DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

NIORT. — TYPOGRAPHIE DE L. FAVRE.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

OU

GLOSSAIRE DE LA LANGUE FRANÇOISE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU SIÈCLE DE LOUIS XIV

Par LA CURNE DE SAINTE-PALAYE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE

Publié par les soins de L. FAVRE, membre de la Société de l'Histoire de France,

avec le concours de M. PAJOT, Archiviste-paléographe,

CONTENANT :

SIGNIFICATION PRIMITIVE ET SECONDAIRE DES VIEUX MOTS

Vieux mots employés dans les chants des Trouvères,
Acceptions métaphoriques ou figurées des vieux mots français. — Mots dont la signification est inconnue.

ETYMOLOGIE DES VIEUX MOTS

Orthographe des vieux mots. — Constructions irrégulières de tours de phrases de l'ancienne langue.
Abréviations ; études sur les équivoques qu'elles présentent dans les anciens auteurs.
Ponctuation ; difficultés qu'elle présente.

Proverbes qui se trouvent dans nos poëtes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Noms propres et noms de lieux corrompus et défigurés par les anciens auteurs.
Mots empruntés aux langues étrangères

Usages anciens.

SUIVI DES

CURIOSITEZ FRANÇOISES, pour supplément aux Dictionnaires

Ou *Recueil de plusieurs belles proprietez, avec une infinité de proverbes et quolibets pour l'application de toutes sortes de livres, par* **Antonin OUDIN.**

TOME HUITIÈME

NIORT

L. FAVRE, éditeur du GLOSSARIUM de Du Cange,

RUE SAINT-JEAN, 6.

—

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

N

N. [« Vous savez bien que grant devis A d'emme « à N par un trait. » Senefiance de l'A B C, Jubinal, t. II, p. 281. — « De ces entrelas d'*i* et *n* avec le *g*, vous en avez fait l'*n* mignarde. » (Pasquier, Lett. I. I, p. 139.) — N a été pris pour enne, canard (*anas*) :

> L de chapon gras est bonne,
> *N* de riviere ou maslart,
> Et M de juste personne. (*Ballade de l'A B C, p. 195.*)

Naant. Néant, rien : « Por *naant* me vois debat-« tant. » (Ms. 7218, f. 206 b.)

Nabine. [Champ de navets, en Poitou ; D. C. sous *Napina.*]

Nables, *subst.* Sorte d'instrument de musique : « Avec orgues, lucz, violes, harpes, psalterions, « *nables*, et toutes sortes d'instrumens. » (Alect. Rom. p. 118.)

Nabot. Hotte : « Encore saigne la plaie et le trou « que M. de la Meilleraye dans les troubles de la « Fronde fit au *nabot* d'un crocheteur. » (Mém. de Retz, IV, liv. 5, p. 284.)

Nabotte. Naine, dans Rabel. II, p. 227.

1. Nac. [Etoffe. (Comparez *nacez*, *nacque*) : « Item « un chasuble, dalmatique et tunique de *nac* blanc « de petite valeur. Item deux chapes de nac vert. « Item deux chapes de nac vermeil. » (Inv. de la Sainte Chapelle.)]

2. Nac.

> Or est venu son petit trac....
> Chantons, sautons, et dansons vic à vic,
> Puis allons voir l'enfant au povre nic...
> S'on nous dit *nac*, il faudra dire noc ;
> Chantons Noel. (*Cl. Marot, p. 231.*)

Nacaire. [Sorte de timbale, instrument de musique : « Au bruit que li pennoncel menoient, et que « li *nacaire*, li tabour et li cors sarrasinois « menoient. » (Joinville, § 159.)]

> Car, en dançant, tant me lassa,
> Que ma muse en bruyant cassa,
> Et mes *nacaires* pourfendy :
> Onques puis corde ne tendy
> Sur tabourin, ne sur rebeque. (*Jean Molinet, f. 96.*)

Nacarade. [Nacarat, dans une énumération des couleurs à la mode faite par d'Aubigné (Fœneste).]

Nace. [Nasse : « Quant li païsan virent qu'il « estoit en leur *nace*, si vont celle part et le sachent « hors à cros et l'ocient. Ainsi gaaigne qui mal « brace. » (Mén. de Reims, § 429.)]

Nacelette, *s. f.* Petite nacelle.

> A tant ung vey une *nacelette*,
> Qui moult ert foible et petitete,
> Ne pot que deus [illegible] porter. (*Fabl. de S. G. f. 5.*)

Nacelle, ele. [« Dreit à Lalice, ço fu citet mult « bele, Iloec arivet sainement la *nacele.* » (Saint Alexis, str. 17.)]

> Et se bonne est, passe illec ta *nacelle.* (*Desch. f. 251.*)

Nacellée. [Charge d'une nacelle : « Item aucun « vendeur ne aura à une foiz que une batelée ou « *nacellée* de vin pour vendre. » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.)]

Nacez. [Etoffe : « Item, deux *nacez*, demie aune « mains. » (N. Compt. de l'Arg. p. 78.)]

Nache. Fesse : « Les robbes estoient si courtes « qu'elles ne venoient pas aux *naches.* » (Chron. Saint Den. II, f. 216.)

> Le prestre saisi par la *nache* ;
> Par leus le trouve mole, et dure. (*Ms. 7218, f. 147.*)

Nachiele. [Nacelle : « Il emmenerent une petite « *nachiele* ù il n'avoit riens. » (Henri de Valenciennes, § 665.)]

Nachis. [Etoffe : « VII *nachis* de Lucques. » (N. C. de l'Arg. 2.) — « *Nachis* de Lucques et de Venise. » (Id. p. 4.) — « VIII aunes de *nachis* ouvré de vert et « d'ardant semé de rosettes d'or. » (Id. 10.)]

Nacion. Jour de la naissance : « En temps de sa « *nacion.* » (Britt. lois d'Angl. f. 218.)

Nacle. [Nacre : « Une *nacle* de perle aveques

« unze grosses perles. » (Bibl. des Chartres, 6e série, t. I, p. 433.)]

Nacque. [Etoffe : « .iv. pièces de *nacques* que « l'en apelle Turquie, qui ne font que .ii. draps. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 8.)]

Nacquet. Laquais, corruption de l'allemand *Lands-Knecht*, lansquenet, d'après Le Duchat sur Rab. V, p. 16.

Nacquetter. Flatter avec servilité : « Après « avoir traisné l'esguillette en France, et *nacquetté* « les tresoriers de l'espargne, sur quelque chetive « pension. » (Brant. Cap. Estr. t. II, p. 37.)

Nactieux, *adj. m.* « Ce mot se dit à Paris des « gens qui font difficulté de manger avec ceux qui « sont malpropres. L'etymologie n'en est pas con- « nue. » (Dict. etymol. de Menage.)

Nadelle, *s.* Loche, sorte de poisson. (Dictionn. d'Oudin.)

Naeure. [Cendres d'or et d'argent : « Residuum « auri et argenti remanentis post manum operarii, « quod residuum vocatur vulgariter *cendres et* « *naeures.* » (Cart. de l'évêc. de Chartres, an. 1253.)]

Naffe. [Eau distillée de fleurs d'oranger : « Des « roses de damas, tire on de fort bonne et odorante « eau : aussi des fleurs d'orange, de l'eau *naffe.* » (O. de Serres, 890.)] — D'après le Décameron, Duchat distingue « l'eau de rose, l'eau de fleur d'orange, « l'eau de fleur de jasmin, l'eau de *naffe.* »

Nafrer, Naffrer. [Blesser : « Olivier sent qu'il « est à mort *naffrez.* » (Roland, v. 1965.) — « Alquanz « *nafrez*, alquanz par mi feruz. » (Id. v. 2093.)]

Mez li roiz fu vaincu, et les Danois fuirent :
Mout y eut de *naffrez*, mout y en ont de pris. (*Rou, 23.*)

Nagaire. [Timbale, comme nac. ire ; D. C. sous *Nacara.*]

1. Nage. [Fesse : « L'exposant prist ledit Adenin « qui estoit enfant de l'aage de douze ans ou envi- « ron, le rebrassa par derriere et lui donna pluseurs « cos de la paume sur ses *nages.* » (JJ. 132, p. 65, an. 1387.)] — « La fame qui dira vilonnie à autre, « si c... .ne de putage, paiera 5 sols, ou ele portera « la pierre toute nue en sa chemise à la procession, « et cele là la poindra après, an la *nage*, d'un aguil- « lon. » (Cartul. de Champ. ms. du R. 8553, p. 241.) — « Doit avoir le ventre bien avallé.... et la crope « large, et les *nages* grosses. » (Mod. f. 8.)

2. Nage. 1° Action de nager : « Se tu ne passe « par le *nage.* » (Percef. V, f. 87.) — 2° Action de ramer, rames : « Y nagent à *nages* estendues. » (Brant. Dam. Gal. II, p. 497.)

Tant courut à sigle, et à *nage.* (*Brut. f. 62.*)
Marcheant vont par mer, et à *nage.* (*Ms. 7218, f. 217.*)
Et cheminent grant erre à *nage.* (*G. Guiart, f. 30.*)
Batant après, à belle *nage.* (*Vig. de Ch. VII, p. 226.*)

3° Navigation : « Estimant celuy bien fol qui estant, « avec une penible *nage*, sauvé du perilleux nau- « frage, veut encor retourner sur la mer. » (Print. d'Yver, f. 87.) — [4° Mer : « Mon confanon portastes « et par terre et par *nage.* » (Roman d'Alixandre, p. 513.) — « Iandés partout et par terre et par *nage* « Que ne remaignent pour vent ne pour orage. » (Enfances Ogier, v. 383.)]

Moult y eust grant pelerinage,
Tant par terre, comme par *nage.* (*III Maries, p. 407.*)

Nagement. Action de nager. (Cotgr.)

Nageoir, *s. m.* Lieu où l'on nage. (Oud.)

Nageoire, *s. f.* Machine pour apprendre à nager. (Oud.)

Nager, Nagier. [I° Naviguer, ramer : « Les oz « de cele gent averse Siglent à fort et *nagent* et « guvernent. » (Rol. v. 2631.) — « Et monterent sour « meir à une Saint Jehan et *nagierent* par meir. » (Mén. de Reims, § 6.) — « Se misent en batiaux et « *nagierent* apriès yans tant qu'il peurent. » (Froiss. t. II, p. 81.) — « Car j'ay souffert de plus greves « douleurs Que ne font ceulx qui *nagent* en la mer. » (Chansons du xve siècle, p. 53.)]

Expressions : 1° « Vous estes comme le maistre « de la nef, quant il tient l'aviron, et il la mestroye, « et faict *nagier* quelle part qu'il veult. » (Lanc. du Lac, III, fol. 97.)

2° Bien doit, qui en la mer se met,
Garder que li tens li pramet ;
Et quant il voit qu'il a bon vent,
Lors puet *nagier* seurement. (*Rom. de Narc. f. 117.*)
Bien doit cil qui en mer se met,
Veant que li tans li permet
Et quant il voit qu'il a bon vent,
Si peut *nagier* seurement. (*Ms. 7989[2], f. 58.*)

3° « Trop d'adventures arrivent à homme *nageant* « sur mer. » (Hist. de B. du Guescl. p. 459.)

4° Fame a le cuer plus volage,
Que ne soit nef qui par mer *nage.* (*Ms. 7218, f. 240.*)

[« Blanchet osta oudit varlet du basquier ses « advirons et voult *nagier*, combien que il ne savoit; « et par sa force et maitrise naga par telle maniere « que à peu tint que le bateau ne feust perillé. » (JJ. 153, p. 431, an. 1398.)]

II° Conduire par eau : « Se fist *nager* outre l'eaue. » (Froiss. II, p. 136.) — « Lors me *nagerent* à la nef. » (Partonop. f. 165.)

III° Diriger : « Felonie les gouverne et les *nage.* » (Chans. de Thibaut, p. 143.)

IV° [Nager, au propre et au figuré : « Jean de la « Faucille... *nageoit* entre deux eaux, et se faisoit, « à son pouvoir, neutre. » (Froiss. éd. Buchon, JJ. II, p. 63.)]

Expressions : 1° « Il nage comme une pierre. » (Oudin.) — 2° « Il nage comme une coignée desman- « chée. » (Id.) — 3° « Il n'est *nager* qu'en grand « eau. » (Cotgr.) — 4° « Il ne faut apprendre aux « poissons à *nager.* » (Cotgr.) — 5° « Celuy peut « hardyment *nager* à qui l'on soustient le menton. » (Cotg.) — 6° « Le mal an entre en *nageant.* » (Cotg.)

V° Surnager :

Tant c'or doit plovoir et *nagier.* (*Poët. av. 1300, IV, 1662.*)

VI° [Marcher les pieds en dehors ; se dit encore en terme de manège : « Voiz comment elles (les « dames) portent leurs mantiaus gentement, Voiz « comment elles *nagent* dessus le pavement, Voiz

« comme elles se chaucent bien et faitiscement. » (J. de Meung, Testam. 1242)]

Nageur, eour. [1° Rameur : « Il sembloit que « la galie volast, par les *nageours* qui la contreingnoient aus avirons. » (Joinv. § 159.)] — 2° Nageur : « Les bons *nageurs* sont à la fin noyez. » (Cotgr.)

Nageure. Action de nager. (Cotgr.)

Naguaire. [Timbale, dans Froiss. II, p. 150.)]

Naguairer. [Jouer des nacaires. (D. C. sous *Nacara*.)]

N'a gueres. [Expression adverbiale séparée, dans Ren. v. 2165 : « *N'a* encore *gueres* qu'il cuida « Tel engingner qui l'engingna. »] — « Syre, respond « la damoiselle, *n'a gueres* qu'il passa par cy-devant « deux chevaliers. » (Percef. VI, fol. 98.) — « Lour « cosin, ou cosine qui morust *n'ad gers*. » (Britton, Loix d'Angl. f. 189.)

N'ha guere, en diligence prompte,
S'est retiré Cesar aveques honte. *(Cl. Marot, p. 188.)*

Expressions : 1° « *N'a gueres* de temps. » (Ger. de Nev. Ire part. p. 33.) — 2° « Depuis, *n'a gueres* de « tems en ça. » (Arest. amorum, p. 111.) — 3° « *N'a* « *gueres* avec ung an, » il y a un peu plus d'un an. (Percef. V, f. 69.)

Nai, nai. Double négation (voir Naie) :

Es tu Auvergnaz ou Tioiz ?
Nai, nai, fait-il. *(Fabl. de S. Germ. f. 47.)*

Naje. [Navigation : « Venir à huque par haute « mer à *naje*. » (Raoul de Cambrai, p. 172.)]

1. Naie. [Non : « Estes vos point navrés, nobiles « chevaliers? — *Naie*, che dist Aiols. » (Aiol, v. 6991.)]

Doi je, por ce, trahir celi por qui me dueil ?
Naie, ele n'ia coupes. *(Ms. 7218, f. 275.)*

Sire, font il, estes bleciez ?
Naie, fet il. *(Ibid. f. 146.)*

2. Naïe. [Féminin de naïf ; vierge : « Aloit à « piet, par la forest *naïe*. » (Baud. de Sebourg, VIII, p. 68.)]

3. Naie. [1° Bande pour blessure ou fracture : « Es grans plaies, es creus parfons Convient sou« vent *naie* ou estoupe. » (Mir. de Coinsy.)]

Car cleus de fer, bende, ne *naie*,
Ne porroit si estraindre fust,
Por rien, que ja si destrois fust
Comme je sui. *(Vies des SS. Sorb. LVII.)*

2° Ecouvillon : « Une simple femmelette les pour« roit battre aisement, avecques sa quenouille, ou « bien comme fit l'autre qui en rangea une demie « douzaine, avec la *naie* du four. » (Dialogue de Tahur. p. 32.)

Naielle, *s.* Pièce de moulin : « La (roisée) esta« che, arbre, *naielle*, gisant, maison, beffroy, pier« res, et tout ce qui est édifié sur moulins, à vent, « et à eaue, est reputé heritage. » (Cout. Gén. t. II, p. 882.)

Naienz. [Rien, néant, dans Renart, v. 1342.]

Najer. [Naviguer. (Gir. de Viane, v. 2638.)]

Naieté (de). [Naturellement : « Le chastel siet « sur une roche, par telle fachon taillie d'un costé « au cisel et d'autre costé de *naieté*, que on n'y « puet aler. » (Froiss. t. XI, p. 66.)]

Najeur. [Nageur : « Un soldat de Niort, grant « *nageur* m'a conté. » (D'Aub. Hist. t. II, p. 468.)]

Naïf. 1° *adj.* Naturel : « *Naife* here, » c'est-à-dire héritier naturel. (Britt. Lois d'Angl. f. 79.) — [« La « pierre est de roche *naïve*, De quoi l'en fist le fon« dement. » (Rose, v. 3852.) — « Un mantelet d'un « marbré brun *naïf*. » (Nouv. Comptes, p. 70.)] — « Il n'est mut plus *naïf* que celuy qui oncques « n'ouït. » (Rabel. III, p. 103.) — 2° *subst.* Original d'un portrait : « A la voir peinte, le monde s'en « rend ravy, et amoureux de sa peinture, comme « j'en ay veu aucuns, et comme aussi autrefois ont « esté aucuns de son *naïf*. ») Brantôme, Dames ill. p. 314.) — 3° Serf de naissance : « Une manere de « *naïfs* sount, que ne sount mie *naïfs* de vilena« cion, et sount proprement vileins ; si come fraunks « homes qui se sont reconu villeins en nostre « court. » (Britt. Lois d'Anglet. f. 77.)

Naifvement, *adv.* Naturellement. (Oudin.)

Naifver, *v.* Représenter naturellement. (Oudin.)

Naige. [1° Fesse : « Le suppliant frappa par « chaude cole icelle Agnès deux ou trois coups, tant « en l'un de ses bras que ès *naiges*, d'un petit cous« tel qu'il avoit. » (JJ. 185, p. 106, an. 1451.)]

. . . . . . Le rasoir prent ;
Demi pié la *naige* li fent. *(Ms. 7615, t. II, f. 176.)*

2° Côte, par confusion comique :

Vous luy ressemblez de corsaige,
Come qui vous eust fait de *naige*. *(Path. Farce, p. 12.)*

Nain, *adj. masc.* 1° Nain : « Il est fort bas des « jambes, oncques mais ne vis si *nain*. » (Percefor. vol. V, f. 100.)

Au courageux Pepin le *Nain*. *(G. Guiart, f. 143.)*

[« Ung si très petit homme Que chascun à *nain* « le renomme. » (Rose, v. 18422.) — « Item un drap « de Turquie, dont l'en fist une robe au *nain* « madame la royne, de .iiii. garnemens. » (N. C. de l'Argent. p. 12.) — « .ii. aulnes (de drap vert) pour « faire un courset pour la *naine* de la ditte dame. » (Id. p. 239.)] — 2° Sot :

Et celle qui ne fu pas *nainne*,
Respondit, sans li consillier,
Oudinet vous perdés vo painne. *(Froiss. Poës. p. 295.)*

Nairon. [Tranchant d'une dague (voir Neron) : « Mors porte une misericorde Ou n'a point de mi« sericorde ; Li *nairon* sont si affilé Qu'ele en fiert « tout à filé. » (Mir. de Coinsy.)]

Naïs. [Voir Naïf. 1° Né de : « Il a un fiz nez de « nos gens.... Qui devers sa mere est *naïs* De nos, « del regne e del païs. » (Chron. de Norm. v. 8156.)] — 2° De naissance : « Fox *naïs*. » (Thibaut, p. 77.) — 3° Pur, innocent : « Quar de peciés iert *nais* et « sains. » (Mouskes, p. 325.)

Nais. Nez : « Diogene qui donnoit du *nais*, » c'est-à-dire se moquoit, comme le latin d'Horace *naso suspendit acuto*. (Sag. de Charron, p. 10.)

Naisage, *s.* « C'est en Bresse le droit de porter

« à un etang son chanvre, pour le faire rouir. » (Gloss. de Laur.)

Naiser. Macérer dans l'eau comme le chanvre. (Cotgrave.)

Naisir. [Se lasser : « Li prelat de sainte Eglise « et li noble se commenchierent à *naisir* et tanner « de l'emprise et ordonnanche des trois estats. » (Froiss. VI. p. 37.) — « Tout lasset et tout *naisit.* » (Id. t. VI, p. 57.)]

Naissance. 1° Parenté : « Ceux de ma *nais-* « *sance.* » (Notice du Roman d'Alexand. p. 450.) — [2° Condition de l'être qui vient à la vie : « Depuis « le triste point de ma fresle *naissance*, Et que dans « le berceau, pleurant, je fus posé. » (Desportes, Sonnets, p. 1.)]

Naissant, *adj.* 1° Formé : « Dens blans, gorge « bien *naissans.* » (Ms. Bouhier, Chanson, 349, f. 280.) — 2° Terme de blason : « Vous observerez, « et condamnerez, avec moy, les differences ridicu- « les que quelques modernes ont voulu mettre « entre le lyon *naissant*, et le lyon yssant, dont « celui cy ne montre que le train de derriere, « comme s'il sortoit, et celui la le train de devant, « comme s'il entroit dans l'écu ; ce que vous ne « verrez point dans la pratique. Je tiens donc pour « certain que le lyon issant est la meme chose que « le *naissant*, ce qui se dit de toutes les choses qui « s'elevent, et se montrent peu à peu, comme les « enfans qui sortent du ventre de la mere. » (Le Labour. Orig. des Arm. p. 206.) — *Subst.* Terme de coutume : « L'heritage propre, s'il n'est pas ancien, « s'appelle *naissant*, à la difference de l'acquest. » (Laur.) — « Un testateur peut par son testament, ou « ordonnance en derniere volonté, disposer entiere- « ment de tous ses biens meubles, debtes, et con- « quests immeubles et de la tierce partie de son « *naissant*, et ancien heritage, au profit de quelque « personne capable de ce. » (Cout. Gén. t. I, p. 440.) — « *Naissant* conventionel, et non naturel, » c'est la pécune donnée, par père ou mère, au fils ou fille, pour être employée en l'héritage ou l'héritage acquis de la dite pécune. (Laur.) — [« Si me cou- « vient vendre le contei de Namur qui me vient « *naissant* de mon heritage. » (M. de Reims, § 439.)]

Naissement. [1° Naissance : « Son *naissement* « et son commencement veons. » (Ms. S. Victor, 28, f. 62.) — « Après icestui *naissement.* » (Vie ms. de J. C.)] — 2° Lever du soleil : « *Naissemenz* du « soleil. » (S. Bern. Serm. fr. p. 87.)

Naissier. [Naître : « Et les enfans qui d'eux « *naissierent.* » (Froiss. t. II, p. 40.)]

Naistre. [1° Naitre, surgir : « Li regnes en porra « bien empirier et entre nous *naistre* granz des- « corz. » (Mén. de Reims, § 4.) — « Tantost com li « homs *naist*, il commence à morir. » (Jean de Meung, Testam. p. 166.) — « La vengeance d'une si « noble reine et cousine ainsi morte ne seroit main- « tenant à *naistre.* » (Brant., Dames illust. p. 167.) — « Pas grand sens n'a cil qui ne fait que *naistre.* » (Faifeu, p. 17.)]

Expressions : 1° « Il n'estoit encor à *naistre* qui « abbatu l'eust, » il n'y avoit encore personne qui... (Percefor., IV, f. 58.) — « Encore est-il à *naistre* le « chevalier qui,... » il n'est point de chevalier qui... (Contes de la r. de Navarre, p. 246.) — 2° Infinitif pris substantivement, naissance : « Au *naistre* du « sacre Roy des roys. » (Hist. du Th. fr. p. 508.) — « Nature à vostre *naistre* heureusement feconde, « Prodigue vous donna tout son plus et son mieux. » (J. du Bellay, p. 423.) — [3° Apparaître : « Si tres « tos qu'il veirent *naistre* d'une ruelle les falos. » (Froiss. t. X, p. 34.)]

Naisune. Aucune, au ms. 6812, f. 67.

Naïtez. [Lieu de la naissance : « Riches mult à « nos *naïtez*, Dont nos erium fors jetez. » (Chron. des ducs de Norm. v. 1423.)]

Naïve. Naïf :

> Par souvenir est si vain, et si fade,
> Que plus *naive* de li n'est entre cent ;
> Et quant, pour vous, languit vray ignorant.
> Amour... *(Desch. f. 181.)*

Naïverie. [Servitude de naissance, d'origine, aux lois de Guill. le Conquérant, ch. 23.]

Naius. *s. m.* Neveu :

> Il eut d'avoir plaine une huce,
> Puis l'eut Ermanfrois li taillieres,
> D'ouneur fain fu travellieres,
> Or le recort Mahius ses fius,
> Car il n'est mie ses *naius.* *(Poët. av. 1300, IV, p. 1330.)*

Nam. [Gage, caution : « Ne prenge hum *nam* ni « l'en conté, ne defors, d'ici qu'il eit tres fois de- « manded dreit, el undred, u el conté, et s'il à la « tierce fiée ne pot dreit aver, alt à conté, et le « conté l'en asene le quart jur : et celi e li defaut « de ki il se claime, dunt prenge congé qui il puisse « *nam* prendre par le son lum et pref. » (Lois de Guill. le Conq. ch. 42.)]

Namanda (par). Sorte de jurement : « *Par* « *namanda*, tu y es, et as bien fait de proferer ceste « goulée qui se trouve veritable. » (Moyen de parv. p. 428.) — Borel dit que c'est un « juron ancien, « encor en usage en quelques villages autour de « Paris. » (1res add. p. 599.)

Nambot. Nabot : « Nous ne sommes que *nam-* « *bots*, et avortons, eu egard à la grandeur de ceux « du vieil temps. » (Bouch. Ser. liv. II, p. 211.)

Name. Gage (voir Nam) : « *Name* si est un gene- « ral Nome à avers, et à chateux, et à toutes « auters choses moebles que l'en poit prendre en « nome de destresse. » (Britton, Loix d'Angl. f. 54.) — « Plées de *name*, » sorte de droit seigneurial. (Ibid. fol. 30.) — « Plées de vée de *name*, » (Ibid. fol. 284.)

Namps, Nampt. Gage, comme le précédent : « Vifs *namps*, et morts *namps*, en l'edit de Fran- « çois Ier de 1540 signifient le bestail, et autres meu- « bles pris par execution. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) — [« L'en doit sçavoir que celui qui tient *namps* ne « leur doit pas donner à manger, mais il doit pour- « voir de les mettre en lieu convenable, qu'ils

« n'empirent par la raison des lieux où ils sont. » (Anc. Cout. de Normandie, ch. VII.) (Voir Mors-namps.) — « Monstrer des gages qui sont baillez en « nampt, pour la dette deue. » (Bouteill. Som. Rur. p. 586.) — [« Dit par son serment... que elle dit « Olivier Gaudichon, sergent de monseigneur le « duc, lequel gagea et print *namps* audit hostel, « pour le bernage. » (1401, Information pour le tauxement de la chaussée.) L. C. de D.]

Nance. [Nasse : « Lesquels alerent de nuit ou « molin de Courtangis pour lever les gommes ou « *nances*, qui estoient aus portes ou escluses de la « riviere dudit molin, et prendre les anguilles, « s'aucunes en trouvoient. » (JJ. 140, p. 115, an. 1390.)]

Nanil, Nanin. [Nenni : « Me demanda si je le « cognoissoie ; et je li dis *nanin.* » (Joinv., § 408.) — « Li cuens de Bretaingne dist que *nanil.* » (Id. § 810.)]

Nans. Gage, par suite garnisaire : « Il souloit « estre que, si tost comme une dete estoit queneue, « ou prouvée, l'en metoit gardes ou *nans* menjans « sur le debteur. » (Beaum. p. 286.)

Nant. [Vallée : « Ou lieu où jadis avoit une me-« son appellée la Motte de Bougi avecques les fos-« sez, vergiers, terres et bois et le *nant* appellé le « *nant* de Bougi appartenant audit lieu de la Motte « contenant tout environ huit arpens. » (1389, Aveu de la seigneurie d'Aschères.) L. C. de D.]

Nantes. Ville de Bretagne : « Les lamproies et « les poissonniers de *Nantes.* » (Poët. avant 1300, t. IV, p. 1653.)

Nantilles. Lentilles. (Oudin.)

Nantir. Donner, mettre en gage : « Prometteut « montaignes d'or, et à peine scauroient *nantir* « une poignée de sable. » (Contes de Chol. f. 96.)

Le tresor tres ancian tist
Ainsi bien com s'il le *nantist*,
Tout prant, tout robe, tout pelice. *(Ms. 7218, f. 246.)*

Expressions : 1° « *Nantir* le cens, ou moisons, » « c'est les payer au seigneur censuel, ou foncier, « quand on fournit la main du seigneur censuel, « ou proprietaire, pour une année des cens, ou « moison ; lequel payement s'appelle nantissement « en l'ancienne coutume d'Amiens. » (Laurière.) — 2° « *Nantir* en deniers, ou meubles » : « Quand le « debiteur, ou condamné, garnit la main de la jus-« tice. » (Id.) — 3° « *Nantir* les deniers » : « Quand « le linagier fournit, et consigne les deniers, et « prix de la vente d'un heritage ancien. » (Id.) — 4° « *Nantir* en la main de la cour » : « La somme « qu'il convient consigner, quand l'on propose « erreur contre un arrest. » (Id.) — 5° « *Nantir* la « main de justice, de deniers, ou meubles, » c'est garnir la main et fournir argent ou meubles, au sergent exploiteur. (Id.) — 6° « *Nantir* du relief, » quand le possesseur féodal ou censier, qui est en saisie, fournit et paye ou consigne les droits et devoirs. (Id.) — 7° « Crediteur *nanti* de gage, » par son débiteur pour le dû. (Id.) — 8° « Sergent *nanti* « des deniers de la discution de meubles, ou de « vente d'heritage, » quand sa main est garnie de deniers ou de meubles. (Id.) — 9° « Rente *nantie*, « et realisée, » dont le contrat a été exhibé au seigneur ou à ses officiers, pour acquérir droit réel et hypothèque. (Id.)

Nantissement. Tradition réelle d'une chose. (Monet.) — Voir le Glossaire de Laurière : « De des-« saisine, saisine et hypotecque, vulgairement « appellé devest, vest et *nantissement.* » (Coust. Gén. t. I, p. 515.)

Nantois, *s. m.* Monnoie de Nantes :

Mittes, et *nantois* une voiz
Orent par le royaume et un pris,
Et per mailles furent pris,
Qui por .II. tornois forgiez furent. *(Ms. 6812, f. 82.)*

Nape. [1° Nappe : « Mes alez, ci metez la *nape* ; « Si nos deservons au mangier. » (Ren. v. 22250.) — « Une pièce de *napes* tenant 43 aunes. » (N. C. de l'Arg. p. 77.)]

Quar ne puis mes *nape* tenir
Entre sains puis que je mesale. *(Ms. 7218, f. 61.)*

2° Couverture, linceul :

Dex fist à toz d'ysembrun chape,
Et de la pure terre *nape.* *(Ms. 7615, I, f. 103.)*

Napel. [Aconit : « Comme la fille qui fut envoyée « à Alexandre le Grand, laquelle avoit esté nourrie « de *napel* et autres venins. » (Paré, l. XXV, p. 1.)]

Napele. Navette, plante dont on tire de l'huile, dont on fait des tourteaux :

Juste aumosne est ausi bele
Com del tourtel de le *napele*
Que li vielle dona por l'ame
De son larron : c'ains n'i eut larme. *(P. av. 1300, 1311.)*

Naperie. [Lingerie : « Servant de *naperie.* » (Preuv. de l'Hist. de Bretagne, II, c. 737, an. 1403.)]

Naperon. [Petite nappe qu'on étend sur la grande et qu'on ôte au dessert : « Icellui Perrin en « l'ostel de Jehan Alot le Roux embla un *naperon*, « que il vendi trois solz parisis. » (JJ. 142, p. 92, an. 1391.) — « Une vieille nappe, une touaille, un « viez *naperon.* » (JJ. 146, p. 278, an. 1394.)]

Naphe, *s.* Eau de fleur d'oranger. « Fournis-« soient par chacun matin les chambres des dames, « d'eau rose, d'eau de *naphe*, et d'eau d'ange. » (Rab. I, p. 322.)

Naples, *s. f.* Ville de l'Italie méridionale. Parmi les choses passées en proverbes, on citoit les « coursiers de *Naples.* » (Voy. Bouchet, Serées, I, p. 427.) — Les chevaux du royaume de Naples sont encore estimés aujourd'hui. — « Le mal de *Naples*, » c'est-à-dire le mal vénérien : « Au voiage que fit « Charles VIII en Italie, la plus part de ses soldats, « pour avoir mal couché avec des femmes impudi-« ques, rapporterent une maladie contagieuse que « nous appellasmes *mal de Naples*, parce que ce « fut le lieu où il commenca ; et les Italiens, mal « françois, d'autant que les François en furent les « premiers partis. » (Pasq. Rech. liv. IV, p. 374.) — De là cette façon de parler : « aller à *Naples* sans « passer les monts. » (Oudin.)

Napleusement, *adv.* Comme un napleux : « Putain *napleusement* infame. » (J. Tahur. p. 309.)

Napleux, *adj. m.* Qui a le mal de Naples. (Cotgrave.)

Napolitaine. On trouve dans La Noue : « se « curer les dents à jeun à la *napolitaine*. » (Disc. pol. et mil. p. 199.) — Nous disons « faire comme « les Gascons. »

Nappe. [I° Linge dont on couvre une table : « 20 *nappes* que plaines que ouvrées. » (N. C. de l'Arg. p. 93. — « 4 *nappes* tenant 20 aunes en une « pièce. » (Id. p. 94.) — La femme d'un varlet charretier, ayant à traiter des compagnons, « mist « la *nappe*, du pain et noys pour mengier. » (JJ. 121, p. 199.)]

Expressions : 1° « Celuy qui met la *nappe*, tombe « toujours des depans. » (Ess. de Mont. I, p. 486.) — 2° « Trencher la *nappe*, » c'étoit un usage de venir *trancher la nappe* à table devant un chevalier qui avoit forfait. (Al. Chart. Quadr. inv. p. 451.) — 3° « Ne fut qu'à jouster au vent, à la selle desan-« glée, ou à la *nappe*. » (Mém. de Rob. de la Marck. seig^r de Fleur. ms. p. 14.)

II° [Linge bénit dont on couvre un autel : « .III. « *nappes* d'autel pour la chappelle (du duc de Tou-« raine), » aux N. C. de l'Arg. p. 229.]

Nappron. Napperon : « Au haut du *nappron* le « blanc lin. » (Recr. des Devis amoureux, p. 49.)

Naptz. [Navets. (Reg. des fiefs du comté de Poitou, f. 246, an. 1407.)]

Naquaire. Timbale : « Veissiez menestrelz faire « de leur mestier, de trompes, de *naquaires*, de « cornemuses, de chalemeles. » (Mod. fol. 304.) — « Ouyr ces trompettes, et claronceaux retentir, et « bondir, et autres menestriers faisans leurs mes-« tiers, de pipes, de chalemelles, et de *naquaires*, « tant que du son et de la voix qui en issoyent, en « retentissoit toute la mer. » (Froiss. IV, p. 57.)

Naque. [Etoffe : « .III. *naques* sus champ blanc. » (N. C. de l'Argent. p. 2.)]

Naquemousche. Lézard, au propre ; désœuvré, au figuré : « Ha mais ! dira quelque *naque-« mousche*, cela me scandalira. » (Des Acc. Big. 61.)

Naquet. [Proprement valet de jeu de paume ; au figuré, homme sans valeur : « (Mallepaye).... « Tousjours quelque bouquet selon la saison de « l'année. — (Baillevent) Et de paige. — (M.) Quel-« que *naquet*. » (Villon, dialogue de Baillevent et Mallepaye.) — « Les autres poetes latins ne sont que « *naquets* de ce brave Virgile. » (Rons. 584.)]

Naqueter. Faire le naquet, faire bassement la cour, mendier : « Elle vous fera quelquefois *naque-« ter* quatre mois pour vous sonner demy aune de « ruban qu'elle avoit destiné pour l'un de ses pa-« tins. » (Peler. d'Am. t. II, p. 571.) — « Pour son « royaume, n'eut pas recherché, ny *naqueté* le « cardinal de Tournon, ny l'admiral d'Annebaut, « grands favoris du roy. » (Brant. Dames ill. 253.)

Expressions : 1° « *Naqueter* sa vie, » mendier. (Id. Cap. estr. I, 212.) — 2° « *Naqueter* les dents, » même sens. (Cotgr.) — 3° « *Naqueter* de la queue, » flatter en parlant du chien. (Cotgr.)

Naquettes, *s. f.* On trouve ce mot dans les Mém. du card. de Retz, t. IV, liv. V, p. 275, pour « culottes, haut de chausses de païsans. » Il se dit encore populairement dans l'Auxerrois, et paroit s'être formé de « naches, » fesses, comme « culottes » de cul.

Naquis. Lâche comme un naquet :

Je ne sui mie *naquis*,
Ne si destrois pour nule guerre,
Que de ce me dones requerre. *(Ms. 7989², f. 53.)*

Narcisus, *s. m.* Narcisse, nom d'homme.

Par le miroir où *Narcisus* ama. *(Desch. f. 215.)*

Narciz. [Couleur de la fleur nommée narcisse : « Un autre bel chasuble de *narciz* ynde, dont l'or-« froiz est à aigles d'or et à losenges blanches. » (Inv. de la Ste Chapelle, an. 1303.)]

Narde. [Nard : « Comme le roy fust assis en son « siege ma *narde* donna son odeur. » (Mir. de Nostre Dame, t. I, p. 103.)] — « Luy faisoit fumiga-« tions de fine et pure *narde* ; laquelle parolle « S. Bernard expose, et dict que *narde* est une « herbe petite, et croissant près de terre, qui jamais « ne s'estieve, et rend merveilleusement bonne « odeur, et a, de sa proprieté, ceste vertu qu'elle « purge, et nettoye la region de la poictrine en « l'homme, et y consume les corruptions, et maul-« vaises humeurs. » (Hist. de la Tois. d'or, II. 69.)

Nardin. Qui tient au nard. (Cotgr.)

Nare. [Dérision, moquerie : « Lequel Jehan dist « au suppliant : Que vous faites de *nares* et de fre-« dines, pour le port que vous prenez de vostre « neveu. » (JJ. 171, p. 274, an. 1420.)]

Narfferu. Maladie. (Médec. des chevaux, p. 24.)

Nargue. Oudin, dans ses Cur. fr., dit que c'est un mot qu'on dit à quelqu'un qui nous demande, pour l'avertir qu'il n'aura rien.

Narille. [Narine : « Oreilles unt et ne orrunt ; « *Narille* unt e ne oderunt ; Mains unt et ne taste-« runt. » (Liv. des psaumes, p. 126.) — « Tantost « que il virent que l'yaue me sailloit par la gorge « et par les *narilles*, il pristrent à plorer. » (Joinv. § 324.)] — « Nature cherchant à vuider, et se des-« charger de ce qui l'offense, s'efforce de jetter ces « humeurs pechans par les aureilles, les *narilles*, « et la gorge. » (Fouill. Fauc. f. 13.)

Nariller. [Se moquer, dans D. C. sous *Narire*.]

Narine. [« Crupe ot grosse et quarrée, piés « copés et vautis, *Narines* grans et amples, les iex « bruns esclarcis ; El regne d'Antioche n'ert chevaus « si eslis. » (Chans. d'Antioche, IV, 185.)]

Nariner, *v.* Voler, prendre sous le nez ; comparez le latin *Emungere*.

Quinze cent livres eut vaillant,
De çou me vois esmerveillant,
K'il ne fina de waaigner
De *nariner*, ne d'esparnier. *(P. av. 1300, IV, p. 1369.)*

Naris. Narine, en parlant des oiseaux : « Doit « avoir le bec bien brisié et grosset, et les *naris* « grans et ouvertes. » (Mod. f. 109.)

Narquois. 1° Argot. (Monet.) — 2° Coquin : « Ce bon homme fut apperceu par un grand des- « gouté *narquois* qui le congnoissoit à sa phisiono- « mie propre à estre denyaisé. » (Des Acc. escr. dijon. p. 27.)

Narragonie, *s. f.* Ce mot se trouve souvent dans la Nef des Fols pour désigner cette « nef des fous, » du mot allemand *narr*, fol. (Voy. f. 72.)

Narragonique (langue), dans laquelle la « nef des fols » est écrite, du mot allemand *narr*, à cause que l'origine de ce livre étoit en allemand. (Gouj. Biblioth. fr. X, p. 191.)

Narramie. [Blâme, reproche : « Icellui Cham- « pion dist audit Grenet que c'estoit un très mau- « vais garçon, qui riens ne valoit, ne lui ne pié de « son lignage : et icellui Grenet lui dist qu'il men- « toit et que il faisoit que homme de neant de « mettre son lignage en *narramie*. » (JJ. 153, p. 330, an. 1398.)]

Narrateur. Qui raconte (Cotgr.)

Narratif. Qui se raconte. (Cotgr.)

Narration. [Récit, discours : « La *narration* de « cellui qui presche à ceulx qui ne le veulent oïr « est ennuyeuse. » (Ménag. I, 9.)]

Narrative. 1° Récit : « De vraye historialle, et « non fabuleuse *narrative*. » (J. Marot. p. 6.) — 2° Requête :

> . . . . . Pour avoir secours,
> Envoierent devers le roy,
> Requerans, pour leur *narrative*,
> Qu'il luy pleut de les subvenir.
> Vig. de Charles VII, p. 136, t. II.

Narré. Terme de loi, exposé : « Pour toutes « manieres reelles, est besoing d'obtenir commis- « sion, *narré*, est deub au greffier deux sols, au « mayeur douze deniers. » (N. C. G. I, p. 369.)

Narrément, *adv.* En narrant. (Cotgr.)

Narreur. Narrateur. (Cotgr.)

Narsingue (le royaume de), dont les cour- tisans n'avoient coutume de dire que des sottises. On dit encore « l'architecte du roy de *Narsingue*, » qui ne fait que des sottises. (Mém. du duc d'Orl. dep. 1608.)

Nasal. [Partie du heaume qui protège le nez : « Par le *nasal* de l'elme le va saisir. » (Aiol, vers 3301.)] — « Luy trenche le cercle doré, et le *nasal* « de devant. » (Percef. I, f. 87.)

Nasarder. Naziller. (Cotgrave.)

Nascelle. [Nef (voir ce mot) : « 2 *nascelles* « presié 40 s. par. » (N. C. de l'Argent. p. 98.)]

Nascement. Naissance :

> Oirent les anges chanter,
> Qui leur numerent liement
> La joie de cest *nascement*. (*XV Allég. de la Vierge.*)

Nascion. [1° Naissance, conception : « Tex bas- « tardies, si sont aucune fois si couvertes, que on « n'en puet pas bien savoir le verité, et aucunes « fois que la verité est sceue par l'apparanche dou « tans de la *nascion*. » (Beaum. ch. 18.) — « Dès le « temps de sa *nascion* le suppliant a esté entachié « d'une maladie contagieuse que l'en appelle le « grant mal. » (JJ. 168, p. 294, an. 1415.) — 2° Pa- rente, patrie : « Ysangrin et sa *nascion*. » (Desch. f. 40.) — « Aucuns sa *nascion* mue souvent. » (Id. f. 30.) — « Ayme chascun sa *nascion*. » (Id. f. 437.) — « Gens de noble *nascion*. » (Ordon. des ducs de Bretagne, f. 228.)

Nasel. Même sens que nasal : « Si le prent et « l'enmaine pris par le *nasel* del hiaume. » (Ms. 7989², f. 71.) — « Si le fiert parmy le visage, si que « le *nasel* lui a couppé, et le nez. » (Lanc. du Lac, II, f. 9.) — [« Tresqu'a l' *nasel* tut le elme li fent. » (Rol. v. 1602.)] — De là est venue cette expression : « Fendeur de *naseaux*, » qui subsiste encore au- jourd'hui pour signifier un « fanfaron, » un « rodo- « mont. » (Brant. Duels, p. 94.)

Nasele. Nacelle :

> De touz lez se repareillerent
> D'armes, de nés, et de *naseles*. (*G. Guiart, f. 105.*)

Nasfrer. [Navrer : « Dunt nostre Sire fut en la « cruiz *nasfrez*. » (Rol. v. 2504.)]

Nasille. Narine : « Tant avoient leurs nez des- « brisez, et la haulteur des *nasilles* froissées, que « peu eut de descouvert que les joues et la bouche. » (Percef. VI, f. 94.)

Nasitort. Cresson alénois : « Du pain, du *nasi-* « *tort* et de l'eau. » (Ess. de Mont. I, f. 153.)

Nasiz. Narines :

> Si tres grant que, par les *nasiz*,
> Leur saut le sanc plenierement. (*G. Guiart, f. 352.*)

Nasse. [Voir Nace. I° Engin de pêche : « C'est li « fox poisson qui s'en passe Parmi la gorge de « la *nasse*, Qui, quant il s'en vuet retorner, Maugré « sien l'estuet sejorner. » (Rose, v. 14184.)]

On distinguait : 1° « *Nasses* espaisses. » (Ordon. II, p. 11.) — 2° « *Nasses* jonchées. » (Id. I, p. 794.) — 3° « *Nasses* pellées. » (Ibid.) — 4° « *Nasses* aux « gors » (Id. II, p. 12.) — 5° [« Quant aux *nasses* « *chausses* de quoy l'en puet peschier, elles seront « faites telles que l'en y puisse bouter ses trois ou « quatre doiz. » (Ord. VII, p. 779.)]

Expressions :

> Si j'ay le cuer mari,
> Quant son engin en autrui *nasse* trait. (*Desch. f. 230.*)

> Il s'accointe à la dame, qui est et belle, et crasse,
> Tant c'on dit qu'ils peschierent andui dans une *nasse*.
> Not. du Rom. d'Alex. f. 104.

> Bien cuide avoir, par son ennel,
> Conquise s'amor et sa grace ;
> Mais n'est encor prin à la *nasse*. (*Fabl. p. 349.*)

II° *Nasses* pour apprendre les jeunes gens à nager. (Rabel. IV, f. 107.)

III° Nacelle : « Il passe la riviere du Cher, avec « ses gens, dans une *nasse*. » (Lett. de Pasq. II, 176.)

IV° [Vase ayant forme de nacelle, nef : « Une « *nasse* d'argent doré, garnie de son couvercle,

« pesant trente quatre marcs. » (Inv. de Gabrielle d'Estrées, 1500.)]

Nasselier. Batelier. (Cotgr.)

Nasselle. [Nacelle : « De tous lez se rappareil- « lerent d'armes, de nez et de *nasselles*. » (G. Guiart. dans Dom Bouquet, V. p. 252.) — « Voyez la plus « belle nef, et la plus riche *nasselle* que je veisse « oncques. » (Lanc. du Lac, III, f. 130.)

Nasseron. [Petite nasse ; voir sous *Nasson*.]

Nassier. [Pêcherie : « Les exposans firent faire « un *nassier* ou chavissier en la riviere de Hercon... « avec certaines nasses ou cochon, pour prendre les « poissons. » (JJ. 158, p. 52, an. 1403.)] — « Le roy « estant à Lyon feit une abolition de payages,.... et « aussi d'oster des dictes rivieres les escluses, pes- « cheries, *nassiers*, molins, bennes, combres, et « autres choses empeschans le cours des dictes « rivieres, et passages de barques ou basteaux, « sinon que premierement ne soit fait par comman- « dement du roy. » (Desrey à la s. de Monstr. 104.)

Nassiette. Petite nasse. (Oudin.)

Nassion. [Naissance : « En tel cas deit un homme « estre creus de l'essoine de celui qui par lui l'a « contremandé de quelque *nassion* que il seit. » (Assises de Jerusalem, p. 98.) — « Qui nous dit de « l'enfant la noble *nassion*. » (Brun de la Montagne, v. 98.)]

Nassis. [Etoffes : « Un *nassis* d'or de Cipre. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 78.)]

Nasson. [Grande nasse : « Lesquels habitans « auront droit de tendre par touz les travers de la « dite riviere à *nassons*, à nasserons et à jonchées. » (JJ. 144. p. 318, an. 1393.)]

Nasten. [« Lesquelx, comme ilz voulsissent « passer la riviere d'Alier, pristrent un petit batel, « appelé *nasten*. » (JJ. 144, p. 318, an. 1393.)]

Nastiers. « Epiciers, marchans de chevaux, « hostelliers, et tous autres gros marchans, et « *nastiers*. » (Ord. II, p. 562.)

Nastre, *adj.* Par nature de naissance : « Fol « *nastre*. » (Britt. Loix d'Anglet. fol. 21.) — « Sot « *nastre*. » (Id. f. 167.) — « Fol *nastre* de nativité. » (Id. f. 217.)

Nat. [Pur, net : « Li *nat* de cuer. » (S[t] Grégoire.)]

Natable. Noël : « Le regne de *Natable*. » (Partonopex, f. 151.)

Natal. [1° Jour de la naissance : « A la moitié du « XVI[e] siècle, au *natal* du livre et de l'auteur. » (D'Aubigné, dans Bayle, sous Jeanne d'Albret.) — 2° Honoraires du prêtre pour un baptême : « Nous... « le patronage et presentation de l'église de Saint- « Vaast du dit lieu ou diocese de Rouen... et la « moitié des sepultures, *nataux*, offrandes et obla- « tions, qui se font chaque jour de l'an en la dite « église. » (Cart. de Jumiéges, I, 34.) — 3° Les quatre grandes fêtes de l'année : Noël, Pâques, Pentecôte, Toussaint : « Encore i a (à Spies) li cuens .III. fies « l'an, à .III. *nautaux* de l'an, .III. plés, qu'on appele « plés centains, c'est à chascun *natal* .I. plet. » (Rev. du comté de Namur, an. 1289.) — « Quatre fois l'an, « c'est à savoir aux quatre *nataux*, vous vous devez « bien confesser. » (Louis XI, 32[e] Nouv.)] — « Est « accoustumé payer, par tous les manans d'icelle « ville, au curé d'icelle chacun an, à quatre *nataux*, « tels que Noel, Pasques, Pentecoste, et le Toussaint, « un pain, et un denier parisis. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 441.)

> Miex m'acesmeroie,
> D'un riche acesmemens,
> A *nataus*, que ce vestoie,
> Chacun jour, saoulemens. *(Vatic. n° 1522, f. 153.)*

Natalice. Anniversaire :

> Je marqueray, et d'une blanche trace,
> Et me sera ce jour la *natalice*. *(Pasq. Œur. Mesl. p. 265.)*

Natalité. Droits du lieu où l'on est né. Dans La Thaumassière, page 355, on voit les habitants d'Issoudun affranchis de la mortaille, et restitués par là « à toute ingenuité, et *natalité*. »

Natatoire, *s.* Lieu où l'on nage. « Au dehors « estoient les lices, l'hippodrome, le theatre, et *nata- « toires*, aveq les bains mirificques. » (Rab. I, p. 321.)

Naté. Parmi les sobriquets que Panurge donne au frère Jean, il l'appelle « couillon *naté*. » (Rab. t. III. p. 144.)

Natée, *adj. f.* Nattée, garnie de nattes : « Cham- « bre de parement très bien tendue, tapicée, et « *natée*. » (Petit Jeh. de Saintré, p. 558.)

Naterons, *s. m.* Petites nattes :

> Nates i a et *naterons* ;
> Cerceaus de bois vendre volons. *(Ms. 7218, f. 246.)*

Natif. 1° Qui a reçu la naissance : « Il fut *natif* « en tant mauvaise constellation que toute cheval- « lerie deffaudra en son temps. » (Percef. IV, f. 66.) — 2° Naturel : « Mouvement *natif*. » (Marg. de la Marguerite, p. 36.)

Nation. 1° Naissance : [« Je fus retourné ou pays « de ma *nation* en la conté de Haynnau. » (Froiss. t. XI, 263.) — « Mere de franche *nation*. » (Beaum. p. 256.) — « Aulcuns de la plus grant *nation*. » (Le Fevre de Saint Remy, Charles VI, p. 32.) — 2° Pays natal : « Pour vouloir demourer en paix en leur « *nation* et nourrechon. » (Froiss. XIV, p. 161.) — 3° Commune, ghilde, corps de métier : « Item du « debat meu pour les frans de la *nation* de Saint « Walery, sur che que les gens dudit conte disoient « que il devoient estre appelé, quant aucuns veut « prouver que il est de la dite *nation*. » (JJ. 61, p. 290, an. 1321.)] — Les habitants d'Oudenarde étant assiégés par les Gantois, et soupçonnés de les favoriser, le gouverneur était attentif à toutes leurs démarches, « et n'osoit nul homme de la *nation* « d'Audenarde, ne nuict, ne jour, aller sur les murs « de la ville sans compaignie des estrangers. » (Froiss. liv. II, p. 392.) — « Les marchands d'es- « trange pays qui ont accoustumé depuis si « longtemps qu'il n'est memoire de contraire, de « communiquer et marchander en la ville de Bruges, « lesquels on appeloit les *nations*. » (Matth. de

Couci, Charles VII, p. 628.) — « L'estat de la ville « de Brussele est composé de trois membres, des- « quels les deux sont creez tant hors des lignées, « que hors des *nations* ; et le troisieme membre » hors des *nations* seules. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 1237.) — « Le troisieme membre se compose de « neuf *nations*, sous lesquelles resortent tous les « mestiers de la ville, à scavoir, la *nation* de Nostre « Dame, de Saint Gilles, de Saint Laurent, de Saint « Gery, de Saint Jean, de Saint Christophe, de Saint « Jacques, de Sainct Pierre, et de Sainct Nicolas ; « desquelles, chaque *nation* a un certain nombre « des mestiers, et les mestiers certain nombre de « doyen, ou jurez. » (Ibid. col. 2.) — 4° [Les étudiants de l'Université de Paris étaient subdivisés en quatre *nations* (France, Normandie, Picardie, Allemagne), dont la première trace authentique se trouve dans une bulle d'Innocent IV, du mois de mai 1245. La nation d'Allemagne s'appela longtemps nation d'Angleterre ; depuis 1436, ce changement de nom devint définitif.]

Nationné. Natif : « Nez, et *nationnez* du dit « duché. » (N. C. G. II, p. 846.) — « Si une personne « non *nationnée* du lieu de sa residence, est sus- « pectionnée d'estre.... » (Cout. Gén. I, p. 834.)

Nationneté, *s. f.* Nationalité : « Que tu estois « sot, quand tu me dis qu'il n'y avoit point de con- « trée où il y eut plus de vingt-quatre heures de « jour, et que tu estimois que payennerie fut « *nationneté.* » (Moy. de parv. p. 56.)

Nativité. [1° Naissance : « Et ont la gent de cette « contrée une telle coustume que, si tost comme « uns enfes est nés, ils escripvent le jour, l'eure, en « quelle planette et soubz quel signe il est nez, si « que chascuns d'eulx scet le jour de sa *nativité.* » (Marco Polo, p. 502.)] — 2° Anniversaire de la naissance du Christ, des saints : « *Nativité* de Saint Jean « Baptiste. » (Duchesne, généal. de Bar-le-Duc, p. 37, an. 1270.) — [« L'Annonciation de l'angre, la « *nativité.* » (Joinville, § 471.) — 3° Horoscope : « Jaçoit ce qu'il soit enclin selon la constellation de « sa *nativité* à aulcun vice. » (Songe du Vergier, I, p. 56.)] — « Vostre *nativité* est contraire à ce. » (Percef. VI, f. 118.) — « Devin qui composa sa *nati-* « *vité.* » (Brantôme, Cap. Fr. II, p. 50.) — 4° Race, extraction : « Gentilhomme de *nativité.* » (Froiss. liv. IV, p. 136.) — « Dit qu'il est de belle *nativité.* » (Gloss. de l'Hist. de Paris.) — « A elevé vostre « *nativité* sur les autres. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 3.) — 5° Postérité : « Que toute sa *nativité* « fut dix lieues en mer. » (Percef. I, 65. — 6° Patrie : « Pour vivre en paix laissoient leur *nativité.* » (Desch. f. 464.) — 7° Peuple, nation :

> Soient François, ou Allemans,
> Angles, autres *nativitez*,
> Bourgoingnons, Bretons et Normans. *(Desch. f. 448.)*

Natres. [Avare : On lit au roman de la Rose : « Dieu het avers et vilains *natres* Et les dampne « comme ydolatres. »] — « Ceulx sont villains « *natres*, de quelconque lignaige qu'ilz soint, qui « s'entremettent de villains mestiers, comme estre « escorcheurs de chevaulx. » (Anc. Cout. de Bret. f. 79.) — [Le sens diffère dans G. Guiart (v. 9163) : « Quant tenu se fu pour fol *natre.* »]

Natré, *adj. m.* Madré, rusé : Parlant de l'affection du connétable de Montmorency pour son bouffon : « Le traitoit comme un petit roy ; et si les « pages et laquais luy faisoient le moindre déplai- « sir du monde, il crioit plus, et bien souvent les « faisoit fouetter ; et ce petit fol estoit si bien *natré* « quelquefois, qu'il se plaignoit sans raison, afin de « faire fouetter les gallands. » (Brant. Cap. Fr. II, p. 125.)

Natreté. 1° Stratagème, en parlant de Charles-Quint : « Cette dame de la cour me dit, et me parla « d'une *natreté* que fit l'empereur estant dans « Paris ; car il escrivit à plusieurs ambassadeurs qui « estoient à Constantinople. » (Brant. Cap. Fr. I, p. 315.) — 2° Malices : « Au commencement, il estoit « un petit idiot, niais, et fat ; mais il fut si bien « appris, passé, repassé, dressé, alambiqué, raffiné, « et quintessentié, par les *natretez*, postiqueries, « champisteries, galanteries, et friponneries de la « cour. » (Ibid. II, p. 126.) — 3° Finesse : « Va sou- « tenir ce qu'il avoit, par cy-devant dit qu'en ces « bossez et contrefaits, il y avoit toujours le plus « souvent de la *natreté* et finesse. » (Bouch. Ser. p. 152.) — 4° Moquerie : « L'ambassade paroissoit « estrange, tout comme si l'on envoioit vers le Pape « un huguenot, il y auroit bien autant de *natreté*, « et de mocquerie qu'en l'autre. » (Brant. Cap. Fr. t. I, p. 241.)

Natte. [« Laquel *natte* sur quoy il sot que li sou- « dans s'asseoit touz les jours, il l'envenima. » (Joinv. § 145.)]

Natter. [Garnir de nattes : « Il estoit plus aise « que ceux qui ont leurs belles chambres verrées, « *nattées*, et pavées. » (Louis XI, 57e Nouvelle.) — « Lez ung brasier, en chambre bien *nattée.* » (Villon, p. 178.)]

Nattiement. Nettoyement, dans Saint Bernard, Serm. ms. p. 39.

Nattier. Qui fait des nattes. (Cotgr.)

Natural. [De naissance : « Je plevi Loeys, mon « signor *natural.* » (Aiol, v. 5939.)]

> Pour fol *natural*,
> Cascun tenir me devroit. *(Vatic. 1490, f. 171.)*

Naturalitez, *s. f.* Naturalisations : « Des *natu-* « *ralitez*, anoblissements, et legitimations de la « chambre des comptes. » (Godefr. Rem. sur l'Hist. de Charles VII, p. 897.) — Voy. lettres de naturalité, dans Laurière.

Naturalment. Naturellement, sans peine :

> . . . . car nature,
> Qui aprent tote creature,
> Et fet ouvrer *naturalment.* *(Ms. 6812, f. 164.)*

Naturence, *s. f.* Terme obscène. « Se descou- « vrit, et luy fit paroitre sa *naturance.* » (Moyen de parvenir, p. 248.)

Naturante, *adj. f.* Un auteur distingue deux sor-

tes de natures: Nature *naturante*, et nature naturée. (Cretin, Ep. p. 1.)— Tout ce qu'il dit est fort obscur; peut-être entend-il par « nature *naturante* » la nature « qui opère » la cause efficiante, et par « nature naturée » « l'effet » produit par la cause. — [Cette dernière supposition est empruntée au système de Spinosa.]

Naturaus. De naissance : [C'est *natural* avec vocalisation de *l.*]

Dame roine *naturaus.* *(Chans. Ms. du Cte Thib. p. 91.)*
France dame *naturaus.* *(Vatic. 1490, f. 123.)*

Nature. [1° Personnification de l'ensemble des forces naturelles : « Aristote dit que *nature* est « cele par cui totes choses se muevent ou se repo- « sent par eles meismes. » (Brun. Lat. Trés. p. 418.) — « N'i (en une belle femme) perdi pas *nature* ses « uevres ne son tans. » (Sax. t. V.)] — « Ormeaulx « plantéz là de nature. » (Don Florès de Grèce, folio 121.)

[II° Essence de l'homme ou des choses : « L'yaue « dou flum est de tel *nature*, que quant nous la « pendiens en poz de terre blans que l'en fait ou « païs, aus cordes de nos paveillons, l'yaue deve- « noit ou chaut dou jour aussi froide comme de « fonteinne. » (Joinville, § 189.)] — « Admirable à « *nature*, pour son extreme grandeur. » (Don Florès de Grèce, f. 25.)

[III° Naturel, caractère, talent poétique : « Je « connois toute la maniere de Lombarz et que con- « voiteus sont de gaaingnier par *nature.* » (Mén. de Reims, § 228.) — « Car c'estoit sa *nature* (à Renart); « il estoit liez quant maus adersoit. » (Id. § 416.)] — « Vaillant par *nature.* » (Poët. av. 1300, II, 579.) « Je vous scay meilleur gré de l'amour et bonne « *nature* que je voy que vous avez à vos amys. » (Jouvencel, p. 453.)

Si me fait amor enforchier
De chanter par *nature.* *(P. av. 1300, III, p. 1083.)*

Il n'a chançon en tout le mont,
Dont je ne sache par *nature.* *(Ms. 7218, f. 252.)*

Convient qu'il ait sens de *nature*,
Pour donner couleur à droiture
A sa menconge... *(Ms. 7218, f. 213.)*

Expressions : 1° « *Nature* ne peut mentir. » (Monstrelet, vol. I, p. 54.) — 2° « *Nature* fait chien « tracer. » (Cotgr.) — 3° « Coustume rent maistre, « et devient *nature.* » (Jouvencel, p. 272.) — 4° « *Nature* se contente de peu. » (Sag. de Charron, p. 127.) — 5° « *Nature* n'est jamais saoule, ny con- « tente. » (Id.) — 6° « Ce que *nature* donne, nul ne « peut tollir. » (Boucicaut, p. 13.) — 7° « Nourriture « passe *nature.* » (Sagesse de Charron, p. 520.) — 8° « *Nature* met nourreture en oubli. » (Vatican, n° 1490, f. 134.) — 9° « Chacun trait à sa *nature.* » (Hist. de Du Guescl. par Mén. p. 467.)

10° L'en doit aux vertus garde prendre,
Aux habis non, mais aux sens de *nature.* *(Desch. f. 308.)*

IV° Race : « Jamais autre lievre estrange, fors « que celle de leur *nature* ne laisseront approchier. » (Chasse de Gast. Phébus, f. 46.)

V° [Patrie : « Regardez ces banieres en ce champ « vent clers, Veez la fleur de lis qui vous vient visi- « ter; A vo droite *nature* pensez de retourner. » (Cuvelier, v. 21104.)]

VI° Raison : « Je vo di san et *nature.* » (Ms. 7615, t. II, f. 150.)

VII° Bon état : « Estoit tenu de mettre ledit molin « de Berry en *nature* de chose, en dedens troix « ans. » (Procès de Jacques Cœur, ms. p. 158.) — « S'est moult bien forrez à *nature.* » (Ms. 7218, folio 224.)

VIII° [Parties naturelles, acte charnel, vice contre nature : « Le suppliant confessa, pour doubte « d'icelle gehyne et de rigueur de justice, qu'il avoit « fait *nature*, en la bouche d'icelle femme, combien « qu'il n'en eust riens fait. » (JJ. 122, p. 38, an. 1382.)] — « Le sangler aux *natures* prindrent. » (Gace de la Bigne, f. 118.) — « Le pechié de *nature.* » (Arbre des batailles, f. 62.) — « La porte de *nature.* » (Alector, Rom. p. 55.) — « La *nature.* » (Ms. 7218, f. 218.) — « Leur apprennent de *nature.* » (Ms. 6812, folio 49.)

IX° Règles des femmes. (Marbod. col. 1654.)

Naturé. [1° Natif : « Loron de Polegny, bour- « goiz de Toul, *naturé* dudit lieu de Toul. » (JJ. 162, p. 235, an. 1408.)] — 2° Formé par la nature : « Je vous donne, et laisse cest aneau d'or empalé « d'un tres fin carboucle flamboyant, et lumineux « en tenebres; lequel est *naturé*, et composé, et « jecté en oeuvre, soubz telle syderation que, si je « suis prisonnier, ou en aucun destroict enserré, « il viendra en palle clarté comme la lumiere d'un « soleil pluvieux. » (Alector, Rom. p. 58.) — 3° En bon point : « Femme bien *naturée.* » (Rabelais, I, p. 309.) — 4° Nature considérée dans son état passif : « Nature *naturée.* » (Cretin, epit. p. 1.) — 5° Mis au monde, en parlant de J. C. :

Ces fruiz que la char *naturée*
Prist, qui puis fu en croix triblée. *(Ms. 6812.)*

Natureau. 1° De nature : « Fol *natureau.* » (Des Acc. Bigarr. p. 180.) — 2° Naturel : « C'est le « *natureau* de la beste, elle leve la queue, quand « elle veut pisser. » (Oudin.) — 3° Membre viril. (Rabel. t. III, p. 150.)

Naturel—eus. [1° Conforme aux lois de la nature : « Phisique (médecine) est faite por conduire « l'ome jusque la mort *naturel* et sachiés que mort « *natureus* si est en LXX ans. » (Alebrant, fol. 2.) — 2° Qui vient de la nature, par opposition à artificiel : « Il puet estre cristalier à Paris qui veut, c'est à « savoir ouvrieres de pierres de cristal et de toutes « manieres de pierres *natureus*, qui veut, se il set « le mestier. » (Livre des Mét. p. 72.)] — « Un jour « naturel, qui sont vingt quatre heures. » (C. G. I, p. 1006.) — 3° Conforme à la nature humaine et à ses faiblesses : « Il estoit homme *naturel* comme « ung autre. » (Percef. V, f. 44.) — 4° Humain, non cruel : « Quant il veit ces deux bestes, si pensa qu'yl « ayderoit au lyon pour l'amour qu'il estoit plus « *naturelle* beste que le serpent. » (Lancel. du Lac, t. III, fol. 83.) — 5° [De naissance : « Dedans i avoit « 300 Espagnols *naturels.* » (Mém. de Du Bellay, 46.)

— 6° De la patrie, natal : « Qu'elle s'en voyse esba- « tre en son air *naturel*, deux moys ou trois. » (Petit Jean de Saintré, p. 547.) — 7° [Capable de procréer : « Icelle Marote mettoit sus au suppliant qu'il « n'estoit pas homme *naturel* ne capable de ma- « riage. » (JJ. 196, p. 82, an. 1469.)] — Parlant d'Henry l'impuissant : « Il repudie sa premiere « femme, sans l'avoir cogneu, n'estant pas *natu-* « *rel.* » (Fav. Th. d'honn. t. II, p. 1211.) — 8° [Conforme à la coutume : « Quint *naturel* et coutumier. » (Cout. d'Amiens, art. 57.) — « A la charge de tel « portion de *quint* et vivre *naturel*, qui par raison « et la coustume des lieux, poet appartenir audit « Estevenot, fils maisné et heritier dudit feu « Jaque. » (Cart. 21 de Corbie, f. 246, an. 1419.)] — 9° Conforme à la raison : « Sanz *naturel* lor est « faillis. » (Ms. 7615, t. I, fol. 101.) — 10° Qui a bon caractère : « Il estoit homme humain et *naturel.* » (Jouvencel, p. 601.) — 11° Inspiré par le talent, la poésie : « Musique, chançons *naturelles.* » (Desch., f. 395.) — 12° Légitime : « Bastards ne succedent à « leurs parents; mais toutes fois leurs enfans *natu-* « *rels* et legitimes leur succedent. » (Cout. Gén. II, page 258.) — « Elle avoit dit, et affermé prouver « qu'elle estoit fille *naturelle*, et legitime du dit « deffunt. » (Ibid. t. I, p. 1045.) — « Nous sommes « venuz supléer en ce qu'il ne peult, estans, et l'un « et l'autre, ses enfans et filz *naturelz.* » (D. Flor. de Gr. f. 106, V°.) — « Le roy m'embrassa, et pleura, « m'assurant qu'il feroit ma fortune, comme si « j'estois un de ses enfans *naturels*, et qu'il m'ai- « moit cherement. » (Mem. de Bassompierre, édit. d'Amsterdam, 1723, t. I, p. 225.) — « Je suis ung « filz acquis; mais je vous seray *naturel*, comme « si j'estoye de votre propre sang. » (Jouvencel, page 468.) — 13° Illégitime : « Avec luy, le vicomte « de Lautrec son frere legitime, messire Bernard « son frere *naturel* illegitime. » (J. Chart., Hist. de Charles VII, p. 229.) — « Un pere *naturel* est tenu « de donner les aliments à ses enfants bastards, et « les vestir, et entretenir. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 1099.) — « Le fils *naturel* est batu de son pere « au dedans de l'ostel, quant il mesprent. » (Al. Chart. l'Espér. p. 295.) — 14° Corporel, par opposition à spirituel : « Chariot dans lequel estoit le « corps *naturel* dudit feu roy. » (Matth. de Couci, Charles VII, p. 733.) — 15° Naturaliste : « Les phisi- « ciens *naturels* disent que la meilleure est celle « qui est exposée au soleil. » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 63.)

Naturellement, *adv.* Avec un bon naturel : « Et quand le roy eut oy le Jouvencel ainsy *natu-* « *rellement* et bien parler pour ses amys. » (Le Jouv. ms. p. 452.)

Naturelment. Même sens :

Sont nez si gent,
Qui est fez si *naturelment.* *(Ms. 7218, f. 201.)*

Naturement. Même sens : « Surd ou muet « *naturement*, et nent de survenue par malady. » (Britt. Lois d'Anglet. f. 217.)

Naturer. [Ressembler : « Bien *naturons* à nos- « tre mere; Bien nous puet Eve fieus clamer. » (Paraphr. ms. du ps. *miserere.*)]

Natureté, *s. f.* Terme obscène : « Elle le mon- « tra, exhibant phisiquement sa petite *natureté.* » (Moyen de parv. p. 248.)

Naturien, *s. m.* Naturaliste :

Selonc les *naturiens*,
L'omme est sanguin, ou colerique,
Fleumatique, ou melancolique. *(G. Guiart, f. 352.)*

Le philosophe, et li *naturien*
Dient que c'est tres parfaite nature,
Que de cheval espaignol, et de chien,
Et qui aiment humaine creature. *(Desch. f. 230.)*

Nau. Nage : « Yssir par la poterne et parmy les « fossez à *nau.* » (Percef. I, f. 48 d.)

Navage, Navaige. Ensemble de vaisseaux :

Et si regarde le *navaige*,
Voiles et nefs : fay moy rapport
De monseigneur, s'il est au port. *(Desch. f. 436.)*

Si regarde vers le rivage
Et regarda vers le *navage.* *(Ovide, dans Borel.)*

Navar, *adj. m.* Non vrai :

Et si ont tous les homes mors
Et les femes ont retenues,
Si les ont avoec aus eues :
Enfans en orent à plenté,
Ki pour aus furent apielé
Navar ; c'est à dire *non vrais ;*
Quar lor lins ne fu pas estrois
De droit linage, ainc furent moult
Gens asanblées de partout. *(Mouskes, p. 164.)*

Navarraz. Navarre :

Estoit le roy Phelippe mort,
Si ne pot venir contre lui
Le roy nouviau ; en lieu de lui,
Y vint de *Navarraz* Loys. *(Ms. 6812, f. 84.)*

Navay. [1° Navire : « Item quatre deniers pari- « sis de chacun gouvernail de *navay* de plus de « ung fust, ouquel on charge vin à Tornus. » (Preuv. de l'Hist. de Tournus, p. 243, an. 1328.) — 2° Port : « Comme le suppliant eust prins es dittes « boutiques (de poisson) ou *navay* de la ville de « Chalon sur la Saonne une chaienne de fer. » (JJ. 141, p. 236, an. 1391.)]

Nave. [1° Nef (voir ce mot) : « Et departirent « dou port par un mardi matin, à trente huit *naves* « pleines de bonnes gens et de hauz hommes, sans « les *naves* aus menues genz et sans celles aus « chevaus et aus viandes. » (Mén. de Reims, § 372.) — « Et se pourveirent de *naves*, de grans vaissiaus « et de petis. » (Froiss., II, 63.)] — « En lor retor, « dedens le port meismes furent brisiées plus de « .XL. *naves.* » (Cout. de G. de Tyr, Mart. V, col. 744.) — « *Nave* de mer. » (Chronique ms. de Nangis, an. 1377.) — 2° Flotte : « Ordonnerent à traire leur « *nave* devers Hanebont. » (Froiss. liv. I, p. 109.)

Naveau—el. [Navet : « D'un trongnon de chou, « un *naveau.* » (Villon, Grand Test. p. 48.)]

Expressions : 1° « Ouy da, des *naveaux.* » (Cymbalum mundi, p. 96.) — 2° « Ne vous crains deux « *naveaux*, » c'est-à-dire aucunement. (Cl. Marot, page 268.) — 3° « Je n'en donne pas un *naveau.* » (Blas. des faulc. am. p. 24.) — 4° « N'ont pas vail-

« lant deux *naveaulx.* » (Coquillart, p. 255.) — 5° « Ne laissa vaillant deux *naveaux.* » (Ms. 7615, t. I, fol. 101.) — 6° « Aus dens le depiecerent, ausi « comme un *navel.* » (Ms. 7218, f. 343.) — 7° « Une « fille qui a le bas du ventre fait comme un « *naveau,* » c'est-à-dire un garçon. (Oudin.)

8° Il est aussi sage qu'un veau,
Aussi crotté qu'un gros *naveau.* *(Garasse, p. 83.)*

Navée. 1° Flotte :

Chevaliers en nef porcachierent,
Deuls *navées* appareillierent :
Esvert à Harfleu torna,
O quarante nesf qu'il mena. *(Rou, p. 255.)*

2° [Navée, charge d'un bateau : « Icellui Gaultier « avoit fait monter deux *navées* de buche au dessus « dudit pont de Vernon. » (JJ. 154, p. 87, an. 1398.) — « Sur chacune *navée* ou vessel chargié de sel, « qui arrive en la ville de Paris, une mine de sel. » (JJ. 163, p. 322, an. 1409.)] — « La *navée* de foin, « de buche, et de charbon (payera) cinq sols. » (Ord. I, p. 784.)

Navel. [Bateau : « Aussi et par maniere que de « celui (sel) que on amenoit à ladite ville (Corbie) à « nef ou à *navel.* » (JJ. 88, p. 120, an. 1360.)]

1. Navet. [Légume, dérivé de *napus :* « Se dist « l'en que ce font deables ; Mais tex diz ne vaut « deus *navez.* » (Rose, v. 18107.) — « Mettre parcuire « en boullon de char et des *navés.* » (Ménag. II, 5.)]

2. Navet. Navette en écaille ou en or, pour faire du filet, dérivé de *navis :* « S'en vont de l'une « à l'autre, et prennent une emprinse d'une jar- « tiere, d'ung bracelet, d'une rondelle, ou d'ung « *navet.* » (Petit Jean de Saintré, p. 624.)

Navete. [Plante dont on tire de l'huile : « Le « menage de ceste huile de *navete* est très profita- « ble. » (O. de Serre, 250.)]

Navette. [1° Petit vase de métal où l'on conserve l'encens ; il est en forme de navire : « Une « *navette* dorée à mettre encens et est esmaillée à « angeloz et poise deus marcs. » (Inv. du duc de Norm. an. 1363.) — 2° Vase imitant la forme de la navette ecclésiastique, pour renfermer le sel, les épices, l'encre ; le couvert du roi ou de la reine (voir Nef) : « Une *navette* de cristal, garnie d'ar- « gent, dorée et esmailliée à faire saliere. » (Inv. de 1353.) — « Une *navette* à mettre enqure, plume « et canivet, sur un comptoir d'argent blanc. » (Inv. du duc de Norm. 1363.) — « La *navette* d'or « goderonnée ; et y met on dedans, quand le roy est « à table, son essay, sa cuiller, son coutelet et sa « fourcette. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « Pour avoir rappareillié et mis à point la *navette* « d'argent dorée de madame la royne, en laquelle « il a refait, ressoudé et redrecié la pate et ressoudé « le fretelet du couvescle, ycelle sablonnée et « rebrunie. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 188.) — 3° Instrument où le tisserand met sa trame pour la passer au travers de la chaine : « Ces « femmes ne sont point comme nos femmelettes, « Qui font par le mestier promener les *navettes* « En ourdissant la toile. » (Rons. Hymnes, I, 2.)] — 4° Jeu. (Rabel. I, p. 148.) Dans l'apologie d'Hérodote, p. 300, « jouer de la *navette* » s'est dit des filles qui manquent à leur honneur.

Nauf. Nef : « A Bayonne, à Sainct Jean de Lus, « et Fontarabie, saisirez toutes les *naufs.* » (Rab. I, p. 213.) — « Au port de Cajette y avoit plusieurs « *nauz* marchandes genevoises. » (Rech. Pasq. 554.)

Naufrage. [« Eussé je, o souverain, comme le « second pere, Au *naufrage* du monde, une arche « à me sauver. » (Desport. Œuvres chrétiennes, Sonnets, 9.)]

1. Naufrager. 1° Faire naufrage :

Comme l'astre jumeau qui sauve de tempeste,
Du matelot ja prest à *naufrager* la teste.
Mém. de Montluc, t. II, p. 579.

Comme les vens singlans, en voille, et tref,
Font *nauffraiger* souvent le pauvre nef. *(J. Marot, 184.)*

[2° Naviguer : « Pour lors estoit le seigneur « d'Orleans absent d'Ast, car il *naufrageoit* sur la « rive de la mer de Genes. » (Chr. de Charles VIII, à la suite de Monstrelet, f. 86, an. 1496.)]

2. Naufrager. [Sujet au naufrage : « Voilà du « bois et des outils assez Pour tes carreaux rude- « ment compassés, Dont tu bastis ta barque *nau-* « *fragere.* » (Rons. 947.)]

Naufrageux. Qui a fait naufrage. (Oudin.)

Naviage. Pilotage : « Jehan Lyon vouloit dire « que Guisebert Matthieu avoit achapté l'office des « rivieres et du *naviage.* » (Froiss. liv. II, p. 61.)

1. Naviaus. Petits navires : « Vint pour passer « Seine, à tout huict petit *naviaux.* » (Monstrelet, vol. I, p. 267.)

2. Naviaus. Navets :

J'ai porées, j'ai *naviaus,*
J'ai pois en cosse toz noviaus. *(Ms. 7218, f. 246.)*

Navie. [1° Flotte de guerre ou marchande : « Plus grant *navie* ne fu appareillées. » (Roncisv. p. 118.) Comparez l'anglais *navy,* flotte. — « Il sont « venu à Rome si trovent la *navie.* » (Aiol, v. 9555.) — « Li rois Richarz avoit le plus de sa gent avec « lui et la *navie* appareillie. » (Mén. de Reims, § 129.) — « Après ces choses, atirierent li frere au « roy lour *navie,* et li autre riche homme qui « estoient en Acre. » (Joinv. § 442.)] — « Descen- « dirent les chevaliers, et les serjans, fors les mari- « niers, qui en remenerent la *navie* contre val le « flun, eil se mistrent en conroi. » (Cout. de G. de Tyr, Mart. V, c. 685.) — « Nouvel statut qu'il vou- « loit elever sur la *navie* du Lys, et de l'Escaut. » (Froiss. liv. II, p. 59.) — « Le duc avoit sa *navie* « toute preste à Boigency, et se mit en une belle « nef. » (Id. III, p. 323.) — 2° [Nefs : « Lors fist li « empereres apareillier quatre *navies* armées. » (Mén. de Reims, § 441.)]

Naviel. [Navet : « Li ewe où li *naviel* seront « cuit assouage moult le pis. » (Alebrant, f. 59.)]

Navier. [Naviguer, conduire par mer : « Si fisent « guerre et pourveïr grant fuisson de nacelles et « entrer dedens archiers et *navyer* jusques à ces

« palis. » (Froiss. IV, 181.) — « Et entrerent en « quatre barges et se fisent *navyer* jusques à leurs « compagnons. » (Id. VIII, 136.)]

1. Naviere. Batellerie: « Doyen des navieurs « de Gand, qui estoit un moult bel office, et de « grand profit, quand la *naviere* court en marchan- « dise. » (Froiss. liv. II, p. 314.)

2. Naviere. [Champ de navets: « Le suppliant « se transporta en sa *naviere*, et là trouva Guil- « laume le Moyne, qui roboit les navez de la dite « *naviere*. » (JJ. 100, p. 25, an. 1369.)]

Naviet. [Navet: « Iluec copa le chief Torbant le « fil Pharel.... com se fust d'un *naviet*. » (Chans. d'Antioche, II, 554.)]

Navieur. 1° Batelier commerçant par eau, comme les marchands de l'eau à Paris: « Les « *navieurs* de Tournay. » (Bout. Som. rur. p. 190.) — [« Il le fist doyen des *navyeurs*. » (Froiss. IX, 162.) — 2° Pilote: « Li contes avoit commandé as « *navieurs* sus la teste que nuls ne traisist avant, « mais rentraissent en la mer. » (Id. II, 327.)]

Navigable. [Où l'on peut naviguer: « Ce lac « est *navigable* d'assez grans bateaux. » (Amyot, Lucullus, 20.)]

Navigage. [Navigation: « Leur fut permis de « faire des moulins, tellement que le *navigage* des « vaisseaux ne fust point empesché. » (Hist. de Charles VI, an. 1388, p. 71.) — « Pour ce que icellui « village suppliant est fort duit et experimenté en « fait de *navigage*. » (JJ. 191, p. 234, an. 1456.)] — « Les inventions plus belles sont venues d'Orient, « entre autres le *navigage*, qui est l'art par lequel « plus de terres ont été decouvertes et peuplées. » (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 6.)

Navigant. Qui navigue:

Maria doibt on reclamer,
Très clere estoille de la mer,
Qui paovres desvoyés ravoye
Tous *navigans*. *(Cretin, p. 30.)*

Navigateur.

. . . . Je te supply, lecteur,
Quand par la mer seras *navigateur*,
Fais moy ce bien, si passes là autour,
De t'enquerir d'une certaine tour. *(Cl. Marot, p. 588.)*

Navigation. [« (Carthage) n'est distante de « Rome que de trois journées de *navigation*. » (Amyot, Aristide et Caton, 54.)]

Naviger. [Naviguer: « Oultre ces pays icy n'y « a plus que de la vase que l'en ne peut *naviger*. » (Amyot, Thésée, 1.)]

Navile. [Flotte: « Se lor *naviles* fust ars, il « aussent tot perdu. » (Villehard. § 220.) — « Le « *navile* venant ou havre de la ditte ville de Har- « fleur. » (JJ. 153, p. 243, an. 1398.)]

Navilie. [Même sens: « Tut sun *navilie* i ad fait « aprester. » (Rol. v. 2627.)]

Navine. [Champ de navets: « Le suppliant ala « veoir certains blés et *navine* où avoit navés. » (JJ. 154, p. 733, an. 1399.)]

Navioz. Navets:

Si li convient des feves,
Des choleiz, et des reves,
Ravaus et porions
Navioz, et oignons. *(Ms. 7615, II, f. 212.)*

Navire. [1° Flotte: « A celle nuit se tint le roy « d'Engleterre en grant revel en sa *navire*. » (Froiss. XVII, 96.) — « Deux grans lanternes qui « furent faites pour porter feu de nuit à veoir con- « duire le *navire* de ladite armée. » (Clair. 822, f. 13, an. 1385.) — « Deux milliers trois cens et « cinquante trois livres de suif.... pour la garnison « du *navire* du roy. » (B. N. fr. 26009, n° 971, an. 1370.) — « *Navire* de galées et de barges du roy « N. S. » (Id. n° 975.)] — 2° Navigation: « Ce luy « seroit un trés grand dommage, s'ils en estoyent « seigneurs, car ils auroyent la bonne riviere de « l'Escaud, et le *navire* à leur aise, et voulonté. » (Froiss. liv. II, p. 70.) — 3° Barque, vaisseau: « Je « sui d'avis que hastivement les deux *navires* soient « mises es fossez. » (Percef. I, f. 83.) — « Ils mec- « troient plus de 15 jours, ou trois semaines, avant « qu'ilz fussent embarquez en leurs nefs, et *navi-* « *res*. » (Jouvenc. ms. p. 451.) — « *Navires* à feu, » c'est-à-dire brûlots. (Mém. de Sully, XII, p. 450.) Dans les Mém. du duc de Rohan, I, p. 299, il est dit que ceux qui furent employés au siège de la Rochelle étoient bâtis de briques en dedans et remplis de mines qui devoient jouer contre une palissade.

Navirie. [Flotte: « Par Sebre amunt tut lur « *naviries* turnent. » (Rol. v. 2642.)]

Naviron, *s. m.* 1° Aviron: « I ot XV galies, et « autres vessiaus menus, saities et gameles bien « .L., et alerent à veles, et à *navirons* tant qu'il « vindrent à Escalone. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, c. 731.) — 2° Barque:

Ne Leander, qui tout, sans *naviron*,
Nooit en mer, qui rade est et parfonde,
Tout pour l'amour de sa dame la blonde.
Froiss. Poés. p. 305, col. 2.

« Commanda aux prevotz legionnaires et autres « ses legatz qu'ilz, à toute diligence, s'entremissent « de pourveoir nefz et *navirons*, partout ou possi- « ble seroit. » (Tri. des IX Preux, p. 337.)

Navisole. Navire de charge: « Si fist le Soudan « venir d'Alexandre .XXII. galies et une *navisole* « qui portoit la viande et estouvoir des galies. » (Cont. de Guill. de Tyr, Martène, V, col. 731.) — « Quant li Sarrazins les apercurent, si traistrent « lor galies et lor *navisole*, si prés de la ville, com « il plus porent. » (Ibid.)

Navisone. Même sens: « Quant il furent la, si « trouverent que lor nef se defaisoit toute, et « que l'eue i entroit par mult de lieus, si se regar- « derent, et virent une *navisone* de Sarrazins qui « estoit amenée de Tunes. » (Martène, C. de Guill. de Tyr, V, c. 728.)

Naviucelle. Nacelle. (Poët. av. 1300, II, 806.)

Naulage. [Fret: « Je perdrois le *naulage* que

« je paye aux mariniers. » (Amyot, que la vertu se peut apprendre, V.)]

Naulager. Payer le naulage. (Cotgr.)

Naule. 1° Fret : « Les deux galées, et les deux « dictes huissieres valent, de *naule*, pour mois, « cinq mille florins. » (Boucic. p. 324.)

Puissions nous ensemble à Charon
Payer le *naule* miserable. (*G. Durant, p. 109.*)

[2° Péage par eau : « Copie du péage de la maré- « chaussée... de toutes les denrées et autres choses « quelconques qui passent par lesdis lieus, par « terre... et chacun desdis marchans a plus de XII « alouzes, la XIII° sera audit seigneur par le droit de « ladite maréchaussée et pour cause de *naule*. » (Ancienne pancarte. Châtellenie d'Orleans.) L. C. de D., — 3° Nef : « Deux *naules* de gabe ; les patrons « estoient Luca de Villafrancha, et Denis Scalliers « portugalleze. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, f. 33.)

Nauly. Prix du passage : « Donner le *nauly* au « cruel nochier. » (Caron.) (Per. d'amour, f. 114.)

Navray. [Blessé : « Item si aulcun bourgeois de « cette ville brise le marché de cette ville, sy paiera « .c. sols, au mayeur .XII. den., aux eschevins .XII. « den., au *navray* .XX. sols, et au batu .X. sols. » (Statuts de Commerci, an. 1263.)]

Navre. Blessure : « Tous proprietaires, et sei- « gneurs, tenans fiefs et seigneuries des villes, « chasteau, et chastellenie, ayant, en iceux, leurs « fiefs, du moins seigneurs vicomtiers, compete, et « appartient la cour et recognoissance de tout « mesus de lict et forfaict, *navré*, commis, et adve- « nus en leur seigneurie. » (N. C. G. II, p. 972.)

Navrer. [Blesser, au propre et au figuré : « Si « mist un carrel en coche, et trait droit au roi, et « le fiert à descouvert on tournant de la destre « espaule, et le *navra* durement ; quant li rois se « senti *navré*, si se traist arriere. » (Mén. de Reims, § 131.) — « Et si n'a home mort n'autrui *navré*. » (Aiol, v. 1098.)] — « Elle m'a *navré* la belle ; elle m'a « *navré* d'un chapeau de violette, qu'ele m'a donné. » (Chans. du XIII° siècle, ms. Bouh. ch. 386, f. 316.) — « Grandement *navré* de l'amour de Dido. » (L'Am. ressusc. p. 222.) — « Celuy qui m'a *navré* sans « lance. » (Poës. av. 1300, I, 256.)

Navreur, *s. m.* Celui qui blesse. « Se d'adven- « ture l'ung navre l'autre, par faictz d'armes, le « navré doit guerdon à son *navreur*. » (Percef. IV, f. 121.)

Navreure, *s. f.* Blessure. [Voir Froiss. III, 148 ; IV, 159.] « Certes, dist elle, il est si malade de la « *navreure* que vous luy avez faicte, que en nulle « maniere y pourroit il venir. » (Lanc. du Lac, III, fol. 9.) — [« Le procureur desdits religieux les a « accusé ou denoncié d'une bature et *navreure* que « fist Huet Cran et ses complices aux dessusdits « prisonniers. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1348.)]

Nause. [Pêcherie : « Une *nause* à prendre « anguilles. » (JJ. 48, p. 164, an. 1310.)]

Nauseatif. Qui cause des nausées. (Cotgr.)

Nausée. [« A cause d'ung estouffement, qui luy « estoit ordinaire que les medecins appellent *nau-* « *sée*. » (Carloix, VI, p. 50.)]

Naut, *s.* Gouttière d'un toit. « Nul ne peut faire « goutieres, ou *nauts*, sur rue publique, plus bas « que de vingt-deux pieds et demy. » (Cout. Gén. I, p. 527.)

Naute. Pilote : « Ainsi que, après une grande « tempeste, combien que la mer soit apaisée, trem- « blent longuement les *nautes*. » (Duclos, Preuves de Louis XI, p. 207.)

Nautile. Mollusque. (Cotgr.)

Naye, *s. f.* Ecouvillon. « Pour leurs montures, « ils chevauchent des bancs, des escabelles, la *naye* « du four.... des balays, et tels autres meubles. » (Merl. Cocaie II, p. 236.)

Nayer. Noyer : « Je *naye*. » (Rabel. IV, p. 92.)

Nayfvement, *adv.* Au naturel. « Encor qu'il ne « soit pas *nayfvement* pourtrait, » vers sous le portrait de l'auteur. (Des Acc. Bigarr.)

Nayger. Neiger : « Lievres descendent des mon- « taignes, quand il *nayge* pour venir à la plaine. » (Gast. Phéb. p. 265.)

Nayver, *v.* Rendre doux, naïf :

Heureuses seurs, vous Acidaliennes,
Qui *nayvez* les celestes destins,
Par la faveur de vos mignardz tetins. (*L. Le Caron, f. 4.*)

Nazal. [Voir Nasal et Nasel : « Jus l'abati dou « destrier sejorné, Par le *nazal* l'a errament com- « bré. » (Auberi.)]

Nazard. Instrument à vent. (Oudin.)

Nazarde. 1° Chiquenaude sur le nez. (Oudin.) — 2° Jeu. (Rab. I, p. 153.)

Nazarder. Nasiller. (Marot.)

Nazart. Voir Nasal et Nasel : « Le coup, qui fut « grant, descendit jusques sur le *nazart* du « heaulme. » (Percef. III, f. 96.)

Naziere. [Voir Nasal et Nasel, dans D. C. sous *Nasale*.]

Nazille. Narines : « Prenez la poudre, et luy « mettez ès deux parties du palais, et ès deux parties « des *nazilles*. » (Artel. Fauc. f. 94.)

Naziller. Enfoncer son naseau dans la fange, en parlant du sanglier : « Quand elle (la laie) arrive « dans les champs semez, elle suit volontiers un « rayon, *nazillant*, et vermillant, tout le long d'un « scillon. » (Fouill. Ven. f. 59.) — « Les males.... « vont *nazilier* et vermiller à douze ou quinze pas « loing de la mere. » (Id. f. 60.)

Ne. [1° Négation ; ne, ni : « *Ne* por or ned argent « ne paremenz. » (Eulalie.) — « *Ne* vus esmaiez. » (Rol. v. 27.) — « *Ne* pois amer les voz. » (Id. v. 1548.) — « Ançois que li ans fust passés *ne* accomplis. » (Aiol, v. 41.)] — « *Ne* plus *ne* mains. » (Ms. 7615, II, f. 174.) — « *N*'en a l'un, *n*'en a l'autre. » (S. Bern. Serm. ms. p. 378.) — « Sans attendre jour *ne* « semaine. » (Mell. de Saint Gelais, p. 19.) — « Les « Romains seulement *ne* le quitterent, mais luy, et

« son peuple remirent en leurs entieres libertez, » c'est-à-dire non-seulement le relâchèrent, mais encore.... (Hist. de la Tois. d'or, I, fol. 15.) — 2° [Si *ne*, suivi d'un subjonctif : « Nous fussiens piecha « mort ne fust l'ermites. » (Aiol, v. 125.)] — 3° Explétive : « S'il *n*'y a. » (Ord. II, p. 8.)

N'i a Conté, n'y a Baronnie,
Ne chastel, ne chastellerie,
Que Guillaume *ne* n'ait donnée. *(Rou, p. 311.)*

Helas qu'on *ne* me trouve ainsy,
Au sein de ma dame transi. *(J. Tahur, p. 116.)*

Le peuple, dans les provinces, se sert de ce mot sans que la phrase cesse de rester affirmative. « C'est la plus belle femme qu'il *n*'y ait pas, » pour la plus belle femme qu'il y ait. — 4° Et : « Quant à « ma fille,.... je voudray bien savoir qui l'aura par « mariage, *ne* qui la douera. » (Froiss. III, p. 307.) — Parlant des clefs d'un château : « Or nous ensei- « gnez comment, *n*'où elles vont, *ne* qu'elles « ferment. » (Id. livre IV, f. 37.) — « Quiconques « enfraindroit *ne* trespasseroit l'un de ches trois « bans, il chiet en le merci dou seigneur, en amande « à volenté. » (Beaum. ch. LXIV, p. 330.)

S'el est vers toi fiere, *ne* dure,
Tot son talent sueffre, et endure. *(Ovide, f. 96.)*

5° Ou :

Se j'ay parlé folement
Ne dis nule outrequidanche. *(P. av. 1300, III, f. 1196.)*

6° En : « Ou sera lors ma biauté, se je *n*'ay nulle.» (Gast. Phéb. p. 389.) — « Si ascun deltour porte sur « luy deners, et il les monstre folement entre larons, « et il *ne* soit robbé. » (Britt. L. d'Angl. f. 62.)

Si *n*'ai la langue arse dedens. *(Ms. 7989 ², f. 45.)*

7° [Action de nier ; de là mettre en *ne*, s'inscrire en faux : « Et se il le metteint en *ne*, le devant dit « Robin Rabardiau l'offreit à prouver par temoins « ou par gage de bataille. » (Cart. de Chartres, an. 1270.)]

Expressions : [1° *Ne* est renforcé par mie, pas, etc. : « Il *ne* s'esveillet mie. » (Rol. v. 724.) — « *Ne* « l'devez pas blasmer. » (Id. v. 681.)] — 2° *Ne ce ne qoi.* Rien :

Charlot ne vaut, *ne ce, ne qoi ;*
Qui en veut la verité dire,
Il n'a ne creance, ne foy,
Ne que chiens qui charoigne tire. *(Ms. 7218, f. 323.)*

3° [*Ne l*, ne le : « Deus ! quel dulur que li Franceis « *ne l'* sevent. » (Rol. v. 716.) — « Ahi ! c'or *nel* « savés, Elies peres. » (Aiol, v. 760.)] — 4° *Ne ne*, et :

Cil est foux, et chetis qui aime *ne ne* prise
Fame qui est de peure esbrasée et esprise.
Ms. 7615, II, f. 139.

5° *Ne nulement*, point du tout : « Aucasin ala par « la forest, et li destriers l'enporte grant aleure ; « ne quidiés mie que les ronces, et les espines l'es- « panoiscent, ne *nulement.* » (Ms. 7989 ², f. 72.) — 6° *Ne que*, non plus que : « N'estoit nulle nouvelle « du regent, ne du duc de Bourgongne, *ne que* si « fussent mors. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, an. 1434, p. 158.)

Il n'a ne creance ne foy,
Ne que chiens qui charoigne tire. *(Ms. 7218, f. 323.)*

« N'a de foy, *ne que* un vieil chien. » (Du Guescl. Mén. p. 198.) — « Mauldit soit de Dieu qui aura ja « pitié de ces faulx traitres Arminaz anglois, *ne que* « de chiens. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, an. 1418, p. 41.) — « *Ne qu*'un chien n'a d'entendement.» (Desch. f. 434.)

Si ne li fait honeur, ne bien,
Ne que il feroit à un chien. *(Fabl. ms. p. 206.)*

. . . . En lui n'a envie,
N'orgueil, *ne qu*'en lion, ne chien. *(Desch. f. 247.)*

. . . . Ne sceurent leurs appetis,
Ne que font les chiens ou les leux. *(Id. fol. 486.)*

« Après eux ne venoit rien, *ne que* après feu. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, an. 1438, p. 181.)

Pitié amour n'avons, *ne que* pourceaulx. *(Desch. f. 108.)*

Goute n'y voy, *ne que* s'il estoit nuys. *(Id. f. 164.)*

Ne prisiez plus les Flamands, *ne que* cendre. *(Id. f. 115.)*

Dieu, quel varlet ! pour dames labourer,
Qui n'a en lui de moisteur *ne qu'à* cendre. *(Id. f. 241.)*

En parlant de la cour :

Il y fault estre sourt,
Et sans veoir, *ne que* de nuit. *(Id. f. 19.)*

. . . . Je ne di mie
Que je soie vostre pareil,
Ne que la lune est au soleil. *(Ms. 7218, f. 182.)*

Plus ne m'en ert *ne que* d'un songe. *(Fabl. Ms. p. 348.)*

Les yex dou cuer ne veont gote,
Ne que la taupe soz la mote. *(Ms. 7615, I, f. 101 bis.)*

Femme ne pense mal, ne nonne, ne beguine,
Ne que fait le renart que happe la geline. *(Id. f. 199.)*

On ne peut c... garder sans c...
Ne que sans seel fresches andouilles.

Ces deux vers se trouvent à la fin d'un ms. du roman de la Rose appartenant à M. d'Isenghien, ajoutés d'une écriture du 16e siècle.

7° *Ne plus que*, comme :

Ou il ne scet souventes fois neant,
Ne plus que fait une busche vestue. *(Desch. f. 261.)*

8° *N'es ce*, n'est-ce ?

A dont salli avant Jonece,
Et dist ensi desir ; eh, *n'es ce*
De celi qui gist ou buisson. *(Froiss. p. 399.)*

Or regardes, ce dist Jonece
Tres excellente dame, eh, *n'es ce*
Grant chose d'amer loyalment. *(Id. f. 400.)*

9° [*Nes*, ne les : « Jamais *nes* reverrez. » (Rol. v. 690.)] — 10° *Ne si*, et si :

Tes faucons n'eusses pas perduz,
Ne si ne fussent pas cheuz
En l'eauve, si comme je croy,
Si raison eust esté en toy. *(G. de la Bigne, f. 37.)*

11° N'est, sinon : « Mais aussi ne pourra vendre, « dissiper, ne alienerles materiaux procedans des « dits edifices, *n'est* pour employer à l'amelioration « de l'heritage. » (N. C. N. II, p. 72.) — « Nulles ne « doivent avoir le dosseret bordé d'autre couleur « *n'est que* ce sont grandes princesses. » (Honn. de la Cour, ms. p. 53.) — 12° *Ne soit*, nulle :

Plus douce est *ne soit* goute
De miel, ne d'autre afere. *(Ms. 7218, f. 171.)*

13° *Ne tant ne quant*, ni plus ni moins : « Demande « puet estre fete, se une fame grosse, qui est serve,

« pourchasse franchise ou tans de ce grossesce, et « après, et avant qui li enfes soit nés, ele redevient « serve ; savoir mon se li enfans sera serf, ou « frans? nous disons qu'il sera frans, car puisque « il fu frans *ne tant ne quant* el ventre sa mere, la « mere ne le puet remettre en servitude. » (Beaum. p. 254.) — 14° « *Ne tant ne quant*, » nullement :

Issiés, errant, hors de ma terre,
Quar je vous en congie sans doute,
Et la vous vé, et deffend toute
Se n'i entrer *ne tant ne quant*. *(Ms. 7218, f. 7.)*

15° [« *Ne mais, ne mais que*, » excepté : « Tuz « sunt ocis.... *ne mès* seisante. » (Rol. v. 1689.) — « Franceis se taisent *ne mais* que Guenelun. » (Rol. v. 217.)] — 16° Voir encore *ne pourquant*, *nequedent*.

Né. Participe de naître. 1° Personne, chose qui soit au monde :

Tant i vinrent, cent, et milier,
Qu'encor n'est *nés* qui les peuist
Nombrer, ja tant nes counuist. *(Mousk. p. 791.)*

A homme *né* ne la rendront. *(G. Guiart, f. 286.)*

Certes jou ne desire
Tant riens *née*. *(Poët. av. 1300, II, p. 891.)*

Moi n'aimes tu de riens *née*. *(Id. IV, p. 1508.)*

La millor qui soit *née*. *(Poët. av. 1300, III, p. 1079.)*

Li plus vaillant ki soit de mere *née*. *(Id. p. 1124.)*

Plus laide ne fu de mere *née*. *(Desch. f. 329.)*

Il n'est homme de mere *né*,
Ou il souffise ce qu'il voit. *(Desch. f. 262.)*

2° Maîtresse :

Alors respondit la bele *née*. *(Ms. 7218, f. 278.)*

Si me douinst Diex de la très belle *née*,
Joie et soulas. *(Poët. av. 1300, III. p. 1006.)*

3° Ressuscité : « Maintenant suis je *né*, puisque « j'ay cet escu. » (Percef. II, f. 127.)

Expressions : 1° « *Né* à tout le poil. » (Cotgr.) — 2° « Teste de cerf *bien née*. » — « Bien *née*, si est « quant elle est grosse et de merrein et d'antoil- « lieres, et est bien rengiée et bien chevillée et « bien haute et ouverte. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 16.) — 3° « Il est *né* coiffé. » (Oud.) — 4° « Il est « *né* au dimanche. » (Oudin.) — 5° « Il est *né* le « samedy, il aime besogne faite. » (Ibid.)

Neant. [Rien : « Encore ne savoit Karles du « domage *neant*. » (Saxons, XII.)]

Avez vos dont Trubert trové ?
Nenil, dame, c'est por *neant*. *(Ms. 7096, p. 81.)*

Et si sont loing, ne mie près,
Neant seroit d'aler après. *(Id. p. 33.)*

« Si peu que *neant*. » (Le Jouvencel, fol. 44.) — « *Neant* plus que. » (Poët. av. 1300, I, p. 330.) — « Homme desconforté ne vault *neant* que maté, et « Desconfit. » (Duguescl. Mén. p. 299.) — « Pour « *neant* demande conseil, qui ne le veut croire. » (Cotgrave.) — « Pour *neant* recule, qui malheur « attend. » (Cotgr.) — « Pour *neant* va au bois, qui « marrein ne cognoist. » (Cotgr.) — « Qui voit en- « fant, il voit *neant*. » (Cotgrave.)

Neanté. Lâcheté. Un chevalier condamné à filer comme une femme : « Tel *neanté* ne sera ja en moy « sceue, ne tel blasme n'y fut onques sceu en ceulx « de ma lignée. » (Percef. V, fol. 112.) — « Ha fleur « de beaulté qui estes mon confort, et mon descon- « fort, ma joye et ma tristesse, ma valleur et ma « *neanté*. » (Id. f. 92.)

Neantise. 1° Néant : « *Neantise* et vanité de « l'homme. » (Mont. t. I, p. 16.) — 2° Nullité : « La « *neantise* populaire. » (Id. 4.) — « Qui, avec ce, « adjoustera la *neantise* de Jovinian, qui fit une « paix si honteuse avec les Perses que jamais de- « puis la puissance romaine ne s'en peut remettre « sus au levant : *neantise* a consuivie de près par « celle de Valentinien, et Valens, successeurs de « Jovinian ; princes certainement de peu, et dont « les effects firent paroistre qu'ils n'estoient non « plus duits à l'exercice des armes que des bonnes « lettres. » (Pasq. Rech. liv. I, p. 21.)

Neantmoins. 1° Néanmoins : « Lesquels, ce « *neantmoins*, n'estoyent comparus, et ne compa- « roissoyent. » (C. G. I, p. 336.) — « Et s'il avenoit « que il à aucun leur amy feist grace de leur escrip- « ture, *neentmoins* il seront tenus à mettre en la « dite lettre la somme... » (Ibid. I, p. 740.) — 2° De plus : « Grant garnison de blez, et de bons vins, de « lars, et autres chars salées et *neantmoins* de fleur « buletée. » (Duguescl. par Mén. p. 505.) — « Ilz « furent bien deux mille de nobles combatans qui « estoient tres bien armez... et *neantmoins* d'ar- « chiers, arbalestriers, et artillerie. » (Ibid. p. 490.) — 3° Pourvu que : « Nul n'y vint qu'il n'y fust « vaincu, car il les oultroit d'armes, en peu d'heure, « mais nul n'en tuoit, *neantmoins* que ilz se voul- « sissent rendre à luy. » (Lanc. du Lac, III, f. 64.) — « Si le trouverez à Corbenie, ce cuydé ge, *neant-* « *moins* que vous y aillez. » (Ibid. 80.) — 4° Quoique : « Beau sire Dieu, qui a si haut lieu, comme à « l'ordre de chevalerie, me laissastes monter, et « mesleustes à vostre serviteurs, *neantmoins* que « je n'en fusse pas digne. » (Lanc. du Lac, III, 83.) — « S'esbatirent, et fortiffierent contre ceulx du « siege. *Neantmoins* qu'il y avoit une riviere entre « eulx, et les ennemis. » (Jouv. p. 197.)

Neant prix, *s. m.* Bas prix. « Cela a esté vendu « à *neant prix*. » (Nicot.)

Neble. Brouillard. (Nicot.)

Neccessé. Nécessité :

. . . . . De *neccessé* convient,
J'aye bonne femme, ou mauvese. *(Desch. f. 492.)*

Neceé. Nécessité : « Ja qui dira cest ave maria « ne trouvera son cuer, ne son pensé desesperé, « s'en *neceé* le dist de cuer. » (Vat. n° 1490, f. 120.)

Necessaire. [1° *Adjectif :* « Et furent au jour à « Rome, et la atourna on mont de commandemenz « qui estoient *necessaire* à sainte Eglise. » (Ménest. de Reims, § 145.)] — « Et par signes lor demostrot « Que c'iert que plus devoient fere Et qui plus lor « iert *necessaire*. » (Roman de Troie, v. 14802.) — 2° *Substantif fém.* Choses nécessaires : « Vous lui « eussiez fait un monde, ou estoient toutes *neces-* « *saires*, et tous delices, pour lui, et pour sa gene- « ration. » (Mod. f. 195.) — 3° [*Substantif masc.* ;

privé, chaise percée : « Cinq *necessaires* enveloppées de cuir et couvertes de drap pardessus. » (Compte d'Et. de la Fontaine, juillet 1351.)]

> *Necessaire* a ou jardin,
> Ou l'en pourra, chascun matin,
> Aler, une fois, par licence. *(Desch. f. 411.)*

Necessité—ei. [I° Besoin, manque : « Li *necessité* de vivres si commenchoit à Monteplier. » (Froiss. III, f. 246.)]

II° [Détresse. (Id. IV, 91.) — « Et s'envint à Marseille, ...et s'en vint au plus tost qu'il pot à Lion, où il trouva le pape ; et li monstra sa *necessitei.* » (Ménest. de Reims, § 438.)]

Expressions : 1° « Faire de *necessité* vertu. » (Charron, p. 154.) — 2° « *Necessité* n'a pas de loy. » (Boucicaut, p. 162.) — 3° « *Necessité* est la mere des arts. » (J. Mar. p. 61.) — 4° « *Necessité* mect les lasches en œuvre. » (Ibid.) — 5° « *Necessité* fait trouver le fer. » (Percef. IV, f. 120.) — 6° « *Necessité* fait trotter les vieilles. » (Cotgr.) — 7° « *Necessité* rend magnanime le couard. » (Cotgrave.) C'est à peu près le proverbe latin *ingenii largitor venter.* — 8° « *Necessité* est la moitié de raison. » (Cotgr.) — 9° « Ung desnier presté à la *necessité*, mieulx vault que cent en la prosperité. » (Nef des Fols, fol. 64.) — 10° « *Necessité* gent chache. » (G. Guiart, fol. 351.) Nous disons : « la faim chasse le loup hors du bois. » — 11° « Tel a *necessité* qui ne s'en vante pas. » (Cotgr.) — 12° « *Necessité* fait gens mesprendre, Et faim saillir le loup des bois. » (Villon, p. 17.)

III° « Sous la IIe race de nos rois, les particuliers donnerent leurs biens aux monasteres, et aux eglises, avec si peu de discretion, qu'ils allerent jusqua depouiller, et exhereder leurs propres enfans. » (Laur.) De là vint « la *necessité* jurée, » c'est-à-dire le serment qu'on faisoit prêter à celui qui vendoit, que c'étoit la *necessité* qui l'y forçoit. (N. C. G. t. I, p. 375.)

Necessiter, *v.* Obliger.

> Car pays ou s'excite aigre inconveniènt,
> Bien souvent *necessite* aller tout à neant. *(Cretin, p. 127.)*

Necessiteux, *adj. m.* Qui a besoin. « Les Italiens, quand ils veulent reprocher cette hardiesse temeraire qui se voit aux jeunes gens, les nomment *necessiteux d'honneur, bisognosi d'onore.* » (Ess. de Mont. II, p. 740.)

Necquedent. Cependant :

> Rougit li moingne, si out honte,
> Et *necquedent* tout regehi. *(Rou, p. 155.)*

Necromantie. [Art d'évoquer les morts : « Voulez vous en sçavoir plus amplement la verité par *necromantie ?* Je vous ferai soudain ressusciter quelque mort, lequel nous en dira le totaige. » (Rabel. III, p. 26.)]

Necromantien. [« Aucuns font venir à eux les diables et interrogent les morts, lesquels sont nommés *necromantiens.* » (Paré, XIX, 31.)]

Nectar. [Vin fameux : « Tu ne boiras aussi de ce *nectar* divin Qui rend Anjou fameux. » (Rons. p. 458.)]

Nectaré. Qui ressemble au nectar. (Oudin.)

Nectelet. [Propret, bien vêtu, dans le Dialogue de Baillevent et Mallepaye, éd. Jannet, p. 169.]

Necteté. Pureté :

> Mieulx vault laideur gardant honnesteté,
> Que beaulté folle, en chassant *necteté.* *(Marot, p. 188.)*

Nedes. [Même, forme archaïque de *neis :* « Mais *nedes* la meie langue tute jurn purpenserat la tue justise. » (Liv. des psaum. p. 93.) — « Kar *nedes* je rejehirai à tei es vaissels de salme la tue verité. » (Id.)]

Neel. Nielle, terme d'orfévrerie, ornements gravés en creux, puis remplis d'émail noir où l'on mélange de l'argent, du plomb, du soufre liquéfié :

> . . . . An la coupe au damoisel
> N'a or, ne argent, ne *neel*,
> Quar el est tote de safir. *(Parton. f. 127.)*

[« D'or avoir deseure un oisel A trifoire et à *neel.* » (Parton. v. 498.) — « De la gaine ert li coispel E li membre tuit à *neel* D'or esmeré. » (Chron. des ducs de Norm. v. 7736.)]

Neelé, *adj. m.* Niellé.

> Chauces li lacent à fresel
> Dont les mailles et li tassel
> Estoient d'argent *neelé.* *(Blanch. f. 190.)*
>
> Et mon haubers menuz serrez,
> Et mon heaume bien *neelez.* *(Ibid. f. 182.)*

Dans l'inventaire des joyaux et meubles de Charles V, à la suite de son histoire par Choisy, on trouve une « croix *neelée*, » (p. 535.) — Dans l'inventaire des reliques de Jean de France, duc de Berry, histoire de ce prince par Le Laboureur, avant celle de Charles VI, on lit : « Escrinet d'argent *neellé*, » (p. 85). — [« Toute est la tombe *neelée* De l'or d'Arabe bien letrez. » (Flore et Blanchefl. v. 1196.) — « E vist lettres en l'or *Neelés* en argent. » (Lai du Corn. v. 182.)]

Neeleure. [Travail en nielle : « A grant mervelle [une coupe] fu bien faite, Et moult soutiument pourtraite Par *neeleure* menue. » (Flore et Blanchefl. v. 447.)]

Neeller. [Nieller : « Pour la façon d'icelle ceincture et *neeller.* » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 202.)]

Neent. Néant, rien :

> Et disoie qu'il se plaignoient
> De *neent*, car nul mal n'avoient. *(Desch. p. 355.)*

Neentel. [Homme de néant, vil, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

1. Neer. [Naviguer : « Cil vait par haute mer *neant.* » (Grég. le Grand, p. 26.)]

> Doit hui perir, ne scai coment,
> Ou par *neer*, ou autrement. *(Rou, p. 254.)*

2. Neer. *v.* Renier Dieu, nier.

> Quer hons qui vit en siecle ne se peut atenir
> De pechier, de jurer, de trichier, de mentir,
> De boivre, de mengier, de *neer*, de mentir,
> Et d'autres maux assez, par quoi j'en crain perir.
> Rou, p. 64.
>
> Si me fais grief soupirer,
> Quand chascun son trichier *née.* *(P. av. 1300. II, 532.)*

« Ce ne li ose *neer.* » (Estrub. ms. 7996, p. 66.)

Nees. Même, comme *neis* :

Et me faisoit si orgueillox,
Si sorfait, et si desdaignox,
Si tricheor et si boisif,
Et plein de temon et d'estrif,
Tel me faisoit que il *nees*,
N'estoit de gaires plus mauvés. *(Parton. f. 166.)*

Neette. [Petit marais où l'on met macérer le chanvre : « La riviere si comme elle se comporte en « lonc et en ley, avec aucunes *neettes* et illettes « appartenant a la dite riviere. » (JJ. 56, p. 233, an. 1318.)]

1. Nef. [Neige : « Plus estoit blans que n'estoit « *nef* sor giel. (Garin.) — « Nostre Dame de la *nef* « sixiesme d'aoust. » (Cart. de Chartres, an. 1417.)]

Plus blanche assez, ce li est vis,
Que ne soit *nef*, ne flor de lis. *(St Léoc. f. 28.)*

2. Nef. [1° Navire de charge et de transport, pouvant embarquer des chevaux ; il avait 60 à 70 pieds de long, 20 à 25 de large, 8 à 10 de creux et jaugeait 200 tonneaux. Le mât était unique et portait un grand tref carré, auquel on pouvait superposer des bonnettes : « Eschiez e barges e galies e « *nefs*. » (Rol. v. 2625.) — « Laurent Pestel, maistre « d'une *nef* de Boulonne, qui congnut et confessa « avoir eu et receu la somme de vint deux aulnes « de toile convenable, pour faire les mengeures « à certain nombre de chevauls pour les mener en « icelle *nef* en la dite armée en la compaignie Yve « de Gales. » (B. N. fr. 26008, n° 807, an. 1369.) — « Le corps de une *nef* appellée la *nef* saint Anton « de la dite ville du port de Portugal,... avec les « appareulx qui ensievent... le tref avec les bonnet« tez, la vergue et son appareil, lez troussez, les « escuins et le bras... le batel et coquet... et le cas« tel à mast. » (B. N. fr. 26009, n° 818, an. 1369.)] — « Pays sans chef n'est que nef de *voirre* plaines « de jeunes gens en mer, sans voille, et sans gou« vernail. » (Percef. vol. IV, f. 158.) — « *Nef* à caige « à deux voiles. » (Hist. de Loys III, duc de Bourb. p. 231.) — « *Nefs*, tant de guerre, que de cour, » c'est-à-dire de course. (Ibid. p. 286.) — 2° Ostensoir. On dit encore à Paris la nef de S. Paul, pour le Saint Sacrement : « Un reliquaire d'or, en façon « d'une *nef* à porter le corps nostre seigneur, que « .II. angelos soustiennent. » (Invent. de Charles V, p. p. Choisi, p. 526, an. 1380.) — 3° [Vase allongé et de vaste capacité, ayant forme de nef ; on le plaçait sur la table en face du seigneur. Il renfermait sous clef, par crainte d'empoisonnement, tout ce que la cuisine ne fournissait pas, c'est-à-dire les épices, les vins, les vases à boire, les cuillers : « Devant « Garin tint Mauvoisin la *nef* Toute fu pleine de vin « et de claré. » (Garin.) — « Une grand *nef* d'argent « dorée, plumetée par dehors et est assise sur une « riviere et a aux deux bouts deux grands dalphins « et est assise sur deux angles et deux hommes qui « chevauchent. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « Avoir rappareillié et mis à point une *nef* d'argent « doré du roy nostre sire, en laquelle il a ressoudé « les quatre chesnes qui soustiennent laditte *nef*, « en chascun desquels il a mis une grosse cheville « d'argent ; et avoir ressoudé et redrecié l'un des « chiens du bout d'icelle *nef*... Avoir appareillié une « des roes de la *nef* d'argent dorée de madame la « royne, et avoir ressoudé et rassiz un lyon d'ar« gent emmantelé sur un des bous de la dite nef. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 191, 192.)] — « Il mettoit « aussy dans la *nef*, qui etoit sur la table, quelques « pieces de viande bouillies, et rosties, pour don« ner aux pauvres. » (Estat des offic. des ducs de Bourg. p. 57.) — [L'étiquette de la cour de France conserva la nef jusqu'à la Révolution ; tantôt on l'appela cadenas, tantôt on lui laissa son nom : « Il « y eut un grand couvert chez Madame la Dauphine, « où Monsieur le Dauphin dîna ; Villacerf, son pre« mier maitre d'hôtel, la servit avec le bâton ; la « *nef* était sur la table du prêt. » (Dangeau, Journal, t. XIII, p. 452.)]

Neffle. [Nèfle. On a dit par forme d'injure : « advocaciau de *neffles*. » (Lett. de Pasq. II, p. 797.)]

Nefle. [Fruit dit aussi mesle : « Comment sera « la cure d'un grant pueple seure En ton jone « parent tout plain d'envoiseure Qui garderoit à « peine une *nefle* meure Qu'il n'i meist les dens « tantost grant aleure. » (J. de Meung, Test. 551.)]

Neflier. [Arbre qui porte les nèfles : « Ses escuz « est vermeulz trestoz, Et la cote roge desoz ; Bas« ton ot de *neflier* bien fet ; Bien fu armez au jor « de plet. » (Ren. v. 14587.)]

Negation—un. [« (En matière de fait) cil qui « nie n'enseigne pas nule raison de sa *negation*. » (Brun. Latin. Trésor, p. 480.) — « Obedience offris« tes ainz e subjectiun ; En refui de ço faites puis « appellatiun ; Tost turnastes vostre est en la *nega*« *tiun*. » (Thom. de Cant. p. 85.)]

Negative. [Proposition négative : « Li clerc si « dient, et il dient voir, que *negative* ne doit pas « queoir en proeve ; mais affirmative y queoit, por « ce qu'on le pot et doit prouver. » (Beaum. XXXIX, p. 47.)] — « La mencонge est bien apparant, et est « en un cas affirmative, et en l'autre *negative*. » (Mod. et Rac. f. 237.) — « Se vous en voulés afirma« tive, je vous en ferai la *negative*. » (Id. f. 240.)

Negatoire (action). Action par laquelle on veut faire déclarer que son adversaire n'a pas tel ou tel droit : « Action confessoire et *negatoire*. » (Gr. Cout. de Fr. liv. III, p. 395.)

Nege. [Neige : « A chou ke li flun sont grant, et « li plovasse, et les *neges* et les gielées. » (Henri de Valenc. p. 579.) — « Et de *nege* cheï tant et si « longuement, Que l'endemain au jour, ains prime « vraiement, Fu de *nege* cinq piez et plus. » (Guesclin, v. 19584.)]

Negée, *adj. f.* Tombé, en parlant de la neige :

Blanche est comme la nof *negée*. *(Ms. 6812, f. 53.)*

Negeux. De neige : « Tel qu'un torrent enflé « d'ondes *negeuses*. » (Am. Jamyn, p. 28.)

Negie. [Tombé, en parlant de la neige : « Elle « est simple et molt bien polie, Et plus blanche que « nois *negie*. » (Lai d'Ignaurès.)]

Negier. [Neiger : « Et saciés ke il *negoit* et il « gieloit à celui point ke il se parti de le vile, tant « aspremement ke à paine ke li langhe n'engieloit en « la bouche de cascun. » (Henri de Valenc. § 563.)]

> Femme n'est qui plus m'ait chier,
> Pour ce que mon corps est vain ;
> Bien sçay quant il doit *negier*
> Ou plouvoir, tout de certain. *(Desch. f. 221.)*

Negine, *adj. f.* Blanche comme la neige :

> Cette charnure *negine.* *(Baïf, p. 31.)*

Negligement. [Abandon : « Les subsides « outrés, les *negligemens* du commerce, du trafic, « le grand nombre de charges. » (Sully, Mémoires.)]

Negligemment. [Avec négligence : « Ce que « on done doit l'on tenir don par autre tel corage « come il est doné; et por ce ne doit om pas doner « *negligemment.* » (Brun. Latin, Trésor, p. 410.)] — « Tout est fait *negligemment*, là où l'un à l'autre « s'attend. » (Cotgr.)

Negligence. [1° Manque de soin : « Ta *netée* « doit estre tele que ele ne soit haïe par trop d'aor- « nement, mais tant que tu ostes la sauvage *negli-* « *gence.* » (Brun. Lat. Trésor, p. 372.) — « Le « *negligence* d'aucun ou le malvese garde n'escuse « pas contre autrui damache. » (Beaum. XXX, 57.)] — 2° [Faute, péché : « Proz est e sages e cortois ; « Par *negligence* e par envie En avioir ier dit « folie. » (Chron. de Norm. v. 10602.)]

> Il fist .v. anz, à ses despens,
> De sa gens outre mer remaindre
> Pour cele *negligence* estaindre,
> En lieu d'oroisons, et de charmes. *(G. Guiart, f. 37.)*

Neglijous. Négligent. Dans S. Bernard, Serm. ms. p. 106, il correspond au latin *negligens.*

Negoces—osces. [1° Affaires, intérêts : « Nus « ki servet à Deu ne soi emploiet ez seculiers « *negosces.* » (Job., p. 491.) — « Guillaume Corault « varlet et negociateur de Marguerite de Montagu... « gouvernant les *negoces* et besongnes d'icelle « Marguerite. » (JJ. 141, p. 183, an. 1391.) — « L'ar- « cevesque de Tours estant en la cour de Rome « pour les *negoces* de son eglise. » (Ord. t. V, 516, an. 1372.) — « En l'assemblée générale faite, criée, « publiée et tenue... pour raison tant du present « *negoce* que pour autres affaires de la ville dudit « Meung... » (1537, Notariat de Meung, Acte d'as- semblée des habitants.) L. C. de D.] — « Vous pour- « rez donner ordre à vos particullieres *negoces.* » (L'Am. ressusc. p. 429.) — « Eschevins et esleuz au « gouvernement des *negoces*, et affaires de la ditte « ville de Blois. » (Cout. Gén. t. II, p. 295.) — 2° Marchandises, vivres : « Nourris de lait de vaches, « de fruitages, herbages, et d'autres tels *negoces* « dont on pouvoit voir, en aussi grande quantité « qu'on eut sceu faire dedans Paris. » (André de la Vigne, Voyage de Naples de Charles VIII, p. 170.)

Negotiateur. Homme d'affaires (voir le précédent) : « *Negotiateurs* de maisons. » (D'Argentré, page 558.)

Negotiation, *s. f.* Négoce : « Quiconque exerce « aucune *negotiation*, de quelque dignité qu'il use, « ou privilege, il doit respondre, devant le juge « lay, de la ditte *negotiation.* » (Gr. Cout. de Fr. liv. IV, p. 513.)

Negotieux. Pénible : « Chose *negotieuse* et « soucieuse. » (Montaigne, Essais, t. III, p. 333.)

Negrier. Espèce de raisin noir. (Oudin.)

Negrin. Noir : « Toute sa garde qui estoient de « trois cens chevaux de Maures de Grenades, dont « il y en avoit plusieurs *negrins.* » (Mém. de Commines, p. 131.)

Negromantien. [Nécromancien : « Et avoit le « roy Henry avecques lui un *negromantien.* » (Froiss. éd. Buchon, II, II, 28.)]

Negueligence. [Négligence : « Ou cas qu'il y « aroit pourreture ou ruine esdiz edefices, par def- « faulte de malvaize retenure et par *negueligence.* » (Cart. de Corbie, f. 108, an. 1421.)]

Negun. Aucun, dans les Poës. avant 1300, t. II, p. 902, et dans Marbod. col. 1670.

Neielé. [Niellé : « Espées as punz d'or *neielez.* » (Rol. v. 684.) — « Et il as espiez *neielez* Et as buens « branz d'acer letrez. » (Chron. des ducs de Norm. v. 36162.)]

Neientage. [Vaurien, dans la Chron. des ducs de Norm.]

Neier. [Noyer : « Ne seit ocis o en Sebre *neiet.* » (Rol. v. 2798.) — « Chetive, lasse, malvenue, Que « ma char et mon sanc demaine Voil metre à dolor « et à peine, Ne sai, à vivre ou à *neier.* » (Grégoire le Grand, p. 24.)]

1. Neif. [Neige : « Altresi blanches cume *neif* « sur gelée. » (Roland, v. 3319.)] — « La *neif*, et la « glace, et li grailes. » (Sign. du jugement, fol. 25, ms. de S. Germ.)

2. Neif. Naturel (variante de *naïf*) : « Ceste cou- « ronne de ce mont est un rochier *neif* ainsi de luy « mesmes entaillé tout entour, à la hauteur le « moins de trois lances. » (La Salade, f. 21.)

1. Neige. Fesse (voir Nage, Naige) :

> Ma damoyselle aux grosses *neiges.*
> Recre. des dev. amour. p. 95.

2. Neige. Neige :

> *Neige* et gresil sont en terre bouté ;
> On oit chanter chascun parmi la rue. *(E. Desch.)*

> Dites moy où n'en quel pays
> Est Flora la belle Romaine...,
> Mais où sont les *neiges* d'antan. *(Villon.)*

Expressions : « *Neige* de beurre. » (Rabelais, IV, p. 256.) — « *Neige* de cresme. » (Id. IV, 252), sortes de friandises.

Neiger. [« Et Trifon aparailla chevalerie por « venir cele nuit, e il avoit moult *neigé*, e ne vint « mie. » (Macchab. I, p. 13.)] — *Expression :* « Il a « *neigé* sur sa teste, » il a des cheveux blancs. (Oud.) — « Jà cinquante et six ans ont *neigé* sur ma teste, « Il est temps de laisser les vers et les amours. » (Rons. p. 305.)]

Nein. [Nain : « Apres li vont deus chars corant « Qui tuit sont de vitaille plein ; Et dui escuiers et « un *nein* Les conduient sans plus de gent. » (Ren. v. 22590.) — « Un *neins* i trove sulement Vestu de « paile estreitement. » (Lai du Désiré.)]

Neino. [Même sens : « Huguenin Sauleu dist au « suppliant qu'il n'estoit que ung *neino*, qu'il lui « tordroit le nez, si qu'il lui en feroit saillir le lait. » (JJ. 173, p. 421, an. 1426.)]

Neir. [Noir : « Issi est *neirs* cum peiz k'est « demise. » (Rol. v. 1635.) — « La *neire* gent en ad « en sa baillie. » (Id. v. 1917.)] — Marbodus dit de la pierre appellée *dionise :*

Dionises sunt neires tutes,
Et deguttées de *neires* guttes.

On lit dans le latin :

Nigra micat rubeis *dionisia* consita guttis. *(Marbod. f. 1678.)*

1. Neis. [Même : « Plus erent cortois et vaillant « *Neis* li povre païsant Que chevalier en autres « regnes. » (Brut, v. 10799.)] — « Nus ne se doit « parjurer, *neis* por son pere. » (Beaum. Ch. 39, p. 210.)

Et femmes ocist, et enfans,
Neis les petis, et les grans. *(Brut. f. 110.)*

Et si voions *neis* que li arbre
Sur les caillos, et sur le marbre
Croissent. *(Desch. f. 487.)*

. . . . Il n'est nul plus grans peris
Au monde que de femme prandre,
Neis pas d'aler noier, ou pandre. *(Id. f. 510.)*

2. Neis. [Nez : « Quand li arcevesques oï la letre « lire, si li chei li *neis*. » (Mén. de Reims, § 474.)]

3. Neis. [Nef : « Et le prist uns granz orages, si « granz qu'il sembloit que la *neis* montast aux « nues. » (Mén. de Reims, § 66.)]

4. Neis. [Action de nettoyer : « Lesquels (accord) « fait mention des hentis, des voies, des *neis*, des « ouvretures et des resures. » (JJ. 53, p. 53, an. 1313.)]

5. Neis, neiz. [Pluriel de *neif*, pour naïf. 1° Serf de naissance, aux tenur. de Littleton, sect. 286.] — 2° Natal : « Onques telle servitude ne fut veue, ne « oye, en quelque royaulme envers son roy *neiz*. » (Preuv. sur le Meurtr. du duc de Bourg, p. 320.)

Nekedent. Cependant :

La fable oïr volés, je crois,
Du rouge kokelet, et *nekedent*
Jou le dirai, pour vos oster d'esfroi. *(Vat. 1490, f. 175.)*

Nel. Contraction pour *ne le.* (Voir sous Ne.)

Nel tenés pas à vilonie,
Se douce amie vous apel,
Quar je ne truis nul non plus bel. *(Ms. 7218, f. 178.)*

Nelle, *s. f.* Grain, nielle : « Orge .v. ou .vi. francs, « vesse, *nelle*, tout ce vandoit aussy cher à la Val- « lée. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, an. 1432, p. 154.)

Neller. Nieller. (Oudin.)

Nelleure. Niellure. (Cotgr.)

Nelui. Aucune personne, aucune chose :

Et si ne laissast por *nelui*,
Qu'elle ne feit son voloir. *(Ms. 7615, I, f. 61.)*
Il ne doit de *nelui* mesdire. *(Ibid. f. 113.)*

Nemaus. Nîmes :

Biauquaire, Albe, et cil de *Nemaus*
Prometent François moult de maus. *(G. Guiart, f. 92.)*

Ne may que, ne mes que. Voir *Ne mais que* sous Ne. Sinon :

Noise n'y font, ne crierie,
Qu'on ne le tiengne à moquerie ;
Ne may que le sepulchre baisent. *(III Mar. p. 342.)*

« Chil qui se veut mesler de advocation,... si doit « jurer.... que il ne soustendra, à son essient, *ne* « *mes que* bonne querele, et loial. » (Beaum. Ch. 5, p. 33.) — « Nous n'entendons à parler, *ne mes que* « des coustumes de court laie. » (Ch. 39, p. 216.)

Ne mie, *adv.* Non pas :

Quar, por ce, le fist il, por voir,
Que il i eust achoison
De lui rendre grant guerredon,
Ne mie por lui decevoir. *(Ms. 7218, f. 122.)*

Nemo. Nul :

Pour ce qu'om me voit en tristeur,
Et que je suis comme *nemo*,
L'en se moque de ma doleur. *(Desch. f. 223.)*

Ne m'oubliez mie. [Myosotis : « Et à elle pre- « senteray Des fleurs de *ne m'oubliez mie.* » (Charl. d'Orl. *Ballade.*)]

Nemours. Brantôme, faisant l'éloge de M. de Nemours, parle de son adresse à tous les exercices et à tous les jeux ; « il jouoit tres bien à la paulme, « aussi disoit on *les revers de Monsieur de* « *Nemours.* » (Cap. Fr. t. III.)

Nen. [Non : « N'es-tu en gloire ! *nen* peus morir. » — « Le fruit que Deus vous a doné *Nen* a en soi « gueres bonté. » (Myst. d'Adam, cité dans l'Hist. de la Langue française de Littré, II, p. 86.) — « Plus est « isnels que nen est uns falcuns. » (Rol. 1529.) — « Ensi eut li conestables par sens, *nen* par grant « fait, le ville et le chastiel de Haimbon. » (Froiss. t. VIII, p. 257.)]

Vers sa fame se radreça,
Qui en la corbeille est versée ;
Malement l'eust confessiée,
Ne fust Simons qui li escrie,
Fui toi musart, *nen* tue mie ;
Bien vois que tu es au-dessus. *(Ms. 7218, f. 50.)*

Expressions : 1° *Nen Dea*, non de par Dieu. (Cotgr.) — 2° *Nen plus*, non plus : « Ma valleur, ne ma « proesse ne se pourroit *nen plus* prendre à la vos- « tre, que la clarté de la lune se pourroit prendre « à celle du soleil. » (Lanc. du Lac, II, f. 129.)

Nenal. [Nenni, de *non aliud :* « Coment ! fait « Saint Thomas, avez me desfié ? *Nenal*, fait Joce- « lins, mais ço vus ad mandé Li reis. » (Thom. de Cant. p. 130.)]

Nenil. [Nenni, de *non illud :* « *Nenil* pour voir, « il ne puet estre ainsi. » (Couci, IX.)] — « Hé mon- « nier, pourrai je moudre ? *Nenil* voir, pucelle, « ancore. » (Chans. Fr. du XIIIe siècle, ms. Bouh. f. 269.)

Demande à Richart en creance
S'o lui la mer passera,...
Et cil respont, *nenil* encores. *(G. Guiart, f. 32.)*

Nenin. Nenni, au ms. 6812, f. 52.

Nennil. [Nenni : « Il respondirent que *nennil.*» (Froiss. II, p. 468.)]

Certes bien le poez savoir,
Tant i avez sovent tasté,
Se il i sont, *nennil, per Dé.* *(Ms. 7615, II, f. 177.)*

Nennin. [Nenni : « Et l'eussent bien voulu avoir « plus bref, s'ils l'eussent pu, mais *nennin.*» (Froiss. Buchon, II, 247.)]

Nenny. [Nenni : « Un doux *nenny* avec un doux « sourire. » (Marot, épigr. de ouy et nenny.)]

N'en parlez plus. Cet mot est pris substantivement dans l'exemple suivant : « S'il fust demeuré « dans les termes de ce pardon, tout ce qu'il avoit « forfait par le passé estoit un *n'en parlez plus.* » (Lett. de Pasquier, II, 348.) C'est-à-dire comme non avenu.

Nenul. Nenni : « Cil dit au conte, sire, se vous « volez, je ferai tous ceus que vous veés la sus, « saillir à val ; le cuens respondit, *nenul.* » (Cout. de G. de Tyr, Mart. V, c. 650.)

Nephande, *adj. m. et f.* Horrible, exécrable, en latin *nefandus* : « Plusieurs gens de bien, qui virent « ce cryme *nephande,* la accoururent. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, f. 71.)

Nephandissime, *adj.* Très affreux : « Grief, et « *nephandissime* crime. » (Tri. de la Noble Dame, ch. IV, p. 15.)

Nephas, *s. m.* Crime, en latin *nefas.*

. . . . Annas, et Cayphas,
Qui furent tout plain de *nephas.* *(III Maries, p. 157.)*
Sans mal vesquit, et sans *nephas.* *(Ibid. p. 379.)*

Nephritide. Gravelle. (Oudin.)

Neple. [Nèfle : « De la navée de *neples* (on paiera) « une coupe. » (Tailliar, recueil, XIIIe s., p. 475.)]

Ne po roc. [Cependant, au Roman du Renart, v. 18067.]

Neporquant, nepourquant. [Cependant : « Tu (Eve) es trop tendre, et il (Adam) trop dur ; « Mais *neporquant* tu es plus sage. » (Myst. d'Adam, dans Littré, Hist. de la Langue Fr., II, p. 80.)] — « Voel fere un noviau chant, *neporquant* ma joie est « tornée en plor, si ne puis avoir l'amor de cele « qui mon cuer a. » (Chans. du XIIIe s., ms. Bouh. f. 134.) — « Le pais etoit exilié de guerre, *nepour-* « *quant* li aucun avoient à mengier souffisamment.» (Hist. de Du Guescl. par Men. p. 491.)

Neptun. Neptune :

Un Vulcan, un Mars, un *Neptun.* *(A. Jam. 57.)*

Neptunales. Fêtes en l'honneur de Neptune. (Cotgr.)

Nepveu. 1° Neveu, cas régime, du latin *nepotem.*

L'oncle son *nepveu* vitupere,
Et ses nieps lui est rumoreux. *(Desch. f. 444.)*

2° Petit neveu : « Je vous declare que je suis filz « au Bossu de Suave. Ayez courage, beau *nepveu,* « dist Caradoce, vostre pere le Bossu fut mon oncle, « car sa seur espousa Thelamon mon pere. » (Percef. t. V, f. 110.) — 3° Petit-fils ; c'est le sens du latin : « Estoit ja tenu, et reputé *nepveu* du roy Astiages, « comme filz de sa fille. » (Hist. de la Tois. d'or, II, f. 199.) — « Certes, Madame, il me semble que vous « estes ma grant dame, mere de mon pere, et « femme au bon roy Mehaigné : Beau *nepveu,* dist « la dame, il est ainsi. » (Percef. V, f. 95.) — « Item « doresnavant ayeul ou ayeule ne pourront pren- « dre la gardenoble de leur *nepveux* en ligne « directe. » (Cout. Gén. I, p. 395.) — « Fust à nos « anciens fort familier et frequent, pour la proxi- « mité de parentage, le mot de *nepveu,* non pour « le regard de l'oncle ains de l'ayeul, c'est-à-dire « pour ce que nous disons, par un contour de lan- « gage, petit-fils. » (Pasquier, Rech. VIII, p. 50.)

Nepurquant. [Cependant : « Mais *nepurquant* « si est il asez melz. » (Rol. v. 1743.)]

Nequedent. Néanmoins :

Amors, qui fist de moi tout son commant,
M'a de chanter doné moult bon voloir,
Et *nequedant,* n'ai pas le cuer joiant.
Poës. av. 1300, t. II, p. 686.

. . . . . . En oi parler :
Sempres la prist molt en amer ;
Ains ne la vit, et *nequedent*
Si l'amoit il. *(Fabl. de S. Germ. f. 43.)*

Nequerent. Même sens :

Bien le connut, mais *nequerent,*
Ne le pot croire fermement. *(Ms. 7989², f. 53.)*

Nequetant. [Rien du tout, comme *ne tant ne quant* : « Et estoient tous bien introduits que point « ne parlassent du roy sur la vye *nequetant* l'un « l'autre. » (Froiss. XVI, f. 190.)]

Nequident. Cependant : « *Nequident,* dedens la « ville, ne dedens maisons riens ne prendroit, ne « damage ne feroit. » (Cont. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 597.)

Nequuns. Aucun : « *Nequuns* homs ne doit « estre ajourné fors de la ville. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 102.)

Ner. Noir :

Tant aura de *ner,* et de gris,
Que j'en serai toz annuiez. *(Ms. 7996, p. 70.)*

Nerat. Petite monnaie de cuivre : « Item, pour « son grain de la Ruelle, contenant environ un « demi quart, ...un *nerat.* » (Dénombr. de la terre de Montmor, 1396.)

Neraut. Noiraud. (Cotgr.)

Nerceur—or. [Noirceur : « Après vint l'oscurté « si granz, E les tenebres, la *nerçors.* » (Chron. de Normandie, II, 2074.) — « La *nerceur* (de la dure « mère) apert as eus. » (De Mondeville, f. 56.)]

Nerchir. [Noircir : « Quand Herald sus (les « sains) sa main tendi, La main trembla, la char « *nerchi.* » (Rom. de Rou.)]

Nercir. [1° Noircir, au propre et au figuré : « Dunc commença mer à mesler, Undes à creistre, « à reverser ; *Nercist* li ciel, *nercist* la nue. » (Wace, Vierge Marie, p. 4.)] — « Sathan et li autre « *nerci,* » c'est-à-dire les démons. (Ms. 7218, f. 299.)

Lessent aller quarriaus desserrés,
Si espés que l'air en *nercist.* *(G. Guiart, f. 312.)*

Parlant des crimes des Templiers :

La terre et l'element,
En estoient trestoute *nerci*. (*Ms. 6812, f. 76.*)

Ne France ne fu tant tribléе
Comme elle fut, celle journée,
Et moult en *nerci* la noblesse. (*Id. f. 54.*)

Tot le vis le *nercit* et taint,
De la honte qu'ele en ot. (*Ms. 7615, I, f. 113.*)

2° Attrister :

. . . . Merci
Ne puis gouter d'un cuer *nerci*. (*Ms. 6812, f. 60.*)

Maintes gens ont, pour li, le cuer *nerci*. (*Desch. f. 383.*)

Gens, et chevaulx m'ont tout le cuer *nercy*. (*Id. f. 430.*)

Mais j'ay le cuer forment *nercy*,
De ce qu'il dist. (*Id. f. 569.*)

De cueur courcé, ou nul plaisir n'abite,
Nercy de dueil, et aggravé de peine. (*A. Chart. p. 532.*)

Nercoier, *v*. Noircir.

Le becon sent, si s'esbahi
Que li lierres ont en foi,
La coanne vit *nercoier*,
Puis le commence à desloger. (*Fabl. mss. p. 85.*)

Neret. Petite monnaie de cuivre : « Une grande « quantité de mailles ou *nerets*, pesant le poix de « soixante six livres pesant ou environ. » (JJ. 198, p. 372, an. 1462.) — « Les sept sols six deniers « *nerets* valent quatre sols six deniers parisis et « les soixante sols *nerets*, trente six sols parisis ; « c'est pourquoi le *neret* vaut environ un quart « moins que le tournois, et le parisis un quart plus « que le tournois... il semble que le *neret* soit dit, « à la difference de la monnoye blanche. » (Laur. — « On vendoit 4 doubles, ou 6 den., autant de « persil, ou de cerfeuil que on en avoit eu quinze « jours pour un *neret*. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, ann. 1438, p. 180.) — « La somme de « sept sols six derniers *nerets*, qui vallent quatre « sols six deniers parisis. » (Cout. Gén. I, p. 408.)

Nerf. [« Trestuit si *nerf* mult li sunt estendant. » (Rol. v. 3970.) — Le mot n'est pas relevé au Gloss. de M. L. Gautier.]

Va ferir le mort home,
Et sur cuir, et sur *ners*. (*Ms. 7615, II, f. 172.*)

Cuisiez les racines, et *ners*. (*Id. f. 177.*)

Expressions : 1° « *Nerfs*.... lien de fer duquel on « enferre aucun, ceps de prison. » (L. Trippault.) — 2° « *Nerfs* d'un livre » (Oudin), ficelles passées dans le dos d'un livre relié : « Relie à *nerfs* « fendus. » (Id.) — 3° Strozzi, écrivant à Montluc enfermé dans Sienne, lui dit : « Que s'il n'avoit un « *nerf* de tramontane, il ne le pouvoit secourir. » (Montluc, I, p. 459.) Voir Tramontane.

Nerfferu. Nerf-ferure. Engorgement inflammatoire du tendon fléchisseur chez le cheval, (Oudin.)

Nerffeure. Même sens. (Méd. des chevaux, 7.)

Nerion. Laurier-rose. (Oudin.)

Nerme, *s. m*. « Ces rapetasseurs, et theriacleurs « et vendeurs de vent à la livre... me sont un neant, « un rien entre deux plats, et un *nerme*, comme « l'on dit à Orléans. » (Contes d'Eutrap. p. 271.)

Neron. [« Laquelle navreure avint par aucunes « choses, qui sont autour d'une hache, que l'en « nomme *nerons*, et sont trenchans. » (JJ. 173, p. 92, an. 1427.) — « Le suppliant getta audit Cleret « la serpe, et du bout d'icelle, nommé *neron*, chey « sur cornet dextre de la teste dudit Cleret. » (JJ. 161, p. 68, an. 1406.)]

Nerprun, *s. m*. Plante : « Graine *nerprun* « signifie j'ayme ma brunette. » (Recreat. des Dev. amour. Blas. des herb. p. 61.)

Nerté. [Noirceur. (Ren. v. 24298.)]

Nervé. [1° Soutenu par des barres, de la filasse ou de grands nerfs de bœufs : « Mes un escu *nervé*, « ce dit avoir voudra Et lance de moison ; ne plus « ne demanda. » (Cuvelier, v. 1732.)] — « Escu « convenable *nervé*, et lié, selon l'usage accous« tumé. » (Bout. Som. rur. p. 883.) — « Se l'escu « de Lyonnel ne fust bien *nervé*, il n'eust eu pouoir « de recevoir l'ung des coups. » (Percef. II, f. 61.) — Les selliers se servent encore aujourd'hui de ce terme. — 2° Se dit des nervures d'une couleur différente du fond : « Escuyers vestus de velours verd, « *nervez* de drap d'or. » (La Colomb. Théât. d'hon. t. I, p. 181.)

Nerveure, *s. f*. Barre, nerf de bœuf renforçant le bois du bouclier : « Il se redressa, et frappa le « chevalier amont sur l'escu si rudement qu'il luy « alla fendre d'oultre en oultre, si que il fut cheu « en deux pieces, si ne fust la *nerveure* dont il « estoit nervé. » (Percef. II, f. 126.)

Nerveusement, *adv*. Vigoureusement. (Cotgr.)

Nerveux. [« Qui a le col gros et fort et bien « *nerveux*, si se couroce volentiers. » (Alebrant, fol. 70.)]

Nervins. Grosses cordes des voiles : « Les *ner*« *vins* des bonnettes. » (Cotgr.)

Nervosité, *s. f*. Vigueur. (Cotgr.)

Nervu, *adj. m*. Nerveux.

Le col ot lonc, *nervu*, et gresle. (*Ms. 7218, f. 280.*)

Qui grans fut, et roide enhantez,
Gros, et *nervus*, à dire voir. (*Desch. f. 293.*)

1. Nes. [Même (voir Neis) : « C'on n'i porroit oïr « *nes* Dieu tonant. » (Aiol, v. 2430.)]

Et sa beautez tant me confont,
Que ge ne l'os *nes* regarder.
Amour et Jalousie, ms. S. G. f. 111.

Li rois l'amoit de tel amor,
Que *nes* son filz de sa moiller,
N'avoit il de noient plus cher. (*Parton. f. 126.*)

2. Nés. [Nez : « Trenchet le *nés* e la buche e les « denz. » (Rol. v. 703.) — « Grant unt les *nés*. » (Id. v. 1918.) — « A l'un engieloient li pié, et à l'au« tre les mains, au tierc li doit, et li *nés* au quart. » (Villehard. § 563.)]

3. Nés. [Neveu : « Chi ad juget mis *nés* à rere « guarde. » (Rol. v. 838.) Voir Niés.]

4. Nés. [Nef : « Ensi assauroient deus *nés* à une « tor porce qu'ils orent veu que à cel jor n'avoit « assailli que une *nés* à une tor. » (Villeh. § 240.)]

Ne 's. [1° Ne les : « Là sunt neiez, jamais *ne 's* « reverrez. » (Rol. v. 690.)]

Anglois le siege environ tiennent,
Francois a haste là seurviennent,
Ne 's i lessent pas engressier. *(G. Guiart, f. 40.)*

Il aiment plus deniers que ne fet un choe,
Qui *ne 's* paie sur l'ongle, si braie come poe.
Ms. 7615, II, f. 141.

Se vous veez un fol fole vie mener
Ja, por ce, ne devés vostre bon sens muer,
Ne por lor grez avoir *ne 's* devez resambler.
Ms. 7218, f. 334.

2° Ne le :

Rois Piramus l'avoit levé
Sor trestoz caus de son regne,
Cil *ne 's* deportoit de noient. *(Parton. f. 124.)*

Quar l'asne n'est pas costumiers
D'aler, se l'en *ne 's* semonoit. *(Id. f. 56.)*

Nesciemment. Par ignorance : « Ayant eu sa « depesche, s'en alla après, fort *nesciemment*, « trouver le roy qui trouva fort estrange la façon « de ce pauvre philosophe d'avoir abordé premier « le vassal que le seigneur. » (Brant. Cap. fr. I, 52.)

Nescio vos. Formule de refus empruntée au latin : je ne vous connais pas : « Luy respond, « *nescio vos.* » (Arrest. amor. p. 292.)

Les Anglois venans du pays,
Qui avoient le vent poupe lors,
Se trouverent moult esbays,
Quant on leur dit *nescio vos.* *(Vig. de Ch. VII, p. 115.)*

Nesge. [Neige, dans Froiss. t. XV, p. 291.]

Nesi. [Lassé : « Li prouvos des marchans qui « estoit *nesis* d'estre sour les camps et riens faire. » (Froiss. t. VI, p. 69.)]

Je ne seroie jà *nesis*
De parler, en trois jours entiers. *(Froiss. Poës. p. 364.)*

Nesle (gros de), *s. m.* Sorte de monnoie. (Voy. Du Cange, sous *Moneta*, p. 512.) — Le Dict. de Trévoux dit qu'elle fut nommée ainsi de la tour de Nesle, à Paris, où on commença à la fabriquer. Il ajoute que « la *nesle* valoit quinze deniers, ou un « sol parisis, » et qu' « il y en avoit qui valoient « six blancs. »

Nesplier. [Néflier : « Escorce de pruniers et de « *nespliers.* » (Alebrant, fol. 19.)] — « Scachez que « tous arbres portans fruit sont heritages, fors « cerisier boscage, *nesplier*, qui ne sont pas entez ; « sont tenus pour meuble. » (Bouteill., Som. Rur. page 429.)

Nessement. Principe, origine : « Honneur qui « el cuer a son *nessement.* » (G. Guiart, p. 352.)

Nessence. Naissance :

Et dit, filles, or m'entendez,
De moi vos *nessence* prendez. *(Ms. 7218, f. 257.)*

Nestié. Nettoyé : « Aussi leur vient roigne de « gresse, quant ilz demeurent ou chenil sens chas- « cier, et le chenil est mal *nestié.* » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 102.)

Nestois, *s. m.* Sorte de monnaie :

Mais ne me prisent un *nestois*
La gent de ceste region. *(Ms. 7615, I, f. 68.)*

Nestor. Guerrier qui avait vu trois âges d'homme et assista au siège de Troie. Par extension vieillard âgé et respectable. Brantôme dit du connétable de Montmorency : « Aussi l'appelloit on le « vieil, sage, et fin *Nestor* des François. » (Cap. fr. t. II, p. 118.)

Nestoyer. Dissiper : « Par la vigueur, *nestoye* « cet oraige. » (Molinet, p. 138.)

Nestre. Naître, survenir : « En mai quand *neist* « la rousée. » (Chans. ms. Bouhier, fol. 247.) — « Moult se doute que mal n'en *nesse.* » (Ms. 7218, f. 200.) — « Or sai que d'amer *nest.* » (Ms. 6812, folio 60.)

Nestrocque. Monstrelet dit de Thomas de Herpinghen, rangeant ses troupes dans la plaine d'Azincourt pour la bataille : « Apres qu'il eut fait les « dictes ordonnances, jetta en hault un baston qu'il « tenoit en sa main en disant *nestrocque* » (Monstr. vol. I, ch. 147, p. 228), c'est-à-dire *now strike*, frappez.

Nesun. [Aucun : « Se il vos conissoit par *nesun* « sens. » (Aiol, v. 339.)]

A qui riens *nesune* n'osterent. *(G. Guiart, f. 290.)*

James ne seroit mesdisanz
En *nesun* lieu ou il sachent entendre.
Poet. avant 1300, t. I, p. 523.

Partent, et se mettent en voye,
Ung peu devant le point du jour,
Affin que *nesung* ne les voye. *(Coquill. p. 171.)*

Aussi recongnoissoit il bien
Ses servans, dont n'avoit *nesung*
A qui, après, ne fist du bien. *(V. de Charles VII, p. 134.)*

Nesunement, *adv.* Nullement :

En bon espoir est ma plaisance née,
Qui ne me voelt *nesunement* guerpir,
Ains s'est, dou tout, en moi abandonnée.
Froiss. Poës. ms. p. 50.

Net, *adj.* Net, pur, propre : « Doivent tenir chas- « cun son limier en sa chambre, pour trop de rai- « son, car ilz en sont plus *nez*, et ne deviennent « plus tart roigneux. » (Chasse de Gaston Phébus, ms. p. 210.)

Quant je fui biaus lavez, et tels
Que *nez* estoie, et espurez. *(Ms. 7218, f. 358.)*

« L'autre lui dit qu'elle n'estoit pas *nette* du « corps, dont celle parole alla tant qu'elle en perdi « son mariage. » (Chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 47.)

Nes de pechié ist hors des fons. *(Ms. 7218, f. 152.)*

Ses esperons cointes, et *nez.* *(Ms. 7615, II, f. 149.)*

Armez d'atours riches, et *nez.* *(G. Guiart, f. 298.)*

Les boillons dont l'eve sordoit,
Moult estoit clers, et *nés.* *(Ms. 7218, f. 357.)*

Par places *netes*, et par bourbes,
Reviennent vers lui à granz tourbes. *(G. Guiart, f. 42.)*

Expressions : [1° « Tout à net, » tout net : « Laquel bataille dou conte li Turc desconfirent « *tout à net.* » (Joinv., § 274.) — 2° « Etre mis au « net, » se trouver à sec : « J'ay aucunes fois esté « rué jus et tant près *mis au net* que je n'avoie sur « quoy monter. » (Froiss. t. XI, p. 119.)] — 3° « La « maniere de faire hommage, si est cette : premie-

« rement l'homme *mis au net*, c'est à dire chaperon « abattu, et sans couteau qui porte deffense. » (Bout. Som. Rur. tit. 82.)

Netaieure. [Ordure : « En laquele place l'on « porte communement les *netaieures* et ordures. » (JJ. 103, p. 104, an. 1372.)]

Neté. Netteté, propreté, pureté :

Neté de corps vous soit contribuée,
Joyeux soiés sans estre escandelis. *(Desch. f. 158.)*

Neteé. [Même sens : « En Egypte on puet miels « apercevoir ces coses pour la *neteé* de l'air. » (Comput, f. 13.)] — « Ta *neteé* doit estre tele que ele « ne soit haïe par trop d'aornement, mais tant que « tu ostes la sauvage negligence. » (Brunett. Lat. Trés. p. 372.)

Ja qui dira
Cest *Ave Maria*,
Ne trouvera
Son cuer, ne son pensé,
Desesperé,
S'en *neteé*
Le dist de cuer. *(Poët. fr. t. II, p. 831.)*

A dame malement avient
Quant ele nete ne se tient ;
Avenandise et *netés*
Vault mieux que gaste biautez. *(Ms. 7218, f. 132.)*

Netelé. Nettoyé : « Estriers, lorains, frains « *netelez*. » (G. Guiart, f. 345.)

Netement. [Complètement : « Que toute nostre « vie puissons Dieu servir *netement* et de bonne « volenté. » (Psautier, f. 193.)]

Netier. Purifier :

Amours *netié* et escure
Le cuer k'ele a bien saisi,
Vaillant le fait, et hardi. *(Vatic. 1490, f. 125.)*

Je prie nostre seigneur que si mon cœur *netie*,
Que mes n'en puist issir vanité, ne folie.
Ms. 7218, fol. 272.

Netoier. [Nettoyer, purifier : « Les maisons « firent baloier, Desseurre et dessous *netoier*. » (Blanche et Jehan. v. 4580.) — « Et moult doit chas- « cun espargnier et *netoyer* sa conscience, et bien « garder que par lui ne soit blecée la foi ne empi- « riée. » (Assises de Jérusalem, 103.) — « Lors fist « crier li rois Phelipes que la citeiz fust *netoie* des « cors des Sarrazins. » (Mén. de Reims, § 56.)]

Tous les diables vous puissent *netoyer*. *(Desch. f. 330.)*

Netoieure. [Balayure, ordure : « Comme le « suppliant eust admené le tumberel... pour vuider « grant foison de *netoieures*, qui estoient issues de « l'ostel de son maistre, et icelles *nettaieures*... » (JJ. 163, p. 407, an. 1409.)]

Nettaieure. [Voir le précédent.]

Netteé. [Netteté, propreté, pureté : « En atem- « prance et en *netteé*. » (Rois, p. 2.) — « (La Sainte « Vierge) La nete fleur, la nete rose, La *netteez* de « tout le monde. » (G. de Coinsy, p. 186.)]

Nettelet. Diminutif de net. (Cotgr.)

Nettement. 1° Chastement : « C'est la preude « femme qui met peine, et le travail à tenir *nette-* « *ment* son corps. » (Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 55.) — « A maintenue sa veufveté *nette-* « *ment* sans reprouche. » (Id. fol. 54.) — 2° Entièrement, absolument : « Fut *nettement* guerie. » (Vie d'Isab. à la suite de Joinv. p. 180.) — « La ville fut « si *nettement* arse qu'il n'y demoura oncques pour « establir, ne loger un cheval. » (Froissart, liv. III, p. 209.) — [« Il avoit si *nettement* conquis toute « l'Escoce que n'i avoit ne ville ne chastel ne forte- « resce qui n'obeist à lui. » (Froiss. liv. III, p. 318.)]

Nettoier. [1° Nettoyer : « Ferrais est cil qui « tient les paveillons au soudanc et qui li *nettoie* « ses maisons. » (Joinv., § 142.) — 2° Purger d'un blâme : « Et outre dit messire Guillaume Helmen, « pour moy *nettoyer* et purger de tout blasme. » (Froiss. Buch. II, III, 73.) — 3° Libérer d'une dette : « Si vous conseille que vous fassiez traiter devers « ledit Berthaut, que volentiers vous prendrez sa « fille à femme, à la fin qu'il vous oste et *nettoye* « de toutes dettes. » (Ibid. 91.)] — « *Nettoyer* une « personne, la courtine. » (Oudin.)

Nettoyable, *adj.* Qu'on peut nettoyer. (Oudin.)

Nettoyeure, *s. f.* Balayures : « La dite cureure, « ou *nettoyeure* sera ostée, et portée aux lieux « accoustumez. » (Ord. t. II, p. 380.)

Neturnus. Neptune :

I vindrent *Neturnus* et Mars. *(Ms. 7615, II, f. 189.)*

1. Neu. Participe passé de nuire :

Trop haster a bien *neu* souvent. *(Vat. 1522, f. 150.)*

. . . . . . On a souvent veu,
Que le petit a bien, à grant, *neu*. *(Desch. f. 35.)*

Aucun pechié ne m'avoit *neu*,
Quant j'ai si tost fame espousé. *(Ms. 7218, f. 266.)*

2. Neu. 1° Nœud, enlacement d'un fil : « Et aussi « deit l'en coupper le fil près du *neu*. » (Modus, fol. 135.) — [2° Ornement représentant un nœud : « Item, 17 saphirs en un *neu*. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 41.)]

De tous les culz laiz, et maugracieux,
Brodez de bran, et noirs comme arrement,
Taschiez dehors, puans, et plains de *neux*
Et brinbaudes, et cloquettes sonnans. *(Desch. f. 212.)*

3° [Partie dure dans le bois : « Et se il a un nuef « fust ou il i ait *neu* fort, il i puet ferir une cheville « sanz meffet. » (Liv. des Mét. 107.)] — « A dur ou « mauvais *neud*, mauvais coing. » (Cotgrave.) — 4° [Partie de la gorge qui fait saillie sous le menton : « Car combien que beau semblant monstre, Le ris « ne doit point passer oultre Le *neu* de la gorge, à « nul fuer. » (Bruyant, dans le Ménagier, II, p. 26.)] — 5° Mariage :

Mais ils auront service de mestiers,
Ou chascun va mettre son fiens,
La ne sera pas li boire trop chiers,
C'est pour mal *neu* dont je suis confiens
De graiz aront assez, et d'autre riens. *(Desch. f. 214.)*

6° Morceaux de chair levés sur les quatre flancs du cerf : « Puis oste les antoires, que aulcuns appel- « lent les *neus* du cerf : les antoires sont une haute

« char qui est au costé du col, et joint aux espau-« les. » (Modus, f. 29.)

Et après ces l'escorcherés,
Les *neus* n'y devez pas lesser.
Font. Guer. Tres. de Venn. ms. p. 49.

Neuches. [Noces, dans Froiss. t. XVII, p. 515.]

Truis que jadis furent grans *neuches*
Faites, sans mal, et sans repreuches. *(III Maries, 131.)*

Neuctantement. [Nuitamment, aux Ordonn., t. IV, p. 295, an. 1354.]

Neve. [Nouvelle : « Et à un autre jour ensuiant, « qui fu la veille de Pasques *neves*, l'an mil « .ccc. .IIII. ^xx et .xv. » (JJ. 152, p. 320, an. 1397.)]

Neuer. 1° Nouer : « Si fort *neue* homme au ma-« rier. » (Desch. f. 452.) — 2° Se rouler, se mettre en boule : « Le heriçon qui se *neue.* » (Id. f. 519.)

Nevers. Nom de ville : « Li perdrios de *Nevers.* » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1651.)

Neveu. [« Mi *neveu*, venés à moy aidier. » (Joinv. § 277.) — « Li fix de mon frere m'est el secont « degré de lignage de costé en avalant, et l'apele on « *neveu.* » (Beaum. XIX, 3.) Voir *Nepveu.*]

1. Neuf. [Nom de nombre : « Avec Constance fu « bien *neuf* ans et demi. » (Berte, coupl. LIX.)]

2. Neuf, *adj.* [Nouveau : « Veez vous ce mur « illec ?... — Oil, sire, dis-je ; pourquoi le dites-« vous ? — Je le dis pourtant, dit le chevalier, que « vous veez bien que il est plus *neuf* que les autres. » (Froiss. II, III, 7, éd. Buchon.) — « Ung cœur loyale « de fine espreuve A plus de joye, quoy qu'il tarde, « Que n'ont ceulx qui font dame *neuve.* » (Al. Chartier, le Débat du Réveil-matin.) — « Ung collier n'est « jamais si *neuf* que le premier jour qu'on le met ; « car le temps envieillit toutes choses. » (Desper. *Cymbal.* p. 165.)] — « Faire pieds *neufs.* » (Cotgr.) — « Il est *neuf*, il durera longtems. » (Oud.) Cela se dit de ceux qui ont l'air niais et badaud.

Neufchastel, *s. m.* Nom de principauté, en Suisse, qui a un petit lac qui porte son nom : « Faire « cette comparaison, c'est demander, comme l'au-« tre, si la mer est plus grande que le lac de « Neufchastel. » (Apol. pour Herod. préf. p. 15.)

Neufiesme, neufme. [Droit du neuvième, dit aussi *mortuage.* Il consistait en la neuvième portion des meubles dont les curés de Bretagne s'emparaient dans la succession des personnes décédées, pour leur sépulture et leur inhumation. Parfois il s'élevait au tiers et prenait le nom de *tierçage.*] Voir Neuvième.

Neufmains, *s. m.* Sorte de jeu, cité par Rabelais, t. I, p. 150.

Neufvain, *s. m.* Pièce composée de 9 vers. (Art poët. de Sibilet, l. II, p. 81.)

Neuiesme. Neuvième : « Au *neuiesme* moys « prist il regne. » (Ms. 6812, f. 52.)

Neule. [Pâtisserie, en latin *nebula*, au Gloss. p. 521.]

Nevold. [Neveu : « Guardet à tere, veit sun « *nevold* gesir. » (Rol. v. 2885.)]

Neures. [Ordures, balayures : « Item que nul « ne face porter ne getter en la grève de Loire, boes, « *neures*, fiens ne ordures, sur peine de ladite « amende. » (1415. Ordonnance de la prévôté d'Orléans.) L. C. de D.]

Neust. Imparfait du subjonctif de *nuire :*

Grant fust l'occise, et greigneur fust
Se le vespre ne lor *neust.* *(Brut, f. 100.)*

Neutilleux, *adj. m.* Noueux. Parlant du duc d'Orléans assassiné : « Adoncques le peuple de la ville de « Paris, lequel n'estoit pas bien content du dit duc « d'Orleans, pour ce qu'ils entendoient que, par ses « moyens, les tailles, et tous autres subsides s'en-« tretenoient, commencerent à dire l'un à l'autre « en secret, le baston *neutilleux* est plané. » (Monstr. I, p. 32.)

Neutral. Neutre : « Il s'estoit resolu, par la deli-« beration et advis de ses freres les cardinaux du « Saint Siege, demourer *neutral* entre eux deux, et « pere commun. » (Mem. de du Bell. l. V, f. 153.) — « Desirant estre, entre eux deux, bon et confident « mediateur, se declaroit estre *neutral.* » (Id. 159.)

Neutrale. [Neutralité : « Tiengne la *neutrale* en « sa puissance. » (Froiss. XVI, p. 135.)]

Neutralement, *adv.* En neutre. (Oudin.)

Neutraliser, neutralizer. (Cotgr.)

Neutralité. [Même sens : « Du fait de l'église, « pour le plus sur et pour ma conscience apaiser, « j'ai toujours tenu la *neutralité.* » (Froiss. éd. Buchon, II, III, p. 50.)]

Neutres, *s. m.* Nom odieux que les ligueurs de Troyes, en 1588, donnaient à ceux qui n'étaient point de leur parti. (Hist. de Thou, t. X, l. 90, p. 31.)

Neutrie, *s. f.* Normandie, Neustrie :

Donna tout en fié Normandie,
Qui doncques avoit nom *Neutrie.* *(Brut, f. 77.)*

Neuvaine, *s. f.* Compagnie, société de neuf. Malherbe appelle ainsi les Muses, à cause de leur nombre :

En ce malheureux siecle, ou chacun vous meprise,
Et quiconque vous sert n'en a que de l'ennuy,
Miserable *neufvaine,* ou sera vostre appui ? *(Malh. 84.)*

Ménage, l. IV, p. 406 sur Malherbe, remarque que Ronsard s'est souvent aussi servi de ce terme, en parlant des Muses. [« Adieu, troupe sçavante, adieu « belle *neuvaine.* » (Rons. 678.)]

Neuvieme. C'était une sorte de droit ; on l'appelait aussi « droit de mortuage. » Le glossaire de l'Hist. de Bretagne l'explique par « droit des ecclé-« siastiques sur les biens meubles des morts, reglé « à la *neuvieme* partie, au lieu du tiers qu'ils pre-« noient auparavant. » — Le glossaire de Laurière dit que c'est « la *neufvieme partie en un tiers* des « meubles de la communauté du décédé. » — La note explique très-bien l'origine et la perception de ce droit : « Anciennement il estoit d'obligation aux « fidelles, et surtout lorsqu'ils n'avoient point d'en-« fans, de laisser en mourant à l'église quelque « partie de leurs biens, pour estre employés à la

« subsistance des pauvres; et l'usage estoit alors que « le curé, ou le prêtre commis de sa part, alloit « chez le malade, l'exhortoit à faire l'aumone, et si « le malade ne le vouloit pas, on luy refusoit l'ab- « solution, le viatique, et la sepulture, et celuy qui « etoit mort ainsy etoit appellé *desconfez*.... Cette « discipline fut cause qu'il ne mourut presque plus « personne sans avoir eu soin de faire son testa- « ment, et d'y faire quelques legs pieux, selon la « quantité de ses biens. » — « De ces legs, on fit « quatre parts, dont la premiere fut donnée aux « eveques en qualité d'executeurs testamentaires... « On regarda les eveques comme des heritiers gre- « vez, et ils eurent cette part, comme une espece « de *falcidie*, qui ne leur fut pas contestée parce « que dans la ferveur de ce temps la, les eveques en « faisoient toujours un bon usage. » — « Les deux « autres parties furent employées en aumones, ou « à faire dire des prieres, et la derniere fut donnée « au curé pour la *sepulture*, dou elle fut appellée « *mortuage ;* cette part du curé avoit été d'abord « fixée à la moitié, par Leon, ensuite au tiers, et « enfin Urbain III la fixa au quart... » — « Il sem- « ble qu'en Bretagne, ainsi qu'en Angleterre, le « droit de *mortuage* ait été pretendu par les curez, « non seulement pour la sepulture, mais encor « pour etre indemnisez des dismes, et des oblations « que peut etre les deffunts avoient mal payées pen- « dant leur vie.... En Engleterre, ce droit consistoit « à donner quelques animaux ; mais en Bretagne il « consistoit en la *neuvieme partie des meubles* du « deffunt.... En 1559 il fut reduit à la *neuvieme* « *partie d'un tiers* des meubles de la communauté « du décédé. » (Gloss. Laur. Note.)

Nevuld. [Neveu : « Ne bien ne mal sun *nevuld* « ne respunt. » (Rol. v. 216.)]

Neyge. Neige : « Les pieds aussi blancs comme « *neyge*. » (Percef. I, f. 37.)

Nez. [Voir Nés. 1° Nez : « Poi aroie d'honeur, se « le vostre perdez ; Car trop a laide face cil qui n'a « point de *nez*. » (Guescl. v. 6805.)]

Mout le doie sa face qui son *nez* fait trenchier,
Qui honit son lignage, l'en ne l' doit pas prisier.
Not. du Rom. d'Alex. f. 4.

2° « Esprit épigramme, que je vous estale tout de « son long bien que je n'y trouve aucun *nez*. » (Pasquier, Rech. p. 794.)

Expressions : 1° « Sous un *nez* pointu, et joues « plattes, il n'y a rien de bon. » (Apol. d'Herod. 177.) — 2° « Si les subjets refusent d'obeir, et secouent « le joug, il faut que l'estat donne du *nez* à terre. » (Sag. de Charr. p. 176.) — 3° « *Nez* d'as de treffle. » (Oud.) — 4° « *Nez* d'as treuffle. » (Cotg.) — 5° « *Nez* « coupé. » (Id.) — 6° « *Nez* qui coupe. » (Id.) — 7° « *Nez* de cire. » (Id.) .... « Ainsi que nous voyons « que tous les arrêts des cours souveraines ne sem- « blent avoir aucune force, au moins pour sortir « effet de pleine execution, sinon qu'il ait à la « queue une attache de cire ; aussi fait on, de tout « temps, en chaque republique, un *nez de cire* à la « loy, la tirant chaque legislateur à l'advantage de « luy, et de ses favoris. » (Pasq. Rech. p. 882.) — 8° « Haut *nez*. » (Cotgr.) — 9° « *Nez* de pied de mar- « mite. » (Oud.) — 10° « *Nez* de pompette, » c. à. d. gros et long. (Id.) — 11° « Avantagé en *nez*. » (Cotg.) — 12° « A *nez* frotté de vinaigre. » (Id.) — 13° « Le « *nez* fait à manche de rasoir. » (Id.) — 14° « Avoir « du *nez*. » (Id.) — 15° « Laver le *nez* à... » (Id.) — 16° « Viedazer le *nez* à... » (Cotgr.) — 17° « Il a bon « *nez*. » (Oud.) — 18° « Il a eu bon *nez*. » (Ibid.) — 19° « Tordre le *nez* à quelqu'un, » c'est-à-dire le maltraiter. (Oud.) — 20° « Donner sur le *nez* du « roy, » faire de la fausse monnaie. (Cotgrave.) — 21° « Parler *nez* à *nez*, » de près. (Oud.) — 22° « Se « refaire le *nez*, » s'engraisser de quelques bons mets. (Oud.) — 23° « S'arracher le *nez* du visage, » s'offenser soi-même. (Ibid.) — 24° « S'arracher le « *nez*, pour faire depit à son visage. » (Foncem. extr. de la 3e race, ép. 206, dép. de Blois, f. 141.) — 25° « Prendre son *nez* pour ses fesses, » se tromper. (Oud. Dict.) Nous disons « prendre son cul pour ses « chausses. » — 26° « Jetter au *nez*. » (Oudin.) — 27° « Fermer la porte au *nez*. » (Ibid.) — 28° « Voyant « ce conseil n'avoir profité à son mary, auquel si, « auparavant, elle avoit *tiré le nez* dun doigt, elle « luy allongea depuis de deux brasses » (Nuits de Strap. II, p. 145), c'est-à-dire prit encore plus d'empire. — 29° « Avoir le *nez* cassé. » (Oud.) — 30° « Regarder une personne au *nez*. » (Id.) — 31° « Mettre le *nez* dans un livre. » (Id.) — 32° « Prendre au *nez*. » (Id.) — 33° « Regarder qui « a le plus beau *nez*. » (Id.) — 34° « Mener par le « *nez*. » (Ibid.) — « Menans les hommes par le *nez*, « comme buffles. » (Apol. d'Herod. p. 573.) — 35° « Donner du *nez* en terre. » (Oud.) — 36° « Pre- « nez vous par le *nez*, » examinez-vous, vous avez le même défaut. (Oud.) — 37° « Ils ont le *nez* fait « comme des sergens. » (Oud.) — 38° « Ce que vous « dites là n'a point de *nez*. » (Id.) — 39° « Il lui a « dit à son *nez*. » (Ibid.) Nous disons « à sa barbe. » — 40° « Il ma donné du monsieur par le *nez*. » (Id.) — 41° « Avoir un pied de *nez*. » (Id.) Cette façon de parler vient de l'ancienne coutume, selon laquelle celui qui faisait réparation d'une injure, se prenait par le bout du *nez*, et disait qu'il avait menti ; de là vient encore cette façon de parler lorsque quelqu'un ment : « Le *nez* lui enfle. » — « Se prenoient au « *nez*, et baissoient le visaige, et recevoient de « grans vergongnes. » (Ch. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 57.) — 42° « Fallut après s'en retourner en « France, avec un *nez* de honte. » (Brant. Cap. Fr. t. II, p. 172.) Nous disons avec un pied de nez. — 43° « Le *nez* aussi plat comme une andouille. » (Cotgr.) — 44° « Voulez-vous en françois braver un « homme, vous dites que vous le ferez bien camus, « ou que vous luy rendrez *le nez aussi plat comme* « *une andouille :* au rebours, l'italien dit, *tanto di* « *nazo*, representant un demi pied de nez par sa « main qu'il attache au bout de son nez. » (Pasq. Rech. l. VIII, p. 694.) — 45° « Autant leur en pent « au *nez*. » (Hist. de Bertr. du Guescl. par Men. p. 245.) — 46° « C'est pour votre *nez*. » (Oud.) — 47° « Ce n'est pas pour votre *nez*. » (Id.) — 48° « Il

« ne voit pas plus loin que son *nez*. » (Id.) — 49° « Il fourre son *nez* partout. » (Id.) — 50° « Elle « a le *nez* tourné à la friandise. » (Id.) — 51° « Si « on lui tordoit le *nez*, il en sortiroit du lait. » (Id.) — 52° « Il peindra le *nez* à tous. » (Joach. du Bell. p. 321.) — 53° « Il luy torchent le *nez* de sa manche. » (Cotgr.)

54° De ma mance m'a ters mon *nés*. *(Ms. 7989 ², f. 213.)*

Nous disons au même sens : donner des verges pour être fouetté.

Nezung. Aucun, dans S. Bern. Serm. ms. p. 27, et aux Vig. de Charles VII, p. 134.

1. Ni. 1° Forme verbale de *nier ;* refus : « Sacetes « de traire prestes ne sont mis mie en *ni* la. » (G. Guiart, f. 220.)

Hé douce riens, s'a nul jor avenoit
Qu'eussiez *ni* ne merci, pardon
D'ami verai, loial, sans mesprison,
Por Deu, gardez aux mains que meux m'en soit.
Ms. 7615, t. II, p. 677.

« *Ni* atteint et verifié, » quand une partie succombe après contestation en cause civile, pour lequel est due l'amende. (Laurière.) — 2° [Négation ; elle n'apparaît sûrement qu'au XVIᵉ siècle : « Où « sont vos forces *ni* apprets pour leur faire teste. » (Carloix, IV, 9.)]

2. Ni. [Nid, au propre et au figuré : « Mais quand « li reis Henris vit bien et entendi, Qu'il (Thomas) « purreit remaneir tuz dis à Panteigni, Al plus tost « qu'il porra ostera de cel *ni*. » (Th. de Cant. 95.)]

J'ai trouvé le *ni* de pie,
Mes les piot *n'i* sont mie,
Il s'en sont trestuit volé. *(Ms. 7218, f. 115.)*

. . . . A chacun oisiau,
Est toz jors son *ni* le plus biau. *(Ms. 6812, f. 67.)*

. . . . Chevalier qui mesdit
De l'eglise et de clers, en dit :
Semble oisel qui son *ni* conchie. *(Ms. 6812, f. 50.)*

Cette comparaison est commune à nos anciens poëtes ; elle se trouve encore aux Poët. av. 1300, I, 75, IV, 1588.

Niage. [Action de nettoyer : « Item nous vou- « lons...... que si li dis biés avoit mestier de nier, « que il soit niés de six ans en six ans, et se fera « chius *niages* as termes dessusdis. » (JJ. 53, p. 53, an. 1313.)]

Niais. [1° Qui n'est pas encore sorti du nid ; qu'on a pris au nid : « *Niais* est cil que on trait dou « nif, et que on norrit en son hostel de sa juvente. » (Brunet. Lat. Trésor, p. 201.)] — « Il y a plusieurs « sortes de faucons ; aucuns sont muez de bois, « les autres sont sorts, et les autres sont muez, et « tiennent du sors ; les autres sont appellez *niais*. » (Bud. des Ois. f. 122.) — « Les fauconniers nom- « ment, diversement les esperviers, selon leurs « divers accidens ; car ceux qui sont muez de bois, « et ne tiennent point du sort sont nommez rama- « ges ; les autres qui ne sont muez, et qui sont « nouvellement sortis du nid, et ont été quelque « peu a eux, son nommez *niais*. » (Ibid. f. 111.) — « L'oiseau *niais* est celuy qui est prins au nid. » (Fouill. Fauc. f. 63.) — 2° Peu rusé, simple comme l'oiseau qui sort du nid : « Les freres, ou pour le « moins cousins germains de sot, sont *niais*, fat, « badaut. » (Apolog. d'Hérod. p. 19.)

Expressions : 1° On a dit par antiphrase « *niais* « de Sologne, » qui se trompe à son profit. Une comédie porta ce titre en 1683. (Hist. des Théâtres, XIII, 21.) — 2° « La place du *niais*, » le milieu de la table. (Bouchet, Serées, II, 87.) — 3° « C'est à « faire à des *niais*, » je ne suis pas si sot. « (Oud.) — 4° Œuf mis au nid des poules pour les provoquer à pondre.

Niaisement, *adv.* D'une manière niaise : « Il « n'y a ligne, endroit ou passage, affin de parler « *niaisement* aussi bien que les doctes, qui ne soit « tout farcy de science mystigorique. » (Moyen de parvenir, p. 27.)

Niaiserie. [« Le plus communement nous nous « sentons plus esmeus des trepignemens, jeux ou « *niaiseries* pueriles de nos enfans, que nous ne « faisons après de leurs actions toutes formées. » (Montaigne, II, 71.)]

Niance. Action de nier : « Dont je te fai *niance*. » (Triomphe de la Noble Dame, f. 151.) — « Deux « manieres sont de *niances* fere en court laie, dont « chacune souffit ; l'une si est de nier droitement, « et tout simplement che qui est proposé contre li, « et l'autre si est de proposer fet contraire contre « che que l'averce partie dit, et d'offrir lor à « prouver. » (Beaum. p. 48.)

Niant. [Néant, rien. On lit dans les Serm. de S. Bernard, p. 79 et 167 : « Totes les richesses et tote « li gloire del munde, et tot ceu c'un puet encuvir « el munde, est asi cum ung *nianz* envers ceste « glore. » — « Del *niant* atempreit et *niant* ordeneit « deleit (immoderatæ atque inordinatæ voluptatis). » — « *Niant* encerchaules (imperscrutabile)]. »

Nic. Nid :

. . . . Sur le jour de Noel
. . . . Allons voir l'enfant au povre *nic*.
Clem. Marot, p. 231.

Il faut à Jupiter refendre la cervelle,
Et retapir Pallas en son *nic* ancien. *(Perrin, p. 24.)*

Ne soiez longuement au *nic*,
Mais poursuivez moy ric à ric,
Voz amourettes, chault et sec. *(R. de Collerye, p. 45.)*

Nicaise (par Sᵗ). Sorte de jurement :

Vous y mentez, par *Saint Nicaise*,
Comme faulx lodier, et parjure. *(Desch. f. 375.)*

1. Nice. [Nièce : « Et m'en ving par la daufine « de Viennois ma *nice*, et par le conte de Chalon « mon oncle, et par le conte de Bourgoingne son « fil. » (Joinv. § 663.)]

2. Nice. [1° Qui ne sait pas, sot, du latin *nescius :* « Car li rois est *nices* et mauvais, et n'a point « de povoir, se par nous non. » (Ménestrel de Reims, § 34.)

Butor de la montaigne a sans corage *nice*
Pris le petit enfant es bras de la norrice.
Brun de la Montagne, v. 676.]

. . . . Cilz est *nices*
Qui sans cerchier ce qu'il veult prandre
L'achate, et ne le puet reprandre. *(Desch. f. 498.)*

Toute virtu tient le milieu,....
Et aus .II. bouz sient les vices,
Qui du milieu se part est *nices*. *(Ms. 6812, f. 49.)*

Nus homs ne puet bone amor maintenir,
Tant soit *nices*, qu'amour n'en face saige.
Poet. fr. ms. av. 1300, t. I, p. 317.

Si fait bien *nice* folie
Qui s'entremet dou mestier
Dont il ne se sait aidier. *(Id. p. 104.)*

Tu aras un varlet coquart,
Ou une *nice* chamberiere. *(Desch. f. 511.)*

« Moult *nice* est celuy qui ne scet son nom nom- « mer. » (Percef. II, f. 25.) — 2° Terme d'anciennes coutumes, sans gage, sans sûreté : « Quiconque se « veut aider de restitution par paour, il la convient « prouver estre faite par fait constant, et non pas « par simple et *nice* parole de menasse tant seule- « ment. » (Bout. Som. rur. p. 359.) — Action *nice : « Action nice*, si comme quand la promesse est « simple, qu'il n'y a point de stipulation, fors que « simple convenance, si comme de promettre aucune « chose sans stipulation autre que de responce. » (Bout. Som. rur. p. 157.)

Nicée. [Nichée : « Pour sa douche *nicée* Qu'il « voloit de son sanc saouler la journée. » (Baud. de Seb. V, 140.)]

Nicement. 1° Sottement, imprudemment : « S'en doit chacun enquerre, quant il veult nego- « cer, ou contracter o autres, et se garder de le « faire folement, et *nicement*. » (Anc. Cout. de Bret. f. 169.) — « Pour ce qu'ils estoyent petit, et « en un lieu fort, ils ne vouloyent point partir *nice- « ment* de leur advantage. » (Froiss. liv. I, p. 371.) — 2° Lâchement : « Assez *nicement* s'est il maintenu « jusques à présent, mais j'ay espoir s'il avoit une « lance, il l'employeroit à la jouste. » (Percef. VI, f. 63.) — 3° Négligemment : « Dit qu'il vouloit aller « veoir la garde de la porte du Rouvray : afin qu'il « n'y eust point de faute de deffense, et que les « Anglois qui ne devoyent mie passer trop loing « de là, ne la trouvassent trop *nicement* gardée « devers eux. » (Froiss. liv. I, p. 381.) — 4° Pauvrement : « La trouverez plusieurs vaillans hommes « qui voulentiers vous feront chevalier, et pour ce « que je ne veulx pas que vous y alliez trop *nice- « ment*, je vous bailleray armes, et cheval. » (Percef. V, f. 109.)

Nicer. Nicher :

Fi de viellece, fi d'avoir,
James ne porra nus avoir
Fame, qui soit haute, ne riche,
Si grans avoirs en lui ne *nice*. *(Ms. 7218, f. 351.)*

Nicet. Diminutif de *nice*. Borel cite le Roman de la Rose :

Nicete fut, et ne pensoit
A nul mal engin, quelqu'il soit.

Régnier, parlant d'une fille innocente, dit :

Qui soit douce, et *nicette*. *(Regnier, p. 126.)*

Dans l'Anc. Cout. de Bret., on appelle *nicette* une fille qui engage des gens à en attirer d'autres auprès d'elle pour les forcer à l'épouser (fol. 78.)

Niceté—ei. [1° Sottise : « Depuis l'ont eu li arce- « vesque de Rains en garde, par la *nicetei* des « abeiz et dou couvent. » (Mén. de Reims, § 467.) — « Car vostre *niceté* est bien ci aprovée. » (Brun de la Montagne, v. 1036.)] — « Il n'est homme « vivant, tant soit fier et orgueilleux, subtil ou « malicieux, que force d'amours ne le face humble, « debonnaire, simple, innocent encontre les faitz « d'amours, ne vous ne pourriez pas croire coment « il advient aux vrays amans de *nicetez*. » (Percef. V, f. 85.) — [« Le suppliant par *niceté* et jeunesse « fust par nuit en l'ostel de Jehan du Jat. et de « Guillemette sa femme, laquelle il prinst oultre « le gré d'elle et de son dit mary. » (JJ. 147, p. 340, an. 1395.)]

. . . . La trés grant beauté
A valor, et mainte vertu.
S'ele disoit granz *nicetez*,
Onques si cortois moz ne fu. *(Poët. av. 1300, I, p. 63.)*

2° Lâcheté : « Damoiselle, dist le chevalier, il « n'est chevalier, tant soit plain de grande *niceté*, « que pour l'amour de vous ne devint homme de « valoir. » (Percef. I, f. 80.) — « Nous faisons grant « *niceté*, et grant recreantise, que deux chevaliers « de nostre compaignie ne suyvent leurs chevaliers « pour nostre honte venger à l'espée. » (Id. II, 115.)

Nichaise. Nicaise :

Dont je vous jure par *Saint Nichaise*,
Qu'il n'a femme plus en malaise. *(Desch. f. 500.)*

1. Niche. [Enfoncement dans une paroi : « On « fit sortir de derriere un rideau une grande roche « argentée, qui contenoit 16 *niches*, en chacune « desquelles estoit logée une nymphe portant le « nom d'une province de France. » (D'Aub. Hist. t. II, p. 104.)]

2. Niche. [Sot, niais, comme *nice* : « Il n'es- « pargnoit sage ne *niche*. » (Cheval. au barisel.)]

Qui nus aime, moul par est *niches*. *(Ms. 7218, f. 154.)*

1. Nichement. Endroit où on se peut nicher. (Oudin.)

2. Nichement. [Sottement : « Et gouverna son « royaume *nichement* et simplement. » (Froissart, t. II, p. 15.)]

Nicher, Nichier. 1° Faire un nid :

Printems l'erbette à issir hors contraint,
Esté les fleurs, fueille, et toute verdure,
Ly oyselet sont à *nicher* adstraint. *(Desch. f. 119.)*

2° Mettre dans un nid : « Vous m'entretiendrez « tant d'oyseaux, et les *nicherez* à vos depens. » (Mém. de Commines, p. 588.) — 3° Se loger :

Cilz aloient la nuit jouchier
La où se souloient *nichier*
Es tas de blez, et mulons. *(Brut, f. 103.)*

Nicheté. [Sottise : « En toi je ne voi que sotie, « Et *nicheté* et musardie. » (Gullev. péler.)]

Nicheur. Qui niche. (Oudin.)

Nichil au dos. Habillement : « Faisoit il pas « bon voir un grand seigneur, voire un roy, portans « des manches de deux paroisses, c'est à dire dont « la moitié estoit d'ostade, et l'autre moitié de « velours ? voire quelquefois un pourpoint de trois « paroisses, car le corps estoit de demie ostade, le « haut des manches de cuir, et le bas de velours ;

« bien est il vray que le devant aussi avoit environ « deux doigts de velours, et pour ce qu'il n'y en « avoit aucunement à l'endroit du dos, on appelloit « cette sorte de pourpoinct *nichil au dos*. Duquel « mot ont depuis usé plusieurs qui n'entendans son « origine ont prononcé *nichilodo*; et a esté appliqué « ce mot generalement à toutes choses qui avoient « une montre en l'exterieur à laquelle l'interieur « ne repondoit point. » (Apol. d'Hérod. p. 435.)

Nichilité. Nullité : « Moy, moins que riens, « toute *nichilité*. » (Marg. de la Marg. p. 16.)

Nicholas. « Si l'hyver estoit outre la mer, si « viendra il à *S. Nicholas* parler. » (Cotgr.)

Nichole. Nom de lieu : Lincoln.

Li vilain hautement parole.
Rois de Londres, et de *Nichole*,
Fai me escouter, et si m'entent. *(Ms. 7218, f. 233.)*

Nichy. « Chacun jour, les gens estans en iceluy « pays se prenoient, par grandes compagnies, tous « dechaux, et à nues testes, devant ou il passoit, « criant devant luy *nichy*; lesquels il recevoit beni- « gnement ; et ainsi il tira hors d'iceluy pays, et « ordonna à chacun de se retirer en sa marche, et « en leurs hostel. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 638.)

Nicodeme—us, *s. m.* Nom du juif qui vint trouver N. S. la nuit, pour n'être pas reconnu : « Homme royaliste en son ame, mais un autre « *Nicodemus* (permettés moy d'ainsi le dire), *occul-* « *tus propter metum Judæorum*. » (Lett. de Pasq. II.

Nicolas (St-), *s. m.* Nom. *St-Nicolas* étoit le jurement du prince d'Orange. (Brant. Cap. fr. t. I, p. 102.) — [On lit dans Le Roux de Lincy, I, 51 : « Il est des clergeons *St-Nicolas*. »]

Nicole. Lincoln : « Les draps blancs de *Nicole*. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1652.)

A vestu une cote blanche,
Qui n'est pas de blanc de *Nicole*. *(Ms. 7218, f. 312.)*

Nicorées, *s.* En parlant des Armignacs. « Des- « robent, et gastent, ont robé, et gasté, et despouillé « nostre dit royaume, ...ont aussi desrobé, et fait « desrober plusieurs de noz subjects, et boutant « feux, et tuer hommes, et femmes, et violer filles « à marier, et autres *nicorées*, despouillans esglises « et monasteres. » (Monstrel. I, ch. 104.)

Nicors. Vainqueur.

Diex qui estes li vrais *nicors*
Qui redreciez les abatuz. *(Ms. 7218, f. 105.)*

Nicotiane, *s. f.* Tabac. « *Nicotiane*, ou herbe à « la royne, qu'aucuns maintenant appellent *petum*. » (Bouch. Serées, l. III, p. 16.) — Ce nom lui vint du président Nicot, qui l'envoya en France, lorsqu'il étoit ambassadeur en Portugal, en 1560. On l'appela « l'Herbe à la Royne ou Medicée, » du nom de la reine Catherine de Médicis, à qui il l'envoyoit.

Nicque. Nique :

Mais on doit bien faire la *nicque*
A tout homme qui soubstiendroit... *(G. de la Bigne, 99.)*

Nicquenocque, *s. f.* « On appelle *nicquenoque*, « à Loudun, une chiquenaude. La *nicnocque* qui « est un des jeux de Gargantua semble, en effet, « devoir s'entendre des chiquenaudes que les en- « fans se donnent par maniere de jeu. » (Rabelais, t. II, p. 76.)

Nicquet. Monnaie : « Et n'y servit pas d'un « *nicquet*. » (Vig. de Charles VII, p. 179.) — « Au « regard de la blanche monnoye, on forgea doubles « qui eurent cours pour deux deniers tournois, et « enfin, en commun langaige, furent nommez *nic-* « *quetz*, et furent en regne environ trois ans seu- « lement. » (J. Lefev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 157.) — « *Nicquets* de Dijon, dont les trois « vallent cinq deniers tournois. » (C. G. I, p. 856.)

Nicticoras, *s. m.* Hibou. « Corbeaux, chouettes, « rats, *nicticores*, souris. » (Not. du rom. d'Alex. fol. 54.)

Nid. Nid, au propre et au figuré : « L'on fait « commendement à un chacun de ne permettre, ni « laisser faire des *nids* aux cornailles sur leurs « arbres, et iceux les faire oster, et denicher, pour « la conservation des grains. » (Nouv. Cout. Gén. p. 313.) — [« Citadelles que les anciens Grecqs et « Romains à fort bon droit appelloyent *nids* de « tyrans. » (Marnix de Sainte Aldegonde, éd. de 1859, p. 36.)]

Expressions : 1° « On me fait un procès dessus « des *nids* d'antan. » (Goujet, t. XVI, p. 233.) — 2° « Il n'y a plus que le *nid*. » (Oudin.) — 3° « La « nuict dont le lendemain il pensoit donner l'as- « sault, les ennemis se retirerent dedans la forest, « de sorte que le lendemain on ny trouve que le « *nid*. » (Mém. de du Bell. l. X, fol. 302.) — On dit encore aujourd'hui proverbialement : « les oiseaux « sont dénichés. » — 4° « *Nid* de souris en l'oreille « d'un chat. » Nous disons au même sens : « un « conte bleu, un conte des fées. » (Quint. Cens. p. 183.) — 5° « *Nid* de la bondrée, » sorte de jeu. (Voy. Rab. I, p. 153.) — 6° « Venu à *nid* de chien, » ruiné, mis sur la paille. (Oud.) — 7° « *Nid* de la pie. » (Cotgr.) — 8° « Il croit avoir pris la mere au *nid*. » (Oud.) — 9° « Il s'en va prendre la mere au *nid*. » (Cotgr.) — 10° « Tel oiseau, tel *nid*. » (Cotgrave.) — 11° « *Nid* tissu, oiseau envolé. » (Id.) — 12° « A « chaque oiseau, son *nid* lui semble beau, » c'est-à-dire chacun trouve beau ce qui lui appartient. (Oudin.) — 13° « A tous oiseaux, leurs *nids* sont « beaux. » (Cotgrave.)

Nideur. Odeur. (Borel.)

Nidoreux. Odorant. (Cotgrave.)

Nie. Action de nier : « Met en *nie*. » (Ord. I, 109.)

Nieble. Brouillard (voir NIELE) : « Beau jour, « clair, et serein que auparavant avoit esté obscurci « par *niebles* espesses, nuées noires, et temps plu- « vieux. » (Alect. Rom. p. 43.)

Nieçain. Nièce :

Si amena l'evesque Ansiel,
Ki puis i mouru sans reviel,
Quar il maria ses *nieçains*,
Des grans rentes, des grans arsains,
Que cel pris leur avoit donnés. *(Mousk. p. 35.)*

Niece. [Nièce : « Belle *niece* Aude, or vous « croist seigneurie. » (Roncisv. 160.) — « Et avoit « eu après celi la fille mon seigneur Ymbert de « Biaugeu, qui estoit *niece* le roi. » (Ménestrel de Reims, § 353.)] — On donne aussi le nom de *nieces*, dans l'abbaye de Remiremont, à celles qui sont destinées pour succéder aux prébendes des dames anciennes. Il en est fait mention dans un titre de 1472 (voy. préf. du P. Mabillon, p. 723 et 732).

Niecette, *s. f.* Petite nièce. Diminutif de *niece*.

Jehan l'oi, moult liez en fu ;
A sa *niecette* a fet le fu
Alumer, et la table metre. *(Ms. 7218, f. 11.)*

1. Niée. Nichée : « Comme les grans larrons qui « emblent à la seigneurie, nourrissent et soustien- « nent une *niée* d'autres larronneaux. » (Al. Chartier, Quadril. invect. p. 443.)

Les fist hors du pais chacier,
Et eus, et leur progeniées,
Dont en France ot de granz *niées*. *(G. Guiart, f. 14.)*

2. Niée. Nuée :

Quarriaus, et sajetes qui volent,
Au destachier, tres haut fueillolent,
Partout à en faire *niée*. *(G. Guiart, f. 77.)*

Nief. [Neige. Le diable flatte ainsi Eve dans le mystère d'Adam : « Tu es fieblette et tendre chose, « Et es plus fresche que n'est rose ; Tu es plus « blanche que cristal, Que *nief* qui cheit sur glace « en val. » (Littré, Hist. de la langue fr. II, 80.) — Cette comparaison, admirée comme une exception par Sainte-Beuve dans ses Nouveaux Lundis, est fréquente dans les poésies du moyen âge.]

Niefe. Libre de naissance, naïf : « Item, home « que est villein est appellé villein ; et feme que « est villein est appelée *niefe*. » (Ten. de Littleton, fol. 41.)

1. Niele. Brouillard (comparez Nieble) :

Armes tentissent, l'air s'en poudre
Qui fume en mieus et aleur
Pour le bruit, et pour la chaleur,
Des destriers, à guise de *niele*. *(G. Guiart, f. 228.)*

2. Niele, *s. f.* Nèfle.

François d'entrer dedans se painent ;
Le peril n'en doutent deus *nieles*. *(G. Guiart, f. 35.)*
Sans perdre qui vaille une *niele*. *(Id. f. 125.)*

3. Niele. [Nielle, maladie des grains : « Ce ne « vault grain ars par *niele*. » (Alchim. à nat. 524.)]

Nielle. Même sens : « En France, entour la « Saint Jehan cheut sur les blez une rousée qu'on « appelle *nielle*, dont ils furent si enmiellés, que, « quand on mettoit l'espi en sa bouche, il sentoit « le miel tout proprement. » (Chron. de S. Denis, t. II, f. 25.)

Niement. Action de nier. (Oudin.)

Nience, *s. f.* Simplicité. (Voir Niceté.) Parmi les choses passées en proverbes, on cite « la *nience* de « Chaalons. » (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1651.) — [Allusion au proverbe : « Quatre vingt dix neuf « moutons et un Champenois font cent bêtes. »]

Nienchier, *v.* Refuser. Parlant de femmes séparées de leurs maris : « Se il avient que li barons le « vueille repenre bonnement, et li avoir en conve- « nant que il ne li fera chose parquoi ele s'en doie « partir, et ele n'i vieut raler, adonques ne li doit « fere juges nule soustenanche avoir ; mais se ele i « reva, et son baron li *nienche* dou tout, et li maine « plus mauvese vie que devant. » (Beaum. p. 292.)

Niens. Nullement :

Onques li Trouen, ne li Griu
Ne fisent, à Troies, tant d'armes ;
Niens est des cors, Diex penst des armes,
Qu'ausi com leus de faim rabis,
Devore agniaus, moutons, brebis,
Si font li Franc paiens, et Turs. *(Mousk. p. 184.)*

[Le troisième vers de cette citation rappelle le beau vers du Girart de Rossillon provençal : « Les « anmes aïe Deu, li cors suaire. »]

Nient. [Rien, nullement : « N'en puis *nient*, dist « Aiols, se Dieus m'aist. » (Aiol, v. 649.) — « Vous « veez bien que Robert ne set *nient*. » (Ménestrel de Reims, § 4.) — « Les Englès avoient à grant effort « chevauchiet contre yaux et *nient* porté de dom- « mage. » (Froiss. III, f. 468.)]

Ne sui *nient* de vostre escole. *(Ms. 7989², f. 67.)*

Dame, dit-il, de tel mestier
Je ne m'en sai *nient* aidier. *(Id. f. 56.)*

Niente. Même sens : « La cour a cela, que de « ne faire cas que des grands favoris, et les autres, « ont beau estre accomplis de toutes les valeurs, « vertus, et honneurs du monde *niente*. » (Brant. Cap. fr. II, p. 297.)

. . . . Cil qui n'ont *niente* gousté,
Sont desirant plus que li saoulez. *(Vat. nº 1522, f. 167.)*

Nientmoins. Néanmoins : « *Nientmoins* le pro- « cureur general du roy nostre seigneur.... disans « que telz usages et coustumes.... ne sont à sou- « tenir. » (Ord. III, p. 93.)

Niepçain. Petite fille, dans Percef. II, f. 131.

Niepce. Titre d'affection. Percef. V, f. 3, verso, appelle *niepce* celle qu'il a appelé *cousine* au recto.

Nieps. [1º Neveu : « Fuiés, beaulx *nieps* d'Or- « leans. » (Froiss. XV, p. 41.) — « Au roi Challon « le chauf Fourquon son *nieps* envoie. » (Gir. de Rossillon, p. 143.)]

L'oncle son nepveu vitupère
Et ses *nieps* lui est rumoreux. *(Desch. f. 444.)*

2º Petit-fils. Dans Bouteiller, on trouve *nieps de nepveux*, pour « petit fils des petits fils. » (Som. Rur. p. 466.)

1. Nier. Nettoyer. (Voir sous *Niage*.)

S'en bon cuer entre felonie,
Biau samblant le cure, et le *nie*. *(Ms. 7218, f. 355.)*

2. Nier. [Noyer : « Tant les het mon corages, je « ne le puis nier, Si ere rois, jes feroie tous en un « puits *nier*. » (Gaut. de Coinsi.)]

Lonc contes moult ennuie
Et la mer maint hom *nie*. *(Fabl. de S. G. f. 63.)*

3. Nier. [Refuser, nier (voir le précédent) : « Puisqu'il le *nie*, sire, vez-ci mon gant. » (Roncisv. p. 181.)] — « Par droit ne m'est pas ce *niez*. » (G. Guiart, f. 215.) — « Qui tout me donne, tout me « *nie*. » (Cotgr.)

Nierelle. [Bagatelle : « Icellui Jehan dist à Guillaume Forthomme : Forthomme, te souvient il « point que je te fis perdre une foiz une pongnie « d'or ? Lors dist le dit Guillaume et lui respondi tout « courtoisement : Feustes vous ce qui me feistes « perdre telle *nierelle.* » (JJ. 92, p. 6, an. 1361.)]

Niers. Nerfs :

Ector trençoit os, car, et *niers.* *(Mousk. p. 200.)*
Rolland trence os, et bras, et *niers.* *(Id. p. 181.)*

Niés. [Neveu, cas sujet : « L'altre meitiet avrat « Rollanz sis *niés.* » (Rol. v. 473.) — « *Niés,* dit « Guillaumes moult petit durerez, Se covenant à « Deu tenir volez. » (Li covenans Vivien.) — « A bien « veigne ma belle sœur et mes biaus *niés.* » (Froiss. t. II, p. 302.)]

Nieule. [Pâtisserie ; voir D. C. sous *Nebula.*]

Nieullier. [Pâtissier : « Pour le *nieullier* de la « ditte eglise (du Pui) une pierre de cire. » (Arrêt du Parl. de Paris, 19 avril 1402.)]

Nievons, *s. m.* Nouveautés, nouveaux bâtiments : « Doivent recouvrer lors deniers, et rendre « le surplus qu'il auront reçu, acuillant les *nievons* « qu'il auront faites, et les bastimens, se pourtant « ce qui se trouvera par conseil se il doivent avoir « amende nulle, pour lor deniers. » (Assis. de Jerus. p. 209.)

Niez. [Neveu : « Por l'amor de lor oncle ont tuit « le roi guerpi ; Por ce dit on encore, ainz venge « *niez* que fiz. » (Aye d'Avignon, v. 2669.)]

Niez, fet li oncles, volentiers,
Quar moult me plest, et moult m'agrée. *(Ms. 7218, 350.)*

« L'oncle est plus prochain que li *niez,* car li *niez* « est un point plus aval, pour che que il est fiex « dou frere, ou de la sereur. » (Beaum. p. 84.)

2. Niez. Net, pur :

Si fu si purs, et si *niez,*
Qu'il n'i remet goute de lie,
Ne de pechie, ne de folie. *(Ms. 7218, f. 5.)*

Nif. Nid :

Au petit ru boit turterelle,
Plus aise qu'en riviere isnelle :
Son *nif* en lieu moien enserre. *(Desch. f. 286.)*

Nifflades, *s. f.* Coups. (Voir Mornifle.) Henri IV voulant détourner Sully d'aller à la tranchée avec lui, au siège d'Amiens : « Y en ayant de tels (qui « pour se deffaire de vous) seroient bien aises de « vous faire donner quelque *nifflade,* voire ne « craindroient point de se hazarder eux memes pour « cela. » (Mem. de Sully, III, p. 202.)

Niflé. Berné :

Mes ennemis ont mon las cueur triste
Escorniflé, celé, mussé, *niflé*
Et berniflé, dont, des tristes, suis l'une. *(Ch. d'Am. 42.)*

Nigaud, *adj. m.* Nigaud : « Les freres, ou pour « le moins cousins germains de sot, sont niais..... « fat, badaut.... *nigaut.* » (Apol. d'Herod. p. 19.)

Et, qui pis vaut,
S'aucun briffaut
Vient en leur gaine,
Tantost il faut
Qu'il soit *nigaut,*
En brief espace. *(Blas. des F. Amours, 274.)*

Nigauder. Faire le nigaud. (Borel.)

Nigaudiere, is. On a dit proverbialement « le « sieur de *Nigaudis,* ou le sieur de la *Nigaudiere* » pour un sot, un badin. (Oud.)

Nigeur. Qui fait des niches. (Cotgr.)

Nigosseurement. [Sottement : « Icellui Petit « dist au suppliant : veez cy une lettre bien *nigosseurement* faite. Et lors ledit suppliant demanda « pourquoy ; et ledit Petit lui dist qu'il y avoit beau- « coup plus de terres declarées dedans qu'il n'en « estoit contenu au nombre d'icelles. » (JJ. 206, p. 1022, an. 1478.)]

Nigramance — gremanche — gromance. [Nécromancie : « Astronomie sut bien et *nigromance.* » (Roncisv. 165.) — (Les deux statues) « si « disoient par *nigromance* De tout leur bon, de leur « enfance. » (Romancero, p. 59.) — « Tant savoit « d'art et de *nigremanche,* Qu'à l'anemi faire faisoit « Toutes les riens qu'il li plaisoit. » (Mir. de la Vierge.)]

Et fisique et astronomie,
Et *nigromance* lor anne. *(Partonopex, p. 141.)*
Il fu tout fait par *nigromance.* *(Ms. 7615, II, f. 160.)*

Nigromancer, *v.* Faire le negromantien :

De deviner, ne de prouostiquer
Nigromancer, ny aussi magiquer. *(R. de Collerye, p. 163.)*

Nigromancie. Nécromancie :

. . . . . Fait par tel *nigromancie,*
Que ce fu trop belle mestrie. *(Froiss. poët. p. 125.)*

Nigromancien, *s. m.* Qui fait la nécromancie : « *Nigromancien,* et invocateur de diables. » (Juven. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 136.)

Nihil (mettre). Faire opposition, refuser. (Nicot.)

Nihilité. Néant : « La *nihilité* de l'humaine con- « dition. » (Montaigne, II, p. 82.)

Niier. [Nettoyer : « Cil doivent *niier* l'estaule des « kiens le conte et faire nete, se on les mande. » (Rev. du comté de Namur, an. 1265.)]

Nille. Terme de blason ; croix ancrée. (Borel.)

Nils, *s. m.* Nil, fleuve. Marbod dit des six espèces d'émeraudes. (Col. 1646.)

L'une trove loin en Sythie,
Et l'altre vient de Bractenie,
E altre en porte en sei e tient
Li *Nils,* ki de paraïs vient.

Ninars. On lit dans le Jobelin de Villon, p. 107 :

Gailleurs bien faitz en piperie
Pour ruer les *ninars* au loing,
A l'assault tost, sans suerie !

Nine, *s. f.* « *Nine* est une couleur rouge que ceux « de Grece trouverent en Ephese. » (Sicile, Blason des couleurs, p. 25.)

Ninomple. [Linumple : « Ils s'estoyent apres- « tés à fendre du couteau L'estamine *ninomple* et « la tendrette peau. » (Tragique de d'Aub. éd. Lalanne, 224.)]

Niort, *s. m.* Ville du Poitou. On a dit proverbialement « aller à *Niort,* » ou « prendre le chemin de « *Niort* » pour « nier, » par allusion aux mots de

nier et *Niort*. (Oud.) — [L'origine de ce proverbe remonte au xive siècle. Du Guesclin ayant défait les Anglais auprès de Chizé, fit revêtir leurs costumes à ses soldats et prit le chemin de *Niort*. Il se présenta devant cette ville, occupée alors par les Anglais, qui, trompés par ce stratagème, s'empressèrent de lui ouvrir leurs portes et de les recevoir. De là le proverbe de « prendre le chemin de *Niort*, » pour tromper son monde. — On lit dans Le Roux de Lincy (I, 369) : « A *Niort* qui veult aller Fault « qu'il soit sage à parler. »]

Nique. [1° Monnaie de cuivre, valant trois mailles : « Bien assailly, bien deffendu Tout ne m'a pas « valu trois *niques*. » (Monol. des Armes et des Dames.)] — 2° Ornements, bijoux :

Il faut ceintures,
Il faut brodures,
Et mirlitiches ;
Il faut fourreures,
Il faut serrures,
Bagues, et *niques*,
Joyaux, affiques. *(Blas. des Faulc. Am. p. 270.)*

3° Moquerie :

Qui riens n'a, chascun lui fait le *nique*. *(Desch. f. 35.)*

Car quand vieulx est, chascun lui fait la *nique* ;
Chacun le veut arguer et reprendre. *(Id. f. 48.)*

Les maux terminés en ique
Font au medecin la *nique*. *(Cotgr.)*

Voir Mot et Mal.

Niquée, *s. f.* Héroïne de roman qu'on représentait très belle, et qui était surtout célèbre par la gloire qui l'entourait et qui passa en proverbe. Parlant de Marguerite, reine de France : « Me tint tels « mots : Ah, si le sieur des Essars qui en ses livres « d'Amadis s'est tant efforcé, et peiné à bien des- « crire, et richement representer la belle *Niquée*, « et sa gloire, eut veu de son temps cette belle « reyne.... » (Brant. D^es^ ill. p. 209.) — « Bref on n'y « vit rien que tout beau ;... et jamais la gloire de « *Niquée* n'en approcha. » (Ibid. p. 105.) — De là ces façons de parler : « Tout comme *Niquée* voyant « son amant. » (Lett. choisies, imp. en 1751, p. 408.) — « A six heures donc, on monte en calèche ; le « roy, madame de Montespan, monsieur, madame « de Thianges, et la bonne d'Hudicourt sur le stra- « pontin, c'est à dire comme en paradis, ou dans « la gloire de *Niquée*. » (Lett. de Mme de Sév. III, 403.)

Niquenocquer, *v.* Faire le nigaud : « Non tou- « tefois que je vueille du tout refuser les poetes, en « l'illustration de la langue, comme celuy qui ay « consummé ma jeunesse à la lecture d'iceux ; mais « quant je ne voudroie si sottement *niquenocquer*. » (Quint. Cens. p. 184.)

Niquet. 1° Monnaie ; la même que *nique* : « Tost « après ledit roy Henry V fit forger une petite « monnoye, qu'on nommoit doubles, qui valloient « trois mailles, en commun langage on les appeloit « *niquets*. » (Pierre de Fenin, Charles VI, p. 495, an. 1415.) — « Je le leur présente, sens qu'il leur « en couste un *niquet*. » (Cholières, f. 262.) — « Ne « valent pas quatre *niquetz*. » (Rog. de Collerye, p. 65.) — [2° Geste de moquerie : « Perrin Cohen « fist au suppliant en soi mocquant de lui le « *niquet*. » (JJ. 188, p. 16, an. 1458.)] — « Gardez « qu'on ne vous fasse le *niquet* par derriere. » (Ess. de Mont. I, p. 200.) — « Repliqua avec un hochement « de la teste, et *niquet*. » (S. Jul. Mesl. Hist. p. 263.)

Niqueter. [Faire la nique. (Cotgr.)]

1. Nis. [1° Même : « Ni remaneit rien à rober « *Nis* les vignes à estreper. » (Benoit, v. 35467.)]

. . . . Grant folie feroie,
Nis si ma dame disoie,
Dou mi vient li max d'amer. *(P. av. 1300, II, p. 760.)*

J'aim si haut que je n'os *nis* penser,
Qu'en ma dame puisse merci trover. *(P. av. 1300, 799.)*

2° Pas même :

Qui vraie amor lie, et tient,
Nis soi meismes ne retient. *(Ms. 7218, f. 123.)*

A Londres out un Borgoignon
Gentilhomme, Hue avoit non,
Nis Hebert avoit cil esté,
Qui le Mans tint par hérité. *(Rou, p. 413.)*

2. Nis. Nid :

Por ce s'en haut *nis* fus couvés...
Cuidez por ce gentiz hom estre. *(Ms. 7218, f. 244.)*

Nischée. Quantité, nichée :

La fist l'en approuches, trenchées,
Bastilles, taudis, boullevars,
Et de canons grandes *nischées*. *(V. de Charles VII, 164.)*

Niser. Nicher :

Et li oiselet ne sont lent,
Chascun an, de leurs niz *niser*. *(Desch. f. 487.)*

Nisi, *s.* [Obligation : « Lequel notaire fist audit « exposant un *nisi* ou obligation. » (JJ. 132, p. 305, an. 1388.) — « Lesquelz Haquenin et Jehan furent « en accord, par lequel ledit Jehan fist un *nisi*, « ouquel il estoit obligié à paier. » (JJ. 149, p. 330, an. 1396.)] — « Nota : que se aulcuns veulent faire « obliger aultres à eulx pour debte de meuble, il le « peut faire en plusieurs manieres : premierement « en lettres executoires soubs seel royal, et en « *nisi* ; et se les parties sont de la ville, l'en les « doibt faire obliger en *nisi*, et faire consentir que « ils veulent estre excommuniés, par ung des curés « de Bourges, ou d'ailleurs, là où se passe l'obliga- « tion, afin que l'en les puisse faire excommunier « sans perdre son obligation : et item qui ne se « veult obliger en *nisi*, en doibt faire obliger le « corps, qui peut ; et qui ne peut, l'en doit faire « obliger bien meubles et immeubles. » (Thaum., Cout. de Berry, p. 299.)

Nisun. [Aucun : « Que l'emperere *nisun* des « soens n'i perdet. » (Rol. v. 806.)]

Jà, por nul mal, ne por *nisun* torment,
Ne laisserai ma tres doce pensée. *(P. av. 1300, p. 1123.)*

« Tu n'as loy de parler contre moy *nisune rien*, » c'est-à-dire aucune chose. (Hist. de la Ste Croix, p. 8.)

Nit du gay. [Nid du geai, papegai ; oiseau peint de carton ou de bois qui servait de but aux tireurs : « Sur la mote du molin de l'ospital d'Oisemont on « faisoit celui jour l'esbatement du *nit du gay*. » (JJ. 136, p. 37, an. 1389.)

Nitouche (S^te^). Cela se dit encore aujourd'hui

proverbialement d'une personne hypocrite qui fait semblant de *n'y* pas *toucher*. (Cotgr.)

Timide en son respect, sembloit *sainte nitouche.*
Regn. Sat. 13, p. 100.

Nitre (S.)

Par la foi que dois *S. Nitre.* *(Ste Léoc. f. 31.)*

Nitreux, *adj. m.* Qui contient du nitre. (Oud.) — [« Molt se doivent il garder d'aigue salée et *nitreuse.* » (Brun. Lat. Trésor, p. 174.)]

Nitriere, *s. f.* Endroit d'où on tire le nitre. (Oudin.)

Nitrosité, *s. f.* Humeur nitreuse. (Oudin.)

Nive. [Neige : « Ensi comme la *nive* font au solel. » (Froiss. t. V, p. 179.)]

Ensi que, quand il desgelle
Font la *nive.* *(Froiss. Poës. p. 250.)*

Nivelage. Action de niveler. (Monet.)

Nivelemant. Même sens. (Monet.)

Nivelleries, *s. f.* [Niaiseries, dignes de Jean de *Nivelle* qui s'enfuit quand on l'appelle.] — « Les babiolles, et *nivelleries* du monde y sont rendues plus considerables que les choses serieuses, et substantielles. » (Mém. de Sully, t. VII, p. 106.) — Parlant des vieilles coquettes : « A quoi pensent ces vielles moisies, et pouries, par leurs *nivelleries,* et menteries. » (Merl. Coc. t. II, p. 64.)

Nivelois, *s. m.* Monnoie de Nivele. (Erberie, ms. de S. G. f. 90.)

Niveter. Niveler. (Oudin.)

Niule. [Pâtisserie, dans D. C. sous *Nebula.*]

Niullé, *adj.* Gâté par la nielle : « La dicte année fut fort moistre, et en divers lieux en France y creust de bons blez, et en aultres lieux ne valurent gueres, et estoient *niullez.* » (Chron. scand. de Louis XI, p. 105.)

Niz, *s. m.* Négations :

Oudart rest devers la marine
Prest du port garder, et deffendre ;
Cil ne pense pas à contendre,
N'a plaidier aus Anglois, par *niz ;*
Vessel n'a qui ne soit garnis. *(G. Guiart, f. 223.)*

1. No. [Notre : « De vous ferons *no* sot en *no* contrée. » (Aiol, v. 1501.) — « Prenés entre vous tel consel ki tourt à l'ounour de l'empereour *no* segneur. » (Henri de Valenc. § 476.)]

2. No (à). [A la nage. (Froiss., t. XI, p. 63.)] — « Passer à *no* la riviere de l'Escaut. » (Math. de Couci, p. 624.)

Pour ce voult (la souris) une riviere
Passer à *no,* mais n'en sçot la maniere. *(Desch. II, 88.)*

3. No. [Noue, canal : « Leur a convenu faire de nouvel l'année passée de bonne pierre de taille le *no* du moulin. » (Ch. de 1406, dans D. C. sous *Noa.*) — « Guilletin Barbez avoit getté et mis certaines pierres au *no* du moulin à fouler draps,... en telle maniere que le dit moulin et la tourneure d'icellui en estoient empeschez. » (JJ. 206, p. 335, an. 1479.)]

Noailleux. Noueux :

Point il ne frappoit son roussin...
Que d'ung baston court, et *noailleux.*
Franc-archer de Baignolet, p. 43.

Noals. [Pire : « Miels vient avant guerre bon plait, Qu'atendre que *noals* soit fait. » (Partonop. v. 2513.) Voir Noelor.]

Noaus, Noauz. Pire, moins :

Encore est ce *noaus* assez,
Que cels qu'ele a bien enivrez
De sa puor, et de s'ordure,
Si lor fet acroire, sans faille,
Q'il n'est joie qui ce li vaille,
Si qu'il n'ont d'autre chose cure. *(Ms. 7218, f. 121.)*

Il enmena o soi s'amie,
Et puis vesqui en joie assez ;
Mais que ge suis moult *noauz* menez. *(Part. de Bl. 143.)*

S'en vaudra mout *noaus* vostre valour,
Si m'ociez ensi par decevance. *(P. av. 1300, I, p. 311.)*

Nobile. Noble : « *Nobiles* ber. » (Flore et Blanchefl. f. 204.)

Au tornoi sa route ramaine
D'Anjou la *nobile* contesse. *(Ms. 7218, f. 76.)*

Nobilie. [Même sens : « Sempres fust mort li *nobilies* vassal. » (Rol. v. 3442.) — « La veit gesir le *nobilie* barun. » (Id. v. 2237.) — « Carles l'oïd e si *nobilie* baron. » (Id. v. 3777.)]

Nobilitacion. Annoblissement, aux Ordonn., t. V, p. 480, an. 1372.

Nobilité. Réputation : « Paienz de grant *nobilité.* » (Rou, p. 221.) — « Les dames plaingnent sa biauté Son sens et sa *nobilité.* » (Vie de Ste Katerine, Sorb. 60, f. 63.)

Nobiliter. [Annoblir : « Item donnons auctorité et plain pouvoir de *nobiliter* ou legitimer. » (JJ. 137, p. 89, an. 1351.)]

Nobis. « Etat sommaire de tous les droits, et redevances dont sont composez les revenus du royaume...... plus tailles personnelles, reelles et mixtes, taillon, equivalent, emprunts, mortes payes, munitions, levées de chevaux, pionners, et habits, ban et arriere ban, droits de lattes, belues, de Champagne, de Logres, de Stipes et *nobis,* monneage à feu. » (Mém. de Sully, t. X, page 226.)

1. Noble. [1° Qui appartient à une classe privilégiée de naissance : « Cis vus enveiet un soen *noble* barun. » (Rol., v. 421.) — 2° Beau, magnifique : « Et fu la feste moult *noble,* bien festiée et bien joustée. » (Froiss. II, p. 255.) — « Et donnoient li doy roy les plus *nobles* mengiers à cour ouverte. » (Id. VI, p. 294.)] — On donnait au roi de France la qualification de « tres haut seigneur *noble.* » (D. Morice, Hist. de Bret. c. 998, an. 1265) ; — on la donne au roy de Navarre (ibid. 987), — au roy d'Angleterre et à Richard son oncle, roy des Romains (Rymer, t. I, p. 114) ; — au duc de Bretagne. (D. Morice, Histoire de Bret. col. 994, an. 1265.) — « *Noble,* et *noble* homme. » Ce titre a été plus considéré et plus relevé que celui d'écuyer. (La Roque, sur la Nobl. p. 308.) — A la Cour des aides de Normandie, il est regardé comme un titre de noblesse

suffisant (p. 326.) — Ce titre, en Bretagne, se joint à celui d'écuyer. (Ibid. p. 150.) — « *Noble* baron » ou « ber, » titre donné aux comtes de Bourgogne, de Flandres, de Nevers, de Savoie, de Bar-sur-Seine, au duc de Bourgogne, au seigneur de Chatillon. (Voy. Perard, Hist. de Bourgogne.) — « *Noble* « assemblée, » titre donné par le seigneur Du Bellay aux membres de la diète de Suède. (Mém. de Du Bellay. IV, f. 127.) — « En France ceux là sont esti- « mez *nobles* qui ont fondement de noblesse, sur « l'ancienneté de leur race, pour avoir toujours « vecu *noblement*, ou qui sont *annoblis* par lettres « patentes du roy deuement verifiees. » (Laur.) — « Ceux sont *nobles* qui sont issus en mariage de « pere ou de mere *noble*, et suffit que le pere, ou « la mere soit *noble*, posé que l'autre des dits con- « joincts soit non *noble* ou de serve condition. » (Id.) — « *Noble* bourgeois, » qualité qui prouve la roture, hormis à Avignon. (Voy. La Roque, sur la Noblesse, p. 582.) — « *Noble* comtesse, » titre de la comtesse de Nevers. (Cartul. de la Ch. des C^tes de Nevers, I, fol. 50, an. 1249.) — « *Noble* dame, » titre d'honneur donné à la comtesse de Flandres et autres de plus haut rang. (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 145.) — « *Noble* ecuyer. » En Bretagne, le titre de *noble* et d'*ecuyer* se joignoient ensemble. (La Roque, sur la Noblesse, p. 150.) — « *Noble* et discrette personne ; » ce titre se donne au curé de S. Merry. (Cout. Gén. t. I, p. 121), et à « Me Adrian de Thou, conseiller du « roy nostre sire en sa ditte cour de parlement, curé « de Cely. » (Ibid.) — « *Noble* et poissant damoi- « selle Jehanne de Noyers dame de Watefale et de « Montmor en Brye. » (Dénomb. de Montmor en 1396.) — « *Noble* et prudent homme, maistre Jean « de Lisle, licentié ez loix, lieutenant general au « bailliage. » (N. C. G. t. II, p. 1153.) — « *Noble* et « religieuse personne, » titre donné en 1580 au commandeur de Malte et au prieur. (N. C. G. t. II, page 1151.) — « *Noble* et scientifique personne, » titre donné en 1580 à un docteur en théologie et curé. (N. C. G. t. II, p. 1152.) — « *Noble* femme, » titre donné à des princesses souveraines. (La Roque, sur la Noblesse, page 311, où il cite les archives de l'abbaye de Longchamp.) — Le roy de Navarre est appelé « très *noble homme*. » (Voy. Duchesne, Gén. de Bar-le-Duc, p. 37, an. 1270.) — Il étoit au-dessus de celui de « chevalier. » (Voy. Thaumass. Cout. de Berry, ch. 35, p. 45.) — Dans le XIIIe et le XIVe siècle, il n'étoit donné qu'aux chevaliers. (Morice, Hist. de Bret., préf. p. 14) ; il se donna aux nobles des plus grandes maisons ; témoins Gui comte de Laval, en 1540, Guill. baron de Montmorency en 1484. (Armorial de d'Hozier, préf. p. 6.) — « *Noble homme*, « maistre Michel de l'Hopital conseiller du roy « notre sire, premier president en sa chambre des « comptes. » (Cout. Gén. t. I, p. 246.) — « *Noble* « *homme*, maistre Robert Daniel conseiller du roy, « et president des comptes. « (Ibid. p. 329.) — « *Noble homme*, et sage maistre René Brinon, con- « seiller du roy, et president en sa cour de parle- « ment à Bordeaux. » (Ibid.) — « *Noble homme* « maistre Christofle de Marle, en son vivant, con- « seiller du roy en sa cour de parlement. » (Ibid. p. 270.) — « *Noble homme*, et sage maistre Robert « Thiboust, en son vivant conseiller du roy nostre « sire en sa cour de parlement. » (Ibid. p. 248.) — « *Noble homme*, et sage maistre Charles Galoppe « advocat en la cour de parlement. » (Ibid. p. 246.) — « *Noble* homme maistre Hélie Briois lieutenant « particulier au baillage d'Auxerre. » (Ibid. p. 215.) — « Messire Jean Adrian Tiercelin chevalier, par « *noble homme* Jean de Dampont son procureur. » (Ibid. p. 334.) — « *Noble homme* damoiseau, et « bourgeois. » Ces qualités sont données à une même personne, dans un tit. de 1466. (Histoire des Grands Officiers, t. VI, p. 444.) — Le titre de *noble homme* est donné, vers 1455, au premier valet trenchant du roy. (Procès de Jacq. Cuer, ms. p. 54.) — Je ne vois qu'un seul des gouverneurs de la communauté d'Auxerre à qui le titre de *noble homme* soit donné ; il est sous l'année 1484. (Le Bœuf, Hist. civile d'Auxerre, p. 471.) — Mais aujourd'hui cette qualité n'est propre qu'au bourgeois et ne sauroit prouver la noblesse. (Voy. La Roque, p. 597.) — « Chevaliers de noble dame de la *noble* maison ; » on appeloit ainsi les chevaliers de l'ordre de l'Etoile. (Ordonn., II, p. 465.) — « *Noble* marchand. » Cette qualité ne déroge point à Marseille, depuis 1566, pourvu qu'on ne fasse pas le commerce en détail. (Voy. La Roque, p. 579.) — « *Noble* prince, » titre donné au comte de Flandres, au duc de Bourgogne et autres. (Perard, Histoire de Bourgogne, p. 451, tit. de 1242.) — Il est donné au roy d'Angleterre par le roy de France. (Rymer, t. I, p. 105.) — « *Noble* « roy des Franceiz, » titre du roi de France. (D. Morice, Hist. de Bret. p. 1012.) — « Le vavas- « seur... ou seigneur chastellain, c'est à dire sieur « de Chastel, ayant premier degré de jurisdiction se « pouvoit intituler *noble sieur*, ou *seigneur*. » (S. Jul. Mesl. hist. p. 594.)

Expressions : 1° *Noble*, titre de la maison de Vienne passé en proverbe. On sait que les cinq principales maisons de Franche-Comté avaient leur surnom : « *Nobles* de Vienne, preux de Vergy, « riches de Châlons, fiers de Neufchatel, bons « barons de Beaufremont. » (Peliss. Histoire de Louis XIV, II, p. 264.) — 2° « *Nobles* bourgeois, » bourgeois notables. (Hist. de J. Boucic. p. 184.) — 3° « *Nobles* chairs, *nobles* venoisons, » cerfs, biches, daims, sangliers et autre venaison donnée aux gentilshommes, dames et demoiselles, opposés aux bœufs et moutons, donnés à tout le monde. (Percef. t. I, f. 118.) — 4° « *Noble* fleur. » (Cotgr.) — 5° On a dit aussi proverbialement « prendre les *nobles* de « France sans peser. » (Voy. orig. de ce proverbe, Hist. de la Popelin. I, l. III, f. 63.) — 6° « Les vilains « s'entretiennent, les *nobles* s'embrassent. » (Cotg.) — 7° En parlant de la guerre : « Il ne fault que ung « *noble* traistre pour vous faire perdre ung bon « nombre de vos gens. » (Jouvenc. p. 514.) — 8° « *Noble* homme ne doit savoir les lettres. » (Rech. de Pasq. p. 68 ; Al. Chartier, Espér. p. 316.) Cette maxime était celle des courtisans ; Al. Chartier la réfute.

2. Noble. [Monnaie d'or anglaise valant .VIII. schillings et .VIII. pence sterling : « Et là avoient en « un sach cent livres d'estrelin, monnoie d'Engle- « terre, car adont (en 1326) il n'estoit encore nulles « nouvelles de *nobles*. » (Froiss. II, p. 94.)] — « *Nobles* à la rose, » ainsi appelés des « roses » rouges et blanches qui sont aux armes des maisons de Lancastre et d'York. Cette monnaie avait d'un côté une « rose, » de l'autre un navire. Edouard III la fit battre en 1344. Raimond Lulle, disait-on, qui avait trouvé la pierre philosophale, en avait fourni la matière à Edouard pour faire la guerre aux Turcs ; mais ce roi s'en servit pour attaquer le roi de France ; c'est pourquoi on l'appelait aussi « *Nobile* « Raimundi. » (Borel et Petit Jean de Saintré, p. 370.) — Le *noble* d'Angleterre valait deux écus de France. (Monstrel. I, 293, an. 1420.) — « *Nobles* « de Henry. » « Monnoie d'Angleterre qui pesoit cinq « deniers dix grains trebuchant. Elle representoit « d'un coté un vaisseau sur les flots, dans lequel « paroît un roy armé de toutes pieces, la couronne « en teste, l'épée nue à la main droite, et tenant son « ecu de l'autre avec cette inscription : *Henricus* « *Dei gra. Rex Angl. et Franc. Dns. Hib.* Au revers, « une croix terminée de fleurs de lis, cantonnée de « quatre lions couronnez, et ayant une H au milieu, « et ces mots pour inscription : *Is autem transiens* « *per medium illorum ibat.* » (Dict. de Trev.) — *Noble Henri*, « vieille monnoie de France ; elle étoit « d'or, du poids de cinq deniers dix grains, valant « quatre livres quatorze sols : cette monnoie avoit « cours du tems de François Ier ; et on tailloit « trente cinq *nobles henris* au marc : le noble « Henri etoit blanc, et large environ comme un ecu « blanc, et avoit, d'un coté, pour figure un prince « sur son throne avec une épée à la main, et de « l'autre une croix au milieu de laquelle il y avoit « une H ; et tout autour de cette croix de petits lions « couronnés. » (Dict. de Trevoux.)

Noblece. 1° Privilège, droit féodal : « Libertez, « franchises, *nobleces* et anciens usages. » (Ord. V, p. 524.) — [« Item la *noblece* du haule, que le sei- « gneur d'Ault a de deffendre à vendre poissons, « jusques il en y ait pris ce que à lui en appartient « pour son hostel. » (JJ. 82, p. 256, an. 1353.)] — 2° Tyrannie : « L'Ocient par leur *noblece*. » (Ms. 7218, f. 94.) — 3° [Pompe, magnificence : « Adont eut à « Londres grant feste, grant *noblece* des seigneurs, « des contes. » (Froiss. II, p. 193.) — « Et fu adont « couronnés li gentils roys Edouars d'Engleterre « à grant joie et à grant *noblece*. » (Id. II, 98.)]

> Lances droites, escuz penduz,
> Blans haubers, cervelieres gentes....
> Et autres *nobleces* diverses. *(G. Guiart, f. 308.)*

Noblement. [1° D'une manière riche : « Donc « faites vous bien à blasmer, quant vous estes plus « *noblement* vestus que li rois. » (Joinv. § 36.) — « *Noblement* parées et richement achesmées. » (Froiss. II, 116.) — 2° En position excellente : « En « le ville de Jugon, qui est moult fortement fermée « et siet très *noblement*. » (Id. IV, p. 115.) — 3° Extraordinairement : « Il fisent la ville gettier « moult *noblement* toute la nuit. » (Id. IV, p. 405.)]

Noblesce, noblesse. [1° Rang et qualité des nobles, fief qui dépendait immédiatement du souverain et dont la possession annoblissait : « Jamais « vilain n'aima *noblesse*. » (Le Roux de Lincy, prov. II, p. 90.) — « Longueur du temps n'esteint « *noblesse* ni franchise. » (Loysel, Inst. Cout. 36.)] — « Vendition de *noblesse*, vente de fief qui releve « immediatement du souverain, et qui annoblissoit, « ou affranchissoit anciennement les possesseurs, « ce qui a été aboli avec raison, parce qu'il n'y a « que le roy seul qui puisse annoblir. » (Laur.) — « *Noblesse* de parage, transmise par le pere ; cette « noblesse etoit autrefois en France absolument « necessaire, pour devenir chevalier. » (Laur.) — « *Noblesse* par les meres ; elle etoit suffisante pour « posseder des fiefs ; le roi Charles V fut, peut être, « le premier de nos rois qui donna atteinte à la « *noblesse de par les meres* en statuant, par son « ordonnance du 15 nov. 1370, que ces sortes de « nobles seroient sujets au droit de francs fiefs. » (Ibid.) — En Champagne, on a conservé ce privilège, et le ventre annoblit encore. Voy. les différentes raisons qu'en donne Laurière. — [2° Droits seigneuriaux et royaux : « Ouquel fief et en ce qui en estoit « tenu, il avoit toutte justice et seigneurie haulte, « moyenne et basse, avec tous drois, prouffis et « *noblesses* appartenant à icellui justice. » (Cart. de Corb. 21, an. 1451.)] — « Les haultesses, et *nobles-* « *ses* de la ditte couronne. » (C. G. III, p. 140.) — « De toutes les *noblesses* qui sont deues au princes « seulement. » (Id. II, 759.) — 3° [Libéralité, cadeau : « Des *noblesces* qu'il fist, si comme nous lison, Et « du contenement qui iert en sa meson, De chan- « delle et de vin et d'autre livroison Porroit un sage « clerc fere une grande lechon. » (Wace.)] — « Lors « me verrez crier *noblesse* ; » c'était le cri des héros, lorsqu'on faisait quelque libéralité. (Desch. f. 426.) — « La peut on veoir grand *noblesse* de bien servir « de grand planté de mestz. » (Froiss. I. I, p. 14.) — « Jour de *noblesce*. » (Desch. f. 144.) — « Grant « deduit fut de veoir porter les jolivetez, et *noblesses* « que dames et damoiselles envoyent aux jeunes « chevaliers leurs amoureux, pour eux parer pour « l'amour d'elles. » (Percef. I, f. 24.) V. Noblois. — 4° [Courtoisie, politesse : « Deus damoiselles mout « mignotes, Qui estoient en pures cotes, Et trecies à « une tresce, Faisoient deduit par *noblesce*, Emmi la « carole baler. » (Rose, v. 768.)] — « Et si luy disoit « la *noblesse* de luy, que ja si gentil home ne seroit « mis du tout à terre par luy. » (Percef. I, f. 149.) — 5° [Maisons des nobles : « Le plus souvent nous lo- « geons par honneteté en quelque mestairie, et puis « aux *noblesses* parfois. » (D'Aub. Fœn. t. III, p. 1.)]

Noblesseuse. Propre aux nobles : « Cette folle « humeur de vanité *noblesseuse*. » (Moy. de parvenir, p. 393.)

Nobleté. Libéralité :

> Riches hom doit plus faire *nobleté*,
> C'uns povres hom qui sert pour richeté. *(Vat. 1522, f. 167.)*

Nobloier (se), *v.* Se glorifier :

> Vers les meillors trop se desvoie
> Et de parole se *nobloie*
> Car grant desdaing les contralie. *(Fabl. de S. G. f. 23.)*

Noblois. 1° Naissance noble : « Uns damoiseaux « de grant *nobloy*. » (Brut, f. 33.) — 2° Noblesse, fierté : « Moult verroye voulentiers la fierté et le « *nobloys* de luy. » (Percef. I, f. 156.) — 3° Gloire : « Et por sa mort sera mes *noblois* abatuz. » (Partonopex, f. 173.) — [4° Pompe, appareil : « Rigonde, « la fille, le roi Chilperic qui en Espaigne s'en aloit « à tel *nobloiz* com vous avez oy. » (Dom Bouq. III, p. 240.)] — « Si s'en revint à grant *noblois*. » (Ms. 7218, 75.) — 5° Beauté : « Or povez resgarder « le *noblois* de ceste fueillyée. » (Percef. I, f. 148.) — 6° Dons faits par les dames aux chevaliers ; quand ils étaient ensanglantés, méconnaissables, elles en donnaient de nouveaux : « Plus grant prouesse est « de gaigner *noblois*, et joyaulx de pucelles, sur « jeunes chevaliers, que de dames mariées sur che« valier assuré d'amours. » (Percef. I, f. 143.) — « Bien se acquittoit du *nobloys* que receu avoit de « s'amye par amours. » (Id. V, f. 105.) — « Si devez « sçavoir qu'il n'estoit adonc plus grande noblesse « que de voir la feuillée de l'hermite ou vieux che« valier Pergamon, pour les *noblois* qui estoient « pendus au dehors. » (La Colomb. Theat. d'Honn. t. I, p. 292.)

1. Noc.

> Sur le jour de Noël
> . . . . Allons voir l'enfant au povre nic,
> Tant exalté d'Elie, aussi d'Enoc,
> Et adoré de maint grand roy, et duc,
> S'on nous dit nac, il faudra dire *noc*. *(Marot, 231.)*

2. Noc. [Noue, gouttière (voir No, Nocq, Noe) : « Annette de Boussen estant en une chambre der« rière en l'ostel de son pere accoucha d'une fille, « laquelle.... elle geta par un *noc* estant en la dite « chambre en un jardin d'une sienne voisine. » (JJ. 121, p. 172, an. 1382.)]

Noçailles. 1° Noces :

> Moult fist li roys riches *noçailles*,
> Un poi après ces espousailles,
> Loys son pere trespassa. *(G. Guiart, f. 16.)*

2° [Une des aides aux quatre cas ; elle était due lorsque le seigneur mariait sa fille : « Ne pourront « demander ledit seigneur et dames ès diz habitanz « ne avoir d'iceulx nulle chose pour cause de ost, « de chevauchée, de subvencion.... de mortailles, « de *noçailles*, de chevalerie. » (Ordon. VI, p. 63, an. 1352.)]

1. Noce. [Noix : « Ceste ysle (de Java) est de « mout grant richece. Il ont pevre et *noces* mos« cées. » (Marco Polo.) — « Il ont (au royaume de « Samara) grandismes quantité de *noces* de Inde « mout groses et bones et mauvesses. » (Ibid.)]

2. Noce. [1° Mariage, réjouissances qui l'accompagnent : « Guiteclins fist ses *noces* moult riches et « moult grans. » (Saxons, V.) — « Et moult i ot fait « granz *noces* et beles, et durerent huit jours ple« niers. » (Mén. de Reims, § 141.) — « Comme « icellui Jehan, par maniere d'esbatement, feust alé « avec plusieurs jeunes gens de la ville de Lisines « en un certain hostel, ouquel il avoit *noces* celle « journée, pour demander et avoir les pastez, « comme l'en a coustume à faire en ladite ville en « tel cas. » (JJ. 105, p. 434, an. 1373.) — « Une « meslée de gens qui estoient assemblez au lieu de « Semur pour cuider avoir les pastés de certaines « *noces*, lesquelz on a acoustumé de bailler aux « varlets à marier. » (JJ. 205, p. 285, an. 1479.) — « Pierre Regnart estoit maistre gouverneur des « *noces* de Jehan Morel et sa femme.... et cueilloit « l'escot d'icelles *noces* au souper. » (JJ. 119, p. 64.)]

> Tambours, trompetes et buisines
> Sonnent plus asprement qu'à *noces*. *(G. Guiart, 231.)*

2° [Acte marital : « Laquelle femme disoit audit « Jehannin, que s'il s'estoit vanté que un nommé « Billecoq et un autre nommé Hance... lui avoient « *fait les noces*, et que le premier d'iceulx nommez « ne lui avoient donné que huit deniers parisis, « quand ilz lui orent fait les *noces*. » (JJ. 157, p. 361, an. 1402.) — « Icelle femme dist au suppliant qu'il « estoit garçon,... et que aucunes foiz on faisoit les « *noces* à sa femme, entretant qu'il alloit au vin. » (JJ. 163, p. 83, an. 1408.) — « Icelle femme com« mença à frapper son mary des paulmes parmi les « joes, en lui disant qu'il lui feroit la nuit troiz fois « les *noces*. » (JJ. 169, p. 3, an. 1415.)] — 3° Frairie, festin ; on dit encore populairement « faire la « *noce* » :

> Gart l'eure que chiens facent de vous lor *noce*.
> Ms. 7218, f. 342.

> Et sy ay veu ailleurs escript
> Un proverbe qui sur ce dit
> Que les grans *noces* font li sot
> Et li saige homme sans escot. *(Desch. f. 498.)*

Nocher. [Voir Noclier, Norcher.] Pilote : « Le « vent, la tempeste, et l'orage Montrent du *nocher* « le courage. » (Cotgr.)

Nochier. [Endommager : « Vostre branc aceré... « Ke ne puet estre *nochiés* ne n'agrevé. » (Gir. de « Viane, v. 1605.)]

Nochoier. [Epouser : « Pour ce que li sains « Esperites Et Nostre Dame li doins joie De la pucele « qu'il *nochoie*. » (Mir. de Coinsy.)]

Nochoiors. Qui sont de noces. (Borel.)

Nocier. [Epouser. (Flor. et Blanchefl. v. 2085.)]

Nock. [Gouttière : « Item à Pierre le couvreur... « pour ressauder le *nock* de Nostre Dame. » (Cart. de S. Pierre de Lille, an. 1367.)]

Noclier. [Pilote ; D. C. sous *Nauclearius*.]

Nocq, *s.* Gouttière, conduit pour les eaux de pluie. On l'emploie encore en picard : « Si entre les « dits tenemens y a un *nocq* servant à recevoir les « eaues procedantes tant d'un costé que de l'autre, « le dit *nocq* se doit entretenir à communs despens « par ceux à qui les maisons appartiennent. » (N. C. G. I, p. 346.) — [« Pour un *nocq* de marbre ser« vant audit four. » (Cart. de S. Pierre de Lille, an. 1526.)]

Nocquere—iere. Même sens : « Si sur l'heri-« tage et charpentage de la maison d'aucune per-« sonne scituée au dit eschevinage est mise et assise « une *nocquere* portante les eaux du comble de la « maison de son voisin, telle personne n'est tenue « ce souffrir. » (N. C. G. II, p. 989.) — « S'il fait un « mur ou parois droit, ou qu'il mette une *nocquiere* « sans degouttiere, le pourra faire à onze pouces. » (Ibid. p. 1008.)

Nocter. [« Lesquelx compaignons dirent à icel-« lui Benjamin que l'en pourroit bien *nocter* ou « dire qu'ils estoient de ce coulpables. » (JJ. 164, p. 358, an. 1410.)]

Noctue. [Chouette, dans une traduction de la Consolation de Boèce : « Il sont semblant à la « *noctue* Qui tant a foible la vehue, Que plus clere-« ment voit de nuit, Que de jour, quand le soleil « luit. »]

Nocturnal. [Office de nuit, matines : « Item « ung breviaire contenant seullement le *noctur-« nal.* » (Inv. de 1492, dans un nécrologe de l'église de Paris.)]

Nocturne. 1° De nuit. L'auteur parlant du malheur qu'il a au jeu :

Pareil me sens, soubz le cours de Saturne,
Laisse n'ay diuturne, *nocturne*,
Sinon au jeu de ressiner gozier. *(R. de Coller. p. 44.)*

2° Chouette :

. . . . Me faisoit estre si taciturne,
Comme se fust tenebreuse *nocturne*.
Tr. de Petr. trad. par le bar. d'Oppede, f. 63.

Nocument. Obstacles : « Des *nocumens* de la « vertu. » (Artel. Fauc. f. 93.)

Nodes. [Monnaie : « Ung moyne de l'ordre de « Grantmont, nommé frere Pierre Roy, lequel fai-« soit d'une monnoye nommée *nodes*, en laquelle « avoit l'enseigne de Nostre Dame du Puy, qui avoit « cours en la ville et dyocese du Puy. » (JJ. 178, p. 246, an. 1447.)]

Nodosité. Nœud. (Cotgr.)

1. Noe (à). A la nage : « Passe la riviere de « Vienne à *noe.* » (Duguescl. Mén. p. 474.)

2. Noe. [1° Terre basse et humide servant de pré : « Une *noe* contenant journée à deux hommes, « faucheurs de pré ; laquelle *noe* est joignant à la « riviere d'Arve. » (Ménage, preuves de l'Hist. de Sablé, p. 390, an. 1382.) — « Item, une autre pièce « de terre en bruère... jouxte à la *noe* du ruisseau. » (1404, Aveu de Châteauvieux ; L. C. de D.) — 2° Flaque d'eau laissée par la mer, où on ne peut nager ; ce mot est encore usité entre Caen et le Havre : « Nostre marinier perdirent le cours dou flum et se « mistrent en une *noe*, dont il nous convint retour-« ner arieres vers les Sarrasins. » (Joinville, § 313.) M. de Wailly traduit improprement par *anse.*]

3. Noe, *adj. f.* Nouvelle, en parlant de la Ste Trinité :

Ceste creance est partout *noe*,
Quar ele est partout pure, et nete. *(Mousk. p. 158.)*

4. Noe. [Brou de noix : « Eschales de *noez.* » (Ord. III, p. 516.) — « Laquelle femme avoit mis au « four bannal certaine quantité de *noez* ou noul-« lons de noiz à faire de l'uille, pour les faire sai-« cher. » (JJ. 157, p. 241, an. 1402.)]

Noé. 1° Noël :

C'est cil qui nasqui sans pechié ;
C'est cil qui soufri atachié
Son cors en la crois et cloé ;
C'est cil qui nasqui au *Noé.* *(Ms. 7218, f. 321.)*

2° Cri de Noël :

Je vois souvent crier *Noé*,
Et si le crie on tant qu'il vient. *(Desch. f. 261.)*

Noée. Nouvelle :

Bien sont de mentir à meismes
Cil qui vont contant tiex *noées.* *(G. Guiart, f. 3.)*

1. Noef. [Le nombre neuf : « Item, lendemain « de Noël, *noef* muis d'avoine pour hostice et de « chacune mine d'avoine cinq deniers maille. » (1389, Aveu de la seigneurie d'Aschères ; L. C. de D.) — « De Joseph li sovint, qui si altre *noef* frere ven-« dirent pur deniers. » (Th. de Cant. 65.)] — « Ce « fut fet, et donné, en l'an Nostre Seigneur mil « deux cens seissante et *noef.* » (Borel.)

2. Noef. Neuf, jeune : « Li viés ou li *noés.* » (Froiss. poës. p. 274.) — [« Ou se li sergent veut « conter d'aucun ouvrage *noef* fet por le profit de « son seigneur. » (Beaum. XXIX, p. 18.) — « La « matiere est bone et *noeve.* » (Rose, 39.)]

Noefme. [Neuvième : « La *noefme* eschele ont « faite de prudhommes. » (Rol. v. 3229.)]

Noefvisme. Même sens : « Li *noefvismes* (com-« mandement) dit ne convoitter mie la chose de « ton proime. » (Brun. Lat. Trés. p. 78.)

Noeillon. Noyau :

Ge mengai er soir prunes à grant foison,
Si me saillent du cul li *noeillon.* *(Audig. f. 66.)*

Noeissir. Noiser, disputer : « Assez *noeissent* « et assez crient. » (Brut, f. 80.)

Noeiz. Pis (voir Noals, Noaus) : « Li *noeiz* firent « que il porent. » (Brut, f. 106, ms. Bombarde.)

1. Noel. Noyau :

De Chastiau Gaillart les clostures,
Qui iert le *noel* et l'escorce,
La clef, le garant et la force
Et le pouvoir de Normandie. *(G. Guiart, f. 82.)*
L'escaille et le *noel* en saichent. *(Ste Léoc. f. 27.)*

Un garçon couché avec une fille :

Et cil sa main aval guenchi,
Si li a mis sor le nombril :
Qu'est de ci, bele, fait il ?
Sire, par foi, c'est un *noel*,
Ou ge me geu, quant il m'est bel. *(Fabl. p. 195.)*

2. Noel. [Nielle : « Li frains c'ot en la teste fu « tout fais à *noel.* » (Aiol, v. 5315.) — « Fors qu'en « la coupe al damoisel N'a or, ne argent, ne *noel.* » (Partonop. v. 1017.)]

3. Noel. [1° Fête de la nativité de Jésus-Christ : « Le jour *Noel*, je et mi chevalier mangient. » (Joinv. § 196.) — « Au jour dou *Noel.* » (Froiss. II, p. 96.)] — « Tint son *Noel.* » (Froiss. liv. I, an. 1363.) — « A *Noel* au perron, à Pasques au tison. » (Cotgr.)

— « Tant crie on *Noel* qu'il vient. » (Id. — 2° Cantique, en langue vulgaire, ayant pour sujet la naissance du Christ; tels sont les noëls bourguignons de La Monnoye: « En ma jeunesse, c'estoit « une coustume que l'on avoit tournée en ceremo- « nie de chanter tous les soirs, (pendant les avents) « presque en chaque famille, des *Noels* qui estoient « chansons spirituelles faites en l'honneur de Nostre « Seigneur, lesquels on chante encor en plusieurs « eglises pendant que l'on celebre la grand messe, « lorsque le prestre reçoit les offrandes. » (Rech. de Pasq. p. 351.) — 3° [Jeux qui avaient lieu le jour de Noël: « Jehan Dupont...,. et pluseurs autres, qui « avoient soupé ensamble.... en la ville de Esqui- « queville, parlerent entre eulx de faire aucun jeu « par maniere d'esbatement; et advint que ledit « Jehan Dupont et ledit Jehan Lestont se efforserent « de tirer un baston l'un contre l'autre, selon ce « que on a accoustumé à faire aux jeux de *noel* ou « païz par dela par maniere d'esbatement. » (JJ. 120, p. 225, an. 1381.) — 4° Fête particulière: « Lesquelx capellain en recepvent .xxx. sols l'an de « *noel bacre*, alias *noel le bruyant*. » (Liv. Noir du prieuré d'Abbeville, f. 34 b.)] — 5° Cri de joie: « Cria « l'en fort *noel*, et se embrassoyent, et faisoient « moult grant chiere les gens des deux seigneurs.» (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourgogne, 272.) « (Dames) lesquelles en eurent moult grand joie, et « crierent *noel*. » (Froiss. II, p. 287.) Voir Pasquier, Recherches, liv. IV, ch. 16.

1. Noelé. [Boutonné, dérivé de *noel*, noyau, bouton (voir NOIAL): « Sor un faudestuef d'or à bou- « tons *noelé*. » (Chans. d'Antioche, II, f. 263.)]

2. Noelé. [Niellé: « Et brandissent les astes des « espiés *noellés*. » (Parise la duchesse.) — « Et uns « chiers esperons à fin or *noelés*. » (Aiol, v. 1676.)]

Noelleux. Noueux :

> . . . . Rollons avoit apporté
> Uns baston *noelleux*, quaré. *(Mousk. p. 155.)*

Noelor. [Pire, de moindre valeur: « N'a cure « de jouster as *noelors*. (Aiol, v. 3374.) — « Mar- « chegai ne fu mie des *noelors*. » (Id. v. 4178.)]

Noemy.

> Cruelle mort, felonne, et interdicte,
> Tu m'as tolu mon seigneur, et amy ;
> Que on ne m'appelle à jamais *Noemy*.
> *Noemy*, las ! n'est ce beaulté pour plaire?
> Des tristes suis le piteux exemplaire. *(Cretin, p. 195.)*

1. Noer. 1° Nager, surnager: « Ung Sarazin « vint, *noant* parmi l'eaue, droit a mon vaissel. » (Joinv. p. 63.) — L'auteur parlant des jeux de son enfance :

> . . . Premiers par quoi je m'escuse,
> Je faisoie bien une escluse
> En un ruissot, d'une tieulette ;
> Et puis prendroie une esculette,
> Que *noer* je faisoie aval. *(Froiss. poës. p. 85.)*

> Dedens *nooient* li poisson. *(Ms. 7218, f. 359.)*

> Les uns *noent*, les autres noient. *(G. Guiart, f. 326.)*

> Plus aise que poisson qui *noe* *(Ms. 7218, f. 138.)*

> Melancholie est en la rate
> Ou Diex, par son vouloir, la lie ;
> C'est du sanc naturel la lie,
> Qui se tient au fonz ; pas ne *noe*. *(G. Guiart, f. 353.)*

> Soef *noe* cui on tient le menton. *(Prov. du Vil. f. 74.)*

> Celi cui l'en tient le menton
> Souef *noe*. *(Ms. 6812, f. 47.)*

> Ne mangez d'annette, ne d'oe,
> Ne nul autre oisel qui *noe*. *(Desch. f. 485.)*

2° Plonger :

> Qui l'ostera de la subjection
> Où cinquante a ton peuple *noé*. *(Desch. f. 573.)*

> Se tant ne boit que son cuer en vin *noe*. *(Desch. f. 241.)*

2. Noer. [Nouer: « Et à queue d'un roncin « estachier et *noer*. » (Roncisv. 197.)]

> Traistres fut, et desloyaulx
> Quant son cuer à autre boyaulx
> Qu'à ceux de son seigneur *noa*. *(Desch. f. 573.)*

> Qui vous pendroit à vostre corde,
> Qui est en tant de lieus *noée*,
> Il auroit fait bonne jornée. *(Ms. 7218, f. 330.)*

« Et aussi doit l'en bouter l'aguille en la paupiere « de l'autre part, et tirer les deux bous du fil, et « *noer* sur le bec. » (Mod. f. 135.)

Noeraye. [Noue, prairie basse et marécageuse: « Quatre soulz assis sur le herbergement de la « Barre Dieu, et sur les terres, *noerayes*, vignes et « vergiers appartenant audit herbergement. » (Censier d'Estilly, B. N. anc. 9493, f. 4, an. 1430.)]

Noerie. [Crue: « Et se y a *noerie* ou cretine « d'yaue y venoit en cas perillous, li religieux le « porroint torner à aler entre leur dous portes pour « leur dommage eschiver. » (JJ. 65, p. 4, an. 1328.)]

Noeroie. [Noue: « Cinq quartiers poy plus ou « poy moins, que sauloye, *noeroie* et que laris. » (1361, aveu de Lanau ; L. C. de D.)]

Noerresce. [Serpent d'eau. On lit au Gloss. 7692: « Natrix, *noerresce*, un serpent. »]

1. Noes. [Noix: « Une couppe faicte d'une *noes* « d'Inde, garnie d'argent doré avecques le couver- « cle esmaillié. » (Inv. d'Anne de Bretagne, 1507.)]

2. Noes, *s. f.* Renflements, nœuds que forment les plumes: « Espriviers sont de plusieurs plumes; « les uns sont de menues plumes traversaines, et « blanches, autres sont de grosses plumes traver- « saines, et grosses *noes*. » (Mod. et Rac. ms. f. 134.) — « Espreviers de plumes traversaines, quant elles « sont grosses, et bien coulourées de vermeil, et « les *noes* grosses, et qui ensuivent les plumes de « la poitrine..... esprevier de telles plumes devroit « estre bon par droit. » (Ibid. f. 135.)

Noesne, *s. f.* Heure de none. « Tous les samedis « de l'an, depuis *noesne* jusques au lundy, après « soleil levant, et toutes les octaves de l'an, chacun « sera tenu ouvrir, et laisser ouvrir les dittes « rivieres. » (Cout. Gén. I, p. 813.)

Noet. [Nouet: « En ung petit *noet* de papier a « esté trouvé huit patenostres d'or. » (Biblioth. des Chartes, 6e série, I, 365, XIVe siècle.)]

Noette. [Petite noue: « Icellui Drion un baston

« en sa main encontra ledit Jehan tout seul en une « *noctte.* » (JJ. 105, p. 43, an. 1373.)]

Nœud. [« Frizant en autant de *nœux* ses che- « veux. » (Rons. p. 188.)] — « *Nœuds* de souliers. » (Oudin.) — « *Nœud* d'amour. » (Id.) — « Trouver le « *nœud* de l'affaire. » (Id.)

Noeur. Nageur : « Puis firent passer deux hom- « mes *noeurs* la riviere qui estoit grosse et « profonde. » (Jouv. ms. p. 125.)

Noeus. [Noel : « Se on tressaloit le byssexte, « après mult d'ans *noeus* eskarroit entor le feste « Saint Jehan, et le feste Saint Jehan entor le Noel. » (Comput, f. 7.)]

Noex. Même sens :

Quatre Toz Saintz, quatre *Noex*,
Et quatre festes Chandeleurs. *(Ms. 7615, II, f. 148.)*

1. Nof. Neige : « Blanche est comme la *nof* « negiée. » (Ms. 6812, f. 53.)

2. Nof. Neuf :

Quant Angleiz les ourent nombrez,
Assiz par rens, et puis dismez,
Le diesme en feseient turner,
Et les testes à *nof* colper. *(Rou, p. 257.)*

Nogat, *s. m.* Nougat : « Un vendeur d'oranges, « et de *nogats.* » (Beauch. Rech. des Theatr. III, p. 138.)

Noguier, *s. m.* Forme masculine du mot sui- vant : « Galeres avec 6 *noguiers.* » (Inventaire des Joyaux et meubles de Charles V, à la suite de son hist. par Choisy, p. 546.)

Noguierre. [Gouttière, voir Nocquerre : « Elle « estoit montée en haut en une eschielle pour met- « tre ledit coffret ou les dites lettres et mucier « jouxte la *noguierre* ou gouttiere de la dite mai- « son. » (Procès criminel de Robert d'Artois.)]

Nohe. [Noue : « Item sept nouées de terre, « gasts, gaignables et à gaingner. Item vingt et huit « journaux que près que *nohez.* » (Aveu de Château- vieux, 1404, L. C. de D.)]

Nohé. En parlant des blés dont le chaume est formé : « Bleds en terre, avant qu'ils soyent *nohez*, « sont reputez heritages ; après qu'ils sont *nohez*, « sont reputez meubles. » (Cout. Gén. I, p. 894.)

Noial, au. 1° Noyau : « Encors m'en ri et m'en « moque, sanz faille, De toi, quar j'ai le *noiau* tu « l'escorce. » (Ms. 6812, f. 55.) — 2° Bouton, olive : « Bourses de cuir à *noiaus.* » (Fabl. de Saint Germ. f. 42.)

Les resnes az *noials* d'orfroi,
Ot pris dou pallefroi Hellaine. *(D. C. sous* Nusca.*)*

Holettes portans à leurs cols,
Et orent solers takanés,
A quatre *noiaus* reversés. *(Froiss. poës. p. 282.)*

[« J'ai escrins à mettre joiaus J'ai boites de cuir « à *noiaus.* » (Blancheflore.) — « *Noiaus* à robe que « on fait de os, de cor et de yvoire. » (Liv. des Métiers.) — « Vestir les robes que li soudans li avoit « fait baillier et taillier, qui estoient de samit noir, « forrei de vair et de griz ; et y avoit grant foison « de *noiaus* touz d'or. » (Joinv. § 403.) — 3° Le gros d'une armée : « Par devers nous est li *noiaus.* » (Roncisv. 81.)]

Noialliere. Boutonnière. (Cotgr.)

Noiant. [Néant : « Sire, che dist Aiols, c'est por « *noiant.* » (Aiol, v. 341.)]

Noiantir. [Anéantir, dans D. C. sous *Nullare.*]

Noie. Inondée : « Nostre terre est de gent *noie.* » (Brut, f. 52.)

1. Noiel. [Noyau : « Qui laisse le grain pour la « paille Et lait le *noiel* pour l'eschaille, Quand la « noisete est depecie, Il m'est vis qu'il fait folie. » (Cleomades, v. 16085.)]

2. Noiel. [Nielle : « Li estrier valent un castel ; « D'or fin sont ovré à *noiel.* » (Flore et Blanchefl. v. 1196.)]

Noielé. [Niellé : « Et vint espées au pont d'or « *noielez.* » (Garin.)]

Noieller. Noyer : « Roseaulx et rosettes, *Noiel-* « *lers* et noisettes. » (Molinet, p. 133.)

Noient, noienz. 1° *adv.* Néant, rien :

Fame est de trop foible nature,
De *noient* vit, de *noient* pleure. *(Ms. 7615, II, f. 183.)*
De lune eclipse, après ce, vint ;
A *noient*, sa clarté devint. *(Ms. 6812, f. 54.)*

2° *subst.* Homme de rien :

Tu pranz les vielz, les *noienz* laisses ;
Le mal montes, le bien abaisses. *(Parton. 144.)*

1. Noier. [Noyer, arbre : « Peskiers, ne periers, « ne *noiers*, Autre cier arbre qui fruit port. » (Flore et Blanchefl. 2026.)]

2. Noier. [Nier : « Caitis sui d'autre terre, nel « quier *noier.* » (Aiol, v. 978.) — « Depuis qu'il « *noioit* l'omage le roi, qu'elle pouoit par droit « saisir le fié que il tenoit dou roi. » (Mén. de Reims, § 190.)] — « Vous ne povés *noier* que, quant ilz « moururent, ilz ne furent point confés d'aucuns « pechiés mortels qu'ilz avoient fais. » (Modus, f. 238.)

Puis *noia* Pieres son signor. *(Mousk, p. 278.)*

3. Noier. [Noyer : « Alerent as barges dont il « erent venu ; et là en i ot assez de *noiez.* » (Villeh. § 161.) — « Une femme fu trovée *noiée* en « un puis. » (Beaum. LXIX, p. 11.)]

Noiers, *s. m.* Celui qui nie :

Ot là, qui qu'en soit li *noiers*,
Plus de .x. mille soudoiers. *(G. Guiart, f. 223.)*

1. Noif. [Neige : « Vous nos fesistes gesir as « cans sous le gielée et sor le *noif*, sans loge et sans « pavellon. » (Villeh. § 636.) — « Leur cors furent « plus blanc que n'est *noif* sor gelée. » (Brun de la Mont. v. 925.)] — « Les arbalestriers trayoient de « carreaux dur comme *noif.* » (Hist. de Du Guescl. « par Men. p. 460.) — « Aussi dru comme *noif* rou- « loient carreaulx. » (Ibid. p. 499.)

2. Noif, *s.* Terme de loi. Action de nier : « Qua- « rante sixiesme d'excusation, par justice, quarante « septieme d'excusation, par *noif*, quarante huitieme « d'excusation, par prison. » (Cout. Gén. I, p. 1063.)

Noïlet. [Niellé : « Il trait l'espée au pont d'or « *noïlet.* » (Raoul de Cambrai, 259.)]

Noion. Noyon, terme de jeu de boule, ligne au-delà de laquelle la boule est noyée : « La boule de « *noion.* » (Poët. av. 1300, IV, 1651.)

Noir. [1° De couleur sombre : « Encore font il « leurs dieus *noirs* et leurs deables blans, et font « paindre leurs ymages de sains tretouz *noirs.* » (Marco Polo, p. 627.)]

Le bon plant se destruit et se mue
Dont le blanc lis devendra *noir*
Par le faulx plant qui tout remue. *(Desch. f. 7.)*

2° [Adj. pris substantivement ; couleur noire : « Nus ne puet à Paris metre en œuvre laine ne fil « taint en *noir* de chaudiere, se il n'i a autre couleur « desus. » (Liv. des Mét. 120.) — 3° [Nuit : « Jusqu'à « tant que *noir* fist ne s'osa redresser. » (Berte, c. 38.)]

Expressions : 1° « *Noir* mordant. » (Cotgrave.) — 2° « *Noir* vair » (Id.), fourrure. — 3° « *Noir* brun » (Id.), poisson du genre gobie. — 4° « *Noire* mouche, » puce :

Noire mouche en esté me point
En yver, blanche. *(Ms. 7615, I, f. 60.)*

5° Parlant de la puissance de Dieu :

Il fait pondre un blanc oef, une geline *noire.*
Chantepl. ms. S. G. f. 104.

« *Noire* geline pond blanc oeuf. » (Cotgr.)

6° La mesdisante ne faut croire,
Je la congnoy, c'est une *noire.* *(Cl. Marot, p. 343.)*

7° « Armée *noire* ; » on appelait ainsi l'armée de Mathias Corvin, à cause de la couleur de ses armes. Voy. ses exploits contre les Turcs. (Hist. de Thou, t. XIII, p. 288.) — 8° « *Noire* bande. » ... « Ouit par- « ler d'une bande de lansquenets qui revenoit de « Gueldres, et s'appelloit la *noire bande*, laquelle a « reigné longtemps depuis. » (Mem. de Rob. de la Mark. Sgr de Fleur. ms. p. 145.) — 9° « Bestes « *noires*, » opposées à « fauves. » (Modus et Racio, f. 23. r°.) — « Comment le veneur, et valet de limier « doit faire choix d'un chien pour luy servir de « limier, et comme il lui doit parler pour *noir.* » (Salnove, Ven. p. 298.) — « De la taille qu'il faut que « soient les chiens courans pour chasser *noir.* » (Ibid. p. 287.) — « Li aucuns chassoient pour le « rouge, ou pour le *noir*, en aucuns bois au dehors. » (Cout. Gén. II, p. 888.) — 10° « *Noire* cole, » la bile. (Gace de la Bigne, f. 78.) — 11° « Ceus aus *noires* « cotes, » les Orléanois. (G. Guiart, f. 298.) — 12° « *Noir* denier. » .... « Je ne donneroye de toy, ne « de ton escu, ne aussy. » — 13° « Pechiez amers, « *noirs* comme poivre. » (Ms. 7218, fol. 186.) — 14° « *Noire* comme poivre. » (Oud.) — 15° « S'en ay « le cuer *noir*, triste, » c'est-à-dire mélancolique, sombre. (Desch. f. 168.) — 16° « Les blanches, les « *noires*, les blondes, » c'est-à-dire tout le monde. (G. Guiart, f. 94.) — 17° « Je ne donneroye de toy, « ne de ton parler, un *noir denier*, » c'est-à-dire un néret. (Percef. II, f. 48.) — 18° « Moines *noirs*, » les moines vêtus de noir, comme bénédictins et autres. (Ms. 7218, f. 242.) Ils sont distingués des « blancs « moines, » c'est-à-dire des dominicains ; dans un Frag. de l'Hist. de Louis VII, Duchesne, t. IV, p. 421, les moines au XIIe siècle sont appelés *noirs.* — 19° « Monnoie *noire*, » de cuivre : « Le D. de Breta- « gne en 1391 faisoit monnoye d'or, et d'argent ; « toutes fois ne la devoit faire que *noire.* » (Juv. des Urs. Hist. de Charles V, 86.) — 20° « *Noires* mites, » monnoye de Flandres. (Trés. des Chart. JJ. 99, 174.) — 21° « Doubles tournois *noirs.* » (Du Cange, sous *Moneta.*) — 22° « Prince *noir.* » ... On appelait ainsi le prince de Galles, fils d'Edouard III, à cause de la couleur de ses armes. — 23° « Vendre du *noir*, » être mélancolique ; nous disons broyer du noir. (Oud.) — 24° « Il fait *noir*, » c'est-à-dire le temps est obscur. (Oud.) — 25° « Vint le *noir* de la nuit, » c'est-à-dire la nuit survint. » (Mem. d'Oliv. de la Marche, l. II, p. 634.) — 26° « Regarder *noir*, » c'est-à-dire avec colère. (Oud.) — 27° « Aussi *noir* « devint comme terre, » c'est-à-dire il devint pâle, livide. (Ger. de Nev. IIe part. p. 27.)

Noirault. Noiraud. (Cotgr.)

Noircir. 1° Rendre livide : « Amors *noircist* « viaire et taint. » (Ms. 7989 ², f. 59.) — « De dolors « sui *noircis* et tains. » (Ms. 7218, f. 138.)

Quant Artus se senty navré,
Et il se vit ensanglenté,
Moult fut iriez, *noircy*, et taint. *(Brut, f. 77.)*

2° Infinitif pris substantivement : « Le *noircir* des « raisins, » le temps où ils commencent à mûrir. (Oud.)

Noircissement, *s. m.* Action de noircir. (Cotg.)

Noircisseur, *adj. m.* Qui noircit. (Oud.)

Noircisseure, *s. f.* Etat de ce qu'on noircit. (Cotgr.)

Noire. [Drap noir : « Pour demie *noire* de Bru- « xelles, de grant moison, contenant .XII. aulnes. » (N. Comptes de l'Arg. 240.) — « Pour avoir tondu un « fin blanc de Brucelles et une *noire* pour le con- « fesseur du roy et son compaignon. » (Id. p. 274.)]

Noiret. [Monnaie des comtes de Soissons : « Et « vauldront les deniers dessusditz avaluez à Parisis « petis et à maailles parisies les 20 *noirés* 7 parisis « petis. » (D. C. sous *Moneta*, p. 529 c.)] — « Avoit si « grant marché de choulx à Paris qu'on en avoit « une charteté pour douze blancs ; on en avoit assez « pour quatre ou six personnes pour un *noiret*, qui « ne valloit qu'une poictevine ou environ. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, an. 1422, p. 96.)

Noireté, *s. f.* Noirceur, obscurité : « Quand les « princes eurent loisir de curer le corps du roy « mort, ceulx qui y entrerent le trouverent incor- « rompu, et sans pourriture de quelconque tache « de *noireté.* » (Hist. d'Alex. Tri. des IX preux, p. 220.) — « Si luy sembloit une corneille, mais « moult estoit belle de *noireté* qu'elle avoit. » (Lanc. du Lac, III, f. 98.)

O nuict heureuse ; o douce noire nuict !
Ta *noireté* aux amans point ne nuit. *(Mar. 62.)*

Noireur. Noirceur, au figuré : « La *noireur* et « tenebre du peché. » (Hist. de la Toison d'or, t. II, f. 4.)

Noireus, *s. m.* Sorte de monnoie : « Pour la « bienvenue du duc de Bourgongne, on fit crier une « petitte monnoye nommée *noireus*, qui ne valloit « qu'une poictevine, vauldroit une maille tour- « noise. » (Journ. de Paris, sous Ch. VII, an. 1421, p. 81.)

Noiron. Néron :

Ne fist *Noiron* Seneque à mort livrer. *(Desch. f. 38.)*

[*Noiron pré*, prés de Néron : « Ge ne sui mie mar- « cheans, par verté ; Que par l'apostre qu'on quiert « en *Noiron pré*, Ancui sauroiz quel avoir j'ai mené. » (Charroi de Nîmes, dans Littré, Hist. de la Langue fr. I, p. 166.)]

Noirté. Noirceur : « Le signe des bons petits « autours est d'avoir les yeux clairs.... si au bout « du bec y a *noirté*, c'est bon signe. » (Fouill. Fauc. fol. 60.)

1. Nois. [Neige : « Les gelées et les grans *nois* « Aviennent par l'air qui est frois. » (Mappemonde, dans D. C. sous *Ninguidus*.)]

Autre deduit n'a, en celle contrée,
Fors que gresil, *nois*, froidure, et gelée. *(Desch. f. 170.)*

2. Nois. [Noix : « Ung gobelet fait de l'escaille « d'une *nois* muguette, esmaillée de trois costés de « lyon, garni d'argent doré. » (Ducs de Bourgogne, n° 2755, an. 1467.)]

Je portes bones *nois* de coudre. *(Ms. 7218, f. 246.)*

3. Nois. Noir :

Les iex clers, et sorians,
Les sorchix *nois*, et avenans.
Vie Ste Mar. Egypt. ms. Sorb. 61, c. 3.

De duel que li rois a, se pasme,
Nois devint, et vers comme basme. *(Blanch. f. 187.)*

4. Nois. Même (voir Neis) :

Fame a poure corage, et vain ;
Nois le Sage Salemon,
Que de bien ot si grant foison
Que plus sage de lui ne fu,
Fu par sa fame deceuz. *(Ms. 7615, II, f. 153.)*

Aussi refu Sanson fortin,
Nois l'empereres Costantin. *(Ibid.)*

Noisce. Noise :

L'os rasanblerent tot pensis ;
Assés i ot *noisce* et estrif. *(Ms. 7989 ², p. 57.)*

Noise. [Bruit, tumulte : « Granz est la *noise*. » (Roland, v. 1105.) — « Et s'en vint en la sale où li « prince et li prelat estoient, et fist faire pais par « les huissiers ; et quand la *noise* fut abaissie, elle « monta sour une table dormant. » (Mén. de Reims, § 187.)]

La oyssiez *noise* d'instrumens. *(Desch. f. 162.)*

Instrumens que font doulce *noise*. *(Ibid. f. 455.)*

Oisel i souloient entrer,
Et moult douce *noise* lever. *(Fabl. de S. G. f. 10.)*

Expressions : 1° « Ne prenez mes dicts à *noises*. » (Coquill., p. 66.) — 2° « Chercher *noises* pour noi- « settes. » (Cotgrave.) — 3° Parmi les choses passées en proverbe, on citoit « *noise* de femes. » (Voyez Poët. av. 1300, t. IV, p. 1651.) — 4° « Qui femme a, « *noise* a. » (Cotgr.)

5° Quant fortune a à homme donné d'avoir grand poise,
Se il s'en orguillist, et mene fole *noise*. *(Ms. 7218, 248.)*

Noisement. [Dommage, dans Du Cange, sous *Nocumentum*.]

Noiser, Noisier. [1° Faire du bruit, se querel- ler : « Por Dieu, damoiseus sire, ne vous caut de « *noisier*. » (Aiol, v. 6176.)] — « Que il mainent en « prison tous ceux qui *noiseront* en la chambre du « parlement, et empescheront l'audiance du siege. » (Ord. t. II, p. 29.)

Li rois dont cest rommanz vous chante,
Remourut après à Maante,
L'an .M. CC. .XXII. anz,
Enterré fu à pleurs *noisanz*. *(G. Guiart, f. 136.)*

Et adonques en parleront
Ceulx qui le mieulx s'i congnoistront,
Si advient il souventes fois,
Devant princes, et devant roix,
Que ceulx qui le mieulx s'i congnoissent,
Plus en parlent, et plus en *noisent*. *(G. de la Bigne, 101.)*

2° Discuter :

Je vous ai donée ma fille, sans *noisier*. *(Ms. 7218, f. 348.)*

J'escommeni tout, sans *noisier*,
Qui eue boit à son mangier,
Por ce que il ait vin en celier. *(Id. f. 195.)*

1. Noisette. Diminutif de noise, querelle : « Sur la fin, on disoit à la cour, qu'il ne la traittoit « pas trop bien, pour pratiquer le proverbe, « amours et mariages qui se font par amourettes « finissent par *noisettes*. » (Brantôme, Cap. fr. t. III, p. 439.)

2. Noisette. [Fruit du noisetier : « Buvrage de « *noisettes* : pourboulez et pelez, puis metez en « eaue froide. » (Ménag. II, 5.) — « Et lait le noul « pour l'eschaille, Quand la *noisete* est depecie. » (Cléomadès, v. 16086.)]

Noiseus. Querelleur, bruyant :

Fames sont *noiseuses*. *(Ms. 7615, I, f. 63.)*

C'est chaud et froid,
Large et estroit,
Quand une femme est *noiseuse*. *(Loyer des F. A. p. 323.)*

Oiez seignor, et dames, et si nous faites pais ;
Qu'il n'en soit nus *noiseus*. *(Ms. 7218, f. 344.)*

« Je dis que le monde est *noiseus*, c'est à dire « plein de querelles, noises, procès, divisions, de- « bats, questions, et guerres. » (Tri. de la Noble Dame, f. 270.)

Noisier. Noyer :

Et adonc ma dame de pris
S'en vint seoir dessous un ombre
D'un *noisier*, ou vert fist, et sombre. *(Froiss. Poës. 137.)*

Noisiere. [Querelleuse : « Femes i a oies qui « sont *noisieres*. » (Aiol, v. 2737.)]

Noisif. [Querelleur : « Icellui François, qui « estoit moult rigoreux et *noisif*. » (JJ. 163, p. 95, an. 1408.)] — « Celui qui attend à voir trespasser « l'auteur duquel il veut combattre les ecrits, que « dit il ? sinon qu'il est foible, et *noisif*. » (Ess. de Mont. t. II, p. 656.)

Noisilier, *s. m.* Noisetier, coudrier : « Que l'on « n'abatte point les glands des chesnes, ni que l'on « n'arrache point non plus les feuilles, soit des fres- « nes, des *noisiliers*, ou d'autres arbres des bois. » (N. C. G. t. I, p. 843.)

Noisiliere. Lieu planté de coudriers. (Oudin.)

Noisille. Noisette : « Casser la *noisille*. » (Cotgr.) — « Vont jouer contre luy, dont nous fusmes bien « aises, car il s'aidoit un peu des mains, et des « doigts, et s'il *cassoit la noisille*. » (Bouch., Ser., liv. I, p. 116.)

Noissier. Luttes, combats ; infinitif pris substantivement :

Adonc l'arceveske Turpins,
Clers loiaus, et chevaliers fins,
Pour les travaus, et pour l'engagne
K'il avoit soufiers en Espagne,
Demora pour soi aaissier
A Viane, fors de *noissier*. *(Mousk. p. 249.)*

Noit. [Nuit : « Tresvait le jur, la *noit* est ase« rie. » (Rol. v. 717.) — « La *noit* demurent tresque « vint à l' jur cler. » (Id. 162.)]

Noitun. [Lutin qui se promène de nuit : « Ne « grant serpenz volanz, hisdous, *Noituns* ne mons« tres perillous. » (Benoit, R. de Troie, v. 14679.)]

1. Noix. [Action de nier : « Par trois fois fist ce « *noix*, chascungs l'a bien sceu. » (Gir. de Rossillon, p. 412.)]

2. Noix. [Voir Noce, Noes, Nois ; les *noix d'Inde* dont il est parlé dans les citations sous ces différents articles sont les noix de coco.]

Expressions : 1° « *Noix* d'arbaleste. » (Cotgrave.) C'étoit une roue mobile d'acier où s'arrêtoit la corde bandée de l'arbalète. — 2° « *Noix,* » os du bras qui joint le cubitus et le radius. (Mém. de Bassomp. t. I, p. 19.) — 3° « *Noix* chastaigne, » truffe. (Oudin.) — 4° « *Noix* gauge. » (Vat. n° 1490, fol. 149.) — 5° « La « *noix* que Rabelais nomme *grolliere* est celle « qu'ailleurs on nomme *noix gobe* et à Metz *noix* « *lombarde*. Elle est beaucoup plus grosse que la « *noix* commune, et comme sa coquille est aussi « beaucoup plus tendre que celle des autres *noix*, « il se peut qu'on l'aura nommée *grolliere*, à cause « de la *grolle*, espèce de corneille qui en est fort « friande, trouve le moyen de l'entamer de son « bec. » (Rab. t. I, p. 242.) — 6° « Nulle *noix* sans « coque. » (Cotgrave.) — 7° « Qui a des *noix*, il en « casse ; qui n'en a il s'en passe. » (Id.) — 8° « *Noix* « prunes. » (Cotgr.) — 9° « Il prist grand goust à « cette *noix*. » (Brantôme, Cap. fr. III, p. 158.) — 10° « En cela gist le goust de la *noix*. » (Cotgr.) — Parlant d'un mari jaloux : « Vous luy voyez rouil« ler les yeux en teste,... entrecommencer des pro« pos à demy entrecoupez, sans descouvrir le goust « de la *noix*. » (Contes de Chol.)

11° Ailleurs bat *noix*, et de moy se retrait. *(Desch. f. 230.)*

On dit encore aujourd'hui proverbialement dans le même sens : « aller planter le piquet ailleurs. »

12° Cil qui ne sevent pas .II. *noiz*. *(Ms. 7615, II, f. 135.)*
Je ne prisoye ma vie deux *noix*. *(Coquill. p. 162.)*

3. Noix. Neige : « Estoit plus blanche que « yvoire ou que *noix* nouvellée. » (Percef., I, f. 8.) — « Les sourciaulx grans et longz, aussi blancs que « *noix*. » (Id. f. 37.)

1. Noiz. [Noix de coco : « Une *noiz* d'Inde sur « un pié d'argent, pesant marc et demy. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 53.)]

2. Noiz. Noise :

L'en a tantost tristesce, plans, et plours,
Parler divers, reprouches, des honours,
Noiz de servis, toute joie s'estint,
Ne longuement nulz homs ne s'i maintint. *(Desch. 352.)*

Noizilles. Noisettes : « En temps de poisson, on « doit bailler, pour tierce table, amandes, noix, « *noizilles*. » (Tri. de la Noble Dame, f. 117.)

Noler. [Boutonner : « Une fillette commune, « vestue d'une houppelande longue à grans cou« dieres *nolées* au poing. » (JJ. 157, p. 46, an. 1402.)]

Noli me tangere. « Combien qu'elles (les fau« tes) desservent clerement pugnition et correction, « pour riens ils ne veullent estre pugnis, ne corri« gez, et ceste maladie chiet souvent sur les « puissans princes, pour ce l'appelle on, *noli me* « *tangere*. » (Hist. de la Toison d'Or, II, f. 169.)

Nollure. [Garniture de boutons : « Deux *nollu*« *res* de chaperon ou boutonneures d'argent, valant « ensemble cinquante deux solz et demi les deux. » (JJ. 195, p. 1018, an. 1473.)]

Noloir. Ne pas vouloir : « La femme liée de « mary ne peut, d'elle seule sans l'authorité de son « mary, faire aucune disposition, vente, ou aliena« tion de ses heritages ne de ses meubles ; parce « qu'elle n'a vouloir, ne *noloir*. » (Cout. Gén. t. II, page 871.)

Nom. [1° Nom : « Qued ele fuiet le *nom* chris« tien. » (Eulalie.) — « Tant com ensi chevaucerai, « Jà chevalier n'enconterrai Qui me die pis que « mon *nom*. » (Perceval le Gallois, v. 42175.)] — « En *nom* du Pere et du Fils, et du Sainct Esperit. » (Test. du Cte d'Alenç. à la suite de Joinv. p. 181.)

Des autres relikes le *nom*,
Ne sai dire, tant en i ot. *(Mouskes, f. 297.)*

. . . . On ne puet dehors, n'en sa maison,
Trover ploiz, soles, rouges, saumons,
. . . . . . Fors seulement leur *nom*. *(Desch. f. 324.)*

S'amors vousist guerredoner autant
Con ele puet, moult fust ses *noms* adroit ;
Mes el ne vuet. *(Ch. du Cte Thib. p. 111.)*

Moult se puet ame amer, et estre seures, et lie,
Quant femme l'a en cure et elle la chastie :
Humble est comme brebiz, comme lion hardie
Bien puet estre appellez, j'ai *nom* fol s'y fie.
Ms. 7615, t. I, f. 99.

« Moult nice est celuy qui ne scet son *nom* nom« mer. » (Percef., II, f. 25.) — « J'ai un *nom* aussi « bien qu'un ciron ; » cela se dit quand quelqu'un pour nous appeler, dit : Eh, hola, chose. (Oud. Cur. fr.) — « Tu ne sais que faire pauvre homme, va « tourner ton *nom* ; » cela se dit à un imbécile désœuvré. (Contes de Desperr., II, p. 85.) — « Elle « m'a appellé *nom* d'amy. » (Desch. f. 180.) — « Ils « fonderent une cité qui fut depuis nommée Ortage, « après le *nom* de valeur de leurs seigneurs. » (Percefor., V, f. 38), c'est-à-dire le nom propre. — 2° Renom, prix, valeur : « Cheval de *nom*. » (Oliv. de la Marche, I, 239.) — « Grant temps avoit que le « roy ne avoit fait feste de *nom*. » (Percef., vol. IV,

f. 66.) — 3° Mot du guet : « La lui fut baillé le *nom* « de la nuit comme à prévost de Paris. » (Chron. scandal. de Louis XI, p. 88.) — 4° Titres : « Tous « droits, *noms*, actions, heritages, terres, seigneu- « ries, et biens quelconques sont prescripts par le « temps et espaces de trente ans continuels et con- « secutifs. » (Cout. Gén. t. II, p. 326.)

Expressions, *au nom*, *ou nom*, *en nom* : « En *nom* « de parclos, » c'est-à-dire en forme de clos. (Froiss. Poës. ms. p. 187, col. 2.) — 1° « Ou *nom* de change « du jeune comte de sainct Pol, » en échange. (Froiss. liv. I, p. 458.) — 2° « Condé en Hainaut *au* « *nom* de Nemours, » à la maison. (Mém. d'Olivier de la Marche, liv. II, p. 561.) — 3° « Payassent chas- « cun an, pour nom de truage, 2500 sols d'or, » par forme de. (Chr. de S. Den., I, f. 122.) — 4° « Defen- « dray, et alongeray vostre vie, ou *nom de* pitié, « tant que je pourray, » par pitié. (Froiss., liv. IV, p. 337.) — 5° « Je vous reçois, et preing à hons, et « vous en bese en *nom* de foy, » formule par laquelle le seigneur recevoit l'hommage de son vassal. (Ordonn., I, p. 269.) — 6° « On disoit pourtant que « c'estoit en *nom de* mariage, » sous promesse de. (Brant., Dames gal. t. II, p. 462.) — 7° « Entrerent « tous en nefs, et en vaisseaux qu'ils trouverent, « *au nom de* Dieu, et de sainct Georges, » par la grace. (Froiss., I, p. 231.) — 8° « Ce soit *au nom de* « Dieu, monseigneur, dit le sire d'Albreth, » ainsi soit-il. (Ibid. p. 305.)

Nomble. [Les deux muscles de l'intérieur des cuisses du cerf, des vaches, du porc : « *Nombles* et « queue de sanglier à la sausse chaude. » (Ménag. II, 4.) — « *Nombles*, c'est une chair et une gresse « avecques les rongnons qui est par dedans en « droit les longes. » (Modus, f. 22.) — « Item la « moitié des langues de beufz et des *nombles* des « porcs, qui se tuent au mazel ou boucherie. » (JJ. 177, p. 151, an. 1445.)] — « Après, faut ouvrir « le cœur, et en oster l'os, et lever les *nombles* qui « se prennent entre les cuisses. » (Fouilloux, Vén. f. 54.) — « Les *nombles*, cuisses, et cymier appar- « tiennent au roy. » (Fouill. Vén. f. 54.) — « Est le « droit, en Gascoigne et en Languedoc, que celluy « qui l'a tué de l'espée senz ayde de levrier, ne « d'alant, les doit avoir. » (Chasse de Gast. Pheb. page 203.)

Nomblet. Diminutif du précédent :

Vous devés certain savoir,
Que le veneur en doit avoir
Le cuir, et le *nomblet*, ensemble
Les espaules. *(Font. Guer. Trés. de Vén. p. 54.)*

Nombrage. [Terrage, ainsi appelé à cause du compte que le champarteur fait des gerbes qui sont sur le champ, pour lever ensuite le champart : « Item, un autre vavasseur appellé « Jean de Fay.... qui en tient la quarte partie des « héritages et *nombrages* de Nonnanques, en la « paroisse de Saint-Laurent du Bois qui fust jadis « Pierre Pilleboue.... » (1404. Aveu d'Enchapt ; L. C. de D.) — « Toutes les rentes, cens et *nom-* « *braiges* que icellui Guillaume Machepel avoit et « pouvoit avoir au terroer d'Esguillement. » (Ch. de 1361, dans D. C. sous *Numeratores*.)]

1. Nombre. [1° Quantité : « Et ot enqui tant de « chevaliers abatuz et tant de chevaus estraiers que « nus ne vous en porroit dire le *nombre*. » (Mén. de Reims, § 124.) — « En Quaresme et en Auvens « croissoit li *nombres* des povres. » (Joinv. § 720.) — 2° Tas, amas : « Li Englois marceant, liquel « avoient sus le quai à Londres et ailleurs pluiseurs « *nombres* de sas de laine. » (Froiss. II, 439.) — « L'exposant disoit que icellui Perrin avoit prins « deux *nombres* de gerbes qui estoient au dit expo- « sant. » (JJ. 152, p. 333, an. 1397.) — 3° Somme : « Tel cheval qu'il me demande, il le me vendi tel « *nombre* d'argent, et l'offre à prouver. » (Beaum. VII, 22.)] — « Les finances et les pourveances et « delivrances d'or et d'argent qui montoyent grand « *nombre*. » (Froiss. liv. II, p. 160.) — [4° Dénombrement, compte : « Icellui Petit dist au suppliant.... « qu'il y avoit beaucoup plus de terres declarées « dedans (cette lettre) qu'il n'en estoit contenu au « *nombre* d'icelles. » (JJ. 206, p. 1022, an. 1478.)] — « Si n'en fet on *nombre* ne conte. » (Ms. 6812, folio 87.)

[*Expression :* « Sans *nombre*, » outre mesure : « Il qui estoit riche *sans nombre* de cinq ou six « millions de florins. » (Froiss. XIII, 3.)]

2. Nombre. Nombles : « Or te fault lever les « *nombres ;* c'est une chair, et une gresse avecques « les rongnons qui est par dedans, endroit les « longes. » (Mod. f. 15.) Parlant des menus droits et autres dûs aux diverses personnes qui ont assisté à la chasse sur la bête prise : « Les petits filets « doivent estre encore au roy, et le cimier au grand « veneur, les grands filets aux lieutenant et sous « lieutenant de la venerie, les foccilets, et les *nom-* « *bres* aux valets de limiers. » (Salnov. Vén. 164.)

Nombrer. [1° Compter : « Et se fierent entr'eus, « et tant en ocient qu'on ne le puet *nombreir*. » (Mén. de Reims, § 375.) — 2° Calculer : « Je congnois « gect qui *nombre* et somme. » (Villon, p. 118.)]

Nombreres, *s. m.* Calculateur, cas sujet :

Tant i en avoit que le nombre
N'est nus *nombreres* qui vous nombre. *(Ms. 7218, f. 358.)*

Nombreur. Celui qui fait le *nombrage*. (Cotgr.)

Nombreusement. En grand nombre. (Oudin.)

Nombril. 1° Cicatrice du cordon ombilical : « Et nos dames, ainsi molles et delicates qu'elles « sont, elles s'en vont tantost entr'ouvertes jusqu'au « *nombril*. » (Mont. Ess. IV, 163.) — 2° « *Nombril* « de Venus, » plante. (Cotgr.)

Nombrillet. 1° Qui tient au nombril. (Cotgr.) — 2° Petit nombril, terme de caresse :

Mon teton, mon *nombrillet*,
Ma mignonne, ma belonne. *(J. Tahur. p. 270.)*

Nomé. [Réputation, dans Renart, v. 2986.]

Noméement. [Principalement : « Sachiés, se

« la lettre ne ment, Que Dieus la fist *noméement* « A sa semblance et à s'ymage. » (Rose, v. 3002.)]

Quant la seson est tournée
En rajuenissement
Et est joie asesounée
A ceus qui maintiennent jovent,
En droit moi *noméement*
N'ert ele ja oubliée
Car ne sai vivre autrement. *(Chans. du ms. Bouh. 47.)*

Nomeie. Réputation : « Bone *nomeie*, » dans Saint-Bernard, répond au latin *bona opinio* (ms. page 359.)

Nomeyement. Même sens, dans S. Bernard, où il répond au latin *præsertim*.

Nominal. Qui s'occupe de noms : « Budé, pour « la plus part, antiquaire, ou comme parloyent les « anciens *nominal*, addonné aux mots et vocables, « en faisant de nouveaux et remettant ou resusci- « tant des vieux, lesquels quelquefois demeure- « royent aussi bien ensevelis qu'en lumiere. » (Du Verdier, Biblioth. p. 472.)

Nominateur. [Qui nomme aux bénéfices : « En France et en Espagne, c'est (les bénéfices) à « la *nomination* du prince ; en Italie et en Sicile, « non, par ce que le pape y est le seul *nominateur* « et collecteur. » (Bureau du Concile de Trente, page 317.)]

Nomination. [1° Action de nommer à une fonction : « S'il estoit aucun peuple qui ne recon- « gneust souverain en la temporalité, comme il « soit de necessité que chascun peuple ait ung chief « par lequel il soit gouverné, le pape pourroit, en « tel cas, de sa pleine puissance, sans *nomination*, « elecsion et consentement du peuple, leur donner « roi ou autre seigneur. » (Le songe du Vergier, t. I, p. 127.)] — 2° Terme de pratique bénéficiale. Rabelais l'a employé parmi les bons mots des buveurs : « J'ai ce baillé, je t'insinue ma *nomination* « en mon tour, » pour dire je m'inscris à mon tour sur la feuille de ceux qui demandent à boire. (Rab. t. I, p. 25.)

Nomini dame Diex. Expression à moitié latine et française ; au nom du seigneur Dieu :

Nomini Dame, dist le prestres. *(Ms. 7218, f. 47.)*

Si a derrier lui regardé,
Et voit le seignor qui revient ;
Li bons homs pas à geu ne l' tient,
De sa main s'est trois fois sainiez,
Nomini dame Diex aidiez. *(Ms. 7218, f. 239.)*

Nommée. 1° Réputation (voir Nomé, Nomeie) :

Encor ay je bien la *nommée*,
De faire d'un foul homme saige. *(Desch. f. 373.)*

2° Aveu et dénombrement : « La foy, et l'hom- « mage faits, le vassal est tenu bailler au seigneur « feodal, à ses despens, lettres appellées *nommées* « et denombrement, dedans quarante jours ensui- « vans. » (Cout. Gén. II, p. 397.) — « Fault, quant « l'en a entré en fief ou faict son devoir envers « son seigneur, bailler sa *nommée* dedans quarante « jours aprez. » (Thaum. Cout. de Berry, p. 286.) — 3° Appel : « Il sera enjoint au deffenseur prendre « devers le clerc qui aura fait l'enqueste, la *nommée* « des temoins presentez, et enquis. » (Ordonn. des ducs de Bret. f. 212.)

Nommer. [1° Désigner par un nom : « Et mout « d'autres preudommes que je ne vous *nommerai* « pas, car granz ennuis seroit de tant de genz « *nommeir*. » (Mén. de Reims, § 151.) — 2° Indiquer : « Et ceste gent que je vous *nomme*, appeloit « l'on de la Haulequa. » (Joinv. § 283.) — 3° Donner le titre de : « Lors dist li rois : comment n'avons « nous mie l'empereeur ? Et sachiez qu'onques « mais ne l'avoit *nommei* empereeur. » (Mén. de Reims, § 289.) — 4° Fixer : « A un jour qui adont « fu *nommés*. » (Froiss. II, 257.) — 5° Dicter : « Et « puis dist au clerc : escripts ce que je te *nom-* « *meray*. » (Id. XV, 209.) — 6° Blâmer : « Pierre « Besson, prestre, lequel *nommoit* ledit Beauchamp « de ce qu'il faisoit. » (JJ. 182, p. 77, an. 1453.)] — 7° Réputer :

Sont *nommées* de plus de valoir
Que li sorjon de qoi ele issent. *(Ms. 7218, f. 257.)*

8° Ecrire un nom sur : « La houlette et panne- « tiere servants à la bergere estoyent tous peints « et *nommez* de vertuz. » (Mém. d'Olivier de la Marche, liv. II, p. 540.) — 9° Se qualifier, au pronominal : « La vefve se peut *nommer*, durant sa « viduité, dame douairiere du lieu et seigneurie « qui appartenoit à son mary, sujet au dit douaire, » c'est-à-dire se qualifier. (Cout. Gén. I, p. 720.) — 10° « *Nommer* son command....... ce qui arrive, « lorsque le dernier encherisseur d'un heritage « vendu par decret, nomme celuy qui luy a baillé « charge, ou procuration d'encherir : cette declara- « tion de command a lieu aussi dans le cas des « contracts. » (Laur.)

Nommeur. Qui nomme. (Cotgr.)

Nomni Dame. Expression à moitié latine : Au nom de Dieu :

Voirement est il malvoiez,
Fait li prestres, *nomni Dame*. *(Ms. 7615, 1, f. 106.)*

Nompareillement. Sans comparaison. (Cotg.)

Nom pas. Non pas même, dans Lanc. du Lac, III, f. 150 : « Si tres las, et si blecé qu'il n'en povoit « plus, *nom pas* se soustenir. »

Nom per. Impair, en nombre impair : « J'eusse « bien mis par escrit les receptes des anciens, les- « quels mettoient le poil des chiens *nom per* dedans « un fresne, ou cornier ; mais telles choses abusent « les hommes. » (Fouill. Ven. f. 84.)

Nompourquant. Cependant :

Mes la flour est de tele noblece,
Que la pointure petit blece
Nompourquant un peti me poindi. *(Froiss. poës. p. 89.)*

Nomprix. Sans prix : Pasquier appelle les jésuites « pieces de *nomprix*. » (Voy. Lett. II, p. 671.)

1. Non. [Nom, cas régime : « Et pour ce avoit à « *non* jousticierres. » (Mén. de Reims, § 2.)]

Le *non* à celui vous dirons,
Si com s'amie li a mis. *(Ms. 7218, f. 240.)*
Li rois jura en *non* de mi. *(Id. f. 32.)*

2. Non. [1° Particule négative : « Ne ule cose *non* « la pouret omque pleier. » (Eulalie.) — « N'i ad « eschipre qui s'clemit se par loi *non*. » (Rol. v. 1522.)] — 2° Ni : « Sa chair ne vault rien à mengier ; *non* « fait celle du regnart ; *non* fait celle du loup. » (Gast. Phéb. p. 80.)

Non s'est mis devant plusieurs mots dans le même sens où l'on a employé l'*in* privatif, en latin : « *Non* « certe, » incertain. (S. B. S. fr. p. 210.) — « *Non* « certeinte, » incertitude. (Britt. L. d'Anglet. 128.) — « *Non* clers, » ignorans. (Desch. f. 549.) — « *Non* « congnoissance, » qu'on ne connaît pas. (Contr. de Songecr. f. 79.) — « *Non* creable, » incroyable. (Tr. des IX Pr. Hist. d'Alex. 153.) — « *Non* feaules, » infidèle. (S. B. S. p. 126.) — « *Non* foi, » infidélité, perfidie. (S. B. p. 104.) — « *Non* forfaiture, » innocence. (Desch. f. 491.) — « *Non* juge, » homme qui n'est pas juge. (Proc. de Jacq. Cuer, ms. p. 69.) — « *Non* mortex, » immortel. (Vie de Ste Kather. Sorb. chif. 60, c. 17.) — « *Non* purteit, » impureté. (S. B. S. fr. ms. p. 72.) — Madame de Guise, parlant de son mari, l'appelait « le *non pair* du monde. » (Brant. Des gal. II, p. 152.) — « *Non* sachance, » ignorance. (S. B. S. Fr. p. 6.) — « *Non* sachant, » ignorant. (Id. p. 135.) — « *Non* savoir, » folie, imprudence. (Ms. 6812, f. 55.) — « *Non* savoir, » fous, insensés. (Ms. 6812, f. 67.) — « *Non* sens, » folie, imprudence. (Desch. f. 130.) — « *Non* solaule, » insatiable. (S. B. S. fr. ms. p. 24.) — « *Non* voiant, » aveugle. (Ms. 7218, f. 106.)

Non composait des adverbes : « *Non* est, » non. (Nuits de Strap. I, p. 386.) — « *Non* fais, » (Villon, p. 12), même sens. — « *Non* fas *non*, » non assurément. (Ms. 6812, f. 58.) — « *Non* fait voir, » non vraiment. (Ms. 7615, I, f. 101.) — « *Non* pas sans « plus, » non-seulement. (Monstr. I, p. 156.) — « *Non* pour... que, » moins pour... que. (Percef. I, f. 96.) — « *Non* que a, » rien que a... (Jouv. f. 50.) — « .... Ne puet qui ains est s'à paines *non* issir, » sinon avec peine. (Vie de Ste Thaysie, Sorb. ch. 27, c. 14.) — « Je n'as se mal *non*, » je n'y eus sinon du mal. (Poët. av. 1300, III, p. 1010.) — « Au cas que « *non*, » au cas que cela ne fut pas. (Mem. de du Bell. l. VI, f. 171.) — « *Non* que, » non seulement. (Id. f. 201.) — « *Non* que, » à savoir que. (Ms. 7989 2, f. 57.) — « *Non* que, » encore moins que. (Mem. de du Bell. f. 116.) — « Si peu que *non*, » si peu que rien. (Chron. dép. 1456 jusq. 1459, p. 476.) — « Se « vous n'estes en ordonnance, *non* sont pas voz « ennemiz, » vos ennemis ne sont pas comme vous. (Jouvenc. f. 82.) — « Sur terre valoit mieulx guerre « mener, sur l'eaue *non*, » que sur mer. (Desch. 303.)

Nonage. [Minorité, aux Etabliss. de Saint Louis, liv. I, ch. 122.]

Nonain. Nonne, religieuse : [« La piours amors « c'est de *nonains*. » (Leroux de Lincy, II, 327.) — « Les blances et les grises et les noires *nonains* sont « sovent pelerines as saintes et as sains ; Se Dix leur « en set gret, je ne sui mie certains. » (Ruteb. 242.)]

En un cloistre s'en fu entrée,....
Et lors prierent les *nonains*. *(Ms. 7218, f. 292.)*

Nonante. [« Mil ans a et *nonante* cinq que la « Marie Engenra Jhesu Cristen ceste mortel vie. » Chans. d'Antioche, I, 806.)]

Nonantiennement. En quatre-vingt-dixième lieu. (Monet.)

Noncallieuseté. [Nonchalance : « Et disoit on « que par se *noncallieuseté* et le mauvais conseil « qu'il creoit, il avoit recheut ce dommaige. » (Froiss. II, 15.)]

Noncaloir. [Négligence : « Mettre en *noncaloir*. » (Froiss. V, 316.)]

Noncause. Terme de coutume : « Exception de « *noncause*.... cette exception se propose, ce sem- « ble, lorsque le deffendeur oppose au demandeur « qu'il n'a pas de titre contre luy. » (Laur.)

Nonce. Ambassadeur pontifical : « L'ambassa- « deur du pape qui souloit estre nommé legat, est « par aucuns appellé le *nonce*, en italianisant. » (H. Est.) — « J'ay usé de ce mot de *nonce* puisqu'il « s'use aujourd'huy ; mais j'ai veu à mon avene- « ment à la cour que l'on n'en usoit, sinon d'am- « bassadeur du pape ; et quand ce nom de *nonce* « fut introduit, par derision on disoit : voilà l'once « du pape. » (Brant. Cap. fr. III, 157.)

Noncer, ier. [1° Annoncer, apprendre : « Et fu « *noncié* au roi que il venoit. » (Mén. de Reims, § 320.)]

Saint Jehan qui *nonças* au monde
Cil qui de toz pechiez fu monde. *(Ms. 7218, f. 221.)*

Chançonete, tu iras
A ma mie te *noncier*,
Et, de par moi, li diras. *(Poët. av. 1300, IV, f. 1551.)*

He Diex ! qui li porra *noncier*
M'angoise et ma très grant dolor ? *(Ms. 7218, f. 271.)*

2° Déclarer : « *Noncier* s'amour. » (Vatic. 1490, f. 71.) — 3° Dénoncer :

Je les escommeni, et *nonce*
Homme morveus qui ne se mouche. *(Ms. 7218, f. 194.)*

4° Décrire :

De ces tesches vous veil *noncer*
Un po, selonc ce que j'en sai. *(Ms. 7615, I, f. 58.)*

Nonceur. Qui annonce : « Herauts et *nonceurs* « de proesses. » (Percef. II, f. 134.)

Nonchaillance. Négligence :

On peult juger que, par sa *nonchaillance*,
Souventes fois m'a mys en oubliance. *(Cretin, p. 150.)*

Nonchalance. [Négligence : « Pour quoi l'on « pert aucune fois sa querelle par *nonchalance*. » (Ass. de Jérus. 103.) — « Li un les (femmes) lessent « perdre par droite *nonchalance*, Li autre par « bobant, li autre par enfance. » (J. de Meung, Test. p. 469.)]

Nonchalant, *adj. m.* Insouciant, indifférent : « Je veux.... que la mort me treuve plantant mes « choux ; mais *nonchalant* d'elle. » (Ess. de Mont. t. I, p. 104.) — « *Nonchalant* de gloire. » (Poës. de Jaq. Tahur, p. 53.)

Nonchalence. Dédain : « Mespris, et *noncha-* « *lence* des choses divines. » (Charr. Sag. p. 304.)

Nonchaler, oir. 1° Négliger : « Donnent, ou « refusent paix, ou convenables partis, dont main- « tes fois ont puis porté de vieux pechez nouvelles « penitences, en *nonchalant* le jugement de Dieu.» (Bassompierre, sur les Duels, p. 204.) — 2° [Négligence ; infinitif pris substantivement : « Por l'ame « de moi miex valoir Ai mis mon cors en *noncha-* « *loir.* » (Ruteb. II, 127.)]

Nonchange. Ignorance de l'échange :

. . . . Foulz est qui a noble maison,
Et, par *nonchange*, la change à une grange. *(Desch. f. 3.)*

Noncher, nonchier. [1° Annoncer : « Le va « uns mesagiers le roi *nonchier* Que tel largeche « maine li chevaliers. » (Aiol, v. 3728.) — « Alés « vous en or, si lor *nonchiés* Mais gardés bien que « n'i targiés. » (Vie ms. de J. C.) — 2° Indiquer : « Li coulons qu'est stephanins Nos doit saint Este- « vene *nonchier* Qui pour Dieu se laissa pener. » (Bestiaire.)]

Nonciere, *adj. f.* Causeuse, rapporteuse :

La pucelette avoit quinze ans,
Sa mere forment le chastie,
Et dist : fille, ne soiez mie
Ne trop parlant ne trop *nonciere.* *(Ms. 7218, f. 333.)*

Noncontrestant. Nonobstant : « *Noncontres-* « *tant* tous les benefices dessus dis, ils n'ont voulu « croire ma doctrine. » (Modus, f. 200.)

Il n'y eust oncques si bon œil
Qui du tout ne perdit la veue,
Non contrestant la clere nue. *(G. de la Bigne, f. 29.)*

Noncupatif. [Fait de vive voix et devant témoins : « Pour ceu que je ne estoie en leu ou je « peusse faire testament solemnel, je ai fait *noncu-* « *patif.* » (B. N. fr. anc. 9484 ², f. 142, an. 1308.)]

Noncure. [Négligence : « Tot torne le siecle à « *noncure.* » (Partonop. v. 7127.)]

Non divis. [Indivis : « Item, la moitié pour « *non divis* d'un arpent que aubroie que moise, que « pastils. » (1373, Aveu du fief de Cornai, paroisse de S. Cyr.) (L. C. de D.)]

1. None. [Religieuse : « Onc, foi que doi sainte « Marie, Ne fis de mon cors puterie, Ne meffet ne « malvez afere, Qu'une *none* ne poïst faire. » (Ren. v. 9830.) — « Se *none* n'est, ou rancluse au mons- « tier. » (Auberi, dans D. C. sous *Nonnus.*)

None sans amor
N'aura jà joie à nul jor
S'elle n'a aucun ami
Qui à Dieu proie por li. *(Chans. ms. Bouhier, f. 152.)*

2. None. [1° Neuvième heure du jour ; trois heures de l'après-midi pour les Romains ; neuf heures du matin pour les modernes ; dans les patois comme en anglais (*noon*), le mot est synonyme de midi : « Ensi dura cil assals mult durs et mult fors et « mult fiers, trosque vers hore de *none* en plus de « cent leus. » (Villeh., § 237.) — « Car li solaus en « perdi sa clartei, et ne vit on nule goute endroit « l'ore de *none* par tout le monde. » (Joinville, § 796.)] — 2° Terme de liturgie. On sait que les armées romaines partageoient les heures du jour et de la nuit en *veilles*, c'est-à-dire le temps que restoit un soldat en faction. La veille étoit de trois heures ; ainsi on comptoit la 1re, la 2e et la 3e veille. Les chrétiens sanctifièrent cette manière de diviser le jour naturel, en le divisant par les prières qu'ils faisoient de 3 en 3 heures, et qu'on appela « primes, « tierce, sexte, *nones.* » Les auteurs profanes se sont servis de cette manière de compter. La bataille de Poitiers, dit Froissart, « si commença environ « prime, et fut toute finie à *none* » (livre I, p. 196.) — [« Quand il fu descenduz, al mustier s'en alad, « S'il esteit de chanter *none* tems demandad. » (Thom. de Cant. p. 47.)]

Alés vous ent, *none* est sonée. *(Ms. 7989 ², f. 67.)*

3. None. [Le septième jour des mois de mars, mai, juillet et octobre, et le cinquième des autres mois dans le calendrier romain : « Li quint jor u li « septime ki sont el cief du mois sont apelé *nones* « de cel meisme mois dont il sont. » (Comput, f. 2.)]

Nonein. [Religieuse : « Tute la nuit erreient « entres qu'à l'ajurner ; E le jur se mucowent d'ici « qu'à l'avesprer, Od muines, od *noneins*, en bois, « pur els celer. » (Thom. de Cant. § 49.)]

Nones, *s. f.* Bodo, évêque de Troyes, cède à l'abbé de Moustiers-Ramey, des « *nones*, et decimes. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 513.) — Le Dictionnaire de Trevoux dit que c'est le 9e denier qu'on payoit pour certains biens.

Nonfeiz, nonfoi. [Incrédulité, dans la Chron. des ducs de Normandie et Renart, v. 15640.]

Nonnain. [1° Même sens : « Je Raoul, sires de « Baugenci, faîs scavoir... que establis en droit « par-devant moy Guillaume de Faverolles, écuyer, « et Mathée, sa femme, reconnurent qu'ils avoient « donné et octroyé à toujours mès aux *nonnains* de « Voisins, toute leur teneure... de Hailli... » (1263, Lettres de confirmation de Raoul de Baugency.) (L. C. de D.)]

Et convers, et converses, et moines, et *nonnains.*
Ms. 7218, fol. 337.

2° Par allusion, vestale :

Mars engendra de la belle Ilia,
Clause *nonnain*, Romulus et Remus. *(S. Gelais, 178.)*

[*Expression :* « Œuvre de *nonnain*, » broderie qui demandait la patience d'une nonne et la tranquillité du cloître : « Un escrinet de broderie de *nonnains*... « Une vieille bourse de soye d'œuvre de *nonnains.* » (Inv. de Charles V.)]

1. Nonne. Religieuse :

Femme ne pense mal, ne *nonne*, ne beguine
Ne que fait le renart, qui happe la geline. *(Ms. 7615, 99.)*

2. Nonne. 1° Heure de none. (Voir None, 2.) Perceforest, parlant de la passion de N. S. : « Estoit « environ dix heures au jour et lors furent faictes « tenebres par toute la terre jusques à *nonne.* » (vol. VI, f. 123.) — « Jusques vers *nonne* que le chault « fut passé, et le soleil fut abaissé. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 91.) — « Tant parlerent ensemble qu'il estoit « jà midy passé, et l'heure de *nonne* s'approchoit. » (Id. t. III, fol. 85.) — Dans les exemples suivants, *nonne* paroît se prendre pour « *midi* » : « Quand le

« roy se partit de S. Ubert, il estoit une heure de « jour après *nonne*, et entre trois et quatre il entra « en la cité de Beziers. » (Froiss. liv. IV, p. 22.) — Charles VI ayant fait dîner le comte de Foix avec lui : « Environ sur le point de quatre heures apres « *nonne*, le comte de Foix prit congé au roy. » (Ibid. p. 27.) — Le même auteur distingue *nonne*, en « haute » et « basse. » Parlant du comte de Foix : « Il se descouchoit à *haute nonne*, et soupoit à mi- « nuict » (vol. III, p. 28.) — « Avoit le jour qu'il « mourut, toutte la matinée, avant *nonne*, chacé « un ours. La prise de l'ours veue, et la curée faicte « jà estoit *basse nonne*. » (Ibid. p. 115.) — Je trouve aussi des « *nonnes* de jour. » « Nicorans vint devant « le roy, et luy dist, sire, temps est de retourner « par devers le chastel, s'il vous plaist, car il est « tost *nonne de jour*. » (Perceforest, vol. I, fol. 106, v° col. 1), c'est-à-dire « à 9 heures du matin, » car il est dit, quelques lignes après, que le roy dîna avec toute sa cour. — 2° Point cardinal, le midi, le sud :

N'i a boscage, ne rochier,
Mez encontre soleil levant
Se fent la terre en avalant;
Une riviere l'avironne
Devers midy, et devers *nonne*. *(Rou, p. 237.)*

Dans Froissart, il se prend aussi pour « midy, » comme « vespres » pour le « couchant. » Au chapit. 23 du 4° liv. p. 98, on lit : « Tout ce que les « Affriquains proposerent, ils le firent, et s'allierent « ensemble tous les royaumes devers *nonne*, soleil « levant, et vespres ; Affrique, Thunes, Bougie, « Maroc, Belle marine, Tramessaines, et le royaume « de Grenade. »

Nonnetier. [Sorte de linge : « Un petit *nonne-* « *tier*, une nappe, trois draps à lit. » (JJ. 158, p. 342, an, 1404.)]

Nonnette. 1° Diminutif de nonne, religieuse :

Je sui joliete...
N'ai pas quinze ans...
Honni soit de Diu
Qui me fist *nonnete*. *(Chans. du ms. Bouh. f. 50.)*

Oez de la *nonnette*
Comme a le cuer joly. *(Desch. f. 199.)*

2° *Adjectif*. On trouve dans Cotgrave : « Mesange, « oye, pomme, poule *nonnette*. »

Non noble. [« Li dus Gaufrois a fait parmi Frise « mander Que tout noble et *non noble*, sergant et « bacheler Venissent à Paris, sans point de l'ares- « ter. » (Baud. de Seb. t. X, p. 64.)]

Nonnoisance. [Innocence, dans D. C., sous *Insontia*.]

Nonobstance. 1° Opposition : « Mandons aussi « à nostre procureur general du Parlement, et au « dit Jean Bouteri son substitut en cette partie que « il facent tout ce que mandé leur est par les dites « lettres, non obstant toutes les *nonobstances* dont « icelles font mention. » (Ordonn., t. V, p. 171.) — « Nonobstant toutes les *nonobstances*, ce sont les « termes de la lettre. » (Negot. de Jeann. I, p. 360.) — 2° Troisième partie des provisions de la cour de Rome, où, nonobstant toutes sortes d'obstacles, on est mis en droit de jouir du bénéfice obtenu : « Pour « cuider estancher la mervelleuse evacuation des « pecunes, furent faits certains concordats avec le « pape Martin ; mais l'on ne sceut si bien lier la « playe par concordats que la subtilité romaine « n'ouvrist la playe et cicatrices par *nonobstances* « et *antefertis*, tellement qu'infinie somme d'or et « d'argent alla en la cour de Rome. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, p. 408.)

Nonobstant que. [Quoique : « Il n'y mena pas « tant de gens qu'il eust peu, *nonobstant qu*'il alla « bien accompagné. » (Hist. d'Arthur, III, p. 790.)]

Nonobster, *v.* S'opposer : « Non obstant quel- « conques usages, et autres allegations contraires « qu'avons voulu par nos precedentes *nonobster*. » (Cout. Gén. t. II, p. 972.)

Non payer. [Non payement : « Lesquels sujets « du dit duc de Namur, voyant que par le *non* « *payer* auroient plus de dommage. » (Monstrelet, vol. 1, p. 27.)]

Non pourquant. Cependant :

. . . . . Li rois li a deffendu ;
Nonpourquant, tant proiés en fu,
Que il l'en a congiet donné. *(Mouskes, p. 154.)*

Non pourtant. Même sens : « Se le sainct Graal « estoit devant vous, je ne cuyde pas que vous le « peussiez veoir,... et *non pourtant* moins gens ont « esté en tenebres de peché longtemps, que nostre « seigneur, rappelloit puis à sa grace. » (Lanc. du Lac, t. III, f. 88.)

Non prix. Perte : « Heritages.... vendus à *non* « *prix*. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 656.) — « Les baux « des terres ès pays de frontiere... ont estez fait à « *non prix*. » (Mém. de Bell. et Sillery, p. 456.)

Non puissance. [Impuissance : « Combien que « ceulz dont le dit sire Loys les acquist, pour la « petitece, pupillance et *non puissance* d'eulx, ne « ont pris, possedé, ne exploité lesdits kays, ne le « proffit d'iceulz. » (JJ. 88, p. 93, an. 1360.)]

Nons. [Noms : « Et ot une espie latimiere deleiz « lui qui li enseignoit les treis et les pavillons, et « les *noms* des hauz barons. » (Mén. de Reims, § 55.)]

Non sachant. [Peu sage. (Enfants Haymon, v. 678.)]

Non sens. Absurdité :

On lieve ce qui ne vaut ;
Et ainsi tout perdre faut
Par *non sens* et par folye. *(Desch. f. 175.)*

Non sunt. Eunuque : « Il estoit monsieur de « *non sunt*, encores qu'il ne fust monsieur sans « queue. » (Bouch. Ser. liv. I, p. 196.) — « Vous « direz que les *non sunt* sont miserables, et qu'ils « sont sujets à maladies. » (Contes de Chol. f. 116.)

Non suyt. Cessation de poursuites. (Britt. Lois d'Anglet. f. 44.)

Non tenure. Non occupation : « Exception de « *non tenure*. » (Britt. f. 28.)

Non valeur. [« A esté baillié et livré à Colin

« Cappart laboureur, demeurant à Cherisy, les terres presentement en riés et *non valeur* cy après « declairées. » (Reg. de Corbie, 13, f. 135, an. 1512.)]

Non valoir. « Laissant son peuple en ruine, et « son royaume en *non valoir.* » (Pasquier, Rech. page 879.)

Non veant, voiant. [1° Aveugle. (Partonopex, v. 8392.) — 2° Obscur : « Dedens un puis parfont, « hoscur et *non voiant*, Firent un sege faire destros « par devant. » (Prise de Jérusalem par Titus.)]

Noon. [Drisse : « Et met les *noons* as windas « Et fait la voile traire amont. » (Partonop. v. 6162.)]

Nopcache. Noces :

> Quelquefois, en riant, tu m'as compté la feste
> Que, pour vostre *nopçache*, on pensoit toute preste.
> Œuv. de Théoph. Ire part. p. 190.

Nopçage, *s. m.* Mariage :

> La royne a entrepris ce *nopçage* sacré. *(Jam. p. 27.)*

« Droit de *nopçage*, » droit de formariage. (Cotgr.)

Nopces. [1° Mariage ; fêtes à cette occasion : « Lesquelz compaignons conclurent entre eulx que « il convenoit aler en la chambre de l'espousée « demander deux pots de vin pour le vin de cou- « chier, comme l'en seult faire en teles *nopces* « oudit païs (de Reims), disans que s'ilz ne les « avoient, l'espousée ne s'en iroit pas couchier. » (JJ. 174, p. 222, an. 1428.)] — 2° Festin, noce, comme on dit vulgairement :

> Les grans noces font li sot,
> Et li saige homme, sans escot,
> Les *nopces* de ces foulz manguent,
> Puis après s'en moquent, et juent. *(Desch. f. 498.)*
> Qui ne fait les *nopces* souvent,
> L'en a pis qu'escommuniement. *(Id. f. 452.)*

3° Acte charnel :

> Muse !......
> Dis moy l'amant (Léandre) qui nouant en la mer
> Alloit de nuict les *nopces* consommer. *(Cl. Marot, 587.)*

« *Nopces* de chien, » même sens. (Oudin.)

Expressions : 1° « Oncques ne y eust si bonnes « *nopces* que il ne y eust de mal repeuz. » (Jouv. p. 343.) — 2° « Il n'y eust jamais de si bonnes « *nopces* qu'il n'y en eust de mal disnez. » (Mém. de Commin. p. 81.) — 3° « Tous jours ne sont pas « *nopces.* » (Cotgr.) — 4° « Qui fait *nopces* et mai- « son, met le sien en abandon. » (Cotgr.) — 5° Un chevalier, parlant d'un combat : « Pour ce, l'on dit « mal de celuy qui à ces *nopces* n'est, je ne laisse- « roye, pour la vie, que je ne fusse present à ce « dangier. » (Percef. III, f. 73.) Nous disons encore aller au combat comme à la *noce.* — 6° « *Nopces* « de Basché, » où les Chicanous furent bien battus. (Rab. IV, p. 70.) De là, on dit d'un homme qui a été bien battu : « il ne fut jamais à telles *nopces*, » et plus bas, retour des *nopces.* — 7° « Vous vous « baillerez l'ung à l'autre du soubvenir des *nopces*, « ce sont petits coups de poing. » (Ibid. p. 52.) — 8° « L'on ne baille point icy des *nopces.* » (Ibid. p. 65.) — 9° « Souper de *nopces* franches. » (Coquill. p. 16.) — « A ceste cause, de là en avant, quant on « aloit aux *nopces franches* et aultres, où on avoit « accoustumé d'y en veoir largement, n'y estoyent « trouvez que beaulx verres, et esguieres de verre, « et feugiere. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 301.) — 10° « Il se tenoit seur d'avoir du *retour des* « *nopces.* » (J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 310.) — 11° « Se donner des *nopces*, » se donner alternativement la coupe de la mariée pour boire dedans : « Lors print la pucelle la couppe, et beut, ce fait, « le chevalier qui avoit apporté la couppe la receut « des mains de la pucelle, et adonc la eussiez veu « comment dames et chevaliers *se donnoient des* « *nopces* les uns aux autres. » (Percef. III, f. 136.)

Nopcier. De noces, qui préside aux noces : « Junon *nopciere.* » (Jamyn.) — « Jour *nopcier.* » (N. C. G. II, 1079.)

Nopitance. Indigence :

> Diex ne sueffrez que sa povrece
> Soit perdue par *nopitance ;*
> Mez tornez li à penitance. *(Ms. 7218, f. 4.)*

Norais. Norwégien : « Adont que Bucefal li bons « destriers *norais.* » (Du Cange, sous *Norax.*)

Norchier. [Nocher, pilote, dans un compte des gages, vivres, médicaments fournis pour les galées de François de Perilleux. (B. N. Clairambaut, Sceaux, 86, p. 6749, an. 1357.)]

Norcq. [Nord, dans Froiss. II, 110.]

Nord est. [Vent de nord-est : « En mi se colent « par Tamise Ne lor nut tant *nord est* ne bise Qu'en « Danemarche n'arrivassent. » (Chr. des ducs de Norm. v. 27530.)]

Nordeth, *s. m.* Même sens. Saint Pierre, pêchant avec St André, et la pêche n'étant guère abondante, lui dit :

> Si le vent tourne de *nordeth*,
> Ou de sehu, frere, nous aurons
> Du poisson, plus que ne scaurions. *(H. du Th. fr. I, 222.)*

Nordostun. Vent du nord-ouest. (Borel.)

Nordun. Même sens. (Borel.)

Nordunestrich. Même sens. (Id.)

Nore. [Bru : « Le suppliant sceut par les gens « de sa famille que Jehanne Grousse sa *nore*, « femme de Jehan Palat son fils. » (JJ. 191, p. 219, an. 1456.) — « Le suppliant et avec lui deux siennes « bruz ou *nores*, femmes de ses enffans. » (JJ. 201, p. 67, an. 1466.)]

Norechon. [Nourrisson : « Si fil le comperont « ançois heure de nonne Se j'en faich *norechon*, li « cors Dieu me confonge. » (Aiol, v. 9170.)]

Noreçon. Manière d'être élevé par une nourrice :

> Ne plus ne dist, ainçois se test,
> Ne de son cuer point ne gehi,
> Et li enfes crut, et tehi,
> Et prist moult bone *noreçon.* *(Ms. 7218, f. 241.)*

Noreiz. [Langue norwégienne, scandinave : « Man en engleis et en *noreiz* Senefie home en « francheis. » (Wace, Rou, v. 109.)]

Noreture. Temps pendant lequel on a eu nour-

rice. Parlant des reliques apportées de la Terre Sainte :

> Apriés s'aporta la çainture
> Dont li fins Dieu, en *noreture*,
> Ot estet estraint el biercuel. *(Mousk. p. 295.)*

Norgalles, *s. f.* Nom de pays. Dans le Roman de Saintré, c'est la *Norwège*. (Favin, Th. d'honn. t. II, p. 1399.)

Norhault, *s. m.* « Puis demanda à Gaudine « comment il estoit nommé. Sire, dist elle, je l'ay « nommé *norhault*, c'est à dire au patoys de adonc-« ques, *accusement de cheval*. Comment Gaudine, « dit il, l'avez vous nommé *norhault ?* pource que « vostre cheval hannit à vostre deduyt : ouy certes, « sire, dit elle, car jamais n'euz si grant paour « d'estre accusée. » (Percef. IV, f. 126.)

Norhot, *s. m.* « Si envoya querre son filz qui « ja avoit trois ans qu'elle avoit eu de Passelion, « lequel festoya grandement, et luy dist la dame, « que si bien l'aymoit, que l'enfant se nommoit « *Norhot*, qui valloit autant à dire comme *accuse-« ment de chevalier*. » (Percef. V, f. 62.)

Norichon. [Action d'élever : « Che furent si « neveu et de sa *norichon*. » (Aiol, v. 7204.)]

Normand, Normant. Normand :

> *Man* en engleiz, et en noreiz,
> *Home* senefie en franceiz :
> Joustez ensemble *north* et *man*,
> Ensemble, dites donc *Northman* ;
> Ço est *hom de north* en roman,
> De ce vint le non as *Normans*. *(Rou, p. 144.)*

Expressions : 1° « Estre *Normand*, » se dédire de sa parole. (Oud.) — 2° « Il ressemble les *Normands ;* « il a son dit et son desdit. » (Oudin, Cur. fr.) — 3° Le proverbe que les *Normands* sont menteurs viendroit-il de ce que dit le pape Benoit XIII, voyant que c'étoit un barbier picard qui le rasoit au sortir de sa prison : « Les *Normands* sont donc des men-« teurs d'avoir juré de me faire la barbe » (Hist. de Charles VI, par le moine de S. Denis, trad. par Le Labour. an. 1402, p. 461) ; ou ce pape faisoit-il allusion à un proverbe qui couroit déjà contre eux ? — 4° Nous disons encore aujourd'hui : « répondre « en *Normand*, » ce qui revient au sens de ce passage :

> Ne trenchez point de la *Normande*,
> Le propos vault bien qu'on responde ;
> Repondez moy à ma demande. *(Chasse d'Am. p. 172.)*

5° Quoi qu'il en soit de l'ancienneté du proverbe sur leur mauvaise foi, voici celui qui couroit sur leur ivrognerie à une époque plus certaine :

> Ainçois mangiez comme un cheval,
> Et buvez com fait un *Normant*. *(Desch. f. 420.)*
> Boire à chascun, comme font les *Normans*. *(Id. f. 325.)*

6° La chronique de S. Denis leur prête une autre inclination : « Le *Normand* chante, l'Angloys si « boit, et l'Allemant mengut. » (Chron. S. Den. II, f. 211.) — 7° « Qui fist *Normand*, il fist truand. » (Cotgr. Dict.) Voici l'explication qu'en donne Pasquier : « Croy que, pour cette mesme raison, le « simple peuple ait esté induit de dire au desavan-« tage des Normands, *qui fist Normand il fit* « *truand*, parceque sur tous les peuples de la « France ceux cy ont esté chargez de *treus* et « imposts. » (Rech. liv. VIII, 718.) [Mais l'explication est fausse, *treus*, *trus*, n'a pas fait truands.] — 8° [« Gars *Normand*, fille Champenoise, Dans la « maison toujours noise. » (Le Roux de Lincy, Prov. I, 369.) — 9° « Rousseau François, noir « Anglois, blanc Italien, ce sont trois, Et le *Normand* « de tout aage A qui ne se fie le sage. » (Ibid. 370.)]

Normandie, *s. f.* Ce mot ne nous fournit que les reproches qu'on faisoit aux Normands. 1° Leur ivrognerie :

> Tasses, voirres, vessiaulx,
> A l'usance de *Normandie*. *(Desch. f. 436.)*

2° Leur curiosité : « Li plus enquerrant homme « en *Normandie*. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1652.) — 3° Leur forfanterie :

> Et veine gloire, et venterie,
> Qui est dame de *Normandie*. *(Ms. 7615, II, f. 190.)*
> . . . . El est de vanterie
> D'un drap dont cil de *Normandie*
> Se vestent tuit communement. *(Ibid. f. 189.)*

Nous reprochons aujourd'hui ce défaut aux Gascons.

Norme. Règle : « Sans regle ny sans *norme*. » (Coquill. p. 119.)

Norois. [Farouche comme un *Norrois*, un Normand : « Se contesse estiés de Guines si faites « vous trop le *Norois*. » (Mir. de Coinsy, t. II.)]

Norondie, *s. f.* Pays des Norrois, Norwège : « Il y a faucons qui sont pris de repaire, autres qui « sont pris passans en païs estrange, comme en « Sueche, ou en *Norondie*, ou en autre pays, qui « passent pardessus la mer, et viennent de moult « longtain pays, et yceulx sont appellés faucons « pellerins. » (Mod. f. 108.) On lit *Norontie* dans le Modus imprimé (f. 58).

Norreture. 1° Action d'élever, de nourrir :

> La norrice qui vous norri,
> Fist moult mauvese *norreture*. *(Ms. 7218, f. 330.)*

2° Pays natal :

> Ne sui pas si esbahi,
> Por yver, ne por froidure,......
> Ne por estrange païs,
> Lointain de ma *norreture*. *(Poët. av. 1300, I, p. 334.)*

3° [Bétail qu'on élève : « Lequel Thevenin avoit « fait mengier grant partie de leur avoine à ses « bestes et *norretures*. » (JJ. 144, p. 437, an. 1393.)]

Norriage. [Bétail qu'on élève : « Beufs, vaches, « moutons et autres *norriages* et bestial. » (JJ. 171, p. 336, an. 1421.)]

Norrice. Nourrice : « Danger de *norrice*. » (Poët. av. 1300, IV, 1651.)

> La *norrice* qui vous norri
> Fist moult mauvese norreture. *(Ms. 7218, f. 330.)*

Norrichon. Nourrisson :

> Li roiz fu fel, et fier, forment s'en couroucha ;
> Se Richart s'en ist mez, les ex li crevera,
> Et à son *norrichon* les garez coupera. *(Rou, p. 78.)*

1. Norriçon. [Nourrisson : « Je cuidai qu'il fust « uns hermites, Et il est un faus ypocrites. Ahi !

« ahi ! quel *norriçon* ! Il est de piau de heriçon « Envelopez desous la robe. » (Ruteb. 312.)]

2. Norriçon. [Education : « Molt sui dolens de « vostre *norriçon* ; Ge ai norri en vos molt mal « glouton. » (Agol. v. 271.)]

Norrin. [Elève des bestiaux : « Li aucun laissoient « à labourer leurs terres, et à faire *norrin* de bestes « et de chevaulx. » (Ord. IV, 369, an. 1357.)]

Norrir. [1° Nourrir : « Ai ge paour que Dieus me « faille Qui *norrist* les oiseaux aus chans. » (Rec. de Fabl. II, 452.) — « Je vi la femme et l'enfant en « l'ostel au conte de Joingny, en la citei de Baffe, « que li cuens *norrissoit* pour Dieu. » (Joinv. § 625.)] — Par suite familier, qui mange à votre table :

Moult i ont des estranges, et moult de ses *norriz*. *(Rou, 60.)*

2° Entretenir :

Je ne cuit pas qu'en amors trahisons
Peust *norrir*, qui qu'avenu n'en sois. *(P. a. 1300, I, 245.)*

3° Elever :

Sor totes riens soit amors honorée,
Car, par li, sont li non sachant *norri*. *(Ibid. I, p. 490.)*

D'un vilein conte qui avoit
Une choe qu'il *norri* qu'ele parla. *(Fabl. S. G. f. 18.)*

A *norrir* estoit livrée,
Aus plus grans seignors de l'empire. *(Ms. 7218, f. 285.)*

Norriture. [1° Bétail que l'on élève : « Icellui « Philippe dist aux supplians : pourquoy a esté vos« tre *norriture* en mes glans ?.. ainsi que s'il voulsist « dire que les pourceaux des supplians avoient esté « mengier ses glans. » (JJ. 169, p. 414, an. 1416.)] — 2° Protégé : « Et por autant que suis ta *norriture*. » (Cl. Marot, p. 181.)

Norrois. 1° Normands, Danois, Norwégiens. Dans Partonopex, f. 135, le roi, jusque là nommé roi des *Norrois*, est appelé « roi des Danois. » — « Palefrois *Norrois* » (Poët. av. 1300, IV, p. 1653) ; on les estimait comme aujourd'hui les chevaux danois. [On distinguait encore les haches norroises : « En sa compaignie ont cent armés De pluseurs « armes atornez ; Hache *norroise* tuit moult bele, « Plus de plain pié ont d'alemelle. » (Rou.)]

Assemblé ont des Hollandois,
Et les *Norrois*, et les Danois,
Et ceulx d'Escoce, et ceulx d'Illande. *(Brut, f. 47.)*

Langue norroise, danoise :

Man en Engleiz, et en *Norroiz*,
Senefie *home* en franchoiz. *(Rou, p. 3.)*

Norron. Néron : « *Norron* li despit. » (Desch. f. 41.)

Nort, north. [Nord : « Tresque sur les degrés « del *nort* l'unt fait aler. » (Th. de Cantorb. p. 147.)]

Oïr devez dont Normanz furent,
Et dont Normanz cest non rechurent :
Kankes a vers setentrion,
Ke nos char el ciel apelon,
Cest air, cest ciel, u terre, u mer,
Tuit solent gent *north* apeler,
Por *north* un vent ki sort et vient
De là u li ciel li char tient ;
Engleiz dient en lor language,
A la guise de lor usage,
En *north* alom, de *north* venom
En *north* fum naiz, en *north* manom. *(Rou, 143.)*

Norvoie. [Norwège : « Pour une fourrure de « dos de lièvres de *Norvoie* à fourrer un godebert « à maistre Jean le Fol. » (Compte d'Etienne de la Font. an. 1351.)]

Nos. [Pronom personnel, régime direct et indirect : « Diseient li sire, rendez le *nos*. » (Rol. v. 2560.) — « Vous ne vos devés pas esmervillier se « nous *nos* elsons contre vous. » (Froiss. IV, 280.)] — « Un homme parlant de soy seul ordinairement « couchoit du nombre pluriel sous ce mot de *nos*, « et non du singulier ; ny pour cela il n'estoit « estimé commettre un solecisme, voire plus estoit « il de basse qualité et estoffe, et plus pensoit il « apporter de la soumission, parlant de soy en plu« rier, et aujourd'huy il n'y a que les grands presque « qui usent du plurier pour le singulier, parlant « d'eux. » (Pasq. Rech. p. 664.)

Nosce. Boucle (voir Nusche) :

La fist li dus Rou al disner
Et fist sor uns arbre gieter
Nosces d'or, aniaus, et afices. *(Mousk. p. 353.)*

Nosocome, *s. m.* Hôpital : « Ceulx qui là « estoient morts il feit honorablement inhumer, en « la vallée des Noirettes : les navrez il feit penser, « et traicter, en son grand *nosocome*. » (Rab. t. I, p. 305.)

Nossailhes. [Temps où l'on peut se marier : « Le suppliant effiancé à une jeune fille, qu'il enten« doit espouser aux prouchaines *nossailhes*. » (JJ. 197, p. 145, an. 1471.)]

Nossal. Nuptial : « Lit *nossal*. » (Baïf, p. 113.)

Nosseigneurs. En 1356, les princes du sang se nommaient « Messieurs du Sang » ou « *Nosseigneurs* « des fleurs de lys. » (Choisy, Vie du roi Jean, 302.)

1. Nostre, *s. f.* Neustrie. L'ancien nom de la Normandie :

Challes li simples roys de France,
Sus qui venus iert ostoier,
Fu povre, et ne pot guerroier ;
Si reçut un certain treu,
Année après autre deu,
Et tout le pais li quita,
De quoy il se desherita,
Qui lors estoit apelé *Nostre*. *(G. Guiart, f. 87.)*

Ainsi fu reconquise *Nostre*,
Dire puet li rois, ele est nostre. *(Ibid.)*

2. Nostre. [1° Notre : « L'onur del camp est « *nostre*. » (Rol. v. 922.) — « Li *nostre* Deu, vengez « nos de Carlon. » (Id. v. 1017.) — 2° Ceux de notre parti : « Nult dechéent li *nostre*. » (Id. v. 2562.) — 3° Nos ressources, notre argent : « Comptés à toutes « gens que le *nostre* puet courir et estendre pour « paier tous leurs menus frais. » (Froiss. XII, 313.) — « Et je connois tant la maniere de Lombarz, et « que convoiteus sont de gaaingnier par nature, « que nous averons pais parmi le *nostre*. » (Mén. de Reims, § 228.)]

Nostré. [De notre pays, comme le latin *nostras* : « Adonc leur demanda la duchoise *nostrée*. » (Enfans Haymon, v. 971.) — « Ceulx qui demeurent sur les « frontieres d'Angleterre sont plus *nostrés* et usent

« de marchandises. » (Froiss. XV, 180.)] — « Les « dames tant *nostrées.* » (Histoire des .III. Maries, p. 213.)

Nostre Dame.

Sainct Pol sera près de Saint Pierre,
Se eulx deux sont mis en une pierre ;
A Valenciennes, s'il eschiet,
Le trouverez sur le marchiet.
Nous aurons sainct Aubert pour vray,
Devant *Nostre Dame* en Chambray. *(Molinet, p. 196.)*

On disait « *Nostre Dame* aux marteaux » pour « la fete de l'Annonciation. » (Dan. Mil. fr. I, 133.) — « *Nostre Dame* des advens » (Froiss. liv. II, an. 1380, p. 101), au mois de décembre.

Nostre homme, *s. m.* « C'est ainsi que les « Provencaux appellent une espece de *sous comite* « qui est le cinquieme des officiers d'une chiourme. » (Rab. t. IV, p. 92, note 6.)

Nota. [Observation : « Ensi avient-il, et que le « *nota* soit vray, j'en dirai le proverbe. » (Froiss. X, p. 49.) — « Et me note bien ce *nota.* » (Poës. III, p. 191.) — « Je fais ici un *nota* ; il n'est nul bon « chevalier au monde qu'il ne puisse bien faire une « faute. » (Monstrelet, I, 39.) — « Retenez bien ce « *nota.* » (Marguerite de la Marg. f. 92.)]

Notable. [I° *adj.* 1° Exprès, en due forme : « Let- « tres *notables* et autentikes. » (Froiss. VII, 210.)] — 2° Remarquable : « Cy commence une *notable* dictié « de nostre seigneur Jhesu Crist. » (Desch. f. 369.) — « Cy s'ensuit un proverbe bien *notable.* » (Id. f. 385.) — 3° Estimable : « Loua fort le duc, en disant « qu'il estoit ung *tres notable seigneur*, et le roy « dist que tel l'avoit il trouvé. » (Le Jouvenc. 425.) — « Il print en mariage une *notable* femme.... « laquelle, combien qu'elle fut d'assez basse condi- « tion, si estoit elle de bon esprit et louables « mœurs. » (Nuits de Strapar. I, p. 231.) — 4° Considérable : « Port d'armes *notables* et invasibles, « qui s'entendent des armes deffendues et prohibées « de porter. » (Gr. Cout. de Fr. p. 24.)

II° *Titre* : On trouve fort souvent les *notables* dans nos anciens coutumiers ; à Ypres, l'avoué et les 13 échevins établissaient 13 conseillers et 27 *notables* bourgeois, qui composaient le grand conseil de la ville. Je crois que ces *notables* sont les mêmes qui, dans d'autres coutumes, sont nommés nobles ou prudhommes. (N. C. G. I, p. 877.) — Dans les mémoires de Sully, III, p. 137, les députés aux états de Rouen, en 1596, prirent le titre de « Messieurs les « *notables*, » pour ne point faire un corps séparé de la noblesse et ne point mettre les officiers de judicature parmi le tiers-état. — [Les *notables* étaient réunis en assemblée par les rois ; Charles V préféra en 1369 s'adresser à des membres du clergé, de la noblesse, du tiers-état, qu'il choisit lui-même, qu'aux états généraux qui l'avaient bravé pendant la captivité du roi Jean.]

III° s. Proverbe : « Vous avez trop de fois ouy dire, « et reciter un *notable* que, quand on a maladie ou « chef, tous les membres s'en sentent. » (Froissart, l. III, p. 225.)

Prens donc garde aux très beaux *notables*
Que dit Judas Machabeus. *(Gace de la Bigne, f. 13.)*

Homme inconstant, retenez ce *notable*,
Noble chose est que constance avoir. *(Desch. f. 157.)*

Aux fols desplaist ouyr un bon *notable.* *(Borel.)*

Notablement. [Dûment, dignement : « Afin « que li grant fait d'armes.... soit *notablement* « registré et mis en perpetuel memore. » (Froiss. II, p. 1.) — « Le roi donna à disner *très notablement* « aux chevaliers d'Angleterre. » (Id. p. 289.)] — « Festoye tous les chevaliers, escuyers, et cappitai- « nes qui estoient venus à son mandement grande- « ment et *notablement.* » (Le Jouv. p. 348.)

Notaire. 1° Notoire : « Ung chascun set, et par- « tout est *notaire.* » (Faifeu, p. 56.) — [2° Notaire : « Ypocrisie... Qui trop durement se desut ; Car ces « secreiz et ces afaires, Por ce que je fui ses *notai-* « *res*, Sou touz et quan qu'ele pensoit. » (Ruteb., t. II, 75.) — Le chancelier avait sous ses ordres des clercs appelés *notaires* qui contresignaient les actes avec la mention de celui qui avait donné l'ordre de les rédiger. Ces *notaires* devinrent nombreux sous Charles VI et furent à la fois placés sous les ordres du chancelier et détachés auprès du roi, suivant la cour. Ils recevaient un double traitement pour leur double fonction. (Comptes de l'hôtel, par Douët d'Arcq, p. 18.) Sous Charles VIII, ils prirent le nom de secrétaires d'Etat et des commandements. Henri II fixa leur nombre à 4 en 1547 ; dès lors jusqu'en 1789, on nomma secrétaires d'Etat les ministres de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et de la maison du roi.] — « La difference « du *tabellion*, et du *notaire*, l'origine de leur nom, « et en quoy ils different. » (Bout. Som. Rur. notes, p. 702.) — « Comme si tous les *notaires* y avaient « passé. » (Oudin.) — « Dieu nous garde d'*et cœtera* « de *notaires.* » (Apologie d'Hérodote, p. 45.)

Notairerie, *s. f.* Notariat : « Le greffier du « tabellionage, ou de la *notairerie.* » (N. C. Gén. t. I, p. 660.)

Notairial. Notarial. (Cotgr.)

Notairie. Actes de notaires : « Lettre adressée « aux gens des Comptes, par lesquelles le roy leur « donne pouvoir de revoquer toutes les alienations « des *notairies*, ecritures, registres, sceaux, et « offices d'examinateurs de temoins, leur ordonne « de tenir tous ces offices en la main du roy. » (Ordonn. t. I, p. 476.)

Notamment. [« Les inhabitans des dictz pays, « *notamment* de Flandres. » (O. de la Marche, Mém. avis aux lecteurs.)

Notarie. [Notaire : « Al dise uitme an le rei « Josie enveiad li reis Saphan le fiz Aslia... ki ert « uns maistres *notaries* del temple. » (Rois, p. 423.)]

Notarié. [Lettres corroborées par un acte public et *notarié.* (Monstrel. vol. I, p. 49.)]

Notation, *s. f.* Jour fixé pour la mort : « Et « retint de la bataille aucuns de ses amys, pour « avoir conseil d'aller demourer en l'isle de vie,

« attendant la *notation* divine. » (Perceforest, IV, folio 152.)

Notauble. [Notable : « Ce sont les personnes « *notaubles* et seculares, qui furent presens à « Dyjon le 17 jour du mois de may l'an 1350, quant « messires Jehan de France duc de Normandie, « à cause dou bail de Philippe duc de Bourgogne « meindre d'aage, reprit de frere Pierre abbé de « S. Benigne de Dyjon. » (Cartulaire de S. Bénigne de Dijon.)]

Note. [1° Chant, mélodie : « Li gouvernement « de sa terre fu teix que touz les jours il ooit à *note* « ses heures, et une messe de *requiem* sanz *note.* » (Joinv. § 54.) — « Atant s'en parti dou vergier, et « vint en sa chambre où il gisoit, et prist sa viele ; « et commença à vieleir une *note.* » (M. de Reims, § 81.) — « Là ot maint estrument et mainte *note* « ouïe. » (Brun de la Montaigne, v. 2250.)]

Expressions : 1° « A haulte *notte*, » à voix haute : « Chanta ainsi *à haulte notte :* Il faut payer son « hoste. » (Villon, Rep. Franches.) — 2° « A basse « *note*, » à voix basse : « Il y faisoit beau voir mou- « sieur le lieutenant... prendre Mantes par le gui- « chet, et dire aux habitans en *note basse* et courte « haleine : « Mes amis sauvez moi et mes gens ; « tout est perdu, mais le Biarnois est mort. » (Sat. Ménippée, p. 28.)

2° Ton musical :

Çà, et là, roissiez vieillotes
Crier haut, à diverses *notes*,
Les unes pour fourmages vendre,
Autres pour pain blanc dur et tendre. *(G. Guiart, 331.)*

3° Bruit :

Si oist tel *note*
Qu'eles fesoient dessus hiaumes. *(Ms. 7218, f. 76.)*

4° Querelle : « Sordi grant haine et grant *note* « entre les deux evesques. » (Cont. de Guill. de Tyr, Martène, t. V, col. 749.) — 5° Reproche : « En inten- « tion qu'il n'eust la *note* et le reproche, qu'à luy « eust tenu le rapaisement du royaume. » (O. de la Marche, Mém. liv. I, p. 122.) — 6° Papiers d'un notaire : « Les *notes*, prothocolles, briefs ou regis- « tres que iceux tabellions ont faites et enregis- « trées. » (Ord. t. V, 352.) — 7° Particule négative : « Je n'y entends *note.* » (Rab. t. III, p. 76.)

Sans nous, Habert n'entendoit *note*,
Dans la morale d'Aristote. *(Gouj. Bibl. fr. XVI, p. 220.)*

Notelette, *s. f.* Chansonnette :

Toute seule, en ce detor,
Disoit sa *notelette.* *(P. av. 1300, t. II, p. 647.)*

Notenier. [Nautonnier : « Nos devon entendre « *notenier* cil qui moine nef, jà seit ce que l'en « apele *noteniers* toz cels qui sunt en nés. » (Livre de Jost. p. 120.)]

Noter. 1° Jouer d'un instrument : « Y avoit ung « harpeur qui luy *notoit* le lay d'Orfay. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 36.)

Sai *noter* au chalumel. *(P. av. 1300, II, p. 935.)*

L'un brait, l'un chante, l'autre *note.* *(Desch. f. 553.)*

2° Chanter :

Oi dame bele et gente, en un jardin
Ceste chançon *noter.* *(P. av. 1300, II, 617.)*

Sovent regretoit son ami vrai,
Sovent rapeloit
Et à chascun mot
Docement notoit ;
Hé Diex, Diex ! quant verrai
Mon ami mignot. *(Chans. du ms. Bouhier. f. 245.)*

3° Remarquer :

Con cis rommanz ci en droit *note.* *(G. Guiart, f. 292.)*
Selonc cest romanz *note.* *(Id. f. 284.)*

4° [Noter d'infamie : « Et fu ledit cardinal des « Englès *notés* de trayson. » (Froiss. XVII, 353.)] — « Non *notée*, » muette, en parlant d'une carte : « Je « vous envoie une semblable non *notée.* » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 130.)

Noterie, *s. f.* Charge de notaire : « Pour ce que, « despieça, fut ordené par nos chers seigneurs « pere et frere, jadis roys de France et par nous, « que touttes les *noteries* de nostre royaume fussent « vendues, et le profiz des vendues apliquiez à nos « usages, et les notaires du dit Chastelet ont tenus « jusques icy les dittes *noteries* franchement, jaçoit « ce que les autres aient esté vendues, et encheries, « et le plus que l'en a peu. » (Ordonn. t. I, p. 739.)

Nothe. Bâtard. (Cotgr.)

Nothonnier. [Nautonnier : « Li rois envoia « querre quatorze maistres *nothonnier.* » (Joinv., § 14.)]

Notice. [1° Connaissance : « Selon qu'il vint à la « *notice* du suppliant. » (Ord. t. V, p. 606, an. 1372.)] — « Ramasser tout ce qui vient à leur *notice.* » (Ess. de Mont. II, p. 472.) — « Prevoyant le hazard « ou ils alloient entrer, par la *notice* qu'il avoit des « mœurs du marquis du Guast. » (Mém. de Du Bell. liv. IX, f. 274.) — 2° Les *notices* sont des registres où un notaire, en présence de témoins, décrivoit historiquement les donations faites aux églises et aux monastères. (Hist. des contest. sur la Diplomatique, p. 79.)

Notifier. [« Mais au faict je te *notifie* Que j'ay « honte de ta folie. » (Nature à l'alchimiste errant, page 23.)]

Notionner. Remarquer : « Maux, inconveniens, « dommage, et effusion de sang humain qui, ainsi « comme il est *notionné*, sont advenus ès temps « passez. » (Godefr. annot. sur l'Hist. de Charles VI.)

1. Notoire, *adj.* [1° Qui est à la connaissance publique : « Et est li fes si clers et si *notoires.* » (Beaum., t. VI, p. 12.)] — 2° Qui a la connaissance de : « Dieu tout puissant est *notoire* de ma sincere « intention. » (Négoc. de Jeannin, liv. I, p. 423.) — 3° Le grand Coutumier de France distingue la « coustume privée, ou *notoire*... la *notoire* chet en « discretion de juge, et la privée se veult prouver « en turbe, par dix hommes dignes de foy qui « l'ayent aucunes fois, en cas pareil, et entre per- « sonnes pareilles, veu juger. » (Grand Cout. de Fr. liv. II, p. 102.)

2. Notoire, *s. m.* Scribe. L'auteur de Perceforest, en parlant de la résurrection de J. C., dit : « Ce voyant le prince des *notoires*, et les anciens, « et les dyacres » (vol. VI, f. 124.)

Et si suis en enfer *notoires*,
Pour metre peschiez en escrit. *(Ms. 7615, t. II, f. 187.)*

Notoirement. [« Quant cil qui apele est atains « *notoirement* du cas par quoi il apele. » (Beaum., t. LXIII, p. 6.)]

Noton. Nautonnier :

En la nef ot une pucelle,
Ele oit le palefroi hennir.....
Oez, fait ele à ses *notons*,
Est ce cheval que nos oons? *(Parton. f. 140.)*

Notonier. [Nautonnier : « Bien sot tenir li « *notonier* A la cité le droit sentier. » (Flore et Blanchefleur, v. 1397.) — « Compaignons navals « estoient ceux que nous apelons *notonniers*, qui « menoient les nefs et les galées. » (Bercheure, folio 1 b.)]

Notorement. [1° Expressément : « Pour l'amour « de vous, je li manderai *notorement* que. » (Froiss. II, 33.) — « Car il leur estoit dit *notore-* « *ment*. » (Id. t. V, p. 17.)]

Il me souvient moult bien, par m'ame,
Qu'après la façon de madame,
Je fis pourtraire voirement
Un image *notorement*,
Par un peintre sage et vaillant,
De quoi, tous jours en travaillant,
Cest image avec moi portoie,
Et grandement me deportoie,
Au veoir, et au regarder. *(Froiss. Poës. p. 346.)*

2° [Particulièrement : « Et en estoit rois *notore-* « *ment* par l'ayde et pourcach de monsigneur « Charle son père et dou roy de France. » (Froiss., t. IV, p. 399.)]

Notorie. [Office de notaire, au Cart. de S. Wandrille, t. I, p. 177, an. 1293.]

Notré. Foulé : « Tapissiers de tapis *notrez*. » (Liv. des Métiers, ms. Meinière, p. 18.)

Notter. Remarquer : « Il n'est jà mestier de « vous si encoulper du peril que ceste prophetie « *notte*. » (Percef. IV, f. 53.)

Notule. [Minute d'un acte, dans D. C., sous *Notula*.]

Notus, *s. m.* Vent du midi :

L'amer *Notus*, li vens pluyeux,
Eolus tenebreux et haves,
Veulent issir de leurs concaves,
Pour tout detruire et tout noier. *(Desch. f. 481.)*

Nou (à). [A la nage : « Nous en alames ou flum, « et furent nostre cheval à *nou*. » (Joinv. § 216.) — « Ils s'attendoient qu'icellui Robert eust passé la « riviere à *nou*, et ne cuidoient pas qu'il feust pery « en icelle, attendu qu'il estoit tres bon ouvrier de « noer. » (JJ. 170, p. 211, an. 1418.)]

Nou. Nœud : « Le *nou* de la gorge. » (Rabelais, t. IV, p. 134.)

Nouable, *adj. m. et f.* Navigable :

La mer *nouable*. *(Desch. f. 139.)*
Par rivieres *nouables*. *(Ibid. f. 296.)*

Nouage, *s. m.* « *Nouage* d'esguillette, » impuissance du mari dont l'aiguillette est *nouée*, qui ne peut faire les fonctions maritales. (Bouteill., Som. Rur. p. 733.)

Nouailleux. Noueux : « Baston gros et *nouail-* « *leux*. » (Strap. t. II, p. 408.)

Novain. [Neuvième : « Item acquisivit nonam « partem, sive le *novain*. » (JJ. 65 ², p. 215, an. 1325.)]

Novaine, *s. f.* « C'est en Bresse une mesure qui « contient la moitié de l'anée. L'anée est, à ce qu'on « pretend, la charge d'un âne qui contient dix huit « coupes, et parce que la moitié de l'anée en con- « tient neuf elle a été appellée par cette raison « *novaine*. » (Laur.)

Novalité. [1° Nouvelleté, terme de jurisprudence : « Disoie que je li fesoie *novalité* et li « enpeschoie son dict ; et je, oye sa complainte, li « confesse que je ne li avoie fette nulle noviauté. » (Cart. de S. Pierre de Chartres, an. 1312.)] — 2° Trouble : « Peuple naturellement disposé à *nova-* « *litez*. » (Pasq. Rech. p. 556.)]

Novation. 1° Innovation : « N'est pas notre « intention que, par le present accord, aucune « *novation*, ou prejudice soit fait au traité fait. » (Invent. des joyaux et meubles de Charles V, à la suite de son Hist. par Choisy, p. 557.) — 2° Mode d'éteindre une ancienne obligation en changeant le titre, le créancier ou le débiteur : « *Novation* de « dettes est le renouvellement que aucun faict « en sa demande quand il se prend d'aucun detteur « à autre. » (Bout. Som. rur. p. 342.) — « Action « de *novation* c'est quand on renouvelle et remet « sa debte d'un debteur à autre, ou quand depuis « l'obligement on recoit partie de ses debtes, ou « quand on recoit gaiges sur sa debte, ou quand on « donne grace ou delay d'aucuns des payemens. » (Id. p. 159.)

Noubliaux. Nombles :

Scavez vous la cause pourquoy,
Quant aucun tue son pourcel,
A ses voisins en fait envoy,
Et leur en donne maint morsel,
De l'echine, du haterel,
Des boudins, d'autres laridiaux,
D'andouilles, jambons, des *noubliaux*. *(Desch. f. 335.)*

Nouche. [Joyau, variante de *noce* : « Une « *nouche* d'or où e .III. greyns des esmeraudes et « noef perles où e une saphir en milieu. » (Inv. du comte de Hereford, an. 1322.) — « .I. *nouche* d'or « taillé comme .I. escu. » (Ibid.)]

Noud. Nœud : « Portent sur eux des cordes à « gros *nouds*. » (Cl. Marot, 239.)

Nove. Nouveau : « En tiel cas, coviendra à la « femme ressussiter *nove* brefe, sur le novel « tenaunt. » (Britton, f. 253.)

1. Noué. Noël :

Et lors sera en consolacion,
Tant que chascun devra crier *noué*. *(Desch. f. 303.)*

2. Noué, *adj. m.* Musclé : « Ainçois que ung

« juvencel soit parfaitement digne d'estre mis aux « armes, il doit avoir ungs yeulx fort eveillez,...... « ne doit mye estre chargé de char, mais bien *noué* « de nerffs. » (Instruct. de la chev. et exerc. de guerre, f. II.)

Nouée. Racine des plumes: « Doit avoir le col « long, et haute poictrine,.... ses plumes blanches « et colorées de vermeilles et les *nouées* grosses, « et bien vermeilles. » (Budé, des Ois. f. 115.)

Noveine. [Neuvaine, au reg. JJ. 123, p. 260, an. 1383.)]

1. Nouel. Noyau :

Si a escorce, bien le vois,
Et si a eskaille, et *nouel*. *(Mousk. p. 158.)*

2. Nouel. [Noël: « Nous venimes la semainne « devant *Nouel*. » (Joinv. § 193.)]

Novel—iele. [Nouveau : « Vos iestes frois et « *novel*, et vostre cheval. » (Villeh. § 372.) — « Et « refist nouviaus hommages et *novieles* seuretés. » (Henri de Valenc. § 605.)]

Novele. [Nouvelle: « Vus en orrez *noveles*. » (Rol. v. 336.) — « Vendrunt li hume, demanderunt « *noveles*. » (Id. v. 2918.)

Li messaigier trop tost vient
Qui la male *novele* apporte. *(Fabl. S. G. p. 248.)*

. . . . Tout à tems huche cil à la porte,
Qui mauveses *noveles*, à cels dedens, aporte.
Ms. 7218, f. 340.

C'est la bele au cors gent,
C'est cele dont je chant,
Dex m'en doint tel *novele*
Qui soit à mon talent. *(Poët. av. 1300, I, p. 3.)*

Novelement. [Nouvellement: « Et laissast « Costantinoble garnie, qui ere *novelement* conquise « et ere poplée de Grex. » (Villeh. § 267.)]

Noveler. [1° Renouveler: « Se Rollanz vit, « nostre guerre *novelet*. » (Roland, v. 2118.) — 2° Aimer le changement: « Mez trop fut acoustumé « de cunseilz *noveler*. » (Chron. de Jordan Fantosme, v. 640.) — 3° Raconter: « Et Richier qui est « sire et duc des Bourguignons Oirent *noveler* du « roi et des barons Qui de la paix requirent Rou et « ses compaingnons. » (Rou.)]

Novelerie. [Querelle, guerre, dans Agolant, v. 734.]

Noueleure. [Garniture de boutons: « La sup- « pliante acheta aussi deux *noueleures* d'argent « doré. » (JJ. 160, p. 329, an. 1406.)]

Novelier. [Qui aime le changement: « C'est un « vize repris e lait De corage trop *novelier*, Faus e « muable et mençongier. » (Chron. des ducs de Norm. II, v. 20909.)]

Ne me chaut
D'amors *noveliere*. *(Poët. av. 1300, I, 464.)*

Qui ainme, por doner,
D'amors est *noveliere*. *(Poët. av. 1300, I, p. 385.)*

Novelle. Nouvelle :

Si li demande la *novelle*,
Pour qu'a laissié le chevalier. *(Ms. 7615, II, f. 210.)*

Novellier. Qui aime le changement :

D'amer, hé lasse, porquoi
Sui si *novelliere*,
Quant oncques amer ne poi,
Celui qui m'ot chiere. *(Poët. av. 1300, II, p. 582.)*

Novelliere. [Terre nouvellement défrichée : « Et sur lequel dixme le prieur de Billi, prant par « chacun an, pour les *novellières* de ladite paroisse, « trois septiers de grain à la mesure de Romoren- « tin. » (1512. Aveu de la dîme des Balaines; L. C. de D.)]

Nouement. Action de nouer. (Cotgr.)

Novenaire. [De neuf ans: « Chronologie *nove-* « *naire* contenant l'histoire de la guerre sous « Henri IV et les choses les plus memorables adve- « nues par tout le monde depuis 1589 jusqu'en « 1598, par Palma Cayet. »]

1. Nouer. Nager: « Saillit en l'Escaut, et passa « outre au *nouer*. » (Froiss.) — « Les deux chevaulx « vont *nouant* l'ung après l'aultre arrière. » (Percef. I, f. 56.) — « Elle *noue* par dessus les rivieres et « par dessous. » (Fouill. Vénerie, f. 108.)

Les chiens *nouent* à la ronde,
Et font l'eaue fort bouillonner. *(De la Bigne, f. 115.)*

« Pluye *nouée*, » où l'on est comme à la nage. (Vigiles de Charles VII, II, 167.)

2. Nouer. [Faire un nœud, attacher, relier: « Estroit lui ont la corde en la bouche *nouée*. » (Berte, c. XVI.)] — « Les espines.... li desronpent « ses dras, et qu'à peines peust en *nouer* desus el « plus entier. » (Ms. 7989², f. 78.) — « Le seigneur « de fief peut faire estang en son fief, et nuesse, « pourveu que la chaussée en soit *nouée* par les « deux bouts en son domaine. » (C. G. II, p. 63.) — « Il ne peut *nouer* au bout de l'an les deux bouts « de sa serviette ensemble. » (Cotgr.)

Nouerdier. [Noyer: « Pierre Lengloys de une « serpe avoit copez ou jardin dudit exposant plu- « seurs arbres, c'est assavoir *nouerdiers* ou jorras- « siers. » (JJ. 149, p. 290, an. 1396.)]

Noueroie. [Lieu planté de noyers, dans une charte de l'abbaye de Bonport, an. 1340.]

Nouet. [Linge noué: « Il prendra un orge mondé, « avec lequel aura cuit un petit *nouet* plein de « quatre semences froides concassées. » (Paré, XVI, p. 21.)]

Nove venu, *adj. m.* Nouveau venu :

Ses niès a non Tarquin, qui fist cel envaie
Contre un *nove venu*, qu'il ne connoissoit mie. *(Part. 69.)*

Noueur (d'aiguillette.) [Prétendu sorcier qui noue l'aiguillette: « Des *noueurs* d'aiguillette: nouer « l'esguillette, et les paroles ne font rien, mais c'est « l'astuce du diable, et ceux qui la nouent ne le « peuvent faire sans avoir eu convention avec le « diable. » (Paré, XIX, 34.)]

Noueure. Action de nouer. (Cotgr.)

Noviaus. Nouveau: « *Noviaus* tens, » printemps. (Ms. 7218, f. 277.)

Noviauté. [Nouvelleté, terme de jurisprudence :

« Je, oye sa complainte, li confesse que je ne li avoie « fette nulle *noviauté.* » (Cart. de S' Père de Chartres, an. 1312.)]

Novices, *adj. m.* Gens simples, sans expérience : « Ces parolles appaiserent grandement le menu « peuple, les simples, et les *novices*, et les bonnes « gens qui la estoyent venus. » (Froiss. l. II, p. 139.)

Noviesme, novieme. [Neuvième : « Et au « *novieme* jour erra li ost à Nicole. » (Ménestrel de Reims, § 298.)]

Et au *noviesme* lacha regne. *(Ms. 6812, f. 52.)*

Nouilleux. [Noueux : « Le suppliant dessira la « manche de la robe d'icellui Douin dudit baston « qui estoit *nouilleux.* » (JJ. 173, p. 397, an. 1426.)]

Novisse. Novice : « Quant la messe fut dicte, « illec furent cinq ou six des plus petits enfans de « celle eglise, moyneaulx, qui desboucloient ses « esperons; lors qu'il se vit de tels gens assailly, par « les deux pieds, il demanda que c'estoit. Ses gens, « en riant, luy dirent : la coustume de toutes « eglises si est de rachapter des *novisses* les espe- « rons que l'en porte aux cheurs. » (Pet. Jeh. de Saintré, p. 406.)

Novisserie. [Noviciat : « Icellui abbé recevra « les professions, le temps de la *novisserie* accom- « pli. » (JJ. 64, p. 378, an. 1326.)]

Novité. Révolution : « Gens seditieux desirans « les *novités.* » (Notes des Mém. édit. de d'Alembert, V, 355.)

Nouiz. [Noix : « Il respondent à une vouiz Que « tout ce ne vaut une *nouiz.* » (Saint Graal, v. 1929.)]

Noulenage. Naulage :

Si leur donna le wienage
Des nés, et tout le *noulenage.* *(Mousk, 33.)*

Nouler. [Boutonner: « Icellui Jehannin fu feru « de ce horion, et depuis Jehan Rousselin lui dist : « *Noule* toy et te va chauffer, car tu es tout « deslarré. » (JJ. 162, p. 181 bis, an. 1408.)]

Noulet, *s. m.* Noyau : « Ceu que faucon va hors « par dessous, sont appellés esmeus, et cheus qui « sont fais de faucon sont bien blans, et ne sont « mie trop espés, et a, ou milieu, un *noulet* noir. » (Mod. f. 163.)

Noullon. [Brou de la noix : « Laquelle femme « avoit mis au four bannal certaine quantité de « noez ou *noullons* de noiz à faire de l'uille pour « les faire saicher. » (JJ. 157, p. 241, an. 1402.)]

Noullu. [Noueux : « Le suppliant... tenant en sa « main ung baston *noullu* à pluseurs broz. » (JJ. 182, p. 124, an. 1454.)]

Noum, *s. m.* Non : « Si come David li prophetez « dist, si fil remeindront orphanins, e serra sa feme « voeve, et si fil seront poure, e mendiant, et ser- « ront touz departiz, e gettez de lur habitacions, e « n'averont bien, si malaventure *noum.* » (Hist. de la Sainte Croix, p. 20.)

Noun. Ne le : « Si me dist Michel li angles que « jeo ahorasse l'ymage ne de Dieu, et jeo respundi « que *noun* ferroye. » (Hist. de la Sainte Croix, p. 1.)

Nourechon, noureçon. [1° Lieu où l'on élève des bestiaux : « C'est une marce moult raemplie de « bestail et de *noureçons.* » (Froiss. III, p. 78.)] — 2° Temps où l'on est en nourrice : « Si moururent à « *noureçon.* » (Mousk, p. 386.) — 3° [Habitude : « Il « disoit que il ne pourroit endurer l'ordonnance de « la court et que briefment il voloit retourner à sa « *nourechon.* » (Froiss. XV, p. 78.)]

Nourequier. [Eleveur de bétail : « Pour le temps « d'adont les fourbours de Cimai estoient grant et « moult de rices gens et de grans *nourequiers* i « demoroient. » (Froiss. III, p. 78.)]

Noureture. [Bétail qu'on élève : « Riches hom « est à demeure De bestes et de *noureture.* » (Vie, ms. de J. C.)]

Nourir. [1° Elever : « Par l'enort de monseigneur « Huon le Espensier qui avoit esté *nouris* avecq luy « d'enfance. » (Froiss. II, 22.) — « De joneche il n'y « avoit point esté *nouris* ne introduis. » (Id. X, 71.) — 2° Entretenir : « *Nourir* des haines. » (Id. X, 82.)]

Nourreture. [1° Education : « Ne peust vers tel « peine avoir nule durée, Selon la *nourreture* dont « elle ert gouvernée. » (Berte, c. XLVI.) — 2° Régime : « Ces fors vins de Lissebone estoient tout au « contraire de leur *nourreture.* » (Froiss. XII, 310.)] 3° Compagnons qui mangent à votre table, au propre et au figuré :

Ke je mete amours en non caloir,
K'ele destruit ciaus de sa *nourreture.* *(P. av. 1300, III.)*

4° [Bétail que l'on élève : « Si a guerpie la pas- « ture, Les bestes et la *nourreture.* » (Vie, ms. de J. C.) — « Ils aient accoustumé de prendre et avoir « le pasturage pour touttes leurs bestes, c'est assa- « voir pour beufs, vaches, veaux, pourceault et « autres *nourretures*, excepté la chièvre. » (1361. Lettres du duc Philippe d'Orléans.) L. C. de D.] — 5° Nourrain : « Ordonne que, quand nous voudrons « donner des poissons de nos estanz, ou viviers, « soit *nourreture*, ou gros poissons, nous le donrrons « par pris d'argent. » (Ordonn. I, p. 711.)

Nourri, nourris. [1° Nourrisson : « Plus aime « bons vassaux que mere ses *nourris.* » (Rom. d'Alexandre, partie 2.)]

Adonc amour, et ses *nourriz*,
Auront de danger moins doubtance. *(Ch. d'amours, 213.)*

2° Gens de la maison nourris aux dépens du seigneur : « Si avecques ce je cognoy du roy (duquel « je suis *nourry* et eslevé) le cueur. » (Mem. de du Bell. l. II, f. 170.) — « Regrettoit ses bons *nourris* « gentilshommes qui morts estoient. » (Histoire de Boucic. l. I, p. 105.)

Tous ses privez, et ses *nourris*,
Et ceulx que Artus ot hais
Assembla tout priveement. *(Brut, 100.)*

3° Compatriote : « Ceux qui seront mes *nourris.* » (Chr. Saint Den. I, f. 250.) On lit dans Suger, p. 313, *compatriota.*

Roy feront d'un de leur *nourris.* *(Brut, 75.)*

4° Terme de blason ; se dit des plantes dont on ne voit pas la racine : « Fleur de lis, au pied *nourri* « d'argent. » (Cotgr.)

Nourrice. Nourrice :

Roy voudrent faire, sy doubterent
Lequel des vallez roy feroient ;
Petit erent et poy savoient
Encore estoient à *nourrice*. *(Brut, f. 50.)*

Certes elle ot folle *nourrice*,
Assez y pert que trop est nice. *(Desch. f. 512.)*

. . . . Si devenrront *nourrices*,
Car ils rendront ce que leur avarice
A rapiné. *(Ibid. f. 290.)*

Expressions : 1° « Sachez que l'on dist qu'amour « de mere est plus grande que amour de *nourrice.*» (Percef. III, f. 130.) — 2° « En enbonpoint de *nour-* « *rice.* » (Cotgr.) — 3° « Peut etre vous feroit on « accroire que vous avez depucelé une *nourrice.* » (Contes de Chol. 74.) — « Je croirois ausi tost avoir « depucelé une *nourice.* » (Bouch. Serées, liv. II, p. 318.) Nous disons aujourd'hui, dans le même sens, « enfoncer une porte ouverte. » — 4° « On appelle « *nourrices* en Bresse des pieces de bois sur les- « quelles la chaussée d'un estang est couchée. » (Gloss. de Laur.)

Nourricier, *adj. m.* Qu'on a nourri : « J'ay veu « assurer à beaucoup de nourices qui disoient sen- « tir à leur lait, quand leurs enfans *nourriciers* « cryoient. » (Bouch. Ser. l. II, p. 318.)

Nourrin. Nourrain, petits poissons qu'on met dans un étang pour le peupler. (Cotgr.)

Nourrir. [1° Elever, instruire : « Il fait mal « *nourrir* autruy enfant ; Car il s'en va quand il est « grand. » (Le Roux de Lincy, Prov. II, p. 309.)] — « C'est un prince mal *nourry.* » (Mem. de Rob. de la Mark. Seig^r de Fleur., ms. p. 369.) — On appelait « filles *nourries* avec la reine » celles qui avaient été élevées avec elle, comme on appelait *nourris* ceux qui étaient élevés avec les princes. — « Made- « moiselle d'Atrie longtemps *nourrie* fille de la cour « de la reyne mere. » (Brant. Cap. fr. II, p. 38.) — « Avoit esté *nourri* page de mon pere. » (Mem. de Bassomp. t. IV, p. 332.) — « L'envoya à monsieur « d'Angoulesme qui tenoit le lieu du daulphin, et « seconde personne de France, pour le servir, et « *nourrir* avec lui. » (Mem. de Rob. de la Mark. Seig. de Fleur. p. 6.) — « Avoit chez soy une sienne « niepce fort bien *nourrie* en la langue latine. » (Rech. de Pasq. l. VI, p. 515.) — 2° Former à, instruire dans : « Les plus *nourris* et expérimentés au « fait des monnoies. » (Le Blanc, sur les Monnoies, p. 338.) — « Se conjoingnirent ensemble grande- « ment, et recueillirent amiablement ; ainsi que « tels haux seigneurs savent bien faire, car ils y « sont tous *nourris.* » (Froiss. l. III, p. 355.) — 3° Suivre un parti : « A tenu et *nourry* la partie du « roy de Navarre. » (Chron. Saint Den. III, f. 40.) — 4° Faire fructifier :

Ne me puet de raconter
Lo sens, de saison ceuilli,
Et le bien qu'avez *nourri.* *(Poët. av. 1300, IV, p. 1410.)*

5° [Entretenir : « Dissimuler toutes ces desobeis- « sances, affin de ne *nourrir* guerres à ses subjects.» (Commin. II, p. 4.)]

Expressions : 1° « Il est bien *nourry,* il est aisé à « *nourrir,* » c'est-à-dire il est saoul. (Oudin.) — 2° « Il ne le vouloit pas *nourrir,* » c'est-à-dire il l'a tant battu qu'il est presque mort ; il voulait le tuer. (Oud.) — 3° « Celuy là est bon pere qui *nourrit.* » (Cotgr.) — 4° « Qui veut avoir bon chien, il faut « qu'il le *nourrisse.* » (Cotgr.) — 5° « Tel le chien « *nourrit,* qui puis mange la courroye de son sou- « lier. » (Id.)

Nourrissable. Qui peut être nourri. (Cotgr.)

Nourrissages, *s.* Bestiaux qu'on élève. Parlant des différens corps de l'Etat : « Le sixieme en pas- « teurs, et trafiqueurs de bétail, ou qui font des « *nourrissages.* » (Mém. de Sully, t. XII, p. 44.)

Nourrissement. [1° Aliments, au propre et au figuré : « Trop grand repos est le *nourrissement* « des vices. » (Ménagier, I, p. 9.)] — « Les bras qui « sont au meilleux du corps deffend le chief duquel « ilz prennent l'influence, et leur *nourrissement.* » (Le Jouv. p. 328.) — « Oisiveté, et paresse adminis- « trent *nourrissement* aux vices. » (Chr. de S. Den. I, f. 224.) — « Les phisiciens tiennent que la nais- « sance, *nourrissement,* et augmentation de chaque « chose est l'alteration, et corruption d'une autre.» (Ess. de Mont. I, 139.) — [2° Education : « Selon ce « que pourveu avons à la tutelle, garde et *nourris-* « *sement* de noz diz enfans. » (Ordonn. VI, p. 46, an. 1374.)]

Nourrisseur, *s. m.* Nourricier, mari de la nourrice. (Cotgr.)

Nourrissier. Nourricier : « L'un des plus preu- « dhommes de la terre feu Baudes, mon premier « maitre, et *nourrissier.* » (D. Flor. de Gr. f. 163.)

Nourrisson. [1° Action de nourrir un enfant : « Duquel Blayne l'exposant nourrissoit un enfant... « de la *nourrisson* duquel ledit Blayne devoit grant « argent. » (JJ. 130, p. 87, an. 1387.)] — 2° Patrie, famille : « Ploroient moult tendrement pour ce « qu'ilz se trouvoient hors de leur *nourrisson.* » (Percef. VI, f. 113.) — « Qu'il estoit trop vieil, et « infirme pour souffrir l'ordonnance de la cour, « qu'il s'en vouloit retourner à sa *nourrisson.* » (Apol. d'Hérod. p. 224.) — « Adonc festoya chascun « sa *nourrisson.* » (Percef. II, f. 150.) — 3° Bestiaux qu'on élève : « Pour bestiaux, et autres *nourrissons* « qu'heritiers, ou censiers auront au clos de leurs « maisons, et censes champiaus... le droit de menue « disme appartiendra à celui qui le leve à sa pa- « roisse. » (N. C. G. II, p. 51.) — 4° Nourrin : « S'il « y avoit aucun estang, ou vivier qui fust empesché, « que l'on reserve la *nourrisson* qu'il appartiendra, « pour peupler la dite pesche. » (Gr. C. de Fr. l. I, p. 34.) — 5° Nourriture, au propre et au figuré : « Prendre leur pasture, et *nourrisson.* » (Ord. II, p. 233.) — « Les arbres, et les herbes qui sont crois- « sans sur la terre que vous gastez, et deffoullez,

« en l'heure qu'elles doivent croistre, et allonger, « et prendre repos, et leur nourrisson, pour donner « cy après ou temps advenir, au jour aux hommes, « aux bestes, et aux oyseaulx soustenance, et « *nourrisson.* » (Percef. II, f. 152.) — « Ils feront « aucuns assaux et aucunes envahies, car c'est vie, « et *nourrisson* de gens d'armes. » (Froissart, III, p. 243.) — « Les esbatemens qu'il trouvoit et veoit, « luy plaisoient grandement ; bien le roy, au voir « dire, estoit la à sa *nourrisson.* » (Froiss. IV, 15.) — Nous disons au même sens « être dans son élé- « ment. » — 6° Mode d'éducation : « Sire chevalier, « ce poise moy que ainsi vous faictes detrencher, « et fort mener pour peu de chose, pour ce que je « vous voy encores tendre et jeune. Sire, dist le « chevalier, ainsi en yra la tendre *nourrisson* de « mere. » (Percef. II, f. 151.)

Nourriteur, *s. m.* Celui qui nourrit, qui prend soin de quelqu'un : « Ainsi expira la bonne et hon- « neste dame Sisigambis, qui plus ne voulut vivre « après son *nourriteur,* qui tant d'honneur luy « avoit apporté. » (Hist. d'Alex. Tri. des IX Preux, p. 219.)

Nourriture. [1° Ceux qui sont nourris à la table d'un seigneur, qui sont de sa maison : « Si « leur a dit : seigneurs, ouyés Et en pais dire me « lessiés, Tous estes de ma *nourriture* De moi devez « prendre grant cure. » (Athis.)] — « Le s^r de « Laval, le s^r de St André, le s^r de Dampierre.... et « autre bon nombre de jeunesse de la *nourriture* « de monseig^r le Dauphin. » (Mém. de Du Bell. IX, f. 300.) — « Le dict s^r d'Angoulesme... envoya querir « le jeune adventureux qui estoit de sa *nourriture.* » (Mém. de Rob. de la Mark. p. 219.) — 2° Enfant qu'on porte dans son sein : « Elles la vindrent accoller, « et estraindre par les costez, affin que la *nourri-* « *ture* ne eust cause de peril. » (Percef. IV, f. 21.) — 3° Naissance : « Si encommencay à plourer, et à « regretter ma *nourriture* jusques sur le desespoir. » (Percef. VI, 108.) — 4° Nourrisson : « La princesse « devisa longtems avecque sa *nourriture.* » (Pasq. Rech. p. 525.) — 5° Education : « Si fut la princesse « fort joyeuse d'avoir fait si bonne *nourriture.* » (Pasq. Rech. p. 525.) — « Nous lisons, disoit-il en- « cores, en l'histoire des Suysses, qu'il estoit ordonné « que le pere executeroit son propre fils estant « condamné à la mort, pour avoir fait une si mes- « chante *nourriture.* » (Bouchet, Ser. p. 52.) — « *Nourriture* passe nature. » (Cotgr. ; Brant. Cap. fr. t. I, p. 3.)

. . . . . Dame nature,
Affaictement et *nourriture,*
Ont donné moult nobles vertus. *(G. de la Bigne, f. 76.)*

6° Famille, parents : « Que nuls senechaux, « baillifs ou juges quelconques, ne puissent ad- « voir, ès dites senechaussées, prevost ou autre « juge sous luy qui soit de son lignager, affinité « ou de sa famille, et *nourriture.* » (Gr. Cout. de Fr. I, p. 34.) — 7° Patrie, air natal : « Si ay espoir « que fortune me rapporteroit en la terre de ma « *nourriture.* » (Percef. VI, f. 44.) — « Ils estoient « hors de leur air, et *nourriture.* » (Froiss. l. IV, p. 277.) — 8° Aliments. (Voir le Dictionnaire inédit des Antiquités, qui énumère les aliments emprun- tés au règne végétal, au règne animal, les assaison- nements, les boissons.)

Nourvegue, *s. f.* Norwège, nom de pays. (Ch. de Gast. Phéb. p. 26.)

Nous. [Pronom au cas sujet, régimes direct et indirect : « Si avint que li rois leurs peres mou- « rut, et li couvint paier la dete que *nous* paierons « tuit. » (Mén. de Reims, § 3.)]

. . . . Si *nous* dolons,
Quant la vendue en scavons. *(Desch. f. 68.)*

Parfois il était explétif, comme aujourd'hui le pronom *moi :*

Que ceste gent *nous* soit banye,
Desormais, de no compaignye. *(G. de la Bigne, f. 39.)*
Certes je *nous* ting pas à sage
Celui qui d'autrui vuet mesdire. *(Ms. 7615, II, f. 135.)*
Pourquoi *nous* tient on si prés
Le bel parler com le mesdire. *(Ibid. f. 138.)*

Nouteilleux. Noueux : « Baston de meslier « bien *nouteilleux.* » (Math. de Coucy, Charles VII, p. 697.)

Nouveau, Nouvel, Nouviau. [*Adj. et adv.* Nouveau, frais, nouvellement : « Car il atendoit la « saison dou *nouviau* tans » (Mén. de Reims, § 92), c'est-à-dire du printemps. — « Sire, il y a un mes- « sagier *nouviau* venu. » (Id. § 160.) — « Si avint « un jour que il chevauchoit touz armeiz, sour un « grand destrier frès et *nouvel* et bien peu. » (Id. § 428.)]

Expressions : 1° « *Nouviaus* trouble si est, se je « ai esté en sezine an et jour d'une chose pesible- « ment, et l'en m'empesche. » (Beaum. p. 167.) — « Intenter libel d'interdit de possession, que l'on « appelle vulgairement de *nouvel* trouble et em- « peschement de saisine. » (Gr. Cout. de Fr. p. 138.) — 2° « *Nouveau titre* et declaration d'hypotheque, « que le nouvel acquereur, ou possesseur de l'he- « ritage qui doit cens, rente, terrage, coutume, ou « autre devoir reel et annuel, est tenu de bailler au « seigneur, pour la reconnoissance du cens, rente, « ou autre devoir, afin d'interrompre la prescrip- « tion, selon les coutumes et ordonnances. » (Laur.) — 3° « De *nouvel,* » nouvellement. (Beaum. p. 16.) — 4° « Robbe *nouvelle,* » robe neuve. (Froiss. liv. IV, p. 75.) — 5° Nouvel amant.

Feuilles porte, qui veult estre *nouveaux ;*
En cuer d'iver, feuilles de lierres avons. *(Desch. f. 203.)*

6° « Homme sachant et *nouvel,* » inventif. (O. de la Marche, p. 411.) — 7° « Couleur avez si *nouvelle* » (ms. 6812, f. 59), c'est-à-dire fraîche. — 8° « Dorez « et azurez et faicts à histoires moult *nouvelles,* » même sens, dans J. d'Auton, p. 117. — 9° « A *nou-* « *veau* fait, *nouveau* conseil. » (Jouvenc. f. 81.) — 10° « De *novel* tout est bel. » (Prov. du Vil. ms. S. G. f. 75.) — 11° « De *nouveau* tout est beau. » (Cotgrave.) — 12° « De *nouveau* seigneur, *nouvelle* « mesgnie. » (Id.) — 13° « Vieux peché fait *nouvelle* « honte. » (Id.)

1. Nouuel. Noël :

La nuit de *Nouuel*, en cel an,
Fist il si tres grant froit à pan. *(Ms. 6812, f. 70.)*

2. Nouuel, *s. m.* Nœud : « Vous devez faire à « vostre espervier ung getz de cuyr, et doivent « estre les boutz des getz ung peu revesés et me- « nuement découpés au bout, et doivent avoir demy « pied de long à piémain, entre la boite du get et le « *nouuel* qui est au bout à quoy on le tient. » (Mod. f. 73.)

Nouvele. [Nouvelle : « Quant elle le vist, si li « dist : Queis *nouveles*. » (Mén. de Reims, § 8.)] — « Sans conter fables ne *nouveles*. » (Guiart, f. 309.)

Nouveler. 1° Répandre une nouvelle :

Car on y avoit *nouvelé*
Que ceulx de Romme la venoient. *(Brut, f. 88.)*

2° [Machiner : « Ensi ke Jak Dartevelle chevauçoit « parmi la rue, il se perçut tantot qu'il y avoit au- « cune cose de *nouvelet* contre lui. » (Froiss. IV, f. 315.)]

1. Nouvelet. 1° Nouveau :

Entre ses faits tant beaux, et *nouvelets*. *(Marot, p. 233.)*

2° [Frais : « Le bel esmail de l'herbe *nouvelette*. » (Ronsard, Am. de Cassandre.)]

2. Nouvelet, *s. m.* Noyau : « Les esmeus d'un « busart sont plus espés, et plus creus, et ce qui « est dedens n'est mie noir, et est plus large, non « mie comme un *nouvelet*. » (Mod. f. 163.)

Nouveleté. Nouvelleté, terme de jurisprudence (voir ce mot) : « Ses drois offices si est de garder « les droits et les coustumes dou pais, et les pour- « fits de la terre son seigneur, sans faire *nouveleté* « disconvenable. » (Beaum. p. 16.)

Nouvelier. [1° Commère : « En la chambre ot « deux chambrieres Qui moult estoient *nouvelieres*, « Qui lor dame orent escoutée, Qui forment s'estoit « demenée ; Chou sache Dieus nostre sire, Es bourc « le vont conter et dire. » (Vie ms. de J. C.)]

Quar li rois creoit volentiers,
Et gengleours, et *nouveliers*. *(Mousk. p. 363.)*

2° Qui aime le changement : « Ah, dame fortune, « tant estes *nouveliere*. » (Fauchet, Langue et poës. fr. p. 87.) — « Amours het toute gent *nouveliere*, « et avance les coers loyaus. » (Froiss. p. 174.)

Sa paine en trait legierement
Qui aime drue *nouveliere*. *(Vat. 1490.)*

Nouvelin. Champ nouvellement défriché : « Un « soldat execrable possedera-t-il ces *nouvelins* si « bien cultivez. » (Ess. de Mont. t. III, p. 334.) Ce passage est la traduction du vers de Virgile : « Impius hæc tam culta *novalia* miles habebit. »

Nouvelle. [I° Sujet dont on parle : « Adont il « n'estoit encore nulles *nouvelles* de nobles « (monnaie), » dans Froiss. II, 94. — « Là ot moult « de paroles retournées, et fu bien *nouvelle* de Edou- « wart le jone roi d'Engleterre, mais querelle fu « debattue, et point longuement soustenue. » (Id. t. II, p. 216.)]

II° Prodige : « En celle année apparurent maintes « *nouvelles* à Rosay en Brie : le vin fu mué en sang, « et le pain en chair sensiblement ou sacrement de « l'autel. » (Chr. de S. Denis, II, f. 25.)

III° Avis, d'où les expressions : 1° « Je sais de vos « *nouvelles*, » c'est-à-dire je vous connais, ou j'ai appris ce que vous avez fait. (Oudin.) — 2° « Tu es « bien aisé d'entendre des *nouvelles* de ta mere ; » Oudin dit que cela se répond par quelqu'un qu'on appelle « fils de p.... » — 3° « C'est au four, et au « moulin où l'on scait des *nouvelles*. » (Cotgr.) — 4° « De longues terres, longues *nouvelles*. » (Prov. du Vil. f. 7.) — 5° « Assez en dit qui apporte bonnes « *nouvelles*. » (Cotgr.) — « *Nouvelle* ne dort mie. » (Ms. 7615, II, 134.) — 6° « Trop tost vient à la porte « qui mauvaise *nouvelle* apporte. » (Cotgr.)

IV° [Procès en cas de nouvelleté : « Martin Fres- « chet et Jaquet Petit eurent *nouvelles* ensemble, « pour ce que les bestes dudit Martin vinrent en « une tope ou pasquier. » (JJ. 162, p. 346, an. 1408.)]

Nouvellement. [1° Récemment : « Guillaumes « cuens de Flandres, freres le contes Guion de « Flandre, *nouvellement* mort. » (Joinville, § 108.)] — 2° Habilement : « Un berger joua d'une musette « fort *nouvellement*. » (Math. de Couci, p. 669.) — « Fleurs si *nouvellement* faites que merveilles. » (Id. p. 667.)

Nouvellet. Diminutif de nouveau :

Doulces chançonnettes,
Plaisans bergerettes,
Toutes *nouvellettes*. *(Vig. de Ch. VII, p. 83.)*

Nouvelleté. [1° Terme de procédure ; entreprise faite sur le possesseur d'un héritage : « En cas « de *nouvelleté* se faut bien garder de dire qu'on « ait esté spolié, mais simplement troublé, ou de- « jetté de sa possession par force. » (Loysel, 750.) — 2° Troubles, malheurs : « Mais pour ce que je me « suis teue, Maintenant estes revenue Pour faire « vos *nouvelletez* Par lesquelles vous m'excitez A « maintenant tencier en vous Par tres grande ire « et grand courroux. » (Gullev. Pèlerinage.) — « Grandes *nouvelletés* et grans rachines de tous « mauls avinrent ou roiaulme de France. » (Froiss. IV, 202.)] — 3° Prodige, choses rares : « Ypocras, « epices, confitures, et autres *nouvelletez* singu- « lieres. » (André de la Vigne, voyage à Naples de Charles VIII, p. 176.) — « Ung merveilleux signe, « et une *nouvelleté* qui oncques telle n'avoit esté « oye, avint. » (Ch. fr. de Nangis, an. 1251.) — 4° Avénement, entrée en charge : « Il ne se peut « qu'à sa *nouvelleté* il ne nous vienne voir. » (Froiss. I, 404.) — Il s'agit de Duguesclin nommé connétable : « Je suis d'une cyté que le gentil roi « d'Escosse vostre frere fonda en sa *nouvelleté*. » (Percef. II, f. 129.) — [« Li roys Jehans s'en alla en « se *nouvelleté* en Bourgoingne. » (Froiss. V, 279.)]

Nouvelleter. Débiter une fable, une nouvelle :

Au temps d'yver, qu'il faisoit fascheux temps,
Et tres grant froit, ainsi comme j'entends,
Nouvelleter luy print en fantaisie,
Ung certain jour, devant la bourgeaisie. *(Faifeu, p. 72.)*

Nouvellier. 1° Médisant : « Ceulx et celles sont

« saiges de sens naturel qui ne sont pas *nouvelliers*, « c'est à dire qui se gardent de recorder la faulte, « et le mal d'autruy, et pensent que chascun n'est « pas parfait, et que, s'ils ont quelque vertu en eulx « que les autres n'ont pas, c'est du bien de Dieu. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 71.) — 2° Novice : « Comme non usitez de la mer et *nou-* « *velliers* en icelle. » (Jean d'Auton, p. 345.)

Nouvent, *s. m.* Terme de coutume. « Hommage « de *nouvent*, » c'est-à-dire de celui qui est venu de nouveau à la possession de la terre. (Gloss. de l'Hist. de Bretagne, p. 430.)

Nouviele. Nouvelle : « Partout en ala la *nou-* « *viele.* » (Mousk. p. 838.)

Nouyau. Bouton : « Un livre couvert de vert, « en latin, sanz aiz, fermant à lanierez, et à un « *nouyau.* » (Inv. des liv. de Charles V.)

Noxale, *adj. f.* « Action *noxale*, si comme « quand aucun serf de serve condition, mesfait à « aucun, et que l'amende y compette. » (Bout. Som. rur. p. 153.)

Noxer, *v.* Donner le croc en jambe.

Richart sout en daneiz et en normant parler...
Em boiz sout cointement, et berser, et vener...
Mettre pié destre avant et entre deuls doubler
Talons sout remuer, et retraire, et *noxer*. *(Rou, p. 65.)*

1. Noy. Neige : « Sur la gelée et sur la *noy.* » (Desch. f. 567.)

2. Noy. Noix : « De pesson, de glans, et de *noys* « et d'autre manere de fruitz. » (Britt. Lois d'Anglet. fol. 182.)

3. Noy. Action de nier : « Se en li noye, il le « doit recroire ; et prouver, et se il preuve son « droict, il emporte l'heritage, et cil qui a fait le « *noy* le pert. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 458.)

Noyau. [1° Bouton : « Quand le suppliant fu « resveillé vint dedens l'ostel... et sans clarté trouva « en sa voye uns souliers à trois *noyaux* qu'il « chaussa et laissa les siens qui n'estoient pas si « bons. » (JJ. 146, p. 394, an. 1394.) — 2° Partie du bœuf : « Le *noyau* du beuf est la piece après le col « et les espaulles. » (Ménagier, II, 5.)] — 3° Moyeu : « Quand on perce le *noyau* moyeu ou bouton d'une « roue. » (Moy. de Parv. 197.) — 4° Ame : « *Noyau* « de canon. » (Oudin.)

Noye. Neige : « Fut pluye meslée de gelée, et « des *noyes.* » (Chr. fr. ms. de Nangis, an. 1334.)

Noyement, *s. m.* Action ou état d'être noyé. (Oudin.)

1. Noyer. Arbre : « Un avocat en une ville, un « *noyer* en une vigne, un pourceau dans un bled, « une taupe dans un pré, un sergent dans un bourg, « c'est pour achever de gaster tout. » (Bouchet. Serées, liv. I, p. 337.)

2. Noyer, *verbe :*

Quant l'en voit le cerf aboier,
Ou parmy un estanc *noyer*. *(Mod. f. 154.)*

Mon cuer volle, comme l'aronde,
Vers toy, en prieres, et dits ;
Mais si asprement l'escondis
Que *noyer* le fais en claire onde. *(Cl. Marot. p. 287.)*

« Qui doit estre pendu, ne sera jamais *noyé.* » (Cotgr.) — « Les bons nageurs sont à la fin *noyez.* » (Id.) — « Quand un chien se *noye*, chascun luy offre « à boire. » (Id.) — « Aux jeux de boules et de « galets, ceux qui passent les bornes jusqu'a sortir « hors du jeu, ou qui tombent sur les costez, sont « dits se *noyer.* » (Menetr. Théât. des Tourn. p. 54.)

Noyeraie. Lieu planté de *noyers*. (Cotgr.)

Noyf. [Neige : « Le suppliant couchoit la plus- « part du temps par gellée, *noyfz* et pluye en un « jardin soubz ung orme. » (JJ. 187, p. 6, an. 1456.)]

Noyon, *s. m.* Nom de ville. On disoit : « *Noyon* « la sainte. » (Merc. fév. 1735, p. 263.) — « Friands « de *Noyon.* » (Ibid. f. 262.)

Noyr. Noir :

On les met tousjours en leur place,
Comme le *noyr*. *(Coquillart, p. 48.)*

Noyret. Diminutif de noir :

Cest une petite *noyrette*,
Non pas *noyrette*, mais brunette. *(Coquill. p. 139.)*

Noyron. Néron : « Balade de la tyrannie du « mauvais *Noyron* empereur de Rome et de sa « mauvaise fin. » (Desch. f. 101.)

Noyse. Noise, bruit, querelle : « Ceste vieille « avoit revelé les secretz de sa maitresse, au dit « dangier pour a toujours la cuyder mettre en « *noyse.* » (Arr. amor. p. 187.) — « Il y avoit eu « moult grand *noyse* de gens qui s'estoyent entre- « batus. » (Id. p. 199.) — « Doivent parler l'un à « l'autre, et faire *noyse.* » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 326.) — « Sceut bien qu'il estoit armé, à la « *noyse* de son escu qui à son costé heurtoit. » (Percef. IV, f. 61.)

N'ois tu des oyseaux les chantz,
Et leur declinquante *noise*. *(Tahur. p. 279.)*

Noysette. Petite querelle :

De ce lieu cy sont chassez tous contemps
Riotz, desbatz, *noysettes*, et contends. *(Faifeu, p. 18.)*

Noyseux. Querelleur :

Princes, avisez que ne soiez laidis
Et *noyseux* en gieux, ne en delis,
Se paix n'avez, d'entendre ne vous chaille. *(Desch. 139.)*

« Ne soyez *noyseux*, ne menteux, ne rapporteur « des choses mal dictes. » (Saintré, p. 91.)

Noysier. Chercher noise :

Tout leur mathon, ne toute leur potée,
Ne prise ung ail ; je le dy sans *noysier*. *(Vill. p. 72.)*

Noysif. Qui engendre des querelles :

Minos le juge est de cela soingneux,....
Fait deschiffrer telz *noysifs* altercas. *(Cl. Marot, p. 35.)*

Noyt. Nuit : « A ceste heure, la *noyt* avoit le « jour surmonté. » (Percef. V, f. 34.)

Noz, *pronom.* Nous : « Privileges, et libertez, a « eulx, par *noz* octroyés. » (Ord. III, p. 578.)

1. Nu. [Dans Roland, pour *ne ul*, *nec ullum :*

« *Nu* ferez certes, dist li quens Oliver. » (Roland, v. 225.)]

2. Nu. [1° Qui n'est point vêtu ; au moyen âge, on se mettait au lit sans chemise : « Eust la dite « Milotte, couchiée en ycellui lit, prise par les braz « et impetueusement et par force ycelle tirée toute « *nue* hors de son lit d'emprès son dit mary. » (JJ. 145, p. 462.)] — « Home *nu* ne puet on despoi-« ler. » (Prov. du Vilain, f. 76.) — « *Nu* comme un « ver. » (Apolog. d'Hérodote, p. 461.) — 2° Sans armes :

Au tost aler fait tel poudriere
La presse d'eus armée, et *nue*,
Qu'il que nuit soit la venue. *(Guiart, f. 120.)*

3° Dénué de :

Encontre dix preudomes, qui d'onor sont vestu,
En i vont vingt ou trente, qui en sont trestuit *nu*.
Ms. 7218, f. 337.

4° Vain, sans cause : « Mon vieil practicien, au « tiltre des pacts, appelle convenanche niche, pour « paction *nue*, quand elle est faite sans cause. » (Bout. Som. rur. p. 166.) — 5° Simple : « *Nu* et « taisant. » (Gér. de Nevers, p. 127.) — 6° Sans ornements :

Que la ne se povoit embattre
Personne *nue* ne parée. *(G. Guiart, f, 239.)*

Expressions : 1° [« *Nu à nu*, » tout nu : « S'il « eussent son cors tut *nu à nu* cergié, Des curgies « l'eussent trouvé tut depescié. » (Th. de Cant. p. 156.) — « Trouve Martin Gragant *nu* à *nu* cou-« chié avec sa femme. » (JJ. 116, p. 62.) — 2° « Tenir « *nu à nu*, » relever immédiatement d'un seigneur : « Et homage qui sont tenu en arriere fief ne font « nule redevance, fors à lor segneurs de qui il « tienent *nu à nu*. » (Beaumanoir, XXVII, 23.)] — 3° « *Nu à nu*, » simplement : « J'ai parlé ci *nu à* « *nu*. » (G. Guiart, f. 292.) — 4° [« Au *nu* chiel, » à la belle étoile : « Si se logierent li pluiseur de « foeillies, et li autre de nient, fors au *nu* chiel. » (Froiss. VIII, 406.)]

Nuager. Couvrir de nuages. (Oudin.)

Nuagere, *s. f.* Amadis Jamin donne cette épithète à Iris et à ses ailes, parce que l'iris se peint dans les *nuages* et que les ailes les fendent :

Ainsy qu'Iris, la *nuagere*,
Bigarre sa robe legere,
Aux rais du soleil opposé. *(Jamin, p. 205.)*
Iris voulut à ce dieu consentir,
Et ramassa, d'une aile *nuagere*,
Chez l'Ocean, force pluye legere. *(Id. p. 102.)*

Nuaux. Nuées :

Ou quand la mer est sourde, et ses floccons paroissent,
Surnageant çà et là, ou les *nuaux* se froissent.
Berg. de R. Belleau, t. I, p. 121.

Nubelle. [Instrument de musique : « Violle, « *nubelle*, guiterne. » (B. N. anc. fr. 7612, f. 55.)]

Nubilosité. Temps nuageux. (Oudin.)

1. Nuble. [Pâtisserie : « Nebula,.... neule ou « *nuble*. » (Gloss. 521.)]

2. Nuble. [Nomble : « Nebulos, sive *nubles* « omnium porcorum et porcarum. » (JJ. 99, p. 137, an. 1367.)]

3. Nuble. [1° Qui ne voit guère : « La pucielle « qui moult fu gente Ne fu parreceuse, ne lente, « Vilaine, ne fole, ne *nuble*. » (Rom. de Robert-le-Diable.)] — 2° Nébuleux : « Le temps est *nuble*. » (Moyen de parvenir, p. 265.)

Si le ciel estoit *nuble*, ou s'il estoit serain. *(Jam. 186.)*

Nublece, Nublesse. [Nuages, obscurité : « Une obscurités et une *nublesse* et uns vens si « grans esmus sur la mer. » (Annal. du règne de S. Louis, p. 261.) — « Il (Adam) mist nostre joie en « tristece, Vie en mort, clarté en *nublece*. » (Mir. de Coinsy, liv. III.)]

Tote humaine richece,
Est si vaine comme *nublece* *(Fabl. S. G. f. 13.)*

Nubleté. Obscurité, nuages, au figuré.

Je vous pri que vous en chaciez,
De mes pechiez les *nubletez*,
Par les rais de vostre clartez. *(Ms. 7218, f. 178.)*

Nubleux. [Nébuleux : « Es contrées *nubleuses*. » (Chr. de Pisan, Ch. V, t. II, f. 4.)]

Nublox. Même sens :

Nuiz tempestée, et jor *nublox*. *(Parton. f. 164.)*

Nuche. [Nuque : « Tous les ners si com il nes-« sent de la *nuche*. » (H. de Mondev. f. 8.)]

Nud. [Nu : « Puis fierent-il *nud à nud* sur lur « bronies. » (Rol. v. 3585.)] — « Mieux vaut un pied « *nud* que nul. » (Cotgr.) — « On ne peut despouiller « un homme *nud*. » (Id.) — « *Nud* comme la main. » (Oudin.) — « *Nud* comme un ver. » (Path. Farce, p. 97.) — « A *nud*, » clairement. (Oudin.) — « A cul « *nud*, » le derrière contre terre. (Id.)

Nue. [Nuage : « Si come la clarted del albe est « bele et clere quand li soleilz lieved par matin, « quant nule *nue* ne niule n'i ad. » (Rois, 211.) — « Et le prist un granz orages, si granz qu'il sembloit « que la neis montast aus *nues*. » (Mén. de Reims, § 66.)]

Estellez fu le ciel à grant merveille,
Le jour venoit celle *nue* eclairer. *(Desch. f. 165.)*

« Croyoit que *nues* feussent paelles d'airain. » (Rab. I, 66.) — « De *nues* faisoient poisles d'airain. » (Id. V, p. 104.) — « *Nues* sont de peaux de veaux. » (Contes d'Eutrap. p. 442.) Ce proverbe subsiste encore dans ce dernier sens. — « Couvertures de « perlez de brodure à *nues*, et estoillez, et crois-« sans, » où il y avoit des *nuées* représentées. (Inv. des liv. de Charles V, art. 844.)

Nuée. 1° Nue : « Si les *nuées* tomboient, esperoit « prendre les allouettes. » (Rab. I, 66.) — « *Nuées* « qui sont poilles d'airain. » (Cymbal. mundi, p. 92.) — « La *nuée* a crevé. » (Oud.) — 2° Vapeur s'échappant d'un cheval en sueur : « A celle heure le he-« rault cria au chevalier à la *nuée*... tout a vaincu « le chevalier à la fumée. » (Percefor. VI, f. 40.) — [3° Air sombre : « Se Dieu plaist, briefment la *nuée* « De ma tristesse passera. » (Ch. d'Orl. p. 55.)]

1. Nuef. [Neuf : « En son *nuef* ostel entrer. » (Fabl. I, 367.) — « 24 saussieres d'argent *nueves*. »

(Nouv. Compt. de l'Arg. p. 54.) — « 12 plaz à fruit « d'argent *nues.* » (Id.) — « Et puis fu mis en un « pilori tout *nuef.* » (Mén. de Reims, § 329.)]

2. Nuef. Nombre : « Donné à Paris au mois « d'octobre, l'an de grace mil trois cens et *nuef.* » (Ordon. I, p. 469.)

Nueme. [Neuvième : « Les .xiiii. vergues qui « sunt el camp de Bieire doivent *nueme* garbe. » (Chart. du Vermandois, Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1874, p. 443.)]

Nuement. Immédiatement : « C'est l'etendue « de la seigneurie feudale, ou censuelle de laquelle « les choses sont tenues *nuement*, et immediate- « ment, et sans moyen. » (Gloss. de Laur.)

Nuesces. [Noces : « Lesquelx comme ilz eussent « disné ensemble au racrocq des *nuesces* d'icellui « vavasseur. » (JJ. 153, p. 200, an. 1398.)]

Nuesme. Neuvième :

Li *nuesmes* sera moult dispers,
De toz les autres, plus divers. *(Ms. 7218, f. 113.)*

Nuesse. Fief immédiat : « Le seigneur du fief « peut faire estang en son fief et *nuesse*, pourveu « que la chaussée en soit nouée par les deux bouts « en son domaine. » (C. G. II, 121.)

Nuet. [Nuancé : « *Nuet* de vert et de gaune. » (Froiss. X, p. 459.)]

Nuete, *adj. f.* Nue, diminutif.

Or me lait Dex en tel honor monter,
Que cele ou j'ai mon cuer, et mon penser
Soit une fois entre mes bras *nuete.* *(P. av. 1300, I, 277.)*

Nuetement. Tout nu :

Vi pucele simple et coie
Qui disoit par grant despit,
Il jut à nuit en mon lit,
Nuetement, en mes bras, li chaitis. *(Ch. Bouhier, 361.)*

Nuevembre, *s. m.* Novembre.

.iii. ans comme preudom i fu,
Et dont en *nuevembre* moru. *(Mousk. p. 38.)*

Nuevime. Neuvième :

L'uitisme, par autel devise,
Quant. par ta sainte anoncion,
Du S. Esprit fut esprise,
La *nuevime* l'asumpcion. *(Ms. 7218, f. 180.)*

Nueus, *adj.* Nébuleux.

Jupiter chassa cette vapeur *nueuse*,
Reserenant l'azur de la voûte des Dieux. *(Jam. p. 60.)*

Nugacion. [Mensonge, dans D. C. sous *Nuga.*]

Nugiton. Parlant « d'Orgueilleuse d'amors » assiégée par un prince qui vouloit l'épouser :

Porquoi dame si *nugiton*,
Pucele de si grant façon. *(Blanch. f. 190.)*

Nuict. 1° Nuit : « Ce qui se faict de *nuict* paroit « de jour. » (Cotgr.) — « Contre la *nuict* s'arment « les limaçons. » (Id.) — « Nous achetons tout, fors « le jour et la *nuict.* » (Id.) — « *Nuict* n'a point de « honte. » (Mém. de Du Bell. liv. VII, fol. 231.) — « *Nuict* porte conseil. » (Math. Paris, Hist. d'Henri III, p. 590.) — « Harenc de la *nuict.* » (Cotgr.) — « Herbe de la *nuict.* » (Id.) — « *Nuict* d'un lievre. » (Id.) — « Faire un trou à la *nuict.* » (Id.) — « C'est « chercher la *nuict* dans le soleil de vouloir revo- « quer en doute ma proposition. » (Pasq. Rech. IX, p. 782.) — 2° Gîte : « Les renards font leurs *nuicts*, « et leurs mangeures à l'entour des villages. » (Saln. Vén. p. 319.)

Nuil. [Nul : « Et ensorquetout vous n'avez *nuil* « enfant de li. » (Mén. de Reims, § 11.) — « Sire, « n'aiez *nuile* doute. » (Id. § 39.)]

Nuire. [« Quant nous lui voulons *nuire*, je ne « voi nulle part, Que il demeurt en France ne la « corone gart. » (Sax. XXIX.) — « Cui Dieus veut « aidier, mauvais hons ne li puet *nuire.* » (Mén. de Reims, § 437.)]

Telx *nuit*, qui ne peut aidier. *(P. av. 1300, I, p. 512.)*

Nuis. Nuit :

Chascun des jours me semble une sepmaine,
Et une *nuis* puis comparer au moys. *(Desch. f. 156.)*

Nuisable. Nuisible :

Ne mangez....
Chiens de mer, marsouins, saumons,
Congres, tourbos, et leurs semblables,
Qui sanz escailles sont *nuisables.* *(Desch. f. 485.)*

Nuisance. [Dommage, préjudice : « Sire, fait « l'arcevesque, et de vostre fil quei, Que fesistes « enuindre et coruner à rei, Tut par haste e senz « preu, pur *nuisance* de mei. » (Thom. de Cantorb. f. 116.) — « Que nus, sor cors et sor avoir, ne face « aide à nule des parties, ne *nuisance* à l'autre. » (Beaum. LXIV, f. 11.)]

Qu'o eus se vousist alier,
A faire despit, et *nuisance*
Aus François, et au roi de France. *(Guiart, f. 108.)*

Tant que plaisance ait l'amant, sans *nuisance.*
Molinet, p. 132.

Car en doutance
Est, amis, que n'aiez *nuisance.* *(Ms. 6812, f. 60.)*

Nuisançous. Nuisible, dans Borel.

Nuisant. [Ennemi : « Voir, dist Bernier, molt me « faites dolant Qui mes parens m'alez ci ociant ; « Molt ai en vos à tousjors mon *nuisant.* » (R. de Cambrai, 159.) — « Il ne entenderoit à aultre cose « si averoit confondus tous ses enemis et *nuisans.* » (Froiss. II, f. 219.)]

Nuisaule. Nuisible : « Li sapience del munde « est *nuisaule*, et ne mies paisiule. » (S. Ber. Ser. fr. p. 129.)

Nuisement. [1° Dommage : « Onques puis n'en « eusmes de vous maintenement, Ains nos avez esté « en tout temps en *nuisement.* » (Rom. de Vace.)]

Cil de Flandres me desheritent
Mi homme lige proprement
Sont o eus en mon *nuisement.* *(G. Guiart, f. 305.)*

[2° Amende pour le dommage causé : « Item totum « *nuisement* juxta nemus Guillelmi. » (Bibl. N. l. 4653 A, f. 184.)]

Nuisir. Nuire :

Je te puis aidier, et *nuisir.* *(Ms. 7615, II, f. 175.)*

Nuisis. Nuisible : « Par quoi je sui *nuisis.* » (Poët. av. 1300, III, p. 1091.)

Nuit. [1° Nuit : « Passet li jurz, la *nuit* est ase- « rie. » (Rol. v. 3991.) — « Atant le laissierent en

« pais, et il se prist à dormir ; et dormi tout le jour « et toute la *nuit*. » (Mén. de Reims, § 201.)]

Vous qui tournez lumiere en obscurté
Et qui voulez du jour faire la *nuit*. *(Desch. f. 61.)*

[2° Veille d'un jour de fête : « Che fu fait bien et « souffisamment en l'oratore de le capielle à le sale « à Valenchiennes en l'an de grace M. CCC. et XII. le « *nuit* saint Phelippe et saint Jaqueme, c'on dist le « *nuit* de may. » (B. N. anc. fr. 10196[22], f. 11.) — « C'est assavoir que la veille ou *nuit* des trois rois « ou de l'Epiphanie à l'heure de huit heures du « matin. » (Cart. de S. Omer, an. 1447.) — 3° Ouest, occident : « Ung champ contenant entour neuf de« marchées de terre, joustes les terres du lieu de « Vernet devers *nuit*, les terres dudit Bonnel devers « midi. » (JJ. 196, p. 93, an. 1469.)] — 4° Terme de procédure : « Les *nuits* sont les assignations, et les « delais ordinaires qui doivent avoir lieu dans les « ventes faites par authorité de justice des biens « saisis et executez. » (Gloss. de Laur.) — Cette manière de compter par *nuits*, au lieu de jours, vient des anciens Gaulois qui comptoient ainsi, selon César, parce qu'ils se croyoient descendans de Pluton. (Ibid.) — Dans l'exemple suivant, *nuits* paroit signifier le terme auquel les rentes expiroient, comme le cens expiroit au *jour* : « Qui ne « rant son cens à jour, il doit cinq sols d'amande ; « qui ne rant rente dedans les *nuits*, il doit soixante « sols d'amande. » (Anc. Cout. d'Orl. p. 468.) — 5° Gite : « Quand le cerf fait sa *nuit*. » (Saln. p. 178.) — « Quant les chiens en encontrent de la *nuit*. » (Mod. f. 58.)

Expressions : 1° « La *nuit* n'a point de honte. » (Du Bellay, f. 66.) — 2° « La *nuit* a conseil. » (Eutrap. p. 424.)

Nuital, *adj.* De la nuit, nocturne :

. . . . La *nuitale* peinture
Que faict la lune, après son frere, aux cieux. *(Caron, 12.)*

Nuitantre. [De nuit : « Item quant à l'article « faisant mention de Jehennot Cousin, pris pour ce « qu'il chassoit aux moines et *nuitantre*. » (Cart. de S. Vincent de Laon, an. 1343.) Voir NUTANTRE.]

Nuite. Nuit : « A toutes heures on a affaires de « son aide, et *nuite* et jour. » (Triomp. de la Noble Dame, fol. 232.)

Nuitie. Nuitée : [« Mais Butor se coucha en « icelle *nuitie* Avecques sa mouillier courtoisse et « enseignie. » (Brun de la Montagne, v. 2514.)]

Je croi que de .xx. hommes un
N'est eschapé, tant leur mescace
La *nuitie* de cele place. *(G. Guiart, f. 68.)*

As vilains done Dex mau jor
Et male *nuitie*. *(Poët. av. 1300, t. IV, p. 1563.)*

Quant j'oy crier alarme la *nuitie*. *(Desch. f. 442.)*

Nuitiée. Même sens : « En celle *nuitiée*. » (Chr. fr. ms. de Nangis, an. 1249, p. 2.)

1. Nuitier. [La nuit tombante : « Esquels (bou« ticles) à la *nuittier* elles seront tenues d'avoir « chandelles allumées ou autre clarté. » (B. N. anc. 8312[5], fol. 145, an. 1395.)] — « A la *nuitier*. » (Ord. t. III, p. 671.) — « Un peu devant la *nuitier*. » (Chr. de Nang. an. 1224, p. 2.)

2. Nuitier, *v.* Passer la nuit : « Il n'orent pas « eloignié Duras plus de trois jornées, qu'il se « hebergierent en un chastel mult fort : quant « herbergié furent et *nuitioient* la nuit, le sire de « Duras fist bien armer ses homes, et fist prendre « l'empereor et ses gens, et assés en occist l'en et « les fist en prison metre. » (Contin. de G. de Tyr, Mart. t. V, col. 674.)

Nuituns, *s. m.* Lutin :

Sagement entr'aus s'enbati,
Et plus sagement s'en parti,
Quar nient plus com s'il fust *nuituns*,
Ne sorent qu'il devint cascuns. *(Mouskes, p. 680.)*

Nuit-volant, *adj. m.* Qui vole la nuit :

La *nuit-volant* hibou, d'une aisle malheureuse,
Vola sur ta maison, en voix malencontreuse. *(Baïf, 68.)*

Nuitye. Nuitée :

Logé aux champs estre armé tousjours,
Courir au gart de *nuitye* en *nuitye*. *(Desch. f. 206.)*

Nuiz. Nuit : « Et quant il fu *nuiz*, cil qui estoient « en la cité si armerent tuit. » (Villehard. p. 154.)

Nul, Nuls. [1° Aucun : « Quant *nuls* ne vus « sumunt. » (Rol. v. 251.) — « Meillur n'en at *nuls* « homs. » (Id. 620.) — « Vous y trouverés otant de « grans fais d'armes que de *nulle* histoire dont on « puist lire, tant soit vielle ne nouvelle. » (Froiss., t. II, p. 2.)] — 2° Rien : « Comment il ne fait *nul* « avecques gens qui n'usent que d'un droit. » (Desch. f. 366.) — « *Nul* miel sans fiel. » (Cotgr.) — « Ouvrage de commun, ouvrage de *nul*. » (Cotgr.)

Nullement. [D'aucune manière : « Et sachez « voirement que, si nous le pouvions *nullement* « faire par nostre honneur et foi garder, nous le « ferions. » (Froiss. I, I, 95, éd. Buchon.)]

Nuller, *v.* Brûler, anéantir, annuler :

Que tuit fussent ars, et brullez :
Cels qui près de lui se tenissent,
Jà son chaut fer ne guencheissent,
Quar preudom ne puet miex uller
A mauves les grenons *nuller*. *(Ms. 7218, f. 197.)*

Nulli. [Nulles personnes : « Auquel jourd'huy « nully ne vint, mist ne enchéri ladite paisson, et « partans est demourée ladite paisson audit mar« chans. » (1429, Adjudication de la ferme de la paisson de la forêt.) L. C. de D.]

Nullité, *s. f.* Anéantissement : « Haa ! terre tres « noble, de quelle *nullité*, et malheur estes vous « maintenant venue, comme de cheoir de si hault « en bas. » (Percef. vol. IV, f. 119.)

Nulliter. Annuler : « Nous ordonnons que « l'exception du dit deffendeur *nullitera*. » (Recueil des statuts de la Bazoche, p. 108.)

Nullouse. [Nuage : « Alsi com la fumeie obscu« ret par la *nullouse* assembleie le jor as enfers « oes. » (Job. p. 439.)]

Nului, Nully. [Aucun, quelqu'un, au sens négatif ou affirmatif : « Le suppliant trouva son « huys fermé, lequel il bouta du pié tant qu'il l'ou-

« vry et entra dedens et demanda se il y avoit « *nully.* » (JJ. 159, page 212, an. 1404.) — « Sire, il « nous semble qu'à Damiette n'ait *nului ;* ou il sont « mort, ou il s'en sont fui. » (M. de Reims, § 171.)]

Nulz. Nœud du bois : « Qui veult faire ung bret, « il fault qu'il soit fait de cueur de chesne et quar- « tier sans *nulz.* » (Modus, f. 89.)

Numble. [Nomble : « Excepta leyda carnium « seu linguis bovinis et numbilibus seu *numbles* « porcorum. » (JJ. 99, p. 514, an. 1367.)]

Numbrer. [Nombrer : « Geste francor trente « eschieles i *numbrent.* » (Rol. v. 3262.)]

Numbriz. [Nombril : « Et teus i out (enfoncés) « de ci qu'as piz Et teus i a desk'as *numbriz*, Teus « as quisses, teus as genuz. » (Marie, Purgat., t. V, page 1135.)]

Numeration, *s. f.* Action de compter : « Plus « pour obligation de desniers prestez, excedant « aussi la ditte somme de quinze livres tournois « pour une fois, soit que le contract porte *numera-* « *tion* actuelle, ou qu'il y ait seulement confession « du receu. » (Cout. Gén. t. I, p. 190.)

Numerer, *v.* Compter :

Quar il disoit le poullain et la mere
Pas ne valloir la monnoye qu'il *numere.* *(Faifeu, p. 41.)*

Numero. « De l'italien introducteur de ce jeu « (la blancque) nous usasmes du mot de *numero* « au lieu de nombre, qui nous est naturel françois, « et dismes celuy entendre le *numero*, qui n'avoit « oublié le nombre sous lequel sa devise estoit « enregistrée ; et depuis accomodasmes cette « maniere de parler en toute autre chose, disant « qu'un homme *entendoit le numero*, quand il « avoit certaine information, et connoissance d'une « chose. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 730.)

Numerosité, *s. f.* Grand nombre : « A la *nu-* « *merosité* des crediteurs, si vous estimez la per- « fection des debteurs, vous ne errerez en arithme- « ticque praticque. » (Rab. t. III, p. 18.)

Numidie, *s. f.* « Barbet de *Numidie.* » (Bouch., Serées, liv. I, p. 427.)

Nummre. Somme : [« Et il replegierent par un « *nummre* d'argent ke il ne mouveroit de cel liu. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, an. 1877, p. 379.)]

Nums. [Nom : « Li *nums* Joiuse l'espée fut « dunez. » (Rol., v. 2508.) — « Co est l'arcevesque « que Deus mist en un *num.* » (Id. v. 2238.)]

1. Nun. [Non : « Voellet u *nun.* » (Rol. v. 2168.) — « Se avrez pais u *nun.* » (Id. v. 423.)]

2. Nun, Nuns. [Aucun : « Ne ne vuel que *nuns* « m'en mete blame. » (Mén. de Reims, § 175.)] — « Voix d'un, voix de *nun.* » (Loysel, t. II, p. 241.) — « *Nuns* ne devroit mie mesdire. » (Ms. 7615, t. II, folio 113.)

Nuncer. [Annoncer : « De l'amiraill i *nuncent* « la bataille. » (Rol. v. 2977.) — « *Nuncierent* vus « ces paroles meismez. » (Id. v. 204.)]

Nuncupatoires, *adj. f.* Nuncupatif : « Epitres « *nuncupatoires.* » (Quintil. Censeur, p. 197.)

Nuneins. [Nonnain : « Un munster de *nuneins.* » (Rol. v. 3730.)]

Nunnuisance. [Innocence : « Je à certes en la « meie *nunnuisance* sui entré. » (Livre des psaumes, p. 31.)]

Nunnuisanz. [Innocent : « Je laverai entre les « *nunnuisanz* mes mains. » (Livre des psaumes, page 31.)]

Nuptial. « Le past *nuptial.* » (Cotgr.)

Nuque. [« Spondille est ung os percé au milieu, « par lequel pertuis la *nuque* passe. » (Lanfranc, folio 33.)]

Nure. Nuire :

Qu'il ne peuent *nure*, n'aidier. *(Ms. 7989 ², f. 64.)*

Nuremberg, *s.* Nom de ville : « Cranequins de « *Nuremberg.* » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 171.)

Nurier. Nourricier, en parlant de S. Joseph, aux Sermons de S. Bernard, f. 177.

Nurreture. [Arrière-faix : « Laquelle Brou- « guarde ot plusieurs maulx et doleurs naturels, « tellement que ledit enfant vint et fu en voie de « ladite Brouguarde hors de sa *nourreture* embou- « chie, vif, sain et fort, remuant et faisant devoir « avec sa mere pour naistre sur terre naturelement « et en temps d'enfans avoir aide pertinente. Par- « quoy furent esdiz maulx naturels du jeudi jus- « ques au vendredi ensuiant environ nonne, que « ledit enfant fut termineiz et ladite Brouguarde « alée de vie à trespassement ; et tantost après sa « mort ycelle Brouguarde fu ouverte et l'enfant « osté. » (JJ. 157, p. 356, an. 1402.)]

Nurrir. [Nourrir, traiter à sa table : « Li empe- « reres tant mare vus *nurrit.* » (Roland, v. 1860.) — « De Charlemagne, sun seignor, ki l' *nurrit.* » (Id. v. 2380.) — « Li mien barun, *nurrit* vos ai lung « temps. » (Id. v. 3374.)]

Nurtures. Bestiaux qu'on élève. (Loix Norm. art. 25.)

1. Nus. Nul : « De bone amour ne vient *nus* « maus. » (Ms. 7615, II, f. 134.) — « *Nus* ne povoit « apercevoir. » (Ms. 7989 ², f. 48.)

2. Nus. [Nous : « Oez, seignurs, quel pecchet « *nus* encumbret. » (Rol., v. 15.) — « Mielz voeill « murir que hunte *nus* seit retraite. » (Rol. v. 1701.)]

Si jou ploure, i ai moult bien droit,
J'ai un mari ki despendroit
Un roiame, s'il estoit siens,
Tant a fait que *nus* n'avons riens. *(Ms. 7989 ², f. 88.)*
Ce *nus* racontent li Breton. *(Id. f. 58.)*

Nusche. [Boucle (voir Nouches) : « A vostre « femme enveierai dous *nusches.* » (Roland, v. 637.) Voir aussi Jordan Fantosme, v. 1185.]

Nusque. [Angle interne de l'œil : « Le suppliant « atteigny icellui François d'un des forcherons de « la fourche par le visaige, entre la *nusque* du nez « et l'ueil. » (JJ. 206, p. 722, an. 1481.)]

Nut. [Nu : « Hocc endreit remeint li os tut *nut*. » (Rol. v. 3607.)]

Nutantre. De nuit : « Petitz larons que toun- « dent, ou escorchent motons, ou autres bestes « *nutauntre*, pur embler les peaus. » (Britton, lois d'Anglet. fol. 71.) — « Ou *nutantre* ou de jour. » (Id. f. 122.)

Nute. Nuit : « La quatre purra comencer à midy, « et purra passer à la *nute*. » (Britt. Loix d'Anglet. f. 209.)

Nutriment. Sève :

La fleur des champs qui *nutriment* reçoit. *(Cl. Mar. p. 685.)*

Nutritif, *adj. f.* Nourrissant : « Dit que la char « du chevrel de bois, c'est la char de toutes les bes- « tes qui soient la plus saine à corps d'omme, et la « plus *nutritive*. » (Mod. f. 40.)

Nutrition. [« La *nutrition* ou digestion se fait « mieux en dormant. » (Oresme, Ethique, 30.)]

Nuvele. [Nouvelle : « N'orrat de nus paroles ne « *nuveles*. » (Rol. v. 55.)]

Nuvieme. [Neuvième : « Et au *nuvieme* jour « commanda li rois engleis l'ost à erreir. » (Mén. de Reims, § 120.)]

Nuyraguier. [Eleveur : « Item ont iceulx habi- « tans liberté et franchise que nul *nuyraguier* ou « tenant bestail, ne doit tenir bestail menu, sinon « qu'ilz portent de dix en dix une sonnaille. » (JJ. 199, p. 41, an. 1463.)]

Nuyre, *v.* Nuire : « Honte seroit à une pucelle, « c'elle laissoit le premier amy pour le second, se « trop grande n'en estoit la raison ; et pour ce que « les pucelles ne veullent *nuyre* que si preux che- « valier comme il est, et qui tant les a servis à gré, « paye le musage, elles firent faire ceste aumosniere « qui est de telle vertu que ja ne sera ouverte, fors « par la main d'une pucelle de gentil sang. » (Percef. V, f. 83.) — « Sire, disrent ilz, ce n'est pas « ung homme terrien, mais le filz de largesse ; car « largesse est si bien herbergée en son hostel que « l'en n'y voit rien de-qui largesse *nuysse*. » (Lanc. du Lac, III, f. 33.)

Nuysable. Nuisible : « Bias l'un des sept saiges « de Grece qui disoit que deux choses estoyent à « conseil merveilleusement *nuysables*, c'est à « scavoir hastiveté, et yre. » (Hist. de la Tois. d'or, t. II, f. 105.)

Nuysance. Dommage :

J'ay ung arbre de la plante d'amours,
Enraciné en mon cueur proprement ;....
Il est tant creu de racine, et de branche
Que son umbre, qui me porte *nuysance*,
Fait au dessoubs toute joye sechier. *(Villon, p. 62.)*

Nuysant. Nuisible : « Luy prierent qu'il n'eust « pareille hayne aux innocens, que aux *nuysans*. » (Tri. des IX Pr. Hist. de Cesar. p. 349.)

Nuyt. Nuit : « La *nuyt* n'a point de honte. » (Jouvencel, p. 72.)

Nuytée. [1° Durée de la nuit : « Boire ypocras, « à jour et à *nuyctée*. » (Villon, p. 78.) — 2° Veille d'une nuit : « Et aussi advoue à avoir.... ou molin « de Cholet une *nuytée*, quand il lui plaira, une foiz « tous les ans. » (Aveu pour le château de Bury, an. 1366.)]

Nuytier. [Sur le soir. (Mémorial E de la Ch. des Comptes, f. 277, an. 1392.)]

1. Ny. Action de nier, de s'inscrire en faux : « Mettre en *ny*. » (Bouteil. p. 883.) — « Cas mis en « *ny*. » (Id. p. 615.) — « Je ne veux pas vous mettre « en *ny* cet article. » (Chol. 51.) — « La principale « pièce de son sac lui fût mise en *ny*. » (Des Acc. Bigarr. p. 58.)

2. Ny. Nid :

. . . . . Chascun oisiau,
Tosjors tient son *ny* le plus biau. *(Ms. 6812, f. 82.)*

Nyais. [Niais : « Autres faucons y a qui ont esté « prins au nid et sont appelés *nyais*. » (Modus, f. LXXVII.)]

Nyance, *s.* Négation : « Les choses proposées « par nostre dit procureur n'estoient que des fuites, « ou *nyances*. » (Godefroy, Observ. sur Charles VII, p. 388.)

Nycement. Faiblement : « Et non pourtant le « daulphin ne fut pas si *nycement* attaint qu'il ne « luy convint son heaulme voller enmy le pré. » (Percef. I, f. 148.)

Nyceté. Niaiserie : « Vous n'etes pas sage de « croire telles *nycetés*. » (Les XV Joyes du Mar. p. 194.)

Nyée, *s. f.* Nichée : « Est nommé Tiercelet, car « il naissent trois en une *nyée*. » (Fouill. Fauc. 59.) — [« Lequel suppliant avoit une *nyée* de grans pou- « cins bons à mangier. » (JJ. 152, p. 70, an. 1397.) — « Jehan Blanchet estoit monté en un arbre, pour « avoir une *nyée* d'estourneaulx estant au dit arbre. » (JJ. 174, p. 196, an. 1428.)]

Nyeure. Balayure : Au figuré, on a dit : « Gens « latineux, et de telle farine qui remaschent ce que « les doctes antiques ont jetté, et chié ; vont grat- « tant dans les *nyeures*, et bouriers du latin. » (Moy. de parv. p. 6.)

Nyez. Niais, oiseaux au nid : « Au temps que les « faucons, et milans noir des isles d'outremer feront « guerre aux palommes, et à leurs *nyez*. » (D. Flor. de Gr. f. 13.)

Nymiers, *s. m.* Sorte d'oiseau :

Tu auras faulcons, et lasnyeres,
Niez, ramaiges, fors *nymiers*. *(G. de la Bigne, f. 10.)*
Aval la riviere est alé
Pour trouver encoires autre vol
Si le treuve tout à son vol,
Ung beau *nymier* dedens gecta ;
Mais à son gré pas ne vola,
Car ung oysel a prins de change. *(Id. f. 6.)*

Nymphal, *adj.* De nymphe : Dans Brantôme, il est parlé d'habits de femmes « à la *nymphale*, » c'est-à-dire imitant ceux avec lesquels l'antiquité représente les nymphes : ils étaient employés dans certaines représentations ou fêtes. (Des gal. I, pages 414, 417.)

Nymphe, *s. f.* On a dit proverbialement « *nymphe* de Guinée, » noire et laide. (Oud.) — « Une « *nymphe* potagere, » une servante. (Id.)

Nymphée. Fontaine consacrée aux nymphes :

On ne voit nymphe ou n'oit quelque *nymphée*
Tant soit huppée, en verdyver ne flourade. *(Molin. 133.)*

Nymphelotte. Diminutif de nymphe. (Durand, à la suite de Bonnefonds, p. 78.)

Nymphette. Même sens. (Cotgr.)

Nys. Nids : « Escureux ont certain pays où ilz « demeurent en creus, et en oues que ilz font ès « arbres et de maese, comme *nys*. » (Mod. et Racio, f. 103.)

Nythard, *s. m.* Homme envieux dont le nom passa en proverbe : « Ires cruelles vollent par les « climats du grand monte et ne s'est point encore « departie la cruelle semence de *Nythard*, jadis « homme tres envieux. » (Nef des Fols, f. 40.)

Nyve. Niveau : « Pour avoir fait faire plusieurs « laignes de coques et de caignes de quesne devant « la forrest, sur les croisiers venant au pont de « Sasseguiez, et venants à Guillebert Mansvil, jus- « ques à l'aulnoye de Gillechon carton et revenant « à la fosse ès amettes, et à la pierre aux autels, à « l'un des costez et l'autre, les ayant fait faire par « *nyve* et le fil par Jean le Long de Sassegmez. » (N. C. G. II, p. 269.)

Nyvellet, *adj. m.* Niais :

Aucuns jeunes mariolletz,
Sots amoureux, et *nyvelletz*. *(R. de Collerye, p. 9.)*



O. [1° Lettre de l'alphabet : « *O* est roons com li « mons ; *O* est maniere d'arester, D'estanchier et de « coi ester, Et de mal faire cesser rueve ; Iceste « lettre bien le prueve. » (Senefiance de l'A B C, Jubin. II, 282.)] — Nous observerons que, dans la prononciation, le son sourd et fermé de *o* s'est confondu avec le son encore plus sourd de *ou*. — Des Accords dit qu'à la cour on prononçait cette lettre comme la diphthongue. (Bigarr. p. 68.) — 2° [Adverbe de lieu, du latin *ubi :* « Ad Ais *o* Carles soelt plai- « der. » (Rol. v. 2667.) — « *O* est Rollanz le catanie ? » (Id. v. 3709.) — « Et ensi s'en ala trosque vers « Messinople, *o* l'emperere Alexis ere. » (Villeh. § 270.) — 3° Particule disjonctive, du latin *aut* : « *O* Franceis, *o* païen. » (Rol. v. 2401.) — « Et poi « ere jorz que on n'i assemblast ou par terre *o* par « mer. » (Villeh. § 226.) — 4° Préposition, avec, du latin *apud :* « Et lor prioient *o* plaintes et *o* plors. » (Villeh. § 377.) — « S'enmenrés Marchegai ensamble « *o* vous. » (Aiol, v. 182.) — « Ils congnoistront « qu'ils ont desbat *o* moy. » (Chans. du xve s., p. 12, v. 16.)]

Par amourettes fines,
Mettre le coq *o* les gelines. *(Borel.)*

[Dans ce sens on disait encore *o tout:* « Et cuenes « de Biethune et Ansiaus de Kaen vinrent à Salenyke « *o tout* le comte. » (Henri de Valenc. § 625.) — 5° Affirmation, du latin *hoc*, c'est cela : « Que rema- « noir i doive ne par *o* ne par non. » (Gauthier d'Aupais, p. 4.)]

Je vuiderai vos terre, vo vile, et vo donjon....
Que remenoir i doie ne par *o* ne par non. *(Ms. 7218, 344.)*
Quant le pucele oï de Gautier le renom...
Sor son lit s'aclina par tel devision
Que li donast Paris, ne deist *o* ne non. *(Ibid. f. 347.)*

6° Exclamation : « *O*, le gré de mon cœur. » (Marg. de la Marg. f. 190.) — [De là les *o* de Noël, noms des neuf antiennes que l'église chante successivement dans les neuf jours avant Noël. (*O Adonaï ! O rex gentium*, etc.) ; elles débutent chacune par l'exclamation latine *O*. Leur usage vient d'Espagne et a été établi par le dixième Concile de Tolède, en 656.] — 7° Zéro, sa valeur :

Cuer, et cors, et armes, par tot
Mist il sour aus, et fiert, et malle ;
Il nes prisse tous une *o*. *(Mousk. p. 821.)*

[« Que M. de Guyse se devoit saisir de sa per- « sonne (Henri III), et que de là en avant il ne « serviroit plus que d'un *o* en chiffre. » (Particularités concernant l'assassinat du duc de Guise, Châlons, 1589, p. 41.)] — 8° Première personne de l'indicatif présent de *oser* :

Je m'*o* bien vanter, en cantant,
K'ains nus si loiaument n'ama. *(Vatic. n° 1490, f. 29.)*
Car ne l'*o* pas plainement aviser. *(Ibid. f. 32.)*

9° Contraction pour à le :

Quer tornez nos seroit *o* laide traison,
Blasmez en serez. *(Rou, p. 109.)*

10° [Monnaie : « En gros tournois à un *o* et ester- « lins .VII. souz parisis. » (Livre des pitances de Saint Germain des Prés, an. 1324, f. 132.)]

Oan. [1° De l'année, du latin *hoc anno :* « (Deux « veaux) d'*oan*, et trois d'antan. » (Actes Norm. de la Ch. des Comptes, Delisle ; Rouen, 1871, p. 60, an. 1333.)]

2° Présentement :

En terre s'estoit entremis
De Dieu servir, et pour ce mis
L'a Dieu haut, si com pert *oan.* *(Ms. 6812, f. 52.)*

3° Désormais :

Ce ne dirai *oan.* *(Chans. de Thib. p. 50.)*

Il ne se moura mais *oan*,
Tant qu'il voie son riere ban. *(Fabl. S. G. f. 132.)*

Nos peussions après aler
.I. mois, certes voires un an,
Que ne le preissons *oan.* *(Ms. 7996, p. 81.)*

4° Dernièrement :

Oan, en mer,
M'estoie alée deporter. *(Fabl. S. G. f. 155.)*

Malade a moult geu *oan*,
Ne pot reposer, ne dormir. *(Fabl. S. G. f. 189.)*

Oance. Redevance qui se payait au jour indiqué par un cri public : « Nus home qui ait compagnie « à home des *oances*, por ce ne soit que il ne rende « la coustume de celle partie qui li avient. » (Anc. Cout. d'Orl. p. 465.) — « Se il a meson en la ville, « et il n'i soit menanz aussint 4 deniers,.... et se il « est des *oances* aux bouchiers doivent sept deniers « pour leur mes,... tuit li bouchier qui taillent char, « doivent, le jour des *oances*, 57 deniers. » (Ibid. p. 473.) — « Dient et supposent par leurs sermens « que toute personne qui est desdites *oances* doit « chacun an .X. deniers obole, en quoy monsei- « gneur le duc prant la moitié et l'évesque d'Or- « léans l'autre moitié. » (1398, Information sur le droit d'ouance. L. C. de D.)

Oant. [En présence de, du latin *hoc audiente :* « Et jura, *oant* tous les amis du *connestable.* » (Froiss. t. V, p. 306.)]

Ob. 1° Par : « Noz enqueismes et feismes « enquerre debonnairement, *ob* les plus anciens « dau pays, prodes hommes, et leaux hommes, et « dignes de feiz sur les dites chouses. » (Ordonn. t. II, p. 342.) — 2° Pour : « Que ceulx qui ont buefs « trainent hors de la ville les charoingnes mortes, « *ob* certain salaire, et à la dicte peine. » (Ibid. t. V, p. 682.) — 3° « *Ob ce que*, » pourvu que : « Quicon- « que trouvera bestes espaves, les doivent admener « au maire, afin de la rendre à celuy à qui elle sera, « *ob ce qu*'en facent foy, et monstrent par gens « creables. » (Ord. t. V, p. 681.)

Obaine. Aubaine. (Cotgr.)

Obans. [Haubans : « Des chayennes pour les « vers *obans* et pour les *obans* traversiers. » (B. N. Chart. roy. t. IX, p. 26, an. 1381.)]

Obbeaulx. Arbre (voir Obel) :

A quoy tient il, o gentilz pastoureaulx,
Que nos thoreaulx et aigneletz petis,
Et les moutons dont avons les troppeaulx,
N'ont que les peaulx, et vont soubz les *obbeaulx*,
Plaisans et beaulx, perdant leurs appetis. *(Molinet, 133.)*

Obcontempler, *v.* Contempler :

Saincte Marie ot de Dieu paradis,
Obcontemplans la vie souveraine. *(Desch. f. 370.)*

Obculté. [Obscurité : « Et se en aucuns des diz « articles avoit aucune *obculté.* » (Ordonn., t. VIII, p. 388, an. 1389.)]

Obeances, *s. f.* Sorte de biens ecclésiastiques. Du Cange dit qu'à Lyon, dans l'église métropolitaine, on appelle obedienciers ceux qui possèdent les *obeances*. Les biens de cette église, dit-il, sont divisés en mansions et en *obeances :* les premiers consistent dans les châteaux, champs et droits de justice ; les seconds dans les revenus, décimes et autres émoluments casuels (sous *Obedientarius*, 1.)

Obeancier. [Religieux qui possède une obéance : « Nos bien amez les *obeancier*, chanoines « et chappitre de l'eglise collegial S. Just de Lyon. » (JJ. 207, p. 162, an. 1482.)]

Obecane, *s. f.* Terme de fauconnerie : « Celui « qui tient le faucon luy ostera le chapperon par la « tirouere, et celui qui tient le leurre doit huer et « crier : hoe, hoe ; que s'il prend le leurre roide- « ment par dessus, et ne doute ny gens ni chevaux, « oste lui la *obecane*, et soit leurré de plus loing, et « en plus longue tirée. » (Budé, des Ois. f. 124.) — « Si luy oste la *obecanne*, et soit lorré de plus loing « en plus longue tirée. » (Modus, f. 63.)

Obedianz. Obéissant :

Fins amis *obedianz*,
Voil à madame encliner... *(Chans. de Thib. p. 117.)*

Obediemment. Avec obéissance. (Rob. Est.)

Obedience. [1° Obéissance : « A l'arcevesque « en vunt li evesque parler, Dient que lur estut les « leis le rei guarder ; Car par *obedience* les lur fist « graanter. » (Thom. de Cant. 40.) — « Et puis après « prist l'estole, et li mist on parmi le col, qui sene- « fie *obedience.* » (Mén. de Reims, § 18.)] — « Tenir « *obedience* envers sainte Eglise. » (Ms. 7615, t. II, folio 180.)

As nonains donrai penitance,
Ou non de sainte *obedience.* *(Ms. 7615, II, f. 185.)*

2° Ordre, en parlant d'Adam : « L'*obedience* que « vous lui aviez bailliée si estoit qu'il se gardist de « mengier certain fruit. » (Mod. f. 199.) — 3° [Couvent. On entendoit par *obédience* toute espèce d'office monacal ; les fonctions même d'abbé reçurent cette dénomination. Ce terme s'étendit ensuite aux métairies, aux granges, prévôtés au service desquels étaient attachés des moines dépendant d'une abbaye principale.] « Je m'en voys presente- « ment, sans sejourner aucun petit, par une nostre « *obedience* que nous avons près d'icy. » (Lancelot du Lac, I, f. 13.) — 4° On appeloit encore *obediences* des lettres que les supérieurs donnoient aux religieux qui voyageoient ou alloient d'un couvent

à un autre. (Du Cange, sous *Litteræ obedientiales.*) — 5° [On nommait aussi *pays d'obedience* les provinces qui n'étaient point comprises dans le concordat de 1516, telles que la Bretagne, la Provence et la Lorraine. Le pape pouvait y conférer les bénéfices vacants pendant huit mois de l'année.]

Obediencier, *s. m.* Terme monastique. Dans l'histoire de l'abbaye de S. Denis, ce nom est donné aux prieurs, parce qu'ils sont soumis aux abbés, et par conséquent sous leur *obedience.* (Felib. p. 131.) — Dans la règle de S. Benoît, c'est un office subordonné à l'abbé et au prieur. L'*obediencier* est appelé en latin *decanus.* (Règle de S. Benoît, lat. et fr. ms. de Beauv. ch. 21.)

Obedient. [Obéissant, dans Froiss. t. XIV, 37.)]

Obeir. [1° Se soumettre : « Clerc ne deivent, « fait-il, à voz leiz *obeir.* » (Thom. de Cant. p. 27.) — « Icil ne vout au conte *obeir* ne faautei faire. » (Mén. de Reims, § 423.)]

Cil a le cuer, et felon, et salvage,
Ki vers amours ne se veut *obeir.* (*P. av. 1300, II, p. 1196.*)

2° [S'engager : « Icellui Thibau respondi que... « nonobstant il *obeissoit* à paier ledit Chiviere, s'il « lui estoit en aucune chose tenuz. » (JJ. 116, page 262, an. 1380.) — « Pour avoir par retrait de « marchié de bourse et par seignorie la terre du « Bec de Mortemer, dit Crespin, avec ses apparte- « nances... *obeissans* à paier le pris que cousté « avoit. » (JJ. 117, p. 85.)] — 3° Entendre : « J'ay « tant d'affaire, que je ne sçay auquel *obeir.* » (Quinze Joyes du Mariage, p. 122.)

Obeis. Soumis :

Jou proi amours, à qui sui *obeis,*
Qe, par pité, vous face .I. douc mesaie. (*Vat. 1490, 106.*)

Obeissamment. [Avec obéissance : « Ceulz « qui n'avoient pas payé *obeissamment* ce à quoy il « avoient esté imposés. » (JJ. 98, p. 146, an. 1364.)] — « Obeiront, et entendront humblement à luy, et « *obeissamment.* » (Journ. de Paris, sous Charles VI et Charles VII.)

Obeissance. [1° Hommage féodal : « Nus ne « quens ne bers ne autres ne puet donner son « homme de foy, se n'est à son frere, ou à sa suer; « mès à iceus le puet il bien donner en partie, mès « il ne le pourroit pas donner à un estrange, se il « ne le donnoit à toute l'*obeissance* que il avoit sans « riens retenir. Car se li bers le donnoit à un de « ses vavasors, ce seroit au domage de celui; car « il convendroit faire deux *obeissances,* à celui qui « la donroit, et au baron, de qui il tendroit son fié. » (Etabliss. de S. Louis.)] — « Si le seigneur faisoit « injure à son homme de foi.... il perdroit son « *obeissance.* » (C. G. II, p. 792.) — « Les heritages « que les bastards acquierent au cas qu'ils ont hoirs « de leurs corps engendrez en loyal mariage, doi- « vent estre au seigneur souz lequel l'acquisition « a été faite, pourveu qu'il ait *obeissance,* et « moyenne justice. » (Id. p. 782.) — 2° [Rente, service féodal : « Les autres appartenances d'icelui « herbergement quelles qu'elles soient, et toutes « les *obeissances,* les cens, les servages et autres « devoirs. » (Ch. Angevine de 1310.)] — « Si le sub- « ject acquiert, de son seigneur proche, les rentes, « et *obeissances;* les ventes en appartiennent au « seigneur suserain. » (C. G. p. 301.) — 3° District, juridiction, dépendance : « *Obeissance* de la cort. » (Ord. t. I, 282.) — « En païs de paix un homme qui « perdroit son prisonnier, il le peut poursuivre en « toute l'*obeissance* de son party. » (Le Jouv. p. 34.) — « Pour toutes intimations que le bailly fait faire, « chascun eschevin aura .x. sols parisis, de chacune « lieue de l'allée et revenue, et le bailly le double « au pardessus du droit d'*obeissance.* » (N. C. G. I, p. 825.) — 4° Autorité : « Il avoit *obeissance* en plu- « sieurs places. » (Juvenal des Ursins, Charles VI, p. 141.) — 5° [Dépendance politique : « De l'isle de « Sceu qui est ens ès metes et *obeissance* des Jen- « nevois. » (Froiss. t. XVI, p. 37.)] — 6° « Un vieux « praticien appelle *obeissance,* le renvoi fait pour « conserver, par le seigneur inferieur, sa justice « contre le superieur. » (Bouteill. Som. Rur. p. 108, note.) — 7° Officiers. En parlant des ambassadeurs de Hongrie venus en France : « Furent receuz bien « honnorablement, et menez par l'*obeissance,* et « par les subjects du roy jusques en Allemagne. » (Al. Chart. Hist. de Charles VII, p. 247.) — 8° Révérence, salut : « Alla loger au lieu dont le pape estoit « parti pour, de ce lieu, venir faire l'*obeissance* au « pere sainct, comme roy tres chretien. » (Mém. de Du Bellay, IV, f. 118.) — 9° Soumission : « Patience « et *obeissance* vaut mieux que sacrifice. » (Nuits de Straparole, t. I.) Ceci fait allusion au sacrifice d'Abraham, dans lequel le dévouement aveugle que témoigne ce patriarche fut plus agréable à Dieu que le sacrifice même qu'il se préparoit à faire.

Obeissant. [1° Qui obéit : « Molt est, qui « aimme, *obeissanz* Et molt fet tost et volentiers Ce « que s'amie doie plaire. » (Chrestien de Troyes.)] — « Grande moisson l'*obeissant* recueille. » (Cotgr.) — 2° [Sujet : « A l'encontre d'auquns barons dou « païs qui contraindoient ses hommes et ses obeis- « sans ou païs de Bourdelois. » (Froiss. IV, 217.)]

Obeissemment. [Avec obéissance : « Icelle « suppliante a serviz ses diz pere et mere bien et « honorablement et *obeissemment.* » (JJ. 162, p. 229, an. 1407.)]

Obel. [Arbre (voir Obbeaulx) : « Jusques à ung « arbre ou *obel* estant ou devant ou assez près de « la maison. » (JJ. 184, p. 43, an. 1450.)]

Obelon, *s. m.* Herbe potagère : « Sallades cent « diversitez, de cresson, de *obelon.* » (Rab. III, 253.)

Ober. [Sortir : « Icellui Petit Jehan à celle heure « se mist en son lit, et d'ilec ne *oba* jusques à ce « qu'il ala de vie à trespassement. » (JJ. 189, p. 130, an. 1457.)]

Oberaux. Hobereaux : « *Oberaux* et mouchets « de noblesse. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 12.)

Oberc. Haubert, chevalier qui en est vêtu :

Gondelbues, qui fu rois de Frise,
En i amena, par devise,

.III. mil qui tot furent vasal;
S'ot cascun *oberc*, et ceval. *(Mousk. p. 138.)*

Guimars .V. cens a bons *obers*
Preudomes, vaillans et apers. *(Mousk. p. 139.)*

1. Oberon. [Auberon, roi des génies et des fées: « Cist *Auberon*, li petit roi faé. » (Huon de Bordeaux.) M. G. Paris (Revue germ. XVI, 381) y voit un personnage légendaire des Francs Mérovingiens, *Alberic* l'enchanteur, fils de Clodion, qui demeurait toujours dans les forêts, selon Hugues de Toul, et renouvela la secte païenne.]

2. Oberon, *s. m.* Tenaille à vis. (Oudin.)

Obfusquer, *v.* Offusquer, obscurcir: « Ils donnoient de si terribles coups les ungs sur les « autres, que la fumée, avec la pouldriere qui « partoit d'eulx, *obfusquoit* la luyseur du soleil. » (Percef. III, f. 99.)

Obice. Obstacle. (Nicot.)

Obicer, icier. [1° Objecter, opposer: « Renon« cens.... à toutes autres exceptions, deffences et « allegations qui pourroient estre dittes ou *obicéez* « contre la teneur de ces presentes lettres. (Ord. V, 381, an. 1324.)] — « Et ne doit aucun estre receu « à *obicer* recompensation, ne à vouloir faire « recouvrement, pour l'abbreviation des procez. » (La Thaum. Cout. de Berry, p. 316.)

Afin qu'il saiche replicquer
A ce que lui veul *obicier*. *(G. de la Bigne, f. 133.)*

Et qu'il y doibt, quoy qu'on *obice*,
Soy adonner sur toute rien. *(Coquill. p. 130.)*

2° Maltraiter: « Le traistre luy respondit que mie « ne se doubtast, car en nulle maniere il n'*obiceroit*. » (Chron. S. Denis, I, f. 16.)

Obie. Morte (voir Obis, Obit): « Nostre très « redoublée dame et mere, *obie*, de laquelle Dieu « face mercy. » (Monstr. I, p. 123.)

Objecter. [Opposer: « Comme un miroir qui « represente indifferemment toutes figures et « impressions, autant de temps que les corps lui « sont opposés et *objectés*, » (Yver, p. 562.)]

Objection. [Objet: « En l'*objection* de ma « question est aoverte cause de raison. » (Li dialoge Gregoire lo pape, p. 83.)] — « Quelle chose peut « on dire de la constance des femmes? Desquelles « le propre sexe et condicion est, par leur soudaine « fragilité, muer propos et en une breve heure « estre variables en diverses *objections*. » (Tri. des IX Preux, p. 268.)

Objects, *s. m.* On appelle en droit, « *objects* « ou reproches de temoins, » la récusation qu'on en fait, parce qu'alors on *objecte* quelque chose contre eux: « *Objets*, et reproches generaux ne « sont admis ne receuz; mais faut qu'ils soyent « specifiez, et declarez. » (Cout. Gén. II, p. 373.) — « *Objects* concernans crime, ou infamie, pour « debouter du tout les temoins, en matiere civile, « ne sont recevables, qui ne fait apparoir de con« demnation, ou composition d'amende, ou s'ils ne « sont totallement notoires. » (Ibid. p. 503.)

Obier. [Sous-prieur, prieur claustral, dans Du Cange, sous *Obierus*.]

Obis. [Obit, messe anniversaire d'un décès: « Moult fu bel le service, noble fu li *obis*. » (Enfans Haymon, v. 338.)]

Obisser. [S'opposer: « Sera foy adjoustée aux « comptez et journaux du receveur dudit duché, « selon lesquelz lesdis preneurs fourniront, sanz « aucune chose *obisser* au contraire..... » (1484. Compte du Duché, Etangs de Lorris; L. C. de D.)]

Obit. [1° Mort: « Et puis ait en memoire sa fin « et son *obit*; Netement tient son cuer qui ainsi le « forbit. » (J. de Meung, Testament, v. 1363.) — 2° Messe anniversaire d'un décès. Parfois l'*obit* était accompagné de cérémonies singulières. Un chanoine d'Evreux, nommé Jean Bouteille, avait fondé un *obit* pendant lequel on étendait sur le pavé, au milieu du chœur, un drap mortuaire; aux quatre coins on mettait une bouteille du meilleur vin, une cinquième au milieu, le tout à l'intention des chantres qui assistaient au service. La messe chantée à Paris en mémoire de Louis XII et de son père Charles d'Orléans, était dite *obit salé*, parce que les chanoines de Notre-Dame recevaient deux muids de sel à la gabelle, en ne payant que le prix du marchand.]

Obituaire. [Registre où sont inscrits les *obits*.]

Objurgateur. Qui fait des reproches. (Cotgr.)

Objurgation. Reproche: « Quant aux *objurga*« *tions* ou reprehensions. » (L'Am. ressuscité, 136.)

Objurgatoire. De réprimande. (Cotgr.)

Oblacions, *s. f.* Offrandes pour un mort:

Que trop plus ses enfans feroient,
Après sa mort remembreroient
Leur pere, par fondacions
De chapelles, d'*oblacions*. *(Desch. f. 564.)*

Ils solicitent conseillers,
Pour atrapper les pensions,
Curez, cloistres, et marguilliers
Et prenent les *oblacions*. *(Coquill. p. 41.)*

Oblat. [1° Les *oblats* étaient des laïques qui se donnaient avec leur postérité à une communauté religieuse, ou des enfants que leurs parents consacraient à une abbaye, à une église, afin de leur assurer des protecteurs. On menait l'enfant devant l'autel, on lui enveloppait la main dans un coin de la nappe et on jurait fidélité pour lui aux règles de l'ordre. C'est ainsi que Suger fut consacré à l'église de Saint-Denis. Quand l'oblation avait pour objet l'asservissement, on plaçait quatre deniers sur la tête de la personne offerte.] — 2° On appeloit aussi « *oblat*, le soldat ou gendarme pauvre qui au ser« vice du roy est demeuré perclus et estropié de « l'un de ses membres; en reconnoissance de quoy « le roy lui peut assigner ses alimens sur quelques « abbayes ou monasteres. » (Rech. de Pasq. liv. III, p. 261.) — 3° Terme de droit: « *Oblats*, ou *condo*« *nats*, en Bretagne, se disoit des restes des fruits « des benefices, reportez par les moines à leurs « monasteres. » (Morice, Hist. de Bret. préf. p. XXIII.)

Oblation. 1° Action d'offrir un *oblat.* — 2° Espèce de taille ou d'impôt. (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 425.) — [3° Offrandes volontaires apportées à l'église pendant l'offertoire ; on les déposait à l'origine dans un coffre dit *carbona*, puis dans le *gazophylacium.*]

Oblayerie. [Fabrication d'oublies, au reg. JJ. 161, p. 135, an. 1406.]

Oblectation, *s. f.* Délectation. (Cotgr.)

Oblecter, *v.* Plaire, flatter, délecter. (Cotgr.)

Oblée. Oublie :

Vint, au derrain, à l'*oblée* rostie. *(Desch. f. 214.)*

Obli. [Oubli : « Or te voil dire et conseillier, Que « l'amors metes en *obli*, Doat je te voi si afoibli. » (Rose, v. 3031.)]

Obliage. [Redevance annuelle, payée d'abord en oublies, puis en argent.]

Obliance. [Oubliance : « Ne l' metré mie en « *obliance.* » (Rose, v. 986.)]

Obliau. [Censier qui paie le droit d'obliage : « Item corvées de chascun *obliau*.... item de chas- « cun *obliau* une journée de piesseurs. » (Aveu et dénombr. du château de Buri, 1366.)]

1. **Oblie,** *adj. f.* Oublieuse :

Mais fortune, qui n'est *oblie*,
Sa roeue torne en petit d'ore
L'un met desous, l'autre desore. *(Ms. 7989, f. 51.)*

2. **Oblie.** [Oublie (voir ce mot) ; redevance en pain que les censitaires présentaient autrefois à un certain jour de l'année à leur seigneur : « Item, une « autre censive appellée *oblie* qui souloit valoir, « an par autre, seize sols quatre deniers parisis. » (1407. Aveu de Reuilli, paroisse de Combleux ; Le Clerc de Douy.)]

1. **Oblier.** Marchand d'oublies : « Du second « d'iceulx étassons que souloit tenir en son vivant « feu Jaquet De Mareau, *oblier.* » (1468. Comptes du Domaine ; L. C. de D.)]

2. **Oblier.** [Oublier : « Car le serviche Dieu n'ot « *oblié.* » (Aiol, v. 1251.)] — « Bien vous monstrez « *oblians* tout debat. » (Pièc. just. Mém. de Du Bell. VI, p. 417.) — « N'y a il si bon que, aucunes « fois, par quelque fragilité, ou erreur humaine, « ne s'endorme, et *oblye.* » (L'Am. ressusc. p. 135.)

Mal ore par autrui qui soi *oblie.* *(Prov. du Vil. p. 75.)*

Obliete. [Prison perpétuelle : « Lesquelz ont « esté condampnez en chartre perpetuelle nommée « *obliete.* » (JJ. 170, p. 262, an. 1418.)] — « Ceux « qui estoient condamnez en *obliete*, au pain et à « l'eau, furent delivrez. » (Chr. S. Denis, II, f. 240.)

Oblieus, ous. [Oublieux : « Car qui à s'ame est « *oblieux*, Bien est raisons qu'il le compeire. » (Ruteb. 134.) — « (Le perroquet apprend à parle.) « dedanz le secont an de son aage, Car dès lors en « avant est durs et *oblious.* » (Brun. Lat. Trésor, page 219.]

Obligacion, tion. [1° Terme de droit. Acte par lequel on s'oblige, on s'engage : « La seconde « (espèce de preuves) si est par lettres, si comme « quant aucuns s'est obligiés par letre, et cil qui « s'obliga nie l'*obligacion.* » (Beaum. XXXIX, 3.) — « A lui obligiez fu li bers Bertram gentilz En *obli-* « *gacions* à seeaux et escriz. » (Guesel. v. 19676.)] — « Si sont deux principales manieres d'*obligation.* « La premiere si est *obligation* par contract, la « seconde par malefice : si est à savoir que *obliga-* « *tion par contract* se divise en *obligation par* « *contract*, et en *obligation si comme par contract :* « si faict *obligation* par malefice ; si est assavoir « qu'*obligation par malefice* se divise en *obligation* « *par malefice*, et *obligation aussi comme par* « *malefice.* » (Bout. Som. rur. p. 134.) Il distingue encore « *obligation* pie ou pitoiable. » (Ibid. p. 143.) — « *Obligation* generale et speciale. » (Beaum. p. 344.) — « *Obligation* nue, et *obligation* vestue. » (Britt. Loix d'Angl. f. 62.) — « Vieille *obligation* « deffait nouveau marché. » (Percef. V, f. 77.) — 2° Engagement : « Haa ! comme malheureux est « homme qui se marie,.... en verité, devant cette « mauvaise *obligation*, j'estoye en grant paix, et « deduyt. » (Percef. IV, f. 49.) — « Hors de toute « *obligation*, et d'amour, et de captivité. » (L'Am. ressusc. p. 509.)

Obligé. Les gentilshommes se faisoient quelquefois les garants et les représentans de quelque autre. L'acte qu'ils donnoient alors s'appeloit *obligé :* « Pierre André de Haraucourt au roy Louis « XI mande qu'il est prest de venir à Paris afin d'y « donner son *obligé*, sous son seel, pour favoriser « la sortie de prison de l'evesque de Verdun son « frere. » (Godefr. observ. sur Charles VIII, p. 315.) — Dans les combats en champ clos, on appeloit *obligé* l'acte par lequel le chevalier s'engageoit à se trouver au combat à tel jour et à telle heure ; quand on s'y trouvoit, et que son adversaire y manquoit, le maréchal donnoit la décharge de l'*obligé :* « Voiez « icy tel que je promis à tel jour vous presenter en « ce champ, à cette journée, et pour ce que je m'en « suis bien acquité, et m'en acquite, comme mon « obligation le porte, je supplie à vostre grace que « mon *obligé* me soit rendu, et qu'en nul tems ne « m'en soit rien demandé, et de mon acquit en « demande instrument. » (La Jaille, du Champ de bat. f. 49.) — « Et à vous marechal ordonnons que « les pleiges de sa partie adverse soient arrestés, « et emprisonnés, jusques à ce qu'ils ayent satisfait « à ses demandes, selon leurs *obligés.* » (Ibid. 55.)

Obligement. [Obligation, dette : « Et par déli- « vrer les davant dis plaiges, li davant dis Johan et « Eustace obligèrent par devant nos, aus davant dis « plaiges, cent livrées de leur biens à avoir et « prendre avant tos autres *obligemens.* » (1267. Marché pour la construction du pont de Romorantin. L. C. de D.)]

Obliger, ier. [1° Engager : « Je en *oblige* à la « dite abbaesse e au convent moi e mes heirs. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, IVe série, IV, p. 80.) — « Mes ne pot *obligier* ce qu'il tient en bail, en damace « de l'oir ne de celi à qui li baus pot venir. »

(Beaum. XV, 28.)] — « Trop estoient marris que leurs « joyaulx avoient *obligez* au seigneur du chastel « où ilz alloient. » (Percef. V, f. 88.) — « Qui bien « veut payer, bien se doit *obliger*. » (Dict. de Cotg.) — [2° Promettre, se porter garant : « Si fist messire « Gui de Flandres créanter se foy et *obligier* prison. » (Froiss. II, 433.) — « Messire Jehan s'en (indemnité « pour les frais de guerre) *obliga* envers tous les « compaignons. » Id. II, 182.)] — 3° Lier, asservir : « Le servage ou Adam notre premier pere nous « avoit *obligez*. » (Percef. VI, f. 125.)

Nous estions à dampnement
Obligiés, en paine, et tourment. *(Id. f. 333.)*
Tiennent les esprits affligez,
Dedans le Tartare *obligez*,
D'une effroiable servitude. *(Euv. de Theoph. p. 108.)*

4° Engager dans une route, au figuré : « La sei- « gneurie que homme avoit sus l'ame si grant qu'il « la povoit *obligier* par ses œuvres, en voie de par- « faite gloire, ou de perpetuel tourment. » (Mod. f. 210.)

1. Oblique, *adj.* : 1° Qui se détourne :

Tu ne doiz de Dieu estre *obliques*,
De cui tu tiens tes seignouries. *(Ms. 6812, f. 40.)*

2° Hypocrite :

Et au cuer estoient *obliques*,
Et plains de fausse ypocrisie. *(Ibid. f. 76.)*

3° Contraire, en parlant des choses :

Emplastre, syrop ne fuisique
Tout ce si li firent *oblique*. *(Ibid. f. 86.)*

4° [Tortueux : « Ils querront sus lui voies et « adreces *obliques*. » (Froiss. II, 284.) — « Par voies « *obliques* et fallaces. » (Id. XII, 165.)]

2. Oblique. 1° Obliquité :

Tout ce que l'en peut demander
Peut on en clergie trouver ;
Ce ne peut nus homs reprouver ;
C'est droite lingne sans *oblique*. *(Ms. 6812, f. 148.)*

2° [Biais, subterfuge : « Tels *obliques* et proposi- « tions alongerent moult les traitiés. » (Froiss. XV, p. 115.)]

Oblivion. Oubli : « Lethargie qui est une mala- « die *d'oblivion*. » (Amant ressuscité, p. 551.)

Obliuteux. Oublieux : « Les femmes sont « *obliuteuses* et variables. » (Amant ressuscité, 48.)

Obloqucion. [Contradiction : « Voulans encore « eschiver les *obloqucions* et malparler de plusieurs « medisans. » (JJ. 81, p. 493, an. 1352.)]

Obloyer. [Fabricant d'oublies, au Reg. JJ. 161, p. 135, an. 1406.]

Oblye. [Oublie : « Ainsi que l'on gettoit des *oblyes* « des voultes de l'église de Havraincourt en bas, « comme l'on a acoustumé faire au dit jour de Pen- « thecoste en plusieurs eglises. » (JJ. 176, p. 499, an. 1446.)]

Obnoxiation. [Acte par lequel on abdiquait sa condition d'homme libre entre les mains d'un maître, en raison d'un service rendu ou à rendre. Voir loi des Wisigoths, liv. V, tit. IV ; loi des Saxons (liv. III, § 32); loi des Lombards (liv. III, tit. IX.)]

Obnubiler, *v.* Obscurcir : « Lorsque l'estomach « est chargé de viandes, les fumosités montent au « cerveau, et l'*obnubilent*, troublent, et desordon- « nent. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 39.)

Je scay comment amour, en quelque lieu qu'on pesche,
Obnubilist de soy la pensée. *(Tri. de Petr. f. 34.)*

Obnunciation. Annonce. (Cotgr.)

Obole. [Moitié du denier tournois ; voir aux Ord. II, 355 ; Anc. Cout. d'Orléans, p. 371 : « (Il sera « fabriqué) des petites *oboles* parisis et tournois de « la valeur et de la loy de celles du temps de Saint « Louis. » (Ord. 6 sept. 1329.)]

On distinguait : 1° « *Oboles* tournois. » (D. C. sous *Moneta*.) — 2° « *Oboles* tierces. » (Le Blanc, p. 208.) — 3° « *Oboles* blanches. » (Du Cange, sous *Moneta*.) — 4° « *Oboles* d'or. » (Le Blanc, 179.) — 5° « Deniers « *obols* royaux. » (N. C. G. I, p. 448.) — 6° « *Obole* « de Horne. » (Cotgr.) — 7° « *Obole* de Gueldres. » (Ibid.) — 8° « *Obole* du Rhin. » (Ibid.) — [9° « Lequel « Pierrequin et le suppliant donnerent chacun une « *obole postulat* à icellui Domino pour sa peine. » (JJ. 206, p. 377, an. 1478.)] — Il y avait aussi un droit d'*obole*... « Les seigneurs bas justiciers etoient « en droit de lever une *obole* sur le menu betail, « comme porcs, moutons, et brebis qui ont séjourné « pendant huit jours en leur fief, au lieu que, pour « chaque grosse bête, il leur est dû un denier. » (Laur.) — [« Chascuns fes à home, soit petit ou « grand, doit *obole* de rivage. » (Liv. des Métiers, p. 304.)] — « Au roy, ou autre ayant droit du dit « seigneur, à cause de son tabellionnage de Sens, « est deu droit d'*obole*, qui est de chacune livre, « une *obole* (à savoir de tournois le tournois, et de « parisis le parisis) pour raison des contracts de « vendition d'heritages, ou autre chose excedans la « somme de quinze livres tournois, pour une fois. » (Cout. Gén. I, p. 156.) — L'*obole* était aussi une « sorte de poids. » « La paste du pain d'un denier « coquillé doit pezer six onces, dix sept estellins, et « *oboles*. » (Ord. II, p. 352.)

Obombration. Action d'obombrer. (Cotgr.)

Obombrer. Terme mystique. Couvrir d'une ombre. (Cotgr.)

Obprobreux. Honteux : « Abolye, et estainte, « ou par *obprobreuse* mort, ou par honteuse fuyte. » (Hist. de la Tois. d'or, I, f. 72.)

Obprobrieux. Outrageant : « *Obprobrieuses* « paroles. » (Tri. des IX Preux, p. 26.)

Obreptice, *adj.* Obtenu par surprise : « Pour « deffendre la dite remission, en tant qu'il luy tou- « choit, elle disoit qu'elle ne devoit estre enterinnée « au dit amant, car elle estoit soubreptice, *obrep-* « *tice*, et desraisonnable. » (Arrest. Amor. p. 396.) — En terme de palais, on appelle *obrepctice* une grace, titre ou concession obtenue par surprise, en taisant une vérité qu'il était nécessaire d'exprimer pour la rendre valable, et *subreptice* quand on avance quelque fausseté pour la faire passer plus facilement.

Obreption, *s. f.* Action de surprendre. (Cotgr.)

Obreptissement. D'une manière obreptice. (Cotgr.)

Obrizé, *adj. m.* « Seullement y pendoit ung « diamant indicque, enchassé en or *obrizé* à deux « poinctes. » (Rab. V, p. 178.)

Obruer. Accabler : « Les Flamands (à Mons en « Puelle) furent du tout en tout *obruez* et accra- « vantez. » (Chr. de Nangis, an. 1304.)

Obscæne. [Obscène : « Ils se torchoient le cul « (il fault laisser aux femmes cette vaine supersti- « tion des paroles) avecques une esponge ; voilà « pourquoi *spongia* est un mot *obscæne* en latin. » (Mont. I, 373.)]

Obscur. [1° Noir : « En icelle eure estoit nuiz « *obscure*. » (Mén. de Reims, § 70.) — « Et dura li « enchauz jusqu'à la nuit *obscure*. » (Id. § 128.)] — « Lieu *obscur* de clarté. » (Fouill. Fauc. f. 60.) — [2° Peu clair : « La merciz m'est tant *obscure* que je « ne la puis veoir. » (Couci, IV.)] — « Disoient qu'ils « n'avoient oncques veu, ne ouy parler, de plus « terribles, et *obscures* accointances entre deux si « prochains amys. » (Percef. III, 106.) — 3° Secret: « En *obscur*. » (Ord. III, 149.) — [4° « Maladie obs- « cure, » épilepsie : « Garin povre homme, sourt, « malade de maladies *obscures* desquelles il chiet « souvent soubdainement. » (JJ. 138, p. 3, an. 1389.)]

Obscurci. [1° Noir : « Seigneurs, en icels temps « dont je vous signifie, Estoit, ce dit le livre, la nuit « moult *obscurcie*. » (Du Guescl. v. 16574.)] — 2° En litige : « L'on devra faire la preuve des rentes, « et des chemins *obscurcis*, comme d'autres choses « dont la preuve est difficile de sa nature. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 722.)

Obscurer. 1° Obscurcir, rendre noir : « *Obscure* « la vue. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 116.)

. . . . . Je voy une obscure nuée,
Soubdainement *obscurer* ce souleil. *(Desch. f. 304.)*

« Quant la nuyt fut venue, et bien *obscurée*. » (Chr. de Saint Den. I, f. 264.) — 2° Etre en état de péché :

Un religieux, et un ofrant....
Encor, quant il a cure d'ames,....
Onques ne doit estre *obscurez*,
Qu'il ne soit prest pour le baptesme. *(Desch. f. 557.)*

3° Ternir, déshonorer :

Nobles cuers ses faiz mesure....
A tout honneur ;
S'autrement fait, trop *s'obscure*. *(Ibid. f. 69.)*

Obscurité. Difficulté. (Pasquier, Rech. p. 399.)

Obscurté. Obscurité : « Vous qui tournez « lumiere en *obscurté* Et qui voulez du jour faire « la nuit. » (Desch.)

Obsecration, *s. m.* Prière :

Par grace singuliere,
Non *obsecration*....
Reçois, sans fiction. *(Carth. Chev. errant, f. 111.)*

Obseque, *s. m.* [1° Funérailles : « Tuit li covent « i sunt venu, E li clergié communalment, Revestu « bel et saintement A l'*obseque* chanter et faire. » (Chron. de Norm. v. 1672.) — « Assés tost apriès fu « fais li *obseques* dou signeur Espensier. » (Froiss. t. IV, p. 162.)] — « Les barrons porterent le corps « bien atourné, et bien embasmé, en l'eglise Notre « Dame, à grant luminaire, et à grant honneurs, « jusques à tant que le roy vint, et les chanoines de « l'église rendoient son *obseque*, et son service « moult honnorablement. » (Chron. Saint Den. II, f. 11.) — 2° Service mortuaire : « Moy enterré, si « comme dict est, je veux et ordonne que mon « *obseque* soit faite en la dite eglise,... par le dit « curé, deux chapelains,... deux cordeliers, et deux « augustins qui le dict *obseque* ayderont à chanter. » (Bout. Som. rur. l. II, p. 874.)

Obsequieux, *adj. m.* Officieux. (Cotgr.)

Observance. 1° Respect : « *Observance* est une « vertu qui designe, et montre, par exhibition « d'honneur et reverence, ceus qui precellent les « autres en dignité. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 64.) — 2° [Congrégation de Franciscains réformés en Espagne au XVe siècle, leurs couvents : « Plusieurs « freres mineurs qu'on dit de l'*observance*. » (Louis XI, 32e Nouv.)] — « Cordeliers de l'étroite « *observance*. » (Jean d'Auton, p. 333.) — [« Un « jour alla avec sa maistresse à l'*observance* ouïr « la grant messe. » (Marg. 19e Nouv.)] — 3° Discipline religieuse : « Un college de relligieux de « l'*observance* de Saint Dominique. » (J. d'Auton, p. 107.)

Observantins, *s. m.* Congrégation de cordeliers réformés : « Frere Olivier Maillard, docteur en « theologie, de l'ordre des freres mineurs, ou cor- « deliers, et depuis des *Observantins* à Narbonne « l'an 1500, qui sont ceux de l'estroite Observance « de Saint Francois. » (La Croix du Maine, Bibl. p. 366.) — [Ils furent établis par Charles VIII, en 1395.]

Obsesseur. Qui obsède. (Cotgr.)

Obsfusqués. Offusqué :

L'amy mon ennemy seroit,
De Lucas seroye luqués
Et du Montargis *obsfusqués*,
Contre moy henniroit hennin. *(Desch. f. 430.)*

Obsion, *s. f.* Option, choix : « En cas de refus, « les subjegtz de cette dite seigneurie ont *obsion* « d'aller ailleurs moldre leur bled, où bon leur « semble. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 465.)

Obsister, *v.* Résister :

Ça, frere Jean, je te conseille,
Cependant que sommes icy,
Que tu ayes le mot aussi
De la bouteille trismegiste,
Pour entendre, si rien n'*obsiste*,
Que ne te doibves marier. *(Rabel. t. V, p. 216.)*

Obsomagarum, *s.* Drogue médicinale : « Les « signes du rheume sec au cerveau de l'oiseau « sont, quand l'oiseau eternue beaucoup, et rien ne « luy sort des narilles, pour lequel rheume guerir, « faut souffler *obsomagarum* avec un vin vieil aux « narilles de l'oiseau. » (Fouill. Fauconn. f. 75.)

Obstacle. [1° Empêchement : « Cil qui plain « sont de tosique, Adonc ci dient qu'autentique Ne « vrai ne sunt pas si miracle; Pour mettre encon- « tre aucun *obstacle*, Dient que tout sunt autenti- « que. » (Gaut. de Coinsy, p. 176, éd. Poquet.)] — 2° Balustrade : « Pour entrer dedens sont deux por- « tes aux deux costez, et entre deux, venant de « l'une à l'autre, est un *obstacle* de marbre blanc, « ouvré à la turque, et percé à jour pour veoir par « là le dedans de la chapelle au dessus; et joignant « de cestuy *obstacle*, sont dix imaiges angeliques « tenans entre les mains chascune un chandelier « et le tout d'albastre. » (J. d'Auton, Annales de Louis XII, p. 118.)

Obstaclement. Obstacle. (Cotgr.)

Obstacler, *v*. Empêcher, servir d'obstacle. (Cotgrave.) — En droit, « empescher, et *obstacler*, « c'est saisir pour cens et droits censuels non « payés; ce qui se fait, si c'est une maison, par « obstacle et barreau mis ès huis; si c'est terre « labourable, par brandons mis ès fruits. » (Laur.)

Obstant. [1° Pour, à cause de : « Icellui Aron- « diaux sacha son coutel, sans ferir ledit Malprivé, « ne aussi ferir ne le peust, *obstant* la petitesse « dudit coutel et largesse de la table entr'eulx. » (JJ. 105, p. 15, an. 1373.) — « Y en eut de quatorze « à quinze cent de tuez, qui furent mis en terre de « l'ordre d'icelle dame de Laval, *obstant* ce que la « bataille avoit esté faite sur la terre. » (Charles VII, p. 484.)] — « Respondy que, *obstant* qu'il estoit son « parent du costé de Flandres, il ne devoit point « perdre telle charge. » (J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 110.) — 2° Non obstant :

Pour neant me debaz,
Et en vain combaz,
Je ne l'auray mie,
Obstant son trespas. (*Vigile de Charles VII, p. 77.*)

Obstative, *adj. f*. Qui s'oppose, qui forme obstacle : « Tel pretention, comme vraysemblable- « ment faite en fraude, ne pourra induire litispen- « dence prejudiciable, ne *obstative* au dit remede « de la paix des vingt deux. » (Cout. Gén. II, 977.)

Obstenir. [1° Résister : « Un prince qui pois- « sance eust de *obstenir* encontre ceuls que elle « haioit à mort. » (Froiss. IX, 150.) — 2° Contester : « En volenté de reconquerir son hiretage de « Maiogres que li rois d'Arragon li *obstenoit* de « force. » (Id. 154.)] — 3° Défendre : « Qui *obstenir* « les pora contre nostre aversaire. » (Id. IX, 153.)

Obster, *v*. Tenir, être arrêté par : « Je vous « envoye presentement le double de la sentence « arbitraire donnée, et prononcée par nostre sainct « pere le pape, touchant la paix des Veniciens, « laquelle ne *obste*, sinon à la rattification de l'em- « pereur vostre pere, s'il la veult ainsy, ou non. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 282.)

Obstilité, *s. f*. Hostilité : « Avec port d'armes, « par maniere d'*obstilité*. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. p. 331.)

Obstination. [« Il layerent lo parleir par la « grant duresce et la grant *obstination* des homes « qu'il vegoient. » (S. Bernard, Serm. 527.)] Voir Lanc. du Lac, t. III, f. 149.

Obstinement. [Avec obstination : « Comme « einsi fust que il (les tribuns) ne se flechissent « point, et que il empechassent le delet (levée) « *obstinément*. » (Bercheure, f. 94.)]

Obstiner. [Agir avec entêtement : « Et tant « estoient *obstinés* l'un contre l'autre... que nul n'y « avoit pu mettre paix. » (Boucic., I, 33.)] — « *Obstiné* comme un Bourguignon, » proverbe des Italiens. (Pelisson, Hist. de Louis XIV, t. II, p. 258.) — « Ils combatent *obstinez*. » (Joachim du Bellay, page 34.) — « Il n'y a damnez que les *obstinez*. » (Nuits de Strap. t. I, p. 380.)

Obtemperation. Obéissance. (Cotgr.)

Obtemperer. 1° Obéir : « Elle ne *obtempere* « point à la requeste civile. » (Arest. amor. p. 146.) — « Non, non, dist Pantagruel, mais bien mettez le « feu en leurs pouldres, à quoy *obtemperant*, Car- « palim partit soubdain. » (Rabel. t. II, p. 235.) — 2° Condescendre à : « A laquelle priere *obtempera* « icelle dame. » (Arest. amor. p. 216.) — « Tu seras « plus prompt, et plus enclin d'*obtemperer* à nos « desirs, que nous ne serons diligens à te requerir « et deprier. » (Piec. justif. Mém. de Du Bell. t. VI, p. 289.) — « Fault aucunes foiz que raison *obtem-* « *pere* à la sensualité. » (Le Jouvenc. ms. p. 46.)

Obtenebrer, *v*. Couvrir de ténèbres, obscurcir. (Cotgrave.)

Obtenement, *s. m*. Action d'obtenir. (Cotgr.)

Obtenir. 1° Se faire accorder : « Tenir, accom- « plir quelque chose si que il ne promette chose à « nostre sire le roy que il ne puisse bien *obtenir*, « et attendre. » (Ordonn. t. I, p. 550.) — 2° [Etre vainqueur : « Et quant il se sont bien batus et com- « batus et que l'une partie *obtient*, tellement ils « se gloriffient en leurs armes. » (Froissart, XIII, p. 219.)]

Obtester, *v*. Prier, conjurer : « Pressoit, solli- « citoit, et *obtestoit* le conetable de Castille de mar- « cher au secours d'icelle. » (Mém. de Sully, t. II, p. 410.) V. Cotgrave.

Obtien, *s*. Acquisition : « Aristote fait, et esta- « blit la felicité, la fin de toutes les choses humai- « nes, laquelle, selon Platon, est l'*obtien*, et la « jouissance de toutes les choses desirées. » (Nature d'Amour, f. 308.)

Obtiner (s'), *v*. S'obstiner, s'opiniâtrer :

. . . . . Trop grand'peine est le trop s'*obtiner*.
S. Gelais, p. 147.

Obtrectateur. Médisant. (Cotgr.)

Obtrectation. Médisance. (Cotgr.)

Obturateur, *adj. m*. Qui sert à boucher. (Cotgrave.)

Obturation, *s. f*. Action de boucher. (Cotgr.)

Obturber, *v*. Troubler. (Cotgr.)

Obtusement, *adv.* D'une manière obtuse, émoussée. (Oudin.)

Obvencion, *s. f.* Impôt ecclésiastique, levé pendant la vacance d'un bénéfice : « Les *obvencions* « des prébandes, des prevostez, et autres bene- « fices. » (Chron. fr. ms. de Nangis, ann. 1297.)

Obvenus, *s. m.* Casuel, profit accidentel. Du mot de la basse latinité *obventio*, formé d'*obvenire*, parce que ces sortes de revenus arrivent, *obveniunt*, lorsqu'on ne s'y attend pas : « Avons plusieurs « autres droits forfactures, confiscations, batardies, « amendes, *obvenus*, voiries. » (Cart. de Jumièges, dans Du Cange, sous *Obventio*.)

Obvier. [1° Mettre obstacle : « Li rois de France « qui ne voloit mies *obvyer* à le pais. » (Froiss. VII, p. 289.) — 2° Résister : « Pour *obvier* à l'encontre « de euls. » (Id. t. II, p. 65.)]

Obumbration. Obombration, dans la Chron. des ducs de Normandie.

Obumbrer. Incarner ; parlant de la conception de la Vierge, par l'opération du S. Esprit :

Du S. Esprit, fut ta char *obumbrée*. *(Desch. f. 121.)*

Obumbroyer. Faire ombre :

Le feu corrusque en l'aer, la fumée *obumbroye*.
.. Marot, p 142.

Oburer, *s. m.* Sorte de faucon : « Le faucon a « dix especes, qui sont, *oburer*, emerillon, lanier, « tunicien, gentil, pellerin, de passage, montaigner, « sacre, et gerfau. » (Fouill. Fauc. f. 56.)

Ocaigne. Cuir d'oie. (Cotgr.)

Occasion. 1° Conjecture favorable : « *Occasion* « trouve qui son chat bat. » (Cotgr.) — 2° Cause : « L'avoient rendue bien legerement, et avec peu « d'*occasion*, dont le roy fut fort malcontent. » (Mém. de Du Bell. f. 290.) — « Il mourut au grant « regret du roy et de tout la cour, pour la jeunesse « florissante de luy, et le peu d'occasion de l'evene- « ment de sa mort. » (Id. f. 349.)

Occasionaument. [A l'occasion, indirectement : « Il jureront ne feire, ne en repost ne en « appert, malice ne fraude, principaument ne « *occasionaument*. » (Ch. de 1306, dans D. C. sous *Principaliter*.)]

Occasionné. [1° Accoutumé : « Laquelle « Jehanne est *occasionnée* de vomir sang par la « bouche quand elle est esmeue et eschauffée. » (JJ. 184, p. 117, an. 1451.)] — 2° Responsable : « Le « comte de Flandres fut plus *occasionné* de cette « chose que nul autre. » (Chr. de S. Den. I, f. 269.)

Occean. [Océan : « Entre icest flume (le « Danube) e l'*Occean* E la terre u sunt li Alan. » (Chr. de Norm. v. 327.)]

Occeis. [Massacre, dans Froiss. t. XIII, p. 231.]

Occhoison. [Intention : « A mauvaise *occhoi-* « *son* nous requeroient la privacion des dessuz « nommez. » (Ord. t. III, p. 347, an. 1359.)]

Occi, Occi. Imitation du chant du rossignol :

Pourquoi tient on le chant à gracieus
D'un ozeillon qu'on claimme rossegnol ?
Pour ce qu'il est jolis, et amoureus,...
Et dist *occi, occi*, joieus, joieus. *(Froiss. Poës. p. 336.)*

Le rossignol crie, sur les ramssiaux,
Vray messaige d'amour entretenir,
Occy, occy, entre vous damoisiaux... *(Desch. f. 164.)*

Occident. [Ouest : « Li parreins fu ocis o gist « en Orient ; Cist fu ocis el nort e guarde l'*occi-* « *dent*. » (Thom. de Cant. p. 157.)]

Occidental, *s. m.* Occidentaux, peuples de l'Occident :

Ou temps passé, tuit *occidental*
Orent long poil, et grant barbe meslée. *(Desch. f. 103.)*

Occiement. Massacre :

Onques plus grant *occiement*
Ne veistes de tant de gent. *(Brut, f. 43.)*

Occieuseté. Oisiveté : « *Occieuseté* est cause « de tous les sept pechiez mortels. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 4.)

Occiosité. Même sens : « *Occiosité* qui est la « mere de tous vices. » (J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 6.)

Occipital. De l'occiput. (Cotgr.)

Occire. [Tuer : « Il avint que il *occistrent* la « gaite au signour de Courtenay. » (Joinv. § 177.)] — « Un homme fu *occis* de membres ou affolé. » (Du Guesel. Mén. 328. — « Ses gens qui se *occioient* « de deuil. » (Chr. de Saint Denis, I, f. 258.) — « Et « fit les *occians occire*. » (Borel.)

Occise. Massacre :

Dolens fu Bode de la prise,
Et de la honte, et de l'*occise*,
Que Normanz ont de Franchoiz fet. *(Rou, p. 183.)*

Occision. [Meurtre: « D'*occision* nus ne s'aprou- « che ; Netes aiés et mains et bouches. » (Rose, v. 20847.)] — « *Occision* est dit quant le fait n'est « mie advenue de propos deliberé, ou a pensée, « mais est fait chaudement. » (Gr. Cout. de Fr. l. IV, p. 524.)

Occot. [Retard, empêchement : « Volons nous « que nostre dis hoirs soit contraints, sens de loy « et sens *occot*, por la court le roy de France mon- « seignour à tenir et garder... les choses dessus- « dites. » (Hist. de Bourg, Preuv. II, 155, an. 1314.)]

Occult. Caché, difficile : « *Occult* de sçavoir. » (Ordon. I, 435.)

Occultateur. Qui cache. (Cotgr.)

Occultation, *s. f.* Action de cacher. (Cotgr.) — Montaigne, parlant de l'acte vénérien, dit que c'est une « action si necessairement obligée à l'*occulta-* « *tion* et à la vergongne. » (II, p. 464.)

Occulte, *adj.* Couvert: Du Fouilloux, faisant le portrait d'un bon faucon, dit qu'il doit avoir « plu- « mes legieres, *occultes* peu, et parfaictes. » (Fauc. f. 56.)

Occulté. [Obscurité, embarras, aux Ord. VI, p. 482, an. 1380.]

Occultement, *adv.* D'une manière secrète : « Or pensoit le marquis avoir fait faire cet acte si

« *occultement*, et si dextrement pourveu, que la « verité ne viendroit jamais en lumiere. » (Mém. de du Bell. l. IX, f. 275.) — [« Plusieurs faulz marchans « de sel et autres, qui... font venir *occultement* sel « non gabellé. » (Mandem. de Charles V, 1371, p. 425.)]

Occulter. Cacher. (Cotgr.)

Occupant, *s.* [Premier occupant, celui qui s'empare le premier : « Il fault dire pour le plus seur « Qu'il soit au premier *occupant*. » (Coquillart, Enqueste entre la Simple et la Rusée.)]

Occupateur. Qui occupe. (Cotgr.) Le féminin *occupateresse* est dans Coquillart, p. 72.

Occupation. 1° Empêchement, obstacle : « Afin « que nostre seigneur Jesus Christ soit mielx, et « plus curieusement, et devotement servi, senz « *occupacion* en leur dicte eglise. » (Ord. V, p. 202.) — « Ne veult plus exercer l'office pour *occupation* « d'aage, et de fragilité. » (Hist. de Du Guescl. par Men. p. 401.) — « Le connestable veult rendre l'es- « pée au roy, pour *occupation* de vieillesse. » (Ibid. p. 387.) — « Le duc d'Aquitaine, qui avoit prins le « gouvernement du royaume pour l'*occupation* du « roy son pere. » (Monstr. I, p. 221, r°.) C'était Charles VI, alors malade. Dans la vie de ce roy par Choisi, la reine s'intitule « régente pour l'*occupation* « de monseigneur le roy. » (P. 404.) — 2° Blessure : « Fut en grand peril d'avoir *occupation*, parce qu'il « assembla des premiers, et fut enferré de deux « lances. » (Monstrel. I, p. 311.) — 3° Affaire criminelle : « Furent depuis punis, et detenus prisonniers, « longue espace, par le commandement du duc Jean « de Bourgogne, combien qu'ils eussent donné à « Philippe comte de Charrolois son fils une moult « precieuse espée armée de riches pierres, et autres « joyaux,... afin que s'ils avoient aucune *occupa-* « *tion*, pour le cas dessus dit, iceluy comte les eut « pour recommandez. » (Ibid. p. 229.) — 4° Action de s'emparer : « Et entre les aultres maulx, avons « trové que en nostre dit royaume a eu plusieurs « divisions, et rebellions, roberiez, pilleriez, arsu- « rez, larrecin, *occupacions* de biens, violances. » (Ord. III, p. 434.)

Occuper. [1° Empêcher : « Le roy de France « estoit si *occupés* en moult de manieres qu'il « n'avoit pooir ne loisir d'eulx faire mal. » (Froiss. t. II, p. 415.) — « Nous sommes courouchié de ce « que li voiages de la Sainte Terre en sera retardés « et occupés. » (Id. 392.)] — « La prescience de Dieu « n'*occupe* point le fait de cellui escuier. » (Mod. f. 242.) — « Disens que Gilles de Cougnet jadis pro- « cureur du baillage d'Orléans et desdittes forests « et à présent maistre d'icelles, leur a *occupé* et « mis empeschement en leur usage. » (1350. Usage des habitants de Fay. L. C. de D.) — 2° Entraver : « Si le deffendant a un bras affolé, on doit *occuper* « un bras à l'appellant, tellement qu'il ne s'en puisse « aider. » (Oliv. de la Marche, Gages de Bat. f. 26.) — 3° [Encombrer : « Les fossés sont malaisiés à « devaler pour les roinses et les espines qui les « *occupent*. » (Froiss. XI, 378.) — 4° Retenir l'attention : « *Occupeiz* à faire les cures de la conteit, « faisoit les terrienes choses et temporeiles. » (Dialoge Gregoire lo pape, p. 230.) — 5° Accuser : « Nostre sergent ordinaire avec un tabellion royal « demanderent à Montmerel s'il *occupoit* ou char- « goit aucun de son mal ou de sa mort. » (JJ. 148, p. 32, an. 1395.)] — « Fust arrestée prisonniere « madamoiselle de Mortaigne, pour certaines offen- « ces qu'elles avoit faites envers le roy, et pour ce « qu'elles avoit *occupé* le dit Jaques Cueur, et « aucuns autres, d'aucunes choses dont ils estoient « innocens. » (Monstr. III, p. 41.) — « Ils l'*occupe-* « *rent* de la mort de Meleagant, et fust dit que, s'elle « ne trouvoit qui l'en deffendist, que l'en feroit « d'elle telle justice que l'en devoit faire de femmes « qui son frere avoit occis. » (Lanc. du Lac, II, f. 32.) — 6° [Faire prisonnier : « Pour la raençon de « nous ou de nos successeurs, se *occupez* estions « de nos ennemis, que Dieu ne veuille. » (JJ. 165, p. 80, an. 1410.)]

Occupeur. [Occupant, possesseur : « Les dessus « nommez *occupeurs* desdites pieces de terre. » (Cart. 23 de Corbie, an. 1401.) — « Et en face joir et « user plainement et paisiblement, en contraignant « les détempteurs et *occupeurs* de ladicte cure à « eux désister et départir. » (1403. Sentence de la prévôté d'Orléans.) L. C. de D.]

Occurre. [Accourir, se présenter : « En l'aide « de nous et de nostre roiaume, si besoing est, et « il en soit requis, doit *occurre* au gaing et restours « accoustumés. » (Martène, Ampl. collec. I, c. 1401, an. 1297.)] — « Madame, autre chose ne *occurt* icy « pour le present ; de tout que surviendra, en serez « toujours advertye. » (Lett. de Louis XII, III, 116.) « Souvent sont *occurantes*. » (L'amant ressuscité, p. 171.)

Occurrent, *s. m.* Occurrence, événement : « Tous les *occurrens* qui peuvent advenir à un « exercite. » (Le prince de Mach. p. 100.)

Oceane. [La mer océane, l'Océan : « La mer « greignor, qui est apelée la mer *Oceane*. » (Brun. Latin. Trésor, p. 115.)]

Ocel. [Sac maintenu ouvert par un cercle en osier : « Ouquel chastel trouverent certains soufflez « et pouldre, canaulx ou *oceaulx*, martel, sizeaulx. » (JJ. 146, p. 185, an. 1394.)]

Oceor, *s. m.* Qui tue. On a dit de Jésus-Christ :

Par le mort prist il le vertu
Par quoy deables fu vaincu ;
Ochis vainqui le *oceor*. (*Vies des SS. Sorb. 61, c. 12.*)

1. Oche. Coche, entaille : « Doit estre ung peu « de courbe devers le gros bout, pour mieulx tenir, « et ficher en l'*oche* de la pallette. » (Mod. f. 82.) — « Et doit estre faicte l'*oche* par telle maniere que le « latz en puisse yssir, quant tu le tireras. » (Id. 80.)

2. Oche. [Ouche, verger voisin d'une maison : « Un mantel qui avoit esté mis dessus une perche « joignant des fenestres de la chambre, fust cheu à

« terre en un ort, autrement dit *oche*, au dessoubz « des dites fenestres. » (JJ. 123, p. 102, an. 1383.)]

Ochelitre, *s.* Intempérie de l'air :

De la foudre qui fait maisons bruir,
De la gresle quant le temps est gelez,
De la pluye, quant li airs est crevé,
Du tonnoire, de noif, d'*ochelitre*. *(Desch. f. 333.)*

Ocher. [Marquer d'une coche : « Avant que le « saulcier mouille les ecuelles, il les doit hoscher et « les compter en la presence de l'un des queux.... « et celles qui auront esté *ochées*, ne doivent pas « estre comptées le lendemain. » (Marten. Anecd. I, col. 1363 ; Ordonn. de l'hôtel de Philippe le Long.)]

Ocheur. Qui fait des coches. (Monet.)

Ochire. [Tuer, dans Froiss. VI, 66 : « Del pren- « dre et de l'*ochire* estoit cascuns tous fis. » (Aiol, v. 38.)] — « Je m'*ochi* quant je ne vous voi. » (Poët. av. 1300, III, 1291.)

Ochisseres. [Meurtrier. (Conseil de Pierre de Fontaine, ch. 13, art. 28, p. 92.)]

Ochoison. [Cause, motif, occasion : « Il rende- « roit touz les despenz que li rois i avoit fait pour « celle *ochoison*. » (Mén. de Reims, § 359.) — « Il « emprist une hayne à petit de *ochoison* par devers « le chevalier. » (Froiss. XIII, p. 32.)]

A petite *ochoison*,
Ocist li leus le moton. *(Poët. av. 1300, III, f. 1277.)*

Larghement, sans nule *ochoison*,
Doit cil ki d'amours veut joïr,
Cuer et cors metre à abandon. *(Id. p. 1268.)*

Ochoisonner. [Blâmer, accuser : « Et se chou « laissons par pereche, Moult en serons *ochoisonnés* « Et de nostre signor blasmés. » (Bestiaire, dans D. C. sous *Occasio*, 5.)]

Si j'en ai mal, j'en doi *ochoisoner*
Ses oex rians, et sa fresche coulour. *(P. a. 1300, II, 799.)*

Oci. Imitation du chant du rossignol : Dans l'exemple suivant, *oci* fait allusion au verbe *ocire*, tuer : « Et si orrons le roussignol chanter en l'ausnoi « qui dit : *oci* ceus qui n'ont le cuer gai. » (Chans. fr. du XIIIe siècle, ms. Bouh. f. 112.)

J'oie oi le roxignol mener,
Qui me fet plaindre, et dolouser,
Por les maus que je sens por li,
Qui sor l'arbre chante à haut cri,
Oci, oci, vilaine gent :
Jolis cuer doit bien amer,
Par amours joliement. *(Ms. 7218, f. 271.)*

Ociable. [Qui exprime les angoisses de la mort, dans la Chron. des ducs de Norm. v. 40597.]

Ociane, *s. f.* Mer Océane :

Iluec arrive la navie,
Qui vient de terre Famenie,
De Nubie, et de Quartaige,
Et d'*Ociane* la sauvaige. *(Ms. S. G. f. 201.)*

Ocieux. Oisif : « Un prince vertueux doit avoir « egard en toutes choses ici, et n'estre jamais « *ocieux* en tems de paix. » (Le prince de Machiav. p. 131.)

Ocire. [Tuer, au propre et au figuré : « Par « num d'*ocire* enveierai le mien. » (Rol. v. 43.) — « Et se fiert entre Sarrazins, et tant en *ocit* et abat « que tuit cil qui le veoient l'en donnoient et pris « et los. » (Mén. de Reims, § 44.) — « Je conseille- « roie une cose, que nous l'*ocisyemes*. » (Froiss. t. IX, fol. 167.)] — « Rien ne me vaut que li maus « d'amors m'*ocir*. » (Poët. av. 1300, I, f. 58.)

Ocision. [Carnage : « Et furent cil de l'ost lassé « de la bataille et de l'*ocision*. » (Villeh. § 244.)]

Ociveté. Oisiveté : « Si come l'*ociveté* maine « les aucuns à folie fere. » (Beaum. p. 163.)

Oclage, Ocle. [Douaire, présent du matin, morgengabe, dans la coutume d'Angoulême, art. 47 et 81. Le mari faisait ce présent à sa femme en lui donnant un baiser, *osculum*.]

Ocoison. [Cause, faute, prétexte, occasion : « Por le pechié d'Adan et d'Evain soufri martyre « por l'*ocoison* del mors ke il morsent en la pume. » (Henri de Valenc. § 326.) — « Rien ne vos valt ceste « *ocoison*. » (Partonop. v. 1221.)]

Ocoisoner, *v.* Accuser.

De felonnie le recusa,
Et d'un meffait l'*ocoisonna*. *(Ms. 7989 ², f. 57.)*

Ocquebute. Arquebuse : « Monsr de La Palize, « à la prinse de Bresse, a esté blessé à la teste, « d'une *ocquebute*. » (Lett. de Louis XII, III, 184.)

Ocqueton, *s. m.* Casaque, hoqueton :

. . . . . Lors il s'en va grant erre,
Chez ung sergeant qui ne tenoit grant terre,
Luy requerant luy faire le plaisir
De luy prester, sans aucun desplaisir,
Son *ocqueton*, qu'il porte pour livrée ;
Luy affermant pour vroy, à l'arrivée,
Que c'est seullement pour jouer une farce. *(Faifeu, 52.)*

Ocquetz, *s. m.* [Hoquet ; phrase harmonique dans laquelle une ou plusieurs parties étaient interrompues par des silences. (Coussemaker, l'Art harmonique, p. 83.)]

Adonq on luy fait son service,
Car tous ensemble cornent prise,
Si y a telle melodie,
En faisant *ocquez* par maistrie. *(G. de la Bigne, f. 105.)*

Car ce qu'il a dit sont toutes bourdes,
Et ne sont que paroles sourdes,
Que chiens doivent chanter motetz,
Ne qu'ilz saichent faire *ocquetz*. *(Ibid. f. 133.)*

Ocquisener, *v.* « Mettre des impots sous de « mauvais pretextes. » (Laur.) Ces abus n'étoient autrefois que trop communs parmi les seigneurs dans leurs terres ; aussi presque tous les testamens anciens ordonnent-ils des restitutions de ces « tor- « fais ; » c'est ainsi qu'on nommoit ces exactions. Les libertés de la ville de Vitré, accordées par Thibaut, comte de Champagne, portent : « Je « promets, à bonne foy, que je ne les semondray, « ne en ost, ne en chevauchie, por eus *ocquisener*, « mais que par mon besoin. » (Laur.)

Ocquison (maise), *s. f.* Terme de coutume. Ce mot se trouve dans la Coutume de Mons. On l'avoit toujours expliqué dans les coutumiers généraux par *occasion*, et on l'a réformé dans l'édition de cette coutume faite à Mons, en 1663. — « L'*oc-* « *quision* est une espèce de vexation, et un homme « de *maise* ou *mauvaise ocquision* est un chica-

« neur, qui ne cherche qu'à vexer, et fatiguer les « autres, un homme de mauvaise reputation. » (Laurière.)

Octante. Quatre-vingts. (Cotgr.)

Octantiesme. Quatre-vingtième. (Id.)

Octave. 1° Huitième : « *Octave* jour. » (S. Bern. Serm. ms. p. 167.) — [2° Huitaine consacrée dans l'Eglise à la célébration des grandes fêtes : « Et ce « fu as *octaves* de la feste Saint Remi. » (Villehard. § 76.) — « Et fist ses hommes semonre pour estre « à son couronnement aus *octaves* de la mi aoust. » (Mén. de Reims, § 309.)] — 3° Huitaine, terme de jurisprudence : « Est contraignable par emprison- « nement de sa personne l'*octave* et la huitaine « passée. » (N. C. G. II, p. 433.)

Octembre. [Octobre, dans Froiss. t. II, p. 79 ; t. III, p. 415 ; t. VII, p. 35.] — « Donné à Paris le « 15ᵉ jour d'octembre, l'an de grace mil trois cens « dix sept. « (Ord. I, p. 755.)

Octenaire. Stance de 8 vers, dans Goujet, Bibl. fr. XIV, p. 105.

Octilion. [« Ung *octilion* vaut mille millions de « septilions. » (De la Roche, aritmétique, f. 7.)]

Octobre. [« Dame de Giblet qui trespassa l'an « de .MCCCIII. à .VI. jours d'*octobre*. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 2ᵉ série, II, p. 507.)]

Octoivre. [Octobre, dans D. C. sous *Octimber*.]

Octostiche. Stance de huit vers. (Des Acc. Bigarr. p. 85.)

Octostique. Même sens. (Cotgr.)

Octosyllabe. De huit syllabes. (Oudin.)

Octovian, Octave :

Quant ele eut onques plus avoir,
Et plus poisance, et plus savoir,
Ne l'empereor *Octovian*. *(Ms. 7989², f. 54.)*

Octovre. [Octobre : « Ce fu escrit en l'an de « grace mil CCC. et IX., ou moys d'*octovre*. » (Joinv. § 769.)]

Octri. Octroi :

Certes non fais, car ennemie
Ne vous suis, donc ay ge l'*octri*
D'avoir nom d'ami, vous d'amie. *(Desch. f. 270.)*

Octrise. [Lods et ventes, dans D. C. s. *Octrisiæ*.]

Octroy. 1° Concession, consentement :

Ce propre jour, de villes deulx ou troys,
Plus tost que tard, redoubtant telz effroys,
De foy, d'hommaige, ou roy, feirent *octroys*. *(Marot, 131.)*

« L'*octroy* de vos bienfaits. » (Strap. II, p. 96.) — « Qui requiert mercy, si la doit avoir par *octroy*. » (Percefor. IV, fol. 5.) — « Si vous requiers que me « donnez l'*octroy*. » (Ibid. II, f. 7.) — 2° [Faveurs : « Cet *octroy* des dames. » (Mont. III, f. 366.)]

Octroyement. [Concession, permission : « Et « les *octroyemens* qu'il (nostre chastellain) a fait ou « fera pour nous... auront telle valeur et telle fer- « meté, comme se nous l'avions fait et octroyé. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

Octroyer. Accorder. Voir le précédent : « Assez « *octroye* qui mot ne dit. » (Cotgr.) — « Or Dieu « scait quelle mon intention estoit au poinct que je « luy *octroyz* le congé. » (Percefor. VI, fol. 84.) — « Estoit si dolent qu'il ne scavoit qu'il devoit dire, « car il ne l'osoit *octroyer*, ne aussi renoyer. » (Lanc. du Lac, III, f. 124.)

Octubre. [Octobre : « Et en pristrent un parle- « ment que il seroient à l'issue d'esté, el mois « d'*octubre*... en la praerie de la cité d'Andrenople. » (Villeh. § 497.)]

Oculaire. Evident : « Choses *oculaires* et exte- « rieures. » (Am. ressuscité, p. 177.)

Oculairement. Evidemment : « Tandis que le « sang decouloit du bras de cette damoiselle, son « mari qui sentoit *oculairement* les grillons (capri- « ces) s'affoiblir, commanda fermer cette veine. » (Contes de Desperr. II, p. 257.)

Oculé, *adj. m.* Clairvoyant. « Mais maintenant « que les lecteurs, et les ecrivains sont plus *oculez* « que Homere, et les hommes de son aage. » (Gar. Rech. des Rech. p. 198.)

Oculiquement, *adv.* Evidemment : « Les cica- « trices y sont encores, et y paroissent *oculique-* « *ment*. » (Moyen de parv. p. 92.)

Ocultement. [En secret : « Porpença sei qu'il « s'enfuireit ; *Ocultement* la guerpireit. » (Wace, Vierge Marie, p. 49.)]

Ocur. [Obscur : « La forest ombreuse et moult « *ocure*. » (Percev. le gal. p. 174.)]

. . . . Armes freches, et novelles,
Qui n'erent pas noires, n'*ocures*. *(Ms. 7615, II, f. 190.)*

Ocurcir. Obscurcir. On a dit d'une grande multitude de flèches lancées :

L'air en est durement *ocurciz*. *(G. Guiart, f. 124.)*

1. Od. Oui :

Qu'il n'i a dit, ne *od*, ne non. *(Mousk. p. 359.)*

2. Od. [Avec : « Je l' sivrai *od* mil de mes fedeilz. » (Rol. v. 84.)]

Belle *od* fresce colour. *(Poët. av. 1300, III, p. 1116.)*

Commandement en ai
De madame *od* le cors gent. *(Id. p. 1100.)*

Boen jour ait ki mon cuer a,
N'est pas *od* moi. *(Ibid. p. 1218.)*

Un baron vi seir *od* li. *(Vie des SS. Sorb. LX, c. 38.)*

Quant *od* li ere seus. *(Poës. av. 13000. III, p. 1239.)*

3. Od. [Armée, *ost*, dans la Chron. des ducs de Norm. v. 34341.]

Ode. Pièce de poésie : « Introduisismes entre « autres deux nouvelles especes de poesie : les « *odes* dont nous empruntasmes la façon des Grecs « et Latins. » (Pasquier, Rech. VII, f. 611.)

Odelette. Petite ode. (Cotgr.)

Odet, *s. m.* « Le mulet *odet* » étoit un lutin qu'on prétendoit courir les rues, pendant la nuit, à Orléans et à Blois. (Valois, Notice, p. 570, col. 2, et Etat de la France sous François II, par la Planche, p. 211.)

Odette. Petite ode. (Cotgr.)

Odeur, *s. f.* Odeur, parfum. Ce mot féminin a été masculin autrefois. « L'*odeur* d'icelles est fort. » (Rab. III, p. 255.) — « L'*odeur* vineux des grands « banquets. » (Bouch. Serées, liv. I, p. 32.) — On a dit au figuré : « Son nom retint toujours quelque « bonne *odeur*. » (Strap. I, f. 219.)

Odil. [Oui, dans Partonop. v. 1315, 6129.]

Odor. Parfum :

Paradis nous otroie, ou tant a de doucor,
De solas et de joie, de deduit, et d'*odor*. (*Desch. f. 227.*)

Est toz jors en tele *odor*,
Que il li samble uns paradis. (*Id. f. 121.*)

Odoracion. Même sens :

Du bon fruit d'operacion
Qui, par son *odoracion*,
Et par les fleurs de bonnes œuvres. (*Desch. f. 541.*)

Odorece. Même sens :

L'*odorece* des fleurs que le leu me presente.
Ms. 7218, f. 338.

Odorement, *s. m.* Odorat. Parmi les remèdes propres aux maladies des oiseaux de proie, on lit : « Pour leur faire recouvrer l'*odorement*, ou flair « accoustumé, il sera besoin de le purger avec le « medicament qui en suit. » (Fouill. Vén. f. 124.) — « L'homme n'a l'*odorement* prompt. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 94.)

Odorer. 1° Flairer : « Faut *odorer* son haleine ; « que si elle put, signifie indigestion. » (Artel. Fauconn. f. 93.)

Le monde *odore*, et après je le sens. (*Gouj. B. f. XI, 307.*)

Je voy roziers rouges et blans,
L'aubespine que nous requerons,
L'esglantier que nous *odorons*. (*Desch. f. 72.*)

2° Avoir de l'odeur :

Monstrer te veuil que celle creature
Dont tu mesdis, *odore* plus que basme. (*J. Marot, 220.*)

Odoreux. Odoriférant :

Vien mignarde, à l'ombre frais
De ces *odoreux* cyprès. (*G. Dur. à la suite de B. p. 134.*)

Odoriferant. [« Blanches roses comme lys et « vermeilles, Et toutes fleurs moult *odoriferans*. » (J. Joret, le Jardrin salutaire, p. 111, xve s.)]

Odour. Odeur, impression faite sur l'âme :

Cil chiet en grant vuité
Ki, par parler, a fausse *odour*
Fait ke sa dame a deshonour. (*P. av. 1300, III, 1197.*)

Odourer. 1° Avoir une bonne odeur :

. . . . Comparée à la rose,
Qui est boutons, et naist ou temps d'esté,
Enmi le jour s'espaint lors desclose
Odoure un peu, et plaist. (*Desch. f. 255.*)

2° Percevoir, sentir :

La couleur de pomme dampnable
Monstra à Eve, le diable,
Par euvre de sugescion,
Odoura en delectation
Celle Eve. (*Desch. f. 540.*)

Odum. [Entendons : « De cels de France *odum* « les graisles clers. » (Rol. v. 2150.)]

Odure. [Odeur : « Ses armiles qu'on bous apele, « Od *odure* preciose et bele. » (Chron. des ducs de Norm. v. 7418.)]

L'amour plus laide et plus dure
Descendent de mauvaise *odure*. (*Desch. f. 528.*)

1. Oe est souvent employé au lieu de la diphthongue *oi*, dans D. Morice, Hist. de Bretagne, c. 980, an. 1260. — *Oe* est employé pour la finale de l'imparfait du singulier de la première personne des verbes au lieu de *ois*. (Duchesne, Gén. des Chateig. p. 28, tit. de 1246.)

Il a moult grant herbe en ce val ;
Voluntiers pestre li manr*oe*
Se perdre je ne le cuid*oe*. (*Ms. 7615, II, f. 150.*)

On a voulu l'introduire aussi dans les pronoms et les substantifs : « Au lieu d'icelle vous avez intro- « duit un *oe*, et au lieu de ce que nous disons, *moy*, « *toy*, *soy*, *roy*, *loy*, *foy*, vous dites *moé*, *toé*, *soé*, « *roé*, *loé*, *foé*. » (Lett. de Pasq. I, p. 135.)

2. Oe. Avec : « Ensi fumes gettez de paradis moy « et mes angels qui erent *oe* moy. » (Histoire de la Sainte Croix, ms. p. 1.)

3. Oe. [Oie : « Que nulz n'achate *oes* que en la « place ou es champs qui sont entre le ponceau de « Roulle du pont de Chaillouau jusques aus fau- « bourgs de Paris. » (Liv. des Mét. 176.)]

Et se l'autour vole, l'ostarde, et l'*oe*. (*Desch. f. 229.*)

Ne mangez d'annette, ne d'*oe*,
Ne de nul autre oisel qui noe. (*Id. f. 485.*)

Ne le prise une panne d'*oe*. (*Ms. 7615, II, f. 153.*)

[« Les supplianz alerent veoir le *jeu des oes* que « on a accoustumé de faire le lendemain de la feste « Saint Remi en octobre, en la foire au ban des « religieux de Saint Remi de Reinz. » (JJ. 154, p. 450, an. 1399.)]

Oechine, *s. f.* Brasserie au cart. de Corbie. *Enchine* a encore ce sens dans le pays : « Chascune « cambre à *oechine* des cambiers de la chité « d'Amiens, si elle n'est en franc lieu, doit chascune « semaine 3 septiers de chervoise de cambage. » (Du Cange, sous *Cambarius*)

Œconomant. Qui économise. (Oudin.)

Œconome. On voit dans Pasquier des *œconomes* qu'il appelle autrement « visitateurs. » (Rech. p. 176.) — Il est encore des « *œconomes* spirituels, « que la necessité a introduits pendant les troubles « de la Ligue en France pour conferer les benefices « vacans *ad instar* des ordinaires, pendant lequel « temps aussi les collations, et provisions du pape « etoient nulles en ce royaume. » (Laur.) — Dans Brantôme, ce mot paroit signifier un « jardinier, » « ny plus ny moins que l'on voit un bel arbre que « le vent ebranle, et l'a à demy penché, vient quel- « que bon *œconome* ou hortolan qui le vient « appuyer. » (Brant. Cap. fr. I, p. 68.)

Oedemateux, *adj. m.* Qui tient de l'œdème. (Cotgr.)

Oedeme, *s.* Gonflement. (Cotgr.)

Oef—oes. [Œuf, œufs : « Et fist faire un cuir de « buef de quatre doubles en maniere d'un *oef*. » (Mén. de Reims, § 161.) — « Je ai en ma teste une « pierre precieuse, aussi grosse comme uns *oes* de « geline. » (Mén. de Reims, § 463.) — « Un bues

« valoit en l'ost quatre vins livres, et uns moutons « trente livres, et uns pors trente livres, et uns *oes* « douze deniers. » (Joinv. § 293.)]

Et tant ost après, nyd ilz font,
Puis des *oefz*, puis des oisillons. *(G. de la Bigne, f. 83.)*

Expressions : 1° « .I. *oef* ne prise tout son mal. » (Ms. 7615, f. 164.) — 2° « Ne vous chalt non plus « que por un *oef* de caille. » (Fabl. ms. p. 276.)

3° En toi n'a proece, ne sens,
Dont l'en te doinst un *oef* pelé. *(Ms. 7218, f. 215.)*

4° « J'aurois malvais *oef* quassé. » (Fabl. ms. p. 160.) — 5° « Il voelt mes *oes* humer. » (Froiss. poës. ms. p. 301.) Nous disons, couper l'herbe sous le pied. — 6° « Antecriz naistra de lor *oes*, » en parlant des Sodomites. (Ms. S. G. f. 31.)

Oefvier. [Coquetier : « Ung *oefvier* d'or, double, « ouvré à arbreceaulx et feuillaiges de fresiers. » (Ducs de Bourg. n° 4192, an. 1420.)]

Œil. [1° Œil : « Et si bel *œil*, vair et riant et clair, « M'orent ainz pris que m'osaisse donner. » (Couci, t. VI.)] — 2° Ouverture : « Boute en l'ung de ceulx « que tu estouperas un pot à ung col gresle ou « long,... et soit l'*œil* estoupé par où tu le bouteras. » (Mod. f. 29.) — « Tu le verras tantost saillir par « l'*œil* qui sera destoupé. » (Ibid. f. 30.) — 3° Vermine qui s'attache au blé. (Des Acc. Bigarr. f. 145.)

Expressions : [1° *Œil* de chat, corindon nacré : « Un saphir en maniere d'un *œil* de chat. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.) — « Un *œil* de chat cler et « net sur coleur de saphir strin et .II. petis dyamenz « plaz aux .II. costez, faiz à .III. quarrés. » (Ducs de Bourgogne, an. 1420, n° 4170.)] — 2° « Mon petit « *œil*, » terme de caresse. (Des Portes, p. 488.) — 3° « *Œil* de bœuf, » herbe. (Borel.) — 4° « *Œil* de « vache. » (Id.) — 5° « *Œil* lucide, » drogue. (Id.) — 6° « Perle de bel *œil*, » de belle eau. (Cotgr.) — 7° « *Œil* de nasse, » ouverture du fonds qui empêche le poisson de revenir. (Oud.) — 8° « *Œil* de « tailleur, » grand coffre ; de là leur vient leur façon de parler quand on leur demande le reste de l'étoffe, « qu'il n'en reste pas ce qui tiendroit dans l'*œil*. » (Oud. Cur. fr.) — 9° « *Œil* d'airain. » (Cotgr.) — 10° « *Œil* bigarré. » (Ibid.) — 11° « *Œil* blaffard. » (Ibid.) — 12° « *Œil* de bouc. » (Ibid.) Pyrèthre. — 13° « *Œil* de carré. » (Ibid.) — 14° « *Œil* de cerf. » (Ibid.) — 15° « *Œil* de chevre. » (Ibid.) Sorte de graminée. — 16° « *Œil* de Judas. » (Ibid.) — 17° « *Œil* « de lievre. » (Ibid.) — 18° « *Œil* de loup. » (Ibid.) — 19° « *Œil* de mauvais garçon. » (Ibid.) — 20° « *Œil* « de morue. » (Ibid.) — 21° « *Œil* de perdrix. » (Ibid.) Sorte de couleur rouge pâle. (Oudin, Dict.) — 22° « *Œil* de rat. » (Ibid.) — 23° « *Œil* rosti. » (Ibid.) — 24° « Regarder d'un *œil*, » de mauvais œil. (Mod. et Rac. f. 219.) — 25° « Voir de mauvais *œil*, » haïr. (Oud.) — 26° « Voir de bon *œil*, » affectionner, faire bon accueil. (Ibid.) — 27° « Monstrer l'*œil*, » avoir l'œil, prendre soin. (Percef. II, f. 42.) — 28° « Tenir « l'*œil*. » (L'Am. ressusc. 414.) — 29° « Voir à l'*œil*. » Nous disons aujourd'hui « voir au doigt et à l'*œil*. » (Cymbalum mundi, p. 64.) — 30° « Avoir l'*œil* au « bois, » être sur ses gardes. (Contes d'Eutrap. 488.) — 31° « Avoir un *œil* aux bois, l'autre à la ville. » (Cotgr.) — « Avoir un *œil* aux champs, l'autre à la « ville. » (Apol. pour Herod. p. 649.) Etre attentif à tout. — 32° « Avoir un *œil* à la poisle, l'autre au « chat. » (Cotgr.) — 33° « Plus bele ne virent nul « *œil*, » jamais on ne vit rien de plus beau. (Ms. 7615, t. II, f. 174.) — 34° « Sont, d'anchienneté en l'*œil* « et haine des nobles estrangiers, » en butte depuis longtemps à leur haine. (Mém. d'Oliv. de la Marche, p. 111.) — 35° « Soufflez moi dans l'*œil*, » cela se dit à un laquais qui revient de la cave pour savoir s'il n'a pas bu de vin. (Oudin.) — 36° « L'*œil* du « maitre engraisse le cheval. » (Oud. Cur. fr.) C'est-à-dire il faut prendre garde à ses affaires. — 37° « L'*œil* du maitre engraisse, et son champ, et « son cheval. » (Rech. de Pasq. l. VI, p. 453.) — 38° « Loin de l'*œil*, loin du cœur, » on se refroidit pour quelqu'un qu'on ne voit plus. (Mém. de Viller. t. III, p. 10.) — 39° « Ce que *œil* ne voit, au cuer ne « deult. » (Anc. Cout. de Bret. f. 77.) — 40° « Qui « *œil* ne voit, cuer ne delt. » (Ms. S. G. f. 75.) — 41° « Qui a *œil* voit au cuer ne deult » (Mod. f. 151.) — 42° « A l'*œil* malade la lumiere nuit. » (Cotgr.) — 43° « A cœur dolent, l'*œil* plure. » (Id.) — 44° « Le « cœur ne veut douloir ce que l'*œil* ne peut voir. » (Id.) C'est la traduction de la maxime d'Ovide, *ignoti nulla cupido*. — 45° « Nul ne sait ce qu'à l'*œil* luy « pend. » (Id.) — 46° « Orgueil n'a pas bon *œil*. » (Id.) — 47° « Qui n'a qu'un *œil*, bien le garde. » (Id.) — 48° « Qui n'a c'un *œil*, bien le sert. » (Vatic. n° 1490, f. 128.) — 49° « Toute chose se vend au pris « de l'*œil*. » (Cotgr.) — 50° « Qui desire le fruict à « peu d'occasion, il jecte l'*œil*. » (Percef. VI, f. 88.) — 51° « Un seul *œil* a plus de credit que deux « oreilles n'ont d'*audivi*. » (Loysel, Inst. Cout. II, p. 238.)

52° On greve l'*œil* pour un petit d'ordure. *(Songecr. 149.)*

53° L'en ne doit pas partout jugier de l'*œil*. *(Desch. 304.)*

Droiz à tot le mont deffent
Que l'en se gart dou petit *œill*. *(Ms. 7615, I, f. 111.)*

Œillade. [« Depuis cela ilz s'entrejetterent force « *œillades*. » (Amyot, Sylla, 72.)]

Œillader. Lancer des œillades : « Cessez mes « yeux de la plus *œillader*. » (Des Acc. Bigarr. IV, p. 28.) — « En *œilladant* d'un regard comme louche. » (Nuits de Strap. II, p. 31.)

Ceux que les astres amis
Œilladent d'aspect favorable. *(Jam. p. 59.)*

Œillé. Susceptible de poli, en terme de lapidaire. (Monet.)

Oeilles. [Ouailles : « Deus vus ad comandé sun « berzil à guarder ; Et s'il est vostre *œille* vus le « devez mener. » (Thom. de Cant. 29.)]

A l'abé Jehan parleras,
De ses *oeilles* praingne cure. *(Ms. 7218, f. 321.)*

Si tornera à Dex à sa part,
Les *oeilles* metre à destre ;
Les maux tornera à senestre. *(Ms. 7218, f. 114.)*

Oeilleter, *v.* S'épanouir. Froissart dit de la terre au printemps :

Car il samble, qui le regarde
Vestir, parer, et arroiier,
Qu'elle voeille au ciel guerroiier ;
Car il n'est ne flours, ne foiellette
Qui ne se contoie, et *oeillette*. *(Poës. f. 192.)*

Œilleton. Greffe. (Cotgr.)

Oeillez, *s. m.* Lunettes :

. . . . . Recouvrons nostre veue
Par les *oeillez*. *(Desch. f. 388.)*

Œilliere. Ouverture pour les yeux : « Et doit « avoir le visaige tout couvert, et ara ou chapel « .II. *œillieres* par où celluy verra. » (Mod. 180.) — « Et doit tousjours avoir l'ueil au bestes, et regar- « der par les *œillieres* qui sont faites comme en un « cheval à pertris. » (Ibid. f. 82.) — 2° [Dent canine : « Les *œilleres* canines froessent les morceaux. » (Paré, IV, 2.)]

Oeillois, *s. m.* Œil, certaine étendue de marais salant. Dans un titre de la maison de Cramezel, indiqué à la page 207 du Mercure de France, juin 1751, on lit qu'un Jehan de Cramezel transporta le nombre de quelques « *oeillois* de marois » à faire sel aux religieux du couvent de Saint Yves de Guérande, où les Cramezels ont droit de sépulture.

1. Oel. Egal ; on lit *oele* dans le symbole de Saint Athanase, et *oelles* dans la Cout. de Norm. en vers, f. 39. De là l'expression *oel au*, avec le : « Demain « matin *oel au* di, Soient tuit armé et garni. » (Fabl. Saint Germ. f. 134.)

2. Oel. [1° Œil : « Li rois, qui voit se mort à « l'*oel*. » (Roi Guill. p. 150.) — 2° Point du jour : « Par matinet al *oel* del jor. » (Partonop. v. 1950.)]

Oelle. [Huile : « *Oelle* d'olive. » (JJ. 179, p. 300, an. 1448.)]

Oelles. Brebis (comp. *oeilles*, ouailles) :

Encontre un grant trope d'*oelles*. *(Ms. 7989 [2], f. 210.)*

Oelment. [Egalement : « Les amendes seront « *oelment* communes de moy et dou prieur de « Bragny. » (Reg. du comté de Clermont, an. 1232.)]

Qui tout enclot et tous emprent
Et qui partout est *oelment*,
Et tout soustient, et tout gouverne. *(Ms. 7218, f. 172.)*

Oen. Cette année (voir Oan) :

En painne sont, et en ahan,
Autant fu mal, et pis *oen*. *(Rou, p. 162.)*

Oenchine. [Brasserie : « Cambe ou *oenchine* à « brasser cervoise ou goudalle. » (Cart. 23 de Corbie, an. 1428.) V. Oechine.]

Oenduit. [« L'entier amendement ou amendise, « que on appelle ighehecle ou *oenduit*, Monte la « somme qui s'ensuit. » (JJ. 171, p. 242, an. 1420.)]

Oens, *adv.* Ce jour là, dans la journée. (Rymer, t. I, p. 13, an. 1256.)

Oeps. Profit, utilité, du latin *opus* : « Al *oeps* le « roy livrés. » (Carta magna, f. 45.)

Oerrée. Bord : « Met le poing, de quoy tu le « tiens, près de l'*oerrée* du bachin, et s'il veut « saillir l'ourée, ou dedens l'eaue, si le laisse aler. » (Modus, fol. 118.)

1. Oes. Voir Oef, œuf.

2. Oes. [1° Besoin, utilité, du latin *opus* : « Ad « *oes* seint Pere en enquist le chevage. » (Roland, v. 373.) — « Sire il est bien droiz de vous marier à « vostre *oes*. » (Mén. de Reims, § 233.)]

Se vous mengiez auvec autrui,
Les plus biaus morsiaus devant lui
Tornez, n'alez pas eslisant,
Ne le plus bel, ne le plus grant,
A vostre *oes*, n'est pas cortoisie. *(Ms. 7218, f. 132.)*

2° Avantage : « Tout le profist que il prist pur le « mariage soit restore as mis et as parentz la feme « pur en prover al *oes* la femme. » (Britt. Loix d'Anglet. ch. 67, f. 169.) — 3° Plaisir :

Ja ne sauras si loing aler
Que tu puisses feme trover
Qui mielz soit à ton *oes* eslite. *(Fabl. S. G. f. 21.)*

Qu'est-ce donc que volez vendre ?
Sire, à vos *oes* la poez prendre. *(Ms. 7615, II, f. 129.)*

Si doi avoir grant joie en mon corage
S'ele me veut à son *oes* retenir. *(Vatic. 1490, f. 13.)*

Œsipe. Graisse. (Cotgr.)

Oesle. Aile. (Marguerite de la Marg. p. 41.)

Oesles. Ouailles : « Les *oesles* mist hors del « toit. » (Vie de S[te] Marie Egypt. Sorb. lxi, c. 19.)

Oeson. Trachée. (Oudin.)

Oest. Est. (Oudin.)

Oestre. Grosse mouche. (Cotgr.)

Oet-à-moy. Sorte d'exclamation. « Que direz « vous, ne comment porterez-vous ce meschef « *oet-à-moy*, chetif chevalier qu'est-il advenu ? » (Percef. III, f. 145.)

Oether, *s. m.* L'air, le ciel.

De toutes parts ou vous jettez les yeux,
L'air se fait calme, et l'*oether* gracieux. *(Jam. p. 192.)*

Œuf. [Les œufs, nourriture défendue pendant le carême, étaient offerts et bénits à l'église, le vendredi saint et le dimanche de Pâques. Ces œufs bénits étaient teints en rouge ou en bleu, puis envoyés comme présent à des parents, à des amis. On fait encore aux enfants et aux domestiques un cadeau, dit œuf de Pâques ; ce sont de véritables étrennes, puisqu'au moyen âge le jour de la Résurrection était le premier de l'année. La procession des *œufs* se rattache aux mêmes usages : pendant l'octave de Pâques, les écoliers, les clercs, les jeunes gens se réunissaient sur la place publique, au son des sonnettes, au roulement des tambours ; portant des étendards, des lances et des bâtons, ils allaient chanter *laudes* à la porte de l'église, puis quêtaient par la ville les *œufs de Pâques*. Parfois cette procession burlesque était reportée au jeudi de la mi-carême. A la cour, le roi distribuait aux courtisans des œufs peints et dorés, après la grand' messe de Pâques ; cet usage, en vigueur au xviii[e] siècle, était connu des Sarrasins au xiii[e] siècle : « *Oef* dur cuit de quatre jours ou de cinc, et pour « honnour de nous, on les avoit fait peindre par « dehors de diverses colours. » (Joinv. § 376.)] — Il était dû à l'église du Mans, le jeudi de la semaine sainte, un muids d'*œufs de Pâques*.]

Le trouve si mol et si nice
Qu'elle l'a rouillé comme un *œuf*. *(Desch. f. 531.)*

Allusion aux enfants qui font rouler leurs œufs de Pâques. — « Ils s'y attendoient comme à leurs « œufs de Pasques. » (Cotgr.) — « Avoir ses œufs « de Pasques à toute reste. » (Eutrapel, p. 164.)

Expressions : 1° « Une belle chose est un *œuf.* » (Cotgr.) — 2° « Noire geline pond blanc *œuf.* » (Id.) — 3° « De mauvais corbeau, mauvais *œuf.* » (Id.) — 4° « Tel cuide avoir des *œufs* au feu qui n'a que « les ecailles. » (Id.) — 5° « Mieux vaut en paix un « *œuf*, qu'en guerre un bœuf. » (Id.) — 6° « Un *œuf* « n'est rien, deux font grand bien, trois c'est assez, « quatre c'est trop, cinq c'est la mort. » (Id.) — 7° « Aujourd'hui un *œuf* en la main que deux pou- « lets demain. » (Des Acc. p. 17.) — 8° « Par ainsy « fault que pour luy ces *œufs* frise. » (G. Cretin, p. 266.) — 9° « Faire de ses *œufs* poule. » (Cotgr.) — 10° « Couver un mauvais *œuf.* » (Id.) — 11° *Œuf* « des philosophes, ou philosophique ; » c'est un vaisseau fait en forme de cœur ou d'un œuf, qui a un tuyau en sa partie supérieure, et dont se servent les chimistes. (Cotgr.) — 12° « Quitter un bœuf pour « prendre un *œuf.* » (Cotgr.) — 13° « Il n'y fera rien « non plus que le coq sur les *œufs.* » (Id.) — « Se « ressembler comme des *œus.* » (Ess. de Mont. III, p. 507.) Nous disons comme deux gouttes d'eau. — 14° « Peter des *œufs* de fourmis. » (Des Acc. Bigarr. p. 38.) — 15° « Elle est sur ses *œufs.* » (Oud. Cur. fr.) — « Elle pond sur ses *œufs* » (Id.), elle est à son aise, elle a des commodités. — 16° « Elle sent « déjà ses *œufs* » (Ibid.), elle a déjà du ressentiment. — 17° « Il est fait comme quatre *œufs*, » mal fait. (Ibid.) — 18° « Il est plein comme un *œuf*, » ivre. (Ibid.) — 19° « Il ne sauroit pas tourner un « *œuf*, » il est ignorant. (Ibid.) — 20° « Elle passeroit « sur des *œufs* sans les casser, » elle marche fort légèrement. (Ibid.) — 21° [« Deus coupes d'*œufs* « d'otrice, couvesclées, essises sur piez d'argent « esmailliez, et les couvercles esmailliez, poisent « VI. marcs, V. onces. » (Inv. du duc de Normandie, an. 1363.) — On prenait ces œufs d'autruche pour des œufs de griffons : « Item .I. *œuf de griffons* « garnis d'argent, od pié et couvercle. » (Invent. d'Édouard III, an. 1338.) — 22° « Lesquels com- « paignons disans qu'ilz vouloient jouer à l'*œuf* « ...l'un d'eulx eust pris un *œuf* et l'eust mis emmy « la sale où ilz estoient pour y jouer. » (JJ. 167, p. 236, an. 1413.)]

Œuillage. [Action de remplir un tonneau jusqu'à la bonde, jusqu'à l'œil : « Que nulz taverniers « soit si hardis qu'il acateche vin de buffet, pour « faire *œuilliage* ne remplage, ou aultrement. » (Liv. rouge d'Abbeville, sect. 6.)]

Œul. Œil : « Sont esbloys des *œuls.* » (Desch. f. 286.) — « Feu et flambe li sault par les .II. *œulx.* » (Id. f. 235.)

Œvre. Œuvre : « Je ne les mets de n'en a *œvre.* » (Ms. 7218, fol. 250.) — « Je les mets au nombre de ceux dont on n'a cure. — [« Ne soi puient leveir « por pies *œvres* faire à lur proïmes. » (Job, 471.)]

Œvrer. [Agir : « Dou cherf qui estrangement « *œvre* Car il mangue la couleuvre. » (Best. dans Du Cange, sous *Operare.*)]

Œvrir. Ouvrir :

> Crestientez torne à declin,...
> Paradis clot, et enfer *œvre.* *(Ms. 7218, f. 93.)*

Oeus, *s. m.* Plaisir, gré, volonté (compar. Oes) :

> Miex l'ameroie à mon *oeus* la moitié *(Vat. 1522, f. 162.)*

> Quant beau tems vit, et bon vent ot
> En Danemarche trespassa,
> La terre à son *oeus* convoita. *(Brut, f. 75.)*

> A son *oeus* fist faire une tour
> Ou il estoit, et nuit, et jour. *(Ibid. f. 103.)*

Oeustiex, *s. m.* Outils.

> . . . . Cil qui bien servir bée
> Amours ; cuer humiliant
> Doit avoir, sage, et celant,
> Sans outrage, et sans mesdis ;
> Par ce doit estre conquis
> Cuer d'omme ; amours et Diex
> Sont conquis par tiex *oeustiex.* *(Vat. n° 1522, f. 154.)*

Œustil—ille. [Outils : « Et si ne soit tisserans « nus si hardis qui venge l'*œustille* à home de « forain pour porter hors de ceste vile. » (Tailliar, Recueil, p. 428.) — « Ne harnas, ne *œustil*, ne « beste. » (Id. p. 425.)]

Œuvance, *s. f,* Œufs de poisson.

> Comme l'on fend des *œuvances* de poisson,
> Avec un fil, pour confire en saumure. *(Jam. p. 116.)*

Œuvre. [1° Ouvrage à l'aiguille : « Bertain « treuvent ouvrant d'*œuvre* très fine et vraie. » (Berte, c. 58.) — « Quant ot veü lor *œuvre*, si dist : « Je vous ferai une *œuvre*, s'il vous plait que vous « aprendrai. » (Id. c. 57.) — « Je, Phelippe, fis une « piece d'*œuvre* à l'agueille, la non pareille que « jamais on avoit veu : c'est assavoir que ce fut « ung draps taillié et cousu ensemble, auquel draps « y avoit plus de .VIIIJ. mil pieces de draps mises et « jointtes ensemble toutes de biais et à laine, et « sembloit à le veoir qu'il fut peint tant estoit « justement fait. » (Mém. de Philippe de Vigneulles, an. 1507.) — 2° Œuvre : « On ne connoist les faulx « par lor fausse raison : La fausceté de l'homme à « l'*œuvre* connoist on. » (Duguescl. v. 10943.) — « Pour ce que jour de dimanche est jour solempne, « et doit on cesser de toutes *œuvres mondaines.* » (Ordonn. V, f. 606.) — 3° Pratiques de sorcellerie : « *Œuvre* de nigremance. » (Fl. et Blanch. v. 822.)] — 4° Mesure pour les grains : « La septerées de « terre à febves, ou à froment, se assit par une « *œuvre*, ou emine de froment. » (N. C. G. III, 228.) — 5° En terme de loi, *œuvre* signifie tout « acte judiciaire, » comme contrats et autres ; toute *œuvre*, tout *ouvrage* fait selon la loi. « Pour chascun trans- « port, et *œuvres* des loix faites par devant la cour « souveraine, quarante patards. » (N. C. G. II, 865.) — « Aux commis, et deputez de la ditte cour, pour « dresser enqueste, ou faire *œuvres* de loix, hors « la ville de Bouillon, seront taxée, pour chascune « journée en vocation, à chascun trois florins. » (Ibid. p. 866.) — « Les dits enfans, et nepveux sont « saisis des parties à eux assignées en les relevant, « sans autre *œuvre* de loy, ou lization. » (Ibid.

p. 975.) — Laurière dit que dans la coutume de Hainaut, on appelle « *œuvre de loi* les solemnitez « de desheritance, et adheritance qui se pratiquent « dans les alienations. » — 6° On trouve aussi « menaces ou *œuvres* de fait, » pour menaces ou voies de fait. (N. C. G. t. II, p. 153.) — 7° Amende : « Les reçut moyennant quelque appoinctement « d'*œuvre* pecunielle. » (Desrey, à la suite de Monstrelet, p. 122.) — 8° Œuvre de chair :

Se ma laideur m'est ennemie,
L'*œuvre* me fait avoir amie. *(Desch. f. 460.)*

9° Exécution : « Ceste temptation fut mise à « *œuvres.* » (Percef. II, f. 43.) — « Qui ces poins à « *œuvre* mettra. » (Desch. f. 506.)

Expressions : 1° « Tel autheur, tel *œuvre.* » (Cotgr.) — 2° « Il n'est *œuvre* que d'ouvriers. » (Id.) — 3° « Le cœur fait l'*œuvre*, non pas les grands « jours. » (Id.) — 4° « Qui a royaulme à gouverner « n'a pas *œuvre* laissée » (Percef. t. IV, fol. 12), ne restera pas dans l'inaction.

5° Nobles sont veuz aux vertueuses *œuvres.* *(Mar. p. 12.)*

6° « Maitre Gonin ny feroit pas *œuvre.* » (Oudin.) — 7° « Maitre mouche ny feroit pas *œuvre.* » (Id.) — 8° « Bois d'*œuvre*, » bois de moule. (Oudin.) — 9° « *Œuvre* blanche, » magie blanche. (Cotgrave.) — 10° « Mestier de grant draperie et d'*œuvre* pleine. » (Ord. II, p. 398.) — 11° « Mestier d'*œuvre* rayée. » (Ibid. et p. 396.) — 12° « *Œuvre* de singe. » (Cotgr.) — 13° « Maitre des *œuvres*, » maitre charpentier, architecte. (Id.) — 14° « Maistre des basses *œuvres*, » vidangeur. (Id.) — 15° « Maistre des hautes *œuvres*, » bourreau. (Id.) — 16° « Mortes *œuvres*, » parties d'un vaisseau hors de l'eau. (Ibid.) — 17° « Tout « avant *œuvre*, » avant toute chose. (Hist. de J. Boucic. p. 151.) — 18° « Mettre toutes pierres en « *œuvre.* » (Cotgr.) — 19° [« Et sont en une custode « d'*euvre* de nonnain. » (Pièces sur Charles VI, t. II, p. 333.) Voir Nonnain.]

Œuvrer. Ouvrer : « Mal *œuvre* qui ne s'ad- « vance. » (Percefor. I, p. 34.) — « Celluy qui des « deux sens *œuvre.* » (Gace de la Bigne, fol. 140.) « Quand d'achapter et de vendre tu *œuvres.* » (J. Marot, p. 12.)

Œuvrir. [Ouvrir : « Ce que il ne peuent man- « gier jetent en un sac de cuir ; et quant il ont fain, « si *œuvrent* le sac, et mangnent touz jours la plus « vieille devant. » (Joinv. § 489.)]

Of. Ouf, cri d'étonnement. (Rob. Est.)

Offecine. [Atelier : « Et destruisirent biaucop « des *offecines* et mansions de l'abeie. » (Froiss. t. II, f. 281.)]

. . . . Quant il eurent disné,
As *offecines* sont alé,
El capitre entrent en avant. *(Ms. 7989², f. 47.)*

Et li poleins salt ez cuisines,
Despecant, vases, *offecines*,
Ses escueles, ses mortiers. *(Fabl. ms. p. 94.)*

Offendre. [1° Offenser : « Sans entencion d'au- « cune personne vouloir *offendre* par voye de fait « ou autrement. » (JJ. 169, p. 407, an. 1416.) — « Guerres, dissentions et discors, dont Dieus est « *offendus.* » (Froiss. VI, 301.)] — « Nous conside- « rons, et recongnoissons que nous avons *offendu* « monseigneur Melibée oultre mesure, et plus que « nous ne pourions amender. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 84.)

Par pechié mortel,
Eussiez Dieu, vostre creatour,
Offendu. *(Desch. f. 559.)*

2° [Contrevenir : « Pour ce qu'aucunes personnes, « marchans ou aultres, pourroient *offendre* ou mes- « prendre contre la nature et la condition des « articles dessusdiz. » (Ord. III, p. 586, an. 1362.)]

Offense, *s. f.* Dans les Ord. t. V, p. 199, il est parlé de la vacance d'une charge « par mort, ou par « *offense.* » L'éditeur l'explique par « delict, » c'est-à-dire confiscation pour crime.

Offensement, *s. m.* Action d'offenser. (Cotgr.)

Offenser. [« Je ne veux point maintenant « curieusement examiner ni balancer le droit et le « tort de ceux qui remuent les armes, à fin de « n'*offenser* personne. » (Lanoue, 343.)]

Offensible, *adj. m.* Qu'on peut offenser, qui s'offense aisément. (Cotgr.)

Offension, *s. f.* Offense : « Ceste humilité est « humilité faincte, et non vraye, mais est faulce ; « elle desire de avoir de ceste *offension* les louen- « ges des hommes. » (Hist. de la Tois. d'or, II, fol. 65.)

Offerande. Offrande :

Gardés que ne ressamblés pas
Vilain qui va à *offerande.* *(Ms. 7218, f. 299.)*

Et si portez vostre *offerande*
Que Dex amierement vos rande. *(Ms. 7615, II, f. 150.)*

1. Offerte. Sorte de fête : « Fete, et procession qui « aussitots se fit, laquelle ils appelloient en la dite « ville une *offerte* que faisoit ce jour là le quartier « d'une des portes de la dite ville, car chacune des « portes d'icelles en fait tous les ans autant à son « tour. » (Math. de Couci, Charles VII, p. 718.)

2. Offerte. Offrande :

Quant il li firent telle *offerte.*
Godefroi de Paris, Chr. mét. p. 27.

Offertoire. [« Toute la messe durant jusques à « l'*offertoire.* » (Froiss. Buchon, II, II, 217.)]

Office, *s. m. et f.* 1° [Fonction publique, magistrature : « Or vacqua la connestablie de France, « laquelle est une moult belle et grande *office.* » (Froiss. XVI, 64.) — « Il avoient gens de tous *offices* « amenés avoech yaus. » (Id. VIII, p. 303.)] — « Le « magistrat et l'*office* descouvre l'homme. » (Rabel. t. III, p. 95.) — « Or vous dirons comment le loutre « et le regnart vouldroient avoir *office* royal. » (Mod. f. 51.) — 2° Officiers : « Draps d'*office*, ensei- « gnes d'*office.* » (Bout. Som. rur. p. 814.)

Prenés gardes sus vos *offices*
Comment ilz sont plains de malefices ;
Car ilz ne font nul droit à gent,
Qui ne donnent or ou argent. *(Mod. f. 332.)*

3° [Droits attachés à un office : « Li baillis, de

« s'*office*, pot bien debouter l'avocat, qu'il ne soit « oïs en avocation devant lui. » (Beaum. V, 15.) — Par suite,droits du roi, du suzerain : « Les supplians « et plusieurs autres nobles ont usé de *office de* « *magesté* et boulé les feux es maisons et es villes « d'icelles communes et plat pays. » (JJ. 86, p. 142, an. 1358.)] — « Causes, procureurs d'*office*. » (Laur.) — 4° [Officialité, tribunal de l'official : « Lequel « Nicolas dist à icellui Henry, que se il ne chastioit « sa femme, il le mettroit à l'*office*, qui est à enten- « dre à la court de l'eglise. » (JJ. 172, p. 425, an. 1423.)] — 5° « Les sept *offices*. » (Mém. de Sully, II, 221.) [C'étaient le gobelet, la cuisine-bouche, la panneterie-commun, l'échansonnerie-commun, la cuisine-commun, la fruiterie, la fourrière. Les officiers de ces sept *offices* avaient le droit de servir l'épée au côté.] — 6° Local où se réunissaient les officiers précédemment énumérés : « Avoient été receuz, ès chambres, salles, cuisines, « despenses, boutilleries, et autres *offices*, et lieux « de noz diz seigneurs. » (Confess. de Vourdreton, Tres. des Chart. layette 5 de Nav. pièce 11, p. 7.) — 7° Endroit où le vin se distribuait. (Desch. poës. f. 301.) — 8° [Service divin : « Avant la consecration, « le roi fit là devant l'autel tous les jeunes cheva- « liers nouveaux ; et en après fit on l'*office* de la « messe. » (Froiss. Buchon, II, II, 71.)]

1. Official—aus. [1° Juge ecclésiastique délégué par l'évêque pour exercer en son nom la juridiction contentieuse : « Et pour ce furent mandez « li doien de Paris et l'*official*. » (Pièces sur Charles VI, I, 358.) — « Si comme si li *officiaus* de « Biavès fet semonre aucun qui est de l'évesquié « de Soissons. » (Beaum. II, p. 28.)] — « Que noz « baillifz, seneschaulx, conseilliers, et presidens de « nos dictes cours de l'eschiquier, et aultres nos « officiers, et justiciers ne pourront estre conseil- « liers pensionnaires, *officiaulx*, ou vicaires « generaulx d'aulcun prelat, ou seigneur temporel. » (A la suite de l'anc. Cout. de Norm. f. 36.)

Ferri, nos *officiaus*
Soiez, si nous jugerés. *(Vat. 1522, f. 155.)*

2° [Officier : « Et jureront et prometlront que se « il saivent souz aus nul *official*, serjant ou prevost « qui soient desloial, rapineur, usurier. » (Joinv. § 699.)]

Et à touz *officiaus* jor
Donné a, sans plus de sejor,
De conter, et de rendre conte. *(Ms. 8612, f. 86.)*

2. Official, *s. m.* Urinal : « Vient de ce qu'à qui « en a besoin ce vaisseau est *officieux* et rend « service. » (Rab. I, p. 54.)

1. Officier. [Livre d'église contenant les offices : « Dedit conventui .II. psalterios et .I. librum qui « vocatur *officier*. » (D. C. sous *Officiarium*.)]

2. Officier. 1° Exercer son office : « Le roy d'ar- « mes ou heraut qui *officiera* celuy jour. » (La Jaille, du Champ de bataille, f. 63.) — [« Tous autres « officiers servans et *officians* continuelment en « nos dites receptes. » (Mém. D. Ch. des Comptes, an. 1367, f. 92.)] — 2° Exploiter, en parlant d'un sergent : « Ne souffrez que ils sargentent ne *officient* « doresenavant. » (Ord. II, 131.) — [« Icellui sup- « pliant respondit audit sergent qu'il n'estoit pas « heure de *officier*, pour ce qu'il estoit nuyt. » (JJ. 197, p. 136, an. 1471.) — 3° Célébrer l'office divin : « Monsieur le curé, je ne sais pas où vous « avez apprins à *officier*. » (Despér. 35e conte.)]

3. Officier. [1° Grands officiers de la couronne : « Nos *officiers* fiesvés, qui ont aucune juridiction « ou cognoissance de cause en nostre dite ville de « Paris, comme le connestable, chamberier, le « pannetier et le bouteiller de France et autres « *officiers fiesvez*. » (Mém. E de la Ch. des Comptes, f. 73, an. 1382.)] — 2° Sergent : « Lorsque l'*officier* « a arresté quelqu'un, il est obligé de le garder en « telle maniere, soit en le mettant en prison, ou « autrement, qu'il ne luy eschappe point. » (N. C. G. p. 783.) — « L'*officier* est tenu, après la sommation, « ainsi qu'il est dit cy dessus, d'enlever les dits « effets, et les vendre à l'enchere. » (Ibid. p. 680.) — 3° Magistrat, juge : « A quel jour de plaids seront « tenus les escoutet, aman et *officiers* de tenir « deux billets prêts des parties adjournez. » (N. C. G. I, p. 303.) — « Et incontinent informer du cas « advenu pour, à la conjure de l'*officier*, estre « administré droit, sur l'advenu du dit cas et corps « mort. » (Ibid. p. 302.) — 4° Héraut : « Furent par « les *officiers* d'armes signifiés grands seigneurs, « capitaines et nobles hommes, à ce qu'un chacun « d'eux se missent, selon leurs estats bien en poinct. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 591.) — 5° [Domestique : « N'y ara si petit varlet ne *officier*, « Qu'à trois chevaux ne puist en France repairier. » (Cuvelier, v. 17202.)] — 6° « *Officiers* de l'hostel, « domestiques, et commensaux qui ont bouche en « cour ou gages, et sont couchez en l'estat de la « maison du roy, de la reine, des princes, fils et « filles de France, et qui ont plusieurs privileges et « exemptions. » (Laur.)

Expressions : 1° « *Officier* des haultes œuvres, » le bourreau. (N. C. G. I, p. 332.) — 2° « *Officier* de « la courte espée, *officier* du port au foin » (Oudin), coupeur de bourses. — 3° « *Officier* de la Samari- « taine » (Ibid.), maquereau. — 4° « Que je sois « *officier* au moins d'un moulin. » (Cotgr.)

Officieusement, *adv.* Gracieusement : « Luy « les saluoit assez *officieusement*. » (Des Acc. Escr. Dij. p. 33.)

Officine. [Atelier, laboratoire, chambre, au propre et au figuré : « Et leur delivra cambres et « *officines*. » (Froiss. IV, 38.)] — « Si me fut advis « que tout mon corps estoit aussi cler comme crys- « tal, car je veoye par dedans moy toutes les « *officines*, ainsi que nature les avoit ordonnées. » (Percef. V, f. 46.) — « Il print à regarder la grant « richesse du temple, et les subtilz ouvrages et « puissans, qui estoient en toutes les *officines* de « leans. » (Ibid. II, f. 95.)

Offisiaus, *adj. m.* Officieux :

Me sanle bien *offisiaus*. *(Poët. av. 1300, IV, f. 1360.)*

Offlez, *adj. m.* Enflé, bouffi :

Venus li est à l'encontrer
Dolans, et tout *offlez*, plains d'ire. *(Ms. 7615, I, f. 110.)*

Offrande—ende. [1° Don offert aux églises : « Mult granz *offrendes* metent par cez musters. » (Rol. v. 3681.)] — 2° Aumône :

Lasse ! donnez moi une *offrande*
En l'onneur de la Vierge Marie. *(Desch. f. 334.)*

« Adressez hardiment ailleurs vos *offrandes*, je « suis à un autre saint vouée. » (Dialog. de Tahur. p. 25.) — 3° [Présents faits par le roi et la reine, à Pâques, à l'Assomption et à Noël : « Draps d'or et « de soie à faire *offrandes*, pour le roy N. D. S., pour « madame la royne et monseigneur le duc de Thou- « raine, et bailliés et delivrés à leurs gens et « officiers. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 178.) — 4° Ce qu'on donne au prêtre qui officie et vous fait baiser la patène (voir sous Offrir 4°) ; par suite, au figuré : « Durant le temps que Girard servoit et estoit « present, ils ne se montroient ne apparoient, « sachant de vrai qu'il alloit devant eux à l'*offrande*. « (Louis XI, 26e Nouv.), il avait le pas sur eux ; il était le mieux venu de la belle.] — 5° Coups : « Deschar- « gent mainte dure *offrande*. » (G. Guiart, f. 129.)

Offrant. [« Et se bailloient les eglises au plus « *offrant* et dernier encherisseur. » (Juven. des Ursins, Charles VI, an. 1414.)]

Offre. [1° Action d'offrir, chose offerte : « Mais « les *offres* le rei n'a il dunkes pas pris. » (Thom. de Cantorb. 97.) — « Mais ceste honour et ceste *offre* « que vous me faites, ne penrai-je pas. » (Joinv. § 168.)]

Un bel *offre* a rien de vent. *(Vat. n° 1490, f. 142.)*

2° Enchères :

Et saisissent, sans i mettre *offres*,
Armes, deniers, males, et coffres. *(Guiart, f. 134.)*

« *Offres* se font verbalement, ou par ecrit ; verba- « lement, à l'audience, ou en presence de temoins ; « à l'audience pour quelque somme que ce soit : en « presence de temoins, pour cent livres, et au des- « sous, à cause que les offres contiennent une « obligation, et que la preuve par temoins n'est « reunie au dessous de cent livres. » (Dict. du Dr. fr.) — « *Offres par ecrit ;* elles se font par un acte « signé de celui qui le fait, ou de son procureur « fondé de procuration speciale, signifiée à la partie « adverse. » (Ibid.) — « *Offres reelles ;* ce sont celles « qui se font à deniers decouverts, comme quand « on veut arreter le cours d'une rente, ou de quel- « ques interets. Auquel cas meme, si la partie « adverse refuse d'accepter, il est necessaire de « faire ordonner en justice que la somme sera « actuellement consignée. » (Ibid.) — 3° Coups (voir Offrande) :

Si dures *offres* s'entre rendent,
Que pluseurs en leur sanc se moillent. *(G. Guiart, 315.)*

Offreur, *s. m.* Celui qui offre, en parlant des monnoies prohibées : « Bailleur ou *offreur* perdra « la monnoye, et le preneur payera autant d'amende « comme la monnoye vaudra. » (Ord. II, p. 265.)

Offrir. [1° Présenter : « Je lo endroit moi que « nous envoions à la pape, et li *offrons* un si grant « tresor que nous l'en avulons tout. » (Mén. de Reims, § 228.)] — « Il n'a soig d'*ofrir* droiture. » (Ms. 7989 ², f. 62.)

Chiens, et oyseaulx te promettra ;
En ta bonneurté, te sera
Compains, subgez, obeissens,
Il t'*offerra* milliers, et cens. *(Desch. f. 487.)*

2° Faire vœu : « S'*offrit* à Nostre Dame. » (Froiss. l. III, p. 318.) — 3° Faire des représentations : « Li « devez *ofrir* et monstrer trestot par loisir. » (Ms. 7615, I, f. 110.) — 4° Aller à l'offrande : « Comment, « après la maniere d'*offrir*, et après la paix pran- « dre, il faut faire les honneurs au partir du « moustier. » (Desch. f. 512.)

Que chascun jour doit messe oir,
S'il a de quoi, si doit *offrir ;*
Car moul est bien l'offrande assise,
Qui à la table Dieu est mise. *(Ms. 7218, f. 153.)*

5° Avoir le pas, le prendre sur quelqu'un, comme à l'offrande :

Passez ; — non feray ; — or avant :
Certes si ferez, ma cousine : —
Non feray : — huchez no voisine,
Qu'elle doit mieulx devant *offrir*. *(Desch. f. 512.)*

Appartient il c'uns chetis voist
Offrir, ne qu'il sée à la table,
Au dessus d'un homme honourable. *(Ibid. f. 556.)*

Par son oultrecuidance estrive,
Et veult *offrir* devant un saige,
Ou ung homme de hault paraige. *(Ibid. col. 1.)*

6° « *Offrir* au proisme. » .... « Anciennement, « lorsqu'on achettoit un heritage propre au ven- « deur, et qu'on vouloit s'en assurer d'abord la « proprieté, l'usage estoit de faire offrir par le ven- « deur l'heritage pour le mesme prix à ses plus « proches parents, et si les parens ne le prenoient « pas à cette condition, l'alienation estoit bonne, et « ils ne pouvoient plus la contester... mais si l'offre « n'avoit pas été faite, le plus proche parent du « vendeur pouvoit retirer la chose vendue, dans « l'année, et le jour, avant la saisine acquise par « l'acheteur. » (Laur.) — 7° En parlant de la paix que Charlemagne fit avec les Danois, parmi ceux qui la signèrent, « furent les plus nobles de leurs « gens, *offers* par leur nom, Tarduville, Ubastran, » c'est-à-dire dont le nom était. (Chron. Saint Den. I, f. 122.)

Offrisié. Orné d'orfroi :

Comment qu'il soient *offrisié*,
Richement paré, et vesti. *(Froiss. Poës. p. 402.)*

Les dames furent *offrisiées*. *(Id. p. 16.)*

Offroi, y. [Orfroi : « Item doit ledit Regnault li- « vrer à laditte Marguerite pour ledit mariage une « bonne robe longue d'escarlate bien fourrée, un « bon chaperon selon la robe, une pelisse de gris « ensuiant une bonne sainture, une bourse, un « coustel, un espinglier, un chappel, un *offroy*. » (JJ. 126, p. 109, an. 1383.)] — « Un chapperon de « brunette noire, à ung *offrois* d'or. » (Chron. de S. Den. t. II, f. 244.)

Offroier, *v.* Effrayer :

Quant je vi qu'ele s'*offroie*. *(P. av. 1300, II, p. 674.)*

Offuscation, *s. f.* Action d'offusquer. (Oudin.)

Offusquer. [Obscurcir : « Et y avoit si grant « foison de traict, que l'air ou le jour en estoit « *offusqué.* » (Juv. des Urs. Charles VI, an. 1380.)]

Ofrorie. [« Le suppliant monta par une fenes- « tre ou sellier sur l'*ofrorie* dudit hostel, et par « icelle trouva moyen et de fait entra par une « fenestre en une chambre. » (JJ. 195, page 1079, an. 1474.)]

Ogier, *s. m.* Nom d'un des 12 pairs de Charlemagne, fameux dans nos anciens romans ; il est entré dans cette façon de parler, « chanter d'*Ogier* » pour chanter victoire :

. . . . . Tantost tourne en fuie,
Sanz ce qu'il ot *chanté d'Ogier.* *(G. Guiart, f. 41.)*
N'i *canterent mie d'Ogier*
Li Englois, en bevant cervoise. *(Mousk. p. 848.)*

Ogife, **Ogive.** [Arc en diagonale augmentant la force d'une voûte et de son arêtier : « La ditte « chapelle est volue de trois croisiées d'*ogive.* » (Compte de la construction d'une chapelle chez les Celestins de la forêt de Compiègne, dans l'ancien bulletin du comité des Arts, t. I, p. 48.) — « Sont « lesdittes *ogifes* (de la tour d'Aubette à Rouen) « chanfraintes ; et a en laditte voulte quatre bran- « ches d'*ogives.* » (J. Quicherat, Rev. archéol. VII, p. 68.) — C'est un contre-sens que d'appeler ogivales les fenêtres qui sont amorties en arc brisé, en *tiers point.* L'arc ogif doit passer par trois points non en ligne droite, les sommets de deux piliers opposés et l'arête de la voûte : c'est donc un arc de cercle. *Ogif* a été fait sur le latin *augivus*, qui augmente la force. On lit d'ailleurs dans Nicolas de Brai, au sens d'appui : « Catholicæ fidei validus « defensor et *ogis.* » (D. C.)]

1. Ogre. Hongrois. (Borel.)

2. Ogre. [Orgue : « Comme devotement il fit « chanter la messe et solempnement glorieuses « vespres et matines et tout le service à chant et à « déchant, à *ogre* et à treble. » (Ann. de S. Louis, p. 223.)] — « Moult oissiez *ogres* sonner. » (Brut, ms. Bomb. f. 79.)

Ohi. Exclamation :

Ohi, comme digne memoire,
Retenrrons de ceste victoire. *(Ste Kater. 60, c. 11.)*
Oir ne pueent, ne parler,
Veir, ne sentir, ne parler,
Ohi ! com vaillans Dex a chi. *(Ibid. col. 9.)*

Ohié, *adj. m.* « Un homme *ohié* de son corps, » *homo corpore affecto, male affectus.* (Rob. Est.)

Ohue. [Ouïe : « Il convenoit avoir pour un fait « prouver trois bons tesmoins non reprochables, ou « au mains deux deposans de certaine science « d'icelli fait de vehue, scehue et de *ohue.* » (JJ. 124, p. 143, an. 1383.)]

1. Oi. Oui : « Et fi *oi.* » (Ms. 7615, t. I, f. 69.)

2. Oi. [Aujourd'hui : « *Oi* n'en perdrat France « dulce sun los. » (Rol. v. 1210.)]

3. Oi. [Prés. ind. d'*avoir*, 1re pers. sing. : « Unkes n'en *oi* pour là u tu fus. » (Rol. v. 2046.)]

4. Oï. [Ind. et parf. de *oïr*, entendre : « Ne l'*oï* « dire ne jo mie ne l' sai. » (Rol., v. 1386.) — « Jo « *oï* le corn Rollant. » (Id. v. 1768.)]

Oiance. [1° Audience, public : « Et en *oïance*, « fu devisé que il en iroient outremer. » (Villehard. § 30.) Comparez Partonopex, v. 9196. — 2° Rente payée après proclamation publique : « Et est issi « que chascun de ceus qui est des *oiances* doit « .x. den. le jor des *oiances* et a une piece de char « cuite de requeneissence, qui vaut .II. den. ou « .III. den. ; et à tant il est quite des coutumes et « des tonlés, que il ne doive riens de riens, que il « achatent ou vendent. Si aucun veut entrer ès « *oiances*, il covient que il en chevisse aux rentiers « le roi ou aus tonlaiers l'evesque. » (Registre de la Ch. des Comptes de Blois, XIVe s.)]

Oict, *nombre.* Huit :

Oict cenz, et soissante siz ans ont trespassez,
Puisque Deus de la Virge en Belleem fu nez. *(Rou, p. 30.)*
Oict anz avoit Robert vescu. *(Ibid. p. 223.)*

Oictieve. [Droit de percevoir la huitième gerbe : « Mestre Gace de Launay chanoine de Chartres « disant soi avoir une *oictieve* en disme en la dis- « merie de Vi, ou diocese de Chartres. » (Cart. de S. Pere de Chartres, an. 1228.)]

Oictouvre. [Octobre, au Cart. de Bussière, p. 12, ch. 15, an. 1275.]

Oidive. 1° Oisiveté :

Oidive atrait mauvaistie,
Et maint homme à appracie :
Oidive met homme en paresce,
Oidive amenuise prouesce,
Oidive esmuet les lescheries,
Oidive esmuet les drueries ;
Par long repos, et par *oidive*
Est jouvence tost ententive
Aus dez, à deduit, et aux tables. *(Brut, f. 81.)*

« N'i feri pas en *oidive.* » (G. Guiart, fol. 83.) — « N'i furent pas mis par *oidive.* » (Id. fol. 64.) — 2° Oisif :

L'enpereiz n'ert pas *oidive*,
Ainz ert de soe part penssive. *(Ms. S. G. f. 155.)*

Oidiver, *v.* Paresser :

Ribaus qui volentiers *oidivent*,
Par coustume d'antiquité,
Queurent aux murs de la cité
Entalentez de biens ravir. *(G. Guiart, f. 28.)*

Oidme. [Huitième : « L'*oidme* est de Bruise, la « noefme d'Esclavers. » (Rol. v, 3245.)]

1. Oie. [Oui : « *Oie*, che dist la dame, n'en dites « mais, kaiele. » (Aiol, v. 9680.)]

As tu dit que le pel est tail ?
Oie, je l'ai dit voirement. *(Ms. 7989 2, f. 212.)*

2. Oïe. [1° Sens de l'ouïe : « L'*oïe* pert e la veue « tute. » (Rol. v. 2012.)]

Deduit vient plus de regart,
Que *d'oïe.* *(Modus, f. 151.)*

2° Oreille : « Li uns le fiert delez l'*oïe.* » (Ms. 7218, fol. 140.) — 3° [Son perçu : « De l' corn qu'il « tient l'*oïe* en est mult grant. » (Rol. v. 1765.)] — « Li rois l'*oïe* du chien pert. » (Partonop. f. 126.)

3. Oie. [Oiseau : « Lors donc veissiez ribauz et

« garçons à pié et à cheval espandre par ce Biau-« voisin, et penre bues et vaches et porciaus et bre-« biz et *oies* et chapons et gelines et chevaus à char-« rue et païsanz, et ameneir en l'ost derriere. » (Mén. de Reims, § 94.)]

Oignement. [1° Parfum : « Quatre paelles « petites à queue, pour *oignemens*. » (N. Comptes de l'Arg., p. 85.)] — « C'est l'*oignement* de divers « odeurs salutaires. » (Hist. de la Toison d'Or, II, f. 20.) — 2° Onguent, remède :

Con par put or cist *oignemenz*. *(Ms. 7996, p. 43.)*

Contre fort mal, fort *oignement*. *(Id. p. 46.)*

Un *oignement* avoit ilocques,
De vis argent, et de vies oint. *(Ms. 7989 ², f. 239.)*

Oignemens à garir de goutes. *(Ms. S. G. f. 43.)*

« Fais *oignement* de graisse de geline, huile rosat, « cire neufve. » (Fouill. Fauc. f. 84.)

Oigni, *adj. m.* Uni :

Q'umilitez, sanz nul si, fait sembler,
Quant amors s'en vuet mesler,
Chascun *oigni*. *(P. av. 1300, t. I, p. 350.)*

Oignon. [« Et toute autre maniere de fruit crut « eu regne de France, aus, *oignons* et toute autre « maniere d'aigrun. » (Liv. des Mét. p. 32.)]

Expressions : 1° « *Oignon* de bois, *oignon* de « chien, *oignon* fendu, *oignon* de mer, *oignon* du « pied. » (Cotgrave.) — 2° « *Oignon* setil » (Oudin), échalotte. — 3° « *Oignons* de Corbueil. » Ils étoient passés en proverbe et étoient regardés comme les meilleurs. (Poës. fr. ms. av. 1300, t. IV, p. 1653.) — 4° « Croitre comme les *oignons*, » tout en grosseur, tout en ventre. (Oudin.) — 5° « Il y a de l'*oignon*, » quelque mal caché, quelque chose qui ne parait pas. (Id.) — 6° « Etre en rang d'*oignon*, » cette façon de parler vient d'Artus de la Fontaine Solare, baron d'*Ognon*, grand maître des cérémonies sous Charles IX, aux états de Blois en 1577. (Le Merc. de juin 1698, p. 122.) — 7° « Se mettre en rang d'*oignon*, et « ne valoir un eschalotte. » (Cotgr.) — 8° « Après « Pasques et rogations, fy de prestre et d'*oignon*. » (Cotgrave.) On n'a plus besoin de se confesser ni de faire maigre. — 9° « Si tu te trouves sans chapon, « sois content de pain et d'*oignon*. » (Id.)

Oignonez, *s. m.* Petits oignons :

Qui donc veist cez *oignonez*,
Et pois à l'uile, et pois pilez. *(Ms. S. G, f. 92.)*

Oignonnade, *s. f.* Sauce à l'oignon : « Couste-« lettes de porc à l'*oignonnade*. » (Rab. IV, p. 250.)

Oignonnées, *s. f.* Ragoûts aux oignons. (Voy. ms. S. G. Bataille de Quaresme, f. 92.)

Oignonnette. [Graine d'oignon : « Gerart « Couet print un sac garni de livre et demie de « semence d'*oignonnette*. » (JJ. 155, page 454, an. 1400.)]

1. Oil. [Oui : « L'aveir Carlun est il apareilliez ? « E cil respunt : *Oil*, sire, asez bien. » (Rol. v. 644.) — « Donc est il mors ? Certes *oil*. » (Ms. Fabl. 83.)]

2. Oil. [Yeux : « Tant ad seiniet, li *oil* li sunt tru-« blet. » (Rol. v. 1991.)]

3. Oil. Huile :

Et de cele ymage sourt oles
Si le recoit on en ampoles ;
Se mil pelerin i venoient,
De cel saint *oil* assés auroient. *(Mousk. p. 284.)*

Oilas. [Hélas, au ms. 6812, f. 1.]

Oile. [Huile : « Et a sour eus une tournele bele « et grant où il art jour et nuit une lampe pleine « d'*oile* d'olive. » (Mén. de Reims, § 213.)] — « Q'il « li envoiast un angle, q'il li donast *oile* de miseri-« corde. » (Hist. de la Ste Croix, ms. p. 9.)

...... Je di qe cil folie
Qi aime adés, sans demander amie
Nus ne seroit jamais ennueliiés,
Sans demander sen *oile*, che sachiés. *(Vat. 1490, f. 172.)*

Oillade, *s. f.* Œillade. (Chasse d'amours, p. 49.)

Oille. Huile; parlant d'un homme âgé à qui l'auteur conseille le mariage :

...... Sera ta lampe encincte
De clarté, mieulx des sotes vierges
Qui n'avoient *oille* ne cierges
Quant aux noces entrer cuiderent. *(Desch. f. 490.)*

« Envoieroit son angle à l'arbre de misericorde « dont il court *oille* de vie. » (Ste Croix, ms. p. 8.)

1. Oiller. Huiler au figuré, combler : « Comme « peut estre ta langue sans clameur, sans plaintes, « quant la bouche où elle siet est familleuse, par « souffreté, et les autres sont *oillez*, sans desserte « de biens que tu cuides avoir desservis. » (Al. Chartier, l'Espér. p. 269.)

2. Oiller. [Ouiller, ajouter du vin de même origine à celui qui a diminué dans les tonneaux par l'évaporation et l'extravasement de l'écume lors de la fermentation (voir Euiller); de là au figuré : « Quand les autres sont *oillez* sans desserte des « biens que tu cuides avoir desservis. » (Chartier, Espérance ou consolation.)]

Oillier, *s. m.* Visière du casque, le trou des yeux :

Mauveisement li fu fermez
Ses hiaumes, qui li est tornez ;
Par derriere en sont li *oillier*,
Les eulx samble qu'il ait derrier. *(Ms. 7996, p. 63.)*

Oiltiz. [Outils : « La prinse des marres et aul-« tres *oiltiz* en la censive du Portereau, mise à « prix. » (Censive de 1419, dans L. C. de D.)]

Oince. Once, panthère : « Pareillement Lyncus, « roy de Scythie, ...feut, par Cerès, transformé en « *oince*, ou loup cervier. » (Rab. III, p. 258.)

Oinces, *s. f.* Ongles : « A quel propous, et sus « quelle querelle, m'ha-t-il tant, et trestant, festoyé « à grands coups de poing ?... je diray cela de luy, « qu'il ha les plus dures *oinces* qu'oncques je senty « sus mes espaules. » (Rab. IV, p. 69.)

Oinctiers, *adj. m.* Marchands d'oint. (Contred. de Songecr. fol. 31.)

Oindre. [1° Enduire : « La char (d'un condamné) « *oindre* de miel et lecher à mes ours. » (Saxons, XXVII.)] — « *Ointes* de sanc. » (G. Guiart, fol. 291.) — « On ne doit pas à gras pourceau le cul *oindre*. » (Cotgr.) — 2° Adoucir, flatter, caresser : « Elle le

« commença à *oingdre* par douces raisons. » (Perceforest, t. V, f. 48.) — [« N'est donc bien fortune « seure; Rest bien fos qui s'i asseüre Quant ceus « qu'el seult par devant *oindre* Seult ausinc par « derriere poindre. » (Rose, v. 6769.)] — « Sa « beauté m'art et *oint*. » (Poët. av. 1300, I, 454.)

. . . . . Por lui *oindre*,
Dient tout à sa volenté. *(Ms. 7218, f. 1.)*

« *Oignez* vilain, il vous poindra. » (Çotgr.) — « *Oings* le, il te poindra ; poinds le, il te *oindra*. » (Sag. de Charr. p. 206.) — « *Oingnent* d'une partie, « et d'autre poingnent. » (Ms. 7218, f. 205.) — « Il « resemble à l'escorpion qui au premier *oint* et « puis point. » (Ms. 6812, f. 46.) — « Charité *oingt*, « et peché poinct. » (Cotgr.) — « Plus vault amy « qui poinct, que flateur qui *oingt*. » (Le Chev. de la Tour à ses filles, f. 46.)

Oing les bons, et poing les mauvés. *(Ms. 6812, f. 53.)*

Oingnace. [Sale : « Jehan Jacon commença à « pissier.... devant l'uis de la taverne, veans les « bourgeois, auquel le suppliant dist qu'il estoit « bien *oingnace* de pissier devant les genz. » (JJ. 162, p. 278, an. 1408.)]

Oingnement. 1° Onguent, remède : « Des trois « *oingnemens* propices à guarir les bleciez ou ma- « riage espirituel. » (Desch. f. 542.) — 2° Parfums :

En l'odeur de ses *oingnemens*
Qui sont plus souef que pimens. *(Id. f. 541.)*

Oingnon. Oignon :

Ce sont paroles toutes voires,
Rouges comme *oingnon* de Corbueil. *(Ms. 7218, f. 230.)*

« Ne valent un *oingnon* en guerre. » (G. Guiart, f. 115.) — « Un *oingnon* ne le prisoient. » (Id. f. 15.)

Dont viens tu ? je viens de Paris.
Et que dient li compaignon
De nouvel ? Que les ennemis
Tiennent les trieves à l'*oingnon*. *(Desch. f. 453.)*

Mauvais jeu de mot avec éloignement, pour dire qu'ils prolongent la trêve.

Oingt, *s. m.* Oing, sorte de graisse. « Nuls chan- « deliers de suif ne pourront mettre saing, n'*oingt*, « ne lambeaux, n'autres graisses en leur suif. » (Ord. II, p. 363.)

Oingture. 1° Parfum : « En lict de chien n'y a « point d'*oingture*. » (Cotgr.) — 2° Action d'oindre, de caresser :

Et me sembloit, sans riens forfaire,
Qu'il me poingnoit après *oingture*. *(A. Chart. p. 741.)*

Oinst. [Oing, graisse de porc : « Nus chandeliers « de suif ne puet metre sains ne *oinst* avec son « suif. » (Liv. des Mét. 162.)]

Oint. [1° Oing : « Vostre soleir n'ont mestier « d'*oint*. » (Ruteb. 211.)]

Marcheans de nois
De lin, d'*oint*, de miel, de sain. *(Ms. 7218, f. 283.)*

[2° Partie du porc dont on tire l'oing : » Icellui « Collart prist et embla... un *oint* pesant sept livres « et demie. » (JJ. 152, p. 152, an. 1397.)]

Ointage. [Droit dû par les marchands d'oing : « De la ferme du droit d'*ointage* qui est sept sols « six deniers par chacun marchand vendant de « l'oing dans la ville et fauxbourgs de Beaugenci. » (1666. Cautionnement pour la ferme ; L. C. de D.)]

Ointier, *s.* Vendeur d'oing. « Li *ointiers* ne « peuvent vendre sel sus leur estaux, mais bien le « peuvent vendre jus de lor estaux. » (Pithou, Cout. de Troies, p. 466.) — [« Des chandeliers, *ointiers* « et ceux qui vendent gresses audit Baugenci, « doivent chacun an à mondit seigneur, à sa re- « cepte, la somme de .x. livres parisis, à trois « termes. » (1470, Etat des cens. L. C. de D.)]

Ointu, *adj.* Gras, onctueux. En parlant des fumées du cerf : « Se tu les treuves de telle forme, « et grosses, et les bous sans pignons, et bien pou « dentées, et noires, et fermes, et bien moulues « dedens, et bien *ointues*, et pesans, ...tien pour « certain qu'il est cerf chassable. » (Mod. f. 10.) — « Et soyent pesanz, et *ointues*, sanz limon, c'est « signe qu'il est cerf de dix cors chassables. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 151.)

Ointure. 1° Oignement, remède :

Que, par medecine et *ointure*
Baillée à lui violemment,
Fut de mourir en aventure. *(Desch. f. 390.)*

2° [Droit sur les graisses, sur l'oint : « Item l'*oin-* « *ture*, prisiée quarente sol par an. » (Ch. de Philippe VI, an. 1328.)]

Oir. [Héritier : » Si dirons dou roi Amauri de « Jherusalem qui fu morz en ce tempoire sans *oir* « de son cors. » (Mén. de Reims, § 28.) — « Prendés « garde qués *oirs* il peuent engenrer. » (Aiol, vers 1715.)] — « Il avint que la fame l'empereor se deli- « vra d'un fil, si ne demoira guaires quelle fu « morte, dont fu moult dolent, et toutes fut il liés « de ce que *oir* il ot demoré. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. t. V, c. 696.)

D'occire son droit *oir*
Ne fait pas vacelage. *(P. av. 1300, IV, p. 1361.)*

Assés vaut mieus riqueche c'on manie
Qe plus atendre après la mort d'un *oir*. *(Vat. 1490, 141.)*

N'apelons pas droit *oir*,
Celui qui fiert son pere ;
Aïnz l'apelons bastart ;
Si fait honte sa mere. *(Ms. 7615, II, f. 172.)*

Oïr. [Entendre : « Vus l' doüssez esculter et *oïr*.» (Rol. v. 455.) — « Canchon de fiere estoire plairoit « vos à *oïr*. » (Aiol, v. 5.) — « Et quand nous *oïmes* « teis paroles, si venimes entre nous de la garni- « son. » (Mén. de Reims, § 264.) — Conjugaison, dans Froissart ; prés. il *oit* (XII, 272), *ot* (X, 258); vous *oés* (II, 150) ; ils *oent* (VII) ; imparf. *ooit* (II, 140) ; prétérit *oi ;* imp. subj. *oïssent* (II, 364) ; cond. prés. *oroit* (II, 140) ; futur *orés*, *orra*.] — « Demande « li *oiant* la gent. » (Ms. 7989², fol. 68.) — « Tel se « cuide vengier qui est moult son contraire ; et tel « se fait *oïr* qui miex li venist teire. » (Cotgr.) — « Dieu gard de mal qui voit bien, et n'*oit* goutte. » (Cotgr.) — « *Oy*, voy, et te tais, si tu veux vivre en « paix. » (Id.) — « Qui demande ce qu'il devroit, il « *oït* ce qu'il ne voudroit. » (Id.)

On doit bien *oïr*, et entendre,
Por enseignier, et por aprendre,
Bon conte, et bon dit ensement. *(Ms. 7615, II, f. 145.)*

L'infinitif a été pris substantivement au sens de renom : « Et de tous gens venroient li *bon oïr.* » (Poët. av. 1300, III, p. 120.) — « Piecha qu'on dist « par mauvais *oïr.* » (Id. III, 1096.)

1. Oire, Oires. Maintenant: « Comme il a fait « jusques à *oires.* » (Lett. de Louis XII, t. I, f. 187.) — « Ce que je t'ay dit jusqu'à *oire.* » (Borel) *Oires que*, pourvu que.

2. Oire, *s. m.* Outre pour le vin : « Emplissions « leurs tabourins de saulcisses, et tirions sur le « tillac soixante et deux *oires* de vin. » (Rab. t. V, p. 85.) — « Cela faict, nous emplit trois *oires* de « l'eaue fantastique. » (Id. 220.)

3. Oire. [Dorée, du latin *aurea:* « Et vint à une « porte que on appelle Porte *Oire.* » (Villeh. § 246.)]

4. Oire, Oirre. [1° Voyage, du latin *iter:* « Li « rois Richarz fist faire neis et tentes et pavillons à « grant foison, car il en avoit bien le povoir; et « atourna son *oire* à grant esploit. » (Ménestrel de Reims, § 92.)]

Quant li quens vit son frere en *oire.* *(Mousk. p. 214.)*

En sa terre volt repairier,
Son *oirre* fist appareillier. *(Brut, f. 112.)*

Vers La Chartre lor *oirre* tinrent. *(Ste Kather. 60.)*

Zozimas commenche son *oirre.* *(Ste Marie Egypt. 61.)*

2° Equipage, bagages :

A Paris s'en vint sejorner,
Et puis fist son *oire* atorner. *(Mousk. p. 66.)*

Lors commanda, sans ariester,
Trestoute son *oire* aprester. *(Ibid. p. 243.)*

On a dit des ajustemens qu'on donne à une fille qui va se marier :

Forment son *oirre* appareilla. *(Fabl. ms. p. 138.)*

3° Peine, ennui : « Ce li fait son *oirre* amender.» (Fabl. p. 347.) — « Si lor a conté son *oirre* et son « labor. » (Ms. S. Germ. fol. 173.) Dans les écrivains mystiques, la vie est souvent comparée à un voyage périlleux. — 4° Marche forcée; de là les expressions : « Venez grant *oire.* » (Froiss. Poës. 48.) — « S'enfuit grant *oirre.* » (Id.) — « Apporterent en « *oirre.* » (Id. f. 105.) — « Commande en *oirres.* » (Id. f. 229.) — « Il le baptiza en *oirre.* » (Partonop. f. 145.) — « Venir bon *oirre* » (Froiss. poës. 115), c'est-à-dire rapidement. Comparez *grant erre.*

Oireflor. [Oriflamme : « E porteir en bataille, « son *oireflor.* » (Gir. de Rossillon, p. 325.)]

Oirrer. [Voyager, du latin *itinerare:* « Cil se « metent en chemin, si *oirrent* tant en tel maniere, « qu'il aprochent le pavillon. » (Rob. Bourron, Merlin, dans D. C. sous *Iterare.*)]

Eneas *oirre* o Anchises...
Par mer, par terre, et nuit, et jor. *(Ms. S. G. f. 125.)*
Oirre par plaine, et par vaus. *(Ms. 7218, f. 3.)*
Après, si *oirre* une grant piece. *(Ibid. f. 4.)*

Oiseau-el. [« Plus est isnels que n'est *oisel* ki « volet. » (Rol. v. 1573.)]

Roys qui ne scet est comme *oisel* en caige,
Mais quant il est clercs, ou bon arciens,
Ainsis sur tout peut avoir avantaige. *(Desch. f 118.)*

Expressions : [1° Oiseaux de Chypre, pâtes faites avec des aromates et des parfums; on les modelait en forme d'oiseaux et on les brûlait comme nos pastilles du sérail : « Une potence d'argent véré, à « pendre une cagecte pour mettre *oiseaulx* de « Chippre. » (Pièces sur Charles VI, t. II, p. 315.) — « Cinq caisses d'argent à mettre *oiseaux* de « Chippre. » (Ducs de Bourgogne, n° 6959, an. 1456.) — 2° « *Oisel* Saint Martin, » la corneille : « La riens « qui plus le desconforte Ce fut quant il vint à la « porte, Entre un frasne et un sapin, A veu l'*oisel* « *Saint Martin;* Assés hucha à destre, à destre; « Mais li oisiaus vint à senestre. » (Rom. du Ren.)] — Cette explication est contredite par l'exemple suivant : « Il y a un *oiseau* qu'on appelle *jan le* « *blanc*, ou l'*oiseau St Martin.* » (Budé, des Ois. f. 117.) — 3° « *Oiseau* St Luc, » un bœuf. (Oud.) — 4° « Léger comme l'*oiseau* St Luc, » lourdaut. (Ibid.) — 5° « L'*oiseau* s'en est envolé, » d'un homme qui s'est enfui. (Oud.) — 6° « Il est comme l'*oiseau* sur « la branche, » en suspens. (Id.) — 7° « Il y a des « *oyseaux* de poing, des *oyseaux* de leurre, des « *oyseaux* d'espaules, comme des *oyseaux* de ma- « çons, et des *oyseaux* de selle. » (Moyen de parv. p. 200.) Equivoque sur le mot *oiseau*, parce qu'on appelle ainsi ce dans quoi le maçon porte le mortier sur son épaule. — 8° « Parler comme un *oiseau* « en cage. » (Cotgr.) — 9° « Li amene le destrier « qui plustost cort c'*oisiax* ne vole. » (Ms. 7996.) — 10° « Sobre comme un *oyseau.* » (Contr. de Songec. f. 66.) — 11° « Nid tissu, *oiseau* envolé. » (Cotgr.) — 12° « Tel *oiseau*, tel nid. » (Id.) — 13° « A tous « *oiseaux*, leurs nids sont beaux. » (Id.) — 14° « A « chaque *oiseau*, son nid lui semble beau. » (Oud.) — 15° « De vilain *oiseau*, lait cri. » (Poët. av. 1300, I, p. 35.) — 16° « Vieil *oiseau* ne se prend à reths.» (Cotgr.) — 17° « Qui veut prendre *oiseau*, qu'il ne « l'effarouche. » (Id.) — 18° « Trop tard crie l'*oi-* « *seau* quand il est pris. » (Id.) — 19° « L'*oiseau* « gazouille selon qu'il est embecqué. » (Id.) — 20° « *Oiseau* debonnaire, de lui meme se fait. » (Id.) — 21° « D'*oiseaux*, de chiens, d'armes et d'amours, « pour un plaisir mille doulours. » (Ibid. et Ménage, observ. sur Villon, I, p. 267.) — 22° « Maître de son « cheval, et de sa femme par preciput, et sans « comparaison, compagnon de son chien, et valet « de son *oiseau.* » (Fav. Th. d'honn. II, p. 1807.) — 23° « Plus l'*oiseau* est vieil, moins il veut se deffaire « de sa plume; » plus on est vieux, moins on veut entendre parler de mourir. (Oud.)

Oiseillau. Oisillons :

Lors commenca à aprochier
Le jour dont l'aube ai veue ;
Joie firent à sa venue
Trestuit li *oiseillau* menu. *(Ms. 7615, II, f. 187.)*

Oiseillonet. Oisillons :

Douce amie cointe et belle....
Por qui li miens cuer sautele
Comme *oiseillonet.* *(Ms. Bouh. p. 210.)*

Oiseler. 1° Chasser au vol :

Seit bien terre gaster ;
N'i a laissé mouton,

Geline, ne chapon,
Qui ne fasse tuer.
Nus ne l'en doit blasmer,
Qui entende raison,
Doit par droit *oiseler*. *(P. av. 1300, I, p. 178.)*

Fin cuer et enterin ait dame et damoiselle ;
Ne doit pas ressembler espervier qui *oisele*.
Ms. 7218, f. 339.

2° Dresser un oiseau :

J'*oisellerois* le vol des destinées,
Pour engluer la loy de mon bonheur. *(L. Le Caron, 25.)*

3° [Tressaillir de joie : « Deables qui de joie *oisele*, « Quant voit les bones gens meffaire, Moult grant « joie ot de cest affaire. » (Mir. de Coinci.)]

Oiselerie. 1° Chasse aux oiseaux, trafic d'oiseaux. (Monet.) — 2° Volière. (Cotgr.)

Oiselet. [1° Oisillon : « Escoutant ces dous « *oiselez*, Qui chantoient sons novelés. » (Rose, v. 10051.) — « A Gillet de Savigny, oiseleur, pour « .VII. petiz *oiselez* en cage, c'est assavoir .III. tarins « et .IV. chardonnerez. » (Compt. de 1415.) — 2° Oiselet de Chypre ; boules parfumées modelées en formes d'oiseaux : « Un coffre carré hault, d'oz noir « et blanc à la façon de quoy on fait les selles pour « les chevaulx ; qui souloit estre plain d'*oiselez* de « Chypre. » (Pièces sur Charles VI, II, p. 292.) — « Un petit chandelier d'argent veré pour mettre « *oiselez* de Chyppre, où il a escript dessus : Pour « vous servir. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.)]

Oiseleur. [Voir sous Oiselet ; cas régime du suivant.]

Oiselierres. [Oiseleur, cas sujet : « Ainsinc cum « fait li *oiselierres*, Qui tent à l'oisel comme lierres, « Et l'apele par dous sonnés, Muciés entre les « buissonnés. » (Rose, v. 21757.)]

Oisellon—oiselon. [Oisillon : « S'oi les *oiselons* chanter et esbaudir. » (Aiol, v. 5069.) — « A celui matin, pour le douchour du tans, chil « *oiselon* cantoient clerement. » (Henri de Valenc. § 831.)] — « Si verrés ces flors et ces herbes S'orrés « ces *oisellons* chanter. » (Ms. 7989², f. 78.)

Oiseur. Epouse (voir Oissor) :

Yvor si fut filz de s'*oiseur*,
Et Yvori de sa soreur. *(Brut, f. 112.)*

Oiseuse. [1° Oisivité : « Dieus, tant avons esté « preu par *oiseuse* ; Or verra on qui à certes iert « preus ; S'irons vengier la honte doloreuse Dont « chascuns doit estre iriés et honteus. » (Littré, Lang. franç. I, 220.)] — « *Oiseuse* curial, » oisiveté de cour. (Desch. f. 349.)

Mon temps n'ay despendu en *oiseuse*. *(Id. f. 29.)*

2° Inutilité, paroles vaines : « Ne fait pas bon « parler d'*oizeuses*. » (Ms. 6812, f. 80.) — « Tesiez « vous, en ce est *oiseuse*. » (Ms. 7218, f. 2.)

Oiseusement. Oisivement. (Monet.)

Oiseux. Oisif :

Qui est *oiseus* de legier peche,
Et cil s'ame trahist, et treche,
Qui, sans ouvrer, sa vie fine. *(Ms. 7218, f. 326.)*

. . . . Est li homs *oiseux*
Plains de vices, et orgueilleux. *(Desch. f. 529.)*

Car onque ne fu, je croi,
Tel dame d'amer *oiseuse*. *(Poët. av. 1300, IV, f. 1403.)*

Oisiaus, *s. m.* Oiseau :

Il est keus en grant poureté,
Avant ier perdi deux *oisiaus*. *(Poët. av. 1300, IV, 1371.)*

Oisieveté. Bouffonnerie. (Règle de Saint Benoît, ch. 43.) En latin *scurrilitas*.

Oisillon. « Un chant moult joli d'*oisillons* chan- « tans. » (Ms. Bouhier, f. 72.)

Oisime. La huitième partie :

Et disoit à son fils meisme,
Que il ne l'amoit pas la *oisime*
Qu'il fet sa mie. *(Ms. 7218, f. 229.)*

Oisiveté. [1° Paresse : « Mais il n'ont oncques « file ne cosine ne niece Qu'il ne feist aprendre à « quelque mestier faire, Pour ce qu'*oisiveté* ne leur « feiist contraire. » (Gir. de Rossillon, v. 2378.)] — « *Oisiveté* mere de tous vices. » (Mém. de du Bell. préf. f. 6.) — « *Oisiveté* mere de luxure. » (Rab. III, p. 169.) — « *Oisiveté* enseigne moult de malice. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 44.) — 2° Inutilité : « Commença à parler d'aucunes *oisivetés*. » (Froiss. liv. I, p. 304.)

Oison. [Jeune oie : « Il vos covendroit jelinettes, « Chapons, *oisons*, tendres poletes. » (Ren. v. 16538.) — « En aoust et septembre, quand les *oisons* sont « aussi grans comme pere et mere. » (Ménag. II, p. 5.)]

Expressions : 1° « Un *oison*, » une personne simple et maladroite. (Oud.) — 2° « Un *oison* bridé, » un sot. (Ibid.) — 3° « Il en est fourni comme un « *oison* de creste, » il n'en a point du tout. (Ibid.) — 4° « La mort aux *oisons*. » (Cotgr.)

5° . . . Je m'en iray meschant, et miserable,
Sur mes deux pieds, debout comme un *oyson*.
Loyer des Folles Amours, p. 327.

6° « Les *oisons* veulent mener paistre leurs « meres, » les ignorants veulent enseigner les savants. (Oud.) — 7° « Les *oisons* menent paistre les « oies. » (Cotgr.) — 8° « L'oye meine l'*oison* paitre. » (Id.) — 9° « *Oison* verd bon, grison gueres bon. » (Id.) — 10° « L'*oison* n'est pas digne de montrer les « pasquis à l'oye. » (Id.)

Oisonnier. D'oison. (Oudin.)

Oisor. Epouse (*Uxorem*) :

Gilles une soue fille li donna à *oisor*. *(Rou, p. 142.)*

Oissellet. [Oiselet de Chypre (voir ce mot) : « Un « hault coffret carré, ouvré d'os, noir et blanc, en « façon de quoy on faict les selles, plain d'*oisselés* « de Chippre. » (Inv. de Charles V, an. 1380.)]

Oisselon. Oisillon :

Quant boscages retentit
Dou chant des *oisselons* en mai. *(P. a. 1300, IV, 1445.)*

Oissemente. [Ossements : « De saint Robiert « enquist la vie, Si en a la tombe ravie ; L'*oisse*- « *mente* qu'il y trouva Plus d'avoir rouver n'en « porta. » (Robert le Diable.)]

Oissiaus, *s. m.* Os, reliques :

Dont aporta on, je l'sai bien,
A Sessons, Saint Sebastien,

Et en France, par un jour biel,
Del cors Saint Piere, et Saint Marciel
Et de confiés et de martirs
Jointes et *oissiaux* tous entirs. *(Mousk. p. 318.)*

Oissir, *v.* Sortir :

Ne voldroie que il vos eust
Trové ; mais *oissiez* molt tost fors. *(Fabl. ms. p. 120.)*

On a dit par métaphore :

Dex ! sa longue demorance
Me feroit d'amors *oissir*,
Se n'iert ma bone esperance. *(Poët. av. 1300, IV, 1430.)*

Oissor, *s. f.* Femme. (*Uxorem*) :

Un rois la velt pranre à *oissor*. *(Blanch. 184.)*

A nul autre n'aiez amor,
Ne ne pranez nul autre *oissor*. *(Parton. 131.)*

Oissue, *s. f.* 1° Sortie, issue :

A l'*oissue* de Paris, par un matin,
Oi dame bele et gente, en un jardin. *(P. a. 1300, II, 617.)*

Bone amors que j'ai dou cors fievée,
Parquoi li cuers en a faite l'*oissue*. *(Ibid. p. 773.)*

2° Revenus. (Beaumanoir, p. 81, p. 152.)

Oiste. [Hostie : « Lesquelz pillars s'en alerent en « l'eglise de Beon, en laquelle ils prindrent un « joyau de cristal, qui estoit en maniere d'une cus« tode pour porter le corps N. S. J. C. et une boiste « d'yvoire, où il avoit deux *oistes* sacrées.... En « vuidant unes besaches où les dites choses estoient, « il chut une des boistes en laquelle estoient les « deux *oistes* sacrées. » (JJ. 120, p. 214, an. 1382.)] — « *Oistes* à chanter messe. » (Duchesne, généalogie de Guines, p. 292, an. 1270.)

Oistre. Huître : « Ne valoir une *oistre*, » ne rien valoir :

Salemon voult ces deux (science, prudence) apprandre
Et les requist, pour ce que c'est
A tous les princes le droit vest ;
De gouverner *ne vault une oistre*
Le demourant, qui saiges n'est. *(Desch. f. 446.)*

Oite. [Hostie : « Hostia, dicitur sacrificium, *oite* « gallice. » (Gloss. 4120, an. 1352.)]

Oitme. [Huitième : « L'*oitme* est de nigres, e la « noefme de gros. » (Rol. v. 3229.)]

Oitour. Autour :

Me la robe au main,
Com un *oitours* vorrois. *(Poët. av. 1300, I, p. 175.)*

Oitre, *s. f.* Huître :

Après vienent cez ciborées,
Et de porions cez porées,
Oitres, et hennons au civé. *(Bat. de Quar. f. 92.)*

Oixur. [Epouse : « E des pulcelles e des gentilz « *oixurs*. » (Rol. v. 821.)]

Okenieuse, *adj. f.* Acariâtre :

. . . . En dame *okenieuse*
N'aura ja plaisant daunoi
Puis q'ele tant par fierté l'esbanoi. *(Vatic. 1490, f. 167.)*

Ole. [Marmite. On dit encore *oulle* à Rennes : « A pleine *ole* d'eve bouillie. » (Ren. v. 15865.) — « Le suppliant s'efforça de prandre une grant *ole* ou « pot pour frapper. » (JJ. 176, p. 42, an. 1441.)]

Oleagineux, *adj. m.* Huileux. (Oudin.)

Oleaginité, *s. f.* Apparence huileuse. (Cotgr.)

Oleandre. Laurier rose. (Cotgr.)

Oleastre, *s.* Olivier sauvage. (Cotgr.)

Olecrane. Apophyse du cubitus. (Cotgr.)

Oleeux, *adj. m.* Huileux. (Cotgr.)

Oleries. [« Le dimenche dernier des *oleries* « devant Noel, le suppliant ala aux nopces à Joy le « Moustier. » (JJ. 206, p. 84, an. 1478.) — Dimanche, ainsi nommé des antiennes commençant par l'exclamation *o*. (Comparez les *o* de Noël.)]

Oles. Huile : « Et de cele ymage sourt *oles*. » (Mousk. 284.)

Olibrius. [Gouverneur des Gaules qui devint empereur d'Occident et, d'après la légende, fit mourir sainte Reine ; les mystères le représentent comme un fanfaron, un glorieux : « *Olibrius*, li « faulx traite, Ly escrie : suer Marguerite, Croy moy « et fai ma voulenté. » (Die Legende der heiligen Margarete, p. 7, p. p. Holland, Hanovre, 1863.)] — « Mon mary, passez vostre colere, et au lieu de « faire ainsy l'*olibrius*, remerciez maitre Itace. » (Contes de Desperr. I, p. 59.)

Mettons flamberge au vent, et bravoure en campagne,
Faisons l'*olibrius*, l'occiseur d'innocens.
Molière, com. de l'Etourdi, I, act. III, sc. IV.

Olie. 1° Huile, dans une description de Jérusalem :

Illuekes priés : si est la piere
U li juif faisant proiiere
Une fois cascun an venoient
Et cele piere si oignirent
D'*olie* d'olive, tout plorant,
Grans lamentations faisant
Et tout plorant s'en repairoient
Et grant tristece demenoient. *(Mousk. p. 272.)*

2° Olive :

. . . . . Et si veut oille
De chenevis, d'*olie*, et de nois. *(Desch. f. 516.)*

Oliette. Pavot cultivé, dont on tire de l'huile : « Qui eut esté, en ce temps, à Bruges, ou Dan, ou « à l'Escluse, et eust veu comment on estoit son« gneux d'emplir nefs, et vaisseaux, de mettre foin, « par torches, en tonneaux, de mettre biscuits en « sacs, de mettre aulx, oignons, poix, feves, et « *olietes*, orges, avoines... » (Froiss. III, p. 121.) — « Il ait nagueres... pris, et emblé environ sept « sextiers de navette, et trois monceaux d'*oliette*. » (Lett. de Charles VI, 1389, au bailli de Vermandois, JJ. 136, p. 224.)

Olif. Huile d'olive : « Il avoit l'entendement à « double rebras, et capacité de memoire à la me« sure de douze oyres et bottes d'*olif*. » (Rabelais, t. II, p. 88.) — « N'y avoit plus d'*olif* en ly caleil. » (Id. t. II, p. 206.) — « Il y mesle un peu d'*olif*, et « ores un petit fil de vinaigre. » (Joachim Du Bellay, p. 443.)

Olifant, Oliphant. [1° Eléphant : « L'*oliphant* « est moult corporu Quant il vient en paistis « herbu. » (Bestiaire, dans D. C. sous *Pasticium*.)] — « La principale ville est Gelbona ; et en ceste cité « a grant quantité d'or et y multiplient plus les

« *olifans* que en aultre partie du monde. » (Jean de Saintré, p. 483.)

Dou griffon, ou de l'*oliffant*. (*Froiss. Poës. ms. p. 178.*)
Si ait gueule comme *oliphant*. (*Desch. f. 19.*)
Roy ! vous iestes .I. *olifant*. (*Ms. 6812, f. 70.*)

[« De ce tertre cheoit li fluns; et lour sembloit « que il y eust grant foison d'arbres en la montai- « gne en haut; et disoient que il avoient trouvei « merveilles de diverses bestes sauvages et de « diverses façons lyons, serpens, *oliphans*, qui les « venoient regarder dessus la riviere de l'yaue. » (Joinville, § 190.) — « Entre les autres joiaus qu'il « envoia au roy, li envoia, un *oliphant* de cristal « moult bien fait. » (Joinv. § 457.) — « Envoierent « au roy un *oliphant* que li roys envoya en « France. » (Id. § 518.) — « *Oliphant* sur sa haulte « eschine Qui de son nez trompe et buisine. » (Rose.) — « Y ot fait plusieurs *oliffans* portans « chasteaulx et gens d'armes. » (Ducs de Bourg. n° 4429, an. 1468.) — 2° Ivoire : « Un faldestoed i « unt mis d'*olifan*. » (Rol. v. 609.)]

L'eaume et l'escu d'*olifant*. (*Blanch. f. 175.*)
Escu avoit d'os d'*olifant*. (*Ms. 7615, II, f. 193.*)

3° [Cor d'ivoire : « Fenduz en est mis *olifans* el' « gros. » (Rol. v. 2295.) — « Et Loeys a fait ses cors « soner Ses *olifans* bondir et acorder. » (Aiol, v. 4265.)]

Puis ont un *olifant* soné. (*Blanch. f. 177.*)
Sire compains, preus, et senés,
Vostre *olifant* car les sonnés. (*Mousk. p. 187.*)
Par tel air corna Rolans,
Que fendus est ses *olifans*. (*Ibid. p. 213.*)

Olim. [Nom des quatre premiers registres contenant les arrêts du parlement (1254-1318.) Le second registre commence par le mot *olim*, d'où leur nom.]

Olinde. [Lames d'épée; Ménage tire ce mot d'*Olinde*, ville du Brésil; mais c'est une corruption de *Solingen*, ville de Westphalie, où on les fabrique.]

Olivaie. Lieu planté d'oliviers. (Monet.)

Olivaire. En forme d'olives. (Cotgr.)

Olivaison. Récolte d'olives. (Oudin.)

Olive. [1° Olivier : « Suz une *olive* halte. » (Rol. v. 367.)] — « Le dimanche de l'*Olive*, » le dimanche des Rameaux. (Commines, p. 624.) — 2° *Olives* de Poissy. (Oudin.)

Oliveraye. Lieu planté d'oliviers. (Oudin.)

Olives, *s.* Sorte d'oiseau : « A l'oye sauvage, « ostardes, *olives*, perdris, et autres menus. » (Fouilloux, Fauc. fol. 56.) — « On le leurre pour la « grue,..... pour les oustardes, *olives*, faisans, per- « dris. » (Budé, des Ois. f. 113.)

Olivette. Œillette. (Oudin.)

Olivier. [Arbre : « Li empereres i vint, et se « loga desoz les *oliviers*. » (Henri de Valenciennes, § 689.) — « *Oliviers*, figuiers, seps de vingne et « autres arbres y avoit. » (Joinv. § 638.)] — « Avoir « ses *oliviers* courant, » en parlant de plusieurs filles. (Coquill. p. 112.)

Mes le proufist ot Engerrant,
Qui avoit l'*olivier* courant. (*Ms. 6812, f. 85.*)

Olivot. Grosse olive. (Oudin.)

Olle. [Marmite, dans D. C. sous *Olla*, 2. Voir Ole.]

Olliere. [Lisière : « Quand elle fut à l'*olliere* « des bois, elle trouva ung chemin. » (Perceforest, vol. III, f. 94.)

Oloié, *adj.* Huilé :

. . . . La Virge nete, et polie
L'a si enoint, et *oloié*. (*Ms. 7218, f. 186.*)

Oloir. Sentir bon, du latin *olere :*

Et ces gens, ce dit il, querollent
Sus les floretes qui bien *olent*. (*Borel.*)
. . . . . Miex *oloit*, et plus forment
Que ne fait basme ne piment. (*Ste Marie Egypt. 61.*)

Oltrage. [Outrage : « Mult ont fait grant *oltrage* « cil qui ont cest plait desfait. » (Villeh. § 84.)]

Me lo del *oltrage*
Que j'ai par son encheement empris. (*P. av. 1300, 812.*)

Oltre. [Outre. 1° *adv. :* « Et chascune galie fu à « un uissier liée por passer *oltre* plus delivréement. » (Villeh. § 156.) — 2° Préposition : « Et lor prist con- « seil l'emperere, et envoia *oltre* le Braz à la cité « de l'Espigal Pierre de Braiecuel. » (Id. § 453.)]

Oltremer. [Outremer : « Vos prient por Dieu « que vos aiez pitié de la terre d'*oltremer*. » (Villeh. § 18.)]

Olyphant. [Eléphant : « E sor chascun *olyphant* « un chastiel de fust, dont se combattoient cil qui « desuz la beste estoient. » (Machab. t. I, p. 6.)]

Olz. [Armée, ost : « Et de paiens si grand *olz* « aünée. » (Bat. d'Aleschans, v. 5045.)]

Om. [Du latin *homo*. 1° On : « Siet el cheval « qu'*om* cleimet Veillantif. » (Roland, v. 2127.) — 2° Homme : « Si est *om* li castelains à l'eveske de « ses deux mains. » (Mousk.)]

Omage. [Hommage : « Et furent fait li *omage* « au roi et à la roïne tant comme elle tenroit le « bail. » (Mén. de Reims, § 338.)]

Omailles. [Aumailles : « Bestes *omailles*. » (JJ. 202, p. 51, an. 1466.)]

Ombelle. Ombrelle. (Cotgr.)

Ombilic. Nombril. (Cotgr.)

Ombilical, *adj.* Du nombril. (Cotgr.)

Omble, *s. m.* Nombril. Roland, après avoir longtemps combattu contre le géant Ferragus, lui demande pourquoi il ne pouvoit pas le tuer :

Et Fierragus li respondi,
K'il li iert destiné ensi
Que nus empirier ne l' pooit,
S'el *omble* ne là consivoit. (*Mousk. p. 156.*)
Petit apriés, à grant traval,
Li a boutée Durendal
Droit, parmi l'*omble*, ens el cors. (*Ibid. p. 159.*)

1. Ombrage. [1° Obscur : « Diex est assis en « son saint heritage; Or i parra se cil le secorront « Que il jeta de la prison *ombrage*, Quant il fu mors « en la croix que Turc ont. » (Chans. d'Hues d'Oisi, dans Littré, lang. fr. t. I, p. 219.)

. . . . Moult ert *ombrages*
En cele part li grans bocages. *(Ms. 7218, f. 353.)*
Li tens est oscurs, et *ombrages*. *(G. Guiart, f. 67.)*
Et la forest grant, et *ombrage*. *(Ms. 7218, f. 354.)*
De la prison *ombrage*. *(Vat. 1490, f. 23.)*

2° Ombrageux, soupçonneux : [« Pour Diu gardés « ke vous jà pour chà ne soiiés *ombrage* vers eus. » (Henri de Valenc. § 558.)]

. . . . . Tant redout la male gent *ombrage*. *(Ibid. f. 13.)*
Vaast huche Dieu, toute voie,
Suis je vostre, ou que je soie,
Quar ains ne vous trovai *ombrage*. *(Ms. 7218, f. 61.)*
S'aucuns a une dame nice et *ombrage*,
Contez sera el nombre des chetis. *(Vatic. 1522, f. 169.)*

2. Ombrage. [1° Ombre : « Fai nous œil à œil « sans *ombrage*, Face à face, non par image, Ton « fil veoir en majesté. » (Miserere du Reclus de Moliens.) — 2° Ombre des arbres : « Tes bois dont « l'*ombrage* incertain lentement se remue. » (Rons. forêt de Gastine.)]

Ombragement. Endroit obscur et ombragé. (Rob. Est.)

Ombrager. [« Ils ouvrageoient bouquets, guir- « landes et chapelets de toutes façons, dont ils « s'*ombrageoient* la teste, le col et les bras. » (Yver, page 524.)]

Ombrageusement. D'une manière ombrageuse. (Cotgr.)

Ombragié. [Lent, paresseux : « *Ombragiés* iert « et estais A Dieu servir et à bien faire, Mais à reu- « ber et à mal faire Estoit vistes et remuans. » (Mir. de Coinci.)]

Ombrant. Couchant : « Les franchises des pre- « dites foires commenceront la veille d'icelle, « à midy, et finiront le lendemain au dernier jour « d'icelles, à soleil *ombrant*. » (N. C. G. t. II, p. 853.)

Ombre. [1° Ombre : « Car qui peor a de son « *ombre*, S'il puet, volentiers se desconbre D'ancon- « tre de lance ou de dard. » (Chev. au lion, v. 1695.) — « Et s'el est tex que mantel port, Si le doit por- « ter de tel port, Que trop la veüe n'encombre Du « biau cors à qui il fait *ombre*. » (Rose, v. 13762.)] — « Un poil fait *ombre*. » (Cotgrave.) — « Il n'y a si « petit buisson qui ne porte son *ombre*. » (Ibid.) — « Ses ennemis n'oserent mettre le pied sur son « *ombre*, » c'est-à-dire approcher de lui. (J. d'Aut. Annales de Louis XII, p. 172.) — « Mettre quelque « chose à l'*ombre*, » l'enfermer. (Oudin.) — « Il est « à l'*ombre* de peur du hâle, » en prison. (Id.) — « Se mettre à l'*ombre* des bouchons. » (Cotgr.) — « Tiennent arbaleste haut, non pas à l'*ombre*, » non en cachette. (G. Guiart, f. 341.) — 2° Fantôme :

Un *ombre* vit, son essient
Qui estoit, ou d'ome, ou de feme. *(Ste Marie Egypt. 61.)*

« Il sembloit qu'il ne fust fort aussi come une « *ombre*. » (Contin. de Guill. de Tyr, Martène, t. V, col. 724.)

Ombre et defaut d'ome
C'est tout un. *(Prov. du comte de Bretagne, f. 115.)*

3° [Prétexte : « Prendre *ombre* et escusance. » (Froiss. t. II, p. 336.) — « N'avoit que faire de vui- « dier son heritage sur l'*ombre* de la guerre dou « roy d'Engleterre. » (Id. t. VIII, 389.)] — « Elle ne « l'aimera que pour passer temps et pour lui faire « *ombre*. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 34.) — « Sous *ombre* d'asne, entre chien au moulin. » (Cotgrave.) — « Mieulx vaut mourir icy à honneur, « soubs l'escu de vertu, que vivre à reproche soubs « *ombre* de lascheté. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 60.) — « Sous *ombre* de ce, fust la ville rendue, » sur ce prétexte. (Godefroy, Annot. sur l'Histoire de Charles VI, p. 778.) — « Disoient qu'ils faisoyent « guerre en l'*ombre* du roy de Navarre, » c'est-à-dire au nom. (Froiss. liv. I, p. 254.) — « Il n'estoit pas « digne de tenir l'heritage au royaume de France « en l'*ombre* de ses enfans, » au nom de... (Ibid. liv. II, p. 19.) — 4° Soupçon : « Il adverliroit de « l'*ombre* que ledit seigneur en prenoit. » (Mém. de Du Bellay, f. 141.) — 5° Terme héraldique : « Por- « toit pour armes, d'argent à trois bandes de gueu- « les, et une *ombre* de soleil d'azur sur le tout. » (La Colomb. Th. d'honn. t. I, p. 137.) — 6° [« Faire « *ombre*, » gêner la vue : « Vous verrés bien de « quelle part nous sauldrons, car il n'y a riens au « devant de vous qui vous *fache ombre*. » (Froiss. t. XI, p. 336.)]

Ombrelle. Petit parasol : « Nulle saison ne « m'est ennemie que le chaud aspre d'un soleil « poignant, car les *ombrelles* de quoy, depuis les « anciens Romains, l'Italien se sert chargent plus « les bras qu'ils ne dechargent la teste. » (Ess. de Mont. t. III, p. 340.)

Ombrer. Ombrager : « Si avoit dedans le champ « deux petites loges pour reposer et *ombrer* les « champions. » (Monstrel. liv. I, ch. 14.) — « Sous « un grant arbre qui la fontaine *ombroit*. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 139.)

Ombreusement, *adv.* Avec beaucoup d'ombre :

Tantost, dans un antre creux,
Ombreusement caverneux,
Retrepignant une dance. *(J. Tahur. p. 244.)*

Ombreux. [Ombragé, obscur : « La forest « *ombreuse* et moult ocure. » (Percev. le Gall. 174.)] — « Grottes et cavernes *ombreuses*. » (Nuits de Strap. t. II, p. 268.)

Si tost qu'Ero veit que la nuict *ombreuse*,
Noircie estoit d'obscurté tenebreuse. *(Cl. Mar. p. 597.)*
Et veut malgré Pluton, et les manes *ombreux*
Establir son empire aux enfers tenebreux.
Œuv. de Desp. p. 472.

Ombrier, Ombroier. [Mettre à l'ombre, abriter : « Et s'en vinrent *ombryer* dessoubz une longue « haye. » (Froiss. t. VII, p. 52.)]

Qui s'*ombrioit* à la fontaine. *(Froiss. Poës. p. 372.)*
Jouste .I. boskel,
Truis pastourel,
Sous un arbre s'*ombroie*. *(Vatic. 1490, f. 110.)*

Ombriere. Lieu ombragé. (Cotgr.)

Ombrious. Ombreux. (S. Bernard, Serm. 110.)

Omecide. Homicide, crime et celui qui le com-

met : « Com s'il fust *omecide* ou lere. » (Ms. 7218, folio 93.)

S'il a en soi orgueil ou ire,
Ou *omecide* ou adultire. *(Id. f. 172.)*

Omel. Ormeau :

Saute, et tresche, et maine bel
Le tresche, entor un *omel*. *(P. av. 1300, III, p. 1088.)*

Omelie, *s. f.* 1° Homélie, sermon :

En mainte *omelie*, dit Bede,
Que chascun doit oster ses dois,
Et ses oeulx du dolent esclede
D'atouchier l'or. *(Desch. f. 244.)*

2° Discours :

O viateur, ne te desdaigne mye
Veoir cest escript, et pyteuse *omelie* :
Si gemiras le grief despart d'ung comte.
Hist. du Th. fr. II, p. 279.

Omer. [« Un *omer* d'argent doré, à couvescle et « à une langue de serpent sur le fretelet et trois « escussons de France sur la pate, pesant deux « marcs. » (Inv. de Charles VI, an. 1399.)]

Omicide. Homicide : « Les ribaus, les *omicides*, « les gloutons. » (Mod. f. 273.)

Larecin meine o soi rapine
Omicide, et desleauté. *(Ms. 7615, II, f. 190.)*

Omilée. [Mesure agraire : « Ernouls li quens « pour terre... une *omilée* et demie, demi chapon « et sis loenois... deus *omilées*, un chapon et douze « lovisiens. » (B. N. anc. 8448, 2. 2. f. 90, an. 1320.)]

Ominade. [Bosse : « Icellui garson se plaigny « d'une jarie, et dit on que par eschivissement, « mauvaistie et malice dudit garson ou aultrement, « lui vint une *ominade* ou bosse en l'ayne, grosse « comme le poing. » (JJ. 200, p. 183, an. 1467.)]

Ominer, *v.* Augurer : « Abominer tous maux « passez, et bien *ominer* des biens à venir. » (Mem. de du Bell. édit. de l'A. Lambert, V, p. 349.)

Omineux, *adj.* De mauvais augure : « Comme « ils (les Flamands) alloient combattre les François, « les plus sages firent un jugement *omineux* de ce « prodige. » (Hist. de Charles VI, traduct. de Le Labour. p. 58.)

Omission, *s. f.* Rabelais, dans sa description de l'île des Apedeftes, satire contre les maîtres des comptes, dit : « Nous vimes un grand dogue,... qui « estoit la nourry de lait d'amendes,... sa mere « estoit auprès,... et elle avoit nom *quadruple*, « laquelle estoit la plus furieuse beste de leans.... « que nous vimes enfermée en ung cachot qu'ils « appelloient *omission* de recepte. » (Rab. V, p. 76.)

Omitton, *s.* Aumusse (corr. *Omuçon*) :

Sa chappe, qui estoit de veloux
Rouge, et son aube, et son *omitton*. *(Bouchet, Serées, 251.)*

Omme. On :

Et quant li prestres l'entendi,
Bien cuida c'*omme* l'eust trahi. *(Ms. 7218, f. 228.)*

Ommelette. Omelette : « *Ommelette* des Celes- « tins, » c'est-à-dire bien épaisse. (Oud.) — « Faire « une *ommelette* dans ses chausses. » (Id.)

Omni. Egal, semblable : « Les mesures de terre « si ne sont pas *omnies*, ne que che du grain. » (Beaum. p. 135.) — « Mesures de vins ne sont pas « *omnies*, ne pourquant on conte un mui pour vingt « quatre septiers. » (Ibid.) — « Coume li meffez ne « sont pas *omnis*, ne sont les vengeances *omnies*. » (Ibid. p. 148.)

Omniement, *adv.* Egalement, uniformément : « Meffez doivent estre vengié par longue prison, et « par perte d'avoir, et non par *omniement*, mes « selonc que le fet le requiert. » (Beaum. p. 148.)

Omniforme. [Qui prend toutes formes : « Cap- « tons la benevolence de l'omnijuge, *omniforme* et « omnigene sexe feminin. » (Rabel. II, 6.)]

Omnigene. [Qui prend toutes les espèces : « Captons la benevolence de l'omnijuge, omniforme « et *omnigene* sexe feminin. » (Rabel. II, 6.)]

Omnijuge. [Qui juge tout : « Captons la bene- « volence de l'*omnijuge*, omniforme et omnigene « sexe feminin. » (Rabel. II, 6.)]

Omnipotence. Toute-puissance : « Très doulx, « et très benignes dieux, je me manifeste devant ta « *omnipotence*. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 365.) — « Concevez l'homme accompagné d'*omnipotence*, « vous l'abismez. » (Ess. de Mont. III, p. 240.) — Bassompierre l'a employé pour signifier la « puis- « sance entiere, » celle qu'on donne à un plénipotentiaire. (Ambass. de Bass. II, p. 215.)

Omnipotent. [Tout-puissant : « Serf e crei le « rei *omnipotente*. » (Rol. v. 3599.)]

Sire, ce dist la dame, por Dieu *omnipotent*.
Ms. 7218, f. 347.

Omonide, *adj. m.* Synonyme : Un roi ayant eu la clef de l'épaule cassée, et son chirurgien lui demandant une très grosse somme, il lui dit : « Prend en autant que tu voudras, puisque tu as la « clef, se raillant par ce mot *omonide*, *clef*. » (Leçons div. de du Verd. p. 506.)

Omosne, *s. f.* Terme de coutume : « Il y a deux « manieres d'*omosnes*. La premiere est *omosne* pure « et franche, en quoy le prince ne retient aulcune « terrienne jurisdiction, si comme sont les fiefs, et « les heritages sainctz, et les lieux de immunité ; « la seconde est simple aumosne, qui n'est pas pure « et franche, en quoy le roy a aucune jurisdiction, « si comme les heritages que tiennent les abbayes, « et autres gens d'eglise par raison de leur eglise, « qu'on leur laisse tenir par longue possession, « qu'ils ont eue à ce, par amortissement du prince ; « et peut chascune des deux *omosnes* estre divisée « en deux membres. » (Anc. Cout. de Norm. 52.) — « Pure *omosne* est en quoy le prince ne retient rien « de terrienne jurisdiction, ny de dignité, et de ce « la jurisdiction, et dignité appartient du tout à « l'eglise. » (Ibid. f. 141.)

Omque. [Onques : « Ne ule cose non la povret « *omque* pleier. » (Cantil. de Sainte Eulalie.)]

Omusse. Aumusse. (Cotgr.)

On. [Pronom indéfini du latin *homo* : « C'est « maintenant li sieges ou *on* couronne les rois de

« Jherusalem, pour ce que Jherusalem est en la « main des Sarrezins. » (Mén. de Reims, § 141.)] — Il s'est pris pour *nous* : « Nous mesmes nous a « exilliez et deboutez hors de la terre, pour ce que « *on* le blasmasmes. » (Hist. de Jud. Mach. Tri. des IX Pr. p. 95.)

Bien souverain sur tous biens terriens,
Qu'*on* appelons voluptuosité. *(Contred. de Songec. 164.)*

Proverbe : « *On* est un sot. » (Thom. Corneille, la Comt. d'Orgueil, act. II, sc. I.)

Onagre. Ane sauvage. (Cotgr.)

Onagrier. Trot de l'âne sauvage : « L'on luy feit « ung beau grand cheval de boys, lequel il faisoit... « aller le pas, le trot, l'entrepas.... l'*onagrier.* » (Rab. I, p. 69.)

Onaine. [Cheville à Lille, dans Du Cange sous *Honnina.*]

Onbrier, aier, oier. [1° Faire ombre : « Desous « .I. chastinier ou li soulaus *onbrie.* » (Brun de la Montagne, v. 1236.)] — 2° Se mettre à l'ombre :

Qui d'eus *onbraier* après pin,
N'ont pas, ce dist on, tel courage. *(G. Guiart, f. 344.)*

De jouste une arbroie,
Près d'un vergier,
Dame simple et coie,
Vi *onbroier.* *(Poët. av. 1300, IV, f. 1531.)*

Qui s'*onbraest* desor un arbre. *(Ms. 7615, II, f. 186.)*

3° Accabler de coups : « Chascun qui puet de cos « l'*onbroie.* » (G. Guiart, f. 127.)

Onc. Jamais :

L'artillerie adonc ne faillit point
A deschanter ung si hault contrepoint,
Qu'on n'ouyt *onc* musicque de la sorte. *(Marot, 32.)*

Onccion. Sacre, onction : « Et apres son *onc-* « *cion*, feroit Dieu pour lui des plus belles graces « qu'il feist oncques au roy de France. » (Modus, f. 321.) — « Depuis qu'il seroit venu ou gouverne- « ment du royaume jusques à son *onccion.* » (Ibid.)

1. Once. [1° Douzième partie de la livre romaine dans les pays de droit écrit ; seizième partie dans les pays de droit coutumier : « Nus du mestier « devant dit ne puet ne ne doit batre ne faire batre « argent que en chascune bateure de .XXV. *onces* « d'argent n'ait .X. estellins d'or au mains. » (Liv. des Mét. 75.)] — « Moins est amant d'ami une *once.* » (Desch. f. 270.) — 2° Mesure de longueur : « Pour « estre dite leyau, laditte playe doit avoir de lon- « gueur et incision une *once* de poulce, qui est la « cinquieme partie du pan de cane. » (C. G. II, p. 694.)

2. Once. [Chat once, jaguar ou panthère des fourreurs : « La chose gist sor tel endroit Que chas- « cune beste voudroit Que venist l'*once.* » (Ruteb. p. 202.)

La biche, et le cheureul se treuvent, sans danger,
Près du cervier cruel, et de l'*once* leger. *(Tristan, 199.)*

Des *onces* mouchettez d'estoiles sur le dos,
Onces à l'œil subtil, au pié souple et dispos. *(Belleau, 18.)*

« Pierre de *once* » (Ibid. p. 60) ; c'est une pierre précieuse qu'on croyait être formée de l'urine de l'*once*, et qu'on nommait *lyncurium*, parce qu'on regardait l'*once* comme le même animal que le *lynx*.

3. Once. [« Comme le suppliant, Estienne Cle- « ment et autres amenoient contramont la riviere « du Rosne un batel... ledit Estienne se mist au lieu « nommé au pays *once*, où le suppliant avoit tous- « jours tiré en ce voyage, lequel pour oster ledit « Estienne de ladite *once* et place, coppa la corde à « laquelle ledit Estienne estoit accouplé et tiroit, « dont il chei à terre sur un tronc d'arbre. » (JJ. 169, p. 38, an. 1415.)]

Oncelée. [Mesure des liquides : « Entre les « mauveses coustumes que il (Chilperic) avoit ale- « vées, establi il que tuit et gentill et vilain, qui « vignes avoient.... rendroient chacun an une « *oncelée* de vin à la table le roy. » (Chr. de Saint Den. III, p. 225.)]

Oncenotte. [« Le suppliant a prins et emblé de « certaines personnes un cheval avec unes bouges « neuves chargées d'armeures, d'une arbaleste et « d'une *oncenotte.* » (JJ. 163, p. 151, an. 1408.)]

Onchine, Oncine. [Brasserie, boutique : « Toutes les maisons manaules qui ne sont *onchines* « puet cil qui ens a mes tenir un an et un jor par « sacrement... *Oncine* c'est fors et cambe, et molins, « et maisons de faleret et maisons de tainlerie. » (Cout. ms. de Cambrai.)]

Onciales. [Lettres onciales, caractéristiques de l'écriture romane qui a précédé l'écriture gothique, comme l'architecture romane a précédé l'architecture gothique. Ces lettres se distinguent par leurs contours arrondis qui rappellent le plein ceintre si usité dans les églises du XIe siècle.]

Oncier. [Mesurer par onces, au gloss. 7684, sous *Unciare.*]

Oncion. Chrême, avec lequel on fait l'onction au roi consacré : « Veons le grant amour que Dieu a « monstrée aux roys de France, et au royaume ; « Dieu envoia, par un ange, l'*oncion* de quoy les « rois estoient enoins et sacrés. » (Mod. f. 319.)

Oncle. [« Se ge prant ta fille et tu la moie, li « enfant marle qui nestront de noz, seront *oncle* li « un à autre. » (Liv. de Just. 226.) — « L'arcevesque « Guillaume Blanchemain qui ses *oncles* estoit. » (Mén. de Reims, § 15.)] — « Celuy est bien mon « *oncle* qui le ventre me comble. » (Cotgr.) — « Clitus qui estoit ton *oncle* de lait, et frere de ta « mere nourrisse. » (Pasquier, Rech. p. 106.) — « La vigne à mon *oncle.* » (Oud. Cur. fr.) — « Aller « voir son *oncle* ; » cela se dit des jeunes mariés qui, s'étant fatigués les premiers jours, s'absentent quelque temps pour reprendre des forces. (Rab. III, p. 36 ; Contes de Chol. f. 262.) — « Le roi ne seroit « pas mon *oncle*, » je ne me soucierais de personne. (Oud.)

Oncor. Encore :

D'amer ne me faing pas,
Pour ce, se je voil chanter,
Onques d'amer ne fui las,
N'*oncor* ne m'en voil lasser.
Chans. du XIIIe s. ms. Bouhier, f. 221.

Oncq. Jamais : « *Oncq* mais de telle chose ne me « meslai. » (XV Joyes du mariage, p. 81.)

Oncques. Jamais : « *Oncques* jour de ma vie. » (Gér. de Nevers, IIe partie, p. 80.) — « *Oncques* « bienfaict ne fut perdu. » (G. Cretin, p. 50.) — « Furent *oncques* tous à povreté, par les rançons « qui leur convint payer. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 134.) — [« Sans ce que *oncques* mais, « lesdis depposans veissent ne oyssent parler que « empeschement fust mis auxdis habitans, fors « celuy de présent. » (1405. Information sur l'usage des habitants de Nespley ; L. C. de D.)]

Oncquoies. Même sens : « Et si n'est mie *onc-* « *quoies* nostre entente de l'avoir octroiée à aucun. » (Ordonn. II. p. 172.)

Onction. [1° Action d'oindre, au propre et au figuré : « Li geünes del cors est li *onctions* del « chief, et li poverteiz de la char li refection del « cuer. » (S. Bern. 565.) — 2° Onction judaïque : « La prophecie Daniel le profete, qui desus est « poinz, sor la nativitei dist as Juis que quant li « sainz des sainz venroit, lor *onctions* faudroit. » (Joinv. § 783.)] On a dit de la synagogue :

> Quant Jésus Crist nasqui en terre dignement,
> Vostre *onction* perdites. *(Ms. 7218, f. 342.)*

3° Extrême onction : « Venu à l'extremité, le pres- « tre vint pour luy bailler l'*onction*. » (Nuits de Strap. II, p. 100.) — « Je vois bien que vous avez « esté malade, et que l'on vous a baillé l'*onction*. » (Bouch. Serées, p. 254, liv. III.) — 4° [Huile pour administrer l'extrême onction : « Item un vaissel « d'argent à mettre le cresme et les autres *onctions*. » (Inv. dans Du Cange, sous *Unctio*.)] — 5° Terme de fauconnerie : « Quand vous verrez vostre oiseau, « le matin à l'aube du jour, qui remue la queue, « et la vantelle, et secoue la plume, pour l'amour « de l'aube, et après leve les aisles, et avec le bec « prent en quelque lieu de sa crouppe aucune « graisse, de quoy il se oingt, à dextre et à senestre, « et ceste curée est appellée *onction feable*. » (Arteloq. Faucon. f. 93.)

Onctuosité. Qualité de ce qui est onctueux. (Cotgr.)

Ond. D'où (*unde*) : « La genealogie et antiquité « d'*ond* nous est venu Gargantua. » (Rab. I, p. 2.)

Ondage. Flot. Neptune, à la prière d'Amymone, fait naître une fontaine :

> Et du lieu qu'elle a esleu,
> Faisant sourdre un neuf *ondage*,
> De son trident, donne un coup. *(Baïf, p. 87.)*

Onde. [1° Flots : « Il ne veoient pas comment « la neiz peust soufrir les cos des *ondes*. » (Joinv. § 14.) — 2° Soulèvement de l'eau bouillante : « Mettez du persil haché boulir une *onde*, et dre- « ciez. » (Ménag. II, 5.) — 3° Ondes des cheveux : « Devant moi estoit destressée ; Les tresses blondes « Si vont sur les talons à *ondes*. » (Lande dorée). — « Mais bien te faut apprendre A danser, à baller, à « friser tes cheveux, Les allonger en *onde*, et les « serrer en nœuds. » (Rons. 894.)] — 4° Parcelle :

> C'est la merveille de ce monde,....
> Cest le tresor d'amour mondaine,
> Se de son bel n'avoit qu'une *onde*
> Si l'en feroit on souveraine. *(Al. Chart. p. 764.)*

Ondée. [1° Flot, au propre et au figuré : « Lors « vient une *ondée* legiere Qui les boute à la rive « arriere, Et les remet à terre seiche. » (Rose, v. 6041.)] — « Je fus chargé par quinze ou vingt « gentils hommes masqués, suivis d'une *ondée* « d'argoulets. » (Ess. de Mont. t. III, p. 503.) — 2° [Grosse pluie subite et passagère : « Une *ondée* « revint, si prist à plouviner. » (Berte, c. XLIII.) — 3° Cheveux ondés : « Tes beaux cheveux espanchez « par *ondées*. » (Rons. 183.) — 4° Douleurs de l'enfantement : « Icelle Denisete ot deux fortes *ondées* « de mal, et tellement qu'elle ot enfant. » (JJ. 189, p. 165, an. 1457.) — « Telle chose aide grandement « à les faire accoucher, n'estant si vexées de tran- « chées ou *ondées*. » (Paré, XVIII, 16.)]

Ondeer. [1° Palpiter de joie : « Toz li cuers « m'en va *ondeant*. » (Ren. v. 2257.) — 2° Baptiser sans observer les cérémonies de l'église, au reg. JJ. 138, p. 3, an. 1389.]

Ondelé. Ondé. (Oudin.)

Ondeler. Onduler. (Cotgr.)

Ondelette. Petite onde. (Cotgr.)

Ondelieres. Andouillers : « Nous t'avons devisé « les couleurs du poil que les cerfs ont, et les « nombres des *ondelieres* de leurs testes, qui sont « appellez cors. » (Mod. f. 8.)

Onder. Boucler : « Chief bien seantz, *ondés* et « fremissans. » (Ms. Bouhier, f. 280.)

Ondet. [Ondé, terme de blason : « *Ondet* de « blanc et de rouge. » (Froiss. X, 159.)]

Ondette. Petite onde. (Cotgr.)

Ondier. [Ondoyer : « Car se semble fins ors « quant li sourjons *ondie*. » (Brun, v. 1240.)]

Ondoier. 1° Flotter au vent :

> Baniere, ça et la, *ondoient*. *(G. Guiart, f. 264.)*

> Targes, bannieres, penonceaux,....
> De loin les voit on *ondoier*. *(Ibid. f. 309.)*

2° Inonder, au propre et au figuré : « Que Nep- « tune *ondoye* ce pays. » (Not. d'amour, f. 279.) — « Par ces marches de France *ondoient*. » (G. Guiart, f. 48.) — 3° Flotter, nager : « Grant nombre d'entre « eus i *ondoient*. » (Id. f. 326.) — « Les nés « *ondoient*. » (Id. f. 317.) — 4° Abonder : « Dame « en cui touz biens *ondoient*. » (Poët. av. 1300, I, 440.) — [5° Palpiter : « Et ses cuers en proesce « si bien nage et *ondoie*. » (Hugues Capet, v. 1976.)] — 6° Tirer sur : « Il s'*ondoie* sus le blanc. » (Froiss. Poës. p. 359.) — 7° [Se mouvoir en ondes : « Li « chevel sont et crespe et sor, *ondoiant* tot delés la « face. » (Rom. de l'Escoufle.)]

Ondoilliers. Andouillers : « Les branches qui « sont es cornes du cerf sont appellées *ondoilliers* « singulierement, et en general sont appellés cors. » (Mod. f. 2.)

Ondoyant. [1° Qui ondoie : « Que tu ne dies

« l'eau *ondoyante*, quand tu la veux descrire impe- « tueuse, ou la flamme ardente, quant la veux « montrer languissante. « (Du Bellay, Œuvr. p. 35.) — 2° Changeant : « C'est un sujet merveilleusement « vain, divers, et *ondoyant* que l'homme. » (Mont. t. I, p. 5.)

Ondoyement. Etat de ce qui ondoye. (Cotgr.)

Ondoyer. Infinitif pris substantivement. Action de flotter :

> Ce viz honteux, cette jeunette mine,
> Et l'*ondoyer* d'un doux flottant regard. *(J. Tahur. 250.)*

Ondre. Ondée :

> Trois fois i pluet en la semaine,
> Une *ondre* de flaons chaus. *(Ms. 7615, II, f. 148.)*

Oneraire, *adj. m.* De charge : « Il en trouva « que vielles, que nouvelles VI^c de grosses nefz « *oneraires*, et XXIX gallées. » (Hist. de César, Tri. des IX Preux, p. 337.)

Onerative, *adj. f.* « Marchandise *onerative*, » c'est-à-dire dont on fait le commerce par terre. (Contr. de Songecr. f. 38.)

Onereux, *adj. m.* Terme de coutume. « Inven- « taires *onereux*. » (N. C. G. I, p. 748.) Ce sont ceux qu'on fait dans les successions qui laissent plus de dettes que de bien.

Onesté, *s. f.* Honnêteté :

> Vuis de tous biens, et d'*onesté*. *(Ms. 7615, II, f. 163.)*
> Ainsois leur estat diffamerent,
> Et ont au roy amonesté
> Tel chose qui n'est d'*onesté*. *(Ms. 6812, f. 47.)*

Onestement. Honnêtement. (Marbod. c. 1664.)

Onestre. Honnête :

> Cil maine vie si *onestre*,
> Et si est de si grant renom. *(P. av. 1300, IV, p. 1315.)*

Oneur. [Honneur : « Et vous ai mout ameiz et « portei grant *oneur*. » (Mén. de Reims, § 282.)] — « Armeures qui à homme d'*oneur* conviennent. » (G. Guiart, f. 264.)]

Ongement. 1° Parfum : « Bausmes et autres « *ongemens*. » (Mousk. p. 71.) — [On lit de Madeleine, dans une vie ms. de Jésus-Christ : « Elle « avoit moult chier *ongement*, Une livre tout igau- « ments. »] — 2° Onguent, remède, au propre et au figuré : « *Ongement* à oindre brebis. » (Froiss. poës. p. 282.)

> . . . . Qant amours gerroie
> Amis, c'est drois *ongemens*,
> Qant il en prent le mounoie. *(Vat. n° 1490, f. 148.)*

Onglade. Coup d'ongle, de griffe. (Monet.)

Ongle. [I° Ongle : « A ses *ongles* s'estoit un peu « esgratignée. » (Berte, c. 82.) — « Mais les *ongles* « li cheirent des piez et des mains et pela touz, et « fu tout l'an malades. » (Mén. de Reims, § 71.) — « Bernier l'oï, tout a le sens changié ; De poor tran- « ble dès qu'en l'*ongle* del pié. » (Raoul de Cambrai, 114.) — « S'en tes *ongles* a point de noir, Ne l'i « laisse pas remanoir. » (Rose, v. 2178.)]

Expressions : 1° « A l'*ongle*, » comme le latin *ad unguem :* « Garder à l'*ongle*. » (J. Boucicaut, l. IV, p. 383.)

> Son aieul, son frere et son oncle (de ta femme)
> Et son pere doiz tu *à l'ongle*
> Honourer, amer, conjouir. *(Desch. f. 500.)*

2° « Estre paié sus l'*ongle*, » au ms. 7615, II, 141. Nous disons encore « se faire payer rubis sur « l'*ongle*. » — 3° « Roigner les *ongles* de près, » traiter avec sévérité, retenir rigoureusement. (Oud.) — 4° « Couper les *ongles* de près » (Cotgr.), même sens. — 5° « Conjecturer le lion par les *ongles*. » (Cotgr.) — 6° « Il s'est rongé les *ongles* à l'étude « de... » (Id.) — 7° « Il a un peu les *ongles* bien « pales, pour une charge ou il ne faut rien crain- « dre et estre toujours au peril. » (Mém. de Sully, III, p. 211.) — 8° « Rogner ses *ongles* de velours. » (Satir. de Regn. p. 72.) Les nettoyer ; on dit encore ongles de velours, pour ongles sales. — 9° « C'est « belle bataille de chiens et de chats, chascun a « des *ongles*. » (Cotgr.) — 10° « On me dira que je « chasse bien *contre ongle ;* car je ne quier que à « monstrer exemple de magnanimité qui est vertu « contendant à honneur, et je monstre exemple de « trahison très deshonneste et de très frauduleuse « deception. » (Hist. de la Toison d'or, t. I, f. 41.) Imiter le chasseur qui tourne le dos aux traces de la bête.

II° [Griffes de lion ou serres d'oiseaux de proie : « Deux *ongles* à feurger dens, dont l'un est blanc « et l'autre noir, garny d'argent, esmaillié de « France, et pend chascun à un lasset de soye, et « pend à chascun un noyau de perles. » (Pièces sur Charles VI, II, p. 356.) — « Un *ongle* de griffon à « deux piez d'oizel garny d'argent doré. » (Id. 322.)] — « *Ongles* d'un epervier. » (Mod. f. 135.)

III° Ergot : « *Ongles* d'un lièvre. » (Mod. f. 413.)

IV° Sabot : « *Ongles* de cheval. » (Tri. des IX Pr. p. 185.)

V° Epine : « *Ongle* d'une rose. » (Cotgr.)

VI° Maladie des chiens, cataracte, taie qui couvre l'œil : « Il advient souvent aux chiens une maladie « es yeux qu'on appelle *ongle*. » (Mod. f. 44.)

Onglé, *adj. m.* Garni d'ongles, en parlant d'oiseaux de proie : « Le pelerin est plus plain sur les « espaules que les autres faucons, ...et a grans « yeux, et grands pieds, fort fendus et bien *onglez*. » (Artel. Fauconn. 88.) — « Les pieds gros, et grandes « serres, et bien *onglées*. » (Ibid.)

Onglée. 1° « Apostume aux racines des ongles ; « peau et chair du doit, dejointe, et découpée à la « racine des ongles ; membrane creue sur l'œil « bouchant la veue. » (Monet.) — [2° Engourdissement causé par le froid au bout des doigts : « Jean arrivé « avec l'*onglée* aux doigts, qui s'accroupit vis à vis « le feu. » (Eutrapel, ch. XII.)]

Ongler. Prendre avec les ongles. (Oud.)

Onglet. Petit ongle. (Monet.)

Onglete. Poinçon d'orfèvre. (Monet.)

Onglons. Corne du pied du pourceau. (Cotgr. ; Bouchet, Serées, p. 80.)

Ongnon. Oignon : « Fraiz, frase comme ung « *ongnon*. » (Coquillart, p. 159.) — « Sen se cest

« *ongnon* est cuit. » Façon de parler obscène. (Desch. f. 450.)

Onguement. Onguent : « A deux jours de la, « on le doit frotter d'un *onguement* fait selon la « recepte qui s'ensuit. » (Fouill. Vén. f. 82.)

Onguentaire. Parfumeur. (Oudin.)

Oni. Uni.

. . . . Se li cors sont dui,
Li coraige sont *oni*. *(P. av. 1300, III, p. 1023.)*

Li amours n'est pas truhande,
Qant li amant sont *oni*. *(Vat. n° 1490, f. 146.)*

Onice. Onyx, pierre précieuse. (Marb. c. 1648.) [« Un pendant d'une *onice* en laquelle est gravée « la figure du roy desgarnie des diamans qui y « estoient. » (Inv. de Gabrielle d'Estrées, an. 1599.)]

Oniot. [« Les supplians prindrent deux sextiers « seigle, quatre linceolz et deux *oniotz*. » (JJ. 190, p. 97, an. 1460.)]

Onir. Accorder : « Plus lor plaist à *onir* que « harpe, ne viele. » (Poës. av. 1300, II, p. 854.)

Onisse. [Onyx : « Un signet d'un *onisse* et a « taillée dedans une teste en maniere d'une pitié, « assise en une verge, toute pleine. » (Invent. de Charles V, an. 1380.)]

Onix. Onyx. (Marbod. de Gemmis, p. 1647.)

Onneur. 1° Honneur :

Riches dons, par sa main, receurent,
Car d'*onneur* iert entremetanz. *(G. Guiart, f. 88.)*

« Qui a le prouffit de la guerre, en aura l'*onneur*. » (Le Jouv. f. 205.)

Qui d'*onneur* n'a cure,
Honte est sa droiture. *(Pr. du Cte de Bret. S. G. f. 114.)*

2° Rang honorable : « Toutes estoient femmes « d'*onneur* et d'estat. » (Jour. de Paris sous Charles VI et VII, p. 25.) — « Quatre mille femmes touttes « d'estat, non pas d'*onneur*. » (Ibid. p. 23.) — 3° Cérémonie : « Quant vient à l'*onneur*. » (Desch. f. 377.)

1. Onni. [Uni, égal : « *Onni* de cuer et de bonté, « *Onni* de cuer et de volenté. » (Chast. de Couci, v. 8170.) — « Que painnes et travaus lor sunt à joie « *onni*. » (Brun, v. 2528.)]

2. Onni. Honni, déshonoré.

Et dit, dont il se vit honni,
Que ne devoit pas estre *onni*. *(G. Guiart, f. 120.)*

1. Onniement. [Onguent : « Emplastres, *on-* « *niement* et autres medecines. » (Ordon. V, 530, an. 1372.)]

2. Oonniement. [Egalement, dans Beauman. ms. ch. 14.]

Onocrotale. « J'en parle comme ung gaillard « *onocrotale*, voire dy-je, crotenotaire des martirs « amans, et croquenotaire d'amours. » (Rab. prol. p. 6, t. II.) — Duchat, dans sa note, dit que « c'est « une turlupinade contre les protonotaires de ce « tems la, que par des allusions bouffonnes Rabe- « lais appelle *onocrotales*, crotenotaires, et croque- « notaires, qui loin de ressembler aux anciens « protonotaires, etablis pour ecrire l'histoire des « martirs, n'emploioient leur temps, comme la « plupart des abbez d'aujourd'hui, qu'à lire ou à « composer des historiettes amoureuses. » — Le même, dans la note 13, p. 36, vol. V, dit qu'on appelloit, en France, protonotaires les jeunes gentils-hommes destinés à l'église ; et que de là, à cause de leur ignorance, Rabelais leur donne le sobriquet d'*onocrotales*, pélicans, dont le nom signifie sonnette d'âne.

Onor. 1° Fief, domaine (voir Honneur) :

Et pour cou k'il n'avoient oir,
Ki leur tierre devist avoir,
Si revint l'*onors*, ce trueve on,
A lor frere le roy Charlon. *(Mousk. p. 322.)*

Mon pere est chevalier cremus en maint estor,
Dame Diex le garisse, qui en l'erbe mist flor ;
Quar, quant il fenira, je recevrai l'*onor*. *(Ms. 7218, 346.)*

Se tu riens pooies savoir
Parqoi je peusses revoir
M'*onor*. *(Id. f. 299.)*

L'aisné apela qui l'*onor*
Cuidoit prendre :
Vuide tost ma corone. *(Ms. 7615, II, f. 172.)*

2° Dignité :

Son mantel a laissié cair
Que nux puissent s'*onors* veir. *(Ms. 7989 ², f. 58.)*

Onorance, *s. f.* Considération, crédit.

Plus hauz hom, et de grant vaillance,
Plus plains de bien, et d'*onorance*,
Plus preus, et de toz biens estruis. *(Ms. 7218, f. 244.)*

Mais li rois Felipes de France
Estoit de plus grant *onorance*,
En l'ost, et plus amés que lui. *(Mousk. p. 520.)*

Onques. Jamais : « *Onques* jor. » (Ms. 7218, fol. 203.) — [« Il plot à Dameldieu qui *onques* ne « menti. » (Aiol, v. 23.) — « Ne avoir ne loier *on-* « *ques* n'en requelli. » (Id. v. 37.) — « Mais li rois « ne s'en vout *onques* melleir. » (Ménest. de Reims, § 7.)]

Onquise. Conquise.

Cil devroit bien Dieu aorer
Qui vostre amor auroit *onquise*. *(P. av. 1300, II. p. 765.)*

Onquor. Encore : « N'é rien *onquor* conquesté « fors pene, et mal que g'i ai enduré. » (Ms. Bouhier, chans. 149, f. 165.)

Ont. D'où (*unde*) :

Bele amie, pour Deu, vous pri,
Alés vous *ont*, tolés de ci. *(Ms. 7989 ², f. 47.)*

Ontage. Déshonneur :

Ot, et sa fame tel *ontage*,
Qu'il se coucha par son folage. *(Ms. 7615, II, f. 153.)*

Ontes, *s.* Honte :

Or ne soyez plus esbahis,
Ne ne vous fetes plus ledir,
Quar *ontes* est de vous ferir. *(Ms. 7218, f. 141.)*

Onz. Homme :

Mais *onz* de toute celle tasse...
N'eschapa, geune ne chenu. *(G. Guiart, f. 292.)*

Onze. [« Or m'eslisez *onze* de vos barons. » (Roncisv. p. 40.) — « On m'appelloit l'amant des « *onze* mille.... qui tous les jours en aymoit deux « ou trois. » (Des Acc. Bigarr. IIe p., 43.)] — « Cher- « cher midy ou il n'y a qu'*onze* heures. » (Cotgr.)

— « N'avoir qu'*onze* ecus en mariage, » équivoque obscène sur la prononciation. (Oudin.)

Onzime. Onzième :

Dont est en son pais venus,
Lui *onzime*, sans plus avoir. *(Ms. 7218, f. 154.)*
Onzimes est cis rois contés ;
Mais il ne fu gaires doutés. *(Mousk. p. 42.)*

Ooie. 1° Action d'ouïr : « Bien .x. liues vait « l'*ooie.* » (Parton. fol. 168.) — 2° Oreille : « Tot le « porfent jusqu'en l'*ooie.* » (Id. f. 188.)

Oolée. Curée :

Li chiens se lieve
De son soef dormir,
Et va el borc *oolée* recuillir. *(Prov. du Vil. p. 76.)*

1. Oost. Août :

Tout un esté, et un *oost*,
Mistrent au navie atorner. *(Rou, p. 290.)*

2. Oost. Ouest. « Auditeur de l'*oost* Flandre. » (N. C. G. t. I, p. 1023), c'est-à-dire de la Flandre occidentale.

Opacité. Epaisseur. (Cotgr.)

Opalle. Pierre précieuse : « Le suc fort bigarré « fait l'agathe, et l'*opalle.* » (Poës. de R. Bell. I, 11.)

Opaque. Epais : « Perce, et dissipe, comme le « regard du soleil un brouillas *opaque.* » (Mont. II, p. 526.)

Operacion. Bonnes œuvres : « L'odeur du bon « fruit d'*operacion.* » (Desch. f. 541.)

Operateur. Ouvrier :

. . . . . *Operateur* aux fleurs,
Bien congnoissant des bons grains, les meilleurs.
Hist. du Th. fr. II, f. 382.

Operatif, *adj. m.* Qui opère. (Cotgr.)

Operation. Action, œuvre, acte : « Ne se trou- « vera inseré dans l'acte d'*operation* des dites « œuvres, » c'est-à-dire dans les procédures. (Nouv. Cout. Gén. II, p. 846.) — « Donne moy pardon de « mes pechiez,... et especialement de *operation.* » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 378.)

Ophthalmie. Inflammation de l'œil. (Cotgr.)

Opiates. Opiat. (Ord. de 1336, p. 116.)

Opilation. [Obstruction : « Et voyant que le « visage lui devenoit jaune, estimerent que c'estoit « une *opilation* de foie. » (Marg. Nouv. L.)]

Opiler. Engorger, boucher : « Mauvaises vian- « des, et grosses chairs, lesquelles leur *opillent*, et « aboutissent tous les boyaux, et le ventre. » (Fouill. Fauc. f. 24.) — « Par celle estroite douleur, en elle « mouroient tous les esperits repondans à son « cueur, et ja presque tous estoient *opilés.* » (Pet. Jeh. de Saintré, p. 544.)

Opination. Jugement ; Montaigne écrit des Pyrrhoniens : « Laissent guider à ces choses là « leurs actions communes, sans aucune *opination.* » (Essais, II, 312.)

Opiner. 1° Estimer : « Pythagoras *opinoit* que « toute matiere est coulante. » (Ess. de Mont. II, p. 498.) — 2° Donner un avis : « Criois que le sieur « de Bellievre que le roy avoit depesché pour luy « sauver la vie, *opineroit* quelque chose de bon. » (Brantôme, Dames illust. p. 138.)

Opineur. Qui opine. (Cotgr.)

Opiniastre. « Cette souppe est fort *opiniastre*, « elle se fait tirer par les cheveux, » c'est-à-dire il y a des cheveux dedans. (Oud. Cur. fr.)

Opiniastrise. Opiniâtreté : « Il y a un peu de « fermeté en leur *opiniastrise.* » (Ess. de Mont. II, p. 559.)

Opinion. [1° Sentiment qu'on se forme des personnes ou des choses : « *Opinions* est ou de vérité « ou de fausseté ; mais elections est eslire le bien « ou le mal. » (Brun. Latin. Trésor, p. 277.) — « Et « rendi l'ame à Nostre Seigneur ; et bonne *opinion* « en a on, car il fu revelei à aucun preudomme à « cui li Sainz Esperiz l'avoit fait sentir. » (Mén. de Reims, § 306.)] — 2° Délibération : « Les François « ont longue *opinion.* » (Desch. f. 185.) — « Je « commens que nous soions d'*opinion.* » (Id. 494.) — 3° Dispositions : « Fut ordonnée de donner un « assault pour tenter l'*opinion* de ceux de dedans. » (Mém. de du Bellay, liv. II, f. 61.) — 4° Jeu : « Jouer « à l'*opinion.* » (Rabel. I, p. 137.) — [5° Parti : « Et « tenons sa *opinion* à bonne. » (Froiss. IV, 15.) — « Et là commencha il à preschier si bellement et si « sagement qu'il converti tous coers en son *oppi-* « *nion.* » (Id. II, 413.)]

Opinionner (s'). [Suivre un parti : « Dont sur « l'ombre de la guerre et querelle du roy d'Angle- « terre je me suis infourmé et *opinionné* plus que « de nul autre. » (Froiss. XIII, 287.)]

Opistographes, *s. m.* Livres imprimés sur le recto et le verso : « Se troussa en cueilleur de pom- « mes, bailla à ung sien compaignon vieulx sa « bezasse, ses livres et *opistographes.* » (Rab. III, Prol. p. 8.)

Oportet. Mot latin ; il faut, il est nécessaire : « Quand *oportet* vient en place, il n'est rien qui ne « se fasse. » (Oudin.)

Oportun. Nécessaire :

Avecques vivres à la guerre,
Et autres choses *oportunes.* *(Vig. de Charles VII, 152.)*

Oportunité. [Occasion : « Car jà tant n'i ara « d'esperitalité, S'en ne fuit et eschiève toute « *oportunité* Et tout aeisement. » (J. de Meung, Test. 2068.)]

Oposer. [Contredire : « De mainte chose i fut « Berte moult araisnie, Et souvent *oposée* et souvent « assaillie. » (Berte, c. 119.) — « Car riens qu'il voil, « el ne refuse ; S'il *opose* el serent concluse. » (Rose, v. 21442.)]

Oposite. [Opposé, Froiss. IV, 152.]

Opper-water-graven. Sorte de titre. Vicomte souverain de la marine : « Ils ont la souveraine « inspection des visites, des nettoyemens, et des « remplages de la Colme jusqu'à Waterdamne, et « ils sont *opper water graven* du canal du dit

« wateringue de la chastellenie. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 182.)

Oppido. Partant, par conséquent ; mot latin : « Les marys, parties adverses, et *oppido* infestes « aus dits masqués. » (Arrest. Amor. p. 415.)

Oppilation. Obstruction des pores : « Le signe « d'*oppilation*, et surdité des oreilles de l'oiseau est « quand il pose la teste de travers, et est tout mat. » (Fouill. Faucon. f. 76.)

Oppiniastrerie. Opiniâtreté : « *Oppiniastrerie*, « et ptinacite, c'est à dire quand une personne se « veult tenir ferme en toutes les choses qu'elle « concoit, qui est une espèce d'orgueil. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 33.)

Opportée. Nécessité ; mot fait sur *Oportet :*

Mais quand *opportée* vient en place,
Il convient que l'en lui face :
Car quiconque veult guerre emprendre,
Son argent lui convient despendre. *(G. de la Bigne, 39.)*

Opportun. 1° Favorable : « Aussi vaine est l'es- « tude, et le conseil inutile qui, en temps *opportun*, « par vertus n'est exécuté. » (Rabel. I, p. 201.) — 2° Exposé à : « Ne vueil je les nommer pour ne les « rendre *opportuns* au maltalent. » (Mém. de du Bellay, f. 176.) — « Estre *opportune* et exposée au « hazard de grande ruine. » (Id. f. 180.)

Opportune. Circonstances :

S'a ung assault fust advenu fortune,
A qui que soit, par cas de deffortune,
Perte de membre, ou autre penurie,
Il leur faisoit donner argent, pecune,
Pour les guerir, selon cele *opportune*.
Vig. de Charles VII, p. 71.

Opportunement. Favorablement. (Cotgr.)

Opportunité. 1° Commodité, aisance : « Et pour « iceulx accoustrements avoir en meilleure *oppor-* « *tunité*,... estoit ung grand corps de maison.... en « laquelle demouroient les orfebvres, lapidaires... » (Rab. t. I, p. 327.) — 2° Besoins : « Sire doulx mon « createur secour moy, aide moy en mes *opportu-* « *nités*. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 365.)

Opposer. Contredire :

D'escripture li fist aprendre,
Opposer autre et li deffendre. *(Ste Kath. IX.)*

Opposite. 1° L'opposé : « Ce sont deux *opposites* « que la loy Jhesu Crist et la loi Antecrist. » (Mod. fol. 91.) — 2° Objection, en parlant de l'amour :

Ne que je soie ja trouvés
Si rudes, ne si fols prouvés,
Que je recorde, ne recite,
Contre celuy, nul *opposite*. *(Froiss. poës. p. 159.)*

Opposition, *s. f.* Terme de loi : « Si la partie « impetrante n'execute pas bien, ne duement sa « complainte, il est meilleur, à la partie adverse, « qu'elle ne s'oppose point, mais face adjourner « icelle partie complaignante en cas de nouvelleté : « car si icelle partie s'oppose, il conviendroit qu'elle « fist retablissement, avant toute heure ; si elle se « complaint, *secus ;* et c'est la difference qui est « entre complainte et *opposition*. » (Gr. Cout. de Fr. l. II, p. 145.)

Oppreindre. Oppresser : « Yre me perturbe ; « inconstance m'abat ; paresce me *oppraint*. » (Chass. de Gast. Phébus, p. 374.) — « Consoler les « tristes, relever les *oppreins*, recreer les pouvres. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 370.)

Oppresse. Lutte : « La pomme d'or causa gran- « des *oppresses*. » (Cl. Marot, p. 294.)

Oppresser. [1° Inquiéter, tourmenter : « Se li « cas cheoit que il fuissent *oppresset* des Englois et « Alemans. » (Froiss. II, p. 468.)] — 2° Presser de : « Le juge qui l'*oppressoit* de faire venir son com- « paignon. » (Percef. I, f. 115.) — « Ne debvez « chevalier estrangier *oppresser* de savoir son estat, « quant il se veult celer. » (Ibid. 65.) — 3° Violer : « D'un capitaine fut *oppressée* et corrompue. » (Triomphe des IX Preux, p. 112.)

Oppression. Viol : « Amon, le fils de David, « enforça Thamar sa sœur.... il n'y avoit de mort « que Amon, que Absalon croit ancores en hayne « pour l'*oppression* de Thamar sa sœur. » (Hist. de David, Tri. des IX Preux, p. 59.)

Opprimation. Oppression : « Ne fait, ou pro- « cure aucune chose à l'*opprimation* d'icelle. » (Lett. de Louis XII, p. 241.)

Opprimement. Action d'opprimer. (Al. Chart. Espér. p. 343.)

Opprobre. [« Aemple les faces d'icels d'*oppro-* « *bre*. » (Lib. Psalmor. p. 118.)]

Opprobreux. Infâme : « *Opprobreuses* et igno- « minieuses condamnations. » (Mém. de Villeroy, VII, p. 202.)

Opprobrier. Reprocher. (Oud.)

Oppugnateur. Qui attaque. (Cotgr.)

Oppugnation. Attaque. (Cotgr.)

Oppugner. Attaquer. (Cotgr.)

Oprimer. Presser, serrer : « Se ton faulcon a « poulx, tu les luy osteras, en ceste maniere, sans « luy *oprimer*, ne faire chose de quoy ses pennes « ayent aultre couleur. » (Mod. f. 70.)

Ops. [Profit : « Recevant en nom et à *ops* de « nostre sire le roy. » (JJ. 60, p. 30, an. 1320.)]

Optacion. [Sollicitation : « La suppliante par « l'induction et *optacion* de Jehan de Saint Veronin, « s'est accoinctée de lui. » (JJ. 189, p. 43, an. 1456.)]

Optale. Pierre. (Marbod. de Gemmis, c. 1687.)

Optalie. Pierre. (Id. col. 1672.)

Optals. Pierre. (Id. col. 1672.)

Optat. [Souhait, désir : « Lequel Jehan Raymon « pour parvenir à son *optat*, assembla trois ou « quatre compaignons. » (JJ. 184, p. 471, an. 1454.)] — « A son *optat* pervenoit. » (Vie de Charles VII, p. 192.) — « Pour parvenir toujours à ses *optas*. » (Borel.)

Opter. [Souhaiter : « Panurge leur remonstroyt « le bien et l'heur de l'aultre vie ; leur *optant* ce « neanmoins bonne adventure et rencontre de « quelque baleine. » (Rabel. Pantagr. V, 8.)]

Opulent. « *Opulens* en biens. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 114.)

Opulentement. Dans l'opulence. (Cotgr.)

Oque. Hoche, entaille : « Se tappy derriere, ou « en l'ombre d'un buisson, pour icelluy loup atten- « dre, desirant le ferir, et tirer à lui d'une saiette « qui pour ce avoit mise en *oque.* » (Lettre de Charles VI du dernier jour de déc. 1416 au bailli de Rouen, JJ. 169, pièce 256.)

Oqoison, Oquison. [Cause, motif, raison : « Ungs grans hustins commencha entre les gar- « chons des Hainnuyers et des archers d'Engleterre, « et tout en l'*oquison* du jeu de dés. » (Froiss. II, p. 116.)]

Ramambranche d'amors me fait chanter,
Ne n'est pas l'*oqoisons.* *(Vat. n° 1490, f. 32.)*

Il n'est rien que je vausisse tant
Con son voloir
Faire par tout, sans *oqoison* trover. *(Ch. du C[te] Thib. 64.)*

Oquisonner, Oquisener. [1° Vexer, tourmenter : « Je promet à bone foi que je ne les se- « mondrai en ost ne en chevauchie por aus *oquise- « ner*, mais que par mon besoin. » (Libertés de Vitri, an. 1230.) — 2° Poursuivre en justice : « Ne doit li « une partie les hostes ne les gens de l'autre *oqui- « sonner* à tort ne mener, ne faire mener hors loi, « ne hors raison. » (Cart. de S. Pierre de Lille, an. 1268, f. 173.)]

1. Or. [Maintenant, il est temps de : « *Or* diet, « nus l'orrum. » (Rol. v. 424.) — « Dès *or* cumen- « cet le plait. » (Id. v. 3704.) — « Seignor baron *or* « de l'aparilier. » (Gir. de Viane, v. 3458.) — « *Or* « nos doit *or* de Deu bien remembrer. » (Aubri, p. 185'.)] — « *Or* le chasse, *or* le fait revenir. » (Mell. de S. Gelais, p. 25.) — « *Or* mismes. » (S. Bernard, p. 231.) — Un général voyant avancer un corps ennemi, « si dist à ses hommes : *or* à eulx. » (Lanc. du Lac, III, f. 47.) — « *Or* primes » (Cotgr.), « *or* à « prime » (Bertr. du Guescl. p. 412), tout à l'heure. — « *Or* avant. » (Cotgr.) — « *Or* bien. » Id.

Or sus, fet il, *or sus* mesnie. *(Ms. 7218, f. 145.)*

« *Or*, vay, vay, vay, » cri de chasse :

Et le veneur ira devant
Et son liamier tousjours avant,
Pour trouver le cerf, tirera,...
Encore par soulas, et par glay,
Li doit dire, *or vay, vay, vay ;*
Ainsi au liamier parlera,
Tant que le cerf trouver ira.
Font. Guer. Trés. de Vén. ms. p. 36.

« *Or* levrier après, » même sens :

Uns lievres saut devant esprez,
Dit li quens, *or levrier, après.* *(Ms. 7615, II, f. 175.)*

« Quant tu auras grant piece chassé ton sanglier, « et tu verras qu'il sera abayé deux fois ou trois, « laisse à chasser apres les chiens, et fier des espe- « rons au devant affin que tu le puisse rencontrer, « et se tu le vois venir, tire ton epée, et l'appelle, « *or ça maistre.* » (Modus et Racio, f. 26.) — « Quant le charpentier vit que li Sarrazins furent « tuit fors du chastel, il vint à des Esclas crestiens « qui remés estoient, et lor dist : *or du bien faire* ; « se vous m'en volez croire, le chastel est pris. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, col. 646.) — [« (Quand « Philippe VI vit les Génois fuyant devant les « Anglais) il commanda et dit : *Or tost*, tuez toute « ceste ribaudaille, car ils nous empeschent la voie « sans raison. » (Froiss. éd. Buchon, I, I, p. 287.)]

2. Or. [« Ne por *or*, ned argent, ne paramenz. » (Eulalie.) — On distinguait : 1° « *Or d'Arabe,* » dans Rol. v. 185 ; il était de provenance orientale ; le moine Théophile (*artium schedula*, ch. 47) le recommande comme le plus précieux : « Et ota quatre « clous d'*or* fin arabiant Sur le fer attachié un con- « fanon pendant. » (Rom. d'Alexandre.) — « Et de « fin *or d'Arrabe* qui mult est convoités.... De l'*or* « d'*Arrabe* vit la mer tanceler. » (Chev. Vivien.) — « En couronnes plaisans d'*or* fin *arabiois* A pierres « et à pelles aussi grosses que pois. » (Cuvelier.)] — 2° « *Or* d'Allemaigne, » mêlé d'alliage. (Cotgrave.) — 3° [« *Or batud.* » (Rol. v. 1552.)] — 4° « *Or* blanc, « cramoisy, » la couleur dont étoit mélangée l'étoffe qui étoit d'or. (Mém. d'Olivier de la Marche, liv. II, p. 520.) — 5° « *Or* bruny, » celui qui est poli et luisant, sur lequel on a passé le brunissoir. (Percef. I.) — 6° [« *Or* de Chypre, » étoffes de fil d'or tissées à Chypre : « Pour une bource faite à l'aguille, « d'*or de Chippre*, .IV. liv. » (Compte de 1316.) — « Toute la broderie faicte d'*or* et d'argent de *Chip- « pre* et de plusieurs soies. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 192.) — 7° « *Or* clinquant, » fil de cuivre aplati, employé comme le fil d'or : « Pour « une demie livre d'*or clinquant* pour emploier en « une jaquette, faitte le jour de Karesme prenant. » (Ducs-de Bourg. n° 6771, an. 1455.)]

8° Certes je ne l' ferroie
Pour l'*or de Cornouaille.* *(Ms. 7615, II, f. 172.)*

9° [« *Or* cuit, » dans Partonopex, v. 1090. — 10° « Ne vous en mentiroie pour un mui d'*or bouli.* » (Alex.) — 11° « *Or d'Espagne,* » le même que l'or d'Arabie ; on lit « *or de Galice,* » dans Rol. v. 1637 ; « *or d'Arragon,* » aux enfants Aymon, v. 620 ; « *or « Espanois,* » au ms. Vatic. 1490, fol. 8. — « Icellui « prisonnier n'avoit que *or d'Espaigne,* c'est assa- « voir moriscles, jusques à la somme de quatre « cenz soixante et cinq. » (Lett. de rémission, 1397.)] — 12° « *Or* frizé. » « Le drap d'*or frizé* etoit reservé « pour les habits des rois, des princes, et de leurs « femmes et filles. » (Honn. de la Cour, ms. p. 77.) — 13° [« Quinze muls de Surie Tous chargiés de « besans et d'*or* d'Esclavonie. » (Ch. d'Antioche.) — 14° « *Fin or,* » dans Roland, v. 1540.] — 15° « *Or* de « sinople. » (Partonop. de Bl. f. 149.) — 16° « *Or* en « paille, ou de paillole. » (Cotgrave.) — 17° [« *Or « mier,* » or pur, dans Rol. v. 115.]

Car en mon tresor seront pris
Li treize mil besant d'*or mier.* *(Ms. 7218, f. 153.)*
Cainst l'espée au poinc d'*or mier.* *(Ms. 7989 ², f. 74.)*

18° [« *Or* de Luque, » fil d'or pour broderies : « Nus ne nule ne puet border d'*or de Luque* texus « ne chapiaus, ne ataches. » (Livre des Metiers.) — « Pour .VI. botes d'*or* de Luques, pour faire ledit « ruban. » (Nouv. Comptes de l'Argent. p. 29.) —

19° « N'en prendroie tot l'*or* qui soit *à Monpellier.* » (Parise la duchesse.) Allusion aux nombreuses maisons de banques du Midi. — 20° « Sus la troisiesme « (colonne Phœbus en *or obrizé*, en sa main dextre « un coccq blanc. » Rabel.) — 21° « Lequel chappel « garny de boutons, de perles rondettes et menues « et orfroisiées de bisete *d'or de plitte.* » (Compte de 1351.)] — 22° « *Or ras.* » (Cotgrave.) — 23° « *Or* « terny. » (Rabel. IV, 3.) — 24° [« A Michel Blondel, « orfevre demourant à Blois, pour une buxlette « d'*or de Rodes*, esmailliée à personnages ; et y a let- « tres blanches et noires à l'environ, en laquelle a « de la haire et du voyle de madame saincte Arra- « gonde, jadis royne de France. » (Ducs de Bourg. n° 6253, an. 1417.) — 25° « Garnison de fil d'*or trait* « de Damas. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 196.) — 26° « Une tige de geneste, faicte et ouvrée de brode- « rie d'or cousue de soye vert et d'autres colleurs « et les costes faittes d'*or nue.* » (Id. p. 194.) — 27° « Fil d'or de Chippre, *or soudis* et autres estof- « fes. » (Id. p. 197.) — 28° « .VII. aunes et demie d'*or* « *de touche.* » (Nouv. Comptes, p. 35.) — 29° « Une « beste toute chargiée de fremailles et d'*or tram-* « *blant* le plus dru que faire se peut. » (Ducs de Bourg. n° 868, an. 1427.) — 30° « Une grande cor- « deliere de fil d'*or de Venise.* » (Comptes des ducs de Bretagne, an. 1481.)] — 31° « Pur *or* à vingt « quatre, » c'est-à-dire à vingt quatre carats. (Dial. de Tahur. p. 141, v°.) — 32° « Dire d'*or.* » « Dire « d'orgues en Languedoc, ou comme on parle ail- « leurs, *dire d'or*, c'est dire des merveilles ; propre- « ment c'est parler après autrui, comme les orgues « qui se taisent dès qu'on cesse de souffler dedans. » (Rabelais, III, p. 192.) — 33° « Il dit d'*or*, il a le bec « jaune, » pour faire entendre que l'on parle avec bien de la facilité et sans considération. (Oud. Cur. fr.) Il l'explique aussi par « parler éloquemment, » comme S. Jean Bouche d'*Or*. — 34° « Il est de bas « *or*, il craint la touche. » (Cotgrave ; Apolog. pour Hérod. p. 212.) — Oudin l'explique par « il craint « d'être battu. » — 35° « Il ne se fust tenu, pour *or*, « ne pour argent, qu'il ne poursuivist la pucelle. » (Percef. vol. V, f. 1.)

36° Frere, je nou feroie,
Pour tot l'*or* d'Avalon. *(Ms. 7615, II, f. 172.)*

37° « C'est ung homme d'*or* pour la guerre. » (Le Jouv. ms. p. 242.) — « C'est ung homme d'*or* pour « ce mestier » (Le Jouv. ms. p. 161), c'est-à-dire un homme admirable :

38° Il iert de fin *or* esleus. *(Ms. 7218, f. 360.)*

39° Droiz dit que tiex homme ne doit vivre,
Qu'en voit, pour fame, fol, et ivre,
Tant qu'il fait, de son *or* estain. *(Ms. 7615, t. I, f. 111.)*

40° « Nul *or* sans escume. » (Cotgr.) — 41° « *Or* « est qui *or* vaut. » (Cotgrave.) — 42° « *Or* vaut ce « qu'*or* vaut, » c'est-à-dire que l'or qui règle la valeur de toutes choses n'a lui-même de valeur que celle que les hommes jugent à propos de lui donner. (Loysel, Inst. Cout. II, p. 193.) — 43° « A l'*or* le feu « fort, au fort bras la luicte. » (Cotgr.) — 44° « Dans « une gaîne d'*or*, un cousteau de plomb. » (Cotgr.) — 45° « Fy de plaisirs d'estats, et d'*or* qui de vertu « n'a le tresor. » (Cotgr.)

46° Tout n'est pas *or* ce qui reluit. *(Desch. f. 55.)*
47° N'est pas tot *or* ce que reluit. *(Ms. 7615, I, f. 59.)*

Orable, *adj.* Epithète d'éloge :

C'est voirs, ce dist la fille *orable.* *(Froiss. Poës. p. 292.)*
Et li toli sa feme *orable.* *(Mouskes, p. 312.)*

Oracle. [1° Oratoire : « Il se mirent et assem- « blerent en trois parties devant l'*oracle* ou Adam « souloit aourer nostre Seigneur. » (Pénit. d'Adam, ch. 16.) — 2° Oracle : « Jadis en vers se rendoient « les *oracles* Et des hauts dieux les hymnes sont en « vers. » (Rons. § 397.)]

Oraculeux. Qui donne des présages. (Cotgr.)

Orade. Dorade. (Rob. Est.)

Orafle. [Girafe : « Entre les autres joiaus que il « envoya au roy, li envoia... une beste que l'on « appelle *orafle*, de cristal aussi. » (Joinv. § 457.)]

Orage. [1° Vent : « Amont par mi le Rin li *ora-* « *ges* les guie. » (Sax. VII.)] — 2° Vent favorable : « Viengnent tout à seür, quant il auront *orage.* » (Rou, p. 127.) — « Si eurent *orage* bel et moult « agreable. » (Froissart, liv. III, p. 293.) — 3° Vent violent, tempête : [« Et granz *orages* et merveilleuz « tempiez. » (Roncisv. p. 112.) — « Et le prist uns « granz *orages*, si granz qu'il sembloit que la neis « montast aus nues ; et puis descendoit si parfont « que il sembloit que la neis entrast en abisme... « Et li *orages* asseriza, et vint la nave à port de « salut. » (Mén. de Reims, § 66.)] — « Grans dons « donna aux povres chevaliers qui leurs choses « avoient perdues en mer pour l'*oraige* de la tem- « peste. » (Chron. de S. Denis, II, f. 18.) — « *Orage* « de temps. » (Lanc. III, f. 77.) — « Vent d'*oraige.* » (J. Molinet, 123.) — « *Orage* de pluie. » (Triomphe des IX Preux, p. 358.)

Nos yeux qui sur nos visages
Versent de larmes cent *orages.* *(Nuits de Strap. p. 82.)*
.M. et .CCCC. Troiens
Mena, par bel, et par *orage.* *(G. Guiart, f. 139.)*

« Toujours ne dure guerre ne *orage.* » (Cotgr.) — « Le vent, la tempeste et l'*orage* Monstrent du « nocher le courage. » (Cotgr.)

Orager. Troubler comme un orage. (Cotgr.)

Orailles. Oreilles : « L'autre maladie qui leur « prent dedens la teste, et le courent les *orailles*, « par quoy ilz perdent quelquefois l'oye. » (Modus et Racio, fol. 60.)

Orain, *adj.* D'or, doré :

L'*orain* Mydas, qui doroit du toucher. *(L. Caron, f. 11.)*

Orains, Orans. [1° Dernièrement, tout à l'heure : « *Orans* vos vi, ce m'est vis à cel pont. » (Gir. de Viane, v. 187.) — « *Orains* estiés vous des- « haitié Mais or vous voi joians et lié. » (Flore et Blanchefl. v. 2429.) — « Et vous desistes *orains* que « hui on vous veroit bon chevalier. » (Froiss. t. V, p. 44.) — « Thummas de Felleton dont je parlois « *orans.* » (Id. t. VII, p. 170.)]

Ge fui *orainz*, à un conseil. *(Fabl. S. G. f. 19.)*

Ma mere, à qui doi obeïr,
M'envoia *orains* aux flourettes. *(Froiss. Poës. p. 203.)*

Adieu, adieu, biens deforains,
En grant pensée estoie *orains*. *(Id. p. 258.)*

« Pour ce plouroys je *orains*, quant vous vinstes « devant moy. » (Lanc. du Lac, t. I, f. 31.)

Ceus dont je parlai *orains*,
Qui s'en vont si joieusement. *(G. Guiart, f. 330.)*

Quant mengié ot à grant plenté,
Lors dist c'*orains* avoit chanté
Devant mengier. *(Ms. 7218, f. 251.)*

« Ne vous laissé je pas malade *orains* dedens « vostre maison. » (Path. Farce, p. 101.)

Oncques mais *orains*, ne après,
Si bele courtoisie a home. *(Fabl. ms. p. 356.)*

2° Avant : « *Orains* quant. » (Ms. 7996, p. 100.) — [C'est un composé de *ore*, maintenant, et de *ains*, avant.]

Oraison. 1° Prière : « En fait de guerre, lon- « gues patenostres et *oraisons* murmuratives ne « sont bonnes. » (Journ. de Louise de Savoie ; Mém. de Du Bellay, t. VI, p. 197.) — 2° Pèlerinage :

Un preudoms, qu'ai oi conter,
Voloit en *oraison* aler. *(Fabl. ms. p. 25.)*

3° Poésie :

Faire rondeaulx, ballade ou *oraison*
Plaisir g'y prends. *(Roy. de Collerye, p. 163.)*

Orange. [1° Fruit : « Pour six pommes d'*orange*, « trois sols. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 5e série, t. I, p. 224.)] — 2° Alcyon, oiseau de mer : « Cigon- « gnes, cannes pelieres, *oranges*, flammans,.... « poulles de Inde. » (Rab. t. I, p. 239.) — 3° [Pièce d'artifice : « Les cercles, les *oranges*, les grenades, « les pelotes, les pots et carreaux à feu. » (Paré, t. IX, préf.)]

Orangié. [Orangé : « Tu es, bon cidre *orangié*, « Tout songié, Un bon meuble en un mesnage. » (Basselin, t. XXIX.)]

Orangier. [Oranger : « Les truyes en leur gesine « ne sont nourries que de fleurs d'*orangiers*. » (Rab. Pantagr. IV, f. 7.)]

Orateur. [1° Chapelain desservant un oratoire ; religieux priant pour une personne : « Henry par « la grace de Dieu, roy de France et de Navarre, à « tous presens et advenir, salut. Sçavoir faisons « nous avoir reçeu l'humble supplicacion de nos « bien amez et devots *orateurs* les religieux, abé « et convent de l'abbaie de S. Pierre de Jumieges. » (Cart. de Jumiéges, t. I, p. 8, an. 1596.) — « Tenons « (les religieux de la Fontaine Nostre Dame en Va- « loys de l'ordre Chartreuse) par devant tous autres « dudit ordre nos principaux et especiaulx chappe- « lains et *orateurs*. » (JJ. 154, p. 655, an. 1396.)] — 2° Envoyé du pape, d'un prélat : « Comment usons « nous en françoys du mot d'*orateurs ?* Ce sont les « evesques et prelats, lesquels, ès lettres qu'ils en- « voyent aux roys et aux princes, prennent cette « qualité de leurs humbles *orateurs*, rapportans ce « mot à leurs devotions, et prieres. » (Pasq. Lett. I, p. 691.) — Je trouve les envoyés du pape appelés *orateurs* jusqu'à l'année 1491 (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 621) ; on les nomma ensuite ambassadeurs, ce ne fut que du temps de Brantôme qu'on les appela *nonces*. Dans les lettres de Louis XII, *orateur* est pris de même pour ambassadeur. (Voy. t. IV, p. 173, 174.) — 3° *Orateur* s'est dit longtemps pour un « ecrivain en prose » ; ce fut Ménage qui introduisit le mot de « prosateur, » de l'italien *prosatore*. (Voy. ses Rem. sur la langue fr. p. 342.) — De là « *orateur* de vers » pour « poëte, versifica- « teur. » (Notice, p. 510.) — Cependant on voit *orateur* simplement pris aussi pour « poëte. » (Voyez Notice, 751.) — En parlant de Molinet et en faisant son éloge comme poëte, on le qualifie « d'excellent « *orateur*. » (Fabri, art. de rhét. l. II, f. 29.) — Le titre d'un petit livre de poésies sur Louis XII, imprimé au commencement du XVIe siècle, porte : « Les « excellentes vaillances, batailles et conquestes du « roy delà les monts, composées par plusieurs *ora-* « *teurs*, et facteurs, et présentées au dit seigneur. » — 4° « *Orateur* pour la trouppe, » comédien chargé des fonctions de régisseur. (Goujet, Bibl. fr. t. VIII, p. 352.)

Oratoire. [1° Chapelle : « Dedens son *oratoire* « le roy Henri manda ; Le service de Dieu chascun « d'eux escouta. » (Guescl. v. 13083.)] — Charles VIII, étant à Rome, « ouyt messe à Sainct Pierre, « estant separé du reste des assistans, dans un « *oratoire* à part. » (André de la Vigne, Voyage de Naples, p. 125.) — 2° Prie-Dieu. (Chron. de Nangis, an. 1377.) — 3° Cabinet : « Je me retirai dans mon « *oratoire* acoutumé, derriere le chevet du lit. » (Caquets de l'accouchée, p. 171.)

Oratour. [Oratoire : « Et s'asit à l'uys de son « *oratour*. » (Joinv. § 37.)]

Oratur. [Oratoire : « Tut le plus bel del jur ert « en un suen *oratur* Dedenz une chambrete u fai- « seit sun labur E fermout l'uis sur sei. » (Thomas de Cantorb. f. 101.)]

Orb. [Aveugle : « Grant tort avez, fait il ; jo vus « tieng tuz pur *orbs*. » (Thom. de Cant. f. 107.)]

Lors ne fist Dieus mesel tigneus, *orb* ne truant,
Boçu si contrefait, ne camus si puant. *(Ch. Musart, 106.)*

Orbarin, *s. m.* Subterfuge, défaite. « Pour faire « les fines, et les sucrées, cerchent des *orbarins*, « et des dilayemens, pour surseoir leurs plus « grandes envies. » (Pèler. d'am. II, p. 658.)

Orbaterie, *s. f.* Métier de batteur d'or. « Que « nuls orbateurs, sur la dite peine, ne soient si « hardiz d'ouvrer, ne faire ouvrer d'*orbaterie*, ne « mettre en euvre, en iceluy mestier, ne en autre, « or, ne argent. » (Ord. II, p. 86.)

Orbateur, Batteur d'or. « Nuls changeurs, or- « fevres, *orbateurs*, ne autres, sur la ditte peine, « ne soit si hardi de faire, ne ouvrer, ne faire faire « orbaterie, vaisselle ne vaisseaux d'argent. » (Ordon. II, p. 474.)

Orbateure. [Métier d'orbateur : « Pour l'*orba-* « *teure* autant montent IXc IIIIxx XII l. et coustera « plus, tant comme l'or vaudra. » (Reg. de la Ch. des Comptes, p. 186.)]

Orbatu. Battu d'or : « Estoit vestue d'un robbe « de pourpre qui toute estoit à *orbatue*. » (Lanc. du Lac, II, f. 112.)

. . . . . Robe à *orbatue*. *(Vat. nº 1490, f. 149.)*

Et la robe qu'ele a vestue,
N'est pas de soie à *orbatue*. *(Ms. 7218, f. 224.)*

. . . . . Vessel d'argent, et d'or,
Et draz de soie à *orbatuz*. *(Ms. 7218, f. 290.)*

On trouve dans le même sens « battus en or. » « Dames, et damoiselles tant noblement parées de « couronnes, et de pierreries precieuses, et de vestemens *battus en or*. » (Percef. IV, f. 59.)

1. Orbe. [Terme d'astronomie, cercle : « Après l'avironnement de l'air est assiz li quarz element ; ce « est uns *orbes* de feu, qui s'estant jusqu'à la lune. » (Brun. Latin. Trés. p. 128.)] — « Pour le souef ar« rousement de tes porées, et doulces influences, « de tes *orbes* donnans serenité aux tempestes. » (G. Cretin, p. 269.)

2. Orbe. 1° Aveugle :

M'ame est pecris et *orbe*. *(Ste Marie Egypt. 61.)*

Clarté remet ez *orbes* iex. *(Poët. av. 1300, II, p. 806.)*

2° [Obscur, sombre, couvert, terne : « *Orbe* et « oscure est la meslée. » (Partonopex, v. 8689.) — « N'est sous ciel si *orbes* celiers. » (Flor. et Blanchefleur, v. 493.)] — « Le temps est *orbe*. » (Modus, f. 185.) — En parlant d'une femme dont on voyoit le derrière : « Cest mireor est assez *orbe*. » (Fabl. ms. p. 296.) — « Et que la chambre soit *orbe*, que « l'on n'y voie goutte. » (Mod. et Rac. fol. 128.) — 3° [Peu clair : « Les cleres cozes doivent aler devant « les *orbes*. » (Beaum. VI, 13.)] — « Cas avient qui « est si *orbes*. » (Id. ms. p. 348.) — « Fes qui sont « si *orbes*. » (Id. p. 196.) — 4° [Coup *orbe*, coup qui fait une large meurtrissure sans entamer la chair : « S'il y a sanc dont cuirs soit perchiés, ou il y a « cous *orbes* de poing garni, comme de baston ou « d'autres cozes. » (Beaum. XXX, 17.)]

Orbement. [Obscurément, dans Beauman. ms. ch. 24.]

Orbeté. [Privation, au Gloss. 7657, s. *Orbitudo*.]

Orbette, Obscur, diminutif d'*orbe*.

Mes il le vous fault esclaircir,
Car les voies sont trop *orbettes*. *(Froiss. poës. p. 294.)*

Orbevoie. [Fenêtres et arcades figurées en architecture ou en orfévrerie : « Et siet ycellui gobe« let sur un pié quarré à une *orbevoie* et est cizelé.» (Invent. du duc d'Anjou, § 97.) — « Et est le pié à « *orbesvoies* à jour. » (Id. § 107.)]

Orbiculaire. Rond : « Ronde et *orbiculaire*. » (Brantôme, Cap. fr. I, f. 6.)

Orbiculairement. D'une manière ronde. (Cotg.)

Orbieres. Plaque de métal ou de cuir qu'on met aux bêtes de charge, pour leur cacher une partie des objets et les empêcher d'être ombrageux. — Montaigne dit des dangers de l'esprit : « N'y a point « de beste à qui il faille plus justement donner des « *orbieres*, pour tenir sa veue sujette, et contrainte.» (Essais, II, p. 414.)

Orbitaire. Qui tient à l'orbite de l'œil. (Cotgr.)

Orbite. [« (Les nerfs optiques) entrent le cran « et passent par lui tout outre, tant qu'il apergent « à l'*orbite* de l'œil. » (De Mondev. f. 17.)]

Orbité. Viduité, privation. « Me sentant, à ceste « heure, preste d'estre desamparée, et de mary, et de « filz, les deux cheres personnes qui me soient au « monde, si je suys triste, et esplorée, ce n'est pas « de merveille, car les angoisses de perpetuelle « *orbité* ja environnent mon ame. » (Rom. d'Alect. p. 85, rº.)

Orcaneis. Habitans d'Orcanie.

. . . . Hollandois, Islandois,
Danois, Norrois, et *Orcaneis*. *(Brut, ms. Bomb. f. 84.)*

Je lis dans mon manuscrit *Archenois*.

Orcanie. Nom de pays. Il est compté parmi ceux dont sortirent les Normands.

Quar à Gizorz avoit un rois,
Qui avoit amené Norrois,
De Grivelande et *Orcanie*. *(Parton. f. 131.)*

1. Orce. [Commandement pour venir au vent (en italien *orsa*), par opposition à *poggia*, *poge*, commandement pour laisser arriver sous le vent. Voir Ourse.] — « Pendant que le vent d'est-sud-est « nous souffle devers l'orient à souhait, nous irons « *orce*, par trente heures. » (Merl. Coc. II, p. 53.)— « Ostez la voile, elle est trop mouillée, elle pese « trop, l'arbre s'en ira à l'*orce*. » (Id. I, f. 342.)

2. Orce. Vase :

Va par tout li moustiers cerkant,
Puis vait à une *orce*, si l'euvre ;
Deniers y eut. *(Ms. 7989 ², f. 89.)*

Fame est gorpil, por tout deçoivre
Fame est *orce* por tout reçoivre. *(Ms. 7218, f. 193.)*

Orceau, Orcel. [Bénitier, du latin *urceolus* : « Item, un *orcel* d'argent à eaue benoiste et le ge« touer. » (N. Comptes de l'Arg. p. 50.) — « Item « .I. *orcel* d'estaim à eaue benoiste. » (Id. p. 107.)]

Orchal. [Archal : « Auriculatum, metal sem« blant à *orchal*. » (Gloss. 7679.)]

Orchanette. Orcanète. (Cotgr.)

Orche. [Voir Orce 1 : « Quand jou fui en ma « vive forche, Nus devant moi n'aloit à *orche* Que « maintenant ne fust vengiés. » (Ren. v. 2049.)] — « Fuyons, ce ne nous sera deshonneur : Demos« thenes dict que l'homme fuyant combatra de « rechief : retirons nous pour le moins, *orche*, « poge, au trinquet, aux boulingues. » (Rabel. IV, p. 233.)

Orchel. [Pot, comme *orcel*, dans Froiss. t. XI, fol. 360.]

Orcheveleure. Chevelure d'or :

L'an est trois fois, à mon malheur coullé,
Qu'amour frizant l'*orcheveleure* blonde,
Riche ornement, et clair tresor du monde,
A le pouvoir de mon ame volé. *(Loys le Caron, f. 52.)*

Orchil. Sorte d'oiseau :

. . . . . Quand les oiseaux, pour l'orage mutin,
Fuyent loin de la mer, et la rouge gorgette
Et l'*orchil* vont rentrant en leur creuse logette. *(Bell. 122.)*

Orchis. [Plante : « Et l'*orchis* grec, irrisemens de « l'homme qui au devoir de l'amour le contreint. » (G. Pelletier du Mans, la Savoye (1572), p. 292.)]

Orcieux. Pluriel d'*orcel*, vase : « Chandeliers, « bacins, *orcieux*. » (Froiss. l. III, p. 121.)

Orcomé. Qui a la chevelure blonde : « A donc « je levay la couronne hault, à la veue de tous, et « puis doucement la posay sur le chef *orcomé* de la « belle Priscaraxe. » (Alect. rom. p. 64.)

Orcuel. [Bénitier : « Si ai l'ençans et l'encans- « sier, L'*orcuel* à tote la cuillier. » (Dict. du Mercier.)]

Ord. [Sale : « Il est venus son lieu recouchier, « Et s'est plus *ors* que quant il s'en ala. » (Romancero, p. 104.)] — « *Ors* sons, » vents qu'on lâche. (Desch. f. 346.) — « *Ors* pechiez. » (Ms. 7218, f. 321.) — « *Orde* maladie, » la gale. (Desch. fol. 206.) — « *Ordes* fosses, » fosses d'aisances. (Cout. Gén. I, p. 528.) — « *Orde* pel, » vilain poil. (Mod. f. 217.)— « La main *orde* ne peut l'*orde* nettoyer. » (Gr. Cout. de Fr. liv. IV, p. 537.)

Ordaner. Ordonner, sacrer : « Saintir ne « pueent, ne bien faire, quant simonie les *ordane*. » (Hist. de Ste Léocadie, f. 29.)

Ordé. [Souillé : « Li quels pains estoit de sueurs « de chevaux tous souilliés et *ordés*. » (Froiss. II, f. 149.)]

Ordée. Ordure, souillure, au propre et au figuré.

Moult est diverse nostre vie,
Tu amas tos tans caasté
Et jou luxure, et *ordée*. (*Ste Marie Egypt. LXI.*)

Ordeinner. [1° Ordonner par testament : « Je « Jehan seigneur de Lile en boen propos, e en « volenté, e por le sauvement de m'ame, fas e « *ordeinz* mon testament en ceste maniere. » (Cart. du Val Nostre Dame, an. 1295.)] — 2° Ordonner :

Et Dex à son gré en *ordenne*. (*Ms. 6812, f. 55.*)

Ordeiz. Souillures. S. Bernard compare les moyens accordés aux pécheurs pour se purifier des souillures du péché, à six vaisseaux remplis d'une eaue salutaire propre à les laver et à les nettoyer : « Li primiers vaissels est li continence de chasteit, « par kai om levet tot ceu ke li *ordeiz* de luxure « avoit davant wasteit.... »

Ordelot. Diminutif de *ord*, sale. (Cotgr.)

Ordement. D'une manière sale, au propre et au figuré : « Et de teil gent veons nos asseiz ki par « ceu k'il *ordement* (*in sordibus*) vivent, deviennent « adès plus ort (*sordescentes*), » dans S. Bernard, p. 233. — « On art si entour quelques charongnes : « Sire, dist Floridan, je ne scay qu'on y fait, mais « il put *ordement*. » (Percefor. t. I, f. 38.) — « Je le « suivis tant que je l'attaignis à l'avaller d'ung « mont, si l'appellay de la jouste ; mais il m'en vint « si *ordement* qu'il me porta à terre estendu, et « m'abbatit. » (Percef. II, f. 114.)

Ordenaire. [Evêque qui administre le sacrement de l'ordre : « Et s'il ne s'en veaut chastier « dedenz quarante jurz, ele le doit dire à l'*orde-* « *naire*. » (Liv. de Just. 13.)]

Ordenance. [1° Règlement : « Nostre intention « est à esclairer les mestiers de Paris, leurs *orde-* « *nances*, la maniere des entrepresures de chascun « mestier. » (Liv. des Mét. 2.) — 2° Somme fixée par les règlements : « Que se aucun venoit de dehors « du pays qui vousist ouvrer dudit mestier, qu'il « n'y peust entrer, sans apeler les maistres, savoir « se il est souffisant à ce... et pour païer les *orde-* « *nances*. » (Ord. V, f. 548, an. 1372.) — 3° Impôt : « Il y a certainnes *ordenances* et pactions assises « sus l'estaple des laines. » (Froiss. t. II, f. 17.) — 4° Gouvernement, régime : « Il nous faut reformer « et prendre une nouvelle *ordennance*, car celle « que nous avons eu, nous a trop hodé et travilliet. » (Id. II, f. 91.) — 5° Situation politique : « Et lor de- « manda li contes de l'estat de son fil et des *orde-* « *nances* d'Engleterre. » (Id. II, 356.) — 6° Manière de faire : « Quant il ot entendu recorder sa serour « la vie, l'affaire et l'*ordenance* dou roi d'Engle- « terre et de ce Hue de l'Espensier. » (Id. II, 33.) — 7° Train de maison : « Se li recorda tout ensi comme « il avoit fait et l'estat et l'*ordenance* de la roïne. » (Id. II, 57.) — « Est accordé que Pierre Borez, Jacin « de Perusse auront mil et cinq cens frans, pour « faire leur *ordenance* et leur volunté. » (Ordon. V, p. 106, an. 1368.) — 8° Aménagement d'une maison : « Adont furent il logiet la dedens, selonch l'*orde-* « *nance* de la maison, assés aise. » (Froiss. II, 71.) — 9° Rédaction littéraire : « J'ay emprise ceste hys- « toire à poursuir sur l'*ordenance* et fondation « devant ditte, à la priere d'un mien chier seigneur « et maistre m^gr^ Robert de Namur. » (Id. II, 5.) — 10° Espèce : « Toutes *ordenances* de gens issirent « hors à l'encontre. » (Id. II, f. 90.) — 11° Faits et gestes : « Sus ses *ordenances* (de prouesse) meisme- « ment en ay je oy parler en ma jonece aucuns « vaillans hommes. » (Id. II, f. 10.) — 12° Besoins : « Et furent toutes *ordenances* administrées, tant « d'abis que d'autres coses pour ledit jone roi. » (Id. II, f. 98.)]

Ordene. 1° Ordre, classe : « Uns engles ou uns « arcangles ou aucuns esperit des altres *ordenes* de « ciel. » (S. Bern. Ser. p. 109.) — Le même, p. 338, parle des trois espèces de personnes qui composent la Ste Eglise, et compte d'abord les abbés, tels que lui même, qui sont du nombre des prélats, ensuite les moines : « Li moines ki sunt de l'*ordene* des « penanz (pænitentium) dons nos mismes qui abbeit « sommes ne nos doyens mies osteir..... Lo tierz « *ordene*, c'est de ceos ki en mariage sunt. » — 2° Ordre monastique :

Et commanda tenir les drois,
Et les kanons de Ste Eglise
Tenir, et faire plain service,
Si com l'escripture de Roume
Le tiermine, et tiesmoyne, et nomme ;
Et l'*ordenes* de tous monniages. (*Mousk. p. 72.*)

Ordené. [Qui a reçu les ordres ; ecclésiastique : « De rober *ordené*, c'est grans pichiés. » (Aiol, v. 963.)]

Li prevoire, et li *ordenez*,
En suz un tertre sont montez,

Pour Deu proier, et pour orer,
Et pour la bataille esgarder. *(Rou, p. 331.)*

Ordenéement. [En ordre : « Li soudanc te-« noient lour gent *ordenéement* et arécment. » (Joinville, § 280.)]

Arbalestriers de France tendent,
Et *ordeneement* se bessent. *(G. Guiart, f. 255.)*

« Nous l'avons fait registrer *ordenéement* en « nostre dite chambre des comptes. » (Ord. I, 776.) — « Les parties plaident si mal *ordenéement.* » (Beaum. p. 13.)

Ordenement. 1° Ordination ecclésiastique. (Règle de S. Benoit, ch. 64.) — 2° Ordonnance, reglement : « Veult le roy, et commande que cest « *ordenement* soit tenu dans toute sa terre, et es « terres à ceus qui n'ont propre monoye. » (Ordon. I, p. 95.) — « A ce concile furent faits de mult bons « *ordenemens.* » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, 747.)

Ordener. [1° Disposer : « Et ces batailles rengier « et *ordener.* » (Roncisv. p. 47.) — 2° Rédiger : « Li « bons roys Loeys fit et *ordena* ces establissemens. » (Ord. I, f. 107.) — 3° Sacrer un roy ; on a dit de la Ste Ampoule :

Si li a l'abés aportée
A Nostre Dame, et presenter,
El liu, pour l'enfant *ordener*,
Et beneir, et couronner. *(Mousk. p. 751.)*

4° [Sacrer un prêtre : « En nul liu ne deit estre « evesques *ordenez* Tant n'i aura evesques venuz « ne asemblez, senz conseil del primat. » (Thom. de Cant. 127.) — 5° Administrer l'extrême onction : « La femme après avoir esté confessée, commeniée « et *ordenée*, elle mourut environ une heure après « son accouchement. » (JJ. 138, p. 3, an. 1389.) — 6° Panser : « Duquel cop ladite Philippe ot une plaie « à la teste et tomba à terre... et après fut *ordenée.*» (JJ. 155, p. 116, an. 1400.) — 7° Se préparer à : « Entrues qu'il entendoit à *ordener* de ses beson-« gnes et de ses garnisons. » (Froiss. II, f. 115.) — « Jà estoit la roïne d'Engleterre toute *ordenée* pour « partir. » (Id. II, f. 57.)]

Ordeneur. [Arbitre : « Michel Pollet ainsi que « *ordeneur* ou souverain de la besongne, donna « ledit pris à Philippe de Recourt. » (JJ. 142, p. 54, an. 1391.)]

Ordeole. Orgelet. (Cotgr.)

Ordeure. [Ordure : « Li sire esdrece de puldre « le besuignus e de *ordeure* esleved le povre. » (Lib. psalmor. p. 235.)]

Ordeux. [Sale : « Gars *ordeuls*, » dans Froiss. IX, 487. — « Car vous aymer c'est trop grand des « raison Pour ce qu'estes une *ordeuse* affectée. » (Chans. du xve siècle, p. 94, v. 14.)]

Ordiement. Salement :

Li preudons li commence à dire,
De la folie qu'il entent,
Tu vas, fait il, *ordiement*.
Oil, ne vous mentirai mie. *(Ms. 7615, II, f. 124.)*

Ordinaire. [1° Livre contenant l'ordinaire de la messe : « Item un *ordinaire* 4 liv. ; vendu à Pierre « des Essars. » (Inv. de Clémence de Hongrie ; N. C. de l'Arg. 62.)] — 2° Evêque. (Cout. de Norm. 77.) — « Cette liberté (de l'Eglise gallicane) tant rechantée « par les nostres, n'est autre chose que le droit « commun et ordinaire ; et c'est la cause pour la-« quelle chacun, par un consentement, s'est induit « d'appeller les evesques *ordinaires*, comme ne « faisans rien dans leurs dioceses qui ne fut de « droit ordinaire, et que ce que l'on entreprenoit « sur eux estoit extraordinaire. » (Pasq. Rech. III, 242.) [Cette explication est fausse ; *ordinaire* signifie qui administre le sacrement de l'ordre.] — 3° « *Ordi-« naire* de chez le roi, » un de ses gentilshommes ordinaires. Un *ordinaire* est envoyé de la part du roi pour visiter M. le prince. (Peliss. Lett. hist. I, 182.) — Henri IV commande à douze de ses *ordinaires* d'aller à la découverte des ennemis ; le baron du Fort, qui étoit des *ordinaires*, en eut le commandement. (Mém. d'Angoul. 64.) — Message que le roi fait faire par La Chesnaie, un de ses *ordinaires.* (Mém. de Bass. II, 220.) — Le roi envoie Sanguin, un de ses *ordinaires*, au cardinal de Richelieu. (Mém. de Bassomp. III, p. 356.) — 4° Il est dit, dans le Cout. Gén., qu'une veuve qui se remarie avec son domestique *ordinaire*, perd son douaire (II, p. 782). — 5° « L'autre *ordinaire* qui fault pour ung qui veult « mourir, » c'est-à-dire tout ce qu'il faut pour le viatique. (Villon, Rep. fr. p. 20.) — 6° « Retourner « à l'*ordinaire*, » c'est-à-dire retourner vivre à la maison. (Oudin.) — « Il tient bon *ordinaire*, » il a bonne table. (Ibid.) — 7° « Il est *ordinaire* à se « plaindre, » il a coutume de... (Sagesse de Charr. p. 34.) — 8° « Quelque *ordinaire* que je fisse de me « trouver en part où elle estoit, » quelque exactitude que j'apportasse à me trouver. (L'Am. ressusc. p. 299,) — 9° « En lisent tous les jours en l'*ordi-« naire*, » ordinairement. (Mod. f. 94.) — 10° « Il « n'estoit que avecques son *ordinaire*, » le pied ordinaire de ses troupes. (Le Jouv. ms. p. 344.)

Ordinairement. [A l'ordinaire : « Nos connes-« table, mareschaux, chambellans... ne feront citer « ou appeller aucunes personnes de nostre dit païs « hors du lieu ou ilz doivent respondre *ordinaire-« ment* fors en action pure personele. » (Varin, Arch. de Reims, III, 513, an. 1381.)]

Ordinateur. Qui ordonne. (Cotgr.)

Ordinatif. Qui tient à l'ordination. (Id.)

Ordination. 1° Ordre, rang : « Les causes seront « délivrées à l'*ordination* des presentations. » (Ord. t. V, p. 135.) — 2° Ordonnance : « Cette presente « *ordination* acertes nous voulons, et commandons « estre publiée. » (Ordonn. I, p. 487.)

Ordine. [Ordre : « Les escus sur les chiés getez, « Seufrent les contrarietez Que Flamens leur font « sans *ordine.* » (G. Guiart, an. 1304.)]

Ordineement. [Avec l'extrême onction : « Mou-« rir *ordineement*, » aux Ord. III, 664, an. 1358.]

1. Ordir. Souiller, salir : « Tu as *ordy* ma mai-« son. » (Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 19.)

En venant à une fontaine,....
Belle, et clere, riens ne l'*ordoit*. *(Froiss. poës. 176.)*

« Maint ruisseau tout *ordy* du sang humain. » (Clém. Mar. p. 487.)

2. Ordir. [Ourdir : « Trenchede est ensement « cum de teissant la meie vie ; dementres uncore « que *ordisseie*, sustrenchad mei. » (*Lib. Psalmor.* p. 233.)]

Moult avez or el (*aliud*) à *ordir*,
Que parlement ci à tenir. (*Part. f. 156.*)

Contre mon roy ay *ordies* mes mains,
Et par orgueil commis rebellion. (*Desch. f. 130.*)

Ordisseure. Souillure. (Oudin.)

Ordoier. [Souiller, salir, au propre et au figuré : « Comment li felon Sarrazin avoient.... le saint « sepulcre *ordoié* et violé. » (Dom Bouquet, V, 269.) — « Quiconques *ordoiera* lou temple Deu, Dex lou « destruira. » (Serm. ms. St Victor, 28.) — « Car li « mondes est perillous Et *ordoie* plus qu'il ne « monde. » (Consol. de Boèce, liv. Ier.)]

Tant que la terre vierge *ordoye*
Du sanc Abel. (*Desch. f. 260.*)

Li homs, qui a ordes mains,
Ne poet autrui bien nettoier,
Aincois ne le la fait qu'*ordoier*. (*Id. f. 526.*)

« Amours lavera de son sang ce que Eve nostre « premiere mere *ordoye* par amours. » (Percef. IV, fol. 75.) — « Sire, respondit la pucelle,... vostre vil- « lenie ne me peult *ordoyer* puisque je ne m'y « consentz. » (Percef. III, f. 82.)

Ordois, *s. m.* Palissade, hourdage : « Or vous « dirai qu'il avint la nuit : La pierre d'une perriere « feri si à l'*ordois* d'une tornace, que li hordois « chaï, et fist trop à grant escrois. » (Contin. de Guill. de Tyr, Marten. V, 615.)

Ordon, *s. m.* Hourd, hourdage : « Lorsqu'une « muraille, parois ou pignon est trouvée, pour la « moitié, sur le fonds de deux voisins, l'un ou « l'autre parti pourra user de la ditte muraille com- « mune, parois, ou pignon, et y enfoncer ses *ordons*, « relians, sommiers, filiers, plattes, ou cartouches. » (N. C. G. I, p. 1269.)

Ordonnance. [Voir Ordenance. 1° Série, lignée : « Li roys Edouwars descendi de par la fumelle de « la droite *ordonnance* (de France), » dans Froiss. II, p. 20. — 2° Ordre de chevalerie : « En ce temps « vint en proupos au roy Edouwart, qu'il feroit une « *ordonnance* de chevaliers de lui et de ses enfans « et des plus preus de la terre. » (Id. IV, p. 203.) — 3° Besoins : « Quant il eut pris la saisinne de tout « et regardé as *ordonnances* de la cité et fait reparer « ce qui desparet estoit. » (Id. III, 15.) — 4° Vivres : « Et convenoit bien aux Alemans tous les jours « dix tonneaulx de harens et huit cens carpes sans « les aultres poissons et *ordonnances*. » (Id. XVI, p. 84.) — 5° Bagages : « Les galées furent chargies « de l'*ordonnance* et des pourveances des seigneurs « de France. » (Id. XVI, 50.)] — 6° Rang : « La pre- « miere *ordonnance* de la bataille. » (Chr. de Saint Denis, I, f. 40.) — 7° Désir : « Nous ferons à vostre « *ordonnance*. » (Froiss. liv. II, p. 108.) — « Après « se trait avant pour jouster à l'*ordonnance* des « autres. » (Id. IV, 48.) — 8° Air : « Cet homme a « bien façon et *ordonnance* d'estre droit homme « d'armes. » (Id. I, 428.) — 9° Règle : « Il a d'*ordon- « nance* que nul ne parle à luy. » (Id. III, 107.) — 10° Délibération : « Eurent *ordonnance* comment il « chercheroient de retourner en Angleterre. » (Id. III, p. 246.) — 11° [Compagnie de femmes débauchées : « Ce sont les droits du roy des ribaux en Cambray : « Ledit roy... doit avoir... sur chascune femme « qui s'accompagne de homme carnelement en « wagnant son argent,... cinq sols parisis pour une « fois. Item sur toutes femmes qui viennent en le « cité, qui sont de l'*ordonnance*, pour la premiere « fois, onze sols tournois. » (Cout. ms. de Cambrai.) — 12° Extrême onction : « Depuis que icellui Por- « chier fu feru... il vesqui l'espace de neuf jours, et « après mort s'en ensuy et eust toutes ses *ordon- « nances*. » (JJ. 161, p. 278, an. 1407.) — 13° Com- pagnies d'ordonnance ; corps de cavalerie organisé par Charles VII et composé de quinze compagnies, chacune de cent lances garnies.]

1. Ordonnement, *s. m.* Ordination, élection : « Avoit envoyé messagiers à l'empereur qui lui « firent satisfaction de son sacre, et de son *ordon- « nement*. » (Chr. de Saint Den. I, f. 160.)

2. Ordonnement. 1° Avec mesure : « Largesse « se doit faire *ordonnement* et raisonnablement. » (Le Jouv. ms. p. 325.) — [2° En bon ordre : « Et puis « chevauchierent moult *ordonnéement* tout cel « païs. » (Froiss. II, 57.)]

Ordonner. 1° Sacrer : « *Ordonner* à prestre. » (Chr. de Saint Den. I, f. 40.) — 2° Administrer les derniers sacrements : « Duguesclin mourant se fist « bien et devotement *ordonner* de tous les sacre- « mens de l'eglise. » (Tri. des IX Preux, p. 88.) — 3° Disposer : « Homme propose et Dieu *ordonne*. » (Jouv. ms. p. 155.) — [4° Prendre ses mesures : « Si nous convient bien avoir consel comment nous « *ordonnerons* de la guerre de Bretagne. » (Froiss. t. IV, 15.) — 5° Instituer : « Thomas Wage fu « *ordonnés* à estre marescaus de toute l'oste. » (Id. II, p. 751.) — 6° Rédiger : « Voirs est que je qui ay « empris ce livre à *ordonner*. » (Id. II, 5.)] — 7° Malmener : « *Ordonna* tel celluy au blanc cheval « qu'il le faist trebucher à terre. » (Percef. III, f. 6.) — 8° Accorder : « Le bon confort que Dieu nous « avoit *ordonné*. » (Vig. de Charles VII, p. 3.) — [9° Se diriger, se régler : « Et convient bien que uns « rois qui est lors sires, se *ordonne* apriès euls et « s'incline à moult de lors volontés. » (Id. II, 7.) — 10 S'apprêter : « Et tout se *ordonnerent* et apparil- « lierent chil qui aler i devoient. » (Id. II, 64.)] — 11° « Ordonné, » naturel : « Le daulphin qui s'effor- « çoit plus que sa force *ordonnée* ne peut porter. » (Percef. I, f. 141.)

Ordonneresse. Qui ordonne, qui règle : « Les « pucelles des foretz sont aujourd'huy comme « *ordonneresses* des chevaliers de nom. » (Percef. t. V, f. 75.) — « En requerant aux deux pucelles que « elles fussent juges, et *ordonneresses* du roy. » (Percef. VI, f. 85.)

Ordonneur. Ordonnateur: « Establissons marguilliers, gouverneurs, et *ordonneurs* des biens, « rentes, revenus. » (Bout. Som. rur. p. 71.) — « *Ordonneur*, et distributeur des finances de mon- « seigneur de Berry. » (Juv. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 355.) — [« Et y mist grant coustaige « d'enghiens et autres instrumens et atournemens « d'assaut desquels messires Loeïs d'Espangne estoit « souverains et *ordonneurs*. » (Froiss. V, 88.)]

Ordoux. Sale : « Garçon *ordoux*. » (Froiss. l. II, p. 165.)

Ordre. [1° Sacrement de l'ordre ; il confère le pouvoir de remplir les fonctions ecclésiastiques : « *Ordres* n'en unt (les prêtres de Mahum) ne en lor « chefs corones. » (Rol. v. 3637.) — « Se j'en ooie « novele au reperier, Toutes vos *ordres* n'i auroient « mestier, Que n'en feisse les testes reoignier. » (Li coronemens Looys, v. 1982.) — 2° Sacrements en général, sacrement du mariage, en particulier : « Sor totes autres *ordres*, doit on mult honorer « L'*ordre* de mariage, et amer et garder. » (Ruteb. p. 243.) — « Perrotin de Solier.... estant plevy en « fiance à une jeune fille... et cuidant icelle espou- « ser et recevoir l'*ordre* de mariage. » (JJ. 176, p. 98, an. 1441.)] — Parlant d'une fille qui avait fait vœu de virginité :

Ne voloit, en nule guise,
Avoir *ordre* de mariage. *(Ms. 7218, f. 329.)*

« Avec toutes ses *ordres* rendit l'ame à Dieu. » (La Salade, f. 43.) — 3° Profession monastique :

Fame fait faire les meslées
Et traire costiaux, et espées ;
Fame fait randuz d'*ordre* issir. *(Ms. 7615, II, f. 153.)*

4° Compagnie de moines ou de chevaliers, vivant sous une règle : « Gens d'*ordre*. » (Ms. 7615, I, f. 111.) — « Toute l'*ordre* blanche. » (Joinv. p. 23.)

Cotgrave énumère les ordres suivants : « *Ordre* « de l'Annonciade. — *Ordre* du Croissant. — *Ordre* « du Saint Esprit. — *Ordre* de Saint Etienne. — « *Ordre* de l'Estoille. — L'*ordre* de France. — « L'*ordre* de la Genette. — L'*ordre* de la Jartiere. « — *Ordre* de St Michel. — *Ordre* du Porc Espic. — « — Les *ordres* du roy. — *Ordre* de la Toison d'or. « — *Ordre* de la Vierge Marie. »

La chevalerie a été regardée comme un *ordre :* « Si seroit honte à chevalerie que ung homme fut « trouvé en l'*ordre* qui telz parlers auroit dit. » (Percef. VI, f. 38.) — Elle est même qualifiée de « haute *ordre*, » c'est-à-dire l'ordre par excellence. (Ms. 7615, II, f. 163.) — On appelle encore aujourd'hui *ordre* le « corps » des avocats. Je trouve pour la première fois cette dénomination dans Pasquier. (Lettres I, p. 420.) — On a dit dans le style burlesque « l'*ordre* de Jean Guillaume, » c'est-à-dire une corde au col. (Oud.) — Je trouve enfin un Jean Robertet, notaire et secrétaire du roi et de monseigneur de Bourbon, qualifié aussi « greffier de « l'*ordre* du parlement dalphinal, » c'est-à-dire du parlement de Dauphiné. (Nef des Dames, f. 70.) — [« Item appartient ledit pays de Pruce aus seigneurs « des Blancs Manteaux de l'*ordre* Nostre Dame ; et « ont un haut maistre qui est leur seigneur. » (Voyage ms. de Guill. de Lannoy, seigneur de Villerval.) — « Pour ce que le suppliant avoit esté avec « plusieurs bonnes personnes de la ditte ville de « Saint Aignen de Crasmenil devant le viconte de « Faloise.... affermer que Ricart le Liegart né de la « ditte ville, estoit homme convenable à porter l'en- « seigne de l'*ordre de Girmont*. » (JJ. 124, p. 23, an. 1383.) — « Jehan Giles clerc des questeurs de « l'*ordre des quinze* vings demorans à Riom. » (JJ. 189, p. 58, an. 1455.) — « (Robert de Mauny) puist « et lui loyse porter le collier de nostre *ordre de la* « *Cosse de Genestre*. » (Pièces sur Ch. VI, I, p. 287.)

5° Succession : « Tout ensemble dire ne puis, Mès « tout vous conterai par *ordre*. » (Rose, 703.) — « 6° Mise décente : Eh bien ! dist le coutelier, l'appe- « lant monsieur, car il le voyoit bien en *ordre*. » (Despér. Contes, 83.)]

Ordrenance. [Ordonnance : « Puisque l'an- « cienne *ordrenance* de la legion a esté dicte. » (J. de Meung, Vegèce, II, 7.)]

Ordrener. 1° Ordonner, terme ecclésiastique :

Escladrus li bons *ordrenez*,
Parla avant comme senez. *(Brut, f. 61.)*

2° [Ordonner par testament : « Nous Marie de « Craon, dame de Poencé, saine de cors et ordrene- « resse de nostre pensée,... faisons et *ordrennons* « nostre testament. » (Preuv. de l'Hist. de Savoie, p. 379, an. 1317.)]

Ordreneresse. [Testatrice ; voir le précédent.]

Ordure. [1° Immondices, impuretés du corps : « Ne sueffre sor toi nule *ordure* ; Lave tes mains, « et tes dens cure. » (Rose, v. 2175.)] — « Ils y « demeurent voulentiers, pour le pourchaz qu'ilz « ont des gelines, et des oues, et des autres *ordures* « qui sont ès villes. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 291.) — « Ce mal advient aux faucons,... pour les « avoir tenus en lieu ord, plein de pouldre, ou de « fumée, et telles *ordures* leur engendre un humeur, « ou excrement aigre, et aigu qui les ronge. » (Fouill. Fauconn, fol. 37.) — [Rutebeuf (p. 11) écrit au figuré : « Pri à ton fil qu'il nous enterde, Et nous « esleve De l'*ordure* qu'apporta Eve.] — « Truye ne « songe qu'*ordure*. » (Cotgrave.) — « Il ne faut pas « remuer l'*ordure* qu'elle ne fasse apparoistre sa « mauvaise odeur. » (Mém. de Villeroy, II, p. 304.) — « Il ne fait gueres d'*ordure* en ce lieu là, » c'est-à-dire il n'y demeure guère. (Oud. Cur. fr.) — « Il y « a de l'*ordure* à sa fleute, » c'est-à-dire quelque manquement en son fait. (Ibid.) — 2° Mauvais air :

La soif, la chaleur, et l'*ordure*
Y ocist mainte creature. *(G. Guiart, f. 351.)*

3° [Femme de mauvaise vie : « Icellui Dollebel lui « dist qu'il avoit espousé une *ordure*, et qu'il estoit « coux. » (JJ. 163, p. 79, an. 1408.)]

Ore. [1° Heure : « A itel *ore*. » (Rol. v. 3212.) — « Une *ore* et autre. » (Ren. v. 21598.)]

Mais li fol dient que nos chaille
De quele *ore* mort nos assaille. *(Ms. 7615, I, f. 104.)*

2° [Maintenant : « *Ore*, ne vus esmaiez. » (Rol. v. 27.) — « Dès *ore* cumencet le cunseill. » (Id.

v. 179.)] — « Ge n'en istrai *ore* ne *ore*. » (Fabl. Saint Germ. f. 49.) — 3° Alors : « Pourquoi ne le laissastes « *ore*. » (Fabl. Saint Germ. f. 88.) — 4° Tantôt : « Elle porte *ore* deux, *ore* trois, *ore* quatre, *ore* cinq « laperiaux. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 49.)

1. Oré. Doré : « Les fauconniers choisissent le « lanier ayant grosse teste, les pieds bleuz, et « *orez*. » (Budé, des Ois. f. 116.)

2. Oré, Ored, Orez. [1° Orage : « Si s'aquillit « e tempeste e *ored*. » (Rol. v. 689.) — « *Orez* i ad « de tuneire e de vent. » (Id. v. 1424.)]

La nuit leva un grant *orez*. *(Ms. 7218, f. 277.)*
Li *orez* de la mer recesse. *(Blanch. f. 186.)*
Cinq jours ont ainsy enduré,
A le fort mer, o gros *oré*. *(Brut, f. 19.)*
Beaux fut ly temps, com en esté ;
Clere la nuit, li air sans *oré*. *(Brut, f. 23.)*

2° Vent favorable :

Bons est li *orez*, et li venz. *(Part. f. 147.)*
Et beau temps ot, et bel *oré*. *(Brut, f. 30.)*
Et ele voit le grant *oré*,
Qui amenoit la tempeste. *(Ste Marie Egypt. chaf. 61.)*
La nés estoit en haulte mer,
A tout lui va delivrement ;
Ben *oré* a, et souef vent. *(Ms. 7989², f. 49.)*

3. Oré. Participe passé de *orer*, prier : « Le « sainct de la ville n'est point *oré*. » (Cotgr.) De là « vendredy *oré*, » vendredi-saint. En parlant de Jésus-Christ : « Il souffrit mort pour le humain « lignage, ce fut le jour du vendredy *oré*. » (Départ. d'am. p. 259.) — « Je suis aussi maigre que le ven- « dredy *oré*, et aussi desfait que la semaine « peneuse. » (Moyen de parv. p. 181.)

Orée. [1° Bord d'un fleuve, lisière d'un bois : « Lesquelz se arresterent hors du chemin lez l'*orée* « d'un petit buisson. » (JJ. 152, p. 177, an. 1397.) — « Le milieu d'eus et les *orées*, Garnies de targes « entieres, De penonciaus et de banieres. » (G. Guiart, an. 1249.)] — « S'arresterent sur l'*orée* « d'une fontaine. » (Percef. VI, f. 102.) — « Avoit « fait tendre ung pavillon sur l'*orée* du fleuve. » (Joinv. p. 69.) — « Le long des rivages costes, et « *orées* de la mer. » (Brant. Dames gal. II, p. 213.) — « L'*orée* de l'hiver. » (Lett. de Pasq. I, 317.) — « L'*orée* de la haie. » (Rab. I, p. 277.) — « L'*orée* « des dents. » (Id. I, 244.) — « *Orée* de la montai- « gne. » (Id. IV, p. 235.) — « L'*orée* des ruisseaux. » (Pasq. Œuv. mesl. p. 365.) — « S'aller perdre dans « les bois et forest ; et la, sans tesmoings, se vou- « loir battre, laissans leurs grandeurs aux *orées*. » (Brant. Duels, p. 296.) — 2° Bords d'un manteau : « Jettant l'*orée* de sa cappe sur son espaule. » (Cont. d'Eutrap. p. 15.) — « Accollant l'*orée* de son « manteau. » (Cont. d'Eutrap. p. 296.) — 3° Carrés d'un jardin : « En quelle *orée* du jardin, il plante- « roit des choux. » (Eutrapel, p. 61.) — 4° Côtés : « Se fourre en l'*orée* de sa femme. » (Id. p. 464.)

Orei. [Bon vent (voir Oré) : « Et orent bon vent « et bon *orei* et arriverent à Dieppe. » (Mén. de Reims, § 93.)]

1. Oreille. [Dérivé de *ora ;* bord d'un bois : « Il vit issir feu Jehan de Noyers...... de l'*oreille* « d'un bois. » (JJ. 107, p. 214, an. 1375.)]

2. Oreille. [Oreille, dérivé de *auris :* « Petite « *oreille*, la teste tute falve. » (Rol. v. 1656.) — « Par dous feiz i fu pris ; si l'en laissa aler ; Mais « ainceis li fist l'um les *oreilles* couper. » (Thom. de Cantorb. 31.]

Expressions : 1° [Les voleurs étaient essorillés : « Et qui emble soc de charrue, et qui emble autres « choses, robes ou deniers, ou autres menues « choses, il doit perdre l'*oreille* al premier meffet, « et de l'autre larrecin il pert le pié, et au tiers « larrecin, il est pendable. » (Etabl. de S. Louis, liv. I, ch. XXIX.) Les essorillés ne pouvaient entrer dans les ordres : « Lesquelz malfaiteurs couperent « ou près une *oreille* au suppliant, par quoi lui, « qui estoit deliberé estre homme d'eglise, est « inhabile à jamais l'estre. » (JJ. 177, p. 135, an. 1445.) — 2° « Donner l'*oreille*, » prêter l'oreille : « Auquel maistre Jean le suppliant *donna oreille* « et fut content de l'ouyr. » (JJ. 178, p. 168, an. 1447.) — 3° « Les *oreilles* vous deveroient bien fort « et souvent *manjier ;* car je ne sui en compagnie, « que on ne parole tous jours de vous. » (Machaut, p. 144.) Nous disons : les *oreilles* doivent vous tinter. — 4° « On y alloit, tretout trembloit, Rien « devant luy ne resistoit, Ains chacun si *bassoit* « *l'oreille*. » (Liv. du bon Jehan, 619.) — 5° « Il « nous ont dit tant de merveilles, Qu'il n'ont cassé « les deux *oreilles*. » (Id. 1146.)] — 6° « Tendre « l'*oreille*, » avoir égard : « Il s'enclina et descendi « moult volentiers pour l'amour du roi de France, « car à tel roi on peut bien *tendre l'oreille*. » (Froiss. liv. IV, p. 279.) — 7° « *Oreille* d'asne, » sorte de simple ; c'est celle que nous nommons « grande consoude. » (Cotgr.) — 8° « *Oreille* de « chat, » sorte d'herbe qui vient sur les rochers, autrement pilozelle. (Fouilloux, Vénerie, f. 85.) — 9° « *Oreille* d'un heaume. » (Assis. de Jérus.) — 10° « *Oreille* de Judas. » (Cotgr.) On trouve ce quolibet : « Faut reprendre l'*oreille Judas*. » (Contred. de Songecr. f. 171.) — 11° « *Oreille* marine, ou de « mer. » (Cotgr.) — 12° « *Oreilles* de van, » les deux poignées. (Ms. 7996, p. 42.) — 13° « Sac plein « dresse les *oreilles*. » (Cotgr.) — 14° « A beau « parler closes *oreilles*. » (Id.) — 15° « A paroles « lourdes, sourdes *oreilles*. » (Id.) — 16° « Bois ont « *oreilles*, et champs oeillets. » (Id.) — [Ce proverbe si connu est à double entente ; on trouve la fleur dite *œillet* dans les champs, et la plante dite *oreille d'âne* dans les bois.] — 17° « *Oreilles* de serpent. » Dans le portrait d'un lévrier accompli, Gace de la Bigne (folio 112) met les « *oreilles* de serpent. » — 18° « *Oreille* d'ours, » fleur. (Cotgr.) — 19° « *Oreille* « de rat, ou de souris. » (Id.) — 20° « Fer de fleiche « à *oreilles*. » (Id.) — 21° « Haut d'*oreilles* » (Id.), s'entend d'un âne. — 22° « Tetins à *oreilles* » (Coquill. . 28), mamelles pendantes. — 23° « Vin « à une *oreille*, » bon, parce qu'en signe d'approbation on penche la tête d'un côté. (Oudin.) — 24° « Vin à deux *oreilles*, » mauvais, parce qu'en

signe de dégoût on secoue la tête et par conséquent les deux oreilles. (Oud.) — 25° « Conseiller de son « *oreille*. » (Cotgr.) — 26° « Nous appellons les « gens indoctes, et sans esprit, *grandes oreilles*, « grands asnes; à cause que les asnes qui ont les « *oreilles* longues sont fort indociles. » (Bouch. Serées, liv. II, p. 46.) — 27° « Fermer l'*oreille*, » ne vouloir pas écouter. (Oud.) — 28° « Fere l'*oreille* « sorde. » (Ms. 7218, f. 298.) — « Leur font *oreilles* « sourdes. » (G. Guiart, ms. f. 2.) — 29° « Faire « barriere d'*oreille* à sourt. » (Desch. f. 147.) — 30° « Faire *oreille* de marchand. » (Merl. Cocaie, I, p. 197.) — 31° « Partir les *oreilles*. » (Cotgr.) — 32° « Chauver des *oreilles*. » (Id.) — 33° « Se faire « tirer l'*oreille*. » Cette façon de parler vient de l'ancien usage qui subsistoit autrefois de « tirer « l'*oreille* » aux témoins pour les faire parler. (Hist. de Fr. par Velly, I, p. 128.) — [Voir aussi Du Cange sous *Auris*, p. 502 b; il cite la loi des Bavarois, la loi des Francs Ripuaires; l'usage remontait aux Romains; voir Virgile, 6e églogue, et Horace, sat. IX, liv. Ier. Dans les coutumes du moyen âge, la preuve orale étant seule admise, on tirait l'oreille aux enfants, on leur donnait des soufflets, pour qu'arrivés à leur majorité, ils se souvinssent des contrats passés en leur présence.] — 34° « Tirer « l'*oreille*, » presser de quelque chose. (Cout. de la reine de Navarre, II, p. 175.) — 35° « Avoir l'*oreille* « de, » être en faveur, avoir du crédit. (Mém. de Du Bell. liv. III, f. 92.) — 36° « Mordre l'*oreille*. » (Cotgr.) — 37° « Mettre le bouquet sur l'*oreille*. » (Id.) — 38° « Entrer par une *oreille*, et sortir par « l'autre. » (Oud.) — 39° « Passer en *oreilles* d'âne » (Oud.), ne pas rester en la mémoire. — 40° « Endor- « mir sur l'une et l'autre *oreille*. » (Cotgrave.) — 41° « Il en a jusqu'aux *oreilles*, » il y est bien avant. (Oud.) — 42° « Il a rapporté ses deux *oreilles*, » il est revenu sain et sauf. (Ibid.) — « Il a les *oreilles* « bien longues, » c'est un âne, un ignorant. (Ibid.) L'auteur ajoute que cela se dit aussi de quelqu'un qui est fatigué et surtout du travail de Vénus. — 43° « Si ne vaut pas une *oreille*, » c'est-à-dire rien. (Ms. 7615, II, f. 133.) — 44° « Sire, vous dormez de « l'*oreille*, » on vous trompe et vous êtes tranquille. (Ms. 6812, fol. 70.) — 45° « Vous m'avez mis en « l'*oreille* une puce. » (Gace de la Bigne, f. 37.) — 46° « Il li est monté en l'*oreille* que... » il soupçonne que. (Ms. 7996, p. 15.) — 47° [« On appelle aujour- « d'huy à la cour *pendans d'oreilles* ceux qui à « toutes heures soufflent aux *oreilles* des grands, « parce qu'ils sont toujours pendus à leurs *oreilles*. » (H. Est. Nouv. lang. ital. p. 565.) — 48° « Encliner « de l'*oreille*, » saluer d'une seule oreille, en penchant la tête de côté : « Tant (les clers) ont les « cuers cointes et gobes, Et tant sont plain de grant « outrage, Qu'autel ne crucefiz n'ymage N'enclinent « mes fors *de l'oreille*. » (Coinsy, 510, éd. Poquet.)]

Oreillé, *adj. m.* Qui a des oreilles : « Il ne se « trouveroit point en Arcadie d'asnes plus magni- « fiquement *oreillez* que nous serions. » (Dialogue de Tahur. p. 122.)

Oreillée. Oreiller : « Dresserent Gadiffer en son « lict et l'appuyerent d'*oreillées*. » (Percef. I, f. 50.) — On disait aussi au masculin : « Deux *oreillez* de « velours, pour s'asseoir. » (Des Acc. Escr. Dijon. page 33.)

1. Oreiller—ier. [1° Prêter l'oreille, écouter attentivement, être attentif : « Doivent li eskiewin « warder et *oreillier* et entendre soigneusement ke « nus ne meffacе. » (Cart. de Cambrai, dans D. C. sous *Aurem dare*.) — « Yzengrin a drecié l'oreille ; « Primes regarde et puis *oreille*, Qu'en la paroi un « trou avoit. » (Ren. v. 12256.)] — « Ne firent celle « nuyct fors *oreiller*, et escouter s'ilz orroyent ne « cry, ne noyse, dedans le chastel, ou à l'entour. » (Percef. vol. IV, f. 35.)

Entendu ont, et *oreillé*,
Quant, et comment l'Yrrois morroit. (*Brut, f. 68.*)

Le conte *oreille*, et escoute,
Pour savoir ce qu'on dit de luy. (*Ms. 6812, f. 78.*)

Tele est amour entre ami et amie,
Toudis enquiert, cherche, *oreille*, et escoute :
Onques amour ne fut sanz jalousie. (*Desch. f. 347.*)

2° [Couper les oreilles : « Item nous, Gieffroy et « nos successeurs, ne pourrons faire aucune execu- « tion de corps de homme, de femme ou autre, ne « aussi bannir ou *oreiller* ou mutiler. » (JJ. 79, p. 59, an. 1343.)]

2. Oreiller—ier. [Coussin : « (Un haubert) Ne « peise gaires plus d'un *oreiller*. » (Girard de Ross. p. 316.) — « Un petit *oreillier* à mettre souz le mes- « sel. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 66.) — « 2 petis *oreilliers* à lit. » (Id. p. 106.) — « Macé « Berthelot dist qu'il aloit coucher avec le suppliant; « lequel dist qu'il en avoit grant joye, puisqu'il lui « plaisoit; et quant il furent en sa chambre, le sup- « pliant se despouilla tout nu et se assist sur son « lit pour soy coucher, il prist son *oreiller* et son « cuevrechief, et les presenta audit Macé pour ce « que il estoit le plus ainsné. » (JJ. 146, page 433, an. 1394.)]

Oreilleres, *s. f.* Trous, ouvertures : « Et doit « avoir l'œil aux bestes, et regarder par *oreilleres* « qui sont faictes comme en ung cheval à perdris. » (Modus, f. 44.)

Oreillet, *s. m.* Partie du heaume qui couvroit l'oreille. (Oudin.)

Oreilletes, *s. f.* Petites oreilles :

Ses deux jolives *oreilletes*,
Petites comme deus feuilletes. (*Ms. 7218, f. 204.*)

Oreilleur. Qui écoute. (Cotgr.)

Oreillon. [1° Coup sur l'oreille : « Je ly donrray « tel *oreillon* Qu'il y aura du vermillon ; Tien ce « cop ; fui-je mensongiers. » (La Pass. de N. S. J. C.)] — 2° Barbe d'un fer : « Les *oreillons* d'un fer de « javeline. » (Cotgr.)

Oreillyé. Oreiller : « Il n'estoit plus de riches- « ses que des draps d'or, et des carpites, de cous- « sins, et des *oreillyés* que on portoit aux hourdis, « et aux fueilliées pour les dames et les damoisel- « les seoir à leur aise. » (Percef. vol. I, f. 134.)

Oreisun. [Oraison : « Une nuit, quand mult fu « penez en *oreisun* E il fu endormiz. » (Thomas de Cant. p. 94.)]

Orel, *s. m.* Ornement :

Ja por bel chapeau d'or, por *orel*, por crespine
Ne por guimple de soie atachie à l'espingne.
Ch. Musart, ms. S. G. f. 106.

Orele. Oreille : « Ce qu'en vostre *orele* vous « metent chascun jor vos gens, tout creez. » (Ms. 6812, f. 70.)

Orelge. [Même sens : « Il cluinge de l'*orelge*, si « l'a hapé. » (Aiol, v. 1042.)]

Orelle. [Même sens : « Et li mettoit en l'*orelle* « par ses infourmations que li royaulmes de France « li estoit devolus par la mort dou roi Carle. » (Froiss. t. II, p. 324.)]

Orellier. [Oreiller : « La grande baniere et cinq « *orellierz* d'autel. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4ᵉ série, t. V, p. 160.)]

Oreloge. [Horloge : « Nous vous mandons que « la somme de cent francs d'or vous allouez... à « nostre amé orlogeur, Pierre de sainte Bealte, en « rabat et deduction de la somme de deux cens « frans d'or qu'il doit avoir de nous pour la façon « d'un *oreloge* que nous lui faisons faire pour nos- « tre hostel de Beauté. » (Ducs de Bourgogne, IV, 28 octobre 1377.) — « Le premier jour de janvier fu « marchandé à Pierre Daimleville, faiseur d'*oreloges*, « demorant à Lille, pour faire une oreloge. » (Voyez le marché aux ducs de Bourgogne, par de Laborde, t. I, p. LXI, an. 1379.) — « Un grant *oreloge* de mer, « de deux grandes fioles pleines de sablon, en un « grand estuy de bois garny d'archal. » (Inv. de Charles V.) Il s'agit ici d'un sablier pour compter les nœuds du loch. — « A l'oratoire a un *oreloge* en façon « d'un timbre que donna M. de Berry au roy. » Id.]

Orement. Demande : « Ici li donna trois *ore-* « *ments*. » (Fabl. S. Germ. f. 18.)

Oremus. Saint à qui on dit des *oremus* :

Par foi, dist il, jà ce n'aviegne
Que point d'umilité me viegne,
Ne que je deboneres soie,
Que jamais *oremus* ne seroie. *(Ms. 7218, f. 1.)*

Orendroit. 1° Ce moment même, maintenant : « Pour toutes ces restitutions fere, et tous ces lés « païer, nous voulons que nos executeurs desous « només aient en leur main, et les i metons des « *orendroit*, tout nostre vesselement, nos jouiaus. » (Test. du comte d'Alençon, à la suite de Joinville, page 185.)

Esploitiez tost, je vous donrai
D'une nueve toile que j'ai,
Chemise et braies, *orendroit*. *(Ms. 7218, f. 178.)*

Si fut le roy moult resjouy,
De ce que illecques a ouy,
Car il se pense à faire droit
Aux parties, tout *orendroit*. *(G. de la Bigne, f. 151.)*

Parlant de l'empereur Justinien :

Et si fist, de l'ancien droit,
Le plus que l'en list, *orendroit*. *(Ms. 6812, f. 48.)*

2° Désormais :

Amis, tu sez bien *orendroit*,
Que ne te puis donner par droit
Ce que tu quiers. *(Ms. 7218, f. 203.)*

Fetes par ces chambres savoir,
Que n'i ait petite, ne grant,
Qui vigne *orendroit* avant. *(Ms. 7615, t. I, f. 115.)*

3° Tantôt répété :

Or est orguelle, or est fiere,
Or a chapel à corone,
Orendroit sa face abandonne
A voir, et puis la requeure. *(Ms. 7615, I, f. 107.)*

Or veut le froit, or veut le chaut,
Or consoille, or palle haut :
Or endroit veut estre loée. *(Id. f. 107.)*

Orenge. [« Pomme roonde, moienne, bele, « citrine, la quelle croist en la riviere de Janes et « est appelée en franchois pomme d'*orenge*. » (H. de Mondeville, f. 83 ᵇ.)] — « Pomme d'*orenge*. » (Chr. de S. Denis, t. II, f. 190.)

Oreor. Horrible (?)

Et a trové dedenz son tor,
Trace d'un grant porc *oreor*. *(Part. de Bl. f. 130.)*

Orer. [1° Prier : « Tuit *orem* que por nos degnet « preier. » (Cant. de Sᵗᵉ Eulalie.)]

Puis a commencié à *orer*,
Pater noster par ces verbes. *(Ms. 7218, f. 219.)*

Ja ne querroit qu'*orer*,
Et en oraison demorer. *(Ms. 7218, f. 286.)*

. . . . . . En trois parties
Estoient ses eures parties,
Dormir, ou mengier, ou *orer*. *(Ms. 7218, f. 295.)*

2° Souhaiter :

Qui moult lor velt bien, si lor *ort*
Qu'il soient mu, et ort, et sot. *(Parlon. f. 155.)*

3° Haranguer : « Songez quelle chose rare, et « admirable de voir cette scavante, et belle reyne « ainsy *orer* en latin qu'elle entendoit et parloit « fort bien. » (Brant. Dames ill. p. 115.)

Orés, **Orez**. [Orage : « La nuit leva un grant « *orez*. » (Fabl. t. III, p. 207.) — « En une gone se « mucha, Illueque se tint tout serés, Tant que li *orés* « fu passez. » (Paraphr. du ps. *Miserere*.)]

Ores. Maintenant : « Commandons que y faictes « faire *ores*, et autrefois tel ouvraige. » (Ord. t. III, p. 598.) — « *Ores* à primes. » (Froiss. III, p. 46.)

Expressions : 1° « *Ores* en avant, » dorénavant : (D. Morice, Hist. de Bretagne, col. 934, an. 1248.) — 2° « *Ores* que, » quoique. (Cout. Gén. t. I, p. 153 ; Lanc. du Lac, III, f. 32.) — 3° « *Ores* qu'il fut entré « s'asseit, » dès qu'il fut entré. (Carth. voyage du chev. errant, f. 119.) — 4° « Tant soit *ores* que vous « l'emmenissiez, » si tant étoit que. (Lanc. du Lac, t. III, f. 38.) — 5° « Quant à *ores*, » quant à présent. (Test. du comte d'Alençon, à la suite de Joinville, p. 184.) — 6° « *Ores* et d'icy en avant, » dorénavant. (Préf. de Clém. Marot sur Villon.) — 7° « Et quand « *ores* nous eussions eu Vercel, » quand même. (Du Bellay, liv. V, f. 157.)

Oret. [Doré : « En l'*oret* punt l'ad faite manu- « vrer. » (Rol. v. 2506.)]

Oreur. [Prêtre, dans D. C. sous *Festialis*.]

Orez. Maintenant :

Car s'en jeunesse il fut plaisant
Orez plus rien ne dit qu'il plaise. *(Villon, p. 28.)*

Orfalise. [Orfroi : « Pour garnir six tissus d'*orfalise*... .LXX. solz. » (JJ. 5, f. 7, Compte de Robert de Seres de 1332 à 1344.)]

Orfanté. [Etat d'un orphelin : « Comme Pierre « Danois eust un filz bastart,... lequel après le trespas de sa mere demoura en *orfanté* senz se ce « aucun le gouvernast. » (JJ. 135, p. 237, an. 1389.)]

Orfaverie. [Orfévrerie : « Li reis Salomum « tramist ses messages al rei Yram, e preiad que un « menestrel bon li enveiast ki en seust e maistres « en fust de *orfaverie* e de purtracture. » (Rois, p. 252.) — « Il sembloit qu'elle fust toute d'*orfaverie*. » (Brun. v. 1545.) — « *Orfaverie*, pour le roy « nostre sire, pour madame la royne et pour mon« seigneur le duc de Thouraine. » (Nouv. Comptes de l'Argent. p. 183.) — « A Jehan Mandole pour la « fourreure d'une houppelande à mi jambe, de « satin noir, à girons, en la manche senestre de « laquelle a un tigre de montaigne qui boit dedens « une fontaine, tout de broderie et en ladite fon« taine un bacin d'or d'*orfaverie* pour M[gr] le duc « d'Orleans. » (Compte de 1393.)] — « Chapeaux de « broderies semblables en facon de plumes d'os« trusse chargées d'*orfaveries* d'or, pour les cheva« liers, et d'argent pour les escuyers. » (Pet. Jeh. de Saintré, p. 518.) — Parlant de couvertures de chevaux : « La septieme fut d'*orfaverie* blanche, la « huictieme d'*orfaverie* dorée, et la neufieme « d'*orfaverie* meslée blanche et dorée. » (Mém. d'Ol. de la Marche, II, p. 578.) — Ces couvertures sont appelées « *orfaverie* branlant » (liv. I, p. 251.) — « Draps d'*orfaverye*. » (J. Mar. p. 22.) [Ce sont là des pièces d'orfévrerie appliquées sur un vêtement ; on portait des habits *orfevrés*, et, comme dit Martial d'Auvergne, on s'*enharnachoit d'orfavrerie*.]

Orfaverizez. « Epithète d'archers vestus de « robes enrichies d'orfevrerie. Ces archers du « corps, pour ce que, du temps de Charles septieme, « ils avoyent des hoquetons couverts de paillottes, « ou escailles d'argent doré, qu'on souloit appeller « *orfrais*, prirent le nom d'*orfaverizez*, comme les « appelle Philippe de Comines, à la difference de « ceux qui n'en avoient point. » (Fauch. Orig. des dign. de Fr. liv. I, p. 39.)

Orfelin. Privé, dépourvu : « Il ne loit pas au « pere, ne à la mere, à donner tant à l'un de leurs « enfans que li autres en demeurent *orfelins*, et « desheritez. » (Beaum. ch. XIV, p. 87.)

Sa lance est de droit *orfeline*,
Car trop est contrefete, et torte. *(Ms. 7615, t. II, f. 190.)*

Orfene. [1° Orphelin : « Li doiens et li capitles « devant dit n'obligent mie à taille paier clers, ne « veves, ne croisies, ne *orfenes*, ki mainent sour le « terre S. Pierre. » (Cart. de S. Pierre de Lille, an. 1267.) — « Et si reuba veuves et *orfenes*. » (Mousk. f. 54.) — 2° Privé de : « Si vous pri chiere« ment, comme une dame veuve et *orfene* de mari, « que vous aiez pité de moi. » (Froiss. t. III, 420.)]

Orfenin—is. [1° Orphelin : « Tant enfant ierent « de lor pere *orfenis*. » (Roncisv. p. 72.) — 2° Privé de : « Fist tout le monde *orfenin* Des biens dont jeu « ai pairleit. » (Wackern. p. 64.) — « Et si se des« nue et desrobe Qu'ele est *orfenine* de robe. » (Rose, v. 6176.)]

Orfenté. [Dénuement : « Sa femme et ses en« fanz demourez en *orfenté* et povreté. » (JJ. 92, p. 230, an. 1363.)]

Orfevaresse. Femme d'un orfévre. (Caquets de l'Accouchée, p. 80.)

Orfevre. [1° Orfévre : « Il est à Paris *orfevres* « qui veut, et qui faire le set, pourvu qu'il oevre « as us et as coustumes du mestier. » (Liv. des Mét. p. 38.) — « A Hermant Russel, *orfevre*, pour avoir « fait et forgé deux couronnes d'or, ou il a, en chas« cune, entaillié le mot dudit seigneur qui dit « *jamès*. » (Ducs de Bourgogne, t. IV, an. 1395.)] — 2° Forgeron : « Elle fist porter le fer sur ung « *orfevre*. » (Percef. vol. V, f. 13.)

Expressions : 1° « *Orfevre* de la terre. » (Cotgr.) — 2° « *Orfevre* en cuir, » savetier. (Oudin.) — 3° « Fille d'*orfevre* qui a le nez gravé » (Id.), qui a eu la petite vérole.

Orfevrie. [Orfévrerie : « Pour emploier aux « jacquettes d'*orfevrie* qui nagueres avoient esté « faites aux archiers ordonnés à la garde du duc. » (Ducs de Bourgogne, an. 1460.) — « (La suite du duc « de Bourgogne, à Reims, en 1461) en abillemens « de drap d'or, d'*orfevrie* ou de velours, non toutes « voies à couvertes de chevaulx, mais enharnassies « de soye et de brodure et d'*orfevrie* par diffe« rence. » (Chastellain.)]

Orfileure, *s. f.* Ce mot s'applique aux cheveux :

Pour franchement estimer la toison
De tes cheveux d'*orfileure* excellante. *(L. Le Caron, 41.)*

Ta pompeuse cheveleure,
Se frisant en *orfileure*. *(Ibid.)*

Orfrais. [Orfroi ; broderie employée en bordure, galon : « Sont les diz paremens de viez draps d'or « remanens d'*orfraiz*. » (Nouv. Compt. de l'Arg. 67.) — « Uns viez *orfrais* de chasuble. » (Id. p. 81.) — « Un chapel de roses tout frais Ot dessus le chapel « d'*orfrais*. » (Rose.) — « Devise des *orfraiz* qui « doivent estre fait pour la chappe du roy. » (Archives de Saint-Hilaire de Poitiers, an. 1469 ; voir Annales archéol. de Didron.)]

D'*orfrays* eut un chapel mignot. *(Borel.)*

Et un chapeau d'*orfrais* eut neuf....
Le plus beau fut de dix neuf,
Jamais nul jour veu je n'avoie
Chapeau si bien ouvré de soye. *(Id.)*

Orfraser. [Border d'orfroi : « L'autre (angelot) « à torche *orfrasé* d'orfrois. » (JJ. 5, f. 3, an. 1332 à 1344.)]

Orfraye. Orfraie, oiseau de proie qui brise les os. (*Ossa frangit*, en italien *ossifrago*.) — « Qu'il n'y « ait que serpens, qu'*orfrayes*, et corbeaux. » (R. Bell. I, p. 112.)

Orfresé. Bordé d'orfroi :

La ot tente, enseigne *orfresée*. *(G. Guiart, f. 46.)*

Orfrisé. Orfroi : « Le grand escuyer estoit vestu « d'un manteau de drap d'*orfrizé*. » (Pièc. justific. Mem. de du Bell. VI, p. 436.) — « Avoit le dit sieur « fait les plus belles tantes qui furent jamais veues, « et le plus grand nombre, et les principales « estoient de drap d'*orfrisé*, dedans et dehors. » (Mem. de Rob. de la Mark. Sgr de Fleur. p. 374.)

Orfrisié. Bordé d'orfroi : « Lequel chapel garni « de boutons de perles rondetes, et menues, et « *orfrisiées* de bisete d'or de plitte, et de grosses « perles. » (Du Cange, sous *Capellus*.)

Orfrizure. Ouvrage d'orfroi :

Non, pour quelque riche vesture
De broderie, ou d'*orfrizure*. *(Baïf, p. 261.)*

Orfroi. Galon, bordure :

Et au col ait *orfrois* assis. *(Ovid. de Arte, 97.)*

Il vit les mains qu'el joint et lace,
Nues, sanz ganz, et sanz *orfrois*. *(Narc. f. 119.)*

Parmi les habits d'une femme, on voit « un « bliaut d'*orfroiz*. » (Flor. et Blanch. ms. S. G. f. 194.) — Henri roi d'Angleterre, fils de Guillaume le Conquérant, était « viestus d'un dras bandés « d'*orfrois*. » (Ph. Mousk. p. 499.) Aux funérailles de Charlemagne :

Et si ot le septre, et l'espée,
De rice *orfrois* envolepée. *(Id. p. 307.)*

Et monte sur le palefroi,
Dont la seurcengle fu d'*orfroi*. *(Ms. 7996, f. 59.)*

Et Trubert sit ou palefroi,
Dont la sambue fu d'*orfroi*. *(Id. p. 90.)*

On a dit de la simplicité des Maries :

Ne portent pas guimples d'*orfroy*. *(III Maries, p. 213.)*

Jupe porprine,
Orlée d'un *orfrois* gemme. *(Parton. f. 151.)*

Et chapiau d'*orfrois* porter. *(Poët. av. 1300, IV, 1501.)*

Sans biau chapiau d'*orfrois*. *(Id. p. 1449.)*

D'or et d'argent estoit, et d'*orfrois* atornée,
Si com sunt damoiseles, à cui li siecles agrée.
Sainte Marie Egypt. 27.

Li *orfrois* dont estoit bordée
Valoit bien l'or d'une contrée. *(Ms. 7218, f. 358.)*

La coverture du destrier
Font les dames apareillier ;
Tote fu coverte d'*orfrois*. *(Blanch. f. 179.)*

Haubers mailliez toz plains d'*orfrois*. *(Id. f. 183.)*

La litiere de pailes, et d'*orfrois* aornée.
Vie de Sainte Theysie, ms. de Sorbonne, chif. 27, col. 3.

. . . . Un palefroi Norrois,
Dont les regnes erent d'*orfrois*. *(Blanch. f. 177.)*

Orfroisier. [Border d'orfroi : « Chapeaux de « bievre... *orfroisiez* autour de bon orfroy d'Arras. » (Compte de 1351.) — « Deux paires d'orfrois pour « *orfroisier* les garnemens de la chapelle. » (Id. 1352.) — « Une tunique dalmatique de camocas « blanc *orfroisiez* d'or trait et parement à ymages. » (Inv. de Charles V, 1380.)]

Organ. Orgue :

Son grant *organ* entonne. *(Hist. du Th. fr. II, p. 264.)*

Organal (vaine). Trachée artère : « Et le fer « du glaive... luy entra au col, et luy coupa la veine « *organal*. » (Froiss. l. II, p. 116.) — [« La pointe « du coustel en estrillent cheut sur le col du dit « fauconnier, et lui persa ou coupa une des vainnes « *organaux*, dont icellui fauconnier moru assez « tost apriès. » (JJ. 140, p. 144, an. 1390.)]

Organe. [1° Orgue, ou plutôt lyre : « Sur les « flums de Babylone, iluec seïmes e plorames, « dementres que nus recordiums de Sion. Es salz, « el milliu de li, suspendimez nos *organes*. » (Psaut. d'Oxford, p. 213.)] — « Quand soubdain les musi- « ciens de la bande argentée cessarent, seullement « sonnoient les *organes* de la bande aurée. » (Rab. t. V, p. 114.) — 2° Bouche, voix :

Flesches, et traictz, lances, et pertuysanes,
Avec grant bruit sortant de leurs *organes*. *(J. Mar. 17.)*

« D'une *organe*. » (Blazon des Faulces Am. 229.)

Organer. Chanter en s'accompagnant sur la lyre :

Tympaniser, par criz haulx, et publiques,
Et *organer* d'un chant vil, sans accord,
Convient leurs noms. *(R. de Collerye, 124.)*

[« Tex chante bas et rudement Que Dex escoute « doucement, Plus que celui qui se cointoie, Qui haut « *organe* et haut pointoie. » (Mir de Coinsy, II.)]

Organeurs, *s. m.* 1° Machinateur : Le grand Turc écrivant au pape qui voulait ordonner une croisade contre lui : « Se vostre prudence ne se « desiste de ces entreprinses, nous nous efforcerons « contre vous à l'ayde des *organeurs*, imperateurs, « et autres roys d'Orient. » (Monstrel. III, p. 62.) — 2° [Organiste, aux Statuts des jongleurs et menestrels.]

Organiser. [1° Jouer de l'orgue, dans Du Cange, sous *Organum*.] — 2° Munir de : « Les muses t'ont « de leurs chantz, sans discordz, *Organisé* trop « mieux que aultres dix corps. » (G. Crétin, p. 183.)

Organne. Lyre :

Flutes, flajolz, cymbales bien sonantes,
Parmi les voix d'*organnes* resonantes. *(G. Cretin, p. 40.)*

Organner. Chanter :

Li rossignous ses lais *organne*. *(Parton. f. 124.)*

Orgasme. Crise, révolution, en parlant de l'âge de puberté : « Auquel temps, le genie de la nature « commande aux peres de garder soigneusement « leurs filles de la conversion des courtisans, pour « autant qu'il se fait un merveilleux *orgasme* par « tout le corps en cette aage. » (Malad. d'amour, p. 110.)

Orge. Orge : [« De cinq pains d'*orge*, de deux « poissons noant. » (Roncisv. 152.) — « Tout fro- « mant, tout blé, tout *orge*, tout saigle, tout pois... « sunt de la meisme custume devant dite. » (Liv. des Mét. 313.)]

Et encor seroit bon, nature,
Que vous cessissiez vostre forge,
Dorenavant et que tel *orge*,
C'est à dire bestes et gens
Et la semence des vivans....
Fust, de tous poins, par vous copée,
Et comme fausse herbe extirpée. *(Desch. f. 482.)*

« Faire ses *orges* » (Oud. Cur. fr.), c'est-à-dire faire bien ses affaires. — [« Ils faisoient leurs *orges*, « comme l'on dit, en leurs charges. » (Carloix, VI, p. 17.)] — « *Orge* de muraille, » (Cotgr.) — « *Orge*

« paumé. » (Id.) — « *Orge* pelé. » (Id.) — « A grain « d'*orge*. » (Id.) — « L'argent quant l'*orge*. » (Id.) — « Semer un grain d'*orge*, pour attrapper un « pigeon. » (Id.)

Orgeau, *s. m.* Manche du timon de navire : « Nostre trinquet est à vau l'eaue. Zalas ! à qui « appartiendra ce bris ? Amis, prestez moi icy der- « riere une de ces rambades ; enfans, vostre « landrivel est tumbé ; helas, n'abandonnez l'*or-* « *geau*. » (Rabel. IV, p. 85.)

Orgée. Eau d'orge mondé. (Oudin.)

Orgene. [Lyre : « Et David sunout une maniere « de *orgenes*, ki esteient si aturné ke l'um les liout « as espaldes celi kis sunout. » (Rois, 141.)]

Orgenistres. Musicien, joueur d'instruments :

> Bons chantres est, et bons legistres,
> Bons avocaz, bons *orgenistres*. (*Sainte Léoc. f. 28.*)

Orgeol. Orgelet, compère loriot, dans Oudin. [Le mot a été fait sur *aureolus*, car ce furoncle est jaune d'or. Dans les textes anciens, on trouve *leurieul*, mot formé par agglutination de l'article. De nos jours encore, les gens de l'Ouest prononcent *orgeuil*. Comparez *oriol*. Cependant il peut y avoir eu confusion entre *aureolum* et *hordeolum*, petit grain d'orge.]

Orgerie. [Marché au blé : « Fut par feu nostre « très chier seigneur, cui Dieu pardonne... octroyé « povoir et faculté de faire et tenir en la ville de « Montpeslier une *orgerie* en lieu propice, pour « vendre et distribuer les blez. » (JJ. 194, p. 152, an. 1466.)]

Orgeus. [1° Orgueilleux : « Que pou dure cest « siecles, n'i a fors que trespas ; Bien le monstre la « mort, qui ne sejorne pas, Ains prent povres et « riches, et tous *orgeus* abas. » (Serm. de Rob. de Sainceriaux sur la mort de Saint Louis, dans Saint Louis, p. 162.)] — 2° Orgueil :

> Car *orgeus* ne doit pas regner
> En chevalier ne demorer. (*Ms 7218, f. 152.*)

Orghe. [Orge : « Assés orent pain d'*orghe*, aigue « del riu. » (Aiol, v. 3920.)]

Orghene. Orgue :

> L'en cornet, u en buissine,
> En *orghene*. (*Poës. av. 1300, IV, 1359.*)

Orgilleus, orgillous. Orgueilleux :

> Mais Carles Martiaus, qui fu preus,
> Et cevaliers bien *orgilleus*. (*Mousk. p. 49.*)
> La tierce part fist assener,
> As *orgillous* povres donner. (*Mousk. p. 299.*)

Orgillousette. Un peu fière :

> On dist que j'ai bien maniere
> D'estre *orgillousette* ;
> Bien afiert à estre fiere
> Jone pucelette. (*Froiss. poës. p. 381.*)

Orginal (vaine). [Trachée artère : « Li fiers « dou glave ly entra ou col et li copa la vainne « *orginal*. » (Froiss. IX, 339.)]

Orgoil. [Orgueil : « Entr'els unt *orgoill* e cun- « fort. » (Rol. v. 1940.) — « Tout ce ne lo je mie ; « Que trop sembleroit estre *orgoil* et desverie. » (Sax. 22.)] — Pierre de Montfort parle d'une invasion des Gallois en Angleterre : « Oveke tot le *orgoyl* « de Gales. » (Rymer, I, 13.)

Orgoillos—us. [M. Gautier indique *orgoillos* pour le v. 2211 de la chanson de Roland ; ce mot n'y est pas : « Li cheval sont *oirgoillus* e curant. » (Id. v. 3966.) — « Doné li ot un nouvel chevalier, « Si l'en fist plus *orgoillos* et fier. » (Girard de Viane.)]

Orgre. [Orgue : « Es sauz pendismes nous nos « *orgres*. » (Psautier, f. 166.)]

Orguan. [Organe : « Quant obfuscation extraor- « dinaire n'empesche l'*orguan*, c'est à dire l'instru- « ment qui est le corps par maladie ou accident. » (Chr. de Pisan, Charles V, I, 9.)]

1. Orgue. Orge : « Faire ses *orgues*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 204.)

2. Orgue. [1° Instrument de musique : « *Orgues* « seans et portatives. » (H. Litt. de la France, XXIV, f. 752.)] — « Jouer des *orgues*, » faire l'acte vénérien. (Oud.) — « Jouer des *orgues* de Turquie, » des dents ; manger. (Id.) — « Dire d'*orgues*, » parler à son aise, sans considérer. (Id.) Voy. ci-dessus « dire d'or. » — 2° Barrière, herse d'une porte. (Oudin.) — 3° [Pièce d'artillerie : « Fauconnaux, verses, fleutes, *orgues*. » (Paré, préf. IX.)] — On trouve aussi dans le même sens « deux paires d'*orgues*. » (Hist. de la Popel. I, f. 30.) — Les *orgues* sont une machine composée de plusieurs gros canons, pour défendre les brèches et autres lieux qu'on attaque ; on les appelle ainsi parce que les canons sont arrangés l'un à côté de l'autre comme des tuyaux d'*orgues*.

1. Orgueil. 1° Opinion trop avantageuse qu'on se fait de soi-même : « *Orgueil* de serf. » (Part. de Bl. ms. S. G. f. 164.) — « *Orgueil* de Templiers. » (Poës. av. 1300, IV, p. 1651.) — « *Orgueil* n'a pas « bon œil. » (Cotgr.) — « Il n'est *orgueil* que de « povre enrichi. » (Cotgr.)

> Grand *orgueil* est tantost mué. (*Al. Chart. p. 720.*)
> . . . . . *Orgueil*, et cortoisie,
> Ne s'entrefont ja compaignye. (*G. de la Bigne, f. 3.*)

2° Ce qui cause de l'orgueil : « Et puis après yssit, « de Kamalot, le grant *orgueil* de la Table ronde, à « si grande abondance de gens qu'ilz estoient plus « de cinq mille, dont il n'y avoit celluy qui pour « bon chevalier ne se fust tenu. » (Lanc. du Lac, II, f. 108.) — 3° Cale de bois ou de pierre qui fait dresser la tête d'un levier : « Metez le bloc de bois qui « tient le chambel, et doit on avoir ung baston au « travers du revel de vostre giesle, entre deux « poulies, qui est appellé *orgueil*. » (Mod. f. 83.) — « Au milieu du chambel, aura une oche qui sera « mise contre un petit pau plat, au bout qui sera « fiché au revel d'un chambel contre l'*orgueil*. » (Mod. f. 83.)

2. Orgueil. Orgelet : « Qui refuse à une femme « enceincte, un *orgueil* lui vient à l'œil. » (Cotgr.)

Orgueillable. Qui a droit d'être orgueilleuse :

> *Orgueillable*, non orgueilleuse. (*Desch. f. 17.*)

Orgueilleuse. Nom de vaisseau :

En une nef des Flamens frape,
Que l'en l'*Orgueilleuse* nomma. *(G. Guiart, f. 314.)*
Bort à bort, contre l'*Orgueilleuse.* *(Ibid. f. 316.)*
Perdue ont, en ceste maniere,
D'avoir aide fameilleus,
L'*Orgueilleuse* li orgueilleus. *(Ibid. f. 316.)*

1\. **Orgueilleux.** 1° Qui a de l'orgueil : « Un « *orgueilleux* craint la honte. » (Marg. de la Marg. 337.) — « *Orgueilleux* cueur soy mesme se deçoit. » (Coquill. p. 178.) — « Tost voyons nous l'*orgueilleux* « surmonté, » c'est-à-dire humilié. (Jouv. ms. 108.) — 2° Succulent : « Donne mains à mengier et de « chars qui ne soient mie si *orgueilleuses.* » (Mod. fol. 138.)

2\. **Orgueilleux.** Maladie : « Sœur Sare de « Houpelines eut une maladie moult perilleuse, que « l'on appelle l'*orgueilleux ;* son corps estoit tout « entrepris de boces et de taches, et cuidoit l'on que « elle en deust mourir. » (Vie d'Isabelle, sœur de S. Louis, à la suite de Joinville, p. 175.) — [Dérivé d'orgeol, orgelet, ancien nom du furoncle.]

Orgueillir. Se couvrir d'orgelets, de furoncles. Parlant d'un poison très subtil : « Le poil en devoit « tomber, et la peau devenir si tendre, et *orgueillie,* « qu'on ne la pourroit toucher qu'elle ne s'enle- « vast, » c'est-à-dire si enflée, si tendue. (Hist. de S. Den. trad. de Le Labour. p. 196.)

Orgueillir (s'). 1° S'enorgueillir :

Qui contre son mestre s'*orgueille,*
Bien est resons que il s'en dueille. *(Ms. 7218, f. 134.)*
Cil arbre se cuevrent de fueille,
Et, de flor, la terre s'*orgueille.* *(Id. f. 309.)*

En parlant d'une mauvaise maison :

Fols est qui por tel leu s'*orgueille.* *(Id. f. 290.)*

2° Prendre le ton haut :

Dame, fet il, et s'el *orgueille.* *(Fabl. ms. f. 303.)*

Orgueillox. Orgueilleux : « Li povre *orgueillox* « de Tors. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1651.)

Orguelleux. Orgueilleux :

La caiere est *orguelleuse,* et fiere. *(Ste Kath. chif. LX.)*
D'*orguelleux* dras del siecle, son cors appareilla.
Vie de Sainte Thaysie, Sorb. ch. XXVII, col. 3.

Orguellir (s'). S'enorgueillir :

Fox est celui qui s'*orguelle*
D'autrui avoir. *(Poës. av. 1300, IV, p. 1493.)*

Orguene. Orgue, dans S. Bernard.

Orgueneor. Qui joue de l'orgue, de la lyre : « Jehan l'*orgueneor.* » (Poët. av. 1300, II, p. 728.)

Orguener. Jouer de l'orgue, de la lyre :

Et clers chanter, et *orguener,*
Voix abaissier, et voix lever. *(Brut, f. 79.)*
Un serjans de grant melodie
Bien chantans, et bien *orguenans.* *(Fabl. du R. f. 258.)*
Tant but Belins que il s'envoise,
Lors a commencié à chanter,
Et l'archeprestre à *orguener,*
Et Renaut chanta en fausset. *(Ms. 7218, f. 48.)*

Orgués. [Orgueil : « Car li très grans *orgués* de « son cuer ne li laissa. » (Mén. de Reims, § 190.)]

Orgueus. Même sens :

Toz lor *orgueus* devenra cendre. *(Ms. 7218, f. 80.)*

Orguex. [Orgueil : « Li *orguex* puet sousduire « l'ome en mainte maniere. » (Vie de Ste Thaysie, Sorb. XXVII, c. 1.)]

Orguilleusette. Un peu fière :

Mort mi avez *orgueilleusette ;*
A tort, doucette, mort mi avez. *(Ms. 6812, f. 62.)*

Orguilleux. 1° Orgueilleux : « *Orguilleuse* « semblance monstre folle cuidance. » (Fabl. S. G. fol. 115.) — « Il n'est si grant despit que de povre « *orguilleux.* » (Cotgr.) — « Deux *orguilleux* ne « peuvent estre portés sur un asne. » (Id.) — [« Deus « me conseillera qui tuz dis m'est prochiens, Qui « l'*orguilleus* abat, le povre oste des fiens. » (Th. de Cant. 97.) — 2° Rebelle : « Li coursiers qui estoit « durement fors et rades et *orguilleus.* » (Froiss. V, 89.)] — « Furent les nerf si *orguilleux.* » (Percef. II, fol. 26.)

Orguillir. Enorgueillir : « Deniers *orguillist* « pautonniers. » (Ms. 7218, f. 167.)

Orguillos—us. [Orgueilleux : « Mult i avrez « *orguillos* parçunier. » (Rol. v. 474.) — « Mandez « Carlun à l'*orguillus,* à l' fier. » (Id. v. 28.)]

Orguilz. [Orgueil : « Devers vos est li *orguilz* e « li torz. » (Rol. v. 1549.)]

Orguine. Lyre :

Durant ce temps, trompes, cloches, bussines
Menoyent ung bruyt doulx, et armonieux ;
Musiciens, avecques les *orguines,*
Disoyent mottez, et chansons celestines. *(J. Marot, 29.)*

Ori. Orient :

Ori, occi, midi, septemtrion. *(Desch. f. 16.)*

Orible. [Horrible : « Avoit une si *orible* pueur « en Damiete des cors qui estoient mort que nus « n'i pooit durer. » (Mén. de Reims, § 158.)]

Oribleté. [Calamité : « Si entendirent sus leur « chemin le pestilence et l'*oribleté* qui couroient « sus les gentils hommes. » (Froiss. VI, 55.) — « Onques si grans cruautés ne *oribletés* n'avinrent « au monde. » (Id. X, 173.)]

Oribus. 1° Chandelle de résine qui, dans quelques provinces, se place sur la cheminée. — 2° « (Gargantua jouait) à la *barbe d'oribus.* » (Rab. t. I, fol. 22.) — Les enfants bandent les yeux à un d'entre eux et lui font la barbe avec de l'ordure. — 3° « Poudre d'*oribus,* » merde pulvérisée. (Oudin.) — 4° « Compère d'*oribus* » (Id.), ami en apparence. — [Il y a eu confusion entre l'*or,* de couleur jaune, et le *quibus.*]

Orichal. Archal. (Cotgr.)

Orié—et. [Doré : « Par l'*orié* punt. » (Roland, v. 466.) — « En l'*oriet* punt. » (Id. v. 2435.)]

Orieflambe. [Oriflamme : « Gefreiz d'Anjou « porteit l'*orieflambe.* » (Rol. v. 3093.)]

Orient. [« Cunquerrat li les teres d'ici qu'en « *Orient.* » (Rol. v. 401.) — « Li parreins fu ocis e « gist en *Orient ;* Car saint iglise esteit idunc en « creissement. » (Thom. de Cantorb. 157.)] — On a

dit au figuré : « Que celui renonce la vie, qui ne se « sçait pas tenir joyeux pour l'amour d'elles (les « dames), lesquelles sont *orient* de plaisir et midy « de joie. » (Nat. d'amour, f. 20.)

Oriental. [« En icels leus *orientals*. » (Rom. de Troie, v. 23185.) — « En ceste *orientale* partie. » (Id. v. 23209.)]

Orienté. D'un bel orient, en parlant des perles. (Cotgrave.)

Orientels. Orientaux. (Chr. de S. Den. I, 110.)

Orier. Etole que le prêtre se met sur la tête en faisant des oraisons :

Bien sés que par un autre nom
Appelle on estole *orier*. *(R. de Charité, D. C. s.* Orarium.*)*

Oriere. [Lisière d'un bois, d'un champ : « Or « fu geris lez l'*oriere* del bos. » (Raoul de Cambrai, 132.) — « Icellui Douceurre fut veu et apperceu par « l'un d'eulx, et qu'il estoit au devant d'eulx à « l'*oriere* dudit bois. » (JJ. 152, p. 57, an. 1397.) — « Le suppliant aperceut sur l'*oriere* ou rive d'un « champ. » (Ibid. p. 177.)]

Orierie. [Discours déplacé, *oremus* : « Que ce « n'estoit pas le lieu pour demander ledit paiement « et faire telles *orieries*. » (JJ. 207, p. 369, an. 1481.)]

Oriete. Herbe médicinale. (Médec. des chevaux, p. 5.)

Oriflambe — flamme — flour. [Oriflamme (voir Orieflambe) : « Dunc respondi li conestables, « Chevalers proz et connables, Qui l'*oriflambe* des « Françeis Portout, saive ert mult et curteis. » (Chr. des ducs de Normandie, v. 3415.) — « Et tenoit « en sa main une lance à quoy l'*oriflamme* estoit « attachié, d'un vermeil samit, à guise de gonfanon « à trois queues, et avoit entour houppes de soye « verte. » (Chr. de Flandre, ch. 67.) — « Et si portez « seul d'entre les roys, l'*oriflambe* en bataille, c'est « à scavoir, un glaive tout doré, ou est attachée « une banniere vermeille. » (Raoul de Presles, dans l'Hist. de S. Denis, par Doublet, liv. I, ch. 41.) — « Requourent cele part ou virent l'*oriflour*. » (Du Cange, sous *Auriflamma*.) — Par extension, on a dit de tout étendard en général : « De la fondation « de Marc de Foras archidiacre de Thierache ont « esté donnez deux guidons ou *oriflames*, qui se « portent à la Passion, qui ont cousté .80. escus « d'or. » (Martyrologe de Laon.)] — Dans la guerre contre les fouaciers, Rabelais dit que Gargantua, « cependant qu'on apprestoit son disner, alla faire « affuster son artillerie, desployer son enseigne et « *oriflant*. » (Rab. I, p. 184.) — Dans Blanchandin, la dame orgueilleuse d'amour, assiégée dans sa ville, donne s'*oriflor*, comme son *oriflamme* à porter à son prévôt dans une sortie qu'il fait (f. 191).

Oriflamme est une banniere,
Aucun pou plus forte que guimple,
De cendal rouioians, et simple,
Sans portraiture d'autre afaire. *(G. Guiart, f. 30.)*

Les uns en font remonter l'origine jusqu'à Clovis, d'autres à Charlemagne, d'autres la font descendre du ciel. (Froiss. II, ch. 125.) — L'*oriflamme* étoit l'étendard de l'abbaye de S. Denis que, par respect pour ce saint protecteur de la France, nos rois de la 3e race portoient à la guerre. Le comte de Vexin la portoit comme premier vassal de l'abbaye. (Chr. S. Den. I, fol. 223.) — Le roy venoit la recevoir en grande dévotion, la prenoit des mains de l'abbé et la mettoit dans celles du comte ; quand le comté du Vexin fut réuni à la couronne, le roy la donnoit à porter à qui bon lui sembloit. Le titre de « porte-*oriflamme* » devint alors une charge très considérable, parce que cet étendard étant regardé comme sacré, l'honneur de le porter supposoit beaucoup de valeur et par conséquent de considération. Sous Charles V, le maréchal d'Audrehem quitta sa charge de maréchal pour celle de « porte-*oriflamme*. » L'*oriflamme* fut prise, dit-on, à la bataille de Mons-en-Puelle, mais on dit dans le temps que c'en étoit une feinte qu'on avoit portée pour exciter les soldats. (Voy. Pithou, Chr. de Troyes, p. 556 ; la dissertation de Du Cange, Fauchet, des Orig. II, p. 113.) — [Voir encore sur l'*oriflamme*, la Chanson de Roland, éd. de L. Gautier, p. 289 ; les Recherches sur les drapeaux français, de G. Desjardins, p. 1 à 8 ; le Drapeau de la France, de M. Sepet, p. 21.]

Origan. Plante de la famille des labiées : « Quand « le loup se sent les dents agassées de manger « chair crue, ou rebouchées de rompre les os des « bestes qu'il devore, il sort de sa caverne, et mas- « che de l'*origan* afin d'aguiser ses dents. » (Fouill. Vén. f. 112.)

Originaire. Original. « Aussi quittons nous les « vieilles traductions, et voulons avoir recours aux « livres *originaires*, soient grecs, ou latins qui « avoient esté translatez. » (Lett. de Pasq. I, p. 85.) — On trouve dans le même sens, « procez *origi-* « *naire*, » pour procès original. (Rech. de Pasq. VI, p. 471.) — « Fermier *originaire*, » celui à qui on a loué d'abord, et qui reloue ou sous-afferme à d'autres. (N. C. G. I, p. 913.) — « Demandeur *ori-* « *ginaire*, » principal demandeur. (Id. p. 918.)

Original, *adj.* [1° D'origine : « Si anceseir « estoient Romain *original*. » (Vie de seint Auban, p. p. Atkinson, v. 23.) — 2° Vital : « Lesquelz cirur- « giens fendirent ladite cuisse en autre lieu ; et « disoit on que à ceste cause avoit esté coppée une « veine *originalle*, qu'ilz ne sceurent estancher » (JJ. 183, p. 160, an. 1456), c'est-à-dire une artère.]

Substantif. 1° Origine : « Puisque nous avons cy « fait mention des Lombards, nous racompterons « en brief l'*original* de cette nation. » (Chron. de S. Denis, I, fol. 24.) — 2° [Minute d'un acte : « Que de « commissions et de relations, li baillis et lesdiz « eschevins auront chascun un *original*. » (Varin, Archiv. de Reims, II, 2e partie, p. 866, an. 1342.)] — 3° « Pourtour de l'*original*, » souffleur qui a le manuscrit de la pièce en main. (Hist. du Th. fr. II, 286.)

Originalement. D'une manière originale. (Cotgrave.)

Origination. Origine : « Se divise en deux

« genres, c'est à dire en deus qualitez, ou substan- « tiales *originations.* » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 36, v°.)

Originée. Descendue :

L'escript pourtant,
Albe est portant
Originée
D'Escaigne. *(J. Cretin, p. 125.)*

Originel. 1° Primitif : « La nature humaine, se « maintenant en son premier *originel* estat, n'y « eut senty aucune honte. » (Sag. de Charr. p. 134.) — « Il y a grande apparence que la façon d'aller « tout nud, tenues encores par une grande partie « du monde, soit l'*originelle* des hommes. » (Ibid. p. 85.) — 2° Original : « Titres *originels.* » (N. C. G. II, p. 91.) — 3° Véniel :

L'un et l'autre, en ce cas, n'aquiert
Sanz plus, que pechié veniel,
Que l'en appelle *originel.* *(Desch. f. 560.)*

4° [Vital, organique : « Icellui Thibault getta de « sa javeline.... tellement qu'il atteignit ledit de « Cleres en la jambe et lui couppa la veine *origi-* « *nelle* tout oultre » (JJ. 195, p. 924, an. 1473), c'est-à-dire une artère.]

Originellement. Originairement. « Si *origi-* « *nellement* les hommes eussent estez vestus, il « n'est pas vray semblable qu'ils se feussent advisez « de se despouiller, et mettre tout nuds. » (Sag. de Charr. p. 85.)

Orille. Oreille : « Li commande en l'*orille.* » (Fabl. ms. S. Germ. f. 44.)

Orillie, ée. Perce-oreille. En parlant de l'homme :

Uns povres vers, yraingne, ou *orillie*...
Le fait mourir. *(Desch. f. 253.)*

Escorpions desoz essele,
Serpenz amorsez à mamele,
Orilliée prés de cervel. *(Parton. f. 164.)*

1. Orillier. Oreiller : [« Coiffures à dames, et « toies à *orilliers* et de paveillons que on met « pardesus les autex. » (Liv. des Métiers, p. 85.) — « D'une pierre a fait *orillier,* Si commença à someil- « lier. » (Ren. v. 1529.)] — « Et puis s'assieent à « menger De l'erbe vert font *oriller.* » (Mod. f. 190.) — [« Ainsi comme le curé vouloit benistre le lit « desditz mariez, lesdiz varlez.... dirent que le lit « ne seroit ja beneist, se ilz n'avoient desdiz mariez « deux franz d'or pour les *orilliers*..... Les varlez « dudit hammel, à qui le droit des *orilliers* appar- « tenoit.... » (JJ. 129, p. 280, an. 1386.) C'est un droit analogue au *coullaige, culaige ;* voir ces mots. — « Un *orillier* de veluyau vermeil, semé de perles « d'Orient, losengié d'armoyerie de France et de « Bourgoigne, et y a arbreciaux d'or et y faillent « les quatre boutons de perles des IV corneiz et XV « autres perles. » (Compte de 1353.)]

2. Orillier. Prêter l'oreille :

A toute heure l'oreille ouverte,
Pour entendre, et pour *orillier,*
Soit hors lit, ou sus orillier,
Que de li nouvelle me viegne. *(Froiss. Poës. p. 165.)*

Oriloge. [Horloge : « E li prophetes li respundi : « Jo te frai demunstrance ; e il i out uns *oriloges* « par unt l'um veit cume l'ure del jur veneit, et « quant ele passeit. » (Rois, p. 17.)]

Orin. D'or, de l'âge d'or, blond comme l'or : « Lettres *orines* ou argentines. » (Bout. Som. rur. page 260.)

Apollon, au chef *orin.* *(Baïf, p. 76.)*

Qui cependant se pare, orne sa teste *orine.*
Du Verdier, Bibl. p. 1198.

Au tempz heureux d'*orine* pureté. *(L. Le Caron, f. 33.)*

1. Orinal. [Urinal : « Un petit *orinal* de voirre « garni et pendant à quatre chaiennes d'or. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.) — « Pour un autre « estuy de cuir boully double, à mettre et porter « les *orinaulx* de la royne, ycellui poinçonné et « armoié des armes de la ditte dame et fermant à « clef. » (Comptes de l'Arg. p. 182.)]

Ki, par *orinaus,* et decloit,
Monstre quel mal avoir on doit
De teus maus savoir la mecine
Est fisique. *(Mousk. p. 254.)*

D'enquerir sont praticiens,
Du malade, et de ses travaulx,
Tous duis, car n'en scevent riens,
Par l'orine des *orinaulx.* *(Desch. f. 390.)*

2. Orinal. [Original : « Le pechié *orinal* qui « me vint d'Adam. » (Psautier, cité par Du Cange, sous *Originalis.*)]

1. Orine. Urine :

Tasta au pout, et vit l'*orine.* *(Brut, f. 63.)*

. . . . Et je pisserai
Ou test, et ferai mon *orine.* *(Ms. 7218, f. 196.)*

Sur l'eure, d'un fossé descendi,
Par achoison d'*orine* faire. *(G. Guiart, f. 355.)*

2. Orine. Origine :

Car nous sommes d'une racine,
Et d'une gent, et d'une *orine.* *(Brut, f. 30.)*

Oissue est de lor *orine.* *(Ste Léocadie, f. 27.)*

[« S'on trouvoit par enqueste d'*orine,* que il fust « hom ou femme de l'eglise. » (Cart. de S. Jean de Laon, an. 1255.)]

Oriner. 1° Consulter l'urine d'un malade :

Tuit cil autre m'ont *oriné,*
Et portasté ma maladie. *(Ms. 7996, p. 39.)*

2° [Uriner : « Illecques, *oriner* et pisier. » (JJ. 107, p. 283.)]

Oriol—ou, *s. m.* Loriot : « *Oriolus* est un oyseau « qui a les plumes de couleur d'or. » (Sic. Blas. des coul. p. 31.) On lit d'armoiries :

A IV papegais d'argent,
Qui chantent de joliveté
A l'*oriol* de niceté,
Asis sus fole contenance. *(Ms. 7615, II, f. 190.)*

L'*oriol* chante et tot en bas
Tex l'escoute, ne l'entent pas. *(Parton. f. 124.)*

2. Oriol. [Porche : « Nous avons donné congié « et licence à Massieu Jehan Bourgos de la ville de « Harefleu de faire un *oriol* en ladite ville, entre « le manoir dudit Massieu ouquel il demeure à « present,.... et le manoir qui est audit Massieu, « qui est à l'opposite d'ycellui manoir. » (JJ. 71, p. 146, an. 1338.)]

Orions. Horions : « Se ruerent de grands et

« rudes *orions* tellement qu'il sembloit la bataille « estre mortelle. » (Hist. du chev. Bayard, p. 50.)

Oriou. [Loriot : « Li rossignous et les kalendres, « *orious*, merles et mauviz. » (Rom. de la Poire, ms.) — « Entre les autres, je fus fort esmerveillé d'une « forteresse que l'*oriou* avoit faite pour la sauve- « garde de ses petis. » (Palissy, 114.)]

Oripeau. [« Ces chapelles ardentes estoient « par dedans le plat fonds, peintes d'azur, de cen- « dre et de fleur d'*oripeau*. » (Favin, Th. d'honneur, t. II, p. 1870.)]

Oripilation. Horripilation. (Rab. II, p. 134.)

Oris. Bord, orée : « Lors se tourne vers les *oris* « ou estoit ce bruyt des heraulx qu'ilz faisoient sur « le chevalier sauvaige, que l'en n'eust pas ouy « Dieu faire tempeste. » (Percef. III, f. 9.)

Orison. [Oraison : « Prestre n'i fit beneïçon ; « Messe n'i ot ne *orison*. » (Wace, Brut, 7181.) — « Et aussi li moustiers est communz à toz por fere « ses *orisons* en tans et lieus convenables. » (Beaum. t. XXIV, p. 14.)]

M'*orison* a esté levée,
Et receue. *(Desch. f. 530.)*

Orisson. Même sens :

Faisoit, à Dieu, s'*orisson*. *(Mousk. p. 54.)*

Orite. Pierre précieuse. (Marbod. c. 1686.)

Orizons. Horizon : « Ces autres compagnons « qui veulent contrefaire les renfrongnez melanco- « liques et enfonceurs d'*orizons* regionaux. » (Dial. de Tahur. p. 130.)

Orlaugeur. [Horloger : « Pierre Lequeux, « *orlaugeur*,..... la somme de trente escus d'or..... « pour la vente de trois aulorges. » (Ducs de Bourg. n° 5761, an. 1396.)]

Orle. 1° Bordure ; ourlet en est le diminutif :

J'ai hermines, et singletons,
Et *orle* de porpois de mer. *(Fabl. S. G. f. 42.)*

[« Piaus d'*orle* et piaus blanches ne doivent que « obole à col. » (Liv. des Mét. 281.) — 2° Terme de blason ; bordure qui ne touche pas les bords de l'écu, mais en suit la forme : « Le seigneur de Com- « mines, d'or à l'escusson de sable diapré à ung « *orle* de roses de gueulles. » (Jehan de Saintré, chap. LVIII.)]

Orleanois. Les *Orléanois* ont été appelés « Guespins. » (Voy. une lettre à ce sujet, Mercure d'oct. 1732, p. 2142.)

Orléans. Proverbes sur cette ville : « Gloses « d'*Orleans*, » qui détruisent le texte. (Contr. de Songecr. f. 84.) [Il y avait une faculté de droit civil à Orléans ; ce proverbe a dû être répandu par les étudiants en droit canon de Paris.] — « Etre mené à « *Orleans*. » (Journ. de Paris, sous Ch. VII, p. 25.) — « Chiens d'*Orleans*. » (Merc. de mai 1735, p. 904.) — « Danseurs d'*Orleans*. » (Contes de Desper. II, p. 3.) — [« Les armes d'*Orleans*, des lambeaux. » Lambeaux est ici le pluriel de lambel ; on saisit l'équivoque.]

Orlement. Action d'ourler. (Cotgr.)

Orlenois. [Monnaie d'Orléans : « Aiols a pris « .c. livres d'*orlenois*. » (Aiol, v. 3842.)] — « Guil- « laume de la Ville Nueve a faict les cris qui de son « temps se crioyent par les rues de Paris, en bien « plus petit nombre qu'aujourd'huy, et divers ; « entre autres il dit : veez cy cresson *orlenois* que, « l'on appelle communement *alenois*. » (Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 195.)

Orler. [Ourler : « Si estoit au col bien *orlée* « D'une bende d'or neelée. » (Rose, v. 1069.)]

Bien est *orlez* li covertox. *(Part. de Bl. f. 128.)*

Orlés. Ourlet : « Doit avoir, en l'oreille dou « heaume tout entour, *orlés* de fer tex com il voudra. » (Assises de Jérus. ch. 103, p. 182.)

Six manteus fu d'un ostorin
Li *orlés* fu d'un sebelin. *(Blanch. f. 175.)*

Orliens. Orléans : « Camus d'*Orliens*. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1652.)

Orlle. Orle : « Cist est li oygnemenz ki dessant « del chief en la barbe, qui dessent assi en l'*orlle* « del vestiment. » (Serm. S. Bern. p. 284.)

Orloge. [Horloge : « Cestuy maistre Jehan des « Orloges a fait de son temps grandes œuvres... « entre lesquels œuvres il a fait un instrument, par « aucuns appelé sphère, ou *orloge* du mouvement « du ciel ; auquel instrument sont tous les mouve- « mens des signes et des planetes... et est faite si « soubtilement cette sphere que nonobstant la mul- « titude des roes, qui ne se pourroient nombrer « bonnement sanz defaire l'instrument, tout le « mouvement est gouverné par un seul contre- « poids. » (Le Songe du Viel Pelerin.) — « Philippe « Sirasse, huchier, pour avoir faict de bois d'Islande « un estuy pour hebergier l'*orloge* de M. le Dauphin « qui sonne les œures audit Louvre. » (Compte des bâtiments royaux, an. 1365.) — « L'*orloge* est, au « vray considerer, Un instrument très bel et très « notable Et est aussy plaisant et pourfitable Car « nuict et jour les heures nous aprent. » (Froissart, Orloge amoureux.)] — « *Orloge* de sablon, » un sable. (Arest. amor. 415.) — « Juste come l'*orloge*. » (Villon, Repues fr. p. 36.) Nous disons aujourd'hui juste comme l'or.

Orlogeur—eux—ier. Horloger. Parmi les faux témoins compris dans le procès de Robert d'Artois, on trouve « Gerard de Juvigni, *orlogeur* « demeurant au Louvre. » (Voy. l'arrêt donné contre ces faux temoins le 13 mai 1335, aux Preuves des memoires pour les pairs, in-f°, chez Coutelier, 1720.)

Nous aurons en chambres et loges,
Plus d'*orlogeux* que d'orloges. *(Mol. p. 195.)*

[« Et pour ce que li *orloge* ne poet Aller de soy, « ne noient ne se moet... Pour ce il fault à sa pro- « pre besongne Ung *orlogier* avoir, qui tart et tem- « pre, Diligemment l'administre et attempre, Les « plons relieve et met à leur debvoir. » (Poës. de Froissart.) — « .VI. xx frans d'or pour paier un *orloge* « portative que nous avons acheté de maistre

« Pierre de saincte Beate nostre *orlogeur.* » (Ducs de Bourgogne, t. IV, 24 nov. 1377.)]

Ormaie. Lieu planté d'ormes. (Monet.)

Orme. [Arbre : « Il descendi à l'*orme* desor la « vis. » (Girard de Rossill. p. 333.) — « Quant li rois « engleis entendi qu'il venroient l'*orme* coupeir, si « fist ferreir le tronc de l'*orme* de bandes de fer « tout entour qui avoient bien cinq toises de lei. » (Mén. de Reims, § 97.) — « Je vi que chascun vous « vouloit avoir pour gagner sa querelle ; Mainte- « nant chacun vous appelle Partout *advocat sous* « *l'orme.* » (Patelin, 10.) — « Notaire en parchemin « de corne, Et grand *advocat dessoubz l'orme*, Juré « sans reigle ne sans norme. » (Coquillart, Enqueste de la Simple.) — Les « juges dessous l'orme » et leurs avocats siégeaient dans les villages devant la porte du manoir seigneurial ; ils étaient assis au pied d'un arbre, comme S. Louis à Vincennes, mais ils passaient pour n'avoir pas son équité.]

Ormel. [Ormeau : « Et il de maintenant li conte « Comment il monta sor l'*ormel.* » (Ren. v. 6002.)]

A la porte, souz un *ormel.* *(Ms. 7615, II, f. 174.)*

Ormeteau. Petit orme. (Cotgr.)

Ormoire. Armoire. (Oudin.) C'est encore la prononciation normande.

Ornateur. [« Homere, dans son Iliade, les bons « princes et les grands roys appelle *kosmitore* « *laôn*, c'est à dire ornateurs des peuples. » (Rabelais, t. III, p. 1.)

Ornature. Ornement :

Vien voir mainte belle *ornature*,
Que chacun d'eux ha receu de nature. *(Cl. Mar. p. 476.)*

Orne, *s. f.* 1° Intrigue, manœuvre. Ce mot est très souvent employé par Pasquier : « Sforce con- « ducteur de l'*orne.* » (Rech. p. 469.) — « Gondran « qui conduisoit sourdement cette *orne.* » (Ibid. liv. III, p. 75.) Voyez encore Lettres, t. I, p. 426 ; t. II, p. 344 ; t. III, p. 418.) — 2° [« *A orne*, » ensemble : « Chascun a la teste enclinée ; Moult sont for- « tement pensif et morne Del jugement trestuit « *à orne.* » (Ren. v. 17926.) — « Et Renart après « eus s'en torne ; Ses a prises toutes *à orne.* » (Id. v. 6588.)]

Orné, *adj. f.* Composé : « Cour *ornée* de 4 hom- « mes de fief. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 56.)

Ornéement. D'une manière ornée. (Rob. Est.)

Ornement. [« Vint en la cambre, plaine de « marrement ; Si la despeiret que n'i remest nient ; « N'i remest palie ne nessun *ornement.* » (S[t] Alexis, str. 28.)]

Ornerie. Faveurs :

Quant feme ne respont,
Que l'en prie, et semont,
Que *ornerie* otroit. *(Prov. du Vil. f. 75.)*

Ornicles. On lit d'un habit de femme :

Le fermail desos le menton
Sont de rubi et li bouton,
Li bras sont fort, par les manicles
Qui faites sont d'or et d'*ornicles.* *(Partonop. f. 151.)*

Orniere. [Trace des roues : « Il garde en une « estroite sente ; Si a choisi en une *orniere*, Entre « le bois et la cariere, Un broion de chesne fendu « C'uns vilains avoit tendu. » (Ren. v. 1989.)]

Oroer. Oratoire. (Cotgr.)

Oroille. Oreille : « M'a dit dedans l'*oroille.* » (Poës. av. 1300, t. I, p. 66.)

Oroison. [Oraison : « *Oroison* sans devocion « est messagier sans lettres. » (Ménag. t. I, p. 3.)]

Orphane. Orphelin. Bouteiller les distingue des pupilles : « Si tu veux monstrer quelle difference il « y a, selon les sages et la loy escrite, entre pupil- « les et *orphanes*, scachez que pupilles sont ceux « qui sont sans mere, et *orphanes* qui sont sans « pere. » (Som. Rur. p. 61.)

Orphaneté. Abandon, dénuement : « Sire Dieu, « je offre à toy tes larmes de ma *orphaneté.* » (Chasse de Gast. Phéb. p. 403.)

Orphanin. [Orphelin : « A la vedve e as *orpha-* « *nins.* » (Lois de Guill. 9.)] — « Si fils remaindront « *orphanins.* » (Hist. de la S[te] Croix, p. 19.)

Orphanité. Abandon : « Fort les esmouvoit la « clarté du jouvencel, la vieillesse, et *orphanité* de « son pere. » (Tri. des IX Pr. Hist. d'Alex. p. 172.)

Orphanté. Abandon, misère : « Si povez veoir « en quelle *orphanté* estoit venue Romme. » (L'Arbre des Bat. f. 37.)

Moi, l'eglise de France militante,...
Jadiz estoie en très grant *orphanté*,
Quant le feu roy si vint à la couronne.
Vig. de Charles VII, t. II, p. 190.

Orphe. [Veuve : « Car Savaris... le sien pere « enherba Le fort roy Looys, dont *orphe* demoura. » (Hugues Capet, v. 1925.)]

Orpheiste. « Amoureux à l'*orpheiste* , » c'est-à-dire à la façon d'Orphée, comme Orphée. (Dial. de Tahur. p. 138, v°.)

Orphelin. 1° Dénué de :

Dont marcheanz deseritez
Furent du leur, c'est veritez,
Et demoureront *orphelin.* *(Ms. 6812, f. 70.)*

« Vous estes *orphelins* de l'aide de si grands « amis. » (Chr. de S. Denis, t. I, p. 17.) — 2° Orphelin : « Lesquels comptes avec les doubles des inven- « taires qui se font des biens des trespassez delais- « sanz enfans mineurs, et les pieches servans « ausdits comptes se gardent et mettent en la cham- « bre des *orphelins.* » (N. C. G. t. I, p. 290.)

Orphene. [Orphelin : « Hennequin qui estoit « et est desaagiez, *orphenes*, pupilles et menres « d'aus. » (JJ. 110, p. 259, an. 1377.)]

Orphenin. [1° Orphelin : « Innocens *orphenins*, « vedves veiz essillier, Ceaus qui culpes n'i unt « hors del païs chacier. » (Thom. de Cant. p. 89.)] — 2° Dénué de : « Et si sont d'amor *orphenin.* » (Ms. 7615, t. II, f. 163.) — 3° Débile :

.xx. sont en jeunesce soudaine,
Vint ans avons pour avoir amasser,
Dix ans regnons enterin,
Autres .x. ans languereux *orphenin*,
Vieulx, decrepis.... *(Desch. f. 105.)*

Orphenté. Abandon :

Plus tormenté
Se sent mon cœur, plus est tenté,
Et prent plaisir en *orphenté*. (*Al. Chart. p. 637.*)

Orpieument. [Orpiment : « Li soliers d'*orpieu*-« *ment* (doit) .xxv. deniers. » (Taillear, Recueil, page 26.)]

Orpigment—er. Orpiment ; frotter avec l'orpiment : « Mais soit advisé le fauconnier que son « oiseau ne soit trop maigre, et affamé, lorsqu'il le « voudra *orpigmenter*, car l'*orpigment* luy pour-« roit nuire, s'il le trouvoit bas. » (Fouilloux, Fauc. folio 49.)

Orpimanter. Frotter d'orpiment : « Les Alle-« mans les *orpimantent* tout à sec, et ce est bon « pour temps chaut. » (Artel. Fauc. f. 101.)

Orpiment. [« *Orpiment* se fait ainsi ; prenez « oille et encre et jus d'espine noire et son escorce « moienne bien broyée en un mortier, et mettez « tout ensamble en un pot et li laissiez une nuit « reposer, puis le metez un pou boulir. » (Receptes de Jean le Bègue, 1431.) — « Deux livres de *orpi*-« *ment*. » (B. N. Clair. 822, fol. 13, an. 1385.)] — Fouilloux dit qu'il ôte les poux des oiseaux de proie. (Fauc. f. 49.) — Gace de la Bigne ajoute que l'*orpiment* soit bien fin et recommande de n'y point mettre de réagal, parce que l'oiseau en souffriroit (fol. 93.) — Dans Modus, f. 70, il a cet effet, mais il ajoute qu'il fait changer le plumage et fait mal à la langue de l'oiseau. (Fouill. f. 78.) — Fouilloux en conseille l'usage quand l'oiseau est en chaleur ou qu'il engendre des œufs dans son ventre, pour le rafraîchir (f. 73.) — Dans Modus, on en ordonne la fumée, avec celle d'une partie égale de soufre, pour chasser les lapins de leur terrier (f. 102.) — Gaston Phébus, à l'*orpiment* et au soufre, ajoute la poudre de mierre (p. 267.)

Orpin. [Synonyme d'orpiment : « *Orpin* qui « aultrement est appellé arsenie, est une vaine de « terre qui a couleur d'or. » (Le Propr. des choses, an. 1372.)]

Orpiner. Frotter d'orpiment : « Si ton faucon a « poues, tu lui osteras en cette maniere, sans lui « *orpiner*. » (Modus, f. 129.)

Orprés. Oiseau de proie :

Ung oysel qu'on appel *orprés*,
Qui à l'aigle appartient de prés,
En ung estang pesché avoit
Le poisson, si l'emportoit. (*G. de la Bigne, f. 45.*)

Orque, *s. f.* Navire, hourque : « Au lendemain, « rencontrasmes à poge, une *orque* chargée de « moynes, jacobins, jesuites, capussins. » (Rabelais, t. IV, p. 81.)

Je voy sortir des abysmes
Une *orque* pour m'abysmer. (*J. Du Bellay.*)

Orre. [Ord, sale : « Ceste ovraigne fut tost seue… « Cum cil Gautier l'aveit pensé E le chastel issi « livré Cum fel, *orre*, faus traitor, A si boisié à son « signor. » (Chron. des ducs de Norm. v. 29311.)]

Orrée. Pied d'une montagne : « Pour la « doulceur de la matinée, qui plaisante estoit, s'en « allerent desduyre selon l'*orrée* de la montaigne. » (Percef. vol. VI, f. 119.)

Orrer. [Prier : « Puis ala au mostier por Dieu « *orrer*. » (Aiol, v. 1250.)]

Orretif. Obreptice : « Se il est surretif, ne « *orretif*. » (Thaum. Cout. du Berr. ch. 141, p. 292.)

Orreur, *s.* Horreur : « Ilz ullent, et s'assemblent, « et est grant *orreur*, et laide chose, et effrée, que « de les oir uller. » (Mod. f. 92.)

Orreux. Horrible :

De moy vir rez seroit *orreux*,
Car je sembleroye tigneux. (*Desch. f. 180.*)

Orrible. Horrible : « Et est *orrible* chose à « escouter. » (Mod. f. 93.) — En parlant de la voix du diable, « plus ert *orrible*, que terrible. » (Hist. de Sainte Léoc. ms. S. G. f. 32.)

Orribleté. Horreur, chose horrible : « Toute « icelle terre puoit de l'*orribleté*, et de l'ordure des « pechiez que ils faisoient. » (Chron. française de G. de Nangis.)

Mais de quoy est il conceus ?
Ou ventre nourris, est de pus :
Cest d'*orribleté* amere,
De sang qui est corrompus. (*Desch. f. 84.*)

Orriere. Lisière d'un bois : « Chevauchoit.... le « long de l'*orriere* d'un bois. » (Percef. I, f. 15.)

1. Ors. Orge :

Tant com li *ors* vaut mieus d'espiautre. (*Mousk. f. 845.*)

2. Ors. D'ici à : « *Ors* dix jours. » (Lettre de Charles de Bourgogne, dans Dufay, 366.)

3. Ors. [1° Bords : « Bien est orlés li covertors « De peaux de bex entor es *ors*. » (Parton. v. 1071.)] — 2° Côtés :

Dame, cest duel est por neant ;
Vous deussiez mener grant joie,
Vostre sire est en bone voie ;
Diex l'aime, ce poez savoir ;
Qui à son *ors* le veut avoir. (*Ms. 7218, f. 118.*)

4. Ors, se. [Ours, ourse : « Or revenrons au roi « Richart qui faisoit ses *ors* tumbeir. » (Mén. de Reims, § 118.)]

Ors, lion, serpens, ne guivre
N'ont tant de crualté ensemble. (*Ms. 7615, I, f. 69.*)

« Aincois auroit un pet d'*orse* qu'il ait du mien. » (Ms. 7218, fol. 219.) — Le peuple dit dans le même sens : « On tireroit plutot un pet du cheval de « bronze. »

1. Ort. [Jardin : « Lesquelx se assemblerent en « un *ort* ou jardin pour jouer aux dez. » (JJ. 159, p. 244, an. 1404.) — « Item tient plus icellui Jehan « une maison et un *ort* contigu touchant l'*ort* de « Jehanne. » (Id. JJ. 166, p. 272, an. 1412.) — « En « l'*ort* saint Abraham pris cest espi. » (Aiol, v. 1553.)]

2. Ort. [Sale, désagréable (voir Ord) : « Tout fust « adonc cis faiz si *ort*. » (G. Guiart, v. 7929.)]

Ortalessies. [Légumes ; dans Du Cange sous *Hortalia*, d'après une charte de 1543.]

1. Ortaus. Orteils : « Le leup a le bout des

« *ortaux* plus gros et plus rond que n'ont les « chiens. » (Mod. f. 29.)

Et dissoit k'il est escapés
De prison, u fu atrapés,
Et tant ot esté mesprisiés,
Quon li ot les *ortaus* brisiés. *(Mousk. p. 667.)*

2. Ortaus. [Légumes : « In minuta decima,... « c'est assavoir... des fruis, des *ortaus*, des pois. » (Cartul. Thelon, f. 83.)]

1. Orteil. [1° Orteil : « Ses mainz lur enjoinst « maintes feiz, E voleit baiser lur orteiz. » (Benoit, Chr. II, 2825.)] — « Ne me demeure *orteil* en pied, « ne doy en main, dont le sang ne chaille. » (Percef. IV, f. 107.) — « Saigner une femme entre les deux « gros *orteils*, » c'est-à-dire coucher avec elle. (Oud. Cur. fr.) — 2° Articulation de l'épine dorsale : « Feut « tiré un coup de hacquebouze dont la pierre le « veint frapper au travers des reins, et lui rompit « tout le gros *orteil* de l'eschine. » (Hist. du Ch[er] Bayard, p. 377.)

2. Orteil. [Jardin : « Tu ies li saverous *orteis*. » (Wackernagel, 70.)]

1. Ortel. Orteil : « A l'autre nuyt songea il que « tous les *ortelz* des piedz luy cheoient, fors les « poulces. » (Lanc. du Lac, I, f. 51.)

2. Ortel. [Jardin : « Un homme que Diex ot moult « chier si le planta en son vergier ; Quand il l'ot » mis en son *ortel*. » (Vie ms. de Jesus-Christ, sur Abraham.)]

Ortelain. [Jardinier, dans D. C. sous *Ortilio*.]

Ortenoiz. [Gens de l'Ouest : « Jadis soloient « *Ortenois* Cil de Norvege et li Danoiz Et autres gens « de Nort aler Autres terres prendre et rober. » (Rou.)]

Orth. Ouest :

Li temps mua, li vent torna,
Ne pourent terre avoir, ne port,
Ne sai sil ourent est, ou *orth*. *(Rou, p. 209.)*

Orthographe. [« Nous n'avons entre nous ni « *orthographe* asseurée (choses toutes fois neces- « saire pour la perpetuation d'une langue), ni telle « varieté de mots comme eurent jadis et le Romain « et le Grec. » (Pasq. Lett. I, 8.)]

Orthographie. Même sens. (Cellhell. de L. Trippault.)

Ortholan, *s. m.* Jardinier : « *Ung ortholan*, « auxi, ou jardinier, ne peut pas bien traire les « mauveses erbes d'entre les bonnes, sans aracher « de bonnes avec de mauveises. » (L'arbre des Bat. f. 62.) — [« Berthomier Sabbatier, *ortholan* de Per- « peignen. » (JJ. 199, p. 532, an. 1464.)]

Ortial. [Jardin : « Le suppliant print les quilles « et les getta en ung *ortial*. » (JJ. 208, p. 128, an. 1480.)]

Ortie. [« Car feme à prendre, c'est grant chose ; « Cil prent l'*ortie*, et cil la rose. » (Gautier d'Arras, Eracle, v. 1263.) — « Pour assaut, pour estour, ne « pour nulle envaïe N'i avoient conquis une foeille « d'*ortie*. » (Baud. de Seb. IX, 830.) — « Vous sorti- « rez des bois et de devotion, Et jetterez bien tost « vostre froc aux *orties*. » (Desp. Dian, II, p. 9.)] — « Et touts, avant que revoler, ont leur pennaige « laissé parmi ces *orties*, et espines. » (Rab. V, 17.) — « Asne d'Arcadie broute chardons, et *ortie*, quoi- « que tout chargé d'or, » c'est-à-dire qu'on revient toujours à son naturel. (Cotgr.)

Ortie qi mort,
Saciés, tenpre si amort. *(Val. 1490, f. 178.)*
Doulx yeux à lozenge d'*ortie*. *(Am. rendu cordelier, 586.)*

Ortier. [Piquer d'orties : « Leront les roses por « pis faire ; Et lor doura chapel d'ortie Deables qui « si les *ortie*. » (Rose, v. 20972.) — « Il cognoist « tost l'ortie qui *ortier* doit. » (Leroux de Lincy, I, p. 81.)]

Ortigues. Orties de mer. (Cotgr.)

Ortilz. [Orteils : « Sur les *ortilz* des piez esteient. » (Marie, Purgat. 1157.)]

Ortive. [Cultivée en jardin : « Item Blanche tient « une terre contenant sept meyterées de terre, des- « quelles les cinq sont *ortives* sans nulle decime. » (JJ. 166, p. 272, an. 1412.)]

Ortographe, *s. m.* « *Ortographe* nouveau. » (Des Acc. Bigarr. 76.)

Ortoier. [Piquer à la manière d'une ortie : « Ortie qui doit poindre hastéement *ortoie*. » (Baud. de Seb. I, 1028.)]

Ortollailles. [Légumes à Marseille, dans D. C. sous *Inortolagia*.]

Ortollan. [Jardinier, aux preuves de l'Hist. de Nîmes, III, 3.]

Ortron. [Injure, étronc, au reg. JJ. 94, p. 36, an. 1360.]

Ortueil. Orteil : « Et l'attaignit au genouil, et « ne demoura pour la chausse de fer qu'il n'allat « fendre la jambe, puis le genouil, jusques au grant « *ortueil*. » (Percef. II, f. 26.)

Orture. [Ourdissure : « Pour ce que lors appert « mieulx la male tixure et *orture* des draps. » (Ord. VI, p. 473, an. 1380.) — « Que li drap aient « .XXXIJ. aunes d'*orture* et d'escru, et .XXVI. aunes de « paré. » (Liv. rouge de l'hôtel de ville d'Abbeville, art. 1.)]

Orvals. Tempête, ouragan. Parlant du « patron « majeur » que les Génevois appelaient « amiral ; » « ceste office qui gist en experience des accidents « que les *orvals*, et fortunals sont coustumiers pro- « duire, et art d'eschever tous dangers. » (Saint Jul. Mel. Hist. p. 573.)

Orvede. [Injustice : « Item seront semblablement « quites toutes *orvedez* faiz d'un costé et d'autre. » (Ch. des Comptes de Lille, lettre de Marg. de Bourgogne, an. 1428.)]

Oryte. Pierre précieuse. (Marbod, col. 1670.)

1. Os. Avec :

Foux est qui *os* tex dames,
Se solace, et deporte. *(Ms. 7615, II, f. 139.)*

2. Os. [Prétérit du verbe *avoir*, première personne sing. : « Et en *os* une fille. » (Froiss. IX, 151.)]

3. Os. [I° Os : « Iloec endreit remeint li *os* tut « nut. » (Rol. v. 3607. — « Dont je vos monstre par « l'escrit, Que li uns est membres de l'autre, Et nos « sons aussi com li viautre Qui se combatent pour « un *os*. » (Ruteb. 111. — « Un hault coffret carré, « ouvré d'*os*, noir et blanc, en façon de quoy on « faict les selles. » (Inv. de Charles V, an. 1380.)]

Treuvent un *os* qu'il vont rongant ;
Dont entre eulx mut trop grant rios ;
. Et se combatent rudement ;
Deux chiens sont mauvais à un *os*. (*Desch. f. 307.*)

Expressions : 1° « Le coup descend sur la dextre « espaulle si en parfond, qu'il lui coupe le *maistre* « *os*, si que celluy ne se peut ayder du bras. » (Percef. I, 89.) — 2° [« *Os* court, » jambe du devant d'un porc : « Les supplians prindrent la moitié d'un « lart salé, un jambons, un *os court*, une piece « d'eschinée. » (JJ. 166, p. 162, an. 1411.)] — On lit « *os* cors » au ms. 7218, fol. 147. — 3° « *Os* barré » (Oudin), *os* du penil. — 4° « *Os* Bertrand » (Cotgr.), même sens. — 5° « *Os* bregmatis. » (Colgrave.) — 6° « *Os* conjugal. » (Id.) — 7° « *Os* corbin » (Id.), *os* du croupion du cerf. Gaston Phébus l'explique par « *os* sur le trou du cul, où la vessie est. » (Ms. 195.) — 8° « *Os* coronal. » (Corn.) — 9° « *Os* cribleux. » (Oud.) — 10° « *Os* couloir du nez. » (Cotgr.) — 11° « *Os* eshonté » (Cotgr. et Oud.), *os* du front. — 12° « *Os* de l'esperon. » (Cotgr.) — 13° « *Os* de la « fesse. » (Id.) — 14° « *Os* jougal. » (Id.) — 15° « *Os* « des isles » (Oud.), côtes, flancs. — 16° « *Os* navi- « culaire. » (Cotgr.) — 17° « *Os* de l'orbite » (Oud.), celui qui renferme l'œil. — 18° « *Os* sacré » (Oud.), le sacrum. — 19° « *Os* du sens commun. » (Cotgr.) — 20° « *Os* petreux. » (Rab. IV, p. 129. — 21° « *Os* « du sternon, » de la poitrine. (Oud.) — 22° « *Os* du « cerf, » ses ergots. (Fouill. Ven. fol. 37.) — 23° « Après faut ouvrir le cœur et en oster l'*os*. » (Fouill. Ven. f. 54.) Dans Font. Guérin, c'est une pierre qui se trouve dans le cœur du cerf. (Trés. de Ven. p. 60, et du R. ms. 7615, II, f. 167.) [Cet *os* se trouve dans le cœur de beaucoup de ruminants et de pachydermes, dans la cloison des ventricules.] — 24° « *Os* du maitre clerc, » celui qui se trouve au-dessous du manche d'un gigot. (Oud.) — 25° « Comme « un *os* dans la gueule d'un chien, » à propos. (Id.) — 26° « Perdre la chair pour les *os*, » une bonne chose pour une mauvaise. (Cotgr.) — 27° « Prendre « plus d'*os* que de chair, » se tromper, faire un mauvais marché. (Charron, Sag. p. 177.) — 28° « Il « ne fera jamais vieux *os*, » ne vivra pas longtemps. (Oud.) — 29° « Les *os* lui tombent de la main, » les dez. (Oud.) — 30° « Tu n'as plus que les *os* cousus « à la peau. » (Nuits de Strapar. II, p. 41.) Nous disons la peau sur les *os*. — 31° « A un autre chien « avec cet *os*. » (Cotgr.)

32° J'ay franc vouloir, sanz *os*, et sans arreste,
Plus riche sui que roy, ne paladin. (*Desch. f. 76.*)

Equivoque avec le mot d'*os* pris pour *ost*, armée. (Voy. ci-dessous *os*.) — 33° « A bon chien bon *os*. » (Cotgr.) — 34° « Souvent, à mauvais chien, tombe « un bon *os* en gueule. » (Cotgr. — 35° « A un bon « chien n'escheut onques un bon *os*. » (Id.) — 36° « A un bon chien ne tombent jamais un bon *os*. » (Oud.) — 37° « Deux chiens ne s'accordent point à « un *os*. » (Cotgr.) — 38° « Qui a mangé le lard, « ronge l'*os*. » (Id.)

II° [Reliques : « Dites me dont, che dist li rois, « Par quel maniere estes si *os*, Qu'entour vos cols « portés ces *os*. » (Gui de Cambrai, Barlaam et Josaphat, p. 138.)]

4. Os. [Osé, hardi : « Cum fus unkes si *os*. » (Rol. v. 2292.)]

Ly roys, de prendre flandres *os*,
Mena, sur le conte, ses os. (*G. Guiart, f. 10.*)
Vilains fuient, n'i a si *os*. (*G. Guiart, f. 40.*)
Que nus ne soit james si *os*,
Que il devant toi parler ost. (*Ms. 7218, f. 214.*)
La pucele n'ert pas si *ose*,
Qu'ele de la porte issit fors. (*Id. f. 349.*)

5. Os. Sujet singulier et pluriel de *ost*, armée : « Si vint li *os* du Japhet qui les sorprit, et ferirent « sor nos gens. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, 744.) — « Dut passer le roi d'Aragon en Surie, et monta « sor mer, il, et ses *os*. » (Ibid. col. 743.)

Denier conduit les *os* roiaux. (*Ms. 7218, f. 167.*)

Osanne. [Dimanche des Rameaux : « Nous « estans en la Rouchelle vers la fin de l'an 1315 ou « commencement de l'an 1316, environ l'*Osanne*. » (JJ. 56, p. 227.)]

Osberc. [Haubert : « L'escut li freint e l'*osberc* « li desclot. » (Rol. v. 1199.)]

Oschaige. [Redevance seigneuriale sur les ouches : « Item, lendemain de Noël, pour les « *oschaiges* d'Aschières, environ huit muis d'avoine ; « et pour chacune mine d'avoine, cinq deniers et « maille. » (1397. Aveu d'Aschères. L. C. de D.)]

Oschate. Osche : « Item l'*oschate* qui fu Caiitri, « et est en Savart. » (Dénomb. de Montmor en 1396.)

1. Osche. [Hoche, coche, entaille : « Disoient « aucuns que l'en avoit avalé les lampes à un bas- « ton où il avoit uns *osche* ou cran. » (Ch. de 1406, dans D. C. sous *Occare*, 2.)]

2. Osche. [Ouche, terre voisine d'une maison et plantée d'arbres fruitiers : « Item une *osche*, assise « en la ville de Marcolles. » (JJ. 108, p. 135, an. 1375.)] — « Item, la maison qui fut feu Henri de « Saint Cler, avec les *osches*, courtils, auberoyes et « autres appartenances, assises devant la maison « de l'Aumosne. » (1406. Aveu de la Salle-lez-Cléri.) L. C. de D.] — Dans l'aveu de la terre de Montmor en 1396, on lit : « Mon chastel du d. Montmor, la « basse cour, les jardins, et *osches* seans autour du « d. chastel, contenant environ sept arpens de « terre. Pour un quartier d'*osche* tenant à.... un « boisseau aveine. »

Oschemant. Tenue de comptes avec des osches ou coches. (Monet.)

Oscine. Oiseaux dont les Romains consultaient le chant pour tirer des augures. (*Oscen*, quasi ore canens, écrit Varron.) — « Voulez vous en scavoir « par l'art d'aruspicine ? par extispiscine ? par « augure prins du vol des oiseaulx ? du chant des

« *oscines ?* » (Rab. III, p. 140.) — « La oinoscopie se « faisoit par le moyen des pies, corneilles,... et au- « tres oiseaux qu'ils appelloient *oscines.* » (Mal. d'amour, p. 136.)

Oscitation. Bâillement. (Cotgr.)

Osclage. « Ce que nous appellons *douaire*, n'est « autre chose, dans nos païs coutumiers, que les « dots des femmes qui leur sont constituées par « leurs maris. » (Laur.) Cf. Thaumass. Cout. de Berry, p. 305. — « M. Guet, dans son commentaire « sur la coutume de la Rochelle p. 441, ecrit que « l'*osclage* est une certaine somme que la femme « qui survit prend sur les biens de son mary, et qui « par l'usage a été fixée à la moitié de ce que la « femme apporte en mariage ; en sorte que, si elle « apporte dix mille livres, l'*osclage* est de cinq, le « tout faisant quinze mille livres : il ajoute qu'elle « n'a cet avantage que dans le cas où elle renonce « à la communauté, et il rapporte des arrêts qui « ont jugé que la femme pouvait avoir, en meme « tems, et le douaire et l'*osclage.* » (Laur.)

Oscle. [Douaire, même sens que Osclage : « Renoncians.... à tous privileges et benefices de « croiz, donnés et à donner, et octroyés à fames et « à octroyer, soit par *oscle*, par doaire, par mariage, « ou par donacion pour noces ou entre vis. » (Estiennot, Antiq. du Poitou, III, 973, an. 1294.)]

Oscur. 1° Emoussé : « A pointes cleres et « *oscures.* » (G. Guiart, fol. 321.) — 2° Farouche, ennemie : « Ainsi est l'une à l'autre *oscure.* » (Ms. 7615, II, f. 163.)

. . . . Con plus ai de vo secours mestier,
Et mains vous en truis *oscure.* *(P. av. 1300, IV, 1416.)*

3° Obscurci : On lit dans Saint Bernard, p. 212 : « Sei oyl ki *oscur* estoient pardevinrent plus aveule,» et dans le latin *oculi ejus caligantes multo magis excæcantur.*

Oscurcir. [Obscurcir, au propre et au figuré : « Que la veue Li fust *oscurcie* et troblée. » (Rose, v. 18323.) — « Pour chou ke li humaine conditions « est *oscurchie* par l'empeechement de nostre pre- « mier pere. » (Hist. litt. de la France, XXV, 52.) — « De plus n'aray rien triste n'*oscurcy*, Mais liez et « gais me voiray demener. » (Machaut, p. 6.)]

Oscurdance. [Péché, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 10943, variante.]

Oscurement. [Obscurément : « Se il a parlé « folement En maint lui et *oscurement*, Ne vous en « esmerveillies mie. » (Hist. litt. de la France, XXIII, p. 522.)]

Oscureté. Tristesse :

M'avoit si enamouré,
Que, pour soufrir, ne sentoie
Ne mal, ne *oscureté.* *(Vatic. 1490, f. 87.)*

Oscurté, ei. [1° Obscurité : « Par les piliers s'en « entrerent dedenz ; Il n'orent cierges ne chandei- « les ardanz, L'uns avant l'autre ; l'*oscurté* i fu « granz. » (Prise d'Orange, v. 1782.) — « Nostres « sires avalad les ciels et descendid, e desuz ses « piez fud *oscurted.* » (Rois, 206.)] — 2° Embarras :

« Desirant de issir de le dite *oscurtei*, et discention. » (Beaum. p. 418.)

Osé. Hardi :

. . . . Se vos avez
Chevalier qui soit si *osez*,
Que à lui se veille conbattre. *(Estrub. ms. 7996, p. 51.)*

Car n'i a dame si *osée*,
Ne damoiselle, qui l'ose prendre. *(Ms. 7615, f. 113.)*

Oseaulx. [Houseaux : « Le ribault m'a robé ung « cheval, mon espée, ungs *oseaulx.* » (JJ. 195, pièce 1199, an. 1474.)]

Osée, *s. f.* Forfait hardi :

Ahi, mort refusée, et de pute value,
Tu n'es pas alosée, dehait qui te salue ;
Quar moult douce rosée as aus François tolue,
Tu as fet *osée*, ja n'eres absolue. *(Ms. 7218, f. 341.)*

Osei. [Hardi : « Et orent conseil que il envoie- « roient à la pape pour merci crier ; mais il n'i ot « si *osei* qui i osast aleir pour paour de son cors. » (Mén. de Reims, § 222.)].

Oselet. Petit os : « Onques n'i demora *oselet*, « ne jointe que eles ne mangassent. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, c. 591.)

1. Oser. [Chausser ses houseaux : « Le suppliant « fist seller son cheval et se *osa*, en disant à sa « chambriere par fiction : je m'en vois à Amiens. » (JJ. 195, p. 1312, an. 1474.)]

2. Oser. [Avoir l'audace : « Suz ciel n'ad gent « ki l'*osast* querre en camp. » (Rol. v. 1782.) — « Mien escientre, ne s'*osent* aproismier. » (Id. 2073.) — « Je vous donroie tant de mon tresor que vous « n'en *oseriez* mie tant penre. » (Mén. de Reims, § 35.)]

Osereux. Où il y a de l'osier. (Cotgr.)

Oseroye. [Lieu planté d'osiers : « Item, ung « arpent que vignes que *oseroye*, séant èsdits clos « et parroisse, tenant à Périn le Picart. » (1434, Vignes de l'Orme-Grenier. Liquidation de profit de rachat.) (L. C. de D.)]

Oseur. Qui ose. (Cotgr.)

Osier. [Plante : « Par les rains saisi le rosier, « Qui plus est frans que nul *osier.* » (Rose, v. 21992.) — On dit « franc comme l'osier, faux comme un « jeton » ; si l'on veut plier l'osier, il se brise sur le champ ; le jeton, au contraire, se laisse courber un peu pour éclater avec fracas.] — « Parler franc « comme ung *osier.* » (Coquill. p. 71.)

Car rien ne croissoit, ou closier,
Qui n'oudorast trop mieulx qu'*osier* ;
Foeille, et flourette. *(Froiss. Poës. p. 45.)*

Autre chose je ne luy donne,
Fors plein poing d'*osiers* frez cueilliz
En mon jardin, je l'abandonne. *(Villon, p. 77.)*

Osiere. Même sens : « Par quoy, on ne pourroit « facillement juger se le grain du millet, amené « par ung chartier passant à Meun, est portable en « laid sac, ou en cretin tassu d'*osiere.* » (Cretin, page 270.)

Ausi sui com l'*osiere* franche,
Ou com li oisiaus sus la branche,
En esté chante
En yver plore et me gaimante. *(Ms. 7615, I, f. 60.)*

Osille. Oseille : « Faictes vergus d'*osille.* » (Desch. f. 271.)

Vinaigre usez, *osille*, à vo pouvoir,
En vos sausses. *(Id. fol. 351.)*

Osir. Hardiesse, infinitif pris substantivement :

Aventif et fuitif le claime, sanz *osir*. *(Parton. f. 170.)*

Oskur. [Laid : « Car jou ait fait un pecié si lait « et si *oskur*. » (Flore et Jeanne, p. 34.)]

Osmer. [Humer : « Mais s'il i voit viande « u *osme* Tot tient à songe et à fantosme. » (Parton. v. 915.)] — « Dont taste à sa main et si *osme* : Et « seut que c'est merde qui put. » (Ren. v. 3841.)

Osmonde. Fougère. (Cotgr.)

Ospital—aus. [1° Hôpital : « Il oï parleir de la « grant charitei de l'*ospital* de saint Jehan d'Acre. » (Mén. de Reims, § 199.) — « Car li *ospitaus* de « caienz est de si grant charitei qu'onques malades « qui çaienz fust ne failli à son desir. » (Mén. de Reims, § 202.)] — 2° Hospitaliers : « Li Temples et « li *Ospitaus*. » (Mousk. p. 835.) — « Et le Temple « et l'*Ospital* murent de Jaffe à prim soir et che- « vauchierent. » (Continuat. de Guill. de Tyr, t. V, col. 72.)

Ospitaliers. Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem. Ils ont donné lieu à ce proverbe « Boban d'*os-* « *pitaliers*. » (Poës. av. 1300, IV.) Je trouve aussi des *ospitalieres*, peut-être pour « maitresse d'*hospi-* « *taliers*. »

Le Templier f..... la Templiere
L'*ospitalier* l'ospitaliere
Li abés f..... l'abaesse. *(Ms. 7615, II, f. 185.)*

Ossec, *s. m.* Cale du vaisseau, sentine ; parlant du pilote dont le vaisseau fait eau : « Vuide celle « qui est desja entrée, bouche les trous les plus « apparens ; resiste, avec un continuel travail, à « ceux qui sont les plus cachez, et qui prennent « l'eau au fond de l'*ossec*. » (Lett. de Pasquier, t. III, p. 398.)

Osselemente. [Ossements, reliques : « Item « un vesselet, où il a des *osselementes* à la Magde- « lene. » (Reg. Nost. f. 197, Inv. de la Ste Chapelle.)]

Osselet. [1° Petit os : « Par les *osselez* peut l'en « apparcevoir le charnier, et par le charnier peut « l'en trouver l'aire (d'un épervier), » dans Ménag. t. III, 2.] — 2° Petit bâton au travers duquel on passait une corde avec un nœud coulant pour y mettre le doigt du prisonnier : « Donner les *osselets*. » (Oudin.) — 3° Dés : « Battre le tambour à coups « d'*osselets*. » (Id.)

Ossement. [« Li reis David vint à Jabès Galaad, « e prist là le *ossement* Saül et sun filz Jonathan. » (Rois, p. 203.)]

Osseque. [Obsèques : « Item jou veul et ordene « que m'*osseque* et le coust de men corps soit payés « et tout du mien, avant les dons dessusdits. » (Cart. 21 de Corbie, an. 1345.)]

Osset. Osselet : « Et soit leurré si à heure que, « quand il aura esté accoutumé, tu luy puisse don- « ner de la plume, et un *osset* d'une joincte. » (Budé, des Oiseaux, f. 124.) — « Le cerf de sa com- « plexion, est la plus couarde beste de toutes les « bestes que Dieu creast oncques ; et en a pourveu « Dieu et nature qui misdrent emmy son cueur, « ung *osset* qui luy donne force, et hardiement ; et « se ne fut ce, il mourist de paour devant les « chiens, et celuy *osset* n'est tenu au cueur de nulle « beste fors que à celuy du cerf. » (Modus, f. 18.)

Ossi. Aussi. (Poës. de Froiss. p. 40.)

Ossor. Epouse :

Mais tant avoit amé s'*ossor*,
Que desor lui l'avoit levée,
Et seignorie abandonnée. *(Fabl. ms. p. 96.)*

Ossoroie. [Oseraie : « Sor la riviere a une « arbroie De viones et d'*ossoroies*. » (Romania, oct. 1872, p. 432, v. 461.)]

Ossu. [Qui a de gros os : « Un grand vilain « entr'eus eslurent, Le plus *ossu* de quant qu'il « furent, Le plus corsu et le greignor ; Si le firent « prince et seignor. » (Rose, v. 9645.)] — « Elle « estoit grande et *ossue*. » (Percef. vol. I, f. 141.)

C'est une vielle piaucelue,
Seche, maigre, vielle et *ossue*. *(Ms. 7218, f. 77.)*

1. Ost. Ouest. (Oudin.)

2. Ost. Août : « Tout homme qui n'a maison à « Mascon, et demeure à Mascon, et tient feu et lieu, « et veult payer vin d'*ost* au roy, c'est à scavoir, « comme demy sextier de vin vault en aoust. » (Ord. t. II, p. 349.)

3. Ost. [1° Armée : « En Sarraguce menez vostre « *ost* bannée. » (Roland, v. 211.) — « Le suppliant « estant en ceste ville de Paris, retourna environ « six heures au soir en son logeiz en l'*ost* de nostre « cousin le conte de Charolois. » (JJ. 194, page 81, an. 1465.)] — « Les vivres suivent l'*ost*. » (Cotgr.) — « Si l'on savoit ce que fait l'*ost*, souvent l'on def- « feroit l'*ost*. » (Mém. de Montluc, I, p. 234.) — « Si « l'on savoit de l'*ost*, mal iroit de l'*ost*. » (Ibid. p. 377.) — 2° Rang de bataille : « S'il advenoit que « aucune cohorte guerpist son *ost* en bataille, il « l'en faisoit jeuner en pain d'orge. » (Le Jouvenc. page 556.) — 3° Service féodal. Avant que nos rois s'adressassent eux-mêmes aux communes pour avoir des troupes et les levassent par eux-mêmes, pour n'être plus dans la sujétion des seigneurs particuliers, c'étoient ceux-ci qui levoient eux-mêmes les soldats ; les terres et fiefs devoient plus ou moins d'hommes, selon leur grandeur et leurs privilèges, et ils devoient les emmener sous leur bannière. Les seigneurs avoient aussi le privilège de lever des troupes pour leur défense particulière, et leurs vassaux étoient obligés de marcher ; de là ces expressions : « Aide de l'*ost*. » (Cotgr.) — « Service « de l'*ost*. » (Anc. Cout. de Norm. f. 66.) — « Faire « l'*ost*. » (Dial. de Mallepaye, p. 60.) — « Estre sujet « à l'*ost*. » (Brussel, sur les fiefs, p. 95.) — L'*ost* se distinguoit de la « chevauchée. » Celle-ci n'étoit que pour la défense du seigneur, au lieu que l'*ost* étoit pour défendre le pays. (Mém. de Mezerai, II, p. 116.) — Cependant ces deux mots ont été confondus sou-

vent. (Ord. I, 152.) — Laurière dit que « le vassal, « à la semonce de son seigneur, luy doit le service « de l'*ost* en armes et chevaux, selon la nature et « condition de son fief, pour garder son honneur, « son corps, sa terre ; » et il renvoie à « chevau- « chée. » — On pouvoit s'exempter de l'*ost* en fournissant un homme ou moyennant certaine somme. Voyez une « exemption de l'*ost* » pour les nobles et non nobles en payant finance. (Ordonn. t. I, p. 546, an. 1303.) — Par une autre de 1304, les mendians et ouvriers en sont déchargés, s'il plaît à leur seigneur (p. 412.) — Différentes villes et cantons avoient aussi là dessus des privilèges. (Voyez celui accordé aux bourgeois de Toulouse, en 1303, Ord. I, p. 393 et 398.) — Les ouvriers de la monnoie en sont exemptés en 1211. (Ibid. p. 30.) — Les croisés, exemptés de la taille, ne le sont pas de l'*ost* en 1214. (Ibid.) — Quand le duc de Bretagne faisoit la guerre avec ses sujets et ceux de l'évêque, son armée s'appeloit *ost;* quand l'évêque la faisoit, il prioit le bailli du duc de lui emmener ses sujets, et cette armée s'appeloit harelle. (Dom Morice, Hist. de Bret. préface, page 21.) — 4° Expédition : [« Et puis s'en alla droit devers le roy Alphons « d'Espaigne qui estoit à *ost* contre ledit roy de Gre- « nade. » (Froiss. t. II, p. 205.)]

Ostade. [Etoffe : « Trouverent icelle male et « plusieurs choses au dehors d'icelle ; c'est assavoir « une *ostade*, une petite penne de rays. » (JJ. 149, p. 107, an. 1395.) — « Icellui Raoul donna au sup- « pliant l'*ostade* d'un pourpoint pour ses despens. » (JJ. 173, p. 246, an. 1425.) — « Unes heures à fem- « mes couvertes d'*ostade.* » (JJ. 197, p. 72, an. 1469.)] — « Faisoit il pas bon voir un grand « seigneur, voire un roy, portant des manches de « deux paroices ; c'est à dire dont la moitié estoit « d'*ostade*, et l'autre moitié de velours. » (Apologie d'Hérod. p. 434.) — « Vestus de gris doublé d'*os-* « *tade.* » (Etat des officiers des ducs de Bourgogne, p. 77.) — « Pourpoint d'*ostade.* » (Villon, Repues franches, p. 19.) — On trouve aussi « des demy « *ostade.* » (Cotgr.) — « Demi *ostade.* » (Rabelais, V, p. 70.) — « Mi *ostade.* » (Gloss. de l'Hist. de Paris.) — « Ce qu'anciennement on appelloit *demi ostade*, « autrement serge d'Arras, etoit une sorte de bro- « catelle, ou de petite etoffe meslée autrefois comme « encor aujourd'hui de laine, ou de poil. » (Le Duchat, sur Rab. t. V, p. 70.)

Ostadine. Satin de Chypre. (Cotgr.)

1. Ostage. [Du latin *obsidaticum.* 1° Personnes engagées comme garantie d'un traité, d'une convention : « De noz *ostages* ferat trencher les tes- « tes. » (Roland, v. 57.) — « Ne ne pot estre rassouz « devant que li *ostage* ne fussent rendu. » (Mén. de Reims, § 305.)] — « L'on a le pouvoir et l'usage de « donner la paix par *ostage*, ce que l'on appelle « communement asseurance. » (N. C. G. I, p. 508.)

Ensi s'acordent li larron,
Ke li doi aillent au bacon,
Et li tiers remaigne en *ostages.* *(Ms. 7989 ², f. 90.)*

2° Gage témoignant d'un vœu fait à Dieu :

Sovent reclaime son *ostage*,
Qu'ele ot devant l'ymage mis. *(Ms. 7218, f. 318.)*

Sovent li menbroit de l'ymaige,
Que ele avoit mis en *ostaige.*
Vie de Ste Mar. Egypt. ms. Sorb. chif. LXI, col. 15.

2. Ostage. [Du latin *hospitaticum.*] 1° Habitation :

Voit les murs, et les *ostages*
Et les palais, et les sales. *(Ms. 7989 ², f. 79.)*

2° Séjour :

A Douay furent à *ostage.* *(Ms. 6812, f. 84.)*

De cest contens a trop le deable avantage,
Que maint ame en aura en enfer à *ostage.*
Ms. 7218, fol. 253.

En parlant de l'amour :

Ne jà n'emprendra son *ostage*,
Ou fausseté ait herbregage. *(Ms. 7218, f. 202.)*

3° Action de loger :

Car trop me coste ses *ostages*,
S'avoine, et ses forrages. *(Ms. 7615, t. II, f. 150.)*

4° [Ce que coûte le logement, écot, au conseil de P. de Fontaine, ch. 19, art. 7.) — 5° Bail : « Et ten- « ront à tous jors cele maizon parmi .x. l. chascun « an d'*ostage*, le moitié au Noel et l'autre moitié à « le Saint Jehan. » (Charte du Vermandois, dans Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1874, p. 453.)]

3. Ostage. [Du latin *hostaticum.*] Service d'ost :

Or ai en cest ost chevaliers,
Ce dit on, bien deux cens milliers,...
Chascun i est en l'ost por soi,
Et por le mien, et non por moi,
Et ne lor chalt de mon domage,
Fors qu'aient passé lor *ostage.* *(Parton. f. 133.)*

1. Ostager, Ostagier, Ostaiger, *v.* 1° Donner otage, caution : « Quant gages sont donné de « vilain cas, de partie contre autre, en che cas se « les parties se pueent *ostagier*, par bons pleges, « que il venront à jour, recreanche leur doit estre « fete. » (Beaum. ch. 53, p. 281.) — On trouve dans les Ordonn. « *ostagier* d'ester adroit, » donner caution de comparoître en justice (t. V, p. 514.)

Vous firent jurer, et *ostagier*,
Au rendre quanqu'il voudrent requerre et chalengier.
Rou, ms. p. 77.

2° Retenir comme otage : « Celui qui fait arrester, « ou *ostager* autruy, luy doit faire ses depens à l'or- « donnance de justice. » (Cout. Gén. II, p. 762.) — 3° Délivrer sous caution. En parlant des prisonniers faits à la bataille de Bouvines :

Ernous d'Audenarde, esranment,
Fu *ostagiés* delivrement. *(Mousk. p. 597.)*

En parlant de Louis d'Outremer :

Dont se trest la roine esrant,
Si fist tant à Huon le grant,
Que Loeys fu *ostagiés.* *(Ibid. p. 379.)*

Tant a fait la rainne, et tant a porcachié
Tant a dit as barons, et tant a conseillié,
Li roiz son seignor a por rester *ostagié.* *(Rou, p. 96.)*

2. Ostager — ier. [Dérivé de *obsidaticum ;* retenu comme otage : « Le conte Daufin qui estoit « pour le temps *ostagiers* en Engleterre. » (Froiss. VI, p. 358.)] — « Les Liegeois *ostagers.* » (Commines,

p. 104. — En terme de droit, l'*ostage* ou l'*ostager* est le « debiteur arrêté prisonnier par la ville, pour « la seureté du dû, afin de tirer argent de lui. » (Laurière.)

Ostagerie. [Etat d'otage: « Après que li contes « Derbi eust envoyés douze bourgois de le ville en « *ostagerie*, pour plus grant seurté, en le cité de « Bourdiaus. » (Froiss. IV, p. 243.)] — « Le sire de « Coucy, et tous les nobles de France qui à Londres « avoyent tenu *ostagerie*, pour la redemption du « roy Jehan. » (Froiss. l. IV, p. 190.) — « Quand « ceux de Gand eurent fait tout leur bon vouloir de « la ville de Bruges, ils envoierent, de la ditte ville « de Bruges, cinq cens bourgeois des plus notables « à Gand pour là demeurer en cause d'*ostagerie*. » (Froiss. l. II, p. 186.)

Ostagier. [Dérivé de *hospitaticum*. Bourgeois, aux Ord. IV, p. 491, an. 1364.]

Ostajer. Donner des otages pour preuve de fidélité :

Les batailles tres bien rengies,
Passerent à joingnant d'Orchies,
Qui envers le roy s'*ostaja*,
Par quoi nul ne la domaja. *(G. Guiart, f. 335.)*

1. Ostal. [Grand cercle à rendents placé dans la partie supérieure d'une fenêtre à meneaux : « A « Saint Anthoine (de Paris) est ung *ostal* de bois « entaillié excellement. » (Descript. de Paris, par Guillebert de Metz, 1407.)]

2. Ostal. Hôtel, maison :

En la chambre lumiere n'ot,...
Ne gent n'avoit en cel *ostal*. *(Ms. 7218, f. 199.)*

Ostancion. Montre, revue :

De leurs armes firent *ostancion*. *(Desch. f. 114.)*

Ostante (non), *adv.* Nonobstant :

Per tot fet mais sa volanté,
Si la retient non *ostante*
N'autre joustice. *(Ms. 7615, I, f. 69.)*

Ostarde. Outarde :

Pluviers, vanneaux, *ostardes*, grues *(Desch. f. 488.)*

1. Oste. 1° Ergots, éperon du pied des bêtes fauves : « Aussi a le jeune cerf les deux *ostes*, qui « sont endroit la jointe du pied, au dessus du talon, « plus large, et plus ouverte que n'a une biche. » (Mod. et Rac. f. 3.) — « Et toutes fois a plus grand « tallon, et la solle du pied plus large, et les *ostes* « plus gros, et plus larges. » (Id.) — « Le porc privé « a plus courtes trasses et plus estroictes solles, et « plus court talon, et les *ostes* du pied ne sont mye « si longues, ne si agues, ne si larges come celui « de la truie sauvaige. » (Ibid. f. 23.) — 2° Traces : « Se tu vois à terre la forme de deux *ostes* qui sont « au dessous de la joincte de devant, et se tu en « voies en ferme terre, c'est signe qu'il fuit, et qu'il « s'en va. » (Mod. 7.) — « Si marche en male terre, « que tu puisses veoir les *ostes*, s'ilz sont larges, « gros, et rons ; tiens par ces signes, qu'il est grant « cerf. » (Ibid. f. 3.)

2. Oste. 1° Hôte : « Le roy Alexandre bailla la « main à Arthabase, car il avoit esté *oste* du roy « Philippe son pere. » (Tri. des IX Preux, Hist. d'Alex. p. 166.)

Si cruals vielles à *oste* a. *(Ms. 7218, f. 290.)*
Porce qu'il a celui à *oste*. *(Ms. 7615, I, f. 72.)*

2° [Sorte de tenancier, de fermier; voir Hôte.]

1. Osté. Hôtel, demeure :

Dedenz Romme, en son *osté*,
Fu mené, par grant soudoiers. *(Ms. 6812, f. 71.)*

En parlant de la luxure :

Le cors destruit, la richece oste,
Et quant ele a si tout osté,
S'oste l'oste de son *osté*. *(Ms. 7218, f. 312.)*
Lors l'a mise hors de l'*osté*. *(Fabl. S. Germ. 378.)*

2. Osté, *adv.* Excepté, hormis : « Et ainsy tous « les jours se venoient voir l'un l'autre, *osté* un « jour, pour eulx reposer. » (Mém. de Rob. de la Mark. Seig. de Fleur. ms. p. 386.) — « Le serviray « bien, et lui tiendray le serment que je lui ay fait, « qui est de le servir contre tous, et envers tous, « *osté* la maison de la Marche. » (Id. p. 326.) — « La louve les a de mesme façon, *osté* qu'elle a le « pied plus long et plus estroit que le loup. » (Fouill. Vén. f. 118.)

Osteau. [Rosace, médaillon qui, dans l'orfévrerie, imite le grand cercle à rendents placé dans la partie supérieure d'une fenêtre à meneaux : « Une « basse couppe d'argent dorée, gauderonnée, sans « couvescle et à un esmail rond, ou fons à .vi. « *osteaux* ronds à testes de divers bestes, pesant « .ii. marcs. » (Invent. de Charles V, an. 1380.) — « Deux angelots d'argent, à genoux sur un entable- « ment à lozenges de France et un dalphin tenant « un grand *osteau*, couvert de voirre, ouquel sont « plusieurs reliques. » (Id.) — « En l'*osteau* de des- « sus la ditte forme (fenêtre) est l'imaige de Nostre « Seigneur mis ou sepulcre, les .iv. Maries autour « dudit sepulcre ; et, en .iv. demi rons qui sont « autour du dit *osteau*, à .vi. angeloz. » (A. N., K. 272, an. 1398. Compte de la Chapelle du monastère des Célestins.)]

Ostegier. [1° Mettre en liberté sous caution : « Per deus ostaiges me lairés *ostegier*. » (Gir. de Viane, v. 981.) — « Li dus Gerard le venoit *ostegier*. » (Id. v. 590.)] — 2° Donner caution :

Vostre dolz vis, vos claire face,
Ne me puet de poi *ostegier* ;
Ge me met tot en vostre dangier. *(Fabl. ms. p. 334.)*

Osteier. [Dérivé de *ost*, armée : « Quant ert il « mais recreanz d'*osteier*. » (Rol. v. 528.)]

Ostel. [Maison : « Guenes li quens s'en vait à « sun *ostel*. » (Rol. v. 342.) — « Atant s'en parti li « Barrois, et s'en ala à l'*ostel* le roi. » (Mén. de Reims, § 58.)] — Parlant d'un marchand :

La dame qui cremoit vergoigne,
Le fait revenir à l'*ostel*. *(Ms. 7615, II, f. 124.)*

Il s'agit d'un paysan : « Et quand nous sommes ve- « nus à l'*ostel*, et nous venons du labour, nous avons « de la porée de chous, et de bon pain bis. » (Mod. et Rac. f. 273.) — Jésus-Christ parlant, au jour du

jugement dernier, à ceux qui secoururent les pauvres :

Quar moult bel *ostel* me feistes,
Quant vous sans *ostel* me veistes. *(Ms. 7218, f. 114.)*

C'est-à-dire me procurâtes un asile quand je n'en avais point :

Et li quens *ostel* i rouva. *(Ms. 7615, II, f. 174.)*

Expressions : [1° « Avoir *ostel,* » être logé : « Assés i mangierent et beurent Sovent dient par le « bon vin Qu'il *ont l'ostel* Saint Martin. » (Flor. et Blanchefl. v. 1270.) — 2° « Prendre *ostel* » en parlant de Jésus-Christ qui s'est incarné dans le sein de la Vierge : « Jhesu Crist nostre creatour, C'est l'uni- « corne espiretel Qui en la Vierge prist *ostel.* » (Best. ms.)]

Ostelage. [Loyer, aux Ord. VIII, 187, an. 1397.]

Ostelain. 1° Hôte, chez qui on loge :

Prince, je tiens que c'est souverains sens
De bien payer sa despense en tous temps,
Sans acroire, et sanz rungier la coste
De l'*ostelain.* *(Desch. f. 338.)*

2° [Etranger : « Se tant avient que un peu li plaise « Les *ostellains* en auront eise » (Guerre de Troie.)]

Osteler. [1° Loger, héberger : « Qui por l'amor « de Dieu bien l'*ostelerent.* » (Aiol, v. 776.)]

. . . . Se ami mi daignoit apeler,
Joie voudroie en mon cœur *osteler.* *(P. 1300, IV, 1550.)*

Se je veisse
Nostre oste, graces li rendisse,
De ce qu'il nous a *ostelez.* *(Ms. 7218, f. 289.)*

Je vos pri que vos remaigniez
Hui mes o moi por *osteler.* *(Ms. 7615, II, f. 209.)*

Sains Severins fu bons curés,
Ki teus ostes a *ostelés.* *(Mousk. p. 236.)*

La grant foison d'ames dampnées,
Qui en enfer sont *ostelées.* *(Ms. 7218, f. 242.)*

2° [S'incarner, en parlant de Jésus-Christ : « Qui « en la vierge s'*ostela.* » (Rose, v. 19339.)]

Ostellerie. Hôpital : « *Osteleries* sont fetes, et « establies par heberger les poures. » (Beaum. ch. 56, p. 289.)

Ostelleur. [Hôtelier, religieux qui préside à l'hôtellerie, au cart. 23 de Corbie, an. 1360.]

Ostement. Action d'ôter. (Rob. Estienne.)

Ostenceiller. Balancer son corps :

Le mandement le roy tint le duc à merveille ;
Moult roile dez ex, et le cors *ostenceille :*
De mautalent et d'ire enfle comme bouteille. *(Rou, 89.)*

Ostende. Mot latin. Impératif d'*ostendere :*

A vuide main fait on le sourt ;
Nulz n'a ce qu'il a demandé,
Qu'on ne lui die *ostende.* *(Desch. f. 525.)*

Ostension. [Exposition : « La nous feront nos « yeus aperte *ostension* De la divinité de l'incarna- « tion. » (J. de Meung, Test. 1863.)]

Ostentateur. Qui se vante, qui a de l'ostentation. (Cotgr.) « Voilà le conseil de la vraye, et naïfve « philosophie, non d'une philosophie *ostentatrice,* « et parliere. » (Mont. I, p. 392.)

Ostentation. Descente faite sur les lieux ; monstrée de terre. (Bouteill. Som. rur. p. 207.)

Ostente (non). Nonobstant :

Partout fet mes sa volenté,
Ne la retient *non ostente*
N'outre justise. *(Ms. 7218, f. 314.)*

Osteor. Combattant, du mot *ost :*

A traverser abatent Gautier li veneour :
N'avoit, en la compaingne, plus hardi *osteor.* *(Rou, 120.)*

1. Oster. [Habiter, du latin *hospitare :* « Cil qui « s'en yront d'Auxone *oster* autre part. » (Ord. IV, p. 396, an. 1229.)]

2. Oster. [Variante orthographique de *auster,* cruel, dans Froiss. X, 20.]

3. Oster. [1° Enlever, retirer : « Ensi passerent « li Englès celle nuit, et sans *oster* selles et sans « desarmer. » (Froiss. II, p. 150.) — « Et il li fist « requerre que il volsist *oster* se main de le bonne « cité de Bervich. » (Froiss. II, 248.)]

Ne dessus moi n'*osta* sa main. *(Desch. f. 511.)*

« Ils allerent tantost *oster* leurs chefs de leurs « heaulmes, pour l'honneur d'eux. » (Percef. II, 36.)

Ribauz cui l'en a tout *osté.* *(Guiart, f. 334.)*

2° Piller, dérober :

Tous les brigans, et mauvais gars,
Qui vivoient d'embler, et d'*oster.* *(Vig. Ch. VII, I, 193.)*

3° Supprimer : Dans la charte d'Orléans intitulée « ce sont les coustumes qui furent abatues, » on lit : « Les meneurs (courtiers) de ceux qui achatent les « vins, soient *osté.* » (La Thaum. Cout. d'Orl. 465, an. 1168.) — 4° Excepter. (Ibid. p. 466, an. 1180.) — 5° [Cesser : « *Ostez,* sire. » (Chrestien de Troyes, Erec, v. 4793.) — 6° Desservir. (Chat. de Couci, v. 1925.) — 7° Délivrer : « Il le releva et *osta* de tous « perils. » (Froiss. II, 432.) — 8° Faire renoncer à : « Pour *oster* le roy de ceste opinion. » (Id. IV, 123.) — 9° Déposséder, bannir : « Pour lui *oster* de son « royaume. » (Id. II, 332.) — « Il avoit oy jurer au « roy que, se nuls s'avançoit de lui faire, qu'il lui « *osteroit* sa terre et son royalme. » (Id. II, 445.) — 10° Contester, disputer : « Se li contes de Montfort « le voloit efforchier et *oster* son droit. » (Id. III, p. 333.) — 11° Mettre obstacle : « Ne plaise à Dieu « que vostre bon pourpos je vous brise ne *oste.* » (Id. II, p. 63.) — « Ce qui doit avenir, nul ne puet « brisier ne *oster.* » (Id. 376.) — 12° Faire grâce d'une somme : « Mais je m'en souffrerai et li laisse- « rai faire ses volentés et li *osterai* ce point inrai- « sonnable et garderai mon honnour. » (Id. IV, 212.) — 13° « *Oster* le siege, » le lever. (Id. XIV, p. 193.) — 14° Se tirer d'une affaire, s'en délivrer : « Li pre- « vos, qui estoit uns sages homs, s'en sceut bien « adont *oster* et dissimuler tant que ceste cose se « oublia. » (Id. VI, 67.) — « Mais li contes se *osta* de « la soupeçon et s'en escusa grandement. » (Id. III, p. 396.)]

Osterice. [Autruche : « Plumes d'*osterice.* » (Froiss. II, 98.)]

Osterin. [Fourrure (voir Ostorin) : « Et l'oreillier « fu fais d'un *osterin.* » (Aiol, v. 2150.) — « Et vingt « mantiaus vairs *osterins.* » (Flor. et Blanchefl.

v. 439.) — « Cent porpres et cent *osterins.* » (Id. v. 3262.)]

Ostes. Camp : « Lors se porpenserent de un mult « bon engins que il fermerent tote l'*ostes* de bones « lices et de bons merriens. » (Villeh. p. 63.)

Ostese, ostesse. [Hôtesse : « S'*ostesse* li res- « pondi et dist que c'estoit le duc d'Osteriche. » (Mén. de Reims, § 78.)]

Mes de la goute premeraus,
Fist nostre *ostese*, cele nuit,
Grant joie. *(Ms. 7615, II, f. 189.)*

Ostés moi de Colinet. L'auteur parle des jeux de son enfance :

Juiens nous au roy qui ne ment,
Aux bares, et à l'agnelet,
A *ostés moi de Colinet.* *(Froiss. poës. p. 86.)*

Ostevant, *s. m.* Paravent : « Riches manteaux « de cheminées de marbre taillé, les chalits des lits « dorez, et les *ostevents* peints, et dorez. » (Mém. de Com. 610.) — « Le roy fit mettre le dit seigneur « de Contay dedans un grand vieil *ostevent* qui « estoit dedans sa chambre, et moi avec luy, afin « qu'il entendit, et peut faire rapport à son maistre « des parolles dont usoit le dit connestable. » (Ibid. p. 285.) — Louis XI fait cacher de même les ambassadeurs du roi d'Angleterre derrière un *ostevant*, pour entendre, sans être vus, ce que lui diroit l'ambassadeur du duc de Bourgogne contre leur maître. (J. de Saint Gelais, Hist. de Louis XII, 41.)

Osteus. Hôtel : « A tant s'en vont à leur *osteus.* » (Ms. 7218, f. 75.)

Ostez. Hôtels, maisons :

La vache le prestre s'abesse,
Por ce que voloit pasturer....
Du jardin la traina fors,
Et tant l'a menée par *ostez*,
Par chanevieres et par prez. *(Ms. 7218, f. 229.)*

Ostiere. Porte. Je trouve dans l'apologie d'Hérodote, page 659, « geux de l'*ostiere*, » qui signifie « gueux qui demandent aux portes des hôtelleries. » — [« Plusieurs sont *gueux de l'hostiere.* » (Rabel. t. I, p. 4.)]

Ostil, iex, is. [1° Outil : « Il est ordené ou dit « mestier, que nus du mestier, soit mestre ou vallès, « ne puet ne ne doit penrre les *ostiex* à son voisin, « ne retenir, se ce n'est de sa boine volenté. » (Liv. des Mét. 56.) — « Se je reconnais devant jus- « tice que j'aie le ceval d'aucun en m'estable, ou « ses *ostix* de quoi il doit ouvrer. » (Beaum. 37, 2.)] — « *Ostiex* à cordonniers. » (Ms. 7218, f. 199.)

Se li feures ses *ostis* n'ueuvre. *(Ibid. f. 198.)*

« Que fera l'instrument sans l'ouvrier, quant « l'*ostil*, qui n'est pas propre à son ouvrage, il puet « mettre jus? » (Al. Chart. l'Esper. 313.) — 2° [Ustensile : « Et de tous les aultres *ostils* necessaires pour « leurs corps. » (Froiss. V, 320.)]

Ostise. 1° Laurière dit que, dans la coutume de Blois, c'est un « devoir annuel de geline que le sujet « paye à son seigneur, pour le fouage, ou tene- « ment. » — 2° Tenure d'un hôte.

Ostoer. Autour. « Ceux qui volent de poing, et « prennent de randon, sont l'*ostoer*, le gierfaut, « l'esprevier, l'esmerillon. » (Mod. f. 108.)

1. Ostoier. Guerroyer, faire la guerre, dérivé de ost : « Se nos allons en Surie, l'entrée de l'iver « est, et quant nos y vendrons, ne nos ne porons « *ostoier.* » (Villehard. p. 79.) — « Le païs d'Ecosse « n'estoit pas un païs pour yverner, ne *ostoyer.* » (Froiss. l. II, p. 302.)

Cil qui de mer passa la gange
Por *ostoier*, et por joster. *(Blanch. f. 191.)*

Moult ot en lui biau soudoier,
Por aler en guerre *ostoier.* *(Ms. 7218, f. 236.)*

2. Ostoier. Loger, demeurer, dérivé de *hospitare :*

Comment puet on en .II. lieux *ostoier.* *(Vat. 1522, 152.)*

Ostoiour. [Guerrier : « Onques en nulle terre « n'ot meilleur *ostoiour.* » (Poém. d'Alexandre.)]

Ostoir. [Autour : « Ce senefient, sire, li *ostoir* « blanc Que prendront compaingie à vostre enfant. » (Aiol, v. 417.)]

Faucons, *ostoir*, et espervier. *(Fabl. ms. p. 258.)*

Cascune mue beste conoist son encombrier,
Li maslars fuit l'*ostoir*, l'aloe l'esprevier.
Sainte Thasie, Sorb. 27.

Ostor. [Même sens, dans Partonop. v. 1625, p. 167).]

De faucons, d'*ostors*, et de grues. *(Ms. 7218, f. 289.)*

Ostorin. Pelleterie de fourrure, peut-être de peau, de plumage d'autour.

Si ert vestuz, ce m'est avis,
D'un sidoine forré de gris ;
Sis manteaus fu d'un *ostorin.* *(Blanch. f. 175.)*

Vestuz fu d'un plicon hermin,
Et bien fu chauciez d'*ostorin.* *(Fl. et Blanchefl. f. 201.)*

Bon bliaut avoit d'*ostorin*,
Et affubloit mantel d'ermin. *(Sainte Mar. Egypt. ch. 61.)*

Ostouer. Autour, au figuré : « J'entends bien, à « vostre vouloir, que tantost vouldriez avoir le « pont, la tour, et la ville ; se convient, à tel proye « prendre, plus d'un *ostouer*, et pour ce nous y « convient il saigement vesier. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 89.)

Ostour. Autour, au propre :

Ostours, gerfaulx, sacres, laniers, faucons. *(Desch. 113.)*

Ostoyer. Soldat : « Entre vous chevaliers de « France qui congnoissez les armes, et qui savez « que c'est que de chevaliers, et *ostoyers.* » (Froiss. l. III, p. 118.)

Ostrage. 1° Action téméraire :

Quant fox ne velt croire le saige,
Sovent i part par son *ostraige.* *(Fabl. ms. S. G. f. 23.)*

2° Avarice : « Tant en prennent par lor *ostrage.* » (Id. f. 24.)

Ostrice. [Autruche, dans Jean de Stavelot, 493.]

Ostroier. [Octroyer : « Il m'a esté de lui *ostroiés* « et donnés. » (Brun, v. 639.)]

Souvent jure que poi se prise,
De sa terre à l'*ostroier* n'art. *(G. Guiart, f. 28.)*

Ostruce. [Autruche : « Yceulx Anglois eussent

« mis ensemble à rençon ycelui complaignant et « son filliastre, à quatre plumes d'*ostruce*. » (JJ. 90, p. 487.)]

Ostrucesse, Même sens :

Les bons oiseaulx blame, en derriere,
Et fait retenir l'*ostrucesse*. *(Desch. f. 318.)*

Ostrusse. Autruche : « Sur leurs testes, chacun « ung tres bel chauffrin d'acier, bien garny de tres « belles plumes d'*ostrusse*. » (Pet. Jehan de Saintré, p. 211.)

Et portriens plusme d'*ostrusse*. *(Desch. f. 235.)*

[« Une autre couppe dont le bassin est d'*ostrusse*, » c'est-à-dire d'un œuf d'autruche, aux Pièces sur Charles VI, II, 318.]

Osvertin. Avertin, maladie :

De l'*osvertin*, de poignant aguillons,
Puist il morir qui mal faire me pance. *(Desch. f. 204.)*

1. Ot. [Troisième pers. s. du parf. d'*avoir* : « Cil « *ot* fiance de l'cunte Guesnelun. » (Rol. v. 1526.)]

2. Ot. [Troisième pers. sing. du parf. ou de l'indic. prés. d'*ouïr* : « Quant l'*ot* Rollanz, si cumen- « çat à rire. » (Rol. v. 302.) — « La nuit on *ot* moult « cler. » (Froiss. X, 258.)]

3. Ot. [Préposition, avec : « *Ot* mei. » (Rol. 3286.)]

Et *ot* sa main plus en occist,
Que ne fist toute l'assemblée. *(Brut, f. 26.)*

4. Ot. *Adverbe.* Aujourd'hui :

Bien a quatre ans que ge vos aim ;
Certes onc n'atousa ma main
A vos, mais *ot* i touchera :
Lors l'acole. *(Fabl. ms. p. 69.)*

Mais *ot* soffrez un poi ici,
G'irai la sus, venez après. *(Fabl. ms. p. 99.)*

5. Ot. *Particule.* Ou :

Cist mondes nos est exemplaire
Que nos devons nos en retraire
D'amer li, *ot* de metre i cure. *(Ms. 7615, II, f. 146.)*

Otant. Autant :

A painnes s'en sont eschappé
Et en Ebbruic sont entré :
La cité on dedens garnie,
Otant comme il orent d'aie. *(Brut, f. 60.)*

Otarde. Outarde : « Couroit... la perdris, le fai- « sant, l'*otarde*. » (Rab. I, 163.)

Otardeau. Petite outarde. (Cotgr.)

Oteau. [Voir Osteau : « A chascun desdiz flascons « a un anse tenant à .II. serpentelles, et est la « gueulle estoffée d'argent à *oteaux* sur champ « esmaillié d'azur. » (Inv. du duc d'Anjou, art. 151.)]

Otel. Tel, pareil :

C'est doncques folie tres fiere
D'espée *otel* cerf asembler. *(F. G. Trés. de Ven. f. 47.)*

« Aussy seront tenus à *otelles* amendes. » (N. C. G. II, p. 148.) — « A tout d'*otel*, » de la même manière :

Et me salua tout d'*otel*
Qu'on fait prodomme en son hostel. *(Froiss. poës. f. 89.)*

Otelles. Terme d'armoiries ; bouts de fers de pique, ressemblant selon d'autres à des amandes pelées. Elles sont au nombre de quatre, dans les armoiries des anciens comtes de Comminges. (Favin, Th. d'Honn. I, p. 431.)

Othoine. [Antoine ; feu saint Antoine, maladie : « Lequel enfant cheoit en maladie que l'en dit de « *Saint Othoine* et de Saint Verin, si avant, que les « diz clers ne le porent plus souffrir en leur cham- « bre, pour la puantise de la ditte maladie. » (JJ. 135, p. 225, an. 1389.)]

Othou. [Autour : « Un autre vallet.... là où ils « estoient alez voler ensemble, avoit voulu battre « ledit vallet dudit Martin et li tuer ledit *othou*. » (JJ. 68, p. 174, an. 1345.)]

Otretant. [Pour *autretant*, dans Froiss. II, p. 14, 180.]

Otri. [Octroi, faveurs en amour : « Car il ot de « s'amour parfaitement l'*otri*. » (Brun de la Mont. v. 3159.)]

La loyauté de toy m'a enhardy
De toi donner cenfort, grace, et l'*otri*
De ton demant. *(Froiss. poës. 127.)*

Otrier, oier. [1° Octroyer, concéder : « Se ceste « acorde ne vulez *otrier*. » (Rol. v. 433.) — « Mais « traïsun nule n'en i *otrée*. » (Id. 3760.) — « Josqu'à « la mort n'en ert fins *otriée*. » (Id. v. 3395.) — « Je vous *otroi* et doins la couronne et le roiaume. » (Mén. de Reims, § 32.)]

. . . . Doit dame, ains qu'ele *otrie*,
Son amant par oevre eprouver. *(P. av. 1300, IV, 1390.)*

Or regardez se c'est droys,
Et dittes, je le t'*otry*. *(Desch. f. 195.)*

. . . . Se jou sui *otriés*,
Par force de dessirier. *(Vat. 1490, f. 178.)*

2° [Consentir à la vente d'un fonds de terre, en parlant d'un suzerain : « Je ai prié et requis à relli- « gieux homme et discret monseigneur l'abbé de « Corbie... qu'il ceste vente vausist, greast et *otriast* « comme seigneurs, et mesist son seel à ces presen- « tes lettres. » (Cart. 21 de Corbie, f. 91, an. 1283.)]

Otroi. Octroi, faveurs en amour :

Dame, vostre grant biauté,
Vo doucour, vostre bonté
M'ont si ravy,
Que s'*otroy* n'a de moy mercy,
Je suis gasté. *(Desch. f. 199.)*

Vers moi gart son *otroi*. *(Poët. av. 1300, IV, f. 1513.)*

Car mieus vauroit uns *otrois*
A droit conquis, c'uns plus grans guerredons.
Vatic. n° 1490, f. 15.

Ottant. Autant : « Si se devra le tout partir par « teste *ottant* l'un que l'autre. » (Cout. Gén. I, p. 812.)

Ottelets. « Prend donc le pied de devant d'un « lievre, et soit escorché du dos d'un couteau, tant « que les os, et les ongles en tombent, afin de mou- « dre les os des *ottelets*. » (Budé, des Ois. f. 127.)

Otteume. [Huitième, dans une charte de 1255, au Cartulaire de Champagne.]

Otthouer. [Lieu où l'on élève des autours : « Un varlet fauconnier qui lors estoit au dit Martin « et li gardoit un *otthouer*. » (JJ. 68, page 174, an. 1345.)]

Ottines. Compagnies de guerre du corps de la ville de Naples, dans la révolution de 1647 : « Trente « deux *ottines* du peuple. » (Mém. du duc de Guise, p. 256.) — « Les capitaines des *ottines* » (p. 257.)

Ottobale. Sorte de timbales ; dans la description du carrousel de la place Royale, an. 1612 : « Douze tambours à cheval dont six portoient des « *ottobales*, ou timballes germaniques d'airain. » (La Colomb. Th. d'honn. t. I, p. 372.)

Ottri, Ottroy. [Octroi : « Si qu'à pechié nul ne « vous puist attraire, Et que de ce puissiez avoir « l'*ottri*. » (Desch.)] — « Les moines de S. Denis « aiant élu Suger pour leur abbé, envoyerent « demander au roi son *ottroy*, » en latin *assensum*. (Chron. S. Den. t. I. f. 249.)

Ottron. [Terme injurieux, étronc : « Truant, « merdous, bastar, *ottron* pissé. » (JJ. 94, p. 36, an. 1360.)]

Ottrucher. [Qui prend soin des autours : « *Ottruchers* et fauconniers. » (Compte de l'hôtel du duc de Norm. an. 1348.)]

Otz. Os : « Y laisserent l'*otz* et la pel. » (Vig. de Charles VII, p. 90.)

1. Ou. [Transformation régulière de *el* (en le) : « *Ou* royaume d'Engleterre. » (Froiss. II, p. 15.)] — « Nous ne entendons que par ce soit fait préjudice, « *ou rien* en nostre droit, ne *ou* leur. » (Ord. t. I, p. 636.) — « Est couché sur une table, et non sur « une cloye, et porté les pieds devant hors du camp, « *ou que* se treuvent les seigneurs de l'eglise. » (La Jaille, du Champ de Bat. f. 70.) — « Et l'ost s'en « retorna à Jaffe, *ou que* l'ost des crestiens aloit. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. t. V, col. 725.)

Roboan tout pareillement,
Pour dominer en tous endroitz,
Si en fist des maulx largement,
Comme appert *ou* livre des roys. *(V. de Charles VII, 7.)*

En Paris en y a beaucoup,
Qui n'ont ne argent, vergier, ne terre,
Que vous jugeriez, chascun coup,
Alliez *ou* grans chiefs de guerre. *(Coquillart, p. 26.)*

« *Ou* chief d'octobre. » (Ord. III, 364.) — « *Ou* tes- « moing de laquel chose. » (Du Plessis, Histoire de Meaux, p. 151, an. 1248.) — « *Ou* temoignage de « ce. » (Pérard, Hist. de Bourg. p. 466, an. 1246.)

2. Ou. Avec : « Se acheminerent *ou* très grant « diligence, et vindrent par derriere. » (Jouvencel, p. 47.) — « Esperant, *ou* la grace de Dieu, que « par luy le royaume, et seigneurie d'Amidoine « seront recouvers. » (Ibid. p. 479.) — « Aucuns, en « son temps, voulurent partir de luy, les uns *ou* « congié, les autres sans congié. » (Ibid. p. 601.) — « *Ou tout*, » même sens : « *Outout* grant ost. » (Chron. de Nangis, an. 1214, p. 4.) — « Le comte « ordonna à l'admiral, et au Jouvencel en sa com- « paignie de demeurer *outous* trois cens lances « derriere. » (Le Jouv. p. 226.) — « Mettez vous au « plus beau carrefour qui y soit, *ou tout* trois cens « hommes. » (Ibid. f. 388.)

3. Ou. Cela :

Faites joiant, et proiez li
Que il li soveigne de mi ;
Mais certes vos n'en ferez rien,
Que je vos ain sor tote rien
Por ce, s'*ou* metez en obli;
Onques nus ne vos ama tant
Con je fais, qui touz jors entent
A vos servir veraiement. *(P. av. 1300, I, p. 127.)*

4. Ou. [Marquant l'alternative : « Vers le lion « s'en va, *ou* soit sens *ou* folie. » (Berte, t. II.)]

5. Où. [I° Adverbe de lieu, parfois employé comme pronom relatif : « Un grant bos parmi *où* il « les convenoit passer. » (Froissart, t. IV, p. 38.) — « A Saint Denis, *où* là l'attendoit grant fuison de « gens d'armes. » (Froiss. t. V, 369.)] — « Non d'*où* « tu es, mais d'*où* tu pais. » (Dict. de Cotgr.)

C'est tout fait à haste,
Sans mettre *où*, ne datte,
Par le filz sa mere. *(Cretin, p. 174.)*

Où que. 1° En quelque lieu que. Parlant de Héro et de Léandre :

L'oeil et le cueur de tous ceux qui la veirent,
Où qu'elle allast, tout le jour la suivirent. *(Cl. Mar. 590.)*

2° Pourvu que :

Joieux seray, *où que* je soye. *(Desch. f. 180.)*

N'est pas sages qui fame croit,
Morte, ne vive, *où qu*'ele soit. *(Ms. 7615, II, f. 153.)*

De tant cou la feme est plus mignote et cointe,
De tant est plus masarz, et plus fox qui l'acointe :
Ne li chaut qui la fiere, ou de cul ou de pointe,
Où qu'il li doint deniers, ou robe, ou contre pointe.
Chastie Musart, fol. 106.

II° Dans le cas que : « J'ai commis ces choses, « mais à bonne intention, toutes fois *où* j'auray « offensé j'en demande pardon. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 387.) — « Promettant aux freres, *où* ilz pri- « roient Dieu pour luy, et que la victoire luy fust « donnée du ciel, comme il esperoit, qu'il envoyroit « en ceste nostre Eglise. » (D. Flor. de Gr. f. 119.)

Ouail. [Oui : « Et le justiche et li jugeur doivent « dire : *ouail*, et li campions doit demander congié « d'aler. » (D. C. sous *Campiones*, p. 69 c.)]

Ouaille. Brebis : « Le paissez de petits poulletz, « et de chair fresche, qui soit trempée en lait « d'*ouaille*. » (Artel. Fauc. f. 98.)

Ovale. Terme obscène, dans les Contes d'Eutrapel, p. 60.)

Ouan. [Cette année (*hoc anno*); de là l'expression *ouan mais*, désormais : « Serons nous *ouan* « *mais* enclos en ceste citei. » (Mén. de Reims, § 173.)] — « Orent *ouan* dix neuf ans. » (Lancelot, t. I, f. 147.)

Ouance. [Voir Oances : « Entre vous, bourgeois, « marchans, Qui voulez jouir des *ouances* Venez « suivant les ordonnances Paier le droit des *ouan-* « *ces* aux halles. » (D. C. sous *Audientia*, 7.)]

Ovant. Auvent. (Pièces justif. des Mém. de Du Bell. t. VI, p. 374.)

Ouazon. Gazon. (Cotgr.)

Oubin. [Aubain, étranger : « Item, et se aucun « homme ou femme *oubin* ou nouveau venu en

« ladite ville et franchise. » (JJ. 179, page 42, an. 1427.)]

Oublée. [1° Oublie, pâtisserie, du latin *oblata* (offerte), parce qu'à l'origine c'était une offrande du vassal au seigneur : « Jehan de Vernon fera le pain « de bouche, les patez et les *oublées* et fera l'en à « luy marché de la patisserie et ne fera l'en que « dix soudées de bouches et douze denrées d'*ou-* « *blées* de bouche le jour. » (Ordonn. de l'hôtel, an. 1317.) — « Fevres font les fers aux *oublées.* » (Ms. 7218, fol. 199.) — « Que nul ne puisse tenir « ouvrouer ne estre ouvrier en la dicte ville de « Paris, ne ès forbours, se il ne scet faire en un « jour au moins .v. c de grans *oublées*, .III. c de sup- « plication et .II. c d'entrées dudit mestier, bons et « souffisans et faire sa paste pour le dit ouvrage. » (Statuts des oubloyers de Paris, an. 1397 à 1406.)] — 2° [Hostie consacrée : « N'ot à l'autel que lui, et « Dieu qu'il sacrefie ; Es mains tint le calisse et « l'*oublée* a saisie. » (Chans. d'Antioche.)]

Oubli.

Ramentevoir n'est mie trop mal fait,
Et en l'*oubli* ne chiet pas grant amende. *(Desch. f. 230.)*

Oubliable. Qui doit oublier :

Oubliable, et non oublieuse. *(Desch. f. 17.)*

Oubliage. Droit payé en oublies, puis en argent. (Cout. de Blois, art. 40.)

Oubliance. [1° Oubli : « La terre d'*oublience* « apele il la douleur d'enfer. » (Psautier du XIIIe s., fol. 106.)] — « Le second a nom negligence, le tiers « *oubliance.* » (Modus, f. 287.) — « Lesquelles cho- « ses avoit obmis de produire en son procès princi- « pal, par *oubliance.* » (Arrest. Amor. p. 145.) — 2° [Passe-temps, plaisir : « L'*oubliance* du veoir et « la plaisance du considerer estoient si grandes. » (Froiss. XI, 360.) — « Joies et deduits, *oubliances* et « depors. » (Id. XV, 77.)] — Parmi les mondanités que le prieur défend à l'amant qui se fait Cordelier :

Item mouchouers deliez,
Chesnettes, à fleurs d'*oubliance*. *(Am. rendu Cord. 577.)*

Oublie. [1° Pâtisserie : « Un coffin à *oublies* « d'argent blanc, fermant à clé, à la devise de mon- « seigneur et armoyé de ses armes. » (Ducs de Bourgogne, 2617, an. 1467.) — « Et en font un petit « tourtiel à la maniere de une *oublie* de beghine. » (Froiss. II, 134.)] — « Faire manger des *oublies*, » oublier de donner à manger. (Oudin.)

Je suis à court, tousjours serviz d'*oublie*. *(Desch. f. 212.)*

C'est une équivoque d'*oublie* avec *oubli*. — « A « un bon entendeur, il ne faut que trois *oublies.* » (Contes de Cholières, f. 174.) — 2° Jeu :

Ausi a fait Gerars d'obies,
Qui n'a pas jué aux *oublies*. *(Desch. f. 344.)*

3° Droit, le même qu'*oubliage* : « *Oublies* sont des « pains ronds et plats, dus au seigneur, grands « ou petits, selon la convention ou usages des « provinces, et ainsi appellées *ab offerendo quasi* « *oblationes, vel munera oblata*, d'autant qu'ils « estoient dûs, rendus et presentez aux seigneurs ; « à la seigneurie de Mortfontaine, sont dûs des « *oublies* qui sont des pains de 10 sols chascun,.... « comme ce terme signifioit des pains, dans sa « signification originaire, lorsque depuis il a été « étendu à quelque espece de rente, ç'a été avec « designation particuliere des choses, par exemple « *oublies* de vin, *oublies* de froment, *oublies* de « chappons ; et *oublies* en terme indefini s'appelloit « toujours du pain ;...... de quelque nature que fus- « sent les *oublies*, elles ont été enfin reduites en « deniers. » (Gloss. de Laur.)

Oublié. 1° Oublieux :

Fame s'anforce à faire
Tot ce c'on li desvée,
Ne de trouver mensonge
Ne sera *oubliée*. *(Ms. 7615, II, f. 140.)*

« Quant Alexandre *oublié* de son péril se mist au « front devant ses ennemis. » (Triomphe des Neuf Preux, p. 139.) — 2° Qui a perdu la mémoire, l'esprit : « Il se gette tout pasmé sur le lit et la demeure « comme *oublié.* » (Hist. de la Toison d'Or, II, 89.) — « Tout *oublié* devint. » (Ger. de Nevers, Ire part. p. 88. — « Mais moy fol et *oublié* d'une si furieuse « mutacion. » (Triomphe des IX Preux, p. 215.) — 3° Déchu de : « Nobles dames...... deschirans leurs « robes, *oubliées* de leurs premiers honneurs, et « converties en nouveaulx engoisses. » (Tri. des IX Pr. Hist. d'Alex, p. 130.)

1. Oublier. [Perdre la mémoire : « Si se con- « forta, et *oublia* auques son duel. « (Mén. de Reims, § 465.)] — « Car je voy bien, qui aime à tart « *oublié.* » Desch. f. 366.) — « *Oublier* Dieu parmy « tous les saincts. » (Cotgr.) — « Avoient ainsy « comme tout *oublyé* leur memoire. » (Percef. II, f. 117.) — « Il est bien fol qui s'*oublie.* » Cela se dit en souhaitant du bien à autrui et à soi-même. (Oudin.) — « Qui bien aime, tard *oublie.* » (Cotgr.) — « Qui bien aime à tart *oublie.* » (Ms. Bouh. Chans. 281, f. 240.) — « Vous assure que bonnes « cheres, et masques n'y furent point *oubliez.* » (Mém. de Rob. de la Marck, 299.) — « A luy ne « convient pas envoyer ma povre science, car il en « a plus oublié que je n'en sceu oncques. » (Chasse de Gaston Phéb. p. 359.) Nous disons il n'en saura jamais autant que j'en ai oublié.

Expressions : [1° « *Oublier* le temps, » tuer le temps : « Il reprendra autre voiage pour *oublier* le « temps. » (Froiss. XVI, 107.) — 2° « S'*oublier*, » se distraire : « En telles besoingnes convient il que ils « s'*oublient* et passent le temps. » (Froiss. XII, 305.)] — 3° « *Oublier* le siècle, » perdre la vie :

Flamens meurent, Flamens se naient,
Maugré leur denz, le siecle *oublient*. *(G. Guiart, f. 275.)*

4° « Aucuns pour leur soif *oublier*, » pour la tromper. (G. Guiart, f. 351.)

2. Oublier. Vendeur d'oublies :

Car, comme *oublier*, par Paris
Crier me fault oublie, oublie. *(Desch. f. 354.)*

Oublieré. [D'oublie : « Veci ceu que Mgr Jehan « de Drouaiz sire de Tacheinville avoue à tenir de « Mgr l'evesque de Chartres... six pains *oublierez* « de rente. » (Cart. de Chartres.)]

Oubliete. [Cachot où on enfermait ceux qui étaient condamnés à la prison perpétuelle : « Plu« seurs prisonniers qui estoient condampnés à la « peine de *oubliete* et autres, se soient eschapez de « la geole de la court de l'official de Paris. » (JJ. 105, p. 286, an. 1374.) — « Les aucuns d'iceulx malfait« teurs furent depuis pris et penduz à Baieux, et « les autres mis en *oubliete* en la court de l'evesque « dudit lieu de Baieux, la où ilz moururent pour « leurs demerites. » (JJ. 117, p. 141, an. 1380.) — « Icellui Thibaut avoit esté mis en *oubliete*, où il « n'a aucune clarté, et où on met larrons. » (JJ. 138, p. 98, an. 1389.)] — « Estoit, par sentence, con« damné à la prison qu'on dit *oubliete*, pour plu« sieurs mauvais faits qu'il avoit faits, et consenty « à faire, desquels plusieurs en y avoit qui deman« doyent le feu, et iceluy peuple de Paris le delivra. » (Froiss. II, p. 154.) — « Condamné perpetuellement « en *oubliette*, pour ce que clerc estoit. » (Journ. de Paris, sons Charles VII, an. 1437, p. 174.)

Oublieur. Fabricant d'oublies : « L'*oublieur* « doibt prendre le fleau de ses oublies d'achapt et « prendre en la cuisine le sucre, le bois et le char« bon ; il doibt avoir un estuy d'argent pour mettre « les *oublies* du prince. » (Oliv. de la Marche; estat des officiers du duc de Bourg. p. 55.)

Oublieusement. D'une manière oublieuse. (Oudin.)

1. Oublieux. [1° Qui oublie : « *Oublieuse* et « nonchalant des grans aises et des grans richesses « qu'elle avoit eues. » (Ménag. I, 6.)] — 2° Qui perd l'esprit :

Si volentiers il chantoit, qu'en tous lieux,
De ses ennuyz se rendoit *oublieux*. *(Cretin, p. 54.)*

2. Oublieux. Marchand d'oublies. On appeloit aussi *oublieux* M. de Candale et l'abbé d'Estrées, en 1650, parce qu'ils conduisoient leurs intrigues la nuit dans les maisons de Paris et couroient comme les *oublieux*. (Mém. du cardinal de Retz, t. II, liv. III, p. 74.)

Oubloier. Fabricant d'oublies :

Le soir orrez, sans plus atendre,
A haute voiz, sans delaier,
Diex ! qui apele l'*oubloier?* *(Ms. 7218, f. 247.)*

Oubloyer, Oubloyerie. [Fabricant d'oublies; son métier : « Au roy nostre sire supplient humble« ment voz *oubloyers* et ceux de la royne vostre « compaigne, comme pluseurs ordonnances aient « esté faictes sur le fait du mestier de l'*oubloyerie* « en la ville de Paris. » (Ord. VIII, 149, an. 1397.)]

Oublyé. Qui oublie. « Moult me tenez pour *ou« blyé*, qui tant me ramentevez amours, car bien « m'en souvient. » (Percef. II, f. 109.)

Oubourg. [Sorte de bière (voir Hambourg), au reg. JJ. 204, p. 7, an. 1473.]

Ouche. « C'est ainsi qu'on appelle en Anjou, « dans le Maine, la Touraine, le Berry, et ailleurs, « un *jardin fermé de haies*, et planté d'arbres sous « lesquels on sème des légumes et du chanvre. » (Gloss. de Laur.) — Il y a, dans le Gâtinois, beaucoup de lieux nommés *ouches*, comme « le fief de « la Grande *Ouche*, l'*ouche* au Bègue, l'*ouche* Vil« liers. » — [Ce nom de lieu subsiste : *Ouche* (Nièvre, com. de Saint-André en Morvan); *Ouches* (Loire, cant. de Roanne.)]

Oucin. [« Icellui Jehan vint garni d'un grant « paul, appellé *oucin* de charrette à bœuf. » (JJ. 138, p. 6, an. 1389.)]

Ouclage. Voir Oscle et Osclage. « En quelques « lieux, on distingua le douaire de l'*ouclage*, en « sorte que le douaire y fut la dot, et l'*ouclage* le « prix de la virginité. » (Laur.) — Cette assertion est confirmée par l'article 45 de la Somme rurale de Bouteiller, où il est dit que le mari donne à sa femme quelque chose, avant les épousailles, et que, si l'un des deux meurt avant le mariage, la moitié demeurera au survivant, s'il y a eu un *baiser* entre eux; autrement non. (Voy. dans De Thou, la cérémonie du *Baiser* dans le mariage d'Henri IV, alors roi de Navarre, avec Marguerite de Valois.)

Ouconsant. Cachant, renfermant. « Les deux « mains jointes entre les mains du prince, par « vraye foy, et aussi en *ouconsant* les deux mains « du vavasseur. » (Etat des Offic. des ducs de Bourg .p. 32.)

Oüd. [Participe du verbe *avoir :* « Mult unt *oüd* « e peines e ahans. » (Rol. v. 267.) — « De l' rei « païen en ad *oüd* granz duns. » (Id. v. 845.)]

Oudenardes. Tapisseries, ainsi nommées de la ville où elles se fabriquoient. (Peliss. lett. hist. I, 41.)

Oudeur. Odeur : « Alla prendre du pain et le « porta à la royne, afin que l'*oudeur* luy peust ren« dre cueur. » (Percef. II, f. 11.)

Oudre. Outre. (Cotgr.)

Oudriettes. Audriettes, religieuses ainsi appelées du nom de leur fondateur. (Le Bœuf, Hist. civ. d'Auxerre, p. 534.)

1. Oue. Où, adverbe de lieu :

S'ilz demandent prins *oue*,
Ne leur chaille. *(Villon, p. 64.)*

Et la ville est de la close deue parfont ;
Par *oue* les nés de mer vont aval et à mont. *(Rou, 106.)*

2. Oue. [Oie : « Derechef une *oue* à la S. Remy, « xii. den. parisis. » (Ch. de 1309, liv. Rouge de la Ch. des Comptes, f. 347.) — « C'est toy qui maints « de los très amples doues ; Mais endroit moy tu « fais cignes les *oues*. » (Marot, II, f. 380.)]

Ove. Avec : « Mena *ove* soy en Constantinoble. » (Hist. de la Ste Croix, ms. p. 17.) — « En cas ou « ascun home face fosse en autry soil, maugré le « seigniour del soil, partaunt luy fait il disseisine « de son fraunk tenement, pur ce que il meyn *ove* « son soil, maugré soen. » (Britt. Loix d'Angl. 156.)

Ovec. Avec : « Quant dormirai je *ovec* vous, « entre vos dous bras. » (Chans. du ms. Bouhier, 46.)

Oueille. Ouaille, brebis : « Chasque *oueille* cher« che sa pareille. » (Cotgr.) — [« Item se uns froux « ou uns pars d'*oueilles* trespasse par eschapée, et « est pris en autrui meffait, il sera en amende de

« deux soulz.... et ensi est-il à entendre des mou- « tons. » (JJ. 59, p. 346, an. 1304.)]

Ouen. Même sens que *ouan* (*hoc anno*) : « J'alloy « en *ouen* chevauchant, mon escuyer et moy. » (Lancel. II, f. 60.) — [« Je m'en allé droit au quo- « quart Et luy dis : — Que quiers tu, Jouen ? — « Certes sire, c'est le renart Qui ne nous lessa tout « *ouen*. « (Chans. du xvᵉ siècle, p. 38, v. 13.)]

Ovent. Auvent. « Personne ne bastira, ...ny ne « mettra *ovent* par lequel l'eau pourroit tomber au « prejudice de son voisin. » (N. C. G. I, p. 916.)

Ouer. Fouir. Travailler avec la houe. (N. C. G. t. I, p. 401.)

1. Overer. 1° Travailler : « Ausi entiers come « il furent *overée*. » (Hist. de la Sᵗᵉ Croix, p. 17.) — « Raconte à sa mere comment il eut *overé*. » (Id. p. 19.) — 2° Travail, œuvre : « Lors conseillerent « li mestre de l'*overer*. » (Id. p. 14.)

O2. verer—ier. [Ouvrier : « E tuit li *overer* de « felonie furent espoenté. » (Machab. I, 3.) — « E i « out treis milie et treis cenz ki maistres furent sur « l'ovre e sur les *overiers*. » (Rois, p. 245.)]

Oues. Œufs :

Il fet trop bon soffrir
Un poi de penitance
Por la paine eschiver
De si pesme sentance,
Mes nos volons avoir
Les *oues*, et la letence. *(Ms. 7615, II, f. 144.)*

Ouestre. Huître : « En folles amours sont au- « tant de douleurs, qu'il y a de *ouestres* en la mer. » (Nef des fols, f. 14.)

Ovet. [Brebis : « De chacun bœuf, maille ; de « chacun mouton, maille ; de chacun *ovet*, maille ; « de chacun porc, la jambe de derrière, ou pris de « trois deniers, la jambe. » (1404, Aveu des droits de minage et coutume de Suèvre ; L. C. de C.)]

Ouete. [Huitième heure : « Il buvoient ensanlle « u solier environ deux lieues après l'*ouete* son- « née. » (Liv. rouge d'Abbeville, fol. 66, an. 1350.) — « Le samedi viiᵉ jour de march... environ heure « de cœuvre feu et l'*ouete*. » (Id. f. 135, an. 1375.)]

Oveuc. Avec :

Ne mainnent *oveuc* chevalier,
Vallet à pié, ne escuier. *(Rou, p. 299.)*

Ouict. [Huit : « *Ouict* cenz quatre vinz oez. » (Liv. rouge de la Ch. des Comptes, an. 1290, f. 56.)]

Ouie. Soupirail : « *Ouie* de la cave. » (Bouchet, Serées, I, f. 42.)

1. Ovier. [Coquetier : « Un *ovier* d'or, aux armes « de la royne et ou couvescle une langue blanche « de serpent. » (Ducs de Bourg. nᵒ 5979, an. 1403.)]

2. Ovier. [*Verbe*. 1° Obvier : « Par cautelle « bonne, sutille, sonieusement y *ovier*. » (Myst. du siège d'Orl. p. 697.)] — 2° Aller à la rencontre de : « On leur envoia trois cens lances, et trois cens « hommes de trait pour *ovier* aux Anglois. » (Jour. de Paris sous Charles VI, an. 1418, p. 39.)

Ouil. Oui :

Estes vous prestes d'arguer?
Ouil, font-ilz, à ce matin. *(Mod. f. 149.)*

Ouiltre. Outre. (Cotgr.)

Ouir. Entendre : « Tout *ouir*, tout voir, et rien « dire, merite, en tout temps, qu'on l'admire. » (Cotgr.) — « Il n'est point de pire sourd que celuy « qui ne veut point *ouir*. » (Id.)

Ouldre. Outre. (Cotgr.)

Oule. [Cruche, vase : « Une femme avoit trois « plaines *oules* d'or, et por ce que li or n'i aparust, « ele à la bouche des *oules* mist des cendres. » (Vies des saints, ms. fr. S. Victor, 28, f. 47.) — « Une *oule* « d'or de grant charge... le calice il apeloit *oule*. » (Id. f. 198.)] — « *Oules*, bastes, terrines, tirouers, « et toutes sortes de vaisseaux propres à la ber- « gerie, vacherie, et labourage. » (Berg. de Remi Belleau, t. I, p. 74.)

Oulé. Ourlé : « Les plumes larges, et reondes, « et bien *oulés* environ de blanc bien coulouré. » (Modus, f. 109.)

Oullas. [« Marcanda maistre Jehan Marechal à « Jacot Drouart carpentier de faire deux embau- « chures d'un estable, qui estoient fondues emprès « le porte de le cense de Walloy, et de renqueioner « un des *oullas* de le porte. » (Cart. de Corbie, sign. Ezechiel, f. 8, an. 1415.)]

Oulle. [Ourlet : « Item fourrures à *oulles* et « d'escureus de saison, deux deniers la piece. » (Reg. Nost. fol. 36.)] — « Ses armes estoient de ve- « luiau... à une *oulle* de crapous noirs. » (Modus, fol. 285.)

Oullier. [Creuser un moule à fonte : « Item que « aucun.... ne puisse de nul point d'icellui mestier « (de chaudronnier) ouvrer par nuit, ...excepté de « fondre et *oullier*. » (JJ. 162, p. 188, an. 1407.)]

Oulmiere. Pépinière d'ormes. (C. Gén. I, 1025.)

Oulot. Cuivre pour la fonte des canons. (Oud.)

Oulque. Navire, hourque. (Oudin.)

Oultarde. [Outarde : « Le suppliant aperçut « des *oultardes*, esquelles il se adressa pour y tirer, « ...il dessella son cheval pour chevaler lesdites « *oultardes*. » (JJ. 205, p. 35, an. 1478.)]

Oultrage—aige. 1° Affront :

Malgré le temps, et sa cruelle *oultrage*.
Tri. de Petr. trad. du baron d'Oppède, f. 95.

Fascheuse mort, par son cruel *oultrage*,
N'a pas voulu qu'elle y fust davantage. *(Marot, p. 434.)*

2° Excès :

S'il te voit boire une fois davantage,
Il te dira que c'est un grant *oultrage*.
Les Tri. de la Noble Dame, f. 131.

« Elle est belle voirement, mais il n'y a rien « d'*oultrage*. » (Cotgrave.) — « Elle le regarda une « fois, ...ce ne fut pas *oultrage*. » (Percef. II, f. 92.) — « Sire, vous faictes *oultrage* envers nous. » (Id. t. I, fol. 125.) — « Cher frere, c'est *oultrage* que de « vous lever. » (Id. IV, f. 3.) — « N'y a point d'excès, « ne d'*oultraiges* aus dits habitz. » (Arrest. Amor.

p. 287.) — « Si furent par tous festoiez à *oultraige.* » (Vig. de Charles VII, t. II, p. 161.)

Laissiez vous doucement reprendre
Sanz user de hautain couraige,
Restraignez ce qui est *oultraige.* *(Desch. f. 319.)*

Oultragement. Action d'outrager. (Cotgr.)

Oultrager. 1° Surpasser. « Monseigneur en a « conquis en cest an plus de cent, ne il ne cuidoit « pas trouver chevalier qui d'armes l'en *oultra-* « *geast.* » (Lanc. du Lac, II, f. 43.) — 2° Outrager : « A leur requeste, ne furent aulcunement enclinez « les fouaciers ; mais, qui pis est, les *oultraigeairent* « grandement, les appellans, trop dieteux, bresche- « dens. » (Rab. I, p. 177.)

Oultrageusement. D'une manière excessive : « *Oultraigeusement* encheries. » (Ord. III, p. 424.) — « Elle fut *oultrageusement* joyeuse. » (Percefor. vol. III, fol. 33.)

Oultrageux. [1° Excessif, démesuré : « Il estoit « en dons large et *oultrageux.* » (Froiss. XIII, 3.)] — « Dame de beauté *oultrageuse*, et grande outre « mesure. » (Percef. II, 62.) — « Nous vous prions « de vos grans appareils de viandes vous deportez, « car sans faute vous en avez été trop *oultrageux.* » (Pet. Jeh. de Saintré, p. 570.) — 2° Insolent : « Les « ribaulx qui estoient bien pourvus de bastons, à « merveilles *oultraigeux*, commencerent à assaillir « mesme Floridant. » (Hist. de Florid. p. 609.) — 3° Téméraire :

Fel, *oultrageus*, hardis, et fier. *(Froiss. poës. p. 34.)*

« Furent tous ceux de dedans tuez, hormis le « capitaine, qui fut pendu pour avoir été si *oultra-* « *geux* de vouloir tenir une si mechante place « devant le canon. » (Mém. de Du Bell. l. II, f. 295.)

Oultrance. Extrémité : « Il se delibera de per- « severer, et garder sa mye... jusques à *oultrance.* » (Hist. de Floridan, p. 709.)

La cité de Mayence
En est tournée en feu,
Et à si grefve *oultrance*
Que oncques tel mal ne fu. *(Molinet, p. 158.)*

Oultre. [Plus loin, au delà : « Et un petit *oultre*, « il veïrent un haut moustier. » (Froiss. II, f. 70.)]

Elle estoit dorée, et blonde,
Oultre l'usage de nature. *(Al. Chart. p. 705.)*

Expressions : 1° « La loutre est mordante beste « tout *oultre*, » sa morsure perce de part en part. (Gace de la Bigne, fol. 115.) — 2° « Croiant qu'il fust « *oultre*, » c'est-à-dire mort. (Joinville, p. 23.) — 3° « *Oultre* son cuer, » c'est-à-dire à contre cœur. (Doctr. de Sap. f. 9.) — 4° « *Oultre* trois, » plus de trois. (Gace de la Bigne, poës. des Ded. fol. 89.) — 5° « Ferriez *oultre* en la matiere, » passeriez outre, iriez toujours en avant. (Procès de J. Cuer, p. 209.) — 6° « Bien se set *oultre* transporter, » s'élancer. (Gace de la Bigne, f. 111.) — 7° [« Mettre *oultre.* » I° Prétendre : « Et *mettoient oultre* que le roy estoit « empoisonné. » (Froiss. XV, 353.) — II° Réclamer : « Se la calengiés (la couronne) et *mettés oultre.* » (Froiss. II, 390.) — 8° « Porter *oultre.* » I° Accomplir : « J'ai traitiés à eulx, lesquels il faut que je « porte *oultre* et que je m'en acquitte. » (Id. IX, 316.) — II° Garantir des conséquences : « Dy hardie- « ment, je t'en porterai tout *oultre.* » (Id. XV, 16.) — III° Soutenir avec ténacité : « Je di et voiel porter « *oultre* qu'il a enfraint et brisiet les trieuwes. » (Id. IV, f. 208.) — IV° Soutenir, appuyer : « Car au- « trement (si le pape élu n'était pas agréé par le roi « de France) il ne l'oseroient accepter ne porter « *oultre.* » (Id. XV, f. 129.)]

Oultré. [1° Tué, mort : « Des quatre qui là ar- « doient, il en eut les deux mors et sur le place « *oultrés* et estains. » (Froiss. XV, 89.) — « Une des « dames qui le gardoit en sa maladie, cuidant qu'il « fust *oultré*, lui voulut couvrir le visage d'un lin- « ceul disant qu'il estoit mort. » (Joinville, éd. du Cange, p. 22.)] — 2° Absorbé : « Y estoit si *oultré* « qu'il lui estoit impossible de clore l'œil. » (Dom Florès de Grèce, f. 114.) — 3° Ecroulé : « Une pièce « est rompue et *oultrée.* » (J. Marot, p. 83.) — 4° Conquis : « Aultre terre estoit *oultrée.* » (Desch. f. 547.) — 5° Emporté : « Et puis, quant la place est « *oultrée.* » (Id. f. 571.) — 6° Gagné : « Tant de vic- « toires *oultrées* par vos vertueuses épées. » (Tri. des IX Preux, f. 177.)

Oultre aage (cœur d'). Terme d'injure. (Contr. de Songecr. f. 105.)

Oultre à li, oultre, oultre. Cri de chasse : « Et l'un des veneurs se doit mettre devant, en « ceulx appellant, en disant : ça ça, tahou tahou, et « les autres doivent chascier les chiens après, en « disant appelle, appelle, et *oultre à li, oultre, oul-* « *tre.* » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 188.)

Oultrebeu. [Ivre-mort : « Le suppliant qui « estoit tout yvres par temptation de l'ennemi, « comme homme *oultrebeu.* » (JJ. 164, p. 350, an. 1410.)]

Oultre couler. Couler outre. (Oudin.)

Oultrecuidance. Témérité, présomption : « Picrochole pensoit que le secours lui venoit de la « ville, et par *oultrecuidance*, se hazarda plus que « devant. » (Rab. I, p. 295, 296.) — « Le refus qu'elle « luy fait ne vint que par presumption, et *oultre-* « *cuidance.* » (Arrest. amor. p. 322.)

Oultrecuidé. Présomptueux : « Trop vous voy « ores *oultrecuydée*, quand devant moy voullez « aller. » (Rab. III, p. 137.)

Oultrée. Enchère. « En baux es fermes, de « fruits pendans par les racines, de dismages, pas- « connages, et choses semblables, faites à *oultrées.* » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1133.)

Oultréement. [Sans réserve : « La princesse « tiroit à ce que *oultréement* le don qu'elle deman- « doit, le conte de Foy luy donnast. » (Froiss. XI, p. 18.)]

Entre dames, et damoiselles,
La prisoit on tout *oultrément.* *(Al. Chart. p. 764.)*

Oultrefendre. Pourfendre. (Cotgr.)

Oultre marcher. Mettre le pied de derrière

plus avant que celui de devant : « C'est à dire s'il « met le pied le derriere oultre celuy de devant, « c'est *oultre marchier.* » (Mod. f. 6.) — « Quand « un cerf s'*oultre marche*, c'est signe qu'il soit cerf « errant, legier, et bien fuyant, et maigre, car s'il « avoit gros, et gras costés, et flans, il ne se pour- « roit *oultre marcher.* » (Chasse de Gast. Phébus, p. 171.)

Oultremer. [Outremer. De là les expressions suivantes : 1° « *Voie d'oultremeir,* » pèlerinage en Terre Sainte ordonné pour l'expiation d'une faute, dans l'Hist. de Liège, II, p. 446, an. 1424. — 2° On donnait le nom d'*oultremer* à tout ce qui venait du Levant : « Une grant croix d'argent doré, à ouvrage « d'*oultremer.* » (Pièces sur Charles VI, II, 301.) — « Ung pié et ung couvescle d'un gobellet de terre « d'*oultremer*, d'argent doré. » (Ducs de Bourg. n° 6096, an. 1408.)] — « Prenés moy graine, qui est « appellée graine d'*oultremer*, qui ressemble à « connin, fors qu'elle est plus menue, et est trouvée « chiés les apoticaires. » (Modus, f. 131.)

Oultremontain. Italien, ultramontain : « Ung « aulban, et *oultremontain*, si ne peult testamenter, « sans auctorité du roy. » (Style de procédure au Parl. de Norm. f. 80.)

Que feront François, et Romain,
Alemant, et *Oultremontain ?* *(Desch. f. 267.)*

Oultre naturel. Surnaturel. (Cotgr.)

Oultrepasse. Modèle. « Scipion fut l'*oultrepasse* « des capitaines de son âge. » (Mon.) — L'*oultrepasse* « des advocats. » (Cotgr.) — [« En toutes places il « avoit été le *oultrepasse* des bons escuiers. » (Froiss. XIII, 225.)] — « De tous biens est ma mai- « tresse Celle qui tout honneur compasse ; Je « maintiens que c'est l'*oultrepasse* Et le vray tresor « de noblesse. » (Chasse d'amours, p. 171.)

Oultrepassement. Action de surpasser. (Rob. Estienne.)

Oultrepasser. Transgresser :

Priez à Dieu qu'à elle soit propice,
Luy pardonnant, s'en rien *oultrepassa.* *(Rab. II, p. 27.)*

Oultreplus. De plus, outre cela :

Dy que tu es, pour foy, bien ordonné,
Dy *oultreplus.* *(Cl. Marot, p. 408.)*

Oultreplus, ce fier homme eut desir d'opprimer
La noblesse de Romme. *(Cretin, p. 128.)*

Oultrepreux. Très preux, plus que preux : « S'il avoit esté preux, tandis qu'il avoit porté l'escu « d'azur au chastel d'argent, maintenant estoit « *oultrepreux.* » (Percef. II, f. 127.) — « Gentil che- « valier preux, et *oultrepreux*, mirouer de toute « proesse. » (Ibid. f. 53.)

Oultrer. 1° Finir, cesser : « La feste se prist à « *oultrer.* » (Froiss. poës. 156.) — 2° Pousser plus loin : « Ne devroit pas laisser la chose *oultrer.* » (Percef. III, f. 106.) — 3° Convaincre : « Les griefz « faiz dont je l'ai *oultré.* » Desch. 479.) — 4° *Oultrer*, en terme de tournois, signifiait mettre son adversaire hors de combat. On appelloit *oultré* celui qui étoit rendu, soumis. Dans Perceforest, un jeune chevalier, après une longue joûte, dit à son adversaire : « Pour lassé me tiendray je bien ; mais pour « *oultré* ne me tiendrai. » (I, f. 48.) — « Luy dist « que, se mercy vouloit avoir, pour *oultré* se tint. » (Ger. de Nev. Ire part. 81.) — De là ces expressions : « *Oultrer* une journée. » (Cotgr.) — « *Oultrer* deux « champs de bataille, » sortir vainqueur de deux combats à outrance. (Hist. de B. du Guescl. par Men. p. 188.) — « Par quelles manieres gaige de bataille « se doibt *oultrer*, » c'est-à-dire de la bonté du gage de bataille, et comment un champion étoit déclaré vaincu en champ clos. (La Salade, f. 50.) — [« Se li *gaiges* est *oultrez*, l'amende sera sur le « vaincu, selonc la coustume du païs. » (Ord. VI, p. 60, an. 1352.)] — « Se mist aux plaines d'Arbel- « les... à *oultrer* bataille, » choisit cette plaine pour combattre. (Tri. des IX Pr. 143, c. 1.) — « Prouesses « qui sont enconvenances et *oultrées*, » exécutées. (Percef. IV, f. 20.)

Oume. [Orme : « Cum ele s'en descent par la « vée de l'*oume* Gaidon vers la maison Wuillaume. » (Bibl. de l'Ec. des Chartres, 3e série, V, 85.)]

Oumeau. Ormeau : « Il y avoit un grand *oumeau* « entre les dicts deux roys, et comme ils s'entrepar- « loient, sortit du dict *oumeau* un grand et gros « serpent. » (Brant. duels, p. 281.)

Oumée. [Journal ; mesure agraire ; ce qu'un homme peut labourer en un jour : « Item environ « dix *oumées* de vigne ou finaige de Brene. » (JJ. 105, p. 474, an. 1374.)]

Oumel. Ormeau :

Sous un *oumel*, mainent baudel. *(Vat. 1490, f. 110.)*
Saut, et treche, et mene bele true
Entour un *oumel.* *(Ibid. f. 111.)*

Oümes. [Première pers. plur. du prét. d'*avoir :* « Noz compaignuns que *oümes* tant chier. » (Rol. v. 2178.)]

Ouni. [1° Uni, ras, égal, au propre et au figuré : « Plain pays et *ouni.* » (Froiss. II, 69.) — « Abattre « (un château) toute à l'*ounie* terre. » (Id. VII, 13.) — « Les fortunes de ce monde sont moult merveil- « leuses, elles ne peuvent pas toujours estre « *ounyes.* » (Id. VIII, 93.)] — « Les values ne sont « pas *ounies.* » (Beaum. p. 140.)

Metterons les en droit chemin,
Aussi *ouny* que parchemin. *(III Maries, p. 414.)*

« Tendés ceste roys à .IV. gieles en une orniere « *ounie.* » (Mod. f. 174.) — « Par mons, par vaus, « par terre *ounie.* » (G. Guiart, f. 330.) — « A le poil « court, et *ouny*, de couleur noir encendrée. » (Mod. fol. 94.) — « Passer, et chevaucher tout à l'*ouny.* » (Froiss. l. II, p. 205.)

Ele avoit front bien compassé,
Blanc, *ouni*, large fenestrié. *(Ms. 7218, f. 251.)*

2° Modeste, simple :

Amors doit estre toute *ounie*
Sans orgoil, et sans villonie. *(P. av. 1300, II, 859.)*

3° [Continu, incessant : « Uns vens d'amont si fors « et si *ounis* les prist et les bouta vers Mergate. » (Froiss. II, 329.)]

1. Ouniement. Onguent (voir Ongement) : « Emplastre, *ouniement*. » (Ord. V, 530.)

2. Ouniement. 1° Avec suite, avec unité :

. . . . Cil qi vit *ouniement*
Sans foliier. *(Vatic. 1490, f. 180.)*

2° Egalement : « Quant tesmoins si sont atrais de « deux parties seur un meesme article, et l'une « des parties prueve, et l'autre, *ouniement* de tes- « moins. » (Beaum. p. 226.) — 3° [Facilement : « Alés veoir se nos gens passent si *ouniement* que « on nous dist. » (Froiss. X, 125.)] — 4° Continuellement : « Continua nostre dite artillerie de tirer « si *ounyement* qu'elle mist tout en desroy. » (Lett. de Charles duc de Bourg. au Sr Dufay, 363.) — [« Et « pleut toute le journée si fort et si *ouniement*. » (Froiss. II, p. 151.) — « Et fist deus grans enghiens « qui *ouniement* nuit et jour i jettoient. » (Id. 297.) — « Là estoit li rois d'Escoce *ouniement*. » (Id. 328.) — Buchon, dans la phrase « ils contraignoient si « *ouniement* le pays, » ne devrait pas traduire « tous à la fois » mais sans cesser.]

Ounier. [Aplanir : « Encore eurent il moult de « painne à ravaler et *ounier* le rivage pour passer « ouniement leur carroy. » (Froiss. IX, 290.)]

Ouniestre. Honnête, agréable :

Soujournoit à Theodosie,
Et tout l'ivier i voloit estre,
Pour le liu plaisant, et *ouniestre*. *(Mousk. p. 92.)*

Ounour. Politesse, en parlant de Charlemagne :

Si ert debonnaire,
Et bien savoit grant *ounour* faire. *(Mousk. p. 47.)*

Ount (par). Par où, du latin *unde*. (Britt. Lois d'Angl. f. 154.)

Oupille. [Torche, flambeau : « Comme le jour « des Brandons plusieurs jeunes gens bouhourdoient « les uns contre les autres, Jehannin de Douligiet « prist une *oupille* alumée de feu, comme plusieurs « autres gens et enfans avoient. » (JJ. 144, p. 256, an. 1393.)]

Our. Bord :

Cele li enple si huvée,
Ke toute est plaine d'*our* en *our*. *(Ms. 7989, f. 45.)*

Ovraigne. Travail, ouvrage :

Si fais t'*ovraigne*, c'est raison. *(Fabl. S. G. f. 13.)*

La chambre de marbre porfire,
Nus hom ne la porroit descrire,
Ne la matire, ne l'*ovraigne*. *(Parton. f. 128.)*

La joie que cil auront,
Qui l'*ovraigne* Dieu ameront. *(Fabl. S. G. f. 14.)*

. . . . Tient tot à fable,
Et à *ovraigne* de deable. *(Parton. f. 127.)*

A li me rent, come siens, à touz dis,
En cuer, en cors, en *ovraigne*, et en dis.
Poet. av. 1300, IV, p. 1555.

Ouraille. [Lisière d'un bois : « Jehan Denoiers, « son haigneux et malveillans, accompaignié d'un « appellé Rogier Quesnot, garnis d'espée et d'autres « diverses armes estoient delez son chemin à l'*ou-* « *raille* d'un boys. » (JJ. 105, p. 372, an. 1374.)]

Ource. Ourse :

Fame à denz mord en la bource
Plus que miel ne fet *ource*. *(Ms. 7615, II, f. 139.)*

Ourcel. [Bénitier : « Item un *ourcel* d'argent, à « tout l'esperges d'argent. » (Inv. de la comtesse Mahaut d'Artois, an. 1341.)]

Ourche. Sorte de jeu. « Je pensois au jeu de « l'*ourche*, et triquetrac. » (Rab. III, p. 66.)

Ourdé. Entouré, comme d'un hourd, d'une palissade :

Ourdée orgueilleusement
De serjanz plainz de hardement. *(G. Guiart, f. 310.)*

Ourdeys. [Palissade : « Pour icellui (prieuré) « emparer et mettre en estat et deffence, ne con- « vient que un pont leveiz, et y faire guerites et « *ourdeys*. » (JJ. 126, p. 142, an. 1385.)]

Ourdier. [Tourner autour : « Lesquelx deux « compaignons ne faisoient que *ourdier* et espier « autour dudit hostel. » (JJ. 168, p. 399, an. 1415.)]

Ourdiere. [Ornière : « Lequel vigneron estoit « sur un condot d'une *ourdiere* de charrette sur le « chemin. » (JJ. 170, p. 29, an. 1417.)]

Ourdir. [1° Disposer les fils de la chaîne : « Nules mestresses du mestier ne pueent ne ne doi- « vent *ourdir* fil aveques soie, ne flourin aveques « soie, parce que l'uevre est fause et mauvese. » (Liv. des Mét. 88.)] — « Sans *ourdir*, on ne peut tiltre, » c'est-à-dire sans travail on ne parvient à rien. (Coquill. 15.) — « A toile *ourdie*, Dieu mande le fil. » (Cotgr.) — 2° Composer, au figuré : « A donné har- « dement.... d'*ourdir*, et tristre selon mon stile « inferieur et bas. » (J. Marot, p. 6.) — 3° Asséner :

Des pesanz cops qu'il *ourdissent*,
En pluseurs lieus, les estourdissent. *(Guiart, f. 244.)*

Ourdisseur. Qui ourdit. (Cotgr.) Ce mot est pris au figuré dans l'exemple suivant :

Retirez vous, *ourdisseurs* de finesse,
Propos flatteurs, qui gastez la jeunesse. *(Du Bell. 482.)*

Ourdisseure. Union d'une pièce de vannerie avec les autres parties. (Cotgr.)

Ourdissoir. Moulin à l'axe perpendiculaire, pour ourdir. (Cotgr.)

Ourdissure. Action d'ourdir. (Cotgr.)

Oure. Heure : « Et voit de haute *oure* gisir. » (Ms. 7615, II, f. 130), c'est-à-dire tard. — « En celle « *oure*. » (Assis. de Jérusal. 3.) — « A *oure* et à tens. » (Id. p. 17.)

Ovre. [1° Œuvre, travail : « L'*ovre* est fete et « fenie. » (Roncisv. p. 26.) — « El (papelardise) ne « fu gaie, ne jolive, Ains fu par semblant ententive « Du tout à bonnes *ovres* faire ; Et si avoit vestu la « haire. » (Rose, v. 429.) — 2° Travail d'orfévrerie : « .I. cercle ot an son chié, d'une *ovre* tregitée, Et « fu de riches pierres tot amy l'or orlée. » (Parise la Duchesse.) — 3° Corvée : « De ceus qui tiennent « les terres, dont il doivent l'*ovre* au chastel et cos- « tumes. » (JJ. 61, p. 306, an. 1204.)]

Ovrée. [Œuvre, dans G. Guiart, v. 14550.]

Ourent. [Prét. d'*avoir*, troisième pers. plur. :

« Ki de murir n'en *urent* espairnance. » (Roland, v. 1411.)]

Ourer. Prier :

Et sa bouche muet en *ourant*. *(Fabl. S. G. f. 1.)*

. . . . Puis ne fina d'*ourer*,
Devant l'autel, et nuit et jor. *(Id. 82.)*

Simon ariere s'en repere,
Par devant Jesus Crist *ourant*. *(Ms. 7218, f. 58.)*

1. Ovrer. Ouvrer, travailler : « Car selonc la « saison t'en convendra *ovrer*. » (Ms. 7615, II, 180.) — [« Mout *ovre* bien cui Dame Dex aïue. » (Rol. 147.) — « Qu'um le laisse en avant, cum il soleit, *ovrer*. » (Thom. de Cant. 31.)]

2. Ovrer, ier. [Ouvrier : « Les ustils as *ovriers* « qui firent les degrés. » (Thom. de Cant. 144.) — « Bien set que par un autre nom Apelle on l'estole « orier Car d'*ovrer* te fait labourier. » (Rom. de Charité, dans D. C. sous *Orarium*, 1.)]

3. Ovrer. [Journal ; mesure agraire ; ce qu'un homme peut labourer de vigne en un jour : « Item « une vigne contenant cinquante *ovrers*. » (JJ. 93, p. 69, an. 1361.)]

Ouriel. [Osier : « Le suppliant frappa sa dite « femme de verges ou *ouriel*. » (JJ. 186, p. 36, an. 1450.)]

Ourine. [Origine, naissance : « Teles servitudes « soient ramenées à franchise, et à tous ceux qui « de *ourine* et ancienneté ou de nouvel par mariage, « ou par residence de lieus de serve condition sont « encheus. » (Spicilège de d'Achery, t. XI, p. 386, an. 1315.) — « Prove par *ourine* de lignage. » (Beaum. LXIII, 16.)] — « Veut prouver l'*ourine*, « par autres tesmoins que par son lignage. » (Beaum. ch. XLV, p. 252) ; voy. preuve de l'*ourine* (Brussel, sur les fiefs, p. 1003).

Ovrir. [Ouvrir, découvrir : « *Ovrez*, fait sainz « Thomas, quis ala atendant ; Par sainte obedience, « fait-il, le vus comant. » (Thom. de Cant. 146.) — « Car en lor gieus et en lor fables Gisent profit « mout delitables Sous qui lor pensées covrirent, « Quand le voir des fables *ovrirent*. » (Rose, 7216.)]

Ains li mostre la çainture ;
Jamais home rien amera,
Se celui non qui l'*overa*,
Sans depecier. *(Ms. 7989², f. 53.)*

« Lettre *overt*, lettres *overtes*, » lettres patentes. (Rym. I, p. 60, an. 1260, et p. 114, an. 1270.) — Les « lettres *ouvertes*, » c'est-à-dire les lettres patentes sont opposées aux lettres de créance, dans Rymer, t. I, p. 105.)

Ourle. Terme d'armoiries, orle ; bordure qui se place diversement dans l'écu : « L'escu de « Lyonnel qui estoit d'or, a ung lion vermeil, autour « bordé d'azur d'une *ourle* endentée. » (Percef. vol. III, f. 136.)

Ourler. [1° Ourler : « Se çavetonier ouvrast de « cordouan, et il *ourlast* un soler de cordouan de « basane, ou meist un noiel de basane, li *solers* « seroit ars. » (Liv. des Mét. 231.)] Rabelais a dit dans un sens burlesque : « Matines *ourlées* d'une « ou trois leçons seulement. » (Rab. t. III, p. 83.) — « *Ourler* son bonnet, » avoir trop bu, se griser. (Contes de Chol. f. 259.) — 2° Tromper :

. . . . Ki mex sevent gent *ourler*,
Et decevoir, par bel parler. *(P. av. 1300, IV, p. 1335.)*

Set moult bien la gent *ourler*. *(Vat. 1490, f. 84.)*

Ourlet, *s*. Bordure : [« Et avoit un ros peliçon « Dont li *ourlet* estoient d'os. » (Ren. v. 1391.)] — « Un homme qui a vestu un gippon blanc, et endroit « les manches, au long des fermailles de devant, à « un *ourlet* dernier. » (Gr. Cout. de Fr. liv. IV, ch. IV, p. 517.)

1. Ourme, *adjectif :*

Mes, par necessité, il faut
Aidier coer mourme :
Las mes se madame on enfourme,
Que je l'aie par langage *ourme*
Souhedié. *(Froiss. p. 112.)*

2. Ourme. [Orme, au reg. JJ. 128, p. 175, an. 1385.]

Ourmetel. [Ormeau : « Au quarrefour de la « dite ville, là où il y a un *ourmetel*, il issy deux « compaignons de dessous ledit *ourmetel*. » (JJ. 105, p. 129, an. 1373.)]

Ourmetiau. Même sens. (Journ. de Paris, sous Charles VI, 109.)

Ourmiere. Sillon, ornière, au figuré :

Jamais ne deust entrer en ce chemin,
Ne charruiere en si parfont *ourmiere*. *(Desch. f. 112.)*

Nous disons : S'embarquer dans cette galère.

Ourmoie. Plantation d'ormes. (G. Guiart, f. 264.)

Ourne (à), *adv*. Voy. Orne. Ensemble :

Ce qui sejourne,
En la triste pensée mourne,
Passer ne peult : car tout à *ourne*,
Pris sont les pas : si s'en retourne
Vers le courage. *(Al. Chart. p. 645.)*

[« A greveuse peine et à male Cheminent par « ileuc *à ourne ;* Car li floz qui va et retourne Leur « fait là si grant destourbance. » (Guiart, v. 18234.)]

Ouroce. Engin de pêche : « Et pour ce que les « dits engins vous sont inconnus en pluseurs « noms, nous les nommerons cy dessous par escrit ; « le bas rebouer, le chiphre... l'allois, l'*ouroce*. » (Ord, I, p. 792 ; Gr. Cout. de Fr. liv. I, p. 28.)

Ourque. Hourque, navire. (Oudin.)

Ourrée. Bord : « Met le poing de quoy tu le « tiens, près de l'oerrée du bachin, et s'il veut « saillir l'*ourrée* ou dedens l'eaue, si le laisse « aller. » (Modus, f. 118.)

1. Ours. [Bordures : « Li pailes est ovrés à « flours, D'indes tirés, bendes et *ours*. » (Flore et Blanchefl. v. 41.)]

2. Ours. Hourds, galerie, bretèche : « Quatre « ou cinq *ours* tapissez, et bien mis à poinct, qui « estoient ordonnez pour ceux qui ne voudroient « point s'asseoir à table, furent aussitot plains « d'hommes, et de femmes. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 669.)

3. Ours. Ours : « On cognoist l'*ours* de l'ourse

« par les trasces ; car l'*ours* a plus reondes trasces, « et plus gros dois, et plus gros ongles que n'a « l'ourse. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 271.)

Expressions : 1° « Mener l'*ours*, » pratiquer fort en un lieu, faire une profession infâme. Ces deux explications sont d'Oudin. — 2° « Un meneur « d'*ours*, » un fripon, un infâme, un trompeur. (Oud.) — 3° « Vendre la peau de l'*ours*. » (Hist. de Thou, p. 653.) — 4° « Il a monté sur l'*ours*, » il ne s'épouvante de rien. (Oud. Cur. fr.) — 5° « Souffrir, « et endurer tout comme un vieil *ours* emmuselé, » malgré soi. (XV Joies du mariage, p. 178.) — 6° [« Il « ne fault marchander la peau de l'*ours*, devant « que la beste soit prise et morte. » (Comm. IV, 3.)]

Oursal. D'ours. (Cotgr.)

1. **Ourse.** [1° Femelle de l'ours : « Une *ourse* a « encontrée en une grant vallée. » (Berte, 46.)]

Femme convoite avoir, plus que miel ne fait *ourse*.
Ms. 7615, t. I, p. 99.

2° Constellation, étoile polaire, grande et petite Ourse : « Perdent leur *ourse*. » (Mont. I, 46.)

2. **Ourse.** [Orse, babord : « Le patron fait le « timon gouverner ; A pouge, à *ourse* est leur chan- « çon chantée. » (Desch. f. 19 d.)] — « Les vaisseaux « ainsi agitez se trouverent escartez les uns à *ourse*, « autres à pouge. » (D. Florès de Grèce, f. 1.)

Ourselet. Ourson. (Cotgr.)

Oursiere. [Retraite d'un ours : « Tant a l'*our-* « *siere* avironnée Qu'il a une sente trouvée, C'une « ourse i avoit donnée. « (D. C. sous *Ursaritius*.)]

Oursillon. Ourson. (Cotgr.)

Oursin. Zoophyte : « Homars, chevrettes, dards, « mussettes, *oursins*, rippés, tons. » (Rab. IV, 255.)

Ous. Os : « Verolez jusqu'à l'*ous*. » (Rab. I, 318.)

Ousche. Ouche. (Cout. de Nevers, ch. 6, art. 1)

Ousclage. Douaire, morgengab (voir Osclage) : « La femme, après le décès de son mary, a son « choix de soy tenir à ses droits de mariage, qui « sont ce qu'elle a apporté à son mary, ou l'estima- « tion qui en a esté faite, avec ce qu'il luy a donné « pour son *ousclage*, avec ses anneaux, bagues, « joiaux et habillemens de son corps. » (Cout. Gén. t. II, p. 641.)

Ouser. Mettre ses houseaux, se disposer à partir. (Lett. de Louis XII, IV, 99.)

Ouserie, ier. [Oseraie, osier : « Viminetum ; « *ouserie*, le lieu où croissent les *ousiers*. » (Glossaire 7684.)]

Oüsse, ent, um. [Imparf. du subj. d'*avoir :* « Einz qu'il *oüssent* quatre liwes siglet. » (Roland, v. 688.) — « Se il fust vifs, jo l'*oüsse* amenet. » (Id. 691.) — « Fust li reis, n'i *oüssum* damage. » Id. 1102.)]

Ousselet. Osselet. (Faifeu, p. 42.)

Oustarde. Outarde :

Sur les petiz fist la restrinction
Qui monta a pou ; vez ci large iguorance ;
Es grans cas chiet la bonne pourvoiance ;
Plus despent loup que brebis ne *oustarde*. *(Desch. 50 b.)*

Ouster. [Faire l'août, la moisson : « Quand il « vendengent et *oustent* Por ce lor pain rungent et « broustent. » (Mir. de Coinci, II.)]

Ousteron. Moissonneur : « Voila les vers qui « sont en ceste tapisserie, je vous promets que ces « *ousterons* sont si bien faits, et tout ce qui est « contenu en ces vers si bien rapporté, que rien « ne peut estre mieux. » (Bergeries de R. Belleau, t. I, p. 19.) Voyez Ouster.

Oustes. Voir Oste. On a dit des sangliers : « Vont prendre leurs buyssons, et querir leur vie « touz seuls, et touz seulz demeurent jusques à « l'autre bout de l'an qu'ilz vont aux truyes, et lors « les appelle l'en *oustes ;* car ilz ne sont point une « nuyt, ou sont une autre. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 59.)

Oustil. 1° Armes, instrument : « Fait tous ses « *oustiz* refaire. » (G. Guiart, f. 41.) — 2° Fausseté :

Par faulx *oustilz*,
Pleins de cautelles. *(G. Cretin, p. 161.)*

3° Engins de pêche. (Hist. des III Maries, p. 128.) — 4° *Outil* s'est pris dans un sens obscène. (Ms. 7218, f. 231.) En parlant des femmes :

Si accoustumées à l'*oustil*. *(Coquill. p. 133.)*

Oustillement. Meuble, ustensile : « *Oustille-* « *mens* d'ostel, » aux Ord. V, p. 495, an. 1360.

Oustor. [Autour : « Cent *oustor*, cent griefaut, « et cent paile roé. » (Roman de la prise de Jérusalem par Titus.)]

Outeron. Moissonneur (voyez Ouster) :

La verdure jaunist, et Cerès espiée,
Tresbuchera bientost, par javelles sciée,
Sous l'*outeron* haslé, pour emplir le grenier. *(Baïf, p. 5.)*

Outieulx—il. Outil :

Et touz *outieulx* pour charpentier. *(Desch. f. 356.)*

« Faites en vostre profit, comme d'une belle « joyeuse *outile* de bois. » (Moy. de parv. p. 342.) — [« Mains qui font de la plume Un *outil* de bour- « reau qui destruit et consume. » (D'Aubigné, Tragiques, éd. Lalanne, p. 142.)]

Outlage. Outlaw, personne mise hors la loi. (Britt. lois d'Anglet. f. 5.)

Outouvre. Octobre :

Angleterre vainquit, et les Engleiz conqui,
Ce fu el mois d'*outouvre*, au jour saint Calesti. *(Rou, 139.)*

Outrage. [1° Excès : « Li baron respondirent « que c'estoit granz *outrages* que li cuens avoit « mandei, car il estoit ses hons. » (Mén. de Reims, § 275.) — « Et tant en but et à tel *outrage*. » (Froiss. XIV, f. 308.)] — « Je l'aime à *outraige*. » (Poës. av. 1300, III, f. 993.) — « Tant en but et à tel *outrage*. » (Froiss. liv. IV, p. 109.)

Les vaines parmi son visage
Qu'ele ot traitis à grant *outrage*. *(Ms. 7218, f. 280.)*

2° Acte, parole déraisonnable : « Ai je dit *ou-* « *traige*. » (Poët. av. 1300, III, p. 1189.)

De li amer, fais folie, et *outrage*. *(P. av. 1300, I, p. 226.)*

3° [Illégalité, injustice : « Ses *outrages* et mau- « vaistés il ne poroient plus porter. » (Froiss. IV,

p. 22.)] — « On les tiendroit à trop grand *outrage.* » (Froiss. I, 442.) — « Helas! fist trop grant *outrage,* « Mes cuers de si haut eslire. » (Poës. av. 1300, IV, p. 1462.) — 3° Témérité, coup hardi : « Fit une « *grande* appertise d'armes, et un grand *outrage,* « messire Guillaumes de Felleton. » (Froiss. liv. I, p. 318.) — « Là feit le roy un grand *outrage.* » (Id. II, p. 142.) — « Si en y eut plusieurs prins par leur « *outrage,* » témérité. (Id. I, p. 173.) — 4° Insulte :

Qui *outrage* quiert, il li vient. *(Ms. 7615, II, f. 185.)*

5° Péché : « Ce qu'il fist au siegle d'*outrage.* » (Ms. 7615, I, f. 109.)

Outrager. Insulter :

Faifeu s'en vint de marrisson tout rogue
Au serviteur, faignant de l'*outrager ;*
Luy promettant de le faire enrager,
Tant le bastra. *(Faifeu, p. 47.)*

Outrageusement. Excessivement, démesurément. « C'estoient des longs mousquets, par trop « *outrageusement.* » (Brant. Cap. fr. IV, p. 303.) — [« Ne porquant coustume suefre bien que cil que « pere et mere marient ait plus qu'il n'emporteroit « en se partie ; mais que ce ne soit pas trop *outra-* « *geusement.* » (Beaum. XIV, f. 15.)]

Outrageux. 1° Excessif : « Grande et *outra-* « *geuse* chaleur. » (Artel. Fauc. 93.) — « L'*outrageux* « subside que les gens du roy de Navarre prenoient « sur toutes marchandises. » (Chr. S. Den. II, 260.) — 2° Brave, hardi : « Trois mille hommes, des plus « *outrageux* de son païs. » (Froiss. t. I, p. 159.) — « Appert homme d'armes, et *outrageux.* » (Id. 267.) — 3° Téméraire :

Se jo fui *outraigeus* del trover,
Ne s'en doit pas madame à moi irer. *(P. 1300, III, 981.)*

4° Insolent :

Si soit toz jors, vers Dieu, de cuer humelians,
Et vers ses bons voisins, deboneres et frans,
Et vers les *outrageus* ne soit pas si soufrans.
Ms. 7218, f. 335.

Outrance. Guerre à outrance :

De coutiaux trenchans s'entrepeient,
Au bien ferir ne se delaient,
Pour plus tost venir à *outrance.* *(G. Guiart, f. 130.)*

Les François insensez
Qui se tuoient, d'une civille *outrance* *(A. Jam. p. 15.)*

1. Outre. [Peau de bouc préparée. On lit au Songe du viel pèlerin, qu'aux festins de Philippe de Valois « il y avoit sur la table seulement deux « quartes dorées, pleines de vin, une aiguière et « une coupe avec laquelle il buvait ; sur le dressoir « royal, il n'y avait autre vaisselle d'or et d'argent « qu'une *outre* de cuir, dans laquelle était le vin « du roi, et des princes et des rois assis à table. » (Chéruel, d'après le dict. des Antiq. de La Curne.)]

2. Outre. [1° Au delà : « Ainz que j'aille *outre* « mer. » (Couci, VI.)] — 2° Contre : « *Outre* votre « volonté. » (Froiss. I, 198.) — [« A force lui ouvri- « rent la bouche. » (Berte, XV.) — 3° Davantage : « Il prist paroles au roy, dont il cuida très bien « exploitier et avoir doublement *outre* l'amour et « la grace du roy. » (Froiss. XVI, f. 90.)]

[*Expressions :* 1° « D'*outre* en *outre,* » de part en part : « Serre les denz et puis la bouche, Si que « l'une dent l'autre touche ; Moult les a bien Renart « serrées, Que d'*outre* en *outre* sont passées. » (Ren. v. 1508.)] — 2° « Las vous n'estiez mie d'*outre* « age, » trop vieille, trop âgée. (Poës. ms. de Froiss. p. 177.) — 3° « Jusques à la sainct Jean-Baptiste en « esté, et encores *outre,* » encore au-delà. (Froiss. liv. I, p. 330.) — 4° « *Outre* tous les hommes du « royaume vous doy aimer, » plus que tous les... (Monstrel. I, p. 256.) — 5° « Tira le varroul *outre,* » tira le verrou. (Froiss. I, p. 172.) — 6° « Li fist tren- « chier *outre,* » lui fit trancher la tête. (Ph. Mousk. ms. p. 13.) — 7° « Jusqu'à ce que la bataille d'eulx « deux fut *outre,* » fut terminée. (Ger. de Nev. 77.) — 8° « De .III. batailles fu l'une *outre,* » l'une fut défaite. (Ph. Mousk. ms. p. 656.) — 9° « Le midi est « *outre,* » il est midi passé. (La Jaille, du Champ de bat. f. 63.) — 10° « Se voulloit mettre à pied avec « eux, ...et bailla son cheval *outre,* » lui donna la liberté. (Mém. de Rob. de la Mark. 109.) — 11° « Il « le fit pendre, *outre* la promesse que le duc lui « avoit faite, » contre la promesse. (Ibid. p. 433.) — 12° « *Outre* qui sont si acointe, » entièrement. (Ms. 7615, I, fol. 72.) — 13° « Sire, metez *outre* vo « jambe, » mettez la en avant, étendez la. (Ms. 7218, f. 144.) — 14° « Leur trenchent les poinz *outre,* » tout net. (G. Guiart, fol. 69.) — 15° « Je suis *outre* « dolenz, » très triste. (Ms. 7218, f. 273.) — 16° « A « cest mot, est mon fablel *outre,* » ici finit mon fabliau. (Ms. 7218, f. 278.)

17° L'an de grace au certain descoudre,
.II^{cc}. .IIII^{xx}. .V. *outre.* *(G. Guiart, f. 209.)*

18° « Nul ne vouloit dire, ou mettre *outre,* » assurer. (Froiss. II, p. 301.) — 19° « Lui meme l'ex- « cusa, et porta *outre* au conseil, » le protégea, le soutint. (Id. III, p. 239.) — « Je t'en porterai tout « *outre.* » (Id. IV, p. 145.) — 20° « Recevra les de- « niers, et si tost comme ils seront mis en *outre,* « vous partirez payés. » (Id. III, p. 280.) — 21° « Fist « publier que chascun d'eulx baillast *outre* la « somme des deniers qu'ilz avoit empruntez, » donnât fidèlement l'état de... (Tri. des IX Preux, p. 214.) — 22° « Lors saillit *outre* la table, » se leva de table. (Froiss. III, p. 31.) — 23° « Ils sont mes- « chants tout *outre,* » c'est-à-dire à l'excès. (Nuits de Strap. I, p. 392.) — 24° « Conseilloit tout *outre* « qu'on les allast combattre et tous occire, » sans détour. (Froiss. II, p. 143.) — 25° « Voit bien qu'elle « est morte tout *outre.* » (Ms. 7218, f. 10.) — « Vous « les rendrez vaillans tout *outre,* » c'est-à-dire tout à fait. (Mém. de Montluc, I, p. 164.) — 26° « Il a dit « tout *outre,* » c'est-à-dire le mot qui commence par F. (Oud.) — « Se cest mot deissiez tout *outre.* » (Fabl. p. 192.) — 27° « Je t'aiderai *outre* reson, » plus que de raison. (Ms. 7218, f. 300.) — 28° « Ses « escus qui est *outre* biaus, » excessivement beau. (Ms. 7615, II, f. 192.) [Voir OULTRE.]

Outrebort. Outrément, excessivement, par dessus les bords.

Onqes, fors moi, ne vi
Nul amer si fort,
Ne si *outrebort.* *(Vat. n° 1490, f. 49.)*

A esté voie et adrece
De tous biens, plus qu'*outrebort*. (*Froiss. poës. p. 256.*)

Outrebrisier. [Briser de part en part: « Si que « les huis font des gons arachier Et que la barre « font toute *outrebrisier*. » (Garin le Loher. I, f. 135.)]

Outrecuidance. [Action de croire en soi outre mesure: « Ains le faisoit mes freres, qui morz est, « par sa *outrecuidance*. » (Mén. de Reims, § 434.)]

Outrecuidement. Témérairement. « On luy « dit que c'avoit esté par une saillie que son oncle « Guiot du Sel avoit faicte, mal advisée et *outre-* « *cuidement*. » (Froiss. liv. IV, p. 74.)

Outrecuider. Etre présomptueux: « Je ne « m'*outrecuide*, ne vante. » (Froiss. p. 157.)

Outrecuiderie. Outrecuidance:

Ma grant *outrecuiderie*,
M'a fait convoiter
Dame de tel seignorie,
Cui je n'os proier. (*Poës. av. 1300, I, f. 349.*)

Outrecuidié. [Outrecuidant: « Veez ci le roi « Richart qui est entreiz en ma terre; et bien sai « qu'il est trop *outrecuidiez*. » (Ménest. de Reims, § 121.)]

Outrée. [1° Adjudication au plus offrant et au dernier enchérisseur: « *Outrée*, au denombrement « de la seigneurie de Robert Espagne en Barrois: « le seigneur aura le droit d'once pour l'*outrée* de « la grosse disme pour recompense du pourchas fait « en icelle, lequel droit est de .IX. gros, paiable par « celui qui a l'*outrée*. » (D. C. sous *Ultragium*.) — 2° Cri des pèlerins de Terre Sainte, aux Chants historiques, p. p. Leroux de Lincy, I, p. 105.]

Outréement. [1° Absolument, sans réserve: « Si en fu courouchiés et commanda *outréement* et « très specialement au conte que... » (Froiss. t. II, p. 300.) — « Chascuns d'eus cuidoit avoir la cou- « ronne *outréement*. » (Mén. de Reims, § 33.)] — « Très bele *outréement*. » (Vatic. 1490, f. 144.)

Il conquist, tout *outréement*,
Le chastel, par force de guerre. (*G. Guiart, f. 88.*)
La fu paiz faite *outréement*. (*Ibid. f. 20.*)

2° Plus longtemps:

Marquera ces façons de parler
Outréement vivre ne puis. (*Ms. 7218, f. 132.*)

3° Définitivement:

Et me dira *outréement*
Qu'el n'a cure de moi amer. (*Ms. 7218, f. 267.*)

4° Aucunement:

Cortoisie, biauté, savoir,
Ne puet dame yvre en soi avoir
Outréement. (*Ms. 7218.*)

Outremarin. Couleur d'outre-mer:

Couvert d'un drap *outremarin*,
Que sis, set pois valoit d'or fin.
Du Cange, Rom. de la guerre de Troie.

Outremer. [1° Bleu d'outre-mer: « Sa victoire « i fist metre, escrire et seeler A beles letres d'or « dou meillor d'*outremer*. » (Saxons, II, 189.) — 2° Qui vient d'outre mer: « Sire Engherant l'apelent « cele gent d'*outremer*. » (Chanson d'Antioche.)]

Outremontans. Italiens, ultramontains: « Ytaliens et *outremontans*. » (Ord. II, f. 143.)

Outrepasse. Modèle exemplaire: « Deux très « preux chevaliers d'*outrepasse*. » (Percef. IV, 114.) — « L'*outrepasse* fut de beaulté, sur toutes celles « que alors estoient vivans. » (Ger. de Nev. Ire part. p. 5.)

Outrepassemant. Action d'outrepasser. (Mon.)

Outrepasser. 1° Surpasser les autres. (Oudin.) — 2° Le gloss. de Marot explique encore *outrepassant* par « surpassant en vitesse. » — 3° Dans une épitaphe de 1546, dans l'église de La Celle-sur-la-Seine, à une lieue de Moret, on trouve aussi *outrepasser* pour *décéder*. — 4° [Traverser: « Ne put « *outrepasser*, s'elle n'i passe à no. » (Berte, c. 32.)]

Outrepercer. Percer d'outre en outre: « Pour « jouir en dormant de la fraischeur de si beaux « ombrages, lesquels agreent merveilleusement aux « passans, n'estant jamais *outrepercez* des rayons « du soleil. » (Merl. Cocaie, II, p. 69.)

Outreplus. [Excédant, surplus: « Retenant « pour nous sur l'*outreplus*, ce qui mieus nous « plaira. » (Liv. rouge de la Ch. des Comptes, 549, an. 1317.)] — « Au regard de l'*outreplus* de la dite « somme. » (Mém. de Commines, preuv. p. 538.) — « Le quint denier de la valleur du dit *outreplus*. » (Cout. Gén. I, p. 693.)

Outrepreux. Plus que preux: « Prince si preux « qu'*outrepreux*. » (Percef. I, f. 135.)

Outrequidanche. Outrecuidance:

Se j'ai parlé folement,
Ne dit nule *outrequidanche*. (*Poët. av. 1300, I, p. 1196.*)

Outrequiderie. Outrecuidance: « Je ne dis « pas grant *outrequiderie*. » (Poët av. 1300, t. III, page 1188.)

Outrequidier. [Extravaguer: « Que sa biautez « me fist *outrequidier*. » (Roi de Navarre, 8e chans.)]

Outrer. [1° Passer au travers, traverser: « Il « ont le premier baile *outré*, clos de fossez et de « palis. » (Lai de l'ombre.) — « Et Dant Primaut si « fu tant gros Qu'il ne pot le pertuis *outrer*. » (Ren. v. 4407.)] — « Il ont un nouvel baile *outré*. » (Fabl. ms. p. 333.) — « Ensi par tant païs *outra*. » (Mousk. f. 293.) — « Des terres qu'il a outrées. » (Ms. 7218, folio 4.) — 2° [Dépasser: « Renart ne fet pas grant « sejor, Ainz saut sor la creste del for; La se quati, « li chien l'*outrerent*, Le flair perdirent sel passe- « rent. » (Ren. v. 8117.)] — « Dont les chiens s'*ou-* « *trent*, et les faillent plus souvent. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 45.) — 3° [Vaincre, ruiner: « En « ce tans Theodebert et Theodoric firent bataille « contre les Gascons; si les desconfirent et *outre-* « *rent* par armes. » (Dom Bouq. t. III, p. 259.) — « Quant la bataille des marescaus de France fu « *outrée* et desconfite. » (Froiss. t. VII, p. 216.)] — 4° Achever, terminer: « *Outrer* la queriele. » (Duch. Généal. de Béthune, p. 152, an. 1237.) — « Fol *outré*. » (Oudin.) — « Des trois principales « manieres d'*outrer* sa partie en champ clos. » (La

Colomb. Th. d'honn. p. 90.) — « Et quant la cose « fut *outrée*. » (Mousk. p. 623.) — 5° [Conclure un marché, vendre aux enchères : « Uns bouchiers « markeanda un pourchel à un homme... Après che « il se departirent d'iluec sans *outrer* le markié. » (Liv. rouge d'Abbeville, fol. 21, an. 1295.) — « Les « seigneurs ont accoustumé, ès dites censives, « prendre, quand on les vend, donne, ou transporte « à autruy, par don d'entrevifs, ou par testament, « le trezieme denier de la valleur des dittes censi- « ves; et autres lieux, le tiers denier et les autres « lieux, pour *outrer à issue*, soit par succession « autrement, un ou deux septiers de vin d'issue, et « autant d'entrée avec les droits des officiers. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 602.)

Outroiié. Octroyé, lié :

Amours est trop de grever costumiere
Les *outroiiez* de cuer leaul à li. *(P. av. 1300, I, p. 168.)*

Ouvé. Plein comme un œuf :

Se tu as ung seul bien perdu,
Cent en auras mieulx approuvéz,
Plus gros, plus gras, et plus *ouvez*. *(Molin. p. 127.)*

Ouvel. Egal : « Un que est serfe, il en est ausi « serfe come nul autre, car toutz sount de *ouvele* « condicion. » (Britton, Lois d'Angl. fol. 78.) — On trouve dans le même « *ouvele* main, » main tierce, égale, pour les deux parties contractantes (ch. 39, folio 99.)

Ouvelée. [Mesure agraire, au Cart. de S. Pierre de Lille, an. 1265 : « Item pro septem *ouvelées* apud « Leskin, de quibus tres faciunt havotum. »]

Ouveraingne. Œuvre :

Coustume ert bien de guerre, et de mainte autre *ouveraingne*
Qu'el cel pert, une foiz, que, une autre fois, gaingne.
Rou, ms. p. 101.

Ouverture. [1° Fente, ouverture : « Il ne trou- « veroit *ouverture* De tele plaie aparissant. » (Complainte douteuse, dans Jubinal, II, p. 248.)] — 2° Avis, proposition : « Disant qu'il estoit de l'*ou-* « *verture* de Mgr le cardinal. » (Monstrelet, II, 270.) — « Si belles *ouvertures* ou plus grandes ont été « ouvertes par vos gens. » (Olivier de la Marche, liv. I, p. 296.) — 3° Permission : « Ce mesme jour, « vint au palais un heraut nommé Toulongeon, qui « appela le heraut garde du pavillon et luy dist : « Noble heraut, je demande *ouverture* pour aller « toucher l'une des trois targes qui sont en vostre « garde, pour et au nom d'un noble escuyer nommé « Pierre de Chandos. » (Oliv. de la Marche, *Mém.* liv. I, p. 296.) — 4° Déclaration de guerre, premières hostilités : « Que de moi ne procedera l'*ouverture* « de la guerre. » (Du Bellay, liv. V, fol. 164.) — « Encores que le roy ne fust en aucune ouverture « de guerre. » (Id. liv. IV, f. 110.) — 5° Bon accueil : « Leur font *ouverture* et bon recueil. » (Arrest. amor. p. 408.) — « Nous festoyent d'une gaieté, et « *ouverture* si grande que merveille. » (L'Amant ressusc. p. 27.) — 6° Terme de coutume : « La cla- « meur est le retrait, et il y a *ouverture de clameur* « dès le moment qu'on peut intenter l'action en « retrait. » (Laur.) — « *Ouverture* de fief, quand il « y a mutation de seigneur, ou de vassal. » (Ibid.) — « *Ouverture* de rachat qui est dû au seigneur feu- « dal, en certain cas, par le nouveau possesseur, « ou seigneur du fief servant. » (Ibid.) — « *Ouver-* « *ture* de regale, quand le benefice qui est au droit « de regale vaqué, de fait, ou de droit. » (Ibid.) — « *Ouvertures* de vendanges, » quand le juge permet de recueillir et vendanger les raisins et fruits de vignes qui sont en maturité. (Id.)

Ouvrable. [1° Consacré au travail : « Il doit « avoir chascun jour *ouvrable* quatre deniers. » (Livre des Mét. p. 225.) — 2° Pratique : « S'estendy « à comprendre et concepvoir toutes choses, tant « speculatives comme *ouvrables*. » (Chr. de Pisan, Charles V, t. III, p. 5.)]

Ouvrage—aige. 1° Travail ; ce mot était masculin ou féminin : « Sachez qu'il ne convient pas « que vous descendiez à ung autre hostel que « dedens le chastel que j'ai fait faire à vostre com- « mandement, si verrez l'*ouvrage* quelle elle est. » (Percefor. I, f. 105.) — « Voyez en cy de l'*ouvraige*, « elle est de Frontignan. » (Rabel. t. II, p. 164.) — « C'est *ouvrage* de peintre, » belle de loin, laide de près. (Oudin.) — « Il n'est *ouvrage* que d'ouvrier. » (Percef. VI, fol. 95.) — « Tel ouvrier, tel *ouvrage*. » (Cotgr.) — « *Ouvrage* de commun, *ouvrage* de nul. » (Id.) — [« Un petit fermeillet d'or d'un très grant « *ouvraige*, et a ou milieu, une dame et deux cerfs « sur une terrasse. » (Inventaire de Charles VI.)] — 2° Soin :

L'*ouvraige*
De faire tenir labouraige. *(Desch. f. 363.)*

3° Travail ouvré. On lit encore dans la Galerie du Palais de Corneille, I, 6 : « Madame montrez-nous « quelques collets d'*ouvrage*. »

Chambres, tapis, carreaulx d'*ouvraige*. *(Desch. f. 442.)*

[On distinguait au moyen âge : 1° Les *ouvrages* de Grèce, reliquaires et bijoux, rapportés de Constantinople par les croisés de 1204 ou contrefaits par les Vénitiens : « Sept tableaux esquelz a plusieurs « ymages d'*ouvrage de Grèce* et sont garnis d'ar- « gent doré dudit ouvrage. » (Inventaire du duc de Berry, 1416.) — « Une boeste de bois de l'*ouvrage* « *de Grece*, dedans laquelle a du baulme approuvé « par le patriarche de Constantinoble, par sa certif- « fication qui est dedans. » (Ibid.) — 2° « Une chaize « de bois d'*ouvraige de Naples*. » (Inv. des meubles du duc de Bourbon, an. 1507.)]

Ouvrager. Qui appartient à l'ouvrage : « Je « peins principalement mes cogitations, sujet « informe, qui ne peut tomber en production *ouvra-* « *gere*. » (Mont. II, p. 80.)

Ouvragne—aingne—eingne. 1° Travail manuel :

Post, et chevron, et tref ensamble,...
Sont d'une *ouvrangne* moult jolive. *(Ms. 7218, f. 312.)*

Sages hom, et de grant science,
Fu cil qui ouvra tele *ouvraingne*. *(Ms. 7218, f. 317.)*

Et fist faire, de bon *ouvragne*,
Le moustier en fort septimane. *(Mouskes, p. 100.)*

2° Œuvre de l'esprit, bonne ou mauvaise, sérieuse ou récréative :

Het de toz pechiez la penssée, et l'*ouvraingne*.
Ms. 7218, fol. 337.

Aingois faisoient autre *ouvraingne*,
Comme boivre, jangler, et rire. *(G. Guiart, f. 15.)*

Hors du païs, partout, fuoient,
Triste et dolent de cele *ouvraingne*. *(Ibid. f. 102.)*

Joingnant de messire Thybaut
Qui, pres de comencier l'*ouvraingne*,
Ot maint bidaut en sa conpaingne. *(Ibid. f. 342.)*

Expression : « La saisine a, à son *ouvraigne* » (Cout. de Norm. f. 77), c'est-à-dire à son actif.

Ouvrance. Ouverture : « Une autre maison à « feste ensuivanz en laquelle ledit Barilleau met « ses foings dont la principale *ouvrance* est sur la « grant rue. » (1460, Droit de faîtage.) (L. C. de D.)]

Ouvrant. [Volet couvrant un tableau : « Ung « petit tableau d'or, en forme de table d'autel, fer- « mant à deux *ouvrans*, au milieu duquel, est, en « esmaillure de basse taille, le crucifiement; en « l'ung des *ouvrans* la descente de N. S. de la croix « et à l'autre la resurrection, et au dehors sur les « dits *ouvrans* est la flagellation et coronation de « mesmes, et à l'autre costé est comment Nostre « Seigneur porte sa croix, en ouvrage élevé. » (Inv. de Charles Quint, an. 1536.)]

1. Ouvre. Envergure des ailes d'un oiseau : « Se doit entresuir de plumes, de pied, et de bec; « il doit avoir l'*ouvre* grande, et ne doit point avoir « en l'*ouvre* un bout de l'escoffraye d'aguillon. » (Modus et Racio, f. 59.)

2. Ouvre. Œuvre : « Il met toutes sortes de « pieces en *ouvre*, » il n'est pas difficile : bon, mauvais, laide ou jolie, tout lui est bon. (Oud. Cur. fr.)

Ouvré. Ouvré :

Foi que je doi St Mathelin,
De chanvre *ouvré*, ou de lin,
Se font cornues,
Et contrefont les bestes mues. *(Ms. 7218, f. 237.)*

Ouvrée. 1° Journée d'ouvriers, ce qu'ils peuvent faire dans un jour : « Un journal de vigne, en bon « lieu de vignoble, lequel journal contient huit « *ouvrées;* l'*ouvrée* cinq sols tournois, vaut le jour- « nal à ce prix quarante sols tournois. » (Cout. Gén. t. I, p. 856.) — [« Donnons... une piece de vigne, « contenant six vingt *ouvrées*. » (Preuv. de l'Hist. de Bourg. II, 197, an. 1332.) — 2° Ouvrage manuel : « Uns lantreniers portant *ouvrée* nœufve doit ung « denier. » (Cart. 21 de Corbie.)

Ouvrement. Par ouvrées, par journées :

. . . . Feront raemplir
Ceux de Tongres, et accomplir,
Ouvrement, le grant fossé. *(Les Sent. de Liege, p. 378.)*

Ouvrer. [1° Travailler : « (Sa chambre) où ele « a dès hui main mout durement *ouvré* Au drap de « nostre autel que trouva deschiré. » (Berte, c. 125.) — « Et trouverent trois ou quatre povres hommes « del pays qui *ouvroient* eus el bois. » (Froiss. t. II, page 151.)] — « *Ouvrer* de soye. » (Vie d'Isabelle, p. 169.) — 2° [Agir : « Ci vous lairons dou musart « qui folement *ouvra*. » (Mén. de Reims, § 329.) — « *Ouvrés* après sa parole. » (Froiss. t. XVI, 122.)] — « Pitié en li *ouverra*. » (Ms. 7218, fol. 254.) — « Le « temps *ouvre*. » (Cotgrave.) — « Au conseil de ses « amis *ouvra* le roy. » (Chr. de S. Denis, I, f. 256.) — 3° [Procéder dans une affaire, la conduire, la poursuivre : « Chil qui dalès lui estoient et par qui con- « seil en partie il *ouvroit* de ceste besoingne. » (Froiss. t. II, p. 250.)]

Qui d'amors veut bien *ouvrer*,
Cortoisement l'estuet mener. *(Ms. 7218, f. 179.)*

4° Servir à : « La viande dont nous avez serviz, a « *ouvré* au chevalier. » (Percef. vol. II, f. 97.)

Ouvreur. Ouvroir, lieu de travail en commun : « Ont accoustumé à demourer tous les *ouvreurs* de « change, et d'orfeverie, en la rue de la Cornoiserie « à Rouen, et non ailleurs. » (Ordonn. I, p. 789.) — [« Un ouvrier venant de dehors en ladite ville de « Rouen ne pourra ouvrer ni besongner en la dite « ville comme maistre, ne tenir *ouvreur*, qu'il ne « soit tenu de faire chef d'œuvre. » (Ord. mars 1450.)]

Ouvrier—ere. [« N'avoit meillore *ouvriere* de « Tours jusqu'à Cambrai. » (Berte, c. 57.) — « Madame la reine aura pour son corps trois damoi- « selles, une *ouvriere*, une femme de chambre et « une lavandiere. » Reg. de la Ch. des Comptes, an. 1316.) — « En l'an 1358, environ la saint Martin « d'yver, fut faitte la cloque des *ouvriers* et poise « .III. mille et .VIII. cens livres, et adonc fut assise « u beffroit. » (Récits d'un bourgeois de Valenciennes, au XIVe s. p. 46.) — « Il joua du flageolet Et « aussy feist la bergere : Vous estes tres bonne « *ouvriere ;* Faictes vous ainsi à tous? » (Chans. du XVe s., p. 11, v. 27.)] — « En la fin l'on congnoist « l'*ouvrier*, en la proesse un chevalier. » (Percefor. vol. VI, fol. 33.) — « Bons *ouvriers* est qui ne se « lasse. » (Ms. 7218, f. 288.) — « Un meschant *ouvrier* « ne trouve jamais de bons outils. » (Oudin.) — « Il est plus *ouvriers*, que de maistres. » (Cotgr.) — « *Ouvrier* gaillard cele son art. » (Id.) — « *Ouvrier* « mediocre à cheval, *ouvrier* gentil à l'hospital. » (Id.) — « A l'hospital les bons *ouvriers*, en dignité « les gros asniers. » (Id.) — « Il est bon *ouvrier ;* « il met toutes sortes de pieces en *ouvre*, » cela se dit de quelqu'un qui prend tout ce qu'il trouve, jeunes, vieilles, laides, jolies. (Oudin.) — « Tel « *ouvrier*, tel ouvrage. » (Cotgr.) — « A l'œuvre, « on cognoist l'*ouvrier*. » (Id.) — « Il n'est œuvre « que d'*ouvriers*. » (Id.)

Ouvrir. [1° Faire que ce qui est clos ne le soit plus, au propre et au figuré : « A force lui *ouvrirent* « la bouche outre son gré. » (Berte, XV.) — « Vraie- « ment cil vilain sont François retourné ; Qui les « aroit *ouvers* ainsi qu'un porc lardé, On aroit en « leur cuer la fleur de lis trouvé. » (Cuvelier, 21040.)] — « Toujours *ouvert* comme la bourse d'un avocat. » (Cotgrave.) — « Le gout (l'appétit) *ouvert* que j'ai ce « matin. » (Mont. III, p. 585.) — « Necessité *oupvre* « l'esprit. » (Faifeu, p. 64.)

Est li cuers de la fame *ouvers*
Toute, pour l'ome decevoir. *(Ms. 7615, II, f. 126.)*

2° Découvrir : « Lyonnel print l'escu et l'*ouvrit* « pour veoir le chef. » (Percef. II, fol. 79.) — « Ses « meurs apres *ouverra*. » (Desch. f. 498.) — « N'ai « *ouvert* ma triste et dolente pensée. » (Id. 178.) — « S'il estoit sceu, n'*ouvert*, vous seriez encourru en « sentence du pape. » (Froiss. l. III, p. 357.) — 3° Etendre : « Rendez *ouvers* voz bras nuds. » (Crétin. p. 160.) — 4° [Expliquer, éclaircir : « Sans « *ouvrir* ne declairer la matiere. » (Froiss. XII, p. 153.) — « Pour continuer l'istore et *ouvrir* le « verité de le matere. » (Id. IV, 273.)] — « Encore « n'en est la chose *ouverte*. » (Ms. 6812, f. 74.) — « S'il set bien se reson *ouvrir*. » (Ms. 7218, f. 233.) — « Savoit bien *ouvrir* une matere. » (Jouv. 426.) — 5° [Publier, exposer, annoncer : « Quant ces paroles « furent bien *ouvertes* en tous lieux et mises avant. » (Froiss. XII, 149.)] — « Encor ne t'ay je pas *ouvert* « qu'il faut escrins... » (Desch. f. 497.) — « On lui a « *ouvert* que le roy ne vouloit plus qu'il en eut la « conduite. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, 205.) — « Furent grâces indulgences *ouvertes* à Rome. » (Froiss. IV, p. 31.) — 6° Proposer : « Il fut *ouvert*. » (Juv. des Ursins, Charles VI, 294.) — « Des partis, « on vous en *ouvrira* de bons et de justes. » (Jouv. p. 429.) — 7° [Faire rompre les rangs, à l'actif ; les rompre, au neutre : « Li François furent tantos « *ouvers* et espars, mors et pris. » (Froiss. IV. 182.) — « Pour desrompre et *ouvrir* ces arciers. » (Id. V, p. 412.) — « Il venoit à cel endroit où il veoit ses « gens branler, *ouvrir* ou desclore. » (Id. VII, 47.)] — « Marcherent les premiers, et par ordre, et à « l'*ouvert*. » (Oliv. de la Marche, Mém. II, p. 59.) — 8° [Ouvrir un conseil ; lever la séance à l'actif, se séparer, au réfléchi : « Adonc fu chils consauls *ouvers* « et revinrent li vaillant homme et li prelat en pre- « sence de la roïne. » (Froiss. II, p. 98.) — « Li « consaulx s'*ouvry* ; on *se party* et s'en ala cascuns « à son logis. » (Id. X, 119.) — 9° Donner accès, au neutre ; livrer passage, au réfléchi : « Le castiel qui « est biaus et fors et *ouvre* sur les camps et en la « ville. » (Froiss. II, 287.) — « Tout li signeur d'En- « gleterre qui là estoient en la presence dou roi, « s'*ouvrirent* et laissierent les Escoçois passer. » (Id. II, p. 277.)] — 10° Egayer : « Je vous pry, pour « *ouvrir* mes esperitz, que je me arme demain. » (Jouvenc. ms. p. 251.) — « Filles qui sont par trop « *ouvertes*. » (Instr. du chevalier de la Tour à ses filles, f. 62.) — « Avoit le cœur si *ouvert* qu'elle ne « peut repondre. » (Percef. I, f. 101.)

Expressions : 1° « *Ouvrir* l'escaille, » terme obscène. (Oud.) — 2° « Cet article est demeuré *ouvert*, » indécis. (N. C. G. t. I.) — 3° « Comme je me veux *ouvrir*, » commencer mon discours. (Pasq. lett. I, f. 324.) — 4° « Lettres *ouvertes*, » patentes. (Chr. Saint Den. II, f. 266.) — 5° « Lyces *ouvertes*, » chiennes qu'on destine à donner race. (Saln. Ven. p. 32.) — 6° « Bois « *ouvert*, » fendu à l'aide d'un coin. (Bout. Som. rur. p. 861.) — 7° « Fief *ouvert*... Quand il y a mu- « tation de vassal, et que le nouveau possesseur « n'a été encor investi par le seigneur feudal ; « quand la foi manque du côté du vassal, ou du « seigneur, par mort, ou autrement, et que, par « defaut d'homme, le fief n'est pas servi, et que le « seigneur du fief n'a point d'homme. » (Laurière.)

Ouvroir. 1° Lieu de travail en commun : « Et « autres qui avoyent retenu place dix jours devant « sur les boutiques et *ouvroirs* de la rue Sainct « Anthoine. » (Sat. Ménipp. édit. Labitte, p. 27.) — 2° Sens obscène : « Si me prestez vostre *ouvroir* pour « estaller ma marchandise. » (Récréat. des devis amour. p. 58.)

Ouvrouer, ouoir, ouoyr. [1° Atelier, lieu de travail en commun : « Que nuls ne voise ouvrer « hors des *ouvrouers* dudit mestier. » (Liv. des Mét. p. 102.) — « Ledit Bernart ouvrant et faisant son « mestier de tisserant en son teillier ou *ouvrouer* « avecques un de ses varlès. » (JJ. 170, p. 233, an. 1418.)] — « Les dits jurez, toutes les semaines, « trois ou quatre fois verront et visiteront par « *ouvrouers*. » (Ordon. II, p. 364.) — « Megabysus « estant allé voir Apelles en son *ouvrouer*. » (Ess. de Montaigne, III, 265.) — 2° [Boutique : « Se une « persone marchaigne denrées à un marchand de « son estal... son voisin ne puet issir de son *ouvrouer* « pour mostrer ses denrées à celui qui veut achater « à son voisin. » (Liv. des Mét. 206.)

Ouvrouoirs et boutiques
Dyaprez estoient. (*J. Mar. p. 159.*)

3° [« *Ouvrouer* d'escripture, » greffe : « Tablier ou « *ouvrouer* d'escripture. » (JJ. 187, page 222, an. 1454.)]

Ouvroys. Boutique, au figuré : J. Marot, p. 166, dit de l'entrée du roi à Milan, à laquelle assistoient les plus belles femmes parées magnifiquement :

En celluy temps Cupido, par ses arcs,
Alloyt jectant par fenestres ses darcs,
Et par *ouvroys* avoit gluaux espars,
Qui attraperent
Maintz gros oyseaux qui la plume y laisserent.

Ouy. Oui ; de là les expressions suivantes : 1° « Il la tira hors de sa guesne, pour savoir c'elle « estoit en sa couleur demourée, et *ouy*, » il vit qu'*ouy*. (Percef. V, f. 55.) — 2° « Il faut conclurre « que qui ayme le jeu, ne fera jamais grande for- « tune, *ouy* bien qu'il se verra, avec le temps, « reduict à une miserable poucvreté, » mais bien. (Lett. de Pasq. III, p. 68.) — 3° « J'ay perdu, par « desaccoutumance, la promptitude de m'en pouvoir « servir à parler, *ouy* et à ecrire, » même pour écrire. (Mont. II, p. 564.) — 4° « Firent faire les « gouverneurs de Paris grans feuz comme on fait « à la Saint Jehan d'esté, pour ce que le peuple « s'esbahissoit de ce que les Arminaz avoient par- « tout le meilleur *ouy*. » (Journ. de Par. sous Charles VII, an. 1430, p. 130.) — 5° « Le pape a « cuidé, pour estre vicaire et lieutenant de Dieu, « faire miracle, et je crois qu'il seroit *ouy*, s'il eust « fait entreprinse convenable, au lieu qu'il tient. » (Lett. de Louis XII, II, p. 82.) — 6° « Moitié *ouy* et « non, elle souffrit qu'il la baisast. » Nous disons moitié figue et moitié raisin. (Pet. Jeh. de Saintré, p. 530.) — 7° « Sont venues à nostre *ouy*, » à notre connaissance. (Ord. III, 71.)

Ouyda. Deux amants voulant prouver qu'ils aiment tous deux, l'un plus que l'autre, parlent de ce qu'ils ont fait et souffert :

J'ai tiré pour Doris cinquante fois l'épée.
La mienne, pour Philis, fut cent fois occupée.
J'ai tué pour Calixte un faiseur de *ouyda*.
J'en battis, dans le cœur, qui disoient, la voilà.
Hist. du Th. fr. t. VII, f. 117.

C'est-à-dire un homme qui, en la voyant, faisoit un *ouyda*, pris ironiquement pour contredire, pour se moquer de l'autre dame en disant *ouyda*, parlant à son adversaire qui vantoit la sienne comme la plus belle des belles.

1. Ouye. Oreille : « Tousjours avoient les *ouyes* « tendues, en attendant nouvelles. » (Percef. VI, 121.) — « Les plumes qui lui couvrent les *ouyes* sont « noires. » (Budé, des Oiseaux, f. 119.)

Et me dirent des vilennyes
Toutes plaines mes deux *ouyes*. (*G. de la Bigne, f. 38.*)

2° « *Ouye* de violon, de viole, » trous du fond. (Oudin.)

Ovynders. Mot flamand ; porte d'écluse ; en parlant des devoirs du bourgmestre ou lanthouder, en la coutume de Furnes : « Est tenu d'aller, dans « toutes les visites des nouvelles digues, d'écluses « et chaussées, des champs, de vacquer au compte « des canaux, à la refection des *ovynders*. » (N. C. G. I, p. 636.)

Ovyne. Même sens. « Personne ne peut faire des « digues dans le Boesin,... et en tous autres canaux, « aussy loing que l'*ovyne* s'etend. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 667.) — « Dans les mauvais frais des « canaux, des *ovynes*, des ponts, des reparations. » (Ibid. p. 640.) — « Taxes, et collectes des deniers de « l'*ovyne*. » (Ibid. p. 635, c. 1.) — « L'adjudication « de l'*ovyne*. » (Ibid.)

Ouzilz. [Osier : « Le suppliant alloit pour lever « certains bourignons ou engins d'*ouzilz* à prendre « poissons. » (JJ. 207, p. 209, an. 1480.)]

Ox. Eux :

Grant joie en eurent le vassal,
Entr'*ox* dient c'or iert garis. (*Ms. 7989², f. 57.*)

Oxicrat. Mélange d'eau et de vinaigre. (Cotgr.)

Oximel. Mélange d'eau, de miel et de vinaigre : « Prenez deux dragmes d'agaric, et un scrupule de « sel de gemme, et les pulverisez ensemble, et les « incorporez avec de l'*oximel*. » (Fouill. Ven. 124.)

1. Oy. Hui, aujourd'hui : « ... Pour scavoir nou- « velles de luy *oy*, je envoié nouvellement à la cour. » (Lanc. du Lac, III, f. 21.)

2. Oy. [Oui : « Et il respondirent : *oy*, sire ; « vieingnent avant li clerc et li provere. » (Joinv. § 126.)]

Oyage. Oies : « Comment peulx tu endurer, ne « porter la clameur de tes *oyages*. » (Hist. de la Tois. d'or, II, f. 57.)

Oyance. [Même sens que Oance (voir ce mot) : « Vente d'heritages chargez entre autres choses « d'une geline, .iv. deniers d'*oyance*, une maille de « hayes à Noel. » (Cart. de Saint Denis, an. 1295.)]

1. Oye. [Ouie, oreille : « Et lors il hauça sa po- « tence et feri le juif les l'*oye*. » (Joinv. § 52.)] — « Il est tardis d'avoir *oye*. » (Desch. fol. 535.) — « L'autre maladie qui leur prent dedens la teste, et « le courent les orailles, par quoy ilz perdent quel- « quefois l'*oye*. » (Mod. f. 110.)

2. Oye. Oie. De là les expressions suivantes : 1° « Verd d'*oye*. » (Cotgr.) — 2° « Pied d'*oye*. » (Id.) — 3° « La petite *oye*, » les abattis d'une volaille. (Oud.) De là cette façon de parler de Rabelais : « Luy bat- « terois tant, et trestant la *petite oye* ; ce sont bras, « jambes, teste, poulmon, foye et ratelle. » (Rab. III, p. 51.) — 4° « Petite *oye* d'un habit. » (Oud.) Les bas, le chapeau, qui complètent l'habillement; par comparaison avec l'abattis d'une volaille. — 5° « Jeu de « l'*oye*. » (Voy. l'étymol. dans le P. Menestr. Bibl. cur. II, p. 196.) [Voir aussi Recueil des meilleures dissertations sur l'Hist. de France, par Leber, t. X.] — 6° « Contes de ma Mere l'*Oye*. » (Regn. Sat. 120.) — 7° « *Oyes* de la mer, » sortes de poissons. (Rab. IV, p. 255.) Ce nom fut donné aussi, par dérision, à quarante navires mal équipés qui vinrent d'Angleterre faire des courses sur la Hollande. (Voy. de Thou, p. 493.) — 8° « *Oye* nonnette, » d'oiseau de la taille et de la figure d'une *oye*, ainsi nommé parce que son plumage est divisé comme l'habit d'une nonnette. (Cotgr.) — 9° « Contre le roy n'y a « prescription que de cent ans, qui est ce qu'on dit « communement : qui a plumé l'*oye* du roy, cent « ans après en rend la plume. » (Loisel, Inst. Cout. II, p. 217 ; Vig. de Charles VII, p. 13.) — 10° « Fer- « rer les *oyes*, » perdre son temps. (Oudin.) — 11° « Plumer l'*oye*, sans la faire crier, » c'est-à-dire attraper subtilement le bien d'autrui. (Oudin.) — 12° « Gazouiller, et siffler *oye* entre les cygnes. » (Rab. V, p. 10, prol.) — 13° « Peu à peu le loup « mange l'*oye*. » (Cotgr.) — 14° « L'*oye* mesne l'oi- « son paistre. » (Cotgr.) — 15° « Les oisons menent « paistre les *oyes*. » (Id.) — 16° « L'oison n'est pas « digne de montrer les pastis à l'*oye*. » (Id.) — 17° « Qui ne fait comme fait l'*oye*, n'a de sa vie lon- « gue joye. » (Id.)

Oyer. [Celui qui prépare, qui vend des oies : « Jehan Roussel *oyer* tenoit en sa main un grant « coutel tout nu à detrenchier ses *oyes* et autres « viandes. » (JJ. 89, p. 23, an. 1357.) — « Des *oyers* « et cuisiniers de Paris. » (Liv. des Mét.)]

Oyl. [Oui : « Il me demanda se je vouloie estre « honorez en ce siecle et avoir paradis à la mort ; « et je li diz *oyl*. » (Joinv. § 24.)]

Oyon. [Petite oie : « Debet tres ancerulos, gallice « *oyons*. » (Ch. de 1424, dans D. C.)]

Oyseau, el. [1° Oiseau : « Nota que en la cage « de Hesdin qui est la plus grant de ce royaume, ne « en la cage du roy à Saint Pol, ne en la cage mes- « sire Hugues Aubriot, ne porent oncques estre « couvés et après parnourris petis *oyseaulx*, et en « la cage Charlot si font. » (Ménagier.) — « Aux « pipeurs du roy pour don à eulx fait, pour ce qu'ilz

« lui apportent des petits *oyseaulx.* » (Ducs de Bourg. n° 7051, an. 1466.)]

L'*oyseau* toujours retourne au chant du bois. *(Mar. 12.)*

Homme, cheval, *oysel*, ne chien,
S'il ne travaille, il ne vaut rien. *(G. de la Bigne, 10.)*

2° Oiseaux de Chypre ; boules parfumées, ayant forme d'oiseau : « *Oyseaulx* de Chypre. » (Desch. 530.) Voir Oiseau, Oiselet.

Oyseler. [Chasser aux oiseaux : « Le suppliant « benda une arbaleste qu'il avoit portée pour *oyseler.* » (JJ. 206, p. 370, an. 1478.)]

Oyselet. [Oiseaux de Chypre (voir ce mot) : « Un poisson d'argent à mettre *oyselets* de Chipre. » (Inv. de Charles V, an. 1380.)]

Oysellement. Art d'oiseler. (Bouteiller, Som. rurale, p. 508.)

Oysence. [Voir Oance, au cart. de Lagny, f. 246, an. 1336.]

Oyseus. Au plus vite. « Tout *oyseus* s'en alla. » (Chr. Saint Den. II, f. 124.) — On lit dans le latin de Nangis, *ocius se recepit.*

Oyseux. 1° Oisif : « Ceste si tres noble dame « *oyseuse* qui par sa luxure se perdit. » (Petit J. de Saintré, 682.) — « Il n'est sens ou advis que d'omme « *oyseulx.* » (Jouvenc. p. 55.) — 2° Sans effet : « Dirent que ce ne faisoit pas à souffrir d'occir et « meurtrir leur frere, pour parolles *oyseuses.* » (Froiss. l. III, p. 293.) — Le féminin a été pris au sens de paresse :

Sans *oyseuse*, tousjours travaille, et peyne. *(Desch. 346.)*

Oyson. Oison : « Faire de l'*oyson.* » (Garasse, Rech. des Rech. p. 741.) — « Il n'appartient qu'aux « *oysons* de chier partout. » (Caquets de l'accouchée, p. 184.)

Oysousement. Saint Bernard, Serm. fr. 161 ; dans le latin *otiose.*

Oystre. Huître : « Bottez, housez, comme pes- « cheurs d'*oystres.* » (Villon, p. 20.)

Oyvre. Œuvre : « Si nos en l'*oyvre* de nostre « salveteit mismes ne nos volons travillier. » (Saint Bern. Serm. fr. 280.)

Oz. [Armée : « Et se departi li *oz* d'enqui, et s'en « alerent à Rouen. » (Mén. de Reims, § 133.)]

Entre les .II. *oz* vint tremblant. *(Brut, f. 21.)*

Ozanne. [Dimanche des Rameaux : « Environ la « feste de l'*Ozanne.* » (JJ. 142, p. 284, an. 1392.)]

Ozellerie. [Oisellerie : « Au cherpentier pour « rapperillier l'*ozelerie.* » (Varin, Archiv. de Reims, II, 2e part. p. 749, an. 1336.)

Ozerois. Oseraie : « Vignes, prez, jardins, saul- « sois, *ozerois*, bois, et heritages rustiques. » (Cout. Gén. I, p. 529.)

Ozeron, y. [Même sens : « Item le courtil, en- « semble l'*ozery* de la ditte maison. » (JJ. 89, p. 331, an. 1357.) — « *Ozeron.* » (Brussel, Us. des fiefs, II, p. 759, an. 1383.)]

Oziere. Même sens. (Cotgr.)

Ozines. Conduits, tuyaux. « On ne peut avoir « esgouts, et *ozines*, au moyen desquels les eaues, « et immundicitez puissent cheoir, ou prendre con- « duits, au puits, ou cave de son voisin auparavant « edifiez. » (Cout. Gén. II, p. 405.)

P

P. [« *P* senefie paradis, Et le pere qui paradis, « Ciel et terre et la nuit oscure. » (Senef. de l'A B C, Jubinal, II, f. 282.)]

Paage. [Péage : « Car onc ne lui rendimes che- « vage nule fois, Costume ne *paage.* » (Sax. c. 33.) — « Peagiers est à petit pont, pour ce qu'il doit « demander son *paage* as marchans. » (Liv. des Mét. p. 134.) — « Ou vintiesme an de mon aage, Ou « point qu'amors prend le *paage* Des jones gens. » (Rose, 22.)]

Paageur. [Péager, cas régime : « Willaume le « Fevre, cuelieurs ou receveurs du paage du pont « de Pinguigny.... receveurs ou *paageurs.* » (Cart. de Corbie, 23, an. 1391.)]

Paagier. [Péager, cas sujet : « Panier à mercier « ne paie noiant, fors tant que le *paagier* puet « prendre une aguille ou une atache de poitevine. » (Liv. des Mét. p. 293.)]

Paaigeré. [Soumis à un péage : « Sauf à nous « retenu et reservé les chemins qui sont nommez « les chemins reaus, voierez et *paaigerez.* » (Ch. de Rob. de Vieuxpont, an. 1330.)]

Paainz. Païens. La France, après avoir perdu sa noblesse à la bataille de Fontenay, demeuroit ouverte aux incursions des Normands :

Ainsi troverent *paainz* terre
Vuide de gent bonne à conquerre. *(Rou, p. 8.)*

Paalon. [Poêlon, au reg. JJ. 155, p. 181, an. 1400.]

Paaner. [Paître : « Item et de mettre en la forest « de Coucy en tout temps et en toutes saisons pour « *paaner* et pour pasturer si grand nombre de « toutes manieres de bestes, comme il leur plaisoit. » (JJ. 62, p. 154, an. 1323.)]

Paast. [Past, repas : « La somme de dix sept « livres tournois, avec chascun an deux *paast* à « ceulx qui seront envoyez pour visiter ledit lieu « d'Ansacq. » (Cart. de Corbie, XIII, an. 1509.)]

Pacant. [Rustre : « Oultre les intelligences dont « il se vantoit de plusieurs *pacants*, qu'il avoit là « dedans, du nombre desquels sont les Tallanges, « les Baudoiches et les Gornays, des plus anciens « gentilshommes de la ville de Metz. » (Carloix, V, f. 13.)]

Pace (in). Prison rigoureuse où étaient enfermés les moines coupables d'une grande faute ; l'expression vient du latin *pax*, par un jeu de mots cruels sur la *paix* d'une prison : « Ceux qui se sont « arresté à vos avis ne sont jamais sortis de vos « greffes que ne les ayez mis *in pace*. » (Contes de Cholières, fol. 47.)

Pacefié. 1° Paisible, tranquille.

Sire Dex, qui ès cors *pacefiez* habités. *(Ms. 7615, II, 144.)*

2° Accordé, convenu, en parlant d'un traité d'accommodement entre des parties qui avoient été en contestations pour des droits respectifs. (D. Morice, Hist. de Bret. col. 958, tit. de 1254.)

Pacher. Qui pâture. On appeloit, en termes de coutume, « porc *pacher* » un porc « de pays estrange « qui vient aux padouens d'aucune paroisse de « Labourt pour y pasturer du consentement des « paroissiens d'icelle ; le roy doit avoir et prend « pour porc vulgairement dit *porc pacher* qui sont « pour engresser, ou d'autres petits porcs qui sont « estimez pour un *porc pacher*, deux ardits. » (Cout. Gén. II, p. 723.)

Pacht-gave. Terme de coutume. « Suivant la « coutume d'Alost, lorsqu'un bien est donné à « ferme *pacht-gave*, le fermier est tenu de tenir et « entretenir. » (N. C. G. I, p. 1120.)

Pacial. Qui procure la paix : « Quand le roy « par *paciales* longues treves.... verroit seurté en « son royaume. » (Mat. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 708.)

Pacianment. [Patiemment : « Il ere touz poissanz de l'amander et tout soffroit *pacianment*. » (Joinv. § 791.)]

1. Pacience. [1° Patience : « Et mout li disoit « de bons moz de l'Escriture et de la *pacience* saint « Job. » (Mén. de Reims, § 461.)] — 2° Permission : « Par la *pacience* de Dieu » se trouve dans la formule d'un acte rapporté dans l'Hist. de Beauvais, par un bénédictin, p. 273, tit. de 1167. Il répond à la formule ordinaire : Par la divine Miséricorde.

2. Pacience. Nourriture, repas, dérivé de *past*, prononcé *pât* : « Abraham voyant ces trois ainsi « cheminer, il pensa que c'estoient gens de bien et « qu'il y avoit quelque seigneur. Il courut à eux « pour leur prier qu'ils voulsissent venir reposer « prendre la *pacience* en son hostel. » (Hist. de la Tois. d'or, II, f. 183.) — « La bonne dame se pena « moult de administrer au roy, ce que pour lors luy « estoit propice, jusqu'à ce qu'il fut heure d'aller « reposer... et luy requist moult instamment qu'il « luy plust prendre en gré la *pacience* de l'hostel, « et le roy luy respondit qu'il se louoit moult « d'elle. » (Percef. III, f. 25.)

Pacienne. Paisible, en terme de coutume : « Droiture est acquise par saisine à ceulx qui ont « en saisine *pacienne*, tant eulx que ceulx dont il « ont cause pour soixante ans de saisine dont il « suffist prouver XLV. ans de saisine de certain et « XV. ans de evidence et de creance en oultre les « XLV. ans par la coustume. » (Anc. Cout. de Bret. f. 138.) — On trouve au même sens, « possession paciente. »

Paciens—ent. [1° Qui a de la patience : « Ahi, « Deus omnipotens .... Uncore i aurat vengement « Mes tu es sire mult *pacient*. » (Théâtre fr. au moyen âge, 1834, p. 18.)] — 2° Paisible : « Quant « aucun est tenu à rendre à ung autre à certain « terme ou autres, certaines choses à justice ou à « autre partie, si celui qui doit estre rendu se rent « sans empeschements, ou que les choses soient « rendues, il doit suffire ; car nul ne doit demander « ce qu'il a eu pour ce que il ait *paciente* posses- « sion. » (Cout. de Bret. f. 184.) — 3° Malade :

Ou venir n'osera ciens,
Jusqu'à ce que l'yver se passe,
Car du chief est si *paciens*
A present qu'à peine en respasse. *(Desch. f. 386.)*

Ce mot, précédé d'un article, s'employoit substantivement. Charles V, par des lettres de 1372, permet aux « barbiers de Paris... de curer et guerir toutes « manieres de cloux, de boces et plaies ouvertes... « se les playes ne sont mortelles..... et de bailler « pour ce aux *paciens* emplastres, onniement et « autres medecines convenables. » (Ord. V, p. 530.) — 4° [Mari qui souffre patiemment les infidélités de sa femme : « Pierre Dasy en passant par devant « icelui Thiebaut lui dit : Dieu gart *ce paciant* ; « laquelle parole signifie en icelui pais (Château- « Thierry) coux *paciens*. » (JJ. 149, p. 203, an. 1396.)]

Pacientment. [Bonnement : « De la bouche fu « il si sobres que onques jour de ma vie je ne li oy « devisier nulles viandes, aussi comme maint riche « home font ; ainçois manjoit *pacientment* ce que « ses queus li appareilloit. » (Joinv. § 22.)]

Pacificateurs. 1° Officiers de justice qui appaisent les différends des particuliers, qui les *pacifient* ; les mêmes que *paiseurs* ci-après : « Les hommes de « paix ou *pacificateurs* ont l'autorité d'ordonner « des ostages et une prompte paix à tous les habi-

« tans de la ville et à ses bourgeois et bourgeoises, « soit residans dehors ou dedans à l'égard de tous « differends, batteries et menaces, et donner seu- « reté entre les parties et leurs parents et alliez « respectifs, comme de ne se mal faire à l'un à « l'autre, ou se faire faire mal en aucune maniere, « à peine de confiscation de corps et de bien. » (Cout. de Bailleul, N. C. G. I, p. 956.) — « A la ju- « risdiction de la prison dit Ghyselhuys les *pacifi- « cateurs* connoissent en matiere d'asseurance et « se reglent conformement au contenu de la rubri- « que qu'il y en a. » (Ibid. p. 975.) — 2° [Qui conclut une paix : « Lanoue qui faisoit l'homme de guerre « et le *pacificateur* » (au siège de La Rochelle, dans d'Aub. hist. II, f. 15.)]

Pacification. [Rétablissement de la paix : « Pour la *pacification* de leur pays. » (Commin. VI, f. 9.)] — « Le seigneur d'un serf occis aura la *paci- « fication de la paix*, et la remission sera à donner « à nous ou à nostre grand bailly. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 144.)

Pacifiement. Pacification (Cotgr. et Monstrel. vol. I, fol. 174.)

Pacifier. Faire la paix : « Amours qui trouva « son cueur variant, entra dedans et luy dist : « Comment, Passelion, n'entends-tu pas qu'elle sur « toutes riens desire ta grace? *Pacifie* avec elle ; il « est temps ou jamais : elle est près de toy. » (Perceforest, IV, f. 154.)

Pacifieur. Pacificateur, négociateur. (Cotgr. et Percef. V, fol. 4.)

Pacifiez. Sorte de monnoie. Il est mention d'écus d'Avignon nommés *pacifiez* pour .xxiii. sols iiii. deniers, dans une ordonnance de 1473, sur les monnoies. (Cout. de Normandie, en vers, f. 18.)

Pacifique. 1° Sorte de monnoie. « On donnoit « à chacun des principaux prestres un *pacifique.* » (Hist. de Lorr. II, f. 882.) — 2° On donna ce nom à Anvers, en 1581, à six prêtres qui furent seuls réservés pour dire la messe dans les chapelles accordées aux catholiques. (Hist. de De Thou, VIII, p. 511.)

Pactac. [Monnaie, la même que le patard : « Lesquelz compaignons ordonnerent que l'en paie- « roit un demi *pactac.* » (JJ. 175, p. 282, an. 1433.)]

Pacte. Promesse ; Rabelais parle d'un projet de confédération : « L'argent de tous montoit par les « *pactes* qu'ils luy envoyoient, à six vingts quatorze « millions. » (Rab. I, p. 289.)

Pactieux. Qui a forme de convention. (Cotgr.)

Paction. [Convention : « Il y a certaines orde- « nances et *pactions* assises sur l'estaple des laines. » (Froiss. II, fol. 17.)] — « *Paction* ou consentement « qui se fait par deux ou plusieurs en accord et « consentement, par promettant et obligeant à le « tenir. » (Som. rur. p. 295.) — L'éditeur ajoute qu'on lit dans d'autres manuscrits « convenant et convant. » — « Lors se tourna vers la damoiselle « messagiere, et luy dist : pucelle, la *paction* que « nous avons faite, le chevalier que vous dictes qui « porte le noir escu et moy, se tourne à ce que « deux pucelles en soient juges, qui sont de tres « hault honneur. » (Percef. VI, f. 79.)

Pactis. [Contribution par laquelle on se rachetait du pillage ou autres vexations de guerre : « Geoffroy Teste Noire, Breton.... tenoit le chastel « de Ventadour comme sien et son propre heritage, « et avoit mis tout le païs à certain *pactis.* » (Froiss. XIII, p. 45.)]

Pactiser. Traiter, faire un accord. On lit des huguenots et des premiers troubles de religion : « Si l'on touchoit un d'entre eux, touttes leurs « eglises incontinent estoient mandées, et dans « quatre ou cinq heures vous estiez mort, ou bien « falloit fuir vous cacher dans quelque maison de « ceux là qui avoient *pactisé* avec eux. » (Mém. de Montluc, II, p. 25.) — « Le gain, si aucun en y a, « et duquel celuy qui i a demené la dite negociation, « est creu par son serment, est departy entr'eux, « selon ce qui a esté *pactisé* et accordé. » (Cout. Gén. II, p. 701.)

Padane. Bride qui laisse à un cheval la liberté de sa langue. (Cotgrave.)

Pade. [1° Patte : « Et quant l'os aproça, si saut « (une ourse) geule baée, Et a en mi sa voie une « mule trovée, Qui estoit de farine et de froment « torsée ; De la senestre *pade* li douna tel colée, « Que el li a l'espaule toute del bu sevrée. » (Rom. d'Alexandre, p. 283.) — 2° Pied d'une coupe : « Item « une coupe dorée à chevaliers esleveis à cheval, « et trois aygleaus volans en le *pade* dou hanap. » (Inv. d'Edouard Ier, an. 1297.)]

Pades. Pesse ; arbre dont on tire la poix. (Borel.)

Padouens. Pâturages communs : « De tout « bestail de pays estrange qui vient aux *padouens* « d'aucune paroisse de Labourt, pour y pasturer du « consentement des paroissiens d'icelle, le roy doit « avoir et prend pour un porc, vulgairement dit « porc pacher, qui sont pour engresser.... deux « ardits (liards), et de vache, jument, bœufs, quatre « arditz, et pour chacun chef de chevre, ou ouaille, « un ardit. » (Cout. Gén. II, p. 723.)

Padouyr. Faire paitre : « Ou il y a terre ou « lande commune à plusieurs, il est permis à un « chascun des dits voisins faire mener paistre son « bestail.... que l'on appelle vulgairement *padouyr* « l'un sur l'autre. » (C. G. II, p. 681.)

Paduantage. Droit de faire paître son bétail dans le pâturage d'un commun. (Laur.)

Paele. [Poêle, chaudron : « Adonc fist Soleha- « dins or et argent penre et le fist fondre en une « *paele* de fer, et li fist avaleir tout bouillant en la « gorge. » (Mén. de Reims, § 211.) — « 10 *paeles* à « bouez. » (N. Comptes de l'Arg. p. 83.) — « 4 *paeles* « à queue. » (Id. p. 84.)]

Paelée. [Poêlée : « Chascune *paelée* de siu doit « obole ausinc par iaue come par terre. » (Liv. des Métiers, 284.)]

Paeler. [Couvrir de *pailes*, d'étoffes de soie :

« Pour dix pieces de cendaux azurez et blans à faire « courtines *paelées* d'icelle chambre. » (Compte d'Est. de La Font. an. 1351.)]

Paelete. Palette pour jouer au volant :

Cil qui plus a le cuer joli
Fet meus la *paelete*. (*J. Erars, P. av. 1300, II, p. 668.*)
Granz destriers à dorées seles
Chevalchent, mais li damoisel
Tuit portent mais queue d'oisel ;
Et joene et viel tuit font par ban
La *paelete* et le boban
Tant parsont defiés à faire. (*Ste Léoc. f. 29.*)

Paelle. [Poêle, chaudron, plateau de métal : « Quatre *paelles* petites à queue, pour oignemens. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 85.) — « Trois *paelles* « d'argent à queue. » (Inv. du duc de Norm. 1363.) — « Et leur lierent les mains derriere le dos, et à « chascun d'eulx trois pots de cuivre aux mains et « trois *paelles* aus piés, afin qu'il ne se peussent « remuer que l'en ne les oïst. » (JJ. 90, p. 237.) — « Item une *paelle* d'airain à queue pour bouillir les « cueuvre chiefs des dites dames et damoiselles. » (Compte de 1395.)] — On lit dans une ordonnance qui fixe les droits coutumiers sur différentes marchandises, à proportion de leur quantité : « La « semelle de *paelles*, de pos et de chaudieres d'arain, « sept deniers. » (Ord. I, p. 600.) — « Le roi queue « est de la *paelle*. » (Ms. 6812, f. 75.) — « La *paelle* « se mocque du fourgon. » (Cotgr.) — « Tuit man- « gierent en la *paelle*. » (Estrub. ms. 7996, p. 15.) — [Ces poêles servaient aussi à l'évaporation de l'eau dans les salines : « Item avons donné.... les « salines et toutes les *paelles* des salines. » (Hist. de Lorraine, II, 276.)]

Paellerie. Pelletée. (Cotgr.) Ce mot est encore d'usage dans quelques provinces.

Paellette. Petite poêle :

Chauffete et bacin,
Paelette à faire le papin. (*Desch. f. 442.*)

Paellier. Pallier, repos ; partie d'un escalier, pleine, unie et ordinairement carrée, qui se trouve au haut de chaque étage. (Cotgr.)

Paellon. [Poêlon : « Un *paellon* d'argent verré, « à un gros manche tout esmaillé de France, et a « dedans un flacon, .II. tasses à un couvescle à un « fruitelet, et sont du petit mesnage, pesant .VIII. « marcs. » (Inv. de Charles V, 1380.)]

Paellonnet. Poêlon. (Cotgr.)

Paenime. [Païenne : « Puis escrient l'enseigne « *paenime*. » (Rol. v. 1921.)]

Paenisme. [Pays païen : « Mais Blanc, conois « ge bien, En *paenisme* est en prison ; Se l' tient « un Sarrazin felon. » (Blanchandin.)]

Paenor. [Païen. Génitif pluriel latin ayant perdu sa terminaison ; *paenor* vient de *paganorum*, comme *Francor* de *Francorum*, *milsoudor* de *mille solidorum* : « Et molt i muert de la gent *paenor*. » (Agolant, p. 184 b.)]

Paesle. [Poêle : « Abusé m'a et fait entendre « Toujours d'un que il fust un autre, De vieil « maschefer que fust peaultre, Du ciel une *paesle* « d'airain. » (Villon, double ballade.)]

Paeslerie. [Métier de chaudronnier : « Mestier « et art de *paeslerie*.... audit mestier appartient la « congnoissance de fondre, batre et recuire tout « airain quelconque. » (JJ. 209, p. 54, an. 1407.) — « Le suppliant qui est du mestier de dinanderie ou « *paeslerie*. » (JJ. 204, p. 57, an. 1474.)]

Paeslez. Comblés avec la pelle : « Les dits « meusniers outre leur payement et droit de mou- « ture, sont tenus de rendre de douze boisseaux de « bon bled sec et net, treize boisseaux pour le « moins de farine comblez et *paeslez* au boisseau, « qui aura de parfond le tiers de son large. » (Cout. Gén. II, p. 63.)

Paeslon. Poêlon. (Rab. II, 28.)

Pafanche. [Espèce de gros pieu : « Icellui Jehan « Paris.... fery et navra ledit Guillaume d'un gros « paul, appellé *pafanche*. » (JJ. 119, p. 412, an. 1381.)]

Paffant. Parlant :

Deduisans com fins amourous,
M'en aloie tous pensant ;
Trois dames trouvai *paffant*
Et disant que trop sunt ennuious
Lor mari, et trop gaitant. (*Chans. ms. Bouh. f. 200.*)

Paffus, Pafus. [Arme trenchante, dans Froiss. II, 221, var. ; le texte porte *espaffus* : « Une macque « escantellée et une grant *paffus* à taillant. » (JJ. 199, p. 60, an. 1463.)]

Pafinole. Sorte de grain : « Le septier soilhe « se baille en assiette pour six sols, le septier febves « pour cinq sols ; de avoine et *pafinole* à la dite « mesure, pour quatre sols. » (N. C. G. III, p. 1228.)

Paflazant. Bruyant :

Quand à leurs yeux les roches cyanées
Au gré des vents rudement demenées,
De chaque part s'entreviennent heurter
N'ayant apris encor de s'arrester ;
Autour la mer *paflazant* ecumeuse
Sous le choc brasse une onde tortueuse
Et de grand bruit du flot qui se derompt
Va jusqu'au ciel : tout le ciel en repond. (*Baïf, f. 49.*)

Pagaitre. Qui est page. On lit dans une lettre de l'empereur Maximilien à l'archiduchesse, en 1513 : « Nous desirons que quant viendrez au dit « Malines, vous prenez avec vous nostre cousin le « jeune duc de Saxssen, les contes et aultres jeunes « seigneurs qui ne sont point *pagaitres*, ensemble « les dits archiers pour venir avec vous devers « nous. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 188.)

1. Page. 1° Jeune garçon : « Estoient environ « cinquante, sans les femmes et petits *paiges*. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 93.)

Mieus vaut .I. gaians, c'uns *pages*
Et .II. dismes, c'un terages. (*Vatic. 1490, f. 150.*)

2° [Valet, palefrenier : « Qui parleront plus bel « c'uns *pages*, C'uns trote à pié ne c'uns corlieux. » (Mir. de Coinsy.) — « Metent à mort es herbergages « Chevaliers escuiers et *pages*. » (Guiart.) — « Aux « aideeurs, souffleurs, hasteurs, *pages*, enfans et

« les autres appartenans à nostre cuisine. » (Ord. de l'hôtel, an. 1316.)] — « Advint en la court du dit « palais que plusieurs des *paiges* des conseillers de « la dite court, illec attendans leurs maistres. » (Chron. scandal. de Louis XI, p. 105.) — « Les bes- « tes sont conduites et gouvernées aux champs par « les pastoureaulx, les chevaulx en l'estable par les « *paiges* et par les palfreniers. » (Hist. de la Tois. d'Or, vol. II, f. 12.) — [« Le mot de *page*, jusques au « temps des rois Charles VI et VII sembloit estre « seulement donné à de viles personnes comme à « garçons de pied. Car encore aujourd'hui les tuil- « liers appellent *pages* ces petits valets, qui sur des « pallettes portent seicher les tuilles vertes. » (Fauchet, Orig. liv. I, ch. I.)] — 3° Jeune garçon au service d'un roi ou d'un seigneur : « Avec ses *pages* « qui nobles hommes estoient. » (Le Fèvre de S. Remy, p. 89.) — A l'entrée de Charles VIII à Florence, en 1494, « apres les cent gentilshommes, « venoient les *pages d'honneur* montez sur grands « chevaux, et les laquais à pied vestus de drap d'or, « et de velours, allans au tour de la personne du « roy. » (André de la Vigne, Voyage de Naples de Charles VIII, p. 118.) — Parlant de Claude de Saint Julien, enfant de 10 ans, que le roy Charles VIII prit pour « *page* de la chambre, » l'auteur ajoute : « on disoit alors *page* d'honneur. » (S. Jul. Mesl. hist. p. 436.) — De là l'expression être sorti de page, être hors de page, avoir accompli le temps de son service dans les pages ; au figuré, reconquérir son indépendance. Pasquier a dit de Louis le Gros : « Ce roy fut le premier de la famille des « Capets qui mit (si ainsi me permettez de le dire) « nos roys *hors de page*. » (Rech. de Pasq. p. 768.) — « Mettre son esprit hors de *page*, » se déniaiser. (Sagesse de Charron, p. 170.) — « J'ay ouï dire à « une dame notable que le roy François le louoit « (Louis XI) extremement fort ; qu'il estoit un peu « trop cruel et sanguinaire, et que c'estoit luy qui « avoit mis les roys de France *hors de page* ; car « devant luy, disoit-il, les rois n'estoient que des « demy rois, et n'avoient encore gagné l'autorité et « la preeminence sur leur royaume. » (Brantôme, Cap. fr. t. I, p. 50.)

2. Page. 1° Livre, charte ou feuille de charte. Dans une charte de 1147, pour la main morte accordée aux bourgeois et manans d'Orléans, on lit dans La Thaumass. Cout. d'Orléans, p. 465 : « Octroias- « mes par la presente *page* de nostre scel. » — Dans une autre, pour les mêmes habitans, de 1178, p. 466 : « Et que ce fust ferme et estable cette pre- « sente *page* de nostre scel et dou royal non feis- « mes garnir et confermer. » — 2° « Devine *page*, » les livres saints, la Sainte Ecriture :

> Tot set *devine page*. (*Ste Léoc. f. 28.*)

« Docteur en sainte *page* de theologie, » docteur en théologie. (Notice, p. 491.)

Pagé. [Domicilié, dérivé de *pagus* : « Unes let- « tres obtenues de la court du seneschal de Thou- « louse contre les habitans et *pagez* du lieu de « Savere en Comminge. » (JJ. 204, page 147, an. 1475.)]

Pageat. Petite page. (Cotgr.)

Pageau. Même sens. (Id.)

Pageaulx. Petits poissons, pagelles, dans Rab. t. IV, p. 254.

Pagel. Petit page. (Cotgr.)

Pageois. Façon de page : « Un page, quand bien « il eut été habillé en damoiselle, si l'eut-il discerné « entre cent autres ; car il le sentoit à son *pageois*, « incontinent qu'il entroit en la salle, encore que « jamais plus il ne l'eust veu. » (Contes de Desper. t. II, p. 734.)

Pageot. Petit page. (Cotgrave.) [De là le nom de famille *Pajot*.]

Pagerot. Même sens. (Id.)

Pagesie. [Bien fonds donné à rente, à ferme : « Comme le seigneur de Lastic eust baillié au « supliant à certain cens ou terme *pagesie* ou « heritage et l'en eust vestu. » (JJ. 148, page 68, an. 1395.)]

Pagiens. [Païens : « Chi rex eret à cels dis « sovre *pagiens*. » (Eulalie.)]

Pagnon. Pignon ; c'est la partie d'une montre dans les cannelures de laquelle s'engrennent les dents des roues qui la font mouvoir. (Cotgr.)

Pagnotte. [Qui est sans courage : « En 1542 « dans le Piemont, les Espagnols appelloient les « soldats françois *Pagnottes*. » (Le vray but où doivent tendre tous les gens de guerre, p. 13.)] — « Les « Italiens dit Ménage, appellent *gentiliuomini di* « *pagnotta* ces gentilshommes que les seigneurs « louent pour leur escorte aux jours de cérémonie, « à cause qu'on leur donnait des pains (*pagnotta*) « ce jour là. »

Pagoise. Paysanne : « Ayans branlé à la lour- « desque, qu'ils appellent à Thoulouse à la *pagoise*. » (Printemps d'Yver, f. 96.)

Pagouse. Compatriote, payse :

> Et ge devenrai li *pagouse*
> Me coumere dame Marire. (*Vatic. 1490, f. 132.*)

> Puisque Diex m'a donné engien,
> Tans est que je le torne à bien ;
> J'ai assez ma borse escousse,
> Et que devendra la *pagousse* ? (*Ms. 7218, f. 250.*)

Pagre. Poisson. (Cotgr.)

Pague. Paie : « *Pague* de commune est la faculté « qu'a le debiteur d'une somme d'en assigner le « payement sur ses biens immeubles, ce qui n'est « pas permis à celuy qui ne doit que la somme de « dix sols tournois et au dessous. » (Laur. citant la Coutume de Bayonne.) — « Debteurs de la somme « de dix sols tournois ou au dessous, sont contraints « de payer incontinent, sans avoir terme de quin- « zaine, ne estre receuz à assigner le payement de « cette somme sur leurs biens immeubles que l'on « appelle vulgairement *pague de commune*. » (Cout. Gén. t. II, p. 708.)

Pagueloy. Cale où on jette tout en *pagale* :

« *Paguelog* des galeres espagnoles. » (Voy. les Mém. du card. de Retz, t. III, p. 337.)

Pagul. Bernard l'Ermite, sorte d'écrevisse. (Cotgrave.)

Pagure. Même sens. (Id.)

Pahis. Pays :

Et se tu de mer veuls issir,
Et s'an ton *pahis* veuz venir. *(Rom. de Rou, p. 419.)*

Paiage. Péage :

Car g'i passai tous li premiers;
N'encor n'ere pas coustumiers
Si lieus de recevoir *paiage*. *(Rose.)*

Paiaules. [Payable : « Se li blés deseur dis soit « *paiaules* ausi com on a acoustumé à faire. » (Ch. du Vermandois, Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1874, page 457.)]

Paicel. [Echalas : « Ils ont les vignes atrapeis « Trestout à fait et tout par ordre ; Des *paicels* ont « les grans moiées Toutes arses. » (Guerre de Metz, en 1324, p. 238.)]

1. Paie. Pied : « Aller à *paie*. » (Ms. 7615, t. I, f. 63.) — « Mener à *paie*. » (Id. t. II, p. 66.)

2. Paie. Apaisée : « Se la guerre ne fust accor- « dée et *paie*. » (Poët. av. 1300, t. II, p. 853.)

3. Paie. [Paiement : « C'est à sçavoir chascun « mil livres parisis à trois *paies* chascun an. » (Du Cange, Constantinople, Chartes, p. 26.) — « Et « se le requerant nie la *paie*. » (Assises de Jérusal. t. I, p. 61.)]

Porquant s'en puet on *faire paie*
De tel, et de tot autre plaie. *(Part. de Bl. f. 163.)*

Paiele. [Poêle : « Et *paiele* et andier. » (Oustillement au Villain.)]

Paielée. [Poêlée : « Du cop que ledit Michelet « donna du genoul audit Chevet, il chei en une « *paielée* de eaue qui estoit mise sur le feu pour « pestrir. » (JJ. 100, p. 362, an. 1446.)]

Paielle. [Poêle, bassin, chaudron : « Si jeta sa « touaille de quoy elle avoit sa teste entorteillée, « au chief de la *paielle* de fer là où la soigne la « royne ardoit. » (Joinville, § 645.) — « Pour avoir « reffait et ressoudé les fons d'une *paielle* d'argent « blanc à faire la bouillie de madame Ysabelle de « France. » (Compte de 1391.)]

Paiement. [1° Action de payer : « Lors peus- « siez veoir tante bele vaissellemente d'or et d'ar- « gent porter à l'ostel le duc por faire *paiement*. » (Villeh. § 61.) — 2° Promesse de paiement, garantie : « Quant il (Arteveld) en voloit emprunter à « aucuns bourgois sour son *paiement*, il n'estoit « nuls qui li osast escondire à prester. » (Froiss. t. II, p. 417.) — 3° Réparation, vengeance : « Pri- « maut aura son *paiement*, Si que il sera moult « dolenz, Ançois qu'il isse de laienz. » (Ren. 3216.) — « Se il portent et sueffrent un temps, si en pren- « dent il en la fin crueuls *paiement*. » (Froissart, t. II, p. 23.)]

Paien. [Voir Pagiens ; ce mot s'appliquait aux mahométans comme aux païens antiques : « Atant « i vint uns *paiens*, Valdabruns. » (Rol. v. 617.) — « Li reis *paiens* parfundement l'enclinet. » (Id. v. 974.) — « Turnat sa teste vers la *paiene* gent. » (Id. v. 2360.) — « Ne place à Dieu que je me rende « à *paien* ne à Sarrasin. » (Mén. de Reims, § 389.)] — « Primier des *paiens*, » dans S. Bernard, p. 211, correspond au latin *primitiæ gentium*.

Paienie. [Pays des païens, en particulier des musulmans : « Je vous donrai un pan de *paienie*. » (Roncisv. p. 126.) — « Jusques en *paienie* ne vau- « roie arester. » (Aiol, v. 8911.)]

Paienime. Même sens :

. . . . . Boin est que li rois i aille,
Pour destruire l'orde kienaille
Paiens et Turs qui Dieu ne croient
Et sa douce mere mescroient
Et par trestoute *paienime*
Croient en Mahomet meisme. *(Mouskes, p. 267.)*

Paienisme. Très païen :

Riches rois fut nez de Bitisme
En une terre *paienisme*. *(Brut. f. 98.)*

Paiennime. [1° Peuple païen : « Et bien sevent « que c'est la cleis de *paiennime*. » (Mén. de Reims, § 148.) — 2° Paganisme : « Se Rou voleit por noz « chrestien devenir, Baptestire rechoivre, *paien-* « *nime* guerpir. » (Rou.)]

Paienor — our — ur. [Païen. Voir Paenor : « Gent *paienor* ne voelent cesser unkes. » (Roland, v. 2639.) — « Si veit venir cele gent *paienur*. » (Id. v. 1019.)]

Ameelot s'en fist royne ;
Paienne estoit ; s'en fist s'oissor,
Et à l'usage *paiennor*
Prestre n'y fist beneiçon
Messe n'y ot ne oroison. *(Brut, f. 54.)*

L'amour guerpi au creatour ;
Si a pris la loy *paiennour*. *(Brut, f. 103.)*

Paier. [1° Acquitter une dette : « Guiteclin les « *paia* (les jongleurs) d'or fin et de besanz. » (Sax. t. V.) — « Il aloient en la taverne, il dis ou il douze ; « si despendoient vint sous ou trente, ou plus ou « meinz, et mandoient à un preudomme de petit « parage de la vile, auques riches, qu'il *paiast* leurs « despens. Aucun i en avoit qui les *paioit* par paour, « et aucun qui ne les vouloit *paier*. » (Mén. de Reims, § 443.)]

Il n'est saisons qui ne *paie*
Ne mandians qui n'assaie. *(Poës. de Froiss. p. 227.)*

2° Se tenir pour payé, être content, satisfait :

En chevalier ne vaut nule riens tant
Com proece ; c'est son meilleur metier ;
Si s'en doit bien bele dame *paier*. *(P. a. 1300, III, 1282.)*
Je me *paig* de le servir. *(Id. III, 1132.)*

3° [« *Paier* un coup, » donner un coup : « Tel coup « lui va *paier*, qu'ambedui s'entrebattent. » (Berte, c. 38.) — « Sor le senestre espaule li a tel cop *paié* « Enfressi al braier l'a par devant trenchié. » (Aiol, v. 5992.) — 4° « *Paier* avant la main, » payer avant livraison de marchandise : « Comme Estienne Ber- « tran charpentier eust pris de Thomas Girot « exposant certains ays à soyer, parmi certains pris « d'argent que ledit Bertran lui en *paia* avant la

« main. » (JJ. 112, p. 29, an. 1377.) — 5° Infinitif pris substantivement : « Ung *paier* ou les paiemens « qui leur estoient faiz de leurs gaiges. » (JJ. 187, p. 5, an. 1456.)]

Paige. [Page. Voir ce mot.]

Paignon. Diminutif de pain. « Au regard du « droit du four en ce qu'il touche le salaire de cuire « le pain tant seulement, iceux habitans ont decla- « rez ne debvoir ne avoir accoustumé de payer par « chascun boisteau de bled converti en pain qu'ils « font cuire au dit four un *paignon* tel que l'on « baille ordinairement à un charton pour son des- « jeuner. » (Nouv. Cout. Gén. I, 407.) — [« *Paignon* « de cire. » (JJ. 168, p. 389, an. 1415.)]

Pail. [Bâton : « Icellui Desmotes perseverant « de mal en pis prist un *pail* ou gros baston. » (JJ. 118, p. 430, an. 1380.)]

1. Paile. Pale de l'aviron, pour l'aviron même : « Dès la poincte du jour ne faut à se trouver avec « une *paile* à l'endroit ou estoit ceste nacelle, « laquelle il destache d'un pau ou elle tenoit atta- « chée avec un ordre, et la fait couler en la mer « m'attendant. » (Vray et parfait amour, f. 60.)

2. Paile. [Du latin *pallium* ; 1° Etoffe de soie : « Tuz les quers en *paile* recuillir. » (Rol. v. 2965.) — « *Pailes* de Bonivent. » (Flore et Blanchefl. 438.) « En sa chambre entre tote desafulée, D'un grant « *paile* à une robe ostée Et une cape qui fu de voir « forrée. » (Aubri, p. 159 [a].) — « Et la contesse en « pur un *paile* bloi. » (Id. 159 [2].) — « Chauces ot de « brun *paile*, soulers à liste. » (Aiol, v. 2017.)]

Il ot chauces d'un *paile* chier
Et uns solliers de Montpellier. *(Blanch. f. 189.)*

La coute ert par devision
Faite de soie et de coton,
De brun *paile* li cheveax. *(Ibid. f. 180.)*

2° [Tentures, tapisseries : « Et fist tantost parer « le moustier de *pailes* de soie. » (Ann. du règne de Saint Louis, p. 191.)]

Que les rues soient parées,
Et de tirez encortinées,
Et de *pailes* et de cendax. *(Blanch. f. 190.)*

3° [Tente : « Les trés et les cendaus et les *pailes* « ploiés. » (Aiol, v. 8520.) — De là au v. 8817 : « Et « Guinehos s'en vient droit al tente de *paile*. » — 4° Voile qu'on tient sur la tête des mariés pendant la bénédiction nuptiale : « Voire s'il en y avoit plu- « sors enfans nés avant qu'il espousast, et le mere « et li enfant à l'espouser estoient mis desoz le *paile* « de sainte Eglise, si devenroient il loiel oir. » (Beaum. XVIII, 2.) — 5° Drap dont on couvre le cercueil pendant les cérémonies funèbres : « Si ot « dedens la biere un corps, Et lez le *paile* par defors « Avoit une espée couchié. » (Perceval, dans Borel.)] — 6° Manteau : « De sa vesture ne me puis je pas « passer ne taire, et mesmement du mantel ou « *paile* qui son corps couvroit. » (Al. Chartier, Quadrill. invect. p. 407.) — 7° Caparaçon :

Ja sunt ce deux pucelles qui en viennent chantant,
Chacune devant soy fait traire un auferrant
Couvert deci qu'aux pieds d'un *paile* escamirant,
Il chevauche chacune un palefroy emblant.
Not. du Rom. d'Alexandre.

Pailhier. [Pailler, amas de paille : « Invenerunt « in quodam magno paleæ cumulo, vulgariter « *pailhier* nuncupato, tres homines absconditos. » (JJ. 99, p. 289, an. 1368.)]

Pailhon. [Poêlon, au reg. JJ. 208. p. 196, 1481.]

Paillacier. Qui fait des paillasses. (Oud.)

Paillade. [Paille étendue à terre pour s'y coucher : « Pour ce qu'il n'y avait pas assez litz en ung « hostel, icellui Le Fèvre fist une *pailladé*, où il et « les supplians se coucherent. » (JJ. 191, page 50, an. 1454.)]

Paillard, art. [1° Misérable qui couche sur la paille : « Et cilz, qui avoit son atour En habit de « *paillart* changié A devant la porte gaitié. » (Rom. du Chastelain de Couci, v. 3978.) — « Tuez, tuez tous « ces *paillars* machefains, ces larrons des roubeurs « de Dieu et du monde. » (Chastelain, Chr. des ducs de Bourg. III, 10.) — « Ils devestirent mon dit sei- « gneur, et mirent en gippon, et le porterent sur le « pont à tous ses houseaulx, où il demeura toutte « la nuit, et le lendemain le firent porter en l'ospi- « tal de la ditte ville, par gens les plus *paillars* « qu'ils peurent trouver, et dès là par eulx en « l'eglise de Nostre-Dame de la ditte ville, en une « bière où l'en porte les povres en terre. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. 289.) — 2° Coquin, larron : « Houlier et ribaut et *paillart*, Qui touz « jours la guerre commencent, En Normandie se « relancent. » (Guiart, an. 1204.)]

L'an mil CCC ung, avec quatre vins,
Le premier jour du doubteux mois de mars,
Leva grant vent de *paillars* et coquins,
Qui à Paris couru de toutes pars. *(Desch. f. 128.)*

3° [Méprisable : « Mon amy est gaillard Et mon « mary fetard, Et je suys jeune dame : Mon cueur « seroit *paillart* D'aymer ung tel vieillart Veu qu'il « est tant infame. » (Chans. du XV[e] s. p. 117, v. 7.)] — 4° Galant : « Pendant que cette Florentine estoit « avec son *paillard*. » (Apolog. pour Hérodote, p. 194.) — 5° Au féminin, concubine : « Galsonde, « sœur aisnée de Brunehaud, deuxieme femme de « Chilperic, est estranglée dans son lit à l'instiga- « tion de Fredegonde, lors sa *paillarde* et depuis « sa femme. » (Pasquier, Rech. 410.) — 6° Dissolu, dans Rabel. II, 257. De là au t. V, 166 : « *Paillardes* « couleurs, » pâles couleurs. — 7° Malpropre : « Un « ord, vilain et *paillard* tumbereau. » (Chr. scandal. de Louis XI, p. 52.) — 8° Terme d'amitié, dans Rabelais ; Brantôme écrit de Louis XI : « Un petit « scribe... ainsi qu'il eut ouvert son galemard... et « voulant faire tomber sa plume, avec elle tombe- « rent deux dez, auquel le roy demanda tout aussi « tost à quoy servoit cette dragée : l'autre sans s'es- « tonner luy repondit : Sire, c'est un *remedium* « *contra pestem* ; viens ça, dit le roy, tu es un « gentil *paillard* (il usoit souvent de ce mot) ; tu es « à moy, et le prit à son service. » (Brant. Cap. fr. I, p. 34.) — C'est dans un sens analogue qu'on a dit

un *paillard* bouquet. « S'ils n'avoient pareillement « en la main gauche, le petit *paillard* bouquet, « pour temoignage de leur preeminence. » (Dialog. de Tahur. p. 47.)

Paillardaille. Collectif de paillards. (Contred. de Songecr. f. 26.)

Paillarder. [1° Faire acte de paillard : « De « *paillarder* tout elle me destruit En ce bourdel où « tenons nostre estat. » (Villon.)] — 2° Se rendre malheureux : « Il est besoin et utile d'interrompre « un prelat preschant pour ce qu'il luy faut beau- « coup de temps à ce preparer pour se *paillarder* « à bien dire. » (Moy. de parven. p. 71.)

Paillarderie. [Paille : « En povres draps et en « *paillarderie.* » (Desch. éd. de Queux de Saint Hilaire, II, 95.)]

Dieux scet comment on est couvers
On gist dans la *paillarderie*
En gros draps durs clairaus, pervers *(Desch. f. 354.)*

Paillardise. Désir, ardeur :

Quant guerre et tournoi ne sont mie,
Ne joustes, qu'il ne s'entroublie
A *paillardise* pour amer,
De querir voyage par mer
Du saint Sepulcre. *(Desch. f. 503.)*

Paillasse. « Estre de *paillasse*, » être de guet, ou de garde. « En entrant au Louvre je trouvai un « des gardes du corps du roy nommé la Barre qui « estoit mareschal des logis des suisses, qui *estoit* « *de paillasse* celle nuit là. » (Mém. de Bassompierre, II, p. 94.)

Paillasson. On disoit proverbialement, « celuy « qui s'estoit si bien enfariné de peur de prendre « au *paillasson.* » (Bouchet, Serées, l. I, p. 38.)

Paillau. [Portion. « Item, un vergier et un « *paillau* de vigne en désert, ainsi comme il se « comporte. » (1405. Aveu de la seigneurie de Cormes.) L. C. de D.)]

1. Paille. [Voir Paile. 1° Etoffe de soie qui venait d'Orient : « Une *paille* d'Andre li ont desor lui mis. » (Garin.) — « Bues i offre un vert *paille* roez. » (Id.) — « Et le mantel à son col li pandi, Riche d'orfrois, « de *paille* alexandrin. » (Id.)] — « *Pailles* de Pavie. » (Poët. av. 1300, IV, 1652.) — [2° Tenture : « En une « chambre à or ovrée,.... Portendue de *pailles* « chiers. » (Roman de Troie.) — « Les voilles dre- « ciés ou vent Fetes de porpre et de cendals, Et de « *pailles* emperials. » (Id.)] — 3° Manteau féminin :

. . . . Les muremiles flairables
Qu'elles portent en leurs narines,
Les pierres pendant aux poitrines
Et ez frontiaulx sur leurs sourcis ;
Mucatoires, *pailles* aussis ;
Leurs aguilles et leurs miroirs
Seront convertis en plouroirs. *(Desch. f. 532.)*

2. Paille. [Tige du blé : « Si fai metre le frou- « ment d'une part et la *paille* d'autre ; et quant je « revenrai de mon plait, si partirons bonnement. » (Mén. de Reims, § 407.) — « Et liz de *paille* n'est « pas liz, Et en mon lit n'a fors la *paille.* » (Ruteb. page 3.)]

Expressions : 1° « *Mettre* de la *paille* dans ses « souliers » (Rabel. V, 175) ; nous disons mettre du foin dans ses bottes, prévariquer. — 2° « Mettre la « *paille* à, au devant de, » arrêter une personne, terminer une chose : « Celebra la joyeuse feste de « Pasques sur la *mettray* à mon escript la *paille.* » (D'Auton, fol. 143.) — « Elle, qui ne lui devoit rien « lui voulut soudain *mettre la paille au devant* et « l'arrester, en l'assurant qu'elle n'aimoit et n'ai- « meroit jamais autre que son mari. » (Marg. Nouv. t. XIV.) — 3° « Jetter la *paille* en l'œil à quelqu'un, » avertir ; après une exhortation aux prélats pour les engager à corriger les mœurs et les vices, il dit : « Scachez que ce volume est fait pour vous *jetter* « *la paille en l'œil*, afin que vous abbatiez la simo- « nie. » (Moy. de parv. I, f. 159.) — 4° « Mettre aux « yeux la *paille*, » même sens. (Touch. de des Acc. p. 6.) — 5° « Faire passer la *paille* devant les yeux, » l'emporter, surpasser. « Nostre langue n'est pas « moins capable que la latine des traits poétiques « hardis : car quant à moy je ne voy rien en quoy « le romain nous *fasse passer la paille devant les* « *yeux.* » (Pasq. Rech. p. 624.) — 6° « Perdre la « *paille* et le grain, » perdre tout. (Coquill. 80.) — 7° « Etre dans la *paille* jusqu'au menton, » être fort aise. (Mém. de Montluc, I, p. 221.) — 8° « Vendre « *paille* por grain, » donner de la mauvaise marchandise pour de la bonne.

Qui li *vendi paille por grain*
Et changa por le froment l'orge. *(Fabl. S. G. p. 144.)*

9° « Avec le temps et la *paille* l'on meure les « mesles. » (Cotgr.) — 10° [« Rompre la *paille*, » même sens que rompre le *festu* (voir ce mot) : « Prevoiant que ceste mort l'eust descrié parmi tous « les siens, il aima mieux ne *rompre* point la *paille*, « et ainsi se separa en propos de l'entreveue. » (D'Aub. Hist. II, 343.) — 11° « Lever la *paille*, » se dit d'une chose excellente, décisive, par allusion à l'ambre qui soulève et attire la paille : « Et en racon- « toit des tours qui levoient la *paille.* » (D'Aub. Vie, XXXVIII.) — 12° On lit dans du Breul, Antiq. de Paris, p. 98 : « Quand à la cour de l'official, il se « presente quelques personnes qui ont forfait en « leur honneur, la chose estant averée, si l'on n'y « peut remédier autrement, pour sauver l'honneur « des maisons, l'on a accoutumé d'amener en ladite « eglise (Sainte Marine), l'homme et la femme qui « ont forfait en leur honneur et là étant conduits « par deux sergents (au cas qu'ils n'y veulent pas « venir de bonne volonté), ils sont épousés ensem- « ble par le curé dudit lieu avec un *anneau de* « *paille.* »]

1. Paillé. Palé, terme héraldique ; les armes d'Aragon sont « *paillés* d'or et de gueules. » (Froiss. liv. III, p. 27.)

2. Paillé. 1° *Adj.* Qui a couleur de paille. (Cotgr.) — 2° *Subst.* Paille étendue : « Maintenant sont en « ung *paillé* liez, contre une tendue de bois d'une « chaine de fer par le milieu du corps, ont des fers « ès mains et ne font que plourer, comme avons « entendu. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 230.)

Paille-doré. Couleur jaune d'or. (Berg. de Rem. Belleau, I, p. 131.)

Paillée. [Gerbes étendues sur l'aire : « Le sup- « pliant faisoit une *paillée* de gerbes de saigle pour « batre et en tirer le grain. » (JJ. 200, p. 5, an. 1481.)]

Paillemaille. Mail, jeu. Brantôme écrit de Charles IX : « Lorsqu'il faisoit beau, il estoit tou- « jours hors de sa chambre en compagnie, en action « ou à jouer à la paulme qu'il aimoit fort, et s'y « efforçoit par trop, à sauter, à jouer au *paille-* « *maille ;* bref, en plusieurs autres plaisans et « vaillans exercices hors de la maison. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 32.)

Pailler, ier. [1° Meule de paille : « Perrin Adam « descendit de dessus le *pailler* ou barge des pailles « d'icellui lieu où il estoit, tenant en sa main une « fourche. » (JJ. 184, p. 344, an. 1453.) — « Lesquelz « compaignons sont coustumés de prendre les « feurres et gerbiers ou *pailliers* qu'ilz treuvent « près du rivage du Rosne. » (JJ. 176, p. 33, an. 1441.) — 2° Grenier à paille : « *Pailler* ou fenil. » (JJ. 181, p. 149, an. 1452.) — 3° Litière, fumier : « Nous « conoissons que touz les houstes reseanz et demo- « renz en la terre S. Nicolas à Courbeville, peuvent « et pourront maitre et ouster leurs *pailliers* et « fumiers pourir... en touz nos chemins. » (Chart. de Robert de Vieuxpont, an. 1330.) — 4° Basse-cour : « Et les poucins et les gelines, Qui erent lez un tas « d'espines En un *paillier* où il gratoient. » (Ren. v. 4991.) — « Les malars de rivière ont les piés « rouges, et ceulx de *paillier* les ont jaunes. » (Ménag. II, 4.)]

Pailleron. Brins de paille : « On lui jetta des « grenades à feu, des travetaux de pailles et en si « grande quantité que quelquefois il estoit enfoui « en les *paillerons.* » (Merl. Coccaie, II, 419.)

Pailleté. Garni de paillettes : « Dix huit cheva- « liers vestus de vermeil à beaux plumats, *pailleté* « d'or. » (Monstrel. I, f. 98.)

Pailleter. Orner de paillettes. (Cotgr.)

Pailleteur. Qui fait des paillettes. (Cotgr.)

Paillette. [1° Mince lame d'or ou d'argent : « 943 *paillettes* d'argent dorées,... faites et forgées « en maniere de losanges et un petit annelet au « bout de chascune *paillette.* » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 187.) — 2° Jonchets : « Lequel dist à iceulx « compaignons se il y avoit nulz qui voulsist jouer « aux *paillettes* de bois blanches et noires. » (JJ. 165, p. 353, an. 1410.)]

Pailleul. [Mur de torchis, de paille mêlée de chaux : « Le suppliant entra en la maison de Pierre « Trappin par un *pailleul* qu'il rompi. » (JJ. 154, p. 735, an. 1399.)]

Paillieres. Chaumières. Les officiers du pape, en 1491, « promirent de ne bastir ny réedifier aucu- « nes *paillieres* du costé d'Avignon sur le bord du « Rosne, sans la volonté, congé et licence du roy. » (Mém. de Sully, VII, p. 324.)

1. **Paillis**. Collectif de pal, pieu : « Mais s'ils « veulent avoir chesnes es dites forests pour faire « *paillis*, clappés et eschalats, sont tenus les ache- « ter du gruyer du dit seigneur. » (Cout. Gén. II, p. 1029.)

2. **Paillis**. 1° Grenier à la paille. (Cotgrave.) — [2° Paillasse : « Sire, si ne sai quel part aille ; Mes « costeiz connoit le *pailliz.* » (Ruteb. 3.)]

Paillisson. Poêlon. (Cotgr.)

Pailloeul. [Même sens que *Pailleul :* « Et soub- « tillement rompirent le *paillouel* ou paroit auprès « d'un huis... et en la ditte maison entrèrent. » (JJ. 184, p. 172, an. 1451.)]

Paillole. Paillette d'or, au ms. 7218, f. 224. — [« Là où l'on treuve l'or en *paillole* en grant quan- « tité. » (Marc. Pol. 379.) — « Trouverent moult « tres grant tresor, Or en *paillole* et en tarin. » (Cleomadès.) — « Item au marc d'or fin, en or en « plate et en *paillole.* » (Ord. I, f. 479, an. 1310.)]

Paillotage. Clôture de *pals*, pieux. « Quant aux « reparations et ouvrages qui se font entre deux « heritages voisins et contigus... tout ce que touche « les potteaux, *paillotages*, vollages, pel, lattes, « placquages, cloux et autres choses que l'on dit « closture, se paye par les proprietaires des dits « deux heritages contigus, moitié par moitié, aussi « avant que le parois fait closture au proprietaire « voisin. » (Cout. de la ville de Douay, Nouv. Cout. Gén. I, p. 989.)

Pailloté. Pailleté. (Desch. f. 301.)

Paillotous. Terme d'injure.

> Male goute aies tu es dens.
> Tu es un ribaus *paillotous.* (*Ms. 7218, f. 214.*)

Paillotte. Paillette. (Cotgrave.)

Paillotté. Enduit de terre mêlée à de la paille, c'est-à-dire de torchis ou de bauge. (Cotgr.)

Pailluel. Paillot, petite paillasse mise sur la grande dans un lit d'enfant :

> Lors vient à l'autre lit en costé
> Si sent le berch et le mailluel,
> Et li clers jouste li *pailluel*
> Se trest que ne l' truisse le vilain. (*Ms. 7989², f. 241.*)

Pain. [1° Farine pétrie et cuite : « Solehadins li « envoia *pain* et vin et viandes, ainsi comme il li « avoit convenant. » (Ménestrel de Reims, § 49.) — « Que il bastist (son blé), ou feist batre, et que il en « feist ou feist faire du *pain.* » (JJ. 90, p. 209.) — 2° Boisseau : « En la ville de Chanvery, huit *pains* « et les trois parts d'un *pain*, et vault chascun pain « un boisseau froment. » (Terrage de l'Isle Adam.)]
Expressions : [1° « As esquiers serai comme men- « diz Por aigue boivre ne por mengier *pain bis.* » (Raoul de Cambrai, f. 204.) — 1° *bis.* « *Pain* aliz, » pain trop levé, pain aigre. (Stat. des boulangers.)] — 2° « *Pain* brun, » pain bis : « Faulte de blanc *pain* « fait aulcunes fois manger le *brun.* » (Percef. VI, f. 76.) — 3° « *Pain* bourgeois. » (Rabel. IV, p. 248.) — 4° [« *Pain* ballé, » gros pain rond semblable à un ballon : « Gros *pain ballé* et de tourte. » (Rabel.

t. I, ch. 25.) — 5° « *Pain* de brode, » le même que pain brun : « Pour faire du *pain de brode* le sup- « pliant a meslé du segle avecques des gouyaulx du « pain blanc, ainsis qu'il est accoustumé de faire « en leur mestier de boulengier. » (JJ. 209, p. 294, an. 1483.) — 6° « *Pain* bouteis, » pain corrompu : « Se li tameliers portent ès lieus devant diz *pain* « bien conreé, qui ne soit *bouteis*, faire le pueent. » (Stat. des boulang. an. 1300.) — « Il ne paioient que « *pain boteis*. » (Liv. rouge d'Abbev. an. 1309.)] — 7° « *Pain* de coket. » (Britt. lois d'Angl.) — 8° « *Pain* « cribré. » (Id.) — 9° « *Pain* de cour. » (Ordon. III, p. 313.) — 10° « *Pain* de chapitre, » le même que pain féodal. (Laur.) — 11° [« *Pain* à chanter, » pain azyme, hostie : « Une boueste d'yvoire à mettre *pain* « *à chanter*. » (Inv. de Clém. de Hongrie, 1328.) — « Une boiste d'or à six quarrés, à mettre *pain à* « *chanter messes*. » (Comptes royaux, an. 1422.) — 12° « Le *pain* blanc, appellé *pain de Chailly*, de « deux deniers de taille, pesera 18 onces. » (Reg. de la Ch. des Comptes, f. 11, an. 1372.) — 13° « Lequel « suppliant print..... trois *pains* blans, appellez « *choesnes*. » (JJ. 128, p. 84, an. 1385.) — 14° « *Pains* « curiaux, » pain de cour : « Que li chapelains ara « par livroison par sengles jours quatre *pains cu-* « *riaux*, ou deux denrées de pain, et demi sestier « de vin à taule, et une piece de char ou deux « deniers. » (Ch. de Catherine, comtesse de Blois, an. 1208.) — 15° « Se le maistre treuve pain mes- « cheue, c'est assavoir *pain doublet*, que on ait « vendu les trois plus de six deniers. » (Stat. des boulang.)] — 16° « *Pain* à l'envers, » au gloss. des Arrêts d'amour. — 17° [« Sera tenus ledit fournier « de prendre cascun samedi les blés des moeutures « des mollins de Corbye, pour faire le blanc pain « du couvent... et pour faire *pain d'escuier*, on lui « delivrera blé des greniers. » (Cartul. de Corbie, Ezechiel, f. 88, an. 1420.)] — 18° « *Pain* fraunceis. » (Britt. lois d'Anglet.) — 19° « *Pain* fleury. » (Path. Testam. p. 133.) — 20° [« Le suppliant dist à sa « femme que elle preist un grant *pain fetiz*, dit « tourte, et en feist des pieces et les donnast aus « povres pour Dieu. » (JJ. 145, p. 162, an. 1393.) — « L'exposant lui dist qu'il venist boire et qu'il ap- « portast une piece de son *pain faitis*. » (JJ. 150, p. 337, an. 1396.) — 21° « *Pain* feodal, » droit d'oublies. — 22° « *Pain* ferez, » gauffre : « Pluseurs « bonnes gens qui estoient venus ou dit hostel pour « eulx esbatre et mengier *pain ferez*, ratons, « crespes. » (JJ. 144, p. 197, an. 1392.) — 23° « *Pain* « de feu, » pain de fief, féodal : « Item trente neufs « *pains de feu*. » (JJ. 73, p. 103, an. 1339.) — 24° « Le jugement de *pain fort et dure* est tiel, sça- « voir que il sera remandé à le prison, d'où il vient, « et mise en une basse meason estoppé, et là girra « nude sur le terre, sauns aucun littour, soips, ou « auter draps, et sans ascuns garnishe environ luy, « savant un chose, qui covera ses privé membres, « et que il y girra sur son dorse, et que son teste « soit veste (ouest), et ses pees este, et que un brach « soit trahi à un quarter del meason ove une corde, « et l'auter brache à l'autre quarter, et inssint in « mesme le maner soit fait de ses jambes, et que « sur son corps soit mise fere et pierre taunt, come « il peut porter et plus, et le premier jour ensuant, « il aura *pain fait de barley*, trois morcels sans « aucun boyer, et le second jour il boyra trois « foites, tant si come il peut de l'ewe que est pro- « chain à l'huys del prison, et ceo sera sans dict, « tant que il soit mort. » (Stanford.)] — 25° « *Pain* « gaignant, » qui gagne son pain. (Loyse le Caron, fol. 60 b.) — 26° [« *Pain* d'hostelage, » le même que pain féodal. (Cout. de Dunois, art. 27.) — 27° « *Pain* « bien labouré, » bien pétri, aux Ord. V, an. 1372, p. 554.)] — 28° « *Pain* menu, » aux Poët. av. 1300, IV, p. 1319. — 29° « *Pain* de mesture, » de mouture, mélange de froment, de seigle et d'orge, dans l'Anjou. (Ord. V, p. 683.) — 30° « *Pain* muisis, » moisi, dans Du Cange sous *Panis æstivatus*. — 31° « *Pain* « mouton, » dans D. C. sous *Panis mutuatus*. Voir *pain de mesture*. — 32° [« Sur la forme et maniere « de faire et vendre *pain* blanc appellé *moly*. » (JJ. 190, p. 180, an. 1460.) — 33° « *Pain* d'orge vent « pour *pain mouflet*. » (Mir. de Coinsy.) — 33° *bis*. « *Pain* mestourné, » c'est-à-dire pain trop petit. (Stat. des boulangers.)] — 34° « *Pain* de nopces, » baiser qu'on donne aux épousées. (Borel.) — 35° [« *Pain* d'oint, » graisse : « Chascun *pain d'oint*, « s'il poise cinq livres ou plus, doit obole et ton- « lieu. » (Liv. des Mét. 318.) — 36° « *Pain* oubliere, » oublie : « Six *pains oublierez* de rente. » (Cart. de Chartres.)] — 37° « *Pain* paniere ou panniere. » C'est un grand pain de froment que les sujets de S. Gondon-sur-Loire, outre le cens, doivent chacun an à leur seigneur. (Laur.) — 38° [« *Pain* perdu, » passé à la poêle : « Lequel exposant leur respondi « que il ne leur avoit que donner fors un pain « blanc et du burre, ...et lors entrerent oudit hostel « disanz que ilz en feroient du *pain perdu*. » (JJ. 126, p. 8, an. 1384.) — 39° « Et se le pain estoit de « plus de 11 deniers, il seroit le maitre ; et ce pain « appelé le *pain poté*.... » (Statuts des boulang.) — 40° « Deux *pains*, que l'en appelle *primos*, d'un « bichot de froment les sept. » (JJ. 198, p. 191, an. 1461.) — 41° « Li rois Philippe establi que les « talemeliers demourans dedenz la banlieue de « Paris peussent vendre leur *pain reboutiz*, c'est « assavoir leur reffus, si comme leur *pain raté*, que « rat ou soris ont entamé. » (Stat. des boulang.)] — 42° « *Pain* secont, » pain bis :

De *pain secont* vivoit mon maitre :
Et celui dont me faisoit paistre,
Fut presque quart, ne l' vueil noyer. *(Desch. f. 457.)*

43° « *Pain* simeul. » (Britt.) — 44° [« Un denier « tournois sur chascun *pain* de sel, appelé *sali-* « *gnon*. » (Preuv. de l'Hist. de Bourg. III, p. 111, an. 1393.)] — 45° « *Pain* treyt, tous blées. » (Britt. lois d'Anglet.) — 46° [« La decoction de la graine « de *pain de coucu*. » (O. de Serres, 931.) Voir dans cet auteur une longue énumeration des diverses espèces de pains, qu'il définit.] — 47° « *Pain* à la « saincture, » c'est-à-dire robe retroussée. (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 40.) — 48° [« Porter au « *pain*, » mettre en gage chez le boulanger : « Li

« vostre haubers sera au *pain portés.* » (Aiol, vers 1031.) *Pain* signifie boulanger, comme *prison* signifie prisonnier.] — 49° « Quand un maistre courroucé, veut donner congé à son valet, il dit qu'il « ne *mangera plus de son pain.* » (Pasquier, Rech. p. 694.) — 50° « La coutume par laquelle l'on dit « que *le feu et le pain portent l'homme de morte* « *main*, est entendue quand gens de main morte « font leurs despens, chacun à sa charge et séparé- « ment l'un de l'autre, supposé qu'ils demeurent en « une maison. » (Cout. Gén. I, 867.) — 51° [« Com- « paignie se fet... par solement manoir ensamble à « *un pain et à un pot.* » (Beaum. XXI, fol. 5.) — 52° « Enfans mariés sont tenus pour hors de *pain* « et pot, » c'est-à-dire émancipés. » (Loysel, 56.)]— 53° « Serviteurs à *pain* et à pot, » *famuli domestici et commensales.* (D'Argentré, Cout. de Bret. 550.) — 54° « Mettre hors de son *pain* et pot. » « L'on ne « peut vendre son heritage patrimonial et acques- « tes, si non par l'une des trois voyes; à sçavoir « par droite vente, en payant droits seigneuriaux « au seigneur; secondement le donnant à son enfant « legitime, en don de mariage, que l'on dit au pays « vulgairement *mettre hors de son pain et de son* « *pot*; tiercement mettre hors de pain, desquelles « deux voyes dernieres on peut disposer, sans en « payer droits seigneuriaux. » (Cout. Gén. II, 895.) — 55° « Vivre au *pain* querir, » mendier son pain. (Voy. l'hermite de Soliers, cabinet du roy Louis XI, à la suite de Commines, IV, p. 235.) — 56° « Estre « en *pain*, » être sous la puissance paternelle. (Laur. Gloss. du Dr. fr.) — « Item, que les enfans « *estant en pain de pere et de mere*, ou en mino- « rité, ne se pourront valablement obliger en quel- « que pension, rente ou autre debte. » (Cout. Gén. I, p. 811.) — 57° [« Les sergens seculers qui *seroient* « *au pain et sel* de Pontegni » (Cart. de Pontigny, ch. 84, an. 1269), c'est-à-dire au service du sire de Pontigny.]

58° Qui a santé, pour Dieu ne se souffie :
Telz a pou blef, qui a assez *pain* cuit. *(Desch. f. 36.)*

59° « Manger son *pain* blanc le premier. » Proverbe encore en usage. Il se trouve dans Cretin, p. 194, et dans Rabel. I, p. 65. — 60° « Ce qu'on « derobe à moynes, est *pain* beneist. » (Hist. du chev. Bayard, p. 28.) — 61° « On se fache de tous- « jours ung *pain* manger. » (Rabel. IV, p. 194.) — 62° « On dit communement qu'on s'ennuye bien « d'un *pain* manger. (Le Jouv. fol. 13.) — 63° « A « l'enfourner on fait les *pains* cornus. » (Rabel. IV, p. 13; Bouchet, Serées, III, p. 242.) — 64° « Les diz « Crouaz sont cruels à la guerre ; car ils tuent tout « ce qu'ils peuvent, et ne prennent jamais prison- « niers ; aussy on leur a fait de *tel pain soupes*, » c'est-à-dire on leur a rendu la pareille. (Lett. de Louis XII, I, f. 247.) — 65° « Faire de pierre *pain*, » tirer profit de tout. (Etat de la France sous François II, par la Planche, p. 396.)

66° Qui *pain* a et santé
Riche est. *(Prov. du Vil. f. 76.)*

67° « Rendre *pain* pour fouace, » donner plus qu'on a reçu. (Merl. Cocaie, II, p. 406.) — 68° « De « tout s'avise à qui *pain* faut. » (Cotgr.) — 69° « Jean « du Pin, theologien, medecin, poete françois et « orateur, autres l'appellent du *Pain;* mais c'est à « l'imitation des Parisiens qui ont ce dialecte ou « façon de prononcer *pain* pour pin. » (Lacroix du Maine, biblioth. p. 258.)

1. **Paindre.** S'imaginer, s'embrouiller de mille idées. (Oudin.)

2. **Paindre (se).** S'élancer.

C'est cil ki sans boin vent
Se paint ens le haute mer. *(Poës. av. 1300, III, p. 1175.)*

Ce mot paroît signifier « se mettre en devoir, » dans Vill. li Viniers, ibid. p. 1277.

1. **Paine.** [Peine, douleur : « Toute leur *paine* « ont mise en moi trahir. » (Couci, XIII.) — « Car « de *paine* clochoit com cheval qu'on encloue. » (Berte, c. 33.)]

Expressions : 1° [« Rendre *paine* » (Froiss. III, f. 68), « grant *painne* » (Id. IV, f. 59), se mettre en peine.] — 2° « A *males paines*, » à peine :

Les gloez ardans que l'on giete...
A males paines s'entrevoient. *(G. Guiart, f. 317.)*

3° [« Cascune justice doit *metre paine* que le « testament qui sont à droit fet, soient tenu et « aempli » (Beaum. XII, 27), c'est-à-dire s'efforcer de. Comparez « rendre *paine.* » — 4° « Resons est « que noz parlons des seurtés qui sunt fetes por « arbitrages tenir, c'on apele *paine.* » (Beaum. XLII, fol. 1.) — 5° « A *paines*, » presque, peu s'en faut : « Il menga si petitement, *à paines*, commes riens. » (Froiss. XV, 45.) — « *A paines* il plouvoit tous les « jours. » (Id. p. 296.)]

2. **Paine.** [Penne, fil de laine attaché à l'ensouple et commençant la chaîne.] — On lit dans un règlement pour les manufactures des étoffes fabriquées dans la ville de Caen : « Que chascun drap fait en « la dicte ville et fourbours d'icelle ait .xxiv. verges « de lonc ; les grans sargés, .v. verges et demi de « long et .iv. verges et demie de lé ; les moiennes, « autres .v. verges de long et .iv. verges de lé ; et les « petites .iv. verges de long et .iii. verges de lé ; et « les *paines*, .iii. verges et .iii. quartiers de lonc et « .iii. verges de lé. » (Ord. V, p. 105.)

Painel. [Couverture (v. Pannel, Panneau) : « Si « monta sus li contes, sans selle ne *painel.* » (Froissart, X, p. 48.)]

Painer. 1° Tourmenter. (Borel.) — 2° S'efforcer. (Ms. 7218, f. 187.)

Paingnerres. Peintre, cas sujet, au ms. Vatic. 1490, fol. 130.

Paingniere. Même sens : « Dieus, est il nul « *paingniere* qui la seust portraire. » (Ms. 7218, fol. 346.)

Paingnon. [Petit pain, dans Ren. IV, v. 1138.]

1. **Painne.** [Panne, pièce dans la charpente d'un comble : « Pour la couverture du four de Va- « lenton, pour essaule et *painne* douze sols. »

(Compte des pitances de S. Germain-des-Prés, an. 1374.)]

2. Painne. [Peine : « Si me convient estre « chascune semainne à plait, et estre en grant « *painne* de querre mon conseil. » (Ménestrel de Reims, § 405.)]

Painnée. [Charge, impôt : « Le penultieme jour « du mois de march, Jacques Mariée encherit ledit « fief d'un gros de Flandres, pour le denier Dieu ; « quatre vins frans d'or du roy, pour le gros du « marquiet, LXII. sols de carité, LXII. sols pour la « premiere *painnée*, et pour cascune des autres « selon l'ordonnance. » (JJ. 138, p. 195, an. 1390.)]

Paint. Feint, faux :

Nient plus ke cose *painte*
A vive comparaison,
Ne voit joie d'amor fainte. *(Poës. av. 1300, II, p. 928.)*

[« Amoureux ont parolles *paintes*, Et langaige « frais et joly. » (Charl. d'Orl. *ball.* 74.)]

Paintre. [Peintre : « Il puet estre *paintres* et « tailliers imagiers à Paris qui veut. » (Livre des Mét. p. 157.)]

Paintrerie. [Art du peintre : « Les jurez ou « gardes des mestiers de ganterie, espinglerie, « *paintrerie*. » (JJ. 167, p. 6, an. 1412.)]

Painture. 1° Peinture :

Il tornent et bestournent
Les droiz et l'escripture
Et colourent les faus
Et leur donent *painture*. *(Ms. 7615, II, f. 148.)*

2° Fausse apparence :

Amours netie, et escure
Le cuer k'ele a bien saisi ;
Vaillant le fait, et hardi,
Et de courtoisie à presure :
Biens sans li n'est fors *painture*. *(Vatic. n° 1490, f. 90.)*

Painturer. [Enduire de peinture : « Sor un fau- « destuef d'or à boutons noelé Se sist li empereres « el palais *painturé*. » (Chans. d'Antioche, II, 264.) — « Comment peintres peuent trouver Leur vies ; « car à *painturer* Trop de gens s'apareillent. » (Dit des peintres.)] — « *Painturer* » (Blanchard, f. 191) ; — « *painturé* » (Desch. f. 496).

Painturiers. [Peintre : « Saint Luque qui estoit « mieges et tres bons *painturiers*. » (Ms. St Victor, 28, fol. 66.)]

Pair. [Voir PER.] 1° *Pairs* de commune ; notables, au nombre de douze le plus souvent, qui assistaient le maire dans ses fonctions municipales : « Le maire « et les *pairs* de la ditte ville de Rouen. » (Ord. I, p. 790.) — « Le maire, *pairs* et echevins de la ville « de Bulles. » (Cout. Gén. I, p. 370.) — *Pairs*, dans la Cout. de Berry, désigne tous les francs bourgeois jugeant les criminels. (La Thaumass. p. 223.) — « Le maire et les *pairs* » sont au nombre de 13, dans l'hist. de Beauvais, par un bénédict. p. 289, an. 1180. — [2° *Pairs* de fief, vassaux égaux entre eux qui acquittaient ensemble le service de cour, en assistant le seigneur dans ses assises : « *Pairs* sont « compagnons tenans fief d'un mesme seigneur, « l'un desquels est nommé par le seigneur, et l'au- « tre par le vassal ; et, s'ils ne s'accordent, ils en « prennent un tiers. » (Loysel, 565.) — 3° *Pairs* de France, vassaux immédiats du duché de France ; on comptait six pairs ecclésiastiques : l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, Noyon, Beauvais, Châlons-sur-Marne, Langres ; les six pairs laïques étaient les ducs de Normandie, de Bourgogne, de Guyenne ; les comtes de Champagne, de Flandre, de Toulouse ; c'étaient là les douze pairs dont les romans de chevalerie entourent Charlemagne, comme de douze apôtres : « Par l'ancien establis- « sement, il y avoit en France douze *pairs*, six « ecclesiastiques et six laïcs. » (Loysel, 16.) — 4° « Tous ceux qui n'entendent le *pair*, comme « parlent les banquiers, c'est à dire la valeur de la « monnaie de change d'un lieu à un autre ; c'est « pourquoy on dit encores d'un homme rompu aux « affaires, qu'il entend le *pair*, comme chose bien « difficile. » (J. Bodin, Disc. sur le rehaussement et diminution des monnaies, Paris, 1578.)]

Pairçonniere. Femme de mauvaise vie :

Tant qu'il trueve une *pairçonniere*
Seant lez une fauconniere. *(D. C. sous* Parcenarii.)

1. Paire. Compagne, féminin de *pair :*

Chascuns se tint à sa *paire*,
Selon la loy sans advoultrer,
Et sans nulle par force oultrer,
Ne querir par pechié de change
Le delit en la beste estrange. *(Desch. f. 467.)*

2. Paire. Père :

Mi fait frire dous desire
Dont sui merchiaire
Li me *paire* et maire. *(Poët. av. 1300, II, p. 901.)*

3. Paire. [Couple, du neutre pluriel *paria*, pris pour un féminin singulier : « Lors devient la terre « si gobe, Qu'il volt avoir novele robe ; Si scet si « cointe robe faire, Que de colors i a cent *paire*. » (Rose, 62.) — « Li lieus là où nous deviens aler « estoit si perillous qu'il y avoit troi *paire* de murs « sés à passer. » (Joinville, § 572.)] — « Luy vin- « rent deux *paires* de mauvaises nouvelles. » (Chr. de S. Denis, I, f. 113.)

Pairement. Parement, arme défensive qui pare les coups :

Cottes d'armes pour *pairement*. *(Desch. f. 504.)*

Pairer. 1° S'associer :

Mais Dieus est si dolz comme lais,
Quar nus n'a esté si mauvais
Por qu'à lui se vueille retraire
Et repentez velt estre vrais
Et aquiter de ses meffaiz
Qu'il ne le mete à lui en *paire*. *(Fabl. S. G. f. 35.)*

2° S'accoupler :

Quant li baux estez repaire,
Qu'arbres sont foilli,
Que chascun oiseax se *paire*
Pour le temps joli
Las, il ne m'est pas ainsi. *(Poët. av. 1300, I, p. 443.)*

Pairie. [Comparaison, égalité, dans les enfants Haymon, v. 804.]

Pairier. [Pair de fief : « De mon seigneur Challe « de Rochefort et ses *pairiers*. » (Compte de 1268.)]

Pairin. [Parrain : « Ses *pairins* fu l'evesque de « Cambrai. » (Raoul de Cambrai, p. 31.)]

Pairol, ole. [Chaudron : « D'une charge de « *pairols* et *pairoles*. » (Péage de Carcassonne, an. 1544.)]

Pairon. [Perron, dans Gir. de Viane, p. 166 a.]

Pais. [Voir Paix.] 1° Etat de tranquillité : « Co « senefiet *pais* e humilitet. » (Rol. v. 73.) — « Lors « orent li dux de Venise et li baron grant travoil, « tote cele semaine, de faire *pais* de cele mellée. » (Villeh. § 90.) — « Ses cuers ne seroit à aise ne en « *pais* de ci à tant qu'il se seroit vengiez. » (Mén. de Reims, § 187.) — 2° Suspension d'armes : « Et « furent faites par ces penitances pluiseurs belles « *pais* de mors d'ommes, où en devant on ne pooit « estre venu par moyen ne aultrement. » (Froiss. V, 275.) — 3° Gré, désir : « Ce n'est mies li grés ne « la *pais* dou roy d'Engleterre que je retiengne ces « presens. « (Id. V, 101.) — 4° Permission :

Grand mestier a de sejorner;
De tout le por riens ne demande,
Fors le marchié de la viande ;
Pais de venir, et *pais* d'aler
Et *pais* de viande achater. *(Rou, p. 14.)*

[5° Silence : « Li rois li dist : faites *pais*, Escoutez « ce que dire je vueil. » (Rom. de Philippe de Macedoine.) — « En *pais*. » (Partonop. v. 2367.) — 6° Baiser de paix, recommandé aux Corinthiens par S. Paul : « Sans messe oïr a cascun *pais* donée. » (Aubri, p. 159 b.) — 7° Patène, reliques que baisaient les fidèles, en souvenir du baiser de paix : « Un « porte *pais* d'argent pesant deux mars. » (Inv. de la reine Clémence de Hongrie, an. 1328.)]

Païs. [Pays : « Terre de France, mult estes dulz « *païs*. » (Rol. v. 1861.) — « Cunquis l'en ai *païs* « e teres tantes. » (Id. v. 2333.) — « Adonc regarde « li rois devant lui ; et vit que les bannieres li aprochoient, et li *païs* peuploit de gent. » (Mén. de Reims, § 111.)]

Expressions : [1° « *Païs* de gaignage, » pays qu'on peut piller : « La suppliante cuidoit que lesdiz biens « feussent prins en *païs* de gaignage, pour ce que « c'estoit en frontieres de noz ennemis. » (JJ. 160, p. 215, an. 1405.)] — 2° « Prendre *païs*, » se mettre en chemin :

Ainsi pour amours mercier
Vers cette eglise hastivement
Pris *païs*, sans me soulcier
Comme delivré de tourment ;
Et cheminay si longuement
Que j'arrivay devant la porte. *(Amant rendu cordel. 505.)*

3° « Vaut mieux *païs* ruiné que *païs* perdu. » (Mém. de Sully, II, 186.)

Païsant. [1° Habitant d'un pays : « Ardent la « terre et arriere et avant, A grant dolor i sont li « *païsant*. » (Aubri, v. 28.)] — 2° Paysan :

. . . . Vous respondés
En guise de *païsant*. *(Vatic. 1490, f. 138.)*

N'avoit homme ou pays si os,
Ne bachelier ne *païsant*,
Tant orgueilloux ne tant vaillant,
Qui s'osast au jaiant combatre. *(Brut, f. 86.)*

Pour quoi veult estre un *païsant*
A un noble homme ressemblant ? *(Desch. f. 509.)*

[« Et li conta un essemple d'une masenge qui fu « prise en une masengiere ou jardin à un *païsan*. « Quant li *païsanz* la tint, si li dist qu'il la mangeroit. » (Mén. de Reims, § 461.)]

Paiscons. Piquets de tentes :

Un aigle d'or ot desus mis ;
D'icel ne sai dire le pris ;
Ne des cordes, ne des *paiscons ;*
Et del trief tiennent les girons
Sous ciel. *(Ms. 7989 2, f. 54.)*

Paise. [Paix, dans Flore et Jeanne, p. 12.]

Paiser (se). [S'apaiser, dans Renart, IV, v. 2377, dans la Chron. des ducs de Norm. v. 14249.]

Paiseur. [Echevin : « Et que le conseil qu'il (le « commissaire) appellera avecque lui, il fera faire « ledit serement ; et aussi aux curez qui sont « accoustumez de rapporter chascun en droit soy, « les personnes qui leur semblent estre ydoines « pour estre créez en eschevins, homme et *pai-* « *seurs*. » (Ord. t. IV, p. 471.)]

Paisible. [1° Tranquille : « Adonc s'apaisa li « tormenz, et fu la meirs coi et *paisible*. » (Mén. de Reims, § 71.)] — 2° Exempt, quitte : « Demeurent « quittes et *paisibles* de tous subsides. » (Ordonn. t. V, p. 652.) — « Elle doit demeurer *paisible* de « toutes les dettes. » (Bout. Som. Rur. p. 804.) — 3° Possesseur paisible : « Si advient il souvent que « chose emblée et trouvée envers celuy qui au lar- « recin n'a coulpe ; si comme qui auroit acheté « chose emblée, et toutes fois celuy qui la chose « auroit recognue, la calengeroit emblée, scachez « que celui en qui main elle seroit trouvée, auroit « mestier de trouver son garand, ou autrement le « juge ne le lairoit pas *paisible* du larrecin. » (Bout. Som. Rur. p. 244.) — 4° « Faire tenir quelqu'un « *paisible* d'un autre, » le faire vivre en paix, le raccommoder : « Si vous prie que vous me faciez « *tenir paisible de celle damoiselle*, tant que vous « scaurez la verité de ma besongne : Damoiselle « dist Gadiffer, je prieray à la damoiselle qu'elle se « deporte de vous faire villenie. » (Perceforest, vol. II, f. 137.)

Paisiblement. [« Fai moi *paisiblement* vivre « en ceste mortel vie. » (Psaut. du XIIIe s. f. 154.) — « Li dit religious averont et tenront *paisiblement*. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, VIe série, t. III, p. 602.)]

Paisibleté. [Tranquillité, dans Beaumanoir, ms. ch. I, p. 4.]

Paisier (se). [1° Se montrer satisfait : « Messi- « res Oudars de Renti se *paisa* de ceste parole et « sievi messire Amauri. » (Froiss. V, 241.) — 2° Se calmer : « Li temps *se paisa* et li solaus commença « à luire. » (Id. V, p. 51.) — 3° Faire sa paix avec : « A vos me sui *paisiés* et acordés. » (Aiol, v. 4425.)]

Paisieule. [Tranquille : « Mis en possession « *paisieule* de le contet de Flandres. » (Froissart, t. II, p. 217.)]

Paisiculement. [Tranquillement, dans Froiss. t. II, p. 34.]

Paisiublement. Paisiblement, tranquillement. (Ord. t. I, p. 330.)

Paisive. [Paisible, féminin de *paisif :* « Mer *paisive.* » (Roi Guill. p. 121.)]

Paisiule. Paisible :

Tu soies Cesar Augustus,
A toi soit loenge et lons jors;
Et li empires a tousjors
Paisiules emperere, et plus. *(Mouskes, p. 118.)*

Paisiulement. [Paisiblement, au Cartulaire de S. Pierre de Lille, an. 1286.]

Paison. Paisson :

Or veille Dieux aucune ame devote
Mouvoir vers eulx, qui paye leur *paison*
Où vendre fault malle selle et arsons
Se mes chevaux n'ont. *(Desch. f. 185.)*

Paissage. 1° Action de paître. (Cotgrave.) — 2° Pâture. (Monet.)

Païssant. [Habitant d'un pays : « Tos les plus « nobles *païssans.* » (Partonop. v. 362.) — « Se or « l'encontrent *païssant* à l'issue, A cui il ait point « de terre tolue. » (Gir. de Viane, v. 3722.)]

1. Paisse. [Passereau (v. Passe), dans l'Anjou ; D. C. sous *Passa.*]

2. Paisse. [Droit de gîte ou de procuration ; « fief de *paisse* et de procuration, » fief soumis à ce droit, dans D. C. sous *Feudum.*]

Paisseau, Paissel. [Echalas : « Le suppliant « prist un *paissel* ou escharas à vignes. » (JJ. 161, p. 142, an. 1406.)] — « Saulter de treille en *pais-* « *seaux,* » discourir, raisonner à perte de vue, sans ordre et sans suite. (Cotgr.)

Paisselement. Action de soutenir avec des échalas. (Monet.)

Paisseller. [Garnir de paisseaux ou échalas : « J'ay donné et quitté franchement tout mon bois, « qui est auprès ma grand vigne... pour *paisseller.* » (Ann. de Prémontré, I, c. 719.)]

Paissement. Action de paître. (Cotgr.)

Paisseteaux. Papillons :

Les *paisseteaux* volent à la clarté,
Et ne sçachans que tels feux sont funebres
S'en viennent perdre et vie et liberté.
Ainsi que moy qui voyant en madame
Luire beaucoup de divine splendeur
Y accourus comme au bien de mon ame
Mais j'y trouve ma mort et mon malheur. *(Am. Jam. 309.)*

Paissiere. [Ecluse fermée de pieux : « Icellui « Vigier passoit sur une planche qui est sur la *pais-* « *siere* de certains moulins. » (JJ. 151, page 147, an. 1396.)]

1. Paisson. [Pieu, piquet : « Et les *paissons* « tout .IIII. froisa de maintenant. » (Aiol, v. 9932.) — « Et commenchierent à decoper cordes et *pais-* « *sons.* » (Froiss. III, 290.) — « Ficher les *paissons* « en terre. » (Id. t. XII, p. 172.)]

2. Paisson. 1° Glandée, droit de paître le gland et l'herbe des forêts : « Ert tant seulement permis « ausdits usagers prendre du bois herbe et *paisson* « pour leur usage. » (Cout. Gén. I, p. 85.) — « Tous « acheteurs de bestail et *paissons* doivent estre « contraints à payer le prix de l'achat par prison « fermée. » (Id. t. II, p. 309.) — 2° [Nourriture : « C'est (pour l'epervier) mauvaise *paisson* que de « caille et de pigon. » (Mén. t. III, p. 2.)] — « Et li « poisson... De leurs chars (aux hommes) feront « leurs *paissons.* » (Desch. f. 469.)

Paistis. [1° Patis, pâturage : « L'oliphant est « moult corporu, Quant il vient en *paistis* herbu. « — Pors qui près d'iluec estoient En un *paistis*, « où il passoient. » (Bestiaire, ms. dans D. C. sous *Pasticium.*)] — 2° Nourriture : « Chambre du *pais-* « *tis,* » salle à manger. (Chr. de S. Denis, I, f. 249.)

Paistre. [1° Se nourrir, du latin *pascere :* « Palefrois ne chevaus L'erbe sanglante ne *paist* « par ces terraus. » (Roncisv. p. 149.)] — « Enfes, « or retien ces paroles tant comme monte à la vie « des bestes : il sont prononcées en .IV. manieres ; « aucuns dient qu'ilz *paissent*, les autres qu'ilz « menguent, les autres qu'ilz pasturent, les autres « qu'ilz viandent : de quoy il y a ici confuses selon « le mestier de venerie u qui sont dites selon le « mestier. » (Modus, fol. 7.) — De là au figuré : « Mais est abesté li bon homme, et *paist* d'herbe, « et est transfiguré en une beste sans enchante- « ment. » (Quinze Joyes du Mariage, p. 116.) — « Ils « vous feront tous herbes *paistre.* » (Trois Maries, p. 330.) — 2° Nourrir : « Le roy d'Angleterre ne res- « pondit riens, et se departit de là, et les laissa en « la chambre parlans ; et entendit à ses faucon- « niers, et meit un faucon sur son poing, et oublia « tout en le *paissant.* » (Froiss. liv. IV, p. 348.) — « La faulx *paist* le pré. » (Ger. de Nev. p. 112.) — « La mauvaise garde *paist* souvent le loup. » (Cotgr.) — « Les oisons menent *paistre* l'oye. » (Cotgr.) — « Ne que *paist* on, ne qui *paist* herbe, » sorte de jeu. (Amant rendu Cord. p. 591.)

Paitelant. [Pantelant : « Jehan Vincent donna « audit exposant tel cop dudit baston sur la teste, « qu'il l'abati à terre aussi comme mort et *paitelant* « des piés, comme se il feust malade de hault mal. » (JJ. 123, p. 213, an. 1383.)]

Paiuve. [Pâturage : « En terres ahanaules, en « prés, en bos, en *paiuves.* » (JJ. 56, page 507, an. 1318.)]

Paix. [Voir Pais.] 1° Traité d'alliance entre deux pays : « Luy fut donnée en mariage dès jeunesse « par l'accord des deux royaumes d'Angleterre et « d'Escoce, et par *paix* faisant. » (Froiss. I, p. 3.) — 2° Accord entre particuliers ; on lit de deux champions : « Lors y out un parlement pour faire la *paix* « et le champ delaisser. » (Bertr. du Guescl. Mén. page 55.)

[De là les expressions « venir à *paix,* » s'entendre avec quelqu'un : « Quoique li rois de France le « sceuist bien, se ne peut il venir à *paix* au roi de « France. » (Froiss. II, 312.) — « Remettre à paix, » réconcilier : « Li contes se mist en painne de *remet-*

« *tre à paix* messire Robert d'Artois au roi de « France. » (Froiss. t. II, p. 310.)]

3° Satisfaction, contentement. Un chevalier anglois dit à celui qu'il envoie reporter des présents au roy de France : « Chevauchez en France devers le roy, « et me recommandez à luy, et que je le remercie « moult de fois, des beaux joyaux qu'il m'avoit pre- « sentes ; mais ce ne n'est pas laise ne la *paix* du « roy d'Angleterre monseigneur, que je les reçoive. » (Froiss. liv. I, p. 157.) — 4° Silence :

Oubliez sont, plus n'y fait bon :
Il est de leur langaige *paix ;*
L'en ne parle que Bourguignon. *(Desch. f. 24.)*

5° [Patène que le prêtre fait baiser à l'offrande : « Une *paix* à façon d'une fleur de lis esmailliée aux « armes de monseigneur. » (Inv. du duc de Norm. an. 1363.) — « Pour faire rappareillier la *paix* de la « petite messe. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 231.) — « Et avient aucunes fois que par l'orgueil et bobant « de la femme le mary prend riote à un autre aussi « puissant et plus que lui, pour le banc de leurs « femmes, et pour la *paix*, et se debatent et comba- « tent ; car l'une veult aller devant l'autre. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 114.)] — 6° Baiser :

Tous les diables puissent prendre la *paix*
A vostre ort cul qui tant me desconforte,
Qu'il n'est chambre qui tel pueur raporte. *(Desch. f. 180.)*

7° [Commune : « Maison de la *paix.* » (Cout. de Mons, art. 12.)] — « Les mettes de la *paix* et de la « commune jadis de Laon. » (Ord. t. II, p. 78.)

Expressions : 1° « *Paix* à partie, » accommodement : « Homicides ne pourront intenter action, « soit reelle ou personnelle, jusques à ce qu'ils « auront fait apparoir de corps deffendant, ou fait « *paix à partie*, et obtenu remission. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. t. II, p. 55.) — « Item, nostre dit « grand bailly pourra composer et appoincter avec « les homicides ayant fait *paix à partie.* » (Cout. Gén. t. I, p. 780.) — 2° « Ceux à qui la *paix* appar- « tient, » en parlant des homicides, c'est-à-dire les parents les plus proches de celui qui a été tué. (N. C. G. t. II, p. 54.) — 3° « *Paix* de chien, » coups de bâton : « A ce bruit les voisins y accourent, et « trouvent les femmes à demy mortes, couchées « l'une de ça, l'autre de là ; le veillard Jambon les « reconcilia pour lors avec une *paix de chien.* » (Merlin Cocaie, t. I, p. 154.) — 4° « Etre à *paix* de « cœur, » être content : « Tel mary vous feray avoir « dont vous *serez à paix de cueur*, et delaisserez « tout couroux. » (Ger. de Nev. IIe part. p. 33.) — 5° « *Paix* de la ville, » espèce de sauvegarde : « Les « dits prevosts et jurez en office, peuvent et ont « accoustumez mander les manans qu'ils sçavent « nourir haine et malveillance les uns aux autres, « et à iceux donner la *paix de la ville*, leur deffen- « dant la voye de fait, sur peine de mort, bannisse- « ment ou autre peine arbitraire laquelle, en cas « de contravention, se doit executer. » (Cout. Gén. t. II, p. 946.) — « Quelconques navrera personne « de quelconques baston que ce soit, sur la *paix de « la ville*, criée par sergent, ou au commandement « du prevost ou d'aucun juré, il sera banniz à tou- « jours, sans rappel. » (Ord. V, p. 378.) — 6° « *Paix* « de Monsieur, » paix du 6 mai 1576, signée à Châtenoy, près Château-Landon, entre *Monsieur*, duc d'Alençon, et son frère Henri III. (Mém. de Sully, t. I, p. 121.) — 7° « *Paix* du roy, » paix du roi Charles. On nomma ainsi la paix signée à S. Germain le 15 août 1570. (Mémoires de Sully, t. I, p. 45.) — 8° « *Paix* mazarine ; » on appeloit ainsi celle qui se fit à Rueil en 1649. (Mém. du cardinal de Retz, t. I, p. 339.) — 9° « *Paix* du seigneur, *paix* de la justice, « *paix* amiable. » — « Les bourguemaistres et « eschevins des deux villes susdites ont le droit, « par privilege special, et sont aussi en possession « de commander, ou imposer la paix entre les par- « ties, tant dehors que dedans les villes...... ce qui « arrive en trois sortes de manieres : sçavoir par « le bailly et la loy, *ex officio ;* ce que l'on appelle « *la paix du seigneur ;* la seconde est une *paix de « la justice*, laquelle est accordée à la requisition « de l'une ou de l'autre des parties ; la troisieme « est une *paix amiable*, laquelle l'une ou l'autre « des parties demandent ; et où les parties n'y veu- « lent point entendre à l'amiable, on les y peut « contraindre par l'apprehension de la personne ; « et où les parties s'absentent, on les peut bannir « du pays de Flandre, l'espace de 50 ans ; et neant- « moins les bourguemaistre et eschevins peuvent « commander la paix entre les parens plus proches « desdites parties. » (Cout. d'Alost, N. C. G. t. I, p. 1112.) — 10° « Fer ou lance de la *paix*, » armes dont la pointe étoit recourbée ou retroussée. (Boucicaut, p. 60.) — 11° « Halle de *paix.* » (N. C. G. I, page 323.) Voir Paix au sens de commune. — 12° « Homage de *paix.* » (Bout. Som. Rur. p. 478.) — 13° « Juré de la *paix*, » officier municipal dont la fonction étoit d'entretenir la paix parmi les citoyens : « Aux prevost et *jurez de la paix*, en « nombre de sept. » (Cout. Gén. t. II, p. 968.) (Voir Paix au sens de commune.) — 14° « Maison de la « *paix*, » maison où s'assemblent les jurés de la paix, pour connoître des affaires publiques : « Si eu « temps advenir n'y avoit point de cloche, ou qu'elle « ne fut en point de sonner audit recours, le dit « crieur devra ce recours publier à l'entrée de la dite « *maison de la paix*, en appellant en haut ceux qui « ouir le pourront. » (Cout. Gén. t. I, p. 820.) — 15° « Malle *paix*, » querelle ou mécontentement. (Percefor. VI, f. 91.) — 16° « La petite *paix.* » Cette paix des seconds troubles, qui fut faite à Chartres, ne dura que huit ou neuf mois au plus ; aussi on l'appela *la petite paix.* (Mém. de Montluc, t. II, p. 238.) — 17° « *Paix* boiteuse et mal assise en 1570. » La paix faite à Angers, ainsi nommée parce qu'elle fut négociée par M. de Biron, qui étoit boiteux, et par M. de Mesmes, seigneur de Malassise. (Brant. Cap. fr. t. IV, p. 102.) — 18° « Sainte *paix*, » nom donné à la paix d'Arras, parce qu'elle fut confirmée par le pape et par le concile de Bâle en 1426. (Mém. des comtes de Champagne, dans Pithou, Cout. de Troyes, p. 585.) — 19° « *Paix* des dames, » paix de Cambrai, en 1529, signée au nom de François Ier et de Charles-Quint, par Louise de Savoie, mère du

premier, et Marguerite d'Autriche, tante du second. — 20° « Ville de *paix*, païs de *paix*. » On appeloit ainsi les villes ou pays « auxquels il estoit deffendu « aux nobles et autres sujets de se poursuivre, ni « se venger par guerre...... telles estoient Paris, « Orléans, Chartres. » (Bout. Som. Rur. p. 821.) — 21° « *Paix* et aises, » tranquillement : « Les feit « endormir au gyron l'un de l'autre, et en ce point « dormirent *paix et aises* jusques à heure de none, « qu'il faisoit chaud, bel et clair. » (Percef. V, f. 35.) — « Passerent la nuit *paix* et aises. » (Froiss. III, p. 70.) — 22° « Par *paix*, » en signe de paix, de réconciliation :

Lors doit l'un d'eulx prendre le voirre
Et donner à l'autre *par paix*;
Et n'en doivent parler jamais. *(Desch. f. 408.)*

23° « Par *paix* faisant, » au moyen de la paix qui se fit : « Luy fut donnée en mariage dès jeunesse, « par l'accord des deux royaumes d'Angleterre et « d'Escosse, et *par paix faisant*. » (Froiss. liv. I, p. 3.) — 24° « Estre à sa *paix*, » patienter, attendre. (Percef. III, f. 62.) — 25° « Estre mal à sa *paix*, » n'être pas tranquille. (Percefor. vol. IV, fol. 45.) — 26° « Saulver la *paix* de, » respecter la tranquillité de : « Pour l'honneur de la très grande beauté de « sa personne, voulentiers sçauroye qui elle est, « saulve sa reverence et sa *paix*. Sire, dist-elle, « quand vous dites que vous voulez *saulver sa* « *paix*, deporter vous convient de celle demande ; « car se le vous disois, ce ne seroit pas sa paix. » (Percef. V, f. 20.) — 27° « Prendre *paix*, » s'accorder avec : « Baisez l'escu et *prenez paix* à elle, afin « qu'elle vous soit aidant et confortant en totes les « besoignes que vous aurez d'elle. » (Percefor. II, f. 119.) — 28° « *Paiz depecier*, » commencer la bataille. (G. Guiart, f. 121.) — 29° « Bien en *paix*, » paisiblement. (Duchesne, Généal. de Bethune, p. 164, an. 1246.) — 30° « Par bien griffer, on fait bonne « *paix* naistre. » (Molinet, p. 142.) — 31° « Qui veut « la *paix*, faut qu'il se tienne tout prest à la guerre : « dont a esté bien dit que la *paix* se traitte bien et « heureusement sous le bouclier. » (Sagesse de Charron.)

Paixennage. [Droit de couper des paisseaux ou échalas : « Des *paixennages* des boix que nous « avons ensemble, acordons nous que li sonrais de « ladite englise et nostre commandement les ven- « dront par acort. » (Cart. de Remirecourt, ch. 34, an. 1295.)]

1. Pal. [Palet : « Qu'Hyacinthe tuas, Quand le « *pal* lui ruas D'art et non d'aventure. » (Rons. page 539.)]

2. Pal. [1° Pieu, au propre et au figuré : « Et la « partie du roy et de la royne,... estoit environnée « de palis jointtes... et alloient les *paux* jusques à « la riviere de Seine. » (Juvén. des Urs. Charles VI, p. 1419.) — « Tous les archiers deshousez, chascun « ung *pal* planté devant eulx. » (Comm. I, 3.)]

. . . . Cherront en fureur
Du souverain qui par loy de rigueur
Ne leur lairra la vaillance d'un *pal*
Pour leurs pechiez et leur mauvaise erreur. *(Desch. 290.)*

2° Enclos, barrière de pieux : « Vindrent sur le bort « du fossé et rompirent la haye et en cuidant approu- « cher au pié du *pal*, le guet les entendit. » (Le Jouv. f. 21.)

Car le fort au faible toloit
Et par tyrannie acqueroit
Ce qu'il avoit dedans son *pal*. *(Desch. f. 438.)*

Je caiche menu et souvent
Le droit et arrier et avant ;
Je scay bien *deffendre mon pal*
Si qu'on ne puet au principal
Venir de la cause ou pretoire
Qu'il n'y ait un dilatoire. *(Id. f. 373.)*

Expression : « Les meusniers demourans es dittes « baronnies et chastellenies combien qu'ils ne soient « es fiefs et arriere fiefs des dits barons ou chaste- « lains, ains seulement en leur ditte justice et « chastellenie sont tenus une fois l'an *frapper* « par trois coups *le pal de la quintaine* en la plus « proche riviere du chastel du dit seigneur baron « ou chastellain. » (Cout. Gén. II, p. 57.)

Palacin. [Paralysie : « Qui eust jà goute ne *pala-* « *cin*, En molt poi d'eure l'en auroit garit. » (Raoul de Cambrai, 267.)]

Paladel. [Bâton : « De quodam baculo, secun- « dum idioma patriæ (villæ Montisboisserii) *paladel* « sive barra nuncupato, percussit. » (JJ. 103, p. 105, an. 1372.)]

Paladin. Seigneur qui vivait dans le palais d'un empereur et le suivait à la guerre ; par suite, chevalier errant : « Il fait bien son *paladin*. » (Cotgr.)

Palagre. [Haute mer : « Ne combien il esturent « el *palagre* de mer. » (Aiol, v. 10597.)]

Palaige. [Droit de planter des pieux pour amarrer un bateau : « Toutes et quantes fois que aulcuns « basteaulx, nefs ou nasselles vuides ou chargées, « menans denrées ou marchandises, estoient arrivez « ou arrivoient à port sur ladite terre et arrivaige, « et que les marchands bastelliers, voitturiers, mé- « nans et conduisans iceulx basteaulx, mettoient ou « affichoient en ladite terre rivaige, aucuns pieulx « ou pieu pour à iceulx pieux ou pieu atacher et « lier leurs dis basteaulx ou basteau, soit qu'ils les « affichent ou qu'ils trouvent les dits pieulx affichez, « iceulx marchands voitturiers sont tenus et doivent « payer ausdits religieux ledit droit de *palaige* et « atache ; c'est assavoir huit deniers tournois avant « qu'il puissent ou doyent deslier leurs dits bas- « teaulx. » (Cart. de Lagny, an. 1442.)]

1. Palais. [1° Palais : « Quant vus serez el *palais* « seigneurill. » (Rol. v. 151.) — « Et puis en furent « menei ou *palais* à huit arainnes sonnanz. » (Mén. de Reims, § 310.) — 2° Grande salle voûtée d'un château : « Aux autres tables tout environ le *palais* « seoient plus de cinq cens dames et damoiselles. » (Froiss. XIV, 15.)]

2. Palais. Partie supérieure de la cavité buccale :

Car il n'est ne clers ne lais
Marchant, ouvrier, n'ouvriere
Qui n'ait à mentir *palais*. *(Desch. f. 231.)*

Palaisse. Palissade : « Celui prael doit estre « environné de *palaisse* ou de terrasse ou mur. » (Chass. de Gast. Phébus, p. 136.)

Palalantes. Onomatopée ; son du tambour français. (Pasquier, Rech. p. 671.) Cotgrave donne *palalan*. Dans Oudin « faire le *palalan*, » signifie faire le brave.

Palamide. Espèce de thon. (Cotgr.)

Palamie. Abcès à la bouche du cheval. (Cotgr.)

Palanc. [1° Palan, poulie : « Les Portugais « gagnerent 2500 pieces de toute artillerie et entre « ce nombre une de si extreme grandeur, que les « *palancs* et autres artifices ne la cuiderent jamais « rendre à bord. » (D'Aub. Hist. III, 197.) — 2° Palanque, barrière de pieux : « Des quatre cas contenues « en l'article dudit keurbrief, qui commence *de* « *palingis*, c'est assavoir des *palanc*, des dunes. » (Chart. de 1323, Ch. des Comptes de Lille.)]

Palandran. Balandras, manteau. (Oud.)

Palangue. [Palanche, nom que les porteurs d'eau donnent à l'instrument de bois, un peu concave dans le milieu, qu'ils se mettent sur l'épaule pour porter deux seaux accrochés aux deux bouts ; ici, rouleau de bois : « Mon balai, je nomme ma « langue, Et mon fourchon et ma *palangue*, Dont « toute ordure je baloie. » (Gullev. Pèlerin.)]

Palanquer. [Débarquer à l'aide d'un palan : « Le prince et le maire furent toute la nuit sur « pieds pour faire aller les hommes à bord *palan-* « *quer* l'artillerie, les munitions et les vivres. » (D'Aub. Hist. II, 293.)]

Palasine. Paralysie :

Langhe aront muiele ;
Passion novele,
Par devant leur mors,
Leur sera voisine :
Goute, *palasine*
Leur fera dire gnof. *(Poët. av. 1300, IV, f. 1303.)*

Palasineux. [Paralytique : « Icellui suppliant « estoit *palasineux*, et non pas bien seur en ses « membres. » (JJ. 170, p. 177, an. 1418.)]

Palasinos. Paralytique, dans Saint Bernard, p. 10 et 108.

Palat. Palais de la bouche. (Rabel. II, 179.)

Palateis. Combat, escarmouche :

Font à ceulx de hors assaillies,
En abandon mettent leurs vies.
Souvent y ot grant poingneis,
Et souvent grant *palateis*. *(Brut, f. 103.)*

Palater. Voir Paleter ; escarmoucher : « Sur la « riviere aloient plusieurs de ses gens *palater* pour « eulx esbatre. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 66.)

1. Palatin, *subst.* 1° Conseiller impérial : « *Pa-* « *latin* de l'empire, ainsi appeloient les empereurs « ceux qui estoient leurs conseillers ordinaires. » (Pasquier, Recherches, p. 90.) — 2° Seigneurs qui avaient un palais où se rendait la justice. (Voir Palazin. — 3° Gens de cour : « Tels sont les ouvra- « ges et les matieres de la cour que les simples y « sont mesprisés, les vertueux enviez, et les arro- « gans orgueilleux en perils mortels ; et, si tu y es « ravalé au-dessous des autres *palatins*, tu seras « envieux de leur povoir. » (A. Chartier, le Curial, p. 393.) — *Adj.* Du palais : « La noblesse *palatine* « des officiers du prince. » (Charron, Sagesse, 216.)

2. Palatin. Faute pour *patarin*, sortes d'hérétiques : « Se il avient que par aucune mal aventure, « ou par aucun mal enseignement, que un chevalier « soit *palatin*. » (Ass. de Jérus.)

Palazin. [Palatin : « A son bon seigneur Looys, « filz du roy de France, par la grace de Dieu roy « de Navarre, de Champaigne et de Brie, conte « *palazin*. » (Joinv. § 1.)]

Palazine. [Paralysie : « Vous sereiz gariz... de « toutes gouttes sanz *palazine*, de l'enflure du cors. » (Ruteb. 259.)]

1. Pale. [Qui a perdu sa couleur vive et colorée : « Teint fut et pers, descoloret et *pale*. » (Rol. v. 1979.)]

Une seule tesche avoit male,
Dont li sodomite sont *pale* ;
Ne set l'en en luy aultre vice,
Ne ne faisoit autre malice. *(Brut, f. 102.)*

2. Pale. [1° Pelle, aux Ord. VI, p. 326, an. 1378. 2° Plat de l'aviron : « Mais ensi qu'il nagoient à « *pales* et à crois. » (Baud. de Seb. 29.) — 3° Pan : « Un pot doré, cizelé à .vii. *pales*. » (Inv. du duc d'Anjou, 122.)]

3. Pale. [Tenture : « Item brouette qui maine « sarge, tappis et *pales* doit .vi. den. .xi. s. ob. » (Péag. de Péronne, au Cart. de Corbie, 21.)]

Palée. [Rang de pieux qui soutiennent les terres d'une digue, d'un quai : « Se c'est vin de Bourgogne, « il sera fermée à la *palée* du port de Bourgogne ; « et se c'est vin françois, il sera fermé à *palée* du « port français. » (JJ. 170, 1, an. 1415.)] — « Lever « la *palée* et vuason, » se fait, dit Laurière, « pour « marquer la reunion aux fiefs des heritages char- « gez de vente, faute de payement des arierages. « Ce fait le dit seigneur bailly ou lieutenant est tenu « soy transporter sur les dits heritages, presens les « dits hommes de fiefs, et *lever la palée et vuason* « en reincorporant au gros dudit fief. » (C. G. II, p. 902.)

Palefreid, eiz. [Palefroi, cheval de voyage, par opposition au destrier, cheval de bataille : « Vus n'i « avrez *palefreid* ne destrer. » (Rol. v. 479.) — « Laissent les mulz e tuz les *palefreiz ;* Es destrers « muntent. » (Id. v. 1000.) — « Nis dous feiz descen- « dirent jus des *palefreiz* cras, Et dous feiz remun- « terent que tuit dirent : c'est gas. » (Thom. de Cant. p. 114.)]

Palefrenier. Grand écuyer : « Le *palefrenier* « *du roy* estoit devant les ecuiers du corps, monté « sur un grand coursier, et avoit les paremens du « roy lesquels estoient de veluiau et de brodure, les « fleurs de lys profilées de perles, en escharpe « entour le col, ainsi qu'il est accoustumé de porter. » (Chron. de S. Den. III, f. 36.)

Palefroi. Cheval de voyage ou de dame : « *Palefrois* norois. » (Poët. av. 1300, IV, 1653.) — [« Et ala Saint Louis tant à pié que, pour ce que « il ne pot avoir son *palefroi*, que il convint monter « sur le mien. Et quant ses *palefrois* fu venus, il « courut sus mout aigrement à Poince l'escuier. » (Joinv. § 661.) — « Un *paleffroy* morel.... un *pai*-« *leffroy* liart.... un *pallefroy* bay. » (Inv. de Clémence de Hongrie, Nouv. Compt. de l'Arg. 87.)]

Palegre. [Haute mer (voir Palagre) : « Ne com-« bien il esturent en *palegre* de mer. » (Aiol, 9812.)]

Paleire. [Barre : « Une *paleire* ou petite barre « de bois de charrue. » (JJ. 179, p. 311, an. 1449.)]

Paleis. [Palais : « Mes larges terres dont jo aveie « assez, Mes granz *paleis* de Rome la citet. » (Saint Alexis, p. 80.) — « Pois sunt muntet sus el *paleis* « altisme. » (Rol. v. 2708.)]

Palement. Avec pâleur. (Monet.)

Palenc. Palan. (Cotgr.)

Palendin. Sorte de navire. « Seize à vingt bar-« ges petites comme pour porter chivaux, qu'ils « appelloient *palendins*. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 272.) Le même passage est répété dans Monstrelet, III, f. 59, où on lit *palendrins*.

1. Paler. [Pieu : « Le suppliant prist un pieu ou « *paler* de bois.... et assena de son dit baston « Estienne Aubry. » (JJ. 172, p. 673, an. 1424.)]

2. Paler. [Garnir de pieux : « Il fist le flun *paler* « de grant pieus de l'une rive jusqu'à l'autre. » (Martèn. Ampl. Collect. V, c. 683.)]

Palerée. Pelletée, dans Rabel. I, 134.

Palerie. [Serrurerie : « Colin Neel, simples « homs du mestier de *palerie*, demourant en la ville « de Vire. » (JJ. 167, p. 39, an. 1412.)]

Palernode. Palinod ; pièce de poësie dans laquelle on devait amener la répétition du même vers à la fin de chaque strophe. (Borel.)

Paleron. 1° [Omoplate, dans Paré, I, p. 8.)] — 2° Volée d'un carosse. (Oudin.)

Palerres. Parleur, causeur :

Sans craindre de riens les *palerres*
Qui sont pires que ne sont lerres. (*G. de la Big. f. 132.*)

Palesement. [Ouvertement : « De rap, ce est « de feme eforcée *palesement*, que l'on mostre au « seignor et à la court. » (Assis. de Jerusalem, 80.) Nous citons ici une copie italienne qui a introduit l'adverbe *palesemente*.]

Palesine. Paralysie ; le traité intitulé « pro-« priété des eaux de diverses herbes » ms. du roy 7933 ² (Baluze 673), commence l'article « qui est de « la sauge, » en ces termes : « Eaue de sauge vaut « moult contre *palesine*, et contre toutes froides « maladies de nerfs. »

Palesonner. [Elever un mur de torchis : « Si « me as fait torcher et *palesonner* une paroy qui « n'estoit pas de nostre marchanse. » (JJ. 184, p. 351, an. 1453.)]

Palesson, esonne. [Mur de torchis : « Le sup-« pliant et autres firent semblant de jaugier ledit « huis et de rompre les *palessons* dudit hostel. » (JJ. 148, p. 55, an. 1395.) — « Demourerent quittes « dudit solier, torche et *palesonne*. » (JJ. 184, p. 351, an. 1453.)]

Palestarme. Chaloupe. « Voyant en outre venir « avec vous sept ou huit brigantins ou *palestarmes* « de naves fort chargées de gens d'armes et d'arba-« lestriers. » (Hist. de J. Boucicaut, l. II, p. 259.) — « Alors, par la destresse de vivres, les patrons « envoyerent l'escrivain de la nave dedans le *pales*-« *tarme*, et escript au dit messire Nycole cappitaine « dessus dit. » (La Salade, f. 32.) — « Envoye le « *palestarme* de la nave et l'escrivain. » (Ibid. 31.)

Paleste. Palestre. (Borel.)

Palestrage. [Serrure : « Comme le suppliant « eust pris une hache et autres instrumens, et par « force eust levé la sarrure, *palestrage* ou ferme-« ture de ladite porte. » (JJ. 99, p. 425, an. 1368.)]

Palestrine. Escrime, dérivé de palestre. Brantôme dit de quelques guerriers revenus des guerres de Piémont qui, dans une querelle avec des jeunes gens, furent battus l'épée à la main : « De jeunes « pages les avoient estrillez, et que les autres « avoient là oublié leur *palestrine* piedmontoise. » (Brant. Cap. fr. II, p. 300.)

1. Palet. [Boutique dans un champ de foire. Lepelletier dit à son valet : « Ne bouge, tant que je « reviengne, D'ici ; entends-tu, mon varlet ? Et « prends bien garde à ton *palet*. » (Recueil de farces du xv[e] siècle, p. 150.) — A Avranches le champ de foire s'appelle champ du *palet*.]

2. Palet. [Pierre ou morceau de métal plat et rond : « Assez près, ainsi comme un ject de *palet*. » (Mod. f. 56.)]

3. Palet. [Pieu, bâton : « Jehannin de Sourdeval « sacha une espée et en ferit le suppliant, lequel « en reperlant son coup o un *palet* qu'il tenoit pour « soy appuyer. » (JJ. 163, p. 378, an. 1409.)]

4. Palet. [Sorte de capuchon de mailles : « Guy « de Holetot, dit Porquet, chevalier estoit armé d'un « haubergon d'acier, un *palet* encamallié sur sa « teste. » (JJ. 121, p. 160, an. 1382.)]

5. Palet. [Escarmouche (voir Paleteis) : « Car il « sont toujours au content et au *palet*. » (Trad. de Guill. de Tyr, liv. XVII, ch. VII.) — « Si que tous les « jours les conviendroit estre au *palet* et au contens « de quelque part. » (Ibid. ch. 12.)]

Palete. [1° Petite pelle : « O le boissel dont l'en « mesure Que il ara bien sa monture, Et de la ferine « prendra O la *palete* que il a. » (Censier de Verson, v. 205), d'après le musée des Arch. Dép. — 2° Instrument des cordonniers pour faire revenir le soulier sur la forme : « Le suppliant... getta un « buys ou *palete* à enformer souliers. » (JJ. 195, p. 362, an. 1474.) Voir Palette.]

Paleteau. [Voir Paletiau. 1° Pièce recouvrant un trou d'habit : « Un homme querant et demandant

« l'aumosne, qui estoit vestuz d'un manteau tout « plain de *paletaulx*, comme un coquin ou caimant. » (JJ. 142, p. 297, an. 1392.)] — 2° Lambeau : « La terre « apparoissoit descouverte, et les arbres et semen- « ces comme des racines gectées et pendans au « travers, par *paleteaux*. » (Al. Chartier, Quadrilog. invectif. p. 408.)

Paleteis, is. [Action de lancer des traits : « Sor « lui avoit moult grant *paleteis*. » (Garin.) — « Adonc issi Bertrand tout hors du *paletis*. » (Cuvelier.) — « Il y eut pluiseurs assaux, escarmuches et « *paletis*. » (Froiss. III, 8.)]

Moult fu fiers le cliqueteiz
Des cordes ou *paleteiz*,
Et en traiant sus s'entrequeurent. *(G. Guiart, f. 302.)*

Paletel. Espèce d'habit de femme :

.I. pelicon a endossé
Qui est touz blans à tout croie ;
Sa mere .I. *paletel* li loie ;
Puis li a ceint une ceinture ;
Moult a bien de fame la feiture. *(Estrub. ms. 7996, p. 78.)*

Paleter. [Lancer des traits : « Ki donc fust là, « molt peust veir asprement *paleter* et bierser les « uns contre les autres. » (H. de Valenc. § 507.) — « Et *paleterent* asseiz li uns contre l'autre, et asseiz « i ot perdu et gaaingnié. » (Mén. de Reims, § 96.)] — « Aucuns Genevois et bidaux allerent près des « bailles, pour escarmoucher et *paleter ;* si issirent « aucuns des soudoyers, et jeunes bourgeois encon- « tre eux, tant qu'il y eut tiré et lancé, et d'un costé « et d'autre plusieurs morts et navrés. » (Froiss. I, p. 88.)

Souvent ont as Normans lancé et *paleté :*
Mainte mellée y ont, et maint home tué. *(Rou, 41.)*

Paletiaus. Lambeaux :

Povre est la cote et mont eresse
Et plaine de viés *paletiaus*. *(Rose.)*

Ele n'avoit c'un viés sac estroit,
Tout plains de mauvais *paletiaus ;*
C'estoit sa cote et ses mantiaus. *(Ibid.)*

Paletot. Manteau ayant forme de huque et augmenté de manches volantes ; l'homme d'armes en couvrait son armure : « Par la mesme sentence il « fut ordonné que chacun d'eux auroit les cheveux « coupez tous ras, qu'ils seroient vestus de petits « *paletots* les manches venans jusques aux costez, « et depuis les dits costez le remanant estre tout à « nud ; et iceux *palletots* venans par dessous, jus- « ques un petit plus bas que ne seroit un pourpoint « et une chause, qui iroient jusques un petit au « dessous des genoux ; et le residu avec les pieds « demeuroit nud ; ayant chacun en leur poing un « baston de meslier, de la longueur d'une aulne, « ou un peu moins, bien nouteilleux ; et en l'autre « poing, qu'ils auroient chacun un escu de bois ; « les dits bastons et escus chacun d'une mesme « façon, grandeur et longueur ; sauf qu'ils pouvoient « faire chacun sur son escu telle peinture de saincts « ou de sainctes que bon leur sembleroit : et en cet « estat, par vertu de la dite sentence, ils devoient « combatre l'un l'autre, tant que l'un demeurast « mort sur la place. » (Mat. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 697.) — « Le seigneur de Ternant « conduisit ce jour les archers du corps du duc ; et « portoit le *paletot* d'orfaverie qui mout bien luy « seoit. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 166.) — « Chevaliers vestus de *paletots* à manches, bordez « de feuillages d'or et chargez d'orfaverie. » (Mat. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 678.)

Paletrage. [Serrure d'un coffre : « Icellui Soup- « plet par temptacion de l'ennemi leva le *paletrage* « du coffre dudit Estienne, et prist en icelui coffre « la somme ou valeur de .480. livres tournois. » (JJ. 149, p. 19, an. 1395.)]

Palette. [1° Petite pelle, petite cuiller : « Une « *palette* à condongnac, armoyé de France et de la « royne Jeanne de Bourbon. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — 2° Brûloir à parfums : « Une *palette* « d'argent blanc pour mettre feu à faire fumée. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.) — 3° Bougeoir qu'on nommait aussi cuiller : « A Perrin Bernart, « gaignier, pour un estuy de cuir boully, poinçonnez « et armoiez aux armes de France, pour mettre et « porter une *palette* d'ivoire, garnie d'or, pour « mettre une chandelle pour tenir devant le roy à « dire ses heures, comme dit est. » (Compte de 1395.)] — 4° Partie de l'arbalète : « Item la grelle à « quoy le tret tient doit avoir cinq piés à pié main, « et doit estre plus grosse et plus forte que l'autre, « et doit estre plus longue plaine paume, et doit « estre un pou courbe devers le gros bout pour « mieux tenir et puchier en l'oche de la *palette* qui « est au bout de la mole, à celle fin que la grelle « n'isse hors quant le trait la tire. » (Mod. f. 169.) Voir Palete. — 5° « Pigeon de *palette*. » (Cont. d'Eutrapel, p. 95.)

Paleuole. [Brin de paille : « Tous tans ses cuers « sautele et vole, Legiere est plus que *paleuole*. » (Mir. de Coinsy, liv. Ier.)]

Paliatif. [Palliatif : « La cure *paliative* est cure « blandissante et assouagante si comme il est pos- « sible. » (H. de Mondeville, f. 71.)]

Paliation. Action de pallier. (Cotgr.)

Palice. [Palissade : « Guilhou mucié derriere « une *palice*. » (JJ. 138, p. 21, an. 1389.)]

Palicer. Palisser. (Nicot.)

Palich. [Grande pelle : « Le suppliant qui tenoit « ung *palich* ferré, dont il chargoit icelle terre en « ung benel. » (JJ. 195, p. 234, an. 1469.)]

Palie. [Voir Paile. Etoffe ou tapis de soie : « Alez sedeir desur cel *palie* blanc. » (Rol. v. 272.) « Est remés en sun blialt de *palie*. » (Id. v. 282.)]

Palifié. Devenu pâle. (Cotgr.)

Palinod. Académie fondée à Rouen en 1486, en l'honneur de l'Immaculée Conception. Le retour des mêmes vers et des mêmes pensées avait fait donner aux poésies le nom de *palinods*, qui fut ensuite appliqué à l'Académie elle-même. (Goujet, Bibl. fr. t. XV, p. 319.)

Palinodial. Qui sert de refrain : « Vers *pali-* « *nodial*. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 129.)

Palinotade. Renaissance. (Cotgr.)

Paliot. Etoffe sergée : « Sus lequel lit, l'en « metoit un materaz de coton couvert de *paliot*, « non pas de soie. » Ann. du règne de Saint Louis, p. 368.) — Marthe, voyant sa sœur Magdeleine convertie et habillée d'une façon modeste, dit :

Pieça ne la vis aussi simple.
Qui lui a baillé ceste guimple
Sur son *paliot* si terni ? (*Hist. du Th. fr. I, p. 295.*)

Palir. [Pàlir : « Fille, come ceste amour vous a « *palie* et teinte. » (Audefr. le Bast. Romanc. 16.) — « Se vous jamès parlés à li, Vous en aurés le vis « *pali*, Voires certes plus noir que more. » (Rose, v. 8578.) — « De l'angoisse de faim estoit chascuns « *palis*. » (Chans. d'Antioche, IV, 557.)]

1. Palis. [Palais, dans Aubri, p. 155.]

2. Palis. [Palis, suite de pieux formant clôture : « En Origni, le bor grant et plaingnier, Clos à *palis* « qu'entor firent fichier. » (Raoul de Cambrai, 56.)]

Cil s'en vont isnelement
Tot droitement à un *palis*
Où il avoit grans peus faitis ;
Chascun a le sien esrachié. (*Fabl. de S. G. f. 87.*)

Paliser. Divulguer. (Cotgr.)

Palissé. Palissadé : On lit du pas d'armes tenu à Châlons-sur-Saône en 1449 : « Fut iceluy pavillon « *palissé* et barré moult honnorablement. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 295.)

Palisseur. [Pâleur, dans D. C. sous *Palledo*.]

Palisson. Moule à faire de petits gâteaux. (Cotgr.)

Palit. [Palis : « *Palit* et closture. » (Cout. de Vitré, art. 55.)]

Paliz. Pâleur :

Les mors vont despoillant, si jurent comme pors
Ne n'ont graignor pitié qu'il eussent des cors,
De sanc et de *paliz* sont soilliez et entors. (*Rou, p. 103.*)

Pallade. [Palladium : « Por le temple qu'ert « violez, Dont li *pallades* ert enblez. » (Benoît, Rom. de Troie, v. 25561.)]

Palladion. [Même sens : « Coment li traïtor « ovrerent, Qui la traïsun porparlerent, Que il « furent, com orent non, Qui enbla lor *palladion*. » (Benoît, Rom. de Troie, v. 639.)]

Pallage. [Droit dû pour l'attache des bateaux (v. Palaige) : « Les religieux de l'eglise de S. Pierre « de Lagny ont en leur terre et seigneurie ung « droit seigneurial nommé et appelé le *pallage* en « tout leur terre et seigneurie au long de la riviere « de Marne. » (Cart. de Lagny, an. 1442.)]

Pallaiz. Manteaux, étoffes de soie :

Lour manteaux et *pallaiz* guerpirent
Et li dus lour donna manteaux
Assez plus riches et plus beaux. (*Rou, p. 219.*)

Pallamente. Terme de marine ; franc tillac d'une galère. (Cotgr.)

Pallares. Sorte de légume qui vient des Indes. (Cotgrave.)

Pallastre. [Palastre, pièce de bois plate dont on garnit les fentes d'un bateau, pour empêcher qu'il ne prenne eau : « De challan neuf, à savoir les « *pallastres* qui sont cousues au dedans. » (Mantellier, glossaire, Paris, 1869, p. 48.)]

1. Palle. 1° Chaton de bague : « Anneau d'ar« gent en la *palle* duquel estoit enchassée une bien « grande crapaudine. » (Rabel. p. 72.) — [2° Applique, en orfévrerie, par opposition aux ciselures dans la masse : « Un pot et une aiguiere sizelez par « *palle* de fleurs de lis et de fueillages. » (Inv. du duc d'Anjou, § 411.) — « Un pot ront sizelé par « *palles* à fleurs de lis et à fueilles de chesne, où « pendent les glandas. » (Id. § 414.)]

2. Palle. [Pelle : « *Palles*, piqs, crocs, beches et « hottes pour les reparations. » (Carloix, VII, 5.) — Voir encore Ord. VI, p. 326, an. 1378.]

3. Palle. 1° Poêle, dais : « Se rendit Bresse au « roy comme à son naturel prince, et entra dedans « avec ses gens tous armez et en triomphe, comme « victorieux et portoient le *palle* quatre seigneurs « de la cité de Bresse. » (Symphor. Chaup. Hist. de Louis XII, p. 341.) — L'empereur, à son entrée dans Besançon, en 1442, fut reçu sous un « *palle* de drap « d'or. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 169.) — « Prelats et gens d'eglise de divers estats qui avoient « les crois *palles* et plusieurs reliques pour venir « dehors leur ville au devant du roy. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 592.) — [« Et y estoient « les gens d'eglise à crois et à *palle* en belle ordon« nance et procession. » (Froiss. X, p. 448.)] — 2° Drap mortuaire : « 35 aulnes de meme drap pour « le *palle* du jour du service. » (Preuves sur le meurtre du duc de Bourgogne, p. 312.)

4. Palle. [Pâle : « Li chevaliers la regarda au « vis, si la vit moult *palle* et descolorée. » (Quesnes, *Romancero*, p. 107.)]

1. Pallé. Comblé à la pelle. (Loysel, Inst. Cout. I, p. 316.)

2. Pallé. [Palé (t. de blason) : « Armes *pallées* « d'or et de gueules. » (Froiss. XI, p. 81.)]

Palleiz. Palais. (Rou, p. 219.)

Pallemars. Rameurs. « Si me deliberay de « destacher une des gallées, et quant elle se sentit « destachée et tournoit sur l'autre, alors les *palle*« *mars* saillent en mer et revirent la dicte gallée « en son lieu. » (La Salade, f. 31.)

1. Pallement. D'une manière pâle. (Cotgr.)

2. Pallement. [Conférence (voir Parlement) : « Le *pallement* qu'il quist volontiers graanta. » (Rou.)]

Paller. [Tapisser de *pailes*, de tentures de soie : « Autres parties d'une chambre à parer, *pallée* de « draps d'or et de camocas. » (Compte d'Estienne de la Fontaine, an. 1351.)]

Palles. Sorte d'oiseaux : « Pescher estangs, « courir en garenne ny en forests prendre, ny de« sairer oyseaux de proye, hairons, *palles* ny

« autres ny jouir des fuyes et colombiers. » (Cout. Gén. II, p. 759.)

Palletocq—ot. [Même sens que paletot : « Les « supplians issirent de la maison en leurs pourpoins « ou *palletocqs* à touts leurs bonnets. » (JJ. 183, p. 23, an. 1455.) — « Lequel Pierre retourna devers « icellui Gilles et le frappa de son coustel ou bras, « tant qu'il persa son *palletot*. » (JJ. 176, p. 453, an. 1446.) — » Une jaquette ou *palletot* à vestir. » (JJ. 183, p. 159, an. 1456.)]

Pallette. [Bougeoir en forme de petite pelle, appelé aussi cuiller : « Une *pallette* d'yvoire. » (Inv. de Charles V, an. 1380.)]

Palleur. Pâleur. (Cotgrave.)

Palliation. [Excuse : « O quelle *palliation* de « meschant homme, dit le roy. » (Carloix, II, 13.)]

1. Pallier. [Excuser : « Pour *pallier* leur male « entente, ilz font aucunes choses honorables. » (Oresme.)]

2. Pallier. Parleur : « Frans et cortois et beau « *pallier*. » (Poët. av. 1300, I, f. 270.)

Pallinode. Refrain. « Vault autant à dire ref- « frain comme *pallinode* ; mais l'on dit volontiers « reffrain, et *pallinode* en chant royal. » (Fabri, Art. de Rhétor. l. II, f. 41.)

Pallion. Pallium. On lit du pape Clément V :

Cel qui despit li orent fait,
Ancois que il fut S. Papes fait,
Out il à duel et à grevance,
Car il avoit tel conscience.
Mes toutes voies celz de Lyon
Ne leissa pas son *pallion*,
Toute sa vie ; si se tint ;
Com arcevesque se contint. *(Ms. 6812, f. 73.)*

Pallir (se). Devenir pâle. (Rob. Estienne.)

Pallis. [Palis, dans la Cout. d'Auxerre, art. 53.]

Pallissement. Pâleur. (Essais de Montaigne, t. II, f. 776.)

Pallivage. Droit seigneurial. (Mém. de Sully, X, fol. 230.) V. Pallage.

Palliz.

Sanz naturel lor est failliz
Quant cil qui jurent es *palliz*,
Nus font or endroit grant moleste
S'il n'ont bons vins et blans liz. *(Ms. 7615, I, f. 101.)*

Palloyer. Parler :

A S. Valeri longuement
Sejournerent pour avoir vent :
As barons a mout envoyé,
Puis ont, à comment, *palloyé*
Que la chasse S. Valeri
Mistrent as chans sour un tapi. *(Rou, f. 291.)*

Pallueux. Marécageux : « Le prince doit assail- « lir ses ennemis quant ils sont espartis ou lassez « de cheminer, et en passage d'eaue et ès destroitz « ou occupez en terres *pallueuses*, ou au monter « des montagnes, et quant ils ont le soleil, la poul- « dre et le vent contre eulx. » (Le chev. de la Tour, Guidon des guerres, f. 94.)

Pallus. [Marais : « Par autre édit du mois de « decembre 1652.... ledit seigneur auroit ordonné « qu'il seroit procédé à la vente, revente des terres « vaines et vagues, landes, bruyères, montagnes, « *pallus*, marais, bacs... etc. » (1658, Revente de la châtellenie de Châteaurenard ; L. C. de D.)]

Palluyer. Officier qui vide et remplit la salière du roy. (Cotgr.) C'est un dérivé de *palle*, *pallette*.

Palmaire. Ce qui appartient à la paume de la main. (Cotgrave.)

Palmant. Enchérisseur. (Cotgr.) Voir Palmiant.

Palme. [I° Main : « Là veissiez mainte lerme « plorer, et mainte *palme* batre de duel et de pitié.» (Villeh. § 371.)] — « Fut contraint de cheoir des « *palmes* à terre. » (Percef. III, f. 49.) — « Ça, cette « *palme*. » (Pathel. Farce, p. 8.) — « Estoient près « de tendre la *palme* » (Vigil. de Charles VII, t. II, f. 59), c'est-à-dire de se rendre.

II° [Largeur de la main, de quatre doigts : « Prent « de la carn grant pleine *palme* et plus. » (Roland, v. 3606.)] — La « grand *palme* » avait douze pouces. (Cotgr.) — « Cent *palmes* de veloux. » (J. d'Auton, Annales de Louis XII, p. 123.)

III° Palmier : « En Palestine et Judée..... croist « l'arbre nommé *palme*. » (Favin, Origines, I, 92.)

IV° [Branche de palmier : « E de tutez pars i out « entailles des cherubins e de *palmes*. » (Rois, 247.)] — De là les expressions suivantes : 1° « Porter la « *palme*, » l'emporter.

Son doulx maintien, son gent corps
Valent trop mieulx que nulz mondains tresors
C'est droitement la fontaine de balme
Qui puet tous maulx guerir et gecter hors
Si vueil tout temps pour luy *porter la palme*. *(Desch. 159.)*

2° « Jour *palmes*, la feste des *palmes*, » le dimanche des Rameaux. (Pelisson, Lett. hist. III, p. 222.)

V° Jeu de paume : « Defendons par les presentes « tous geux de dez, de tables, de *palmes*, de quilles.» (Ord. V, p. 172, an. 1368.)

Et puis querez joustes et bouhours,
Gieux de *palme*. *(Desch. f. 49.)*

Palmé. Qui a la palme.

De ce meschef seras par moy blasmée,
Rome ingrate, veu que je t'ay sommée
De me donner secourable adjutoire,
Pensant aussi estre la tienne aimée
Et sous le los de ta gloire *palmée*.
J. d'Auton, Annal de Louis XII, p. 232.

Palmée. 1° Vente à l'enchère, marché conclu en se frappant dans la main : « Exposeront en « vente, et *palmée* au plus offrant. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 207.) — « Vendre iceux au plus offrant, « en y asseant *palmées*, et hauces. » (Cout. Gén. II, p. 917.) — [« Avons vendu bien et loyaument par « cri publique sur ce fait, à recroiz et à *palmée*. » (JJ. 97, p. 154, an. 1366.)] — 2° [Soufflet. (Froiss. t. XVI, 45.) — « Icellui Jaques donna une *palmée* « audit Michault senz plus faire. » (JJ. 100, p. 535, an. 1368.)]

Palmeier. [Faire tourner dans la paume de la main : « Sun espiet vait li bers *palmeiant*. » (Rol. v. 1155.)]

Palmer. Vendre à *palmée* : « On est obligé de

« mettre et de palmer à *prix*, le dit tenement et « hypotheque, et de faire trois publications à « l'eglise, comme l'on fait en toutes ventes de fonds « d'heritages, ou de rentes hypotequées. » (N. C. G. t. I, p. 1149.

Palmiant. Qui prend un héritage à rente, en frappant dans la main du bailleur : « En tant que « touchent les arrentemens qui se feront volontai- « rement de maisons et edifices, on y pourra pareil- « lement mettre devise de faire aboult d'ouvrages « sur le lieu ou autrement, selon que les arrentans « et *palmians* le voudront diviser à la palmée « faire. » Cout. de Hainaut, p. 9, au Gloss. du Dr. fr. au mot *Palmée*.)

Palmier. Terme de coutume; pris à rente : « Celuy qui faisoit plaincte pour vendre heritage à « nouvel heritier, pour deffaute de payement de « rente hereditable, ait option et pouvoir de ende- « dans les trois premiers jours, après les denonche- « mens passez et visitation d'heritage amazez du « dit heritage *palmier* sans que nul autre le puist « faire en les trois premiers jours. » (Cout. Gén. t. I, p. 821.)

Palmite. Bourgeon. (Cotgr.)

Palmoyer. Voir PALMEHR ; tourner dans la paume de la main : « Il eust mieulx sceu chevau- « cher un cheval, *palmoyer* une lance et férir de « l'espée, que garder les brebis. » (Percef. vol. III, folio 93.)

Palois. [Palais, dans Partonopex, v. 1606.]

Paloisement. Manifestement, à découvert : « Avant que la dicte bataille se face, je voudrois « avoir bonne seureté que en nulle maniere, par « vous, ne par votre pourchas, occultement ne « *paloisement*, fors seulement par la galée qui « seule à moy se debvroit combattre, et par les « gens qui dessus icelle seroyent, ne me soit faict « offense. » (Hist. de J. Boucic. p. 265.)

Palombe. Pigeon ramier. (Gloss. de Marot.)

Palomme. Même sens. (Dom Florès de Grèce, folio 13.)

Palon. [Pot de terre : « Jehan Drouet portoit un « *palon* ou pot de terre où il y avoit du feu. » (JJ. 170, p. 127, an. 1417.)]

Palonnel. [Pièce sur laquelle on attache les traits du cheval attelé à une charrue ; palonnier : « Colin Gauchier... prist un *palonnel* de charrue, « qu'il trouva illecques d'aventure et en feri ledit « Tieullier. » (JJ. 123, p. 100, an. 1383.)]

Palot. [Bêche : « Le suppliant ala en sa maison « querir un *palot* ou besche, pour aler relever ledit « fossé. » (JJ. 176, p. 686, an. 1449.)] — De là l'expression « tenir *palot*, » tenir tête à quelqu'un : « Je ne m'y aheurte pas ; je ne fais que les taster, « et ne vay point tant comme je marchande d'aller. « Si je leur pouvois tenir *palot*, je serois honneste « homme ; car je ne les entreprends que par où ils « sont les plus roides. » (Ess. de Mont. I, p. 215.)

Palouade. Poisson des côtes d'Espagne. (Cotgr.)

Palour. [Pâleur : « Et puisque cuer est tieus et « de si grant valour, Donnons le tout à Dieus frès « et en sa chalour ; Car Dieus n'en aroit cure s'il « tornoit à *palour*. » (J. de Meung, Testam. 1515.)]

Palourde. Nom, en Bretagne, du coquillage dit ailleurs clauvisse. (Cotgr.)

Palpabier. Terme de fauconnerie. Agiter les paupières : « Quant vous verrez vostre oiseau *pal-* « *pabier* doublemant, sachez qu'il a ventosité en « la teste. » (Arteloq. Fauconn. f. 93.)

Palpable. [Qu'on peut toucher : « Ceste belle « assemblée fait un digne corps ymaginable et non « *palpable*. » (Christ. de Pisan, Charles V, I, 4.)]

Palpas. [Pappas, pope : « Quant il entra en The- « bes, dont pevussiés oïr un si grant polucrone de « *palpas* et d'alcontes. » (Henri de Valenciennes, § 672.)]

Palpebres. [Paupières. (Marbodus, col. 1664.) — « Laquelle infirmité les prent souvent le matin « et le soir après qu'ilz sont puz, et ont les *palpe-* « *bres* des yeux enflez comme s'ils eussent la pierre « ou qu'ils eussent le catarre ; et quasi continuel- « lement tiennent les yeux serrez, et leur aleine put « fort. » (Arteloq. Fauconn. f. 95.)]

Palpier. [Palpiter : « Quant cil meismes dra- « gons qui apparuit lo voloit devoreir, dunkes « comenzat tremblanz et *palpianz* à crieir par « grandes voies, disanz : coreiz, coreiz, car iciz « dragons mo vuet devoreir. » (Dialoge Gregoire lo pape, p. 92.)]

Palpillole. [Monnaie : « Deux viez gros tour- « nois d'argent, trois *palpilloles*. » (JJ. 147, p. 212, an. 1395.)]

Paltoquier. Qui porte un paletot : « Soldats « *paltoquiers*. » (Celthell. de Léon Trippault.)

Paltrage. [Serrure : « Lequel Perrin Julien « rompi et leva le *paltrage* d'un escrin là où il print « furtivement environ huit escus d'or. » (JJ. 157, p. 23, an. 1402.)]

Paltret. Couteau de boucher. (Cotgr.)

Palu. [1° Marais : « Encor vous en jur et tes- « moing La *palu* d'enfer à tesmoing. » (Rose, v. 10874.)] — 2° Bourbe, bourbier : « Une religieuse « qui avoit du mal dans la gorge mit dessus des « choses qui avoient touché au corps d'Isabelle. « Elle rendit par la bouche ainsy comme *palu* et fut « nettement guerie. » (Vie d'Isabelle, à la suite de Joinville, p. 180.)

Paludament. Vêtement des généraux romains : « Adonc le franc Gal despoilla son *paludament* de « pourpre avollant à un large fermail d'or, enrichi « d'un gros saphir celeste. » (Alector, Rom. p. 18.)

Paludeux. Marécageux. (Cotgr.)

Palué. Pollué, sali :

S'est ma chemise cunchiée
Et mes braies sont *paluées*
Ce sont les beles soudées
Que j'aurai de vos noces fere. (*Ms. 7218, f. 117.*)

Palvettiste (sault à la), dans le Dialogue de Tabureau, f. 50 : « *Sault à la Palvettiste* auparavant « appellé le sault du cousturier. »

Palur. Pâleur. (Marbodus, col. 1642.)

Palus. [Marais : « En une ville avironnées de « *palus* et d'eaues mortes. » Froiss. t. XV, 172.) — « Dont li cheval fuient par les *palus*. » (Roncisval, p. 80.)] — « Ils ne pouvoient conforter les leurs, « pour un grand *palus* de marests et de eaves qui « estoyent entre eux et les combattans. » (Froiss. liv. II, p. 123.)

Palustre. Marécageux. (Nicot.)

1. Pame. [1° Paume de la main : « Qui fiert de « *pame* ou de poin, de verge ou de le gros baston, « et sanz issoit volages, le fereour ne doit que trois « solz. » (JJ. 77, p. 111, an. 1346.)] — 2° Mesure, étendue de la main : « Quant ton arc sera tendu « qu'il ait entre l'arc et la corde plaine *pame* et « deux digts grandement. » (Modus, f. 39.)

2. Pame. Pamoison. Une fête de la Vierge était dite « Notre Dame du *Pame*. » (Du Cange, sous *Spasma*.)

3. Pame. Faible : « Si vous declairerons com- « ment les ennemis du cerf sont figurés : les dyables « au cerf sont les loups qui les chassent jour et nuit « pour les prendre et devorer. La chair est la grande « convoitise d'aller aux biches, pour quoy il advient « que pour la grant excession de exercer les biches « pour la voulonté de la chair, il devient si *pame* « et si non puissant que le loup les prent et « devore. » (Modus.)

Pamel. Orge, en picard. (D. C. sous *Palmola*.)

Pamiers. [Pèlerin qui porte une palme : « Ne « peut nus hom passer, pelerins ne *pamiers*. » (Aiol, v. 1822.)]

Pampe. [Feuille d'une fleur : « *Pampes* de jeu- « nes roses. » (Ménag. II, 5.) — « En une fleur de « lys à trois *pampes* ou fleurons. » (Du Cange, sous *Pampa*, 2.)]

Pampé. [Orné de *pampes* : « Saye *pampée*. » (Reg. *Noster*, f. 36 b.)

Pampelonné. Papillonné ; se dit dans l'art héraldique d'un ouvrage à écailles et moucheté. (Le Lab. Orig. des Armoiries, p. 216.)

Pampelune. 1° Ville d'Espagne. Voir au Journ. de Verdun, avril 1756, p. 283, la signification du proverbe : « Il est à *Pampelune*. » — [2° On lit dans un cérémonial de Reims, ms. de 1637 : « Le 15 de « decembre à sept heures du soir l'on sonne à « l'eglise de S. Michel une petite cloche appelée « *pampelune*... Le premier jour Mr l'archevesque « doit faire donner le vin appellé le vin de *pampe-* « *lune* à un chascun de messieurs les chanoines, « chascun un pot mesure de chapitre, et à ceux « denommés au rôle... Le septieme *o* se chante par « le sieur chantre, l'hostel Dieu donne la *pampe-* « *lune*. La derniere *pampelune* se donne par mes- « sieurs du chapitre par les mains de messieurs les « senechaux et officiers de la senechaussée, le sieur « doyen chante le dernier *o*. » *Pampelune*, en latin *papelina*, désigna d'abord une cloche, puis une pitance extraordinaire distribuée aux chanoines de Reims, quand ils chantaient les *o* de Noël, au son de cette cloche.]

Pampier. De pampre. (Cotgr.)

Pample. Pampre. (Rabel. t. I, p. 77.)

Pamprer. Couvrir de pampres. (Cotgr.)

1. Pan. [Du latin *pannus*. I° Pan, pièce d'un vêtement : « Vest une bronie dunt li *pan* sunt saf- « fret. » (Roland, v. 3141.) — « De sun osberc li ad « rumput les *pans*. » (Id. v. 1300.) — « Et li cuens « dou Perche i fu morz par un ribaut qui li leva le « *pan* dou hauberc, et l'ocist d'un coustel. » (Mén. de Reims, § 298.) — « Le suppliant a vendu à au- « cuns de nos ennemis un bacinet, un *pans* et une « coste de fer. » (JJ. 139, p. 5, an. 1390.)] — On lit dans D. C. sous *armatura* : « Un *pans* et un bras « de jazeran d'acier, item un *pans* et un bras de « roondes mailles de haute cloueure. » — « Soubz- « levoit le *pan* du haulbert à Hector, car il luy vou- « loit l'espée bouter au ventre. » (Lanc. du Lac, II, f. 48.) — « Le vent qui frappoit en la coste d'armes « du chevalier luy va lever le *pan* de devant qui « destaché estoit de celluy de derriere. » (Percefor. vol. I, f. 147.)

II° [Langues d'un gonfanon, d'une bannière, d'un pennon ; la bannière elle-même : « Les *pans* « de l' gunfanun. » (Rol. v. 1228.) — « De sous la « boucle li perce le blazon ; El cors li met le *pan* « del confanon, Tant con tint l'anste ; l'abat mort « el sablon. » (Raoul de Cambrai, p. 99.)]

De là les expressions : 1° « Tenir son *pan*, » tenir haut sa bannière, son honneur. (Couci, v. 1465.) — 2° « Porter son *pan* en haute besongne, » se signaler, se distinguer : « Ilz le virent maintenir si che- « valeureusement en la presence de tant de vaillans « hommes qui estoient illecques assemblez ; car les « preux chevaliers au griffon, et à l'esprevier et « maintz autres y estoient, que eussent bien voulu « *porter leur pan* oultre en une très haulte beson- « gne et forte à esprouver. » (Percef. III, f. 123.)

III° [Côtés d'un ouvrage de maçonnerie, de menuiserie : « *Pan* de roche. » (Garin, I, 99.)] — « *Pan* « de fust, » mur de bois. (Laur.)

IV° Les quatre faces d'un bois de lit. De là « *pan* « de lit, » pour bord du lit : « Si marcha avant jus- « ques aux courtines et tira arriere celle qui estoit « au devant et vit illec gisant la personne du monde « qu'il aymoit le mieulx toute nue ; par quoy le « cueur et les membres luy attendrirent tellement « qu'il fut contraint de soy seoir sus le *pan du* « *lict*. » (Percef. vol. III, f. 132.)

V° Côtes, flancs :

Le piz espes et granz les flans,
Les hanches basses sor les *pans*,
Et a longue l'enforcheure. *(Parton. f. 126.)*

VI° [Partie d'un pays, étendue d'une palissade :

« Je vos durrai un *pan* de mun païs. » (Rol. v. 3207.) — « De tute Espaigne aquiterai les *pans*. » (Id. v. 869.) — « Il aprochierent les palis et jà en avoient « rompu ung grant *pan*. » (Froiss. t. IV, p. 59.)

VII° Gage, hypothèque, de l'habitude où l'on était de tenir le témoin d'un créancier par le *pan* de sa robe, ou de présenter au juge ce *pan* comme un symbole : « Il convarroit que chil qui le dete claime « tenise le tesmoing par le *pan* du sercot, ou par le « *pan* de la cote, ou par le *pan* de la cappe, ou par « le *pan* du premeram garnement k'il aroit vestu, « et cil qui le conduise doit dire : sire prevos, ves- « chi Robert, qui chi est contre Huon, qui là est. » (Usages d'Amiens.)] — On coupoit un « morceau » de l'habit de celui qui s'obligeoit à comparoitre devant le juge. Ce *pan*, qui servoit de preuve contre lui, devenoit aussi le « gage » de sa parole. « Bes- « tes... trouvées ès... prez, vignes, pastures, terres, « bois, escrues et autres choses deffendues, peu- « vent estre prinses par le propriétaire du lieu... « ses gens serviteurs ou autres de son commande- « ment, et mener à justice dedans vingt quatre « heures pour estre satisfaits et payez des intérêts « et dommages qu'ont fait les dittes bestes, et s'il « en prend *pan* ou gage il suffit l'apporter à justice « dedans huitaine et ceux qui prennent les dites « bestes, emmenant icelles bestes à justice, ou « apportant le gage ou *pan* du pastre recogneuz « par le dit pastre ou celuy à qui appartiennent les « dittes bestes, ils seront creuz par leurs serment. » (Cout. Gén. t. I, p. 918.)

2. Pan. Mesure, empan : « Si n'avoit pas les « cheveulx plus longs deux *pans* qui luy recerce- « loient tout autour du chapellet. » (Percef. I, 91.) — « *Pan* de cane. » (Cout. de Sever.) C'est par confusion avec « *pan* de cane » que Brantôme écrit : « J'ay ouy parler d'une dame grande et belle et de « qualité ; à qui un de nos rois avoit imposé le nom « de *pan de cas*, tant il estoit large et grand. » (Dam. gal. I, p. 346.)

3. Pan. Entièrement : « Ci vous dirai *pan* le « vostre. » (Ms. 7615, II, f. 125.) En Auxerrois, tout à *pan* signifie tout à fait.

Panache. [« C'est un soudart sans *panache*, « C'est un charpentier sans hache. » (Basselin, LVI.) — « Si vos cornettes vous manquent, raliez « vous à mon *panache* blanc, vous le trouverez au « chemin de la victoire et de l'honneur. » (D'Aubigné, Hist. III, 231.)]

Panade. Soupe de pain, de beurre et d'eau : « Saouls des chastaignes et de *panade*. » (Merl. Cocaïe, I, p. 322.)

Panage, aige. 1° Glandée, nourriture des porcs recueillie dans les bois : « Les maistres de nos eaux « et forests visiteront et vendront les *panages* « appellé avec eux par exprès au jour du bail le « vicomte ou receveur à qui en appartient la « recepte. » (Gr. Cout. de Fr. liv. I, p. 49.) — 2° [Droit payé au seigneur d'une forêt pour y laisser des porcs prendre la glandée : « Paier coustumes, « trespas, *panages* et plusieurs choses, dont men- « tion est faitte ès lettres dessus dittes. » (Ord. V, p. 318, an. 1343.)] — « Aux seigneurs hauts justi- « ciers ayans droit de gruerie, de garenne, appartient « la paisson et *panage* des bois assis en leur terre « et seigneurie. » (Cout. Gén. I, p. 312.) — 3° Droit établi en Bresse de prendre sur la récolte « une « quantité de bled, par exemple de vingt mesures « que le granger ou le métayer retient par le con- « trat de grangeage à prendre sur les bleds avant « que de les partager, pour nourrir les moissonneurs « ou batteurs. » (Laur.) — 4° Apanage : « Baudouin « comte de Flandres, et Louys comte de Blois, s'es- « tans croisez avec le venitien, Baudouin s'étant « emparé de l'empire de Constantinople, departit « entre ses principaux capitaines quelques provin- « ces par forme de *panage*. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 691.)

Panaillon. Chiffons, lambeaux. Au chapitre 81 du tome XI d'Amadis, il est parlé de *panaillons* délabrés de la pucelle Finistée, qui avoit longtemps été, avec Amadis de Grèce, dans la compagnie de la femme de ce prince.

Panart. [Coutelas : « Un coustel à deux taillans, « nommé *panart*. » (JJ. 163, p. 179, an. 1408.)]

Pancaliers. « Choux *pancaliers*, » ainsi nommés de Pancaliers en Savoie. (Borel.)

Pançart (Saint). Le carnaval. Voy. l'Hist. de Sainte Léocade, ms. de S. Germ. f. 31.

Pancarte. 1° Affiche énumérant le tarif de certains droits. [Voir au Musée des Archives départ. pl. XLV, une pancarte de 1339 indiquant la taxe du pain à Nimes.] — « Sont tenus tous seigneurs pre- « tendans droit de peage, soit par eau ou par terre, « mettre à un poteau au chef de la peagine, la *pan-* « *carte* contenant les droits qu'ils pretendent. » (C. G. II, p. 6.) — [2° Par plaisanterie, registre, toute espèce de papiers : « A confort l'ay recommandée « Qu'il en face tout à sa guise, Et *pancarte* lui ay « baillée, Qui d'estranges pays devise. » (Charl. d'Orl. 85e bal.)] — 3° On appelait, à Orléans, *pancarte* l'ancien registre des fiefs. (L. C. de D.)

Pance. [Panse, estomac : « Voire, voir, mes « g'emple ma *pance* De bons morciaus et de bons « vins. » (Rose, v. 14426.)]

Gloz a mauvais mester
Et poi fait à proiser,
Quand la *pance* est amplie. *(Prov. du Cte de Bret.)*

Dans Modus, f. 3, la « *pance* du pied » signifie le cou de pied.

Pancé. Qui a la panse pleine. « Robin qui estoit « bien *pancé* dormoit. » (Nuits de Strap. I, p. 278.)

Panceron. Gros ventre. (Cotgrave.)

Pancerotte. Diminutif de panse. (Cotgr.)

Pancharte. Impôt, contribution : « Ceux qui « estoient commis au mesnagement de nostre « France, au lieu de soulager de traittes, aydes et « subsides, les pauvres sujects affligez d'une longue « guerre, introduisirent une nouvelle dace, sous le

« nom de *pancharte*, qui estoit une imposition par « tout le royaume d'un sol pour livre de chaque « danree vendue. » (Lett. de Pasq. II, p. 350.)

Panche. Panse :

De tout poisson fors que la tanche
Prens le dos et laisse le *panche*. (*Henry Estienne.*)

Panchement. Pente, courbure. (Cotgr.)

Panchire. [Pansière, partie de l'armure qui couvre l'estomac et le ventre : « Mais à present « cascuns est armeis d'une cotte de fier appellée « *panchire*, sor petit chevaus, et ont vestu un joupon « de festaine à le deseur. » (Jac. Henricourt, Guerres de Liege, ch. 41.)]

Panchon. [Sorte de filet : « Et instrumentum « piscandi in aqua ejusdem molendini, quod appel- « latur *panchon*. » (Cart. de Ste Genev. an. 1224.)]

Pancier. Pansière, comme *Panchire* : « Là « entroient les Gandois armez de leurs jaques, hau- « bergeons, *panciers* et huvettes, et s'aventuroyent « de nouer en tel estat la riviere, mais les archers « les tuoyent, noyoyent et assommoyent comme « bestes. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, I, p. 401.)

Panciere. Qui a un gros ventre :

Gloute *panciere*, vil et orde,
Ainçois mais que de vous estordre
Vous domray-je si en la pance. (*Desch. f. 380.*)

Pançu. [Ventru, dans Froiss. X, 29.]

Pandectaire, dans Cotgrave. Mot formé de pandectes, qui proprement signifie un recueil complet de doctrine, et qui subsiste pour désigner la collection des décisions des jurisconsultes, publiées par les ordres de Justinien, qui est aussi nommé Digeste. On a autrefois appliqué le mot pandectes à d'autres recueils. Il y a un dict. de médecine nommé *pandectaire*, qui a été composé à la fin du XIIIe siècle.

Pander. [Prendre des gages, des *pans*, saisir : « Et cognissons, et voirs est, que en ne puet, ne « doit homme ne femme manant sor erne dedens « Bredenarde traittier ne mener autrement que par « le loi devant nommée, ne *pander*, ne deswagier, « ne prandre, ne arrester si ce n'est par la devant « dite loi, par eschevins ou par le comte meismes. » (Comté de Guines, an. 1272.)] — « Les dits aman « escoutete chascun en ses mecres font les pandin- « ghes ou desgagement qui se presentent à la « requeste de partie, et en cas de contredit ou « opposition, laquelle l'executé ou *pandé* doibt faire « en dedans sept jours après l'exploit sur luy fait, « à peine de namtissement du pretendu deu, sera « tenu de faire signifier la ditte opposition au « demandeur, et requerir que jour luy soit assigné « à comparoir devant la justice en dedans les pre- « miers quinze jours ensuivants la ditte pandinghe « si avant qu'il soit resident au dit pays. » (N. C. G. I, p. 299.)

Pandinghe. Saisie (voir PANDER). On lit dans la Cout. de Langle : « L'aman et escoutet font toutes « *pandinghes* et desengagements chacun en ses « mestiers pour debtes crues et causes civiles à la « requeste des parties. » (N. C. G. I, p. 303.)

Pandorer. Combler de dons comme le fut Pandore :

Ou print Eol la douceur zephirine
Mais ou print Mars un orgueil si luisant
Pour *pandorer* ta clairté surdivine. (*L. Le Caron, 6.*)

Pandouer. Piquets auxquels on suspend la toile tissée pour la blanchir. On lit dans les preuves de l'Hist. de Beauvais par un bénédictin, f. 279, an. 1182: « A l'extension adecertes des draps, les pendouers « doivent estre fichés à terre par esgal hautaige : « et quiconques des *pandouers* ou des pendans « draps ou des choses appendant aura fait forfa- « chon, » et dans le latin : « Ad extensionem quoque « pannorum peditoria æquali altitudine in terra « affigi debent, et quicumque de peditoriis vel de « pannificio appendentibus forefactum fecerit. »

Pane. [1° Cuir recouvrant un bouclier : « Et le « jaiant parmi la *pane* De l'escu le Cerf de sa « mache. » (Rom. de la Violette.)] — « Il attaignit « l'escu Boort par dessoubz et il emporta la *pane* « tout avant soy ainsi comme se ce fust ung samit. » (Lanc. du Lac, III, f. 22.) — 2° [Fourrure : « L'ende- « main, je li envoiai drap pour faire une robe, et « la *pane* de vair avec. » (Joinv. § 138.)]

Paneau. 1° Petit pan d'étoffe, haillon. (Cotgr.) — 2° « *Paneau* de doile » Ibid., panneau de douelle, ayant au dedans ou au dehors la courbe d'un voussoir.

Panechié. Moisi : « Pain... mal essuyé... ou « *panechié*. » (Ord. V, 119.)

Panel. [1° Pan de vêtement : « Et puis comment « il s'en ala Laver en l'eve du fossé, Et il a son *panel* « trossé. » (Ren. v. 6006.) — 2° Grosse toile placée sous le bât : « Les *panelz* et sacz. » (JJ. 169, p. 47, an. 1415.)] — 3° Liste : « Soient demandés les « jorours de l'assise solonc le *panel* de lour nosmes. » (Britt. Lois d'Angl. f. 119.)

Panele. Espace entre les pannes d'un toit à remplir par le couvreur :

Je sui cil qui les mesons cuevre
Desus des tortiaus en *panele*,
Il n'a homme dusqu'à Neele
Qui miex les cuevre que je fas. (*Ms. 7218, f. 214.*)

Paneler. Prendre les lapins au panneau : « Qui « est pris en garenne chaçant ou *panelant* de jours « il doit soixante sols d'amende. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 604.)

Panelet. Panneau, filet. (Modus, f. 102.)

1. Paner. [Saisir, comme *pander* : « Ce de cou « nous estiens en deffaute dou tout, u en partie, « nous otrions et volons que il et cascuns d'iauls « puissent por ce *paner* sour nous et sour le nostre, « dedens nostre terre et defors, sans meffaire « encontre nous. » (Martén. Anecd. I, c. 1247, an. 1292.)] — « Les seigneurs vassaux, hauts justiciers « en leur justice pourront faire *paner*, arrester, « vendre, et executer les biens de ceux de leurs « devans rentes et redevances annuelles. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. II, p. 96.)

2. Paner. [Essuyer avec un linge : « Come ele

« la trouvast ointe, ele de bambais la *pana* o grant « reverence. » (Ms. Saint Victor, 28, f. 192.

Panerée. Contenu d'un panier : « L'en disoit « qu'elle avoit ponnu une *panerée* d'œufs. » (Ménag. t. I, 8.)]

Paneron. Petit panier. (Cotgr.)

Panerot. Même sens, Rabel. II, 233.

Panestier. [Boulanger : « Les patissiers paieront « autant que les autres *panestiers*. » (Cout. de Bourg. Liv. rouge de la Ch. des Comptes, fol. 117.)]

Paneter. Pétrir. « Tous ceux qui fourniront « pain à vendre, qu'ils facent pain blancq de deux « deniers ou quatre deniers, et le pain bis de six « deniers ou autrement à la discretion du juge, et « qu'ilz soient bien *panetez*. » (N. C. G. I, p. 457.) — [« Lequel blé doit estre cuis et *panetez*, et estre « le pain distribué aux pauvres. » (Ch. de 1304, dans Du Cange, sous *Panetarius*.)]

Paneterie. 1° Lieu où on serre le pain. (Rob. Estienne.) — 2° L'un des six métiers de l'hôtel du roi.

Panetier. [Chef de la paneterie royale : « Li rois « a doné à son mestre *panetier* la mestrise des tale- « meliers, tant com il li plaira. » (Liv. des Mét. 9.)

Panetiere. Sac de cuir où les bergers enferment leur pain : « Maintenant, quant vient à la pasture, « ils eslisent, en recousant leur *panetiere*, Biètris « et Alison, priant qu'elles leur octroyent leurs « amours. » (Percef. II, f. 116.)

Et sur le champ apparoistre l'on voit
Un bergeroit, à la chere esveillée ;
Sa *panetiere* en escharpe il avoit,
Et à son bras sa fonde entortillée. *(J. de du Bell. f. 327.)*

Paneton. Partie de la clef qui passe dans les gardes d'une serrure. (Cotgr.)

Paniaus. [Pans de vêtements : « Les chars crues « il mettent entre lour selles et lour *paniaus* ; quant « li sans en est bien hors, si la manjuent toute « crue. » (Joinv. § 489.)]

Panicault. Espèce de chardon : « Se aller frotter « le cul au *panicault*. » (Rabel. II, 278.)

Panice. Panique. (Cotgr.)

Panicle. Petit pain. (Cotgr.)

Panier. [1° Ustensile d'osier : « Et au col le « *panier* A metre son poisson. » (Oustill. au Vilain.)] — « Tout le harenc qui vient à Paris en *panier* ou « en charette ; c'est à scavoir en banne. » (Ordonn. des R. de Fr. I, p. 575.) — 2° [Bijou en forme de panier : « Un *panier* de cristail garny d'or dont « toute la garnison est brodée de perles, balais et « rubiz d'Alexandre. » (Pièces sur Charles VI, t. II, p. 352.)]

Expressions : 1° « Peschier au *panier*, » n'avoir plus d'argent :

Si je pers, bien puis dire helas :
De mauvaise heure vous montray
Ces .xx. frans, car plus d'argent n'ay :
Peschier m'en iray *au panier*,
Plus n'aray maille ne denier. *(Desch. f. 374.)*

2° « Ce n'est pas le pis d'un *panier*. » (Prov. dans Rab. IV, p. 212.) — 3° « Adieu, *Panier*, vendanges « sont faites. » (Brant. Dam. gal. I, p. 427.) Ce furent les dernières paroles d'un capitaine de ce nom qui fut tué d'un coup de canon. — 4° « Il est « sot comme un *panier* percé. » (Oudin.)

Paniere. Corbeille à anses. (Vatic. 1490, f. 169.)

Panifice. Boulanger. (Cotgrave.)

Panifier. Faire le pain. (Cotgrave.)

Panifle. [Lambeaux, chiffons : « D'un ort et « viel burel vestue Ratasselé de clustriaus, De viés « *panifles* et churriaus. » (Gullev. pèler.)]

Panil. Penil. (Villon, p. 90.)

Panilliere. [1° Penil, au reg. JJ. 111, p. 215, an. 1377.] — 2° Filet, panneau. (Cotgr.)

Paniot. [Espèce d'opale : « Un petit reliquaire « d'or, où il a une pierre appellée *paniot*, verte et « contre le jour vermeille, en laquelle a par devant « une ymage de femme et derriere une croix en « terre. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.)]

Panis. Panic ; Du Verdier dit de la fertilité de l'Ethiopie : « Le millet et le *panis*, croist si haut « qu'il passe par dessus un homme à cheval. » (Du Verd. biblioth. p. 63.)

Pannanesse. [Femme vêtue de guenilles, au reg. JJ. 199, p. 144, an. 1463.]

Pannart. [Coutelas : « De chaude cole ferut ledit « Helyoton sur la teste un cop d'un coutel dit *pan-* « *nart*. » (JJ. 120, p. 260, an. 1381.)]

1. Panne. Pièce d'un comble en charpente, portant les chevrons : « Si aucuns des voisins qui « ont leurs maisons contigues et l'entredeux d'icelle « de bois et de bricque, fondé en fons communs et « lonc également, et sur icelui mis goutiere com- « mune pour porter l'eau de leurs maisons veut « lever sa maison plus haut que celle de son voisin « doit icelle une *panne de bois* de son costé au long « de l'autre *panne* commune qui soutient la gou- « tiere commune et sur icelle *panne* nouvellement « mise de son costé lever sa maison tant qu'il lui « plaira et mettre goutiere pour porter son eaue. » (C. G. t. II, p. 716.) — « Quant aux réparations et « ouvrages qui se font entre deux heritages voisins « et contigus ...se le parois separant et faisant la « closture aux dits héritages est scitué sur l'un « d'iceux, le propriétaire d'iceluy héritage doit à « ses despens payer et mettre en œuvres les seuilles, « *pannes*, esteaux et loyens que l'on dit gros mem- « bres. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 989.)

2. Panne. Grand vase de terre pour couler la lessive, en Anjou : « Tous marchans de *pannes* à « faire buée. » (D. C. sous *Panna* 1.)

3. Panne. [1° Fourrure : « Plus donnons à notre « dite belle seur deux de nos *pannes*, l'une de mar- « tre, et l'autre d'armines, des meilleures de nos « longues robes. » (Dom Lobineau, Hist. de Bret. preuves, II, c. 1317, an. 1469.) — « Une *panne* de « renars. » (JJ. 115, p. 356.) — « .xvi. *pannes* blan-

« ches d'avorton. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 250.)] — « En ce printemps on doit estre vestu de robes « qui ne soient trop chauldes ne trop froides et user « de draps et *pannes* legieres. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 113.) — 2° Terme héraldique ; fourrure de vair, d'hermine.

La *panne* en est à eschequiers. *(Parton. f. 142.)*

3° Cuir recouvrant l'écu :

En leur dessus, parmi la *panne*,
Li cox est granz ; la bone espée
En plain pié en l'escu colée ;
Quant il ne l'en puet resaicher
Li rois l'en fait grant enconbrier,
Oste la guiche et le col baisse
Et l'espée enz en l'escu laisse. *(Parton. f. 138.)*

Panneau. 1° Filet, dans Desch. f. 438. « Guette « au *panneau.* » (Moy. de parv. 11.) — [2° Pièce de bois formant l'écoutille : « Pour un cent de clous « qui a servy et a esté employé aux *panneaux* de « la ditte galleace. » (Ms. de 1541, dans Jal, gloss. nautique.)]

Pannechier. [Faire du pain, aux Ordonn. V, p. 119, an. 1367.]

Pannel. Panneau, filet :

Au trou où le conin se glice,
Ma bourse et mon *pannel* tendroie. *(Desch. f. 438.)*

Pannement. [Saisie, Hist. comit. Lossens, p. III, p. 37.]

Panner. [Saisir : « Li cuens de Blois poet et « pora dès ores en avant justichier, saizir et *panner* « sour les hommes de fief. » (B. N. anc. 10196, 2. 2. fol. 49.)]

1. Panneterie. [Halle au pain : « Les patissiers « paieront autant que les autres panestiers, et leur « convient tenir estal à la *panneterie*, tant comme « il y ait estal vacant. » (Cout. de Bourges, f. 117.)]

2. Panneterie. Collectif de paniers. Dans un règlement fait par le maire de Rouen pour les marchands de maree en cette ville, on lit : « Nous avons « ordonnée que doresenavant les marchans apporteront telle *panneterie* comme le patron de Paris. » (Ord. V, p. 253, an. 1369.)

Pannetier. [Boulanger, aux Ordon. V, p. 676, an. 1331.]

Pannier. [Panier, bât : « Ledit Jehan considerant que ce n'eust pas esté l'aisement de l'enfant « ne de sa beste, mesmement que les *panniers* « estoient parfons comme bachoes. » (JJ. 121, p. 188, an. 1382.) — « Et pour faindre de partir, eust « troussé ses *panniers* sur ledit cheval. » (JJ. 116, p. 75.) — « A Pierre du Fou coffrier pour .II. *panniers* d'ozier couvers de cuir de truye, ferrez et « clouez ainsi qu'il appartient et fermans à clefz. » (Compte de 1387.)]

Panniere. Corbeille à pain, dans la coutume de Valenciennes. (N. C. Gén. II, p. 258.)

Pannil. [Pénil : « Le *pannil* est le lieu pelu. » (H. de Mondeville, f. 30 b.)]

Pannir. Saisir, frustrer, dans S. Bern. Serm. fr. p. 374.

Pannis. [Saisie : « Et eu cas où ly maire de « lieu seroit deffallans l'arrest ou le *pannis*, il seroit « tenu de payer le debte. » (Hist. de Liége, II, 438, an. 1403.)]

Pannonceau. [1° Pennon, bannière : « Es *pannonceaux* et ès bannieres, Dont le vent tient « maintes enverses, Reluisent les couleurs diverses. » (G. Guiart, an. 1304.)] — « La reyne envoye « à Lancelot un *pannonceau* à une langue vermeille « lequel elle veut qu'il porte sur son heaume. » (Lanc. du Lac, I, f. 105.) — « Recongneut Lancelot « au *pannonceau* qu'il avoit sur son heaulme, et ce « feut la premiere congnoissance qui oncques eust « esté portée au temps du roy Artus sur heaulme. » (Lanc. du Lac, I, fol. 107.) — 2° On appelloit « *pannonceau* du roy » une espèce d'étendard ou banderole où étoient représentées les armes du roy. Ce *pannonceau*, sur un héritage ou maison, étoit un signe de décret ou saisie (D. C. sous *Pannoncellus*), ou que les héritages étoient sous la sauvegarde expresse du roy. (Laur.) — De là ce mot passa à la signification du « placart des armes du roy, que « l'on affiche sur l'entrée d'une maison qui est « saisie et en criées et mise en la main du roy ou « de justice. » (Id.) — 3° Girouette armoriée. (Monet.)

Pannoyer. Tourner dans la paume de sa main, comme *paumoyer*. « Lors va saisir son glaive et le « print à *pannoyer* et escremer et à tournoyer en « tout son chef. » (Percef. I, fol. 112.) — « Puis il « print un glaive qu'il trouva à ung lez de la salle, « si le print à *pannoyer.* » (Ibid. II.) — « Si broche « le cheval des esperons *pannoyant* une forte lance « de sapin. » (Ibid. I, fol. 144.)

Panoc. [Ventre, pénil : « Icellui prisonnier de « son petit coutel qu'il portoit, frappa ledit Pinel « par la *panoc*, telement que dedens trois jours « après ou environ mort s'ensui. » (JJ. 120, p. 162, an. 1352.)]

Panoche. Injure (v. Pagnote). On voit, dans les Mémoires de Du Bellay, l'origine de ce nom. « Nos « soldats n'avoient qu'un pain par jour pour tout « payement, de sorte que les Espagnols quand ils « estoient à l'escarmouche, les appelloient soldats « de la *panoche.* » (Mém. de Du Bell. X, f. 326.)

Panon. [1° Pennon, (v. ce mot). « Et s'a brandi « la lance au *panon* de cendal. » (Brun de la Mont. v. 3480.)] — 2° « Attraire à son *panon*, » mettre dans son parti.

Il avoit d'eulx son escript et son bon,
Oultre vouloit leur cuir rere et peller
Les leups avoit attrais à son *panon*
Pour le surplus à sa force appliquer. *(Desch. f. 132.)*

Panoncel—eau. [1° Pennon : « A chascun de « ses carniaus (dont il y avoit bien cinq cens) avoit « une targe de ses armes et un *panoncel.* » (Joinv. § 516.)] — « Lequel escuyer demanda le *panoncel* « de son parrain qui baillé lui fust et tantost l'ala « mettre sur une tour que il conquist. » (Hist. de B. Duguescl. p. 385.) — « Au devant du duc Jean « vinrent ...tous ceux de la ville vestus de blanc et

« de noir, et tous les petits enfants avoient *panon-* « *ceaux* d'hermines blancs et noirs et on cria Noel. » (Hist. d'Artus III, p. 743.) — 2° Affiche : « Tant faire « les criées et proclamations devant la principale « porte de l'eglise parrochiale, et mettre affiches et « *panonceaux* contre les portes de la ditte eglise « et hostel de ville. » (Cout. Gén. I, p. 42.)

Panosse. Sorcière édentée. (Cotgr.)

Pansard (S^t.) Carnaval : « Les festes de *saint* « *Pansard* auquel temps un chaçun sçait que fleu- « rissent les mots de gueule. » (Contes de Chol. 88.)

Pansardides. Folies du carnaval. (Du Tillot, Hist. de la feste des foux, p. 125.)

Panse. Voir Pance. On lit dans Villon, p. 18, et dans Rab. I, p. 211 : « De la *panse* vient la danse. » — « Apres la *panse* vient la danse. » (Apol. pour Hérod. p. 353.)

Pansotte. Petite panse. (Des Acc. Bigarr. 140.)

Pansse. Pensée.

Si par est concrete sa *pansse* ;
Ou bon pensser ou elle pensse
Moult est lor pensée contrere. *(Ms. 7218, f. 330.)*

Passer. [Penser : « Et misires Gauvains oste « les seles, et *passe* plus de la mule à la damoiselle « que de son cheval. » (Perceval le Gallois, en prose, p. 36.)]

Pant. [1° Pan d'habit : « Mibriens prist Makaire « par le *pant* de l'hermine. » (Aiol, v. 9658.)] — 2° Pan de mur : « Quant aux *pants* et cloisons de « bois, ils ne seront tenus et reputez moictoyens, « s'ils ne sont assis sur le meillieu de la seule qui « fait le *pant*. » (Cout. Gén. I, p. 200.)

Pantagruelion. Chanvre, dans Cotgr. d'après le passage suivant de Rabelais : « Il fait charger « grande foison de son herbe *pantagruelion*, tant « verde et crude que confite et preparée. » (Rabel. liv. III, p. 253.) — Le Duchat remarque que ce mot ne peut signifier du chanvre que parce que « c'est « de cette herbe que ce fait la corde qui sert à « étrangler les malheureux qu'on attache au gibet. « Comme le supplice de la hard est beaucoup plus « ancien en France que le règne de François Ier, il « faut que Rabelais ait donné au chanvre le nom de « *pantagruelion*, par rapport à ce que fut sous ce « prince que ce supplice commença d'être mis en « usage contre les luthériens et protestans françois « qu'on elevoit au gibet avec une poulie, pour ainsi « guindez les faire perir par la flamme et par la « fumée du feu qu'on allumoit sous eux. Rabelais « qui n'osoit s'expliquer sur ce qu'il pensoit d'une « telle inhumanité, dit que Pantagruel tenoit à la « gorge ces malheureux et qu'en cet etat ils se « plaignoient de la maniere insupportable dont il « leur chauffoit le tison. »

Pantagrueliste. Bon biberon. Ce mot est formé du nom de Pantagruel, l'un des héros de Rabelais. (Cotgrave.)

Pantalais. Maladie d'oiseaux. « Ce mal de *pan-* « *talais* de la gorge advient aucunes fois de ce que « l'oiseau estant fort se bat sur la perche ou sur le « poing ; et se debattant se rond aucunes petites « venes du cerveau, qui s'espend sur le gosier le « sang escoulant des venes rompues et se desseche, « et estant sec, se defait par petites escailles. » (Fouill. Faucon. f. 30.)

Pantalon. [1° Nom donné par raillerie aux Vénitiens qui honoraient saint *Pantaleone :* « Et « après que les *Pantalons* avoyent demeuré demy « heure la bouche beante de quatre doigts. » (D'Aub. Confess. II, fol. 111.)] — 2° Personnage bouffon du théâtre italien qui porte une culotte longue et représente les vieillards. (Mol. Pourceaugnac, II, 4.) — 3° Homme qui prend toutes sortes de rôles pour arriver à ses fins. Monsieur donnoit le nom de *pantalon* à Mr de Châteauneuf, garde des sceaux. (Mém. du card. de Retz, II, p. 225, an. 1651.) — 4° Longue culotte du pantalon. On a dit des gens qui travailloient aux mines d'Olkus, en Pologne : « Ils ont « pour tout habit un miserable *pantalon*, d'un « simple canevas si bien peint de la couleur de « cette terre metallique, qu'il sembleroit qu'ils sor- « tent d'une teinture jaune. » (Le Labour. Retour de mad^e de Guebriant, p. 26.)

Pantalonismes. Pantalonnades. « Ballets, « mascarades, musiques de toutes sortes, *pantalo-* « *nismes* à Paris à l'hostel du connestable de Mont- « morency le mercredy 5 mars. » (Beauchamp, Rech. des théâtres, III, p. 39.)

Pantarque. Mot forgé par Rabelais ; *pancarte* retourné : « Le prierent de vouloir le procès cana- « basser.... et luy livrerent les sacs et *pantarques* « entre ses mains. » (Rab. II, p. 108.)

Pante. Pente. (Cotgr.)

Pantellement. Palpitation. (Cotgr.)

Panteller. Palpiter : « Ce disant tourna la face « de l'autre costé ; et surmonté de sa furieuse pas- « sion, tasta d'une main tremblante ou son las « cœur *panteloit*. » (Yver, p. 622.) — « Les mains « nous tremblent, et le cœur vous *pantele* de tris- « tesse. » (Mem. de Sully, XI, p. 143.)

Panthe. Filet pour la chasse (voir Pantière).

Larges espieux, toiles, *panthes* de retz,
Meutes de chiens, piqueurs. *(J. Du Bell. f. 227.)*

Panthere. [1° Animal : « *Panthere* est une « beste tachiée de petiz cercles blans et noirs, au- « tresi comme de petiz oils. » (Brun. Latin. Trés. p. 249.)] — 2° Pierre précieuse. (Marb. de Gemmis, p. 1674.)

Pantherien. 1° Tacheté. (Cotg.) — 2° Cruel. (Id.)

Panthière. Filet, voir Pantière ; par suite toile d'araignée : « Le gouvernement de cette machine et « *panthiere*, quand quelque bestiole y vient donner « dedans. » (Morale de Plutarque, trad. d'Amyot, II, p. 395.)

Panthuys. Terme de coutume. « Tous estran- « gers qui se veulent fonder heritiers en une maison « mortuaire de ce pays, sont tenus es mains de « l'officier et de la justice apporter certification de

« sa personne, de sa residence, de sa descente, et « affinité au deffunt, et ce fait bailler caution *panthuys* pour sister à droit an et jour aux crediteurs « pour sa portion hereditaire. » (N. C. Gén. I, 308.)

Pantiere. Filet qu'on tend verticalement pour prendre les petits oiseaux :

Non plus que le poisson qui cherchant ses appas
Se prend à l'hameçon, ou la troupe legere
Des oyseaux peinturez surpris à la *pantiere*,
Ainsy survient la mort, doucement, pas à pas,
Qui fine nous surprent, et nous meine au trepas.
Poës. de Belleau, t. I, p. 89.

Pantine. Subdivision d'une main de soie. (Cotg.)

Pantof. [Mesure de grain, au reg. JJ. 64, p. 161.]

Pantoier. Haleter, panteler : « De la frayeur « *pantoie* mon aleine. » (Loys le Caron, f. 28.)

Pantoiment. En haletant :

Il a les yeux ternis et la face lavée
Et le cœur si gonflé qu'il ne scauroit pleurer,
Ny du chaud estomach une plainte tirer ;
Mais tout *pantoiment* il halloite de rage,
Veut sortir tout à coup, et se pousse et se suit
Mais au lieu de passer, estoufé le conduit. *(Desport. 450.)*

Pantois. [1° Maladie des oiseaux ; essoufflement.] « Ce mot (*pantois*) est frequent et usité aux « faulconniers qui de cette maladie, quant aux « oiseaux de proye, sont trois especes ; l'une du « *pantois* qui vient à la gorge ; l'autre de celuy qui « procede de froidure ; la tierce qui se congrege « aux reins ou roignons. » — [« Le romman des « oiseaux et de leur chasse, composé par Gaces de « la Vigne (XVe s.), duquel romman sont ces vers, « touchant deux maladies ausquelles oiseaux de « proye sont subjects : « Ils ont *pantais* (bien m'en « recors) Et filandres dedans le corps ; » au lieu « duquel mot *pantais* on escrit *pantois*, qu'on lit « au romman d'Alexandre, dict du halletement d'un « homme travaillé. » (H. Est. *Précellence*, p. 13.)] — 2° Haletant : « Son estomac *pantois* sous sa cha« leur frissonne. » (Régnier, disc. au roi.)

Pantophle. Pantoufle. (Rabel. IV, p. 36.)

Pantouer. [Châtelaine, porte-clés : « Pour .III. « onces de perles ....pour mettre en la broudeure « d'un poleçon et d'un *pantouer* à clefz. » Nouv. Comptes de l'Arg. p. 33, an. 1342.)]

Pantoufle. [« Tous cordouaniers qui feront « *pantoufles* y seront tenus mettre semelles et bor« dures de bonne vache. » (Rec. des Mon. inéd. du Tiers Etat, IV, p. 223.)]

Pantoufler. Déraisonner ; mot forgé par madame de Sévigné, dans ses lettres, t. III, p. 263 : « Voila Corbinelli trop aise ; nous allons bien *pan« toufler*. » Nous disons « raisonner pantoufle. » Cette dernière locution vient d'un jeu de mots entre *raisonner* et résonner ; la pantoufle ne *résonne* pas.

Pantouflerie. Raisonnement de pantoufle : « Vous estes desaccoutumée de philosopher, ma « bonne, mais non pas de raisonner ; il y a des « philosophes dont la *pantouflerie* ne vous deplai« rait pas. » (Mme de Sévigné, V, p. 232.)

Pantoufleux. Qui se rapporte aux pantoufles. (Cotgrave.)

Pantouiller. [Panteler, haleter : « Mais al tierz « pas est chancelez, Et quant ne sout à apoiier, Jus « l'en covint à trebuchier ; Braceie e beit, crie e « *pantouille*. » (Chr. des ducs de Norm. v. 25557.)]

Panufle. [1° Panoufle ; morceau de peau de mouton avec sa laine, dont on garnit des sabots.]

Aurés vous souliers à liens,
Larges à mettre grans *panufles*. *(Rose, dans Borel.)*

[2° Haillons (v. PANIFLE) : « L'en le devroit en ung « putel Tooiller cum un vieus *panufle*. » (Rose, v. 6409.)]

Paolier. [Chaudronnier : « Quant le suppliant « fut au lieu de Gimont, trouva ung *paolier* ou « poillier nommé Colin. » (JJ. 178, p. 75, an. 1446.)]

Paon. [1° Paon, oiseau : « Li gentils *paons* hono« rez... Tant cointement le pas aloit, après sa poe « contenoit. » (Dits de Watriquet, p. 313.) — « (Les « Tafurs qui suivaient les croisés) Plus aiment char « de Turc que *paons* empevrés. » (Ch. d'Antioche, V, 79.)] — De là les expressions suivantes : 1° « *Paon* « revestu. » (Cotgrave.) — 2° « Langue de *paon*. » (Parton. de Bl. f. 164.) — 3° « C'est un *paon*. » (Oud.) — 4° « Faire le *paon*, » se panader, faire comme le paon qui marche superbement et s'admire en étalant sa queue. (Oudin.) — Découvrir son derrière, comme le paon qui étale les plumes de sa queue.

Il fit le *paon*, se braie avala
. . . . . Trestout porkia. *(Poës. av. 1300, IV, p. 1291.)*

II° [Plumes de paon : « Nus chapelier de *paon* ne « doit rien de chose qu'il vende ne qu'il achate « apartenant à son mestier. » (Liv. des Mét. 253.)]

III° [Pion du jeu d'échecs : « Ou li rois perdit « comme fos roys, chevaliers, *paons* et fos. » (Rose.)]

Li *paon* d'emeraude verde comme pré herbu,
Li autre de rubi vermaux comme ardent fu
Rois, ferge, chevalier, roc, aufin et cornu.
Not. des Vœux du Paon, f. 45.

Le *paon* de la ferge a fait avant aller,
Et la pucelle tret errament sans muser
Son chevalier en dextre pour le *paon* embler ;
Le Baudrain tret la ferge pour li *paon* sauver. *(Id. f. 47.)*

[IV° Vœu du *paon*. Souvent, avant de découper le *paon*, dont chaque convive devait avoir un morceau, si le servant était habile (voir Lancelot), le chevalier se levait et prononçait un vœu d'audace ou d'amour dit vœu du *paon*. La formule de ce serment bizarre était : « Je voue à Dieu, à la Vierge « Marie, aux dames et au *paon*... »]

Paonace. I° *Adjectif*. 1° Damassé, chatoyant, comme la queue du paon : « S'ele vest escarlate « vermeille ou *paonace*. » (Chastie Musart, f. 106.) — 2° Traînant comme la queue du paon. On a dit de Bucéphale :

Les costes a bauçans et fauve le crespon,
La queue *paonace* fete par derision. *(Rom. d'Alex. f. 4.)*

II° *Substantif*. Etoffe damassée : « Aussi bien sous « bureau comme sous *paonace*. » (Geofroy, Satire des patenostres, dans Borel.)

Paonassé. [Damassé : « Une robe d'un marbre

« *paonassée* fourrée de menu vair, de .iv. garnemens. » (Compte d'Est. de la Fontaine, an. 1351.)]

Paonet. Pion du jeu d'échecs.

> Le seignor ont trouvé à mesnie privée,
> Ou jouoit aus eschés à sa fille l'ainsnée
> Si que d'un *paonet* l'avoit ja pres matée. *(Ms. 7218, f. 348.)*

Paonne. [Femelle du paon : « Chier et bien « amé, pour ce que nous desirons avoir certain « nombre de paons et de *paonnes* blanches pour « faire nourrir en nostre chastel et parc de Montilz- « lès-Tours, nous voulons et vous mandons très à « certes, et sur tout le plaisir que desirez nous « faire, que nous en faciez trouver en vostre viconté « ou ailleurs quelque part que les pourrés trouver « jusques au nombre de six, et iceulx envoyez en « nostre chastel de Montils et ce que les *paonnes* et « paons cousteront en achat avec les frais à ame- « ner, nous vous promettons bailler acquit de tout, « sur ce que nous pourrez devoir à cause de vostre « viconté de ceste année. Donné aus dits Montilz le « 9e jour de may 1469. » (Lettre de Louis XI au vicomte d'Orbec, Ord. t. XVII.)]

Paonné. [Damassé : « Velluiaux *paonnés.* » (Compte d'Est. de la Fontaine, an. 1351.)]

Paonner (se). Se pavaner, faire le paon. (Cotg.)

Paonnet. [Pion du jeu d'échecs : « Ysengrin fu « du jeu apris, Del *paonnet* a un roi pris. » (Ren. v. 28950.) — « Et roys et fox et *paonnés*, Et cheva- « liers au gieu perdirent Et hors de l'eschequier « saillirent. » (Rose.)]

Paonnien. Qui a l'air orgueilleux d'un paon. (Cotgrave.)

Paonnier. [Piéton, fantassin ; on a dit de chevaliers démontés par des archers : « Lui et sa route « ont si bien fait Qu'auques les ont arriere trait, « Plus qu'à deux fois ne trait archiers, Plusieurs en « a fait *paonniers.* » (Rom. d'Athis.)]

Paor. [Peur : « En amer gist hardemenz et « *paors.* » (Couci, VII.) — « Quant li rois Guis se vit « enclos, s'il ot *paor* ce ne fu pas merveille. » (Mén. de Reims, § 44.)]

Paoros. [Peureux : « E dist as *paoros* que il se « tornassent chascon en sa meson. » (Macch. I, 3.)]

Paot. [Pavot : « Fleurs de *paot*, broiiés en oile « d'olive. » (Littré, Langue fr. II, p. 121, XIIIe s.)]

Paour. [1° Peur : « Pour desfandre son cors sans « avoir nul *paour.* » (Brun, v. 1791.)] — « Troiche- « rie de *paour*, » exception de droit pour cause de crainte. (Pérard, Hist. de Bourg. p. 514, an. 1266.) — 2° Garde : « Assez y eust l'en veu de chevaliers « gesir à terre qu'ils n'avoient pas *paour* de eulx « relever. » (Lanc. du Lac, III, f. 16.)

Paovret. Pauvret, terme de dédain. (Cotgr.)

Paoureusement. Avec peur. Froissart dit des assassins du connétable de Clisson : « En frappant « sur luy, leurs coups n'avoient point de puissance, « et aussi ce qu'ils faisoient, ils le faisoient *paou-* « *reusement ;* car en trahison faisant, nul n'est « hardy. » (Froiss. l. IV, p. 142.)

1. **Papa.** Terme enfantin pour père. (Pasquier, Rech. p. 147.)

2. **Papa.** Terme burlesque.

> Du cardinal ja ne faut que j'en mente
> S'il n'est *papa*, papelart, papegay,
> Si jourrez vous ce joly mois de may. *(Collerye, p. 195.)*

Papafigue. 1° Becfigue, oiseau. (Cotgrave.) — 2° Masque dit *papafigo* par les Espagnols, pour se défendre du froid et du vent. (Oudin.) — 3° Mot qui dans Rabelais (Pantagr. IV, 45) désigne les hérétiques, parce que l'un d'eux avait fait la *figue* au portrait du *pape*.

Papal. [1° Qui appartient au pape : « Donna le « pape pleine puissance (aux cardinaux) de faire ce « qu'il pouvoit faire, reservé aucuns cas *papaux.* » (Froiss. éd. Buchon, II, II, f. 20.) — 2° Partisan du pape : « Pour ce que l'eschelle (pour prendre une « ville) n'avoit cousté que quatre francs, le païs « disoit en se moquant que les huguenots avoient « autant fait de quatre livres que les *papaux* de « quatre cent mille escus. » (D'Aub. Hist. III, 109.)]

Papalin. Soldat du pape : « Et suffira de faire « marcher les vostres quand les *papalins* seront « prests d'entrer au duché de Milan. » (Bassomp. ambass. en Suisse, II, f. 119.)

Papalisant. Prétendant à la papauté : « Hier « au soir tout tard l'ordinaire de Rome arriva, et « je n'ai encore vu ce que l'on me mande de ces « quartiers là, ni des sujets *papalisans.* » (Mem. de Sully, VIII, p. 105.)

Papaliste. Qui se donne des airs de pape : « L'abbé de Joachin qui est celluy qui fist le *papa-* « *liste* et qui moult avoit escript sur les prophetes « et sur l'apocalipse, et le reputoient comme un « sainct prophète. » (Toison d'or, I, f. 73.)

Papalité. [1° Papauté : « Ne vous laissiés nulle- « ment conseiller du contraire que vous ne demou- « riés en vostre estat de *papalité.* » (Froiss. XVI, 118.)] — 2° Pontificat : « Jean XXII trespassa le XIXe « an de la *papalité.* » (Chr. S. Denis, II, f. 189.)

Papaluste. Sorte de serpent. « Le manche estoit « composé des os de diverses bestes. La premiere « estoit d'une maniere de serpens qui conversent « en carsidoine, et sont plus petits que en nulle « autre terre, si est appellé ce serpent *papaluste ;* « et de ce serpent est telle la vertu que si ung « homme en tient une des costes, il n'a garde de « sentir trop grande chaleur. » (Lanc. du Lac, III, fol. 102.)

Paparot. Cataplasme. (Cotgr.)

Papat. [1° Dignité pontificale : « Au dit concile « general feurent privez du *papat* Gregoire et Be- « nedict. » (Juv. des Ursins, Charles VI, 1408.)] — 2° Supériorité : « Justice, force, atrempance et sa- « pience, lesquelles s'appellent cardinaulx, pour ce « que elles ont sur les autres vertuz principales « royaulme et *papat*, c'est à dire seigneurie. » (L'arbre des batailles, ms. f. 77.)

Papaulx. Gens du pape (pluriel de *papal*) :

Qui a le monde ainsi destruit ?
Et par qui sueffre il tant de maux ?
Je le diray, entendez tuit :
Puisqu'il vint tant de cardinaulx
De compteurs, de divers *papaulx*
De Gezitices, de Simon (actes dignes de Giersi, de Simon),
De convoiteux de excessis dons,
En la court du pape et des princes,
Te fut bien gouverné li mons ;
C'est ce qui destruit les provinces. *(Desch. f. 267.)*

Pape. [L'ancienne langue, trompée par la finale du latin *papa*, a fait *pape* du féminin : « Et avint que « il fu esleuz des barons d'Alemaingne à roi d'Ale- « maingne par la grace la *pape* qui avoit cassei « l'empereur Othon par son meffait. » (Mén. de Reims, § 214.) — « Et s'en vint au plus tost qu'il « pot à Lion, où il trouva la *pape*. » (Id. § 438. — « La *pape* Alixandre. » (Ms. 7615, I, f. 67.) — « La *pape* Gregoire. » (Id. f. 284.) — Le mot s'employait aussi sans article : « *Pape* Clement et les « cardinaux qui de son accord estoient. » (Froiss. II, p. 52.)

Expressions : 1° « Resolu comme le *pape*. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 255.) Cette façon de parler est reprochée à cet auteur dans la défense pour Etienne Pasquier, p. 885. — 2° « La mule du « *pape* ne mange qu'à ses heures. » (Rabel. II, 68.) — 3° « Je croy que vostre parolle est la voix du « saint Esperit, » d'où cette expression « faire « un *pape*. » (Le Jouv. ms. p. 237.) — 4° Par extension du sens que nous venons d'exposer, le mot *pape* s'est employé pour chef de toute religion. On nommoit le savant Duplessis Mornay « le *pape* des « Huguenots. » Les auteurs latins ont dit : *papa Turcorum*, *papa Sarachenorum*, pour désigner le chef de la religion de ces peuples. — 5° On nommoit « *pape* de Quingey » un inquisiteur Dominicain, au village de Quingey, entre Besançon et Dôle. (Boullainv. Essay sur la Nobl. p. 164.) — 6° « Les *papes* « cardinaux, » c'est-à-dire les pères cardinaux. (Chr. de Saint Denis, III, f. 41.)

Papechieu. Vanneau, oiseau gros comme un pluvier. (Cotgr.)

Papefif. Voile de misaine. (Cotgr.) On lit *papefil*, dans Rabel. IV, 273.

Papegaus. [Perroquet : « Lors l'esvertue et lors « s'envoise Li *papegaus* et la kalandre. » (Rose, v. 78.) — « Li *papegaux* sailli en piés; Seignor, dit-il, « oez, Ge di que li roxignoz ment, De la bataille me « present. » (Rom. de Florence.) — « Item una alia « alba... cum paramentis panni serici broderati per « quarellos albos et virides super croceo ad aves « *papegaus* et alias aves. » (Inv. de l'église de Noyon, an. 1419.)]

Papegaut. Nom donné au pape, par Rabelais, dans Pantagruel, V, 2.

Papegaux. [Chambre ornée dans le palais d'un pape, en latin *papagali* ; D. C.] — L'auteur de l'Hist. de Louis XI, dit de l'audience que le pape donna aux ambassadeurs de Louis XI : « Après que nous « fumes entrés dedans le palais, aucuns d'eux cou- « rurent es salles, autres en la chambre de parement « et autour de nous, et nous entrames en la cham- « bre des *papegaux*, là où nous demeurames gueres « que l'on ne nous vint appeller. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 312.)

Papegay. 1° Perroquet : « Guay comme un « *papegay*. » (Rab. IV, 276. — « Le *papegay* prent « un singulier plaisir à se voir aussi bien coloré de « vert, et croy que sans celle couleur que bien luy « advient et plaist, jamais ne parleroit, ne salueroit « ne roy ne seigneurs » (Sicile, Blason des couleurs, f. 12.)

Dont sont ores tel contraire venu ;
Car l'on oy poy rossignol, *papegay*,
Fors seulement que le chant du cucu. *(Desch. f. 157.)*

2° Oiseau de bois ou de carton qui sert de but aux tireurs : « Le 7, 9, 10 et 12 novembre, le duc de « Bourgogne alla voir l'empereur ; le 14, il receut « le fils de l'empereur qui vint voir tirer le *papegay*, « et il fit festoyer les ambassadeurs du duc de Lor- « raine. » (Chron. de 1400 à 1476, t. IV de Louis XI, par Théod. Godefr. p. 394.) — 3° [Lieu où on tire au papegay : « A touz ceulx... maires et eschevins de « la ville d'Arras, salut. Sachent tout comme hono- « rables et sages Jehan le Verrier, lieutenant de « monsieur le bailli d'Arras, nous ait bailliet une « plainte contenant le fourme qui s'ensuit, fait en « *papegay*; justice se plaint de Andrieu Compaignie. » (JJ. 115, p. 85, an. 1378.)]

Papeger. Etre partisan du pape. M. de Bellievre prie M. de Sully de se retirer d'une conférence où étoit le patriarche de Constantinople, nonce du pape en France : « Monsieur je parle pour ce « bonhomme de patriarches qui est ici nomé de « nostre Saint Pere, il est en si grande reputation à « Rome, car il *papege* et dit que s'il s'estoit trouvé « en conseil avec un huguenot, il seroit perdu. » (Mém. de Sully, IV, p. 88.)

Papeillonné. [Terme héraldique, papillonné ; se dit d'un ouvrage à écailles : « Un escut drut « *papeillonnés*. » (Couci, v. 1168.)]

Papelard, art. [1° Homme d'église, comme *papaulx* :

Je muir de dueil, estre vueil *papelart*,
Si ce tems tient, je deviendray hermite. *(Desch. f. 11.)*

2° [Hypocrite : « Or est frere Renart clamez Et si « fet moult le *papelart*, Tant que s'en puisse issir « par art. » (Ren. v. 15188.) — « Tel fait devant le « *papelart*, Qui par derriere le pape lart... Tel ne « mengue ne ne pape, Quant parest en chair ne saïn, « Qui puis en fait moult grant trahin. » (Mir. de Coinsy.) — « Cordeliers et beguins Qui font bien le « *papelart* Sous leur chapes ont renart. » (Queue de renard.) — « Tels sont chil à cest capes grans « C'on doit bien appeler truhans, Qui *papelart* « nommer se font, Et à droit, car *papelart* sont ; « Adonc ont à nom *papelart*, Car avoir veulent tout

« le lart, Et le plus bel de l'autre gent Par fausse « chiere et faux semblant. » (Mappemonde de Gautier de Metz.) — « Li *papelart* du Mans. » (Poët. av. 1300, IV, 1652.)

Se chasteté la *papelarde*
Avoit ainsi le monde duit
Et à sa cordelle seduit,
Jamais ne seroit creature,
Et ainsi defaudroit nature. *(Desch. f. 555.)*

Veez vous celle qui fait la *papelarde*
Et celuy là qui bien fait le beguin. *(Id. f. 206.)*

Papelarder. [Faire l'hypocrite : « Papelars fet « bien ce qu'il doit Qui si forment *papelardoit.* » (Ruteb. 316.)] Voir Desch. f. 300.

Papelarderie. Hypocrisie :

Ainz Diex n'ama *papelarderie.* *(Ste Léoc. f. 31.)*

Papelardie. [Même sens : « J'aime mieux « devant les gens orer Et afubler ma renardie Du « mantel de *papelardie.* » (Rose, v. 11715.)]

Papelardisme. Même sens. (Apolog. pour Hérodote, p. 665.)

Papeligosse. Pays des papillons. (Cotgr.)

Papellier. Papetier, dans la coutume d'Epinal. « Outre ce en la ditte ville, il y a neuf anciennes « compagnies de mestiers, scavoir de drapiers, « cordouaniers, mareschaux, boulangiers, bouchiers, pelletiers, massons, charpentiers, cousturiers, et *papelliers ;* la plus grande partie des « bourgeois et habitans de la dite ville estant du « nombre des dittes compagnies. » (N. C. G. II, p. 1129.)

Papelotte. Pelote. (Poët. av. 1300, IX, 1354.)

Et puis juiens aux *papelottes*
Et ou ruissot laviens nos cottes. *(Froiss. Poës. p. 85.)*

Papelus. Papelard. (Rabel. II, 84.)

Papeoire. Voir Papoire :

Sa femme le met à raison,
Ki l'uis devers kourtil oeuvre;
De lait sautant n'i fesist euvre
Papeoire ni arbalestraus. *(Ms. 7989 ², f. 45.)*

Paper. [Manger, mâcher à la manière des enfants ; on lit dans D. C. sous *Papare :* « Vir pius... « partem cibi quo vescebatur obtulit puero, mira « simplicitate congeminans : *Pappa, pappa,* quod « est comede. » — « Tex fait devant le papelart Qui « par derriere *pape* lart. » (Mir. de Coinsy.) — On lit dans Sainte Léocadie (f. 31) des hypocrites :

Tex ne mengue ne ne *pape,*
Quant parest, en char ne sain,
Qui puis en fait grant train.
La marmite, la mite moe
Font, tant qu'ils sont desoz la roe ;
Et lues qu'il sont un poi monté,
Tant sont hardi et affronté,
Que, par la foi que doi seint Front,
Pis et noanz des autres font.

Paperassé. Chiffonné. (Cotgr.)

Paperat. Brouillon, manuscrit d'un ouvrage : « Imprimeurs auxquels je l'avois envoyé par ces « petits *paperats.* » (Des Accords, Bigarr. av. propos, p. 11.)

Papetasser. Boucher avec du papier. (Cotgr.)

Papeter. [Mâcher ; voir Paper : « Plus le mas- « chent, plus le *papetent.* » (Mir. de Coinsy.)]

1. Papier. Pépier, bégayer : « A peine puis je « *papyer.* » (Pathelin, dans Borel.) — « Toy qui tant « es scavante et diserte, prendras tu point la plume « pour faire deffence ; oseras tu respondre, oseras « tu *papier.* » (L'amant ressuscité, p. 546.)

Je sens mon cœur qui s'affoiblit
Et plus je ne puis *papyer.* *(Villon, dans Borel.)*

2. Papier. [1° Cartes à jouer : « L'un des com- « paignons attaigny unes quantités de *papier* pour « jouer, et firent le suppliant et ses compaignons « jouer ledit marchant, lequel par la seduction « d'iceulx joua à deviner quelle carte l'en toucheroit. » (JJ. 162, p. 361, an. 1408.)] — 2° Billet souscrit par un débiteur :

Ce n'est pas honte de devoir ;
Adés fine l'en par *papier.*
Si ne s'en doit nulz esmaier,
Car toudis est il d'emprunteurs
Plus assez qu'il n'est de presteurs. *(Desch. f. 407.)*

3° [Titre de rente : « Quand nous regardons dans « nos *papiers* rentiers, nous y voyons en escrit de « grosses rentes qu'on nous doit. » (La Noue, 150.)] — 4° Papier en général : « Le *papier* que l'on appelle « communement de Troye en Champagne, duquel « on use en la chambre des comptes à Paris et en « autres lieux, ou bien du fin *papier* d'Auvergne « contrefait sur celuy de Venise, qui est fait de coton « duquel je me sers ordinairement. » (La Croix du Maine, p. 547.)

Expressions : [1° « Etre sur les *papiers* de, » être mal avec quelqu'un : « Il y a longtemps que tu es « en mon *papier.* » (Eutrapel, f. 75.)] — 2° « A tour « de *papier,* » à tour de rôle, par tirage au sort : « Tout le sel qui est à present en nos dits greniers « et y sera admené au temps advenir, sera vendu *à « tour de papier ;* cest à scavoir qui premierement « amenera, premier vendra. » (Ordonn. V, 577.) — 3° [« *Papier* collé, » papier qui ne boit pas et sert au lavis, dans Paré, XVII, 7. Littré l'explique à tort par carton.] — 4° « Obtint apres sa mort pur un *papier « de bienvueillance* ce qu'il n'avoit pu faire durant « sa vie par la fureur et colere des armes. » (Pasq. Rech. p. 562.)

Papille. Tetin. (Cotgr.)

Papillete. [Paillette, au reg. JJ. 196, p. 228, an. 1479.]

1. Papillon. [Insecte : « Saichés de lui n'ai « garde ne que d'ung *papillon.* » (Gir. de Rossillon, v. 3260.)]

2. Papillon. Diminutif de pape. (Apolog. pour Hérodote, préf. p. 19.)

3. Papillon. Petit morceau de papier : « Sur ce « partit l'escuyer le plus courramment qu'il peut, « qui encores avoit le sauf conduit du Jouvencel « comme son prisonnier, et passe parmy les escar- « mouches un *papillon* de papier sur sa teste, « signifiant qu'il avoit sauf conduit et qu'il estoit

« prisonnier ; et c'estoit l'enseigne que les prison- « niers et gens qui avoient sauf conduit portoient « pour le temps. » (Le Jouvenc. ms. f. 569.)

Papillot. 1° Petit papillon. (Cotgr.) — 2° Dartre dite feu volage. (Id.)

Papillotage. Collectif de papillottes, paillettes. (Oudin.)

Papillote. [1° Paillette : « Un chappel de plumes « de paon, papillotées de *papillottes* d'or. » (Ducs de Bourg. n° 6409, an. 1420.)] — « M. le marquis « s'estoit accomodé d'un fort grand panache à sa « salade, si couvert de *papillottes* que rien plus, « ainsi que les plumassiers de Milan s'en font dire « tres bons et ingenieux maistres ; et en avoit donné « un de mesme au chanfrain de son cheval, (on « disoit qu'il l'avoit fait exprès) si bien que le cheval « de monsieur de Nemours s'approchant de celuy « du marquis, fut ombragé de ses *papillottes* qui « luy donnoient aux yeux, à cause de la lueur du « cheval, tournoit tousjours à costé, et fuyoit tres « poltronnement la lice et la carriere ; et par ainsi « monsieur de Nemours, par la poltronnerie de son « cheval, faillit aux bons coups et beaux qu'il avoit « ordinairement accoustumé de faire. » (Brant. Cap. fr. III, p. 13.) — 2° Eclaboussure : « *Papillotes* de « boue. » (Cotgr.)

Papilloté. Orné de paillettes (voir le précédent) : « Couvrechief de plaisance broudé, garny et *papil-* « *loté* d'or. » (La Colomb. Théât. d'honn. I, p. 68.)

Papilloteux. Même sens. (Cotgr.)

Papimane. 1° Papiste. (Cotgr.) — 2° Habitant du pays de Papimanie. (Rab. IV, 48.)

Papimanie. 1° Papisme. (Cotgr.) — 2° Pays imaginaire que Rabelais suppose habité par la cour pontificale.

Papin. [Bouillie (rapprochez *paper*) : « Une « paesle à une cuillier d'argent blanc pour faire « *papin.* » (Inv. de Charles V.) — « A Jehan Ton- « quin, ferron pour un petit treppié de fer pour « mettre sus le feu à bruler le *pappin* de madame « Jehanne de France. » (Compte de 1388.)]

Pour enfans fault bers et drapiaux ;
Nourrice, chauffete et bacin ;
Paellecte à faire *papin.* (*Desch. f. 442.*)

Et se chevrettes, ou brebis
Broustent violiers, j'en suis fis,
Que le lait qui d'elles venra,
Grand proufit aux enfans fera,
Qui en mengeront les *papins.* (*Froiss. Poës. p. 435.*)

Papirum. Papyrus. (Marbod. col. 1662.)

Papisser. Etre pape. « Benoist onzième son « successeur qui *papissa* seulement huict mois. » (Pasquier, Rech. III, p. 204.)

Papiste. Partisan du pape. Les noms de *papiste* et de « huguenot, » furent mis en usage comme noms de parti aux premiers troubles de la religion ; on lit dans Pasq. lett. I, p. 183 : « Se sont insinuez « entre nous deux miserables mots de faction de « huguenot et *papiste*, que je crains nous apporter « au long aller les mesmes calamitez et miseres « que les Guelfes et Gibellins dans l'Italie. »

Papoage. Patrimoine. « Vendeur de biens à luy « advenuz de lignée vulgairement dits de *papoaige.*» (Cout. Gén. II, p. 703.)

Papoal. Qui vient des ancêtres (Cotgr.) : « Biens « *papoaux.* »

Papoire. Fête burlesque d'Amiens. (Voy. Mén. Orn. des Armoiries, p. 362.)

Papon. Bouillie, en gascon. (Cotgr.)

Pappefilz. Voir Papefif, voile de misaine : « Le « suppliant print... ung *pappefilz*, une bonnete et « du cordail. » (JJ. 206, p. 813, an. 1482.)]

Pappegay. [Perroquet : « .II. aulnes (de drap « vert) pour couvrir la cage au *pappegay* (de la « reine). » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 132.)]

Pappelleur. [Papetier : « Item pour ce qu'il « nous a esté relaté et affermé que les *pappelleurs* « ou ouvriers de pappier... ont retrais ou fait « retraire et appetiser les moles où il font ledit « pappier,... pour quoy nous mandasmes pieça « plusieurs desdiz *pappelleurs.* » (Statuts des arti- sans de Troyes, an. 1398, B. N. fr. anc. 8312 [5], folio 73.)]

Pappiers. [Papier (v. le précédent) : « Li encres « n'est mie kiers, et li *pappiers* est mout debon- « naires. » (Le Livre des Mest. d'après Journ. des savants, oct. 1876, p. 656.)]

Paquet. [Demi-futaille, baquet. On appelle encore hareng *paqué*, le hareng mis en baril.] On lit dans l'Ordonn. de l'hôtel de Philippe-le-Long, 17 novembre 1317 : « Doivent fournir, les dits som- « meilliers, de verres, bues et esguieres, chauces à « passer ypocras, de *paqués* à laver taces, et de « linge pour essuyer les dites taces. » (Ord. t. III, page 33.)

Paquette. Pâquerette. (Cotgr.)

Paquetter. Empaqueter. (Cotgr.)

1. Par. [Part, dans les locutions *de par, à par*, correspondant au latin *de parte, a parte* : « Ainsi « pensoit Butors *à par lui* trestous sens. » (Brun, v. 546.) — « Et tous ceus *de par lui* ensement « essaucier. » (Id. v. 217.)] — On lit dans S. Bern. Serm. fr. ms. p. 284 : « Tote cele *par* où tu iras, » en latin *quocumque.* — [« Voirs est que servitute « vient *de par* les meres. » (Beauman. XLV, 15.) — « Mais acordés ne fu mies ainsi *de par* madame et « son conseil qui là estoit. » (Froiss. II, 76.) — « On « lui avoit fait entendant *de par* aucuns des enne- « mis à cheux qui. » (Id. t. II, p. 105.) — Froissart donne concurremment *par* et *à par* : « Et les remer- « chia grandement et chacun *par* lui, dou service « que fait li avoient » (III, 16.) — « Si vault mieux « que vous faciés vostre fait *à par* vous. » (Id. VII, p. 390.) — M. Scheler, dans son Glossaire de Frois- sart, ne croit pas que *par* représente ici *part. De par* est pour lui « la source et l'agent du fait ver- « bal, » tandis que *de part* indique le côté d'où vient l'action exprimée par le verbe. C'est là une explica-

tion trop philosophique pour une locution si populaire.]

2. Par. 1° Pair (voir ce mot) :

De primes josta Blanchandin
Et puis ses peres Gleadin
Et apres Sadoine li Cortois
Et les autres .XL. et trois
Jostent li *par* et li chasteigne
Et tuit li roi et li chadoine
Et tuit li petit et li grant. *(Blanchandin, f. 191.)*

2° Compagnon :

Me fault aler chercher lieux tenebreux
Et es desers plaindre et gemir tous seulx,
Querir le sec comme la turterelle
Puis qu'elle part son doulx *par* amoureux
Quant j'ay perdu ma dame bonne et belle. *(Desch. 143.)*

3. Par. [1° Par le moyen de : « Et à lui (J. C.) « nos laist venir *Par* souue clementia. » (Eulalie.) — « *Par* quel mesur le poüssum hunir. » (Roland, v. 631.) — 2° A travers le temps ou l'espace : « *Par* « deux jours. » (Froiss. II, 15.) — « *Par* deus sai- « sons. » (Id. III, 380.) — 3° Au moyen de : « Dist « l'arcevesque : jo irai *par* mun chef. » (Roland, v. 799.) — 4° Avec : « Plurent por lor parent *par* « coer e *par* amor. » (Id. v. 1447.) — 5° Complément indirect d'un verbe passif : « Que dulce France « *par* nus ne seit hunie. » (Id. v. 1927.) — 6° Exprimant la condition, il est suivi tantôt du gérondif en *do*, tantôt de l'infinitif : « *Par* payant leurs deniers. » (Froiss. XIII, 259.) — « *Par* payer. » (Id. II, 413.)]

Expressions : 1° « *Par main*, » le lendemain : « *Par main* en l'albe si cum li jurz esclairet. » (Rol. v. 667.) — 2° « *Par num* de, » au titre de : « *Par* « *num* d'ocire i enveierai le men. » (Id. v. 43.) — 3° « *Par sum*, » au haut de : « *Par sum* les puis. » (Id. v. 714.) — 4° Avec les verbes *être* ou *avoir*, il donne à l'attribut le sens du superlatif : « Tant *par* « fut bels. » (Id. v. 285.) — « Mult *par* est grant la « feste. » (Id. v. 3745.) — « Mult *par* out fier la « vis. » (Id. v. 142.) — 5° « *Par si que*, » si bien que : « *Par si que* en puis faire toutes mes volen- « tés. » (Brun, v. 640.)]

Parabande. Balustrade. (Cotgr.)

Parabase. On appeloit *parabase*, dans la comédie ancienne, les vers que le chœur adressoit directement aux spectateurs, et qui étoient étrangers au sujet de la pièce : « Nephelococcygie, ou la nuée « des cocus, comédie imitée d'Aristophane sans dis- « tinction d'actes ni de scènes, ou se trouvent pour « y suppleer strophes, antistrophes, odes, epodes, « systemes, entrecoupes, epirrheme, antipirrheme, « alleostrophes, pause, *parabase*. » (Beauchamp, Rech. des Théat. t. I, p. 459.)

Parabbattre. [Détruire de fond en comble, dans Froiss. X, 61 : « Les Gantois vindrent dere- « chef à Marle à l'hostel du comte et le *parabba-* « *tirent*. »]

Parable. Qui peut se parer :

Vos œuvres sont incomparables,
Naturelment en tout *parables*. *(Desch. f. 480.)*

Parabolain. Ce mot est employé par Rabelais dans l'ancien prol. du Ier livre, p. 23 ; il fait sentir avec raison que quelques jurisconsultes ont mal à propos donné aux médecins le nom de *parabolains*. Les *parabolains* étoient des gens qui faisoient profession de servir les malades sans exception dans les hôpitaux, et qui tiroient leur nom du danger auquel ils s'exposoient par là (παράβολος, hardi). Il paroit par la loy 18 du code Theodosien (de episc. et cler.), que ces *parabolains* étoient au nombre de 600 dans la ville d'Alexandrie d'Egypte.

Parabole. [1° Allégorie : « Si dist l'en bien en « nos escoles Maintes choses par *paraboles*, Qui « mult sunt beles à entendre. » (Rose, v. 7192.)] — 2° Proverbe injurieux :

France est tornée en *parabole*,
Et à grant honte et à meschief,
Si c'om dist, par defaut de chief,
Fole creance et convoitise
A France à confusion mise. *(Ms. 6812, f. 70.)*

3° Mensonge, feinte :

Lors furent Flamans touz enclos
Que pas eschaper ne povoient,
Et quant celz de Flandres se voient,
Qui sont ainsinc avironnez,
Moult doucement abandonnez
Se sont vers le roy de parole ;
Mes tout estoit en *parabole*
Car de lor bouche une disoient
Et lor cuer autre pensoient. *(Ms. 6812, f. 84.)*

4° Parole :

Vos *paraboles*
Sont tres frivoles. *(Blason des faulces amours, p. 243.)*

Paraccorder. Accorder entièrement. (Monstr. liv. I, f. 81.)

Paraccroistre. Croître entièrement. (Froiss. Poës. p. 7.)

Paracelsiser. Imiter le médecin Paracelse ; faire le charlatan : « Un maistre enjolleur qui *para-* « *celsisant* à discretion, promettoit guerir de tou- « tes maladies. » (Contes de Chol. f. 89.)

Paracelsisme. Doctrine de Paracelse : « Le « seigneur de la Riviere en pleine audience à Paris, « où pour exalter le *paracelsisme*, il faisoit pro- « messe de guerir la fievre avec trois gouttes de « poivre et ce sous la gageure de sa teste. » (Contes de Cholières, f. 89.)

Parachevable. Qui peut être achevé. (N. C. G. t. II, p. 885.)

Parachevement. Fin, perfection. (Amant ressuscité, p. 416.) — [« Car si ne fais purs cors et « ame Ja ne feras bonne amalgame, N'aussi bon « *parachevement*, Mets y donc ton entendement. » (La Font. 461.)]

Parachever. Conduire à un complet achèvement. (Rob. Est.)

Paracis. Escorte :

Li quens Ernouf fu moult curious et pensis,
Comme Guillaume soit sanz autre *paracis*
Dedenz l'isle est entrez o quatre sez amis.
(Vacce, dans Du Cange, sous *Parasia*.)

Paraclin. Du Saint-Esprit. L'auteur de l'Hist. des Trois Maries, parlant de l'architriclin des noces

de Cana, ajoute : « Ne sçay s'il fu du *paraclin.* » (Trois Maries, p. 134.)

Paraclist—it. Consolateur : « Nom particu- « lierement attribué en nostre Eglise au benoist « St Esprit. L'ignorance du commun peuple le « nomma *paraclit.* Comme aussi ay-je veu qu'en « mes jeunes ans dans les eglises on appelloit le « St Esprit *Spiritum paraclytum* non *paracletum ;* « mots du tout contraires ; car l'un signifie flateur « et l'autre consolateur. » (Pasquier, Rech. p. 500.) — [« C'est *paraclist,* c'est esperit, En qui garde « riens ne perit, Qui a nom de consolateur, Que « mon pere com moi cherist. » (J. de Meung, liv. II, p. 1045.)]

Paraclitique. Diffamé. (Cotgr.)

Parade. [1° Argent distribué à ceux qui doivent aller à l'offrande d'une messe des morts : « Si le cas « est que ilz donnent argent pour distribution, vul- « gairement appellée *parade,* qu'ilz en donnent aux « seigneurs confreres laicz. » (Statuts de la confrérie de la Conception de Toulouse, art. 7.)] — 2° Arrêt d'un cheval au manège (*parada* en espagnol); puis mouvements brillants de cavaliers pendant une revue, au propre et au figuré. Brantôme a dit de dames et de demoiselles dans un ballet : « Après avoir fait le tour de la salle pour la *parade* « comme dans un camp, et après s'en estre fait « bien voir. » (Dam. illust. p. 80.) — « La cavallerie « estoit mieux en ordre que le reste ; mais après « avoir fait montre et *parade* en l'armée du duc, « elle se defit incontinent et ne servit quasi de « rien. » (Villeroy, Mém. I, 288.) — 3° Lit de parade : « Et fut environ quinze jours le corps de Henri II « en *parade* mortuaire en une grande salle dressée « dans les Tournelles. » (Condé, Mém. p. 546.) — 4° Habillement de parade : « Feu M. de Guise com- « parut ainsi en sa *parade* et entrée de camp en un « combat à cheval qui se fit un jour au Louvre aux « nopces de M. de Joyeuse. » (Brantôme, Cap. estr. t. I, p. 87.)

Paradis. [1° Jardin où Dieu plaça Adam, dès qu'il l'eut créé : « Quant Deus ot fait Adam e mis « en *paradis.* » (Thom. de Cantorb. 31.) — « Dieus ! « dist Renart, sainte Marie ! Ou fu trouvez icist « biaus estres ? Je cuit c'est *paradis* terrestres. » (Ren. v. 4896.) — 2° Séjour délicieux ; ces délices elles-mêmes : « Quand elle me vit, pour entrée Elle « me bailla un soubriz, Et, pour dire vray, la risée « M'estoit ung petit *paradis.* » (Coquill. Monol. de la botte de foin.)]

Vous regarder est un droit *paradis,*
De jour en jour vo beauté renouvelle. *(Desch. f. 250.)*

« La beauté des 12 pucelles, etoit si grande, que « c'estoit un droit *paradis* à regarder. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 292.) — Par suite, on a dit paradis mondain, comme on disait paradis terrestre :

Quant madame et ma deesse
Et mon *paradis mondain*
Pour estranges marchés cesse,
Trop me fera de detresse. *(Desch. f. 100.)*

3° [Lieu où résident les âmes des justes et les anges, jouissant d'un bonheur éternel : « Sire, dist « li arcevesques, vous veez bien que vous ne pouez « recouvreir à vostre fil ; et bien devez croire que « il est en *paradis ;* si vous devez conforteir. » (Mén. de Reims, § 465.)] — 4° Séjour des dieux païens : « Au veoir dedans, il leur fut advis que la « deesse Venus estoit en *paradis* assise en son « maître siege. » (Percef. V, f. 9.)

Comme au temps de Deucalion,
Que les foulz geans de jadis
Vouldrent destruire *paradis,*
Quant les dieux tous les confondirent,
Par feu et souffre les ardirent. *(Desch. f. 468.)*

5° [Reposoir : « Il n'y a ny *paradis* bien tapissez « et dorez, ny processions... qui nous donnent à « manger. » (Sat. Ménipp. p. 175.) — 6° Amphithéâtre dans une salle de spectacle. Ce nom lui vient des mystères où on représentait le paradis en haut, la terre au dessous, l'enfer au niveau du sol. — 7° Nom donné, au XVIe et au XVIIe siècle, à une retraite pratiquée dans un port pour mettre les navires à l'abri des coups de mer. — 8° Le parvis des églises s'est dit aussi paradis ; la terre y était bénite et servait de lieu de sépulture. *Parvis* d'ailleurs vient de *paradisus.*] — 9° « Tu es el *paradis* Ber- « tran, » expression empruntée à quelque roman. (Ms. 7218, f. 50.) — 10° « Graine de *paradis,* » nommée en Afrique malaguette, malaquette, maniguette. (Ord. t. II, p. 320.)

Paradoxallement. En manière de paradoxe : « Combien que Ciceron ayt dit *paradoxallement* « que la liberté est puissance de vivre ainsi qu'on « veut. » (S. Julien, Mesl. hist. p. 204.)

Paradoxe. [1° *substantif.* Opinion contraire à l'opinion commune : « Vous avez bien voulu choisir « Ce *paradoxe* pour en rire ; Je le defends pour mon « plaisir. » (D'Aubigné, le Printemps, éd. de 1874, p. 64.)] — 2° *adj.* Supérieur. Pasquier dit du chevalier Bayard : « François premier, et singulierement « le dernier, pour les *paradoxes* vertus qu'il recon- « nut en luy, le choisit pour recevoir l'ordre de che- « valerie par ses mains. » (Pasquier, Rech. p. 520.)

Paradoxique. Paradoxal. (Cotgr.)

Paradoxologie. Action de dire des paradoxes : « La nouvelle *paradoxologie.* » (Fontaine, Quintil Censeur, f. 209.)

Paradre. Parâtre, beau-père :

Chascuns qui peut prant la pille,
Pour le foulour des habitans
Qui furent illec receptans,
Et ardirent ceuls de Silly,
Qui ont à leur *paradre* failly. *(Desch. f. 574.)*

Parafe. [1° Chiffre ajouté à une signature : « Vous dites *parafe,* corrompant la diction, laquelle « signifie un signe ou note posée près l'escriture. » (Rabel. notes sur le 4e livre de Pantagr.)] — 2° Paragraphe : « On lit au tiers *paraffe* ou article. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 66.)

Parage. [1° Proprement égalité de naissance, de rang, du latin *paraticum,* fait sur *par ;* par suite

parenté, affinité, lignée : « Nous sommes andui d'un « *parage.* » Rou, v. 14545.]

Car pour deux hommes, quoy qu'on die,
Se nul jà ne se marioit
Jà pour ce la loy ne fauldroit
Ne aussi pour leur mariage ;
Ne feront ja tant de *parage*
Que le monde en soit gaires creu. *(Desch. f. 547.)*

2° [Naissance : « Mais il n'estoit mie de si haut « *parage* qu'il avenist à roi. » Mén. de Reims, § 28.]

Molt a amors sor tout grant signouraige.
Là où li plaist à mostrer son pooir.
Ele n'i garde ne richour ne *paraige*
Ki k'ele velt demaine à son voloir. *(P. a. 1300, III, 1188.)*

Telz est aus champs, en la ville, nus,
En povre habit, qui a plus hault courage
Et qui s'est mieux en honneur maintenus
Que telz porte l'habit de haut *parage.* *(Desch. f. 261.)*

Celui qui vaillanz est et qui se set avoir,
S'il est de bas *paraige* ne vos en puet chaloir.
Vos ne le devez mie, par mal ramentevoir
Mais selonc ce qu'il est, li aidiez à valoir.
Doctrinal, ms. de S. G. f. 101.

[A Metz, le mot avait un sens spécial : « Nul autre « n'y pouvoit aspirer ni parvenir (à l'échevinage), « s'il n'estoit des susdites sept races : et les appelloit « on les sept *parraiges.* » (Carloix, t. VI, fol. 6.) — 3° Maintien digne d'un homme de haut *parage* : « Il « estoit bel de bonne contenance et de beau *parage* « tant à pié comme à cheval et ne parloit on que « de l'avancer devant. » (Le Jouv. fol. 10.) — De là « cheval de *parage,* » de belle encolure, dans Ol. de la Marche, liv. I, p. 239.) — 4° Qualité de pair, dans les chansons de Geste : « *Paraige* et chevalerie « se concordent ; car *paraige* n'est autre chose que « honneur ancienne continue. » (Ordre de cheval. f. 10.) — 5° [Tenure en parage. A partir du XIIIe siècle, le fils aîné n'hérita que des deux tiers du fief avec le manoir ; les puînés se partageaient l'autre tiers et les meubles. Le suzerain était ainsi frustré de ses droits de mutation, puisque les cadets, vassaux de leur aîné, n'étaient plus que ses arrière-vassaux. Philippe-Auguste, en 1210, établit que les cadets ne relèveraient plus de leur aîné avec qui ils partageaient, mais du suzerain dont dépendait le fief partagé. Enfin, pour éviter les inconvénients du dénombrement, on imagina la *tenure en parage.*] — « En Normandie il y a quatre sortes de teneure, « par hommage, par *parage,* par aumône et par « bourgage. » (C. Gén. I, p. 1008.) — « La teneure « par *parage* est quand un fief noble est divisé entre « filles ou leurs descendans à leur representation. « Les aisnez font les hommages aux chefs seigneurs « pour eux et leurs puisnez paragers, et les puisnez « tiennent des aisnez par *parage* sans hommage. » (Ib. p. 1009.) — Ce droit de *parage* se perd de trois manières : 1° « Quand celui qui tient le fief est tel- « lement esloigné que on se peut prendre par ma- « riage, qui est du quart au quint degré ; 2° Quand « la chose garantie est transportée à personnes « étranges ; 3° Quand le parageau sans sommer le « parageur a fait hommage au seigneur suzerain, « auquel cas l'obeissance en peut estre rendue au « dit parageur, s'il le requiert ; lequel parageau « fera en après la ditte foy au dit parageur. » (Cout. Gén. II, p. 10.) Au reste, ces dispositions varient selon les différentes coutumes. — [« Les fieus sont « tenus par *parage,* quant le frere ou le cousin « prent l'eritage à ses predecesseurs, et il la tient « de son ainsné, et li respont de toutes les choses « qui apartiennent à la partie de son fieu, et de « toutes les droitures que de fiement de sa partie « devra, il en respont et en fet les redevances as « chiés seignors. » (Anc. Cout. de Norm. Ire partie, sect. 3, ch. 15.) — Au temps de Loysel, les puînés pouvaient choisir entre le système de Philippe-Auguste et la tenure en parage : « Est neanmoins « en leur choix de relever du seigneur feodal ou de « les tenir (leurs parts) en *parage* de leur aisné, « qui les acquitte de la foi pour le tout envers le « seigneur commun. » (Loysel, p. 623.)]

Parageur. Qui tient en parage : « Les puisnez « ou qui les représentent sont appellez *parageurs.* » (Cout. Gén. II, p. 580.)

Paragoin. [Même sens : « Nul homme qui tient « en parage ne fait aide à son *paragoin,* s'il ne fait « au cheiff seigneur ; si un homme a *paragoins* qui « tiennent de lui en parage, il ne leur peuist mettre « terme hors du parage par droit. » (Hist. de Bret. preuves, I, col. 1167, an. 1301.)]

Paragonne. [Patron, modèle : « Helas j'ay « perdu la personne Qu'en ce monde j'amoye le « plus ! Maintenant quitte le surplus : De toutes « c'est la *paragonne.* » (Chans. du XVe siècle, p. 104, p. CVII.)]

Paragonner. [Comparer une chose à une autre, dans Du Cange, sous *Paragonisare.*]

Paragraphe. [« Et les quius causes sont bones « et males, il en touce el *paragraphe* devant cestui. » (Beauman. XX, 3.)] — « En *paragraphe,* » absolument : « Il y a plus de peine à supporter un homme « qui n'est qu'à demi sot, que celuy qui l'est du « tout *en paragraphe.* » (Gar. Rech. des Rech. 501.)

Paragraphiquement. Exactement : « Elle « demanda congé à sa mere qui luy octroya moyen- « nant que *paragraphiquement* sagement et à pro- « pos elle garda bien son honneur, ce qu'elle pro- « mit de faire fort bien. » (Moy. de parv. p. 100.)

Parai. [Paroi : « Au milieu de ces deux concavités « (ventricules du cœur) est une *parai* moienne. » (De Mondev. fol. 23.)]

Paraidier. [Prêter une aide décisive : « Qui « *paraidierent* à faire le desconfiture. » (Froissart, VI, p. 98.)]

Paraige. [Haut parage, haute naissance : « La « dame iert de mult haut *paraige* née. » (Gaydon.)]

Parail. [Apparaux, agrès : « La moitié d'une des « nefs, avec le *parail* et biens d'icelle sera vendue « au profit desdits marchands. » (Arrêts du Parl. de Paris, II, an. 1345.)]

Paraimer. Aimer extrêmement. (Borel.)

Par ainsy que, *express. adv.* Aux conditions que. « Je ne vouldroye pas avoir tous les biens de

« ce monde, *par ainsy que* après moy ilz demeu-« rassent en necessité. (Le Jouv. p. 452.)

Paraler (au), *express. proverb.* A la longue.

Vileins vaint tot au descolper
Et gentix hom *au paraler*. (*Parton. f. 165.*)
Tote chaoit en mes amors,
Et li croissoit de jors en jors;
Grant peine metoit el celer
Si fu veincue *au paraler*. (*Ibid. f. 166.*)

« Si est fol large qui le sien depent folement sans « preu et sans honeur et qui maine vie laquelle il « ne puet maintenir *au paraler* de ce qu'il a. » (Beauman. p. 9.) — [Dans Henri de Valenciennes (§ 573), on lit au sens d'aller : « Il fust *paralés* « juskes à Salenyke s'il pevust. »]

Paralesie. [Paralysie : « *Paralesie* et trembleur. » (Lanfranc, f. 46 b.)] Voir Desch. f. 211.

Paraletique. [Paralytique : « D'un viel homme « qui estoit *paraletique* qui fu gueri au tombel « saint Loys. (Miracles St Louis, p. 132.)]

Paraliticle. Paralytique, dans Mod. et Rac. 201.

Paralitike. [Même sens : « Il afoiblist le vertu « du cuer et fait devenir l'oume *paralitike*. » (Alebrant, fol. 10.)]

Paraller. Rapprochez Paraler ; c'est un augmentatif d'*aller*. (Jouvencel, p. 200.) — En vénerie, se lancer à fond :

Or ne court il que trois levriers,
Desquels les deux sont prins autiers
Et le tiers va au *paraller*,
Si verrez levriers aller
Tellement que c'est grant merveille. (*G. Bigne, f. 111.*)

Paralogizer. Faire un faux raisonnement, un paralogisme. (Cotgrave.)

Parament. [1° Ornement : « Ne por or, ned « argent, ne *paramenz*. » (Eulalie.) — 2° Uniforme, parure, comme on disait au xviie siècle : « Et estoient « les bourgois de Paris douze cens parés et vestus « tous d'un *parament*. » (Froiss. XIV, p. 6.)]

Paramer. [Aimer extrêmement : « Che fu li « arbres voiremant que Damedieus *parama* tant. » (Vie ms. de J.-C. ; Du Cange, sous *Bullire* 3.)]

Parangon. 1° Comparaison. On a dit de la traduction des psaumes par Cl. Marot : « Quiconque a « voulu parachever le psautier, n'a pu atteindre à « son *parangon*. » (Pasq. Rech. p. 609.) — 2° Modèle : « Ne pourroit on pas à bon droit nommer notre « siecle le *parangon* de la mechanceté ? » (Apol. pour Herod. p. 107.) — « Aristoteles prime homme et *pa-« rangon* de toute philosophie. » (Rab. p. 90.)

Parangonner. Comparer. « Elle vouloit qu'il « n'y eut femme ny fille en ce monde qui peut etre « *parangonnée* à sa beauté et gentillesse. » (Nuits de Strap. I, p. 215.)

Paranimphe. [Dans l'université de Paris, le *paranimphe* conduisait à la chancellerie les candidats désignés pour la licence et complimentait ensuite les élus. Par catachrèse, le mot désignait, au temps de La Curne, dans les Facultés de théologie et de médecine, le discours solennel prononcé à la fin de chaque licence ; l'orateur y faisait l'éloge des élus ; par extension, c'est un éloge quelconque.] — « Il me semble qu'au *paranimphe* que vous avez « fait de vostre nouveau parent, vous avez oublié « une qualité qui doit estre relevée ; vous n'avez « rien dit de son bon naturel. » (Caq. de l'Accouchée, p. 108.)

Paranniser. Perpétuer. (Cotgr.)

Paransommet. Terme de coutumes. La signification de ce mot composé varioit souvent, il paroit assez difficile de la déterminer. *Paransommet* semble mis pour « le surplus, l'excédant, » dans ces passages : Un bâtard peut tester, mais « s'il donnoit « le tout il ne devroit pas tenir, si ce n'estoit que « ses biens fussent si petits qu'ilz ne valissent aussi « que neant... ains doivent demourer tout le *pa-« ransommet* de ses biens, son obseque debtes poiés « et son testament acompli, comme dit est à la sei-« gneurie à qui il doivent appartenir. » (Anc. Cout. de Bret. f. 146.) — « Qui fiert homme ou femme en « la teste, parquoy il soit plaie où il conviengne « mettre tente, celuy ou celle qui le fait sans cause, « le doit amender de .lx. s., ou qui le peçoie de ses « membres ; et s'il est rongné par la teste, des trois « premieres desroyne, l'amende est dechue .lx. s. « et sy plus en y a, le *paransommet* est au taux du « juge selon l'estat de la personne. » (Ibid. fol. 35.) — Peut-être ce mot signifie-t-il « totalité », dans cet autre passage : « Noble homme peut faire sa volenté « de ses biens meubles qui sont mouvables par « coustumes pour ce qu'il doit mieulx congnoistre « savoir raison, et le bien et le mal que les autres « gens : tout ou partie le *paransommet* de ses debtes « et son obseque paiez. » (Anc. Cout. de Bret. 111.) — Ce mot semble employé comme préposition pour signifier « outre, au delà, » dans la même coutume. « Si les choses sont tenues en foy comme seigneur « lige, l'omme jurera au seigneur, *paransommet* « ce qu'il luy aura fait, la foy à luy porter foy et « loyauté sur le kalendrier ou autre livre. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 119.) — On disoit *parsomet*, au même sens. [Comparez *par sum*, dans Roland.]

Parant. 1° Préparé, disposé :

Et cil doit bien le cuer avoir si sage
Qui got d'amours, qu'il doit estre *parans*
Plus en honneur servir que li servans. (*Vat. 1522, f. 167.*)
. . . . . Il doit estre *parans*
Plus en ounour furnir. (*Id. f. 145.*)

2° En vue :

. . . . Je ne m'os metre en sa voie ;
Car pour *parans* i seroie.
Adams li Boçus, poes. av. 1300, t. IV, p. 1422.

3° Remarquable. Mouskes dit de l'armée de Charlemagne (p. 139) :

I veriés ce moult *parans* :
Li plus vious n'ot mie .xxx. ans.

Parantage. Lignage : « Damoyselle, se vous « voulez nul de nous, ne me refusez pas, si ferez « que saige : car vous pourrez mieulx faire de moy « vostre volunté que du mien compaignon ; car il « est moult gentilhomme et je suis ung povre che-

« valier de bas *parantage* si vous serviray plus de « cueur qu'il ne feroit. » (Lanc. du Lac, II, f. 63.)

Paranymphe. Voir Paranimphe. Panégyriste : « Il y a es femmes parfois des defaus, parfois aussi « des vertus non moindres qu'aux hommes ; j'ayme « mieux estre le *paranymphe*, que ressemble Jehan « de Mehun, qui, en son roman de la Rose, fit pro- « fession expresse de les blasmer. » (Pasq. Rech. VI, p. 566.) — « Que le jesuiste oste de son opinion « toutes les rafles par lesquelles il s'aventage en « grandeur dedans Rome, et persevere au guer- « royement de l'heresie, non par l'espée mere de « sedition, ains par sa plume ; il m'aura pour son « *paranymphe*, son advocat, son trompette. » (Lett. de Pasq. II, 571.) On sait que les Latins nommoient *paranymphe* celui qui conduisoit par honneur l'épousée.

Paranympher. Louer, vanter. (Voy. Goujet, Biblioth. fr. t. XV, p. 264.) — « Je ne veux point ici, « Sr Cœsar, va dire le Sr Jules, vous contre- « rooler votre qualité de damoiselle que vous voulez « *paranympher* avec vos nymphes romansées. » (Contes de Chol. f. 219.)

Parapel. Parapet. « Les remparts en dedans les « murs des villes, doivent estre larges de vingt « pieds ; scavoir les fraises ou *parapels* de cinq « pieds, où il y a des *parapels*, et quinze pieds hors « des *parapels*, du costé de la ville, et où il n'y a « poit de *parapels*, vingt pieds en dedans les murs « du costé de la ville, afin qu'un chariot ou cha- « rette puisse passer librement avec un homme « armé, de chacun costé. » (Cout. d'Alost, N. C. G. I, p. 1114.)

Paraphernel. Terme de coutume. Il signifie « ce qui est de la masse du cors des biens provenans « de la femme, outre son douaire. » (Monet.) — « Biens *paraphernaux* ou *parafernaux*.... sont les « biens qu'une femme qui a constitué une dot à son « mari, s'est reservée pour en avoir la jouissance « pendant son mariage... On peut dire que les biens « *paraphernaux* sont le pecule des femmes. » (Laur.) — « Les biens *paraphernaux* se doivent « entendre des meubles servans à l'usage de la « femme, comme seroient licts, robbes, linges, et « autres de pareille nature. » (Cout. Gén. I, p. 1020.)

Paraphraste. Commentateur. (Cotgr.)

Paraprehension. Saisie. « Item à la *paraprehension* des biens des bastards qui par dessous « luy sont trouvez comme le treuf de la chose « espave. » (Bout. Som. rur. p. 900.)

Parardoir. Brûler entièrement : « Se partirent « devant minuit, et bouterent le feu dedans Relen- « ques. Le lendemain au matin ceux de Cambray « vindrent là et le *parardirent* et abastirent. » (Froiss. liv. I, p. 54.) — « Les François *parardirent* « et coururent tout le païs d'Ostrevan, ce que « demouré y estoit. » (Id. p. 65.) — [On lit au participe passé, dans Froiss. éd. Kervyn, *parars* (VII, p. 401) ; *pararse* (III, 162.)]

Parasin. Sorte de monnoye (lire *parisis*) : « Bons doubles noirs que nous faisons faire à pre- « sent qui auront cours pour deux deniers et maille « tournois, et bon parisis pour un petit *parasin* et « tournois, qui à present courent pour un petit « tournois. » (Ordonn. II, p. 333.)

Parasine. Poix résine. « Autres portoient longs « tisons allumez sur lesquels à chacun carrefour « jectoient plusieurs poignées de *parasine* en pou- « dre dont sortoit feu et fumée terrible. » (Rab. IV, p. 57.)

Parasite. [Les créanciers qui espèrent leur paiement sont « mes candidats, mes *parasites*, mes « salueurs, mes diseurs de bon jour, mes orateurs « perpétuels. » (Rabel. Pantagr. III, 3.)]

Parasiterie. Métier de parasite : « Jaserie, « plaisanterie, maquerellage, flatterie, *parasiterie*. » (Alector, Roman, f. 35.)

Parassouvir. [Parachever : « Et de faict si « n'eussent esté les bonnes gens qui là estoient « présens, il eust *parassouvi* de le tuer. » (Cart. de Lagny, f. 43, an. 1445.)]

Parastres. [Beau-père : « Co set hom ben que « jo sui tis *parastres*. » (Rol. 287.) — « Un *parastre* « peut bien avoir la garde des enfants de sa femme. » (C. G. I, 137.)]

Parattaindre. Atteindre complètement. (Cl. Marot, p. 554.)

Paravant. [Avant : « *Paravant* la bataille. » (Froiss. XI, 187.)]

Paravis. [Parvis : « Et deus nés qui estoient « liées ensemble dont l'une avoit nom la Pelerine « et li autre li *Paravis*. » (Villeh. § 242.)]

Paraulx. Pluriel de *pareil* :

Et ce leur tourment assouaige :
Les ames de l'infernal rivaige
N'ont autre bien, mais sont dampnées,
Fors de voir les condamnées
Souffrir tourmens *paraulx* à elles. *(Desch. f. 424.)*

Paravoir. 1° Avoir beaucoup :

De chanter me vient talens
Par boine amour ki les siens fait joians,
Car il n'est nus, tant *parait* amis grans
Que lors k'amors li fait son mal sentir
Par un regard qu'ele li fait coisir
Ne devieigne biaus et lies en tous sens.
Chans. ms. Bouh. f. 333.

2° Avoir complètement : « S'il perdoit l'aide du « conte de Triple, il *paravoit* tot perdu. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. V, c. 597.)

Parax (lo). De même, pareillement. (S. Bern. Serm. ms. p. 15.) — [« Cil (Pierre) desnoiet davant « toz et se dit : ne ni sai, ne ni n'entent ce ke tu « dis ; si ussit fuers davant la cort, se chanteit li jas. « *Lo parax* quant une altre ancele l'ot veut... Et cil « encommençoit excommunier et jurier ke ju ne « sai ke cist hom soit ke vos dites. Maintenant *lo* « *parax* chanteit li jas. » (Mém. de l'Ac. des Inscript. XVII, 725.) Rapprochez Paraulx.]

Paray. [Paroi, mur : « Lesquelx rompirent la

« *paray* qui estoit d'arsille. » (JJ. 153, p. 166, an. 1397.)]

Parayson. [Bail à moitié ou à portion des fruits : « Item les *paraysons* et les choses que nostre chas- « telain... baille ou baillera ou temps avenir. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

Parbouillir. [Bouillir en entier : « Une piece « de lart peleis, *parbouilly*. » (JJ. 185, 61, an. 1450.] — On a dit d'un hérétique : « Il faut le faire brusler « sans le faire *parbouillir*. » (Rab. V, p. 147.) — On dit encore dans quelques endroits de la Normandie *parbouillir*, pour faire brûler à demi.

Parbouquet. [« Icellui Pierre feri ledit Robert « un petit cop de la main souz le menton, lequel « cop est appellé au païs *parbouquet*. » (JJ. 330, p. 90, an. 1359.) — « Comme icelle femme eust donné « par maniere d'esbatement sur le visaige dudit « Rotro une buffe, ditte selon le langaige du pays « un *parbouquet*. » (JJ. 160, p. 398, an. 1406.)]

Parbruler. Brûler entièrement. (Lett. de Louis XII, t. IV.)

Parc. [1° Enceinte de toiles où l'on enferme et court les bêtes noires ; par suite, *faire parc*, tout tuer autour de soi, comme un sanglier acculé qui tient tête à la meute : « Son seignor vit en presse « mal mener ; Cele part vint corant tot eslessiez ; « En son poing tint le brant forbi d'acier ; La *fist* « tel *parc* comme as chiens li sangliers. » (Charroi de Nîmes, v. 355.) — « Li ber al branc d'achier lor « avoit *fait* tel *parc* Comme fait li senglers qui as « ciens se combat. » (Aiol, v. 10772.) — 2° Clôture faite de claies pour enfermer les moutons, quand ils couchent dans les champs : « Ne li pastors qui « n'est pas nice, Qui le bestail garde et les lices En « ce biau *parc*, c'est chose voire, Ne lerroit entrer « beste noire. » (Rose, v. 20445.) — « Se mes bestes « ont esté en voz prez et vous ont fait aucun dom- « maige, prenez icelles bestes et les mettez en *parc* « ou en tect, ainsi comme accoustumé est en tel « cas. » (JJ. 125, p. 14, an. 1384.)] — « Devoir le « *parc*, » devoir la garde des bêtes ainsi saisies. On lit dans un aveu rendu au comte d'Anjou par monsieur de la Trimouille, seigneur de Craon : « S'en « suivent ceux qui *doivent le parc* pour garder les « bestes, quand elles sont prises par mes sergens « et forestiers, en domageant mes bois et mes « forests ; lesquels ne sont sujets à plesser mes « dites garennes : Primo *P.* pour sa maison, me « doit la garde des dites bestes. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) — Parfois le propriétaire reprenait ses bêtes de force : « Pareillement cognoissent de *parc brisé* « et des excès faits à leur prevost en faisant ses « exploits. » (C. G. I, p. 1005.) — 3° Terrain à jouer aux quilles :

Onques pour ce ne desista ;
En derrain *parc* s'est embattu ;
Des quilles toutes y getta. *(Desch. f. 280.)*

4° Lice, champ clos : « Quand l'appellant est entré « es lices, tout en l'estal qu'il est, sans lever sa « visiere, se doit traire vers le connestable, et lors « se doit tenir en *parc* tout à cheval à l'endroit du « roy ou prince. » « On ne laissoit entrer dans le « *parc* que ceux qui estoient necessaires aux com- « battans. » (L'Isle Adam, Gage de Bat. f. 19.) — On appeloit « maistre *parc* » la lice dans laquelle se faisoient les plus rudes joustes, après celles qui s'étoient faites dans la prairie. (Percef. V, f. 22.) [Voir Couci, v. 1077.] — 5° [Camp fortifié : « Et fit « faire ledit roi (d'Angleterre) un grand *parc* près « d'un bois derriere son ost ; et là mettre et retraire « tous chars et charrettes. » (Froiss. éd. Buchon, I, I, 284.)] — « Chacun jour ils alloient escarmoucher « jusques aux barrieres des Anglois ; mais ils ne « les pouvoient attirer hors de leur *parc*, où ils se « tenoient fort serrez. » (Jaligny, Hist. de Ch. VIII, p. 74.) — 6° Parquet au palais : « Quand li rois « vendra en parlement que le *parc* soit tout vuide. » (Ord. II, p. 228.) — 7° Sorte de racine : « Quand le « sanglier fera des boutis dedans les hayes pour « avoir d'une racine qu'on appelle le *parc*, le « veneur pourra cognoistre la grosseur et longueur « de sa hure, en regardant la profondité et largeur « des boutis. » (Fouill. Vén. f. 59.) — « Puis pren- « dre le poix de quatre escus du jus de la racine « d'une herbe nommée *bryonia*, en françois du « *parc* ; laquelle herbe vient dedans les hayes et a « la racine jaune, comme la jambe d'un homme. » (Id. f. 80.) — 8° Parhélie :

Donques en .I. mois de fevrier,
Si vit on .II. solaus raier ;
Et si avoit entour un *parc*
Qui de coulor resanbloit l'arc,
Qui s'apert en signe de plueve. *(Mousk. p. 418.)*

9° « Ramener à plain *parc*, » ramener dans la lice, en champ clos, au figuré : « Nous trois n'avons que « une femme ; et moy, qui premier l'espousay, en « eus la premiere cognoissance ; et comme j'ay « entendu, Martin qui est icy, en a eu la seconde, « et vous, beau sire, estes le tiers qui la *ramenez* « *en plain parc*, pour aller au mieulx que bon luy « semblera de vous deux ; et moy qui suis le tiers « viens voir s'il m'en pourroit, quoy qu'il fust, à « choisir aucune chose. » (Percef. IV, f. 113.)

Parcage. [1° Enceinte pour parquer les bestiaux : « Ils avoient chacun ung petit pavillon tendu « dedens le *parcage*. » (Fenin, an. 1423.)] — 2° Réservoir pour le poisson. (Cotgr.) — 3° Lieu où on mettait en fourrière les bestiaux saisis. (Id.) — 4° Droit dû au seigneur par les habitants possédant un parc à bestiaux. (Laur.)

Parcamin. [Parchemin : « Quer moi, bel frere, « e enque e *parcamin*, Et une penne, ço prie tue « mercit. » (Saint Alexis, LVII.)]

Parceau. [Portion, partie : « Lesquels *parceaus* « de rente heritable nos dits renneurs nous ont « jugiet à payer. » (Cart. II de Flandre, Ch. des Comptes, f. 573, an. 1331.)]

Parcelé. Morcelé. (Cotgr.)

Parcelle. [« Souspirs ardans, *parcelles* de mon « âme. » (S. Gelais, 140.)]

Parcener. [Co-héritier, aux lois de Guillaume le Conquérant.]

Parcenerie. [Portion, partie : « Li bois des « alnez n'est mie en ceste *parcenerie*, ainz remanra « à celui cui li chastelains de Sainte Menehout.... « trovera qu'il ait droit. » (Cart. de Champagne, f. 298, an. 1245.)]

Parces. Parques. « La quenouille et fileresse des « destinées et *parces* inices. » (Rab. IV, p. 120.)

Parcete. [Portion : « Nous lesdiz religieux « disions, à cause dudit monstier, à nous appartenir « toutes choses,... qui par nauffrage ou par espave « arrivoient... en nos fiez... assis dedens les fins « et metes des terres et jurisdictions de Maraant, de « Cheron ou de Laleu, si ne hont *parcete* de celi ou « de ceulx qui les dites choses aura ou auront « esguaré. » (Cartulaire de Saint Michel en Lherm, Vendée, an. 1270.)]

Parcevance. [Action d'apercevoir, dans Couci, v. 6709.]

Parcevoir. 1° Apercevoir :

Cuer trembler, color changier
Fait amors sans *parcevoir*. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1474.)*

2° Percevoir : « S'il se fait contredit au douaire « pretendu, aura la douairiere, pendant le procès, « le tiers de sa demande, par forme de provision de « vivre, en baillant par elle caution, à tout le moins « juratoire, de rendre le receu et *parceu* enfin de « cause, si faire se doit. » (Cout. Gén. I, p. 693.)

Parch. Parc, fourrière pour les bestiaux : « Nul, ne nulle ne doivent escoure les avoirs, ne « autres choses à autre personne, puisqu'il les a « prins par parchaige ne forcer le *parch*, sans met- « tre plege ou gaige de fournir droit du pris que le « meffait seroit trouvé. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 154.)

Parchage. Même sens : « Quand bestes sont « prises par *parchage*, et mises en l'hostel de celuy « qui les aura prises, ou autre maison, on ne doit « clore l'huys à fermeures sur les bestes, sans lais- « ser gens qui les puissent delivrer. » (Cout. Gén. II, p. 779.)

Parchanter. [Achever de chanter : « Il revint « à soi, et fist son sacrement, et *parchanta* sa messe « tout entierement ; ne onques puis ne chanta. » (Joinv. § 300.)]

Parcharge. [Charge complète : « Pour ce icellui « Boterel n'avoit que lesdiz deux sextiers de blé, « et que ce n'estoit pas la charge de sa ditte char- « rette, deschargea iceulx deux sextiers de blé en « l'ostel de son pere en esperance d'avoir une « autreffois la *parcharge* de sa ditte charrette. » (JJ. 154, p. 490, an. 1399.)]

Parchasser. Achever la chasse. On lit des matins : « En y a d'aucuns qui chascent toutes les « bestes, mais ilz ne *parchassent* pas ; car ilz ne « sont pas de nature. » (Chasse de Gast. Phéb. page 132.)

1. **Parche.** Perche, bâton :

De personnes à guerre dures
Ont .VII^xx^. et .XVI. armeures,
Autrement armé que de *parches*. *(G. Guiart, f. 213.)*

2. **Parche.** Perche, poisson :

Sa nature le fait douter,
Qu'il ne s'estrangle au tranglouter
A la *parche* qui a l'areste dure
Li luz tout coi s'areste
Et de sa voie se destourne
Quant voit que sa queue li torne. *(Ms. 6812, f. 50.)*

Parché. Parqué comme des coquillages dans un parc. Charles IX, à son entrée dans Saint-Malo, en 1570, reçut « une fort excellente garenne de « couteaux et cuilières d'argent doré..... estant la « garenne en forme de rocher ou estoient toutes « sortes de coquilles et petites guillettes *parchées* « de contre. » (Le P. Menestr. bibl. cur. II, p. 111.)

Parchée. [Territoire sur lequel on peut mettre les bestiaux en parc, en fourrière. (Cart. de Royallieu, an. 1335, p. 136.)]

Parchemin. [1° Peau humaine : « Mes tant « aiment lor *parchemin*, Lor puanz peaux e lor « charogne, Outre ce que ne lor besoigne, Que « chescun qui peut en retient, Plus que son vivre « ne convient. » (Image du monde, ms. de S. Brieuc, f. 40.) — « Il a eu sur le *parchemin* de nature, » il a été battu. (Oudin.) — 2° Peau préparée, substituée au papyrus par Eumène, roi de *Pergame*, jaloux de Ptolémée, roi d'Egypte : « Nus ne nule dudit « mestier ne puet faire chapiaus ne ataches ne « treçons sus *parchemin* ne sus toile. » (Liv. des Mét. 193.) — « Aiez vos fenestres closes bien juste- « ment de toille cirée ou autre ou de *parchemin* « ou autre chose si justement que nulle mouche y « puisse entrer. » (Ménag. I, 173.) — 3° Rôle : « Soixante mille sunt bien en *parchemin*. » (Agolant, p. 25.) — « Quarante mille estes em *parche-* « *min*. » (Id. p. 170 b.)] Les laïques ont été comparés au parchemin, à la matière qui reçoit la science, sans la posséder :

Bien y pert Doat par ceste chose
Que li sage sunt texte et glose
Et li pur lai sont *parchemin*,
Car pas ne sevent le chemin
Du droit assens et fortaller ;
Si n'en viennent aus sages parler. *(Ms. 6812, f. 48.)*

Parcheoir. Tomber tout-à-fait. Voy. Lanc. du Lac, II, f. 27. De là on disoit : « au *parcheoir*, » à l'instant de la chute. (Ibid. I, f. 44.)

Parchet. [Petit parc : « Et quan que l'on peut « faire De doit, de penne et de l'*archet*, Oy je et vi « en ce *parchet*. » (Machaut, p. 87.)]

Parchevoir. [Percevoir, dans Froiss. II, p. 262.]

Parcheus. [Manifeste : « Afin que ledit malefice « ne feust point *parcheus*, mais fust celez et « escarnis. » (JJ. 105, p. 431, an. 1374.)]

Parchois. [Echalas : « Lesquels compaignons « labouroient en tache, à marreneur et *parchois*, « une vigne. » (JJ. 168, p. 391, an. 1415.)]

Parchon. 1° Partage : « Bancs des *parchons*, » tribunal des partages. (N. C. G. I, 992.) — [« Les-

« quels Pierre et Jehan commencerent à parler des « *parchons* de pluseurs biens et heritages, qu'ilz « avoient encommencié faire de la succession de « feu Jehan d'Espernay. » (JJ. 195, p. 315, an. 1469.)] — 2° Part : « Si plusieurs filles y a, chacune « d'elles n'auront que la moitié de la *parchon* de l'un « de ses freres. » (C. G. I, p. 818.) — [« Si convenra « il que li contes de Montfort en ait aucune *parchon*. » (Froiss. III, 350.) — « Si n'en avoient « mies le pieur *parchon*. » (Id. VII, 131.) — « A la « *parchon* faire, » pour faire la part des éventualités : « Or soit ensi, à la *parchon* faire, que nous aions « vivres et pourveanches à plenté. » (Id. XIV, 271.) — 3° Arrangement : « Mès li Escot ne vorent accor- « der ne prendre *parchon* que li Englès leur « offresissent. » (Id. II, 169.) — 4° Arrangements relatifs à une joute : « Il ne se teurent pas des « *parchons* d'armes que Jehans Boucinel avoit faites « et presentées à Nicolas Clifford. » (Id. IX, 337.) — 5° Parti à prendre : « Si n'y avoit nulle *parchon* « fors que d'iaux bien vendre. » (Id. II, 329.) — 6° Situation respective de deux adversaires : « Car « gentil homme contre gentil homme c'est *parchons*. » (Froiss. IV, 175.) — « Car s'il fuissent passet oultre, « il ne les euissent point eus fors à droite *parchon* « as camps. » (Id. VI, 241.)]

Parchonnerie. [Part, portion : « Et oveques « ces choses dessus dites les dits religieux nos ont « otroié pleine *parchonnerie* à mort et à vie en « tous les bienffeiz qui sont feiz en leurs meisons « en aumosnes, jeunes, meisses, oreisons. » (Cart. de S. Wandrille, II, p. 1445, an. 1296.)]

Parchonnier. [1° Celui qui partage avec un autre les fruits d'une terre : « Sachiez que ge recon- « nois moi tenir de hommes religieux l'abbé et le « convent de St Vandrille...... une vavassorie por « moi et por mes *parchoniers*. » (Cart. de S. Wandrille, I, p. 1147.) — 2° Ce qui est partagé : « Moulin « *parchonnier*. » (Etabliss. de S. Louis, I, ch. CVI.)] — 3° Celui qui partage une succession : « Il n'est « pas deffendu par la loy escritte, que aucun ne « puisse bien estre aumosnier, et *parchonnier* « d'aucune chose ; combien que maintes coustumes « sont contraires a ca. » (Bout. Som. rur. p. 600.) — « Heritier qui a part à l'heredité Et par ainsy, « une mesme personne peut estre aumosnier et « *parchonnier*, legataire et heritier. » (Cout. Gén. II, p. 951.) — 4° Complice :

Si je n'en faiz justice, j'en aurai reprovier
Si me clamera bien du meffet *parchonnier*. *(Rou, p. 77.)*

Parchye. [Territoire sur lequel on a droit de mettre les bestiaux en parc, en fourrière : « Le « maires de Retondes avoit fait une prinse en la « *parchye* de Ruyssiaus, en la justice et seignorie « des diz religieux de Royal lieu. » (Cart. de Royallieu, ch. CXXXVI, an. 1335.)]

Parci, Parci. Cri de chasse, dans Gast. Phéb. p. 142 ; Modus et Racio, f. 10.

Parcial. 1° Partial : « D'un courage *parcial*. » (Vig. de Ch. VII, II, 88.) — 2° Compatriote : « Item « il advient maintes fois que l'on barbarise en « prononçant, comme en faisant faux accent ou « aspiration, comme communement font tous nos « vulgaires *parciaulx*, comme trop Picart, trop « Normant, trop Breton barbarisent en leur accent. » (Fabri, Art. de Rhét. II, 59.)

1. Parcier. [Celui qui a part, portion : « Le « suppliant trouva Bertrand Genebrier coppant du « bois en certain lieu estant entre les termes dudit « suppliant et de ses *parciers*. » (JJ. 162, p. 118, an. 1407.)]

2. Parcier. Percer :

Tariere pour *parcier*,
Fers a fere moirtoise
Et en pierre et en loise. *(Ms. 7615, II, f. 212.)*

Parciere. [Champart : « Ung champ.... que le « pere du suppliant labouroit et tenoit à *parciere*. » (JJ. 184, p. 2, an. 1449.)] — « Terres baillées à *parciere* et vignes à carpot. » (Cout. Gén. II, p. 394.) — « Quand aucun possede terres ou heritages à « titre de terrage, par tiers ou champart..... Il est « tenu vingt quatre heures avant qu'il puisse rien « transporter hors le champ... appeller celuy à qui « est du droit... pour prendre son dit droit de ter- « rage *parciere* ou champart. » (Ibid.) — « Qui assit « dixmes ou *parcieres* de bleds ou de vins, on « regarde de trois années la commune value. » (N. Cout. Gén. III, p. 1228.)

Parcion. [Séparation, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Parcité. Avarice. (Cretin, p. 228.)

Parclos. 1° Clos, lieu cultivé et fermé de haies, aux poësies de Froiss. p. 187. — 2° Achevé :

Et par lui furent maintes choses
En France puis apres *parcloses*
Et mises toutes en apert. *(Ms. 6812, f. 85.)*

Parclose. Conclusion :

Cou est la *parclose*,
Chi termine
Chi define
Li lais de la rose. *(Poët. av. 1300, II, p. 857.)*

[« A la *parclose*, » à la fin : « Or ou chief ou à la « *parclose*. » (Ren. v. 17869.)]

Parclouse. [Clos, lieu cultivé et fermé de haies : « Uns herbergement assis à Poitiers appellé les « Forges, o les jardins, treilles et *parclouses* dudit « herbergement. » (JJ. 73, p. 175, an. 1339.)]

Parclus. Perclus. (Dialog. de Tahur. p. 181.)

Parçon. 1° Partage : « Item que une personne « ne peut faire en sa derniere volonté, l'un de ses « enfans meilleur que l'autre, et convient tout rap- « porter apres le trespas du pere ou de la mere « avant *parçon*, mais si c'estoit personne qui n'eust « nuls enfans procréés de son corps, et qu'il eut « freres ou sœurs, ou plus loingtains, il pourroit « donner à l'un plus qu'à l'autre. » (Cout. Gén. II, p. 1056.) — 2° [Part, portion : « *Parçon* de fosse (à « charbon de terre) est tenu pour meuble. » (Cout. de Liége, ch. IX, § 9.)]

Parçonnere. [Société, communauté : « Comme

« nulz ne doye par raison ce qui est en *parçonnere* « pour indivis aliener, sans son parçonnier. » (Ordon. VI, p. 235, an. 1376.)]

Parçonnerie. Même sens : « Tenir en *parçon-* « *nerie*, » dans Beauman. p. 118.

Et tous ceuls sont nostre ennemy,
Par qui Englois sont converty
Et qui à eulx ont compaignie
Et commune *parçonnerie*. (*Brut, f. 105.*)

Parçonnier. 1° Co-partageant (v. Parçonnere). « Bon Jesus qui le monde as rachapté par ta passion « et par ton sang, commande que je sois tormenté « avant la mort, pour mes pechiés, si que je ne « doubte pas ton advenement au grand jour du « jugement, et que je sois *parçonnier* de la joye de « paradis, avec tes amys. » (Chr. de S. Den. I, 14.) — 2° Celui qui fait le partage :

Elle qui ot les mains moult ables
En fu la droite *parçonnere*. (*Froiss. poës. p. 172.*)

3° Ce qui est en commun : « Terres *parçon-* « *nieres*. » (Ord. I, p. 196.) — 4° [Complice : « Bien « sachiés que maint chevalier Est de cest meffet « *parçonnier*. » (Mantel mautaillé, v. 706.) — « Et « tuit cil qui estoient consentant, estoient *parçonier* « del murtre. » (Villeh. § 224.)]

Parcouler. Couler entièrement. (Cotgr.)

Parcourir. Avoir le droit de parcours, de faire paître ses bêtes sur les terres non closes : « Peuvent « faire mener leur bestail es lieux de vaine pasture « et regulierement, par droit de *parcourir*, y faire « champager et pasturer leurs bestes. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1095.)

Parcours. 1° Chemin que parcourt la bête levée :

Vous devés bien corner retraite,
Apres que vostre chasse est faite,
Ceulx qui aux deffenses seront
Tantost à vous s'adresceront,
Ceulx des rides et du *parcours*,
S'en vendront devers vous le cours.
Gent. Guerin, Trés. de vén. p. 21.

2° [Droit de parcours et entrecours ; il faisait antithèse au droit de poursuite, en vertu duquel le maître reprenait ses serfs fugitifs sur les terres où ils s'étaient retirés.] — « Le *parcours* ou l'entre- « cours, (car ces mots se confondoient) quand il « étoit fait entre deux seigneurs qui avoient droit « de souveraineté, estoit une société au moyen de « laquelle les sujets d'un de ces seigneurs pouvoient « librement et sans danger de tomber dans la ser- « vitude de corps, se venir établir dans l'état de « l'autre. Tel étoit le *parcours*, et l'entrecours qui « estoient anciennement entre les seigneurs de Bar « et de Champagne dont il est parlé dans l'art. 78 « de la coutume de Vitry. » (Laurière.) — « Entre « autres seigneurs le fruit se part entr'eux pour « telle part et portion que les pere et mere sont « leur hommes, ou femmes de servitudes, s'il n'y « a *parcours* ou coustumes desrogans à ce en leurs « terres et seigneuries. » (Cout. Gén. I, p. 413.) — [On lit dans une charte bourguignonne de 1268 : « Le *parcours* de ces qui s'an vouldront aler de « Dijon sans la taille de la ville paier. En tel ma- « niere que cil qui s'en voudront aler, soit hommes « ou femmes veves sans la taille de la ville paier « por demorer aillors, s'an doivent aller devant la « Tosseins, et doivent demeurer et tenir feu et leu « et leur maison là où il iront ester, et fors de la « banlie de la Tosseins jusque à la feste de la nati- « vité S. Jean Baptiste : ne ne peuvent dedans cel « terme tenir hostel à Dijon ; ...et n'y peuvent venir « que pour leurs affaires particulieres, pour vendre « leur bled ou leur vin, sauf que depuis la S. Jean « jusques à la Toussains ils peuvent y venir avec « tout leur mesnage pour leurs moissons et pour « leurs foins. »] — 3° « Bourgeois de *parcours*..... « qui sont bourgeois du ressort de Sens ès marches « de Champagne, et qui se peuvent avouer bour- « geois du roy par simple aveu. » (Laur. Gloss.) — Voir aussi Loysel, Inst. Cout. I, p. 26. — « Quand il « y a appel du juge du haut justicier, et qu'il est « dit bien jugé par le superieur juge royal, on a « tenu que l'amende du fol appel appartient audit « sieur justicier, et idem quand il y a appel du « maire royal que l'amende appartient au fermier « des amendes de la dite mayrie royale, et non au « fermier de la justice superieure ; et s'appelle ce « droict, *droict de parcours*. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 257.) — 4° Droit que possède tout propriétaire d'une commune, par usage ou aliénation régulière, de faire paître son bétail sur les terres non closes et non actuellement cultivées d'une autre commune : « Droit de *parcours*, d'usage com- « mun, les habitans en divers villages desquels les « bans et finages sont joignans, ...de mesme ou « diverse justice, peuvent par *droit de parcours*, « regulierement faire mener les troupeaux de leurs « bestes pasturer et champoyer es lieux de vaine « pasture, à l'escarre du clocher, ou autre, s'il y a « eglise ; ou s'il n'y en a, jusques à l'escarre d'un « milieu des villages. » (N. C. G. II, p. 1095.)

Parcreu. [Qui est arrivé à toute sa croissance : « Asés sui grans, *parcreus* et fornis. » (Aubri, p. 153'.) — « Ainçois que il soit jors, ne l'aube *par-* « *creue*. » (Aiol, v. 7596.) — « Et une grant espaule « d'un *parcreu* sangler. » (Id. v. 8608.) — « Je « l'espargneray trois ou quatre ans tant que elle « sera femme et *parcreue*. » (Froiss. XIII, 310.)] — « Quant il fu grand et *parcreu*. » (Chr. de S. Denis, t. I, fol. 1.)

Parçuner. [Co-partageant : « Mult orguillos « *parçuner* i avrez. » (Rol. v. 474.)]

Parcurer. Achever de nettoyer :

Car il estoit mal affaictié,
Mal gouverné et maltraictié ;
Et l'oysel le sceust bien monstrer
Qui estoit encoires à curer ;
Car ung grand arbre prendre alla
Ou se cura et *parcura*. (*G. de la Bigne, f. 30.*)

Parcye. [Repas donné aux moissonneurs après la moisson : « Comme le dimenche prouchain avant « la feste S. Mahieu, le suppliant demeurant à La « Chapelle en la chastellenie de Pontoise, eust « ordonné avec ses charretiers et varlés de faire ce

« jour au soir leur mengier d'après aoust, que les « laboureurs du païs appellent la *parcye.* » (JJ. 169, p. 359, an. 1416.)]

Parczonnerie. Société : « Moulin en *parczon-* « *nerie.* » (Anc. Cout. de Bretagne, f. 133.)

Pardalide. Panthère. « Le leopard qui est beste « bastarde du lion et de la *pardalide.* » (Alec. Rom. fol. 16.)

Pardarrain. Tout à fait le dernier. (Froiss. poës. p. 118.)

Parde. Perte.

Or vont flamant
Lor *parde* demandant. *(P. av. 1300, IV, p. 1660.)*

Pardé. Par Dieu, jurement. (Cotgr.) — [« Mer- « veille est, dit Coflet, *par Dé ;* Je sai de reisins à « plenté En une vine près de ci. » (Ren. v. 23155.)]

Par de ça. En deçà. « Païs de *par de ça* » (Ord. III, p. 89), c'est-à-dire pays de par deçà la Loire.

Pardefin. [Enfin : « A la *pardefin* furent mandei « li bourjois de Biauvais » (Mén. de Reims, § 188.) « En la *pardefin* leur fu elle rendue, et la firent « mineir et mirent le feu dedenz. » (Mén. de Reims, § 343.)]

Pardesconfire. [Décontenancer tout à fait, dans Froiss. V, p. 197.]

Pardessus. [1° Seigneur dominant : « Aucuns « ne peut afranchir son serf, sans l'auctorité de « son *pardessus ;* tout aussi ne puet nus donner « abrigement de serviches de fiés, ne franchise « d'iretages, sans l'otroi de son *pardessus.* » (Beaumanoir. ms. ch. 45.) — 2° *Prép.* Malgré : « Icellui « Monnin avoit et portoit une espée, ...*pardessus* le « cry fait de non porter armes. » (JJ. 162, p. 381, an. 1408.)]

Pardié. Pardieu. (Narciss. fol. 118.)

Pardieu. [Juron affirmatif : « *Pardieu*, ce dist « Tybers, vis est que il affiere. » (Berte, c. XX.)]

Pardil. Léopard. (Cotgr.)

Pardingue. Pardine, pardieu, en patois poitevin ; du Fouilloux fait ainsi parler une jeune bergère :

En cheminant tenois sa blanche main,
Parlant à moy d'un cœur doux et humain
En me disant : Y sceu priqueu marrie
De vostre anneu et grande fascherie ;
Igle vouz ant, *pardingue*, foit grand mau ;
Que fusiant morts les chiens qui sont itau !
So vous plaiset de venir chez mon pere
Y vous donray de vin à bonne chere. *(Fouill. Vén. f. 89.)*

Pardire. Achever de dire : « Je n' oi pas *pardit* « le siaume que je avoie commencié. » (Chr. de S. Denis, I, f. 150.)

Pardisner. Achever de diner. Monstrelet dit de gens ensorcelés : « Le censier sa femme et un de « leurs fils qui disnerent à cette table se sentirent « malades ains qu'ils eussent *pardisné*, et mouru- « rent. » (V, f. 84.)

Pardon. [1° Rémission d'une faute, d'une offense : « La Maudeleine feis tu le *pardon.* » (Roncis. p. 48.) — « Se il est morz, Dieus li face *pardon* de « ses pechiez, et lui et tous les autres. » (Mén. de Reims, § 386.)]

Des maus dont souspir et plor
Se je n'en truis guerison
Mort sui, ne m'en puis partir
Se n'avez de moy *pardon.* *(P. av. 1300, IV, p. 1443.)*

2° [Indulgence de l'Eglise : « Et après i envoia « un suen cardonal, maistre Perron de Capres, « croisié ; et manda par lui le *pardon* tel con je vos « dirai ; tuit cil qui se croisseroient et feroient le « servise Deu un an en l'ost, seroient quitte de toz « les pechiez que il avoient faiz, dont il seroient « confés. » (Villeh. § 2.) — « Le roy meismes y vis « je mainte fois porter la hote aus fossés pour avoir « le *pardon.* » (Joinv. § 517.) — « Comme il feust « venu en la ville de Necie près Faloise un questeur « ou porteur de *pardons.* » (JJ. 135, p. 210, an. 1389.)] — 3° Croisade :

Et uns et autre et li clergies,
Ki la furent apparillies
Se traisent tot à une corde
Pour Dieu et pour misericorde
Que les Aubigois destruiroient
Et grant *pardon* sour aus feroient. *(Mousk. p. 688.)*

4° Récompense :

Lors repondront à cele assise :
Quant feistes vous tele assise ?
Isnellement Dieu respondra,
Et un de ses povres prendra
Et dira qu'à cestui meistes,
A moi meisme le feistes :
Itel *pardon* vous en aurez
Qu'en paradis o moi vendrés. *(Ms. 7218, f. 114.)*

5° [Pèlerinage en l'honneur d'un saint, par suite fête du village dont il est le patron ; assemblée, surtout dans l'ouest et la Bretagne : « Le dymenche « devant le *pardon* de S. Romain de Rouen. » (JJ. 145, p. 142, an. 1391.) — « Item que les oubloyers, « ....qui s'entremettent de aler faire gauffres aux « *pardons* des eglises. » (JJ. 161, p. 135, an. 1406.)

Elle eut fait cent voyages
Aux festins, aux *pardons*, d'un et d'autre costé
Et chacun de ses pas au cœur m'eust enfanté
Mille jalouses rages. *(Desportes, p. 280.)*

6° Angelus annoncé par trois sons de cloches, le matin, à midi et le soir ; des indulgences ou *pardons* sont accordés par le pape à ceux qui récitent alors trois fois la salutation angélique, d'où le nom relevé ici : « Pour ce que incontinent le *pardon* commença « à sonner environ deux heures après midy, icellui « Menart qui estoit à cheval descendi et s'agenoilla « avec les autres en entention de gaigner le *par-* « *don.* » (JJ. 188, p. 20, an. 1458.) — 7° Tournoi : « Or oyez, seigneurs chevaliers, que je vous fais à « sçavoir le grand digne *pardon* d'armes et le grand « digne tournoyement. » (Du Cange, 7ᵉ dissert. sur Joinville.)] — 8° Abandon, cession :

Mais or me fay tu tel *pardon*,
Je t'en rendray ton guerredon. *(Brut, f. 46.)*

Expressions : 1° « *Pardon* d'aage, » dispense d'âge. (Gr. Cout. p. 27.) — 2° « En *pardon*, » en pure perte :

Si coiement ai ma dolor menée
Qu'à mon semblant ne le coneust on,
Se ne fussent la gent maleurée

N'eussent pas sopiré en *pardon*
Rendu m'eut amors mon guerredon.
Le Chastelain de Coucy, poés. av. 1300, I, p. 279.

Trop ai servi en *pardon* longuement.
Thibaut de Navarre, I, p. 211.

3° « De grand peché grand *pardon.* » (Cotgr.)

Pardonnable. [Qui peut être pardonné : « Il « mostret que ses pechiez (de Job) n'est mie *pardon-* « *nables.* » (Dialoge Gregoire lo pape, 343.)] — On lit *pardonaule*, dans S. Bern. p. 251.

Pardonnaires. Qui donne des indulgences. Rabelais nomme ainsi les troncs où l'on met de l'argent pour gagner les pardons ou indulgences : « Je gaigne les pardons au premier tronc seule- « ment... mais il gaigna à touts les troncs, et tous- « jours bailloit argent à chascun des *pardonnaires.* » (Rab. II, p. 169.) Il emploie aussi ce mot pour désigner celui qui distribue les indulgences et dans le même sens que *pardonnigere* que l'on verra ci-après.

Pardonnance. 1° Pardon : « J'espere que sa « debonnaireté ne nous traicte pas selon nos fautes, « mais selon sa clemence, et que nos indignes des- « sertes ne luy tollent pas la dignité de ses *pardon-* « *nances.* » (Alain Chartier, l'Esperance, p. 291.) — 2° Indulgence :

. . . . . . Voicy la *pardonnance*,
Il nous faudra demain visiter les saints lieux.
Joach. Du Bellay, p. 411.

Pardonnement. Pardon. (Cotgr.)

Pardonner. [1° Remettre une offense, un péché : « Jo l'vos *parduins* ici e devant Deu. » (Roland, v. 2007.) — « Dameldieus vos *pardoinst* tous vos « piciés. » (Aiol, v. 975.)] — 2° Accorder des indulgences :

L'evesque l'a aperceu,
Si ne s'en puet estre teu,
Ains en sermone
Et à toz cels dix jors *pardone*
Qui crieront à tel persone :
Hurte Belin. *(Ms. 7218, f. 237.)*

3° Donner : « De bourgeoisie *pardonner* le re- « nom. » (Sent. de Liège, f. 377.) — 4° Faire remise d'une somme : « Pierre des Essars fu condamné à « cent mille florins ; mais à la priere du comte de « Flandres, le roy lui *pardonna* cinquante mille « florins. » (Chr. de S. Denis, II, f. 216.) — 5° Faire grâce : « Ceux à qui il avoit la vie et les corps *par-* « *donné.* » (Chr. de S. Den. I, f. 167.) — 6° [Renoncer à : « Nostre commission ne s'estent pas si avant « que pour quitter ne *pardonner* ce marchié. » (Froiss. t. XIV, p. 348.)]

Pardonnerres—eur. [Celui qui pardonne, cas sujet et cas régime : « Tu sires, qui es *pardon-* « *nerres* de tous pechiez. » (Rec. des Hist. de France, t. V, 305.) — « Il ne faut estre au meschant « *pardonneur.* » (J. Bouchet, Triomphe de François Ier, f. 53.)] — « Encore, sire misericors Dieus et « *pardonneur* de tres grant misericorde. » (Chasse de Gaston Phéb. ms. p. 359.)

Pardonnigere. Quêteur et porteur d'indulgences, dans Rabelais, t. II, p. 169.

Pardormir. Dormir beaucoup. (Cotgr.)

Pardre. [Perdre : « Et ensi se puet *pardre* la « terre. » (Villeh. § 257.) — « Et bien sachiez que « plus *pardirent* cil de l'ost cel jor que li Grieu. » (Id. § 238.) — « Se Diex nes aust sostenuz, que *par-* « *due* fust la terre. » (Id. § 257.)]

Pardurable. [Eternel : « Par nature estes cor- « rumpables, Par ma volenté *pardurables.* » (Rose, v. 19288.) — « Nous devons croire fermement que « li saint et les saintes qui trespassei sont... ave- « ront vie et joie *pardurable* ès cieux là sus « amont. » (Joinv. § 838.)] — On disoit la *pardurable*, pour la vie éternelle :

Si vous voulez l'amour de Dieu acquerre,
Et conquerir la *pardurable*,
De voz regnes justice et equité
Rigueur aussi, ou elle appartendra,
Faictes tenir. *(Desch. f. 295.)*

Pardurablement. [Eternellement : « La pri- « son, por Dieu, vous demant Avec li *pardurable-* « *ment.* » (Rose, v. 15186.)]

Pardurableté. [Perpétuité : « Avons baillié et « fieuffé en fin et en *pardurableté* ottroyé à fieufe- « ment et à annuel rentes. » (Ch. des Comptes de Paris, f. 247, an. 1296.)]

Paré. 1° Préparé : « Et pour ce à pape ou à pre- « lat heretique comme l'en trouve ez saints canons, « obedience ne doit estre *parée.* » (Chr. de S. Den. t. II, f. 132.) — « Execution *parée.* » (C. Gén. t. II, p. 1067.) — 2° [Orné, paré : « D'or e de gemmes fu « li sarqueus *parez* Pur cel saint cors qu'il i dei- « vent porter. » (S. Alexis, § 198.) — « Et les dames « *parées* contre l'avenement. » (Berte, IX.) — « Venue est à la serve qui git au lit *paré.* » (Id. XV.) 3° Fermenté : « Et de l'iaue simple bevoient Sans « querre piment ne claré, N'onques ne burent vin « *paré.* » (Rose, v. 8419.) — 4° Pelé : « Semence de « coins, cumin, amandes *parées.* » (Alebrant, f. 7.)] — 5° Fleuri : « Sentes *parées.* » (G. Guiart, fol. 86.) — 6° [Dont les brins de laine sont aplanis et dirigés dans le même sens, en parlant du drap : « Draps « qui ne soit *parés* bien et loiaument. » (Livre des Mét. 134.) — 7° *subst.* « Mestier de *paré*, » métier de pareur qui aplanit et peigne le drap : « Est « ordené que li mestre des pareeurs est tenus de « faire bailler et livrer seing de pareeur à quicon- « que bourgeois ou bourgeoise de Chartres qui « voudra devenir mestre ou mestresse du mestier « de *paré.* » (Chart. de 1268, dans Du Cange, sous *Parator.*)]

Pareatis. Terme de chancellerie. Mot latin dont on a fait un substantif françois. C'est proprement une lettre de chancellerie pour faire exécuter un jugement hors de la justice ordinaire où il a été rendu. Laurière le définit : « Placet, visa, congé, « permission ou annexe que les huissiers, sergens « ou autres commissaires sont tenus de demander « aux juges des lieux avant qu'executer les arrêts, « sentences, jugemens, ou commission des autres « juges. » — De là au figuré : « On luy permit de « discourir des façons de faire de la cour, voyant

« que le cœur luy en disoit : tellement qu'ayant « pris *pareatis* de ce faire, elle ne fut guere hon« teuse de declarer son secret. » (Caquets de l'Accouchée, p. 128.)

Pareceux. [Paresseux : « Et quant (les pre« miers hommes) en lor porchas coroient, Li *pare« ceux* qui demoroient S'en entroient en lor « cavernes Et lor embloient lor espernes. » (Rose, v. 9642.) — « Baillius qui est *pareceux* laisse moult « de besognes à fere et passer qui fussent bonnes à « retenir. » (Beaum. t. I, p. 6.)]

Pareçon. [1° Partage : « Ensi se porterent les « *pareçons*. » (Froiss. IV, p. 179.) — 2° Part : « Et « donna on à entendre au roi d'Engleterre que par « ce parlement il averoit en *pareçon* grant part dou « roiaulme de France. » (Id. III, 316.) — 3° Arrangement : « Nennil, les *pareçons* ne se porteront « mies ensi. » (Id. IV, p. 260.) — « Mettre *pareçon* « avant » (Id. V, 415), proposer un arrangement. — 4° Danger : « Nous ne sommes point conseilliet de « mettre le droit que li roys nos sires a à le chité « de Berwich, en tel *pareçon*. » (Id. II, p. 269.) — 5° Forces de deux adversaires : « Car au voir dire « tant que pour la bataille la *pareçon* n'estoit pas « parelle. » (Id. II, p. 60.) — 6° Vicissitude : « Ensi « vont les *pareçons* d'armes et les fortunes en ce « monde. » (Id. t. V, p. 67.)]

Parecoup. Plastron. (Cotgr.)

Parect. [Mur : « Le suppliant et son frere « estoient en euvre de faire et ediffier un *parect* à l'un « des costez d'icellui pré. » (JJ. 179, p. 323, an. 1419.)]

Parée. 1° « Le droit de *parée* n'est autre chose « que la convention mutuelle entre divers seigneurs « pour suivre leurs serfs en la terre l'un de l'autre, « sans qu'ils se puissent pretendre affranchis, pour « s'être retirés de la terre de leur seigneur. » (La Thaumass. Cout. de Berri, p. 14.) — « Ledit sei« gneur de Thévé a *parée* et suite avec le seigneur « ou dame de la Chastre, à la Berthenoux, esquels « lieux il a accoustumé suivre et exploiter ses hom« mes sans contradiction, et n'y doivent les hommes « d'icelles terres et seigneurie, peages et barrages « les uns les autres pour les marchandises qui peu« vent passer et repasser par icelles. » (Ibid.) — 2° [Poisson salé : « Icellui Pierre envoia deux siens « varletz à la Rochelle avec quatre chevaux som« miers pour querir de la *parée*, c'est assavoir « harens et merlus. » (JJ. 187, p. 82, an. 1457.)]

Pareeur. Calendreur, pareur de draps : « Est « ordené que li mestre des paréeurs est tenus de « faire bailler et livrer seing de *pareeur* à quicon« que bourgeois ou bourgeoise de Chartres, qui « voudra devenir mestre ou mestresse ou métier « de paré. » (Ch. de 1268, dans D. C. sous *Parator*.)

Parehius. Parvis, dans Borel.

1. Pareil. Péril :

Assez firent si homme chaitive et chaitis,
Assez ont villes arses et assez avoir pris :
Par toute Normandie erent gent en tel *pareil* ;
S'il avoient paour, noient ne m'en merveil. *(Rou, p. 85.)*

2. Pareil. [I. *adj.* 1° Qui a même forme : « Sem« blable chose n'est mie *pareille*, car pareille chose « senefie la grandor et la mesure, mais semblable « ne senefie autre chose que la qualité. » (Brunett. Lat. *Trés*. p. 535.) — 2° Egal en force, en richesse : « (Les hommes en l'âge d'or) Trestuit *pareil* estre « soloient Ne riens propre avoir ne voloient. » (Rose, v. 8485.) — « Adonc se hasta ledit messire « Louis qui ne se vit mie *pareil* contre les anemis. » (Froiss. éd. Buchon, I, I, p. 182.)]

II. *subst.* 1° Paire : « Un *pareil* de levriers. » (Gast. Phéb. p. 40.) — [« Icellui Pierre leur dist qu'il leur « donroit à chascun un *pareil* de chauces de blan« chet. » (JJ. 104, p. 3, an. 1372.) — « Ung *pareil* « de beufs. » (JJ. 200, p. 70, an. 1467.) — 2° Charge d'un âne, dans le Lyonnais et la Bresse.] — 3° Au féminin, en retour, en revanche :

Si l'on regarde à la *pareille*
L'on donnera tard et a peu. *(Sag. de Charron, p. 504.)*

De là « loy de *pareille*, » loi du talion. (Laur.)

Pareiller. Appareiller. (Chr. des ducs de Norm. v. 1438.)

Pareïs. [Paradis : « Seint *pareïs* vos est aban« dunant. » (Rol. v. 1479.) — « Sieges aviez el'grei« gnor *pareïs*. » (Id. v. 1136.)]

Pareis. Préparés :

Issi ont lour chasteau garniz
Fossez *pareiz*, derechié pallez. *(Rou, p. 232.)*

Pareit. [Paroi, mur : « Vers sa *pareit* se turnet, « Pluret des oilz. » (Rol. v. 3644.) — « Les *pareiz* « furent cuverz de tables de cedre dedenz partut si « que pierre n'i aparut. » (Rois, p. 247.)]

Parele. Jeu. (Contes d'Eutrapel, p. 212.)

Parelion. Parhélie : « Les rois sont les grands « *parelions* et images de ce grand soleil de justice. » (Mém. de Villeroi, t. V, p. 205.)

Parelote. [Sorte de tonlieu : « Lequel Regnault « venoit de la Ferté soubz Gevre, chargé de biens « meubles en deux chariotz, et y amenoit sa fiancée ; « et quant le suppliant aperceut le dit Regnault et « ce qu'il menoit, il arresta tout et demanda à la « dite fiancée la *parelote* et le gruage, pour ce que « à icellui suppliant appartenoit de lever le dit « gruage ou barage. » (JJ. 184, p. 146, an. 1451.)]

Parement. [Voir Parament. 1° Muraille, rempart : « Quand cil virent qu'il ne porroient monter « as murs, il minerent le premier *parement*. » (Marten. Ampl. Collect. t. V, c. 623.)]

Je ne veux pas vous inviter
Pour venir icy visiter
Les *paremenz* des frontispices
Des plus superbes edifices. *(Jacq. Tahur. p. 157.)*

2° [Habit de parade : « Et i ot les plus biaus *pare« menz* à hauz hommes que nus veist onques. » (Mén. de Reims, § 310.) — 3° Parure : « Si n'estuet « jà que ge m'atour De vous aprendre de l'atour « Des robes, ne des garnemens Dont vous ferés vos « *paremens* Por sembler as gens mieux valoir. » (Rose, v. 13286.)] — « Robbe de *parement*, qu'il y a « bien cinq à six ans qu'il a, mais il ne l'a pas

« accoutumé porter sinon aux festes. » (Quinze Joyes du Mariage, p. 54.) — 4° Livrée. On disoit « *parement* de France, *parement* du roy, » pour livrée de France, livrée du roy. Lorsque Charles V alla au devant de l'empereur qui venoit le visiter à Paris : « Les valets qui menoient en main les pale-« frois du roy estoient vestus tous d'une robe et « avoient *parement* de France en la maniere « accoustumée... le palefrenier du roy avoit le « *parement* du roy, lequel estoit de veluau et de « broderie, les fleurs de lis pour fillés de perles. » (Froissart.) — 5° Housse de cheval : « Que puissions « veoir vos *paremens* d'armes sur vos destriers. » (Jean de Saintré, 193.) — [« Un *parement* à paleffroy, « d'un pers assuré, semé de fleurs de lis. » (N. C. de l'Arg. p. 86.) — 6° Devant d'autel : « Uns *pare-« mens* d'autel, frontel, dossel broudés de fin or à « ymages. » (N. C. de l'Argent. p. 13, an. 1318.) — « Un bel *parement* à touaille, à perles. » (Id. 50.)] — 7° Parade, apparat ; on a dit des ambassadeurs de l'Université envoyés en 1395, à Avignon, pour la paix de l'Eglise : « On les fit retraire en la chambre « de *parement* du pape et prirent vin et espices et « s'en allerent à Ville-neufve ou ils estoient logez. » (Juven. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 109.) — « Lit « de *parement*. » (Desch. f. 434.) — « Epée de *pare-« ment*. » (Monstrel. vol. III, f. 22.) — « Chappiau de « *parement*. » (Chron. de S. Denis, t. III, f. 35.) — « Cheval de *parement*. » (Godefroy, Observat. sur l'Histoire de Charles VIII, p. 755.) — On nommoit encore « chambre de *parement*, » la chambre d'honneur. (Contred. de Songecr. f. 179.) — 8° Meubles : « Bahuts, coffres, chalits, dressoirs, bancs, « tables, images, cuves, chantiers et autres sembla-« bles *parements*, tenant à broche qui se peuvent « desassembler. » (N. C. G. t. II, p. 430.) — 9° Morceau de chair rouge attaché à la peau du cerf : « Quand tu voudras lever le *parement*, si garde « tant d'un costé comme d'autre, que le cuir tienne « aux costez du cerf tout droit depuis le meilleux « de l'espaule jusques aux flans, au dessoubz des « longes bas ; puis si couppe de ton coustel et encise « tout au long du costé à l'orée du reply du cuir, si « qu'il demeure dessus le cuir une carnosité tenue, « et soit ainsi fait de tous les deux costez, et ce est « appelé *parement*. » (Mod. f. 21 b.)

Paremple. Rempli, comblé. (Britton, Loix d'Angl. f. 158.)

Paremplir. Achever de remplir. (Vatican, n° 1490, f. 104.)

Paremployer. [Achever d'employer : « Il « revinrent de grant couraige, pour *paremployer* « le jour et leurs armeures, assaillir Vennes. » (Froiss. t. IV, p. 67.)]

Parence. Parure. (Cotgr.)

Parendroit. Vers : « *Parendroit* le costé. » (Gace de la Bigne, f. 124.)

Par en la. Dorénavant : « Imposons silence au « dessus dits Jehan de Clamart, Jehan de Garennes « et Aubin Mencel et à tous autres, et deffendons « que *par en la* aucuns rabais ou diminutions « soient faites. » (Ord. t. II, p. 588.)

Parensemble. Ensemble, en même temps. (C. G. II, p. 898 ; Sagesse de Charron, p. 538.)

Parenson. Enfin, en somme :

Seignor, ce dit Hernolz, ge sui vielz et chenuz,
Mais par mes filz soloie forment estre cremuz :
Quant je les voi perdanz, du tot sui confonduz.
Parenson toz mes filz estoit Gautiers, mes druz ;
A tant male cure fu cist viellarz meuz,
Par sa proece sui joiz et conneuz,
Et por sa mort sera mes nobloiz abatuz.
Partonopex de Blois, f. 173.

Voyez Vatic. n° 1490, f. 97 et *Paransommet*.

Parensonmet. [Comparez *paransommet*. En outre : « Ge veuil, commande et ordonne que en « outre et *parensonmet* tout ce que j'ay divisé des-« sus et déclairé, cent messes soient dittes. » (Preuv. de l'Hist. de Sablé, p. 392, an. 1382.)]

Parensus. Excédant : « Le *parensus*, si aucun « en y a, des biens de la ditte communauté se par-« tira par moitié. » (Cout. Gén. I, p. 871.) — [« Touttes voyes, toutes et quantes fois qu'il escherra « droit de rachapt ou autre profit de fief,... (aura) « ledit preneur le *parensus*. » (1517. Baule. Fief de la Mothe ; Serault. L. C. de D.)]

Parent. [Le père et la mère, les proches, les alliés par le sang : « Ne placet Damne Deu que mi « *parent* pur mei seient blasmet. » (Rol. v. 1063.) — « Le num lur dist del pedre e de la medre, E ço lur « dist de quelz *parenz* il eret. » (S. Alexis, c. 76.) — « Car li cuens de Champaigne estoit ses *parenz* et « honz le roi. » (Id. § 347.) — « Sire, nostre *parente* « tel, qui fut fille de tel, a passé douze ans. » (Assis. de Jérus. I, 264.)] — « Ainsi usons nous du mot de « *parent* pour celuy qui nous touche de proximité « de lignage en ligne collaterale, non directe, con-« tre la naifve et originaire signification, et ce pour « autant que sur le declin de la langue on en usa « de cette façon. » (Pasq. Rech. p. 664.) — « *Parents* « de sanguinité » étaient distingués de « *parents* d'af-« finité. » (Assis. de Jérusal .p. 63.) — « Quiconques « a part en quelques maisons, censes ou terres dont « une autre part est vendue, il sera recevable à en « avoir le retraict quoi qu'il ne fut pas *parent de « sang ny en bien* ; celuy qui a la plus grande part « estant toujours preferé, pourveu aussi que le « retrait ne soit pas fait et poursuivy par un *parent « de sang ou de bien*. » (N. C. G. I, p. 491.)

Parentage. [Parenté : « Guenes i mist cels de « son *parentage*. » (Roncisv. 182.)] — « *Parentage* « d'hanetons, » concubinage. (Cotgr.)

Parentaisaquement. « Tu dis dans ton his-« toire qu'Anacreon s'estrangla d'un pepin comme « il temoigne par ses écrits ; tu es un faiseur de « parantaise, dont il mourut *parantaisaquement* « au monde. » (Moyen de parven. p. 56.)

Parenté, ed, et. [1° Lignage, famille : « Estrait « estes de mult grant *parented*. » (Rol. v. 356.) — « Sustenir voeill trestut mun *parentet*. » (Id. 3907.) — 2° Illustration de la famille : « On n'aime pas

« dame par *parenté*, Ains quant ele est bele, cour-« toise et sage. » (Quesnes, Romancer. p. 110.)] — « Bonne amitié, seconde *parenté*. » (Cotgr.)

Parentelle. [Les parents : « La verité est clere, « et si est telle, Tesmoing tout sang de bonne « *parentelle*. » (G. Chastellain, Expos. sur vérité mal prise.)]

Parenter. Traiter de parent :

Chascuns me fuit ne nulz ne me *parente* ;
Les riches voy trop bien emparentez. *(Desch. f. 213.)*

Parentre. [Forme extensive de *entre* : « Nous « verrions volentiers la paix *parentre* nous et nos-« tre adversaire d'Angleterre. » (Froiss. XIV, 288.)] — « Traitez faits *parentre* les parties. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 614.)

Par entre que. Aussi bien que, de même que : « Le bon est de especifier le lieu et *par entre que* « les devises. » (Britt. Lois d'Anglet. f. 99.)

Parepain. [Sorte de couteau pour parer, trancher ou chapeler le pain : « Pour une paire de « cousteaulx à trencher, garnis de petit coustel et « de *parepain*, engaignez ainsi qu'il appartient, « pour trancher devant le roy N. S., le premier jour « de karesme. » (N. C. de l'Arg. p. 205.)] — « Deux « paires de couteaux à tranchier avec les *parepains*, « l'une paire à manche de cedre garnis de virolles « et de tinglettes d'argent dorées.... » (Compte d'Etienne de La Fontaine, an. 1351.)

1. Parer. [Rapprochez *paré*. 1° Préparer, par suite maçonner : « Ses chasteaux fist tost enforchier, « Fossez *parer*, murs redreschier. » (Rom. de Rou.) — 2° Peler : « Une pomme *parée*, fendu en quatre « quartiers, remise en ses parures. » (JJ. 168, page 141, an. 1414.) — « Li rois ne trova pas qui li *parast* « chastaignes » (Gir. de Rossill. v. 1671), nous disions lui tirât les marrons du feu. — 3° Peigner, calendrer le drap : « Nus foulons ne puet ne ne doit « *parer* drap qui ne soit parés bien et loiaument. » (Liv. des Mét. 134.) — 4° Laisser confire : « Se vous « avez des espices, si soient broyées avec (la mou-« tarde), et après la laissier *parer*. » (Ménag. II, 5.)] — 5° « *Parer* le fruit, » le laisser mûrir sur la paille. (Oud.) — 6° Orner : « Puis luy firent apporter blancs « draps, linges, il les vestit et *para*. » (G. de Nevers, IIe part. p. 68.) — « *Parez* un herisson, il semblera « baron. » (Cotgr.) — 7° Joncher : « *Parer* la terre « d'un corps. » (Percef. IV, fol. 114.) — 8° Eviter, supporter :

Tel pesance
Pareray paciaument
Et vivray en esperance
Que souffrance
Me donra aligement. *(Desch. f. 200.)*

9° [Donner, offrir : « L'armée liguée *paroit* beau « jeu sur la dessente d'un costeau. » (D'Aubigné, Hist. III, 230.) — 10° Terme de marine, préparer : « *Pare* les escoutes, *pare* les boulines ; amure « babord. » (Pantagr. IV, 22.)]

2. Parer. Egaler ; dérivé de *par*. On a dit de Philippe-Auguste :

Cest roi doit on bien comparer
A Cezar Auguste et *parer*. *(Mousk. p. 637.)*

Parergue. Ornement. On lit du palais du roy de Pologne à Cracovie : « Dans la chambre princi-« pale sont les trophées du roy Sigismond avec mille « *parergues* et mille enjolivemens au ciseau qui « sont admirables, d'où pendent en l'air plusieurs « aigles d'argent qui sont les armes de Pologne, que « la moindre haleine de vent fait voltiger doucement « leur donnant une espece de vie et de mouvement « si naturel que l'imagination en est aussitost per-« suadée que les yeux. » (Le Labour. Retour de Mme de Guebriant, p. 32.)

Paresceusement. Avec négligence, avec paresse. « La guerre avoit esté mauvaisement et « *paresceusement* faite. » (Chron. de S. Denis, I, f. 166.)

Faittes vous servir grandement
Et servez *paresceusement*. *(Desch. f. 408.)*

Paresis. [Parisis, monnaie : « Ja ne li coustera « deux *paresis* Fors que de vos tenra tout son pais. » (Aiol, v. 3473.) — « Non, hui est li tiers jors, vaillant « un *paresis*. » (Id. v. 5429.)]

Paresol. Parasol. (Cotgr.)

Paresseuse. Coiffure de femmes sous le règne de Louis XIV, sorte de perruque que les femmes portoient pour s'épargner la peine de se friser :

Malgré des blonds cheveux, la mode avantageuse
Un bandeau sied au front mieux qu'une *paresseuse*.
Théât. de Th. Corn. le baron d'Albicrac, act I, sc. 5.

Monsieur, frère du roi, se servoit de ces perruques à la guerre. (Voy. Laporte, I, p. 25.)

Paresseux. [« C'est grand pechié que d'estre « *paresseux* de bien faire. » (Ménag. I, p. 3.)] — « Jamais dormeur ne fit bon guet, ny *paresseux* ne « fit beau faict. » (Cotgr.)

Paresteir. [Persister : « Ne consentoit de *pares-« teir* en la congregation (Saint Grégoire) », en latin : « Consentiret in congregatione persistere. »]

Parestrangler. [Etrangler tout à fait : « Tous « deux le prindrent par la gorge, tellement qu'il « fu sur le point d'estre estranglé.... et à ce qu'ilz « ne le *parestranglassent*. » (JJ. 126, p. 107, an. 1384.)]

Parestre. [Augmentatif de *être* : « Mult *parere* « de grant cuer. » (Villeh. § 67.)]

Molt *parest* faus.
Gautier d'Argies, poës. av. 1300, III, p. 1144.

Molt *parest* cruel li sire
Com serf de cuer sans fauser
Ki se coroce et ire
Quant il doit guerredoner. *(Guios de Digon. III, 1168.)*
Hai Dieus, con *parfui* vilains
Et de grant felonie plains ;
Tant *parfui* dur et de malaire
Quant il ne me pot onques plaire. *(Narcisse, f. 120.)*

Parestrusse. [A la fin, dans Jordan Fantosme, v. 597, p. 1135.]

Paretoine. Sorte de blanc. (Cotgr.)

Parevis. Parvis, aux Poët. av. 1300, t. II, 693. — [« En cel *parevis* parmei cui hom vat à la glise

« del bieneurous Laurent. » (Dialog. Greg. lo pape, p. 212.)]

Pareur. [Ouvrier qui pare les draps : « La rue « aux *pareurs*. » (Hist. ecclés. d'Abbeville, p. 401.)]

Pareure. [1° Armoiries : « Armoier de leurs « *pareures* et armeures. » (Froiss. t. XI, p. 367.) — 2° Parement d'autel : « Item pieces de texus ouvrez « à perles et à pierretes pour faire estole et fanon... « et la bele *pareure* de toalle. » (Reg. Noster, f. 196 ᵇ.)] — 3° Ornements servant à relever l'éclat d'une fleur en broderie. On lit de chevaux différemment harnachés : « Le second de satin cra« moisi à grans feuillages et brodure d'or et gros « boutons de même, dont la *pareure* de la fleur « estoit argentée et estoit celle housseure frangée « de franges noires. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II, p. 567.) — 4° Habillement militaire avec des manches, sur lequel on avoit fait mettre une livrée. Le seigneur de Ternant, à la joûte d'Arras, en 1446, « apportoit en lieu de cotte d'armes une *pareure à* « *manches* d'un drap de damas..... brodé de fusilz, « de pierres et d'estincelles de feu, qui fut la devise « du bon duc Philippe son bon seigneur et maitre. » (O. de la Marche, t. II, 582.) — 5° Parade : « Il avoit « après lui six chevaux de *pareure* : le premier « estoit couvert de velours noir. » (O. de la Marche, t. I, p. 490.) — 6° [Pelure : « La pomme prist, si la « para, En l'iauge mist la *pareure* Qui s'en ala « grant aleure Si comme l'eaue l'enportoit. » (Vie des pères, ms. dans D. C. sous *Parare*, 4.)]

1. Par eux. Eux seuls : « Aussi vous ordonne « que les dits onze clercs demeureront en leurs « hostiez tous *par eux*, sans ce que nul des maitres « en tiennent point avec eux. » (Miraulmont, des Cours souver. p. 444.)

2. Pareux. Paresseux :

> . . . . . . J'ay des gens
> Du païs ou il faut combatre
> En Alemagne sur les champs
> Ou je suis *pareux*, et meschans :
> Jamais jour ne m'y quier embatre. *(Desch. f. 364.)*

Parfaictement. Parfaitement : « Il fut si très « *parfaictement* et oultrageusement courroucé « qu'il ne sçavoit nullement tenir maintien. » (Percef. vol. I, f. 136.)

Parfaire. [1° Rendre parfait : « Por sa biauté « croistre ou *parfaire*. » (Rose, v. 9090.)] — « Les « lettres gastent les cerveaux et esprits foibles, *par*« *font* les bons et forts naturels. » (Charr. Sagesse, p. 534.) — [2° Achever, accomplir : « Mais après « plus de quarante ans, Maistre Jehan de Meung « ce rommans *Parfist*, ainsi comme je treuve. » (Rose, v. 4070.) — « Il sera ataint dou murtre, se il « ne peut *parfaire* ce que il a offert en court à faire « par champion ou par son cors. » (Ass. de Jérus. t. I, p. 140.) — 3° Au pronom, se perfectionner : « Ainsi comme le gentil chevalier qui aime les « armes, en perseverant et continuant, il s'i nour« rist et *parfait*. » (Froiss. t. XIV, p. 3.)]

Parfaiseur. Qui perfectionne. (Cotgr.)

Parfait. [1° Le reste, la fin : « Et l'on chante « l'evangille et le *parfait* de la messe. » (Assises de Jérusal. I, 30.) — « Il furent le *parfait* dou jour et « toute la nuit ensuiwant en grant frichon et « esmay. » (Froiss. V, p. 22.) — « Le respit leur fu « accordé le *parfait* dou jour et le nuit ensievant « jusques à soleil levant. » (Id. 230.)] — « Les esche« vins, durant le temps de leur eschevinage, peu« vent recevoir tous contracts et conventions « mobiliaires, et aussi après le dit eschevinage « expiré demeurent le *parfait* de leur vie, jurez de « cattel ; et en cette qualité peuvent recevoir, et « passer contracts et reconnoissance meubliaire « seulement, pourveu qu'il y ait deux jurez, du « moins à le faire. » (N. C. G. t. II, p. 242.) — 2° Le complet : « Les autres compaignies qui doibvent « encores aller quant à l'empereur aura son armée « preste pour le *parfait* de douze cent lances. » (Lett. de Louis XII, t. III, p. 2.) — 3° Accomplissement, achèvement, en parlant des ambassadeurs envoyés à Charles VII par Lancelot, roi de Bohême et de Hongrie, pour demander sa fille en mariage : « Et pour ce le roy voulant entendre au *parfait* du « dit mariage, ordonna de ses principaux conseil« liers, pour communiquer avec eux de l'ambas« sade. » (Monstrel. III, fol. 73.) — 4° Une sorte de rondeau était dit « *parfait*. » (Voir Art Poët. de Sibilet, liv. II, p. 94.)

Parfet. 1° Nom que se donnaient les Albigeois et les Vaudois :

> Li bougres, li *parfez*, icil qui riens ne croit ;
> Ne cuide pas qu'anfers ne que paradis soit,
> Ne qu'il ait emme el cors, por ce qu'il ne la voit.
> Chantepleure, ms. de S. G. f. 104.

2° Achèvement :

> J'ay leu les faiz d'Adam et de Noé,
> De Sem, de Cam, ses enfans et Japhet,
> Et de la grant Babiloine cité,
> Et de la tour qui n'ot pas son *parfet*,
> Ou la langue fut confondue au net. *(Desch. f. 345.)*

Parfileure. [Bande parfilée : « Que la *parfi*« *leure* du chapel soit ou toute de fil ou toute de « soie. » (Liv. des Mét. p. 215.)]

Parfin. [Enfin, renforcement de en la fin : « Povres gens l'amouterent premierement et mes« chans gens le tuerent en le *parfin*. » (Froiss. IV, p. 317.) — « En la *parfin* furent desconfit li roial. » (Mén. de Reims, § 113.)]

Parfiner. [Finir, achever : « Ainz que li estorz « *parfinast* vint uns chevaliers de la masnie « Henri. » (Villeh. § 168.)]

Parfire. Porphyre :

> La chambre est de marbre *parfire* ;
> Nus hom ne la porroit descrire
> Ne la matire, ne l'ouvraige.

Parfit. [Parfait : « En ices siecle nen a *parfite* « amour. » (S. Alexis, XIV.)] — « De toutes beautez « ert *parfiz*. » (Partonop. f. 126.)

Parfitement. [Parfaitement : « *Parfitement* se « ad à Deu cumandet. » (S. Alexis, str. 58.) — « *Parfitement* se deit sages hum purpenser Quand

« il comence rien, bien puisse parfiner. » (Thomas de Cant. p. 82.)]

Parfois. Quelquefois. (Nicot.)

Parfond—ont. [1° Profond : « Et firent un « pont de neis parmi le flun qui mout est larges et « *parfonz.* » (Mén. de Reims, § 150.) — « La riviere « qui est large et longe et *parfonde.* » (Froiss. IV, p. 368.)] — 2° Haut : « *Parfonde* Bourgogne. » (Chr. de S. Denis, I, f. 182.)

Expressions : 1° [« Parfont, en parfont, » profondément : « Or est si *en parfont* el bos entré. » (Aiol, v. 1182.) — « Et puis descendoit si *parfont* « que il sembloit que la neis entrast en abisme. » (Mén. de Reims, § 66.)]

Il dit que la queue li met :
Beaus clers, dit ele, or esploitiez
Boutez *parfont,* si atachiez
Et si fermaiment qu'elle ne chie. *(Ms. 7615, II, f. 184.)*

« Navré fuz en ce tournoy assez *parfont.* » (Perceforest, VI, f. 77.) — 2° « Prendre le *parfond,* » gagner la haute mer, se mettre en pleine mer : « Les Genevois et Espaignols se desancrerent et « *prindrent le parfond ;* car ils avoient plus grands « vaisseaux que les Anglois. » (Froissart, I, p. 109.) — 3° « Venir de *parfont* et d'aval, » venir de loin, n'être pas naturel, être forcé :

Et l'autre rit, mais traiteusement ;
Car son ris *vient de parfond et d'aval*
Pour ce en tel cas dit on communement
Que se semble le rit d'un cardenal. *(Desch. f. 218.)*

Parfondement. [Profondément : « *Parfondement* reclaime le roi Jesu. » (Aiol, v. 3046.)] — On lit dans S. Bern. p. 41 : « Plus *parfondement,* » dans le latin *altius.*

Parfonder. Fonder fortement : « Dyomedes « entendant la prudence de Briseyda, *se parfonda* « encore plus en son amour que devant. » (Histoire d'Hector, Tri. des IX Preux, p. 266.)

Parfondeté. Profondeur :

La place dedens est quarrée
Vint piez de lonc, .xx. piez de lé,
Et .vi. piez de *parfondeté.* *(Brut, f. 73.)*

Parfondissement. Creusement, approfondissement : « Se sont continuellement occupez à la « reparation et fortification de la dite ville, tant en « murailles et couvertures, eslargissement et *par-* « *fondissement* des fossez comme en artillerie. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, p. 521.)

Parfondre. Creuser : « Autre remede y a pour « resister à ceulx qu'ilz viennent combatre par « myne qui se fait soubz terre ; premierement on « doit tellement *parfondre* les foussez que nulle « myne ne y puisse passer par dessoubz. » (Le Jouvenc. ms. p. 298.)

Parforcement. Violence : « Lesquels, de leur « bons grez sans contrainte, ne aucun *parforce-* « *ment,* ont cogneu et confessé. » (Godefr. Remarq. sur Charles VII, p. 820.)

Parforcer (se). [S'efforcer : « Icellui Ravenel... « se *parforçoit* de batre et emmener lesdites bes- « tes. » (JJ. 165, p. 400, an. 1411.)]

Parforcié. Contraint : « Estre constraint ou « *parforciez* en quelque maniere. » (Ord. t. V, 636, an. 1373.)

Parfournir. 1° Parfaire, achever : « Et quant « il eust ce fait, si s'en passe oultre pour *parfournir* « son poindre. » (Gérard de Nevers, II[e] part. p. 62.) — « A qui il tardoit moult de son emprinse *par-* « *fournir.* » (Id. I[re] part. p. 13.) — 2° Cerf « *par-* « *fourni,* » grand cerf :

. . . . Là verront
Certains que le cerf *parfourny*
Est d'estre freé et bruny.
Font. Guér. Trés. de Ven. p. 45.

Parfourrer. Fourrer entièrement : « Ce roy « Ryon a jà conquis .x. roys dont il a jà les barbes « à tout le cuir, en ung manteau qu'il en a fait four- « rer, et a juré qu'il n'arrestera jamais tant qu'il en « aura conquis .xxxii. pour des barbes d'iceulx *par-* « *fourrer* son manteau. » (Hist. d'Artus, Tri. des IX Pr. p. 395, col. 2.)

Parfum. [« Une chenne de *parfum* garni de « gerbes d'or émaillez de blancq. » (Contrat de mariage de Françoise de Schomberg, an. 1597.) — « Une poire de *parfum,* garnie d'or, prisiée six « escuz. » (Inv. de Gabr. d'Estrées.)] — « Pithou « qui ne fut jamais vendeur de *parfums* » (Pasq. Rech. V, p. 443), c'est-à-dire donneur de *galbanum,* flatteur.

Parfumatoire. Parfumoir. (Cotgr.)

Parfumeur. [« A François d'Escobat, espai- « gnol, varlet de chambre et *parfumeur* du roy « N. S. pour son payement des *parfums,* eaues, « musques de nafle, cassollettes et gands perfumez « qu'il faict presentement par recommandation « pour envoyer au roy d'Angleterre. » (Compte de 1528.)]

Parfumier. Parfumeur : « Et ont fait les hom- « mes (de la nature) comme les *parfumiers* de « l'huile ; ils l'ont sophistiquée. » (Montaigne, III, p. 479.)

Parfund. [Profond : « L'ewe de Sebre... muit « est *parfunde.* » (Rol. v. 2466.)]

Parfundement. [Profondément : « Li reis « païens *parfundement* l'enclinet. » (Rol. v. 974.)]

Parfurnir. Fournir complètement une course, une charge :

Dont sont Breton esvigouré ;
Le champ avant ont recouvré ;
Bien fu la pointe *parfurnie,*
Et mainte sele i ot vuidie. *(Brut, f. 91.)*

Pargaigner. Gagner entièrement. (Percefor. vol. I, f. 150.)

Parge. [Espèce de cuir : « Que nulz ne puist « faire... parement de *parge* ne de cuir de mou- « ton. » (Ord. VII, p. 565, an. 1390.)]

Parger. « *Parger* heritages, » fumer et engraisser des terres, en enfermant dessus des bêtes à laine dans un parc. (Laur. Gloss. du Dr. fr. qui cite les coutumes locales d'Auvergne.)

Pargeter. [Projeter : « Asez i ad carbuncles e « lanternes ; Là sus amunt *pargetent* tel luiserne. » (Rol. v. 2633.)]

Pargie. Droit dû au seigneur pour toutes les amendes qui pourroient être adjugées à cause du dommage fait par des bestiaux aux héritages des particuliers ; il est dû au seigneur, sans préjudice toutefois de l'estimation qui doit être payée à ceux qui ont reçu le dommage. (Laur.) — [On mettait les bêtes saisies en parc, d'où *pargie :* « Pour plaine « *pargie* de chascune grosse beste, lidit bourgeois « paieront à moy ou à mes hoirs quatre deniers « tournois et restabliront le dommaige au damp- « nifié. » (Ord. VII, 33, an. 1347.) — « Jehan Picotin « lors bennier de laditte ville de Norez (diocèse de « Langres) avoit prise en laditte bennie une vache, « qui estoit au dit exposant ; icellui exposant feust « alez par devers ledit bennier, auquel il eust requis « que sa ditte vache li voulsist rendre par recevant « de lui l'amende, appelée *pargie*, telle comme au cas « appartenoit, c'est assavoir deux deniers tournois. » (JJ. 111, p. 379, an. 1377.)]

Pargoi. *Expression affirmative.* C'est une altération de *pardieu :*

Partenopex sovent chaist
Se cil à cheval nel teaist ;
Il a taut perdu son ahir
Qu'il ne se puet *pargoi* tenir. (*Parton. p. f. 145.*)

Parguarir. Guérir entièrement. (Cotgr.)

Parguille. Jurement pour *parguienne*, pardieu. (Moyen de parvenir, p. 393.)

Parguois. Qui est de Prague. De là « cousteaux « *parguois*, » couteaux de Prague. (Rabel. t. IV, p. 178.) — Ce sont des petits couteaux à l'usage des enfans. (Cotgr.) Leur peu de valeur fait qu'ils sont comptés parmi la quincaillerie, et les merciers françois connaissent encore aujourd'hui cette marchandise sous le nom de *couteaux pargois :* [« Cou- « teaux *pargois*, rocailles, boutons de verre et de « corne, le cent pesant estimé 30 livres. » (Tarif de 1640.)]

Parhaucher. [Rehausser, élever : « Car les « nouvielles que chil content Le *parhauchent* si et « amontent Et de riqueche et de parage. (Rom. de Rob. le Diable.)]

Parhonnir. [Renforcement de *honnir*, dans Froiss. IX, 185.]

Pariage. Voir Parage, les Ord. II, 128, et le mot suivant.

Pariager. Co-seigneur : « Nous les garderons « et defendrons par nous ou noz gens envers tous « et contre tous en tout le *pariage* et comme « *pariagiers*, ainsi que nostre propre chose. » (Mém. E. de la Ch. des Comptes, f. 209, an. 1389 ; charte de pariage entre Charles VI et l'évêque de Verdun.)]

Paribile. [Evident, manifeste. Se dit des épreuves judiciaires et de la preuve par bataille : « En « tel maniere les preuves ordinaires cessans on « fait et les extraordinaires, c'est assavoir de bataille « *paribile.* » (Stat. de Charles Ier d'Anjou, ch. XXII.) — « Ca en arier estoit une loi, laquele l'en apeloit « lois *paribile*. Cele loi nos volons oster.... Par la « loi devant dite cuidoient eschaper cil qui estoient « acusé d'aucun crime. Car l'en metoit le fer « eschaufer, et le faisoient prendre à l'accusé : s'il « ardoit, il estoit coupable : s'il ne s'ardoit, il estoit « quites. » (Id. ch. XXVIII.)]

Parieus. Pareils :

Que trois boçu menestrel,
Vindrent à lui ou il estoit ;
Se li dist chascuns qu'il voloit
Fere cele feste avoec lui
Quar en la vile n'a nului
Ou le deussent fere mieus
Por ce qu'il est de lor *parieus*
Et boçus ansi comme il sont. (*Ms. 7218, f. 239.*)

Parigal. [Egal : « A moi volez joster à pié, « Vostre pris en ert abaissié ; Mais laissiez moi quoi « mon cheval ; Et quand nous serons *parigal*, Se « poez avoir le meillor Tornera vos à grant honor. » (Flore et Blanchefl.) — « Vraiement je ne sai homme « à toy *parigal* » (Brun, v. 3212.)]

Parin. [Parrain : « Un Breton escuier qui avoit « nom Bertran, Bertran fu son *parin*, de fons l'ala « levant. » (Cuvelier, v. 17202-213.)]

Paringal. [Egal : « E Dieus, che dist Aiols, « or somes *paringal*. » (Aiol, v. 5578.)]

Parinstruction. Terme de barreau. Information définitive : « Si tous les heritiers adjournez en « reprinse ne comparent ; ains aucuns d'iceux font « defaut, sera passé outre avec les autres adjournez « et comparans à la *parinstruction* du procès pour « y estre fait droit. » (N. C. G. II, 115.)

Parir. [Enfanter : « Au nom de Dieu, Père éter- « nel, Et du Filz que Vierge *parit.* » (Grand Testam. de Villon.)]

Paris. [Capitale de la France : « Dieus gart *Paris* « de mescheance Et la gart de fauce creance. » (Ruteb. 159.)] — Nous citerons cette fantaisiste étymologie de ce nom : « Elle fut ainsi appellée pour ce que *par* « *ris* elle fut compissée par Gargantua. » (Des Acc. Bigarr. p. 90.) — *Paris* étoit renommée pour les bons heaumes, d'où la rue de la Heaumerie. (Boulainv. Ess. sur la Nobl. tab. p. 96.) — On nommoit *Petit Paris*, la ville de Compiègne, du temps d'Henri IV. (Voy. Mém. d'Angoulême, p. 132.) — « Li cha- « noine de *Paris*, bife de *Paris*, pastés de Paris. » (Poët. av. 1300, p. 1651.) — « *Paris* ne fut pas fait « dans un jour. » (Tiran le Blanc, t. I, p. 62.) — « Prendre *Paris* pour Corbeil, » c'est-à-dire se méprendre. (Voir Contes d'Eutrap. p. 245 ; Disc. polit. et milit. de la Noue, p. 702 ; Des Acc. Escraignes dijonn. p. 49.) — On trouve l'origine de ce proverbe dans le passage suivant : « Le marechal « S. André fut envoyé au devant de monsieur « d'Andelot, pour luy empescher le passage de « France avec ses reistres ; mais il le trouva si fort, « et marchant en si bel ordre, que les costoyant

« pourtant tousjours, pour en espier une occasion « pour le combattre, jamais il ne peut; car « Mr d'Andelot ne vouloit que passer, et joindre « Mrs le prince et amiral : et mon dit sieur mares- « chal (eux ayant esté joints) sçachant qu'ils venoient « assieger Corbeil et prendre *Paris* par là (comme « on dit en commun proverbe) il s'y alla jetter et le « garda si bien qu'ils en leverent le siege et vinrent « assieger *Paris*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 313 et 314. V. Corbeil. — On dit : « rigueur [du parlement] « de Thoulouze, humanité de Bordeaux, misericorde « de Rouen, *justice de Paris*. » (Contes de Desperr. II, p. 119.) — « *Paris la devotieuse*, Tolose la justi- « ciere, Lyon la marchande. » (Favin, Théât. d'honn. 444.) — « *Paris* sans per, » sans égal. (Desch. 87.) — « Herbe de *Paris*, » le quatre-feuille : « Il luy print « un coup envie d'essayer la force de l'*herbe de* « *Paris ou du quatre feuille*, ou de la composition « de quelque philtre pour induire à aymer. » (Printemps d'Yver, f. 74.)

Pariser. Parier :

Bien peu apres l'oyseau de Jupiter
Delibera *pariser* pour le pire. *(Rab. I, p. 9.)*

Parisie. Féminin de *parisis*, parisienne :

Devant le roi apres ce mes
Aporta l'en un autre mes
Qui durement fu deparlez
C'on apele bougres ulez
A la grant sauce *parisie*. *(Ms. 7615, f. 118.)*

Parisien. « Matines *parisiennes*, » la Saint-Barthélemy. (Cotgr.)

Parisis. [1° Monnaie frappée à Paris, supérieure d'un quart à la monnaie tournoise : « Li rois Richarz « voult avoir le plus biau lieu, et si ot il, car il « estoit li plus riches hons et qui plus despendoit ; « et avoit plus à despendre estellins que li rois de « France *parisis*. » (Mén. de Reims, § 53.)]

De *parisis* une poignie
A traist et mist dans l'aumosniere
Por donner avant et arriere
Dont il fera ses petits dons. *(Fabl. de S. G.)*

Les Anglois, faisant la guerre aux Ecossois : « Il « leur convenoit acheter un pain mal cuit six ester- « lins (qui ne valoit ou deust valoir, qu'un *parisi*) « et un galon de vin, vingt quatre esterlins, qui ne « deust valoir que six. » (Froiss. liv. I, p. 19.) — [2° Mesure de terre dont le revenu est un parisis : « Item environ deux *parisis* de bois tenant à la « riviere de Seine. » (JJ. 199, p. 424, an. 1464.) Voir aux Mémoires de la Société de l'hist. de Paris, an. 1876, l'essai sur la monnaie parisis, par M. de Barthélemy, p. 142-172.]

Parissant. Paroissant : « Estre *parissant*. » (Part. de Blois, f. 164.)

Parissir. Sortir tout à fait :

Au *parissir* de la campaigne
Dont la sente perdi l'autre ier,
Lés la bruiere en une plaigne,
Trouvai pastoure sans bregier. *(Vatic. 1490, f. 112.)*

Paritant. Partant (par autant) :

Qui des paines d'enfer a traime,
Qui pechié het, et celui aime
Qui de s'ymage nous cria
Seurement se puet deduire
Et *paritant* ne li puet nuire. *(Ms. 7218, f. 188.)*

Parition. 1° Comparution, terme de palais : « Si « tel adjourné ne compare et qu'il soit par partie « adverse accusé de contumace, sera (la dite partie « requerante) donné decret de fortclusion, et sera « fait droit à l'acteur sur ses demandes, fins et con- « clusions. Si iceluy donne *parition* au quatrieme « adjournement, il sera ouy en renforceant les « loyaux frais des trois defauts contre luy decretez. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 850.) — [2° Apparition : « Ahi, glorieus sire, dist li frans hom Qui presis en « la Vierge anoncion, Et tu fus de lui nés, bien le « sait hon, S'en fist li clere estoile *parition*. » (Aiol, v. 2969.)]

Paritoire. Pariétaire. (Cotgr.)

Parjuger. Juger définitivement. (Bouteiller, Som. rur.)

Parjur, e. [Parjure : « Et d'autre part nous « seriens *parjur* le roi se nous d'ores en avant « meffaisiens rien sour la deffense qui nous est « faite. » (Mén. de Reims, § 349.) — « E la main « del tricheor e del *parjure* fist pendre encontre le « temple. » (Macchab. II, 15.)]

Parjurement. Parjure, faux serment. (Petit Jean de Saintré, p. 44.)

Parjurer. [« Vers vos s'en est *parjurez* e mal- « mis. » Rol. v. 3830.) — « Guenes i vint li felz, li « *parjurez*. » (Id. v. 674.) — « Vers vus nus volt « faire *parjurer* et trichier. » (Thom. de Cantorb. p. 43.) — « Ce dit li saiges : qui volentiers jure, vo- « lentiers se *parjure*. » Joinv. § 568.)]

Parjuresse. Parjure, faux serment. « En tout « fait de traïson ou de larrecin ou de *parjuresse* ou « d'infameté ou de fausonnerie. » (Anc. Cout. de Bretagne, f. 90.)

Parjureus. Parjure. (Desch. f. 273.)

Parkarship. Garde d'un parc. « Si come home « graunt per son fait à un autre, l'office de « *parkarship* de un park à aver et occupier mesme, « l'office pur terme de son vie, l'estate que il ad en « l'office est sa condition en ley ; c'est à scavoir que « le parker bien et loialment gardera le park, et « ferra ceo que tiel office appertient à faire. » (Tenures de Littl. f. 89.)

Parkemin. [Parchemin : « Que bien sorent « parler latin Et bien escrire en *parkemin*. » (Flore et Blanchefl. v. 269.)]

Parker. Garde de parc. (Voy. Tenures de Littlet. f. 89, citées sous *Parkarship*.)

Parlable. Parlementaire, ambassadeur :

Or s'assemblent pour la conclusion
De celle paix, loups, renars entendables,
Tybers li chas pour la possession
De Damp Bernard ; pour Briquemer *parlables*
Sont les chevriaulx, les ours et levriers courables,
Qui par coliers sont tuit d'or reluisables ;
Mais en traittant ne puelent estre amis. *(Desch. f. 139.)*

Par la grâce de Dieu (roy). Formule dont

nos rois se servent. On peut voir dans les Ord. I, p. 97, quand nos rois ont commencé de s'en servir et pour quelle raison.

Parlances. Traités, pourparlers. (Gloss. de l'Hist. de Bret.)

Parlant. Répondant : « Donner plege *parlant*, » dans la Cout. de Laon, ch. 1, art. 24.

Parle. [Perle : « Ne orfevre ne peut mettre en « œuvre d'or ne d'argent *parles* d'Escoce avec *parles* « d'Orient, se ce n'est en grand joyaux d'eglise. » (Statuts pour les orfèvres de Paris, an. 1355.)]

Parlé. Conversation : « Par long *parlé*. » (Coquillart, p. 166.

Parlement. [1° Entretien, causerie : « Ne pois « à vos tenir lung *parlement*. » (Rol. v. 2836.) — « Tous leur *parlemens* fu de Bertain as grans piés. » (Berte, col. 120.)] — « Interminable *parlement* de « femme. » Rabelais, III, p. 187.) — « Je sçay, mada« moiselle, que les jours qui se sont passez depuis « vostre *parlement* dernier. » (L'Amant ressuscité, p. 449.) — « Avoir *parlement*, » avoir une conversation. (Cl. Marot, p. 381.) — « A *parlement*, » en conversation. (Guill. de Nevers, p. 127.) — On dit au figuré des grenouilles : « Puisque de moy avez « telle compassion, ouvrez l'huis de ma chambre, « et venez deviser à moy tant que ces raynes ayent « leur *parlement* finé. » (Percef. IV, f. 146.) — [2° Conférence, pourparlers : « Dunc unt entr'els li « rei un *parlement* asis, Qui fu à Saint Legier en « Iveline pris. » (Thom. de Cantorb. 99.) — « Atant « se departirent d'enqui et s'en alerent tuit, et cuil« lierent un *parlement* d'une morteil traïson. » (Mén. de Reims, § 33.)] — « Si fut envoyé, de par le « roy de France, le sire de Coucy à Bruges à ces « *parlemens* qui y furent tout l'yver. » (Froiss. l. I, p. 455.) — 3° Traité, accord : « Luy et moy avons « fait un *parlement* ensemble, par un tel si, que « une mienne fille que j'ay, luy doy amener des« soubs cet arbre. » (G. de Nevers, II, p. 58.) — [4° Assemblée des grands du royaume, synonyme de *Placitum* : « Au *parlement* sur Muese, où ot « maint haut princier, Où Franc et Saisne furent « ajorné pour plaidier. » (Saxons, IV.) — 5° Assemblée des représentants de la nation, en Angleterre : « Le *parlement* qui vault autant comme les trois « estats. » (Comm. IV, 1.) — 6° Section du conseil du roi chargée de rendre la justice. Saint Louis en fit un corps indépendant, dont les premiers arrêts sont conservés dans les registres dits les *olim*. (Pour l'histoire et la composition du *parlement*, voir l'article de M. Lot inséré dans le dictionnaire historique de Lalanne). Par la suite, le mot signifie session du *parlement* : « Et li tans de porsivre ton apel si est « tius que s'il apele du bailli le roi de faus jugement, « il le doit porsivir au premier *parlement* après « l'apel. » (Beaum. LXI, p. 66.) — « Li roys en son « grand conseil a ordené que pour gouverner sa « justice capital, c'est à sçavoir son *parlement*. » (Ord. II, 220.) — « Dont ils peuvent bien noter que « tout ce que le seigneur commande n'est pas arrest « de *parlement*. » (15 joyes du mariage, p. 61.)]

Pourquoy feray-je contredit ?
Ma femme a esté à valete,
Elle scet tous les ars toulete.
Voez vous comment elle argue :
Tousjours n'a pas esté en mue ;
Je n'oseroie à lui pledier,
Je croy qu'elle tendra l'eschequier,
Voire je croy, le *parlement*. *(Mod. f. 157.)*

L'échiquier était le *parlement* de Rouen. — « Dieu « nous garde de l'équité du *parlement*, » proverbe conservé par Carondas. (Voy. 1er chapitre de la IIme partie des Cout. de Bourg. du prés. Bouhier.)

Parlementer. [1° Tenir parlement : « Tant fist « par ces journéez que li conte trouva Droit ou « palais a Troiiez où il *parlementa*. » (Hugues Capet, v. 5818.) — 2° Négocier, conférer : « Et tant ala « Bertran à lui *parlementant*, Que du fort delivrer « il s'alast acordant. » (Du Guescl. v. 18614.)] — « S'embesongnerent aucuns preudhommes de Bre« taigne de *parlementer* une trêve contre monsei« gneur Charles de Blois et la comtesse de Montfort, « laquelle s'y accorda ; et aussi firent tous ses « aydans. » (Froiss. liv. I, p. 106.) — 3° Décider en cour de parlement : « *Parlementé* fut et arresté de « par la chambre et les seigneurs de parlement, que « messire Olivier de Clisson, connetable de France, « estoit tout forfait, et qu'il estoit banny et expulsé « hors de toutes offices. » (Froiss. liv. IV, p. 174.)

Parlementerie. Babil. (Cotgr.)

Parleor. Parloir :

Tant ala Constant demandant
Que par le congé au prior
Parla à luy el *parleor*. *(Brut, f. 50.)*

Parler. [1° *Verbe.* Voir Paroler. 1° Prendre la parole : « Après *parlat* sis filz envers Marsilie E dist « al rei. » (Rol. v. 495.) — 2° S'exprimer : « Bien sait « *parler* et dreite raison rendre. » (Ibid.) — 3° Dire : « Quant je recort la simple cortoisie Et les douz « mos dont seult à moi *parler*. » (Couci, XXII.)] — 4° Proposer le mariage : « Vous savez bien que « j'estoye *parlée* de marier à tel où à tel... qui ne « demandoyent seullement que mon corps. » (15 joyes du mariage, p. 21.)

Mais je me suy si bien gardée
Dieu mercy, qu'onques regardée
Ne fu pour chose que feïsse ;
Et s'eusse bien, se je voulsisse
Trouvé qui eust *parlé* à moy. *(Desch. f. 511.)*

5° [Conférer, parlementer : « Li journée vint à « lequelle li seigneur durent *parler* ensamble à « Vilvorte. » (Froiss. III, p. 214.) — 6° Contenir : « Ensi que son sauf conduit *parloit*. » (Froiss. V, p. 103.)]

Expressions : [1° « Bien besongnoit que il fuissent « fort et remuant, car il *trouvoient bien à qui par« ler*. » (Froiss. V, p. 263.)] — 2° « Fort à *parler* « contre quelqu'un, » en état de résister ; de trouver à qui parler : « Il n'y avoit en garnison fors les « hommes de la ville ; car nulz chevaliers de France « ne la vouloyent prendre à leurs perils, pour la « tenir ne garder honnorablement jusques à ou« trance ; car elle n'est pas trop *forte à parler* contre « telles gens que le duc de Lanclastre avoit mis au

« païs de Galice. » (Froiss. III, p. 116.) — 3° « Vous « *parlez* comme Dieu. » (Contes de Chol. f. 94.) — 4° « Qui a, si *parle*. » (Rab. IV, p. 276.) Le Duchat remarque que cette expression a donné le nom à un jeu cité par Rabelais, au t. I, f. 137.) — 5° « Trop « chauffer cuit, trop *parler* nuit. » (J. d'Auton, ann. de Louis XII, f. 119.)

Il convient que *trop parler nuyse*,
Se dit on, et trop grater cuise.
Chasse et départ. d'amours, p. 293.

6° Qui saige hom sera,
Ja trop ne *parlera*,
Ce dit Salemons. *(Marcoul et Salemon, S. G. f. 116.)*

7° « Pour trop *parler*, on peut estre fol tenu. » (Pet. Jeh. de Saintré, p. 92.) — 8° « A peu *parler* bien « besongner. » — 9° « Il ne *parle* pas au roy qui « veut. » — 10° « Qui ne *parle* n'erre. » (Cotgr.)

II° *Substantif*. [1° Manière de parler : « Ses ieux, « son vis, qui de joie sautele, Son aler, son venir, « Son beau *parler* et son gent maintenir. » (Couci, t. XVIII.) — 2° Parole : « Fisicien me dient que la « clarté m'empire Et le *parler* aussi. » (Berte, 88.) — « Sire ne vous desplaise de ce que je, au premier « *parleir*, ne vous ai apelley que bon signour ; quar « autremant ne l'ai je fait à mes signours les autres « roys qui ont estey devant vous, cuy Deus absoyle. » (Joinv. § 856.) — « Le premier *parler* que Jehan « Maillars li dist, ce fu que il li demanda. » (Froiss. t. VI, p. 77.)] — « Jeune enfant sans *parler*. » (Vig. de Charles VII, I, p. 47.) — « Mais il luy convint « souffrir, fut à bon gré ou autrement, les *parlers* « du monde ; car autrement n'y eut sceu mettre « remede fors seulement ouyr parler le monde. » (Monstrel. I, f. 20.) — 3° Conférence :

L'autrier esbanoier m'aloie,
Ou marché bien près du ducer ;
Si vy assez près de ma voie
D'avocas un moult grant *parler*. *(Desch. f. 216.)*

Parleresse. Babillarde :

Si ne puet faillir que ne die
Tel *parleresse* tel folie
Dont ele est de plusors blasmée. *(Ms. 7218, f. 129.)*

Parlerie. Babil fatigant : « Deux mots de ma « *parlerie*. » (Poët. av. 1300, II, f. 822.)

Parlerres, eur. [Parleur, cas sujet et cas régime : « A beau *parleur* closes oreilles. » (Prov. communs, xve s.) — « Le roy Charles estoit de sa « personne moult bel prince et biau *parleur* à toutes « personnes et estoit piteux envers povres gens. » (Pierre de Fénin, 1422.)]

Amour d'oiseaulx veult avoir loz,
Car ung peu des chiens scet parler
Mais en riens n'en fait à louer,
Car pluiseurs en sont grant *parlerres*
Qui ne sont mye grans venerres. *(G. de la Bigne, f. 85.)*

Parleure. [Langage : « Il avoit grans sens et « bielle *parleure*. » (Froiss. III, f. 214.) — « Lequel « Mahieu est affolez d'un bras et d'une jambe et de « la *parleure* ou loquence. » (JJ. 107, p. 155, an. 1375.) — « Et se aucun demandoit pour quoy cest « livre est escript en romans selonc le parler de « France pour ce que nous sommes Ytaliens, je « diroie que ce est pour deux raisons, l'une que « nous sommes en France, l'autre pour ce que la « *parleure* est plus delitable et plus commune à « touz langages. » (Brunett. Latini, préf. du Trésor.)]

Parlier. [1° Qui parle en bien ou en mal : « A li « (courtoisie) se tint uns chevaliers Acointables et « biaus *parliers*, Qui sot bien faire honor as gens. » (Rose, v. 1254.) — « Car fel estoit et bris et mal « *parliers*. » (Aiol, v. 2865.)] — 2° Qui traite de la parole : « Les sciences *parlieres* qui enseignent les « langues. » (Charron, Sagesse, p. 222.)

Parlire. Achever de lire. (Voir Froiss. poésies, p. 429, et Perceforest, IV, f. 68.)

Parloir. « *Parloir aux bourgeois*, estoit le lieu « auquel le prevost des marchands, eschevins et « conseillers de la ville avoient accoustumés s'assem- « bler, pour les affaires de la ville de Paris ; et « devant que la justice d'icelle leur eust esté ostée, « les causes s'y traictoient et jugeoient, mesmement « pour le regard de la coustume. » (Grand Cout. de Fr. p. 332.)

Parlouer. [Même sens : « Fut regardé par le « tesmoignage de bones gens ou *parlouer* au bor- « jois... que li talemelier de Paris estoient quite de « la fauce coustume du blé. » (Liv. des Mét. 350.)]

Parlouoire. Lieu d'assemblée publique, d'après Le Duchat : « Je despite la diablerie de Saulmur... « voire pardieu de Poictiers avec leur *parlouoire*. » (Rab. IV, p. 59.)

Parlure. [Langage : « En *parlure* françoise a « mots soubtils et couvers et sur double entende- « ment. » (Froiss. XV, 114.)]

Parmaigne. 3me *pers. du prés. du subj.* Demeure. (Ordon. des Rois de France, I, p. 103.)

Parmaille. Mail. « Les bonnes boulles de *par-* « *maille* de Naples, se faisoient de bois de meslier. » (Brant. sur les duels, p. 11.)

Parmain (à). Pour toujours, à jamais :

Amors m'ont si par tot le cors saisi
Que *a parmain*, iert ma joie fenie. *(P. av. 1300, p. 247.)*

Parmaintenir. Soutenir :

K'il *parmaintiegne* honor. *(Poët. av. 1300, III, p. 901.)*

Parmanable. Permanent. (Ms. 7218, f. 105.)

Parmanablement. D'une façon permanente. (Vatic. n° 1490, f. 122.)

Parmanda. C'est une sorte d'exclamation ou même de jurement qui s'est conservé en quelques provinces. (Gloss. de Marot.)

Parme (au). « En gages de querelle, se il n'est « emprins, face chascun le mieux qu'il pourra, et « *au parme* que les combateurs feront, les conseil- « lers d'honneur sailliront hors de la prochaine « lisse, voir comment la chose se passera. » (Ord. de Phil. le Bel sur les duels, rapportée par Basnage sur les duels, p. 201.) — [Comparez D. C. t. II, 959^a.]

Parmeirement. Premièrement. (Ord. I, f. 770.)

Parmenable. Durable :

Et joie et vie *parmenable*
En la seue amor averoient. *(Ms. 7218, f. 122.)*

Parmenableté. Eternité :

> Sire, merci, por vostre amor
> Par qui es *parmenableté* ;
> Qui me formas par ta bonté.
> Moult par avons foible repaire,
> Par ta merci, ne nos deffaire.
> Signes du jugement, ms. de S. G. f. 25.

Parmenaulement. A perpétuité : [« Les gens « des viles deseur dites doivent convertir par leur « sairement chescun an *parmenaulement* en ves- « teures et en chauceures, cinquante et quatre sols « de parisis. » (Cart. de S. Jean de Laon, an. 1265.]

Parmener. [Mener : « *Parmener* vie dissolue. » (JJ. 163, p. 267, an. 1409.)]

Parmentier. [Couturier, tailleur, faiseur de parements, dans Froiss. XIII, p. 69. — « Faus *par*- « *mentiers*, et autre gent Qui de l'autruy si large- « ment Prennent, que se sens estoit, Le meins « mesme les prendroit. » (Gulleville, Pèlerinage.)] — On lit au sujet d'une émeute à Gand : « Tantost « et incontinent vindrent avec eux les *parmen*- « *tiers*, les vendeurs de vieilles robbes, et bientost « après tous les autres mestiers. » (Monstrelet, vol. II, f. 151.)

Parmettre. [Renforcement de *mettre* : « Et « commanda que à l'endemain on *parmesist* tout à « l'espée et le ditte ville en feu et en flame. » (Froiss. t. IV, p. 412.)]

Parmi. [1° *Adverbe*. A travers : « Pour passer, « dormir et reposer *parmy*, sans avoir grief ne « moleste. » (Froiss. VI, 276.)] — « Habillement de « si fine toille qu'on voyoit la cotte *parmy*. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 678.)

> Chançonete tu t'en iras
> A ma mie, et si li di,
> Que quant la mer seche sera,
> Et l'en ira à pié *parmi*,
> Ce ne fu onques, ne n'iert jà,
> Lors partira m'amor de li. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1446.)*

[2° *Préposition*. A travers, au milieu de : « *Parmi* « cel host. » (Rol. v. 700.) — « Si avint un jour que « mes sires Guillaumes des Barres chevauchoit « *parmi* Acre et li rois Richarz ausi ; et s'encontre- « rent. » (Mén. de Reims, § 57.) — « Et s'en retour- « nerent *parmi* Courtray à Gand. » (Froiss. t. IX, p. 197.) — 3° Moyennant, au moyen de : « Et les « chevaliers fist raiembre, et les laissa aleir *parmi* « *tant*. » (Mén. de Reims, § 117.) *Tant* est ici un substantif neutre. — « Et je connois tant la maniere « de Lombarz et que couvoiteus sont de gaaingnier « par nature, que nous averons pais *parmi* le nos- « tre (argent). » (Ibid. § 228.) — « Li rois tint que « *parmi* ce fait les triewes estoient enfraintes et « brisies. » (Froiss. t. IV, p. 209.) — Il pouvait être suivi d'un gérondif : « *Parmi* le mariage faisant. » (Id. IX, 114.) — De là *parmi tant que*, à la condition que, de telle façon que : « Il donna à l'aisnet « Engleterre et au maisnet Escoce *parmi tant qu*'il « le devoit tenir en fief de son frere. » (Id. II, 256.) — « Et les encloï avoecq ce routte, *parmy* tant que « chil de l'ost leur revinrent par derriere. » (Id. t. III, p. 347.)]

> Et mesmement, selon science,
> Se doit purgier la conscience
> Des vices, *parmi* les vertus. *(Desch. f. 542.)*

4° Par : « Il la tenoit *parmy* les mains. » (Joinv. p. 79.) — 5° Sur : « Recheut à la renverse *parmy* « son lict. » (Amant ressuscité, p. 242.) — 6° Avec : « S'en revient *parmy* l'espée traicte, et luy donne « tel coup, que sus la senestre espaulle, luy rompt « les mailles du haulbert, et luy coulle l'espée jus- « ques aux os gros, et la fait tumber à terre. » (Lanc. du Lac, II, f. 21.) — « Lors se partit le roy « de France, et sa compaignie de la cité d'Arras, et « vindrent à Hesdin, et tenoit bien l'ost *parmi* le « charroi trois grosses lieues de païs. » (Froissart, liv. I, 166.) — 7° [Dans toutes les parties de : « Il « commanda que à l'endemain au plus matin il « fuissent tous *parmi* son host appareillet. » (Froiss. t. V, 5.) — 8° Durant : « Et dura (le siege) *parmy* « cel estet tout jusques à le saint Remy. » (Id. IV, p. 356.) — 9° Y compris : « Et avoient bien deux « cens vaissiaux *parmi* ceuls des pourveances. » (Id. III, 203.) — « Et fu sceu par leur escript qu'il « avoient trouvet (sur le champ de bataille) onze « chies de prince, *parmi* un prelat, mors. » (Id. V, p. 74.) — 10° *Adverbe*. Par moitié : « *Parmi* parto- « mes le gaainz. » (Flore et Blanchefl. v. 1562.)]

> Se fist *parmy* la barbe rere
> Et le chief *parmy* ensement
> Et un des grenons seulement. *(Brut, f. 69.)*

« Prendre à *parmi* et rendre à *parmi*. » (Ordon. t. I, p. 805.)

Parmué. Changé absolument : « Par guerres « sont moult de royaumes évacuez et *parmués*, et « les biens d'iceulx pilliés, dissipés et gastés, et « gens tuez et emprisonnés, terres deguerpies, et « en lieu de blés sont herbes et genés. » (Modus et Racio, f. 311.)

Parnage. [Voir Panage. Droit de paisson, dans la Cout. d'Anjou, art. 497.]

Parnaside. Muses habitant le Parnasse. (Poës. de Tahureau, p. 89.)

Parne. [Panne, pièce de charpente : « Le sup- « pliant dist à Colart de Hamelet charpentier que « une *parne* qui mise estoit en une maison n'es- « toit mie de valeur. » (JJ. 160, p. 9, an. 1405.)]

Parnombrer. Nombrer, compter. (Cotgr.)

Parnommer. Au palais, « *parnommer* une « partie en defaut, » était donner défaut contre elle : « Qui ne se feussent presentez ne comparus « ne autre pour eux, et partant les eussions mis et « *parnommez* en deffaut. » (C. G. t. I, p. 935.)

Parnus. [Tout à fait nu : « Li desloiaus vilains « *parnus*. » (Ren. v. 17532.)]

Paroccir. Achever de tuer. (Poët. avant 1300, t. III, p. 1072.)

Paroche. [Paroisse, dans Froiss. IX, p. 195. — « Li prelat de sainte Eglise firent anoncier par lor « *paroches* le commendement que Merlins lor ot « conseillié ; si firent faire au commun pueple et « proieres et oreisons. » (Merlin, f. 71.)]

Parochiaige. [Territoire d'une paroisse, dans D. C. sous *Parochia*.]

Parochial. [Paroissial : « Et si ai par la haute « Dame, Cent tans plus pitié de vostre ame, Que « vos prestres *parochiaus*. » (Rose, v. 12551.) — « A communauté de villes à église *parochial*. » (Ord. t. I, p. 687.)]

Parochir. Porter le dernier coup. (Poët. av. 1300, t. III, p. 1072.)

Parodelle. Sorte de mets : « Jambons, boutar- « gue, *parodelles*, langues de bœuf. » (Rabelais, t. V, p. 168.)

Parodier. Ce mot est en usage. Pasquier le cite comme nouveau dans ses Lettres, t. III, p. 915.

Paroferte. Présentation, offre. Laurière cite la Cout. de Metz, tit. IV, art. 34 : « *Paroferte* ou con- « signation judicielle du principal d'un cens rache- « table, pour l'amortissement d'iceluy deument « signifié à partie, fait cesser le cours de la rente « du dit cens, du jour de la presentation ou consi- « gnation. » (Voy. N. C. G. II, p. 400.)

Paroffrir. Offrir avec instance : « Achiles pour « les parolles d'Hector recommença à eschauffer, « et en son ire se *paroffrit* à faire celle bataille, si « s'approcha d'Hector, et en signe de sureté luy « offroit son espée pour gaiger laquelle le preux « Hector receut moult joeusement. » (Hist. d'Hector, Tri. des IX Preux, p. 265.)

Paroice. Paroisse, au figuré : « Manches de « deux *paroices*, » de deux couleurs différentes. (Apolog. pour Hérodote, p. 434.) [Lorsque deux paroisses étaient réunies en une seule, la robe du bedeau était mi-partie de la couleur de la paroisse supprimée et de celle de la paroisse conservée.]

Paroiche. [Paroisse : « Au coup de vespre qu'il « orroit sonner en la *paroiche* où il demeure. » (Liv. des Mét. 67.) — « Et il soit einsseins que les « habitans et manans de la *paroiche* de Nesploy se « sont trais par devers nous. » (1387, Ordonnance en faveur des habitans. L. C. de D.)]

Paroichial. Paroissial. (Duplessis, Histoire de Meaux, p. 113, an. 1224.)

1. Paroir. Lieu où l'on prépare les toiles. (Du Cange, sous *Paratorium*.)

2. Paroir. [Paraître : « En plus de .XIII. lieus li « cars li *pert* Que il a ausi blanches com flors en « pré. » (Aiol, v. 1208.) — « Et estoit touz ou flun, « mais qu'il en *paroit* entour un pié. » (Mén. de Reims, § 161.)]

Parois. Paroi, au pluriel : « Les *parois* de la « chambre le roy couvint abatre, ne il n'avoit nulli « léans qui y osast demourer, pour ce que li vens « ne les enportast en la mer. » (Joinv. § 630.)

Paroiseuses. Oisif. (Vatic. 1490, f. 121.)

Paroisse. [« Lors nous dit uns preudon prestres « que on appeloit doyen de Malrut, car il n'ot « onques persecucion en *paroisse*. » (Joinv. § 129.) — « Aucunes viles sunt en le conté, où il voelent « tenir par coustume que, quant aucun acate, il fet « savoir, en pleine *paroisse* que teus heritages est « vendus. » (Beaum. t. XLIV, p. 27.)]

Paroisser. Aller de paroisse en paroisse. Brant. Cap. fr. t. IV, p. 137, indique ce mot comme un mot nouveau, qui paroît n'avoir pas fait fortune.

Paroissien—enne. [« L'eglise de saint Nicho- « las de laquelle *paroissienne* ele estoit. » (Mir. S. Louis, p. 164.)]

> Nous sommes tous *paroissiens*
> De la grant paroisse aux chiens. (*Modus, ms. f. 157.*)

Parole. [« De sa *parole* ne fut mie hastifs. » (Rol. v. 140.) — « Bon sunt li cunte, e lur *paroles* « haltes. » (Id. v. 1097.) — « Atant demourerent les « *paroles*, et li cuens n'oublia pas la poire ou feu. » (Mén. de Reims, § 20.) — « Quant li baus entendi « ces *paroles*, si ot moult grant paour. » (Id. § 52.)]

Expressions : 1° [*Paroles* du présent et du futur ; fiançailles étaient synonymes de *paroles* du futur (*verba de futuro*) ; déclaration de mariage était synonyme de *paroles* du présent (*verba de præsenti* : « Quant au fait de l'eglise et du lien de mariage « pour la conscience, les *paroles de present* font le « mariage ; paroles de present sont quand, par mots « du temps present, les deux masle et femelle se « prennent à espous et espouse, et les *paroles de* « *futur* sont qu'ils promettent l'un à l'autre qu'ils « se prendront. » (Gui Coquille, éd. de 1666, II, 2451.) — 2° « Demeurer en *paroles*, » être l'objet d'un dire, d'un soupçon : « Et en *demora* un lonc temps en « telle tache et *paroles* messires Gaillars Vighiers. » (Froiss. IX, p. 3.)] — 3° « Mettre en *parole*, » faire parler, interroger : « Depuis ne demoura gueres de « temps que monseigneur Gautier de Mauny *meit* « *en parolle* un grand chevalier de Normandie, « lequel chevalier il tenoit en prison : si luy « demanda quelle quantité d'argent il payeroit bien « pour sa rançon. » (Froiss. I, p. 156.) — « Et les « mist en *parole* des besoingnes de Portingal. » (Id. XI, p. 275.) — 4° « Tenir à *paroles*, » entretenir : « Le suppliant amusa et tint à *paroles* les chambe- « rieres. » (JJ. 169, p. 401, an. 1416.)] — 5° « A la « *parole* il s'arresta, » il s'arrêta au sens des paroles de sa chanson. (G. de Nevers, 1re part. p. 6.)

> 6° Je ne chant pas com hons qui soit amez ;
> Mais com destroiz, pansis et esgarez ;
> Que je n'ai mais de bien nule esperance,
> Ainz sui toz jors *à parole menez*. (*Poët. av. 1300, I, 90.*)

7° « Pour la *parole*, » pour la religion. « Le roy « depuis a fait minuter une abolition generale, par « laquelle ont esté les prisons ouvertes à tous ceux « qui estoient prisonniers *pour la parole* ; c'est le « terme dont nous usons au lieu de dire la religion, « mot certainement lequel fort à propos à peu estre « accommodé à plusieurs qui sont par cy devant « morts à credit pour trop parler. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 181.) — 8° « Avoir des *paroles*, » avoir une discussion : « A donc se tirent chascun à part, fiers « et esmeuz l'ung contre l'autre, pour les *paroles* « *qu'ilz avoient eu ensemble*. » (Percef. III, f. 5.) —

9° « Dire *parole* campestre, » parler comme un paysan ou grossièrement :

. . . . *Parole* campestre
Dites assez. *(Vatic. 1490, f. 156.)*

10° Duguesclin, marchant la nuit aux ennemis, dit: « J'oy bien *parole de bergier :* car si je faisoie son- « ner ma trompette, tel espie de chevaucheur la « pourroit oir, et que bientost le yroit reporter à « noz ennemiz. » (Hist. de B. du Guescl. par Mén. p. 413.) — 11° « *Paroles* de prevoire, » serment fait par un prêtre, aux Etabliss. de Saint Louis, liv. I, ch. 71. — 12° « *Parole* de roy de France, » serment fait par Charles VIII, en 1489, au traité rapporté par Jaligny, Hist. de Charles VIII, p. 84. On disoit aussi : « Promettre en l'ame dudit roy en bonne foy d'ar- « mes et de gentilesse, et de *parolles de roy*, ce qui « sera avisé par luy. » (A. N., J. Angleterre, n° 18, an. 1372.) On lit encore dans Monstrel. I, ch. 153 : « Jurer en *parole de fils de roy*,... en *parole de* « *prince*. » (Id. ch. 203.) — 13° « Former la *parole*, » exposer ses griefs : « Le chevalier au griffon vint à « luy, et en peu de langage luy *forma la parolle* de « la querelle qui luy avoit esté presentée. » (Percef. III, f. 125.) — 14° « Lever une *parolle*, » relever un propos, le contredire. Le duc de Lancastre, oncle du roi d'Angleterre, croyant qu'on l'avoit desservi auprès de ce prince, s'exprime ainsi : « Je vous « suivray, car vous n'avez homme en vostre com- « paignie qui tant vous aime comme je fay, et mes « freres aussi ; et si nul vouloit dire ou mettre « outre, (excepté vostre corps) que je voulsisse « autre chose que bien à vous, n'a vos gens, j'en « bailleray mon gage : nul ne *leva ceste parolle*. » (Froissart, II, p. 301.) — 15° « Dire *paroles* de delay « et de laidange, appeller quelqu'un traitre, meur- « trier, ou dire autres paroles injurieuses equipo- « lentes, et pour lesquelles, si elles étoient véritables, « celuy contre qui elles sont dites, seroit punissable « de corps ou publiquement diffamé ; de telles « injures, l'amende est de soixante sols tournois, « au lieu que des autres, elle n'est que de sept sols « six deniers. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) — 16° « Garder la *parole* du seigneur et monstrer sa « *parole*, » parler pour lui. (Assises de Jérusalem, p. 182.) — 17° « Retenir un avocat à son conseil, ou « à sa *parole*, » le retenir pour s'aider de ses conseils et le faire parler pour soi dans les procès qu'on a. (Ass. de Jérus. p. 11.) — 18° « Les *paroles* ne sont « jamais puantes, » aux contes de la reine de Navarre, p. 248. — 19° « La *parole* fait le jeu, » dans le *Cymbalum mundi*, p. 108, et dans les contes d'Eutrapel, p. 403. Nous disons « la *parole* vaut le « jeu. »

20° De bele *parole* se fait fox liez. *(Prov. du Vil. f. 76.)*

21° « Rentrer en autres *parolles*, » parler d'autres choses. « *Rentra* le roy *en autres parolles*. » (Froiss. l. IV, p. 101.) — 22° « Monstrer la *parolle*, » ouvrir un avis. « Si dit à messire Gautier de Passue, qui la « *parolle* avoit monstrée : vous me conseillez « loyaument ; si vous en sçay bon gré, et je feray « apres vostre parolle. » (Froiss. liv. III, p. 248.) — 23° « Si disons provençaulx que de *parolle* est grand « marchié, mais qu'il faut aviser au fait. » (Arbre des Batailles, ms. f. 187.) — 24° « La pucelle au « cercle d'or *print la parolle* et dist. » (Percef. VI, f. 56.)

Paroler. [Parler : « Sa custume est qu'il *paro-* « *let* à leisir. » (Rol. v. 141.) — « Ne leserat... que « n'i *parolt*. » (Id. v. 1206.) — « Et veez les ci ; et « *parolent* ainsi. » (Mén. de Reims, § 472.)]

. . . . Lors prinst il à dire,
Vous mentez, separez les moy ;
Lors dist à l'un, *parole* toy ;
Vieillars de maulx jours envieillis,
Aujourdhui seront espannis
Les grans pechiez dont vous ouvriez. *(Desch. f. 521.)*

Parolette. Petite parole. (Cotgr.)

1. **Paron.** [Parents des animaux : « S'il (les « chiens) sont engendrés de petiz *parons*. » (Brun. Lat. Trés. p. 235.) On ne le dit plus que des oiseaux de proie.]

2. **Paron.** Nom particulier d'un oiseau. On a dit des cocus : « Au contraire on les devroit appel- « ler *paron* ou verdon qui est un petit oiseau, dit « hypolais, autrement en latin *curruca*, qui nour- « rit les petits d'un autre, assavoir de cocu, esti- « mant que ce soient les siens, appartenant « neantmoins au cocu qui les est venu pondre au « nid de verdon. » (Div. leç. de Du Verd. p. 498.)

Paronne. [Pièce de la charrue à laquelle on attache les chevaux : « Colin Henry plein de fureur « print une *paronne* de charrue. » (JJ. 131, p. 176, an. 1387.)]

Paronnel. Poire bonne à faire du poiré. (Cotgrave.)

Parorer. Pérorer :

Encore *parore* li peres ;
Son fill ensaigne en tel manere. *(Fabl. de S. G. f. 10.)*

Parosse. [Paroisse : « Quant ne puis, fait li « sainz, par ma *parosse* aler, *Parosses* e eglises « consillier et guarder, Ne puis pas mon mestier « faire ne celebrer. » (Thom. de Cant. 131.)]

Paroue. [Selle, au Gloss. 4120, an. 1348, sous *Epyphium*.]

Paroule. Parole. (Voir Paroles de présent et de futur.)

Combien que pas ne se varie
Quant à Dieu cilz qui se marie,
C'est c'est ordonnance de loy ;
Mais toute voye nostre foy
Ne contraint nul à femme prendre,
Se par vouloir n'y veult entendre,
Et par *paroules de present*. *(Desch. f. 546.)*

Paroultrer. Augmentatif d'*outrer*. (Percefor. vol. III, f. 153.)

Parount. Par quoi : « Si la partie plaintive die « que il fuit seisi par title de don jesques à taunt « que il fuit à tort en gette, encontre ceo purra « estre dit que cil de qui don il cleyme title ne fuit « unques seisi, *parount* il ne purra riens doner. » (Britt. Loix d'Angl. f. 130.)

Paroy. Paroi : « Il alla froissir sa teste contre

« un *paroy*, et s'y tua. » (Ess. de Mont. II, p. 708.) — « Environ le milieu de la longueur de la salle « assez près de la *parroy*. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 668.)

Parpaie–iement. [Paiement complet : « Pour « la *parpaie* de six cent livres tournois fors, dehus « à Bonnachin de la Rose pour la vendue de trois « chevaux. » (JJ. 5, f. 163, an. 1332-1344.) — « Journées furent prises entre lesdites parties sur « le *parpaiement* de la ditte somme. » (JJ. 141, p. 144, an. 1391.)]

Parpaigne. Terme de maçonnerie. Proprement qui est de *parpain*, c'est-à-dire qui traverse le mur entier. On appelle « jambes *parpaignes*, des jambes « de pierre de taille qui excèdent tant soit peu « l'épaisseur du mur ; et par ce qu'elles passent « ainsi *par* le *pan* du mur, elles ont été nommées « *parpaignes*. » (Laurière.) — « Jambes *parpaignes*, « pilliers, chevets et corbeaux de pierre dure, pour « porter les dites poutres. » (C. G. II, p. 1028.)

Parpaillaud. Huguenot : [« *Parpaillaud*, mot « usité en France, et gueux, mot usité dans les « Pays Bas ont été de courte durée. » (Balzac, Socrate chrétien, X.)] — « René de Sicile fut con- « trains de donner cours à une tres mauvaise « monnoye de fort bas alloy qu'on fabriquoit en la « ville de Tarascon : ces pieces furent appellées « parpailloles, desquelles il en falloit 33 pour un « ecu : et comme nos religionnaires du siecle der- « nier les remirent en usage, les catholiques de « Provence les appellerent *parpaillaux*, qu'on « pourroit expliquer faux monnoyeurs, ou de leur « chef Parpaille. » (Pitton, Hist. d'Aix, III, ch. 9.) — [Parpaille, natif d'Orange, propagea le protestantisme dans le Comtat et fut mis à mort en 1562.]

Parpaillole. Monnaie. Voir sous Parpaillaud. [« Comme ayons accordé vint *parpailloles* vielles et « dix huit des nouvelles, monnoye blanche, estre « receues pour ung mouton d'or. » (Hist. de Nimes, Preuv. III, p. 234, an. 1395.)]

Parpaillon. Papillon. (Cotgr.)

Parpaillot. [Huguenot : « En son eage viril « (Grangousier) espousa Gargamelle, fille du roi « des *parpaillots*. » (Rabel. t. I, p. 3.)]

1. Parpain. [Parpaing : « Mur à *parpain*. » (Varin, Arch. de Reims, II, Ire part. p. 61.)]

2. Parpain. [Voir Parepain : « Item un couteau « nommé *parpain*, en une guaine. » (B. N. fr. anc. 9484 2, f. 492, an. 1415.)]

Parpaistre. Achever de repaître : « Quant il « aura ung peu mangé contre terre, si luy oste la « chair, et le decharne, et monte sur ton cheval « loing de luy, puis siffle et l'appelle, et le *parpais* « sur ton poing. » (Modus, f. 70.)

Parpaye. Fin de payement. Il est employé en ce sens dans ce passage : « Voila la *parpaye* que « receut le premier officier de la couronne de ses « desloyales infidelitez. » (Lett. de Pasq. III, p. 742.)

Parpayer. [Payer le solde d'une dette : « Li « roys englès li requeroit fortement qu'il se deli- « vrast de *parpayer* le redemption dou roy son « pere. » (Froiss. VII, 301.)] — « Je vous delivreray « *parpayant* rençon souffisant. » (Hist. de B. du Guesel. par Ménard, p. 302.)

Parpeigne. Parpaing : « Toutes jambes ou « membrures de pierre de taille, *parpeignes* assis « au rez de chaussée. » (Ord. de 1485.) — « Jambes, « peignes ou *parpeignes*, doucerets, chaines ou « corbeaux. » (C. G. t. II, p. 405.)

Parpeillon. Papillon. (Ms. 7218, f. 201.)

Parpein. Parpaing : « En mur moitoyen et « commun entre deux voisins, l'un d'eux peut met- « tre et asseoir poutre, pourveu qu'il face pilliers « de pierre de taille, ou de grez, *parpeins*, chaines « et corbeaux suffisans pour porter les dittes « poultres. » (Cout. Gén. t. I, p. 111.)

Parperdre. [Perdre entièrement, dans Froiss. t. II, p. 239.]

Parpetive. Perspective : « Apres vous diray des « .VII. mirouers de quoy le roy Modus vous dit en « vostre songe qu'il faisoient une *parpetive*, par- « quoy homme veoit tout le gouvernement du « monde, et que de leur influences et qualités « venoient tous les benefices que le St Esperit don- « noit à nature. » (Modus, f. 316.)

Parpetuel. Perpétuel : « Ilz aront paine en « terre à grant temps ou *parpetuels* se Dieu ny met « sa grace. » (Modus, f. 315.)

Parpillier. [Piller complètement, dans Froiss. t. X, p. 271.]

Parpillolle. [Monnaie; voir Parpaillaud et Parpaillole : « Icellui Robin offry au suppliant à « bailler une piece de monnaie appellée *parpil-* « *lolle* ;... lequel suppliant li respondi qu'il li bail- « last un blanc de cinq deniers, car ladite *parpil-* « *lolle* n'estoit pas monnoie qui eust cours. » (JJ. 112, p. 312, an. 1378.)]

Parpillotée. Orné, enrichi de paillettes : « Vestu de robbe de satin noir, fourrée de martes ; « sur la teste un bonnet de veloux auquel avoit une « plume rouge *parpillottée* d'or. » (Du Tillet, Rec. des rois de France, p. 444.)

Parplaire. Plaire tout à fait :

. . . . Sa douce semblance
Mi *parplaist* tant quant la puis resgarder.
Poet. av. 1300, I, p. 128.

Parpoi. Presque, peu s'en faut :

Parpoi ne li crie merci. *(Parton. f. 128.)*

Parpointe. Courte-pointe :

Sor une *parpointe* de ciglaton
Le couchierent, puis le desarmerent. *(Guerre de Troie.)*

Parpouvoir. Pouvoir tout à fait ; *parpeust*, au ms. 7218, f. 357 ; *parpuist*, dans Desch. f. 407.

Parquage. Enceinte. Monstrelet dit du lieu où se tinrent les conférences pour la paix à Pontoise, en 1419 : « Feirent préparer un grand *parquage* où « se devoit tenir la convention. » (I, p. 276.)

Parquer. 1° Etablir son camp : « Le roy alla « coucher droit au pied des Alpes où il fit *parquer* « son camp, jusques à tant que toute son artillerie « fut passée. » (André de la Vigne, Voyage de Charles VIII à Naples, p. 155.) — 2° Enfermer une jeune fille, comme des moutons dans un parc : « Ma « cousine a un cœur d'une vrage nymphe, et da- « moyselle, si donc vous avez envie de la *parquer* « à son souhait, logez la moy aux champs. » (Contes de Chol. fol. 217.) — 3° Se parquer, se mettre en défense, comme le sanglier qui fait son *parc :* « N'y « avoit celui ne celle qui, en le regardant piteuse- « ment ne regrettast ce tant beau jeune gentil- « homme estre exposé à tel peril... toutes fois il se « *parquoit* bravement, attendant son ennemi. » (Alector, Roman, f. 137.)

Parquet. [1° Petit parc : « Mes joustes se font en « *parquetz* D'herbe vert ou en litz parez. » (Coquill. Blason des armes.)] — 2° Enclos où on attiroit les animaux que l'on vouloit prendre : « Prenés des « genets vers, et fais des branches ung *parquet* « tout rond bien près de la où ilz auront mengé, et « que ce *parquet* ne soit pas trop dru de genez ; et « dedans ce *parquet* mettras du blé, et faiz ung peu « de train de blé de l'ung à l'autre, et dedans ce « *parquet* assez largement, en la place où ilz auront « mengé, et ne sera riens mis en nulle place que en « ces deux. » (Mod. f. 86.) — 3° Esplanade : « (Les « Anglais fuyants) se trahirent ensemble en un « *parquet* qui estoit devant la porte, et se deffen- « dirent longtemps contre les François. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 30.) — 4° [Place du ministère public, du procureur dans une salle d'audience : « Le prevost se vint mettre en siege ponti- « fical, à dextre, environné de ses hommes, et le « bon compagnon fu mis et assis sur le petit banc « ou *parquet.* » (Louis XI, 25e nouv.)] — 5° Tribunal : « Comme seroit là où est son *parquet* estably pour « y tenir ses plaids. » (C. G. II, p. 576.) — 6° [Préau des prisons à Rouen : « Après ce que icellui varlet « fu retourné ou *parquet*, où sont les prisonniers « qui y sont mis pour debte, qui est l'entrée des « dittes prisons. » (JJ. 131, p. 105, an. 1387.) — 7° Jeu d'adresse qui consiste à disposer des morceaux de bois peint, en manière de dessins ou figures : « Oudit hostel jouerent ledit Robin et au- « cuns autres au jeu du *parquet.* » (JJ. 129, p. 60, an. 1386.) — « Le Fournier et Tassin alerent jouer « au *parquet* au dehors de la ville, en une place « commune, où se jouent et esbatent communément « les habitans. » (JJ. 160, p. 361, an. 1406.) — 8° Mesure agraire : « Un tenement contenant dix « acres de terre et demie et dix *parquez.* » (JJ. 128, p. 51, an. 1385.)]

Parquetage. [Division des marais salants au XVIe siècle.]

Parquier. [Gardien des bestiaux mis en parc ou fourrière ; gardien d'une prison : « La droiture « et le service que doivent et font la gent que on « appelle *parquiers*, c'est assavoir de garder les « bestes quand elles sont prises du dommage.... et « de garder les prisonniers et de mener en la prison « le roy avec les autres, selonc ce qu'il est accous- « tumé. » (JJ. 38, p. 215, an. 1306.)]

Parquoy. 1° C'est pourquoi : « Avoyent assiegé « Brest par bastides et non autrement, *parquoy* on « ne le peust avitailler. » (Froiss. liv. II, p. 24.) — 2° Pour que :

> Trop fault qui est estudiens,
> Se son fait veult bien advancier,
> Il faut que son pere et les siens
> Lui baillent argent sanz dangier,
> *Parquoy* cause n'ait d'engagier
> Ses livres, ait finance preste. *(Desch. f. 434.)*

3° Moyennant quoi. (Chr. de S. Denis, I, f. 186 ; Ord. I, p. 523.) — 4° Moyen, raison : « Bien avoyent « pouvoir d'amener grans gens d'armes : mais « qu'ils eussent le *parquoy.* » (Froiss. I, p. 37.) — « Je ne t'ay fait ne dit le *parquoy* tu ne doives faire « ce que tu me fais. » (Cotgr.)

Parrain. 1° On lit dans le P. Menestrier, des Tournois, p. 195 et 196 : « Les *parrains* ancienne- « ment estoient, » dit-il, « des jeunes gens qui en « la pompe du cirque, conduisoient les chariots, « les representations et les images des dieux ; ils « estoient nommez *patrini* et *matrini*, et Ciceron « fait mention d'eux en sa harangue de *haruspicum* « *responsis :* ils faisoient une fonction semblable à « celle des jeunes enfans que l'on habille en anges « pour les ceremonies des processions où l'on leur « fait jetter des fleurs, porter des cassolettes, des « encensoirs et des lumières, accompagner des reli- « ques et les images des saints, et conduire les « esclaves rachetez aux processions solennelles que « font les peres Mathurins pour la redemption des « captifs. » — 2° « Aux duels les *parrains* estoient « ceux qu'on donnoit aux deux combattans pour « estre comme leurs advocats, ou qu'ils choisissoient « eux mesmes pour defendre leurs droits, et repre- « senter aux juges les raisons qu'ils avoient pour « ce combat ; on en prend encore par ceremonie « dans les carrousels, et chaque quadrille en a deux, « quatre ou six, selon que l'on veut rendre la cere- « monie plus auguste et les comparses plus belles. » — « *Parrains* dans les duels se sont meslez dans « le combat, au lieu d'en estre les juges, ou de « separer les combattants comme autrefois. » (La Noue, p. 297.) — 3° Garant : « Ce que je vous dis je « le tiens en foy et homage de Gregoire, evesque « de Tours, qui n'est pas un petit *parrain*, cela « estant avenu en son temps. » (Pasq. Rech. 414.) — « Opinion certes qui peut trouver divers *par-* « *rains* pour le soustenement du pour et du contre. » (Id. p. 452.) C'est un sens dérivé du précédent. — 4° Auteur : « Je fus en doutte si j'en avertirois le dit « sieur du Plessis, ou non, craignant qu'il prit en « tres mauvaise part non seulement les demandes « portées par les dites depeches mais aussi que j'en « fusse le *parrain.* » (Mem. de Villeroy, I, p. 364.)

Parrastre. [Beau père : « Le haine que li *par-* « *rastre* et les marrastre ont envers lor fillastres. » (Beaum. LVII, 7.) — « Mi *parrastre* est ; ne voeille « que mot en sans. » (Rol. v. 1027.)]

Parreau. Jeu du palet : « Comme ledit Huguet « et autres de la dite ville de Marant jouassent..... « au jeu du *parreau*, auquel jeu l'en vise à getter « une pierre de poignée au plus près d'une bute ou « ensegne. » (JJ. 153, p. 247, mai 1398.)

Parrefrener. Refréner absolument. (Hist. de la Toison d'or, II, f. 128.)

Parreins. [Parrain : « Li *parreins* fu ocis e gist « en Orient. » (Thom. de Cant. f. 157.)]

Parreux. [Co-seigneur, aux Ordon. V, p. 397, an. 1368.]

Parricide. 1° Ce mot, restreint aujourd'hui au meurtre d'un père ou d'une mère, a eu autrefois une signification plus étendue : « Romulus en fit un « terme generique pour le meurtre, ne concevant « pas qu'il peust avoir un pere ou une mere pour « objet. » (Laurent Echard, Hist. rom. I, p. 38.) — Commines dit de Ludovic Sforza surnommé le More, duc de Milan : « Ce prince est loué pour son elo- « quence et industrie et à cause de plusieurs autres « dons de nature, gracieux et debonnaire, mais « souillé du crime de *parricide* en la mort de son « neveu. » (III, preuv. p. 366.) — 2° [Celui qui commet un parricide : « Li peres senz feges et *parricides* « moüz de repentise. » (Dialoge Grég. lo pape, 169.) — « Vos demorez à faire justice de ces cruels « *parricides* (Catilina et ses complices) qui vuelent « la cité destruire. » (Brun. Lat. Trésor, p. 515.)]

Parricidement. A la manière d'un parricide. (Cotgrave.)

Parricider. Commettre un parricide (Id.)

Parrie. [Pairie, dignité de pair, aux Ordon. V, p. 435, an. 1371.]

Parriere. [Carrière : « Quatorze jours de terre, « les *parrieres* d'une part et le ruz venant de la « dehue d'autre part. » (Registre de Commerci, p. 206, an. 1497.)]

Parrigue. [Enclos ceint de murs en torchis : « Les Anglois se logerent en ladite ville (du Lude) « et visiterent une *parrigue* forte de muraille et « une cohue près dudit fort. » (JJ. 103, p. 214, an. 1371.)]

1. **Parrin.** [Même sens : « Bouta le feu en laditte « cohue et oudit *parrin*. » (Ibid.)]

2. **Parrin.** [Parrain : « Ançois doit estre fait « enqueste de son aage par les parens et par les « *parrins* et les marrines. » (Beaum. XVI, p. 6.)]

Bien saura son *parrin* nommer
Qui la vaudra à lui venir
Tant comme il se porra tenir. *(Ms. 7218, f. 246.)*

Parrochage—oichage—oissage. [1° Territoire d'une paroisse : « Li sires de Risnel disoit « qu'il eust rien de son fié ou *parrochage* de Gon- « dricourt. » (Cart. de Champagne, fol. 382, an. 1250.) — « Ou finage et ou *parroichage* dudit « Luxey. » (Cart. de Langres, an. 1299.) — « Pierre « de Chambli acheta de la roine de Jherusalem tout « ce qu'elle avoit... ou terrouer et ou *parroissage* « du Perron. » (Reg. *Bel* de la Ch. des Comptes, 5.) — 2° Droit seigneurial : « Le *parrochage* en ycelle « ville (de Novais) et tous les emolumens d'icellui « *parrochage*, trois soulz et demi. » (JJ. 56, p. 520, an. 1318.)]

Parroche. [Paroisse : « Et je envoyerai les « connestables des *parroches* de maison en maison « pour prendre et eslire les plus aidables et les « mieux armés. » (Philippe d'Arteveld aux Gantois, dans Froiss. Buch. II, t. II, p. 153.)]

Parrochien. [Paroissien : « Ainsi offrent les « dames por les mors, si font bien, Car mieus vault « ainsi faire que l'en n'en feist rien ; Au mains en « est il mieus au prestre *parrochien* Et as mors, se « Dieus plaist, met je ne sai combien. » (J. de Meung, Test. 1343.) — « Il prist Jehanne de Mabre, « *parrochienne* de Levet. » (Bibl. de l'Ecole des Chartres, 4e série, t. II, p. 57.)]

Parron. Perron : « Un *parron* de marbre fort « blanc et eslevé de la haulteur d'un homme avec « lettres engravées. » (D. Flor. de Gr. f. 127.)

Parronne. [Pièce de la charrue à laquelle on attelle les chevaux : « Un baston appellé *parronne*, « qui estoit une piece cheue dudit harnois. » (JJ. 131, p. 176, an. 1387.)]

Parroquet. Perroquet. (Cotgr.)

Parroy. [Rivage, dérivé de pierre : « On alumast « du feu, afin que les vaisseaulx du pays eussent « congnoissance que de nuit on les attendoit sur « le *parroy* ou rive de la mer. » (JJ. 167, p. 417, an. 1414.)]

1. **Pars.** [1° Cas sujet de *parc*, dans Froissart, V, 31. — 2° Troupeau : « Item se uns froux ou uns « *pars* d'oueilles trespasse par eschapée et est pris « en autrui meffait, il sera en amende de deux « soulz. » (JJ. 59, p. 346, an. 1304.)] — 3° Parquet :

Se juges suis, aux *pars* me fault seoir. *(Desch. f. 273.)*

2. **Pars.** Egal, pareil. Parlant des promesses que le serpent fit à Eve pour la séduire :

Et li pramist si grant henor
Que *pars* seroit au Creator. *(Fabl. S. G. f. 18.)*

3. **Pars.** Féminin pluriel de *part*. 1° Partie : « Les cens *pars* de ses dolours. » (Froiss. Poës. p. 236.) — « Vous n'estiez pas si belle de sept *pars* « comme vous estes. » (Le chev. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 59.) — Le châtelain de Lille, chevalier, et sa femme, pour la vente de leur terre, fondées légitimement sur leur nécessité et disette, c'est-à-dire pauvreté qu'ils ont prouvée et montrée juridiquement, s'expriment ainsi : « Avons aussi vendus « et werpit bien et à loy les entrées et les issues, « et *pars* et lois, et toutes autres choses et toutes « les justices qui affierent et pertenir puent à celi « fief. » (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 162, an. 1267.) — 2° Livre de classe, rudiment traitant des diverses parties du discours et intitulé : *partes orationis*. [« Je scay bien totes mes *pars*. » (Partonopex, v. 4649.)]

En toute science est gars
Maistre qui n'entend bien ses *pars*.
Bataille des Sept Arts, Poës. av. 1300, t. IV, p. 1656.

« Sçavoit ses *pars* et ses pseaumes. » (Des Acc. Bigarr. p. 175.) — 3° [Faction : « Se sont efforciez « et efforceent de faire *pars*, tant par parolles et « libelles diffamatoires, comme par eulx armer « avecques aucuns des dessusdiz seigneurs ou leurs « gens. » (Ord. IX, 370, an. 1480.)]

Parsaing. Signe distinctif : « Item le vendredy « 29 janvier 1433, venoient à Paris grant foison de « bestail.... les Arminas qui avoient leurs espies, « vindrent au devant un pou par de là Saint Denis, « dont capitaine estoit un nommé La Hire, plus « deux foys que ceulx qui convoioient le bestail ; « si furent tous desconfiz et morts la plus grant « partie ; et prindrent la proye et les marchans, et « les mirent à tres grant rançon, et quant ils orent « tout tué, ils firent sercher le champ, et les prison- « niers et tous ceulx qu'ils trouverent mors ou vifs « qui portoient ou *parsaing* d'Angloys ou parloient « angloys, ils leurs couperent les gorges et aux « mors et aux vifs. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, p. 156.)

Parsarver. Préserver, défendre : « Quant il se « verront par nostre puissance, estre gardez en « leurs drois et maintenus en paix et tranquillité, et « *parsarvez* de toutes oppressions. » (Ord. V, 534.)

Parscripre. Prescrire :

Tant qu'il suffist, et doit suffire
A tout droit de chose *parscripre*,
A possession maintenir,
Continuer et maintenir. *(Desch. f. 410.)*

Parseicher. Sécher complètement. (Percefor. t. V, f. 95.)

Parsemblable. Parcillement : « Bertran bailla « à chacun de nos seigneurs un pan de mur, un à « monsieur le mareschal, et l'autre à Partenay, et « *parsemblable* à tous les autres, chacun selon son « estat. » (Hist. de B. Du Guescl. par Ménard, 509.)

Par sen. Sagement, par sens :

Quant il pendi en crois por nous,
Et que il dist à l'un de vous
Mere, voici ton fils Jehan
Et puist dist a l'autre *par sen* :
Jehan dist il, voiz ci ta mere. *(Ms. 7218, f. 178.)*

Parservir. Servir jusqu'à la fin : « Toutes fois « fut le banquet *parservy* bien et honorablement « tant qu'il fut temps de desservir. » (Percef. V, f. 70.) — « Celuy qui sert et ne *parsert*, son loier « perd. » (Loisel, Instit. cout. II, p. 69.) — « Qui « sert et *parsert* son service, son loier pert. » (Percef. II, f. 98.)

. . . . Son loiier pert, con faus et vains,
Qui ne *parsert* ; ne jà aveuc les sains
En paradis ne porra nus entrer
Se bone fin ne li met. *(Vatic. 1490, f. 147.)*

Parsimonie. Economie. (Ess. de Montaigne, t. I, p. 523.)

Par si que. Pourvu que : « Que toutes bonnes « ferreures, vieilles pourront estre redorées et « reblanchiées *par si que* les vieilles soient mises « avec les vieilles. » (Ord. III, p. 186.)

Par soi. 1° A part :

Ces trois fut ce grant empereur
Clerc, conquerant, edifieur
Dont il souffist de l'un *par soy*. *(Desch. f. 548.)*

2° De son chef :

Qui *par soi* velt ouvrer
Sanz conseil demander
Sovent foloiera. *(Prov. du comte de Bret. f. 115.)*

Par som, par son. [Voir Paransommet, Par en somme. Au-dessus de, sur, par-dessus, de plus : « Li « cors pert *par som* la çainture. » (Partonopex, v. 4887.) — « Logée fu en teu maniere *Par son* l'eve « d'une riviere. » (Chron. des ducs de Normandie, v. 35493.) — *Par en son* a le même sens : « Mon « roiame et moi *par en son* L'en otroi tot en guere- « don. » (Parton. v. 10067.)]

1. Parson. Curé ; c'est encore le sens en anglais : « Come de prelates, abbets, priorz, decanes « ou *parson* d'eglise. » (Tenures de Littl. f. 97.) — « Nous ne volons mye que femme pusse obliger « son baron, ne vylein son seigniour, ne *parson* « sa esglise, pur le mal que purroit avener sauns « l'evesque ou le patron. » (Britt. des lois d'Anglet. fol. 67.)

2. Parson. [1° Partage : « Nous vous avons en « convent que nous i serons le matin bien main à « la *parson* de vous et d'Isengrin. » (Ménestrel de Reims, § 411.)] — 2° Part :

Sa terre fut devisée
A Jeroboam, et donnée,
Qui en ot la plus grant *parson*. *(Desch. f. 321.)*

Parsonnier. [1° Co-héritier : « Et di qu'à tous « mes biens je le fais *parsonier*. » (Brun de la Mont. v. 220.) — « Les parties sont *parsonniers* en tel « cas. » (Assis. de Jérusalem, ch. 87.) — 2° Co-partageant : « Et dirent qu'il vouloient estre *parson-* « *nier* de la raançon au roi. » (Ménestrel de Reims, § 391.) — « Je te jur par la foi que je doi dame « Hersant, ma famme, et mes douze enfanz que j'ai « de lui touz vis, que je te serai bons *parsonniers*. » (Id. § 406.) — 3° Tenant en parage : « Sur une pièce « de terre assise aux Burgerez, tenant d'une part « aux héritages monsieur de Monris et à ses *par-* « *sonniers* et d'autre part aux héritages de Jehan « Le Large. » (1404, Châteaunier ; L. C. de D.)]

Parsonniere. Femme commune à plusieurs :

Serai je *parsonniere* amie
Bien voy qu'un autre l'en affie.
(Rom. d'Atys, Du Cange sous *Parcenarij*.)

Parsus. Par dessus : « Ce que sera dict au *par-* « *sus*. » (Rabel. V, pronostics, p. 3.) — « Venir au « *parsus* parachever. » (Faifeu, p. 32.)

1. Part. [Enfantement, dérivé de *partus* : « La- « quelle fille tousjours desnia qu'elle fut grosse, « jusques au penultieme jour de janvier qui estoit « le temps de son *part* et enfantement. » (JJ. 206, p. 742, an. 1481.)]

2. Part. Premier jet de boule en partant du but au jeu de quilles. Dérivé de *partir*.

Chaudement son gieu commença ;
Au premier *part* a abatu,
Mais quant vint au passer delà
Son gieu luy fut moult debatu. *(Desch. f. 280.)*

On disoit encore « *part* cornu. »

Un joueur fut qui tant joua
A .VI. quilles au *part cornu*
Contre un autre, qui pou rua,
Que d'argent et d'avis fut nu,
Et quant il luy est survenu
Qu'il n'avoit mais ne croix ne pille
Au derrain a grant gieu tenu
En disant : à ce coup la quille. *(Ibid.)*

3. Part. [Dérivé de *partem*. 1° Côté, partie : « Et « Karlus meos sendra, de suo *part*, non los tanit. » (Serm. de Strasbourg.) — « De meie *part* ma muil-« lier saluez. » (Roland, v. 361.)] — 2° Extraction : « N'estoit que simple gentilhomme, mais pourtant « de bonne *part* et de bon lieu. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 203.)

Expressions : [1° « A une *part*, » à part : « Heis « .XX. milie en mist *à une part*. » (Rol. v. 1115.) — « Atant se traist li rois Ferranz d'Espaingne *à une* « *part*. » (Mén. de Reims, § 121.) — 2° « Cele *part*, » comme le latin *istuc*, là : « Nous qui ci sommes « nous trairons *cele part*. » (Mén. de Reims, § 95.) — « Si ce trairent *cele part*. » (Froiss. II, p. 67.) — 3° « Dieus i ait *part*, » à la grâce de Dieu, dans Froiss. II, p. 5. — 4° « Une *part*, » à part : « Cil « prist Aude, *une part* la mena. » (Roncisv. p. 175.) — 5° « D'une *part*, » même sens : « Li rois de Chipre « vint en Acre et vout emprunteir deniers à un « bourjois, et le traist d'*une part* à une fenestre à « conseil. » (Mén. de Reims, § 68.) — 6° « De *part*, » de la part de : « De *part* Deu le guarde. » (Roland, v. 2847.)] — « De *part* nostre seigneur. » (S. Bern. Serm. fr. p. 53.) — « De *part* Deu le peire. » (Id. p. 111.) — 7° « A *part*, » en particulier. Brantôme dit des inimitiés survenues entre Antoine, roy de Navarre, et M. de Guise : « Si bien que parmy leurs « pages et laquais des uns et des autres, on voyoit « faire des quadrilles et des parties, et crier à la « cour, Bourbon, Bourbon *à part ;* Guise et Guise « et Lorraine *à part*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 249.) — 8° « A *part*, » au large. Le chevalier de la Tour dit en ce sens : « En bataille on ne doit point estre « trop *à part*, affin que l'on ne soit tantost percié « de ses ennemys, et si ne doit on estre trop serré, « affin que l'on empesche l'autre de ferir. » (Le chev. de la Tour, Guidon des guerres, fol. 94.) — 9° « Prendre Dieu de sa *part*, » prendre Dieu à témoin. On lit dans la Jaille, du Champ de bataille, f. 50 : « A cause du meurtre, ou de trahison, ou de « foy mentie qu'il a faite, et dont j'en *prens Dieu* « *de ma part*. » — 10° « Mettre en *part* » (Ord. III, p. 187), mettre à part. — 11° [« Quant aucuns « trueve en quemin aucune coz queüe, lever l'en « pot et *porter en à part*, » mettre à part, dans Beaum. XXV, p. 20.] — 12° « S'abiller de *part* en « *part*. » (Coquill. p. 170.) — 13° « Ja n'i auras ne « *part* ne peu. » (Ms. 7615, II, f. 147.)

Partable. Qui est à partager. « Le dit tiers *par-* « *table* entre elles egalement sans aucune preroga-« tive. » (Godefr. Remar. sur l'Hist. de Charles VII, p. 842.) — [« Poisson en sauvoir est mueble *par-* « *table*. » (Olim. II, f. 51, an. 1279.)]

Partage. [1° Partage d'héritage : « S'aucuns est « semons sor *partages*. » (Beaumanoir, II, p. 6.) — 2° Division égale des voix : « Une voix n'empesche « *partage*. » (Loysel, p. 875.) La majorité doit donc être de deux voix.]

Partageable. Divisible. (Oudin.)

Partageur. Qui partage. (Monet.) Il y avoit des « *partageurs* jurez, » officiers de justice préposés à faire le partage des terres, maisons et autres biens de succession, venus à des mineurs. (N. C. G. t. I, p. 1269.)

Partaigier. [Mettre en partance : « Nous ne « voulons que pour ces presentes aucun empesche-« ment soit fait... en la charge et partement d'une « nef.... laquelle est chargée ou presque chargée, « comme l'en dit, qu'il ne la puissent faire *partai-* « *gier*, se elle ne l'est, et partir de là où elle est. » (Ordonn. VIII, p. 293, an. 1398.)]

Partancie. Séparation, dans Renart, v. 616.

1. Par tant. [Par conséquent, du latin *per tantum :* « Doivent aidier aus cordouaniers à paier les « hueses le roy, et *par tant* puent il ouvrer de quel « cuirien qu'il leur plest. » (Liv. des Mét. 214.)]

2. Partant. [Qui se partage : « La halle *partant* « avec le prevost maire de Beauce. » (1353, Aveu de Choisi-aux-Loges ; L. C. de D.)]

Par tel que. A condition que :

Mes que il souffrist ensement
Et paine et mal temporelement
Par tel que il ne queist mie
Si ses delis, ne n'en prist
Se tant non que vivre queist
Des biens qui sont en ceste vie. *(Ms. 7218, f. 122.)*

Partement. [Départ, voir sous PARTAIGIER : « Après le *partement* des ambassadeurs. » (Comm. I, p. 2.)] — « Les nautoniers, pour l'aise de leur « *partement*, ont couronné leurs poupes. » (L'Am. ressusc. p. 224.)

Partener. [Participant, dans S. Thom. de Cant. v. 1444.]

Partenir. 1° Appartenir, dans Duchesne, Généal. de Guines, p. 290. — 2° Posséder complétement, dans Partonop. f. 164. Il s'agit de la modération de Séjan envers les Romains :

Por ce se fist dolz et loial
Qu'il ne lor pot faire nul mal ;
Et mist grant peine et grant ahan
Por *partenir* d'euls tot son an
Et por avoir tel guerredon
Qu'il ne repairast en maison
A mesaise ne à triste.

Parteres. Personnes de la Sainte Trinité :

Croi le Pere et le Fil ausi,
Et si croi le Saint Esperi
Car un Diex est et fius et peres
Et S. Espris en trois *parteres*
Et Mahomes est un diables
Ki nous dist mençognes et fables. *(Mousk. p. 157.)*

Parterre. [1° Sol : « Ouvrouer *parterre*, » boutique au rez-de-chaussée, aux Ord. III, 187.] — « Cest abisme se va clorre en telle solidité, qu'il « n'y restoit apparence aucune que jamais il y eust

« eu ne tour, ne tremblement, ny ouverture de « terre ; ains seullement y apparoissoit le *parterre* « de la place tout à plain. » (Alector, Rom. f. 43.) — 2° Arène :

> A St Denis un chafault et *parterre*
> Tres grant, où l'or luit et habonde. *(Desch. f. 293.)*

Parteur. Qui partage. (N. C. G. t. I, p. 394.)

Parteure. [1° Partage, division : « Icellui Tabourel dist à l'exposant qu'il vouloit que le bois « qu'ilz avoient acheté feust parti, et que laditte « *parteure* fust faite en la taverne. » (JJ. 173, p. 416, an. 1426.)]

> Mes diverse est la *parteure :*
> D'une part clere, d'autre obscure,
> N'a point d'oscur en la clarté
> Ne point de cler en l'oscurté :
> Moult s'amast miex en autre point,
> Cele qui amour grieve et point. *(Ms. 7218, f. 351.)*

2° [Habillement mi-parti : « A cheste Pentecoste « serés vestus De peliçon hermine et d'or pelus. Che « sont .II. *parteures*, de tex n'est plus. » (Aiol, vers 3041.)] — 3° Poésie, dite encore jeu parti, tenson :

> De ceste *parteure*
> Ne sai la meillor prendre. *(Courtois d'Artois, f. 84.)*

Parthisane. Pertuisane, dans Rabel. III, p. 7.

1. Parti. Partagé, du verbe *partir.*

> Si serions toutes trois bien *parties. (M. de la Marg. 376.)*

De là on a dit des monnoyes : « S'il estoit trouvé « que nul le prist ne mist fors que au marc pour « billion, le moys passé apres que cette ordenance « sera peupliée, qu'ils fussent acquises à nous, si « ainsy visions qu'il ne fussent copées ou *parties.* » (Ord. I, p. 771, art. 5.) — « Procez *parti,* » se dit quand les conseillers d'une chambre ont diverses opinions au jugement d'un procès. (Laur. Gloss. du Dr. fr.) — « Jeu *parti,* » demandes joyeuses, à propos d'amour ; les poètes les posaient et l'auditoire les résolvait.

2. Parti. [Le participe précédent a été pris substantivement ; entre deux décisions on se partage ; puis, par la résolution, on prend son *parti.*] — 1° Situation, état : « Si avoyent les Escoçois leurs « deux premieres batailles establies sur deux coins « de la montaigne, et au pendant de la roche, ou « l'on ne pouvoit bonnement monter ne ramper « pour les assaillir ; mais *estoient au parti* pour « les assaillans tous lapider de pierres, s'ils fussent « passés outre la riviere, et ne pouvoyent bonne- « ment les Anglois retourner. » (Froiss. I, p. 20.) — [« Si furent durement esmervilliet comment elle « avoit oset entreprendre tel fait et li mettre en si « grant aventure et en tel *parti* d'armes. » (Froiss. IV, p. 22.) — 2° Conditions : « Et convenroit que li « Escot se *combatissent* par tel *parti* à leur grant « meschié. » (Id. II, 140.)]

Expressions : [1° « Se mettre en *parti* de, » s'exposer à : « Ils se *mettoient* en *parti* de tout perdre « leur honneur et leur pays. » (Id. II, p. 188.)] — 2° « C'est *parti,* » c'est le droit du jeu :

> Las, bonne amour, je muir, mais *c'est parti*
> Que mon cuer noye en larmes et en plours. *(Desch. 281.)*

Partiaire. « Prendre bestail en compagnie *partiaire,* » c'est-à-dire pour en partager le *croît* ou *décroît.* « Les habitans de chacune jurisdiction « peuvent tenir et prendre bestail estranger en « *compagnie partiaire* vulgairement appellée ga- « zaille. » (Cout. Gén. II, p. 687.)

Partial. 1° Qui est d'un parti : « Et autres plu- « sieurs *partiaux* pour la part françoise. » (Mém. de du Bellay, X, f. 327.) — 2° Séditieux, factieux : « Seditieux et *partial.* » (Nuits de Straparole, I, p. 162.) — [« A Paris feust crié... que tous ceux qui « estoient familiers, serviteurs ou *partiaux* du duc « de Bourgongne... vuidassent sur peine de confis- « cation. » (Juv. des Urs. Charles VI, p. 1411.) — 3° Qui a des préventions : « Nous croyons que vous « n'oublierez point quel lieu vous occupez, et que « cela, avec la bonne vie que vous avez toujours « eue, vous gardera d'estre *partial* et entretiendra « au chemin de verité sans acception de personne. » (Lettre de François Ier, Revue des deux Mondes, 1er avril 1858.)]

Partialiser. Entrer dans une faction : « On ne « trouva jamais dans la Bible qu'il faille se rebeller « contre son roy, et se *partialiser* contre l'autho- « rité de son souverain. » (Caquets de l'accouchée, p. 36.)

Partialiste. Partisan. (S. Julien, Mesl. Hist. Epit. de dic. fol. 6.)

Partialité. Faction : « Messire Baptiste esperoit « mettre en armes sa *partialité,* tant en la cité « qu'aux champs, et que la seigneurie seroit au roy. » (Mém. de Commines, p. 734.) — « La cour de parle- « ment de Bourdeaux et monsieur de Nouailles « gouverneur de la ville m'envoyerent prier vouloir « aller jusqu'à Bourdeaux, pour aider à pacifier « une *partialité* qui s'estoit emue dans la dite « ville. » (Mém. de Montluc, II, p. 156.)

Particion. Poésie, nommée aussi « jeu parti. » (Percef. VI, f. 77.)

Participation. [Action de participer : « La *par-* « *ticipation* de cels qui comunent ensemble en bien « et en mal, et en marcheandise, et en user les uns « avec les autres seult estre commencemens d'amis- « tié. » (Brun. Lat. Trés. p. 313.)]

Participe. [« Le *participe* est un nom, ainsi « nommé parce qu'il participe du verbe en temps « et en forme. » (Ramus, dans la gramm. de Livet, p. 225.)] — « Use hardiement des verbes et *partici-* « *pes* qui de leur nature, n'ont point d'infinitifs « après eux, comme tremblant de mourir, volant « d'y aller, pour craignant de mourir, se hastant « d'y aller. » (J. de du Bellay, Œuvres, p. 34.)

Participer. [Avoir commerce avec : « Le sup- « pliant s'acointa d'une jeune fille, avec laquelle il « *participa* et la tint par aucun temps. » (JJ. 189, p. 499, an. 1460.)]

Participial. Qui appartient au participe. (Cotg.)

Participialement. Au sens du participe. (Cotgr.)

Particularisation. Action de particulariser. (Oudin.)

Particulariser. [Nommer particulièrement : « Et de ce, ledit Gentien n'avoit rien *particularisé*, « ne nommé aucuns particuliers. » (Juvén. Ch. VI, an. 1412.)]

Particularitez. Divisions, querelles, comme *partialités :* « Et de là s'engendrerent quelques « *particularitez* entre eux qui continuerent, en « maniere que les dits comte Gui et Cesar Fregose « son beau-frere se banderent contre le dit seigneur « Caguin. » (Mém. de du Bellay, liv. VIII, f. 258.)

Particuler. Egoïste :

Nes le bien commun
Laissierent du tout li Rommain,
Dont il furent perdu à plain,
Quant il furent *particuler*. *(Desch. f. 522.)*

Particulier. [« En l'instant que l'ame est sépa- « rée du corps, la sentence en est donnée de Dieu, « selon les œuvres et merites du corps, laquelle « sentence s'appelle le jugement *particulier.* » (Commines, VI, conclus.)]

Particulierement. [En détail : « Clidemus « conte ces choses bien *particulierement*, en recher- « chant le commencement de plus haut. » (Amyot, Thésée, 23.)]

Partie. 1° Pays, contrée : « En nos *parties.* » (Rymer, I, 102, an. 1265.) — [« Cil vienent et che- « vauchent de chascune *partie.* » (Saxons, VII.) — « Al seignur sunt les quatre *parties* del mund. » (Rois, p. 7.) — 2° Parti : « Atant se feri entr'eus et « merveilles faisoit d'armes et il et sa *partie.* » (Mén. de Reims, § 45.) — « Et samble à aucuns de « nostre *partie* que il l'ait fait en mon despit. » (Froiss. IV, p. 210.)] — 3° Portion, part : « Le plus « grant *partie* de son ost. » (Chr. de Saint Denis, I, f. 26.) — Saint Bernard dit de l'inégalité de partage que l'homme orgueilleux fait avec Dieu et de la disproportion ou inégalité qui se trouve entre les parts de l'un et de l'autre : « Eswarde la male convenaule « *partie (male congruam proportionem)* de l'or- « guillous ; en celes choses solement où raisons est « vuele Deus ke sa volenteiz soit faite, mais li « orguillous vuelt ke li seie soit faite, et à raison « et encontre raison. » (Serm. ms. p. 94.) — 4° Partage, lot : « Car resister n'est pas de ma *partie.* » (Desch. f. 213.) — « Sans *partie* d'autrui, » sans partage avec aucun autre. (Pérard, Hist. de Bourg. p. 482, an. 1255.) — « Asseoir *parties,* » régler les partages. (Duchesne Gén. de Bar-le-Duc, p. 30, an. 1249.) — 5° Retour, réciprocité :

Pour ce du cuer humblement luy supply
Que mon amour ne soit point sanz *partie.* *(Desch. 166.)*

« Aimer sans *partie.* » (Percef. V, 71.) — 6° Partie adverse : « Par celle occision, Jehan Lyon en la ville « de Gand, perdit un jour tout ce qu'il y avoit, et « fut banny de la ville de Gand quatre ans. Depuis « le comte de Flandres exploita tant qu'il luy fit paix « avoir à *partie*, et ravoir la ville de Gand, et toute « la franchise. » (Froiss. l. II, p. 58.) — 7° Femme, maitresse :

Chascuns se tient en amours honoré,
Quant s'amour a seuls sa dame et s'amie,
Et quant il est d'elle tout seul amé ;
Dont sui je bien, car chascun certifie
Qu'en un seul lieu aime ma *partie.* *(Desch. f. 209.)*
Se jeunes est et a jeune *partie.* *(Id. f. 363.)*

« Je ne veux autre secours pour bien le combatre « et vaincre, que le seul remors de sa propre cons- « cience et le tort qu'il a fait à soy et à son âme, et « à madame la royne sa bonne *partie;* pour lequel « mieux averer je suis prest de le combatre ainsi « que j'ay dit, ne reste que accorder et du lieu et « des conditions. » (D. Florès de Gr. f. 37.)

Expressions : 1° « A *partie,* » à partager. « Qui « laboure vigne à *partie*, il n'est tenu que de lais- « ser la partie du seigneur en la vigne, en signifiant « au dit seigneur la despouille. » (Cout. Gén. I, p. 883.) — 2° « Aucun ne doit ressortir en nostre « parlement, ne estre trait à instance *de partie à* « *partie* hors du païs, en laissant les assises, se ce « n'est en cas d'appel. » (Ordonn. II, p. 162.) — 3° « Aucun ne soit trait hors de la chastellenie où « il demeure *partie contre autre*, fors en cas des- « sus diz. » (Ord. II, p. 162.) — 4° [« *Entre parties,* » contradictoirement : « Et tantost là endroit fu clamet « et respondu *entre parties* et jugiet droit. » (Froiss. t. II, p. 476.) — 5° « *Porter partie,* » intervenir : « Sans faire fait ne *porter partie.* » (Id. II, p. 7.) — 6° « *Faire partie*, » même sens, aux Ord. VI, f. 63, an. 1352. — 7° « *Faire partie de,* » suivre, obéir : « De laquelle terre il povoit bien *faire partie de* sa « voulenté, car il la tenoit lige et france. » (Froiss. XIV, p. 74.) — 8° « De ma *partie,* » pour ma part. (Id. II, 326.) — 9° « Sus la *partie,* » sur le compte : « Et en parloient vilainement *sus le partie* le conte « Loeys leur seigneur. » (Id. II, 410.)] — 10° « Faire « *partie* de champ et de soleil, » c'est-à-dire partager également le champ et le soleil entre deux champions pour un gage de bataille. (L'Isle Adam, Gage de batailles, f. 19.) — 11° « Manteau, robe de « *partie*, » c'est-à-dire mi-partie. (Statuts de la Basoche, p. 44.) — 12° « Maintenir *partie,* » être partial : « Le seignor ne doit *maintenir partie* en « la court, ains estre droiturier et justicier et juste « à chascun. » (Ass. de Jérus. p. 22.) — 13° « Faire « *parties,* » joûter en troupes contre d'autres troupes. « Le tournoy fut à celle fois ordonné sanz *faire* « *parties ;* mais qui chevalerie pouvoit faire, si les « faisoit sur qui il trouvast mieux en sa voye. » (Percef. VI, 74.) — 14° « Prendre en bonne *partie,* » prendre en bonne part. « Toutes choses *prenoit en* « *bonne partie.* » (Rab. III, p. 10.) — 15° *Parties* s'emploie encore en parlant de comptes distribués sous autant d'articles qu'ils renferment de sortes de payements. (Voy. sur l'origine de ce mot pris en ce sens la nouv. diplomatique, I, 429.) — 16° « *Partie* « civile et formée, » c'est « celui auquel appartient « l'interest et reparation civile seulement.... le « simple denonciateur est different de la *partie* « *formée... Partie formelle* a lieu seulement en « matiere criminelle... Se rendre *partie formée* ou « *formelle* etoit sans formalitez de justice, faire

« arrester et conduire son adversaire en prison en
« offrant de se rendre prisonnier avec luy, ce qui
« n'avoit pas lieu ordinairement en matiere civile,
« mais seulement en matiere criminelle, en trois
« cas : 1° Pour injure reelle où il y avoit grande
« effusion de sang, ou enorme machure ; 2° pour
« cas de crime qui requeroit detention ; 3° en cas
« de furt ou le larron se trouvoit saisi.... Si nean-
« moins la *partie formée* et son adversaire bailloit
« caution suffisante d'ester à droit et de payer l'ad-
« jugé, ils devoient être l'un et l'autre relachez, à
« moins toutefois que le crime ne fut si grand qu'il
« dut estre puni corporellement et non de peine
« pecuniaire, auquel cas le criminel restoit en pri-
« son quoiqu'il offrit caution ; et dès que les deux
« parties avoient ainsi donné caution respective, le
« devoir de la partie formelle, etoit de faire promp-
« tement informer du delit. » (Laur. Gloss. du Dr.
fr.) — « Selon la constitution royalle on ne doit faire
« enqueste ne verité tenir sur bourgeois en cas de
« bourgeoisie pour cas criminel, tant que on le
« tienne prisonnier pour ce mesme cas, mais doit
« estre poursuivy par *partie formée*, autrement
« non, puisque en present meffait n'auroit esté
« prins ne trouvé. » (Bout. Som. Rur. p. 795.) —
« Si le fit il accuser de beaucoup de crimes, et
« grands malefices envers son dit pere le roy, et
« lesquels il offrit de prouver, et aussi de *faire par-*
« *tie formée* contre luy. » (Math. de Coucy, Charles
VII, p. 565.) — « Firent plusieurs diligences, tant
« envers le roy qu'au parlement, et autres gens de
« justice, afin que punition fust faite, selon le cas,
« de ceux qui avoient commis cet assassinat, et
« s'offrirent à faire partie formée contre Pierre
« Louvain et contre la vicomtesse leur belle sœur,
« en laquelle poursuite ils continuerent de telle
« maniere, que ces deux furent adjournez à com-
« paroir en personne en plein parlement. » (Id.
p. 567.)

Partiement. Partage. (Rob. Estienne.)

Partiere. [Partiaire, qui rend au propriétaire
une partie des productions de sa ferme : « Mestaier
« *partiere*. » (Cout. de Tours, art. 113.)]

Partir. [I. *Actif*. 1° Séparer : « Et s'il n'est riens
« qui m'en puisse *partir*. » (Couci, VIII.) — 2° Par-
tager ; de là les locutions : « Il n'estoit mies bien
« *parti* as François. » (Froiss. IV, 365.) — « Sires,
« li jeus nous est mal *partis*, car vous estes à che-
« val, si vous enfuirés ; et nous sommes à pié si
« nous occiront li Sarrazin. » (Joinv. § 576.) — « Et
« après les gardes dou champ les deivent mener à
« une part dou champ et *partir* leur le soleil. »
(Assis. de Jérusalem, 153.) — « Il *partiroit* un œuf
« en deux. » (H. Estienne, p. 77.) — 3° Offrir en
partage : « Je vous *pars deux jeux*, si en prenez
« l'ung, ou je vous occiray orendroit. » (Lanc. du
Lac, II, f. 10.)]

II. *Neutre*. 1° Avoir part : « L'evesque et le conte
« *partent* par moitié es costumes de la ville. » (Cart.
de Chartres, an. 1312.) — « Li roys d'Engleterre n'a
« nul droit de calange ne de *partir* à mon iretaige. »
(Froiss. II, 367.) — [« Et qu'à seue merci ne seroit
« ja *partans*. » (Brun, v. 1312.)] — On trouve aussi
le participe extensif : « Ordonner que les *partissans*
« de trahisons, et de tous autres actes indignes,
« fussent reçus à se battre les uns contre les autres,
« acquerans remission par la tesmoins coulpables
« contre les plus mechans, et entre ceux qui malheu-
« reusement les auroient perdus. » (Montbourcher,
des Gages de Bat. fol. 21.) — « C'est en quoy tous
« les princes chretiens s'abusent aujourd'huy : car
« ils raportent toutes leurs actions et procedures à
« ce qui est de leurs desirs particuliers et de leurs
« plaisirs, sans considerer qu'il y a quarante cinq
« ans que Dieu *partisse* oculairement au tintamarre
« où nous sommes avec infinis miracles, et qu'il en
« veut estre cru. » (Mém. de Sully, XII, p. 160.)

Ele ne vient pas de son mal
Par tot le corps la communal
Qui d'amor a ire et deshait :
Par tot le cors mal li estuet.
Quant li cuers a plus qu'il ne puet
Toz les menbres *partir* estuet
A sa dolor et à sa peine. *(Partonop. f. 152.)*

. . . . . . Nostre sire dist, sans gille,
Ce trouvons nous dans l'evangille,
Qui *part* à moy, je *parc* à luy. *(Mouskes, p. 636.)*

2° Défaillir, mourir : « Bien me devroit le cueur
« *partir*. » (Ger. de Nevers, Ire partie, p. 121.) —
« Peu ne faillit que de dueil ne *partist*. » (Id.) —
3° Cesser : « Partir de boire. » (Cymbalum mundi,
p. 66.) — 4° [Se séparer, partir : « *Partir* m'estuet
« de vous sans demorer. » (Couci, t. XXIV.)]

III° *Réfléchi*. [1° Se séparer : « El plus espès si
« s' rumpent e *partissent*. » (Roland, v. 3529, non
relevé au Gloss. de l'éd. L. Gautier.)] — « Jou ai visé
« que nous nous *partirons* en deus pars. » (Froiss.
t. IV, p. 108.) — 2° Se rompre : « Uns tempestes si
« oribles qu'il sambloit que li chiels deuist s'en
« *partir* et li tierre ouvrir. » (Froiss. t. VI, 273.) —
3° S'en aller : « Car je les vi monter quand je m'en
« *partissoie*. » (Brun. v. 320.) — « Avant s'en *parti*
« li leu de la chievre. » (Mén. de Reims, § 407.) —
4° [Se tirer d'affaire : « De belles aventures et peril-
« leuses, desquelles il se *partoient* à grant hon-
« neur. » (Froissart, III, p. 236.) — 5° S'écouler :
« Quant ce vint au soir et que li journée se fu *par-*
« *tie* sans bataille. » (Id. t. VI, p. 200.)]

Partisan. [1° Qui prend parti pour : « La mar-
« quise de Montferrat... grande *partisane* des
« François. » (Commin. VIII, 9.)] — 2° Financiers :
« Si l'argent n'estoit prompt pour suppleer à ce
« defaut, la malignité du temps produisit une ver-
« mine de gens, que nous appelasmes par un nou-
« veau mot *partisans*, qui avançoient la moitié ou
« tiers du denier, pour avoir le tout, race vrayement
« de viperes, qui ont fait mourir la France leur
« mere aussitost qu'ils furent esclos. » (Lettres de
Pasq. t. I, p. 801.)

Partiser. Prendre parti : « Quelques uns qui
« *partisoient* pour la medecine. » (Contes de Chol.
folio 48.)

Partison. [Part : « De son avoir aurez grant « *partison.* » (Roncisv. p. 21.)]

Partisseur. Qui fait les partages. (Cotgr.)

Partisson. [1° Partage : « Ysengrin, or venez « avant, Si fastes cest *partisson;* Trop i auroit « grant mesprison Se chascun n'en avoit sa part. » (Ren. v. 6057.) — 2° Paquet de fil : « La suppliante « prist... en icelle maison dudit Baudet mesmes « quatorze *partissons* de lin. » (JJ. 105, page 376, an. 1374.)]

Partit. [Monnaie, dans une convention entre Philippe V et l'évêque de Tournai, en 1320 : « Au « Noël un chapon, demi havot de fourment, sept « deniers et un *partit*... item à la saint Jehan sept « deniers et un *partit.* » — De même au cartulaire de Godefroy, sire d'Apremont, en 1350 : « Trante « sauls blans par an, valent tournois .xxxii. sauls, « .i. denier, une maille et .i. *partit.* »]

Partout. [« Tant fist que mortelment *partout* « se fist haïr. » (Berte, c. 63.) — « Quant sa mesnie « virent que li rois n'estoit mie entr'eus, si le qui- « rent *partout.* » (Mén. de Reims, § 26.)]

Partprenant. Terme de droit : « Tenir comme « *partprenant*, c'est quand l'on acquiert portion « d'un fief avec la charge de contribuer aux frais « et devoirs, quand l'on tient partie d'un fief du « commencement non par droit successif, mais par « transport, par alienation, ou à la charge d'en « payer aucun devoir,... mais tenir en parage, c'est « quand originellement par succession, une por- « tion d'un fief est obvenue entre coheritiers : car « il faut que le parage vienne par succession et « lignage, continuant toujours, sans etre alteré, « changé ou innové et qu'il demeure toujours en « la ligne, jusques à ce que la parenté finisse, « comme il est expliqué à l'article 107, et en la para- « phrase de la coutume de Poitou. » (Laur. ; voyez Cout. Gén. t. II, p. 571.)

Partroublement. Trouble extrême. (Cotgr.)

Partroubler. Troubler extrêmement : « *Par- « troubler* son calme. » (Sully, Mém. t. XI, p. 150.)

Partrover. Trouver entièrement :

Ja, voir, ne s'en partira ;
Car quant les maus trovés a,
Si doz les bien *partrovera*,
Trop douz si les a. (*Ch. du ms. Bouh. f. 250.*)

Partuer. Achever de tuer : « Seigneurs, dist « Bertran, ne me ravalez pas, pour Dieu, mais lais- « siez moy *partuer* ce traistre parjure. » (Hist. de Bertr. du Guesclin, par Ménard, p. 60. [Comparez Froiss. t. XV, p. 20.]

Partuis. [Pertuis : « Moult a soris povre secors, « Qui n'a c'un *partuis* à refuge. » (Ren. v. 13354.) — « Levés tos sus, et si bouchiés Tous les *partuis* « de ceste haie. » (Id. v. 3703.)]

Partuisage. [Droit dû par les vendeurs de vin en détail : « Item, les *partuisages* à la foire de « S. Christophe de Suèvre. » (1404, Aveu des droits de minage et autres ; L. C. de D.)]

Parture. 1° Démêlé, division : « Tant y a de « *partures* en amours, si joyeulx, si troublez que « riens plus. » (Percefor. VI, f. 91.) — 2° Jeu parti, tenson :

. . . . . . Moult sans bien trouver
Ce m'est avis *partures* et chançons. (*Vatic. 1522, f. 164.*)

Parturir. [Enfanter : « Et quand le temps de « *parturir* ou d'enfanter approucha, elle (Eve) se « commença à tourbler. » (Pénit. d'Adam, ch. 10.)]

Partusier. Percer, dans S. Bern. p. 34.

Party. I° *Participe.* Voir Parti. 1° Qui est parti : « Entre gens de condition, un *party*, tout est *party*, » c'est-à-dire « que s'il y a plusieurs gens de condi- « tion en une communauté et l'un se part d'icelle « par partage ou division de biens tout le surplus « quant aux seigneurs est reputé pour *party* en « telle maniere que si apres l'un d'eux decede sans « hoirs communs, le seigneur luy succede comme « dit est cy dessus. » (C. G. I, p. 880.) — 2° Issu de : « Il estoit noble homme issu et *party* de noble « lignée. » (Hist. de Florid. p. 706.) — 3° Bien partagé. Gace de la Bigne fait le portrait d'un faucon parfaitement beau ; après avoir décrit toutes les parties essentielles de son corps et de son plumage, il dit :

Tellement qu'il est bien *party*,
Mais saichez que petit s'en fault
Qu'il ne soit si grant q'ung gerfault. (*fol. 119.*)

[« Li aucun l'avoient bien *party* et li autre non. » (Froiss. XVII, p. 272.)] — 4° Rayé, en parlant d'un habit de clerc : « Item doit le sergent remontrer au « geolier, aussi l'habit en quoy il l'ameine le pri- « sonnier, et s'il est en habit de clerc, ou en *habit* « *party*, ou s'il a tonsure ou non. » (Bouteill. Som. Rur. p. 668.) — 4° « *Party* et non *party*, » expression coutumière : « Si la chose bourdeliere est bail- « lée avec ceste clause *party et non party*, l'heri- « tier non commun pourra succeder au dit bourde- « lage. » (Cout. Gén. t. I, p. 878.)

II° *Subst.* 1° Etat, situation. Le roy étant allé voir le connétable de Clisson qui venoit d'être assassiné : « Quand le roy fut venu, il trouva son connestable « presque ou *party* qu'on luy avoit dit, reservé qu'il « n'estoit pas mort. » (Froissart, liv. IV, p. 143.) — 2° Moyen : « Ne vous excusez pas par ce *party.* » (Froiss. liv. II, p. 115.) — 3° Condition : « Il accep- « teroit ledit duché à quelques conditions que ce « fust, et puis en feroit comme il l'entendroit, mais « qu'il le vouloit avoir à tel *party* qu'il demourast « content et amy de l'empereur. » (Mém. de du Bell. liv. V, fol. 140, v°.) — 4° Avantage : « Et encores « attendroys je qu'ilz fussent près de leur place « avant que les assaillir, si entre cy et la vous trou- « vez quelque tendriere : car à l'eure qu'on voit son « *party* sur ses ennemis, on le doit prendre, car il « vient à une heure ce qui ne vient pas à cent. » (Le Jouv. p. 202.)

Je n'eusse sceu veoir son *party*
Que cueur, ou tant de bien l'on signe,
Eust esté si tost amorty. (*Amant rendu cordel. p. 559.*)

Parvanche. Pervenche :

Dessus leur chef puissent dans leur pourpris
Tousjours fleurir le thym, et la *parvanche*. (*Bell. I, f. 7.*)

Parue. [Action de pavoiser un navire, de l'orner de tous ses pavillons : « Des nez ont fet lor esta- « blies, Et lor convois et lor *parues*. » Rom. de la guerre de Troie.)]

Parueil. Pareille :

A cui de biauté la *parueil*
Onc ne fut veue par oeil. (*Ms. 7218, f. 267.*)

Parvenir. [« Li empereres en Roncevals *par-* « *vient* » Roland, v. 2398.) — « Seignor, à itiel fin « *parviennent* Cil qui à Damedeu se tiennent. » Grég. le Grand, p. 116.)]

Parvers. Pervers : « Sathan qui scet et con- « gnoist la divine science de Dieu, dist et maintient « autre chose qu'il ne pense, car sa *parverse* mau- « vaistié ne lui sueffre mie faire autrement. » (Mod. et Racio, f. 243.)

Parvertir. 1° Eviter :

. . . . . S'aucun sent
Soy indecent
D'y parvenir
Pour *parvertir*,
Mal advenir
Marier se peut justement. (*Blason des f. am. p. 227.*)

2° [Pervertir : « Tu es riches et sires ; mais en « seignorissant... Vas ton ordre et les autres « auques *parvertissant*. » (J. de Meung, Test. 676.)]

Parvestir (se). [Faire sa toilette au complet : « Moult souvent lui advint que il s'i *parvestoit* et « apparilloit de tous poin. » (Froiss. t. IX, p. 74.)]

Parvineau. [Palonneau d'une herse : « Ung « baston de bois, appellé *parvineau*, servant à une « herse à herser la terre. » (JJ. 206, p. 949, an. 1483.)]

Parvité. Petitesse. (Anc. Cout. de Norm. f. 42.)

Parure. 1° Pelure (voir Parer) :

Des jacobins vos di la some,
Por riens que jacobins abroie,
La *parure* d'une pome
De lor dete ne parroie. (*Ms. 7615, I, f. 65.*)

2° [Costume de parade : « Là estoit li rois Jehans « de France, armés li vintisme, en ses *parures*. » (Froiss. V, 412.) — « Et portoit chascuns une meysme « devise sus son senestre bras dessus ses *parures*. » (Id. 417.)] — 3° Uniforme. On dit de plusieurs gardes, qu'ils sont « tous d'une *parure*, » vêtus d'une livrée : « Ses pages furent habillez de mata- « lines chacun à la *parure* de la houssure. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 567.) — « Furent « grand nombre de ducs, de comtes et de chevaliers « et beaucoup habillez à la *parure* et comme le « roy. » (Id. liv. I, p. 167.)

Paruser. Finir d'user : « Depuis vingt ans le « seigneur de la cité de Pergamon nommé Perga- « mon, tenoit icy son heritage, car en ses anciens « jours il l'avoit fait ediffier pour *paruser* son temps « solidairement et pour y servir le Dieu souverain. » (Percef. III, f. 10.)

Parvunt. [Indic. prés. de *paraller :* « Jusqu'à « Marsilie en *parvunt* les noveles. » (Rol. v. 2638.)]

Paryverner. Passer l'hiver entièrement : « Puis « s'acorderent à luy et print bons hostager d'eulx, « fist *paryverner* ses quatre legions entre eulx. » (Tri. des IX Preux, p. 347.)

1. Pas. [1° Droit de gite, repas : « Si vint le roi « che jour disner en l'abbeïe de Saint Teri, car chil « de laiens ly doivent ce *pas*. » (Froiss. IX, 302.) — 2° Banquet donné par un nouveau maître à son entrée dans la corporation : « Comme Pierre des « Champs eust fait assemblée de plusieurs foulons... « pour leur donner à disner et à eulx païer son « *pas*, pour estre maistre ouvrier dudit mestier de « foulon. » (JJ. 164, p. 198, an. 1409.)]

2. Pas. [1° Action de mettre un pied devant l'autre pour marcher au pas : « Sun petit *pas* s'en « turnet. » (Rol. v. 222.) — « Dist as Franceis : « Seignurs le *pas* tenez. » (Id. v. 2857.) — « Et li « fist chaucier uns solers que li clerc apelent san- « dales, qui senefient que il ne doit passeir nul *pas* « en vain. » (Mén. de Reims, § 180.) — « Alez le « *pas*, n'aiez soing de fuir. » (Garin le Loh. I, p. 175.) — « Alez vos en le *pas* vers Saint Quentin. » (Id. p. 221.) — « Adont s'en vont François resbau- « disant Et vont le *pas* l'un à l'autre prenant » (Agolant, 185), c'est-à-dire se devançant l'un l'autre. — « Quant ces batailles furent toutes mises en *pas* « et en ordenance. » (Froiss. V, 36.) — « Aler *tout* « *le pas* (Id. II, 70), *le bon pas* (Id. II, 121), » c'est-à-dire presser le pas.] — « Quand il veoit qu'aucuns « le suyvoyent de si près que retourner luy conve- « noit ou recevoir blasme, il s'arrestoit sur l'un « deux en son *pas*, et donnoit un coup si grand de « sa roide espée, que celuy qu'il feroit, n'avoit plus « voulonté de suyvre plus. » (Froiss. I, p. 235.) — « Or revindrent ces trois chevaliers dessus nommez « devers le roy de France, et devers ses batailles « qui estoyent mises en *pas*, arroy et ordonnance « ainsi comme elle devoyent aller. » (Id. II, p. 222.) — 2° [Lieu où on se tient, poste : « Li Englès se « tinrent tous quois sans yaus mouvoir de leur « *pas*. » (Froiss. II, 49.)] — « Ce samedy les Anglois « ne se partirent oncques de leurs conrois pour « chacer après homme : ains se tenoyent sur le « *pas* en gardant leur place et se deffendirent contre « tous ceux qui les assailloyent. » (Froiss. I, p. 154.) — 3° [Mesure agraire : « Item demi arpent de pré « d'une part, neuf *pas* de pré d'autre part, et cinq « *pas* de pré de l'autre part, tenant ensemble et « contenant le tout trois quartiers de pré ou envi- « ron. » (JJ. 207, p. 281, an. 1481.) — 4° Passage, défilé ; en ce sens, il peut être considéré comme le substantif verbal de *passer :* « Passa li rois et ses « compaignes De Pirre les hautes montaignes, Que « noif, ne vent, ne glace n'use, Assés près du *pas* « de l'Ecluse. » (G. Guiart, an. 1284.) — « Vous avés « oy compter comment li roys d'Engleterre avoit « clos tous les *pas* de la mer et ne laissoit riens « venir en Flandres. » (Froiss. II, 409.) — « Pour « les malandrins dou païs qui les atendoient au *pas*

« et les ruoient jus. » (Froiss. X, 377.)] — « Esquels « fiefs, selon la grandeur d'iceux, aura un *pas* ou « deux, ou plus selon l'advis de ses seigneurs, pour « amener par les dits *pas* leurs fruicts, et non par « ailleurs sur peine de l'amende. » (C. G. II, p. 652.) — 5° [Situation périlleuse : « A celle fois ichi, li « Englès nous rueront jus ou nous les meterons en « ce *pas*. » (Froiss. IX, 302.)] — 6° Article, point : « Estoit au dernier *pas* de sa mortelle vie. » (Contes de la reine de Navarre, II, 448.)

Sur ce *pas* cy est à noter. *(Vig. de Ch. VII, t. II, 181.)*
Il est temps de clorre le *pas*. *(Du Bell. f. 20.)*

« Je m'en vais clore le *pas* par un verset ancien « que je trouve singulierement beau à ce propos.... « *mores cuique sui fingunt fortunam.* » (Ess. de Mont. I, p. 458.) — 7° *Pas* d'armes, « lieux que l'on « entreprenoit de defendre : ainsi à ces festes d'ar- « mes il y avoit ceux de dedans et de dehors ; c'est « à dire, tenans et assaillans avec double prix, l'un « pour ceux de dedans et l'autre pour ceux de « dehors. » (Le P. Menestrier, de la Cheval. p. 233.) — [« En venant de Lyon, de veoir tenir le *pas*, Je « rencontroy troys dames qui dansoyent braz à « braz. » (Chans. du xve siècle, p. 85, pièce LXXXVIII.)] — 8° En termes de vénerie, le pas étoit une partie du lièvre : « Li piqueur sonnera toujours comme « dessus en frottant ses chiens avec la main, leur « monstrant le lievre en disant, va le mort ; puis « le prendra et l'ouvrira, apres le despouillera « devant eux en luy ostant le *pas*, le poulmon et « la peau, lesquels il encruchera en quelque arbre, « de peur que les chiens en mangent. » (Fouilloux, Vén. f. 69.) — 9° [Le substantif *pas* a été pris pour renforcer la négation, comme point, mie, goutte, brin ; dans Adam, p. 34, XIIe siècle, le substantif a encore tout son sens : « Mun defens *un pas* ne « gardas ; delivrement le trespassas. » — « Ne l' « devez *pas* blasmer. » (Rol. v. 681.) — « Cil m'ont « mort deservie, à ce *pas* ne pensons. » (Berte, c. 77.) Voir Sweighæuser, de la Négation dans les langues romanes, p. 84.] Voy. Rob. Estienne, Gram. franç. p. 127, et Balzac, Socrate chrétien, t. II, p. 263, où l'on trouve une distinction trop subtile entre *pas* et *point*. — « *Pas* guere, » peu. (Monstr. I, f. 98.) — « *Pas* rien, » rien, (Contes de Chol. f. 214.) — « Et si *pas point* de lieu, » en aucun lieu. (Chasse de Gast. Phéb.)

Expressions : 1° « En es le *pas*, es le *pas*, » incontinent, sur-le-champ :

Quant Dagobiers d'Esclavonie
Fu revenus de sa mesnie,
Si donna il *en es le pas*
A Sigebert son fil de bas
Austric, c'on dit Osterike. *(Mousk. p. 41.)*

Se li faus ont mesestance,
Trové sont *en es le pas*
Et se on lor fait pitance
Il ne font el ke lor gas. *(Poët. av. 1300, t. II, p. 928.)*

. . . . Baisier voel ses piés *en es le pas*
Et puis après sa bouce à mon vouloir,
Et son beau cors c'on ne tient mie à voir
Et ses beaux iex et sa face
Et son chief blont qui le fin or efface. *(Ch. de Thib. 62.)*

A tapiné sont, *es le pas*
Vinrent au roy sans nule atente. *(Mousk. p. 28.)*

2° « Par après *pas*, » ensuite, après. (Chron. de Nangis, an. 1302.) — 3° « *Pas* apres l'autre, » pas à pas. (Percef. IV, p. 4.) — 4° « *Pas* por *pas*, » pas à pas :

Pas por pas est avant venuz. *(Fabl. S. G. f. 20.)*
Chascun te suit et te quiert *pas pour pas*. *(Desch. f. 103.)*

5° « Plus que le *pas*, plus tost que le *pas*, » plus vite que le pas. (Desch. f. 439.) — 6° « Ne plain *pas*, « ne plain pié, » ni l'espace du pas, ni l'espace d'un pied, rien du tout :

Li rois li vout donner du regne la moitié,
Rou nel vôut mie prendre, ainz li a tout laissié :
Ja n'en aurai, dist il, *ne plain pas, ne plain pié*. *(Rou, 36.)*

7° « Reduire au petit *pas*, » réduire au petit pied : « Le pape Alexandre commença de plein abord à « exterminer en la Romagne, et ès terres du patri- « moine de S. Pierre tous les petits seigneurs par- « ticuliers et tyrans qui pilloient et ruinoient tous « leurs pauvres peuples et sujets par une infinités « de concussions, rançonnemens et pilleries, de « sorte qu'enfin il les mena si bien et si beau, qu'il « les *reduisit au petit pas*. » (Brant. Cap. estr. II, p. 218.) — 8° « Ceder le *pas* devant, » céder le pas. (Agesilas, trag. de P. Corn. act. I, sc. I.) — 9° « Si « tost que les Anglois les apperceurent, ils se remi- « rent tous ensemble, et ne monstrerent point de « semblant d'effroy ; et *chevaucherent le bon pas*. » (Froiss. liv. II, p. 158.) — 10° « Aller tout le *pas*, » aller très vite. (Path. Test. p. 115.) — 11° « Marcher « au *pas* de la pique, » marcher à pas lents : « L'ar- « mée du duc de Mayenne estoit composée de nations « differentes chargées de bagages et de gens qui ne « *marchoient qu'au pas de la pique* et à petites « journées. » (Mém. d'Angoul. p. 60.) — 12° « Passer « le bon *pas*, » aller très vite, courir. (Froiss. II, p. 111.) — 13° « Passer le *pas*, » mourir. (Molinet, p. 89.) — [« Il fust bon que je m'en alasse Avant « qu'il eust *passé le pas*. » (Patelin.)] — 14° « Ouvrir « le *pas*, » commencer. (Amant ressusc. p. 186.) — 15° « *Pas* d'asne, » pièces de la garde en forme d'anneau, allant des quillons à la lame, dans les épées du XVIe siècle : « Espée commune et portative, « tant à pié qu'à cheval, la garde d'icelle faitte à « une croisée et *à pas d'asne*. » (La Colomb. Théât. d'honn. II, p. 432.) — 16° « *Pas* simple, » terme de danse. (J. Marot, p. 247.) — 17° « Le vent de *pas*, » espèce de vent très fréquent dans le Languedoc. (Voy. Mém. sur l'hist. du Languedoc, par M. Astruc, indiqué dans le journ. de Trévoux, décembre 1737, p. 2225.) — 18° « Il aimoit aussi fort l'exercice des « chevaux et à les picquer ; et ceux qui alloient « plus haut, c'estoient ses favoris, comme j'ay veu « le morel qui alloit fort bien *deux pas et un saut* « et d'un très haut et bel air. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 26.) Terme de manège. — 19° « Un delinquant « accusé et mis en cause par devant les dits esche- « vins, doit estre condamné aux prochains plaids « après, que l'on nomme les *plaids du pas juré* qui « sont trois en l'an, ou sinon le dit accusé requiert

« fin, il doibt estre absoud, si le bailly ou procureur « des dits religieux sont en demeure d'avoir fait « leur preuve. » (N. C. G. I, p. 437.) — 20° « Lettres « de *pas*, » sauf-conduit. (Voy. le Gloss. de l'hist. de Bret.) — « Draps à trois *pas* ou à deux *pas*, » terme de tisserand ; passage du fil dans la lame : « Que en la dite ville de Chaalons l'en face *draps à* « *trois pas*, selon l'ancien usage, signés du signet « de la ville, et du pois accoustumé, et autres draps « aussi filez au tour, cardez et fait à *deux pas*, et « de certain pois comme l'en fait à Brusseles. » (Ord. V, p. 193.) — 21° « *Pas* pour *pas*, » pied à pied. (Le Jouvenc. p. 578.) — 22° « Assieger le « *pas*, » fournir le moyen : « Vous confermerez les « mensonges qu'eux en ont porté au roy Ferdinand, « vous *assiegerez* à cest innocent *le pas* de rentrer « à ses biens, vous obligerez vous à le priver de « vostre bienfaict sans sa coulpe et à contrevenir « à vostre propre faict. » (Mém. de Du Bell. IV, 132.)

Pasadouz. Flèche. [Voir Passadour.] Mot languedocien, suiv. Le Duchat, sur Rab. IV, p. 218.

Pasat. [Aire : « Ouquel estable le suppliant avoit « certaine quantité de blé, lequel il avoit mis sur « le *pasat* dudit estable. » (JJ. 201, p. 3, an. 1467.)]

Pascage. [Lieu de pâture : « La garenne est de « defense, tant pour la chasse que pour la pesche « et le *pascage*. » (Loysel, f. 238.)]

Paschaux. Qui a lieu à Pâques. On trouve jeux *paschaux*, dans la Nef des Fols, f. 99.

1. Pasche. Convention, au N. C. G. t. II, 1235.

2. Pasche. [Pâques : « L'endemaine de la cluse « de *Pasche*. » Stat. de la 5e année du règne d'Edouard Ier.)]

Paschier. [Pâturage : « Terre herme, qu'on « appelle chaume et *paschiers* de bestes. » (Cout. de la Marche, art. 425.)]

Pascor. Le printemps. Proprement le temps de Pâques, du gén. plur. *Paschorum*. [Comparez la gent *paienor*, la geste *francor*.]

Li dous termine m'agrée
Dou mois d'avril, en *pascor*,
Que voi le bois, et la prée
Covrir de feuille et de flor. *(P. av. 1300, II, p. 558.)*

[« L'erbe verdoi soz la flor, Com el novel tems de « *pascor*. » (Partonopex.) — « Plus bel et plus fine « blanchor Que flor d'espine en *pascor*. » (Id.)]

Pascu. [Nourri : « Qui voelt avoir leur service, « il faut que il soient *pascu*. » (Froiss. X, 304.)]

Pasieulement. [Paisiblement, dans Froissart, III, p. 377.]

Paske. Pâques : « *Paske* flories, » dimanche des Rameaux, dans l'Hist. de Cambrai, p. 31 et 32.

Paskeres. [Temps de Pâques, dans Jordan Fantosme, v. 64 : « Et sour un *paskeres* que on « compte l'an mil .ccc. xxxviii. le xiiie jour d'avril, le « mardi de ceste pasques assés matin. » (Froiss. II, 393.) — « Et furent là en *paskeres*. » (Id. IV, 132.)]

Pasle. Pâle : « *Pasle* putain et rouge paillard. » (Brant. Dames gal. I, p. 350.) — « *Pasle* comme une « escuelle de vendanges, » rubicond, rouge. (Garasse, Rech. des Rech. p. 301.)

Paslement. Avec pâleur. (Cotgr.)

Paslir (se). Devenir pâle. (Cotgr.)

Pasme. Paume, main.

Encens à Rome et fin basme
Et doulx musch qu'elle tient en *pasme*. *(Desch. 455.)*

Pasmé. Couvert, jonché de palmes, de feuilles :

La sale fu encortinée
De jons et de mente *pasmée*. *(Blanch. f. 179.)*

Pasmeisuns. [Pâmoison : « Li quens Rollanz « revient de *pasmeisuns*. » (Rol. v. 2233.)]

Pasmer. [1° Neutre ou réfléchi. Se pâmer : « Li « arcevesques quant vi *pasmer* Rollant. » (Roland, v. 2222.) — « A icest mot sur sun cheval *se pasmet*.» (Id. v. 1988.) — « Vous m'avez estei li mieudres fiuz « qui onques fust à mère. A ce mot, chei *pasmée*. » (Mén. de Reims, § 371.)] — 2° Faire évanouir :

Je ne sens rien de ma plaie cuisante,
Que le plaisir dont ton œil m'a *pasmé*. *(L. Caron, f. 66.)*

3° « Dauphin d'argent *pasmé*, » désigne en blason un dauphin à gueule bée ou béante, comme évanoui. (Cotgr.)

Pasmeson. [Pamoison, au gloss. 521.]

Pasmoier. [Rapprocher *Palmeier*. Faire tourner dans la paume de la main.]

Li rois revint d'estordoisons ;
Bien s'est rasis en ses arçons,
Et *pasmoie* son fort espié
Qu'il n'a encore pas brisié. *(Parton. f. 135.)*

Pasmole. [Paumelle, espèce d'orge : « Neuf « setiers de *pasmole*. » (JJ. 53, p. 356, an. 1317.)]

Pasnage. [Droit payé au seigneur d'une forêt, pour avoir la liberté d'y faire paître les porcs : « Que il puissent mettre et tenir cette fois en la « peusson de nostre forest de Rez deux cens pour« ceaulx ou porcs franchement; si vous mandons... « que vous y laissiez tenir yceulx franchement, sans « en avoir ou demander *pasnage* ou autres rede« vances, quelle qu'elle soit. » (Lett. patente du 28 août 1344.)]

Pasnaiger. [Faire paître des porcs : « En icellui « bois avoient esté mis plusieurs pourceaulx pour « *pasnaiger*. » (JJ. 185, p. 71, an. 1450.)]

Pasnaise, Pasnasie. [Navet, panais. On lit *pasnasie*, au gloss. 6792, sous *pastinaca*.]

Ne porquant l'avoit il tenue
Par maintes fois, trestoute nue,
Tant ert ele à greignor mesaise,
Quant ele sentoit la *pasnaise*
Sur ses cuisses et sur ses hances
Qui erent moult souez et blanches. *(Ms. 7218, f. 277.)*

Pason.

Moult furent li *pason*
Bien fait et riche de fason. *(R. d'Atys, dans D. C.)*

Pasqour (temps). [Temps de Pâques, dans Froiss. II, p. 197.]

Pasquage. [Action de se nourrir : « Helas, dist

« Polibans, chi paîerai treuage ; Deable ont envoiet « chestui en mon manage ; Je croi qu'en l'autre « siecle ferai anuit *pasquage.* » (Baud. de Seb. XI, p. 438.)]

Pasquel. [Voir dans D. C. *Pascha annotinum* : « L'*annotif pasquel* doit estre tousjours fait en « l'année revolute, se il ne avient en karesme. »]

Pasqueret. [Temps pascal : « Un jour de mer- « credi de *pasqueret* que le suppliant estoit en la « ville de Fresne. » (JJ. 143, p. 99, an. 1392.)]

Pasquerette. Pâquerette.

Il ne sauroit de ta rare beauté
Ny de ton cors fleuri de nouveauté
Si non sortir la tendre *pasquerette*
La marguerite avec la violette. *(A. Jam. f. 300.)*

Pasques. [Fête annuelle en l'honneur de la résurrection du Christ : « Sainte Eglise fait la *pas-* « *que* le premier dimanche qui vient après cele lune « plaine (de mars) por ce que Jhesu Crist resuscita « de mort en celui jor. » (Brun. Lat. Trés. p. 145.) — « En ce temps eschurent *Pasques* si haut, que « environ Pasques closes on eut l'entrée du mois « de mai. » (Froiss. éd. Buchon, I, I, p. 191.) — « Il « ala un jour par les festes de *Pasques* touz seus « en un jardin qui estoit leiz la tour. » (Mén. de Reims, § 80.)]

Expressions : 1° [« *Pasque* florie, » dimanche des Rameaux : « Ja ne verés passer *Pasque florie.* » (Aiol, v. 2322.) — 2° « *Pasques* charneux, » jour de Pâques où on use pour la première fois de viande après le carême : « Par vertu desquelles lettres « comparu par devant nous à Chalons, le mardi « devant *Pasques* charneux l'an 1350. » (Ord. IV, p. 81, an. 1350.) — 3° « *Pasques communians ;* « *escommichans, communiaux,* » jour de la Résurrection et la quinzaine des Rameaux à la Quasimodo : « Le jeudi devant la feste de *Pasques communiant.* » (Hist. de Meaux, II, p. 248, an. 1387.) — « Comme « le jour de *Pasques escommichans.* » (JJ. 153, p. 183, an. 1398.) — « Le deux d'avril, nuit de « *Pasques communiaux,* avant le cierge beni l'an « 1490. » (Duchesne, Hist. de Montmorency, l. III, ch. 1, p. 224.) — 4° « *Pasques* closes, » dimanche de Quasimodo : « Le jour des *closes Pasques*, que l'en « chante Quasimodo. » (JJ. 148, p. 324, an. 1395.) — 5° « *Pasques* les grans, » dimanche de la Résurrection : « Comme par cas de fortune le jour des « *grans Pasques.* » (JJ. 108, p. 348, an. 1376.) — « Le mardi prochain d'après *Pasques les grans.* » (JJ. 153, p. 272, an. 1398.) — 6° « L'année commençant à Pâques, on disait « *Pasques neves,* » pour premier de l'an : « Et à un autre jour ensuiant, qui « fu la veille de *Pasques* neves, l'an mil .ccc. .IIII^{xx}. « et .xv. » (JJ. 152, p. 320, an. 1397.) — 7° « Mois de « *Pasques,* » mois s'étendant du dimanche de la Résurrection au troisième dimanche après Pâques : « Donné à Gray l'andemain dou *mois de Pasques.* » (Cart. de Langres, f. 43, an. 1286.) — « Li quels « bans (de vin) commence estre pris chascun an au « jours de Pasques commenians la grant messe « chantée, et dure continuelment jusque au di- « moingche dou *mois de Pasques.* » (JJ. 59, p. 346, an. 1304.)] — 8° « Devoir de *Pasques*.... Qui est un « agneau sur chacun ménagier tenant brebis en la « paroisse, qui a été ajugé au curé du bourg Beau- « terre, par arrest de Rennes du seizième octobre « 1561. » (Laur.) — 9° « *Pasque* (faire sa), » communier. Henri IV reproche à sa femme, la reine Marguerite, les excès auxquels elle s'étoit livrée sans cesser néanmoins « de faire trois fois sa *Pasque* « par semaine, dans une bouche plus fardée que le « cœur. » (Divorce satirique d'Henri IV, ms. p. 50.) — « (Marie Stuart) fit là ses *Pasques* par le moyen « d'hostie consacrée que le bon pape Pie V luy avoit « envoyée pour s'en servir à la nécessité. » (Brant. Dam. illus. 144.) — 10° « *Pasque* Dieu, » jurement de Louis XI : « Il luy arriva de jurer à la chaude « cole son grand *Pasque Dieu*, et dire que s'ils « n'obeissoient à son vouloir, il les feroit mourir. » (Pasquier, Rech. liv. VI, p. 568.) — [11° « (Ces nego- « ciations) empeschoient plusieurs de se declarer, « comme ne voulant pas se faire poissonniers la « *veille de Pasques.* » (D'Aub. Hist. II, p. 172.) — 12° « Ils s'y attendoient comme à leurs *œufs de* « *Pasques,* » dans Despér. 28e conte ; voir Œuf.]

Pasquetez. Pâques.

Le mercredi des *Pasquetez.* *(G. Guiart, f. 219.)*

1. Pasquier. [Pâturage, aux Ordon. IV, p. 381, an. 1282.]

La printaniere fleur, la blanche marguerite
Des humides *pasquiers* est la plus favorite. *(Duverd. 190.)*

2. Pasquier. Espèce d'épervier :

Mais je monstre que le gibier
Dure de l'an plus d'ung quartier ;
Au commencement de juillet
Ayez l'esparvier ramaget
Que aucuns appellent *pasquiers.* *(G. de la Bigne, f. 145.)*

Pasquiere. Printemps : « La saison de *pas-* « *quiere.* » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 407.)

Pasquin. Pasquinade, satire : « Du temps du feu « roi Charles IX, fut fait un *pasquin* à Fontaine- « bleau fort vilain et scandaleux, où il n'épargnoit « pas les princesses et les plus grandes dames, ny « autres ; que si l'on eust sceu au vray l'autheur, « il s'en fust trouvé très mal. » (Brant. Dames gal. II, p. 497.)

Pasquiné. Tourné en ridicule, décrié par des pasquinades : « Telles dames y a-t-il qui ne scau- « roient marcher, ny broncher le moins du monde « sur leur honneur, et en taster seulement d'un « petit bout de doigt, que les voila aussytost des- « criées, divulguées et *pasquinées* partout. » (Brant. Dames gal. II, p. 497.)

Pasquineur. Faiseur de pasquinades. (Brant. Dames gal. II, p. 456.)

1. Pasquis. [Pâturage : « La troisieme crovée « se nomme la crovée de Lazeralle qui est par « dessus le *pasquis* qui est jusques au chemin dit « le chemin des foins. » (Ms. de Commerci, p. 206, an. 1497.)]

2. Pasquis. Pâquerette :

Ce n'est trop dur comme j'y voi faulchier,
A plaine faulx, les fleurs et les *pasquis.* (*Desch. f. 14.*)

Pasquor. Printemps :

A l'entrée de *pasquor,*
Que voi les arbres foillir. (*Poës. av. 1300, IV, p. 1529.*)

Passable. [Qu'on peut traverser : « Styx, des « mors l'éternel sejour, qui n'est plus *passable* au « retour. » (Sat. Mén. p. 216.)]

Passablement. [« J'ay à soupper assez *passablement* : Pommes, pruneaux, tout plein de bon « fruittage. » (Marot, t. IV, p. 7.)]

Passade. [Passe, partie au jeu : « Lesquelz « jouerent une autre emprinse, laquelle derreniere « emprinse ou *passade* iceulx Millas et Casal qui « avoient perdu la premiere emprinse gagnerent. » (JJ. 191, p. 49, an. 1454.)]

Passador—our. [Trait d'arbalète : « Un fer de « *passador* ou raillon. » (JJ. 197, p. 66, an. 1468.) — « Le suppliant pour soy defendre mist ung roil- « lon ou *passadour* sur son arbaleste. » (JJ. 195, p. 1025, an. 1474.)]

Passage. [1° Défilé dans les montagnes : « Se « l' pois truver à port ne à *passage*, Liverrai lui une « mortel bataille. » (Rol. v. 657.) — 2° Gué, bac sur une rivière : « Pour visiter les pors et *passages* de « la riviere de Saine, pour la garde et seurté « d'icelle depuis la ville de Vernon en aval jusqu'à « la mer. » (B. N. fr. 25764, n° 140, an. 1364.) — 3° Voyage par mer : « Mais nos ne somes mie tant « de genz que par noz *passages* paier poons les lor « atendre. » (Villeh. p. 59.) — « Et si estoit grans « hom et riches hom, et bien pooit paier son *pas-* « *saige.* » (Joinv. § 629.) — 4° Voyage d'outremer, croisade : « Je laisse à la Terre Sainte 50 mille livres « à payer et à delivrer quant *passage* general se « fera, et est mon entente que se le *passage* se fai- « soit en mon vivant, de y aller en ma personne. » (Testam. de Charles le Bel, oct. 1324.) — 5° Droit de péage : « Et seront frans et quites... de rouage, de « panage, de terrage, de pelage, de *passage*, d'arri- « vage et de toutes autres coustumes. » (Cart. du prieuré de S. Nicaise, f. 72, an. 1320.)] — 6° Contributions indirectes : « Le *haut passage* etoit un droit « de 7 deniers pour livres qui se percevoit sur la « laine, la toile. » (Cotgr.) — Voy. sur le *bas passage* le Recueil des Etats de Quinet, p. 126 : « Semble « aus dits estats que les dites impositions foraines, « *haut et bas passages*, ne se doivent point bailler « à ferme, au moins s'ils se baillent, ce soit à gens « de bien. » (Godefroy, Observat. sur Charles VIII, p. 417.) — 7° « Ce vint un terme que on appelle au « pays le *passage de mars.* » (Chron. de S. Denis, t. I, f. 270.)

1. Passager—ier. [1° Vaisseau de transport : « Il entrerent en un *passagier.* » (Froiss. VIII, 334.)] — 2° Surnom donné aux Vaudois. (Hist. de de Thou, I, liv. II, p. 411.)

2. Passager. Faire des roulades : « *Passager* et « varier la voix. » (Cotgr.)

Passagerement. Légèrement. (Monet.)

Passageur. [1° Passeur : « Porront aller, pas- « ser et repasser par le dit bac, à pié, à queval, à « car, à carrette, à vuit et à carques, paisiblement « et franquement, sans paier au *passageur* dudit « bac. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1362.) — « Promet- « tent à nous, nos commis et *passageurs* pour nous « qu'ils puissent mettre et ficher sur la terre et sei- « gneurie desdits religieux.... pieux ou fiches pour « lyer et rettenir lesdits bac, barge ou basteaulx. » (Cart. de Lagny, f. 75, an. 1460.)] — 2° De passage : « Vaisseaux *passageurs.* » (Loys III, duc de Bourb. page 238.)

Passaire. [Potion médicinale passée par la chausse : « Lequel apoticaire bailla à diverses foiz « des pouldres, ysserops, beuvraiges et plusieurs « *passaires.* » (JJ. 200, p. 64, an. 1467.)]

Passant. 1° Passereau : « Faucons *passans.* » (Budé, des Oiseaux, f. 113.) — 2° Courant : « Dans « un mois *passant.* » (Ms. 7218, fol. 219.) — 3° Les deux trous d'une boucle dans lesquels passe le sommier qui retient la chape. (Cotgrave.) — [« Une « ceinture de soye vermeille à boucle et mordant « d'or, le mordant neellé aux armes de France et « le *passant* et les fermillieres d'or. » (Invent. de Charles V, an. 1380.) — « Une large ceinture, pour « boys, de cuir d'abbaye, dont la boucle, le mor- « dant et le *passant* sont d'or, non pesé. » (Ibid.)] — 4° Les deux anneaux dans lesquels passent les rênes du caveçon. (Cotgr.) — 5° [Monnaie du Hainaut : « Le suppliant tira deux *passans* de sa bourse, « monnoye dudit païs de Haynaut. » (JJ. 154, p. 592, an. 1399.)]

Passarins. Ricochets : « Faire des *passarins* « comme l'on dit, et jetter ses escus dans l'eau les « uns apres les autres. » (Nuits de Straparole, t. II, page 447.)

Passavant. 1° Machine de guerre ; tour roulante à étages : « Les seigneurs ordonnerent un assaut, « et avoyent fait charpenter un engin qui avoit « quatre estages ; et en chacun estage vingt arba- « lestriers ; quand tout fut appareillé, on amena et « bouta celuy engin qu'ils appelloyent un *passavant* « au plus foible lieu du chastel à leur avis. » (Froiss. liv. III, p. 71.) — 2° [Monnaie du Hainaut : « Ester- « lins d'Angleterre et d'Escoce, gambroisins de « Philippe, chevaliers de Guillaume, *passavans* « neufs, sont à onze deniers, obole, argent le roy. » (B. N. anc. 8406, fol. 147.)] — 3° Cri de guerre de Louis de Santerre, connétable, et du comte Thibaut. (Desch. et Rom. de Rou, p. 121.) — « *Passavant* cri « de guerre n'a jamais signifié viens avant, mais « allez en avant. » (Menestr. Orig. des Arm. p. 214.) — 4° Terme de chevalerie employé dans les formalités observées pour la dégradation d'un chevalier, après lui avoir ôté ses armes pièce à pièce ; il paroît désigner celui qui marchoit devant le dégradé : « Cela fait on avoit apppresté de l'eau chaude dans « un bassin d'or ou d'argent, lequel le herault « d'armes tenoit en main, et demandoit à haute

« voix le nom du chevalier, lequel luy ayant été dit « par le *passavant*, le herault repliquoit: vous vous « trompez il n'a pas ainsy nom, ains c'est un trais- « tre, vilain qui a meprisé et souillé l'ordre de la « chevalerie. » (Beloy, Origine de la chevalerie, p. 47.) — 5° Jeu, dans Rabel. I, 153. (Voir Passez.)

Passaument. Passablement bien :

Se vous m'avés respondus *passaument*,
Si le vous grasie,
Me teste en est apaisie
Et se ce non, je voeil bien k'il l'ament., *Vat. 1490, f. 175.*

1. Passe. [Passereau : « Certes la *passe* trueva « à soi meson. » (Psautier du XIII[e] s. f. 102.)]

Que n'ay je tes guides fidelles,
Tes *passes* et tes colombelles,
Et ton char, divine Cypris. *(Des Portes, p. 118.)*

2. Passe. [Notaire, au t. I, des Preuves de l'Hist. de Bretagne, p. 8.]

3. Passe. [1° Bâton qui, au jeu de longue paume, soutient la planche percée, au bas du toit : « En jouant icellui Philippot... prist un baston à « terre, qui ilec estoit gisant, et qui faisoit criée et « *passe* de leur jeu. » (JJ. 122, p. 337, an. 1383.) — 2° Jeu : « En jouant les ungs à ung jeu que on appelle « au toquon, et les autres à ung autre jeu, appellé « la *passe*, auquel jeu l'on joue avecques javelines. » (JJ. 199, p. 311, an. 1463.) — 3° Lisière : « Se aucun « veult faire drap, entre drap et demi drap, il sera « tenu de mettre au bout du demi drap une bou- « tiere ou *passe*. » (JJ. 173, p. 151, an. 1424.)]

Passé. I° *Subst.* Temps passé : « Avoient obtenu « sentence et obligation des arrerages de la dite « vente contre les seigneurs d'icelle terre et seigneu- « rie de Maubresches, du *passé* avoient tous ans, et « si en avoient tousjours depuis joy et esté payés « des arrerages de celle rente. » (Procès de Jacques Cœur, ms. p. 139.)

II° *Adverbe.* Depuis : « *Passé* quatre cens ans. » (Hist. d'Arthur III, connét. de France, p. 748.)

III° *Participe.* 1° Approuvé : « *Passées* par luy et « son conseil. » (Ord. III, p. 504.) — 2° « *Passé* en « sautoir. » (Labour. Origine des Armoiries, p. 234.) — 3° « Palus *passé* et lassé de cordes, » c'est-à-dire palissade ou palis au travers duquel on a passé des cordes et avec lesquelles on l'a entrelacé. (Assises de Jérus. p. 82.)

Passeau. [Passage, sentier, dans la Coutume de Liège, ch. IX, art. 15.]

Passechevaulx. Barque à passer des chevaux : « Les hippagines ou hippagoges estoient entre les « Grecs des navires à porter chevaux tant sur les « rivieres que sur la mer, pour l'usage de la terre, « qui furent inventées par ceux de Salamine, et en « nostre langage on les appelle *passechevaux*. » (Div. leç. de Du Verd. p. 120.)

Passe-droit. 1° Irrégularité : « L'unité de lieu « est assez exactement gardée en cette comedie « avec ce *passe-droit* toutesfois que tout ce que dit « Daphnis à sa porte ou en la rue, seroit mieux dit « dans sa chambre, où les scènes qui se font sans « elle et sans Amarante, ne peuvent se placer. » (P. Corneille, Examen de la Suivante, comédie.) — 2° [Faveur, grâce : « Ce commissaire des guerres « faisoit au père aultant de *passe-droits*, et plus « qu'il n'en eust sceu demander. » (Carloix, t. II, p. 17.)] — « Le bénéfice d'inventaire est tel, de tel « privilege et *passe-droit* que qui aura apprehendé « une succession sous iceluy, il ne pourra estre « recherché ny contraint au payement des debtes, « promesses ou pleigement du deffunt, outre le « contenu ou denombré au dit inventaire. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1085.)

Passée. 1° Trace que laisse le pied d'une bête : « Faire bien souvent brisiées pendantes ou en terre « et partout ou par *passées* de voyes, ou par aultre « mol terrain. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 209.) — 2° Moment où se lève un oiseau : « Si le fauperdrieu « y arrive, le hobreau est contraint de s'enfuir pour « eviter sa *passée ;* car le fauperdrieux est oiseau « qui volle assez roide près de terre, sans gueres « battre près des aisles. » (Budé, des Ois. f. 118.) — « Rendre les jays à la *passée*. » (Modus, fol. 161.) — 3° Brèche : « Tant furent les murailles rompues et « altérées, que par les capitaines et maistres « canonniers françois fut dict que *passée* suffisante « y avoit pour donner assault. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 43.) — 4° Portée d'une bombe : « Faire « bonne *passée*, » porter loin, parcourir un long espace de chemin : « Bombardes assises sur la « greve de la mer lesquelles au moyen des man- « teaux dont on les couvroit lorsque la marée « venoit, *faisoient* après aussi *bonne passée*, comme « si elles eussent esté placées en terre ferme. » (Hist. d'Artus III, p. 788.) — 5° « *Passées* du mois, » certaines sommes que l'on avoit coutume de passer en dépense et qui ne se portoient sur le registre que le dernier jour du mois. (Cotgrave.)

Passefillon. 1° Arrangement des cheveux sur le front : « Les cheveux en *passe-fillon*, Et l'œil gay « en esmerillon. » (Marot, I, p. 202.) Voir Pasquier, Monophile, p. 185. — [2° Nom d'un chaperon fémi- nin, en forme de coiffe non fermée et retroussée sur le front, qui tombait le long des oreilles et recouvrait la nuque. — 3° Sobriquet d'une jeune et spirituelle Lyonnaise que Louis XI attira à Paris. — 4° Ouvrage de passementerie.]

Passefilloné. Frisé, entrelacé. (Voy. le Dict. de Cotgrave.)

. . . . . . Deux perles pareilles
Luy chargeoient les deux bouts de ses belles oreilles
Ses cheveux de fin or, d'art *passefillonez*
Ses deux temples couvroyent proprement ordonnez.
Baif, fol. 243.

Passefillonner. Friser, entrelacer :

En *passefillonnant* ses crespillons crins,
Je vey saillir de deux vives fresettes
Cent amoureux chargez de cent traits ivoirins
Forgez au bout de ses belles pommettes.
Loys le Caron, fol. 70.

Passefin. 1° Qui dépasse les autres en finesse. (Cotgrave.) — 2° Étoffe très fine : « *Passefin* de Luc- « ques. » (Cotgr.)

Passe-fleur. Plante. (Cotgr.)

Passe latin. Plus que latin. (Apol. d'Hérodote, p. 106.)

Passeler. Munir d'échalas : « Et avec ce lui « devoient *passeler* environ un arpent et demi de « vigne. » (JJ. 142, p. 45, an. 1391.)

Passeligourds. « Ne vous reglez pas à ces « maistres *passeligourds*. » (Contes de Chol. f. 258.)

Passemartel de temps. Passe temps. (Cotgr.)

Passement. 1° Action d'aller plus loin qu'il ne faut. (Caquets de l'Accouchée, p. 158.) — [2° Pouvoir de passer des actes publics : « Item, nous conte, « voulons et accordons o tout ce que lesdiz reli- « gieux aient et puissent avoir pour le temps « avenir en leur abbaye, *passement* de lettres, de « ceulz seulement à qui il plaira de y faire lettres « passer. » (JJ. 81, p. 741, an. 1332.)] — 3° Contrats ou actes passés par les notaires : « A esté ordonné « que doresnavant quand aucuns notaires ou tabel- « lions passeront lectres ou contractz, qu'ilz facent « mencion par qui elles sont escriptes, ou mettront « en leurs *passemens* les noms d'iceulx qui les au- « ront escriptes, afin que l'on puisse savoir la « faculté qui y sera. » (Ord. des ducs de Bret. 209.) — « De tous les dits *passements*, promesses, ratifi- « cations et sermens, fourniront de lettres des dits « princes, instrumens publics et authentiques. » (Mém. de Commines, III, preuv. p. 412.) — 4° [Passementerie : « Collets de maroquin de toutes couleurs « à *passement* d'or et d'argent. » (Carloix, V, 32.)]

Passementer. Garnir de passements : « Casa- « ques *passementées* d'or et d'argent. » (Mém. de du Bellay, VI, p. 433.) — On disoit au figuré : « La « serenité d'iceluy cerveau ne soit troublée par « nues quelconques de pensement *passementé* de « meshaing et de facherie. » (Rab. III, p. 11.)

Passemerveille. Chose extraordinaire :

Feist Diex en lui *passemerveille*. (*Fabl. de S. G.*)

Ice fu le *passemerveille*,
Quant vous por une fole oeille
Malostrue et esgarée
Vous plot tant paine souffrir
Por qu'ele peut revenir
La dont ele estoit remuée. (*Ms. 7218, f. 122.*)

Passemese. Chant à l'italienne, propre à danser. (Dict. universel.) — « Chantent tous les jours « diverses chansons, et viendront à inventer madri- « gales, sonets, pavanes, *passemeses*, gaillardes, et « tout en commemoration d'amour, comme celuy « pour lequel les hommes font plus que pour nul « autre. » (Débat de folie et d'amour, f. 102.)

Passenage. Droit de péage : « Nous avons « donnei à loial cense... no tonliu dou mairien et « no *passenage*. » (Cart. de Flandre, Ch. des Comptes de Lille, p. 264, an. 1274.)]

Passe-partout. [Clef qui ouvre plusieurs portes : « Il ouvrit avec son *passe-partout* toutes les « portes qui alloient à la chambre de la roïne. » (D'Aub. Hist. I, p. 257.) — De là au figuré : « Nostre « victoire nous donnera *passe-partout* jusques à la « teste des rivieres. » (Id. I, 268.)]

Passe-pas. [Passe-passe : « Par ung tour de « *passe pas*. » (Palsgrave, p. 833.)]

Passe-passe. Tour d'adresse ; les joueurs de gobelets, en escamotant la muscade, répètent : *passe, passe*. « Jouer de *passe-passe*, » faire des tours d'adresse. (Apol. pour Hérodote, p. 138 ; Nuits de Strap. II, 378.) — « Joueur de *passe-passe*, » joueur de gobelets. (Mém. de Sully, II, p. 122 ; Rab. V, pronostic. p. 15.) — « Art de *passe-passe*, » l'art de faire des tours d'adresse. (Merlin Coccaie, I, p. 367.)

Passe-passée. Tour de passe-passe. (Cotgr.)

Passe-pied. [Danse à trois temps, d'un mouvement très rapide ; usitée surtout en Bretagne : « Trois gentilshommes bretons beaux danseurs de « *passe-pieds* et de trihoris. » (Desperr. 5e conte.)]

Passe-port. « Le mot de *passeport* qui nous a « esté si familier pendant nos derniers troubles est « une abreviation de passe partout, qui est un « buletin que nous obtenons des gouverneurs, afin « qu'il nous fut loisible de passer partout sans prix. » (Pasq. Rech. p. 745.)

Passe-porte. [Connaissement : « Un batellier « tenant en sa main une *passe-porte*. » (JJ. 174, p. 289, an. 1434.)]

Passe-preux. Preux par excellence : « Du ver- « tueux duc de Nemours le *passe-preux* de tous « ceulx qui furent ducx mille ans à. » (Histoire du Chevalier Bayard, p. 305.)

Passe-proesse. Prouesse merveilleuse. (Percef. II, f. 126.)

Passer. [A. *Verbe actif*. 1° Traverser : « *Passent* « cez puis e cez roches plus haltes. » (Rol. v. 3125.) — 2° Dépasser : « Douze cens ans ad *passet*. » (Rol. v. 524.) — 3° Faire passer : « Li plus de ces signeurs « laissierent lors cevaus au sejour en Anviers, et li « aucun *passerent* les lours et li aultre les vendi- « rent. » (Froiss. II, 390.) — 4° Traverser de part en part : « Sun bon espiet parmi le cors li *passet*. » (Rol. v. 1272.)] — « Il print sa lance, et en ferit l'un « des chevaliers le plus prochain de luy, qui estoit « lyé à une estache, et ardoir, comme les autres, « mais tant legierement le *passa* de sa lance qu'il « ne s'apperceut point qu'elle eust trouvé aucun « empeschement. » (Percef. VI, fol. 50.) — [5° Surpasser : « Si com les neuf preus qui *passerent* route « par leur proece. » (Froiss. II, p. 9.)] — « J'aime « belle et bonne, à mon avis, mais si je sçavois que « ung chevalier y repairast au gré d'elle, je au che- « valier n'en diroie villannie, ne n'en seroie cour- « roucé à la pucelle.... aincoys la serviroie bel et « courtoisement, quant devant elle viendroye tant « que celuy qui seroit à son gré *passeroie*. » (Percef. VI, f. 72.) — [« Amors qui toutes choses *passe*, Me « donnoit cuer et hardement De faire son comman- « dement. » (Rose, v. 1800.) — 6° Outrepasser, transgresser : « Ce commandement fut tenu, car « nuls ne l'euist osé enfraindre ne *passer*. » (Froiss. XVI, p. 186.) — 7° Frotter : « Et venoient aucune « fois as murs et as crestiaus et les frotoient et *pas-*

« *soient* de leurs caperons par despit. » (Id. IV, 98.)] — 8° Accepter, ratifier : « Qu'ils ne *passent* nulles « telles requestes. » (Ord. III, 137.) — [« Li rois ne « *passoit* ne faisoit nulle cose sans le congiet de ce « Wikam. » (Froiss. VII, 232. — « Nous ne ferons « choses que vous ne veés et *passés*. » (Id. XVI, p. 138.) — 9° Désigner, fixer : « Toutes gens d'ar- « mes qui estoient escript, ordonné et *passé* et « monstré pour aler oultre en Escoce. » (Froiss. X, p. 317.) — « Si *passerent* chil signeur journée dou « retourner deviers le roi. » (Id. II, p. 461.) — 10° Supporter, tolérer : « Mais amender ne le peu- « vent et lor convint *passer*. » (Id. III, p. 263.)] — On lit de la mort du duc d'Anjou à Naples, en 1384 : « Ces nouvelles furent tantost seues en France, du « roy et de ses oncles, s'y porterent et *passerent* la « mort du roy de Sicile, ou mieux qu'ils peurent. » (Froiss. l. II, 270.) — 11° Digérer précipitamment : « Aucunes fois sont les oiseaux vexez d'une mala- « die que les fauconniers ont nommée le mal « subtil ; ou pour ce qu'elle rend l'oiseau maigre, « delié et subtil, ou pour ce que promptement ou « subtilement *passe* et esmeutist tout ce qu'on luy « baille. » (Fouilloux, Fauconn. f. 32. — 12 « Pas- « ser sa gorge, » avaler en fauconnerie : « Quand « on voit un oiseau qui ne peut enduire ne *passer* « *sa gorge*, c'est signe qu'il est refroidy dedans le « corps et luy manque la chaleur naturelle. » (Id. f. 33.)

B. *Verbe neutre*. [1° Aller d'un lieu à un autre : « Si l'orrat Carles qui est as pors *passant*. » (Rol. v. 1071.) — « Et avint un jour que chevalier de son « lignage aloient au tournoiement et *passoient* par « devant la porte de Clerevaus. » (Mén. de Reims, § 136.) — 2° S'écouler, en parlant du temps : « Ven- « drat li jurz, si *passerat* li termes. » (Rol. v. 54.) — 3° Se tirer d'affaire, s'acquitter : « Il en *passeroit* « par son serment. » (Ord. I, f. 136.) — « Et ne sçai « pas, en l'aïr où il est, se vous porés *passer* par « raençon, qu'il ne voelle avoir vos vies. » (Froiss. t. V, p. 207.) — « Tous vous jugent à pendre ne « vous ne povés *passer*, pour toute vostre chevance. » (Id. XIV, 65.)]

C. *Verbe réfléchi*. [1° Se tirer d'affaire : « Se cil « cui le beste est, veut jurer sor sains que le beste « rompi son lien, et, si tost comme il le sot, il l'ala « querre, il *s'en passe* sans amende. » (Beaum. XXX, p. 57.) — 2° Se dispenser de : « Et disoient que nul- « lement il ne se pooit excuser ne *passer* qu'il alast « en France. » (Froiss. II, 390.) — 3° Se contenter : « Leurs usages est tels en guerre et leur sobrietés « qu'il se *passent* bien assés longuement de char « cuite à moitiet. » (Froiss. II, p. 134.) — « Je me « fuisse bien maintenant *passés* à mains de vos « proeces. » (Id. III, 407.)]

> Nulz ne voit oïr haulte messe
> Car le dimanche, pour la presse,
> Tous ensemble, et chascun *se passe*
> Moult legierement d'une basse. *(Desch. f. 408.)*

4° [Se remettre d'une perte : « La perte que les « Gascons prisent devant Auberoce, lor fu moult « grande et ne s'en porent *passer* ne retourner en « trop grant temps. » (Froiss. IV, p. 271.) — 5° Se priver, s'abstenir : « Se la journée est nostre, nous « arons chevauls assés, et se elle est contre nous, « nous nos *passerons* de cheval. » (Id. IX, 120.)] — « Si je scavoye, dist le roy, homme en ma court qui « dire me le sceust, je luy demanderoye ; mais « puisque je ne le scauray, *passer m'en* conviendra, « et attendre tant qu'il viengne. » (Lanc. du Lac, III, f. 130.) — 6° [Etre accepté : « Chil traitiet fut enta- « més et parlementet et *se passa* par le consentement « du duc d'Ango. » (Froiss. XVII, 538.)] — 7° « Se « *passer* en brief, » user peu de : « La feste que je « vous ay noncée sera noble, *passez vous en brief* « du deduyt des dames, car fol est qui s'i endort : « il nourrit recreandise et paresse. » (Percef. IV, f. 159.) — 8° « Se *passer* de deux hommes, » être compté pour deux hommes : « Le bailly ou lieute- « nant prendrent pour leur salaire chinq sols, et « chacun homme deux sols six deniers ; dont par « cette ditte coustume le dit bailly ou son dit lieu- « tenant *se passe de deux hommes*. » (N. C. G. I, p. 466.

D. [*Infinitif* pris substantivement : « Et au *passeir* « que li rois Englois cuida faire, li Barrois le saisi « par le col. » (Mén. de Reims, § 58.)]

Passe rage. Plante crucifère qu'on croyait bonne contre la rage : « Quant un chien aura la rage mue, « pour le guarir, il faut prendre le poix de quatre « escus du just de la racine d'une nommée *spatula* « *putrida*, ditte *passe rage*, laquelle a la feuille « comme iris, toutes fois qu'elle est un peu plus « noire. » (Fouilloux Vén. f. 80.)

Passerat. Pilule dont on use dans les maladies des oiseaux. « On leur donne un *passerat* trempé en « vin ou arrousé de miel ou pouldroyé de pouldre « de mastic. » (Fouilloux, Fauconn. f. 69.)

Passer contre. Basse-contre. « Les bestes de « charge prennent plaisir à la musique et accord de « ces campanes, la derniere en ayant une si grosse « au col qu'elle sert de *passer contre*. » (Bouchet, Serées, l. I, p. 413.)

Passereau. Moineau : « *Passereaux* et moi- « neaux Sont de faux oiseaux. » (Cotgr.)

Passerille. Raisin à demi séché. (Cotgr.)

Passerin. Qui tient du passereau. (Cotgr.)

Passeron. Passereau. (Cl. Marot, 359.)

Passe route. Merveille. (Voir le sens de surpasser sous *Passer*.)

> Par mes espices *passe route*
> Je sens bon, j'oste la puour
> De mainte viande et l'odour
> Je la faiz bien cuire et confire
> Et digerer, bien doit souffire. *(Desch. f. 379.)*

Passet. [1° Marche au pas : « Serrez s'en vont « tout le *passet*. » (Athis.)] — 2° Tabouret : « *Passet* « à mettre sous les pieds. » (Arrest. Amor. p. 70.)

Passe-temps. [1° Amusement, délassement : « Et ne avoit (le daulphin) aucun *passe temps* que « de jouer des orgues. » (Juvén. Charles VI, 1413.) — « Et le plus communement nous nous sentons

« plus esmeus des trepignemens, jeux et niaiseries « pueriles de nos enfans, que nous ne faisons après « de leurs actions toutes formées : comme si nous « les avions aimez pour nostre *passe temps*, comme « des guenons, non comme des hommes. » (Mont. t. II, p. 71.) — « *Passe temps* Michaut. » (Coquill. p. 105.) — 2° Escarmouche aux avant-postes : « Messieurs d'Aumalle et de Nevers et le reste de la « jeunesse ne voulurent pas perdre leur part du « *passe temps;* parquoy, encores que ce ne fust « l'opinion des viels capitaines sortirent pour sous- « tenir les nostres qui estoient renversez. » (Mém. de du Bellay, f. 306.) — On disait d'une chaude affaire « qu'il y auroit du *passe temps.* » (Id. f. 319.)

Passe tout. Qui surpasse tout :

Nature, Dieu, vous ont telle fortunée
Que *passe tout* est votre propre nom,
Pour ce estes vous de chascun bien amée. (*Desch. 155.*)

Passe-velours. Plante ; amaranthe. (Cotgr.)

Passevolant. 1° Canons fort petits, montés sur roues. (Fauch. des Orig. liv. II, p. 122.) — « On void « toutes sortes de canons, bombardes, *passe volans*, « sacres, basilics, coulevrines. » (Merl. Coccaïe, II, p. 30.) — « Il y avoit.... des arquebuses à croq, sa- « crets, *passe volans* et autres petites pièces. » (Mém. de du Bellay, liv. VII, f. 220.) — Aujourd'hui, en fait d'artillerie, on nomme *passevolant* des canons de bois bronzé qui ne servent qu'à faire peur, et par allusion au nom de *passevolant* donné aux soldats non enrôlés qui passent seulement aux revues. Dans Merl. Coccaïe, les *passevolants* sont cités au nombre des pièces d'artillerie réelles. — 2° On nomme encore *passevolans* les faux soldats, les soldats passagers, dont les capitaines se faisoient payer la solde aux revues des commissaires, et qui ne se trouvoient pas au besoin, ce qui fit perdre la bataille de Pavie. (Voy. Brant. Cap. estr. II, p. 19.) — [« *Passe volants* « qui sont valets et gens de boutique, qu'ils arment « et desguisent en soldats pour les faire passer à « la monstre. » (Carloix, V, 32.)]

Passeure. Trou, passage : « Doivent estre les « rengés de paulx taillés de verges comme une « claye, et ne doivent estre que deux pieds de hault, « et aux deux bouts des rengés feras deux *passeu-* « *res* qui n'auront chascune que plain paulme de « hault, et entre ces deux rengés mettras ce que tu « luy donneras à manger. » (Mod. f. 52.)

Passiens. [Patient : « Si soies *passiens*, et n'aies « cuer ne vaine Qui ne tende à honneur sans pen- « sée vilaine. » (Brun, v. 3126.)]

Passiere. [1° Entaille pour poser le pied : « Guil- « laumes dou Caisnoit estoit entrés el fossé, et « faisoit *passieres* à s'espée pour monter amont. » (Henri de Valenc. § 675.) — 2° Ecluse d'un moulin : « Lequel maistre Bernart rompy la *passiere* de son « moulin par force et grant influence des eaues. » (JJ. 146, p. 223, an. 1389.) — « Icellui Chalemay alla « en une *passiere* à mettre du poisson pour icelle « curer. » (JJ. 186, p. 45, an. 1450.)]

Passion—un. [1° Souffrances de Jésus-Christ: « Et ton saint cors levras à *passion.* » (Roncisv. p. 48.) — 2° Souffrances des martyrs : « Cil quart an « qu'ot suffert li martyrs *passiun.* » (Th. de Cant. 159.) — 3° Douleur : « Quelle douleur et extreme *passion.* » (Nuits de Strapar. II, 36.) — 4° Usage déréglé d'une inclination : « *Passions* est aussi come amor, leesce, « misericorde, et toutes choses de quoi ensieut « volonté et moleste. » (Brun. Lat. Trésor, p. 269.) — 5° Maladie : « Icellui Flouriet s'est fait garir, où « il a eu moult de *passions*, grans fraiz et interests. » (JJ. 166, p. 449, an. 1412.)] — « Il luy print une tres « forte *passion* que l'on appelle le flux de ventre. » (Chron. de Saint Denis, II, f. 207.) — « Ge vous di « que mes oignemenz est bons por roture, por « arsure, por anblure, por fievre, por friçon, por « *rain de passion.* » (Erberie, ms. de S. G. f. 89.) — 6° Maladie contagieuse :

He, pute, mal fuissiés vous née ;
On vous donna la *passion :*
Alés en hors de ma maison,
Que male honte vous aviegne ! (*Ms. 7989, f. 212.*)

7° [« Je suis seur d'ouïr la *passion ;* plust à Dieu « que ma femme fust mute. » (Louis XI, 97e nouv.) — Allusion à l'évangile de la *passion* qui est fort long. — 8° Phase de la lune : « Ilz prindrent à spe- « culer sur plus occultes choses si comme des « *passions* de la lune. » (Christ. de Pisan, Charles V, t. III, p. 67.)]

Passionaire. [1° Livre qui contient l'évangile de la Passion : « Un *passionnaire* noté. » (Inv. de la Sainte Chapelle.)] — 2° Livre qui contient le martyre des saints. — 3° Sujet aux passions :

Ainsi les dieux ont destiné le sort
De l'univers orné de trois natures
L'une immortelle exempte de pointures,
De passion, l'autre mortelle aussi,
Passionaire et pleine de souci. (*Loys le Caron, f. 36.*)

Passionné. 1° Qui a souffert la Passion : « Nos- « tre seigneur fut mort et *passionné.* » (Petit Jean de Saintré, p. 73.) — 2° Malade : On a dit en parlant des oiseaux, que « quand ils esmeutissent, ils s'es- « praignent fort comme s'ils eussent la pierre, et « ces signes sont plus ou moins selon que les « oiseaux sont *passionnez*, ne perdans point le « manger par ceste maladie. » (Artel. Fauc. f. 95.) — 3° [Agité par une passion : « (La jeunesse) de « laquelle tout sens bien ordonné doit avoir com- « passion comme de chose *passionnée* de divers « desirs et assaults natureulz. » (Christ. de Pisan, Charl. V, t. I, f. 11.)] — 4° Affligé : « Vivoit tellement « *passionné* pour l'absence de sa chere maitresse, « qu'il ne prenoit plaisir à chose quelconques. » (Nuits de Strap. t. II, p. 201.) — 5° Réglé : « Celle « somme venoit et descendoit des arrierages de « rente fonssiere et heritable, sans ce que fussent « oncques les dicts arrierages aterminez ne *pas-* « *sionnez* par contract de compte ne autrement. » (Bout. Som. rur. p. 817.)

Passionner. Rendre passionné :

On dit que l'amitié vient d'une simpathie,
Qui *passionne* en nous egallement les cœurs ;
Qu'elle naist de l'accord et semblance des mœurs.
Amadis Jamin, f. 78.

Passiouneuse. Qui inspire la passion, l'amour :

S'eussiez fait proiere au souverain roi
Qi vous venjast de la *passiouneuse*
Et le fesist laide et douloureuse
Et povre. *(Vatic. 1490, f. 167.)*

Passis. Passerille, raisin à demi sec : « Pain « d'orge assez blanc, cuyct sur la tuille, de raisins « *passis*, et de pommes avec du vin faict de miel et « d'eau. » (Alect. Rom. f. 90.)

Passon. Posset, mélange de lait et de bière ; liqueur à l'angloise, dont on fait usage en maladie comme en santé. (Cotgr.)

Passot. Epée bâtarde, dans Bourgoing, qui écrivoit avant Louis XII :

Lances *passotz*, pertuysanes,
Bastons à feu.... *(Goujet, Bibl. fr. p. 176.)*

Cette épée fut nommée *passot*, parce qu'elle *passoit* en longueur les épées communes, comme l'arbalète de *passot* passe les autres arbalètes. — [« D'une dague ou *passot*, que le suppliant avoit à « sa sainture donna ung cop de plat. » (JJ. 202, p. 14, an. 1465.)]

Passouer. 1° Passerelle : « Le fay en telle ma« niere que quant il sauldra par dessus le *passouer*, « que tout fonde soubz lui, et qu'il chiée en la « fosse. » (Modus, f. 97.) — 2° Retraites pratiquées dans les anciens ponts, afin de faciliter la liberté du passage. On voit encore des ponts construits de cette manière : « Quant feu mondit seigneur le duc « advisa le dit daulphin qui estoit à une des quarres « dessus le pont devers la riviere à un retrait qui « étoit fait en maniere de *passouer*, mon dit sei« gneur le duc se trahit devers le dit daulphin, et « se agenouilla devant luy et osta son chapperon « en luy faisant la révérence. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. p. 282.)

Passules. Raisins secs ou de cabas. (Cotgr.)

Passure. Trou, passage : « Et chascune fois qu'il « aura mangé, tu hausseras les deux *passures* afin « qu'il s'aille quant il vouldra entrer dedans les « rengés pour mengier. » (Mod. f. 52.)

Past. 1° Droit qu'avait le seigneur ou le roi d'aller, une ou plusieurs fois dans l'année, seul ou avec un nombre déterminé de compagnons, prendre un repas chez son vassal. Le roi Charles VI, le lendemain de son sacre, en 1380, « vint disner en l'abbaye « S. Thierry, à deux lieues de Reims, car ceux de « leans luy doivent ce *past*, et ceux de la cité de « Reims, le sacre du roy. » (Froissart, l. II, p. 103.) — 2° [Prestation en nature, puis en argent, payée par certaines catégories de marchands : « Item, sept « livres huit sols et huit deniers de grant taille que « les estagiers de Jonnes... ly doivent... et de petite « taille, queste et *past*, quatre livres et neuf sols « rendus et paiés chacun an... » (1353. Aveu de la seigneurie de Josnes.) L. C. de D. — 3° Pains que quelques censitaires et justiciables devoient fournir pour la nourriture de la meute du seigneur, lorsqu'il allait à la chasse : « Thévenon le Picart, pour « sa maison, jour que dessus, parce qu'il dit qu'il « ne doit point de bernage, parce qu'il dit devoir le « *past* aux chiens de monseigneur le duc, quand il « fait chasser. » (1444. Droit de bernage. Sentences.) L. C. de D.] — 4° Le *past* ou repas nuptial étoit un droit payé par les mariés au curé qui les marioit, et à celui dans la paroisse duquel ils alloient s'établir après leur mariage. (D. Mor. Hist. de Bret. préf. p. 23.) — 5° [Voir Pas, 1. Prestation en nature payée par les bouchers aux maîtres de leur corporation : « Requist Jehan le boulengier audit Chaumoncel « qu'il paiast son *past* comme boucher, pour ce « qu'il avoit tué ledit pourcel ; lequel de Chaumon« cel lui respondi que... supposé qu'il deust *past*, « si n'estoit-ce pas audit boulengier qui n'estoit pas « boucher ne maistre du mestier. » (JJ. 121, p. 120, an. 1382.)] — 6° Appât : « On trouve *past* en la nasse « du mariage. » (15 joyes du mariage, p. 173.) — 7° Viande donnée aux oiseaux de proie. (Nicot.) — 8° Sorte de gâteau. (Poët. av. 1300, IV, p. 1354.) — 9° [Nourriture : « Por son abuvrement et por son « *past*. » (Liv. des Mét. 356.)]

Pastaierie. [Pâtisserie : « Item Jehan de Ver« non fera le pain de bouche, les pastez et les « oublées et fera l'en à lui marchié du pain et de la « *pastaierie* faire. » (Ch. des Comptes de Paris, reg. *Croix*, f. 75, an. 1317.)]

Pastar. [Patard, petite monnaie : « Moyennant « le pris et somme de 48 livres, vingt *pastars*, « monnoie courant pour la livre. » (Cart. de Corb. 23, an. 1473.) — « Adieu, adieu Salins, Salins et « Bezançon, Et la ville de Beaulne là où les bons « vins sont ; Les Picards les ont beuz, les Flamans « les payeront Quatre *pastars* la pinte ; ou bien « bastuz seront. » (Ch. du xve s. p. 141, v. 13.)]

Paste. [1° Farine détrempée pour faire le pain : « Quar ma meson est trop deserte, Et povre et « gaste ; Sovent n'i a ne pain ne *paste*. » (Ruteb. 9.) — « Et si doit (le fournier banal) porter et conduire « loiaument de cascun le *paste* au four à son pro« pre coust. » (Tailliar, Recueil, p. 525.) — 2° Pastel : « Icellui Morelet fist marchié de mener les « guesdes dudit Enguerran, au molin aus guesdes « d'Encre, jusques à la quantité de douze journeux « ou environ de toutes *pastes*, selon l'usage de « païs. » (JJ. 116, p. 232, an. 1380.)]

Expressions : 1° « De grosse *paste*, » grossier : « Un lourd vilageois de grosse *paste*. » (Nuits de Strap. II, p. 275.) — 2° « Religieux de même *paste*, » de même ardeur et de même règle. Métaphore reprochée comme ridicule à Pasquier, par Garasse, Recherche des Recherches, p. 556. — 3° « Porter la « *paste* au four, » être puni, en porter la peine : « Ainsi appert comment embition et flaterie qui en « estoient cause en *porterent la paste au four*. » (Le Jouvencel, fol. 39, v°.) — « Pensés que s'il y a « rompture, vous serez la premiere qui en *portera* « *la paste au four*, et qui en aura plus de dom« mage. » (Lett. de Louis XII, I, p. 195.) — [« Guiot « le Faucheur dist Thibault Aillet de quoy il se mes« loit et qu'il en *porteroit la paste au four*. » (JJ. 164, p. 94, an. 1409.)] — 4° « Mettre la main à

« la *paste*. » (Apologie pour Hérodote, p. 428.) — 5° « Entrer en la *paste* jusqu'au coude. » (Oudin.) — 6° « Faire tourtel à quelqu'un de sa *paste*, » lui apprendre à profiter de son malheur :

En maleure fuisse jou nés,
Quand je ne m'en seuch garde prendre ;
On puet cascun jor molt aprendre :
De me paste me fait tortel. (*Ms. 7989, f. 213.*)

7° « *Paste* du roy, » sorte de confitures :

Apres diner, vient la mestrie
De drageoirs faire et apporter ;
Lors convient ses gens exhorter
D'avoir sucre en plate et dragée ;
Paste du roy bien arrangée,
Annis, madrian, noix confites. (*Desch. f. 407.*)

8° [« Paste alixe, » pâte aigrie, levée : « Les habi- « tans (de S. Belin) peuvent construire petiz fours « en leurs hostelz, chacun d'une aulne de Provins « de tour, pour cuire flaons et *pastes alixes*, sanz « ce qu'ilz y puissent cuire *pastes levées* en forme « de pain. » (JJ. 198, p. 191, an. 1461.)]

1. Pasté. [Pâtisserie renfermant de la chair ou du poisson : « Niules, oublées, gibelés Et *pastés* de « vis oiselés ; Et quant il ces *pastés* brisoient, Li « oiselet par tot voloient. » (Flore et Blanchefl. v. 3187.) — « L'entremets fust de *pastés* de siros et « de *pastés* d'anguilles. » (Récits d'un bourgeois de Valenc. au XIVe siècle, p. 58.) — « Plus menus que li « chars dont on fait les *pastés*. » (Brun, v. 619.)]

Expressions : 1° « Payer le *pasté*, » donner pour boire :

Promettant luy payer le *pasté*.
Vig. de Charles VII, t. II, p. 8.

2° « La faute vint que l'apprenti avoit toujours « ouï dire grille, féminin, et non pas gril ; qui fut « ce qui descouvrit le *pasté*, » c'est-à-dire le pot aux roses. (Despér. I, 276.) — 2° *bis*. « *Pasté* à l'an- « gloise. » (Oud.) — 3° « *Pasté* à la saulce chaulde. » (Rab. IV, p. 250.) — 4° « *Pasté* d'assiette » (Rab. IV, p. 248 ; Brant. Cap. Estr. t. II, p. 268), sorte de pâté dont chacun des convives en avoit un sur son assiette. — 5° « *Pastez* de coings. » (Rabelais, t. IV, p. 252.) — 6° « *Pastez* en paste » (Rabel. V, p. 109), ainsi nommés pour les distinguer des pâtés en pot. — 7° « *Pasté* en pot. » (Dict. de Rob. Estienne.) — 8° « Detaillez comme chair à *pastez*. » (J. Marot, p. 123.) — 9° « Qu'elle en fasse à present des *pastez* « de chenilles » (Brant. Dames gal. t. II, p. 491), c'est-à-dire qu'elle en fasse ce qu'elle voudra. — 10° « Faire le *pasté*, » terme de jeu ; arranger les cartes d'une façon avantageuse pour soi. Cette façon de parler est encore en usage. Au jeu « sieur « Innocent et ma cousinne *font* si souvent le *pasté*. » (Contes de Cholières, f. 174.) — 11° « Faire *pastez*, » façon de parler qui fait allusion à une ancienne cérémonie qui se célébroit autrefois quinze jours après la naissance d'un enfant : « Il a près de cy « une dame... qui est accouchiée d'un fils, il n'a que « .xv. jours, et l'en *fera* demain *ses pastez*, et y ara « joustes.... Il est vray que long temps a que « l'en ne faisoit nulz *pastez*, mais l'en faisoit gran- « des relevailles ; et or est ainsi maintenant que « vaine gloire et jeunesse gouvernent le monde, « i ont ordonné que l'en *fera pastés* environ la « quinzaine que l'enfant sera né. » (Modus, f. 220.) — 12° Pâté formant surtout dans un grand dîner : « Après que ceux de l'église eurent fait leur devoir « au *pasté* qui estoit le premier entremets de la « longue table... dedans le *pasté* fut joué et sonné « d'un cornet d'Allemagne fort estrangement.... « Apres l'entremets de ce blanc cerf, les chantres « dirent un motet en l'église, et apres fut joué au « *pasté* d'un luth, et le *pasté* faisant tousjours quel- « que chose entre deux entremets. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 669.)

2. Pasté. 1° Pétri :

Après ce digner povre et gasté,
Que l'en ot fet du pain dur *pasté*
Par l'eue chaude où il fu mis,
Se sont il d'errer entremis. (*Ms. 7218, f. 287.*)

2° Empêtré :

. . . . Tout est gasté
Ton povre moine *pasté*
Qui a delessié la pasture. (*Desch. f. 428.*)

Pasteillier, Pastelier. [Se dit du moulin à pastel ; voir MOULIN.]

Pastel. 1° Plante, dite encore guède : « L'Espa- « gne a besoin de nos bleds, l'Angleterre et la « Flandre de nos vins, de nos sels, de nos *pastels*, « de nos toilles. » (Lett. de Pasq. t. III, p. 710.) — Les soldats anglois, suivant le récit de César, « se « frottoient le visage de *pastel* pour plus grand « effroy diabolique. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 49.) — 2° Petit pâté : « Prenez totes les bones espices si « m'en faites un gentill *pastel* tout net, si me le « couchiez sor vostre joue, et du jus lavez bien voz « denz et puis vos dormez un poi. Ge di que vos en « seroiz gariz, se Dieus velt. » (Erberie, f. 89.)

Pastelles. Plats : « Par la dite coustume de Ver- « vins... vestures, fraiz de nopces, pots, *pastelles* et « autres meubles donnez ne se rapportent. » (Cout. Gén. t. I, p. 564.)

Pastenade. [Panais : « Une espèce de *pastenade* « est la betterave. » (O. de Serres, p. 530.)]

Pastenaque. Poisson qui ressemble à la raie. (Cotgrave.)

Pastenc. [Pâturage : « Herbagium sive *pastenc* « nemoris dicti loci de Plasentia. » (JJ. 71, p. 317, an. 1339.)]

Pastenostre. [1° Livre de prières : « Le sup- « pliant... trouva une huche ou huchel, et ou ches- « ton de ladite huche ou huchel... unes *pastenos-* « *tres* de saint Nicolas. » (JJ. 154, p. 735, an. 1399.)] — 2° Prière : « Dire le *pastenostre* du singe, » pour dire le *pater* en marmottant, le dire du bout des lèvres. (Oudin.)

Pasteur. Cas régime de pâtre, berger, au propre et au figuré :

Sous bon *pasteur* les ouailles sont asseur. (*J. Marot, 45.*)
A mol *pasteur* le loup chie laine. (*Cotgr.*)

2° Curé. (N. C. G. t. I, p. 50.) — « Sous *pasteur*, » vicaire. (Id.) — 3° Tuteur : « Nul mineur qui est en

« garde de pasteur ne siet respons s'il n'est pourveu « de son pere ou de son *pasteur* au temps, c'est « assavoir de celuy dont il a besoing. » (Anc. Cout. de Bret. f. 43.)

Pasteus. 1° Qui a la consistance de la pâte :

Vulcan le forgeron fit de *pasteuse argile*,
La poitrissant en l'eau, cette femme fragile.
Poës. d'Am. Jam. f. 223.

2° Qui a l'apparence de la pâte : « Un gant bel et « blanc, et de cuir de cerf mol et *pasteux*. » (Mod. folio 110.)

Pastich. *Pâtis*, pâturage, dans Du Cange, sous *Videcoq* : « De Pierre de Vierre pour un *pastich*, « etc. doit (au jour de S. Remy) 6 widecoqs, qui à « raison de 4 deniers pieces, valent... »

Pasticier, Pastissier. [Pâtissier : « Quand le « *pasticier* les aporte non cuis ou four. » (Mén. II, p. 5.)] — « Il a passé par devant l'huis du *pastis-* « *sier*. » (Cotgrave.) — « Mestier n'avons de *pastis-* « *sier* roigneux. » (Id.)

Pastiemenz. Repas, festin, dans S. Bernard, Serm. p. 317, en latin *comessationes*.

Pastiger. [Pactiser, traiter : « Lesquelz maris « et femmes ont fait et accordé, *pastigé* et transigé « entre eulx les pactions et convenances qui s'ensi- « gnent. » (JJ. 99, p. 591, an. 1368.)]

Pastin. Paton. (Cotgr.)

Pastinade. Panais : « Les salades sont bonnes « de capres, laitues, sicorées, pimpenelle, vinette, « *pastinades*, et plusieurs autres bonnes herbes. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 115.)

1\. **Pastinage.** Ce qui est de pâte. (Cotgr.)

2\. **Pastinage.** [Droit de vaine pâture : « Les « *pastinages* et usages que les habitans ont ès « mareis de mener leurs bestes *pastiner* et de saier « l'erbe. » (Cart. du prieuré de S. Nicaise, fol. 72, an. 1320.)]

Pastiner. Paître. (Voir le précédent.)

1\. **Pastis.** [Pâturage : « Les oualles Dieu sunt « li pueple, et ses *pastiz* est li mondes qu'il leur « apreste à vivre. » (Psautier du XIIIe s., f. 87.)] — De même au figuré :

Plusieurs de ces dames là veis
Qui de l'ordre se caquetoyent
Bien à leur aise et à devis
Des religieux qui s'i mettoient,
Disant que telz gens si mestoyent
Povres amoureux aux *pastis*. *(Am. rendu Cord. p. 558.)*

2\. **Pastis.** Pour *pactis*, contribution payée à un ennemi pour vivre en repos : « Ilz ont trop mis « depuis dix ans le pays d'amours à *pastis*. » (Poës. d'Al. Chartier, p. 523.)

Pastissage. Même sens :

Bourcz, villes, chasteaulx, passages,
Ars, destruitz et mis au bas,
Les vaillans hommes et saiges
Mors prisonniers en ostages ;
En servages,
Pastissages
Et truages. *(Al. Chart. p. 544.)*

Pastisser. [Conclure en manière de *pactis* ou *pastis* : « Et Dieu sçait lors, entre la douleur et la « frayeur, de quel bon jugement ils vous le *pastis-* « *sent*. » (Montaigne, t. I, p. 72.)]

Pastoc. [Béquille : « Le suppliant d'un *pastoc* « ou potence qu'il avoit et dont il se soustenoit.... « frapa deux ou trois coups icellui Simon. » (JJ. 189, p. 181, an. 1457.)]

1\. **Pastoier.** [Pâtissier : « Item le *pastoier* fera « les pastez le roy et du commun, et en prendra la « façon aussi comme il seut. » (Reg. Noster, f. 52, an. 1285.)]

2\. **Pastoier.** [Pactiser : « Quant dois avoec « gens *pastoieir*, Si dois ta langue castoieir Qu'elle « soit de parler courtoise. » (Caton en roman.)]

Pastophores. Prêtres du paganisme, qui portoient les images des dieux aux processions. Rabelais se sert de ce nom au figuré, t. III, p. 247 : « Quelles tragedies sont excitées par certains « *pastophores*. »

Pastor—our—ur. [Cas régime de *pastre* : « Maistre e pere e *pastur* sunt li proveire en lei A « trestuz cels qui vivent en cristine fei. » (Thom. de Cantorb. 73.) — « La sainte Escripture Qui « commande au *pastour* honeste Cognoistre la vois « de sa beste. » (Rose. v. 11395.)]

Princes qui doit valoir
Qui met en non chaloir
Et son home et son hoste,
Si voisin l'envaissent,
De manois le laidissent,
Et devant et en coste :
A mal pastor chie lox laine
Ço dit li vilains. *(Prov. du vilain, f. 75.)*

Pastoralement. Comme les pasteurs :

Les champestres chalumeaux
Pastoralement ruraux. *(J. Tahureau, p. 244.)*

Pastorales. Drames dont les personnages sont des bergers. On donnoit autrefois une signification plus étendue à ce nom. Brantôme dit de Marguerite, reine de Navarre, sœur de François Ier : « Elle « mesme composa fort, et fit un livre qu'elle intitula « la Marguerite des Marguerite qui est tres beau et « le trouve t'on encore imprimé ; elle composoit « des comedies et des moralitez qu'on appelloit en « ce temps là des *pastorales*, qu'elle faisoit jouer « et representer par les filles de sa Cour. » (Brant. Dames ill. p. 308.)

Pastorat. Office de pasteur, dans Oudin et Cotgrave. Il faut encore entendre par là un livre qui contient les prières, cérémonies, fonctions et devoirs d'un évêque. On disoit, en ce sens, le « grand *pastorat*. »

Pastore. [Bergère, dans Thibaut de Navarre, t. II, p. 92.]

Pastorel. [Berger : « Biau sire Aliaumes, à cest « giu vous rapel ; Ne me tenrés huimais por *pasto-* « *rel* ; Que par la place vous saillent li boel. » (Raoul de Cambrai, 183.)]

Pastorele. Sorte de poésie (v. PASTOURELLE). Un jongleur, dans un fabliau ancien, dit :

Ge sai contes, ge sai fableax
Ge sai conter beax diz noveax
Rotruenges viez et noveles
Et serventois, et *pastoreles.* *(Fabl. de S. G. f. 70.)*

Elle se chantait :

Por melz noter
Ceste *pastorele,*
Va li doriaus,
Li doriax, la durele. *(Poët. av. 1300, II, 605.)*

Pastoure. Bergère :

Lors chevauchai par delés un pendant ;
Truis *pastoure ;* semblant fait de plourer :
Je li requis qu'à moi deist son penser
Et que nule riens ne m'i alast celant. *(Ch. du Bouh. 305.)*

Pastoureau. 1° Berger : « Si souhaits fussent « vrais, *pastoureaux* seroient rois. » (Cotgrave.) — [« Chascun *pastoureau*, herdier, porchier ou vachier « dudit Maisieres est tenu rendre compte des bestes « que il aura receu devant lui. » (Echevinage de Mézières.) — 2° Bergers conduits par un personnage inconnu qu'on disoit Hongrois d'origine, et qui se soulevèrent durant la première croisade de S. Louis (1251) : « En France vint lors un trompeur qui se « disoit le maistre d'Hongrie, et faisoit accroire « qu'il convenoit que la Sainte Terre fut delivrée « des mescreans et par jeunes *pastoureaux ;* luy « qui sembloit estre preudomme et estoit vestu « bien humblement, assembla au royaume de « France bien .LX. mille *pastoureaux.* A Paris vin- « drent, où la roine Blanche festoia le maistre, et « donna grans dons, cuidans qu'il dit verité....... « Mais quand les *pastoureaux* furent passez Loire, « ils firent tant de maux et de persecutions à Juifs « et à plusieurs gens d'Eglise que merveilles...... « Il avint l'an 1320 qu'il fut en France si grantment « de *pastoureaus* et de menue gent, qui disoient qu'il « vouloient aller en la Sainte Terre contre les « Sarrazins, que ce fut merveilles ; moult grant « multitude en alerent jusques en Languedoc et « firent moult de maux à Juifs et autres gens, dont « on en pendit plusieurs et les autres s'enfouirent « en divers lieux. » (Hist. de France, ms. dans la biblioth. du président de Mesmes.) — « L'an mil « deux cens cinquante et un, Sans nombrer à mon « retour el, Cheminerent li *pastourel*, Qui à eus « vanter s'atiroient, Que S. Loys vengier iroient. « Uns homs menoit cele mesnie, C'on clamoit mestre « de Hongrie ; Il depeçoient mariages Et faisoient « plusieurs domages. Car fol estoient et testu. A « Paris fu l'un d'eux vestu En guise d'evesque, à « grant coite, Et i fist eaue benoiste, Si con si « compaignon requistrent ; Plusieurs clers à Orliens « ocistrent. Des biens du monde desnuez Fu leur « mestre à Bourges tuez. » (G. Guiart.) — « Puis « vist on à venir, c'est bien verité pure, Les *pas-* « *toureaulx* aller, qui grief mort et obscure Receu- « rent par Juifs, à qui Dieus doint laidure. » (Adventures avenues en France, de 1214 à 1412, an. 1366.)]

Pastourelle. 1° Bergère. (Borel.) — 2° Sorte de poésie : « *Pastourelle* garde par tout l'art des « champs royaulx, excepté que les bastons ou lignes « ne sont que de huit syllabes en masculin, et peult « avoir clause jusques à .V. ou .VI. lignes, et fault « cinq clauses, et l'envoy et pallinod comme à « champ royal. » (Fabri, Art de rhétor. II, fol. 35.)

Pastourger. [Pâturer : « Une piece de terre « pour *pastourger* bestes, contenant environ une « meitere de terre. » (JJ. 166, p. 272, an. 1412.)]

Pastourie. Bergère : « Moult grant joye me- « nerent les pasteurs et les bergieres de leur nou- « velle royne, et moult festoyerent et porterent « grant honneur. La royne qui sage estoit, ordonna « de ses besongnes tout en *pastourie ;* car elle « institua baillifz et sergens pour justicier tous « malfaicteurs, et pour tenir les bons en droict. » (Percef. V, fol. 73.)

Pasturable. 1° Qui pâture : « Le haut justicier, « avant que ordonner la vente de la ditte espave, « la doit garder, si c'est chose mouvante et *pastu-* « *rable ;* assavoir les chievres, brebis, moutons, « cochons, veaux, et autres semblables menues « bestes. » (C. Gén. I, p. 869.) — « Si le dit espave « est chose mouvante ou *pasturable*, comme chie- « vres, les gardera par l'espace de 15 jours. » (Ibid. t. II, p. 316.) — 2° « Choses *pasturables.* » Selon Coquille, « ce ne sont pas seulement les choses qui « sont de pasture et amendement ; mais aussi les « choses qui sont de soin, et de là vient selon cet « auteur qu'on dit pasturer les terres, quand on les « amende par graisse et fumier. » (Laur.)

Pasturage. [Droit de vaine pâture : « Je lor « otroi lou *pasturage* ausi con il l'ont eu anciene- « ment dedanz les devant dites bonnes. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6e série, III, f. 573.) — « Audit fief « apartient le quart des *pasturaiges* des landes de « Gruye, dont chascune beste qui herbaige paye « demy boissel d'avoyne. » (Delisle, Agricult. norm. p. 66.)] — « Habitans de villes ou de villages peu- « vent champoyer et mener leur bestial pour leur « nourriture et sans fraude en *pasturages vains* de « clocher à autre, sans danger d'amende. » (Cout. Gén. I, p. 85.) — « *Haut et vain pasturage.* » (Id. t. II, p. 1191.)

Pasturager. [Pâturer : « Lesquels eussent « menez leurs buefs *pasturager*... en certain pré. » (JJ. 148, p. 321, an. 1395.)]

Pasturaison. Action de manger. (Contred. de Songecreux, fol. 68.)

Pastural—eau. [Pré, pâturage : « Lesquels « enfans menerent leurs chevaulx ou jumens pas- « turer en une terre ou *pastural.* » (JJ. 162, p. 311, an. 1408.) — « Laquelle vache entra en ung *pastu-* « *reau* estant illec près. » (JJ. 187, p. 101, an. 1455.) — « *Pastureaul.* » (Ordon. VI, p. 63, an. 1352.)] — « Tous *pastureaux* sont aussi deffensables depuis « le quinziesme jour de mars, jusqu'au quinziesme « jour de juillet. » (Cout. Gén. II, p. 334.)

Pasturans (gages). Animaux mis en fourrière. (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1077.)

Pasture. 1° Nourriture : « Folles femmes n'ai- « ment que pour *pasture.* » (Cotgrave.)

Ge n'aim povre *pasture*,
Ne travail sans mesure
Ce dit Salemons. *(Marc. et Salem. f. 116.)*

2° [Education : « Comme nostre noble cité et « ville de Paris soit congneue estre chief de nostre « seigneurie et mere en congregation et *pasture* de « subgez. » (Ord. V, 419, an. 1371.)] — 3° Genre de vie :

Pastorele trop es dure,
Quant le chevalier n'as cure ;
A cinquante boutons d'or
Aurois çainture,
Si me laissiez prendre proie
En vo *pasture.* *(Poës. av. 1300, t. IV, p. 1432.)*

4° [Pâturage : « Vint bues ki veneient de la cu- « mune *pasture.* » (Rois, p. 239.)] — « Dans les « bois de haute forest, la *pasture* est *vive* pendant « le temps qu'il y a des glands et autres fruits aux « arbres qui tombent et dont les bestes se nourris- « sent, ce qui dure en Bourgogne depuis la Saint « Michel jusques à la feste de S[t] André inclusive- « ment. Apres ce temps la *pasture* est *vaine.* Car la « *pasture vaine* n'est autre chose que celle où il « n'y a plus de fruits, dans lesquelles il est permis « à tous usagers et vains pasturiers d'y faire paistre « leurs bestes, ce qui ne leur est pas permis tant « que la *pasture* est *vive.* Dans les bois taillis la « *pasture* est *vive* depuis le temps de la coupe « jusques après la quatrième feuille ou la quatrième « année, ensuite la *pature* est reputée *vaine.* Dans « les terres et autres heritages non clos, la *pature* « y est *vaine* des qu'elles sont depouillées, à l'ex- « ception des prez qui sont defendus depuis la « Notre Dame de mars jusques à ce qu'ils soient « depouillez pour la premiere fois. Quant aux « vignes, elles ne sont jamais ny en *vive* ny en « *vaine pature.* » (Laur.) — [« Vive *pasture* en bois « de haute forest est entendu dez la Sainct Michel « jusqu'à la Sainct André incluz. » (C. Gén. I, 848.) — 5° Corde pour attacher la bête qui pait : « Le « suppliant frappa icellui Godart deux ou trois « coups par le costé d'unes cordes appellées *pas-* « *tures.* » (JJ. 189, p. 431, an. 1460.)]

Pasturel. [Berger : « Respundi David : *pasturel* « ai esté del fulc mun père. » (Rois, p. 65.)]

Pasturement. Pâturage. (Cotgr.)

Pasturer. [1° Paître : « Quant il vit en une valée « Tot seul *pasturer* un chevrel. » (Chev. au lyon, v. 3438.) — « Messires Pierres de Thierni proposa « contre le vile de Haies que le dite vile, à tort et « sans reson, envoioient lor bestes *pasturer* en ses « prés. » (Beaum. XXIV, p. 6.) — « Si lor lait boire « l'aigue et l'erbe *pasturer.* » (Aiol, v. 5447.) — « Et laissierent leurs chevaus *pasturer* l'erbe. » (Froiss. IV, p. 362.) — 2° Faire paître : « Ouquel « lieu ledit Jehan et les autres boviers gardoient et « *pasturoient* leurs beufz. » (JJ. 102, p. 68, an. 1370.)] — 3° Prendre sa nourriture :

Quant messire Noble *pasture*,
Chacun s'enfuit de sa closture :
Nul n'y remaint. *(Ms. 7615, I, f. 101.)*

4° Donner à l'âme une nourriture spirituelle : « La condicion du loup est que de sa nature il des- « truyt les brebis, je entens par les loups ceulx qui « ont les biens de S[te] Eglise, qui ont la cure des « ames qui deussent estre *pasturées*, et ils sont « loups, j'entens des brebis, les bonnes gens qui « sont soubz eulx et en leur gouvernement. » (Modus, fol. 50.)

Pasturier. 1° Qui fait paître en vaine pâture. — 2° Qui engraisse des bestiaux pour les vendre. (Cotgrave.)

Pat. Pet :

Quant elle est richement peue
Et de riches robes vestue....
Lors ne prise un *pat* le vilain. *(Ms. 7615, II, f. 153.)*

Patac. [1° Petite monnaie provençale : « Jehan « Gille clerc des questeurs de l'ordre des Quinze « Vins demourant à Riom... vouloit payer un *patac* « ou deux deniers. » (JJ. 195, p. 58, an. 1455.)] — « Tant que le sac de blé ne vaille que trois *patacs.* » (Rab. III, p. 146.) — 2° Coup violent : « Lascha son « pourpoint et en donnant le bransle aux espaules « à deux mains preint la halebarde pour ruer « *patacs.* » (J. d'Auton, ann. de Louis XII, p. 78.) — 3° Boulet de canon : « Ne cessoient nos canonniers « de donner coups de *patacs* contre murailles et « boulevarts et ruer tout par terre. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 4.)

Patache. Sorte de bateau : « La construction « de 12 galeres ou *pataches* des plus grandes mieux « equipées et des mieux fournies de gens de guerre « qu'il estoit possible, que le roy d'Espagne fit « construire, et fournir en Sicile. » (Mém. de Sully, V, p. 245.) — On appelle aujourd'hui, en quelques lieux, *patache* un gros bateau dans lequel l'on met des commis des fermes pour empêcher la contrebande qui pourroit se faire par eau.

Patacon. [Monnaie d'argent de Flandre, frappée sous l'archiduc Albert, avec son nom et celui de l'archiduchesse Elisabeth pour légende, et un écusson couronné qui contenait de petits lions : « La « somme de 2400 florins une fois en espece de « *patacons* à 48 patars pièce. » (D. C. sous *Pataco*, an. 1651.)]

Patafle. Ration de pain. (Cotgr.)

Pataflerie. Folie, sottise. (Cotgr.)

Patagon. Monnaie d'Avignon. (Borel.)

Pataier-ere. [Pâtissier, dans Fagniez, études sur l'industrie, p. 17, an. 1292-1300.]

Patalin. [Hérétique, patarin : « Se il avient par « aucune malaventure, ou par aucun mal enseigne- « ment que un chevalier soit *patalin* ou mescreant « en Jesus Christ, et il en peut estre attaint et prové « par veue de ses voisins ou par sa reconnaissance, « ou par ses compagnons qui reviennent à la droite « foy et l'encusent, ses pers le doivent juger à « arder, et tout quan que il a, escheit au seignor par « droit. » (Ass. de Jérusalem, ch. 266.)]

Patant. Acquit patent, brevet du roi scellé du

grand sceau, portant gratification d'une somme d'argent et servant d'acquit et de décharge à celui à qui il s'adressait : « Les pensant avoir à sa dévo- « tion, leur avoit avancé chascun 200 escus et un « *patant* du marquis du Guast de 1,000 escus d'in- « trade au royaume de Naples. » (Mém. de du Bellay, liv. IX, f. 299.)

Pataque. Monnaie d'argent, valant cinquante sous à Naples. (Cotgr.)

Patar. En Normandie, petite monnoie valant un sol : « Les florins nommez rieders et les *patars* « furent forgez nouvellement en cette année. » (Hist. chronol. de 1400 à 1467, p. 336, an. 1432.) — « Dix *patars*, ce sont douze sols six deniers mon- « noye de France... Un *patar* est la vingtieme partie « d'un florin ; le florin vaut vingt-cinq sols de « France, de sorte que la livre de France vaut seize « *patars*. » (N. C. G. II, p. 44.) — « Lequel compte « se fait pour moitié en monnoie de *patars*. » (1453, Compte du comté de Soissons.)

Pataut. Qui a de grands pieds. (Oud.)

1. Pate. [Patte : « Atant (le diable) me vout sans « delaier Fichier ou cors et entaier Ses agus cros et « ses grans *pates*. » (Gaut. de Coinsy, éd. Poquet, p. 114.)] — *Pate* est pris pour grand pied, dans Borel, sous *Patin*. — « Petron estoit d'opinion que « fussent plusieurs mondes soy touchans les ungs « les autres, en figure triangulaire equilaterale, en « la *pate*, et centre desquels disoit estre manoir de « verité. » (Rabel. IV, p. 234.)

2. Pate. [Pâte ; « *Pate* cuyte, » mastic coulé dans un moule, séché au four et appliqué sur des coffrets : « Ung beau coffret, à la mode d'Italie, fait de *pate* « *cuyte*, doré, bien ouvré, à .vi. blasons à l'entour « d'ycelle, aux armes de Bourgogne, assis sur .iiii. « pomeaux de bois doré. » (Invent. de Marguerite d'Autriche, an. 1520.) — « Deux myroirs de *pate* « *cuyte*, bien ouvrez et dorez. » (Ibid.)]

Paté. 1° Sans base : « Le dit seigneur chastellain « a droit d'avoir fourches patibulaires à quatre pil- « liers liées dehors et *patées* par embas. Des « fourches d'un hault justicier, les liens sont par « dehors et *patez* par enbas, mais des fourches d'un « moyen justicier, les liens sont par dedans et non « *patez*. » (Cout. Gén. II, p. 250.) — [2° Pattée, terme héraldique : « Une croiz de gueules *patée*. » (Joinv. § 158.)] — 3° Pattu : « Nul ne peut nourrir pigeons « *patez* et *non patez* dedans la ville de Melun. » (C. G. I, p. 119.) C'est probablement par une allusion obscène à cette signification que Rabelais s'en est servi, III, p. 144.

Pateferies. Pataflerie, sottise. (Des Acc. Bigarr. p. 88.)

Pateil. [Matras : « L'exposant print un *pateil* « qu'il trouva d'aventure ; duquel *pateil* par maniere « de chastiement il frappa son filz deux coups. » (JJ. 153, p. 170, an. 1398.)]

Pateis. [Pactis, convention : « Bernart de Mir- « mont, qui au temps passé a pour les manans et « habitans de la terre et lieux du seigneur de Pierre, « au pays de Gevaudain, frontiere des Anglois, par- « ticipé et conversé avec yceulx Anglois, en faisant « *pateis* pour lesdiz habitanz. » (JJ. 137, pièce 106, an. 1389.)]

Patelin. 1° Avocat, qui dans une farce du xve siècle, trompe un marchand de draps, mais se laisse duper par le berger Agnelet : « C'est un tour « de *Patelin*. » (Bouchet, Serées, II, p. 90.) Voir sous Pateliner. — 2° Langage d'hypocrite : « Je n'enten- « dois leur *patelin*. » (Rabel. V, 132.) — « Et ruines « chacun avec ton *patelin*. » (Régn. 15e satire.)

Patelinage. 1° Filouterie : « Ce *patelinage* fut « sceu, adjouta celluy qui avoit fait le comte, par « toute la ville ; car celuy qui l'avoit fait, estoit « connu par d'autres affrontemens qu'il faisoit. » (Bouchet, Ser. II, 108.) — 2° Farce analogue à celle de *Patelin* : « Je ne ris oncques tant que feis à ce « *patelinage*. » (Rabel. III, 34.) Voir le suivant.

Pateliner. [Faire l'hypocrite : « Jean de Costes, « je vous congnois, vous cuidez *pateliner*, et faire « du malade pour cuider couchier ceans. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, IIe série, IV, p. 259, an. 1470.)] — « Nos ancestres trouverent ce maistre Pierre Patelin « avoir si bien representé le personnage pour « lequel il estoit introduit, qu'ils mirent en usage « ce mot de Patelin pour signifier celui qui par beaux « semblants enjauloit, et de lui firent un *pateliner* « et patelinage pour mesme sujet. » (Pasquier, Rech. VIII, p. 750.)

Patelinerie. [Manière d'un patelin : « Enfin « toutes les *patelineries* qu'on observe en tel cas, « firent resoudre le voyage contre l'advertissement « des fidelles amis et serviteurs. » (D'Aub. Hist. I, p. 101.)]

Patelinois. [Langage d'un patelin : « Mon ami, « dit Pantagruel, à l'escolier limousin, parlez-vous « christian ou *patelinois*.]

Patelle. Moule, coquillage. (Cotgr.)

Pateller. Babiller. (Cotgr.)

Patellette. Fronteau, partie de la têtière d'une bride. (Cotgr.)

Patemment. Evidemment, manifestement. On a dit en parlant des corps des saints : « Sont mis et « establis *patemment* en l'aire de la dite Eglise. » (P. Desrey, à la suite de Monstrelet, f. 97.)

Patene. [Petit plat pour couvrir le calice et recevoir l'hostie : « Un calice d'or hautelet ; et a en « la *patene*, un long crucefix esmaillié sur fleurs de « lys et fut acheté par le roy des Jacobins d'Orliens. » (Inv. de Charles V, an. 1380.)]

Patenostrage. Ensemble de patenostres. (Cotg.)

Patenostre. 1° *Pater noster*, prière, oraison :

Il est vray comme le *Patenostre*
Qu'il n'est tel estat, com le vostre. *(Desch. f. 427.)*

Foi que doi sainte *Patenostre*. *(Fabl. de S. G. p. 200.)*

Sire, par sainte *Patenostre*
En la Deu garde et en la vostre
Le commandoi entierement. *(Ms. 7615, II, f. 151.)*

« On disoit qu'il se faloit garder des *patenostres* « de monsieur le connestable (de Montmorency), car « en les disant ou marmottant.... il disoit allez moy « prendre un tel, attachez celuy là à un arbre, faites « passer celuy là par les piques ou les harquebuses, « tout devant moy,.... sans se debaucher nullement « de ses *paters*, jusqu'à ce qu'il les eust parachevez. » (Brant. Cap. fr. II, p. 67.) — « Vous avez dit cejour- « d'huy une bonne *patenostre*, veu la bonne « rencontre que vous avez eue. » (Des Acc. Escr. Dijon. p. 28.) — « En fait de guerre longues *pate-* « *nostres* et oraisons murmuratives ne sont bonnes. » (Mém. de du Bell. VI, p. 197.)

Expressions : 1° « Dire la *patenostre* du singe, » faire des grimaces en ayant l'air de marmotter des prières : « Comme ils mangeoient les poulles qu'ils « luy avoient tuées, elle faisoit une chere pitasse « *disant la patenostre du singe*. » (Cont. de Desperr. II, p. 163.) — 2° « Dire sa *patenostre* à l'envers » signifioit blasphemer. (Le Duchat, sur Rab. IV, 97.)

II° [Grains d'un chapelet, sur lesquels on dit un *pater ;* par suite, le chapelet lui-même : « Unes *pate-* « *nostres* d'or signées à enseignes de tabliers et « eschiquiers. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « Unes *patenostres* esmailliées pendans à une croix « où il y a pierres et perles. » (Id.) — « Unes *pate-* « *nostres* de gest à segneaux d'or et de perles, « pendans à un fermail et .II. rubis. » (Id.)]

Expressions : 1° « Chaine à *patenostre*, » dans Godefroy, observ. sur Charles VII, p. 368 : « Quatre « chaines d'or ; l'une faite à cordelière, l'autre à « petites boucles pleines, l'autre à petites coquilles « de sainct Michel, et l'autre faite à *patenostres* où « il y a vingt-quatre *patenostres* de jais. » — 2° « Collier à *patenostres*, » collier à grains semblables à ceux d'un chapelet. « Un *collier à patenostres* « et bourdons pesant un marc deux onces. » (Godefr. observ. sur Charles VIII, p. 368.) — 3° « Une *cein-* « *ture à patenostres* pesant deux marcs. » (Godefr. observ. sur Charles VIII, p. 368.) Je crois que ces ceintures à *patenostres* étoient celles qu'on voit dans des portraits de femmes, du temps de Louis XI, formées de gros grains comme des chapelets, et dont le bout tomboit par devant. — 4° « Mors à « *patenostre*. »

Doulx yeux marchans sur le duret
Qui portent *mors à patenostres*,
Et ceux là dient à Dieu fleuret
Laissez les aller, ilz sont nostres. *(L'Am. r. cordel. 585.)*

Patenostrier. Fabricant de chapelets ; ce mot signifioit aussi l'ouvrier qui faisoit des bouclettes à soulier, des noyaux à robes, aujourd'hui des boutons. (Cotgr.)

Patenote. [*Pater*, oraison dominicale : « Et « veux qui dient les heures telles qui sont ordon- « nées pour les freres lays en leur regle, c'est à « scavoir... *Ave Maria* et *patenotes*. » (Spicilège de d'Achery, V, 630.)]

Patent. 1° Ouvert : « Lettres *patens*. » (Ord. III, page 15.) On les oppose aux lettres de cachet. — 2° Manifeste. (Cotgr.)

Patente. [Lettre patente : « Les lettres que les « princes susdicts escrivoient aux chefs de l'armée « protestante estoient en forme de *patentes* et non « closes. » (Carloix, IX, 51.)]

Pate-pelu. [Personne à la patte douce, comme le renard : « Cafards, cagots, *pates pelues*, porteurs « de rogatons, chattemites. » (Rabel. Pantagr. IV, Anc. prologue.)]

Patepeluement. D'une manière hypocrite : « Venez lire, estudier et mediter icy, nuit et jour, « pour trouver la pierre philosophale que j'ay « cachée en ces traits plus finement, occultement, « clairement et *patepeluement*, que ne firent onc- « ques Gebert, Theophraste, Sonus ou autres « affineurs. » (Moyen de parv. p. 169.)

Patepins. Cloportes. (Borel.)

Paterins. [Patarins, hérétiques dits encore Cathares. L'étymologie la plus probable est *pates*, qui signifie vieux linge et qui appartient au patois du Dauphiné, du Lyonnais et de la Lombardie. La rue des *Pates*, à Milan, était la principale de celles qu'habitaient les Cathares. Voir dans la Rev. Historique, t. II, 1876, p. 337, *l'hérésie des Patarins à Florence par Perrens.*] — « Li vice de ceaus sont « coneu en leur anciens noms, et ne vueulent mie « qu'il soient apelé par leur propres noms, mais « s'appellent *paterins*, par aucune excellence, et « entendent que *paterins* vaut autant come chose « abandounée à souffrir passion, en l'essemple des « martyrs qui soufrirent torment pour la sainte foy. » (Ass. de Jérus. dans Du Cange, sous *Paterini*.) — « Et pour che sunt il dit *paterins*, et est autant « à dire come diviserres. » (Instit. de Justinien en Roman, dans Du Cange, sous *Paterini*.)

Paterlie. [Prière, patenôtre : « N'ai nul talent, « c'à piece die Pater nostre, *paterlie*, Ne prieres ne « misereles. » (Mir. de Coinsy.)]

Paterliquer. Ressembler à un père. (Cotgr.)

Paterne. [1° Autorité de Dieu le père : « Veire « *paterne*, ki unkes ne mentis. » (Rol. v. 2384.) — « Suvent apele par amur sainte *paterne* aie. » (Jord. Fantosme, v. 548.) — « Jhesus reclaime la *paterne* « veraie. » (Aliscans.)]

Sire, vous dormez de l'oreille
L'en vous met des pessiaus en treille,
Quant mort est la bonne *paterne ;*
De vessie vous font lanterne,
Cels qui à destre et à senestre
Sont entor vous, et l'herbe pestre,
Sire, vous font et de crois pile. *(Ms. 6812, f. 70.)*

2° Paternel :

Peres, dit elle, qui les anges
Premiers creas et les archanges,
Dont ly aucun se desvoierent
Par leurs orgués, et s'esleverent
Encontre toy, *pere paternes*,
Qui la terre et le ciel gouvernes. *(III Maries, p. 543.)*

Pater noster. Les protestants ont appelé « sol- « dats du *pater noster* » les « partisans d'une faction « de mecontents qui s'eleva en Flandres, en 1548.

« Les François les appeloient les yeux blancs, tirant « cette dénomination de ce qui arrive aux brebis à « qui les yeux blanchissent dans certaines maladies « internes. » (Hist. de Mr de Thou, VII, p. 684.)

Paternostre. [Chapelet : « Mon très doulz cuer, « je vous envoie ce que vous m'avez mandé et vos « *paternostres* ; et vous promet loyalment que je « les ai portées, tout en l'estat que je les vous « envoie. deus nuis et trois jours sans oster l'en- « tour moi et depuis que li fremailles fu fais, Si « vous pri que vous les veuilliez porter, et je vous « envoie unes autres petites. Et les ai ainsi portées « longuement en l'environ de mon bras. » (Agnès de Navarre à Guill. de Machaut, an. 1349.) — « Unes « *paternostres* où il y a 10 saphirs et sont les *pater-* « *nostres* d'or. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 46.) — « Unes *paternostres* de geest à saigniaux d'or où il « y a sainctuer, » c'est-à-dire reliquaire. (Ibid.)]

Pateron. [Patron, dans Froissart, IV, 409.]

Pathelin. 1° Patelin : « Le bruyt avez d'estre « fourbisseresses ; Par cueur sçavez les ruses « *Pathelin.* » (Rog. de Collerye, Œuv. p. 167.) — [2° Langage digne de Pathelin : « J'ay train de « seigneur. — Pas de saige. — Ressourdant. — « Comme bel alun. — *Pathelin* en main. — Dire « raige. » (Dialogue de Baillevent et Maillepaye.)]

Patheliner. Faire le patelin : « Après survien- « nent fringuereaulx Dancer, joncher *patheliner.* » (Coquill. Poés. p. 24.)

Pati. Pactis, promesse :

Et li awegle du solier
Furent servi com chevalier ;
Chacun grant *pati* demenoit
Un a l'autre vin donnoit :
Tien je te doin, et tu me done :
Cil crut en une vigne bone,
Ne cuidiez pas que lor anuit.
Ensis jusques à minuit
Furent en solas sans danger. *(Ms. 7615, I, f. 105.)*

Patiaument. Patiemment : « *Patiaument*, « sans reveler. » (Desch. f. 565.)

Patible. Supportable. (Cotgrave.)

Patibulaire. Potence, gibet : « Ne voulut vuider « ne rendre le fort jusques à ce que par le *patibu-* « *laire* dressé eust claire congnoissance de la mort « jugée de son frere. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 19.) — « S'en trouve d'autres qui ont *patibulai-* « *res* attachez à leur moyenne jurisdiction, sans « qu'ils ayent pour cela jurisdiction contentieuse. » (N. C. G. IV, 410.)

Paticier. [Pâtissier : « Je crois qu'il n'est nul « boulengier, Ne *paticier* ne oublaier, Se bele « oeuvre veut faire, Que couleur ne leur ait mes- « tier. » (Dit des peintres.)]

1. Patience. Repas : « Vous venez prendre la « *patience* en mon hostel, et s'il vous plaist que je « sache vos noms afin de vous plus amplement « festoyer. » (Percef. III, f. 63.) — « Vous viendrez « prendre la *patience* avec la dame de ceans et ung « chevalier qui est arrivé à ce soir. » (Ibid. III, f. 25.) La citation suivante nous montre que c'est là une locution abrégée ; l'expression complète est prendre la *patience* de venir dîner : « La jeune « damoiselle, s'étant aprochée du roy, le pria hum- « blement que ce fut son plaisir de prendre la « *patience* de venir un jour disner avec elle. » (Nuits de Strapar. I, p. 227.) — « Monsieur, dist « damp abbez, qui du tout fut assurez, et que dites « vous de ma très redoubtée dame qui tant s'est « voulue incliner de prendre la *patience* avec son « pauvre moyne, et puis venir au gibier. » (J. de Saintré, 618.)

2. Patience. [1° Vertu qui fait supporter avec douceur les ennuis de la vie : « Se Dieus t'envoie « adversité, si le recoif en *patience*, et en rent « graces à Nostre Seignour. » (Joinville, § 741.) — « Charles commance à rire en audience ; Fourques « certeinement a courte *patience.* » (Gir. de Ross. v. 1471.)] — 2° Permission. Alix de Pavoye, dans une procuration donnée en 1472, se dit « abbesse « par la *patience* de Dieu, du monastere de S. Pierre « de Remiremont, de l'ordre de S. Benoist. » (Préf. de D. Mabillon, p. 727.) — 3° Pitié, clémence :

Li rois que *patience* esprit
Leur dist sanz plus, quant les clés prist :
Or ça, Diex, maugré vous, en sache,
Droiz est que ge les vous esrache
Et que de vos mains estorte,
Quant je suis portier de la porte. *(Guiart, f. 40.)*

4° Tranquillité, paix : « Le roy se voyant en « *patience* avec l'Anglois délibéra de dresser une « armée pour au printemps reconquerir son duché « de Milan. » (Mém. de Du Bellay, liv. I, f. 7.)

Expressions : 1° « *Patience* de Lombard, » c'est-à-dire par force. (Apolog. pour Hérod. p. 185.) — 2° « Prendre *patience* en enraigeant. » (Rab. V, 55.) — 3° « La *patience* surmonte la douleur. » (Nuits de Strap. t. II, p. 309.) — 4° « *Patience* est la vertu « des sots. » (Œuv. de Théoph. IIe part. p. 45.) — 5° « *Patience*, disent les ladres. » (Rab. V, p. 4.) — 6° « *Patience* passe science. » (Contes de Desperr. II, p. 149.) — 7° « *Patience* de Bretons. » (Foncemagne, extr. de la 3e race, p. 34, de P. de Blois, f. 116.) — 8° « *Patiences*, » sièges dits aussi miséricordes.

Patienment. [Patiemment : « Vraiement cil « soffret *patienment* les altrui malz. » (Dialog. Greg. lo pape, p. 366.)]

Patient. Qui souffre : « *Patient* de S. Cosme, » qui a le mal vénérien. (Oudin.) — « Au *patient* « demeurent les terres. » Proverbe emprunté du psalmiste, suivant Cotgrave, qui rend le mot *patient* dans le sens de juste ; c'est-à-dire que l'héritage éternel sera le partage du juste, de celui qui souffrira dans ce monde.

Patier. [Tenir dans la main : « S'a l'espée sachie ; « Aliame va ferir, qui le hanap *patie.* » (Baud. de Seb. VIII, 939.)]

Patin. 1° Galoches :

En wise d'esperons a caucié ses *patins.*
Poët. av. 1300, IV, 1367.

[« Pierre Boyvin patinier acheta du bois conve-

« noble à faire *patins* et galoches. » (JJ. 169, p. 126, an. 1416.) — 2° Patin à glace : « Pour ferrer .III. « paires desdits *patins* pour aler sur la glace. » (Ducs de Bourgogne, n° 4905, an. 1427.) — 3° Souliers à semelles épaisses et à hauts talons, dont usèrent les dames au XVIe siècle : « Six paires de « *patins* de velours de plusieurs couleurs. » (Inv. de Gabr. d'Estrées.)] — « Tous sots jaloux, sots « gardans les *patins* » de leurs femmes. » (Hist. du Théât. fr. II, 205.) — « Hurtoit de la pointe de son « *patin* à la porte. » (Aresta amor. p. 386.)

Patinerie. [Métier de patinier : « Nous avons « receu l'umble supplication des maistres du mes- « tier de *patinerie* de nostre ville de Tours. » (JJ. 181, p. 157, an. 1452.)]

Patinier. [Celui qui fait des patins. Voir sous PATIN.]

Patinous. [Misérable, *pâtiras* : « Liquels est « *patinous*, laiz, consumpmez par maigresce. » (Ms. S. Victor, 28, f. 61.)]

Patis. [Pactis, convention : « Jean Feytau prestre « fit avec les Anglois *patiz* ou raençon pour les « habitans de la paroisse S. Victor, en la conté de « la Marche. » (JJ. 138, p. 154, an. 1389.)] — « On « ne sçavoit duquel on avoit meilleur marché ou « des Anglois ou des François ; car les Francoys « prenoient *patis* et tailles de 3 mois en 3 mois. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, an. 1438, p. 175.)

1. Patissage. Convention, pactis (voir le précédent) : « Nous appellons justice le *patissage* des « premières loix qui nous tombent en main. » (Ess. de Mont. II, p. 786.)

2. Patissage. Pâtisserie. (Cotgr.)

Patissement. Tourment, peine : « Souffrir « *patissement*. » (Dial. de Tahureau, p. 112.)

Patisser. Souffrir : « Il fut tant grevé que c'est « grant pitié à *patisser*. » (Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 195.)

Patoier. [Patiner, manier malproprement : « Aubert vint devant la boucherie pour y vendre « un petit de char ; et là survint un jeune enfant « qui prist à *patoier* et menoyer de la dite char. » (JJ. 108, p. 55, an. 1375.)]

Patois. [1° Langage propre à un pays, à une race d'hommes, à une espèce d'animaux ; il dérive de *patriensis*, comme le prouvent les variantes du Trésor de Latini, p. 3 : « Selon le *patrois* des Fran- « çois. » — « Lais d'amors et sonnés cortois Chan- « toit chascun en son *patois*, Li uns en haut, li « autre en bas. » (Rose, v. 710.)] — « Si apperceus « venir de la forest une merveilleuse cyngesse, « grande et layde sans comparaison, et la suyvoient « tant de cinges que sanz nombre ; et pour ce à « celle fois si je fuz esbahy, ce n'est pas merveille, « car ilz faisoient contenance en leurs *patoys* de « moy mettre à mort. » (Perceforest, IV, f. 36.) — 2° Localités, villages. On lit d'un célèbre cordelier, à qui le roi fit défendre de prêcher : « Plusieurs « femmes y aloient curieusement de nuict et de « jour qui se garnissoient en leurs *patois* de pierres, « cendres, cousteaulx mucés et autres ferremens « et bastons pour frapper ceux qui luy voudroient « nuire ou empescher sa dicte predication, et qu'ils « lui disoient qu'il n'eust point de paour, et qu'ils « mourroient avant que esclandre lui advinst. » (Chron. scandal. de Louis XI, p. 296.)

Patoueil. [Bourbier : « Icelle femme tumba le « visage à dens en ung petit *patoueil* qui estoit en « la rue.... et là en l'eaue dudit *patoueil* estouffa. » (JJ. 195, p. 979, an. 1473.)]

Patouil. Importun, fâcheux. Proprement, qui patrouille ou, comme l'on dit, qui met le nez partout. (Cotgr.)

Patouillard. Qui patrouille, qui marche dans un bourbier. (Cotgr.)

Patouillas. Gâchis. (Cotgr.)

Patouille. Patrouille. Guet de soldats marchant la nuit. (Monet.)

Patration. [Convention, acte : « Portant ces « lettres au terme dessus dit, si comme dist est, « sans autre *patration* monstrer. » (Cart. de S. Martin de Pontoise, an. 1332.)]

Patremoine, oingne, ongne. [Patrimoine : « Clers qui ne marceandent pas, ançois se cevissent « de lor *patremongnes* ou de lor benefices. » (Beaum. L, 14.) — « Sire, pour Dieu, il doit regnier « après vous ; envoiez li ce que mestiers li est, au « meinz les issues de son *patremoine*. » (Mén. de Reims, § 301.) — « Anjou out et le Maingne de son « droit *patremoingne*. » (Rou.)]

Diez veut que vos l'alez vengier,
Sans controver nul autre essoine,
Ou vos lessiés le *patremoine*
Qui est dou sanc au crucefi ;
Mar le tenez, je vos afi. *(Ms. 7615, t. I, f. 59.)*

Patrenostre. 1° Oraison dominicale :

Jhesu Crist
Qui le patrenostre fit. *(Poët. av. 1300, II, p. 874.)*

2° Prière : « La *patrenostre* glosée. » (Ms. 7218, f. 172.) — [« Et por esperanche d'avoir boin hostel, « dist cascuns la *patre nostre* saint Julien. » (Henri de Valenc. § 544.) — 3° Chapelet : « Des patrenos- « triers et faisieres de boucletes à saulers. Il puet « estre patrenostriers à Paris qui veut, c'est assa- « voir faisieres de toutes manieres de *patrenostres* « et de boucletes à saulers que on fait de laiton, de « archal et de quoivre nuef et viés et de noiaus à « robe que on fait de os, de cor et de yvoire, se il « set le mestier. » (Liv. des Mét. tit. 48.)] — 4° Le second fils de Guy, comte de Flandres, et de la duchesse de Bethune, « fut nommé *patrenostre*, pour « ce que il alloit souvent à l'eglise. » (Rom. de Baudoin, fol. 48.)

Patrenostrier. Fabricant de patenôtres (voir le précédent).

Patria. Accent de terroir : « Un president de « par le monde qui sentoit son *patria* à pleine « gorge. » (Brantôme, Cap. fr. II, p. 73.)

Patriarchalité. Dignité de patriarche. « *Patriarchalité* de Jerusalem. » (Chron. de S. Denis, t. II, p. 137.)

1. Patriarche. Patriarchie, juridiction des cinq églises de Rome qui représentent Constantinople, Rome, Alexandrie, Antioche et Jérusalem. Ces cinq églises sont Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie Majeure, Saint-Laurent hors des murs : « L'archevesque de Bourges succeda « en la dite *patriarche.* » (Monstrel. I, f. 90.)

2. Patriarche. [1° Evêque de Jérusalem : « Jerusalem prist ja par traïsun... Le *patriarche* ocist « devant les funz. » (Rol. v. 1525.) — « Et pourchacierent un *patriarche* de Jherusalem qu'il feroit « laissier le roiaume le roi Guion. » (Mén. de Reims, § 29.)] — 2° Chef : « *Patriarche* et deffendeur de « toute l'Italie. » (Chr. de S. Denis, I, f. 6.)

Patriarchiez. Paroisses, au Rom. du Brut, ms. Bombarde, fol. 40.

Patrice. Dignité instituée par Constantin. « J'ay « autrefois veu un vieil cahier, qui disoit qu'un roy « avoit deux *patrices;* un *patrice*, quatre ducs; le « duc quatre comtes. » (Fauchet, de l'Origine des dignités, II, 47.) — Ce titre de *patrice* a longtemps subsisté en Bourgogne. (Ibid. p. 46.) — « *Patrices* « d'Allemagne. » (La Roque, sur la Noblesse, 187.)

Patriciat. Dignité de patrice. (Pasquier, Rech. des Rech. p. 87.)

Patricotage. Tracasserie. (Oudin.)

Patrie. Ménage (Rem. sur la langue, p. 408) dit que *patrie* n'était pas usité du temps de Henri II, vu que Charles Fontaine le reproche comme un néologisme à du Bellay : « Qui a païs n'a que faire « de *patrie*..... le nom de *patrie* est obliquement « entré et venu en France nouvellement et les « autres corruptions italiques. » (Quintil Horatian, p. 185.) — Le mot est plus ancien, car on lit dans J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 147 : « Suivant « le proverbe qui porte qu'il est licite à un chacun « et louable de combatre pour sa *patrie.* »

Patrimonium. Mot factice :

Deux enfans qui sur terre sont
L'en congnoist bien qui est la mere,
Mais on ne scet quel pere ilz ont,
Qui ne dit le mary est pere.
Les docteurs par science clere
L'appellent matrimonium
Mais ilz n'ont sceu trouver maniere
De dire *patrimonium.* (*Contred. de Songecr. f. 49.*)

Patriot. [Patriote : « Ennemy de l'authorité, de « la justice, du repos et de la reputation de Sa « Majesté, perturbateur du bien public, amateur du « sang de ses *patriots.* » (Le Pacifique ou l'antisoldat, p. 5.)] Voir aussi Montbourcher, Gages de bataille, fol. 32.

Patriote. Compatriote : « Leurs citoyens et « *patriotes.* » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, 172.) — « Traitons et consentons avec les susdits bourg- « maistres, advoyers, conseillers, citoyens, commu- « nautez et *patriotes* des citez, villes, terres et « cantons de la vieille ligue de la haute Allemagne. » (Comm. III, p. 213.)

Patrociner. [1° Plaider : « Comme Guillaume « Ferrecoq reparast à la court espirituel de l'eves- « que de Meaulz, et y *patrocinast*, et feist faire de « procureur. » (JJ. 100, p. 900, an. 1370.) — 2° Prêcher : « Preschez et *patrocinez* d'icy à la Pentecoste, « enfin vous serez esbahy comment rien ne m'aurez « persuadé. » (Rabel. III, p. 5.)]

Patrocinien. Qui appartient à l'état d'avocat. « Un des notables faits *patrociniens* s'advocacerie. » (Bout. Som. rur. p. 112.)

Patron-un. [1° Maître par rapport à l'affranchi, seigneur par rapport au vassal : « Uns *patrons* « franchi son serf, por ce qu'il remaindroit à lui « servir, et cil par male tricherie ne le vost servir. » (Liv. de Justice, p. 115.) — « Or ont il leur *patron*, « or ont il leur seigneur. » (Gir. de Rossillon, vers 2651.) — 2° Saint à qui est dédiée une église : « E « ne seit *patrun* A cele iglise se reis nun. » (Edouard le confesseur, v. 2424.) — 3° Protecteur : « L'evesque « de Lisieux disoit estre *patron* de l'escole de la « ville de Touques. » (Delisle, Agricult. norm. 177.)] — 4° Avocat :

Les renards des causes *patrons*,
En firent mains poures et rons
Et par leur grant subtilité
Firent droit de l'iniquité
A cellui qui plus leur donna. (*Desch. f. 467.*)

5° [Capitaine marin d'un navire, placé sous l'autorité du capitaine militaire ; en latin *magister, rector navis :* « .IIII. *patrons* qui ralierent .IIII. galées à « Rouen pour aler au Pontaudemer. » (B. N. fonds Clairambaut, sceaux, 86, p. 6749, an. 1357.) — « .II^c. .X. personnes pour chascune galée, compté « ens *patron*, comite, souz comite. » (Id.) — « C'est « l'estoile qui par mer me conduist ; C'est la nas- « selle Forte, seüre et plaine de deduit ; C'est li « *patrons* qui me gouverne et duit ; C'est l'aviron « qui de mer fent le bruit. » (Machaut, p. 128.)] — On lit dans un traité de 1579 : « Les galeres doivent « être ordonnées de corps d'apparaux, d'arbales- « triers et gens d'armes avec un *patron.* » — 6° Commandant d'une flotte : « « Maistre Alphonse « Vietat, souverain *patron* et maistre de toutes les « navires et gallées de Portingal. » (Froiss. liv. III, p. 109.) — [« Et fist li roys *patron* de se navie mon « seigneur Godefroy de Harcourt. » (Froiss. l. IV, p. 377.) — « Et volut estre amiraus pour ce voiage « et se mist tout devant comme *patrons* et gouver- « neres de toute le navie. » (Id. liv. IV, p. 382.) — 7° Dessin modèle, plan, moule : « Pour plusieurs « *patrons* qu'ils avoient fait faire en papier et par- « chemin pour aucuns ouvraiges que monseigneur « veult et a intention de faire faire en sa chapelle « à Dijon. » (Ducs de Bourg. n° 907, an. 1431.) — « Pour avoir paint en *patron* la situation de la ville « de Calais et icelle presentée à monseigneur. » (Ibid. n° 1191, an. 1435.) — « Ung *patron* à la gran- « deur d'un couvre chief, auquel *patron* a plusieurs « divises faites à l'eguille. » (Bibl. de l'Ecole des

Chartes, 6e série, I, p. 356.) — « Ouquel *patron* de « cire n'y avoit que l'espraínte et enseigne du tuel « de la serrure. » (JJ. 171, p. 275, an. 1420.)] — 8° Gabarit : « *Patron* d'un bastiment. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 53.)

Patronage—aige—onnage. [1° Droit de présenter un ecclésiastique à un bénéfice vacant; ce droit entrainait certains revenus pécuniaires : « Declaré avons la dite eglise avoir droit de prendre « aux quatre festes, Pasques, Pentecouste, Tous« sains et Noël 70 sols tournois de rente ou *patron-* « *naige.* » (Cart. de Lagny, f. 211, an. 1428.) — « A « cause et pour raison de soixante solz tournois de « rente annuelle, appellée *patronnage.* » (Id. 212, an. 1443.)]

Vous qui tenez cinq prouvendes, ou six,
Tant cathedraux, comme collegiaux,
Patronnaiges, chapelles neuf ou dix ;
Cures aussi, pour emplir vos boyaux,
Et de vos gens : Estes vous bien loyaulx ? *(Desch. 357.)*
La grant court veult tout devourer,
Et taille à loyer, ou à cense,
Pour son estat, pour sa despense.
Aux gens lois, c'est grant malourté
Ou *patronnaige*, ou prieurté,
A pris d'argent, ou a censive. *(Ibid. f. 526.)*

2° « *Patronage* et garde gardienne, » garde bourgeoise, tutelle d'un mineur, dans Pithou, Cout. de Troyes, p. 585. — 3° Assistance, dans Partonopex, fol. 145.

Patroner. 1° Copier sur un patron :

Lui mesme *patronoit*, au miroir de la face,
Mille divinitez naissantes de sa grace. *(Jamyn, f. 4.)*

2° Défendre, protéger. (Molinet, 134.) — 3° Plaider. (Ord. des ducs de Bretagne, f. 151.)

Patroniser. [Etre patron à bord d'un navire : « Le suppliant a fait et traffique fait de marchan« dise, ...et *patronisées* les galées de Jaques Cuer.» (JJ. 191, p. 234, an. 1456.)] — « Une grosse galeace « qui estoit mienne, que *patronisoit* un appellé « messire Albert Mely. » (Mém. de Comm. p. 558.)

Patronne. Galère amirale, aux Mém. de du Bellay, liv. III, f. 83.

Patronnée. [Féminin de patron, seigneur d'un lieu : « S'eles sunt *patronnées*, et eles oient les « querelles à cieus à qui elles ont franchis. » (Conseil de P. de Fontaines, p. 115.)]

Patrouillage. Action de patrouiller, de remuer la fange : « Quand l'hoste oyt un bat de chevaux et « bruit sur les pierres ou pavé du chemin ; ou, par « le remuement des pieds des chevaux, quand il oyt « la fange et limon gras de Lombardie rejaillir un « tel *patrouillage* en faisant bruit. » (Merl. Coccaie, t. I, p. 313.)

1. Patrouille. Ecouvillon du boulanger pour nettoyer son four. (Cotgrave.)

2. Patrouille. [Garde, guet marchant de nuit : « On dit aussi, un squadron ou escadron et patouille « ou *patrouille.* » (H. Estienne.)]

Patrouillement. Action de patrouiller. (Cotg.)

Patrouiller. 1° Manier malproprement : « Le « bonhomme s'en va souper ; on luy apporte de la « viande froide qui n'est pas seulement le demeu« rant des matrones, mais à l'aventure le demeurant « des valets qu'ils auront *patrouillé* à journée, « beuvant en tirelerigot. » (XV Joyes du mariage, p. 43.) — 2° [Agiter et salir : « Il mourvoyt dedans « sa soupe, et *patrouilloyt* par tous lieux. » (Rabel. Garg. t. I, p. 11.)] — 3° Nettoyer, laver en patrouillant : « Hélas je ne suis accouchée que de quinze « jours, et ne puis me soutenir, et si vous tarde « bien que je soye à *patrouiller* par la maison. » (Les XV Joyes du mariage, p. 44.)

Patrouilleur. Qui aime à patrouiller. (Cotgr.)

Patroullart. Patrouilleur. (Test. de Patelin, 110.)

Patruisage. [Droit de transit, au reg. JJ. 58, p. 131, an. 1319. Voir PERTRUISAGE.]

Patte. 1° Pied : « Fut la chutte des deux cheva« liers telle, que le dit Pictois cheut le dos au « sablon, et le dit messire Jaques cheut à *pattes*, et « ne demoura sur le dit Pictois, sinon ce du corps « du dit messire Jaques qui ne luy pouvoit eschaper « à cause de sa prise. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 315.) — On disoit aussi : « A *pattes*, » à quatre pieds. (J. Marot, 111.) — 2° Main : « Ils ne laissent « rien où ils mettent la *patte.* » (Oudin.) — 3° Soubassement sur lequel portent certaines fourches patibulaires. « Item que le dit gros voyer peut avoir « fourches patibulaires à deux pilliers fichez sans « *patte*, pilier et carcan, pour executer les delin« quans par son juge condamnez pour les cas dont « il a cognoissance. » (Cout. Gén. II, p. 250.) — 4° [Guleron du chaperon mis en casquette ; le chef étant enfoncé dans la visagère, la cornette était roulée autour de la tête et produisait l'effet d'un turban, d'où retombaient de côté les plis du guleron.] — « Elle le frappa moult durement de la *patte* « *de son chaperon.* » (Arr. Amor. p. 35.) — « Autant « en ont ils fait de son chapperon, pour ce qu'ils « veulent dirent que la *patte* en est trop grande. » (Ibid. p. 283.)

Patte pelue. Hypocrite. (Cotgr.)

Patter. Régler, de *patte*, instrument à plusieurs pointes dont on se sert pour régler le papier de musique. (Oudin.)

Patu. [A patte : « Ung calice *patu* garni de douze « esmaulx d'or. » (Nécrologe de 1492.)]

1. Pau. [Peu : « *Pau* doubtoit la puissance des « Englès. » (Froissart, II, p. 360.)]

Amours daigne vous souvenir....
Si porrai mieux mon mal souffrir
Car on puet de *pau* soutenir
Celui qui a cuer desirant
En loyauté mercy criant. *(Vat. n° 1490, f. 56.)*

2. Pau. [1° Pieu : « Le suppliant print ung grand « *pau*, vulgaument appelle prodelh. » (JJ. 196, p. 277, an. 1470.)] — « S'en alla au jardin où il prit « quatre grands *paux* qui soutenoient les treilles. » (Nuits de Strap. I, p. 39.) — Ces pieux servaient à la chasse, dans l'arpentage, autour d'une charrette : « Les chevilles et les *paux* de la charette. » (Fouill.

Vénerie, fol. 74.) — « La raitz à quatre giesles est « appellée *paux* aux raitz à deux manteaulx, et de « telle raiz à de bons desduitz et y sont prins moult « d'oiseaulx gros et menus. » (Modus, fol. 83.) — « Le garde forestier ou messier est creu en son « raport... le porteur de *paux* est aussi creu seul « en son rapport pour les mesus qui se commectent « es dismages. » (N. C. Gén. II, p. 407.) — Peut-être *arpenteur*, dans cet autre passage : « La basse jus- « tice donne droit de créer maire et justice pour « prendre cognoissance des embornemens des hé- « ritages, des actions concernans le fond et la roye « faire saisir et crier heritage pour cens non payez, « créer messiers garde bans et porteurs de *paux*. » (C. Gén. II, p. 417.) — « Gruyers, sergens, fores- « tiers, verdiers, bauwards, barrées, messiers, « dixmeurs et porteurs de *paulx* jurez sont creuz « en leur raports. » (N. C. Gén. t. II, p. 1096.) — 2° Billot : « On avoit déjà dressé un echafaut au « milieu de la place et le bourreau avoit dressé « son *pau* horrible sur lequel Balde devoit avoir la « teste tranchée. » (Merlin Coccaie, I, p. 274.) — 3° Mesure, dans une ordonnance de 1344, concernant la pêche dans la rivière de Somme. Elle permet d'y pêcher en toutes saisons de l'année des « an- « guilles de la value de un denier les deux au « becquet de dix *paux*, au carpel de nuef *paux*, et « au bresmol de sept *paux*. » (Ordon. II, p. 207.) — On lit p. 209 : « Combien que li sergent des yaues « ayent voulu user de contraindre les marchaanz « et pescheurs à poier amende se il trouvoient au- « cunes roches de menre valeur, grandeur que de « cinq *paux*, et aucuns autres poissons vendans en « plain marchié. »

3. Pau. Cheveu ou poil. (Borel.)

Pavage. [1° Métier de paveur : « Icellui expo- « sant pour faire ouvrer de *pavage* ou chauciée, ou « nom et pour Pierre le Chandelier maistre du « *pavage* en Anjou et ou Maine. » (JJ. 138, p. 46, an. 1389.) — 2° Droit pour l'entretien du pavé : « Item nous voulons que le *pavage* accoustumé à « lever à Laon soit levé et converti enterinement « ès reparations et soustenement des chaucies. » (JJ. B, p. 35, an. 1351.)]

Pavageur. [Celui qui lève un droit d'octroi, péager : « Le *pavageur* ou coustumier qui est com- « mis à recevoir la coustume ou acquit de la ville « de Tremblay dist à icellui Adam que point ne se « esmoiast de ses vaches et qu'il les avoit trouvées « en la maison du suppliant. » (JJ. 145, p. 156, an. 1393.)]

Pavail. [Pavois : « Dit que quand le feu viconte « fut navré à mort, qu'il fut un de ceulx qui aida à « le mettre hors du champ sur un *pavail*. » (Cart. de Notre-Dame du Parc, an. 1378.)]

Pavaille. [Toile pour tentes ou pavillons : « Icellui Nicolas fist chargir sur un cheval draps, « linges, nappes et touailles, pos, *pavailles* et autres « menuz mesnages. » (JJ. 103, p. 375, an. 1372.)]

Pavais. [Pavois, bouclier : « Et rampoient con- « tremont, targe, *pavais* et escus sur leurs testes. » (Froiss. III, 100.) — « Bidaus a dardes et à *pavais*. » (Id. t. III, 213.) — « Hommes à lances et à pavais. » (Id. IV, p. 16.) — « Les François commencerent à « encliner le chief, en especial ceux qui n'avoient « point de *pavaix*, pour le traict des Anglois. » (J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 93.)

Pavaiseur. [Soldat portant un pavois. (Hist. de Charles VII, p. 464.)]

Pavamenter. Paver :

En une chambre à or ovrée
Et de cristal *pavamentée*. *(D. C. sous* Pavare.*)*

Pavane. 1° Danse grave venue d'Espagne, où les danseurs font la roue l'un devant l'autre, comme les paons avec leur queue. Parlant du comte de Brissac : « N'estoit le dit comte propre pour une « seule danse, comme j'en ay veu aucuns nez et « adroits, les uns pour l'une, et les autres pour « l'autre ; mais le comte estoit universel en tout, « fut pour les branles, pour la gaillarde, pour la « *pavanne* d'Espagne, pour les canaries, bref pour « toutes. » (Brant. Cap. fr. III, p. 426.) — « Danser « la *pavanne d'Espagne*, danse où la belle grace, « et majesté font une belle representation. » (Id. Dames ill. p. 257.) — 2° Air sur lequel cette danse s'exécute : « Guillaume Morlaye, joueur de luth a « fait plusieurs livres de tabulature de guiterne, où « sont chansons, gaillardes, *pavanes*, bransles, « allemandes, fantaisies. » (Du Verd. Bibliothèque, p. 499.) — François Blanchin a composé « tabula- « ture de luth en diverses formes de fantasie chan- « sons, bassedances, *pavanes*, pseaumes, gaillar- « des. » (Du Verd. Biblioth. p. 395.) — « Un autre « cria tout haut en braillant : sonne cornemuseur « la *pavanne* ; autruy demandent la milanoise, la « basse dance, les matassins, l'espagnole, la gail- « larde. » (Merlin Coccaie, I, p. 175.)

Pavanier. Danseur de pavane. (Cotgr. et Rabel. t. V, p. 148.)

Pavas. [Pavois : « Arbalestes, *pavas* et fors « escus bandez. » (Cuvelier.)]

Pavays. Pavois ; on se servoit de ces boucliers pour couvrir l'artillerie. (Voy. Vig. de Charles VII t. II, p. 127.) — On lit dans le Jouvenc. ms. p. 288 « De *pavays*, de picqs, de pelles, pour remuer « votre artillerie Je m'en raporte aux maistres de « l'artillerie. » — Sur les bombardes on avoit des « *pavais* à potences, » boucliers soutenus avec des bâtons formant bastingage : « Je vous prie que j'aye « demain deux grosses bombardes et les chevrettes « garnies ainsi qu'il faut et tous les *pavays* à poten- « ces qui sont prests et aussi les chats et les man- « taux. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 397.)

Paubort. [Haie de pieux : « Les supplians trou- « verent Mery Bloteau qui avoit ung gros pal de « *paubort* en la main. » (JJ. 201, p. 74, an. 1476.)]

Pauche. Mesure, pouce : « En icelle terre l'on « y use de pois, lot, aulne, et mesures semblables « aux mesures de selier..... Les amendes se payent « en monnoye de vingt gros la livre, et la mencau

« dée de terre porte cent verges, et chacune verge « vingt piedz et chacun pied unze *pauche.* » (N. C. G. t. I, p. 438.)

Paucher. Pêcher : « Tuit cil qui *pauchent* a « truble et a fillé de la feste Nostre Dame my aoust « jusques à la feste S. Martin de yver, doivent de « quinzaine en quinzaine obol. » (Anc. Cout. d'Orléans, page 474.)

Paucheur. Pêcheur. (Anc. Cout. d'Orl. p. 474.)

Pauchon. Sorte de piège. (Ren. v. 23176.)

Paucier. [Peaussier, dans Fagniez, études sur l'industrie, p. 17, an. 1292-1300.]

Paucité. Petite quantité. (H. de la Toison d'Or, t. I. f. 51.)

Paucque denare. Gueux, qui a peu d'argent. Mot factice employé dans Villon, Rep. fr. p. 4.

Pave. Couverture. (G. de Nevers, II, p. 61.)

Pavé. 1° Assemblage de pavés couvrant un rez-de-chaussée : « Si avant que le *pavé* d'une mai- « son est, c'est à dire de la salle, de la chambre, la « porte, les huys et le colombier, sont heritages. » (Bouteill. Som. rurale, p. 431.) — 2° Surface de la mer :

Nombrer tous les flots de la mer
Et toute l'arene roulante
Sur le *pavé* d'une eau coulante. *(Du Bell. f. 283.)*

Expressions : 1° « Tomba à terre par la cheute de « son cheval, quoy que soit sur le *pavé*, je ne veux « en rien mentir. » (Bouchet, Serées, III, p. 271.) — 2° « Droicts de *pavez* » (Cout. Gén. II, p. 173), droit de pavage. — 3° « Ribler le *pavé* » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 328), battre le pavé en débauché.

Pavé. [1° Garni de pavés, de dalles : « Li quens « Ibers à la barbe meslée Ert as fenestres de la sale « *pavée.* » (Raoul de Cambrai, 72.) — « N'en maison « n'en chastel, ne en sale *pavée.* » (Aiol, v. 8321.)] — « Li rois en sa chambre *pavée* gisoit. » (Phil. Mousk. p. 93.) — 2° Couvert : « Sa chambre estoit « toute *pavée* de sang. » (Rabel. t. I, p. 291.)

1. Paveillon. [Papillon : « Des flors sali un « *paveillon ;* Des eles feri mon menton. » (Flore et Blanchefl. 2531.)]

2. Paveillon. [1° Tente, pavillon : « Ferrais est « cil qui tient les *paveillons* au soudanc et qui li « nettoie ses maisons. » (Joinv. § 142.)]

Vy et mouches aux aguillons
Qui de beau miel *paveillons*
Firent aux arbres par mesure. *(Al. Chart. r, p. 595.)*

2° Tour de lit plissé par en haut et suspendu aux lambris d'une chambre : « Pour faire un *paveillon* « que madame li a commandé à faire pour le roy… « un autre *paveillon* en guise de chambre, à tendre « sus le lict de ma ditte dame. » (Voir Nouv. Compt. de l'Argenterie, p. 28 et 29 ; on y détaille les pièces entrées dans la confection de ces pavillons.)] — 3° Tonnelle, filet à perdrix : « Prendre les perdrix « au *paveillon.* » (Modus, f. 171.)

Pavement. [1° Pavé : « Tote la cité est faite à « *pavement* Et quant oncque plus i plovra Li *pave-* « *mens* plus clers sera. » (Parton. v. 828.) — « Et il « chiet sour le *pavement* si angoisseusement que « près s'ala que li cuers ne li parti. » (M. de Reims, § 58.) — 2° Dallage : [« De Jesu Crist il seient, fait il, « trestuit maldit. Dunc a geté à val, quant il ont cel « mot dit, Desur le *pavement* la candeille en defit. » (Thom. de Cantorb. 132.)] — « Une lampe de voirre « qui devant sa tombe ardoit cheit d'avanture sur « le *pavement* sans nulle corruption. » (Ch. S. Den. t. I, f. 36.) — 3° Plancher. Le duc de Bretagne voulant faire assassiner le connétable de Clisson dans une chambre où il avait aposté des gens armés : « Encores y en avoit il en haut en une chambre sur « le *pavement.* » (Froiss. liv. III, p. 196.)

Pavementé. [Dallé, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Paver. [Daller : « Sepultures leur *pavent* leur « cloistre et leur eglise De mainte bele tumbe polie, « blanche et bise. » (J. de Meung, Test. 1077.)]

Pavesade. Grande claie portative derrière laquelle les archers s'abritaient pour tirer. (Borel.)

Pavesche. Pavois, dans J. de Saintré, p. 601.

Pavesché. Soldat qui porte un pavois : « Ceux « qui estoyent entrés, et montés sur la porte, get- « toient bancs, et mesriens contreval, et pots pleins « de chaux, et foison de pierres, et cailloux : dont « ils bleçoient merveilleusement les gens d'armes, « s'ils n'estoyent fort armés, et *paveschés.* » (Froiss. liv. I, p. 57.)

Pavescier (se). [Se couvrir du pavois : « Et « nos gens commencierent à euls *pavescier.* » (Froiss. t. XI, p. 320.)]

Pavessier. [Qui porte un pavois : « M. Savari « de Vivone… pour… 10 archiers à cheval et un « *pavessier* à pié. » (Compte de Barthél. du Drac, an. 1350, f. 52.)]

Paveur. [Paveur. Etudes sur l'industr. Fagniez, p. 17, an. 1292-1300.]

Paufis. [Palissade : « Et brisoient haies et *pau-* « *fis.* » (Froiss. t. II, p. 117.)

Pauforche — our — ourche. [Pauforceau, piquet ou fourche : « Guillaume Bourgois yssi hors « de la maison, tenant en sa main une *pauforche.* » (JJ. 168, p. 390, an. 1415.) — « Ung gros baston, « appellé *paufourche.* » (JJ. 184, p. 134, an. 1451.) — « Un gros baston forchu, de plaing poing et long « d'une brasse, et plus vulgaument appellé *paufour* « ou fourche. » (JJ. 204, p. 67, an. 1415.) L'étymologie est *pau*, pieu ; *forche*, fourche : pieu fourchu.]

Paugeur. Commis qui reçoit les péages. (Ord. t. I, p. 228.)

Pavide. Peureux. (Cotgr.)

Pavidité. Peur. (Cotgr.)

Pavie. Ville d'Italie : « Pucelles de *Pavie.* » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1652.)

Pavier. [Pavois : « Si vit ung chevalier nor- « mand que moult bien recongnut à ses *paviers.* » (Froiss. t. III, p. 188.)]

Paviere. [Pavois, bouclier : « Que nus ne porte « armes ne couteaus à pointes, ne espées, ne lance, « ne *paviere*, ne escus, ne haubers. » (Statuts de Charles d'Anjou.)]

Pavillée. Sorte de plante : « La fleur de *pavil-* « *lée* est un petit lis jaune qui vient près et dedans « les marests et fleurit au mois de may et de juin. » (Fauchet, des Orig. liv. I, p. 90.)

Pavillon. 1° Monnaie. (Voir Le Blanc, sur les Monnaies, p. 243.) — On a aussi nommé *pavillon* une « sorte de monnoye. » (Voy. Le Blanc, sur les monnoyes, p. 243.) — « *Pavillon* pour quatorze « sols huit deniers. » (Ord. II, p. 250.) — « Deniers « d'or fin au *pavillon*, » pour 20 sous 6 deniers. (Du Cange, sous *Moneta*, p. 490 ³.) — Les *pavillons* frappés sous Philippe de Valois furent refondus pour la plupart. (Choisy, Vie de Charles VI, p. 168.) — [2° Tente : « Et descendirent à terre, et firent « tendre leur treis et leur tentes et leur *pavillons*, « et assizent la citei par terre et par meir. » (Mén. de Reims, § 51.)]

Pavilon. Filet : « Fais ton appareil pour tendre « à ung engin qui est apellé le *pavilon*. » (Modus et Racio, f. 86.)

Pavisieur. Qui porte un pavois, dans l'Hist. de Charles VII, p. 253.

Paukin. [Mesure pour les grains : « Item chuinc « *paukins* et .vii. boisteaux de fourment, qui valent « .xv. sols le *paukin*. » (JJ. 59, p. 82, an. 1319.) Voir Pokin.

1. Paul. [Pieu, au reg. JJ. 119, p. 412, an. 1381.]

2. Paul. Nom d'homme : « La fontaine de « *S. Paul* à Narbonne, propre à rendre enceintes « les servantes qui en boivent, a passé en proverbe « qui s'applique aux filles de bonne volonté. » (Favin, Th. d'Honn. t. I, p. 839.)

Paulé. Palissadé. (Cotgr.)

Paulete-palote. Soixantième du prix des offices de judicature et de finance ; ce droit assurait aux titulaires l'hérédité dans leurs charges. En 1604, Paulet secrétaire de la Chambre, imagina l'impôt et en fut le premier fermier. La *paulette* fut dite *palote* quand elle fut levée par Palot : « D'où « vient ceste grande cherté d'offices ? De ceste « ennemie de l'estat *paulete-palote* qui à la façon « du chancre, mine et mange insensiblement toutes « les familles de ce royaume.... Revoquer ceste « *paulete-palote* nouvelement remise entre les « mains des thresoriers des parties casuelles. » (Lett. de Pasq. t. III, p. 49.)

Pauletter. Payer le droit de paulette. (Oudin.)

Pauliation. [Palliation : « Et se (les choses « nuisibles) ne puent estre ostées, soit faite *pau-* « *liation*. » (De Mondeville, f. 71.)]

Paulme. [1° Paume des mains : « Cheoir tout à « *paulmes*. » (JJ. 148, p. 207, an. 1395.)] — « Elle « haussa la *paulme* pour ferir l'epervier, pour l'oc- « cir, et mettre à mort. » (Ger. de Nevers, IIᵉ part. p. 35.) — « *Paulme* et *poing* distinguez l'un de l'au- « tre pour coups donnez de la main ouverte du plat « de la main, à la difference des coups donnez à « main fermée. » (Perard, Hist. de Bourg. p. 486, an. 1257.) — 2° Accolade qui vous faisait chevalier : « Plusieurs nobles et escuyers qui eurent « l'acollée, et la *paulme*. » (Vig. de Charles VII, t. II, p. 121.) — 3° Coupe oblique que l'on fait au bout d'un chevron ou d'une panne pour la joindre à une autre : « Quant aucune maison vont de main « en autre par don, vente, ou transport ; les dits « sieurs ont et leur appartient de cambellaige qui « est la priserie du comble et couverture des dittes « maisons à prendre l'un des cottez depuis la che- « minée jusques en fin du dit comble par dessus « les *paulmes*. » (N. C. G. p. 447.)

Paulmée. Action de se frapper dans la main pour conclure un marché : « Soit par signe d'adieu « mutuel, ou donnant la parole, ou touchant en « main, que le commun appelle bailler la *paulmée*, « ores que la convention ne soit passée par devant « justice, noltaire ou tabellion. » (Cout. de Gorze, au N. C. G. t. II, p. 1081.)

Paulmelle. Espèce d'orge. (Cotgr.)

1. Paulmer (se). Se pâmer :

C'estoit grand esbahissement
De voir les gens qui lacrimoient,
Par souspirs et gemissement,
Et tant que presque se *paulmoient*.
Martial d'Auvergne, cité par Borel.

2. Paulmer. Saisir : « Adonc Alexandre print « ung glaive que ung sien chevalier tenoit, et « advisa le conte Carleir qui en *paulmoit* ung autre « moult fierement, et regardoit par où il le pourroit « empoigner. » (Percef. vol. I, f. 25.)

Paulmier. Pèlerin. On nommoit les « pelle- « rins... *paulmiers*, pour les paulmes qu'ils appor- « toient en temoignage d'avoir esté en Palestine et « Judée. » (Fauchet, des Orig. liv. I, p. 92.)

Paumaison. [Pâmoison : « Or avint que li roiz « Richarz fu revenuz de *paumaison*. » (Mén. de Reims, § 59.)]

Paume. [1° Paume des mains : « Grant plene « *paume* à terre en est cheu. » (Rom. de Roncevaux, p. 49.) — « Si vous cri merci jointes *paumes*. » (Rose, v. 10693.) — « Et fist lendemain sa gent apa- « reillier et monteir sour meir, et il monterent « voulentiers, car il avoit les *paumes* percies de « largesce. » (Mén. de Reims, § 129.)] — « Frapper « en *paume*. » (Vig. de Charles VII, I, 44.)

Puis envoierent li baron
En Austrie un leur compagnon
Pour Cilderic s'el fisent roi
Mais puis l'ocisent à desvoi
Et sa feme o lui toute ençainte
Dont en la tiere fu grans plainte
Et en *baturent mainte paume*. *(Mousk. p. 45.)*

2° Hauteur du poing fermé : « 80 verges de 22 « pieds en pleine *paume* la verge. » (Beaum. p. 135.) — « Puis à çainte une espée au senestre costés, « Une toise ot de lonc ; moult estoit li brans lés, « Bien avoit plaine *paume* et deux pols mesuré. »

(Chans. d'Antioche, V, p. 538.) — « En recaupa « Lo bers .III. piés et une *paume*. » (Aiol, v. 96.) — 3° Palme, feuille de palmier : [« Bordon, ot et escarpe, « *paume* et espi. » (Aiol, v. 1536.)]

Et de Jerusalem venons,
Vez les *paumes* que nous portons. *(Auberi.)*

Dieus, dist ele, de Belleent,
Qui descendis honestement
El cors de la virge pucele,
Tu feis la *paume* florir,
Et la rose du fust oissir ;
De lui nasqui le fruit de vie. *(Blanchandin, f. 192.)*

4° [Pèlerinage (voir Paulmier) : « Et s'en la *paume* « muers, Dieu ayt de moy pitié. » (Enfans Haymon, v. 864.) — 5° Jeu de paumes : « Je vous chargeai que « vous aportissiez des pelotes de Paris pour nous « esbattre moi et vous à la *paume*. » (Froiss. éd. Buchon, II, III, 32.)]

1. Paumé. Terme de chasse. Une « teste de cerf « bien *paumée* » est celle dont le sommet se divise en quatre ou cinq épois qui représentent la paume de la main. (Cotgr.)

2. Paumé. [Pâmé : « *Paumée* chiet en la sale « de pris. » (Aubri, p. 153 a.)] — Charlemagne « vint là où Rolant gisoit mort ses bras en croix sur « son pis, il chut sur luy *paumé* si tost comme il le « vit. » (Tri. des IX Preux, p. 448.)

Paumée. 1° Acte de porter la main, de saisir : « De la fole pensée Vient la fole *paumée*. » (Prov. du comte de Bret. ms. de S. Germ. f. 114.) — 2° Marché conclu en se frappant dans la main :

Tendez donc ça, sire, vos mains,
Si sera la *paumée* faite ;
Quar li marchiez molt bien me hait ;
L'argent aurez ja en baillie. *(Fabl. de S. G.)*

N'i a nul qui *paumée* face
Ne de brebis, ne de cheval. *(Ms. 7218, f. 268.)*

Paumele, elle. [1° Coup de la main, soufflet : « En l'ostel de Joinville, qui dit tel parole (blas- « phème), il doit la bufe ou la *paumelle*. » (Joinv. § 687.) — 2° Paumée, manière de mesurer la tige du lin et du chanvre avec la main ; la mesure même : « *Paumele* de lin. » (Péage de S. Gengoul, an. 1314.) — 3° Jeu de main chaude : « Plusieurs compaignons « se mirent à jouer à la *paumele*, main contre main « sur les reins. » (JJ. 206, p. 654, an. 1480.) — 4° Essuie-plumes : « Jouel rond, fait à maniere d'une « *paumelle* que les enfants ont à l'escolle. » (Inv. du duc de Normandie, an. 1363.)]

Paument. [Lavement des mains au sacrifice de la messe : « Le tiers après le *paument*. » (Stat. de l'Eglise de Tours, an. 1396, ch. 15.)]

Paumer. Mettre la main sur les évangiles pour jurer : « *Paumer* les evangiles. » (Britt. lois d'Angl. f. 135.) — « *Paumer* le livere. » (Id. f. 218.)

Paumetton. [Paume : « Cheoir à *paumettons*. » (JJ. 151, p. 319, an. 1397.)]

1. Paumier. 1° Palmier :

Gadifer de larris ou croissent li *paumiers*.
Not. du Rom. d'Alexandre, f. 26.

2° [Pèlerin : « A icest mot, i estes vous un *pau-* « *mier*, Qui d'outremer si ert mis au repairier. » (Auberi.) — « Oil, dist li *paumiers*, s'il en venist. » (Aiol, v. 1564.)]

2. Paumier. [Tenir ferme par la main : « Dans « Abbes apuigna le glave audit monsigneur Henri, « et tout *paumiant*, et en tirant vers lui, il fist tant « que il vint jusques au brach ledit monsigneur « Henri qui ne voloit mies son glave laissier aler « pour son honneur. » (Froiss. III, 25.)]

Paumison. [Pâmoison : « Cheant en *paumison* « aussi entre ses femmes. » (Chastell. Chr. des ducs de Bourg. III, 88.)]

Paumoier. [1° Empoigner : « Et les espées « brander et *paumoier*. » (Gir. de Viane, v. 2353.) — « Il l'estraint et manie, si le va *paumoiant*. » (Aiol, v. 5912.) — « Qui veist chevaliers les lances *pau-* « *moier*. » (Brun, v. 2069.) — « Car il venoit ou « poing la lance *paumoiant*. » (Id. v. 2113.) — « Lance mist ou gichet et bien le *paumoia*. » (Id. v. 2163.)] — 2° Ce mot exprimoit quelquefois le plaisir d'un attouchement lascif ; de même que « patiner » qui subsiste.

Ele le *paumoie* et souspoise
Si le senti et dur et chaut :
De joie toz li cuers li saut. *(Ms. 7218, f. 185.)*

3° Infinitif pris substantivement ; paumée, conclusion d'un marché : « Mau marchié pris au « *paumoier*. » (Ms. 7218, f. 332.)

Paumoison. Pâmoison. « Elle print la pucelle « et feit porter en sa chambre par dedans la nef, ou « elle revint assez tost de *paumoison* ; si encom- « mença à mener le graigneur dueil du monde. » (Percef. VI, f. 42.)

Paumon. Maladie des chevaux blessés aux rognons. (Cotgr.)

1. Pavois. 1° Bouclier derrière lequel s'abritait l'archer ou le chevalier démonté : « Deux milles « arbalestriers et deux mille gros varlets aux lan- « ces et aux *pavois*. » (Froiss. l. IV, p. 10.) — « Ainsi que messire Bernard s'en retournoit et qu'il « se retiroit de cette escarmouche, il fut frappé « d'une couleuvrine, laquelle perça son *pavois* et « la plombée de son bas et entra le boulet en sa « jambe entre les deux os. » (J. Chart. Histoire de Charles VII, p. 254.) — 2° [Boucliers dont on garnissait le bord supérieur du navire et le tour de hune, pour combattre à l'abri : « Jehan Bonnet, « mestre de la nef Sainte Marie la Bariande a « recheu.... vint *pavois* aux armes de Franche. » (Jal, XIVe siècle.)]

2. Pavois. Fleur de pavot :

Graine menue de *pavois*
Douce à mangier et blanche autresi comme nois.
Not. du Rom. d'Alexandre, f. 14.

« La fleur de *pavois*, » ventes d'amour dans les Récréations des Devis amoureux, p. 30.

Pavoiseur, ien, ier. Archers porteurs de pavois : « *Pavoiseur*. » (Hist. de Charles VII, 264.) — « En laquelle bataille il povoient bien estre 4000 « hommes d'armes et de 5 à 6000 arbalestriers et « *pavoisiers*. » (Hist. ms. de Gaston comte de Foix,

ch. 5.) — [« Grant foison de gens d'armes et d'arba-« lestriers et *paroisiens.* » (Chr. des 4 Valois, p. 38, envoyés au siège de Pont-Audemer, en 1356.)] — « Ordonnerent canons, et canoniers qui iceux get-« teroient, et puis archiers, et arbalestriers, pour « traire, et *varlés pavoisiers*, pour iceulx targier. » (Hist. de Bertr. du Guesel. par Ménard. p. 184.)

Pavoisier. Pavesade, bastingage. (Oudin.)

Pavoisine. [Pavois : « Le suppliant print une « *pavoisine* et son espée et sailly en la rue. » (JJ. 190, p. 20, an. 1459.)]

Pavoler. [Flotter : « On voit comme des ensei-« gnes et des estendards qui *pavolent.* » (Tremblement de terre de Besançon de 1564, dans le dict. infernal de Colin de Plancy.)]

Pavon. Espèce de bouclier. Partie de l'armure d'un brigandinier. (Arbre des Bat. ms. p. 93.)

Pavonesque. Qui tient du paon. « Par aventure « estimerez vous que par une gloire *pavonesque* je « vous aye estalé tout ce que dessus. » (Lett. de Pasq. II, p. 557.)

Pavonesquement. Avec la vanité du paon. « Toutes les particularitez mises ensemble ne sont « elles pas suffisantes pour infatuer un vieillard et « le faire *pavonesquement* mirer en ses plumes. » (Lett. de Pasq. II, p. 724.)

Pavonesse. [Femelle du paon, au gloss. 7684, sous *Pava.*]

Pavor. Peur : « En amours a *pavors* et hardement. » (Chans. ms. du comte Thibaut, p. 113.)

Pavot. [« Huile de olives, de amandes, de noiz « et de *pavoz.* » (Liv. des Mét. 159.)]

Paupelleur. [Papetier : « Item pour ce qu'il « nous a esté relaté et affermé que les *paupelleurs* « ou ouvriers de pappier.... ont retrais ou fait « retraire et appetiser les moles où il font ledit « pappier. » (Statuts des artisans de Troyes, B. N. anc. 8312.5. f. 73, an. 1398.)]

Pauperre. [Paupière : « Se je aurai doné à mes « *pauperres* dormir. » (Psaut. XIIIe s. f. 162.)]

Paupiers. Paupiettes ; papiers enveloppant un gibier lardé et farci : « Commençames à dejeuner « mettant soubz les *paupiers* perdrix et faisan-« deaux. » (Cartheny, voyage du Chev. errant, f. 10.)

Pau pourveus. Les peu pourvus, troupe plaisante à qui l'on donnoit ce nom. (Voy. le P. Menestr. de la Cheval. p. 244 et 245.)

Paurons. [Parlerons : « Or vous *paurons* ung « peu des Escos. » (Froiss. II, 516.) — « Or *paurons* « dou roy d'Engleterre. » (Id. III, 49.)]

Paurosement. [Peureusement, d'une manière effrayante : « Li permanables jugieres apparrat « *paurosement*, et les legions des angeles seront « presens à cest spectacle. » (Job, p. 491.)]

Pausade. Lieu de repos : « Il n'y a aussi grand « abondance de fouteaux, de pins, de cedres, de « citroniers, de neffliers estendans leurs ombres « pour servir de *pausade* aux nimphes. » (Merl. Coccaïe, II, p. 6.)

Pause. [1° Interruption : « Lors me requist, sans « mettre y *pause*, Que je li vosisse otroyer ; Je ne « m'en fis gaires pryer. » (Froiss. *Espinette amoureuse.*) — 2° Entr'acte : « Lors ici se partent, et y a « grant *pause* de instrumens et trompetes. » (Myst. du siége d'Orléans, p. 688.)] — Dans les anciennes représentations des mystères, on faisoit des *pauses*, dans « différentes circonstances, comme pendant la « marche des princes grecs, alors les instrumens « jouoient pour amuser les spectateurs. » (Hist. du Th. fr. II, p. 461.) — « Quand les pieces estoient trop « longues on faisoit aussi des *pauses* pour laisser le « tems aux spectateurs d'aller disner depuis envi-« ron midy jusqu'à deux heures. » (Ibid. p. 464.)

Pausée. Halte. « Si conclurent et délibérerent « tous, d'un commun accord, que prestement ils « iroient assaillir les... Liegeois tous ensemble en « bonne ordonnances, par *pausées* et repousemens « pour le fais de leurs armes. » (Monstr. I, f. 74.) — [« Et chi ferai une *pausée.* » (Gulleville, pèlerinage.)]

Pauser. [Faire une pause : « Il commença à « crier assez haut en riant : ha ha, formage ! jusques « à deux ou trois fois ; et puis il se *pausoit* un « petit. » (Louis XI, 66e nouvelle.)]

Pausmer (se). Pâmer (se) : « Quant les deux « pucelles qui estoient en l'autre nacelle, et qui de « peur se *pausmoient*, entendirent le secours, elles « commencerent à crier après. » (Percef. VI, f. 45.)

Pautonnerie. Méchanceté, félonie :

Tex hom puet moult bien estre preudom sanz tornoier ;
Et s'il est aucuns hom qui volentiers tornie,
S'il est fel, et mafllu, plains de *pautonnerie*,
Avers, et angoisseux, à poi de courtoisie,
Il sera plus blasmez de sa grant felonie ;
Qu'il ne sera loez de sa chevalerie. *(Doctr. ms. S. G. 102.)*

Pautonnier - iere. 1° Dur, méchant, cruel :

Moult a dur cuer et *pautonnier*
Et moult vers autres genz l'a fier. *(Parton. f. 150.)*

. . . . Li *pautonniere*
Qi me fait languir. *(Vat. n° 1490, f. 171.)*

. . . . Ele est orguilleuse et fiere
Com afiert à tel *pautonniere.* *(Ms. 7615, II, f. 125.)*

2° [Fripon, coquin, terme injurieux : « Lui ne « chaut s'est occis li *pautoniers.* » (Aiol, v. 944.) — « Dont ot li *pautoniere* le ceur dolant. » (Id. vers 2714.)]

Moult est faus et *pautonniers. (Ch. du Cte Thib. p. 13.)*

Vuides mon ostel, vas te voie ;
Je n'ai cure de ton serviche
Car trop ies *pautoniere* et nice. *(Ms. 7989, f. 212.)*

A males forches puist il pendre,
Por ce que retin mes deniers ;
Douze en retint li *pautoniers.* *(Ms. 7218, f. 66.)*

Denier orguillist *pautoniers.* *(Ibid. f. 167.)*

3° [Libertin, débauché : « Icellui pastre dist à « ladite damoiselle qu'elle estoit une mauvaise

« *pautonniere* et qu'elle n'estoit digne de garder « ses brebis. » (JJ. 152, p. 326, an. 1397.)]

Frere Denise moult amerent
Tuit li frere qui le enserent,
Moult plus l'amoit frere Symons...
Moult ot en lui bon limonier :
Vie menoit de *pautonier*
Et ot lessié vie d'apostre. *(Ms. 7218, f. 330.)*

4° Fainéant :

Comment es-tu si pourement ?
Que ne gaaingnes-tu deniers ?
Jà es tu uns grans *pautonniers.* *(Ms. 7218, f. 213.)*

5° Valet, goujat :

Et tant les avoit en destroit
Qu'il maintenoit ces cevaliers,
Come vilains et *pautoniers.* *(Mouskes.)*

Assez out o lui chevaliers,
Et chastellains et escuiers.
Herbergeons et *pautonniers*
Li chevaux mainnent et sommiers. *(Rou, p. 217.)*

Pautonniere. [Bourse : « Le suppliant prist en « la bourse ou *pautonniere* de la femme d'icellui « Nicolas un gros de France. » (JJ. 171, p. 8, an. 1419.)]

Pautre. Peautre, mauvais lit, grabat :

Il auront moult lues *pautres*
No pelerin. *(Ms. 7218, f. 175.)*

Quant l'un s'esjoit, l'autre tripe :
Ils seront compaignons galois
Se l'un grousse, l'autre defripe,
C'est tout un, c'est quatre François ;
Feront encor nouvelles loys
Et coucher ont en divers *pautre*
Et racacheront en Valois. *(Desch. f. 270.)*

Pauvellon. Pavillon, tente. (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1332.)

Pauvre. Voir Povre.

Expressions : 1° Boursier : « Jean Boulaise pres- « tre, professeur des sainctes lettres hebraiques, et « *pauvre* du college de Montagu à Paris. » (La Croix du Maine, biblioth. p. 209.) — 2° « *Pauvre* diable, » terme de compassion. (D. Florès de Grèce, f. 110.) — 3° « Administrateur du commun des *pauvres.* » (N. C. Gén. I, p. 551.) — 4° « *Pauvres* de Lyon, » vaudois, hérétiques. (Jour. de Trévoux, août 1738, p. 1654.) — 5° « *Pauvre* moy, » exclamation plaintive. (Desportes, 515.) — 6° « Le *pauvre* n'a point « d'amy. » (Guzman et Arbolea, fol. 102.) — 7° « A « *pauvres* gens peu de langaiges. » (Molinet, 141.)

Pauvret. Diminutif de pauvre. (Dialogue de Tahureau, fol. 8.)

Pauvreté. 1° Manque de biens : « En *pauvreté* « n'y a point de fiance. » (Bouchet, Serées, II, 101.) — « *Pauvreté* ne se peut celler. » (Bouchet, Serées, I, p. 418.) — « *Pauvreté* n'est point vice et ne des- « anoblit point. » (Loisel, Instit. Cout. I, p. 17.) — « *Pauvreté* n'est pas vice ; mais en grande *pauvreté* « n'y a pas grand loyauté. » (Id. II, p. 250.)

Et saches qu'en grand *pauvreté....*
Ne gist pas trop grand loyauté. *(Villon, p. 17.)*

2° Misère : « Se meirent aux champs, et dedans « un bois, pour eux detourner, tant qu'ils ne « fussent ratteins ; et eurent celle nuit tant de *pau-* « *vreté,* que nul ne la pourroit penser ; car ils che- « minerent plus de sept lieues, tout à pié ; et si « avoit gelé : tellement qu'ils decirerent tous leur « piés. » (Froiss. I, 406.) — « Voila donc comment « tout le pays fut delivré d'une si grande *pauvreté.* » (Nuits de Strap. I, p. 360.) — 3° [Parties honteuses : « Aucuns d'iceulx jeunes gens se vergonnoient de « jouer l'esbatement, pour ce qu'il se failloit des- « couvrir jusques au ventre et montrer ses *pauvre-* « *tez.* » (JJ. 206, p. 431, an. 1479.)] — De là « faire « la *pauvreté,* » avoir des rapports avec une femme. (Oudin.) — 4° [Semi-prébende, dans l'église de Reims ; D. C. sous *Paupertas.*]

VIII.

Paxel. Paisseau, échalas : « Usagers es... bois « de coupe ou taillis qui y ont leurs affouage, « chauffage, journage et droit d'y prendre eschalats « ou *paxels,* liens. » (N. C. Gén. II, p. 1096.)

Paxonnage. Droit de paisson : « En baux et « fermes de fruits pendant par les racines de dis- « mages, *paxonnages* et choses semblables faites « à baux et encheres publicques, y a tiercement, « moitiement et croisement de quinzaine à autre, « pourveu qu'ils soient faits bien deuement et sans « intelligence frauduleuse avec les laisseurs. » (Cout. d'Espinal, N. C. Gén. II, p. 1133.)

Payable. Solvable, pour les personnes ; qui doit être payé, pour les choses : « Se il y avoit aucun des « dits habitans qui fussent non *payables,* les biens « *payables* les feront *payables.* » (Ord. II, p. 446.)

Paye. 1° Payement ; Deschamps, au Miroir du mariage, dit de la rançon de Jean le Bon :

Et ainz que li ans fust passez
De ces escuz que vous scavez
En deut quatre cent mil avoir
Et ainsi, ce devez savoir
Chascun an jusqu'à fin de *paye.*
Item j'ay fait ung autre lais ;
Qu'om croie mes hoirs de mes debtes,
Et les *payes* qui en sont fectes. *(Desch. f. 421.)*

2° Punition :

Afin que, s'ilz meffisissent rien
Qu'ils fussent par justice laye
Pugniz, et receussent leur *paye*
De leur mal, et de leur desroy. *(Desch. f. 466.)*

3° Solde : « Aux *payes* et gages de l'empereur. » (J. Chartier, Charles VII, p. 273.) — 4° Soldat : « Ce « seigneur avoit sous luy 400 *payes.* » (Etat des officiers du duc de Bourgogne, p. 214.) — « Monsei- « gneur n'avoit lors que neuf cent *payes.* » (Arthur III, connétable de France, p. 774.)

Payelle. [1° Poêle : « .III. *payelles* de keuvre à « servir en yver pour ceffer en chantant messe. » (Inv. du trésor de Douay, 1423.) — 2° Baignoire : « Icellui chastellain... par le dit sergent de fait fist « prendre, et en sa présence, la *payelle* où l'en « vouloit prestement mettre baignier l'enfant, et si « rudement que a petit que le dit enfant ne fu « noyez, ou au moins tres bien bleciez. » (JJ. 120, p. 240, an. 1381.)]

Payement. [Manière de payer : « Et se louoient « de lui (duc d'Anjou) et de son *payement* toutes « gens d'armes. » (Froiss. Buchon, II, II, f. 136.)]

30

Payennement. En païen. (Apologie pour Hérodote, p. 202.)

Payennie. [Pays païen : « Baudas (Bagdad) est « chiés de *payennie*, ausi come Rome est chiés de « toute chrestienté. » D. C. sous *Pagani*.)]

Payer. [1° Accomplir, s'acquitter de : « Pour « accomplir leur desirier et *payer* leur promesse. » (Froiss. XIV, p. 106.) — « Ils furent d'accord que « ils lairoient *payer* les armes à ceulx des leurs qui « *payer* les vouldroient. » (Id. 139.) — De là « *payer* « hors, » s'acquitter complétement : « Et ne furent « pas adont tout *hors payet* en deniers apparilliés. » (Froiss. II, p. 186.)] — « Puis s'en partit le comte, « pour aller à Boulongne *payer* un pelerinage, « qu'il y avoit promis faire à pied. » (Monstrel. III, f. 125.) — 2° Contenter, satisfaire : « La seule variété « me *paye* et la possession de la diversité au moins, « si quelque chose me *paye*. » (Ess. de Montaigne, III, p. 368.)

Expressions : 1° « Qui *paye* mal *paye* deux fois. » (Loisel, Instit. Cout. II, 192.) — 2° « Il n'est point sai- « son qui ne *paye*. » (Froiss. I, p. 139.) — 3° « *Payer* « de mesme monnoie. » (Dialog. de Tahur. f. 8.) — 4° [« Mieux vaut *payer* et peu avoir que prou avoir « et plus devoir. » (Le Roux de Lincy, II, f. 144.) — « Qui doibt à Lue et *paye* à François *paye* une autre « fois. » (Id. p. 389.)]

Payeres. Payeur, cas sujet.

Mauvais *payeres* et venteres *(P. av. 1300, IV, p. 1335.)*

Payeur. [Cas régime du précédent : « De maveis « *payeur* prent on avainne. » (Le Roux de Lincy, prov. II, p. 144.) — « Le bon *payeur* est de bourse « d'autrui seigneur. » (Loysel, 676.) — « Le demain « du mauvais *payeur* est vain. » (Le Roux de Lincy, II, p. 144.)]

Payez. Soldats qui reçoivent une paie, une solde : « Plusieurs se plaisent fort en leur estat de « soldat, portant sa belle arquebuse, et bon et beau « fourniment de Milan, ou son beau corcelet gravé « et sa pique à obeir, que non pas à commander ; « j'en ay veu une infinité parmy vos bandes de « telle humeur, et ne laissoit on à les honorer et « estimer autant ; aussi les appeloit on *payez*, real- « lez et lanspessadez, et l'espagnol, soldados advan- « tagados. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 126.)

Paynne. [Peine : « Ce ne sera pas fait sans « grant *paynne* et sans grant coustement. » (Mén. de Reims, § 223.)]

Payre. [« Item chascun fuys doit par an une « *payre*, prisie quatre deniers. » (Reg. de la Ch. des Comptes, *Bel*, f. 123.)]

Pays. [Pays, patrie : « Quant je arivais je n'oz « ne escuier, ne chevalier, ne varlet que je eusse « amenei avec moy de mon *pays*. » (Joinv. § 157.)] — On appeloit en termes de chasse un « *pays* cler » une campagne peu couverte de bois. « En la saison « où les cerfs ont leurs testes tendres, ...ils doutent « ...à demourer es fors ains demeurent voulentiers « ès cleres futaies ou en autre *pays* cler. » (Modus, fol. 14.)

Expressions : 1° « Prendre *pays*, » décamper. (Vig. de Charles VII, t. I, p. 1537.) — 2° « Escrier par « le *pays*, » crier le nom du pays d'où l'on étoit pour se faire connoître. « Les ungs ne congnois- « soient les autres si non par demander desquelz « estes vous ou *par le pays* et enseignes qu'ils « *escrioient*, le Bossu entre les autres estoit de la « nation de Troyes. » (Percef. I, f. 25.) — 3° « Faire « preuves par *pays*, » faire des enquêtes sur le lieu. (Britt. de lois d'Anglet. f. 45.)

Paysage. [Pays : « Cinq cens chevaux qu'ils « pouvoient estre d'Anglois en Escosse, osoyent « entreprendre de courir jour et nuict jusqu'aux « portes d'Edimbourg, tenant en subjection tout le « *paysage* des environs. » (Beaugué, guerre d'Escosse, IV.)]

Payscolle. [Poële : « Une paelle appellée *pay-* « *scolle*, de cuivre. » (JJ. 180, p. 131, an. 1450.)]

Paysier. Pacificateur, paiseur : « Dans la ville « de Courtray, il y a encore une jurisdiction infe- « rieure composées de sept personnes nommez « *paysiers* ou pacificateurs, lesquels ont la connois- « sance, cour et jurisdiction des causes qui concer- « nent les dettes de dix livres parisis et au-dessous ; « et sont traduits en cas d'appel, par devant les « eschevins de la ville de Courtray. » (N. C. Gén. p. 1030.)

Pazzameno. Sorte de danse. « Je leur ay veu « pareillement fort bien danser le *pazzameno* « d'Italie, ores en marchant en avec un port et un « geste grave. » (Brant. Dames ill. p. 258.)

Peageau. Où on perçoit un péage : « Grand « chemin *peageau* doit contenir quatorze pieds de « large pour le moins ; mais il n'est pas entendu « que les dits chemins *peageaux* qui ont plus grand « largeur que quatorze pieds, doivent estre rescin- « dez n'estroiciz. » (C. Gén. II, p. 124.)

Peageour. Qui lève le péage. (Perard, Hist. de Bourg. p. 486, an. 1257.)

1. Peager. Qui a droit de péage. (Cotgr.)

2. Peager. Lever, payer un péage. (Cotgr.)

Peagerie. Bureau où on paie le péage. (Cout. Gén. II, p. 6.)

Peaige. Péage. (Perard, Hist. de Bourg. p. 486, tit. de 1257.)

Peals [Peau : « Ço parut en Adam, qui fuz pre- « miers mesfit ; Deus le vesti de *peals*, lui e nus « mortals fist. » (Thom. de Cant. p. 32.)]

Peanite. Sorte de pierre précieuse. (Marbodus de Gemmis, p. 1666.)

Pearde. [Perte : « Pour les pans et les *peardes* que « je fis en la dite chevalchie ; lesquelz *peardes* et « despans montoient à cent livres de messeins. » (Charte du comté de Linanges, an. 1291.)]

Peason. [Terrain vague : « Se homs ou femme « prent *peazon* en la dite ville ou franchise, il y « doit bastir dedans un an, ou la doit clorre. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.) — « Item plus quatre deniers

« et malhe tourn. de cens pour une escoux et *pea-* « *sons* atouchans situez aux ayses dudit Gensac. » (B. N. anc. 9899, f. 40, an. 1418.)]

Peau. 1° Peau : « Ils avoient peur de leurs « *peaux.* » (Chron. de Saint Denis, II, f. 22), dans Rigors *timentis pelli suæ.* — 2° Habit fait de peaux ; pelice :

Alas quel felonnie, Deus, porquoi retorna :
Fauces leva l'espée que sous ses *peaux* porta,
Tel l'en donna en chief que tout l'escervela. *(Rou, 70.)*

3° Feuille de parchemin : « Sera le dit greffier tenu « de dellivrer les lettres, ou endossement signez de « luy, sinon que les dittes lettres excedassent un « quart de *peau*, auquel cas sera payé du plus, « plus à raison de seize sols parisis pour *peau.* » (Cout. Gén. I, p. 516.) — « Ne peuvent les dits not- « taires exiger, pour chacune *peau* de grosse, plus « de vingt sols. » (Cout. Gén. II, p. 375.)

Expressions : 1° « Laisser la *peau*, » mourir. (Vig. de Charles VII, I, p. 100.) — 2° « Ne pouvoient « en leur *peau*, » ne pouvoient tenir en leur peau. (Rab. V, p. 79.) — 3° « Vendre bien sa *peau*, » vendre chère sa vie. « Ils mettroient peine de se retirer « ou au moins de *bien vendre leur peau.* » (Mém. de du Bellay, liv. X, f. 314.) — 4° « Etre vestu de « telle *peau*, » être de même caractère. « Toutes « voyes l'envieulx, qui ne dort jamais, ne prent ja- « mais repos, jusqu'à ce qu'il scet et voit tout ce « que aultruy fait, et ne se peult appaiser : et *de telle* « *peau estoient vestus* deux chevaliers de l'hostel « du noble roy. » (Percef. IV, f. 44.) — 5° [D'Aubigné dit des duels dans ses *tragiques* (p. 66) : « On y « fend sa chemise, on y montre sa *peau ;* Despouillé « en coquin on y meurt en bourreau.] — 6° « Celui a « bon gage du chat, qui en tient la *peau.* » (Cotgr.)

Peaucelette. Diminutif de peau. (Bout. Som. rur. p. 546.)

Peauchon. [Epieu : « Espées, dagues, princhons « ou *peauchons* et autres armeures invasibles et « defendues. » (JJ. 172, p. 55, an. 1422.)]

Peaucier. 1° Muscle *peaucier.* (Cotgrave.) — 2° Pelletier. (Id.)

1. Peaultre. Etain. Comparez l'anglais *Pewter.*

Abusé m'a et faict entendre
Tousjours d'ung que c'est ung aultre ;
De farine que ce fust cendre,
D'ung mortier, un chapeau de feautre,
De viel machefer que ce fust *peaultre*,
D'ambes as que ce fussent ternes. *(Villon, p. 38.)*

2. Peaultre. Gouvernail : « Approche icy ta « gondole, tourne la *peaultre ;* ou tires-tu en large ? « ameine là. » (Merl. Coccaie, II, p. 310.)

3. Peaultre. [Vieux grabat : « Puis qu'ilz sont « deux veaultres au *peaultre*, Tu en prendras l'un « et moy l'autre. » (Mystère de la Passion, éd. Vérard, an. 1490.)]

Peaussu. Qui n'a que la peau. (Cotgr.)

Peautraille. Canaille :

. . . . Puis en bataille
Se sont fuis, comme *peautraille*,
Monstrant que d'onneur ne leur chaille,
Et qu'en eulx loyaulté deffaille. *(Al. Chartier, 678.)*

1. Peautre. [1° Etain : « Quatre ceintures à « femme cloées de *peautre.* » (JJ. 143, p. 185, an. 1392.)] — « Gilours que mauvaise chose vendent « pur bone si come *peautre* pur argent, ou laton « pur or. » (Britt. des Loix d'Angl. f. 24.) — 2° Blanc d'étain, servant de fard :

De rubans piolez s'agencent proprement,
Et toute leur beauté ne gist qu'en l'ornement ;
Leur visage reluit de céreuse et de *peautre*,
Propres en leur coiffure un poil ne passe l'autre.
Regnier, Satyre IX, p. 61.

2. Peautre. Gouvernail : « Vire la *peautre.* » (Rabel. IV, 233.) — [« Le vieil Charon, grand nau- « tonnier d'enfer Bien eut à faire à gouverner sa « *peautre.* » (Marot, IV, 129.)]

3. Peautre. Lit, grabat ; de là les expressions : 1° « Chasser au *peautre*, » envoyer *coucher :* « *Chas-* « *sez* ces meschants turcs au *peautre.* » (Tri. de Petrarq. trad. du Bar. d'Oppede, 84.) — 2° « Vendre « le tour de la *peautre*, » vendre une faveur amoureuse : « Je vous vens le tour de la *peautre.* » (Récréat. des Devis amoureux, p. 40.)

Peautrier. [Batteur de peautre, d'étain. Fagniez, études sur l'industrie, p. 17, an. 1292, 1300.]

Pebre. Poivre :

Herbe i vient de maintes manieres,
Si i croissoit espices chieres,
Pebre et gingembre et garingal,
Clox de girofle et citoal. *(Blanch. f. 184.)*

1. Pec. [Colline, du latin *podium :* « Le *pec* de « Saint Germain en Laye ; » les formes intermédiaires sont *Puy* (Puy-de-Dôme), et *Puech*, dans le Gard, l'Aveyron.]

2. Pec. Masculin de *pecque*, chétive, terme injurieux. Il se prend adverbialement au sens de peu de chose, peu d'instants :

Mais j'en offre tout justement
Ce qu'en veux payer sur le *pec.* *(Pathelin.)*

Peccatile. Peccadille : « Il lui jura qu'elle ne « pechoit point de l'aimer, et que l'eau benite pou- « voit effacer un tel *peccatile.* » (Contes de la Reine de Navarre, II, 240.)

Pecceris. [Pécheresse : « Après son resuscite- « ment Vout demoustrer apertement A Marie la « *pecceris*, Anchois qu'à tous ses amis. » (Vie ms. de J. C.)]

Peccez. [Péchés : « Si preierat tuz jurs pur noz « *peccez.* » (Rol. v. 1882.)]

Pecchet. [Même sens : « Oez, seignurs, quel « *pecchet* nus encumbret. » (Rol. v. 15.)]

Pecei. [Débris d'un navire naufragé : « Briseiz « et *peceiz* de nez. » (JJ. 66, p. 1081, an. 1288.)]

Peceor, our. Pécheur : [« Li frere dist l'empe- « reor : Dieus ne velt mort de *peceor.* » (Ren. v. 15158.)]

On peut moult bien *peceour* redrecier,
Quand on le veut estruire et ensignier,
Et faire encore ouvrer plus saintement,
Que ne fait cil qui vit ouniement
Sans foliier. *(Vatic. 1490, f. 180.)*

Pecer. Pécher :

Chist home par fruit *peçit*
Del fust que Deus li devea.
Par fruit fames nos dampna. *(Vies des SS. c. 24.)*

Pecete. [Petite pièce, petit morceau : « Anglois, « puis que mort l'en trecierent Par *pecetes* le depe- « cierent. » (G. Guiart, an. 1254.)]

Pechable. Criminel, qui pèche. (Voy. Fabl. ms. de S. G. f. 319.)

Peché. [Péché : « La belle Catherine estoit mise « avec les *pechés oubliés.* » (Louis XI, 26e Nouv.) — « *Peché* d'autry ne doit nuire. » (Le Roux de Lincy, Prov. I, p. 39.) — « On imposoit à Otto Castellan, « lors tresorier de Thoulouse, et depuis argentier « du roy, qu'il avoit commis le *peché* desordonné « ou bougrerie. » (Reg. du Parlement de Toulouse, B. N. anc. 9879 B. an. 1456), c'est-à-dire le vice contre nature. — « Quand ce viendra aux payes, « aux advantages, aux recompenses, ils seront mis « au rang des *pechez oubliez*, comme l'on dit, et on « les renverra chargez de vitupere. » (Marnix de Sainte Aldegonde, Ecrits politiques, p. 50, Bruxelles, an. 1859.)] — On lit de ceux qui succombent, aux gages des batailles : « Aucunes foys, pour la honte « du monde, donnent ou refusent paix, ou conve- « nables partis, dont maintes fois ont puis porté de « *vieux pechez nouvelles penitences*, en nonchalant « le jugement de Dieu. » (Ordon. de Ph. le Bel sur les duels, dans Barnage sur les duels, p. 204.) — « Madame, dist le chevalier, *vieil peché fait nouvelle* « *vergongne* ; et si j'ay à souffrir, c'est bien raison ; « car assez l'ay bien desservy ; si suis le plus mes- « chant qui vive ; car je ne sçay plus de bien en « moy, fors ce que je me repens de mon meffait. » (Percef. II, f. 104.)

Pecheor, our. [Pécheur : « Li prelaz doit les « *pecheors* atraire par predication. » (Mén. de Reims, § 182.) — « Li prelaz doit donneir penitence « au *pecheour* poingnant comme li pontillons de la « croce point. » (Id. § 183.)]

Pecher. Perdre ses qualités : « Après avoir « contemplé cette demeure de Mars ils montent en « la maison blanche de Jupiter ; blanche, dis-je, « d'estaing lequel blanchit les corps noirs, mais « *peche* en bouillant. » (Merl. Cocc. I, p. 359.)

Pecheresse. [« Je ne sai que de moi te samble ; « Mes je sui une *pecheresse* Et de m'ame meurtris- « seresse. » (Ruteb. II, 134.)]

Pecheris. [Pécheresse : « Jà n'ert feme si *peche-* « *ris*, Ne de pechiés hom si laidis. » (Wace, Vierge Marie, 55.)]

Sainte Marie, converse *pecherris*
A vos conmant, moi et tos mes amis.
Vies des SS. Sorb. chif. LXI, c. 40.

Pecheur. [Qui pèche : « Le *pecheur* ou peche- « resse doit commencer sa confession en ceste « manière. » (Ménag. I, 3.)] — « On dit commune- « ment que à *pecheur* repentant affiert misericorde. » (Percef. II, f. 96.) — « A grant *pecheur* esclandre. » (Cotgr.)

Pechié. [Péché : « Car on le porroit si espouan- « teir de ses *pechiez* qu'il en cherroit en desespe- « rance ; et c'est un des *pechiez* que Dieus het plus. » (Mén. de Reims, § 182.)]

Pechiè celé, ce truis aserit,
L'ame et le cors ensamble ocist. *(Ms. 1218, f. 199.)*
L'une bonne euvre l'autre atret,
Et l'uns *pechié* l'autre donne. *(Ms. 7615, II, f. 164.)*

[« Femme de *pechié*, » courtisane, au reg. JJ. 188, p. 209, an. 1459. — « Jean le Pionnier qui estoit « homme de legier esperit, diffamez de houllerie, « et de maintenir et frequenter femmes exposans « leur corps au vil *pechié du monde.* » (JJ. 111, p. 78, an. 1377.)]

1. Pechier. [Pécher : « Et ses maris (de Lucrece) « meismement... s'estudioit à trover vives raisons « por li prover Que ses cors n'avoit pas *pechié* Quant « li cuers ne volt le pechié. » (Rose, v. 8667.)]

2. Pechier. [Pichet, vase à mettre le vin : « François Chapus, dit Valier, lui dist que s'il beu- « voit plus, il lui donneroit et ferroit du *pechier* ou « pot. » (JJ. 137, p. 53, an. 1389.)]

Pechieres. [Pécheur, cas sujet : « Car cors ne « puet estre *pechieres*, Se li cuers n'en est consen- « tieres. » (Rose, v. 8670.)]

Pechoieis. Fracas :

La ot de lances briseis,
Et estranges *pechoieis.* *(Guerre de Troie.)*

Pechoier. [Mettre en pièces : « Sa lance *pechoia*, « n'a plus conquis. » (Aiol, v. 636.)]

Peciel. Pièce de terre : « Clorre de vuasons le « *peciel.* » (Cart. de Corbie, 23, an. 1340.)

Pecier. [Mettre en pièces : « Pur hanste freindre « et pur escuz *pecier.* » (Rol. v. 2210.)]

Peciere. [Pécheur, cas sujet : « Vint converser « un peneans Auques *peciere* et mescreans. » (Mousk.)]

Peciet. Péché :

Rois Cloevis fist en sa vie
Un *peciet* plain de vilonnie. *(Mousk. p. 15.)*

Pecoi. Action de mettre en pièces :

. . . . Et hurtera tant à la porte
Avec deux maillés qu'ele porte
Qu'ele metra tout à *pecoi.* *(Ms. 7218, f. 215.)*

Pecoier. [1° Mettre en pièces : « Il n'orent gai- « res nagié quant li tempés les porta à une roche « et *peçoia* toute la barge. » (Mén. de Reims, § 66.)]

Mainte lance *peçoia.* *(Poët. av. 1300, III, p. 1285.)*

2° Détruire :

Fors le Mans n'ot plus une aguille,
Mais il conquist Qalabre et Puille
Où il *peçoia* mainte vile
Et fu apres roys de Sezile. *(G. Guiart, f. 9.)*

Pecol. 1° Pied, quenouille de lit :

Li rois parole à Melior
Desos un lit à *pecols* d'or. *(Part. de Blois, ms. f. 58.)*

2° Pied de fauteuil :

Desoz un faudestuel fu mis
Dont li *pecol* estoient d'or. *(Blanch. S. G. f. 190.)*

Une selete à trois *pecols*
Avoit la meschine aportée,
Et la dame est desus montée. *(Ms. 7615, II, f. 148.)*

Peçon. Poinçon (?) Une femme feignant d'avoir un rhumatisme aux reins, fait venir son amant déguisé en « saineresse. » C'est le titre du fabliau ms. où nous avons trouvé ce mot. Aussitôt elle le fait monter dans sa chambre sous prétexte de se faire saigner. Quelque temps après, elle descend et va retrouver son mari qui, la voyant hors d'haleine, lui en demande la raison; elle lui répond :

Si ne pooie estre sainie ;
Et m'a plus de cent cops ferue,
Tant que je sui toute molue.
N'onques tant cop n'i sot ferir
C'onques sans en peust issir.
Par trois rebinées me prist,
Et à chascune fois m'assist
Sor mes rains deus de ses *peçons*
Et me feroit uns cops si longs ;
Toute me sui fet martirier
Et si ne poi onques sainier. *(Ms. 7218, f. 212.)*

Pecore. Bête : « Grosse *pecore*, » dans Rabel. II, 174. « Il luy faudroit fendre les pieds, et l'envoyer « paistre comme une *pecore*. » (Cotgr.)

Pecou, oy. [Droit de bris sur les vaisseaux naufragés et mis en pièces : « La garde des eglises « et le *pecou* de la mer demeurent ou le dit duc. » (JJ. 61, p. 203, an. 1322.) — « Ports de mers, coys « et *pecoys*, et ce que la mer cuevre et descuevre.» (Charte du duc de Bretagne, an. 1422.) Rapprocher *Pecoi, Pecoier.*]

Pecoul. 1° Pied de fauteuil :

Li *pecoul* qui erent mauves
Pecoient et la dame chiet. *(Ms. 7615, II, f. 148.)*

2° Queue d'une feuille ou d'un fruit. (Cotgr.) On lit des feuilles du mûrier :

Qu'elle ne soit aussi ny moite, ny flétrie
Qu'elle soit sans *pecous*,
Que sa couleur ne soit ny noire, ny meurtrie,
Ny son fruit blanc ou roux. *(Perrin, poës. p. 74.)*

Pecoust. [Sorte d'impôt « tailliam dictam *pe-* « *coust*, » au reg. JJ. 62, p. 444, an. 1323. Rapprochez *Pecou.*]

Pecque. Femme sotte et impertinente qui fait l'entendue. Molière a dit : « A-t-on jamais vu... deux « *pecques* provinciales faire plus les renchéries que « celles-là ? » (Précieuses ridic. II, p. 8, sc. 1.) — On l'employoit comme substantif. De là « fausse *pecque* » dans le sens où nous disons « fausse Agnès.» (Oud.)

Pectoral. [1° *Adj*. Qui vient du cœur : « Non « plaise à Dieu, j'en invoque par deprecation sa « *pectorale* misericorde. » (Chastel. Eloge du bon duc Philippe.) — 2° *Subst*. Ornement ecclésiastique : « Item un amit et trois *pectoraux* pour aube, de « euvre de broderie, prisé trois escus. » (JJ. 84, p. 153, an. 1355.)]

Pectrine. Poitrine. « Maladie de *pectrines*. » (Prouffites champetres et ruraulx de Crescens, l. I, fol. 148b.)

Pecude. Bétail. (Desch. f. 107 b.)

Pecuine. [Argent monnayé : « Pour la somme « de *pecuine* et le danger dessus dit. » (Cart. de Saint Wandrille, I, 197, an. 1308.)]

Peculat. [Profit fait sur les deniers publics : « Ils supplierent l'assemblée de casser et abroger « les lois du *peculat* et *de repetundis*. » (Sat. Ménip. p. 193.)]

Peculateur. Coupable de péculer. (Cotgr.)

Peculativement. Par manière de péculat. (Cotgr.)

Peculier. Particulier : « Voicy comment nostre « siecle se peut vanter qu'outre toutes les mechan- « cetez des precedans, il en a qui luy sont propres « et *peculieres*. » (Apolog. pour Hérodote, 110.)

Peculierement. Particulièrement, proprement. « La parole est *peculierement* donnée à « l'homme. » (Sagesse de Charron, p. 82.)

Pecune. [Argent monnayé : « Donques est cil « larges et liberaus qui use sa *pecune* convenable- « ment. » (Brun. Lat. Trés. p. 284.)]

Pecuniel. [Pécuniaire : « Sur trop grant paine « de mise *pecunielle*. » (Froiss. XIII, p. 183.)] — « Peines corporelles comme *pecunielles*. » (Etat des off. des ducs de Bourg. p. 172.)

Pecunieux. Qui a de l'argent : « Plusieurs gens « des villaiges ou autres qui ne sont *pecunieux*. » (Ord. Juin 1467.)

Peczais. [Droit de bris et de naufrage : « Avec « forfaitures, amendes et emolumens, tant pour « raison des nefs perilliées, *peczais*, naufrages, « comme de deffaut de brevets ou sceaux de mer. » (Ch. de Saint Louis, an. 1231.)]

Pedagogie. Education des enfants. (Cotgr.)

Pedagogien. [Pédagogue : « Le suppliant de- « mouroit et estoit escolier en l'ostel de maistre « Jehan Haveron, *pédagogien* en l'Université de « Paris. » (JJ. 176, p. 598, an. 1448.)]

Pedagogisme. Système des pédagogues : « Il « ne doibt au *pedagogisme* que les premiers quinze « ou seize ans de sa vie. » (Mont. I, p. 245.)

Pédagogue. [Voir au reg. JJ. 176, p. 598, an. 1448. « Le *pedagogue* qui gouverne, endoctrine et « apprent l'enfant. » (Songe du Vergier, I, 55.)]

Pedales. Ce mot subsiste pour désigner les jeux de l'orgue qui se touchent avec les pieds. De là il a été employé au figuré par Rabelais pour signifier « pets. » Ainsi il dit d'une jument effrayée : « Se « met au trot à pets, à bonds, doubles *pédales* et « petarades. » (T. IV, p. 58.)

Pedamment. En pédant. (Des Acc. Bigarr. f. 161.)

Pedance. [Pitance : « Item à l'hospital de Saint « Esprit de Besançon pour la *pedance* des pauvres, « deix livres. » (B. N. fr. anc. 9484.2. f. 148, an. 1312.)]

Pedané. Juge de village, châtelain, qui jugeaient debout n'ayant point de siège d'audience particulier : « Tant à l'endroit des juges royaux qu'autres juges

« guestrez et *pedanez.* » Pasq. Rech. II, p. 55.) — Ils ressemblent assez aux « juges *pedanés* » établis en chaque siège de province par l'empereur Zenon, comme l'indique la Novelle 82, chap. 1.

Pedanens. Même sens : « Les seigneurs caniers « peuvent cognoistre de toutes actions personnelles « et réelles d'entre leurs hommes et leurs héritages ; « et aussy des amendes envers les dits seigneurs « caniers encourues, et parcillement font les bailes « royaux *pedanens.* » (Cout. Gén. II, p. 678.)

Pedant. 1° Badin. Montaigne dit qu' « aux come- « dies italiennes un *pedant* est toujours mis pour « badin. » (I, p. 189.) — 2° Qui fait l'entendu : « Quand on dit c'est un Johannes, cela vaut autant « que ce que maintenant on appelle un *pedant.* » (Apol. d'Hérodote, p. 19.)

Pedante. Pédant. « Athenée dit, que s'il n'y avoit « point de *pedantes* et grammairiens, qu'on ne « pourroit trouver des gens plus sots que les mede- « cins. » (Bouchet, Serées, l. I, p. 389.)

Pedanter. Faire le pédant. (Monet.)

Pedantesque. [« J'aime un parler non *pedan-* « *tesque,* Mais plus tost soldatesque. » (Mont. I, p. 191.)]

Pedantisme. [« La jurisprudence, la medecine, « le *pedantisme* et la theologie. » (Mont. I, p. 149.)]

Pedantizer. Faire le pédant. (Cotgr.)

Pedaucque. Image de femme que l'on voit représentée avec des pieds d'oie sur quelques monuments du moyen âge, et que l'on prétend être la reine Berthe, mère de Charlemagne : « Les pieds « estoient largement pattés, comme sont des oyes, « et comme jadis à Tholose les portoit la roine « *Pedaucque.* » (Rabel. IV, 41.) — [Dans les mythes germaniques, la déesse *Berchta,* la brillante, a des pieds d'oiseau.]

Pede. [Bâton : « Pourveu de espée, hante, *pede,* « glave, de ars à mains et de sajettes qui sont armes « defendues. » (JJ. 98, p. 333, an. 1363.)]

Peder. Peter : « Ils ne pissent, ils ne crachent « en cette isle, en recompense... ils *pedent,* ils rot- « tent copieusement. » (Rab. IV, p. 182.)

Pederotte. Opale. (Cotgr.)

Pedescaux. 1° Pied nu : « Un *pedescaux* de « Gascogne, le capitaine du Buisson, de l'Espine, de « la Ronce, tous enfans d'un hallier, et autres de « mesme extraction, n'auront point honte de se « comparer aux plus illustres seigneurs de France, « et leur dire : je suis gentilhomme comme le roy. » (Fauch. orig. liv. I, p. 101.) — 2° « On appelloit « *pedescaux* vers 1589 une troupe de bandouliers « que Henri IV avoit levée dans les Pyrennées pour « luy servir de gardes. » (Henry IV, par Le Grain, I, p. 96.)

Pedieux. Second muscle des extenseurs du pied. (Cotgr.)

Pedoire. Sorte de pierre :

Li quart pillier fu d'un *pedoire.*
Sont pierres serrées et dures.
Rom. de la guerre de Troie.

Pée. Pied : « Si le chiefe seigniour se met en « seisine hastivement après le decès, tiel tenaunt « par soulement mettre le *pée* suffit la seisine. » (Britt. des Loix d'Anglet. f. 233.)

Peeche. Pièce. (Ms. 7218, f. 333.)

Peechiere. [Pêcheur, cas sujet : « Nul ne puest « estre *peechiere* en l'iaue le roy, c'est à savoir « entre la pointe des isles Nostre Dame. » (Liv. des Mét. 260.)]

Pees. [Paix, patène présentée à l'offrande : « .I. « table de *pees* ove une ymage d'argent suzorré. » (Inv. du comte de Hereford, 1322.)]

Peeureux. Qui fait peur :

. . . . Li enemis est si lais et si *peeureux,*
Seur totes creatures horribles et hideux. *(Vies des SS. 5.)*

Pegade. Rasade. Mot languedocien. (Cotgrave.)

Pegaside. Qui se sert de Pégase. De là on a nommé les muses « troupe *pegaside.* » (Voy. Giles Durand, à la suite de Bonnef. p. 199.)

Pege. Poix. On lit du martyre de Ste Christine qu'on « la fit mettre dedens une cuve d'uyle et de « *pege.* » (Nef des Dames, f. 36.) — « Dedens la *pege* « bouillante. » (Ibid. f. 39.)

Pegé. Enduit de poix. (Cotgr.)

Peghe. [1° Poix, au reg. JJ. 198, p. 360, an. 1374. 2° Mesure pour la poix : « Item le pigour devra « l'an deux *peghes* de *peghe* de l'aide. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

Pegnal. Morceau de bois hérissé de pointes pour tendre un filet : « Nul ne peut chassier ou autrement « prendre conins ny autres bestes sauvages que ce « ne soit à péril.... de confisquer les chiens, furs- « celles, arnas esbalestriers, *pegnaux,* autres « bastons et armures. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 385.)

Pegnil. [Pénil, au gloss. 7684, sous *Pecten.*]

Pegouse. Sole qui a sur le dos plusieurs petites taches qui ressemblent à des yeux. (Cotgr.)

Pegue. [Poix : « Icellui poix ou *pegue* fist mes- « ler avec deux escuelles de miel. » (JJ. 164, p. 26, an. 1409.)]

Pehoulle. Charbon de terre. (Cotgr.)

Pejaz. Mesure ; comparez Peghe : « Qui vent poiz « à Bourges soit defors ou dedans, il doibt un *pejaz* « pour toute l'année. » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 333.)

Peignarre. Qui fait des peignes. (Cotgr.)

Peigne. [« Un *peigne* d'ivoire doré. » (La Charrette, v. 1351.)] — « Un clerc tonsuré et non marié « fut prins, pour quelque crime ; l'official le requit, « parce qu'il aymoit mieux demourer justiciable de « la justice laye que de l'eglise, il se fist *raire sur* « *le peigne,* et signifier au juge, qu'il avoit fiancé « une femme diffamée, et qu'il avoit jeü avec elle, « depuis les fiançailles, et ainsy l'afferma, afin que

« le juge laye delayast à le rendre. » (Gr. Cout. de Fr. p. 507 et 508.)

Peigné. Huppé : « Luy qui avoit les ans de sa « vie passez en felicité, le reste des jours ennuyeux « de sa chenue vieillesse voyoit aller en exil pour « douloureux passetemps luy preparer en fin deses- « perée : ainsi est l'heur des plus haults *peignez* au « berlant de fortune souvent mis au hazard. » (J. d'Auton, p. 110.)

Peigner. [1° Démêler les cheveux : « Es dens del « peigne ot des chevos, Celi qui s'en estoit *peigniée*. » (Charrette, v. 1351.) — 2° Accommoder : « La sagesse « employe ses artifices à nous *peigner* et farder les « maux. » (Mont. I, p. 228.)] — 3° Etriller, battre : « Print un gros baston duquel il commença à le « *peigner* de toutes les façons. » (Nuits de Strap. II, p. 141.)

Peignerre, eur. Qui fait des peignes. (Cotgr.)

Peigniere. [Peintre, cas sujet : « Mieux res- « semble Bertain que ne peindroit *peigniere*. » (Berte, c. 12.)]

Peignoir. Etui à peignes. (Cotgr.)

Peil. [Poil : « Si n'deit hom perdre e de l'quir e « de l'*peil*. » (Rol. v. 1012.)]

Peiler. [Epiler : « Icil li *peilent* la barbe. » (Rol. v. 1823.)]

Peille. [1° Morceau, pièce : « Et lor avons cuitiée « toute la rente ke les 70 *peiles* devoient à nous et « à nos hoirs segneurs de Flandre, et est à sçavoir « de chascune *peile* quatre sols de la monnoye de « Flandre. » (Ch. des Comptes de Lille, an. 1276.) — 2° Chiffon de papier : « Le suppliant scisailla les « dittes pieces de monnoye... et le seurplus desdittes « scisailles il avoit mises en quinze petites *peilles* « de papier. » (JJ. 180, p. 153, an. 1450.)]

Peinal. Pénal : « Que doresnavant l'on ne depes- « che en cour de Rome aucuns interdits ny moni- « toires *peinaux* pour estre exécutez es pays du « roy. » (Godefr. observ. sur Charles VIII, p. 619.)

Peincture. On disoit d'un homme sans esprit que c'étoit un « sot en bosse et platte *peincture*. » (Cotgr.)

Peindre. [1° Peindre : « Plusurs culurs i a *peinz* « et escrites. » (Rol. v. 2594.) — « Aussi cum l'on « plastrit et teint La maisiere sor qoi l'om *peint*. » (Chr. des ducs de Norm. v. 39829.) — « Mieux res- « semble Bertain que ne *peindroit* peigniere. » (Berte, t. XII.)] — « *Peindre* es nuées, » tenter une chose impossible. (Cotgr.) — [2° Teindre : « Tu *peins* « ta barbe, amy Bruslard, c'est signe que tu vou- « drois pour jeune estre tenu. » (Marot, III, 168.)] — 3° Tromper : « Aucuns aussi sont mis pour appren- « dre trois ou quatre mots de latin, en attendant « qu'ils soient grandelets pour faire le voyage « d'Italie, afin que là on acheve de les leurrer, où, « comme dit le proverbe, qu'on acheve de les *pein-* « *dre*. » (H. Estienne, Apolog. d'Hérod. p. 91.)

Peine. [Peine, fatigue : « L'olifan sunet à dulor « e à *peine*. » (Rol. v. 1787.) — « Mult unt out e « *peines* e ahans. » (Id. v. 268.)]

Expressions : 1° « Mettre *peine*, » faire un effort. (Gérard de Nev. Ire p. 70.) — 2° « *Peines* de la Pas- « sion nostre seigneur, » les instruments de la passion. (Chron. de Saint Denis, I, fol. 130.) — 3° « *Peines* de corps de manouvriers, » salaires. (Laur.) — 4° « A *peine* que, » peu s'en faut que. (Ess. de Mont. II, p. 293.) — 5° « Rendre *peine*, » faire en sorte. (Froiss. l. III, p. 44.) — 6° « En *peine* « de mourir, » sur peine de la vie. (J. Marot, p. 108.)

Peinne. [Même sens : « Pour les grans *peinnes* « que il souffri ou pelerinage de la croiz. » (Joinv. § 5.)]

Peintre. [« Que nulle imager ne *peintre* ne « commence à peindre aucune image de quelque « bois qu'elle soit ne en quelque maniere que ce « soit jusqu'à tant qu'il ayt esté seiché au four à son « droit et visité par les gardes du mestier. » (Statuts du mestier des peintres imagiers, an. 1391.)]

Peinturage. Peinture :

> . . . . . Et comme les nuages
> Paroissent enflamez de meslez *peinturages*
> L'arc en ciel piole. *(Baïf, f. 1.)*

Peinture. [« Chi commenchent les *peintures* « des taules, » c'est-à-dire des tables de jeux, dans l'Hist. litt. de la France, XXV, 54.]

Peinturé. Peint, fardé : « Nous n'apercevons les « graces que *peinturées*, bouffies et enflées d'artifi- « ces. » (Ess. III, p. 461.)

Peinturer. Peindre. (Cotgr.)

Pejor. [Pire ; de là « avoir le *pejor*, » avoir le dessous : « Quan li escuier du Temple et de l'Ospital « virent que lor maistres s'estoient feris entre les « Sarazins, et qu'il en *avoient le pejor*, si tornerent « en face à tot lor hernois. » (Mart. Ampl. Collect. V, p. 598.)] — « N'avoir le *pejor*, » avoir l'avantage. (Poët. av. 1300, II, 641.)

Pejorer. Rendre pire. (Cotgr.)

Peiregade. [Jeu : « Après souper les supplians « et Paoul Arnaud se prindrent à jouer à la *peire-* « *gade*... pensant en soy que ledit Paoul asseoit le « dé, ou quoy que ce soit, le decevoit. » (JJ. 199, p. 551, an. 1464.)]

1. Peis. [Pieux : « Toutes les terraces estoient « pleines de Sarrazins bien garniz de grosses pierres « et de *peis* aguz. » (Mén. de Reims, § 384.)]

> Se espées vous faillent, n'alez por ce muser ;
> O *peiz* et o cros les poez afronter,
> As lances perchier, as escus estier. *(Rou, p. 124.)*

2. Peis. [Paix : « Si se resont auques garniz Cels « de la ville et afaitiez Et lor *peis* ont efforciez. » (Rom. de la guerre de Troie.)]

Peiser. [Lui peser, avoir souci de : « D'Oliver li « *peiset* mult forment. » (Rol. v. 2514.) — « Mort « l'abat qui qu'en *peist* a qui nun. » (Id. v. 1279.)]

Peissel. [Quenouille, comme le latin *pensum*, au Gloss. 7692, sous *Pessale*.]

Peitrine. [1° Poitrine : « Par mi escuz e par *pei-*
« *trines.* » (Chr. de Norm. v. 1226.) — 2° Cuirasse : « Par mi escuz e par *peitrines.* » (Benoit, t. II, f. 1226.)]

Peivere. [Poivre : « *Peivere* soudout en un « morter. » (Lai del desiré.)]

Pejur. [Pire : « C. cumpaignons... des mielz e « des *pejurs.* » (Rol. v. 1822.)]

Peivre. [Poivre : « Més je dix : cil fet à blasmer « Qui riens nule plus vous demande Fors bons vins « et bone viande, Et que li *peivres* soit bien fors. » (Ruteb. 95.)]

Peiz. [Poix : « Issi est neirs cume *peiz* k'est « demise. » (Rol. v. 1635.)]

1. Pel. [1° Pieu : « Que dedens ne li lancent « quarrel ne *pel* agu. » (Aiol, v. 5219.) — « Parés « de ses armes, d'argent à un *pel* aguisiet de geu- « les. » (Froiss. VII, p. 156.) — « Atout haviaus et « grans *pels* de fier pour effondrer le mur. » (Id. t. IV, p. 291.)]

O le grant *pel* se deffendi
Maint en tua et abati. *(Brut, f. 56.)*

2° [Echalas d'une vigne, d'une clôture : « *Pel* de « vigne. » (JJ. 137, p. 29, an. 1389.)] — « La douai- « riere est tenue d'entretenir les maisons, dont elle « jouyt par douaire, de *pel,* verge, couverture, fer- « meture et menues reparations. » (Cout. Gén. t. I, p. 720.) — « Tout ce qui touche les potteaux, paillo- « tages, volages, *pel,* lattes, placquages cloux et « autres choses que l'on dit cloture, se paye par les « propriétaires des dits deux heritages contigus. » (N. C. G. II, p. 989.) — « Fagots estoffez de *pelz.* » (N. C. G. II, 149.) — 3° Rempart, palissade :

Tost lor firent l'asaut guerpir
Et pour monstrer lour hardement
Firent tout pour penseement
Du *pel* abatre une joée
Qui tuit porent véer l'entrée. *(Rou, p. 264.)*

Mossereul a bien clos, enforchié et fermé
De *pel* à berichon, de mur et de fossé
Puiz l'a d'ommes garni et d'armes et de blé. *(Rou, p. 68.)*

2. Pel. [1° Peau : « La se combat chascuns pour « garantir sa *pel.* » (Saxons, IX.)]

Tresche que jou l'esgardai,
Premierement à loisir
Fui je pris, sans revenir,
Et en ceste *pel* morrai. *(Vatic. 1490, f. 78.)*

Toute beste garde sa *pel ;*
Qui la contrainct efforce, ou lie,
Se elle peult elle se deslie. *(Villon, p. 94.)*

2° [Fourrure : « Faz vos en dreit par cez *pels* « sabelines. » (Rol. v. 515.) — « De sun col getet ses « grandes *pels* de martre. » (Id. v. 281.)]

Pelade. Maladie qui fait tomber le poil, vérole. (Cotgr.) — [« Le regime qui arreste le beuveur avant « l'yvresse, le paillard avant la *pelade* n'est ennemy « des plaisirs. » (Montaigne, t. I, p. 177.)]

1. Pelage – aige. 1° Plage : « Monaco est une ville « de mediocre grandeur située sur un rocher qui « avance dans la mer en forme de cap ou de pro- « montoire, ayant d'un costé une *pelage* et de l'au- « tre un port excellent. » (Le Labour. retour de Mme de Guebriant, p. 349.)

Ne ge ne puis tant esgarder
Et *pelaige* de celle mer
Que je puisse veoir la tor. *(Blanchandin, f. 184.)*

2° [Droit d'attache, d'amarrage : « Et seront frans « et quites de rouage, de panage, de terrage, de « *pelage,* de passage, d'arrivage et de toutes autres « coustumes. » (Cart. du prieuré de S. Nicaise, f. 72, an. 1320.)]

2. Pelage. 1° Poil : « *Pelage* des cerfs. » (Fouill. Véner. f. 19.) — [« Lesquelz compaignons trouve- « rent en ung pasquier... une jument de *pelaige* « grisart. » (JJ. 196, p. 262, an. 1469.)] — 2° Droit sur les peaux. (Borel.) — 3° Pelade. (Oudin.)

Pelaille. 1° Pelure. (Monet.) — [2° Canailles, proprement gens pelés, gens galeux : « Vous ne « daigneriez boire avec telle *pelaille* que nous « sommes, comme vous nous appellez. » (JJ. 184, p. 90, an. 1450.)]

Pelain. [1° Eau pour peler les cuirs : « Comme « le suppliant eust prins... en la tennerie de Perrot « Baudry, tenneur à Vernon... deux cuirs entiers « de vache ou de buef, qui estoient en un *pelain,* « lesquelx il mist en *pelain* en sa tanerie. » (JJ. 155, p. 346, an. 1450.)] — « Si le mesme sieur avoit « ordonné une tannerie pour y faire tanner et « coroyer toutes les peaux des larrons generaux « tresoriers, clercs des finances et receveurs de ses « deniers ; qui de tous ceux de telle profession « pourroit tenir la sienne asseurée et exempte « d'entrer au *pelain.* » (S. Jul. Mesl. Hist. p. 600.) — 2° Pelage, poil :

Et vit une grande legion,
De gens ausi com cevaliers,
Noirs et hideus, felons et fiers,
Et si ierent de puant flair ;
Si cevauçoient sus en l'air,
Tot droit le cemin vers Cologne ;
Turpins vot savoir lor besogne,
Si demanda le daerrain,
Qui moult estoit de lait *pelain ;*
Quel gent i este, que querés vous?
Et cil respondi tous irons :
Nos en alons par Loherainne
A Ais à la mort Carlemainne ;
Et se l'arme avoir en poons,
Droit en infier l'en porterons
En liu vilain noir et oscur. *(Ph. Mouskes, p. 309.)*

3° [Défaite, proprement peignée : « Ceci leur fist « à Crespelain ; Ou il les mist en tel *pelain.* » (Mart. Anecd. III, col. 1465.)]

Pelard. Bois dépouillé de son écorce. (Cotgr.)

Pelasse. Ecorce pour faire du tan. (Cotgr.)

Pelaud. Compagnon de débauche. (Moyen de parvenir, p. 69.)

Pelauder. Berner, étriller : « Ainsi est berné « et *pelaudé* le pauvre homme. » (Quinze Joyes du Mariage, p. 39.)

Pelauderie. 1° Mauvais traitement. (Cotgr.) — 2° Guenilles. (Id.) — 3° Galanterie. (Oud.)

Pelcon. Piège. (Modus, f. 81.)

Pelcour. Même sens. (Id. f. 168.)

Pele. [Pelle : « Quiconques veut estre esqueliers « à Paris, c'est à sçavoir vendeur de esqueles... de « auges, fourches, *peles*, beesches. » (Liv. des Mét. p. 112.)] — De là *pele fouans*, qui fouit à la pelle : « De rechief doit à dit Mikiel chascun *pele fouans* « ès marès as tourbes en ledite poesté ung capon. » (Cart. de S. Pierre de Gand, ch. 18, an. 1330.)

1. Pelé. [1° Qui n'a plus de peau : « Plus qu'on « ne lancet une verge *pelée*. » (Roland, v. 3323.) — 2° Fruste : « Ne seront refusez parisis ne tournois, « tout soient ils *pelez*, mais qu'ils ayent congnois- « sance devers croix ou pile que ils soient parisis « ou tournois pour qui n'y faille piece. » (Ord. t. I, p. 94, an. 1262.) — 3° Vêtu, proprement fourré : « Item nul ne puet estre de ladite confrerie ne estre « en aucun service d'icelle, s'il n'est souffisamment « *pelez*... Item audit siege à quinze povres souffi- « samment *pelez*, qui sont les premiers assis et ser- « vis à un doys des plus riches homs. » (JJ. 66, p. 1123, an. 1332.)]

2. Pelé. Sans poil, chauve :

Et janvier a tousjours le froit au col,
Son arbre sec et au nez la rupie,
Le chief de noif. et *pelez* comme S. Pol. *(Desch. f. 227.)*

3. Pelé. Mis en pal, en croix :

Diu qui en croe fut *pelé*. *(Poët. av. 1300, IV, 1364.)*

Pelecte. Epiderme. (Borel.)

Pelée. Action de peler, d'écorcer le bois : « Ils « prendront bois mort et mort bois, non à leurs « choix indifferemment, ça et la mais par heziers « qui se marqueront par *pelées*, tranchées et por- « tions à front de taille. » (Cout. de Gorze, N. C. G. t. II, p. 1096.)

Pelein. Voir Pelain, cuve à tan où se pèlent les peaux ; on lit au figuré :

Feme prant le musart à la gluz et à l'ein,
Feme fait moult de tors moult, est de mal *pelein ;*
Feme prant tout à chois ou cortois ou vilain,
Borgeis ou chevalier, mais qu'il emple la main.
Chastie Musart, ms. de S. G. f. 106.

Pelement. Action de peler. (Cotgr.)

1. Peler. [Fourrer : « Se piaus de moutons « ou de brebiz de boucherie sont achatées pour « *peler* ou pour draper. » (Liv. des Mét. 325.)]

2. Peler. [Perdre la peau, au propre et au figuré : « Dieu merci li enherbemenz ne fu mie à « mort. Mais les ongles li cheirent des piés et des « mains, et *pela* touz, et fu tout l'an malades. » (Mén. de Reims, § 71.)] — « Aller et venir font le « chemin *peler*. » (Cotgr.)

Il ot un jugleor à Sens,
Qui moult ert de povre riviere,
N'avoit sovent robe entiere :
Ne sai coment on l'apela.
Mais sovent as dez *se pela*
Sovent estoit sans sa viele,
Et sanz chauces et sanz cotele. *(Fabl. de S. G. f. 45.)*

Pelerin. [1° Qui va en pèlerinage : « Le *pelerin* « le veient ki là veint. » (Roland, v. 3687.) — 2° De passage : « Faucons *pelerins* sont ceulx qui sont « pris au filé et se sont peüs et ont volé aus « champs. » (Ménag. t. III, 2.)] — « Faucon *pelerin* « est ainsi nommé, par ce qu'on ne sçait où il naist « et qu'il est prins en septembre faisant son peleri- « nage ou passage ès isles de Cypres et de Rhodes ; « le bien bon est de Candie. » (Fouill. Fauc. f. 56.) — Le duc de Lancastre, à son arrivée en Portugal, envoya au roy « en signe d'amour, deux faucons « *pelerins*... et six levriers d'Angleterre. » (Froiss. liv. III, p. 131.)

Pelerinage. [Voyage fait par dévotion à quelque lieu consacré, croisade : « Pluisur rei le requierent « (Saint Thomas) en dreit pelerinage, Li prince, li « barun, li duc o leur barnage. » (Thom. de Cant. p. 158.) — « Pour les granz peinnes que il souffri « au *pelerinaige* de la crois. » (Joinville, § 5.) — « Voulons que noz diz eschevins à celui ou à ceulz « qui par eulx seront condampnez pour leurs deme- « rites à faire aucuns voyages ou *pelerinages*, puis- « sent enjoindre et commettre à faire les dis voya- « ges de *pelerinages*, à painnes de certeinnes « sommes de monnoies. » (Ord. V, 460, an. 1371.) — « Parmi ce toutes voies que en dedens quinze « mois après ce que ladite Morotte sera delivrée de « la ditte prison, elle et ledit Robin sont et seront « tenus aller en *pelerinage* à N. D. de Boulongne « sur la mer... et de rapporter lettres de certiffica- « tion, comment ils y auront esté. » (Cart. 23 de Corbie, Lett. de rémiss. de Charles V.) — On obligeait les criminels grâciés à des pèlerinages. (N. C. G. t. I, p. 1246.) — Voici d'après l'Hist. de du Guesclin (Sim. Luce, t. I, p. 253), la liste des sanctuaires visités au xive siècle : Jérusalem, Chypre, Mont-Saint-Michel, N. D. de Boulogne-sur-Mer, N. D. de Chartres, N. D. des Doms à Avignon, N. D. de Lience (Liesse, Aisne, arrond. de Laon), N. D. de Montfort (Eure, arr. de Pont-Audemer), N. D. du Puy-en-Velay, N. D. de Rocamadour (Lot, arr. de Gourdon), N. D. de Vauvert (Gard, arr. de Nîmes), Saint Antoine de Viennois (Isère, arr. de S. Marcellin), Sainte Catherine du Mont-Sinaï, Saint Gilles de Provence (Gard), Saint Jacques-en-Galice, Saint Julien du Mans, Saint Lubin de Cravant (Eure-et-Loir), Saint Maur des Fossés (Seine), Saint Maurice du Buisson, Saint Nicolas de Bar (Bar-sur-Aube), Saint Thibaut-en-Auxois (Côte-d'Or, arrondissement de Semur).

Peleriner. Voyager :

Gueres n'y sert *peleriner ;*
Tousjours les douleurs s'entretiennent *(Am. Cordel. 543.)*

Pelet. Petit poil. (Cotgr.) — « Je ne l'en estime « ung *pelet* moins. » (Rabel. t. IV, p. 101.)

Pelete. [Prépuce : « Moult a grant senefiance la « circoncisions ; car selonc la costume de la loi li « fu tranchiée la *pelete* de sa nature. » (Ms. S. Victor, p. 28.)]

Peleterie. [Fourrures : « Et qui portera *pelete-* « *rie* au marchié de Paris, de tant come il en ven- « dra, de tant rendra son paage. » (Livre des Mét. page 280.)]

Peleteuverie. [Métier de pelletier : « Que tout

« ce jour de lundi il ovra tout le jour chez son pere « de son mestier de *peleteuverie.* » (JJ. 138, p. 137, an. 1389.)]

Peletier. [Pelletier : « Tuit li vallet frepier, tuit « li vallet gantier, et tuit li vallet *peletier* doivent « chascun an, un denier au mestre des frepiers. » (Liv. des Mét. p. 199.)] — « Li *peletiers* de Blois. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1652.)

Peletrage. [Serrure : « Lesquelx avoient osté « les *peletrages* des portes dont iceulx habitans « avoient les clefs, afin qu'ilz ne les peussent « ouvrir ne fermer. » (JJ. 147, p. 193, an. 1394.)]

Peleure. [Pelure : « Peler et nettoier très bien, « et getter les *peleures.* » (Ménag. t. II, p. 5.)]

. . . . . Cuites furent les pertris,
La dame a le haste jus mis :
S'en pinça une *peleure*
Quar moult ama la lecheure. *(Ms. 7218, f. 169.)*

1. Peleux. Tête pelée :

Princes, trop plus sont les aucuns grevez
Qui pour couvrir, ont cheveux reboursez
Que ceuls qui n'ont rien sur le *peleux ;*
Pignes leur fault et le mirouer delez
Si vous supplie que coiffe leur donnez
Et à tous ceuls qui ont pou de cheveulx. *(Desch. f. 224.)*

2. Peleux. [Terre en friche : « Demi arpent de « vigne et demi arpent de *peleux*... ouquel *peleux* « assez tost après il fist planter vigne. » (JJ. 106, p. 259, an. 1374.) — « Item, environ ung arpent « de vigne et ung arpent de *peleux* ou désert assis « delez ledit héberge. » (1403, Aveu du lieu de Lagnein à Gy-le-Nonnain. L. C. de D.)]

Pelfre. Errant (rapprochez l'anglais *pelf*, vain.) Du Cange, au mot *marescallus forinsecus*, cite une ordonnance anglaise par laquelle « de cascune praie « avera le marescal toutes les bestes veires forspris, « moutons, chevres, porcs que home apele *pelfre.* »

Pelican. [1° Oiseau aquatique : « Tout ensi com « li *pelicans* Qui resuscite ses phaons De sa char et « de ses braons Et du sanc qui del cuer lui court. » (Baudoin de Condé, I, p. 40.) — 2° Alambic à chapiteau : « Par alambic et descensoires, Cucurbites, « distillatoires, Par *pelicans* et matheras. » (Nat. à l'Alchimiste, p. 4.)]

Pelication. Dépilatoire. (Cotgr.)

Pelice. [Tunique de pelleterie, enfermée entre deux étoffes, la fourrure apparaissant seulement sur les bords ; on la plaçait entre la chemise et le bliaud, dont elle tenait lieu parfois : « Il fu bien « afublez d'une *pelice* vaire. » (Saxons, XXXI.) — « Sus ces cercles gietent piaus de moutons que l'on « appelle piaus de Damas, conrées en alun : li « Beduyn meismes en ont grans *pelices* qui lour « cuevrent tout le cors. » (Joinv. § 250.)] — « Elles « eurent trop grant merveille ce que pouvoit être, « si se leverent par accord toutes trois et vestirent « leurs *pelices.* » (Percef. II, fol. 57.)

Son mantel par devant desploie
Por ce qu'on voie sa corroie ;
Se n'a mantel, lieve les bos
Porce qu'on voie par desoz
C'elle a bone cote ou *pelice.* *(Ms. 7615, I, f. 107.)*

Entrée en est en son vergié
Nus piez en va par la rousée
D'une *pelice* est afublée,
Et un grant mantel ot deseure. *(Ms. 7218, f. 143.)*

[« Accordé est que les doyen et chapitres se depar- « tent de toutes prestations, charges, services ou « servitudes, à savoir de tailles, mortailles, forma- « riages ou *deniers de pelices.* » (Cartul. de Saint-Aignan d'Orléans, an. 1344.) C'était une sorte de redevance.]

Pelicer. [Ecorcher, au propre et au figuré : « Or veut de l'argent ma norrice Qui m'en destraint « et me *pelice.* » (Ruteb. I, p. 15.)]

Se l'un mastin l'autre *pelice,*
Et li uns vers l'autre ait malice,
Laissiez l'un l'autre estrangler
Et à l'un l'autre defouler. *(Brut, ms. f. 111.)*

Trop est vilains ses seneschaus
Tout prent, tout robe, tout *pelice.* *(Ms. 7218, f. 311.)*

Pelichon. [Pelisson, même sens que *pelice :* « De *pelichon* hermine et d'ors pelus. » (Aiol, vers 3042.)]

Pelicieux. Obscène. (Cotgr.)

Peliçon. [Même sens que *pelice* : « .IIII. pieces « de cendaulx vers, des larges, ...pour couvrir « *peliçons* et corsez. » (N. C. de l'Arg. p. 25.) — « .I. quartier et demy d'escarlate violette.... pour « faire un *peliçon* à vestir dessoubz, pour la ditte « madame la royne. » (Id. p. 135.) — « *Peliçon* de « connins et surcot dou pris de soixante sous. » (JJ. 97, p. 340.)]

Moult veissiez en pluseurs sens
Errer vallés et chambellens,
Manteaux prendre, manteaux ploier,
Manteaux escourre et atacher
Peliçons porter vairs et gris. *(Brut, f. 79.)*

En yver *peliçon*
Mais par la grant chaut, non.
Ce dit Salemons. *(Marc. et Salem. f. 116.)*

A tant Robins l'a embracié...
Pui li lieve la cote perse
La chemise et le *peliçon.* *(Ms. 7218, f. 333.)*

Chemisete avoir de lin
Et blanc *peliçon* d'ermin,
Et bliaut de soie,
Chauces avoir de jaglolai
Et solliers de flor de mai. *(P. av. 1300, IV, p. 1444.)*

Mameletes li poignent, qui li ont souslevé
L'ermine *peliçon* et le bliaut faudé. *(Ms. 7218, f. 344.)*

Se vantoit fort li chevriaux estre biaux
Et de force se vantoit li toreaux,
L'ermine aussi d'avoir biau *peliçon.* *(Desch. f. 237.)*

Le *peliçon* faisoit partie de l'habillement des évêques :

Dignes sont d'avoir un mestier
De faire la beneïçon
D'avoir anel et *peliçon*
Mitre, croix et crosse en ses bras
Qui se scait aidier de *do, das,*
Mais qui veult fort latin parler
Ne doit pas à la court aler. *(Desch. f. 526.)*

« Refaire mal le *peliçon* de quelqu'un, » le maltraiter :

. . . . Un vilain
I vint sa coingnée en sa main,
Qui li refist mal *peliçon*
Quar avoec lui ot un gaignon
Qui li repeliça sa pel. *(Ms. 7218, f. 47.)*

Peliçonet. [Diminutif de *peliçon :* « Cort *peli-* « *çonet* gris. » (Partonop. v. 5062.)]

Pelido. [Pierre précieuse, péridot : « Lors icel- « lui suppliant tira une pierre... disant que c'estoit « *pelido*, et toutes voies ce n'estoit que voiries. » (JJ. 179, p. 349, an. 1449.)]

Pelis. « On nomme *pelis* la laine que l'on tire « des peaux des moutons tuez, et qui est fort infé- « rieure à celle que l'on tond sur eux quand ils « sont en vie. » (Ordonn. II, p. 255.)

Pelisse. [Même sens : « Chappelliers de gans de « lainne ou de bonnet ne puet ouvrer de lainne, « fors que de droite lainne tondue. ou *pelisse* de « droite saison. » (Ord. IV, p. 704, an. 1366.)]

Pelistier. Pelletier. (Ordon. II, p. 562.)

Pellage. Voir Palaige et Pallage. « Le *pellage* « dans les baillages de Mante, et Meullant est un « droit particulier aux seigneurs qui ont des terres, « et des ports, le long de la riviere de Seine ; ce « droit consiste en quelques deniers que les sei- « gneurs levent sur chaque muid de vin chargé, ou « dechargé en leurs ports, mis dans les bateaux, ou « qui en est retiré. » (Laur.)

Pellarelle. Pelade :

Autre la peur, geine perpetuelle,
D'une verolle ou d'une *pellarelle. (Joach. du Bell. f. 491.)*

Pellauder. Maltraiter. (Voir Pelauder.) Parlant d'une batterie entre un François et un Suisse : « Voyant que l'Allemand le vouloit gouspiller, « lasche son pot, et happe aussi son homme au « collet, et du collet à la perruque, ou bien à poinct « se commencerent à *pellauder*, et donner l'un à « l'autre gros coups de poing sur la teste, et par le « visaige. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 189.)

1. Pelle. [Pêne : « Lequel uis estoit fermé au « *pelle* par dedens et à son coutel recula le dit *pelle* « tellement qu'il ouvry le dit huis. » (JJ. 118, p. 99.)]

2 Pelle. [Poêle à frire : « Une *pelle* à queue. » (JJ. 119, p. 376.) — « A Ancel Baine, chauderonnier « pour une grant *pelle* de fer bordée par les bors, « à porter breze par les chambres. » (Compte de 1338.)]

3. Pelle. [Pelle : « Rigueur le transmit en exil « Et luy frappa au cul la *pelle* » (Villon, Gr. Testam.), c'est-à-dire le chassa honteusement.]

4. Pelle. [Perle : « Car il avoit sur lui une selle « d'argent Qui toute estoit ouvrée à *pelles* d'Orient. » (Brun de la Montagne, v. 472.) — « Item un bon « chapel sus deux vergetes où il a 6 balois, 6 eme- « raudes, 48 grosses *pelles*. » (Nouv. Comptes de l'Argent. p. 38.)]

5. Pelle. [Pêle-mêle : « Se je veisse ilec plovoir « Quarriaus et pierres *pelle* melle. » (Rose, vers 1397.) — « Par force et par prouece fu li chastiaus « conquis, Melle *pelle* i entrasmes avec les Sarra- « sins. » (Floovant, v. 625.)]

Pellegrin. Etranger : « Langage rare et *pelle-* « *grin*. » (Ess. de Mont. I, p. 522.)

Pellerin. « Estrangiers et *pellerins*. » (Jean de Saintré, p. 52.) — « *Pellerine* de Venus, » femme de mauvaise vie. (Cotgr.)

Pellet. La 24ᵉ partie d'une prime qui n'est que la 24ᵉ partie d'un grain. (Cotgr.)

Pelleterie. [1° Pelleterie : « Pour toutes les « parties de la *pelleterie*.... baillée et delivrée.... « pour la royne. » (N. Comp. de l'Arg. p. 262.) — 2° Mystification : « Il ronge son frein et à petit qu'il « n'enrage tout vif quand il se voit en celle *pelle-* « *terie*. » (Louis XI, 26ᵉ nouv.)]

Pelletier. [« Et sont ceux du mestier toujours « attrapés tost ou tard ; car les renards se trouvent « tous à la fin chez le *pelletier*. » (Despér. 83ᵉ conte.)]

Pellette. Petite perle, paillette :

De pluseurs veions le decès,
Et que nos vies sont ja blettes
Sanz amender, car les *pelletes*
D'oubliance, et les grans assaulx
De convoitise ont fait bersaulx,
Aux œuls à la clerté raboute
Des nobles vertus cardinaulx. *(Desch. f. 348.)*

Pelleure. [1° Terrain en friche ; voir Peleux, aujourd'hui *peloux :* « Item, Jehan Gareau pour la « *pelleure* feu Berthelot Le Charpentier, tenant à la « vigne Blondeau, ung parisis. » (1404, Aveu du moulin de l'Esploit. L. C. de D.)] — 2° Pelure, poil : « Fut nommé ourseau pour la *pelleure* de luy, à « cause qu'il étoit velu. » (Percef. IV, f. 86.)

Pellican. [Pélican : « Li fiz Dieus seroit sam- « blans à un oisel que l'on apele *pellican*, qui se « ocist et pierce ses costés pour raviver ses pou- « cins. » (Joinv. § 793.)]

Vous vous tuez com fait *pellicant. (Desch. f. 221.)*

Pellice. Gabion (?) « Se d'aventure vous estes « en lieu où vous puissiez miner, il est de néces- « sité que vous ayez ce qui s'ensuit ; c'est assavoir « besches, peles de bois, equipars pour vuider « l'eaue, un bon nombre de pionniers, grans croqs « de fer agus, ayans chascun deux boucles, hotes « toutes effoncées, lanternes ; chevilles de fer de « pié et demy de long, ung miller, selon ce que « vous verrés estre à faire, et autant de *pellices*. » (Le Jouvencel, ms.)

Pelliçon. [Voir Peliçon : « Pour la fourreure « d'un *pelliçon* d'escarlate rosée. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 166.)] — Le prieur dit à l'Amant rendu Cordelier, p. 590 :

Item au soir après soupper
Qu'on s'esbat à maintes façons ;
Pour le temps lors bien occuper
Vous recouldrez vos *pelliçons*.

Pelliculeux. Couvert de pellicules. (Cotgr.)

Pellier. [Fabricant ou marchand de perles. (Fagniez, Etudes sur l'ind. p. 17, an. 1292, 1300.)]

Pellir. [Ramasser à la pelle, au Cart. de l'évêché de Chartres, an. 1411.]

Pellissier. Pelletier. (Monet.)

Pellixes. Sorte de gibier ou de volaille. (Contes de Des Perr. t. II, p. 12.)

Pellori. [Pilori : « Li maires et li juré le doivent « jugier, et, lui convencu, ferout mettre el *pellori.* » (Tailliar. Recueil, p. 49.)]

Pellotte. Balle, pelote : « S'il advient d'avan- « ture qu'aucune de ce sexe malin ait quelque pau- « vre homme simple, et de bonne foy pour mary, « Dieu comme elle en jouera à la *pellotte.* » (Dial. de Tahur. p. 15.)

Pellucide. Transparent. (R. Belleau, t. I, f. 110.)

Peloinge. [Peluche : « Une piece de *peloinge* « paiera .xi. deniers de paaige ; et se l'on vant ledit « *peloinge* à Dijon, l'on paiera de .xx. solz, .iiii. « deniers de vante. » (Peages de Dijon, xive s.)]

Pelomb. Plomb. (Vig. de Charles VII, II, 170.) — On lit *pelon*, à la page 168.

Pelon. Enveloppe piquante des châtaignes. (Cotgrave.)

Pelori. Pilori. Ph. Mouskes dit du traitement que l'on fit à l'imposteur qui s'étoit fait passer pour le comte de Flandres (p. 685) :

Et fut mis en un *pelori.*

Pelosses. Prunelles, prunes sauvages. (Cotgr.) Le mot est encore employé dans l'Ouest.

Pelote. [1° Balle, éteuf : « Li preudome et li « bacheler Alerent les jeux resgarder De *pelotte* et « de ploumées Dont se donoient grans colées... « Font la *pelote* tressaillir, Puis encommencent à « courir Tout coste à coste sans trespas, Que l'un « fesist l'aultre d'un pas. » (Athis.) — « De pranre « au roi de France n'est pas geux de *pelotte.* » (Gir. de Roussillon, v. 962.) — « Ore sunt Daneis « plus fors e pruz, Ore est meistre reis Hardecuntz, « Solum Fortune e sa riote, K'en guere fait des gens « *pelote.* » (Edouard le Confesseur, v. 576.) — 2° Pelote de fil : « Il est ordené entre les preudomes « desuz diz que, se aucuns ou aucune engagoit « autrui fil en *pelote* ou en chaine, il doit estre « estrangiés du mestier, jusques à tant que il ait « paié dix sols pour l'amende. » (Liv. des Mét. 390.) — 3° Boule : « La pomme ou une *pelote* qu'il (le « roi des échecs) tient en sa main senestre. » (Vignoy, Eschés moralisés, fol. 8.) — « Une *pelotte* « d'or à pendre à la ceinture, garnie de diamans, « d'un costé esmaillée de violet et de l'autre costé « esmaillé de fleurs, ayant quatre perles aux quatre « coings. » (Inv. de Gabrielle d'Estrées.)]

Peloter. Jouer à la balle : « Et *pelotoit* ou ce « nom de Vieilleville par le Louvre et tout Paris, « comme ung esteuf entre deux raquettes par bons « joueurs de paulme, qui par honneur, qui par « risée. » (Carl. t. VIII, p. 40.)]

Peloton. « Dieu garde mal les *pelotons.* » (Rab. III, p. 40.) C'est, selon Le Duchat, une allusion aux pelotons de neige de S. François.

Pelottoner. Mettre en peloton. (Oudin.)

Pelouse. Duvet, poil follet. (Borel.)

Peloux. Titre d'un livre. Le garde de la justice du duc de Bourbon, en 1364, appeloit ainsi un livre qu'il avoit fait, contenant les forfaits de ses vassaux pendant sa prison ; le prince le jeta au feu. (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 11.)

Pels. [Voir PEL.]

Pelu. 1° Couvert de poil : [« De peliçon hermine « et d'ors *pelus.* » (Aiol, v. 3042.)] — « Si tost que « les douze chevaliers eurent veu le jouvencel nud « et *pelu* comme ung ours. » (Percef. IV, f. 69.) — « Cuisses *pelues* et velues comme ung ours. » (Jean de Saintré, p. 631.) — On a cru que la faim, lorsqu'on y est souvent exposé, fait croître le poil :

De fain estoit trestoz *pelus.* (*Ms. 7218, f. 4.*)

2° Couvert de duvet : « Tes gluaus doivent estre « bien deliées et doivent estre de blancboul jaune, « et qu'ils soient un pou *pelus*, car ceulx de rouge « boul ne ceulx qui sont apres, grumeleux, ne valent « rien, car la glu n'y peut tenir. » (Modus, f. 184.)

Pelue. [Balle du blé : « Nous avons vendu... au « convent de Corbie... tous les fourrages et le grain « et le *pelue* et le conroi de nous et de no maisnie, « quant on vane. » (Grand Cart. de Corbie, fol. 132, an. 1253.)]

Pelueté. Qualité d'être velu : « Si ne devez « aucunement estre esbahy se de vous eus merveil- « les, car lors n'estoient les chevaliers si peluz « comme vous estes : Dame, dist Ourseau, de ma « *pelueté* ne vous esbahissez, car ce me vient de la « nature de mon pere. » (Percef. vol. IV, f. 116.)

Peluette. Piloselle, espèce de plante. (Cotgr.)

Pelure. [« Que diriez vous de nos mignons, Qui « ont une perrucque brune Et broyent *pelures* « d'ognons Et font une saulce commune Pour la « jaunir. » (Coquillart, Droits nouveaux.)]

Pelusse. Aubier. (Cotgr.)

Penader (se). [Se panader : « Puis se gam- « baioit, *penadoit* et paillardoit parmi le lict quel- « que temps. » (Rabel. Garg. I, p. 21.)] — « Faisant « *penader* son cheval, alla à bas, beste et tout. » (Moyen de parvenir, p. 104.)

Penaillon. Haillons, dans Rabelais : « *Penail-* « *lons* de moines » (t. IV, p. 106.) — « Ces embour- « remens de ventre que portent les hommes, et ces « *penaillons* de revesche de quoy les femmes gros- « sissent leur cul. » (Bouchet, Serées, III, p. 66.)

Penalité. Peine :

En amour vivre,
Tousjours ensuyvre
Charnalité,
C'est vilité,
Penalité,
Et beaucoup pis que d'un homme yvre.
Le Blason des faulces am. p. 226.

[« Les miseres et enfermetez du corps... lesqueles « agravent et retardent l'ame par la *penalité* de « ceste mortalité. » (Intern. Consol. t. II, p. 26.)]

Penance. [Pénitence, punition, peine : « Le « contraire poons nous veoir es Sarrazins et es « bougres parfais, qui font molt de grans *penan-* « *ces.* » (Joinv. § 847.) — « Pourquoy le suppliant « fu de ladite ville de Tournay banny à trois ans,

« et lui fu interdit à tousjours son mestier de tistre « draps en icelle ville, dont il a souffert la *penance* « à son grant dommage et meschief de cuer. » (JJ. 107, p. 244, an. 1375.) — « Et en doit avoir « misericorde et alegier partie de sa *penance.* » (Mén. de Reims, § 182.)]

Doncques fait souffrir grant *penance*
Desduit de chiens, ce m'est advis,
A ceulx qui plus sont ses amys. *(G. de la Bigne, f. 117.)*

« Quant le pape ot ouye leur confession, par « grande délibéracion de conseil leur donna en « *penance* d'aller 7 ans ensuivant parmy le monde « sans coucher en lict. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, an. 1427, p. 111.)

Penancerie. Maison de pénitence : « Quand « tout le peuple sçeut qu'il estoit descendu de la « montaigne et venu demourer entre eulx, ilz... « s'assemblerent autour de luy et en firent leur « seigneur, puis luy firent une grant *penancerie* et « si firent autour d'icelle leurs maisons. » (Percef. vol. IV, f. 119.)

Penanchier. [1° Flagellant. (Voir Peneant) : « Et se batoient yceulx *penanchiers* sy fort d'unes « escorgies à boutons de cuir, et en yceulx « boutons y avoit pointillons de fer dont ils « se sainioient sy fort que le sang leur couloit « parmy les rains; et avoient entour eulx cor- « roies de cuir, blanquaiges royés et ridés, et les « aucuns les avoient tous gaunes ; et portoient « blans capprons à croix vermeilles. » (Récits d'un bourg. de Valenc. p. 51, an. 1349.) — 2° Pénitencier : « Un prestre li convient querir Qui d'evesque « soit *penanchier.* » (Rom. du riche homme et du ladre.)]

Penancier. [1° Pénitencier : « Fu enchargié à « la ditte femme par les *penanciers* de nostre saint « pere le pape qu'elle allast à Rome. » (JJ. 110, p. 230, an. 1376.) — « Assez tost après s'en ala con- « fesser au *penancier* de l'eglise de Reins. » (JJ. 110, p. 346, an. 1377.)]

. . . . Passerent par Nostre Dame
Là où il vid le *penancier*
Qui confessoit homme ou femme. *(Villon, p. 11.)*

[2° Pénitent : « Geffroy, fort homme et de grant « corpulence, portoit une bende de fer autour de « son cors à sa char nue, et disoit qu'il estoit « *penancier.* » (JJ. 121, p. 129, an. 1382.)] — « A « mon départir, elle m'a dit : allez vous en comme « *penancier*, car tout vous est pardonné. » (Percef. vol. VI, f. 128.) — « Vindrent à Paris douze *penan-* « *ciers*, comme ils disoient, c'est assavoir un ducq « et ung comte et dix hommes tous à cheval, et les- « quels se disoient très bons chrestiens et estoient « de la basse Egipte, et encore disoient qu'ils avoient « esté chrestiens autrefoys; et n'avoit pas grant « temps que les chrestiens les avoient subjuguez et « tout leur pays, et tous fais christianer ou mourir « ceulx qui ne le vouloient estre. Ceulx qui furent « baptisez furent seigneurs du pays comme « devant. » (Journal de Paris, an. 1427, sous Charles VII, p. 111.)

Penant. [Pénitent : « Lors porrés vous l'uis « deffremer Et vos *penans* faire ens entrer. » (Gulleville, Pelerinage.)]

Penard. 1° Couteau. On dit des hommes: vieux penard, comme on dit vieille dague, d'une femme usée par la débauche. (Cotgr.) — 2° Sens obscène. Rabelais dit du siège de Corinthe, par Philippe, roi de Macédoine : « Chascun exerçoit son *penard*, chas- « cun desrouilloit son bracquemard, femme n'estoit « tant prude ou vieille fust qui ne feist fourbir son « harnois : comme vous sçavez que les anticques « Corinthiennes estoient au combat courageuses. » (Rab. t. III, Prolog. p. 8.)

Penardeau. [Grand couteau : « Icellui Dusol « consul, lequel portoit un *penardeau* ou grant « cousteau. » (JJ. 198, p. 510, an. 1462.)]

Penart. [Vol en armoiries : « Sur lequel « heaulme estoit un demy buef de gueulles, entre « deux *penars* d'argent, naissant d'un carcoys de « mesmes et de gueules. » (Jean de Saintré, 328.)]

Penas. Même sens : « Sur lequel escu est un « timbre couronné à un col de heron et un *penas.* » (Beaum. p. 380.)

Penaul. C'est « dans le Barrois le poids de cent « livres, et chaque *penault* contient deux mesu- « res. » (Laurière.) — [« Encore avons octroyé et « octroyons, qu'il puissent moorre à touz temps à « noz molins de Jonville, pour païant pour *penaul*, « une escuelle de mousture, tel blés comme serait « li *penaulx.* » (Ord. IV, 298, an. 1354.)]

Penaut. [Penaud : « *Penaut* comme un chat « qu'on chastie. » (Oudin.)]

Pencé. Pensée :

Amors a grant seignorie
Seur moi, bien me l'a montré :
Por ce ne retrai je mie
Que li n'aie bon *pencé.* *(Poët. av. 1300, II, f. 530.)*

Pencel. [Pennon : « Et ont chascun recongnois- « sance Et *pencel* en som sa lance. » (Athis.)]

Pencer. Pencher. (Cotgr.)

Penche. Panse :

De tous poissons, fors que la tanche,
Prenez le dos, laissez la *penche.* *(Rab. I, p. 247.)*

Pencher. [« Li enquesteur, ne li auditeur, ne li « juge, ne li arbitre ne sunt pas loial, qui se *pen-* « *chent* plus d'une partie que d'autre. » (Beauman. titre XL, p. 22.)]

Penchon. [Filet, en forme de poche : « Le « witisme anguille ki descent au *penchon* de ce « molin. » (Cart. de Vallaincort, ch. 116, an. 1241.) — « Sy qu'il ne demeurge à chascune pescherie ne « mes place, sans plus alever leurs *penchons* et « leurs quideaulx. » (Mém. E de la Ch. des Comptes, f. 300, an. 1295.) Lire peut être *peuchon.*]

Penchot. [Pieu : « Alors prinst icellui Gailleu « un gros *penchot*,... pour frapper le suppliant sur « la teste. » (JJ. 196, p. 202, an. 1470.)]

Pencif. Pensif :

Or se heit et or se conforte
Or fait semblant que soit marrie
Or est *pencive*, or est lie. (*Ms. 7615, I, f. 107.*)

Pencionnier. [Pensionnaire : « Mises pour « *pencionniers* de ceste anée presente. » (Monum. inéd. du Tiers Etat, IV, p. 158.)]

Pençon. [Même sens que *penchon*, au cart. de Vallaincort, an. 1281.]

Pencossier. [Boulanger : « Raymond de No- « guierres *pencossier* de Thoulouse. » (JJ. 197, p. 157, an. 1471.)]

Pendaige. Action de se pendre. Rabelais dit à ses envieux, par allusion à ce vers de Martial : *Pendentem volo Zoïlum videre* : « Vous autres les « Zoïles.... allez vous pendre et vous mesmes choi- « sissez arbre pour *pendaiges*, la hart ne vous « fauldra mie. » (T. V, Prol. p. 14.)

Pendaille. [Gens pendables : « Celle *pendaille* « et ribaudaille que on nommoit les blans cap- « prons. » Froiss. IX, 371.)]

Pendant. I. *Part. prés.* [« Des choses qui sont « douteuses ne done jugement, mais tien ta sen- « tence *pendant*. » (Brun. Latin. Trésor, p. 347.)]

Expressions : 1° L'usage d'attacher des sceaux aux actes remonte en France au règne de Louis VI. De là cette formule employée dans les chartes de nos rois : « Avec le scel en *pendant*. » (Du Cange, sous *Appensum*.) — Il y avoit des « sceaux *pendants* à « double queue. » (Cotgr.) — 2° [« Chartres, lettres « *pendans*, » c'est-à-dire avec sceaux pendants : « Sor ces six mistrent lor afaire entierement, en tel « maniere que il lor baillerent bones chartres *pen-* « *danz*. » (Villeh. § 13.)] — On lit dans le testament du comte d'Alençon : « Leur sentence soit aussi « ferme et estable comme se nous meimes en avoit « fet reconnoissance par nos *lettres pendans*. » (Joinv. p. 182.) — 3° On disoit aussi « roche *pendant* » pour désigner un rocher dont le sommet, en s'avançant, paroit être « suspendu » et menacer d'une chute. « Chastel assis sur une roche *pendant*. » (Hist. de B. du Guesel. par Mén. p. 369.) — 4° Sur le chemin de St Denis on trouve « la croix *pendant*, » c'est-à-dire « la croix penchée. » (Cérémon. in-4°, p. 41.) — 5° Enfin les « gages *pendans* » étoient les gages de bataille qui demeuroient en suspens dans l'attente de l'exécution. (Beaum. p. 313.) — 6° « Ce « temps *pendant*, » pour cependant. (Clém. Marot, p. 111. — On trouve encore : « En ce *pendant*, li « oirs vient en aage. » (Beaum. XV, p. 25.) — « Ce « siege *pendant*. » Froiss. III, p. 108.) — « Tout le terme *pendant*. » (Id. 37.) — Ce sens du participe nous mène à la préposition *pendant*.]

II. *Substantif*. [1° Penchant d'une colline, coteau : « Berte s'en va mout tost lez le *pendant* d'un val. » (Berte, XXVI.) — « Mais alons i nos .III. le *pendant* « de cheval. » (Aiol, v. 4756.)]

Il vit devant lui el *pendant*
De la falise, haut et grant,
Un arbre grant et bien ramu. (*Ms. 7218, f. 79.*)

L'autrier m'en aloie
Chevauchant
Parmi une arbroie
Lez un *pendant*. (*Poët. av. 1300, IV, p. 1514.*)

Par le vergier esbanoyant
S'en aloient lez un *pendant*
Un val truevent et un ruissel
Qui soef cort par le pinel. (*R. de Florence, S. G. f. 41.*)

2° [Cordons d'une bourse, bourse : « Ils la cloent « et œvrent, com l'en fait une borse par ses *pen-* « *dans*. » (H. de Mondeville, f. 26.) — « Un jour les « coupeurs de *pendants*, lesquels estoient bien dix « ou douze de bande. » (Desperr. Conte 81.)] — Autrefois on disoit la bourse « s'en va par le *pen-* « *dant*, » pour signifier « les cordons s'usent. » Au figuré, cette façon de parler s'appliquoit aux personnes qui s'exposent à se faire pendre, et *pendant* signifie alors pendaison. (Cotgr.) — Enguerrand de Marigny fut pendu, malgré l'espérance qu'il avoit d'échapper :

Et vraiement, qui le creust
Encor eschapé s'en feust ;
Mes par le *pendant* l'ont delivre,
Si ne pot plus aler ne vivre,
Ainsi a perdu ces biaus jors. (*Ms. 6812, f. 88.*)

On lit au sujet de la levée du siège d'Orléans par les Anglois :

Aucuns Angloys injurierent
Les Francoys en les brocardant;
Mais aussi ceux là s'en allerent
Sans remede par le *pendant*. (*Vig. de Charles VII, 213.*)

3° Chaînes d'un pont-levis : « Ouvrirent la porte, « et puis avalerent le pont, quant le pont s'abaissa, « les *pendans* qui le portoient rompirent, car il « n'avoit point d'arrest ne de soustenue, car les pil- « liers, sur quoy il devoit cheoir estoyent ostés. » (Froiss. liv. II, p. 13.) — 4° Génitoires :

Mes *pendans* sont longs devenus. (*Desch. f. 333.*)

5° « *Pendant* d'oreille de gibet, » pendard. (Cotgr.) — 6° [Châtelaine pour clef : « Un *pendant* à clefs, à « deux boutons de perles. » (Inv. de Gabr. d'Estrées.)] — 7° « *Pendant* d'essuyoir, » dans la Cout. de Valenc. II, 258 ; rouleau auquel on suspend l'essuie-mains.

Pendard. [Digne de pendaison : « Oncques « *pendard* ne put son juge pendre. » (Sat. Ménipp. p. 26.)] — On a dit d'aventuriers : « Habillez plus *à* « *la pendarde*, (comme l'on disoit de ce temps) qu'à « la propreté. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 44, où il cite des romans du temps de Louis XII et de François Ier.) — On disoit aussi « cheveux *à la pendarde*, » cheveux longs. (Cotgr.)

Pendardeau. Diminutif de *pendard*. (Cotgr.)

Pendarderie. Friponnerie. (Oudin.)

Pendart. [Bourreau : « A un vendredy, il fut « condempné à estre pendu ; mais pour ce que le « *pendart* n'y estoit pas, il fut differé jusques au « dimenche que ledit *pendart* vint. » (JJ. 117, p. 35, an. 1380.)]

Pendasses. Pendantes. (Coquillart, p. 18.)

Pendeau. Pennon : « Quarante barques : qui « toutes avoient *pendeaux* aux armes de leurs « maistres. » (Commines, p. 623.)

Pendeiller. Pendiller :

Tessiez, fille, car nule fame
S'ele n'est trop de male teche,
Ne doit nommer cele peeche
Qui entre les jambes *pendeille*
A ces hommes. *(Ms. 7218, f. 333.)*

Pendeloche. Pendeloque. (Ms. 7218, f. 184.)

Pendement. Action de pendre. (Cotgr.)

Pendens. 1° Penchant d'une colline : « Le *pen-* « *dent* du tertre. » (Chr. de Saint Denis, I, f. 260.) — [2° Courroie pendante : « Uns *pendens* à une sele « de Hongrie. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 80.)]

Pendentif. Triangle sphérique portant une coupole : « En *pendentif.* » (Cotgr.)

Pendereau. Pendard. (Cotgr.)

Penderet. Qui sert à pendre : « Arbre *penderet.* » (N. C. G. II, 417.)

Penderie. Action de faire pendre : « Il le fit « pendre et estrangler oultre la promesse que le beau « Vaudray lui en avoit faicte, de quoy le dit gentil- « homme fut fort marry ; et les *penderies* que fit « faire alors Monsieur de Masson ont cousté la vie « à dix mille hommes. » (Mém. de Rob. de la Marck, seig^r de Fleur. p. 433.)

Pendeur. [Bourreau : « Le *pendeur* ou bourreau « de la ville de Laon. » (JJ. 169, p. 232, an. 1416.)]

Pendiculation. Ce qui pend. (Cotgr.)

Pendie. Qui pend :

Si cring sambloient reluisant
D'or crespé, et roit, et fourmiant,
Or sont keu, noir et *pendie.* *(Vatic. n° 1490, f. 132.)*

Pendille. Chose qui brandille. (Cotgr.)

Pendiller. [« ... Les martelez qui dehors erent « *pendillans.* » (Rose, v. 21916.)]

Pendilloche. Pendeloque. (Rabel. I, 68.)

Pendloche. Même sens : « J'ay eu peine à trou- « ver un nom significatif, pour dire devant les filles « les *pendloches* humaines. » (Moyen de parvenir, p. 93.)

Pend-oreille. Pendant d'oreille. (Cotgr.)

Pendouer. Pendoir, appareil auquel on suspend les animaux qu'on veut dépouiller : « Prit un « *pendouer* à pendre bestes et en cuida frapper « lesdits. » (JJ. 172, p. 9, an. 1419.)

Pendoyre. [Partie du baudrier qui soutient l'épée : « Icellui de Saint Symon mist la main à un « badelaire que le suppliant portoit pendu à sa sain- « ture, et le tira tellement et si fort qu'il rompy le « *pendoyre* à quoy icellui badelaire estoit pendu. » (JJ. 144, p. 252, an. 1393.)]

Pendre. [1° Etre suspendu : « Cil gunfanun sur « les helmes lur *pendent.* » (Rol. v. 3005.) — « Et « les enfanchunetz *pendre* as meres et as piz. » (Th. de Cant. 65.) — 2° Suspendre : « Et pour ce avoit « à non jousticieres pour ce que il tenoit très bien « joustice, ne ne *pendoit* pas les maufaiteurs à son « braieul. » (Mén. de Reims, § 2.) — « Par les mains « le *pendent* sur une columbe. » (Rol. v. 2586.) — 3° Pendre : « El plait ad Ais en fut juget à *pendre.* » (Id. v. 1409.) — « Et teus manieres de sergans doi- « vent estre plus haut *pendu* qu'autre larron. » (Beaum. XXXI, 9.) — « *Pendre* parmi la gorge. » (Chr. de Saint Denis, f. 161.) — « *Pendre* par la « gueule. » (Percef. I, f. 41.) — 4° Etre pendu : « Et « puis fu penduz à un chainnon tout nuef de fer, « que la corde ne rompist, et *pendi* un an ou plus. » (Mén. de Reims, § 329.)] — « Qui a à *pendre* n'a pas « à noyer. » (Pasq. Rech. p. 714.) — Dans l'Hist. du chevalier Bayard, p. 257, on lit : « Qui a à *pendre,* « ne peut noyer. » — 5° [Dépendre de : « Par l'advis « des quatre ducs, ausquels il tenoit, et du tout « *pendoit* la fourme de la paix et de la guerre. » (Froiss. XV, 113.)] — « En ces dous comandemenz « *pent* tote li lois et les prophetes. » (S. Bern. 100.) — 6° Pencher :

Tu pooies trop bien savoir
Qu'en ma roe s'a un telart
Qu'il i covient si droit seoir
Que il ne *pende* nule part
Et qui *pent* il l'estuet cheoir. *(Ms. 7218, f. 138.)*

On l'employoit substantivement : « Au *pendre* que « le roy de Luxure fist sur le costé destre, son pié « passa parmy son estrier, si vola des archons à « terre. » (Modus, f. 306.)

Expressions : 1° On disoit d'une chose que l'on a sous les yeux qu'elle « *pend* devant l'œil. » (Percef. I, f. 152.) — 2° D'un accident qui nous menace et que l'on craint, qu'il est « *pendant* devant l'ouie. » (Percef. IV, f. 20.) — 3° De là cette expression proverbiale qui subsiste : « autant m'en *pend* à l'oreille. » On la trouve dans les Ess. de Mont. I, p. 101.

Pendret. Potence. (C. G. II, 1063.)

Pendu. I. Suspendu au gibet ; d'où les expressions suivantes : 1° « Estre mis à l'eschelle et *pendu* « à son col de grandes lettres, » s'est dit d'un criminel qui a un écriteau à son col portant la cause de sa sentence. (Bout. Som. rur. p. 866.) — 2° « Re- « lasche de *pendu*, » pendard. (Cotgr.) — 3° On disoit proverbialement : « De cent il n'y en a pas un « *pendu.* » (Rom. bourgeois, II, p. 166.) — 4° « Aus- « sitost pris, aussitost *pendu*, » façon de parler encore subsistante, dont on trouve l'origine au Journ. de Verdun, Oct. 1750.

5° Qui le *pendu* despendera
De sor son col li fais cherra. *(Fabl. S. G.)*

II. Enchâssé :

. . . . . Ne doit pas estre celé
Vostre biau front poli sans fronce
Qui sent comme euglentier en ronce,
Vos biaus sorcis voutis brunez ;
Et si sont plus biaus et plus nez
Que safir en argent *pendu.* *(Ms. 7218, f. 218.)*

1. Pene. [Du latin *Pinna.* 1° Crête, bord de l'écu : « De sun escut li freint la *pene* halte. » (Rol. v. 3425.) — « Haut, très parmi l'escu, l'asene, Desos « le bocle lès le *pene.* » (Partonop. v. 8803.) — « Par « sus la *pene* de l'escu Entre le col et la peitrine Li

« faist passer l'anste fraisnine. » (Chr. des ducs de Norm. v. 33669.)] — 2° Corne, terme de marine : « Dom Juan... fit monter le caro à l'arbre et la « flamme à la *pene* qui estoient tous signals de ba- « taille. » (Brant. Cap. estr. II, p. 24.)

2. Pene. Du latin *Penna*. Plume :

Ne me remest vaillant une *pene* d'aronde.
Ms. 7218, f. 343.

3. Pene. [Du latin *Pannus*. Fourrure : « Dou « mantiel fu la *pene* chiere, Sans piece fu trestot « entiere. » (Rom. de la guerre de Troie.)] — On a dit au figuré et dans un sens moral :

La char si est à l'ame
Quanqu'ele puet contraire ;
L'ame demande sac,
Et la char *pene* vere
L'ame veut le bacin,
La char vet le vin trere ;
La char veut dras de lin
Et l'ame veut la here. *(Ms. 7615, II, f. 144.)*

Pené. Mis sous pêne, verrouillé : « Mal est *pené* « qui n'est gardé. » (Percef. II, f. 92.)

Peneance. [Pénitence : « La *peneance* des pe- « cheours. » (Dom Bouquet, III, p. 203.)]

Peneancier. [Pénitencier : « Frere Jehan, dit « Antyoche, *peneancier* nostre saint pere le pape. » (Vie de S[t] Louis, p. 293.)]

Peneant. [1° Pénitent : « Que vous aiés merci « d'un povre *peneant*. » (Brun de la Mont. v. 176.)]

Un *peneant*, ou un moine cloistrier. *(Vat. n° 1522, f. 152.)*

Bien sembloit poure *peneant* ;
Au baston s'aloit apuiant,
D'eures en aultres clopinant. *(Brut, f. 108.)*

2° [Flagellant : « En l'an de grasce N. S. 1349 ale- « rent li *peneant* et furent gens qui faisoient peni- « tences publikes. » (Froiss. V, p. 274.)]

Peneau. Dérivé de *pannus*. 1° Pennon, pavillon. (Rabelais, IV, p. 82.) — 2° Coussinet placé sur les bandes de l'arçon d'une selle. Le roy d'Angleterre assiégeant la ville de Rouen (en 1418) avoit des Irlandois à sa solde. « Ceux qui alloient sur chevaux « n'avoient nulles selles et chevauchoient très ha- « billement sur bons petits chevaux de montagne « et estoient sur *peneau* assez de pareille facon que « portoient blatiers du païs de France. » (Monstr. I, p. 268.) — 3° Pan du haubert :

Chescun porta arc et espée ;
Sour lour teste ourent chapeaux,
A lour piez lez lor *peneaux*. *(Rou, p. 317.)*

4° Haillons :

N'est tant griet à porter
Haire, ne vivre com *peneaus* ;
Com de porter cest contraire
Que j'ai comporté lonc tant. *(P. av. 1300, III, p. 1236.)*

Penedent. Repentant :

Dont sui dolent, et *penedent*. *(P. av. 1300, II, p. 900.)*

Penel. [1° Filet, panneau : « Trais et avaleoire, « *Penel* et meneoire. » (Oustill. au vilain.) — « On « avoit tendu assés près d'illec un grant *penel* ou « filé pour la revenue des bestes sauvages. » (JJ. 139, p. 109, an. 1390.) — 2° Coussinet placé sur les bandes de l'arçon de la selle : « Item le cheval à bas « doit .xi. den. ; s'il est à *penel* .i. den. » (Péage de Péronne, Cart. 21 de Corbie.) — 3° Porte d'écluse : « Ils puissent clorre de vuasons le *penel* que on dit « barrette, pour l'eaue dudit aiguet venir et tourner « ou dit fossé pour aroer. » (Cart. 23 de Corbie, an. 1340.) Voir Peneau.]

Penelle. [Couverture : « Le suppliant demanda « aux compaignons se ilz avoient point prins les « *penelles* et bourras, que leurs bestes avoient sur « eulx... Et tantost après icelle Marion bailla au « suppliant sa *penelle*. » (JJ. 169, p. 47, an. 1415.)]

Penence. [Pénitence : « Vint converser un pe- « neans, Auques peciere et peneans ; Certes il « parfait sa *penence*. » (Ph. Mouskes.)]

Peneor. [Souffrant, dans Aubri, v. 188.]

Pener. [1° Tourmenter : « Dis e sept ans, n'en « fu nient à dire, *Penat* sun cors el damne Deu « service. » (S. Alexis, 33.) — « De ceste amour qui « tant me fait *pener*. » (Couci, X.)]

Sans lui, qui se laissa *pener*
Pour nos oster hors de la peine.
Testam. de Jean de Meung, dans Borel.

Sebilla dist : ben eurés fu
Cil Dex qui en crois *penés* fu.
Vies des SS. Sorb. chif. LX, c. 22.

Par le fill Sainte Marie
Ki en la crois fu *penés*. *(P. av. 1300, III, p. 1155.)*

2° [Se donner de la peine, s'efforcer : « Et prioit « que chacuns se *penast* de bien faire et de garder « se honneur. » (Froiss. II, p. 162.)]

Marions leisse Robins por moi amer
Bien me dois ades *pener*
Et chapiaus de fleurs porter
Por si bele amie. *(Chans. du XIII[e] siècle, f. 145.)*

3° Infinitif pris substantivement : [« Quant il vit « son frere jesir tout sanglant qui *penoit* à le mort. » (Froiss. XVII, p. 288.)]

Tuit communement sa mort quistrent
Par quoi hors de Bruges tramistrent
Grant gent qu'à l'aise et au *pener*
Dut uns Pierres li rois mener. *(G. Guiart, f. 250.)*

Penet. Petit pain :

De farine orent un tantet
Dont porent faire un *penet*. *(Fabl. de S. G.)*

Penetramment. 1° D'une façon pénétrante : « Voyant plus *penetramment* que un lyncs. » (Rab. III, p. 128.) — 2° Fortement : « Je ne reluys *pene-* « *tramment* qu'en l'eau. » (Marg. de la Marg. f. 6.)

Penetratif. [Qui a la vertu de pénétrer : « Faicts « ton soulphre *penetratif* Par feu devenir attractif. » (La Fontaine, p. 983.)]

Penetrer. [« Toutes plaies qui *penetrent* duc à « la concavité du pis. » (De Mondeville, f. 35.)]

Penevous. Pénible, dans S. Bern. f. 338.

Peneusement. Avec peine. (Cotgr.)

Peneux. 1° Penaud : « Te voyla bien *peneux* de « ce que ton cheval a si bien parlé à toy. » (Desper. Cymbal. Mundi, f. 144.) — Les Génois, obligés de se soumettre à Louis XII, vinrent implorer sa clé- mence : « Ils avoient leurs chiefs descouverts et « tous robbes noires, habillez en dueil, les testes

« rases, et bien *peneux.* » (J. d'Aut. p. 184.) — On disoit proverbialement : « Aussi *peneux* que fon- « deur de cloches. » (Des Acc. Bigarr. p. 52.) — Ce mot a encore ce sens en Bourgogne. — 2° « Semaine « *peneuse,* » semaine sainte. (Eust. Desch. f. 117.)

Pengon. [Pennon : « Et ont al vent destort les « *pengons* de cendal. » (Aiol, v. 4742.)]

Peniaus. [1° Coussinets placés sur les bandes de l'arçon d'une selle. (Froiss. II, p. 134.) — « Sur lor « *peniaus* à terre jurent Que estrain ne fuerre n'i « ot. » (Roi Guillaume, p. 114.)] — 2° Haillons. (G. Guiart, f. 81.)

Penible. 1° Dur à la peine. (Parton. v. 9356.) — 2° Laborieux : « Guerriers, vaillans, *penibles.* » (Sag. de Charr. p. 163.)

Preudoms sera, povres, *penibles.* *(Desch. f. 525.)*

Penidial. Qui tient du sucre d'orge. (Cotgr.)

Penier. [Panier de bât : « Un enfant que icellui « Perrin tenoit, il meist dedens ses *peniers* pour le « porter. » (JJ. 121, p. 188, an. 1382.) — La forme *panier* était alors considérée comme archaïque, car on lit plus loin dans la même pièce : « Quant il le « oy ainsi fourchier en langaige, en disant *paniers,* « prist à rire par esbatement : Meschance aviengne « à la vieille qui te aprist à parler. »]

Lors vossist cil estre à *penier,*
Qui dedanz la chambre enclos iert ;
Entre le lit et la messiere
Est coulez. *(Ms. 7615, II, f. 149.)*

Penieus. 1° Patient :

De chet espoir sui tout adès garnis
Qi moult m'a fait de servir talentieu,
Et de durer les maus d'amours *penieus.* *(V. 1490, f. 73.)*

2° Qui s'efforce de :

A traitour *penieus* de controuver
Ce dont li bon sont tristre. *(Vat. n° 1490, f. 64.)*

Penif. Pénible :

Les travaux *penis.* *(P. av. 1300, II, p. 858.)*
Ma vie est trop *penive.* *(P. av. 1300, III, p. 1278.)*

Penil. [Partie antérieure de l'os pubis : « Il a « lues droit l'escoufle pris, Tout ensement comme « un malart, Le cuer del *penil* lui depart, Qui molt « estoit et durs et fors. » (L'Escoufle.)]

Penille. Pénible :

Si n'en sont pas leurs meschiefs si *penille,*
Quant leur vouloir est à le faire habile. *(Desch. f. 142.)*

Penillier — ere. Pénil, chez les animaux : « Coupans au rés de la cuisse jusques au dessoubz « du *penillier* qui est dict le ventre. » (Mod. f. 15.) — « Item fens le cuir sur la *penilliere,* c'est à en- « tendre le vit, et fens tour en tour en escarre de « deux dois de chascune part. » (Ibid. f. 27.)

Penillon. [Guenilles ; on dit encore *penille* en Bretagne : « *Penillon* de moine. » (Rab. V, p. 147.)]

Penjon. [Pigeon : « Le fermier goira du cou- « lombier et ara à son pourfit tous les *penjons* dudit « coulombier. » (Cart. de Corbie, *Ezechiel,* fol. 11, an. 1415.)]

Penisson. [Sot : « Par le cap de Dieu, jamais « tant que le roy vivra n'auren repos et n'auren « que mal ; car il n'est que ung fol et ung *penis-* « *son.* » (JJ. 205, p. 153, an. 1478.)]

Penitance — ence. [1° Pénitence : « Par *peni-* « *tence* les cumandet à ferir. » (Rol. v. 1138.) — « Et iestes eschapeiz de la prison Vatage, et venistes « en ceste forest pour faire vostre *penitence.* » (Mén. de Reims, § 316.)]

Li juge de cest monde
Qui donnent les sentences
Par presenz, par biaus dons
Laschent leur *penitances*
Leur pois n'est mie bons
Ne joustes leurs balances. *(Ms. 7615, II, f. 143.)*

. . . . N'est si bonne *pénitance*
Que de se garder de mal faire. *(Am. rendu Cord. p. 593.)*

« De vieux péché nouvelle *penitence.* » (Montbourcher, des Gages de bat. f. 25.)

Rouge visage et grosse pance
Ne sont signes de *penitance.* *(Cotgr.)*

2° Peine, travail :

Ne roy, distrent il, ne taillerent,
France, celz qui tant conquesterent,
De lors corps à grant *penitance,*
Tout le meillor que tiens en France. *(Ms. 6812, f. 85.)*

3° Punition. On a dit de l'exil du comte de Warvick, en 1397, dans ce passage : « Le dit comte..... « par pitié fut respité de la mort et tauxé à telle « *penitence* que je vous diray. » (Froiss. IV, p. 293.)

Penitencial. Penitenciel. Livre concernant l'imposition de la pénitence.

Tuit li pechié son communal
Où il n'i a *penitencial.* *(Ms. 7615, II, f. 185.)*

Penitencier. 1° *Adjectif.* De pénitence : « Beau « filz, dist la dame, de ceste maison ne partiray, « car c'est la *maison penitenciere* où jadis vostre « pere et moy feismes nostre penitance. » (Percef. IV, f. 120.) — 2° *Subst.* [Pénitencier : « Et la trouva « un vaillant homme *pénitencier* auquel il se con- « fessa devotement et duement. » (Froissart, éd. Buchon, III, IV, p. 44.)]

Penitencieux. Repentant. (Cotgr.)

Penlauri. [Pilori : « Fieri fecit in medio plateæ « dictæ villæ (S. Dizier) postellum sive *penlauri.* » (JJ. 66, p. 324, an. 1330.)]

Pennache. Eventail de plumes :

Le linge blanc, le *pennache* eventant,
Et le sachet de poudre bien sentant
Ne manquoient point. *(J. du Bell. p. 490.)*

Pennader. Voltiger, caracoler, au propre et au figuré : « Fit contourner, virer, sauter et *pennader* « le dit coursier, aussi bien, ou mieux qu'eut sçu « faire le mieux chevauchant du monde. » (André de la Vigne, Voyage de Naples de Charles VIII, 135.) — « Nous avons l'ame genereuse, heroïque, et « guerriere ; il ne se peut faire que nous ne *penna-* « *dions,* et tranchions du cœur hautain. » (Contes de Cholières, f. 221.)

Pennage — aige. [Droit de panage, de paisson : « Plains *pennaiges* de chevaux, de jumens, pour- « trains, vaches, veaux, et pourceaux allans à la « dite forest de Cressi. » (Compte du domaine de Boulogne, an. 1478.) — « Et pevent mectre chacun

« habitant d'icelle terre de Burli, en la pesson de « gland, sept pourceaux, en paiant trois deniers « maille pour chacun pourceau, de *pennage.* » (1378, Aveu des droits d'usage en la forêt d'Orléans par la maison de Burli, paroisse de Dampierre, châtellenie de Lorris; L. C. de D.)]

Pennageur. [Celui qui est préposé pour lever le droit de panage ou paisson : « Et outre ledit nom« bre, y en peut et doit mettre tant comme bon luy « semble en païant à mondit seigneur ou à son « *pennageur* trois deniers maille de pennage pour « chacun pourceaux. » (1406, Aveu de l'usage de Burli ; L. C. de D.)]

Pennaige. Plumage. « Un biau coq blanc « lequel... la tête levée en grande allegresse agitoit « son *pennaige.* » (Rab. III, p. 117.)

Pennard. Etui de chirurgien. (Cotgr.)

Pennart. [1° Grand couteau à deux tranchants: « D'un grant coustel, appellé *pennart,* qu'il avoit, « frappa sur la jambe d'icelui feu Jehan. » (JJ. 149, p. 315, an. 1396.)] — « Firent ouvrir leur porte toute « arriere et vindrent à leurs barrieres ; et recueil« lirent aux lances et aux *pennars* les Anglois bien « faitissement. » (Froiss. liv. I, p. 365.) — 2° Trait d'arbalète : « Arbalestriers garny de deux arbales« tres, et deux gros vallets dont l'un tenoit un grand « *pennart,* et l'autre tendoit vitement l'arbalestre « tellement que tousjours il y en avoit une tendue. » (Juv. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 227.) — 3° Vol en blason : « Fleur de lys naissante entre deux *pen« narts* de mesme blason que la banniere de la dite « pucelle. » (Godefr. Rem. sur l'Hist. de Charles VII, p. 901.)

1. Penne. Dérivé de *Pinna,* bords de l'écu :

Partonopex le fiert halt,
Delez la *penne de l'escu.* *(Parton. f. 158.)*

« Si l'attaignit sur la *penne de l'escu,* et le frappa « en telle maniere que la lance rompit en pieces. » (Lanc. du Lac, V, f. 15.) — « Jecte ung coup sur son « ennemi et le fiert à descouvert entre *penne* et « escu sur la senestre espaule, le haulbert qui « estoit eschauffé et adoulcy du sang et de sueur « fist voye à l'acier qui estoit fort et tranchant, et « par ire descendu ; si luy va trencher le bras à tout « l'escu si près du hasterel qu'il luy découvrit le « costé. » (Percef. I, f. 117.)

2. Penne. [Panne, graisse qui garnit la peau du porc : « Sains fondus ne doit point de coustume à « Petit Pont, ne *penne* d'oint ne doit noiant. » (Liv. des Métiers, 292.)]

3. Penne. [Fourrure, dérivé de *pannus :* « Lon« gue houppelande de drap vert... tenant .III. *pennes* « blanches. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 248.) — « .XVI. *pennes* blanches de Chasteau de Vire. » (Id. p. 250.) — « Et avoient cargie lor navie de si grant « avoir de draps, de *pennes,* de lainnes, de tillés « et de vassielle que merveilles estoit à penser. » (Froiss. IV, 394.) — « Une *penne* de gris à lit estimée « valoir environ seize frans. » (JJ. 119, p. 169.)]

Prevos semblés, ou maire,
Ki portés *penne* raire. *(Poët. av. 1300, II, p. 920.)*

« Ses gens estoient tous chargés d'avoir, que là « ils avoyent trouvé qu'ils ne faisoyent compte de « draps, fors d'argent, et d'or, et de *pennes.* » (Froiss. liv. I, p. 158.) — « Fut crié par Paris que « les ribaudes ne porteroient plus de ceinture d'ar« gent, ne de collets renversez, ne *pennes* de gris « en leur robbe, ne de menu vair. » (Journal de Paris sous Charles VII, p. 202.) — On disoit proverbialement : « *Penne* d'Andresie. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1652.)

4. Penne. [Tête, pointe, du celtique *pen :* « *Penne* « d'une voile, bouter vent en *penne.* » (Cotgr.) — [« Une pesquerie à tous barnas qu'il avoient herita« blement en l'eaue, qu'on ait de Bousencourt, « depuis le *penne* du cherisier jusqu'à le cauchie de « Sailly Leaurech. » (Cart. de Corbie, 21, f. 330, an. 1332.)]

5. Penne. [1° Plume, au propre et au figuré : « De *pennes* l'aveit fait si bel, Que n'aveit fait nul « autre oysel. » (Marie de France, II, p. 218)] — « C'est une chose qui merveilleusement leur fait « prendre mue tost et gecter de grosses *pennes* et « des menues plumes. » (Mod. f. 128.) — « Se ton « faucon n'a getté nulles *pennes* ne de ses plumes « au mois de juillet. » (Ibid. f. 128.)

Or vos dirai du bacheler;
S'il vuet grant prouesce querre
Il li convient près et loing querre
Et le cors d'armes moult pener,
Avant qu'il se puisse enpaner
Des *pennes* de haute proesce. *(Ms. 7615, II, f. 163.)*

2° Nageoire du poisson : « Survint un grant et « horrible poisson la gueule bée, qui vient nouant « pour englouter Thobie. Thobie crie fort effrayé et « appelle sa guide en ayde ; l'ange vint, et luy dist : « Prens le poisson par les branches qui est la *penne* « qu'il a entre le corps et la teste et dont il se ayde « à nouer. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 86.)

Expressions : 1° On nommoit en termes d'armoiries « *penne* sans fin » une espèce de bague. (Menestr. Orn. des Arm. p. 253.) C'étoit une bague avec devises, taillées en plumes sans fin. (Ess. de Mont. II, p. 492.) — 2° « Voler de *penne* en panne, » s'élever, faire fortune :

Et de là fu mis voirement
Devers la royne Jehanne :
Ainsi *vola de penne en panne*
Et si monta si haut en haut
Qu'il ne pouit monter plus haut. *(Ms. 6812, f. 85.)*

3° « Perdre plumes et *pennes,* » perdre, avancer sa ruine :

Roboam de Jerusalem
Qui de Salemon estoit fils
A son temps ne fu desconfis
Quant les foles joeunes gens crut.
Si l'en mesavint et drescrut
Des dix parties de son regne....
Jennes estoit, si crut les jennes
Si en *perdi plumes et pennes.* *(Ibid. f. 48.)*

Penneau, el. [1° Flèche de lard : « Si bacon « viennent en *penneaux* en gresse, li .IV. *penneaux* « doivent .I. denier de tonlieu. L'en appelle *pen-*

« *neaux*, en gresse, fiche de bacon sans os. » (Reg. des péages de Paris.) — 2° Couverture, coussinet placé sous la selle : « De chascun cheval, jument, « asne, mulet, et broete chargés ou vuis, sens selle « et sens fraude, à bas ou *pennel*. » (Ord. IV, 729, an. 1363.)]

Pennette. [Pointe d'un barrage : « A esté accordé « ausdis habitans qu'ilz puissent faire remplir aux « masses le *pennette* prochaine desseure la bouteil- « lerie, afin que l'eaue qui passe à la ditte *pennette* « puisse deschendre en la ville. » (Reg. de Corbie 13, f. 84, an. 1511.)]

Penneux. [Peineux : « En la semaine *penneuse* « de Pasques, » c'est-à-dire en la semaine sainte. (Livre des Métiers, 229.)]

Pennier. [Panier : « On dit que le *pennier* scent « toujours le harenc. » (Cuvel. v. 1730.) — « Un « *pennier* blanc pour aumosne. » (Nouv. Compt. de l'Argenterie, p. 83.)]

Penniliere. [Aine, pénil : « Icellui Boisselet « fery ledit Jehannin l'Emperiere, d'une lance qu'il « portoit, un coup tant seulement entre la *penni-* « *liere* et le nombril, ou environ. » (JJ. 124, p. 116, an. 1383.)] — Nous lisons des blessures du duc de Bourgogne, tué devant Nancy en 1477. « La cin- « quieme fut à une fistule qu'il avoit au bas du « ventre en la *pennilliere* du costé dextre.» (Chron. scand. de Louis XI, p. 275.)

Pennir. Frustrer, dépouiller, dans S[t] Bernard, p. 63, 230 ; en latin *fraudare*, *privare*.

1. Pennon. [1° Enseigne obtenue en partageant la bannière rectangulaire par une diagonale : « Si « gouvernoit la premiere bataille li dus d'Orliens à « trente sis banieres et deux tans de *pennons*. » (Froiss. V, 410.)] — « C'est l'enseigne et estendard « d'un gentilhomme bachelier ; et a la queue longue, « en quoy git la différence d'entre *pennon* et ban- « niere, d'autant que en la création d'un banneret « ou baron, on luy coupe la queue de son *pennon* « pour luy donner bannière. » (Dict. de Nicot.) — Pour avoir le droit de porter le *pennon*, il falloit au moins avoir douze hommes d'armes accompagnés chacun de leurs archers, arbalestriers, pages varlets et gros varlets. La bannière étoit composée de 50, 40, 30 ou 25 gentilshommes armés de toutes pièces. Voy. les Lettres hist. sur l'anc. gendarmerie, par monsieur le comte d'Alaz, 1760, t. III, lett. I, p. 37. — L'évêque de Norwich, qui étoit à la croisade des Anglois Urbanistes contre le pape Clément, « faisoit... devant luy porter les armes de l'Eglise... « et en son *pennon* estoient ses armes... ecartelées « d'argent et d'azur, à une freture d'or sur l'azur, « et un baston de gueulles parmy l'argent. » (Froiss. liv. II[d], p. 241.) — Les chevaliers anglois, s'étant mutinés en 1382 contre le comte de Cambridge, disoient : « Tous les jours nous aventurons... noz « vies pour luy et il retient nos gages : je conseille « que nous soyons tous d'une alliance et d'un « accord, et que nous elevions de nous mesmes le « *pennon* de Saint George et soyons amis à Dieu et « ennemis à tout le monde. » (Id. liv. II, p. 166.) — 2° Fanon, au propre et au figuré : « Ha ! combien je « suis marry de ce que comme à vieil bœufle *pen-* « *non* me pend si bas maintenant pour l'aage que « j'ay. » (Merl. Coccaïe, I, p. 111.) — 3° « A Lyon les « capitaines de la ville se nommoient *pennons*, en « 1572. » (Mém. de Charles IX, I, 339.)

2. Pennon. Pennes d'une flèche. On lit d'arbalestriers, qu'ils étoient « servis de viretons qui « entroient jusqu'aux *pennons*. » (Juv. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 380.) — « Regarde quant tu « mettras ta sayete en ton arc ou bougon qu'elle « soit mise en telle maniere que les *pennons* de ta « sayete courent de plat contre l'arc, quant tu tire- « ras. » (Modus, f. 39.)

Pennonage. Sorte de district. « Quartier, res- « sort de chaque *penon* » (Monet), chaque capitaine de la ville qu'on nommoit *pennon* ou *penon* à Lyon. A l'entrée de Louis XIII à Lyon, « le lion de Samson « d'où sortoient des essains d'abeilles representoit « les *pennonages* de cette ville qui sortoient pour « aller au devant de sa majesté. » (Art des emblêmes, p. 53.)

Pennonier. [Porte-étendard : « Tantoust s'en « part tout le premier Et vet prendre du *pennonier*, « De monseignour de Malestroit La benniere que il « avoit. » (Martène, Anecd. III, col. 1469.)]

Penon. [1° Pennon : « Li barons ourent gonfa- « nons, Li chevaliers ourent *pennons*. » (Rou.)] — 2° Panneau de selle ; on lit des Ecossois, lorsqu'ils se mettent en campagne : « Chacun emporte entre « la selle de son cheval et le *penon* une grand pièce « plate : et si trousse derriere luy une besace pleine « de farine : en telle entente que, quand ils ont « tant mangé de chair cuitte que leur estomach leur « semble estre vague et affoibly, ils gettent celle piece « plate ou feu et detrempent un petit de leur farine ; « et quand celle piece est echauffée, ils gettent de « celle clere paste sur celle chaude piece et en font « un petit tourtel en maniere de flamiche ou de « buignet et le mangent pour conforter leur esto- « mach. » (Froiss. liv. I, p. 16.)

Penoncel, iaus. [Pennon : « Li bon espies ne « fu pas oubliés ; Grans fu li fers ; si est bien ace- « rés ; En lonc estoit uns *penonciaus* fermés. » (Raoul de Cambrai, 169.)]

. . . . Sa lance fu d'azur pointe,
Penoncel ot et connoissance
Et en son destre braz sa manche
Que s'amie li ot donée. *(Blanch. f. 181.)*

Le roi d'Angleterre fit son entrée dans la ville de Rouen « en grant triomphe accompaignié des sei- « gneurs de son sang, et autres, et avoit un page « derriere luy, sur un moult beau coursier, portant « une lance, à laquelle d'emprez le fer avoit atta- « chié une queue de regnart en manniere de « *penoncel*. » (J. Lefevre de Saint Remy, Histoire de Charles VI, p. 132.)

Penonceller. [Afficher : « Nous (duc) avions « tout droit de y saisir, brandonner, sceller, *penon-*

« *celler*, bonner et deguier fonds d'heritaige. » (Hist. de Bourg. Preuves, III, p. 109, an. 1387.)]

Penotte (saint). C'étoit une sorte de serment. (Voy. le Gloss. de Marot.)

Penre. [Prendre : « Jureiz que ne me contrain- « drez jamais d'autre seigneur *penre.* » (Mén. de Reims, § 32.) — On trouve encore aux temps formés de l'infinitif ce déplacement de *r* : « Et prisent con- « seil entr'eus qu'il se *penroient* avant au conte « Thiebaut de Champaingne, et li enmeteroient la « mort le roi Loueys. » (Id. § 340.) — « Si *penrez* « la moitié de l'un et la moitié de l'autre. » (Id. § 408.)]

1. Pens. 1° Dépens :

Cuite soiés del damage
Certes des *pens* et ostage. *(Poët. av. 1300, II, p. 833.)*

2° Dépensé :

Je doi blasmer mon sens
Quant ce me het ke j'ai chier
Achater sans barguignier
De mon cuer k'ele a si *pens.* *(Poët. av. 1300, III, 1078.)*

2. Pens. [Pensif : « Partant m'i tieng et *pens* et « mus. » (Partonop. v. 1868.)]

Pensant. [Pensif : « Par maintes fois m'esmaie « Amours et fait *pensant.* » (Couci, VIII.)]

Pense. [Pensée : « Je à certes dis el trespas de « la meie *pense* : sui jetet de la face de tes oilz. » (Liv. des psaumes, p. 38.)]

Pensée. [1° Ce que l'esprit imagine : « Et quant « je plus sui loinz de sa contrée, Tant est mes cuers « plus près et ma *pensée.* » (Couci, XVII.) — « Ainsi « comme il estoit en ceste *pensée*, li rois regarda « par une archiere et voit Blondel. » (Mén. de Reims, § 80.) — 2° Souci : « S'il estoient en grandes « *pensées*, ce n'est mie à doubter. » (Froiss. II, 77.)] — 3° Espérance : « Le vray amant amoindrist tous- « jours en ses *pensées* et son ennuy accroist. » (Percef. VI, f. 62.) — 4° Désir : « Jacques le Gris « jetta sa *pensée* sur la femme de Carouge. » (Froiss. liv. III, p. 152.) Les faveurs qu'il en obtint occasionnèrent le fameux duel où il fut tué par Carouge. — 5° Amour :

S'en iert ma *pensée*
Envers toi doblée. *(P. de Corbie, p. av. 1300, III, 1067.)*

6° « Mes *pensées* me baillent, » c'est-à-dire « je « crois, je pense. »

Selonc ce que l'en puet esmer
Et que *mes pensées me baillent*
.M. hommes premerains saillent. *(G. Guiart, f. 278.)*

Penseement. Avec réflexion. « Tout subjet et « vassal qui *penseement* machine contre la santé « de leur roy et souverain seigneur. » (Monstr. 44.)

Prant autre conclusion
Et dist à soy *penséement.* *(Desch. f. 456.)*

Pensement. 1° Pensée :

. . . . Moult sui joiant
Quant de cuer et de *pensement*
Sui avec la non per
De gent cors et de vis cler
Et de tout bon ensaignement. *(P. av. 1300, II, p. 698.)*

« La serenité d'iceluy cerveau ne soit jamais « troublée par nues quelconques de *pensement* « passemanté de meshaing et fascherie. » (Rabel. III, p. 11.) — 2° [Air pensif : « La dame qui au *pen-* « *sement* dou roy ne pensoit nient. » (Froiss. III, p. 455.) — « Ses gens s'esmerveilloient dont tel « *pensement* li pooient venir. » (Id. p. 467.)]

1. Penser. [1° Etre pensif : « Baisset sun chef « si cumencet à *penser.* » (Rol. v. 138.) — « Pour- « quoy *pensés* vous si fort. » (Froiss. III, p. 455.) — 2° Songer à s'inquiéter de : « Vous devriés les aul- « tres laissier *penser* del remanant. » (Id. III, 495.) — « Gentil seigneur, si bien savez la voie Par où « vous vintes, *pensez* du retourner. » (Chans. du xve siècle, p. 56.) — De là l'expression : « Il *pense-* « *rent* ce jour et le soir moult bien d'eulx, » c'est-à-dire ils firent bonne chère. » (Froiss. XIII, p. 62.)] — 3° Méditer : « Ils ne disent mot, mais ils n'en « *pensent* pas moins. » (Apol. d'Hérodote, p. 584.) — 4° Infinitif pris substantivement : « Nouvel amor « où j'ai mis mon *penser.* » (Couci, II.)

2. Penser. 1° Panser, soigner : « Ce vertueux « prince tomba malade ; toutes fois parce qu'il « estoit jeune fort et robuste, ne tenoit compte de « se faire *penser.* » (Nuits de Strapar. II, p. 440.) — « Si tost comme ilz l'eurent desarmé, et eurent « *pensé* son cheval. » (Lanc. du Lac, III, f. 101.) — 2° Régaler : « Se herbergea chez un forestier là où « il fut bien *pensé.* » (Lanc. du Lac, III, fol. 25.) — « Ils lui firent un banquet le soir en la ville de « Beaune qui fut merveilleusement beau et ne fut « jamais tant beu que là..... et n'y eut François ni « Allemands qui ne s'en retournast bien *pensez.* » (Mém. de Rob. de la Marck, seigr de Fleur. p. 353.)

Penseresse. Femme qui pense. (Cotgr.)

1. Penseur. [Celui qui panse : « Quant je seray « lassus en mes chasteaulx Et vous serez ung *pen-* « *seur* de chevaulx. » (Chans. du xve siècle, p. 93.)]

2. Penseur. Celui qui pense : « Un bon *penseur* « pense au revers qu'on pense. » (Faifeu, p. 91.)

Pensieus—if. [« Mautalent ot li cuens, si fist « semblant *pensif.* » (Sax. XXIV.) — On lit *pensieus*, dans Froiss. III, p. 834.)] — « Fille oisive, à mal « *pensive.* » (Cotgr.)

Pension. On distinguait : 1° La « *pension* à hé- « ritage, » parce que celui qui l'avoit devoit acquérir une terre de laquelle il devoit reprendre de fief, et devenoit vassal du seigneur qui la lui faisoit. » (Etat des offic. du duc de Bourg. p. 24.) — 2° La « *pension* à vie. » Ceux auxquels on la faisoit reprenoient aussi de fief ; elles étoient assignées sur la recette générale. (Ibid.) — 3° La « *pension* à « volonté » ne se payait qu'autant qu'il plaisoit à celui qui l'avoit constituée de la continuer. (Ibid.) De là « être de la *pension* de quelqu'un. » — Charles V dit des cardinaux que plusieurs « estoyent de luy « et de sa *pension.* » (Chron. S. Denis, III, fol. 40.) — 4° On trouve « *pension* de chambre, » dans Britt. lois d'Anglet. f. 174. — 5° Les « *pensions* viagères » s'appeloient quelquefois *perpétuelles.* (Mém. de Du Bell. t. III, p. 386.)

Pensioniste. Pensionnaire. (Cotgr.)

Pensionnaire. 1° On nommoit *pensionnaires* des gentilshommes soudoyés par le roy, appelés autrement gentilshommes à vingt écus (Fauch. des Orig. II, p. 117.) — Les « *pensionnaires* de la mai- « son du roy, » sous Louis XI, sont peut-être les mêmes que ces « gentilshommes à vingt écus. » — Aux Mém. de Commines, VI, p 466: « Et me y avoit « envoyé le roy avec les *pensionnaires* de sa mai- « son, et fut la premiere fois qu'il bailla chief aus « ditz *pensionnaires.* » — Louis XII avoit parmi ses troupes et la garde de sa maison « plus de 500 *pen-* « *sionnaires* dont une partie etoient gens de maison « et grands seigneurs. » (Cl. de Seyssel, Hist. de Louis XII, p. 131.) Ces officiers, connus sous le titre particulier de « *pensionnaires* du roy, » le suivoient dans ses différentes expéditions. A son arrivée au siège de Gênes, « les 200 gentilshommes, les quatre « cents archers de la garde et les cent Allemands... « feurent armés, les gentilshommes à cheval et les « archers à pied, tous joignant le logis du roy avec « plusieurs de ses princes et *pensionnaires.* » (Jean d'Aut. ann. de Louis XII, p. 168.) — Ce prince, à la journée d'Agnadel, envoya « monseig^r de Bourbon « ...pour le soustenement de l'avant-garde accom- « paigné de tous les *pensionnaires du roy* tant « François que Lombards... et estoient tous grands « seigneurs. » (Symphor. Champ. Hist. de Louis XII, p. 346) — Il y avoit aussi des « *pensionnaires* « du roy » sous Charles VIII. Ils étoient rangés autour de lui pour le défendre, à la bataille de Fornoue, en 1495. (And. de la Vigne, Voyage de Naples, p. 162.) On peut voir (p. 176) quelle étoit la couleur de leurs habits. — Il paroitroit que sous ce prince ils n'étoient qu'au nombre de cent. Nous lisons qu'à la cavalcade que fit Charles VIII à Rome, étoient les « cent *pensionnaires.* » (André de la Vigne, Voyage de Naples, p. 127.) — « Les cent *pensionnaires* du « roy » assistèrent aux funérailles du comte de Vendôme, en 1495. (Ibid. p. 184.) — Les « grands « *pensionnaires* » sont sans doute les mêmes que ceux ci-dessus. Ils accompagnèrent Charles VIII à son entrée dans Florence. (Ibid. p. 119.) — 2° On nomme encore *pensionnaire* le ministre de la régence de chaque ville de Flandre et de la province de Hollande. Peut-être ce mot a-t-il la même signification dans les coutumes d'Ypres et d'Ostende. (N. C. Gén. I, p. 757 et 764.) — Les fonctions de ces *pensionnaires* ne sont pas uniformes dans toutes les villes. Il y en a qui ne donnent leur avis dans les assemblées des magistrats que lorsqu'ils y sont expressément appelés. (Dict. univ.) — Ceux dont il est parlé dans le passage suivant paroissent avoir été de ce nombre : « Jean le Prevost, Nicolas de « Saisseval, Jean Ducloy, et Andrieu le Machy pro- « cureurs et tous *pensionnaires* des maires et « eschevins d'Amiens. » (Cout. Gén. I, p. 644.) — 3° Commensal : « Je parleray pour la pucelle au « cercle d'or, à qui je suis amy et *pensionnaire*, et « pour ce aussi qu'elle a droicte et juste cause. » (Percef. VI, fol. 86.)

Pensionnier. [Qui prend pension avec quelqu'un : « Le suppliant se mist à pension avecques « ung nommé le Désert ...Après qu'il eust esté par « certain temps avec ledit Desert son *pensionnier.* » (JJ. 208, p. 36, an. 1480.)] Voir Ordonn. des ducs de Bretagne, f. 368.

Pensis. Pensif, rêveur, chagrin :

Son cors, sa gorge polie
Si vair œil, poignant, jolis
Me font nuit et jor *pensis.* *(P. av. 1300, IV, p. 1519.)*

Qui toz tans est *pensis*
N'est mie bien apris. *(Marc. et Salem. f. 116.)*

Pensiveté. Rêverie, tristesse. (Cotgr.)

Penssé-ée. 1° Pensée :

Mon *penssé* vous ai dit, certes or m'en repent.
Ms. 7218, fol. 347.

Tant fist la dame envers Denise
Qu'ele l'a en bon *penssé* mise
Ne la servi mie de lobes. *(Desch. f. 331.)*

Piez poudreus et *penssée* vole
Et œil qui par sinjer parole
Sont trois choses, tout sans doutance
Dont je n'ai pas bone esperance. *(Id. f. 286.)*

2° Souci, inquiétude :

Mais ains, puisqu'il l'ot espousée
Ne fu il un jor sans *penssée*,
Por la grant biauté qu'ele avoit.
Li boçus, si jalous estoit
Qu'il ne pooit avoir repos. *(Id. f. 238.)*

Penssi. Pensif : « De cuer *penssi*, » à regret. (Ms. 7218, fol. 186.)

Pent à col. [Bijou qui se portait au cou : « Un « *pent à col* d'un saphir, dedens une boursete. » (Nouv. Comptes de l'Argent. p. 43.)]

Pentallonade. Pantalonnade. (Du Tillet, Hist. de la Fête des fous, p. 174.)

Pentaphylle. Quinte feuille, herbe dont les feuilles sont blanches, jaunes, rouges et attachées cinq à cinq. (Cotgr.)

1. Pente. On ne dit plus d'un lutteur « qu'il « donne de *pente* » à son adversaire, pour signifier qu'il lui donne de l'avantage. (Cotgr.)

2. Pente. [Bande pendue autour d'un ciel de lit : « Trois pieces de fine tapisserye et quatre « *pentes*, pour fournir une garniture de ciel de lict « de camp. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6e série, I, p. 498.)]

1. Pentecoste—ouste. [« Ce fu à *Pentecoste*, « que il fait bel et clair. » (Sax. XIII.) — « Ainsi « demoura Blondiaus de ci qu'à *Pentecouste.* » (Mén. de Reims, § 81.) — « Comme le lendemain de « la *Pentecouste*, auquel jour l'en a acoustumé « d'aler gaiger par maniere d'esbatement ceulx qui « ne sont pas levez pour aler boire sur les diz « gaiges, Estenart acompaignié de la femme de « Jehan des Mares et de la femme de Jehan Paon, « ala en l'ostel de Jehan Duquief de la Ville, et prist « des gages en sa maison par bonne amour et esba- « tement, pour ce que le dit Duquief de la Ville « n'estoit pas vestu ; et ce fait alerent en l'ostel de « Jehan Leureux porteur de pardons, et y entrerent « par l'uys de derriere, prindrent semblablement

« des gaiges en sa maison par bonne amour et par « esbatement, et quant vint a heure de disner, ledit « Estenart appella ou envoya querir ledit Daquief « de la Ville, pour venir disner en l'ostel dudit des « Mares sur lesdiz gaiges; lequel y vint et aussi « vint Jehan Leureux. » (JJ. 155, p. 114, an. 1400.) Voir sous MARION.]

2. Pentecouste. [Rideau d'un bereeau : « Neis « l'enfant quand il est nez Aporte l'en enmaillolez « Et en bers et en *pentecouste.* » (Jubinal, Jongleurs, p. 141.)]

Penteur. Terme de marine; cordage qui passe par le haut d'un mât de navire. (Cotgr.)

Penthere. [Panthère : « Un petit roumant sans « ais de la *Penthere*, 10 s. p., vendu à Jehan Billouart. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 64.)]

Pentie. Repentir.

. . . . . De son chemin se tort,
Qui n'aim mieus fin desirs sans *pentie*
C'un pau de joie en dolour enlachie. *(V. nº 1490, f. 148.)*

Pent-larron. [Bourreau : « Comme ès metes « de l'abbaye de St Estienne de Caen soit un certain « fyé, appellé le fyé *pent-larron*, ...ledit fyé a esté « pris et mis en nostre main pour ce que il failloit « un bourrel ou *pent-larron* en ladite ville de « Caen. » (JJ. 97, p. 605, an. 1366.)]

Pentouer—our. [Lieu, perche où l'on pend les draps pour les faire sécher : « Item un *pentouer* « à pendre draps, avecques une loige assise en la « paroisse de S. Goudart de Rouen. » (JJ. 87, p. 178, an. 1359.) — « Le suppliant trouva un drap de bru- « nette de onze aulnes ou environ oudit hostel sur « ung *pentour.* » (JJ. 184, p. 170, an. 1451.)]

Penture. Gonds de porte. (Cotgr.)

Penurie. [Indigence : « (Ils auront en enfer) « pour les douces odeurs et plaisances mondaines, « *penurie* et ordure. » (Duclos, pr. de Louis XI, 298.)

Penuse. [Peineuse : « Si *penuse* est ma vie. » (Rol. v. 4000.)]

Penys. Penny, monnaie anglaise : « *Penys* d'An- « gleterre pour .VI. deniers. » (Cout. de Normandie en vers, f. 18.)

Peon. [Pion, pièce d'échecs : « Ne jà n'ara *peon*, « n'aufin, Roi, chevalier, fierge, ne roc. » (Mir. de Coinsi.)]

Peonace. [Chatoyant comme les plumes de paon : « ...Mantel ...d'escarlate *peonace.* » (Chrest. de Troyes, Chevalier au lyon, v. 130.)]

Peone. [Pivoine : « Sor l'escu de son col ala « ferir Antone, Si pecoie sa lance com un rain de « *peone.* » (Li Rom. d'Alixandre, p. 30.)]

1. Peor. [Pire : « Après si sont en ban de for, « Encor est cest ban le *peor.* » (Censier de Verson, v. 216, au musée des archives départ.)]

2. Peor. [Peur : « Certes, fet-il, je me gabai; Ce « fis ge por vos *peor* fere. » (Ren. v. 1787.)]

Pepie. [Maladie des oiseaux : « Se un faucon a « la *pepie.* (Ménage, III, f. 2.)]

Pepiement. Action de pépier. (Cotgr.)

Pepier. Crier, en parlant des oiseaux :

Lors comme quand le serpent surprend au buisson la nichée
Du rossignol bocage, quand à la pasture cherchée
Vole au loin pour abecher ses petits qui seulets *pepient.*
Baïf, fol. 36.

« Entr'autres je vey un serin tellement apprivoisé « qu'il venoit derober les petites miettes de pain « broyées, et froissées entre les doigts mignards de « l'une de ces filles pour porter la bechée à ses « petits *pepians* et ouvrant le bec. » (Bergeries de R. Belleau, I, fol. 40.)

Pepieur. Qui crie comme les poulets. (Cotgr.)

Pepin. [1° Semence de certains fruits : « En « plusors lieus par les gardins Fist li dux planter « des *pepins* Des pomes qu'en out aportées Dunt « beles entes sunt puis nées. » (Chron. des ducs de Norm. v. 25394.) — 2° Pépiniériste : « Item huit « livres de monnoie courant, lesquelles me font.... « chascun an de rente les *pepins* de la pepiniere, « parroissient de S. Saveniens, pour cause et raison « d'un moulin à vent qu'il tiennent de moi, appellé « Guingue-putain. » (JJ. 73, p. 287, an. 1333.)]

Pepinet. Diminutif de pepin. (Chasse et depart. d'amour, p. 39.)

Pepiniere. Voir sous PEPIN.

Pepon. « Le *pepon* ou *pompon* turquois est une « espèce de melon de couleur brun-vert. » (Cotgr.)

Pepre. Poivre. (Cotgr.)

Peque. Cavale, jument. (Cotgr.)

Pequer. [Pécher : « Et se je ne le fes, je *peque* « et sui tenus à rendre ce que je disme malvese- « ment. » (Beaum. XI, 39.)]

Per. 1° Egal, semblable : [« Chevaliers y a bons « et maniers de jouster Ne doutent nulles, se il sont « *per à per.* » (Rom. de Rou.)]

Ainc ne vistes se *per.* *(Poët. av. 1300, IV, p. 1365.)*

. . . . La meillor esgarda,
C'onques veist ne cuens ne rois ;
Je l'os bien dire, et il est voirs,
Que ja nus sa *per* ne verra. *(Poët. av. 1300, I, p. 256.)*

2° Femme, épouse : [« Ki me jurat cume sa *per* à « prendre. » (Rol. v. 3710.)]

Ce li ert vis que molt ert bele,
A mort le fiert sos la mamele,
Que tant la li fist aamer,
Qu'il la vorra avoir à *per.* *(Fabl. de S. G.)*

On doit en mariage refuser
Feme qui est enfrontée ;
Car s'aucuns aucune abandonne
Cheli qi prent à moullier ni à *per*,
Coument se puet il puis en li fier. *(Vat. 1490, f. 174.)*

3° [Compagnon : « Atant se assient au souper « N'orent lors compaignon ne *per.* » (Rom. de la Violette.) — 4° Barons composant le tribunal d'un seigneur ; ils étaient juges de leurs pairs : « Sei- « gnors, se dist li dus, taisiez ; Jugement et loi luy « vuil faire, Sans jugement nel vueil defaire, A tant « à les *pers* apelez ; Seignor, ce dist li dus, alez, « Au jugement si dites voir. » (Rom. de la Violette.) — 5° Echevin, conseiller de ville : « Nos bien amez

« le maire, eschevins, conseillers, *pers* et bourgeois « de nostre ville de La Rochelle. » (Ord. V, p. 619, an. 1373.)] — « Lettres à nous presentées et baillées « de la partie des maire, eschevins, conseillers et « *pers*, et autres manans et habitans de la dite ville. » (Godefr. observ. sur Charles VIII, p. 386.)

Peragraphe. Paragraphe. (Beaum. p. 104.)

Peragration. Action de voyager. (Cotgr.)

Peramese. Terme de musique. (Cotgr.)

Peratoire. Péremptoire : « Encore y a une rai- « son... qui est bien *peratoire*. » (Modus, f. 235.)

Perattendre. Attendre jusqu'à la fin : « Mal « attend qui ne *perattend*. » (Cotgr.)

Peravoir. Avoir :

Mout *peravoient* biaux les vis. *(Ms. 7989², f. 34.)*

Perçant. [« Regart si est trop *perçant* chose, « Toute plaisance y est enclose. » (J. Bruyant, dans Ménage, II, 14.)]

1. Perce. Ouverture : « Tarriere pointue pour « faire la premiere *perce*. » (Fouill. Vén. f. 75.) — De là « mettre une fille en *perce*. » (Oud. Cur. fr.)

2. Perce. Pêche qui ne quitte pas le noyau et qui est rougeâtre en dedans : « Un paysan à Gayette « porte un panier de *percez* tres beaux et on les luy « achete. » (Brant. sur les duels, p. 91.)

Percé. Pénétrant : « Thalès avoit l'esprit bien « *percé*. » (Bouchet, Serées, I, 412.)

Perce-lettre. Instrument à percer les lettres. (Cotgr.) Cet instrument n'est plus d'usage maintenant que l'on cachette les lettres sans les percer.

Percellé. Abattu. (Cotgr.)

Percement. Action de percer. (Cotgr.)

Percener. [Co-héritier, aux lois de Guillaume le Conquérant, ch. 39.]

Percepain. Perce-oreille. Sorte d'insecte. (Cotgrave.)

Percepceus. Perçus, recueillis : « Fruicts *per-* « *cepceus*. » (Cotgr.)

Perceptible. Qui peut être vu, perçu. (Cotgr.)

Perceptiblement. Visiblement. (Cotgr.)

Perception. Action de recevoir. On a dit de Jésus-Christ :

Vraie connoissance, vraie contriction
De ton cors preciex vraie *perception*,
Et si te pri, dous Dieus.... *(Ms. 7218, f. 222.)*

1. Percer, ier. [Transpercer : « Ma hanste est « fraite et *percet* mon escut. » (Rol. v. 2050.) — « Que l'aive seut *percier* la pierre bise. » (Couci, t. XI.) — « Et toutes autres monoies contrefaittes, « dès maintenant chiesent et soient *percées* et du « tout abattues. » (Ord. VI, Janv. 1315.)]

Expressions : 1° « Il avoit les paumes *percies* de « largesce. » (Mén. de Reims, § 129.) — 2° « Bas « *percé*, » chaise percée, aux Vig. de Charles VII, p. 11. — 3° « Moult lui *perça*, » en fut fort fâché, dans Lanc. du Lac, II, f. 105.

2. Percer. Percher : « Au temps d'yver après le « S. Martin, faucons de repaire qui sont demourans « en aucuns pays se prennent leurs perches.... ès « faloises qui sont sus la mer ou en l'abri d'aucu- « nes roches et prennent une place et en elle « *percent* tout l'yver. » (Modus, f. 163.)

Percerie. [Lire *perlerie*, collectif de perles : « Item les orfevres paieront pour chascun marc « d'argent blanc et verié .I. denier, et pour vesselles « dorées et esmaillées.... pelles et *percerie*, paieront « .IV. deniers. » (Reg. B. de la Ch. des Comptes ; f. 161, an. 1341.)]

Percevable. [Capable de percevoir, dans Christ. de Pisan, Hist. de Charles V, III, 63.]

Percevance. Evidence. (Vat. 1522, f. 166.)

Percevant. [Intelligent, avisé : « Li sires de « Couchy qui estoit sages et *percevans* chevaliers « durement. » (Froiss. VII, 419.)] — « Elle, comme « honteuse, alla regarder sa mere ainsy que si elle « voulsist dire : mere, que vous plaist il que je face ; « et la mere, qui *percevante* estoit, alla dire : belle « fille, allez par devant Lyonnel, et luy presentez à « boire. » (Percef. II, f. 99.)

Se chascuns estoit *percevans*
Ou qu'il fut aussi le ans
Com prestres qui chante à autel. *(Ms. 7615, I, f. 109.)*

Percevereux. Qui persévère :

Qui est à tout vice enclin
Percevereux savez regarder la fin. *(Desch. f. 123.)*

Percevoir. [Apercevoir : « Qu'on ne s'en (amour) « puist *percevoir*. » (Couci, XII.) — « Que li Escot « *perchurent* les Englès venir. » (Froiss. II, 161.) — « Et quant li Sarrasin se *perçurent*, si en orent « grant paour et fermerent leur portes et garnirent « leur tournelles. » (Mén. de Reims, § 148.) — « Se « paien nous *perçoivent* mal sons bailli. » (Aiol, v. 4914.)]

. . . . Mielz vault par droit us
Soulas d'amours celez, que *perceus*. *(Vat. 1552, c. 164.)*

Perche. [1° Long bâton : « Quant fete fu à devise « Une *perche* a par desus mise, Sor la *perche* met « une cloie. » (Ren. v. 7410.) — « Et jamès font n'i « fust trovés Par *perche* ne par aviron. » (Rose, v. 21687.)] — Le duc de Bourgogne, tenant un parlement, « fut en celle journée assis sur un banc, « parré de tapis, de carreaux, et de palles, et fut « environné de sa noblesse, et accompaigné à dextre « de son conseil, qui estoyent derriere la *perche du* « *banc*, tout en pié, et prestz pour conseiller le duc, « si besoing en avoit. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 219.) — « *Perches* à draps, » *perches* propres à étendre le linge, pour le faire sécher, mises au rang des ustensiles d'un ménage. (Bout. Som. rur. p. 434.) — 2° Perchoir :

Se desir estoit esprevier
Et volast en toute saison
En quele chambre en vo maison
Li feriez vous *perche* à perchier ? *(Desch. f. 439.)*

« *Perche* aux Bretons, » petite terrasse du château de Blois. On a dit de la reine Anne de Bretagne : « Elle voulut avoir ses gardes, et institua la seconde « bande de cent gentilshommes, car auparavant n'y

« en avoit qu'une, et la plus grande part de sa dite « garde estoient Bretons, qui jamais ne failloient, « quand elle sortoit de sa chambre, fut pour aller à « la messe, ou s'aller promener, de l'attendre sur « cette petite terrasse de Blois qu'on appelle encore « la *perche aux Bretons ;* elle mesme l'ayant ainsy « nommée, quand elle les voyoit : voilà mes Bretons, « disoit elle, sur la *perche* qui m'attendent. » (Brant. Dam. ill. p. 10.) — On nommoit aussi « *perche* aux « Bretons, » un escalier du château de Blois en 1588. (Hist. de de Thou, X, p. 415.) — 3° Mesure agraire : « Le journal de terre, vigne et pré, ou duché de « Bourgongne, contient chacun trois cens soixante « *perches ;* le *perche* est de neuf pieds et demy. » (Cout. Gén. I, p. 860.) — 4° [Bois d'un cerf : « Vit « une bisse od sun foun ; Tute esteit blaunce ceste « beste, *Perches* de cerf out sur la teste. » (Marie Gugemer.) — 5° « Une paire de solers et une paire « de *perches* ou petits solers à enfans. » (JJ. 184, p. 228, an. 1452.)]

Perchée. 1° Réunion d'oiseaux perchés : « Voyez « ceste *perchée* d'oiseaulx, comme ils sont douilletz « et en bon poinct. » (Rabel. V, p. 6.) — 2° Amende pour les bêtes prises en dommage : « Aucuns autres, « mêmement reverend pere en Dieu monseigneur « l'evesque de Troyes ont dit que les clercs sont en « possession et jouissance de ne payer aucune « amende de prinses ou *perchées* de leurs bestes. » (Cout. de Troyes, N. C. G. III, 274.)

Percheel. [Fourrière, amende pour les bêtes prises en dommage : « Dedit ecclesiæ Montis Sancti « Martini... quicquid terræ habebat in territorio de « Brancort cum *percheel* et omni interpresura. » (Cart. du mont Saint Martin, p. V, f. 92, an. 1377.)]

1. Percher. Transpercer. On lit dans les 15 Joyes du mariage, p. 58 : « Je suis las et travaillé et n'ay bu « ny mangé huy et suis *perché* jusqu'à la chemise. »

2. Percher. 1° Se psoer sur une branche : « Le « faulcon *perche* volontiers aussi comme au milieu « de l'arbre. » (Modus, f. 120.) — 2° Pendre : « Un « laquais françois nommé Jean Loignon, meurtrier « et mauvais garçon entre tous les autres, se trouva « si à poinct à ceste besongne, que de sa main il « meit à sac plus de vingt Espaignols, dont le sire « d'Aubigny, qui pour ses démerites devant ce, le « vouloit faire *percher*, voyant l'exploit de ses « armes, pour ce luy pardonna son meffait, et depuis « l'eut en bonne estime. » (J. d'Aut. annales de Louis XII, p. 26.)

Perchette. [Petit perchoir : « L'en luy (épervier) « fera dedans la ferme deux *perchettes* de demi pié « de hault, sur lesquelles *perchettes* il volera de « l'une à l'autre. » (Ménage, III, 2.)]

Perchevance. Action de percevoir. (Vat. 1490, f. 75.)

Perchevoir. Apercevoir :

Qui faille à sa joie rechevoir
Pour la paour de perchevoir. *(Vat. 1490, f. 151.)*
. . . . Molt sui esbaudis,
Quant il se sont *percherant*
En quel lieu ai mon cuer mis. *(Poët. av. 1300, III, 1192.)*

Percheux. Percheur. (Cotgr.)

Perchier. Percer : « Se adviserent d'aulcuns de « faire *perchier* nouveaulx puichs, tant en firent « qu'on avoit son cheval abreuvé le jour pour ung « petit blancq. » (J. Le Fèvre de Saint Remy, Hist. de Charles VI, p. 63.)

Perchiete. Perchis, bois de 12 à 15 ans : « Les « deux parts du four de Montmor qui peut valoir « par an environ .xx. sols ; item les deux parts des « *perchietes* du dit Montmor qui peuvent valoir par « an environ .xxvi. sols .viii. deniers tournois. » (Dénombr. de la terre de Montmorency en 1396.)

Perchot. [Longue perche ferrée : « Le suppliant « prinst un *perchot* ferré, lequel il appointa contre « la poitrine de Thevenin. » (JJ. 184, p. 228, an. 1452.)]

Percieus. Assuré :

Mes de tant sui je bien *percieus*
Qui ainsi muert, l'ame impert cieux. *(Ms. 7218, f. 244.)*

Percis. Papier percé qui sert à poncer. (Oud. Dict.)

Perclure. Rendre perclus. « Il ne faut qu'un « catarrhe qui vous la *perclusera* de ses membres, « la difformera et la rendra regrignée et hideuse à « voir. » (Chol. Contes, f. 159.)

Perclus. [Paralytique : « Cors *perclus* sans plai- « sance lye. » (Ch. d'Orl. 88e ball.)]

Perclusion. Paralysie ; maladie causée par une révolution de nerfs. « Étant aux forges près de Chi- « gnon, à son disner, luy vint comme une *perclu-* « *sion*, et perdit la parole. » (Mém. de Commines, p. 478.)

Perçonnerie. [Partage : « La dite meson est « tresfons de ladite eglise de Chiele, et la tienent du « roy, sans *perçonnerie* d'autre seigneur. » (Cart. de Chelles, p. 196.)]

Perçonnier. [Co-héritier, dans la Coutume de Normandie, ch. 26.]

Percors. [Parcours : « Et que se il advenoit que « ou *percors*, aucuns autres lièvres... fussent pris, « que ceux qui levés seroient, es dites vignes, il les « peut prendre. » (1404. Vignoble du Désert.) L. C. de D.]

Perçoyeur. [Perçoir : « Iceulx ayant *perçoyeurs* « bien agus et trenchans, par quoy ils percent les « nerfs en plusieurs lieux. » (Christine de Pisan, Charles V, t. II, p. 38.)]

Percuntation. Enquête. (Borel.)

Percus. Frappé : « Si de mort suis *percus*. » (Hist. du Th. fr. t. I, p. 411.)

Percussion. [1° Désastre : « Dieus, dient cres- « tien, quele *percussion*, Biaus sire. Dieus de gloire, « car nous fetes pardon. » (Baud. de Seb. XII, 488.) — 2° Coup à la tête : « Pour cause de une *percus-* « *sion* et grant maladie qui li estoit survenue, pour « laquelle il avoit perdu son sens et bon memoire. » (JJ. 140, p. 158, an. 1391.)]

Perdable. Périssable.

L'aage leur vient et l'avoir acquesté
Par cas soudain est à un coup *perdable*. *(Desch. f. 105.)*

Perdant. [« Le *perdant* les dez a frappez.... « Maudissoit le jour qu'il fu nez. » (Desch. dit du Jeu des dés.)]

Perde. [Perte : « Il me feroit ma *perde* restorer. » (Rom. d'Aubery, p. 2.)]

Perdement. Perte. (Cotgr.)

Perdeur. Qui perd. (Cotgr.) — « Ces *perdeurs* « de coingnées. » (Rab., IV, Nouv. prol. de Pantagr.)

Per Dey. Sorte de jurement ; par Dieu. (Des Acc. Escr. dijonn. f. 26.)

Perdié. Même sens :

On voit maint, *perdié*, pour haster
Ce dont joissent li souffrans,
Et pour itant,
Atendrai, dame, vostre gré. *(P. av. 1300, IV, p. 1420.)*

Perdigoine. Prune dite perdigon ou perdregon : « Pesches, avant pesches, presses, persiques, « pavis, *perdigoines*. » (Berg. de Remi Belleau, t. I, p. 89.) — On lit *perdigonne*, dans Cotgrave.

Perdition—un. [« Temps sans cremeur, temps « de *perdition*, Aage tricheur, tout va desloiau- « ment. » (Desch.) — « Guenes est turnet à *perdi-* « *tiun*. » (Rol. v. 3969.)]

Perdre. [« Melz sostendreiet les empedemenz « Qu'elle *perdesse* sa virginitet. » (Eulalie.) — « En « quoi *perdrat* dulce France sun los. » (Roland, v. 1194.) — « Li reis Marsilie le poign destre i *per-* « *diet*. » (Id. v. 2795.)]

Expressions : 1° « Les Anglois estoient en aven- « ture de *perdre* une grande perte, » faire une grande perte. (Voy. J. Lefevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 84 ; comparez Lancelot du Lac, III, fol. 138.) — 2° « Qui *perd* le sien, *perd* le sens. » (Mém. de Montluc, II, p. 414.)

3° Qui *pert* et recœuvre
Ne scet qu'est dueil. *(Cretin, p. 192.)*

4° De noient se corroce
Qui noient ne *pert*. *(Prov. du Vilain. f. 76.)*

5° [« Il *perdi* sa voie, et revint arriere sans rien « faire, » c'est-à-dire il fit inutilement. » (Froiss. IV, p. 136.) — 6° « Et deffendi sus à *perdre* le royaume, » c'est-à-dire sous peine d'être banni. (Id. II, p. 35.) — 7° « La ville estoit en peril de *perdre*, » c'est-à-dire de succomber. (Id. V, p. 185.)] — 8° « *Perdit* « le boire et le manger. » (Marg. Contes, p. 394.)

Perdriau. 1° Perdreau. On lit *perdriaulx*, dans J. de Saintré, p. 622. — [« Quarante *perdriaux* deux « sols quatre deniers piece. » (Ménagier, II, p. 4.)] — 2° Engin de guerre :

Près du roy, devant sa baniere,
Metent François trois *perdriaus*
Getanz pieres aux enviaus
Entre Flamens, grosses et males. *(G. Guiart, f. 346.)*

3° « *Perdriaux* sont quatre cailloux, qu'on met « en terre à coté des bornes, lorsqu'on les plante : « on met quelquefois les cailloux du coté de l'O- « rient, quelquefois du coté de l'Occident ; et comme « ils servent pour marquer que la pierre mise en « terre est une borne, on les appelle aussi temoins « de bornes. » (Laur. gloss.)

Perdrieur—eux. Chasseur aux perdrix : « Vous « cheez en leur servitute, comme les *perdrix* qui « en fuiant à despourveue negligence le *perdrieur*, « cheent en sa tonnelle. » (Al. Chartier, p. 272.) — « Tout ainsi que un *perdrieux* meine les perdrix à « la tonnelle, en celle meisme guise doit faire celluy « qui meine les bestes aux archiers. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 332.) — [« Item le *perdrieur* mengera « à court et aura .XVIII. deniers de gaiges par jour. » (Ordon. de l'Hôtel, an. 1317.)]

Perdrios. Perdreaux : « Li *perdrios* de Nevers. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1651.)

Perdris. [Perdrix : « Assaut mist, haïne et ba- « tailles, Entre esperviers, *perdris* et cailles. » (Rose, v. 20438.) Voir sous Perdrieur.]

Perdriseaulx. Perdreaux. (Gace de la Bigne, fol. 130.)

Perdriseur. Qui chasse la perdrix. On distinguoit les « veneurs, faulconniers, furetiers, *perdri-* « *seurs*, oiseleurs, louvetiers, archers, valets à « chiens, officiers de la chasse et volerie des rois « Philippe tiers, le Bel, et le Long. » (Du Tillet, Rec. des Rois de Fr. p. 305.)

Perdu. 1° Ruiné : « Le peuple *perduz* et gastez. » (Ord. des R. de Fr. III, p. 179.) — 1° *bis*. « *Perdus* « de ses gages, » qui perd ses gages, ses profits. (Froiss. I, p. 255.) — 2° « Le dimenche *perdu*. » « Le sapmedy 5ᵉ avril 1431 gresla et negea toute « jour et le dimanche ensuivant que on dit le *di-* « *menche perdu*. » (Jour. de Paris sous Charles VII, p. 149.) — 3° « *Perdu* de joye, » transporté de joie. « Quand mal leur alloit en guerre, il en estoit « *perdu de joye*, et quand bien desesperé de deuil. » (Brant. Cap. estr. I, p. 194.) — 4° « Manches *per-* « *dues*, » qui pendent par derrière. « Hommes... « vestus de sayes de velours noir portans manches « *perdues* de satin. » (Hist. du Théât. fr. II, p. 381.) — 5° « Tirer au *perdu*, » tirer au hasard, à coups perdus. « Faisoit *tirer* sur les François coups à « toute force et *au perdu*, et de ce les endomma- « geoit de moult. » (J. d'Auton, ann. de Louis XII, fol. 42.) — 6° « Vedettes *perdues*, » enfants perdus. (Mém. de Sully, t. I, p. 321.) — 7° « Vert *perdu*, » passé. (Chasse et depart. d'amours, p. 289.) — 8° « Sans dire, sans savoir qui a *perdu* ou gaigné, » façon de parler encore usitée, qui se trouve aux Arrest. Amor. p. 393, et dans l'Hist. d'Arthur III, connét. de France, p. 767.

9° Pour ung *perdu* deux recouvrez. *(Molinet, p. 127.)*
Pour un *perdu* j'en aï duex retrouvez. *(Desch. f. 218.)*

Perdurable. [Perpétuel : « Je Gauchier de Tho- « rote... ay doné en pure et *perdurable* aumone au « couvent de Saint Eloi de Noion un mui de blé à « pitanche. » (Cart. de Sᵗ Eloi de Noyon, an. 1256.)]

1. Pere. [Pierre, nom propre : « Plus valt « Mahum que seint *Pere* de Rume. » (Rol. v. 921.) — « Sachiés nous avons bien saint *Pere* à l'uis

« trouvé. » (Brun de la Montagne, v. 1938.) Voir Uis.] — « Puisque les Sarrasins viennent à nous, il « ne nous les fault jà aller querir en Surye, ne S. « *Pere* à Rome, car nous le trouverons à l'uis. » (Hist. de B. Duguescl. par Mén. p. 346.)

2. Pere. [1° « Damnes Deus *pere*, n'en laissiez « hunir France. » (Rol. v. 2337.)] — Les enfans, du temps de Montaigne, dédaignoient de donner le nom de *pere* aux auteurs de leur vie. (Ess. de Mont. II, p. 105.) — En termes de coutumes « mettre hors « son *pere*, » signifioit émanciper. (Cout. Gén. t. I, p. 374.) — On appeloit « *pere* perpetuel » le père d'une femme en puissance de mari, et qui vit pendant qu'elle est mariée. (Laur.) — On trouve « *pere* « ayeul » pour grand père, dans Rab. III, p. 180. — — « *Pere* grant, » dans Perceforest, I, f. 104. — Par extension, « *peres* grands » s'employoit pour ancêtres. (Des Acc. Bigarr. 126.) — Le mot *pere* signifioit aussi « beau-pere. » Juvenal des Urs. dans l'Hist. de Charles VI, p. 123, qualifie ce prince du nom de *pere*, quand il parle de lui relativement à Richard, roy d'Angleterre, qui avoit épousé sa fille. Le duc d'Orléans a dit de même : « Nostre très cher *pere* le « duc de Millan, la fille duquel nous avons a « femme. » (Monstr. I, f. 9.) — 2° Terme d'amitié, de considération. Henry III, parlant au maréchal de Biron, lui dit : « Mon *pere*. » (Mém. d'Angoulême, p. 6.) — Bèze ayant harangué Henri IV, au nom de la ville de Genève, ce prince dans sa réponse le traita de « mon *pere*. » (Mém. de Sully, IV, p. 179.) — 3° Le nom de *père*, comme titre d'honneur, se donne encore aux prélats, surtout au pape que nous appelons Saint *père*.

Celui dont je dis Boniface,
S. Celestin son devantier
Qui *pere* estoit par droit sentier
Si mena par son latinier
Que du tout le fist resinier
Et se mist ainsi en s'office
Par art, par fraude et par malice
Fu il fait com de leu pastour. *(Ms. 6812, f. 65.)*

Le nom de *pere* fut aussi donné aux prélats. Voy. dans Pasquier, quand premièrement il fut mis en avant pour gratifier ceux qui avoient les premiers lieux en l'Eglise. (Rech. p. 146.) — De là, ce mot a passé aux supérieurs des couvens, aux « profès, » qu'on appelloit anciennement « freres ». Le titre de *pere* servoit à distinguer les plus anciens moines. (Apol. de Mr l'abbé de Rancé, p. 80.) — « Honorable « *pere*, » qualification d'un évèque, dans Rymer, II, p. 114, an. 1270. — « Ennourable *pere* par la grace « de Dieu, » titre donné à l'évêque de Rennes, dans Duchesne, Gén. de Montmor. p. 386, an. 1265. — « Redoutable et honorable *pere*, monseigneur, » qualifications de l'archevêque de Besançon, dans Perard, Hist. de Bourg. p. 488, an. 1257. — « Nostre « *pere* en Dieu, » dit d'un évèque, et « chiers *peres* » en parlant de plusieurs évèques, dans Duchesne, Gén. de Chastillon, p. 61, an. 1268. — La bonté de Louis XII lui mérita le titre de « *pere* du peuple. » (Lettres de Louis XII, t. I, p. 44.) — On qualifia du même nom certains magistrats à cause des services qu'ils devoient rendre au public. « Henry second voulant ériger un magistrat en chaque baillage qui « eust l'œil sur les baillifs et prevosts pour en faire « son rapport au conseil privé du roy, le voulut « intituler *pere du peuple.* » (Pasquier, Rech. 105.) — On s'abusoit sur le zèle des frondeurs, lorsqu'on appeloit *peres*, en 1648, les magistrats chefs de la Fronde. (Vie de Fabert, par le P. Barre, II, p. 3.) — Remarquons l'ancien usage de l'expression « *pere* « en Dieu, » pour désigner un confesseur ou directeur, un *pere* spirituel.

Je connois bien sen *pere en Dieu.* *(P. av. 1300, IV, p. 1316.)*

« Il est mentieres lui et son *pere*, » est employé en parlant de Lucifer, dans S. Bern. Serm. fr. p. 4. — On a dit : « *Pere* douillet, » pour un béat. Le Poussin répondit à ceux qui le blâmoient d'avoir donné trop de fierté à son Christ dans la gloire, au tableau de François Xavier, du noviciat des jésuites, et de l'avoir fait ressembler à Jupiter : « Qu'il ne « pouvoit imaginer Jésus Christ dans sa gloire avec « un visage de torticolis ou d'un *pere douillet* veu « qu'estant sur la terre parmi les hommes il estoit « difficile de le considerer en face. » (Felib. Entret. 8e sur les vies des peintres, t. IV, p. 34.) — Mr de Matignon, étant gouverneur de Guyenne, amassa cent mille livres de rente en 12 ans; aussi dit-on après sa mort : « Bienheureux le fils de qui l'ame « du *pere* est damnée, » qui est une vieille maxime que l'on ne se peut jamais tant tout à coup enrichir que l'on ne se donne au diable. (Brant. Cap. fr. III, p. 383.) — « Un an est *pere*, autre perastre, » proverbe qui signifioit qu'une année étoit heureuse et l'autre malheureuse. Un homme consolant un infortuné qui se désespère, lui dit :

Taisiez amis, vos ne savez
Que vos avenra ce-après,
Un mal ne dure pas adès
Uns anz est *pere*, autre perastre :
Se cest anz vos tient à fillastre
Soiez si preux et si gentix
Que en l'autre ensouz ses fils. *(Cortois d'Artois, f. 84.)*

3. Pere. Périr :

Orgueil fist jadis *pere* Absalon,
Et Lucifer de paradis getter,
Saül mourir, decapiter Norron,
Alixandre le roy empoisonner. *(Desch. f. 132.)*

4. Pere. Je perds :

Quand por vos *pere* et mon luer et ma joye.
Chans. ms. du comte Thibaut, p. 8.

Peré. [Poiré : « Le suppliant mena à certain jour « ensuyant une queue de vin et un poinçon dudit « beuvrage de *peré* en la ville de Chaussoye. » (JJ. 162, p. 198 *bis*, an. 1408.)]

Pereaulx. Pierriers : « De quatre à cinq cens « tampons de bois pour les ditz canons avecques « les manteaulx à ce necessaires, pierres, plombées « à canons et *pereaulx*, tretaux, claies pour couvrir « les dits manteaulx et faire boulevars, se mestier « est. » (Le Jouvenc. f. 85.)

Perece. Paresse :

Amors het toute vilonie,
Amors contrueve les chançons,
Amors fet doner les biaus dons,
Amors ne set rien de *perece*
Amors est mere de larguece. *(Ms. 7218, f. 134.)*

Perecer. [Paresser, dans Ruteb. II, p. 244.]

Pereche. [Paresse : « En toz les cas où ses sires « perdroit par sa tricerie ou par sa fole *pereche.* » (Beaum. IV, p. 22.)]

Perechoux. Paresseux :

Donc dist à ceuls de dedens que Paris li rendissent,
La cité li rendissent, ou de lui la tensissent.
Cil distrent non feroient à nul jour qu'il vesquissent
Donc les assailli Rou, ont garir ne lor lut
N'i a si *perchoux* qui d'angoisse ne fut
Quant plus les assailli, et la perte plus crut. *(Rou, p. 35.)*

Perecose. [Paresseuse : « Li Bofre de Trace où « est la mer congelée et *perecose* que li plusor ape- « lent mer morte. » (Brun. Lat. Trés. 167.)]

Perée. [Pierre, paquet : « De chascune *perée* de « laine deux deniers. » (Reg. B [2] de la Ch. des Comptes, f. 66, an. 1336.) — « Douze *perées* de sieu « à faire candeilles, et une *perée* de sieu à fondre.» (Reg. de Corbie, 13, f. 39, an. 1511.)]

Peregrination. 1° Long voyage : « Avant de « nous mettre en cette longue *peregrination.* » (Rab. III, 343.) — 2° [Pèlerinage : « En Jerusalem « fist *peregrination* En langes et nus piez à grant « devotion. » (Rou.) — 3° Vie considérée comme un voyage : « En l'exil et en la misere de ceste *peregri-* « *nation.* » (S. Bern. 546.)]

Peregrineurs. On donnoit ce nom aux auteurs « qui grécanisoient, latinisoient, ou italianisoient « en escrivant de nostre langue. » (Quintil Censeur, p. 190.)

Peregrinité. Etat de ce qui est étranger : « Amateurs de *peregrinité.* » (Rabel. p. 45.)

Pereiller. Etre en péril : « Chasteté *pereille* « souvent en delices. » (Doctr. de Sapience, f. 38.)

Pereilleus. Périlleux :

Puisqu'il covient vérité tere,
De parler n'ai-je mes que fere :
Vérité ai dite en mains leus ;
Or est li dire *pereilleus.* *(Ms. 7218, f. 325.)*

Perelin. [Pèlerin : « De cest eschange se soffris- « sent mult bien li *perelin.* » (Villeh. § 46.)]

Perement. Appertement, ouvertement :

Die tot *perement* tot quanqu'il a forfait.
Vies des SS. Sorb. chif. XXVII, col. 16.

Peremptoire. [1° *Adj.* : « On les apele exeptions « *peremptoires*, comme resons qui sont si fors de « eles meismes que toute le querele en pot estre « gaaignée. » (Beaum. VII, p. 2.)] — 2° *Substantif.* « Délais qui doivent être joints à chacune des criées « après qu'elle a été faite. Ces delais sont de quinze « jours suivant la coutume du Bourbonnois. » (Laurière.)

Peremptoirement. [D'une manière décisive : « Jehan d'Artoys a offert à respondre *peremptoire-* « *ment.* » (Varin, Archiv. de Reims, II, 2me partie, p. 1243, an. 1349.)]

Peremptoriser. En termes de palais *peremtoriser* un gage, c'est déclarer que le gage pouvoit être vendu sans que celui qui l'avoit donné pût le réclamer, exclure cette réclamation : « Quand aucun « creantier fait adjourner son debteur par devant le « juge du dit Mauriac et les dits creantier et debteur « sont de la dite ville, le debteur adjourné peut « bailler plege lequel a terme de quinze jours à « payer ; et iceluy passé le creantier peut faire con- « traindre le dit plege et caution par prinse de « corps, à payer ou apporter gage du deu et à la « ditte cour faire vendre le dit gage, et quand le « creantier est forain peut faire *peremtoriser* le dit « gage, sans attendre la ditte quinzaine. » (Cout. Gén. II, p. 483.) — « Si le creantier est acheteur de « l'heritage crié et *peremptorisé* iceluy heritage luy « sera delivré pour le prix qu'il y aura mis. » (Ibid. p. 457.)

Perenne. Perpétuel : « Ruisseaux *perennes.* » (Mont. III, 233.) — [« Le monde n'est qu'une brans- « loue *perenne.* » (Mont. III, 256.)]

Perenniser. Eterniser. (Cotgr.)

Perennité. Eternité. (Cotgr.)

Perequant. Qui fait une répartition égale et proportionnée. De là ce mot pris substantivement signifioit celui qui répartit une imposition sur différentes personnes, et par extension celui qui est chargé d'en recueillir les deniers. (Cotgr.)

Perequation. Répartition égale : « Les déten- « teurs d'aucun max peuvent pour le payement deu « au seigneur, pour raison du dit max faire entre « eux une *perequation* du dit devoir et au jour assi- « gné de payer le dit devoir, icelle porter au « seigneur auquel est du. » (Cout. Gén. II, p. 399.)

Perequez. Terme de coutume ; débiteurs solidaires : « Si le seigneur censier, rentier ou leur « receveur nient avoir reçu ce qu'ils ont reçu des « coequez ou *perequez* et s'il se treuve estre le « contraire, ils sont tenus en tous les interets, per- « tes et dommages de celuy, contre lequel ils auront « fait la ditte negation de reception de la ditte « coequation et en amende envers justice. » (Cout. Gén. II, p. 399.)

Perer. 1° Orner :

Au mieulx que puet se paint et *pere*
Afin que plus belle en appere. *(Desch. f. 455.)*

2° Garantir :

Droit fault, justice va autour
Des mauvais et d'iceulx *se pere*
Sanz pugnir : c'est grand deshonnour ;
Mal fera si le compere. *(Id. f. 145.)*

3° Convenir :

Et puisque sui ton fils, beau pere,
A gouverner ton char me *pere.* *(Froiss. Poës. 183, c. 1.)*

Peresce. [Paresse : « Toute l'estoire voil por- « suivre Ja *peresce* ne m'iert d'escrivre. » (Rose, v. 3516.)]

Peresin. Persil :

Il i a marcheans de nois
De feves, de veces, de pois
De sin, d'oint, de miel, de sain
De chandoile et de *peresin,*
Ne le tenez mie à eschar. *(Ms. 7218, f. 283.)*

Peressil. Même sens :

En cerfuel ou en *peressil*
Dont les Lorgoises font escil. *(Ms. 7218, f. 176.)*

Perey. [Poiré : « Lequel serourge acheta du « merrien pour la somme de vingt solz et deux pos « de *percy* de marchié. » (JJ. 152, p. 291, an. 1397.)]

Perezousement. [Paresseusement : « (Les « pensées ki, kant eles vont alsi com par l'us, *pere-* « *zousement*. » (Dialoge, Greglo pape, 348.)]

Perfection. [1° Etat de ce qui est parfait : « (Un « moine) De grant *perfection* estoit Et el desert par- « font manoit. » (Barl. et Josaphat, p. 30.) — « Adont « regarda Hues d'amoureuse fachon, De tous les « biens du monde avoit *perfection*. » (Hug. Capet, v. 1792.)] — « Ung anneau.... auquel estoient en- « chassez un balay en *perfection*, un diamant en « pointe. » (Rab. I. p. 48.) — 2° Bonheur parfait : Bertaut de Malines dispute des conditions du mariage de sa fille avec le comte de Gueldre : « Ma fille seroit « bien heureuse, si elle pouvoit venir à si grand « *perfection*, comme la conjonction du comte de « Guerles, en cas que ses besongnes fussent cleres ; « mais qu'à present, tous ceux qui le congnoissent « et en oyent parler, sentent bien qu'elles ne sont « pas cleres, mais moult troubles ; et qu'il a pres- « que forfait tous ses heritages d'entre la Meuse et « le Rein. » (Froiss. l. III, p. 262.) — 3° [Possession complète : « Il aideroit messire Carles de Boesme, « roi d'Alemagne à la *perfection* de l'empire. » (Froiss. V, 162.)]

Perfigue. Fruit. (Cotgr.)

Perfiguier. Arbre qui le porte. (Ibid.)

Perfiner. Achever : « Ou les plaids sont encom- « mencez, la doivent estre *perfinez*. » (Bout. Som. Rur. p. 225.)

Perflable. « Epicurus fait les Dieux luisans, « transparens et *perflables*, » c'est-à-dire au travers du corps desquels l'air pouvoit passer librement. (Ess. de Mont. II, p. 332.)

Perfoliate. Sorte de plante. (Cotgr.)

Perforatif. Qui sert à perforer. (Cotgr.)

Perforer. [Percer : « A un bon *perforras* sa « masselle. » (Job. 505.)]

Performance. Accomplissement : « *Perfor-* « *mance* del condition. » (Ten. de Littl. f. 83.)

Performer. Accomplir : « *Performer* sa vo- « lunté. » (Ten. de Littl. f. 108.) — « *Performer* la « condition. » (Ibid. f. 75.)

Perfum. Parfum. (Cl. Marot, p. 348.)

Perfumement. Action de parfumer. (Cotgr.)

Perfumer. [Parfumer. Voir sous Parfumeur : « Si vieille estant, ne te *perfume* plus. » (Amyot, Pericl. 54.)]

Perfumeur. Parfumeur. (Cotgr.)

Pergarder. Garder avec soin :

Dex le *pergard*, ce dient tuit. *(Rou, p. 235.)*

Perge. [Courroie (comparez Parge) : « D'une « charge de *perges*, ceintures larges, .III. den. » (Leyde de Carcassonne, an. 1544.)]

Pergée, ie. [1° Droit payé au seigneur pour l'établissement des messiers : « Tuit li diz habitans « de la dite ville paieront chascun an au seigneur « de la dite ville, lendemain de Pentecoste, vint et « cinc solz tornoiz petiz, monnoie cursable des « *pergies* et de la messerie de la dite ville de Fra- « noy et du finage. » (JJ. 61, p. 123, an. 1321.) — « Les *pergées* de Chastillon et les pastures sont « communes aus diz seigneurs, desquelles ils ont « une obole pour chacune brebis par an, et n'en ont « riens en l'autre suivant. » (Terr. de Châtillon-sur-Seine, B. N. anc. 9898 ².) — 2° Amende due pour les bêtes prises en dommage : « Se beste est prise en « dommaige de bley ou de prey par eschappée, cils « cui la beste sera doit rendre le dommaige et la « *pergie*, qui monte quatre deniers, se ce est che- « vaux ; se ce est beste aumaline, 12 deniers. » (Jurain, Antiq. d'Auxonne, an. 1229.)]

Perger. Continuer. (Cotgr.)

Perguois. Couteaux. (Rabel. V, 38.)

Perhemptoires. Délais accordés par les juges dans le cours des procédures : « Vous mandons et « commettons que les parties vous fassiez procéder « et aller avant en la dite cause et de jour en jour « hastivement et par *perhemptoires* par devant « vous. » (Ord. II, p. 164.)

Periapte. Amulette suspendue au cou : « Char- « mes, caracteres, brevets ou *periaptes*. » (Maladie d'amour, p. 229.)

Perice. Science, art :

En armes fault preste provision
De gens expers, paine, force et malice
Non pas si grande consultacion
Et que telz gens n'aient point de *perice*
Mais voisent hastivement
Faire leurs faiz sans tel conseillement. *(Desch. f. 54.)*

De là l'expression « sanz nulle *perice*, » simplement sans art. (Id. f. 438.)

Pericharie. Joie excessive. (Cotgr.)

Periclimene. Chèvre-feuille. (Cotgr.)

Pericliter. Etre en péril : « Il ny a pere tant « couroucé à son fils que s'il voyoit *pericliter* en « un torrent ou lac, il ne le print plutost par les « cheveux qu'il ne le jettast en la rive. » (L'Amant ressusc. p. 20.)

Pericraine. Péricrane. (Cotgr.)

Peridon, ol. [Peridot, pierre fine, dite aussi olevine, d'un vert jaunâtre : « Une pierre, appellée « *peridon*, enchassée en or, .XX. sols t. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.) — « .VIII. pierres dont il y « a .V. grenas, une loupe, une ametiste et un *peri-* « *dol*. » (Inv. du duc d'Anjou, § 520, an. 1360.)]

Perie. [Pairie : « La querele dont li jugemenz « estoit faiz n'estoit pas de la *perie*. » (Mén. de Reims, § 476.)]

1. Perier. [Poirier : « Le *perier* qui cherge sou- « vent Doit bien avoir soulas et joye. » (Ch. du XVe

siècle, p. 43.) — « En ce *perier* a une fleur Qui est « plus blanche que christal. » (Ibid.)] — Deschamps comparant la femme au poirier (f. 501) :

Si ne puet qu'il ne viengne une heure
Q'un coup à la belle demeure
Et par ce seul coup en descent
Après, un à un, plus de cent
Dont li *periers* est abatus.

2. Perier. [« Item gros cens, appellez les cens « *perier*, à Chasteau Renart, receuz lendemain de « la saint Remy, six sols, huit deniers. » (JJ. 72, p. 43, an. 1326.)]

3. Perier. Jeu, le même que *Parreau* :

Item et si ne jouerez
Au siron ne à clignettes,
Au jeu de mon amour aurez,
A la queue leuleu, aux billettes,
Au tiers, au *perier*, aux bichettes
A jetter au sain et au dos l'herbe. *(Am. rendu cord. 591.)*

Periere. [Machine de guerre (voir Perriere) : « Si garnissiez si vos chasteaux De *perrieres*, de « mangoneaux. » (Partonop..]

Peril, ieus, ius. [I. Péril : « Guaris de mei « l'amne de tuz *perilz.* » (Rol. v. 2387.) — « Desor- « mais revenrons au roi Phelipe, qui a trespasseiz « les *perius* de meir. » (Mén. de Reims, § 70.) — « Qui aime le *peril*, il cherra en *peril.* » (Mén. I, p. 9.)]

Parmi tous *perieus* doit faire fins amant
A sa dame toutes ses volentés. *(Vatic. 1490, f. 177.)*

Expressions : 1° « A *peril* que ce fust. » (Contes de la reine de Navarre, II, 163.) — 2° « Porter *peril*, » être en risque : « Si eurent conseil que de toutes « choses qui *portoient peril*, ilz n'en prendroient « à sauveté que deux. » (Percef. vol. IV, fol. 80.) — 3° « A quelque *peril* que le bled se vendist, » à tout hasard : « A quelque *peril* que le bled se vendist, « voulurent essayer leur mauvaise fortune. » (Hist. du chev. Bayard, p. 209.) — 4° « A leurs *perils* et « fortunes, » à leur péril et risque : « S'il y a aucunz « petiz compaignons qu'ilz veulent.... aller à leur « avanture, comme avantures sont par toutes les « voyes qui pourroit grever leurs ennemis à leurs « *perils* et fortunes, vous leurs en laissez faire. » (Le Jouvenc. p. 514.) — 5° « Par le *péril* de m'ame, » serment :

Sire *par le peril de m'ame*
Ne par la foi que doi à ma dame. *(Ms. 7615, II, f. 151.)*

II° [*Peril* étant synonyme de *dangier*, a pris le sens de pouvoir propre à ce dernier : « Et demoura « li castiaus en la garde et ou *peril* des Englès. » (Froiss. t. IX, p. 69.)

Perill. Pierre précieuse (béril) :

Que cest enel d'or me donna,
Sire connoistriez le ja,
La pierre en est de *perill :*
Ge l'ai portée en maint perill
Bien sai quelle a vertu si fort
Qu'elle garist home de mort
Et de Chartre ce me dit on. *(Blanch. f. 189.)*

Periller-ier. [1° Périr, faire naufrage : « Avint « que à poi que il ne furent tuit *perillé ;* car la nef « le roy se feri à plain voile en une bavaine de terre « endurcie. » (Ann. du règne de S. Louis, p. 226.) — « Nous avons esté en grant dangier d'estre tous « *perilliés* en venant de Bretaigne cy. » (Froissart, t. XII, p. 20.)]

Vint pour faire aux François engaingne
Le conte de Bar en Champaigne ;
Mainte personne i *perilla*
Une bonne vile essilla
Que flambe et feu mist par asteles. *(G. Guiart, f. 232.)*

« Leurs prierent qu'ils ne souffrissent pas *péril-* « *ler* l'eglise de Romme, ne son vicaire qui en grant « peril estoit. » (Chron. S. Denis, I, f. 229.) — « De « toutes les gallées de l'armée ne *perilla* sinon celle « du Souldich de l'Estrau et du seigneur de Chatel- « Morant laquelle brisa. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 319.)

La court des grans est uns essains qui bruit
Comme mouches en trop grant habondance
Puis vient un vent qui les détruit et lance
Soudainement, et les fait *periller.* *(Desch. f. 337.)*

2° Détruire :

. . . . Flamens pour leur contredire
Le leu où leur navies ont
Plus de .IIII. ^{xx} mile sont
Et entr'eus pour les *périllier*
Ne sont pas .XXI. milier. *(G. Guiart, f. 311.)*

Perilleus—os. [1° Dangereux, en parlant des choses : « Cele chose lor sembloit estre mult longe « et mult *perillose.* » (Villeh. § 113.) — « Vos avez « le plus grant afaire et le plus *perillos* entrepris « que onques genz entrepreissent. » (Id. § 130.) — 2° En qui il y a danger de se fier : « Il fu crueus et « hausters, et aussi fu la roïne sa femme et *peril-* « *leuse.* » (Froiss. II, 338.)] — « Ainsi sont les *peril-* « *leux* abbatus, et passe l'en ou l'en veult. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 15.)

Perimaux. Péremptoires : « Exceptions *peri-* « *maux,* » dans Bout. Som. Rur. p. 231.

Perimer. Abolir, détruire. (Cotgr.)

Perin. [De pierre : « En sa cartre *perine* les a « fait avaler. » (Aiol, v. 5072.)]

Peringue. Mésange. (Des Perr. Contes, II, 12.)

Periode. Fin, terme : « Parvint donc à la fin « Eneas au *periode* de la narration. » (L'Amant ressusc. p. 205.) — Quintil Censeur reproche à Du Bellay d'avoir fait le mot *periode* masculin.

Peripherée. Circonférence. (Cotgr.)

Periphrastic. Qui tient de la périphrase : « Tes exemples ne sont autonomasticz, mais *peri-* « *phrasticz*, esquels, voire en prose, tu es redon- « dant. » (Voy. Quintil Censeur, p. 209.)

Perir. [1° Mourir : « D'un seul mesfait ne deit « nuls huem dous feiz *perir ;* Quant li clers pert « sun ordre nel puet hum plus hunir. » (Thomas de Cantorb. 28.) — 2° Détruire : « Ne perissons pas la « grant honor que Dieus nos a faite. » (Villehard. § 198.)] — « Quand la tourmente se leve sur icel- « les, vous verriez des pelottes de neige... qui se « font... aussi grosses qu'une montagne, tellement « qu'elles *périssent* tout ce qui se trouve en ce des- « troit. » (Mém. Du Bell. liv. IX, f. 296.) — 3° [Man-

quer, ne pas se faire : « Moy et mes compaignons « scaurions voulentiers à quoy il *perist.* » (Froiss. t. XIV, p. 290.) — « Il ne savoient pas en quoy il « *perissoit.* » (Id. IX, 483.) — 4° « Estre peri, » être perdu, tué, détruit : « Et les prist une fortune si « grande que il quidierent estre tout *peri.* » (Froiss. t. IV, p. 8.) — « Plusieurs eglises furent arses et « *peries.* » (Id. t. V, p. 116.)]

Maintes gens *ont esté peris*
Et suffoquez par trop soupper. *(Desch. f. 110.)*

On dit encore en quelques provinces *se périr* pour se détruire, se suicider, et c'est en ce sens qu'on le trouve dans Cretin, p. 208.

Perissable. Qui fait périr : « Perilleuse es et « *perissable.* » (Desch. f. 17.)

Perisse. Paresse. (Desch. f. 542.)

Perissement. Action de périr. (Oudin.)

Perjure. Parjure. (Cotgr.)

Perjurement. Parjure, faux-serment. (Apolog. pour Hérodote, p. 46.)

Perjurer. Parjurer. (Apol. pour Hérod. p. 46.)

Perjurre. Parjure. (Ord. t. I, p. 79.)

1. Perle. [Pêne : « Comme... l'uis de la cham- « bre du seigneur de Narcoussis eust esté percié en « deux lieux, au droit du *perle*, d'une visle à per- « cier vin. » (JJ. 119, p. 124, an. 1381.)]

2. Perle. [Globule d'un blanc argentin qui se forme dans certaines coquilles : « Quant les hom- « mes qe sunt en les petites barches, isent des bar- « ches et vont sous l'eives, tel quatre pas et tel « cinq jusque in douze, e demorent toute come il « plus pues e quant il sunt au font de la mer, ils « treuvent laiens capare que le ome appellent hos- « trige de mer, et en ceste ostrice se treuvent les « *perles* grosses et menues e de toutes faisonz. » (Marco Polo, Ile de Ceylan.) — « Menues *perles* en « un drapel » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 45) ; ces menues perles ou perles de semence se vendaient à l'once. — « Cent grosses *perles* rondes » (Id. p. 30) ; ces grosses perles se vendaient à la pièce. — « 8 *perles* d'Escoce. » (Id. p. 42.) — Faujas de Saint Fond, dans son voyage en Angleterre, en Ecosse et aux îles Hébrides (Paris 1797, in 8°, II, p. 186), donne des détails intéressants sur les perles du lac de Tay, au comté de Perth en Ecosse. — « Un coc semé de « perrerie à une *perle* de Compiegne » (Id. p. 43), c'est-à-dire achetée aux foires de Compiègne. — « Pour mil *perles*, grosses et rondes, de compte » (Id. p. 30), assez grosses pour être comptées, trop petites pour être estimées selon leur grosseur ; elles se vendaient au cent et au quarteron. — « Les « arçons sont de *perles* yndes. » (Id. p. 86.) — « La « *perlé* du bas coing destre est comme une bou- « teille, à pel très blanche et très clere et poise .xi. « carats. » (Inv. des pierreries de la couronne du duc d'Anjou, an. 1374.) — « A Jehan Rousseley, « marchand florentin pour son paiement d'une « bien grosse *perle pucelle* et non percée. » (Compte de 1531.)]

Expressions : 1° « Nous disons en commun pro- « verbe d'un homme illustre, ou d'une chose belle « par excellence, c'est une *perle.* » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 217.) — 2° « Jetter les *perles* aux pour- « ceaux. » (Voy. l'origine de ce prov. dans Fleury, Mœurs des chrétiens, p. 111.) — 3° « Nous ne som- « mes icy assemblées pour enfiler des *perles.* » (Nuits de Strapar. II, p. 67.)

Perler. 1° Orner de perles :

Les dames furent offrisies
Drut *perlées* et bien croisies. *(Froiss. Poës. p. 16.)*

2° Orner :

Quoy Claire, ma deité,
Qui sout tant de propheties,
En le blanc liz eclaircies,
Qui *perle* une chasteté. *(Loys le Caron, f. 48.)*

3° Etre couvert de grumeaux formant une croûte raboteuse, en parlant des perches et des andouillers d'un cerf : « Il y a plusieurs sortes de portées. Car « les cerfs qui ont la teste haute ouverte et bien « *perlée*, emportent le bois en dedans et escorchent « l'escorce jusques à la queue, et quant on voit que « la branche est escorchée depuis le haut jusques « en bas, c'est signe que leur teste va tousjours en « eslargissant contremont. » (Charles IX, de la Chasse, p. 101.)

Perlette. Petite goutte en forme de perle :

Et l'aube encor, de ses tresses tant blondes,
Faisant gresler mille *perlettes* rondes. *(Du Bellay, II, 28.)*

Perleure. [Grains qui rendent raboteux les bois des cerfs, des daims : « Il jugeoit un vieil cerf... « A la grosse *perleure*, aux gouttieres, aux cors. » (Rons. p. 210.)]

Perlifié. Garni de perles : « Dedans la dicte « chasse de marbre est enclose une autre petite « d'argent, autentiquement ouvrée et *perlifiée* « richement. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, 1502, page 119.)

Perliquant. Pélican :

Pourquoy est ce pour ce qu'om prant
Le cuer, or dittes donc et qui
Cil escoufle, cil *perliquant*
Qui tuent sans avoir merci. *(Desch. f. 319.)*

Perlon. [Nom du grondin, sur les côtes de Saintonge, d'après le ms. lat. 6838 c, sous *Circulus.*]

Permain. [Toujours : « Se Deus ne li ajue, il est « mors à *permain.* » (Poët. av. 1300, IV, 1349.)]

Permaindre. Demeurer :

Que bien est d'enfer en la sente
Qui en yvrece veut *permaindre.* *(Ms. 7218, f. 238.)*

On lit *permanans,* au part. prés. dans S. Bern. page 18.

Permanableté. Stabilité, durée : « Noé nous « monstra *permanableté* de foy, et d'euvre, sous « feable esperance. » (Al. Chart. l'Esper. p. 333.)

Permeable. [Qui est traversé par un liquide : « J'enten que le ciel est une substance liquide outre « passable ou (permettez moi ce mot) *permeable.* » (Pontus de Tyard, Disc. philosophiques, f. 228.)

Permenablement. Eternellement :

Qui lest son cors vivre de loi
Mors *permenablement* habite. *(Ms. 7615, t. I, f. 103.)*

Permenant. Eternel, dans S. Bern. p. 13.

Permenauble. Permanent :

Amors est *permenauble* vie.
Robert du chastel d'Arras, Poës. av. 1300, t. I, p. 483.

Permis. Mis devant : « Tous ces cas ainsi *per-* « *mis.* » (Contes de Des Perr. II, p. 149.)

Permisse. Prémice :

. . . Se ge peuisse,
Dou temps passé eslescie téuisse,
Et puis qu'amours voelt que de mon coer isse
Confort pour toy, et c'un peu te garisse
Ce n'est pas drois que je te renquierisse
M'amour te donne il ni fault nul *permisse*.
Froissart, Poës. ms. p. 128.

Permissif. [« Celle loy est appellée *permissive*, « pour ce qu'elle laisse celle chose estre faitte sans « pugnicion. » (Le Songe du Vergier, t. I, p. 172.)]

Permistion. Mixtion, mélange. (Cotgr.)

Permocion. Action d'exciter : « *Permocions* et « incitations. » (L'Am. ressusc. p. 88.)

Permuer. Permuter, changer. (Ord. I, p. 686.)

Permutateur. Qui permute. (Cotgr.)

Pernage. [Redevance de jambons, au Gloss. lat. fr. 521, sous *Nefrendium.*]

Pernet. Entendu, glorieux : « Faire le *pernet*, » être assis comme un *pernet.* (Valésiana, p. 202.)

Pernez. [Impératif de *prendre* : « *Pernez* mil « Frans. » (Rol. v. 804.) — « *Pernez* m'as bras. » (Id. v. 2829.)]

Pernicial. Pernicieux. (Borel.)

Pernicieusement. [« (Boniface VIII) fust... « *pernicieusement* factieux. » (Paradin, Chron. de Savoye, p. 253.)]

Pernis. Parpaing. (Cotgr.)

Pernition. Rapidité. (Crétin, p. 13.)

Pernocter. Passer la nuit. (C. G. t. I, p. 601.)

Perochis. [Lieu pierreux : « Item une autre « pièce appellée La Pointe contenant quatre mines « moitié en labour et moitié en friches, *perochis* et « roches... Item une autre pièce de terre contenant « treize mines en friches, *perochis* et roches. » (1605, Aveu de la Métairie de Thorigni, paroisse de Bâcons ; L. C. de D.)]

Peroir. Paraître :

Sales y sont, par les fenestres *perent*
Les beaux moulins, les froumens et li pré. *(Desch. 76.)*

« Il te frappera parmy le corps si durement que « après le coup *perra* la roye du soleil. » (Lanc. du Lac, t. III, f. 16.)

Perolier. [Chaudronnier : « Le suppliant print « d'aucuns *peroliers* qui passoient par leur chemin « dix hardis valans deux solz, six deniers tournois. » (JJ. 189, p. 150, an. 1457.)]

Perololisier. [Condamner au pilori : « En « concluant ledit procureur contre ledit Poissant... « que on devroit porter punition de crime de faulx, « tele que de estre *perololisiez* par jours solemp- « nez. » (JJ. 127, p. 167, an. 1385.)]

1. **Peronne.** Nom de ville. « Ivrognes de « *Peronne. Perone* la devote. » (Voyez Mercure de France, février 1735, p. 262.)

2. **Peronne.** [Partie de la charrue à laquelle on attelle les chevaux : « Je iray chiez le charron « savoir se il a fait la *peronne*, et ce qu'il convient « pour la charrue de mon maistre. » (JJ. 142, p. 257, an. 1392.)]

Peroration. Péroraison. (Montaigne, I, p. 518.)

Perot. Baliveau qui a l'âge de deux coupes : « Et si en iceux bois y avoit gros arbres qu'on « nomme *perots* ou tayons. » (C. Gén. I, p. 597.) — C'est un diminutif de père, comme l'indique *tayon*, grand-père.

Perpain. [Parpaing ; « Jehan Cauchon requeroit « que Hues retraissit le marrien à moitiet dou mur, « qu'il avoit mis à *perpain* en un mur commun. » (Varin. Arch. de Reims, II, 1re partie, 50, an. 1306.)]

Perpeigne. Même sens : « Il n'est loisible « mettre ou faire mettre et asseoir les poultres de « sa maison dedans le mur commun sans y faire « ou faire faire ou mettre *jambes peignes* ou *per-* « *peignes*, dousseresses, chaines ou corbeaux suffi- « sans ou fil de pierre de taille pour porter les « dittes poultres. » (Cout. Gén. II, p. 405.)

Perpeire. [Espèce de poisson, dans Du Cange, sous *Arnoglossus.*]

Perpendicle. [« Perpendiculum. *Perpendicles*, « un instrument à maçon de quoy il fait le mur « droit » (D. C.), c'est-à-dire niveau à pendule.]

Perpetive. Perspective. (Mod. et Racio.)

Perpetrer. Commettre. « Quand il *perpetra* les « dits excès. » (Arrest. Amor. p. 397.)

Perpetres. Terme de coutume. « Ce sont des « terres communes qui ne sont en possession d'au- « cun particulier. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

Perpetuable. Perpétuel, éternel : « Les miens « très horribles pechiez... ont fait division entre toy « et moy, et entre tenèbres et lumiere... entre ceste « deffaillant vie et ta *perpetuable* gloire laquelle je « te supplie douz sires que tu me veuilles octroyer. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 384.)

Perpetual. Perpétuel. (Pérard, Hist. de Bourg. p. 474, an. 1253.)

Perpetualité. [Qualité de ce qui est perpétuel : « Li septismes offices de l'amitié est *perpetualités ;* « Salomons dist : aime celui toz jors qui t'est « amis. » (Brun. Lat. Trés. p. 430.)]

Perpetuation. [Action qui perpétue : « Nous « n'avons entre nous ni orthographe asseurée « (choses toutes fois necessaires pour la *perpetua-* « *tion* d'une langue) ni... » (Pasq. Lett, I, p. 8.)]

Perpetuaument. [Perpétuellement : « (L'âme « ne sera) del cors partie, s'en bien n'est prise, « qu'en torment Ne seit mais *perpetuaument.* » (Benoît, II. p. 6255.)]

Perpetuel–eil. [« Et fu ainsi receu et la citeiz « rendue, et fu mis en prison *perpetueil.* » (Mén. de Reims, § 52.)]

Expression : « A *perpetueil,* » à perpétuité : « Tousjours sont li malvais contre les bons cruel ; « Ce n'est pas à ung terme, mais à *perpetuel.* » (Gir. de Rossillon, v. 3138.) — « Le criminel executé « à mort, ou banny *à perpetuel,* comme dit est, « confisque les immeubles anciens et la moitié des « meubles et conquests immeubles de la commu- « nauté de luy et de sa femme. » (C. Gén. I, p. 871.)

Perpetuelement. Perpétuellement. (Carpent. Hist. de Cambrai, p. 28, an. 1255.)

Perpetuelment. Perpétuellement. (Ordon. I, p. 802.) — [« Sachent tuit cil qui sont et seront que « je Solehadins, rois de Babiloine, lais à tous jorz « *perpetuelment* à Saint Jehan de l'Ospital d'Acre, « mil besanz d'or pour linceus. » (Mén. de Reims, § 207.)]

Perpetueument. Même sens. (Généalogie de Béthune, p. 145, an. 1270.)

Perpetuité. Eternité :

Princes, les rois fondez sur equité,
Qui doubtent Dieu et aiment verité
Gardans raisons et justice à effors,
Leurs royaumes ont *perpetuité.* *(Desch. f. 104.)*

Perpetuller. Chatouiller. (Cotgr.)

Perpetuons. Rabelais nommoit les moines ainsi, parce que leurs ordres se perpétuent sans cesse et ne meurent jamais (II, p. 83).

Perpetuyser. Perpétuer : « Les folz qui n'ont « point souvenance de la mort et deprisent à y « penser, ceux aussis qui pour une gloire mon- « daine font faire grands sepulchres, tombes, sar- « cophates ou epytaphes pour vouloir *perpetuyser* « leurs noms et ne pensent aucunement de parer « ou decorer par bonnes vertus leurs povres ames. » (Nef des fols, f. 66 a.)

Perplaix. Perplexe : « Dont le chevalier du « dragon esmerveillé, et plus encores de tant de « prouesses, demeura comme *perplaix.* » (D. Flor. de Grèce, f. 133.)

Perplexement. D'une manière perplexe. (Cotg.)

Perplexité. [« Si suy en grand *perplexité.* » (Desch. Mir. du mariage, p. 9.)]

Perpluex. Perplexe : « Duquel dictum et sen- « tence il se trouva fort *perpluex,* et non sans « cause, car il ne cuidoit point que le roy, ne sa « justice, le deussent faire mourir. » (Chron. scandaleuse de Louis XI, p. 244.)

Perpre. [Monnaie d'or de Constantinople : « Et « li trahitres en le cui aide il aloient, s'iert aloiiés « as Lombars parmi deniers et *perpres* d'or. » (Henri de Valenc. § 639.)]

Perprendement. [Usurpation : « Omnes malas « consuetudines et *perprendemenz.* » (Ch. 880 du Cart. de Sauxillanges.)]

Perprendre. [Usurper : « *Perprendre,* qui est « prendre de propre autorité terres communes. » (Cout. de Dax, tit. 9, ch. 11.)]

Perprise–son. Terme de coutume. « Action « de prendre de sa propre autorité terres commu- « nes, et franches, sans congé du seigneur, en « payant quotité de la queste, ou rente. » (Laur.) — « Es vicomté de Marempne, baronies de Maren- « sis, Gosse, et autres lieux, qui payent queste, et « aubergade au seigneur, et usent de *perprison ;* « qu'est prendre de propre auctorité terres com- « munes, ne payent aucuns lods ou ventes. » (Cout. Gén. t. II, p. 678.)

Perpuce. Prépuce. (Cotgrave.)

Perque. [Perche, mesure de surface : « En la « dite devise a quatre vint dis *perques* ou environ « et que chascune *perques* doit couster trois frans. » (B. N. fr. 26006, n° 89, an. 1364.)]

Perquisiteur. Qui fait des recherches. (Cotgr.)

Perrail. [Galets : « Sur le *perrail* de la mer. » (JJ. 173, an. 1425.)]

Perre. [Pierre : « Icellui Perrin et un sien com- « pagnon.... en gardant leurs brebis en ladite isle « d'Oleron, jouoient au jeu de la *perre* et tant que « le dit Perrin perdi environ dix deniers tournois. » (JJ. 125, p. 187, an. 1384.)] — 2° Pierreries : « *Perres* « en œuvre et hors œuvre. » (Fagniez, études sur l'industrie, p. 383, XIVe siècle.)]

Perrée. [1° Mesure : « Item sur les tenemens « aus Rignes audit gentilhomme et à la dégrepie « Heriçon tres *perrées* et seille de rente à la mesure « de Lamballe. » (Preuv. de l'Hist. de Bretagne, I, col. 1287, an. 1319.)] — 2° Chemin empierré. De là sans doute les noms de « la *perrée* aux marchands, « la *perrée* de Chartres, » pour désigner certains chemins.

Perrelle. [Soude (?) : « *Perrelle* et saumate, le « cent .III. den. » (Reg. *Pater,* f. 247.)]

Perrelouz. [Pierreux, au glossaire 521, sous *Silicosus.*]

Perrerie. [Pierreries : « Un coc semé de *per-* « *rerie.* » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 43.)]

Perreur. [Carrier : « Jehan Meliart *perreur...* « se partit de la ville de Nevers avec son pere et « George Auvignon *perreurs* ...pour aler besoigner « en une perriere. » (JJ. 195, p. 292, an. 1469.)]

Perrez. Poirier :

Je prise mieulx un ancien *perrez*
Car de son fruit aray au derrenier. *(Desch. f. 27.)*

Perrie. Parage : « Le vassal tenant en *perrie,* « ou en plain homage, a pareille justice et seigneu- « rie en son fief comme le seigneur dont il tient, a « en son fief. » (Cout. Gén. I, p. 592.)

1. Perrier. 1° Carrier :

El païs ne remest maçon
Ne *perrier* qu'ele ne mant. *(Rose.)*

2° [Joaillier, Fagniez, études sur l'indust. p. 17, an. 1292-1300. — « Alez as orphevres et as *perriers ;* et « quant vos aurez prouvé que ce sont fins ors et

« vraies gemmes. » (Ms. S. Victor, 28, f. 359.)] — 3° Canon, pierrier : « Fut tué le comte de Sallebery « d'un canon *perrier* à une fenestre à la tour du « pont en regardant l'escarmouche qui se faisoit « sur la greve. » (A. Chart. Hist. de Charles VII, 68.)

2. Perrier. [Poirier : « Item la moitié de cinq « quartiers de terre assis audit lieu, et y a ung « *perrier* au cornet de laditte piece. » (Cartul. de Lagny, f. 260.)]

Mais se la laide en my la rue
Estoit cent ans et un demy,
Jà n'y feroit un seul amy ;
Car jà ne verrez creature
Qui ne hée laide figure,
Et aise le *perrier* Gardon,
Ou l'on ne jette nul baston
Ne pierre, car qui y getteroit
Aucune pierre y demourroit. *(Desch. f. 501.)*

Perriere. [1° Carrière. Voir sous Perreur. — 2° Filet lesté de cailloux : « Il peut pescher à tous « autres harnas et manieres quelconques resques, « les rois, *perrieres*, les trayneaulx. » (Privilèges de Mézières.) — 3° Engin lançant des pierres : « (Château Gaillard) on ne le puet assieger que « d'une part, et est touz avironneiz de Seinne ; ne « n'i puet ateindre *perriere* ne mangonnaus. » (Mén. de Reims, § 260.)]

Si garnissiez voz chasteaus,
De *perrieres*, de mangoneaus,
Si faites cuir et verge à traire
Fer et merrien por engins faire. *(Parton. f. 168.)*

Mort, tu es plus corant que n'est mie levriere ;
Tu getes à la fonde et puis à la *perriere*.
Ms. 7218, fol. 341.

4° Constitution, en parlant de l'homme :

En deffaillant court à sa bière,
En cendre chiet comme estincelle,
Tant soit homme de fort *perriere*. *(Desch. f. 352.)*

Perrin. Perron :

Si se descendent del *perrin*
Contre val les degrés, enfin
Vindrent esrant en la meson. *(Ms. 7218, f. 211.)*

Perrine, *adj. au fém.* Qui est de pierre :

Ses ducs, ses contes, ses privez
O tous ly rois o soy menez
En une soie tour *perrine*
Que l'en clamoit tour gigantine. *(Brut, f. 81.)*

Perron. 1° Monet l'explique par « une plate-« forme de taille, de marbre ou d'autre etoffe « dressée à guise de large et haute base en un de-« troit et advenue portant en face les armes et le « cartel de defi du chevalier, qui a pris à defendre « le passage, contre tous venans. » — « Le roy « envoya planter des *perrons* de tous costez sur les « grands chemins à une grande lieue à la ronde, ou il « fit attacher des escriteaux contenans ce qu'il avoit « accordé aux deux chevaliers estrangers, afin que « les survenans n'entrassent au tournoy, qu'avec « les conditions devant dites. » (La Colomb. Théât. d'honn. t. I, p. 172.) — « *Perron* fait en forme de « colonne cannellée de marbre à laquelle estoit « appendu l'escu de la devise, et auquel ceux d'en-« tre les assaillans qui vouloient jouster au pas « d'armes contre les tenans estoient obligez de « toucher avec le bout de leurs lances. » (La Colomb. Théât. d'honn. I, p. 84.) — 2° Grosse pierre plate : « Comme il alloit ung jour chevauchant parmy une « grande lande, il choisit de loing ung grand arbre « dessoubs lequel avoit un moult grant *perron* ou « dessus estoit couché ung chevalier moult fort « navré. » (Gerard de Nev. II, p. 35.) — 3° Palier entouré de gradins : « A Noel au tison, à Pasques au « *perron*. » (Cotgr.) — [« Li messages iriés descendi « au *perron*. » (Sax. XIV.)] — 4° Le *perron* était le signe de la juridiction seigneuriale, d'où le sens de tribunal : « Et à cette cause ne fut jamais la ditte « dame ne ses predecesseurs officiers et sujets, « tenuz comparoir en jugement au *perron* de Blois « a raison des causes procedans du contenu des « dittes jurisdictions soit en premiere instance ou « par appel. Ce neantmoins ils et chacun d'eux ont « esté appellez par devant vous pour la ditte refor-« mation des dittes coustumes du dit baillage de « Bloys, esquelles ils n'ont point d'interest en ce « qu'il touche le dit baillage de Bloys pour le siege « du *perron* et ressors. » (C. Gén. II, p. 256.) — « Cry de *perron*. » (Ibid. II, p. 980.)

Perronnelle. [Diminutif de Perronne, nom propre : « Avons point veu la *Perronnelle* que les « gendarmes ont emmenée. » (Chans. du xv° siècle, p. 41.) Cette chanson devint populaire, malgré son peu de valeur. De là, dans Oudin : « Chanter la « *perronelle*, » dire des sottises, niaiser.]

Perroquet. « Quel gentil *perroquet !* Je crois « que vous avez esté en cage pour apprendre à « parler. » (Tahureau, Dialog. p. 25.)

Perrot. Pierrot. Diminutif de *pierre ;* d'où s'est aussi formé *perrette*, encore subsistant. (Voy. Cotgr.)

Perroy. [Galets, bord de la mer : « Les supplians « convoyerent icellui Raoul sur le *perroy* de la « mer. » (JJ. 173, p. 246, an. 1425.) — « Le sup-« pliant garni d'une arbalestre de bois.... s'en ala « avec les autres sur la greve et *perroy* de la mer. » (JJ. 187, p. 93, an. 1455.)]

Perroyer. [Faire le métier de carrier : « Le « suppliant qui est demourant.... près Angiers, où « il a accoustumé de gaingner la povre vie de lui, « ses femme et mesnage à labourer et *perroyer*. » (JJ. 187, p. 75, an. 1457.)]

Perrun. [Perron : « Sur un *perrun* de marbre « bloi se culchet. » (Rol. v. 12.)]

Perruque. [1° Chevelure : « Mettant un chapeau « de laurier par dessus sa longue *perruque*. » (Amyot, Rom. 25.)] — Par suite perruque :

Quant leurs cheveux sont trop petiz
Ils ont une *perruque faincte*. *(Coquill. p. 175.)*

On trouve « fausse *perruque*, » dans Cotgrave. — Sous Henri III et IV, le mot *perruque* seul désignoit les faux cheveux que les femmes ajoutoient à leur coiffure. (Brant. Dames ill. p. 216.) — 2° Crinière du lion, du cheval :

Je voy le genereux lyon
Qui sort de sa demeure creuse
Hérissant sa *perruque* affreuse
Qui fait fuyr Endymion. *(Theoph. Ire part, p. 148.)*

On a dit aussi du cheval :

Herisse de son col la *perruque* tremblante.
Des Acc. Bigarr. f. 141.

3° Huppe d'un autour : « Autour tendant à noir « et qui a plume superflue sur la teste descendant « sur le front comme une *perruque*, est bel, mais « il n'est pas fort. » (Fouilloux, Faucon. fol. 59.) — 4° [Feuillage : « Et d'autant que tousjours vostre « chef renouvelle De printemps en printemps sa « *perruque* nouvelle. » (Ronsard, 750.)] — 5° On lit dans Coquillart, 167 : « Faire la *perruque* au bacin. »

Perruqué. Qui porte perruque : « Femme *per-* « *ruquée*. » (Touches de Des Acc. p. 61.)

Perruquet. Blondin, freluquet :

Parler de bagues, d'affiquetz,
De braves mignons *perruquetz*. (*R. de Collerye, p. 101.*)

Perruquiere. [« 3ᵉ rang, qui sont les mestiers « mediocres, plastriers, *perruquiere* et attourna- « resse. » (Edit, avril 1597.)]

Perruquin. Même sens que Perruquet : « Fai- « sant les *perruquins*. » (Coquill. p. 173.)

1. Pers. Synonyme de Perot : « Nul ne peut « es bois d'aucuns justicier couper ny abbattre aus- « cuns chesnes ou autres mariens, soient estallons, « *pers*, ou tayons. » (N. C. Gén. I, p. 363.)

2. Pers. [Pairs : « Des duze *pers* li dis en sunt « ocis. » (Rol. v. 1308.) — « Et vous iestes *pers ;* si « devez estre jugiez par eus. » (Ménest. de Reims, § 474.)]

3. Pers. [1° Couleur bleue dans toutes ses nuances, puisqu'on rencontre dans les textes des étoffes dites de *pers* clair, azuré. En général c'est un bleu foncé, tellement foncé même qu'il peut servir de tenture de deuil, ce que nous appelons le noir-bleu. Aussi parle-t-on, dans une ordonnance de police, en 1533, « de draps *pers* et autres, accoustumés « estre tendus es mortuaires. » (De Lab. Emaux, p. 438.)] — « Violette de couleur celeste d'azur et « de *pers*. » (Apol. d'Herod. p. 561.) — « Le *pers* « est autre couleur qui approche fort du bleu, mais « il est de plus claire matiere, et n'est pas si obscur. « Ceste cy ne se blasonne en autre maniere pour « ce qu'elle est trop près du bleu. » (Sicile, le Blason des couleurs, f. 28.)

Le regent pour l'eure affula
Un chaperon de la livrée
De Paris toute la journée
Qui etoit de rouge et de *pers*. (*Desch. f. 573.*)

2° [Meurtri, bleuâtre : « Mort le trebuche tot en « vers En pui d'ore fu paille et *pers*. » (Roman de Troie.) — « Teint fu et *pers*, desculuret e pale. » (Rol. v. 1979.) — « Tant la bati qu'elle en fu *perse* « taincte. » (Cuens Guis, dans le Romancero de P. Paris.)] — « Il vit sur le lict gesir ung corps sans « ame desnué de toutes vestures... tant estoit *pers* « et amorty... que c'estoit une horreur à regarder. » (Percef. IV, f. 107.) — De là l'expression « vestu de « *pers*, » meurtri.

Et s'il va en la chambre aux clers
S'il ne s'en va *vestu de pers*
Par force d'estre bien bastus. (*Desch. f. 406.*)

3° [Drap bleu teint en guède : « Ses robes estoient « de camelius ou de *pers*. » (Joinv. § 667.) — « Pour « avoir tondu deux *pers* de Malines. » (N. Comptes de l'Arg. p. 275.)]

Vert, bleu, fins *pers* et escarlatte
Et fin blanc d'Ypre luy achapte
Pour faire surecots ouvers. (*Desch. f. 496.*)

. . . . D'or, d'argent et coupes
I ot assez et draperies
Qu'il n'ot cure de freperie
Mais *pers* d'Ypre de bonne laigne
Et d'escarlatte teinte en graine. (*Ms. 7615, II, f. 124.*)

Remarquons deux anciennes expressions où l'on trouve une idée des premiers efforts de notre poësie cherchant à se former : 1° « Le Dieu *perse* criniere, » Neptune.

Mais si quand Apollon tournera sa lumiere
Au cartier de l'archer, *le Dieu perse criniere*
Par la nuit s'en venoit les terres emouvoir
C'est un signe de maux ou beaucoup doivent cheoir.
Baïf, p. 29.

2° « Les sillons *pers*, » pour les flots de la mer.

Les flots roulent de mesme sorte,
Et quand on voit leurs sillons *pers*
Se troubler, c'est l'haleine forte
Des vents qui les tourne à l'envers. (*A. Jamin, p. 76.*)

4. Pers. [Persan : « L'altre est de Turcs e la « tierce de *Pers*. » (Rol. v. 3240.)]

Persant. [Puissant (?) : « Je vieng du haut païs « où regnent li *persant*. » (Brun de la Montagne, v. 167.)]

Vez du Soudan, fait Clarins,
Con il desroche barbarins
Mais ne porquant li escuz blans
Ja solferz moult grant ahans
Par pou n'a fait par son *persant*
Qu'à sa parole ne consent. (*Parton. f. 156.*)

Perscript. Perclus. (Faifeu, p. 19.)

Perscrutateur. Qui fouille. (Oud.)

Perscrutation. Action de fouiller. (Oud.)

Perscruter. Chercher, fouiller. (Oudin.)

Perse. Toile peinte qui venait originairement de la Perse : « Toutes sentences rendues par les « reuwartz, paseurs, maieur de la *perse*, trippiers « de velours, commis à la vingtaine et autres « collieges subalternes à eschevins sortissent par « appel par devant les dits eschevins. » (Cout. Gén. t. I, p. 777.)

Persé. Terme de blason. Du mot *pers*, bleu tirant sur le vert : « Porte de gueulles à ung faulcon « *persé* de sinople. » (Petit J. de Saintré, p. 308.)

Persecucion. [Danger : « En tel maniere me « porterent dous fois par terre, et une à genoillons ; « et lors je senti le coutel à la gorge. En cette *per-* « *secucion*, me sauva Dieus par l'aide dou Sarrazin. » (Joinville, § 322.)]

Persecuteres–eur. [Cas sujet et régime : « Tu fus lus as oeilles, or seis pastur et prestre, « De Saul *persecuteur* Pols seras e deis estre. » (S. Thomas de Canterbury.) — « Ainsi com il (Saint « Paul) estoit *persecuteres* de l'eglise, devint il puis « vaissiaus de election. » (Brun. Lat. *Trés*. p 73.)]

Persecution. Désir; Louis le Débonnaire mourant s'exprime ainsi : « Las pourquoy est ma vie « finie en telle tribulation et en telle *persecution* « de la paix et de concorde. » (Chr. S. Den. I, 177.)

Perselle. Bleuet :

Sur toutes flours tient on la rose à belle,
Et en après je crois la violette ;
La flour de lys est belle, et la *perselle ;*
La flour de glay est plaisans, et parfette. *(Froiss. p. 26.)*
Et mis un chapelet joli
De *perselles,* et de pavos. *(Ibid. p. 282.)*

Perse-poux. [Surnom injurieux pour les couturiers qui, en raccommodant les vieux habits, percent l'étoffe et la vermine qu'elle contient : « Icellui charpentier criant à haute voix aux diz « cousturiers : or ça, chetis *perse-poux* , prenez « chascun un bon baston. » (JJ. 130, p. 39, an. 1386.)]

Perser. Franchir : « D'un sault *persoit* un fossé. » (Rabelais, I, p. 163.) Proprement percer.

Perseverable. Opiniâtre :

. . . . Aux mauvais qui sont *persévérable*
Cilz reserva vengence vindicable
Sur tous les princes qui efforcent les drois. *(Desch. 104.)*

Perseveracion –tion. 1° Persévérance :

. . . . Saincte confession
Et après ce *persévéracion*
En l'amour Dieu. *(Desch. f. 434.)*

2° [Opiniâtreté : « Le suppliant veant l'outrage, « injure et *perseveracion* d'icellui Pierre de Landa. » (JJ. 167, p. 310, an. 1413.)] — « Que nul ne tienne « mauvais hostel sur soixante sols parisis ; et s'il y « a *perséveration* après la défense faite par loy, le « désobéissant sera puny arbitrairement. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 457.)

Perseveramment. Avec persévérance. (R. Est.)

Perseverance. [« D'amor e d'aliance Et de « boene *perseverance* U n'aviengé relaschemens. » (Benoît, t. II, v. 6441.)]

Perseveranment. [Avec persévérance : « L'on- « neur doit laissier à celui Qui pour l'avoir est « travillié Et *perseveranment* veillée. » (Bibliot. de l'Ecole des Chartes, 1873, p. 22.)]

Perseveremment. [Avec obstination : « Por « ce qu'il se combatoient si *perseveremment* et « s'entrocioient si cruelment. » (Lég. de Girart, Journal des Savants, avril 1860, p. 203.)]

Perseverence. Suite, conséquence :

Après vint l'incarnation
Du filz Dieu et redempcion
Suient cette *perseverence*
Qui est en ma conclusion. *(Desch. f. 446.)*

Perseverer. [1° Agir avec suite : « On ne doit « tel chose commencier, en quoi soit mal *perseve-* « *rer.* » (Brun. Lat. Trés. p. 347.) — « Car qui « aujourd'huy bien feroit Et demain ne *persever-* « *roit,* Tout ce ne vauldroit un festu. » (Bruyant, dans Ménag. II, 32.) — 2° Continuer d'agir, de parler : « Pechier est euvre d'omme, mais *perseverer* en « pechié est euvre de deable. » (Ibid.) — « Or par- « lerons nous ung petit du roy englès et comment « il *persevera* en avant. » (Froiss. III, 65.) — « Nous « *perseverons* de ces parlemens et de ces tretiés. » (Id. VIII, 384.) — 3° Poursuivre : « Si parlerons dou « siege de Tournay et comment il fu *perseverés.* » (Id. III, p. 245.) — « Tout l'obsèque fut grandement « *perseverée.* » (Id. XIV, 339.) — 4° Se passer, au passif ou au réfléchi : « Si fu la journée et la nuitiée « toute *perseverée* en grans joyes. » (Id. XII, 93.) — « Ensi se *persevera* ceste vesprée. » (Id. V, 57.)]

Perseverie. [Droit de poursuite : « Sauf ce que « li devant dit Jehans Oliviers demore entierement « sans *perseverie* de nos hom de cors au devant dit « roi, et ansement la devant dite Aceline redemore « nostre fame de cors sans *perseverie* dou devant « dit roi. » (Cart. de Champagne, f. 398, an. 1261.)]

Perseverité. [Obstination : « Cécité ou affection « de non vouloir congnoistre verité et *perseverité* « de courage enclin à iniquité sont l'œil de l'homme « d'un regard estrange, inique et pervers. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 111.)

Persevrement. Continuation. (Lettres de Louis XII, t. IV, p. 313.)

Persie. Perse :

J'aim mels d'amors à souffrir
L'angoisse et la maladie,
Le trembler, et le fremir,
Et la douce jalousie
Qu'estre soudens de *Persie. (Poët. av. 1300, II, p. 550.)*

Persié. [Percé : « Et les autres gens deivent « aveir *persiées* les paumes d'un fer chaut. » (Ass. de Jérus. 112.)]

Persien (feu). Erésipèle. (Cotgr.)

Persil. Plante potagère :

. . . . Use porées
Qui soient faittes au *persil,*
Pour ce qu'il est de pierre essil,
Et qu'il descombre les conduis. *(Deschamps.)*

« Petit diable, lequel encore ne sçavoit ne tonner, « ne *gresler,* fors seulement le *persil* et les choulx. » (Rab. IV, p. 189.) Voir Gresler. — « *Persil* aigrun, » persil d'oiseau. (Cotgr.)

Persin. Même sens. Le peuple en Normandie dit encore *persin :* « Verdure comme porée, choulx, « poreaulx, navez, *persin,* cerfeuil. » (Journal de Paris sous Charles VI et VII, p. 80.)

Persinée. [Odeur de persil : « Icellui Petit dist « que ceulx qui en icelle femme, vulgaument nom- « mée la Pucelle, avoient creance estoient folz et « sentoient la *persinée.* » (JJ. 175, p. 125, an. 1432.) Nous disons sentir le roussi ; le persil, l'ache étant des plantes funéraires, prêtent à la même allusion.]

Persoir. Villebrequin. (Cotgr.)

Personal. Terme de coutume. Les biens meubles sont désignés par « chattels *personals,* » dans les Tenures de Littl. f. 72. On lit : « Reals, » pour biens immeubles.

Personalty. Terme de coutume. On appeloit « action en *personalty,* » une action personnelle. (Tenur. de Littl. f. 114.)

Personament. Personnellement. (Assises de Jérusalem, p. 125.)

Personat. Personnat, bénéfice dans une église cathédrale ou collégiale. (Cotgr.)

Personate. Plante, la grande bardane. (Cotgr.) Elle empruntoit cette dénomination de l'ancien usage qu'on faisoit de ses feuilles pour se masquer le visage.

Personnable. Recommandable : « Ils estoient « plus reverens, par les vestures qu'ilz avoient ves- « tues, si en estoient plus *personnables*, et de plus « grand monstre, et apparence, que quant ilz « estoient simples escuyers. » (Percef. I, f. 107.) — « Tous ceux qui estoient aournez de sens, et de « bonnes meurs, et hardis de cueur, et fort, et *per-* « *sonnables*; ilz estoient tenus pour gentilshommes, « dont qu'ilz venissent, et devenoient chevaliers, « s'ilz en avoient voulenté. » (Ibid. f. 55.)

Personnage. 1° Taille, stature ; parlant de Jean duc de Bourgogne, « auquel lieu de Ponthoise, un « certain jour, vint devers le dit duc un homme « assez puissant de *personnage*, lequel entra dedans « sa chambre, sur intention de meurdrir le dit duc, « et avoit en sa manche un couteau, dont il avoit « en voulenté d'accomplir son malefice. » (Monstr. I, f. 133.) — 2° Rôle : « C'est grant dommaige ; car « il avoit bien *personnaige* d'homme qui eust peu « encores monter à très grant honneur. » (Lancelot du Lac, III, f. 118.) — 3° Image, figure peinte : « Livres à *personnages*. » (Cotgr.) — 4° Représentation théâtrale ; on lit des représentations que le jeune roi d'Angleterre, soi-disant roi de France, trouva sur son passage à son entrée dans Paris, en 1431 : « A l'entrée de la porte du Chastelet, avoit « encores, un eschaffault: sur lequel avoit, en *per-* « *sonnaige*, un petit enfant, en semblance du roy, « vestu de fleurs de lys, deux couronnes sur son « chief. » (Monstrel. II, f. 77.) — [« Comme la veille « de la Saint Fremin les jeunes gens de la ville « d'Amiens ont accoustumé de soy jouer et esbatre « et faire jeux de *personnages*, Jehan le Corier se « feust accompaigné avec plusieurs jeunes enfans « de la ditte ville qui faisoient un jeu de *person-* « *naige*. » (JJ. 157, p. 333, an. 1403.)] — On lit de Jacques de Bourbon, qui se sauva du château où la reine de Sicile sa femme le tenoit enfermé : « Et « disent les aucuns, qu'il eschapa par subtilité, et « par aide de serviteurs et d'amis ; et autres disent, « et me semble assez vraysemblable, que la royne « qui ne vouloit ne sa mort, ne sa compaignie, « avoit fait jouer, et consentir le *personnage* de son « echapement, et de sa delivrance. » (Mém. d'Ol. de la Marche, l. I, p. 116.) — 5° Dignité ecclésiastique : « Nul clerc, s'il n'est prelaz ou establis en *person-* « *nage* ou dignité, ne pourra porter vair, ne gris, « ne hermines, fors en leurs chaperons » .... et plus bas : « .... nul bourgeois, ou bourgeoise, ne escuier, « ne clerc, s'il n'est en prelation, ou en *person-* « *nage*, ou en greigneur estat, n'aura torche de « cire. » (Dans les statuts de Ph. le Bel de 1294, sur la réforme du luxe et du superflu pour tous les états cités par Du Cange, sous *Personatus*.) — 6° [Bénéfice : « Thomas Durescu prestre, personne d'un « benefice en icelle eglise, nommé le *personnage* de « Mireville. » (JJ. 140, p. 158, an. 1391.) — 7° Etendue d'un bénéfice : « Je Jehans sire de Cison fas « assavore à tous cilz ki sont et ki à venir sont que « je ai vendut as chanoines de Sainte Crois de « Cambrai toute le disme entirement que je avoie « el *personnage* de me vile d'Engheriel. » (Charte de 1226.)]

Personnament. [Personnellement : « Celui à « qui l'escheete sera escheue... ne sera mis *person-* « *nament* en saisine. » (Ass. de Jérus. I, 267.)]

Personne. [1° Curé : « Là erent del païs li barun « asemblé, Deien, arcediachne, *persones* e abé. » (Thomas de Cant. 126.) — « Comme il feust venu en « la ville de Necie près Faloise un questeur ou por- « teur de pardons qui dist et fist commandement à « la *personne* ou curé d'icelle ville, que il fist assem- « bler... ses *paroissiens*. » (JJ. 135, p. 210, an. 1389.) — « Richart Simon prestre, *personne* de la parroisse « de Saint Oen. » (JJ. 144, p. 254, an. 1393.) — 2° Un homme ou une femme : « Quant pour nous « deux faudra avoir tel destourbier, Et morir et « navrer, abattre et mahaignier Tant de bonnes « *personnes* et tant bon escuier. » (Guescl. v. 5487.)] — « Et pour estre leur capitaine esleurent un nommé « Jacques Artevelle qui estoit une belle *personne*. » (Juvén. Charles VI, 1381.) — « Il ne trouva *personne* « nulle ne à l'ung costé ne à l'autre, et vit qu'il n'y « avoit sur la tour ne huys ne fenestre. » (Percefor. I, f. 46.) — [3° Celui dont on parle : « Il pot aler en « se propre *persone* par devant le seigneur sor qui « il est couquans et levans. » (Beauman. II, 16.)] — 4° La femme : « La poitrine est large en la *personne*, « et est prochaine aux mamelles de la partie « haulte. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 100.)

Expressions : 1° « A ma *personne*, » à moi :

Ne pourroie nullement concevoir,
De mercier, ne faire mon devoir,
Vous madame, du riche saintuaire
Qu'il vous a pleu *à ma personne* faire ;
Si ne suy digne de recevoir. *(Desch. f. 133.)*

2° « Repondre de sa *personne*, » de vive voix, de sa propre bouche. « Il leur *repondit de sa personne*. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 701.) — 3° « A la *personne*, » en personne ; Charlemagne, ayant bâti la chapelle d'Aix :

Si pria, et vot li rois dous
Al clergiet, et as barons tous,
Que trestout li oir del regne
Fusent en ce lieu couroné,
Et fait roy ; et de là à Roume
Presist son sacre, *à la personne*
D'i estre roi, et empereour,
Despuis en avant à cel jour. *(Mousk. p. 69.)*

4° « *Personne* nulle, » personne. « Il ne trouva « *personne nulle* ne à l'ung costé, ne à l'autre. » (Percefor. I, f. 46.) — 5° « *Personnes* d'hommes, » hommes. « De celluy lac yssirent neuf fleuves, ce « furent neuf *personnes d'hommes*, qui descendirent « l'ung de l'autre, par droicte lignée. » (Lancelot du Lac, III, f. 91.)

Personnel. [Relatif à la personne : « Trois ma-

« nieres de demandes sont les unes sont apelées « personius, que li clerc apelent action *personele.* » (Beaum. VI, 32.) — « Tous delits sont *personnels*, et « en crime n'y a point de garant. » (Loysel, 797.)] — On a dit « bénéfice *personnel* » par opposition à « bénéfice experitex. » Cette distinction semble répondre à celle que nous faisons des bénéfices simples, de ceux qui sont à charge d'âme. Il étoit défendu aux baillis et senéchaux de prendre « par « euls, ne par autres don nul, ne or, ne argent, ne « *benefice personnex* ou esperitex, ne autre chose, « se ce n'est fruit ou vin ou autre present de quoy « la somme de dix sols ne soit pas surmontée en la « sepmaine. » (Ord. I, p. 78.)

Personnelement. [« En donnant caution de « soy comparoir et soy rendre *personnelement* à « toutes les journées qui mises li seroient. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 4e série, II, p. 69.)]

Personnerie. [Société : « Le suppliant dist à « icellui Duval qu'il vouloit qu'ilz comptassent « ensemble de la ferme de la revenderie des namps... « dont ilz estoient *personniers* ensemble. A quoy « ledit Duval respondi qu'il n'avoit plus cure de la « *personnerie* dudit suppliant. » (JJ. 166, p. 329, an. 1412.)]

Personnier. 1° Co-partageant, associé (voir le précédent) : « Luy qui estoit mon *personnier*, et mon « adjoint en toutes choses. » (Ess. de Mont. I, 301.) — « Si durant la communauté de plusieurs com« muns ou *personniers*, l'un d'eux prend un heritage « à bourdelage, les autres communs et *personniers* « y ont part, et la peuvent pretendre à l'encontre « du dit preneur. » (Cout. Gén. I, p. 878.) — « Toutes « fois entre deux conjoints par mariage, ou *person-* « *niers*, bleds ensemencez et couverts, prez après « la my may, vignes et autres fruicts, après la Saint « Jean, seront partagez comme meubles. » (Cout. Gén. I, p. 497.) — 2° Mitoyen : « En matieres d'edi« fices, de murailles, il est de deux sortes de « murailles, l'une moitoyenne *personniere*, l'autre « non. » (Cout. Gén. I, p. 369.)

Persoume (à la). Express. adv. A la fin. En parlant de Chilpéric dépouillé de ses Etats et poursuivi par son frère Sigebert :

Toutes mes gens et tot mie ome
M'ont relenqui *à la persoume* ;
Car mes freres les a matés :
Si a prises mis yretés. *(Mousk. p. 26.)*

Perspirable. Ce mot se disoit d'une chose à travers laquelle on peut respirer. (Cotgr.)

Perspiration. Action de respirer à travers une chose. (Cotgr.)

Perspiré. Humide, mouillé. (Cotgr.)

Perssé. Percé. « Bas *perssé.* » (Vigile de Charles VII, p. 110), homme mal à l'aise.

Perstreindre. Serrer fortement. (Cotgr.)

Persuadeur. Qui persuade. (Cotgr.)

Persuasiblemant. D'une façon persuasive. (Cotgrave.)

Persuasive. Persuasion. (Vigile de Charles VII, II, p. 136.)

Persuasoire. Propre à persuader. (Cotgr.)

1. Pert. [Paraît : « Al matinet, quant primes *pert* « li albe. » (Rol. v. 2846.)]

2. Pert. [Perd : « *Pert* la culur, chiet as piez « Carlemagne. » (Rol. v. 3720.)]

Perte. [« Li quens Rollanz des soens i veit grant « *perte.* » (Rol. v. 1091.) — « La seconde maniere « de meffès doit estre vengié par longue prison et « *perte* d'avoir. » (Beaum. XXX, p. 1.)]

Pertens. Bientôt :

Or est un po descolorée,
Per tens sera bien colorée. *(Ms. 7615, I, f. 113.)*

Pertinacement. Opiniâtrement : « *Pertinace-* « *ment* en contemnant et se moquant de l'Eglise et « de ses sacrements tombent en heresie. » (Cartheny, du Chevalier errant, f. 79.)

Pertinax. Opiniâtre : « Bien protesta qu'il ne « pairroit autrement faire là où l'un ou l'autre seroit « *pertinax* et desraisonnable que d'user envers luy « de la puissance et auctorité de l'eglise. » (Mém. de du Bellay, V, f. 153.)

Pertinence. Convenance, décence : « Garder « par tout la forme, l'ordre et la *pertinence.* » (Sagesse de Charron, p. 345.) — De là « inique *per-* « *tinence* » pour impertinence : « Ardeur d'avarice, « rancour d'envie, mort de blasfemie, trenche moy « mon facteur témérité et *inique pertinence*, desor« denné travail. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 370.)

Pertinent. [1° Convenable : « Et ce seroit chose « très convenable et *pertinent* aux causes des cas « divers et particuliers. » (Christ. de Pisan, Charles V, I, 6.)] — « Injures proférées par chaleur..... si « l'injuriant déclare judiciellement ne les vouloir « maintenir et qu'il en tient l'injurié exempt et « homme de bien, il ne sera tenu à plus *pertinente* « réparation. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 858.) — « Faire le *pertinent* qui à vraye saisine peut appar« tenir. » (Gr. Cout. de Fr. III, p. 449.) — On disoit en termes de barreau « tout *pertinent* » pour dépendances et appartenances d'une terre ou seigneurie : « Les dites terres, seigneuries heritages et autres « criées fussent adjugées vendues, baillées et deli« vrées au plus offrant et dernier encherisseur, et « tout *pertinent.* » (Procès de Jacq. Cuer, ms. p. 60.)

Pertriseaulx. [Perdreau : « On vole (avec les « éperviers) aux *pertriseaulx*, aux aloes et aux « cailles. » (Mod. f. 95.)]

Pertrix. [Perdrix : « Ne pain, ne vin, ne char ne « capons, ne *pertrix* Ne truevent qu'achater ; li « mangiers est faillis. » (Chans. d'Antioche, t. III, p. 281.)]

Pertroubler. Troubler, dans Florès de Grèce, f. 153. [Voir Cart. de Lagny, f. 208, an. 1428.]

Pertruis. [1° Trou : « Un grant *pertruis* ont fait, « s'ont le mur esfondré. » (Aiol, v. 9742.) — 2° Re-

traite : « Dessi à lor *pertruis* ne cangierent esclos. » (Id. v. 5307.)]

Pertruisage. [Voir Pertuisage : « Laquele foire « de Saint Quentin durant, certaines redevances, « appelées *pertruisage*, estoient à nous deues et « paiées des marchands et repairans, vendans et « achetans, et des hostelains herbergens en ycelle. » (JJ. 58, p. 131, an. 1319.)]

Pertruisier. Percer : « Et avoient *pertruisiet* « le mur. » (Froiss. III, 275.) — « Il *pertruisierent* « le mur de l'abbeye. » (Id. 278.)]

Pertuesse. Action de faire des *pertuis* à la lune. Voir cette expression :

Je scay un large despensier,
Qui conquest tout par *pertuesse* ;
As iés d'autrui est le prouver,
Là scet il monstrer sa largesse,
Tout demande et praut ; rien n'y laisse. *(Desch. f. 224.)*

Pertuis. [Trou, brèche, forme verbale de *pertuisier* : « Et chil en ochi et mehaigna, à ung *per-* « *tuis* où il se tenoit plus de dis huit. » (Froiss. III, p. 275.) — « Ils rompirent le mur et i fisent un « grant *pertuis*. » (Id. t. IV, p. 55.)]

Sor le *pertuis* d'une privée
La teste li a enclinée,
Et trait avant son chaperon
Et met en sa main un torchon
Si com afiert à tel mestier. *(Ms. 7615, II, f. 128.)*

Expressions : 1° Les lunettes, chez les capucins, se donnent aux jeunes religieux qui n'observent pas assez d'avoir la vue baissée. C'est un morceau d'étoffe, en forme de lunettes, que Rabelais désigne par le mot *pertuis*, lorsqu'il fait allusion à cette espèce de pénitence : « Ne vous fiez jamais en gens « qui regardent par ung *pertuis* » (t. II, p. 287), ou, comme on a parlé depuis, par une fenêtre de drap. (Le Duchat.) — 2° « *Pertuis* de l'araigne, » le centre d'un astrolabe, creux de son limbe, où l'on enchâsse diverses planches où sont marqués les azimuts. (Cotgr.) On appelle encore « araignée, » une planche de l'astrolabe, celle de dessus. Elle est percée à jour et c'est de là qu'elle tire cette dénomination. — 3° « Les *pertuis* des poelles » désignoient dans les salines les conduits ou canaux par lesquels l'eau de la mer coule dans les réservoirs. (Cotgr.) — 4° « Faire un *pertuis* dedans un trou, » ne rien faire qui vaille, faire une chose inutile. (Cotgr.) — 5° « A tel *pertuis* telle cheville, » exprime le rapport de deux choses faites pour aller ensemble. (Cotgr.) — 6° « Faire un *pertuis* dans l'eau, » faire un trou à la lune, se sauver : « Ayans ses deux amans com- « ploté de *faire un pertuis en l'eaue*, et prendre la « route d'Angleterre. » (Printemps d'Yver, f. 169.) — « Le premier bonjour qu'eut son maistre, fut que « son Hilairet avoit fait un *pertuis en l'eau*, et au « de ou de chacun avoit gagné pays. » (Id. 643.) — 7° « Trouver son *pertuis*, » se ménager un asile :

Prince qui sert sans querir avantage,
Quant il est vieux, on luy met sus la rage ;
A chascun fault bon trouver son pertuis,
Qui n'a du vin, si quiere du raemplage
Amour m'a dist, est ce biau vasselage ?
Que les chevaux tendray desor à l'uis. *(Desch. f. 164.)*

Pertuisage. Droit dû aux seigneurs, pour avoir d'eux la permission de percer un tonneau et de vendre ensuite le vin qui est dedans. (Laurière.) — [« Ce sont aucunes fermes qui estoient de prouffit « à l'abbaye de Laigny ès foires de Champaigne et « Brye à Laigny sur Marne... le *pertuisage* cent « solz. » (Cart. de Lagny, f. 246.)]

Pertuisanne. Hallebarde. Les archers du prévôt de l'hôtel, en 1539, étoient armés de *pertuisannes*. (Mém. de Du Bellay, t. VI, p. 433.)

Pertuisanon. Diminutif du précédent. (Cotgr.)

Pertuisegne. [Pertuisane : « Son baston appelé « *pertuisegne*. » (JJ. 195, p. 1297, an. 1474.)]

Pertuisier. [Trouer, percer, faire une brèche : « Et avoient *pertuisiet* le mur en pluiseurs lieux. » (Froiss. III, p. 275.) — « Car leur nef fu trauvée et « *pertuisié* en pluiseurs lieus. » (Id. t. V, p. 263.)]

Pertus. 1° Ouverture :

Chevaliers et borjoiz firent tost sus lever
Les bretesches garnir et les *pertus* garder. *(R. de Vacce.)*

2° Lunette d'un privé :

Puis s'assist au premier *pertus*
Et puis a regardé vers l'us. *(Fabl. de S. G. f. 79.)*

Pertusage. [Voir Pertuisage : « Se aucune per- « sonne vend vin en la dite terre à taverne, il doit « l'argent d'un sextier de vin pour chacune piece « qu'il vendra, soit queue, tonnel, ou poinçon au « prix qu'il est premier afforé, et si doit quatre « deniers de *pertusage* pour chacune piece depuis « le jour de S. Denys jusques à la S. Andry du vin « afforé en iceluy temps. » (Hist. du monastère de S. Denis, par Doublet, p. 434.)]

Perverdir. Verdoyer, reverdir. (Borel.)

Pervers. [1° Méchant : « Et por ce qu'ele (la « fortune) est si *perverse*, Que les bons en la boe « verse. » (Rose, v. 6189.)] — 2° Adverbe, comme mauvais :

Dieux scet comment on est couvers,
On gist en la paillarderie,
En gros draps durs, flairans *pervers*. *(Desch. f. 344.)*

Perversé. Renversé : « Tout l'ordre est *per-* « *versé*. » (Le Fèvre de S. Remy, Hist. de Charles VI, page 38.)

Perversement. (Cotgr.)

Perversion. Grimace : « *Perversion* de bou- « che. » (Cotgrave.)

Perversiteit. Perversité : « Mainte gent de si « grant *perversiteit*. » (S. Bern. Serm. fr. p. 253.) — [« (Nabuchodonosor) destruist Jherusalem, et « emprisona tous les Juis et maintes autres *perver-* « *sitez* fist il. » (Brun. Lat. *Trés*. p. 36.)]

Pervertir. 1° Fausser : « Cil qui se poinent de « *pervertir* les saintes Escriptures. » (S. Bernard, Serm. ms. p. 348.) — 2° Détourner : « Ne dire ne « l'osoit pour ce que le peuple et les gentilz hom- « mes estoient *pervertis* de l'amour, qu'ilz avoient « eu auparavant aux Gregois. » (Percef. VI, f. 115.) — [« Ce que tu feras de bien, tes anciens ennemis

« le *pervertiront* ou amenuiseront. » (Ménagier, t. I, p. 9.)]

Vous qui voulez du jour faire la nuict
Pervertissans pour dormir la clarté
Du beau soleil, qui pour besongner luit. *(Desch.)*

3° Renverser, détruire : « Justice a esté bleciée et « *pervertie.* » (Ord. III, 348.) — 4° [Se corrompre, se pervertir : « Li prophetes David le dist En son « psautier quant il le fist : Aveuc les sains, tu sain- « tiras, O les pervers, *pervertiras.* » (Poëme du riche homme et du ladre.)]

Pervertissement. [Action de pervertir : « Qu'il y ait *pervertissement* de tout ordre ecclé- « siastique ou seculier. » (Satyre Ménippée, p. 6.)]

Pervesne. Pivoine. (Cotgr.)

Pervice. On lit dans le catalogue des ms. de M. Seguier, p. 43, à l'article des Lits de justice et particulièrement de celui tenu en 1563-1564 : « Par- « chemin avec la *pervice* de la reine catholique en « la ville de Bayonne l'an 1565. »

Pervis. Parvis. (Cotgr.)

Pery. [Poiré : « Le suppliant envoya querir un « gallon de *pery* en la taverne. » (JJ. 161, p. 68, an. 1406.)]

1. Pés. [Pluriel de *pel*, pieu : « A grant meschief « recouvroient li garchon de *pés* et de verghes pour « loyer et attacher les chevaux. » (Froiss. II, 164.)]

2. Pés. [1° Paix, accord : « Se je fes *pés* à mes « anemis et lor doins du mien por peur qu'il ne « m'ocient ou mehaignent. » (Beaum. XXXIV, 31.)]

Et dit ja, ne l' verra més,
Se de cel don ne li *fait pés.* *(Parton. f. 134.)*

Trop miex vault paiz et pou d'avoir,
Que ne fait guerre et moult avoir :
Pes vault trop miex et povre cote
Que richesse avec riote. *(III Maries, p. 404.)*

2° Silence :

Et li sergent pour *faire pés.* *(Blanchandin, f. 175.)*

3° Baiser de paix, par suite baiser :

Belle bouche à donner *pés.* *(Froiss. Poës. p. 233.)*

Pesac. [Paillasse bourrée de cosses de pois : « La gisoit mort sur ung *pesac* Ung prince où j'al- « lay le cours ; Ce fut le conte d'Armignac. » (Rom. du chevalier délibéré.)]

Pesage. Droit domanial qui se prend sur les marchandises que l'on pèse. (Laur.) — « Les poids, « balences, et mesures à grains appartiennent à « icelle ville dont le fermier a, pour le pesage, deux « deniers de chacun cent, et le prevost a trois « deniers, pour droit d'aquit. » (N. C. G. I, p. 389.)

Pesament. [1° D'une manière pesante : « Ainz « furent desconfit, car il furent *pesament* armé, et « lor anemi legierement. » (Villehard. § 408.) — 2° Durement : « Li apostoles Jehans fu moult dure- « ment esmeuz et corrociez contre dui contes Lau- « berz et Albert, qui li avoient ses citez et ses viles « proiées et robées ; si *pesamment* com il pot les « escomenia. » (Dom Bouquet, t. VIII, p. 327.)]

Pesance. [Peine, chagrin : « De quei avez « *pesance.* » (Rol. v. 832.)] — « Jetter quelqu'un de « *pesance,* » le tirer de peine. (Ernous Caupains, Poëtes avant 1300, t. III, p. 1261.)

Qui d'autrui *pesance,*
Veul faire beubance
On en dira gnaf. *(Vatican, 1490, f. 132.)*

Pesanche. Même sens :

. . . . . Li mal et la *pesanche*
Font les biens d'amours doubler. *(Vat. 1490, f. 132.)*

Pesant. [1° Lourd : « Li adubez en sunt li plus « *pesanz.* » (Rol. v. 2470.) — « Du mau temps ert sa « robe un peu *pesant* et sale. » (Berte, c. 27.)] — On employoit « *pesanz* et legerez, » pour tous en général :

. . . . Penduz furent sanz atente
Les *pesanz* et les *legerez*
Le mercredy de Pasquetez. *(G. Guiart, f. 219.)*

2° [Dur, terrible : « Li quint (estur) après lor est « *pesant* e gref. » (Roland, v. 1687.)] — 3° Difficile, pénible, en parlant des choses :

Pour joie m'est dolours représentée,
Pour bon eur, *pesante* destinée. *(Froiss. Poës. f. 303.)*

4° Important, sérieux : « Se la requeste estoit si « *pesant* qu'il en convenist avoir greigneur délibe- « racion, il... le diront à qui la dite requeste tou- « chera, affin qu'il sache que on ne le fait pas atten- « dre sanz cause. » (Ord. I, p. 731.) — « Ces siéges « de quoi nous parlons est *pesant,* car le fait du roy « est *pesant.* » (Le Jouvencel, ms. p. 513.)

Sa mere en fist *pesante* chere. *(Fabl. S. G. f. 111.)*

5° [Puissant : « Il tint Borgogne une terre *pesant.* » (Aubri, p. 167 ᵇ.)] — 6° Fort, vigoureux, comme *matériel*, dont les paysans des environs du Havre se servent avec la même signification, exprimant l'effet par sa cause : « Il ferit le chevalier sauvage « ung si terrible coup sur le comble de son escu « qu'il luy fit cliner le chef sur le col de son cheval, « mais le chevalier qui estoit *pesant* et habile se « redressa à coup et ferit, etc. » (Percefor. III, f. 8.)

Fors de la sale avoit on mis
Un grant peron de marbre bis
U li *pesant* home montoient
Qui de le cort le roy estoient
Lanvax estoit monté desus. *(Ms. 7989 ², f. 58.)*

Pesantir. Presser par son poids : « Se print à « *pesantir* pour plus grever le chevalier. » (Percef. folio 107.)

Pesantment. [Pesamment : « Li fosseiz estoit « larges, et il estoit *pesantment* armeiz. » (Mén. de Reims, § 429.)]

Pesantor—ur. [1° Pesanteur : « La terre od sa « grant *pesantur* (Dieu) Funda de lung et de « laece. » (Chr. de Norm. v. 23897.) — « Li firma- « menz court de Orient en Ocident si roidement « que sa *pesantor* et sa grandor feroient tout tres- « saillir, se ne fussent les sept planetes. » (Brun. Latin. *Trésor*, p. 127.) — 2° Poids, importance : « La « premiere sentence est de grignor *pesantor.* » (Id. page 175.)]

Pesart. Cauchemar. (Cotgrave.)

Pesas. [Cosses, tiges de pois séchées : « Le sup-

« pliant se muça en un solier en la dite maison et « se bouta dedens un tas de *pesaz*. » (JJ. 108, p. 120, an. 1375.)] — « Cousin, tost alons querre tant Palis, « buissons, chaumes, *pesas*. » (Théâtre fr. au moyen âge, p. 354.)

Sont plus plesant à mengier
Nois gauges, quant abatue
En est l'eschaille, et cheue,
Que s'ele i fust ; et pois hors de vuaras
Ont meilleur goust que s'i fust le *pesas*.
Vatican, n° 1522, fol. 165.

Li panel resont bien ouvrée ;
De *pesaz* ne sont pas forrée,
De molete sont anpli. *(Rom. de Florence, f. 41.)*

Pesaulx. [Indisposé : « Quoyque il ne fuist pas « bien haitiés, mais tous *pesaulx* et holagres. » (Froissart, t. X, p. 245.)

Pesaument. Pesamment, lentement :

Plus *pesaument* en chevauchoient
Que viel et ancien estoient. *(Ms. 7218, f. 353.)*

Pescaille. [Poissons pêchés : « Nous avons « ordené que nul marchant ne autre ne puisse met- « tre denrées embouchées avec fraische *pescaille*. » (Ordonnances, t. V, p. 253, an. 1369.)]

Pesceaulx. Echalas, pieux : « Gettoient Engloiz « sur eulx poinçons plains de chaux vive, eaue « bouillant, mortiers et *pesceaulx*. » (Hist. de Bertr. du Guesclin, par Ménard, p. 499.)

Peschage. Temps de la pêche. (Bout. Som. Rur. p. 430.) — [« Prendre et espleiter treis *peschages* à « chascun an en celui estanc desus dit. » (Charte de Parthenay, an. 1268.)]

Peschaille. Poisson. On lit dans la bataille de Quaresme :

D'un harenc a fait mesaiger,
Par la mer commence à nager,
As chevaliers et as balaines
Conta les noveles grevaines...
Et à la menue *peschaille*
Dit que Quaresme est de bataille,
Contre charnage est aatiz.

On a dit du héron :

. . . . Ne peult prendre que jonchaille
Et telle menue *peschaille*. *(Gace de la Bigne, f. 116.)*

Peschalle. [Même sens : « En laquelle nasselle « avoit un vaissel nommé vivier, dedans lequel « vivier avoit certaine quantité de menue *peschalle*. » (JJ. 154, p. 15, an. 1398.)]

Pesche. Fruit : « *Pesche* blanche, » celle que nous nommons avant-pêche, inférieure pour le goût à celles dont il est parlé ci-après. (Cotgrave.) — La « *pesche* jaune ou *pesche* coing » a la chair dure, et d'un goût plus délicat qu'aucune autre. (Cotgr.) — La « *pesche* d'or » est peut-être la même que celle ci-dessus (Cotgr.), peut-être « l'alberge. » — La « *pesche* sanguine » est la *pesche* dreusel ou sanguinole, à cause que sa chair est toute rouge. (Cotgr.) — La « *pesche* noire » paroit être la même que la « *pesche* violette, » qui est vineuse et très fondante. Cotgrave ne la définit point. Enfin la « *pesche* noix » diffère peu de la « *pesche* jaune, » sa chair est dure et ne le cède guères à celle-ci pour la délicatesse. (Cotgrave.)

Pescheable. En état d'être pêché. (Cotgr.)

Pescheau. [Paisseau, échalas : « Un *pescheau* « ou escharas de vigne. » (JJ. 132, p. 204, an. 1388.)]

Pescher–ier. [Pêcher ; de là les expressions suivantes : « Philippe d'Artevelle n'estoit mie subtil « à faire la guerre ni sieges ; car de sa jeunesse, il « n'y avoit point esté nourri, mais de *pescher* à la « verge aux poissons. » (Froissart, Buchon, II, II, p. 165.) — « Il n'est que *pescher* en eaue trouble. » (Le Roux de Lincy, II, p. 91.) — « *Pescher* en eaue « trouble est gain triple ou double. » (Id.) — « Il « faut perdre un veron pour *pescher* un saulmon. » (Cotgr.) — [« *Pescher* au panier, » imiter le pêcheur qui a perdu sa barque et recueille à mer basse des coquillages, un panier au bras.]

Si je perds, bien puis dire hélas ;
De mauvaise heure vous monstray
Ces .xx. frans, car plus d'argent n'ay ;
Peschier m'en iray *au panier*
Plus n'aray, maille ne denier. *(Desch. f. 374.)*

« *Pescher* des esturgeons en l'air, » tenter une chose impossible. (Cotgr.) — « *Pescher* au maillet, » faire avorter un projet par son indiscrétion. (Cotgr.)

Il s'acointe à la dame qui est et belle et crasse
Tant c'on dit qu'ils *peschierent andu dans une nasse*.
Notice du Rom. d'Alex. f. 104.

« Se mettre en la vigne jusques au *pescher*, » s'enivrer. (Cotgrave.) — « Luy va demander s'il le « pourroit guérir et désennyvrer, si d'avanture ces « antidotes ne l'avoient empesché de *se mettre dans* « *la vigne jusqu'au pescher*. » (Bouchet, Serées, p. 33, liv. X.) — Le peuple, en certains cantons de la Normandie, dit encore d'un homme ivre, « qu'il « est dans les vignes du seigneur. » — « Il fait beau « *pescher* en eau large. » (Cotgr.)

Pescheresse. 1° Femme de pêcheur. (Cotgr.) — 2° Qui pêche : « Grenouille *pescheresse*. » (Id.)

Pescheret. [De pêcheur : « Batellet *pescheret*, » au JJ. 170, p. 1, an. 1415.]

Pescherie. 1° Action de pêcher : « S'en ala « à Remiremont pour soy deduire en chasses et en « *pescheries*. » (Chr. S. Denis, f. 172.) — [« La *pes-* « *cherie* est meilleure quand l'eau est trouble. » (Sat. Menippée, p. 132.)] — 2° Lieu où l'on pêche : « Le roy estant à Lyon, en 1503, ordonna... d'oster « des dictes rivieres les escluses, *pescheries*, nas- « siers, molins, bonnes, combres et autres choses « empeschans le cours des dites rivières. » (P. Desrey, à la suite de Monstrelet, p. 104.)

Pescherre. [Pêcheur, cas sujet : « Un *pescherre* « de Seigne. » (Chr. des ducs de Norm. v. 3815.)]

Peschers. Perches. « Les uns tenoient maniere « de getter batons contre les arbres, et les autres « avoyent de grands *peschers* pour abattre les « fruits. » (Mém. d'Ol. de la Marche, l. II, p. 583.)

Pescheteau. Poisson, le même que « grenouille « pescheresse. » C'est un mot bordelais. (Cotgr.)

Pescheur. Pêcheur, cas régime : 1° « A grand « *pescheur* eschappe anguille, » les plus rusés se laissent duper quelquefois. (Cotgr.) — 2° « Faire un

« tour de *pescheur,* » courir des dangers dans l'espoir d'un gain considérable. (Cotgrave.) — 3° [« Veulx-tu apprendre au filz de *pescheur* à manger du poisson. » (Le R. de Lincy, *Prov.* II, 434.)]

Pescheux. Poissonneux. (Cotgr.)

Peschier. [Pêcher: « Un grave d'aloues en « couleur de fleur de *peschier*. » (Ménag. II, p. 4.)]

Peschier—ere. [Pêcherie: « De mestre Guil- « laume de Saint Vaise pour la *peschiere* de l'iaue « de Niort et confirmation general, .VIII xx. liv. poit. « et une meaille or chascun an, et uns esperons « d'or pour servise en muance de seigneur. » (Compt. de 1268, B. N.) — « Je achetasse voulen- « tiers ...cent de petites bresmes, se il peschiat son « *peschier*. » (JJ. 162, p. 152, an. 1407.)]

Pescon. Paisseau, échalas :

Son castiel fort u il n'a mur
Qui ne soit en la dure roke,
Desous en l'aige a mainte roque
Et *pescon* autre et si a port
U les gens font maint grant aport. *(Mousk. p. 830.)*

Peseil. [Pilon, au gloss. 4120, an. 1352, sous *Rumpefetatorium*.]

Peseir—er. [1° Etre affligé de: « D'Oliver li « *peiset* mult forment. » (Rol. v. 2514.) — « Mort « l'abat qui qu'en *peist* u qui nun. » (Id. v. 1279.) « Et le fist ensevelir con empereor honorablement « et metre en terre; et fist grant semblant que lui « *pesoit*. » (Villeh. § 223.) — « Quant l'entent l'em- « perere, *pesa* l'en moult. » (Aiol, v. 2371.) — « Et « messires Henris i entra, et le tient encore cui « qu'en *poit* ne soit bel. » (Mén. de Reims, § 455.)]

Quant il l'ot espousée et prise,
Si le tint plus d'un an pucelle,
Moult en *pesa* la damoisele
Qui vausist ses deduis avoir. *(Ms. 7218, f. 277.)*

2° [S'inquiéter de : « Les chevaus prendrai je; « mès ne vos *poist* Quant boinement m'avés fait « cest otroi. » (Aiol, v. 3529.) — 3° Avoir un poids : « La nuit fist il sa chape une feiz recouper; A « peine la poeit, issi *pesout*, porter. » (Thomas de Canterb. p. 48.) — Dans l'exemple suivant, *peser* signifie à la fois s'inquiéter de et avoir un poids : « Je suis François, dont ce me *poise*; Né à Paris « emprès Pontoise, Et saura corde d'une toise Ce « que mon cul à mon col *poise*. » (Villon.)] — 4° Valoir. Montluc dit de ses fils : « J'avois perdu le « courageux Marc Antoine mon fils aîné au port « d'Ostie, mais celuy qui demeuroit à Maderes *pe-* « *soit* tant qu'il n'y avoit gentilhomme en Guyenne « qui ne jugeast qu'il surpasseroit son pere. » (Mém. de Montluc, II, p. 168.)

Expressions: 1° « *Peser* d'or quelqu'un, » le racheter au poids de l'or.

Si la nos laissiez racheter
.VII. foiz la vos *peserons* d'or. *(Flore et Blanch. f. 195.)*

2° « Scavoir ce que la main de quelqu'un *pese*, » en avoir été battu ou maltraité. (Oud.)

Pesible. [Tranquille : « Et virent bien que l'en- « fant estoit du tout gueri, et que il ne trembloit « en nule partie de son cors, ainçois tenoit tous ses « membres fermes, fichiez et *pesibles*. » (Mir. de S. Loys, p. 419.) — « *Pesible* et coi Tretuit cil du « monde vivroient; Jamés roi ne prince n'auroient. » (Rose, v. 5580.)]

Pesiblement. Paisiblement. (Ord. I, p. 426.)

Pesiel. [Droit payé pour les marchandises pesées au poids public : « Et si a li cuens le ucage et *pesiel* « et le menu cens. » (Rev. du comté de Namur, an. 1265.)]

Pesiere. Champ semé de pois: « Criera sur « nous pourquoy nous ne combatons, et que nous « ne chassons les ennemis, comme l'en chasseroit « coulombs d'une *pesiere*. » (Al. Chartier, Quadril. invectif, p. 424.) — [« L'exposant pour garder des « coulons et bestes une *pesiere* qu'il avoit emmy « les champs, loua pour le pris de huit solz parisis « un jeune enfant. » (JJ. 143, p. 102, an. 1392.)]

Pesiulement. [Paisiblement : « Clers usages « et cleres coustumes, usées et accoustumées de « lonc tans *pesiulement*. » (Beaum. prologue.)]

Pesiules. [Paisible : « Il (le bailli) doit connois- « tre le bien du mal, les *pesiules* des mellius, les « loiaus des triceurs, les bons des malvès. » (Beaum. I, p. 9.)] — « *Paisiules* emperere et pius. » (Ph. Mouskes, p. 118.)

Peske. [Pêche, fruit : « *Peskes*, castaignes à « plenté. » (Flore et Blanchefleur, p. 1489.)]

Peskier. [Pêcher, arbre à pêches: « *Peskiers* ne « percers ne noiers, Autre cier arbre qui fruit port. » (Flore et Blanchefleur, v. 2026.)]

Pesle. [Pêne : « Nul serrurier ne pourra faire « serrure de fer où le *pesle* soit fourchu, car elle « seroit fausse. » (Ordonn. août 1489.) — « *Pesles* « brisez doubles, gasches doubles. » (Id.)]

Pesle-meslange. Mélange confus : « La com- « munion et *pesle-meslange* des femmes a été pour « article principal des nicolaïtes. » (Contes de Chol. fol. 186.)

Pesle-mesle. 1° *Substantif*. « Tout cet entrejet « de tems fut un *pesle-mesle* d'affaires. » (Pasquier, Rech. p. 23.) — 2° *Adverbe*.

Si ne fussent d'amont colées,
Les grans portes de fer barrées,
Mesle *pesle* od eus i entrassent. *(Ch. de Norm. v. 4431.)*

Pesle-mesler (se). Se mettre pêle-mêle. (Cont. d'Eutrapel, p. 314.)

Paistrissons doncq tant de baisers ensemble
Que toy et moy ne soions qu'un baiser.
En nous baisant tous deux de ceste sorte
Il faut encore que de nos baisers sorte
Une amitié royne des amitiez,
Et que conduits par la main d'un grand maistre
Facions en nous l'androgine renaistre
Peslemelans ensemble nos moitiez. *(Pasq. Œuv. p. 433.)*

Peslier. Chaudronnier. (Rabelais, II, p. 28.)

Pesme. [Très mauvais, cruel, du latin *pessimum :* « Li reis est fiers e sis curages *pesmes*. » (Rol. v. 56.) — « Molt fu grant la bataille e felenesse « et *pesme*. » (Aiol, v. 10791.) — « *Pesmes* nouvelles « seront au pere quant il sara ce. » (Froissart, X,

p. 385.)] — Le sens du superlatif s'est vite perdu. De là « très *pesme*, » très mauvais. (Chr. de Nangis, an. 1236, p. 2.) — « Moult *pesme* » a même sens dans cet autre passage : « Priez dampne Dieu qu'il « aie moi e toi ; e k'il me delivre de ces dolors qe « jeo ai, que sont mout cruels e *mout pesmes*. » (Hist. de la Sainte Croix, ms. p. 3.)

. . . . C'est *pesme* viande,
A desjeuner son ami,
Quant fame petite ou grande
Li dist ce qu'ele a oy,
Par quoy il puist entrer en jalousie. *(V. nº 1522, f. 160.)*

Pesné. [Essuie-mains : « Ipsa Johanna duo paria « linteaminum cum duabus peciis manutergiorum, « gallice *pesnés*, furata fuit. » (JJ. 84, p. 103, an. 1355.)]

Peson. 1º Plomb attaché à un filet : « Quant le « faucon s'assiet sus la branche, il s'assiet sus la « planchette, et il a un plomb ou une pierre au « bout du las qui tire le las tellement que le faucon « est pris.... et est le *peson* atachié au bas par telle « mesure que quand le las est fermement clos, le « *peson* est à terre. » (Modus, f. 166.) — 2º Morceau de plomb placé au bout du fuseau, dans une ordonnance sur le métier de draperie de Troyes : « Se il « est ainsi que une fileresse tant d'estain comme « de traime, ait gaisté un *peson* de filer, li diz « *pesons* sera porté par devers les maistres du dit « mestier, et... perdra son salaire de ce que y aura « gaaignié. » (Ordonn. III, p. 517.) — De là, dans Coquillart, *blason* des armes et des dames : « Pren- « dre fuseau sans *peson*. »

Pesquerie. [1º Pêcherie, au cart. de Corbie 21, f. 312, an. 1380. — 2º Jeu : « Le suppliant et Jehan- « nin le Prevost jouoient à la *pesquerie* l'un contre « l'autre. » (JJ. 176, p. 699, an. 1449.)]

Pesquier. [Pêcher : « *Pesquier* à le verghe as « pissons. » (Froissart, X, p. 71.)]

Pessaire. Remède solide, de la longueur et grosseur du doigt, qu'on introduit dans les parties naturelles des femmes pour provoquer les menstrues. (Cotgrave.)

Pessate. [Pièce de terre, au Cart. Saint Pierre de Mont, an. 1282.]

Pesse. Nom vulgaire du sapin. (Cotgr.)

Pesseau. Echalas, au Cout. Gén. I, p. 201.

Pessere. Pessaire. (Brant. Dames gal. I, p. 261.)

Pessiaus. 1º Echalas, au ms. 7612, fol. 70. — [2º Bottes : « Quiconques est linier, il peut et doit « vendre son lin en gros, par poingnées, par *pes-* « *siaus*, par quartiers et botellettes de Bethisy, et « lin cerancié, bon et loyal, pour qu'il soit prest à « filler. » (Ord. de 1299 sur les mét. de Paris, 193ᵇ.)]

1. Pesson. [Paisson : « Dicta armenta nostra « ducemus semper eundo et transeundo, sine aliqua « mora, donec sint extra glandes seu *pesson*. » (Cart. de l'archevêché de Bourges, f. 104, an. 1287.)]

2. Pesson. [Echalas : « Li autre vont tentes ten- « dant, Dont les *pessons* fichent en terre ; C'est bien « appert signe de guerre. » (G. Guiart, an. 1214.)]

Pest. Nourriture : « On m'a dit qu'ils se sont « retirez dedans Padoue, et si ainsy est si autre « chose ne survient et attendant de vos nouvelles à « ce qu'il vous plaira mander nous leur ferons le « *pest* icy autour pour temporiser et passer le temps « qu'il vous a plu me bailler et limiter. » (Lettre de Louis XII, I, p. 249.)

Pestail. [Pilon : « Tant se multiplia le debat « qu'Ingrant prist un *pestail* et Demarre un bas- « ton. » (JJ. 138, p. 174, an. 1390.)]

Pestau. Même sens : « Si les pestelez tout nes- « tement en un mortier de coivre à un *pestau* de « fer par force d'ome. » (Erber. ms. de S. G. f. 89.)

Peste. On disoit de la chair salée, que c'est « la « *peste* au vin. » (Oudin.) — « *Peste* vient de trois « F : faim, froid, frayeur. » (Des Acc. Bigarr. f. 159.)

Remede contre la *peste* par art :
Fuir tost et loing, retourner tard. *(Cotgr.)*

Pesteil. [Pilon : « .I. mortier et un *pesteil* à « batre espices. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 92.)] — « Il revint à l'hostel et prit ung *pesteil* et rompit « les deux jambes à sa femme. » (Le Chevalier de la Tour, f. 33.)

Pestel, eau, euz. [Même sens : « Devant lui « gardé vit un *pestel* ester Dont l'en souloit les poi- « sons destremper. » (Garin.) — « Li un tient une « pare, l'autre une fourche agusie ; De hastiers, de « *pesteaux* ot mainte antortelie. » (Cuvelier.) — « Quiconques veut estre esqueliers à Paris, c'est « assavoir venderres d'esqueles, de hanas de fust « et de madre, de auges, fourches, peles, beesches, « *pesteux* et toute autre fustaille. » (Livre des Métiers.)] — « Vouloir chastier, corriger ou disci- « pliner tel fol... est frapper en vain du *pesteau* au « fons du mortier. » (Histoire de la Toison d'or, II, f. 156.)

Pesteler. Piler, écraser avec un pilon : « Si les « *pestelez* tout nestement en un mortier de coivre. » (Erberie, ms. de S. G. f. 89.) — [« Lequel valeton « commença à soy jouer et à broyer du pestel qu'il « tenoit ; lors icellui Pierre lui dist que s'il ne se « cessoit, que il lui *pesteleroit* sa teste. » (JJ. 168, p. 141, an. 1414.)] — 2º Piaffer :

Gens et chevaulx s'en esbaudissent
Souvent *pestelent* et hannissent. *(Modus, f. 154.)*

3º [Fouler aux pieds : « Que se il le tenoit dehors, « il le *pesteleroit* aus piés. » (JJ. 206, p. 666, an. 1480.)] — « Son cheval... avoit tant *pestellé* au « piedz de devant l'autre loup cervier... qu'il l'avoit « achevé de tuer. » (Alect. Rom. p. 90.)

Pestelic. [Presse, encombrement : « Là y eut « grant *pestelic* et grant encombrement. » (Froiss. II, p. 405.)]

Pestiaus. [Pilons : « 3 mortiers, 3 *pestiaus*, 2 « penniers. » (Nouv. Comptes de l'Argent., p. 84.)]

Pestilant. Pestilent. (Cotgrave.)

Pestilence. 1º Peste : « *Pestilence* de maladie. »

(Chr. de Saint Denis, II, p. 96.) — 2° Malheur, calamité, accident, désastre. On lit de la bataille de Navarre, en 1366 : « Quand le roy Henry veit la « *pestilence* et deconfiture sur ses gens... si demanda « son cheval et monta dessus et se bouta entre les « fuyans. » (Froissart, liv. I, p. 326.) — Quand les Limousins, en 1370, « veirent la tribulation et la *pes-* « *tilence* qui ainsi couroit sur eux et sur leurs gens, « ils dirent, nous tous serons morts si nous ne nous « deffendons. » (Id. p. 402.) — Les masques habillés en sauvages que Charles VI mena au bal en 1392, furent brûlés malheureusement : « En la salle de « Sainct Pol à Paris, sur le poinct de minuit, estoit « ceste *pestilence* et horribleté. » (Froiss. liv. IV, p. 172.) — Le bâtard de Foix et le comte de Jouy furent portés à leurs hostels et moururent dedans deux jours après. — En parlant du siège de Pise : « Tousjours alloit affoiblissant la force des Pisains « et estoit merveilles comment tenir se pouvoient, « car plus de deux ans avoient jà souffert celle *pes-* « *tilence* où on leur livroit souvent de durs assaults. » (Histoire de J. Boucicaut, liv. III, p. 306.)

. . . . En haut lieu ventent li vent à plain,
Les hauls clochiers destruisent par puissance,
Et les bas lieus demeurent seur certain.
Bon adviser fait ceste conséquence
Les grans estats ont toute *pestilence*
Trop grant coup prent qui chiet de haulte tour.
Desch. fol. 253.

Pestilencieux. Nuisible comme la peste : « Prophetie *pestilencieuse*. » (Modus, fol. 4.)

Pestiller. Battre la terre du pied, trépigner. (Oudin.)

Pestis. Pâturages :

Grant aleure vont par *pestis* et par bledz ;
Au main por reposer tornerent en un pré. *(Rou, p. 46.)*

Pestor. Boulanger : « Que tous *pestors*, tous « bolengiers de la ville d'Angers, feissent loiaus « denrées de pain, selon le marché dou blé, en telle « maniere que il ne gagnassent en deux sextiers de « blé, que douze deniers et le bien loial. » (Ord. II, p. 31.)

Pestre. Pâtre, berger :

En guerre doit, à l'acier brun,
Son peuple garder, com son *pestre ;*
Faire bien comme si ancestre,
Et n'ait de condition de prun. *(Desch. f. 80.)*

Pestrelin. Petit pilon : « Mortier et *pestrelin*. » (Nouveau Coutumier Général, II, p. 258.)

Pestril. [Pétrin : « Le suppliant entra en un lieu « de l'ostel de sa maistresse appellé *pestril* pour « prendre du pain. » (JJ. 138, p. 251, an. 1390.)]

Pestrin. [Même sens : « Et voz filles, les unes « ferunt les uignemenz, les altres le mangier, les « altres ierent al *pestrin*. » (Rois, p. 27.) — « L'ex- « posant fust trouvé saisi de quatre solz parisis, « que il avoit apportez à son hostel et mis en son « *pestrin*. » (JJ. 152, p. 30, an. 1397.) — « 4 huches « à buleter et à *pestrin*. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 95.)]

Pestrir. Pétrir :

De dolente heure s'avança
Cilz qui *pestrit* aux gens tel pain
Dont division commença. *(Desch. f. 266.)*

Pestriseur. [Celui qui pétrit la pâte : « Se li « sergant au talemelier, soit joindre, soit autres « vallés, ou aidans à talemelier, c'est à savoir vane- « res, buleteres ou *pestriseur*. » (Livre des Métiers, p. 13.)]

Pestrissement. Action de pétrir. (Cotgrave.)

Pestrisseur. Qui pétrit, boulanger. (Cotgr.)

Pestrissure. Action de pétrir. (Cotgr.)

Pesvissable. [Saisissable en garantie : « Que la « ditte terre ensy apartenent à la ditte englise, « comme dit est ne puet ne doit pour quecumque « cause, juste ou raisonnable, estre gayable, *pesvis-* « *sable* ne guerriable pour nostre fait. » (Cart. de Remirecourt, ch. 36, an. 1382.)]

Pesus. Pois, légume :

Et feves fresches, et *pesus*
Et cerisié et sallez lus. *(Rom. d'Athis.)*

Pesxier. Pêcher : « Cil qui devoit estre estaulis « por *pesxier* les hommes. » (Saint Bernard, 571.)

Pet. [« Tant s'esforce, tant s'esvertue, Tant se « torne, tant se remue C'uns *pet* en saut qui se « desroie. » (Ruteb. 282.) — « Un varlet de chevaux « de nostre dit chevalier (Mahieu de Broye) vint en « la cuisine dudit hostel, et là se despoilla pour soy « toster ou rostir ; et avint que en soy tostant il fist « une vilenie appelée *pet ;* pour laquelle vilenie « ainsi faite, le valleton soillart de ladite cuisine « sonna une paelle, comme accoustumé avoit esté « et estoit à faire oudit hostel en tel cas. » (JJ. 116, p. 54, an. 1379.)] — Le chevalier de La Tour, dans son Instruction à ses filles, f. 57, raconte qu'un chevalier, nommé Geoffroy de Langres, avoit coutume de s'informer, « quand il estoit en campagne, « à qui appartenoient les châteaux qu'il voyoit ; et « quand on lui montroit le château d'une dame de « mauvaise reputation, il se seroit détourné d'une « demie lieue pour y aller : faisoit un *pet* à la porte « et escrivoit dessus avec de la craye ung *pet*, ung « *pet*. »

Expressions : 1° « Chantez à l'asne, il vous fera « des *pets*. » (Cotgr.) — 2° [« Tiers mets ; doreures « de pommeaulx et de *pets* d'Espaigne, » sorte de pâtisserie, dans Ménag. II, p. 4.] — 3° « *Pet* orgueil- « leux, » vent qui remonte après avoir voulu sortir :

De remonter est trop perilleux.
Lors l'appelle-on *pet orguilleux*
Quant par foire est amont radvis. *(Desch. f. 205.)*

4° « Glorieux *pet*. » (Oud. Cur. fr.) Cette expression s'est conservée parmi le peuple en certains cantons de la Normandie, où l'on dit de qui veut se donner des airs, « c'est un *glorieux pet ;* » ou, comme l'on trouve dans le même Oudin, « il est glorieux comme « un *pet*. » — 5° « *Pet* virginal, » qui fait peu de bruit ; ce que les « sainctimoniales » autrement nonnains, appellent « sonnet, » faisant scrupule de

nommer un *pet* par son nom. Voy. Rab. IV, p. 183. — 6° « *Pet* de maçon, qui porte son mortier. » (Oud.) — 7° « *Pet* de boulanger, qui porte son bren. » (Oud.) — 8° « *Pet* de menage, il y a à boire et à manger » (Id.), le même. — « Soudain Epistemon commença « respirer, puis ouvrir les yeulx, puis baisler, puis « éternuer, puis feit un gros *pet de mesnage.* » (Rab. II, p. 30) — 9° « *Pet* à la main. » (Oudin.) — 10° « Faire un *pet* andrier. » (Id.) — 11° « Faire un « *pet* sur le pont de Montluçon, » étoit une sorte de peine imposée aux filles de mauvaise vie, pour avoir le droit de se prostituer. (Beaum. p. 408.) — 12° On disoit dans le langage trivial, en parlant d'une fille que l'on convoitoit : « Je voudrois qu'elle m'eust « fait un *pet* aux testicules. » (Oud.) — 13° « Je ne « ferois pas un *pet* pour cinq sols. » (Oud.) — 14° « Troussé comme un *pet.* » (Oud.) — 15° « Fier « comme un beau *pet* en baing. » (Dial. de Malepaye à la suite de Villon, p. 58.) — [« Glorieux comme un « *pet*, parce qu'il n'a respect de personne. » (Conférence des proverbes, xvᵉ siècle.)] — 16° « Faire un « *pet* à la mort » (Bouch. Ser. p. 243), échapper à la mort, revenir d'une grande maladie. Cette expression subsiste. — 17° « Donner *pet* en coque. » (Oud.) On appelle encore « *pets* en coque » certaines malices que se font les écoliers. (Dictionnaire universel.) — 18° « J'aymerois par le fardeau de Sainct Christofle aultant entreprendre *tirer ung pet d'ung* « *asne mort* que de vous une resolution. » (Rab. III, p. 159.) Cette expression indique l'extravagance des alchimistes et la témérité de leurs entreprises : « J'y vey ung jeune spodizateur, lequel artificielle« ment *tiroit des pets d'ung asne mort* et en vendoit « l'aulne cinq sols. » (Id. V, p. 103.) — On dit encore d'un homme dur à la desserre, qu'on tireroit plutôt un *pet* d'un âne mort qu'un sou de sa bourse. (Dictionnaire universel.)

19° Un petit *pet* ne vous dongie ;
Fetes du pis que vos porrez. (*Ms. 7615, f. 181.*)

20° « Il y avoit en la ville de Boullongne dessus « le portail de la grande eglise en hault un pape de « cuivre tout massif que le pape Julles avoit fait « faire, lequel estoit grand comme ung geant... les « Bentivolles ayant dépit de cela, luy attacherent « des cordes au col et à force de gens le tirerent en « bas et lui rompirent le col, et commença à jurer « le sieur Bentivolle à monsieur de Nemours... qu'il « *feroit faire un pet au pape* devant son chasteau « qu'il avoit fait à Boulogne, car incontinent il le « fit fondre et en fit faire un double canon, lequel « en dedans 6 jours tira contre le chasteau. » (Mém. de Rob. de la Marck, seigneur de Fleurange, p. 112.) — 21° « Qui veut faire le *pet* plus grand et gros que « le cul, il rend le sang. » (Bouch. Serées, liv. II, p. 97.) On se ruine à faire une dépense au dessus de son état :

22° A tant met main au cul
Quant li *pez* est hors. (*Prov. du Vil. f. 76.*)

Nous disons au même sens : « fermer l'estable « quand les chevaux sont hors. »

Petacé. Rapetassé. (Bouch. Ser. liv. III, p. 151.)

Petagogue. [Collège : « Le suppliant estant « escolier estudiant en l'université de Louvain,... « ou college ou *petagogue* de la fleur de lys. » (JJ. 183, p. 56, an. 1455.)]

Petail. [Matras, dard d'arbalète : « Print icellui « Guiot un *petail*, et frappa le suppliant sur les « bras. » (JJ. 167, p. 190, an. 1413.)]

Petalisme. Bannissement analogue à l'ostracisme des Athéniens. Les Syracusains écrivaient le nom de ceux qu'ils voulaient bannir pour cinq ans, sur des feuilles d'olivier. (Cotgrave.)

Petant. Demandeur. (Cout. de Norm. en vers, ms. fol. 90.)

Petarade. [Pets d'un cheval qui rue : « La roide « ruade, Prompte *patarade.* » (Marot, III, p. 256.)]

Petarasse. 1° Coup sur les fesses. (Cotgrave.) — 2° Coup sur la joue. (Monet.) — 3° Pétarade. (Cotgr.) — 4° Bruit de la fusée de la poudre brûlée jusqu'au bout du canon. (Monet.)

Petarder. Attaquer avec le pétard. (Essais de Mont. t. I, p. 548.) — Th. Corneille s'est servi de ce mot au figuré. Une suivante, surprise de la déclaration d'amour du confident de l'amant de sa maîtresse, lui dit :

Quoy ! je te tiens au cœur ?

Fabrice lui répond :

. . . . Ma foy tu le *petardes* :
Jusqu'au moindre coin tes yeux vont ravager.
Le Charme de la voix, Comédie.

Petardier. [1° Celui qui fait des pétards : « J'ai « ouï dire aux premiers *petardiers*, qu'ils avoient « inventé cette machine en contemplant des tapis« series. » (D'Aub. *Hist.* II, p. 349.)] — 2° Celui qui met le feu aux pétards. (Mém. de Sully, I, 129.) — [« Un quartier de pierre rompit la planche, et « envoia *petardier* et petard dans les fossez. » (Id. t. III, p. 381.)]

Petarrader. Faire des pétarades : « Je fey... « voltiger les chevaux, les fleschir, contourner, « donner quarrière, arrester court, cabrer, mou« tonner, soubzlever, ruer, *petarrader* pour don« ner discipline. » (Alector, Roman, p. 67.)

Petars. [Pétards : « Voici les premieres nouvel« les de ces *petars*, qui ont tant fait parler d'eux, et « qui n'avoient encores esté essaiez sinon en un « meschant chasteau de Rouargue, qui n'a pu nous « donner son nom. » (D'Aubigné, Hist. t. II, p. 349, an. 1580.)]

Petas. Signes, masque de grossesse : « Ne faut « donc s'esmayer qui émeut ceux de cette serée à « parler des femmes grosses, veu que nostre hos« tesse estoit preste à accoucher et avec cela ayant « force *petas* et meurtrissures au visage, que d'en« trée un de la serée luy voulut effacer. » (Bouch. Serées, liv. II, p. 231.)

Petasiste. Sorte de plante. (Cotgrave.)

Petaud—e. [Péteur : « Moufarde, *petaude*, « vessue Retirez vous ; le nez vous sue. » (Des Acc. Descript. p. 21.)] — « C'est la cour du roi *Petaud*, »

lieu de désordre et de confusion où chacun est le maître. (Rabelais, t. III, p. 36.)

Petaulx. [Paysans enrégimentés : « Sans les « *petaulx*, tuffes et guieliers, » dans Froissart, III, p. 221, variantes. Les manuscrits qui contiennent ces mots sont très postérieurs à Froissart ; ce sont des additions du xvᵉ siècle.]

Petauristicque. D'un danseur de corde : « Gambades et voltigemens *petauristicques* entre-« lassés les uns parmi les autres. » (Rabel. V, 120.)

Peteil. Bruit, vent : « Les traistres furent en « esveil. Nabon et Melaan eurent *peteil* comment « au roy le feront dispareil. » (Percefor. V, f. 111.)

Peteiller -eller. [1° Fouler aux pieds : « Et le « euissent tout defroissié et *peteté* aux piés de leurs « chevaulx. » (Froiss. XV, 10.) — « Et tant le *petella* « envie. » (Mir. de Coinci.)] — 2° Presser du pied. L'âne s'exprime ainsi :

> Au molin vois et vieng sovent,
> Carchié de blé et de farine,
> Sovent me carche l'en l'eschine,
> Point et *petaile* et fiert toz dis. (*Ms. 7218, f. 168.*)

Petelement. Action de fouler. (Cotgrave.)

Peter. Faire du bruit : « Mareschal, dist ung « compaignon.... depeschez vous, car il est le plus « grant bruit que vous veistes oncques, ça nous « *pettent* terriblement, tout crie, tout hue, tout « bruit, trompettes sonnent. » (Le Jouvenc. p. 192.)

Petersmanns. Sorte de monnaie : « Les sols « de la ville de Treves sont appellés *petersmanns* à « cause de l'image de S. Pierre qui y est empreinte. » (Le Duchat, sur Rabelais, t. III, p. 146.)

Peticion. [Demande, pétition : « Aemplisset li « sire tutes les tues *peticiuns*. » (*Lib. psalmor.* 23.) — « Et doivent fere que les *peticions* as genz soient « oïes jostement. » (L. de jostice, 72.)] — « Demande « quatre *petitions*. » (Doctr. de Sapience, fol. 18.)

Petier. [Se promener : « Il alerent *petyer* le par-« vis et le clostre. » (Froiss. II, 259.)] — « S'en vint « *petier* en la place devant le chastel... tant alla et « vint en *petiant*, que le chastelain... ouvrit la « porte. » (Froissart, liv. I, p. 204.)

Petière. « Cane *petiere*, » outarde. (Cotgrave.)

Petillant. 1° Qui presse. (Voir Peteiller) :

> C'est la somme qui l'asne abat
> Et puis me ramaine batant,
> Et d'un aguillon *petillant*
> Et me fet per force troter. (*Ms. 7218, f. 168.*)

2° [Qui s'agite : « Et en regardant ilec vit mons. « d'Orleans ou ruisseau de la rue, *petillant* encore « d'une main. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6ᵉ série, I, 242.) — 3° Qui s'agite, au figuré : « Amour donc, « de soy faible enfant, qui de nos ames Est con-« traint desrober ses *petillantes* flames Pour main-« tenir vivant le feu de son flambeau. » (Tombeau de Desportes.)]

Petillard. Qui résonne :

> . . . . . . Mille ruisseletz tremblardz
> Dont les rivages *petillardz*
> Vont donnant le frais aux déesses
> Qui vaguent aux foretz épesses. (*J. Tahur. p. 157.*)

Petiller. 1° Piétiner, fouler : « La commune des « historiographes demeure d'accord que Federic « s'estant mis à genoux pour baiser les pieds du « S. Pere, il le *petilla* avec telle outrageuse parole : « *Super aspidem et basiliscum ambulabis.* » (Pasq. Rech. liv. VIII, 743.) — Le peuple, en Normandie, dit encore petiller au même sens : « Si s'efforçoit « moult le meundrier de lui toulir sa dague et for-« ment le *petilloit* des genoux. » (Hist. de Bert. Du Guesclin, par Ménard, p. 375.) — « Si le prindrent à « *petiller* de leurs espieux es rains. » (Percefor. II, f. 10.) — 2° Piétiner de colère : « Et, en *petille* qui « voudra, que les lettres prises simplement, sont « choses indifférentes : d'autant qu'avec elles et « sans elles, plusieurs bonnes Républiques se sont « longtemps entretenues. » (Rech. Pasq. p. 884.) — 3° Importuner : « Tant vont le roy chascun jour *pe-« tiller*, que le roy sceut tout le fait par amours. » (Percef. vol. V, f. 111.) — 4° Manifester de la joie : « Dedans le cœur il *petille.* » (G. Durant, à la suite de Bonnefont, p. 209.) — 5° [Crépiter : « Dans l'ar-« bre espez cest or ainsi brilloit, sa feuille ainsi « d'un doux vent *petilloit.* » (Du Bellay, IV, p. 45.)]

Petiot. [1° Diminutif de petit : « Pourquoy lar-« ron me faiz nommer ? Pour ce qu'on me voit escu-« mer En une *petiote* fuste ; Si comme toy me peusse « armer, Comme toy empereur je fusse. » (Villon, *Grand Testament.*)] — 2° Terme caressant, encore usité en Normandie :

> Hélas ! se ce gracieux mot
> De nom d'amy qui est tant doulx
> Si agréable et si *petiot*
> Pouvoit saillir : vous verriez tost
> Hault plaisir de parfont courroux. (*Chasse d'am. p. 112.*)

Petit. [1° Qui a peu d'étendue, de volume : « N'est gueres granz ne trop n'en est *petiz.* » (Rol. v. 3822.) — « Sun *petit* pas s'en turnet caucelant. » (Id. v. 2227.) — 2° Pauvre, misérable : « Je consi-« dere mon estat lequel est en *petit* point. » (Froiss. t. XVI, 198.)] — « Quand..... les Gandois se veirent « seigneurs de la ville, ils meirent tout hors, fem-« mes et enfans, et les meirent tous nuds en leurs « chemises, ou au plus poure et *petit* habit qu'elles « eussent. » (Froiss. liv. II, p. 255.) — 3° Mauvais : « *Petit* gouvernement. » (Le Fèvre de S. Remy, Charles VI, p. 37.) — On a reproché au roi de Navarre, qui fit assassiner le connétable Charles d'Espagne, de l'avoir fait « par *petit* conseil. » (Chr. S. Den. II, f. 226.) — « Beau et doulx pere, je vous « prie que vous m'aiez excusée, se je vous rent *pe-« tit* compte de vos ouailles. » (Modus, fol. 199.) — « *Petit* terroir. » (G. G. II, p. 467.) — Catonet, parlant du voleur à qui il avoit fait grâce et qui s'offrit depuis à être son bourreau, dit : « Si me offrit *petit* « guerdon. » (Le cheval. de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 71.) — 4° [Peu favorable : « *Petit* signe. » (Froiss. t. IV, 390.)] — 5° Peu sûr : « Le geollier est « responsable des prisonniers qui sont échappez « pour avoir esté mis en *petite prison*, lorsqu'il a « esté averti que c'estoit pour cas grave qu'on les

« lui remettoit. » (Bouteiller. Som. Rur. p. 668.) — « A cause d'une verge d'or que vous m'envoyastes, « dont j'ay fait si *petite garde* que je l'ay aujour- « dhuy perdue. » (Percefor. vol. IV, f. 6.) — 6° Peu avancé : « Environ *petite* nonne. » (Froiss. III, 44.) — « A *petite* prime. » (Id. V, p. 8.)] — 7° *Adverbe*. Peu : « Kar de Franceis i ad asez *petit*. » (Roland, v. 1239.) — « A beu *petit* que il ne pert le sens. » (Id. v. 305.)]

> Par tiex diz *petit* véritables
> Fu tant mené li connestables,
> Qu'au roi l'ala dire grant erre. (*G. Guiart, f. 355.*)

> Hé ! aloete joliete, *petit t'est*
> De mes maus. (*Ms. 7218, f. 357.*)

Dans Gerard de Nevers : « Trop vous est *petit* de « mes maux » (Ire partie, p. 121.)

> Que qu'ele pleure, cil s'en rit ;
> De tout son dit, li est *petit*.
> Ern. Caupains, Poes. ms av. 1300, t. III, p. 1258.

> Li prestre l'acole, si rit ;
> Galastrot ne te soit *petit*,
> Tient vingt sols à un peliçon. (*Fabl. de S. G. f. 284.*)

[« *Petit* ameroit ses voisins. » (Froiss. II, 306.) — « Il avoient la nuit moult *petit* dormi. » (Id. t. III, p. 411.) — « Un oel couvert d'un *petit* de blance « toile. » (Id. t. II, 376.) — « Tost respondroit folie, « car *petit* set. » (Aiol, v. 150.)]

Expressions : 1° « Les *petits*. » On appeloit ainsi les artisans de la ville de Liège. (Le P. Menestr. de la Chev. p. 106.) — 2° « *Petits* larons, » voleurs de nuit « qui toundent ou escorchent motons ou autres « bestes...... pur embler les peaus. » (Britton, Loix d'Anglet. fol. 71.) — 3° « *Petits* chevaux, » chevaux pour la chasse : « Faictes mettre les selles à noz « *petitz chevaulx*, car je veux aller chasser. » (Perceforest, VI, f. 107.) — 4° « *Petit* dei, » petit doigt. (Loix normandes, art. 13.) — 5° « *Petits* draps, » chemise : « Ce fust pitié à veoir le bon ancien roy Per- « ceforest que la royne commanda devestir tout nud « fors de *petits draps*. » (Percef. vol. IV, f. 118.) — 6° « *Petit* eage, » bas âge, minorité. (Du Bouchet, Généal. de Coligny, p. 58, an. 1268.) — 7° « *Petites* « eaux et forets. » (Recueil des statuts de la Bazoche, p. 37.) — 8° « *Petits* choux, » petits gâteaux feuilletés et ronds. (Cotgr.) — 9° « *Petit* lict, » lit de repos : « Le coucha sur son *petit lict* pour repo- « ser. » (Lettre de Pasq. III, p. 362.) — C'étoit peut-être une espèce de « couchette » qui se mettoit anciennement dessous le grand lit. De là pourroit nous être venue l'idée de nos « sophas » et « lits de « repos. » (Pet. J. de Saintré, p. 13.) — 10° « *Petit* « cœur, » terme d'amitié dont se servoit le duc de Guise, en écrivant à Bassompierre. (Hist. de M. de Thou, t. X, p. 281.) — 11° « *Petit* ventre, » le bas-ventre. M. de Turenne « fut tué d'un boulet qui le « frappa au *petit ventre*. » (Pelisson, Lett. Hist. II, p. 381.) — 12° « Tu luy donneras ou geline ou petits « oiseaux ou souris ou rats, et *petite gorge* au soir « quand il aura enduit sa gorge » (Fouilloux, Fauc. f. 67), c'est-à-dire petite gorgée d'eau. — 13° « *Petit* « pas, » en termes de guerre petite journée : « Tant « chemina par ses *petitz pas* qu'il arriva au logeis, « et là conclud la manière de son chevaucher, et fist « son butin. » (Le Jouvencel, p. 338.) — « Or s'en « retourne le duc Baudoin par ses *petiz pas* tra- « vaillé et desplaisans. » (Id. p. 348.) — Quelquefois on sous-entendoit *pas* : « Tant chemina par ses « *petitz* qu'il arriva en une ville tenant leur party. » (Le Jouv. p. 583.) — 14° « *Petit* monde, » façon de parler employée pour désigner l'homme. Selon Aristote, « les parties du corps humain sont principau- « ment créez selon la création et l'assise du monde ; « et pour ce appella homme en grec microcosmos, « c'est à dire *petit monde*. » (Modus, fol. 210.) — 15° « *Petit* filz » ne signifie plus comme autrefois le dernier des enfants d'un père. (Doctr. de Sapience, fol. 29.) — 16° « *Petits* maistres. » C'est ainsi que le connétable de Montmorency, en 1561, appeloit les frères du roy, lorsqu'il disoit qu'il étoit entièrement dévoué au roy et « à ses *petits maitres*. » (Hist. de Mr de Thou, IV, p. 60.) — Il se servoit aussi de cette expression en parlant du roy même. (Brant. Cap. fr. t. II, p. 68.) — Les « *petits maistres* de M. le comte » étoient des jeunes gens attachés au dernier comte de Soissons. (Longueruana, I, p. 189.) — On appela, en 1649, « la cabale des *petits maistres*, » celle du prince de Condé. (Siècle de Louis XIV, par Volt. 71.) [Comme les petits maîtres s'habillaient avec recherche et affectaient des airs insolents avec le ministre Mazarin et les dames de la cour, le nom fut appliqué aux jeunes gens qui leur ressemblèrent.] — Sur le premier usage qu'on a fait de cette expression, voy. Duclos, Mém. sur les mœurs du XVIIIe siècle, Ire part. p. 134 et suiv. — Il marque aussi l'époque de la décadence de cette espèce appelée *petits maitres*. (Ibid.) — 17° « *Petits* soldats, » hommes n'ayant pas la taille réglementaire : « Seroit sa majesté bien aise « que des dits huit mille hommes de pied, il y en « eut six mille de guerre et deux mille en qualité de « *petits soldats* pour servir de pionniers. » (Mém. de Villeroy, IV, p. 206.) — 18° « *Petite* reine. » On nommoit ainsi la maîtresse de Charles VI, en 1397. (Choisy, vie de Charles VI, p. 223.) — 19° « *Petit* « seigneur, » nom donné au duc de Berry, à la cour : « Le peu de consideration qu'on avoit pour luy et « les sollicitations du Pape retinrent l'execution du « projet de faire passer la couronne sur sa teste. » (Baudot, Hist. de Charles VII, t. II, liv. VI, p. 414.) — 20° « Le *petit oeil* du monde, » le favori du monde :

> . . . . Depuis que la France
> Couve dedans son sein le meurtre et la vengeance,
> La France ensorcelée et surprise d'erreur,
> De guerre, de famine et de peste et de peur,
> France, le *petit oeil* et la perle du monde,
> Est maintenant stérile au lieu d'être féconde.
> Berg. de Rem. Bell. t. I, p. 2.

[C'est un latinisme, *ocellus*.] 21° « *Petite* obeis- « sance, » défaut d'obéissance : « Nous veons...... « clerement que c'est *petite obeissance* à nous et à « nostre royal majesté, et en très grant dérision de « nous et de nos... ordonnances. » (Ord. III, p. 506.) — 22° « *Petite* date. » (Dict. du Dr. fr.) — 23° « *Petit* « gage. » (N. C. G. t. II, p. 861.) — 24° « *Petits* six

« sols. » « Le plus proche à succeder de degré en « degré peut recouvrer les choses meubles vendues, « pour loy de grand six sols dedans neuf jours à « compter du jour de la vendition, et pour loy de « *petit six sols* dedans trois jours. » (C. G. II, 725.) — 25° « *Petite* oye, » extrémités des oies. (Apologie pour Hérod. p. 433.) — Au figuré, c'étoit une espèce de garniture, les menues parures ou rubans qu'on appliquoit aux extrémités d'un habit : « Que vous « semble de ma *petite oye?* la trouvez-vous con- « gruante à l'habit?... le ruban en est bien choisi... « c'est perdrigeon tout pur. » (Molière, Préc. Ridic. t. II, p. 30.)

Ne vous vendray-je rien, monsieur? des bas de soye,
Des gands en broderie, ou quelque *petite oye*.
P. Corn. Gal. du Palais, t. I, acte IV, sc. XIII, p. 53.

26° « Etre *petit* d'honneur, » avoir peu d'honneur. (Dial. de Mallepaye, p. 59.) — 27° « Etre de *petite* « reputation, » avoir mauvaise réputation : « Si au- « cuns de l'aage de dix ans ou plus entre de nuict « en vigne.... ou autre heritage clos.... ou de jour « homme incogneu ou de *petite reputation*, et « rompt la porte ou closture. » (Cout. Gén. II, 701.) — 28° « Avoir *petit* sens, » peu de raison :

Petit clerçons et enfes ere
Et moult avoie *petit sens*. (Ms. 7615, II, f. 126.)

29° « Tenir *petit* compte, » faire peu de cas. (Ord. t. III, p. 97.) — 30° « Aller *petite* voye, » faire peu de chemin :

Une fois *aloit* un hermite
Visiter, mes *voie petite*
Ot alé, que li mestres mande. (Ms. 7218, f. 203.)

31° « Faire le *petit*, » saluer, se rapetisser en saluant. (Cotgr.) — De là « faire la *petite*, » pour faire la révérence, en parlant d'une femme :

S'y estoit ma personne duyte
Pour estre des premiers devant
A luy bailler de l'eau beniste,
Puis s'elle *faisoit la petite*
Ou qu'elle me gettast ungs doulx yeulx,
J'estoye lors de joye subite
Transsy et ravy jusqu'aux cieux. (Am. rendu Cord. 530.)

32° « Faire le *petit* pain, » vivre d'économie. (Contes d'Eutrapel, p. 199.) — 33° « *Petit*, moyen et « greigneur, » tous sans exception :

Avant, avant, s'a dit honneur :
Petit et moyen et greigneur
Chascun se mecte en ordonnance
Et prengne l'espée et la lance. (G. de la Bigne, f. 62.)

34° Le mot *petit* s'employoit absolument. Alors on faisoit ellipse du substantif qu'indiquoit le sens de la phrase. De là « attendre un *petit*, » c'est-à-dire un petit moment. (Cymbal. Mundi, p. 64.) — 35° « De « *petit*, » depuis peu de temps : « De long temps ou « *de petit* estoient en prison. » (Chron. de S. Denis, t. II, p. 131.) — 36° « Avoir *petit*, » jouir d'un petit bien, avoir peu de fortune :

Qui *petit* a, et *petit* pert
De *petit* se deult. (Prov. du Vil. f. 76.)

37° « Manger *petit*, » en petite quantité. (Joinv. p. 71.) — 38° « *Petit* à *petit*, » peu à peu. Littéralement « petit pas à petit pas. » (Voir Petit pas) et les proverbes 55 à 57. — 39° « Parler grant ne *petit*, » il faut sous-entendre mot ou discours :

. . . . . Ot li chevaliers grant ire
Quant ne parle *grant ne petit*. (Ms. 7615, II, f. 211.)

40° [« A le fois voit on que chius qui a le tort mate « son campion ; Li souffissant eschapent et les *petis* « pent on. » (Hist. litt. de la France, XXV, 616.)] — 41° « *Petite* chose de loing pese. » (Cotgrave.) — 42° « *Petit* fardeau poise à la longue. » (Ibid.) — 43° « *Petit* homme abat grand chesne. » (Id.) — 44° « De *petit, petit;* et d'assez, assez. » (Id.) — 45° « De *petite* chose, peu de plaid. » (Id.) — 46° « De « *petit* enfant, *petit* dueil. » (Id.) — 47° « De *petit* « péché, *petit* pardon. » (Id.) — 48° « En *petit* buis- « son trouve on grand lievre. » (Id.) — 49° « En « *petite* cheminée fait on bien grand feu. » (Id.) — 50° « En *petite* maison, Dieu a grant part. » (Id.) — 51° « En *petite* teste gist grant sens. » (Id.) — 52° « De « *petit* aiguillon poind on bien grande asnesse. » (Id.) — 53° « De grands vanteurs, *petits* faiseurs. » (Id.) — 54° « Tel est *petit* qui boit bien. » (Id.)

55° *Petit* à *petit* on est maistre. (Coquill. p. 66.)

56° « *Petit* à *petit* on exploite grand chemin. » (Lett. de Pasq. I, p. 52.) — 57° « Richesse... qui est « venue *petit petit*, tousjours multiplie et croist. » (Le cheval. de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 81.)

58° Mielz valt bons *petiz*
Que grant mauvais. (Prov. du Vil. f. 76.)

Petitelet. Petit moment :

Un *petitelet* se porpensce
Après a dit ce que il pensse. (Ms. 7218, f. 49.)

Petitement. [1° D'une manière chiche : « Car « en leur couvent vivent assez *petitement*. » (J. de Meung, *Test.* p. 1035.)] — 2° Mal : « La premiere « parolle que le roy lui dit (au connétable de Clis- « son assassiné) ce fut : Connestable, comment « vous sentez vous ? Il respond : *petitement* et foi- « blement. » (Froiss. IV, p. 143.) — [« Monseigneur, « ce nous va, moy et mon fils, assés *petitement*. » (Id. II, p. 29.)] — 3° Doucement, à petits pas :

Li quens d'Artois ces mots a dist
Et Pierre Flote respondit....
Lessons aux gens de pié leur pris
Car il ont très bien entrepris
Et se Dieus plest ; bien parferont,
Si mestier est, moult tost seront
Secourus, car nous sommes près....
Et les sivons *petitement*. (Ms. 6812, f. 68.)

4° Peu : « Le roy fut moult joyeux de leur venue, « car *petitement* sçavoit les adresses de la forest. » (Perceforest, vol. VI, f. 81.)

Petitesse. 1° Bas âge : « Son pere le voyant « ainsi vitie, le recommanda dès sa *petitesse* au « vicaire de Saint Didier. » (Contes de Desperr. I, p. 269.) — 2° [Etat de misère : « La nuit ensuivant « il se trouvoit en icelle *petitesse*. » (Froiss. X, 38.)]

Petitet. 1° Diminutif de *petit :*

. . . . Sa bouchete
Qui tant est douce et *petitete*,
Dont les levres sont vermeillete
Plus que cerise novelete. (Ms. 7218, f. 204.)

2° [Peu : « En liu de porée au mouton, En liu

« d'espisses et de chars, Bien *petitet* et à escars Bis « pain mange et noire tourte. » (Mir. de Coinsy.) — « Je voil à vos por che un *petitet* parler. » (Aiol, v. 1668.)]

Or entendez un *petitet*
N'i ferai mie grant abet. (*Ms. 7218, f. 230.*)

1. **Petiteur**. Modicité : « Vous plaise mesurer « nostre offre, non de la *petiteur* d'elle. » (Mém. de Du Bellay, t. VI, p. 386.)

2. **Petiteur**. Demandeur. (Oudin.)

Petits freres bis. Cordeliers, frères mineurs; on les appelait encore bisets, de la couleur de leur robe. (Du Cange, sous *Bizochi*.)

Petoche. Nom, en Normandie, des chandelles de résine et des grosses femmes, dégoûtantes et mal faites.

Petoffe. Sornettes, en provençal *petofias*, *patofias* : « Votre santé votre famille, vos moindres « actions, vos sentiments, vos *petoffes* de Lambesc, « c'est là ce qui me touche. » (Mme de Sévigné, éd. de 1735, p. 225.) — Ce mot causa la brouillerie de Madame de Coulanges avec les Chaulnes, en 1694. (Ed. de 1751, p. 227.)

Peton. 1° Pied mignon. (Cotgr.) — 2° Terme de caresse : « Mon *peton*. » (Rabelais, II, p. 25.)

Petoncle. [Coquillage : « Sur la grande neces- « sité des Rochelois le havre fu rempli d'une mons- « trueuse quantité de sourdons et *petoncles*, ce « qu'on n'avoit jamais veu en ce lieu. » (D'Aubigné, Histoire, t. II, p. 53.)]

Petonner. Frapper du pied la terre. (Cotgr.)

Petou. Qui de peur a la colique : « Le notaire « aussi *petou*, resolu comme une brebis tondue. » (Moyen de parvenir, p. 74.)

Petrals. Poitrail :

Li *petrals* du cheval rompi
Et les deuls cengles autresi. (*Rou, p. 405.*)

Petrarchiste. Qui tient de Pétrarque. Montaigne observe que « les bons et anciens poëtes ont « évité l'affectation et la recherche non seulement « des fantastiques élévations espagnoles et *petrarchistes*, mais des poinctes mesmes plus douces et « plus retenues qui sont l'ornement de tous les « ouvrages poëtiques des siecles suivans. » (Essais, t. II, p. 139.)

Petrarquiser. Faire l'amoureux transi, comme Pétrarque. (Nicot.) — « Mais d'aler *petrarquiser*, « vingt et tant d'années à la poursuite d'une Laure, « je ne scaurois. » (Pelerin d'amour, II, p. 418.)

J'ay oublié l'art de *petrarquiser* :
Je veux d'amour franchement deviser. (*J. de Bell. 464.*)

Petrarquiseur. Poëte égal à Pétrarque : « Que « pleust à Dieu que je fusse un bon *petrarquiseur*, « pour bien exalter selon mon desir cette Elizabeth « de France, car si la beauté de son corps m'en « sçavoit donner très ample matiere, celle de sa « belle ame m'en donneroit bien autant. » (Brant. Dames illustres, p. 193.)

Petrelle. Pierrailles (?). On lit au milieu de droits d'entrée : « Graine, le cent seize sols. *Petrelle* « et saumace, le cent cinq deniers. Cendres et « teintures, le grant baril vingt deniers. » (Ordon. t. I, p. 600.)

Petrinal. [Mousquet gros et court ; on ne pouvait le coucher en joue et on appuyait la crosse sur la poitrine, au moment du tir.] — « Et le surplus « qui étiez tous gens de combat, et un peu plus « pres, en trois autres gros, les gardes estans à « cheval, les arquebuses et *petrinals* hors le fou- « reau. » (Mémoires de Sully, I, p. 114.)

Petrinat Soldat armé du petrinal : « *Petrinats* « ou arquebusiers montagnards ainsi nommez à « cause des arquebuses dont ils se servoient. » (Hist. de De Thou, t. VI, p. 29.)

Petrine. [Poitrine : « Od lur langues, qui mult « sunt fuines, Percent lur cors e lur *petrines*. » (Marie, Purgatoire, 1003.) — « Et por l'auberc en la « *petrine* Li fet passer l'aste frasine. » (Roman de Troie.)]

Petris. [Perdrix : « Trois compaignons portans « harnoiz, engins et habillements pour prendre « *petris*. » (JJ. 173, p. 650, an. 1426.)]

Petrol. Pétrole. (Cotgrave.)

Petruis. [Pertuis, dans Froissart, V, p. 269.]

Petruisage. [Droit ; le même que *pertuisage*, au reg. JJ. 58, p. 131, an. 1319.]

Petruisier. [Trouer, dans Froiss. V, p. 269.]

Pettour. Surnom d'un nommé Baldin, tenant une sergenterie dans le comté de Suffolk, pour laquelle ce vassal devoit faire devant le roy, tous les ans au jour de Noël, un saut, un rot et un pet. (Du Cange, sous *Bombus*.)

Pettreau. Gros pierrier ; on en fit usage en 1509, au siège de Padoue : « Fut faite la batterie la « plus extresme que je veisse jamais faire, large « pour entrer 100 hommes de front à chacune des « deux ; et oultre ce avoit une maniere de *pettreaux*, « que nous appellons mortiers, lesquels firent tant « de mal à la ville qu'il n'est point à dire, car ils « effondroient tout. » (Mém. de Rob. de la Marck, seigneur de la Fleurange, p. 68.)

Petueil. [Matras, trait d'arbalète (voir Petail, Peteil) : « Le suppliant prist un *petueil* et en frappa « un des diz deux pillars et le tua. » (JJ. 107, p. 326, an. 1375.)]

Petulque. Qui bondit. (Borel.)

Petun. [Nom brésilien de la nicotiane, tabac. Il subsiste en bas-breton sous la forme *butun*.] — Jean Nicot apporta cette plante en France, d'où vient qu'on l'appeloit *nicotiane*, autrement dite « *petun*, ou bien l'herbe à la roine ou médicée. » (La Croix du Maine, Bibl. p. 252.) — Nous avons un traité de Jacques Goborry, sur la « cognoissance « des vertus et proprietez de l'herbe nommée *pe*- « *tun*, appellée en France, l'herbe à la roine ou « médicée. » (La Croix du Maine, Bibl. p. 186 et 187.) [La *roine* est Catherine de Medicis.]

Petuner. Prendre du tabac, le priser ou le fumer. (Oudin.) — [« Nul ne pourra *petuner*, soleil « couché, sur peine d'estre calé trois fois et battu « devant l'équipage. » (Ordonn. de 1634.)] — Le P. Menestrier, p. 126, à l'article des emblèmes, rapporte celui-ci : « C'est un soldat qui *petune* et prend du « tabac, » avec ces mots : « Fumo dum pascitur, « ardet, » pour signifier « les vaines espérances « qui excitent le courage. »

Peture. Canon de sureau que font les enfans. On le nomme ainsi à Metz et dans la Lorraine. (Voy. Le Duchat, sur Rab. II, p. 188.) En Normandie, les enfans l'appellent canonnière.

1. Peu. [Pieu : « D'argent à un *peu* aguisiet de « geules. » (Froiss. VII, p. 199.) — « Se deffendoient « asprement en jetant pieres et *peus* agus. » (Henri de Valenciennes, § 677.)]

2. Peu. [Puy, colline, dans D. C. sous *Podium*.]

3. Peu. [Du latin *paucum*. Voir Poi, Pou.

Expressions : 1° « A *peu*, » à peine : « *A peu* avoit « il bonne ville où il se osast tenir. » (Froiss. XV, p. 34.)] — 2° « A *peu* que, » peu s'en faut : « Il n'est « rien plus gay, plus gaillard plus enjoué, et *à peu* « *que* je ne die folastre ; elle ne presche que feste « et bon tems. » (Mont. Ess. I, p. 240.) — 3° « *Peu* « à *peu* que, » même sens : « Las ! *peu à peu qu*'à « terre ne se couchent. » (Marg. de la Marg. f. 260.) — 4° « Un *peu* beaucoup, » un peu trop :

Je tarde *un peu beaucoup* pour vostre impatience.
L'illus. com. de P. Corn. act. I, sc. 3.

5° « *Peu* moins, » un peu moins. (Rabel. IV, 100.) — « *Peu* plus, *peu* moins. » (Sag. de Charr. p. 103.) — 6° « *Peu* à près, » presque. (Id. p. 54.) — 7° « A « *peu* près, » peu s'en faut :

C'est sy fort qu'*à peu près* que perie
N'est mon amour. *(Marg. de la Marg. f. 296.)*

8° « Par ung *peu* que, » peu s'en fallut que : « La « reine Genievre s'en va tel dueil faisant que *par* « *ung peu* qu'elle ne se occist. » (Lanc. du Lac, 3.) — 9° « Par ung *peu*, » presque, dans la Chron. de S. Denis, II, f. 123 ; en latin *fere* (Chr. de Nangis). — 10° « Etre à *peu*, » importer peu : « Ce vitupere « futur te *sera à peu*. » (L'Am. ressusc. p. 121.) — 11° « En *peu* de jour, » dans peu. (Les Marg. de la Marg. f. 7.) — 12° « *Peu* ou faulte, » peu ou point : « Ne craindre, quand le cas est évidentement redou- « table est signe de *peu ou faulte* d'apprehension, » c'est-à-dire de jugement. (Rabelais, IV, p. 101.) — 13° « Sans *peu* besongner, » sans faire grand chose : « Waleran comte de S. Pol alla en grand' compai- « gnie par mer en l'isle de Wie, pour faire la guerre « d'Angleterre, et sans retourna *sans peu beson-* « *gner*. » (Monstrel. I, p. 17.) — 14° On disoit proverbialement : « Ung *peu* et du bon. » (Rabelais, IV, p. 17, anc. prol.)

15° En *peu* d'heure, Dieu labeure.
Vig. de Charles VII, t. I, p. 111.

16° « *Peu* et paix est don de Dieu. » (Cotgrave.) — 17° « En *peu* de tems vilain se rend superbe. » (J. Marot, p. 67.) — 18° « De *peu* de chose, *peu* de « prose. » (Cotgr.) — 19° « *Peu* à *peu* le loup mange « l'oye. » (Id.) — 20° « Trois beaucoup, et trois *peu* « destruisent l'homme. » (Id.)

21° Je pense sans estre deceu,
Que ce n'est rien ou c'est bien *peu*. *(Jamin, p. 151.)*

Peü. [Nourri, participe passé de *paistre* : « Où « je fus plus de douze septmainnes et mes chevaus « bien *peüs*. » (Froiss. XI, p. 85.)] — Louis XI dit à l'abbé de Turpenay, pour lequel un autre avoit été pendu par méprise : « Remerciez Dieu qui n'a « pas voulu que vous fussiez *peü* comme je l'avois « commandé. » (Moyen de parvenir, p. 356.)

Peuble. Peuple : « *Peuble* d'armes, » armée, aux Assises de Jérusalem, p. 143.

Peucedaine. Plante ombellifère. (Cotgr.)

Peuchon. Diminutif de *peu* : « Les... archiers « ficherent devant eux chacun un *peuchon* aguisé « à deux bouts. » (Monstrelet, vol. I, p. 228.)

Peufferie. [Friperie : « Il prit en un fardel de « *peufferie* ou freuperie ou ailleurs, en l'ostel de la « dite taverne, neuf chaperons et une cotte à « femme. » (JJ. 122, p. 98, an. 1382.)]

Peule. [Peuple : « Li establissement que il lour « donna, ce fu pour tenir le *peule* en pais. » (Joinville, § 478.)]

Peulleul. [Mur de torchis : « Lesquelx alerent « en la maison de Mahieu le foulon demourant en « la ville d'Athies, et illec rompirent un *peulleul* « pour entrer en la dite maison. » (JJ. 163, p. 141, an. 1408.)]

Peuls. [Paille, dans Roncisvals, p. 30.]

Pevoisne. Pivoine. (Cotgrave.)

Peuplade. [Colonie : « Villegagnon s'adressa à « l'admiral (Coligny), luy exposant son desir d'aller « faire *peuplade* en Amérique, se couvrant du zele « d'y planter la religion reformée. » (D'Aub. Hist. t. I, p. 41.)]

Peuplaye. Lieu planté de peupliers. (Cotgr.)

1. Peuple. [Peuple : « Li autre *peuple* de la « terre prestre Jehan, qui ne furent pas en la ba- « taille, se mistrent tuit en lour subjection. » (Joinv. § 480.)] — « *Peuple* gros et menu, » le peuple françois tant grands que petis. (Mémoires de Du Bellay, liv. VII, fol. 200.)

Peuple en multitude errant,
Ne nous sert pas de grant. *(Cotgrave.)*

[« *Peuple* sans blé Mal assemblé. » (Le Roux de Lincy, t. II, p. 371.)] — « La voix du *peuple* est la « voix de Dieu. » Voyez l'origine de ce proverbe, dans Loisel, Instit. Cout. p. 238 ; il est dans l'Am. ressuscité, ép. p. 6. — « *Peuples* et estats. » Voyez dans l'Hist. de De Thou, XII, p. 660, le soin que l'on eut d'éviter ces mots en parlant des Hollandais, dans le traité de ligue entre la France et l'Angleterre, en 1596 ; on convint d'employer l'expression générale « d'ordres ou estats. »

2. Peuple. [Peuplier : « Les feuilles de chesne, « de sauls, de *peuple*. » (Ol. de Serres, p. 295.)] — « *Peuple* blanc. » (Cotgrave.)

Peuplé. 1° Garni : « Deux lez de velours *peuplés* « d'armoiries. » (Gloss. de l'Hist. de Bretagne.) — 2° Publié : « Dit de temoin *peuplé.* » (Ord. I, p. 90.)

Peuplée. Peuplade. « Pour faire nouvelle *peu-* « *plée* des gens de sa nation. » (Pasq. Rech. p. 30.)

Peuplement. [1° Action de peupler, dérivé de *populus* : « Et pourvoyeroit on au *peuplement* « d'icelle (ville) et à la bonne police. » (Lanoue, p. 454.)] — 2° Publication : « Et se il avenoit que « chil contre qui les tesmoins sont amenez voussist « dire, après le *peuplement*, aucune chose resona- « ble contre le dit as dits temoins, ils seront ois. » (Ordonnance, t. I, p. 90.)

Peupler. [1° Dérivé de *publicare*, publier : « Et « adonc l'en jugera selon le dit des tesmoins *peuplé* « as parties. » (Ordon. I, p. 90.)] — 2° Répandre : « Hommes qui font, ou font faire faulse, et mauvaise « monnoye doivent estre bruslés ; et ceux qui la « font, et font faire, et qui en sont consentans, et « qui la vont querrir, et qui la *peuplent* sciem- « ment. » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 342.)— [3° Se couvrir de : « Adonc regarde li rois devant « lui et vi que les bannieres li aprochoient, et li « païs *peuploit* de gent. » (Mén. de Reims, § 111.)]

Peupleraye. Plantations de peupliers. (Cotgr.)

Peuplier. [Arbre, dans Oliv. de Serres, p. 800 : « Aubeau, *peuplier* et tremble. »]

Peür. Pur : « De *peür* argent, » aux Marg. de la Marguerite, fol. 196.

Peur. [Crainte : « Puisque vous y estes (en « Espagne près de François I[er] prisonnier) je n'ai « point de *peur* que tout n'aille bien, sinon que « vous ne le puissiés garder d'aimer les dames « espaignoles. » (Marg. lettres, p. 73.)]

Pevré. Poivré :

Saucisses moult bien *pevrées.* (*Bat. de Quar. ms. p. 91.*)

Peureus - os. [1° Epouvantable, dans G. Guiart, v. 17112. — 2° Craintif, lâche : « Quant Partonopeus « est montés, *Peuros* est et trespensés ; N'est mer- « velle s'il est pensis Ne seit ù est n'en quel païs. » (Partonopex, v. 781.)]

Entre leur ennemis se fierent
Et cil de *peureus* semblant
Queurent vers le fossé tremblant. (*G. Guiart, f. 256.*)

Pevrier. [Epicier : « Tuit cirier, tuit *pevrier* et « tuit apotecaire ne doivent riens de coutume des « choses devant dites. » (Livre des Métiers, p. 322.)]

Peusticet. [Porte de derrière, dans Robert le Diable : « Un maillet a à la porte, Qui petit est, n'est « mie forte ; Trois cols et nient plus y ferras, Au « *peusticet* puis te serras.... Le maillet trueve au « *peusticet*... Si feri trois cols au guicet. »]

Peut-estre. [« *Peut-estre* engarde les gens de « mentir. » (Le Roux de Lincy, II, p. 371.)] — « Une « cité nommée Tharse, où Saint Pol fut, ne moult « riche et ancienne, car Tharses le fils de Javain « filz de Noé le fist. Autres dient que Perseus le « fonda, mais *peut estre* » (Tri. des IX Pr. p. 463, et 464), c'est-à-dire mais cela n'est pas certain.

Peutot. Diminutif de *peut*, laid en Bourguignon. (Touches de des Accords, p. 58.)

Peutre. [Métal, le même que *peautre*, étain : « Interdicimus ne, quisquam cum calice ligneo, vel « vitreo,... vel de *peutre*, vel de auricalco... infra « fines diocesis nostræ ulterius celebrare præsu- « mat. » (Statuts de Saint Flour, f. 58.)]

Fermaillets, à enfans, de *peutre.* (*Fabl. S. G. f. 42.*)

Peutrel. Poulain :

Le fiert si dedens le chastel
Qu'il le tresbuche du *peutrel.* (*Partonopex.*)

Peuture. [Pâture, nourriture : « Ores à leu ga- « roul *peuture* est li miens enfes. » (Guillaume de Palerme.)]

. . . . No pain, sire Dieus, nous envoie
La *peuture* des ames et des angles la joie.
Ms. 7218, f. 227.

Pey. [Pieu : « Icellui suppliant print un pal ou « *pey* en une haye. » (JJ. 188, p. 212, an. 1459.)]

Peychonier. [Poissonnier, aux Ord. II, p. 56, an. 1330.]

Peyssel, er. [Echalas, échalasser : « Jehan « Foucquier dist au suppliant s'il vouloit venir « avecques lui faire du *peyssel*, pour *peysseller* les « vignes. » (JJ. 207, p. 21, an. 1480.)]

1. Pez. [Pied : « Cinquante *pez* i poet hom me- « surer. » (Rol. v. 3167.)

2. Pez. [1° Paix : « Li roys ot, par la *pez* fesant, « grant coup de la terre le conte. » (Joinv. § 103.) — 2° Patène : « Quand ce vint à la *pez* doner, je vi que « li clers qui aidoit la messe à chanter estoit grans, « noirs, megres et hericiés. » (Id. § 589.)]

Pezant. [Pénible : « Cestui teing à *pezant.* » (Roncisv. p. 58.)]

Pezeau. [Champ semé de pois : « Les coulons « qui gastoient certains poix ou *pezeaux* nouvelle- « ment semés. » (JJ. 178, p. 163, an. 1477.)]

Pezellouse. [Qui a des pustules sur la langue, en parlant de viande de boucherie : « Se aucuns « masceclier avoient chair sorcemée communement, « ou *pezellouse* en langue, ou de crue ou d'oile, il « ne la donneroient, ne ne porroient vendre en « estaus communs avec la bone char. » (JJ. A, p. 1, an. 1297.)]

Peziere. [Champ semé de pois : « Lesquels « furent un soir par nuit en une *peziere*,... de « laquelle il voloient apporter des rains et des cos- « ses, pour faire une groslée aus champs. » (JJ. 86, p. 164, an. 1358.)]

Pezon. Peson, poids de treize livres de laine ou de filasse dans certaines manufactures :

Il a de cele laine assés plus d'un *pezon.*
Poet. av. 1300, IV, p. 1348.

Pezze. Arbre dont on extrait la poix. (Cotgr.)

Pfaffequenets. Valets de prêtres : « Le marquis « d'Albert de Brandebourg, ce grand persecuteur « des évêques et gens ecclesiastiques, appelloit par « mocquerie et desdain, les capitaines et soldats, « partisans et à la suite et solde des gens d'eglise

« *pfaffequenets*, qui est autant à dire que valets de « prestres. » (Brant. Cap. Fr. I, p. 157.)

Pfenning. [Monnaie d'Alsace : « Item trois livres « et demi *pfenning* de rente sur la taille des sujets « etablis dans le fauxbourg. Item vingt deux schil- « lings et six *pfennings* de Strasbourg de rente des « maisons de Werde. » (Laguille, Histoire d'Alsace, Preuves, p. 55, an. 1359.)]

Phagediane. Tumeur, fongus. (Cotgrave.)

Phalene. Papillon de nuit. (Cotgrave.)

Phalenge. [Phalange : « Les Machedoniens, les « Grecs et les Dardeniens orent, en leu de legions, « eschelles que il appeloient *phalenges*. » (J. de Meung, Végèce, II, p. 2.)]

Phaleuce. Vers latin de cinq pieds, formé d'un spondée, d'un dactyle, de deux trochées et d'un spondée. (Cotgrave.)

Phanon. [Manipule, ornement ecclésiastique : « Et puis après li mist on le *phanon* ou braz senes- « tre, qui senefie astinence. » (Mén. de Reims, § 181.) — « Vestis par dessus ses draps d'un dau- « matique, en ses bras *phanons* et estolle devant « croisie à maniere de prestre. » (Froiss. II, 464.)]

Phantasme. Fantôme. « Illusion ou *phantasme* « de mensonge. » (Mém. de du Bell. VI, p. 406.)

Phantastique. Fantasque. « Vieillesse la *phan- « tastique*. » (Songecr. contred. f. 47.)

Pharique. Poisson. (Cotgrave.)

Pharisée. Pharisien. « Deux hommes allerent « au temple pour prier Dieu ; l'un estoit *pharisée* « et l'autre publicain. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 288.)

Phariseus. Pharisien de l'Evangile. (S. B. S. Fr. p. 305.)

Pharmakeutie. Pharmacie. (Cotgrave.)

Pharmaque. Médicament, remède. (Amant ressuscité, p. 228.)

Pharocial. [Paroissial : « Li droiz de l'iglise « *pharocial* de Joinvile. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6e série, t. III, p. 564.)]

Pharos. 1° Fanal de poupe. (Cotgr.) — 2° Phare : « Met le *pharos* en haute guette pour esclairer à « ceux qui voguent par la mer. » (Mach. Disc. sur Tite Live, Ep. p. 4.)

Phée. [Fée : « Les *phées* et les nymphes y con- « versent. » (Froissart, XVI, p. 53.)]

Phelandrion. Plante ombellifère. (Cotgrave.)

Phengite. Topaze. (Cotgrave.)

Phenicé. De couleur écarlate. (Cotgrave.)

Pheniceau. Le petit du phénix : « Patez de « *pheniceau*. » (Caquets de l'Accouchée, p. 97.)

Phichier. [Figuier, au Gloss. 4120, an. 1348, sous *Phagus*.]

Phié. Fief, au livre rouge de la Ch. des Comptes, f. 137, an. 1301.]

Philatere, iere. [Phylactère, reliquaire : « Qui « dont oist vilain jurer De crois, de Dius et de *phi- « lateres* Qu'il fu pendus ainsi con lerres. » (Ren. couronné.)] — « Le precieux corps de N. S. que l'en « met en ces eglises en vaisselle d'or et d'argent « pour la nécessité des malades, hors des *philatieres* « le gettoient, puis le fouloient entre leurs pieds. » (Chronique de Saint Denis, II, f. 6.)

Philautie. Egoïsme : « *Philautie*, presomption « et fol amour de soy mesme. » (Charron, Sagesse, p. 233.)

Philippe. [1° Monnaie d'or au nom de Philippe le Beau, mari de Jeanne la Folle : « Sera tenu paier « pour une foix six *philippes* de .XXV. sols la pièce. » (Cart. de Corbie, 13, f. 146, an. 1512.) — « La somme « de .VIxx. *philippes* d'or, qui sont .CL. livres tour- « nois. » (Id. f. 174, an. 1513.) — 2° « *Philippe* « daller, » monnaie d'Allemagne ; *thaler* de Phi- lippe, dans Cotgrave. — 3° « Escus de *Philippe*, » monnaie frappée par les rois de France nommés Philippe. (Chron. de Saint Denis, II, p. 251.)

Philippus. Monnoie d'or valant .III. sols sterling. (Cotgr.) Marguerite d'Autriche, archiduchesse, mande au roi d'Angleterre, en 1513, qu'elle a retenu pour lui 3,500 chevaux « à huit *philippus* » par mois. C'étoit entre un tiers et un quart denier moins que la solde qu'il leur donnoit. (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 218.) — Le « *philippus* d'argent » valoit environ .III. s. sterl. (Cotgr.) On appeloit « tournois *philip- « pus*, » un « gros tournois, valant un sou, ou douze « deniers tournois. » (Le Duchat, sur Rabelais, III, p. 201.)

Phillatiere. [Reliquaire : « S'enssuit les relic- « ques, tant en *phillatieres* comme en bourses, « estant en ung coffret de bos peint, qu'on pent au « ceur quant on dresche le candelabre. » (Inventaire de 1460.)]

Phillosomie. Physionomie :

> Depuis le temps du grant Hermogenes,
> Qui saiges clers fut en philosophie,
> De Virgile, Platon, Dyogenes,
> De Philemon qui ot grant estudie,
> Et d'Ypocras jugens *phillosomie*. *(Desch. f. 22.)*

Philocrisie. Amour de l'or. (Cotgrave.)

Philogrobolizé. « Ils étoient tous *philogrobo- « lizés* du cerveau. » Ils ne savoient plus où ils en étoient. Expression de Rabelais, t. II, p. 107. Il est le seul qui ait employé ce mot, recueilli par Cotgrave. On sait le privilège que Rabelais s'arrogeoit de forger des mots.

Philomesse. Qui aime les messes. (Cotgrave.)

Philophane. Qui aime la lumière. (Rabel. IV, chapitre 2.)

Philosophal. [Pierre philosophale qui, au dire des alchimistes, devait transmuer les métaux infé- rieurs en or ou en argent : « Trop povre est mercure « vulgal Pour devenir *philosophal*. » (Traité d'alchi- mie, p. 276.)]

Philosophastre. Chétif philosophe : « N'en « voit-on pas les exemples par un nombre infini de « tels gentils *philosophastre*. » (Dialogue de Tahu-

reau, p. 130.] — « Plus en apprendra, à un instant, « par soy mesmes, que non par tous les livres de « tels quels *philosophastres* non experimentez en « tels œuvres. » (Est. Pasquier, Monoph. I, p. 15.)

Philosophe. [1° Celui qui recherche les premiers principes ; voir sous *Phillosomie*. « Et si a en « ceste cité moult de *philosophes* et moult de mires. » (Marco Polo, p. 489.)] — On a appliqué ce mot à Sophocle le tragique, dans l'Hist. de Loys, III, duc de Bourbon, p. 336. Virgile est appelé « le bon *philosophe*, » dans Lanc. du Lac, I, fol. 2.) — « Vous « verrez au long aller ce beau nom de poëte venir « au nonchaloir du peuple ; ainsi que celuy de « *philosophe* que l'on adapte maintenant à ces « tireurs de quintessence. » (Lett. de Pasq. I, p. 26.) — 2° Ami de, habile dans : « Ce bon mareschal se « peut bien appeler *philosophe* d'armes, c'est à dire « amateur de la science d'icelle. » (Hist. de Boucic. IV, p. 6.)]

Expressions : 1° « Dominique de Bourgoingne « *philosophe* du thoison d'or et referendaire de « l'apocalipse. » (Val. notice, 490.) — 2° « Resveurs « comme *philosophes*. » (Rabelais, III, p. 102.) — 3° « L'huile des *philosophes*, » selon Cotgrave, est une huile tirée par distillation des briques ou tuiles que l'on a laissées longtemps s'imbiber dans une huile très vieille. — 4° On nommoit « œufs de *philosophes* » le vase dans lequel les chimistes mettent la matière qu'ils croyent devoir produire la pierre philosophale. (Cotgrave.)

Philosopher. Faire le philosophe : « *Philosopher* à la martingalle, » raisonner de travers. (Cotgrave.)

Philosopherie. Rêverie philosophique. (Moyen de parvenir, p. 59.)

Philosophie. [« *Philosophie* est verais encer- « chemenz des choses naturels et des divines et des « humaines, tant comme à homme est pooir d'en- « tendre. » (Brun. Latin. Trésor, p. 4.) — « Car « selonc la *philosophie* Gentilleche ne senefie Fors « que bien ouvrer et bien faire. » (J. de Condé, III, p. 98.)]

Philozomie. Physionomie, visage : « Quant la « damoiselle, qui Pierote estoit nommée, entendit « la damoyselle ainsi parler, elle la commença moult « fort à regarder ou visage, si veit que sa *philozomie* donnoit à congnoistre qu'elle comptast pou « à une telle adventure dont elle se complaignoit. » (Perceforest, II, f. 137.)

Phinozomie. [Même sens : « Or, me plaist de « viser, et raison m'y instruit, la *phinozomie* et « personne du susdit noble sage prince. » (Chr. de Pisan, Charles V, I, p. 7.)]

Phiole. [Fiole : « Freres Yves vit une femme « vieille qui traversoit parmi la rue, et portoit en « sa main destre une escuellée pleinne de feu, et en « la senestre une *phiole* pleinne d'yaue. » (Joinville, § 445.)]

Phiphre. Fifre. (Cotgrave.)

Phisicalement. Physiquement. (Cotgrave.)

Phisicien. 1° Médecin :

Les *phisiciens* m'ont tué
Par les bouillies qu'ils m'ont fait boire. *(Pathelin.)*
Et la très douce *phisicienne*,
Pour guerir son servant feable. *(Al. Chart. p. 699.)*

2° Habile dans :

Domiciens
De mal faire *phisiciens*. *(Hist. des III Maries, p. 365.)*

Phisiogonomiste. Physionomiste : « *Phisiogonomiste*, et diseur de bonne fortune. » (Bouchet, Serées, l. III, p. 119.)

Phisique. Médecine :

Et quant est des curacions,
Des jours, et des elections,
Et quel remede on y deut mettre,
Phisique s'en doit entremettre. *(Desch. f. 473.)*

Phisonomie. [Physionomie : « Il ont moult de « sages d'un art que l'on appelle *phisonomie ;* c'est « de cognoistre les personnes de quelle maniere et « de quelles qualités elles sont. » (Marco Polo, p. 619.)] Voir Deschamps, f. 172.

Phissane. Farce, parade. (Cotgrave.)

Phiton. Python. Serpent fabuleux. (Desch. f. 38.)

Phizonomie. [Physionomie : « Celle devine- « resse perceut sa chière (de Du Guesclin) et ses « mains regarda La maniere de lui ; et très bien « l'avisa, Et sa *phizonomie* très bien considera. » (Cuvelier, p. 105.)]

Phlegmagogue. Remède propre à purger la pituite ou flegme. (Cotgrave.)

Phlegmon. Inflammation du tissu lamineux. (Cotgrave.)

Phlegmoneux. Qui tient du phlegmon. (Id.)

Phlegmonné. Enflammé. (Id.)

Phœbe. Ce mot est proprement le vocatif de *Phœbus*, dieu fabuleux. Il présidoit à la divination chez les païens. L'expression burlesque *Phœbe domine*, dont on se sert la veille des Rois comme d'une formule d'interrogation quand on veut faire un roi par sort, rappelle en quelque sorte l'idée de cette ancienne erreur. On trouve l'origine de cet usage en tirant le gâteau des rois, dans Pasq. Rech. liv. IV, p. 344. — De là on a dit proverbialement : « Ils furent si bien batus qu'il ne falloit pas dire « *Phœbe domine*, car ils sçavoient bien pour qui « c'estoit. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 278.) Quelquefois on retranchoit *domine*. On lit ibid. liv. II, p. 178 : « Il ne falloit point dire à l'hôte, n'à sa femme « *Phebe*, ils scavoient. » — [C'est là une fausse explication et une faute d'impression. En Touraine, quand on tire les rois, le maître de la maison, après avoir divisé le gâteau en autant de parts qu'il y a de personnes, fait mettre un enfant sous la table ; l'enfant dit : « *Fabæ*, domine, » des fèves, monsieur. — Pour qui? demande le maître de la maison, une tranche de gâteau, à la main. — Pour telle personne, répond l'enfant.]

Phœnicoptere. Flamant, oiseau. (Rab. IV, 175.)

Pholade. Palourde, en languedocien. (Cotgr.)

Phoque. Veau marin. (Cotgrave.)

Phougue. Fougue. (Cotgrave.)

Phylire. Arbrisseau : « Cela disant, Franc-Gal « tira de son sein un roleau de *phylire* arbre blanc, « ou estoient escrits certains vers. » (Alect. Rom. f. 68.) — « Cette carte d'ecorce blanche de *phyllire*, « ou tillé surnageant au bort ..... inscripte de tels « vers que tu les as ouys. » (Ibid. f. 69.)

Phylosophye. [Philosophie : « Ki de ce siecle « se consire Il est de l'autre rois et sire ; C'est la « vraie *phylosophye*. » (Barl. et Josaphat, p. 88.)]

Physetere. Souffleur, cétacé : « Pantagruel de « loin apperceut un grand et monstrueux *physetere*, « venant droict vers nous, bruyant, ronflant, enflé, « élevé plus haut que les hunes des naufs, et jettant « eaux de la gueule devant soy comme si ce fut « une grosse riviere. » (Rabelais, IV, 143.)

Physicien. [Médecin : « Je vous prye qu'il vous « plaise avoir mes deux niepces pour recomman- « dées ; je ne sui pas *physicien* ; mais il me semble « qu'on ne les doyt point garder de boyre entre « deux heures. » (Lett. de Louis XI, Bibl. de l'Ecole des Chartes, IVe série, I, 26.) — « Maistre Jehan de « Pruce, bachelier en médecine ; maitre Olivier « Desprez, *physicien* d'Orléans et Jehan Prévost, « cirurgien juré de la ville d'Orléans, sont hui venus « par devant nous en jugement. » (1402. Causes de la prévôté ; L. C. de D.)]

Physique. [Médecine : « Jadis Ypocras si fu li « tres plus sages clers de *physique* qui onc fut à « son tans. » (Roman de la male marastre, ms.)]

Piaffard. Brave, somptueux. (Cotgrave.)

Piaffe. 1° Luxe dans les habits et la façon de vivre. (Cont. d'Eutrapel, p. 486.) Il conserve encore ce sens en Normandie. — 2° Ostentation : « Renver- « ser les desseins de ceux qui tant par la recherche « de leur généalogie divulguée et imprimée publi- « quement, que par je ne sçai quelle populaire « *piaffe* et tous autres moyens pratiquent des « serviteurs ou plutôt des armées pour parachever « les entreprises. » (Mém. de Villeroy, III, p. 8.) — 3° Fanfaronnade, fausse bravoure : « Tragedie sur « la deffaite de la *piaffe* et de la picquorée et ban- « nissement de Mars et l'introduction de paix et de « sainte justice. » (Du Verd. Bibl. fr. p. 429.) — Elle fut composée en 1579, par Gabriel Bonin. (Beauch. Rech. des Th. t. I, p. 423.) — 4° Bravoure. On disoit proverbialement : « *piaffe* de Cosseins. » Brantôme, parlant de cet officier, ajoute « qu'il commandoit « de bonne façon ; car il avoit le geste bon et la « parole de mesme. Aussi disoit-on *piaffe de* « *Cosseins*. Il l'avoit de vray, mais c'estoit en tout « qu'il estoit piaffeur, en gestes et en faits et en « paroles. » (Cap. fr. t. IV, p. 285.)

Piaffer. 1° Parer : « Les dépenses superflues et « vaines sont odieuses aux subjects qui murmurent « qu'on en dépouille mille pour en vestir un ; que « l'on *piaffe* de leur substance. » (Sag. de Charron, p. 417.) — « Se *piaffer* du manteau de justice. » (Cont. de Chol. f. 7.) — 2° Faire le brave, le faux brave. (Nicot, Oudin.)

Piafferie. Bravade. (Oudin.)

Piaffeur. 1° Fanfaron. (Sag. de Charron, p. 438.) — 2° Magnifique. Brantôme, faisant l'éloge du capitaine Cosseins, dit qu'il « estoit *piaffeur* en « gestes et en faits et en paroles. » (Cap. fr. IV, 285.)

Piaffeusement. Fastueusement. (Cotgrave.)

Piailler. Bien boire. (Cotgrave.)

Piailleur. Buveur. (Cotgrave.)

Piaison. Débauche de vin. (Cont. d'Eutrap. 480.)

Pialet. Terme de botanique, épithyme. (Cotgr.)

Pian. Doucement, de l'italien *piano* : « Mais il « me faut parler *pian pian*. » (Rémy Bell. II, 124.)

Pianche. Boisson. (Oudin.)

Piancher. Boire. (Oudin.)

Pianelle. Pantoufle, de l'italien *pianella* : « Poppea Sabina, femme de Neron, qui estoit la « plus favorite des siennes, fut la plus profuse en « toutes sortes de superfluitez, ... elle portoit des « escoffions et *pianelles* toutes d'or. » (Brantôme, Dames galantes, t. I, p. 102.)

. . . . Les pendants et les bracelets d'or
Les scofions et les chausses encor
Gants parfumez, robbes et *pianelles*
Garnels, bourras, chamarres, caparelles,
Lits de parades. *(J. Du Bellay, p. 489.)*

Pianelleux. Qui porte pantoufles. (Cotgrave.)

Piar. Petit de la pie : « La pie qui a des petits « *piars*, quand elle voit passer aucun près d'elle, « tant caquette, que elle enseigne le nid de ses « petits. » (Nef des fols, f. 18.)

Piarde, Piasse. [Pioche à façonner la vigne : « Le suppliant print une *piasse*, et en frappa le dit « Perroux par la teste. » (JJ. 128, p. 223, an. 1385.) — « Le suppliant faignist qu'il alast querir une « *piarde* et une sarpe de quoy il avoit à beson- « gner. » (JJ. 191, p. 71, an. 1454.)]

1. Piau. [1° Peau, dérivé de *pellis* : « En crois « morut por noz mesfais, Que nos et autres avons « fais ; Ne morra plus ce est la voire : Or poons « soz nos *piaus* acroire » (Ruteb. 111), c'est-à-dire être tranquilles dans notre peau. — « Un siergant ... « lor fist a savoir ke il erramment retornassent « arriere ; car se Rollans puet iestre de nul d'aus « en saisine, il aront acreu sour lor *piaus*, » c'est-à-dire ils donneront à gagner sur leur peau. (H. de Valenc. § 640.) — « Car issir les ferai de leur *piaus* « à rebours. » (Sax. XXVII.) — « Compainz, dis-je, « quelz bestes sont Qui dehors *piaus* de brebis ont, « Et cors de leu, que puet ce estre. » (J. de Condé, III, 61.) — 2° Fourrure : « Et les *piaus* de son col « sont descirées. » (Aiol, v. 895.)] — 3° Lettre close sur parchemin :

Lors brissa li rois les saiiaux,
Et si a ouviertes les *piaus*,
Si a leu de cief en cief. *(Mousk. p. 625.)*

Expression : « Vivre sur autrui *piaus*, » vivre aux dépens d'autrui :

Dex ! que feront prevoz, bediaus ?
Tel gent devroit on trop haïr,
Tous jors vivent sur autrui *piaus*. *(P. a. 1300, IV, 1441.)*

2. Piau. [Poil, dérivé de *pilus :* « Par tel vertu « le tire que .c. *piaus* en esrache. » (Aiol, v. 6355.)]

3. Piau. [Petit de la pie : « C'estoit une pie qui « conduisoit ses petits *piaus* par les champs, pour « leur apprendre à vivre. » (Despér. 89e conte.)]

Piaucelu. Qui a la peau flasque :

C'est une vielle *piaucelue*
Seche, maigre, vielle et ossue. *(Ms. 7218, f. 77.)*

Piauler. Crier comme un poulet (Nicot), comme une oie. (Brantôme, Cap. estr. II, 245.)

Piauleur. Piailleur. (Cotgrave.)

Piautraille. Canailles. (Desch. f. 434.) Voir Peautraille.

1. Piautre. Vieux lit, grabat :

Andui se vont coucher el *piautre*. *(Ms. 7218, f. 68.)*

Ce ne sai-je, se il empirent
Et s'il feront si com maint autre
Qui soloient gesir em *piautre*. *(Ibid. f. 313.)*

Quant l'argent vit et tint le pape,
Il n'a pas poour qu'il li eschape ;
Si leur a dit : par S. Germain,
Vous n'aurez ne hui ne demain
Cest argent. Pourchaciez de l'autre :
Et retornez en votre *piautre*.
Où avez vous pris tant d'argent ? *(Ms. 6812, f. 67.)*

2. Piautre. Peautre, étain :

Armes là où il s'entrestrainent
Fer usent en mains comme *piautres*. *(Guiart, 223.)*

La monnoie mua en *piautre*. *(Ms. 6812, f. 82.)*

3. Piautre. [Eperons des navires (?) Voir Jal, Archéol. navale, II, 527.]

Devers destre a .III. nés d'Espaigne,
Et front des François dont les *piautres*
Sont un poi plus avant des autres. *(G. Guiart, f. 315.)*

Piautrer. Fouler aux pieds. On dit encore, en Bourgogne, *pautrer le marc*, pour le fouler :

. . . . Le Barrois estrive ;
Grant flot de gent après s'arive
Des quiex chascuns tant i chaploie
Qu'il metent Anglois à la voie ;
Fuiant s'en vont c'on ne les *piautre*. *(G. Guiart, f. 28.)*

1. Pible. [Peuplier : « A l'entour de l'isle je « planteray certains *pibles* ou populiers. » (Palissy, p. 76.) — « Un petit baston de *pible* qui croist sur « les rivieres. » (JJ. 194, p. 362, an. 1473.)]

2. Pible. Verge, nerf ; partie qui sert à la génération, en parlant des animaux. (Cotgrave.)

Pibole. Cornemuse, *pibroch* des Ecossais : « Au « son des vezes et *piboles*. » (Rabelais, IV, 154.)

Piboleux. Joueur de cornemuse : « Ceste mariée « ne voulut jamais bouger de là où elle estoit, que « les menours ne l'allassent prendre, et que les « *piboleux* et vezeurs n'eussent soufflé là. » (Bouch. Serées, liv. I, p. 186.)

Piboust. [Peuplier : « Icellui homme mist du « feu en la raze de la chabanne et du bois, ung « fagot ou deux de saulze et de *piboust*, qui est « ung bois aussi aisé à brusler que est paille. » (JJ. 194, p. 362, an. 1473.)]

1. Pic. Pictes, peuple de l'Ecosse ancienne :

A Candoeill sejorna li rois
Avec li preus et li cortois
Por les Escos et por les *Pics*
Qui destruisoient le pais. *(Ms. 7989 2, f. 54.)*

2. Pic. [1° Instrument de fer courbé, pointu, à long manche : « Il fait creuser souz terre à *pic* et à « martel. » (Sax. IX.) — « Et puis viennent au mur « li bon mineur de pris Qui pour les murs percer « feroient de leurs *pis*. » (Cuvelier, v. 11218.)] — « Tenoient grans *pics* et... hurtoyent et picquo- « toyent au mur. » (Froiss. I, p. 126.) — « Trente « six forts carroyeurs avec des *pics à teste*, mar- « teaux de carroyeurs et massons propres à tailler, « des rapes, scies à pierre, pieds de chevre, pinces, « tenailles et autres instruments. » (Mém. de Sully, II, p. 48.) — 2° [Coup de pointe : « S'exerçoit à la « basche, laquelle tant bien croulloyt, tant verde- « ment de tous *picz* resserroit que. » (Rabel. Garg. t. I, p. 23.) — 3° Terme du jeu de piquet. Coup par lequel on passe de trente à soixante. De là au figuré « dire *pic*, » parler fièrement :

S'on vous menasse, dites *pic*. *(Rog. de Collerye, p. 45.)*

Je m'en allay emmy la ville
Pour monstrer que j'estoye fricquet...
Esveillé comme ung saupiquet.
Pour dire *pic* et pac marquet,
Qui est-il ? C'est ung tel, en somme
La belle bague ou l'affiquet
Pour monstrer le chemin à Romme. *(Coquill. p. 144.)*

3. Pic. Mesure de farine contenant neuf picotins. (Cotgrave.)

4. Pic. Oiseau dit encore torchepot, grimpereau. De là le « *pic* verd, le *pic* rouge, le *pic* jaulne, » que nous comprenons aujourd'hui sous les noms génériques de *pic* ou *pivert*. (Cotgrave.) — Le « *pic* « de muraille » paroît être le même que celui que nous appellons « grimpereau piochet. » (Cotgrave.) Il est plus petit que le *pic* ou *torchepot*. — Le « *pic* « d'Auvergne » étoit aussi une espèce de *grimpereau*. (Cotgr.) — C'est sans doute par allusion à la variété du plumage de ces oiseaux que l'on a nommé « *pic* de mer » une espèce de poisson de diverses couleurs (Cotgr.), peut-être le rouget.

Picadille. Revers des manches. (Oudin.)

Picandeau. Sorte de jeu. Le volant, selon le Duchat, qui remarque que ce mot est du Lyonnois où, dit-il, « peut-être le volant est fait de plumes « de pies noires et blanches. »

Picard. 1° Habitant de la Picardie. Mr de la Chapelle, de la société de Clermont, a fait insérer dans le Merc. de décembre 1752, p. 58 et suivantes, une lettre sur l'origine de ce nom. Voyez Picardie ci-après. — Brantôme dit de Charles Quint, de Charles d'Autriche : « Les François... et mesmé les « *Picards* qui sont grands esquineurs, mot propre à « eux pour dire grands causeurs, l'appelloient « Charles qui triche. » (Cap. estr. I, p. 1.) — Dans le pays Wallon, l'hérésie des Vaudois fut appelée « l'hérésie des *Picards*. » (Journal de Trev. août

1738.) — Un « *Piquard* a la tête près du bonnet. » (Contes de Desperr. t. I, p. 27.) Ce qui répond au premier de ces deux vers léonins du XIVe siècle, qu'un curé Champenois, de mauvaise humeur contre les *Picards*, fit mettre dans son antiphonaire :

Isti *Picardi* non sunt ad prælia tardi ;
Primo sunt hardi, sed sunt in fine coardi.

De là le proverbe « ressembler le *Picard*, » éviter le danger. (Oudin.) — 2° Brigands, routiers :

Coupe gorge qui n'ist du fuerre,
Fors quant larrecin veut en ferre,
Ou meine routiers ou *picart*,
Au tournoi ne vaut pas soiquart. *(Ms. 7615, II, p. 191.)*

3° Pous, d'après Oudin.

Picardie. Nom de province. On donne à ce mot différentes étymologies. Fauchet conjecture qu'il vient de *picque*, sorte d'arme, « d'autant que les « gens de pied de ce pays-là, plus volontiers que « les autres nations usoient de ce bois long » qu'ils appeloient *hokebos* et qui depuis fu nommé *picque*. Car, dit-il, « le mot *Picardie* n'est pas ancien, ains « se trouve seulement depuis 400 ans, et Pierre de « Blois en ses epitres semble être le premier qui « en fasse mention. » (Origine, liv. II, p. 123.) — Valois prétend au contraire que *Picardie* vient de *pique*, querelle, parce que les habitans de cette province se *piquent*, se fâchent aisément, et qu'ils sont fort sujet à des *piques* et des querelles. (Not. gal. p. 447.) — Selon Du Cange, rien n'est plus incertain que l'origine de ce mot. Il rejette surtout celle qu'en donne l'auteur de la Notice des Gaules, et il ajoute que l'on doit s'attacher seulement à en fixer l'époque. Il étoit déjà en usage dans le onzième et le douzième siècle.

Picardiser. Parler, agir comme les Picards. (Cotgrave.)

Picarel. Poisson. (Cotgrave.)

Picaro. Argot des Bohémiens. (Défense pour Est. Pasquier, p. 593 et 750.)

Picasse. [Pioche : « Une *picasse* dont iceulx « compaignons avoient plaié la vigne. » (JJ. 196, p. 101, an. 1469.)]

Pication. Action d'enduire de poix. (Cotgr.)

Picaude. Egratignure. [« Jehan le roy fist à « icellui Gaschot une *picaude* ou visaige o le doy. » (JJ. 190, p. 154, an. 1460.)] — Messire Enguerrant dit à Saintré qui l'avoit blessé à la main d'un coup de hache : « Hau, hau frere ; frere, vostre dame « vous a-elle commandé que tels *picaudes* faciez à « ceulx qui se jouent avecques vous. » (Petit Jean de Saintré, p. 284.)

Picavez. Nom de fagots : « Les grands *picavez* « ...loyez à deux hars, de telle longueur et grosseur « que le fasseau. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 149 ; Coutume de Hainaut.)

Picé. Enduit de poix. (Cotgrave.)

Piceastre. Pin sauvage. (Cotgrave.)

Pichard. Pivert :

Comme jadis Picus fust estonné
Quand une fée en *pichard* l'eut tourné,
En le frappant de sa verge charmée
Pour un desdain de n'estre point aimée. *(Duverd. 503.)*

Picher, Pichier. 1° Pot pour le vin :

Dementres me faites livrer
Deux beaus *pichers* de beau vin cler ;
S'en donerai l'un à mon fils. *(Partonop. f. 139.)*

Enprès le vespre un vallet vient
Qui un pain d'orge en sa main tient
Et un *picher* en s'autre main
Moult petit de fontaine plain. *(Ibid.)*

[« Un *pichier* de voirre, vermeil, semblable à « jaspé, garni d'argent blanc, le couvercle, le bort « de la gueule et du pié et l'ance. » (Inv. du duc d'Anjou, an. 1360, § 498.) — 2° Mesure pour le vin : « Comme le suppliant eust gaigné audit Dominique « un pot ou un *pichier* de vin. » (JJ. 152, p. 19, an. 1397.)] — « Les habitans de Beaucaire..... peuvent « cueillir et lever une aide appellée le soquet ou « appetissement de mesures du vin qui se vend en « detail en ladite ville de Beaucaire et territoire « d'icelle, c'est assavoir cinq *pichiers* pour chacun « barral de vin qui se monte à la septième partie « d'icelui barral. » (Lett. de Louis XI, an. 1472, au reg. de la sénéchaussée de Beaucaire, f. 236.)

Pichet. [1° Mesure pour le sel : « Dix *pichez* de « sel blanc, duquel elle porta vendre à Fymes en « plain marchié. » (JJ. 138, p. 280, an. 1390.) — 2° Mesure pour le grain : « Ou muy a quatre asnées ; « à chacune asnée six aissins ; en l'aissin deux « *pichés*, ou *pichet* deux paigneaux. » (L. C. de D. an. 1453.)]

Picmart. Pivert. (Cotgrave.)

Picois. [1° Grand pic : « Ils prennent maus de « fer et grans *picois* d'acier. » (Chans. d'Antioche, IV, p. 342.)]

Picois, coingnie et pele,
Se la mesons est tele. *(Oustil. au Villain.)*

Aportez moi cel pel, donc cel chastel ert clos,
Com ainz l'aurez requis, ains serez à repos,
Cil saillent au fossé au *picoiz* et otros,
Outre si l'abatirent com s'il fust tout desros. *(Rou, 67.)*

[2° Pointu : « Et chevauchierent jusques à l'orme « de Gisors, les arbalestriers et les charpentiers « devant, à bonnes haches tranchanz et à bons « martiaulx *picois*. » (Mén. de Reims, § 98.)]

Picon. 1° Bâton à picot, arme (v. Picot) ; on lit des Flamands :

Ilz ont pourpoins, gondards, et *picons*
Et ventrieres, cop ne puellent tenir ;
Broueres ont, charios et canons
D'autre chose ne scevent escremir
S'à eulx joingnez vous les verrez fuir. *(Desch. f. 213.)*

2° Aiguillons du hérisson : « Louis XII portoit « pour devise un porc espic avec ces mots *cominus* « *et eminus*, voulant dire que de près et de loing, « il nuisoit comme le porc espic, qui darde ses « *picons* à ceux qui luy veulent nuire. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 71.)

Picorchole. Colère, comme le Picrochole de

Rabelais : « Je ne m'arresteray jamais à ces *picor-* « *choles* qui se cholerent pour peu de chose. » (Bouchet, Serées, p. 29.)

Picorée. Action de marauder. De là l'expression « disciples de la *picorée*, » pour maraudeurs, pillards. (Disc. de Lanoue, p. 748.) Le même auteur, parlant de la *picorée* qui s'introduisit dans l'armée du prince de Condé, à l'occasion des premiers troubles, s'exprime ainsi : « Suivit la procréation « de demoiselle *picorée*, appellée à present ma- « dame ; et.... si le tems dure elle deviendra prin- « cesse. » (Ibid. p. 684.) — On disoit, dans le sens propre, « aller à la *picorée*, » s'écarter, en parlant des « gens d'armes qui vont manger le bon homme « aux champs. » (Pasq. Rech. l. VIII, p. 661.) — Au figuré, cette expression signifioit *s'éloigner*, en général ; proprement *s'écarter*, comme font les maraudeurs et pillards. « Il scavoit aussi qu'il avoit « déjà consumé ses poudres et ses balles sans rien « avancer, et que son canon étoit allé à la *picorée*. » (Mém. de Viller. II, p. 139.)

Picorer. 1° Aller à la picorée : « Aller *picorer* « sur les terres ennemies. » (Bassomp. Mem. t. IV, p. 277.) — 2° Grappiller, faire des voleries : « La « malversation de l'écuyer Chaumontel en mes « affaires, qu'il avoit tellement embarrassées pour « y *picorer*, que tout estoit en confusion. » (Id. t. IV, p. 311.)

Picorner. [S'enivrer : « *Picorner*, qui veult « dire (en Auvergne) soy enivrer, » au registre JJ. 179, p. 302, an. 1449.]

Picot. [1° Pic : « A ferremens n'a *picos* acerez. » (Gir. de Viane, v. 3226.) — 2° Chandelier à pointe, qu'on plantait dans la muraille : « Une paire de « chandeliers de laiton à grant *picot*. » (JJ. 122, p. 154, an. 1383.)] — Remarquons cette espèce de jurement : « Par saint *Picot*, tu nous la baille belle. » (Moyen de parv. p. 213.) Ce qui précède ce passage et ce qui le suit nous feroit croire que c'est le mot *picot*, pointe, aiguillon, employé figurément et dans un sens obscène.

Picotage. 1° Action de piquer. (Cotgrave.) — 2° Action de becqueter. (Oudin.) — 3° Action de tacheter. (Cotgrave.)

Picote. 1° Petite vérole. (Cotgrave.) — C'est son nom en Poitou. (Ménage, Rem. sur la lang. p. 403.) — 2° Mesure pour le vin, dans un extrait de la Chronique de Dauphiné rapporté par M. Le Bœuf. (Mém. de l'Acad. des Belles Lettres, t. XX, p. 243.) Comparez Picotin.

Picoté. 1° Garni de pointes : « Aucune foys les « boucs ysarus se veulent grater en les cuisses de « leurs cors, et boutent aucune foys si fort qu'ils « les se mettent par les fesses et ne les pevent reti- « rer, pour ce qu'elles sont revirées et *picotées*, et « ainsi tumbent et se rompent le col moult souvent. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 33.) — 2° Recrépi : « Au « coin d'une petite rue... tirant vers S. Germain... « devant la porte de la monnoie, madame d'Entra- « gues étoit logée en une maison *picottée*. » (Mém. de Bassompierre, t. I, p. 232.)

Picoter. 1° Tacheter. (Monet.) — 2° Taveler, en parlant des animaux : « Jacob aux despens de Laban « sceut multiplier et *picoter* son troupeau. » (Bouchet. Serées, II, p. 234. — 3° Jouer au « picquet, » jeu d'enfants dont parle Rabelais, I, p. 143.

Picoterie. [Agacerie : « Il y a plus d'opiniastreté et de *picoterie* (dans le debat sur le plaisir) « qu'il n'appartient a une si sainte profession. » (Mont. t. I, p. 69.)

Picoteure. 1° Picotement. (Cotgr.) — 2° Piqûre. (Id.) — 3° Marques de la petite vérole. (Oudin.) — 4° Rousseurs. (Cotgrave.) — 5° Action de becqueter. (Oudin.)

Picotin. Mesure pour le sel. (Fouill. Vén. 81.) — De là « donner le *picotin*, » expression grivoise, dans Rabelais, III, p. 97, et dans Coquillart, p. 6 :

Beau sire, se la creature
Prent tous les jours de son mary
Le *picotin* à grant mesure.

Picotterie. Piqûre. (Oudin.)

Picouil. [Manche de faux : « Un baston ferré, « appellé au pays (chastellenie de Montaigu) un « *picouil* de faux. » (JJ. 148, p. 321, an. 1395.)]

Picquamment. [D'une manière piquante : « Je « sçais bien, quand j'ois quelqu'un qui s'arreste au « langage des Essais, que j'aimerois mieulx qu'il « s'en teust ; ce n'est pas tant eslever les mots, « comme desprimer le sens, d'autant plus *picquam-* « *ment* que plus obliquement. » (Mont. I, p. 290.)]

Picquant. [Piquant : « Il faisoit un chaud *pic-* « *quant* et estouffé. » (D'Aubigné, Fœn. III, p. 7.)]

Picquarome. Un écolier, courbé et appuyé des mains sur les reins de son camarade qui se tient debout devant lui et lui tourne le dos, reçoit en cette posture un ordre de ses camarades à qui il dit de *piquer*, et qu'ils *vont à Rome*. De là le nom de ce jeu *picque-à-Rome*. (Voy. Le Duchat, sur Rabel. t. I, p. 146.) [Voir cependant Piquerommier.]

1. **Picque**. Pic, élévation :

Ha ! prince de haulte excellence,
On te met en ung grant *picque*,
Car soubz ton manteau d'ignorence
Se forge ung nouveau bien publique. *(Coquill. p. 181.)*

2. **Picque**. Pique, piquier. De là, dans Cotgr., « *picque* seiche, » soldat qui n'a qu'une pique.

3. **Picque**. Pecque, terme d'injure : « Revenons « à nos marchandes. Les cessions et les banque- « routes de leurs maris leur bastissent une belle « fortune... tesmoing cette *picque* de Biscaye, de la « rue St Denis qui a fait faire plusieurs fois cession « à son mary et ne laisse pourtant de tenir boutique « ouverte. » (Caquets de l'accouchée.)

Picque-ardoise. Personnage allégorique et fanfaron : « *Picque-ardoise* et grand massacreur, » dans l'Hist. du Théâtre françois, II, p. 129.)

Picque-bœuf. Valet de charrue, laboureur, (Contes de Desperr. II, p. 69) : « Le *picque-bœuf* ne

« se haste pas trop de respondre ; il parle à ses « bœufs. »

Picquement. Action de piquer. (Cotgr.)

Picquenaire. Piquier. (Etat des officiers du duc de Bourgogne, p. 285.)

Picque poux. Surnom injurieux des tailleurs, dans la défense d'Et. Pasquier, p. 544. Rapprochez Perse-poux.

Picquer—ier. [1° Fouir la terre avec un pic : « Ne pooient les dits habitans *picquier*, fouyr. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1448.) — 2° Dépiquer : « Le « suppliant estoit allé... *picquier* et messonner cer- « taine vesce... lequel tenant en sa main le hocquet, « dont il *picquoit* sa dite vesce. » (JJ. 165, p. 25, an. 1410.) — 3° Toucher un cheval de l'éperon : « Il fal- « lut courir à l'escurie, où depuis trois semaines « par prevoiance on avait accoustumé de *picquer* « des chevaux en une carriere ouverte. » (D'Aubigné, *Hist.* II, 187.) — 4° S'entêter : « Sans se *picquer* « et opiniastrer à se convaincre. » (Mont. I, 97.) — 5° Se fâcher : « De quoy Plutarque se *picque* avec « raison. » (Id. t. I, p. 265.)]

Picqueron. 1° Javelot. (Cotgrave.) — 2° Concussionnaire qui saigne le peuple. (Id.)

Picquet. Le *picquet*, dans Rabelais, n'est pas celui qui nous est venu d'Espagne. C'est un « jeu « auquel les enfans jouent avec des bâtons sembla- « bles à des *piquets*. » (Voyez note de Le Duchat, t. I, p. 147.)

Picqueur. 1° Valet à cheval, qui suit la bête et règle la course des chiens. On distinguoit autrefois le *picqueur* de celui qu'on appeloit « cognoisseur, » mais cette distinction ne subsistoit déjà plus du temps de Charles IX. (Voyez Id. Chasse, p. 87.) — 2° Railleur :

Ce me seroit acte de trop *picqueur*
Penser mocquer ung si noble trincqueur. *(Rab. V, 214.)*

Picquier. [Piquier : « Steinbach avec bon nom- « bre de *picquiers* soustient et renvoie les Espa- « gnols. » (D'Aubigné, Histoire, t. II, p. 94.)]

Picquorée. Picorée. Gabriel Bonin fit, en 1579, une tragédie intitulée : « Défaite de la piaffe et de la « *picquorée*. » (Beauch. Rech. des Th. t. I, p. 423.)

Picquot. Pique : « Que nul ne porte armures « deffendues... si comme arcs à main, sayettes, « picques, haches, dagues, bastons ferrez à *picquot*, « plus de *picquot* que de trois paux de long. » (Bouteiller, Som. Rur. tit. 88, p. 506.) — Plusieurs Flamands, à la bataille de Rosebecque, en 1382, étoient armés d'un « plançon à *picquot* de fer à « virolle. » (Froissart, liv. II, p. 219.)

Picquoter. 1° Saper avec le pic : « Fit passer « devant eux pour les émouvoir deux cens brigans « paveschés, qui tenoient grans pics et havets de « fer ; et en tandis que ceux hurtoyent et *picquo-* « *toyent* au mur, les archers tiroyent si fort. » (Froiss. liv. I, p. 126.) — 2° Harceler : « Sans cesser, « *picquotoyent* les Espaignolz nos Françoys. » (J. d'Auton, f. 90.)

Picrocholle. Colère, comme le Picrochole de Rabelais : « Ce tortipez si *picrocholle*. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 144.)

1. Pie. [Pieux : « Que Deus por sa *pie* douçor. » (Grég. le Grand, p. 100.)]

Mon tenant donne à aucun un destrier,
A l'autre donne palefroy ou courcier,
Chascun le tient *piez* par ses bonnes mœurs
C'est cilz qui a vers Dieu tous ses recours,
C'est de l'eglise li chasteaux et la tours. *(Desch. f. 192.)*

On nommoit, en termes de droit, « obligation « *pie* » ou « pitoyable, » toute obligation qui nait d'une « action pie » ou « de pitié. » Telle est celle qu'un homme, détenu en prison pour dettes ou autrement, contracte envers celui qui le délivre. Elle se disoit plus particulièrement de celle d'un fils envers son père, d'un frère envers son frère, lorsque cette obligation a le même principe. Bouteiller dit qu'elle a lieu « sans contrat ou sans stipula- « tion. » (Voy. Somme rurale, p. 143.)

2. Pie. [Oiseau : « Fausse estes, voir plus que « *pie*. » (Quesnes, Romancero, p. 88.) — « Si que « prest soient tuit sans faillie De ferir sur Englois « en menant chiere lie ; Ainsi seront surpris que « du faucon la *pie*. » (Cuvelier, v. 18374.)]

Expressions : 1° [« Soupper ou baing et disner ou « bateau ; Et y boit on du vieil et du nouveau ; On « l'appelle le *desduit de la pie*. » (Ch. d'Orléans, Rondeau.) Voir le suivant.] — 2° « Elle en tasta le « ventre à table, en attendant les chastaignes qui « estoient dans le brasier, et la *pie dessus* » (Bouch. Serées, I, p. 145), c'est-à-dire et un bon coup de vin par là dessus. En argot, *pie* signifie action de boire. — 3° « Tirer à la *pie* » paroît avoir été une espèce d'exercice à l'arquebuse. On attachoit au haut d'une aile de moulin une perche au bout de laquelle on mettoit une pie. Celui qui la faisoit tomber remportoit le prix. (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, an. 1453, p. 668.) — 4° « Crocquer la *pie*, » en langage d'argot, *pier* signifie boire. De là l'expression burlesque croquer la *pie* : « Vous voulez qu'à prime « je boive vin blanc ; à tierce, sexte,... vin clairet ; « cela vous appellez *crocquer pie*. Vrayment vous « ne fustes oncques de mauvaise pie couvez. » (Rab. anc. prol. t. IV, p. 16.) — 5° En parlant d'un babillard : « C'est droitement la *pie* qui parole. » (Desch. f. 56.) — 6° « Avoir robbe pour sa *pie* et tenir le bec « clos, » être payé pour se taire. (Quinze Joies du Mariage, p. 192.) — 7° « Frapper la *pie* en l'œil » exprime une envie ridicule de tout expliquer, même les choses qui sont le moins à portée de la raison : « Tesmoins en seront nos maistres qui se disent « porter les clefs de la théologie et de nos conscien- « ces, qui se savent si dextrement vesperiser par « leurs attaques et soubriquets tirez du fin fond de « la braiette, tant que les poules en tomberoient du « nid et en *frapperoient la pie en l'œil*, leur eust « elle la queue tournée. » (Contes d'Eutrap. p. 274.) — 8° « Faire la queue de *pie*, » lever la queue. (Coquill. p. 168.) « Pomper, faire la queue de *pie*, « Avoir d'or et d'argent foison. » — 9° « Monter jus-

« ques au nid de la *pie*, » arriver au plus haut degré de la fortune. Cotgr. La pie place son nid au haut des plus grands arbres qu'elle peut choisir. — 10° « Ordre de la *pie*, » les Jacobins :

. . . . . Que je n'oublie mie
La novele *ordre de la pie*
Qui sont à la Bretonnerie. *(Ms. 7218, f. 232.)*

De là « freres des *pies*, » avec la même signification dans cet autre passage :

Li uns avant li autre arriers
Aux *freres des pies* demandent,
Et li croisié pes nus atendent. *(Ms. 7218, f. 246.)*

11° « *Pie* ressemble de la queue à sa mere. » (Contes d'Eutrapel, p. 307.)

Pié. [Voir Pied. 1° Patte : « Il puisse chacier et « prendre par toute la dite forest de Biere toutes « manieres de bestes à *pié cloux* » (JJ. 81, p. 54, an. 1340), c'est-à-dire dont le pied n'est pas fourchu. — 2° Pied d'une coupe, d'un verre : « Un *pié* d'or à « mettre un voirre et le couvescle de mesmes, à « façon d'un soleil. » (Inv. de Charles VI, an. 1399.) — « Un autre *pié* d'or, à mettre un voirre riolé. » (Id.) — 3° Homme : « Par le mien ensiant n'en ira « *piés* s'il estoient ensamble .xv. milliers. » (Aiol, v. 1974.) — 4° Mesure : « Et se pourra giter la boi- « che de la dite esclaire seur le froc, un *pié* tant « seulement à *pié* main » (JJ. 64, p. 2, an. 1324), en latin *pes manus*. — 5° « Les juges doivent enquerre « selon leur conscience tous ceaus qui ont emblez « bestes menues, ou pors, à la première fois il li « feront tailler le nez, à la seconde fois il li feront « tailler le *pié* et à la tierce foiz pendre » (Ass. de Jérusalem, ch. 31, p. 2), c'est-à-dire couper le pied. — 6° « Lesquelz alerent aux jeux de billes en l'ostel « de la Boussicaulde... Icellui suppliant qui jouoit « au *pié levé*. » (JJ. 206, p. 2, an. 1478.) — 7° « Lors « lesdiz escuiers entrerent dedenz l'hostel Thiebault « Brisse et *se assistrent aus piez* de deux des filles « dudit Thiebaut, sueurs dudit le Gallois, avec les- « quelles ilz se esbatirent un pou, sans penser en « aucune villenie ou deshonneur envers lesdittes « filles, ne leurs amis. » (JJ. 133, p. 25, an. 1388.)]

Piec. 1° Pitié :

Ki des poures avoit grant *piec.* *(Mousk. p. 387.)*
François n'en ont merci ne *piec.* *(Ibid. p. 184.)*
Moult en ont grant *piec* et grant soing. *(Ibid. p. 198.)*

2° Piété :

Un chevalier nommé Herluins se fit religieux
Et par simpleté et par *piec*
Funda il l'abeie al Biec. *(Mousk. p. 416.)*

Pieça. Il y a longtemps : « Un composé de deux « mots *piece*, *a* ou *ha* du verbe *avoir* pour il y a « long temps. » (Rob. Est. Gram. fr. p. 88.) — [« Je « le sai grant *piece a*, ne l'osoie noncier. » (Berte, t. XI.)] — M^r Du Moulin écrivant à Mr Balzac, commença sa lettre « par ce mot ancien, comme pour « goinfrer sa grande passion pour la pureté de la « langue. » (Borel.) — On disoit « en *pieça*, » pour signifier de longtemps. (Quinze Joyes du Mariage, p. 20.) — « De *pieça*, » il y a longtemps, ci-devant : « Ordennons que chacun des tournois doubles fle- « bles, qui furent faits *de pieça*, liquels. » (Ordonn. t. I, p. 537.) — « *Dès-pieça*, » dès longtemps. (L'Am. ressuscité, p. 35.)

Pièce. 1° Un individu, un animal, une chose entière : [« Auquel hostel le suppliant trouva sept « *pieces* de bestes aumailles. » (JJ. 146, p. 177, an. 1394.) — « Li chapelains aura pour livroison par « sengles jours... quatre *pieces* de candoile. » (Reg. des fiefs du comté de Clermont, an. 1208.)] — Le grand prieur de France, frère de Mr de Guise, « avoit « d'ordinaire sa grande escurie de dix ou douze « *pieces* de grands chevaux, comme s'il n'eust bougé « de terre et une vingtaine de beaux courtauts ; et « quand il alloit sur mer, il laissoit tout en sa mai- « son. » (Brantôme, Cap. fr. t. II, p. 401.) — Le roi François Ier, en 1532, « fit present au roi d'Angle- « terre de six *pièces* de chevaux...... fort beaux. » (Mém. du Bell. II, p. 426.) — « La royne disoit que « oncques si lait chevalier n'avoit veu en sa vie. « Merlin leur dist que c'estoit la plus hardie *piece* « *d'homme* qui fust entre cent mil. » (Triomphe des IX Preux, p. 418, col. 2.) — On disoit aussi *piece* pour personne, sans négation : « Le comte palatin « à qui le roy avoit fait plus de bien qu'à *piece* des « autres electeurs, et son parent, avoit une fois « donné sa voix au roy, mais c'est un prince mal « nourry et luy fit-on peur...... tellement qu'il « redonna sa voix au roy catholique. » (Mém. de Robert de la Marck, seign^r de Fleur. ms. p. 369.) — « Il paroit bien qu'il ne vous aime gueres; si luy fis- « tes-vous plus grand honneur de le prendre qu'il « advint oncq à *piece* de son lignage. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 78.) — De même avec négation : « Il y avoit dedans le traitté qu'il avoit fait avec « l'empereur que jamais *pieces* de ses enfans « n'amenderoient rien de luy, s'il n'avoit fait ser- « ment audit empereur, et qu'ils n'entreroient « dedans ses maisons. » (Mém. de Rob. de la Marck, seigneur de Fleur. ms. p. 396.) — De là l'expression adverbiale *en piece*, aucunement : « Je n'en serois « *en piece* marry. » (Rab. Nouv. prol. t. IV, p. 28.) — « Ils ne sont pas bien contents, et dient qu'ils « n'y entreront mais *en piece*. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 99.) — [2° Morceau, portion : « Tren- « chet la coife... une *piece* en abat. » (Rol. v. 3437.)] — De là « *pieces* d'un fief, » pour signifier ses appartenances et dépendances : « Pour deuement faire la « saisie de fief à faute d'hommes et devoirs non « faits.... suffit aller sur le chef-lieu, si aucun y a, « sinon sur l'une des pieces, en presence de deux « tesmoings et records, et la faire signifier à la per- « sonne ou domicile du vassal ou à ses procureurs, « receveurs, fermiers et détenteurs du lieu. » (C. G. t. I, p. 716.) — L'avantage que fait un père à un de ses enfants, pendant sa vie, est une « *portion* » de ce qui doit lui revenir sur la succession paternelle ; *pièce* s'est employé pour désigner cet avantage : « Aussi n'est-il loisible au pere advantager aucuns « de ses enfans sur son ancien, si ce n'est à charge « de raporter la *piece* donnée. » (N. C. G. II, 432.) — Comme les filets sont faits de plusieurs « pans »

de maille, on a désigné ces « pans » par le mot *pieces*. « Il doit abatre la char et tendre ainsi comme « le tret d'une pierre loing de la charoigne trois « *pieces* de reiz. » (Chasse de Gaston Phébus, ms. p. 323.) — Par extension, il s'est dit pour le « filet » même : « Vous leur pouvez donner curée en autre « manière prenez un cerf aux rets ou *pieces*. » (Fouill. Vén. f. 14.) — Un parisis ou tournois auquel il ne faut *piece* est entier, non fruste : « Doit courre « nostre monnoye selon sa value et ne seront pas « refusé parisi ne tornois, tout soient il pelé, mès « qu'il ait connoissance devers croiz ou devers pile « que il soient parisi ou tornois et que il n'y faille « *piece*. » (Ord. t. II, p. 603.) — De là l'expression : « Racompter en *piece*, » en détail, pièce à pièce : « Maintz autres biens fist que *en piece* ne seroient « racomptez. » (Chr. S. Den. f. 249.) — On ne diroit plus « déchirer par *pieces*, » pour déchirer en *pièces* : « Quand on luy donne des bouquetz ou des « fleurs, il les deschire toutes *par pieces*. » (Arr. Amor. p. 335.) — 3° Les différentes parties qui composent une armure. Jean de Chaumergis, piqué d'avoir à joûter avec un nommé Martin qui se vantoit beaucoup, lui dit pour l'humilier : « Je t'offre « devant mon souverain seigneur cy-present que si « tu me veux combatre à pié je te donneray quatre « *pieces* de mon harnois, ostées de dessus moy, « d'avantage. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 199.) — Le mot *piece*, en ce passage, est pris dans le sens générique de morceau, portion, mais on l'appliquoit avec une signification particulière à la *piece* de l'armure qui couvroit la poitrine : « Estoit avec la par- « tie d'Orleans l'archevesque de Sens frere de feu « Montagu, non pas en estat pontifical, car en lieu « de mitre il portoit un bacinet ; pour dalmatique « portoit un haulbergeon, pour chasuble la *piece* « d'acier, et en lieu de crosse portoit une hache. » (Monstr. vol. I, p. 132.) — « Vaultier Cloppeton fut « blessé de la lance tout outre entre les lames et la « *piece* et passa outre tant qu'il cheut. » (Histoire de Loys III, duc de Bourbon, p. 160.)

Solers de fer et une *piece*,
Que la poitrine ne despiece. *(Desch. f. 504.)*

La « haute *piece* » étoit celle qui couvroit la gorge ou le col. (Oudin.) — Coquillart s'est servi de cette expression au figuré :

La *haute piece*, c'est un tetin
Dur, joinct, joly selon le cas :
Armures, pourpoint de satin,
Ou quelque corset de damas,
Les salades, des gorgias. *(Coquillart, p. 132.)*

Peut-être a-t-on dit « gens de *pieces* » pour gens armés de toutes *pieces* : « Entre ceux qui estoient « dedans assiegez, estoit un de la maison de Croy « appelé monseigneur de Beures, bon chevalier et « honneste. Il avoit *gens de pieces*. » (Mémoire de Commines, p. 350.) — 4° Espace de temps : [« *En* « *piece*, » de longtemps : « Elle est perdue, vous ne « la trouverés *en pieche*. » (Froissart, IV, p. 23.) — « Une bonne *pieche*. » (Id. IV, 304.) — « Une grant « *pieche* » (Id. V, p. 214), pendant longtemps.] — « Vint le connestable à Chaalons et y fu une *piece*. » (Hist. d'Artus III, connest. de France, duc de Bret. p. 762.) — « Si l'on parle à luy il songe un grand « *piece* avant qu'il responde. » (Arr. amor. p. 335.)

Fut mis le siège devant Dieppe
Par Talbot et par les Anglois
Qui y furent moult grande *pièce*. *(Vig. de Ch. VII, 212.)*

« *A piece*, » de longtemps, au ms. 7218, f. 50. — « *Piece* avoit jà, » il y avoit déjà longtemps. (Rom. du Brut, f. 24.) — De cette expression s'est formé l'adverbe *pieça* ci-dessus : « En *piece*, » bientôt : « La royne demande se l'autre porte leur seroit *en* « *piece* ouverte. » (Lanc. du Lac, I, f. 41.) — « A « chief de *piece*, » au bout de quelque temps : « Un « cerf venra au matin de son viandeis et se couchera « et puis à chief de piesce, il se levera et s'en yra « autre part couchier pour y demeurer tout le jour. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 154.) — 5° Espace de chemin : « Mon dit seigneur le mena une *piece*. » (Hist. d'Artus III, p. 756.) — L'expression figurée *à piece* « à beaucoup près, » proprement « à grande dis- « tance » se rapporte à cette signification : « Je ne « vous ay pas dit que vous requerez la paix premier « que voz adversaires, car je vous scay bien de si « dur cueur que vous ne feriez *à piece* tant pour « moy. » (Le Chevalier de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 83.) — 6° [Place, espace de terrain ; de là « pren- « dre piece de *terre*, » camper : « Quant chacuns « eut pris *piece de terre*. » (Froiss. II, p. 139.)] — « Si partez tantost et allez avecques l'assemblée et « prenez *piece de terre* pour moy et faictes tendre « mon pavillon. » (Rom. de Percef. I, f. 104.) — Si les eschevins de la ville de Mons sont obligés pour « ouyr tesmoins » d'aller « hors leur jugement con- « viendra emprunter *piece de terre*, en payant cinq « sols pour le produisant. » (Cout. Gén. I, p. 825.) — Dans un sens plus particulier, un champ clos : « Si vous requiers que vous m'assignez journée et « *piece de terre* où je puisse le droit de la damoi- « selle deffendre. » (Percef. I, fol. 115, col. 2.) — 7° Canon : « Vous futes saluez de dix ou douze coups « de *pieces* et de tant de mousquetades que ce fut « une merveille qu'il n'y en eut de frappez. » (Mém. de Sully, IV, p. 161.) — On entendoit par « *pieces* « roulantes » les canons montés sur leurs affûts. Monsieur de Sully, parlant des garnisons auxquelles on permet d'emmener les pièces d'artillerie en évacuant les places, se sert de cette expression. (I, p. 228.) — 8° Portion de métal marquée au coin et aux armes d'un prince, dont la valeur est fixée par les ordonnances. Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 333, parle de « *pieces* de trois blancs » et « de « six blancs. » Les dernières ont cours en Normandie pour dix-huit deniers. — On lit dans nos anciennes ordonnances : « Que nul billonneur... ne « s'entremette de billonner en l'hotel ne dehors, ne « de achapter billon à la *piece*, à marc ne à l'once, « ne de porter tablettes par nostre dit royaume. » (Ord. II, p. 291.) — 9° Valeur, somme en général : « *Piece* de six mille francs, » comme si l'on eut pu payer cette somme en une seule pièce de monnoye. (Apologie pour Hérodote, p. 255.)

Expressions : 1° « La *piece* du milieu, » prise dans une signification obscène. (Oud.) On disoit au même sens « les trois *pieces.* » (Oud.) — 2° « Travailler à « ses *pieces* » signifioit « manger, boire, coucher « avec sa femme. » (Oud.) — 3° « *Piece* de chair, » personne grasse et matérielle. (Oud.) — 4° « *Piece* « de campagne, » femme de mauvaise vie. (Oud.) — 5° « *Pieche* à Satan, » terme d'injure. (Parton. de Blois, f. 161.) — 6° Pour signifier qu'une personne réussiroit mal dans une affaire, on disoit : « Il n'en « retirera pas ses *pieces.* » (Oud.) — 7° Pour exprimer l'à-propos d'une répartie, la justice d'une punition : « c'est une *piece* bien appliquée. » (Oud.) — 8° « Changer la *piece,* » dérober de l'argent en feignant de changer une pièce. (Oud.) — 9° On nommoit « la *piece* de huit heures » un aloyau. (Oud.) — 10° « Gens de toutes *pieces,* » des gens de tous états, de différents sexes et de différentes conditions. (Cotgr.) — 11° « *Piece* à pommette. » (Cotgrave.)

Piecer. [Rapetasser : « Le suppliant (couturier) « bailla audit Pierre Renel son varlet et apprantitz « unes paires de chausses pour *piecer* et coudre. » (JJ. 195, p. 1528, an. 1475.)]

Piecete. Petit morceau de chair : « Si l'oiseau « mange par trop hastivement quelque *piecete* et « petit morceau de chair. » (Fouill. Fauconn. f. 65.)

Pieceté. Rapetassé : « Chausses *piecetés.* » (Nuits de Straparole, I, p. 390.)

Piecontremont. A la renverse : « Apollon « tient l'arc au poing d'où vient de voller la sagette « Qui le grand Porfirion renversé *piecontremont* « jette. » (Œuvres de Baïf, f. 39.)

Pied. [1° Membre : « Li message descendirent à « *pied.* » (Rol. v. 2138.)] — 2° Ensemble de syllabes en versification : « Il est balade de huit vers dont « la rubriche est pareille en ryme au ver antese- « quent, et toutesfois que le derrain mot du premier « ver de la balade est de trois sillabes, il doit être « de huit *piez....* et se le derrenier mot du second « ver n'a que une ou deux sillabes, le dit ver sera de « dix *piez ;* et se il y a aucun ver coppé que soit de « cinq *piez,* celuy qui vient après doit être de dix. » (Desch. f. 396.) — 3° « *Pied* de monnoye, taille, titre « et prix du marc d'or ou du marc d'argent, sur « lequel est dressé le cours et la traite de l'espece. « Ainsi au tems de Poullain que la taille des écus « étoit de soixante douze et demi au marc.... leur « titre estoit à vingt trois karats... et le prix du marc « d'or fin suivant l'ordonnance de 1614, estoit de « deux cens soixante et dix huit livres six sols six « deniers, sur lequel estoit dressé le cours desdits « escus qui estoit de soixante et quinze sols la piece. » (Voyez Ord. II, p. 329.) — « Faire *pied* nouveau, » dans le passage suivant, signifie « changer la taille, « le titre et le prix du marc d'or ou d'argent, » d'où naît conséquemment la variation du cours de l'espèce. « Charles VII ne faisoit *faire* aucun *pied* « *nouveau* ou changements de finances. » (Eloge de Charles VII, p. 7.) — De là « *pied* fort, » encore subsistant, pour désigner une piece d'or ou d'argent, trop épaisse ou trop forte. — 4° « Gent de *pié,* » infanterie :

> N'en force de chevalerie
> N'en *gent de pié,* n'en forteresse
> Ne en amis, ne en richesse
> Ne cuide pas que rien te vaillent. *(Ms. 6812, f. 47.)*

Quelquefois *pié* seul avoit cette signification :

> Chascune rue fu garnie
> De *pié* et de chevalerie
> Le cri et le hu l'en ouoit
> Mes nus hors saillir si n'osoit. *(Id. f. 71.)*

5° Article, point sur lequel on doit mesurer sa conduite ou ses démarches :

> Prince qui veult aultrui bien guerroyer,
> Veon comment son propos accomplisse ;
> Et luy convient .IX. *piez* estudier,
> Vivres luy fault, argent pour s'aidier.
> Gens qui ne soient pas mols,
> Larges en dons, de mensonges forclos,
> Persévérer tousjours et sans hutin,
> Soiez humains, n'ayez jà hostel clos,
> Fay saigement et regarde la fin. *(Desch. f. 133.)*

Expressions : 1° « Perdre le *pied,* » c'étoit autrefois une punition pour le larcin. On lit dans les « Etablissemens de France » cités par Laurière, Gloss. du Dr. Fr. : « Li lieres est pendable qui emble « cheval ou jument et qui art meson de nuit, et cil « perd les euls, qui emble riens en moutier et qui « fait fausse monnoye, et qui emble soc de charrue ; « et qui emble autres choses, robe, ou deniers, ou « autres menues choses, il doit perdre l'oreille el « premier meffait, et de l'autre larcin, il *perd le* « *pied.* » — 2° « Mettre quelqu'un en lieu où il ne « voye pas ses *pieds,* » le mettre au cachot. (Cymbal. mundi, p. 70.) — 3° On disoit d'une personne joyeuse du succès d'une affaire qu'elle « ne marche de *pied* « en terre. » (Cotgr.) — 4° De celui qui marche avec affectation, qu'« il va d'un *pied* sur l'autre. » (Cotgr.) — 5° De celui qui a les pieds tortus, qu'« il a le *pied* « gaillard. » (Oudin.) — 6° De celui dont on connoît le défaut : « Je scais sur quel *pied* il cloche. » (Cotgr.) — 7° « Faire selon la jambe le *pied,* » c'est régler sa conduite suivant les circonstances. (Cotgr.) — 8° « Prendre *pied* à une chose, » y compter, s'en fâcher. (Cotgr.) — De là « prendre mauvais *pied,* » être chagrin : « Quant ils furent venuz, il leur « compta comment il estoit travaillé chascune nuyt « de ses songes et qu'il y *prenoit mauvais pied ;* « qu'il luy sembloit que se aucun chevalier venoit, « il luy chalengeast la pucelle, et ne la pourroit « nullement deffendre. » (Perceforest, III, f. 86.) — 9° « Tenir *pied* à boule, » façon de parler empruntée du jeu de quilles, suivre une affaire de près, l'avoir à cœur, suivant Cotgrave. Oudin l'explique par être ferme. — 10° « Tenir *pied* ferré, » tenir ferme, résister, s'opposer avec force :

> Messire Ambroise de Lorré
> Foucault, deux vaillans hommes d'armes
> Tousjours leur *tindrent pié ferré*
> Et là firent maintz beaulx faitz d'armes.
> Vig. de Charles VII, I, p. 114.

11° « Etre planté sur le *pied* gauche, » avoir une attitude forcée dans le sens propre ; au figuré, être mal à son aise. (Cotgr.) Cette expression, empruntée

à l'exercice des armes, signifioit aussi être en état de défense : « Je fus très étonné de les trouver *sur* « *le pied gauche*, et dans des pretentions sur plu- « sieurs chefs. » (Mém. du card. de Retz, III, liv. V, p. 425.) — 12° « Demeurer *pié* coy, » attendre l'ennemi de pied ferme. « Gens à pié ne doivent jamais « requerir les ennemis, mais doivent tousjours « *demourer pié coy* et garder leur âme, et trouver « toutes les subtilitez qu'ilz pourront de faire mar- « cher. » (Le Jouvenc. f. 81.) — « Descendirent les « ennemis du Jouvencel en grant orgueil.... et le « Jouvencel les actendoit de *pié quoy* sans bougier. » (Le Jouv. ms. p. 141.) — 13° « Mettre son *pied* avec « celui d'un autre, » l'aider, le soutenir. Se joindre à lui pour combattre : « Si la personne d'ung petit « chevalier, comme je suis, vous peult ayder, je « mettray mon *pied* avecques le vostre. » (Percef. III, f. 85.) — 14° On a dit d'une armée qui plie : « Le « *pied* perd la force. »

Et de tel part les rasaillirent....
Si les convint arrière retraire,
Si torna lor fet à contraire
Car ceste nuit à la vespré
Là *perdi la force le pié.* (*Ms. 6812, f. 68.*)

15° « Tenir les *pieds* » avec quelqu'un, le soutenir dans une affaire. (Oud.) — 16° « Etre sur *pieds*, » se soutenir. (Gér. de Nev. Ire part. 86.) — 17° « Avoir « *pied* » paroit avoir la même signification. De là « n'avoir *pied*, » chanceler, perdre l'équilibre. « Il « n'a *pied* qui le puisse soustenir, ains chet à terre. » (Lanc. du Lac, II, f. 50.) — 18° « Estre entre *piez*, » être foulé aux pieds :

J'aim mieulz morir, jà ne demeure
Puisque fortune me court seure,
Et que la mort pour moi labeure
Qu'*estre entre piez.* (*Froiss. Poës. p. 114.*)

19° « Etre entre le *pied* et le carreau, » se trouver pressé de tous côtés par la misère ou le danger. (Cotgr.) — 20° « Etre quelque part du *pied* jusqu'au « talon, » s'y trouver en personne :

Le quens de Flandres n'i fu mie
Il n'osa, ce fu la mestrie
Messire Jehan de Chalon
Y *fu du pié jusqu'au talon*
Assez i ot d'autres sanz nombre
Que je ne po veir por l'ombre. (*Ms. 6812, f. 80.*)

21° S'engager dans une affaire « jusques à la « semelle du *pied* seulement, » c'est-à-dire y prendre peu de part, s'y intéresser légèrement. (Cotgr.) — 22° « S'arrêter de *pied*, » s'arrêter tout court. (Arr. amor. p. 160.) — 23° « Demeurer sur *pied*, » rester dans le même état. (Petit Jean de Saintré, p. 386.) — 24° « Ne tourner *pié* ne chief, » ne se donner aucun mouvement, abandonner ses projets :

Et les François qui sont en grez
De conquerre pris et honnor
S'assemblerent, dont deshonnor
Avint au royaume et grant meschief
Car il ne *torna pié ne chief.* (*Ms. 6812, f. 68.*)

25° « Mettre à *pié* » quelqu'un, le culbuter, le supplanter. (Percef. IV, f. 46.) — 26° « Aller à beaux « *pieds* sans lance, » se disoit d'une personne ruinée et sans ressource. (Nuits de Strap. I, p. 50.) — « Aller à *pied* sans cheval » a la même signification, dans Ger. de Nevers, Ire part. p. 57. — 27° De là l'expression figurée « être à *pié*, » pour être sans ressource, être mal dans ses affaires. Henri, roi de Castille, voulant retenir auprès de lui Du Guesclin qui l'avoit mis sur le trône, lui dit : « Haa ! Bertran « je *suis à pié*, si vous me laissiez. » (Ménard, p. 380.) — 28° On appeloit autrefois les roturiers « gens à *pié*, » par opposition au mot « chevaliers » dont on se servoit pour désigner les « nobles. » (Chron. de Saint Denis, II, f. 14.) — 29° « Le peuple « de *pié* » paroit avoir une signification plus particulière dans la Chron. de Nangis, sous l'an 1215. C'étoit vraisemblablement les roturiers qu'on nommoit « vilains, » en latin *plebs pedestris, manus scilicet rusticana.* — 30° « Declarer un heritage du « *pied* et de la bouche, » le désigner en l'indiquant du *pied* et en disant quel il est. (N. C. G. I, p. 348.) — 31° « Mettre *pied* à loy, » rentrer « dans la loy « où les privilèges de la ville, en donnant caution « de satisfaire à tous les devoirs de bourgeoisie ; « ce qui est accordé à celuy qui étant bourgeois « devient comme forain et abandonné de la loy de « la ville. » (Laurière citant la Cout. de Lille.) On trouve la même explication dans le Cout. Gén. I, p. 772. — 32° « Avoir bon *pié* bon œil. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 305.) — 33° Le mot *pied*, joint à différents verbes de mouvement, se prenoit dans le sens de « personne. » On disoit : « *Pié* n'en « eschappera » pour « personne ne se sauvera. » (Contin. de G. de Tyr, Mart. V, p. 596.) — « Porquoi « n'atendiez que je fusse venu.... Si je venisse à « temps, jà n'en alast un *piez.* » (Rou, p. 43.) — « Il cuidast bien que jamais n'en deussent *pié* « retourner. » (Histoire de B. du Guescl. par Mén. p. 255.)

Plus en occist de la moitié
Jà n'en laissast aler un *pié.* (*Brut, f. 69.*)

Quelquefois on l'employoit au même sens avec d'autres verbes, comme en ce passage : « Je n'avoye « lors avec moy *pié* ne compagnon de tous mes « gens. » (Joinv. p. 29.) — « *Pié* n'en trouva, » ne trouva personne. (Vig. de Charles VII, I, p. 175.) — De là « n'y faillirent *pié* ne point, » aucuns n'y manquèrent, tous s'y trouvèrent :

Et puis deux mille francs archiers...
Sans les coustilliers, guisarmiers
Qui *n'y faillirent pié ne point.* (*Vig. de Ch. VII, p. 106.*)

34° On disoit à quelqu'un qu'on vouloit faire partir brusquement : « Et haut le *pied.* » (Cotgrave.) — 35° « Sur *pié*, » sur le champ, aussitôt. (Nouv. Cout. Gén. II, p. 66.) — « Sur *pied* mise au droit de son « vivre et soustenement, » mise aussitôt en possession de son droit. (Bout. Som. Rur. p. 560.)

Il veult vostre fait conseiller
Et les parties appoincter
Et puis après rendre l'arrest
Sur pieds, sans plus y faire arrest. (*G. de la Bigne, 148.*)

36° « Sur *pied*, sur bille, » en hâte, en diligence :

Lors ceux de l'embusche arriverent
Incontinent *sur pied, sur bille*,
Et eulx avec leurs gens entrerent
Plainement dens icelle ville. (*Vig. de Charles VII, p. 8.*)

37° « Poursuivre *au pié levé,* » poursuivre de près. (Cotgr.) — 38° Au figuré « imiter à *pied* levé, » de près, en marchant sur les mêmes traces. Cette façon de parler étoit nouvelle du temps de Joachim du Bellay. On lit dans ses œuvres, p. 11 : « *Imiter à* « *pied levé,* comme n'a gueres a dict quelqu'un, les « plus fameux auteurs. » — 39° Dans un autre sens « prendre quelqu'un au *pié* levé, » le prendre au dépourvu. (Cotgr.) — 40° De là « repondre à *pied* « levé, » répondre de travers, sans s'être préparé. (Cotgr.) — 41° « A *pied* de plomb, » lourdement, d'un air gauche. (Cotgr.) — En bonne part, prudemment, avec réflexion. (Oud.) — 42° « A *pied* de pompe, » fièrement, avec dignité. (Cotgr.) — 43° « Etre *pied* à « *pied* » avec quelqu'un, être tout près de lui. (Cotgrave.)

. . . . Leur a dit que soubzlevent
Se voise mectre vistement,
Et encores ung levrier ou deux
Pied à pied sont avec eulx. *(G. de la Bigne, f. 124.)*

44° De là l'expression « aller *pied* à *pied,* » aller ensemble. « Je vous promes, dist Bertran, que je « m'en yray *pié à pié* avec vous. » (Tri. des IX Pr. p. 536.) — 45° « Venir *pié* estant, » promptement : « Vint un espie Johan d'Ibelin seignor de Baruth, « qui le fist assavoir la venue des gens l'empereor « et tout lor entendement, por quoi il *vint pié estant* « en Acre, et amena tant de gens com il pout avoir. » (Contin. de G. de Tyr, Mart. V, c. 705.) — 46° « De « franc *pied,* » sans balançer, sans hésiter. « Ceste « proposition ne peut estre du commencement « digérée ; ores que quelques-uns y condescendis- « sent *de franc pied.* » (Lett. de Pasq. II, p. 297.) — 47° « En *pied* montant, » s'est dit en termes de chasse par opposition à l'expression « en plaine. » « Le cours sera assis à l'une des saillies du bois, « en bon vent et s'il est possible, que ce soit en « quelque plaine ou en *pied montant.* » (Fouill. Vén. f. 119.) — 48° « Tout d'un *pied,* » à ras de terre. (Cotgr.) — 49° De là « mettre à plain *pié,* » raser, mettre à ras de terre. (Cotgr.) — 50° « Mettre sur le « plein *pié,* » établir une chose, la rendre solide. (Cotgr.) — 51° « Etre à *pied* porté, » être en situation commode, être à portée. (Cotgr.) — 52° « A *pied* « seché, » après avoir mis pied à terre :

Les autres Angloys du marché,
Cela fait, l'ysle si gaignerent,
Et illecques *à pied seché*
Bien six vingtz Francoys si tuerent.
Vig. de Charles VII, p. 166.

53° « Faire tenir à quelqu'un *pied* en soulier, » le réprimer, le rendre docile. (Cotgr.) — 54° « Mettre « à son *pied* ce qu'on tenoit à sa main, » s'exposer à le perdre, le lâcher :

Por ce, ce qu'en sa main tenoit
A son pié metre ne vouloit. *(Ms. 6812, f. 79.)*

55° « Se tenir sur ses *pieds* de derriere, » être fier, garder son quant à soi, se cabrer comme les chevaux. (Mém. de Bassompierre, I, p. 340.) — 56° On disoit proverbialement, d'une personne qui va partout sans jamais rien payer, qu'elle « a les « *pieds* blancs. » (Cotgr.) Il ajoute que cette façon de parler vient de ce qu'autrefois, en France, on ne faisoit payer aucun droit de péage pour les chevaux qui avoient les quatre pieds blancs. (Voy. ci-après *cheval aux quatre pieds blancs.*) — 57° En parlant d'une fille déshonorée : « Elle a eu fer à « *pied.* » (Cotgr.) — 58° Pour désigner un homme mal à son aise, on disoit « qu'il avoit les *pieds* « froids. » (Cotgrave.) Dans une signification plus particulière, « avoir froid aux *pieds,* » être jaloux. (Id.) De là peut-être cette façon de parler encore en usage dans quelques provinces : « Mourir d'a- « mour et de froid aux *pieds,* » c'est-à-dire de jalousie. — 59° On exprimoit la résolution où l'on étoit de ne sortir d'un lieu qu'à la mort, par cette expression : « Jamais ne partiray de ceans, qui ne « me portera les *pieds* devant. » (Arr. amor. p. 22.) — 60° Un homme à qui l'on doit « fendre les *pieds,* » désigne un homme sans esprit, une bête :

Et qui vit de femme en service
Brief, on luy deust *fendre les pieds.*
Blason des faulces amours, p. 259.

61° « Avoir les *pieds* cuits » désignoit l'impossibilité de fuir : « Il frappa sur le malheureux de la « lance, tellement qu'il le porta mort à terre, et « pour ce dit vray, qui dit : aller ne s'en peult qui « *les pieds a cuiz.* » (Perceforest, III, f. 157.) — 62° « Avoir quatre *pieds* dans deux souliers, » se disoit d'une femme enceinte. (Oudin.) — 63° « Faire « des *pieds* neufs, » accoucher. (Oud.) — 64° « *Pié* « fourché » s'est dit des animaux qui ont le pied fendu en deux, dont la corne ou le pied se partage en deux précisément. On appeloit « impost du *pied* « fourché, » le droit qui se lève en aucuns lieux sur la vente et le transport du bétail gros et menu. (Laur.) — 65° « *Pied* clos. » Du Cange, Gloss. lat. au mot *Animal,* explique *animal ad pedem clausum,* animal au *pied clos,* celui qui ne divise point la corne de son pied ou qui n'a point le pied fendu. De cette définition, il s'ensuit que le *pied clos* est opposé au « *pied* fourché » ; mais on ne peut pas en conclure que le lièvre, par exemple, dont le pied se partage, soit du nombre des « bêtes au *pied* « fourché. » Pour s'en convaincre, il ne faut que lire deux passages du Levitique et du Deuteronome, que Du Cange rapporte lui-même. Moïse, parlant des animaux dont l'usage étoit interdit aux Juifs, dit : *De his autem quæ ruminant et ungulam non findunt, comedere non debetis ; ut camelum, leporem, chœrogrillum.* (Deuter. col. 14.) Vous ne mangerez point de ceux qui ruminent et n'ont point le pied fendu, comme le chameau, le lièvre, le lapin. *Chœrogrillus* est la même chose que *cuniculus,* suivant les interprètes. Le lièvre, le lapin et les animaux qui ont le pied comme ceux-ci, n'ont donc point le « *pied* fourché, » *ungulam non findunt.* Ils sont donc compris dans la classe des bêtes au *pied clos,* et c'est de cette espèce de bêtes qu'il faut entendre les concessions ou défenses de chasse où se trouve l'expression *au pied clos.* On la rencontre, cette expression, dans un acte de l'an 1312. (Trés. des Chart. layette, Rouen, I, n° 16, vol. XIII, pièce 18.) C'est un échange entre le roi

Philippe-le-Bel et Enguerrand de Marigny, son chambellan, « de la garenne près de Marigny et « d'aucuns fiefs en la chatellenie de Gournay avec « la chasse à la *bête au pied clos* et au chevreuil. » Ces derniers mots sont remarquables : le « che« vreuil » est formellement distingué de la « bête « au *pied clos* » comme une différente espèce de gibier. Il résulte, de ce que nous venons de dire, que c'est le partage de la corne ou du pied en deux seulement, *ungula bifida*, qui constitue le « *pied* « fourché, » et que le partage en trois ou quatre au lièvre ne le tire pas de classe du *pied clos*. Ainsi, *pied clos* paroît devoir s'entendre particulièrement des animaux dont les *pieds* ont plusieurs divisions, et qui peuvent les « ouvrir » pour ainsi dire et les « clorre » suivant l'usage qu'ils en veulent faire. La définition que Du Cange donne de cette expression conviendroit mieux à celle de *pied rond* ci-après. — 65° *bis*. « *Pied* rond. » On nommoit « bêtes au *pied rond*, » le cheval, le chameau, le mulet, l'âne. (Cotgr.) C'étoit aussi le droit qui se percevoit sur ces animaux, lorsqu'on les vendoit. (Id.) — 66° « Un cheval aux quatre *pieds* « blancs » ne devoit aucun droit de péage, suivant une ancienne coutume établie en France, dont Cotgrave fait mention. Comme on a dit de là figurément, en parlant d'un homme qui pouvoit aller partout sans rien payer, qu'il « avoit les *pieds* « blancs » ; l'expression de « cheval aux *pieds* « blancs » auroit pu signifier une personne en possession d'un pareil droit de franchise. (Cotgr.) On l'employoit plus souvent par allusion au défaut d'un cheval qui a les quatre *pieds* blancs, pour désigner celui qui promet beaucoup sans jamais rien tenir, et sur les promesses duquel il ne faut pas compter. (Cotgrave.)

> Se l'eglise pour toi ne prie....
> N'en terre de ta seigneurie
> N'en force de chevalerie......
> Ne cuide pas que rien te vaillent
> Mes *chevaux au pié blanc* faillent
> Et l'église à nullui ne faut. *(Ms. 6812, f. 47.)*

67° « Mettre ez *pieds* » un oiseau, signifioit, en termes de fauconnerie, lier un oiseau :

> . . . . Enz *ez piedz* en l'heure le *mist*
> Dez oncques qu'il y fust venu
> Si fut de luy si bien tenu
> Qu'oncques du pied ne lui vola. *(G. de la Bigne, f. 123.)*
> Et le faulcon *ez piedz* la *mist*. *(Id. ibid. f. 46.)*

68° « Les *pieds* ou foyes » du cerf, en termes de chasse, sont les verges, les marques qu'il a empreintes sur la terre en marchant : « Il y a différence « entre les pieds des bestes mordantes et ceux des « cerfs. Car ceux des ours et sangliers se doivent « nommer traces ; mais ceux des cerfs, chevreulx, « dains et rangiers se doivent nommer *pieds* ou « foyers ; tous deux sont bien dits. » (Fouill. Vén. f. 36.) — Charles IX (de la Chasse, p. 93) distingue trois espèces de *pieds* de cerf : le « *pied* de veau, le « *pied* trace de sanglier, et le *pied* de nasselle. » — 69° On disoit proverbialement : « faire ou trous« ser le *pied de veau*, » pour lever une jambe et la jeter en arrière en dansant. (Cotgrave.) — 70° Par extension, faire la révérence d'un air gauche, saluer comme les paysans. (Id.) — 71° De là « *pieds* de « veau, » révérences trop affectées : « Forces *pieds* « *de veau* à cul ouvert. » (Dial. de Tahur. p. 16.) — 72° « Quereller sur un *pied* de mouche, » quereller sans fondement, sans sujet, pour une chose de peu de conséquence, comme firent M. de Saint-Fal et Mme de Bassy, à l'occasion d'un manchon : « Pour « ce *querella* l'autre *sur un pied de mouche*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 395.) — 73° « Chercher cinq « *pieds* à un mouton, » demander une chose impossible. (Cotgr.) — 74° Un avocat reçoit volontiers de son client quelques pièces de gibier. De là cet ancien proverbe : « A l'avocat le *pied* en main. » (Cotgr.) — 75° « A *pié* de grue, » avec irrésolution, sans se fixer, par allusion à l'usage des grues, qui se mettent tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre. (Cotgr.) — 76° « *Pieds* de porc au son, » espèce de ragoût. (Rab. t. IV, p. 252.) — 77° « *Pié* de chevau, » terme usité au jeu de la « pincemerine. » (Froiss. Poës. p. 385.) — 78° « *Pied* de vautour, » serre de vautour montée en cure-dents : « *Pied de vautour* « d'argent doré. » (Arresta amorum, p. 145.) — 79° « *Pied* de chevre, » bâton ou fer en façon de levier servant à bander l'arbalète. (Le P. Daniel, Mil. fr. I, p. 423.) — Fauchet le définit au même sens : « Le bout du bendage encorné servant à « bander l'arc des cranequiniers. » (Orig. liv. II, p. 121.) — On appeloit aussi « *pied* de chevre, » un instrument dont on se servoit pour l'artillerie et dans les assauts : « Envoyez moi des *piez de chievre*. « Ce porteur vous dira la cause pourquoi je suis « allé au dit siége. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 398.) — « Pour donner par mine assault, quant « vous verrez votre opportunité, vous convient « avoir cent cinquante *piez de chievre*, seize joues « de pons, vingt quatre eschelles doubles grandes « et fortes et quatre renes pour soustenir quatre « hommes d'armes de front, qui ayent de trente « six à quarante piez de long d'en hault. » (Le Jouvencel, ms. p. 292.) — 80° Le « *pied* de chat, » sorte de mors. (Oudin.) — 81° « *Pied* de colombe « ou colomb, » plante qu'on nomme aujourd'hui *pied* de pigeon. (Cotgrave.) — « Prenez de l'herbe « vulgairement appellée *pied de colomb*, autrement « herbe Robert, et l'ayant pillée en un mortier, « exprimez en le jus. » (Fouilloux, Fauc. f. 40.) — 82° « *Pied* de coq, » fumeterre. (Cotgr.) — 83° « *Pied* « de canard, » plante qu'on nomme aujourd'hui *pied* d'oie. (Cotgr.) — 84° « *Pied* de jars, » plante, *pied* de canard. (Cotgrave.) — 85° « *Pied* d'oison, » la même. (Cotgr.) — 86° « *Pied* de corbin, » renoncule. (Cotgr.) — 87° « *Pied* de corneille, » chiendent. (Cotgr.) — 88° « *Pied* de loup, » espèce de plante. (Cotgrave.) — 89° « *Pied* de Milan, » autre espèce de plante. (Cotgr.) — 90° « *Pied* de poulain, » pas d'âne, plante. (Cotgr.) — 90° *bis*. « *Pied* d'Alexan« dre, » pariétaire d'Espagne. (Cotgr.) — 91° « *Pieds* « corniers. » En termes de gruerie, des arbres que l'on laisse aux coins des ventes pour enseigne et que l'on marque du marteau des forêts et du mesureur, afin de connoître l'étendue, les limites et

extrémités des ventes, pour ne pas les élargir. (Laur.) — 92° « *Pied* bornier, » arbre planté entre deux héritages pour en marquer les limites. C'étoit aussi le même que *pied cornier* ci-dessus. (Cotgr.) — 93° « Hayes à *pied*. » La coutume de la Salle déclare immeubles « les colombier, porchil, carin « et fournil s'ils sont separez des autres edifices.... « Estalons de blanches espines, pierres de gres. « Tous arbres renforchez et portans fruicts, vignes, « hallots à testes, chesnes de soixante ans et en « dessus, bois à taille ordinaire, *hayes à pied* et un « gauquier, en la court : et le surplus des édifices, « bois montans et croissans sont reputez pour « meubles. » (Cout. Gén. II, p. 909.) — 94° « Bois « à *pied*, » bois réputés de même nature que les bois de haute futaie, et distingués de ceux qui croissent sur des fossés : « Un censier peut copper « hayes d'espine ou autre bois faisant cloture à « bouche d'homme et espincher bois montans à six « ans hallots à teste à trois ans, et couper *bois à* « *pied* à six ans, le tout en temps convenable. » (Cout. de la Salle, Cout. Gén. II, p. 914.) — 95° « *Pied* « coupé, » les grains après le pied coupé, c'est-à-dire, en termes de palais, qui ne sont plus pendants aux racines, sont amobiliés : « Sera entendu *pied* « *coupé* à scavoir pour terres labourables, dimage, « terrage, tout ce qui sera despouillé et coupé au « jour du trespas, ores qu'il ne fut lié ny engrangé. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 124.) — En cas de mort du propriétaire d'un héritage, « la cense se devra « entretenir, pour autant qu'elle auroit à durer. « Mais l'hoir apparant succedant auroit à son « proffit le terme qui escherroit ensuyvant le dit « trespas, pourveu que au jour d'iceluy trespas les « advestures n'eussent *pied couppé :* auquel cas « l'héritier meublier auroit et profiteroit du dit « terme ensuivant le dit trespas comme chose « ameublie. » (Cout. Gén. t. I, p. 823.) — C'est ce qu'il faut entendre par paiement du *pied coupé :* « Par le trespas d'homme ou femme..... possedant « fief ou alloet, en tel estat qu'il sera, escherra à « son hoir propriétaire lequel sera tenu rendre à « l'heritier mobilier labeur et semence ; et si le dit « fief estoit baillé à cense, le dit heritier mobilier « aura les termes escheus et le payement du *pied* « *coupé*. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 123.) — 96° « *Pied* « de fief, » fief dépecé, démembré, dont il ne reste plus que le sol ou la glèbe. Pasquier dit, à propos de cette expression ou mot composé : « Bel est aussi « l'abrégement de *pied de fief* tant rechanté dans « la coutume de Touraine ; car ce mot ne sonne « autre chose que le fief qui est dépécé et demembré, « lorsque le vassal s'en joue pour sa commodité, « par alienations et transports. » (Rech. p. 706.) — 97° Les serfs ou « hommes de corps reputez du *pied* « d'une terre, » étoient des serfs attachés à la glèbe d'un fief. On les vendoit avec le fond : « Tous hom-« mes et femmes de corps sont..... de poursuite en « quelque lieu qu'ils aillent demourer, soit lieu « franc ou non, et les peuvent leurs seigneurs « reclamer et faire reclamer si bon leur semble ; « car telles *hommes et femmes de corps* sont censez « et *reputez du pied* et partie *de la terre.* » (Cout. Gén. t. I, p. 463.) — 98° Le « *pied* saisit le chef » signifie, en termes de jurisprudence, qu'un édifice suit le droit du sol sur lequel il est assis. La coutume de Chaalons, art. 143, interprète cette sentence autrement : « A savoir qu'on peut lever son edifice « sur la place tout droict à plomb et à ligne si haut « que bon luy semble, et contraindre son voisin de « retirer cheverons et toutes autres choses portans « sur la place, pour quelque temps que les choses « ayent esté en cest estat, et fût de cent ans. » (Cout. Gén. t. I, p. 499.) — 99° « Avoir bon *pié* » quelque part, pour y être établi solidement ; au propre, sur un fonds solide : « Or advisez doncques « que c'est que de suivre la court qui n'y *a bon pié* « et grant fondement. » (Le Jouvenc. ms. p. 23.) — C'est le même sens dans cette espèce de proverbe : « Qui n'*a bon pié*, (bon fondement) il ne peut faire « chose qui vaille. » (Froissart, liv. III, p. 314.) — 100° Dans un sens encore plus figuré, « prendre « *pié* » s'est dit d'une succession sur laquelle on n'établit, on ne fonde son droit que lors de la mort de celui dont on hérite : « *Prendra pied* la succes-« sion, à scavoir pour ceux que l'on voudra dire « estre mort, au jour du trespas, et pour les absens « au bout de trois ans ensuivant leur absence. » (Cout. de Hainault, au Cout. Gén. t. II, p. 124.) — 101° « Au *pied*, » au bas : « Sera la ditte declaration « escrite et signée tant par le dit notaire que tes-« moings *au pied* ou au doz de la ditte escriture. » (Cout. Gén. t. I, p. 842.) — 102° « *Pied* du mur, » mettre au pied du mur. Nous remarquerons que cette expression figurée paroît empruntée des anciens tournois, où les combattans attendoient au pied du mur leurs adversaires : « Les chevaliers la « royne estoient tous prets et appareilliés de jouster « qui attendoient au *pied du mur* ceulx qui à eulx « devoient jouster. » (Mod. f. 256.) — De là « laisser « au *pied du mur*, » pour refuser le combat. Mars, parlant de la paix faite en 1539, entre François I[er] et Charles V, s'exprime ainsi :

> . . . . . M'ont laissé sans sallade et harnois
> Au *pied du mur*, et s'accordent ensemble.
> Mem. de Du Bellay, t. VI, p. 408.

103° « Passer les *pieds* du lict, » en termes de coutume, désignoit l'action de consommer le mariage : « Par la coustume générale de la comté « de Ponthieu, la femme apres le trespas de son « mary, si elle le survit, depuis qu'elle est conjoincte « par mariage et *passe les pieds du lict* pour cou-« cher avec son mary, acquiert et a acquis droict « de douaire coustumier. » (Cout. Gén. t. I, p. 671.) — 104° On appeloit « tiers *pied*, » un trépied. (Cotgr.) — De là l'expression « en *tiers pied*, » en forme de trépied, employée figurément dans ces vers où l'on dit du calvinisme :

> Mais après longs combats pour closture du jeu
> Au lieu d'avoir banny le luthérianisme
> *En tiers pied* se planta chez eux l'anabaptisme.
> Pasq. Œuv. Mesl. p. 501.

105° « *Pied* du cousteau, » jeu auquel jouoit Gargantua. (Rab. t. I, p. 141.) — Le mot *pied* subsiste

pour signifier une mesure de douze pouces. On distinguoit autrefois : 106° « Le *pied* de Clermont, » il avoit onze pouces. (Cotgrave.) — 107° « Le *pied* de « Engoulesme » étoit d'un seizième plus long que le pied de roy. (Cotgr.) — 108° « Le *pied* de terre, » en usage aux environs de Bordeaux pour l'arpentage, excédoit le pied de roy d'un peu plus d'un huitième. (Cotgrave.) — 109° « Le *pied* de bois » ou « *pied* de ville, » plus long que le pied de roy des cinq huitièmes d'un pouce, servoit à Bordeaux pour mesurer le bois de charpente. (Cotgr.) — 110° « Le « petit *pied*, » à l'usage des maçons et charpentiers, étoit de quelques pouces moins long que le pied de roy. (Cotgrave.) — 111° De là l'expression figurée « reduict au petit *pied*, » en parlant d'un homme qui diminue sa dépense. (Cotgr.) — 112° On entendoit par « *pied* de regle » une mesure semblable à notre « *pied* de roy. » (Cout. d'Alost, N. C. G. t. I, p. 1120.) — 113° « *Pied* de main » paroit mis pour exprimer une longueur, à peu près la même que celle du « *pied* de roy » qui se mesure avec les deux poings, séparés l'un de l'autre par l'extension des deux pouces, dont les extrémités doivent se toucher un peu : « Les gluaus à piper doivent avoir ung « pied de long à *pied de main*, et doivent ficher sur « la branche. » (Modus et Racio, fol. 90.) — De là le mot composé *pié-main* avec la même signification : « Les gluos à piper doivent avoir un pié à « *pié-main* de long. » (Modus, f. 184.) — 114° « Plain « *pié* » s'employoit dans le sens où nous disons « un bon *pied*, » un pied tout entier :

Li rois s'aïre et le requiert ;
En l'eaume moult grant cop le fiert,
Que *plain pié* est la besague,
Parmi le fort espié, ferue. *(Parton. f. 136.)*

Cette expression, prise figurément dans un autre endroit, exprime l'exactitude avec laquelle Partonopex promet de suivre un conseil, sans jamais s'en écarter en rien :

Dame, fit-il, ceste leçon
Ai bien apris, et c'est sermon
Que jà, por nule riens vivant,
N'istrai *plain pié* de cest conment. *(Ibid. f. 131.)*

115° « A *pied*, » avec mesure, avec prudence. (Cotgr.) — 116° « *Pied pied*, » même sens. (Cotgr.) — 117° « Prendre *pied* à quelqu'un, » se modeler sur lui, régler sa conduite sur celle d'un autre : « Nous prendrons *pied* à vous. » (Percef. IV, f. 59.) — 118° « Prendre *pied*, » s'accorder, en termes de musique, suivre la mesure d'un instrument. (Perceforest, V, fol. 63.) — 119° En appliquant ce mot à la « mesure » des pas dont les danses sont formées, on a pu nommer « *pié* de Braibant, » une sorte de danse dont parle Froissart dans ces vers :

Sauroit-il juer tant ne quant
Ne danser au *pié de Braibant*
A la manière de jadis. *(Poës. p. 283.)*

120° « Un ame à tout *pied*, » selon Cotgrave, un esprit propre à tout, capable de s'occuper des plus grands objets comme des plus petits. — 121° La signification de *pied*, mesure, transportée à celle de la chose mesurée, a pu faire employer ce mot pour « portion, partie. » Il paroît qu'il faut l'entendre en ce sens dans les passages qui suivent : « S'il y avoit « en la basse court four, moulins, ou pressoirs « bannaux, le dit aisné seroit tenu de bailler à ses « dits freres et sœurs recompense en *pied* de « terre, » c'est-à-dire en portion de terre. (N. C. G. t. II, p. 1053.) — L'abbaye de Quecque étant fondée par le comte de Boullongne «... à cause de la fonda- « tion et dotation d'icelle, luy appartient le tiers « *pied* d'iceluy pays de Boullonnois, avec telle « prééminence qu'a le comte d'iceluy pays en ses « terres. » (C. G. t. I, p. 705.) — 122° *Pied* mesure, appliqué au « tems, » signifioit « moment, » espace, mesure de temps, comme dans ce passage : Le duc de Bretagne, résolu de faire assassiner le connétable de Clisson, en fut empêché par « le seigneur de « Laval qui le suivoit de si près que toute la nuit il « ne le laissa *un seul pié* ester, qu'il ne fust tous- « jours près de luy. Si pensa un petit et refrena son « mal talent. » (Froissart, liv. III, p. 198.)

123° On ne doit pas à trop haut amour tendre
Ne son *pié* plus que son mantel estendre. *(Vat. 1490, 42.)*
Ki haut monte, de haut descent.
Froit a le *pié* qui plus l'estent
Ke ses covretoirs n'a de lonc. *(P. av. 1300, II, p. 921.)*
Qui plus estent son pié, or soiés entendere,
Que son mantuel n'est lonc, drois est que le *pié* pere.
Ms. 7218, fol 345.

124° Bien escorce qui le *pié* tient. *(Ms. 7218, f. 292.)*

125° Qui n'a cheval, si voist à *pié*. *(Ov. de Arte, Amor. f. 97.)*

126° « Mieux vaut glisser du *pied* que de la lan- « gue. » (Cotgr.) — 127° « A chaque *pied*, son sou- « lier. » (Ess. de Mont. III, p. 500.) — 128° « A petit « *pied*, grand cas. » (Brant. D^es gal. t. I, p. 405.) Le passage l'explique. — 129° « Qui veut aller les *pieds* « nuds, ne doit semer des espines » (Cotgrave), c'est-à-dire qui crache en l'air, il lui retombe sur le visage :

130° Tenés chaud le *pied* et la teste ;
Au demeurant, vivez en beste. *(Cotgr.)*

C'est-à-dire « ne vous souciez point du reste du « corps. »

Piedau. Valet de pied : « Neptune... s'enflambe « de cholere.... et commande de faire venir à soy « son trompette, lequel... il envoye à la montaigne « Æolienne... et luy encharge d'aller trouver ce roy « tel quel.... et.... de luy dire de sa part toutes les « injures qu'appartiennent à gens de peu.... et qui « conviennent à un gueux et à un lacquay *piedau*. » (Merlin Coccaie, t. I, p. 348.)

Pied d'estrail. [Piédestal : « La dite viz garnye « de *piedz d'estrailz*, accoudouer, basse, chappi- « taux. » (Biblioth. de l'Ecole des Chartes, 4e série, t. III, p. 63.)]

Piedeal. [Aiguillon (?) : « Le suppliant print le « *piedeal* de ses beufz, duquel..... il donna un seul « coup par la teste à Jehan Dufour. » (JJ. 185, p. 261, an. 1451.)]

Piedeschaux. Pied nu, va-nu-pieds. Pasquier dit des apôtres : « Qui eust jamais estimé en sens « commun, qu'une douzaine de *piedeschaux* eust

« pu servir de trompette par tout le grand univers, « pour y espandre la semence de nostre religion « chretienne? Dieu exerce sa toute puissance où il « luy plaist. » (Lett. t. I, p. 720.)

Pied-gris. On l'employoit dans le sens où nous disons pied-plat, pied-poudreux : « Appelloient les « gens des champs.... vilains pitaux, rustiques, « *pied-gris* et paysans. » (Bouch. Serées, III, p. 9.)

Pied-leger. Léger, alerte. (Cotgrave.)

Pied-levé. [1° Redevance due aux chanoines de Reims par l'archevêque : « Per arrestum patet « archiepiscopum Remensem debere canonicis « Remensibus quamdam coustumam quæ dicitur « *pied levé*. » (Olim. an. 1263.) — 2° Jeu : « Lesquelz « alerent aux jeux de billes en l'ostel de la Boussi- « caude;... icellui suppliant qui jouoit au *pied* « *levé*. » (JJ. 206, p. 2, an. 1478.)]

Pied-poule. Renoncule, pourpier. (Cotgrave.)

Pied-sente. On appeloit « une *pied-sente*... un « chemin qui n'est submis à tous usages; et doit « contenir deux pieds et demy par lequel l'on peut « seulement aller à pied et non point mener ou « ramener bestes et s'y peut mettre planche et sau- « touers. » (Cout. Gén. I, p. 697.) — Laurière, qui cite l'article 166 de la Coutume de Boullenois, emploie la même définition. (Voy. Gloss. du Dr. fr.) — « On peut prendre le *pied-sente* pour *iter*, qui « est un chemin privé, par lequel l'homme a le droit « d'aller et passer à pied, et est de deux pieds et « demy de largeur. La coutume de Clermont luy « donne quatre pieds de largeur. On n'y doit mener « charrette. » (Bouteill. Somme Rur. tit. 85, p. 498.)

Pieds-nuds. Nom de faction : « Le menu peuple « de Normandie, s'étant revolté, prit le nom de « *pieds-nuds*, ceux de Beausse et de Soulogne, celui « de sabotiers. » (Mém. de Guise, p. 275.)

Pied-terre. Action de mettre pied à terre. De là on disoit figurément : « Cela a mis *pied-terre* à « l'homme, » pour désigner une chose avantageuse et solide dont il avoit profité. (Cotgrave.)

Piedtoyeur. Dîmeur. On lit au chap. 21 de la coutume de Clermont, intitulé des dixmes et *pied-toyeurs* : « Le seigneur dixmier ou son héritier est « tenu presenter un ou plusieurs *piedtoyeurs* à la « justice du lieu et le fera recevoir avec la commu- « nauté; et icelle ouye et en presence d'icelle en « faire prendre le serment. Le *piedtoyeur* receu et « juré comme dessus peut se transporter sur les « lieux des moissons, les gerbes liées il peut pren- « dre et emporter la disme s'il ne trouve le labou- « reur present. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 887.)

Pied-viste. Léger à la course. (Cotgrave.)

Piefful. [Espèce d'arbre : « Le suppliant print « une poignée de verges de bois qu'on appelle *pief-* « *fuf*. » (JJ. 192, p. 14, an. 1461.)]

Piege. [1° « *Pedica*, *piege*, c'est las à prendre « beste. » (Gloss. du fonds S. Germain.)] — « Au- « jourd'hui en siege, demain en piege. » (Cotgr.) — [2° Observatoire : « Je ne sçay quant j'auray loysir « parler à ma damoyselle... mais tirez vous près de « ce grant chesne que veoir povez au pied de ce « *piege*. » (Perceforest, vol. V, f. 84.)]

Piegne. [Métacarpe; proprement peigne : « Chascun des huit os du *piegne* de la main est « continue o les premiers os de chascun des huit « dois. » (Mondeville, f. 41.)]

Pie griesche. [Pie grièche : « L'un d'iceulx « estoit habillé de noir et de blanc, en *pie gries-* « *che*. » (Sat. Ménippée, les pièces de tapisserie.)]

Pielé. De deux couleurs, comme la pie :

> Une geline *pielée*
> A, emmi sa voie, trovée. *(Fabl. ms. de S. Germ.)*

1. Piement. Pieusement. Ce mot, dans S. Bern. répond au latin *pié* (p. 154.) — « Nos sages theolo- « giens disent que sans s'en informer d'avantage, « il les faut *pie credere;* et nous autres rendans « cette sentence latine en nostre vulgaire françois, « avons dit, *piement* ou pieusement. » (Pasquier, Recherches, p. 866.)

2. Piement. [Boisson mélangée de miel et d'épices : « Il donna adonks al evesk une juste d'ar- « gent pleine de *piement*, laquelle il reçut par « grant doun. » (Hist. du prieuré de Vigmore, dans le comté d'Hereford.)]

Piemontoise. Sorte de danse : « Je croy qu'ils « danserent la *piemontoise* et fut question de s'en- « trebaiser. » (Contes de Desperr. t. II, p. 100.)

1. Pienne. Pivoine. (Cotgrave.)

2. Pienne. Lisière d'une étoffe : « On ne peut « tixtre en une couverture de laine pignée à sain « plus de deulx aulnes de *piennes*, puisqu'il y a « lisieres. » (Ordonnances, t. III, p. 414.)

Piepoudreux. [Colporteur : « Si quis extra- « neus mercator transiens per regnum, non habens « terram... sed vagans, qui vocatur *piepoudreux*. » (Lois des bourgeois d'Ecosse, ch. 134.)]

1. Pier. [Pair : « Barons nous appelons les *piers* « del realme. » (Lois communes d'Angleterre.)]

2. Pier. Boire :

> L'autre jour vis un cordelier
> Qui avoit tant beu et *pié*
> Qu'il se fit de cordes lyer
> Où il n'eust sceu aller à pié.
> Fabri, Art. de Rhetor. liv. II, fol. 13.
>
> Qui tient le hanap, se il *pie*
> Tant qu'il ait la teste estordie. *(Ms. 7218, f. 195.)*
>
> Pomper, faire la queue de pie,
> Avoir d'or et d'argent à foison,
> *Pier* de la plus gourde pie,
> Mon souhait seroit-il pas bon? *(Coquill. p. 168.)*

Pierchevoir. [Percevoir : « Et lues ke il *pier-* « *choivent* l'oriflambe l'empereour, et les autres « ensegnes ki sont en se compaignie. » (Villehard. § 521.)]

Pierde. Perte, dans Ph. Mousk. ms. p. 4.

Piere. [Voir Pierre. « *Piere* n'i ad que tute ne « seit neire. » (Rol. v. 982.) — « Que eve seut perçer « la *piere* bise. » (Couci, t. XI.) — « E Deus dist à « saint Piere e as clers, bien le sai : Tu ies Pieres,

« e sur ceste *piere* ferai M'iglise, e ma meisun i « edifierai. » (Thom. de Cantorb. p. 79.) — « A tuit « furent tronchés le teste for que à huit homes seu-« lamant ; et à ceste ne pooient fer trancher la « teste et ce avenoit por vertu de *pieres* qu'ils « avoient, car il avoient chascun une *pieres* en son « braz dedens entre la cars e la pelle, si que ne « paroit dehors, e de ceste *pieres* estoit si encanté, « et avoit tel vertu que tant com l'en l'aust soure, « ne poroit morir por fer. » (Marco Polo.)]

Pieretain.

Chascune ymage ot en sa main
Un pilleret de *pieretain*. (*Rom. de la guerre de Troie.*)

Piereus. [Pierreux : « Et se t'entente, estoit *pie-« reuse* Et ta pensée ert espineuse. » (Gui de Cambrai, Barlaam et Josaphat, p. 35.)]

Pierge. [Route empierrée : « D'enqui au buisson, « et dou buisson outre le *pierge*, selonc les terres « Saint Vincent, duques à la bonde Willaume, ke l'on « dit le Flamenc. » (Cart. de S. Vincent de Laon, an. 1270.)]

Pierigot. Manganèse, terre minérale, obscure comme le fer. Quand on en met dans du verre fondu, elle le purge et fait venir blanc, encore qu'il soit vert ou jaune. (Cotgrave.)

1. Pierre. [Nom d'homme. De là le proverbe : « Qui troeve S. *Pierre* à l'uis, il n'a que faire d'aller « querre à Rome. » (Scheler, Gloss. de Froiss. sous *Uis*.)]

2. Pierre. [1° Caillou : « Et commencierent à « geteir grosses *pierres* et bruianz, qui confondoient « quan qu'elles ateinguoient. » (Mén. de Reims, § 54.)] — 2° Prison souterraine :

Il la fist maintenant en une *pierre* entrer,
Puis commanda l'uis clorre, par dehors secter ;
A cascun jor li fist un peu de pain jeter
Par une fenestrele et de l'iaue livrer.
Si fu la maisoncele tot environ fremée.
Ms. Sorb. 27, col. 18.

Le comte de Flandres « envoya tantost ses ser-« gens à Bruges et fit saisir tout ce qu'on peut « trouver du bien des Anglois qui fuis s'en estoient... « et ceux qui furent pris furent mis en la *pierre*, en « prison. » (Froiss. liv. II, p. 234.) — On lit ailleurs qu'à son arrivée à Bruges, « furent pris.... tous les « principaux, qui avoyent les cueurs Gandois ou « qui estoyent soubsonnés de l'avoir, et furent mis « en la *pierre* en prison plus de cinq cens, lesquels « petit à petit on décoloit. » (Froiss. liv. II, p. 117.) — 3° [Masse d'un certain poids : « Laine qui vient « d'Angleterre, le vendeur doit pour chascun sac « vendu 18 deniers ; et s'il poise 36 *pierres* au poix « de 9 livres la *piere*. » (Péag. de Paris.)] — Le dictionnaire de commerce de Savary, au mot *poids* p. 1136, dit qu'en Brabant et à Dantzig il y a des poids qu'on nomme *pierres*. La *pierre*, espèce de poids, varioit suivant les lieux, les temps et les choses pesées. Elle étoit ordinairement de douze livres et demie, quelquefois de douze livres, quinze onces à la livre, lorsqu'il s'agissoit de peser le plomb. Si c'étoit de la cire, elle n'étoit que de huit livres ; de quatorze et de quinze livres, quand on pesoit la laine. — On trouve « *pierre* de laine » dans des lettres de Charles VI, du mois d'octobre 1389, adressées au bailli de Vermandois. « Il ait n'a gueres pris « et emblé.... une *pierre de laine*, trois boisseaux « de seneve. » (JJ. 136, p. 224.) — 4° Pierres magiques servant de charme ; c'étoit un usage établi dans les gages de bataille, de jurer « n'avoir brief, *pierre*, « herbe ou autre chose dont les champions s'aidas-« sent, que de la protection de Dieu, et de Saint « Georges. » (Bout. Som. Rur. p. 884.) — Le duc de Mercœur, mort en 1623, usoit de la « *pierre* guer-« rière » ou « polemaque. » « C'étoit peut être une « *pierre* ou talisman, qui suivant la physique de ce « siècle préservoit d'être tué, d'où l'on voit dans « nos anciens gages de bataille, qu'on juroit de ne « point porter de *pierre*, d'herbe, caractre. » (Gouj. Biblioth. fr. t. XV, p. 139.) — La « *pierre* d'Israel » empêchoit l'effet des enchantements : « Je prins mon « fils que je signay d'une *pierre d'Israel*, comme il « est de coustume pour éviter l'enchantement dont « mainte dame en est déçue. » (Percef. III, f. 159.) — On lit ibid. f. 158 : « Le gentil Troylus regarda « moult l'enfant et apperceust qu'il avoit une ensei-« gne sur la dextre espaulle de nouvel guarie, car « sa chair estoit empraincte d'une *pierre* que les « enfans d'Ysrael entretaillerent en venant en la « terre de promission. » — [Voir sous Israel. On attribua aux camées antiques et aux pierres gravées des vertus médicales énumérées dans les *lapidaires ;* on lit dans celui de J. de Mandeville, composé vers 1370 : « Sy après s'ensuyvent plusieurs pierres en-« taillées et erlentées, lesquelles sont appelées « *pierres d'Israël*, selon les saiges philosophes ; les « aucunes sont artificielles, c'est à dire qu'elles ont « été ouvrées. Premierement, en quelque maniere « de pierre que tu trouveras entaillé à l'ymaige du « mouton, ou du lyon, ou du sagittaire, elles sont « consacrées du signe du ciel. » — « Une grand ydre « d'argent doré, semé de *pierre* de taille *d'Israël*. » (Inv. de Charles V.) — « Un annel d'or, à une *pierre* « *d'Israël* taillée. » (Test. de l'archev. de Reims, 1389.) — D'autres pierres passaient pour combattre le venin : « Une *pierre* contre le venin, appellée « banzac, comme d'or, pendant à .III. petites chay-« nettes d'or. » (Invent. du duc de Berry, 1416.) — D'autres pierres avaient un pouvoir encore plus surnaturel : « Mout riches *pierres* en aport (de la « terre du prestre Jean) Qui font resusciter le mort... « De mort ne doutera menaces Cil qui les porte. » (Ruteb.) Comparez la citation de Marco Polo sous *Piere*. — « Une *pierre*, appelée la *pierre sainte*, qui « ayde aux femmes à avoir enfans, laquelle est en-« chassée en or et y sont .IV. perles .VI. esmeraudes, « deux balays, et au dos y a un escu de France, « estant en un estuy de cuir. » (Inv. de Charles V.) — « La *pierre* qui garit de la goutte, en laquelle est « entaillie un roy à lettres en ebrieu d'un costé et « d'autre, laquelle est assise en or à filet et à escrip-« ture au dos sur ledit filet. » (Id.) — 5° Pierres précieuses ou remarquables au point de vue géologique : « *Pierres* i ad, ametistes, topazes. » (Rol. v. 1661.)]

Fin ... vrechiefs à or batus
A *pierres* et perles dessus
Tyssus de soye et de fin or. *(Desch. f. 496.)*

Si i a marcheans de vins
De blé, de sel et de harenc
Et de soie et d'or et d'argent
Et de *pierres* qui bones sont. *(Ms. 7218, f. 283.)*

[« *Pierre* de cristal azurée. » (Inv. du duc d'Anjou, n° 422.) — « *Pierre* de voirre, fait en maniere d'es- « mail. » (Id. n° 452.) — « A l'environ dudit « reliquaire huit *pierres* rouges de voirre. » (Inv. de Charles VI, 1399.) — « Un signet en une *pierre* « *blanche*, ronde dessus, où dedans est taillié un « homme nu qui a un enfant devant luy et est assis « à fillet en une verge d'or plainne. » (Inventaire de Charles V.) — « Un grant tableau quarré de bois, « ouquel a ou milieu une Nostre Dame, d'une ma- « niere de *pierre sur le cendre*. » (Ducs de Bourgogne, n° 4078, an. 1420.) — « Une *pierre de chappon*, « tachée de blanc et de rouge, assize en un annel « d'or. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416), c'est-à-dire extraite du gésier d'un chapon. — « Ung pot de « *pierre fondue*, avec son couvercle d'or, estimé « .xx. sols. » (Inv. de François II, an. 1560.)] — De là l'expression figurée « s'entretenir comme *pierre* « en or, » s'embrasser étroitement, par allusion au diamant enchâssé dans l'or.

Partonopex et Melior
S'entretienent con pierre en or.
Il vont en une chambre ensanble
Por lui vestir si con moi sanble. *(Partonop. f. 163.)*

On disoit aussi « traiter quelqu'un comme la *pierre* « en l'or, » le traiter avec soin, avec distinction. « Le « bon chevalier se retira droit à Grenoble... l'evesque « son bon oncle... receut son nepveu tant honneste- « ment que merveilles et les feit loger en l'esvesché, « ou chascun jour *estoit traité comme la pierre en* « *l'or*. » (Histoire du chevalier Bayard, p. 328.) — 6° Grêle : « Un orage, une tempeste, et une foudre « si grand et si horrible descendit du ciel en l'ost « du roy d'Angleterre qu'il sembloit proprement « que le siecle deust finir, car il cheoit si grosses « *pierres*, qu'elles tuoyent hommes et chevaux. » (Froiss. I, p. 244.) On trouve « *pierre* de grelle, » dans la Chron. fr. ms. de Nangis. — 7° [Borne : « Jehan Laisné envoia querre une houete pour esra- « chier et oster une *pierre* de devise, qui estoit fin « et mette entre ledit Hamel et l'heritage dudit « Laisné. » (JJ. 106, p. 263, an. 1374.) — 8° Maladie : Colinet Guerart de Douvres en la vicomté de Caen, « entechié de la maladie de la *pierre*, » est mené à environ sept lieues de là en une chapelle nommée Notre Dame de la Perrelle et y fait sa neuvaine, en esperance d'avoir garison de la ditte maladie.» ... 145, p. 376.)

...*xpressions :* 1° « *Pierre* bise, » espèce de caillou ..., poli et luisant. On l'appelle encore « biset » ...s quelques provinces :

...lus vos truis dure que *pierre bise*.
Poët. av. 1300, t. II, p. 851.

... « *Pierre* froide, » peut-être la même que « ...*erre* bise » ci-dessus. On a dit « maczon de « ...*erre froide*, » par opposition à « l'ouvrier com- « mun de pierre de taille. » (Ord. des ducs de Bret. f. 209.) — 3° On appeloit « *pierres* d'appas, » des pierres placées de distance en distance pour faciliter le passage dans les chemins rompus par la pluie. Du moins paroît-il que c'est en ce sens qu'on lit dans la coutume de Richebourcq Saint Vaast : Il est défendu « de faire fouir en maniere quelconque sur « les chemins.... sinon pour la réparation des dits « chemins et remettres les pierres et appas en lieu « et place ordinaire... à faute de quoy... les deffail- « lans succombent en amende ; sçavoir, pour les « *pierres d'appas*, de trois gros de chacune. » (N. C. G. I, p. 450.) — 4° Les « *pierres plattes*, » autrement nommées « pressoirs, » étoient des pierres qu'on plaçoit « dans les grands chemins pour la commo- « dité des chevaliers errans qui mettoient dessus « les bestes sauvages qu'ilz avoient tuez à la chasse, « puis les chargeoient de caillouz pour en exprimer « le sang afin que la viande en fût plus mortiffiée. » (Percef. VI, f. 98.) — 5° « *Pierres* sées » ou « cées, » peut-être en latin *Petræ cæsæ*. Ces pierres, qu'on trouve « dans plusieurs provinces, sont d'une lon- « gueur extraordinaire, et.... pourroient estre « d'anciennes sepultures. » (Longueruana, I, p. 101.) — 6° « *Pierres* levées ; » ce sont des monuments auxquels on donne vulgairement ce nom. Voy. l'Hist. de la ville de La Rochelle par M. d'Arcere, à l'article de Nuaillé, où il est parlé de la Jarne, suivant l'extr. du Journ. de Trév. février 1757, p. 95. — 7° « *Pierres* pendues, » même sens :

. . . . Merlins les pierres dreça,
En leur ordre les raloia.
Bretons les suelent en bretans
Appeller karole aus geaans ;
Stonhenges ont nom en Englois ;
Pierres pendues en François. *(Brut, f. 62.)*

8° On appelloit *pierre* un lieu de la ville de Metz où étoit un bloc de pierre sur lequel il paroit que le crieur public montoit pour faire ses proclamations. (D. Cajot, Antiq. de Metz, extr. de l'année littér. 1761, p. 161.) — C'est en ce sens qu'on a dit en termes de coutumes « *pierre* de la criée, » pour désigner à Bourges et ailleurs la pierre où le crieur public met les choses en vente. (Laur.) — 8° *bis*. A Paris, la « *pierre* au poisson » étoit le lieu où se publioient les défenses de vendre certains poissons « entre la my-avril et my-may. » « Ce doit faire crier « le prevost de Paris chacun an une fois sur la « *pierre au poisson*. » (Ord. II, p. 584.) — 9° L'usage d'étaler le poisson sur de larges pierres, comme sont encore aujourd'hui celles de la poissonnerie de la ville de Caen, a fait nommer à Paris « *pierres* « aux poissonniers » le lieu qui leur étoit assigné pour vendre le poisson. (Ord. II, p. 584.) — 10° On l'appeloit aussi les « *pierres* le roy. » « Nuls pois- « sonniers ne peut, ne ne doit vendre à estal poisson « d'eau douce fors que à la porte du grand Pont, « aux *pierres le roy* et aux pierres aux poissonniers « qui sont en ce mesme lieu. » (Ord. II, p. 584.) — 11° La « *pierre* au lait » est encore le nom d'un lieu de Paris, près Saint Jacques la Boucherie. Peut-être emprunte-t-il cette dénomination des pierres sur

lesquelles les laitières exposoient leur lait en vente. On a dit ironiquement : « Depuis que j'eus hanté les « lieux d'honneur, la place Maubert, les hales, l'es« chole de la Greve, la *pierre au lait* et les docteurs « contemplatifs d'icelle... je fus un maistre galant. » (Contes d'Eutrapel, p. 349.) — 12° De là le même auteur s'est servi de l'expression « eschevins de la « *pierre* au lait, » pour désigner des filous. « Le « petit Lorrain, le moine Mervet, saint Salvadour « Gascon, etc.... tous supposts de l'université et des « premiers *eschevins de la pierre au lait*.... s'adres« serent à tous nous, disans avoir trouvé en la rue « un jeune marchand chargé de plus de deux mille « escus, duquel.... ils en avoient à la carte virade « gagné bien trois cens.... monstrans par un jeu de « cartes qu'ils avoient en main la manière et finesse « comme ils l'avoient trompé. » (Contes d'Eutrap. p. 355.) — 13° « *Pierres* d'artillerie ; » c'étoit de grosses pierres arrondies dont on chargeoit des canons de fer appelés pour cette raison *perriers*. (Le Duchat, sur Rabel. I, p. 232.) — Les « *pierres* « communes » étoient « de cent à six vingt. » Il y avoit de « gros canons à pierres gectans de 2 à 3 et « 400 livres pesans. » (Voy. le Jouv. p. 290.) — 14° Les boulets de fer succédèrent aux « *pierres* « d'artillerie » sous le règne de Charles VIII, mais on continua d'employer le mot *pierre* pour signifier « boulet » en général. — De là « *pierres* à canon, » pour boulets de canon, dans J. d'Aut. ann. de Louis XII, an 1502, p. 37. — 15° « *Pierres* de fer, » pris au même sens. (Id. ibid. an 1500, p. 139.) — « Jet« terent sur lui une *pierre de fer* mout pesant dont « il fu ravalé ou fons du fossé. » (Bertr. Du Guescl. Hist. par Mén. p. 518.) — 16° On a dit « mons de « *pierre*, » pour les Pyrénées :

Du bon roy qui par maladie
Les *mons de pierre* rapassa
Et à Perpignan trepassa. *(G. Guiart, f. 9.)*

17° « Gect de la *pierre* de faix, » jeu qui consistoit à jeter l'un après l'autre une pierre assez pesante. Celui qui la lançoit plus loin remportoit l'avantage. « Fit honte et perdre les arsons aux estrangers qui « jà butinoient et départoient entr'eux l'honneur « qu'ils disoient avoir conquis sur nous autres « François, au *get de la pierre de faix* commun « expériment de la force du corps. » (Contes d'Eutrapel, p. 499.) — 18° « Porter la *pierre*, » punition spécialement affectée aux femmes : « La fame qui « dira vilonie à autre, si come de putage, paiera .v. « sols ou *portera la pierre* toute nue en sa chemise « à la procession. » (Cart. de Champagne, an. 1247, f. 343.) C'est par allusion à cette espèce de peine qu'un ancien poëte a dit :

Qui f.... sa cousine germaine
Je l'en aquit de tote paine
Mes que il lieve à sa main nue
De terre une *pierre cornue*. *(Ms. 7615, II, f. 185.)*

19° « Jette une *pierre* en l'œuvre ; » c'étoit une formalité qui s'observoit dans la « denonciation de « nouvel œuvre. » (Bout. Som. Rur. p. 87.) — « Doit le denonceant avoir une *pierre* en sa main « et *jetter parmi la nouvelle œuvre* en temoin de « la dénonciation faite, et à tel jour si soit souve« nance des assistans. » (Id. p. 828.) — 20° De là pourroit être venue l'expression « jetter des *pierres* « dans le jardin » de quelqu'un. On la trouve dans les 15 joyes du mariage, p. 49. « L'un luy dit un « brocard, l'autre luy *jette des pierres en son jar« din*. » (Jean d'Auton, ann. de Louis XII, 1503.) — 21° On appeloit « siège de la *pierre* de marbre, » la juridiction qu'on nomme aujourd'hui la table de marbre. (N. C. G. II, p. 1042.) — 22° « *Pierre* du « coingnet. » Après la mort de Pierre de Cugnières, les ecclésiastiques firent faire dans les églises les plus fréquentées des « marmousets de *pierre* aux« quels on donna le nom de *pierre du coingnet* parce « qu'on les plaçoit dans des coins. A les entendre « ces impertinentes statues representoient l'impie « Pierre de Cugnieres » qu'ils regardoient comme un ennemi de l'église, parce qu'étant conseiller et avocat général du Parlement de Paris sous le règne de Philippe de Valois, ce magistrat « s'étoit opposé « vigoureusement et avec quelques succès aux en« treprises que le clergé de son tems faisoit conti« nuellement sur l'autorité royale. » (Le Duchat, sur Rab. Nouv. prol. IV, p. 40.) — 23° « *Pierre* « de lait » ou « *pierre* galactite, » pierre qui, étant pulvérisée et jetée dans l'eau, prend la couleur et le goût du lait. (Cotgr.) — 24° « *Pierre* thyite ; » elle est de couleur tirant sur le vert. Quand on la retire de l'eau dans laquelle on l'a mise infuser, elle rend une liqueur blanche comme le lait. (Cotgrave.) — 25° La « *pierre* melitite » ou « *pierre* douce » a la blancheur de la « *pierre* de lait » et le goût du miel. (Cotgr.) — 26° « *Pierre* thracienne ; » cette pierre brûle dans l'eau et se resout en huile. (Cotgr.) — 27° « *Pierre* à miroir, *pierre* selenite ; » on l'appeloit aussi « *pierre* speculaire » ou « *pierre* arabique. » Elle est légère, blanche, transparente et friable. Les Arabes, chez lesquels croît cette pierre, s'en servent au lieu de miroir. De nuit elle représente les phases de la lune. (Cotgrave.) — 28° « *Pierre* serpentine, » peut-être la même dont parle Kircher, et qui se trouve dans la tête d'une espèce de serpent que les Portugais appellent *cobra de capellos*. Elle a une vertu admirable contre les piqûres venimeuses. Quand on la met sur la plaie, elle s'y attache fortement et en attire le venin, et quand elle en est pleine, elle tombe d'elle-même. On la jette dans du lait où elle se décharge du venin qu'elle avoit pris et recouvre sa première vertu. (Voy. le Dict. univers.) A cette propriété Cotgrave en ajoute une seconde. C'est qu'en la portant au col, elle guérit les maux de tête. (Voyez son dictionn.) — 29° « *Pierre* éma« tite » ou « *pierre* d'estanche, » la même que celle qu'on nomme aujourd'hui « sanguine. » On s'en sert dans l'hémorrhagie. (Cotgr.) — 30° « *Pierre* alaban« dique. » « Cette pierre, dont la couleur est d'un « pourpre obscur, attire le sang. » (Cotgrave.) — 31° « *Pierre* de Saint Pol, » pierre trouvée à Malte. (Cotgr.) — Il explique aussi *pierre Saint Pol* par « terre samienne, » espèce de terre astringente, qu'il appelle un peu plus bas « *pierre* samienne. » (Id.) — 32° « *Pierre* phrygienne ; » cette pierre, dont

les médecins et les teinturiers se servoient autrefois, étoit de couleur cendrée et rayée de blanc. Elle venoit de Cappadoce. Sa rareté feroit croire qu'on n'en trouve plus. (Cotgr.) — 33° « *Pierre* memphites, » petite pierre grasse et de différentes couleurs. Nous n'en connoissons plus l'usage. On dit qu'étant pulvérisée et enduite sur une partie qu'on vouloit coupper, elle l'amortissoit de telle sorte que le patient ne souffroit aucune douleur pendant l'opération. (Cotgrave.) — 34° « *Pierre* calaminaire, » calamine, espèce de cadmie naturelle qui est privée de parties métalliques. (Cotgr.) — 35° « *Pierre* mar-« maride, » marbre gris fort estimé. (Cotgr.) Sans doute celui qu'on tiroit des carrières de « Marmara, » petite île de l'Asie. — 36° « *Pierre* afrodisiace, » pierre rouge et blanche. (Cotgr.) — 37° « *Pierre* de « Castille, » pierre à chaux ainsi nommée dans quelques endroits de la forêt d'Ardenne. (Cotgr.) — 38° « *Pierre* marinière, » l'aimant. (Cotgr.) Fauchet rapporte des vers de Guyot de Provins, qui vivoit en France vers l'an 1200, lequel fait mention de la « boussole » sous le nom de la « marinette » ou « *pierre marinière.* » — 39° On disoit proverbialement pour exprimer le danger qu'il y avoit à faire une chose et le mal qui pouvoit en résulter :

Mieulx ly vausist *ovrer de pierre.* *(III Maries, p. 237.)*

40° « Oster quelqu'un d'entre la *pierre* et le cou-« teau, » le tirer de presse :

J'osteray mon advocaceau
D'entre la *pierre* et le couteau
Et mettray le tout à bon port. *(R. Belleau, II, p. 135.)*

41° « Faire de *pierres* pain, » tirer avantage de quelque accident, d'un malheur. (Cotgr.) — « Il est « fort aisé à faire des expéditions et des grands « miracles de guerre avec de grandes armées où « rien ne manque.... mais de *faire de pierre pain* « comme on dit, ainsi que fit Dragut, c'est là où est « la peine. » (Brant. Cap. estr. II, p. 75.) — 42° « Faire « d'une *pierre* deux coups, » façon de parler encore en usage, dans Mont. Ess. I, p. 226. — 43° « Remuer « toutes *pierres*, » faire tous ses efforts. « On a « *remué toute pierres* que l'on a peu pour disputer « des enchantemens ou sortilèges. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 43.) — 44° « Mettre toutes *pierres* en « œuvre. » (Cotgr.) — 45° « Jetter la *pierre* et cacher « le bras, » signifioit trahir quelqu'un, le desservir en secret. (Cotgr.) — 46° On disoit d'une affaire dans laquelle on s'engage sans pouvoir reculer : « La *pierre* est jettée. Il n'y a plus de remède. » (Des Acc. Bigarr. avant-propos, p. 5.)

47° *Pierre* rolanz ne quelt mouce. *(Prov. du vilain, 76.)*

Nous disons : « *Pierre* qui roule n'amasse point « de mousse. » — 48° « *Pierre* en puis n'est pas « pourrie. » (Cotgr.) — 49° « Il n'est pas masson qui « *pierres* refuse. » (Cotgr.) — 50° « Les cueurs ne « sont pas tousjours en ung estat ; *pierre vire et* « *cheval chiet.* » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 34.) — 51° « La *pierre* chet voulentiers sur « le plus malheureux. » (Percef. III, f. 74.)

Pierrecin. [Persil, au registre JJ. 106, p. 83, an. 1474.]

Pierre-fonds. Lieu du Soissonnois en Picardie. Il y avoit un château dont on a dit en proverbe : « Chateau de *Pierre-fonds ;* beau par dehors, dedans « tout y fond. » (Def. pour Est. Pasq. préf. p. 11.) — Ce qui revient à cet autre proverbe : « Chateau de « Vaugirard, belle montre et peu de rapport. »

Pierrerie. 1° Carrière. (Bouchet, Serées, liv. I, p. 12.) — 2° Pierres précieuses :

Et aussi me fust bien mestiers
D'avoir bourses de *pierreries.* *(Desch. f. 496.)*

3° Boulets : « Fit passer son artillerie au travers « des Alpes, parmy des roches fort hautes comme « aussi les poudres et *pierreries ;* ce qui ne fut pas « sans beaucoup de peines et fatigues. » (André de la Vigne, Voyage de Charles VIII, à Naples.)

Pierresill. [Persil : « Ainsi s'en vont sans por-« tier rien ; Comme gens povres et nus... Et leur « convient vivre en exil Et aller cuillir *pierresill.* » (Livre du bon Jehan, p. 260.)]

Pierrettes. Amas de cailloux : « Par prevention « au bailly de Lens et officiers d'icelui baillage « appartient la visitation des cours des eaux, ponts, « planques, *pierrettes* estant sur les flots et flegars « es mettes du dit baillage. » (Cout. Gén. t. II, 881.)

Pierrier. 1° Canon pierrier. (Cotgr.) — 2° Ecrin. (Id.) — [3° Joaillier : « Des cristalliers et des *pier-* « *riers* des pierres naturelz. » (Livre des Métiers.)]

Pierriere. Carrière : « Paris est environné de « toutes parts de *pierrieres* que le peuple appele « par corruption carrieres. » (Pasq. Rech. Hist.)

Pierrin. [Gravier, dans Partonopex, v. 5578.]

Pierriz. Cailloutage. (Cotgrave.)

Pierrolage. Cailloutage. (Mém. de Sully, t. I, page 129.)

Pierrou. Monnaie de peu de valeur ayant cours aux environs d'Avignon. (Cotgrave.)

Pierru. Couvert de pierres : « Chevauchant la « voye *pierrue.* » (Al. Chart. p. 668.)

Piers. Pièces : « Chacq muid de seigle pour « trente six *piers* d'or ou la valeur d'iceux. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 1249 ; Cout. de Bruxelles.)

Piert. [Pieu : « Le suppliant prist un *piert* ou « paler de bois,... et assena de son dit baston « Estienne Aubry. » (JJ. 172, p. 673, an. 1424.)

1. Pies. Pitié. On lit de Charles, roi de France, détrôné par Hugues Capet :

Carles moru en la prison ;
Sa feme vuida le roion
Et le forjura a toujours
Ce fut grans *pies* et grans dolours. *(Mouskes, p. 400.)*

2. Pies. 1° « On appelle *pies* en Bresse les parts « et portions que chacun a dans le sol d'un etang, « lorsque l'etang est à sec. » (Laur.) — 2° Jeu de Gargantua. (Rabel. I, 142.) — 3° Affût d'un canon : « Cinq canons à pierre gettans de deux à trois cent « livres pesans soixante aultres petis canons, tous « lesquels doivent estre estouppez de *pies de bois* « ainsi qu'il appartient. » (Le Jouv. f. 85.) — [Dans ces différentes acceptions, *pies* est le pluriel de

pièces ; dans la vallée de Chevreuse, la borne placée entre deux champs est encore dite *entre pies;* en Franche-Comté, on dit *pie* de blé, *pie* de trèfle.]

Piesquier. [Pêcher : « Il avoit et pooit *piesquier* devant ceste vente, si comme il dist, de « tous harnas en la reviere de Somme. » (Cart. 24 de Corbie, an. 1331.)]

Piessate. [Pièce de terre : « Jou ai vendut à « l'abbeit et au couvent de S. Pierremont... une « *piessate* de terre. » (Cartulaire de S. Pierremont, an. 1272.)]

Piet. [Voir Pied. 1° Espace de terre : « Plain *piet* « ne fuiront. » (Froiss. t. VII, p. 183.) — 2° « Prendre *piet* sus, » se fixer, se régler : « Et tous prendoient *piet* et ordonnance sus les Gantois. » (Id. t. IX, p. 449.) — 3° « Sus un *piet*, » à l'improviste : « Si les prisent si sus un *piet* que il n'eurent loisir « ne espasse de euls armer. » (Id. t. V, p. 175.)] — [On lit dans Villon, p. 8 : « Bien ilz (ces doux regrets) « ont vers moy les *piez blancs*. » (Voir sous Pied.) — « Danceurs, saulteurs, faisans les *piez de* « *veaux*. » (Id. p. 112.)]

Pietable. Compatissant : « Jaçoit ce que le roi « ait par ci devant, comme il a écrit à mon dit sieur « le duc, conduit en toute douceur, neantmoins « encor ferat il grand bien et aumone de la ainsi « faire, et le supporter et le traiter doucement, en « ayant regard à ses dites requêtes et en elargissant « au faire sa *pietable* amour qui vaut tout amour. » (Duclos, Preuves de Louis XI, p. 150.)

Pietaille. Infanterie : « Adonc gens d'armes et « *pietaille* firent logis de ronses et de buissons. » (Hist. de B. du Guescl. par Ménard, p. 516.)

> Que vous iroie vous contant?
> Entrecoissi se furent tant
> Que deviserent les batailles
> Des cevaliers et des *pietailles* :
> Carles a aus se combati. *(Mouskes, p. 120.)*

[« Tués la *pietaille*, il nous ensonnient. » (Froiss. t. V, p. 52.)]

Pieteux. Sensible, tendre :

> Des espouses adonc la tourbe eschevelée
> Pour vive estre bruslée
> *Pieteuse* combat. C'est honte de survivre
> Et son mary ne suyvre. *(J. Du Bell. p. 303.)*

Pietier. [Piétiner : « C'est maniere de prestre « en le nostre partie, Que leur orisons die, *pietiant* « le chaucie. » (Baud. de Sebourg, dans l'Hist. litt. de la France, t. XXV, p. 557.)]

> Ne je n'ai aillours entente
> Ne me puis nes apoiier
> Tenir chief sus orillier;
> Estre quois, ne *pietuer*. *(Poës. de Froiss. p. 234.)*

Pietoier. Même sens : « La cour seant, souvent « sont venus plusieurs des seigneurs *pietoiant* par « la salle du palais, dont c'est blame et deshoneste « chose à euls et à la court. » (Ordonn. II, p. 223, an. 1344.)

Pieton. [1° Infanterie : « Droit là se sont logiés « gens d'armes et *pietons*, Et si font lor logis de « branches de buissons. » (Cuvelier, v. 21697.)] — « Ledit Monstrelet appelle les dits soldats *pietons*, « comme aussi M. du Bellay en son livre de l'art « militaire. » (Brant. Cap. fr. t. IV, 37.) — « A mon « grand regret diray cavalerie, infanterie, enseigne, colonelle, esquadrons ; au lieu de chevalerie, *pietons*, enseigne, coronale, bataillons ; mais « pourtant si en useray je, puisque l'usage commun l'a gagné ; contre lequel je ne seray jamais « d'avis que l'on se heurte. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 105.) — 2° [Gens à pied : « Et tout chil de Paris à « cheval et *pieton*. » (H. Capet, v. 838.)]

Pietonner. Frapper du pied : « A moy tantost « de *pietonner* Car quand on oyt clairons sonner « Il n'est couraige qui ne croisse. » (Franc archier de Bagnolet, p. 41.)

Pietonneux. Piéton. (Cotgr.)

Pietre. 1° Monnaie où l'effigie de S. Pierre était frappée : « Premiers et derniers *pietres* de Brabant « de 68 et demy... » (D. C. sous *Leones*, an. 1453.) — [« La suppliante requist à icellui Saunier qu'il « voulsist lui prester cent *pietres* pour autres ses « affaires. » (JJ. 189, p. 34, an. 1455.) — « Et presta « lors son maistre au suppliant ung *pietres* et cinq « patars, faisant lors iceulx trente sols. » (JJ. 195, p. 1157, an. 1474.)] — « Six vingt un francs pour « la valeur de six vingt un *pietre* de 18 sols de « deux gros, monnoye de Flandres le sol vallant à « la ditte monnoye six vingt un franc. » (Etat des offic. du duc de Bourg. p. 264.) — « Laquelle paye « sera faite à *pietres* de 18 sols pieces. » (Ibid. p. 289.) — 2° [Cette monnaie ayant peu de valeur, *pietre* fut synonyme de chétif, mesquin : « Tout « *pietre* plein d'avarice que je conoistroy. » (Basselin, t. V.)] — « C'est un *pietre* qui se moque d'un « boyteux. » (Prov. Dialogue de Tabureau, f. 159.)

Pietrement. Pauvrement, misérablement : « Traduits si *pietrement*. » (Apologie pour Hérod. préf. p. 4.)

Pietrerie. Chose vile et méprisable. (Cotgr.)

Pietris. [Perdrix : « De prendre *pietris* et faisans Li estoit li deduis plaisans. » (J. de Condé, t. II, p. 169.)]

Pieu. [« Il fist le flum paler de grans *pieus* de « l'une rive jusqu'à l'autre. » (Contin. de Guill. de Tyr, dans Martène, Anecd. t. V, col. 683.)]

Pieuche—on. [Pioche : « Deux *pieuches* larges, « un *pieuchon*, un rasteau. » (Compte des receveurs de Bourges, 1587-1588.)]

Pieuchon. [Epieu : « Lesquelx s'en alerent l'un « un planson et l'autre un *pieuchon* en leurs « mains. » (JJ. 165, p. 352, an. 1410.)]

Pieument. Boisson épicée : « Lors un chevalier « de hault pris fut appellé qui tenoit une coupe de « precieux *pieument* pleine et la presenta à « Estonne. » (Perceforest, vol. III, f. 13.)

> Vi l'autre ier ordonner leur table
> Breghieres et breghiers à fin;
> Que sus n'avoit *pieument*, ne vin,
> Mes pain, et sel, aus, et ongnons. *(Poës. de Froiss. 292.)*

Pieur. [Cas régime de *pire :* « Et le eslisirent,

« le *pieur* des *pieurs*. » (Froiss. VI, 51.) — « Il n'y « avoit de luy *pieure* teste. » Id. XVI, 102.

Et au derrain par semblable adventure
Ou par *pieur* est occis sans depert. (*Desch. f. 109.*)

« De tous gasteaux, tartes dorez, pastez, et autres « semblables especes de victuailles qui se cuisent « au dit four, en appartient de douze pieces l'une « loyalement, non des *pieures* ne des meilleures. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 467.) — « Avoir le *pieur*, » avoir le dessous, le désavantage : « Veans les deux « batailles premieres *avoir le pieur* se mirent à « fuir. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 94. — [« Mès finablement li Englès en *curent* « *le pieur*. » (Froissart, t. V, p. 291.)]

Pieux. Bois, madriers : « Le mena en une grant « salle toute ronde et voultée de *pieux*, et avoit au « millieu ung pillier qui soustenoit le comble, et à « ce pillier pendoit ung escu dont la campaigne « estoit de fin or, à une laniere d'azur à ung ray « de feu vermeil. » (Perceforest, vol. I, f. 65.)

Pifart. Sorte d'étoffe : « Cinq draps... deux « bleus, et un rouge et un vert de Carcassone et un « de Bruges que l'on appelle *pifart*. » (Arrest de 1311, aux *Olim*.)

Pifeler. [Fouler aux pieds, dans le parler de Valenciennes, d'après Hécart qui rapproche Brantôme : « Il l'a *pifelé* jusqu'à lui crever l'estomac. »]

Pifle. Hérétique, Albigeois :

Et si estoient sodomite
Pifle, rawardence, irite. (*Mouskes, p. 602.*)

Pifler. [Fouler aux pieds : « Ne leur sambloit il « pas que il m'euissent fait des despis assés, quand « il m'avoient occis mon baillieu et deschiret ma « baniere et *piflée* as piés. » (Froissart, t. IX, 188.)]

Pifre. 1° Fifre, en Touraine. — 2° Joueur de fifre. Brantôme dit des troupes qui accompagnèrent le comte d'Egmont et de Horn : « Le quatriesme de « juin ils marcherent dans la ville en bataille avec « une batterie de tambours et de *pifres* si piteuse « qu'il n'y avoit de spectateurs de si bon cœur qui « ne palist et ne pleurast d'une si triste pompe « funebre. » Brant. Cap. estr. t. II, p. 169.) — « Au « son des vezes, et piboles, des gogues et des ves- « sies, des joyeulx *pifres* et tabours, des trompet- « tes et clairons. » (Rabel. t. IV, p. 154.) — 3° [Gros homme enflé de ventre et de visage : « Vous estes, « à ce que je vois, ce gros *pifre* de Portugais qui a « gaigné tous les jours l'argent du roi. » (Sully.)] — Davantage il y a, comme je le conclus, des *pifres* « *équivolans* qui oyant parler de ce grand sympose « en penseront de biais. » (Moyen de parvenir, 107.)

Pigache. [1° Pointe des souliers à poulaine. (Quicherat, Histoire du Cost. p. 155.) — On lit aux Aventures arrivées à Reims, en 1396, à une fille nommée Ermine (fonds S. Victor) : « Car (ton con- « fesseur) vouldroit bien que les femmes, à qui il « parle de leur habit, eussent vendu leur seurscos « et leurs manches et *pigaches*, et donné l'argent « en leur maison. »] — 2° Pince du sanglier qui laisse une trace plus longue que l'autre et le distingue du porc : « Et aussi n'a mie communement « *pigache* es trasses du porc privé, comme il y a les « trasses du sanglier. » (Modus, f. 32.)

Pigeon. [1° Oiseau : « Ce fut lors (au siege de « Harlem) qu'on inventa la maniere d'emporter des « *pigeons* de leurs nids dans les villes de Leiden et « Harlem, lesquels on laissoit aller avec des billets « pour porter nouvelles. » (D'Aub. Hist. II, 95.)] — 2° Dupe : « Le bon compagnon qui ne demandoit « pas mieux que d'attraper un *pigeon*. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 46.) — « Et sont encores ces sim- « ples *pigeons* tellement engluez d'icelles qu'ils se « persuadent estre cordialement aymer. » (Dial. de Tahur. epist. p. 8.) — 3° On trouve ce mot, dans Villon, pour « prisonniers. » (F. Villon, p. 6.) — 4° On le dit encore des gens qui sont enfermés chez un chirurgien pour se faire traiter d'une maladie secrète. Le traitement étant long et la maladie incurable, le patient est une dupe, un *pigeon* : « Com- « mença à nous conter un plaisant conte d'un « *pigeon* fuyart qui estoit n'y a pas longtems au « colombier d'un sien voisin de barbier. » (Bouch. Ser. liv. III, p. 87.) — « Les medecins mesme entre « eux ont accoutumé par maniere de rire appeller « leurs malades *pigeons*, et s'ils en ont aucun qui « ayt une grosse et longue maladie, et avec lequel « par ce moyen il y ayt bien à gaigner, ils disent « qu'ils ont un bon *pigeon*. » (L'Amant ressuscité, page 346.)

Expressions : 1° « *Pigeons* d'hostel, » pigeons de volière. (Pet. J. de Saintré, p. 622.) — 2° On donnoit le nom de *pigeon* à Mr de Brissac, dans sa jeunesse, à cause de sa mine et de ses façons douces. (Brant. Cap. fr. III, p. 425.) On voit au château de Villeroy son portrait qui confirme celui de Brantôme. — 3° « Un preneur de *pigeons*, » un trompeur. — 4° « Il a mangé des *pigeons*, » il a la voix grosse. (Oudin.) — 5° « Semer un grain d'orge pour attra- « per un *pigeon*. » (Cotgrave.) — 6° « *Pigeon* saoul « trouve les cerises amères. » (Cotgrave.) — 7° « La « censure tourmente les *pigeons*, laissant aller les « corbeaux libres. » (Id.) — 8° « On ne peut d'un « *pigeon* faire un vif esparvier. » (Id.) — 9° « Qui « veut tenir nette sa maison, Il n'y faut prestre, ni « *pigeon*. » (Id.)

Pigeonnade. Action de pigeon, trait digne d'un pigeon. (Cotgrave.)

Pigeonne. Femelle du pigeon ; mot forgé par Mlle de Scudéri. (Voy. Remarq. sur la Langue, p. 342.)

Pigeonneau. [« Poulets, perdriaux, *pigeon-* « *neaux*, » dans Desperr. IIIe Conte.]

Pigeonnelle. Diminutif de *pigeonne*. (Cotgr.)

Pigeonner. 1° Duper : « Si un jeune homme « qui entre ès compagnies fait une sottise, il est « mocqué quasi de tous, et s'il a de l'argent, il se « trouve incontinent *pigeonné* soit au jeu, ou par « autres inventions en sorte que plusieurs se rebu- « tent de cette facheuse abordée. » (Disc. polit. et militaire de la Noue, p. 321.) — 2° Se caresser en pigeons : « Ainsi que ces deux amants temporels

« *pigeonnoient* la mignotise d'amour. » (Moyen de parvenir, p. 18.)

Pigeonnerie. Caresse: « La demoiselle se « trouva un peu surprise d'une telle *pigeonnerie*. » (Contes de Desperrier, t. II, p. 100.)

Pigeonnet. Petit pigeon. (Cotgrave.)

Pigeonnier. 1° Colombier. (Monet.) — 2° Vérolé: « Il n'y avoit pas longtems que ce barbier avoit fait « faire telle diette à un de ses *pigeonniers* que de « faim il avoit mangé ses emplastres, et de soif il « avoit bu ses urines. » (Bouchet, Serées, p. 86.) — Voir Pigeon.

Piger. Mesurer au pied, dans quelques endroits de Bourgogne; et on appelle une *pige*, un pied servant à mesurer.

Pigmeans. Pygmées. (Des Acc. Bigar. p. 186.)

Pigment. [Boisson épicée, piment: « *Pigment*, « confection souef, odorant, fait de vin et de miel « et autres espices. » Du Cange, sous *Pigmentum*.]

Pignaux. « *Pignaux* de collier, » pointes de fer aigues mises aux colliers des chiens. (Cotgrave.)

Pigne. [1° Peigne: « Pour un gros *pigne* d'yvoire, « mis en un estuy de cuir boully, pour faire che- « veulx moyens pour le roi n. d. s. » (Compte de 1393.) — « Livré pour la royne un grant *pigne* et « un petit à templieres, d'yvoire blanc. » (Compte de 1395.) — « Allez moi querir mon *pigne*, je me « veuille ci un petit rafraischir. » (Froiss. Buchon, II, II, page 30.)]

Pour les dames cofres, ou escrin,
Pour leurs besongnes herbergier:
Miroir, *pigne* à pignier leur crin. *(Desch. f. 442.)*

2° [Outil des couvreurs en chaume: « L'exposant « couvreur de maisons à chaume print un *pigne* à « pigner maisons de chaume. » (JJ. 132, p. 335, an. 1388.)]

Pigné. [Qui a mal au pénil: « Lequel Berthelemi « dist à icellui Jehan: Goytreux qui t'eust fait raison, « tu feusses mis au ratier; lequel Jehan Vaure lui « dist, que s'il estoit goytreux, il n'estoit pas « *pignez*. » (JJ. 165, p. 231, an. 1411.)]

Pigneon. Pignon. (Cotgrave.)

Pigner. 1° Peigner les cheveux: « Le mena près « le coulant d'un certain fleuve, où elle fit despouil- « ler tout nud, après le plongea par trois fois en « l'eau, puis avec sa langue le lecha diligemment « depuis les pieds jusqu'à la teste qu'elle *pigna* « avec ses griffes. » (Nuits de Strap. II, p. 512.) — 2° [Ecorcher: « Quant Renart l'a veü, por sot Se « tint, si torne le talon, Et cil l'aert par le crepon, « As dens le *pigne* et house et hape. » (Renard, vers 25667.) — 3° Ratisser; voir sous Pigne: « Ne « pourront *pigner*, deslier, n'estancher le foin de « Rouen pour appetiser, mais le vendront tel, « comme il sera venu. » (Ord. t. III, p. 512.)]

Pigneresse. [Cardeuse de laine: « Du commun « assentement des *pigneresses* et fileresses de « layne. » (*Olim*, an. 1304.)]

Pigneure. [Saisie, main-mise, dérivé de *pignus*: « Les quelz debats commencerent pour la *pigneure* « de certaines bestes, prinses pour les serviteurs « dudit conte de Longueville. » (B. N. anc. 8387. 4. f. 114, an. 1447.)]

1. Pignier. [1° Fabricant de peignes (voir le suivant): « A Philippe Daniel, *pignier* et tabletier « demourant à Paris pour une pigniere garnie de « deux pignes. » (Ducs de Bourg. n° 1141, an. 1423.) — 2° Cardeur de laine: « Aucuns *pigniers* ou gens « de la mortepaye. » (JJ. 206, p. 536, an. 1480.)]

2. Pignier. [Peigner: « A Jehan Girost, pignier, « demourant à Paris, pour deniers à li paiez, qui « deubz lui estoient, pour un pigne et une broche « d'ivoire, achattés de lui le derrenier jour de « janvier, l'an mil .ccc. .IIII^xx. et .VI., pour *pignier* « le chief de madame la royne, en lieu d'un autre « de ses pignes qui avoit esté despeciez. » (Nouv. Compte de l'argenterie, p. 212.)]

Pigniere. [Etui à peignes: « Ung estuy de cuyr « armoyé aux armes de monseigneur, et à sa devise, « pour la *pigniere* d'icellui seigneur. » (Ducs de Bourg. n° 771, an. 1425.)]

Pignieres. [Fabricant de peignes: « Nus « *pignieres* ne puet ne ne doit rapareiller pigne « viez en la maniere que il semblece pigne nuef. » (Livre des Métiers, p. 170.)]

Pignocher. Pincer. (Oudin.)

1. Pignolat. [Amande de pin mise en dragée: « Que nuls ne vende ne achate pour revendre « gimgembrat ne *pignolat* embouchié, et qu'il ne « soit autel desous comme dessus, et sans encha- « pleures, qui ne saint de meme le çucre et la con- « fiture sans yringes. » (Ord. I, 513, an. 1312.)]

Apres diner vient la mestrie
Des dragoirs faire et apporter;
Lors convient ses gens enhorter
D'avoir sucre en plate et dragée,
Paste de roy bien arrangée,
Annis, madrian, noix confites
Et o les choses dessus dites
Convient *pignolat* qui refroide. *(Desch. f. 497.)*

2. Pignolat. Dérivé de *pigne*: « Chardon « *pignolat*, » chardon à carder la laine. (Cotgr.) — « Voix delicate comme un chardon *pignolat*, » pour signifier une voix rude et désagréable. (Des Accords, Escr. dijonn. p. 10.)

Pignole. [Confiture; de là, au figuré: « laisser « dans la *pignole*, » laisser dans le pétrin, dans l'embarras: « Le suppliant commença à appeler et « crier son compaignon: Ah! Jehan du Bourc, tu me « laisses en la *pignole*. » (JJ. 167, p. 405, an. 1414.)]

1. Pignon. [1° Amortissement triangulaire d'une construction; dérivé du latin *pinna*: « Jehan « Rodigo et Guillaume son voisin mangerent des « chastaignes en la maison du dit Guillaume ou au « *pignon* d'icelle. » (JJ. 195, p. 148, an. 1468.) — 2° Petit tonneau de harengs: « Le *pignon* de harenc « douze deniers, le tonnel de quaque douze « deniers. » (Ord. t. II, p. 319.)

2. Pignon. Dérivé de *peigne*. Serres d'un oiseau :

A ce poet dire le lyons ;
Toute soubtiente a li homs :
Or n'est aloé, ne frions
Qui n'ait autant
De force en ses petits *pignons*,
Que moy qui ne suis pas pigons,
Mes grans et fors et drois et lons. *(Froiss. Poës. p. 204.)*

3. Pignon. [Pennon : « Che fu à une matinée « Mainte enseigne desvelopée Y ot au vent, et maint « *pignon*. » (Cléomadès.) — « A Thieri le fevre, « pour .xxiv. fiers de glave, qu'il fist pour les banie- « res et les *pignons* de le connestablie Jehan de « Preuss. » (Caffiaux, Abattis de maisons, p. 13.)]

Pignonciel. [Pennon, dans Froissart, II, 264.]

Pignonet. L'un des jeux de Gargantua. (Rabel. t. I, page 152.)

Pignoration. [Saisie : « Le seigneur de l'heri- « tage ou son messager, louandier, serviteur ou « commis peut faire la prinse ou *pignoration* ou « carnalage du dit bestail de son autorité et est « celuy qui l'a prins s'il est digne de foy, creu par « serment de la prinse seulement. » (C. G. II, 682.)]

Pignore. Gage, caution : « Item et en *pignore* « et dommage donné, l'on payera la peine qui s'en- « suit, c'est à sçavoir pour chacun gros bestail, « quatre sols tournois : pour chievre deux sols « tournois, autant du porc et pour chacune brebis « payeront somme. » (Coutumier général, II, p. 672.)

Pignorer. Saisir : « A chacun seigneur d'heri- « tage est permis en temps de fruicts de chasser le « bestail qu'il trouve dessous les chesnes ou autres « fruitiers qui sont dedans son heritage separez et « non en forme de bois et au dit cas n'est permis « carnaler, ou *pignorer* le bestail du voisin, mais « celuy de l'estranger peut *pignorer* pour le dom- « mage. » (Coutumier général, II, p. 682.)

Pignouoir. Peignoir. (Rabel. I, p. 78.)

Pigon. Pigeon :

On parle de paons rostis,
De turterelles, de *pigons*
D'alouettes, de perdris. *(Desch. f. 345.)*

Pigoriaus. [« Le rouage des *pigoriaus*, la taille « du pain et du vin. » (Ch. de Philippe le Bel, an. 1298.)]

Pigour. [Ouvrier qui fabrique les mesures dites *peghes :* « Item le *pigour* devra l'an deux peghes de « peghe de l'aide. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

Pigre. [Lâche, misérable : « Puis que là de prin « sault heu d'aucuns cognoissance, L'ombre vey et « cogniz de ce *pigre* missaire Qui fist le grand reffuz « par vilté et meschance. » (Trad. de Dante, dans la Bibl. de l'Ecole des Chartes, 5e série, V, p. 311.)]

Pigue. Pic, dans l'Hist. des III Maries, p. 395.

Pihourt. « Resolu comme un *pihourt* en ses « heteroclites. » (Cotgrave.)

Pijon. [Pigeon : « Des *pijons* cuis en l'eaue. » (JJ. 92, p. 30.)]

Pil. [Pic : « Lors voissiez haster vilains *pilx* et « machues en lor mains. » (Rou.) — « Et hantoient « Flamencq de haces, de *pils* et d'autres instrumens « ordonnés et aprestés pour rompre. » (Froiss. III, p. 226.) — « Si le repertuisierent à force de *pils* et « de haviaulx. » (Id. IV, p. 58.)]

Pilage. [Corvée pour empiler le foin en meules : « Services de *pilage*, de fenage, de chariage. » (JJ. 48, p. 111, an. 1312.) — « En ladite ferme sont deus « à la feste S. Remi par parties douze livres nuef « solz, dix deniers d'annuel rente en deniers, et « pour *pilage* cinc solz quatre deniers. » (JJ. 47, p. 98, an. 1310.)]

Pilain. Pelage ; au figuré, espèce en parlant d'une femme voleuse :

Dont prist Rou la feme al vilain,
Ki moult estoit de poute main :
Si le fist mestre en tel destroit,
Qu'ele gehi trestout à droit,
Que les fiers son baron embla,
Pour cou que fos li resambla.
Lors demanda Rou le vilain,
S'il le savoit *de tel pilain*
Sa feme, et qu'ele fu larnesse,
Ne si maleoite barnesse ?
Li vilains respondu q'oil...
Mousk. p. 352.

Pilate. [Gouverneur romain en Judée, quand Jésus-Christ fut mis en croix : « Lequel Bauduin « respondi qu'il en *estoit Pilate* et en lavoit ses « mains. » (JJ. 159, p. 162, an. 1404.)] — « *Parler* « *à Pilate*, » aller en l'autre monde, mourir. (Nuits de Straparole, I, p. 139.)

1. Pile. [1° Grosse pierre ronde pour piler : « *Pila... pile* à piler fromant. » (D. C. sous *Pila*, 3.)] Voir Desch. poës. f. 333. — [2° Balle, pelote : « Et « jouoyent à la balle, à la paume, à la *pile* trigone. » (Rabel. I, p. 23.)] — De là « *pile* de cire, » pelotte de cire dans laquelle on mettoit un billet contenant le lot qui devoit écheoir à chacun des partageants d'une succession. (Tenures de Littl. f. 54.)

2. Pile. [1° Massif de maçonnerie, semblable aux tombeaux romains qui subsistent encore en France. De là les noms de lieux tels que Saint-Mars-la-*Pile* (Indre-et-Loire.) — 2° Au revers des monnaies romaines était frappé le fronton d'un temple que portaient 4 colonnes ; une croix le surmonta et le transforma en basilique sur la monnaie tournoise. D'altération en altération, la basilique se transforma en une pince, trois pois et un triangle qui ressemblait à une *pile* et en prit le nom. De là le jeu de *pile* ou croix, aujourd'hui *pile* ou face : « Ne fist mie « de sa croix *pile*, si com font souvent teil dix mile « Qui la prennent par grant feintise. » (Ruteb. 58.) — Il est ici question des Croisés : « Jà n'ai ne croix « ne *pile*. » (Guescl. v. 14344.) — « Il commencerent « à jouer ensemble à hoissier à plus croix ou plus « *pile*. » (JJ. 102, p. 256, an. 1371.)]

Ne faillissent au duc *por pile ne por crois*. *(Rou, p. 56.)*

3° *Pile*, en « terme de monnoye, » « estoit un fer « ou un coing de sept à huit pouces, qui avoit au « milieu un gros debord ou talon, et par bas une « queue en forme d'un gros cloud carré, que l'on

« fichoit et enfonçoit jusques à ce débord ou talon « dans un tronc ou souche de bois que les anciennes ordonnances appelloient cippiau, du latin « *cippus*, lequel cippiau estoit au bout du siège du « monoier. Dans cette *pile* les armes du roy estoient « gravées ou du prince qui faisoit battre la monnoye. » (Ord. II, p. 317.) — [4° Poids : « Comme « Olivier Pignie, maistre particulier de nostre « monnoie de Tours, eust par certains temps pesé « en icelle monnoie à une *pile* de cuivre pesans « .xxxii. mars, que paravant avoit esté et estoit en « la dite monnaie. » (JJ. 140, p. 137, an. 1390.) — 5° Quantité : « Belle *pile*. » (G. Guiart, v. 3213.) — « A *pile*. » (Id. v. 988.) — 6° Amas : « Et de draps y « avoit mainte *pile* empilée. » (Cuvelier, v. 20398.)]

Pilée. Etat d'une chose pilée. (Cotgrave.)

Pileies. Pilées, dans S. B. ms. p. 183, répond au latin *contusæ*.

Pilement. Action de piler. (Cotgrave.)

Pilente. Sorte de coche. (Borel.)

1. Piler. Pilier, poteau : « A un *piler* son chief « casser et fendre. » (Poës. av. 1300, I, p. 521.) — [« Entre la pointe de l'isle Nostre Dame, par devers « Charenton, dessi aus *pilers* de fust du pont de « fust. » (Livre des Métiers, p. 261.)]

2. Piler. [1° Broyer ; voir sous Pile, 1. « E une « femme estendi un drap sur le puiz, si cume ele i « sechast orge *piled* pur faire gruel. » (Rois, p. 183.)] — « *Piler* de l'eau en un mortier. » (Cotgrave.) — « Plus est *pilés* c'uns pois bayens. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1341.) — [2° Fouler aux pieds : « Se d'avan- « ture, un homme bat sa femme enchainte, ou la « *pile* du pié. » (Les Evang. des Quenouilles, p. 26.)]

Pilet. 1° Pilon :

Et lors vint à moy un bossus,
Qui me dist, Dieu gart le varlet
Qui prant les asnes à la glus,
Tu bas bien l'eaue d'un *pilet*. *(Desch. f. 22.)*

2° Javelot :

Volent *pilet* plus que pluie en pré
Et les sajettes et carriax empanez. *(Garin.)*

Pilete, ette. [1° Pilon : « Pilez d'une *pilette* de « bois. » (Ménag. II, p. 5.)] — Un mercier fait l'énumération de ses marchandises :

Une *pilete* ai-ci pendue
Grosse, pesant, et estendue
Que je vendrai as chambrieres
A piler en totes manieres. *(Fabl. de S. G. f. 43.)*

2° Javelot :

Ribaus qui de l'ost se partent,
Par les chans çà et là s'espartent ;
Li uns une *pilete* porte ;
L'autre croc, et maçue torte....
Macés levées et *piletes*
Se fierent parmi les viletes. *(Garin.)*

Pilier. [1° Colonne de maçonnerie : « Un *pilier* « ot iluec, la volte ad sostenue. » (Th. de Cantorb. p. 147.) — 2° Fourches patibulaires : « A chascun « le sien, c'est justice : A Paris seize quarteniers, « A Montfaucon seize *piliers*, C'est à chacun son « benefice. » (Sat. Ménippée.)]

Pillade. Action de piller. (Molinet, p. 192.)

Pillage. [Butin : « Messeigneurs, ayez bon « corage ; Que jamais vous n'eustes *pillage* Où vous « amendissiez de tant. » (Myst. du siège d'Orléans, p. 670.)] — « Ils vuidierent assez de *pillage* qu'ils « departirent entre eux, c'est assavoir or et argent « monnoyé, hanaps d'or et d'argent et de madre, « riches draps, gros bureaux, beaux linges. » (Hist. de Bertrand du Guesclin, par Ménard, p. 483.)

Pillard, art. [Pillard : « Tuit *pillart*, murdrier, « traiteur et larron Estoient en la route dont je fai « mention. » (Cuvelier, v. 7129.)] — « Quand les « *pillars* ont pillé et les pillez sont pillez, les pillez « auront du pain, et les *pillars* mouront de faim. » (Cotgr.) — On a autrefois désigné les Anglois sous le nom de *pillars*. « Froissart les appelle soudoyers, « quelquefois archers, mesme quand on parle des « Anglois, quelquefois il les appelle *pillards* par ce « propre nom, ainsi qu'il dit en un passage : il y « avoit quatre cens lances et deux mille *pillars*. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 47.) — « Voilà, » ajoute-t-il, « un plaisant nom pour nos gens de pied lequel est « aujourd'huy fort propre à aucuns, voire plus que « celui de soldats. »

Pillauder. Piller, voler : « Ni qu'ils soient « saccagez et *pillaudez* par les gens de guerre, ni « que les seigneurs particuliers ou voisins leur « usent d'extortion ni violence. » (Mém. de Sully, XI, p. 353.)

1. Pille. 1° Action de piller : « Ceulx qui étoient « dedans le chasteau amusez à la *pille*, entendant « le bruit coururent aux tours et forteresses. » (Rabel. I, p. 233.) — 2° Butin : « Après ce qu'il ot « couru le pais de Bourdeaux et ars ; gasté tout et « pillé tout environ, s'en retourna à Bourdeaux, à « toute la *pille*. » (Chron. Fr. ms. de Nangis, an. 1355.)

2. Pille. [1° Pile, revers de la monnaie : « Boton « estoit ses maistres moult proux et moult cortoiz, « Ne faillirent au duc por *pille* ne por croiz. » (Rou.)]

Les croix, selon nos evangilles,
Seront à l'envers de leurs *pilles*. *(Molinet, p. 197.)*

2° Monnaie :

Par guerre n'ont les pupilles plus *pilles*,
Veufves ont perte, aux tours des rois desroys.
Cretin, p. 219.

3° Pile, amas ; le drapier dit à Pathelin (p. 16), qu'il peut prendre de son drap « tant qu'il a en la « *pille*. » De là au figuré :

Liegeois plus de dix mille
Par chevaleureux faits
Furent comme une *pille*
Succombez et deffaitz. *(Molinet, p. 170.)*

3. Pille. Pilon : « Le plus pointu retint en main, « les deux aultres jetta sous une *pille* à mil. » (Rab. I, p. 137.)

Pillemaille. Tirelire dans laquelle les domestiques, à Londres, mettent leurs étrennes de Noël. (Cotgrave.)

Pillement. Action de piller. (Cotgr.) — [« Si y « eut dedans la ville de Caen moult de vilains « meurtres et *pillemens*, de roberies, d'arsures. » (Froissart, IV, p. 413.)]

1. Piller. Prendre, comme l'italien *pigliare* fait sur *pilare :* « Où vous courez les rues, ou *pillez* « patience à compter les cloux. » (Chol. f. 60.) — « *Piller* patience de Lombard. » (Eutrap. p. 127.) — « Faire *piller* un chien, » l'exciter à prendre, à mordre. (Oudin.)

2. Piller. Filet tendu sur des piliers, des piquets ; palis :

Et monterent à Auviller
Leurs perches en son un *piller*
Qu'ils mirent en une fontaine ;
La fousserent, et de nuit plaine
De perches, si comme je truis
Dont on en print .XIII. muis
En un jour, noires comme aronde. *(Desch. f. 412.)*

Pilleresse. Femme qui pille. (G. Durand, à la suite de Bonnefonds, p. 96.)

Pillerie. [Voir Froissart, XIII, p. 20. « Desloiauté « engendre larrechin et toute roberie et *pillerie.* » (Secrets d'Aristote, ms. f. 8.) — « Les grans *pilleries* « qu'il avoit faittes au dit pays. » (Comm. VI, p. 3.)]

Pillette. [Pilon : « Icelle Jaquenette (demeurant « en Viennois) prinst une grant vorlete, appellée en « France pestail ou *pillette*, de laquelle elle bati « ladite marastre. » (JJ. 112, p. 179, an. 1377.)]

Pilleville. [Pièce de monnaie, employée comme ornement d'une selle : « Item delivré pour mons^gr^, le « mardi .VI. jour de novembre 1337, trois selles, « l'une de coursier, garnie de soye à parer les « arçonnieres devant et derriere de *pillevilles* d'ar- « gent soudé. » (Compte de Rob. de Serès, JJ. 5, f. 3.)] — « Comme par la grant mauvesetié, et faus- « seté qui estoit et est es monnoies que l'en appelle « *pilles-vuilles*, venitiens et thoulais, et pour ce « que nos songiez, qui par leur simplece n'avoient « pas connoissance en la mauvaisetié et fausseté de « ces monnoyes. » (Ordonnance, I, p. 535.)

Pilleur. [Pillard : « Mais deffendu m'i ont la voie « Li *pilleur*, li vens et la pluie, Et li yvers qui moult « m'anuie. » (Machaut, p. 78.) — « Chacier et faire « vuidier de nostre royaume les compagnies et les « *pilleurs* qui tiennent plusieurs forteresses. » (Mém. D de la Ch. des Comptes, f. 33, an. 1360.)]

Pilliçon. [Pelisson : « Lermes li moillent li « menton, Et les gollées dou *pilliçon.* » (Rom. de Troie.)]

Pillier. Pilier :

DEMANDE : Sçavez vous les *pilliers* nommer
Qui peuvent grever le chasteau (d'amour.)
RÉPONSE : Medisans. *(Devis amour. p. 71.)*

Pillolet. Petit pilon. (Cotgrave.)

1. Pillon. [Epi de blé que le fléau du batteur sépare de son tuyau : « Des pailles, *pillon*, feurres « et estraings, néant pour ladite année, pour ce que « ledit capitaine les a pris pour les chevaux. » (1429. Grange Champarteresse de Janville.) L. C. de D.]

2. Pillon. [Bonde d'un étang : « Lesquelz com- « paignons alerent audit estang, et eulx illec arri- « vez... leverent le *pillon* ou bonde dudit estang. » (JJ. 184, p. 131, an. 1451.)]

Pillori, y. [1° Pilier ; poteau pour amarrer les navires : « Quail de pierre de taille, garny de bou- « cles et *pillory* sur le port de Nantes, pour servir « à monter les bateaux. » (Mantell. Gloss. p. 50, XVIe siècle.)] — 2° Pilori :

C'uns chetis, pour neant, vourra
Jurer Dieu et sa progenie,
Par le sang de Fescamp l'abbaie,
Par le serment du *pillori*
Par le sang de Bruges aussi
Par la mort dont Dieu vint à mie. *(Desch. f. 32.)*

3° [Collerette formant carcan : « Le suppliant print « une cotelle à usaige de femme, avec unes man- « ches et un *pillory* de toile. » (JJ. 174, p. 187, an. 1428.)]

Pillorier. [Attacher au pilori : « Souvienne « vous du samedy Pour Dieu qu'on vous *pilloria.* » (Patelin.)]

Pilloriser. Même sens : « Prendre, trainer, fus- « tiger, essoreller, *pilloriser*, escheller. » (Cout. Gén. t. I, p. 312.)

1. Pilloter. Butiner, comme les abeilles : « Il « ne faut pas faire comme les bouquetieres qui *pil-* « *lotent* par cy, par là, des fleurs toutes entieres. » (Sagesse de Charron, p. 534.)

2. Pilloter. Enfoncer des pilots : « Quant on « voelt faire une tour, Li pluisour Dient c'on doit « regarder, Et viser, ou fonder On le poet, pour le « millour, Et le convient, sans demour, Ains qu'on « le puist maçonner, Ne ouvrer, *pilloter* Pour don- « ner Fondation et vigour Tout ensi est ce en amour ; « Car coers qui emprent l'amer Son penser Doit « tourner, Et fremer, En doctrine, et en honnour ; « Et concevoir la valour, Et douçour, Qu'il poet, « par grasce, impetrer, Dedens brief jour. » (Froiss. Poës. p. 230.)

Pilloterie. Volerie. (Mém. de Montluc, II, 524.)

Pillotiz. Piliers : « Lors trouverent une place « assez belle enclose de moult hautz *pillotiz* et le « temple seoit au milieu de la place. » (Perceforest, vol. I, f. 102.)

Piloir. Bâton dont le mégissier se sert pour enfoncer les peaux dans la cuve. (Cotgrave.)

Piloke. Mot obscène. (Poës. av. 1300, IV, 1329.)

Pilon. Bonde d'étang : « Il est loisible à chacun « faire estanc en son heritage et y asseoir bonde « ou *pilon*, pourveu qu'il n'entreprenne sur le che- « min et sur le droit d'autruy. » (Cout. Gén. I, 886.)

Pilonete. [Petit marteau : « En ces horloges « estoit ordenez li cours des .XII. heures du jour, et « autretant de *pilonetes* d'arain qui en la fin « de l'eure cheoient sour un tymbre et le faisoient « sonner melodieusement. » (Chron. de S. Denis, t. V, p. 254.)]

Pilorement. Supplice du pilori : « La connois-

« sance des cas pour lesquels il y va de la mort, « mutilation de membres, *pilorement*, fustigation, « bannissement et autres semblables peines corpo« relles. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1076.)

Pilori. [« Et puis fu mis en un *pilori* tout nuef, « qu'on li fist en mi le marchié de Lisle. » (Mén. de Reims, § 329.)]

Pilorier. [Attacher au pilori. (Cout. de Melun, art. 1.)]

Pilorieusement. [« Estre puni *pilorieuse*« *ment*, » être attaché au pilori. (JJ. 159, p. 113, an. 1404.)]

Pilorisation. [Peine du pilori. (Cout. de Lille, titre 1, art. 2.)]

1. Pilot. Pilote : « L'assemblée de tous officiers, « truchemens, *pilots*, capitaines, nauchiers, fadrins, « hespaillers et matelots feut en la chartahuege. » (Rabelais, t. IV, p. 2.)

2. Pilot. Pieu : « Avoit fait piloter la dite riviere « de l'Escaut, afin qu'on n'y peust naviger, et si « pouvoit avoir par droit compte plus de douze cent « *pilots*. » (Froissart, liv. I, p. 74.)

3. Pilot. Trait, du latin *pilum* : « Nous tiroient « trect et *pilots*. » (Joinville, p. 40.)

Pilote. [Pelote : « Desor la mer, en un gravier, « As barres prennent à juier, E d'une *pilote* à geter. » (Grégoire le Grand, p. 42.)]

Pilotement. Action de battre les pieux formant un pilotis. (Monet.)

1. Piloter. Butiner : « Tout ainsi que les « oyseaux vont quelquefois à la queste du grain, et « le portent au bec sans le taster, pour en faire « béchée à leurs petits ; ainsi nos pedants vont « *pilotans* la science dans les livres et ne la logent « qu'au bout de leurs levres, pour la degorger seu« lement et la mettre au vent. » (Essais de Mont. t. I, p. 195.)

2. Piloter. [Enfoncer des pilots : « Chil de « dedens avoient fet *piloter* l'Escault par tel « maniere que on ne les pooit aprochier par navie. » (Froissart, liv. III, p. 264.)]

3. Piloter. [Piler : « Faisoient amener, *piloter* « pour froissier leurs raisins ès auges, qui pour ce « faire estoient ordonnés. » (Cartul. 23 de Corbie, an. 1448.)]

4. Piloter. [Gouverner, au propre et au figuré : « Ce vieil pilote dit à son capitaine que, s'il n'avan« çoit sa galere pour *piloter* les autres par le che« min qu'il leur monstreroit, elles estoient toutes « perdues. » (Castelnau, p. 40.) — « Avoir *piloté* ce « royaume au courant de tant de douloureux « fleaux. » (Lett. de Pasquier, t. III, p. 678.)]

5. Piloter. Jouer à la pelote :

Puis juiens à un autre jeu
Qu'on dist à la keuve leuleu
Et au *piloter* ce me semble. *(Froiss. Poës. p. 86.)*

Pilotier. Soutien, appui : « La justice ferme et « principal estançon et *pilotier* des principautez, et « monarchies. » (Dans des lettres patentes du duc de Lorraine de 1598, rapportées dans le procès-verbal de la Cout. de S. Mihiel, au Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1064.)

Pilotis. [« Et y pouvoit avoir par droit compte « plus de douze cents *pilotis*. » (Froissart, III, 264.)]

Pilule. « Son voisin estoit une *pilule* ensucrée « et un cuyvre doré. » (Bouchet, Serées, II, p. 101.)

Pilure. Pâté pour engraisser les chapons : « Une « *pilure* fromentine, une dragme sarmantine et la « journée d'une geline est la meilleure medecine. » (Cotgrave.)

Pimart. Loriot. (Cotgrave.)

Pimbesche. (Cotgrave.)

Piment. [1° Epices : « (Les corps des héros « morts à Roncevaux) ben sunt lavez de *piment* e « de vin. » (Roland, v. 2969.)]

En lieu de bonnes herbes et de *pimenz*
Fu la maison jonchiée d'estrons de gens.
Rom. d'Audigier, ms. de S. G. f. 69.

2° Boisson épicée :

Servir de vin et de *piment*. *(Parton. f. 165.)*

Pimpant. « Damoiselles bien *pimpantes* et « atournées. » (Rabel. p. 44.) — « Les vieilles, quand « elles se font si *pimpantes* et gorgiases. » (Brant. Dames gal. t. I, p. 398.)

Pimpeloré. [« Ch'est li feurs des dras... li ma« bres, li *pimpelorés* .III. l. et .XV. s. » (Livre rouge d'Abbeville, an. 1253, f. 36.)]

Pimpeloter (se). [Se bichonner, se *pimponner*, comme on dit dans l'Ouest.]

De quoy vous sert la soye eschiqueter,
Tant quacqueter entre femmes et dames
Tant dorloter, tant se *pimpeloter*
Saulter, troter, tatonner, jacqueter
Sans plus chanter chevaleureux faits d'armes?
Chasse et Départ. d'amours, p. 5.

Pimpenauder. Tressaillir, sauter de joie. (Cotgrave.)

Pimpenelle. Pimprenelle. (Cotgrave.)

Pimpinelle. Même sens. (Id.)

Pimpesouée. Femme à manières prétentieuses et ridicules. Corielle, valet de Cléante, pour le dégoûter de sa maitresse, lui dit : « Voila une belle « mijaurée, une belle *pimpesouée*, bien bastie pour « donner tant d'amour. » (Bourgeois gentilhomme, com. de Molière, acte III, sc. IX.)

Pimpompet. Jeu de Gargantua. (Rabel. I, 145.)

Pin. [Arbre : « Desuz un *pin*, delez un eglen« tier. » (Roland, v. 114.)]

Pinacle. Partie la plus élevée d'un temple : « Pour l'auguste reverence du lieu, qui estoit en « parfaicte rondeur elevé sur treize piliers seulle« ment ; mais si grandz et massifz pour leur hau« teur, qu'il sembloit s'elever au ciel que les treze « axez en estoient très amplement spacieux, avec « son comble, et *pinacle* rond, pertuisé au mylieu, « et par un grand trou rond de trois coudées en

« diametre, donnant veüe, et regard au ciel ouvert. » (Alector, f. 112.)

Pinages. Espèce de tribut : « Item accordé est « que durauntz les ditz treives que les seigneurs « coadjuteurs pourront aller seurement de l'un « pays à l'aultre, et toutz marchauntz... aussi fraun- « chement come ils soleient aler et venir en tems « des predecessours des ditz rois, paiauntz les pesa- « ges, vinages, et *pinages* qui sount ascustumez. » (Rob. d'Avesbury, p. 106, an. 1343.)

Pinard. Les montagnards du haut Dauphiné appellent *pinos* un denier de cuivre, et les Italiens *pinatella* une très petite monnaie du même métal. Ce pourroit bien être le *pinard* de cet endroit de Rabelais : « A quoy, dit le Villon, tes fiebvres quar- « taines, villain, la blanchée n'en vaut qu'un « *pinard*. » (Rab. t. II, p. 262.) — « Quand Rabelais « appelle *pinart* le receveur du Coudrai, c'est « comme s'il le traitoit d'*homme à maillons*, comme « on parle d'un richart : et cela me persuade que la « *maille* et la petite monnoie appelée *pinart*, l. II, « chap. 30, étoient d'une valeur à peu près égale. « Or comme il falloit une infinité de mailles pour « faire une cotte d'armes ou un haubergeon, et « qu'il n'en entroit aucune dans la cuirasse de « l'homme d'armes, de là vient peut être qu'on aura « appelé *pinart* un homme tout cousu de maillons « et *loricart* un miserable qui n'avoit pas la maille. » Voir le livre des amours de Pamphile et de Galatée, in-4°, l'an 1494 :

Tu voys ung poure loricart
Par artificiel office
Devenir ung riche *pinart*
Et acquerir grand bénéfice.

C'est donc *pinart* qu'on doit lire dans Rabelais, comme dans l'édition de 1547 et dans celles de Lyon de 1626, et non pas *pinard* comme dans celle de 1553 et dans les nouvelles, ni *penard* comme l'a cru l'abbé Goujet.

Pinastre. Pin sauvage. (Cotgr.) — « Patenostres « de *pinastre* mal rabotées. » (Rabel. t. V, p. 124.)

Pinatelle. Monnoie qui valoit deux sols 6 deniers, et fut faite en 1577 par *Pinatelle* qui fut pendu quelque tems après pour en avoir fait de fausses. (Le Journal litter. t. XIX, p. 2, 469.)

Pinates. Feu d'artifice. (Cotgr.)

Pinaye. Plantation de pins. (Cotgrave.)

Pince.

Expressions : 1° « *Pinces* des doigts, » le bout des doigts, les ongles :

Dix en un plat, comme truans
Sont servis, tous boutent dedans
Leurs mains, jusqu'aux *pinces des doigts*. (Desch. 354.)

2° « Tenir à la *pince*, » tenir serré. (Id. f. 140.) — 3° « Tels gens sont du peuple les *pinces*, » c'est-à-dire tels gens foulent, maltraitent le peuple :

Convoitise y est jour et nuit,
Qui veult avoir l'or à monceaulx,
C'est celle qui adnonce ceaulx
Qui n'en sont dignes, c'est li pons
Aux mal entechiez, aux felons
Tels gens sont du peuple les pinces
Qui font les poures pays rons ;
C'est ce qui destruit nos provinces. (Desch. f. 267.)

4° « La medecine est fort sujette à la *pince*, » c'est-à-dire à prendre. (Contes de Chol. f. 48.) — Il s'est dit aussi de ce qu'on prend, de ce qu'on pille ; ainsi Marot a dit dans une épitre au roi François Ier, page 154 :

Car votre argent, tres debonnaire prince,
Sans point de faute, *est subget à la pince*.

5° *Pince* se dit aussi en matière de linge, d'un pli fort plat. De là cette expression : « *Pince* de colet. » (Oudin.)

6° Servit et fut tres familier
Du reverend pere en Dieu
L'evesque de Pince Dadier. (Coquillart, p. 108.)

Pinceau. « *Pinceau* à peindre le nez, » verre de vin. (Cotgr.) — [« Le verre est le *pinceau* duquel « on t'enlumine. » (Basselin, p. 18.)]

Pincel. [Pinceau : « Toute euvre enlevée doit « estre faite de plastre à *pincel*, et sur la sele et sur « l'escu. » (Livre des Métiers, p. 209.)]

Pincement. Action de pincer. (Cotgrave.)

Pincemerine. Sorte de jeu. Froissart, parlant des jeux de son enfance :

Et quant la lune etoit serine
Moult bien a la *pincemerine*
Jouiens aussi en tems d'eté. (Froiss. Poës. p. 86.)

Pincer. [1° Saisir : « Je voi maint prince Qui « retalle au povre home et *pince* Sa terre pour « croistre la siene. » (Baud. de Condé, I, 471.) — « Meffait qui l'autrui tolt et *pince*. » (Rose, v. 8484.)]

Très chier et tres amé cousin,
Tant avez *pincé* le raisin
Et la purée de Bourgoingne
Que mal a alé vo besoingne ;
Souffert en avez maladie. (Desch. f. 420.)

Et n'y avoit loup ne lieppar
Qui souvent ne fust de renart
Pincez par nuit en traïson, (Id. f. 483.)

2° Presser avec les doigts, au propre et au figuré : « Envoya sommer de combattre, ce que ne voulu- « rent, mais sortirent à l'escarmouche, et la com- « mencerent à *pincer* bien estroict. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, ms. de 1503 et 1504.) — « La « couronne est engagée plus de trente millions et « c'étoit par l'astuce, et l'intelligence de ceux qui « ont les charges les plus honorables, lesquels se « sont servis de l'occasion pour jouer à *pincer* « sans rire. » (Caquet de l'accouchée, p. 123.)

Pinceter. 1° Pincer légèrement :

Je veux bien que sa main blanche
Passant nue sus ma hanche
Et folatrant dans mon sein,
Aussi nu comme sa main
Me chatouille, me *pincette*
Et que la gaye folette
Ne me vueille pas laisser
En repos sans l'embrasser. (J. Tahureau, p. 285.)

2° Arracher le poil avec une petite pince : « Les « Romains se faisoient souvent *pinceter* tout le « poil. » (Montaigne, t. I, p. 506.)

Pincette. [Petite tenaille : « Pour une tenaille,

« une *pincette* et deux pelles de fer. » (Comptes des bâtim. royaux, 1365.) — « Unes *pincettes* d'argent « blanc, toutes pleines, pesant un marc, .i. once et « demy. » (Inventaire de Charles V, 1380.)]

Pinche. Pince. On lit dans Cretin, page 270 : « Chevretes à menus parois, et potences, picques, « pelles, *pinches*, pieds de chievre. »

Pinchemorille. [Sorte de sauce : « Tant i « metent à la fois De gingembre et de chitoual De « gerofle et de garingal.... Pour faire saulses poite- « vines, Ne por faire *pinchemorilles*. » (Mir. de Coinsy, liv. III.) Sauce où des morilles *pingent*, sont plongées, comme on dit en Saintonge.]

Pinchon. Taxe. Ce mot est du patois de Cognac : « Et que de cy en avant nous, ni nos hers, ni nos « successor nul estant, ne *pinchon*, ne autre per « nom de nos, ni ne feront estant, ni ne souffreront « en nulle maniere que autres li facent, ne que il « seiz fait. » (Ord. t. II, p. 342.)

Pinciel. Pinceau :

Droit en la vote del canciel
Fist li rois asir à *pinciel*
Laitres de fin or, ki son nom
Sans plus devisoient, Karlon
Roi de France, et empereour
De Roume la cité grignour. *(Mouskes, p. 172.)*

Pincier. [1° Pincer : « Tant m'a amors *pincié* et « mors. » (Rom. de Troie, v. 18062.)] — 2° Serrer, coller au corps, en parlant d'un vêtement :

Chascun s'envoisa :
Li ami et les amies
Orent gans sousquanies,
Et totes les haubergies,
Et corsés à dens *pincies*. *(Poët. av. 1300, II, p. 744.)*

Pinçon, Pinçonant. Pinson, au figuré ; qui aime la couleur du pinson, le vert. C'est le cas des Arabes :

Veez, fait il Anseau, Sarrazin sont *pinçon*. *(Partonop. 171.)*
Gautier avons perdu qui est preu et voisox
Ja l'ont pris Sarrazin ou *pinçonant* ou rox. *(Partonop. 173.)*

Pinçun. [Oiseau : « Si ces peines esteient mises « Contre les autres e assises, N'i aureit il compa- « risun Plus que de l'egle e del *pinçun*. » (Marie, Purgat. 1407.)]

Pindariser. Parler avec affectation. Les ennemis de Ronsard lui reprochoient qu'il affectoit trop d'imiter Pindare ; il répondit :

Si dès mon enfance
Le premier en France
J'ay *pindarisé*
De cette entreprise
Heureusement prise
Je me vois prisé.

Depuis ce temps-là, quand on affecte un style trop recherché, ou en vers, ou en prose, on dit : « il *pindarise*. » (Goujet, Biblioth. fr. t. XII, p. 200.) — On a dit dans ce sens : « De jour en jour les « bons mots sont decriez entre ceux qui s'ecoutent « *pindarizer* à la nouvelle mode, barbarizent aux « oreilles de ceux qui suivent l'ancienne. » (Apol. pour Hérod. préf. p. xxv.) — « Allons vistement ; la « soupe se mange ; je *pindarise*, je cuidoie dire : « on mange la soupe. » (Moyen de parvenir, p. 7.)

Pindariseur. Qui forge des mots nouveaux : « *Pindariseurs* de mots. » (Brant. Cap. fr. III, 157.)

Piné. [Vin de pineau, blanquette de Limoux : « Et vinrent li Englès en une bonne grosse ville « que on appelle Limous et y fait on *piné* plus et « millieurs que d'autre part. » (Froiss. V, 352.)]

Pineau. 1° C'est, en Bourgogne, le nom d'un raisin fort estimé ; il est appelé *pineau*, à cause que, par sa forme et l'entassement de ses grains les uns sur les autres, il ne ressemble pas mal à une pomme de pin ; en Touraine et en Anjou, c'est un excellent raisin blanc : « Car noter que c'est viande « celeste, manger à dejeuner raisins avec fouace « fraische, mesmement des *pineaulx*, des fiers, des « muscadeaulx. » (Rabelais, I, p. 175.) — 2° Vin fait avec ce raisin : « O lacryma christi ! c'est de la « deviniere ; c'est *vin pineau* : o le gentil vin blanc ! « et par mon ame ce n'est que vin de tafetas. » (Rabelais, t. I, p. 29.)

Pinel. Bois de pins :

Par le vergier esbanoiant
S'en aloient lez un pendant
Un val truevent et un ruissel
Qui soef cort par le *pinel*. *(R. de Florence, f. 41.)*

Pinet. Herbe. (Oudin.)

Pinette. Hydromel. (Oudin.)

Pingne. [Peigne : « Pour deux *pingnes*, un « miroir et une gravoire toute d'ivoire. » (Compte de 1404.)]

1. Pingnier. [Fabricant de peignes : « Quicon- « que veut estre *pingniers* et lanterniers de cor et « d'ivoire, estre le puet franchement. » (Livre des Métiers.)]

2. Pingnier. [Peigner : « Il m'ala maintenant « querre coifes blanches et me *pingna* mout bien. » (Joinville, § 408.)]

Pingon. [Pennon : « Que très parmi le cors li « met fer et *pingon*. » (Aiol, v. 8393.)]

Pingoncel. [Pennon : « Ne ne porc lanche « pointe ne *pingoncel*. » (Aiol, v. 2457.)]

Pinhadar. Pépinière de pins : « Si es dits heri- « tages clos soit en tems de fruicts ou non fruicts « et autres heritages non clos au tems qu'il y a « fruicts, et en aubardes, tailles et jeunes *pinha-* « *dars* le bestail du voisin y est trouvé, le seigneur « du bestail paye le dommage. » (C. G. II, p. 681.)

Pinier. 1° Pin pignon. (Cotgr.) — [2° Plantation de pins : « Sommerive fit d'abordée pendre au « *pinier* d'Aix où se faisoit le presche, vingt quatre, « ne voulant point se desdire. » (D'Aub. Hist. I, 151.)]

Pinne. 1° Nageoire : « Hippopotame, c'est un « cheval fluvial, ayant teste et corps chevallin, mais « sans comparaison plus grand et puissant, et plus « ventru que le terrestre ; jambes de mesme, excepté « que les pieds finissoient en larges et plates carti- « lages, dilatées par *pinnes* fortes et roides, à la « façon d'un pied d'oie pour mieux nager. » (Alect. Roman. p. 50.) — 2° Aile de l'oreille. (Cotgrave.) — 3° Cartilage du nez : « Panurge...... leva en l'aer la

« main dextre, puis d'icelle mist le poulce dedans « la narine d'icellui costé, tenant les quatre doigts « estendus et serrez par leur ordre en ligne para- « lelle à la *pinne* du nez, fermant l'oeil gauche. » (Rab. II, p. 184.) — 4° Cime d'un temple : « Le *pinne* « du temple. » (Histoire des III Maries, p. 355.)

Pinnotere. Crustacé qui se loge dans certaines coquilles bivalves. (Cotgrave.)

Pinocque. Fruit des Indes semblable à une cerise. (Cotgrave.)

Pinot. Jeu de Gargantua. (Rabelais, I, p. 151.)

2. Pinot. [Espèce de raisin (voir Pineau) : « Le « suppliant dist à iceulx vendengeurs que ilz meis- « sent les *pinoz* à part, sans y mettre autres raisins ; « mais ce nonobstant ledit Jehannin mettoit des « treceaux et autres raisins avec les *pinoz.* » (JJ. 146, p. 400, an. 1394.)]

Pinperneau. [Petit poisson : « Lesquelles « anguilles et *pinperneaulx* pouoient valoir en tout « quinze francs. » (JJ. 154, p. 15, an. 1398.)]

Pinpernel. [Le même que le précédent, au figuré : « Quant l'acointa la jovincele Qui estoit « jone *pinpernele.* » (Miracl. de Coinsy, liv. II.)]

Pinsade. Action de pincer :

Ou comme on voit partir hors des espics crestez,
Un lievre roydement suyvi de tous costez,
Et tromper de sa fuite, en courses ondoyantes,
Qui faillent leur *pinsade*, et reclaquant des dents,
N'arrachent que le poil, et remachent les vents ;
Le lievre gaigne au pied plus viste qu'un tonnerre.
Scevole de Sainte Marthe, dans Duverd. bibl. p. 1145.

Pinseter. Pinceter, pincer fréquemment. J. Du Bellay, f. 437, dit :

Quelle ardent Erinnys de ses rouges tenailles,
Vous *pinsetoit* les coeurs de rage envenimez ?

Pinson. Marque sur la peau faite en pinçant. On a dit, par confusion avec le pinson, l'oiseau qui est vert : « Plusieurs s'efforçant de lever le tombeau « du Lazare, Manassès dit : Chacun pense ses pieds « oster, Qu'il ne pregne un *pinson* tout vert. » (Histoire du Théâtre français, I, 307.)

Pinsse. [Pièce : « Le suppliant print une *pinsse* « de cuir, où il avoit environ six paires de semelles « à souliers, et une petite *pinsse* de cuir à faire « rivés. » (JJ. 160, p. 241, an. 1405.)]

Pinssinonner. [Lecture douteuse, au gloss. lat. 7692 : « Potonnare, *potonner* vel *pinssinonner.* »]

Pintage. [Droit d'étalonner les mesures : « Item « disoient avoir l'adjustement et *pintage* des mesu- « res, la voille et le jour de la feste de Viviers. » (Cart. de Moutier-Ramey, p. 32, an. 1331.)]

Pintat. [Demi-pinte : « Allons boire un *pintat* « de vin. » (JJ. 124, p. 304, an. 1384.) — « A Chas- « tillon à la plus grande mesure de vin de Bour- « goingne..... Premierement tient deux pintes de « icelles qu'on vend le vin en menu, et est appellé « le marc au vin ; et s'il estoit perdu, l'on prendroit « la mesure au blef, et empliroit l'on de millet ou « de senevey, et le sixieme d'icelle mesure seroit le « marc au vin ; et le douzieme la *pinte*, à quoy « l'on a accoustumé de vendre vin : le *pintat* à « quoy l'on vend le vin est le quart du marc. » (Cout. de Châtillon-sur-Seine, anc. 9898. 2.)]

Pinte. [Voir le précédent. Mesure pour le vin et son contenu : « Une quarte et une *pinte* d'estain. » (JJ. 108, p. 224.) — « Une *pinte* semée d'esmaux, et « y a erreur, car en la dite execution est dit une « aiguiere semée d'esmaux. » (Inv. de l'arg. an. 1353.) — « Une petite *pinte* d'argent, esmaillée aux « armes Enjorrant de Marigny avec l'aiguiere de « mesme. » (Inv. du duc de Normandie, an. 1363.)]
Expressions : 1° « Il a mis *pinte* sur chopine, » il s'est enivré. — 2° On dit encore : « Il n'y a que la « première *pinte* de chere, » il n'y a que le premier pas qui coûte. Brantôme dit des femmes : « Il n'y a « que la première fournée, ou la première *pinte* « chere, ce dit-on. » (Brantôme, p. 358.)

Pintelette. Diminutif de *pinte.* (Cotgrave.)

Pinter. [Boire : « N'est nus qui chascun jor ne « *pinte* De ces tonneaus ou quarte ou *pinte.* » (Rose, v. 6851.)]

Pinterie. Poterie d'étain, métier d'étameur : « Heureux qui scait bien estamer ses poisles, et « ses pots, et qui est excellent en l'art de *pinterie.* » (Merlin Coccaie, I, p. 359.)

Pinteur. Grand buveur, (Cotgrave.)

Pintier. Potier d'étain : « Comme plusieurs « *pintiers*, ou ouvriers d'estain mettent en leurs « oeuvres empirement de plomb ou autre metaux, « a esté deffence que desorenavant nul ne se avance « à y mettre empirement, ains faire les oeuvres de « bon estain. » (Ord. des ducs de Bret. f. 208.) — [« Colas et René l'Evesque, *pintiers* d'estaing. » (JJ. 195, p. 1520, an. 1474.)]

Pintot. [Demi-pinte : « Icelle Huguette, demou- « rans auprès de Chalon sur la Sonne, demanda un « *pintot* de vin. » (JJ. 148, p. 188, an. 1395.)]

Piochet. [Pioche : « Icelluy Jobelin qui en sa « main tenoit un *piochet* en volt ferir les sup- « pliants. » (JJ. 158, p. 57, an. 1403.)]

Piocheur. Ouvrier qui pioche : « Duquel faisant « lever les fossés, toucharent les *piocheurs* de leurs « marres, ung grand tombeau de bronze, long sans « mesure. » (Rabelais, t. I, p. 4.)

Piochon. Diminutif de *pioche :* « Et y veismes « grand nombre d'arbres, portans marroches, *pio-* « *chons*, serfouettes, faulx, faulcilles, beches, « truelles. » (Rab. V, p. 39.) — [« Ung petit *piochon*, « autrement dit fosseur. » (JJ. 208, p. 139, an. 1480.)]

Pioer. [Piocher : « Les supplians alerent ouvrer « et *pioer* en la vigne d'ung nommé Guillaume « Turreau. » (JJ. 195, p. 230, an. 1469.)]

Pioler. [Parer de différentes couleurs : « Trop « par estoit la terre cointe Qu'ele ert *piolée* et pointe « De flors de divers colors. » (Rose, v. 1416.)]

Le nombre on ne dit point au renouveau des fleurs
Qui les prez *piolez* bigarrent de couleurs. *(Baïf, f. 73.)*

Dessus sa gorge tendre
On voyoit à l'entour de belles chaines pendre
D'or *piolé* d'email, et son sein delicat
Jettoit comme une lune un merveilleux éclat. *(Id. 167.)*

Il descend tout lassé
De chaud et de travail, auprès d'un clair nuage
Ombragé tout autour de maint arbre sauvage,
Et dont l'email divers richement *piolé*
Des baisers du soleil n'étoit point violé. *(Id. p. 446.)*

« Cettui arc finissoit en une belle et ample ton« nelle toute faite de ceps de vignes, ornez de « raisins de cinq cent couleurs diverses, et cinq « cent formes non naturelles, jaunes, bleux, tanez, « azurez, blancs, noirs, verds, violez, riolez, *piolez*, « longs, rongs. » (Rab. V, p. 169.) — On a même dit des vers : « Polis, limez, *piolez*, elabourez. » (Contes de Cholières, f. 219.)

Piolement. Gazouillement. (Cotgrave.)

Piolet de caille. Cet appost imite le cri des cailles et les attire dans le piège qu'on leur tend. (Cotgrave.)

Pioleur. Qui piaule, en parlant des oiseaux : « Adonnez vous aux occupations de l'amour, par« tissez paille avec les autres exercices, se dissipants « au premier vent qui les touche, comme de petits « atomes et *pioleurs* de l'air, volans de travers ça « et là par une course vagabonde en leur biais. » (Pèler. d'am. II, p. 413.)

Pioller. Piailler : « Par la vertus dist frere Jean... « si encores je te oy *pioller*,.... je te gualleray en « loup marin. » (Rabelais, t. IV, p. 89.)

1. Pion. [1° Etoupe : « Nous avons ordené que « blans *pions* que on dit estouppes, ne soient mis « aveuc blanque canvre. » (Liv. rouge d'Abbeville, art. Ier.) — 2° Buveur comme une étoupe, comme une éponge. Rabelais, t. II, p. 226, dit :

Ce feut ici que mirent à bas culs
Joyeusement quatre gaillards *pions*
Pour bancqueter à l'honneur de Bacchus.

2. Pion. Pièce du jeu d'échecs. On lit dans Rabelais, t. II, p. 224 :

Prenez y touts rois, ducs, rocz et *pions*,
Enseignement, qu'engin mieulx vault que force.

Pionnage. 1° Travail, ouvrage de pionnier. En ce sens, on lit dans les mémoires de Sully : « Plus pour « toutes sortes de dépenses inopinées, ouvrages, « *pionnages*, voyages. » (Mém. de Sully, p. 177 et 439.) — [2° Métier de vigneron : « Plusieurs ouvre« rent de leur mestier de *pionnaige* et fouaige. » (JJ. 189, p. 250, an. 1458.)]

Pionner. Piocher, fouiller la terre : « Minerent « tant jour et nuit qu'ils vindres dessoubz le fonde« ment des murs, qu'ils *pionnerent* moult bien, et « firent soustenir sur bonnes estages et sur grans « bans pesans. » (Hist. de Bertr. du Guescl. par Mén. p. 92.) Voy. aussi Chron. scandal. de Louis XI, p. 61.

Pionnier. [1° Vigneron (voir Pionnage) : « Le pri« sonnier, qui estoit *pionnier* de Baudenet Lescot « de Reims, et faisoit ses vins à moitié, recela une « queue de vin sans en faire compte à son maistre. » (JJ. 118, p. 276, an. 1380.) — 2° Pionnier : « Et « *pionniers* qui vont de piques bien houant, Et « massons et mineurs qui vont là labourant. » (Guesclin, v. 19540.)]

Pior, our. [Pire, cas régime : « Por trestout le « *pior* vous doit on avoir cier. » (Aiol, v. 9339.) — « Atant s'en partirent li bourjois, et commanderent « à leurs enfanz qu'il se chastiassent et si laissassent « leur folies : il n'en firent nient, ainsois furent « *piour* que il n'avoient avant estei. » (Mén. de Reims, § 443.)]

Pios usus. Expression latine qui signifie « usa« ges pieux. » « Les amendes seront converties in « *pios usus*. » (Ordonn. des ducs de Bret. f. 216.)

Piot. [Vin ; proprement pot : « Ceste nectarique, « delicieuse, precieuse, joieuse, deifique liqueur « qu'on nomme le *piot*. » (Rab. Pant. I, p. 2.)]

Pioter. 1° « Humer le *piot*, » comme dit Rabelais, boire. — 2° Piauler, en parlant des poussins. (Cotgrave.)

Pioupiou. Cri des jeunes oiseaux. (Cotgr. Dict.) [Les soldats étaient ainsi nommés de leur collet jaune, comme le bec des petits oiseaux faisant *pioupiou*.]

Pipable. Qui se laisse piper, duper : « Au cas « que ceste piperie m'eschappe à veoir, au moins « ne m'eschappe il pas à veoir que je suis très « *pipable*. » (Mont. Ess. II, p. 81.)

Pipaige. Droit sur le vin mis en pipe. (Gloss. de l'Histoire de Bretagne.)

Pipaut. Il est employé dans ce proverbe : « Comme fit *Pipaut* de la taille où il n'estoit imposé « qu'un denier. » (Contes d'Eutrapel, p. 96.)

Pipe. 1° Chalumeau, musette. Du latin *pipa*, qui signifioit chalumeau qui servoit à la communion, pour sucer le sang de notre Seigneur, comme l'on voit par le testament de Saint Evrard rapporté par le Mire *in codice piarum donationum*, où il appelle ce chalumeau *pipa aurea* ; il est employé pour « pipeau » qu'on faisoit de chalumeau :

. . . . Feront grant joie
Et si averont frestel
Pipe, muse et calemel. *(Poët. av. 1300, III, p. 1087.)*
Pipes, canemeaux et flagos
Et musettes à bourdons gros. *(Poës. Froiss. p. 292.)*

2° Tuyau : « Celuy qui a fait les cheminées devra « hausser la *pipe* jusqu'à plus haut de la fenestre « du voisin ; mais si les cheminées étant faites, le « voisin feroit des fenestres ou trous dans son bien, « celuy qui a fait faire les cheminées, ne devra pour « cela hausser les conduits de ses cheminées. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 1270.) — « Les conduits des « privez contre la muraille commune doivent être « faits de *pipes* de plomb, ou de terre sans pouvoir « les mettre dans la muraille commune. » (Ibid. p. 1272.) — 3° [Tige de métal aussi longue que l'épaisseur du parchemin et à laquelle s'attachaient les sinets ; aujourd'hui on la nomme pençoir, registre, tuyau à tourner les feuillets.] — « De grandes « et belles heures garnies de fermoirs et de *pipe d'or*

« et de pierrerie. » (Invent. des livres du duc de Berry, rapporté par Le Laboureur, Hist. de ce prince à la tête de celle de Charles VI, p. 84.) — 4° Mesure pour le vin, le blé : « Deux *pipes* font un muid. » (Marg. de la Marg. f. 397.) — [« Jehan Channet, dit « Gerald, de la ville de Montauban vendit audit « exposant une *pipe* de vin à la mesure dudit paiz ; « laquelle mesure est telle que la *pipe* de vin tient « quatre chevaux ou sommiers chargiez de vin. » (JJ. 120, p. 146, an. 1381.) — « Trois *pipes* de fro- « ment. » (Test. de François Ier, duc de Bretagne, an. 1449.)]

Avant le jour plein de clairté divine
Nous ne tastions ny la *pipe* angevine
Ny ton vin bordelois. (*Amad. Jam. p. 28.*)

5° Ivresse : « Celuy qui avoit enseigné ce que « remedioit pour empescher l'ebrieté, va repondre « qu'il leur diroit les moyens de se desenyvrer, et « de sortir honnestement sans scandale, et sans « aucun inconvenient de cette maladie du *pipe*, si « de fortune on n'eust usé de ce remède. » (Bouch. Serées, liv. I, p. 33.) — 6° [Sorte de bâton : « Icellui « Girart feri l'exposant de son plançon ou *pipe* un « grand cop. » (JJ. 141, p. 190, an. 1491.)]

Pipeau. [Diminutif de *pipe*, au sens de tuyau d'une cornemuse : « Son ventre est peau de cerf, « ses anches sont de coudre, son bourdon est de « buis, son *pipeau* de prunier. » (Rons. p. 746.)]

Pipée. [1° Cri de la chouette que l'on contrefait pour attirer les oiseaux sur des branches enduites de glu : « L'aprentis demande comme on prent « oyseaulx à la *pipée*. » (Mod. f. 132 *bis*.) — 2° Sifflet pour imiter ce cri ; voir sous Piper.] — 3° Tromperie : « Pour faire mieux la *pipée*. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 45.) Cl. Marot, dans son épitre au roi, s'en sert en parlant de son procureur :

Encor, je croy, si j'en envoyois plus
Qu'il le prendroit ; car ils ont tant de glus
Dedans leurs mains ces faiseurs de *pipée*
Que toute chose où touchent est grippée.

Pipeis. Cri d'oiseau. (Poët. av. 1300, IV, 1651.)

Pipeloté. [Orné : « Bourses *pipelotées*, » dans Gullev. Pèler.]

Piper. [1° Jouer de la cornemuse : « Et commen- « chierent li menestrel à corner et à *piper*. » (Froiss. VII, p. 52.) — « Tabours croistre, cors bourdonner, « Flagicus *piper* et trompes braire. » (G. Guiart.) — 2° Contrefaire le cri de la chouette pour prendre les oiseaux : « Donc porras tu *piper* de trois manieres : « l'une d'une feuille de fau ou d'autre arbre ; l'autre « si est d'erbe que on met entre ses levres ; la tierce « est d'une *pipée* de bois, où l'on met une teille « bien parée faite d'esglantier. » (Modus, f. 132.) — 3° Prendre à la pipée : « La saison de *piper* au bois « as oyseaulx si commence après la Saint Michel « archange et dure tant comme les feuilles sont ès « arbres. » (Ibid.)] — 4° Tromper : « Les sens sont « *pipez* par l'entendement. » (Charr. p. 79.) — « Presque tous se laissent lors *piper* à l'esperance. » (Id. p. 46.) — 5° Faire entendre un cri :

La staiz *pipe* en halt et crie. (*Tabl. S. G. f. 17.*)

Piperesse. Trompeuse : « Art *piperesse* et men- « songère. » (Ess. de Mont. I, p. 517.) — On a dit de l'amour lascif comparé au véritable amour : « Le « lascif n'est autre chose qu'un feu caché, une « agreable playe, un feu qui plait, une douce amer- « tume, une délectable maladie, un plaisant supplice, « une mort *piperesse* et tout amant est aveugle et « credule. » Nature d'amour, f. 14.)

Piperie. [Tromperie : « Ils peussent joyr de « toutes franchises de tous cas par eulx commis, « comme de meurdre, furt, larrecin, *piperies*. » (J. de Troyes, Chron. an. 1467.)] — « Ceste *piperie* « qu'ils appellent medecine. » (Dialog. de Tahur. fol. 90.)

Piperneau. [Petit poisson : « Icellui Jaquiet « prist cent et demi d'anguilles et quatre ou cinq « cent *piperneaulx* ou environ. » (JJ. 154, p. 15, an. 1398.)]

Pipesouers. Séduisants :

Item doulx yeulx *pipesouers*
Ruans tousjours en ceste poste
Qui envoye gallans aux mirouers
Pour veoir derriere leur cotte
S'elle est nette ou se bien se porte. (*Am. rendu Cord. 585.*)

Pipet. Farlouse. (Cotgrave.)

Pipete. Houppe de laine au haut d'un bonnet. (Monet.)

Pipeur. [Trompeur : « En ce temps fut faitte « justice de plusieurs povres et indigentes creatu- « res, comme de larrons, sacrileges, *pipeurs* et « crocheteurs. » (J. de Troyes, Chron. 1460.) — « J'avois un jour un valet de Gascongne,... *Pipeur*, « larron, jureur, blasphemateur. » (Cl. Marot.)] — « La plus honorable et la plus commune estoit par « façon de larrecin furtivement faict, malfaisant, « *pipeur*. » (Rab. II, p. 156.) — « *Pipeuse* feinte. » (Des Acc. Escr. dijon. f. 3.)

Pipeusement. Avec tromperie. (Cotgrave.)

Pipier. Crier comme le moineau ou les petits oiseaux :

Qui a vu le passereau,
Dessus le printems nouveau,
Pipier, bastre de l'aele,
Quand d'un infini retour
Il mignarde sans sejour
Sa lascive passerelle. (*J. Tahur. p. 276.*)

Pipon. Tromperie. Phil. Mouskes dit de Richard roi d'Angleterre revenant de la croisade où il avoit fait empoisonner Philippe-Auguste (p. 476) :

Quar il fist à Acre jurer
La mort del bon roy Felipon ;
Moult a en lui cruel *pipon*
Et traitre est : bien le savons.

Pippable. Qu'on peut tromper : « Je suis très « *pippable*. » (Ess. de Mont. II, p. 110.)

Pippe. [Voir Pipe. 1° Cornemuse : « En la ville « de Senarpont estoit un menestrel *pippant* pour la « dite feste, le suppliant qui estoit sergent en ladite « ville,... feust alé depecier la *pippe* dudit menes- « trel. » (JJ. 110, p. 132, an. 1376.) — 2° Tige de métal, pierre, rubis, aussi long que l'épaisseur du

parchemin, et auquel s'attachent les sinets : « Pour « la couverture de son messel et pour paindre les « dehors des armes de France, pour les fermouers « d'argent, et pour une *pippe* d'argent esmaillée, à « teste d'apostres. » (Compte de 1316.)]

Pipper. [1° Jouer de la cornemuse (voir le précédent.)] — 2° Tromper : « *Pipper* à pleines pipes. » (Rabelais, V, p. 35.)

Pipperie. Tromperie. Parlant des flatteurs, « l'on tient pour apocryphe, voire pour *pipperie*, « tout ce qui vient d'eux. » (Sag. de Charr. p. 498.)

Pippet. [Alouette bretonne, farlouse : « L'entre« mets fut de friture de *pippets* farsis de crespes. » (Récit d'un bourg. de Valenc. au XIVe siècle, p. 58.)]

Pippreniau. [Petit poisson : « Quatre cents de « *pippreniaulx*, tels que on dit de couvents ;.... le « cent de *pippreniaulx* .xxx. solz. » (Reg. de Corbie, *Ezéchiel*, f. 98, an. 1421.)]

Piquant. [« Icellui Pieros Dauby geta en *piquant* « d'un noyel de cerise à l'encontre dudit Roghier ; « pour lequel *piquant* ledit Sandrars dist pluseurs « paroles injurieuses audit Pieros, combien que « ledit Pieros ne le eust feru que par esbatement. » (JJ. 104, p. 73, an. 1372.)]

Piquassat. Giroflée de diverses couleurs. (Cotgrave.)

Pique. [1° Pic : « N'y ont que treize eschieles « pour commencier estri ; Mais il ont des mineurs « et des *piques* aussi. » (Cuvel. v. 21770.) — 2° Arme venue de Flandre, nommée *godendart* en ce pays : « Icellui Fournier avoit donné un certain baston « qu'il avoit apporté, appellé *piques* de Flandres. » (JJ. 109, p. 37, an. 1376.)] — « Icellui Barre feri ledit « Paulange de la rouelle qui est autour du fer de la « ditte *pique* de Flandre. » (JJ. 121, p. 180, an. 1382.) — « Son cheval aussi navré de plusieurs coups de « *piques de Flandres*. » (Chron. scand. de Louis XI, p. 187.) — Bayard levant une compagnie d'infanterie, « plusieurs gendarmes quitterent la lance pour « prendre la *pique*. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 53.) — [Avant l'invention de la baïonnette à douille, les fantassins du premier rang étaient armés de la *pique*, qu'ils croisaient contre la cavalerie.]

Expressions : 1° [« Passer par les *piques*, » faire passer un soldat entre deux rangs de piquiers qui le frappent du bois ; sorte de *schlague :* « Le soldat « qui, en querelle, donnera cry d'une nation sera « passé par les *piques*. » (Ord. 12 déc. 1553.)] — De là au figuré : « Si tu n'avois appris les termes de « l'art, comme je croy que tu as fait, puisque tu as « *passé par les piques*. » (Dialog. de Tahur. f. 138.) — En parlant d'une fille dont on a dérangé un tête à tête : « Je vous répons que sans cela la belle fut « *passée par les piques*, toutes fois je pense qu'elle « n'en fut pas morte, car elle n'eut pas reçu des « playes incurables, ny des blessures mortelles, « joint qu'elle avoit la mine de prendre son mal en « patience. » (Pèlerin d'amour, I, p. 151.) — 2° « Jouer à *pique* en cul, » façon de parler obscène. (Cotgr.) Elle signifioit aussi « quitter un goût pour « se livrer à un autre. » (Id.) Nous disons en ce sens : « Un clou chasse l'autre. » — 3° « Branler la *pique*, » est expliqué par « fretiller, » dans Cotgrave. — 4° « La *pique* à quatre cornes » désigne un « sac de « soldat. » De là « porter *la pique à quatre cornes* » pour porter le havresac. (Oud.) — 5° On disoit à quelqu'un qui interrompt mal à propos un autre : « c'est « bien rentré de *piques* noires. » (Rab. III, p. 187.) — « C'est bien rentré de *piques* vertes. » (Oud. Cur. fr.) Ou simplement : « C'est bien rentré de *piques*. » (Rab. I, p. 282.) — Quelquefois « c'est bien rencon« trer de *piques*. » (Brant. sur les duels, p. 89.)

Piquebœuf. Laboureur. (Cotgr. et Baïf, f. 228.)

Piqueman. [Pique : « Le suppliant print un « *piqueman* ou plançon et se mist au chemin. » (JJ. 168, p. 395, an. 1415.)]

Piquement. Action de piquer. (Cotgrave.)

Piquenaire. [Piquier : « La reveue de huit vins « et sept hommes à pié, que l'en dit *piquenaires*, « establis en la ville d'Ardres pour la deffense « d'icelle. » (Montre de 1382.) — « Des arbalestriers « et des Hollandois *piquenaires*. » (Froissart, t. III, p. 283.) — « Toutes gens de guerre estant de six « milles *piquenaires* par nous mis sus. » (JJ. 206, p. 579, an. 1480.)]

Pique-papier. Ecrivain. (Contes d'Eutrapel, page 478.)

Pique-pou. Terme d'injure ; pouilleux. Un de nos anciens poëtes a dit de Didon, dont la foi fut trahie par Enée :

> Pour moy j'estime et je gage
> Qu'elle n'eust eu cet outrage
> Si pour un tel *pique-pou*
> Pour ce mari de louage
> Ce coureur de garrouage
> Ce trotteur de guilledou...
> Elle eut pris dans son village
> Un bon payeur d'arrerage. (*Poës. de Perrin, p. 214.*)

Piquer. [1° Percer : « Une partie d'aus entre« rent en la maison deffaite et nous *piquoient* de « lour glaives par desus. » (Joinv. § 224.) — 2° Dépiquer le blé : « Le suppliant habitant de Tarbe en « Bigorre loua les eques ou jumens de Raymond du « Fort de Bearn pour *piquer* ou batre son mil ou « blé. » (JJ. 163, p. 139, an. 1408.) — 3° Miner avec le pic : « Et chil de dehors avoient fait chas et ins« trumens par quoy on *piquoit* les murs tous cou« vers. » (Froissart, t. III, p. 401.)] — 4° Piocher : « Quiconques *pique*, foue, houe en la jurisdiction « d'un haut justicier, faisant dommage, eschet « envers le dit seigneur en soixante sols parisis « d'amende pour chacune fois. » (C. G. I, p. 605.) — 5° Voler en piquant au passage :

> Chascun qui puet, prant, hape et *pique*
> Pour avoir grant estat et mise,
> C'est un périlleux viatique ;
> Tout se pert, le monde et l'eglise. (*Desch. f. 337.*)

Expressions : 1° « *Piquer* l'escabelle, » être assis tout le jour et faire des écritures. (Oudin.) — 2° « *Piquer* l'avoine, » pousser un cheval, le faire courir, lui faire gagner son avoine. (Cotgrave.) — 3° On disoit d'un bon cheval, qu' « il alloit sans

« *piquer.* » Bouch. Ser. liv. I, p. 427.) — 4° « Trop « *piquer* le cheval le fait retif. » (Contes de Chol. fol. 255.)

Piquerommier. Sorte de jeu : « Avoit une fille « de l'aage de treize an ou environ nommée Gilon ; « s'esbatoient de bastons un petit pointuz à l'un « des bouz, au jeu que aucuns appellent *piquerommier.* » (JJ. 115, p. 330, an. 1379.)

Piqueron. 1° Epine d'une rose :

La rose au *piquerons* menus,
A bon droit se donne à Venus ;
Puisqu'en tous amoureux services
Sans peine on ne vient aux delices. *(Amad. Jam. p. 273.)*

2° Aiguillon d'abeille :

Celuy ne pille des ruchettes
Le miel, qui craint que les avettes
Le poignent de leurs *piquerons.* *(Amad. Jam. p. 254.)*

1. Piquet. Bâton pointu pour arrêter les cordages d'une tente. Par suite, « lever le *piquet,* » lever le camp : « S'il ne levoit le *piquet* devant Auray, il « devoit s'attendre à une bataille. » (Mém. sur du Guesclin, ch. 10.)

2. Piquet. Jeu : « Jouer au *piquet* » a une signification obscène dans Oudin.

Piqueter. [1° Miner avec le pic : « Ou tiers « estage dou chastiel, tout bas estoient *piquetour* « pour *piqueter* au mur et tout destruire et abatre. » (Froiss. III, p. 403.) — 2° Butiner : « Il ne faisoient « tout le jour que heryer et *piqueter*, sans trop « grant fait d'armes emprendre. » (Id. VII, p. 345.)]

Piquetour. [Mineur, voir le précédent.]

Piqueur. Moissonneur : « Personne tel qu'il « soit, ne peut... si ce n'est au sçeu et du consen- « tement du bailly et de la loy..... se loger au caba- « ret, si ce n'estoient des manouvriers estrangers, « comme faucheurs de foins, *piqueurs de bleds* et « autres semblables venans dans le pays aux envi- « rons des mois de juillet et d'aoust. » (Nouv. C. G. t. I, p. 513.)

Piquier. [Soldat armé de la pique : « Certaines « gens de guerre appelés *piquiers.* » (JJ. 206, p. 587, an. 1480.)]

Piquoinnage. [Action de poinçonner : « Item « le coins de *piquoinnage*, congnoissance et ajous- « tement de mesures, tant à buvrages, à blez et à « draps. » (JJ. 148, p. 265, an. 1394.)]

Piquon. Pointe. En vénerie, les « fumées sans « *picon* » désignoient les fumées formées, rondes, sans pointes ou piquants. Fouilloux, dans sa Vénerie, dit :

Sire, voilà d'un beau cerf de dix cors...
Quand les aurez partout bien regardées
Les trouverez longues oinctes et formées
Grosses, nouées, n'ayans aucun *piquon*
Mais bien moulues, monstrans sa venaison.

Piquot. [Pique : « Icellui Huguenin portant sur « lui et en ses mains un glaive appellé *piquot.* » (JJ. 100, p. 682, an. 1370.)]

Piquoter. Picoter. (Monet.)

Pirate. [« Plusieurs des subjectz du roy se font « *pirates* et se mettent en armes pour faire la « guerre sur mer à tous ceulx qu'il rencontrent, « soient amys ou ennemys du roy. » (Procès verbal du conseil de régence de Charles VIII, p. 78.)]

Piratique. [Piraterie : « Exerceant la *piratique* « en toutes les isles armoricques. » (Rabel. Garg. t. I, p. 50.)]

Pire. [« Fisicien me dient que la clarté m'em- « pire Et le parler aussi ; nule riens ne m'est *pire.* » (Berte, coupl. 88.) — « Et fu sacreiz à roi, et fu li « *pires* rois qui onques fust. » (Ménestr. de Reims, § 244.)] — « Je ne l'ay pas si *pire.* » (Le chev. de la Tour à ses filles, folio 13.) — « Le *pire* emporte le « bon » (Laur.), c'est-à-dire que l'enfant d'une serve et d'un libre ou réciproquement est serf. — « Ce « n'est pas d'aujourd'hui qu'on commence à dire « en equivoquant sur le mot de *pire* que le monde « *va toujours à l'empire.* » (Apol. pour Hérod. 22.)

Pirement. Pis, plus mal : « Les dieux et les « deesses me perdent *pirement* que je ne me sens « tous les jours perir, si je le sai. » (Ess. de Mont. t. III, p. 284.)

Pirenale. Mot du jobelin (argot) de Villon (109) :

Et si hurgue la *pirenale*
Au saillir des coffres massis.

Piret. Diminutif de *pire.* (Oudin.)

Piretoin. [« Iceulx Hanotins demandoient aux « gens que ilz trouvoient, se ilz avoient point veus « les Bretons, et par maniere de derrision les appe- « loient les *piretoins.* » (JJ. 154, p. 640, an. 1399.)]

Pirevolet. Jeu, dans Rabelais, t. I, p. 147.

Piromancien. Devin. (Chasse et Départ. d'am. page 248.)

Pirouette. [1° Jouet d'enfant, petit moulin à vent : « Deux *pirouettes* d'or esmailliées de couleur, « attaché à un petit pillier de nacques de perles, « prise cinq escus. » (Inv. de Gabrielle d'Estrées.) — 2° Demi-tour fait de tout le corps : « Aucun « d'eux n'avoit pu se defendre de faire devant lui « la *pirouette* et de coucher sur le sable. (Mém. sur du Guesclin, ch. 19.)]

Pirouetter. [Faire tourner : « La mere au soir « à la chandelle, *Pirouettant* les fuseaux pleins. » (Ronsard, p. 524.)]

Pirs. Pire : « Qui *pirs* est. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 94.) — « Qui mieux vous fait et *pirs* « vous a. » (Ibid. p. 133.)

1. Pis. [Pieux. (Partonopex, v. 301.)]

2. Pis. [Poitrine : « Grand cop li a doné en mi le « *pis.* » (Aiol, v. 641.) — « Piteusement fait croi de « ses bras sur son *pis.* » (Berte, c. XXX.) — « Un « courage vertueux, plein de toute meurté en son « *pis* virginal doulcement habitoit. » (Ménagier, t. I, p. 6.)] — « Fismes mettre la main au *pis* et aux « autres nobles du tiers estat, fismes lever la main, « lesquels firent serment de bien et loyaument con- « seiller et dire la verité. » (Cout. Gén. t. I, p. 407.) — « Il broicha son cheval à coite d'esperon, et s'ala

« lencier dedens, et le premier qu'il rencontra, « *fery* tellement de corps, de *pis*, de glaive, qu'il lui « perça le cuer et l'abati à terre. » (Hist. de Bertr. du Guesclin, par Mén. p. 262.) — « Hector pique le « cheval des esperons et fiert le chevalier du *pis* du « cheval, tant qu'il le porte tout assourdy à terre, « et luy va par dessus le corps. » (Lancelot du Lac, t. I, fol. 83.)

Partonopex l'a esgardée,
Si se laist dedans devaler,
Et laisse son cheval aler
Et il vait o son frain pesant
Les regnes à ses *pis* folant. *(Parton. f. 145.)*

3. Pis. [Neutre de pire, du latin *pejus :* « Li des- « triers Pinabels, ce jour, en ot le *pis.* » (Roncisv. p. 194.) — « Li mundz s'en va de mal en *pis.* » (Ed. le Confesseur, v. 3401.)]

Expressions : 1° [« Par force ou par *pis* avoir, » forcément : « Il convint par force ou par *pis* avoir, « prendre terre et port. » (Froiss. t. XVII, 274.)] — 2° « Il fu crié sur peine de la hart, que nul ne nulle « ne fust si ozé ne si hardy de leur dire *pis* de leur « nom. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 176.) — 3° « Ton *pis* et ton mieux, » terme de caresse ; je suis tout pour toi :

Celuy qui porte au menton
Le plus crespelu coton,
C'est la bute de mon ame
Je me mire en ses beaux yeux
Luy aux miens en contreschange
Je suis son pis et son mieux ;
Il me courtize en tous lieux
Quoyqu'il soit sujet au change.
Pasquier, Œuv. Mesl. p. 485.

4° « Faire à *pis* faire, » du pis qu'on peut. (Montluc, t. I, p. 699.)

4. Pis. Puits : « Dedans un vieulx *pis* avoit jetté « en un jour 7 hommes l'ung après l'autre, et après « les tuoit de grosses pierres. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 152.)

Pisat. [Pissat : « La quele acosité est dite *pisat.* » (H. de Mondeville, f. 29.)]

Piscantine. Boisson, dans Rabelais, t. II, 268 : « Et à boire belle *piscantine*, et beau cormé. »

Piscarie. Action de pêcher. (Ten. de Littleton, folio 72.)

Pischer. Pêcher. (Ibid. f. 72.)

Piscine. Réservoir : « Personne ne peut faire « gouttieres, issues d'eaues, *piscine* tombant ou « courant au travers de l'heritage de son voisin. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1006.)

Pisne. [« Icellui Jehan, qui estoit *pisne* homme, « par simplesse s'accompaigna avec ledit bastart. » (JJ. 129, p. 155, an. 1386.)]

Pissart. Pissat. (Rom. d'Audig. ms. de S. Germ. folio 66.)

Pissasphalte. Bitume mollasse. (Cotgrave.)

Pissat. [« Le *pissat* des bestes. » (Vie de S. Den. B. N. fr. 2092, ch. 128.)]

Pisse aigret. Pisse vinaigre, avare :

Vertjus est parent à verdure
A roisin bois, à vigne dure,
A verdelet quand l'hyver dure,
A vincenet, à *pisse aigret*
A ripaupe qui tout endure
Et à messire Jean Maigret. *(Molinet, p. 184.)*

Pisse chaude. Chaude pisse : « Et parce qu'ung « malheur ne vient jamais seul, luy print une *pisse* « *chaulde* qui le tourmenta plus que ne penseriez. » (Rabelais, t. II, p. 276.)

Pisse chien. [Valets de chiens ; terme injurieux : « Laquelle femme par courroux et ire « appelle ledit Pierre *pisse chien.* » (JJ. 107, p. 321, an. 1375.)] — Rabelais dit d'un tour burlesque joué par Panurge à une dame parisienne : « Et chiens « d'aller apres, et elle de se cacher et chambrieres « de rire quand elle feut entrée en sa maison, et « fermé la porte apres elle ; touts les chiens y accou- « roient de demie lieu, et compisserent si bien la « porte de sa maison, qu'ils y feirent ung ruisseau « de leurs urines, auquel les cannes eussent bien « nagé, et c'est celluy ruisseau qui de present passe « à S. Victor, auquel Guobelin teinct l'escarlate, « pour la vertu specifique de ces *pisse chiens.* » (Rabelais, t. II, p. 204.)

Pisseis. Egoût : « *Pisseis* de goutieres. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1651.)

Pisser. [« Li bues de ses cornes le boute ; Et sor « il *pissa* li goupiz. » (Marie, Fable, p. 15.)] — 1° Rabelais dit de Pantagruel attaqué de la chaude pisse : « Mais ses medicins le secoururent tres bien, « et avec force drogues lenitives et diuretiques le « feirent *pisser son* malheur. » (Rabel. II, p. 77.) — 2° « *Pisser* contre le vent, » faire une chose dont le mal ou le dommage retombe sur nous. (Oudin.) — 3° « Je *pisseray* sur ta fosse, » je vivrai plus longtemps que toi. (Id.) — 4° « Il a *pissé* au lict, il a mis « la plume au vent ; » c'est quand un homme porte une plume à son chapeau. (Cotgrave.) — 5° [« Y eut « pluseurs autres grandes parolles dites entre eulx ; « entre lesquelles le suppliant *envoya pisser* icellui « homme. » (JJ. 194, p. 34, an. 1465.)]

Pisseres. Pisseur. (Poët. av. 1300, IV, p. 1366.)

Pisseteur. [Boulanger : « Ont accoustumé d'es- « tre detraites quatre nappes pour le *pisseteur* ou « boulenger du chapitre. » (Arrêt du Parlement, 19 avril 1409.)]

Pisse vinaigre. Avare. (Oudin.)

Pissier. Pisseur. (Poët. av. 1300, IV, p. 1354.)

Pissiere. Partie du harnois qui couvroit le poitrail des chevaux de bataille ; ce mot est formé du substantif « *pis* » que nous avons vu ci-devant pour poitrail : « Leurs selles, elles sont de la hauteur « dont on les souloit porter à la jouste en France « anciennement et les *pissieres* et le chanfrain. » (La Colombière, Théâtre d'honneur, t. I, p. 58.)

Pissine. Piscine : « Passelion ne veit goutte « entour luy, ains se trouva en la plus orde *pissine* « qu'il eust jamais sentue ; car toute l'ordure d'une

« grande vacherie s'accumula là endroit. » (Percef. vol IV, f. 126.)

Pissoir. Lieu où l'on pisse. (Cotgrave.)

Pisson. [Poisson : « Pesquier as *pissons*. » (Froiss. X, 71.)] — « Prist un *pisson* kike. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1303.)

Pissotiere. Voir Pissoir, dans Rabelais, I, 24.

Pistace. Pistache, sorte de noix. (Rabelais, IV, page 256.)

Pistacher. Arbre à pistaches. (Cotgrave.)

Pistasces. Drogues médicinales :

Les medecins vous le font tuit savoir
En excedant des *pistasces* phisique. *(Desch. f. 331.)*

Pistaulandrier. Mot obscène. (Cotgrave.)

Piste. Terme d'injure : « Oho, ce *piste* ne se « taira pas. » (Moyen de parvenir, p. 412.)

Pister. Fouler aux pieds : « *Pisté* des chevaux. » (Discours politique et militaire de Lanoue, p. 386.)

Pistolandier. Mot obscène. (Rabel. III, 108.)

Pistole. 1° Arquebuse à rouet courte et légère qui se tiroit d'une main : elle est d'invention allemande ; les reîtres s'en servent depuis qu'ils avoient quitté la lance. Cette arme à feu étoit plus longue que le pistolet. (Nicot.) — « Mourant à la guerre « d'un coup de *pistole*. » (Apol. pour Hérod. p. 118.) — « Armés de *pistolles*, pistolets et long boys. » (Etat de la France, sous François II, par La Planche, p. 675.) — « Les Romains, exemplaires de toutes « bonnes choses avoient certains lieux où il y avoit « des vaisseaux, et carfours des rues, pour y « apprester à pisser aux passants : sans estre veuz, « la où ils deslachoient à couvert comme les *pistoles* « de Brunsvich. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 55.) — 2° [Monnaie : « Gagea cent *pistoles*, qu'il tireroit, « et n'y manqua pas. » (D'Aub. Fœn. III, 6.)]

Pistolet. 1° Arme à feu : « Le *pistolet* a été « ainsi nommé premierement pour une petite dague « ou poignart qu'on souloit faire à Pistoye, petite « ville distant deux lieues de Florence, et furent à « ceste raison, nommez premierement pistoyers, « depuis pistoliers, et enfin *pistolets ;* quelque tems « après l'invention des petites arquebuses estant « venue, on leur transporta le nom de ces petits « poignards. » (Des Acc. Bigarr. f. 89.) — 2° [Monnaie, demi-pistole : « Changer des escus au soleil « contre des escus *pistolets*. — Vos escus au soleil « ne vous vaudroient ici, non plus que des *pisto-* « *lets*. » (Desperr. Cont. 104.)] — « Nous voyons « aujourd'huy en la France plus de doublons qu'il « n'y avoit il y a cinquante ans de petits *pistolets*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 201.) — « Depuis encore on « appelle les ecus d'Espagne *pistolets*, pour ce « qu'ils sont plus petits que les autres, et comme « dit Henry Estienne, quelque tems viendra qu'on « appellera les petits hommes *pistolets* et les petites « femmes pistolettes. » (Des Acc. Bigarr. f. 89.)

Sy beau parler et beaux semblants
Valoient la piece un *pistolet*
Voire une piece de six blancs,
Monsieur payeroit bien son vallet. *(Des Acc. Bigarr. 60.)*

Pistoletade. Coup de pistolet : « Il y fut fort « blessé d'une grande *pistoletade*. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 46.) — « Et pour lui avoir donné d'une « *pistoletade* en la tête, estimons nous qu'il s'en « repente. » (Ess. de Mont. t. II, p. 655.) — Ce mot se prenoit aussi au collectif, pour une décharge de pistolets : « Avec si grand flot de *pistoletades* et de « coups d'espées qu'il tomba mort sur le champ. » (Lettres de Pasquier, t. III, p. 561.)

Pistolier. [Cavalier armé du pistolet : « On « tient pour certain qu'une troupe de lances doit « batre et desfaire une troupe de *pistoliers*. » (Lanoue, p. 307.)]

Piston. Pilon : « Les autres tenans landiers, « contrehastiers, paesles, pales, cocquasses, grisles, « fourgons, tenailles...... mortiers, *pistons*, tout « en ordre comme brusleurs de maisons. » (Rabel. t. IV, p. 174.)

Pit. [Poitrine : « Promettant ledit monsieur « Gontier en parolle de prélat, la main pour ce « attouchée au *pit*, en le presence des dits jurez « notaires comme en la nostre... » (1367. Vente de partie de la terre de Nanteau ; L. C. de D.)]

Pital. Pot de chambre : « Notez bien tout ; sacre « Dieu, le fond de vos chausse feroit office de « lasanon, *pital*, bassin fecal, et de selle persée. » (Rabelais, IV, p. 287.)

Pitance. [1° Portion donnée à chaque pauvre, à chaque religieux, pour son repas : « Et vont disant « que povres sont, Et les grasses *pitances* ont, Et « les grans deniers ont. » (Rose, v. 8146.)] — « Servoit les pauvres de ses propres mains, de pain, « de vin et de potage et de *pitance*. » (Vie d'Isabelle, à la suite de Joinville, p. 179.) — 2° [Nourriture : « Et euls meismes n'eurent le jour ne la nuit autre « *pitance* que le seul pain que ils avoient troussé « derriere euls. » (Froissart, II, 150.)]

Pitancerie. [Office du pitancier : « Les rentes « dudit couvent, à cause de la *pitancerie*, vallent « par an huit vingt livres tournois. » (Cartulaire de Lagny, f. 244, an. 1516.)]

Pitanche. [Pitance, au propre et au figuré : « Je Gauchiers de Thorote ay donné en pure et « perdurable aumone au convent de S. Eloy de « Noion un mui de blei à *pitanche*........ à penre « chascun an à la feste de S. Martin ivernal au « Plessis devant dit. » (Cart. de S. Eloi de Noyon, année 1256.)]

Onques, pour autre *pitanche*
Ne me fist semblant d'amer,
Fors pour plus ire et grevanche
Mon fin cuer loial donner. *(Vatic. n° 1490, f. 37.)*

Pitancier. Celui qui, dans un couvent, distribue à chaque moine sa pitance : « L'abbé dist à son « *pitancier :* Qu'on donne à desjeuner à messire « Jean. » (Desperrier, 75e conte.)

Pitasse. Piteuse : « Comme ils mangeoient ses « poules qu'ils luy avoient tués, elle faisoit une « chere *pitasse*, disant la patenostre du singe. » (Contes de Desperrier, II, p. 63.)

Pitaulder. Faire le pitaut. (Cotgrave.)

Pitaulderie. Action de pitaut. (Cotgrave.)

Pitaut. Paysan qui servait dans l'infanterie : « Appelloient les gens des champs où ils passoient « et logeoient, vilains *pitaux*, rustiques, piedgris « et paysans. » (Bouch. Ser. III, p. 9.) — Pasquier dit de la reine Brunehaut : « Vagant seule par les « champs, ça et la, ayant trouvé *pitaut* de village, « elle fut par lui conduite vers Theodoric roi de « Bourgogne, son autre petit fils, *pitaut* qui depuis « fut fait evesque d'Auxerre à la poursuite de cette « dame, en reconnoissance du service qu'elle avoit « reçue de lui. » (Pasq. Rech. p. 407.) — « Quand « on dit que c'est un Joannes, cela vaut autant que « ce que maintenant on appelle un pedant, et quand « on dit un bon jannain que le vulgaire prononce « genin, cela s'entend proprement d'un *pitaut* qui « prend bien en patience que sa femme lui fasse « porter des cornes. » (H. Estienne, apol. d'Hérod. p. 19.) — « Faisant la reverence à la *pitaude*. » (Brantôme, Dames galantes, II, 207.)

Pite. [Petite monnaie de la valeur de la moitié d'une maille, originaire de Poitiers, *Picta :* « Martin « Liçois, vigneron pour huit prouées faisant partie « de demi-quartier ou environ de vigne assis à « Lavau cens *pites*. » (1646. Aveu de la censive de Lavau ; L. C. de D.)]

Pité. [1° Pitié : « On ne meffet pas en delaier le « jugement por savoir se li sovrains en droit *pité* « ou merci. » (Beaum. VII, 2.) — 2° Choses pitoyables : « Grandes nouvelletés de *pités* et grans rachi- « nes de tous maux avinrent ou roiaulme de « France. » (Froissart, IV, 202.)]

Piteable. 1° Qui vise à la pitié : « Faire entiere « l'ordonnance, comme elle est *piteable* et specia- « lement pour le menu peuple. » (Ord. I, p. 370.) — [« Sont en péril de demourer en ruyne et desert « à tousjoursmais, se par nous ne leur étoit sur « ce pourveu de remede gracieuz et *piteable*. » (1368. Usage de Nancrai ; L. C. de D.)] — 2° Qui mérite la pitié : « Pauvres et *piteables* personnes. » (Ordonnances, V, p. 107.)

Pitet. [Pitié : « *Pitet* l'en prent, ne poet muer « n'en plurt. » (Roland, v. 825.)]

Piteus. [1° Miséricordieux : « Ne soyés orguil- « leus ne chiches ; Ayés por enseignier les riches, « Large cuer et cortois et gent Et *piteus* à la povre « gent. » (Rose, v. 6610.) — « Nobles, preux, « humbles, *piteux* et debonnaires. » (Froissart, t. XV, p. 327.)]

Di li : je vieng à vos, royne glorieuse,
Dame de paradis, pucelle precieuse
Ne soyez dedaigneuse
Jugié sui à la mort
Si n'en etes *piteuse*. *(Ms. 7218, f. 192.)*

Pucelle precieuse, en qui flans precieus
Char et sanc daigna prendre li doux rois glorieus,
Deprie ton cher fils qui tant par est *piteus*
Paradis ne me tolle qui tant est deliteus.
Ms. 7218, f. 192.

Un *piteux* medecin fait une mortelle playe. *(Cotgr.)*
Une femme trop *piteuse* fait sa fille rogneuse. *(id.)*

2° [Qui inspire la miséricorde, attendrissant : « Et furent lettres escriptes moult *piteuses*. » (Froiss. VII, 102.)] — « Sire, dit le roi, pour ce que « je connois, votre requête est raisonnable et « *piteuse*, je ne pourroye aller au contraire. » (Rom. de Percef. II, f. 104.) — « Quand le preudhomme « entendit ce, tantost le va accoler les bras ouverts, « et lui dit qu'il etoit son pere ; la fut merveilleux « la connoissance, la fut *piteuse* avoir la feste que « le pere fit au fils et le fils au pere. » (Roman de Perceforest, VI, f. 117.) — « Ils ordonnent les plus « *piteuses* processions qui onques eussent été vues « de aage d'homme. » (Journal de Paris, sous Charles VI et VII.) — « La dessus dite etoit faite « pour le salut de l'ame et pour convertir en *piteux* « usages. » (Arresta amorum, p. 37.)

Piteuse. Nom donné à la Sainte-Vierge. Un charlatan, ayant vanté ses drogues, dit : « Ge di se « vos ne me creez, que vos soiez cy venuz por moi « chiffler, ge pri à la vraie *Piteuse*, ge di à celi « nomeament qui pita as piez de pitoribus, quant « il nasqui de la vraie *Piteuse*, que de celui ma- « leiçon dou Corbidus le Juie fu maudiz ; ge di celui « nomeament qui forja les .xxx. pieces d'argent en « la tor de Cayfas à .III. liues petites d'Acre dont li « cor Dieu fu venduz. » (Erberie, ms. de S. G. 90.)

Piteusement. [1° A faire pitié : « En plourant « moult *piteusement*. » (Froiss. t. II, p. 48.)] — 2° Pieusement :

Chascuns qui puet y pille ou emble,
Nulz n'y craint Dieu *piteusement*
L'Eglise n'a soustenement :
Par les gens d'elle sé detruit,
Clergie et science s'enfuit. *(Desch. f. 336.)*

3° [Avec pitié : « Dieu qui touz repentens *piteu-* « *sement* escoute. » (J. de Meung, Test. 2089.)]

Piteux. [Représentation de mystères : « Il y « avoit une grande assemblée de jeunes gens faisans « esbatemens et jeux de personnaiges que on « nomme ou païs (chast. de Lille) *piteux*. » (JJ. 176, p. 126, an. 1442.) — « Comme plusieurs amis char- « nelx de Jacob le Grant deussent et eussent promis « aux enfants dudit Alixandre de venir à un esbate- « ment que on dit *piteux*, environ la Chandeleur « derrenierement passée ot deux ans. » (JJ. 26, p. 125, an. 1384.) — Ces représentations étaient *piteuses*, inspiraient la pitié.]

Pithon. 1° Persuasion, art de persuader.

Quand j'admire le ris de l'Amour gracieux
Et le geste puissant de sa mere aux beaux yeux,
Et la douce *Pithon* de ton divin langage
Qui flechist comme il veut des oyans le courage.
Amad. Jamin, p. 173.

Ce mot s'employoit aussi pour l'éloquence personnifiée, la déesse de la persuasion :

Qu'il voye vos façons paisibles et severes
Qu'il oye vos discours ou *Pithon* mesme apprend
Il verra des grands dieux le maintien et les gestes.
Ibid. p. 184.

Pitié. [1° Pitié : « *Pitiez* est unes vertus qui nos « fait amer et servir diligemment Deu et nos parens « et nos amis et nostre païs. » (Brun. Lat. *Trésor*,

p. 423.) — 2º Aumône : « Laquelle chapellenie nous « avons donné en *pitié* et en aumosne à nostre « bien amé chappellin, monsieur Gilles Gautier « prestre. » Preuves de l'Hist. de Sablé, p. 384, an. 1366.) — 3º Attendrissement, pitié : « De ceste lasse « or vous prenne *pitié*. » (Roncisval, p. 169.) — « *Pitiez* est uns diz qui à la fin du discours) aquiert « la misericorde des oianz. » (Brun. Lat. *Trésor*, p. 568.) — « Philexemus aimoit si peu la flatterie « qu'un jour que Denys luy demanda s'il n'avoit « pas bien emu les auditeurs à *pitié* ; il osa bien « luy dire ; oui vraiment ; car il n'y a eu personne « qui n'ait eu *pitié* et compassion de toy et de ton « oraison. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 13.) — On a dit de l'entrée du duc de Bourgogne à Gand, en 1458 : « Depuis celle porte jusques à l'hotel du duc « estoient toutes les rues tendues de riches draps, « et aux fenestres des maisons estoient torches « allumées tant que sans nombre, et le peuple plo- « rant de *pitié* et de joye qu'ils avoient à regarder « leur seigneur, demonstrans tous tres grand signe « d'humilité. » (Monstr. III, p. 74.) — « *Pitié* etoit « de les voir festoyer leur seigneur ; on ne pouvoit « retenir ses larmes en voyant la joye qu'ils mar- « quoyent de revoir leur seigneur. » (Ger. de Nev. p. 127.) — 4º Tendresse, amour : « Pour la *pitié* de « celle qu'il aymoit par amour avoit seis au-dessus ; « et pour ce, dit-on, pour la *pitié* de la nonain, « baise le moyne l'oreiller ; ainsy etoit il du cheva- « lier ; car il se tira au plus près du hourdis : ou la « belle devoit seoir ; et la se coucha et commença « a soi delecter en ses pensées, en souhaitant la « presence de sa dame. » (Percef. vol. V, f. 65.) — « Quant le chevalier à la blanche mulle entendit la « *pitié* du vaillant comte Estonné et de la comtesse « sa compaigne. » (Percef. IV, fol. 27.) — 5º Chose pitoyable : [« S. Michel raconta à Jeanne d'Arc la « grant *pitié* qui estoit au royaume de France. » (Michelet, V, p. 56.)] — « Plus supportable que les « *pitiez* que nous voyons ensuivre des adulteres. » (Apol. pour Herod. p. 184.) — En parlant des vestales et de leur châtiment : « Si elles venoient le « moins du monde à faillir de leurs corps, elles « etoient cent fois plus punies rigoureusement, que « quand elles n'avoient pas bien gardées le feu « sacré ; car on les enterroit toutes vives avec des « *pitiez* effroiables. » (Brant. Dames gal. II, p. 242.) — « Alors fust grant bruyt et huée des Bretons, et « au contraire les Romains etoient moult esbahys « de la *pitié* de leurs hommes. » (Percef. IV, f. 82.) — « Belle chose et grand *pitié*. « (Des Acc. Escr. dijon. p. 58.) — « *Pitiez* de cul. » (Prov. du vil. 75.)

Piton. [« Un *piton* à viz, qu'on pose dans un « pillier de bois pour attacher l'un des crochets de « la moufle. » (Paré, XIV, p. 7.)]

Pitoulon. [« Pour le temps que la guerre estoit « entre nous et le duc de Bretaigne, ledit exposant « estant en une embusche en la compaignie du « connestable de S. Jame de Bevron, ...en un lieu « ...où les *pitoulons* et pluseurs autres passerent « en une nuit sans mot sonner près de la dite em- « busche, et lors d'un des varlés dudit exposant lui « dist qu'il avoit veu gens d'armes passans près « d'eulx. » (JJ. 132, p. 275, an. 1388.)]

Pitousement. [Piteusement : « *Pitousement* « recorde son duel et son irois. » (Saxons, XVIII.)]

Pitoux. [Représentations des mystères (voir Piteux) : « Advint que à une feste ou assemblée de « *pitoux* ;...à laquelle feste ou assemblée on a usé « et accoustumé de sonner un bassin pour assem- « bler les voisins et gens d'entour, pour venir à la « dite feste. » (JJ. 149, p. 30, an. 1395.)]

Pitoyable. Pieux : « Et ha été la proposition « eclairée mallement scandaleuse et ses *pitoyables* « aureilles offensive. » (Rab. I, p. 37.)

Pitoyablement. D'une manière qui excite la compassion : « Le monde donc en s'assagissant plus « ne craindra la fleur des febves en la primevere, « comme povez, le voir voirre au poing, et les « larmes à l'œil, *pitoyablement* croire, en caresme. » (Rabelais, t. V, prologue, p. 7.)

Pitoyer. Apitoyer. On a dit d'un mari dont la femme supportoit les infidélités avec douceur : « Et « aucunes fois par ses doulces parolles le cueur lui « *pitoyoit*. » (Le chevalier de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 10.)

Pitrez de Flandres. Sorte de monnoie. « *Pitrez de Flandres* et de Brebant pour .xxv. grans « blans vaillant .xx. s. .x. d. tournois. » (Dans une Ord. de 1470, rapportée dans la Cout. de Normandie en vers fr. ms. fol. 17.)

Pivars. Pivert : « De laquelle usent les pics « mars (vous les nommez *pivars*.) » (Rabelais, IV, p. 263.)

Pive. Bouvreuil. (Cotgrave.)

Piument. [Piment, dans Flore et Blanchefleur, v. 1268.]

1. Pivois. Sorte d'oiseau de proie. « Sy d'esper- « viers, de faulcons et *pivois*. » (Poës. d'Al. Chart. p. 805.)

2. Pivois. [« Du vin (c'est en jargon des mat- « tois) du *pivois* ; pier c'est boire. » (Bouchet, Serées, t. II, p. 15.)]

Pivot. « Le *pivot* ou gissant d'un moulin. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 563.)

Pivoter. Tourner comme sur un pivot. Eloy Damernal, poëte dramatique, parle ainsi de lui-même dans le prologue de sa *Grant diablerie* :

Eloy, des enfans de Bethune,
Subject à Dieu et à fortune,
Pivotant le moins mal qu'il peut,
Selon que Dieu disposer veult.
Des humains à son appetit
Disciple voire bien petit,
Des chantres et musiciens
Et clerc de rethoriciens,
Prestre indigne et pouvre pescheur.
Hist. du Théât. fr. t. II, p. 246.

1. Pius. [1º Miséricordieux] :
Dolz et *pius* ert as citaains. *(Rom. de Troie, v. 6359.)*

2° Soumis, respectueux :

Amans doit estre toudis,
Vers la dame humles et *pius*
Et de li mesfaire eskieus. *(Vat. n° 1490, f. 167.)*

2. Pius. Plus :

Des apostres et des martyrs
Après la predication
Ouvra *pius* tant le St Esprit,
Qu'assés en y ot des creans. *(Mart. de Ste Marg. en vers.)*

Piz. [Poitrine : « E par la barbe ki a l' *piz* me « ventelet. » (Roland, v. 48.)]

Pizaine. [De Pise, faite à Pise : « Item .3. cole- « retes *pizaines* de jazeron d'acier. » (Inv. d'armures de 1316, dans D. C. sous *Armatura.*)]

Pizé. Pisé. (Cotgrave.)

Placable. Qu'on peut apaiser. (Les Marg. de la Marg. fol. 76.)

Placard–art. [1° Feuille de parchemin non pliée destinée à être *plaquée*, affichée : « Ay reçu « vos lettres en forme de *placard*, à moi adressant, « escrites le troisième jour de ce mois. » (Monstrel. II, p. 27.)] — 2° Sentence, arrêt : « Voici un autre « *placart* que je trouve au registre de la police du « chastelet de Paris du 16e jour d'aoust 1545. » (Rech. de Pasq. liv. IX, p. 832.) — « La preface de « ce present *placard* monstre qu'il avoit été extrait « de quelques autres vieux registres de la chambre « et a tant qu'on y doit ajouter plus de foy. » (Rech. de Pasq. liv. III, p. 272.) — 3° Table, carte : « *Pla-* « *cart* pour connoistre le point et aube du jour le « lever et coucher du soleil par Corneille de Blok- « land. » (Du Verd. Bibl. p. 1196.) — 4° Cachet : « J'en (lettres) ay reçu à diverses fois quatre que « la reyne a voulu prendre la peine de m'écrire de « sa main, et deux sous le *placart.* » (Mém. de Villeroy, IV, p. 163.) — 5° Partie de l'armure : « A « la sixieme l'escuyer rompit sa lance par la « poignée, et attaindit au *placart* du chevalier. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. 1er, p. 322.) — « A la « dix huitieme course messire Jacques de Lalain « atteindit l'escuyer sur le *placard* au senestre « coté. » (Id. p. 323.) — 6° Chapitre d'un ouvrage : « Tant s'en faut qu'il eut trouvé sujet de medisance « contre Brunehaut qu'au contraire il n'y a *placard* « en ses dix livres ou les princes et princesses « soient avec un si bel eloge louez, comme est « celui de Brunehaut. » (Rech. de Pasq. V, p. 419.) — 7° Chef d'accusation : « Se peut-il faire que les « ennemis de cette dame qui pour la faire mourir « d'une mort cruelle, s'estoient vouez à cette accu- « sation eussent oubliez ce *placard* qui seul pou- « voit etre principale piece de cette accusation. » (Rech. de Pasquier, liv. V, p. 420.) — 8° Exemple : « Parlans de leur reyne, ils en faisoient un mascu- « lin l'appellant roy Marie : *placard* digne d'etre « remarqué. » (Garasse, Rech. des Rech. VI, p. 547.) — « Je vous en veux ici representer deux *placards.* » (Rech. de Pasq. IV, p. 332.) — « Et au surplus je ne « pense qu'en toute l'histoire des papes il y ait un « *placard* dont nous devions tant faire estat que de « cettui. » (Id. liv. III, p. 196.)

Placarder. Afficher, placer. « Vous avez tous « deux des chambres de meditations dans vos têtes, « où se forgent ces paroles diffamatoires, faussetez, « impietez, atheismes, contes bouffonesquez et « maudissons desquelles vous les tirez pour les « *placarder* dans vos libelles. » (Lett. de Pasquier, t. III, p. 947.)

Placcage. Plancher : « Le dit louagier est tenu « d'entretenir les bâtiments de clouage et *placcage* « depuis la Severonne en bas et pour ce qu'il touche « à la couverture du couronnement seulement. » (N. C. G. I, p. 308.) — « Planchage, lattage et *placage.* » (Id. II, p. 76.)

1. Place. [« Qui as le guant me caïst en la *place.* » (Rol. v. 764.) — « Nus d'eus ne l'osoit atendre ; ains « li faisoient tuit *place.* » (Mén. de Reims, § 100.)]

Expressions : [1° « Mettre en *place,* » mettre en avant : « Toutes tels choses et autres assés estoient « moult souvent *mises en place* et resveillies en la « chambre du roy. » (Froiss. XIV, 353.) — 2° « Jeter « en *place,* » même sens, ibid. 365. — 3° « Prendre « *place* de terre, » camper : « Prendrons chi *place* « de terre, car je n'irai plus avant, si arons veus nos « anemis. » (Froiss. V, p. 25.) — 4° « Englès et Gas- « cons s'i porterent si bien que *li place* lor demora. » (Id. VI, p. 271), c'est-à-dire restèrent maîtres du terrain. — 5° « Tenir, obtenir *place,* » résister : « Il « se deffendirent vassaument, mais enfin ils ne « peurent *tenir place.* » (Id. IV, 72.) — « Ne oncque « il ne porent *obtenir place* ne journée de bataille « contre les nostres. » (Id. XVI, p. 1.) — 6° « Yeux « voyans de *place* en lieu, » glissant leur regard en coulisse, sans mouvement des paupières :

Doulx yeulx qui gectent eaue par feu,
Doulx yeulx attraians et fetis,
Doulx yeulx *voyans de place en lieu*
Dont sont prins les povres chetifz. *(Am. rendu cord. 587.)*

7° « Il y avoit en la dite ville six *mestiers* qu'on « nommoit *de la place,* lesquels s'assembloient en « un lieu à ce ordonné, la dite place leur estoit « interdite. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 640.) — 8° « Le roy d'Arragon estant venu voir le « roy Louis XII, ne voulut manger d'autres viandes « que celles qu'il luy avoit fait apprester, sans vou- « loir estre servy que par la main des officiers du « roy et en sa vaisselle, dont il y en avoit d'or à « grande quantité et d'argent *à places couvertes.* » (J. d'Aut. p. 297.) — 9° « La *place,* » la place où se trafique l'argent. L'auteur des mémoires du duc d'Orléans depuis 1608, en parlant de plusieurs riches financiers vers 1630, dit qu'ils étoient des plus riches et pécunieux de *la place.* (Mém. du duc d'Orléans depuis 1608, p. 137.) — 10° « *Place* qui « parlemente est à demi gagnée. » (Proverbe dans les contes de la reine de Navarre, p. 311.) — 11° « La « *place* du niais, » au milieu de la table. (Oud.) — 12° « *Place* à messieurs, » raillerie pour se moquer des savetiers. (Id.) — 13° « Avoir des *places* sur le « corps, » des marques de galle. (Id.) — 14° « Avoir « des *places* vuides dans le cerveau, » être un peu fou. — 15° « Faire *place* à un verre de vin, » pisser.

(Oud.) — 16° « Ceux qui meurent laissent leur *place* « à ceux qui demeurent. » (Cotgrave.)

2. Place, placet. [« Ne *placet* damne Deu. » (Rol. v. 358.) Subjonctif du verbe *plaire*]

. . . . Ja ne *place* à Dieu
Mere, que je touche le lieu
Dont je suis issus et attrais. *(Desch. f. 509.)*

Placeage. Droit seigneurial (Sully, X, p. 228), que payent les marchands pour l'étalage des marchandises dans le marché au temps de foire. (Laur.)

Placebo. Mot latin qu'on employoit en divers sens dans des phrases françoises. 1° Prières qu'on demandoit qu'on chantast en faveur de ceux qui laissoient en mourant des biens à une église, et qui commençoient par ces mots. (Ten. de Litl. f. 30.) Voy. l'Hist. de Saint Denis par Doublet : « *placebo* ou « anniversaires. » — 2° Caresses, prières : « Faisoient « crier la paix aux samedis ez halles et tout le plat « pays estoit plain de gens d'armes de par eux et « firent tant par *placebo* qu'ils orent tous les gri- « gneurs bourgeois de la ville de Paris de leur « bande. » (Journ. de Paris sous Charles VI, p. 19.) — On disoit « faire le *placebo*, » flatter, chercher à plaire : « Ne doit l'en riens celer à son amy chose « qui luy porte prouffit et honneur ne pour amour « ne pour haine se conseiller le veult loyaulment « comme prudhomme et bon amy et ne le flater pas, « ne luy faire le *placebo* comme faisoient les amis « de l'empereur à luy mesmes, qui veoient bien « qu'il ne pouvoit echapper de mort et ne luy osoient « pas dire le prouffit de son âme. » (Le Chev. de la Tour, Instruction à ses filles, f. 46.)

Placeiz. Place, lieu, endroit : « Il brocha son « cheval qui estoit fort et isnel et se mist à la fuytte « par devers ung chastel qui estoit assis en ung « *placeiz* enclos d'espinoys si hors de tous chemins « que nul ne se s'embatoit qu'il ne fut desvoyé. » (Perceforest, II, f. 138.)

1. Placet. [Voir Place, 2.]

2. Placet. [1° Assignation, dans le for ecclésiastique : « Pour certaines semonses ou citations, « appelées *placet* en court d'eglise, que a fait aucune « foiz ledit Thirant, comme procureur en la court « spirituele d'Arras. » (JJ. 138, p. 8, an. 1389.)] — « Ils ne peuvent être adjournez par devant juges « ecclesiastiques tels qu'ils soient ordinaires ou « deleguez ne tenant leur residence au pays sans « preallable permission ou *placet* du prince ou du « conseil provincial. » (Cout. de Luxembourg, N. C. G. II, p. 340.) — 2° « Congé, permission ou annexe « que les huissiers, sergens ou autres commissaires « sont tenus de demander aux juges des lieux avant « qu'executer les arrests, sentences, jugemens, ou « commission des autres juges. » (Laur.) — [« Et « neanmoins seront lesdits jugemens executez par « provision.... sans demander congé, *placet*, *visa* « *ne pareatis*. » (Déclaration royale du 5 août 1581.)]

3. Placet. Petit siège sans bras ni dossier : « Faisant *placets* d'herbe verte. » (Pasquier, Monophile.) Voir Plasetz.

Placette. Même sens, dans Perceforest, I, f. 66 et au N. C. G. I, p. 1007 : « Aucunes maisonnettes, « petites ou grandes boutiques, ny aussi aucune « eschelle, banc ou *placette*. » (N. C. G. I, p. 1007.)

Plache. [1° Place où se rassemblent des gens à gages pour être embauchés : « Les tisserans avoient « *plache* en la ville de Rouen pour eus alouer, « jouste une maison que l'en appele Damiete ; et en « la dite *plache*, quand il y assemblaient pour eus « alouer, il firent compilations, taquehans,... pour « les quieus mesfaiz la *plache* leur fu ostée,... et « depuis chu temps, eus ont eu certaine maniere de « eus alouer sans *plache* avoir. » (JJ. 59, p. 414, an. 1319.) — 2° Bassin, étang artificiel : « Deviens « avoir l'aaisement et usage de aler et venir à navel, « portans quatre muis et demi de blé, de nostre « manoir à la riviere de Somme parmi le flaque ou « *plache*, estant au derriere de nostre dit manoir. » (Cart. noir de Corbie, f. 112, an. 1364.)]

Placide. Doux. (Cotgrave.)

Placidement. Doucement. (Cotgrave.)

Placquart. 1° Partie de l'armure. (Etat des Off. du duc de Bourgogne.) — [2° Placard : « A ce mot « les deputés tirerent hors de leur sein les scellés et « les *placquars* que le duc leur avoit donné. » (G. Chastell. Chr. des ducs de Bourgogne, III, p. 114.)]

Placque. 1° Monnaie : « En ce tems (1425) cou- « roit une monnoye à Paris nommé *placques* pour « .xii. d. parisis et estoient de par le duc de Bour- « gogne : lesquelles *placques* quand on vit que « chascun en avoit un pou ou grant, on les crya « parmi Paris le sapmedi 21me jour de novembre « 1425, à .viii. doubles qui avoient esté prins pour « .ix. doubles, dont grant murmure fut : mais à « souffrir le convint, quoyque le cueur en doulust. » (Journ. de Paris sous Charles VII, p. 105.) — 2° Ornement des hérauts d'armes : « La seconde estoit « appellée *placque* particuliere aux heraulds, sem- « blable et de même façon que la tunique ou « dalmatique du roy d'armes, sinon que pour mon- « trer la difference du rang et de la qualité au « milieu d'ycelle pendoient deux pendants de soye, « houppe de mesme couleur que la cotte. » (Favin, Théâtre d'honneur, I, p. 58.)

1. Placquer. Appliquer : « On nous les *placque* « en la memoire toutes empennées comme des ora- « cles, ou les lettres et les syllabes sont de la « substance de la chose. » (Ess. de Mont. I, p. 224.)

2. Placquer. Apaiser : « Vous puissiez *placquer* « son ire et luy appaisier. » (Deschamps, f. 404.)

Placte. [Sorte de ballot : « Vingt draps ou vingt « soyes pour la *placte*, la *placte* doit sept solz. » (Cart. de Corbie, 21, f. 356.)]

Plactre. [Plâtre : « Ung miroir garny d'argent « doré, où il a l'imaige de Nostre Dame de *plactre* « blanche. » (Ducs de Bourgogne, n° 3146, an. 1467.)]

Plaet. Taille à plaisir, à merci : « De home qui « eraet à la Paerose, ne doit lever si sires ne los « ne *plaet*. » (La Thaumassière, p. 98, an. 1260.)

Plaetsen (serve). Place des serfs : « Les dits « princes et comtes ont encore le droit de suite sur « leurs gens serfs, dans toutes les jurisdictions de « leurs vassaux dans le pays d'Alost, et partout « ailleurs, (excepté ceux qui ont des privileges au « contraire) lesquels sont nez dans les paroisses « que l'on nomme *serve plaetsen* ou les places des « serfs. » (Nouveau Coutumier Général, p. 1106.)

Plage. [Pièce de terre : « Ai vendu et otroié.... « por sessante sis sols d'annuel rente tornois assis « sur la *plage* as dis religieux.... laquelle *plage* est « assise en ladite paroisse de Caudebec. » (Cart. de Saint Vandrille, I, p. 1009, an. 1290.)]

Plagians. « Larrecins *plagians*, » vols faits des enfants d'autrui ou de leurs serfs, que l'éditeur de Bouteiller appelle crime de *plagiaire*. (Bout. Som. rurale, p. 274.)

Plagier. [Faire une plaie, mortifier : « Et la char « vaincre et *plagier*. » (Chans. Hist. de Leroux de Lincy, t. I, p. 109.)]

Plague. [Blessure, au registre JJ. 196, p. 356, an. 1470.]

Plai. Procès :

Normant et li Breton ont le roi tant mené
Qu'il lor a hors Richart entre ses bras porté ;
A Richart firent *plai* tout à lor volenté. *(Rou, p. 75.)*

Plaice. Place. « En *plaice* vint. » (Li vies et li noviaus testam. poës. av. 1300, II, p. 876.)

Plaid, aist, ait. [1° Accord, convention : « Et « ab Ludher nul *plaid* nunquam prindrai. » (Serm. de Strasbourg.) — « Dist Blancandrins, mult bon « *plait* en avrez. » (Rol. v. 88.) — 2° Cour du roi *(placitum palatii)* : « Et *plait* ad Ais en fut jugiet à « pendre. » (Id. v. 1409.) — 3° Cour du seigneur : « A l'issue del moutier trouva Raimon son sire, Où « il tenoit ses *plais* sous l'ombre d'un olive. » (Parise la duchesse.) — 4° Procès, querelle : « Dès « or cumencet le *plait* de Guenelun. » (Rol. v. 3704.) — « Le sire de Corasse avoit un *plait* en Avignon « devant le pape pour les dismes de l'église de sa « ville à l'encontre d'un clerc de Casteloigne. » (Froiss. XI, p. 191.) — De là « procéder en *plait*, » intenter une action judiciaire. (Id. IV, p. 298.) — « Toute jor sont lor bestes prises Pour ayes et pour « servises, Tant y a plaintes et querelles, Et cous- « tumes viez et nouveles, Ne peuvent une hore « avoir pez. Toute jor sont, dient, as plez, *Plaiz* de « forez, plaiz de monnoies, Plaiz de porprises, plaiz « de voies, Plaiz de gaaing, plaiz de graveries, « Plaiz de mellées, plaiz d'ayes, Plaiz de blet, plaiz « de moutes, Plaiz de defaut, plaiz de toutes, Tant « y a provos et bedeaux Et tant baillis viez et nou- « veaux. » (Rou.)]

Eurent lors civile bataille
C'est à dire procès et *plais*
Es sieges et es grans palais. *(Desch. f. 467.)*

5° Entretien, pourparler :

Que vous feroie je lonc *plait* ;
Tant ont erré et tant ont fait,
La mauvaise gent ont vaincue. *(Brut, f. 50.)*
N'y firent lonc demourement
Ne *plait* de long accointement. *(Ibid. f 50.)*

6° Entreprise :

Ovide bien soit quant qu'ele fait
Et dix com a empris fol *plaist*,
Ele a la cambre desfremée
Par un guichet s'en est enblée
Et vait si com cemins condure
Dedens un bois ne s'aseure
Qui près estoit de la cité. *(Ms. 7989 ², f. 61.)*

7° Babil, caquet :

Les truandes font les maqueleries
En truandant, en portant leur cofin ;
Et pour rober sont maintes fois espies ;
Plus ont de *plait* qu'estourneaulx, gais, ou pies.
Desch. fol. 353.

« La seconde fille avoit merveilleusement de « *plait* et de paroles, et respondoit menu et sou- « vent, avant qu'elle pust tout entendre ce dont l'en « luy parloit. » (Le chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 7.)

Expressions : 1° « *Plait*, ou *plaict* ou *plect* de « morte main, » relief ou rachat dû à mutation de main par mort. (Laur. Gloss. du Droit fr.) Il ajoute que tout rachat a été nommé ainsi sans distinction de mutation, que cependant dans le coutumier de Poitou on appelle « *plaits* de morte main » les rachats abonnés ou fixés à cinquante sols tournois pour chaque masure et 25 sols pour chaque corderie. — 2° « *Plaits* à mercy, » *ad misericordiam*. Les rachats sont ainsi appelés en quelques lieux, quoique fixés et abonnés. (Laur.) — 3° « *Plaits* accoutu- « més, » rachats réglés par les mœurs et coutumes. (Laur.) — 4° « *Plaits* conventionels, » rachats réglés par les titres ou concessions en fief. (Laurière.) — 4° *bis*. « *Plaiz* generaux, » droit seigneurial et utile. (Perard, Hist. de Bourg. p. 482, titre de 1255.) — 5° « Nouveau *plait*, » nouvelle convention, nouveau contrat, nouvelle acquisition. (Laur.) — 6° « *Plaict* « et cheval de service, » cheval dû au seigneur féodal par le vassal. (Laurière.) — 7° « Les *plaicts*, » tribunal de justice : « Chacun seigneur chatellain « est fondé, par la dite coutume, d'avoir grande et « petite assise, en aucuns lieux est appellée pre- « vosté, et aucuns lieux les *plaicts* et en autres « lieux l'assise de chastelain ; et pour l'exercice « d'icelles assises peut et doit avoir deux juges ; « c'est à sçavoir pour la dite petite assise un juge, « et pour la dite grande assise senechal ou bailly « par dessus. » (C. G. II, p. 611.) — 8° « *Plaid* pen- « dant, » procès pendant, n'étant pas encore jugé. (Froiss. liv. III, p. 303.) — 9° « Accueillir en *plaid*, » intenter procès : « En ce tems l'avoit *en plaid* en « parlement accueilli pour la somme de cent mille « francs. » (Froiss. liv. IV, p. 217.) — 10° « *Plaids* « à mains et à saints, » plaidoyers qui se faisoient le jeudi, où l'on faisoit la poursuite des dettes et actions personnelles contre les bourgeois et habitants de la ville de Binch. (N. C. G. t. II, p. 211.) — 11° « Les *plaids* de la porte du roy. » — « Sous le « roy Philippe le Long, outre les deux chambres de « parlement et des enquêtes, on y crea une troi- « sieme, qui fust celle des requestes : en quoy l'on

« saivist presque la même forme, que celle qu'on « observoit pres du roy : par ce que comme du « commencement on appelloit telles requestes les « *plaids de la porte du roy*, aussi mit on la chambre « des requestes hors l'enclos des deux autres cham- « bres, comme celle qui estoit introduite pour juger « les *plaids* de la porte, du parlement, qui estoient « les requestes que l'on y presentoit. » (Pasquier, Rech. liv. II, p. 52.) — 12° « Encheres à .III. *plaids*, » ventes faites à trois jours différents. (Grand Cout. de France, liv. I, p. 54.) — 13° « *Plaids* generaux, » telles sont les assises, dit Laurière ; on tenoit ces plaids trois fois l'an. Voyez à quel terme dans le N. C. G. t. I, p. 39. — 14° « Les francs *plaids*, » ce sont ceux dans lesquels le magistrat par extraordinaire fait enquête d'un crime sur la déposition du procureur fiscal, même dans l'absence du criminel. (Laur.) — 15° « *Plaids* ordinaires, » ce sont ceux que tiennent le maire et les échevins d'une ville toutes les quinzaines. (N. Cout. Gén. t. I, p. 322.) — 16° « Plains *plaids*, » ceux qui se tenoient quatre fois l'an. (Nouv. C. G. t. II, p. 112.) — 17° « *Plaids* « ruraux. » (Laur.) — 18° « Servir les *plaids* de son « seigneur feudal, » assister aux *plaids* de son seigneur, à sa semonce et donner avis et conseil en justice pour les appointements et jugements ; les vassaux, les pairs et hommes de fief étoient obligés de s'y trouver. (Laurière.) — « Service de *plaids*, » dans le même sens. (Ass. de Jérusalem, p. 266.) — « Tenir les *plaids*, l'audience ou les jours ordinai- « res. » (Laur.) — 19° « *Plaid* de l'espée, » haute justice : « Emploier fausse monnoye est cas de jus- « tice de *plaid de l'epée*. » (Laur. ; voy. Brussel, sur les fiefs, p. 268.) — 20° « *Plaid* de borne, » règlements des limites. (Laurière.) — 21° « Les *plaids* de « pas juré. » (N. C. G. t. I, p. 437.) — 22° « *Plait* de « chretienté, » c'est celui où l'on discutoit les causes qui concernoient la religion. (Du Cange, sous *Placitum Christianitatis.*) — 23° « *Plaids*, jeux sous « l'ormel » étoient « une assemblée de dames et « gentilshommes où se tenoit comme un parlement « de courtoisie et gentillesse, pour y vuider plu- « sieurs differents, il y en avoit d'autres en d'au- « tres provinces, selon qu'il se trouvoit des « seigneurs et dames de gentil esprit. » (Fauchet, Lang. et Poët. fr. p. 160.) — 24° « Tenir *plait*, » tenir compte : [« Li bachelers ne *tint plait* de ses paroles, « mais à force fist de la pulcele sa volunted. » (Rois, page 164.)]

De Thebes ont grant *plait* tenu. *(Brut, f. 73.)*

25° « Bastir un *plait*, » former un projet, un complot :

Mais sire Coutans n'en sot mot
Que l'en li ait cest *plait* basti. *(Fabl. de S. Germ.)*

26° « Faire *plait*, » employer des moyens :

Li hardiz veulent la bataille,
Et li coart que elle faille
Ne leur chault quel *plait feissent*,
Mais que en paix se departissent. *(Fabl. de S. Germ.)*

27° « *Plait* deviser, » discourir :

Que qu'entr'eus le *plait devisoient*
Tout abrivé venir le voient. *(Ms. 7996, p. 64.)*

28° « Survint au *plait*, » s'abstint de la guerre. (Contin. de G. de Tyr, Martène, t. III, col. 703.) — 29° « Ceux du *plais*, » les gens du Parlement. (Vig. de Charles VII, t. II, p. 179.) — 30° « En cent livres « de *plaid* n'y a pas une maille d'amour. » (Cotgr.)

Plaidard. Qui aime à plaider. (Les Touches de Des Accords, fol. 56.)

Plaidasser. Plaider souvent. (Cotgrave.)

Plaidé. Plaidoyer : « Chez les avocats les escus « y pleuvent plus dru que pluye. J'en scay tel qui « pour un *plaidé* a raporté trois mile cinq cens « escus, outre 1500 livres de rente. » (Contes de Cholières, f. 229.)

Plaideor. [Avocat : « Qui viaut plaideer en la « haute cour de Jerusalem, il doit demander au « seignor à conseill de court le meillor *plaideor* de « la court à son essient. » (Ass. de Jérus. p. 34.) — « Desloiauté de *plaideor*. » (Poët. avant 1300, t. IV, p. 1651.)]

Plaider—ier. [1° Tenir le plaid : « Ad Ais, o « Carles soelt *plaider*. » (Rol. v. 2667.) — « Quand « li maires *plaide* et il commande que on se traiz. » (Ordonn. V, p. 510, an. 1355.) — 2° Etre garant au plaid. En parlant des trente otages de Ganelon : « Si parent ki *plaidet* unt pur lui. » (Rol. v. 3933.) — 3° Contester en justice : « Dunc li voleit li reis « des clers faire *plaidier ;* Mais li barun li unt tut « cel plait fait laissier. » (Thom. de Cantorb. 39.) — 4° Discourir : « Quant de sa povreté li a oï *plaidier*. » (Aiol, v. 1662.)] — « Et ceulx qui mieulx congnois- « soient Bertran, leur disoient, or ne *plaidez* pas « tant en usant de telles paroles, car il n'a meilleur « chevalier au monde, ni qui mieulx sache guer- « rier. » (Hist. de Bertr. du Guesclin, par Ménard, page 303.)

Noel dont je vos vueil *plaider*.
Bat. de Quaresme, ms. de S. G. f. 92.

5° Babiller : « Une vieille qui quand elle estoit à « l'eglise, elle rioit souvent, *plaidoit*, et empeschoit « ses compaignes de dire leurs oroysons. » (Doctrin. de Sapience, f. 22.) — 6° [Badiner, plaisanter : « Le « suppliant se appoya à l'uys d'un mercier voisin « de son pere, à la femme duquel mercier et à son « varlet il *plaidoit* et s'esbatoit. » (JJ. 143, p. 308, an. 1392.) — « Ainsi que les supplians passoient « leur chemin, ilz trouverent Jaques le Leu, qui « estoit fort chargié de vin, et qui *plaidoit* à aucu- « nes personnes qui estoient contre ung estal au « devant d'une maison. » (JJ. 184, p. 463, an. 1454.)] — 7° Disputer :

Il semble que vous voulez *plaidier*
Theophile, laissiés moi en pais. *(Ms. 7218, f. 300.)*

Je m'en vois : Dius ne m'i puet nuire
Ne riens aidier
Ne je ne puis à luy *plaidier*. *(Ms. 7218, f. 299.)*

8° Hésiter : « Dom Arbre logeat son camp à Avi- « gnon, vis à vis de la Roque, et la demeura trois « jours *plaidant* s'il me viendroit attaquer ou non ; « à la fin il prit parti de se retirer. » (Mem. de Montluc, I, p. 258.)

Expressions : 1° « *Plaider* par retenue, » se dit

quand les parties ne plaident à une fois et à toutes fois, comme l'on fait ès causes possessoires et d'appel. (Laur.) — 2° « Il plaide bel qui *plaide* sans par- « tie. » (Loisel, Instit. Cout. II, p. 337.) — On disoit de même : « Il plaidoye tien qui plaidoye sans par- « tie. » (Cotgr.) — 3° « Jamais ne gaigne qui *plaide* « à son seigneur. » (Cotgrave.)

Qui plaist si a,
Qui ne *plaist* rien n'a,
Ce dit li vilains. *(Prov. du comte de Bret. f. 115.)*

Plaidereau—iau. [Plaideur, chicaneur : « Ung « nommé Cotame dist au suppliant qu'il n'estoit « que ung *plaidereau;* à quoy ledit suppliant res- « pondit qu'il estoit aussi homme de bien que lui. » (JJ. 205, p. 189, an. 1478.) — « Tant a partout de « *plaideriaus* D'esquevins, de serjanteriaus. » (Mir. de Coinsy.)]

Plaideresque. Qui tient de la plaidoirie : « Chaque coppin y fasse son corps, non pedantes- « que, non fratesque, non *plaideresque*, mais plu- « tost soldatesque, comme Suetone appelle celuy « de Julius Cesar. » (Ess. de Montaigne, I, p. 261.)

Plaideresse. 1° Plaideuse :

Quant l'arrest se prononcera
D'entre vous autres *plaideresses*. *(Coquillart, p. 3.)*

Que tot à l'empereur viegne
S'onnor et se loi li maintiegnent,
Car une *plaideresse* a forte
Qui de se loi guerpir l'en orte.
Vie de sainte Katerine, chif. 60.

2° Femme qui dispute :

Empereres, moult me merveil
Ou tu as pris si vil conseil
Por vaincre une *plaideresse*
Nos a ci fait si grant promesse.
Vie de sainte Katerine, chif. 60.

Plaiderie. Procès : « Ce vilain et pernicieux « mestier de *plaiderie* qui est une foire ouverte, un « legitime et honnorable brigandage, *concessum* « *latrocinium.* » (Sagesse de Charron, p. 397.)

Je verrai dans cette *plaiderie*
Si les hommes auront assez d'effronterie
Seront assez mechants, scelerats et pervers
Pour me faire injustice aux yeux de l'Univers.
Misanthrope de Molière, acte I, sc. I.

Plaideur. [1° Juge : « Dans Jehan de Brene « *plaideur* de Pontigny seoit comme juges et tenoit « ses plais et exerçoit jurisdiction. » (Cart. de Pontigny, p. 234, an. 1315.) — 2° Procureur d'un monastère : « Dant Mahieu, abbet, dant Jehan de Cambrai, « prieur, dant Jehan de Tournai *plaideur.* » (Cart. de Vaucelles, ch. 66, an. 1297.)] — 3° Qui plaide : « A *plaideur*, *plaideur* et demi. — Homme *plaideur*, « menteur. » (Cotgr.)

Plaidieu. Discoureur, disputeur :

Or a en vous trop fort *plaidieu*,
Fes li sire, quant leens iere ;
Ja ni ferai bien, ne proiere
Ne aumosnes, ne oroison. *(Ms. 7218, f. 2.)*

Plaidoiard. Qui aime à plaider : « Franche- « ment luy objectant, que si au tems jadis le monde « eust été ainsi pervers, *plaidoiard*, depravé et « inappoinctable. » (Rabelais, t. II, p. 220.)

1. Plaidoier. [Qui intente un procès : « Ceux « sont appelés *plaidoiers* qui mainent les querelles « en court par devant la justice. » (Cout. de Normandie, part. I, ch. 55.)]

2. Plaidoier. [1° Plaider. (Froiss. XV, 234.) — « Comme l'archevesque de Tours maintiengne que « lui et ses predecesseurs aient accoustumé à res- « sortir et *plaidoier* en notre court de parlement. » (Ord. V, p. 516, an. 1372.) — 2° Quereller, contester : « Lequel varlet commença à rioter et *plaidoier* avec « Jehan Guiot et desmentirent l'un l'autre. » (JJ. 173, p. 152, an. 1397.) — C'est une variante du verbe *plaider*, *plaidier*.]

Plaidoieur. [Querelleur : « Lequel prestre qui « estoit rioteux et *plaidoieur.* » (JJ. 164, pièce 11, an. 1409.)]

Plaidoir. 1° Lieu où se tiennent les plaids ; tribunal : « Lesquels maieurs et eschevins estoient « enfermez en leur *plaidoir.* » (JJ. 108, p. 161, an. 1375.) — « Le suppliant et un sien vallet avec lui, « alans paisiblement leur chemin en la ville de « Bruges, devers le *plaidoir* que ont et tiennent « illecques ceulx du terroir du franc. » (JJ. 149, p. 874, an. 1396.) — 2° Sénat, curie : « Lors entra Cesar « ou *plaidoir*, puis s'assist en son lieu entre les « senateurs qui sa mort luy avoient jurée chascun « en son endroit. » (Hist. de César, Triomphe des IX Preux, p. 386, col. 2.)

Plaidoirie. [Procès : « Là furent longuement « en celle *plaidoirie.* » (Cuvelier, v. 10347.) — « En « poursieuvant les procès de ceste *plaidoirie.* » (Froissart, t. XVI, p. 169.)]

Plaidouer. [Tribunal : « Une meson assise à « Jenville, tenant.... d'autre part au *plaidouer* du « roy nostre sire... » (1389. Reconnaissance de cens pour Janville.) L. C. de D.]

Plaidous. Avocat. « Jehan Mathieu le *plaidous.* » (Histoire du Théâtre français.)

Plaidoyable. Susceptible de plaidoirie. (Cout. Général, t. II, p. 918.)

Plaidoyé. 1° « La grand chambre du *plaidoyé*, » ainsi appelée parce que c'étoit la seule chambre où l'on plaidoit ; ce mot désignoit aussi le Parlement : « Depuis le Parlement arresté à Paris fut appellé « la grand chambre du *plaidoyé*, à la difference « de celle des enquestes où se jugeoient les procès « par ecrit. » (Miraumont, des Cours souveraines, page 17.) — 2° « *Plaidoyé* de Quaresme prenant. » (Cotgrave.)

Plaie. [Blessure : « En ses granz *plaies* les pans « li ad fichiet. » (Rol. v. 2173.) — « Droit de curer « et guerir toutes manieres de clous, boces et *plaies* « ouvertes. » (JJ. 109, p. 58.) — « Et là fu appareillé « par l'un des mires jurez de la ville de Paris, lequel « dist que le dit Thomas n'avoit *plaie* mortelle, mais « qu'il avoit esté ès mains de mauvais mire. » (JJ. 120, p. 50.)]

Plaje. [Plage : « Les nefs du Manzi portent si « grans ancres de fust que il seuffrent moult de « grant fortunes aus *plajes.* » (Marco Polo, p. 649.)]

Plaier. [Blesser, au propre et au figuré : « Pierre « du Solier estudiant à Orléans que on disoit avoir « esté battu et *plaié* en plusieurs parties de son « corps. » (1402. Rapport de chirurgiens-jurez.) L. C. de D.]

En tot le mont n'a orgoill, ne fierté
K'amors ne puist *plaier* par sa poissance.
Maitre Quesnes, poët. ms. av. 1300, t. III, p. 386.

[« Et le *playa* ens ou visage tant que li sans li « couroit tout contreval. » (Froiss. VII, p. 202.)]

Plaiete. Diminutif de *place* (voir PLACETTE) : « Il « estoit de costé la pucelle à la plaisant *plaiette* « qu'il aymoit mieulx que soy mesmes, et elle ne « l'aymoit gueres moins. » (Perceforest, V, fol. 91.)

Plaieure. [Plaie : « Et que en luy, à cause de « ladite bateure et *plaieure* n'a aucun péril de mort, « mahaing ne mutilacion. » (1402. Rapport de chirurgien.) L. C. de D.]

Plaige. [Caution : « Livesrés *plaiges* à Dieu ke « vous ensi le ferés. » (Flore et Jeanne, p. 34.)]

Plaigne. [Plaine : « Grant est la *plaigne* e large « la cuntrée. » (Roland, v. 3305.)]

Poignant vient en la *plaigne*. *(Poët. av. 1300, III, 1285.)*
A pié descendi en la *plaigne*. *(Blanchandin, f. 183.)*

Plaigneur. Qui se plaint, complaignant :

Ce dient li *plaigneur*
Tailleur
Ont fait taille viliene à peu d'ouneur.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1326.

Plaije. Plage. « Ports, havres, *plaijes* et rades. » (Négot. de Jeannin, II, p. 451.)

1. Plain. [Du latin *plenus ; adj. et subst.* 1° Plein : « En *plain* palais. » (Froiss. II, 96.) — « En *plain* « Paris. » (Id. 396.) — 2° Riche : « Tant estoit riche « et *plain* que ung chariot à quatre roncins n'eut « sçu mener son avoir. » (G. de Nevers, Ire partie, p. 126.) — 3° Plaisir, volonté :

Et s'ele s'ecrie,
Quant sentira ta main :
Fuiez vos de seur moi
Certes pas ne vos aim ;
Com plus te le dira
Et tu plus la destrain
Joins toi pres nu à nu
Li en feras tot ton *plain*. *(Ms. 7615, II, f. 179.)*

Mors, tu n'averas jà ton *plain* ;
Vessi que au jour daarain
Donc averas fuisil et esche ;
S'arderas tout et paille et grain.
Poëme de la Mort ; vie des SS. Sorb. 29, col. 17.

Expressions : 1° « *Plaine* d'enfant, » grosse. Parlant de la reine Isabeau, femme de Philippe III, qui fit une chute de cheval dont elle mourut : « Si estoit « ençainte et toute *plaine d'enfant*. » (Chron. de S. Denis, t. II, f. 99.) — 2° « Une croix d'or *plaine*, » toute d'or. (Monstrel. III, f. 70.) — 3° « *Plaine* affo- « lure, » bras ou jambe coupée. (N. C. G. II, p. 59.) — 4° « *Plaine* court, » justice plénière. Laurière dit du seigneur feudal, qui a plusieurs hommes de fief pour faire justice à ses sujets : « Un homme de fief « est un homme de court, et lorqu'un seigneur « feodal a plusieurs hommes il a *plaine court* et « justice de vicomte. » — « Le seigneur de fief qui « a un homme de fief que l'on dit commencement « de court, ou plusieurs hommes de fiefs que l'on « dit *plaine court*, il a justice de vicomte, et s'il n'a « qu'un homme de fief, il peut emprunter hommes « pour faire ses jugements. » (Cout. Gén. I, p. 611.) — 5° « Pour ce que dessus est faite mention de *plain* « *cours de monnoye*, la declaration en est que la « monnoye a plain cours quand elle court, et est « mise pour le prix que elle fust premierement « faite. » (Ord. des R. de Fr. II, p. 489.) — 6° « *Plain* « doi de terre, » un doigt, un pouce de terre entier :

Mais ja paiz ni aura, je l'entend bien et voi
Tant come Tiebaut tendra de ma terre *plain doi ;*
Por ma cité qu'il tient demainne grant nobloi. *(Rou, 13.)*

7° « *Plaine* palme, *plaine* paume, » la bonne mesure d'une paume : « Aux deux bouts des ranges « feras deux passouers qui n'aront chacun que « *plaine paume* de haut. » (Mod. 97.) — 8° [« *Plaines* « armes, » armure complète : « Se cil à qui le mes- « fet fut fet n'est pas chevalier ne il n'a point de « fieu de hauberc, mes il deffent son fieu par *plai-* « *nes armes*, l'amende ly doit estre faite par un « gambieus, par un roncin, par un chapel, par une « lame. » (Anc. Cout. de Norm. part. II, ch. 25.)] — 9° « Armé de *plain* harnas, » même sens. « Passant « sur une vieille planche chey, armez de *plain har-* « *nas*, ès fossez. » (J. Lefèvre de Saint Remy, Hist. de Charles VI, p. 159.) — 10° « Frere de *plain* lit ou « de lit entier, » frère de même père et de même mère, opposé à « freres de demi-lit, » d'un seul côté. (N. C. G. I, p. 306.) — 11° « *Plain* poing, » une poignée. « Et les vont en peu d'heure tellement atourner « qu'ils n'avoient sur eux *plain poing* de chair en- « tiere. » (Percef. II, f. 94.) — 12° [« Coustel de *plain-* « *poing*, » poignard, au reg. JJ. 158, p. 461, an. 1404.] — 13° « Faire son *plain* pouvoir, » faire tout ce qu'on peut. « Le duc de Lancastre fit son *plain pou-* « *voir* de remontrer ces besongnes au roy et à son « conseil. » (Froiss. l. II, p. 169.) — 14° Le roi, dans des lettres de 1372, dit : « Estant en nos *plaines* « requestes » (Ord. V, p. 523), c'est-à-dire en cour plénière. — 15° « En notre *plaine* voulenté, » c'est-à-dire à notre disposition. (Ordonn. III, p. 648.) — 16° « Tout *plain*, » grand nombre, en abondance, beaucoup. « Et avec eux *tout plain* de gentilhommes « de la chambre du roy d'Angleterre. » (Mém. de Rob. de la Marck, seig. de Fleur. ms. p. 362.) — [« Il navrerent tout *plain* des garchons des « Haynuiers. » (Froiss. II, p. 116.)] — 17° « Le tien « tout à *plain*, » c'est la fin d'une lettre. Nous disons : « Je suis entierement à toi. » (Cretin, p. 270.) — 18° « De *plain* jour, » en plein jour :

Et n'y avoit loup ne lieppart
Qui souvent ne fust de rennart
Pincez par nuit en traison
Ou de *plain jour* en sa maison. *(Desch. f. 483.)*

« A *plaine* de jour. » (Monstrel. t. III, fol. 11.) — 19° « A *plain* coup, » à découvert. « Et non pourtant « se deffendoit, si que ils ne l'osoient attendre *à* « *plain coup*. » (Perceforest, vol. I, f. 86.)

2. Plain. [Du latin *Planus, adjectif et subst.* 1° Plat : « En la cité se sont tuit mis, Guerpi en ont

« tout le *plain* païs. » (Wace.) — « Es issues des « viles li quemin sont plus largue que il ne doivent « estre à *plain* camp. » (Beaum. t. XXV, p. 9.)] — 2° Uni :

Atournez vous d'une tournure *plaine* *(Desch. f. 327.)*

Son *plain* front, son chief luisant
M'ont navré d'un dart si enamouré
Que bien croi qu'il m'ocira
Hé Dieus, Hé Dieus,
En haro qui m'en guerira. *(Chans. du ms. Bouh. f. 326.)*

3° Franc, en parlant des personnes :

Voulz tu ta congnoissance avoir
Des Champenois et leur nature ?
Plaines gens sont sanz decepvoir,
Qui ayment justice et droiture. *(Desch. f. 449.)*

4° [Clair, net : « Par *plaine* sieute. » (Froiss. II, p. 79.) — 5° Plaine, plat pays : « Au *plain*, au plain, « ne nous entrebatons point au cymetiere. » (JJ. 147, p. 266, an. 1395.)] — « Le boys acquiert le « *plain* en forets bannaux, appartenant aux sei- « gneurs hauts justiciers es lieux joignans aus dits « boys, qui sont de la haute justice des dits sei- « gneurs. » (C. Gén. I, p. 864.) — « Ils se meirent « en chemin, et tenant tousjours les *plains* de la « forest, faisoient joyeuse chere. » (Percef. IV, 22.) — « Par le grand *plain* de belle hoche pas à pas « chevaucherent. » (Petit J. de Saintré, p. 489.)

Quinze jors ot mardi
Que j'aloie un sentier
Pour moi esbanoier
Jouste un bois, lez un *plain*
Encontrai un vilain
D'un gros burel vestu. *(Ms. 7218, f. 249.)*

Je crie par bois et par *plains*. *(Marg. de la Marg. f. 220.)*

[« Et es *plains* des vallées estoient marès et crol- « lieres. » (Froissart, t. II, p. 144.)] — 6° Bords du bouclier : « Le daulphin va premier frapper au « *plain* de l'escu, afin qu'il le peust porter à terre « par la pesanteur du corps. » (Percef. I, fol. 154.)

Expressions : 1° [« Laissier en un *plain*, » abandonner, laisser en plan comme dit le vulgaire : « Li « monne orent si grant paour que il laissierent « tout en un *plain* et s'en alerent reponre dont chà « dont là. » (Froiss. II, p. 70.) — « Quant on cuide « en ferme joie estre, En un *plain* laissier le cou- « vient. » (Jean de Condé, II, 56, 227.)] — 2° « Fief « de *plaines* armes, *plain* fief, » fief direct et fief de toute prééminence. (Anc. Cout. de Normandie, f. 104.) — 3° « *Plains* draps et de *plaine* draperie, « et de lanure planive, » draps unis. (Ordonn. II, p. 398, et III, p. 392.) — 4° « Chausses faites à queue « de merlus et non à *plain* fons. » (Rab. II, p. 45.) — 5° « Mestier de *plaine* œuvre, » métier d'étoffes unies. (Ordon. II, p. 398.) — 6° « *Plain* pays, » les champs, la campagne. « S'il est assis en bonne ville « vingt francs, et en *plain* pays quinze francs. » (Cout. Gén. t. I, p. 848.) — 7° « De *plaine* venue, » d'entrée, dès qu'ils arriveroient. (Chr. de S. Denis, t. I, f. 21.) — 8° « De *plaine* terre, » de plein saut. « Lors print apertement son cheval par le frain, et « saillit en la selle de *plaine terre* sans mettre pied « en l'estrier. » (Percef. II, f. 119.) — 9° « A *plain*, » à pic. « Fossez tranchez *à plain* comme un mur. » (Hist. de J. Boucicaut, p. 52.) — 10° « De *plain*, » sommairement, brièvement. (Ordon. I, p. 559.)

Plaindre. [1° Déplorer : « *Plainums* ansemble « le doel de nostre ami. » (S. Alexis, c. XXXI.) — « Le noble roy de France le *plaint* et regretta (du « Guesclin) comme Charlemagne et son neveu « Roland. » (Mém. sur Duguesclin, 546.) — 2° Regretter : « Quelques frais qu'il y feist, rien ne les « *plaigni*. » (Froiss. t. II, p. 4.) — « Il *plaindoient* « lors biens que il avoient sus le plat païs, que il « avoient perdu. » (Froiss. IV, p. 354.) — 3° Exprimer son chagrin : « Et quant je plus *plaing* et « souspir. » (Couci, XVIII.)] — « Il se *plaignoit* « alors de saine teste, comme on dit en commun « proverbe. » (H. Est. Apol. d'Hérodote, p. 218.) — « Femme se *plaind*, femme se deult, femme est « malade quand elle veut. » (Cotgrave.) — 4° « Se « *plaindre* de la jouste, » réclamer la joûte, défier : « Si regarda après Malaquin qui *de la jouste se* « *plaignoit* mais il n'y trouva personne et pour ce « qu'il vist qu'il estoit ja nuyt, il dit tout haut : « Malaquin, où es tu, je te veulx livrer la jouste. » (Perceforest, IV, fol. 145.)

Plaine. [1° Pays plat : « Es *plaines* de Dreux les « deux armées se rencontrerent. » (La Noue, 591.) — 2° Outil d'acier à deux poignées qui sert aux tonneliers et aux charrons pour aplanir le bois : « Une hachette, une gouge quarrée, une *plaine*. » (JJ. 141, p. 52. an. 1391.)]

Plainement. [Ouvertement : « Depuis la mort « dou seigneur Courtissien, li chevalier d'Engle- « terre n'oserent mies si *plainement* aller ne venir « par le pays de Flandre qu'il faisoient. » (Froiss. t. II, p. 378.)]

Plainer. Caresser : « Le roy repceut l'autour « moult doucement, et le commença à *plainer*, et « print le gant et le mit sur sa main. » (Rom. de Baudoin, fol. 20.)

Plainger (se). Se garer. Le peuple dit en quelques cantons de Normandie *plinger*, en ce même sens : « Cuida tout pour fendre Bertran, lequel se « *plainga* dessoubz le coup, et embraça le dit « Thomas par les rains et à un tour de lance le « getta à terre. » (Bertr. Duguescl. par Mén. 423.)

Plainier. Voir Plenier. Somptueux : « Furent les « nopces faites grants et *plainieres*. » (Joinville, p. 118.) — 2° « Siege *plainier*, » qui se fait en règle. « Encore estoit le chastel d'Aubroy en la saisine du « duc de Bretagne, qui tout quoy estoit en Angle- « terre ; si envoya le roy plusieurs seigneurs de « France et de Bretagne, et y fut le siege mis grand « et *plainier*, et dura longtems. » (Froiss. liv. I, p. 460.) — [3° Qui est garni de tous ses pairs : « Et « toute sa vaisselle face amener droit là Pour tout « ce que court *plainiere* ce dit, tenir voudra. » (Cuvelier.)]

Plaint. [Plainte : « En *plains*, en cris et en « plours. » (Froiss. V, p. 203.) — « D'une avision « qu'ele vit Jeta un *plaint*, si tressailli. » (Rou.)] — En parlant du convoi du roy d'Angleterre mort au

bois de Vincennes, en 1422 : « Apres suivoient ceux « de la lignée vestus de vetemens de pleurs et de « *plaints*. » (Monstrelet, t. I, fol. 325.)

Plainte. [1° Réclamation : « Grains et marriz « fist tant par sa maistrise Que à sa dame en un « destour A fait sa *plainte* et sa clamour. » (Romancero, p. 6.) — 2° Gémissement : « Et lor prioient « o *plaintes* et o plors, que il aussent merci et « pitié de la crestienté. » (Villehardouin, § 377.)]

Le gallant avoit pour habit
Longue robbe noire et dessainte,
Comme pour estre à ung obit,
Cornette de velours tainte
En *couleur de refus et plainte*,
Cheveulx longs du temps des apostres ;
Et puis par devotion sainte
Portoit les belles patenostres. *(Am. rendu Cordel. 508.)*

Plainté. [V. Planté. Quantité : « C'est li regne « de Focedis, Une terre mult deliteuse Et de tresors « bien abondeuse, O grant *plainté* de chevaliers « D'armes garnis et de destriers. » (Rom. de Troie.)]

Plainteif. [Où tout est en abondance, *à planté* : « Pais avoient buen et biel, Et riche, *plainteif* tut « dis. » (Id.)]

1. Plaintif. [Sac : « Jame Vidau monstra au « suppliant ung plain *plaintif* ou sac plain de « bourre. » (JJ. 188, p. 173, an. 1459.)]

2. Plaintif. [1° Qui a l'accent de la plainte : « Li *plaintif* plorement. » (Job, p. 459.) — 2° Plaignant : « Et cil qui aura mespris, se il est esgardé « de par le mestre, rendra au *plaintif* son domage, « et au mestre quatre deniers d'amende. » (Liv. des Métiers, p. 233.)] — « Vinrent grand nombre des « dits *plaintifs* par devers lui. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 728.) — 3° Plainte : « Action « d'injure est perie à l'injurié, si dedans l'huitaine « de l'injure a luy dite, ou sceue par le rapport « d'autruy il n'en faict le *plaintif* et le poursuit « dedans l'an et le jour. » (C. G. II, p. 1078.) — « Du « *plaintif* qu'il faisoit du refus. » (Lett. de Louis XII.)

Plaintissant. Plaignant. « Mettre en la main « de justice tous les biens meubles et immeubles « sur lesquels le dit *plaintissant* fait plainte. » (Cout. Gén. t. II, p. 915.)

Plainz. [Voir Plain, de *planus*, sans détour, uniment : « Procedez sommierement et de *plainz*, « senz ordre de plait et de procez et senz figure de « jugement. » (Ord. III, p. 521, an. 1361.)]

Plaion. [Voir Playon—oion—oyon. Bâton qui fait tourner le manche de la charrue : « Ung baston « nommé vulgaument ung *plaion* de charrue. » (JJ. 189, p. 173, an. 1457.) On dit aujourd'hui *pleyon*.]

Plaïr. Blesser ; parlant d'un assaut :

Quant ils vindrent au mur effondrer et fouir,
Cil dessus lor geterent, de merveilleux aïr
Granz pierres et granz fuz : maint en firent *plaïr*
Assez en voissiez gambeler et mourir. *(Rou, p. 104.)*

Plaire. [Du latin *placere*, avec le premier *e* bref. Le mot s'est transformé en *placire* à la basse latinité et a donné *plaisir* ; c'est là donc un infinitif pris substantivement : « Sire compeinz, *plait* il vos « escouter. » (Roncisval, p. 47.) — « Quant vous « *plaira* s'ert ma peine merie. » (Couci, II.)] — « Ils en ont d'un *plust* à Dieu. » (Cotgrave.)

Plaïs. [Plie, poisson : « Barbues grasses, *plaïs* « lées. » (Bat. des sept arts.)]

Plaisamment. [1° Commodément : « Afin que « les gens puissent les foires et marchiez en icelles « (villes) estans frequenter plus *plaisamment*. » (Ordon. VI, p. 485.) — 2° D'une manière piquante : « Il respondit *plaisamment*. » (Amyot, Péricl. XIV.)]

Plaisance. [1° Plaisir : « Pensons quantes *plaisances* pueent estre trouvées En ces quatre ele- « mens qui soient ordenées ; Toutes revertiront sus « les ames sauvées. » (J. de Meung, Test. 1933.)]

A mon vivant nombrer je ne pourroye
Ceulx qui d'amour ont eu la connoissance
Qui ont cent maulx pour un jour de *plaisance*.
Les Tri. de Petrarq. trad. du baron d'Oppede, f. 8.

2° [Plaisir déréglé : « Laquelle femme a tousjours « perseveré en sa *plaisance* et charnalité, au grant « esclandre et deshonneur du suppliant, son mary. » (JJ. 206, p. 418, an. 1487.)]

Expressions : 1° « A *plaisance*, » à plaisir. Voyez Clém. Marot, p. 8 ; à volonté, dans Percef. III, f. 75. — 2° « A sa *plaisance*, » à son plaisir, à sa volonté. (Arr. Amor. 109.) — 3° « Combats de, à *plaisance*, » tournois ainsi nommés. (La Colomb. Théât. d'hon. I, préf. p. 4.) — 4° « L'an 1467, tost après Paques, « passa en Angleterre messire Anthoine Bastard de « Bourgogne où il fist une *armée de plaisance* « contre le seigneur d'Escalles frere de la royne « d'Angleterre. » (Hist. chron. depuis 1400 jusqu'à 1467, p. 363.) — 5° « L'an 1548, fut solemnisé la « *feste de la principauté de plaisance* à Valen- « ciennes, le dimanche devant la Pentecoste 13e « jour de may ; on invita à cette feste tous les gen- « tils hommes, prelats et magistrats des villes « voisines, le samedi la trompette avertit par toutes « les rues ceux qui devoient accompagner *le prince* « *de plaisance* pour aller recevoir les compagnies « qui venoient à cette feste. Cette superbe masca- « rade (car c'est ainsi qu'il faut nommer cette belle « chevalerie) commencoit par le prevost des coquins « nommé Pouffrin, monté sur un cheval dont la « housse etoit peinte de verges, de cartes, et de « dez ; il estoit suivi d'une troupe de coquins vêtus « de casaques, de canevas bandées de violet ; le « roy des porteurs au sac suivoit le premier equi- « page à cheval, comme le prevost des coquins, et « accompagné de cinquante porteurs vêtus de « rouge à bandes noires ; la troisieme compagnie « etoit celle de l'étrille, composée de cinquante « hommes à cheval vêtus de casaques vertes bro- « dées de noir avec des housses semées d'étrilles « de broderie ; la compagnie du prince etoit de « cent chevaliers ; le *prince de plaisance* de Condé « vint à cette feste avec cinquante chevaux. Les « tost-tournez de Hasnon estoient 86, tous vestus de « rouge bandé de noir. » (Le P. Menestrier, de la chevalerie, p. 243.)

Plaisant. [1° Agréable : « Et quant mi mal lui

« sont bel et *plaisanz*. » (Couci, XX.)] — « Seroit « *plaisante* chose et seure à tous marchands. » (Ordon. III, p. 492.) — Parlant d'Anne, duchesse de Bedford, sœur du duc de Bourgogne, femme du régent de France : « Elle etoit la plus *plaisante* de « toutes les dames qui adoncques fussent en « France. » (Journal de Paris, sous Charles VII, p. 152.) — 2° Bouffon : « Les *plaisans* ne sont tou- « jours plaisans. » (Nuits de Strapar. II, p. 336.)

Plaisantement. [Plaisamment : « Et tous les « jours après disner et souper y passoit temps « aussi *plaisantement* qu'il souloit es dez ou es « chartes. » (Gargantua, t. I, p. 23.)]

Plaisanter (se). Se moquer de : « Captivent « les grands pour *se plaisanter* d'eux. » (Nuits de Straparol, II, p. 255.)

Plaisanteur. Bouffon : « Flavius Vopiscus en « la vie de l'empereur Aurelian recite entre les « raisons pour lesquelles y a eu tant peu de bons « princes qu'on les pourroit (selon le dire d'un « *plaisanteur*) escrire et peindre dans un seul « anneau. » (Duverdier, biblioth. p. 175.)

Plaisceis. [Habitation défendue par des haies : « Ne maison, ne recet, ne *plaisceis*. » (Aiol, 4130.)]

Plaiscie. Entourée d'une haie :

Bien connoissoient le païs
Et les orent lonc tans haïs ;
L'ariere garde orent laiscie
En une baile bien *plaiscie*. *(Ph. Mousk. p. 818.)*

Plaisié. [1° Palissade : « Ne vir mur ne maison « ne fossé ne *plaisié*. » (Aiol, v. 5692.) — 2° Maison entourée d'une haie : « De .v. lieues plenieres n'avoit « *plaisié*. » (Id. v. 587.)]

Plaisir. [*Verbe et substantif*. 1° Plaire (v. sous ce mot) : « Itels briefs enveieient al saint humme « ultre mer, Pur mielz *plaisir* al rei e pur lur sens « mustrer. » (Thomas de Cantorbery, p. 70.)]

Li roi, li conte, li baron
Por lui *plaisir* doublent l'ordon ;
Tors et moutons as dius offrirent ;
Et li autres selon ciaus firent
Les oiselés i aporterent
Et as dius les sacrefierent. *(Sorb. LX, col. 2.)*

Bons dras avoit et avenans
Por miex *plaisir* à ses amans
Et n'avoit soing de dras de laine
Au pior jor de le semaine. *(Sorb. LXI, col. 4.)*

Ma peine metrai et m'entente,
Tant com je sui, en ma jovente,
A conter un fabliau par rime
Sans colour et sans leonime.
Mes s'il a consonancie
Il ne m'en chaut que mal en die
Car ne puet pas *plaisir* à tous
Consonancie sans bons mos :
Or les oiez tex comme ils sont. *(Ms. 7615, II, f. 146.)*

2° [Plaisir, volonté : « Dame ce dist la serve, tout « à vostre *plaisir*. » (Berte, XIII.) — « Par le *plaisir* « de Dieu et dou vent. » (Froissart, IV, p. 198.)]

Expressions : 1° « C'estoit un *plaisir* » dans le sens où nous le disons encore. (J. Marot, p. 120.) — 2° « Dames dites votre *plaisir*, » dites ce qui vous plaît. (Fabl. ms. de S. Germ.) — « Vous dites votre « *plaisir*. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 133.) — 3° Parlant du jugement porté contre Pierre de Craon, « lesquelles opinions dites, *on* « *demanda au roi Charles son plaisir*... lequel « repondit qu'il avoit ouï toutes les opinions, mais « qu'il luy sembloit qu'il en y avoit six ou huit des « plus sages du royaume, qui etoient d'opinion « qu'ils ne mourussent point, et qu'ils ne l'avoient « point deservy, et qu'il etoit de leur opinion, et « qu'il ne vouloit pas qu'ils mourussent. » (Godefr. Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 774.) — 4° « Avoir « de *plaisir*, » avoir du plaisir : « *Avez vous eu de* « *plaisir* de songer à moi. » (Moyen de parvenir, p. 334.) — 5° « Venir à *plaisir*, » être agréable : « Le lieu est moult delectable, et nous yrons or « endroit, *si a plaisir vous vient*, pour heberger. » (Lanc. du Lac, III, f. 19.) — 6° « Au *plaisir* Dieu, » s'il plaît à Dieu : « *Au plaisir de Dieu*, nos ennemis « n'entreront en la cité. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 258.) — 7° « Au *plaisir* de Dieu, » grâce à Dieu : « Appert doncques que la racine et fonde- « ment de son fait est en orgueil et convoitise ; « mais *au plaisir de Dieu* ce ne luy proffite pas. » (Monstrelet, vol. I, f. 63.) — 8° « Tout à votre *plai-* « *sir*, » comme il vous plait, ainsi que vous le voulez :

Dou lit ou je devrai gesir
Dame *tout à votre plesir*
Meintenant la borse averez
Tel com vos la deviserez. *(Estrub. ms. 7996, p. 94.)*

9° « A leur *plaisir*, » à leur avantage : « Le sire « Talbot s'advisa que la plus petite compaignie estoit « de ça la Garonne et estoient gens pour combattre « à pié et menoient grant charroy et artillerie, et « que les seigneurs qui estoient de la Gironde « estoient grant puissance et gens à cheval, et ne « les trouveroit sinon à leur plaisir et les autres ne « luy povoient fouyr. » (Le Jouvencel, p. 639.) — 10° « *Plaisir* du roy n'est, » il ne plaît pas au roy : « Le regent respondit, mareschal, je scay bien que « s'il y a homme en ceste armée, qui bien conduise « une chose, que vous la conduirez le *plaisir du* « *roy n'est* pas d'en sçavoir riens. » (Le Jouvencel, ms. p. 516.)

Plaissay. [Plessis, haie entrelacée, dans les Dombes.]

Plaisseiz. [Plessis, dans Partonopex, v. 10590, dans Renart, t. I, v. 1276.]

Plaissié. [Même sens : « Tuit en tentissent li « bois et li *plaissié*. » (Aubery.)]

Plaissier. [Entrelacer les branches d'une haie : « D'une part fist le bois tranchier Et bien espesse- « ment *plaissier*. » (Brut, v. 9430.) On dit en ce sens *plesser*, dans la Basse Normandie.]

Plaist. [Procès. Voir sous PLAID : « Comme discort, « debat, *plaist* et procez seient meus et pendant « par devant nous. » (1408, Prévôté. L. C. de D.)]

Plaistre. [Plâtras : « Comme ils eussent mis en « vente et exposé vendables deux *plaistres* de mai-

« sons arses... le vendaige desdittes murailles et « *plaistres*. » (JJ. 144, p. 343, an. 1393.)]

Plait. V. sous Plaid.

Plaitoine. [Platane, dans Flore et Blanchefleur, v. 1863.]

1. Plaiz. Plie, sorte de poisson :

Tartres et bremes dorées
Barbues grasses, *plaiz* lées
Et bons fles, au fenuel, rostiz. *(Bat. de Quar. f. 92.)*

2. Plaiz. [Plessis : « Les supplians demanderent « pourquoy il copoient et rompoient le *plaiz* de « leur clos. » (JJ. 204, p. 90, an. 1477.)]

Plakeur. [Ouvrier qui enduit une muraille de plâtre ou de ciment : « Et ki *plakeur* ne couvreur « ne carpentier met en œuvre. » (Tailliar, Recueil, page 409.)]

1. Plakier. Plaquer :

Nus menestreus ne doit *plakier*,
Mais as mauvais grans cols d'akier
Et lors ouvraignes recorder,
Por les mauvais faire amender. *(P. av. 1300, IV, 1334.)*

2. Plakier. Apaiser :

S'en deves estre apaisies
Mais je quit que vous *plakies*. *(Vatic. 1490, f. 161.)*

Plamé. [« Le suppliant ayans tous jours ses « mains *plamées* soubz son mantel. » (JJ. 100, p. 810, an. 1370.)]

Plamouse. Soufflet. (Cotgr.) Proprement coup de poing donné dans le visage.

Plan. Plainte :

L'en a tantost tristeses, *plans*, et plours
Parlers divers, reprouches, deshenours. *(Desch. f. 352.)*

Plance. [1° Planche : « Li empereres s'arma et « passa le pont, ki fait estoit de *plances* longhes « et estroites. » (Villeh. § 659.) — 2° Petit pont de planches : « Il sot bien les passages, les *plances* et « les gués. » (Aiol, v. 7780.)]

Planchage. Etablissement de planches : « La « riviere... qu'ils avoient fait passer ou par barque, « ou sur quelque *planchage* soudainement fait. » (Disc. polit. et milit. de la Noue, p. 796.) — « La per- « sonne possedante a titre de douaire assenne, bail « usufruit ou autrement, viagerement, d'aucunes « terres, seigneuries ou autres biens ou seroient « appendans maisons, edifices, censes, moulins, ou « autres parties de semblable essence sujets à rete- « nue seront obligés de les entretenir et relivrer en « bon et suffisant estat d'huys, fenestres, voirieres, « couverture, *planchage*, seulement lattage et pla- « cage. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 75.)

Planche. [1° Planche : « Tout li tainturier de « Paris doivent chascun au roy six sous de hauban « et quatre sous pour les *planches*. » (Liv. des Mét. p. 138.) — 2° Pont fait de planches : « Qu'il ne « l' porent ataindre à *planche* ne à gués. » (Aiol, v. 7750.)] — « On pouvoit faire *planche*, ou saultoir « dans les chemins appellée voye ou pié sente; « mais on ne pouvoit faire ponts ne planches dans « ceux appellez carriere. » (Bout. Som. Rur. p. 497.) Parlant de gens assiégés qui sortent pour capituler : « Ils firent ouvrir un guichet joingnant la porte et « avaler une *planche* et s'appuyerent aux chaines, « tant et si longuement que messire Guillaume « Bouteiller et Bonne lance furent qui descendirent « devant le pont. » (Froiss. IV, p. 33.) — 3° [Mesure de terre : « Pour le labour d'une demy *planche* de « terre, qu'il luy avoit labourée par plusieurs « années. » (JJ. 206, p. 249, an. 1479.)]

Expressions : 1° « *Planche* changer. »

Voire, mais quant Malle-Bouche
Ysangrin, faux semblant, danger
Vous assembloit, par escarmouche,
Pour vous de la dame estranger
Ou alliez vostre pain ronger ?
Ne que provoyez faire après,
Veu qu'il falloit *planches changer*
S'ilz vouloient poursuyvre de près. *(Am. Cordel. p. 534.)*

2° « Perdre *planche*, pont et barriere, » perdre toutes ses ressources :

Princes yvres les poures gens guerrie
Les mau vertus et les chetis estrie
Perdre leur fait *planche* pont et barriere. *(Desch. f. 234.)*

3° « Tirer la *planche* après soi, » empêcher qu'un autre ne parvienne au même dessein. (Oudin.)

Planchement. Action de faire un plancher. (Monet.)

Plancher—ier. [1° Planche : « Dix huit ou vint « pieces de *plancher*, deux quarterons de seicle. » (JJ. 190, p. 86, an. 1460.) — 2° Plancher : « Sus le « *plancher* se jut adenz, Mult se claime chaitif « dolenz. » (Benoit de S. More, II, 2101.) — 3° Chambre haute : « Icellui exposant beust... avecques plu- « seurs compaignons en une des loges ou *planchier* « d'icellui hostel ; et en la chambre dessoubz eulx « Colart le Maistre, Pierrot et Huet buvoient. » (JJ. 140, p. 65, an. 1390.) — « Le suppliant se bouta « en une chambre de ladite maison et y geust celle « nuit sur un lit jusques environ le jour, et lors se « leva et ala dessus le *plancher* de l'escriptoire du- « dit de Lainques, en laquelle il avoit accoustumé « de mettre sa finance;... et dudit *plancher* se « desterra et osta un trapen. » (JJ. 141, p. 139, an. 1391.)]

Planchete—ette. 1° Lame de bois ou de fer : « Puis est mise la *planchette* de fer contre les deux « clous qui sont sur la branche. » (Modus, f. 121.) — 2° Petites planches minces qui tenoient lieu de baleines dans les corsets des femmes : « Lors un des « plus endormis de la serée nous va assurer que « pour se garder des avortemens qu'il falloit bien « que les femmes se gardassent de trop serrer et « user de *planchetes*, encore qu'elles ne fussent « grosses et filles aussi : car outre que les serre- « mens les rendent contrefaites, elles les rendent « steriles ; que si elles engrossent, sont sujectes à « avorter, restant la matrice destituée de sa figure « naïve et les *planchetes* empechent par le bout « d'en haut, serrant le brechet, la respiration « repoussant les poumons au dedans : et serrant « l'estomach empechent aussi la concoction. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 249.) — 3° Petite planche qui servoit d'étrier aux femmes pour monter à cheval :

« *Planchete* d'or qui estoit à la haquenée de la « duchesse quand elle chevauchoit dessus. » (Brant. Dames ill. p. 47.) — « Elle estoit fort bien à cheval « et hardie, et s'y tenoit de fort bonne grace, ayant « esté la premiere qui avoit mis la jambe sur l'arçon, « d'autant que la grace y estoit plus belle et appa- « roissante que sur la *planchette.* » (Ibid. p. 47.) — 4° Petit pont à côté du grand pont-levis : « Sans « ouvrir la porte qui murée étoit, sans avaler le « pont ou la *planchette* estoit impossible de par- « prendre la ville. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 61.) — « Servir de *planchette,* » comme nous disons faire planche : « Advenant « qu'entre les coheritiers de divers ventres, en « mesme degré concourent frere et sœur du mesme « ventre, en ce cas le frere quoyque puisné de la « femelle plus ancienne neantmoins que les autres « coheritiers fussent masle et femelle excluera les « dits autres coheritiers masles plus anciens que « lui par le benefice de sa dite sœur plus ancienne « que les dits autres coheritiers, laquelle luy sert « de *planchete* en ce cas. » (N. C. G. t. I, p. 363.)

Planchier. [Faire des planches dans un jardin potager : « Item les diz habitans porront prendre « terre es diz pastiz... pour *planchier* ou faire plan- « chiez. » (JJ. 96, p. 75, an. 1364.)]

Planchiere. [Comble en planches : « Dessoubz « les avantages ou *planchieres* et combles d'icelles « maisons. » (JJ. 141, p. 97, an. 1391.)]

Planchon-choncel. 1° Pieu : « Lequel bastion « feit faire en un jardin, près de son logis de Milan, « et celuy fossoyer tout autour et fermer de gros « bois de bout, mis en terre et au devant, tout à « l'environ, fortifié de *planchons* à gros cloux et « chevilles bien attachées. » (J. d'Auton, p. 1506.) [2° Epieu : « Ils furent de pries encauchie des vilains « dou pays qui les sieuwoient as *planchons* et à « bourles. » (Froiss. III, 251.) — « Un grant et cruel « baston, appellé *planchon.* » (JJ. 105, p. 607, an. 1374.) — « Se combatirent avec eulx de massues et « d'un baston appellé *planchon* ou pique de Flan- « dres. » (JJ. 109, p. 289, an. 1376. — « Un petit « baston que l'en appelle au pays (Boulonois) *plan- « chonchel.* » (JJ. 169, p. 283, an. 1416.)]

Planchonné. Couvert de planches : « Un grand « eschaffault bien *planchonné,* tendu et aorné des « plus riches draps de tapisseries. » (Monstrelet, vol. II, fol. 39.)

Planchoyer. Passer sur une planche : « Monte « sur la dicte planche, mais elle estoit si estroicte « que tout en est esbahy et non pourtant il monta « sus à grand paour, car il n'avoit pas aprins à « *planchoyer.* » (Lanc. du Lac, t. II, f. 44.)

Plancke. [Planche : « Quicumque per vim femi- « nam violaverit et super hoc veritate coram sca- « binis convincatur, ei collum cum assere, qui « vulgo nominatur *plancke,* debet abscidi. » (D. C. t. V, p. 286 b.)]

Plançon. [1° Branche : « Deux hastiers firent « de *plançons* De codre et enz les ont boutez. » (Ren. 922.)] — « Lors regarda qu'il n'y avoit en la « place lance entiere ; lors print il son espée et « couppe un *plançon* diffort et roide et l'aguise au « bout et y attache un fer de glaive. » (Percef. I, fol. 56.) — [« Si les convint *plançons* de bois tous « ployans pour les chevaux loger. » (Froiss. II, 151.)] — 2° Branche plantée pour former bouture :

Avint que el bos de glançon
U il a maint jouene *plançon.* *(Mousk. p. 663.)*

On envoya de Hollande à M. de Villeroy, en 1607, « *plançons* de rosiers. » (Négot. de Jeann. I, p. 399.) — 3° [Epieu : « Il estoient recaciet ens de leurs « ennemis à *plançons* et à goudendars. » (Froiss. t. III, p. 162.)]

Or ferai ferrer mon *plançon*
Ce dist Robins de la Bassée. *(Froiss. Poës. p. 289.)*

[« Ung *plançon* escartelé de grans broches de « fer. » (JJ. 199, p. 70, an. 1463.) — « Lesquelx « compaignons commancerent à ruer de *plançons* « loquetez l'ung contre l'autre. » (JJ. 176, p. 313, an. 1443.)] — 4° Palis, engin à pêcher : « Et sem- « blablement les bons bousseaux ou *plançons* « ajoutés aux dites nasses ou autres engins d'ozier « ou de jonc qui soient si espest qu'un homme n'y « puisse bouter son petit doigt. » (Ord. I, p. 794.)

Plançonnet. [Diminutif du précédent : « Le « suppliant donna à icellui garsson ung coup sur « la teste d'un petit *plançonnet,* qu'il tenoit en sa « main. » (JJ. 198, p. 236, an. 1461.)]

Plancquier. [Plancher : « Pistor porcos in loco « seu asserato, seu gallice *plancquier,* tenebat. » (Ch. de 1416.)]

Plane. Outil des tonneliers. (Cotgrave.)

Plané. 1° Aplani :

Prince pour Dieu soit li saige amé,
Et li vaillant gouverne votre lice,
Tant que ce mot soit de tous poins *plané :*
Pourrir aux gens et non pas à l'office. *(Desch. f. 140.)*

2° Dépouillé :

Dist Faux Semblant : J'emblay mainte forteresse
Et par trahir fut mainte mesprison
Et femme fis mourir en prison
Maint cuer loyal sans estre condampné,
Par moy furent li preudomme *plané.* *(Desch. f. 135.)*

Planeage. Sorte de droit : « Par quoy euls et « leurs gens puissent bonnement leurs biens et « marchandises chargier et dechargier de nuit et « de jour, sans payer aucun caage, ne *planeage,* « ne autre chose quelle que elle soit. » (Ordonn. t. V, p. 243.)

1. Planer—ier. [1° Polir, aplanir : « Prist son « tinel ; De chief en chief le fit rere et *planer.* » (Bat. d'Aleschans, v. 3660.) — « Et adonc le peuple « de la ville de Paris, lequel n'estoit pas bien con- « tent du dit duc d'Orleans.... commencerent à dire « l'un à l'autre en secret : le baston noueux est « *plané.* » (Monstrelet, I, 36.)]

Pour mener droit leur maçonnaige,
Leurs bois escarir et *planer,*
Plommer à plom chascun estaige,
On ne puet bien sans regle ouvrer. *(Desch. f. 382.)*

2° [Effacer : « Aplanierat si cume l'um sult *planier* « tables de graife. » (Livre des Rois, p. 421.)] — 3° Détruire : « Vouloit de rechef estaindre et *planer* « et damner la bonne memoire de votre dit frere. » (Monstr. I, f. 121.) — 4° [Chasser, déposséder : « Li « rois ne lairoit point son nepveult ensi que *planer* « ne bouter hors de son hiretaige. » (Froissart, t. III, p. 373.)]

2. Planer. Imiter l'oiseau qui plane. La reine Marguerite tâche de ramener le maréchal de Bellegarde, qui tenoit le marquisat de Saluces pour le duc de Savoie contre le roi : « Elle luy fit tout plein « de remontrances ; luy ores *planant*, ores conti- « nuant, ores connivant et ores connillant et « amusant la reyne de belles paroles, se trouva « atteint de maladie par belle poison, de laquelle « il mourut. » (Brant. Capit. français, III, p. 410.)

Planetaire (heure). Heure où, d'après les astrologues, chaque planète domine le plus. (Cotgr.)

Planete. [1° Astre errant : « Et *planete* sont « autant comme estoile errans. » (Comput, f. 14.) — « Le grand Dieu feit les *planettes*, et nous faisons « les platz netz. » (Rabelais, I, 5.) — 2° Etoile sous laquelle on était né : « Or estoit ceste Orbatie si « vieille qu'elle n'avoit plus de dentz, et si n'ayma « oncques elle ny autre, tant estoit née en mal « gracieuse *planette*. » (D. Florès de Grèce, f. 160.)]

Planetiste. Astrologue. (Nef des fols, f. 50.)

Planeure. Plaine : « Presque tous les paysans « qui estoient au territoire de Vicence et de Verone, « tant aux montaignes que à la *planeure*, se meirent « en armes. » (Cl. Seyssel, Hist. de Louis XII, 321.)

Planier. 1° Plenier : « *Planier* pouvoir. » (Test. du comte d'Alençon, à la suite de Joinv. p. 182.) — « Seoit en sa chaire au feu qu'il avoit fait faire « emmy la salle grant et *planier*. » (Percef. I, f. 135.) — 2° Plat : « Lande moult grande et *planiere*. » (G. de Nev. IIe partie, p. 73.) — « Il me dit si la « terre estoit ou *planiere* ou ronde, (plate ou « ronde). » (Œuv. de Théophile, Ire partie, p. 75.)

Expressions : 1° « Chiere *planiere*, » visage calme ou gai, ouvert. (Cretin, p. 116.) — 2° « Conseil tout « *planier*, » qui a un plein pouvoir : « Ph. Auguste « laissa les legats, les prelats et le conseil tout « *planier*. » (Cretin, p. 116.) — 3° « Joustes *planie-* « *res*, » générales : « Lors commencerent les joustes « aigres, et pesantes et dedans et dehors, si que « ceulx qui les regardoient disoient que oncques « mais n'avoient vues si fortes et si bien joustées, « ne où il y avoit autant de beaulx coups de lances « donnez et receuz. Cependant que les joustes « estoient les plus *planieres*. » (Percef. I, f. 108.)

Planiete. Planète : « Haulx *planietes*, » dans la Chron. de Nangis, an. 1344.)

Planif. [Uni : « Que leur mestier d'oeuvre rayée « estoit plus soutif, que le mestier de lanure *pla-* « *nive*, et que celui qui bien savoit faire rayez, « savoit bien faire dras pleins. » (Ordonn. II, 397, année 1350.)]

Planisse. Niveau : « A la *planisse* de la terre. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 44.)

Planit. Aplani, uni : « A la teste de la tranchée « qui alloit droit au fort, n'y avoit rien, ains tout « estoit *planit*. » (Mém. de Montluc, I, p. 510.)

Planke. [Planche, dans Flore et Blanchefl. vers 1507.]

Planket. Uni : « Tar'arin *planket*, » au monastic. anglic. III, part. II. p. 86.

Planne. Plane, outil de tonnelier : « *Planne* « d'acier dont on fait les cerceaux. » (Desch. 385.)

Plant. [Plan : « Le *plant* du fort d'Edimton est « tout quarré et assis au milieu d'une plaine raze « et basse. » (Beaugué, guerre d'Escosse, I, 8.)]

Plantage. Action de planter. (Oudin.)

Plantain. [1° Plante : « Prenez dou sayn (de « marmote) Au mardi main, Et de la fuelle dou « *plantain*. » (Ruteb. 284.)] — 2° Arbre : « La frais- « cheur de l'ombre d'un *plantain* large et branchu. » (Berger. de Rem. Bell. I, p. 108.)

Plantaire. Qui est de plante. (Cotgrave.)

Plantar. Plancard, plançon ; bouture de saule : « Ce sont, dit Nicot, ces grosses perches de saulx « qui autoudre des dits saulx sont reservées pour « planter ; et estant plantez retiennent encor le « nom, tant qu'ils ayent chevelure, qu'ils prennent « le nom de saulx. »

1. Plante. [Plainte, du latin *planctus :* « Or « peust oïr la crie e la *plante* e le plorer mult grant « de celz qe estoient cheü à la terre ennavrés à « mort. » (Marco Polo. p. 745.)]

2. Plante. [1° Endroit planté, pépinière : « Sur « la *plante* Andriu le Couvreur seant à Miremont, « trois solz parisis. » (Cart. de S. Jean de Laon, an. 1375.) — 2° Plante des pieds : « Dès le menor « enjosk' al plus grant, dès la *plante* del pied « enjosk' al chief nen at en luy sainteit. » (S. Bern. page 555.)]

Expression : « Etre sous bonne *plante*, » être en bonne position : « Pour la bonne renommée, dit lui « Perceforest nous y sommes venus, et tant l'avons « servy qu'il nous accompaigne avec les chevaliers « du franc palais (combien que dignes n'en sommes). « Vrayment, dit Bruyant, seigneur vous *etes sous* « *bonne plante*. » (Perceforest, IV, f. 27.)

Planté. I° Plénitude (voir Plenté) : « Decernons « par la *planté* de notre puissance et autorité royal. » (Ordonnances, t. II, p. 206.)

II° Abondance, quantité :

Cilz qui avoit tout l'avoir de ce monde,
Que li vaudroit toute celle *planté*
S'il languissoit et qu'il n'eut santé? *(Desch. f. 177.)*

Expressions : 1° « A *planté*, à grand *planté*, » en abondance. « Ils nous gettoient le feu gregeois *à* « *planté*. » (Joinv. p. 39.) — « Le sang luy sortoit « de la bouche *à planté*. » (Ibid. p. 45.) — « Arbre « trop souvent transplanté ne porte pas fruit *à* « *planté*. » (Cotgrave.) — 2° « Païs à *planté*, » une

grande étendue de pays. (Vigile de Charles VII, t. II, p. 159.)

III° *Adverbe*. 1° Beaucoup, loin, longtemps : « Le « heraut n'avoit pas *planté* à aller. » (Froiss. l. III, p. 139.) — « Ceux de Gand ne se tindrent *planté* à « l'escarmouche ains s'en retournerent, avecque « leur gens à Gand. » (Froissart, liv. II, p. 126.) — « *Planté* n'étoit ce mie, » ce n'étoit pas le tout. « Eussent les Anglois fait autre exploit d'armes, s'ils « eussent eu chevaux ; mais ils n'en avoyent fors « qu'un petit : *planté* ne fut ce pas ; car si tost que « le plat pais fut informé de leur venue, tous se « retrairent à Garand, et s'encloyoyent es bonnes « villes et eux et les leurs. » (Froiss. III, p. 315.) — « *Planté* n'étoit ce mie, car les Genevois qui estoient « sur les fossez empeschoient avec leurs arbalestes, « dont ils tiroient d'une grande justece, les assiegez « d'oser paroistre aux deffenses de leur château. » (Ibid. p. 68.) — 2° [Plus, davantage : « Icellui Blon- « del dist au suppliant moult arrogamment et par « grant air que s'il en parloit *planté*, qu'il le gette- « roit sur les chiennez. » (JJ. 160, p. 317, an. 1406.)]

Planteau. Petite plantation. (Cotgrave.)

Plantée. [Veillée où les gens se rassemblent à *planté* : « Quand le suppliant et autres eurent « soupé, s'en alerent aux *plantées*, c'est assavoir « a la feste et esbatement qui se faisoit en l'ostel de « Jehan Ydier de pluseurs filles et compaignons de « la ville d'Acquin ; laquelle *plantée* ou feste se fait « chascun dimenche ou feste en la nuit, depuis la « Saint Martin d'yver jusqu'à Caresme prenant. » (JJ. 176, p. 699, an. 1444.)]

Plantei. [Quantité : « Solehadins leur envoia or « et argent à grant *plantei*. » (Ménestrel de Reims, § 45.)]

Planteice. [Ce qui est dû pour un bois planté : « Item les rentes *planteices* qui sont deues à Belen- « combre pour cause de la forest. » (JJ. 48, p. 107, an. 1312.)]

Planteir. [Marcotte : « Le suppliant continua « les *planteirs* de sa vigne en une piece de terre « près de leur maison. » (JJ. 194, p. 212, an. 1466.)]

Planteis. [Plantation, dans la Cout. de Bretagne, article 605.]

Planteivement. Abondamment. (Dictionnaire de Borel.)

Plantement. Action de planter. (Cotgrave.)

Planter. [1° Mettre en terre : « Ce que Deus ad « *planté* ne larra pas perir. » (Thom. de Cant. 87.) — « Et les laisserois là *plantez* à reverdir. » (Cont. d'Eutrapel, fol. 84.) — 2° Au pronominal, se jeter : « Et s'en vinrent *planter* en l'ost de Franche de « plains eslais. » (Froissart, t. III, p. 145.)]

Expressions : 1° Vienne qui *plante*. (Oudin.) — 2° « Il est *planté* la veille des trespassez, il viendra « le jour des morts, » cela se dit d'une plante qui est morte en terre. (Oud.) — 3° « S'il est bien *planté*, « il reviendra, » c'est-à-dire il retournera. C'est une allusion au double sens de revenir. (Id.) — 4° « *Plan-* « *ter* le dé, » c'est-à-dire le jeter avec adresse et ramener ce que l'on veut. (Id.)

Planteureusement. Abondamment. « Vivent « *planteureusement*. » (Sagesse de Charron, p. 55.)

Planteureux. Plantureux. Le roi de Castille assiège Lisbonne en 1386 : « Estoit leur siege si « *planteureux* de tous biens qu'il n'y avoit ville, ne « marché en toute Castille, ou on eust plus plantu- « reusement ce qu'on avoit affaire. » (Froiss. l. III, p. 5.)

Planteys. [Marcotte : « Marcos, que l'en appelle « *planteys* de vigne. » (JJ. 153, p. 148, an. 1398.)]

Plantin. Plançon, bouture : « Aux dits seigneurs « hauts justiciers ou vicomtiers competent et ap- « partiennent, s'il n'appert du contraire, tous les « chemins frons, flegards flots et rejects, et les « arbres ou *plantins* croissants sur iceux, estans et « abondans contre et à l'endroid de leur fief et sei- « gneurie, ou des heritages tenus en leur dite « seigneurie. » (Cout. Gén. II, p. 899.) — [« Après « il est assavoir que les saus et le *plantin* qui sont « et seront desore en avant entour le fossé... seront « coupé et doivent estre couppé de trois ans en « trois ans. » (Cart. de l'hôtel Dieu de Pontoise, an. 1287.)]

Plantis. 1° Plant de jeunes arbres : « Bêtes « trouvées en nouveau taillis, ou *plantis* au dessous « de trois ans escheent amende. » (Cout. Gén. t. 1, p. 147.) — « C'est comme en un grand *plantis*, au- « quel certains arbres sont transplantés, d'autres « antés, autres coupés et arrachés, le tout pour le « bien et la beauté du verger. » (Sag. de Charron, p. 575.) — 2° Rejeton, jeune arbre, que l'on plante en terre sur les bords d'un fossé ou du chemin : « Aucuns possesseurs d'heritages contigus et joi- « gnants aux chemins ont les *plantiz* estant à « l'endroid de leur heritage, à la charge d'entrete- « nir à leurs depens les chemins et planquetes. » (Nouveau Coutumier général, p. 392.)

Planton. Jeune plant. (Oudin.)

Planturage. Entretien de bestiaux. (Voy. traité de la population, t. I, p. 18.)

Plantureusement. [Abondamment : « Et es- « toient *plantureusement* pourvus de tous vivres. » (Froissart, édit. Buchon, I, t. I, p. 116.)]

Plantureux. [1° Fertile : « Et sachiez que toute « la terre (d'Afrique) qui regarde vers midi est sanz « fontaine, et nue d'aigue, et povre terre ; mais « devers septentrion est ele grasse et *plantureuse* « de touz biens. » (Brun. Lat. Trés. p. 170.)] — 2° Abondant : « Lequel banquet fut fort *plantureux* « et richement garni de plusieurs nouveaux entre- « mets. » (Math. de Coucy, Histoire de Charles VII, p. 665.) — 3° Vaste, spacieux : « Quand il vint à « l'entrée du porche, il entra dedans tout à cheval, « car il etoit hault, et si *plantureux* que trois che- « valiers armés, montés sur leurs chevaux et les « lances es poings y chevauchassent de front sans « empeschement. » (Perceforest, II, f. 78.)

Planure. Plaine : « Bruxelles est moitié *pla-* « *nure*, moitié colline. » (Le Labour. Voyage de la reine de Pologne, p. 41.)

Plaquar, plaque. [1° Petite monnaie : « Vingt « quatre pieces de vieille monnoye, appellez *pla-* « *quars*. » (JJ. 160, p. 335, an. 1406.)] — « Il tira de « sa bourse deux bretons et une *plaque* pour payer « l'Anglois. » (J. Chartier, Hist. de Ch. VII, A. 1449.) — 2° Ornement propre à la parure des femmes : « Il luy falloit des bijoux de prix, des diamants, et « des *plaques* de vermeil doré. » (Rom. bourg. l. I, p. 211.)

Plaquer, plaquier. Apaiser : « Dieu que nous « devons *plaquer* par de bonnes œuvres. » (Cl. Seyssel, Histoire de Louis XII, p. 92.)

S'en devez estre apaisiez ;
Més je cuit que vous *plaquiez*. *(Vatic. 1522, f. 159.)*

Plaquier. 1° Appliquer, plaquer :

. . . . Bien set cele *plaquier* sans brai,
Qui le retient ; c'est pour avoir son temps
Et son deduit... *(Vatic. 1522, f. 168.)*

2° [Se placer : « Englois par lor orgueil et par « outrecuidier Se vont dessus le pré asseoir et « *plaquier*. » (Cuvelier, v. 22250.) — 3° Marteler : « Comme Gile Tartaron, marchant des boys du « comte de Flandres en ses forez de Hedin, eust « desplaquié et dessaignié en la vente et taille des « dittes forez plusieurs chaisnes et autres arbres « qui avoient esté *plaquiez* et signez au saing et « marque de nostre dit cousin. » (JJ. 122, p. 328, an. 1383.)]

Plaseis. Plessis, haie :

Ne me sont pas ocoison de chanter
Prés ne vergier, *plaseis*, ne buisson,
Mais quant madame le plaist à commander
N'i puis avoir plus avenant raison. *(Vat. 1490, f. 33.)*

Plaset. [Tabouret, petit siège de femme ou d'enfant, qui n'a ni bras ni dossier : « Douze *plasetz* de « bois de noyer, dont six grans et six moyens. » (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)]

Plasette. Même sens : « Personne n'a aucun « droit de proprieté dans les rues ou sur les eaux, « ou dans le fond hors de son mur ; et par la per- « sonne ne peut rien faire hors des mesmes murs « au prejudice d'autruy, non plus des rebords, des « degrez, des saillies, aucunes maisonnetes petites « ou grandes boutiques, ni aussi aucune eschelle, « banc ou *plasette*, ni autre chose que par la per- « mission des eschevins. » (N. C. G. I, p. 1007.)

Plasmateur. 1° Qui donne la forme ; seigneur, créateur. En ce sens, on lit dans Rabelais : « Tres « chier fils, entre les dons, graces et prerogatives, « desquelles le souverain *plasmateur* Dieu tout « puissant ha endouairé et aorné l'humaine nature « à son commencement. » (Rab. II, p. 89.) — 2° Maçon et ouvrier en images d'argile. (J. Marot, p. 49.)

Plasmation. Travail en argile. (Cotgrave.)

Plasmature. Création, forme créée : « Esquels « feut dict, que parce qu'ils n'avoient esté obeissans « au commandement de Dieu le createur, ils mour- « roient et par mort seroit reduicte à neant cette « tant magnifique *plasmature*, en laquelle avoit « esté l'homme créé. » (Rabelais, II, p. 89.)

1. Plasmer. [Former, créer : « Car quant tu « fus *plasmé* et fait de la main de l'omnipotent Dieu. » (Pénitence d'Adam, chapitre 9.)]

2. Plasmer (se). Se blâmer, se désoler :

Quant li serjant l'ont conneue,
Chascun se maudit et se *plasme*
Et la femme au pretre se paume
Qu'ele quide, que il soit morz ;
Li fu moult granz li desconforz. *(Fabl. de S. G. f. 56.)*

Plasquier. [Mare d'eau croupissante : « Un « grant *plasquier* tout plain d'aige, et grans mares- « cages. » (Froiss. t. IX, p. 361.) — On trouve aussi *plasquis*. (Id. X, p. 23.)]

Plassage, aige. [Droit de plaçage : « Item sont « quittes et exemps de tout eschauguet, peage, « rotage, pavage, *plassaige*. » (JJ. 207, p. 138, an. 1403.) — « Rouage, *plassage*, mesurage, fenestrage. » (Charte de 1343, dans La Thaumassière, p. 429.)]

Plasser. Plier : « Les vignes *plassent*, » se dit dans l'Auxerrois quand elles sont prêtes à rompre par le poids des grappes. (Du Cange, sous *Plassare*.)

Plassiet. [Mare : « Il ne les pooient conforter « pour un grant *plassiet* d'aige et de marès. » (Froissart, IX, p. 358.)]

Plassis. [1° Même sens : « Et chevauchierent « parmi marès, crolieres et autres *plassis*. » (Froiss. II, p. 144.) — 2° Plessis, clôture : « Pour faire ung « *plassis* et clousture de leurs terres, blez et prez. » (JJ. 191, p. 64, an. 1454.)]

Plastras. [Plâtras : « En cheant aval le dit *plas-* « *tras* cheut sur un emchapement d'icelle tour (de « Vincennes), qui le fit aler plus loing d'icelle tour « que l'on ne cuidoit. » (JJ. 115, p. 287, an. 1379.)]

Plastre. [1° Plâtre : « Se uns plastriers envoioit « *plastre* pour metre en oevre chiés aucun hom, li « maçon doit prendre garde que la mesure del « *plastre* soit bonne et loiaus. » (Liv. des Mét. 109.) — « Del puis qui ert volté de *plastre*. » (Ren. v. 15826.) — « Ung autre miroir garny d'argent doré, « et derriere ung empereur en ung chariot et de « chevaulx de *plastre* blanc. » (Ducs de Bourgogne, n° 3143, an. 1467.) — 2° Plâtras : « Item un *plastre* « de maison, autrement dit masure, ouquel *plastre* « ou masure souloit estre edifiée une maison dudit « feu Jehan Esmerey. » (JJ. 97, p. 553, an. 1367.)]

Plastreau. [Emplâtre : « Les compaignons « mirent sur la playe un *plastreau* d'estoupes et « d'un blanc d'œuf. » (Arrêt du Parlement, an. 1372.)]

Plastrer. Flatter, plâtrer : « Il les amadoua, les « contenta et les *plastra* si bien et beau qu'ils ne « l'abandonnerent jamais, et le servirent toujours « jusques à la paix faite. » (Brantôme, Capit. fr. t. III, p. 188.)

Plastriel. [Emplâtre : « Liquel avoient casquns « un oel couvert d'un petit blanc toile à maniere

« d'un *plastriel* par quoi il n'en peuist veoir. » (Froissart, t. II, p. 376.)]

Plastrier. [Plâtrier : « Li mortelier et li *plas-* « *trier* sont de la meisme condicion et du meisme « establissement des maçons en toute chose. » (Liv. des Métiers, p. 108.)]

Plastrure. Réduction en plâtre. (Oudin.)

1. Plat. [I° *Adjectif.* 1° Dont la superficie est unie : « Les gambes (un cheval) ad *plates.* » (Rol. v. 1652.) — « Nus boutonier ne puet ne ne doit faire « boutons *plas* qui ne soient de droite roondece « selon la grandeur qu'il sont. » (Livre des Métiers, p. 187.) — 2° Non fortifié : « Laquele maison est « sans forteresse et *plate* maison sans deffense. » (JJ. 173, p. 12, an. 1424.) — 3° En friche : « Le sur- « plus des dites terres de ledite cense ledit pren- « deur les trouvera vuides et *plattes.* » (Registre de Corbie, 13, f. 30, an. 1510.)]

Expressions : 1° « *Plat* pais, » campagne : « Estant injuste que les riches, les grands, les « nobles ne payent point et que les povres du *plat* « *pays* payent tout. » (Sagesse de Charron, p. 416.) — 2° « *Plat* pays, » village, par opposition aux villes fermées : « Les villes fermées doivent fournir de « 65 feux un homme armé ou 10 sols par jour et le « *plat pays* de 100 feux un homme d'armes. » (Chr. de S. Denis, II, fol. 243.) — Il est opposé à « cité, » dans Percef. VI, f. 24. — 3° « *Plates* villes, » villes ouvertes : « Louvres près Paris est dite une *ville* « *platte,* » dans la Chron. de S. Denis, III, f. 34. — [« Tant sont alé François qu'à Angle sont venus « Bon chastel y avoit et très bien pourveu ; *Plate* « vile i avoit ; ains fermée ne fu. » (Cuvel. v. 2068.)] — 4° « *Plates* pierres, » pierres placées sur le grand chemin pour la commodité des chevaliers errants, qui mettoient dessus les bêtes sauvages qu'ils avoient tuées à la chasse, et sur lesquelles ils mettoient des cailloux, afin que par le poids tout le sang découla et qu'elles en devinssent meilleures à manger. On appeloit aussi les pierres des « pres- « soirs. » (Percef. vol. VI, f. 98.) — 5° « Ils estoient « armés de toutes pieces et avoyent leurs lances « toutes prestes et leurs chevaux et tout en *plates* « *selles.* » (Froiss. II, p. 170.) — 6° « *Plate* maison, » château en plat pays, en terrain plat : « Une *plate* « *maison* de templiers seant tout à sec et tant seu- « lement fermée de pierre. » (Froiss. I, p. 373.) — 7° « Rime *plate* redite. » (Notice, 376.) — 8° « Situa- « tion ou rime *plate.* » (Poët. de Sibilet, I, p. 59.) — 9° « A *plate* couture, » en entier, absolument : « Voudroient denier les dits droits de servitude « *à plate couture.* » (La Thaumass. Cout. de Berry, page 176.)

II° [*Substantif.* 1° Plat d'une épée : « Dou *plat* de « son espée Bauduins le frapoit. » (Baud. de Seb. t. XI, 470.) — 2° Lit d'une rivière : « Et i ot fait des « joustes au *plat* de la riviere. » (Froiss. V, 20.) — 3° Emplacement : « Super quodam platto, dicto le « petit *plat*, sito Lugduni a parte imperii. » (Ch. de 1519, dans D. C. sous *Plattum.* Dans le latin, *pars imperii* désigne la rive gauche du Rhône ; on dit encore en Franche-Comté, quand on passe la Saône : aller de royaume en empire ; de France en Allemagne. — 4° Mer basse : « Le comte de Canterbrugge « se frappa en l'eau qui estoit au plat. » (Froissart, Buchon, II, II, 32.)]

Expressions : 1° « *Plat* et court, » entièrement : « Si l'on remarquoit que vous eussiez fait le con- « traire de ce que vous dites, votre creance se per- « doit *plat et court* parmi le peuple. » (Lettre de Pasq. t. III, p. 593.) — 2° « D'estoc et de *plat,* » de tous les côtés :

Mais amours fiert et d'*estoc et de plat*
Maint dolent cuer qui pleure à chaudes larmes.
Eust. Desch. fol. 142.

3° « Aller de *plat*, se porter de *plat*, » ne rien produire, se réduire à rien :

Je prise mieulx des gens d'armes l'usage ;
Pour ce amour de mon fait me debat :
D'un varlet font quant il a été page
Homme d'armes et ne sont pas ingrat.
Mais j'ay servy et va mon fait *de plat.* (*Desch. f. 164.*)
Se porter de *plat.* (*Ibid. f. 208.*)
Car par tel tribulacion
Vont toutes les choses *de plat.* (*Id. f. 386.*)

4° « Verser de *plat,* » à bas. (Desch. fol. 339.) — 5° « Envoyer logier sur le *plat,* » ne faire aucun compte, mépriser :

Huissiers d'armes fu jadis noble estat
A court royal, dont l'en ne fait plus compte
Près du seigneur furent, mais *sur le plat*
Les envoyon logier. (*Desch. f. 262.*)

6° « Accueillir de *plat,* » mal accueillir. (Froiss. t. II, p. 125.) — 7° « Tout à *plat,* » absolument, tout net. (Sagesse de Charr. p. 523.) — 8° [« Li chevaliers « s'avisa d'un coutiel *de plat* qu'il avoit à son « costé » (Froiss. VII. 202), c'est-à-dire d'un coutel à plates, épée fine et tranchante, un peu plus longue que la dague ordinaire.]

2. Plat. [1° Vaisselle à l'usage de la table. C'est l'adjectif *plat* pris substantivement : « 12 *plaz* à « fruit d'argent unés. » Nouv. Comptes de l'Arg. p. 54.) — « Onze platz à fruits et un grand à cou- « vercle. » (Id. p. 58.) — « Deus *plas* à dragié et « trois cuilliers dedens. » (Ibid.) — « Trois douzai- « nes de grands *plats* d'or tous plains d'une façon. » (Invent. de Charles V, an. 1380.) — « Six grans *plats* « d'argent dorez à mettre viandes. » (Id.) — « Un « *plat* à aumosne sur un pié à deux ances dont « l'une estoit ostée, tout d'argent doré, armoyé sur « les bords en deux lieux des armes messire Pierre « de Craon. » (Invent. de Charles VI, an. 1399.) — « Deux grands *plats* à laver, d'argent, dorez sur les « bords, à un esmail rond ou fonds, assis en une « rose d'argent dorée. » (Inv. du duc de Normandie, an. 1363.)] — 2° Service : « Chacun *plat* fut servi « de quarante quatre manieres de mets. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 668.) — En parlant du duc de Bourgogne : « Il alla coucher vers la « duchesse, au chateau de Middlebourg en Flandre « où il s'arreta, où le 17 ils firent le banquet aux « dames, la dame ayant fait renforcer son *plat* à « cause que le duc soupa avec elle. » (Chr. depuis 1400 jusqu'à 1476. au t. IV de Louis XI, Godefroy,

p. 370.) — 3° [Redevance : « Et quand aucun se ma-« rie au dit lieu, il est tenu le jour de ses espou-« sailles nous aporter à nostre manoir de Genes-« ville ung *plat* de viande, deux pains et ung pot de « vin, les menestriers precedans, qui s'apelle le « *plat nuptial.* » (Cart. de Jumièges, I, p. 52.)

Expressions : 1° « *Plat* de crue, » plat d'augmentation ou augmentation de service : « Le 18 avril « jour de Pasques; le duc etant à Lille regala le « prelat qui avoit officié devant luy et les dits « embassadeurs pourquoy y eut deux *plats de* « *creüe.* » (Chron. au t. IV de Louis XI, Godefroy, p. 386.) — « Le 6me avril l'embassadeur arriva près « de Lansanne au camp du duc de Bourgogne qui « le fist regaler et les jours suivants d'un *plat de* « *crue.* » (Ibid. p. 412.) — 2° « Bon *plat,* » bonne table, bonne chère :

> Apprenez moy coment j'aray estat
> Soudainement, dame je vous en prie
> Et en quel lieu je trouverai *bon plat*
> Pour gourmander et mener glote vie. (*Desch. f.* 282.)

3° « Oter le *plat* à quelqu'un, » lui retrancher les vivres, ne le plus nourrir, supprimer la table ; parlant du nouveau roy d'Espagne, en 1621 : « Le roy « declara gentilshommes de sa chambre ceux qui « avoient servi son pere en cette qualité, remettant « neantmoins de les faire servir en un autre temps : « il *osta le plat* au patriarche des Indes et à Dom « Barnabé de Vivanco. » (Mém. de Bass. II, p. 266.) — 4° « La place du *plat,* » charge de chevalier servant. Parlant de la maison du comte Charolois, en 1456 : « En ce tems allerent dehors et à leurs affai-« res le seigneur d'Aussy premier chambellan du « comte et le seigneur de Formelles, second cham-« bellan, et demouroit *la place* de tiers chambellan, « et *du plat,* et vouloit le duc que le dict Philippe « de Crouy teint la place de tiers chambellan. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 461.) — 5° « Bailler « du *plat* de la langue, » nous disons donner du plat de la langue, pour flatter, parler avec éloquence. (Nuits de Strapar. II, p. 171.) — On lit « bailler du « *plat,* » dans les Dialog. de Tahureau, f. 23 ; « bien « jouer du *plat,* » dans Coquill. p. 117. — 6° « Faire « trois *plats,* quatre *plats* de quelque chose à quel-« qu'un, » la lui rapporter, en faire éclat : « Je me « doutai bien qu'on m'en *feroit un plat,* » c'est-à-dire qu'on en feroit le rapport, qu'on me desserviroit. (Mém. de Bassomp. t. III, p. 90.) — 7° « En verité, « beau sire dit le roy je veulx que vous mangez à « mon *plat,* » c'est-à-dire que vous mangiez à ma table. (Perceforest, vol. III, f. 121.)

Platage. [Droit de plaçage : « Leurs gens puis-« sent bonnement leurs biens et leurs marchandi-« ses charger et descharger de nuit et de jour sans « payer aucune loage, ne *platage,* ne autre chose « quelle qu'elle soit. » (Ord. III, p. 576, an. 1351.)]

Plataine. [1° Patène : « Ung calice et *platainc.* » (Inv. de 1492, dans D. C. sous *Platina.*) — 2° Pierre d'un tombeau :

> Un sarcheu fist fere Achilles
> Biels est et grands et loing ades,
> De vert marbre fu tost ovrez,
> D'entre fu li cors enseelez ;
> La tombe fu et belle et saine,
> Et si soldée la *plataine*
> Que nus n'i coneust jointure
> Mout fu riche la sepulture. (*Guerre de Troie.*)

3° Besant en blason : « Armé et houssé de sable « semé de *plataines* d'argent. » (La Colombière, Th. d'honneur, t. I, p. 109.) — 4° Planète, étoile :

> Icy gist Nicolas Tuyau,
> Qui de trois femmes fut huyau ;
> Il etoit né sous tel *plataine*
> Qu'il l'eust été d'une douzaine. (*Ménage.*)

Plate. [1° Plaque de métal : « Fud cuverz et adu-« bez de *plate* d'or ki ert très fin. » (Rois, p. 247.) — « Fer ; le cent de *plates,* .XII. deniers. » (Reg. *Pater,* f. 248.) — « Au marc d'or fin en or, en *plate* « et en paillole. » (Ord. I, 479, an. 1310.)] — De la « sucre en *plate,* » sucre en lame :

> Après diner vient la mesnie
> Et dragoirs faire et apporter
> Lors convient ses gens exhorter
> D'avoir *sucre en plate* et dragée
> Paste du roy bien arrangée. (*Desch. f.* 497.)

2° [Armure de *plates,* de plaques rondes, carrées ou façon d'écailles. On trouve cette expression pendant tout le XIVe siècle. Ces plaques, de fer ou de laiton, étaient recouvertes de futaine, de soie, de velours. On faisait aussi des plates en baleine : « Les « mains couvertes de baleines Et de gants de *plates* « clouées. » (G. Guiart.) — « Et sera armé de *plates,* « de cerveliere, de gorgette. » (Ordonn. IV, p. 69, an. 1351.) — « Il li percha l'esqut et le cote de fier « et la *plate* d'achier qui estoit desus. » (Froissart, t. III, p. 84.) — « Et fit restraindre ses *plates* et « recengler son coursier. » (Id. VI, 229.) — « Mais « il ot si grant quoite de li armer que point n'estoit « armés de *plate* fors de une cote de fier. » (Id. III, p. 148.)] — « Se fist Bertran armer moult noble-« ment de bonnes *plates,* et greves, et ot l'espée, « et le coustel, et lance pour jouster, et riche baci-« net, et gans à broiches de fer qui bien faisoient à « doubter. » (Hist. de B. du Guesclin, par Ménard, p. 55.) — 3° Sablières, poutres portant l'axe de la roue dans un moulin, et les fermes du comble dans une charpente : « Une maison de moulin, soit de « moulin à l'eau ou à vent estant dessus terre, les « meubles, les roues à l'eau et les autres choses qui « mouvent sont mobiliaires, et l'arbre avec ses *pla-* « *tes* et ce qui est en terre suit le fonds. » (N. C. G. t. I, p. 1125.) — « Lorsque la partie commune a com-« prise la muraille commune, elle doit mener son « esgout par une goutiere, sans le laisser tomber « sur le fond contre la volenté de la partie : et si « par après l'autre partie voudra comprendre la « ditte muraille commune et l'invader jusques à la « hauteur egale avec la premiere partie, la seconde « partie pourra aussi mettre ses chevrons sur la « muraille commune et sur les *plates* de la premiere « partie. » (Nouv. Coutumier Gén. t. I, p. 1269.) — 4° Monnaie :

> Ains vos donrai or du mien
> Vint muis entre vin et froment
> Et soixante *plates d'argent.* (*Blanchandin.*)

5° Pelure : « *Platte* d'une orange ; » « les filles « accordent tant de privautés aux jeunes gens que « bien souvent ils empruntent un pain sur la four- « née et puis qu'en 4 mois après le mariage madame « vient accoucher, c'est à se plaindre entre nous ; « helas, ma pauvre fille n'a point porté son fruit à « terme, elle a fait quelque effort sur la *plate d'une* « *orange ;* et glissent dans un lieu infame. » (Caq. de l'Accouchée, p. 62.) — 6° « Coustel de *plates*, » épée fine et tranchante, un peu plus longue que la dague ordinaire : « Un champion ayant perdu son « espée se defendit de son *coustel de plates*. » (Hist. de Bertrand du Guesclin, par Ménard, p. 59.)

Plateau—el—iau. [1° Plat : « Deux *plateaus* « d'argent, pes. 6 mars, 2 onces. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 49.) — « 4 plateaus d'esteins mauvés. » (Id. p. 106.) — « Une douzaine de *plateaux* de fri- « terie. » (Inv. du duc d'Anjou, an. 1360, n° 748.) — « Tous cil qui vendent henas de madre ou de fust, « ou escuelles ou *platiaus*. » (Livre des Mét. 329.) — 2° Eventail : « Et Rosiane la niece Rubieut, Le « vent li fist à un *platel* d'argent. » (Prise d'Orange, v. 664.)]

Li poleins salt az cuisines
Despeçant vases, officines
Ses escueles, ses mortiers
Et ses *plateaus* et ses doubliers. *(Fabl. de S. G. f. 94.)*

3° [Planches pour le tablier d'un pont : « Nous « declairons par ces presentes que le dit prieur doit « prendre tous gros bois en nos bois, pour mainte- « nir les dits deux grans pons pour toujours, mais « sauf que de *plateaulx*, lesquels *plateaulx* ne se « doivent point prendre en nos bois. » (Preuves de l'Hist. de Tournus, p. 252, an. 1380.) — 4° Fumées des bêtes fauves, lorsqu'elles sont plates et rondes : « Depuis la sainte Croix en may jusques en la my « juing, laisse le cerf ses fumées en *platel*, pour les « blés et les viandes qui sont tendres ; par quoy, « pour la tendreté, les fumées ne peuvent prendre « forme, et les *plateaux* sont larges et gros. » (Modus, f. 8.)]

Plate forme. 1° Plan : « Memoires, instructions, « advertissement et *plate-forme* de villes et villages « enclavés en la comté d'Auxerre. » (Etat des offic. du duc de Bourgog. p. 266.) — 2° Terrasse où l'on peut se promener à découvert : « *Plate forme* sur « l'eau qui descouvroit tout le lieu circonvoisin en « belle vue. » (Nuits de Straparole, t. I, préface.) — 3° Projet : « Ne seroit pas cette année reduicts en « la *plate forme* de leur attente. » (Rabel. V, p. 20.) — 4° « Saults en *plate forme*, » danse du *trihori* usitée en Bretagne. Rabelais a dit de Vulcain : « Vulcain, avec sa jambe torte en feit pour l'amour « de s'amie trois ou quatre petits sauts en *plate* « *forme*. » (Rabelais, t. IV, prologue, p. 48.)

Platelée. Un plein plat : « Il sembloit qu'un « chacun eut mangé une *platelée* de ris tant les uns « et les autres esclatoient de rire. » (Merl. Coccaie, t. I, p. 178.) — [« Une escuellée ou *platelée* de sala- « des de herbes. » (JJ. 179, p. 300, an. 1448.)]

Platelet. [Petit plat : « A messire Bureau, sire « de la Riviere, chevalier, premier chambellan du « roy n. s. pour deniers à luy paiez qui deulz lui « estoient pour .II. .XIImes de *platelés* d'argent à « fruit. » (Compte de 1392.) — « A monseigneur de « Labrest, chevalier, chambellan de France, pour « .XXIIII. *platellés* à fruit, d'argent blanc et dorez, à « lui appartenans de son droit à cause de son dit « office de chambellan. » (Nouv. Comptes de l'Arg. page 253.)]

Plateur. L'état d'être plat : « Je ne suis plus « une grosse crevée, j'ay le dos d'une *plateur* qui « me ravit. » (Lett. de Mme de Sévigné, t. III, p. 379.)

Platin. [Banc de sable dont la surface affleure à mer basse : « Les galeres passerent facilement sur « les battures et *platins* où les navires n'estoient « point ancrez. » (D'Aub. Hist. t. II, p. 302.)]

Platine. [1° Patène : « Un hennap de masdre à « une *platine* d'argent. » (Tailliar, Recueil, p. 9.) — « Deus grans *platines* où il a cristal, plenes de « reliques. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 4e série, t. V, p. 81.) — « Un calixe garnye de *platine*. » (Ducs de Bourgog. n° 2134, an. 1467.) — 2° Plaque : « Un grand sac en façon de boulges, fait de deux « peaulx de cuir de vache gras et doublé... garny « de deux serrures fermans à clef et de *platines* et « boucles de fer blanc. » (Compte de 1487.) — 3° Bougeoir, dit palette : « Une *platine* à mettre « chandeille, d'argent blanc, pesant .III. onces. » (Ducs de Bourg. n° 2137, an. 1467.)] — 4° Plateau : « Quand ce fut à l'offerte, le dit curé se tourne « devers le peuple avec sa *platine* pour recevoir les « offrandes. » (Contes de Desperr. t. I, p. 234.) — 5° [Jeu de palet : « Lesquelz compaignons jouerent « ensemble aux *platines* de fer de chevaulx, au plus « près de deux esticquetes. » (JJ. 189, p. 213, an. 1457.)] — 6° Plaque de fer percée de plusieurs trous, mise aux conduits d'eau pour empêcher les ordures de passer. (N. C. G. t. II, p. 987.) — 7° « *Platine* à « beurre, » ustensile de ménage. (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 258 ; Cout. de Valenciennes.)

Platis. Platin. (Cotgrave.)

Platte. [1° Lame de métal : « L'argent qu'il « auront en quelque maniere que ce soit ou de « coupes ou de henas à pied ou sans pied, dorés ou « non dorés, ou soit argent en *platte*, ou de quelque « maniere qu'ils l'aient. » (Ord. 1294.) — 2° Armure (voir PLATE) : « Il li fendi la targe et rompi les « *plattes* et perça l'auqueton. » (Froiss. III, p. 81.) — « Plussieurs bacinez, *plattes* et autres armeures. » (B. N. fr. 26011, n° 1355, an. 1372.) — 3° Ballot : « Item le char qui meine drap en *platte*, l'en « compte dix draps pour le troussel. » (Cart. 21 de Corbie. f. 341, an. 1295.)]

Platte-bande. [Terme de menuiserie ; ravalement qu'on pousse autour des panneaux de lambris : « Mettre en la ditte garde robe trois *plattes* « *bandes*, et, par le devant acouldouers. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4e série, III, p. 63.)]

Plattement. Tout net : « Refuser *plattement*. » (Cartheny, Voy. du Cheval. errant, f. 148.)

Platuse. [Plie, poisson, au traité lat. ms. 6838 c, ch. 91.]

Plaujon. [Plongeon, amas de gerbes placées la tête en bas : « En laquelle piece de terre avoit ung « *plaujon* ou monceau de blé. » (JJ. 195, p. 124, an. 1468.)]

Play. [Pli : « Et estoient einssi signées lesdictes « lettres de charité, en marge dessoubs, sur le « *play*, au dessoubs du seel. » (1387, Usage du seigneur de Gaudigni ; L. C. de D.)]

Playdoyer. Plaider : « Causes d'appel seront « *playdoyées* ou dit parlement et là déterminées. » (Ordonnance, III, p. 647.)

Playe. Plaie ; de là les expressions suivantes : 1° « *Playe* leyau, qui a de longueur et incision, ou « profondeur une once de poulce, qui est la cin- « quième partie du pan de canne. » (Laurière.) — On lit « *playe* loyau, » dans la coutume de Saint-Sever, titre 18, art. 1 et 2. — 2° « *Playe* à banlieue, « ou *playe* ouverte, » plaie considérable, apparente, grave. On l'appeloit « à banlieue » parce que celui qui faisoit la plaie étoit jugé dans la jurisdiction du lieu où il faisoit le coup. [« Quiconque « enfraindra les trieves par fait dont mort, affolure « ou *playe ouverte* que l'on dit *playe à banlieue*, « s'ensuit, sera puni de peine capitale. » (Chart. de la comté de Flandre, an. 1379.)] — 3° « Barbier « craintif fait *playe* punaise. » (Lacroix du Maine, Biblioth. p. 285.) — 4° « Debonnaire mine fait *playe* « puante. » (Cotgr.) — 5° « Les barbiers demandent « *playe* et bosses. » Ce proverbe est encore usité. (Bouchet, Serées, III, p. 70.) — 6° « De vielz meffait « nouvelle *playe*. » (Rom. du Brut, 5.) — 7° [« *Playe* « perciée, » aux Ordonn. IX, p. 585, an. 1410.]

Playé. [Gagé, cautionné : « L'amende *playée* « par Jehan Laja, de ce qu'en menant Jehan Males- « pine en prisons pour certains cas, il avoit féru et « battu ledit Malespine. » (1387, sentence rendue aux assises d'Orléans ; L. C. de D.)]

Player. [Blesser : « Icellui Aubert Brun, George « Roux.... issirent au dehors de la ville de Faloise, « où ilz trouverent les diz Anthoine et son filz, qu'il « *playerent* et navrerent à sanc et à playe. » (JJ. 118, p. 1, an. 1380.)]

Playette. [Petite plaie ; Enfants Haymon, 520.]

Playon. [1° Bâton avec lequel le laboureur fait tourner le coutre de la charrue : « Le suppliant « faisoit semblant de dormir sur le fossé atout un « *playon* de charrue, lequel il avoit mis à sa sain- « ture en guise d'espée. » (JJ. 168, p. 171, an. 1414.)] — 2° Bâton : « J'ay ma lance rompue, comme vous « voyez, mais pour ce ne demourra pas que ne « devions jouster vous et moy : car tantost auray « decouvert ma lance. A tant il saillit dessus son « cheval, puis print son epée et coupa ung *playon* « de fresne selon l'estoc et l'adouba. » (Percef. IV, fol. 121.)

Plazezage. [Droit de plaçage ou d'étal : « Item « avons franchi et franchissons lesdites personnes « de.... roage, paage, leyde, *plazezage*, vendes, « estoicages et de toutes autres costumes. » (JJ. 65, p. 278, an. 1325.)]

Plaz penduz. Expression. On la trouve employée en parlant de la magnificence avec laquelle Charles V reçut l'empereur qui vient le voir à Paris, en 1377 : « Au souper fut le grant palais « moult noblement paré et ordonné, et tant de « *plaz penduz* par icelle et tant de torches à esten- « dars attachez parmi la salle. » (Chron. de Nangis, sous l'an 1377.)

Plebe. [« *Plebe* emportoit seulement les baz et « les petiz et le commun. » (Berch. Tite-Live, f. 3.)]

Plebée. De la populace : « Ceux qui sont sortis « d'une gent vile et *plebée*. » (Mém. de Sully, III, p. 436.)

Plebeien. 1° Qui est du peuple, de la populace. « Et à cet article lieu entre *plebeiens* et roturiers, « aussi bien qu'entre gens nobles. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 689.) — 2° [Qui est de la plèbe : « Et ses « juges apeloit li plebe tribuns *plebeiens*. » (Bercheure, Tite-Live, f. 3.) — 3° *Subst.* Les gens d'une commune : « Comme vingt et six ans a ou environ, « que nostre saint pere le pape donna la croisée « encontre les compaignies, lors estant en nostre « royaume, les communs et *plebciens* des villes de « Gimont et de Simorra en la seneschaucie de « Thoulouse. » (JJ. 140, p. 100, an. 1390.)]

Plebein. [Populeux : « La terre est *plebeine* et « li homme manant, Là sont li bon villain et li bon « païssant. » (Rou.)]

Plebiscite. [« *Plebiscite* estoit apelé aucun « establissement que le menu plebe fesoit en sa « court par ses tribuns et par ses ediles et par ses « magistraz. » (Bercheure, fol. 3.)]

Pleboyen. [Roturier : « Mettons une exemple : « ung *pleboyen* ou ung villain devient homme « riche et puissant. » (Le songe du Vergier, I, 150.)]

Plecte. [Platte, bateau de rivière : « Quant leur « navire que on appelle une *plecte* fut arrivée avec « les autres des païs de Hollande et de Flandres en « la chesne et port de la Rochelle. » (JJ. 182, p. 59, an. 1453.)]

Pledeour. Avocat : « Louer *pledeours*. » (Ord. t. I, p. 184.)

Pleder. [Plaider : « S'il avient qu'aucuns clers « ou aucune religions *pledent* à aucune personne « par devant le justice de sainte Eglise. » (Beaum. t. XI, p. 6.)]

Pledoié. [Plaidoyer : « Noz avons veu que le « partie qui se doutoit d'avoir jugement contre li, « disoit que li *pledoiés* n'avoit pas esté tius, ançois « avoit esté autre. » (Beaum. LXVII, p. 34.)]

Pledure. [Terrain vague (v. Plastre) : « Comme « nous aions entendu que plusieurs places et *ple-* « *dures* soient assises en la ville de la Rochelle. » (JJ. 85, p. 75, an. 1353.)]

Plée. Plaid : 1° « *Plée* pledant. » (Ten. de Littlet.

fol. 3.) — 2° « Bataille de *plée* de terre, » bataille donnée au sujet d'une terre contestée ou d'un procès pour terre. (Britt. des lois d'Anglet. fol. 42.) — 3° « *Plées* del coronne... sont les *plées* qu'eux « conteignent l'offense faits encounter la corone et « dignité le roy. » (Du Cange, sous *Placita coronæ*.)

Plege—eige. [Caution, pleige : « Dist li empe- « reres : Bons *pleges* en demant. » (Rol. v. 3846.) — « Et li en fu bailliet en crand et en *plege* le ville « et castellenie de Condom. » (Froiss. II, p. 396.)]

Se de *plege* a mestier
Nus ne li veut aidier,
Et se il n'a que prendre
Tant a-il mains à rendre. *(Oustill. au vilain.)*

Et de perdre sont à fiance
Cil qui pour li en *plege* sont
Il sont levé et venu sont
Tuit si *plege* pour li veoir. *(Ms. 7615, II, f. 125.)*

Expressions : 1° Dans le procès de Jacques Cuer, *pleiges* désigne une espèce de crime : « En commet- « tant par ce moyen et en se faisant plusieurs grans « et enormes crimes, comme crimes de leze majesté, « force publique, prison privée, transport de notre « jurisdiction en aucuns crimes de *pleiges* et autres « plusieurs. » (Procès de Jacques Cuer, p. 9 et 10.) — 2° « *Plege* de droit, » c'est la caution d'ester à droit et de payer ce qui sera ordonné par le juge, que le vassal qui n'est pas étagier ou demeurant sur son fief est tenu de donner à son seigneur qui qui a fait saisir féodalement. (Laur.) — 3° « Donner « *plege* parlant, » c'est donner une personne pour *plege* ou caution, en sorte que celui qui est obligé par la coutume de donner *plege parlant*, n'est pas quitte en constituant son temporel au lieu de *plege*. (Laur.) — 4° « *Plege* de suivir sa clameur. » (Laur.) — 5° « Refus de *plege*. » Autrefois, en Anjou et au Maine, quand un seigneur avoit saisi la terre de son sujet, le sujet qui prétendoit que la saisie n'étoit pas juste pouvoit en demander main levée en donnant *plege*, et quand le seigneur ne vouloit point accorder la main levée, le sujet étoit en droit de s'appleger, et l'applegement qu'il formoit en ce cas étoit de refus de *plege*. (Laur.) — 6° « *Pleige* d'ad- « venture. » — « Quand l'heritage ou le meuble de « aulcun luy eschet, par quoy il est tenu à payer ses « debtes, si comme le fils qui a l'heritage du pere, « ou ses executeurs ou autres qui ont les chastelz « aux morts, ou cil qui prend sur soy à procurer « les besongnes d'aulcun. » (Anc. Cout. de Norm. f. 80.) — 7° « *Pleges* vous met, » je promets, je vous donne caution.

Et dist dame, en *pleges vous met*
Et si vous creant et promet
James en pechié n'encharrai. *(Ms. 7218, f. 318.)*

8° « *Pleiges* simples. » — « *Pleiges* sont une per- « sonnes qui ce obligent à quoy cil qui les met en « *pleige* estoit tenu, les uns sont simples *pleiges* et « les autres sont *pleiges* et debteurs. » (Anc. Cout. de Normandie, fol. 78.) — 9° [« *Plege* de droite, » dans l'Anc. Cout. de Bret. art. 129.) — 10° « Donner « *plege* parlant, » Cout. de Laon, ch. I, art. 24.]

Plegeage. Cautionnement. Laurière, au mot *plegeage*, cite l'ancienne coutume de Normandie, titre de *plege*. « Devons savoir que tous ceux qui « ont fait hommage, sont tenus à plevir leur sei- « gneur de ses dettes ; mais aucun n'est tenu à le « pleger de plus que les rentes et les redevances « qu'il luy doit en un an vallant. »

Plegement. Suivant Laurière, *plegement* c'est l'applegement et complainte possessoire. « On « peut former *plegemens* sur toutes choses qui se « peuvent posseder, tant meubles que immeubles, « droits corporels que incorporels à ce que celuy « qui se plege ne soit troublé, inquieté ne molesté « sur ses possessions pour la conservation de ses « droits. » (Cout. Gén. t. II, p. 761.)

Pleger. [1° Cautionner : « Le roy de Navarre « *plegea* le seigneur d'Alebreth, que le conte de « Fois tenoit en prison, pour la somme de cinquante « mille frans. » (Froissart, t. XI, p. 89.)]

Si le *plege* à envis
Li granz et li petis,
Et se il se corouce
Et sa fame regrouce
Maudient l'assamblée ;
Or sont à la meslée,
Si venist mieus, ce croi,
Que chascuns fust par soi. *(Oustill. au vilain.)*

2° Boire à la santé de quelqu'un, ou répondre à une santé portée. On lit en ce sens : « Elle but sur « la fin du soupper à tous les gens, leur comman- « dant de la *pleger :* à quoy obeissans ils se mirent à « genouil, et meslant leurs larmes avecque leur « vin beurent à leur maitresse. » (Pasq. Rech. 509.) — Rabelais s'en sert dans le même sens : « Puis « s'addressa au marchant, et de rechef beut à lui « plein hanap de bon vin Lanternois. Le marchant « le *plegea* guaillard en toute courtoisie et hon- « nesteté. » (Rabelais, t. IV, p. 21.)

Tout ainsi que l'on voit en un plaisant festin
Le compagnon gaillard qui se gorge de vin ;
Il le taste d'entrée, il chauvit de l'oreille
Et peu à peu gayment en buvant se resveille
Il rit, il gausse, il boit, il redouble, il reboit
Il *pleige* son voisin, et cependant ne voit
Que plus et plus de vin dans sa coupe luy verse
Plus son entendement se tourne à la renverse.
Pasquier, p. 418.

Plegerie. Cautionnement, garantie :

Lor revint, si les deconfi ;
Et ils refisent pais ensi
Que de leur tiere grant partie
I ont mise par *plegerie*. *(Mousk. p. 113.)*

« Quant le jour fut venu, ayant chascun baillé « son plege, et les lices faites et ordonnées, les « parens et amis des parties amenerent leur cham- « pion devant le roy, afin de leurs *plegeries* estre « delivrez. » (Gerard de Nev. IIᵉ partie, p. 118.)

Expression : « *Plegerie* d'estre adroit ou devenir « en court. » — « Ha moult grant difference entre « *plegerie* qui est fete d'estre à droit ou chele qui « n'est fors que de venir en court ; car cil qui re- « plege d'estre à droit est plege de toute la querele, « et de faire tenir, ou paier tout che qui sera jugié « encontre chelui que il replega pour le cause pour « coi il fut plege ; mes chelui qui n'est plege fors

« que de revenir en court, se il le remet en court « en tel estat, comme il estoit quant il le replega il « est quite de se plevine. » (Beaumanoir, p. 238.)

Plegeur. Suivant Laurière qui cite la coutume de Bretagne, *plegeur* est celui qui se complaint d'avoir été troublé ou empêché en sa possession.

Pleicé. Entrelacé :

Et li portiers les murs hourdoient
De fors cloies refuscicés
Tyssues de verges *pleicés*. (*Rom. de la Rose.*)

Pleidoier. [Quereller : « Le mary de la dite « Emelot, qui estoit en sa maison, yssi et prist à « *pleidoier* et maudire le dit prisonnier. » (JJ. 105, p. 154, an. 1373.)]

Pleier. [1° Plier : « C'est guant ad or *pleiet*. » (Rol. v. 2677.) — 2° Fléchir : « Ne ule cose non la « pouret omque *pleier*. » (Eulalie.)]

Pleigaige. [Cautionnement : « Pour cause dou « *pleigaige* que ycellui Guillaume avoit pieça fait « envers ledit receveur de la prevosté de Loches. » (JJ. C. p. 14, an. 1333.)]

Pleigerie. [Caution : « Tuit li vendeurs de « poisson de mer donnent chacun *pleigerie* de « soixante livres parisis. » (Ordonn. II, p. 580, an. 1320.)]

Pleigeur. Même sens : « A l'avancement de la « gloire de notre seigneur J. C. *pleigeur* de son « eglise, et union de tous les habitans de la terre. » (Mémoire de Villeroy, IV, p. 264.)

1. Plein. [Cuve dans laquelle on a fait éteindre de la chaux vive ; on y trempe les peaux pour les dépiler (voir Pelin) : « Si lesdits tanneurs et megis« siers laissoient leur cuir en tan et dans leurs « fausses et *pleins*, le temps requis. » (Edit, juin 1585.)]

2. Plein. [Du latin *planus*. 1° *Adj.* Uni : « Que « leur mestier d'euvre rayée estoit plus soutif que « le mestier de lanure planive, et que celui qui bien « savoit faire rayez, savoit bien faire draps *pleins*. » (Ord. II, p. 397, an. 1350.) — 2° *Subst.* Plaine : « En « mi un *plein* unt prise lur estage. » (Rol. v. 3129.)]

3. Plein. [1° Rempli : « Trait ses crignels *pleines* « ses mains amsdous. » (Rol. v. 2906.) — 2° Entier : « *Pleine* sa hanste l'abat mort des arçuns. » (Id. v. 1534.) — 3° Complet : « Set ans tuz *pleins* ad ested « en Espaigne. » (Id. v. 2.)]

Expressions : 1° « Avera son *plein*, » c'est-à-dire son plein effet. (Rymer, I, p. 109, an. 1268.) — 2° « *Plein* possessoire. » « C'est la pleine maintenue « et garde qu'on adjuge à l'une des parties et est « differente de la recreance qui n'est qu'un provi« soire. » (Laur.) — 3° « Vaisselle *pleine*. » (Ord. I, p. 522.) — 4° « Argent *pleine* et blanche. » (Ord. I, p. 534.) — 5° « *Plein* saut, » saut à pieds joints. Parlant de Henry II : « Jamais nul luy put tenir pied « que feu monsieur de Bonnivet, et principalement « au *plein saut*, car c'estoit tousjours vint trois ou « vingt quatre grands pieds ou semelles ; mais « c'estoit à franchir un grand fossé plein d'eau où « il se plaisoit le plus. » (Brant. Cap. fr. II, p. 60.) — 6° « *Plein* âge, » âge de majorité. — 7° « Il ne se « tort pas qui va *plein* chemin. » (Cotgrave.)

Plen. Plaine. Geoffroy d'Hennebon engage à Eon Picaut « tote la ville de Coetpras si comme ele siet « o totes ses appartenances, en bois, en *plen* et « eve. » (D. Morice, Hist. de Bret. col. 992, an. 1264.)

Plener, ier. 1° Plein :

Un bellanc i porte et .III. dez :
Delez le jougleor s'assit
Trestot soef, et puis li dist :
Amis, fait il, vels tu joer :
Voiz quel bellenc por dez geter.
Et si aport .III. dez *plener* ;
Tu puez bien à moy gaaigner
Bons esterlins priveement. (*Fable de S. G. f. 45.*)

2° [Complet, entier : « A colps *pleniers* les en vunt « ociant. » (Rol. v. 2463.) — « Par l'espace de douze « jours tout *pleniers*. » (Froiss. II, p. 205.) — « Ben « a cinq ans accomplis tos *pleniers*. » (Ogier de Danemark, v. 8187.)]

Plenerement, ierement. [Complètement : « Tut ço dunt il parlerent ne sai *plenierement* ; « Mais partie dirai del veir mon escient. » (Thom. de Cantorbery, p. 114.)]

Iceste vie, icest ahan
Mena *plenerement* un an. (*Partonop. f. 144.*)
J'aim totes dames comme moi,
Mon cuers et mon cors lor otroi
Et Dieus les aime ; il i part bien.
Beles les fist sor tote rien,
Fines et franches et cortoises
Plenerement, à larges toises. (*Partonop. f. 144.*)

Plengon. Bâton : « Avoit entre ses mains ung « *plengon* de chesne fort, et merveilleux, et pesant. » (Perceforest, IV, f. 69.)

Pleniereté. Etat de ce qui est plat : « Sans se« pulture à la *plenierété* des champs. » (Chron. de Nangis, an. 1249.) — « *Plenierelé* de la mer. » (Ibid.)

Plenité. [Plénitude : « Voulons que (toutes les « choses devant ordenées) soient destroitement « gardées de nos baillis et subgés, retenue à nous « la *plenité* de la royal puissance de i declarer, muer « ou corrigier, adjouster ou admenuier. » (Reg. *Pater*, f. 46, an. 1254.)]

Plenne. [Plane, outil de tonnelier : « Certains « ferremens à faire pipes à vin, c'est assavoir un « ferrement, appellé un fer de *plenne*. » (JJ. 167, p. 473, an. 1414.)]

Plenner. Planer, effacer : « Adonc print son « coutel, et *plenna* la lettre du tilleu, et retourna « en son chastel. » (Perceforest, II, p. 40.)

Plenté—et. [Grande quantité, abondance, du latin *plenitatem* (voir Planté) : « Dont envoya grant « *plentet* d'or et d'argent deviers le roy. » (Froiss. II, p. 35.) — « Chil dou castiel avoient ossi avoecq « eux *plentet* d'ouvriers. » (Id. IV, p. 357.) — De là l'adverbe *plenté*, beaucoup, longtemps : « Robers « d'Artois depuis ne vesqui nient *plentet*, ains tres« passa de che siecle. » (Id. IV, p. 160.) — « Se je « vous voloie *plenté* presser, j'aroie bien de vous « deux ou trois mille florins. » (Id. V, p. 327.)]

Plenteif, plentif. [Bien pourvu : « Li vaissel « de l'ost aloient chascun jor à Damiete, et amenoit « en l'ost viandes, si que li os estoient bien *plenteif.* » (Marten. Ampl. coll. V, p. 693.)] — On a dit de Charlemagne :

Volentiers sejornoit à Ais
Et n'iert mie la vile grans,
Mais *plentive* iert, et bien seans
Et li pais estoit tout plains
De liers, de bisses et de dains,
Par les forés et par les bos,
Dont li pais estoit enclos. *(Mousk. p. 66.)*

Plentiveus. [1° Fertile : « Li terrois qui est « entour, est molt *plentiveus* et moult habundanz. » (Chr. de S. Denis, III, p. 196.) — 2° Bien pourvu de : « Les *plentiveus* de vivres adreschoient ceus qui « diseteus en estoient. » (Id. XIV, 236.) — 3° Large, prodigue : « Li rois et la roine, en lors temps, « furent moult large en dons, et courtois et *plenti-* « *veus* dou lor. » (Id. IV, p. 206.) — 4° Spacieux, grand : « Il y fisent un grand trou et si *plentiveus* « que bien y pooient entrer dix hommes de fronch. » (Id. IV, 278.) — « Li chastiaus est durement grans « et *plentiveus.* » (Id. p. 411.)]

Plentiveusement. [En abondance : « Et leur « venoient souvent pourveanches de Bourdiaus « assés *plentiveusement.* » (Froissart, t. II, p. 403.)]

Pleon. [Plant de saules : « Item l'erbe des prés « de Brio et la pescherie de la riviere d'Isme, les « *pleons* et les soloies d'environ. » (Ch. des Comptes de Paris, an. 1328, f. 30.)]

Plesamment. [Plaisamment : « Bien sot chan- « ter et *plesamment.* » (Rou, v. 739.)]

Plessée. [Clos, parc fermé de haies : « Pour la « garde de herbergement de la *plessée* et de la terre « d'Avese, .VIII. deniers. » (Reg. *Noster*, f. 413.)]

Plesseis. [Même sens : « Parmi un *plesseis* de « saus. » (Ren. III, p. 323.) — « Sor ciel n'a tor, ne « chastel si garni, Recet ne voute ne *plesseis*, Se il « puet converser dis u dis, Qu'il ne l'est ars, o « abatu, o pris. » (Garin.)]

Plesser, ier, ir. [Plier, abaisser : « Jehan Pata- « rin bailla à Guillaume Soyre du poing sur la teste, « tellement qu'il luy fist treffort *plesser* le col. » (JJ. 201, p. 74, an. 1476.)]

Et se ge de Gautier le grand boban ne *plés*
Se en vueil que vos tuit me tiegnois à mauvés. *(Parton.)*

L'en se doit bien efforcier
De Dieu servir, ja ni soit li talens
En la chair vaincre et *plessier.* *(Poët. av. 1300, p. 1587.)*

« Plusieurs des nobles hommes que Dieu et « loyauté amoient, et obeirent voulentiers à luy et « luy ayderent à *plessir* ses ennemis. » (Chron. de Saint Denis, I, f. 219.)

Plesses. [Clos, parc fermé de haies : « Le sup- « pliant et ung autre en sa compaignie emmenerent « une jeune femme amoureuse en unes *plesses* et « groyes près d'illec. » (JJ. 195, p. 1575, an. 1476.)]

Plesseur. [Celui qui fait les haies : « Item de « chascun obliau une journée de *plesseurs.* » (Aveux du domaine de Vieux Pont, an. 1366.)]

Plessier. [Champ clos : « Comtes, dus y ot mains « et chevaliers prisiés, Qui mout grand desir ont « d'issir sur le *plessier.* » (Cuvelier.)]

Plessis. Clos fermé de haies : « Lancelot s'en « va tant qu'il vient en une forest où il y avoit « *plessis* entour. » (Lanc. du Lac, II, f. 10.) — De là « bois en *plessis*, » propre à être entrelacé. « L'ar- « pent de *bois en plessis* que les aulcuns appellent « tousche vaut dix sols ; l'arpent de bois de haute « futaye cinq sols ; l'arpent de bois taillable, et de « brocelles et autres bois moindres que haute futaye, « deux sols six deniers tournois. » (Cout. Gén. II, p. 227.)

Plesure. [Emplacement, lieu vide propre à bâtir : « Je Yvain du Breuil, seigneur de Fronssac,... advoue « à tenir... à foy et hommaige lige... ma maison ou « *plesure* de Montmorillon, avecques ses apparte- « nances et appendances. » (Reg. des fiefs du comté de Poitou, f. 127, an. 1407.)]

Plet. [1° Discours, langage : « Robin feist tant « par son *plet* Et par sa bele maniere Qu'il joua du « flajollet. » (Chanson du XVe siècle, p. 11, v. 25.)]

Doncques après prologer beaucoup *plet*
Et que chascun ait dict maint beau couplet,
Comme voulans prendre à cuer les matieres,
On tira hors de belles pannetieres
Le gros pain bis, force d'aulx et d'oignons. *(Cret. 166.)*

2° [Convention : « Une femme avoit fet son *plet* à « deux ribaus qu'il tueroient son baron. » (Beaum. LXIX, p. 16.) — 3° Assemblée où se jugent les procès ; les « *plets* centains » étaient à l'origine les assises du centenier, puis ce furent celles du comté de Namur : « Encor i a (à Spies) li cuens trois fies « l'an, à trois nautaus de l'an, trois *plés*, k'on apele « *plés* centains, c'est à chascun natal un plait, à « queis plais to li homme et dou comte et de l'eveske « doivent venir par le semonse do sergent le comte. » (Revenus du comté de Namur, an. 1289, fol. 23.) — Par suite, « *plet* de l'épée, » signifie haute justice, tribunal où se peut plaider une cause capitale. — 4° Service de cour et de plaid, devoir féodal transformé en redevance pécuniaire : « Le seigneur « auquel est deu hommage plain, est fondé par la « coustume d'avoir pour chaque mutation *plet* et « cheval de service, par borderies et masures. » (Anc. Cout. de Poitou, ch. 70.) — « Item à la Tous- « saint une coustume que on appelle *plez* et recez, « quarente solz. » (JJ. 65, p. 164, an. 1328.)]

Expressions : « Afiner son *plet*, » terminer bien son affaire. Parlant d'une femme galante qui fait revenir son mari des soupçons qu'il avoit contre elle :

Porra mais venir et aller
Que ja n'en osera parler
Li lox, jamais jor de sa vie.
Bien s'est la borgoise cherie
Molt a bien *son plet afiné*
A tant ai mon flabel finé. *(Fable de S. G.)*

Pletterie. [Pelleterie : « Item brouette qui

« maine *pletterie* ouvrée, doit .xi. solz. ob. » (Cart. de Corbie, 21, f. 336.]

Pleue. [Pluie, dans Froissart, II, p. 155.]

Plevie. Promesse. On lit dans les Poëtes manuscrits avant 1300, t. IV, p. 1506 :

En une praele
Lez un vergier,
Trovai pastorele
Lez son bergier ;
Li bergiers la bele
Voloit baisier ;
Mais ele en faisoit
Tres grant dangier,
Car de cuer ne l'amoit mie,
Encor fust ce sa *plevie* ;
Si avoit ele ami
Autre que son mari
Car son mari je ne scai porquoy
Het ele tant qu'ele s'escrioit :
Ostez moy l'anelet dou doit
Ne sui pas mariée à droit.

De là « droit de main *plevie* ; » « c'est un droit par « lequel le survivant des conjoints, lorsqu'il n'y a « pas d'enfans du mariage, prend en proprieté tous « les biens du conjoint predecedé, à l'exception des « plains fiefs, seigneuries et nobles tenements, ve- « nants de l'estoc et ligne du mary dont la femme « n'a que l'usufruit. » De Mean, dans ses observations, part. I, chap. 55, est d'avis que ce droit n'est autre chose que celui du mariage même ; mais il y a plus d'apparence que le mariage a été appelé à Liège « main *plevie*, » c'est-à-dire « main promise » ou « main engagée. » *manus plegiata*, *manus plicata*, parce que l'époux et l'épouse, en contractant mariage, se donnent réciproquement la foy en se serrant les mains. (Laurière.)

Plevié. Promis. Dans la Chron. de Flandres, « fille *pleviée* » est fille promise en mariage. (Laurière.)

Plevine. Dans Laurière on lit : « *Plevine* est un « cautionnement. » On y lit encore d'après l'ancienne coutume de Normandie : « *Plevine* est autant « comme promesse de loiauté ; car celui qui pleige « aucun, promet, que cil fera loyaument ce de quoi « il le pleige. » — « Avant que les *plevines*, ne les « espousailles fussent fetes. » (Beauman. p. 183.)

Plevir. [1° Garantir, servir de pleige : « .xxx. pa- « renz li *plevissent* leial. » (Rol. v. 3847.)] — Deschamps, poésies, folio 236, dit :

Au fort dirais : vous estes mes *plevis*
Car vostre amour trop fort au cueur me touche.

2° [Promettre : « Jo vos *plevis* qu'en vermeill sanc « ert mise. » (Rol. v. 968.)]

A mi bele, douce amie
Votre foi m'avez *plevie*. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1493.)*

3° [Fiancer : « L'ainsné fils avoit *plevie* et fianchie « pour sa moullier ou temps advenir la seconde fille « du roy de France. » (Froiss. XVI, p. 230.)] — « Au « jour que il doit femme *plevir* et espouser. » (Beaumanoir, p. 23.

Plevisailles. [Fiançailles : « Jehan Crouset et « la ditte Oudinette devoient plevir et fiencer l'un « l'autre ;... lesdittes *plevisailles* ne se peuvent « faire. » (JJ. 132, p. 270, an. 1388.)] — « Se li au- « cuns font convenanches de mariage entre leurs « enfans qui sont soubz agiez et font li enfans outre « plevir, quant li enfans viennent en aage ils pueent « aller arrieres des *plevissailles* se il leur plest, » c'est-à-dire promesses de mariage. (Beaum. chap. XXXIV, p. 186.)

Pleumas. [Plumets : « En venant de Lyon, de « veoir tenir le pas Je rencontray troys dames qui « dansoyent braz à braz ; Trois mignons les menoient « rustres et gorgias ; Pourpoins d'orfaverie et man- « teaulx de damas ; Les chesnes en escharpe « trainentes jusqu'en bas Et faisoyent les gambades « plus haut que leurs *pleumas*. » (Chansons du XVe siècle, p. 85 et 86.)]

Pleur. [1° Larmes répandues : « *Pleurs* ne sont « mie deffendus à celuy qui est triste ou entre les « tristes. » (Ménagier, I, p. 9.)]

Apres ce *pleur* et lamentation
Jetta ses yeulx par contemplation
Devers le ciel. *(J. Marot, p. 37.)*

. . . . Car j'ay du *pleur*
Tout l'abisme epuisé. *(Fabl. de S. G. p. 141.)*

Apres grand joye, grant *pleurs*. *(Percef. VI, f. 109.)*

2° Enterrement : « Vestemens de *pleurs* et de « dueil. » (Lefèvre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 165.) — « S'à nopces vont bailli, ou *pleur*. » (Desch. f. 294.) — 3° Douleur : « Ne se puet tenir de « jecter avec un profond souspir trois grosses lar- « mes sans *pleur*. » (Alect. Rom. f. 142.)

Pleurable. Lamentable. (Cotgrave.)

Pleurart. Qui a l'habitude de pleurer : « De « mode que personne n'etoit, tant triste, fasché, « rechigné ou mélancholicque feust, voire y feust « Heraclitus le *pleurart*, qui n'entrast en joie nou- « velle, et de bonne ratte ne soubrist. » (Rabel. IV, page 4.)

Pleure. [Terrain pour bâtir : « Johannes de « Podio... habere... confiteor... unam pleduram seu « *pleure* et viridarium pertinens. » (Reg. des fiefs du comté de Poitou, f. 231, an. 1404.)] — Dans la coutume de la Pérouse, on lit : « Si hom prend « *pleure*, doit batir dint un an ou la daet clorre. » (Gloss. sur les Cout. de Beauvoisis, La Thaumass. Coutume de Berry, p. 102.)

Pleurer. [1° Regretter : « Chascun *pleure* sa terre « et son païs Quant il se part de ses coraus amis. » (Couci, XXIV.)] — 2° Verser des larmes : « Celluy « est fol qui *pleure* ainçois qu'il soit battu. » (Percef. V, fol. 47.) — 3° Se vider en parlant d'une bourse : « S'elles n'ayment que pour argent, On ne les ayme « que pour l'heure ; Rondement ayment toute gent « Et rient lorsque bourse *pleure*. » (Villon.)

Expressions : 1° « Nul conseil ne vient de *pleurer*, » on ne gagne rien à pleurer. (Partonopex, f. 148.) — 2° « Souvent voit on *pleurer* qui a chanté. » (Faifeu, p. 16.) — 3° « Ce mot qui se dit par maniere de « proverbe, n'en *pleurer* pas, peut être n'est il pas « vrai. » (Apologie pour Hérodote, p. 389.)

4° Qui *pluere*, ainçois qu'il rie,
Donc ne fait il folie
Ce dit Salemons ;
Tant saige de maistrie
Qui *pleure* il ne rit mie
Marcol li respont. *(Marc. et Salem. f. 116.)*

5° « Tel rit au matin qui au vespre *pleure*. » (Perceforest, VI, f. 43.)

Pleurerie. [Action de pleurnicher : « Vers le « mary se sera traicte Et en fera la playdoierie, En « usant d'une *pleurerie*. » (Coquillart, droits nouveaux.)]

Pleuretic. [Affecté de pleurésie : « Bocu, et tort, « epileptic, Muet, gutus et *pleuretic*. » (Edouard le Confesseur, v. 4427.)]

Pleureux. [Pleureur : « Lequel interrogé s'il « vouloit gaigner une piece d'argent pour estre « *pleureux* à un enterrage, respondit ne povoir « pleurer, mais qu'il ne laisseroit d'estre bien « marry. » (Noël du Fail, Contes d'Eutrap. ch. 13.)]

Pleuroir, ouer. Mouchoir. [« xxii. aulnes de plus « fine toille de Reins, achattées de lui ledit jour, pour « faire huit chemises, huit beguins et *pleurouers* « pour la dicte dame (Isabeau de Bavière, » aux N. C. de l'Arg. p. 319. « Item pour la façon de huit « beguins et *pleuroirs*. » (Id. p. 319.)]

Pleuve. [Pluie : « Dont leva une *pleuve*, si prist « à espessier. » (Chanson d'Antioche, p. 609.)]
Pleuve et nois aussi kier ai,
Con chans d'oisiaux à oir. *(Vat. 1490, f. 78.)*

Pleuviner. Pleuvoir un peu : « Il avoit un peu « *pleuviné*, le chasteau estoit en montaigne, et pour « descendre en la ville on couloit un peu. » (Hist. du chevalier Bayard, p. 275.)

Pleuvir. Servir de caution : « Qui notera com- « bien de fois il luy est advenu de penser bien tenir « et entendre une chose jusques à la vouloir *pleu-* « *vir* et en respondre à autruy et à soy mesme et « que le temps luy a puis fait voir du contraire. » (Sagesse de Charron, p. 3.)
Je la vous *pleuvis* pour antique. *(T. de des Accords.)*

Pleuvoir. [Pleuvoir, tomber comme la pluie : « (Les anges chassés du ciel) Trois jours et trois nuiz « adès *plurent* Qu'ainz plus espessement ne *plut* « Pluie qui si grevant nous fust. » (Saint Graal, v. 2097.)] — « S'il ne *pleut* il degoute. » (Contes d'Eutrap. p. 13.) — « Il a *plu* dans son escuelle, » c'est-à-dire il a hérité. — « Il ne *pleuvra* pas sur luy, » c'est-à-dire il est en prison. (Oudin.)

Plevye. [Fiançailles : « Icellui Mahieu estant à « une feste qui se faisoit à une *plevye* ou fianciée. » (JJ. 167, p. 437, an. 1414.)]

Pleys. Pli : « Le chevalier Vermeil fiert le roi « parmy l'escu et parmy les deux *pleys* du haubert, « et parmy le costé ; mais il ne l'a mye gravement « blecé. » (Lancelot du Lac, I, f. 45.)

Pli. [1° Pli : « De tes habits les *plis* ne sentent « qu'ambre. » (Marot, IV, 287.) — 2° « Mettre en *pli*, » abattre : « Je ferai toutes metre en *pli* Vos barba- « canes là drecies ; Ja si haut nes aurés drecies Que « nos face par terre estendre. » (Rose, v. 20936.)]

Pliage. Action de plier. (Cotgrave.)

Pliant. [« Tangrès li fius marchis feri Solehadin, « L'escu li a trencié et le *pliant* hermin. » (Chans. d'Antioche, II, p. 567.)]

Plicature. Etat d'une chose pliée. (Cotgrave.)

Plice. Pelisse : « Frapa le geant parmy la han- « che, si luy coupa les *plices* qu'il avoit vestues et « luy embarra l'espée demy pied dedans la chair. » (Perceforest, II, f. 63.)

Pliçon. Pelisson. Aux poësies Vatic. n° 1522, f. 165, on lit :
Uns *pliçons* gris vault mielz que deux de chas.
Vestuz fu d'un *pliçon* hermin
Et bien fu chauciez d'ostorin. *(Flore et Blanchefl. 201.)*

Pliement. Action de plier. (Robert Estienne.)

Plier. [Il n'y a pas à distinguer pour le sens *plier* et *ploier*, non plus que *prier* et *proier*, *lier* et *loier*. 1° Présenter tout plié : « Justamonz passe avant ; « son gan au poing li *plie*, Guiteclins le reçoit et la « bataille otrie. » — 2° Mettre au maillot : « Elles « eslevoient leurs enfans sans les attacher ne *plier*. » Mont. II, p. 163.] — « *Plier* le coude, » aimer à boire. (Oudin.)

Plieur. Celui qui plie. (Cotgrave.)

Plioir. Petite règle de bois ou d'ivoire, arrondie par les deux bouts, pour plier les livres qu'on veut imprimer. (Oudin.)

Pliris. [« S'il reviennent de Montpellier Lor lec- « tuaire sont moult cher ; Los, dient ils, ce m'est « avis, Qu'il ont gigimbrat et *pliris*. » (Bibl. de Guiot de Provins.)]

Plissement. Action de plisser. (Monet.)

Plisser. [Soumettre, plier : « Mais un enfant de « sa main imbecille, grattant tout doux le sanglier « herissé, Le tournera à son vouloir *plissé*, Mieux « qu'un luicteur. » (Amyot, Com. refrén. la colère, page 37.)]

Plisson. [Pelice, pelisson : « Si le renvelopa en « un *plisson* moult grant. » (Brun de la Mont. v. 2010.)]

Plite. « Et issint, per le prisel del feme, les tene- « ments sont mis en un auter *plite* que ne fueront « al temps del feossement sur condition, pur ceo « que adoncques nul tiel feme fuit dowable, ne ser- « roit dowe par la ley. » (Ten. de Littleton, f. 83.) — « Quant un de eux huppe le releas de celuy que « addroit d'entre, c'est droit en tiel cas restera en « celuy à que le releas est fait, et est en tiel *plyte* « si come il que avoit droit avoit enter, et luy « enfeossa. » (Ibid. fol. 69.)

Plitte. Email, or appliqué : « Lequel chapel « garni de boutons, de perles rondettes et menues « et orfrisiées de bisette *d'or de plitte*, et de grosses « perles. » (Compte d'Etienne de la Fontaine, an. 1351.)

Ploc. Espèce de bruit qu'on fait avec la main. (Oudin.)

Plocons. Pelotons, en parlant des yeux d'une femme :

> Si noir oel me sembloient voir,
> Sec et fendu, prest d'acointer ;
> Gros desous, delié fouciaus,
> A .II. petis *plocons* jumiaus
> Ouvrans et cloans à dangier
> En rouars simples amoureus. *(Vatic. nº 1490, f. 132.)*

Ploi. [1º Pli d'étoffe : « Les deus *plois* de l'aubert « li a fait desconfire. » (Saxons, X.)]

> Car trop y a d'espingles et d'arestes,
> De cheveulx mors, de bourriaux et de crestes,
> Et tant de *plois* et devant et derriere. *(Desch. f. 328.)*

Parlant de Saint-Jean-Baptiste :

> Il ne tint pas estat de roi,
> Mais vit simple et debonnaire
> Et se vesti : sces tu de quoy ?
> D'une cote à un large *ploi*
> Faite d'un camel tout à plain. *(Poës. de Froiss. p. 438.)*

2º Situation :

> . . . . Je le truis, et si ne sai pourquoi
> A l'ascondire envers moi trop oiseuse :
> Veir le puisse encore en autre *ploi*
> Si voirement que je le proi
> De volenté amoureuse. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1407.)*

> Petit, amés bien le voi,
> Qi seriés liés, se vo dame amoureuse
> Estoit mise en mauvais *ploi*. *(Vatic. 1490, f. 167.)*

> Or estes vous en meilleur *ploi* ? *(Ibid. f. 175.)*

3º Nature, caractère :

> Mout est dame blasmée
> Quant est *ploiz* a pris
> Qui puis vuet estre aimée. *(Poët. av. 1300, I, p. 262.)*

> . . . . Vivent ainsi comme bestes ;
> Tant ont lourdes et sotes testes
> J'ai le corage d'autre *ploi*
> Car tous au bien amer m'emploi. *(Froiss. Poës. p. 164.)*

Expressions : 1º « Ou *ploi* du droit jouvent, » dans le temps de ma jeunesse :

> Car on dist qui voelt la saucelle
> Ploiier aise, il le prent vregelle ;
> Aussi amours me prist ou *ploi*
> *De mon droit jouvent*, pour ce ploi (je plie),
> Tout ensi qu'il me voelt ploiier :
> Car mieuls ne me voeil emploiier. *(Froiss. Poës. p. 85.)*

2º « *Ploi* dou doit, » se serrer l'un à l'autre le petit doigt, comme font les amoureux :

> Je l'aime ; seeler je doi,
> Selonc no costume
> Nos amours dou *ploi dou doit*
> Qu'onc feme, nes une,
> N'ama oncques, de cuer verai. *(P. av. 1300, II, p. 582.)*

Ploiable. Que l'on peut plier. (Cotgrave.)

Ploich. Plessis ; clôture en planches. L'auteur, dans son testament, ordonnant du préciput de son fils, s'exprime ainsi : « Item ait encore devant par « toute l'artillerie et harnas de defense qui est en « ma porte au *ploich*, et icelle porte avec l'estable « des chevaux emprés icelle pour y tous ses allers « et venir faire à son plaisir. » (Bout. Som. Rur. p. 876.)

1. Ploier. [Plier : « Mauvaisement son sens « emploie Li conseillieres (des princes) quand il « *ploie* Aussi com li rosiaus au vent. » (J. de Condé, III, p. 275.) — « Il ne me chaut qu'il en aviengne ; « Qui ne pourra *ploier*, si brise. » (J. Bruyant, dans Ménagier, II, p. 7.)]

2. Ploier. [Variante de *plevir*, cautionner : « Luy « *ployeront* l'amende et ly amenderont du haut et « du bas. » (Cart. de S. Jean de Laon, an. 1339.) — « Devant le roi sont li gages *ploié*, Des deux barons « qui ne sont gueres chier. » (Garin.) — « Que jus- « tice en soit faite sans *ployer*, incontinent. » (Enf. Haymon, v. 296.)]

Ploige. [Plége, caution : « Je Hues vidames (de « Châlons) m'establis *ploige* et randeres anvers mo[n] « seignor lo roi devant dit, de tenir et de garent[ir] « toutes ces choses et les convenances devant dites. » (Cart. de Champagne, f. 260, an. 1272.)]

Ploion. [Pleyon, bâton avec lequel le laboureur fait tourner le coutre de la charrue : « Li *ploion* de « la charrue qui est un grand baston. » (JJ. 176, p. 686, an. 1449.)]

Ploistre. [Pène d'une serrure : « Lesquelx rom- « pirent le *ploistre* et les serrures de l'huis desdites « prisons. » (JJ. 138, p. 158, an. 1389.)]

Plomb. 1º Métal : « Ceux qui ont force vent « en la teste l'ont legere ; et dit-on que ceux cy, ils « devroient mettre du *plomb* en leur teste. » (Serées, III, p. 252.) — 2º « Eau de *plomb*, » mercure ; de là le nom de plomb donné à la syphilis par les gens du peuple ; elle se soigne en effet par le mercure : « En son saye avoit plus de vingt et six petites bou- « gettes, et fasques, tousjours pleines, l'une d'ung « petit d'*eaue de plomb*, et d'ung petit cousteau « affilé comme l'aguille d'un peletier, dont il cou- « poit les bourses. » (Rab. II, p. 159.) — 3º Sceau de plomb, au figuré :

> *Peine est un plomb*, et soulcy brusle,
> Mellencolyes sont les scelleurs. *(Coquillart, p. 39.)*

Plombagine. Dentelaire, plante. (Cotgrave.)

Plombantes. Qui porte à plomb : « La vive « force de vos *plombantes* raisons. » (Lett. de Pasq. III, p. 686.)

Plombasse. De couleur de plomb. (Cotgrave.)

Plombature. Etat d'une chose plombée. (Cotg.)

Plombeau. Pommeau : « Ce preux vieillard luy « donna du *plombeau* de son epée, tel horion sur « les maschoires qu'il luy feit sortir deux dents de « la bouche. » (Lettre de Pasquier, I, p. 283.)

Plombée. 1º Massue garnie de plomb : « Enten- « doient gens d'armes à abbatre flamans à grand « pouvoir ; et avoyent les aucuns, haches bien « acerées, dont ils rompoyent bacinets et decerve- « loient testes ; les autres *plombées* dont ils don- « noient si tres grans horions, qu'ils abbatoient tout « à terre. » (Froiss. liv. II, p. 224.) — 2º Balles de plomb, boulets d'artillerie : « Ainsi que le dit mes- « sire Bernard se retrahioit de la dite escarmouche, « fut frappé d'une couleuvrine qui persa son pavés « (ou pavois) et entra la *plombée* en sa jambe entre « les deux os qui dedans fut tirée et sa dite jambe

« si bien gouvernée par les mires que le peril en « fut hors. » (Al. Chart. Hist. de Charles VI et VII, p. 224.) — « Item autres petits canons gettans *plom-* « *bées*, et pierres communes de cent à six vingt « livres. » (Le Jouv. f. 85.) — 3° Action de prendre le niveau au moyen d'une balle de plomb attachée à une ficelle. (Borel.) — 4° Contre-poids d'horloge. (Monet.)

Plombement. Action de plomber. (Cotgrave.)

Plomber. [1° Souder avec du plomb : « *Massa-* « *cumia*, c'est ce dont les pos de terre sont *plombez*, « qui viennent d'oultre mer. » (Lanfranc, f. 65.) — 2° Meurtrir de coups, comme avec une plombée : « Par coups de poing soient meurdris et *plombez*. » (Marot, IV, p. 146.)]

Plomberie. Ouvrage en plomb. Parlant du luxe dans les bâtiments : « Pyramides, colomnes, gale- « ries, portiques, lucarnes, cheminées, enfaistement, « *plomberies*. » (Mémoire de Sully, VIII, p. 43.)

Plombeur. Plombier. (Chronique scandaleuse de Louis XI, p. 178.)

Plombeure. [Ouvrage coulé en plomb : « A « Jehan Pothyn, ymaginier, pour avoir taillié de « boys de noyer ung prophete pour faire ung moule « et patron pour les *plombeures*. » (Archives de S. Maclou, Seine Inférieure, an. 1514.)]

Plombeux. 1° Qui a la couleur du plomb :

Dessous deux yeux meurdris en face marmiteuse
Quelque part qu'il se montre, une *paleur plombeuse*
Monstrera que son cœur enflé de trahison
Se paist incessament d'une aveugle poison.
Œuvre de Baïf, fol. 65.

2° Accablant. (Loys le Caron, f. 34.)

Plomer. [1° Plomber : « Il ne portent o els ne « lance ne espée, Mais gisarme esmolue et machue « *plomée*. » (Chanson d'Antioche, VIII, p. 89.)] — 2° « Juger avec le plomb et le cordeau de la droiture « d'une surface du haut en bas. » (Monet.)

Plommeau, el. 1° Pommeau d'épée : [« Print « l'espée par la pointe et tendi le *plommeau* au « chevalier. » (Joinv. § 510.)] — « Si haulça l'épée « et le frappa si durement du *plommeau* de l'épée, « qu'il le blessa tres fort, puis fist semblant qu'il « luy voulsist couper la teste. » (Lanc. du Lac, II, fol. 98.) — 2° Pomme, épi d'un pignon : « Et lors « monta jusques au galetas de sa court, puis prent « une eschelle qui le mena vers une fenestre qui « faisoit voye au *plommel* qu'il boutoit hors au « dessus du couvercle, puis monta en hault, tant « qu'il se mit hors par dessus la couverture. » (Perceforest, IV, f. 40.)

Plommée. [1° Sonde : « Cil qui avoit la *plom-* « *mée*, geta la seconde foiz et revint à frere Remont « et li dist que la neis n'estoit mie à terre. » (Joinv. § 622.) — 2° Massue plombée : « Li pluiseur tenoient « grans barriaus de fier et *plommées* de plonch pour « tout effondrer. » (Froiss. VIII, p. 134.) — 3° Boulet de plomb : « Les espringales jetoient grosses *plom-* « *mées*. » (Id. III, p. 270.) — « Lesquelz moines « geterent *plommées* d'acier et de plonc en pommer « d'orenges, et de ses pommes ledit Bernart fu « ferus et porté par terre. » (JJ. 78, p. 247, an. 1349.) — 4° Action d'attacher un petit sceau de plomb à des balles, à des étoffes, pour indiquer le payement d'un droit ; droit payé pour l'attache : « Item pour « la *plommée* en la dite ville, six livres l'an. » (Liv. rouge de la Ch. des Comptes, f. 242, an. 1295.)]

Plommer. [Appliquer du plomb : « Et si furent « (les engins) menei à navie par devant Acre, et « furent drecié hastivement; et furent tuit *plommei* « pour le feu grejois. » (Mén. de Reims, § 54.) — « Comme le suppliant eust marchandé à certains « compaignons maçons... de lever du plonc, duquel « la terrasse de l'esglise de Bruyeres estoit lors « *plommée*. » (JJ. 163, p. 464, an. 1409.) — De là au figuré : « De douleur enduit et *plommé*. » (G. Guiart, v. 12679.)]

Plommet. [Sceau de plomb appendu aux étoffes pour indiquer qu'elles sont conformes à l'ordonnance : « Que les wardes des draps parés seront « tenus de mettre nouvel *plommet* aveuc le *plommet* « de *plommet* de l'escruerie. » (Liv. rouge de l'hôtel de ville d'Abbeville.)] — De là au figuré :

Aussi ces fols, en mainte guise
Qui d'amour portent la devise,
Vivent sans reigle et sans plommet.
Le Blason des faulces amours, p. 268.

Plommier. [Plombier : « Jehan de Pequigny, « *plommier*, pour avoir plommé l'enchaseure... du « pilori d'Orliens. » (1396. Compte du domaine du Duché.) L. C. de D.]

Plommion. Plongeon, oiseau :

Et ses brebisettes muées,
Qui au vol se sont remuées :
Car ce devinrent *plommion*
Trop mieux noant que gouvion. (*Poës. Froiss. p. 354.*)

Plon. [1° Plomb : « Deux milliers de *plon* pour « la garnison des galées et barges du roy. » (B. N. fr. 26009, n° 947, an. 1370.) — « Li mur sunt haut « et fort de quariaus à *plon* mis. » (Rom. d'Alexandre, p. 503.)] — 2° Terme de monnoie : « Ils auront « du *plon* de vint mars et un fierton, dis gros tour- « nois. » (Ordonnances, I, p. 804.)

Plonc. [Voir sous Plommer.]

Plonchier. [Plonger : « A la fois avient ke cil « cui avarisce navret, voit un autre *plonchier* el « voragine de luxure. » (Job, p. 451.)]

Plong. Ce mot peut être le même que « plon- « geon, » action de plonger; de là *plong* dans le même sens, et ici pour « fin, destruction. » — « Prit « son dernier *plong*, » c'est-à-dire périt :

Lui mort, prit la couronne
Le filz d'un compaignon,
Vertueuse personne
Et de tres grant renom ;
Ainsi royal racine
Prit là son dernier *plong*
Et la basse origine
Monta en royal tronc. (*Molinet, p. 154.*)

Plongée. Augmentation de profondeur dans la mer : « Ainsy quand la mer si venoit, Et le flot à

« grandes *plongées.* » (Vigil. de Charles VII, t. II, page 107.)

Plongeon. 1° Oiseau de rivière ou de mer. Rem. Belleau, t. I, p. 168, dit :

Comme un oyseau *plongeon* dans les flots escumeux
Messager de l'orage, il se lance en ses yeux.

2° Gerbe de blé. Desportes, p. 592, dit :

. . . . J'aide à serrer la gerbe
A faire des *plongeons* et les bien entasser,
De crainte que le vent ne les fasse renverser.

Plonger. [Arranger des gerbes en *plongeon* : « Le suppliant estant en une terre... où il *plongoit* « certaine quantité de gerbes, qu'il avoit faites en « sa dite terre. » (JJ. 189, p. 121, an. 1456.)]

Plonghon. [Plongeon, gerbe en plongeon : « Le suppliant se loua avecques ses beufs pour « aider à conduire et mener certains *plonghons* de « gerbes de blé... en la ville de Clermont (Auver- « gne » au reg. JJ. 176, p. 136, an. 1442.)]

Plongier. Plonger : « Item, avec ce doivent « estre garnis de certains hommes duitz et appris « de *plongier* en l'eaue et à longue alaine eulx y « tenir, lesquels, tandis que la bataille dure, voi- « sent soubz l'eaue à bonnes grosses tarieres perir « la nef, si que l'eaue y entre de toutes parts. » (Le Jouvencel.)

Plongis, dans le jobelin ou jargon de Villon :

Berard s'en va sur les joncheurs
Et babigne qu'il a *plongis*. (*Villon, p. 109.*)

Plongon. [Plongeon, oiseau : « Grues et gantes « et hairons, Pertrix, bistardes et *plongons.* » (Flore et Blanchefl. v. 1681.)]

Plonk. Contre-poids d'une horloge :

L'une beauté et li autre plaisance,
Le *plonk* trop bien à la beauté s'accorde,
Plaisance s'est montrée par la corde ;
Si proprement l'on ne poroit mieulz dire,
Car tout ensi que le contrepois tire
La corde à lui, et la corde tirée
Quant la corde est bien à droit atirée
Retire à lui et le fait esmouvoir
Qui aultrement ne se poroit movoir.
Ensi beauté tire à soi et esveille
La plaisance du coer qui s'esmerveille
Et esbahist en sa soie pensée. (*Froiss. Poës. p. 54.*)

Plonlrier. [Plonger : « Icellui Renaut fu tant « *plonlriés* et tant demenés en l'iauwe que il fu « noiés. » (JJ. 103, p. 24, an. 1372.)]

Plont. [Plomb : « Comme le suppliant eust « acheté certaine monnoye de *plont* de huit et qua- « tre deniers parisis pour le pris et somme de huit « blans ; et huit jours après ou environ eust icelle « monnoye de *plont* vendue à un nommé Jehan « Michaut le pris et somme de cinq sols tournois, « et d'icelle monnoye eust esté trouvé quatre ou « cinq jours après icellui Jehan Michau saisi en la « ville de Lillebouchart, et pour ce eust esté « emprisonné au dit lieu. » (JJ. 151, p. 239, an. 1396.)]

Ploquier. [Cuirasse rembourrée de *ploc*, coton ; peut-être bouclier : « Embastonné d'espée, *ploquier*, « javeline et poignart. » (JJ. 197, p. 289, an. 1472.)]

Plor. [Pleurs : « Ses festes tornerent en *plor.* » (Macchabées, I, I.) — « Mis en iert li royaumes en « larmes et en *plors.* » (Saxons, c. 27.) — « Que lor « larmes, lor *plor*, lor criz Ou David ment et ses « escriz, Seront en joie converti. » (Ruteb. II, 160.)]

Plore. [Plainte, proprement pleurs : « Et pour « che que chil de Saint Omer ont estei aucune fois « empechié, nous voulons que ches *plores* et ches « mes de leur privileges soient sainement et cleire- « ment entendues. » (JJ. 61, p. 196, an. 1282.)]

Plorement. [Pleurs : « Parmi le *plorement* est « demostreie la pieteiz. » (Job. p. 446.) — « Duels « i ot grans et *ploremens.* » (Vie ms. de J. C.)]

Plorer. [Pleurer : « Quant de moi rit, et je l'ai « tant *plorée.* » (Couci, VI.) — « La *plorerent* pour « eus maint prince et maint baron. » (Sax. 22.) — « Teus rit au main, au vespre *plorera.* » (Bataille d'Aleschans, v. 8029.) — « *Plorer* doivent li femme ; « li homme avoir doleur Ne doivent qu'en leurs « cuers, s'il n'ont en eulx foleur. » (Girart de Ross. v. 4127.)] — « La y ot maintes larmes *plorées.* » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, 33.)

Plorerie. [Pleurerie : « Cette *plorerie* dura « assez longuement. » (Louis XI, 21[e] nouv.)]

Ploroux. [Pleureux : « Fausse estes, voir plus « que pie ; Ne mais pour vous N'aurai jà ieux *plo-* « *rous.* » (Quesne, Romancero, p. 89.)]

Plos. Plus : « .... *plos* jete de clartés. » (Poës. ms. av. 1300, t. IV, p. 1365.)

Plot. Billot. Parlant de l'exécution de M[r] de Thou : « S'estant ajusté sur le *plot*, il reçut un coup « sur l'os de la teste qui ne fit que l'escorcher. » (Mém. de Montresor, t. II, p. 257.)

Plotroer. Rouleau pour briser les mottes de terre. (Nicot.)

Plouage. [Pluie : « La terre qui estoit mole et « enace de sa nature et meismement pour les con- « tinueus *plouages.* » (Dom Bouquet, V, p. 244.) — « Mais li ivers commença par *plouages.* » (Id. t. VI, p. 155.)]

Plouasse. [Pluie : « Toz les i convenra par for- « che morir de fain et de froit et de mesaise, à chou « ke li flun sont grant, et li *plovasse* et les neges et « les gielées. » (Villeh. § 579.)]

Plovier. [Pluvier : « *Ploviers* et corlieus en « hastis. » (Fabl. éd. Barb. t. IV, p. 87.)]

Ploumée. Massue à tête de plomb :

Li preudome et li bacheler
Alerent les jeux esgarder
De pelote et de *ploumées*
Dont se donnoient grans colées...
Chascune alloit à la fenestre
Veoir le jeu de la palestre. (*Rom. d'Atys.*)

Ploumetiere. [Fonderie de plomb : « Encor a « li cuens une *ploumetiere* à Seles et une autre « *ploumetiere* à Esclayn ; se valent ces deux *plou-* « *metieres* par an trente livres louegnois ; mais li « cuens i doit livrer bos. » (Revue du comté de Namur, an. 1265.)]

Ploumier. [Plombier : « B. le *ploumier*, pour « clos à asseoir le plonc es goutieres. » (Varin, Arch. de Reims, II, Ire p. p. 304, an. 1322.)]

Plouquer. [Voir Ploquier ; peut-être bouclier : « Icellui esbatement, nommé le jeu du *plouquer.* » (JJ. 154, p. 32, an. 1398.)]

Plour. Pleur :

De mauvais vent de cheminée à *plour*
Et de maison quant il degoute autour. *(Desch. f. 314.)*

[« Et pour ce se leva moult grant *plour* et moult « grand cri par toute la cité. » (Bercheure, f. 111.)]

Plourer. [Pleurer : « Et sa mere en commence « de la joie à *plourer.* » (Berte, III.) — « Atant s'en « rala la chievre, et s'en vint à son osteil ; et trouva « ses deus chevresons *plouranz* et les rapaisa. » (Mén. de Reims, § 411.)]

Plouroirs. Mouchoirs, ainsi nommés, parce qu'ils servoient à essuyer les pleurs :

Leurs aguilles et leurs miroirs
Seront convertis en *plouroirs.* *(Desch. f. 532.)*

Plousours. Plusieurs : « Li *plousours.* » (Ord. t. I, p. 108.)

1. Ploustre. Rouleau, cylindre à briser les mottes de terre et à aplanir le sol d'une terre labourée. (Oudin.)

2. Ploustre. [Cadenas : « Ouquel mur entroit « le verrouil d'icellui huis, et par lequel on le fer- « moit à un *ploustre* par ledit cloistre. » (JJ. 122, p. 314, an. 1383.) — « Un coffret en maniere d'une « longue laiette, fermée d'un petit *ploustre.* » (JJ. 155, p. 262, an. 1400.) — « Pour avoir assis en « chacun huys un *ploustre* à ressort. » (Compte de la Chapelle des Célestins, an. 1398.)]

Ploustrement. Action de briser les mottes de terre. Mot formé de « ploustre, » rouleau qui servoit à briser les mottes. (Cotgrave.)

Ploustrer. Rompre les mottes de terre avec le ploustre ou rouleau. (Cotgrave.)

Ploutre. [Cadenas : « La suppliante rompi d'un « sizeau ou autre ostilz qu'elle avoit, la serreure « ou *ploutre* dudit coffre. » (JJ. 174, p. 296, an. 1429.)]

Ploutroir. Cylindre ; le même que *ploustre*, 1. (Nicot.)

Plouvaige. [Pluie : « Pour le lait temps et le « grant *plouvaige* qu'il faisoit. » (Froiss. VI, 221.) — « La riviere estoit grosse pour le *plouvaige.* » (Id. t. II, p. 157.)]

1. Plouvier. Pluvier :

Perdris, cailles et tourterelles,
Huppes, faisans et arondelles,
Plouviers, vannaux, ostardes, grues,
Cannes qui s'en vont par les rues. *(Desch. f. 488.)*

2. Plouvier. Gouttière : « Par tel temps se peut « et doit acquerir prescription de servitude sur « aucun lieu ou sur aucune terre, si comme d'avoir « voye parmy le champ d'autruy, ou d'avoir son « *plouvier* sur autre ou son chevron. » (Bouteiller, Somme Rur. p. 90.)

Plouviner. [Pleuvoir ; rapprochez *bruiner :* « Une ondée revint, si prist à *plouviner.* » (Berte, t. XLIII.)]

Plouvoir. [Pleuvoir : « Il laissa le *plouvoir*, « s'amenrit la froidure. » (Berte, XLII.) — « Car il « *plouvoit* adonc une pluie pesant. » (Cuvelier, v. 18283.)]

1. Ploy. Clôture formée de branches pliées et entrelacées : « Closture de haye morte par la dite « coustume se doit faire de bornes à autre et entre « deux limites, et s'il y avoit bornes diverses en « tout entierement, elles doivent par mesureur « juré estre redressées à plomb et à ligne. Encore « aucun ne peut en ses tenemens faire *ploy* s'il ne « le montre par bornes ou autres suffisants ensei- « gnements. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 342.)

2. Ploy. [Dérivé de *plevir.* Caution : « Et le « constraint à lui amender, et avoit receu le *ploy* « de l'amende. » (Sentence du bailli d'Amiens, an. 1372.) — « Le fait ainsi advenu et confessé par le « dit Perrin, ycellui Perrin pour obeir à justice, « fist *ploy* d'amende. » (JJ. 107, p. 251, an. 1375.) — « Car amours le tient en tel *ploy.* » (Chastel. de Couci, v. 3260.)]

Ployer. Ployer :

. . . . . En sont si courrouciez
Que l'une en *ploya*
Tost la rapaya. *(P. av. 1300, II, p. 745.)*

Bon fait craindre et supployer
Ung cueur follement deceu,
Car *rompre vault pis que ployer*
Et esbranlé mieux que cheu. *(Al. Chart. p. 514.)*

Ployon. [Pleyon : « Le suppliant trouva que on « avoit osté ung baston appelé *ployon*, duquel on fait « tourner le coultre de la charrue. » (JJ. 189, p. 299, an. 1459.)]

Pluc. Sorte de monnoie :

Et n'eussiez vous denier ne *pluc*
Qu'au griefve ne laisse la pel,
Pour lemboureux qui rompt le suc. *(Villon, p. 107.)*

Pluchotter. Goûter légèrement. (Oudin.)

Plueve. [Pluie : « Commencierent à traire « saietes aus ars turcois aussi menuement comme « *plueve* chiet dou ciel. » (Mén. de Reims, § 374.)]

Donques en .i. mois de fevrier
Si vit on .ii. solaus raier,
Et si avoit entour un parc
Qui de coulor resanbloit l'arc
Qui s'apert en signe de *plueve.* *(Mouskes, p. 418.)*

A poi de *plueve*, à noient voi aller
Grant vent. *(Poës. av. 1300, III, p. 1177.)*

Plugeau. [Vent du midi ordinairement pluvieux : « Si com la nef qui en la mer chancelle Par « le tempest et par le soufflement De bise, auster et « galerne ensement Et de *plugeau.* » (Desch. f. 60.)]

Et les .iiii. vens principaulx
Avec tous leurs colateraux ;
Galerne, soulerre, avec bise
Et *plugeau*, nul ne me desprise. *(Desch. f. 470.)*

Plugeux. Pluvieux :

La mer, Notus, li vens *plugeux*
Eolus tenebreus et haves
Veulent yssir de leurs concaves
Pour tout detruire et tournoier. (Desch. f. 481.)

« Terre *plugeuse*, » terre inondée de pluie :

L'air nous esmeut guerre tres merveilleuse
Tempest aussy et l'innundacion
Famine grant et la *terre plugeuse*. (Id. f. 24.)

Pluie. [« Car si l'avoit atteinte et la *pluie* et la « bise. » (Berte, c. 3.). — « Petite *pluie* abat ung « grant vent. » (Rabelais, t. IV, p. 185.)

Va tens bel apres la *pluie*. (Poës. av. 1300, II, p. 702.)

Pluiete. Petite pluie : « Mais tu scez bien que « fort venter Chiet souvent par une *pluiete*. » (Mir. de Ste Geneviève.)]

Pluine. [Pluie : « Cape à *pluine*. » (Roi Guillaume, p. 104. Chape à pluie, manteau.)]

Pluis. Plus : « *Pluis* darreigne, » la plus dernière, c'est-à-dire toute la dernière. (Tenures de Littleton, f. 44.)

Pluiseur. [« Les *pluiseurs*, » la plupart, dans Froissart, t. II, p. 35.]

Plumaceau. Plumes qui se mettoient sur l'armet. (André de la Vigne, Voyage de Charles VIII à Naples, 1495, p. 162.

Plumacier. Plumassier : « Se braguer comme « un *plumacier*. » (Chasse et Départie d'amours, page 183.)

Plumaige. [1° Plumage : « Ce sont (chez les « eperviers) trois manieres de *plumaiges*. » (Mod. f. 95.) — 2° Toison : « De ces verges de diverses « couleurs mises en l'eaue les brebis concevoient « agneaulx de divers *plumaiges*. » (Hist. de la Tois. d'Or, vol. II, f. 4.)

Plumail. [1° Plumet : « Car j'ay mis ce *plumail* « au vent ; Or le suyve qui a attente. » (Villon, Grand Testament.)] — 2° Gibier à plumes : « Le « regardoit de costé comme un chien qui emporte « un *plumail*. » (Rabelais, p. 211.)

Plumas. Touffe de plumes que l'on mettoit sur les casques et sur la tête des chevaux : « L'armet « en teste, à un grand *plumas* d'Italie. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 251.) — « Ayans leurs « *plumas* ou pennaches sur leurs salades. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, 593.)

Plumasserie. Métier de plumassier. (Monet.)

Plumassier. [« 3e rang, qui sont les mestiers « mediocres, *plumassiers* de panaches dit ancien« nement chappelier de paon. » (Edit. avril 1597.) — « 4e rang, *plumassier* de plumes à ecrire. » (Ibid.)]

Plume. [1° Plume d'oiseau : « Fole est qui son « ami ne plume Jusqu'à la derreniere *plume*. » (Rose, v. 13902.) — « Quant l'en paist son faucon, « le faucon qui est plus fameilleus que se il feust à « soy, mengue gloutement *plume*, cuir, et ne digere « mie si bien sa viande, comme fait le faucon qui « est à soy. » (Modus, fol. 125.) — 2° Plume pour écrire : « Une escriptoire en laquelle avoit un cani« vet et une *plume* esmailliée aux armes de Mgr., et « au bout de la *plume* un petit saphir. » (Inv. du duc de Berry.) — 3° Pointe, dard : « Une *plume* de « porc espic, garnye d'or, estimée ung escu. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6e série, t. I, p. 366.)]

Expressions : 1° « A de ses *plumes*. » Cette expression est expliquée au long dans le prospectus de cet ouvrage. — 2° « Mettre la *plume* au papier, » écrire. (Lett. de Pasq. t. I, p. 55.) — 3° « Mettre la « *plume* au vent, » jeter la plume en l'air, sans regarder où elle tombera, s'abandonner au sort : « C'est la cause, monseigneur, pourquoy presente« ment, hors toute intimidation, *je mects la plume* « *au vent*. » (Rab. IV, épit. Dedic. p. 8.) — « Tous « deux *mettent la plume au vent*, comme bons fre« res jurez de ne s'abandonner jamais et vivre et « mourir ensemble, vont brusquer fortune. » (Brant. Cap. fr. IV, 159.) — 4° « Jetter la *plume* au vent, » s'abandonner au sort : « Et lors, à confesser la ve« rité, *je jette* le plus souvent *la plume au vent*, « comme on dit, et m'abandonne à la mercy de la « fortune. » (Ess. de Mont. t. II, p. 592.) — « Brief « c'est le plus expedient Que nous jetons la *plume* « au vent. » (Malepaye et Baillevent, p. 60.) — 5° « Tous jours y laissoient les Sarrasins ou *plume*, « ou aisle et bien y estoient batus. » (Histoire de J. Boucic. t. II, p. 203.) — 6° « Les belles *plumes* font « les beaux oiseaux, » les beaux habits parent les personnes. (Contes de Desperriers, t. I, p. 69.) — 7° « Chargé de *plumes* comme une grenouille ou un « crapaut. » (Des Accords, Contes de Gaulard, 48.) — 8° « Oster la *plume* du chaperon du roy, » faire le flatteur, le courtisan. (Arbre des Batailles, f. 150.) — 9° « *Plume* au vent, » plumet. Un père, parlant d'un mari à sa fille, dit :

Il t'en faut donner un avec *la plume au vent*
Un de ces fanfarons à l'ame effeminée
Qui mangent tout leur fait dès la première année.
D. Bertran de Cigoral, de T. Corneille, acte I, sc. 4.

10° « Se telle *plume* leur est de l'ele ostée, » si on leur enlève un tel avantage. (Eust. Desch. f. 120.) — 11° « Feste du prince de la *plume*. » (Menestr. de la chevalerie, p. 254.) — 12° « Rentes en *plumes*, » rentes en volailles : « Rentes de grains, en *plumes*, « ou autres semblables » et plus bas : « Pour fonds « de terre arrentez à redevance de *plume* ou avoine, « les rentes ne sont rachetables. » (C. de Hainaut, N. C. G. II, 123.) — 13° « *Plume* et relief de *plume*, » se dit quand l'héritage ne doit que plume : « A sca« voir poulle, geline, jau, ou chappon de rente. » (Laur.) — 14° « Les huit autres soient ecclesiasti« ques, nobles ou du tiers estat ; devront estre « feodaux en fond ou bien sur *plume*. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. II, 43.) — 15° « Vanner les *plumes* « au vent. » (Cotgr.) — 16° [« *Avoir la plume*, dit « S. Simon (III, 66), c'est estre faussaire public, et « faire par charge ce qui cousterait la vie à tout « autre. Cet exercice consiste à imiter si exactement « l'écriture du roi qu'elle ne se puisse distinguer « de celle que la plume contrefait, et d'écrire en « cette sorte toutes les lettres que le roi doit ou

« veut escrire de sa main, et toutefois n'en pas « prendre la peine. Il y en a quantité aux souverains et à d'autres estrangers de haut parage ; il « y en a aux sujets, comme généraux d'armée ou « autres gens principaux par secret d'affaires ou « par marque de bonté ou de distinction. »]

Plumée. 1° Plume : « Puis fais un peleour de « deux déliées verges en la maniere que tu le vois, « et en haut ces deux verges ara lié un pou de « mousse ou une chuette se sera et ara environ « elle un pou de *plumée*. » (Modus, fol. 168.) — 2° Oiseau donné en pâture à un faucon : « Et luy « donne une fois la sepmaine de la char bien trem- « pée, et des os et de la plume assez souvent et ne « lui en donne point le jour qu'il ara mengié char « lavée ; ou le jour qu'il sera baingnié, ne luy « donne ne char lavée ne *plumée*. » (Modus, f. 119.)

Plumement. Action de plumer. (Oudin.)

Plumer. [1° Arracher la plume : « *Plumer* me « velt li reis com fait oisel. » (Girart de Rossillon, p. 326.)] — « Si l'esprevier prent ung oysel, il se « boutera en espès buisson, et illecques *plumera* « son oysel. » (Modus, fol. 96.) — [« Ils savent bien « *plumer* l'oye sans la faire crier. » (Fromenteau, *finances*, III, 67.) — 2° Battre, comme l'oiseau qui en plume un autre : « A pou qu'il ne m'a tué ; Mais « je le r'ai moult bien *plumé* Bien li ai les cheveus, « sachiez. » (Ren. v. 24534.)] — « Si j'avois la force « de mesme le couraige, par la mort bien je vous « les *plumerois* comme ung canart. » (Rabel. t. I, p. 265.) — 3° Oter le poil, la peau, peler : « *Plumer* « les pourceaux. » (Nuicts de Strapar. I, p. 394.) — « *Plumer* les cheveux. » (Desch. f. 444.) — « *Plumer* « la barbe. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 169.) — « *Plumer* des verges. » (Hist. de la Toison d'Or, vol. II, f. 3.) — « *Plumer* une chastaigne. » (Cotgr.) 4° [Piller, voler : « Faillir li ferai ses deniers, S'il « ne li sourdent en greniers ; Si le *plumeront* nos « puceles Qu'il li faudra plumes noveles. » (Rose, v. 10897.) — « Car s'il eussent esté sage, Il fussent « quittes du fouage Dont li rois chascun an les « *plume*. » (G. Guiart, Royaux lignages, v. 5287.) — « Les Espagnols n'eussent jamais peu croire que « le huguenot fust alle *plumer la poulle* en leur « pays. » (Brantôme.)]

Vilains tuent, fames despoullent
Les plus cointes de leurs dras *plument*
Biens saisissent, maisons alument. (*G. Guiart, f. 299.*)

Ce que sera mal jugié
Sera tout rapelé
Cil qui les autres *plument*,
Seront tiré, pelé. (*Ms. 7615, t. II, f. 143.*)

5° On dit « en fauconnerie » *plumer* : « S'il mange « devant les gens sans chapperon et est asseuré « devant eux, ne soit plus veillé, mais le faut tenir « une partie de la nuit entre les gens en le faisant « *plumer*, et luy donnant aucunes fois une becquée « ou deux de chair, en luy mettant et ostant le « chapperon. » (Fouilloux, Fauconnerie, f. 62.)

Plumes. [Dérivé de *plumbus*. Balance, peson, romaine : « Lequel exposant prist un troneau, « appellé *plumes* au pays (Meung sur Loire) duquel « il pesoit à main son chanvre, ses cordes et den- « rées. » (JJ. 130, p. 78, an. 1386.)]

Plumet. [Qui n'a que du poil follet : « Laquelle « femme dist à Jehan de Fer qu'il estoit un garson « *plumet*, et qu'il avoit grant tort de l'avoir ainsi « boutée. » (JJ. 206, p. 161, an. 1478.)]

Plumeté. [Dessin en forme d'écailles ou de demi-cercles que l'on fait sur un écu : « Un hanap « d'or couvert, *plumeté* dehors et l'aiguiere de « mesme greneté dedans. » (Invent. de Charles V, 1380.) — « Une aiguiere d'or *plumetée* et taillée. » (Ibid.)]

Plumeter. 1° Ecrire : « Quand on plaide contre « luy, il doit avoir tout son entendement aux paro- « les de l'avocat de sa partie, et *plumeter* toute la « substance du playdoyer pour en avoir memoire « afin d'y respondre et repliquer pour y prendre « aventage s'il y eschet. » (Gr. Cout. de Fr. p. 291.) — 2° Terme de chasse : « Quand le roy Modus eut « dit et devisé toutes les manieres comment poures « pevent prendre lievres tant à parqueter comme à « *plumeter* et autrement, un poure homme qui « n'avoit que un reseul luy demanda s'il pourroit « prendre le lievre à son reseul. » (Modus, f. 100.)

Plumeteur. « Ecrivain de plumetis ou minutes « et notes les couchant par abbreviation. » (Monet, Dictionnaire.)

Plumetis. 1° Selon Laurière, ce mot « signifie « ce que les parties doivent mettre et bailler par « brief ecrit et avertissement de fait et de droit par « devers les juges : comme aussi ce que les greffiers « et notaires ecrivent en minute et par abrégé sur « le champ et pour la premiere fois avant qu'il soit « mis au long et au net. » (Laur.) — 2° [Orfévrerie *plumetée* : « Ung calice d'argent doré, en la platine « duquel a cinq autres apoustres environnés d'un « *plumetis*. » (Inv. d'Anne de Bretagne, 1498.)]

Plumette. 1° Girouette :

Or vaurai faire une *plumette*
Ki le molin au droit vent mette. (*P. av. 1300, IV, 1361.*)

2° Diminutif de plume : « Les autres oyseaux de « rapine sont differens aux vautours, parce qu'ils « ont le dessous des aisles tout nud sans *plumettes* ; « mais les vautours l'on couvert de fin duvet. » (Budé, des Oiseaux, f. 107.)

Plumeur. Qui plume. (Cotgrave.)

Plumeux. Qui a des plumes. (Cotgr.) Ménage, dans ses Remarques sur la langue, p. 341, dit que Desmarets avoit inventé ce mot.

Plungeur. [Plongeur : « L'endemain envoia le « roy querre le mestre notonnier des nefs, li quieus « envoie quatre *plungeurs* en la mer aval. » (Joinv. § 623.)]

Plungier, jer. [Plonger : « Je vinc en la haltece « de mer e la tempestet *plunjat* mei. » (Lib. Psalmor. p. 88.) — « Quant veneit que li jurs ert en la nuit « *plungiez*. » (Thom. de Cantorb. p. 102.) — « Un « petitet sans plus en boivent ; Et quant la douçor

« aparçoivent Volentiers si parfont iroient Que tuit « dedens se *plungeroient*. » (Rose. v. 6038.)]

Pluns. [Plomb : « Il sunt noié come *pluns* es « granz aigues. » (Psautier, f. 183.)]

Pluraliste. Qui a plus d'un objet en vue : « Car « si le vray point de l'amitié est à ce que deux âmes « soient unyes et rendues à une, comment est il « possible que ce point soit rencontré, si l'esprit de « l'un des amans ne se trouve un, mais *pluraliste*, « divers, variable, muable. » (L'Amant ressuscité, page 137.)

Pluralité. [« *Pluralité* de princez n'est pas « bonne. » (Oresme, thèse de Meunier.)]

Pluratif. Pluriel. « Nombre *pluratif*. » (Desch. f. 276.)

Plure d'une voulte. Arceau d'une voûte. (Cotg.)

Plurel. [Pluriel : « Singuler e *plurel* aveit tut « par igal. » (Thom. de Cantorb. p. 55.)]

Plurer. [Pleurer : « Rollanz le *pluret*. » (Rol. v. 2022.)]

Pluriel. [« Quant letres sont fetes d'iretages, ou « d'aucunes convenences, ou d'aucuns marcies qui « touchent à *plurieus* personnes. » (Beaum. XXXV, p. 16.)] — « *Pluriel* en femme, » polygame. « Louis « le Begue ne se trouveroit suel entre nos rois qui « ait esté *pluriel en femme*. » (S. Jul. Mesl. Hist. page 57.)

Pluriers. « Terme de grammaire quand on par- « loit de plusieurs personnes. » (Gloss. de Marot.)

Plurus. [Pleurant : « Li apostolie e li empereür « sedent es bans e pensif e *plurus*. » (Saint Alexis, page 66.)]

Plus. [1° Davantage : « En la grant presse mille « cops i fiert e *plus*. » (Rol. v. 2090.) — « *Plus* de « vint milie humes. » (Id. v. 13.) — 2° Avec une négation, indiquant changement d'état : « Ultre cest « jurn ne serum *plus* vivant. » (Id. v. 1477.) — 3° « Le « *plus* dou temps, » la plupart du temps, le plus souvent, dans Froiss. II, p. 424. — 4° « *Dou plus*, » le plus : « Chascuns se hastoit *dou plus* qu'il pooit. » (Id. II, p. 141.) — 5° « Dou *plus*, » surtout : « Ce « furent *dou plus* Jehans Candos et Bretremieus de « Brouhes. » (Id. V, p. 50.) — 6° « Dou *plus*, » tout au plus : « Et ceminoient à si grant loisir que il « n'aloient le jour que deus ou trois lieues *dou* « *plus*. » (Id. IV, p. 397.)]

Autres expressions : 1° « Le *plus* par force que le « moins par amour, » plus par force que par amour. (Froiss. liv. IV, p. 275.) — 2° En parlant de la pêche des Apôtres dans la mer de Tiberiade :

> A cette nuit ne prirent rien
> Ne *plus* ne perches, n'autre bien. *(III Maries, p. 190.)*

3° « Il eut été mal aisé de *plus*, » il eut été mal aisé qu'il y en eut davantage. (Am. ressusc. p. 552.) — 4° « Il ne s'en meist à *plus*, » il ne s'en embarrassa pas davantage. (Ord. I, p. 271.) — 5° « Le *plus* « de jours de la sepmaine, » la plus grande partie des jours de la semaine. (Arrest. amor. p. 168.) — 6° « *Plus* avant, » plus. (Poët. av. 1300, IV, p. 1381.) — 7° « *Plus* bien, » mieux. (Prov. du Cte de Bretagne, ms. de S. G. f. 175.) — 8° « *Plus* bon, » meilleur. (Fauch. Lang. et poës. fr. p. 132 ; Froiss. liv. II, p. 228.) — 9° « *Plus* des autres, » plus que les autres. (Beauman. p. 81.) — 10° « Je ne bois en *plus* qu'une « eponge, » je ne bois pas plus qu'une éponge. (Rabel. I, p. 25.) — 11° « *Plus* mendre, » moindre. (Desch. fol. 317.) — 12° « *Plus* outre, » devise de Charles-Quint. (Lett. de Pasq. I, p. 43.) — 13° « Faire « *plus* que le pas, » en courant. (Desch. f. 268.) — 14° « *Plus* que de tant, » tant et plus. (Hist. de Bertr. du Guescl. par Ménard, p. 452.) — 15° « *Plus* que « preux, » très preux. (Percef. I, p. 123.) — « *Plus* « que tant, » davantage, beaucoup plus. (Id. X, f. 122.) — 16° « Non pas sans *plus*, » encore davantage. (Id. VI, f. 57.) — 17° « Non point lui sans *plus*, » non seulement lui. (Id. f. 58.) — 18° « *Le moins de* « *mon plus* (dit Panurge) sera de vous remercier, » c'est-à-dire, dit l'éditeur, le moindre effet de mon plus indispensable devoir. (Rab. III, p. 31.) — « Vous me donnez quoy ? ung beau et ample bre- « viaire, vrai *bis*, je vous en remercie ; ce sera *le* « *moins de mon plus ;* » que ce sera son petit breviaire, faisant partie du gros. (Rabel. IV, anc. prol. p. 12.) — 19° « Qui fait le *plus*, fait le moins, » prov. encore usité. (Les Marg. de la Marg. fol. 271.) — 20° *Plus*, qui plus est : « La tierce qu'il en fait « *plus* de volz, *plus* c'est qu'il en vole mieux, et « plus radement. » (Modus, fol. 136.) — 21° *Le plus*, la plupart : « Et te prend garde quant tu « tendras que *le plus* de tes bestes soient en « chace. » (Mod. f. 63.) — 22° *Le plus*, à la pluralité des voix :

> En un cloistre s'en fu entrée
> Ou mestre Corras l'ot mandée
> Por prendre le conseil *le plus*. *(Ms. 7218, f. 292.)*

23° *Le plus*, la plupart : « *Le plus* disrent qu'ils « le vouloient bien. » (Mod. f. 273.) — 24° « *Plus* et « *plus*, » de plus en plus :

> Tant com li hom a cuer et vaine
> Et vie, en lui ne pert sa mort
> Au siecle *plus et plus* s'amort. *(Ms. 7218, f. 126.)*

25° « *Plus* n'est ; » c'en est fait, il n'en est plus question :

> Tex est qui accoita, qui l'a par tricherie
> Car d'embler l'a conquis, de tort de reuberie.
> A la fin quant il voit que *plus n'est* de se vie
> N'a volenté del rendre, car ne s'en repent mie.
> Vie de Sainte Thaysies, vies des SS. Sorb. 27, col. 1.

26° « La *plus* part de la nuit, » la plus grande partie de la nuit : « Le seigneur de Boutieres qui « estoit gouverneur et lieutenant du roy dedans « Turin s'estoit amusé *la plus part de la nuict* à « jouer au tablier, sortant de la salle pour se retirer « en sa chambre, ouit l'alarme. » (Mém. de du Bell. liv. VIII, f. 262.) — 27° « *Plus* petit, » le moins :

> Mes je n'ai le geu mal partit
> Que j'ai été le *plus petit*
> Selonc mon sens amez de tous. *(Ms. 7218, f. 216.)*

28° « *Plus* pire, » pire. (Contred. de Songecr. f. 44.) — 29° « *Plus* non, » sinon plus : « N'en est il mies

« moenz granz periz si *plus non.* » (S. B. p. 306.) On lit dans le latin : *Imo et majus periculum est.* — 30° « Le *plus* et le moins, » en tout et par tout. (La Thaumass. Cout. d'Orl. p. 465, titre de 1147.) — 31° « *Plus* (dou), » du plus grand nombre. (Jurain. Histoire du comté d'Aussonne, p. 26, an. 1229.)

Plusage. [Surplus, dans une charte de 1309, au registre de Philippe-le-Bel.]

Plusieurs—ors—ours—urs. [1° Plusieurs : « De *plusurs* regnes vendront. » (Rol. v. 2911.) — « De *plusurs* choses à remembrer li prist. » (Id. v. 2377.) — « Par Dieu, mere, trop dout prendre sei- « gnor ; C'est uns marché dont se plaignent *plusor.* » (Romancero, p. 73.) — « Et li dous chans des menus « oisillons Fait as *plusours* de joie souvenir. » (Couci, XIII.)] — 2° Beaucoup : « Il ot *plusieur* sanc « espendu. » (Chron. ms. de Nangis, sous l'an 1302.) On lit dans le latin : *non modicus sanguis effunditur.*

Plusmart. [Plumet : « Il estoient fort gorgias « d'accoustremens, faites à plaisir et force *plus-* « *mars.* » (Desrey, f. 124, an. 1516.)]

Plusors. [Plusieurs : « Si li manda *plusors* foiz « bataille. » (Ménestrel de Reims, § 7.)]

Pluvage. Pluie : « Et si sont en Espaigne et en « Galice rivieres trop perilleuses : qui viennent par « *pluvage* et tant abondamment, qu'elles sont tan- « tost crues et malaisées et perilleuses à passer. » (Froissart, livre III, p. 140.)

Pluveir. [Pleuvoir : « Beau tens feiseit seri e « cler, Cum senz *pluveir* e senz venteir. » (Benoit, t. II, p. 7678.)]

Pluvion. [Pluvier : « Li *pluvions* vigoreusement « Se plonge en ayve et longuement. » (Macé, Bible en vers, f. 33 b.)]

Pluvissage. [Cautionnement : « Lequel Jehan « Frohen estoit venu au dit lieu de S. Crespin ou « bois, au *pluvissage* de Jehan Saillard. » (JJ. 200, p. 176, an. 1466.)]

Pluye. Pluie : « Après la *pluye* vient le beau « tems. » (Roger de Collerye, p. 190.) — « *Pluye* de « fevrier vaut esgout de fumier. » (Cotgr.) — « Se « cachoit en léaue pour la *pluye.* » (Rab. I, p. 65.

Ply. Pli, situation :

> Ha chevalier, quelle guyde et convoy
> Vous ont mené au poinct où je vous voy
> En *ply* et train de piteuse maniere ? *(Cretin, p. 116.)*

Poac, dans Coquillart, p. 124 et 141.

Poacre. 1° Podagre. [« Une mesel si *poacre.* » (Ruteb. II, p. 208.) — « *Poacre* damagos e laiz, Dunt « luz a jà les pez desfaiz. » (Benoit, II, 12069.)]

> Les autres devinrent *poacres,*
> Pugnais, impotans, contrefaits.
> Vig. de Charles VII, t. I, p. 30.

Poacrise. [Goutte : « Gouttes et *poacrises.* » (G. Chastel. ducs de Bourg. t. III, p. 47.)]

Poallier. « C'est la piece d'airain large d'un « pied ou environ, longue de pied et demy, et « d'epaisseur convenable, sur laquelle chaque tou- « rillon du sommier d'une cloche est portée, et « tourne quand on la sonne à bransle. » (Nicot.) Voir Palier et Poillier.

Poalon. Poêlon. (Robert Estienne.)

Poasle. [1° Queue d'un étang : « Item, la moitié « de la *poasle* de l'estang dudit Jehan Dorval, par « devers sa haie, audit lieu d'Ourouer. » (1406, Aveu des maisons de Beaugenci ; L. C. de D.) — 2° Poêle : « Une grant *poasle,* quatre moyennes et « trois petites. » (Inv. de Charles, comte d'Angoulême, an. 1497.)]

Poay-faict. Ordonn. des ducs de Bret. fol. 310. Voir Poifait.

Poble. Peuple, commune : « Si aucun fait fon- « dement de muraille ou d'autre chose en fons de « terre commune et asseoit aucun fondement moitié « au fonds de son voisin en leur absence sans « appeller les expers jurez de les *pobles.* La partie « qui se sent grevée peut requerir tel bastiment « estre abatu et desmoli. » (Cout. Gén. II, p. 716.)

Poblo. [Peuple : « Pro Deo amur et pro cristian « *poblo.* » (Serm. de Strasbourg.)]

Poc. Peu : « Com *poc* ke soit. » (S. Ber. p. 110.) — « *Poc* preiser. » (Id. p. 197.)

Pochars. « Selon l'opinion d'aucuns coustu- « miers vicontiers si ne peuvent ny ne doivent « lever fourches de justicier si le cas ne luy ad- « vient, et que de cas larrecin eschée en la terre « jugé presentement, et doivent estre les fourches « attachées en terre et sans *pochars* de hors œuvre. » (Bouteiller, Somme rurale, p. 903.)

Poche. [1° Filet : « Et tens tes *poches* es plus « hantées bouches du terrier. » (Modus, fol. 75.) — 2° Sac : « Icelle exposant prist ou dit hostel.... une « *poche* tenant une mine de blé. » (JJ. 151, p. 6, an. 1396.) — « Les assaillir y nous convient, Et que « de près fort on les touche De hache et d'espée « poignant, Et que sur eulx fort on approche ; Vous « les mettrez en une *poche,* Où en faire ce que « vouldrez. » (Myst. d'Orléans, p. 416.) — « La « *poche* sent toujours le haran. » (Cotgrave.) — 3° Cuiller : « Jehan Esperon cuisinier frappa le « suppliant d'une cuillier, autrement dit *poche* de « bois. » (JJ. 184, p. 362, an. 1453.) — « Une *poche* « de fer. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 91.)]

Poché. On disait : « C'est vous tout *poché,* » pour c'est vous tout craché :

> Onques fils ne sembla mieux à pere :
> Regardez, quel menton fourché ;
> Vrayment c'estes vous tout *poché*
> Et qui diroit à votre mere
> Que n'estes pas de votre pere
> Il auroit grand fin de tancer. *(Pathelin.)*

Pochecullieres. [Spatule, oiseau : « Tadour- « nes, *pochecullieres.* » (Rabelais, t. I, p. 37.)]

Pochée. [Contenu d'une poche, d'un sac : « Une « *pochée* de seigle que le suppliant avoit fait ame- « ner. » (JJ. 196, p. 170, an. 1470.)]

Pochel. Sorte d'oiseau. Le même que *Poche-cuillier*.

Golines, oes et herons
Cormorans, cygnes, herons,
Paons, pymars et lorios
Pochet qui font moult de ryos
Roitiaux, passe solitaires. *(Desch. f. 488.)*

Pocher–ier. [1° Meurtrir: « Et s'il en doute « d'un miracle de son doit Li doit chascun les « yeux *pochier*. » (Gaut. de Coinsy, p. 273.) — 2° Terme de cuisine, au propre et au figuré: « Des « œufs *pochés* en eaue. » (Mén. II, p. 5.) — « Des « esteilles vous di le nombre, Si com Tholomeus le « nombre En son almageste qu'il fist, qui totes les « *pecha* et quist. » (Image du monde, III, p. 6.)]

1. Pochet. Petite poche; on disoit figurément et dans un sens obscène: « Sont amaigris et défaits « par ptisie ou pour avoir trop secoué le *pochet*. » (Contes de Cholières, p. 20.)

2. Pochet. [Un peu: « Lequel Adam... avoit « replanté (la borne) un *pochet* trop sur la terre « dudit Colinet. » (JJ. 86, p. 95, an. 1357.)]

Pocheteau. [Raie; on lit dans une charte de 1366, au cartulaire de Talmont: « Si autem de « radia seu *raye* aut *pocheteau*, quinque pecias « tenebitur ministrare. »]

Pochetes. Filets à prendre des oiseaux. (Monet.)

Pochin. [Mesure de vin: « Lesquelz Guillaume « et Porchier se prindrent à jouer..... à un jeu ou « esbatement de pailles ou festuz, pour un *pochin* « de vin. » (JJ. 140, p. 266, an. 1391.)]

Pochon. Diminutif de poche. (Contes d'Eutrap. p. 358.)

Pochonnet. Ecuelle: « Cinq petis *pochonnés* « de terre à boire tisaine, garnis le bort de letton. » (Ducs de Bourgogne, n° 3275, an. 1467. — « Deux « autres *pochonnés*, d'une autre façon, garnis de « letton l'un et l'autre de painture. » (Id. n°s 3276.)]

Pocillateur. Ivrogne. (Borel.)

Pocin. Poussin. (Bat. de Carême, fol. 91.)

Pocke. Petit. (S. Bernard, p. 17.)

Poçon. [Ecuelle: « Deux saussieres ou un « *poçon* Ou un platel ou escueille. » (Dit de la Maaille.)]

Poçonet. [Même sens: « Adonques ladite Marote « prist un *poçonet* et vint à ce ruissel et volt pui- « sier de l'iaue. » (Mir. de S. Louis, p. 392.)]

Pocques. La petite vérole. C'est ainsi que ce mot est expliqué à la marge dans le passage suivant: « Ung autre grand personnage me demanda « si le roy avoit eu les *pocques*. » (Lettres de Louis XII, t. IV, p. 340.)

Pocquin. [Mesure de grain: « Rentes d'avoines « deues chascun an. C'est à sçavoir que en chascun « *pocquin* a huit butels. » (Compte du domaine au comté de Boulogne, an. 1478.)]

Podadoinre. [Podet, poudet, au reg. JJ. 182, p. 120, an. 1454.]

Podagreux. Podagre: « Les Egyptiens estans « fort *podagreux*, ayant les articles et pieds fort « enflez. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 131.)

Podaraste. Poetastre (?), dans Des Acc. Bigarr. fol. 113.

Pode. Poix. (Borel.)

Poder. [Tailler au podet: « Laquelle vigne j'ai « *podée*, fossée, vinée et gouvernée. » (JJ. 197, p. 88, an. 1469.)]

Podet. [Poudet, nom de la serpe, en Tarn-et-Garonne: « Le suppliant qui tenoit en ses mains « ung harnois, que on appelle (en Auvergne) pouda « ou *podet* de fer, avecques son marge de bois. » (JJ. 209, p. 105, an. 1481.)]

Podnée–ei. [Arrogance, insolence: « Qu'il est « preuz e curteis e vaillant sans *podnée*. » (Roman de Horn.) — « Laissez dès ore le mult parler en « *podnée*. » (Livre des Rois, p. 6.) — « Par orgoil « grant et par *podnée*. » (Thom. de Cantorb. v. 850.) — « Li cuens Thiebaut de France demeine grant « *podnei*. » (Jord. Fantosme, v. 102.)]

1. Poe. [Femelle du paon: « Li gentils paons « honorez... Tant cointement le pas aloit, après sa « *poe* contenoit. » (Dits de Watriquet, 313.)]

2. Poe. [Patte: « As .II. *poes* devant le va com- « brer. » (Aiol, v. 1318.)] — Le poète Deschamps, fol. 211, dit:

Royne d'enfer, c'est ce qui vous renomme
L'en coucheroit en vostre gueule une oe
Vous n'avez doit qui ne semble une *poe*.

Car gentil est et n'a pas longue *poe*;
En po de temps est faiz couvez et pos;
Et en aoust fait sur les champs la roe;
Et de voler n'a nulle fois repos,
Cent fois prendre aloe par le dos;
Et montera, car il est prest toudis
De soie doit avoir longes à bries mos,
Un esprevier qui prant vielle perdrix. *(Ibid. f. 229.)*

Poechier. [Pêcher: « Nus n'est defenduz d'aler « à la rive de la mer, par achoison de *poechier*, en « tel meniere qu'il ne face por ce viles ne maisons « ou rivage. » (Liv. de Jost. 63.)]

Poedent. [Peuvent: « Demurent trop, n'i *poedent* estre à tens. » (Roland, v. 1841.)]

1. Poele. [Voile, de *pallium*: « Ils lui presen- « terent à l'entrée de la ville un *poele*, qu'il trouva « fort mauvais comme n'estant dû qu'au souverain. » (Carloix, t. I, p. 36.)]

2. Poele. Poêle, de *patella*: « Tomber de la « *poele* dans le feu » (Cotgr), c'est-à-dire pire en chaud mal. On lit *poele*, aux poët. av. 1300, II, 806.

Poelette. Palette de chirurgien. (Cotgrave.)

Poellerie. [Chaudronnerie: « Colas Cogan mai- « gnen et ouvrier de *poellerie*. » (JJ. 185, p. 148, an. 1454.)]

Poene. [Peine: « Grans fust ma joie et ma « *poene* legere. » (Couci, XVIII.)]

Poesie. [« Il se presentoit tant de petits avor- « tons de *poesie*, qu'il fut un temps que le peuple

« se voulant mocquer d'un homme, il l'appeloit « poete. » (Pasquier, Rech. t. VII, p. 615.)]

1. **Poesle**. [Poile, dais : « La procession solen« nelle du Saint Sacrement, faiste le 21 janvier « 1534 par le roy, le *poesle* porté par Mgr le dau« phin, duc d'Orleans, duc d'Angoulesme et duc de « Vendosme. » (Act. Capit. de Paris.)]

2. **Poesle**. [Fourneau, poêle : « Un Allemand « me feit plaisir à Auguste, de combattre l'incom« modité de nos fouyers par ce mesme argument « de quoy nous servons ordinairement à condam« ner leurs *poesles*. » (Mont. t. IV, p. 255.)]

Poesler. Terme de manufacture. On trouve dans Oudin, « *poesler* une etoffe. »

Poeslier. Celui qui fait des poêles. (Cotgrave.)

Poeslure. Action de *poesler*. (Oudin.)

Poestat. Podestat. Il a servi à désigner le magistrat principal d'une ville ; le souverain magistrat de Gênes a quelquefois porté ce nom :

Au siege d'Avignon,
Li *poestas* par leurs garçons
Leur faisoit porter livrisons. *(Mousk. p. 707.)*

Leur *poestas*, et leur baillieus
Iert ja mors et d'infier esleus. *(Ibid. p. 127.)*

Poeste. [Puissance, du latin *potestas* : « Ki guie« rat mes oz à tel *poeste*. » (Roland, v. 2926.)]

Poesté. [1° Juridiction, autorité : « A un chastel « sont arivé Qe Troie avoit en *poesté*. » (Rom. de Troie.) — « Ceulx de Bruges et de toutes les bonnes « villes de Flandres et des tenures, *poestés* et res« sors de Flandres. » (Froiss. XVI, 59.) — 2° Force : « Ains manga durement par vive *poesté*. » (Aiol, v. 8613.)]

Poesteis—if—is. [Puissant : « Charles... li reis « *poesteifs*. » (Rol. v. 460.) — « Li rois de France « qui tant est *poesteis*. » (Garin.)] — On lit dans les notes des *Vœux du Paon*, fol. 163 :

Faviaus en iert sire, ki moult ert *poestis*,
Alixandre receut et tretous ses amis
A joye et à baudour, ne sçai .v. jours ou .vi.
Sa tierre et sa cité a Alexandre pris
Et, quant il ot chou fait, tost en refus saisis.

[« Qu'il sera roi de Franche *poestis*. » (Aiol, vers 3817.)]

Poestet. Force. [« Par *poestet* serez priz e liez. » (Roland, v. 477.)]

Poesthieh. [Porte de derrière : « La meschine « dudit Fauquet clost la porte ou *poesthieh* de la « maison. » (JJ. 103, p. 322, an. 1372.)]

Poetasser. Faire de mauvais vers. (Oudin.)

Poetasserie. Mauvaise poësie. (Oudin.)

Poetastre. Mauvais poëte.

Car l'homme ne durant un astre
Borgnoyant Phœbus de travers,
Contreint, ne brouille que de vers
Qui sentent l'air d'un *poetastre*. *(J. Tahureau, p. 116.)*

Poete. [« A profiter bé plus que plaire ; Plus « vueil ensuivre le prophete Que je ne face le *poete*. » (G. de Coinsy, p. 377.) — « Les seignors anciains « qui ont batailleor Cai en ariers esté et de gens « vainqueor, Et les noms des *poetes* qui furent jon« gleor Oons tan qu'as estoiles eslever hui to jor. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6e série, I, p. 279.) — « Exemple translaté par maistre François Petrac, « qui à Romme fut couronné *poete*. » (Ménag. I, 6.)] — « Qui fit puis après tres grant tort à ce sacré nom « de poëte, d'autant qu'il se presentoit tant de petits « avortons de poësie, qu'il fut un tems que le peu« ple se voulant mocquer d'un homme, il l'appelloit « *poete*. » (Pasq. Rech. p. 615.)

Expressions : 1° « *Poete* divin. » (Epith. de Bacchus, dans Desch. f. 436.) — 2° « *Poete* du roy, » Alexandre le Hardi en prenoit la qualité. (Beauchamp, Rech. du Théât. II, p. 49.) — 3° Jacques Tahureau, p. 28, demande à estre le *poete royal* des enfants de France. — 4° « Fols comme *poetes*. » (Rab. III, p. 101.) — 5° « Bon *poete*, mauvais homme. » (Cotgrave.)

Poeté. [Autorité : « Il (le roy) devoit venir en « Gascoigne et le pourposoit à mettre soubz sa « *poeté*. » (Ann. du règne de Saint Louis, p. 187.)]

Poeteresse. Femme poëte : « Une *poeteresse* « nommée Sappho. » (Histoire de la Toison d'or, II, fol. 54.)

Poeterie. Poësie : « La Thoison d'or, et de « laquelle parle Ovide en son VIIe livre de Métamor« phose, et le met par fiction de *poeterie* comme « fable. » (Histoire de la Toison d'or, I, f. 1.)

Poetevine. Saint Bernard, p. 269, comparant les biens que Dieu nous a faits avec ceux que nous pouvons lui offrir, dit que nous n'avons que deux *poetevines*, c'est-à-dire deux petites pièces de monnaie ; selon lui, c'est notre corps et notre âme dont tout chrétien doit lui faire le sacrifice.

Poetiser. Faire des vers. (Marot.)

Poetrice. Femme poëte : « Claude Monier « *poetrice* françoise, du tems de François premier, « ou Louis douzieme. » (La Croix du Maine, Bibliot. page 60.)

Poetrie. [Poésie, dans D. C. sous *Poexia*.]

Poetron. Prune jaune. (Robert Estienne.)

Poge. Commandement pour laisser arriver sous le vent : « Naviger à *poge* et à ourse. » (Cotgrave.) Voir Pouge.

Poge—eoise. [Monnaie : « Une monnoie que l'en « appelle ou pays (Gascogne) *poges*, qui valent les « deux un denier tournois. » (JJ. 169, p. 456, an. 1416.) — « Item une *pogeoise* paresise sus chacune « charge de sel, prime que l'on decharge et vent à « Tornus. » (Preuve de l'Hist. de Tournus, p. 243, an. 1328.)]

Pohier. Habitant du pays de Poix :

Moult le regardent François et Berruier
Et Alemant et Flament et *Pohier*. *(Garin.)*

Mande Normans et Flamans et *Pohiers*
Et Bourguignons et François et Berruiers. *(Id.)*

Poi. [Peu : « De noz Franceis m'i semblet aveir « mult *poi*. » (Rol. v. 1050.) — « Quant paien virent « que Franceis i out *poi*. » (Id. v. 1940.)] — « Item, « vingt et quatre livres en menus cens *poi* plus *poi*

« moins, portant los et ventes rendus le jour de la « Saint Rémi. » 1354. Aveu du fief de Manchecourt. L. C. de D.

> Miex vault un *poi* que niens.
> Poës. ms. Vatic. n° 1522, f. 153.

Poiage. [Péage : « Jamès en foire n'en marchié « Deux fois *poiage* ne donront Mais par tot quitte- « ment iront. » (Ren. v. 19633.)]

Poitrinal. Pétrinal : « Le soldat qui se sauvoit, « et fuyoit devant luy et en fuyant luy donna le « coup par le plus grand hazard qui fut jamais, en « tournant son *poictrinal*, ou escopette par der- « riere. » (Brantôme, Cap. fr. II, p. 169.)

Poictrinalier. Qui porte un poitrinal. (Nicot.)

Poictrine. [Pétrinal : « Mais li haubert sont « fort, ne puent entamer ; Les *poictrines* d'acier ne « puent empirer. » (Cuvelier, v. 16186.)]

Poictriner. Embrasser : « Quant à mes filles « qui icy sont, je leur deffens le baiser, le *poictriner* « et telles manieres d'esbats. » (Le Chev. de la Tour, Instruction à ses filles, fol. 65.)

Poictrinette. Diminutif de poitrine. (Cotgr.)

Poictron. On dit en langage populaire : « Dès « le *poictron* Jacquet, » pour dès le matin, de bon matin. (Oudin.)

Poids. [Le *d* est inutile ; car il vient de *pensum* non de *pondus*.]

> *Sour le poids* des contrations
> Et en lor depit. *(Poët. av. 1300, II, p. 820.)*

Expressions : 1° « Battus à *poids* d'ecu, » peut-être à plate couture. (Contes d'Eutrapel, p. 209.) — 2° « Fouetté à *poids* de marc, » très bien. (Bouch. Serées, liv. III, p. 74.) — 3° « Sols et deniers de « *poids* au marc, » terme de monnoye dont on se servoit pour marquer le nombre de pièces qu'il devoit y avoir au marc : « Au lieu de marquer sim- « plement le nombre de pieces qu'il devoit y avoir « au marc, on le designoit par un compte de sols « et de deniers, et pour connoistre ce nombre de « pieces (Traité des monnoyes de Boirard, p. 302), « il falloit reduire ces sols en deniers, et il y avoit « autant de pieces de monnoies au marc, qu'il se « trouvoit de deniers, cette reduction faite ainsi dans « le mandement du 23 de novembre 1356; il est dit « que les gros deniers blancs seront fabriqués à six « sols huit deniers de poids au marc, c'est-à-dire « qu'il y aura quatre vingt pieces au marc, parce « que six sols valent soixante douze deniers auxquels « si on ajoute huit deniers il s'en trouvera quatre « vingt. » (Ordonnance des Rois de France, t. III, préface, p. 109.) — 4° « Estre au *poids* de la livre, » être cher. « Chaque morceau *est au poids de la livre.* » (Merl. Coccaïe, I, p. 316.) — 5° « Etre à *poids* de marc, » être supérieur aux autres, être élevé en dignité. L'auteur prétend que les grandes princesses se doivent communiquer à beaucoup de monde : « Ne se « doivent nullement arrester à un amour, mais à « plusieurs, et telles inconstances leur sont belles « et permises, mais non aux autres dames commu- « nes soit de cour, de villes, et de pays desquels la « douzaine n'en fait que la demie et ne sont qu'à « petit poids comme les grandes qui *sont à poids de* « *marc ;* et telles dames moyennes faut que soient « constantes et fermes comme les estoilles fixes et « nullement erratiques; que quand elles se mettent « à changer, errer, et varier en amour, elles sont « justement punissables. » (Brant. Dam. III. p. 396.) — 6° [« ....au *poids* dit *du roi* qui est de huit onces « au marc et de huit gros pour once ; et leur deffen- « dons de ne vendre au *poids subtil*, autrement dit « le *poids de Lyon*, ou autre poids que ce soit. » (Ord. tireurs et batteurs d'or, 1586.)]

Poie. [Enduit de poix, dans Froiss. XV, p. 88.]

1. Poier. [Payer : « En les *poiant* de tele et pareille « soulde qu'il a acostumé *poier* les sienes. » (Bullet. du comité de langue, III, p. 578.)]

> Je suis las sor toz autres *poiez*,
> De autrement amer à mort jugiez.
> Gaces Brulés, poët. av. 1300, t. I, p. 160.

2. Poier. [Enduire, proprement poisser : « Et « les fers et les fleches font de soffre *poier.* » (Chans. d'Antioche, IV, p. 393.)]

Poieur. [Payeur : « Nous vous mandons que « vous bailliez et delivrez à Jehan Goupil, prestre, « nostre *poieur* des ouvriers de la tour que nous « faisons faire au bois de Vincennes. » (Mandements de Charles V, 1874, p. 8.)] — « Et pour ce aussi que « nous avons soustenu et soustenons encore granz « fraiz et granz couz, en gages et pensions des « *poieurs* et mestres de nos œuvres. » (Ordonn. I, page 715.)

Poiez. [Enduit de poix : « Et fu li vaissiaus bien « cousuz et bien *poiez.* » (Mén. de Reims, § 161.)]

Poifaisant. Négligent. (Cotgrave.)

Poifait. Arrérage : « Les poayfaictz des monstres « ou de faire serment et des autres *poyfaiz* retar- « dant le principal de la cause autres que les *poifaiz* « des contrediz, vauldront deffailles. » (Ord. des ducs de Bretagne, f. 310.)

Poign. [Poing : « Dunez mei l'arc que vus tenez « el *poign.* » (Rol. v. 767.)]

Poignal. [Qui remplit le poing : « Quand icellui « Breton se senti ainsi frappé, se baissa à terre et « print deux pierres *poignaux.* » (JJ. 152, page 61, an. 1367.)]

Poignalade. Coup de poignard. (Nicot.)

Poignalarder. Poignarder. (Cotgrave.)

Poignamment. [D'une manière dure : « Phi- « lippe d'Artevelle ne se repentoit mie de ce que « durement et *poignamment* il avoit escrit en « aucune maniere aux commissaires du roi de « France. » (Froissart, Buchon, II, II, p. 171.)]

Poignant. 1° Qui pique son cheval : [« Le cheval « brochet, si vient *poignant* vers lui. » (Rol. v. 2055.)] — « *Poignant* vint en la plaigne. » (Poët. av. 1300, III, p. 1285.) — 2° [Piquant : « Li rosiers est *poignans* « et s'est souef la rose. » (Ruteb. 138.)] — 3° Pointu, non tombant, en parlant des seins : « Les mamelles

« dures et *poignans* et la poictrine belle et unie. » (Perceforest, V, f. 44.)

Gorge blanche comme argent,
Et mammeletes *poignans*. *(Poët. av. 1300, II, p. 780.)*

4° Brûlant : « Vous scavez que de tisons embra- « sés yssent voluntiers *poignans* estincelles. » (Percef. VI, p. 71.) — En parlant de la crainte : « Voilà donc une passion ingenieusement malicieuse « et tyrannique, qui tire d'un mal imaginaire de « vrayes et bien *poignantes* douleurs. » (Sagesse de Charron, p. 151.) — 5° [*Subst.* Poignard : « Le « suppliant tira un *poignant* ou dague, et d'icelluy « fery ledit Guillaume un cop en la poitrine. » (JJ. 156, p. 445, an. 1401.)]

Poignard. [« Il n'y avoit nul d'eux si hardi qui « osast ouvrir la bouche de composition aux gou- « verneurs qui avoient la main au *poignard* à tout « propos qu'ils sentoient cela. » (D'Aub. Hist. II, page 155.)]

Poignardade. Action de poignarder. (Montluc, t. I, p. 542.)

Poigne. Poing, main. « In son *poigne.* » (Ten. de Littl. fol. 106.) — [« Car tourmenté sont de la « *poigne* De tous les maux, qu'en enfer sont. » (La Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.)]

Poignée–iée. [1° Contenu du poing: « Quicon- « ques est liniers à Paris, il puet et doit vendre « soulement en gros, par *poigniées*, par pesiaus, « par cartiers et boteleites de Betisi et lin serancié « boen et loial. » (Liv. des Mét. 145.) — 2° Ce qu'on saisit avec le poing: « Une grosse *poignée* de ver- « ges. » (Louis XI, 44[e] Nouv.) — 3° Partie d'un objet qu'on tient avec le poing: « Deux *poignées* d'argent, « neellées de France, à porter la palme le jour de « Pasques flories. » (Inv. de Charles VI, an. 1399.)] — 4° Largeur de la main: « Luy perça tout outre le « fer du glaive parmy la cuisse tellement qu'il appa- « roissoit de l'autre costé bien une *poignée.* » (Froiss. l. II, p. 112.) — 5° Mêlée, comme *poigneis* : « En telles *poignées* perilleuses n'est aventure qui « n'aviegne. » (Froiss. liv. II, p. 4.) — 6° [Coup de poing : « Lequel procureur prist icellui Jehannin « par les cheveulx et lui donna trois grosses *poignées* « sur son visaige. » (JJ. 168, p. 85, an. 1414.)]

Poigneis. [Bataille : « La ot estrange *poigneis* « Et de lanches grant froisseis. » (Athis.)] — « Se « combatirent fourment, et dura le *poigneis* jusques « à la nuit. » (Chron. ms. de Nangis, sous l'an 1339.)

Poignement. Piqûre. (Monet.)

Poigneor. [Combattant : « Jo desfiai Rollant le « *poigneor.* » (Rol. v. 3775.) — « Devant que tuit li « *poigneor* Sont venu et li coreor. » (Renart, v. 20719.)]

Dedenz la chambre à la royne
Avoit pendu une cortine :
Tot ert pointe de chevaliers,
Et de chevaus et de destriers :
D'une part sont li fereor,
Et d autre part li *poigneor :*
Si ont il traies les espées
Et s'entredonent granz colées. *(Blanchand.n. f. 174.)*

1. Poigner. Combattre. (Gloss. du P. Martène, tome V.)

2. Poigner. Poignet : « Emplir le *poigner.* » (Hist. de S[te] Léocad. f. 29.)

Poignet. [Manchette : « Une robe de satin noir « fourrée de collez de martres de païs, à ung faulx « gict et *poignez* de martres subelines estimée « penne, gict et *poignez* .xv. escus. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6[e] série, t. I, p. 316.)]

Poigneur d'alesne. [Cordonnier : « Pierre « Picquelin nous a fait foy et hommage de la mais- « trise des cordonniers et de tous *poigneurs* « *d'alesne*, boureliers, tanneurs et chipiers de la « ville, fauxbourgs et banlieue d'Orléans. » (1403, Métiers. L. C. de D.)] — [« Comme ledit Perrin, « qui avoit tenu l'imposition des *poigneurs* d'alesne « de Chasteaudun, se feust adrecié à l'uys de l'ostel « Jehan Huet cordouannier. » (JJ. 144, p. 150, an. 1392.)]

Poignicguel. Combat (?) :

Mais il ne demora pas lonc tans
Que cil Guillaumes de Bretuel
Reprist à un *poignicguel*,
Par l'aie roi Phelippon,
De France le cruel Pipon
Fil le roi Henri qui preus fu. *(Mouskes, p. 476.)*

Poignie. [Mesure, poignée : « Iceulx Gontaut et « Pomaret prindrent noise ensemble, tant pour « raison d'une *poignie* de blé, de laquelle ledit « Pomaret disoit que Domenche du Castellar l'avoit « mesconté. » (JJ. 189, p. 162, an. 1457.)]

Poignieres. [Combattant, cas sujet de *poigneor*, dans Ruteb. v. 2496.]

Poignote. [Poignard : « Pierre Faurre tira de « sa seincture ung cousteau dit *poignote.* » (JJ. 206, p. 1132, an. 1477.)]

Poigoise. [Ancienne monnaie. Peut-être la *pite :* « Une pièce de vigne contenant environ « demi-arpent, séant derrière le chastel (de Châ- « teaurenard)... pour demie *poigoise* de cens... » (1406, Censive de Châteaurenard. L. C. de D.)]

Poihier. Habitants du pays de Poix :

Les Bolongneis, et les *Poihiers*
Aurés tous et mes soudoiers. *(Vace.)*

Poil. [1° Poil : « Hai, hai, dit li cuens, voirement « ce dit on voir : Adés aura il en templiers dou « *poil* dou leu » (Mén. de Reims, § 383), c'est-à-dire de la trahison. — « J'ai ouy dire depuis qu'il y eut « du *poil* du loup envers le susdit Montauban et ses « complices. » (J. Chartier, Histoire de Charles VII, p. 213.)] — « Le loup alla à Rome et y laissa de son « *poil* et rien de ses coustumes. » (Cotgrave.) — 2° Cheveu. On a dit d'une fille : « Se donner du poin- « çon qu'elle portoit en son *poil.* » (Essais de Mont. t. I, p. 422.) — 3° Herbes :

L'autre de franc osier tortille des liens
Pour fagotter le *poil* qu'il coupe et qu'il ratelle
Ez prez tondus de frais. *(R. Bell. Berg. I, f. 16.)*

« Les hauts prez depuis la Nostre Dame de mars... « jusqu'à ce que le *poil* en soit dehors. » (N. C. G. t. II, p. 1095.)

Expressions : 1° « Ceder et transporter par le « *poil*, » étoit une formalité usitée autrefois, comme on le voit en ce passage : « Pour accomplir un ven- « dage ou don absolut des biens meubles ou bes- « tailles convient par le vendeur ou donateur les « parties delivrer, mestre, bailler et ceder es mains « de l'acheteur ou celuy à qui le don seroit fait, « greant et accordant que cestuy ou ceux à qui « cedez seront en puissent faire et facent leur plai- « sir, comme de leur propre chose, et ainsi les doit « le dit acheteur, ou celuy à qui cedez seroient « prendre, recevoir et emporter et quant est d'aves- « tures en terre, le *ceder et transporter par le poil*, « comme dit est. » (C. G. I, p. 811.) — 2° « Couleur « de *poil*, » couleur du nœud et des lacs d'amour de l'ordre de l'Annonciade de Savoie. (Favin, Theât. d'Honn. II, p. 1484.) — 3° « Nous sommes cuidiés, « M. le legat et moy, prendre au *poil* (dans une « négociation), » aux Lett. de Louis XII, p. 132. — 3° *bis* « *Poil* de la volaille. » Oudin explique ainsi le mot italien *pelaria*. — 4° « Tems de haut *poil*. » Voy. Haut. — 5° « Retourner en son vieil *poil*, » revenir à son premier état. — (Percefor. V, f. 80.) — 6° « Il « ne vous dict chose qu'il ne fasse si vous luy « *echauffez* gueres *le poil* » (Cymbalum mundi, p. 71), c'est-à-dire mettre en colère. — 7° « Bas de « *poil*, » indigne, bas : « Ce trait me semble *bas de* « *poil* pour une ame de sa sorte. » (Essais de Mont. t. III, p. 284.) — 8° « Bas de *poil*, » humiliés, avilis : « Maintenant qu'ils sont si *bas de poil* que c'est « pitié ; qu'ils ont été tant battus qu'ils n'en peu- « vent plus, qu'ils n'ont credit aucun envers les « etrangers, ni intelligence entre eux. » (Mém. de Villeroy, III, p. 25.) — 9° « Il est bas de *poil*, » il a peu d'argent. (Oudin.)

1. **Poile.** [Poêle, de *pallium* : « Enfants nés « avant le mariage, mis sous le *poile*, sont legiti- « més. » (Loysel, p. 58.)] — 2° Manteau : « *Poile* « Alexandrin. » (Partonopex, f. 130.)

Un granz beaus est assis es prez
Covert d'un vert *poiles roez*. (*Parton. f. 160.*)

2. **Poile.** [Poêle, fourneau : « S'il faict froit, ilz « s'en vont à ces *poiles* d'Allemaigne. » (Ant. de la Salle, an. 1455.)]

Poiler. Peler, écorcher, par suite piller :

La vile *poilent* com escorce. (*Mouskes, p. 484.*)

[« Plus le *poilent* et plus le plument. » (Mir. de Coinsy.)]

Poilevillain. [Nom vulgaire des gros à la queue frappés sous Philippe VI, lorsque Jehan Poillevillain était général maitre des monnaies : « Inve- « nit un lare... unum denarium argenti qui dicitur « *poilevillain*. » (JJ. 82, p. 83, an. 1353.)] — « Furata « fuit unum florenum de Florentia cum octo obolis « albis et sex aliis peciis argenti, vocatis *poilevil-* « *lains*. » (JJ. 84, p. 73, an. 1355.)]

Poilier. Chaudronnier. (Eutrapel, p. 157.)

Poille. Poêle, du latin *pallium* : « *Poille* qui sur « l'autel estoit. » (Chr. de S. Denis, t. I, f. 58.)

Poilleux. [Pouilleux, misérable : « Appellant « (le suppliant) sanglant, meschant homme, ver- « mineux et *poilleux* et autres pluseurs oultrages. » (JJ. 125, p. 128, an. 1384.)]

1. **Poillier.** [Chaudronnier : « Quand le suppliant « fut au lieu de Gimont, trouva ung *poillier* nommé « Colin. » (JJ. 178, p. 75, an. 1446.)]

2. **Poillier.** [Palier, segment de sphère en cuivre, qui facilite le mouvement horizontal de deux parties l'une sur l'autre : « Deux *poilliers*, sur les- « quelx sont, portent et tournent les cloches, qui « estient de metail ou cuivre. » (JJ. 176, p. 374, an. 1445.) — *Poilliers* dérive de *podium*, appui ; on a écrit ensuite *paillier* que l'Académie acceptait en 1696, et enfin *palier*. Notre étymologie est logique ; le palier, dans les cages d'escalier, sert de point d'appui aux marches de l'étage supérieur ; il n'est pas ainsi nommé du *paillasson* qui se trouve sur le *palier*, comme le dit M. Littré.]

Poilonet. Poëlon. (Monet.)

Poiltron. Poltron : « Nous considerans les mi- « nois et les gestes de ces *poiltrons*, magnigoules, « gastrolatres. » (Rabelais, t. IV, p. 247.)

Poin. [Pommeau de l'épée : « De fer loiés el « manche dusqu'es *poins* de devant. » (Aiol, v. 5908.)]

Poinal. [Pénal : « Il (les hommes pieux) en lur « mort voient les visions des devant alanz sainz, « par ke il ne criement meisme la *poinale* sentence « de lur mort. » (Dialoge Grég. lo pape, p. 208.)]

Poinchon. [Poinçon : « Laiens s'est li paiens « trestout seus enfermés ; Deus bons cotiaus d'acier « en a o lui portés, Et *poinchons* et alesnes. » (Chans. d'Antioche, t. VI, p. 318.)]

Poinçon. 1° Pieu aiguisé pour palissade ; les Anglois avoient coutume de s'en fortifier, lorsqu'ils étoient en présence de l'ennemi : « Print le prince « de Bethfort sa place en assez fort lieu et adosse- « rent aucuns lieux par derriere et de costé de for- « tes hayes d'espines : et au front devant estoient « mis les archiers en ordonnance, tous à pied, « ayans chacun devant luy *poinçons* aguisez fichez « devant eux. » (Monstr. II, p. 49.) — 2° [Instrument pour marquer la vaisselle d'or et d'argent : « Il est « à Paris orfevre qui veut et qui faire le scet, pour « tant qu'il soit tel esprouvé... de tenir et lever forge « et d'avoir *poinçon* à contreseing. » (Statuts des orfèvres, an. 1355.) — 3° Morceau d'acier gravé en relief pour frapper les matrices où se coulent les caractères d'imprimerie : « Les *poinçons* de lettres « grecques qu'il a entreprins et promis tailler et « mettre es mains dudict Robert Estienne. » (Mand. de François Ier, Bibl. de l'Ec. des Chartes, 3e série, t. III, p. 170.) — 4° Aiguille d'or retenant la coiffure d'une femme : « J'ay veu une fille, pour tesmoigner « l'ardeur de ses promesses et aussi sa constance, « se donner du *poinçon* qu'elle portoit en son poil, « quatre ou cinq coups dans le bras. » (Montaigne, t. I, p. 309.)]

Poinçonnade. Pinçon, petite blessure qui

laisse une marque noire sur la peau : « Icelle et « maintenant fresche et a reçu trois mil *poinçonna-* « *des* et coups de fouet toute nue, en avancement « de paye ; et la malheureuse aimeroit mieux estre « bruslée que d'estre ainsi escorchée et dechique- « tée. » (Merlin Coccaie, t. II, p. 136.)

Poinçonner. [Travailler au pointillé : « Une « couppe, à façon de cloche, *poinçonnée* à branche « et à oyseaulx, le pié assis sur trois tourelles et « par dedans le couvercle à ung esmail où a escript : « *Tant plus y pense*, et poise .III. marcs demi. » (Ducs de Bourgogne, n° 2738, an. 1467.)]

Poinçonnet. Petit poinçon. (Cotgrave.)

1. Poinct. [Poing : « Iceulx foraiens seroient « banniz hors de nostre dit pays de Flandres sur le « *poinct* » (JJ. 123, p. 2, an. 1383), c'est-à-dire sous peine de perdre le poing.]

2. Poinct. [1° « Cela qui n'a partie aucune se « nomme *poinct*. » (Forcadel, Elém. d'Euclide, 1.) — 2° Etat : « Mais pour mourir, je ne vouldroys « estre coqu ; c'est ung *poinct* qui trop me poingt. » (Rab. *Pant.* t. III, p. 9.)] — « Par ma foy, madame, « j'ay trouvé gens qui sont en bon *poinct*. » (Les Quinze Joyes du mariage, p. 77.) — « Il est en bon « *poinct*, jusqu'à l'autre assise, » il en tient pour cette heure. (Les Quinze Joyes du mariage.) — 3° [Division de la règle des cordonniers et des chapeliers : « Par mesgarde, ils frappoient sur le bout « des pieds au lieu du dessous, et moy qui ay force « cors, et qui me chausse à cinq *poincts* comme « vous voyez. » (D'Aub. Fœneste, t. II, p. 4.)]

Expressions : 1° « D'un *poinct*, » également ou du même temps. « Ils esperonerent ainsi que *d'un* « *poinct*, et vindrent l'un contre l'autre de grande « voulonté. » (Froiss. l. IV, p. 52.) — 2° Un écuyer Anglois, qui avoit refusé de remettre à la reine d'Angleterre le roi d'Ecosse qu'il avoit fait prisonnier, dit au roi : « Sire, ne me vueilliez savoir nul « mal gré, si je ne le rendy tantost au mandement « de madame la royne ; car je tien de vous et mon « serment ay de vous, non d'elle, *fors tout à* « *poinct*. » (Froiss. liv. I, p. 161.) — 3° « Es *poincts* « et metes, » dans les bornes. (Gr. Cout. de Fr. 70.) — 4° « Montrer de beaux *poincts*, » agir vigoureusement. « Les sommerent de se rendre, ou autre- « ment on leur *montreroit de beaux poincts* que « l'on fit sans nulle faute ; car en moins de trois « heures on tira plus de trois cent coups d'artillerie « contre le dit chateau. » (André de la Vigne, Voyage de Charles VIII à Naples.) — 5° « Ils chaussent à un « meme *poinct*, » ils sont de même nature. — 6° « Il est trop court d'un *poinct*, » il lui manque quelque chose pour oser entreprendre ou pour parvenir à son dessein. — 7° « Tout vient à *poinct* « qui peut attendre, » qui a de la patience vient à bout de toute chose. (Cotgr.) — 8° [« D'où vient ce « proverbe : Pour un *poinct* Martin perdit son « asne ? » (Pasq. Lett. t. I, p. 504.)] — 9° Le lieu où l'on pointoit, d'où l'on tiroit les armes à feu : « Ar- « quebuses qui tiroient à 3 ou 400 pas de *poinct*. » (Mém. de Montluc, t. I, p. 290.)

Poincte. 1° Pointe : « Il se lance au chevalier « par dessoubs la *poincte* de son escu, et l'ahert par « les costez et le restraint si qu'il luy fist l'eschine « ployer. » (Percef. vol. I, fol. 140.) — [2° Attaque : « Telle est la nature et complexion des Françoys « que ils ne valent qu'à la premiere *poincte*. » (Rabel. Garg. I, 48.)] — « Faire une faulse *poincte* ». (J. d'Auton, ann. de Louis XII, p. 361.) — [3° Aile d'une armée : « Marius le feit malicieusement pour « l'esperance qu'il avoit de rompre les ennemis « avec les deux *poinctes* de la bataille. » (Amyot, Marius, 43.) — 4° Ouvrage à cornes : « En cest en- « droit mesme fu basti un fort de six petites *poinc-* « *tes*. » (D'Aubigné, Hist. III, p. 374.)]

Poincte. Barbelé. (Cotgrave.)

Poinctoyer. Piquer, au figuré : « Chacune puet « bien estre appellée musique, pour la douçour « tant du chant, comme des paroles qui toutes sont « prononcées et *poinctoyées* par douçour de voix « et ouverture de bouche. » (Deschamps, f. 395.)

Poincture. Piqûre : « C'est bien maintenant « que je sens les aiguillons et *poincture* de vos « baisers. » (L'Am. ressusc. p. 501.) — « Meilleurs « sont les aigreurs et *poinctures* de l'amy que les « baisers du flateur. » (Sag. de Charron, p. 495.)

Poindamment. [D'une manière piquante : « De ce que si durement et *poindamment* avoit « escript. » (Froissart, t. X, p. 98.)]

1. Poindre. Peindre : « *Point* nature sans « pincel. » (Poët. av. 1300, t. I, p. 48.)

2. Poindre. 1° Piquer un cheval :

Des esperons qu'il ot dorez
Point le cheval par les costez. *(Athis.)*

Valet, fait de, tost alez
Poignez apres le chevalier....
A tant s'en part à esperon
Empres le chevalier *poignant*. *(Fabl. ms. de S. G.)*

2° Poursuivre en piquant son cheval : « Quant les « notres *poingnoient* contre eux. » (Chr. de S. Den. I, f. 262.) — On lit dans Suger : *Quando nostri in eos volebant currere.* — [« Furnir son *poindre*, » faire un temps de galop : « Aiols furnist son *poindre* « comme boins chevaliers. » (Aiol, v. 10030.)] — 3° Piquer, au figuré :

Charité oing et peché *poind*.
Qui contre esguillon recule
Deux fois se *poind*. *(Cotgrave.)*

Poignez vilain, il vous oindra,
Oignez vilain il vous *poindra*. *(Fabri, II, f. 64.)*

« Plus vault amy qui *poinct* que flateur qui oingt. » (Cheval. de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 46.) — 4° Piquer, terme de couturière : « A Jehan Broart « et Thevenin le Bourguignon, brodeurs pour *poin-* « *dre* et ouvrer les garnemens de .II. paires de « robes, lesquelles furent ordonnées estre brodées « à perles. » (Compte de 1351.)

Expressions : 1° « A ung seul *poindre*, » à une seule course, à une seule attaque : « *A ung seul* « *poindre* que le duc de Luxembourg fist, il fut

« abbatu de dessus son cheval à terre et y fut tué. » (Chron. de S. Den. t. II, f. 117.) — « Et si advint si « bien à ses compaignons que chascun occist le « sien au premier *poindre.* » (Percefor. I, f. 34.) — 2° « Au fournir son *poindre,* » en fournissant sa course, sa carrière. (G. de Nevers, IIe partie, 104.) — 3° « Faire son *poindre,* » achever sa course. « Quant le roy l'eut abattu, il retire son glaive « entier en *faisant son poindre.* Quant le roy eut « ce fait, il dist à l'autre chevalier : beau sire, vou- « lez vous venger vostre compaignon à la jouste ou « à l'espée. » (Percef. vol. I, f. 32.) — 4° « *Poindre* « une route à larron, » frayer une route dérobée, s'avancer à la dérobée. (Huon d'Oisy, poët. avant 1300, III, p. 1285.)

Poine. Peine : « Lucifer se desliera et sortant du « profund d'Enfer avec ses furies, les *poines* et les « diables cornus. » (Rab. III, p. 21.) — « Moult m'a « amors atornée Douce *poine* et biau labor. » (Couci, I.)

1. Poing. [« Et à pluseurs ilz ont coupez les « *poings.* » (B. N. Quitt. XV, n° 193.) — « Piez et « *poing* au felon lui faites bien lier. » (Roncisval, p. 201.) — « Et selon l'ancien droit, qui mehain- « gnoit autrui, on li fesoit autel mehaing comme il « avoit fait à autrui, c'est-à-dire *poing* por *poing.* » (Beaum. XXX, p. 18.) — « Adonc s'assit Bertran à « sa devision ; Où qu'il voit à mengier, il y prend à « plein *poing* ; En lui n'avoit maniere en plus qu'en « un mouton. » Cuvelier.) — « Comme Jehan Mau- « clerc, habitant de Senlis ait esté nouvellement « condempné à perdre le *poing* destre dont il avoit « feru un Flamment et ung nommé Jehan le Brun, « et en oultre à fouyr comme bany de nostre « royaume ; ...nous le remettons et restituons ple- « nement en iceluy, ...et en ampliant ycelle grace, « luy avons ottroyé et ottroyons d'abondant, ...afin « que plus honnestement il puisse estre entre les « gens en nostre dit royaume, que en lieu de son « dit *poing* perdu, il puisse faire faire, ordonner ou « composer de telle matiere comme bon lui sem- « blera et faire se pourra, une maniere de main « close ou estendue, ainsi comme bon lui semblera, « et le restituons sur tout ce que dit est à sa bonne « fame et renommée. » (JJ. 123, p. 2, an. 1383.)] *Expressions :* 1° [« Qu'avez-vous, monsieur ? « J'ay la teste plus grosse que le *poing.* » (Desper. 85e conte.)] — 2° « Coup de *poing* garni, » coup donné avec main armée. (Beaumanoir, p. 149.) — 3° « Playe de *poing* garni, » faite avec main armée. « Le moyen justicier a cognoissance de celuy qui a « batu autruy jusques à sang et *playe* ouverte in- « clusivé *de poing garny.* » (Cout. Gén. I, p. 312.)

2. Poing. Pommeau d'épée. « Une espée garnie « d'argent, pommel et le *poing* esmaillé. » (Invent. d'armures rapporté dans Du Cange, s. *Armatura.*)

Poingal. [Poignard : « Petrus Ribante suo gla- « dio, gallice *poingal,* percussit dictum Stephanum « Ermengaudi de cuspide. » (JJ. 96, p. 217, an. 1364.)

Poingnamment. D'une façon piquante : « Phi- « lippe d'Artevelle, qui se tenoit en l'ost devant « Audenarde : ainsi, comme vous scavez, ne se « repentoit point de ce que durement et *poingnam-* « *ment* il avoit escrit aux commissaires du roy de « France. » (Froiss. liv. II, p. 199.)

Poingnant. [Piquant : « Et savez vous pour- « quoi est elle (la crosse) si ague par desouz ? pour « ce que li prelaz doit donneir penitence au pe- « cheeur, *poingnant* aussi comme li pontillons de la « croce point. » (Mén. de Reims, § 183.)]

Poingnard. Poignard. (Clém. Marot, p. 519.)

Poingnée. [Coup de poing : « Le suppliant « donna à la dite femme deux *poingnées* ou visage « et la geta par terre. » (JJ. 154. p. 687, an. 1399.) — « Icellui Vierges eust cinq buffes ou *poingnées.* » (JJ. 145, p. 505, an. 1393.)]

Poingneeur. Compteur des *poignées* de morue : « Li quatre preud'hommes qui gardent le mestier, « doivent mettre et establir les conteurs et les *poin-* « *gneeurs.* Et doivent avoir li compteur et li « *poingneeur* de chacun millier un denier : c'est « assavoir du vendeur obolle, et de l'achateur « obolle. » (Ordonn. t. II, p. 581.)

Poingneis. [Combat : « Car en .I. seul *poingneis* « son hardement verrés. » (Brun, v. 1654.) — « Et « ot enqui grant *poingneis* et i ot perdu et gaain- « gnié. » (Ménestrel de Reims, § 365.)]

Font à ceux dehors assaillies
En abandon mettent leurs vies ;
Souvent y ot grant *poingneis,*
Et souvent grant palateis. *(Brut, f. 103.)*

Poingnel. [Poignard : « Un coustel appelé « *poingnel.* » (JJ. 167, p. 87, an. 1412.)]

Poingnet. [1° Manchette : « Il me vint deux « femmes qui... avoient aussi *poingnez* en leurs « surcos pendans aux coudes. » (Ms. S. Victor, an. 1396.)] — « .IV. peaux de semblables aingneaux à « faire *poingnez.* » (Sous *Miles,* dans Du Cange.) — 2° Mesure, poignée : « Lesquelz eurent debat l'un à « l'autre au molin du prieuré de Guicourt, pour « cause d'une mesure appellée *poingnet.* » (JJ. 184, p. 44, an. 1427.)]

Poingnie. [Mesure, poignée : « Icellui varlet « en baillant à son maistre laditte tieule quatre et « quatre, que l'en appelle *poingnies.* » (JJ. 171, p. 405, an. 1421.)]

Poingnierée. [Mesure de terre, poignée : « Dix « *poingnierées* de pré, dont les quatre *poingnierées* « ou mailbées font l'arpent en deux pieces. » (JJ. 197, p. 159, an. 1471.)]

Poinille. [Pénil : « A point de poil en vo *poi-* « *nille.* » (Barbaz, Fabl. I, f. 103.)]

1. Poins. Poings, mains :

Portans en ses *poins* la banniere
De France et par bonne maniere
Va es hailes et à son cri
Chascun alla et le suy. *(Desch. fol. 573.)*

2. Poins. Qui va percer, au pluriel : « Voit le

« soleil qui estoit cler et net qui la froydure de « l'hyver commençoit à estraindre, et voit les ar- « bres dont les boutons etoient si *poins* et si enflez « par la chaleur du soleil. » (Percef. II, f. 59.)

Poinson. [1° Poinçon d'orfèvre : « Deux dou- « zaines d'assiettes d'argent du nouveau *poinson*, « verrées et armoyées aux armes dudict deffunct. » (Inv. de la dame de Nicolaï, an. 1554.)] — 2° Aiguille : « *Poinson* d'atournarresse d'espousées, ung « *poinson* dont les femmes font la crete de leurs « cheveux. » (Rob. Estienne.) — 3° Mesure pour les liquides; deux *poinsons* valent un tonneaux : « Et « est à noter que le tonneau vaut, et doit contenir « deux *poinsons* ; le *poinson* cinq coterets, le cote- « ret quarante huit pintes, mesure de Nevers, et « les trois muids valent deux tonneaux : par ainsy « le *poinson* doit contenir douze vingt pintes, le « tonneau quatre cens quatre vingt pintes, et le « muid trois cent vingt pintes. » (Cout. Gén. I, 905.) — 4° Pieux aiguisés par les deux bouts dont les Anglois avoient coutume de se fortifier, lorsqu'ils étoient en présence de l'ennemi : « Etoient les « dessus dits Anglois tous à pied adossez d'un bois, « et par devant eux avoient fiché des *poinsons* par « quoy on ne les pouvoit rompre de cheval, sinon « en grand danger. » (Monstrelet, vol. II, p. 55.) — 5° Outil de jardinier :

Or à houel, or à pioche
Or à fer à charrue ferrer,
Or à *poinson* pour enterrer
Les cholz, la bette, et la porée. *(Desch. f. 514.)*

6° Arme dont l'usage étoit défendu dans les combats. On pouvoit prendre « bastons accoustu- « mez, c'est à sçavoir : lance, boche, espée et « dague.... sans avoir alesnes, ne crocs, broches, « *poinsons*, fers barbelez, aguilles, poinctes enve- « nimées, ne rasoirs. » (Monstrelet, I, p. 8 ; Lettres d'armes, an. 1402.)

Poinsson. [Poinçon, pièce de charpente : « Ou « vergier avoit tantes maintes Dont les colomes, li « *poinsson* Erent d'argent en jusqu'en som. » (Macé, Bible en vers, f. 99.)]

Poinssonné. [Pointillé : « Ung livre couvert de « roge *poinssonné*. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, VI[e] série, t. I, p. 364.)]

Poinsture. [Piqûre, au gloss. lat. 7692, sous *punctorium*.]

1. Point. Pommeau d'épée : « Perron avoit une « espée fichée qui moult etoit belle et riche par « semblant, et en estoit le *point* d'une pierre pre- « cieuse ouvrée à lettres d'or moult subtilement. » (Lancelot du Lac, III, f. 66.)

2. Point. [1° Minute : « Tout à une heure et « ung *point*. » (Froiss. II, 221.) — 2° Trace, marque : « (Mon cœur) qui vous prie Que vostre soit sans « *point* de vilenie. » (Couci, II.) — « Li corage, à « cui tels choses nuisent à peine puet veoir *point* « de verité. » (Brunetto Latini, Trésor, p. 409.) — 3° Etat, position : « Dieus en cist *point* la (reine « Blanche) maintaigne. » (Romancero, p. 183.) — « En petit *point*. » (Froiss. XIII, 224.) — « Si ne se « trouvoit mies en *point* pour yaux combattre. » (Id. IV, 224.) — 4° Parti à prendre : « Si se acorde- « rent que li milleurs *poins* estoit de laissier leurs « compaignons en prison que de tout perdre. » (Froissart, IV, 83.) — 5° Degré : « Un sien cousin « germain, demi *point* mains. » (Id. t. X, p. 44.) — 6° Limites, bornes : [« Por ce que je voi et entant « que moult de mals porroient avenir, se je me « marioie fors des *poins* dou royaume de France. » (Ch. du comte de Rouay, an. 1268.)] — « Le comte « de Bar.... dedans les *points* de l'empire. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 466.) — 7° Etage : « Les maisons « à tiers *point* sont plus hautes que les autres. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 517.) — 8° Pause, repos : « Pour faire *point* à ce present livret, non fin ne « conclusion. » (La Jaille, du Champ de bat. f. 71.) — 9° « *Point* segret, » un petit point qui se met ordinairement sous les lettres des légendes ; comme en la monnoie de Paris, il doit être sous le 2[e] de *benedictum* (en la monnoie d'argent) qui est la 18[e] lettre ; à Rouen, sous le *b* qui est la 15[e] lettre. (Ménage.) — 10° [*Point*, particule, a été pris au sens affirmatif : « Tout aultre plaisir n'est que vent « Quelque chose qu'on voye Que d'estre o son amy « souvent. Est il *point* de tel joie. » (Chans. du XV[e] siècle, p. 58, n° LVII.) — « En ma chambre, m'amye, « Nous irons vous et moi Sans *point* de vellenye. » (Id. p. 77, n° LXXIX.)]

A toz cez chevaliers qui vont errant par terre
Pris, hennor, renom vont parchaçant et querre
Par toz les leus du mont ou sevent *point de guerre*.
Chastie Musart, fol. 106.

« Quant Boort qui conduysoit les batailles veit « cela, si fut tout dolent qu'il cuydoit *point* yssir du « sens. » (Lancelot du Lac, t. III, f. 49.)

Autant qu'il en est *point*. *(J. Marot, p. 12.)*

11° [Particule négative : « Mais li cuers lui failloit, « où n'ot point de feintise. » (Berte, t. XXXI.)] — « *Point d'omes doivent* presumer que les nevous « par ce qu'ils sont masles heritent au royaume « avant les seurs, parcequ'elles sont femelles. » (Assises de Jérusal. p. 210.) — « Sans faire *point* de « leur proffit, » c'est-à-dire sans faire aucun profit. (Chr. de S. Den. III, f. 44.) — « En toi me fi *point*, » le moins du monde :

Fox sui si je en toi me fi *point*. *(P. av. 1300, II, p. 782.)*

Expressions : 1° « Voir son *point* bon, » voir le moment favorable. (Vigiles de Charles VII, I, p. 28.) — 2° « Faire *point*, » faire pause : « Pour *faire point* « à ce present livret, non fin ne conclusion, car à « plusieurs hauts esprits, entendus es faits d'armes « en appartient l'honneur. » (La Jaille, du Champ de Bat. fol. 71.) — 3° « Estre en *point*, » en bon ordre, en bon état. (Coquill. p. 165.) — 4° « Estre en moult « grant *point*, » être bien ajusté. (Al. Chart. Hist. de Charles VII, fol. 97.) — 5° « Moult bien à *point*, » bien accommodé. (Coquillart, p. 161.) — 6° « Tous « en *point* de guerre, » bien sous les armes. (Joinv. p. 41.) — 7° [« Qu'il estoit bien *poins* de lessier Le « behourder pour l'anuitier. » (Couci, v. 1813.)] —

8° « Bien à *point*, » à la dernière extrémité : « Il ha « fort aymé la dite dame et servie par longtemps « sans en estre amandé que *bien à point*, quand il « ha bien congneu et veu ses estranges manieres. » (Arrest. amor. p. 265.) — 9° « En si petit *point*, » en si mauvais état. (Chron. de S. Denis, t. II, f. 62.) — 10° « Estre mal en *point*, » mal ajusté : « Qui soit « de pauvre mine et qui *soit mal en point*. » (Regn. Satire, II.) — 11° « *Point* coupé, » ouvrage en broderie. (Oudin.) — En parlant de mouchoirs :

Elle en a deux à moy d'un nouveau *point coupé*.
(La Suivante, de P. Corneille, acte II, sc. 4.

12° « *Point* d'esprit de Genes et d'Espagne. » (La Galerie du palais, de P. Corneille, acte I, sc. 6.) C'est la lingère qui parle : « Voilà du *point d'esprit de* « *Genes et d'Espagne*. » — 13° « *Poinz* menus, » c'est-à-dire poings serrés :

La panne en est à eschequiers
A *poinz menus* blancs et sanguins. (*Parton. f. 142.*)

14° « *Poins* de draperie, » terme de draperie : « Gardera tous les *poins* de la dite draperie. » (Ord. t. III, p. 517.) — 15° « *Poins* de Chartres. » (Ordon. t. I, p. 316.) — 16° « *Poins* Gaffier, » parure, ornements : « Aornements que li duc Gaffier portoit à « son bras, lesquels furent pendus à l'eglise « S. Denys et son appellez li *poins Gaffier*. » (Chron. de Nangis, sous l'an 751.) — Au lieu de quoi on lit dans la Chron. de S. Denis, f. 101 : « Li gans Gaif- « fier. » — 17° [« Jouer au *point*, » au passe dix : « Comme Hues de la Vacquerie jouast à un jeu, dit « au *point*. » (JJ. 98, p. 178, an. 1364.)] — 18° « Si « mot ou blessure s'ensuivoit, le chargé sera puni « des *points de droit* outre les peines. » (Cout. de Mont de Marsan, N. C. G. t. IV, p. 910.) — 19° « Un « livre de chant bien notté, bien ecrit et enluminé « en latin et tout *à point d'orgue*. » (Invent. des liv. de Charles V, art. 471.) — 20° « Jetteurs de *points*, » pour astrologues : « Combien y a il d'autres scien- « ces au monde, lesquelles ne sont que pure reve- « rie ? Encore que ceux qui en font professions, « soyent estimez grans personnages entre les hom- « mes ? Ceux qui font des maisons au ciel, les « *jetteurs de points*, faiseurs de characteres, et « autres semblables, ne doivent ils estre mis en ce « rang. » (Debat de folie et d'amour, fol. 111.) — 21° « Les quatre *points*, » les quatre membres. Parlant de joûtes en 1449 : « A la tierce s'atteindirent « tous deux entre *les quatre pointz* et rompit le dict « de Bonniface sa lance. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 302.) — « A la cinquieme course le duc de « Vienne consuivit le dit courant entre *les quatre* « *pointz* et rompit sa lance par la poignée. » (Id. p. 191.) — 22° « *Point* à queue, » un point et une virgule. — 23° « *Point* rond, » le point qui termine une phrase complète. (Dolet, de la ponctuation françoise, p. 268.) — 24° « Mettre à *point*, » réformer. (Ord. I, p. 536.) — 25° « Si en mist à *point*, » il en arrêta le sang du chevalier. (G. de Nev. IIe p. p. 41.) — 26° « Mis à *point*, » en état de paroitre. (G. de Nevers, IIe p. p. 99.) — 27° « Mettre à *point*, » accommoder, apaiser : « La royne qui vouloit *à* « *point mettre* le trouble, manda devers elle le che- « valier muet. » (Percef. IV, f. 44.) De là est venu le mot « appointer, » terme de pratique. — 28° « Faire « son *point* parfait, » finir sa course : « Se dressa « Lancelot sur les estriers puis se meit au milieu « des rencz et frappa ung chevalier que il encontra « en son chemin si durement, qu'il le porta à terre « luy et le cheval et passa oultre pour *faire son* « *point parfaict* et acomplir de sa lance, car elle « n'estoit pas encores rompüe. » (Lanc. du Lac, III, f. 117.) — 29° « Par *point* de privilege, » par privilège spécial : « Les maieur et eschevins de la ville « d'Aire ont et *par point de privilege* connoissance « et judicature de tous cas, tant criminels que « civils. » (N. C. G. I, p. 318.) — 30° « En maniere « de *point* de plait, par *point* de plait, » par plaid. (Ass. de Jérus. p. 165.) — 31° « Prendre à *point*, » terme de plaidoirie. Parlant des termes que doivent dire le seigneur et le vassal en se séparant : « Le « seignor et l'ome doivent à donc dire embedeus « ensemble oil pour ce que l'un ne puisse *prendre* « l'autre *à point*, car se l'un disoit oil et l'autre « non,... auroit l'un l'autre *pris à point* et auroit « sa foi blecée, et seroit encheu de la peine qui se- « roit mise. » (Assis. de Jérus. p. 182.) — 32° « Plus « que à *point*, » plus qu'il ne falloit, outre mesure : « Quant les chevaliers qui là estoient entendirent « que elle estoit ainsi allée de vie à trespas, ils en « furent moult dolens, mais la mort du vaillant « conte qui les troubloit *plus que à point*, les en fit « passer à tant. » (Percef. IV, f. 26.) — 33° « Tout à « *point*, » à propos, avec circonspection : « Et comme « sage et subtil qu'il estoit ne s'avançoit que *tout à* « *point*, ains se tenoit tousjours sur sa garde. » (Percef. V, f. 1.) — 34° « Vendre par *point* de char- « tre, » vendre par une charte. (Pithou, Cout. de Troyes, p. 446.) — 35° « Au dessus avoit une cou- « leuvre faite de pierre qui avoit *sur le point* de « douze pieds de long. » (Percef. VI, f. 29.) C'est-à-dire environ.

3. Point. [Participe passé de *poindre*, piquer ; d'ailleurs le mot précédent est le neutre *punctum*, de *pungere*.]

La vieille ot une eguille *pointe*
En un seul deel en son sercot. (*Fabl. de S. G. p. 307.*)

4. Point. Participe passé de *peindre* :

Sire, entendez à nos soutil,
Ne nos tenez mie por vil,
Se nos somes si pourement,
Estre volons privement ;
En une bele sale *pointe*
Mieus vos paierons que plus cointe. (*Ms. 7615, I, f. 105.*)
Heures me fault de Notre Dame
Si comme il appartient à femme
Venue de noble paraige,
Qui soient de soutil ouvraige
D'or et d'azur, riches et cointes,
Bien ordonnées et bien *pointes*
De fin drap d'or tres bien couvertes
Deux fermaux d'or qui fermeront. (*Desch. f. 497.*)

Pointade. Coup de pointe. (Cotgrave.)

Pointe. [1° Attaque : Molt resemble bien cheva- « lier ; Des reus s'en ist trestot premier ; Vers ceus

« de l'ost fist une *pointe*, Premiers en volt aver la « pointe. » (Grégoire le Grand, p. 50.) — 2° [Petite chandelle de cire : « Candelæ et aliæ gallice *poin-* « *tes*. » (Cart. de S. Magloire, ch. 58, an. 1319.)] — 3° Bec de souliers à poulaine : « Par quoy je conclus « que mieulx vault nostre mestier, et est plus con- « venable mesmement à gens de votre estat, et du « myen, que d'aler baguenaulder à la court, et « regarder qui a les plus beles *pointes*, les plus « gros bourelés, et les chapeaulx plus pelez à la « façon de maintenant. » (Le Jouvencel, fol. 16.) — « Prestement furent *pointes* de souliers coupées et « hommes d'armes et archers se mirent à pié qui « mieux mieux. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 359.) — 4° Bout, extrémité : « Il se lance au che- « valier par dessoubz la *pointe* de son escu et l'abert « par les costez et se restraict, si qu'il luy fist « l'echine ployer. » (Percef. I, f. 140.) — 5° Lances : « Escoutes s'approchent prenant le vainqueur et le « vaincu, et ne souffrent, les paroles dites, que plus « y ait de *pointes* jettées ne assises. » (La Jaille, du Champ de bataille, fol. 69.)

Expressions : 1° « *Pointes* d'esguillettes d'or, » ornements que les femmes mettaient à leurs vêtements. (Voy. Brant. Dames illustr. p. 373 et 374.) — 2° « Fuir à *pointe* de cheval, » fuir en piquant des deux, à bride abattue. (Hist. de Charles VI, par un moine de S. Denys, p. 30.) — 3° « Faire *pointe* de « jouster. » Faire face pour attaquer.

Par les granz gaainz qu'ils quistrent
Et pour les proies que ils pristrent
Ou ils se furent demoré
Furent Bretons dezbaraté
Tant abattu et tant naffré
Que ils ne pourent arester
Ne *pointe faire de jouster*
Torner lez en estat fuiant,
Et Normanz les vont emanchant. (*Rou, p. 207.*)

4° « Demander la *pointe*, » demander à charger le premier l'ennemi : « Il ne tint pas à luy qu'on ne « combattist à Nostre Dame de l'Espine, et mesmes « il demandoit fort la *pointe*. » (Brant. Cap. estr. t. II, p. 195.) — 5° « Estre à la *pointe*, » être en avant, à la tête des troupes : « Il avoit accoustumé... *d'es-* « *tre toujours à la pointe* quand il falloit entrer au « combat. » (Pasq. Rech. p. 531.) — 6° « Obtenir la « *pointe*, » obtenir de combattre les premiers : « Le « jour commençoit à faillir, telles longueurs proce- « dant des difficultez que faisoient les capitaines « estrangers d'aller à l'assaut, encore qu'ils *eussent* « *obtenu la pointe*, au grant desplaisir des Fran- « çois. » (Mém. de Villeroy, II, p. 140.) — 7° « Faire « la *pointe*, » faire l'avant-garde, se mettre au premier rang : « Vous trouverez dans les Memoires de « Mr du Bellay comme à la bataille de la Bicoque le « brave Mr de Pontdormy *faisant la pointe* avec sa « compagnie de 50 hommes d'armes. » (Brantôme, Cap. fr. I, p. 15.) — « Feirent les Allemans, la pre- « miere *pointe* pour vers le soir donner l'assaut, et « quant ce vint au soir, les dits Allemans n'en vou- « lurent rien faire. » (Mem. de Rob. de la Marck de Fleuranges, p. 68.) — 8° « De cul de *pointe*, » d'un bout à l'autre :

A cele premeraine pointe
L'enmaine *de cul et de pointe*
Vers la porte tout le grans cors. (*Ms. 7218, f. 249.*)

9° « Tirer *pointe* en blanc, » tirer de but en blanc : « Or n'y avoit il entre la Basse Boulongne et le fort « que la greve, de sorte que l'on *tiroit* de l'un en « l'autre de pointe en blanc d'une coulevrine, et « quand la mer est retirée, on n'y est pas en l'eau « jusques au gros de la jambe. » (Mém. de du Bellay, liv. X, f. 347.) — 10° « *Pointe* du relief, » terme de chasse : « Quant les chiens ont relevé le deffaut, il « faut parler à eux et nommer par leur nom ceux « qui dressent, et font la *pointe du relief*, en les « nommant par leur nom. » (Fouill. Vén. f. 50.) — 11° « Ne cul ne *pointe*, » rien :

Outre, qui sont si accointe
Si n'en peut pus ne cul ne *pointe*. (*Ms. 7615, I, f. 72.*)

12° « *Pointe* nommée, » point nommé. (Hist. de la Popelinière, I, liv. III, f. 67.)

Pointé. Fait, pétri : « Tous fourniers de ce « pays seront tenus à l'advenant de quatorze onces « pour la livre, leur pain soit bien et duëment « *pointé* et cuit. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 310.)

Pointeler. Piquer à coups répétés : « *Pointeler* « à grands coups de dague. » (Nuits de Straparole. t. II, p. 319.)

Pointer. 1° Observer avec attention : « Le bon « plaideor doit ses paroles tout baudement et « entendaument, et doit estre garant de dire ses « paroles, si que son adversaire ne le puisse pren- « dre à point, par quoi il perde sa querelle, notant « tous les dis de son adversaire, et bien *pointant* « chascun, pour ce que il sache repondre à ce que « mestier li est. » (Ass. de Jérus. ch. VI, dans D. C. sous *Punctum*.) — 2° Blesser, percer : « Quiconque « frappera ou *pointera* quelqu'un pour cause pen- « dante en justice, ou il est ordonné par justice de « se tenir en paix payera l'amende de dix livres « parisis. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 740.)

Pointers. « Apres avoir oui les notables et les « *haut pointers* de la chatellenie. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 1059.) Lire p.-e. *pointeurs*.

Pointeur. [1° Celui qui pointe un canon : « Martigues estant couché sur le flasque d'un canon « pour conteroller le *pointeur*. » (D'Aub. Hist. t. I, p. 312.)] — « Envoyez devant vous (puisque vous « viendrez en poste) quatre ou cinq bons commis- « saires, autant de vos meilleurs *pointeurs* douze « bons canoniers. » (Mém. de Sully, p. 131.) — 2° Officiers publics, chargés d'imposer les taxes ou les impôts : « Celuy qui menacera ou injuriera de « parolles les hommes de fief, les eschevins, les « impositeurs ou *pointeurs* ou les sergents de la « justice à cause de leurs offices sera en l'amende « de .xx. livres parisis envers les seigneurs et il « sera puni arbitrairement. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 986.)

Pointier. [Piquer, stimuler : « Quant il se vei « argués et *pointiés* si avant. » (Froiss. IX, p. 336.)]

Pointille. Vétille, vaine subtilité : « Ayant en la

« fleur de mon âge, en cest honneur d'estre employé « aux plus grandes causes du barreau, maintenant « dedans une profonde vieillesse, je m'amuse en « ces espinoches et *pointilles*. » (Lett. de Pasq. II, page 498.)

Pointilleux. [Qui aime à pointiller : « Un faux « rapport ou une fausse opinion fera appeler au « combat, tant on est chatouilleux et *pointilleux* en « la conversation ordinaire. » (Lanoue, 247.)]

Pointillon. [Petite pointe : « En yceulx bouttons « y avoit *pointillons* de fer. » (Récits d'un bourg. de Valenciennes, p. 51, an. 1349.)]

Pointingue. Sorte d'impôt : « Est ordonné à « tous un chascun ayant entreprise de recette de se « faire payer *pointingues* et wateringues centiemes, « vendition de service par dedans un an du jour « qu'il est deub, à peine que telles debtes après le « dit an expiré seront reputez creus et tombées en « pandinghes seulement. » (Nouv. Cout. Gén. I, page 309.)

Pointoiement. Appointement :

Ki sans grant *pointoiement*
Ne proieront mies. *(Poët. av. 1300, III, p. 975.)*

Pointoier. [1° Chanter, proprement connaître le point et le contre-point : « Teus chante bas et « rudement Que Deus escoute doucement Plus que « celui qui se cointoie Qui haut organe et haut « *pointoie*. » (Mir. de Coinsy.) — 2° Jouer au passe dix : « Icellui Veriot se mist à jouer et *pointoyer* au « dit Olivier à passer dix et tant jouerent et *pointoyerent* ensemble. » (JJ. 162, p. 18, an. 1407.)]

1. Pointure. [Peinture : « S'a veu Pampelune, « Les murs et les soliers et les autres *pointures*. » (Aiol, v. 5203.) — « En Oreb un veel formerent Et « les *pointures* aorerent. » (Lib. Psalmor. p. 333.)]

2. Pointure. [Point, au jeu de dés : « Comme « l'exposant et Philippot Groignet eussent commencié à jouer aux dez,.... ledit Jehan dist au dit « Philippot que il avoit geté certaine *pointure*. » (JJ. 102, p. 271, an. 1371.)]

3. Pointure. Piqûre :

Moult faict douce bleceure
Boine amour, en son venir ;
Mais miex vauroit la *pointure*
D'un scorpion sentir. *(Vatic. n° 1490, f. 29.)*

Pointuré. [Peint : « Et desore .I. bliaut à fin or « *pointuré*. » (Aiol, v. 8600.)]

Poior. [Pire : « Autre gent mettent avant lor bon « vin et lo meillor qu'il ont à lor noces au commencement, et quant il sunt de celui eschauffé, lors « aportent il lo *poior*. » (Ms. du fonds S. Victor.)]

Poious. [Puy, montagne : « In locis appellatis *à* « *poious*. » (Du Cange, sous *Poiallus*.)]

Poipre. Poivre, dans un sonnet de Marc Papillon où il a détaillé les misères de sa vie. (Beauchamps, Recherche des Théâtres, I, p. 505) :

Dans mon berceau le *poipre* enflamma sa furie.

Poire. [1° Fruit : « Atant demourerent les paro- « les, et li cuens n'oublia pas la *poire* au feu. » (Mén. de Reims, § 20.) — « Et li rois Phelippes n'oublia « pas la *poire* au feu. » (Id. § 92.) — « Hai, com me « conduiriez, S'estoie en une enfermeté, Et com « seroie à sauveté. Vos me leriez *poires* moles. » (Ren. v. 10327.) — « Plus rebarbatifs que singes qui « mangent *poires*. » (Froissart, Buchon, II, II, 38.)]

Expressions : 1° « *Poire* de bon christian. » (Rab. IV, p. 208.) — 2° « *Poires d'angoisse* ou de caillau « pepin, très grosses, pour quatre deniers le quar- « teron. » (Journ. de Paris sous Charles VII, an. 1440, p. 185.) — [« Le suppliant print quatre grans « blanc, appellez targes... et deux *poires* d'angoisse, « qu'il trouva en icellui forcier. » (JJ. 191, p. 91, an. 1454.)] — 3° « Entre la *poire* et le fourmage, » à la fin du repas. (Oud.) — 4° « Il ne fut oncques tel « mariaige qu'est de la *poire* et du fromaige. » (Prov. Rabel. IV, p. 41.) — 5° « Faire manger des *poires* « d'estranguillon, » étrangler. (Oud.) — 6° « Il est « troussé comme une *poire* de chiot, » il est assez mal ajusté ou mal fait. (Oudin.) — 7° « *Poires* de « Saint Riulé. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1652.) — 8° « Ne craindre une *poire*, » ne pas craindre : « La « mort ne crains ny enfer une *poire*. » (Les Marg. de la Marg. f° 66.) — 9° Noms des différentes espèces de poires : « *Poire* d'amiot. » — « *Poire* de cam- « pane. » — « *Poire* chat. » — « *Poire* de chevalier. » — « *Poire* de couillart. » — « *Poire* dorée. » — « *Poire* d'eau rose. » — « *Poire* de l'escuyer. » — « *Poire* d'espine. » — « *Poire* d'estranguillon. » — « *Poire* de fin or. » — « *Poire* de garde. » — « *Poire* de hastiveau. » — « *Poire* laide bonne. » — « *Poire* de livre. » — « *Poire* à main. » — « *Poire* « de mollant. » — « *Poire* musquette. » — « *Poire* « de Nostre Dame. » — « *Poire* de permain. » — « *Poire* de rateau. » — « *Poire* de Renoult. » — « *Poire* de rosette. » — « *Poire* de rouseau. » — « *Poire* sept en gueule. » — « *Poire* de serteau. » — « *Poire* superbe. » — « *Poire* à deux testes. » — 10° « Il ne le menace point de *poires* molles ; » il le menace grandement. — 11° « Après la *poire*, le vin « ou le prestre. » (Cotgrave.) — 12° « Qui avec son « seigneur mange *poires*, il ne mange pas des meil- « leures. » (Cotgrave.)

[II° Bâton : « Une barre, que l'on nomme *poire* au « païs (Languedoc) .... une *poire* ou grant baston. » (JJ. 169, p. 531, an. 1416.)]

[III° Petit flacon en forme de poire : « Une *poire* « d'or à mettre eaue roze, à un petit entonnoir « d'or. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « A Jehan « Quarre, orfèvre, deux *poires* d'or esmaillées, où « il y a en chascune une ymage de Nostre Dame et « un diamant. » (Ducs de Bourgogne, n° 5538, an. 1392.)]

IV° Jeu :

Aux *poires* juens tout courant
Et puis au larron Engerrant. *(Poës. de Froiss. p. 86.)*

Poireau. Pendant d'oreille :

Quelque jour en lieu d'un *poireau*
On portera une sonnete
Qu'on cachera en sa cornette. *(Coquillart, p. 18.)*

Poirée. [Mélange de poireaux et de légumes mis

en potage : « Et pour de lui estre fort amée, je lui « ferois menger une *poirée* d'herbes cueillies la « nuict Sainct Jehan à nonne. » (Evangile des Quenouilles, p. 74.)]

Poirette. Diminutif de poire. (Molinet, p. 132.)

Poirier. 1° Jeu : « Au *poirier*, au pimponet. » (Rab. I, p. 145.) — 2° Mesure : « Les boulengiers de « Bourges ont accoustumé de faire miche blanche, « et la doivent faire de vingt onces et de dix huit « cuit, mais s'il estoit froit il se passeroit à dix sept « onces, et leur baille l'en de leur dicte miche selon « que le blé vault au *poirier*. » (Thaum. Cout. de Berry, chapitre 126, p. 287.)

Poirreau. [Poireau : « Item, .x. costes de *poir-* « *reaus* ou environ. » (Nouv. Compt. de l'Arg. 105.)]

1. Pois. [Poisson ; de là *cras pois*, poisson gras, chair de baleine fort goûtée au moyen âge : « Miche- « let Tranchant, messagier envoié d'illec porter « lettres à Paris à Colin Brun pour avoir du *cras* « *pois* pour la dépense de l'ostel ; pour ce et son « retour à court samedi .XXII. jours de fevrier ; le roy « à Meleun ; argent .x. s. p. » (B. N. fr. 6740, f. 8 a.)]

2. Pois. [Puis, ensuite : « *Pois*, me jugez Rollant « à rere garde. » (Rol. v. 656.)]

3. Pois. [Ind. présent de *possum* : « Se l'*pois* « truver à port ne à passage. » (Id. v. 657.)]

4. Pois. [1° Poids : « Grant masse d'or por li « donai, Encor n'a il pas deus mois ; D'or i donai « sept fois son *pois*. » (Flore et Blanchefl. 2716.) — « Le monnoie n'a pas son droit *pois*. » (Beauman. XXX, p. 12.) — 2° Livre pesant : « Covert d'un drap « outremarin Que sis, set *pois* valoit d'or fin. » (Rom. de Troie.) — « Un *pois* et demi de fer menu. » (JJ. 145, p. 46, an. 1393.) — « Deus *pois* et demi ou « environ de fille linge à faire toille. » (JJ. 167, p. 230, an. 1413.)]

Car comparer le puis à mon propos
Du chien qui est figuré par envie ;
Que, s'il avoit de char cuite *cent pois*
Et fust saoul, s'autre chien voit, il crie ;
Souffrir ne veult qu'il en ait crote ou mie
Mais se combat et hurle comme un leux. *(Desch. f. 44.)*

Si vos me pooiez trouver,
Vos ne me *vendriez* noient ;
Por moi .XIV. *pois d'argent*. *(Flore et Blanch. f. 198.)*

Expressions : 1° « Vendre à *poids* de balance, » vendre cher. Les chrétiens accablés à Roncevaux par la multitude des Sarrasins :

Signour, dist Rollans, n'est pas lait
Qui ci conquiert l'onnour, si lait
Vendons nous à *pois* de balance. *(Mousk. p. 197.)*

2° « A son *pois*, » à son dam :

Tot iert à Dieu la signorie
A son boin gré et *à son pois*
Faisoient maint sens et folie.
Li viés et li noviaus Testam. poes. av. 1300, t. II, p. 875.

3° « Sor mon *pois*, » pour mon malheur, malgré, en dépit de. Le prêtre, répondant aux reproches de sa mère, s'exprime ainsi :

Taisiez, fait il, vos estes sote
De quoy me menez vos danger ?
Se du pain avez à menger ;
De mon potage et de mes pois
Encor le fai ge *sor mon pois*,
Car vous m'avez dit mainte honte. *(Fabl. de S. G.)*

Sor le pois mes ennemis
Sui joianz, quant je regart
Son cler vis amourus et riant.
Gaut. d'Argies, poët. av. 1300, t. I, p. 72.

L'amor ne la haine ne pris-ge pas un pois
Et se ge l'ai prisiée, ç'a esté *sor mon pois*. *(Musart, 105.)*

5. Pois. [1° Légume, dit encore petit pois, parce qu'en certaines provinces comme la Normandie, les haricots sont dits *pois* : « Charnaige garde d'autre « part Et voit venir les *pois* au lart. » (Barbazan, Fabl. IV, p. 88.) — « .II. sestiers et six bouesseaux « de *pois*. » (N. C. de l'Arg. p. 91.) — 2° Haricots : « Huit boissiaus de *pois* blans et huit boissiaus de « *pois* communs. » (JJ. 56, p. 548, an. 1318.) — « Deux boisseaulx feves, deux boisseaulx *pois* blans « et deux boisseaulx de cerres, tout à la mesure de « Lodun. » (JJ. 145, p. 4, an. 1393.)]

Expressions : 1° [« N'i vaut sa lance un *pois*. » (Roncisv. p. 13.)] — 2° « *Pois* pilez, » peu de chose. (Oudin.)

Je me tieg à *pois pilez*. *(Poët. av. 1300, II, p. 835.)*

3° « Jeu des *pois* pilez, ou *poix* pilez. » (Hist. du Théât. fr. I, p. 54, et Beauchamp, Rech. des Théât. t. I, p. 198.) — [C'était une espèce de sottie, « une « simple fatrasie divisée en couplets et récitée en « public par des sots ou des badins. » (Roman. Avril 1878, p. 237.) — « Je m'en voys faire *piler les* « *pois*. » (Recueil de farces, p. 157.)] — 4° « Se van- « tent et piaffent comme *roys des poix pillez* aux « jeux et farces de jadis faites en l'hôtel de Bourgo- « gne à Paris. » (Brant. Cap. Fr. II, p. 222.) — 5° « C'est lancer du latin cela, comme *pois en* « *vessie*. » (Moyen de parvenir, p. 44.) — 6° « Sont « comme *pois* en pot, » ils vont et viennent sans discontinuer. (Apolog. pour Hérodote, p. 544.) — 7° « Si vous me donnez des *pois*, je vous donneray « des feves ; » si vous me communiquez de votre mal, je vous donnerai du mien qui est la même chose. (Oud. Cur. fr.)

8° S'il veut des *pois*, on luy donra du chol. *(Desch. 227.)*
9° . . . . . Quant des *pois* demande,
On me fait feves, ou pourceaulx. *(Ibid. f. 493.)*

C'est-à-dire le contraire de ce qu'on demande. — 10° « Faire ses *pois* au lard, » faire bien ses affaires. (Oud.) — 11° « Un avalleur de *pois* gris, » un grand mangeur, un gourmand. (Oud.) — « Vous y verrez « un grand *avaleur de pois gris*. » (Rab. IV, p. 125.) — 12° « Faire le *pois* vereux, » faire l'hypocrite. (Oud.) — 13° « Esleus, et choisins comme beaux « *pois* sur le volet. » (Cotgr.) — 14° « Il luy a fait « manger des *pois* verds au veau. » (Id.) — 15° « Apres « la feste et le jeu les *pois* au feu. » (Id.) — 16° [« On- « ques Carenlouet n'en paya deux *pois* bis, Ains ot « de remanant mille florins eslis. » (Cuvel. v. 19385.) — 17° « Et alors Jehan Touslans qui avoit semé les « *pois* devant les coulons, entra plus et plus en « matiere. » (Chastel. ducs de Bourgogne, II, 2.)] — 18° Noms de pois : « *Pois* cerre. » — « *Pois* cornu. » — « *Pois* de grefle. » — « *Pois* massiliens. » — « *Pois* à visage. »

Poisamment. Pesamment : « Et d'autant qu'ils « payent plus *poisamment*, et incommodement. » (Essais de Montaigne, I, p. 40.)

Poisant. [Puissant : « Seignat sun chef de la « vertut *poisant.* » (Rol. v. 3111.)] — « Molt redoub- « tet et *poisant* signor monsignor. » (Carpent. Hist. de Cambray, p. 28, tit. de 1255.)

Poisanteur. Pesanteur : « Et des premiers « inconvenients qu'il m'allegua, ce fust la *poisan-* « *teur* de teste que m'apporteroient les cheminées « ailleurs. » (Ess. de Mont. p. 539.)

1. Poise. [Charge : « Charbon de terre, la *poise* « .VIII. deniers. » (Reg. *Pater*, f. 248.) — « Item ung « homs qui porte allés, le *poise* doit .IIII. den. et y « a .IIII.xx. loyens en la *poise.* » (Cart. de Corbie 21, f. 334.)] — « Et de chascune *poise* de fer ; c'est assa- « voir de sept cent pesant douze deniers parisis. » (Stat. de Mézières.) — « Pour chacune piece de vin, « de harenc, *poise* de sel.... den... tour... » (Cart. de Jumiéges, t. I, p. 19.) — 2° Somme, dans une donation de Chilpéric faite aux chanoines de Tournay :

Et pour son droit anniversaire
Tousjors une *poise* en l'an faire
Leur donna il rente assés
De deniers dont il iert casés. *(Mousk. p. 34.)*

2. Poise. [3e pers. singulier de l'indic. prés. de *peser*, pris au propre et au figuré : « Dont il me « *poise.* » (Froiss. V, p. 91.) — « Je suis Françoys, « dont ce me *poise*, Né de Paris emprès Ponthoise, « Qui, d'une corde d'une toise, Sçaura mon col que « mon cul *poise.* » (Epith. de Villon.)]

Je dirai de fortune encore ains que m'envoise
Quant fortune a à homme doné d'avoir grant poise,
Se il s'en orguillist et mene fole noise
Bientost porra se gouse savoir que son cul *poise.*
Ms. 7218, fol. 248.

Je m'en vais ma douce amie
Si vous lais, ce *poise* moi
Por Dieu ne m'oubliez mie. *(Ms. 7218, f. 218.)*

Poisenes. [Orgueilleux : « Cil Guillaume estoit « orgueilleus et *poisenes.* » (Marten. Ampl. Collect. V, c. 719.)]

Poisent. Indic. de *peser* ; 3e pers. plur. : « Ils « *poisent* les biens dedans les balances des orphe- « vres, mais nature nous apprend à les mesurer à « l'aune de la necessité. » (Sag. de Charr. p. 130.)

1. Poisle. [Poèle, de *patella* : « Qui tient la « *poisle* par la queue, il la tourne par où il luy « plait. » (Leroux de Lincy, prov. II, 213, xve s.)]

2. Poisle. Du latin *pallium.* Dais : « Juvenal « des Ursins et le roy ayant rendu l'oriflamme à « l'abbé S. Denys, donna à l'église un moult beau « *poisle* de drap d'or. » (Borel.) — Il est parlé d'un enfant monstrueux : « Sitost qu'il fut né et baptisé « en *poisle*, il fut esteint et enterré par l'advis des « parens. » (J. D'Auton, Ann. de Louis XII, p. 221.

Poisliere. Forme féminine du suivant. (Oud.)

Poisliers de pressoir. Poutres de pressoir. (Oudin.)

Poison. [Venant du latin *potionem*, il était féminin. 1° Breuvage, potion : « Que je vos ai la « *poison* quise, Qui bone est contre vostre mal. » (Ren. v. 19362.) — « De vos cauchiers arons *poison* « assés. » (Aiol, v. 1033.)]

Le costé, d'angoisse, luy fent ;
Si faut il, pour purger la matere,
Boire *poison*, prandre cristere. *(Desch. f. 252.)*

Chascun dit d'amors son bon
Et son talent ; mais pucelle a plus douz non ;
Car adés rent miel et roses à foison
Qui prés la sent.
Mais dame, de tel *poison*
N'a mais neant. *(Poët. av. 1300, t. I, p. 123.)*

2° Philtre magique : « Si vous assigne journée à « celle assemblée à comparoir devant le nouveau « roy qui vous fera droit : Sire chevalier, dit Sal- « phar, il me plaist tres bien ; car je y seray si la « mort ou *poison* ne me detourne. » (Percef. VI, fol. 45.) — « Avoit icelui Pietre tellement ensorcelé « par *poisons* qu'il ne pouvoit vivre ne durer, se « tousjours ne la veoit. » (Hist. de Bertr. Duguescl. par Mén. p. 155.) — 3° Boisson dangereuse, meurtrière, poison qui se trouve plus ordinairement féminin que masculin dans les auteurs anciens, sans doute parce qu'il vient de *potio*, qui est féminin : « Colere, envie, despit, haine, avarice, cupi- « dité et toute affection particuliere la *poison* « mortelle du jugement et tout bon sentiment. » (Sagesse de Charron, p. 412.) — Le même auteur le fait masculin : « Flaterie est un *poison* tres dange- « reux. » (Ibid. p. 493.) — On le trouve féminin, dans les Dial. de Tahureau : « Amoureuse *poison.* » (Dialog. de Tahureau, ép. p. 7.)

Qui la *poison* a brassée la buvera. *(Ch. et Dép. d'am. 109.)*

Poisonneux. Plein de poison. (Oudin.)

Poissage. Action d'enduire de poix. (Cotgr.)

Poissamment. [Avec magnificence : « Si fu li « rois embausmés et couchiés sur un lit moult « reveramment et *poissamment.* » (Froiss. t. VIII, fol. 389.)]

Poissance. 1° Puissance : « Nous de certaine « science, grace especial, plaine *poissance* et auc- « torité royal voulons. » (Ordonn. t. III, p. 648.) — 2° [Forces militaires, troupes : « Jehans de Hayn- « nau à *poissance* de gens d'armes, les devoit « ramener en Engleterre. » (Froiss. II, 65.) — « Li « rois estoit venus à *poissance* logier à l'entrée de « son païs. » (Id. II, p. 208.) — 3° Quantité : « Il ot « fait visiter la *poissance* des vivres qui estoient en « la ville. » (Id. t. V, p. 88.)]

Poissant. Puissant : « Noble homme et *poissant* « Robert advoé d'Arras signeur de Bethune. » (Duch. Gén. de Béth. p. 134, an 1247.) — Jehans d'Enne, chevalier, sire de Vauvrechins, parlant de son père, le qualifie : « *Poissant* signor Robert mon- « signor et pere. » (Carpentier, Hist. de Cambray, p. 31, tit. de 1269.)

Poissard. 1° Voleur qui s'enduit les mains de poix, pour soustraire les objets qui se collent aux doigts : « Poix, dont vient *poissard* pour un larron. » (Rob. Est. Gram. franç. p. 108.) — 2° Vendeur de

marée : « Une *poesarde*, une vendeuse de marée. » (Oudin.) — 3° Grossier, comme les poissardes :

Des aujourd'huy contre eux je me presente ;
Ce sont *poissars*, pipereaulx mal mondains.
R. de Collerye, contre les clercs de Chastellet, la Baz che, 3.

Poisser du vin. Le mixtionner avec de la poix. (Monet.)

Poisseux. Enduit de poix :

L'aspre hyver se deslie au gracieux retour
D'avril et des zephyrs revolans à leur tour ;
Et le rouleau glissant en haute mer retire
La *poisseuse* navire. (*A. Jamyn, p. 90.*)

Poissillon. Petit poisson. (Cotgrave.)

1. Poisson. Mesure, quart d'un setier : « La « queue de vin, mesure et jauge de Dijon, contient « deux muids ou *poissons* ; le muid deux fillettes ; « la fillette neuf setiers ; le setier huit pintes ; par « ainsi la queue contient 288 pintes. » (Cout. Gén. t. I, p. 860.)

2. Poisson. Vivres (v. PAISSON) : « L'empereur « etant venu à S. Denis, en 1377, l'abbé lui presenta « de grans *poissons*, comme buef, moutons, volail- « les, avoine. » (Chr. de S. Denis, t. III, f. 34.)

3. Poisson. [« Present leur envoia vin froit et « bon *poisson*. » (Saxons, 22. — « Les *poissons* qui « sont en l'estanc de Mourcient et de toutes les « eaues du domaine, furent vendus au roy. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 98.)]

Expressions : 1° [« *Poisson* d'avril, » maquereau, au propre et au figuré : « Maquereau, c'est *poisson* « d'april. » (Anc. Th. fr. II, 31.) — « La Riviere qui « avoit un laquais et un petit *poisson d'avril* qui lui « tenoit le bureau et espioit les allées et venues de « son voisin. » (Contes d'Eutrapel, ch. II, f. 18.)] — 2° « Pour empescher que le *poisson* ne face mal, et « aussi afin qu'il soit meilleur et plus sain, il le « faut faire bouillir et accoustrer avec du vin, si « nous croyons ce proverbe qui dit que le *poisson* « depuis qu'il a perdu l'eau, ne la doit plus sentir. » (Bouchet, Ser. liv. I, p. 218.) — 3° « Jour de *pois-* « *son*, » jour maigre : « Ne fut aucune assemblée « faite de dances, ne de banquets pour le *jour* qui « estoit *de poisson*. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, II, p. 553.) — 4° « *Poisson* royal, » l'esturgeon et tout autre beau et grand poisson digne d'être présenté à la table du roy. Laur. — « Tout le *poisson royal* « qui de lui vient en terre sans ayde d'homme « appartient au roy ; en quoy n'est compris la « balaine. » (Cout. Gén. I, p. 1030.) Voir GRAS POIS. — 5° « Ventre d'un petit *poisson*, » juron. (Contes de Desperr. I, p. 3.) — 6° « Vertus d'aultre que d'un « petit *poisson*, » juron, dans Rabelais, III, p. 178.

7° On dit qu'eschaudez yaue craint,
Poisson batu fuit le filé. (*Desch. f. 221.*)

8° « Sain comme le *poisson* en l'eau. (Bouch. Ser. liv. I, p. 218.) — 9° « Il n'est que jeune chair et « vieux *poisson*. » (Id. p. 210.) — 10° « Se faire mar- « chand de *poisson* la veille de Pasques. » (Cotgr.) — 11° « L'hoste et le *poisson*, passé trois jours, « puent. » (Id.) — 12° [« Item deniers deus à Cosne, « appellez les *poissons de merz*, prisiez dix solz « tournois de rente chascun an ; et sont paiez chas « cun an le jour des brandons. » (JJ. 48, p. 3, an. 1312.)]

Poissonciaux. Diminutif de poisson. (Trois Maries, p. 114.)

Poissonnage. [« Droit sur la vente du poisson : « Ci s'ensuivent li cens et li *poissonnage* du dit « mons. le duc à poier à la saint André. » (Cout. du Berri, au reg. de Jean, duc de Berry, f. 118.)]

Poissonnet. Même sens. (Dialog. de Tahureau, p. 114.)

Poissonnier. 1° Pêcheur : « Il vit ung *poisson-* « *nier* qui peschoit en une nacelle ; si luy escria : « poyssonnier vueilles moy mettre en ce vergier, et « je te donneray ung cheval d'un marc d'or. » (Perceforest, VI, fol. 43.) — 2° [Marchand de poissons : « Nus ne puet estre *poissonniers* de eaue douce à « Paris, se il n'achate le mestier du roi. » (Livre des Métiers, p. 263.) — « Et avoit envoyé les lam- « proyes ung qui s'appelloit Nicolas Muchet, bour- « geois de Paris, *poissonnier* du roi Philippe de « France. » (Récits d'un bourg. de Valenc. p. 57.)] — « Il se fait *poissonnier* la vigile de Paques, » il fait une chose hors de temps. (Cotgr.) — « Li *pois-* « *sonniers* de Nantes. » (Poët av. 1300, IV, p. 1651.)

Poissure. Ce qui est enduit de poix. (Cotgr.)

Poist. [Subjonctif de *poiser* : « Cui que *poist* ne « cui non. » (Gir. de Viane, p. 166 b.)]

Poisteau. Espèce d'oiseau. (Cotgrave.)

Poiter. Peter :

Tousjours *poit*, vesse et se soulace. (*Desch. f. 382.*)

Poitevine. 1° Petite monnaie fabriquée à Poitiers : « Petites *poitevines* dont les quatre vaudront « par poids et par loy, un bon petit tournoys et les « cinq un bon petit parisis. » (Ordonn. II, p. 38.)

Le vaillant d'une *poitevine*
Je la donroie ains à la bine. (*Ms. 7218, f. 219.*)

2° « Sausse *poitevine*, » à la façon des Poitevins :

Je fais sausses de maintes guises
Sausse rapée et cameline,
Poivre sans poudre et *poitevine*,
Sausse vert, sausse alemendée. (*Desch. f. 378.*)

Poitevinée. [Valeur d'une maille poitevine : « Ne jà de sa merci n'avrai *poitevinée*. » (Brun, v. 2945.)]

Poiteviner. Escamoter, agir en *poitevineresse :*

Et tant sont les servens plus prest
De loyaument faire besongne
Sans *poiteviner* escalongnes
Et sans penser ne haut ne bas. (*Desch. f. 513.*)

Poitevineresse. Qui fait de fausses *poitevines :*

Et si est fausse serruriere
Et une fausse monnoyere
Et une *poitevineresse*
Et de deniers mesconteresse. (*Gulleville.*)

Poitiers. 1° « Messager de *Poitiers*. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 589.) — 2° « Flusteurs de *Poi-* « *tiers*. » (Contes de Desperr. II, p. 3.) — 3° « Heaume « de *Poitiers*. » (Poët. avant 1300, t. IV, p. 1652.) — 4° « Li mangeors de *Poitiers*. » (Ibid. p. 1652.) —

5° [« Le pavé est à *Poitiers* Et si rude et si mauvais « Que si les femmes et les bordeliers, N'y alloient « faire leurs mestiers Bien des gens n'iroient « jamais. » (Prov. du XVIIe s.)

Poitons. « Censives debues chacun an... tant « en argeal comme en grain, pain et gelines et y a « cent *poitons* los, ventes et amendes. » (Dans l'adveu de la terre de Montmor. en 1396.)

Poitou. 1° « Bransle de *Poitou*, » danse. (Du Verd. Bibl. p. 688.) — 2° « Li meillour sailleor sont « en *Poitou*. » (Poët. avant 1300, t. IV, p. 1652.) — 3° « Li meillor *caussier* (chaussetier) en Poitou. » (Ms. 7218.)

Poitrace. Mot obscène :

Parlez voulentiers bas et haut
Aux dames, en toute place
D'estron, de bran et de *poitrace*. *(Desch. f. 382.)*

Poitrail. Grosse poutre qui soutient un mur de face ou pan de bois : « Faire engraver en une table « d'attente sur le *poitrail* d'un superbe bastiment. » (Des Accords, Bigarrures, p. 55.)

Poitral—aus—iaus. 1° Partie de la cuirasse qui couvre la poitrine :

Relaciés i ot mains *poitraus*:
Toutes voies par leur afi
Sont cil deslogiés, desconfi. *(Mousk. p. 808.)*

[2° Harnais qui couvre le poitrail du cheval : « Li « lormier de Paris pueent taillier et faire taillier « leur renes, leur chenetes, leur *poitriaus*, leur « estrivieres. » (Liv. des Mét. p. 223.) — « Il vint à « son cheval, s'il l'a fait conraer, Il a mise la selle, « s'a lo *poitral* fermé. » (Roman de Parise la duchesse.) — « Moult fu riches li frains qu'il li a el « chief mis; son *poitral* li laça, qui fu de cuir bo- « lis. » (Chans. d'Antioche, t. IV, p. 189.)]

Diex, comme fu riches li frains
Et li *poitrax*, et la sorsele ;
D'un os d'ivarre fu la sele. *(Blanchandin, f. 175.)*

Poitrinal. Arme moyenne entre l'arquebuse et le pistolet qu'on appeloit un *petrinal* ou *poictrinal ;* c'est ce que nous apprenons du président Fauchet, qui vécut sous François Ier et mourut sous Henri IV : « Depuis ving ou trente ans, dit il, l'on « appelle *petrinals* de pareils instrumens moyens « entre les arquebuses et pistoles ayant aussi un « rouet plus fort et soudain : et l'on croit que cette « arme soit invention de bandoulier des monts « Pyrenées » (liv. II, p. 123.) — Nicot, qui vivoit du même temps, décrit ainsi le *poitrinal :* « C'est, « dit-il, une espece d'arquebuse plus courte que le « mousquet, mais de plus gros calibre qui pour sa « pesanteur est porté à un large baudrier pendant « en escharpe de l'epaule, et couché sur la poitrine « de celuy qui le porte quand il le veut tirer ; pour « ce a t' il tel nom. Poitrinalier est l'homme de « guerre qui porte le *poitrinal* et en combat. »

Poitrine. [« Lors s'est à la terre estendue, Si « come elle estoit presque nue ; Ses mains croisa « sor sa *poitrine*. » (Ruteb. II, 145.) — « Li cheval « ont mal ès eschines, Et li riche homme en lor « *poitrines*. » (Id. p. 109.)] — « Mengier en my la « *poitrine*, » terme de fauconnerie : « Et s'il pren- « nent l'oysel donne lui à *mengier en my la poi-* « *trine*, et luy donne le cuer et le fay mengier avec « l'autre faucon. » (Modus, f. 120.)

Poitrir. Pétrir. Am. Jamin, f. 223, dit :

Volcan le forgeron fit de pasteuse argile
La *poitrissant* dans l'eau, celle femme fragile.

Poitron. [Voir Poitrace : « Par grant chaleur « dist ces paroles, que par le *poitron* Dieu sanglant, « si feroit. » (JJ. 110, p. 190, an. 1376.)]

Poitronnier. Voir Poitrace :

Mais au surplus avez un *poitronnier*,
Noir et hideux, qui oncques ne s'excuse
De pez, vesses, ordures et bran baillier. *(Desch. f. 329.)*

Poivre. [« Par saint Jaque, il me rendera b[...] « *poivre* » (Mén. de Reims, § 325), c'est-à-dire il [...] le paiera. — « Pour 8 mines de noys et pour une « livre de *poivre*, 29 sols parisis. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 110.)]

Expressions : 1° « Il y a plus de goust à un grain « de *poivre* qu'à un muid de chaux, » une femme brune ou noire est plus agréable ou plus vive qu'une blanche. (Oudin.) — « Vous etes trop blanc, « il y a plus de saveur en un grain de *poivre* qu'en « un muid de chaux. » (Dialog. de Tahur. p. 22.) — 2° « Gauger le *poivre*. » (Amant rendu Cordelier, p. 5.) — 3° « *Poivre* d'Espagne, » feuille d'un arbrisseau nommé cassis : « Prenez une poignée « d'herbe nommée la croisette... une poignée de « rüe, une poignée de la feuille d'un arbrisseau « nommé cassis autrement *poivre d'Espagne ;* une « poignée de l'herbe de bouillon blanc autrement « appellée blonde, une poignée de genets. » (Fouill. Vénerie, f. 84.)

Poivré. 1° Qui a gagné une vilaine maladie ; on ne diroit plus qu'ironiquement : « Il est bien *poi-* « *vré*. » S. Amand s'en est servi en ce sens : « Toi, « louve, toi, guenon, qui m'as si bien *poivré*. » — 2° Qui en tient : « Tu seras bien *poivré*, homme de « bien, » que tu en tiendras. (Rabel. III, p. 137 et note 3 de l'éditeur.) — 3° Qui a la fureur de rimer : « Comment, dit frere Jean, vous rithmez aussi ; par « la vertu de Dieu, nous sommes tous *poivrés*, » c'est-à-dire, suivant l'éditeur, nous en tenons tous, nous avons pris par contagion la maladie de rimer. (Rabelais, t. V, p. 215.)

Poivrette. Plante odoriférante, ainsi appelée parce qu'elle renferme des semences noires ou jaunes d'une odeur aromatique, d'un goût piquant, semblable à celui du poivre. (Cotgrave.)

Poivrier. Epicier. (Oudin.)

1. Poix. [Suc résineux : « Qui traite la *poix* « s'embrouille les doigts. » (Le Roux de Lincy, prov. II, page 108.)]

2. Poix. Poids ; on a dit des femmes :

Il n'y a camus ne bosçu
S'il veut ses engins assorter
Que l' ne face cornes porter ;
Tous les festie *à poix d'escu*.
Blason des faulces amours, p. 263.

« Cofret de prix de plus de deux *poix* d'or, » pesant deux livres ou deux marcs. (Peregrination d'amour, fol. 157.) — « Au *poix* d'une aguilette, » la moindre chose. « Nous serons tous à butin jusques *au poix* « *d'une aguilette*. » (Le Jouvencel, f. 74.)

Poixement. Action de poisser. (Colgrave.)

Poixer. Poisser. (Cotgrave.)

1. Poiz. Poix :

Ferai le ardoir ou noier
En *poiz*, bouillir, ou grailler
Ou à coes de cheval traire. (*Blanchandin*, f. 178.)

2. Poiz. Poids, puissance. On lit dans le R. de Rou, page 93 :

Danoiz et Normanz vont manachant les Franchoiz,
Normendie prendront et tendront sur leur *poiz*
Et si voudrent de France partie avoir en trois
Où ils se combatront en un champ de manois
Ou Richart aura tout quitement ainz un mois.

Poizage. [Pesage : « Droit de *poizage*, » au reg. de la Chambre des Comptes d'Aix, an. 1332.]

Poizars. Le Duchat dit qu'on appelle *poizars*, en Poitou et dans le pays messin, le chaume ou la tige des pois répandu sur la terre après qu'on en a détaché les gousses.

Poizer. Peser. (Cotgrave.)

1. Pol. [1° Pouce, doigt : « En un trou de tariere « lui boutent erraument Les deux *pols*, puis les co- « gnent moult angoiseusement. » (Berte, XIV.) — 2° Pouce, mesure : « Une bombarde merveilleuse- « ment grande, laquelle avoit cinquante trois *pols* « de bec. » (Froissart, X, p. 60.)]

2. Pol. Paul.

Expressions : 1° « Pelé devant comme Saint *Pol*, » chauve par devant :

Uns gros yeux, sourcis tout herupez,
Tu es devant comme Saint *Pol* pelez. (*Desch.* f. 209.)

2° « Grace de Saint *Pol*. » (Cotgr.) — 3° « Pierre « de Saint *Pol*. » (Id)

3. Pol. Pô, rivière. Deschamps, p. 243, a dit :

Et Pavie que sur le *Pol* assit.

4. Pol. Pôle. (Cotgrave.)

Polacre. Cavalier polonais. (Cotgrave.)

Polain. Peau de Pologne (voir Poulanne) : Un mercier fait l'énumération des marchandises qu'il vend :

J'ay de bon loutre à peliçons
J'ay hermines à singlatons
Et orle de porpois de mer,
J'ay *polain* à ses cors orler. (*Fabl. S. G.* f. 42.)

Polaine. [Poulaine ; c'est le nom de la Pologne en ancien français ; les pointes des souliers renforcées d'une baleine vinrent de ce pays, comme l'indique leur nom anglais *crackowes*. (Cracovie.)] — « Davantage portoient les hommes des souliers « ayant une longue pointe devant, de demi pied de « longueur ; les plus riches et apparens en portoient « d'un pied, et les princes de deux pieds qui estoit « la chose la plus absurde, et ridicule que l'on eut « sçu voir ; et puis quand les hommes se facherent « de cette chaussure aigue, qu'on nommoit la « *polaine*, l'on fit d'autres souliers qu'on nommoit « bec de canne, ayant un bec devant de quatre ou « cinq doigts de longueur. Depuis furent faites des « pantoufles si larges qu'elles excedoient de largeur « la mesure d'un bon pied, et ne savoient les gens « lors comme ils devoient se déguiser. » (Hist. de Lyon, liv. III, chap. 5, par Guillaume Paradin.)

Polaque. Polonais : « Reverence à la *polaque*. » (Contes d'Eutrapel, p. 220.)

Poldré. [Jonché, couvert : « Et n'ert pas jonchié « de jonc, Mais d'inde flor de violete Et de levenque « menuele Estoit *poldrée* espessement. » (Partonop. v. 10828.)]

Pole. [Poisson : « Cynoglossos à Gallis *pole* dici- « tur, et breglossi speciem forma ipsa satis arguit. » (B. N. lat. 6838 .c , ch. 95.)] — Rabelais fait l'énumération de différentes espèces de poissons : « mai- « gres, pageaux, pocheteaulx, soles, *poles*. » (Rab. t. IV, p. 254.) — On trouve « le prince des *poles*, » dans le Mercure de février 1735, p. 264.

Poleçon. [« .III. onces de perles.... pour mettre « en la broudeure d'un *poleçon* et d'un pantouer à « clefz, et d'une seurceinte à cordelier. » (N. C. de l'Argenterie, p. 33.)]

Polein. [Petit d'un animal : « Qui donne viande « aus jumenz et aus *poleins* de corbiaus. » (Psaut. fol. 173.)]

Polemoine. Chèvrefeuille. (Cotgrave.)

Polentier. Brasseur de cervoise : « Et quant « l'ercevesque tient grauntz festez, les *polentiers* « l'ercevesque averont lienz lor pleytrie, ou bien « leur soit. » (Du Cange, sous *Polentarii*.)

Poler. [Oter le poil : « *Poler* au baston. » (Ord. IX, p. 211, an. 1407.)]

Pole vole. Poil follet. On lit dans l'histoire de l'Académie des inscript. et belles lettres (tome XVII, p. 365), un passage d'un ancien poëte dans lequel ce mot marque la légèreté et l'inconstance des femmes :

Ce qu'elle ottroie, contredit
Veut et desveut, dit et desdit....
Tous tems ses cuers sautele et vole
Legiers et plus que *pole vole*
Et plus tornans que ne soit pie.

Police. 1° Etat, gouvernement : « L'affinement « des esprits, ce n'est pas l'assagissement en une « *police*. » (Montaigne, t. III, p. 228.) — 2° Ruse : « Promit d'empoisonner le roi, et pour y parvenir « voici la *police* qu'il y tint. » (Rech. de Pasq. VI, p. 547.) — 3° Conduite : « Demande quelle *police* il « entendoit tenir pour mettre son entreprise à « effet. » (Rech. de Pasq. VI, p. 548.) — 4° Certificat : « Bailleront les gardes des dits ports bullete, autre- « ment dite *police*, à ceux qui auront passé ledit « sel. » (Ordonn. t. V, p. 405, an. 1371.)

Policement. Action de policer. (Oudin.)

Policeur. Qui règle, qui met l'ordre : « Legis- « lateurs et *policeurs* d'Etats. » (Sag. de Charr. 223.)

Policher. [Bouleau : « Volutabrum, *policher*. » (B. N. lat. 7692.)]

Policie. Règle de conduite :

> C'est de soi marier sens,
> Car nulle vraie *policie*
> N'est, sans mariage asservie. *(Desch. f. 188.)*

Policier. Qui est de police. (Cotgrave.)

Policité. [Gouvernement, aux Ordonn. t. VIII, p. 335, an. 1399.]

1. Polie. Lieu où on étend les draps pour les faire sécher : « Draps à *polies*. » (Cout. Gen. t. II, p. 571.) — « *Polie* à draps. » Thaumass. Cout. de Berry, p. 128.)

2. Polie. [Jeu : « L'exposant feust en la ville de « Montigny Sainte Felise avec plusieurs compai« gnons, qui jouoient à un jeu appellé la *polie*. » (JJ. 142, p. 23, an. 1391.)]

Poliete. Diminutif de poulie. « Quant est pour « donner assault par mine, lorsque vous verrés « vostre opportunité, vous convient avoir cent « cinquante piez de chievre, ...vingt et quatre « eschieles doubles grandes et fortes... et que cha« cune eschele ait trois *poliettes* au bout de hault. » (Le Jouvencel, fol. 86.)

Polieu. Pouliot, plante aromatique : « Si a soif « par indigestion, cuits en eau graine de cumin « doux, et luy mets en la bouche, ou cuits zinzibre, « ou grand *polieu* en vin vieil, ou en eau de clou « de girofle, et y trempe son past. » (Fouill. Fauc. fol. 65.) — « Quand les ongles saillent droits et non « crochus mets en eau d'aloès et de la vesse sau« vage et grand *polieu* et d'icelles oingt les pieds « de l'oiseau. » (Id. fol. 85.)

Polieul. Même sens. (Cotgrave.)

Poligarchie. Gouvernement républicain. (Cot.)

Poliment. [Avec correction : « Et que deux « rangs de perlettes choisies D'un ordre egal en la « place des dents Bien *poliment* soyent arrangées « dedens la bouche. » (Rons. Amours I. Elégie à Jannet.)]

Polin. Apollon. [On lit *Apollin*, dans Roland, v. 8.] — « St Jacques dit qu'il vouloit detruire dans « Jerusalem la loy de *Polin*. » (Histoire des Trois Maries, p. 274.)

Polion. [« Le cuidant fraper des *polions* de son « arbaleste. » (JJ. 206, p. 621, an. 1480.)]

Poliot. Pouliot, plante aromatique : « Ceux qui « viandent sur les pelouses en petis cousteaux, d'une « herbe qui se nomme serpolet ou *poliot* son com« munement fort lievres et courent longuement. » (Fouilloux, Vénerie, fol. 66.)

Polir. [1° Rendre poli : « En son miroer perdu« rable Que nus fors li ne set *polir*. » (Rose, vers 17673.) — 2° Rendre brillant : « Atant i vint une « (dame) jolie, Qui biele estoit et bien *polie*. » (Lai d'Ignaurès.) — 3° Rendre élégant : « Mais li felon « plein de rage Sevent si biau leur langage Et leur « mos *polir*. Qu'on ne sait choisir Li quels a loial « courage. » (Maetzner, p. 53.)] — 4° Orner, parer : « Lors le roy saillit sur son cheval, de plaine terre « et print son escu que portoit l'ung de ses es« cuyers et son glaive et après se *polit*, et accoustra « de ses armes et brocha son cheval des esperons. » (Percef. I, f. 27.) — 5° Farder ; on a dit de la chaste Suzanne :

> Ce fut sentence trop amere
> De lui susmettre adultere
> Et la mander lors pour ardoir.
> La sainte femme usa de voir :
> Dieu reclama et ot plus chier
> Son corps ardoir et ecorchier,
> Que sa char *polir* et corrompre,
> Ne que son mariage rompre,
> Au consentement des vieillars. *(Desch. f. 520.)*

Polissable. Qu'on peut polir. (Cotgrave.)

Polissement. [1° Vernis : « Item que nul ne « puisse mettre... painture, fart, ne *polissement* en « cuyr. » (JJ. 201, p. 67, an. 1470.)] — 2° Surface polie. Am. Jamin, p. 276, dit :

> . . . . Comme d'un crystal les glaces larronesses
> Avec reflexion rendent en un moment
> Tout ce qui se presente à leur *polissement*.

Polisseur. Qui polit. (Cotgrave.)

Polisseure. Poli. (Oudin.)

Polissure. Même sens. (Rob. Estienne.)

Politement. [Elégamment : « Bouquets d'orfa« verie *politement* faits. » (Desrey, Charles VIII, an. 1496.)]

Politese. Politesse. (Eutrapel, p. 479.)

Politic. Homme d'Etat : « En la ville de Paris « y avoit deux citoyens de mediocre etat, l'un *poli*« *tic*, l'autre marchand. » (Contes de la reine de Navarre, II, p. 160.)

1. Politique. 1° Public : « Celui est dit avoir « charge monostique qui a gouvernement de soi « seul, et l'yconomique qui a regi à soi et à sa « famille ; mais les princes, les seigneurs, et les « capitaines qui ont les cités et les grands peuples « en gouvernement ont charge *politique*, car *polis* « en grec vault autant à dire que pluralité et ycos « c'est à dire gardien. » (Le Jouvencel, fol. 3.) — 2° Ce fut ensuite un nom donné à un certain nombre de personnes, en France, dans les guerres de religion et dans celles de la ligue. (De Thou, Hist. de Fr. t. V, liv. 44, p. 528.) Il en rapporte l'origine aux disputes littéraires de Charpentier et de Lambin. « Les disputes littéraires de Charpentier et de « Lambin ont donné naissance au mot de *politi*« *que* qui depuis devint un nom de faction que les « ligueurs transporterent à tous ceux qui etoient « attachés au roi et qui vouloient la paix. » (VI, p. 410.) — Il se prenoit en bonne part, pour désigner ceux qui étoient fins, rusés, adroits, qui se ménageoient avec la cour et le roi pour ne déplaire à aucun parti ; on appeloit dans ce sens *politiques* ceux qui n'étoient pas huguenots, ni de la Ligue, mais qui restoient dans Paris comme gens modérés et portés à la paix, et servoient cependant sourdement le parti du roi de Navarre assiégeant. — « Les

« heretiques et les bons catholiques dès le temps « de la Ligue faisoient deux partis entre lesquels « etoient les *politiques*, savoir ceux qui joignent la « religion à l'Etat, et non l'Etat à la religion, « voudroient bien qu'il fut roi, mais converti. » (Mém. de Villeroy, IV, p. 142.) — Dans ce sens, ce nom fut donné, du temps de Charles IX, aux grands du royaume qui tenoient un parti mitoyen entre les papistes et les protestans outrés. (Hist. de Fr. par Chalons, III, 96.) — Il étoit pris aussi en mauvaise part pour désigner ceux qui épousoient un parti avec trop de chaleur et avec excès : « Il n'est pas « qu'en nos derniers troubles le parti catholique « ne fut encore subdivisé en *politique* que l'on « estimoit de pire condition que le huguenot par ce « qu'il plaidoit pour la paix et le ligueur. » (Rech. de Pasq. l. VIII, p. 739.) — « Par le mot de libertin « je n'entend ny un huguenot, ni un athée, ny un « catholique, ny un heretique, ny un *politique*, « mais un certain composé de toutes ces qualités. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 681.) — Ceux qui firent un complot avec le duc d'Alençon, en 1574, prirent le nom de *politiques*. (Hist. de Thou, VII, p. 38.) — Le nom de *politiques* étoit un nom odieux que les ligueurs donnoient à tous les bons François, à ceux qui leur étoient suspects et qui n'étoient point de leur parti. (Id. IX, 642.) — Une faction de mécontens, qui se forma en 1574, prit le nom de *politiques*. (Id. VII, p. 38.) — On donna le même nom à une faction de mécontens d'Artois qui se forma en 1580. (Id. VIII, p. 326.) — Enfin ce nom odieux fut donné par les ligueurs à Troyes, en 1588, à ceux qui n'étoient point de leur parti. (Id. X, p. 311.)

2. **Politique.** [« *Politique*, ce est à dire le gou- « vernement des citez qui est la plus noble et haute « science et li plus nobles offices qui soit en terre, « selonc ce que *politique* comprent generaument « toutes les ars qui besoignent à la communité des « homes. » (Brun. Lat. *Trésor*, p. 575.)]

Politiser. Policer : « Je traversoie le plus sou- « vent sur chevaux terrestres dans les terres fermes « pour cognoistre les diverses villes pays et meurs « des hommes, en les *politisant*, s'ilz estoient bar- « bares, et les rendant humains, s'ilz étoient sau- « vages. » (Alect. Rom. fol. 88.)

Polkin. [Mesure pour les grains. (Charte de 1324, dans Du Cange, sous *Polkinus*.)]

Poll. Liste, charte, en anglais : « Ascun petit « chose sera ici dit de endenture et de fait *poll*, « concernant condicions. » (Ten. de Littl. f. 87.)

Pollage. [Redevance en poulets : « Toute la forez « de Meince, les biens, les corvées, les gelines, les « *pollages* et la garenne. » (JJ. 47, p. 117, an. 1309.)]

Polle. [Jeune fille, du latin *puella* : « La *polle* « sempre nen amast lo Deo menestier. » (Eulalie.)]

Polletique. 1° *Adj.* Politique :

De convoitise ont baniere et panon
Maint gouverneur de peuple terrien.
Les homs mortels ; de tels vices te abstien
En gouvernant par le droit *polletique*. *(Desch. f. 136.)*

2° *Subst.* Voir sous Pollicie.

Pollice. [Certificat, bulletin : « Le suppliant a « esté l'un des gardes des salins de Pettays, où il a « baillé du sel aus marchans... plus grant quantité, « qu'il n'estoit contenu ès *pollices*, qu'il bailloit aus « diz marchans de leurs chargemens. » (JJ. 196, p. 147, an. 1470.)]

Pollicie. Politique, art de gouverner :

En ethiques et *polletiques*
Ou il a fait moult autentiques
Pour le commun gouvernement
Des cités, est l'ordonnement
De vivre ; toute *pollicie*
Qui lors etoit trop esclipsie,
S'Aristote n'y eut ouvré ;
Qui a par son sens recouvré
Le peuple de vivre à raison. *(Desch. f. 584.)*

Polliciennes. Qui est de police ou de politique. « Qui augmenta plus Rome à venir à seigneurie, « que les arts liberaulx, que Numa Pompilius par « grans amonitions de science annexa aux loix « normales et *polliciennes* et aux faits triomphaux « de son predecesseur. » (Al. Chart. de l'Esp. 318.)

Polliot. Pouliot ; suivant le blason des herbes, *polliot*, herbe ou fleur signifie « empeche et retardement. » (Blason des Herb. Recreation des devis amoureux, p. 63.)

Pollir. Farder, déguiser : « Nous devons pleurer « nos meffais et nos pechez et avoir pitié et vergo- « gne de les avoir fais, et venir à confession « humblement, et les recongnoistre, racompter et « redire ainsi vilement et ordement comme l'en les « a fais sans rien *pollir* ni celer ; car la crainte et « honte que l'en a de le dire est une grant partie « de la penitence et du pardon du meffait. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 48.)

Pollu. [Souillé : « Male pense ki la polie bealteit « del anme rende laide et *pollue*. » (Job. p. 483.)]

Polluer. Souiller. (Cotgrave.)

Pollution. [Souillure : « Les *pollutions* des « males penses. » (Job. p. 449.)]

Polonois. Monnoie fabriquée en Pologne. (Des Accords, Bigarrures, p. 60.)

Polons. Polonois. (Les Marg. de la Marg. f. 2.)

Polpe. Chair sans os et sans graisse ; il se dit aussi de la partie la plus charnue de la jambe. (Cotg.)

Polre. [Polder, marais desséché : « Item neuf « livres, dix huit solz et quatre deniers de rente « qu'il nous devoist et paia pour son nouvel *polre*, « gisans là en droites. » (Charte de Louis, comte de Flandres, an. 1331, ch. 573, au cartulaire II de Flandre, fol. 24.)]

Poltron. 1° Lit. (Borel.) — 2° Lâche : « E no son « civaler, anci son un *poltron*. » (Ms. français écrit en Italie au XIVe siècle, Bibl. de l'Ecole des Chartes, 4e série, III, p. 413.) — 3° Paresseux : « Bref il est « si *poltron* pour le bien deviser, Que depuis quatre « mois qu'en ma chambre il demeure, Son ombre « seulement me fait poltronniser. » (Du Bellay, VI, p. 18.)

Poltronesque. Qui est d'un poltron, d'un lâche. (Cotgrave.)

Poltronesquement. Lâchement. (Cotgr.)

Poltronie. Lâcheté. (Cotgrave.)

Poltronité. Même sens. (Rabel. t. IV, p. 22.)

Poltronnement. [D'une façon poltronne : « En le (combat) refusant *poltronnement*. » (Brant. duc de Guise.) — « Ce guerrier inexpugnable (le « duc de Guise) a esté tué le plus *poltronnement* « que l'on sçauroit dire par un portant le nom de « Poltrot. » (Pasquier, Lett. I, p. 241.)]

Poltronnerie. [Lâcheté : « Après toutes ces « *poltronneries* d'Henri III. » (Particul. concernant l'assassinat du duc de Guise, p. 49, Châlons, 1589.)]

Poltronniser. Effaroucher : « Bref il est si « poltron, pour bien le deviser, Que depuis 4 mois « qu'en ma chambre il demeure, Son ombre seule- « ment me fait *poltronniser*. » (Œuv. de Joach. du Bell. p. 397.) — De là Clément Marot (p. 183) a dit « *poltronniser* dessus un mot. »

Polution. Tache, crime : « Le roy Jacques de « Cypre (qui se sentoit forfait de la *polution* du roy « son frere qu'il avoit occis, et que tous autres rois « et seigneurs l'en devoyent avoir en haine et male « veuillance) rendoit grand peine à ce qu'il peust « retourner en leur grace et faveur. » (Froissart, liv. IV, p. 278.)

Poly. Poli : « A la suite est un cabinet assez « *poly*, capable à recevoir du feu pour l'hyver, tres « plaisamment percé. » (Ess. de Mont. III, p. 74.)

Pomade. [Cidre : « Citre, vulgairement dit « *pomade*. » (Cout. de Bayonne, tit. 7, art. 12.)]

Pome. [Pomme, boule : « Et s'en entrent dans « le cuer o ses barons qui portent sa corone et la « *pome*. » (Assises de Jérusalem, I, 30.)]

Pomeau—el. 1° Pommeau d'un heaume :

A tant estes vos Rubion,
Un roi des Sarrazins felon
Hauberc ot et heaume à *pomel*
Et s'ot escu à lioncel. *(Blanchandin, f. 181.)*

2° Pomme d'un mât : « *Pomeaus* des maz des « vaisseaux ; » on y avoit mis les dragons qui etoient les enseignes des deux princes qui les montoient. (Blanchandin, fol. 185.) — 3° Faîte d'un toit :

Et trestuit couvert en son
De tuiles peintes et de plomb.
Sur les *pomeaux* sont les lions
Et li sangliers et les dragons
Et ymages d'autres figures. *(Parton. f. 127.)*

Pomelé. [Pommelé : « Les chevaus prist, qui « furent *pomelé*. » (Bat. d'Aleschans, v. 5847.) — « Une autre maniere de loups sont, qu'on apele « cerviers, qui sont *pomelé* de noires taches. » (Brun. Latin. Trés. p. 248.)]

Pomellerie. [Pommelière, phthisie pulmonaire dans l'espèce bovine : « Nul ne pourra vendre ne « exposer en vente aucun beuf ou vache qui soient « entechez de filz, *pomellerie*, empostume, ou « autre maladie dangereuse. » (Ord. juill. 1497.)]

Pomer. [Pommier : « En sa main tinst un bas- « ton de *pomer*. » (Gir. de Viane.)]

Pomerée. [Cidre : « *Pometum*, *pomerée*. » (B. N. lat. 7692.)]

Pomier. [1° Pommier : « Toz jors siet la pome « el *pomier*. » (Ren. v. 21975.) — 2° Mai : « Lesquelz « coppoient une piece dudit bois, pour faire un « *pomier* pour leur feste. » (JJ. 172, page 374, an. 1423.)]

Por ce, dit on en reprouvier,
De la feuille d'un *doz pomier*,
S'ele chiet sor un fueill amer;
Ja ne saura tant voleter,
Qu'au menger ne soit conneue
Desoz quel herbe el est cheue;
Sa nature puet bien guenchir,
Mais ne puet pas du tot issir. *(Fabl. de S. G. f. 22.)*

Pommade. Cidre : « Froment, vin, cidre ou « *pommade*. » (Cout. Gén. t. II, p. 703.) — « Ayant « prins un peu d'eau et de *pommade* et du pain de « millet en quelques pauvres maisons. » (Mém. de Montluc, t. I, p. 29.)

Pomme. [1° Fruit du pommier : « Blancheflur « traïrai en *pomme* ou en cerise. » (Berte, c. 76.) — « La face avoit (Deduit) cum une *pomme*, Ver- « moille et blanche tout entour. » (Rose, v. 808.) — 2° Fruit de la grenade : « Le blanc (mengier) semé « de chucre et de grains de *pommes* de grenade. » (Récits d'un bourg. de Valenc. p. 57.)]

Expressions : 1° [« Une *pomme* d'ambre garnie « d'or et à perrerie. » (N. C. de l'Argenterie, p. 80.) — 2° « Une *pomme* de cristal de roche, garny d'or, « esmaillée de couleur, à mettre dragées, prisé « .xxv. escus. » (Inv. de Gabr. d'Estrées.) — 3° « Une « *pomme* de cristal ronde à refroidir mains. » (Ducs de Bourgogne, n° 3151, an. 1467.) — « Une *pomme* « d'agate, garnie d'argent pour rafreschir la main « des malades. » (Inv. de Gabr. d'Estrées.) — 4° « Une *pomme* d'argent à chauffer mains en « hiver. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « Une « grosse *pomme* d'argent, dorée, cizelée, pendant « à une chaenne d'argent dorée, en laquelle l'on « met feu à chauffer mains, pesant .II. marcs, « .I. once. » (Ducs de Bourg. n° 4243, an. 1420.) — 5° « Une *pomme* d'or faitte à pennes passées, ser- « vant à mettre senteurs. » (Compte de 1528.) — 6° « Ung tableau d'or, *à façon de pomme* de pin, et « entre deux taillié de la gesine de Nostre Dame et « des trois rois, pesant .II. onces demie. » (Ducs de Bourg. n° 2073, an. 1467.) — « Un tableau d'or, *à* « *façon de pomme*, qui se met en deux pieces, en « l'une des pieces Nostre Dame et en l'autre « S. Jehan. » (Ducs de Bourg. n° 2076, an. 1467.)] — 7° « *Pommes* de cuivre ou de plomb, ou autres « petites armes cachées. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 686.) — 8° « *Pommes* d'amour, de Venus, folle, » philtre amoureux : « Proposa de se faire aimer par « force et contre nature par le moyen d'un philtre « ou poison amoureux qu'il composa en une « *pomme de Venus*, appellée vulgairement *pomme*

« *d'amour*, ou *pomme folle* conficte en sang de « l'oiseau appellé bellequeue, et autres drogues « à cela efficaces. » (Alector, Roman, page 26.) — 9° « Je ne donne une *pomme* de vous, » je ne fais nul cas de vous. (Petit Jehan de Saintré, p. 31.) — 10° « Je n'estime ma vertu une *pomme*, » je ne l'estime rien. (Les Marg. de la Marg. fol. 66.) — 11° « *Pomme* d'Adam, ou morceau d'Adam, » la noix du gosier. (Oudin.) — 12° [« Il prenoit son passe « temps à leur jouer plusieurs tours, qui estoient, « comme on dit en proverbe, *jeux de pommes*, « c'est à dire jeux qui plaisent à ceux qui les font. » (Desper. Contes, p. 112.) — 13° « M. le connestable, « qui estoient un grand capitaine, disoit qu'il ne « vouloit que des *pommes cuites* pour les (murs) « abattre. » (Lanoue, 580.) — 14° « Ce grand capi- « taine se resolut à la fin de mordre à la *pomme* de « ceste ligue. » (Brantôme, Pescaire.)]

Pommé. [Formé en pomme : « En decours doit « l'en semer choux blans et *pommés*. » (Ménag. t. II, p. 2.)]

Pommée. [Cidre, dans la Cout. du Bourbonnais, tit. 36.]

Pommel–iau–au. 1° Pommeau d'épée : « Alors, il luy prit fain de sçavoir comme l'epée « etoit rompüe, pourquoy elle prent a tyrer l'epée « par le *pommel*, et y tenoit environ la moitié de « l'alumelle, puis la tyra hors toute et regarde que « au *pommel* avoit deux pierres precieuses. » (Perceforest, III, fol. 32.) — « Une espée à parer garnie « d'argent, le *pommel* et le poingemaillé. » (Invent. d'armures de 1316, dans D. C. sous *Armatura*.) — 2° Pignon d'architecture ou d'orfèvrerie : « Inconti- « nent que le bon roy vit en sa vision que le temple « etoit alos, il se retira jusques sur le teatre pour « s'y reposer et dormir jusques au jour ; bele etoit « la nuict et clere à son avis... lors haussa la vue « dont lui fut advis qu'il vit par dessus le *pommel* « du temple l'ancien preudhomme d'Ardanone. » (Percefor. IV, f. 66.) — « Tu retiennes le poinct ou « tu es demouré de la vieille dame Anauge assise « au *pommel* de la tour. » (Alector, Rom. p. 23.) — « Un calice d'or du poids du calice d'or quotidien « de la chapelle de monsieur le roi ; et que la patte « soit faite à huit quarrez et au *pommel* de chacun « soient les quatre evangelistes, et les quatre doc- « teurs, si estre y peuvent, et au pied un crucifix « ou un Dieu de pitié. » (Godefr. Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 642.) — 3° Pomme dorée, au sommet d'une tente, d'une litière : « Ung pavillon tendu « de sendal vermeil à fleurs et à lyon, dessoubz « avoit ung *pommeau* d'or subtilement ouvré à ung « serpenteau vollant. » (Lancelot du Lac, II, f. 57.) — [« Je commandai, el mustier fust mes trez Ten- « duz laienz et li *pommiaus* dorez. » (Raoul de Cambrai, p. 51.)] — « *Pommeau* de la litiere de « M[r] Ravestain en 1468, estoient à ses armes. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 533.) — 4° Les médecins appellent encore *pommeau* la partie supérieure de la joue qui est entre le nez et l'oreille au-dessous de l'œil : « La reine Genievre condamnée « à estre degradée de la royauté en ces termes ; « c'est que toutes choses que royne porte au sacre- « ment soient defaites en elle et pour ce qu'elle a « porté couronne, que celle cy aura les cheveux « coupez à toujours, mais et aussi aura par dehors « le cuyr des mains tranché, et parce qu'il appar- « tient à royne qu'elle soit illec enjointe, elle per- « dra le cuyr des deux *pommeaulx* de la face pour « mieulx estre congnue. » (Lanc. du Lac, I, f. 132.) — 5° [Mollet : « Icellui Perier frappa la suppliant un « cop en la senestre jambe au dessus du *pommel*, « et lui coupa l'os de la jambe. » (JJ. 92, p. 223, an. 1363.) — « Le suppliant d'une faux ou daille frappa « icellui Pierre environ le genoil près du *pommel* « de la jambe. » (JJ. 169, p. 353, an. 1416.) — « Autres plusieurs (muscles) ne font qu'un tendon, « comme les trois du *pommeau* de la jambe. » (Paré, t. I, p. 8.) — 6° Gland d'or : « Esquelles chapes y « faut les *pommeaulx*. » (Inv. de la S[te] Chapelle, an. 1363.)]

Pommelée. [Phthisie pulmonaire, dans l'espèce bovine : « Se c'est beuf ou vache vendu... qui ait le « fil ou la *pommelée*, bosses ou autres apostumes. » (Ordonnances, décembre 1487.)]

Pommeler. Se former en pomme, s'arrondir : « Sur son sein vermeil qui *pommelle*. » (Pasquier, Œuvres mêlées, p. 644.) — [« Vous avez les tetins « comme deux monts de lait Qui *pommelent* ainsi « qu'au printemps nouvelet *Pommelent* deux bou- « tons que leur chasse environne. » (Rons. 129.)]

Pommelu. Rond comme une pomme :

. . . . . . Ce menton fosselu
Poli, grasselu, *pommelu*
Frais, douillet. *(Rem. Bell. I, p. 50.)*

Pommer. [Arbre fruitier, oranger : « Lesquelz « moines geterent plommées d'acier et de plonc en « *pommer* d'orenges. » (JJ. 78, p. 247, an. 1349.)]

Pommeroie. Lieu planté de pommiers. Desch. fol. 26, dit :

En mon vergier et en ma *pommeroie*,
N'avoit d'antes, ne mez un seul pommier.

Pommet. Petite pomme ; on lit des étrennes données par le duc de Bourgogne : « Pendoit une « petite chainete dorée à la semblance d'un *pommet* « d'or. » (Monstrelet, vol. I, f. 95.)

Pommeté. 1° *adj.* : « *Pommeté* en terme de « blason se dit des croix et rais tournés en plusieurs « boules ou pommes. » (Petit J. de Saintré, p. 444.) — 2° *subst.* : « La *pommeté* du nez, » l'extrémité du nez. (Cotgrave.)

Pommette. 1° Globe du sein :

Quand j'oy mon aage premerain
Entre mes quinze et vingt quatre ans
Les *pommettes* avoie au sain
Rondes, dures, fermes, poingnans. *(Desch. f. 335.)*

2° [Os des joues : « La *pommette* ou os jugal. » (Paré, t. IV, p. 8.)]

Pommeture. Ce qui est pommé. (Cotgrave.)

Pommeux. Fécond en pommes. (Cotgrave.)

Pommey. [Cidre : « L'ermite leur dona du pain « et du *pommey*. » (Girart de Rossill. v. 2039.)]

Pommier. Arbre à pommes : « Ferme comme « un *pommier*. » (Desch. f. 502.)

Pommierade. Herbe, mélisse. (Oudin.)

Pompanade. L'ébourgeonnement de la vigne. (Oudin.)

1. Pompe. 1° Recherche dans l'habillement : « Les femmes laisserent leurs cornes et leurs « queues et grant foison de leurs *pompes*. » (Journ. de Paris, sous Charles VI et VII, p. 120.) — 2° Magnificence. Cretin (p. 255) l'emploie en parlant des fleurs qui commencent à s'épanouir et à étaler leurs beautés :

Choisist à gré petiz boutons escloz
Jà commenceans belles *pompes* estendre.

3° Gloire :

O ! nation françoyse ou est la *pompe*
Que à son de trompe obtins par toute Italle
Le tems passé ? faut-il qu'il se corrompe
Ton loz et rompe ; d'ambition te trompe ? *(Cretin, 169.)*

4° *Pompe* a signifié, au Puy en Velay, « une espece « de gateau de froment » que les parrains et les marraines ont coutume de donner la veille de Noël aux enfants qu'ils ont tenu sur les fonts de baptême. Du Cange (*Pompa*, 2) attribue l'origine de ce mot à la promesse que les enfants font de renoncer aux *pompes* de Satan. — 5° Nom de la colombe, en Auvergne ; elle ressemblait pour la forme au gâteau dit *pompe*. (D. C. *Pompa*, 2.)

2. Pompe. Partie du harnais du cheval : « Adoncq un chascun d'entr'eulx en grande liesse « et petites chansonnetes villaticques dressarent « ung grand boys, auquel y pendirent une selle « d'armes, ung chanfrain de cheval, des *pompes*, « des estrivieres. » (Rabel. II, p. 223.)

3. Pompe. [Machine à élever l'eau : « Sus, com- « pagnons, tirons La *pompe* et la vidons ; Ne per- « dons point courage. » (Basselin, t. XIII.)]

Pomper. 1° Faire le glorieux :

Tel *pompe* et fait du regent
Disant : j'ay des escuz une pille ;
Tel est bien paré, frisque et gent
Qui ne scait ne croix, ne pille. *(Coquill. p. 174.)*

Fringuer, *pomper*, chanter, saulter
Puis rire, puis tost souspirer. *(Id. p. 131.)*

2° Se parer avec magnificence : « Ainsi me suis « je accoustré, non pour me gorgiaser et *pomper*, « mais pour le gré du malade lequel je visite. » (Rabelais, IV, épit. dédic. p. 4.)

Bibler, *pomper* soir et matois,
Pour etre plus jolyes aux noces
La robe fourrée de putoys. *(Coquillart, p. 168.)*

Pompete. [1° Partie rembourrée d'un pourpoint : « Icellui Rogneret d'icelle pierre frappa Jehan « Guillemet sur la *pompete* de son pourpoint. » (JJ. 195, p. 750, an. 1470.) — De là : « fol à *pom-* « *pettes* (Rabel. III, 203), » fou au pourpoint ainsi orné. De même au figuré : « Es aultres tant croissoit « le nez qu'il sembloit la fleute d'ung alambic, tout « diapré, tout estincellé de bubelettes pulullant, « purpuré, à *pompettes*. » (Rab. II, p. 9.) — 2° Par dérivation, *pompette* sont ces balles avec lesquelles on applique l'encre sur les formes à imprimer.

Pompeur — eux. Qui aime l'ostentation : « Charles VII n'aimoit point les gens prodigues, « *pompeurs*, vanteurs, menteurs ny rapporteurs. » (Eloge de Charles VII, p. 11.) — « Trespassa l'evesque « de Paris nommé sire Jacques, homme tres *pom-* « *peux*, convoiteux, plus mondain que son estat « ne le requeroit. » (Journal de Paris, sous Charles VII, page 179.)

Pompholix. Oxyde de zinc : « C'est une fleur « d'airain blanche, legere, qui se trouve attachée « au couvercle du creuset dans lequel on a mis « fondre du cuivre avec de la pierre calaminaire « pour en faire le cuivre jaune ou leton. Le *pom-* « *pholix* est detersif et desiccatif. On ne s'en sert « gueres qu'exterieurement. » (Dict. universel.)

Pompiere. Jubé, en parlant des obsèques de Charles VII : « Premierement au *pompiere*, à l'entrée « il y avoit un rang de cierges, et au dessous il y « avoit une toille de bleu semée de fleurs de lys. » (Math. de Coucy, hist. de Charles VII, p. 736.)

Pompile. Insecte enfouisseur. (Cotgrave.)

Pompon. [Courge : « Coordes et *pompons*. » (Ménagier, t. II, p. 273.]

1. Pon. Pion : « Faire *mater* d'un pon, » faire échec et mat avec un seul pion. Le comte Renaud, banni de France, s'étant retiré en Angleterre, dit au roi Jean :

. . . . Si Dieux li donne vie,
Qu'encor feroit une envahie
Le roi de France Felippon
Kil le *feroit mater d'un pon*. *(Mousk. p. 558.)*

2. Pon. [Garde d'une épée : « Et tient nue « l'espée dont à or sont li *pon*. » (Aiol, v. 8504.)]

3. Pon. Paon (voir *Chapeau de paon*) :

Lors vueis mes bons soulers chaucier
Et s'aurai chapiau de *pon* mier (pur).
Poët. ms. av. 1300, t. II, p. 664.

Ponandé. « On appelle ainsi à la Chambre des « Comptes de Paris le premier apostille qui se met « sur le commencement du compte : et cette eti- « quette de parchemin de figure triangulaire qu'on « met à la liasse des acquits du compte. Et voici la « raison de cette appellation. Du tems que les arrests « se delivroient en latin on ecrivoit sur cet apostille « et sur cette etiquette : *Litteræ et acquitamenta* « *super hoc computo relatæ, ponendæ sunt in tali* « *camera*, *tali sacco*. Ce mot de *ponendæ* a été « depuis, par corruption, changé par les clercs en « celui de *ponandé*. » (Ménage.)

Ponant. [Occident : « Vers le *ponant*. » (Commines, t. IV, p. 6.)]

Ponce. [Pierre ponce : « Ou qui par une eslin- « gue cuide jetter une *ponce* legiere et molle, et « il jette une pierre et blesse son compaignon. » (Oresme, Eth. p. 62.)]

1. Ponceau. Coquelicot :

Qui comme pourceaulx
Furent fiers *ponceaulx*,
Servis d'espinceaulx
Perdans penonceaulx
Et bannieres nobles. (*Molinet, p. 144.*)

2. Ponceau-el. [Petit pont : « Que nulz « n'achate oes que en la place ou es champs qui « sont entre le *ponceau* du Roulle du pont de « Chaillouau jusques aus faubours de Paris. » (Liv. des Mét. 176.) — « Et trespassent après une aigue « et .I. *poncel.* » (Aiol, v. 5319.) — « Et tant errerent « que vinrent à un *poncel* qu'on apele le pont à « Bovines. » (Mén. de Reims, § 280.)]

Poncer. 1° Polir la peau avec la pierre ponce :

Ne te dois pigner ne *poncer*,
Ne tes crins tondre, ne froncer,
Ne en miroer esgarder
Por toi pigner, ne por farder. (*Ovide de Arte, f. 95.*)

2° [Polir, au figuré : « Quant vrai religieux en « son cloistre s'enfonce, Monde et mondaine vie « par veu si de soi tronce, Que s'il en i remaint le « pois de demie once, Sa vie est perilleuse, s'il ne « la ret ou *ponce.* » (J. de Meung, Test. 732.)]

Poncette. Ce mot est un diminutif de la *ponce* qui, chez les ouvriers, est un nouet de poudre de charbon enveloppé dans quelque étoffe claire, qu'on passe par-dessus des piqûres, afin de marquer sur un papier qui est dessous des lignes ou des dessins ; on l'a ainsi nommée, parce qu'au commencement on marquoit ces dessins avec de la poudre de pierre ponce. (Dictionnaire universel.)

Ponceure. Action de répandre de la poussière.

Ponchel. Petit pont : « Dont luy demanda Porrus « où il pourroit passer : Sire, dit le garson, il n'y a « ni pont ni planches à 4 lieues d'icy entour, fors « un batteau exprès, la pourrez vous passer s'il « vous plaist ; lors commandent le garson à Dieu et « chevauchent jusques au *ponchel.* » (Percef. I, 51.)

Ponchonnet. [Ecuelle : « Le suppliant trouva « un pot ou *ponchonnet* de terre, ouquel avoit .vi^{xx}. « et .xi. frans d'or. » (JJ. 161, p. 170, an. 1406.)]

Poncier. [Polir le parchemin à la pierre ponce : « Il manda par toutes les citez du roiaume que li « enfant fussent entroduit en ces letres et livre « *ponciet* rescrit. » (Chr. de S. Denis, dans dom Bouquet, t. III, p. 230.)]

Poncille. Citron d'Assyrie. (Oudin.)

Poncire. [Même sens : « (La reine Jeanne d'Al- « bret) vint de S. Anthoine pour se rafraischir chez « Zamet, où aiant mangé d'un *poncire*, comme « quelques-uns veulent, et les autres d'une salade. » (D'Aubigné, Hist. III, 463.)]

Ponçon. Poinçon :

Oster lues l'en face on, façon
Doit avoir ensignie d'un *ponçon.* (*P. av. 1300, IV, 1372.*)

Ponçonnet. [Ecuelle, coupe : « Un petit *pon-* « *çonnet* de cristal, garni d'argent, à mettre sainc- « tueres. » (N. C. de l'argenterie, p. 80.)]

Ponderamment. Avec poids. (Cotgrave.)

Pondereux. Pesant, lourd : « Pour longuement « le *pondereux* fais de la guerre soustenir. » (J. d'Auton. Ann. de Louis XII, p. 42.)

Ponderosité. Poids, pesanteur : « Le cors « agravé de la *ponderosité* de ses viandes submerge « avec lui la pensée et l'empesche en sa propre « operation. » (Les Triom. de la Noble Dame, f. 39.)

Pondre. [1° Au propre : « Pinte..... Cele qui les « gros oez *ponnoit.* » (Renard, v. 1334.)] — 2° Au figuré :

Pere et mere en vostre martire
Vous avez vrais enfans trouvez
Et c'est à droit, car *pons* et couvez
Escloz nous avez et nourris. (*Desch. f. 536.*)

Poneau. Bassin : « J'ay vu plusieurs malades « à qui il falloit apporter le *poneau* pour voir s'il y « avoit bonne operation, et s'il y en avoit assez « pour leur argent. » (Bouchet, Serées, I, p. 393.)

Ponée. [1° Outrecuidance : « Il sont plains de « *ponées* et d'oultrecuidance. » (Froiss. XVI, 2.) — 2° Outrage : « S'il li faisoit outraige ne *ponée.* » (Girard de Viane, v. 2957.)] — 3° Tapage. Moniot de Paris (poëtes avant 1300, II, p. 642), dit :

. . . . Robinet
Qui grant *ponée* demaine,
Pipe avoit et flageolet,
Et flajole à douce alaine.

Ponent. Occident. (Oudin.)

Pongitif. Piquant : « Escrivant toujours à Sa « Majesté en toute douceur sans luy escrire aucunes « paroles *pongitives.* » (Lett. de Louis XII, IV, 371.)

Pongnel. [Mesure agraire, poignée : « Un *pon-* « *gnel* de terre, trois *pongneus* de pré. » (Cart. de Royal-Lieu, ch. XCI, an. 1336.)]

Pongneor. Piqueur : « Charles appellé fagot « le *pongneor.* » (Fauchet, de l'origine des dignités de France, liv. II, p. 68.)

Ponhardiere. [Mesure pour les grains : « Item « en seigle quatre sextiers, six quartons, quarte- « ranche de *ponhardiere.* » (JJ. 199, p. 418, an. 1464.)]

Ponhere. [Même sens : « Pour lesquelx seize « gros d'or avoir et trouver, le suppliant avoit « vendu six *ponheres* de blé. » (JJ. 185, p. 48, an. 1450.)]

Poniaise. [Monnaie : « Et doivent estre faites « les malles à trois deniers de loi, ausint comme li « deniers sont à quatre deniers, *poniaise* mains, et « se doivent delivrer les malles de dis et vint sols « et deus deniers à celui marc, auquel li deniers « sont delivrés. » (JJ. II, f. 23, an. 1269.)]

Ponner. Pondre : « Si verrez une geline se tenir « plus grasse, en *ponnant* chaque jour, que ne fera « un coq. » (Les XV Joyes du mariage, p. 105.)

Ponneresse. Pondeuse. (Cotgrave.)

Ponniere. Même sens. (Des Acc. Bigarr. IV, 23.)

Ponnu. Pondu : « Ces beaulx oyseaulx icy une « fois advolez, retournent ils jamais au monde où « ils furent *ponnus ?* » (Rabelais, l. V, p. 16.)

1. Pont. Pion :

> Lor fu li quens Renaus hais
> Et il se traist fors dou pays ;
> En Engletiere en est alés
> Al roi Jehan s'est ameulés
> Et dist : se Dieux li donne vie
> Qu'encor feroit une envahie
> Le roy de France Felippon
> K'il le feroit mater d'un *pont*. *(Mousk. p. 558.)*

2. Pont. [Pointe : « Lequel Aymeri en tirant à « lui ensisa le petit doy d'icelle Jehanne du *pont* « de la dite serpe. » (JJ. 154, p. 163, an. 1399.)]

3. Pont. Garde d'une épée :

> Quatre espées y ot à or,
> Que *ponz*, que heut que entrecort *(Brut, f. 79.)*

4. Pont. [1° Pont : « Et là si a un flum qui fiert « en la mer, que on n'i puet passer se par un *pont* « de pierre non. » (Villehard. § 163.) — 2° Pont de bateaux : « Et tirent un *pont de neis* parmi le flun, « qui moult est larges et parfonz. » (Mén. de Reims, § 150.) — Voir dans Viollet-le-Duc, Dict. d'archit. t. VII, p. 258, d'après Commines, le pont de bateaux et de tonneaux que le comte de Charolais jeta sur la Seine près de Moret. — 3° Pont volant : « Adonc « comencent li marinier à ovrir les portes des vis« siers, et à giter les *pons* fors. » (Villeh. § 157.) — « Et les approuches faites, les vaillans hommes « d'armes qui en leur vertu se fient, jointes les « nefz ensemble, avallent les *pontz* et passent es « nefz adversaires, et là, à bonnes espées, haches « et dagues, se combattent main à main. » (Le Jouvencel.)] — 4° Pont, au figuré. On a dit des apôtres :

> De Jhesu Crist furent les advocats
> Et de la foi furent chateaux et *pons*
> Et preschierent verité en tous cas. *(Desch. f. 124.)*

Expressions : 1° [« *Pont torneis,* » pont ou passerelle roulant sur des longines. Voir la gravure, dans Viollet-le-Duc, Dict. d'archit. VII, 254 : « Clos « fu de murs et de fossez Dont l'eve coroit tot « entor Un pont torneis par desor. » (Ren. v. 21994.) — 2° « *Pont* levé, leveys, » pont levis : « On l'avoit « enfermé et tenoit à *pont levé* comme prisonnier « en nostre chastel du Louvre. » (Juvénal des Urs. Hist. de Charles VI, p. 272.) — « Ne vous garanti« ront les murs et les fossés, Ne grant *pont leveyz,* « n'engins bien charpentés. » (Cuvel. v. 18569.) — 3° « *Pont* coleis, » pont à coulisse, à herse. (Ren. v. 18480.)] — 4° « Chaussez à la martingalle ou à « *pont levis.* » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 24.) — Brantôme, parlant d'un chevalier, s'exprime ainsi : « Toutes les fois qu'il vouloit venir au combat, il « faloit qu'il allast à ses affaires, et descendit de « cheval pour les faire, et pour ce portoit ordinai« rement des *chausses* à la martingale, autrement « *à pont levis*... afin qu'en marchant ils eussent « plutost fait, sans s'amuser tant à defaire leurs « aiguilletes et s'attacher, car en un rien cela estoit « fait. » (Brant. Cap. fr. I, 108.) — 4° *bis.* « Souliers « à *pont levis,* » avec un talon haut. (Oudin.) — 5° « *Pont* cheuz, » jeu de Gargantua. (Rabel. I, 150.) — 6° « J'ay molt fait votre *pont,* » c'est-à-dire je vous ai bien servi, je vous ai mis en bonne posture. — 7° « Faire un *pont* d'argent à ses ennemis, » leur faire des conditions avantageuses ; on dit aujourd'hui « faire un *pont* d'or. » (Oudin.) — 8° « *Pont,* « *pont* de Gournay, » réponse du vulgaire lorsque quelqu'un demande une chose avec importunité. (Id.) — 8° *bis.* « Elle a la honte bue, elle a passé le « *pont* de Gournay, » se dit d'une fille débauchée. (Id.) — 9° « Le pont aux *asnes,* » une chose facile. (Id.) — 9° *bis.* « *Pont* aux asnes de logique. » (Oudin.) — 10° « Je vous enverray sur le *pont,* » je vous enverrai promener. (Id.) — 11° « Officier du *Pont-Neuf,* » coupeur de bourses. (Id.) — 12° « Avant coureur du « *Pont Neuf,* » voleur. (Id.) — 13° « Ki est sans rive « et n'i a point de *pont* » (Vatic. n° 1490, f. 10), qui n'a ni fonds, ni rives. — 14° « Le *pont* de Savigni « en l'air. » (Valois, not. p. 430.) — 15° « Quand le « *pont* est passé, on se moque du saint. » (La Noue, page 707.)

> 16° Demande, ou je te baterai tant
> *Que mielz ne fu asnes à pont.* *(Fabl. de S. G. p. 157.)*

17° « Faire *pont,* » comparez « *faire pont,* » 6.

> Tel ne puent amer mie
> Qui sont pleins de tricherie
> Tant mentent por *faire pont*
> Que Dex les het, et amors s'en repont. *(P. 1300, III, 626.)*

> 18° En *pont*, en planche et en riviere
> Valet devant, maitre derriere. *(Cotgr.)*

19° « Le tems renverse les *ponts.* » (Id.) — 20° « Un « sol dessus un *pont* est un tambour en la riviere. » (Cotgrave.)

Pontage—aige. [Droit dû au passage d'un pont : « Il nous feust et est apparu ledit feu roy « avoir ottroyé ausdis manans et habitans de ladicte « ville de Falloise que ilz feussent et seroient francs « et quictes..... de passaiges, *pontaiges,* péaiges. » (1403, Sentence de la Prévôté. L. C. de D.)] — « Recepte des *pontages* de chevaux qui vont et qui « viennent en Angleterre, ausquels Monseigr doit « trouver pont, et adont doit chascun queval maile « esterlingue. » (Compte du domaine de Boulogne, an. 1402.)

Ponteau. Petit pont. (Monet.)

Pontel. [Même sens. (Aubri, p. 168 a.)]

Pontelet. Même sens. (Oudin.)

Pontenage. [Droit dû au passage d'un pont : « Si leur dona le wienage Des nez et tout le *ponte*« *nage.* » (Ph. Mouskes.)] — « L'un d'iceulx s'escria « et dist : maistre, qui estes vous qui voulez passer « ce pont ? Seigneurs, dist le Roy, je suis ung « estrange chevalier, dois je truage ou *pontenage :* « certes, dist le chevalier, ouy tel povez estre, mais « dictes vôtre nom. » (Percef. I, f. 31.)

Ponter. Faire un pont : « Avec balteaulx atta« chez l'un à l'autre, bien foncez et ancrez au fonds « de l'eaue, fait le comte de Ligny *ponter* icelle « riviere qui moult estoit large et profonde. » (Jean d'Auton, p. 43.)

Pontif. [Petit pont, dans D. C. sous *Pontilius.*]

Pontifical. [*Adj.* 1° Qui appartient aux ponti-

fes : « Il est certain que en l'ancien testament la « dignité *pontifical* estoit preferée à la dignité « royal. » (Songe du Vergier, I, 117.) — 2° Majestueux : « Moult sages homs estoit (Louis, duc d'An- « jou)... haut et *pontifical* en son maintien. » (Christ. de Pisan, Charles V, part. II, ch. 11.) — 3° Qui contient les différentes prières et l'ordre des cérémonies que l'évêque doit observer dans l'ordination, la confirmation, les sacres. En parlant du sacre de Charles VII : « L'archevesque proceda à la conse- « cration, gardant tout au long les ceremonies et « solennités contenues dans le *livre pontifical.* » (Hist. de la pucelle d'Orléans, p. 524.)

Pontificalement. [Avec les habits pontificaux : « Là l'attendoit le pape Clement, seant en une « chaiere *pontificalement* en sa papalité. » (Froiss. t. XI, p. 36.)]

Pontificalité. [Habits de cérémonie : « Li rois « estoit assis en *pontificalité*, en draps royaus et la « couronne en chief, tenant un sceptre roial en sa « main. » (Froissart, t. II, p. 326.)]

Pontificat. 1° Habits pontificaux : « Le pape « revestu en *pontificat.* » (Godefroy, annotat. sur Charles VI, p. 566.) — « Un homme d'armes sur les « champs, un evesque en son *pontificat*, une belle « dame dans un lit, et un larron au gibet. » (Brant. Dames gal. I, p. 386.) — [« A la porte d'icelle eglise « estoient l'evesque revestu en *pontificat*, les cha- « noines. » (Monstrelet, vol. III, p. 39, an. 1415.) — 2° Pompe : « Puis venoient les ambassadeurs en « *pontificat.* » (Vigil. de Charles VII, p. 227.)

Pontifiement. [Pontificat : « Ou *pontifiement*, « de nostre très saint pere le pape Innocent VI, en « l'an huittiesme. » (Ch. de 1360, aux Arrêts du parlement, V.)]

Pontifier. Faire pape : « On procéda à vraye « election de pape ; et enfin fut esleu et conferme « et *pontifié* le cardinal de la Coulombe de la « nation de Romme en l'an mille .cccc. et .xxii. et « fut nommé pape Martin. » (Monstrel. I, f. 214.)

Pontignac. Espèce de point en dentelle, ainsi appelé de l'endroit où on la faisoit ; ce point étoit plus estimé que le point de Gênes : « On juge du « mérite des hommes à proportion de la hauteur de « la dentelle qui est à leur linge, et on les eleve par « degré depuis le *Pontignac* jusqu'au point de « Gênes. » (Roman bourgeois, liv. I, p. 62.)

Pontille. Petit pont. (Cotgrave.)

Pontis. Petit pont. (Id.)

Pontoir. [« Il lui dist que ilz trouveroient grant « quantité de draps ès cloeres ou poulies du *pon-* « *toir* de l'espan. » (JJ. 155, p. 90, an. 1400.)]

Ponton. [1° Pont : « Ti anemi de là, qui vers toi « sont felon, Ont Wistace rescous, par dechà le « *ponton.* » (Baud. de Sebil. IX, 186.)] — 2° Espèce de bac ; on les appelle *pontons* parce qu'ils servent de pont pour passer les rivières : « Et quiconque « aura ou sera fermier du dit passage sera tenu « d'avoir un plat *ponton* pour passer tous harnaz « ou tous instrumens. » (Statuts de l'échevinage de Mézières.)

Pontonage. [« Droit que le seigneur prend sur « les marchandises passans, comme le droit de « vignages et de peages. » (Laurière.) — « Pourveu « que les pouvres gens qui y vendront leur dit pain « en couvert, ne paieront le droit de *pontonnage*, « si non tel qu'ils ont acoustumés païer et païent « sur ledit pont... » (1502, Délibération des échevins d'Orléans. L. C. de D.)]

Pontonier. Gardien d'un pont :

Un grant pont desus l'aive avoit
Qui tant fort ravinose estoit...
Li rois i a son *pontonier*
Qui ne le sert d'autre mestier
Ains prent la rente son seignor
Trois mille onces chascun jor. *(Flore et Blanchefl.)*

Pontter. [Ponctuer, dans D. C. sous *Punctare.*]

Pooce. [Pouce : « Ordonné fu que ledit prison- « nier seroit mis trois foiz à question et penduz par « les *pooces.* » (JJ. 84, p. 722, an. 1354.)]

Pooeir. Pouvoir : « Et nous aient requis que « nous sur ce veillieuz faire et mettre ordenance « convenable, et en chascune des bonnes villes « mettre à nos couz un capitaine bon et souffisanz, « qu... facent serment de eus, leurs villes, leurs « pais et le peuple d'iceux maintenir et garder « loyaument, bien et souffisaument à son *pooeir.* » (Ordonnances, t. I, p. 635.)

Pooir. [I. *Verbe.* 1° Avoir puissance : « Vous ne « *poés* qu'un homme. » (Froiss. IX, 322.) — 2° Trouver place : « En chascun estage *pooient* vingt arba- « lestriers. » (Id. t. XI, p. 215.)

II. *Subst.* 1° Puissance : « Che que je l'ai (l'amour) « à mon *pooir* servie sans desloiauté. » (Couci, III.) — « Donques savons nos que li *pooirs* est devant le « faire. » (Brun. Latin. Trésor, 266.) — 2° Forces militaires : « Quant il virent le *pooir* la dame si « grant et si efforciement venir et mouteplyer. » (Froissart, t. II, p. 76.)

Expression : « A *pooir*, » 1° vivement : « Li rois « ordonna plus de trente clers che vendredi qui « escripsoient lettres *à pooir.* » (Id. t. IX, p. 406.) — 2° Avec des forces : « Quant il sentent que gens « viennent sus euls *à pooir*, il se retraient. » (Id. t. II, p. 136.)]

Poois. [Pouvoir ; de là « tenir à plain *poois*, » en alleu : « Tout quant qu'il avoient et tenoient à fié « et à homage de nostre segnor le roy de France, « excepté ceu qui ont *à plain poois*, soit en cens, « en rentes, en costumes, en complans. » (Estiennot, Antiq. Poitev. mss. III, 969, an. 1294.)]

1. Poon. [Pion d'échecs : « Il a son roc par force « en roie mis Et d'un *poon* à un chevalier pris. » (Raoul de Cambrai, p. 63.)]

2. Poon. [Paon, dans Aubri, p. 151.]

Poor. [Peur : « *Poor* est tremblement de pensée « por cause de perill qui est present ou qui est à « venir. » (Digeste, f. 48.)]

Poosté. Autorité, juridiction :

Mainte cité a jà esté
En mainte riche *poosté*. *(Rou, p. 1.)*

Expression : « Hommes de *poosté*. » Voir Poste. Il y a trois sortes de « gens de *poosté* » ; les uns sont gentilshommes, les autres francs, les autres serfs, suivant la Cout. de Beauvais, par Beaum. p. 256. — On voit à la p. 264 que les « hommes de *poosté* » peuvent en certains cas tenir des fiefs, nonobstant la disposition des établissements de Saint Louis; dans un autre endroit de la même Coutume, p. 265, « hommes de pooste, » synonyme de bourgeois, est opposé à gentilhomme.

Popelican. 1° Hérétique manichéen :

Merveille est comme homs
Devient *popelicans*
Il n'etoit hom, ne feme
Quand Dieu forma Adams. *(Chantepl. f. 104.)*

L'apostole, ce dist la Somme
Ki dont estoit sacrés à Rome
Par une grant mesessance
Envoia donc pescheres en France
Pour desputer as mescreans
Et contre les *popelikans*. *(Mousk. p. 37.)*

Ereisic ot escu trop cointe,
C'uns *popelicans* ot pertret
A un faus point, à un faus tret
De fause interpretacion. *(Ms. 7615, II, f. 191.)*

2° Monnaie bretonne. (D. Morice, Histoire de Bret. page 9.)

Popelin. Petit garçon : « Et d'une main mou- « rante le cache au sein de son petit *popelin*. » (Printems d'Yver, f. 85.)

Quand au berceau l'enfant mignot sommeille
La mere ayant en lieu bien coy, enclos
Son *popelin*, le laisse en doux repos
Et va jouer jusque à tant qu'il s'eveille. *(Perrin, p. 58.)*

Popelisie. [Apoplexie, dans Froiss. XVI, 75.]

Popiler. [Lire peut-être *pipoler*. Parer, ajuster : « Quant vous amez aucune chose, Vil en soy et « deffectuose, Vous voulez son deffaut couvrir. « Pour ce la faites vous polir, Et agencier et *popi-* « *ler ;* Car voulez son deffaut celer. » (Consol. de Boèce, l. II.)]

Popine. [1° Poupée : « *Oscillum*, branlouere, « *vel popine* à enfant, *vel* petite bouche. » (Gloss. lat. 7692.) — 2° Terme d'affection : « A Dieu soyez « ma *popine*. » (Chans. du xve siècle, p. 9, v. 1.)] — 3° Coquettement ajusté : « Si les dames etoient si « farouches, comme elles en font le semblant et « comme beaucoup de pauvres sots pensent, on ne « les verroit si *popines* et bragardes ; car, à votre « advis, qui a introduit ce petit passe filon, cette ver- « tugade, puis la vasquine.... et un tas d'autres « affiquets, dont les femmes se sçavent si bien « ajencer, sinon pour complaire aux hommes com- « plaisans, estre appelées. » (Pasq. Monophile, 185.) — 4° Coquette : « Je vois que ces belles *popines* « causent tant de maux que quand il n'y auroit « point de belles, les affaires ne s'en porteroient « que mieux. » (Contes de Chol. 139.) — 5° [Etoffe : « Vingt papilletes d'argent... une robe de *popine*. » (JJ. 196, p. 228, an. 1470.)]

Popinelet. Diminutif de *poupin*. (Des Acc. 36.)

Popiner. Ajuster, parer. On a dit des vieilles femmes qui se marient : « Pour le regard des maris « ce leur est une grande espargne; il ne leur faut « point d'agiots et beatilles pour les *popiner*, qu'à « ces jeunes eventées; elles se passent à peu. » (Contes de Cholières, fol. 219.)

Popisme. Caresses qu'on fait à un cheval : « Au « regard de fanfarer, et faire les petits *popismes* « sur ung cheval, nul ne le feit mieulx que luy. » (Rabelais, I, p. 162.)

Poplier. [Peuplier : « Sous ung *poplier* en « l'erbe estoient Jouste un vivier, où s'ombroioient. » (Rose, v. 15887.)]

Popre. [Pourpre : « Forreures de *popres*, » dans Du Cange, sous *Polpra*.]

Populace. « *Populace*, mot qu'avons été con- « traincts d'innover par faute d'autre, pour denoter « un peuple sot. » (Pasquier, Rech. p. 662.)

Populaire. [1° Public : « Si com je truis escrit « par certene cronicque Et par la renommée *popu-* « *laire* et publique. » (Gir. de Rossillon, v. 5314.)] — 2° Qui regarde le peuple : « Action appellée « action *populaire*, laquelle est tres necessaire « entre les autres et est telle que s'ils avoient eu « aucune ville quelque droict qui appartienne au « commun profit du peuple, scachez que un seul « ou plusieurs en peuvent faire et intenter action « et aussi bien femme que homme pour ce que luy « touche en dommage propre. » (Bout. Som. rur. p. 158.) — « Il s'abuse grandement en ce qu'il dit « de l'action *populaire*, sinon qu'il y ait faute en « l'impression et qu'il faille lire eopulaire. Bouteil- « lier qui toutefois la definit autrement à savoir « quand aucun mercenaire à servy par longtems et « le maitre l'a payé par un terme de certain loyer « et pour les autres termes ne le veut payer à même « prix ; il sera tenu de le payer au dit prix pour les « autres termes. » (Ibid. p. 112, note de l'éditeur.) — 3° [Qui est du Tiers Etat : « Noz bons et loiaux « subgez, tant prelaz et autres genz d'eglise, dux, « contes, barons et autres nobles et les autres *po-* « *pulaires* de nostre royaume. » (Mém. D de la Ch. des Comptes, f. 28, an. 1361.) — « Iceulx communs « et *populaires*. » JJ. 140, p. 100, an. 1390.)] — « Tous les *populaires*, et especial ceux qui etoient « les plus près de sa personne, le durent bien au- « tant plaindre et repéter, comme les Grecs et ceulx « de Macedoine firent le large roy Alexandre. » (Hist. de Bertrand Duguesclin, par Mén. p. 542.) — 4° Peuple, vulgaire : « Elle est plus admirée et esti- « mée du *populaire* qui est un sot juge. » (Sag. de Charr. 258.) — « Qui veut bien selon le *populaire*, » qui se rendit agréable au peuple. (Vigile de Charles VII, p. 192.)

Populairement. [Parmi le peuple : « Il sortit « quelquefois en public un peu plus privéement et « plus *populairement* que de coustume. » (Amyot, Démétr. 58.)]

Popularité. Populace. « Si les Suisses n'eussent « été refrenés, ainsi que le feu s'en va d'une mai- « son en autre, toute *popularité* se fut versée et « tournée contre la noblesse. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, fol. 211.)

Populas. Populace : « Un *populas* confus, » aux « Mém. de Sully, t. IV, p. 244.

Populé. Peuplé : « Advisez que vous entrepe- « nez, car nous avons trouvé pays dur et aspre, « *populé* et habité de terribles gens cruels et epou- « vantables, grans et puissans comme geans. » (Histoire de la Toison d'or, I, fol. 29.)

Populeux. Nombreux : « La *populeuse* assem- « blée des jeux olympiques. » (Ess. de Mont. I, 236.)

1. Populier. [Peuplier : « A l'entour de l'isle je « planteray certains pibles ou *populiers*. » (Palissy, p. 76.)]

2. Populier. [Habitant : « Se faisoit l'esleccion « d'iceulx consulz nouveaulx par les consuls de « l'année precedent... avec eulx appellés de leurs « conseillers et *populiers* de chascune partie de six « parties ou gaites, esquelle ladite ville (d'Alby) « est divisée. » (Ord. IX, p. 101, an. 1405.)]

Populosité. Multitude de peuple. (Cotgrave.)

Populot. Enfant gras et potelé : « Deux *popu-* « *lots* tenants une corne d'abondance. » (Gloss. de l'Hist. de Paris, III, p. 550, B.)

Populus. Peuple. De là ce proverbe :

> Qui est aimé de *populus*
> Est aimé de *dominus*. *(S. Jul. Mesl. hist. p. 636.)*

Poque. [Poche, sac : « Il eust trouvé une des « *poques* ou sacs où ledit sel avoit esté mis. » (JJ. 145, p. 371, an. 1393.)]

Poquin. [Mesure pour les grains : « Rentes d'a- « voine deues chascun an, c'est à scavoir que en « chascun *poquin* a 8 butels et en chascun butels « 4 provendieres. » (Compte du domaine de Boulogne, an. 1478.) — « A Estevene Denary, goupil- « leur de Mgr le duc (de Berry), en sa comté de « Boulogne, aux gages de six liv. et 4 *poquins* de « froment pour le gouvernement de 10 petits « chiens. » (Id. an. 1402.)]

Poquinage. Redevance payée par les vassaux en froment ou en avoine. « Des *poquinages* des vaissiaux « qui admenent grains au hable de Bouloigne, les- « quels doivent chacun vaissel un poquin de blé ou « de quelque grain que ce soit, s'ils sont querquiez « au bout de la nef, et s'ils ne sont querquiez que « devant mast, ou derriere mast, ils ne doivent que « demi *poquin*. » (Compte du domaine de Boulogne, an. 1402.)

Por. [Pour : « Ne *por* or ned argent, ne para- « menz. » (Eulalie.) — « *Por* verdure ne *por* prée « Nulle chançon ne m'agrée, S'ele ne vient de fine « amor. » (Couci, IV.)]

Porayere. [Marchande de porée : « Une femme « appelée Anezot la Julienne, qui est *porayere*. » (JJ. 141, p. 85, an. 1391.)]

Porc. [1° Porc : « E *porc* e chien le mordent e « defulent. » (Rol. v. 2591.) — « Que nulz ne cuise « char de buef, de mouton ne de *porc*, se elle n'est « bonne et loial et souffisante à bonne mouelle. » (Liv. des Mét. p. 177.)] — « *Porcs* privez. » (Percef. III, f. 45.) — 2° [Sanglier : « Les rois dont soelent « les *pors* prandre, Environ le bois ont fait tendre. » (Lai de Melion.)] — « Il alla dire au roi : Sire ne me « croyez ja, si ce fouy que vous voyez n'est fait par « le plus grand *porc* et le plus puissant que je veisse « oncques, et qui plus de travail m'a fait. Comment, « sire comte, dit le roi y a il repairant un *porc* de « telle grandeur ? » (Perceforest, II, fol. 9.)

Expressions : 1° « *Porcs* de Nostre Seigneur, » prélats, chanoines. (Cotgrave.) — 2° « *Porcs* du roy, » financiers. (Id.) — 3° « Derober le *porc* et donner « les pieds pour l'honneur de Dieu, » voler ou prêter à usure, et faire des aumônes de ce qu'on acquiert injustement. (Id.) — 4° « Homme de *porc* « et de bœuf. » (Id.) — 5° « C'est un *porc* à l'auge. » (Id.) — 6° « S'ecoutant parler comme un *porc* qui « pisse. » (Id.) — 7° « Le *porc* a tout bien en soi fors « que la merde. » (Id.)

Porcagé. [Droit sur les porcs : « Après vient la « foire del Pré Et la Nostre Dame en setenbre, « Qu'il covient le *porcage* rendre : Si le vilein a « .VIII. porceaus, Il en prendra les .II. plus beaus « Et l'autre après est au seignor ; Il ne prendra pas « le peior ; Del sorplus de queun .I. denier, Il lor « convient tot ce paier. » (Censier de Verson, v. 90-98, Arch. dép. p. 201.)]

Porcaing. [Même sens, au livre rouge de la Chambre des Comptes, fol. 140, an. 1301.]

Porcas. [Acquêt : « Tant conquerras et tant « auras ; Tost as eu de ton *porcas* Plaines tes mains « et plains tes bras. » (Rom. de Rou.)]

Porce. Porche, dans la description du temple de Jérusalem :

> A diestre de cel temple la
> Salemons son temple fonda,
> Et entre ces deux temples fist
> Roi Salemons, si com on dit
> Uns *porce* sour rices coulombes
> De fin marbre, droites et longes. *(Mousk. p. 277.)*

Porcel — iau. [Pourceau : « Ces bourgeois « ocioient com se fuisent *porcel*. » (Saxon, IX.) — « Cil perderoit bien ses joiaus, Qui les jetroit entre « *porciaus*. » (Fabl. Barbazan, I, f. 75.) — « Nul ne « peut donner des tripes, sinon celuy qui tue son « *porceau*. » (Leroux de Lincy. *prov.* I, p. 197.)]

Porcelaine — ayne. [V. Pourcelaine. Au moyen âge, ce mot désignait la nacre ; au XVIe s. il désigna la poterie à base de kaolin. « Une cuillier de *por-* « *celayne*. garnye d'argent doré. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6e série, I, p. 365.) — « Ung beau grant « pot de *porcelaine* bleue à deux agneaux d'argent. » (Inv. de Marguerite d'Autriche, an. 1524.) — « Il y « a grande quantité de vaisseaux de *porcelaine* que « les marchands vendent en public au Caire, et les « voyant nommez d'une appellation moderne et « cherchant leur etymologie françoise, j'ay trouvez

« qu'ils sont nommez du nom que tient une espece « de coquille, dite *porcelaine.* » (Belon, an. 1553.) — « (Les habitans de Carajan) ont monoie en tel ma- « niere con je voz dirai, car ils espendent *porcelaine* « blance, celle qe se trovent en la mer, et qe se « metent au cuel des chienz ; et vailent les quatre « vingt *porcelaines* un saic d'argent qe sunt deux « venesians gros. » (Marco Polo.)]

Porcelet. Cloporte : « Il y a une certaine espece « d'animaux qu'on nomme *porcelets*, autrement « clouportes, lesquels quelques fois se mettent en « rond et se forment comme des patenostres. » (Merlin Coccaie, t. II, p. 398.)

Porcer. Partager : « Quiconques forens prent « et a maison à Mascon, par mariages de filles de « citoiens, et par eschoite des citoiens, il est quitte « du peage..... il et tuit li hoirs qui *porceront* cette « maison. » (Ordon. II, p. 349.)

Ki ensi *porcent* lor fais. *(Poët. av. 1300, t. IV, p. 1353.)*

Porcere. Marchand au détail : « Dont il n'y a si « petite *porcere*, ne si petit mercier ne autres quel- « conques qui mettent son estat ou auvent sus rue « qui ne reçoive pourfit. » (Ordonn. I, p. 744.)

Porc espi. [Porc épic : « Vesci .i. *porc espi ;* « c'est une biestelete qui lance se soie qant ele e « corecié. » (Villard. de Honnecourt.) — « Une bro- « chette de *porc espy* garnie d'un pou d'or. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « Une maniere de bro- « che de *porc espi* d'argent au bout de laquelle a « un long dyament nayfz, enchassez en or. » (Ducs de Bourg. 4241, an. 1420.)]

Porchacer. [1° Se procurer : « Et Johannis li « rois de Blaquie et de Bougrie ne s'oblia mie, qui « mult fu riches et poesteis d'avoir, ains *porchaça* « grant gent de Commains et de Blas. » (Villehard. § 404.) — 2° Poursuivre : « Si va *porchacier* son « afere. » (Ren. v. 4745.)]

Porchaz. [Soin, travail, poursuite d'une affaire : « Ainz sui toz tens en paine et en *porchas.* » (Couci, XI.) — *Expression :* « Enfant sont apelé de *porchaz* « qui ne pueent pas mostrer lor pere et il sont apelé « bastard. » (Digeste. I.)]

Porche. [1° Porche, portique : « Un *porche* fud « fait devant le temple vers le est, al frunt. » (Rois, p. 250.) — 2° Corps de logis : « Icellui suppliant se « soit transporté... en certain hostel ou *porche*, où « il avoit pluseurs louages en la rue de S. Severin « à Paris. » (JJ. 165, p. 82, an. 1410.)]

Porchelaine. [Plante, pourpier : « Biau courtil « i ot et fontaine, Cherfuel, cresson et *porchelaine*, « I trova moult grant plenté. » (Vies des pères, mss. n° 6881.)]

Porcherie. [Troupeau de porcs : « Quant ce « vint contre la saint Remy, je fesoie acheter ma « *porcherie* de pors et ma bergerie de mes chastris, « et farine et vin pour la garnison de l'ostel tout « yver. » (Joinville, § 502.) — « Et tantost qu'il fut « oudit champ, feu Berthelot Bonneau ala audit « lieu menant devant lui une *porcherie* de pour- « ceaulx, jusques environ au nombre de vingt cinq. » (JJ. 165, p. 131, an. 1410.)] — « Puissent mettre, « envoyer et tenir leur *porcherie*, jusques au nom- « bre de cent pourceaux tant seulement dans nostre « forest de Hallate en pesson, et hors de pesson. » (Lett. de Philippe VI, août 1345, reg. du greffe des eaux et forêts de Paris, intitulé sur la couverture catal. de la forest de Hallate, 62, f. 26.)

Porchier. [Porcher : « D'autre part il est plus « grans hontes D'un filz de roi, s'il estoit nices Et « plains d'outrages et de vices Que s'il iert filz « d'ung charretier, D'ung *porchier* ou d'ung çave- « tier. » (Rose, v. 19090.)]

Porchiere. [Sorte d'épieu pour tuer les san- gliers : « Icellui de Bourgeauville tenant une longue « lance en son poing, avec lui le filz dudit seigneur « d'Ennebaut, qui avoit en sa main une *porchiere.* » (JJ. 132, p. 284, an. 1388.)]

Porchil. Têt à porcs. On dit encore *porcil* dans la Drôme : « Par la coustume la maistresse cham- « bre, deux couples en la maison manable, la porte « sur quatre esteux, estant sur un heritage sortis- « sent telle nature que l'heritage ; comme aussi les « colombiers, *porchil*, carins et fournil ; s'ils sont « separés des autres edifices. » (Cout. Gén. II, 908.)

Porchin. [De porc : « Ilz ont droits de franchi- « ses et libertez, tels que nous avons en nostre dite « forest de Charnie, et entr'autres sont en posses- « sion de prendre et à eux apartenir toutes les bes- « tes *porchines*, aumailles et autres, qu'ilz treuvent « au dedans de leur dit parc, non herbaigées et « apparnaigées, comme à eux appartenans par « confiscation. » (Cart. de N. D. du Parc, an. 1480.)]

Porcin. [Même sens, au registre JJ. 168, p. 367, an. 1415.] — « Pain *porcin.* » (Cotgrave.)

Porcoi. [Pourquoi : « Ne cuidiez pas que le *por-* « *coi* La damoiselle l'en connoisse. » (La Charrette, v. 1446.) — « Il traï mes barons, onques ne sot « *porcoi.* » (Roncisv. p. 299.)]

Porée. [1° Légumes mélangés mis en potage : « Courtillage c'est à savoir toute maniere de *porées*, « pois noviaus, feves noveles en cosse vert. » (Liv. des Mét. 276.) — « Bettes semez en mars ; et quand « elles sont bonnes à mengier, sortent coupées « près de la racine, car tousjours rejettent et « recroissent et deviennent *porées.* » (Ménagier, II, p. 2.) — « *Porée* blanche est dite ainsi pour ce « qu'elle est faite du blanc des poreaux : *porée* « blanche de bettes, une espece de porée que l'en « dit espinars. » (Id. II, 5.) — « De mengier chault « potaige et especialement *porée* de choulz, on en « a les denz noirs. » (Evang. des quenouilles, 80.)] — « Es blez semés ou printans pueent les gens aler « pour cueillir les herbes et les *porées*, les travers « sans faire voie, ny sentier dusques à tant que ils « sont defendu. » (Beauman. p. 276.) — 2° Ragoût, potage :

Porée au lard, *porée* au sel. *(III Maries, p. 238.)*

. . . . Et veuil que tu saches
Que le cresson pour les porées
Est le meilleur ; use *porées*
Qui soient faites ou persil. *(Desch. f. 486.)*

Porée au vert, et le jeune poulet
Vergus de grain et d'orenge, c'est sens. *(Id. f. 240.)*

Expressions : 1° « *Porée* d'Arras. » (P. av. 1300, t. IV, p. 1652.) — 2° « Couteau de *porée*, » ustensile de ménage. (Nouv. C. G. II, p. 257.) — 3° « Sor tote « riens has lor *porées*, » je les hais, je hais leurs menées. (Hist. de Ste Léoc. f. 30.)

4° Femme est de merveilleux courage
Quand tu voudras avoir des eufs,
Tu auras *porée* ou fromage...
Homs qui se marie, se tue. *(Desch. f. 242.)*

5° « Femme lecheresse ne fera jà *porée* epaisse. » (Cotgrave.) — 6° « On ne fait pas de rien grasse « *porée*. » (Id.)

Poreuc. Cependant :

Et ne *poreuc* moult se blecha
A son archon ou se hurta. *(Rou, p. 383.)*

Porfairont. Lire *porseeront*, posséderont, dans S. B. p. 325 : « Cil ki travail et esploit (*utilitatem*) « ont semeit, cil receveront honor et repos ensem- « ble : il *porfairont* (possidebunt) en lor terre don « le bien auteil. »

Porfie. [Porphyre : « Tous jurent Dame Dieu, « que on aore et prie, Que il à fu grejois ardront « vo manandie Vous perdrés vo cité, vo palais de « *porfie*. » (Chans. d'Antioche, II, 468.)]

Porgarder. Considérer :

Li saiges de quant qu'est soz ciel
Trait sens c'on extrait d'erbe miel
Liex s'assiet de lez l'ortie
Tant la *porgarde* et tant l'espie
Qu'il trait le miel de l'amertume. *(Parton. de Bl. f. 124.)*

Porgesir. Abuser d'une femme :

Des meschines firent occire,
Pluseurs qui vouldrent *porgesir*
Qui ne s' vouloient consentir
Ne s'occioient pas, por el
Paien estoient si cruel. *(Brut, f. 29.)*

Et *porgiessent* les dames de jouste lor mariz
Icelle honte souffre nul franz homs à enviz. *(Rou, p. 47.)*

Mesons ardent, prennent avers,
Vilainz prennent, fames *porgiessent*,
Celles retiennent qu'il eslissent. *(Rou, p. 261.)*

Villes astrent, homes occistrent
Fames *porjurent*, avoir pristrent. *(Rou, p. 7.)*

Toute est ce dient la terre confondue
Mainte ville gastée, mainte eglise abatue,
Mainte espouse honnie et mainte dame *porgeue*.
Rom. de Rou, p. 129.

Porgon. Poireaux :

Caresme met les povres gens au bas ;
Jeuner les fait et estre mal servis ;
Et les contraint par griefs labours de bras :
Aux, et oingnons, huile de chenevis,
Noix moysies, pommes et pain faitis
Leur met devant, herbes, choux et *porgons* ;
Tourteaulx en pot, d'orge et d'escourgons. *(Desch. 116.)*

Poriet. Peut-être porche ou portail : « Au bap- « teme des nobles de la plus haute extraction qui « ne sont pas bannerets, l'Eglise n'est point ten- « due, sinon le *poriet* et les fonds. » (Honneurs de la Cour, à la suite des Mém. de l'anc. chevalerie.)

Porion. [Poireau : « Je n'ay plus amy ne amye « En France ne en Normandye Qui me donnast ung « *porion*. » (Chans. du xve s. v. 24, p. 67.)]

Et aus et *porions*
Et civos et oingnons. *(Oustill. au Vilain.)*

Et quant ils furent assis
Gasteaux sachierent et pain bis,
Aus *porions*, sels et fromages. *(Froiss. Poës. p. 282.)*

. . . . . . Un jozians esturgeons
Ne donroit pas deux *porions*. *(P. av. 1300, IV, p. 1370.)*

Porjurer. Jurer :

Li borgois traitent d'une part
Com cil qui erent de mal art
Et *porjurent* la trahison,
De engigner lor compaignon
Et distrent la souduison. *(Fabl. S. Germ. p. 50.)*

Porlet. Terme de blason : « Le 10 janvier 1430 « fut declaré par les ducs de Bourgogne pour che- « valier de la Toison d'Or ; il portoit de gueule à « l'aigle d'or, timbra d'un *porlet* d'or, surmonté « d'un corps humain naissant, sans bras, panaché « d'or et de gueule. » (Compte de J. Fraignot, de 1422, p. 210, Etats des offic. du duc de Bourgogne.)

Porloingnement. Prolongation, délai :

Combaton nous delivrement
N'i a mez nul *porloingnement*
Le demourer nous peut grever. *(Rou, p. 307.)*

Porloingner. Apporter un délai, un retard :

Come à celui qui delace et *porloingne*.
Poët. ms. avant 1300, t. I, p. 406.

Et se tu vas rien *porloingnant*,
Que si ne l' faces com je mant,
Mont Geu à force passerais
Bretaigne et France te toudrais. *(Brut, f. 81.)*

Porpaiz—peiz. [Marsouin, dans Du Cange, sous *Porpecia*.]

Porpaller. [Comploter : « Que tieus vet ci vos- « tre mort *porpallant*. » (Agolant, v. 1089.)]

Porparlement. [Complot, dans Partonopex, v. 267.]

Porpens. [Méditation, pensée : « Un poi se prist « à porpenser Et en l'angoisse del *porpens*. » (Partonopex, v. 4053.)]

Toz jors soit en *porpens*
De revenir par tens
S'il puet à sa meson, *(Oustillem. au Vilain.)*

Porpenseement. Avec réflexion :

La dame qui a grant destrece
Estoit envers lui deffendant ;
Ist de la sale maintenant
Pas à pas aval les degrez
Porpenseement et de grez
Vient en la cort pour soi desduire. *(Fabl. S. G. p. 347.)*

Porpenser. [Méditer, réfléchir : « En gloris n'ot « que *porpenser*. » (Flore et Blanchefl. v. 2567.) — De là l'expression : « A *porpensé*, » avec préméditation : « Par toute Normandie fist crier et banir Qu'il « y ait tant hardi qui est autre assaillir... A gait, à « *porpensé*, ne homme autre trair. » (Rou.)]

Porphyre bastard. Espèce de porphyre. (Rem. Belleau, t. I, f. 1.)

Porpisser. Pisser de peur : « Quant Maquesai

« revint, si prist à *porpisser*. » (Poës. avant 1300, t. IV, p. 1366.)

Porport. [Revenu, rente : « De tout en tout « delessié... ladite terre au dit Guillaume et à ses « hers quitemment et en pès por deus pensions de « rentes de *porport* de fié, sauves aydes feaux esta- « blies en Normandie. » (Cart. de S. Vandrille, t. II, p. 1471, an. 1278.)]

Porporter. [Comporter : « Du moulin de la « maladerie jusques à l'Indre, si comme le ruau se « *porporte* par devers Beaulieu ; et dudit moulin, « si comme le ruau se *porporte* jusques au chief de « la chaussée de l'estang de Ferrieres. » (Chart. de Beaulieu, an. 1294.)]

Porportionner. [Proportionner : « Item les « cinquante quatre mesureurs sont partiz et *por-* « *portionnez* en trois parties. » (JJ. 170, page 1, an. 1415.)]

Porpre. [1° *adj*. De couleur rouge : « Richece ot « une *porpre* robe. » (Rose, v. 1059.) — 2° Habit de pourpre : « Et vingt pailes et vingt samis, Cent *por-* « *pres* et cent osterins. » (Flore et Blanchefl. 3260.) — « (Le riche) Qui vestoit la *porpre* nobile, Ainsi « com nous dit l'Evangile, Au ladre ne vout faire « bien. » (Mahomet, v. 306.) — « (Amour) Les *por-* « *pres* et les buriaus use; Car aussi bien sont « amoureites Sous buriaus comme sous bruneites. » (Rose.)]

Porprendre. 1° Prendre de force, occuper :

Vist de paiens mult grant ost aunée,
Soissante mille en la premiere esmée
Par quatre sens ont *porprins* la vallée. *(Rom. de Vacce.)*
Donc out *porpris* Meullent et toute la contrée. *(Ibid.)*

2° [Gagner : « Ensi *porprist* li feus desus le port « à travers, tres ci que parmi le plus espés de la « ville et trosque en la mer d'autre part, rez à rez « del mostier Sainte Sophie. » (Villeh. § 204.)]

Porpresture. [Redevance féodale payée pour la clôture d'une cour normande, d'un jardin. (V. Porpris, Porprison) : « Et puis deivent les *por-* « *prestures* Dont il tienent les granz clostures : Si « le vilein .I. sen champ a Que il gaagne de grant « piece a, Il ne le porra mie clorre ; Il ne le puet « faire ne n'ose, Devant ce qu'il ait assis rente Du « seignor et qu'il le consente, Que l'en apele *por-* « *presture ;* Ja n'i metra pierre en closture Ne n'i « fera mur ne maisiere, Por la terre qui est cham- « partiere. » (Censier de Verson, v. 103-114 ; Musée des Arch. départementales. p. 201.)]

Porprin. [De couleur pourpre : « Et vingt « bliaus indes *porprins*. » (Flore et Blanchefl. v. 440.) — « Li baron s'en repairent en lor tentes « *porprines*. » (Aiol, v. 10947.)]

Porpris. [Pourpris, jardin : « Dehait ait, fors « vous solement, Qui en ces *porpris* l'amena. » (Rose, v. 2943.) — « Quant aucun valet y va por « l'amor d'une mescine qui maint en l'hostel, et il « est trouvé el *porpris*. » (Beauman. XXXIV, 46.)]

Porprise. [Contenance d'une maison et de ses dépendances : « Le habergement, si comme il se « comporte, avec la *porprise* d'un lieu appellé le « Grand Luignen ; item, environ quatorze arpens « de bois... » (1408, Aveu de Vaux, paroisse de Gy-les-Nonnains. L. C. de D.)]

Porprisson. [Enclos, enceinte, au Cartulaire de S. Sulpice de Bourges.]

Porquant. Cependant, néanmoins :

Ne *porquant* sans repentir
Servirai. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1586.)*
Onques ne vi tornoiement
Ne assemblée de tel gent ;
Porquant si sot bien bohorder,
Un cheval poindre et galoper. *(Blanchandin, f. 174.)*

Porquerir—erre. [1° Poursuivre, chercher : « Mais *porquerés* messages hastéement si bien « sacent cest message furnir. » (Henri de Valenc. § 592.) — « Et avoec moi trois escuiers Qui nostre « marcié *porquerront* Et nos cevaus nos garderont. » (Flore et Blancheflor, v. 1152.) — « Or sai je bien « que vous l'avez *porquis* Car toujours estes outra- « geus et mesdis. » (Garin, I, 149.) — « Moises li « hermites le *porquiert* et porcache. » (Aiol, v. 85.) — 2° Enrôler : « Assemble grant chevalerie Et ser- « gens et arbalestiers, Tant a *porquis* de saudoiers « Que la terre gaste et essille. » (Poëme de Robert le Diable.)]

Porquiere. [Sorte d'épieu : « Et après venoient « deux Navarrois portans en leurs mains deux *por-* « *quieres* ou espiez. » (JJ. 157, p. 187, an. 1402.) — « Une *porquiere* ou archegaye. » (JJ. 165, p. 389, an. 1411.)]

Porquoi. [Pourquoi : « Je ne prise riens, ne « beauté ne jouvent ; *Porquoi ?* parce que la mort « tout mestroie. » (Anonyme, dans Couci.)]

Servez tant, et faites le *porquoi*
Qu'ele sache que vostre cœur bée. *(P. av. 1300, I, f. 60.)*

Porracé. Qui ressemble au poreau. (Cotgrave.)

Porre. [Massue : « Icellui Boere qui avoit en sa « main une massue ou *porre*, vint au dit Santoret « et d'icelle massue ou *porre* frappa icellui Santo- « ret par la teste. » (JJ. 181, p. 32, an. 1451.)]

Porrete. [Poussière, souillure : « Ainz le par- « tient on si tres nete Que james nis une *porrete* « Ne troveriez ne haut ne bas. » (Ruteb. II, 234.)]

Porreture. [Pourriture : « Trova (renard) un « pel par aventure Qui ert usez de *porreture*. » (Ren. v. 5006.) — « Vers qui de *porreture* naissent. » (Rose, v. 19217.) — « Car quant homs pense qu'il « n'est riens Fors *porreture* et viez merriens. » (J. de Meung, Tr. 1328.)]

Porrier. [Poussière : « Li destrier Al aler font « si grant *porrier*. » (Renart le Nouvel, v. 2230.)]

Porrir. [Pourrir : « Or *porrira* cele tenre mais- « sele Et cil vair oel dont clere est la prunelle. » (Raoul de Cambr. p. 144.) — « Car il ne quident pas « morir Ne dedenz la terre *porrir ;* Mès si feront. » (Ruteb. II, 4.)]

Pors. [Défilés : « Je sai bien toute Franche, les « *pors* et les passages. » (Aiol, v. 9614.)]

Porsaindre. [Enceindre, saisir : « Et malves-« ties le mont *porsaint.* » (Wackernag. p. 59.)]

Porseanz. Possédant. S. Bern. a dit de l'église : « C'est cele Eglise k'ensenble leiat lo consoil et l'es-« perit de son espouz et de son Deu, qui at son « amur demorant entre ses mameles, *porseanz* et « consacrans principalement lo siege de son cuer. » (S. Bernard, p. 69.)

Porsegus. [Persécuté, tourmenté : « Lors des-« couvri mon desconfort Et respondi comme « esmeus : Tieus paroles ne font confort A homme « qui est *porsegus.* » (Consolation de Boèce.)]

Porselaine—elleyne. [Porcelaine : « Ung « tableaux d'argent doré, d'ungne nonciade, à deux « feuillies de *porselleyne*, la où est (l'ymaige) de feu « roy don Philippe et la reyne donne Joanne sa « fame. » (Inv. de Marg. d'Autriche, an. 1516.) — « A Jehan Doublet orfevre de m. d. s., pour treize « bouttons d'or tailliez à l'entour d'espargne, « esmaillez de noir et rehaulsez de blanc, esquelz « y a en chascun ung camahyeu de *porselaine*, tail-« lés de petites histoires differentes. » (Compte de 1556.)]

Porsevement. Action de poursuivre : « Par « ton *porsevement.* » (S. Bernard, p. 251.)

Porsion. [Part afférente : « Si fu casquns payés « et satisfais selonch sa *porsion.* » (Froiss. II, 187.)]

Porsivre. [Poursuivre : « Li cuens Loeys s'en « issi premiers à la soe bataille ; et commence les « Commains à *porsivre*, et mande l'empereor Bau-« doin que il le sivist. Halas, com malement il tin-« drent ce qu'il avoient devant devisé le soir, que « ensi *porsuirent* les Commains bien près de deux « lieues loing. » (Villeh. § 358.)]

Porsoin. [Pourceau : « Et si a li cuens à le cort « saint Jakeme trois *porsoins* l'an à la volenté le « conte. » (Registre de la Ch. des Comptes de Lille, f. 22, an. 1265.)]

Porsoingié. [Soigné : « Mais il est mal gardés, « mal *porsoingiés.* » (Aiol, v. 224.) Le Gloss. donne *porsoingié ;* mais le texte porte *porseingié.*]

Porsooir. [Posséder, au Cartulaire de Chartres, an. 1259.]

1. Port. [Port de mer, du latin *portus :* « Suz « Alixandre ad un *port* juste mer. » (Rol. v. 2626.) — « Tus les *porz* funt guaitier e de jur e de nuit, « Qu'il n'i puisse passer. » (Thom. de Cantorb. 63.) — « Dieus, à cui il s'atendoit nous sauva en peril « de mer bien dix semainnes ; et venimes à bon « *port.* » (Joinv. § 16.) — « Que nullement ils ne « laissassent le roi d'Angleterre repasser, ni pren-« dre *port* en Flandre. » (Froiss. Buchon, I, I, 106.) — « Au premier *port* faire bris. » (Le Roux de Lincy, t. II, p. 146.)] — « Nul vent ne fait pour celui qui « n'a point de *port* destiné. » (Cotgrave.)

2. Port. [Forme verbale de *porter*. 1° Passage dans les montagnes, surtout dans les Pyrénées, où les marchandises ne sont plus charriées, mais *portées* à dos : « Se l' pois truver à *port* ne à passage. » (Rol. v. 657.)]

Normans, Bretons vindrent voirement,
Et Avalois, Flamenc et Loherant,
Et Angevin, Mansel et Alemant
D'otre le Rin vindrent mult fierement
Dès le port d'Aix jusqu'au port de Vissant. *(Garin.)*

[2° Endroit sur une rivière ou l'on embarque et on débarque les marchandises : « Le *port*, c'est « assavoir le passaige de la Saône. » (JJ. 93, p. 43, an. 1325.) — 3° Soutien, appui : « Tant cuidoit il « bien avoir de *port* et de grace en la ville, mais « non ot. » (Froiss. XI, 365.)]

Mais qui pis est, toute destruction
Se fait des bons, les mauvais ont le *port.* *(Desch. 254.)*

« Un homme qui n'aura que lui et son valet def-« fiera une grosse cité, et un duc pour mieux pou-« voir derober, avec le *port* de quelque petit chateau « rocher où il sera retraict. » (Mem. de Commines, page 416.)

Justice aussi qui nul *port* n'a. *(Desch. f. 339.)*

« Ayant à donner confort, ayde, *port* et faveurs « à toutes les masquées. » (Arresta amor. p. 423.) — De là « tenir le *port* de quelqu'un, » prendre parti pour lui : « S'il vous plaisoit *tenir le port* des gen-« tilshommes. » (Petit Jean de Saintré, p. 626.) — 4° [Autorité, crédit : « Soubz umbre du grant *port* « que ledit Pierre frere Jehan advocat avoit en jus-« tice, par le moyen de sa science et de sa pratic-« que. » (JJ. 152, p. 298, an. 1397.)] — « Le dit du « Carret pour les grands *port* et faveur qu'il avoit « lors en la dite cour de Rome trouva moyen d'em-« pescher la dite confirmation. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, p. 661.) — 5° [Manière de se tenir, au physique : « Mon cuer remort Pour le fier *port* « D'une fille de France. » (Chans. du xve s. p. 89, v. 28.)] — 6° Manière de se conduire, au moral : « Par votre paresse et mauvais *port.* » (Ord. t. II, p. 146.) — « Le bon *port* et loyauté. » (Id. III, 509.) — 7° Grâce : « Quand deux amants se combattent « pour tel cas, il n'y a point de *port.* » (Perceforest, vol. III, f. 130.) — 8° Faveur : « Je ne fais rien pour « *port*, faveur, n'accès. » (Vigil. de Charles VII.) — 9° [Prise d'armes : « Il y a aussi de la noblesse, qui, « pour des querelles qu'elle prend sans propos ou « pour croquer la despouille d'un gras benefice, « fait des *ports* d'armes. » (Lanoue, 106.)]

Portable. [1° Qui doit être porté dans un lieu désigné, sans demande du créancier : « Le cens « n'est requérable, ains rendable et *portable.* » (Loysel, p. 531.)] — 2° Susceptible de : « Il ne seroit « pas *portable* de peine capitale, mais seroit à punir « comme civilement. » (Bout. Som. Rur. p. 274.)

Portage. [1° Transport : « La premiere chose, « qu'il vous plaise ottroyer au dit commun de Genes « le treffe et le *portaige* par mer des marchandises « que l'en porte de vostre royaume outre mer, en « tele maniere que nul autre entre ci et dix ans ne « s'en mesle dudit portaige ; que les genz dudit « commun. » (Mem. C. de la Chambre des Comptes, an. 1346, f. 10.)] — « Avec une barque attendoit le

« *portage* de ceulx qui vouloient à l'autre rive passer. » (Le Peregrin. d'amour, fol. 114.) — « Le blé « enchery à Paris et la moytié et tout *portaige* de « grain. » Journ. de Paris, sous Charles VII, an. 1437, p. 173.) — 2° Transfert de dettes : « Que nuls « marchaanz presteurs ne puisse faire obligation « pour creant des deniers qu'ils presteront, et aussi « ne puissent faire transport, ne *portage* de leurs « debtes se n'est sous le scel des dites foires. » (Ord. II, p. 205.) — 3° [Droit de transport : « Notenier qui ne rendront rien de *portage.* » (Livre de Jost. p. 123.)]

Portail. Porte de ville : « Luy vinrent nouvelles « que Mgr d'Alençon et Jean de la Roche estoient « entrés par trahison dedans S. Maixant, mais qu'un « *portail* de la ville tenoit encore pour le roy. » (Hist. d'Arthur III, p. 776.)

Portal—aus. [1° Portail : « Si a quatre *portaus*, « Dont li mur sont espès et haut. » (Rose, v. 3833.) — « Daciens lor avoit pels de caisnes donés, A ceus « ont le *portal* par devant deterrés. » (Chanson d'Antioche, t. VI, p. 764.)]

De cette source une nayade
Tous les soirs ouvre le *portal*
De sa demeure de crystal. *(Theoph. p. 149.)*

2° [Appui : « Li chevaliers chei, c'onques n'i ot « *portal.* » (Brun de la Montagne, v. 3485.)]

Portant. 1° Qu'on transporte : « Prendre tout « le billon qu'il trouveront *portant* hors la dite « ville. » (Ord. II, p. 516.) — 2° Qui porte des fruits. (Nouveau Coutumier général, I, 643.)

Portatif. [Qu'on peut porter : « On puet faire « une loge *portative* de branches de fau. » (Mod. f. 132.) — « Orgues seans et *portatives.* » (Hist. litt. de la France, XXIV, 752.) — « Pour unes granz « bouges de cuir, neufves, à porter argent sur un « sommier, et pour unes autres petites bouges « *portatives.* » (Compte de 1380.) — « Un petit « coustel *portatif* appelé baudelaire. » (JJ. 168, p. 339, an. 1415.)]

Portauel. [Guichet : « Ainsi que icellui Grilh « ouvroit la porte du lieu de Mossolenx, le guichel « ou *portauel* d'icelle, le suppliant se lança sur le « dit Grilh. » (JJ. 166, p. 185, an. 1412.)]

1. Porte. [Du latin *porta.* 1° Ouverture pour entrer et sortir : « De pareïs li seit la *porte* uverte. » (Rol. v. 2258.) — « Et avint un jour que chevalier de « son lignage aloient au tournoiement, et passoient « par devant la *porte* de Clerevaus ; et virent l'enfant « Jehan qui estoit à la porte. » (Ménagier de Reims, § 136.) — 2° Panneau dans le flanc d'une nef : « A « celle journée que nous entrames en nos neis, fist « l'on ouvrir la *porte* de la nef, et mist l'on touz « noz chevaus ens que nous deviens meneir outre « mer. » (Joinville, § 125.) — 3° Aumônerie d'un couvent : « Aumona au lit de la mort messires Gau« cher li Granz dix livres de Provenisiens chascun « an à la *porte* d'Igni por doner cotes as mesiaus « de sa terre. » (Cart. de Champagne, f. 330, an. 1251.)] — 4° « Anelet, bouclete dans laquelle mord « l'agraphe. » (Monet.) — 5° Porte, au figuré ; acte charnel :

Pour les raisons dessus escriptes
Et par autres que je t'ay dictes
Pran du mariage la *porte*
Je suy desir qu'il te l'ennorte
Pour ton bien et pis eschuer. *(Desch. f. 563.)*

6° Droit pécuniaire remplaçant le guet : « Le « premier s'appelle guet ordinaire qui se paye en « tout tems ; l'autre s'appelle arriere guet et *porte*, « dont le seigneur n'est servy qu'en tems de neces« sité et de guerre, auquel tems les bourgeois sont « tenus de faire garde, nuit et jour, dans le chateau « de leur seigneur. » (La Thaumassière, Cout. de Berry, page 35.)

Expressions : 1° [« Comme Guillaume de Breul, « advocat en nostre dit parlement lequel est pri« sonnier à Paris *dedens les portes*, » libre dans Paris à condition de n'en pas sortir, dans la Bibl. de l'Ec. des Chartes, 5e série, IV, 136.] — 2° « Rap« porter de *portes* enfraintes, » dénoncer, accuser un bourgeois d'être sorti de la ville, quand il était prisonnier « dedans les portes : » « Et s'il arrive que « tel bourgeois insolent s'absente de la ditte ville « par crainte d'être apprebendé par le dit prevost « pour etre mis en prison à son retours et lorsqu'il « pense rentrer en icelle, les dits gouverneurs lui « font deffendre l'entrée des portes et les tiennent « banni d'icelle, jusqu'à ce qu'ils jugent son « insolence et absence etre suffisamment reparée « si elle est outre-cuidée que d'entrer en sa ville « sans leur permission, il est par eux rapporté de « *portes enfraintes* au receveur du domaine de sa « dite altesse. » (N. C. G. II, p. 1128.) — 3° « *Porte* « coulice, » herse : « Quant elle vist qu'ils furent « hors, si coupa la corde de la *porte coulice* qui « moult etoit grande et elle cheut aval. Si cheust « sur un chevalier et l'occist lui et son cheval. » (Lanc. du Lac, I, f. 100.) — « Commanda au portier « que la *porte coulisse* fust avallée et que le pont « leviz fut tiré à mont, et fermé aux verroux dont « apporta les clefz à elle. » (Perceforest, I, f. 46.) — 4° [« Si à bonnes *portes coulans*, Por faire ceus de « hors dolans Et pors els prendre et retenir S'ils « osoient avant venir. » (Rose.) — 5° « C'est à savoir « que Dangier porte La clef de la plus *mestre* « *porte.* » (Rose.) — 6° « Il a tellement esté pipé, « qu'il a veu, devant que mourir, ses enfants *aux* « *portes*, sa femme au bordel et sa personne à « l'hospital (d'Aubigné, Confessions, I, 10), » c'est-à-dire mendiants.] — 7° « Il a été jusqu'à la *porte*, » près de mourir. (Oudin.) — 8° « A l'autre *porte* on « y donne des miches, » adressez-vous à quelque autre pour ce que vous prétendez. (Id.) — 9° « Il a « laissé la *porte* de derriere ouverte, » il a peté. (Id.) — 10° « Dix ecus et luy ne passerent jamais « par une *porte*, » il n'a jamais possédé la valeur de dix écus. (Id.) — 11° « Qui demeurera derriere « ferme la *porte.* » (Merlin Coccaie, II.) — 12° « Qui « ne peut passer par la *porte* saute par la fenestre. » (Contes de la reine de Navarre, t. II, p. 258.) — 13° « Tout cela est frappé à la *porte* d'un trespassé. »

(Cotgr.) — 14° « Hardiment heurte à la *porte*, qui « bonne nouvelle apporte. » (Id.) — 15° « Trop tost « vient à la *porte*, qui mauvaise nouvelle apporte. » (Idem.)

2. Porte. Forme verbale de *porter*. 1° Transport : « Poissons venans par *porte*, » opposé à poissons venant par yaue. (Ordonn. V, p. 253.) — 2° Action de *porter*, d'inscrire sur les rôles : « Fausse « *porte*, » fausse montre ou fraude qui se faisoit à la revue des gens de guerre. (Boulainvill. Hist. du gouvern. de France, II, p. 226.) Voir Poste.

Porte-aubans. Planche appliquée horizontalement aux flancs du navire, un peu en arrière d'un mât. (Cotgrave.)

Porte-baril. Officier. (Etat des officiers du duc de Bourg. p. 51.)

Porte-bonnet. Etui à chapeau ou bonnet. (Monet.)

Porte-bout. [Déchargeurs ; ils portaient à deux sur l'épaule, l'un devant, l'autre derrière, les bouts d'un bâton au milieu duquel un baril était suspendu par une corde. C'est ainsi que des soldats transportent des pièces de bois sur la colonne Trajane ; des bas-reliefs de Pompeï nous montrent encore des amphores déplacées de la même manière : « Sommeliers, barilliers, *porte-bouts*, aideurs et autres « appartenans à l'eschançonnerie. » (Testament de Louis X, 1316.)]

Porte-brandon. Porte-flambeau. (Cotgrave.)

Porte-calice. Etui à mettre un calice. (Monet.)

Porte-chaire. Porteur de chaises. (Oudin.)

Porte-chappe. [Titre que les maîtres cuisiniers de la ville de Paris prenaient dans leurs lettres. Ce nom venait d'un chapiteau en fer blanc, dit chape, dont ils couvraient les mets portés en ville.] — « Il « seroit proufitable pour la depense de l'hotel du « roy, afin d'eschever les arrets et empechemens « que font les *porte-chappes* et autres de l'office de « la panneliere, et aussi pour epargner .iv. sols « parisis qui pour ce sont comptez, que l'on ait un « ou deux marchands pour le blé chacun an. » (Godefr. annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 711.) — [« Il y aura trois *portes-chappes* qui mangeront à « court et auront .iv. deniers d'argent par jour pour « tous ses chevaux, et seront prisiez. » (Ordonn. de l'hôtel de Philippe-le-Long, an. 1317.)]

Porte-ciel. Baldaquin portant le ciel d'un lit. (Cotgrave.)

Porte-croix. [« La selon l'ordre de la confrai- « rie, il lui fallut (à un Lyonnais avec la femme « duquel Henri III avait un rendez-vous) porter la « croix... aiant traversé quelques rues.... prist sa « jalousie pour interprete de sa devotion, com- « mença à porter la teste plus basse que ne devoit « un *porte-croix*. » (D'Aubigné, Hist. II, p. 332.)]

Porte divin. Epithète de Bacchus.

Pars le doulx et savoureus mors
De Bacchus *porte divin*
Que j'ay bon trouvé en la fin. *(Desch. f. 430.)*

Portée. [1° Couches : « Que cele (la Vierge) qui « de vous fit la sainte *portée*. » (Berte, c. 126.)] — « Si j'étois mariée au roy, je ferois trois enfants « d'une seule *portée* c'est à savoir deux fils et une « fille. » (Nuits de Strap. I, p. 294.) — 2° Branches du jeune bois que le cerf a pliées ou rompues avec sa tête, quand il se rembûche dans son fort, par où l'on juge de sa qualité ou grandeur de sa perche.

. . . . Quand ce grand veneur par la pince a connu
Quelles voyes ou route ont le cerf detenu
Ou bien par le frayoir, par egail et *portées*
Il reprend les devants et jette ses brisées. *(Jam. p. 65.)*

« Au tems passé les veneurs appeloient ce que « l'on dit maintenant *portées* frayées, à present « nous usons de l'un et de l'autre, parce qu'un cerf « entrant dedans le bois il le fraye et emporte ; c'est « aussi la principale connoissance que l'on a du « cerf. » (Charles IX, de la Chasse, p. 100.) — 3° Mesure itinéraire : « La lieue de Bourgongne « contient cinquante *portées* de longueur, la *portée* « douze cordes, la corde, xii de Provins. » (Cout. Gén. t. I, p. 860.)

Porte-enseigne—espée. [Qui porte un drapeau, une épée : « Quant aux mots *porte-enseigne* « et *porte-espée*, ils estoient en usage déjà du « temps de nos ancestres. » (H. Estienne, Précellence du lang. p. 124.) — « Dans la susdite ville il « y a cinq officiers qui sont obligez d'assister le « grand bailly dans tous ses exploits, sçavoir le « bailly des bourgeois, le *porte-espée*, le porte « masse ou massier. » (N. C. Gén. I, p. 1107.)] — « Le corps de la justice du dit Marsal est composé « d'un prevost maitre echevin, six echevins, un « clerc juré et un doyen qui sont francs et exempts, « comme aussi le banneret ou *porte-enseignes* de « toutes rançons, aydes ou subsides, prestations et « de corvées ordinaires et extraordinaires, loge- « ment et fournitures de soldats, gardes des postes « et murailles. » (N. C. Gén. II, p. 1163.) — « Les « deux *porte-espées* de la ditte ville de Grandmont « sont commis par la loi de la même ville pour « aider et faire observer toutes les ordonnances de « police. » (N. Cout. Gén. I, p. 1107 ; Cout. d'Alost.)

Porte-fays. [Portefaix : « Item à ung *porte-fays* « qui porta en une hote. » (Biblioth. de l'Ecole des Chartes, 4e série, I, p. 169.)]

Porte-fraise. Espèce de collier. (Cotgr.)

Porte-gabelles. Imposition. (Ord. III, 458.)

Portegaloize. [« Ung *portegaloize* à femme de « drap d'or, couverte de perles. » (JJ. 182, p. 53, an. 1453.)]

Porte-hors. [Bréviaire portatif : « Icellui Jehan- « nin print en ladite chambre un livre, nommé « breviaire ou *porte-hors*, fermant à deux petits « fermeils d'argent. » (JJ. 156, p. 252, an. 1401.)]

Porteis. [Portatif : « Si dona un riche autel « *portciz* de marbre pourfire tout quarré. » (Dom Bouquet, VII, p. 150.)]

Portelain. [Dignitaire du royaume de Naples, auquel est attribuée l'intendance sur tous les ports :

« Le conte de la Marche ordonna icellui Thassin « Gaudin chevalier, maistre *portelain* du royaume « de Naples qui est un des beaulx et prouffitables « offices d'icellui royaume. » (JJ. 173, p. 373, an. 1425.)

Portelette. [Petite porte, au cart. 23 de Corbie, an. 1340.]

Porte-leve. Fraude : « Ascuns nosaunces ne- « quedent sount terminables en countés, par vis- « countes et ne my par assise, si com de encres de « curtilage sur comune ou de wayour ou de enbe- « nuer à bestes ou de *porte-leve*, ou faude ou de « vacherie ou molyn ventresse, ou fumer ou ber- « cherie. » (Britt. des lois d'Anglet. f. 109.)

Portelis. Nom donné dans un sens odieux à la noblesse de Flandres, parce qu'elle prenoit les intérêts de la France. (Hist. de De Thou, V, 200.)

Porte-masse. [Voir sous PORTE ENSEIGNE.]

Portement. 1° Santé : « Ni santé, ni bon *por- tement*. » (Ess. de Mont. II, 289.) — « Remercioit « Dieu de son heureux retour et bon *portement*. » (Nuits de Strap. II, p. 12.) — 2° Manière de se com- porter : « Estoit de tel *portement* vers lui. » (Ass. de Jérusalem, p. 146.) — « Voyoit le paisible *porte- « ment* de sa belle sœur. » (Nuits de Strap. II, 142.) — 3° Dot, portion de biens qui doit revenir aux enfants. « Quand pere et mere n'ont du consente- « ment du seigneur ordonné à qui de leurs enfants « les dits biens doivent succeder, iceux demeurent « à l'ainé soit fils, soit fille sans prerogative de « sexe en donnant aux autres enfants leurs *porte- « ments de mariage* à proportion seulement des « meubles retrouvez en la maison mortuaire. » (N. C. Gén. II, p. 34.) — « Soient le partage, dot et « *portement de mariage* de ma dite demoiselle avec « mon dit sieur le Dauphin. » (Mém. de Commines, t. III, preuves, p. 263.)

Portendre. [Tendre autour, au propre et au figuré : « Quant les nés furent chargies d'armes et « de viandes et de chevaliers et de serjanz, et li « escu furent *portendu* environ des bors et des « chastials des nés. » (Villeh. § 75.)]

. . . . . . Ces qui n'ont sentu
Les tres gries fais qu'amors ont *portendu*.
Poët. av. 1300, t. I, p. 521.

Portente. Prodige. « L'estonnent et espouven- « tent par prodiges, *portentes*, monstres et aultres « precedens signes formez contre tout ordre de « nature. » (Rabelais, IV, p. 118.)

Portenteux. Prodigieux. (Oudin.)

Portepaix. « Instrument d'or ou d'argent re- « presentant quelque figure de devotion en email « ou en relief dont on se sert pour donner la paix « après les *agnus Dei* de la messe. » (Gloss. de l'Hist. de Bret.) — [« Un *portepaix* d'or, où il a un « cristal rond au milieu et dessoubs une trinité. » (Chamb. des Comptes de Paris, f. 18, an. 1416.)]

Porte-panier. 1° Portefaix :

Tous furent maistres des requestes,
Au moins de la chambre aux deniers,
Où tous furent *porte-paniers*. (*Villon, p. 82.*)

2° Colporteur : « Les imprimeurs, libraires, *porte- « paniers*, et autres vendans livres soupçonnez. » (Comm. de l'Etat et de la Relig. par La Place, 10.)

Porte-peine. Ouvrier. (Cotgr.)

Porte-piece. Partie de l'armure. « Il falloit « plutost armer le diable de toutes pieces, l'avan- « tage à l'epreuve du canon, ayant la *porte-piece*, « le haut appareil, bref tout le fait ainsi que les « preux armés à la payenne, et faire l'ange tout « nud avec une robbe de quasimodo. » (Moyen de parvenir, p. 90.)

Porte-poche. Portefaix. (Cotgrave.)

Porte-poulet. Poulailler. (Cotgrave.)

Portequin. Espèce de fagot. « *Portequins* de « branches de chesnes, de perses de houblaus ou « d'autres bois. » (N. C. Gén. II, Cout. de Ham, 149.)

Porter. [1° Soutenir : « Branches d'olive en voz « mains *porterez*. » (Rol. v. 72.) — « La boucle « d'une pierre fu Qui ot grant force et grant vertu ; « Car cis qui sor soi la *portoit* Nesuns venins ne « redotoit. » (Rose, v. 1077.) — 2° Supporter : « Quant il veirent que soufrir leur convenoit, il le « *porterent* et passerent courtoisement. » (Froiss. II, 238.)] — « De griefs et de maux que il *portoit*. » (Ordon. III, p. 433.) — « Tant contente qu'elle n'en « pouvoit plus *porter*. » (Contes de la reine de Navarre, p. 130.) — 3° [Protéger, favoriser : « Je les « ay amés, *portés* et honnerés plus que nuls de mon « pays. » (Froiss. IX, p. 217.) — « Nous ne demour- « rons point en paix puisque le duc de Berry veult « *porter* et aydier Aymerigot Marcel. » (Id. XIV, p. 192.)] — « Le dit pape *portoit* plus le faict du dit « duc de Bourgongne et etoit plus enclin à lui et à « faire plaisir et honneur à ses gens qu'à ceux du « roy. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, 723.) — 4° [Comporter : « Ainsi que jeunesse le *portoit*. » (Froiss. XV, 87.) — I° Au pronominal, se conduire, en parlant des personnes : « Si vous cri merci « jointes paumes, Que cis las dolereus Guillaumes, « Qui si bien s'est vers moi *portés*, Soit secorus et « confortés. » (Flore et Blancheflor, v. 10695.) — « Laquelle femme s'est *portée* très desordenée- « ment. » (JJ. 137, an. 1389.) — « Pour ce que si « vaillamment s'estoient tenut et *portet* le siege « durant. » (Froiss. III, 517.) — « Li rois et chil de « son vaissiel se *porterent* si bien que ceste nef fu « conquise. » (Id. V, 262.) — II° En parlant des évè- nements, se passer : « Ensi se *porterent* les premie- « res acquointances entre la roïne d'Engleterre et « messire Jean de Hainnau. » (Id. II, 53.) — « Nous « vous compterons comment li parlemens *se porta*. » (Id. II, 413.) — III° Etre fixé de telle ou telle manière, en parlant de conventions, d'arrangements : « Et « *se porterent* li compte et les sommes si courtoi- « sement que tout s'en contenterent. » (Id. II, 186.)] — 5° Tourner à : « Ce qui luy pourroit *porter* à

« grand prejudice et à ses pays et subgects. » (Math. de Coucy, Charles VII, p. 710.) — 6° Différer :

Dame merci vous savés en quel point
Pour vostre amour j'ay langui longement
Et conforté encor ne m'avez point
Dame merci....
Or n'est il tems qui ne reviegne à point
De moi garir, vous *portés* longement. *(Froiss. poës. 333.)*

7° [« Se *porter* de, » quelque chose, s'en passer, en prendre son parti : « Li dus de Braibant se dissi« muloit et *se portoit de* ces besoingnes assés froi« dement. » (Froiss. II, 484.) — « Si s'en *porta* il « assés bellement et conforta. » (Id. X, p. 186.) — 8° Porter dans son sein : « Tout li enfant que cele « *porte* qui est serve, sont serf, tout soit ce que li « peres soit frans hons. » (Beaum. XLV, p. 45.) — 9° Avoir dans ses armes, en blason : « A cinq labiaus « de gueule l'ainsnés fils le *porta*. » (Berte, c. 131.)]

Expressions : 1° « *Porter* hors, » emporter : « Parlant des meubles d'un mary decedé, qui se« roient à vendre pour dettes, il est dit que sa « veuve qui auroit renoncé à ses biens les auroit « pour le prix prisez à *porter hors*. » (Bout. Som. rur. p. 804.) — 1° *bis*. « *Porter* loeal guarentie, » faire loyale garantie. (Du Bouchet, Gén. de Coligny, p. 158, an. 1268.) — 2° « *Porter* la foi et hommage, » pour dire promesse que le vassal faisoit à son seigneur d'être son homme et de le servir en guerre envers et contre tous, fors contre le roi ; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui hommage-lige ; ce qui n'a point lieu aujourd'hui, où les seigneurs particuliers n'ont pas droit de faire la guerre ; c'est un droit de souveraineté, et le roy l'a en France. Voy. Du Cange, au mot *Homagium*, où il a recueilli curieusement les différentes formules de foi et hommage. — 3° « *Porter* outre. » Le duc de Bretagne parlant des Anglois qu'il avoit fait venir en France : « Je suis en aucunes choses tenu envers eux et ay « traittés à eux : lesquels il faut que je *porte outre* « et m'en acquite. » (Froiss. II, 108.) — 4° « *Porter* « lettres, » être porteur de lettres, qui nous paroit être un titre d'office : « Li sergens comuns, francs « et quittes de la commune des mises et de le « charge de le commune : sergens en l'office de « maistre keu et soubkeu, d'huissier, bouteillier, « d'eschuer, de *porter lettres*. » (Du Cange, sous *Sergentia parva*.) — 5° « *Porter* tablete, » terme employé dans les édits des rois qui regardent la monnoie. (Lett. de Phil. VI, an. 1347.) — « Que nul « billoneur... ne s'entremette de billoner en hotel, « ne dehors.... ni de *porter tablete* par tout notre « dit royaume. » Je crois que par ces mots il est defendu de porter lingots d'or ou d'argent. V. sous Porteur. — 6° « *Porter* parole, » promettre pour un autre ou proposer. — 7° « Se *porter* sur le pré, » se battre en duel. — 8° « *Porter* en crouppe, » être patient. — 9° « *Porter* bien de l'eau, » être fort, en parlant du vin. — 10° « Le *porter*, » boire à quelqu'un. — 11° « *Porter* par terre, » jeter par terre. — 12° « *Porter* le vin, » ne s'enivrer pas facilement. — 13° « Le *porter* haut, » faire le grand. — 14° « *Porter* « beau, » donner de la commodité. — 15° *Porter* s'est dit et se dit encore figurément des choses morales, *porter* de l'amour, de l'envie, de la jalousie, du respect. — 16° *Porter* mis comme substantif, pris pour portée : « Le *porter* du canon. » — 17° « Il « n'y en a pas tant qu'un petit âne ne le *porte* bien, « encore ne sera-t-il gueres chargé, » il y en a en petite quantité. — 18° « Il ne la *portera* pas « loin, » je me vengerai bientôt. (Oudin.) — 19° « Il « n'est pas si fou qu'il en *porte* l'habit. » (Cotgr.) — 20° « Qui rien ne *porte*, rien ne lui chet. » (Cotgr.)

Portereau. 1° Petit portail : « Le duc de Ferrare « se sauva de Rome par le petit *portereau* de S. Jean « de Latran. » (Brant. Cap. estr. t. I, p. 107.) — On a dit ensuite au figuré : « Lequel est comme un « *portereau* sans faste et bas à merveilles, mais le « cours de l'histoire est comme une cour somptueuse « et un pourpris de palais qui est cause que je n'ay « ce *portereau* voulu festonner. » (Avis au lecteur, à la tête du Recueil des R. de France, par Du Tillet.) — 2° On l'a encore employé pour désigner un lieu fort de la ville d'Orléans, dont les huguenots s'étoient emparés en 1593. (Mém. de Villeroy, VI, p, 291.) — En parlant du siège d'Orléans par M. de Guise : « Ils eurent en moins d'un rien les deux fauxbourgs « forcez et pris, le *Portereau* enlevé, les tourelles « gagnées et nos gens avancés sur la moitié du « pont et les deux isles prestes à estre perdues. » (Brant. Cap. fr. III, p. 106.) — « Le roy d'Angleterre « en 1391, entre autres propositions de paix faites « à Charles VI, demandoit la Guienne jusqu'au « *portereau* d'Orleans. » (Juvenal des Ursins, hist. de Charles VI, p. 88.)

Porterie. Loge de portier. (Monet.)

Porterien. Vassaux : « Encore que les sujets « *porteriens* ou autres auroient été moudre, cuire, « ou pressurer aux usuines seigneuriales ou autres « de Moulins, Tours, ou pressoirs par l'espace de « vingt ans et vingt jours, ja pour cela ne seroit « contre eux acquis le droit de bannalité. Ains faut « que les seigneurs possesseurs ou proprietaires de « telles ou semblables usuines soient fondez en « titre valable et authentique. » (Cout. de Gorze, au Nouveau Coutumier général, II, p. 1092.)

Porte-sac. Porte-faix. (Cotgrave.)

Portestrieux. Porte-étrier. (Cotgrave.)

Porteur—eor—erre. [Le cas sujet est *porterre :* « Kar benediceuns dunra li *porterre* de la « lei. » (Lib. psalmor. p. 119.) — Le cas régime est *porteor*, *porteur :* « Come il soit chose que nos eus« siens emprunté de sire Escot, toscan, *porteor* de « ces presentes lettres. » (Du Cange, Villehard. app. p. 5.) — « Item convient un ou deux *porteurs* « d'eau. » (Ménagier, II, 4.)]

Expressions : 1° [« *Porteur* de pardons, » distributeur d'indulgences. Voir sous Pardon. — 2° « Bil« lonneurs ou autrement dits *porteurs à tablete*, « faisanz fait et marchandise de billon. » (JJ. 90, p. 219, an. 1359.)] — 3° « Les trayeurs et *porteurs de* « *paux* pour leurs dixmes après qu'ils auront fait « serment solennel seront, ou l'un d'eux avec un

« tesmoing, creuz en tesmoignage contre debteurs « de dixmes (Cout. Gén. II, p. 1042), » c'est-à-dire porteurs de pieux. — 4° « *Porteur de lettres* que les « clercs appellent *portator litterarum* est celui qui « se fait partie d'aucune action, ou convent de « lettres, comme *porteur de lettres*, et parce qu'elles « font commandement, qui dict ou à celuy qui les « lettres portera. » (Pasquier, Rech. p. 664.) — « Si « scachez que *porteur de lettres*, si est cil à qui par « le seigneur principal de la lettre, la lettre est « chargée et commandée à en faire poursuitte, « mais que les lettres soient causées que le porteur « d'icelles soit aussi bien obligé par la teneur « d'icelles lettres que le principal crediteur. » (Bouteiller, Somme rurale, p. 640.) — 5° « *Porteur* « de çemonces, » huissier : « *Porteur de çemonces* « et procureur discourent en la court de l'official « de Senz. » (JJ. 119, p. 174.) — 6° « Le roy des « *porteurs* au sel. » (Le P. Menestr. de la Chevalerie, p. 243.) — 7° « *Porteurs* des comptes. » (Miraumont, des Cours souver. p. 454.) — 8° *Porteurs* de rogatons a deux sens ; il signifie *porteur* de pardons, d'indulgences, comme dans ce passage : « J'en « reviens à Menot lequel appelle *porteurs de rogatons*, *portatores rogationum*, ceux que Maillard « nomme, comme nous avons ouy, *portatores* « *reliquiarum*, et *indulgentiarum*, et *bullatores*. » (Apol. pour Hérod. p. 165.) Il signifie aussi quêteurs : *Roga*, dans les écrivains de la basse latinité, se trouve en la signification d'aumône. De là *rogatum*, qu'en françois on a écrit et prononcé *rogaton*, s'est pris pour une permission de quêter, et *porteur de rogatons*, pour quêteur. (Rabelais, IV, 19.)

Porteure. [1° Faculté de concevoir et de porter enfant : « Feme que a passé soixante ans, se a perdu « sa *porteure* selon nature. » (Assis. de Jérusalem, ch. CCXLIV.) — 2° Enfant porté dans le sein : « Cele « fu femme Zebedée, Cele fist boine *porteure*, « Femme ne fist tel engierure. » (Vie ms. de J. C.)]

Portier—iere. [1° Qui garde la porte d'une maison : « Jo fui defors la porte del *portier* escon-« diz. » (Thom. de Cantorb. 61.) — « Il n'avoit mie « en sa maison *portier*, mais *portiere*.. » (Job, p. 444.) — « A la porte de la heberge le soudanc, « estoient logié en une petite tente li *portier* le « soudanc et sui menestrier. » (Joinv. § 283.) — 2° Geôlier : « Que notre *portier* et chepier pour son « droit d'entrée et issue aura et prendra pour debtes « arrestées par justice contre autres deux sols. » (N. C. G. I, p. 1458.) — 3° Qui ouvre la porte à un autre ; qui doit être buc avant une autre, en parlant de boissons : « Garnache avant Ypocras soit *por-*« *tiers*. » (Deschamps, f. 234.)

Expressions : 1° « *Portier* du parlement, » huissier : « Huissiers anciennement appellés *portiers* « *du parlement*. » (Miraum. des Cours souv. p. 37.) — 2° « *Portier* de la chambre, » premier huissier du parlement : « L'huissier de la chambre est aussi « d'institution ancienne et crée seul avec le corps « d'icelle, pour faire et executer toutes les affaires « concernant le service de la chambre ainsy que « le premier huissier du parlement ; il etoit appellé « *portier de la chambre ;* comme aussi etoit celuy « du parlement et du tresor. » (Miraum. des Cours souver. p. 450.) — 3° « *Portier* de religion, » portier d'un monastère. (Percef. VI, f. 48.) — 4° « Au regard « de Gervaise il aura l'office de *maistre portier* et « Jehan l'archer sera clerc du guet ; vous, mares-« chal, afin que point ne faille changer vostre nom « et vostre office, serez mareschal de la ville. » Le Jouvencel, f. 30.)

1. Portiere. Sorte de poids pour la laine : « Item, et n'a gueres avoit (le comte) un poids qu'on « appelloit la *portiere*, que tenoit un és fauxbourg « de porte Guillaume, ou se pesoient les aiguelins « pour la marchandise de la riviere. » (Charte de 1406.)

2. Portiere. [1° Qui porte en son sein, en parlant d'une vache, d'une brebis, d'une chèvre : « Cilz « fu ausi souspris qu'une brebis *portiere*, Quand « elle voit le lou qui li tient la gorgiere. » (Cuvelier, v. 1128.)] On a dit des vaches :

Ou bien souvent ses *portieres* enflées
De nouveaux fruits remplissent les etables. *(Baïf, 24.)*

« Qu'aucun ne seroit si hardi que de tuer ou « prendre aucunes brebis *portieres*. » (Math. de Coucy, Histoire de Charles VII, p. 610.) — On l'a employé au figuré : « La France, laquelle est la « vraye *portiere* de tout ce qui est necessaire pour « l'entretien de la vie de l'homme. » (Lettres de Pasquier, III, p. 710.) — 2° On a dit des gerbes de blé : « Ne sera licite en aucune maniere au chaste-« lain ou au collecteur des arrerages ou dismes, ou « à quelques autres de ses serviteurs exiger ne « leur estre donné des bourgeois aucunes garbes, « ou quelconques autres moissons, mais sera « reservée à la garbe qui est *portiere*, la coustume « de l'ancienne moisson. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 265 ; Cout. de Landrechies.)

Portingal. [Portugal : « Ung drageoir d'argent, « à façon de *Portingal*, armoyé d'un escu vert et « ung oiseau au milieu. » (Ducs de Bourgogne, n° 2418, an. 1467.)]

Portingalois. [Portugais, dans Math. de Coucy, Charles VII, p. 719.]

Portion. [1° Partie : « Concernans la constitu-« tion des douaires ou *portions*. » (C. G. II, 693.) — La locution adverbiale *à portion* signifie à la portion congrue : « Il vous manache de vous et vostre femme « enclorre en ung chastel et vous là tenir en sub-« jection et nourrir *à portion*. » (Froiss. XVI, 24.)] — 2° Proportion : « De trente trois tours est le « chastel avironné qui ferment de murs tout entour « et sont assises par juste *portion*. » (Chron. de Saint-Denis, I, p. 29.)

Portionner. Cotiser, imposer à payer la portion d'une taxe : « Se sont efforcez et efforcent con-« traindre les dictz libraires de payer lesdittes « sommes, auxquelles ils les ont extraordinaire-« ment et excessivement et induement taxez, coti-« zez et *portionnez* pour ledict octroy. » (Privil. des

libraires de Paris, 1513, dans l'Ancienne Coutume de Normandie, folio 154.)

Portionniers. Qui ont portion à une même chose : « Quand le dit droit de terrage appartient « à plusieurs *portionniers*, suffit evoquer l'un des « terrageurs. » (Cout. Gén. t. I, p. 757.)

Portiuncule. Petite portion. (Cotgrave.)

Portocole. Le meneur de jeu, le souffleur. Dans les représentations des mystères, il faisoit l'annonce à la fin des pièces. (Hist. du Th. fr. 521.)

Portoir de vignes. Branche qui porte le raisin. (Cotgrave.)

1. Portoire. Portière : « *Portoire* d'un carosse. » (Cotgrave.)

2. Portoire. 1° Brancard : « Aucuns portoient « de grands vaisseaux d'argent soutenus sur des « *portoires* que quatre d'iceux avoient sur leurs « espaules. » (Vray et parfait amour, p. 204.) — 2° On disoit aussi, en vendanges, *portoires* pour tines ou vaisseaux où l'on portoit la vendange : « Les *portoires*, ordonnance valable. » (Rabelais, t. V, p. 75.)

Portouer. Pourtour : « Pour le cinquieme et « dernier entremets restant, de la tour sonna un « cornet, comme il avoit accoutumé à chacune fois « et la guette recommença son propos, et manda « une morisque pour rejouir la compaignie, et « maintenant par un huis venant sur un *portouer* « à maniere d'une galerie, allant autour de la tour, « partit un singe dehors. » (Mém. d'Olivier de la Marche, liv. II, p. 552.)

Portraire. [« Pygmalions, uns entailleres, *Portraians* en fust et en pieres, Por son grant engin « esprover, Se volt à *portraire* deduire. » (Rose, v. 21072.)]

Moult y seut bien laborer
En li *portraire* nature,
En li se puet on mirer
Nus hons ne puet on penser
Qu'en li trovast mespresure. *(P. av. 1300, IV, p. 1487.)*

Portraiture. Portrait ; on a dit des obsèques de Charles VII : « Fut après apporté le corps, ensemble « la *portraiture* par les serviteurs de l'autel du « chœur jusques dedans la chapelle. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 738.)

Portret. [Dessin, dans le Mantel Mautaillé, v. 194.]

Portri. Terme d'architecture : « Sus le poinct « moyen de chascun angle et marge etoit assise « une colonne ventricule, en forme d'un cercle « d'yvoire ou alabastre ; les modernes architectes « l'appellent *portri*. » (Rab. t. V, p. 195.)

Portugaise. Monnoie d'or du Portugal qui, suivant ce qu'on lit dans Eutrapel, p. 55, valoit 34 livres. — « Tout cela ayant été mis en l'une des « balances, l'autre où estoit la coutume depravée « l'a emporté, comme une *portugaise* feroit un « escu. » (Disc. polit. et milit. de La Noue, p. 305.)

Portuoire. Rabelais a dit de l'entrée du gosier : « Le isthme comme une *portuoire*. » (Rabelais, t. V, p. 129.)

Porture. [1° Grossesse : « Laquelle damoiselle « pour la honte qu'elle avoit de son peschié... « durant le temps de la *porture*, ne pot avoir ne « bien ne joye. » (JJ. 140, p. 72, an. 1390.)] — « En « l'an de grace 1316 la royne Clemence, qui estoit « enseinte, si cheust en une fievre quartaine qui « moult greva sa *porture*. » (Chron. de S. Denis, II.) — 2° Fruit de l'enfantement : « La reyne Clotilde « gemissant des crimes de ses enfans, dit : helas ! « quelle *porture* ai je faite. » (Chron. de S. Denys, t. I, f. 23.) — « Mais pourtant ne voulut il pas Eve « estre quitte pour ce qu'elle avoit été occasion du « grant mal et forfait, dont notre Seigneur luy dist : « en douleur et en tristesse, enfanteras ta *porture*. » (Lancelot du Lac, t. III, fol. 104.) — 3° « *Porture* de « mariage, » dot constituée en mariage. (Carpent. Hist. de Cambray, p. 31, an. 1269.)

Porveoir. [1° Aider : « Belle Emmelos, fit il, « Dieus vous *porvoie*. » (Audefr. le Bast. Romancero, p. 30.) — 2° Prévoir, préparer : « Elle avoit *porveu* « tout l'empoisonnement. » (Berte, c. 95.) — « Et « quant on aura *porveu* par le chartre le droit de « l'enfant, tout ensi ke li marchis ses peres ot le « roialme tenu, nos sires li empereres i vaurra si « bien garder le droit de l'enfant, ke il de riens n'en « serra blasmés. » (Henri de Valenc. § 577.)]

Porvers. [Pervers : « Il avient bien que un « enfes de dix ans ou de douze est si *porvers* ou si « plains de malice, qu'il ne se veut atorner à nul « bien faire. » (Beaum. t. XVI, p. 10.)]

Porverte. Pauvreté :

Destrucions granz, et essilz,
Non pooir, soffrete, et *porverte*,
Mesaise, et vains travalz, et perte. *(Parton. de Bl. 164.)*

1. Pos. [Pieux : « L'usage... emprès pié à trois « charettes, trois coignées, faix, charbon, *pos*, ataiches, perches et à boucher... » (1384, Aveu du seigneur de Chamerolles.)]

2. Pos. Terme de pratique ; repos, cessation de poursuites : « Après que principalle personne sera « venue pour garantir son plege qui en aura clamé « garant, le plege doit estre mis en *pos* tant qu'il « soit veu que sera du garantaige. » (Anc. Cout. de Bret. f. 155.) — « Et aussi est plegement qui requiert « *poz* tant que droit soit fait entr'eulx, comme qui « l'aplegeroit de non contracter jusques à tant qu'il « fut passé de son droit. » (Id. f. 24.)

3. Pos. Pot : « Vins en *pos*. » (Beauman. p. 12.)

Tant va li *pos* à l'aive qu'il brise. *(Prov. du Vil. f. 76.)*

Posade. 1° Campement : « Pouvoient en quatre « ou cinq *posades* de camp, gagner facilement « Paris. » (Mém. de Sully, t. I, p. 439.) — 2° Arrêt que le cheval fait en marchant. (Cotgr.)

1. Pose. [Pause : « D'amer est mervilleuse « cose ; Mervelles fait en poi de *pose*. » (Amad. et Ydoine, ms. 6987.) — « Je la regardé une *pose* ; Elle « estoit blanche comme let Et douce comme un

« aignelet, Vermeillette comme une rose. » (Chans. du xve s. p. 31, t. V, p. 17.)]
Expressions : 1° « Longue *pose*, » longtemps. (Cl. Marot, p. 562.) — 2° « Grant *pose*, » beaucoup de temps :

Ne pout passer isnelle toute
Grant pose mistrent à li essir. *(Vacce.)*

3° « A chief de *pose*, » en fin de compte. (Fabl. ms. de S. Germ.) — 4° « Tenir *pose*, » tenir longtemps : « Li dus *tint pose* en paiz Bretaigne et Normandie. » (Rou, p. 54.) — 5° « *Pose* a, » il y a longtemps :

Pose a, dit il, que commença. *(Brut, f. 111.)*

2. Pose. [Tas de pierres, dans le pays de Tournus. (D. C. sous *Posœ*.)]

Posé. Tardé, différé :

Et congnoistrez qu'il n'aura prou *posé*
De le porter au juge que vous scavez. *(Cretin, p. 97.)*

Expression : « *Posé* que, » 1° hormis que : « Les « biens estant et gissant en la ditte chastellenie de « Douay, soit fiefs, meubles, fiefs ou heritage n'es- « cheent en commise ou confiscation, pour quel- « ques delicts, felonnies, fourfaictures, au cas de « crimes que ce soit, *posé que*, ce fut crime de leze « majesté, heresie ou autre. » (N. C. G. II, p. 972.) — 2° Quoi que : « Et certains jours apres, quand il « vit qu'il se put aider, *posé qu*'il ne fust bien « affermi, il manda les cardinaux pour venir au « consistoire. » (Duclos, Preuves de Louis XI, 317.)

Posée des degrez. Repos d'un escalier. (Oud.)

Posement. [D'une manière posée : « Nostre « condicion n'est point de parler si *posement* comme « ils font. » (Commin. VIII, 9.)] — « L'enleva *pose-* « *ment* de dessus le cheval. » (Nuits de Straparole, t. I, p. 40.)

Poser. [1° Reposer : « Il leur fu enseigniez « à Nicole, une sienne citei à douze liues de Can- « torbie, ou sainz Thomas li martirs *pose*. » (Mén. de Reims, § 247.)] — « On y peut passer sans arres- « ter, ne *poser*, et sans y faire ne porter dommage. » (Cout. Gén. t. I, p. 423.) — 2° Déposer : « Il est bon « que nostre enfant *posons*. » (Les Marg. de la Marg. f. 174.) — 3° Supposer : « Pardonne de leger à ceulx « qui sans feintise et de bon couraige se repentent, « *posons* que à luy mesme ayent meffaict. » (Hist. de J. Boucic. p. 387.)

Poseragne. Roue d'une machine pour puiser de l'eau. (Oudin.)

Posicion. Terme de métrique, syllabe longue par *position*. Le poëte Deschamps dit, folio 396 :

Ont double consonant et font leur *posicion*.

Positifs. Terme de pratique : « Faits avancez « par une partie, lesquels demandent à etre refutez « par responsifs. » (Bouteill. Som. Rur. p. 113.) — « Aussi l'on ne peut par *positifs*, escritures, me- « moires, interdicts, additions, superadditions, ou « responces, ne par autres pieces articuler aucuns « fais non proposez, ne playdoyés en effet ou subs- « tance avant litiscontestation en cause. » (Cout. Gén. t. II, p. 953.)

Position. 1° Terme de pratique ; action de poser des exploits : « De jurer en l'ame de li de quelcon- « ques manieres de seremens de fere *positions* de « rechevoir che qui seroit adjugiés pour li, de « requerre seconde prodution. » (Beaum. chap. III, p. 28.) — 2° Propositions, en parlant des négociations pour la paix entre la France et l'Angleterre : « Mirent plusieurs devises et *positions*, desquelles « nulles ne vindrent à effet. » (Froiss. I, p. 167.) — 3° Arguments propres à démasquer un imposteur : « Si me demanda tant de choses qu'elle me print « et deceut par *positions*, dont je ne sçus garder « l'heure que je me trouvay tout seul desnué de « mon larcin. » (Rom. de Percef. II, f. 94.)

Posnée. [1° Présomption, bravade : « Chandos, « Chandos ce sont bien des *posnées* de vos Engles « qui ne scevent aviser rien de nouvel. » (Froiss. liv. V, 418.) — « Que cil François font maintenant « de fumées et de *posnées* pour un mont de vilains « qu'il ont ruet jus. » (Id. t. X, p. 204.)]

Biaux sire, orguel ne *posnée*,
Ne vois je pas soutenant
Mes hardis cuers sans fielée,
Aspre d'amour desirant
Celui veulg-jou metre avant. *(Vatic. 1490, f. 167.)*

Parlant des villes de Bruges et de Gand, révoltées du temps de Charles VI :

Car ce sont villes de grant nom
Plainnes d'orgoel et de *posnée*
Et li homme y sont tres felon
Qui ne s'entraimment de riens née. *(Froiss. p. 288.)*
Boutez ou ferez de l'epée
Si abatez cette *posnée*. *(Parton. f. 167.)*

2° Train, faste : « Moult demenoit grand *posnée* « Alectaire, filz du roi Belmarin, lequel conduisoit « le dit ost. » (Hist. de Bertr. Duguescl. p. 348.)

Posoera. [Injure : « Tu as appelé ma femme « *posoera* et sorciere. » (JJ. 189, p. 162, an. 1457.)]

Posque. Boisson faite avec de l'eau et du vinaigre. (Cotgrave.)

Posse. [Pouce, au reg. JJ. 111, p. 175, an. 1377.]

Possé. Poussée :

Dont i ont assez joustes et par monts et par prez
L'un fu grant *possé* ; illeuc li tornoi arrestez ;
Se li roiz n'en venist, ja n'en fust remuez
Bien fesoient Normanz des primerains corsez
Quant li roiz apparut o ses barons armez. *(Rou, 118.)*

Possedable. Qui est à posséder : « Et pour « l'interest qu'il pourroit pretendre je luy cede la « mestairie de la Pomardiere à perpetuité, pour « luy et les siens *possedable* en franc alloy. » (Rabelais, I, p. 210.)

Posseder. « Un clerc marié *possedant* coronne « et tonsure. » (Gr. Cout. de Fr. IV, p. 518.)

Posseoir. Posséder : « Puissent perpetuelle- « ment et paisiblement avoir tenir et *posseoir* les « dites cens livres de terre ainsi acquises. » (Ord. t. I, p. 189.)

Possessant. [Possesseur : « Bouter le *posses-*

« *sant* de le couronne de Franche hors de le possession du royaume. » (Froiss. II, p. 320.) — « Les « gens riches et *possessans* de grant avoir. » (Ib. p. 342.)]

Possesser. [Posséder : « C'est asavoir que li « roys Edouwars d'Engleterre et si hoir doient « avoir et tenir et *possesser* perpetuellement tous « les pays et terres qui s'ensieuwent. » (Froiss. VI, p. 274.) — « Et les lairoit joïr et *possesser* de tout « chou qu'il avoient en le fortrèche. » (Id. VII, 68.)]

De chasteté la gloire on trouve à tard
Et peu de gens à present la *possessent*.
Les Tri. de Petrarq. trad. du baron d'Oppede, f. 18.

Jeunes et vieulx cuers de noblesse,
Franches personnes, chascuns leurré
De prendre et avoir espousée
Pour vivre en paix, car je *possesse*
Par femme plour, langour, destresse. *(Desch. f. 452.)*

Possessere. Femme qui possède : « Dame et « *possessere* de plusieurs grandes provinces. » (Lett. de Pasq. II, p. 760.)

Possesseresse. Même sens : « Madame, estant « paisible *possesseresse* de mon cœur et moy au « reciproque du sien, je m'estime par meme effet « posseder le mien et le sien, et elle le sien et le « mien. » (Pasquier, Monophile, p. 85.)

Possesseur. [« *Possesseur* de malle foi ne peut « prescrire. » (Loysel, 730.) — « Tout *possesseur* de « bonne foi fait les fruits siens. » (Id. 743.)]

Possessif. [Qui sert à marquer la possession : « Mais quant au fait du *possessif.* » (Charles d'Orléans, 60e ronde.)]

Possession. [« Et vuel que vous en soiez main« tenant en *possession* et vous en donrai mes letres « pendanz. » (Mén. de Reims, § 402.) — « Personnes « e prelaz.... Qui tenissent del rei terre et *posses« siun.* » (Thom. de Cantorb. 61.)]

Expressions : 1° « *Possession* naturelle ou profi« table, civile ou directe. » (Gr. Cout. de Fr. liv. II, p. 144.) — 2° « Faire vile *possession* de ses biens, » faire cession, abandon de ses biens à ses créanciers. (Arresta amor. p. 168.) — 3° « Nous considerans les « choses dessus dites ....les *possessions et saisines* « qu'ils ont eu ou auront d'iceuls, tout ce qui s'en « est ensuy ou ensuivra. » (Ord. III, p. 428.)

Possessoire. Se dit encore, mais seulement en matière de bénéfices ecclésiastiques ; on ne l'employeroit plus pour signifier *possession*, action par laquelle on possède de droit ou de fait :

Qui charge la seconde année
Plus qu'il ne doit, perte engendrée
Lui est pour estre debitoire
Et par un tel cas d'accessoire
Quand votre terre est endebtée
Qui ne restraint, chose est prouvée
Qu'on pert adonc le *possessoire*. *(Desch. f. 319.)*

2° Procès sur la possession : « Les juges royaux « seuls connoissent des matieres *possessoires* bene« ficiales. » (Loysel, 12.)

Possibilité. [Pouvoir, ressources : « Faiz qui « aviengnent Ça jus par *possibilité.* » (Rose, vers 17560.) — « Joïr (du droit d'usage) selon la *possibi« lité* des forests et la qualité des personnes. » (Ordonn. VII, p. 776.)] — « Requerant qu'on leur « ordonnast quelque peu de vivres, encore estoient « ils contents d'en payer partie, selon leur *possibi« lité.* » (Journal des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 116.) — « Selon l'etat et la *possibilité* des tenans. » (Bouteiller, Som. rur. p. 500.)

Elles veulent tenir du saige
D'avoir pour parer leur mesnaige
Et qui est de necessité
Oultre ta *possibilité*. *(Desch. f. 496.)*

Possible. *Expressions :* 1° « Le *possible*, » le plus qu'il se pouvoit. « Habillez de beaux et riches « vetemens *le possible.* » (L'Am. ressusc. p. 213.)— « Poëme laborieux *le possible.* » (Des Acc. Bigarr. p. 109.) — « Bel etoit *le possible.* » (Clém. Marot, p. 485.) — 2° « *Possible* que, » peut-être que.

Ne l'entreprenez pas, *possible* qu'après tout
Votre dexterité n'en viendroit pas à bout.
P. Corneille, Mélite, acte V, sc. 5.

3° « *Possible* est, » peut-être. (J. Marot, p. 216.)

Possider. Posséder : « De demeurer et habiter « en ycelui en quelconques citez, chasteaulx, villes, « bours et autres lieux de y acquerir maisons et « *possider* sous les conditions. » (Ord. III, p. 468.)

Possier. [Posséder, au conseil de Pierre de Fontaine, p. 153, art. 2, 3.]

Possieres. [Possesseur, id.]

Possive. [Héréditaire : « Terre *possive.* » (Conseil de P. de Fontaine, p. 98, art. 14.)]

Possonnet. [Burette : « Adoncques se agenouil« lerent les deux qui avoient apporté les *possonnés*, « le calice et les paremens. » (Ms. S. Victor, an. 1398.)]

Possuire. [Posséder, au livre rouge de la Ch. des Comptes, f. 327, an. 1303.]

1. Post. [Du latin *postis*, jambage. Poteau, pilier : « *Post* et chevron. » (Rutebœuf, II, p. 44.) — « Icellui Roullant se muça et tapy derriere un « pillier ou *post* de bois. » (JJ. 131, p. 105, an. 1387.)] — « Patibulaires à deux et trois *posts.* » (N. Cout. Gén. t. IV. p. 410.)

Et Sanson a saiché le *post*.
Qui sa force avoit recouvrée ;
La maison ala creventée. *(Desch. f. 507.)*

2. Post. [Du latin *positum*.] Place :

Li roiz Loeiz fit semondre et banir son ost ;
En trestoute sa terre n'a barons ne prevost
Ne conte, ne visconte ne borjoiz tant repost,
Chevalier ne villain qui remanoir i ost ;
La où le rois manda s'assemblerent moust tost
Ne remest vieus espée ne vieus escus *à post. (Rou, 94.)*

Postal—at—aus. [Podestat : « Et vint à Mielent, « et manda devant lui le *postal* et les conseuz de « Mielent. » (Mén. de Reims, § 216.) — « Or avint il « que li *postaus* et li contes estoient à conseil. » (Id. § 219.) — « Quant cil de Lombardie oirent dire « que le roi Jehan estoit à Bologne la Crasse, si « s'assemblerent li *postat* des cités et alerent à lui. » (Martène, Ampl. collect. t. V, p. 696.)]

Posteripte. Post-scriptum : « Je vous ai escript « par *postcripte*. » (Lett. de Louis XII, t. I, p. 175.)

1. Poste. [Du latin *potestas*, d'où *podeste*, *poeste*, *poste*. 1° Puissance, liberté ; de là l'expression « homme de *poste*, » roturier ayant sa pleine liberté. Beaumanoir distingue en effet, dans la société française, les seigneurs, les hommes de *poste* et les serfs ou vilains. — 2° Humeur, caractère, convenance : « S'il est à ma *poste*, il aura mon cueur. » (Chans. du xv[e] siècle, p. 26, v. 5.)] — « Tous les te- « moings etoient à sa *poste*. » (Arrest. Amor. 80.) — « Meinent le monde à leur *poste*. » (Sagesse de Charr. p. 51.) — « Interpretent tous pronostiques « et evenemens à leur *poste* et les font servir à « leur dessein. » (Ibid. p. 144.) — « A chaque bout « de champ les uns et les autres faisoient des che- « valiers a leur *poste*. » Pasq. Rech. t. II, p. 17. — 3° Territoire, étendue sur laquelle on a puissance, juridiction : « Pour la ville et *poste* de Landricourt. » (Ord. V, 155.) — 4° Lieu occupé par des troupes : « Messire de Grimaulx voyant que l'assault etoit « prest à donner, ordonna pour la deffense de la « breche sept *postes*, chacune de trente hommes. » Jean d'Aut. ann. de Louis XII, p. 76.) — 5° Relai occupé par des messagers : « Et à chascune journée « à une *poste* là où les mesajes qe vont por la con- « trée hebergient. » (Marco Polo, p. 751.) — « Là « un courier envoyé exprès et venu en *poste* lui « apporta les bonnes et agreables nouvelles de la « réduction de plusieurs places à son obeissance. » (André de la Vigne, Voyage de Charles VIII à Naples, p. 128.) — 6° Les messagers eux-mêmes : « Le roy « estant à Ansenis, sceut incontinent par le moyen « des *postes* les nouvelles de ceste prise. » (Jaligny, Hist. de Charles VIII, 30.) — « La derniere *poste* par « moi expédiée. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 168.) — De là les expressions : « Envoyer en paradis en « *poste*, » tuer. (Oudin.) — « Ce vin a couru la « *poste*, » il est tout en eau. » (Id.) — « Une *poste* « volante » (Villeroy, Mém. VII, 349), un courrier dépêché en diligence. — 7° Homme qui vagabonde, qui court çà et là, comme un messager. Rabelais s'en sert en ce sens, « couratiers, *postes* laquais » ; suivant la note de l'éditeur, *poste* est un terme du quartier de l'Université de Paris, où on appelle *poste* un fripon de collège qui court toujours sans se soucier de sa leçon. (Rab. Pronostic, V, p. 16.)— 8° Intermédiaire, au figuré : « Faus regards qui sont « les paranimphes et *postes* des mauvaises pensées « et desordonnées volontés. » (Les Tri. de la Noble dame, fol. 50.)

Heureux demon, divin *poste* des dieux
Mon gouverneur qui jamais ne me laisse
Qui toutz secretz me rapporte sans cesse
Va dire au cœur de la claire beauté
L'espoir eslé de prompte loiauté
Qui me rant à sa divine idée. *(L. Le Caron, f. 38.)*

2. Poste. [Du latin *posita*. Présence. De là l'expression : « faire fausse *poste*, » faire montre ou revue de passe-volants : « Nous avons ordené, « et ordenons que nulle ne *fasse fausse poste*, sur « peine de perdre chevaux et hernois. » (Ordonn. t. III, p. 35.)

3. Poste. Poteau ; pilier, du latin *postis* : « Adoncq il trepigna tant des pieds qu'il rompit le « bout de son berceau, qui toutes fois estoit d'une « grosse *poste* de sept empans en quarré. » (Rabel. t. II, p. 31.)

Posteau—el. [1° Poteau : « Tant ont miné sous « terre, chascuns à son cisel, Que des murs de « Cologne ont trait maint grant carrel ; A ce que il « en traient, i metent le *postel*. » (Sax. IX.) — « Le « suppliant print un *postel* de boys en soy reven- « chant. » (JJ. 167, p. 411, an. 1414.) — 2° Jambage de porte : « Icellui Perrinet bouta sa hache entre « l'uis et le *postel* ou esteil où il le devoit clore. » (JJ. 163, p. 321, an. 1409.) — 3° Amis, soutiens : « Lequel Denisart lui dist qu'il n'avoit mais si bel « regner qu'il avoit eu ou temps passé, et que ses « *posteaulx* c'est à dire les meilleurs de ses amis « estoient mors. » (JJ. 155, p. 273, an. 1400.)]

Postée. [Travée, quantité de fourrage mesurée au stère : « Lesquelz freres qui avoient achaté de « Jehan Picheri demourant à Jardeloy, demi *postée* « et un bourseron de foin le pris et somme de « quinze solz tournois. » (JJ. 119, p. 114, an. 1381.) — « Les detailleurs de draps de la ville de Chastillon « preignent quelque estaul qu'il leur plaist en la « grange, c'est assavoir une *postée* ; et ne vaut la « *postée* toute la foire que vingt solz. » (Cout. de Châtillon-sur-Seine, ms. fr. 9898. 2.)]

Posteis. 1° Puissant :

Nus n'est si *posteis*
Qui puist à son devis
Faire sa volenté
Ne autre si chaitis
Qui n'ait ce m'est avis
Aucun poi de son gré. *(Prov. du comté de Bret. f. 115.)*

Mais tant con estes riche et saine
Et saige, et belle, et *posteive*
Porquoy vos clamez si chaitive ? *(Partonop. f. 142.)*

2° Jouissant :

Ainz fust riches en son païs,
Et de grant henor *posteis*. *(Partonop. f. 147.)*

Cil doivent estre toz dolens
Qui seront parconnier du ris
Dont deables est *posteis*. *(Signes du jugement, f. 25.)*

Poster. 1° Aller au poste, au figuré : « Je dis « que pour *poster* à la mort il n'y a qu'à suivre « l'advis des medecins. » (Contes de Chol. f. 47.) — « Le dernier qui passoit de cette troupe *postoit*, « tant qu'il pouvoit sur une maigre cavalle. » (Merlin Coccaie, II, p. 237.) — 2° Faire la débauche. (Oudin.)

Posteres. 1° Descendants : « Nous et nos *poste-* « *res*. » (Jean d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 214.) — [2° Derrière : « Ha, monsieur le priour, je me « rends.... et le moine crioit de mesmes : Monsieur « le posteriour...... vous aurez sur vos *posteres*. » (Rabelais, I, 44.)]

Posterie. Poste : « Et nous advertissez à dili- « gence par notre *posterie* de son intention sur ce. » (Lettres de Louis XII, t. IV, p. 168.)

Posterioration. Second rang, rang inférieur : « Les dits seigneurs entendoient prioration ou « *posterioration.* » (Du Tillet, Rec. des R. de France, dans un acte de 1413, rapporté, p. 400.)

Posteriorité. Même sens : « En matiere d'a- « mours n'a point de priorité ni de *posteriorité.* » (Arresta amorum, p. 76.)

Posteritez. Descendants : « Pour lui, ses hoirs « et *posteritez* quelconques. » (Mém. d'Olivier de la Marche, p. 40.)

Posterle—erne. [Poterne : « Par la *posterle* « s'en ist isnellement. » (Girard de Viane.) — « Item « que toutes fausses portes et *posterles* soient closes « esdites parties. » (Preuv. de l'Histoire de Nîmes, II, 169, an. 1355.) — « Et li druguemenz monta « amont par une fausse *posterne* en la chambre la « roine qui l'atendoit. » (Mén. de Reims, § 8.)] — « Et quant Englois se virent ainsi souppeditez, les « aucuns d'iceulx bien environ cinquante ouvrirent « une *posterne* au lez devers Moncontour, par « laquelle ils cuidoient eux enfouyr à garant. » (Hist. de Bertrand Du Guesclin, par Ménard, p. 446.) — « Et quant Lyriope les veit près d'elle, elle dist : « Sire chevalier, allez tantost à l'autre costé de ce « chastel par devers la fausse *posterne.* » (Rom. de Perceforest, I, f. 48.)

Postice. 1° *Adj.* Postiche : « Tous ces ornemens « estoient ouvrages de marqueterie mal jointes et « mal colées, et toutes pieces *postices* qui lachoient « aux moindres secousses des essais, voire tom- « boient en bas. » (Mém. de Sully, XII, p. 308.) — 2° *Subst.* Espèce d'ornement employé sur l'habillement des hommes, en 1585 : « Dorures, points « d'Espagne, galons, franges et *postices.* » (Histoire du Théâtre français, XII, 500.)

Postidate. Date reculée, plus récente qu'elle ne doit être. (Monet.)

Postidater. Reculer la date. (Monet.)

Postille. 1° Gloses littérales sur l'ancien Testament :

Les paroles sont si soustilles
Qu'il n'est nulz clers qui sans *postilles*
Puisse le livre bien entendre,
Ne la prophecie comprendre. *(III Maries, p. 365.)*

2° Apostille :

Du pere mien fut faite la *postille*
De ce qui est en ta lettre compris. *(M. de la Marg. 189.)*

Postiller. Remarquer :

Nul tant soit cler à *postiller*
Ne sçauroit au vrai ma pensée,
Ne mon desir admirer
Ne ma voulunté accompiller
Pour en etre recompensée. *(R. de Collerye.)*

Postillon. « Corrompu comme la fesse d'un « *postillon.* » (Colgrave.)

Postillonner. Courir la poste. (Oudin.)

Postiquer. Même sens. (Monet.)

Postiquerie. Espièglerie, friponnerie ; on a dit de Thouy, le fou du comte de Montmorency : « Au « commencement il etoit un petit idiot, niais et fat, « mais il fut si bien appris, passé, repassé, dressé « alambiqué, raffiné et quintessencié par les natré- « tez, *postiqueries*, champesteries, galanteries et « friponneries de la cour et instructions de ses « gouverneurs La Farce et Guy, qu'il s'est fait ap- « peller le premier fol de nom. » (Brant. Cap. fr. II, p. 126.) — En mauvaise part : « *Postiqueries* de « fripons. » (Des Acc. Bigarrures, fol. 51.)

Postiqueur. Vagabond, débauché. (Cotgr.)

Postis. [Poterne : « Et n'i avoit ouvert tant « seulement que les *postis.* » (Froiss. VIII, 264.) — « Si trova .I. serjant qui gardoit le *postis.* » (Brun, vers 434.)]

Donc s'en issi priveement
Par un *postis* tout coiement. *(Fabl. de S. G. p. 75.)*

Postmis. Retranché, exclus.

Il fut prisé par la justice,
Qu'il gardoit à ses ennemis
Et qui avoit lieu en l'exercice
De son ost, tous abus *postmis.*
Vig. de Charles VII, t. I, p. 107.

Postposer. Mettre après : « J'estime touts les « hommes mes compatriotes, et embrasse un Polo- « nois comme un François, *postposant* cette liai- « son nationale à l'universelle et commune. » (Montaigne, Essais, t. III, p. 338.)

Postrait. [Jeté, couché par terre : « Le sup- « pliant frappa... d'une lance genetaire qu'il pour- « toit, sur une de ses cuisses et la lui persa, « ...tellement que à la fois tumba du tout *postrait* « en terre. » (JJ. 204, p. 158, an. 1476.)]

Postreme. 1° Dernier : « Et qui appartient au premier merite, au *postreme* et dernier rang. » (Mont. I, 17.) — 2° Dernières volontés : « Action de « *postremes.* » (Bout. Som. rur. p. 158.)

Postroillas. [Rapprochez *boustrouilleuse*, qui dans l'ouest a le sens de *bousilleuse.*] On a dit d'un homme ivre :

Lors commence à parler latin,
Et *Postroillas* et Alemant,
Et puis Tiois et puis Flemant
Et se ventoit de ses largesses. *(Fabl. de S. G. f. 265.)*

Postscripta. Postscriptum, apostille. (Lettres de Louis XII, t. I, p. 230.)

Postulacion. [Demande : « Et distrent li bor- « jois, qu'il fesoient *postulacion* dou meor de « Crepi, com il fust preudom et honeste. » (Livre de Jostice, 25.)]

Postulat. Espèce de monnoie. « Les rentes « constituées pour prix d'argent en especes de de- « niers comme florins d'or du Rhin, escus, *postu-* « *lats* et autres pieces en or ou argent specifiés par « lettres se payeront. » (Cout. Gén. II, p. 973.) — [« Jehan Morel dist que on lui avoit osté ung ou « deux linceulx de lit et une maille *postulat.* » (JJ. 195, p. 80, an. 1468.) — « Plusieurs pieces d'or, « tant mailles de Rein, *postulas*, comme autres. » (Id. p. 256, an. 1469.) — « Lequel Pierrequin et le « suppliant donnerent chascun une obole *postulat* « à icellui Domino pour sa peine. » (JJ. 206, p. 377, an. 1478.)]

Postulé. Terme de droit canon particulier à l'Allemagne. Se dit d'une personne que les électeurs d'un bénéfice ou d'une dignité demandent de nommer, bien qu'elle ne puisse être élue selon les canons : « Ils se plaignent aussi de ce que plusieurs « evangeliques *postulez* par voie ordinaire aux « dignitez ecclesiastiques sont empechez de prendre « leurs seances es bancs de leurs predecesseurs, es « memes ordres ou prelatures. » (Voy. les Mém. de Villeroy, V, p. 378.)

Postuler. 1° Demander, requérir :

Autre despit
L'amour est nulle
Femme *postule*
Ou le bannist
L'amour est nulle. (*Blas. des Faulc. am. p. 276.*)

2° [Faire toutes les procédures dans une affaire : « Laquele amende nous lui avons quitée et remise, « considerée sa povreté, et qu'il a juré par son ser- « ment qu'il ne l'avoit pas faitte (une fenêtre) pour « vendre, maiz pour la donner à un procureur qui « avoit *postulé* pour lui. » (Biblioth. de l'Ecole des Chartes, 1874, p. 502.)] — « Que nul procureur ne « se ingere *postuler* en notre ville et chatellenie, « sans premier estre reçue et qu'il n'ait fait le ser- « ment pertinent à la cour. » (N. C. G. I, p. 458.) — « Les procureurs sont tenus avant qu'ils puissent « *postuler* pour quelqu'un, d'estre approuvez par « la loy et de prester le serment de servir un cha- « cun fidellement. » (N. C. Gén. I, p. 737.) — « Si « ne pourront les dits avocats de la cour *postuler* « par devant autres juges ny officiers que de la « cour sauf en la ville de Mons : mais quant à faire « ecritures, ils les pourront faire pour servir pour « tout le pays, sous leur signature. » (N. C. Gén. Cout. de Hainaut, II, p. 99.)

Postules. Pustules, ulcères. (Cotgr.)

Postuleux. Couvert de pustules. (Cotgr.)

Postume. Apostume, grossesse : « En la dite « année au mois d'octobre advint au païs d'Auver- « gne que en une religion de moines noirs..... il y « avoit ung des religieux du dit lieu qui avoit les « deux sexes d'homme et de femme, et de chacun « d'iceulx se aida tellement qu'il devint gros d'en- « fant, pour quoy fut prins et mis en justice, et « gardé jusques à ce qu'il fut delivré de son *pos-* « *tume*. » (Chron. scandal. de Louis XI, p. 303.)

Postys. Barriere : « Au dehors de la porte assez « près des *postys*. » (B. Duguescl. par Mén. p. 487.)

Pot. [1° Vase de terre ou de métal pour l'eau, le lait, la soupe : « Et le *pot* et la louce ou la porée « grouce. » (Oust. au vilain.) — « Espandoit le lait « de ses bestes qui estoit ès *poz* d'airain. » (JJ. 119, p. 443.) — « Tant va *pot* à l'eve qu'il brize. » (Ren. v. 27828.)] — 2° Mesure contenant deux pintes de Paris : « Ils sont sujets d'aide à la ville d'Ardre et « tiennent le *pot*, aulne et mesure d'icelle ville et « le poids. » (N. C. Gén. I, p. 399.) —[« En un mui « de cuidance n'a pas plein *pot* de sapience. » (Mén. de Reims, § 109.)] — 3° Vaisselle : « Vestures, frais « de nopces, *pots*, pastelles et autres meubles ne « se rapportent. » (Cout. Gén. I, p. 564.) — 4° [Pot pour le vin : « Du temps du grand roy François on « mettoit encore en beaucoup de lieux le *pot* sur la « table. » (Eutrapel, ch. 22.)] — « Quiconque ruera « par ire de *pot*, tranchoir, pierre, baston ou autres « choses semblables, sans neantmoins atteindre « autruy encherra en six livres d'amende. » (Nouv. C. Gén. II, p. 60.) — 5° But de la quintaine : « Le « dict landemain de Penthecoste les dits bacheliers « sont tenus de planter un may devant la porte du « chastel de Chasteauneuf ; et après la dicte heure « de vingt quatre heures escheves le dict lendemain, « tirer ou faire tirer autres en leur lieu au *pot de* « *la quintaine*, que le dict seigneur est tenu de faire « planter par son meusnier ou autre qui doit aussi « fournir de chalan et perches et iceluy chalan « mener. » (La Thaum. Cout. de Berry, p. 170.) — 6° [Crâne : « L'olle du chief, c'est le *pot*. » (De Mondeville, f. 12.)]

Expressions : 1° « Un long *pot à biberon*, d'an- « cienne façon, semé de plusieurs esmaux et de « testes et roses enlevées, à un fritelet rond de « cristal. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « Trois « petis *pos* d'argent à biberon. » (Nouv. Compt. de l'Argent. p. 56.) — 2° « Un *pot* à aumosne, d'argent « blanc. » (N. Comp. de l'Arg. p. 57.) — « Un *pot à* « *aumosne*, ciselé et esmaillié des armes monsei- « gneur, sur les anses. » (Inv. du duc de Normand. 1363.) — 3° « Un *pot de chambre*, ressemblant à « cacydoine » (Inv. de François II), c'est-à-dire un pot à eau servant dans une chambre de toilette. — 4° « Item un *pot lavoir* d'argent à une fuellie desus « le couvecle. » (Inv. d'Edouard Ier, an. 1297.) — « Le suppliant print en la ville de Therouenne deux « chauffrettes que on nomme au lieu *pos lavoirs*. » (JJ. 169, p. 324, an. 1416.) — 5° « Un petit *pot à* « *eaue*, d'argent doré cizelé. » (Nouv. Comptes de l'Argent. p. 55.) — 6° « Et les femmes des banerets « eurent avoec leur couppe ung *pot temproir*. » (Récits d'un bourgeois de Valenc. p. 52.) Pot pour mélanger l'eau au vin, du latin *temperare*. — 7° « Un petit *pot de terre* à fasson de Damas. » (Pièces sur Charles VI, t. II, p. 320.) — 8° « .II. *pos* « *d'arain* à traire vaches. » (N. C. de l'Arg. p. 106.) — 9° « *Pot* de parement, » envoyé par la reine de sa haute table à plusieurs chevaliers pour leur faire boire de la boisson de sa bouche. (Percef. II, f. 27.)

10° N'a il plus rien au *pot carré*
A boire avant que trepasser. (*Pathel. p. 143.*)

11° « *Pot* de vin » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 63), présent : « Si messieurs de la ville veulent me don- « ner quelque bon *pot de vin*, je leur enseigneray « une maniere bien nouvelle, comme ils les pour- « ront bastir à bon marché. » (Rabel. II, p. 148.) — « Entendants par les *pots de vin* les presents que « cette dame avoit reçeus d'uns et d'autres pour « obtenir de son mary une partie de ce qu'ils desi- « roient. » (Lett. de Pasq. II, 592.) — 12° « Vivre à « un commun *pot*, sel et despense, » vivre ensemble à frais communs : « Personnes usants de leurs droits « qui *vivent* ensemble *à un commun pot sel et des-*

« *pense*, après an et jour ils sont reputez communs « en biens meubles et conquets, immeubles faits « depuis la société contractée. » (C. Gén. I, p. 440.) — 13° « *Pot* à plume, » encrier, cornet. C'est, suivant l'éditeur de Rabelais, une fort grande urne; tant qu'elle est entière et bien conditionnée, on s'en sert, en Poitou et en Touraine, à couler la lessive; lorsqu'elle est fêlée et ébrêchée, elle sert encore à mettre en réserve des plumes qu'on destine à des lits. (Rab. IV, p. 120.) — « Vieux comme « un *pot* à plumes. » (Oudin.) — 14° « Decouvrir le *pot* aux roses, » découvrir quelque secret : [« Car je tantost descouvrerai le *pot aux roses.* » (Dit de vérité.)] — « Nous rencontrames ung « *pot aux roses decouvert.* » (Rabelais, t. V, p. 17.)

Ce grec, cet hebreu, ce latin
Ont *descouvert le pot aux roses.* (*Marot.*)

15° « Decouvrir le *pot* pourri, » même sens. (Rem. Belleau, t. II, p. 143.) — 16° [« Par lesquelz dessus « ditz fut le *pot* descouvert, » même sens. Il s'agit de l'empoisonnement du duc de Guyenne; Bibl. de l'Ecole des Ch. 4ᵉ série, I, p. 434. — 17° « Ce fu pour « le denier à Dieu, Et encore si j'eusse dit: La *main* « *sur le pot,* par ce dit, Mon denier me fust « demouré. » (Patelin.) — 18° « Qui vent le *pot*, dit « le mot » (Loysel, Instit. Cout. 402), c'est au vendeur à s'expliquer. — 19° « Enfans mariés sont « tenus pour hors de pain et *pot* » (Loysel, p. 56.), émancipés. — 20° « Il parle aussi de ceux qui les « (concubines) ont en leurs chambres à pain et à « *pot*, comme au feuillet 61, col. 3 : Sunt ne hic « sacerdotes tenentes concubinas à pain et à *pot;* « au lieu de quoy Menot dit à *pot* et à cuiller. » (H. Est. Apolog. d'Hérod. 57.)] — 21° « Entretenir à « *pot* et à feu. » Nous disons à pot et à rost. (Brant. Dames gal. I, p. 255.) — 22° « Et n'en pouvoit tirer « à vray le *fond du pot*, comme l'on dit. » (Ibid. 61.) — 23° « Le meilleur du *pot* fut, » le meilleur de l'affaire ou de l'aventure fut : « Ils s'en allerent, grand « erre, sans emporter un sol du roi d'Espagne, « comme ils avoient fait de nos roys, et *le meilleur* « *du pot fut* que n'ayant rien fait qui vaille, furent « si insolents qu'ils envoyerent demander leur paye « à la reyne d'Angleterre qui les y avoit fait venir « et promis argent. » (Brant. Capit. fr. t. III, p. 47.) — 24° « *Pot* au vin, » la tête : « Si Dieu me sauve « le moule du bonnet, c'est le *pot au vin*, comme « disoit ma mere grand. » (Rabelais, t. I, p. 88.) — 25° « Etre de la confrairie du *pot* au laict, » avoir des enfants. (Oudin.) — 26° « Remuer le *pot* aux « crotes, » danser. (Id.) — 27° « Dans un vieux *pot* « on fait de bonne soupe, » réponse des femmes âgées, lorsqu'on les appelle vieilles. (Id.) — 28° « Il « n'y a si mechant pot qui ne trouve son couver- « cle, » si malheureuse ou si laide fille qui ne trouve un mari. — 29° « Petit *pot* tient bien pinte, » un petit homme boit beaucoup.

Potable. [« Disant : je feray l'or *potable* Par « feu de charbon, baing marie. » (Nature à l'alchim. errant, p. 562.)]

Potage. [1° Légumes à mettre au pot : « Lequel « suppliant fist emmener pluseurs et diverses « quantitez de blez de mars, de *potaiges.* » (JJ. 138, p. 18, an. 1389.) — « Une mine de *potaige*, c'est « assavoir deux boisseaulx feves, deux boisseaulx « pois blans, et deux boisseaulx de cerres. » (JJ. 145, p. 4, an. 1393.) — « Le suppliant estoit alez pour « garder que aucunes bestes ne endommagassent « les diz orge et *potaige.* » (JJ. 165, p. 131, an. 1410.) — « Fist le duc de Bourbon achepter et met- « tre en ses vaisseaulx douze cens tonneaux de vin « et deux cens lards avec foison de *potages*, et de « telles provisions que l'on porte en mer. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, 284.) — 2° Bouillon : « Item que tout *potage* reschaufé, touz pois, toutes « feves, portez parmi la vile... soient arses et con- « dempnées. » (Liv. des Mét. p. 387.) — « Cil qui en « prison les font tenir, lor doivent livrer pain et vin « et *potage*, tant comme il en poent uzer, au mains « une fois le jour. » (Beaum. LI, 7.) — 3° Œufs de Pâques : « Lesquelz alerent demander leur *potage* « que on appelle eufs de Pasques. » (JJ. 154, p. 458, an. 1399.)]

Expressions : 1° « Faire manger du *potage* aux « moules, » c'est-à-dire maltraiter une personne. (Oudin.) — 2° « *Potage* saint Bernard; le diable a « emporté la graisse, » c'est du potage maigre. — 3° « Elle peut faire du *potage* en tout tems, » elle a des pois dans ses manches et du beurre sur le visage; un cautère et du fard. — 4° « Vous pouvez « manger votre *potage* à l'huile, il n'y a point de « chair pour vous, » vous n'aurez pas ce que vous désirez, vous n'épouserez pas cette personne-là. — 5° « Pour tout *potage*, » pour toute raison, pour toute chose enfin : « *Pour tout potaige*, un avaleur « de pois gris. » (Rab. t. IV, p. 125.) — « Encor ce « fut un vray pendant *pour tout potage.* » (Des Acc. Bigarrures, p. 136.) — 6° « Bon gaignage fait bon « *potage.* » (Cotgr.) — 7° « De mauvaise viande on « ne sait faire bon *potage.* » (Id.)

1. **Potager.** Faire le potage. (Oudin.)

2. **Potager—ier.** [Officier de la cuisine-bouche qui, chez le roi ou un grand feudataire, prend soin des potages] : « *Potagers* de cuisine, il fournissoit « tout ce qui estoit necessaire pour les potages, il « fournissoit aussi le sel pour la cuisine. » (Estat des offic. des ducs de Bourg. p. 59.) — [« Jehan du « Train nostre *potagier.* » (JJ. 105, p. 120, an. 1373.) — « Comme le suppliant ait esté serviteur en office « de *potagier* de la cuisine du feu duc d'Orleans. » (JJ. 173, p. 344, an. 1425.)]

Et de jour pour no servise
Nous fault queux et de mainte guise,
Hasteurs, *potagiers* et souffleurs
Et brouez de maintes couleurs. (*Desch. f. 413.*)

Potagerie. Jardin d'herbes potagères : « Nous « diversifions nos jardins de ce costé la d'un par- « terre et compartiment de fleurs souefves et odori- « ferantes, icy d'un plant d'arbres qui rapportent « des fruits, là d'une *potagerie* qui regarde la neces-

« sité du mesnage, meslant par ce moyen le plaisir avec le profit. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 454.)

Potanse. [Croix dite en latin *crux commissa ;* elle a la forme d'un tau grec et ressemble à une béquille, d'où son nom ; Saint Antoine la porte à la main : « Une *potanse* de saint Anthoine, en laquelle « a cinq ballais et douze grosses perles. » (Ducs de Bourg. n° 7173, an. 1487.)]

Potatif. Gros, enflé (comparez POTE) :

Il n'a pas le visaige
Ainsy *potatif*, ne si fade. *(Pathelin, p. 101.)*

Potation. [Action de boire : « Le suppliant « d'une part et Drouet Ferrant d'autre, desevans « de leur sens et bon memoire par leur trop grand « *potation*. » JJ. 104, p. 375, an. 1373.)]

Potcouste. Valeur du potage quotidien.

Et s'aucun d'eulx mal se governe,
On le doit toudis compaignier
Tant qu'il n'ait vaillant un denier,
Et qu'il puist par ce qui li couste
Gaingnier à avoir le *potcouste*
En tous les lieux ou il vendra. *(Desch. f. 407.)*

Pote. [1° Gauche, parce que la main gauche est plus maladroite que l'autre. En Berry *pôtu* se dit d'un homme lourd, grossier, qui a les mains enflées : « D'un coustel que ledit Jehan tenoit en sa main, il « navrast cruelement le suppliant en sa main *pote*. » (JJ. 130, p. 101, an. 1386.) — « Se je me feusse donnez « garde de la *pote* main. » (JJ. 151, p. 368, an. 1397.)] — 2° Engourdi par le froid : « Les mains *potes*. » (Oudin.)

Poté. [Voir POSTE.] Rôture : « On tient au bail- « lage de Meaux, aucunes personnes estre nobles, « les autres roturiers, et non nobles que l'on « nomme gens de *poté*. » (C. G. I, 75.) — « Les con- « joints par mariage sont communs en tous meu- « bles et acquets immeubles tant de biens feodaux, « que de *poté*, ou roture. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 347.)

Poteau. Pot : « Un beau vase ou *poteau* d'ar- « gent doré. » (Le P. Menestr. Bibl. curieuse, t. II, page 111.)

Potée. Contenu d'un pot :

. . . . Li donne
Plein pot de vin et une miche
Et une piece d'une fliche
Et de pois une grande *potée*. *(Fabl. de S. G. f. 308.)*

On a dit d'une jeunesse gaie et folâtre : « Elle est « eveillée, comme une *potée* de souris. » (Oudin.) — 2° Demi setier en Artois.

1. Potel. Seuil de la maison ; proprement jambage, du latin *postis :* « Ils arriverent sur un petit « lieu ou demouroient quatre anciens hommes qui « estoient vestus de simples habits : et quant Perdi- « ras vint près, il vit au *potel* de la maison un « ancien homme, lors le salue. » (Perceforest, vol. I, f. 54.)

2. Potel. [Diminutif de pot, mesure : « Bons « vins de Gascongne, d'Ausai et de Rin, le *potel* « pour trois esterlins. » (Froiss. II, p. 131.) — « Un « sextier de vin la mesure du Nuef Marchié, dont « Guillot le Villaim doit deus galons, Pierre le Pre- « vost un *potel*. » (Livre rouge de la Chambre des Comptes, fol. 339, an. 1308.)]

Potelé. [« (Les dames) si ne furent ne noires ne « halées, Mais comme liz blanches et *potelées*. » (Christ. de Pisan, dit de Poissy.)]

Potelet. Petit pot. (Oudin.)

Potellés. Petits poteaux placés au-dessus des portes, des fenêtres : « Lorsque d'un coté seul se « trouvent des *potellés*, armes, cheminées, conduits « de la fumée ; semblables signes font foi que la « muraille appartient à celui seul du costé de qui « ils se trouvent encore mesme qu'ils se seroient « rompus ou defaits et que les *potellés* y seroient « encores ou qu'elles seroient remplies. » (N. C. G. t. I, p. 1268, col. 1.)

Potence. [1° Béquilles, ayant la forme d'un T : « Et lors il hauça sa *potence* et feri le Juif lès l'oye. » (Joinv. § 52.) — « Estoit si malades que il aloit toz- « jors à *potences* sous ses esselles ; ne autrement « ne pooit il aler et sembloit que il eust le dos « rompu. » (Mir. S. Louis.) — 2° Potence de saint Antoine, croix potencée (voir POTANSE) : « Une petite « *potence* de saint Anthoinne d'or, pendant à ung « filet de noire soye. » (Ducs de Bourgog. n° 3132, an. 1467.)]

Expressions : 1° « Je vous prie que j'aye demain « deux grosses bombardes et les chevretes garnies, « ainsi qu'il faut, et tous les *pavays à potences* qui « sont prests, et aussi les chats, et les manteaux « qui sont prêts » (Duclos, Preuves de Louis XI, p. 397), c'est-à-dire les pavois remplaçant les gabions et soutenus par une potence. — 2° « Table qui fai- « soit *potences*, » formant la barre du T : « Je com- « mencerai à la *table qui faisoit potences* pour ce « que le dit duc y etoit assis. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII.) — Au festin du duc de Bourgogne, en 1468 : « En celle salle avoit trois tables « drecées, dont l'une fut au bout de dessus traver- « sant à *potence*, et estoit la table pour l'honneur. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II, p. 528.) — « Au « milieu de la moyenne table qui faisoit comme une « *potence*, s'assist le dit duc de Bourgogne. » (Mat. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 669.) — 3° « Sur « un *escabeau* de fleurs de lys *mis en potence* « estoit. » (Du Tillet, Recueil, p. 445.) — 4° « Bailler, « ou baillier la *potence*, » donner la béquille, au figuré :

S'ele met sa main aillors,
Quant vos cuidera embracier :
Se *la potence* puet *baillier*
Plus aura duel, je vos affi,
Que de mon gros ventre farci. *(Ch. du Cte Thib. p. 140.)*

5° « J'auray grand peur que la confrairie des cha- « pons ne s'accrut en bien peu d'heures, de sorte « qu'encores que la gendarmerie escaille bien ceux « du Mayne, si fourmilleroient ils, et pourroient « *aller à potence* parmy notre France. » (Contes de Cholières, f. 113.)

Potencé. Dont chaque branche se termine en potence, en *tau :* « Le duc tenoit son grand tinel à

« tables *potencées.* » (Favin, Th. d'honneur, I, 770.) — [« Messire Jehan de Champaigne a une bande « d'argent à deux croisettes d'or *potencées*, contre-« *potencées* à trois lambeaulx de gueulles. » (J. de Saintré, p. 58.)]

Potencier. Qui porte béquilles :

Car plusieurs font le *potencier*
Qui sont sain couchans en bon lit. *(Desch. f. 343.)*
Maquerelles, ribaudes, repenties
Potencieres, sorcieres et divies. *(Id. f. 353.)*

Potentat. [« *Potentat* est quand le prince ou « princes se attribuent pleine puissance... User de « pleine poeste, c'est *potentat.* » (Oresme.)]

Potentiel. Qui est en puissance. (Cotgr.)

Poterece. Epithète de courge :

Ne doit parler si haut qu'on l'ore
L'on ne le jette à le caboce
D'une grand cource *poterece. (P. av. 1300, IV, p. 1339.)*

1. Poterie. [« Nus potier ne puet commencier « le mestier de *poterie* à Paris sans congié des mes-« tres. » (Liv. des Mét. 191.) — « Lettres du roy du « moys de septembre, fixant les droits à percevoir « sur les *poteries* de Beauvais » (an. 1456.)]

2. Poterie. Poësie, pour *poeterie :* « L'exposi-« tion de mon songe ne fait nulle mention de Phe-« bus de Phæton, ne de la grant *poterie* qui dedens « est contenüe. » (Poës. ms. de Froiss. p. 221.)

Poterne. [« A une autre *poterne*, devers Cafar-« naon. » (Chans. d'Antioche, IV, p. 28.)]

Potesté. Puissance, autorité : « Appella les trois « cens Dieux et *potestez* infernales. » (L'Amant ressusc. p. 230.) — « Cil prend le glaive qui, sans « superiorité, et legitime *potesté* apparente, est « armé et hardy, d'autruy faire mourir. » (Monstrelet, vol. I, fol. 59.)

Potet. Diminutif de *pot.* (Brant. Cap. fr. t. I, p. 335.)

Potie. Immondice. (Colgrave.)

Potier. [1° Ce mot désigne le plus souvent les potiers d'étain. Dans la taille de Paris, en 1292, sur 54 potiers, quatre seulement sont qualifiés *potiers* de terre (v. Poterie). « Comme li consaulx de le ville « (de Tournay) eust ordené, par aucun raport que « on leur en fist, que Pierre de Bruges *potier* d'es-« tain savoit faire aucuns engiens appiellés con-« noilles. » (Ducs de Bourg. I, p. 34, an. 1346.) — « A Henri le *potier*, pour trois chapelles à eau, qu'il « a faites pour la roine. » (Compte de 1410.) — « A « Guillaume Herman, *potier* de terre pour ung « marmouset servant sur une grande fenestre à « l'ostel de la salle dudit chastel. » (Ducs de Bourg. n° 4026, an. 1459.) — 2° Officier de l'échansonnerie : « Item le *potier* aura le jour pour ses poz .xii. de-« niers. » (Ord. de l'hôtel, de 1285.)]

Potiere. Ustensile de ménage. (Nouv. Cout. Gén. II, p. 257, Cout. de Valenciennes.)

Potif. [Porte de derrière, poterne (voir Postis) : « Nous avons donné congié à Jodoin Mignon et « Gillet Byetois que en une venelle ou allée .... il « puissent faire faire un *potif* fermant à clef. » (1402, Causes de la Prévôté ; L. C. de D.)]

Potin. Espèce de laiton jaune, où entre du plomb ou étain. (Borel.)

Potingues. On lit dans Rabelais, II, 79 : « Les « *potingues* des eveques potatifs. » Suivant la note de l'éditeur, ce mot *potingues* paroît ici avoir deux sens ; dans la signification où il convient à cette sorte d'évêques, il peut venir de *potin*, sorte de métal qui ne sauroit se dorer et dont Rabelais aura prétendu que fussent scellées les bulles de ces prélats qui sont toujours pauvres ; et dans la seconde signification il est composé de *pot* et de *ting*, qui est le son que rendent les verres à boire lorsqu'on les choque.

Potiron. Champignon : « La feut un autre Gen-« nevois nommé Guillon de ceulx du peuple, lequel « marchanda à quelqu'un qui là estoit des *potirons* « que les aucuns appellent champignons. » (Jean d'Auton, p. 50.)

Potkin. [Diminutif de *pot :* « Un petit *potkin* « d'or avec une hauce, à trois demi ronds, ledit « *potkin* esmaillé dessoubz par dehors et à l'entour « de diverses couleurs, mesme d'une rosette ver-« meille au milieu du bas et est audit *potkin* une « petite louchette d'or. » (Inv. de Charles Quint, an. 1536.)]

Poton. [Dans le vers suivant, Hyre est pour La Hire, et *Poton* désigne Poton de Xaintrailles.]

Nous n'avons point de Hyre, ne *Poton. (Cretin, 173.)*

Potonner. [On lit, au gloss. 7692 : « Potonnare, « *potonner.* »]

Potonnet. [Rapprochez *Poçonnet.* Diminutif de *pot :* « Item un petit *potonnet* de cuivre. » (N. C. de l'Argent. p. 106.) — On lit à l'article suivant (708) : « Un pot de cuivre plus grant. »]

Pottequin. [Même sens : « Un *pottequin* de « terre à boire servoise, couvert de cuir, à une « anse et le bort dessus garny d'argent doré et ung « couvercle aussi d'argent doré, à un fusil poin-« çonné. » (Ducs de Bourg. n° 2729, an. 1467.)]

Potum. Petun, tabac, dans Duverdier, Bibliothèque, p. 602.

Potus. Breuvage médicinal. (Cotgr.)

1. Pou. [Peu : « Ils sont ici à *pou* aussi aises « comme s'ils estoient en leurs hostels. » (Froiss. XI, p. 151.) — « Item, demi arpent de pré et un « quartier de bois et un *pou* de terre tenant ensem-« ble et valent bien de rente par an, deux sols « parisis. » (1404, Usage des Bordes, Brai et Bonnée ; L. C. de D.)] — « Et luy en vient au cueur si grant « angoisse que *par un pou* ne luy part le cueur du « ventre. » (Perceforest, I, fol. 18.)

2. Pou. [Vermine : « Si povres et si nuds que « les *poux* vous estrangleront et les croquerez entre « vos ongles. » (Froissart, édition Buchon, t, II et III, p. 18.)]

3. Pou. [Colline, en Normandie : « Le *pou* de « Flamanville. »]

Pouac. Cri de répugnance. (Cotgrave.)

Pouacre. [1° Podagre, par suite fainéant : « Lever matin, dire ses heures, ouyr messe, aller « à la chasse et au giboyer où les *pouacres* d'a- « mours sont à dormir. » (J. de Saintré, ch. 5.)] — 2° Le mot *pouacre*, en Normandie, désigne une maladie des moutons qui consiste en des ulcères à la tête, et l'on dit aussi *pouacre* dans cette province, par allusion à cette maladie, pour désigner un homme d'une malpropreté dégoûtante.

Pouaille-alle. [Poële : « *Pouaille* d'airain. » (JJ. 138, an. 1389.) On lit *poualle*, au reg. JJ. 132, p. 164.]

Pouance. [Peine, châtiment : « Enfin tele *pou-* « *ance* et pugnition.... qu'il seroit dit et jugié pour « droit. » (JJ. 142, p. 138, an. 1377.)]

Poubleroye. [Lieu planté de peupliers : « Une « boicellée de terre joignant à la terre Mace Vau- « goin d'une part, et à la *poubleroye* de d'Estilly « d'autre part. » (Censier d'Estilly ; B. N. fr. anc. 9493, fol. 12.)]

Poublié. Publié. (Ordonn. I, p. 771.)

Pouce. *Expressions :* 1° Aux enchères on marquoit l'espace d'un pouce à la chandelle, et on pouvoit mettre les enchères jusqu'au point marqué : « Le dit sergent peut recevoir autant de haulces et « renchieres qu'on luy presente jusques au dit « *pouce de la chandeille* gardée. » (Cout. Gén. t. I, p. 917.) — 2° « *Pouce* de ligne, » mesure d'un pouce. (Cout. Gén. I, p. 1120.)

Poucée. Mesure d'un pouce : « Puis frappa sur « la lice de son baston long de cinq pieds et gros- « seur autant de *poucées*. » (La Jaille, du Champ de bataille, fol. 44.)

Pouch. Pouce, mesure : « Item aucuns ne pren- « dent becqueteaux du fours de l'eauwe, s'il n'a « douze *pouchs* ou plus, ne aussi roches qu'ils « n'ayent quatre *pouchs*, et demi vendoises cinq « *pouchs*, braismeaux sept *pouchs*, auteneau huyt « *pouchs*, barbeaux dix *pouchs*, et tenriau de ung « denier. » (Cout. Gén. I, p. 813.)

Pouche. [Poche : « Se la matiere est dure et la « boce pendant... encise selon le long du membre, « mais garde que tu ne touches à la *pouche* dont la « boce est envelopée. » (Lanfranc, fol. 58.)]

Pouchée-iée. [Contenu d'un sac : « Comme « icelui Jehan eust mené en la ville d'Evreux une « charrete de bois, avec une *pouchiée* de poires. » (JJ. 115, p. 264, an. 1379.) — « La chamberiere d'un « appellé Quoquart, mist une *pouchée* ou saichée « de laine à l'uis du suppliant. » (JJ. 147, p. 125, an. 1394.)]

Poucher. [Pocher : « Icellui Vincent dist que « s'il trouvoit le suppliant à son avantaige, qu'il « lui creveroit et *poucheroit* les deux yeux. » (JJ. 192, p. 65, an. 1460.)]

Pouchet. [« Un petit *pouchet* ou sachet où il « avoit .LXXVI. pieces d'or. » (JJ. 149, p. 237, an. 1396.)]

Pouchie. [Contenu d'un sac : « Une *pouchie* ou « sachiée de draps linges. » (JJ. 160, p. 417, an. 1406.)]

Pouchier. [Pouce : « Lequel Mahieu perdi la « main, excepté le *pouchier*. » (JJ. 99, p. 204, an. 1367.)]

1. Poucier. Doigt du pouce. (Monet.)

2. Poucier. Poussière. C. Marot, p. 718, a dit :

Des animaux, lesquels se vont trainant
Par le *poucier*, bestes tres dangereuses.

Poucin. [1° Petit d'une poule : « Tu les garantis « ausi comme la geline ses *poucins* sous ses eles. » (Psautier, folio 44.)] — 2° Petits d'un oiseau quelconque :

Exemple en avons et figure
D'un oisel de douce nature
Qui hupe a nom, en no langaige
Dont li *poucin* ont tel usaige. *(Desch. f. 535.)*
L'aigle venra des marches d'Aquilon
O ses *poucins* seoir en Nothumbrie. *(Id. f. 7.)*

Poucinet. Diminutif de *poucin :*

Cil ameinent poules et rost
Oiseaux noveaux et gibelez
Entremellez de *poucinez.* *(Bat. de Quar. f. 92.)*

Poucis. [Poussif : « Regarde si le cheval souffle, « se les flancs... lui haletent, ou qu'il soit *poucis*. » (Ménagier, II, p. 3.)]

Pouda. [Voir PODET. « Le suppliant qui tenoit en « ses mains ung hernois que on appelle (en Au- « vergne) *pouda* ou podet de fer, avecques son « marge de bois. » (JJ. 209, p. 105, an. 1481.)]

Poudrage. [Impôt ; le même que le *pulveraticum ;* il était à l'origine payé pour l'entretien des routes : « Le moulin de Chantelou avec le vivier et « le refoul dudit moulin de Chantelou, ovec les « banniers et les services et les droitures as diz « molins appartenantes, et le *poudrage* as diz lieu, « à tenir, à avoir et à poursoier dores en avant. » (Livre rouge de la Chambre des Comptes, f. 58, année 1290.)]

Poudre. [1° Poussière : « Renart li fet honte et « anui ; soufrir l'estuet, ce poise lui ; Bien le vou- « droit avoir conquis ; De la *poudre* li gete el vis. » (Ren. v. 15028.)] — 2° Poudre à canon : « On ala en « sa maison, où l'on trouva de la *poudre* de salpes- « tre. » (Froissart, II, p. 149.)

Expressions : 1° « *Poudre* de succession, » poison dont une femme nommée la Voisin faisait commerce en 1679. (Hist. du Th. fr. XII, p. 152.) — 2° « *Poudre* « de duc, » préparation faite de cannelle et de sucre blanc ; on en usait après le repas pour fortifier l'estomac : « La ville d'Auxerre fit present à Jean « duc de Bourgogne, de deux livres de *poudre de* « *duc*, pour sa bouche en 1461. » (Le Bœuf, Hist. civile d'Auxerre, p. 303.) — « Tostée à la *poudre* « *de duc* et au vin blanc. » (P. J. de Saintré, 571.) — 3° « Mettre *pouldre* en l'œil, es yeux, » jeter de la poudre aux yeux, faire illusion. (Cretin, p. 243 ;

D. Florès de Grèce, 143.) — 4° « Avoir de la *poudre* « dans les yeux, » s'endormir. (Oudin.) — 5° « De « la *poudre* d'oribus ou de prelimpimpin, » une chose de rien, un remède sans effet (voir Oribus). — 6° « De la *poudre* à canon, » naveaux et autres viandes venteuses. — 7° [« *Poudre* lombarde, » poudre d'or : « Pris sur une huche un escrinet.... « ouquel avoit la monnoye de six francs d'or ou « environ, un sachet de *poudre lombarde*. » (JJ 123, p. 214, an. 1383.)]

Poudrement. Action de poudrer. (Cotgr.)

Poudrer. 1° Saler, saupoudrer : « Que nuls ne « puisse sortir en la ville de Paris harenc de sasfaire, « harenc *poudré*, ne frès après la St Michel. » (Ord. t. II, p. 577.) — 2° Former des embruns, en parlant d'une mer agitée :

Tuit furent en grant tenebror
Morir cuident tuit li plusor
Quar la tormente moult fort
Et du Dromont croissent li tort
Li vent herice et la mer *poudre*
Tone et esclaire et chieent foudre. *(Blanchandin, 186.)*

3° [« Joncher : « Laquelle chambre devoit estre « *poudrée* de blanc feurre ou de jonez selon la sai- « son que il y venoit. » (JJ. 64, p. 209, an. 1322.)]

Poudrete. [« Lesquelz alerent jouer aux espin- « gles ou cymetiere de Monchecourt, au jeu dit la « *poudrette*. » (JJ. 169, p. 423, an. 1416.) — « Les- « quelz enfans se prindrent à jouer à la *poudrete*; « et en jouant Thomassint dit à Jehannin, que il « lui avoit getté de la poudre aux yeux. » (JJ. 159, p. 316, an. 1405.)]

Poudreus. [« Piez *poudreus* et pensée vole, Et « œil qui par signes parole, Sont trois choses, tout « sans doutance, Dont je n'ai pas bonne esperance. » (Ruteb. II, p. 167.)]

Poudrier. 1° Fabricant de poudre à canon. (Monet.) — [2° Boite à poudre pour sécher l'encre : « Ung *poudrier* de porcelayne, garny d'argent, avec « un cordon de soye grise et d'argent, avec son « estuy. » (Inv. de Gabrielle d'Estrées.)]

Poudriere. [1° Poussière (Froiss. XI, p. 299) : « Nous chevauchasmes le bon pas, et tant que « nous vismes devant nous les *poudrieres* de nos « ennemis. »] — 2° Fabrique de poudre à canon : « Il y avoit beaucoup de poudre, sans ce que tra- « vailloient journellement trois cenz ouvriers em- « ployez à la *poudriere*. » (Mémoires du duc de Guise, p. 39.)

Poudroyement. Action de réduire en poudre. (Oudin.)

Poudroyer. Réduire en poudre. Amad. Jamin, p. 12, dit :

Ha ! combien de citez superbes en grandeur
Proche de leur ruine et du dernier malheur
Ont ainsy detourné le tonnerre et tempeste
Qui, pour les *poudroyer* pendoient ja sur leurs tetes.

1. Poue. [Femelle du paon : « Sur l'erbe (un « paon) s'est aresteuz Devant la *poue* enmi la voie. » (Dits de Watriquet, p. 313.)] — De même dans le Jobelin de Villon, p. 110, en parlant d'une nouvelle mariée :

Plantez ailleurs, contre sieges assieger
Pour la *poue* du marieux.

Pouec. Action de tailler la vigne. (Cotgrave.) Rapprocher Podet, Pouda.

Pouée. [Petite éminence, du latin *podium*. Dans le vignoble orléanais, on nomme ainsi un petit espace de terre en longueur relevé des deux côtés, au bas desquels les ceps de vigne sont plantés à égale distance. (L. C. de D.)]

Pouencel. [Pavot, au Glossaire 7692, sous *Papaver*.]

Poverte. [Pauvreté : « Mais il est nus et povres, « s'en est plus mus : *Poverte* si fait traire maint « homme en sus. » (Aiol, v. 2077.) — « Cheste de- « vant dite vente j'ai fait par *poverte* et pour le « soustenanche de moi, de me femme et de nos « enfans Lequele *poverte* fu souffisamment prouvée « en le court noble homme le conte de Pontieu. » (Cart. de S. Vulfran d'Abbeville, f. 95, an. 1271.) Il s'agit ici d'un bien de famille ; la vente en était presque interdite au moyen âge.]

Pouge. Commandement pour venir sous le vent : « Se trouverent escartez les uns à ourse, « autres à *pouge*, tel deça, tel dela, tellement qu'ils « perdirent congnoissance l'un de l'autre, sans que « phanal, ni autre signe ou enseigne les peult ral- « lier. » (D. Florès de Grèce, f. 1.)

Le patron fait le timon gouverner
A *pouge*, à ourse est leur chanson chantée,
Et proue fait les ondes trescouper. *(Desch. f. 19.)*

Pougeoise. Monnaie (voir Pougoise) : « Et les « maailles de deux deniers, et *pougeoise* de loi « argent le roy et de 17 sols 6 deniers de pois au « marc le roy. » (Preuves de l'Histoire de Châtillon, p. 97, an. 1366.)

Pougnie. Poignée : « Faire tonneaulx et aultres « vaisseaulx de certaines pieces ; longueur et gros- « seur, et aucune foiz cornus, comme font les bain- « gnoueres et autres vaisseaulx par contrainte de « cercles de certaines *pougnies* par les lieures de « osiers. » (Desch. f. 394.)

Pougnieul. [Poignée, ce que peut contenir la main : « Un *pougnieul* de farine blutée. » (JJ. 162, p. 356, an. 1408.)]

Pougoise. Monnoye du temps de S. Louis. Du Cange dérive ce mot de celui de *pogesia*, en sous-entendant *Moneta*, et il dérive *pogesia* de *pogiensis*, monnoie des évêques du Puy. Cette monnoie valoit 17 sols 6 deniers :

Mais femme fole, quoy c'om die,
Pour bonté, pour chevalerie
Soit royne, contesse ou bourgoise
N'acomptera une *pougoise*
Quelz homs ce soit, ne de quel face
Mais que sa voulenté face
Et accomplisse son delit. *(Desch. f. 506.)*

Pouil. [Pou : « Les *pouils* sont suffisans pour « faire vacquer la dictature de Sylla. » (Montaigne, t. II, p. 171.)]

Expressions : 1° « *Pouil* affamé, » un homme nécessiteux. (Oudin. — 2° « Il escorcheroit un *pouil* « pour en avoir la peau, » il est extrêmement avare. (Id.) — 3° « Il se carre comme un *pouil* sur « un tignon, » il est superbe. (Oudin.)

Pouillard. Qui a des pous. (Cotgrave.)

Pouille. Pou : « *Pouilles* c'est-à-dire poux en « Bourgogne. » Des Acc. Big. f. 73.)

Pouillerie. Gueuserie. (Oudin.)

Pouilles. [« C'estoit faire la figue à un aveugle « et dire des *pouilles* à un sourd. » (Mont. III, p. 111.)]

Pouilleux. [1° Qui a des poux : « Se vostre oisel « est *pouilleux*, vous le verrez au soleil ; car sur « toute sa teste verrez vous les poux bougier. » (Ménag. III, 2.) — 2° Sale, vil : « Ils (les Espagnols) « sont ors et *pouilleux* et moult envieux sur le bien « d'autruy. » (Froiss. t. XI, p. 141.)]

Poulaille. 1° Volailles :

Cler vin avoir, sa *poulaille* rostir,
Connins, perdrix, et pour espicerie
Canelle avoir, safran, gingembre et prie,
Tout d'aigrevin et vergut destremper. *(Desch. f. 308.)*

2° Les petits d'un oiseau : « Le corbeau, après que « la *poulaille* et les petits corbins sont nez, voit « qu'ils ne sont pas semblables à luy, car ils ne sont « pas encore revetus de leurs plumes, ne n'en ont « la couleur, mais comme luy, doubtant qu'ils « soient procedez d'autre oyseau, les delaisse et « habandonne jusques au huitieme jour, et n'ont « autre substentation, ou nourriture que de l'air, « mais après qu'ils sont remplumez, il vient et lors « les congnoist estre ses semblables, si les nourrit « et devient curieux de leur gouvernement plus « que nul autre oiseau. » (Le Jouvencel, f. 17.)

Poulaillier. [1° Rôtisseur, marchand de volailles : « Nus ne puet estre *poulaillier* à Paris, se il « n'achate le mestier du roy. » (Liv. des Mét. 128.)] — « Les *poulaillers* pouvoient vendre toutes sortes « de marchandises excepté la cire en œuvre, ou « poisson d'eau douce. » (Ordonn. t. IV, p. 491.) — 2° [Gardien des poulets sacrés à Rome : « Le *poulailler* qui gardoit les poulets par les signes des« quelz on devine les choses à advenir. » (Amyot, Gracques, p. 24.) — 3° Lieu où juchent les poules : « Le fient du colombier, du *poulallier* et de la ber« gerie. » (O. de Serres, 98.)] — 4° Château misérable : « Toutes fois le dit Floquet, sans autre appoin« tement s'en retourna en son dit logis de Pierre« pont disant qu'il n'etoit point un *poullailler*. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 534.)

1. Poulain. [Du latin *pullanus*. 1° Jeune cheval : « Qu'aprent *poulain* en denteure Tenir le veult « tant com il dure. » (Le Roux de Lincy, I, 194.) — 2° Echelle garnie d'un échelon de fer à chaque extrémité pour descendre les barriques et les tonneaux : « Tout sans *poulain* l'avez chà aval descendu. » (Gaufrey, v. 6966.) — « Deux *poulains* à deschargier « vin. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1872, p. 361.) — « Par le *poulain* on descende le vin en la cave ; par « le jambon en l'estomach. » (Rabel. Garg. I, 5.) — 3° Jeu de dés : « Icellui Baudet et aucuns autres « s'esbatoient à un jeu que l'en dit le *poulain* ou « raffle. » (JJ. 154, p. 566, an. 1399.) — 4° Bubon syphilitique : « Il chasse le dit virus aux aines, et « fait apostemes appelées bubons, vulgairement « *poulains*. » (Paré, XVI, p. 2.) — « Il est galand et « vous sait tant bien trouver les alibitz forains et « petits *poulains* grenez. » (Rabelais, II, p. 194.) — 5° Paysans des côtes de Syrie, au XIIIe siècle, issus d'Européens croisés avec les Arméniens et les Syriens : « On appelle les païsans dou païs *poulains* ; « dont messires Pierres d'Avallon, qui demouroit à « Sur oy dire que on m'appeloit *poulain* pour ce « que j'avoie conseillié au roy sa demourée avec« ques les *poulains*. Si me manda messires Pierres « d'Avalon que je me deffendisse vers ceus qui « m'apeloient *poulain* et lour deisse que j'amoie « mieus estre *poulains* que roncins recreus, aussi « comme il estoient. » (Joinv. § 434.) — 6° Boîtes de métal ajustées aux genoux dans l'armure du XIVe siècle : « Pour faire et forgier une paire de « coutes et *poulains* tous poinçonnés de feuillaiges « verrez et esmaillez de ses armes. » (Compte de 1292.)] — Dans un inventaire de Philippe le Long, roi de France, en 1316 : « Item 3 paires de greves d'aciers « et 3 paires de *poulains*. » (Du Cange, sous *Greva*.)

Expressions : 1° « Avoir la bête et le *poulain*, » prendre une femme grosse :

Or doit bien rire et festoier
Car elle etoit grosse dès hier ;
La beste ara et le *poulain*
Ainsi doit on servir vilain. *(Desch. f. 515.)*

2° « Faire le *poulain*, » faire le fringant ; en parlant d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, marié à Jeanne de Luxembourg, à Arras, le 21 février 1402, puis à Elizabeth de Luxembourg, à Bruxelles, le 6 juillet 1409, suivant l'Histoire généalogique, t. I, p. 248 :

O Anthoine qui *faites le poulain*,
L'en vous tindra desor de regibier
Car en travers serez mieux prins qu'à l'ain
Puisqu'il vous faut jeune dame espouser. *(Desch. 348.)*

3° « Mettre *poulain* en amblure, » tout est d'habitude et d'usage :

Mettez poulain en amblure
Il l'apprendra tant comme il dure. *(Cotgr.)*

4° « Avaler le vin sans *poulain*, » boire. (Voir la citation de Rabelais sous le deuxième sens.) — 5° « Rien ne vaut *poulain* s'il ne rompt son lien. » (Cotgrave.)

2. Poulain. Langage polonais : « En son *poulain* dit à ses gens. » (J. de Saintré, 319.)

Poulaine. [1° Voir Polaine. Baleines, longues d'un pied, prolongeant les chaussures au delà des orteils. Les Anglais les nommaient *crackowes*, c'est-à-dire Cracovies. C'est donc une mode d'origine polonaise ; d'ailleurs *Poulaine* désignait la Pologne en ancien français : « Ainsi que ilz dan« çoient, fu marchié par aucun de la dance sur la « *poulaine* de l'un d'iceulx compaignons de Picar« die. » (JJ. 144, page 71, an. 1392.) — « Le roi de « Franche commanda à aparlier et fist copper à

« chascun les *poulaines* de leurs sollers ou des « housiauls. » (Froiss. t. XVII, p. 349.)]

Or à chaperons bons et beaux
Or à chauces et blancs trumaux
Or à solers à la *poulaine*. *(Desch. f. 514.)*

2° [Fourrure venant de Pologne : « Un seurcot de « violette fourré de ventre de *poulaines*. » (JJ. 163, page 286, an. 1409.) — « Deux pannes de *poulaine* « neuve et une rez plaine de lin. » (JJ. 145, p. 265, an. 1393.) — « .II. fourreures de *poulaine*. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 248.)] — 3° Pologne : « Le duc « de *Poulaine*, lequel fut depuis roi de Craquovie. » (La Sal. f. 37.) — « Tartre de *Poulaine*. » (Gloss. de l'Histoire de Paris, col. 1436.) — « Pour un sou, le « pain de cire de *Poulaine*. » (Ord. II, p. 320.)

Expressions : 1° Les Polonais du XVIe s. conservaient les modes françaises du XIVe, et portaient des *gipons* ou pourpoints rembourrés. Cette mode fut rapportée en France par Henri III, qui fut un instant roi de Pologne : « Un pauseron à la *poulaine*, garny, « cotonné, callefeutré, embouty, rebondy, estoffé « comme un bast de mulet à coffres, à l'espreuve « presque du mousquetaire et allant de bien pres « recognoistre le bord des genoux. « (Blaise de Vigenère, trad. de Tite Live.) — Par suite, Rabelais compare les ventres des moines à ces pourpoints et feint de les croire postiches : « Un grand tas de « sarrabaites, cagotz, escargoz, hipocrites, caphارts, « et autres telles sectes de gents qui se sont degui- « sés pour tromper le monde... au contraire font « chiere, Dieu sait quelle et curiose vous le povez « lire en grosse lettre, et enlumineure de leurs « rouges museaulx, et *ventres à poulaine*. » (Rabel. t. II, p. 285.) — 2° « Tenser à sa *poulaine*, » se frapper le ventre ou son pourpoint rembourré :

Parfois point n'arrestoye en place,
Ains estoye de mal et de peine
Chault comme feu, froit comme glace,
Souspirant à la grosse allaine
Lors je *tensoye à ma poulaine*,
Mes doigts et cheveux detiroye,
Et s'avoye fleurs et marjolaine
Par despit je les dechiroye. *(Am. rendu Cord. p. 533.)*

Poulainement. Action de pouliner. (Cotgr.)

Poulainer. Faire des poulains. (Id.)

Poulallerie. Volaille :

Qui fera si faictement
Mais qu'il vive nettement
De bonne *poulallerie*. *(Desch. f. 189.)*

Poulane. [1° Poulaine de souliers : « Le roi de « France commanda, ou nom de Dieu et de saint « Denis, à apparlier, et fist copper à chacun les « *poulanes* de leurs sollers ou des housiauls, et re- « taillier sa lance à la longueur de cinq piés. » (Froiss. éd. Luce, V, 256.) — 2° Fourrure polonaise : « Pour une panne de *poulanne* le vendeur doit « .II. den. » (Reg. des fiefs du comté de Clermont en Beauvaisis.)]

1. Poulce. [Poussière : « Pour avoir faict une « motte de terre et de *poulce*, et dessus un pavillon « de merrien à treilles. » (Hist. litt. de la France, t. XXIV, p. 651.)]

2. Poulce. [Pouce : « (Mercure) aux pieds tous- « jours au guet, aux *poulces* dangereux. » (Rons. p. 919.) — « C'est contre coustume aller que du « *poulce* sa peau gratter. » (Génin, Récréat. philolog. t. II, p. 236.)]

Poulcier. [Poussière : « L'on ne voyoit (à la « cour de Denis) autre chose que le sable et le « *poulcier* où les estudians trassoient les portraicts « et figures de geometrie. » (Amyot, Dion, p. 16.)]

Poulcin. Poussin : « Les *poulcins* portoient « heaume. » (Vigil. de Charles VII, t. I, p. 220.) Les soldats étoient si bien disciplinés, que les poulets dans les villages étoient aussi en sûreté que s'ils eussent porté des casques.

Poulciniere. Constellation que les astronomes appellent la Poule et les Poussins ; les Pléiades. (Nic.)

1. Pouldre. [1° Poudre à canon, poudre d'artifices : « Se je n'eusse esté si hastif De mettre le feu « en la pouldre, J'eusse destruit et mis en foudre « Tant quanque avoit de damoiselles. » (Franc-archer de Bagnolet.)] — « Les Maures avoient « envoyé des gens jusques au nombre de trente « mille pour prendre Tripoly ; mais les Espaignoz « y estant ont mis ès foussez des *pouldres* artificial- « les ; lesquels Maures estant es ditz foussez sont « estez bruslés et morts jusques au nombre de bien « de dix mille. » (Lett. de Louis XII, II, p. 169.) — 2° [Poussière : « Les bleds estoient grands et la « *pouldre* la plus terrible du monde, tout le champ « semé de mors et de mourans, et ne se congnois- « soit nul homme mort pour la *pouldre*. » (Commin. t. I, p. 4.)] — « S'il plut, ne vous en melancholiez, « tant moins aurez vous de *pouldre* par chemin. » (Rab. V, Pronostic. p. 25.) — 3° Epiceries : « *Poul-* « *dre* de duc pour l'ypocras. » (Desch. f. 497.)

Gingembre, canelle, safran
Graine et cloux, tres doulx fils, apran,
Poivre long, feuille de lorier,
Pouldre pour la sausse lier. *(Desch. f. 497.)*

2. Pouldre. [Jeune jument : « Le suppliant « changa la sienne (sa jument) à une *pouldre* avec « ung laboureur. » (JJ. 195, p. 817, an. 1472.)]

Pouldrer. [Saler, saupoudrer : « Quand l'en « aura drecié, si *pouldrez* par dessus une espice « que l'en appelle coriandre. » (Ménag. II, p. 5.)] — « Mon conseil est tel, s'il vous plaist à le tenir que « chascun trousse à l'arçon de la selle la cuisse du « cerf *pouldré* afin qu'il en puisse manger si la fain « luy vient. » (Percef. vol. II, f. 55.)

Pouldrette. Jeu (v. POUDRETTE) : « Petits enfants « qui s'esbattent à la *pouldrette*. » (*Cymbal. mundi*, page 79.)

Pouldreux. [Poudreux : « Ayant les cheveux « et la barbe tous herissez et *pouldreux*. » (Amyot, Cicéron, p. 10.)]

Pouldrier. [1° Fabricant de poudre : « *Poul-* « *drier*, salpestriers, faiseurs de flasques. » (Carloix, t. VIII, 24.)] — 2° Poussière : « Et ceulx viennent « à desroy, à moult grande alleure, tant que les

« *pouldriers* en volent en l'air. » Lancelot du Lac. t. I, f. 54.)

Poule. [Femelle du coq : « Ces capitaines ran« connoient tout le pays excepté la terre au comte « de Foix ; mais en celle ils n'osassent pas prendre « une *poule* sans payer. » (Froiss. éd. Buchon, II, t. III, p. 6.)]

Expressions : 1° « Faire de ses oeufs *poules.* » (Cotgr.) — 2° « Jamais mauvaise *poule* ne le couva. » (Id.) — 3° « De *poules* et de pauvreté on en est « bientost engé. » (Id.) — 4° « Le regnard est pris, « lasche les *poules.* » (Id.) — 5° « Par trop trotter « la *poule* et la femme se perdent facilement. » (Id.) — 6° « Qui suit les *poules* apprend à grater la « terre. » (Id.) — 7° « Tel perd l'appareil d'une « *poule* à faute d'achepter pour un liard d'espices. » (Id.) — 8° « Une *poule* à long col, » c'est-à-dire une fressure. (Oud.) — 9° « Courir la *poule,* » picorer. (Id.) — 10° « Faire de la *poule,* » faire le poltron. » (Favin, Théâtre d'honneur, II, p. 1818.)

11 C'est chose qui moult me desplaist
Quand *poule* parle et coq se taist. *(Clopinet.)*

Molière a dit dans le même sens : « La *poule* ne « doit pas chanter avant le coq » ; dans les Sermons de Barlette, Ire partie, Asculanus est cité comme ayant dit : *hæc domus non mihi placet ubi, gallo tacente, gallina cantat.* — 12° « La *poule* chante « aussi haut que le coq. » (Contes d'Eutrap. p. 459.)

Poulemart. « On appelle *poulemart* dans le « Dauphiné et dans le Lyonnois la ficelle dont les « marchands lient l'enveloppe des petits paquets ; « ce qui est bien eloigné de la signification qu'Oudin « donne à ce mot qu'il prétend désigner une espèce « d'arme. » (Note, dans Rabelais, II, 74.)

Poulenne. [Poulaine : « Les gens qui ores sont « font ortaulx de bourre qui passent demi pié les « ortaulx et sont nommées *poulennes.* » (Mod. 65.)]

Poulente. Injure, pour *poulains* de Syrie : « La « fausse gent *poulente.* » (Hist. des III Maries, 236.)

Poulerie. Poulie, lieu pour étendre et sécher les étoffes : « Frere André Barthelemy contestoit « aux religieuses de S. Antoine le droit de tenir « *pouleries.* » (Glossaire de l'Hist. de Paris.)

Poulet. [1° Petit d'une poule : « Au vert jus de « nouvelle grappe Lui donna Blonde un froid « *poulet.* » (Bl. et Jeh. 1342.)] — « *Poulets* que « appelle *poulots* en sa baragouinage. » (Des Acc. Bigarures, p. 8.)

Veau mal cuit et *poulcts* cruds
Font les cimitierres bossus. *(Cotgrave.)*

2° [Billet de galanterie : « De ce mesme papier où « il vient d'escrire l'arrest de condamnation contre « un adultere, le juge en desrobe un lopin pour en « faire un *poulet* à la femme de son compagnon. » (Mont. IV, 128.) — Henri IV disait, en 1597, que « Mlle de Guise aimoit bien autant les *poulets* en « papier qu'en fricassée. » (Sully, Mém. IIe partie, p. 114.) — « Un porte *poulet* (Id. 136), » c'est-à-dire un entremetteur.]

1. Poulie. [1° Rouet de bois dur ou de métal, creusé d'une gorge : « Por voir li a il fet entendre « Que les seilles qui là estoient Qui à la *poulie* « pendoient. » (Ren. v. 6798.) — « Item pour une « *poulie* de cuivre qui sert pour une lampe d'argent « en la dite volte. » (Compte de 1365.)] — « Nuls de « quelqu'etat ou condition qu'ils soient demeurans « en la senechaussée de Poitou et anciens ressors « d'icelle ne pourront tirer ou faire tirer à *poulies,* « n'autres engins les draps de laine qu'ils feront « ou feront faire ou auront acheté pour les reven« dre, n'iceux draps farder de bourre n'autre chose « qui s'y puisse appliquer. » (Cout. Gén. II, p. 571.) — 2° [Lieu où on étire, où on étend les étoffes pour les faire sécher : « Item sur une maison et *poulie* « seant en la rue Porte Char de Beauvez.... quatre « solz. » (JJ. 107, p. 375, an. 1375.) — « Il lui dist « que ilz trouveroient grant quantité de draps ès « cloeres ou *poulies* du pontoir de l'espan. » (JJ. 155, p. 90, an. 1470.)] — 3° Ligne de pêche avec rouet à poulie : « Les filets, les *poulies*, les espri« viers et tous les autres instrumens avec lesquels « on pesche. » (N. C. G. t. I, p. 844.) — 4° [Fosse d'aisance : « Lequel Chouquet lui respondi moult « eschauféement que c'estoit un merdier et vuideur « de *poulies.* » (JJ. 151, p. 132, an. 1396.)]

Delit prouesce retault,
Deduit en son hostel ault
Trop à honneur duperie
Et brassie pour *poulie*
Tant que tout homme detrie. *(Desch. f. 79.)*

5° [Jeu : « Jehan Mauvoisin et autres alerent hors « de la ville de Liencour et commencerent à jouer « à un jeu, nommé le jeu de la *poulie.* » (JJ. 126, p. 161, an. 1385.)]

1. Poulier. [1° Poulailler : « Item à prendre.... « de nuit d'un *poulier*.... trois chefs de poulaille. » (JJ. 248, p. 120, an. 1382.)] — « Le dit Pierre Le « Clerc, qui estoit mussé en la maison d'un pauvre « homme, au *poulier* aux gelines, fut accusé aux « dessus dits. » (Monstrelet, II, f. 122.) — 2° Bicoque : « Sous l'esperance de l'impunité, il n'y auroit « *poulier* qui n'arrestast une armée. » (Montaigne, t. I, p. 70.)

2. Poulier. [Mettre les draps à la *poulie :* « Item « nul ne pourra *poulier* ne faire *poulier* draps ton« duz au travers. » (JJ. 173, p. 151, an. 1424.)]

Poulieut. Pouliot, plante aromatique du genre des menthes : « La plume du lit et les linceux furent « de *poulieut,* et de muguet et de toutes herbes « amoureuses, dont les deux amants se devoient « bien rejouir, comme le firent plus que ne feroit « ung roi entre ses draps d'or et de soye. » (Percef. vol. IV, f. 125.)

Poulinage. Premier feu de jeunesse. On a dit des jeunes filles qui, n'aimant qu'à rire et à folâtrer, ne songent point à faire l'amour : « Si faut il notter « une chose que telles filles après avoir laissé leur « *poulinage* et jetté leur gourme (comme l'on dit « des poulains), après s'estre ainsi esbatues au « petit jeu, veulent essayer le grand, quoy qu'il « tarde. » (Brantôme, Dames galantes, II, p. 74.)

Poulion. Petite poulie. (Monet.)

Pouliot. Plante qui a une odeur pénétrante et aromatique. Son goût est fort âcre et fort amer; elle est apéritive et hystérique :

J'ay senti par les champs la fleur de l'aubespine
La framboize, la fraize et la rose aiglantine
Le thim, le *pouliot*, j'ay savouré le miel
Et toutes les douceurs qui distilent du ciel
J'ay ouï sur les ormeaux fredonner la cigale
Mais à ton chant, Bellot, tout cela ne s'egale.
Remy Belleau, t. I, p. 19.

« Entre autres y en avoit une qui faisoit un « bouquet de marjolaine, de roses, de giroflée, de « serpolet, et de *pouliot.* » (Berg. de R. Bell. I, 41.)

Poulle. Poule.

Expressions: 1° « *Poulle* vollage. » (Molin. p. 168.) — 2° « *Poulle* de Inde, » sorte de gibier. (Rabel. I, p. 239.) — 3° « *Poulles* Limoges. » (Bout. Som. rur. p. 252), huppes. — 4° « Mignons fils de la *poulle* « blanche, » comme qui diroit petits maîtres. (Regnier, sat. III.) — 5° « La *poulle* à ma tante, » une cajoleuse. (Oud.) — 6° « Rebiffé comme la *poulle* à « gros Jean, » enfoncé dans ses habits, enflé de gloire. (Oudin.) — 7° « Nos *poulles* pondront, Dieu « nous assistera, » ayons bonne espérance. (Oud.)

Poullerie. [Lieu infesté de poux : « Et lors dist « le veneur que faulconnerie n'estoit qu'une droicte « *poullerie ;* et, quant ilz venoient de voler, ilz « mettoient leurs faulcons au soleil pour eulx « espouiller, et semblablement tuent les poulx « emprès leurs faulcons. » (Modus, f. 104.)]

Poullie. [Poulie : « Pour six *poullies* doubles « pour servir à la grande vergue du grant mast de « la ditte galeace. » (Ms. de 1541. dans Jal.)]

Poullier. Poulaillier : « Je vous avois pieça dit, « de par tous les diables, que vous fissiez fermer « nostre *poullier*, où la martre a mangé trois de « mes meres gelines. » (Les 15 Joyes du mar. 59.)

Poulliere. Office de religieuse de l'Hôtel-Dieu. (Glossaire de l'Histoire de Paris.)

Poullin à thyolles. Poulain servant à l'artillerie. (Glossaire de l'Histoire de Bretagne.)

Poullye. [Jeu (voir POULIE), au reg. JJ. 160, p. 324, an. 1406.]

Poulmon. Poumon : « Batre à tout *poulmon.* » (Cotgr.) — « Souffler à tous *poulmons.* » (Id.) — « Il ne scait sur quelle fueille de *poulmon* respirer. » (Cotgrave.)

1. Poulpe. [1° Mollusque : « Le cameleon prend « la couleur du lieu où il est assis ; mais le *poulpe* « se donne luy mesme la couleur qui luy plaist. » (Mont. II, f. 180.)] — 2° Maladie chancreuse, polype. (Robert Estienne.)

2. Poulpe. [Pulpe : « Le dedens n'est qu'une « *poulpe* comme en nos figues, mais pleine d'un « suc si rouge qu'il taint les mains comme les « meures. » (Sat. Ménip. p. 229.)]

Poulpeux. Charnu. (Cotgrave.)

Poulpier de la jambe ; gras de la jambe. (Monet.)

Poulre. [Polder, marais desséché : « Comme « nostre chiere compaigne Ysabeaux contesse de « Flandre et de Namur tenist aucun yretage, si « comme meur et *poulres*, ki sont waingnet des « giés de le mer. » (JJ. 48, p. 200, an. 1290.)]

Pouls. [1° Battement des artères : « Le *pouls* se « change par le courroux et alors est haut, grand, « vehement, viste et frequent. » (Paré, Introd. 18.)] — 2° Choc d'armes dans les combats : « On n'y « combattoit qu'à pié, à grands *pouls* de lances, et « coups d'epées tranchantes, sans estoc. » (La Colombière, Théâtre d'honneur, I, p. 151.)

Poulse. 1° Pouls. Loys le Caron, f. 13, dit :

Il est en toy de mon coeur guarantir
Par la pitié qui fait battre mon *poulse*
D'espoir douteux me donnant la secousse.

2° Impétuosité : « Anthoine de Bourgogne s'en « alla courre vers Gand et trouva sur le champ une « compagnie de Gantois, esquels ils le fourrerent « de telle *poulse* lui et ses gens qu'ils en occirent « plus de cinquante. » (Monstrelet, III, f. 49.)

Poulsé. Gâté par la chaleur qui le fait fermenter : [« Desquels vins bien souvent la pluspart se « gaste et tourne et aigrist..... lesdits marchands « pourroient convertir en vinaigres tant leurs dits « vins amers *poulsez* et estonnez, que les lies qu'ilz « auront. » (Ord. déc. 1565.)] — « Car ung chascun « se sentit tant alteré d'avoir beu de ces vins *poulsez*, qu'ils ne faisoient que cracher aussi blanc « comme coutton de Malthe. » (Rab. II, 47.)

Poulsement. [Action de pousser : « Duquel « cop ou *poulsement* icellui deffunct chey à terre. » (JJ. 163, p. 475, an. 1409.)]

Poulser. Pousser : « Dura le grand estour et le « *poulsis* plus de trois heures.... lançant et gettant « dardes et *poulsans* l'un sur l'autre. » (Froissart, t. III, p. 28.)

Poulsis. Choc, combat ; voir le précédent.

Poultrain. Poulain : « Qu'il ne soit nul, ne « nulle qui laisse aller, ne mestre bestes en autruy « dommage sur les amendes qui cy après s'ensuy- « vent ; c'est à sçavoir pour un *poultrain* 2 sols ; « pour une vache 3 sols ; pour une brebis 2 deniers. » (Bouteiller, Somme rurale, p. 506.)

1. Poultre. Jeune jument non saillie : « Le dit « seigneur des escluses a droict seigneurial de « mettre ou faire mettre en sa dite prairie des « excluses trois juments, avec leurs poullains, et « *poultres* de l'année. » (Cout. Gén. II, p. 59.)

2. Poultre. [Poutre : « Les *poultres* qui sous- « tenoient le pont des Romains. » (Amyot, Mar. 40.)]

Poultrerie. [Coffre de poutres, autour de la roue d'un moulin à eau : « Laquelle femme estoit « au dehors du moulin sur la *poultrerie* d'icellui « moulin à l'endroit de l'eaue. » (JJ. 176, p. 612, an. 1448.)]

Poultron. Poltron : « Les cruels, aspres et « malicieux sont lasches et *poultrons.* » (Sagesse de Charron, p. 144.)

Poultronnize. [Poltronnerie : « De quoy M. le « mareschal fust autant fasché que esbahy d'une « si honteuse *poultronnize.* » (Carloix, IX, 8.)]

Poulx. Impulsion : « Ung gentilhomme de Sa- « voye nommé Mondragon prist la haulte mer, et « malgré le *poulx* du vent gaigna la plage d'Aigue- « Mortes. » J. d'Auton, f. 50.)

Poulz. [Tempes : « Icellui suppliant donna audit « Abarinacies un cop d'un baston sur sa teste en « droit sa temple ou *poulz* nommé au païs (de « Comminges). » au reg. JJ. 160, p. 360, an. 1406.]

Poumelle. [Penture de porte : « Pour avoir fait « et mis deux gons, une grosse *poumelle* et deux « grappes de fer où ferme le courroil de la porte. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 3e série, IV, 389.)]

Poumiaus. [Pommeau : « Quiconques veut « estre fesieres de viroles de heus et de *poumiaus.* » (Livre des Métiers, 166.)]

Poumons. Cris :

Et l'andemain, si s'en alerent
Si cevalier ki dolant erent ;
Mais li ribaut et li boucier,
Valet, garçon et çavetier
Les ont de tost aler semons
A çavates et à *poumons*,
Et les clamerent fos et faus. *(Mouskes, p. 711.)*

Poundre. [Pondre : « Tant s'entr'amerent am- « bedui Qu'en un ni ensemble *pouneient.* » (Marie, fabl. 80.) — « La veismes les cocques des deux oeufz « jadyz *pounuz* et esclouz par Leda. » (Rabelais, Gargantua, V, 10.)]

Povoir. [Pouvoir, seigneurie, territoire : « Le « suppliant vint demourer au *povoir* de Demencourt « ès fourbours d'Arras, en l'ostel de Gillot Lievant. » (JJ. 174, p. 83, an. 1427.) — « Car il furent si sur- « pris qu'il n'orent *povoir* de se deffendre. » (Mén. de Reims, § 9.)]

Expressions : 1° « A non *povoir*, » malgré soi, involontairement : « Lors dit la pucelle tout bas « au preux Nero : amy delivrez moy de ce pas, car « repondre ne scay à sa demande; si tost que Nero « se ouist nommer amy, oncques si joyeux ne fut, « et elle qui se apperçut du mot, en fit confession « sans repentance, en remontrant quelle l'avoit « dit *à non povoir.* » (Rom. de Percef. V, f. 33.) — 2° « *Povoir* et commandement. » Expression proverbiale : « Pour ce que par adventure que votre « force est amoindrie, et que desormais vous ne « povez resister à plusieurs besongnes qui vous « surviennent, si bien que vous avez autres fois « fait, estes vous si troublé et impatient, cher sire, « pour appaiser forts et foibles sur cette matiere.... « contre *povoir* n'a commandement, » c'est-à-dire qu'on ne peut plus demander à l'homme que son povoir. (Perceforest, IV, f. 71.)

Poupart. [Jeune enfant au maillot : « Son fils « (de la sainte Vierge) qui toune et espart, Cil n'a « pas grandeur de *poupart.* » (J. de Meung, Trésor, p. 919.)]

Car attemprance est d'autre part,
Qui n'a mie sens de *poupart.* *(Froiss. poës. p. 197.)*

Et nous sommes jusqu'à sept ans *poupart*
Vil, malostru, foible et mal ordonné. *(Desch. f. 293.)*

Plus jeune que n'est un *poupart*
De sens et trop plus mal à part
Me trouvay de l'entendement. *(L. des Folles am. 302.)*

1. Poupe. [Pompe : « Je voudrois bien qu'un « dieu le plus grand de la troupe De ceux qui sont « au ciel espuisast d'une *poupe* Toute l'eau de la « mer : lors à pied sec j'irois. » (Rons. p. 926.)]

2. Poupe. [Arrière d'un navire : « Nous estions « la bonne troupe, Qui, ayans le vent en *poupe*, « Tous l'un à l'autre buvions. » (Bassel, XXIII.)]

3. Poupe. 1° Poulpe, pulpe : « Deux nerfs issans « de la *poupe du cerveau* qui est en la partie du « chef derriere. » (Les Tri. de la Noble Dame, 108.) — « Les nerfs de la seconde paire issans du cer- « veau, commencent à la partie derriere des pre- « miers nerfs et issent par un pertuis qui est près « de la fosse des ieux et donnent mouvement aux « ieux, la tierce paire commence plus derriere que « la seconde et en issant de la *poupe* parmi le siege « du chef se divise en quatre nerfs particuliers qui « s'espandent par divers lieus en maniere d'un reth « à pescher. » (Ibid. f. 108.) — 2° Mamelle, bout du tetin. (Monet.) — 3° Chair du fruit, pulpe. (Id.)

Poupée. [1° Botte, paquet de lin : « Paroles « rioteuses se meurent entre laditte Jehanne et une « sienne voisine.... pour une *poupée* de lin. » (JJ. 151, p. 9, an. 1396.)] — « Linceaux de fil, de laine « et *poupées.* » (Le chev. de la Tour, Instruc. à ses filles, f. 67.) — 2° Poupée placée sur le timbre du heaume : « Si en parloient à merveilles les dames « des hourds et en especial la royne Lydore et la « jeune Lyriope qui disoit à la royne que bien avoit « employé le joly tymbre qu'elle luy avoit fait : car « il n'y avoit si bel, en tout le tournoy, pour les « *poupées* et les escussons volans qui reflamboient « encontre le soleil. » (Perceforest, V, I, f. 135.) — 3° Poupard :

. . . . Auger *poupée*
Qui à un seul coup de son epée
Cope bien à un chat l'oreille. *(Fabl. S. G. f. 70.)*

4° [Dessin ; Villars de Honecort écrit sous le croquis d'une stalle de chœur : « Vesci une legiere « *poupée* d'un estaus. » — 5° Mannequin de toilette : « A Robert de Varennes, brodeur et varlet de « chambre du roy pour *poupées* et mainages d'icelles « pour la royne d'Angleterre. » (Compte de 1396.) — 6° Jouet d'enfant : « Elle vous prie lui envoyer « des *poupées*, non trop grandes et jusques à quatre « ou six, des mieux abillées que vous pourez trou- « ver, pour envoyer à l'enfant de madame la du- « chesse de Baviere accouchée puis n'a gueres. » (Lett. de Claude de France, duchesse de Lorraine, an. 1571.)] — 7° Il a été pris au figuré dans un sens obscène. (Deschamps, fol. 281.)

Poupelain. Pièce de menue pâtisserie pétrie au beurre, lait et jaune d'œufs. (Borel et Monet.)

Ung bon pasté de venaison
Accompaigné d'ung *poupelain*
Vauldroit mieux sans comparaison
Pour enfans de bonne maison
Que les finesses Pathelin. *(R. de Collerye.)*

Poupelé. Gras, potelé. (Cotgrave.)

Poupelin. [Peuplier : « Il lui devoit deux solz « pour un arbre nommé *poupelin*. » (JJ. 154, p. 552, an. 1399.)]

Poupetier. Ornemaniste en stuc et en papier mâché. (Cotgrave.)

Poupette. Petite poupée. (Cotgrave.)

Poupier. Qui souffle en poupe. (Cotgrave.)

Poupin–ine. [1° *Adj.* Qui fait le beau, la belle, en parlant des personnes : « Dieu vous garde donc, « mes dames tant *poupines*. » (Marot, II, p. 48.)]

J'ay dedans mon serail quatre vingt concubines
En leur jeunesse tendres et belles et *poupines*
Et des roynes soixante en leur premiere fleur
Belles comme le jour. *(R. Bell. I, p. 106.)*

2° Joli, agréable, mignon, en parlant des choses : « Pour l'odorat tant d'herbes et tant de fleurettes « jolies et *poupines* qui l'embausment et parfument « sans cesse de si douces odeurs. » (Peler. d'Am. t. I, p. 14.)

O doux baiser colombin,
Poupin, sucrin, tourterin. *(R. Bell. I, p. 143.)*

3° [*Subst.* Poupée : « L'enfant, selon sa petitesse, « aime les pommes, les poires, les poupées... mais « en croissant aime les *poupines* vives. » (Marg. 19e nouvelle.)]

Poupinement. Parure. (Cotgrave.)

Poupiner. Mignarder : « Vous parlez de bien « *poupiner* un langage, ou en voulez vous chercher « les maitres ouvriers qu'en l'eschole de vertu, « entre nous autres qui portons l'épée. » (Contes de Cholières, fol. 221.)

Poupinet. Diminutif de *poupin*.

Le baut, le doulx, le *poupinet*
Le long, le droit, le gay, le savoureux
Le gentil corps, et le chief crespelet. *(Desch. f. 207.)*

Pouplier. [Peupliers : « Il se mue et tourne « plus que feuille de *pouplier*. » (Gerson, harangue au roi Charles VI, p. 17.)]

Poupon. [« La dame tenant son petit *poupon* « entre ses bras. » (Straparole, 6e Nuit, Fabl. I.)]

Pouppeau. Diminutif de *poupe*, tetin :

Inspire moy l'esprit qui me doit enflammer
Donne moy ton *pouppeau*, donne sans plus attendre
Que j'en suce le miel que je m'en vais repandre.
Perrin, page 40.

Pouppée. [Mannequin de toilette : « Pour trois « quartiers de Carisy... pour faire couvertures aux « *pouppées* de la ditte dame. » (Compte de 1485.) — « Pour avoir fait faire et refaire par deux fois, par « l'ordonnance et commandement d'icelle dame (la « royne), une grande *pouppée* pour envoyer à la « royne d'Espaigne. » (Compte de 1496.)]

Pouppetier. [Ornemaniste, travaillant en stuc et en papier mâché : « A Pierre Cardin..... qui sont « treize, tous paintres et *pouppetiers*, la somme de « 247 livres, pour avoir vacqué aus meslées de « terre, pappier et plastre, pour la venue et recep- « tion du sr empereur, audit Fontainebleau » (an. 1540.)]

Poupre. [Etoffe rouge : « .II. *pouprcs* de Venise. » (Nouv. Compt. de l'Argent. p. 13.) — « Somme de la « delivrance des *poupres*. » (Id. 19.)]

Pouque. [Sac : « Le cuida ferir d'un sac, selon « le langage du païs (de Caux) appellé *pouque*. » (JJ. 124, page 244, an. 1384.) — « Comme d'iceulx « deulz boisseaulx de blef, le suppliant en eust « prins un, pour mettre en son sac ou *pouque*. » (JJ. 162, p. 214, an. 1408.)]

Pour. [1° Indique le temps dans le passé : « *Pour* « ces jours estoit prévos de Valenciennes uns vail- « lans homs. » (Froiss. III, p. 230.) — « Uns gentils « abbés qui laiens estoit *pour* le temps. » (Id. 228.) — « *Pour* lors. » (Id. II, 35.) — De là « *pour* ce que, » pendant que : « *Pour* ce que Jacques Dartevelle se « tenoit devant Tournai. » (Id. III, 301.) — 2° Malgré : « Oncques li rois Robers n'en vot faire hom- « mage, *pour* guerre que on l'en fesist. » (Id. t. II, p. 249.) — De là « *pour* ce que, » quoique : « *Pour* « *ce que* j'ai veu, en mon temps que j'ai alé et tra- « veillié par le monde, deux cens hauls princes, « mais je ne veys oncques plus humble ne plus trai- « table. » (Id. XIII, p. 18.) — 3° Dans l'intention, à l'effet de : « Et ordonna ses besongnes à ce que « *pour* aler en Engleterre. » (Id. t. II, 378.) — 4° Au risque de : « *Pour* morir, je ne relenquirai jà mon « droit seigneur. » (Id. t. III, p. 349.) — « *Pour* à, » même sens : « Car, *pour* les membres à trencier, il « n'eust consenti nulle lasqueté à faire. » (Id. VII, page 303.)]

Poür. [Peur : « N'en unt *poür* ne de murir « dutance. » (Rol. v. 828.) — « L'enfant Jesu... Que « li angles del ciel fist en Egipte aler Pur la *poür* « d'Erode. » (Thom. de Cant. 65.)]

Pouraille. [Pauvres gens : « Ensi n'en a cose « qui vaille Pour ce que le boivent *pouraille*. » (Poëme du riche homme et du ladre.)]

Pouraller. Parcourir, visiter :

Paix establi et paix garda
Toute Bretaigne *pouralla*. *(Brut, f. 20.)*
Le rivage ont tout *pourallé*
Nul home armé n'i ont trouvé. *(Rou, p. 292.)*

Pourboudir. [Battre : « Alain gravi oudit plan- « cher et s'efforça de prendre la ditte femme en « costé son dit mary ; et de fait la fist lever et dist « au dit mary que s'il sonnoit mot, il seroit *pour-* « *boudis* à droit. » (JJ. 126, page 196, an. 1385.) — « Comme le suppliant ait esté par pluseurs fois « menacié d'estre batu, tué, pris et autrement dure- « ment traittié, et finablement tellement *pourboudi* « et demené, qu'il ne se soit osé tenir en son hos- « tel. » (JJ. 175, page 91, an. 1431.) — « Nos gens « estoient si aoursez Du duel qu'avoient, qu'en les « fossez Estoient batus et *pourboudis*. » (Martène, Anecd. III, c. 1497.)]

Pourbouiller. Bouillir. (Cotgr.)

Pourcach–ache. [Formes féminine et masculine. Action de *pourcachier*, poursuite d'une affaire : « Et y convenoit grant sens, *pourcach* et

« advis. » Froiss. II, 320.) — « Par quel aye et « *pourcache* il avoit estet delivrés. » (Id. VI, 101.)]

Pourcachier. [1° Négocier : « Et se porta leurs « parlemens que li dis evesques devoient *pourca-* « *chier* à ses compaignons que le ville de Hainbon « seroit rendue à Loeys d'Espaingne. » (Froissart, IV, 36.) — 2° Négocier pour sa rançon : « Qui le « tenoit et *pourcacha* longuement. » (Id. VI, 189.) — 3° Machiner : « Li dis messire Hues leur *pourcachoit* « grant destourbier. » (Id. II, 24.) — 4° Intriguer, au pronominal : « Sire, vous demourrés, et Richart « de Bourdeaulx voist autre part se *pourcacher.* » (Id. XVI, 112.) — 5° Infinitif pris substantivement ; poursuite d'une affaire : « Pour remonstrer que la « besoingne estoit sienne et faite à son *pourca-* « *chier.* » (Id. II, 302.) — 6° Machination : « Par « son conseil et son *pourcachier.* » (Id. 240.)]

Pourcas. [Poursuite d'une affaire : « Par force « ou par *pourcas.* » (Froissart, V, 224.)]

Pourceau—el. 1° Porc : « Le proverbe ancien « montroit bien le malheur où nous sommes, quand « il dit : un avocat en une ville, un noyer en une « vigne, *un pourceau dans un bled*, une taupe en « un pré, un sergent en un bourg, c'est pour ache- « ver de gaster tout. » (Bouchet, Serées, I, p. 337.) — « Semer des roses aux *pourceaux.* » (Cotgr.) — « *Pourceau* gras rompt sa soute. » (Id.) — « On ne « doit pas à gras *pourceau* le cul oindre. » (Id.) — « Reliques sont bien perdues entre pieds de *pour-* « *ceaux.* » (Id.) — « Si truye forfait, les *pourceaux* « le souffrent. » (Id.) — « Il est plus aise qu'un *pour-* « *ceau* qui se grate, » c'est-à-dire il est content. — « Au *pourceau* mory, » jeu qui consistoit à contrefaire le pourceau mort ou qu'on va tuer. (Rabelais, t. I, p. 152.) — « C'est à refaire, non pas que les « *pourceaux* y eussent été mais les diables qui « valent pis. » (Contes de Desper. I, p. 99.) — « Aller « comme le *pourceau* de S. Antoine de porte en « porte, » c'est-à-dire en toutes les maisons l'une après l'autre : « Continuoit toujours son mestier de « belistre allant de maison en maison comme le « *pourceau* de S. Antoine. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 80.) — « Il a tué son *pourceau*, il se joue de la « vessie, » il vesse. (Oudin.) — 2° Cloporte :

Je feroye de l'anemon
Par ma parole estre un oingnon
Et *pourcel* estre sensue,
Je feroye d'une massue
Un espieu tranchant et agu
Je feroye par mon argu
Ce qui est noir devenir blanc. *(Desch. f. 373.)*

3° Outil :

Lors dit cilz qui va beschier :
Quant nous tuit merveille avon,
Quant l'en coupe un cornillier,
Un if, un chesne, ou un arbre bon,
Es fourges en lieu d'eulx trouvon.
Cilz foulz naissans n'y est *pourcel*
Chievre, congnie, ne coustel ,
Qui en puist acerber les bos
Partout croist li grant moncel. *(Desch. f. 112.)*

4° [Jeu ressemblant à celui de l'oie ; ici l'animal visé est un porc : « Comme le suppliant feust alé à « un esbatement qu'on faisoit, c'est assavoir de jet- « ter au *pourcel* d'une faucille, comme il est acous- « tumé de faire ou païs (de Picardie), » aux Arrêts du Parlement, t. IX, an. 1401.]

Pourcelaine. 1° Plante, pourpier :

Prince, mieulx vault un brin de *pourcelaine*
Prins franchement, clere eaue de fontaine
Feves et pois et pain bis fait à tout ;
Que ne feroit l'avoir de Charlemaine
Prins en maison d'ennui et tristour plaine. *(Desch. 352.)*

2° [Nacre de perle : « Un tableau de *pourcelaine* « quarré, de plusieurs pieces et ou milieu l'ymage « Nostre Dame, garny d'argent doré, à ouvrage « d'oultremer. » (Inv. du duc de Norm. an. 1363.) — « Un tableau quarré de *pourcelaine* où d'un « costé est l'ymage Nostre Dame en un esmail « d'azur et plusieurs autres ymages à l'environ et « de l'autre costé a un ymage de saint Pol et est « environné de perles tout autour. » (Inventaire de Charles V, an. 1380.)]

Pourceler. Mettre bas, en parlant de la truie :

Je vi encor, n'a pas longtems,
Un homme merveilles compter
Qu'il avoit vu cent asnes blancs,
Une truie un cerf *pourceler.* *(Desch. f. 444.)*

Pourcelet. Nom donné à des séditieux : « Des « maux que faisoient les rouciers de Gand nommés « les *pourcelets.* » (Froiss. II, 276.)

Pourcelettes. Constellation, Pléiades : « Un « jour elevant mon luminaire, j'apperçeu les cata- « ractes du ciel jà estre ouvertes, l'Urne d'Aquarius « renversée ; le signe des Poissons en exaltation : « Orion à son espée fendant les nues, les *pourcelettes* « tressuantes, et oy derriere moy bruire, les « abismes ouvers et les mers desbondées. » (Alect. Rom. f. 51.)

Pourceline. 1° De porc. (Ordonn. t. V, p. 92.) — 2° [Nacre de perle : « Une petite pierre de *pource-* « *line*, entaillie à .VI. petits ymages, garnie d'or. » (Inv. de Charles V, an. 1380.)]

Pourcession. Procession, en parlant des Romains qui avoient crevé les yeux et arraché la langue au pape Léon, sous Charlemagne :

Ki le pape orent bestorné
Lendemain à moult grant honor
Ont receu come signour
Karlon et par devotion
Alerent à *pourcession.* *(Mousk. p. 116.)*

[« En pluiseurs rues où li *pourcession* devoit « passer. » (Caffiaus, rég. d'Aubert de Bavière, 51.)]

Pourchacier. [1° Pourchasser : « Qui traïson « *pourchace*, drois est qu'il s'en repente. » (Berte, c. 96.) — « Hons qui *pourchace* druerie, Ne vaut « noient sans cointerie. » (Rose, v. 2145.) — « Et « *pourchacierent* un vieillart, et le mirent en un « abitacle comme rendu en la forest de Mormail. » (Mén. de Reims, § 315.)] — 2° Négocier : « Cil em- « pereres ala adont entour Rome et tint le siege « moult longuement, et se *pourchaça* tant es nobles « de Rome par dons et par promesses, que il en ot « la grignour partie à sa volenté. » (Brunetto Latini, en son Trésor, liv. I.) Voir POURCACHIER.

Pourchaille. Action de pourchasser. (Cotgr.)

Pourchaillerie. Terme d'injure. « Cette *pour-* « *chaillerie* a beu nostre vin. » (Merl. Cocc. I, 270.)

Pourchas. 1° Forme verbale de *pourchasser*. Action de pourchasser, de poursuivre : « J'eus au « *pourchas* de ma longue esperance plus de travail « qu'il n'est comprehensible. » (M. de Saint Gelais, p. 135.) — « A l'instance ou *pourchaz* d'aucun. » (Ord. III, p. 348.) — « Proceder sur ce au principal « et aller avant en outre, tant afin comme s'il n'en « estoit ou fust onques appellé, ny fait aucun *pour-* « *chas*, ou interlocutoire au contraire. » (Ord. II, 312.) — « Car ainsi que l'ung est chevalier, l'autre « marchant, et l'autre laboureur, et que le *pourchas* « de l'ung empire le gaing de l'autre ; guerres et « haines naistroient et seroient à la destruction des « hommes. » (Le chevalier de la Tour, Guidon des guerres, f. 87.) — 2° Entremise : « Par son *pourchas* « la paix fut faite. » (Joinv. p. 119.) — 3° [Moyen, état : « Nous sommes obligiez en certaines grosses « sommes de deniers envers plusieurs personnes, « desquelles sommes payer à présent nous ne « sommes pas bien acuisiez, ne en *pourchaz*. » (Cart. de Chartres, an. 1361.)]

Pourchasser. 1° Poursuivre, rechercher : « *Pourchasse* continuellement prieres, oraisons et « pardons, » dit S. Louis à son fils. (Joinv. p. 126.) — « Il recherchoit et *pourchassoit* les bonnes « lettres. » (L'Am. ressusc. p. 7.)

Qui plus despend qu'il ne *pourchasse*
Il ne luy faut point de besace. *(Cotgr.)*

2° Procurer : « Cinq ans fut en prison, mais toutes « fois eschappa il au derrenier par une corde que « ung sien chevalier luy *pourchassa* et puis se mist « à la fuite. » (Chr. de S. Denis, f. 214.) — « Je ne « puis penser de ma part que par une grande grace « et speciale faveur des dieux, ne nous ayt esté « *pourchassée* et moyenné cet heureux avenement « des Troyens. » (L'Am. ressusc. p. 208.)

Pourcheline. [De porc, au reg. JJ. 168, p. 367, an. 1415.]

Poure. [Poudre, poussière : « Et les os et la « *poure* à Dieu representer. » (Aiol, v. 6250.)] — En parlant du supplice de Brunehaut ordonné par Chilpéric :

La fist lues et prendre, et saisir
Et demener à grant viltance
Par le commun consel de France,
Sour un kameul, par la contrée
U plus ot de gent ariestée ;
Et après la fist trainer
Et as cevaus escefler,
Et puis en fist il sans demoure
Les os ardoir, venter la *poure*. *(Mousk. p. 36.)*

Povre. [Pauvre, au propre et au figuré, en parlant des personnes et des choses : « Et s'en ala li « empereres en Alemaingne, et fu morz une piece « après en une maison Dieu, *povres* et à meschief. » (Mén. de Reims, § 288.) — « Et *povre* gent et clerc « et vavassor. » (Roncisv. p. 176.) — « *Povre* hostel « ot la dame quant vint à l'anuitier. » (Berte, c. 38.) — « Nous avons veu moult de debas, es bones « villes, des uns contre les autres, si comme des « *povres* contre les rices. » (Beaum. L, p. 5.)]

Povres amis n'a. *(Marc. et Salem. f. 116.)*

Povres hom fait pouvre plait,
Ce dit li vilains. *(Prov. du Vilain, f. 75.)*

A *povres* gens menue monnoye. *(Villon, p. 78.)*

Povre home soffroiteus
Sont sovent covoiteus. *(Marc. et Salem. f. 116.)*

Povres cuers n'oseroit penser
La joie dou leal amant,
Quant il a pooir d'achever
Son desir entierement. *(Poës. av. 1300, I, p. 248.)*

Le duc d'Irlande, connétable du roi d'Angleterre, à l'approche de l'armée des oncles de ce jeune prince, qui avoient passé une rivière qu'il croyoit impraticable, dit : « Comment diable ont il passé la « rivière de la Tamise ? c'est une bien *povre* signi- « fiance pour nous. » (Froiss. III, p. 235.) — « Li « *povre* orgueillox de Tors. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1651.) — On donnoit aux Vaudois le nom de « *povres* de Lyon. » (Apologie pour Hérodote.)

Povrement. [Pauvrement : « Dedens ceste « forest sui *povrement* deduite. » (Berte, c. 37.) — « Car qui les mestiers (d'armes) n'ameroit, Jà ne le « tenroit om pour prou, U *povrement* feroit son « preu. » (J. de Condé, t. II, p. 72.)]

Povret. [Pauvret : « Girars, pour gaaingnier « leur très *povrete* vie, Se mit à ung mestier qu'il « n'avoit apris mie. » (Gir. de Rossillon, v. 2329.) — « Or je vois savoir Au *povret* qu'il me vouldra « dire. Et s'il me sçaura point instruire. » (Pathelin, v. 1378.)]

Povreté. [1° Pauvreté : « Et sont autres choses « que chascuns redoute, si comme est mort, dolor « et *povreté*. » (Brun. Latin. *Trésor*, p. 281.)] — « Puisqu'il est ainsi que *povreté* le guerroye. » (Arresta Amorum, p. 273.)

De *povreté* user,
Se fait l'en fol clamer. *(Marc. et Salem. f. 116.)*

« Grant *povreté* contraint l'homme à moult de « maulx faire. » (Le chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 81.) — « En grande *povreté* n'y a pas « grande loyaulté. » (Cotgr.) — 2° Disette : « Et li « si segnefioit ses durtés et ses *povretés*. » (Froiss. VII. p. 103.) — « Et estoient leur cheval effondu de « *povreté* et de faim. » (Id. X, 399.) — Louis VIII étant allé faire la guerre aux Albigeois, « retourna en « France par *povreté*. » (Chron. de S. Denis, II, 47.) On lit dans le latin : *propter inopiam victualium*. — « *Povreté* de faim. » (Journal de Paris, sous Charles VI, p. 72.) — 3° Adversaire misérable, indigne : « Par ma foy, sire, dist Bruyant, je n'en « feray riens, car je ne acquerroye gueres d'hon- « neur à me combattre contre celle *povreté*, mais « attens que tu ayes aage de homme, adonc me « requerras de bataille, et je la te fourniray fran- « chement. » (Perceforest, IV, f. 39.)

Pourfendre. 1° Fendre de haut en bas :

Sur l'heure estans au meme endroit que on bat
Où l'on s'efforce à grans coups tout *pourfendre*.
Cretin, p. 135.

2° Se fendre : « Tant va li pos à l'eve, qu'il *pour-* « *fent.* » Vatic. nº 1490, fol. 156.) — 3° Passer sur : « honte et angoisse *pourfendi.* » (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1349. — 4° Déchirer : « Et le prist par le « kevech de sa cote et le tira si roit à lui qu'il li « *pourfendi* jusques en la poitrine. » (Froissart, t. V, p. 355.)]

Pourfichier. Planter, ficher des pieux :

Des que les deuls os s'entrevirent
Grant noise et grant tumulte firent :
Mout oissiez grelles sonner
Mout veissiez gent *pourfichier*,
Escus lever, lances drescier
Tendre les ars, saetes prendre
Prez d'assaillir et de deffendre. *(Rou, p. 331.)*

Pourfier. Assurer. (Cotgrave.)

1. Pourfil. [Porphyre : « Si orent aussi l'es- « cuelle où il mangoit; elle est d'un *pourfil* vert « moult beau. » (Marco Polo, 599.)]

2. Pourfil. 1° Bordure :

Il faut miroir pour la dame
Espingles, puisque scet sa game,
Chauces, soulers, aguille et fil
Et pour sa robbe bon *pourfil*. *(Desch. f. 419.)*

Le chancelier, à l'entrée de Charles VII à Rouen, étoit en habits royaux, c'est à savoir : « Robe, man- « teau et chaperon d'ecarlate fourrez de menu vair « et sur chacune de ses epaules rubans d'or et « *pourfils* de lettices. » (Monstrel. vol. III, f. 21.) — 2° Profil : « L'image etoit un simple *pourfil* à demie « face. » (Des Acc. Contes de Gaulard, p. 57.) — « Le *pourfil* d'un homme. » — « Le *pourfil* d'une « pierre precieuse. » (Cotgr.)

Pourfiler. 1° Broder : « Tout *pourfilé* de fil « d'argent. » (J. de Saintré, p. 189.) — « Robe *pour-* « *filée* et reboursée. » (Chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, p. 12.) — 2° Ce mot a été pris dans un sens obscène, par Desch. f. 438.

Pourfileure. Broderie. (Cotgrave.)

Pourfire. [Porphyre : « Si dona un riche autel « porteiz de marbre *pourfire*, tout quarré. » (Dom Bouq. t. VII, p. 150.)]

Pourfit. [Profit : « Le fermier goira du coulom- « bier et ara à son *pourfit* tous les peujons dudit « coulombier. » (Cart. de Corbie, *Ezechiel*, fol. 11, an. 1415.)]

Pourfitable. [Profitable, utile : « Et enmenast « avec lui de ses hommes lesquels que il vourroit « et qui plus li seroient *pourfitable*. » (Ménestrel de Reims, § 103.)]

Pourforcement. Contrainte, violence : « Les- « quels ont connu et confessé de leurs pures, fran- « ches et liberales volontez, sans aucune contrainte « ou *pourforcement*, mais comme bien conseillez « et advertis. » (Mém. de Commines, t. III, Preuv. page 533.)

Pourforcier. Forcer, obliger. (Chron. ms. de Nangis, sous l'an 1286.)

Pourfuiable. Errant, vagabond : « S'en « retourna et fui en Aquitaine aussy comme Esaü « vague et *pourfuiable*, toutes choses delessant. » On lit dans le latin : *Sicut Esaü vagus et profugus.* (Chron. de Nangis, an. 1214.)

Pourgesir. Abuser d'une femme ; la violenter :

Jà gentilz femme n'y eust
Qui de si haut parage fust,
Fust epouse, fust damoiselle,
Pourtant qu'elle lui semblast belle
Que il ne voulist *pourgesir*. *(Brut, f. 29.)*

Li jaians me fist cy remaindre,
Pour sa luxure en moy refraindre;
Par force m'a cy retenue
Et par force m'a *pourgeue*. *(Rou, f. 87.)*

Bien prennent humaine nature ;
Mainte meschine ont deceue
Et en tel guise *pourgeue*. *(Brut, f. 57.)*

Pourgetter. Lever un plan : « Avoit avec luy « un des bons eschelleurs du monde, lequel *pour-* « *gecta* la ville.... et fist sa diligence de dreschier « eschelles, par lesquelles Anglois monterent si « diligemment, que oncques ne fussent perceus « qu'ils ne fussent les plus fort dedens la ville. » (J. Le Fev. de St-Remy, Hist. de Charles VI, p. 135.)

Pourgiet. [Avance et saillie sur une rue, la partie d'un bâtiment qui avance en dehors jusqu'à une certaine hauteur (de *projectus*) : « Nous avons « donné... congié et licence à Guillaume Baudry, « bourgeois d'Orléans, de faire faire, tenir et avoir « à tousjours mès ung *pourgiet* et ung sien hostel... « lequel *pourgiet* se fera de largeur dudit hostel sur « rue... et sera de deux pieds et demi de saillie sur « rue et à huit pieds et demi hault de pavement... » (1403, Châtellenie d'Orléans. L. C. de D.)]

Pourguiez. Poursuivez :

Quant cil qu'il cachent l'ont trové
Demandent lui : où sont, où sont ?
Et il leur dit : là vont, là vont ;
Pourguiez, pourguiez, les troverez.
As mains les monstre et as dèz. *(Rou, p. 183.)*

Pourjeet. Projet. (Cotgrave.)

Pourjeter. [Projeter : « Par une embusque que « il *pourjeta* sur les camps. » (Id. IV, 55.)]

Pourlongement. [Prolongation, délai : « Les « vint et trois livrées de rente deseur dites et les « amendes, se on defaloit, cil Thoumas et si hoir « sont tenu à faire paier et venir ens sans coust et « sans *pourlongement*. » (Cart. de S. Jean de Laon, an. 1265.)]

Pourmener. [1° Promener : « (Les Romains) « prirent le prodom qui bien avoit cent ans, et le « menerent et le *pourmenerent* parmi Rome. » (Froiss. Buchon, II, II, 20.) — « Et qu'il y avoit lar- « gement gens qui se *pourmenoient* par les rues. » (Comm. I, 5.)] — 2° Conduire, ménager. En parlant des précautions prises pour la sûreté des Anglois venus à Amiens pour traiter de la paix en 1391 : « Toutes ces choses et autres estoient *pourmenées* « faictes et ordonnées pour bien et par deliberation « de bon conseil, pour mieux garder et honorer les « Anglois. » (Froiss. liv. IV, p. 135.) — « Il en avoit « assez aux villes d'alentour, et pas especial bleds : « et si la provision eust été faite de bonne heure et « bien *pourmenée* jamais n'eussent rendu la ville. »

(Mém. de Commines, p. 684.) — 3° « *Pourmener* ung « cheval, quand il est echauffé, avant de le mener « boire, » ne faire rien inconsidérément : « Sire, « dist la pucelle, à ce que je puis entendre de vous ; « *Vous scavez bien pourmener ung cheval quant* « *vous le trouvez fort echauffé, avant que vous le* « *menez abreuver*. Si vous requiers, que si vous « trouvez le chevalier qui vous plaise, à luy dire « de par la pucelle au cercle d'or, qu'il ne mette « pas son songe en oubly. » (Percef. VI, f. 34.) — [4° Continuer, poursuivre : « Tant fu chis assaus « continués et *pourmenés* sans nul succès que. » (Froiss. IX, 34.) — 5° Abuser par de vaines promesses : « Li dus de Braibant le maine et *pour-* « *maine*. » (Id. III, 380.)]

Pourmeneresse. Femme qui promène. (Monet.)

Pouroec. Pour cela :

Dont li quens s'acorda *pouroec*
Al roi ki li ot en couvent
Qu'il li rendroit. *(Mouskes, p. 659.)*

Pouroffrir. Offrir :

Dont veissiez François venir
Et leurs hommaiges *pouroffrir*
Et Artus receut leurs homages. *(Brut, f. 77.)*

[« Il doivent venir dedans le fin des contremens « devant le visconte, et se doivent *pouroffrir* armé « de toutes armes. » (Liv. rouge d'Abbeville, f. 29.)]

Pourpal. [Palonnier : « Pierre Gilbert avec ung « gros *pourpal* de charrette en bailla ung coup. » (JJ. 187, p. 109, an. 1455.)]

Pourparlement. Pourparler, conférence : « Il y avoit deja eu *pourparlement* et traitté entre « les roys d'Espagne et de France pour cette meme « entreprise. » (Le prince de Machiavel, p. 163.)

Pourparler. [1° Traiter, négocier : « La trieuwe « qui avoit estet parlementée et *pourparlée* devant « Tournay. » (Froiss. IV, 163.) — 2° Concerter : « Et veult on dire et supposer que c'estoit tous fais, « avisés et *pourparlés* de aucuns des amis les Des- « pensiers. » (Froiss. II, 119.)] — [« Et *pourparlerent* « entr'eus deus que il feroient aliance au roi Jehan « d'Engleterre. » (Mén. de Reims, § 274.)]

Pourparleur. [Qui fait des pourparlers : « Qui « ne pouvoit estre fait pour l'entregent requis en « telles matieres, que par une personne autre que « des *pourparleurs*. » (Pasq. Lett. II, 682.)]

Pourpartie. Portion d'héritage : « Et jura la « dite Jehane par devant nous... que contre cette « vente..... riens ne demandra james par reson de « don de douaire... et de *pourpartie* d'heritage. » (Cart de S. Wandrille, p. 196, an. 1290.)

Pourpays. [Pays, canton, dans Du Cange, sous *Propagus*.]

Pourpe. [Poulpe, au traité ms. sur les poissons, B. N. lat. 6838, C. ch. 52 : « Polypum nostri per « syncopen vocant poulpe ; Galli *pourpe*.]

Pourpendu. Garni, orné de choses pendantes : « La voulte du temple estoit *pourpendue* de lances. » (Percef. IV, f. 53.)

Pourpendure. [Voûte : « Item pour plusieurs « ouvrages fais à l'église et premiers pour le repa- « ration de le *pourpendure* de l'entrée de l'eglise. » (Compte de la fabrique de S. Pierre de Lille, an. 1367.)]

Pourpenser. Penser, imaginer : « Et pour « plustost luy faire executer ce qu'elle *pourpen-* « *soit*. » (Amant ressucité, p. 236.)

Pourpenser (se). [S'aviser : « Il *se pourpensa* « qu'il deffieroit ce jovene roy. » (Froiss. II, 105.)]

Pourpeton. Ragoût fait d'oiseaux. (Oudin.)

Pourpied. [Pourpier, du latin *pes pulli*, pied de poulet, comme le prouve l'orthogr. de Paré (V, 21) « Les myrmecies seront curées, y appliquant « dessus du *pourpied* pilé. »]

Pourplainté. Planté : « Novalles sont les pla- « ces et les lieux qui anciennement n'ont esté par « coutume labourez ne cultivez ; parquoy semence « ou usufruict peut venir, dont disme peut etre « payée ne deue, si comme des anciens bois et pla- « ces en bois où il vient bois, et croist sans ce qu'ils « ayent esté à ce *pourplainté* en artige. » (Bouteill. Som. rurale, p. 749.)

Pourplantement. Action de planter. (Cotgr.)

Pourplanter. 1° Hérisser de : « Si estoit le « pavement tout *pourplanté* de glaives les pointes « dessus. » (Percef. vol. I, f. 63.) — 2° Semer, introduire : « Maintz preudommes chevaliers furent pris, « puis engendrez, qui Bretaigne *pourplanterent* « de bonne chevalerie tant qu'elle fust depuis vu. » (Id. IV, f. 137.)

Pourpoint. [1° Justaucorps rembourré et piqué ; on le portait sous le haubert : « Qui lors veist d'une « part et d'autre haubers rouleir, glaives enferreir, « *pourpoinz* et cuirées et escuz enarmeir, et selles « et waraingles et poitraus aparelleir, et chevaus « ferreir, et penre chascun garde soingneusement « que rien ne li faille. » (Mén. de Reims, § 123.) — « De pontures le gambison, Pourquoi *pourpoint* « l'appelle on. » (Guill. de Gulleville.) — 2° Habit de dessous, dans le costume civil ; il était rembourré et ouvert sur le devant ; sous les Valois, il remplaça la cotte et se plaça sur la chemise : « Pour faire « manche à .III. petis *pourpoins* de toille blanche. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 141.) — « .XII. aulnes « de fine toille de Reims.... pour faire quatre petis « *pourpoins*. » (Id. p. 150.)]

Mais le mien m'ont fait perdre tout
Je vueil estre sur le debout ;
Prestez, sur ma cotte et *pourpoint*
Douze francs : mettez vous à point ;
Vez les cy : ça *pourpoint* et cotte. *(Desch. f. 375.)*

[« Une couronne d'or... de laquelle couronne fust « ostée, le douzieme jour de may (1391), cent dix « sept perles,... pour la façon de certains *pourpoins* « et joyaux. » (Inv. de Charles VI, an. 1399.)]

Pourpointe. Piquée : « D'un gentilhomme bien « armé et monté à cheval de cinquante livres tour- « nois et couvert de couverture de fer, ou de cou- « verture *pourpointe*. » (Ord. I, 384.)

Pourpointeau. Petit pourpoint. (Monstrelet, vol. I, f. 228.)

Pourpointement. Garniture matelassée ou paillasson piqué qui se mettoit au poitrail du cheval dans les combats des joûtes. On l'appeloit aussi hourt : « En outre le dit *pourpointement* y a qui « veult bastons cousus dedans pour le tenir roide « sans gainchir. » (La Colombière, Th. d'honn. t. I, page 59.)

Pourpointerie. [Métier des *pourpointiers :* « Des *pourpointiers* de Paris. Item qu'il y aura trois « maistres jurez et ordonnez pour revisiter... les « ouvraiges de *pourpointerie*. » (Liv. des Mét.)]

Pourpointier. [Ouvrier qui fait des pourpoints ; voir le précédent.] Voir aussi les Essais de Montaigne, II, 804.

Pourpoir–ois. [Marsouin ; on lit *pourpoir*, aux Ord. II, p. 319, an. 1349.] — « Le saumon et le « *pourpois*, l'on le peut garder deux jours. » (Ord. t. III, p. 166.)

Pourporter. [Se comporter : « Jehan de Saint « Yon escuier aveue à tenir de R. P. monseigneur « l'evesque de Chartres son herbergement, si comme « il se *pourporte*, et sa justice haute et basse. » (Cart. de Chartres.) — « Une autre piece de pré, que « l'en appelle les maroys, si comme elle se *pour-* « *porte*. » (Liv. rouge de la Ch. des Comptes, f. 399, an. 1308.) — « La moitié par indivis du moulin... « avecques la moitié... de la rivière... ainsi comme « icelle moitié se poursuit et se *pourporte*. » (1404. Aveu du Moulin-Rouge. L. C. de D.]

Pourportionnellement. [Proportionnellement : « Leur avons octroyé... que des charretées « de bois dessusdites eux et ceux qui d'eux auront « cause en puissent user..... *pourportionnellement* « pour toutes leurs maisons et lieux. » (1342. Lettr. de Philippe de Valois pour un droit d'usage à cause des maisons sises à Yèvre. L. C. de D.)]

Pourpos. [1° Dessein : « Ne plaise jà à Dieu que « vostre bon *pourpos* je vous brise ne oste. » (Froiss. II, 63.) — De là : « avoir en *pourpos*, » se proposer. (Id. VII, 168.) — 2° Sujet d'un discours : « Ançois que j'en commence à parler, je voel ung « petit tenir le *pourpos* de proece. » (Id. II, 8.)] — 3° [Résolution, aux Ordonn. t. V, p. 459, an. 1371.] — « Ne jà de mon *pourpos* n'istrai. » (Vat. 1490, f. 163.)

Pourpoul. [Peuplier : « Icellui Michelet prist « un baston, appellé au païs (Nogent) un mauge de « *pourpoul*. » (JJ. 100, p. 362, an. 1369.)]

Pourpre. 1° Etoffe :

Largesce out robe toute fresche
D'une *pourpre* sarrasineiche. *(Rose.)*

2° « *Pourpre* en armoiries est selon quelques uns « une des cinq couleurs des armoiries melées de « gueules et d'azur tirant sur le violet ; selon les « autres de noir et de rouge ou de la couleur de « mauve *conchylium*. La plupart de ceux qui ont « ecrit du blason comme Favin, Geliot, les pères « Monet et Menestrier n'admettent point le *pourpre* « pour couleur, n'étant pas simple mais composé « du mélange egal de quatre autres ; ils le font pas- « ser pour un email mitoyen, tantôt couleur et tan- « tôt metal. Les Espagnols l'appellent *una mistion*, « tellement qu'on le peut mettre sur le metal et sur « la couleur sans fausseté ; il est representé en « gravure par une hachure en barre, tirant de l'an- « gle gauche du chef à l'angle droit de la pointe. » (Dict. univers.) — « De toutes ces six choses et cou- « leurs (or, argent, gueulles, azur, sable, sinople) « on en faict une quant on les mesle ensemble « autant de l'ung comme de l'autre, et c'est la sep- « tieme qui, en armoirie, de son propre nom se dit « pourpre. » (Sicile, le Blason des couleurs.)

Pourprendre. Envahir, occuper. Charles-le-Simple apprend que les Normands font une invasion en France :

Hastenc ki paiens ot esté,
Qui il avoit assez donné
I tramist, pour savoir lor i estre
Ne quel gent pooient i estre
K'il voloient et qu'il queroient
Ki sa terre ainsi *pourprendoient*. *(Mouskes, p. 345.)*

« Maladie que plusieurs appellent dissintere *pour-* « *print* presque tous le royaume. » (Chr. de S. Den. I, f. 48.) — « Cette année la riviere de Nilus fut si « grande qu'elle *pourprenoit* toute la terre et la « contrée. » (Id. t. II, f. 69.)

Expressions : 1° « *Pourprendre* tiere, *pourprendre* « champ, » gagner du terrain :

Marsilles une lance prent
Le cheval point, tiere *pourprent*
Gerin feri parmi le cors. *(Mousk. p. 191.)*
Artus vit sa gent resortir
Et les Romains vit esbaudir
Et le champ oultre luy *pourprendre*
Ne pot, ne ne volt plus atendre. *(Brut, f. 98.)*

2° « *Pourprendre* la champaigne, » donner carrière à un cheval : « Le cheval est roide et puissant « et plein de grant liesse, celuy est peu de vous et « de vostre feux et si a merveille que tant l'avez « tenu sur si noble terre, affichez vous estriers, et « luy lachez le frein, si le laissez *pourprendre la* « *champaigne*, si vous en aymera mieux et l'apren- « drez à congnoistre. » (Percefor. II, f. 46.)

Pourprest. Terme de droit, en latin *promutuum*. (Notes sur le chap. 23, Gr. C. de Fr. III, 403.)

Pourprette. Qui est de pourpre. (G. Durant, à la suite de Bonnefonds.)

Pourprin. De couleur de pourpre. (Monet.)

Pourprins. Entouré. « La porte fut toute *pour-* « *prinse* des gens du conte et les François y entre- « rent communement. » (Chr. de S. Denis, II, 83.)

Pourprinse. [Pourpris, enclos, dans la Cout. de Tours, art. 260.]

1. Pourpris. 1° *Subst.* Suivant Laurière, « l'en- « clos, les environs et prochaines clostures de « quelque lieu seigneurial, chastel, manoir et hotel « noble ou de l'eglise. » — « Sur le douzieme en- « tendent pour le *pourpris* ce qui est compris dans « le fossé ; et s'il n'y a fossé, il s'entend l'aisance « de l'hostel avec le jardin. » (N. C. G. III, 1223.) —

« Il n'y a point de vol de chapon par la ditte cous- « tume, ains aura l'hostel avec le *pourpris*, et « s'entend ledit *pourpris* la closture, ou fossez s'il « n'est clos. » (N. C. G. III, 212.) — C'est le participe de *pourprendre*, pris substantivement. — 2° *Adj.* Envahi :

Avoit poacre sans mencogne
Et tout le corps *pourpris* de rogne. *(Mousk. p. 202.)*

2. Pourpris. « Fleur de *pourpris*, fleur tou- « jours fleurissant. » (Les Marg. de la Marg. f. 2.)

Pourprise. [Enceinte : « Li rois fist madame « sa mere envoyer en un castiel et là tenir sans « point issir de la *pourprise*. » (Froiss. II, 247.)]

Pourprissure. [Pourpris, enclos : « Hors la « ville a tel *pourprissure*, Trois grans lieues la « place endure. » (Athis.)]

Pourquant. Cependant :

Requist al roi, et fist requerre
Pour ses compagnons reconquerre
Qu'il li laissast aler combatre,
Savoir s'il le pourroit abatre ;
Mais *pourquant* tant proiés en fu
Que il en a congiet donné. *(Mousk. p. 154.)*

Pourquerir. Chercher : « Il avoit assez à *pour-* « *querir*, ainçois qu'il m'eut trouvé. » (Perceforest, vol. III, fol. 108.)

Pourquoy. 1° *Conjonction.* « La loy *pourquoy* « que les lais sont reglez et traictez par les empe- « reurs et leurs concilles, est la difference qui est « entre le droict canon et civil. » (Bout. Som. rur. p. 1715.) — 2° [*Subst.* Cause : « Les petits et les « povres treuvent assez qui les pugnissent quant « ilz font le *pourquoy*. » (Commines, t. V, p. 18.)]

Pourre. [1° Poudre à canon : « Si trouva on le « *pourre* de salpetre toute mouillée. » (Froissart, t. IX, p. 433.)] — [2° Poudre, poussière : « Quant « on fait son mantel escoure, Ne s'en va pas « toute la *pourre*. » (Mir. de Coinsy.)]

Pourreture. Pourriture :

Netye l'air de *pourreture*
Et de pestilence.
Prouffits champestres et ruraux de Crescens, liv. I. f. 148.

Pourri. « Le plus grand est le premier *pourri*. » (Cotgr.) — « Pierre en puis n'est pas *pourrie*. » (Id.)

Pourriere. [Tourbillon de poussière : « Lors « veissiés parmy ces plains, Et parmy mons et « parmy vaulx Grans *pourrieres* et grans encaus. » (Cléomadès.)]

Pourrihot. [Peut-être mauvaise lecture ; corrigez *pourri* et un monosyllabe en *ot*.]

. . . . . Cil boit à ort pot
Et si s'appoie à *pourrihot*
Qui de sa fame a male vie. *(Vat. n° 1522, f. 170.)*

Pourrir. [« Et chascun supplioit humblement « son seigneur et maistre, que pour Dieu ne les « voulsist oublier, ne laisser là *pourrir* en prison. » (Boucig. II, 29.) — « Autrement la fiente et le pissat « *pourriront* ledit mur. » (Ordonn. de 1485.)]

Pourris. Croûte qui se forme sur une plaie, lorsqu'elle commence à guérir : « Apres qu'il se fut « fait un peu de *pourris*. » (Mém. de Montluc, I, 47.)

Pourrissable. Sujet à pourriture. (Al. Chart. de l'Espérance, p. 352.)

Pourrisseur. Qui pourrit. (Cotgr.)

Pourrissure. Pourriture. (Cotgr.)

Pourry. 1° Participe de *pourrir :* « Rigueur (du « parlement) de Toulouse, humanité de Bour- « deaux, misericorde de Rouen, justice de Paris, « bœuf saignant, mouton beelant et *porc pourry*. » (Contes de Desp. II, 119.) — 2° Maladie des moutons :

Avoir autre souci que de tenir en point
Tout son petit bestail et de gente allaigresse,
Le garantir du loup et quand la nuit presse
Le ramener au tect, et de soigneuses mains
Corne à corne conter les chevres et les dains :
Le garder du *pourry*, et de la clavelée
De charme, de venin, et d'herbe ensorcelée.
Berger. de Rem. Bell. t. I, f. 109.

Poursaillir. Sauter en courant : « Le cheval « sur quoy le roy estoit monté, qui estoit fort fier « et orgueilleux et de grant cueur, ne daignoit aller « ne trot ne pas, ne amblure, par la roideur de luy, « ainçois alloit bondissant, *poursaillant* la cham- « paigne, car peu prisoit le faix qui dessus luy « estoit. » (Perceforest, II, fol. 46.)

Pourseigner. [Bénir avec le signe de la croix : « Quant il orent assez mangié Des biens qu'il avoit « *pourseignié*. » (Vie ms. de Jésus-Christ.)]

Poursemer. Semer. (Cotgrave.)

Pourseoir. [Posséder, au Cart. de l'évêché de Paris, an. 1288.)]

Poursievant. [Personne de la suite d'un prince : « Li rois soustenoit tous les jours sous ses frès bien « 1600 armeures de fier et bien 10000 arciers, sans « les autres *poursievans* à çou apertenans. » (Froissart, II, 482.)]

1. Poursievir. [1° Suivre : « Tous les camps es- « toient couvert de gens et de charoi qui *poursie-* « *voient* le roi. » (Froiss. V, 9.) — 2° Exiger une somme d'argent : « Toutes les rentes et revenues « estoient *poursieuvites* et recheues par reche- « veurs. » (Froiss. III, 117.) — 3° Se prêter à : « Il « lui convenoit *poursuivir* tous les dangers et les « volentés del duch son voisin. » (Id. II, 472.)]

2. Poursievir. Poursuivre ; forme indiquant que le verbe est passé de la troisième à la quatrième conjugaison latine.

Par rire, et par biaus dire oïr,
Et par joli contenement,
Vient amours au commencement ;
Et ensi se veut *poursievir*. *(Vatic. n° 1490, f. 53.)*

Poursieulte. Poursuite en justice : « Par ledit « usage un deffendeur peut proposer deffenses et « exceptions, à fin de non recevoir, de folle *pour-* « *sieulte*, non cause, et d'estre declaré quitte par « ensemble. » (Cout. Gén. I, p. 772.)

Poursieute. [1° Suite d'un prince : « Le conte « de Nevers et tous les autres seigneurs de France « qui en la court et *poursieute* de l'Amourath Bac- « quin estoient. » (Froiss. XVI, 43.) — 2° Démarches

faites en vue d'une entreprise : « Et par especial « trop plus cousterent les mises et *poursieutes* à « mettre sus du conte d'Erby que du conte Mares- « chal. » Id. t. XVI, p. 96.) — 3° Mesures à prendre, difficultés à surmonter : « Considérés l'estat d'armes « et des *poursieutes* à gens de bien et d'onnour, se « il estoient aise. » (Id. II, 152.)]

Poursivre. [Même sens ; cette forme nous montre ce verbe latin à la troisième conjugaison active ; il n'y avait plus de déponent dans la langue populaire : « En non Dieu, dist li cuens, mieux vaut folie « relaissier que folie *poursivre*. » (Mén. de Reims, § 350.)]

Poursoiement — oyement. Dépendances d'une maison, dans un titre de 1362 : « Un hereau « appellé Ennemont.... seant en la.... paroisse de « Montleart, assavoir la maison, la court, les ver- « giers, les terres, les veignes, les aisances, et tout « le *poursoiement* si come tout se comporte. » (Ex Cartophylacio... de Foncemagne.) — [« Son hé- « bergement de Concire ou tout le *poursoiement* et « appartenances d'iceluy en maisons, en terres, en « bois, en garennes, en prez, en pastis, en gas, en « gagnez et à toutes autres choses appartenantes « audit lieu. » (1353, Aveu de Concire, paroisse de Dry ; L. C. de D.)]

Poursongnier. [Entourer de soins : « Il fu si « mal *poursongniés* de ses plaies qu'il morut. » (Froiss. VII, 459.) — « Si fu la ditte ville de Biétune « si bien deffendue et *poursongnie* que li Flamench « n'i conquesterent rien. » (Id. V, 147.)]

Poursuiant. [Aspirant à la charge de héraut d'armes : « *Poursuians* le roy, » aux Ordonn. t. I, p. 732, an. 1320.]

Poursuir. [Poursuivre : « Et qui eust voulu « *poursuir*, on eust chassé les dits Anglois jusques « à la mer. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 2e série, t. III, p. 507.)]

Poursuite. [1° Procédure pour obtenir réparation d'un grief : « Et grant deference a entre ces « deux *poursuites*. » (Beaum. LXVII, p. 2.) — « Si « savons bien que ledit Guerriot n'en fist oncques « puis nulle *poursuite*, combien que il ait plus « cher ledit office que nul autre. » (Lettres du roi Jean ; Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4e série, I, p. 43.)] — « Chaude *poursuitte* est celle que l'on fait promp- « tement contre un delinquant, comme le premier « mouvement et colere, et s'appelle chaude cole, « chaude melée en l'ancienne coutume de Mehun « en Berri. » (Laur.) — 2° Droit du seigneur qui peut suivre ses hommes de servitude quelque part qu'ils se transportent, soit lieu franc ou non, mêmement pour leur taille imposée ou abonnée, et les peut le seigneur réclamer ; car tels hommes sont réputés du pied et partie de la terre et se baillent en aveu et dénombrement par vassaux avec leurs autres terres ; pourquoi ils sont poursuivables pour les tailles, pour la main-morte et autres droits. (Laur.) — « Les hommes et femmes de « condition servile sont de *poursuite*, qui est à dire « qu'ils peuvent estre poursuivis, pour leur taille « imposée.... quelque part qu'il aillent. » (Cout. Gén. I, p. 879.) — [« Noz hommes et femmes, qui « sont ou seront nos hommes et femmes de corps, « mainmortables et de *poursuite*. » (Ord. VII, 390, an. 1371.) — « Les enfans de nos bourgois (de « Chasteau-Thierry) ne peuent prendre, recevoir, « ne porter tonsure de clerc sans nostre licence ; « et toutes voies ne sont point de *poursuite :* mais « se ilz se transportent hors en lieu franc, ils sont « et demeurent frans. » (JJ. 145, p. 2, an. 1393.) — 3° Alliance : « La sainte *poursuite* faite par nostre « très chiere et très amée compaigne la royne et « nostre très chier et très amé cousin le duc de « Bourgogne, pour la reparation du mauvais gou- « vernement de ce royaume, entrepris par feu « Bernart d'Armignac. » (JJ. 170, p. 169, an. 1418.) — 4° Projet de mariage : « Et continuoit ceste *pour-* « *suytte*. » (Comm. t. III, p. 3.)] — 5° Constance à poursuivre une femme : « Et pour ce dist vray celuy « qui dist que par *poursuyte* de femme l'on parvient « plustost à son intention que aultrement. » (Percef. IV, f. 48.) — [6° Berger ou propriétaire poursuivant son troupeau : « Lesquelles quarante deux bestes « ne avoient aucune *poursuite*, et ne savoit l'en de « qui elles feussent. » (JJ. 105, p. 4, an. 1373.)]

Poursuivable. Qu'on peut poursuivre : « Que « ceux qui retourneront à leurs biens par la paix, « ne seront, ne aussi leurs heritages *poursuivables* « des rentes foncieres. » (Mem. de Commines, preuves, p. 285.)

Poursuivant. « Maitres des requêtes qui étaient « à la suite, et pour ce appelés suivants et *pour-* « *suivants* le roi. » (Miraulmont, de l'orig. du Parlement, p. 169.) — 1° En terme de chevalerie, les *poursuivans* étoient ceux qui aspiroient à être chevaliers. Le fils d'un gentilhomme, avant que d'aller à la guerre, étoit appelé *domicellus* ; pendant qu'il faisoit ses premières campagnes *valetus ;* et quant il avoit reçu l'ordre de chevalerie *miles*. Assez souvent même, dans les anciens romans, le mot de valet signifie prince ; de là vient que dans le jeu de cartes qui est très ancien, le valet est après le roy et la dame et qu'on voit écrit sur les valets : « Hector de Troye, Ogier le Danois. » (Petit Jean de Saintré, t. I, p. 212.) — Dans Monstrelet, il est fait mention d'un chevalier qui avoit un *poursuivant ;* je crois que ces *poursuivans* étoient des jeunes gens qui se mettoient à la suite des anciens chevaliers pour s'instruire auprès d'eux dans l'art de la guerre et devenir chevaliers à leur tour. (Monstrel. vol. X, p. 326, an. 1422.) — 2° Officiers d'armes, poursuivans d'armes : c'étoient des gentilshommes qui s'attachoient aux hérauts pour aspirer à leur charge, à laquelle ils ne pouvoient parvenir qu'après sept ans d'apprentissage ; ils étoient de la dépendance des hérauts et assistoient à leurs chapitres ; un seigneur banneret pouvoit avoir des *poursuivans* sous l'aveu de quelque héraut ; on les baptisoit dans les fêtes solennelles, après le souper, de quelques noms gaillards, comme « Joli Cœur, Ver

« luisant, Sans mentir, Gaillardet, Beau semblant, « Haut le pied ; » leurs cottes étoient différentes de celles des hérauts et ils avoient des bâtons sans ornemens. (Pet. Jean de Saintré, I, p. 236.) — [« Le « suppliant estant en la ville de Baieux en une « hostellerie où il buvoit, survint ilec un herault « ou *poursuivant d'armes.* » (JJ. 172, p. 615, an. 1424.)] — « Un varlet de boucher qui estoit devenu « *poursuivant* d'armes. » (Journal de Paris, sous Charles VII, 174.) — 3° Maître des requêtes : « Les « seigneurs etoient appellés quelque fois suivans, « mais d'ordinaire *poursuivans*, non pour les vili- « pender, ains par un titre special d'honneur ; « parce que leurs charges entre toutes les autres « estoient necessairement affectés à la suite du roy « pour recevoir les requestes qui luy estoient fai- « tes. » (Rech. de Pasq. II, p. 49 et 50.) — 4° Envoyé, député : « Quant les Anglois scurent ces nouvelles « de par l'archevesque de Bourdeaulz et ceux de la « ville fut envoyé un *poursuivant* à Chinon devers « le roy, luy requerir qu'il fit rendre les dites pla- « ces de Conac et de S. Maigrin... dont de tout on « ne fist riens et s'en retourna le *poursuivant.* » (Al. Chartier, Histoire de Charles VII, p. 169.) — 5° Amoureux : « *Poursuivant* bien passionné. » (Ess. de Montaigne, II, p. 249.) — « Les rusées ont « cette façon de tenir toujours quelqu'un des *pour-* « *suivans* en langueur pour faire couverture à la « jouissance qu'elles donnent aux autres. » (Contes de Desperr. p. 49.)

Poursuivite. [Poursuite : « Li enchauce et li « *poursuivite* dura jusques as barrieres. » (Froiss. liv. III, p. 347.)]

Poursuivre. Voir Poursievir. Presser, engager : « Après s'estre promené une grande demie lieue, « avec des mules, on le voulut *poursuivre* de pas- « ser plus outre ; mais il dit. » (Des Acc. Contes de Gaulard, f. 24.)

Pourtage. [Droit d'entrée payée aux portes d'une ville : « Dix livrées de terre... sur le *pourtage* « de Troyes ;... c'est assavoir cent soulz au « paiement de la foire froide de Troyes, et cent « souls au paiement de la foire chaulde de Troyes. » (Livre rouge de la Chambre des Comptes, f. 183.)]

Pourtant. [Pour si grande chose, pour tout cela : « Onques vers lui n'oi faus cuer ne volage ; « Si m'en devroit *pourtant* mieus avenir. » (Couci, t. XIX.)] — « Il estoit l'ung de ses plus obeissants « amis, et privé d'elle et *pourtant* la royne luy avoit « envoyé. » (Petit Jean de Saintré, p. 587.)

Expressions : 1° « *Pourtant* que, » pour cela que :

Pourtant que je suis jeunette,
Amy n'en prenez esmoy ;
J'en ferois mieux la chosette
Qu'une plus vieille que moy. *(Cymbal. mundi, p. 113.)*

2° « *Pourtant* que, » pourvu que : « Celle cy en « nulle maniere ne greverois je pour riens, *pour-* « *tant que* je sceusse que ce fust il. » (Lancelot du Lac, t. III, f. 140.)

Pourtendre. Tapissier : « Vindrent au palais, « lequel estoit paré et *pourtendu* de riches draps « d'or et de soye. » (Hist. de Bertrand du Guesclin, par Ménard, p. 205.)

Pourterrien. [Tenancier qui tient d'un autre des terres à cens et à rente : « Comme Gauthier de « Boulain escuier tiengne en fié une mairie de con- « dition en la ville de Saumorey... de la quelle « mairie il ait pluseurs personnes ses *pourterriens*, « de lui tenans terres par certain cens ou rente. » (JJ. 105, p. 318, an. 1374.)]

Pourterrier. Sergent, garde forestier : « En « telle maniere encore que le dit *pourterier* varde- « ront les dits boys, c'est à savoir qu'ils eslurent « entre eux quatre *pourteriers* pour estre jurés... « qu'ils garderont et garderoient bonement et feal- « lement les dits boys pour les *pourteriers*, et ne « doivent les dits pourteriers rien vendre des dits « boys et donner, ny dessarter sans l'octroi des dits « seigneurs de Morvilé. » (Ch. de Commercy, an. 1312.)

Pourtirer. Tirer de tous côtés. (Vatican, 1490, folio 129.)

Pourtisaine. [Pertuisane : « Un baston appellé « javeline ou *pourtisaine*. » (JJ. 195, p. 85, an. 1468.)]

Pourtraict. [Dessin, plan projeté : « Pour un « *pourtraict* fait en parchemin, pour le jubé, par « Henry de Bruisselles, maçon, pour monstrer aux « bourgois et aux ouvriers de la ville, encontre ung « autre *pourtraict* fait par Michelin le maçon, « ouquel *pourtraict* fait par ledit Henry les diz « bourgois et ouvriers se sont tenus pour estre le « meilleur. » (Comptes de l'église de Troyes, an. 1382.)]

Pourtraicture. [Peintures : « Aux Celestins « (de Paris) est paradis et enfer en painture, avec « autres *pourtraictures* de noble euvre en ung « cuer à part. » (Voyage de Guillebert de Metz.) — « La *pourtraicture* de .iiii. euvangelistes sur taffe- « tas blanc. » (Ducs de Bourg. n° 4111, an. 1420.)]

Pourtraire. 1° Peindre, sculpter, représenter : « Si se advisa Aaron que le souverain des dieux « d'Egypte ou l'ydolle d'icellui estoit, un thoreau il « *pourtrahit* en une table. » (Hist. de la Tois. d'or, vol. II, p. 135.) — « Quant est de *pourtraire* quel- « que chose que ce soit dans un tableau, le repre- « senter au vif. » (Dialogue de Tahureau, p. 89.) — 2° Ressembler. En parlant du fils du comte de Foix dont la fin fut si tragique : « L'enfant pouvoit avoir « quinze ou seize ans : mais trop bel escuyer estoit « et si *pourtrayoit* grandement, de tous membres, « au pere. » (Froissart, III, p. 30.) — Parlant du roi Charles VI : « Son frere monsieur Loys de France « duc de Touraine et comte de Blois lui *pourtrait* « bien de beauté et de bonté. » (Du Guesclin, par Ménard, p. 542.)

Pourtrait. [1° Dessin, plan projeté : « A Claude « Badouin, pour avoir fait un grand *pourtrait* pour « l'un des tableaux qu'il convenoit faire en l'un des « parquets contre le mur. » (Renaiss. des arts à la cour de France, I, f. 397, an. 1535.) — 2° Idée : « La « vraye religion et pieté de laquelle je veux donner

« icy quelques traits et *pourtraits*. » (Sagesse de Charron, p. 305.)

Pourtraiture. Paysage : « *Pourtraiture* des « paysages plaisans. » (Des Accords, Bigarrures.)

Pourtrere. [Citer en justice : « Et que pour « quelconques fait que fache ou ait fait uns bour- « gois ou bourgoise, dedens la franquise de Com- « mines par jour, *pourtret* convient que il soit par « devant mes eschevins de Commines. » (Ord. t. IV, p. 523, an. 1364.)]

Pourture. Corruption, pourriture :

La tres douce figure
Qui est sur toute nature
Luminaire non pareil
Qui puet par son tres doux œil
Terminer ma grief *pourture*. (*Desch. f. 201.*)

Pourvain. [Provin : « Je vous coucherais les « *pourvains*. » (Farce de Gringoire.) — Voir encore le reg. de Corbie, 13, f. 138, an. 1512.]

Pourveance. 1° Providence : « Adonc il baissa « le menton, et pensa que cette chose n'estoit pas « advenue sans grant mistere, mais il en laisseroit « convenir la *pourveance* du Dieu souverain. » — [2° Prévoyance : « Tant euls je de *pourveance* que « je trouvai des seigneurs de France. » (Froissart, t. XIV, 5.) — De là les locutions « de *pourveance*, » par mesure de précaution : « Et avoie de *pourveance* « fait escripre tous les traitiés amoureux. » (Froiss. t. XV, 141.)] — « Mettre pourveance, » aux Vig. de Charles VII, II, 46 ; « faire *pourveance*, » aux Ord. t. I, 635, pourvoir. — 3° Protection, soins : « Leur « prioit que desormais ils eussent ce royaume en « leur *pourveance*. » (Chr. de S. Denis, I, f. 257.) — [« La royne demora à Buignicourt en le *pourveance* « de monseigneur Nichole d'Aubrecicourt. » (Froiss. t. II, p. 56.)] — 4° Permission : « Quant ils furent là « venus, le marinier leur alla demander en quelle « terre ils vouloient arriver. Adonc repondit la « compaignie qu'ils en attendoient la *pourveance* « de J. C. » (Percef. VI, f. 126.) — 5° Délai. Le duc de Berry demandant une somme à ses trésoriers : « Monseigneur (repondirent les tresoriers) mais que « vous nous donnez cinq ou six jours de *pour-* « *veance*. Vous les aurez, dit le duc, c'est raison. » (Froiss. IV, p. 33.) — 6° [Provisions : « Et n'avoient « *pourveance* que au jour la journée. » (JJ. 90, p. 137.)] — « N'en y a nul qui puisse partir dehors, « exceptez ceux qui sont deputez à leur tour, pour « aller querir la pitance et la *pourveance* du cou- « vent. » (Arresta amor. p. 332.)

Pourvende. Prébende. (Cotgrave.)

Pourvendier. [Prébendier : « Aux *pourven-* « *diers* de l'Eglise de S. Germain de Soissons, aus- « quels est deu par chacun an vingt aissins de blé « de rente. » (1453. Compte du domaine du comté de Soissons. L. C. de D.)]

Pourvenue. Parvenue : « Elle n'estoit pas en- « core *pourvenue* jusqu'à l'age de quinze ans. » (Perceforest, vol. II, fol. 122.)

Pourveoir. [1° Prévoir : « Le dictateur *pour-* « *voians* que il ne convenist pas aus Roumains « avoir guerre. » (Bercheure, fol. 35.)] — 2° Avoir soin de. En parlant du schisme du pape Clément et Urbain : « Moult de peuple commun s'emerveilloit « comment si grans seigneurs et tels comme le roy « de France et le roy d'Allemaigne et les roys et « princes de la chrestienté n'y *pourvoyoient* de « remede ne de conseil. » (Froiss. v. III, p. 83.) — [« S'on n'y *pourvoit*, royaumes, tu te pers ; Un cuer « vaillant puet ton fait redrecier. » (Deschamps.) — 3° Se procurer une chose : « Le concierge avoit « quis, *pourveu* et acheté toute ceste marchandise. » (Froiss. XV, 5.) — « Le roy et le duc de Bourgoingne « n'entendirent à autre chose fors que de *pourveoir* « les presens que ils vouloient envoier devers « Amourath Bacquin. » (Id. XV, 338.) — 4° Fournir : « Et se il estoit ainsinc que le mestre à l'aprentis « deffausist ainz son terme acompli, le prevost de « Paris le *pourvoiroit* de mestre souffisant. » (Liv. des Mét. 93.) — « Je vous *pourverai* courtoisement « de vostre estat pour vous et pour vostre fil. » (Froiss. II, p. 33.) — 5° Approvisionner : « Le conte « de Fois avoit *pourveu* à toutes ses garnisons de « bonnes gens d'armes. » (Id. XI, p. 67.) — « On luy « *pourvey* chevaulx pour luy et ses gens. » (Id. XVI, p. 89.) — 6° Faire ses préparatifs, au pronominal : « A ce conseil s'acorda li abes et ses consaus, et se « *pourvit* de ce qui li estoit mestiers. » (Mén. de Reims, § 479.) — « La dame se *pourvei* sagement « et bellement. » (Froiss. II, 36.) — 7° Se mettre en mesure : « La bonne dame se *pourvei* d'acquerir « amis parmi le royaume de France. » (Id. II, 31.) « Et se *pourveirent* li doy roy pour guerryer plus « fort que en devant n'avoient fait. » (Id. III, 321.)] — 8° Différer : « Elle n'avoit voullu rien faire, ains « le *pourveoit* de jour en aultre, de dimenche au « jeudi. » (Arresta Amorum, p. 31.)

Pourverrie. [Office claustral, chargé de faire les provisions : « Office de *pourverrie*. » (Reg. de Corbie B, f. 215, an. 1514.)]

Pourveu. [1° Préparé, prêt : « *Pourveu* de son « fait. » (Froiss. VIII, p. 181.) — « Homme *pourveu* « n'est jamais deceu. » (Percef. IV, 17.) — « N'estoit « la ville fermée que de palis et la repareront en « aucuns lieux ; et estoient tous *pourveus* d'atten- « dre les Haynuyers, et de deffendre la ville qui « estoit bonne et grosse et pleine de draperie. » (Froiss. I, p. 56.) — 2° Instruit : « Et pour ce que « nostre dit peuple soit de ce *pourveu*. » (Ord. III, p. 222.) — 3° Sage, prudent : « Et pour ce convien- « gne de mettre une *pourveue*, sage et loyaul per- « sonne. » (Ord. III, p. 212.) — « Guy de Honcourt « moult sage et *pourveu* chevalier. » (Froiss. l. III, p. 322.)

Pourveuement. 1° Prudemment. « Il est tres « vertueux et tres saige de bien, et *pourveuement* « ordonner tous ses faicts. » (Hist. de J. Boucicaut, p. 389.) — 2° [Promptement, résolûment : « Li rois « respondi tout *pourveuement* et sans delay. » (Froiss. IV, 390.) — 3° Nettement : « Il sceurent

« bien tout clerement et *pourveuement* comment il « en estoit. » (Id. t. XIV, p. 273.)]

Pourveur. Pourvoyeur. « Que nous deffendons, « et commandons destroitement à touz noz justi- « ciers, ministres, serjans et *pourveurs* de nos « garnizons. » (Ordonn. I, p. 545.)

Pourvey. Prétérit de *pourvoir*. Pourvut. (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 62.)

Pourvigner. Provigner. (Robert Estienne.)

Pourvil. Parlant de Chilpéric battu et dépouillé de ses Etats par Sigebert, son frère :

Partout requist et clers et lais
Pour avoir de son frere pais ;
Sigebiers, vaillant une pomme,
N'en fist pour le pape de Rome
Et moult tint Fresonde en *pourvil*
Et de Gaille l'en kaça il. *(Mousk. p. 24.)*

Pourvir. Pourvoir :

Mais aujourd'huy voit maint homme encliné
Pourvir aux gens et non pas à l'office. *(Desch. f. 140.)*

Pourvision. [Prévision ; de là « avoir *pourvision*, » être préparé à : « Nous soulions savoir « toutes les armes qui en France se faisoient, trois « ou quatre mois devant la main, dont nous avions « *pourvision* et advis sur ce. » (Froiss. XII, 147.)]

1. Pous. [Pouls : « L'atournerent enqui en teil « maniere que on n'i sentoit ne *pous* ne aleinne, et « le cuidoient avoir mort. » (Mén. de Reims, § 415.) — « Et li *pous* li batera plus tost qu'il ne sieut. » (Alebrant, f. 10.) — « Le braz prant et taste le *pous*. » (Renart, v. 19528.)]

2. Pous. [Poils : « Il prent trois *pous* de l'ermin « qu'ot vesti. » (Raoul de Cambrai, p. 4.)]

Pousance. Volonté :

Dus de Braiban, je fui ja vostre amins
Cant j'en estoie de libre *pousance*.
Po t. av. 1300, t. IV, p. 1659.

Pousantadours. Parlant du roi d'Aragon qui alla visiter Louis XII, en Italie : « Transmeit à « Savonne le mareschal de ses logis avec ses *pousantadours*, qui sont ses fourriers, pour la mar- « quer ses logis. » (J. d'Auton, an. 1506 et 1507.)

Pouser. [Poser, placer : « Et en sarquez *pouser* « et aloer. » (Roncisval, p. 176.)]

Pousier. Menue poudre, poussier. (Monet.)

Pousiniere. Constellation, les Pléiades. (R. Est.)

Poussade. Action de pousser. (Cotgrave.)

Poussavant. « Jeu auquel on s'exerçoit dans « les deux isles qui sont à chaque costé du pont « d'Orléans ; tantost c'est un jeu de boule du Dau- « phiné : et tantost c'est le jeu d'amour appellé « *poussavant* dans une vieille chanson françoise. » (Rabel. II, p. 40.) — « Les estudians du dit lieu en « font bel exercice, et le menoient aulcunes fois es « isles pour s'esbatre au jeu du *poussavant*. » (Rab. t. II, p. 41.)

1. Pousse. [Pouls : « Il ne faut jà vostre *pousse* « taster. » (Charles d'Orléans, 83e ballade.)]

2. Pousse. [1° Maladie des chevaux : « Un ven- « deur de chevaux n'est tenu de leurs vices, fors de « morve, *pousse*, courbes et courbatures. » (Loysel, p. 418.)] — 2° Maladie du vin. (Oudin.)

3. Pousse. [Pouce : « Hay, hay. — Tout est mal « compassé. — Comment ? — On ne joue plus du « *pousse*. » (Baillevent et Mallepaye.), c'est-à-dire on ne donne plus le coup de pouce ; on n'étrangle plus.]

Pousse avant. Ce qu'on mange avec du pain. (Cotgrave.)

Poussebot. Nom du vigneron, en Bourgogne. (Garasse, Rech. des Rech. p. 289.)

Poussée. Surface d'un pouce : « Ne consentirent « oncques, pour puissant que fut Antiocus, qu'il « luy demeurast une seule *poussée* de terre dans la « Grece. » (Le prince de Machiavel, p. 22.)

Pousseis. [Action de pousser, presse : « La eut « fort *pousseis*. » (Froissart, t. III, p. 130.) C'est un synonyme de *bouteis*.]

Pousser. [1° Presser : « Si li ostent le chaperon « Que le gole soz le menton Li unt estreinte et « n'enpeint Que par un poi ne l'unt estaint ; *Poussent*, fierent grant mal li font. » (Chron. des ducs de Norm. v. 29133.)] — 2° Respirer : « Le laisserent « comme mort, lequel depuis les Espaignols, en « revisitant les mors, le trouverent, ou encores « *poussoit ;* par quoy l'emporterent et comme j'ay « sceu depuis guarit tout sain. » (J. D'Auton, f. 49.)

Expressions : 1° « *Pousser* sa fortune, » s'avancer. (Oudin.) — 2° « *Pousser* son cheval, » poursuivre son dessein, continuer. (Id.) — 3° « Vous ne savez « qui vous *pousse*. » Le vulgaire dit ceci lorsqu'il voit quelqu'un se jouer avec une épée ou autre chose dangereuse. (Oudin.)

Pousserette. Pousset, pastel d'écarlate : « Les « dits ventiers s'efforçoient induement de lever « vente de galance et de *pousserette* de russel. » (Ordonn. III, p. 657.)

Pousset. Maladie des chevaux ; pousse.

Bien congnois une panetiere
Un jupel ou une aloiere
Une wages, un aguillier
Un lievre, un coler, un levrier
Et je scai bien moutons garder,
Sainnier et le *pousset* oster. *(Froiss. poës. p. 275.)*

Poussetes. Epoussettes, vergettes : « Blasphe- « mera, et pour encontre se fera peter les maschoi- « res comme un vendeur de *poussetes*, disant que « nos paroles sont erronnées. » (Moy. de parv. 43.)

Poussier. [Pouce, au reg. JJ. 152, p. 99, an. 1397.]

Poussiere. [« D'un sac à charbon ne peut sortir, « que de la *poussiere* noire. » (Cotgrave.)]

Poussieus—if. [Poussif : « Robins le palefroi « enmaine Qui n'estoit pas *poussieus* d'alaine. » (Bl. et Jehan, v. 2427.) — « Il est si *poussif* qu'à « payne peut il parler. » (Palsgrave, p. 429.)]

Poussin. [Poulet était peu usité au moyen âge ; *poussin* se disait du poulet comme du poussin : « Il

« s'escria : ha, ha, ha, ha, Le regnart est à noz « *poussins*. » (Chans. du XVe s. no XXXV.) — « Qui « me tient que ge ne vous froisse les os cum à « *poussin* en paste, A ce pestel ou cest haste. » (Rose, v. 9399.)

Ensengnez moi, beau seigneur et voisin,
Où je pourrai ces trois choses trouver,
Femme constant, sage homme et gras *poussin*.
Deschamps, fol. 153.

Poussis. Voir Pousseis. Synonyme de *bouteis*: « *poussis* de lances, » dans Fauchet, liv. II, p. 110. — « Faire un *poussis*, » se pousser dans la foule d'un tournois. (Favin, Th. d'hon. II, p. 175.)

Poussoir. Engin à pêcher. En ce sens on a dit : « Que nul ne pesche au harnas que on appelle riez, « puis la Pasque jusques à la S. Remy..... ne ne « pesche de nuict au *poussoir*, depuis la Pasque « jusques à la S. Remy, sur l'amende de .LX. sols et « le harnas perdre. » (Bout. Som. rur. p. 507.)

Pousson. 1o Potion : « J'envoye par toute la « ville en chercher, et de tous les *poussons* qu'on « m'apporta, je choisi au gout de ma langue celle « que je pensois la meilleure. » (Lett. de Pasq. II, p. 557.) — 2o [Marc d'huile de lin ou de chanvre : « Item on ne pourra en la ville d'Evreux vendre « chars de porc templé, ne oint, ne porc qui soit « nourri de *pousson* d'uillies. » (JJ. 178, p. 118, an. 1424.)]

Poussum — oust — out. [Formes du verbe *pouvoir*, dans Roland : « Qu'en rere guarde trouver « le *poüssum*. » (v. 624.) — « De vasselage li *poüst* « remembrer. » (v. 1182.) — « De ses meillurs que « il *pout* recuvrer. » (v. 344.)]

Poustades. Espèce de danse :

Ballades, fringades, bringades,
Passades, *poustades*, gambades
Se font pour acquerir ma grace. (*R. de Collerye, p. 57.*)

Poustarier. Officiers de forêts. « Bestes trou- « vées pasturantes en lieu deffendu peuvent estre « reprises par toutes personnes, voire par ceux « auxquels il y a interest et nuncées à la justice, « ou chez le *poustarier* accoutumé au lieu de la « reprise et seront creus de la reprise par le ser- « ment. » (Cout. de Clermont, N. C. Gén. II, f. 886.)

Poustiz. Poterne : « Il faisoit chacun jour toutes « les mechancetez dont il se pouoit aviser, et mal « lui print demeurant pasture de bêtes, sans etre « secouru des siens qui de crainte leverent les « ponts et *poustiz* de leur forteresse. » (D. Florès de Grèce, fol. 67.)

Poutée. [Torrent : « Pourveoir à ce que les « accourses des *poutées* et eauwes sauvaiges, des- « cendans au dit marets. » (Cartul. de l'archev. de Cambrai, an. 1555.)]

Poutifs. (voir Poux 2.) Ce mot est employé dans un bail de fermier passé dans le pays Chartrain vers 1730, et suivant les gens du pays, consultés la dessus, il signifie « la balle des grains, » ce qui en sort en les vannant.

Poutraige. Assemblage de poutres. (Cotgr.)

Poutrain. [1o Poulain : « Pierre le Blot sur un « cheval tenant une bouteille d'estain en sa main, « et un *poutrain* qui le suivoit, lequel il presenta à « vendre audit Robert de Crehem ; lesquelz expo- « sans atargerent pour ledit *poutrain* barguignier « et advisier. » (JJ. 140, p. 308, an. 1391.) — 2o Jeu de dés : « Lesquelz compaignons se prinstrent à « jouer aux dez au *poutrain*, que on dit la raffle. » (JJ. 171, p. 310, an. 1420.)]

Poutre. Jeune cheval, poulain :

Les cerfs dans les forests bondissent
Les *poutres* dans les prez hennissent,
Le poisson fraye dessous l'eau. (*R. Belleau, I, p. 106.*)

Poutrel. [Même sens : « Encontre Perdiccas a « brochié son *poutrel*. » (Rom. d'Alexandre.)]

Le fiert si dedenz le chastel
Qu'il le tresbuche du *poutrel*. (*Parton. f. 157.*)

Poutrelle. [Jument, dans D. C. sous *Poledrus*.]

Poutrenier. [Qui élève et vend des poulains, aux Revenus du comté de Hainaut, an. 1265.]

Pouture. Nourriture, pâture : « N'a mie esté « usé de payer amende pour petit poisson, se on le « met en fosses aux becques pour leur *pouture*. » (Ord. t. II, p. 207.)

. . . . Mon vivre ai
Garni d'une doulce *pouture*
Et s'est tele ma nourriture ,
De grant temps fuisse jà pourris
S'en ce n'euisse esté nourris. (*Froiss. Poës. p. 84.*)

Pouvément. [De tout son pouvoir : « Il doit « delhoier et blamer *pouvément* et souvent le fort. » (Assises de Jérusalem, ch. 275.)]

Pouverte. [Pauvreté : « Dont je dois prendre « en gré se j'ai froid et *pouverte*. » (Berte, c. 35.)]

Pouvillons. Pavillon, tente :

Les *pouvillons* ont abattu,
Ung hangart couvert de festu,
Deux grasses vaches de Vertu
Sont là qu'on lieve à la poullie. (*Molinet, p. 188.*)

Pouvoir. 1o Avoir la faculté de :

Jà, dame, ne saura mon penser
Nus qui soit, nes fors vous, oui, je le dis ;
Couardement parouvrons, sans doutance
Vos *poistes* lors bien à ma semblance
Mon cuer savoir. (*Chans. du comte Thib. p. 105.*)

Mais des biens Dieu, qui ne *puelent* retarder
A ceuls qui ont vers lui les cuers certains
Se doit chascuns en ce monde farder. (*Desch. f. 7.*)

Les autres qui n'ont pas purté
Vont à l'odeur à trop lent pas,
Et pour ce ne l'approuchent pas,
Car à peine advenir y *puellent*. (*Desch. f. 541.*)

. . . . Et te prouveray
Par loix, par droit et par usaige
Que mieulx *puez* par vray mariage
Avoir et acquerir la vie
De l'ame qu'en aultre partie. (*Desch. f. 562.*)

Son fil que grans noris avoit
Peuissent bien vengier leur pere. (*Mouskes, p. 40.*)

En amendant poursuieray
Tout le mieux que je *poiray*. (*Desch. f. 200.*)

2o Contenir, renfermer : « Leur disant de villenye « plus qu'il n'en *pourroit* en un sac. » (Vigiles de Charles VII, p. 142.) — « Planté de gens d'armes y « avoient et *pouvoient*. » (Hist. de Du Guesclin, par

Mesn. 43.) — 3° Compatir : « La prudence et l'amour « ne *peuvent* ensemble. » (Montaigne, III, 189.) — 4° Pouvoir entrer : « Nostre maistre, pourquoy « avez vous tiré ce pont? Pour ce respondit le por- « tier, que si mal voulez à monseigneur, vous ne « *povez* ceans, et se vous ne luy voulez que tout « bien, l'hostel est en votre commandement. » (Perceforest, IV, f. 149.) — 5° Infinitif pris substantivement, armée : « Vous nous certifiez pour com- « petant devant la ville de Tournay pour combatre « *pouvoir* contre *pouvoir* dedans quinze jours. » (Extrait des Chron. de Flandres, p. 743.) — 6° Juridiction : « Messeigneurs de S. Vaast d'Arras ont en « la cité d'Arras ou quartier de Baudimont une « jurisdiction, et seigneurie nommée vulgairement « le *pouvoir* des Maulx. » (Nouv. Cout. G. I, p. 442.)

Expressions : 1° « Il luy fut repondu : Sire, la « garnison d'Ardre n'est mie si forte qu'on ne la « puisse bien avoir. Le roy dit : pour l'avoir *qui* « *pourra* nous ne voulons riens epargner. » (Froiss. liv. I, p. 457.) — 2° « En estoit à mal aise de ce « qu'elle les avoit ainsi perdus qu'elle ne sçavoit « qu'elle peust devenir, si aymast mieulx s'il *povoit* « *estre possible* que ilz revenissent en court. » (Lancelot du Lac, t. III, f. 23.)

Pouvresse. [Pauvresse, dans Froissart, X, 38, éd. Kervyn.]

Pouvreté. [Pauvreté : « *Pouvreté* prend tout en « gré. » (Le Roux de Lincy, II, 285.)]

1. Poux. [Tempe : « Le suppliant donna de cette « pierre sur la teste à icellui Massebo, et l'ataigny « près du *poux*. » (JJ. 185, p. 177, an. 1451.)]

2. Poux. [Epillons séparés du tuyau sous le fléau du batteur. (Comparez Poutifs) : « De la vendition des pailles, *poux* et fourages appartenants « à ladite granche... » (1422, Compte du produit de la grange Champarteresse. L. C. de D.)]

3. Poux. Pouces, mesure : « Lors passa avant « Dagon, qui cognoissoit ceulx qui gardoient le « chastel, et leur dist qu'ilz levassent la porte cou- « lisse à mont, qui estoit garnie de barreaux de fer « si fors comme de huyt *poux* en carrure. » (Percef. vol. I, f. 101.)

4. Poux. Action de pousser un soupir, de respirer. Le poëte Amadis Jamin, p. 74, dit :

. . . . Encore plus me presse
Le penser des tetins, messagers de jeunesse
Qui s'enflent elevez d'une ferme rondeur
Semblables à deux coings, d'ambroisienne odeur
Ils poussent à ton rezueil aux *poux* de ton haleine.

Poyason. [Voir Peason, au registre JJ. 198, p. 360, an, 1374.]

Poye. [Appui d'un siège : « Si feri la main sus « la *poye* de la chayere sus laquelle il seoit. » (Froissart, II, 35.)]

Poyfait. Voir Poifait : « Puisque fin porter est « jugié par court contre partie celui qui doit faire « le fin porter ou requeste, comme dit est ailleurs, « c'est assavoir dedans les prouchains termes, ou « devant la delivrance après le jugié du fin porter « ou si que non, il est en *poyfait* et doit faire les « despens à la partie pour la journée, ou cas qui le « feroit venir à son terme, ou cas qui ne pourroit « monstrer qu'il eut fait son devoir. » (Anc. Cout. de Bretagne, f. 123.)

Poylle. Poële, manteau : « Si fut vestu d'ung « *poylle* roux à grans bandes d'or. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 67.)

Poype. Colline sur laquelle est bâti un château : « Il y a des masures qui ont des droits tres conside- « rables ; nous avons des simples *poypes* (ce sont « des terres elevées et fossoyées) qui ont les plus « beaux droits. » (Collet, Stat. de la Bresse, t. II, page 231.)

Poys. Poids, charge : « Sur son *poys*. » (Desch. folio 507.)

Poyvrette. Nielle. (Rob. Estienne.)

Poyzars. Chaume des pois : « S'etoient mussez « au jardin dessus les *poyzars* entre les choulx et « lectues. » (Rabelais, t. I, p. 240.)

Praage. [1° Droit de faire paître les troupeaux dans une prairie : « Item, le *praage* pour trois beufs, « pour pasturer, en toutes saisons, en la *praarie* « de Plénoise... » (1403, Aveu de Plénoise. L. C. de D.) — 2° Cens dû sur les prés : « Item treze de- « niers et obole tournois de cens, que l'en appelle « *praages*, deuz à la saint Jehan. » (JJ. 66, p. 414, an. 1330.)]

Practiser. Faire : « Toute la fraude qui se pou- « voit *practiser*. » (Cout. de Bruxelles, au N. C. G. t. I, p. 1242.)

Pradeau. [« Le *pradeau* d'une charrette, qui « est baston fort et avantageux. » (JJ. 201, p. 100, an. 1476.)]

Prael. [Pré, préau : « Et en toutes les autres « eles et en *prael* d'en milieu, mangoient de cheva- « liers si grans foisons que je ne soy les nombrer. » (Joinville, § 97.) — « Issons nous en la fors en cest « *prael*. » (Roncisvals, 201.)]

Praeler. Faire reverdir, transformer en prés : « Terre gaste, arrouse et *praele*. » (Vatican, 1490, folio 120.)

Praer. [Voler, piller : « S'adresserent parmi « rousie, Si l'ont *praée* et defroisie. » (Mouskes, vie de S. Louis.)]

Praere. Prairie :

Fous est li usuriers,
Qui preste ses deniers
En estrange païs ;
Quar se il sort guerre,
Il ne s'ose querre,
Por paor d'estre pris :
Mielz valt près jonchere,
Que loinz *praere*,
Ce dit li vilains. *(Prov. du Vil. f. 76.)*

Praerie. [Même sens : « Et fist tendre ses treis « et ses pavillons en la *praerie* sour Seinne, et tuit « li autre baron ausi. » (Mén. de Reims, § 257.) — « L'empereres Henris chevalcha tant que il vint à

« Andrenople, et se loja defors en la *praerie.* » (Villehardouin, § 443.)

Praerier. Qui a inspection sur les prés : « Sergent *praerier.* » (Cout. Gén. II, 59.)

Pragmaticien. Praticien : « Du temps qu'on « les appelloit *pragmaticiens* en retenant l'origine « du mot. les choses alloient autrement ; mais depuis qu'on leur a retranché une syllabe de leur « nom en les appellans praticiens, ils ont bien sçu « se recompenser de ce retranchement sur les « bourses de ceux qui n'en pouvoient mais. » (Apologie pour Hérodote, 242.)

Pragmatique. [1° Pragmatique sanction promulguée à l'assemblée de Bourges, en 1438, par Charles VII pour recevoir ou modifier quelques articles du concile de Bâle. (Voir sur la prétendue pragmatique sanction de S. Louis un travail de M. P. Viollet, dans la Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1870, p. 162.)] — 2° Pratique. Parlant des aliments chauds dont les femmes se nourrissoient : « Les « hommes disent aussi : et de quoy leur sert il « d'adjouter chaleur sur chaleur, comme soye sur « soye, contre la *pragmatique*, et que d'elles mesmes elles sont assez chaleureuses, et qu'à toute « heure qu'on les vient assaillir, elles sont toujours « prestes de leur naturel sans y apporter aucun « artifice. » (Brantôme, Dames galantes, I, p. 287.)

Pragmatiser. Suivre, favoriser la pragmatique. (Oudin.)

Pragois. [1° De Prague : « Le suppliant tira un « petit cousteau *pragoys.* » (JJ. 183, p. 145, an. 1456.) — 2° Partisan de la Praguerie : « Trente ans « a ou environ, et en l'année que on appelloit « l'année des *Pragois* ou de la Praguerie. » (JJ. 196, p. 63, an. 1469.)] — 3° Hussite : « Pour ce que « les *Pragois* sçavoient que le sainct concile estoit « principalement tenu pour destruire et abolir leur « heresie. » (Monstrelet, f. 70, an. 1431.)

Pragon. Partisan de la Praguerie : « En celle « rebellion furent appellez vulgairement ceux qui « tenoient pour le dauphin et estoient de son parti, « les *Pragons.* » (J. Chart. Hist. de Charles VII, 105.)

Praguerie. 1° Faction des ducs de Bourbon et d'Alençon, et des comtes de Vendôme et de Dunois avec le jeune dauphin, contre le roy Charles VII ; comme la Jacquerie au pays Beauvoisin, qui a été une faction du peuple contre la noblesse du temps du roy Jean. (Laur.) — [Cette faction fut comparée aux Hussites qui combattaient alors autour de Prague.] — Parlant de la guerre de Louis XI contre son père : « S'appella cette guerre *briguerie* ou la « *praguerie.* » (Mém. de Com. p. 502.) — 2° Sédition, cabale : « La province estoit remplie de volleries, « *pragueries* et autres sortes d'insolences. » (Prince de Machiavel, p. 52.) — « Il n'appartient legitime« ment qu'à un chef d'Estat de faire guerre, et si « *pragueries*... esmotions, soulevemens et tumultes « populaires sont jadis survenus, (comme l'histoire « nous certifie que oui) tous aages les ont reprou« vés. » (S. Julien, Mesl. hist. p. 143.)

Praiage. [Pré : « Puis s'en ira en Franche à « Paris soz Monmartre En icele grant plache Saint « Germain el *praiage.* » (Aiol, v. 8944.)]

Praie. [Proie, butin : « Quant il ot aqueillie sa « *praie*, li Sarrazin li coururent sus. » (Joinville, § 540.) — « La gent ont la *praie* accueillie, che« vaulx, berbis et autre aumaille. » (Roman de la Violette.)]

Praiecier. [Prêcher : « Cou que devant fu an« nonciet Par les tieres et *praieciet.* » (Mousk.)]

Praiel. [Préau, pré : « Dortor et refretor avoient, « bel yglise, Vergies, *praiaux* et troilles, trop beau « leu à devise. » (Ruteb. p. 184.) — « Desous ot .I. « *praiel* et un large vivier. » (Aiol, v. 6124.)]

Praielle. Pré :

En une *praielle*,
Trovai l'autre ier,
Une pastourelle,
Lez son bregier :
Li bregiers la belle voloit baisier,
Et ele l'en faisoit molt grant dangier,
Car de cuer ne l'aimoit mie. *(P. av. 1300, III, p. 1189.)*

Praier. [Piller, voler : « Il art et *praie* et des« truit le pays. » (Garin.)]

Praiere. [Prière : « La *praiere* crie en volant. » (Partonopex, v. 10583.)]

Une *praiere* a commencié
Qu'ele li doint avoir baillie
De parler à Tysbé la mie. *(Pyrame et Tysbé, f. 98.)*

Praierie. [Prairie, dans Froiss. t. IV, p. 346 ; t. VI, p. 198.)

Prain. [Pleine, en parlant d'un animal : « Une « truye *prains* laquelle fut affolée et avortée de « cinq gorretz. » (JJ. 208, p. 82, an. 1480.)]

Li amours naist du cuers, c'est ses droits lieus ;
Ele ne vient pas des rains ; nequedent,
Fait uns vieus tors mieux une vake *prains*,
C'un veeles qui hoche et n'en ciet grains.
Vatic. n° 1490, col. 147.

Prainte. [Droit de pressoir : « Ce sont les cous« tumes des presseors de Charronne : qui aura au « presseor le marc d'un tonel de vin creu en vigne, « qui doit dime et *prainte*, il doit avoir de la se« conde estorse ou de la tierche deus setiers de vin « et aus pressoriers un tournois de tonel... Item se « la vigne est franche et en nostre dimage, il doit « avoir dou tonel trois setiers pour sa dime.... et « nous deus setiers pour nostre *prainte.* » (Cart. de Saint Magloire de Paris, ch. 190.)]

Prame. [Prime ; cristal de roche coloré qui prend le nom de la pierre fine dont il se rapproche le plus par la nuance : « Deux gosses de genestre, « l'une de *prame* d'esmeraude et l'autre de nacre « de perle. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.)]

Pramesse. Promesse :

Lon *pramesse* en lonc respit
Me taut grant part de mon delit.
Gontiers, Poët. av. 1300, t. IV, p. 1037.

. . . . Verrai je la *pramesse* averée
Dont fine amor me devoit enrichier.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1577.

Pramettre. [Promettre : « *Pramis* nus est, fin

« prendrum aïtant. » (Rol. v. 1476.) — « Cumunel-
« ment l'en *prametent* lur feid. » (Id. v. 3416.)]

Promettre sans donner
Est pis que mort à fin amant.
Li tresorier de l'Isle, Poës. av. 1300, II, p. 698.

De *prametre* sans donner sont servi
Ami le fol, c'est dit communelement. *(Id. II, p. 927.)*

Pramiers. Premièrement. (Poëtes av. 1300, III, p. 1016.)

Pran. Prenant, preneur :

Telz fut *pran* qui se fait donneur. *(Desch. f. 310.)*

Prangeler. Ruminer. (Cotgrave.)

Prangerbero. [« Un baston ferré aux deux « bouts, appellé un *prangerbero*, à porter gerbes à « dismeurs. » (JJ. 173, p. 308, an. 1425.)]

Prangiere. [Heure du dîner, de *prandium:* « Environ *prangiere* il vinrent en ung villaige c'on « claimme Toregny. » (Froiss. VI, 128.) — « Ainsy « comme à midy, que on appelle *prangiere.* » (Cuvelier.) — « Entre nous bergeres et pastoureaulx « mangeons cy, cependant que noz bestes s'en vont, « à *prangiere.* » (Perceforest, V, fol. 64.)

L'autre premier vi bregier et bregiere,
Qui bien avoient sis vins ans
Entre euls deux, garder à *prangiere*
Leurs brebisettes sur les champs. *(Froiss. Poës. p. 289.)*

Pranre. [Prendre ; de là l'expression « *pranre* « mort, » subir le dernier supplice : « Pour les- « quelles choses.... le juge ou seneschal dudit lieu « de S. George.... a jugié et condempné à *pranre* « *mort* le dit exposant. » (JJ. 136, p. 43, an. 1389.)]

Prapers. Espèce d'oiseau :

Prapers, verdiers et allouettes,
Pyes, jays et coulons ramiers,
Papagaiz, ostoirs, esperviers. *(Desch. f. 488.)*

Prasine. Terre verte dont les peintres font usage : « *Prasine* est une terre verde, et croist la « meilleure qui soit en Libye lès Cyrene. » (Sicile, Blason des couleurs, fol. 27.)

Prasme. [Cristal de roche coloré, qui prend le nom de la pierre fine dont il se rapproche le plus par la nuance. « Ung grant *prasme* d'esmeraude, « où il a en un costé une gesme de N. D. et de « l'autre costé une ymage de N. D. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.)] Voir Marbod. de Gemmis, art. 40, p. 1667.

Prasse. Prase ou chrysoprase, variété vert obscur du quartz. (Sicile, Blason des couleurs, 26.)

Prassine. Prasine : « Aureilles verdes comme « esmeraulde *prassine.* » (Rabelais, IV, p. 175.)

Prat. [Pré : « Comme aux suppliant appartenoit « ung certain *prat* situé au lieu de Rocheforlez ou « diocese de Condom, ouquel *prat* ung lors nommé « Jehan de Clavaire eust bouté pasturer les aignés « et bestiaulx du seigneur de Puypardin son mais- « tre. » (JJ. 176, p. 164, an. 1442.)]

Prateau. [Petit pré : « Item ung *prateau* avec « une petite aubraye, audit Cheseau appartenant. » (JJ. 188, p. 10, an. 1458.) — « Item, un arpent de pré « tenant aux prés du roy notre dit seigneur, appel'é « le pré Corneille... item, environ une boissellée « de terre en coustil et un *prateau* contenant demi- « journée de faucheur. » (1389. Reconnaissance des censes champarts de Vitri ; L. C. de D.)]

Prater. Officier de justice chargé de faire les publications. Il est appelé, dans quelques Cout., l'*aman* : « Ce qui est dit concernant que chacun « pourra prendre ou arrester sur son bien aura « aussi lieu à l'esgard d'un sergent, d'un *prater* « aussi loin que son office s'estend, et encore à « l'esgard d'un domestique pour le degast de son « maître. » (Cout. de Cassel, N. C. Gén. I, p. 727.)

Pratic. Qui a de la pratique, de l'habileté : « Doria son admiral, capitaine grandement duit et « *pratic* au fait de la guerre marine. » (Pasquier, Recherches, p. 543.)

Praticien. [1° Qui pratique la médecine : « Selon « les aucteurs et les *praticiens.* » (H. de Mondeville, fol. 101.)]

Princes, prelas grans et moyens,
Maistres de la divine escole ;
Clers, conseilliers, *praticiens.* *(Desch. f. 433.)*

Et s'on sent son corps empirer,
Aler fault aux *praticiens*,
Qui soient bons phisiciens
Pour seignier, ou pour ventouser
Ou pour medecine donner. *(Desch. f. 486.)*

De là au figuré :

Venus frivole
En son ecole
Vous a fait grand *praticien.* *(Bl. des Faul. am. p. 220.)*

2° Qui connaît la manière de procéder en justice : « Du temps qu'on les (avocats) appelloit pragmati- « ciens, en retenant l'origine du mot, les choses « alloient autrement ; mais depuis qu'on leur a « retranché une syllabe de leur nom en les appel- « lant *praticiens*, ils ont bien sçu se recompenser « de ce retranchement sur les bourses de ceux qui « n'en pouvoient mais. » (Apol. pour Hérod. 242.)

Pratiq. Qui est habitué : « Mes amis qui n'es- « toient nullement *pratiqs* dans ce pays la. » (Mém. du cardinal de Retz, t. III, liv. V, p. 395.)

Pratique. 1° Science du barreau :

Advisez vous, toutes gens de *pratique*,
Marchans d'argent, exigeurs de finance
Qui en estes devenus ydropiques
Purgier vous fault, vivre par ordonnance. *(Desch. 331.)*

Comment tout homme de *pratique*
Doit parler selon la rhetorique. *(Id. f. 366.)*

Que ne suivoies tu la *pratique*
Des droits civilz, foul frenetique. *(Id. f. 419.)*

2° Méthode d'enseignement :

Qui bien sçavoir veult l'art theorique
Avant qu'il soit bon rhetoricien
.IIII. points fault avoir en sa *pratique.* *(Desch. f. 383.)*

3° Argent que les comédiens se sont procuré par leurs représentations et qu'ils partagent entre eux :

Ainsy tous les acteurs d'une troupe comique
Leur poëme recité, partagent leur *pratique.*
L'Illusion, com. de P. Corneille, act. V, sc. 5.

Expressions : 1° « Pierre bien mise en pratique, » c'est-à-dire diamant bien mis en œuvre. (Touches de Des Accords.) — 2° « Entrer en *pratique*, » se

donner du mouvement, faire des démarches : « Après « avoir quelque tems entretenu une jeune fille da- « moyselle et congneu sa bonne grace, son main- « tien, ses beaulx yeulx, son scavoir, *entrant en* « *pratique* de la faire demander. » (Arrest. Amor. p. 413.) — 3° « Comme il y avoit de la peste en « Arragon, tout ce qui venoit de la coste d'Espagne « estoit conduit à Mayorque ; il y eut beaucoup « d'allées et de venues, pour nous faire *donner* « *pratique*, à laquelle le magistrat de la ville s'op- « posoit avec vigueur. » (Mém. du card. de Retz. t. III, liv. IV, p. 337.) — Liberté de communiquer avec un port ou une ville, accordée aux navigateurs venant d'un pays suspect de maladies contagieuses.

Pratiquer. 1° Gagner : « Ils ne craignent eus « parjurer, pour *pratiquer* un denier ou deus. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 273.)

Tu n'as maison, terre, eritaige,
Pratique, vray sens ne usaige,
Pour *pratiquer* un seûl denier. *(Desch. f. 418.)*

2° Extorquer de l'argent à un client, en parlant des gens de loi : « La femme d'un avocat dit tout « haut qu'il ne falloit point trouver estrange si un « procureur s'estoit laissé corrompre pour bastir sa « fortune, d'autant que les gens de bien n'amas- « sent rien ; et qu'elle en voyoit un temoignage si « certain en la personne de son mary que pour « avoir refusé de *pratiquer* en sa charge et avoir « esconduit un solliciteur qui l'avoit pressé de ce « faire, du depuis a esté contrainct d'emprunter de « l'argent à rente. » (Caquets de l'Accouchée, p. 194.) — « Il a bien sceu *pratiquer* de lui. » (Dial. de Tahureau, p. 75.) — 3° Profiter de : « *Pratiquer* « quelque bonne fortune, si elle se presentoit. » (Contes de des Perriers, II, p. 111.)

Pratiqueur. Qui pratique, qui agit :

Jusques à quand sera mon cueur
Veillant, conseillant, *pratiqueur*. *(Marot, II, p. 636.)*

Pratisé. Exécuté : « Trefve de plusieurs années, « laquelle si peu au monde est *pratisée*. » (Negot. de Jeannin, II, p. 32.)

Pré. [1° Terre à pâturage, au propre et au figuré : « Moult sommes en bel *pré* mis de pauvre bruière. » (Berte, c. 130.) — « (Ces cheveux) du chief de la « reine furent ; Onques en autre *pré* ne crurent. » (Charrette, v. 1417.)] — « *Prez* champeaux, che- « chillons, » terres mises « en *prez*, à la difference « des *prez* qui sont en fond de riviere. » (Laurière.) — « *Prez* gaignaux, » des prés qui produisent des regains. (Id.) — « *Prez* secherons, des terres mises « en *prez*, à la difference des *prez* qui sont en fond « de rivieres, qui ne sechent presque jamais. » (Id.) — « D'une herbe de *pré* tondue... le domage en est « bientost rendu. » (Voyez Brant. Dames galantes, t. II, p. 20.)

Preacheter. Acheter d'avance : « En outre « prohibons et defendons que nuls marchands....... « soient si osez ne si hardis de *preacheter* bleds ni « autres grains et vins. » (C. G. II, p. 974.)

Preadvertir. [Avertir d'avance : « Il faisoit « ung billet ouquel il inscripvoit les noms de ceulx « qui vouloient estre appellez, lesquelz ilz avoient « *preadvertyz* et sçavoient estre de leur oppinion. » (Arch. de Besançon, an. 1538, Revue historique, t. I, p. 137.)]

Preadviser. [Aviser d'avance : « Le seigneur « *preadvisé* de la chose, fist mettre le cuer devant « la femme. » (Laure de Premierfaict, Trad. de Boccace, XVI[e] s., dans Pougens, Archéologie franç. t. II, p. 136.)]

De mort *preadvisée*
Le roy le fit noyer
Dedans mallevisée
Pour le moins ennuyer. *(Molinet, p. 168.)*

« Charles *preadvisées*. » (N. C. G. II, p. 41.)

Preage. 1° Suivant Laurière, cens dû sur les prés. Au terrier de l'île Adam : « En la ville d'Auz- « mont est dû à Noel un boisseau et demi d'avoine, « une geline, deux sols et un denier de *preage* à la « S. Jean. » — 2° Droit qu'a le seigneur de mettre avec garde « ses betes chevalines et vaches es prez « de ses sujets, lesquelz prez il est tenu de garder. » (Laurière.)

Prealablement. [Avant toute autre chose : « *Prealablement*, cest adverbe fait retentir et bien « enfler une audience. » (Eutrap. ch. 19.) — « Sans « *prealablement* en avoir fait pac ou convenance. » (JJ. 203, p. 13, an. 1477.)]

Preallable. « Qui sont *preallables* de garder, » qui doivent préférablement à tous autres être sous la sauvegarde de. (Bouteiller, Somme Rur. p. 650.)

Prealleguer. Alléguer d'avance. (Cotgrave.)

Prealler. Etre colloqué en ordre de préférence, en parlant des ordres de créance : « Aux journées « suivant requereront que pour le profit du dit « defunt, les dits defaillants soient fortclos de com- « paroitre, et d'exhiber actions, et par consequent « de les *prealler* en ordre sur laquelle requeste « sera accordé un seul delay ou suspense de quinze « jours. » (Nouv. Cout. Gén. II, f. 111.)

Preamble. Préambule. (Hist. des Trois Maries, page 258.)

Preambulaire. Qui précède, qui prélude : « Que je n'en ay eu deux atteintes, legeres toutes « fois et *preambulaires*. » (Essais de Montaigne, t. III, p. 70.)

Preambule. [« Adont le sage roy commença « son parler par une *preambule* si belle et si nota- « ble que grant beaulté estoit à oyr. » (Christ. de Pisan, Charles V, III, f. 43.)]

Preaulx. [Préaux : « Les prez sont près, les « jardins desduisables, Les beaux *preaulx*, fontenis « bel et cler. » (Desch. Bois de Vincennes.)] — « Dans un *preau* couvert de cerisiers. » (Contes de la reine de Navarre, p. 169.)

Prebandier. [Repas d'un cheval, sa valeur : « Item un *prebandier* de froment de rente, que « soloit avoir ledit feu. » (Duchesne, Généal. des Chasteigners, p. 41, an. 1365.)]

Prebende. [Revenu ecclésiastique attaché à un canonicat : « Que l'eussiez pour recommandé « envers monseigneur le cardinal, touschant cer- « taine *prebende* que messire a et tient. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 4e série, I, 14.)]

Elle appaisa la grand discorde
Des barons françois, vil et orde,
Qu'ilz avoient de gouverner
Non pas pour bien, mais pour regner ;
Car chascuns tenoit une bende
Chascuns vouloit avoir *prebende*
Et tenir le royaume en bail. *(Desch. f. 558.)*

« *Prebende* entiere » est le droit de venir prendre sa subsistance au réfectoire de l'abbaye. (Félibien, Hist. de S. Denis, p. 142.)

Prebendé. Chargé :

Le varlet qui estoit bandé
Tournoyoit parmy la maison.
Il fut de l'escot *prebendé*
Par cette subtile achoison. *(Sixième Rep. franche, p. 33.)*

Prebendelle. Petite prébende :

Je n'ay que une povre chapelle
En Cambray ou Dieu nous appelle ;
Puisque bonne amour nous cordelle
Ensemble, par vray parentaige
Donnez moy une *prebendelle*
Pour vivre et avoir du potaige. *(Molinet, p. 188.)*

Prebstre. Prêtre, cas sujet, du latin *presbyter* : « Il fait defendre expressement sur peine de la hart « que nul ne soit si hardy de grever eglise, ne « moustier ne *prebstre* ne religieux. » (Boucicaut, t. IV, p. 3.)

Prebstrise. [Prêtrise : « Ne mectz point en ou- « bly la grace qui est en toy, laquelle t'est donnée « par prophecie avec l'imposition des mains de « *prebstrise*. » (Timothée, IV, 14, Nouv. Test. éd. Lefebvre d'Etaples, 1525.)]

Precaire. [« Acte par lequel un propriétaire « demandait à ne plus avoir sa propriété qu'en « usufruit. La *précaire* fut à la fois et l'acte de con- « cession d'une terre à titre d'usufruit, et la terre « elle-même concédée dans cette forme. » (Boutaric, des Origines du système féodal, 1875, p. 10.)] — Suivant Monet : « C'est toute chose dont la jouis- « sance est otroiée à qui la requiert par priere et « par voie de donation, limitée quant à la jouis- « sance, au bon plaisir de l'otroiant qui la repetera, « quand il luy semblera bon. » (Monet.)

Expressions : 1° « Charte *precaire*, acte par « lequel un particulier demandoit ou acceptoit l'usu- « fruit de quelque bien d'une eglise ou d'un monas- « tere à de certaines conditions. » (Hist. des contest. sur la diplomatiq. p. 43.) — 2° « Interdit *precaire*, « compete à celuy qui a baillé à aucun par prieres « l'usage et possession de quelque chose contre « celuy qui l'a precairement afin qu'il soit con- « damné à luy rendre et restituer la possession « d'icelle *precaire* est ce qui est concedé à aucun « par prieres pour en user tant que voudra celuy « qui la baille. » (Gr. Cout. de France, III, p. 398.)

Precairement. [D'une manière précaire : « Toutes les regentes regnent *precairement*. » (D'Aubigné, Hist. I, f. 138.)]

Precate. « Ce mot se dit à Metz, d'une petite « monnoie qu'on donnoit à un pauvre pour [illegible] « avoir quelque priere. » (Le Duchat, sur Rabelais, t. III, p. 146.)

Precaver. Obvier : « Pour a ce *precaver* à l'ave- « nir. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 271.)

Precaution. [« Que nous troublions le roiaume « par *precaution* du trouble, comme nous mettans « en l'eau de peur de la pluie. » (D'Aubigné, Hist. t. III, p. 490.)]

Precedence. Préséance : « A l'avis d'Anachar- « sis le plus heureux estat d'une police seroit ou « toutes autres choses etant egales, la *precedence* « se mesureroit à la vertu et le rebut au vice. » (Ess. de Mont. t. I, p. 457.)

Precedent (au). Auparavant : « Item, si au « *precedent* ou après le trepas de la mere, les « enfans yssus du mariage alloient de vie à tres- « pas, sans hoirs de leurs corps, leur pere vivant, « en ce cas, le douaire, soit prefix ou coustumier « sera estaint. » (Cout. Gén. I, p. 397.)

Precedentement. Précédemment. (Bouteill. Somme rurale, p. 147.)

Preceder. [« Faictes avant au plaisir de celluy « qui sera vostre mary que au vostre ; car son plai- « sir doit *preceder* le vostre. » (Ménagier, I, 6.)]

Precellence. Supériorité. Henri Estienne a écrit un livre « sur la Précellence de la langue « françoise. »

Preceller. [L'emporter sur : « La chouse sera « bien tournée si je puis monstrer que le nostre « (langage) *precelle* le leur (l'italien), » dans Henri Estienne, éd. Feugère, 36.]

Precentre—teur. Le premier chantre, le grand chantre : « *Precentres*, devant chantre, qui « commance le chant, principal chantre. » (Gloss. lat. fr. de S. G. dans D. C. sous *Præcentor*.) — On dit *precenteur*, dans l'église de Lyon. (Id.) — « Les « doyen, chanoines et chapitre de l'eglise du dit « Sens, par les dits Ferrand grand archidiacre, « maistre Urbain Reverse docteur en theologie « *precentre* et chanoine. » (Cout. Gén. I, p. 160.)

Precept. [Précepte, commandement : « Citeains « i mist et borjois ; Si lor dona *preceps* et lois, Que « pais et concorde tenissent. » (Brut, 1292.) — « Deus le m'a dit, que je murrai, Quant son *pre-* « *cept* trespasserai. » (Adam, Mystère, p. 14.)]

Precepteur. Qui est chargé de l'éducation d'un enfant : « M. Pierre Tarquetin, *precepteur* de Phi- « lippe fils du duc de Bourgogne. » (Estat des offic. des ducs de Bourgogne, p. 32.)

Preception. [Préceptes : « Bons aucteurs nous « en ont laissé tels livres, *preceptions* et reigles. » (Mem. de Du Bellay, *prolog*.)]

Preceptorat. [Commanderie chez les Hospitaliers et les Templiers : « *Preceptorat* de Montmoril- « lon, » dans D. C. sous *Præceptor*.]

Preceptorizer. Donner des préceptes. (Cotgr.)

Preceptrice. Qui donne des préceptes. (Cotgr.)

Preces. [Préceptes : « La mer qui est aspre et « amere, Senefie, c'est chose clere, Les aspres *pre-* « *ces* de la loy. » (Macé, Bible en vers, f. 1.)]

Precesseur. Prédécesseur. (Cotgrave.)

Preceus. [Paresseux : « Proece n'a cure des « couwars et des *preceus*. » (Froiss. II, 14.)] — « Li « hom qui demeure en tel vie Est d'onneur acquerre « *preceus*. » (Blanche et Jehan, 32.)]

Sor toutes riens soit amors honorée
Car par li sont li non sachant norri,
Et li choarz lor valor recovrée
Et li *preceus* en sont ravigoré,
Et li sage en sont desnaturé,
Si que dou tot reviennent en l'enfance;
Si met amors bien et mal en balance.
Pois. ms. av. 1300, t. I, p. 490.

Prechanter. Chanter auparavant. (Cotgrave.)

Prechement, Precher. [Discours, discourir : « Comme on m'a donné à entendre que vus devez « avoir fait un *prechement* u pluiseurs à boines « gens et comunalté de le cité de Cambray, à « l'encontre de my et de men honneur... si sachiés « que s'ensi est que vous ayés de ce *prechiet*, vous « en avez menti maisement et follement. » (Cart. de l'église de Cambrai, an. 1398.)]

Prechen. Prochain : « Le samedi *prechen* après « la Tozsaint. » (D. Morice, Histoire de Bretagne, col. 994, an. 1265.)

Precier. [Apprécier : « Après ce qu'il les (vins) « eurent *preciez*, beu et essaié d'iceulx, cheurent « en propos et voulenté d'en acheter. » (JJ. 127, p. 1, an. 1385.)]

Precieus. [1° Qui a du prix : « Or vuel je donc « que vous tuit le jurez sour le cors *precieus* Nostre « Seigneur. » (Mén. de Reims, § 32.) — « Je ai en « ma teste une pierre *precieuse*, ausi grosse comme « un oes de geline, qui bien vaut cent livres. » (Id. § 463.) — 2° Qui pousse la délicatesse à l'excès : « Aussi bien laides que belles Contrefont les dan- « gereuses, Et souvent les *precieuses*. » (Charles d'Orléans, Ronde.)]

Vieille contagieuse,
Voulez vous donc gouverner la contrée,
En beguinant faire la *precieuse*
Pour empescher toute vie amoureuse ? *(Desch. f. 334.)*

Preciosement. [Précieusement : « Abeie Bele, « mult riche e bien fondée E *preciosement* aornée. » (Benoit, Chron. III, v. 38513.)]

Precious. [Précieux : « A sa destre seoient six « roy couronnei, bien parei à pierres *preciouses*. » (Joinville, § 482.)]

Precipe quod reddat. Terme de droit. (Britt. des lois d'Angl. fol. 28 ; Ten. de Littl. fol. 32.)

Precipice. [« (Un prisonnier) s'estant arresté « sur le bord du *precipice*, le baron (des Adrets) luy « dist : quoy ? tu en fais à deux fois. » (D'Aubigné, Hist. t. I, p. 147.)]

Precipitant. 1° Qui agit avec précipitation : « Les François sont bouillans et *precipitans* de « nature. » (M. de du Bellay, p. 343.) — 2° Pressant : « Fuyant les *precipitans* dangers ou il pourroit en- « courir. » (Nuits de Strapar. I, p. 34.) — 3° Périssable : « Se donc nous donnons des biens terriens « aux povres pour l'amour de Dieu, les reçoit il « comme nos biens ; nous ne luy donnons que le « sien, et rien du nostre ; mais ce qu'il nous donne « est si purement sien qu'il n'est ne commun, ne « *precipitant*, ne pareil à ceux que nous donnons. » (Hist. de la Toison d'Or, II, fol. 203.)

Precipitation. [« La *precipitation* de nostre « intelligence (amitié de Montaigne et de la Boétie) « si promptement parvenue à la perfection. » (Montaigne, I, p. 213.)]

Precipiter. [1° Presser : « Le suppliant n'avoit « bonnement de quoy acheter des anneaulx d'argent « à sa femme pour mettre en ses doiz et s'en parer ; « et pour ce que sa ditte femme l'en *precipitoit* « fort de lui en donner. » (JJ. 179, p. 209, an. 1448.) — 2° Jeter dans un précipice : « Tant de gens qui se « sont pendus, noyez et *precipitez*. » (Mont. I, 64.)]

Precipiteur. Prompt, pressé :

De jour en jour tous mes crediteurs
De se payer trop sont *precipiteurs*,
Pressé je suis, et n'ay denier ni maille. *(Collerye, p. 177.)*

Precipiteusement. Précipitamment : « J'escris « mes lettres toujours en poste et si *precipiteuse-* « *ment*, que quoyque je peigne insupportablement « mal, j'aime mieux ecrire de ma main. » (Ess. de Montaigne, I, p. 400.)

Precipiteux. 1° Impétueux : « Ils s'agitent d'un « air *precipiteux*. » (Ess. de Mont. t. II, p. 690.) — « Pareil à un rocher qui fond *precipiteux* du som- « met des montaignes. » (Id. p. 734.) — 2° Escarpé : « Rocher coupé et *precipiteux*. » (Id. p. 41.)

Precipué. Privilégié, avantagé. (Oudin.)

Precipuer. Avantager. « L'autorité dont elle « vous a *precipué*. » (Mém. de Sully, IV, p. 308.)

Precipuité. Preciput. [« Icellui Guillaume fist « tant envers leur pere qu'il s'estoit fait donner la « quarte partie de tous ses biens en *precipuité* et « avantaige de ses autres enfans. » (JJ. 206, p. 708, an. 1481.)] — « Toutes donations faites par pere, « mere, ou autres ascendans ou descendans en « *precipuitez* contract de mariage et faveur d'iceluy, « seront subjectes à collation et rapport. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1148.)

Precis. [« Un commandement *precis* et prefix. » (Montaigne, I, p. 60.)]

Precisement. [« Les forces (tenailles) ne tren- « ceront ja *precisement* ce qui est surajousté. » (De Mondeville, fol. 102.)]

Preciuse. [Précieuse, nom de l'épée de Baligant : « Païen escrient : *Preciuse* est vaillant. » (Roland, v. 3470.)]

Preclare. Illustre. (Cotgrave.)

Preclosture. [Accessoires du manoir principal : « Si les *preclostures* du chef lieu excedent ce qui

« doit appartenir à l'aisné, il les peut avoir en « recompensant ses puinés. » (Loysel, 617.)] — « A « l'aisné masle roturier quand il y a plusieurs en- « fans outre le manoir principal et ses *preclostures* « appartient la moitié de ce qui est tenu en fief, « l'autre moitié à ses puisnez. » (C. Gén. I, p. 542.)

Precogitation. Méditation, réflexion : « L'in- « justice qui regne, s'oppose aux bonnes fins et « *precogitations* des hommes. » (Mém. de Villeroy, t. IV, p. 289.)

Precogiter. Préméditer, réfléchir : « Le capi- « taine commença à raconter l'entreprinse que le « Jouvencel avoit *précogitée* et advisée. » (Le Jouv. f. 40.) — [« D'aguet *precogité*. » (JJ. 167, p. 92, an. 1413.)]

Precognition. Action de connaitre d'avance. (Cotgrave.)

Precomptement. « On appelle *precomptement* « la valeur ou l'estimation reglée par la loy des « choses que le debiteur cede ou transporte à son « creancier en luy faisant assiete de rente : et en « deux mots c'est ce que l'on compte ou ce que l'on « estime les choses baillées en assiette de rente. » (Laurière.)

Precompter. [Rabattre : « Quand le seigneur « gagne les fruits à faute d'hommes et de devoirs, « il les prend tels qu'ils sont, sans rien *precompter* « ni deduire pour les frais et labours de son vas- « sal. » (Loysel, p. 568.)]

Preconisation. Publication. (Ord. II, p. 126.)

Préconisé. Cité en justice. (Laurière.)

Preconiser. Publier. Ce mot est remarqué comme nouveau dans les Lett. de Pasq. III, p. 915. Voy. aussi Ordonn. t. I, p. 475.

Preconiseur. Celui qui faisoit les proclama- tions, (N. C. Gén. II, p. 1174.) — « Sergens *preconi- « seurs*. » (Mém. de Sully, X, p. 228.)

Preconter. Payer une dette par compensation. (Cotgrave.)

Precordial. [Intime : « Comme nous réduisons « en mémoire la tendre, grande et singulière et « *precordiale* amour naturelle que notre très chère « dame et mère a toujours eue par effet démontré « envers Nous... » (1524. Lettres de François I[er] sur la reconnaissance des Cas royaux ; L. C. de D.)]

Precour. [Arbitre d'un différend : « Jehan, sire « de Beaumanoir, comme amy commun ellu et « amiable *precour*. » (Preuves de l'Hist. de Bret. I, col. 1180, an. 1302.)]

Precourir. Devancer. (Oudin.)

Prect. Prêt : « Toutes fois si le dict parent moins « prochain a fait ses offres, consignations et dili- « gences, offrant actuellement en bonne monnoye « les dits deniers principaux, frais et loyaux cous- « temens, il doit estre preferé aus dits plus pro- « chains, et doit avoir le dit heritage au dit tiltre de « retraict, quand ores le second voulant retraire la « seigneurie seroit plus prochain ou en pareil « degré ; parce que le premier retrayant du dit costé « et ligne *precte* de proceder est à preferer à tous « autres. » (Cout. Gén. I, p. 663.)

Pred. [Pré : « Tut abat mort el *pred* sur l'herbe « drue. » (Roland, v. 1334.)]

Prede. Butin : « Après la bataille de Cannes la « cité de Rome estoit en telle misere reducte que « ceulx qui estoient demourez en vie du residu du « temple n'attendoient autre chose que estre tous « donnez à *prede* et pillaige eulx et leurs biens es « mains de Hannibal. » (Hist. de la Tois. d'or, II, 42.)

Prédécédé. [« Donataire mutuel est tenu avan- « cer les obseques et funerailles et dettes du *pré- « décédé*. » (Loysel, p. 664.)]

Predecesseresse. Féminin de *prédécesseur*. « Aux d. religieuses, abbesse et couvent de leur « ancienne fondation competoit et appartenoit et « avoient droit de prendre et percevoir par chacun « an de la ditte terre et seigneurie de Maubresches « un muid de bled par tiers, c'est assavoir le tiers « froment, le tiers marcesche, et le tiers avoine, de « laquelle rente icelles deffenderesses, tant par « elles que par leurs *predecesseresses*. » (Procès de Jacques Cuer, p. 139.)

Predecesseur. [Prédécédé : « Il conveuroit que « les detes que li *predecesseur* as enfans aroient « fetes, demorassent en le main as diteurs, dusqu'à « l'aage des enfans. » (Beaum. XIV, p. 5.)]

Predefunt. Prédécédé. (N. C. Gén. I, p. 1204.)

Predestinateur. Qui croit à la prédestination, comme Calvin : « Et ceulx qui vouldroient ce main- « tenir, qu'ilz soient reputez abuseurs, *predestina- « teurs*, imposteurs et seducteurs. » (Rabelais, II, prologue, p. 5.)

Predestination. [Dessein que Dieu a formé de toute éternité de conduire par sa grâce certains hommes au salut éternel : « Comment *predestination* « Peut estre o volonté delivre Fort est à gens laiz à « descrivre. » (Rose, v. 17304.) — « C'est la *predes- « tinacion*, C'est la prescience divine Qui tout sait « et riens ne devine. » (Id. v. 17686.)]

Predestiner. [Destiner de toute éternité au salut : « Dame de paradis, roïne couronnée, Treso- « riere de grace, avant sainte que née, De la grace « de Dieu fus tu *predestinée*. » (J. de Meung, Test. v. 2129.) — « Plusieurs sont *predestinez* en la grace « de Dieu, lesquelz nous tenons en ce siecle pour « non nobles. » (Songe du Vergier, I, p. 150.)]

Predial. Qui appartient aux héritages ; en par- lant des espèces de servitudes : « Les autres reelles « autrement appellées *prediallès*, parce qu'elles « sont dues par l'heritage à l'heritage et sont inhe- « rentes aux heritages et dues à cause d'iceux. » (Bout. Som. rur. p. 133.)

Expressions : 1° « Coutumes *prediales*, » celles qui regardent les terres, comme prés, champs. (La Thaum. Cout. de Berry, p. 206.) — 2° « Droits *pre- « diaux*, droit de terrage qui est de .xII. gerbes, une « tant en bled segle, orge, avoine, pois, febves,

« naveaulx, millet, chanvre, lin, qu'autres fruits. » (Cout. Gén. II, p. 362.)

Predicament. [Réputation : « Quoi qu'une si « franche declaration l'eut mis en mauvais *predi-* « *cament* à la cour. » (D'Aubigné, Vie, p. 119.)]

Predicamentaire. Prédicateur. (S. Jul. Mesl. historiques, p. 630.)

Predicant. Prédicateur huguenot, ministre : « Ministres qui furent par nous appellez *predicans.* » (Pasquier, Rech. p. 738.)

Predicat. Attribut d'une proposition : « Fre- « quentation est une collection de plusieurs *predi-* « *cats* à un subject pour faire la sentence plus « grave, comme Jehan est orgueilleux, yvrongne, « luxurieux, irreverend à son pere, ingrat à ses « parens. » (Fabri, Art de rhétor. I, fol. 101.)

Predicateur. Frère prêcheur. Le comte de Foix, étant allé voir Charles VI à Toulouse, « descen- « dit aux *predicateurs*, et fut la loger son corps et « son tinel, puis ses gens logerent le plus près de « luy qu'ils purent. » (Froiss. liv. IV, p. 26.)

Predication. [1° Action de prêcher : « Li prelaz « doit les pecheeurs atraire par *predicacion* et par « bon essemple. » (Ménestrel de Reims, § 182.)] — 2° Harangue : « De la *predication* que le roy de « Navarre fit par paroles couvertes au prés aux « clers à plusieurs de Paris à la fin à laquelle il « tendoit. » (Chron. de S. Denis, II, f. 238.)

Predicatoire. Qui appartient à la prédication. (Oudin.)

Predilection. A qui on donne plus qu'à un autre en partage : « Il n'est permis à personne de « faire un *enfant de predilection*, c'est-à-dire qu'un « enfant ou autre heritier en droite ligne puisse « prendre plus qu'un autre en partage. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 576.)

Prediseur. Qui prédit. (Cotgrave.)

Predivination. Prédiction. (Cotgrave.)

Prediviner. Prédire. (Cotgrave.)

Predomination. Domination, empire. (Cotgr.)

Predominer. Dominer. (Oudin.)

Prée. [Pré, dans Froiss. II, 137. — « As escuiers « qui erent en mi la *prée.* » (Aiol, v. 701.)] — « En « moins de dix heures qu'il fut sans boire, et sans « manger, il faucha plus de la moitié de la *prée.* » (Moyen de parvenir, p. 76.)

Preechier. [Prêcher, dans Froiss. II, p. 420.] — « En un loial a poi à *preechier.* » (Vatic. 1490, f. 180.)

Preemans. Prières :

> Honis soit il et ses *preemans.* *(P. av. 1300, III, f. 1282.)*

Preeminence. [Supériorité : « Ainsi peut l'en « dire de noblesse que c'est une *preeminence.* » (Songe du Vergier, I, f. 150.)]

Preeminent. [« Ni venir, ni aller à quelconque « mandement de quelque personne, de quelque « estat *preeminent* ou condition qu'ils soient. » (Monstrelet, I, f. 111.)]

1. Preer. [Piller : « Et puis après feroit tout le « païs *preeir* et si gardeir que viande ne porroit « entreir en Lezinnon. » (Mén. de Reims, § 363.) — « Et li fu dit que li rois Richarz estoit à Gisors « à tout granz genz, et ardoit et *preoit* toute la terre « d'entour Biauvais. » (Ménestr. de Reims, § 94.) — « Il nous gastent et *proient* par lor fiertés. » (Aiol, v. 2283.)]

> Et commencierent si fort guerre
> Qu'ils *preerent* toute la tiere. *(Ph. Mouskes, p. 120.)*

2. Preer. [Qui a soin des prés : « Le chambre- « lant l'evesque, son mounier, son fourier et son « *preer.* » (Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, 1111, an. 1294.)]

Preeres. Pillard; dans S. Bernard, p. 55, il traduit *prædator*.

Preescher. [Prêcher : « Ainsinc raison me « *preeschoit;* Mes amors tout empeeschoit. » (Rose, v. 4645.) — « La croiz qui fu *preeschiée* par « l'essortement de Pierre li ermites. » Ass. de Jérus. I, f. 21.)]

Preeschierres. [Prêcheur, cas sujet : « Car « sachiés que teus *preeschierres*, Combien qu'il as « autres profit, A soi ne fait il nul profit. » (Rose, v. 5126.)]

Preeslu. [Elu à l'avance, prédestiné : « La par- « faite amie singuliere De Dieu eslue et *preeslue.* » (Mistere de la Conception, dans Pougens, archeol. franç. II, 138.)]

> Tu fus, comme es, de Dieu si bien voulue,
> Que pour sa mere et fille *preesleue*
> Dame te feit des vertus renommer. *(Cretin, p. 29.)*

Preesse. [Paresse : « Se la demande et calenge « demeure en sa *preesse* et que il s'aherde à wiseu- « ses. » (Froissart, Kervyn, II, p. 325.) M. Luce lit *proece ;* M. Scheler propose *perece.*]

Prefect. [Préfet, qui a l'intendance de l'ordre : « Si l'ocist là ù il fud enivrez en la maisun Arisa le « *prefect* de Thersa. » (Rois, 307.)] — « Le païs de « Vallois s'estoit contre l'evesque *prefect* et sei- « gneur, rebellé. » (Histoire de Louis de Bourbon, page 359.)

Prefere. [Retrait : « Je Guillaume devant nommé « en ay appris et enquis à bonnes gens, qui de che « devoient savoir ; et truis et ay trouvé par la *pre-* « *fere* que j'en ay faite, que je n'ay droit en che « que je maintenois. » (Charte passée entre le seigneur et le couvent de Breteuil.)]

Preference. Ce mot est mis comme synonyme de retrait, dans le Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 914.

Preferer. 1° Avoir de la préférence : « Le bien « commun (le prince) doit sur touz *preferer.* » (Desch.) — 2° Etre préféré, prévaloir : « Le plus « prochain lignage *prefere* le moins prochain à « avoir les choses par retrait. » (C. Gén. II, p. 550.)

Prefestre. Avoir la préséance. (Nef des Fols, folio 45.)

Preffait. Information par provision : « Les dits « hauts justiciers, ou vicomtes, leurs baillifs, lieu- « tenants, ou sergents ne peuvent proceder à l'im- « pruf des delinquants, n'est par l'une des trois « voyes à sçavoir *preffait*, meffait, information pre- « cedente, et provision sur icelles, ou partie for- « mée. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 972.)

Prefichier. [Fixer d'avance : « Car il avoient « ordonné et *prefichié* le jour que il devoient estre « devant Tournai. » (Froissart, III, f. 223.)]

Prefiger. [Même sens, aux Ordonn. V, p. 613, an. 1373.] — « Deux demie heures de delay que le « dit demandeur leur disoit estre *prefigée*. » (Cout. Gén. t. I, p. 420.)

Prefinir. Déterminer, fixer. (Cotgrave.)

Prefire. Même sens : « Dedans certain tems que « l'on peut *prefire* à deux mois. » (Negot. de Jeann. t. II, p. 339.)

Prefix. Arrêté, fixé, déterminé : « Que Dieu par « son cher fils nous ha *prefix*. » Rab. I, p. 335.) — [« Les chevaliers d'Angleterre dirent bien que point « n'y auroit de deffaute, du moins que les oncles « du roi d'Angleterre ne fussent au jour assis et « *prefix* en la cité d'Amiens. » (Froissart, Buchon, III, IV, 18.)]

Prefixion. [Détermination d'un temps, d'un délai : « Puissance revocable au plaisir du peuple, « sans *prefixion* de temps. » (Bodin, République, I, p. 8.)] — « Et nous envoyer dedans le quinzieme « jour de juillet suivant, pour toutes *prefixions* et « delais, les deliberations et conclusions qui par « eux seroient prises. » (Cout. Gén. I, p. 853.)

Prefz. [Profits ; comparez Preu : « Ou pour le « hable de l'Eure, ou de Harfleu, *taillier pour prefz* « ou subsides, subventions ou impositions. » (Ord. t. III, p. 573.)]

Pregident. [Président : « Et dist li *pregidens* ; « vos fais vous faut prouver Et li advocas dist : je « suis près dou moustrer. » (Chevalier au Cygne, v. 2422.)]

Pregnacion. [Action d'engendrer : « Si comme « en yver est prise leur *pregnacion* (des arbres), » dans Christ. de Pisan, Charles V, I, 12.)]

Pregnant. Pressant, convaincant : « Adjouta de « tres belles et *pregnantes* paroles. » (Brantôme, Dames gal. t. I, p. 131.) — « Entre les conjectures « *pregnantes* qu'allegua l'avocat contre ceux qui « estoient soupçonnés du meurtre. » (Bouchet, Ser. liv. II, p. 63.) — « S'il n'y a faits *pregnants* « desquels devra estre fait preuve. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 77.)

Pregné. Préparé : « Quant Claudas eut ses « batailles ordonnées, si retint avec soy jusques à « deux milles chevaliers qui le gardoient et con- « duisoient contre l'estour *pregnez*. » (Lancelot du Lac, III, f. 41.)

Preguste. Dégustateur. (Cotgr.)

Preheminance. [Supériorité : « Nous luy « avons donné l'office de gouverneur de nos pays « de Champaigne pour en joyr à tels honneurs, « auctoritez, *preheminances* et droiz que faisoient « ses predecesseurs. » (Lett. de Charles VIII, bulletin du Comité de langue, III, 599.)]

Preher. [Piller : « En ce tens commença à « guerroier le duc Richart de Normendie li cuens « de Chartres Thiebauz, et prist sa terre à gaster et « à *preher*. » (Dom Bouquet, VIII, 350.)]

Prehonoré. Avantagé, en parlant d'un enfant. (Nouv. Cout. Gén. I, 1256.)

1. **Preier**. [Prier : « Tuit oram que por nos « degnet *preier*. » (Eulalie.) — « Clamez vos cul- « pes, si preiez Deu mercit. » (Roland, v. 1132.) — « Tant li *preierent* li meillur Sarrazin. » (Id. v. 451.)]

2. **Preier**. [Piller : « Et out *preiet* depiste Car- « casunée. » (Roland, v. 385.)]

Preignement. Etroitement, fortement : « Si « ces mots touchent quelques chrestiens *preigne-* « *ment*. » (S. Jul. Mesl. hist. p. 73.)

Preigneur. Accouchement. (Cotgrave.)

Preins. Génération, au figuré, dérive de *prægnans* : « Chelui qui loyalment s'espurge doit estre « delivrés de che que l'en li met sus donques puet « l'en veoir que le negative vaut preuve, car il « apert pour faire le *preins* d'une affirmative, ou « par proposer espurge, si comme il est dit dessus. » (Beaumanoir, ch. 39, p. 213.)

Preir. Mettre en pré : « Les possesseurs d'aucu- « nes terres labourables chargées de droit de ter- « rage ne les peuvent amaser, *preir* ne mettre en « usage de pasture, sans le gré ou consentement « de ceux ausquels le dit droit de terrage appar- « tient. » (Cout. d'Artois, art. 39.)

Preis. Prise. (Arrest. amor. p. 41.)

Preiser. [1° Supputer : « Cels qu'il unt mort, « ben les poet hom *preiser*. » (Roland, v. 1683.) — 2° Apprécier, faire cas de : « .xxiiii. de tuz les melz « *preisez*. » (Id. v. 1872.) — « Trestuz les altres ne « *pris* jo mie un guant. » (Id. v. 3189.) — « Fait « asez à *preiser*. » (Id. v. 1516.]

Preissant. Participe présent d'un verbe *preissir*, exclure :

> La gent de Danemarche fu tout temps orgueillouse,
> Touz tens fu sorquidée et moult fu convoitouse,
> Fiere fu, *preissant*, gaie et luxuriouse
> Nus hons ne se tenoit à une fame espouse. *(Rou, 20.)*

Prejudice. [1° Détriment : « S'il porchacent lor « preu, il ne font pas que nice, Por tant que ce « puist estre sans autrui *prejudice*. » (J. de Meung, *Test*. p. 802.) — 2° Prévision : « Et y eut une ren- « contre fort aspre, pour ce que les uns et les autres « voulurent à cet essay faire un *prejudice* de l'issue « de toute la bataille. » (Amyot, *Arist*. p. 34.)] — 3° Obstacle, aux Ordonn. III, p. 372.

Prejudiciable. [Où l'on doit porter préjudice : « Le suppliant dist au dit escuier, pour ce qu'il le « vit armé, que il faisoit doubte que il ne en alast « en lieu *prejudiciable*... ledit escuier lui respondi

« qu'il n'en soubsiast point, et qu'ilz n'iroient que « en bon lieu. » (JJ. 136, p. 125, an. 1389.)]

Prejudiciaux. Frais préjudiciaux, frais de procédure qu'on est obligé de rembourser avant que d'être reçu à se pourvoir contre un jugement : « Tous despens *prejudiciaux* doivent, après la « liquidation et esclaircissement d'iceux, estre « payez devant que. » (Cout. Gén. II, p. 365.)

Prejudicier. Nuire : « *Prejudicier* leur fran- « chise. » (XV Joyes du mariage, prél. p. 4.)

Prejudicieux. Qui cause du préjudice. (Bout. Som. rur. p. 223.)

Prejugé. [Opinion formulée par avance : « Quel- « qu'un se mocquera de quoy je fais ici un *prejugé* « des evenemens de la guerre, comme s'ils devoyent « succeder en la maniere que je le figure. » (Lanoue, p. 436.)]

Prejugement. Action de préjuger. (Cotgr.)

Prejuger. Annoncer d'avance : « Comme il « advint à Brutus et à Severe l'empereur Ælien « Spartian, disant en la vie de Severus, que la ren- « contre d'un homme laid *prejugea* la mort à cest « empereur. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 135.)

Preium. Prions, impératif de *preier*.

Parlez pour nous, ceu vous *preium*
La parole sur vous meton. (*Rou, p. 285.*)

Prelacie. Prélature, dans Monstrelet, I, ch. 53, p. 89.

Prelasser (se). Faire le prélat ; affecter une gravité fastueuse : « Je veys Diogenes qui se *prelas-* « *soit* en magnificence, avecq une robe de pourpre « et un sceptre en sa dextre. » (Rab. II, p. 257.)

Prelat. [1° Chef de l'Eglise, évêque abbé : « Deus « est chiés des *prelaz*. » (Thom. de Cantorb. 70.) — « Car li *prelaz* doit les pecheeurs atraire par pre- « dication. » (Mén. de Reims, § 182.) — « Voirs est « que li *prelat* de sainte Eglise et li capitres de « eglises et plusors autres religions ont bien heri- « tages, es quius il ont toutes justices et toutes « seigneuries. » (Beaumanoir, XI, p. 12.)]

Prelas, abbés, prieurs, chanoines
Officiaux, tresoriers, moines. (*Desch. f. 412.*)
. . . . . Vous estes fourrez
Et vestus comme uns drois *prelas*. (*Desch. f. 514.*)

« Table de *prelat*, » table délicate, bien servie. (Cotgr.) — 2° Conseillers, gens de robe ; Charles V manquant d'argent, Du Guesclin lui dit : « Que ne « faites vous saillir ces grans sommes de deniers « que l'en cueille par le royaume sur marchans et « pouvres gens tant d'impositions, trezieme et qua- « torzieme, comme fouages et gabelles, le dixieme « ne vient à vostre prouffit, et puisqu'ainsi est, « faites tout abastre, afin que le peuple se resjoysse, « et faites venir avant ces chapperons fourrez ; c'est « assavoir *prelaz* et advocaz qui mengent les gens ; « à tels gens doit on faire ouvrir leurs coffres. » (Hist. de Bertr. Duguesclin, par Mén. p. 458.)

Prélation. 1° Droit par lequel il est libre au seigneur féodal de racheter un héritage : « Le droit de « retenue ou *prelation* de chose feodale, ou cen- « sive, est cessible par le seigneur feodal ou direct « et non par le lignager, sinon à autre lignager de « meme estoc. (C. Gén. II, p. 402.) — 2° [Préférence : « On assist l'evesque de Lengres tout au plus haut « bout pour cause de *prelation*. » (Froiss. XII, 232.) — 3° Diocèse : « Li prelat en leurs *prelations* et si- « gnouries comenchierent à preschier ce voiage par « maniere de croiserie. » (Froissart, X, p. 207.)] — 4° Prélature, en parlant des ambassadeurs envoyés par Charles VI, duc de Bretagne, au sujet de la violence qu'il avoit faite au connétable de Clisson : « On « lava pour servir à table, on assit l'evesque de « Langres tout au dessus, pour cause de *prelation* ; « et en après le duc et puis après l'admiral de « France, et puis messire Jehan de Bueil. » (Froiss. liv. III, p. 217.) — 5° Cléricature : « Se clerc, qui a « symonie en tout quant qu'il fait, est contre sa « *prelation* aussi l'escuyer qui a fausse intention à « l'office de chevalerie, est contre l'ordre de cheva- « lerie, et tout quant qu'il fait. » (Ordre de chevalerie, fol. 10.)

Prelatter (se). Se prélasser ; affecter une gravité fastueuse : « J'en vois qui se transforment et « se transubstantient en autant de nouvelles figures, « et de nouveaux estres qu'ils entreprennent de « charges ; et qui se *prelattent* jusques au foye et « aux intestins : et entrainent leur office jusques « en leur garde robe. » (Ess. de Mont. III, p. 409.)

Prelature. 1° Prééminence :

Car ces vilains de faict et geniture,
Sur les gentilz demandoient *prelature*. (*J. Marot.*)

2° Dignité de prélat : « Princes regnans et gens de « *prelature*. » (Id.)

Prelegat. Préciput, avantage : « Les enfans « venus à la succession de leurs pere et mere, « ayeul, ayeule ou autres ascendans sont tenus de « rapporter et mettre en partage ce qui leur a été « par eux autrement que par *prelegat*, ou preciput « et advantage donné soit en avancement d'hoirie, « ou en faveur du mariage ou autrement ; ou moins « prendre en ladite succession. » (C. Gén. I, f. 555.)

Prelia. Il combattit.

Contre moi tellement *prelia*
Qu'au bas me mit en fosse tenebreuse.
Les Tri. de la Noble Dame, dans le Prelude.

Prelinguant. 1° Ecuyer qui goûte les mets préparés pour son maître : « Adoncques partirent « lui et *prelinguand*, escuier de Vauguyon et sans « effroy espiarent de tous cotés. » (Rabel. I, 222.) — 2° « Chefs de compagnie de judicature qui comme « les pregustes font avec la langue l'essai des vian- « des, présentent les avis des autres juges avant « que de dire le leur propre. » (Rutebeuf, V, pronostics, p. 11.)

Preludium. Prélude. « Le quint exorde est « estrange ou separé et est celluy qui rien ne sert « à la matiere, mais est appliqué comme ung *pre-* « *ludium* aux menestrieux pour cheoir à la cadence « de quelque chanson que ils veullent jouer. » (Fabri, Art de rhétor. fol. 31.)

Premature. Mot latin. D'avance. « Et si ne « peuvent les heritiers de telle douairiere pour « frauder le droit du dit proprietaire, despouiller « *premature* les dits heritages chargez de douaires. » (Cout. Gén. I, p. 458.)

Prematurité. Ce qui est avant l'âge ou la saison ordinaire. (Cotgrave.)

Premeditation. Réflexion : « La *premeditation* « est celle qui donne la trempe à l'ame, et la rend « dure, acerée et impenetrable à tout ce qui la veut « entamer. » (Sagesse de Charron, p. 233.)

Premediter. [Réfléchir : « Mettez en vos cueurs « ne *premediter* point comment vous respondrez. » (Luc, II, p. 14 ; Nouv. Test. de Lefebvre d'Etaples, Paris, 1525.)]

Premeens. Lecture douteuse :

Qui parlent pou, mais ils sont *premeens*
A bien faire et labourer
A Dieu servir, à chevance amasser
Et leur chaut pou qui les garde et rigole. *(Desch. f. 56.)*

Premerains. [1° Forme extensive de *premier :* « Al *premerain* rechet u suis entrés. » (Aiol, v. 1286.) — « Blancandrins ad tut *premereins* par- « led. » (Rol. v. 122.)] — 2° Qui est dans la fleur de l'âge :

. . . . . En amour doit li homs *premerains*
Mettre son temps et sa jonesce user
Et quant est viex à Dieu merci crier. *(Vat. 1522, f. 165.)*

Premiation. Prix, récompense : « Affin que « soye ou present et futur siecle de *premiation* « sempiternelle couronnée. » (Du Tillet, Recueil des rois de France, p. 197.)

Premice. [1° Premiers fruits de la terre, du bétail : « Il ferit chescune chose premier engendrée « en la terre d'Egypte, les *premices* de tut le tra- « vail d'els. » (*Lib. psalmor.* p. 109.)] — 2° Suivant Laurière, « c'est un droit dû aux curez, comme une « gerbe de bled, ou deux sols ; un agneau s'il y en « a dix, ou plus. » [L'usage d'offrir à l'église les premices se transforma en obligation féodale. Un concile de Bordeaux, en 1255, fixa la quotité des prémices qui devaient être jointes à la dîme ; cette obligation dépendait des coutumes locales ; elle était prescriptible par quarante ans de non jouissance.]

1. Premier. [« Nostre est li *premers* colps. » (Rol. v. 1211.) — « Atant s'aprochierent les oz et se « joindrent ensemble, la *premiere* eschiele à la « *premiere*. » (Ménestrel de Reims, § 124.)]

Expressions : [1° « A ce *premier*, » tout d'abord : « Povrement en irés *à ce premier*, Que ne menrés « sergant ne escuier. » (Aiol, v. 238.) — Comparez Froissart, IV, 44. On lit *de premier*, au t. II, p. 62 ; *de ce premier*, au t. IX, 88. — 2° « *Premiers* que, » avant que : « Infourmés vous très bien de la besoin- « gne *premiers que* vous faites à vostre fils nul « mal. » (Froissart, t. XI, 95.) — 3° « *Premiers*, » d'abord, en premier lieu : « Il avoient desservi à « estre justichié en trois manieres, c'est assavoir « *premiers* traynés, apriès decollés et puis pendus « à ung gibet. » (Froiss. t. II, p. 79.)] — « Quant ils « auroient *premiers* bouté ce feu. » (Le Fèvre de S. Remy, p. 131.) — 4° « Estre en estat de *premier*, » occuper la première place :

Envoye les à leur mestier
Et repran, se tu as mestier,
Ce qu'ilz aront mal pris d'argent
S'ilz *sont en estat de premier*
Voisent au change ou au moustier
Car trop font de mal à la gent. *(Desch. f. 320.)*

5° « *Premier* que de, » avant *que de :* « Qu'ils « soupent tous *premier que de* mener leurs chevaux « à l'abbreuvoir. » (Des Acc. Escr. Dijon, p. 31.) — 6° « Battre le *premier* ou le signal, » battre la générale pour faire lever les soldats qui doivent se préparer pour partir, ramasser leurs hardes et prendre leurs armes. (P. Daniel, Mil. fr. t. I, p. 348.)

2. Premier. Récompenser : « Vous *premiez* et « guerdonniez les bons et punissiez les mauvais. » (Juven. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 204.)

Premierain. [Forme extensive de *premier :* « A ce *premierain* assaut. » (Froiss. III, 340.)]

Premiere. Rhétorique. Bassompierre, dans ses Mém. en parlant de ses études, dit qu'il monta à *la premiere*, après avoir fait la troisième et la seconde. (Mém. de Bassompierre, t. I, p. 37.)

Premis. Mis en avant : « Mon tres redouté sei- « gneur, humble recommandation *premise.* » (Monstrelet, vol. I, f. 117.) C'est une formule mise en tête d'une lettre du duc d'Orléans au roi en 1411.

Premise. Requête, préambule : « Veue et con- « siderée la demande de partie adverse et sa *pre-* « *mise* par laquelle il vient et fait sa conclusion, « en laquelle *premise* il a dit et declaré de sa « volonté, et aussi bien a fait en ce. » (Bouteiller, Somme rurale, p. 231.)

Premisse. [Proposition : « Si fut le chevalier « demandé et examiné... il leur respondit bellement « et sagement selon la *premisse* que vous avez « ouïe ci dessus. » (Froiss. éd. Buchon, II, II, 104.)] Voir Pérard, Hist. de Bourgogne, p. 363, an. 1231.

Premonent. Préméditant : « Ung homme peut « commettre cas criminel en plusieurs manieres, « comme celluy qui tue ung autre est dit meur- « trier, se il est *premonent*, et celluy doit estre « pendu, se ce n'estoit que ce feust en son corps « deffendant, c'est assavoir qu'il ne feust pas *pré-* « *monent.* » (La Thaumass. Cout. de Berry, p. 342.)

Premonstrer. Montrer. (Cotgrave.)

Premort. Qui est mort le premier. (N. C. Gén. t. II, p. 428.)

Premourant. Mourant le premier : « Quand « aucune chose promise en contrat de mariage à « aucuns enfanz mariez par leur pere et mere ou « par le pere seulement, n'a esté payée n'acquittée « durant leur communauté, le survivant est tenu « payer la moitié de ce qui reste de la ditte somme, « et les heritiers du *premourant* l'autre moitié. » (Cout. Gén. II, 386.)

Premourir. Mourir avant un autre : « La

« femme n'a point de communauté avec le mary, « toutes fois si le mary *premeurt*, la femme aura « la moitié des meubles. » (N. C. G. t. III, p. 1226; procès verbal de la Cout. de Bourbonnois.)

Premuer. Changer. (Bout. Somme rur. p. 342.)

Premunir. [Précautionner contre : « Noe *pre-* « *muni* de Dieu par amonition... acquit le merite « de cognoistre la fureur divine du deluge. » (Al. Chartier, p. 286.)]

Premustré. Nom de lieu. Prémontré : « L'abé « et covent de Bucillies de l'ordre de *Premustré*. » (Duchesne, Gén. de Chat. p. 59, an. 1268.) [Les chanoines réguliers, fondés vers 1120 par Saint Norbert, archevêque de Magdebourg, avaient leur principale abbaye à Prémontré, près de Laon.]

Premynance. [Supériorité : « Que je deusse « avoir *premynance*. » (Mystère du siège d'Orléans, page 705.)]

Prenable. [1° Capable de prendre : « Fay la « pipée la plus couverte que tu porras, si en sera « mieulx *prenable*. » (Mod. f. 132 bis.)] — 2° Capable : « Estre maistre en medecine est une dignité « dont le Juif n'est pas *prenable*. » (Gloss. de l'Hist. de Paris.) — 3° Susceptible, digne. Le fils du duc d'Orléans parlait à Charles VI du duc de Bourgogne, le meurtrier de son père : « N'est capable ne *prena-* « *ble* de pardon, ne grace quelconque. » (Juvenal des Ursins, p. 214.) — 4° Saisissable : « Mesmement « qu'ilz ont leurs estaz et chevance en la dite ville « de Lyon, *prenables* et nos justiciables. » (Ordonn. t. V, p. 624.)

Et que de droit furent *prenables*
De toute jurisdiction
Sans faire aucune exception. *(Desch. f. 467.)*

Prendeor. [Preneur : « Penre disons nos à la « fois por tolir, dont cil oiseal ki les altres ravis- « sent ont non, solunc lo latin, *prendeor*. » (Job, page 507.)]

Prendre. [1° Saisir : « *Prist* l'olifant. » (Roland, v. 2263.) — 2° Faire prisonnier : « Li reis fait *pren-* « *dre* le cunte Guenelun. » (Id. v. 1816.)] — Un chevalier reconnoit le roi Richard revenant d'outremer qui passe par l'Autriche et le fait arrêter :

Le roy a tost reconneu :
Prouvost, dit il, je l'ay veu
Le roy ves le ci ou il siet
Or le *prendrés*, car il me siet. *(Mouskes, p. 530.)*

3° [Conquérir : « Jerusalem *prist* jà par traïsun. » (Roland, v. 1523.) — 4° Recevoir : « *Pris* en ad or e « aveir. » (Id. v. 1148.) — 5° Décider, conclure : « Il avoit jeté sa visée à che que uns mariages se- « roit trop bien *pris* et fais de sa fille et dou fil le « conte de Flandre. » (Froiss. IV, 321.)] — 6° Entreprendre : « Ne *prendront*, ne *pranre* pourront les « diz eschevins contre autrui aucuns procez, sans « le sceu, grace et assentement du conseil et com- « munauté de la ville. » (Ord. V, p. 134.) — 7° [Dire, reprendre : « Il *prist* paroles au roy, dont il quida « très bien esploitier. » (Froissart, t. XVI, p. 90.) — 8° Arriver, venir : « Pour ung petit de douleur qui « luy tenoit ou chief, laquelle luy estoit *prinse* par « nuit estant ou lit. » (Froiss. XV, 44.) — 9° Avoir telle conséquence : « Regardés comment il leur est « *prins* de leurs deffenses. » (Id. XII, 88.)]

Expressions : 1° [« *Prendre* à, » se mettre à : « Bel e cortoisement le *prist* à appeler. » (Aiol, v. 1685.)]

En nom Dieu, dist li leus, dame Vie,
Nous chanterons, puis qu'il vous siet,
Sor les piez derriere s'assiet
En sa goule bouta sa poue;
A huller *prist*, et quand dame Vie
Se senti des dens alaschie. *(Ms. 7218, f. 251.)*

2° « Prendre mort, » mourir :

Un hom qui de petit savoir
Ert en grant richece embatuz
Si com ses termes est venuz
Li *prist mort* en Flandres jadis. *(Ms. 7615, II, f. 182.)*

3° [« L'avoir où prendre, » savoir pourquoi : « La « duchesse de Glocestre et Offrem son fils furent « moult destourbés et bien l'*avoient où prendre*, « quand le duc de Glocestre leur sire et père fut là « amené tout mort. » (Id. XVI, 77.) — 4° « Se pren- « dre, » s'allier : « Et vous dy que ces seigneurs « dessuz nommez promirent aux seigneurs d'An- « gleterre qu'ils se *prendroient* aux seigneurs « d'oultre le Rhin. » (Froissart, liv. I, ch. 29.) — 5° « Se *prendre* à santé, » reprendre santé, dans Froiss. XV, 48. — 6° « Se prendre priès, » s'efforcer, s'empresser : « Toutes manieres de gens s'i *prisent* « *priès* que de trousser vins et viandes et cervoi- « ses. » (Froiss. II, p. 154.) — « Si *se prendoient* li « Englès *priès* de bien faire la besongne et descon- « fire leurs ennemis. » (Id. V, p. 262.) — « Et s'en « estoient les povres gens du pays *pris si près de* « payer que les plusieurs en avoient vendu leur « heritage. » (Id. XIV, 161.) — 7° « *Prendre sus*. » I° Arrêter, empêcher de continuer : « A la seconde « (lance) l'en les *prist sus* et ne voulut consentir le « roy que ils en feïssent plus avant. » (Froiss. XIV, page 44.)

II° Arrêter, faire prisonnier : « Li contes de Hain- « nau euïst volentiers veu que on l'*euist pris sus* « et retenu en vie. » (Id. III, 281.)

III° Prendre sous sa protection : « Tant que à « moy, je vous ay *prins sus* et vous deffenderay « tant que je pourray. » (Id. XVI, 201.)

IV° Promettre : « Tant que à moy, je ne le feray « jà à morir, car je l'ay *pris sus*, si lui tenray son « convenant. » (Id. XVI, 232.)] — 8° « Se *prendre*, » se comparer :

Dame ou nule ne se *prent*.
Thieb. de Nav. Poes. av. 1300, t. I, p. 59.

Car rose ne flour de lys
A li ne se *prent*, et de son affaitement
Porroient bien .x. vivre à honnour, ce m'est vis.
Vatican, n° 1490, fol. 31.

On lit dans Gautier d'Argies :

Rose, ne flor de lis
A li ne se *prent*
Et de son affaitement
Poroient bien autre dix
Vivre, ce m'est vis. *(P. av. 1300, I, p. 72.)*

Nule dolor ne se *prent* à la moie,
Car je sai bien : jamés ne la veré ;
Helas chaitis, ou irai ? que feré ? *(Id. IV, p. 1438.)*

9° « *Se prendre,* » s'attaquer, se frotter : « Tant « faisoit d'armes que à luy ne se osoit *prendre* « autre, tant fust bon chevalier, qu'il n'en fist à son « vouloir. » (Percef. IV, fol. 60.) — « Ung chevalier « à qui nul ne se povoit *prendre* qu'il ne fust des- « confit. » (Lancel. du Lac, t. III, f. 36.) — 10° « *Se « prent,* » commence, suit :

Clergie est le commencement
De ces .XII. qui proprement
Nous fait les choses concevoir,
Du tems passé, et du present ;
Chevalerie après *se prent.* *(Desch. f. 79.)*

11° « *Prenans ce,* » attendu ce, partant :

Que de vostre benignité
Chanonnie ait ou dignité
A Chaalons, Laon, ou à Paris
Rains, ou Rouen, et soit escrips ;
Prenans ce, vous supplie Eustace
Or ne soit de vous escondis
Vueillez luy faire votre grace *(Desch. f. 273.)*

12° « Au *prendre,* » exposée à être prise : « Luy « prioient humblement de par tous les chretiens de « la crestienne religion qu'il secourut la terre qui « estoit *au prendre,* et du tout en tout perdüe, se « elle n'avoit secours de Dieu et de luy. » (Chron. de S. Denis, II, f. 7.) — 13° « Se prendre à, » tenir compte de : « Le comte Estienne entra soudaine- « ment au royaulme d'Angleterre, ne oncques ne « *se print* à ce que le conte d'Angiers avoit eu « à femme la fille de celuy roy. » (Chr. de S. Den. t. I, f. 259.) — 14° « *Prendre* en son aveu des bes- « tes en faisant domage, les detenir, ce qui est per- « mis à tout possesseur et detenteur d'heritages « pendant vingt quatre heures seulement, car s'il « les detient pendant plus de tems il est amendable « envers justice de 60 sols tournois. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr. qui cite la Cout. locale de Chabris en Berry, art. 2.) — 15° [« Prendre terre, » aborder : « Drecent lur sigle, laissent curre par mer, Là « *pristrent terre* o Deus les volt mener. » (S. Alexis, t. XVI.)] — 16° « *Prendre* un saut, » faire un saut, une chute : « Quel *saut prit* le miserable Phaeton. » (Essais de Mont. t. II, p. 367.) — 17° « *Prendre* une « perte, » faire une perte. (Froiss. III, p. 110.) — 18° [« Li prendre à, » se mettre à : « De plusurs « choses à *remembrer* li *prist.* » (Rol. v. 2377.)] — 19° « Qui premier *prent,* ne s'en repent. » (Percef. vol. I, fol. 128.) — « Qui primes *prend,* ne s'en re- « pent. » (Prov. du Vilain, fol. 74.) — 20° « Qui ne « *prend,* quand il peult, il ne *prent* pas quand il « veult. » (Percef. V, f. 17.) — 21° « Tout ce qui est « bon à *prendre* est bon à rendre. » (G. Durant, à la suite de Bonnefons, p. 127.) Voyez Caquets de l'Ac- couchée, p. 53. — 22° « *Prendre* la lune avec les « dents. » (Rabelais, II, p. 125.) — 23° « *Prendre* le « temps il faut, ainsi qu'il vient. » (J. Marot, p. 218.) — 24° « On dit que fol ne doubte, jusqu'il *prent.* » (Desch. f. 129.)

Preneor—eur. [1° Preneur : « Don donnent « loz as doneors, Et empirent les *preneors.* » (Rose, v. 8280.) — « La galere de Florence estant prise, et « le feu mis dans les poudres, les pris et les *pre- « neurs* sauterent. » (D'Aub. Hist. t. II, 81.)] — On donnait au duc de Mayenne les noms de « prince « constant » et de « *preneur* de ville. » (Histoire de Thou. p. 476, liv. 93.) — 2° Officiers du roi chargés de faire fournir les choses que l'on devoit donner en vertu du droit de prise. (Ordonn. V, p. 462.) — 3° [Capitaine qui prend un navire ennemi : « Que « le lieutenant s'informera deuement et le plus « veritablement que faire se pourra, aux *preneurs* « et à chacun à part, de la maniere de la prinse, du « pays ou coste où elle aura esté faite. » (Ordonn. de Charles VI, 7 décembre 1400.)]

Preneresse. [Femme qui prend à bail, fermière, au Cart. de Lagny, f. 264.]

Prengiere. Heure du déjeûner :

Vi l'autre ier, ensi qu'a *prengiere*
Maint bregier, et mainte bregiere. *(Froiss. p. 284.)*

Prenierres. Preneur, cas sujet, dans Beaumanoir, p. 277.

Prenne. [Maladrerie, léproserie : « Robin le « Tellier et Pierre Vendon... se arresterent sur le « chemin à une haye pour faire eaue ou urine, en « laquelle faisant ledit Vendon meuz contre le dit « Tellier... dit ces paroles :... Par ma foy, tu pisses « comme mezel, dont icelluy Tellier fu esbay et lui « respondi qu'il n'estoit pas mezel ;... icellui Ven- « don... repliqua en disant, que autres fois avoit il « mené le pere dudit Tellier à la *prenne,* et que « encores le y menroit il. » (JJ. 124, page 319, an. 1384.)]

Prenonce. Annonce : « Maladie qui est *pre- « nonce* de notre santé. » (Lett. de Pasq. II, p. 89.)

Prenoncer. Annoncer : « Il *prenonçoit* la « venue du dit comte de Nevers, et des barons, « desquelles nouvelles les seigneurs de Rhodes « furent moult rejouis. » (Froissart, IV, p. 281.)

Prenostication. Pronostic. (Percef. IV, f. 27.)

Prenotions. [Les Prénotions de Cos, titre d'un livre hippocratique, qui contient une suite de propositions relatives aux pronostics : « Ptolemée en son « livre de l'Utilité des *Prenotions.* » (Cholières, Contes, II, Après-dînée, 8, p. 273.)]

Preoccupation. Prévention. (Cotgrave.)

Preoccupé. Saisi de, privé de : « Le roy Char- « les sixiesme, qui avoit esté quarante deux ans roy « et la plus part du temps *preoccupé* de son sens « trespassa de ce siecle, l'an mille quatre cent vingt « deux. » (J. de S. Gelais, Hist. de Louis XII, p. 21.)

Preordonnance. [Action de disposer d'avance : « (L'homme) est seul entre les autres creatures, « formé par ceste *preordonnance* divine, ayant la « face et les yeux elevez en haut. » (Tahureau, 2e Dialogue, p. 260.)]

Preordonner. Prédestiner :

Le grant recteur qui desolez console,
De veritez pacifique regent,
Voyant jadis en la mondaine escolle
Le sens humain de salut indigent ;
Preordonna icelluy negligent
Avoir utile et bonne instruction. *(Cretin, p. 7.)*

Preparance. [Sorte de droit féodal : « Vint solz

« de morlaus de fins avec tonz capsons, presenta-
« tions et *preparances* et autres droits et apparte-
« nances. » (B. N. fr. anc. 8387, 4, f. 53, an. 1389.)
— « Item retindrent iceulx religieux à eulx apparte-
« nans toutes les leides, peages, coustumes, veues,
« lausimes, *preparances*, sportules, tous les fiefz,
« cens et autres droits. » (JJ. 198, p. 273, an. 1461.)]

Preparatif. [« Je tien que ma parolle sera veri-
« table trouvée, combien que le sage roi Charles
« avoit fait le *preparatif* de ceste grande felicité. »
(Christ. de Pisan, Charles V, II, 15.)] — « Les Bour-
« guignons qui estoient logez à la Grange aux Mer-
« ciers s'en deslogerent pour ce que l'artillerie du
« roy portoit de Paris jusques en la dite grange et
« au desloger abbatirent toute la couverture dudit
« lieu, et emporterent tout le *preparatif* comme
« huis, fenestres et aultres bois pour eux taudir
« et pour ardoir. » (Chronique scandaleuse de
Louis XI, p. 60.)

Preparation. [« (Les dents) font *preparation*
« de la viande qui est à digérer en la maschant. »
(De Mondeville, f. 19.)]

Preparativement. D'une manière prépara-
toire : « Par l'usage, pour en vertu de commission
« de mise de faict qui se decerne seulement par
« nostre gouverneur de l'Isle ou son lieutenant
« apprehender à tiltre particulier, ou faire créer
« hyppotecque de et sur biens meubles, fiefz mai-
« sons et heritages est requis *preparativement* faire
« apparoir du dit tiltre par lettres, instrumens, ou
« temoings. » (Cout. Gén. II, p. 915.)

Preparatoires. Préparatifs : [« Et fit ses *pre-*
« *paratoires* pour y aller au plus bref qu'il pour-
« roit. » (Monstrelet, I, 22.)]

Si y eut grans *preparatoires*. *(V. de Charles VII, p. 31.)*

Preparement. Préparatif :

Ainsi quand ilz virent l'approche
Et d'engins le *preparement*. *(V. de Charles VII, p. 130.)*

Prepatout. « Quelques uns curieux de cueillir
« de bons-vins recherchent quelques fois les meil-
« leurs plants de France de plusieurs endroits,
« dont ils font leur clos de vigne que nous appel-
« lons ordinairement *prepatout*, c'est-à-dire des
« plants pris partout. » (Pasq. Rech. p. 754.)

Prepayer. Achever de payer : « Son dit cousin
« de France ne pourroit avant chose redemander,
« ne ravoir de la dite somme, mais seroit tenu de
« la *prepayer*, si elle ne l'estoit. » (Godefroy, Annot.
sur l'Hist. de Charles VI, p. 583.)

Prepoint. [Pourpoint : « Duquel (baston) icel-
« lui Jehan persa le manteau et la manche du *pre-*
« *point* du suppliant. » (JJ. 199, p. 263, an. 1463.)]

Preponderer. 1° Préférer : « *Preponderer* le
« bien de raison à tous les biens exterieurs. » (Les
Triomphes de la Noble Dame, f. 30.) — 2° Etre pré-
pondérant : « En la rubriche de la retenue conte-
« nant que la permutation en laquelle le retour de
« bourse *prépondere* n'est censée permutations
« ains vendition, et est sujette à retraict. » (Cout.
Gén. t. II, p. 363.)

Preposé. Espèce d'acte judiciaire : « Si ont dix
« sols pour un *préposé*, cinq sols pour un deroga-
« toire, cinq sols pour un retrait, et douze deniers
« pour un defaut. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 109.)

Preposer. Mettre avant, préférer. (Merlain
Coccaie, II, p. 307.)

Preposicion. Prétexte, supposition. On appe-
loit du sénéchal de Ponthieu au gouverneur général
que le roy d'Angleterre y avoit « comme à lige sou-
« verain, et dernier duquel on ne peut partir sy
« non par *preposicion* d'erreur, comme on fait en
« parlement. » (Chron. de S. Denis, III, f. 15.)

Preposite. Préfet. Un satellite parlant à Pilate,
l'appelle « monseigneur le *preposite*. » (Histoire du
Théâtre fr. I, p. 379.)

Préposteration. Retard en matière de procé-
dure, postériorité : « Qui proposeroit premierement
« ses exceptions peremptoires il se feroit prejudice
« pour la *preposteration*, car il n'y seroit tenu à
« proposer declinatoires, si ce n'estoit qu'il eut
« premierement protesté qu'icelles peremptoires il
« eust proposées et proposoit afin de dilatoires. »
(Gr. Cout. de France, liv. III, p. 293.)

Prepostere. Qui est à rebours, à la renverse :
« Edouard le tiers roy d'Angleterre prince de toutes
« façons abandonné à ses plaisirs, mesme qui pour
« user d'une volupté *prepostere* à l'instigation de
« Hues le despensier ministre de ses passions, trai-
« toit infiniment mal sa femme. » (Pasquier, Rech.
p. 566.) — « Une ignorance lourde, supine et *pre-*
« *postere*, parole dont je ne demanderay pardon
« encore que par avanture elle soit merveilleuse-
« ment hardie. » (Ibid. p. 862.)

Preposterement. Confusément, sens dessus
dessous : « Sans ordre et *préposterement* mettant
« la charrue devant les bœufs. » (Nuits de Strapar.
t. II, p. 430.) — « Equitable et juste potentat, je ne
« sçay si l'ordre des choses mondaines se confond
« et *préposterement* se renverse au contraire
« desordre, quand devant vostre justice je me voy
« innocent ; et ayant reçu injure..... estre arreté et
« accusé criminellement par ceux là même qui
« m'ont faict outrage. » (Alector, Roman, f. 9.)

Préposterer. Renverser : « Jules Cesar par une
« haute hardiesse pervestissant et *preposterant*
« toutes les loix anciennes, retourna l'ordre de
« ceste ville et monarchie. » (Pasquier, Monophile,
page 125.)

Prepuse. [Pourpris, clos : « Vergiers, clousu-
« res, touches, *prepuses* et appartenances. » (Reg.
des fiefs du comté de Poitou, f. 22.)]

Prerogation. Demande anticipée. (Pasquier,
Rech. p. 52.)

1. Près. [Adverbe, du latin *pressus*, qui presse,
qui est proche : « Co sent Rollanz que la mort li est
« *près*. » (Rol. v. 2259.) — « Je sui tout *près* dou
« mouvoir quand il vous plaira. » (Froiss. IV, 7.) —

« Et s'en estoient les povres gens du pays pris si « *près* du payer que les pluiseurs en avoient vendu « leur heritage. » (Froiss. XIV, p. 161.) — « Quand « l'empereriz le sot, *près* ala qu'elle ne perdit le « sens. » (Mén. de Reims, § 444.)]

Expressions : 1° « A peu *près* que, » peu s'en fallut que : « Et à ces mots *à peu près que* nostre mort « ne fut accordée. » (Joinv. p. 75.) — 2° « Au plus « *près*, » à peu près. (Du Tillet, Recueil des rois de France, p. 271.) — 3° « *Près* s'en va, » peu s'en faut. (Histoire de Ste Léocadie, f. 30.) — 4° « *Près*, » à peu près : « Si ceux qui en ont esté gardes ou tresoriers « en rendent compte, ou *près*, nous en serons tous « joyeux. » (Froiss. t. III, p. 222.) — 5° « Ci *près*, » ci-après. (Testam. du duc d'Alençon, à la suite de Joinville, p. 181.) — 6° « *Près*, » presque : « Quant « la pucelle Flamine veit Gadiffer elle se commença « à reconforter, et luy dist : ha Gadiffer, beau sire, « vous avez *près* esté cause de ma mort. » (Percef. vol. III, f. 70.) — 7° « Me vont trop *près*, » me pressent trop : « Je suis un homme de la comté de « Kent qui tiens terre de messire Jean de Hol« lande, et les gens de l'archevesque de Cantorbie « *me vont trop près ;* si en feroye volontiers plainte « au conseil. » (Froiss. III, p. 230.) — 8° « *Près* à « *près*, » tout de suite, consécutivement : « Il n'y a « homme en tout le monde qui peult faire telz qua« tre coups *près à près* comme cestuy a faict. » (Lanc. du Lac, t. III, f. 27.) — 9° « Prendre *près*, » presser, insister : « Si prenoit *près que* ce traité « fust ouy et tenu. » (Froissart, liv. III, p. 348.) — 10° « *Près* qu'il ne l'a, » il est près d'aller. (Faifeu, p. 43.) — 11° « Etre *près* par delà le pain, » être réduit à manquer de pain : « Le roy Henry deplora « fort messieurs de la Rochelle en leur siege, qu'ils « n'en chasserent aucuns, bien qu'ils *fussent près* « *par delà le pain.* » (Brantôme, Cap. fr. II, p. 274.)

2. Près. Prêts : « De quelconques arrerages, et « de quelconques autres causes quelles que elles « soient, exceptez les *prés* faiz à nous en deniers « comptans. » (Ord. des rois de France, III, p. 15.)

3. Près (freres des). Religieux mendians. Ces religieux furent cassés avec les frères sachets au concile de Lyon. (Voyez Chronique de S. Denis, t. II, f. 102.)

4. Près. Sorte d'étoffe ; drap rasé de près (?) : « Et si ne peult on tiltre en estain qu'il soit *près*, « camelin ou marbré. » (Ord. III, 414.)

Presage. [« Par son sçavoir il devançoit son « age, De sa grandeur future infaillible *presage.* » (Tombeau de Desportes.)]

Presagée. « Si le mineur faisoit ajourner le « accusé, son aage venue, et au jour du terme l'ac« cusé ne venist et il fust apelé et audiencié l'heure « de midi passée et *presagée*, et l'ajournement fait « suffisanment en cas de crime ou cas l'on pourroit « appellez à vaincu. » (Anc. Cout. de Bret. f. 58.)

Presageur. Qui fait des prisées. (Anc. Cout. de Bretagne, f. 163.)

Presagier. Présager. (Nuits de Straparole, t. II, p. 231.)

Presagieux. Qui présage. (Am. Jamyn, f. 10.)

Presagy. Présagé, participe : « La nature semble « en la naissance de l'or avoir aucunement *presagy* « la misere de ceux qui le devoient aimer, car il a « fait qu'ès terres où il croist, il ne vient ni herbe, « ny plante, ny autres choses qui vaillent, comme « nous annonceant qu'ès esprits ou le desir de ce « metal naitra, il ne demeurera aucune scintille « d'onneur ny de vertu. » (Sag. de Charron, p. 130.)

Presaige. Qui présage : « Ainsi faut il faire « pour devant icelles saige estre, je dy saige, et « *presaige* par aspiration divine et apte à recevoir « benefice de divination. » (Rabelais, III, p. 199.)

Presant (en). Présentement :

Dieus à iceus ainsi dira :
Venez avant, benoite gent,
Li raisnes du ciel vos atent,
Qui pieça vous est *en presant*
Quar moult bon ostel me feistes
Quant ovec povres me veistes. *(Signes du jugement, 25.)*

Presche. 1° Discours : « Et mesment il fait un « *presche* exprès de *usuris* et *restitutione rei alie*« *næ.* » (Apol. d'Herod. p. 39.) — « Le dire est autre « chose que le faire ; il faut considerer le *presche* à « part et le prescheur à part. » (Ess. de Mont. t. II, p. 692.) — 2° Sermon des ministres protestants : « (Pasquier) voudroit bien que les sermons s'appe« lassent le *presche ;* car ce mot lui revient mieux « que celui de sermon ou de concion. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 722.) — « Je voy de jour à autre « rongner les ongles à ceux de la religion ; defenses « leur ont esté faites de faire *presches* aux villes « esquelles le roy sejourneroit. » (Pasquier, Lett. t. I, p. 257.)

Preschement. Sermon, prédication (voir sous Prescheur) : « Dame Jehane qui avoit esté prise de« vant Compiegne qu'on nommoit pucelle ; iceluy « jour fut fait un *preschement* à Rouen, elle estant « en ung eschaffault que chacun la povoit veoir « bien clairement. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, p. 139.)

Quant il m'eut fait son *preschement*. (*Chart. p. 730.*)

[« Que il (le curé) feist assembler et venir à l'e« glise sur peine d'escomminge ses parroissiens « pour oïr son *preschement* ou sermon. » (JJ. 135, p. 210, an. 1389.)]

Prescher. [1° Prêcher : « Quand oyez *prescher* « le reguart, Pensez de vos oyes garder. » (Charles d'Orléans, Rondeau.)] — « J'y ay *presché* sept ans « pour un caresme. » (Cotgrave.) — « Il est tout « *presché* qui n'a cure de bien faire. » (Id.) — 2° [Exhorter : « Mès depuis fut il tant *preschié* qu'il « fu de l'accort des autres. » (Froiss. VIII, p. 215.)] — 3° Discourir : « Mon compaignon qui est tres « desirant de mettre sa querelle à fin, tandis que « le soleil luist, qui ja traict à declin, me fait signe « que j'abrege mes parolles, et je mesmes en ay « honte de ce que j'ay tant *presché.* » (Percef. VI, f. 88.) — Parlant de l'audience donnée par le duc

et la duchesse de Lancastre au confesseur du roi de Castille, envoyé en grand secret pour négocier le mariage de l'infant de Castille avec leur fille : « La « prescha, le frere confesseur en la chambre du « duc present le duc et la duchesse de Lancastre. » (Froiss. III, p. 307.) — « Comment le roy de Navarre « prescha solemnellement à Paris. » (Froissart, I, p. 207.) — « Le vendredy xve jour du dit moys de « juing, le dit roy de Navarre alla en la maison de « la ville preschier. » (Chron. de S. Denis, II, 250.) — 3° [Admonester : « Pour ce que le suppliant par « aucuns cas ou paroles et seremens par lui fait, « ...il a esté *prechié* par le commandement de l'e- « vesque de Paris..... ou parvis Nostre Dame, il « doubte que ce lui tourne à infamie et reproche. » (JJ. 162, p. 180 *bis*, an. 1408.)]

Preschereaux. Petits prêcheurs. (Dialogue de Tahureau, fol. 162.)

Prescheresses. Religieuses de l'ordre de St Dominique.

Prescheur — euse — eresse. [Prédicateur : « O glorieuse *prescheresse*, Glorieuse demonstre- « resse De ce saint ressuscitement. » (J. de Meung, Trésor, p. 844.) — « Lequel *prescheur* en son dit « *preschement* desenhortoit le dit duc, tant qu'il « pouvoit, qu'il ne prensist vengeance de la mort « de son pere. » (Monstrelet, I, p. 226.) — « Nostre « chevet assiegé de medecins et de *prescheurs*. » (Mont. I, 90.) — « Autrement eust esté à craindre « que les auditeurs ne fussent devenus amoureux « des sœurs *prescheuses*. » (Chol. Contes, II, f. 161.) — [« Item les deniers pour l'usage des *prescheurs*, « qui sont receuz à Chasteau-Renart le jour de « Pasques flories, prisiez par an huit sols. » (JJ. 72, p. 43, an. 1326.)]

Prescience. [Connaissance particulière que Dieu a des choses qui ne sont pas encore arrivées (v. sous PRÉDESTINATION) : « Que la *prescience* divine « Ne met point de necessité sor les euvres d'uma- « nité. » (Rose, v. 17474.)]

Prescient. Qui a la prescience :

S'il voit les biens et les iniquités
A son miroer *prescient*, pardurable. *(Desch. f. 104.)*

Prescit. Su d'avance. (Oudin.)

Prescribé. Prescrit. (N. C. Gén. I, p. 1258.)

Prescriber. Prescrire. (Ten. de Littl. fol. 41.)

Prescript. 1° Détruit, comme par prescription :

Enfer par le Christ
Sera tout *prescript*
Brisé et cassé. *(Les Marg. de la Marg. f. 162.)*

2° Chose prescrite : « Nous usons du *prescript* « de nature qui pour parler nous a seulement donné « la langue. » (Du Bellay, I, p. 12.)

Prescription. [Exception qu'on oppose à ceux par qui on est inquiété dans la jouissance d'une chose, lorsqu'il s'est écoulé un certain espace de temps : « Contre le roy, n'y a *prescription* que de « cent ans ; qui est ce qu'on dit communement qui « a mangé l'oie du roi, cent ans après en rend la « plume. » (Loysel, p. 726.)]

Prescrire. [1° Acquérir par prescription : « Possesseur de malle foi ne peut *prescrire*. » (Loysel, p. 730.) — 2° Perdre par prescription : « Faculté de rachat de rentes procedans de bail « d'heritages se *prescrit* par trente ans. » (Loysel, p. 512.)]

Prescrittible. Prescriptible. (Oudin.)

Prese. [Foule, presse : « Ist de la *prese*. » (Rol. v. 1992.)]

Presence. [1° Résidence dans un lieu marqué : « Tuit apeleient dunc la *presence* le rei. » (Thom. de Cantorbery, p. 66.)]

Ce que ne voit yeus en *presence*
Au cuer n'a pas si grant pesance. *(III Maries, p. 240.)*

« Hier le comte de Northumbelland ayant rencon- « tré le colonel Vere dans la *chambre de presence*, « luy cracha au visage, dont toute cette cour est en « rumeur, et le roy infiniment offensé. » (Mém. de Sully, t. VI, p. 304.) — [2° Assistance : « Par cette « reponse, elle appresta à rire toute la *presence*. » (Desper. 16e conte.)]

Present. [1° *Adj.*, *adv.* 1° Qui est dans le lieu, dans le temps où l'on parle : « (Le temps)... ne fine « de trespasser Que nus ne puet neïs penser Queus « tens ce est qui est *presens*. » (Rose, v. 367.) — « Elle monta sour une table dormant as deus piez, « et dist, oiant l'evesque de Biauvais qui estoit *pre-* « *sens*. » (Mén. de Reims, § 187.) — « L'abes et li « procureur dou couvent i furent *present*. » (Id. § 109.)]

Expressions : [1° « En *present*, » aussitôt, à l'instant, à présent : « Dreiz emperere, veiez me ci en « *present* ; Ademplir voeil vostre comandement. » (Rol. v. 308.) — « La fin de l' secle ki nus est *en* « *present*. » (Id. v. 1435.) — « Or veit bien saint « Thomaz sun martire *en present*. » (Thomas de Cantorb. p. 149.) — « Et *en present* respondy ledit « poeple. » (Froiss. XVI, p. 204.) — « Et ce qui *en* « *present* nous muet de lui vouloir aidier. » (Id. VII, p. 107.) — 2° « Pris à *present* forfait, » pris en flagrant délit : « Se les justiciers le conte prenoient « ou avoient pris pour cas de crime, qui emporte « paine de sang, aucun des hommes dessus diz pris « à *present forfeit*, ou non present. » (Du Cange, sous *Præsens forefactum*, an. 1305.)] — « Pris à « *present* meffait. » (Ord. des R. de Fr. III, p. 664.) — On lit « *prasent* forfet, » dans La Thaum. Cout. d'Orl. p. 464, an 1137.) — « Pris en *present*, » dans Brussel, sur les Fiefs, p. 744. — 3° « A *present*, » alors : « Celuy escuyer estoit de la nation de Nor- « mendie, et d'un pays qu'on appelle Caux ; et estoit « nommé Robert le Mennot : mais *à present* on « l'appelloit l'Hermite, et estoit moult religieux et « de belle vie. » (Froiss. liv. IV, p. 207.) — 4° « Par « parolles de *present*, » par opposition à paroles de futur (voir sous PAROLE) : « Laquelle dame le dict « messire Regnier Poc espousa par *parolles de pre-* « *sent* pour et au nom du dict Anthoine, et comme

« procureur ad ce speciallement deputé et commis. » (Hist. de la Toison d'Or, fol. 128.) — « Fiancer et « espouser de *present.* » (Bout. Som. rur. p. 733.) — 5° « Et il se presente par avant, pour cause de « *faulx present,* » parce qu'il s'est presenté à faux, mal à propos. (Ord. III, 659.) — 6° [« De *present,* » pour le moment, en attendant : « Au fort, je les « vous presteray pour de *present* appaisier le con« seil. » (Froiss. XII, 249.) — 7° « Pour le *present,* » même sens : « Nous sommes *pour le present* sus « nostres deduis. » (Id. IV, 11.) — 8° « *Present,* » en présence de, sorte d'ablatif absolu : « La eut il « son conseil assemblé, *present* qui li messagier « dou roy Phelippe furent appellé. » (Id. II, 228.) — « Les doutes que li rois y mettoit et avoit mis, *pre« sent* son conseil. » (Id. II, p. 348.)]

[II° *Subst.* Don, proprement ce qu'on présente à quelqu'un : « Or e argent lur met tant en *present.* » (Rol. v. 1435.)] — « Que n'eussions à chemin pren« dre sans premier avoir fait *presens seigneuriaulx,* « tant à la dame Grippeminaude qu'à touttes les « chattes fourrées. » (Rabelais, V, p. 58.)

Presentacion—ation. [1° Acte consistant à présenter une personne capable au seigneur ordinaire, pour la faire pourvoir d'un bénéfice vacant : « Et à savoir est que li dons ou la *presentacions* de « la dite chapelerie demoure à touz jours à moi et « à mes successours signours de Joinvile. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6e série, III, p. 564.) — 2° Appel de cause suivant le rôle : « Comme l'exposant fust « venuz à Paris aux *presentations* des jours Ver« mendois. » (JJ. 116, p. 91, an. 1379.)]

Convendra que tout premiers
Se facent *presentacions*
Par ordre. *(Desch. f. 413.)*

3° Action d'un prévôt qui présente au maire un criminel pour le juger. (Ord. V, 676.) — 4° Cérémonie de présenter les armes au juge des joûtes pour voir si elles étoient convenables, après quoi il les remettoit au champion. On lit, Mém. d'Ol. de la Marche, l. I, p. 200 : « *Presentations* et devoirs accoustumez « furent faits et leurs lances bailliées. » (Ordon. III, p. 130.) — 5° [Représentation : « Deux paremens « d'autel de tapisserie d'Arras, esquelles sommes, « nous et nostre compagne en *presentation.* » (Test. de Pierre duc de Bretagne, an. 1454.)]

Presentaulement. Présentement. Ce mot, dans S. Bern. Serm. fr. répond au latin *præsenti tempore.*

Presenté. Mis en jugement. (Britton, des Loix d'Angleterre, f. 15.)

1. Presentement. Terme de droit, action de présenter un criminel, complainte d'un crime, dénonciation, accusation. (Britton, des Loix d'Anglet. f. 3, 10, 14.)

2. Presentement. [A l'instant : « Et là fu *pre« sentement* occis. » (Froiss. IX, p. 180.) — « Nous « sommes batu, se nous ne faisons *presentement* « leur service. » (Id. 388.) — « Les nouvelles vin« rent *presentement* à messire Jehan de Hainau « que son cousin estoit perdus. » (Id. IV, 327.)]

Presenter. [1° Offrir : « De trestuz reis vos *pre« sent* les curunes. » (Roland, v. 388.) — 2° Amener devant quelqu'un : « E por o fu *presentede* Maxi« miien Chi rex eret à cel dis sovre pagiens. » (Eulalie.) — « Guenes li quens à ses piez se presen« tet. » (Roland, v. 3792.) — « Et fu sacreiz à roi à « Ais la Chapele par la main l'arcevesque de Trieves, « et puis fu *presenteiz* par les barons d'Alemaingne « à la pape pour sacreir empereur. » (Ménestrel de Reims, § 214.)] — 3° Proposer, à l'actif et au pronominal : « Et se voulez faire ce que me *presentez,* « je seroye le plus heureux chevalier du monde. » (Percef. V, f. 78.) — « La dame *se presenta* au roy « de faire pour luy ce qu'il luy seroit possible. » (Percef. III, f. 148.) — 4° [Dénoncer : « Quant celui « qui a le murtre *presenté,* set par le seignor ou « par autre, que celui sur qui il a mis le murtre est « arresté. » (Assis. de Jérus. I, 136.)] — 5° Accuser en justice. (Britton, fol. 34.) — 6° [Donner : « Mil « livrées de terre à Symon *presenta.* » (Berte, c. 131.) — « Pour un hennap et une aiguiere d'or « que le roy n. d. s. a fait acheter et *presenter* de « par lui à l'empereur de Constentinoble. » (Compte de 1400.) — « *Presenter* la question. » (Nuits de Strapar. II, 199.)] — 7° Garasse (p. 128) dit qu'au Puy de la Conception Notre-Dame, dans la ville de Rouen, il y a un concours de tous les bons esprits, qui viennent composer des chants royaux en l'honneur de la Vierge, ce qui s'appelle *presenter.*

Presenteur. Qui présente : « Le dit la Jaille « qui jusques ici en a esté l'acteur (du livre) accous« treur et *presenteur.* » (La Jaille, du Champ de bataille, f. 81.)

Presentiallement. En présence : « Come se « la dicte monition avoit esté à chacun des admo« nestez personnellement, et *presentiallement* insi« nuée, et intimée. » (Monstrelet, II, f. 163.)

Presentiere. Courtisane :

Je ne suis point abandonnée
Ha ! sire à estre *presentiere*
Ne jà n'en serai coustumiere. *(Rom. de la Violette.)*

Presentment. [Sur l'heure : « Je demant, « dist il, le pié destre devant de Morel le bon che« val le grant maistre de çaienz ; et vueil que je li « voie couper devant moi *presentment.* » (Mén. de Reims, § 203.)]

Preservation. Preservatif : « Abstinence est « *preservation* de maladie. » (J. Le Fev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 38.)

Preservé. 1° Réservé :

Mais je n'en debat pour noyant
Qu'autre chose ne s'en fera
Jusqu'à tant qu'un pape sera
Que Dieux a *preservé* saint homme
Qui son trosne mettra à Romme. *(Desch. f. 525.)*

2° Observé : « Ce sont les honneurs ordonnez, « *preservez,* et gardez ez Allemagnes. » (Honn. de la Cour, à la suite des Mém. de l'anc. chevalerie.)

President. [1° Qui est à la tête de : « Sus les « prelas et *presidens* de sainte Eglise. » (Froissart, t. VI, p. 262.) — 2° Magistrat : « Anciennement les « conseillers de la chambre du parlement, autre- « ment ditte la chambre des prelats, la cour des « pairs, grande chambre du plaidoyé, estoient appel- « lez *presidens*, maistres seigneurs, et souverains « du parlement, et ne se trouve aucun pourvû de « l'office de *president* auparavant le regne de Phi- « lippe de Valois. » (Miraumont, des Cours souver. p. 58.) — « Les *presidents* ne se nommoient encore « *presidens* combien qu'il en portassent le nom, « ains maistres du Parlement suivant l'Ordonnance « de 1342. » (Ibid. p. 58.) — « Par la susditte ordon- « nance de Philippe tiers fils de S. Louis tous les « conseillers laiz de la grande chambre du plaidoyé « sont appellez *presidens* et les autres residens au « parlement : qui monstroit anciennement leur « grandeur et authorité par dessus ceux des enques- « tes, mesme à l'endroid des autres conseillers « clercs de la grande chambre. » (Ibid. p. 18.) — « Est à noter que le roy par sa souveraineté peut à « ses officiers donner nom excellent comme cheva- « lier, *president*, maistres des comptes et autres « semblables ce que les autres seigneurs ne peu- « vent faire, parce qu'il n'est pas convenable qu'ils « se demonstrent pareils à leur souverain seigneur. » (Gr. Cout. de France, p. 16.)

Expressions : 1° « Le *president* en parlement » a signifié le premier président du parlement. (Monstr. II, f. 25.) — 2° « Grand *president*, » même sens. (Rab. III, p. 209.) — 3° « *President* des lays, » se trouve dans Cretin, p. 265. — 4° « *President* du « mortier, » président à mortier. (Brant. Capit. fr. t. I, p. 239.) — 5° « Lieutenant general en la sene- « chaussée de Poictou et *president presidial* au « siege de Poictiers. » (Cout. Gén. t. II, p. 607.) — 6° « Fiers comme *presidens*. » (Prov. dans J. Marot, page 112.)

Presidental. [Qui a rapport à un président du parlement : « Un president se vantoit d'avoir amon- « celé deux cents tant de lieux estrangiers en un « sien arrest *presidental*. » (Montaigne, IV, 220.)]

Presidenterie. Office de président. (Godefroy, Observ. sur Charles VI, p. 665.)

Presidial. [1° Tribunaux institués, en 1551, par Henri III dans la plupart des bailliages ; en matière civil, ils jugeaient en dernier ressort jusqu'à la somme de deux cent cinquante livres et jusqu'à dix livres de rentes ; en matière criminelle, ils déci- daient de toutes sortes de crimes, à l'exception du crime de lèse-majesté.] — 2° Juge d'un présidial : « Conseiller *presidial*. » (Bouchet, Serées, II, 111.)

Presidialement. Judiciairement. (Oudin.)

Presidialité. Juridiction d'un tribunal. (Cotgr.)

Presignier. [Marquer du signe de la croix, baptiser : « Tantost après la mort icelle Brouguarde « fu ouverte,... et l'enfant osté... lequel ot vie et fu « *presingniez*, ainsi qu'il apparut,... et fu lez sa « mere en terre sainte. » (JJ. 157, p. 356, an. 1402.)]

. . . . C'est batesmes
C'est li oiles, et s'est li cresmes
Dont vous i serés *presigniés*
Crestienés, et baptissiés. *(Mouskes, p. 341.)*

Presignification. [Signe indicatif d'une réso- lution future : « Là où l'on dit non seulement ce « qui adviendra, mais aussi comment et quand et « après quoi et avec qui, cela n'est point une con- « jecture de ce qui à l'aventure sera, ains une *pre-* « *signification* de ce qui resoluement sera. » (Amyot, Plutarque, Œuv. mêlées, XXII, 329.)]

Presignifier. Signifier d'avance. (Cotgrave.)

Presle. Herbe fort rude dont les armuriers se servent pour polir les fusils. (Cotgrave.)

Preslet. [Pressoir : « Une bonne maison en « court fermée, en laquelle il a deux sales, deux « chambres, gardes robes et cuisines, celier et cave « et un *preslet* estant d'en costé. » (JJ. 106, p. 202, an. 1374.)]

Preslever. Elever :

Preslever le chetif non saichant
Et le planter, esrachier le scachant. *(Desch. f. 66.)*

1. Presme. [Prime ; cristal de roche coloré qui prend le nom de la pierre précieuse dont il se rap- proche le plus par la nuance : « Uns tableaus de « *presme* d'esmeraude. » (Invent. du duc d'Anjou, n° 781, an. 1360.)]

2. Presme. [1° Parent, proche, aux Coutumes d'Anjou, art. 348. Voir le mot suivant. — 2° Plus capable : « Olivier de Rohan vint à nostre dite court, « et dit qu'il estoit *presme*, que ledit Guillaume à « chose dessus dite retenir. » (Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, col. 1179, an. 1312.)]

Presmesse. Parenté. « Quand le seigneur « achepte terres en sa *presmesse* ou retraict les he- « ritages de son *presme*. » (D'Argentré, Cout. de Bret. p. 394.) On lit dans le latin : *Quando dominus emit fundos in sua familia seu gentilitate, aut re- trahit fundum suæ familiæ.*

Presomptie. Présomption :

Moult estoit de grant *presomptie*
Et moult convoitoit seigneurie. *(Brut, f. 42.)*

Presomptieus. [Présomptueux, dans Froiss. IX, 130, du latin *præsumptiosus*. (Sid. Apollinaire.)]

Presomption. « *Presomptions* semblables à la « verité. » (La Jaille, Ch. de bataille, f. 34.)

Presomptueux. [« Enfin tant le lui dict aigre- « ment et touchamment que son *presomptueux* « penser se mattist. » (Chastel. *Chron. Bourg.* IV, 7.)]

Presomptz semblans. Présomptions, vrai- semblances. « Par indices et *presomptz semblans*. » (L'ile Adam, Gage de bat. f. 18.)

Prespecifié. Spécifié d'avance. (N. C. Gén. II, p. 850.)

Prespris. Dépourvu : « Leenz estoit *prespris* de « vivres ; ainsi furent longtemps en la dite cité « sans yssir de *leenz*, ne estre assailliz mais leurs « viandes restraingnoient et apelichoient moult. » (Hist. de Bertr. Duguescl. par Ménard, p. 26.)

Presque. [« Ainsois mouroient *presque* tuit que « pour la pueur que pour la maladie. » (Mén. de Reims, § 158.)]

Pressamment. Instamment. (Mém. de Bassompierre, t. II, p. 84.)

1. Presse. Pêche dont la chair adhère au noyau :

Pesches avant pesches, *presses*, persiques
Pavis, perdigoines. *(Rem. Bell. I, p. 89.)*

2. Presse. [1° Foule : « Cunduit sun cors en la « *presse* des Francs. » (Rol. v. 3370.) — « Rompre « la *presse*. » (Froiss. III, 295.) — « Et tant crut li « enfes et amenda qu'il sot bien servir et aidier son « ami en la plus grant *presse* dou tournoiement. » (Mén. de Reims, § 137.)] — « Mais que la *presse* du « peuple fut passée. » (P. J. de Saintré, p. 553.) — 2° [Action de presser : « Sus ce que les diz frepiers « fesoient chauces de velles robes, et les mestoient « en *presse*. » (Liv. des Mét. 412.)] — De là « che« vrueil de *presse*, » chevreuil dont on rendoit la chair blanche à force de la mettre en presse pour en exprimer le sang. « Quant on les eut servis de « trois pieces de metz de chairs gentilz, on les « servit après de chevrotz de *presse*. C'est un man« ger le plus noble de ce temps, et parce que ne « scavez quel viande c'estoit, je le vous diray : on « prenoit en ce temps jeunes chevrots et les depar« toit on par quartiers, et puis les mettoit on en « *presse* si tres fort que tout le sang et les humeurs « en yssoient ; lors demeuroient les chairs plus « blanches que chapons, et puis on les confisoit en « epices les meilleures, les plus delicieuses que on « povoit avoir et de ces *chevrotz de presse* estoit la « compagnie servie. » (Perceforest, v. I, f. 125.) — « Pommes, poires, nefles, noisettes, Frommaige de « *presse* et de Brie. » (Desch. f. 493.) — [3° Machine à presser : « Il est interdit aus dits supplians d'avoir « aucuns pressoirs ny *presses* en leurs maisons, « pour presser les lies provenans de leurs dits vins, « pour en faire vinaigres. » (Ordon. déc. 1585.) — 4° Etat de ce qui est pressé ; par suite, bataille : « Et « li tans estoit chaus et crestien estoient en *presse*. » (Ménestrel de Reims, § 384.)]

Les parens et amis sont mors
L'un par glaive, l'autre en vieillesse,
L'un par malage, l'autre en *presse*,
L'un en bois, l'autre en riviere. *(Desch. f. 535.)*

5° [Peine, affliction : « A poi que li cuers ne li « fant ; Moult l'avoit mis en male *presse* Renart, « qui jà n'en ait confesse. » (Renart, v. 10313.)] — « N'eussent osé luy faire ennui ou *presse*. » (Les Marg. de la Marg. f. 253.) — 6° Affaire qui presse : « Comme il fut joignant le chevalier du dragon il « s'arresta et luy demanda quelle *presse* le contrai« gnoit de marcher si viste. » (D. Florès de Grèce, fol. 154.) — « Quelle *presse* te haste tant. » (Merlin Coccaïe, t. I, p. 115.)

Pressé. « *Pressé* d'années, » vieux, âgé. (Des Acc. Escr. dijon. f. 26.) — « *Pressé* de son ventre, » pressé d'aller à la garde robe. (Des Accords, Contes de Gaulard, p. 45.)

Pressement. Importunité. (Rob. Estienne.)

Pressentiment. [« Les animaux maritimes, « tous en general, ont un *pressentiment* qui les « rend souspeçonneux. » (Amyot.)]

Pressentir. Appréhender. « *Pressentir* pour « l'honneur de quelqu'un. » (J. de Saintré, p. 668.)

Presseor. [Pressoir : « Ce sont les coustumes « des *presseors* de Charonne .I. qui aura au *presseor* « le marc d'un tonel de vin... doit aux *pressoriers* « un tournois du tonel. » (Cartul. de S. Magloire, p. 190.)]

Presser. [1° Soumettre à l'action du pressoir : « Et oblige moi et mes hommes.... à aler *presser* « tous lour geins de lour vignes au *pressour* desus « dit. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6e série, t. III, p. 600.)] — « Le seigneur ne peut pretendre ny « acquerir sur son sujet ny autres droit de banna« lité de four, pressoir ou moulin, sous pretexte « qu'ils auroient esté cuire, *presser*, ou moudre es « dites usuines par l'espace de vingt ans, vingt « jours. » (Cout. de Metz, N. C. Gén. II, p. 408.) — [2° Pressurer, rançonner : « Se je vous voloie *pres*« *ser*, vous paieriés bien trente ou quarante mille « escus. » (Froiss. IV, p. 210.)] — « Trop *presser* « fait le cheval restif. » (Cotgr.) — « Par trop *presser* « l'anguille on la perd. » (Id.) — 3° [S'empresser : « Et croy bien que pluiseur hault signeur *presseront* « à vous avoir à femme pour les biaus hiretages « que vous tenrez. » (Froissart, IX, p. 150.)]

Presseur. 1° Pressoir : « Le *presseur* de la ville « de Pogney. » (Lett. de Charles VI, octobre 1389, adressées au bailli de Vermandois.) — 2° [Ouvrier qui met une étoffe en presse : « Que nuls tondeurs, « foulons, *presseurs* ou autres qui s'entremettent « du fait et marchandises de draps. » (Ordonn. V, p. 101, an. 1384.)]

Pressier. Arbres à presses, à pêches. (Monet.)

Pressiez. Sollicités, engagés : « Et comme il « aient servi notre cher seigneur et pere dessus dit « et nous à leur povoir, et ou tems que les autres « contrées et pays de nostre royaume nous ont « requis et *pressiez*. » (Ordonn. I, p. 613.)

Pressif. Pressant. (Cotgrave.)

Pressis. Suc de viande pressée. (Cotgrave.)

Pressoir. [« Un *pressoir* trueve, dont li vins fu « ostez. » (Aleschant, v. 8793.) Voir Presser, Pressoirer.]

Pressoirage. Action de pressurer. (Nicot.)

Pressoirée. Action de pressurer. (Oudin.)

Pressoirer. [Pressurer : « Cil à qui li pressoirs « est, doit livrer toutes les cozes qui doivent estre « el pressoir *pressoirant*. » (Beaum. XXXVIII, 19.)]

Pressonger. Songer d'avance, réfléchir. (Le Blason des faulces amours, p. 237.)

Pressorier. [Garde d'un pressoir ; voir sous Presseor.]

Pressoter. Diminutif de *presser*.

O doux baiser colombin,
Poupin, sucrin, tourterin,

Qui sur ces levres decloses
Vas *pressotant*, fleurottant
Mignotant et succottant
L'œillet, le lys et les roses. *(Rem. Bell. I, p. 143.)*

Pressouer. [Pressoir, au propre et au figuré : « Si tost que la grappe fut là, ils la mirent au « *pressouer*. » (Rabel. *Pant*. V, p. 16.)] — « Il luy « sembloit que c'estoit planté de femme qui ainsi « disoit : helas cueur adolé, foible, et aneanty ; « benist soit le *pressouer* qui le puant venin d'or- « gueil, et d'oultrecuydance a fait de toy partir. » (Perceforest, vol. V, fol. 26.)

Pressour. [Pressoir : « Un *pressour* trueve, « dont li vins fu ostez. » (Bat. d'Aleschans, v. 3793.) Voir sous Presser.]

Pressure. 1° Meurtrissure : « Damoyselle, dist « la femme, de mon pucelage que deux chevaliers « m'ont tollu à force, si comme il a apparu aux « grans crys que j'ay gettez : par ma foy, dist Pie- « rotte, aux crys apparut il sans faute, mais vostre « vesture est trop entiere pour monstrer force, et « si avez pou de *pressures* ou visage, et es bras « pour monstrer loyalle preuve. » (Percef. II, 137.) — 2° Oppression :

Je voy maison sur maison trebuschier
Terre mouvoir, et de gens grant *pressure*. *(Desch. 131.)*

Pressurer. [Préparer par force ou par adresse : « Vecy jà les gens du daulphin vos adversaires, qui « attendent à Pontoise ma response et *pressurent* « aliance avec moy contre vous. » (Chastel. Chr. du duc Philippe, ch. 9.)]

Pressurier. Celui qui mène le pressoir. « Vi- « sage de *pressurier*, » visage plein de bourgeons, face d'ivrogne. (Cotgrave.)

1. Prest. [Prêt, du bas latin *præstus*, par analogie avec *præsto esse :* « D'hui cest jour en un an soiez « *prest* d'ostoier. » (Sax. XVI.) — « Ele (Liesse) ot « la bouche petitete, Et por baisier son ami *preste*.» (Rose, v. 854.)] — « *Prest* comme un chandelier. » (Desperriers, I, p. 152.)

Un peu de char mal *preste*. *(Desch. f. 19.)*

2. Prest. [1° Payement de solde que le roi faisait faire par avance aux soldats, pour suppléer aux montres ou pour les attendre. On ne devait payer la solde que si les maréchaux de France, leurs lieutenants ou le maître des arbalétriers avaient fait montre, c'est-à-dire passé en revue les écuyers et sergents enrôlés ; ils constataient par écrit le nombre d'hommes présents sous les armes. Au vu de ces certificats, les trésoriers délivraient des mandats payables par les receveurs des aides. En principe, le payement ne se devait faire qu'à la fin de l'expédition, mais, les soldats ayant besoin d'argent, on leur faisait des paiements partiels, des prêts : « Sai- « chent tuit que nous Rigon de Mauriac, chevalier, « avons eu et receu de Jehan Chauvel, tresorier des « guerres du roy n. s., par la main de Gille Perret « son lieutenant, *en prest* sur les gages de nous et « de .v. escuiers de nostre compaignie deserviz et « à deservir en ces presentes guerres de Limosin « et de Pierregort... sexante dix huit livres quinze « souls tournois, compté mens pour droit .cv. soulz « tournois ; le .xvii. jour de septembre, l'an mil « .ccclin. » (A. N. K. 47, n° 29.) — « Il n'ont eu « *prest* ne paiement nul de par vous. » (Froiss. IX, p. 483.) — « Si fut ordonné en France de donner « congé à toutes manieres de gens d'armes, cheva- « liers et escuyers qui avancer se vouloyent, et « leur faisoit le roy de France premier *prest* pour « passer outre. » (Froiss. II, p. 158.) — 2° [Action de prêter : « Et je cuit que cist dui *destrier* Sont « vostre ; or si vous prieroie... Que vos, ou à *prest* « ou à don, Lequel que soit me baillassiez. » (Charrette, v. 280.) — « Donques me convient il tenir « auquel je quiderai que bon soit, ou à le vente ou « au *prest*. » (Beaumanoir, VI, p. 26.)]

3. Prest. Dans l'expression « *preste* d'eaue » : « Tous vendans draps soit en gros ou en detail, les « aulneront par le fest sur peine d'amende arbi- « traire sauf les rolleaux, frises et carizez d'Angle- « terre, et ne seront vendus ou exposez en vente à « l'aulne en la dite seigneurie les dits draps de « laine s'ils n'ont qu'ils soient mouillez, retraits et « *prests d'eaue*, fors et excepté les frises et dou- « bleures non excedans douze sols six deniers « tournois l'aulne. » (Cout. Gén. II, p. 545.)

Prestable. Qu'on peut prêter. (Cotgrave.)

Prestaire. « La *prestaire* suivant le P. Daniel « estoit une convention par laquelle l'évêque ou « l'abbé engageoit de lui même une terre à un gen- « tilhomme en luy prescrivant les conditions. » (Le P. Daniel, Mil. fr. I, p. 44.) — De là on appeloit « *chartre prestaire* » un acte par lequel une église ou un monastère abandonnoit à un particulier l'usufruit de quelques biens à de certaines conditions. (Hist. des Contest. sur la diplomatique, p. 43.) — [Le contrat de précaire (voir ce mot) exigeait la confection de deux titres qui avaient reçu deux noms différents. Le titre du concessionnaire était la lettre précaire, et par abréviation la précaire (*precatio quia deprecatur*), parce que dans l'usage il adressait à l'établissement ecclésiastique une demande relative au bien qu'il avait en vue. La réponse en vertu de laquelle la concession était consentie, était la lettre prestaire, et par abréviation la prestaire. (V. Marculfe, form. 27, 28, 41, 42.)]

Prestance. [1° Action de prêter, de secourir : « Fit de grans secours et *prestances* sur les fron- « tieres des payens. » (Chastell. El. du duc Philippe.)] — 2° Bonne mine : « Contempler toute la forme et « *prestance* non seulement de vostre beau visage, « mais aussi de tout le reste de vostre corsaige. » (Amant ressuscité, p. 470.)

Prestation. [Redevance : « Vente par Margue- « rite la Gaiane de Champigny, aux religieux d'une « mazure chargée de diverses *prestations*. » (Cart. de S. Denis, an. 1295.)] — « *Prestations* iniques, « comme sont les usures et interrests. » (Sag. de Charron, p. 224.) — « *Prestation* de possession. La « possession simple est qu'une personne a sur « l'autre et est appellée *prestation de possession*, si

« comme aucuns sont qui doivent à autres journées, « ou de semer, ou de guetter, ou de charier, ou « chevaux prester, et plusieurs autres telles ma- « nieres de possession qui sont appellées *presta-* « *tions*, pour ce qu'elles se font à personnes. » (Bout. Som. rur. p. 127.)

1. Preste. Commission :

Et l'apostoles ot mandé
Au roi de France que pour Dé
Alast à Toulouse et presist
Toute la tiere, s'il vosist
Et fust soie coume conqueste,
Sans çou d'Amauris en ot *preste*,
Et bien le deuist li rois faire
Quar Toulouse est de son affaire
Et de lui le doit on tenir
S'à droit s'en voloit maintenir. *(Mousk. p. 630.)*

2. Preste. [Féminin de *prest* ; au sens de preste, agile : « Il lur respunt ; n'en dutez mie, Que cointe « beste avez choisie, *Preste* et isnele et compre- « nanz. » (Marie, Fable 37.)] — Il n'y a pas moyen de le distinguer dans l'ancien français de *preste*, au sens de prêt : « Et leur eussiens requis que il nous « vousissent donner loial conseil et bonne et *preste* « aide sur le fait de la delivrance dessus dite. » (Ordonn. III, p. 345.)

Prestement. [Promptement : « Se les preudes « homes ne povoient trouver serjant *prestement*. » (Liv. des Mét. p. 154.) — « Se je n'avoie avec moi « *prestement* vos trois enfans pour moy duire et « aprendre. » (Machaut.) — Dans Froiss. XVI, 204, *prestement que* signifie aussitôt que.]

Prester. [1° Fournir, procurer, comme le latin *præstare :* « Veulx tu bien savoir, enseigne ; car « ainsi se *preste* doctrine ; se ele est espandue, « croist, et se ele est tenue descroit. » (Brun. Lat. Trésor, p. 367.) — « S'aucuns a poi d'ommes à fere « jugement en se cort, il doit requerre au segneur « de qui il tient, qu'il li *prest* de ses homes qui sunt « si per. » (Beaumanoir, XXXIV, p. 22.)]

Tant que ces mains à fraper apprestées
Fussent à faire alliance *prestées*. *(Marg. de la Marg. 274.)*

2° [Donner à condition qu'on rendra : « De *prester* « à usure mout bien nous guerirons. » (Berte, c. 77.) — « *Prester* aux povres quant il en ont be- « soin et leur pardonner la debt. » (Ménagier, I, 3.) — « Par foi, dit la roïne, je vous *presterai* vint mil « livres à rendre aus issues, et ainsi sera sauvée à « vous et à voz oirs. » (Mén. de Reims, § 439.)]

Expressions : 1° « A *prester* amis, à rendre enne- « mis. » (Contes d'Eutrapel, p. 163.)

2° Qui *preste*, non r'a,
Si r'a, non tost ;
Si tost, non tout ;
Si tout, non gré ;
Si gré, non tel ;
Garde toi donc de *prester*
Car à l'emprunter
Cousin germain,
Et à rendre fils de putain ;
Et *au prester amy*
Au rendre ennemy. *(Loisel, Inst. Cout, II, p. 190.)*

3° Qui l'or *preste* si l'or donne
Ce dit li vilains. *(Prov. du Vilain, f. 76.)*

4° « Si j'en avois cent, je ne leur en *presterois* « pas un. » (Quolibet de femme, dans les Dialog. de Tahur. f. 38.) — 5° « Un denier *presté* à la necessité « vault mieux que cent en la prosperité. » (Nef des Fols, fol. 64.)

Prestere. Espèce de météore igné : « Les cate- « gides, thieles, celapes, et *presteres*, enflamber « tout autour de nous par les psoloentes, arges, « elicies, et aultres ejaculations etherées. » (Rab. t. IV, p. 83.)

Presterres. [Prêteur : « Lequel emprunt il ren- « deront dedens l'espasse de deux moys, ja soit ce « que li *presterres* veille le terme alongier. » (Ann. du règne de S. Louis, p. 230.)]

[« Li *presteres* aime plus son detor que ses detors « lui, et maintes foiz se contorbe li detors ; quant « il encontre son *presteor*, por ce que il li sovient « de ce que il li doit rendre. » (Brun. Lat. Trésor, p. 320.) Le cas sujet est *presteres ;* le cas régime est *presteor*.]

Prestesse. Promptitude : « Les Suisses que le « pape Jules II avoit envoyé querir à son secours « avec une *prestesse* incroyable. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 143.)

Presteux. Qui aime à prêter. (Cotgrave.)

Presthaye. [« Item est adjoutée auci o cette « partie toutes les rentes de fruits, comme prez, « moulins etangs et autres chouses o leur *pres-* « *thayes* et appartenances. » (Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, col. 1408, an. 1340.)]

Prestier. [Usufruitier, qui tient en prestaire : « Felix Geuffron chanoine de Chartres, tenant en « *prestiere* la terre et seigneurie de S. Georges sur « Eure, appartenant aux doyan et chapitre de Char- « tres à foy, homage et rachat, à toutes mutations « de chanoine *prestier* ou fermier de ladite terre « ou seigneurie. » (Pancarte de l'évêché de Char- tres, an. 1476.)]

Prestierres. Prêteur ; cas sujet, dans Beauma- noir, p. 344.

Prestige. [Illusion attribuée aux sortilèges : « Il fit tant à force de conjurations, *prestiges*, « exorcismes et invocations. » (Yver, p. 560.)]

Prestigiateur. Enchanteur. (Cotgrave.)

Prestigion. Prestige, illusion : « Les biens de « ce monde... sont faux ; et conferez aux biens « celestes ne sont que umbres et *prestigions*. » (Cartheny, Voyage du chevalier errant, p. 133.)

Prestimonie. Suivant Du Cange, c'est un béné- fice avec quelque charge ; en cela il diffère du béné- fice simple, parce qu'il n'a aucune charge ; on peut entendre par *prestimonie* un revenu annuel destiné à nourrir un prêtre sans aucun titre ecclésiastique. (Du Cange, sous *Præstimonium*.)

Prestin. Ancien :

Avant sa mort a recouvert sa proye
Et mys Francoys en leur *prestine* joye.
Réponses ms. des oracles.

Prestir. [Pétrir : « Et tout fust eschapeiz, se ne

« fussent boulengier qui estoient relevei pour *pres-* « *tir.* » (Mén. de Reims, § 164.) — « D'un pere et « d'une mere sommes d'Adan, que Dieus fist et « d'Evain ; Tout sommes *presti* d'un levain, Et tout « ouni selon la char. » (J. de Condé, III, 98.)]

Prestituer. Constituer, établir : « Le cas adve- « nant qu'aucun demande cent escus, et je lui en « veux demander cent autres, je puis avoir lettres « pour, par le moyen de mes defenses me *presti-* « *tuer* demandeur, ce qui est aujourdhuy ordinaire- « ment practiqué. » (Bouteill. Som. rur. p. 323.)

Prestolant. [Participe présent fait sur le latin *præstolari*, attendre, dans Rabelais (aventure d'un écolier limousin) : « *Prestolant* les tabellaires à « venir des penates et lares patriotiques. »]

Prestrage. 1° Famille de prêtres, en parlant des Juifs :

L'en faisoit lors mariage
De sang royal et de *prestrage*. *(III Maries, p. 48.)*

2° [Prêtrise : « Jehan Durlin, Pierre Durlin filz « de Jehan Durlin prestre, nez en loyal mariage « avant ledit *prestraige*. » (JJ. 144, p. 175, an. 1392. — 3° Bénéfice presbytéral, cure : « Alexandres li « poutreniers pour le mayson dou *prestrage*, quatre « deniers. » (Ch. des Comptes de Lille, revenus du Hainaut, an. 1265.)]

Prestraille. Prêtraille. (Cotgrave.)

Prestrault. Terme de dénigrement pour prêtre, dans Loys le Caron, f. 68.

Prestre. [Prêtre; cas sujet, le régime fait sur *presbyterum* était *provoire :* « Fous est li *prestres* « qui blasme ses reliques. » (Le Roux de Lincy, Prov. I, p. 41.) — « Et envoia le roi deffier par un « *prestre* et par ses letres. » (Ménestrel de Reims, § 360.)] — On lit au sens de médecin de l'âme, confesseur, « *prestre* phisicien, » dans Deschamps, folio 299 :

Paour de Dieu, ne à la mort pensée
N'a nostre foy d'estre l'ame dampnée,
Ne de querir *prestre* phisicien
Pour confesser.

[« En cel berrie estoit li peuples des Tartarins, et « estoient sougiet à *prestre Jean* et à l'empereour « de Perce. » (Joinv. § 474.) Le nom de prêtre Jean désigne un prince d'Asie, chrétien nestorien, qui fut détrôné par Gengis Khan.]

Prestrerie. [Bénéfice presbytéral, cure : « Se ce « est cazau, ou *prestrerie* ou abaie, ou autre leuc « qui ait nom et appartenances. » (Ass. de Jérusal. ch. 35.) — « Estienne Aubert homme lige à cause « de la Gorronne et du marc aux fiefs de la forest « de Mayenne, et d'une *prestrerie*, avec les gages « et emolumens, qui y appartiennent et les devoirs. » (Reg. de Louis d'Anjou, fol. 104.)] — 2° Prêtraille, dans Pathelin, p. 39.

Prestresse. [1° Prêtresse : « La *prestresse* parla « premiers. » (Lai d'Ignaurès.) — 2° Maîtresse d'un prêtre :

S'en die cascuns : s'on savoit
Li queus doit mieus le pel avoit,
Ou li prestres, ou li *prestresse*
Ou li meschine piprenesse. *(Ms. 7980 ², f. 213.)*

Galestrot parmi le tait
Tant a la *prestresse* haslée
Que maintenant l'a amenée. *(Id. p. 292.)*

3° Ce mot *prestresse* a un sens obscène, dans Desch. p. 330.

Prestriere. [Prestaire (v. sous Précaire) : « Felix « Geuffron chanoine de Chartres, tenant en *pres-* « *triere* la terre et seigneurie de S. Georges sur « Eure. » (Pancarte de l'évêché de Chartres, an. 1476.)]

Prestrot. Diminutif de prêtre. (Cotgrave.)

Presumer. [1° Prévoir : « Quar combattirent « entre soi... cremors, par ke il (le saint homme) « ne *presumeroit* les choses nient useies ; dolors, « ke il ne socourroit à la femme. » (Dialogue Gregoire lo pape, p. 12.) — « Se il euist bien *presumé* « et consideré le grant meschief qui en descendi, il « ne l'euist fait pour nul avoir. » (Froiss. XV, 87.) — 2° Appréhender : « Car il *presumerent* le temps « à venir. » (Froiss. t. VI, 317.) — « Et tout ce, par « especial, ymaginoient fort et *presumoient* les « oncles du roy. » (Id. XIII, 85.)]

Presumpcieux. [Présomptueux, dans D. Bouquet, t. III, p. 153. — « Et disoit (Charles V) que le « comte de Flandres estoit le plus orgueilleux et « *presumpcieux* prince que on sceust. » (Froissart, Buchon, II, II, 46.)]

Presumpcion. [1° Jugement fondé sur un commencement de preuve : « Signes est une de- « monstrance qui donne *presumpcion* que la chose « fu ou sera. » (Brun. Latini, Trésor, p. 540.) — 2° Opinion trop avantageuse de soi-même : « Car « trop fis grant *presumpcion*, quant onques mis « m'entencion A si très haute euvre achever. » (Rose, v. 16421.) — « *Presumpcion*, c'est quand une « personne est si oultrecuidiée qu'elle croit que « pour pechié elle ne pourroit estre dampnée. » (Ménag. I, 3.)]

Presumptif. [Supposé : « Il debvoit maintenir « muet, cette externe et *presumptive* suffisance. » (Montaigne, IV, 49.)]

Presumptueusement. [D'une manière présomptueuse : « Garde-toi de trop curieusement et « *presumptueusement* vouloir enquerir et traitter « les choses qui excedent et passent ta science et « ton engin. » (Internelle Consolation, II, 58.)]

Presumptuous. [Présomptueux : « Comment « est si *presumptuouse* Que moi ne lui apeler ouse. » (Theophilus, p. 297.)]

Presumtivement. [En présumant : « Celuy « qui a la haute justice est *presumtivement* fondé « de la moyenne et de la basse. » (C. G. II, 1064.)]

Presuncion. [Terme de jurisprudence; ce qui est supposé vrai, jusqu'à preuve du contraire : « Et « *presuncions* est por le juge qu'il ait dreit fet. » (Livre de Justice, 36.)]

1. Presure. [Matière que l'on trouve dans le

quatrième estomac ou caillette du veau : « Tant as « mangiet compeus de soris et de rates Et tant de « le composte, de *presure* et de rapes. » (Aiol, v. 8861.)]

2. Presure. Hâte, empressement :

D'oiseuse femme la *presure*
Est engendrement de luxure.

De là *en presure*, à la hâte, promptement; J. C. lors de la pêche miraculeuse, dit à S. Pierre :

Lachiez la roys en la *presure*
Plusurs poissons vous venront sure. *(III Maries, 126.)*

3. Presure. [Aqueduc, souterrain : « Le prieur « et convent des freres prescheurs de Mascon nous « ait donné à entendre que il a un nostre mur viel « de euvre de Sarrazins en ladite ville de lez leur « maison, ouquel il a une *presure* par laquelle les « gens de ladite ville vont et ont accoustumé d'aler « de rue en rue, dessus laquelle *presure* aucuns « s'efforcent où se sont efforcés d'edifier. » (JJ. 74, p. 666, an. 1339.)]

Pret. [Pré : « Li emperere s'est culchiez en un « *pret*. » (Roland, v. 2496.)]

Pretemant. Sur le champ, promptement : « Le « roy l'a envoyé querre *pretemant*. » (Lettres de Louis XII, t. IV, p. 309.)

Pretendre. [« Le roi la (ville) *pretendoit* « sienne. » (Commines, V, 11.)]

Pretente. Prétention :

Leur ont donné le fruit de leur *pretente*.
Les Marg. de la Marg. fol. 267

Preterit. I. *Adj.* 1° Passé :

Considerant en ce cours *preterit*
Homme elegant si doct et si perit. *(Cretin, p. 55.)*

2° Omis, en parlant d'un héritier naturel qui se trouvoit exclu d'une succession : « N'estoit que « par icelles données ou dispositions ils fussent du « tout privez, *preterits* ou exheredez sans cause. » (Cout. Gén. II, p. 948.)

II. *Subst.* 1° [Terme de grammaire, temps passé : « Il n'entendi pas la raison des presens ne des *pre-* « *teriz*. » (Bat. des sept arts.) — 2° Passé : « Male- « ment l'a decene Jonesce, qui tout agité Son « *preterit* en vanité. » (Rose, v. 4550.)]

Pretermettre. Omettre. (Cotgrave.)

Pretermission. Omission. (Id.)

Pretexer. [*Prétexter : « Pretexans* faucement « le grand zele. » (Marnix de Sainte Aldegonde, le Compromis des nobles, p. 19.)]

Pretius. [Précieux : « Li reis David à sun « vivant out or e argent e pierres *pretiuses*, e mai- « ren gentil, e marbre. » (Rois, p. 243.)]

Preu. [1° *Subst.* Profit : « Vous i arés grant *preu*, « sel set li rois. » (Aiol, v. 206.) — « C'est le *preu* à la « cause commune que nus n'use mauvemesement « de se cose. » (Beauman. ch. I.) — « Fist drecier « vers terre .xiv. que perrieres que mangoniaus, « qui getoient par jor et par nuit, mes ne firent « gaires lor *preu*. » (Marten. Ampl. Coll. V, c. 622.) — « Dieu vous gard ou *preu* vous face. » (JJ. 194, p. 82, an. 1465.)]

Qui fait son *preu*
Ne congie sa main
Ce dist li vilains. *(Prov. ms. S. Germ. f. 74.)*

Sovent rit et sovent pleure
Ki bien aime en son coraige
Bien et mal li corent seure ;
Som *preu* quiert et son damaige.
Kievre de Rains, Poes. ms. av. 1300, III, p. 1166.

2° *Adv.* [Prou, assez, beaucoup : « Molt est peril- « leux et grevains Li uns et li autres passages... je « ne sai *preu* lequel je praigne. » (La Charr. 690.)]

Il ne l'osoit à plain attendre
Car ne se povoit *preu* deffendre. *(Brut.)*

3° *Adj.* Preux, utile, brave : « Cil poisson ne sont « *preu* à user. » (Alebrant, f. 62.) — « Dist li dus : « *preu* neveu, n'otreions ta requeste ; Qu'elle n'est « droituriere, suffisant ne honeste. » (Gir. de Rossill. v. 2945.) — Joinville distingue les preux et les prudhommes ; le sens est différent, si l'étymologie est la même : « (Philippe Auguste) dist que Dieus le « feit aussi *preu* home come le duc pour cui il « avoit non Hugue. Et on li demanda pourquoi il « n'avoit dit aussi *preudome :* Pour ce fist il, que il « a grant difference entre *preu home* et *preudome*. « Car il a mainz *preus* homes chevaliers en la terre « des crestiens et des Sarrazins qui onques ne cru- « rent Dieu ne sa mere. Dont je vous di, fist il, que « Dieus donné grant don et grant grace au cheva- « lier crestien que il seuffre estre vaillant de cors, « et que il seuffre en son servise en li gardant de « pechié mortel ; et celi qui ainsi se demeinne doit « l'on appeler *preudome*, pour ce que ceste proesse « li vient de Dieu. » (Joinville, § 559.)]

Prevalence. Supériorité, excellence. (Cotgr.)

Prevaller (se). Se prévaloir. (Lett. de Louis XII, t. II, p. 103.)

Prevalloir. Surpasser, valoir mieux : « Elle « remonstra que puisque Corones estoit dejà en « chemin et qu'il desiroit tant suyvre les armes et « estre avec chevalier qui fust estimé, qu'elle avoit « avisé de supplier l'infante Enone, qu'elle escri- « vist en sa faveur à celuy des cygnes, n'en con- « gnoissant aujourd'huy autre qui le *prevallust*. » (Dom Flores de Grece, f. 154.)

Prevaricant. Prévaricateur :

Mesiau, pourry, faulx, putre et yvrongne,
Menteurs, pervers, et de trestous vices plain
Prevaricant, encringneux de besoingne
Discordieux. *(Desch. f. 435.)*

Prevarication. [Action de se détourner : « Li « oil ki estoient malement enlumineit en la *preva-* « *rication*. » (S. Bern. 559.)]

Prevarier. [Prévariquer : « *Prevarians* aces- « mai tuz peccheurs de terre. » (Lib. psalmor. 193.) — « Par qui les choses *prevarient*, Movent, raccor- « dent e ralient. » (Benoît, II, 11.)]

Prevariquer. Détourner du droit chemin : « N'est leur regard à obeir au prince, en gardant « ses loix au vray, mais les *prevariqueront*, et per- « vertiront. » (Hist. de la Toison d'Or, II, f. 120.)

Preud. [Voir sous Preu et Preudhomme ; sage, vertueux : « Homme, en quelque estat qu'il soit, ne « peut avoir meilleur tresor que de *preude* femme « et saige. » (Ménag. I, 4.) — « Madame s'est aussi « bien maintenue *preude* femme avec vous, comme « femme fit oncq. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 185.) — [« Et regna une piece comme *preud* ons « que il estoit et la roine *preude* famme. » (Mén. de Reims, § 28.) — Les échevins sont dits *preudes* gents, dans la Cout. d'Anjou, art. 450.]

Preudhomme. [Voir sous Preu.] 1° Homme brave : « Quand ils se virent ainsi ordonnés, ils « eurent grant joye : et s'il plaisoit à Dieu, ils « estoyent bien et en place pour eux tenir longue- « ment, et faire bonne journée, si leur dist le roy, « beaux seigneur, soyez huy tous *preudhommes*, « et ne pensez point au fuir, car la fuite ne vau- « droit rien. » (Froiss. liv. III, p. 55.) — 2° Homme prudent : « L'evesque de Beauvais là estant, une « grieve maladie le prit, dont il s'alicta, et fut « quinze jours aux fievres et en maladie ; et puis « mourut ; si eust le *preudhomme* grand com- « plainte. » (Froiss. liv. III, p. 213.) — 3° Echevins. Jurain, Hist. du comté d'Aussonne, p. 25, an. 1229.)

Preudhomméement. [Prudemment : « Il en « y eut très grant nombre qui s'y portoient « *preudhomméement* moult vaillamment. » (Monstrelet, II, f. 191, an. 1441.)]

Preudhommie. Prudence, sagesse : « Elle « estoit sage et avoit beaucoup de *preudhommie* « feminine. » (Moyen de parvenir, p. 376.) — « La « santé est au corps ce que la *preudhommie* est en « l'esprit, c'est la *preudhommie* du corps, la santé « de l'ame : *mens sana in corpore sano.* » (Sagesse de Charron, p. 349.)

Preudons—ome. [Cas sujet et cas régime. Prudhomme : « Li ainsneiz ot non Henriz au Court « Mantel, qui fu *preudons* et bons chevaliers. mais « pou vesqui. » (Mén. de Reims, § 12.) — « Sire je « ne voi ci entour homme plus *preudome* et plus « loial de vous. » (Id. § 32.)]

Preveil. Danse de Poitou. (Borel.)

Prevelige. [Privilège : « Que se un seignor « done à un home un fié, et li en fait un *prevelige*. « et dit el *prevelige*, je te l' doin à tei et à tes heirs. » (Assises de Jérusalem, I, 218.)]

Prevendier. [Mesure (voir Prebandier), dans Lobineau, Hist. de Bretagne, II, col. 134.]

Prevenement. Action de prévenir. (Cotgr.)

Prevenir. [Marcher devant : « La misericorde « de Dieu nous *previent* et nous suit : assavoir « d'autant qu'il *previent* celui qui ne veut point, à « ce qu'il vueille ; et suit celui qui veut, à ce qu'il « ne vueille point en vain. » (Calv. *Inst.* 221.)]

Prevenu. Accusé d'un crime : « S'il arrivoit « que quelqu'un fut convaincu et condamné d'un « enorme capital et detestable crime, le juge ordon- « noit quant et quant que toutes les effigies du *pre-* « *venu* fussent rompues. » (Beloy, Origine de la chevalerie, p. 82.)

Preuf. Près :

Gersie est *preuf* de Costentin
Là où Normandie prent fin, *(Rou, p. 209.)*

Expressions : 1° « *A preuf*, » après ; c'est une expression composée de la préposition *à* et de *preuf :* « A mettre *à preuf* la mort son corps. » (Rou, ms. p. 159.) — 2° « *Em preuf*, » le premier, le plus près, après :

Vers les portes les vei cachant ;
Un en acoste, si le retint,
Et cil le prist qui *em preuf* vint. *(Rou, p. 247.)*

Previdence. Prévoyance. (Cl. Marot, p. 4.)

Previgille. Avant-veille : « Le 30 de may *pre-* « *vigille* de la Pentecoste. » (Monstrelet, vol. f. 320, an. 1422.)

Previlege. Privilège. (Ord. I, 807.)

Prevoir. [1° Annoncer : « Garde toi de *prevoir* « ce qui nos est deveé ; car il n'est de nostre « licence. » (Brun. Latin. *Trésor*, p. 369.)] — « Je « *preveu* à Mr l'archevesque de Lion sa fortune « prospere. » (Des Acc. Bigarr. p. 77.) — 2° Prévoir : « Qui bien *prevoit* obvient à maint meschef. » (Prov. dans J. Marot, p. 83.) — « Combien que je « *prevusse.* » (Apologie pour Hérodote, p. 82.)

Prevoire. [Prêtre : « Et les *prevoires* escorcent « il tout vis, Sont arcevesques et evesques ocis. » (Garin le Loherain.)]

Prevoisins. « Au .xxxii. ordonna qu'au lieu de « ces mots seigneurs *prevoisins*, sera mise ceste « clause, seigneurs hauts justiciers, excepté le roy « et ses officiers qui pourront exploiter en la ma- « niere accoutumée. » (Cout. Gén. I, p. 709.)

Prevost. [Officier de justice sous le régime féodal. Les prévôts dans le nord, comme les bayles au midi, prenaient à ferme et après adjudication la perception des revenus ordinaires du domaine. Au point de vue judiciaire, leur autorité fut annulée par l'existence du jury et l'institution des baillis. Dans le domaine royal, dès le xiie et le xiiie siècle, se formèrent de véritables compagnies de Caorsens, d'Italiens, pour acheter les baux des prévôtés. L'ordonnance de 1303 interdit à ces prévots fermiers de faire acte de juridiction. Sous S. Louis, la prévôté de Paris cessa d'être affermée et eut pour premier titulaire Et. Boileau, l'auteur du Livre des Métiers.] — Ce mot sert à désigner les premiers juges royaux qui jugent les affaires civiles en première instance ; les juges qu'on appelle *prevosts*, dans la plus grande partie des provinces du royaume, sont appelés « chatelains » en Bourbonnois, Auvergne et lieux voisins, « vicomtes » en Normandie, « viguiers » en Languedoc et en Provence ; en sorte que les *prevosts*, châtelains, vicomtes et viguiers sont tous juges du même pouvoir et ne diffèrent que de nom : « Qui a royaume à gouverner, n'a pas œuvre lais- « sée et si avant qu'il y peult entendre aucunement « les officiers, sergents, *prevosts*, baillifs, ne autres

« ne s'en doivent entremettre. » (Perceforest, vol. IV, f. 12.)

Et en Bretaigne clamoit droit,
Les *prevoz* occist et les contes
Et les baillis et les vicontes. *(Brut, f. 44.)*

« Et furent mandei li *prevoz* et li maires et li « jurei de la vile, et jusques à cent des meilleurs « de la vile, et leur commanda la contesse que il « feissent faautei au conte d'Anjou. » (Ménestrel de Reims, § 422.) – De même au figuré : « (Dieu) qui « de tous mesfais est sire, *prevos* et maire. » (Berte, c. 69.) — « Si tu avoyes appetit de manger chair, « ou que tu prinsses en la forest telle venayson « que tu vouldroys sans en parler à *prevost*, ne « maire, et en mangeoys du quel endroid tu vou- « loys sans luy donner autre goust. » (Perceforest, vol. IV, f. 49.)

Grant riote a enchargiée
Qui tel femme maire
Car il est *de jolosie*
Et *prevoz et maire*. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1501.)*

Expressions : 1° « *Prevost* de camp, » prévot d'armée : « Ce vaillant Strozze qui avoit son visage « quasi barbare, refroigné et noiraut, et n'estoit « gueres rempli de cruauté, fust ou par ses mains « ou par justice, ainsi que je l'ay connu tel ; et peu « souvent luy ay je vu commander à son *prevost* « *de camp* de rigoureuse justice. » (Brant. Cap. fr. t. III, p. 415.) — 2° « Que le *prevost de la drapperie*, « et le mayeur d'icelle, en l'absence du dit prevost, « aura la connoissance de tous traittez, et poursuit- « tes qui se feront entre parties pour et à cause de « la dite drapperie, et ce qui en depend, tant de « tainturiers, foullons, tondeurs, lainiers qu'autre- « ment. » (Cout. Gén. II, p. 958.) — 3° « Ainsi qu'on « les assailloit, un canonnier nommé Ferry Utel, « *prevost de l'artillerie*, estant à un rempart entre « Rivereu et la dicte maison, addressa là un coup « d'un gros canon, tellement qu'il perça la dicte « maison tout au travers et tua deux hommes Gen- « nevois. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 182.) — « De laquelle artillerie estoit conduiseur un « nommé Guillaume Legier, *prevost* d'icelle. » (Id. p. 80.) — 4° « Le *prevost de l'hostel du roy* lequel « anciennement estoit appellé le roy des ribaux ; il « connoit des crimes commis en l'hotel, et en la « suite du roy, et des causes civiles et criminelles « qui se presentent à la cour entre les officiers de « la maison du roy ; il met taux aux vivres et en « fait recherche pour la suite de la cour du prince, « il fait le guet et la recherche des inconnus et va- « gabonds et met ordre à la police. » (Laurière.) — 5° « *Prevost* de Paris, » juge d'épée, qui préside quelquefois au Châtelet, qui recueille les voix, qui fait prononcer par ses lieutenants toutes les sentences et les contrats en forme, sont intitulés du nom de *prevost de Paris*. (Dict. universel.) — Il fut privé de tout office royal, pour avoir fait pendre des clercs de l'Université. (Monstrelet, I. A. 1403, chap. XIII, p. 14.) — 6° « *Prevost* des bandes. » Le prévôt du régiment des gardes s'appelle encore le *prevost des bandes*, qu'on appeloit autrefois *prevost* de l'infanterie françoise ; dans le passage suivant, il paroît signifier un officier du corps des chirurgiens ou un chirurgien. En parlant de la blessure de Mr d'Epernon : « Il en est echapé fort heureusement et par la « grace de Dieu et par la bonne main de Mr Sourlin « qui est *prevost des bandes françoises* et un des « meilleurs chirurgiens de France, tres heureux à « l'endroid de Mr d'Espernon et partant à d'autres. » (Brantôme, Capit. fr. IV, p. 322.) — 7° « *Prevost* des « coquins. » (Le P. Menestr. de la Cheval. p. 243.) — 8° « *Prevost* des exemptions, » officier de justice, peut-être juge de ceux qui étoient exempts de la justice ordinaire. (Ord. t. V, p. 383.) — 9° « *Prevost* « *des marchands* » est un magistrat populaire qui préside au bureau de la ville et qui y juge avec les échevins, qui a soin de la police des ports, de la taxe des marchandises qui arrivent par la rivière et de la navigation ; à Paris il s'appelle *prevost des marchands*, ailleurs maire ou majeur. (Dict. univ. et Laurière.) — 10° « *Prevost* des mareschaux de « France. » — « Ce jour pareillement qui fut le « sixieme d'aoust se trouverent à mettre iceluy « siege, messire Tristan l'Hermite, *prevost des* « *mareschaux de France*, pour distribuer les vivres « aux gens d'armes et tenir la justice. » (Berry, Chron. p. 464.) — 11° « *Prevost* d'ost, de peage, et « de chevauchées, » officiers des grands seigneurs et bannerets, dont les fonctions étaient analogues à celles du prévôt de l'hôtel. (Le P. Menestr. de la Chevaler. p. 143.) — 12° « *Prevost* d'ours, » dignité ecclésiastique : « Mr de Bellegarde fut en ses jeunes « ans dedié par son pere à l'Eglise et long tems fut « appellé le *prevost d'ours*, qui est une dignité « ecclesiastique, que je ne scay où si ce n'est en « son pays. » (Brantôme, Cap. fr. t. III, p. 430.) — 13° « *Prevost* en garde, » juge inférieur des baillis. Pithou, après avoir parlé des anciens *missi comitum*, lieutenants généraux des comtes, s'explique ainsi : « Les loix des Lombards, comme aussi les « usages des fiefs semblent appeller tels viguiers « *præpositos*, à quoy peut se rapporter vraisembla- « blement l'origine de nos *prevosts en garde*, qui « sont comme juges inferieurs des baillis, combien « que par un long tems en plusieurs endroits de la « France, ils ne fussent que fermiers ayant toutes « fois quelque forme de jurisdiction comme les « vicomtes en Normandie, nonobstant que par l'or- « donnance de Philippe le Bel il fut estroitement « defendu à ceux qui tiendroient les prevostez « à ferme du juger ou taxer amende. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 538.) [Rapprocher la définition donnée plus haut.] — 14° « *Prevost* fermier, » dans la Cout. de Nivernais, au tit. de justice, art. 26. — « Anciennement les seigneurs justiciers vendoient « ou bailloient à ferme les prevostez de leurs justi- « ces et ces sortes de prevosts etoient juges dans « les causes de prevosté ; cet abus fut aboli par l'édit « de Charles V, de l'an 1368, art. 1. » (Laurière.) — « *Prevost fermier* des exploits et emendes. » (Laur.) — 15° « *Prevost* forain, juge ordinaire de la pre- « vosté ordinaire et de toute la chastellenie (Cout. « de Senlis, art. 16, 17, 57, 64) lequel a connois-

« sance des gens d'eglise des nobles et communau-« tez. Senlis, art. 24 à la difference du prevost de « ville qui n'a que moyenne et basse justice et con-« noissance des matieres personnelles. » (Senlis. art. 25, 58; Cout. de Valois, art. 8.) — « Le prevost « forain connoit des matieres personnelles et va « tenir siege hors Crepy a sçavoir à Villers Cotte-« rets et à Viviers; mais des matieres reelles le pre-« vost en connoit en son siege de Crespy. » (Laur.) — 16° « Grand *prevost* de France, à la difference « des prevosts provinciaux, et des prevosts des ban-« des qui suivent les compagnies des gens de « guerre. » (Laurière.) C'est le prévôt de l'hôtel. — 17° « *Prevost* heredital, » tenu de faire les exploits de justice ou y commettre un sergent. (Laur.) — 18° « *Prevost* le comte, » officiers du comte de Flandres. (Lett. de Louis XII, t. III, p. 90.) — 19° « *Prevost* « maire, » prévôt majeur. (Laur.) — 20° « *Prevost* « moine, » nom qui se donnoit au portier, l'un des principaux offices des monastères. (Felicien, Hist. de S. Denys, p. 272.) — 21° « Le *prevost vicomtal* « de Ponthoise est le prevost en garde en office, et « n'est tenu payer aucun despens es cas, et ainsy « que dist est dessus du prevost forain de Senlis et « a cognoissance des nobles. » (Cout. Gén. I, p. 310.) — 22° « Les quatre *prevoz* de la confrairie des arba-« lestriers de Paris. » (Ordonn. t. III, p. 360.) — 23° « *Prevoz* des yaues, » premier juge des eaux. (Ord. t. II, p. 207.)

Prevostable. Prévôtal. (Cotgr.)

Prevostablement. Prévôtalement. (Cotgrave.)

Prevostage. Prévôté : « Ceux des *prevostages* « de Brinadois et Lanhadois à la mesure Brina-« doise. » (Cout. Gen. II, p. 498.)

Prevostaire. Prévôtal : « Guillaume Philbert « juge *prevostaire* audit lieu. » (C. G. I, p. 31.)

Prevosté. [Territoire où s'exerce la juridiction d'un prévôt : « A tous ceux qui ces lettres verront, « Regnaut Bourbon, garde de la *prevosté* de Paris. » (Liv. des Mét. 350.)] — « S'ensuivent les *prevostez* « et branchiere que j'ay en ma baronnie de Craon, « item la prevosté et fournarige de ma chastellenie « de Pelletrée; toutes lesquelles *prevostez* sont « affermées pour cinq ans à la somme de quatorze « vingt dix livres. » (Laurière.)

Expressions : 1° « Les chasteaux, villes, et chas-« tellenies et *prevostez foraines* de Peronne, Mon-« didier et Roye. « (Monstrelet, vol. II, p. 115.) — 2° « Droit de *prevosté.* » — « Qui appartient au sei-« gneur chastelain ou baron qui a justice, et lequel « etablit un prevost fermier pour recevoir ses « peages, coutumes, acquits, et travers des passants « et de leurs marchandises ou danrées. » (Laur.) — 3° « *Prevosté* receveuse, » office de prévôt receveur : « Le prix de l'adjudication de *prevosté rece-« veuse* ne doit point exceder le dixieme denier du « revenu annuel des rentes et redevances, desquel-« les le prevost receveur doit faire la recette. » (Nouv. Cout. Gén. t. IV, p. 55.) — 4° « Service de « *prevosté* être obligé de faire la fonction de pre-« vost du seigneur, lorsqu'on est nommé par ses « consorts ou gage plege. » (Laurière.)

Preure. [On lit dans un inventaire d'armures de 1316 (D. C. sous *Armatura*) : « Item une fleur « de lys d'argent doré de mauvese *preure* à mettre « sus le haume le roy. »]

Preus—eux. 1° Brave : « Il n'est nul si bon « chevalier au monde qu'il ne puisse bien faire une « faute, voire si grande que tous les biens qu'il « aura faits devant seront adnichilez. Et pour ce on « ne crie aux joustes ne aux batailles aux *preux;* « mais on crye bien aux fils des *preux*, apres la « mort de leur pere, car nul chevalier ne peut être « jugé *preux* se ce n'est après le trespassement. » (Monstrel. I, p. 40.) — « Au plus aimé des belles et « moins loyal des *preux.* » (Rab. II, p. 207.) — « Li « autres ot non Richarz, qui fu *preuz* et hardiz et « larges et chevaleureus. » (Mén. de Reims, § 12.) — « Mais se il estoient si hardi que il osassent venir « jusques à l'orme devant Gisors, il les tenroit à « *preuz* et hardiz. » (Id. § 97.) — [2° Bien portant : « Lequel Bonvallet qui a esté continuellement *preux* « et haitiez environ six sepmaines depuis ladite « mellée, est allez de vie à trespassement. » (JJ. 88, p. 78, an. 1360.)]

Preuve. [« Ne nus ne peut faire *preuve* de non, « que en tel maniere ou par le semblant. » (Ass. de Jérus. I, p. 109.) — « Quant la *preuve* chiet sur la « parole affirmative et non sur la negative. » (Ibid.)]

Preuver. Prouver : « Cil qui *preuvast* par la « bataille, se bataille fust, *preuvera* par temoins. » (Ordonn. I, p. 89.) — [« Et je suis prest que je le te « *preuve* de mon cors contre le tien. » (Assises de Jérusalem, p. 119.)]

Preyer. Oiseau. (Cotgrave.)

1. Prez. Prêt : « Combien que li *prez* soient faiz « sanz termes, ou à païer à un, ou à plusieurs « termes. » (Ordonn. I, p. 445.)

2. Prez. [Prêt, préparé : « Se li reis voelt, *prez* « sui por vus la face. » (Rol. v. 295.)]

Prezurier. Homme qui pressure. (Rab. IV, 171.)

1. Pri. Prière :

Se voulez à leur *pri* dessendre. *(III Maries, p. 210.)*

2. Pri. [Indicat. prés. de *prier :* « Pur Deu vos « *pri*, en seiez purpensez. » (Rol. v. 1177.)]

Priant. 1° Statue agenouillée, les mains jointes : « Trois draps de taffetas et un *priant* en forme de « Jacobin crossé, mitré. » (Hist. des évêq. d'Aux. Le Bœuf, 557.) — 2° Amant qui mendie une faveur :

Pour Dieu, toutes pucelles,
Fuyez les faulx *priants*,
Car trop sont recreans
Dames et damoiselles
Qui les croyent. *(Percefor. II, f. 104.)*

Priape. [Priape s'est dit pour phallus, à cause de la manière dont les sculpteurs représentaient le dieu Priape.] « Luy coupa les genitoires et *priape.* » (Pierre Desrey, à la suite de Monstrelet, f. 113.)

Pricque. [Espèce de mets : « Le cinquieme

« mets d'assise fut de *pricques* en galentine. » (Réc. d'un bourg. de Valenc. p. 58.)]

Priement. Prière. (Cotgrave.)

1. Prier. [Poirier; c'est encore la forme normande: « A tant s'en retorna moult tos, A son « manoir vint les Galos; Un *prier* ot grant, fu « ramés Qui de son aive fu remés; D'une quignie « le coperent Et puis arriere s'en tournerent. » (Mouskes, v. 17019.)]

2. Prier. [1° Actif ou neutre. Adresser une demande à Dieu, aux hommes: « Pur Deu vos *pri*, en « seiez purpensez. » (Rol. v. 1177.) — « Si *priet* « Deu que pareïs li dunget. » (Id. v. 2016.) — « Li « baron leur *prierent* de demorer. » (Froiss. II, 89.)]

N'ai pooir de *priier* hautement
Qu'ele ait de moi merci hasteement.
Audef. li Bastars, Poës. av. 1300, t. II, p. 843.

Est bien honiz qui *prie*. *(P. av. 1300, t. IV, p. 1486.)*
. . . . Au desoz est qui *prie*. *(Id. p. 1472.)*
A dolor vit qui *prie*. *(Id. p. 1490.)*

« *Priez* vilain, moins il fera. » (Cotgr.) — 2° [Enrôler, inviter: « Il *pria* et cueilla environ quarante « lances de bons compagnons et se parti de Braibant. » (Froiss. II, p. 489.) — « Encores *pria* li « rois moult de bonnes gens de l'empire. » (Id. III, p. 246.) — « Si *pria* au souper les hauts prinches « qui estoient dans Abbeville. » (Froiss. V, p. 27.) — « Il les *prioient* de disner et souper. » (Id. 276.)]

Expression: [« *Prier* d'amour, » demander à une femme son amour: « Sy vous souppirez d'amours, « je vous en *prie*. » (Chans. du xve s. p. 77, v. 21.)]

3. Prier. Faire du butin: « Si fut accomplie la « prophecie qui dit honte et male avanture sera à « ceux qui *prient*, car eux memes seront prins. » (Chron. de S. Den. f. 189.) *Qui prædaris, nonne et ipse prædaberis?*

Priere. [1° Action de prier, d'implorer: « Et li « trois chevalier par qui baras fu fes, à grant *priere* « escaperent il par cinq cens livres d'amende. » (Beaum. XXXV, p. 26.)] — « De vuide main vuide « *priere*. » (Cotgr.) — « Vos *prieres* me sont entiers « commandements. » (P. J. de Saintré, p. 194.) — « Certes, damoiselle, vostre *priere* me est com- « mandement. » (Percefor. I, f. 78.) — 2° Oratoire, chapelle:

Par gens d'armes est li peuples robés,
Es *prieres* et es religions
Es maisons Dieu vont prendre leurs hostelz. *(Desch. 264.)*

3° [Aide, au quatre cas: « Item retenons sur les « dits habitans l'ost et la chevauchie et la *priere* « des nouvelz seigneurs et de chevallerie, et de « leurs mariaiges et du voyage d'oultre mer. » (Stat. de Commerci, an. 1336.) — 4° Corvée: « Item les « journées de charues, des charretes et herches, « que l'en appelle *prieres*. » (JJ. 44, p. 87, an. 1307.) — « Item les *prieres* des bestes à deux saisons de « l'an. » (JJ. 59, p. 243, an. 1319.)] — 5° Levée de soldats: « Le comte de Roussy qui avoit encores le « mal talent en son cœur de sa ville, et de son « chastel de Roussy que les pillars Navarrois luy « avoient tollu, *fit faire une priere de chevaliers* « *et escuyers* autour de luy; et eut bien cent lances « parmi quarante hommes à cheval qu'il amena de « la cité de Laon. » (Froiss. I, p. 222.) — 6° Domaine congéable, espèce de ferme usitée en Bretagne: « Le contrat s'appelle communement baillée à do- « maine, quelquefois bail ou tail, et mesme *priere*. » (Nouv. Cout. Gén. IV, p. 414.)

Expressions: 1° « Encores veulent les droits dis- « tinguer possession par trois autres voyes et « manieres, c'est à scavoir par possession clandes- « tine,... et par *possession acquise par priere* que les « chefs appellent *clam, vi, precario*. » (Bout. Som. rur. p. 193.) — 2° « Si le dict Locron a en la dicte « terre du Locron droict de saisine de cognoistre « de toutes plaintes, peines, quins.... Si a ce esté « saisine clandestine ou *saisine de priere*, ou hap- « pée qui ne sont à soutenir pourquoy; repond le « dict du Locron que, sauve la grace du proposant « en ceste partie, argue moins suffisant argumens; « car la saisine et possession dont le dit Locron se « vante, est saisine et droict proprietaire, prescrit « de 60 ans, et de plus par luy et ses predecesseurs, « qui ne peut estre entendue la saisie clandestine, « ou happée si ne peut estre par priere de seigneur « aucune que faict en ait, ne que besoin luy en ait « esté ne à tous ses anciens predecesseurs. » (Bout. Som. rur. p. 131.)

Priès. [Presque: « Quant chil de le ville virent « que *priès* toute Engleterre estoit de leur accord. » (Froiss. II, p. 76.) — « Et fu tel fois que li Englès « branlerent et furent *priès* desconfi. » (Id. V, 285.) — « *Priès* chascun jour. » (Id. p. 375.)]

La tierce femme lors prise a;
Fassadrée ot non; d'Orient
Iert *priès* née et de haute gent. *(Mousk. p. 75.)*

Expressions: [1° « *Priès* mener, » serrer de près: « Chil dedens estoient *si priès* menet et si cons- « traint qu'il avoient mengiet par uit jours tous « leurs chevaus. » (Froissart, IV, p. 64.) — 2° « Se « prendre *priès*, » s'empresser, s'efforcer: « Toutes « manieres de gens s'i *prisent priès* que de trous- « ser vins et viandes et cervoises. » (Id. II, p. 154.) — « Si se prendoient li Englès *priès* de bien faire « la besongne et desconfire leurs ennemis. » (Id. V, p. 262.)]

Priesse. [Oratoire, au Rom. de Rob. le Diable: « Et li sains enclus qui habite En la forest priès de « la *priesse* U Robert ala à confiesse. »]

Prieur. Magistrat suprême dans les républiques italiennes: « Instituerent les Florentins leurs *prieurs* « *des arts* et conseil des anciens; et cette puissance « s'appelle politiquement thimocratie, qui est en « commun parler election. » (Al. Chartier, l'Espér. p. 315.)

Prieure. [Supérieure d'un couvent: « Madame « la *prieure* print la parole pour tout le couvent. » (Louis XI, 21e nouvelle.)]

Prieuré. *Subst. fém.* dans les Chron. de Saint Denis, I, p. 249.

Prieurté. [Prieuré: « Sur le fait des *prieurtés*

« de Goudet et de la Voute, que li roy ont fondé. » (Reg. *Pater*, f. 134.)]

Prieus—euse. [Prieur, prieure : « Autre ore « sui religieuse, Or sui rendue, or sui *prieuse*, Or « sui nonain, or sui abesse. » (Rose, v. 11250.) — « La *prieuse* et le convent de l'eglise dou Val de « One. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6e série, III, p. 603.) — « Le grant *prieus* de France. » (Froiss. t. V, p. 68.)]

Treize hospitaliers y a
Dont *prieuse* est dame pitié. *(Al. Chartier, p. 726.)*

Prieux. Amphitryon qui prie à venir manger chez lui :

Mais mettez par tout la main
Ou vous mourrez de soif et de faim,
Car plus chetif ne fu oncques *prieux*. *(Desch. f. 215.)*

Primace. Dignité de primat. (Cotgrave.)

Primage. [Droit seigneurial sur la première aliénation d'un héritage : « Lequel buisson est assis « en la gruerie de la forest d'Orléans... et qu'il ot à « payer... ledit droit de gruerie et de *primage*. » (1543. Visite de la forêt d'Orléans ; L. C. de D.)]

Primat. [Nom donné aux archevêques qui ont une sorte de supériorité sur les autres évêques et archevêques : « Là durent les persones e eslire e « doner : N'i voldrent arcevesque ne *primat* apeler. » (Thom. de Cantorb. p. 127.)] — Le titre de *primat* des îles Canaries fut donné à Antoine de Leyva. (Brant. Cap. estr. I, p. 137.)

Primatial. [Qui appartient au primat : « Les « sieurs *primats*, doyens, chanoines et chapitre de « l'insigne eglise de Notre Dame de Nancy, *primatiale* de Lorraine. » (N. C. Gén. II, p. 1066.)]

Prime. [I° *Adjectif*. Premier : « De *prime* face « fut advisé que tout se mettroit à pied. » (Com. I, p. 2.) — « De *prime* sault. » (Louis XI, 14e nouv.)] — « Grant abatteur de *prime* lutte. » (Coquill. 107.) — « Jouvencel de *prime* barbe. » (Percef. IV, 120.) — 2° Fin, doux au toucher ; *prime* est encore le nom d'une espèce de laine :

Le marbre est beau pour sa superficie ;
Douce au toucher, reluisante et polie
La soye est belle et se fait rechercher
Pour estre *prime* et douillette à toucher ;
Donc toute dame à l'amitié rebelle
N'a merité louange d'estre belle. *(A. Jamin, p. 203.)*

II° *Adverbe*. D'abord :

Qui *primes* prent
Ne s'en repent
Ce dit li vilains. *(Prov. du Vilain, f. 74.)*

Dame, mon cuer avez à vo voloir
Des icel tens que je *primes* vos vi.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1552.

De là les locutions : 1° « A *primes*, » avant : « A « *primes* ke mors y fu. » (Poët. av. 1300, III, 998.) — 2° « A *prime*, » à peine : « Il advient souvent que « quant l'en cuide avoir le bout de ses besongnes « on en est à *prime* au commencement. » (Le Jouv. f. 19.) — [« Quant li rois de France sceut que li rois « d'Engleterre s'en retournoit vers Calais, *à primes* « se desloga il. » (Froiss. V, p. 329.)] — 3° « Ores à « *prime*, » à présent, maintenant : « Vous avez « tousjours sagement ouvré jusques à cy, mais *ores* « *à prime* vient le fort. » (Hist. de Bertr. Duguescl. par Mén. p. 138.) — 4° « A *prime* d'eure, » incontinent :

A tant sont les os aprociés
Assez à mains de .II. arciés,
Et li paien à *prime d'eure*
Lor coururent durement seure. *(Mousk. p. 181.)*

5° [« *Prime* que, » avant que : « Item une po« geoise sus chascune charge de sel, *prime que* l'on « décharge et vent à Tournus. » (Hist. de Tournus, p. 243, an. 1328.)]

III° *Subst.* [1° Terme de liturgie. La première des heures canoniales : « As uns taut et as autres done ; « sept fois mue entre *prime* et none. » (Flore et Blanchefl. 2509.) — « Helas ! que tu dis de paroles « à *prime*, dont il ne te souvient à none. » (Ménag. I, p. 3.) — 2° Première heure du jour ; six heures du matin.] En Normandie, à la campagne, c'est l'heure du soleil levant : « Celle nuyt fut Lancelot « bien couché et se reposa, car moult estoit las et « travaillé, et dormist jusques vers *prime ;* quant « il fut esveillé, le soleil estoit desia levé. » (Lanc. du Lac, II, fol. 84.) — « Les François ordonnerent « qu'ils mettroyent leur ost en quatre parties, la « premiere desquelles assaudroit dès le matin jus« ques à *prime*, la seconde de *prime* jusques à « midy, la tierce de midy jusques à vespres, et la « quarte de vespres jusques à la nuict. » (Froissart, v. I, p. 138.) — « Beaulx jambons et force souppes « de *prime*. » (Rabel. *Garg.* I, p. 21.) — [« Le lende« main, demie *prime*, pour cause des navreures « dessus dittes, ledit Guillaume ala de vie à tres« passement. » (JJ. 136, p. 279, an. 1389.)] — 3° Printemps : « Une jeune pucelle est semblable à « une rose vermeille qui sur le commencement de « la *prime* commence à poindre et à se pousser « hors de sa chasse ; encores qu'un peu de rigueur « affile ses poingnantes espines, si n'y a-t-il pas « main si douillette qui pour la cueillir ne se mist « au hazard d'en estre bien picquée. » (Peler. d'am. I, p. 98.) — 4° Portion de la perche ; ainsi la perche est la 100e partie de l'arpent, et elle se divise en dix primes dont chacune se subdivise en six secondes. — 5° [Jeu de cartes : « Le roy, le pape et le prince « Germain Jouent un jeu de *prime* assez jolie : « D'arme est leur vades et l'envy l'Italie ; Et le roi « tient le grant poinct en sa main. » (Mell. de S. Gellais, p. 66.)] — Parlant du cardinal de Lorraine : « Il avoit un jour convié le cardinal de Medicis à « soupper chez luy et après se mirent à jouer à la « *prime*, et Mr le cardinal d'Este eut cinquante « cinq ; ne s'en voulant ayder le cacha, et jetta ses « cartes (ainsy que fist huy Gomez au roy d'Espagne) « et comme un gentilhomme des siens lui eust dist « qu'il avoit gagné, il luy repondit : Je le scavois « bien, mais je ne l'avois pas convié pour luy gagner « son argent, ni luy faire payer son escot, ny le « faire partir de chez moi en desplaisir. » (Brant. Cap. fr. t. I, p. 181.)

Primement. 1° Premièrement : « Non seule« ment le vent des accidents me remue selon son

« inclination ; mais encore je me remue et me « trouble moi mesme par l'instabilité de ma pos- « ture, et qui y regarde *primement*, ne se trouve « guere deux fois en mesme estat. » (Ess. de Mont. II, p. 8.) — 2° Délicatement, subtilement, en parlant des jurisconsultes : « Les princes de cet art s'appli- « quans d'une peculiere attention, à trier des mots « solennels, et former des clauses artistes, ont tant « poisé chaque syllabe, espluché si *primement* « chaque espece de cousture ; que les voila enfro- « quez, et embrouillez en l'infinité des figures, et « si menues partitions ; qu'elles ne peuvent plus « tomber sans aucun reglement et prescription, ny « aucune certaine intelligence. » (Ess. de Mont. III, p. 510.)

Primer. [Prendre les devants : « Le roi de « Navarre delibera de *primer*, et se servir en cela « de deux de la ville. » (D'Aub. Hist. II, p. 421.)]

Primerain. [Premier : « Et là passa il *prime-* « *rains* entre lui et sa gent. » (Ménestrel de Reims, § 344.)]

Primerole. [Primevère : « Ou donnés roses « vermeillettes, *Primeroles* ou violettes. » (Rose, v. 8264.)]

Beau m'est prins tens au partir de fevrier,
Ke *primerole* espanist ès boscaige ;
A donc me vient fins talens d'envoisier
Plus k'en iver au felon tans. *(P. av. 1300, III, p. 992.)*

Primevoire. Primevère :

Tant con gemme surmonte voire
Or et argent la *primevoire*
Tant surmonterent de beauté
Toz ceuz cil dui de la cité. *(Pyr. et Thysbé, f. 98.)*

Primeur. Première saison :

En la *primeur* de votre ver (printemps). *(Baïf, f. 260.)*

Primices. [Prémices, premiers fruits de la terre : « E vus, munz de Gelboë, rusée ne pluie ne « vienge sur vus, e n'i seient pas champs de *pri-* « *mices*, kar là jeterent li fort lur escuz. » (Rois, p. 123.)]

Primicial. Qui tient aux prémices. (Cotgr.)

Primsautier. Qui aperçoit au premier coup d'œil. « J'ay un esprit *primsautier*, ce que je ne « vois de la premiere charge, je le vois moins en « m'y obstinant. » (Ess. de Mont. II, p. 135.)

Primseignier. [1° Marquer du signe de la croix, baptiser : « Sempres maneis al *primseignier* « Li emposa cest non Loher Après le aporta el bap- « tesme. » (Chron. des ducs de Norm. v. 10753.) — 2° Enchanter par un signe : « D'arz enchanté et « *primseignez*. » (Id. v. 716.)]

Prim vol (de). D'abord.

Mon sainct desir sainctement emplumé
Jusqu'au tiers ciel d'un *prim vol* m'achemine.
Joach. du Bellay, p. 362.

Primur. [Commencement : « Fetes si come seint « Pol fist, Qui seinte Eglise guere prist En la *pri-* « *mur*, Et puis à mort pur lui se mist En l'onur de « Jhesu Crist Son seignur. » (Vie de Saint Thomas, dans la Chron. des ducs de Norm. III, p. 472.)]

Primus et secundus. Suivant l'édit. de Rab. c'est un jeu que les écoliers jouent tête à tête en tournant les feuillets d'un livre dans lequel ils auront caché quelque chose qu'ils veulent jouer. (Rab. I, p. 141.) — « Ainsi passa la nuict Panurge à chop- « piner avec les paiges, et jouer toutes les aguil- « lettes de ses chausses à *primus et secundus* et à « la vergette. » (Rabelais, t. II, p. 18.)

1. Prin. [Premier : « *Prin* jor de mai ont le « terme nommé. » (Gir. de Viane, v. 3979.)]

2. Prin. [Moment du frai pour les poissons : « Item super le *prin* et l'estivaige piscium apud « Caynonem. » (JJ. 56, p. 305, an. 1318.)]

Prinçauté. [Principauté : « Avoit le roi d'An- « gleterre saisi toute la *prinçauté* de Galles. » (Froiss. éd. Buchon, II, II, p. 30.)]

Prince. [I° Souverain : « Li religius *prince*, qui « volt bonté amer Deit noveles iglises drescier et « alever. » (Thomas de Cantorb. p. 73.)] — « Ainsi « gouverne-t-on les *princes* dès leur premiere en- « fance, de ceste façon que, commettans aucune « faute, l'on chastie en leur presence, pour la faulte « par eulx commise, leurs pages et serviteurs, les « accoustumans dès lors à faire les pechez dont « leurs subjets portent puis après la penitence. » (Pasquier, Recherches, p. 889.)

Proverbes : 1° « Service de *prince* n'est pas heri- « tage. » (Loisel, Instit. cout. II, 114.) — 2° « Noble « *prince* n'ha jamais ung soul. » (Rabel. I, p. 213.) — 3° « Ce sont jeux de *princes*, ils plaisent à ceux « qui les font, » se dit de ceux qui prennent plaisir à pousser l'un, à frapper l'autre ou à faire du mal d'une autre façon. (Apolog. pour Hérod. p. 319.) — 4° « Les *princes* se servent des hommes comme les « laboureurs des abeilles. » (Cotgrave.) — 5° « Les « *princes* tiennent toujours leurs comptes, ils ne « perdent jamais rien. » (Id.) — 6° « Haine de « *prince* signifie mort d'homme. » (Id.) — 7° « Les « *princes* ne veulent pas de servitude limitée. » (Id.)

II° [Grand seigneur : « Et assanbla touz les hauz « *princes* de son host et leur dist. » (Mén. de Reims, § 165.) — « Lienarz qui ot esté li uns des *princes* « le roi Chilperic. » (Dom Bouquet, III, p. 243.)]

III° [Titre : « Et por ce que en diverses seigneuries « sont demourans plusieurs puissans dames, si « comme baronnesses, et grands terriennes, qui « pourtant ne sont pas appellées princesses, lequel « nom de princesse n'affiert estre dit que des em- « perieres, des roynes et des duchesses, se ce n'est « aux femmes de ceulx, qui à cause de leurs terres « sont appellez *princes* par le droit nom du lieu, si « comme il en a en Italie et ailleurs. » (Christine de Pisan, Trésor de la cité des dames, II° part. ch. 9.)] — Le roy de France écrivant au roy d'Angleterre lui donne ces titres : « A noble *prince* seigneur et à « sun cosin tres cher sire par la grace de Deu. » (Rymer, I, p. 105, an. 1266.)

Expressions : 1° « Chef du puy d'amour » (Vatic. 1522, fol. 164), président d'une assemblée où se distribuent les prix d'amours ; c'est à lui qu'est adressé

le refrain des ballades : « Ceulx qui avoient et ont « accoustumé de faire en ceste musique naturelle « serventois de Nostre Dame, chançons royaux, « pastourelles, ballades et rondeaulx, portoient « chascun ce que fait avoit devant le *prince* du puy « et le recordoit par cuer ; et ce recort estoit ap- « pellé en disant après qu'ils avoient chanté leur « chançon devant le *prince*. » (Desch. fol. 395.) — 2° [« Puis aucuns temps en ça, les compaignons de « Colomiers en Brie se sont accoustumez de eslire « entre eulx ung personnaige propre pour estre et « avoir en tiltre le nom de *prince des sotz ;* auquel « moyen de ce nom et tiltre il est attribué la faculté « et puissance de convoquer et assembler, toutes « et quantes foiz que bon lui semble, et mesmement « une foiz l'année, à itel jour que la veille de la « Thyphaine, autrement dit la veille des Roys, tous « ses subjetz, c'est assavoir toutes jeunes gens et « autres, qui de leur voulenté tendent à fin de par- « venir, par continuation de bon service, par laps « de temps, à laditte principaulté, se veulent asub- « jettir à lui et garder ses ordonnances ; et les « defaillans pugnit corporellement ; c'est assavoir « les aucuns getter en la fosse dudit *prince*, qui est « au sault du moulin de la riviere dudit lieu de « Colomiers, et les autres copper la teste d'un seau « d'eaue ou de plus, ou le poing, ainsi qu'il lui « plaist et que l'offense le requiert. » (JJ. 195, p. 775, an. 1472.) Voir Sotie et Sots. — 3° « *Prince* « des amoureux, » même sens, au reg. JJ. 206, p. 402, an. 1478.]

2. Prince. Variante orthographique de *prinse*. Prise, pillage, maltôte :

Et quant je vois toutes vertus recroire
Et tous vices regner à bandon,
Je tien de voir, ne je n'ose mescroire,
Qu'il ne viegne grant tribulacion
Mortalité, guerre et perdicion
De la *prince* qui à tels maux s'assorte. *(Desch. f. 268.)*

Le clergié veult prendre pugnicion
Et guerrier la *prince* se depart. *(Id. f. 45.)*

Chascuns qui puet y pille ou emble,
Nulz n'y craint Dieu piteusement ;
L'Eglise n'a soustenement,
Par les gens d'elle se destruit,
Clergie et science s'enfuit
Et la *prince* veult tout tenir. *(Id. f. 336.)*

Princeé. [Principauté : « Je vuil que cils de « mes freres qui seroit dux de Burgoinne, ait toute « ma terre que j'ai ou duchié de Burgoinne et ma « *princeé* de Morée. » (Ann. du règne de S. Louis, p. 247.)] — « En ceste maniere receut, et tuit la « *princeé* du royaume de Jerusalem. » (Chron. de Nangis, sous l'an 1189.) — On lit dans le latin : *Regni Jerusalem obtinuit principatum.*

Princesse. 1° Féminin de prince (voir sous ce mot) : « Putain comme une *princesse*. » (Sauval, Amours des reines de France, Histoire de Paris, t. III, p. 22.)

Dame d'orgueil, et de tout mal *princesse*,
Desdaigneuse, hautaine, tanceresse
Qui d'esmouvoir chascun fait son effort. *(Desch. f. 345.)*

2° Principauté, domaine :

. . . . . . Come le duc doie avoir
Sur tous les fieux de son *princesse*
Ses justices et ses droitures.
Cout. de Norm. en vers, ms. fol. 64.

Princesselette. Diminutif de princesse. (Loys le Caron, fol. 64.)

Princeté. [Principauté, dans Froiss. VII, 141. — « Comme le suppliant par sa povreté, simplesse « et petit sens, soit nommé le conte de Calais du « puy de Sotie, qui se fait par esbatement en nos- « tre ville d'Abbeville... Jehan de Bouseville, qui « est de la ditte *princeté* de folie, nommé l'aque- « rant de Rouvroy. » (JJ. 173, p. 724, an. 1427.)]

Princhantre. [Préchantre : « Venerable per- « sonne maistre Nicole de Conty, docteur en décret, « *princhantre* et chanoine d'Amiens. » (Cartul. de Corbie, 21, f. 132, an. 1469.)]

Princhipel. [De prince : « Ariere s'en revint el « palais *princhipel*. » (Aiol, v. 8632.)]

Princhon. [« Espées, dagues, *princhons* ou « peauchons et autres armeures invasibles et defen- « dues. » (JJ. 172, p. 55, an. 1422.)]

1. Princier. 1° Qui appartient au prince : « Au « dit baillage il n'y a arrest personnel sur forains, « si ce n'est en cas de crime, ou pour deniers *prin-* « *ciers*, ou qu'autrement on ne s'y soit expresse- « ment ou solemnellement obligé. » (Cout. d'Espinal, Nouv. Cout. Gén. II, p. 1135.) — 2° Qui tient le premier rang :

Au noble duc d'Anjou se rendi un *princier*
Perducat d'Albert l'appellant li guerrier. *(Cuvelier.)*

[3° Prince : « Il dit qu'il le feroit pour l'amour du « *princier*. » (Brun de la Mont. v. 1416.)]

2. Princier. Vendanger :

Et se vous *princiez* le raisin
Afin que vous ne vous crotez
Soit en France ou en Limosin
Levez vostre queue, levez. *(Desch. f. 224.)*

Principal. *Adj.* [1° Qui appartient au prince : « Si fiert Naimun en l'elme *principal*. » (Roland, v. 3432.) — 2° Qui est le plus considérable : « Enten- « tive pense ki est la *principalz* partie de l'homme. » (Dialoge, Grég. lo pape, 334.)] — « Les plus *princi-* « *paux* villes. » (Le Fèvre de S. Remy, Charles VI, p. 82.) — [« Que les rues soient pavées Et de pailes « encortinées Et de teres et de cendaux Et de gar- « nimens *principaux*. » (Blancandin, v. 3983.)]

Subst. [1° Capital : « Il doit estre premiers con- « trains à paier le *principal* et après les damaces. » (Beaum. XXXV, 15.)] — 2° Celui qui est à la tête de l'ordre des Carmes : « Mathieu de Landa docteur en « theologie, carme du couvent de Rouen et *princi-* « *pal* de France au dit ordre. » (Du Verdier, Bibl. p. 860.) — 3° [Celui qui est à la tête d'un collège : « Andreas Goveanus, nostre *principal*. » (Montaigne, I, p. 198.) — 4° Présent que par testament on laissait à l'église où on se faisait enterrer : « Item « jeo devise à chescun eglise où jeo su segneur et « ay per mez ministrez ma menere en mon temps, « ma meilloure beste illecques trové, en nom de

« *principal*, por grée faire de mes dismez obliez. » (Ch. de 1369, dans D. C. sous *Heriotum*.)]

Principalis. Principale : « L'en garde par cous« tume que quant aulcun allegue paye contre aul« cun de deble contenu en scelle, le la preuve, se « celluy contre qui elle est prouvée est *principalis* « que il ait eu l'argent il doit estre certain de son « fait et payera soixante sols. » (La Thaumassière, Cout. de Berry, p. 264.)

Principat. Principauté : « De ceux qui par « voyes vicieuses sont parvenus au *principat*. » (Le prince de Machiavel, p. 58.)

Principaument. [1° Dans le commencement : « Dui regne furent en terre *principaument*. » (Brun. Lat. *Trés*. p. 26.) — 2° Directement : « Il jureront « que les choses dessus dites, ne en aucune d'icel« les ne ajouteront, ne ajouter feront, ne ne souf« feront à ajouter, ne feire, ne en repost, ne en « appert, malice ne fraude, *principaument* ne occa« sionaument. » (Pacte entre le comte Charles et le chap. de Chartres, an. 1306.)] — 3° Principalement : « Moy et tous les infernaulx soustendrons tous les « articles de quoy elle m'accuse ; elle m'a accusé « devant vostre pere *principaument* de .III. choses « de quoy elle a fait sa clameur et son libelle. » (Modus et Racio, f. 231.)

Principauté. 1° Charge de principal de collège. (Gloss. de l'Hist. de Paris.) — [2° Dignité de prince : « Ceulz qui ont les granz richeces et obtienent les « *principautés* et les grans puissances. » (Oresme, Eth. 228.)]

Expression : « *En principauté*, » principalement : « Il entendoient que li Englès avoient empris de « chevauchier *en principauté* parmy leurs terres. » (Froiss. III, 27.)

Principe. 1° Commencement : « La roynne est « fort plainne, et extime l'on qu'elle fera son enfant « à la fin de ce mois ou au *principe* de l'autre. » (Lett. de Louis XII, t. III, p. 115.) — 2° Ordre : « Leur « avons lu les lettres dessus transcriptes et exposé « l'intention et *principe* du roy nostre dit seigneur « selon l'instruction à nous envoyée. » (Ordonn. t. II, p. 440.)

Principesque. 1° De prince : « Les avantages « *principesques* sont quasi avantages imaginaires. » (Ess. de Mont. I, p. 454.) — 2° Qui tient le premier rang : « La piété, la justice, la vaillance, la cle« mence, ce sont les quatre vertus *principesques* et « princesse en la principauté. » (Sagesse de Charron, p. 396.)

Principians. Commençants : « Mon humeur « n'est propre, non plus à parler qu'à escrire pour « les *principians*. » (Ess. de Mont. III, p. 276.)

Principié. Commencé. (Cotgrave.)

Principion. Diminutif de prince. (Cotgr.)

Prineverde. [Poisson : « Item ont droit et ac« coustumé d'avoir et tenir avec eulx fillanches... « pour pescher et prandre anguilles et tout pois« son... c'est assavoir gayons, loches, chabotz, vai« rons, *prineverdes* et escrevisses seulement. » (JJ. 207, p. 138, an. 1403.)]

Prinfief. Fief direct : « Seigneur direct, dit vul« gairement le seigneur de *prinfief*. » (Cout. Gén. t. II, p. 704.)

1. Prins. Princesse : « A tant prindrent terre « par devant les hourdis où ils furent moult regar« dez des dames et damoyselles mesmement du « hourd de Blanche la faée ou la belle Caradoce se « se seoit, qui bien sembloit une *prins* et qui aimoit « Norgal son mary de bon amour. » (Perceforest, vol. V, f. 105.)

2. Prins. Pris ; de là les expressions suivantes : 1° « Avoir *prins* au pot, » dans Rabel. t. I, 79. — 2° « Combattans *prins*. » On usoit de cette expression lorsque le roy ou l'empereur, assistant au combat, jettoit son sceptre et qu'on le saisissoit pour les empêcher de continuer. (P. J. de Saintré, p. 385.) — 3° « *Prins* sur sa teste, » fait prisonnier pour être mis à mort : « Si firent si grand noise et « si grand bruit que messire Vauflart issit et se vint « rendre à eux. Ceux le prindrent et l'amenerent « en l'ost et le livrerent à leur maistre : lequel le « tint un jour tout entier en son logis et l'eust vou« lontiers sauvé par pitié ; car bien savoit qu'il « etoit *prins sur sa teste ;* mais les nouvelles en « vinrent au roy de France ; si en voulut avoir co« gnoissance ; si luy fut rendu messire Vauflart : « et le roy l'envoya à ceux de l'Isle : ausquels il « avoit porté moult de dommages, et pour ce le « firent ils mourir depuis en leur ville, noncques « n'en voulurent avoir nulle mercy, ne nulle ran« çon. » (Froissart, liv. I, p. 74.) — 4° « *Prins* de « repaire, » terme de fauconnerie : « Il faut plus « longtems à affaiter et veiller un faucon, mué de « bois, qu'il ne faict un sot qui a esté *prins* en pas« sant, et aussi qu'il y a plus d'affaire à un faucon « *prins de repaire* et qui a esté bien longuement à « luy, qu'il n'y a a un qui a esté à curé. » (Budé, des Oiseaux, f. 124.)

Prinsaut (de). Prime saut : « Il va plustot de « *prinsaut* que le cerf, et roye quand il est en rut, « non pas comme le cerf, mais plus bas en gargut« tant dedans sa gueule ; le cerf et le dain ne s'en« tre aiment aucunement, car l'un fuyst l'autre en « son repost. » (Fouill. Vén. f. 97.)

Prinsautier. [Prime sautier : « A Renoars, « com estes *prinsautier ;* Devans tous hommes « vous volés essauchier. » (Moniage Renouart, ms. de Boulogne, f. 200.)]

Prinse. [1° Prise d'une personne ou d'une chose : « Apriès le *prinse* de Saint Malquaire. » (Froiss. II, p. 402.) — « Autres vouloient sa *prinse* rondement « sans ceremonye. » (Comm. II, 9.) — 2° Droit de prise : « Pour causes des *prinses* que l'en a fait par « longtemps, et que chascun jour l'en faisoit de « chevaux, de charettes, de bleds, de vins, de foin, « d'avoine, de fourrage, de coustes, de coissins, de « draps, de couvertures, de cuivre, chief de bestail, « de poulailles, de tables, et autres biens et choses

« que l'on prenoit pour les garnisons de nostre « hostel, et des hostels de la royne, de nos freres, « de nostre connestable et d'autres de nostre « lignage. » (Ordonn. du 4 déc. 1367.) — « Et aussi « (affranchissons) de toutes manieres de *prinses*, « soit pour nous, pour nostre tres chere et tres « amée compaigne la royne, pour nostre tres chier « et tres amé fils le dauphin de Viennois et pour « tous autres seigneurs quelconques de nostre sang « et lignage, ayans droit de *prinse*, sinon en payant « pris raisonnable des choses qu'on prendroit. » (Cart. de Lagny, f. 108, an. 1431.) — 3° Prime pour une arrestation : « Il ne paieront pour toute l'année « que une *prinse* tant seulement ; c'est à entendre « pour la prise du sergent et de son varlet, une « *prinse*. » Ord. VI, 62, an. 1352.)] — 4° Reprises matrimoniales, douaire, dans le contrat de mariage de Gilbert de Chabannes avec Catherine de Bourbon, en 1484 : « Le dit de Chabannes a dès à pre« sent constitué et constitue sur luy, pour chacun « mille livres qui resteroit, ou defaudroit du dit « payement *cent livres de prinse* et de prestation « annuelle, par chacun an que le dit de Chabannes « ou ses heritiers sont tenus de payer à la dite « damoiselle ses heritiers, ou ayeux.... au cas que « la dite damoiselle se remarieroit en secondes « nopces, elle aura et prendra seulement, pour tout « droit et douaire à elle donné et constitué par le « dit de Chabanes douze cent livres de *prinse ;* à « six cent livres de rente à son choix. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, p. 444.)

Expression : « Sujet à la *prinse*, » sujet à prendre : « Mais je vous veux monstrer, que vous estes « trop *sujet à la prinse*. » (Contes de Chol. fol. 63.)

Prinseir (de). Dès le premier soir :

Et le duc quant nonne sonna
Fist provende as chevaux donner
Et au ser fist sa gent monter ;
De prinseir passa Mesheudin
Vers Alençon le droit chemin. *(Rou, p. 247.)*

Prinsoir. [Même sens : « Et estoit bien le heure « de *prinsoir* ou environ. » (Livre rouge de l'hôtel de ville d'Abbeville, f. 89, an. 1346.)]

Prinsome. Le premier somme :

Et quant ce vint en droit *prinsome*
Que tuit couchié erent, si home
Que reposer la gent covint
Li amis à la dame vint. *(Fabl. de S. G. f. 375.)*

[« Pluseurs gens à heure de *prinsomme* ou envi« ron roboient et gastoient le vergier. » (JJ. 146, p. 401, an. 1394.) — « Le suppliant à heure de *prin« somme* ala en l'ostel d'icelle Perrette. » (JJ. 154, p. 414, an. 1399.)]

Prinson. [Prison : « Je vous quitterai de vostre « *prinson*. » (Froiss. VI, 25, notes.)]

Puisqu'il a or, argent, ou gaige
On luy eslargit ses *prinsons*. *(Desch. f. 523.)*

Prinssengnier. [Marquer du signe de la croix, baptiser : « Crois tu en Dieu et es tu baptizié ? Oïl « voir, sire, j'ai esté *prinssengnié*. » (Agolant, v. 860.)]

Printaner. Commencer à verdir ou reverdir. (Lett. de Pasq. III, p. 601.)

Printanier. Printanier : « Edit *printanier*. » (Brant. Cap. estr. I, 17.)

Printannin. Même sens :

De coudres une courtine
Deffendoit l'onde argentine
Contre le midy bruslant
Et la verdeur *printannine*
Contre l'esté violent. *(Baïf, f. 26.)*

Printens—temps. [Printemps : « Un sole aron« dele qui vieigne ne uns seus jors atempris ne « donent certaine enseigne dou *printens*. » (Brun. Lat. Trésor, p. 261.)]

En la saison et ou *printemps* d'esté,
Ou gentil mai, qui est si noble mois. *(Desch. f. 14.)*

Expressions : 1° « Une fleur ne fait pas le *prin« temps*. » (Lett. de Pasq. VII, p. 459.)

2° Toutes fois a une journée,
Du *printemps* qu'on dit sur l'herbete.
Amant rendu Cordelier, p. 554.

Prinze. [Prise de possession, location : « Ceste « *prinze* faitte tant moiennant douze deniers tour« nois de menu cens. » (Cart. de Lagny, fol. 247, an. 1520.)]

Prior. [Prieur : « Et ge les voi, les jengleors, « Plus cras qu'abbés ne que *priors*. » (Rose, 2568.)]

Prioration. Premier rang : « Les dits seigneurs « contendoient *prioration* et posterioration. » (Du Tillet, Rec. des Rois de France, p. 400.)

Priore. Prieure, dans Perard, Hist. de Bourgogne, p. 502, an. 1261.

Prioré. [Prieuré : « Se delivrast el regne nul « lius, cum eveschiez, *Priorez*, abeïe u nuls arce« veschiez. » (Thom. de Cantorb. p. 61.) — « Et fu « mis en un lonc coffre, et fu porteiz à Longue « Iaue, en une *prioré* de nonnains qu'il avoit fon« dée ; et là fu enfouiz honourablement. » (Ménest. de Reims, § 333.)]

Prioresse. [Prieure : « La *prioresse* entendi la « raison, Dist à l'abet. » (Raoul de Cambrai, 287.)]

Prioriste. Nom donné à une espèce de registre de Florence. (Voy. le P. Menestr. de la Cheval. 470.) On y inscrivait les noms des prieurs des arts.

Priorité. Primauté : « En matiere d'amours n'a « point de *priorité*, ne de posteriorité. » (Arresta Amorum, p. 76.)

1. Pris. [De priser, estimer, prem. pers. s. de l'ind. prés. : « Trestuz les altres ne *pris* jo mie un « guant. » (Roland, v. 3189.)]

2. Pris. [De *prehensus*. *Partic.* 1° Fait captif : « *Pris* e liez serez par poestet. » (Rol. v. 434.) — 2° Engagé : « Ceste bataille oüssum faite e *prise*. » (Id. v. 1729.)] — 3° Epris : « Lequel a quelquefois vu « votre fille et en est si bien *pris*. » (Apolog. pour Hérodote, p. 336.) — 4° Affecté de : « Chiens aussi « se refroident comme un cheval quant ils ont trop « couru et viennent chaut en aucune yave, ou de« meurent en aucun lieu froit, et vont tout *pris* et

« ne peuvent gaires aler, et ne veulent mengier. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 108.)

Substantif. [Prise d'une ville : « Lesquels Gille et « habitans disans au contraire que ce qu'ils avoient « fait, ils avoient fait pour bien, seureté et prouffit « de la ditte ville de Corbye et pour eschiver le *pris*, « qu'il s'en povoit ensuir par les ennemis de mon- « seigneur et de nous. » (Cartul. 23 de Corbie, an. 1360.)]

3. Pris. [De *pretium.* 1° Valeur : « Ne prisent « vos menaces le *pris* d'une chastaine. » (Sax. 30.) — 2° Honneur, estime : « Et se fiert entre Sarrazins, « et tant en ocit et en abat que tuit cil qui le veoient « l'en donnoient et *pris* et los. » (Mén. de Reims, § 44.) — « Dex li saveres Te doinst *pris* et barnage « longue durée. » (Aiol, v. 523.)]

Expressions : 1° « De haut *pris,* » de haute condition. (G. de Nev. I, p. 125.) — 2° « Bons *pris,* » bien cher : « Luy cousterent *bon pris.* » (Aresta Amorum, p. 205.) — 3° « Ne sont de ce nostre *pris* « fait, » cela n'est pas de notre marché, de notre objet : « Les causes ou raisons de ces singularités « sont belles, mais *ne sont de ce nostre pris fait.* » (Sag. de Charr. p. 70.) — 4° « *Pris* fait, » négociation : « La Buglose (c'est-à-dire l'archiduc, suivant l'usage « convenu), crevera, ou elle viendra à bout de son « *pris fait.* » (Negot. de Jeannin, t. II, p. 256.) — 5° « Au *pris,* » à proportion. (Ordonn. V, p. 683.) — 6° « Pour *pris* voulontare, » pour prix à volonté : « Privileges d'arrester et prendre les poissons des « diz marchanz en leurs terres et jurisdictions à la « dite ville et *pour pris voulontare.* » (III, p. 563.) — 7° « Au *pris* de l'œil, » chèrement, bien cher : « Toute chose se vend *au pris de l'œil.* » (Cotgr.)

Prisable. [Estimable : « Le sçavoir est moins « *prisable* que le jugement. » (Mont. I, p. 148.)]

Prisage. Prisée, estimation. (Cotgrave.)

Prisaige. Même sens. (Anc. Cout. de Bret. 166.)

Prisantier. Qui se prise, qui se vante.

Ceux sont moult meillor chevalier
Qui ne sont pas si *prisantier.* *(Partonopex, f. 154.)*
Clarius est le plus *prisantier,*
Si lor a dist trestot premiers
Ge tieng le soudan à mellor. *(Id. f. 161.)*

Prisation. Estimation. (Arr. Amor. p. 123.)

1. Prise. [Action de priser, estimation : « Il « avoient bien mort desservi selonch la *prise* et la « teneur de pluiseurs oribles fais que il avoient là « oy recorder. » (Froissart, II, p. 80.)]

2. Prise. [Action de prendre, de dépouiller : « Et si en torne aucune fois li blasmes sor le bailli, « tout soit ce que tius *prises* n'entrent pas en se « bourse. » (Beaum. I, p. 9.)] — De là les expressions : 1° « Mauvaises *prises,* » choses qu'un bailli ou un autre a pris injustement. (Beaum. p. 16.) — 2° « Gens de *prise,* » gens bons à dépouiller.

La sont trestoutes *gens de prises.* *(Desch. f. 525.)*

[3° Droit de réquisition ; forme du droit de gîte : « Ne il n'ont *prise,* ne justice, ne seignorie en « l'hons le roy. » (Etabl. de S. Louis, l. II, ch. 32.) — On le convertissait en une redevance fixe : « Et « pareillement aussi à cause dudit droit ou rede- « vance, nommé et appellé la *prise,* estoient et sont « tenus lesdits bouchers, et mesmement lesdis con- « sors et chacun d'eulx à cause de leurs estaulx à « boucher (payer) par chacune sepmaine sept den. « tournois. » (Cart. de Lagny, fol. 144.) — 4° Imposition : « Et dient les dessus dis que nul n'est et « ne doit estre desdites oances, s'il n'est demourant « en ladite ville et des *prises* et mises d'icelle... » (1398. Information sur les *ouances* d'Orléans ; L. C. de D.) — 5° Réunion de marchands payant les mêmes impôts : « Aucun drappier de la *prise* de la ditte « ville de Rouen. » (Ord. VI, p. 364, an. 1378.) — 6° Droit d'arrestation : « Li dit religieux (d'Auberive) « par leur gent, ont la *prise,* la detencion, la co- « gnoissance et le jugement en toulz cas criminelz. » (Ord. III, p. 251, an. 1348.) — 7° Arrestation : « Et « de tout che dont il ne porront rendre bon conte, « il doivent estre contraint à rendre sans delai, par « le *prise* de lor cors et de lor bien. » (Beaum. I, p. 7.) — 8° Captivité : « Je me terai en souffrance « vostre *prise.* » (Froiss. V, p. 101.)] — 9° Prise d'un animal à la chasse ; un air de cor l'annonçait. — « Après li vueil aprendre de cornier *prise,* c'est « quant la beste est morte. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 141.)

Et sitost que beu aurez
Desus les chevaux monterez
Et lors devez *prise* corner. *(Ms. 7615, II, f. 168.)*

De là au figuré :

Il estoit une grant marée
De fleurins qui firent maint plé
Mes trestout vainqui l'aingnelet
Et les a mis tous en espace
Et pot bien corner *prise, chace.* *(Ms. 6812. f. 82.)*
Trop esloignée est ma grant renommée
En occident, d'orient je desvoie
Outre les monz en la *prise* cornée. *(Ibid. f. 55.)*

10° Reprise, couture : « Vous pourvoirez de toute « sorte de gans de fer, de maille, de lame d'acier, « tant des doigts, comme du demeurant de la main, « de *prise* et sans *prise.* » (La Colomb. Th. d'honn. t. II, p. 426.)

Prisée. [Estimation : « A eulx (les censeurs) « appartenoit de faire la *prisée* et l'estimation des « biens de chasque citoyen. » (Amyot, Caton, 32.)]

Priseigner. Marquer du signe de la croix, en parlant du baptême d'Hasting, chef des Normands :

Li evesque li sermonna,
Li evesque li *priseigna,*
Li evesque le baptisa. *(Rou, p. 16.)*

Prisent (en). En présence, devant lui.

Son seignour voit à pié, descent,
Le cheval li met *en prisent*
O lui s'en va. *(Ms. 7989², f. 52.)*

Priser—ier. [Estimer : « Kar mult vus *priset* « mis sire e tuit si hume. » (Rol. v. 636.) — « .xxx. « borgois manda des plus *prisiés.* » (Aiol, v. 3717.)]

Et si grant fés de baronnie
Par mons, par vaus, par terre omnie
Qu'il n'est nus homs qui les *prisast*
Ni qui le nombre en devisast.
G. Guiart, Branche aux royaux, lign. f. 330.

Par Dieu, amors, je ne vous *pris* noient
Car morte est celle par qui je vous *prisoie*.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1438.

Je ne *pris* pas la joie de cest mont. *(Id. t. III, p. 1014.)*

Vers une nef s'en vont fendant
Que loing des autres seule avisent
S'or ne l'ont; neant ne se *prisent*. *(G. Guiart, f. 321.)*

« A l'hotel *priser*, et au marché vendre. » (Cotgr.) « Qui bien se cognoist, peu se *prise*. » (Id.) — « Peu se *prise*, Dieu l'avise. » (Id.)

Prisere. Qui prise, qui apprécie; cas sujet :

Ja non ere vostre amere,
Ne non aigre cure,
Non *prisere*, nus *prisere*
Que sabes tant dure
Leurs amere, fresche, clere
Brune mere, doce clere
Tot per m'aventure. *(Poës. av. 1300, II, p. 903.)*

Priseur. [Cas régime; qui prise, qui apprécie : « Nus ne nule ne puet ne ne doit dire vilonie à nul « des *priseurs* devant diz, pour la reson de son « service. » (Liv. des Métiers, p. 267.)]

Prisiée. [Estimation : « Qui achetera terre par « *prisiée* l'un à l'autre. » (Varin, Archiv. de Reims, t. III, p. 488.)]

Prisignier. [Marquer du signe de la croix, baptiser : « Sa corone li *prisignerent* Et saintement « la baptisierent. » (Flore et Blancheflor, v. 3307.)]

Prison. [*Subst. fém.* 1° Captivité : « Debonaire « *prison* Avez doné mon fin cuer qui vous prie. » (Couci, II.) — 2° Endroit où on est en captivité : « En telle maniere que dedens les quinze jors il « paiast ou il revenist en le *prison*, sor paine de « *prison* brisie. » (Beauman. XXX, p. 26.) — « Et « fu pris li rois par vive force et toute sa partie; et « fu meneiz en *prison* en Babiloine. » (Ménest. de Reims, § 45.)] — De là les expressions suivantes : 1° « Tenir regle en *prison*, » l'observer étroitement,

Mais tien regle en *prison*
Fortune ja, en sursault
Ne luy fera froit, ne chault. *(Desch. f. 96.)*

2° « Les dits gouverneurs ont aussi cette autho- « rité.... de leur donner chastoy de *prison bour-* « *geoise* par tant de temps qu'ils jugent le meffaict « de sa qualité le demeriter (les dictes *prisons* dites « bourgeoises, pour ce qu'autres que les dits bour- « geois ne doivent y estre mis). » (N. C. G. p. 1128.) — 3° « *Prison* courtoise, » prison qui n'ôte point la liberté d'aller et de venir dans une ville ou une certaine étendue de pays. Parlant de l'amiral Buck, pris par les Anglois au combat naval contre les Flamans : « Si fust messire Jehan Buck mis en *pri-* « *son courtoise* à Londres; il pouvoit aller et venir « parmy la ville, mais des soleil couchant, il con- « venoit qu'il fust à l'hostel, n'onques depuis ne le « voulurent mettre en finance. » (Froiss. III, 167.) — 4° « *Prison* fermée, » prison dans laquelle on etoit renfermé et d'où l'on n'avoit pas la liberté de sortir, à la différence de la prison courtoise. Après la défaite de Pitresone et de la flote des Flamans qu'il commandoit contre les Anglois, « si furent tan- « tost envoyés en *prison fermée* Jehan Pitresonne, « et les autres, et espars par l'Angleterre. » (Froiss. I, p. 413.) — 5° « *Prison* fermée courtoise. » Parlant de l'archevêque de Bordeaux envoyé par le duc de Lancastre au roy d'Aragon pour lui demander une somme qu'il devoit au roy d'Angleterre : « Or tant « parla il (ce semble au conseil du roy) qu'il fut mis « en *prison fermée courtoise*, mais il n'en pouvoit « pas partir quand il vouloit, et en la cité de Bar- « celone. » (Froiss. liv. IV, p. 155.) — 6° « *Prison* « forte, » on y étoit gardé un an et un jour. (Anc. Cout. de Normandie, f. 99.) — 7° « A la *jurisdiction* « *de la prison*, dit Chysel-huys, les pacificateurs « connoissent en matiere d'asseurance et se reglent « conformement au contenu de la rubrique qu'il y « en a. » (N. C. G. I, p. 974.) — 8° « Vifve *prison*. » (Anc. Cout. de Norm. f. 98.) — 9° « Donnez moy la « *prison* au chevalier, » cédez moi le chevalier et qu'il devienne mon prisonnier. — « J'ay vostre « *prison*, » celui de qui vous êtes prisonnier vous a cédé à moi. (Lanc. du Lac, I, f. 101.) — 10° [« Et se « l'appelleur donne bons pleges, qui le prennent en « garde et le rendent au jour qui est assigné, ou « mort ou vif, il leur pourra bien estre baillé à « garde; et ce appelle l'en *vive prison* au duc de « Normendie. » (Anc. Cout. de Normandie. II, p. 9, B. N. lat. 4651.)]

Subst. masc. [Prisonnier; c'est le mot précédent passé du sens abstrait au sens concret : « Il y ot « des mors, des navrés et des *prisons* d'un lés et « d'aultre. » (Froiss. II, 165.) — « Se li livrerent le « conte de Montfort pour son *prison*. » (Id. III, 417.) — « Et regarda leiz lui, et pensa se par aucune « aventure porroit voir le *prison*. » (Ménestrel de Reims, § 80.)]

A tant es vos un escuier,
A la dame venu noncier
Que le sire vient du tournoi;
Quinze *prisons* ennaine o soi,
Chevaliers riches et puissans :
Li autres gaaings, et molt grans. *(Fabl. de S. G.)*

Prisonage. Somme payée pour l'entretien d'un prisonnier : « Les menent par leur force et puis- « sance es prison es dits lieux, et quand ils y sont, « leur font payer plusieurs servitudes, l'escale, « *prisonage*, castelage et autres choses en faisant « contre les dits privileges. » (Voy. Ord. II, p. 230, an. 1345.)

Prisonnier. « Sire roy, ce veu est vostre; vous « serez *prisonnier* ens au tournoy; car celluy est « *prisonnier* qui ne va pas là où il veut. » (Percef. vol. I, f. 133.) — « Nul de quelque condition, ou de « son sang ou d'autre n'ose parler ni conferer avec- « ques luy fors ceux qui le gardent; ainsy qu'il est « accoustumé de faire à un *prisonnier honneste*. » (Monstrel. I, f. 173.)

Expressions : 1° « Faire un *prisonnier*, » boire trois verres de vin; celui du milieu est emprisonné entre les deux autres. (Oudin.) — 2° « Tous les *pri-* « *sonniers* sont fuis de ma bourse, » il n'y a plus d'argent dedans. (Oudin.)

Prisorage. « Que nuls n'apporte, ne face appor- « ter à Paris ne ne face à Paris, nulles confitures « en boistes, ou en bouteilles embouchiées, qu'elles

« ne soient d'autel matiere dessous. comme dessus « et sans *prisorages.* » (Ord. I, p. 761.)

Pristiller. [Corrigez *pestiller.*] Trépigner. On a dit d'un discours que Bessarion, légat, avoit tenu à Louis XI, dont le prince fut offensé : « Il ne redoutoit gueres les papes, ny d'autres de son temps, « outre que l'humeur luy *pristilla* dessus de pointiller sur le point d'honneur et de presceance qui « devoit pourtant excuser ce bon prelat ; car il y alloit à la bonne foy. » (Brant. Cap. fr. I, p. 53.)

Pristin. Ancien, précédent. (N. C. G. II, 1075.) — [« Remis en l'estat *pristin.* » (Ordonn. IV, 302, an. 1354.)]

Prisun. [1° Prison : « Al jugement en vunt la « maisnie Nerun, Lur pere esperital jugent comme « bricun, Que li reis le presist e mesist en *prisun.* » (Thom. de Cant. 44.) — 2° Prisonnier : « Hom ki ço « set que jà n'avrat *prisun.* » (Rol. v. 1886.)]

Priu. Profit :

Cele qui bien sot son *priu* faire
Boute les vingt sols en son sain. *(Fabl. S. G. p. 289.)*

Privable. Qu'on peut priver : « Le marit chassant sa femme pour retenir une concubine se « rend *privable* de son douaire. » (C. G. II, p. 1060.)

Privance. 1° Absence, manque :

Savez qu'est li triacles qui les biens nos enseigne ?
C'est li sires des cieus, dont nos portons l'enseigne
Qui het de toz pechiez la pensée et l'ouvreingne
Privance de pechiez nous fet de Dieu estraingne.
Ms. 7218, folio 337.

2° Privation :

Or sachiez que par tans saura
Quels *privances* il trovera,
Et nuit et jor, et soir et main
Puisqu'il va par estrange main. *(Ms. 7218, f. 3.)*

3° [Familiarité particulière : « Trestoutes mes « *privances* par lor conseil ferai. » (Berte, c. 7.)]

Private. Privée, propre : « Nostre *private* escri« ture. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 358.)

Privativement. Exclusivement : « L'homme « en son corps a plusieurs choses qui luy sont « peculieres, *privativement* aux bestes. » (Sagesse de Charr. p. 69.) — [« Les juges royaux seuls, *pri*« *vativement* à tous autres juges, connoissent des « matieres possessoires beneficiales. » (Loysel, 12.)]

Privauté—aulté. [1° Choses secrètes : « Et « doit celer les *privautés* que celui ou celle à qui « conseill il est, li dira. » (Assis. de Jérus. I, 33.) — 2° Grande familiarité : « Je n'aime point ce vent « qui, folastre, se joue Parmy ses beaux cheveux « et lui baise sa joue ; Si grande *privauté* ne me « peut contenter. » (Desp. *Diane*, II, 23.)]

Grande *privaulté* engendre vilité. *(Coquillart, p. 178.)*

3° « A sa *privaulté*, » en son particulier : « Arriere, sire chevalier, vous n'estes par bien « courtoys, qui venez sur ces duex jeunes pucelles « qui sont icy à leur *privaulté.* » (Perceforest, IV, f. 125.) Elles étoient dans leur bain.

Privé. [*Adj.* et *subst.* 1° Particulier, ami particulier, familier : « L'endemain ains le jour, monta « sour meir atout ses *priveiz.* » (Ménest. de Reims, § 62.) — « Et s'en ala par terre à *privée* mesnie. » (Id. § 65.) — « Et furent moult tost acquointié et « *privet* l'ung de l'aultre. » (Froiss. II, 331.)]

Vos, bele senée,
Soiés de moi *privée*
De vos ne me quier sevrer,
Douce, tres douce, douce amie. *(P. av. 1300, IV, 1451.)*

2° Parent : « *Priviés* de saunk. » (Britton, Lois d'Anglet. f. 189.) — 3° Particulier, par opposition à public : « Apres la puissance *privée* il faut venir à « la publique de l'estat. » (Sag. de Charron, p. 193.) — [« *Privées* personnes. » (Ord. V, 68, an. 1367.) — « Servise de voie à cimetiere est de droit *privé*, et « por ce le puet l'on chalongier au segnor cui la « teneure est. » (Livre de jostice, p. 137.)] — De là « *privé* seel, » personne qui tient le sceau privé d'un roi : « Le *privé seel* d'Angleterre, evesque de « Clincestre. » (Berry, Chr. p. 449.) — « L'an 1444, « en esté vint le comte de Suffolk et le *privé-seel* « d'Angleterre par devers le roy à Tours. » (Hist. d'Artus, III, connest. p. 782.) — 4° [Dompté, apprivoisé : « Il fist le chevalier tout *privé.* » (Froissart, t. X, 182.)]

Expressions : 1° « A son *privé*, » en son particulier : « En soy mesme, quand il (le roi) *estoit à son* « *privé*, il disoit. » (Mathieu de Coucy, Charles VII, p. 708.) — 2° [« *A privei*, » même sens : « Et man« derent Solehadin le roi que il fust à un jour à eus « en un lieu où il le manderent, *à privei* et pour « son grant preu. » (Ménestrel de Reims, § 33.)] — 3° « Messe *privée*, » messe basse. (Testam. du comte d'Alençon, à la suite de Joinv. p. 182.) — 4° « *Privé* « larron, » voleur domestique :

Riens ne puet ma grant folie destorner,
Ne riens ne puet plus dommagier
Qu'en *privé larron* fier. *(Ms. Bouh. Ch. 120, f. 146.)*

[« Mais on dist : de *privé larron* se puet nus à « paines gaitier. » (Ren. le Nouv. v. 1840.)] — 5° « *Privez* et estranges, » tout le monde : « Voulut « qu'il y eust *privez et estranges* afin que chascun « oyst ce qu'il vouloit dire. » (Le Jouv. 460.)

Privée. Lieux d'aisances, commodités : « D'icelle « prison eschappa le comte de Namur par le trou « d'une *privée* qui respondoit sur l'eaue et retourna « sain et sauf en son pays et en sa comté de « Namur. » (Histoire de la Toison d'Or, I, fol. 99.) — « On ne peut faire puis, *privées* ou four contre « quelque mur, j'entends moitoyen, entre deux « voisins, que celuy qui fait le dit four, puis ou « *privées* ne soit tenu faire un contremur. » (Cout. Gén. I, p. 79.) — [« Mieus vosisse estre sor un ais « D'une *privée* où ge me geusse. » (Ren. v. 17177.)]

Privéement. [1° Secrètement : « Et semont ses « hommes *privéement* à trois liues de Cesaire. » (Mén. de Reims, § 210.) — 2° En particulier, dans Froiss. II, 332.]

Privelege. [Privilège : « Et avoir les devoit par « le *privelege* de ses ancisseurs. » (Mén. de Reims, § 472.) — « Et prisent garde à leur *priveleges* se

« par aventure i averoit chose qui mestier leur « eust. » (Id. § 467.)]

Privelegier. [Privilégier : « Sire, nous som- « mes en vostre garde et devons estre, et bien en « soumes *privelegié* de voz anciseurs. » (Id. § 469.)]

1. Privement. Privation. (Oudin.)

2. Privement. 1° En secret : « Ils avoient « accoustumé ordinairement de venir sur le bord « du fossé tout *privement* et sans danger, parce « que ceux de dedans avoient faulte d'arquebusiers « et de poudre. » (Mém. de Du Bell. liv. VIII, fol. 258.) — 2° En particulier : « Car ceux qui se repassent « par fantaisie seulement, et par langue, quelque « heure, ne s'examinent pas si *privement*, ny ne se « penetrent comme celuy qui en fait son estude, « son ouvrage et son mestier. » (Essais de Mont. t. II, p. 610.)

Priver. 1° Rendre particulier : « Privileges sont « ainsy appellés de ce qu'ils *privent* la loy. » (Bout. Som. rur. p. 636.) — 2° Etre ami particulier : « Il a « toujours desliberé de bien vivre avec le roy de « France, lequel a esté bien aise et fort content de « la ditte response, aussi a esté la royne de France, « laquelle *prive* d'elle, et fait la meilleure chere « qu'elle peut à madame d'Angoulesme pour l'en- « tretenir. » (Lett. de Louis XII, t. I, p. 65.)

Priveté. 1° Secret :

. . . . Beaus doux sire,
Por Dieus, ne l' tenez pas à ire
Se ge vos di ma *priveté* :
De chief en chief, li a conté
Coment li moines la proia. *(Fabl. ms. de S. G. p. 71.)*

2° Etat particulier : « Nul homme ne prise assez « les aises qu'il a en sa *priveté*, sinon que par avant « il mesprise les angoisses lesquelles il a souffertes « en l'administration publique. » (Al. Chartier de Curial, p. 396.) — 3° Familiarité, intimité. En parlant de Ruth : « La saincte escripture loue moult « ceste bonne dame, car à merveilles ayma Dieu et « obeit à son seigneur et pour l'amour de luy elle « honnoroit et aymoit ses amys et leur portoit plus « d'honneur et de *priveté* que aux siens devers « elle. » (Le chevalier de la Tour, Instruction à ses filles, fol. 45.)

Priveus. [Parent, proche : « Par foi, Lusiane « est molt *priveus* ma cousine. » (Aiol, v. 8117.)]

Privilege. [Loi particulière : « Tes *privileges* « as es e lis e poesté. » (Thom. de Cantorb. 73.)] — « *Privilege* dou chief seignor ne peut, ne ne doit « valoir à porter guarantie sur le fié de ses hommes « c'est à savoir de ceaus qui ont cours, et qui peu- « vent faire *privilege donatif*, se le donatif dou sei- « gnor en cui seignorie ce est, de quoi le privilege « dou chief seignor parole, n'est avoé, ou que celui « qui le requiert puisse prover, que il eut la sai- « sine, et la teneur longue en pais et sens calonge. » (Du Cange, sous *Privilegium donativum*, cite les Assises de Jérusalem.) — 2° [Faveur particulière : « Si fais cheoir dedans mes pieges Le monde par « mes *privileges*. » Rose, v. 11264.)]

Privilegié. Privilégié. (Percef. VI, f. 70.)

Privileger (se). Se prévaloir, s'autoriser, en parlant d'un combat en champ clos : « L'autre chose « qui est à notter est les courtoisies que ces gallands « hommes combatans s'userent les uns aux autres, « ne se *privilegeant* nullement des loix rigoureu- « ses permises en ces faits. » (Brantôme, sur les duels, p. 34.)

Privilegié. [Autorisé : « Et de ce est il bien *pri- « vilégiés*. » (Froiss. III, 117.)]

Privilegiographe. Mot forgé pour désigner celui qui accorde les privilèges : « Recommandé à « monsieur de B..... grand *privilegiographe* de « France. » (Rom. bourg. liv. II, p. 129.)

Priviliege. [Privilège : « Et ai renoncié en ce « fet à tout ayde de droit, à toz *privilieges* de croiz « prise ou à prendre. » (Beaum. XXXV, 20.)]

Priur. [Prieur : « Dunc ad fait le *priur* tresqu'al « covent aler. » (Thom. de Cant. 160.)]

Prix. [Valeur : « Ha, gentil cheval, qui ton *prix* « d'or vaulx, or as trouvé ton maistre. » (Percefor. vol. II, f. 46.) — De là « non *prix*, » sans valeur : « Quand nous lisons dans nos vieux titres et ensei- « gnemens quelques maisons et heritages, tant en « la ville qu'es champs, vendus à *non prix*, tant « s'en faut que ce soit un argument de la felicité « de ce temps là, qu'au contraire c'est une demons- « tration tres certaine du malheur qui estoit lors en « regne, par la longue suite des troubles; la « richesse d'un pays cause l'abondance du peuple, « qui fait que toutes choses y sont cheres; le peu « de peuple au contre fait le *non prix*. » (Pasquier, Lett. I, 656.)]

Expressions : 1° « *Prix* de l'engage, » c'est le prix de l'engagement et de l'antichrèse. (Laurière.) — 2° « Grant *prix*, » c'est-à-dire grand marché. (Ord. t. I, p. 512.) — 3° « *Prix* fait, » conclusion : « Ils « approchent de *prix fait* de la paix. » (Negot. de Jeann. I, p. 343.)

1. Pro. [Pour : « *Pro* Deo amur et *pro* christian « poblo. » (Serm. de Strasbourg.)]

2. Pro. [Profit : « Et ce ne fu de rien son *pro*. » (Plainte du roi d'Angleterre contre le comte de Leicester.)]

Proaice. [Prouesses, au Chastel. de Couci, v. 763.]

Proaige. [Profit, revenu : « Jeu ai vendut à « l'abbeit et au covent de S. Pierremont... une « piessate de terre... et si tenroient li davant dis « signeurs, en tous *proaiges* entieremant. » (Cart. de S. Pierremont, an. 1272.)]

Proayeul. *subst. masc.* et *fém.* Bisaïeul : « Par « le trespas de pere ou de mere les enfans sont *sui « juris* et hors de la puissance d'autruy, supposé « qu'ils eussent ayeul ou *proayeul*, et deffaut la « puissance que le pere avoit sur eux. » (Cout. Gén. t. II, p. 242.) — « Ainsi dois savoir et entendre de « la mere de l'ayeul, de pere ayeul et bisayeul, et

« par consequent de l'ayeule et de la *proayeulle*, « et aussi de bisayeule. » (Bout. Som. rur. p. 457.)

Probabilité. Vraisemblance. (Desch. f. 459.)

Probable. [Probant : « En forme *probable* et « authentique. » (Carloix, VIII, 33.)]

Probant. Evident : « Est tenu de bailler son « denombrement en forme *probante* et authenti- « que. » (Cout. Gén. I, p. 25.)

Probation. Preuve : « Produire temoins, let- « tres, et autres *probations* et enseignements qui « sur ce seront à produire. » (Preuve sur le meurtre du duc de Bourgogne, p. 346.)

Probité. [« La probité, qui n'est accompagnée « de l'heur, est toujours mesprisée. » (D'Aubigné, *Conf.* II, 9.)]

Procace. Provision. (Cotgrave.)

Proçain. [Apparenté, intime : « Car il ne peut « avoir plus *proçaine* de vous qui estes se serour. » (Froiss. t. II, 47.) — « Pourtant que il estoit si *pro-* « *çains* de la contesse de Montfort. » (Id. VI, 117.)]

Proçainement. [Bientôt : « Elle m'ara *pro-* « *çainement* En camp flori où ele m'atent. » (Flore et Blanchefl. 791.)]

Proçais. [Procédure : « Les enquestes e les « aprises e tout le *proçais* fait sur ceu. « (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 4ᵉ série, IV, 79.)]

Proceder. 1° Précéder :

Qui veult longuement prosperer
Et la palme de victoire esperer
Sans que nully le soubz marche ou *procede*
De bon conseil est requis soy parer.
Chasse et Depart. d'amour, p. 26.

2° [Persévérer : « Se li rois d'Engleterre voloit « *proceder* en ces demandes. » (Froiss. II, 334.) — « Puisque vous volés *proceder* en la guerre. » (Id. t. III, 17.) — De là « *proceder* avant en,... » poursuivre l'accomplissement : « Il dist que volentiers « il *procederoit* avant ou mariage. » (Id. V, 159.) — « Se *proceder*, » avoir son cours : « Ceste cose se « *proceda* et aproça sus les convenances que Loïs « avoit eus as ambassadours. » (Id. t. V, p. 157.) — 3° User de : « Le roy qui de ceste fraulde ne se « gardoit *procedant* de bonne creance estre vray ce « que les prestres des ydoles luy disoient. » (Hist. de la Toison d'Or, I, fol. 3.) — 4° Faire des procès : « Jamais ne gagne qui *procede* à son maistre. » (Cotgrave.) — « Longuement *proceder* est à l'advo- « cat vendenger. » (Id.)

Procedeux. [Processif : « Lequel Thomas « estoit homme hoqueleux, *procedeux* et rioteux. » (JJ. 173, p. 709, an. 1427.)]

Procedure. Procédé : « Ils (les princes) sont « moins libres et maistres de leurs vollontés que « tous autres, car ils sont forcés en leurs *procedu-* « *res* par mil considerations et respects. » (Charr. Sag. p. 200.) — « Ce que je predy en ceci de luy, je « diray autant de tout autre, qui usera de mesmes « *procedures*. » (Lett. de Pasq. I, p. 802.)

Proceinte. Circonscription : « Hors de la *pro-* « *ceinte* del counté, n'est nul tenu à resceyver « somounse, si de bouche de justice non. » (Britt. des lois d'Angl. f. 279.)

Procerité. Grandeur, haute taille : « Les Ethio- « pes et les Indiens, dit il, elisans leurs roys et « leurs magistrats avoient egard à la beauté et *pro-* « *cerité* des personnes. » (Ess. de Mont. II, p. 567.)

Procès. [1° Marche en avant; de là l'expression « *en procès* de, » en voie de : « De tout ce que li « contes avoit fait et de sa foi que il avoit mentie « (à tout le mains il estoit en *procès* dou mentir), « il tenoit de le païs de Flandres pour esqusé. » (Froiss. V, p. 161.) — 2° Enchaînement d'une narration, sujet traité : « Or vueil je yssir de ce prologe « et poursuiwir mon principaul *procès*. » (Froiss. t. II, 3.) — « Toutes ces choses sont passées et deus- « sent estre en ce record mis ens ou *procès* de nos- « tre histoire cy dessus. » (Id. XIII, 29.)] — « Et tant « fist par sa proesse et sagesse qu'il restitua illec sa « crestienté et foy de long tems effacé, comme il « aperra au *procès* de son histoire. » (Histoire de Godefroy de Bouillon, Tri. des IX Preux, p. 456.) — 3° [Discours : « Avant, chevaliers seigneurs, dirent « les souverains patrons de Gennes en la conclu- « sion de leur *procès*. » (Froiss. t. XIV, p. 214.) — « L'evesque de Langres pour ce qu'il estoit prelat « commença à parler et faire son *procès* bellement « et sagement. » (Froiss. III, p. 216.) — 4° [Affaire en question, cause à plaider : « Si se advisa que il « poursieuvroit ce *procès* » (XIII, p. 114.) — « En « poursieuvant les *procès* de ceste plaidoirie. » (Id. t. XVI, p. 169.) — « Lors recorda mes sires Juliens « tout le *procès* jusqu'en la fin. » (Mén. de Reims, § 472.)] — 5° Discussion : « Je parlerai bien plus « avant de ce propos, mais je n'en puis parler que « par l'avoir oui dire aux principaux : Et ne tiens « point volontiers long *proces* des choses ou je n'ay « point esté present. » (Mém. de Comm. p. 686.) — 6° Traité : « Ainsi, comme je vous compte, se com- « mença entamer le *procès*, et le traitté entre le « duc de Lanclastre, et ces parties tant de Castille « comme de France. » (Froiss. liv. III, p. 308.) — 7° Titre, contrat. Dagobert ayant fait de grandes concessions de franchises à l'église de S. Denis : « Pour ce qu'il vouloit que celle chose fust faite par « grant franchise il fit un *procès* qui fut seelé de « son anel. » (Chron. de S. Den. I. f. 81.) — 8° Concession, permission : « Tout et quantes fois que l'on « vend vin et cervoises l'on at accoutumé payer « quatre lots pour le tonneau de cervoise et si ne « peut on vendre les dits breuvaiges sans avoir « pour ce faire *procès*, sur peril et amende de « soixante sols. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 427.) — 9° Conduite; parlant de S. Paul dans ses rapports avec les païens : « Pourtant voyons et notons l'or- « dre et la maniere de son *procès* ; il contendoit à « divertir ces philosophes gens de lettres et de « science plaines, et de grant et hault engin de l'er- « reur d'ydolatrie en laquelle ils vivoient. » (Hist. de la Toison d'Or, II, f. 147.) — 10° Laps de temps : « Adonc furent ordonnez par *procès* de temps tous

« ceux qui iroient en ceste legation. » (Froissart, t. II, ch. 41.) — « Par *proces* de temps. » (Britt. des lois d'Anglet. f. 86.)

Expressions : 1° « *Procès* assis, » procès plaidé : « Et sur ce eust esté certain *procès assis*, et sur « yceluy sentence rendüe et donnée en eschiquier « pour nous ou noz predecesseurs. » (Ordonn. III, p. 331.) — 2° « Le *procès ordinaire* est entendu ce- « luy qui est conduict, et poursuivy civilement, à « scavoir par la forme ordinaire... l'extraordinaire « est appellé tout *procès criminel*, qui est pour- « suivy criminellement, auquel n'est observé l'or- « dre des procez civils ; » cette différence, suivant l'éditeur, n'est plus reçue en pratique. (Bout. Som. rur. p. 771.) — 3° « Sans faire long *procès*, » sans perdre du temps. (Monstrel. II, f. 196.) — 4° « C'est « un diable en *procès*, il fait ses escritures luy- « meme, » il est adroit, il est habile. — 5° « Pendre « un *procez* au croc, » ne plaider plus. (Oudin.) — 6° « En cinq cent mille douzaines de quintaux de « *procès*, il n'y a pas une demie once d'amitié. » (Contes de Cholières, f. 58.)

7° De *procez* ou gist grosse amende
En tout tems bonheur nous deffende. *(Cotgr.)*

Processé. Poursuivi : « Nous ordonnons que « tels contraventeurs soient *processez*, enquis, « punis et condamnez comme usuriers. » (N. C. G. t. II, p. 1240.)

Processeux. Processif. (Cotgr.)

Procession. 1° Course : « Quant à plusieurs « points qu'ils requeroient, c'est à scavoir d'avoir « trois capitaines pour gouverner la ville de Gand, « pour faire *procession* par le pays à main armée... « leur fust par iceluy duc faicte si bonne et raison- « nable responce qu'ils furent assez contens. » (Monstrel. II, fol. 139.) — 2° [Concours de peuple : « Après la grant joie del coronement en fu menez « à grant feste et à grant *procession* el riche palais « de Bochelyon. » (Villeh. § 263.) — 3° Cérémonie religieuse : « Li muine e la gent l'unt receu à grant « gré ; A grant *processiun* sunt cuntre lui alé. » (Thom. de Cantorb. 126.) — 4° Promenade : « Elle « trouva le gentil escolier qui faisoit la *procession* « tout autour de la maison. » (Louis XI, 93e Nouv.)]

Expression : [« On en fait aussi peu de cas que « d'une *procession* en chemise blanche. » (Froumenteau, Finances, III, 395.)]

Prochain. [1° Qui est rapproché dans le temps : « Il vous ont desfié de guerre moult *prochaine*. » (Sax. XXX.) — « Si metomes un terme *prochain*, ne « demeurt guere. » (Id. XXXI.) — « Ce fut fet.... le « mercredy *prochen* après Quasimodo. » (D. Morice, Hist. de Bretagne, col. 984, an. 1262.) — « Le jeudy « *prochain* après la feste de la Mazeloine. » (Pérard, Hist. de Bourg. p. 518, an. 1269.) — 2° Qui est rapproché dans l'espace : « Quant orendroit lui est si « *prochaine* voisine. » (Berte, LVI.)] — Par suite, rapprochés, en parlant des yeux : « Renart est une « beste de petite estature et a le poil roux, et a la « queue longue et moussue et a mauvaise fisono- « mie : car il a le visaige gresle et agu et les yeux « enfossés et *prochains* et les oreilles petites, droi- « tes et agues. » (Modus, fol. 93.) — 3° [Apparenté, proche, intime : « Jou cuit qu'il soit *prochain* « parant, Car à merveille sont sanlant. » (Fl. et Blanchefl. 1731.) — « Pour tant que il estoient tous « *prochains* du conseil du roi. » (Froiss. XVI, 6.) — « Et quand mes sires Loueys le sot, si ot grain- « gneur duel qu'il eust onques ; car il estoit ses « *prochains* amis de char. » (Mén. de Reims, § 298.) — De là le sens de proche : « Leurs amis et *pro-* « *chains*. » (Froiss. II, 105.) — « Les enfans du roy « Louis avoient grant foison de bons amis et de « *prochains*. » (Id. XI, 250.)] Il y a des pays où on dit ma *prochaine* pour ma femme. — 4° Ami intime : « Le roy Richard d'Angleterre avoit une condition « telle que, quand il recevoit un homme, il le fai- « soit si grand, et si *prochain* de luy que merveil- « les. » (Froiss. liv. IV, p. 296.)

Prochainement. Bientôt, promptement :

Secorrez moy, dame, *prochainement*,
Car vostre amors m'a mis en grief torment.
Gobin de Rains, Poet. av. 1300, t. I, p. 388.

Prochaineté. [1° Situation trop rapprochée : « Pour faire les douves du dit fort et pour la *pro-* « *chaineté*, l'exposant fist arrazer et abatre lesdit- « tes maisons. » (JJ. 103, p. 214, an. 1371.)] — 2° Parenté : « La *prochaineté* de lignage qu'il avoit « avec le duc de Bourgogne. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 701.) — [« Se il avenoit que « aucuns quicunques ce fust, vousist retraire pour « reson de *prochaineté* de lignage... les dites trente « livres de rente. » (Ms. Colbert, 2591, an. 1303.) — « Quel droit et *prochaineté* li roys Edouwars avoit « à l'hiretaige de France. » (Froiss. t. II, p. 320.) — 3° Biens propres, biens de famille : « Se tu veus « mettre ta fille hors de ton hyretage, pour ce k'ele « vit laidement,... tu auras congié de faire ta « volenté... comme monte as chateus et as conquès ; « mais *prochainetés* ou partie d'iretage, ne li pues « tu tolir. » (Conseil de Pierre de Fontaines, art. 51, page 149.)]

Prochainnité. [Biens propres, dans la Cout. d'Amiens : « Et emprendra argent s'il veut, ne jà « ses proismes la *prochainnité* n'ara, ains demorra « à chelui à cui ele sera donnée, privés soit « estranges. »]

Prochasser. [Pourchasser : « Mais elle luy sera « ostée, Et puis ailleurs si se *prochasse*. » (Chans. du xve s. p. 120, v. 14.)]

Proche. Immédiat, en parlant d'un vassal (d'Argentré, Cout. de Bretagne, p. 194), d'un fief (Nouv. Cout. Gén. IV, 416).

Prochès. [Suite, succession de temps : « Se par « lonch *prochès* de tans avient ke autre capele i soit « faite. » (Liv. noir de S. Vulfran d'Abbeville, f. 64, an. 1277.)]

Prochiennement. [Prochainement, dans D. C. sous *Proximioritas*, an. 1271.]

Prochienneté. Accointance, fréquentation :

De femme nuit *prochienneté*
Qui trop prouchains en a esté
Encheus en est en grief crime. *(Desch. f. 532.)*

Prochiens. [Prochain, proche : « Deus me con- « seillera qui tuz diz m'est *prochiens*, Qui l'orguil- « lus abeit, le povre oste des fiens. » (Thomas de Cantorbery, 97.)]

Procidence. Chute d'une partie, comme du rectum, en médecine. (Cotgrave.)

Procinct. « Preuve du ventre et de l'ourine « par la voix du *procinct*. » (Brussel, sur les fiefs, page 1003.)

Procincte. [Territoire, circonscription : « Pro- « nonçons ke nos freres li cuens de Haynnau « devant dit a, doit avoir son souvrainetei en la « ville de Blarignies devant dite, ensi com ès autres « villes ki sunt en le *procincte* de Haynnau. » (Martèn. Anecd. I, col. 1231, an. 1288.)]

Proclamation. [1° Publication : « Criées ou « *proclamations* à voix de trompe. » (Ord. V, 309.) — « Et fit faire defenses par cris et *proclamations* « que plus ne usassent de telles manieres de faire. » (Juv. des Ursins, Charles VI, an. 1380.)]

Puisqu'il a or, argent ou gaige,
On luy eslargit ses prinsons,
On fait ses *proclamacions:*
Aux lieux ou sont les deliz
L'official est amoliz. *(Desch. f. 523.)*

2° [Réclamation, droit de réclamer : « Commen- « cera on à compter le terme de .XL. ans depuis le « jour des acquisitions ainsi faictes, à compter de « la date de l'acquisition desdiz fiefz, non obstant « les *proclamations*, se interruption n'y a esté par « mains mises ez diz fiefz. » (Ordonn. t. IX, p. 319, an. 1408.) — « Nul ne nulle par dessus elle n'y avoit « *proclamation* de callenge. » (Froiss. XIII, 12.)]

Proclamer. [Faire une proclamation : « De « sorte qu'il fallut que le herault recommenceast « une autre fois à *proclamer*. » (Amyot, *Flamin.* page 19.)]

Proclameur. Proclamateur. (Oudin.)

Proclivé. Enclin à : « Il est toujours *proclive* « aux femmes de disconvenir à leurs maris. » (Ess. de Montaigne, II, p. 108.)

Procomineou. Terme d'injure. (Contes d'Eutrapel, p. 505.)

Procours. Droit de mener ou envoyer pâturer les bêtes les uns sur les autres. (Cout. Gén. t. I, page 872.)

Procrastination. Défaut qui consiste à renvoyer au lendemain ce qui devrait être fait le jour même. (Cotgrave.)

Procrastiner. Différer. (Cotgrave.)

Procrié. [Procréé : « Les vertuz desus *procriées* « Des deux amors desus nomées. » (Macé, Bible en vers, f. 116.)]

Proculierres. [Procureur : « Saichent tout que « ge mestre Henri de Charlons *proculierres* et « receiverres des rentes nostre segnor le roy de « Jerusalem. (Cartulaire du prieuré de Guiley, f. 47, an. 1283.)]

Procuraceaux. Qui tient du procureur :

Ha que je hais ces mangereaux
Ces chiquaneurs *procuraceaux.* *(Du Bellay, II, f. 146.)*

Procuraresse. [Procuratrice : « Jehanne femme « de Jehan Ponault apotiequaire, *procuraresse* de « sondit mari, fondée de lettres de procuration « quand ad ce... » (1508. Papier censier du domaine d'Orléans ; L. C. de D.)]

Procuration. [1° Pouvoir donné à un autre d'agir en notre nom : « Et por ce parlerons des « *procureurs* et de ceus qui sont establi à pledier « por autrui, et que les *procurations* doivent estre « faites. » (Beaum. IV, p. 4.) — « Ceux de Bergerac « lui jurerent feauté et hommage (au comte Derby) « et le reconnurent à seigneur au nom du roi d'An- « gleterre, par vertu de la *procuration* qu'il en « portoit. » (Froissart, liv. I, p. 221.)] — Pasquier, Rech. p. 732, dit « que nos praticiens appellent une « *procuration ad lites*, celle qu'on envoye à procu- « reur pour occuper une cause pour nous, et que « J. Bouteiller en sa Somme rurale l'appelle *procu- « ration à litige*. » — 2° [Droit qu'avaient les seigneurs, les rois, les évêques et les abbés de se faire loger et héberger, avec leur suite, dans certains domaines, châteaux et villages; de même le curé devait entretenir l'archidiacre lors de ses visites : « Le droit de ces visitations appellées *procurations*. » (Pasq. Rech. III, p. 225.)] — « *Procuration* et her- « bergement, pontonage et passage, esmage, for- « cage , avenage , coutage , bouteillage sur les « boissons, salage, minage, fromentage, chausse- « mentage, moutonage, vachage sur les tettines de « vaches. » (Droit seigneurial, Mor. Hist. de Bret. préf. p. 15.) — 3° Repas fourni aux tenanciers en corvée : « Nul des dits hommes sera tenu de nous « faire corvées fors une fois l'an, et admener notre « vin de Sancerre, laquelle corvée feront ceux qui « ont chevaux et charretes, se par nous en sont « admonestés et ne auront point de *procuration* de « nous. » (Thaumass. Cout. de Berry, p. 436.) — 4° [Droit pontifical sur les bénéfices vacants ; peut-être le même qu'annates : « Nostre saint pere... a « envoyé collecteurs et commissaires par les pro- « vinces et dioceses de nos diz royaume et Daul- « phiné, lesquelx pour et ou nom de lui ou de sa « chambre, veulent contraindre.... les personnes « d'eglise, tant prelaz comme autres, ...à paier très « grans et excessives sommes de deniers... pour les « restes de *procurations* et dixiesmes, qu'il de- « mande pour le temps dessusdit. » (Ordonn. VIII, p. 623, an. 1403.)] — En parlant d'une assemblée de l'Université, en 1410 : « Fut faite la dite congre- « gation sur les demandes et requestes par l'arche- « vesque de Pise et autres legaux de notre saint « pere qui furent pareillement sur le dixiesme et « vacant sur les *procurations* et despouilles des « trespassez. » (Monstrelet, I, fol. 104.)

Procuratoire. [Relatif à une procuration : « Si comme il nous est apparu par lettres *procuratoires* scellées du seel de l'Eglise. » (Biblioth. de l'Ecole des Chartes, 1872, p. 361.]

Procurator. [« *Procurators* est cils qui aministre autrui besoigne par le coumandement à celi « cui eles sont. » (Tancr. li ordinaires, f. 16.)]

Procuratrice. Qui a pouvoir d'agir pour autrui : « Femme ne sera tutrice, curatrice, *procuratrice*, ne s'entremettra de sollicitation ou autre « faict de justice, si ce n'estoit pour elle pour son « mary ou pour ses enfants, ou pour son pere ou « pour sa mere en cas de necessité, autrement ce « qu'elle feroit seroit de nulle valeur. » (Cout. Gén. t. II, p. 784.)

Procure. [Economat d'une maison religieuse : « Je cuit estre certain qu'il (les frères mineurs) ont « bones pastures, Et qu'il ont, en maint lieu, du « leur mis en *procures*, Qui leur valent assez sans « autres aventures. » (J. de Meung, *Test.* v. 1074.)]

Procureeur. [Procureur : « L'abes et li *procureeur* dou convent i furent present. » (Ménestrel de Reims, § 469.)]

Procurer. [1° Prendre soin de : « Quelconques « biens que, Dieu *procurant*, vous poés avoir par « manieres raisonnables au temps à venir. » (Tailliart, Recueil, p. 501.) — « Tenir e fermement « garder, e *procurer* à tenir e à garder quant que « le dit Hues chevalier fera. » (Bibl. de l'École des Chartes, 4e série, IV, p. 79.) — « Par foi, ce dit « Turquant, je viens de *procurer* Comment vous et « vos biens porrez très bien garder ; Je vien du roy « Henry pour vous parlementer. » (Guescl. v. 9491.) — 2° Faire en sorte : « Et tant *procura* la bonne « dame entre ces signeurs, que une journée de « traitement fu accordée à l'endemain. » (Froiss. III, p. 309.) — « Li dus de Braibant fu enfourmés « comment li rois d'Engleterre estoit à l'Escluse et « *procuroit* que ses fils fust dus de Flandres. » (Id. t. IV, p. 321.)]

Car je vy toujours en aymant,
En aymant celuy qui *procure*
Que mort me voise consommant. *(Clém. Marot, p. 317.)*

3° [Prendre les intérêts de : « Dont moult en anoyoit aux deux Anglois qui *procuroient* pour « Aymerigot Marcel. » (Froissart, XIV, p. 196.) — 4° Rechercher : « *Procurans* et acquerans seigneurs « et amis à tous lés. » (Froiss. II, 321.) — 5° Poursuivre, au propre et au figuré, faire réussir : « Il « entendoit de grant desir et volenté au *procurer* « ses besognes. » (Id. t. V, p. 234.)]

Aujourd'hui li tems est felons ;
Car par mentir chascun *procure*
Or et argent ; c'est chose dure. *(Desch. f. 245.)*

Combien qu'il voist chacier à l'aventure
S'a il l'espoir de prendre aucunement
Ou de trouver la beste qu'il *procure*. *(Desch. f. 50.)*

6° Héberger : « Le mena le roy Philippes à Paris, « là le receurent les bourgeois à merveilleuse reverence, et moult luy firent d'honneur ; et puis le « fist le roy mener en son propre palais, et ses « gens, et moult le fit noblement *procurer* de di- « verses manieres de viandes. » (Chr. de S. Denis, II, f. 28.) — 7° Faire office de procureur : « Nous « deffendons à tous les advocats et procureurs de « nostre dicte court sur peine de privation et de ne « *procurer* jamais, et d'amende arbitraire, qu'ilz ne « travaillent nostre dicte court pour icelle multipli- « cation de requestes, ilz n'en baillent aulcunes « frustatoires contre les ordonnances et stille de « nostre dicte court : soit pour enquerir nouveaulx « delaiz ou autrement. » (Ord. de l'Echiquier, à la suite de l'Anc. Cout. de Normandie, f. 42.)

Procureres. [Procureur, cas sujet : « Pierres « qui estoit premiers *procureres*. » (Beaumanoir, t. IV, p. 27.)]

Procureur. [1° Celui qui a pouvoir d'agir pour un autre : « Il poent laissier *procureur* por aus. » (Beaum. III, p. 7.)] — Dans une transaction entre le duc de Bourgogne et le comte de Vienne, le comte s'exprime ainsi : « Li dux nos a convenancié por « nos et por nos hoirs, que nous serons receu en « plaidant par devant soy, ou par devant sa gent, « por messaige ou por *procureur* sofisant, es causes « qui toicheront le duc principaulmant et ausie en « totes autres causes qui ne toicheront le duc, se « les parties si accordent, ou se li usaige de la cort « le duc la porte. » (Perard, Hist. de Bourg. p. 515, an. 1266.) — 2° Nom qu'on donnait autrefois à l'officier public nommé aujourd'hui avoué : « Sont « trois manieres de *procureurs ;* la premiere, si est « le *procureur* aux causes que les lais appellent le « *procureur* d'office ; la seconde, si est le *procureur* « aux negoces, c'est celuy qui par procuration, fait « les besoignes d'autrui ; et en ce convient que la « procuration contienne le cas, par especial, la « tierce maniere si est le *procureur* à litige, c'est à « demander et à deffendre en toutes causes et que- « relles communes. » (Bout. Som. rur. p. 44.) — [« *Procureurs* et avocats, Escrivain, gent de clergie « Qui de rien faire estes cras, Renart vers vous « s'humelie. » (Queue de Renart.) — 3° Officier chargé des intérêts du roi et du public dans le ressort d'un parlement : « Pour laquelle reparation « estre faite, ma dite dame et ses enfans prendroient « volontiers conclusion crimineuse, ...mais les dites « conclusions appartiennent au *procureur* du roi « selon la coustume de France. » (Monstr. I, 48.)] — 4° Procureur fiscal, officier qui exerçait le ministère public auprès des juridictions seigneuriales : « Que « la qualité de *procureur fiscal* appartient aux « procureurs en la juridiction des barons chastel- « lains et autres seigneurs hauts justiciers. » (Cout. Gén. II, p. 490.) — On disait encore « *procureur* et « atorné. » (D. Morice, Hist. de Bretagne, p. 1012, an. 1268.)

Expressions : 1° « Faulx *procureur*.... est celuy « qui n'estant *procureur* d'aucun, toutes fois se dit « tel, et s'entremet à ses affaires.... ou qui excede « son mandement, et procuration. » (Bout. Som. rur. p. 52.) — « Ce que par *faux procureur*, ou « moins que suffisamment fondé seroit faict, et

« procuré n'est à tenir ne sentence, sur ce donner, « n'est à executer. » (Ibid. p. 44.) — 2° « *Procureur* « discurrent. » — « Charles... scavoir faisons à tous « presens et à venir, nous avoir reçu l'humble « supplication de Jehannin Coquart et Robin Blon- « del, povres jeunes hommes demourans à Morson- « nay empres Meleun, contenant que, comme ils « ayent, n'agueres obtenu de nous certaines lettres « de remission en las de soie et cire verte, sur la « mort par eulx perpetrée en la personne de feu « Simon de R. Huon Vernon porteur de semonces « et *procureur discurrent* à la court de l'official de « Sens. » (JJ. 119, p. 174.) — 3° « La raison pour- « quoy on dit que les *procureurs sont voleurs*, c'est « qu'ils n'ont qu'une plume et si pourtant ils volent « mieux que pas un oiseau qui soit en l'air. » (Caquets de l'Accouchée, p. 180.) — 4° « Il ressemble « les *procureurs*, il releve mangerie, » il commence de manger après le repas. (Oudin.)

Procureuse. [Femme de procureur : « Il y eut « aussi un peu de garbouil entre Mmes de Belin et « Bussy, à l'occasion que, l'une ayant lasché quel- « que mauvais vent pseudo catholique, Mme de « Belin dit tout haut à la Bussy : allons, *procureuse*, « la queue vous fume. » (Sat. Ménippée, de l'ordre tenu pour les séances.)]

Prod. [1° *Subst.* Avantage : « Mult grant *prod* i « avrez. » (Rol. v. 699.) — 2° *Adv.* Suffisamment : « Ki tant ne set ne l'ad *prod* entendut. » (Roland, v. 2098.)]

Prode. [Preux : « Et un suen escuier n'i volt il « oublier, Rogier de Brai, un brun, un *prode* ba- « chelier. » (Thomas de Cantorb. p. 48.)]

Prodelh—ial. [Palonneau : « Le suppliant print « un grant pau vulgaument appellé *prodelh.* » (JJ. 196, p. 277. an. 1470.) — « Icellui Gregoire print « ung *prodial* ou barre de bois et en donna ung « coup du bout. » (JJ. 179, p. 311, an. 1449.)]

Prodiction. Trahison. (Borel.)

Prodiege. Prodige. (Molinet, p. 148.)

Prodigal. Qui tient du prodigue. (Cotgr.)

Prodigalement. Avec prodigalité. (Oudin.)

Prodigaliser. Etre prodigue. (XVIe siècle.)

Prodigalité. [« Largesce est le milieu entre « avarice et *prodigalité.* » (Brun. Lat. *Trés.* 272.)]

Prodiges. [« *Prodiges* estoient appellées au- « cunes merveilleuses aventures qui avenoient « contre le cours de nature pour signifier aucune « grant besongne qui estoit à venir. » (Berch. f. 3.)]

Prodiguement. [« Les hommes tumbent en « poverte, les aucuns par larrons, ...et les aucuns « par *prodiguement* despendre. » (Palsgr. 361.)]

Prodigues. [« *Prodigues* est cil qui se desme- « sure en doner et faut en reçoivre. » (Brun. Lat. *Trésor*, p. 284.)]

Proditeur. Traitre. (Cotgrave.)

Prodition. [Trahison : « Conspirations par luy « (Biron) faittes contre la personne du roy, entre- prises sur son estat, *proditions* et traittez avec « ses ennemis. » (Arrêt contre Biron, dans Pasquier, *Lettres*, t. II, p. 364.)]

Proditoirement. En trahison. (Contes d'Eutrapel, p. 51.)

Prodome. [Prud'hommes : « Herupois sont « *prodome*, orguilleus et gaillart. » (Sax. XIX.)]

Pro du contra (du). Du pour ou du contre, de oui ou du non ; voir PRO ET CONTRA. « Quant Gadiffer « le jeune chevalier eut entendu la damoiselle, et « il veit qu'elle lui presentoit l'esprevier, il se print « un peu à hontoyer ; adonc luy dist le roy son « oncle : Qu'est ce Gadiffer, beau nepveu, estes « vous esbahy de recevoir l'honneur que vous avez « desservy ? — Sire, respondit le bachelier, je ne « seroye point esbahi, si je pensoye de le valoir, « mais je fais doute que je n'en soye pas digne. — « Beau nepveu, dist le roy *du pro du contra*, vous « ne faictes à croire : mais seulement ceux qui vous « en envoyent l'honneur, si le recevez joyeuse- « ment. » (Perceforest, III, f. 36.)

Production. [1° Assignation à comparaitre : « S'il n'a loiel ensoine, par lequel on li doint se- « conde *production.* » (Beauman. LXVII, p. 19.)] — 2° Propositions pour une capitulation : « Quelque « composition que les assiegés demandassent, ils « ne purent obtenir par toutes *productions* que « d'eux aller chascun un baston en son poing. » (Monstrelet, III, f. 28.)

Productives. Fertiles, fécondes : « Aussi peu « ou moins devez vous craindre que les Espaignes « soient si fertiles et si *productives* de gens, qu'elles « aient moyen, quand il seroit en Languedoc de « luy envoyer le supplément et renfort de gens qui « luy seroit necessaire. » (Mém. de du Bellay, VII, fol. 206.)

Produeme —ume. [Prud'homme : « Quant il « esteit pris, li *produem* lui roveit Que mais n'i « repairast. » (Thomas de Cantorb. p. 31.) — « Cil « sunt *produme* e de grant vasselage. » (Roland, v. 3875.)]

Produict. Passé : « L'an ensuivant que Domi- « cius et Publius Claudius gouvernoient le consulat « de Rome, les yvernaulx *produictz* passa Cesar en « Ytalie comme de coutume avoit tous les yvers. » (Hist. de César, Triomphe des IX Preux, p. 337.)

Produire. 1° Expliquer, montrer, enseigner :

Et pour ce vous vuel cy *produire*
Par quel point on se doit conduire
A ceste chasse maintenir. *(Font. Guér. Vén. p. 44.)*

2° Etendre, développer : « *Produict* toute son ar- « mée en plain camp. » (Rab. I, 293.) — 3° Former, créer : « Ja pieça dame nature et beauté pour mon- « trer l'excellence de leur ouvraige *produirent* et « formerent un corps de femme le plus beau qu'on « pourroit gueres choisir dont le deffunt fut servi- « teur. » (Arrest. Amor. p. 298.)

Proe. Proue de vaisseau :

Proe qui fend les undes. *(Desch. f. 215.)*

Proece. [Prouesse : « Ki de sun cors feist tant « *proeces*. » (Roland, v. 1564.) — « Vostre *proecce*, « Rollanz, mar la veïsmes. » (Id. v. 1731.) — « Et « quant aucuns à honor monte Par son sens ou par « sa *proece*, C'est la chose qui plus la (l'envie) « blece. » (Rose, v. 249.)]

Proef. [Presque : « Car par tute la terre est « *proef* manifesté que. » (Th. de Cantorb. p. 80.)]

Proege. [Profit : « En tel maniere que ly « homme ....devoient avoir lour usuaire pour mai- « sonner en mon bois de Hermefail, en tous us et « en tous *proeges*, sans vendre et sans essarter. » (Preuv. de la maison de Châtillon, Duch. an. 1295.)]

Proenfans. Enfans des petits enfans. « Apres « avoir parlé des nepveux pour petits fils, il est fait « mention des *proenfans* que les clercs appellent « pronepveux. » (Bout. Som. rur. p. 465.)

1. **Proesme.** Prologue : « *Proesme* de l'auteur. » (Li Loyer des folles am. p. 299.) — « Le *proesme* de « la Ligue. » (Negot. de Jeann. I, p. 518.)

2. **Proesme.** [Proche : « Voulant pourveoir à « moy et à mes *proesmes*. » (Ménag. Hist. de Sablé, p. 388, an. 1382.)]

Pro et contra. Le pour et le contre. Après avoir parlé d'une question problématique : « Les « uns tiennent le *pro*, les autres le *contra*. » (Brant. Cap. estr. t. II, p. 36.)

Proeve. [Preuve : « Et ceste *proeve* doit estre « fete par celi qui fist fere le contremant. » (Beaum. t. III, p. 31.)]

Prof. [Proche : « Par tuz les champs qui *prof* « estoient. » (Rou, v. 6893.)]

1. **Profanement.** [D'une manière profane. (Apolog. pour Hérodote, p. 202.)]

2. **Profanement.** Profanation. (Cotgrave.)

Profaniser. Profaner :

Ses vers divins *profanise*. *(Goujet, Bibl. XII, p. 60.)*

Profecier. Prophétiser. En parlant de la naissance du Sauveur, annoncée par les prophètes :

Sez que *profecia* de son naistre Isaies.
Dispute du juif et du chrét. ms. de S. G. f. 110.

Profectices (biens). Biens qui viennent des ascendants : « En la ditte partance seront conferez « tous les biens gagnez par ceux qui voudront « partance, tant adventices que *profectices*, sinon « les douaires qui seront par entier à ceux qui « auront esté donnez. » (Cout. de Marsan, au Nouv. Coutumier général, IV, p. 908.)

Profection. Départ :

Mondes, cil qui plus estudie
En toi, et plus fet grant folie ;
L'en n'i aquiert se paine non
Et s'est partant l'ame perie.
Por ça istrai de l'abeie
Tant qu'aie fet *profection*. *(Ms. 7218, f. 209.)*

Proferer. [1° Préférer : « N'i a donne tant riche « ne la requiere, De ses ovres a fere ne la *profiere*. » (Gir. de Rossillon, p. 362.) — 2° Prononcer : « Jà « soit ce que ti dit ne soient biaus ne gaires poli, « se tu les *proferes* gentilment et de bele maniere « et de biau deport, si seront il loé. » (Brun. Lat. Trésor, p. 363.)] — « Sur peine de parjurement et « de la *proferte* sentence d'excommuniement par « le legat. » (Lett. du duc de Bourg. au sieur Du Fay, p. 365.)

Profès. [Qui a fait les vœux par lesquels on s'engage dans un ordre religieux, le noviciat expiré : « Heloïs fu abeesse Qui devant iert nonain *pro-* « *fesse*. » (Rose, v. 8844.)]

Professeur. [1° Qui enseigne : « Cestui livre « n'est pas tant seulement pour les *professeurs* de « cest art (la chirurgie), » dans Laufranc, f. 39. — 2° Qui confesse : « Quant à ce qui touche la conser- « vation de la religion catholique romaine, par « quelle meilleure voye y pouvoit-on pourvoir qu'en « eslisant pour la republique tel gouverneur qui « fust *professeur* et defenseur d'icelle. » (Marnix de Ste Aldegonde, édition de 1859, p. 123.)]

Profession—un. [Acte qui consiste à faire solennellement les trois vœux de religion, qui sont « pauvreté, chasteté et obéissance : « Sovenir vos « devreit de la *profession* Qu'offristes sur l'autel à « vostre enunction. » (Thomas de Cantorb. 80.) — « Une dame prist robe de religion, ne n'i entra pas, « ne ne fist *profession*, et puis geta l'abist et se « maria. » (Livre de Jost. 193.)]

Professoirement. De profession. (Ess. de Montaigne, I, 238.)

Profetable. [Profitable : « Quand l'en veault « establir noveles choses, l'on doit veoir s'eles sont « *profetables*. » (Livre de Jost. p. 9.)]

Proffis. Bordure ; rapprochez *profil*, fil qui fait le contour :

J'ay mantiaux fourrez de gris
J'ay chappiaux, j'ay beau *proffis*
Et d'argent mainte espleinguette
Sui je, sui je, sui je belle. *(Desch. f. 174.)*

Proffit. Profit : « Plus de *proffit* et moins d'hon- « neur, » proverbe des fous. (Hist. de la Toison, t. II, f. 105.)

Proffitable. Payé à titre de dommages et intérêts : « Amende *proffitable*. » (Monstrel. III, f. 128.)

Proffre. Assises d'un tribunal : « Vener al *proffre* « de l'escheques, al *proffre* de seynt Michel, à cel « terme, al *proffre* de la cluse de pasche. » (Carta magna, f. 124.)

Proficiat. 1° Félicitation : « L'on fait aussi des « lettres missives de *proficiat* ou de congratulation « quant aucun de nos amis a obtenu quelque office « ou benefice. » (Fabri, Art. de Rhét. liv. I, f. 140.) — De là : « dire un *proficiat*, » congratuler. (Ibid.)

Haro, Lucifer est entré,
Ce m'est advis, en raige infecte ;
Escoutez la quelle chansonnette
Il nous *chante au proficiat*. *(Hist. du Théât. fr. I, p. 443.)*

2° Droit levé par les évêques sur les ecclésiastiques : « Du masque de ces louables coustumes prirent « leur source les decimes, les annates de la cour de « Rome, les deports des archidiacres, les *proficiats*

« et cathedratiques que les evesques prenoient pour « leur bien venues. » (Pasquier, Rech. p. 252.) — « Payer la bien venue et son *proficiat.* » (Rabelais, t. I, p. 104.)

Profil. [Porphyre : « Ung goublet à pied et couverte de pierre ressemblant à jaspe, appelée « *profil*, lequel fu donnée à l'empereur par don « Nymgo de Gouzman. » (Inv. de Charles Quint, an. 1536.)]

1. Profit. Bordure : « Les damoiselles ou autres « femmes voulant faire par le bas en leurs robes « un rebours nommé *profit.* » (Duclos, Preuves de Louis XI, p. 269.)

2. Profit. [1° Avantage : « Jhesus Crist, qui est « lumiere deu monde, nasqui au *profit* de ceus qui « seront sauf. » (Psaut. f. 117.) — 2° Butin : « Sans « les *profits* de la mer. » (Lanoue, 678.) — 3° Produit, revenu : « Mais avoit le roi saisi toute la terre « de Costentin et en faisoit lever les *profits.* » (Froissart, I, 1, 246.)] — « De tous les autres biens « escheants aux enfans, hors des successions de « pere ou de mere, lesquels l'on appelle *biens de* « *profit ;* le pere ni la mere n'en aura point la « retenue. » (Nouv. Cout. gén. I, p. 890.)

Profitable. [1° Avantageux : « As boins et as « maus *profitable* Sont provierbe et li mot notable. » (J. de Condé, t. II, p. 166.) — 2° Qui rapporte : « Les « haulz bois *profitables* Du noble parc puet l'en « veoir branler. » (Desch.) — 3° « Seigneur *profitable*..... est celuy qui jouit du fief, ou du fonds, ou « du fruit qui en dependent ; et toutes fois ils sont « obligez au seigneur direct ; c'est à scavoir en foy, « pour raison du fief, et en cens pour raison du « fonds ; Et par ce aussi s'ensuit que *profitable* « seigneurie est usage et possession de fonds, avec « les levées et revenues des fruits qui en yssent. » (Grand Coutumier de France, p. 113.)

Profitablement. Utilement. (Ess. de Montaigne, t. III, p. 13.)

Profitant. [Qui est d'usage : « Dont di ge d'eus « itant Que mieus vaut la plus *profitant.* » (Rose, v. 5521.)]

Profiter. [« Plus *profite* petit guainz par leauté « que granz tresors par tricherie. » (Psaut. f. 45.)]

Profiterolle. Pâte cuite sous la cendre ; petit pain sans mie. (Cotgrave.)

Profond. [1° *Adj.* : « Ce est li oisaius (le corbeau) « qui ne revint pas à l'arche Noé, ou por ce que il « trova grans charoignes, ou por ce que il morut « es aigues *profondes.* » (Brun. Lat. Trés. 210.)] — 2° *Subst.* Fond : « Sur le corp il n'avoit veine qui « ne tremblast de joye et liesse qui luy surmonta « jusqu'au *profond* du cueur. » (Arr. am. p. 375.)

Profondement. [« Il demoura longuement « pensif en luy mesme bien *profondement* sans mot « dire. » (Amyot, Paul Emile, 45.)]

Profonder. 1° Pénétrer jusqu'au fond : « *Profonder* les entrailles de la terre. » (Monet.) — 2° S'enfoncer, s'abîmer : « Lesquels marcherent si « rudement le long des lices que sous les pieds de « leurs chevaux sembloit que terre deust *profon-* « *der.* » (La Colomb. Théâtre d'honneur, I, p. 262.) — 3° Précipiter au fond :

> Mort, des humains la peste capitale
> Qui a voulu par une regle egale
> Tous les mortels *profonder* aux paluz
> Des noirs enfers. *(Les Marg. de la Marg. p. 187.)*

4° Creuser : « Qui batissant contre un voisin fait « caver de nouveau, ou *profonder* plus bas qu'au- « paravant, il doit faire à ses frais retenir le basti- « ment de son voisin. » (Cout. Gén. II, p. 1073.) — 5° Approfondir : « Sans *profonder* plus avant. » (Lanoue, p. 139.) — 6° S'avancer : « D'une part « l'empereur s'estoit temerairement *profondé* au « royaume de France. » (S. Jul. Mesl. Hist. p. 140.) — 7° S'appuyer : « La coustume universelle des « humains est encline à la louange perpetuelle du « tems passé, et blasme du present ; ne l'un ne « l'autre *profondé* en verité perpetuelle. » (Machiav. discours sur Tite-Live, p. 236.)

Profondeur. [« La *profondeur* des admirables « secrets qui sont semez par tout l'univers. » (Lanoue, 457.)]

Profondité. Profondeur : « Jusques à la *pro-* « *fondité* de nos cueurs. » (Pièces justif. Mém. de Du Bellay, VI, p. 385.)

Profrer. [Se présenter, comparaître en justice : « Mes en tiel cas volons que mitigation soit faite, « pur ceo que ceux se *profrent* à combattre pur « nostre pees maintenir. » (Britton, Lois d'Anglet. p. 41.) — « Et si ascun des appellés se *profre* avant « la utlagerie, ou le appellour face defaute. » (Id. p. 44.)]

Profus. 1° Prodigue : « *Profus*, somptueux et « insatiables de biens. » (Mém. de Sully, XII, 60.) — 2° Prolixe : « (Discours *profus.* » (Id. p. 20.)

Profusement. [Avec profusion : « Et ces dons « là *profusement* jettés sont convenants à hautes « majestés. » (S. Gelais, 35.)]

Profuseur. Prodigue. (Cotgrave.)

Profusion. [Prodigalité : « L'enfance et la « decrepitude se rencontrent en imbecillité de « cerveau ; l'avarice et la *profusion*, en pareil desir « d'attirer et d'acquerir. » (Mont. I, f. 389.)]

Progaine. [Race, lignée, enfants : « Et pour ton « pere et sa *progaine* Racater de mal et de paine, « L'estuet en fust pendre et morir. » (Mapemonde.)]

Progeniée. Même sens, aux Vigiles de Charles VII, II, 187. — [« Icellui Humbert en eschange de « ce, baille audit chapitre tous les hommes et les « femmes, que luy et sa femme havoient ou povoient « havoir, ou devoient havoir à Egligny, à Cherbuy, « à Porrein et à Espoigny, sers et serves de chefs « et de corps... avec toute la *progeniée* et la sigance « de tous les hommes et de toutes les femmes. » (Cart. de S. Etienne d'Auxerre, an. 1281.)]

Progenier. Engendrer. (Robert Estienne.)

Progeniteurs. Ancêtres. (Mathieu de Coucy, Charles VII, f. 717.)

Progreder. Avancer. (Cotgrave.)

Progrès. [Suite : « Et ainsi des autres, comme nous dirons au *progrès* de ce traité. » (Paré, t. XX, p. 4.)]

Progresse. Progression, suite : « En laquelle « lettre du dit embassadeur Florentin escript à « Orleans le .XIII. de ce dit mois est narré la *pro-* « *gresse* de trois jours subsequent de ce qu'a esté « fait avec le dit Quintano. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 293.)

Progressif. [Qui s'avance : « La faculté motive « est divisée en *progressive* ou ambulative et ap- « prehensive. » (Paré, I, 1.)]

Progression. [« Par ceste doulce et philoso- « phique *progression* de poinct en poinct, il luy « monstra et prouva que tout son reproche et sa « maledicence n'estoit autre chose que l'abboy « d'un chien. » (Amyot, de la *tranq. d'âme*, 10.)]

Prohiber. Défendre. (Am. ressuscité, p. 36 ; Ess. de Montaigne, II, 79.)

Prohibeur. Qui défend. (Cotgrave.)

Prohibitif. [Qui interdit : « Le statut *prohibitif* « de faire cordeaulx moindres que de six filz. » (Monum. inéd. de l'Hist. du Tiers-Etat, IV, 225.)]

Prohibition. [Défense : « Ciceron luy respon- « dit, que son election au tribunat ayant esté faite « directement contre l'expresse *prohibition* des loix, « estoit nulle. » (Amyot, Cat. d'Utique, p. 53.)]

Prohibitoire. Qui défend. (Cotgrave.)

Prohier. [Prouier, ancien *proreta ;* vigie à l'avant d'une galée : « .XXXII. *prohiers.* » (B. N. fr. Clairambaut. (Sceaux) 86, p. 6749, an. 1357.)]

Prohis. Câble. « Sur lequel port a ung rochier « neif, long et delyé que on appelle l'aguille, auquel « les fustes et vaisseaux qui y viennent de coustume « attachent leurs *prohis* ou chables. » (La Salade, fol. 30.)

Proiaus. [Pré : « Ains alez chantant et balant « Par ces jardins, par ces *proiaus* Avec ces garçons « desloiaus. » (Rose.)]

Proichier. [Prêcher : « Ce que clers ne puet « par *proichier* Doit cil (le chevalier) faire par me- « nacier. » (Hist. Litt. de la France, XXIII, 739.)]

Proie. [1° Ce que les animaux carnassiers ravissent pour leur nourriture, au propre et au figuré : « Chascuns devient oisel de *proie ;* Nus ne vit més « se il ne *proie.* » (Ruteb. p. 218.) — « En son païs « porte li cuens sa *proie* (la dame enlevée), » dans Audefr. le Bat. *Romancero*, p. 31.) — « Le peuple « romain qui s'estoit donné toute nation en *proie.* » (Et. Pasq. *Rech.* I, p. 7.)]

Qui orroie coment elle proie
Celi qui de son cors fist *proie.* *(Ms. 7615.)*

2° Biens : « Et doit dire en tele maniere : Sires, « cil m'a escoussé ses *proies* et ses gages. » (Cout. d'Anjou, ch. 115.) — 3° [Troupeaux : « Jou ai veu, « dit li espies, le *proie* de le ville yssir hors, et y a « bien sis ou sept cens grosses bestes. » (Froiss. IV, p. 341.) — « Et acqueillirent toute la *proie* de là « environ. » (Id. III, p. 120.) — « Et mirent tout le « païs à feu et à flamme, et prenoient *proies*, et « gastoient bleiz et vignes et jardins. » (Ménest. de Reims, § 120.) — « Si tost comme lesdiz serjens « hors furent de la ditte ville de Vervin, accueil- « lirent la *proie* et bestes qu'ils trouverent pastu- « rant au dehors d'icelle. » (JJ. 88, p. 90, an. 1360.) — « Comme ledit sergent eust prise en certain blé... « la *proie*, que l'en appelle la herde des vaches de « la ville de Waucayeu. » (JJ. 158, p. 346, an. 1404.)] — « Avoient de coustume ceulx de Mente que au « matin toute la *proie* se assembloit à la porte pour « yssir dehors et aller paistre aux champs. » (Hist. de Bertr. Duguescl. par Mén. p. 84.)

Project. Pourtour : « Et n'est à passer en silence « que l'ouvraige d'icelle chapelle ronde, estoit en « telle symmetrie compassée que le diametre du « *project* estoit la hauteur de la voulte. » (Rabelais, t. V, p. 206.)

Projecter. [1° Jeter au loin : « Pantagruel de- « mandoyt à quel propous il (mardi gras) avoyt tant « de moustarde en terre *projectée.* » (Rab. Pantagr. IV, p. 42.)] — « *Projectant* la vue. » (Rab. IV, 122.) — 2° Observer : « Pourquoy Alexandre en *projec-* « *tant* icelle, et pensant par quel lieu il la pourroit « plus aise assaillir, il fut attaint d'une sayette à la « jambe. » (Hist. d'Alex. Tri. des IX Preux, p. 193.)

Projection (poudre de). [Poudre à laquelle les alchimistes attribuaient la vertu de changer les métaux inférieurs en or ou en argent : « Ils ont en « leurs livres laissé par escrit plusieurs belles ins- « tructions touchant la pierre philosophale ou « *poudre de projection*, qui est d'une vertu si ad- « mirable. » (La Noue, p. 459.)]

Projecture. Saillie d'une corniche. (Oudin.)

Proieor. [Pillard : « Tout quanque li *proieor* « de l'ost l'empereor avoit proié, et il meismes « furent proié de leur anemis. » (Dom Bouquet, t. VII, p. 145.)]

Proieour. Qui prie d'amour :

Pour verdure, ne pour prée
Ne por fuil, ne por flour
Nule chanson ne m'agrée
Si ne muet de fine amour ;
Mais li faignant *proieour*
Dont ja dame n'iert amée
Ne chantent fors qu'en pascour
Lors se plaignent sanz dolour. *(P. av. 1300, I, p. 369.)*

1. Proier. [Le même que *prohier :* « Item *proier* « .LX. solz le mois et pour despens .XX. solz. » (Reg. Pater, fol. 180.)]

2. Proier. Berger : « Ont aussy un marests aux- « quels tous les dits manans ont accoustumé cacher « toutes leurs bestes, reservé bestes à laine sous la « garde d'un *proier.* » (N. C. Gén. I, p. 540.)

3. Proier. [Piller, voir sous Proie et Proieor]

Chascuns devient oisel de proie
Nus ne vit mes, se il ne *proie*
Por ce dirai l'estat du monde
Qui de toz biens se vuide et monde. *(Ms. 7218, f. 331.)*

4. Proier. [Prier : « Soiez asseur que nous n'a- « verons garde ; car mi ami de l'ordre de Citiaus « sont relevei pour chanteir matines et pour *proier* « pour nous. » (Ménestrel de Reims, § 70.)]

Or vous *proie* amée,
Par fine amourette,
Sadette, que m'amiette
Soyez ; ce desir, car vo bouchette,
Vermeillette, rians, amoureusette,
Fait que, sans partir,
Bonnement m'agrée
Vous amer blondette,
Doucette, savoureusette,
Et vo cors veir. *(Jehannot de l'Escurel, ms. 6812, f. 52.)*

Deus jovenciaus trova au port,
Ou mener soloit son deport
Proie lor qu'en mer la meissent
Par tel convent que ils feissent
Toute lor volenté de li. *(Ms. 7218, f. 317.)*

Proiere. [1° Prière : « Quant ot fait sa *proiere*, « son mantel escourça. » (Berte, c. 25.) — « Se « vous daignez ma *proiere* escouter. » (Couci, XIII.) — 2° Corvée : « Item diz *proieres* trois foiz l'an et « deux de herce, valent quatre livres douze soulz. » (JJ. 72, p. 39, an. 1339.)]

Proieres. Pillard, ravisseur :

Li *proieres* qui proie
N'a ja mis en sa proie. *(Ms. 7218, f. 301.)*

Projetement. Projet. (Monet.)

Projetter. Lancer au loin : « Je *projettay* ma « vue. » (Rabelais, V, p. 180.)

Proimeté. Parenté, proximité.

Proisier. [Priser, estimer : « Sire, ce dist Sebile, « moult faites à *proisier*. » (Saxon, VI.) — « Dant « Jupiter li renvoisiés Par qui delis fu si *proisiés*. » (Rose.)]

Proisme. [Proche, parent : « Les *proismes* les « (rentes) pourront avoir et prendre par promeche, « se bon leur semble. » (Ord. IX, p. 484, an. 1399.) — « Il ne peut estre qu'il n'y ait grant plenté de « leurs *proismes* qui dolent en sont. » (Froissart, v. II, p. 129.) — « En *proisme*, » prochainement : « Et demain *en proisme* morras. » (Renart le Nouv. v. 1604.)]

Proïsme. [Prologue : « Or ai je mis ou premier « chef de mon *proïsme* que je voel parler de grans « mervelles. » (Froissart, II, p. 7.)]

Proismeté. [Parenté : « Par droit et par *prois-* « *meté*, de le succession monseigneur Carlon, roi « de France, vous deveriés tenir l'herétage. » (Froissart, vol. II, p. 305.)]

Proisser. Priser, estimer :

Se Rollans a od lui Ogier
Et les .xii. pairs et Namlon,
Petit *proisse* Marsilion. *(Mousk. p. 196.)*

Proix. [Palonneau : « Le suppliant print en sa « main ung *proix* de charrette, et d'iceltui *proix* « donna ung coup à Jehan son frere. » (JJ. 189, p. 52, an. 1455.)]

Prolation. [Prononciation : « A propos de l'am- « biguité des mots qui gist en la *prolation*, les « François prononcent assez doucement, et, en la « plupart de leurs parolles, on n'entend point la « dernière lettre ; dont bien souvent les mots se « prendroient les uns pour les autres, si ce n'estoit « qu'ils s'entendent par la signification des autres « qui sont parmy. » (Desper. *Contes*, XLV.)] — On lit dans la liste des ouvrages de Loys Megret. 806 : « Le menteur ou l'incredule de Lucian traduit de « grec avec une escriture graduant à la *prolation* « françoises et les raisons. » (Du Verd. bibliot. 806.) — « Mais que direz vous, demanda un de la serée « à ce que vous verrez en une meme province, en « une mesme ville, n'y avoir pas une mesme *pro-* « *lation* et prononciation, les gens d'Estat ayans « une *prolation* pour eux, et le vulgaire une autre « à part. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 274.) — « Quelquefois on met deux *t* ensemble pour enfor- « cer la *prolation* et prolonger la precedente syl- « labe comme alumette, bonnette. » (Gramm. fr. de Robert Estienne, p. 10.)

Prolegat. Vice-légat. (Beauch. Rech. des Théât. t. III, p. 128.)

Prolepsie. Prolepse, figure de rhétorique. (Cotgrave.)

Prolet. [« Six deniers, trois doussains de *prolet* « à paier à trois foiz l'an à Biertoul le Gillon pour « le quart du manoir qui fu Jacot d'Estreez. » (JJ. 72, p. 217, an, 1340.)]

Prolixe. [Long : « Et dit plusieurs autres choses « qu'ilz seroient *prolixe* à escripre. » (Biblioth. de l'Ecole des Chartes, 4e série, V, p. 375.)]

Prolixement. [D'une manière prolixe : « Car « maintes fois cis qui preesche, Quant briefment ne « se despeesche, En fait les auditeurs aler, Par trop « *prolixement* parler. » (Rose, v. 19676.)]

Prolixité. [Défaut de ce qui est prolixe : « Li « pluseurs s'esjoïssent de briefté orendroit, Et la « *prolixité* ennuie en tout endroit. » (J. de Meung, *Testament*, p. 2158.)]

Prolocuteur. [Avocat, dans Du Cange, sous *Prælocutor*.]

Prolocution. Proposition, condition ; à la fin du traité de Bretigny, on lit : « Est accordé par ce « present traitié que tous autres accords, traitiez et « *prolocutions* s'aucuns en y a fait..... sont nuls et « de nulle valeur. » (Chr. de Nangis, an. 1360.)

Prologe. [Prologue : « De ci dirons le conte e « si avons dit del *prologe* tant solement. » (Macchab. II, p. 2.) — « Iceo est le *prologe*, puis comence le vie « Del primerain Richart le duc de Normandie. » (Benoît, I, p. 518.)]

Prologue. 1° Avant-propos : « Pouvons traire « à propos un petit *prologue* de vaillance cheva- « lereuse. » (Bouciq. II, p. 4.) — 2° « *Prologue* fina-

« ble, » [illegible]ilogue, opposé à prologue récité au [illegible]nt d'une pièce. Hist. du Théât. fr. I, p. 186.)

[illegible]rologuier. [Dire précédemment : « Car cy « [illegible]essus j'ai *prologuié* grans fais d'armes ; encoires « [illegible]n trouverés vous grant foison, desquels je feray « [illegible]onne et juste narration. » (Froiss. XI, p. 4.)]

[illegible]roloignement. [Retard. (Renard, v. 16275.)]

Prolong. Prolongation, délai. (N. C. G. II, 1233.)

Prolongation. [Prolongement : « A tels ezcu- « sans respondray je Briefment, sans *prolongation*. » (Bruyant, dans Ménag. II, p. 15.)]

Prolonger. Prolonger. Cretin, p. 166, dit :

Doncques après *prolonger* beaucoup plet
Et que chascun ait dict maint beau couplet.

Prolongeur. Qui prolonge. (Cotgrave.)

Prolonguer. [Prolonger : « Cil est enemis de « soi meisme, qui *prolongue* la vie à ses ennemis. » (Brun. Lat. *Trés.* p. 399.)]

Promarginaire. Ce qui est écrit à la marge. (Cotgrave.)

Prome. [Démangeaison, en parlant du cerf prêt de quitter son bois : « Cela luy donne un *prome* et « demangeaison qui le contrainct de frotter sa teste « contre des arbres ; laquelle n'ayant point de « racines se separe du test et tombe en terre. » (Charles IX, de la Chasse, p. 10.)]

Promeche. [Proximité, parenté : « Les prois- « mes les (rentes) pourront avoir et prendre par « *promeche*, se bon leur semble. » (Ord. IX, p. 484, an. 1399.)]

Promeconde. Dépensier. « Protecteur, conser- « vateur, *promeconde*, administrateur, dispensa- « teur. » (Rabelais, IV, p. 227.)

Promenement. Action de se promener, lieu où l'on se promène, promenade. (Cotgrave.)

Promesse. [1° Action de promettre : « *Promesse* « sans don ne vaut gaires. » (Rose, v. 4108.) — « Et « se m'amor vous prometoie, Jà voir *promesse* n'en « tendroie. » (Id. v. 7252.) — « Et Jehan n'a pas « assés por paier les detes et *promesses* qu'on li « demande. » (Beauman. VI, p. 24.) — On lit dans Froiss. II, p. 52, au sens de promesse que je vous ai faite : « Je vous tenray vostre *promesse*. »] — « Belle *promesse*, fol lie. » (Cotgr.) — « *Promesse* « de seigneur n'est pas heritage. » (L'Am. ressusc. p. 427.) — 2° Retrait lignager : « Item doit sçavoir « que jaçoit ce que heritages acquis par retraict de « *promesse*. » (Bout. Som. rur. p. 433.) — « Selon « l'usage de Normandie en ce ne chet *promesse* ne « retraict, et ont les femmes moitié après la mort « aux maris. » (Bout. Som. rur. p. 489.) — 3° Traité, par suite conditions menaçantes : « Qu'il n'eust ne « *promesse* ne société à nul de nous. » (Chron. de S. Denis, t. I, f. 196.) — Parlant du siège de Pont-Audemer par le connétable de Clisson : « Ceux de « dedans durement oppressés et requis plusieurs « fois par le connestable qu'ils se rendissent ; ou « tous seroyent morts, s'ils estoyent prins par « force ; c'estoient les *promesses* que le connestable « *promettoit* par coustume. » (Froiss. I, p. 458.)

Prometeor—ieres. [Prometteur, cas sujet et cas régime : « Et cist qui estoient *prometeor* de vic- « toire. » (Macchab. t. II, p. 10.) — « Et s'il vient « aucuns *prometieres*, Soit loiaus hom ou hoque- « lieres, Qui la vueille d'amor prier, Et par promesse « à soi lier. » (Rose, v. 13851.)]

Prometteresse. [Qui promet, au féminin : « Ha, amours, *prometteresse* de biens. » (Percefor. vol. III, fol. 331.)]

Prometteur. [Qui promet, au masculin : « Les « poetes comiques introduisent de tels *prometteurs* « en leurs comedies. » (Amyot, Com. disc. le flat. § 38.)]

Promettre. [« Quand la contesse le sot si en fu « trop lie ; et fit escrire unes letres pendanz qu'elle « *prometoit* à rendre mon seigneur Erart de Chase- « nai mil mars d'argent à sa voulentei. » (Ménestrel de Reims, § 326.)]

Expressions : 1° « Sans *promettre*, » sans se faire prier :

A heure de tierce un mardi
Droit à ma porte descendi
Un messagier qui *sans promettre*
Me va une lettre, ou poing mettre. *(Froiss. poës. p. 218.)*

2° « *Promettre* et tenir sont deux. » (Loisel, Inst. Cout. p. 185.) — 3° « C'est tout que qu'un honneste « homme peut faire, que de *promettre* et tenir. » (Contes de Cholières, f. 100.) — 4° « *Promettre* sans « donner est fol reconforter. » (Cotgr.) — 5° « Entre « *promettre* et donner doit-on la fille marier. » (Id.)

Promeu. Participe de *promovoir*. 1° Proposé : « Quand tous chevaliers ou escuyers furent retour- « nés du voyage de Barbarie, et tout le monde ne « cessoit d'en parler, qu'un autre voyage *promeu* « fut en l'hostel du roy de France. » (Froissart, IV, p. 99.) — 2° Avancé : « Là s'estoient trouvez quel- « ques seigneurs de marque, entr'autres des princes « du sang *promeuz d'aage*. » (Lett. de Pasq. II, 97.)

Prominence. Apparence au dehors. (Cotgr.)

Prominent. Ce qui paroît en dehors. (Cotgr.)

Promis. Permis : « Dieu et gentillesse.... ont « *promis* l'œuvre plaisant à bonne fin estre ache- « vée. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 407.)

Promisces. [Prémices : « Tu as des vertus les « *promisces*, C'est tes drois, c'est ta propre rente. » (Ruteboeuf, II, p. 14.)]

Promiscue. Indifférent : « Ce n'est pas sans « grande raison que l'Eglise defend l'usage *promis-* « *cue*, temeraire et indiscret des sainctes et divines « chansons que le S[t] Esprit a dictées à David. » (Ess. de Montaigne, I, p. 541.)

Promiscuement. Confusément. (Cotgr.)

Promission. [Promesse, surtout à propos de la terre promise : « Josué ki le pople Deu en terre de « *promissium* conduist et guiad. » (Rois, p. 2.) — « J'iroie pourchasser à force et à bandon Le tresor « dont j'ai fait à vous *promission*. » (Guescl. vers

12520.) — « Et me semble que pour lors les terres « du duc de Bourgogne se povoient mieulx dire « terres de *promission* que nulles autres. » (Comm. t. I, p. 2.)]

Promocion. 1° Exhortation : « Comment franc « vouloir après les choses, pense aux biens du « mariage, dont il est aucunement entrepris par la « *promocion* des .iiii. dessuz nommez et quelle « femme elle desire avoir. » (Deschamps, f. 492.) — 2° Importance : « Evesché de grant *promocion*. » (Vigil. de Charles VII, II, 23.)

Promores. « Maintenant est venue la compa- « gnie, la cohorte des *promores* celleriers, ou bou- « teilliers, et cuisiniers creue plus que jamais. » (Nef des fols, f. 62.)

Promoteres. [Cas sujet de promoteur, dans Froiss. Kervyn, II, 192.]

Promoteur. 1° Instigateur :

Pour vaillance honneur et sçavoir
N'est aucun sens *promoteur* trait
A estat mondain recevoir ;
Mais qui bon est on le deffait
Es estats cheris honorez ;
Pour ce est li mondes triboulez. (*Desch. f. 441.*)

2° « *Promoteur* d'office, est le procureur aux « causes de la seigneurie, et domaine du seigneur « justicier et es causes criminelles contre ceux qui « ont delinqué au territoire du seigneur, lequel « aussi s'appelle procureur de la seigneurie de la « justice... et procureur fiscal. » (Laurière.)

Promotion. 1° Choix, élection : « Un respit fut « prins entre ces deux roys et leurs gens, eux « estant au siege, tant seulement et sur les champs, « et meirent par leurs *promotions* de toutes parties « quatre seigneurs ensemble qui devoyent parle- « menter de paix. » (Froiss. I, p. 167.) — 2° Élévation : « Ilz vouloient destruyre le vaillant chevalier « par l'envie qu'ilz avoient sur sa *promotion*. » (Percefor. IV, f. 45.) — 3° Exhortation, instigation : « Le roy Richard d'Angleterre par la *promotion* de « ses oncles, et de son conseil avoit envoyé en « Alemaigne son chevalier, messire Simon Bourle « devers le roy des Rommains, pour avoir sa sœur « en mariage. » (Froiss. liv. II, p. 87.) — [4° Résolution : « Quant la *promotion* de ceste feste faire vint « en avis au roi. » (Id. IV, 205.)]

Promotoriel. De procureur : « Bien poldront « en cas de protraction et dilation de justice man- « der à l'inferieur comme par lettres *promotoriel-* « *les* afin qu'il ayt dedans certain temps à faire et « administrer justice. » (Cout. Gén. II, p. 976.)

Promovement. [1° Instigation : « Par le *pro-* « *movement* de madame sa mere. » (Froissart, VII, p. 320.) — 2° Acte du procureur du roi, réquisition d'office : « Comme au *promovement* et denunciation « de mestre Simon de Buissy procureur du roy « notre seigneur, il eust esté donné à entendre... « que Jehans Pepins citoienz de Reinz estoit diffa- « mez ou renommez de aler ou envoier aus fausses « forges de monnoye. » (JJ. 69, p. 181, an. 1334.)]

Promovoir. [1° Elever à une dignité : « Quand « sainz Paules enstruioit son chier disciple del esta- « blissement de l'Eglise, que il nului ne *promovist* « desordinement as saintes ordenes. » (Job, p. 511.) — 2° Proposer : « Nous volons bien à signeur, puis- « qu'il est à che *promeus* le prinche de Galles. » (Froiss. IV, 320.) — 3° Mettre en délibération : « Le « duc de Lancastre ala au conseil et, quand il vey « que point et heure fut, il *promeut* la besongne du « vallet. » (Id. XIV, 182.) — 4° Avancer, émettre : « Là *promeut* Dartevelle les parolle susdites. » (Id. t. IV, 319.) — 5° Susciter : « Olivier de Clichon luy « avoit tout *promeu* et brassé ce contraire. » (Id. t. XV, p. 1.)]

Promouveur. [Agresseur : « De toutes ces « injures et villenies et navreures perpetrées et « faites par ledit Cotelle *promouveur* et aggresseur. » (JJ. 127, p. 37, an. 1385.)]

Promouvoir. Avancer : « Lœlius qui toutes « fois alla tousjours *promouvant* et secondant la « grandeur et gloire de Scipion. » (Essais de Mont. t. I, p. 441.) — « Non seulement pour *promouvoir* « le bien, mais pour destourner un grand mal de « l'Estat. » (Sagesse de Charron, p. 402.)

Promps. Promptement : « Si vous mandons si « estroitement comme plus *promps* que vous le « faissiez ainsi faire. » (Ord. II, p. 58.)

Prompt. 1° Rapide : « La plus *prompte* courtoi- « sie est la meilleure. » (Cotgrave.) — 2° Comptant : « En deniers *prompts* et comptans. » (Bouteill. Som. Rurale, p. 415.)

Promptement. 1° Récemment : « Ilz estoient « clers et luysans, comme se n'a guerres eussent « esté fourbis, fors tant que la ou le sang des cou- « leuvres les avoit attains, ilz estoient tant ver- « maulx, comme s'ilz eussent esté *promptement* « ensanglantez. » (Percef. VI, f. 31.) — 2° Aussitôt que : « *Promptement* que le roy... » (Le Fèvre de S. Rémy, Hist. de Charles VI, p. 61.)

Prompter. Abréger. (Ten. de Littlet. f. 77.)

Promptitude. [1° Aptitude : « Il ne s'en trouve « quasi pas un, lequel n'ait quelque *promptitude* « à y profiter. » (Calvin, Instit. 193.) — 2° Légèretés, étourderies : « Et une infinité d'autres oubliances « et *promptitudes* ausquelles un chef d'armée est « sujet par trop croire à quelqu'un ou à soy mesme. » (Carl. I, p. 34.) — 3° Rapidité : « Ils avoient usé de « telle *promptitude* qu'au troisieme jour ils eurent « comparé plus de cent pas. » (Du Bellay, 448.)]

Promptuaire. [Texte abrégé du droit : « Quand « il eust eu un calepin, un vocabulaire, un diction- « naire, un *promptuaire*, un tresor d'injures, il « n'eust pas eu la derniere de ceste diablesse. » (Desp. 65e conte.)]

Pronance. Prédiction, connoissance de l'avenir :

Lonctems en furent la doutance
Et en la fin vint la *pronance*. (*Rom. de Narcisse.*)

Pronateur. Terme d'anatomie ; se dit de deux

muscles du rayon qui font que la paume de la main regarde en bas ; l'un se nomme le rond, l'autre le carré. (Cotgrave.)

Pronau. Pupitre. (Cotgrave.)

Prone. [1° Jubé, ambons d'où on disait le prône : « Home qu'an ne puet chastier, Devroit an au mos« tier lier, Come desvé devant les *prones*. » (Chev. au lion, 625.) — « Il monta en son *prone*, et dit les « mots qui s'ensuivent :... ainsi descendit de son « *prone* et s'en alla à la maison. » (Louis XI, 89ᵉ nouv.)] — « Lors entre en l'eglise et ainsi qu'il « fut à genouillons, il regarde à dextre partie et « voit unes *prones* d'argent moult bien faictes.... et « Lancelot entre dedans les *prones* par un petit « huysset, et regarde les *prones* qui tant sont belles « et riches qu'il ne cuyde pas que ung roy les peust « esligier. » (Lanc. du Lac, II, f. 32.) — 2° Présents : « Ils se pervertirent par avarice et recevoient dons « et *prones* de toutes parts, et qui plus leur donnoit, « il avoit meilleur droit. » (Hist. de la Toison d'Or, vol. II, f. 109.) — 3° Grand parleur, prôneur :

Chascuns ribaus si devient *prone*
Quant il fet tant que il larrone
Quatre deniers ou cinq ou six. *(Ms. 7218, f. 215.)*

Pronepveu. Petit fils : « L'enfant du fils son « pere que les clercs appellent *pronepveux*. » (Bout. Somme rur. p. 464.)

Pronne. Prune :

Hercules remirant les hauts murs de Cremonne
Unze geans trouva par maniere felonne ;
Mais à leur grand pouvoir n'accompta une *pronne*
Tous les defit. *(Oliv. de la Marche, II, p. 564.)*

Pronnier. [Vigneron : « De Jehan le Barbelier, « notaire, pour demi-arpent... que tient à rente « Jehan Hode, *pronnier* dudit Barbelier. » (1434, Censive de S. Jean-le-Blanc. L. C. de D.)]

Prononçable. Qu'on peut prononcer. (Cotgr.)

Prononcement. [Sentence prononcée : « Cas« cuns entent le *prononcement* des arbitres diver« sement. » (Beaumanoir, XXXIX, 7.)]

Prononceur. [« Le principal malfaiteur et « *prononceur* desdites parolles fut condampné à « faire amende honorable. » (J. de Troyes, Chron. 1465.)]

Prononchier. [Proclamer : « Il se fist consa« crer et couronner de ce pape et *prononchier* à « estre empereres. » (Froiss. II, 346.) — « Gentil« homme, chevalier ou escuier qui se sentent en « aucune maniere *prononchier* de leur blasme et « de leur honneur, il ne le doivent, ne le puent « ignorer, que il n'en faiche leur devoir, ainsi que « les cas le desirent. » (Cart. de Cambrai, an. 1398.)]

Prononcier. [Même sens : « Li baillis n'est pas « tenu d'estre au jugement fere, ne au *prononcier* « le jugement. » (Beauman. I, 13.) — « Sire g'i vois « sans remanoir Vostre naissance anoncier ; Auls « pastoureaux vas *prononcier* Comment estes nez « de Marie. » (Nativ. de N. S. J. C.)]

Pronostic. [Conjecture : « Je vous veux icy « coucher une liste de quelques *pronostics* des tem« pestes et orages qui se monstrent tant par le « soleil que par la lune. » (Cholières, Contes, II, 8.)]

Pronosticatif. Qui pronostique. (Amant ressuscité, p. 522.)

Pronostication. [Action de pronostiquer : « Aussi fu l'estoile comée En semblance de feu « couée, Qui de feu et d'occision Faisoit *pronosti« cation*. » (Machaut, Tarbé, 68.)]

Pronostiquer. Annoncer :

Dont leur prophete Merlin
Pronostica la douloureuse fin
Quand il escripst : vie perdrez et terre. *(Desch.)*

Pronostiqueur. Qui pronostique. (Oudin.)

Pronube. Qui préside aux noces : « La nopciere « et *pronube* Junon. » (Amad. Jam. f. 19.)

Pronunciement. Action de prononcer une sentence : « Les *pronunciemens* des droiz et des « coustumes sont et doivent estre plus favorables « à ceulx qui ne les congnoissent pas que à ceux « qui les doivent congnoistre. » (Anc. Cout. de Bretagne, f. 172.)

Pronuncier. [Prédire, dans Du Cange, sous *Fissiculare*.]

Proofe. [Preuve : « Le plus haut briefe que ils « pooient aver est le brief de *juris utrum*, lequel « est graunt *proofe* que le droit de feé n'est en eux, « ne en nul autre. » (Littleton, sect. 646.)]

Propagation. Race, extraction : « Julius Cesar « qui estoit souverain de l'ost des Rommains non « pas pour la grant *propagation* dont il fust venu, « mais pour la haute promesse qui estoit en lui. » (Perceforest, IV, f. 82.)

Propaller. Exposer, représenter :

Son passe tems est pour la passion,
Du vray Sauveur *propaller* par mystere
Car tres bien sçait conduire tel affaire.
Goujet, Biblioth. t. XI, p. 262.

Propelet. Diminutif de *propre :*

Hé, que vous estes *propelet*
Tout vous siet tant. *(Rog. de Collerye, f. 49.)*

Properité. Propriété ; c'est la Fortune qui parle (corr. *proprietez*) :

C'est ma droite *properitez*
Que de monter et de descendre
Jamès estas n'est arestez
Or le fas grant, or le fas mendre. *(Ms. 7218, f. 139.)*

Prophane. [Séculier : « La maison ainsi baillée « par ledit religieux à nostre receveur,.... sera et « demourra *prophane*, et non admortie. » (JJ. 147, p. 179, an. 1394.)]

Prophanité. Ce qui est profane : « Discours « contre la *prophanité*. » (Gouj. Bibl. XV, 46.)

1. Prophecie. [Prophétie : « Et la fu morz li « rois, dont Dieus ait l'ame ; et fu acomplie la *pro« phecie* que on dit que Merlins avoit dite ; car il « dist que li dous lions de France mourroit à Mon« pensier. » (Mén. de Reims, § 335.) — « Rois, la « *prophecie* Qu'on dit ne ment mie : Que femme « seult cest grever Qui ses barons sot amer. » (Romancero, p. 192.)]

2. **Prophecie.** Profession ; acte qui consiste à faire les trois vœux de religion. On lit dans la Cout. de Normandie, f. 41 :

> *Prophecie* en religion
> Empeche de pouvoir succeder.

Propherer. [Proférer : « Ledit Philippe Sermoise, meu de mauvais courage, dist et *prophera* « ces paroles. » (Lett. de rémission, dans Romania, 1873, p. 235.)]

Prophès. [Profès : « Cil qui sont en religion et « y ont esté de tel tans qu'il soient *prophès.* » (Beaumanoir, LVI, 4.)]

Prophession. Profession, dans Desch. f. 199.

Prophete. [1° Qui prédit l'avenir, au masc. et au fém.: « Dès les apostles ne fut unc tels *prophete.* » (Roland, v. 2255.)]

> Orez trestous le juge du grant roy
> Par la bouche Sibile la *prophete.* *(Desch. f. 328.)*

[« Mauvaisement leur souvient de l'Escriture qui « dit par la bouche David le *prophete :* « Faites « jugement et joustice en touz tans. » (Mén. de Reims, § 2)] — 2° Philosophe, dans Percef. I, f. 77. — 3° *Adj.* Prophétique : « Esprit tout divin et *pro*« *phete.* » (Des Accords, f. 2.)

Expressions : 1° « Bon *prophete*, » bon apôtre : « Ce *bon prophete* le cardinal de Lyon qui toute sa « vie a esté ennemy mortel des François. » (Hist. du chevalier Bayard, p. 371.) — 2° « Chapeau *pro*« *phete*, » dans l'Hist. du Théâtre fr. I, p. 275. — 3° « Nul n'est *prophete* en son pays. » (Contes d'Eutrap. p. 117 ; Pasq. Rech. p. 697.) — 4° « La loy « et les *prophètes.* » (S. Bern. Serm. fr. ms. p. 100.)

Prophetie. [1° Prédiction : « *Prophetie* est en « quatre manieres : ou en faiz, ou en diz, ou en « visions, ou en songe. » (Brun. Lat. Trés. p. 54.) — 2° Sentence, maxime : « Item un petit livre cou« vert de cuir, où il a plusieurs figures de papes, « avec aucunes *prophéties* d'eulx. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416, f. 52.)]

Prophetiser. [« Biau fils, li astrenomiien « *Prophetisierent* de toi bien, Ke jà nul bien ne me « feroies, Moi et mon regne destruiroies. » (Gui de Cambrai, Barlaam et Josaphat, p. 151.)]

> Je *prophesi* et si devin
> Que se mon croller est parvin. *(Ms. 7218, f. 77.)*
>
> Tuit saint prophetes ensement
> Qui du fils Dieu l'avenement
> *Prophetastes.* *(Ms. 7218, f. 221.)*

Prophitable. [Profitable : « Vers tei il n' ad « mes fait, mais bones sunt ses ovres, e à tei honu« rables et *prophitables.* » (Rois, 73.)]

Propice. [Propice, convenable à : « Considéré « que la ville d'Ause est séant près des fins du « royaume sur la riviere de Sone, en pays fertile « et convenable et *propice* pour fait de marchan« dise. » (JJ. 138, an. 1389.) — « Un josne filz honeste « et *propice* pour le aidier à abiller les chevaulx. » (Reg. de Corbie, 13, f. 59, an. 1510.) — « On fera « abattre au bos l'abbé aucuns quesnes de petite « valeur en nette ouvraige, pour y prendre ce qui « sera *propice* à faire de l'essaugne, pour recouvrir « le hangart du four. » (Ibid. an. 1513.)] Rabelais, t. V, Epitres, p. 37, dit :

> Vieille qui a la tetasse *propice*
> Pour en enfer d'ung diable estre nourrice.

Propicement. Avantageusement, favorablement : « Auquel tems on pourroit faire le voyage « plus *propicement.* » (Froiss. liv. III, p. 151.)

Propiciaulx. Propice :

> Afin que Dieux vous soit *propiciaulx. (Desch. f. 357.)*

Propine. 1° Pourboire : « Lesquels offices quand « ils viennent à vacquer, se vendent au prouffit du « S. Pere et se payent *propines* grosses aux huis« siers, chambriers, protenotaires, leurs serviteurs « et vallets, les hortolans et autres. » (Mém. de Du Bellay, liv. IX, f. 1001.) — 2° Présent : « Quant le « peuple ne povoit plus si griefves charges suppor« ter, telle estoit la temerité de ce tirant Menelaus « qu'il prenoit au peuple les joyaulx et vaisseaulx « d'or et d'argent et en faisoit dons et ses *propines.* » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 109.)

> Je voy vivre sans reigle ne sans loy,
> Sans aucuns droits, chascun prend et rapine,
> Princes et roys font mesmes les desroys
> En leurs conroys ont secrette leurs voys
> En leurs rethz mectent mainte *propine.*
> Chasse et départie d'amour, p. 11.

Propinquité. Proximité. (Hist. de la Toison d'or, II, f. 61.)

Propisce. Capable : « Elle est bien *propisce* de « faire ce et plus grant chose. » (Poës. de Froissart, page 219.)

Propisse. [Même sens : « Prélas ydoines et « *propisses* à ce faire. » (Froiss. VII, 422.) — « A « savoir se elle est *propise* et fourmée à porter « enfant. » (Id. X, 343.)]

Propitiateur. Celui qui rend propice. (Cotgr.)

Propitiation. Action d'apaiser. (Monet.)

Propitiatoire. Le haut de l'arbre au tabernacle de Moïse et temple de Salomon. (Monet.)

Propitier. Rendre propice, favorable. (Mont. t. II, p. 344.)

Proplexité. Perplexité :

> Si suy en grant *proplexité*
> Car il m'est de necessité
> Qu'à marier me doye entendre. *(Desch. f. 492.)*

Propoint. Pourpoint : « Un heraut qui estoit « d'un *propoint* vestus. » (Cuvelier.)

Propolis. Cire vierge, de couleur rougeâtre ou jaune, dont les abeilles bouchent les fentes et les trous de leurs ruches, comme pour empêcher l'air et le froid d'y entrer. (Dict. universel.)

Proporter. Comprendre, comporter. (Duchesne, Gén. de Guines, p. 283, an. 1241.)

Proportion. 1° Portion. (Chron. de S. Denis, t. I, f. 29.) — [2° Rapport de quantités entre elles : « Cist doi triangle sont establi sor une meisme « ligne ; dont il ont une meisme *proportion* entre « als. » (Comput, f. 16.)]

Proportionnablement. [Proportionnément, aux Ord. VIII, 555, an. 1402.]

Proportionné. [1° Partagé en égales portions : « Item les cinquante quatre mesureurs sont partiz « et *proportionnez* en trois parties. » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.) — 2° Réglé, en ordre : « Se les puissans « et les mauvais n'estoient pugnis, les choses ne « seroient pas *proportionnées* justement. » (Froiss. t. XV, p. 62.) — 3° En mesure, à même de : « Celay « comte Guy de Blois et Marie de Namur n'estoient « pas tailliés ne *proportionnés* à engendrer jamais « enfants. » (Id. XIV, 368.)]

Propos. [1° Dessein : « Or vous dirons un pou « de Jehan d'Avesnes qui estoit si doulanz qu'a pou « qu'il n'enrajoit touz vis pour ce qu'il avoit failli « à son *propos.* » (Mén. de Reims, § 433.) — « S'ain- « sinc le faites, n'en doutés, Jà n'en serés arrier « boutés, Ains vendrés à vostre *propos.* » (Rose, v. 783.)] — 2° Harangue, discours; il est dit dans un compte de Guillebaut de 1421, que le duc de Bourgogne donna à deux hommes 50 francs chacun « pour recompensation de leurs peine et travail « qu'ils avoient pris à estudier le *propos* qu'ils « firent à Paris en la presence du roy nostre sire « touchant la mort et occision de feu M^r le duc « Jean que Dieu absolve. » (Etat des off. du duc de Bourg. p. 181.) — 3° Propos interrompus ; amusement dans lequel tous les joueurs étant rangés en cercle, chacun fait une réponse à son voisin de droite et adresse une question à celui de gauche ; puis répète la question faite et la réponse qu'il a reçue, comme si elles se correspondaient ; de là une incohérence qui prête au rire :

> Item et si ne jouerez
> . . . .
> Au *propos* pour dire sornettes
> Ne que paist, ou ne qui paist herbe. *(Am. Cord. p. 591.)*

« Or disoit elle que, une journée, elle et d'autres « de ses voysines jougoient au *propos* il se vint seoir « auprès d'elle, et advint son tour, que, ainsi qu'il « parloit à elle à l'oreille pour luy dire son mot, et « proposer dessus. » (Arresta amor. p. 232.)

Expressions : 1° « Par *propos* prins, » de propos délibéré. (Arr. am. p. 169.) — 2° « Au *propos,* » au goût de : « L'on meit toute la peine que l'on peult, « pour qu'il y ait ung pape *au propos* de l'empe- « reur. » (Lett. de Louis XII, IV, p. 61.) — 3° « A *pro-* « *pos* de truelle, bon jour maçon, » vous parlez hors de propos. (Oudin.) — 4° « Je me trouve à *pro-* « *pos* comme lard en pois, » je me trouve aussi bien que le lard s'accorde avec les pois d'hyver. (Rabel. t. III, p. 221.) — 5° « A *propos* de bottes, combien « l'aune de fagots. » (Oudin.)

Proposement. [Projet, dessein : « Se tes peres « morut apres plait entamé, ou puis k'il avoit eu « *proposement* de dire que li testamens son frere « n'avoit pas été à droit fais. » (Cons. de Pierre de Fontaines, p. 148.)] — « Il savoit bien le povre estat « où il avoit lessié la sainte terre, et por ce qu'il « savoit bien qu'il ne poroit pas à Rome si bien « accomplir son *proposement,* com il feroit outre « les mons. » (Contin. de G. de Tyr, Martene, t. V, col. 751.)

> Forrée estoit moult richement
> Et selonc mon *proposement*
> Li orfrois dont estoit bordée
> Valoit bien l'or d'une contrée. *(Ms. 7218, f. 358.)*

Proposer. [1° Former un dessein : « (Un ma- « lade) *proposa* en son courage, que il vendroit « audit tombel (de saint Louis) et offerroit ilecques « une chandele de sa longueur. » (Mir. de S. Loys, p. 138.) — 2° Accuser : « Pierre *proposa* contre Jehan « que li dis Jeans li avoit fait arrester ses muebles « et les catuis. » (Beaum. IX, p. 2.) — 3° Exposer : « Laquelle (matiere) traité et *propose* les fais et « advenues des guerres de France et d'Angleterre. » (XIV, 1.) — 4° Haranguer. Ce sont les ambassadeurs de Louis XI au pape qui parlent : « Au jour qui nous « fut assigné nous vinmes au consistoire, presenta- « mes nos lettres à nostre dit S. pere, et *proposa-* « *mes* devant luy et devant M^rs les cardinaux tout « au mieux qu'il nous fut possible. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 318.) — « Or un docteur en theologie « nommé Gherart Machet qui *proposa* devant lui « moult prudemment. » (Lefev. de S. Remy, p. 101.) — 5° Présenter, apposer : « Encores qu'un gentil- « homme atiltré pour mettre le feu en certaines « maisons, pour occuper chascun à l'estaindre, « cependant qu'on *proposeroit* les eschelles aux « murailles. » (Mém. de Du Bellay, liv. IX, fol. 281.) — 6° Imputer :

> Si ne doit l'un de l'autre dire,
> Chose dont chescun en empire ;
> Ce seroient mauvaises rimes,
> L'un à l'autre *proposer crimes.* *(Ms. 6812, f. 40.)*

7° « *Proposer* le décès, » faire l'oraison funèbre : « Nostre S. Pere de son propre mouvement avoit « *proposé* en consistoire *le deceds* de feu Mgr le « dauphin que Dieu absolve. » (Mém. de Du Bellay, liv. VIII, f. 247.) — 8° [« *Proposer sur,* » avoir trait à : « Toutes leurs paroles touchoient et *proposoient* « sur la fourme du mariage pour quoi ils estoient « là envoiés. » (Froiss. XIII, 8.)]

Proposeur. Narrateur : « Je Jehan Froissart « acteur et *proposeur* de ce livre. » (Froiss. liv. IV, page 180.)

Proposition. 1° Discours fait en public : « Eux « assemblez il leur usa d'une oraison ou *proposi-* « *tion* telle en substance qu'elle se pouvoit esperer « et attendre d'un homme alors outré de haine con- « tre le roy. » (Mem. de Du Bell. liv. VII, fol. 198.) — 2° [Terme de logique : « *Proposition* universel, qui « conclut saine conclusion. » (Brun. Latin. *Trésor,* p. 305.)] — 3° Terme de jurisprudence : « *Proposi-* « *tion* d'erreur n'a lieu contre les jugements des « sieges presidiaux par l'art. 18 de l'edit fait à Mou- « lins l'an 1566 ; ni en matiere possessoire, profané « ou ecclesiastique, par l'edit du roy Louis XII, de « l'an 1499, art. 88 ; ny contre l'arrest donné contre « la requeste civile par l'art. 146, de l'édit fait l'an « 1579 ; ny contre un arrest interlocutoire par les « anciens edits, dont est fait mention en l'ordon- « nance de 1479, laquelle est du roy Louis XI ; de

« cette proposition est l'édit du roy Louis XI, con« firmé par Louis XII, et de François I, fait en l'an « 1539, et de Charles X de l'an 1560, art. 45. Lettres « de *proposition d'erreur* s'obtiennent du roy de sa « certaine science contre un arrest pour le retrac« ter. D'autant qu'il avoit été mal jugé par erreur « de fait, et non pas par le dol ou surprise de par« tie adverse, qui est le cas de la requeste civile, et « n'est aucun recevable à proposer erreur de droit « contre un arrest. » (Laur.) — 4° [Pains de proposition; les douze pains qu'on mettait chaque semaine sur la table dans le sanctuaire : « E un altel « fist el temple de fin or e dis tables d'or, pur metre « sur les pains que l'um apelad les pains de *propo« sitiun*. » (Rois, p. 257.)]

Propossides d'elephant. Trompes d'éléphant. Ce mot se lit dans le blason du timbre d'un chevalier. (La Colomb. Théâtre d'honn. I, p. 91.)

Propre. [I. *Adj*. 1° Qui appartient exclusivement à une personne : « Trestuit pareil estre soloient, Ne « riens *propre* avoir ne voloient. » (Rose, v. 8486.) — 2° Qui convient : « Et sor tout ce doit li parleres « user moz *propres*, biaus et acostumez. » (Brun. Lat. Trésor, 521.) — 3° Même : « Maugré le *propre* « roi. » (Froiss. t. II, p. 84.) — « Che *propre* roi. » (Ib. 123.) — « En celle *propre* année. » (Id. V, 252.) — Le mot est parfois renforcé par l'adv. *mesmes* : « Li *propres* rois mesmes. » (Id. II, 2.)] — 4° Naturel, en parlant d'une représentation : « Les fruits « et feuilles et fleurs furent si proprement faitz « qu'ils sembloyent proprement arbres, *propres* « fruits, et les faisoit tres beau voir. » (Oliv. de la Marche, II, p. 583.)

Expressions : 1° « Mourut de sa *propre* mort, » mourut de sa mort naturelle. (Chron. de S. Denis, I, f. 33.) — 2° « *Propre* femme, » la femme à qui l'on est marié. (Desch. fol. 529.) — 3° « Au *propre*, » à même : « Les chasseurs asseurent que pour choisir « d'un nombre de petits chiens le meilleur, il ne « falloit que mettre la mere *au propre* de le choisir « elle mesme ; comme si elle les porte hors de leur « giste, le premier qu'elle y rapportera ce sera le « meilleur. » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 245.) — 4° « *Propre* de, » proche de : « Tout *propre de* « Paris. » (Lett. de Louis XII, t. I, p. 13.) — 5° « *Pro« pre* (en), » près de : « A ceste fin en avions esté « *propre en* Suiche. » (Lett. de Louis XII, t. IV, 267.)

II° *Subst*. [1° Immeuble qui appartient à une personne par succession : « Le mari ne pouvant direc« tement ou indirectement obliger les *propres* de « sa femme. » (Loys, 114.)] — Suivant Laurière, « *propre*, héritage ne remonte point en succession « en ligne directe, à ce qu'il ne sorte de la ligne, « et n'y succedent les père et mère, ayeul ou ayeule ; « les patrimoines ne remontent, et ne sont ostez « de l'estoc, tige et souche, dont ils sont derivez, « comme dit l'ordonnance du roy Charles IX de l'an « 1567, qui a été faite pour regler les meres en la « succession de leurs enfants. » — « Le *propre* « *naturel* est l'heritage ancien qui procede d'estoc, « ligne et branchage ; le *conventionel* est quand il « a été convenu que les deniers seroient employ[és] « en propre heritage, ou quand un heritage e[st] « donné pour être propre au donataire. » (Laur.) — « *Propres* heritages sont les heritages anciens et « patrimoniaux à la difference des acquests et ad« ventifs. » (Id.) — 2° Prochain, semblable :

Qui du mantel Martin reçut le don
Lequel donna à son *propre* un copon
Pour luy couvrir, au dehors d'Amiens. *(Desch. f. 238.)*

Proprement. [1° Justement : « Or eswarde « cum *proprement* se concordent altres paroles « encor de l'apostle à ces trois choses. » (S. Bern. éd. de Lincy, p. 570.) — 2° Complétement : « Et « celui jour *proprement* desconfist mes sires Loueys « le roi Jehan à la Roche aus Moines en Poiteu. » (Mén. de Reims, § 290.) — « Et ala outre meir *pro« prement* au sien, et n'enporta rien de l'autrui. » (Id. § 368.) — « Deux autres qui estoient habillez « *proprement* comme le roy y furent tuez. » (Hist. d'Artus, connét. de France, duc de Bret. p. 744.) — 3° Même : « Et *proprement* li abbes s'ala bouter « dedens un celier. » (Froiss. II, 70.) — 4° Convenablement : « Et chevauçoient si serré que on ne « peuist jetter un estuef entre eus que il ne cheist « sus pointe de glaves, tant les portoient il *propre« ment* roides et contremont. » (Froissart.)]

Proprendre. Pourprendre, embrasser : « Tuit « encuvons (concupiscimus) totes ces choses voire« ment, mais li uns plus cestei, li altres plus cele « altre : li uns est si doneiz al deleit, k'il ne *pro« prent* (reputet) waires (satis), ne se l'onesteit « (honestatem) ne de l'esploit (utilitatem) ; li altres « est si entenduiz en aquaster (quæstui) k'il l'ones« teit et lo deleit mat ayer dos. » (S. B. p. 106.)

Propreté. Propriété : « Sire Dieu, donne nous « la grace de pouvoir despriser et mectre en oubly « la *propreté* de ce monde. » (Joinv. p. 128.)

Et ce qu'elles ont habandonné
En commun sans *propreté*. *(Desch. f. 408.)*

[« Pouvres estoit en sa riqueche, Et non poissans « en sa nobleche, Sans eür en sa *propreté*, Et men« dians en sa plenté. » (Barlaam et Josaphat, 84.)]

Proprietaire. 1° Propre :

Furent entr'eulx dissencions,
Loys et edicts, choses contraires,
Pour leurs causes *proprietaires*,
Pour les clercs, pour les non tondus
Et adonc furent confondus. *(Desch. f. 467.)*

2° Biens propres : « Les douairieres doivent tenir « en estat les maisons, et heritages, comme elles « leur ont esté baillées, sans coupper les bois autres « que ceux qui sont en couppes ordinaires, si ce « n'est pour reparer les maisons et manoirs, ap« pelé le *proprietaire*. » (Cout. Gén. I, p. 1019.)

Expressions : 1° « *Action proprietaire* si est telle « que la proprieté vient et descend par succession « naturelle, si comme par succession de droicte « ligne ou par ligne lateral ou collateral ; c'est à « entendre traicte de pere ou de mere, lateral si « comme de frere ou sœur, collateral comme par « oncles ou par cousins. » (Bout. Som. rur. p. 160.)

— 2° « Matieres *proprietaires*, » procès concernant les propriétés : « Si declarons que les *matieres* « *proprietaires* devront etre traictées comme tout « autres communes en abbolissant la formalité des « trois presentations sur premier, deuxieme et « troisieme jour à loy dont y estoit usé selon le stil « ancien. » (N. C. Gén. II, p. 114.)

Proprietairement. En qualité de propriétaire. (Bouteiller, Som. rur. p. 128.)

Proprietairesse. Féminin de propriétaire : « Dame usufruictiere, et en partie *proprietairesse* « de la ditte baronnie. » (Cout. Gén. II, p. 606.)

Proprieté. [1° Biens propres, héritage : « Tres-« qu'à la saint Martin l'unt pur respit mené, Ainz « qu'il eüst saisine de sa *proprieté*. » (Thomas de Cantorb. p. 120.) — « As *proprietés* lors se tindrent, « La terre meïmes partirent, Et au partir bones i « mirent. » (Rose, v. 9364.) — « A l'occasion de ce « que Guillaume Reignet... prenoit des paulx et « cloison en une troyne ou *proprieté*, appartenant « au suppliant ou aux siens. » (JJ. 195, p. 702, an. 1472.) — 2° Ce qui est le propre d'une chose : « Li « maistres dit que les *proprietez* de la chose sont « tels que par eles puet li parleres dire et prover « sa entencion ; de cele chose Tulles dit que ces « *proprietez* sont en quatre manieres : une qui se « tient en toute la chose, une autre qui se tient en « la chose faisant, une autre qui est jointe à la « chose, et une autre qui est environ la chose. » (Brun. Latin. *Trésor*, p. 532.) — 3° Qualité particulière : « Eslire celui cheval qui ait les *proprietez* et « les tesches qui besoignables sont à ce de quoi il « doit servir. » (Id. p. 408.)]

Propriéteur. [Propriétaire : « Et les en saisis-« sant et establissant vrais seigneurs, acteurs, « *propriéteurs* et possesseurs comme de leur propre « chose et leur bon droit. » (1419. Testament du seigneur d'Invau ; L. C. de D.)]

Proprise. [Pourpris, clos, verger : « Vergiers, « clousures, touches, *proprises* et appartenances. » (Reg. des Fiefs du comté de Poitou, f. 22, an. 1405.)]

Propugnacles. Retranchements, défenses. (Amant ressuscité, p. 212.)

Propugnatoires. Même sens : « Plusieurs « autres fortifications et *propugnatoires*. » (P. Desrey, à la suite de Monstrelet, f. 82.)

Propulsation. Exil. (Cotgrave.)

Propulsion. Même sens. (Oudin.)

Prorata. Mot purement latin. 1° Intérêt des arrérages : « *Prorata* de ce qui restera à payer. » (Godefr. Observations sur Charles VIII, p. 444.) — 2° Quote part : « Et si les deux mariez sont tous « deux serfs de diverses seigneuries, les enfans « procreez des dits mariages seront serfs des dits « seigneurs *pro rata* ; c'est à sçavoir si le pere est « serf d'un seigneur et la mere d'un autre, l'enfant « sera serf de chacun des dits seigneurs *pro media ;* « et si le pere est serf de deux seigneurs et la mere « d'un autre, le dit enfant sera serf au seigneur de « son pere chacun pour un quart, et au seigneur « de sa mere pour une moitié. » (C. Gén. I, p. 880.)

Prores. Proues. (Rabel. III, p. 272.)

Proreture. Pourriture :

Mors, venge chacun de son ure,
Mors met orguel à *proreture*
Mors fet faillir la gerre aux rois
Mors rent à chacun sa droiture. *(Ms. 7615, t. I, f. 103.)*

Proriter. Provoquer. (Cotgrave.)

Proroger—uer. [Proroger, prolonger : « Li « rois cel soir envoie, sanz *proroguer* termine, A la « porte son frere tromper celle busine. » (Gir. de Rossill. v. 2795.) — « Le pape ne peut *proroger* le « temps donné aux executeurs de testamens pour « faire l'execution d'iceux. » (P. Pithou, p. 24.)]

Prorompre. Se répandre en : « Commença à le « *prorompre* en injures et vilaines paroles. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 74.) — [« Le sire de Tornon « chevalier meu de sa voulenté, s'adreça audit ex-« posant et *prorompi* contre lui en pluseurs laides « paroles et deshonnestes. » (JJ. 135, p. 211, an. 1388.)]

1. Pros. [Preux, utile, brave : « Li marenier « orent paor ; Li plus sage po i saveient, Et li plus « *pros* po i veeient. » (Wace, Vierge Marie, p. 5.) — « Prou furent, et vous fustes *pros*, Et jo vous tien « à vaillans tos. » (Brut, v. 12898.)]

Je te comant de sor la vie,
Que tu sois *pros* et isnele
Et que saiges de la favele
Tant que nostre prise en truïon
Et si gaaigne un peliçon. *(Fabl. S. G. p. 283.)*

2. Pros. [Prévôt : « Item li *pros* doit avoir trois « solz parisis de plainte simple. » (JJ. 77, p. 111, an. 1346.)]

Prosaïque. [Qui tient trop de la prose : « Le « style *prosaïque* est ennemy capital de l'eloquence « poetique. » (Mont. IV, p. 137.)]

Prosal. [Qui est en prose : « Pour ce moy « Christine de Pisan... emprens nouvelle compilla-« tion menée en stile *prosal*. » (Christine de Pisan, Charles V, part. I, ch. 1.)]

Prosateur. Ce mot est en usage et introduit dans la langue par Ménage. (Remarq. sur la langue, p. 342.)

Prosayquer. Ecrire en prose :

A rondeler, ou composer epistre
Prosayquer, coucher en ryme plate
Ou ballader ja ne fault qu'on en flate
Ny ay gaygne la valeur d'un pulpitre. *(R. Collerye, 159.)*

Proscrire. [« Quant li sainz veit venir les suens « à lui fuitiz, E les enfanchunetz prendre as meres « as piz, E que lui et les suens aveit li reiz *proscriz*. » (Thomas de Cantorb. p. 65.)]

Prose. [1° Discours non assujetti à une certaine mesure : « La grans partisons de tous parleors est « en deus manieres, une qui est en *prose*, et une « autre qui est en rime ; mais li enseignement de « rethorique sont commun andui, sauf ce que la « voie de *prose* est large et pleniere, si comme est

« ore la commeune parleure des gens ; mais li sen-« tiers de rime est plus estroiz et plus forz. » (Brun. Lat. *Trés*. 481.) — 2° Ecrit : « Afin que li grant fait « d'armes qui... sont avenu, soient mis en mémoire « perpétuel, je me voeil ensonnier de les mettre en « *prose*. » (Froiss. II, p. 1.)] — « Luy vindrent en « avant deux evesques frotaire et aldogaire et ap-« porterent au pape devant tous les evesques ung « commandement de l'empereur Charles le Chauve « par quoy il revestoit son fils du royaulme de « France, et luy requeroit de par le roy Loys qu'il « confirma celle *prose* par son privilege. » (Chron. de S. Denis, I, f. 196.) — « Sans plus longue *prose*, » dans Coquillart, p. 65. — 3° [Hymne latine rimée que l'on chante à la messe immédiatement avant l'Evangile ; on y observe le nombre des syllabes sans tenir compte de la quantité prosodique.]

Prosecution. 1° Poursuite : « *Prosecution* de « debtes. » (Ord. III, 142.) — 2° Suite, progression :

Par ce estre pouvons concluans
Depuis la resurrection
De Crist tel *prosecution*
De temps. *(Desch. f. 446.)*

3° Dessein : « S'il puet fournir sa *prosecution*. » (Id. fol. 249.)

Prosecutive. Subséquente, suivie. « En forme « d'histoire *prosecutive* et continent. » (Mém. de du Bellay, prol. du 5e liv. fol. 8.)

Proserie. Prose. (Cotgrave.)

Proserpine. Fille de Cérès ; épouse de Pluton : « Qui est de la famille de *Proserpine*, » pour dire qui est mort. (Peregrin. d'amour, f. 79.)

Prosie. [Paroisse : « Li houme de le *prosie* Saint « Brisse doivent estre de le commugne de Tornai. » (Tailliar, Rec. p. 498.)]

Prosier. [Livre d'église contenant les *proses* : « Item un *prosier* noté. » (Inv. de la Ste Chapelle.)]

Prosmer. « Peuvent envoyer ou faire mener « leur bestail es lieux de vaine pasture, et regulie-« rement par droit de parcourir y faire champayer, « *prosmer*, et pasturer leurs bestes les unes sur les « bans des autres. » (N. C. Gén. II, p. 1095.)

Prosmeté. [Proximité : « Requerrons à nostre « chier seigneur le roi de France.... que il veille et « assente que ladite Ysabiaus nostre fille soit paié « chascun an et si hoir, ou cil qui de li auront « cause, par raison de *prosmeté* de lignage. » (Liv. rouge de la Chambre des Comptes, f. 83, an. 1300.)]

Prosne. [Prône : « Et adont le justice doit fere « dire au *prosne* et en plain marcié que tuiz coze a « esté trovée. » (Beauman. XXIV, p. 20.)]

Prosnet. [« Le suppliant voulant entrer audit « hostel se hurta au *prosnet* d'icelui, telement qu'il « se bleça moult fort en la poitrine. » (JJ. 169, p. 380, an. 1416.)]

Prosomitique. En forme de dialogue : « Entre « les poetes sont frequens et bien receus ceux qui « sont traités en stile *prosomitique*, c'est à dire « confabulatoire ; quels sont ceux ou par prosopo-« pée sont introduites personnes parlantes à tout « ce que l'on nomme du mot grec dialogues. » (Art poëtiq. de Sibilet, II, p. 117.)

Prosopopée. [1° Mascarade : « Semblablement « pourroit le medecin, ainsi desguisé en face et « habits.... respondre à ceux qui trouveroient la « *prosopopée* estrange. » (Rabelais, IV, au card. de Chastillon.)] — 2° Représentation, en parlant de la cour que tenoit le maréchal de Brissac, en Italie : « Si avoit il si belle facon à tenir ainsi sa reputation « et sa *prosopopée*, comme l'on dit, que plusieurs « ne s'en mescontentoient point. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 295.)

Prospect. [Vue : « (La salle de travail de Mon-« taigne) a trois veues de riche et libre *prospect*. » (Montaigne, III, p. 289.)]

Prosperant. Fortuné. (Gloss. de Marot.)

Prosperation. Prospérité. (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 80.)

Prospere. Favorable : « Avec bon vent et *pros-« pere*. » (Nuits de Strapar. II, p. 160.)

Prosperéement. Heureusement. (Rob. Est.)

Prosperer. Faire réussir : « J'ay appellé nos « dieux pour bien fortuner et *prosperer* ce que je « faisois. » (L'amant ressuscité, p. 242.) — « Nous « prions le Createur qu'il vous vueille bien heurer « et *prosperer* vos bonnes et saintes entreprises. » (Villeroy, Mém. VI, p. 293.)

Prosperité—et. [« Ne vueles tu envier en celui « chi at *prosperitet* en sa veie. » (Lib. psalmor. 47.) — « *Prosperité*, amour, fumée ne toux Longuement « ne se peuvent cacher de tous. » (Leroux de Lincy, *prov*. II, p. 376.)]

Prosperté. [Même sens : « Et ura que Deus lur « rendist enfanz plusurs en *prosperté* por cel enfant « qu'il li ourent duné. » (Rois, p. 8.)]

Prospre. [Prospère : « Et tutes les coses que il « unques ferad, serunt fait *prospres*. » (Psautier, dans les Archiv. des missions scientif. V, p. 144.)]

Prosterne. Insolent ; voir sous Prosternité.

Prosternement. Action de se prosterner. (Cotg.)

Prosterner. 1° Renverser : « Tellement si porta « Bertran qu'il fist perdre terre aux Sarrasins en « les *prosternant* et occiant indifferamment. » (Hist. de Bertr. Duguesclin. — Tri. des IX Preux, p. 531.) — En parlant d'une inondation : « Elle *prosterna* plu-« sieurs gros villages et maisons. » (Juven. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 172.) — 2° [Abandonner : « Lesquels (parens) encore qu'ils soient « riches et aisez, et qu'ils aient moïen de les nourrir « (leurs enfans) et entretenir, neanmoins ils les « *prosternent*, abandonnent. » (Ord. de Charles IX, pour l'hôpital du Saint-Esprit, an. 1566.)]

Prosternité. Insolence : « O dure et *prosterne* « obstination, o aveuglée, presomptueuse *proster-« nité*, as tu oublié le cas de Lucifer. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 156.)

Prostigie. Prestige, sortilège. (J. d'Auton, Ann. de Louis XII.)

Prostituer. 1° Déshonorer : « Fit d'elle ce qu'il « voulut et la *prostitua*. » (Les Tri. de la Noble dame, 145.) — 2° Se placer devant : « (Les hommes « de guerre s'exposent et *prostituent* à l'epreuve « d'un canon ou artillerie qui n'espargne ni grands « ni petits. » (Pasquier, Rech. II, p. 16.)

Prostration. Action de se prosterner. (Cotgr.)

Prosuiance. [Poursuite d'une affaire : « Aura « un procureur pour la ville... lequel aura le soing « et *prosuiance* à faire des causes et besoignes de la « ville et des bourgois. » (Ord. V, 134, an. 1368.)]

Protection. [« Par saint Pierre, dist li evesques, « je vuel que tuit cil de çaienz sachent que je n'ai « seigneur ou monde fors l'apostoile, en cui *pro-* « *tection* je sui. » (Mén. de Reims, § 189.) — « Par « tant que li bous (l'anneau) est plus largement « estenduz, si est signifiée par lo bou sa plus large « *protection* (de Dieu) entor nos. » (Dialoge Grégoire lo pape, p. 357.)] — L'auteur propose d'avoir toujours 4 régiments sur pied et dit : « Les 4 regi- « ments, de quoy je parle demoureroient en gar- « nison es villes de frontiere, de Picardie, de « Champaigne, et en *celles de protection*, servans « tant pour la garde de quelque place d'impor- « tance, comme Mets et Calais, que pour estre des « escholes, ou les jeunes gentilshommes qui sortent « de page, et autre jeunesse iroit s'instituer aux « armes. » (Disc. polit. et milit. de La Noue, 315.)

Proteler. Différer. « Qu'ils ne demandent le dit « delay pour *proteler* ou dilayer la cause princi- « pale. » (Cout. Gén. II, p. 331.)

Proterve. Insolent. « Aux *proterves* et orgueil- « leux, et qui vont contre equité. » (Le Jouv. 258.) — « Fortune *proterve*. » (Nuits de Strap. I, p. 31.) — « Il faut qu'il soit disciplinable, et corrigible, non « *proterve* ne rebelle, non murmurant, non pre- « sumptueux. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 155.)

Protervement. Insolemment. (Cotgrave.)

Protervir. Faire l'insolent. (Oudin.)

Protervité. Arrogance, opiniâtreté. (Cotgr.)

Protestation. [1° Affirmation : « Ge fais bien « *protestacion*, C'onques ne fu m'entencion, De « parler contre homme vivant. » (Rose, v. 15453.)]

En faisant *protestation*,
Comme dessus fait avion,
C'est assavoir d'avoir arrest
Pour deduit d'oiseaulx qui cy est
Et des depens et de l'amende
Car bien est raison que l'amende. *(G. de la Bigne, 148.)*

2° [Terme de jurisprudence : « Retenue que il « apelent *protestation*, et comme il poent trouver « reson l'une partie contre l'autre. » (Beaum. VI, 1.)]

Protesté. Protestation. « Leur *protesté* fait « contre le dit interdit. » (Mém. de Sully, IX, 317.)

Protester. [Affirmer : « Et en cas de reffus, il « *protestoit* des maulx qui en ensuyvroient. » (Comm. IV, p. 5.)]

Prothenotaire. [Officier de la cour de Rome qui expédie, dans les grandes] causes, [les actes que les simples notaires apostoliques expédient dans les petites.] — « Le cardinal de Guise avoit « pour *prothenotaire* Mr de l'Estrange issu d'une « race tres illustre. » (Poës. de Jacq. Tahur. p. 303.)

Prothonotaire. Même sens : « Mr de l'Escu, « frere de Mr de Lautrec fut un bon capitaine, mais « pourtant plus hardi et vaillant, que sage et de « conduite ; il avoit esté dédié à la robe longue et « estudia un long temps à Pavie, du temps du grand « maitre de Chaumont, que nous tenions l'estat de « Milan paisible ; et l'appelloit on le *prothonotaire* « de Foix ; mais je pense que c'estoit, comme dit « l'Espagnol, un *letrado que no tenia muchas le-* « *tras ;* un lettré qui n'avoit pas beaucoup de lettres ; « comme estoit la coustume de ce temps la des « *prothonotaires*, et même de ceux de bonne maison « de n'estre gueres sçavans. » (Brantôme, Cap. fr. t. I, p. 184.)

Protocole. 1° « Le *protocole* chez les Grecs et « les Romains estoit la marque du papier où l'on « avoit soin de mettre l'année qu'il avoit été fait ; « il etoit deffendu aux tabellions de ne rediger des « contracts que sur des chartes ou des feuilles de « papier qui avoient des *protocoles ;* que les *proto-* « *coles* devoient contenir le nom de l'officier nommé « *comes sacrarum largitionum* qui avoit inspec- « tion sur la fabrique des chartes et des papiers, et « que les ouvriers devoient y marquer le tems que « la charte, ou le papier avoient été faits ; après « quoy l'empereur ajoute que, s'il y avoit d'autre « ecriture, les tabellions ne pourroient s'en servir ; « d'où nous apprenons que le *protocole* estoit une « escriture qui estoit à la tête de la première page « de la feuille ou de la charte sur laquelle le con- « tract devoit etre redigé. » (Ordonn. des rois de France, II, p. 144.) — 2° « Il fut ordonné aux notai- « res dont les minutes ou les projets de contracts « etoient nommez *nota* ou *notulæ ;* de joindre « ensemble tous leurs actes à la suite les uns des « autres, et de les faire relier par ordre de dates ; « les registres qu'ils formerent furent nommés *pro-* « *tocoles* qu'il ne faut point confondre avec les « anciens *prothocoles* dont nous avons parlé. » (Ord. des rois de France, t. II, p. 144.) — Du Cange, sous *Protocollum*, cite le passage suivant, tiré des statuts de Louis XII : « Tous notaires et tabellions « feront bons et suffisants registres et *protocolles*. » — 3° Droit payé au roi pour les protocoles ci-dessus définis. Faisant l'énumération de tous les droits et redevances dont sont composés les revenus du royaume, Sully, dans ses Mémoires, dit : « Rotures « fiefées, terres vaines et vagues, *protocolles*. » (Mém. de Sully, X, p. 227.) — 4° Livret :

Si vous voulez suivre l'escolle
De ceulx qui vivent franchement,
Lisez en cestuy *prothocolle*. *(Rep. franche.)*

5° Nomenclateur, esclave qui, chez les Romains, savait tous les noms des citoyens et qui les suggérait à son maître, afin qu'il pût saluer chacun par son nom en l'abordant. (Monet.)

Et pour ce que chacun ne peut
Entrer en ce lieu comme il veut,
Pour me servir de *protocole*
Le jeuneur, ceste grande idole,
Pour donner ordre à ceste affaire
Me servira de secretaire. *(J. Du Bellay, f. 506.)*

6° Souffleur de comédie. (Hist. du Th. fr. II, p. 737.)

Protonotaire. [Voir Prothenotaire, Prothonotaire.] 1° « Le *protonotaire* est celui qui reçoit en « brief et plumetis les actes consistoires publics et « en estant requis par le procureur fiscal, ou quand « mestier est les depeche en forme ; pour laquelle « cause il doit assister aux publiques consistoires « et porte tel nom ; car il vient de *nota* latin qui « signifie traict et marque de plume, par lequel un « ou deux ou plusieurs mots sont signifiéz dont « vient *notarius*, celuy qui escrit en brief pour tel- « les notes, et le tiltre de *πρῶτος* lui est attribué par « la preéminence du consistoire pontifical sur tou- « tes autres convocations et assemblées de conseils « des princes chretiens, tout ainsi que le greffier « civil de la cour de parlement de Paris prend le « tiltre supereminent de *protonotaire*. » — Il y a, dit S. Julien (Mesl. hist. p. 568), certain nombre de « *protonotaires* qualifiez *participantz*, pour ce « qu'ils participent, pour certaine portion, à l'emo- « lument des expeditions des bulles papales ; les « autres ne sont que *protonotaires* ad honores. » — La Roque, sur la noblesse, p. 414, distingue les *protonotaires* apostoliques et les protonotaires du roi. — 2° Chancelier sous la première race. (Hist. des Contest. sur la diplomatique, p. 65.) — 3° « On « sait, dit Le Duchat (V, 371), à quel point l'igno- « rance regnoit autrefois entre la noblesse fran- « çoise, comme c'est depuis longtems qu'on appelle « en France *protonotaires* les jeunes gentilshommes « destinez à l'eglise ; de là le sobriquet que Rabe- « lais leur donne d'Onocrotales ou d'oiseaux dont « la voix imite le braiement de l'ane. »

Prototipe. Exemple, modèle ; le roi d'Angleterre, parlant d'Henri IV à Mr de Rosny, lui dit qu'il avoit résolu de le prendre « pour modele et *proto-* « *tipe*, car il usa de ce mot. » (Mem. de Sully, VI, page 252.)

Protraction. Délai : « Bien poldront en cas de « *protraction* et dilation, de justice mander à l'infe- « rieur comme par lettres promotorielles, afin qu'il « ayt dedans certain temps à faire et administrer « justice. » (Cout. Gén. II, p. 976.)

Protraict. Plan : « Le bastiment feut en figure « exagone, en telle façon qu'a chascun angle estoit « bastie une grosse tour ronde à la capacité de « soixante pas en diametre et estoient toutes pareil- « les en grosseur et *protraict*. » (Rabel. l. I, p. 311.)

Protraicté. Traité : « *Protraictée* et faite sa « paix. » (Chr. de S. Denis, an. 1310.)

Prou. 1° *Subst.* Avantage, profit : « *Prou* vous « face » est un salut qu'on fait au sortir de table aux conviés en souhaitant que ce qu'ils ont mangé leur profite ; *proficiat* :

Item quant serez invité
De disner en lieu ou en place
Vous pour le benedicité
Direz à chacun, *prou vous face*. *(Am. rendu Cordel. 573.)*

2° *Adverbe*. Assez, beaucoup :

Prou d'appellez et peu d'elus. *(Marg. de la Marg. f. 88.)*

Provable. [Prouvable : « N'est ce donc chose « bien *provable* Que sa roe (de fortune) n'est pas « tenable. » (Rose, v. 6647.)]

Provain. [Provin : « En la vigne de Dieu furent « très baux *provains*. » (Gir. de Ross. v. 5983.)]

Provance. Preuve :

Tout fu por nous que vous amez
Si doucement, comme vous savez
Et nous tres bien le resavons
Quar trop grant *provance* en avons. *(Ms. 7218, f. 123.)*

Lonctens en furent la doutance
Et en la fin vinrent la *provance*. *(Rom. de Narcisse, 117.)*

[« Encor diray autre nouvielle, Dont je bien creue « seray ; Car boine *provance* en feray. » (Poëme de Rob. le Diable.)]

Provande. Dignité de chanoine, pour laquelle on reçoit une *provende*, une prébende :

Je la vous rende
J'aim miex assez que l'en me pende,
Ja li rendi je sa *provande*
Et il me fit de lui offrande. *(Ms. 7218, f. 202.)*

Provandier. [Prébendier : « Ahi ! Grant cler, « grant *provandier*, Qui tant estes grand viandier, « Qui fetes Dieu de vostre pance. » (Ruteb. 95.)]

Provature. Espèce de fromage. (Cotgr.)

Prouchain. Près : « Le capitaine leur octroya « en disant : « Or venez, de par Dieu, assez *prou-* « *chain* ; vous ferez ouvrir la porte et le pons ava- « ler. » (Hist. de Bertrand du Guescl. par Ménard, page 439.)

Proudeau. [Palonneau, gros bâton : « Ung « *proudeau* d'une charrete, à quoy l'en attache les « bœufz. » (JJ. 177, p. 63, an. 1445.)]

Proudes. [Preux : « Trestouz les romanciers « qui ont lonc temps musez En ce qu'ont reconté « les faiz des *proudes* homes. » (Gir. de Rossillon, Prologue.)]

Proudom. [Prudhomme, dans Aubri, p. 153 : « Sire, por Dieu qui *proudom* fist son fils. »]

Prove. [Preuve : « Creu par son serment sans « autre *prove*. » (Delislé, Agric. norm. p. 146.)]

Prové. 1° Eprouvé :

A l'ueure et à la volonté
Ke j'ai tosjors de li servir
Puet ele bien avoir *prové*
A quel dolor je m'en consir. *(P. av. 1300, III, p. 1019.)*

2° [Convaincu : « Li uns en fu Makaires li des faés, « De maintes traisons est il *provés*. » (Aiol, 2294.)]

Ou qu'il l'eust prise *prouée*
Et à son lecheor trovée. *(Fabl. de S. Germ. p. 310.)*

Proveaille. [Provisions : « Chascuns doute le « chevalier, Car il maine son escuier, Ses hommes « et sa *proveaille* N'est riens au monde qui li « faille. » (Boèce, Consol. liv. II.)]

Provect. Avancé en âge. (Oudin.)

Proveeur. Pourvoyeur, office de l'hôtel du roi, aux Ord. V, p. 482, an. 1372.

Proveire. [Prêtre : « Assez i ad... *proveires* « coronez. » (Rol. v. 2956.)] — « Puis avint mult « bele miracle pur le fenit arbre qe ne font pas à « celer ; car il avoit el pais un *proveire* qu'avoit à « non Orisiens. » (Hist. de la Ste Croix, ms. p. 15.)

Provemence. Industrie : « A l'œuvre pert la « *provemence*, » ce qui revient à notre proverbe : A l'œuvre on connoit l'ouvrier. (Poët. ms. av. 1300, t. III, p. 1231.)

Provement. Chose prouvée :

Jou le vos ramentos : n'est mie *provemens*.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1364.

Provençale. Manteau de marinier. (Cotgr.)

Provencaux. Nom donné aux Albigeois. (Hist. du Languedoc, t. III.)

Provence. Brantôme, Cap. fr. II, p. 174, à propos de la comtesse de Tende, femme d'Honorat de Savoie, gouverneur de cette province, raconte que les gens du pays disoient dans leur patois : « Trois « choses gastoient la *Provence*, le vent, la comtesse, « et la Durance. » [La comtesse était protestante, tandis que les Provençaux se croyaient bons catholiques. Le baron d'Oppède et le parlement d'Aix remplacent parfois la comtesse.]

Provenceaux. Monnaie des comtes de Provence. (Ord. I, 95.)

Provenchier. [Mesure, dans Du Cange, sous *Batus*, 1.]

Provende. [1° Ration d'un cheval : « A tuz ces « chevals truverent furre e *provende*, si ke fust li « reis. » (Rois, p. 240.) — « Et le duc quant nonne « sonna, fist *provende* as chevaux donner, Et au « ser fist sa gent monter. » (Wace.)] — « Aura cha- « cun une *provende* d'avoine, et 19 deniers de « gages pour toutes choses et livraisons de chandel- « les. » (Rech. de Pasq. VII, p. 723.) — 2° [Provisions : « Ainsi furent lonc temps en la cité de pris, « Sans yssir de leans ne sans estre assaillis ; Et « leur *provende* apetissoit toutdis. » (Cuvel. v. 1241.)]

Qui prend à d'autre lieu *provende*. *(Coquillart, p. 43.)*

[« Pain et vain et *provendes* des villes venir firent ; « Quand il eurent mengié, volentiers se dormirent. » (Rom. de Wace.) — 3° Prébende, bénéfice ecclésiastique : « Qui argent porte à Rome assés tost *pro-* « *vende* a ; on ne les donne mie si com Dieus com- « menda. » (Ruteb. 23440.) — « Cil me donna, Dieus « li rende, à Baieus une *provende*. » (Wace.)]

Et si fist Karles, par devise
Par les pais mainte autre glise
Et mainte *provende* estria. *(Mouskes, p. 172.)*

On lit de chanoines : « Les biens qui leur estoient « assignez pour leurs vivres que l'on appella en « vieux françois *provende* et en latin *præbendæ*. » (Rech. de Pasq. p. 276.)

Et d'autre part
Nul clers à *provende* n'a part
N'a dinité que l'en depart
S'il n'est des lor. *(Ms. 7615, I, f. 70.)*

Provender. [Mener paître : « Nul quelqu'il soit « qui ait prins, ou tienne chevaux brebis et autres « bestes à garder et mener à *provender*. » (Ordonn. t. II, p. 369, an. 1350.)]

Provenderée. [Mesure de terre contenant un *provendier* de semence : « Les champs de la Char- « bonniere contenant douze *provenderées* de terre. » (JJ. 190, p. 24, an. 1459.)]

Provendier. [1° Mesure contenant trois boisseaux : « Le suppliant demandoit à estre paié de la « dite mine de potage ; et le fermier disait que il « n'en devoit que un *provendier*, c'est assavoir trois « boysseaulx. » (JJ. 145, p. 4, an. 1393.) — 2° Domestique auquel on fournit le vivre et le couvert : « Thenon Charpaut *provendier* de nostre am[é] « eschanson Moreau de Moulon. » (JJ. 162, p. 280, an. 1408.) — « Si un noble ou un clerc met demeu- « rer en sa maison une personne qui soit comme « son varlet ou chambrière à son pain et à son vin, « icelles personnes sont appellées *provendiers* et en « iceluy cas ils n'en doivent rien... » (1398. Brenages du duché. L. C. de D.)]

Provendre. [Provende, prébende, dans Rob. d'Avesbury, p. 111, an. 1343.]

Provenir. [Se produire : « Nous sommes chi « envoyet à savoir que vous dirés de une nouvel- « leté qui est *provenue* en l'ostel d'Engleterre. » (Froiss. II, 355.)]

Provenisiens. [Monnaie des comtes de Champagne, frappée à Provins : « Si cum la prevosté de « Collomiers le contient, et si cum je la tenoie,... « pour .VIII. vingt et .IX. livres de *provenisiens*. » (Hist. de Meaux, II, p. 127, an. 1213.)]

Provenoisien. Monnoie de Provins :

A la feste ala à Provins,
Et il emporta quatre vins
Livres de bons *provenoisiens*
Après s'en revint par Amiens. *(Fabl. S. G. p. 65.)*

Proveoir. Pourvoir : « Se sur ce n'y *proveions* « de bon et brief remede. » (Ord. III, 521.) — « Il a « plu à nostre Saint Pere le Pape me *proveoir* à « votre instance et recommandation d'une petite « abbaye. » (Lett. de Louis XII, p. 70.) — [« L'infor- « macion si tost que faicte et parfaicte... envoyez « féablement enclose soubs nos sceaulx... pour « icelle véoir et *proveoir* audict prévost, sur une « requeste par luy à nous faicte... » (1392, Justice de Lorris. Droits du Prévost. L. C. de D.)]

Prover. 1° Prouver :

Et quant li marchant revint
A fuer de sage se *prova*,
De l'enfançon que il trova
A sa feme reson demanda. *(Ms. 7218, f. 241.)*

[« Et li sainz comença mot à mot à *prover*, U li « reis par ces leis voleit tendre et aler. » (Thom. de Cant. 57.) — 2° Eprouver : « Sur les chevaus *provez* « et asaiez. » (Roncisv. 57.) [Voir Prové.]

Proverbe. [1° Sentence exprimée en peu de mots, devenue commune et vulgaire : « Mais li « vilains dist en un *proverbe* que « en un mui de

« cuidance n'a pas plein pot de sapience. » (Mén. de Reims, § 109.)] — « La connoissance tant des « mots, que des *proverbes* nous apporte le plus de « temps certaine connoissance de l'histoire. » (Pasq. Rech. p. 672.) — 2° Maxime, sentence : « Et « par ainsi peut apparoir l'autorité du *proverbe* « mis au commencement de ce chapitre touchant « les difficultéz que fortune baille et presente à « ceulx qu'elle veult pourveoir en la fin. » (Le Jouvencel, ms. p. 54.) — 3° Prophétie :

Cy s'ensuit un *proverbe* bien notable. *(Desch. f. 315.)*

Parmi un grand nombre de proverbes, nous en rapporterons quelques uns qui ont rapport aux différentes provinces et aux différentes conditions : 1° pour les provinces :

Pitié de Lombart,
Labour de Picart,
Loyalté d'Anglois,
Largesse de Franchois,
Humilité de Normand,
Conscience d'Allemand,
Devotion de Bourguenon
Avec le sens breton
Ces huit choses par Saint Bon
Ne valent pas un mouton.

2° Pour les diverses conditions :

En prince loyauté,
En clerc humilité
En prelat sapience
En advocat loquence
En heraut connoissance
En fame contenance
En riche homme largesse
En chevalier prouesse
En marchand foy tenir
En sergent obeir
En drap belle coulour
En vin bonne savour. *(Prov. des nations, p. 40.)*

Provere. [Prêtre, dans Joinv. éd. royale, 101.]

Prouesce—esse. [1° Prouesse : « Il resoingnoit « mout le roi Richart pour sa *prouesce* et pour son « hardement. » (Mén. de Reims, § 92.)] — 2° Tour d'adresse : « Vit toutes les *prouesses* que faisoit Por- « carol avec son cheval. » (Nuits de Strap. I, 195.)

1. Prouffit. [Profit : « Ils ne firent rien de leur « *prouffit* (dans cette sortie) et perdirent deux ou « trois gentilshommes. »(Froiss. Buchon, XI, III, 18.)]

2. Prouffit. Bordure : « Les *prouffits* de la « robbe de sa femme n'estoient pas assez grands « suivant la mode nouvelle, » c'est à dire que la fourrure qui la doubloit n'étoit pas assez largement repliée en dehors en forme de bordure. (Le Cheval. de la Tour, Instr. à ses filles, p. 12.) — [« Deux « fourrures, l'une d'une hoppellande, et l'autre « d'un mantel, l'un de gris et l'autre de menu ver, « avec un *prouffit* de menu ver. » (JJ. 164, p. 169, an. 1409.)]

Prouffitable. [Profitable : « (Des draps) sont « passables. — Ilz sont, parbleu, bien *prouffitables ;* « C'est proprement ce qu'il vous faut. » (Rec. de Farces, p. 143.)]

Prouffiter. [Faire du butin : « Elle (cette armée) « ne povoit riens *prouffiter* que de brusler ung « petit nombre de maisons. » (Commin. V, p. 17.)]

Proufit. [1° Produit : « Ils vivent de bestaus et « du *proufit* de la terre. » (Marc. Pol. p. 427.)] — 2° Avantage : « On fait un supérieur, non pour son « *proufit*, ains pour le *proufit* de l'inferieur. » (Mont. t. IV, p. 8.) — 3° Butin : « Quant les gens à « messire Loïs d'Espaigne orent cargiet chars et « charetes de tous meubles et *proufis* que il rame- « noient à lor navie. » (Froiss. IV, p. 78.)]

Proufiter. Profiter. (Cotgrave.)

Prouha. [Palonneau : « Ung grant *prouha*, de « quoy on atelle quatre beufs. » (JJ. 181, p. 177, an. 1452.)]

Proviande. Magasin de vivres. (Mém. de Bassompierre, I, p. 127.)

Providadour. Pourvoyeur. (Contes d'Eutrapel, p. 306 ; André de la Vigne, Voyage de Charles VIII à Naples, p. 185, an. 1395.)

Provide. 1° *Adj.* Qui a de la prévoyance. (Cotg.) — 2° *Subst.* Discret d'une communauté. (Gloss. de l'Hist. de Paris.)

Providemment. Avec prévoyance ou prudence. (Cotgrave.)

Les dieux voullantz leurs destins glorieux
Providemment esparpiller au monde. *(Le Caron, f. 11.)*

Providence. [1° Prévoyance : « Dirons que par « art, *providence*, entendement, science et sapience « sont les suppoz de parfaitte sagece. » (Christ. de Pisan, Charles V, t. III, p. 2.) — 2° Précaution : « Il « eurent conseil que ils envoieroient en France « devers le roy, quoyement et couvertement ; de « *providence*, non mie par pompes ne par orgueil, « ung frere mineur. » (Froiss. XV, p. 93.)] — On appelait les Théatins, frères de la *Providence.* (La Roque, Orig. des noms, p. 260.)

Provident. 1° Prudent : « *Provident* et bien « avisé. » (Sag. de Charr. p. 442.) — 2° Econome :

Est bien à tard de son bien *provident.* *(J. du Bell. 312.)*

Provierbe. Sentence, maxime ; parlant de Richard, duc de Normandie, encore enfant qui étoit au pouvoir de Louis d'Outre-mer :

Dont fisent li Normant proiere,
Que Dieux rendit l'enfant ariere ;
Oiés coument il fu garis :
Osmons, qui garde en estoit pris,
Fist l'enfançon malade faindre,
Ne autrement ne l' vost destraindre
De parole, ne de *provierbe ;*
Puis manda un fasselon d'ierbe,
Si lia l'enfançon dedans ;
Jou ne sai souvin, ou à dens. *(Mousk. p. 374.)*

Provignable. Qu'on peut provigner. (Cotgr.)

Provignage. Marcottage par le moyen de provins. (Cotgrave.)

Provignement. Même sens. (Cotgr.)

Provigner. Multiplier par provins : « *Provigner* « des procez. » (Cotgrave.)

Baisons nous doncq et prenons
Un baiser de longue haleine,
Baiser qui mille en ameine
Puis dix mille ; *provignons*

Tant de baisers desormais
Que d'une metamorphose
Nous ne soyons autre chose
Qu'un long baiser à jamais. (*Pasq. Œur. mesl. p. 490.*)

Provigneur. Qui provigne. (Cotgrave.)

Provignie. Provignée :

Ni a beuf ne charrue, ne villain en arée
Ne vingne *provignie*, ne couture semée. (*Rou, p. 37.*)

Province. 1° Province ecclésiastique, étendue d'un archevêché : « Et puis s'en vint à Rains, et « requist aus evesques de sa *province* qu'il li aidas- « sent envers le roi. » (Mén. de Reims, § 476.) — 2° Contrée : « Abbasie est une grant *province*, et « sachiez qu'elle est en moienne Inde. » (Marco Polo, p. 690.)] — « Si devez scavoir que ung tel don « je ne perderoye point pour tous les royaulmes de « ceste *province*. » (Perceforest, III, f. 43.)

Provinciaux. [Monnaie des comtes de Provence, dans l'Ord. de S. Louis sur les monnaies.]

Provins. Ville du département de Seine-et-Marne ; de là les proverbes suivants : 1° « Aulnes « de *Provins*. » (Cout. Gén. I, p. 860.) — 2° « Pers « de *Provins*. » (Poët. avant 1300, t. IV, p 1652.) — 3° « Putains de *Provins*. » (Ibid. p. 1653.)

Proviseur. 1° Préposé, marguillier : « *Proviseurs* sont ceux qui sont commis à garder et rece- « voir les biens aux pauvres publiques, et qui leur « administrent les biens et aumosnes qui leur sont « données ou délaissées. » (Bouteiller, Somme rur. p. 70.) — « Aulbin Pellerin et Jean Desmenages *pro- « viseurs* et marguilliers de l'eglise dudit Estrechey... « Nicolas Thenry et Jean Hallegrain l'aisné gagers « et *proviseurs* de la dite paroisse. » (Cout. Gén. I, p. 249.) — « *Proviseurs* de chemins. » (N. C. G. I, p. 950.) — 2° [Pourvoyeur, fournisseur : « Et vous « di que *proviseurs* y eurent trop bien leur temps. » (Froiss. XI, 367.)]

Provision. [1° Prévoyance, précaution : « Pierre « Douchet fery ledit Guillaume sur son chief en « telle maniere, que se n'eust esté la grace de Dieu, « avec la *provision* dudit Guillaume, il eust esté « mors et occis. » (JJ. 108, p. 39, an. 1375.) — « Nos « lettres leur pourroient demeurer illusoires en « leur grande grief, prejudice et dommage, et plus « pourroit estre, se par nous ne leur estoit sur ce « pourveu de nostre *provision* et remedes conve- « nables. » (Cartulaire de Beaulieu, an. 1497.)] — 2° Règlement, ordre :

Qui n'y eut mis *provision*. (*V. de Charles VII, I, p. 229.*)

3° [Contribution en nature : « Auront auctorité li « dit eschevin de faire trais et geis et *provision* sur « lesdiz habitans pour faire clousons et fermetez « dessus dittes et autres necessitez de la ville. » (Ord. IV, 298, an. 1354.) — 4° Bénéfice ecclésiastique : « Ne je n'ay fait chose par quoy je doive per- « dre ma divine *provision*. » (Froiss. XVI, 125.) — 5° Somme allouée par un père pour nourrir ses enfants : « *Provision* paternelle. » (Ord. V, p. 435, an. 1371.) — 6° Remède, soulagement : « Le sup- « pliant, afin de trouver *provision* à la maladie de « son filz s'en ala au voyage à S. André du Glaye ;... « auquel le malade dist : mon pere, vous alez en « remyvage bien loing aux corps sains. » (JJ. 200, p. 28, an. 1467.)]

Provisionnal. [Provisionnel : « Appointement « *provisionnal*. » (Procès verbaux du conseil de régence de Charles VIII, p. 175.)]

Provisorie. Charge de proviseur. (Colgr.)

Prouliere. [« Une corde qu'on appelle *prou- « liere*, qui sert à faire tirer chevaulx à la charrue. » (JJ. 191, p. 266, an. 1457.)]

Proumener. [Abuser par de vaines promesses : « Li dus de Braibant, li dus de Guerles et les Ale- « mans l'avoient mené et *proumené* jà par deux « saisons. » (Froiss. III, 380.)]

Provocation. Action de provoquer. (Monet.)

Provocatoire. Qui sert à provoquer. (Oudin.)

Provoier. Estimer, apprécier :

S'il vouloient nos pertes *provoier* et esmer,
Jamez en lor aé nel porront restorer. (*Wace.*)

Provoir. [Voir au loin : « Cuer est monteis en « l'engairde, D'iluec *provoit* et esgairde Per lai où « puist eschaipeir. » (Wackernagel, 58.)]

Provoire. [Prêtre : « L'encens s'estes *provoire*, « si connistront. » (Aiol, v. 2998.)] — « Por ce qu'il « vestent chapes noires, si les apele l'en *provoires*. » (Ren. v. 27952.)

Un des Engleiz qui ont veu
Les Normanz touz reiz tondus
Cuida que tuit *provoires* fussent
Et que messe chanter pussent. (*Rou, p. 305.*)

Provoquement. Action de provoquer. (Cotgr.)

Provoquer. « Il se print à *provoquer* chascun « singulierement. » (Bercheure, f. 31.)

Provoqueur. Qui provoque. (Cotgr.)

Provost. [Prévôt : « Et se alquen, u quens, u « *provost*, mesfeist. » (Lois de Guillaume, 2.)]

Provours. Ceux qui sont appelés à témoigner d'un fait. (Britt. Lois d'Angl. f. 34.)

Provousté. [Prévoté : « De Cantorbire aveie « l'arcediachené Et de Beverlei oi idunc la *pro- « vousté*. » (Thom. de Cantorb. 87.)]

Prousens. Présents, dons :

. . . . Le roi Jhesu
Aourerent et leur *prousens*
Porterent or, mire, et encens. (*Mouskes, p. 618.*)

Prousenter. Présenter :

Si *prousenterent* lor avoir. (*Mouskes, p. 525.*)

Prousessionnaire. [Livre d'église où sont écrites et notées les prières qu'on chante aux processions : « Item un *prousessionnaire* noté. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 62.)]

Prouvable. [Probable : « Les astrologiens ont « aulcune cognoissance *prouvable* des meurs et des « condicions des gens en général. » (Songe du Vergier, I, p. 171.]

Prouvain. [Provin, aux Ord. V, 529, an. 1372.]

Prouvance. Preuve : « Pourront les dits vingt « deux raisonnablement corriger et punir tous tels

« officiers et jugeurs ou autres non sujects qui se-« ront clerement par justes *prouvances* convaincus « d'avoir empesché la loy. » (Cout. Gén. II, p. 977.)

Prouvanche. [Même sens : « Fis faire diligente « inquisition par bonnes gens creables et par le « *prouvanche* des anchiens escrips. » (Cart. 21 de Corbie.)]

Prouveement. Evidemment :

Ci ert verté *prouveement*. (*Mouskes, p. 567.*)

Prouvence. Provence : « Cordouan de *Prou-« vence*. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1653.)

Prouvende. [Prébende : « Quarante converses « à demie *prouvende*. » (Froiss. IV, 407.) — « Sis « vins dames à plainne *prouvende*. » (Id. 409.)]

Aux bons clercs donna *prouvende* et pain. (*Desch. 251.*)

Prouvenderée. [Mesure de terre contenant un provendier de semence : « D'icelle terre le sup-« pliant dit à lui appartenir une *prouvenderée* ou « environ. » (JJ. 197, p. 401, an. 1473.)]

Prouvendier. [Mesure valant trois boisseaux : « Emporterent en la dite disme de Menouville chas-« cun an pour chascun mui de grain... cinq *prou-« vendiers*. » (Cart. de S. Martin de Pontoise, f. 35, an. 1330.)]

Prouver. [1° Eprouver : « Et vous en estes « *prouveiz* comme mauvais hom et desloiaus. » (Mén. de Reims, § 125.)] — « Sur ponts ou pontons « pourris, et par gués non suffisamment *prouvés*. » (La Jaille, Champ de bataille, f. 64.) — 2° Convaincre : « Attains et *prouvés*. » (Ord. I, 135.) — 3° [Se comporter, se conduire : « Et tuit li autre baron se « *prouvoient* si bien qu'il n'en i avoit nul qui en « feist à blasmer. » (Ménestr. de Reims, § 285.)] — « La se *prouva* si honteusement qu'il fut chassé. » (Chron. de S. Denis, I, f. 50.) — 4° Se montrer :

Ja de lui n'ierent refusées
Grans promesses, se on lui rueve ;
Mais au donner vilment se *prueve*.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1336.

Li marcis bel s'en *prouva*. (*Ibid. p. 1349.*)

Prouvins. [Provins, ville de Champagne : « L'an « mil deus cent et vint trois, Fist Thibaut sa mon-« noie abatre, La viez monnoie de *Prouvins*, Ou « l'on boit souvent de bons vins. » (Chron. mss. au Cart. de Saint-Magloire.)]

Prouvoire. Prêtre : « Avarice de *prouvoire*. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1651.)

Prouvos. [Prévôt, dans Froiss. III, p. 317.]

Prouz. [Preux : « Mielz valt fiz à vilain qui est « *prouz* et senez, Que ne fait gentilz hun failliz et « debutez. » (Id. p. 63.)]

Proxenete. 1° Courtier : « *Proxenetes* coura-« tiers et autres commis à vendre marchandises ou « autres meubles sont contraints rendre les mar-« chandises a eux baillées, ou le prix qu'ils en ont « receu, par prinse ou detention de leurs person-« nes. » (Cout. Gén. II, p. 378.) — 2° Entremetteur. Sully dit à Henri IV : « Vous vous souviendrez des « peines et anxietez ou vous ont jetté les ruses, « artifices, malices et cautelles de la Verneuil, sr « semblables et leurs sequelles et *proxenetes*. » (Mém. de Sully, VII, p. 416.)

Proxime. Prochain : « Semeur de bonne doc-« trine pour ediffier son *proxime*. » (Journal de Paris sous Charles VII, p. 119.)

Proximité. Parenté : « Cas de *proximité* que « les clercs appellent cas de retraict, selon les « coustumes locaux, si est quand aucun vend heri-« tage qui luy vient par succession et aucun de ses « prochains du costé dont l'heritage vient le veut « ravoir pour tels deniers que vendu estoit. » (Bout. Som. rur. p. 414.)

Proye. Drogue, poudre de magicienne : « Sitost « qu'elle eut dit ces paroles elle tira de son aulmo-« niere ne scay quelle *proye*, et la gecta dessus « Lyonnel et tantost apparut entour luy une si noire « fumée et si obscure que Lyonnel ne voit non plus « que s'il eust eu les yeulx crevez. » (Percef. II, 79.)

1. Proyer. Bruant, oiseau. (Cotgrave.)

2. Proyer. Piller : « Il entra en Allemagne à « grosse puissance, et chevaucha devers Juliers où « il mist le siege, et feurent envoyez les coureurs « par la contrée pour *proyer*, comme il est de cou-« tume. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, 255.) — « En ce temps commença Thibaut le conte de « Chartres à guerroier le duc Richart et print à « degaster sa terre et à *proyer*. » (Chr. de S. Den. t. I, fol. 210.)

Proz. [Preux : « L'arcevesque fut sages et *proz*. » (Rol. v. 3691.) — « Neimes ad fait que *proz*. » (Id. v. 2423.) — « Cil ne sunt *proz* jamais pur guerreier. » (Id. v. 1514.)]

Pruant. Qui démange : « Oreilles que j'ay au « dedans *pruantes* par secousses. » (Ess. de Mont. t. III, p. 572.)

Pruce. Nom de royaume, la Prusse. (Petit J. de Saintré, p. 487.)

Prude. [Sage et vertueuse (comparez *Prode*) : « Il n'a plus *prude* femme jusqu'à la mer salée. » (Berte, XVI.)]

Prudence. [1° Prévoyance : « *Prudence* est cil « habiz par cui l'on puet conseiller à veraie raison « entor les bones et les mauvaises choses de l'ome. » (Brun. Lat. *Trésor*, p. 298.)] — « La memoire des « choses passées est la *prudence* de ce qui est ad-« venir. » (Lett. de Pasq. III, p. 683.) — 2° [Jurisprudence : « Les greigneurs clers en *prudence* qui « fuissent en l'université de Paris. » (Froiss. t. XV, p. 129.)]

Prudent. Au sens de *prud*, dans prud'homme : « *Prudent* homme et sage maistre Dominique, « licencié ès loix. » (Cout. Gén. II, p. 1049.)

Prudentement. [Prudemment : « Et en ce il « scet bien exposer grans despens sagement et « *prudentement*. » (Oresme, Ethiq. 113.)]

Pruderie. Etat d'une prude :

Il est une saison pour la galanterie,
Il en est une aussi propre à la *pruderie*
On peut par politique en prendre le parti
Quand de nos jeunes ans l'eclat est amorti.
Misanthrope de Molière, act. III, sc. 4.

Prudhommie. « *Prudhommie* est une ferme « et droite disposition de la volonté à suivre le « conseil de la raison. » (Sag. de Charr. p. 255.) — « Voulant essayer la *prudhommie* de leurs dites « femmes. » (Arest. Amor. p. 427.)

Prudo-coquette. Mot composé, femme qui mêle la pruderie à la coquetterie : « Bien que dans « le monde elle passast pour prude, elle ne laissoit « pas que d'ecouter volontiers les plaintes de ceux « qui souffroient pour elle ; en un mot elle estoit « de ces femmes qu'on peut nommer *prudo-coquet-* « *tes*, dont la race s'est tellement multipliée qu'on « ne rencontre presque autre chose. » (Roman Bourgeois, liv. I, p. 206.)

Pruef. [Proche : « *Pruef* est li sire à tuz apelans « lui. » (Lib. psalmor. p. 225.)]

Pruer. [Gouverner un navire : « Puis *pruerent* « le bras S. Jorge, Qui court devant Constentinoble. » (G. Guiart.)]

Pruesce. [Prouesse : « Ne fud pas de la *pruesce* « as treis premiers. » (Lois, p. 214.)]

Pruesté. [Probité : « Comme nous nous asseu- « rons de vostre *pruesté* et loyaleté. » (Martene, Ampl. Collect. I, p. 1474, an. 1360.)]

Prun. Boisson aigre ; jus de prunelle ; voir Prunele :

En guerre doit à l'acier brun
Bon peuple garder comme bon pestre
Faire bien comme si ancestre
Et n'ait de condicion de *prun*. (Desch. f. 80.)

Aux premiers droitz veulent tuit retourner,
Facent le bien ; pechié est mal egrun
Dieu feroit bien à la priere d'un
Juste, loyal grace n'en doubtez mie
Reboutent donc l'ort bruvage de *prun*
Desloyauté, trahison et envie. (Ibid. f. 129.)

Prunaye. Lieu planté de pruniers. (Oudin.)

Prune.

Qui envers son proisme a rancune
Diex voit sa conscience brune
Et por ce s'aumosne degete
S'aumosne ne vaut une *prune*. (Ms. 7218, f. 203.)

Expressions : 1° « Quand il meurt, il ne luy vault « *prune*, » cela ne lui vaut rien. (Desch. f. 87.) — 2° « Avaler leur fault ceste *prune*, » il en faut passer par là. (L'Amant rendu cordel. p. 582.) — 3° « Et si « faut qu'en portent la *prune*, » même sens. (Ibid. p. 592.) — 4° « Abatre des *prunes*, » expression prise dans un sens obscène. (Contes de la reine de Navarre, t. II, p. 169.) — 5° [Le loup ayant reçu la ruade du cheval : « Se Isengrin lire ne sceust, « Encore ceste *prune* il n'eüst. » (Ren. Contrefait.)]

Pruneau. [Prune séchée au four : « Tout ce « roiaume fait cas des *pruneaux* de Brignole, de « Valebrique, de Tours, de Reims, de St Antonin, « de Privas, de Saint Trufesmes, pour leurs pre- « cieuses qualités. » (O. de Serres, p. 684.)]

Prunelat. Raisin à gros grains. (Cotgr.)

Prunele. [Prunelle : « Je croy que c'est vin de « *pruneles :* Où a il esté si forgy. » (Mir. de Sainte Geneviève.)]

Prunelé. [Vin de prunelles : « Qui donrroit à « manger ou à boire à une personne du jus ou du « noir de meurons dont l'en noircist les cuirs, ou « du *prunelé*, mais qu'il feust cueilly à la feste « S. Estienne estant ou mois d'aoust, ou environ « icelle feste, elle en mourroit. » (JJ. 139, p. 10, an. 1390.) — « *Prunelez*, cidres et despenses. » (Ordon. IX, p. 713, an. 1407.)]

Mais ilz ont vins, que Dieux en soit loez,
C'est des haies dont ilz font *prunelez*. (Desch. f. 216.)

Pruneler. Bourgeonner : « Je vous diray que « Salomon dist au livre des enseignemens.... que « vin fait *pruneler* et rougir le visage. » (Le cheval. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 44.)

Prunelette. Diminutif de prune. (Cotgr.)

Prunelle. Prune sauvage.

Car bergiers ne sont que meschans
Tant comme ils gardent les moutons
Pain bis, *prunelles* et boutons. (Desch. f. 265.)

Prunier. Arbre à prunes :

S'il se taist, affin qu'il complaise,
Il est tenu pour fol receu ;
S'il parle, on luy dit qu'il se taise :
En son *prunier* n'a pas creu. (Villon, p. 28.)

Ung monsieur d'un *prunier* fleury. (Coquillart, p. 24.)

« On l'a veu *prunier*, » on a vu quelqu'un avant qu'il eut fait fortune. (Lett. de mad. de Sévigné, V, p. 298.)

Prurir. Démanger. (Oudin.)

Prurit. Démangeaison. (Oudin.)

Pruveire. [Prêtre : « Et dist à Abiathar le *pru-* « *veire :* Faites venir avant la saintefiée vesture de « *pruveire.* » (Rois, p. 114.)]

Pruz. Qui a du prix ; Marbodus dit du saphir, art. 5, col. 1644 : « Mult a vertuz *pruz* e vaillant. »

Pryere. [Appel, levée : « Li contes fist une as- « samblée et une *pryere* de gentils hommes assés « grande pour aler en Frise. » (Froiss. IV, p. 326.)]

Pryes. Proies, butin. « Prinst *pryes.* » (Chron. de S. Den. II, f. 3.) On lit dans le lat. *prædas duxit.*

Pryse. Droit de prendre des denrées pour sa provision. (Carta magna, fol. 27.)

Psalme. [Psaume : « Je vous envoye ung saul- « tier en françoys ; je supplie celuy par l'esprit « duquel tous les *psalmes* sont composés. » (Marg. Lett. p. 122.)]

Psalmir. Psalmodier. L'auteur, dans son testament, ordonne que des prêtres « *psalmissent* des « pseaumes » à son enterrement. (Bout. Som. rur. p. 874.)

Psalmiste. [Auteur des psaumes, David : « Dont « li *psalmistes* dist : si cum ses tenebres, ensi et sa « lumiere. » (Job, p. 464.)]

Psalmister. [Psalmodier : « Li prevos li fist « appareiller une cheminée de feu ardant, ouquel « com ele *psalmistast*, il la fist metre. » (Ms. Saint Victor 28, f. 6.) On y parle de Sainte Eulalie.]

Psalmodier. [« Il le faisoit *psalmodier* à l'eglise, « chanter des leçons de matines et de vigiles. » (Despériers, 47e conte.)]

Psalterie. [Psalterion : « Encunteras les pro- « phetes ki d'amunt vendrunt à estrumenz, *psalte-* « *rie*, tympans, frestels e harpe. » (Rois, p. 33.)]

Psalterion. Instrument de musique à plusieurs cordes que l'on touchait du plectre :

Guiterne, rubebe ensement
Harpe, *psalterion*, doucaine,
N'ont plus amoureux sentement. *(Desch. f. 388.)*

Psaltier. [Psautier : « Ço trovum el *psaltier.* » (Thom. de Cant. 90.)]

Psaultier. Voir le suivant.

Psaume. [« Et là chantoient un *psaume* du « psaultier David qui dit ainsi. » (Froiss. éd. Buchon, II, III, 15.)]

Psautier. 1° Recueil des psaumes. (Ord. II, 54.) — 2° Voile dont les religieuses se couvrent la tête et les épaules. (Apolog. pour Hérodote, 244.)

Pseaulme. [Psaume : « Et là chantoient une « *pseaulme* du psaultier. » (Froiss. XI, p. 106.) — « Et cest advocat portatif, A trois leçons et à trois « *pseaulmes.* » (Patel. 770.) — « A quel usaige, dist « Gargantua, dittes vous ces belles heures? — A « l'usaige de Fecan, à trois *pseaulmes* et à trois « leçons, ou rien du tout qui ne veut. » (Rabelais, Garg. I, 81.)]

Pseaume. Même sens : « Joint aussi qu'elle ne « fut point au XXIIe *pseaume* de David, » confite à l'huile d'olive. (Dialogue de Tahureau, f. 33.)

Puans. [1° Qui sent mauvais, au propre et au figuré : « Et mout i ot morz de Sarrezins et decou- « peiz ; et mout en trouverent morz de maladie par « les rues touz *puanz.* » (Mén. de Reims, § 56.) — « Or atent m'ame nostre sire, Qui m'a jeté de cest « martire, De cest puant siècle ou j'estoie. » (Ren. v. 6729.)] — 2° Méchant : « Garson *puant*, parles tu « ainsi en la presence du roy mon naturel sei- « gneur. » (Froiss. liv. II, p. 142.)

Ses oisillons ocist, tant est *puans.*
Chans. ms. du comte Thibaut, p. 3.

Expressions : 1° « Un *puant*, » un glorieux. (Oud.) — 2° « Debonnaire mire fait playe *puante.* » (Cotgr.)

Puanteur. [« Pour la *puanteur* de ton soulfre. » (Nat. à l'alchim. 26.)]

Puantise. Puanteur : « Pour la *puantise* des « bestes que l'on tuoit en l'ost. » (Froiss. II, 290.)

Puberes. Enfants qui sont en puberté. (Cout. Gén. I, p. 890.)

Puberté. « On tient la *puberté* de la fille à douze « ans, et on recule les masles jusques à quatorze. » (Chol. Cont. I, 110.)

Puble. [Public : « Jehan Sabulette, clers *puble*, « notaire par l'auctoriteit apostolike et imperial. . « par maniere de instrument *puble.* » (Testam. de Robert de Namur, XIVe s.) — « Murmuroient l'un « l'autre et disoient en *puble.* » (Froiss. VIII, 300.

Publiaument. [Publiquement : « Item se aucun « des diz homes font injures au justiciers le conte. « ou aux sergenz jurez, notoirement et *publiau-* « *ment* en la court le conte. » (Cart. du chap. de Chartres, an. 1306.)]

Publicain. Nom donné aux Albigeois. (Cotgr.)

Publication d'enqueste. Terme de pratique : « Quand les enquestes sont rapportées et receues, « et que les parties en prennent communication, « après laquelle elles ne sont plus receues à bailler « reproches et objets de témoins ; et seroit expe- « dient que cette *publication* fut receue aux cours « souveraines et es requestes du palais, comme par « devant les juges ordinaires pour empecher les « parties de plaider plus avant ; comme aussi le « roy a ordonné par l'art. 150, de l'édit fait l'an « 1579, sur la plainte des etats tenus à Blois. » (Laurière.)

Publice. Mot latin ; de là « lire *publice*, » faire un cours : « Et entre les masques y en ha voyre- « ment d'aucuns qui en sont maistres et en *lisent* « *publice* ; mais aussi il y en a de novice et apren- « tifs. » (Arr. amor. p. 414.)

Publiement. [Publiquement : « Soient mis au « pilory, ou en l'eschielle, sans nulle remission, « *publiement* et notoirement. » (Ord. I, 537.)]

Publier. [1° Vendre à l'encan : « Li edifice des « maisons ki pour omecide seront abatues, seront « *publié.* » (Tailliar, Rec. p. 510.) — 2° Répandre, rendre public : « Mes frere Jehan de Primai les ot « tous deux à exemplaire, Ce dist il, por son roman « faire,... Mais n'est mie moult *publié*, Ains est « comme tout oublié. » (G. Guiart, Royaux lignages, v. 342.) — « Ils doivent punir ceulz qui... ont acheté « lesdites (fausses) monnoies, et raporté au « royaume et en ont *publié* le royaume. » (Reg. de la Ch. des Comptes, *Pater*, f. 259.) — 3° Peupler : « *Publier* de poissons. » (JJ. 9, p. 52, an. 1358.)]

Publieur. Qui publie. (Cotgr.)

Publiquan. [Publicain : « Aussi seront (mis « avant vous, Juifs) les folles fames, Pour ce vous « sera grant diffames, Pour ce qu'il ont creü Jehan, « Entre elles et li *publiquan.* » (Mir. de Notre Dame, I, 235.)]

1. **Publique**. [Publicain : « Aussi sachiez qu'il « avenra Pour voir ains le derrenier jour, Que li « *publique* pecheour Ou regne Dieu seront avant « Mis que vous, je le vous creant. » (Mir. de Notre Dame, I, 235.)]

2. **Publique**. [Forme usuelle pour *public*, au moyen âge ; rapprochez *antique*, *rustique :* « En « privé, non en *publique.* » (Froiss. XI, 253.) — « Et « craignoient à les combattre en *bataille publique.* » (Monstrel. I, f. 228.)

Publiquement. [En public : « Que un roy ne

« doit croyre personne du monde qui lui die *publi-* « *quement* ou en secret d'autruy absent aucun « mal. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6e série, II, page 151.)]

Puc. Puits :

Guerroia le roi Sigesmont
De Bourgogne, et se l' prist adonc :
A Orliens, prisson l'enmena,
Moult le hai et fourmena,
Et puis le fist un siers tuer
Et en un *puc* parfont gieter. (*Mouskes, p. 16.*)

De lonc *puc* yaue traire. (*Vatic. 1522, f. 149.*)

Puce. [Insecte : « En esté gardez que en vostre « chambre ne en vostre lit n'ait nulles *puces*. » (Ménag. I, 7.)] De là les expressions suivantes :

1° [« Avoir la *puce* à l'oreille, » être inquiet, agité : « Carles en fist tel joie, ne fist mais la « paroille ; Mais encore en aura telle *puce* en « l'oroille, Dont il aura peour de perdre corps et « terre. » (Gir. de Rossillon, v. 2257.)] Voyez Deschamps, fol. 443.

Dames qui ont tant la *puce* en l'oreille,
Qu'il ne les fault appeler n'esveiller. (*G. Cretin, p. 79.*)

Dans une coutume de Chaumont en Bassigny, imprimée à Troyes par Le Coq, parmi différentes choses écrites au 16e siècle, on trouve ces mots : « Ils ont la *puce* à l'oreille, » et plus bas ces vers latins :

Causidicos habuit vigilantes Curia, namque
Illis perpetuus tinnit in aure pulex.

2° Dictes voir ; chascuns est prodoms :
Vous mentez, tost les gehinons ;
Haro ! Qu'as tu ? *J'ay pis que puce :*
Je muir : di donc, ha, saincte Luce. (*Desch. f. 235.*)

[C'est une allusion au proverbe du xve siècle : « A « la sainte Luce, le jour croist le saut d'une *puce*. » Dans l'ancien calendrier, la sainte Luce (Lucie) tombait le 23 décembre, deux jours après le solstice d'hiver ; les jours croissent alors d'une quantité imperceptible. Depuis la réforme grégorienne (1582), la sainte Luce tombe le 13 décembre et les jours continuent de décroître, au lieu de s'allonger.] — 3° « Il « dormoit si fort, et avoit si bien *bridé les puces*, que « ceste pauvre mariée ne le peut jamais resveiller » (Bouchet, Serées, III, p. 74), c'est-à-dire boire avec excès. — 4° « Charmer les *puces*, » même sens : « Platon au sixieme de ses loix, fait expresse inhi- « bition à ceux qui ont *charmé les puces*, de se « mesler pour avoir lignée, parce que celuy qui est « plein de vin est extasé d'une rage et folie tant « d'esprit que du corps. » (Contes de Chol. f. 259.)

Puceau. Qui a son pucelage : « De ce que par « maniere de gausserie on appelle *puceau* ceux qui « au souffle de leur haleine rallument une chan- « delle eteinte. » (Pasq. Rech. p. 692.)

Pucelage. [1° Virginité physique : « Se une « feme, el tans de sa veveté ou el tans de son *puce-* « *lage*. » (Beaum. II, p. 26.)] — 2° Boucle d'argent que les paysannes portent à leur ceinture. (Oudin.)

Puceleite. [Diminutif de pucelle, jeune fille : « Toutes herbes, toutes floreites Que valletons et « *puceleites* Vont en printens ès bois cuellir. » (Rose.)]

Puceler. Dépuceler. (Cotgr.)

Pucelete. Diminutif de pucelle :

Et virge estoit et monde et nete
Pucele non, mes *pucelete*. (*Ms. 7218, f. 285.*)

Pucelin. Virginal :

En sa *puceline* simplesse. (*Baïf, f. 174.*)

Pucellage. Pucelage : « Virginité et *pucellage* « ne sont pas une mesme chose ne une mesme « vertu ; *pucellaige* est une vertu que tous ceulx « et toutes celles ont, qui n'ont attouchement de « charnelle compaignie ; mais virginité est trop « plus haulte chose et plus merveilleuse, car nul « ne la peut avoir, soit homme ou femme, qu'il ait « volunté de charnel attouchement. » (Lancelot du Lac, III, 104.)

Pucelle. [1° Jeune fille, demoiselle, sans l'idée accessoire de virginité que nous y mettons aujourd'hui : « Or à mari autre que vous n'aurai ; *Pucele* « ainçois tousjours ainsi vivrai. » (Romancero, 72.) — « Che ert une *pucele* molt avenant. » (Aiol, v. 422.) — « Et li charja or et argent et grant foison « de chevaliers et de *puceles*. » (Mén. de Reims, § 18.) — 2° Jeune femme : « Et trente mile *puceles* « Qui dames, ki dammaiseles. » (Lai du Corn, v. 13.)] — « Et se seirent aux fenestres du palais pour « regarder avec le roy la venüe des nobles princes « et barons, chevaliers, princes, dames, demoiselles « et *pucelles*, qui venoient à la feste. » (Percef. IV, fol. 1.) — 3° [Servante : « Encor te commant et « encharge, Que tenir te faces por large à la *pucele* « de l'ostel. » (Rose, v. 2571.) — « Après je lais à « Leurens ma *pucelle* douze livres de parisis. » (Cart. du val N. D. an. 1274.)] — « Elle alla dire à « son escuyer et à sa *pucelle* qu'ilz se tinssent tous « coys. » (Percef. I, f. 156.)

Je laisse cent sols de denier
A ceuls qui boivent voluntiers
Et s'ay laissié à mon curé
Ma *pucelle* quant je mourré. (*Desch. f. 421.*)

4° Innocente, féminin de *puceau :* « Garde soi- « gneusement son ame *pucelle* et nette de la conta- « gion et corruption du monde. » (Sag. de Charron, page 522.)

Expressions : 1° « Le valet emporte la *pucelle*, » le mauvais emporte le bon. (Laur.) — 2° « *Pucelle* « de Marolle, » fille qui n'est pas vierge. (Brant. Dames gal. I, p. 121.) — [« Les lits se font ; les trois « *pucelles* de Marolles se couchent, et les maris « après. » (Desper. 5e conte.)] — 3° « *Pucelle* de « Nouviant, » injures dites à une vieille :

Par vostre ame estes vous *pucelle*
Des *pucelles* de Nouviant.
Recreation des Devis amour. p. 94.

Puceus. [Puceau : « Li cors de li, ki *puceus* fu, « Ne puet mort estre corrompu. » (Edouard le Conf. v. 3982.)]

Puch. [Puits : « *Puch* d'infer. » (Partonopex, v. 9882.)]

Puchage. [« Item peuent les bourgois (de Caen) « donner... l'office de *puchage* et descharge du sel, « estant es vaisseaux en la riviere, pour le mettre « en grenier. » (JJ. 202, p. 51, an. 1466.)]

Puchelle. [Jeune fille, demoiselle : « Tout che- « valier doivent aidier à leur loyal pooir toutes « dames et *puchelles* descachies et desconfortées. » (Froiss. II, 61.)]

Pucheoir. [Puisard : « Nus ne puet faire *pu-* « *cheoirs*, ne ferir estoc es yaues... sans congié. » (Cart. de Corbie, 21, f. 11.)]

Pucherel—ette. [Puisette, au registre de Corbie, 13.]

Puchoir. [Puisard. Le mot s'emploie encore en Normandie : « Des fumiers et des *puchoirs* vidiers « des fosses et rivieres. » (Rec. des Mon. inéd. de l'Hist. du Tiers Etat, IV, 207.) — « Fut donné con- « gié... à Jehan Cartel de mettre trois degretz à son « *puchoir* au devant de sa maison. » (Cartulaire de Corbie, 21, f. 11.)]

Puciaus. Puceau : « Li uns est tout nouviaus « ameres et tout *puciaus*. » (Vatic. 1490, f. 170.)

Pucin. [Poussin : « Geline, ne *pucin*, ne cha- « pon. » (Ord. IV, 390, an. 1259.)]

Puçon. Puceron. (Oudin.)

Pudeur. 1° Impudicité : « Rapports honteux, « pleins de *pudeur*, indignes de la lumière. » (Lett. de Pasq. III, p. 931.) — 2° Honte : « Honneur qui a « mon jugement leur doit tourner à *pudeur*. » (Pasq. Rech. 216.) — [Vaugelas a donc tort de dire que Desportes l'a employé pour la première fois.]

Pudibunde. Honteuse : « Parties *pudibundes*.» (Cotgrave.)

Pudicime. Très pudique. (Peregr. d'am. f. 3.)

Pudicité. [Pureté du corps et de l'âme : « Nous « voyons que le poete attribue la cause de conti- « nence et de *pudicité* à la sagesse. » (Amyot, *Comm. lire*, p. 48.)]

Pudicques (parties). Parties honteuses. (Chasse et départ. d'amours, p. 143.)

Pudique. Pleine de pudeur. (Gloss. de Marot.)

Pudiquement. Avec pudeur. (Cotgr.)

Pueille. [Pouillé ; forme populaire de polyptyque : « Comme Enart de Beaujeu, essaieur de nostre « monnoye de Lyon, ait obmis d'escripre en ses « *pueilles* le foiblage, ...et consenti que semblable- « ment fussent corrigez les papiers des deux gardes « correspondans à ses dittes *pueilles*. » (JJ. 176, p. 167, an. 1442.)]

Puel. Voir Puine. « Bois en *puel*, se dit en la « coutume locale de la chastellenie de Menat et de « Combraille quand ils ont été nouvellement coupez « et n'ont encor trois ans et un mai d'âge. » (Laur.) — « Les dits bois estans en *puel* sont et demeurent « en deffence trois ans et le mois de mai ensuivant.» (Cout. Gén. II, p. 470.)

Pueple. [Peuple : « Li legat furent preudhomme « et bon clerc, et bien moustrerent la besoingne « Dieu, et li *pueples* fu devoz. » (Ménest. de Reims, § 50.) — « En ce que nous maintenions que en « esmouvement du *pueple* et grant assemblée par « force avoit été occupée de fait notre Tourneuve « d'Orliens. » (1367. Exemptions ; L. C. de D.)]

Puepler. [Se peupler : « Et vit que les bannie- « res li aprochoient, et li païs *pueploit* de gent. » (Mén. de Reims, § 111.)]

Pueploiement. [Publication, aux établiss. de S. Louis, p. 112.]

Pueploier. [Publier, aux établ. de S. Louis, 112.]

1. Puer. Dehors. [Corrigez peut être *Fuer*.]

Ge sui, dist il, Musart prové,
Quant ge la vueil amer par force,
Que ge ni puis percer l'ecorce ;
Or me vueil ge trop geter *puer*
Mulement auroie son cuer. *(Fabl. S. G. p. 271.)*

[« Se veuls avoir à pais ton cuer Ire et hayne jette « *puer*. » (Poëme du riche et du ladre.)]

2. Puer. [1° Sentir mauvais (voir Puans) : « La « grace dechiet D'aucuns dit, que trop est en cours ; « Il est si vieus en toutes cours Qu'il semble à « chascun que il rue, Si est sa grace corrompue. » (Baud. de Condé, I, p. 234.)] — Le verbe peut être neutre : « Nous disons d'aucuns ouvrages qu'ils « *puent* à l'huile. » (Ess. de Montaigne, I, p. 65.) — 2° [Rebuter, repousser : « Il samble voir qu'argens « me *pue* ; Dalès moi ne peut arrester. » (Froissart, dit don florin.)]

Puerement. Purement, seulement, en parlant d'un jongleur qui joue aux dés :

Li joglerres gita avant
Quines et un dels *puerement* ;
Dieus, dist S[t] Pierre, bon encontre. *(Fabl. S. G. f. 46.)*

Puerice. Enfance : « *Puerice* jusqu'à quinze « ans. » (Sicile, Blason des couleurs, p. 16.)

Puerpre. [Gésine, couches : « Icelle Marguerite « après son enfantement fu agrevée de maladie et « morut en gisant en *puerpre*. » (JJ. 113, p. 369, an. 1378.)]

Pues. Repues, nourries : « Chescon jor deve- « reiom rechaler divines escriptures, car nos almes « seroient *pues*. » (Hist. de la Sainte Croix, p. 13.)

Pueur. Puanteur :

Cause de separacion
C'est occasion de *pueur*. *(Desch. f. 541.)*

[« Ainsois mouroient presque tuit que pour la « *pueur* que pour la maladie. » (Ménest. de Reims, § 158.)]

Pugnatif. Vainqueur. En parlant de Charles d'Amboise, mort en 1480 : « Le roy l'avoit pour la « vertu haut mis et eslevé sur tous les chefs de « guerre pour *pugnatif* de tous ses ennemis. » (L'hermite de Soliers, cabinet du roy Louis XI, à la suite de Commines, IV, p. 247.)

Pugneis. [Voir Pugneis. Escarmouche, combat : « Tant par fu grans les *pugneis*, Et des lances li « ferreiz. » (Rom. de Troie.) — « Et por fere ses « *pugneis* Avoit ses garnimenz gerpiz. » (Ibid.)]

Pugner. Combattre. « Veu qu'il ne sçait quand

« il bataille ou *pugne*. » (Menus propos de Pierre Gringoire, cités par Borel.)

Pugnerade. Poignée, mesure pour les céréales, dans Du Cange, sous *Pugnierata*.

Pugnere. Poignée, mesure pour les céréales : « Le mousnier ne doit prendre qu'une *pugnere* « pour la mouture de chacune congne de bled. » (Cout. Gén. II, p. 722.)

Pugnès. [Punais : « Mès li siecles est si mauvès, « si mesdisant et si *pugnès*, Qu'il tesmoingne ce « qu'il ne voit Et blasme ce que loer doit. » (Ren. v. 9852.)]

Pugnese. [Punaise, insecte, féminin du précédent : « Les *pugneses* dites cimiées qui puent. » (De Mondeville, f. 88.)]

Pugnet. [Même sens : « Le suppliant dist à « icellui Jehan : Quant vous feistes mener la derre- « niere voiture de vos biens, vous ne laissastes « rien, sinon environ un *pugnet* de blé. » (JJ. 176, p. 780, an. 1450.) — « Le suppliant dist à Ponsart « Tholomé qu'il lui paiast trois *pugnetz* de blé et « ung *pugnet* de feves qu'il lui devoit. » (JJ. 180, p. 25, an. 1449.)]

Pugnez. [Punais : « Si aucuns appelle un autre « faus, ou larron, ou meurtrier, ou *pugnés*, ou « d'aucune autre folie. » (Etabl. de S. Louis, I, f. 146.)]

Pugnicion. [Punition : « Ou en fera justice et « prendre *pugnicion* selon le cas. » (Bibl. de l'Ecole des Chartres, 2e série, III, p. 425.)]

Pugnie. [Poignée : « D'une *pugnie* de gerbe.... « que la dite femme cueilli en allant son chemin, « bati sur les fesses d'icelles jeunes filles. » (JJ. 156, p. 254, an. 1401.)]

Pugnière. [Poignée, mesure pour les céréales : « Icelui Durant fist response qu'il ne rendroit pas « à icellui Jehan sa coignée pour six *pugnieres* de « blé. » (JJ. 207, p. 21, an. 1480.)]

Pugnimant. [Punition, aux Ordonn. V, p. 677, an. 1331.]

Pugnir. [Punir, dans Froiss. II, p. 75 ; III, 457.]

Pugnissable. Qui punit :

Justice est là fort dure et *pugnissable*
Aux malfaiteurs qui veulent offenser. *(Desch. f. 358.)*

Pugnisseur. [Bourreau : « Fut present Guil- « laume Guillart *pugnisseur* des malfaiteurs de la « chastellenie de Blois. » (Ch. de 1382, dans D. C. sous *Punimentum*.)]

Pugnitif. Contentieux. (Cotgrave.)

Pugnivimus. [Lettres d'un juge ecclésiastique attestant la punition d'un coupable soumis à sa juridiction : « Le suppliant comme clerc fut rendu « à l'evesque de Paris, duquel il obtint *pugnivimus* « dudit cas. » (JJ. 183, p. 156, an. 1456.)]

Pugois. [Petite monnaie ; voir Poigeoise : « Il ne « donroient pour aus tos deus *pugois*. » (Aubri, p. 163 *.)]

1. Pui. [Colline, de *podium* : « Tant à Girbert le « roi Pepin seu Qu'il l'a trouvé el *pui* de Monloon. » (Rom. de Garin.) — « Chevaus fuians courir le *pui* « et la valée. » (Id.) — « Et trespasse les bos et les « contrées, Les *puis* et les montaignes et les valées. » (Aiol, v. 547.) — « Entr'els n'en ad ne *pui*, ne val, « ne tertre. » (Rol. v. 3292.)]

La dame est trop avillie,
Qui, au premier cop otrie
Le valoir d'autrui ;
Un bel chastel sur un *pui*
Ne doit on pas chier tenir,
Qu'au premier cop veult cheir. *(Vatic. 1522, f. 161.)*

Un *pui* descendent, et un val
En la descensse d'un costal,
Un pelerin ont encontré. *(Fl. et Blanch. f. 193.)*

2. Pui. [Puits, de *puteus* : « Mès l'en porroit « avant un *pui* Espuisier c'on poïst retrere Combien « la dame est debonaire. » (Ruteb. II, 19.)]

Puier. [Dérivé de *pui*, fait sur *podium*. Monter : « Il chercha montaignes et valées si hautes et si « perilleuses, que il sambloit que nus n'i peust « *puier*. » (Dom Bouq. III, p. 312.)]

Puier et descendre. *(P. av. 1300, II, p. 903.)*

Pui est el palfroi *puié*. *(Floire et Blanchefl. f. 195.)*

Il *puie* un tertre contremont. *(Partonop. f. 126.)*

Contremont *puie* les degrez
Monte quatre eschaillons ou troiz. *(Ms. 7218, f. 146.)*

Puign. [Poing : « En son *puign* destre par l'oret « puint la tint. » (Rol. v. 466.)]

Puignant. [Eperonnant : « Muntet el cheval, « vient à sa gent *puignant*. » (Rol. v. 2841.)]

Puigneïs. [Combat : « Et il eut là moult bon « *puigneis*. » (Froiss. III, 256.)]

Puignel. Poignée :

Et s'a de *puignel* le meuture
Ou il prent toute sa peuture. *(P. av. 1300, IV, p. 1341.)*

Puigneür. [Combattant : « Mil chevaliers, lais- « sat *puigneürs*. » (Rol. v. 3677.)]

Puignie. Poignée. (Poës. av. 1300, IV, p. 1331.) — [« Il n'estoient qu'une *puignie* de gens. » (Froiss. t. II, p. 129.) — « E gengibre e girofre à *puignies* « mangeit. » (Thom. de Cant. 102.)]

Puignot. [Poignet d'étoffe brodée, de brocart, mis aux manches d'une aube : « Une autre albe « parée de unes parures batue à or... et deux *pui-* « *gnos* de la sieute. » (Cart. de Cambrai, an. 1371.)]

Puillain. [Habitant de la Pouille : « Romain, « *Puillain* et tuit cel de Palerme. » (Rol. v. 2923.)]

Puillanie. [Pologne : « Je l'en cunquis... Bur- « guigne e trestute *Puillanie*. » (Rol. v. 2328.)]

Puille. [Pouille : « Cunquist *Puille* e trestute « Calabre. » (Rol. v. 371.)]

Puiment. [Piment, vin pimenté : « Et *puiment* « et claré et venison. » (Aiol, v. 2102.) — « Vin « orent et *puiment* à grant plenté. » (Id. v. 2114.)]

Puin. [Pommeau de l'épée (v. Puinz) : « Caint une « grant espée al *puin* doré. » (Aiol, v. 4283.)]

Puindre. [1° Piquer : « Le scorpiun resemblent « al chief e al partir, Qui vult derriere *puindre* et « devant conjoir. » (Thom. de Cant. 85.) — 2° Piquer

de l'éperon : « *Puint* le ceval. » (Rol. v. 3547.) — « *Puignent* ad ait tuit li barun de France. » (Rol. v. 1844.)]

Puine. Arbrisseau compté pour mort bois, en gruerie : « Item quod de cetero, de nemoribus mor- « tuis videlicet gallice des saulx, espine et *puine*, « seur, aulne, genest, genure et ronces. » (Cout. Gén. t. 1, p. 1039.)

Puing. [Poing : « Que vus algiez à curt el *puing* « l'espée traite. » (Thom. de Cantorb. 36.)]

Le diestre *puing* à tout l'espée
Li fait voler en mi la prée. *(Phil. Mousk. p. 188.)*

Puinhal. [Poignard, au registre JJ. 169, p. 396, an. 1416.]

Puinneres. [Combattant : « Li quens Oger li « Daneis, li *puinneres*. » (Rol. v. 3033.)]

Puinnie. [Poignée : « Cele respundi : Jo n'en ai « si une *puinnie* nun de farine en un vaissel. » (Rois, p. 311.)]

Puioise. [Monnaie; voir Pugois, Poigeois.]

J'escommeni sans nule faille
Oiseleor qui ne prent quaille,
Et qui achate blé por paille,
Et changeor qui argent baille
Qui prent *puioise* por maaille. *(Ms. 7218, f. 195.)*

Puir. Puer :

Toujours doit li fumiers *puir*. *(Fauchet, p. 102.)*

Ce qu'on donne luit
Ce qu'on mange *puit*. *(Cotgrave.)*

D'un mal qui nuit et jour li *put*. *(G. Guiart, f. 36.)*

[« Li femiers, Qui de *puir* est coustumiers. » (Rose, v. 8950.)]

Puire. [Présenter : » A grant paine et à grans « effors Traist de sa plaie le fier hors Et à l'empe- « reour le *puire :* Mais il fait semblant qu'il muire. » (Rom. de Rob. le Diable.)]

1. Puis. [De *puteus ;* puits : « Si comme de lor « moustiers refere et de lor caucies ramender, de « lor *puis* et de lor gués maintenir. » (Beaum. XXI, p. 27.) — « (Paris) c'est la cité sur toute couronnée, « Fontaine et *puis* de sens et de clergie. » (Desch.) « Dont je vos ai conté ce hui, Coment de lonch *puis* « a sachié L'iauve dont est venus à chief. » (Ren. t. IV, p. 100.)]

2. Puis. [Pluriel de *pui*. 1° Montagnes : « Les « chiefs en prist es *puis* suz Haltoïe. » (Rol. v. 209.)] — 2° Faite : « Impossible est soudainement monter « au *puis* d'honneur. » (Chasse d'amours, p. 36.)

Expressions : 1° « *Puis* de risée, » semble avoir été un lieu destiné à distribuer des prix aux poëtes comme étoit le *puis* d'amour; à la suite du livre intitulé Combat de Maladoise, etc., on a joint plusieurs autres rondeaux et dixains présentés au *puis de risée*. (Du Verdier, Biblioth. p. 243.) — 2° « *Puis* « d'amour, » assemblée de poëtes :

En Languedoc ne vous embatez pas
Vüeillez de ça vos escoles tenir
Se vous partez vous y mourez helas
Du *puis d'amours* vous vueille souvenir,
Nul ne se puet à vous appartenir;
Car pour rimer en clos ne en charette
N'est aujourd'hui bien le puis soustenir
Si grant faiseur ne si noble poete. *(Desch. f. 225.)*

Voir sous Puy.

3. Puis. [Indicatif du verbe *pouvoir :* « Respont « Rollanz : J'i *puis* aler mult bien. » (Rol. v. 254.)]

4. Puis. [1° *Adverbe*. Depuis : « Unc einz ne « *puis* ne fut si fort ajustée. » (Roland, v. 3394.) — « Li jones Edouwars qui fu *puis* rois d'Engleterre. » (Froiss. II, 54.) — 2° *Préposition :* « *Puis* icel jur. » (Rol. v. 664.) — « Enceis ne *puis* cel tens. » (Rol. v. 3382.) — « *Puis* son couronnement. » (Froiss. t. II, p. 225.) — 3° *Conjonction*. Après que : « *Puis* « que il est sur son cheval muntet. » (Rol. v. 896.) — Puisque : « *Puis* que l' cumant, aler vos en « estoet. » (Id. 318.)]

Puisdi. [Depuis lors, dans Froiss. II, 49.)]

Puisement. Action de puiser. (Cotgrave.)

Puiser—ier. [1° Puiser : « Car tout aussi comme « li ors Est li mieudres metaus c'on truise, Est ce li « puis là ou l'en *puise* Tout sens, tout bien et toute « honor. » (Ruteb. 230)]

Riviere estes, sourgon, puis et fontaine
De tout honnour ; la *puisier* la doit on. *(Desch. f. 155.)*

2° Faire eau : « La navire *puise*. » (Cotgrave.) — « La nacelle estoit trop petite, tant qu'elle crosloit « de tous costez tellement que en grand peril estoit « de *puiser*. » (Percefor. VI, fol. 35.)

Puiset. Diminutif de puits. (Valois, notice, 460.)

Puisette à l'eau. Seau. (N. C. Gén. II, p. 258.) — [« Pour une *puisete* d'arain à puisier eaue. » (Compte de 1400.)]

Puiseur. Qui épuise. (Cotgrave.)

Puisné. [1° Puîné : « Autant m'est li ainsneiz « comme li *puisneiz*. » (Mén. de Reims, § 4.)]

Viltance est, quant tu es ainsnez
Que le plus en ait le *puisnez*. *(Brut, ms. f. 16.)*

2° Postume : « Nous appellons freres *puisnez* « ceux qui sont nez après leurs aisnez, et par ad- « venture nous pourrions appeller non impropre- « ment *puisnez* ceux qui sont nez après le decez « de leurs peres, qui furent par les Romains appellez « posthumes. » (Pasq. Rech. VIII, p. 732.) — 3° Qui se présente en second lieu : « Pour ce que au pas- « sement des decretz, plusieurs sont presentans et « opposans à iceulx, sans declarer les causes de « leurs oppositions ou presentations, par quoy l'en « ne peult proceder à faire les estatz, et distributions « d'iceulx decretz ne congnoistre ceulx qui sont « ainsnez ne *puisnez*. » (Ordonn. roy. à la suite de l'Anc. Cout. de Norm. fol. 33.)

Puison. 1° Potion :

Lors le fault vivre du sien
Et visiter par le fisicien
Qui medicine ou *puison* lui donra. *(Desch. f. 217.)*

2° Poison :

Dame à ce m'estes *puisons*,
Ja ne m'en venrai sané
Ne gari de nus dolours. *(Vatic. 1490, f. 102.)*

Puisot. [Descente à la rivière, dans Du Cange, sous *Puisotum*.]

Puissamment. [Somptueusement, avec magnificence : « On ne vous poroit mies deviser com « noblement et *puissamment* il y fu rechups. » (Froiss. VI, p. 322.)

Puissance. [1° Pouvoir, force : « Li rois qui « nous gouverne est de mout grant *puissance*. » (Roncisv. p. 52.) — 2° Armée, forces militaires, d'où l'expression *à puissance*, avec des troupes : « S'en « rallerent par deviers Bretaigne à grant *puissance*, « pour aidier monseigneur Charlon de Blois. » (Froissart, vol. IV, p. 2.)] — « Tout sa *puissance*, « qui estoit grande, car il avoit, comme on disoit, « soixante mille hommes.. » (J. Lefev. de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 114.) — « Quant la *puissance* « arrivoit, chascun regardoit à mont et à val, et la « ou ils veoient l'enseigne de leur capitaine logeur « ilz aloient tout droit, et le dit logeur leur mon- « troit où ilz devoient loger. » (Le Jouvencel, f. 53.) — 3° [Territoire soumis à un seigneur : « Tiengne « la neutrale en sa *puissance*. » (Froiss. XVI, 135.)] — « Le frere du roy Jehan de Portugal, un bastard : « que ceux de Brevelier prirent sur mer en venant « à Meldebourc, mais ils le prirent sur leur *puis-* « *sance*, car sur les mettes de Zelande ils ne l'eussent « point pris. » (Froiss. III, p. 167.) — 4° [Quantité : « Il ot fait visiter la *puissance* de vivres qui estoient « en la ville. » (Froiss. V, p. 88.) — 5° Richesses, trésors : « Il leur remonstreroit une partie de ses « *puissances* et estas. » (Froiss. liv. XVI, p. 48.) — 6° Autorités : « Là n'avoient les riches hommes de « la ville ni les notables nulle *puissance*. » (Froiss. éd. Buchon, II, II, 57.)] — 7° Possible : « Seigneur, « j'ay fait ma *puissance* ; or faites la vostre. » (Perceforest, vol. IV, f. 48.)

Expressions : 1° [« De *puissance*, » de force : « Et « *de puissance* il en bouta hors le conte de Blois. » (Froiss. XIII, p. 35.)] — 2° « *Puissance* generale, » commandement général : « Le roy Louis envoya à « Mr de Nemours la *puissance generale* sur toute « l'armée et pour estre gouverneur de Milan. » (Mém. de la Marck, seig. de Fleuranges, p. 114.) — 3° « A *puissance*, » beaucoup, en grand nombre. (Vig. de Charles VII, t. II, p. 95.) — 4° « *Puissance* « de fief ou de seigneurie est celle dont use le sei- « gneur feudal ou censuel son vassal, ou cen- « sier, tant pour la retenue que pour les autres « droits et devoirs et tant pour avoir le profit de « son fief ou censif, que pour retenir à soy l'heri- « tage feudal ou censuel aliené ; faisant de son fief « son domaine. » (Laur.) — 5° « Aucune *puissance* « ne peut souffrir de compaignon. » (Hist. de Charles VI, par un moine de S. Denis, trad. par Le Labour. p. 783.

Puissant. [1° Qui a du pouvoir : « Li amiralz « est riches et *puissant*. » (Rol. v. 2731.)]

N'est si *puissant* qui ne trouve son maitre.
Perceforest, vol. I, fol. 152.

2° Capable : « *Puissant* de porter les armes. » (Hist. du duc de Bourgogne. en s. Dufey, p. 459.) [« Ses gens n'estoient pas *puissans* de faire compo- « sition sans lui. » (Froiss. VIII, 279.) — 3° Riche : « Les Londriens qui sont riches et *puissans* et qui « vivent le plus de marchandises qui courent par « terre et par mer. » (Id. XVI, p. 158.) — « Je sai « bien que cil de Mielent Sont grant gent et riche et « *puissant*. » (Mén. de Reims, § 223.) — 4° Magnifique : « Une tres *puissant* feste de joustes et d'es- « batemens. » (Id. XIII, p. 318.)]

Puissantment. [Puissamment : « Sorent del « reiz qui ert venuz Eissi vers eus toz irascuz, Od « tel es forz, or *puissantment*. » (Benoit, III, 33212.)]

Puissaument. Même sens : « Et tu vray Dieu « omnipotent, vueilles incliner tes douces oreilles « à leurs et miennes prieres, qui vis et regne *puis-* « *saument* par tout le siecle des siecles. Amen. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 415.)

Puissedi. Depuis ce jour-là :

Encor croi que de *puissedi*
Qu'au dieu d'amours fesis hommage
Tu as gouté de ton bruvage. (*Poës. de Froiss. p. 11.*)
Puissedi, au roy qui ne ment,
Juames nous moult longuement. (*Id. p. 407.*)

Puissette. Pochette, dans J. de Saintré, p. 124 : « Si s'appensa qu'il les (escus) musseroit en ses « *puissettes*. »]

Puissier. Sombrer (voir Puiser) :

La nef sarons bien espuiser
Qu'elle en l'iave ne puisse *puissier*. (*III Maries, p. 117.*)

Puisson. 1° Poison :

Aurcles primes roys serra
Et par *puisson* primes mourra. (*Brut, f. 58.*)
Et cil li a *puisson* donnée
De venin tout detrempée
Puis le fist chaudement couvrir. (*Ibid. f. 63.*)

2° Potion :

Et par ierbes en garist on
Et d'emplatres, ou de *puisson*. (*Mousk. p. 254.*)

Puissouer. [Puisoir, instrument pour la pêche, aux Cout. de Sainte Geneviève, f. 35, an 1289.]

Puitier. Puisatier. (Cotgrave.)

Puits. « Un *puits* à fumier. » (N. C. G. I, 196.)

Expressions : 1° « A peine de *puits*, » à peine d'être jeté dans un puits; supplice usité pour les femmes. — 2° « Marier la cave et le *puits*, » mettre de l'eau dans le vin. (Oudin.)

Puiz. [Puits : « (Eau d'un ruisseau) aussi froide « comme *puiz*, ou comme fontaine. » (Rose, 111.)]

Pulce. [Puce : « Cil ki tu pursieus est cume uns « chienz mors u une *pulce*. » (Rois, p. 95.)]

Pulcele. [Jeune fille : « Et des *pulceles* e des « gentilz uixurs. » (Roland, v. 821.)]

Pulcella. [Même sens : « Buona *pulcella* fut « Eulalia. » (Cant. de Sainte Eulalie.)]

Puldre. [Poudre, poussière : « Granz est li calz, « si se levet la *puldre*. » (Rol. v. 3633.)]

Puldrus. [Poudreux : « Veeir puez les grans « chemins *puldrus*. » (Rol. v. 2426.)]

Pule. Peuple : « Qui la sont herbergié pour le

« *pule* engingier. » (Aiol, v. 6654.) — « Venés avant, « mes *pules* qui mes comans fesis, Quant tu me « veïs mort et tu m'ensevelis. » (Chans. d'Antioche, t. II, p. 501.)]

Pulent. [Puant : « Tant li dist li vilains *pulens.* » (Fabl. I, 7.)] — « Vermine *pulente*. » (Desch. 368.)

Pulentine. Puanteur :

. . . . S'elle lui eust denuncié
Il eust peu par medecine
Remouvoir celle *pulentine*
Et enquis cure et garison. *(Desch. f. 563.)*

Pullent. 1° Puant :

Si est si vieus et si *pullens*
Que chascuns li vuide les rens. *(Ms. 7218, f. 208.)*

2° Terme d'injure :

Fils à putain, vilain *pullens*
Me cuides tu avoir sorprise. *(Ms. 7218, f. 50.)*
Li Juifs faus et *pullens*. *(III Maries, p. 200.)*

[« Nes maintes fames poi s'en gardent, Ces *pullentes* qui se fardent. » (Mir. de N. D.)]

Pulmenz. Nourriture. S. Bernard, faisant allusion au mercenaire qui gagne sa vie à travailler, lui fait tenir ce discours : « Apres ce ke ju ai laboreit me donet om lo pain en poes, et lo boyvre en « mesure, et les *pulmenz* en nombre. » (S. Bern. Serm. fr. ms. p. 273.)

Pulmun. [Poumon : « Le coer li tranchet, le « feie e le *pulmun*. » (Rol. v. 1278.)]

Pulpitre. Tablette d'une bibliothèque : « Livres « rangez sur des *pulpitres*, à cinq degrez tout à « l'environ. » (Ess. de Mont. III, p. 75.)

Pulverage. « En Dauphiné c'est un droit que « les seigneurs fondez en titre ou en possession « immemoriale, ont accoutumé de prendre sur les « troupeaux de moutons qui passent dans leurs « terres à cause de la poussiere qu'ils excitent. » (Laurière.)

Pulverisation. Action de pulvériser. (Oudin.)

Pulveriser. Travailler à l'aiguille. « Le thresor « des patrons contenant diverses sortes de broderies « et lingeries pour coudre avec facilité, et pour ouvrer en diverses sortes, et piquer avec l'aiguille « et *pulveriser* par dessus. » (Duverdier, biblioth. p. 1217.

Pulvinaire. Traversin. (Cotgrave.)

Puluier. [Pulluler : « Metaux n'ont vie nullement, Ne nourreture aucunement Pour *pululer* « et augmenter. » (Nat. à l'Alch. errant, p. 104.)]

Pume. Pomme. « Ruige *pume*, » dans Marbod. répond au latin *punica mala*.

De la *pume* qu'Adans manga. *(Mousk. p. 279.)*

[« En sa main tint une vermeille *pume*. » (Rol. v. 386.) — « Car ses vertus ne valent une *pume* « porrie. » (Aiol, v. 3412.)]

Pumel. Pommeau d'épée ; pomme d'ornement : « Si avoit dessus la perche une *pumel* rond, doré. » (Percef. I, f. 146.) — [« Atant cueilli en la gaudine « Jehans d'une herbe la racine ; Si l'a au *pumel* de « s'espée Broiie et d'auwe destrempée. » (Blanche et Jeh. 3516.)]

Pumelé. [Pommelé : « Sors et bais et bauçans « et *pumelés*. » (Aiol. v. 4268.) — « Uns moult biaus « cevaus *pumelés*. » (J. de Condé, II, p. 184.)]

Al ceval ferrant *pumelé*. *(Mouskes, p. 204.)*

Pument. [Vin pimenté : « Et vins assés encontre « et *pument* et claré. » (Aiol, v. 8610.)]

Pumer—ier. [Pommier : « Ardent cez hanstes « de fraisne e de *pumer*. » (Rol. v. 2537.) — « Et à « lor roides anstes planées de *pumier*. » (Aiol, v. 7636.)]

Pumiaus. [Pommes d'ornement : « Les trés (des « tentes) et les aucupes et les *pumiaus* en son. » (Aiol, v. 10674.)]

Punais Puant :

Vaisseaus mauvais,
Fait vin *punais*
Ce dit li vilains. *(Prov. du Cte de Bret. f. 114.)*

Punaise. [Insecte, féminin du précédent : « Qui « prent ewe où lupin sont cuit, et le giete deseur « *punaises*, si les tue. » (Alebrant, f. 51.)]

Punaisie. 1° Infection, puanteur : « Quand le « roy et Floridas eurent assez regardé la tumbe, ilz « se departent pour la *punaisie*. » (Percef. I, f. 38.) — [« Le roi se deslogea de Rosebecque par la *punaisie* des morts. » (Froiss. éd. Buchon, II, II, p. 200.) — « Que desdites boucheries soient tousjours issues grans *punaisies* et ordures. » (JJ. 141, p. 97, an. 1391.) — 2° Ozène, maladie du nez : « *Punaisie* ou ozæna n'est autre chose qu'un ulcere « profond et *puant* qui est au dedans du nez. » (Paré, XI, p. 15.)]

Punctinghe. Terme de coutume. « Si avant « pour le louage des maisons places et terres, qu'il « n'y eust bail par ecrit, ou que dedans iceluy ne « fut pourparlé n'y fait mention que de toutes « escheances seront entendus estre escheux au jour « de S. Martin plus que tailles ordinaires, *punctinghe* et wateringhes seront à la charge des « louagiers et occupeurs, comme aussi la reparation des rues à l'endroit de la partie des censes « ou terres occupées au regard des fossillages. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 308.)

Pundre. Pondre :

Bele, fet il, ce est son ni ;
Voire fet el, je sent un oef
Par foi il le *punst* or tout nuef. *(Ms. 7218, f. 333.)*

Punès. [Punais, puant : « Il fu fis d'une vielle « irese, Si ot la langue moult *punese*, Et moult « poignant, et moult amere. » (Rose, v. 3528.)]

Le danger de jamais
N'amerai je jamais,
Ce dit Salemons ;
Le baiser de *punès*
Set de chambre les ès,
Marcol li repont. *(Marc. et Salem. f. 116.)*

Punicée. Orangée : « Ceste couleur est de trois « genres : la premiere est jaune moyenne couleur ; « la seconde est plus clere et est couleur citrine « que nous disons jaune pale ; la tierce *punicée* et

« trait sur le rouge est ce que nous disons jaune « orangé. » (Sicile, Blason des couleurs, p. 26.)

Punicien. Terme de fauconnerie : « Le faucon « gentil, le pelerin, le tartaret de Barbarie et le « tunicien ou *punicien.* » (Budé, des Ois. f. 113.)

Punier. Punir : « Telle condemnation sera « à rescinder, et les faux tesmoings à *punier* et « corriger selon l'exigence du cas. » (C. G. I, f. 790.)

Puniment. [Punition, peine, aux Ordon. t. V, p. 676, an. 1331.)]

1. Punique. [Sanglante, continuelle comme les guerres puniques :

Les prouesses que fit li bons Bertrans
Connestable du Guesclin qui engrans
Fut de garder l'utilité publique
Et qui maintint si sa guerre *punique*
Sur les Anglois, que France reformée
En fut. *(Desch. f. 198.)*

2. Punique. « Couleur *punique* c'est à scavoir « jaune tirant sur le rouge. » (Apologie pour Hérodote, p. 561.)

Punir. [« Si n'est mie merveilles se le seignor « le *punit*, puisqu'il a fait si lait barat en court et « encontre l'assise. » (Ass. de Jérusalem, I, f. 297.) — « Bien vouloient que cil qui avoient fait le fait « fussent *puni.* » (Mén. de Reims, § 445.)]

Punissablement. D'une manière punissable. (Ess. de Mont. III, p. 675.)

Punissement. Punition :

Seul autant souffrira de griefs *punissements*
Que tous les vieux damnez y souffrent de tourments.
Baif, p. 73.

[« Reservé à lui et à ses successeurs la calvaguete, « ressort, *punissement* des heresies. » (Reg. de la Ch. des Comptes, *Bel*, f. 154.)]

Punisseur. [Qui punit : « (Dans l'enfer) Tous « ces autres tourmens *punisseur* des mesfais. » (Desportes.)]

Punition. [« Ce n'est pas justice, sire roi, de « couper testes ni poings, ni pieds, ni pendre ; cela « est *punition.* » (Froiss. éd. Buchon, II, III, 72.)]

Punivimus. Mot latin. (Voir Pugnivimus.) « Vous « aurez un *punivimus.* » (Hist. du Th. fr. I, f. 157.)

Punniaul. [Pommeau d'une épée : « Une espée « estoffée d'argent, à .I. fouriaul du veluiel, à *pun-* « *niaul* et haldure d'argent. » (Inv. de Haynaut, an. 1358.) — « Une petite espée à haldure d'argent, « s'a .I. *puniaul* de rouge pierre. » (Id.)]

1. Puns. [Pommes : « De la navée de *puns*, une « coupe de *puns*. » (Tailliar, Recueil, p. 475.)]

Ens uns beaus prés, vers et jolis,
Assés prés de bonne esperance,
Bregieres et bregiers assis,
Vi l'autreier en bonne ordenance ;
Car il orent de pourveance
Oisons rostis et gros pastés,
Boef, mouton, et gambons salés
Bon frommage, *puns* de jouvent,
Mices ; tant en voet, tant en prent ;
Vins en barils et en flacons. *(Poés. de Froiss. p. 279.)*

2. Puns. Pondu :

Cil doit moult bien terre tenir
Et maintenir chevalerie
Que cil dont li hieraus s'escrie
Qu'il ne fu ne *puns* ne couvez
Mes ou fiens des chevaus trovez. *(Ms. 7218, f. 223.)*

Punz. [Pommeau de l'épée : « D'or est li helz « e de cristal li *punz*. » (Rol. v. 1364.) — « En l'oriet « *punt* asez i ad reliques. » (Id. v. 2345.)]

Puour. Puanteur :

Et si estains en moy le vice
Et la grant *puour* d'avarice. *(Ms. des 15 allégories.)*

Pupillaire. Qui est de pupille. (Oudin.)

Pupillance. [Faiblesse : « Combien que ceulz « dont le dit sire Loys les acquist, pour la petitece, « *pupillance* et non puissance d'eulz, ne ont pris, « possedé, ne exploité les dits kays, ne le proffit « d'iceulz. » (JJ. 88, p. 93, an. 1360.)]

Pupillarité. [Minorité, état de pupille : « Les- « quelz supplians demourerent orphelins et en bas « aage et *pupillarité*, soubz le gouvernement de « certains tuteurs. » (JJ. 189, p. 157, an. 1457.)] — « Se iceluy second frere decede en bas age et *pupil-* « *larité* le plus aisné, apres lui sera reputé aisné. » (Cout. Gén. t. II, p. 130.) — Charles VIII « vint à la « couronne estant encore en *pupillarité.* » (Clem. Seyssel, Hist. de Louis XII, p. 118.)

1. Pupille. 1° Orphelin de mère : « Sachez que « *pupilles* sont ceux qui sont sans mere et orphanes « sans pere. » (Bout. Som. rur. p. 61.) — [« Henne- « quin qui estoit et est desaagez, orphenes, *pupil-* « *les* et menre d'ans. » (JJ. 110, p. 259, an. 1377.) 2° Orphelin : « Jehan l'Ommes aagié de vingt ans « ou environ, *pupille* de pere et de mere, et sans « gouvernement d'autres gens. » (JJ. 167, p. 286, an. 1413.) — 3° Pensionnaire : « Regnault de Laval « escolier et l'un des *pupilles* dudit Cordier. » (JJ. 179, p. 367, an. 1448.)]

2. Pupille. [Prunelle de l'œil ; proprement petite *pupa*, poupée, fille. De même les Grecs l'appelaient *κόρη*, jeune fille.] « La prunelle ou *pupille* « de l'œil est la vertu visive et appellée *pupille*, « parce qu'elle est pure et nette comme une « pucelle. » (Tri. de la Noble Dame, f. 95.)

Pupilleté. [Minorité, état de pupille : « Jehan « de Buxeres estant en aage de *pupilleté.* » (JJ. 105, p. 83, an. 1374.)]

Pupitre. [Prie-Dieu : « Ung *pupitre* d'argent « blanc en sept pièces. » (Ducs de Bourgogne, n° 2246, an. 1467.)]

Puplier. [Publier : « Il advint que li troi eslu- « rent le meor de Saint Liz, et mistrent leur « requeste en la volenté le roi, et la *puplierent* au « commun. » (Livre de Just. 39.)] — « Les mestres « des forez, dessus diz, visiteront les estangs des « lieux où ils sont ordenez, et iceux feront mettre « en estat, et *puplier* et mettre de lieu en autre, et « les feront peschier en saison et en temps. » (Ord. t. II, p. 248.) — « Fist les dittes ordonnances et

« estatuts, sur les dittes peines *puplier.* » (Id. t. II, page 390.)

Puppe. Huppe, en parlant de plusieurs pratiques de sorciers : « Puis chacun met en la bouche « des pierres merveilleuses marquées d'une *puppe*, « et soudain iceux ne se voient plus et demeurent « invisibles. » (Merlin Coccaie, II, p. 241.)

1. Pur. [1° En faveur de : « *Pur* vos le dei ben « faire. » (Rol. v. 807.) — 2° Au nom de : « *Pur* Deu « vos pri. » (Id. v. 1473.) — 3° A cause de : « N'en « descendrat *pur* malvaises nuveles. » (Id. v. 810.) — 4° Afin de : « Prozdom i out *pur* sun seignur « aider. » (Id. v. 26.) — 5° Pour ce qui est de : « Ja « *pur* murir ne vus en faldrat uns. » (Id. v. 1048.)]
Expressions : 1° « *Pur* quei, » c'est pourquoi : « Rollanz me forfist... *Pur* quei jo quis sa mort. » (Id. v. 3759.) — 2° « *Pur* poi faut, » peu s'en faut : « *Pur* poi que n'en desvet. » (Id. v. 2789.) — 3° « *Pur* ço que, » afin de : « *Pur* ço que plus bel « seit. » (Id. v. 1004.)]

2. Pur. [1° Sans mélange : « Ensi comme de vin « toz jors boivre tot *pur*. » (Machab. II, p. 15.) — 2° Clair, net, au propre et au figuré : « Chasteé, la « nete, la *pure*. » (Ruteb. II, 54.) — « Après leva la « lune et bele et claire et *pure*. » (Berte, XLII.)]

Fault tout homme prendre pasture,
Sanz povoir mangier en recoy
Tel viande que l'oste cure
A son hueve, sans nape *pure*,
Mais que crasse, et noire que housiaulx. *(Desch. f. 339.)*

3° Simple, unique, seul : « Au baillage de Troyes, « pour un *pur* lay, il y a trente clercs. » (Cout. de Troyes, N. C. G. III, p. 283.)

Em *pure* gonelle. *(Poës. av. 1300, III, p. 1015.)*

[« Et pourveirent ce vaissiel de *purs* arciers. » (Froiss. III, 201.) — « Ce estoit li intension dou roi « que ele (Calais) seroit reedifié et raemplie de purs « Englès. » (Id. V, 221.) — « Si n'avoient que vestir « fors leur pourpoins puans et pures braies pour- « ries et mal lavées. » (Id. t. II, 180.) — « De *pures* « aumosnes il y ot plain un tonnel d'or et d'argent. » (Id. X, 207.)] De là les expressions suivantes : « En « *pure* chemise, » n'ayant que la chemise : « Elle se « despouilla en *pure* chemise, et s'afubla d'un « mantel, et issi de sa chambre ainsi. » (Ménestr. de Reims, § 187.) — *Pur* est alors adverbe ou adjectif : « Et convint toutes les dames à fuir à Miaux en *pur* « leurs costes, ensi que elles pooient. » (Id. VI, 46.) — « Il s'enfui en *purs* ses linges draps. » (Id. VII, p. 463.)] — « En *pur* leurs braies. » (Ph. Mouskes, p. 703.) — 4° [Nu : « En *purs* les chiés. » (Froiss. t. V, 201.)] — « En France, et en Italie on a gardé « de tout temps une coustume contraire aux Athe- « niens, pour les criminels condamnez à l'amende « honorable : car nous leur faisons faire amende « honorable, teste nue, ou comme porte l'ancienne « formule gauloise, *en pur chef*, qui est en un mot « sans chapperon. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 569.) — « Illec le desarmerent, et il demeura *en* « *pur corps*. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 50.) — « Fist « apporter à chascun ung mantel qui estoit bon, et « riche, car ilz estoient *en pur corps*. » (Id. t. III, f. 11.) — Bouteiller, p. 478, prescrit ainsi la forme de l'hommage : « La maniere de faire l'hommage si « est ceste : premierement l'homme mis au net, « c'est à dire chaperon abbatu, et sans couteau qui « portast defense, et *en pur le corps*, c'est-à-dire « sans manteau, à l'enseigne franche que l'homme « est tout prest d'esler en droicts par son seigneur, « si mestier estoit. » — 5° Entier. Parlant de Catherine de Médicis : « Quand elle n'estoit pas empeschée, « elle mesme lisoit toutes les lettres de consequence « qu'on luy escrivoit, et le plus souvent, de sa « main, en faisoit des depesches ; cela s'appelle aux « plus grandes, et privées personnes : je la vis une « fois, pour une après disnée, escrire de sa main « vingt *pures* lettres, et longues. » (Brant. Dames ill. p. 85.) — 6° Immédiat : « Pays de l'alleu, terres « amortyes à Saint Vaast d'Arras, qui se comprend « en trois paroisses, et partie de la quatrieme, con- « tenant environ une lieue en toute quarrure ; « lequel pays est *pur* voisin à la comté d'Artois, « comté de Flandres, et chastellenie de Lisle, et en « rien sujet, tenu, ny mouvant, à nuls, ny aucuns « d'iceux. » (N. C. G. I, p. 373.) — « Si aucun fait « exploit de justice en la terre, et seigneurie d'au- « cun haut justicier, son *pur* voisin et sans le congé « de luy, ses officiers, ou commis, il commet envers « luy, pour chacune fois, amende de soixante sols « parisis. » (Cout. Gén. I, p. 687.)
Expressions : 1° En parlant de prescription : « Aussi ne court elle sur le bien propre de la femme « vendu par le mary, sans le consentement d'elle, « sinon depuis la dissolution de leur mariage de « mesme les droits de *pure et mere* faculté, sinon « du jour de la contradiction et ceux de reprinse « foy et hommage de vasseaux envers son altesse, « sont du tout imprescriptibles. » (Cout. d'Epinal, au N. C. G. II, p. 1138.) — 2° « *Pur* sort, » principal de la somme prêtée : « Se les dis juys ou juives « prenoient, ou reçoivent plus de quatre deniers « pour lever de l'argent qu'ils auroient presté, ils « n'auront que le *pur sort*, et rendront tout ce que « il auront eu outre le *pur sort*, et les depens à la « partie fais pour ce. » (Ord. V, p. 494.) — 3° « De « *pure*, » seulement, entièrement :

De Sodomach est leur vigne et leur champ
Sont d'Amorach leur grange fiel *de pure*. *(Marot, 710.)*

4° « Demandes *pures* personnelles, » même personnelles : « Ordonnons que les maistres de nostre « hostel dicte compaigne, et de nos dits enfans, « n'ayent aucune cognoissance de cause, se ce n'est « de personnes de nostre hostel, ou cas que l'en « leur feroit aucunes *demandes pures personnel-* « *les*. » (Ord. II, p. 240.) — 5° « Terre tenue à *pur*, « et sans moyen, une terre mouvante du roy direc- « tement, et en plein fief, et non d'autre seigneur. » (Laur.) Voir Bout. Somme rur. p. 485. — 6° « *Pure* « perte du vassal, se dit quand le seigneur feudal « fait les fruits siens du fief de son vassal, quand il « exploite le fief en *pure perte du vassal*. » (Laur.)

« Exploiter en *pure* perte le fief, est jouir par le « seigneur, par ses mains, d'iceluy fief, selon et « ainsy qu'en jouissoit ce vassal auparavant la ditte « main mise. (Cout. Gén. t. I, p. 511.) — 7° « Cou- « chant sous le roy à *pur*, » c'est-à-dire immédiatement, sans intermédiaire : « S'il advenoit qu'un « *couchant sous le roy à pur*, fit hommicide en la « terre du baron, et ne fust prins, dont il seroit « appellé à ban, et par contumace banni de la terre « sur la hart, puis se met à loy, en cour royal, par « remission, sachez que le ban seroit mis à néant. » (Bouteiller.)

Purain. [Composé uniquement de : « Une « bataille toute *puraine* d'archers. » (Froiss. III, p. 194.. — « L'autre bataille estoit toute *puraine* « de Gascons. » (Id. VI, 432.)]

Purcacer. [Pourchasser, se soucier : « Li reis « Marsilie s'en *purcacet* asez. » (Roland, v. 2612.)]

Purcatoire. Purgatoire :

El fu de *purcatoire*, dont l'Escriture dit
Que, d'un pechié mortel c'on fait en faus delit
Li covient .VII. anz estre, ainz qu'ele s'en acquit.
Chantepleure, ms. de S. G. fol. 104.

Purée. 1° Sorte de bouillie :

A telle *purée*, telz pois. *(Coquillart, p. 109.)*

2° [Vin : « Par trop humer de *purée* septembrale. » (Rabelais, I, 7.)]

Alons humer de la *purée*
En chantant. *(Desch. f. 376.)*

Tres chier et trés amé cousin
Tant avez pincé le raisin
Et la *purée de Bourgoingne*
Que mal a alé vo besoingne
Souffert en avez maladie. *(Id. f. 420.)*

1. Purement. [Purée : « Fromages, oeufs, « *purement*, généraux. » (Charte de 1543.)]

2. Purement. [1° Sincèrement : « Tout ensi « sachiés *purement* Que boins fruits de bone ente « vient. » (Baud. de Condé, I, 79.) — 2° En somme ronde : « Et bien ot *purement* 2500 lances, cheva- « liers et escuiers, et 12 hommes de piet. » (Froiss. t. VI, p. 308.)]

Purer. Nettoyer :

Ne puet li hom estre gueris
Mes quant il se netoie et *pure*
Cil est garis o meneur eure. *(Ms. 7218, f. 361.)*

« Puis soit celle eaue *purée* en un autre vaissel ; « après l'en prent de beau fourment et est mis « dedens celle eau qui doit estre bien chaude. » (Modus, f. 129.)

Pucele, nete, sainte et pure
Si me netoie, si m'escure
De ton saint pur espurgement
Que toz maus soit en moi *purez*. *(Ms. 7218, f. 174.)*

Purgation. Justification : « Pour vostre *purga-* « *tion* et innocence. » (Amant ressuscité, 378.) Voir sous PURPART.

Purgatoire. [1° Lieu dans lequel les âmes des justes sorties de ce monde expient leurs fautes : « En remembrance e en memoire Des grans peines « del *purgatoire*, K'à saint Patriz volt desmutrer « Le lieu où l'om i deit entrer. » (Marie, Purgatoire.)]

Je lesse aux ordres mendiens
Mon grant escrins où il n'a riens,
Excepté le bois et le fer ;
Car ils gettent les gens d'enfer
Et font aler en *purgatoire*
Dès leur vivant qui les veult croire. *(Desch. f. 424.)*

2° Privé, commodités : « Je vous prie ça en liberté, « y a t'il personne de vous qui ait le ventre tendu ? « qui veille aller en *purgatoire*, tout est libre et « bon, en son temps, lieu et endroits ce fut un « moyne de S[t] Denis, disciple de Genebrard qui « m'apprit à nommer ainsi le privé, parcequ'on « s'y purge. » (Moyen de parvenir, p. 103.) — 3° [Purification : « Fay sacrifice aussi de brebis « noires ; Ces choses sont tes premiers *purgatoi-* « *res.* » (Du Bellay, IV, 44.)]

Purge. 1° Justification : « *Purges* d'hommicides. » (N. C. G. II, 46.) — « S'il est aucun qui pour soup- « çonnement se mette à loy et à *purge* comme « innocent du cas à lui imposé. » (Bouteil. Somme rurale, p. 225.) — 2° Décrets en matière de vente : « Ceux pretendans droits es deniers des *purges* ou « decrets sont tenus eux opposer au jour du decre- « tement des dites *purges* ou adjudication de decret « en baillant leurs lettres d'hypotecques et ensei- « gnemens. » (Cout. Gén. I, p. 775.)

Purgement. Purge légale. (Cotgrave.)

Purger. [Purifier, nettoyer : « Sire, funt il, senz « jugement, Ne devez ceste ovre traitier, Dès qu'il « s'en offre à *purgier*, L'ovre e le fait nie et desdit. » (Benoit, II, 13516.)] — « D'une epingle je *purgeray* « mes dents. » (Petit Jean de Saintré, p. 121.)

Expressions : 1° « *Purger* les arrerages de rente, » les payer, les acquitter. (Laurière.) — 2° « *Purger* le « defaut, » se dit quand un défendeur ou autre qui a défailli à son assignation, comparaît après en personne ou par procureur et offre de procéder et ester à droit. (Ibid.) — 3° « *Purger* les depens, » les payer. (Ibid.) — 4° « *Purger* les hypotecques, » les acquitter. (Ibid.) — 5° « *Purger* le vice de litige. » (Id.) — 6° « *Purger* une maison ou heritage. » (Id.) — 7° « *Purger* la saisine, » offrir au créancier saisissant ce qui lui est dû et retirer ainsi les héritages qu'il a saisis. (Id.) — 8° « Se *purger* par eaue et par « ignise, » se disculper par le jugement de Dieu. (Id.)

Purgir. [Abuser par violence d'une femme : « Ki altrei sponse *purgist*, si forfait la ivere vers « sun seignour. » (Lois de Guill. le Conquér. 14.)]

Purificatif. Qui purifie. (Cotgrave.)

Purification. [1° Relevailles de la Vierge : « Nul talemelier ne puet cuire le jour de la Tipha- « nie, ne au jour de la *Purification* Nostre Dame. » (Liv. des Mét. 10.) — 2° Relevailles d'une femme : « La femme, quand elle irat en *purification* d'en- « fant, doit donner une chandelle, et faire son « offrande. » (Du Cange, sous *Purificatio*.)] — En parlant de la reine Isabeau, femme de Charles VI : « La gisoit d'un enfant qui estoit trespassé jeune et « n'avoit point encores accomply les jours de sa « *purification*. » (Voy. Monstrelet, I, f. 30.)

Purifier. [Relever une femme de couches :

« Comme icellui Perrin adonc demourant à Velly « en Vesquessin eust sa femme gesant d'enfant, et « pour icelle *purifier* et relever au temps et selon « le stile introduit en sainte Eglise, icellui Perrin « feust alez devers le chapellain.... et lui requist « que il voulsist relever sa femme ; lequel lui dist « qu'il le feroit volentiers et que il alast tantost « faire aprester. Après ce ledit Perrin ala tantost « faire aprester sa dite femme et ses amis et voisins « pour lui faire honneur et compaignie, si comme « accoustumé est de faire aux prudes femmes du « païs et se mist en granz fraiz pour ses amis « festier. » (JJ. 135, p. 63, an. 1388.)]

Purir. Pourrir, dans S. Bernard, p. 14 et 286.

Purisy. Pleurésie : « Il y prist un gros vilain « *purisy*, et une fievre chaude, dont il en mourut « au bout de six jours. » (Brant. Cap. fr. II, p. 326.)

Purnuncer. [Prononcer, proclamer : « *Purnuncera* ma langue le tuen parlement. » (Lib. psalmor. p. 197.) — « Je espant en l'esguardement « de lui la meie oreisun, e la meie tribalacuin « devant lui medesme *purnunz*. » (Id. p. 220.)]

Puroffrir. [Offrir : « Sun destre guant à Deu « en *puroffrit*. » (Roland, v. 2389.)]

Puroir. Ustensile de ménage propre à passer la purée. (Nouv. Cout. gén. II, p. 258.)

Puron. Tumeur pleine de pus. (Cotgrave.)

Purparler. [Combiner : « La *purparolent* la « traïsun seinz dreit. » (Roland, v. 511.)]

Purpart. [Portion, part : « Et que nul tiel « clerck conviete de tel treason, ou que il soit « commun laron, com desvez, après que il sera « livrés à l'ordinaire, onques ne ferra purgation « contre la *purpart* de la susdite constitution. » (Ord. d'Henri IV, roi d'Angleterre.)]

Purpartie. Partie, portion, héritage. (Britton, lois d'Anglet. f. 114.)

Purpenser (se). [Réfléchir : « Mais li quens « Guenes se fut ben *purpenset*. » (Rol. v. 425.) — « Dist l'amiraill : Carles, kar te *purpenses*. » (Id. v. 3589.)]

Purpert. En pure perte. « Desquelles offres le « dit seigneur feodal a le choix et depuis qu'elles « sont faites le seigneur feodal ne prent rien en « *purpert*. » (Cout. Gén. I, p. 453.)

Purprendre. [Environner, occuper : « De la « cuntrée unt *purprisez* les parz. » (Rol. v. 3332.) — « Si *purpernez* les deserz e les tertres. » (Id. v. 805.)]

Purpresture. 1° Enceinte, clôture : « De chescun eleyme real de autre tenement semblable « chet toutz jours assise et soit turne en trespas et « de *purpresture*, et selonc le verdict se face le « jugement. » (Britt. des lois d'Angl. ch. 50, f. 128.) — 2° Saisie, usurpation : « *Purprestures* faites sur « nous de terres et de fraunchises. » (Id. ch. 18, f. 28.)

Purpurin. De couleur pourpre. (Cotgr.)

Purpurisse. Rouge à mettre sur le visage : « Fardée et tainte de cerusse et *purpurisse*. » (Cartheny, Voyage du chevalier errant, f. 30.)

Purret. Poireau. (Marbod. col. 1652, art. 15, de la chrysophrase) : « Chrisopras vent d'Inde majure « De jus de *purret* en a culur. »

Purrir. [Pourrir : « Alsi com de la *purrissant* « char de celui por les vers bolissent espezes. » (Dialog. Grég. lo pape, p. 230.)]

Purté. [Vérité : « Vint à li, descouvri la *purté* « et li conta tout l'afaire. » (Flore et Jeanne, 48.)]

Purvers. [Pervers : « Od les *purvers* n'aiez mais « nul communement. » (Thom. de Cant. p. 80.)]

Purvocher. [Provoquer : « *Purvochat* nostre « seigneur li pecchere. » (Lib. psalmor. p. 10.)]

Purvucher. [Même sens : « Et fist faire altels « par tuz les angles de Jerusalem à deable e par « tutes les citez de Juda, e forment *purvuchad* à ire « Nostre Seigneur. » (Rois, p. 390.)]

1. Pus. [Pous : « De pusse y ait graat quantitez, « Les *pus* n'y puet nuluy nombrez, Que de mordre « ung chescuns s'afforcent Quant il dorment on se « reposent. » (Voy. d'Anglure à Jerusalem, éd. de la Soc. des Anc. text. p. 113, v. 49.)]

2. Pus. Nourri, repu :

Mais de quoi est il conceus
Ou ventre nourris et *pus*. (*Desch. f. 84.*)

3. Pus. Après, puis :

Par ains ne *pus* n'ot à nul jour
Tant preudome mort en estor. (*Mousk. p. 179.*)

Pus a tres bien les us fermé
Pus va la chambre deffermer. (*Fabl. S. G. f. 7.*)

Pus que l'ainé le vuet,
Il le convenra faire
Puisque l'ainné le vuet. (*Ms. 7615, II, f. 172.*)

Pusillanime. [« *Pusillanimes* est cil qui est « dignes d'avoir dignitez granz, et si ne s'en ose « entremettre ne recevoir les, ainz s'en fuit et re- « pont. » (Brun. Lat. Trés. p. 288.)]

Necessité rend magnanime
Le couard et *pusillanime*. (*Cotgrave.*)

Pusillanimement. Lâchement, timidement. (Cotgrave.)

Pusillanimité. Timidité, lâcheté. (Nicot.)

1. Pusse. [1° Puce : « De *pusse* i ait grant quan- « titez, Les *pus* n'y puet nuluy nombrez, Que de « mordre ung chescun s'aforcent Quant il dorment « ou se reposent. » (Voyage d'Anglure à Jerusalem, p. 113, v. 49, éd. de la Soc. des Anc. textes.)] — 2° Drogue médicinale : « Prenez cinq grains de cate, « *pusse* autrement appellée et les pillez et detrem- « pez à lait de chievre ou à brouet, et en donnez au « chien par la gorge à la quantité d'un voirre. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 193.)

2. Pusse. Boyau du cerf : « Puis oste d'entre « les autres le franc bouel que on appelle *pusse* ou « boyau culier et soit mis en fourchie. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 193.)

Puste. Putain :

Puste bien vestue
Saut enmi la rue
Pors son cors mostrer ;
Mais, quant el est nue,
Trop est reponue,
Si ce fait celer :
Flaons chaus s'ensaigne,
Ce dit li vilains. *(Prov. du Vilain, f. 76.)*

Pustule. [« Chancres et *pustules.* » Mondeville, fol. 98.)]

Pustuleux. Qui a des pustules. (Cotgr.)

Put. [1° Mauvais, méprisable : « Ahi, culvert, « malvais hom de *put* aire. » (Rol. v. 763.), — « Un « mavais losengier, un guiver de *put* lin. » (Aiol, v. 48. — « Car piecha c'on dist cest proverbe De « *pute* rachine, *pute* hierbe. » (Cléomadès.) — « Avogle et de *pute* orine. » (Inv. de la Ste Croix.) — 2° *Subst.* Putain, prostituée : « Toutes estes, serez « ou fustes De fet ou de penssées *putes,* Et qui « toutes vous cercheroit Toutes putains vous trou- « veroit. » (Rose.) — « Or m'avés lesdengiée vilment « Et clamé *pute,* oiant toute la gent. » (Garin.)]

Pardieu, *put,* tu i morras
Par les cheveux et par les dras
L'a tiree jusqu'à ses piés. *(Ms. 7218, f. 68.)*

Expressions : 1° « De *put* affaire, » de mauvais renom :

Se n'euvres l'uis et me lesses ens
Ja verras que je pourray faire
Ribaut mauvais de *put affaire*
Je feray l'uis cheoir et fraindre. *(Desch. f. 459.)*

2° « De *put* aire, » de mauvaise extraction :

Mesdisans felon et *de put aire*
Font les amans à grant dolor languir
Qui sont tousjours esveillié de maufaire
Quant on cuide qu'il doient dormir.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1468.

3° « De *put* eur, » de malheur. (Percef. III, 158.) — 4° « De *put* lin, » de mauvais lignage. (Poës. av. 1300, p. 1357.) — 5° « De *put* oef, » de mauvais œuf.

De put oef put oisel
Ce dit li vilain. *(Prov. du Vilain, f. 76.)*

6° « De *pute* estoffe, » de mince valeur. (Percef. vol. V, fol. 78.) — 7° « De *pute* orine, » de basse extraction. (Rou, p. 256.) — 8° « *Pute* estraine, » comme « malle estraine, » mauvais commencement. (Hist. du Théât. fr. II, p. 149 ; Percef. III, f. 138.) — 9° « Femme de *pute* main, » femme mauvaise et suspecte. (Phil. Mousk. p. 352.) — 10° « Chefs de la « voye *pute,* » de la sodomie : « En 1494 fut pendu « un homme accusé d'estre un des principaux « *chefs de la voye pute.* » (Chron. de S. Denis, III, p. 252.) — [On lit dans Pierre Desrey, fol. 85, an. 1496 : « Maistre de la vau *pute.* »] — 11° « *Pute* « foy, » mauvaise foi :

Tant cruel et de *pute foy.* *(Borel.)*

12° « *Putefy,* aller en *putefy,* » aller en perdition, faire la fin d'une putain. (Borel.) — 13° « *Pute* heure « née, » née à une heure malheureuse.

Et ele dit, chaitive, lasse
Com je sui de *pute heure née.* *(Ms. 7615, II, f. 76.)*

14° « *Putes* laudes, » injures.

Ja vous chantaisse *putes laudes,*
Fet il, foi que je doi saint Ladre. *(Ms. 7218, f. 169.)*

Putage. Libertinage, impudicité, adultère :

Denier monte mauvés lignage,
Denier met vilain en parage,
Denier maine fame à *putage.* *(Ms. 7218, f. 167.)*

[« La femme qui dira vilannie à autre, si come « de *putage,* payera cinq sols ou portera la pierre « toute nue en sa chemise à la procession, et celle- « là poindra après en la nage d'un aguillon ; et « s'elle disoit autre vilonnie qui atourt à honte de « cors, ele paieroit 3 sols. » (Cart. de Champagne, f. 343, an. 1247.)]

Putain. « Les dames, disent les commentateurs « de Plaute, sont appellées par leurs amys et cour- « tisans *putæ* et *putellæ* de la partie qui distingue « leur sexe ; d'ou peut être émane le mot *putain,* « duquel nous appellons les femmes qui sont pro- « digues de cette partie. » (Malad. d'amour, p. 38.) — Dès l'an 1119, on appeloit *putain* une femme de mauvaise vie. (Valois, notice, p. 922.) — « *Putains* « de Provins. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1653.) — « *Putains* comme une princesse. » (Sauval, Amours des rois de Fr. dans son Hist. de Paris, III, p. 22.)

Or regardez le grant desroy
Que Clithemetra la *putain*
Fist à son seigneur souverain. *(Desch. f. 506.)*

Age pervers, qui se veautre en ordure !
Une *putain,* un monstre de nature
Un nain, un fou, un matassin emporté
Tout ce qu'il veut. *(Baïf, p. 123.)*

[On disait aussi des hommes : « Lesquelx André « et Baudoin Balastre appellerent *putain* le sup- « pliant et ledit Baseyo. » (JJ. 166, p. 347, an. 1412.)]

Putasser. Fréquenter les prostituées :

De grands courages
De sots langages
Sçavez user ;
Vivre en fourrages
Vous et vos pages,
Et tout briser,
Rompre et casser,
Et *putasser.* *(Blason des faulc. amours, p. 286.)*

« Jouer, *putasser,* yvrogner, ribler. » (Nuits de Strapar. II, p. 294.).

Putasserie. Vie des prostituées. (Cotgr.)

Putast. [Mare d'eau croupie : « Lesquels moynes « de Saint-Leu traynerent ledit clerc parmi le clois- « tre et parmi la court de ladite eglise jusques à un « *putast* ou mare, plainne de orde yaue et crou- « pant. » (JJ. 78, p. 247, an. 1349.)]

Putatif—is. Imaginaire, réputé à tort : « Le car- « dinal de Bourbon le roy *putatif* (du temps de la « Ligue) disoit qu'il n'y a chaleur que d'un jeune « prestre. » (Mem. de Bellievre et de Sillery, p. 202.)

Et qui pis est, il advenrra
Que celle femme ja n'ara
Hoir ne enfant de son espoux
Qui cuide que cilz sien soit toux,
Et il n'est que fils *putatis,*
Li maris peres vocatis. *(Desch. f. 568.)*

Putel. Puits :

Or veult de l'eaue d'un *putel*. *(Desch. f. 516.)*

Putement. Honteusement, vilainement :

Mes Diex le fist aval *putement* avaler. *(Ms. 7218, f. 227.)*

Putenier. [Qui fréquente les prostituées : « Fy « de ton maistre, ce n'est qu'un vieil *putenier* et « tout son fait ne vault riens. » (JJ. 163, p. 183, an. 1408.)]

Puterelle. Diminutif de putain. (Contredits de Songecr. f. 49.)

Puterie. Vie débauchée, vie débordée :

De honte et de *puterie*. *(Ms. 7218, f. 119.)*

Putier—ieu. [Qui fréquente les prostituées : « Ahi! *putiers* mauvais, li cors Deus te maudie. » (Aiol, v. 6339.) — « Icellui Ponsart qui estoit un « homme de mauvaise vie et gouvernement, « *putieu*. » (JJ. 156, p. 30, an. 1401.)]

Chastrer le fault, c'est la voie plus saine
Si ne sera plus ribaut, ne *putier*
Ou autrement doubt qu'il ne s'en refraigne. *(Desch. 234.)*

Putisme. Superlatif de *put*. Très méchant : « Filz à vilains, *putisme* gars. » (Parton. f. 164.)

Putoir. Puanteur. (Cotgrave.)

Putois. Bête puante, de la famille des martres :

Mil *putois* ne valt herminete
Putois put toz, hermine est nette. *(Ste Léocad. f. 30.)*

Putredineux. Plein de corruption. (Cotgr.)

Putrefactif. Qui pourrit, qui cause la putréfaction. (Rob. Est.)

Putrefaction. [« Après la *putrefaction* Se faict « la generation Par chaleur qui est annexée Dedans « l'euvre jà commencée. » (Nature à l'alchimiste errant.)]

Putrelage. [Rente seigneuriale de trois muids d'avoine, mesure d'Orléans, en la paroisse de Saint-Sigismond : « Et est cette rente appellée *putrelage*... « requis s'ils scèvent pourquoi cette rente est due? « Dient que non. » (1398, L. C. de D.)]

1. Putride. [Qui amène une odeur putride : « Fievres *putrides*. » (De Mondev. f. 97.)]

2. Putride. Pourri. (Cotgr.)

Putrifiant. *Adj. ou part.* Pourrissant. (Bouteill. Somme rur. p. 874.)

Putrifier. Pourrir. (Nicot.)

Puy. [1° Montagne : « Estienne Mirault qui estoit « logé en ung *puy* ou montagne. » (JJ. 185, p. 2, an. 1450.) — « C'est sur les *puys* que les *rederikes* « de Picardie et de Flandre tenaient leurs assem- « blées. » (Michelet, Orig. du droit, 303.) — 2° Par comparaison aux puys où se tenaient ces assemblées, nom d'une fête poétique qui se célébrait dans quelques villes de France, à Rouen, à Caen, en l'honneur de l'Immaculée Conception. Elle consistait dans la distribution de quelques prix décernés à ceux qui avaient fait les meilleures pièces sur ce sujet. Le président de ces réunions était dit prince. C'est à lui que s'adresse souvent l'envoi des ballades.]

Oez mon chant que j'ay au *puy*
Chanté. *(Poës. av. 1300, I, p. 40.)*

Voyez les conditions que la ballade et le chant royal devoient avoir pour être reçues au puy, dans Fabri, art. de Rhét. liv. II, f. 48.

Expressions : 1° « *Puy* de la conception de « Roüen. » (Fabri, Art. de Rhetor. liv. I, fol. 15.) — C'étoit un lieu d'assemblée établi à Rouen où il y avoit un concours de tous les bons esprits qui composoient des chants royaux en l'honneur de la Vierge. Il subsiste encore. (Garasse, Rech. des Rech. p. 128.) — 2° « *Puy* de Dieppe, » lieu d'assemblée établi à Dieppe pour la poésie et autres ouvrages. (La Croix du Maine, Bibliothèque, p. 363.) — 3° « *Puy* de maître Florent Toppin. » (Notice, 335.) — 4° « *Puy* de mocquerie. » (Id.) — 5° « Prince du « *puy*. » (La Croix du Maine, Biblioth. p. 126.) — 6° « *Puys* royaux » tenus à Rouen et à Dieppe. (L'Abbé, Biblioth. ms. p. 324.)

Puyant. [Puant : « Mangier y fault vivre « *puyant*. » (Bal. de Nicole Louve, faite sur mer en revenant du S. Sepulcre, an. 1423, au Voyage de Jerusalem de d'Anglure, p. 111.)]

Puye. [Appui : « La suppliante esmeue de cha- « leur et courroux bouta des mains et du genoul « ledit sergent... telement que il chey à l'entrée de « l'alée dudit celier, et se tint à une *puye* ou boise « qui y estoit. » (JJ. 146, p. 139, an. 1394.)]

Puyne. [V. Puine.] Fusain, considéré comme mort bois. (Cotgr.)

Pye. Pie. 1° « Prendre au saut de la *pye*, » à l'improviste :

Bien m'a amour *prins au saut de la pye*
Soudainement en passant mon chemin. *(Desch. f. 181.)*

2° « Enfans de la *pye*, » les petits d'une pie. Un satellite menant les apôtres en prison, dit :

Allons les cacher pour la pluye ;
Vous serez *enfans de la pye ;*
Gallans vous serez mis en cage. *(H. du Th. fr. II, 289.)*

3° « Freres *pyes*, » les Jacobins. (Du Cange, sous *Fratres pyes*.) Ils sont habillés de blanc et de noir.

Pyer. Boire. (Voy. Pathel. Test. p. 120.)

Et gré je y ay, de ma part cave et queux
Espouseray pour riffler et *pyer*. *(Cretin, p. 230.)*

Pygmaliser. Aimer comme Pygmalion :

Mais la clarté de la divine image
Que dans mon cueur j'ay peinte à mon dommage
Des traictz naifz de sa vive beauté
Me faict languir perdant toutte parolle
Si tristement son seul objet m'affolle
Pygmalisant ma vaine beauté. *(Loys le Caron, f. 7.)*

Pygne. [Peigne : « Vous ne fustes pas parti « d'ung mois après, qu'elle ne troussat *pygnes* et « miroirs et s'en ala bouter en l'ostel d'un mar- « chant. » (Cent Nouvelles.)]

Pyler. Pilier, colonne :

Entre deux *pyleres* assise
Cil dui *pyler* d'yvoire estoient. *(Rose.)*

Pylez. Traits que l'on tire avec l'arc. (Carta Magna, f. 84.)

Pylore. Pylore, orifice intérieur de l'estomac. (Rabelais, IV, p. 129.)

Pymant. [Vin pimenté : « Et si furent bien « abeuvrez De *pymant* qui n'est pas peuvrez. » (Rom. de la Violette.)]

Pynthe Pinte. (Cotgr.

Pyoler. Ajuster avec soin (voir Pipoler) :

Mes sens veulent autrefois traire ;
Nouviaus ars leur couvient refaire
Que li soleus puist *pyoler ;*
Nes convient autrement doler. *(Rom. de la Rose.)*

Pyone. Pivoine :

Encor ce voeil faire assai
De l'anquelie et dou *pyone*
De la soucie et dou petonne. *(Froiss. Poès. ms. p. 165.)*

Li pluisour aiment moult l'anquelie
La *pyone*, le muguet, la soussie. *(Froiss. Poës. p. 26.)*

Pyonier. Plant de pivoine :

On a foison de violiers
De roses et de *pyoniers*. *(Froiss. Poës. p. 88.)*

Pyonner. [Boire : « Icellui Rogueret dist au « suppliant qu'il avoit prins et emblé de l'argent « pour aler *pyonner* à l'armée. » (JJ. 195, p. 750, an. 1472.)]

Pyot. Vin. (Rabelais, I, p. 30.)

Pype. Pipeau :

Il a de novel *pype* achetée
Si sera sonée
S'il peut à grant rivel. *(Poët. av. 1300, I, p. 57.)*

Pypoler. Ajuster :

Si fu bien fes et bien dolés
Et si fu moult bien *pypolés*. *(Rom. de la Rose.)*

Pyramide. 1° Pièce de vers : « Ce sont encore « des sonnets et des chansons, mais entremelées « de *pyramides*, villanelles et autres pieces galan- « tes faites à l'imitation des Italiens et des Espa- « gnols. « (Voy. Goujet, Biblioth. fr. XII, p. 160.) — 2° Jeu : « Qui aussi veult juer, il faut que premier « jeu il presente, après qu'il endure la poursuite « d'iceluy qui conquer par adventure desire subver- « tir les *pyramides* estantes en ung monceau il faut « que incontinent il les dresse toutes ensemble « autrement faire ne le peut, en jeu aussi sont don « nez parolle pour parolle et jeu pour jeu. » (Ne des Fols, f. 53.)

Pyramider. Entasser en pyramide :

Les fiers geants pour escheller les cieux
Se sont armez de force audacieuse
Pyramidantz la masse vicieuse
Des monts dressez à la crainte des dieux.
Loys le Caron, folio 21.

Pyrrhoniser. Etre pyrrhonien, douter de tout : « C'eust esté *pyrrhoniser* il y a mille ans, que de « mettre en doute la science de la cosmographie, « et les opinions qui en estoient receues d'un chas- « cun, c'estoit heresie d'avoüer des Antipodes. » (Ess. de Mont. II, p. 459.)

Q

NOTA. — Chercher sous les lettres **C** et **K** les mots qu'on ne trouvera pas ici.

Q. [« Li *q* est lettre bestornée ; Ce derrier devant « est tornée ; Se li *q* ne fust bestornés En guise de « *p* fust tornés. » (Senef. de l'A B C, I, 283.)] — « J'ay « leu quelques vieux romans françois, esquels les « autheurs plus hardiment au lieu de *q*, à la suite « duquel nous emploions l'*u* sans le proferer, « usoient de *k*. » (Pasquier, Rech. VIII, 555.)

Qaillou. [Caillou : « Sailli la veille en mi la « rue ; Tiercelins vit que vers li rue *Qaillous* et « pierres. » (Ren. 7221.)]

Qieuls. Quelle :

J atendrai *qieuls* sera ma cheance. *(Vatic. 1490, f. 10.)*

Qoeuvre. [Cuivre : Roches sont moult agues, « et li fousse ou toudis ; Car li ors croist desous, et « argent et vernis, *Qoeuvres*, metaus, estains, tout « croist en che pourpris. » (Baud. de Sebourg, t. XIII, p. 264.)]

Qoue. [Queue : « Et tournyerent le bois, dont « li une des *qoues* dou bois est et estoit à demi « lieue près d'Auberoce. » (Froiss. IV, 270.)]

Qu'a ne si (sans). Sans quoi ni qu'est-ce : « Ce « qu'on lui fist *sans qu'a ne si*. » (Vig. de Charles VII, p. 175.)

Quac. [Droit dû aux vicomtes de Péquigny : « Ils ont le droit de avoir en leurs terres *quac* et « rac. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1300.)]

Quacuel. [Médaille, monnaie romaine, dans les Dissert. de Le Beuf, I, p. 170, d'après le ms. fr. Ste Genev. B. 6. 2 : « Lor monnoie de keuvre fu ; « Dont il riche furent tenu ; Encore en terre les « trovom Et *quacuel* si le appellon. »]

Quadragenaire. Agé de quarante ans. (Nicot.)

Quadrain. Liard. (Rob. Est.)

Quadran. [Cadran, quart d'une circonférence : « Tu es le *quadran* et l'equerre De la divine vision. » (J. de Meung, *Trésor*, 1589.)]

Quadrangle. Figure à quatre angles ; terme employé dans la chiromancie : « Ayant bien et à « loisir vu et soigneusement consideré toutes les « lignes, monts, triangles, *quadrangle* et table de « la main du roi. » (Strapar. II, p. 185.)

Quadrangule. Quadrangulaire. (Cotgr.)

Quadrannier. 1° Qui fait des cadrans solaires. (Oudin.) — 2° De quatre ans : « Sanglier *quadran-* « *nier.* » (Rabel. p. 50.)

1. **Quadrant**. Boussole : « L'aiguille aimantée « se met chez nous dans une figure quarrée, qui « est la cause pour laquelle nous l'appellons *qua-* « *drant;* les Italiens la mettent dans une petite « bouette, qu'ils appellent en leur langue bous- « solle. » (Pasq. Rech. liv. IV, p. 370.)

2. **Quadrant**. Quart du denier, monnoie angloise : « .VII. deniers *quadrants.* » (Britton, lois Angl. f. 75.)

Quadrat. Terme d'astrologie. Deux astres sont dans un aspect *quadrat*, quand ils sont éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle, ou de 90 degrés : « J'ai calculé les *quadrats* de la lune. » (Rabelais, prognostic. epitre.)

Quadrature. Difficulté du rhythme, semblable à celle que présente la quadrature du cercle : « Synalympher sur les *quadratures* de la rythme. » (Goujet, Bibl. fr. t. XI, p. 251.)

Quadraturé–ée. Carré. (Cotgr.)

Quadre. Cour carrée, par suite demeure : « Plusieurs prennent delectation de vivre en la « *quadre* et maison d'autruy ausquels la cuisine du « riche oingte et pleine de bons morceaux donne « saveur. » (Nef des fols, f. 81.)

Quadrer. [Cadrer, s'accorder : « L'archevesque « leur demanda des deputez pour apprendre si « leur opinion *quadrait* à la leur. » (Mém. sur Du Guescl. p. 18.) — « Ceux qui les mythologisent, en « choisissent quelque visage qui *quadre* bien à la « fable. » (Mont. II, p. 101.)

Quadrilettre. Formé de quatre lettres. (Cotgr.)

Quadrille. « C'est des Italiens que les troupes « diverses qui composent les carrousels ont reçu « le nom de *quadrilles :* ce mot est chez eux le « diminutif de *squadra*, qui est une compagnie « de soldats rangée et dressée. Aussi *squadrare* est « proprement dresser une chose à l'equerre et en « forme carrée ; ils disent donc *squadriglia*, et « nous *quadrille*, pour une troupe de cavaliers « rangés en ordre, pour un carrousel, ou pour un « tournoy il n'y a pas cinquante ans que l'on disoit « *squadrille* et *esquadrille.* » (Le P. Menestr. des Tournois, p. 125.)

Quadrillion. [« Un *quadrillion* vaut mille mil- « liers de trillions. » (De la Roche, Arismétique, folio 7.)]

Quadriloge. Dialogue entre quatre personnes. On trouve parmi les œuvres d'Al. Chartier, un dialogue intitulé « *Quadriloge* invectif, » p. 402. — [Il y met en scène les trois états de France, expose les plaintes de *Labeur*, sa querelle avec *Noblesse*, au milieu de laquelle *Clergé* intervient comme médiateur et conclut qu'il faut tous tirer du collier.]

Quadron. Escadron ; Machiavel applique ce mot à un corps d'infanterie : « Les *quadrons* de fan- « teries bien ordonnez peuvent facilement rompre « chevaux et à grande difficulté se laisser rompre « à eux. » (Disc. sur Tite-Live, p. 331.)

Quadros. Espèce de pierre précieuse. (Sicile, Blason des couleurs, f. 26.)

Quadrouple. [Quatuor, morceau à quatre parties : « Ceux qui ont la plus clere gueule Chantent « la tresble sans demeure, Et les plus petits le *qua-* « *drouple.* » (Gace de la Bigne, dans l'Hist. litt. de la France, XXIV, 751.)]

Quadrupe. Animal à quatre pieds. (Cotgr.)

Quadruple. [1° *adj. :* « Uns dyametres qui dou- « ble à un autre fait l'air *quadruple* à l'aire de « celui. » (B. N. fr. 7929, Comput du XIIIe s. fol. 18.) — 2° *subst.* Monnaie ; pièce de quatre louis. (Le Blanc, 376.) — 3° Doublon d'Espagne : « Les dou- « blons et les *quadruples* de fin or du Perou sont « esvanouis. » (Sat. Ménipp. p. 172.)]

Quadruplement. D'une manière quadruple. (Cotgr.)

Quadrupler. [Multiplier par quatre : « Diri- « bler, tripler, *quadrupler* tous nombres. » (De la Roche, Arismétique, f. 15.)]

Quadruplication. Quatrième réplique, dans les productions d'un procès : « Comme il peuvent « trouver reson l'une partie contre l'autre, et pour « che baillent il triplication au deffendeur contre « les replications au demandeur, et apres il baillent « *quadruplication* au demandeur, contre les tripli- « cations au deffendeur. » (Beauman. p. 36.)

Quadruplique. Quadruple : « Selon le dit stile « et usance commune des cours layes ès procés qui « se plaident par escrit, les parties ne peuvent sur « le principal de la matiere plus avant escrire que « jusques à tripliques pour le demandeur, et jus- « ques à *quadrupliques* pour le deffendeur si les « parties le debattent. » (Cout. Gén. II, p. 861.)

Quadrupliquer. Quadrupler. (Du Cange, sous *Quadruplare*.)

Quadruplon. Monnaie, quadruple. (Cotgr.)

Quaffe. [Coiffe : « Le *quaffe* d'achier en le tieste « tant seulement. » (Froissart, t. VIII, p. 255.)

Quahaumuce. [« Guillaume des Fossés et plu- « sieurs autres compaignons buvoient ensemble en « un jardin, ou jour d'une saint Cler de la *quahau-* « *muche*, en la viconté d'Arbet. » (JJ. 108, p. 323, an. 1375.)]

Quahute. [Cahute : « Je lui ferai perdre sa « *quahute* et son corps; et appelloit sa *quahute*, « une vieille maison où il demouroit. » (JJ. 141, p. 159, an. 1391.)]

Quaier. [Cahier : « Aristotes à Alixandre Ensei- « gne et si li fait entendre En son livre versié, Enz « el premier *quaier* lié, Comment il doit el siecle « vivre, Et Rutebeus l'a trait dou livre. » (Ruteb. page 285.)]

Quail. [Quai : « A la charge que lesditz de Nan- « tes feront faire à leurs despens et frais ledit *quail* « de pierre de taille, garni de boucle et de pillory. » (Gloss. de Mantellier, p. 15, xvie s.)]

Quaile. [Fort, robuste (?) : « Sire Gombers, dist « dame Guile, Si vieus home come estes et frailes, « Moult avez anuit esté *quailes*. » (Fabl. II, f. 121.)]

Quaille. [Caille : « Ses escus ne li vaut le pan « d'une ouaille, L'elme ne le clavain vaillant un « oef de *quaille*, Tout soef l'abat mort que gaires « n'i bataille. » (Chans. d'Antioche, IV, 381.) — « De « crasses perdrix et de *quailles*. » (Fabl. Barbazan, t. IV, p. 90.) — « Dist que miaux vault morir par « armes et batailles Qu'estre pris à la roix en un « champ comme *quaille*. » (Gir. de Rossillon, v. 2297.)]

Quaillier. [Sorte de vase; voir Madre et Caillier : « Une douzaine de hanaps de madre ou *quail-* « *liers*. » (JJ. 129, p. 2, an. 1386.)]

Quainne. [Canne, roseau de la Passion : « Aulci lez cloz, la lance, l'esponge et lai *quainne*. » (Le saint voyage de Jherusalem de d'Anglure, p. 30, note.)]

Quairur. [Face d'un carré : « Et sont de .iii. « *quairur* chescune, de lai propre faisson d'un « diamant. » (Voy. de d'Anglure, p. 66, note.)]

Quaisse. [1° Caisse : « Aucuns gardent leurs « bleds enfermés dans de grandes *quaisses*. » (O. de Serres, 134.) — 2° Tambour : « Qu'a fait ce tambour « pour le battre, il n'a point failli; mais s'il avoit « battu la *quaisse*, il seroit battu. » (D'Aub. Hist. t. II, p. 348.)]

Quait. [Impôt, le même que *queste ;* synonyme d'aide aux quatre cas, au Cart. de S. Michel en Erm, an. 1218.]

Quaitir. [Cacher : « Se tant poit faire et Bernier « et Geris Que il se fussent en cel bruellet *quaitis*. » (R. de Cambr. p. 247.)]

Qualibre. [Calibre, au figuré : « Aussi la plu- « part des robes longues de ce *qualibre* n'ont fre- « quenté le barreau demie douzaine d'années, qu'il « ne se facent riches à merveilles. » (Fromenteau, Finances, liv. III, 67.)]

Qualifié. 1° Qui a un titre, une qualité suffisante : « Nul ne pourra exercer l'estat d'advocat en « nostre dite cour, qu'il n'ait préallablement esté « trouvé capable et à ce *qualifié* par examen. » (N. C. G. II, p. 98.) — « Les dits deux nobles devront « estre d'ancienne noblesse, feodaux en fond de « nostre ditte cour, *qualifiez* d'entrer aux estats de « nostre dit pays. » (N. C. G. II, 42.) — 2° *Qualifié*, dit d'Argentré, *vocant quod jureconsulti grave, quod scilicet circumstantiis urgetur, ex personis, rebus, locis, tempore :* « Furt *qualifié* sera puni de « mort.... et pour furt non *qualifié* ne sera imposé « peine de mort, s'il ne monte ou excede la somme « de vingt sous monnoyé. » (Art. 586 et 587, de l'ancienne Cout. de Bretagne.)

Qualité. [1° Propriété : « Cil li monstra de l'air « toutes les *qualités*, Et en quel maniere est li so- « laus levés. » (Rom. d'Alex. p. 9.) — 2° Quantité : « Li juges de qui l'en apele porra attemprer le « terme selonc la loigneté des lieus et des contrées « et selonc la *qualité* des tens. » (Li Ordinaires, f. 3.)] — 3° Dignité : « N'estoit que l'injure fust telle « que pour sa grandeur ou *qualité* de la personne « injuriée, elle meritast d'estre reparée plus solem- « nellement. » (N. C. G. t. II, p. 1138.) — 4° Mérite, vertu : « Nommeront trois personnages.... experts, « idoines et ayans les *qualitez* requises par deser- « vir le dit estat vacant (celui de conseiller.) » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 43.)

Qualz. « Au pays de Provence en certains riva- « ges qui sont sur la mer croissent certains petits « arbres qu'ils appellent *qualz*. Et environ la racine « de ces arbres : quand vient au mois de may il se « concrée et engendre de moult petites bossettes « plaines d'humeur rouge comme sang et les gens « du pays les seichent au soleil, qui semble des « morceaux de cuir rouge. Et en la fin de l'esté en « ces morceaux engendrent petits vers qui ont « dedans leurs corps une humeur aussi rouge que « sang : de laquelle est fait le vermillon, dont sont « taincts draps de soye; et les lettres des livres « faictes. » (Sicile, Blason des couleurs, p. 39.)

Quamoquas. [Etoffe : « Item, .lxxvii. *quamo-* « *quas*, que uns que autres. » (N. Comp. de l'Arg. p. 2.) — « Item .iii. *quamoquas* dont l'en li fist une « chape. » (Id. p. 6.)]

Quamvis de facto. Formule de restriction employée en 1510, dans les lettres de la chancellerie du pape. (Lett. de Louis XII, II, p. 4.)

Quan. [Conjonction : « *Quan* l'ot Marsilies, si « l'ad baisiet el col. » (Rol. v. 601.)]

Quancalle. « Envoyer à *Quancalle*, » proverbe, comme on dit : « Envoyer à Quimper Corentin. » (Oudin.)

Quand. Conjonction, du latin *quando :* « *Quand* « les brebis vont aux champs, la plus sage va « devant. » (Contes d'Eutrap. p. 210.)

Expressions : 1° « Le fol est sot *quand et quand ;* « mais tout sot n'est pas fol » (Apol. d'Hérod. p. 18), c'est-à-dire en même temps. — 2° « Apres l'ame « vient le corps, il en faut avoir soin tout *quand*

« *et quand* l'esprit, et n'en faire point à deux fois » (Sag. de Charron, p. 541), même sens. — 3° « *Quand* « *et* soi, » avec elle. (G. Dur. à la suite de Bonnefons, p. 83.) — 4° « *Quand et* toy, » avec toi. (Ibid. page 147.)

Quane. Canne, bûche : « Que nuls charlons ne « se avancent de prendre lanchars es veloudes et « fagots mis en *quanes*, es tailles des marchans au « dommage de ceux à qui on livre les dits fagots « et velourdes, que ce n'est pour loyer leur char- « rée. » (Cout. Gén. I, p. 814.)

Quanniveit. [Canif, au Gloss. 4120, an. 1352.]

Quanon. [Canon : « Pour la ville assaillir orde- « nerent *quanons*, Pour les arbalestiers et pour les « archiers bons. » (Du Guescl. v. 8026.)]

Quanquam. Harangue latine prononcée par un écolier à l'ouverture de certaines thèses de philosophie ou de théologie ; elles commençaient d'ordinaire par le mot latin *quanquam*, quoique : « Si « les longs parleurs se fachoient autant de parler « que les auditeurs s'ennuyent d'écouter, ils ne « feroient leurs oraisons si longues, et abbrevie- « roient leur *quanquam*. » (Bouch. Ser. I, p. 441.)

Quanque. [Nom neutre. « Tout ce qui, » autant que : « Vait le ferir li queus *quanque* il pout. » (Rol. v. 1198.) — « Kar chevalchez à *quanque* vos puez. » (Id. v. 1175.) — « Jo vos otri *quanque* m'avez ci « quis. » (Id. v. 3202.) — « *Quanque* avenir en « pourra. » (Mén. de Reims, § 154.) — « *Quanque* « li autre vourront. » (Ibid.) — « Les prisons *quan-* « *qu*'il en avoit. » (Id. § 178.) — « Et generallement « tout *quanque* je ay au dedans de ma ditte chastelle- « nie. » (1389, Aveu de Châteauvieux. L. C. de D.)] — « Je ne suis pas d'opinion qu'ilz soient *quanque* « vous ce l'avant garde. » (Le Jouv. f. 55.)

Quans. [*Adj. pl.*, combien, en latin *quot :* « Si « se tinrent depuis, ne sai *quans* jours, à Valen- « ciennes. » (Froiss. III, p. 91.) — « Ne scay *quans* « ans après, celle dame mourut, qui avoit esté « femme au conte Jehan de Blois. » (Id. XIII, 14.) — « Requis *quans* feus et menagiers sont demeu- « rans de présent esdittes trois paroisses. Dit qu'ils « sont bien .XII. ^xx^ mesnagiers et plus... » (1404, Forêt d'Orléans. L. C. de D.)] — Le féminin était *quantes :* « Et comme luy fut demandé par aucuns « pour *quantes heures* il pourroit respondre du « navire. » (L'Amant ressuscité, p. 17.) — [« Et le « nous feroit avoir toutes fois *quantes* fois que il « vodroit. » (Froiss. t. II, p. 440.) On dirait en latin *toties quoties*.]

1. Quant. [De *quando*. 1° Quand : « *Quant* Sole- « hadins aperçut sa molesce et sa nicetei. » (Mén. de Reims, § 7.) — 2° Puisque : « Si furent tout « esmervilliet par où il estoient entré en Engleterre, « *quant* les pors et les havenes estoient partout si « bien gardé. » (Froiss. II, 74.)]

2. Quant. [De *quantum :* « In *quant* Deus savir « et podir me dunat. » (Serm. de Strasb.)]

Expressions : 1° « Affin que tout aille d'un *quant*, » c'est-à-dire à la fois. (Jouvenc. f. 83.) — 2° [« Je ne « doute ne tant ne *quant* » (Mén. de Reims, § 41), c'est-à-dire ni peu ni beaucoup.] — 3° S. Bernard, comparant la miséricorde de Dieu et son jugement avec le miel de l'abeille et son aiguillon, a dit : « Nostre eys (apis) doit *quant ke ce soit* reprendre « son awillon et pugnre molt asprement en josk'a « la molle des pecheors. » — 4° « *Quant* ce est k'il, » quand il. (Marbod. col. 1656.) — 5° « Ainsy estoient « les dites villes assiegées *quant ad* ce, » à cet égard, de ce côté. (Chr. de S. Denis, II, fol. 255.) — 6° « Quant il est de nous, » par rapport à nous. (Ord. I, 103.) — 7° « Il faisoit bien le *quant à moy*. » (Eutrap. Cont. p. 104.) — 8° « Faisant bien le *quant* « *à moy*. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 30.) Nous disons « se mettre, se tenir sur le *quant à moi*. » — 9° « *Tant* pour la guerre *quant* pour ce » (Chr. de Nangis), tant à cause de la guerre, qu'à cause que. — 10° « *Quant*, » autant que :

Sajettes plus espessement
Voloient plus que pluie par vent ;
Quant espées roloient sajettes
Que Engleiz clamoient biletes. *(Rou, p. 339.)*

11° « *Quant bien* y a il, » ou « quant long tems y « a il, » pour combien y a il ? Ainsi aucuns écrivent comme venant du latin *quantum temporis est*, ou *quam longum tempus est*. (Rob. Estienne, Gr. fr. p. 89.)

Quantefois que. [Aussi souvent que, dans Froiss. XV, 78.]

Quantieme. [« Qu'elle me mande au plus vray « le *quantieme* Du mois nasquit le roy Charles « septieme. » (S. Gelais, 62.)]

Quanti minoris. (Action de). Terme de droit : « Quand aucun trouve sa marchandise, qu'il a « achetée, depuis qu'elle lui est livrée, moins suffi- « sante qu'on ne lui avoit mis au pris au vendre, « et que donné lui estoit à entendre par celui qui « le secret sçavoit, et lors est tenu le vendeur « d'amander la faute, qu'il pouvoit declarer, et « laquelle scavoit et entendoit bien. » (Bout. Som. rur. p. 153.)

1. Quanti plurimi. (Action de). « Est qui doit « livrer bled à certain jour, et il est en faute par « plusieurs années, l'acheteur peut demander avoir « la valeur du bled au meilleur pris des années de « la faute que cil n'aura payé et ainsi le doit avoir. » (Id. Ibid. p. 153.)

2. Quanti plurimi. (Extimation de). « Si soit « contraint à rendre et restituer tous profits et « émolumens de ce venus et descendus, et que par « bon gouvernement en peussent et deussent estre « venus et yssus à vraye *extimation de quanti plu-* « *rimi*. » (Id. Ibid. p. 106.)

3. Quanti plurimi. (Apprécier au). (Gr. Cout. de France, liv. III, p. 355.)

Quantité. [1° Grandeur à peser : « Puisque « vous savés de l'eure de mangier, il convient savoir « de la *quantité*. » (Alebrant, 8.)] — 2° Grandeur à mesurer en hauteur : « Jehan de Neelle biau che-

« valier et grant de corps ; mais la proesce ne « repondoit pas à la beaulté ne à la *quantité du* « *corps.* » Chron. de S. Denis, t. II, f. 52.) — « La « *quantité* de Charlemagne. » Id. I, f. 125.)

Expressions : « A quantité de, » à proportion de : « Ce n'est mie usure de rente à vie et rachat, sup- « pose qu'il y ait cause que ce sera à payer *à quan-* « *tité de temps*, que les clercs appellent *pro rata* « *temporis.* » (Bout. Som. rur. II, p. 754.) — « Qu'il « en soit payé *à la quantité du temps.* » (Ibid. p. 875.) — « S'il estoit aucun qui d'ancienneté eust « acquis franchise de non contribuer aux œuvres « communes, dist l'Empereur en sa loi escrite, si « voulons nous que doresnavant nuls ne s'en peus- « sent excuser que tenu n'y soit à la *quantité.* » (Id. p. 788.)

Quaqué. [Mis en caque : « Hareng *quaqué* soit « mis en eaue fresche. » (Ménag. II, 5.)]

Quaquehan. [Cabale, trouble : « Se nul est « trouvé qui face *quaquehan* ne harelle, il sera « pugny selon le cas. » (JJ. 173, p. 1118, an. 1424.)]

Quaquet. [Caquet : « Puis, sans faire plus long « *quaquet*, Les voulut tout incontinent Remettre « dedans le baquet. » (Villon, Ire repue.)]

Quaqueter. [Caqueter : « Il dient qu'il escha- « peront ; Lonc temps approphetizié l'ont : Encor « seront racheté Et pour ce ont tant *quaqueté.* » (Myst. de la Nativ. de J. C.)]

Quaqueterel. [Bavard : « Adonc dist ledit Jehan « le Clerc au dit Jehannin Joly qu'il se teust... et « que ce n'estoit que ung *quaqueterel.* » (JJ. 195, p. 1493, an. 1475.)]

Quar. [Car : « A tort vos curuciez ; *quar* ço vos « mandet Carles. » (Roland, v. 469.) — « *Quar* il est « granz mestiers à nous et au peuple que il ait roi « en France qui gouverne le roiaume. » (Mén. de Reims, § 4.)]

Quarals. [Carreau d'arbalète : « *Quarals* ne « lance n'en puet maille fausser. » (Roncisv. 50.)]

Quaramme. [Carême : « Nos entrons hui, « chier frere, el tens del saint *quaramme.* » (S. Bernard, p. 561.)]

Quarantaine. [1° Carême : « Jà n'en vausist « jour esparnier, Ne venredi, ne *quarantaine.* » (Cheval. au Barizel.) — « En ceste sainte *quaran-* « *taine* Apparut, c'est chose certaine, Li doulz filz « Dieu visiblement, A sa mere, à la Magdelaine. » (J. de Meung, Trésor, 793.) — 2° Prière des quarante heures, faite dans les grandes solennités et pendant le jubilé : « Une heure m'est plus d'une *qua-* « *rantaine.* » (Charles d'Orléans, 103e ball.) — 3° Mesure agraire contenant 40 perches : « Six « deniers pour seze *quarantainnes* de terre, qui « furent Raimbaut... un denier pour onze *quaran-* « *taines* de terre au Prumereul. » (JJ. 72, p. 217, an. 1340.) — 4° D'après Beaumanoir, Philippe-Auguste pour remédier aux guerres privées, ordonna entre les parties lésées une suspension d'armes qui empêchait les attaques subites et favorisait l'intervention de la justice. Saint Louis restaura à cet égard les ordonnances de son aïeul par son ordonnance de Pontoise (1245) ; elle portait création d'une trêve de quarante jours, obligatoire à partir du moment de l'offense pour tous les parents de l'agresseur et de l'offensé, sous peine de mort contre le délinquant ; les parties seules pouvaient recourir à la force, si elles n'aimaient mieux s'en rapporter aux tribunaux. Cette institution prit le nom de *quarantaine le roi :* « En ce temps demor- « ront tos chis linages en pais por les *quarantaines* « getées par le saignor ; car de chascon noveal « mort, on commandoit quatre *quarantaines*, les- « quelles *quarantaines* furent tousjours bien tenues « queilquonques haynes qu'il auist entre les par- « ties. » (D. C. sous *Quarentena*, 4.)]

Quarantal. Service qui se fait pour un mort 40 jours après son décès : « Ce que j'en scay est « pour avoir veu les armes de Lugney, au *quaran-* « *tal* d'un mien bon parent. » (S. Julien, Meslanges histor. p. 504.)

Quarante. [« Ensembl'od lui de ses baruns « *quarante.* » (Rol. v. 3936.) — « Mes sires li rois « vous semont et ajourne à Paris sa citei d'hui en « *quarante* jourz. » (Mén. de Reims, § 248.)]

Expression : « *Quarante*-cinq » gentilhommes qui formaient la garde de Henri III. (P. Daniel, Mil. fr. t. II, p. 98.)

Quarantein. Quarantième. Voyez Duchesne, Gen. des Chasteigners, p. 29, an. 1246 : « Cou fu fait « eu meis de dezenbre en l'an de l'Incarnaciun « nostre Seignor millesme doucenteimme *quaran-* « *tein* sexein. »

Quarantine. [Trêve de quarante jours ; la même que la *quarantaine le roi :* « Comme l'eves- « que de Cambray, gens d'eglise, nobles et autres « estats dudit Cambray et du pays de Cambresis « deussent estre assemblées audit lieu pour cause « de certaine constitution, appellée *quarantine*, « pieça ordonnée par l'empereur, seigneur souve- « rain dudit pays de Cambresis. » (Cart. de Cambrai, an. 1387.)]

Quarat. [Carat : « Summa quindecim francorum « auri boni et fini ad viginti quatuor *quadriatos*, « vulgariter *quaras* nuncupatos. » (Arrêts du Parlem. XI, 30 mars 1411.)]

Quare. [Mot latin, *quare*, c'est pourquoi : « Le « suppliant print un breviere, un petit livret qui ne « scet nommer, et un autre petit livret, nommé « *quare.* » (JJ. 168, p. 37, an. 1414.) C'était un questionnaire par demandes et par réponses.]

Quarée. [Charretée : « Parmy cent francs et « deux *quarées* de vin et otant de pain. » (Froiss. t. XVII, p. 498.)]

Quarefour. Carrefour, dans la Chr. de S. Den. t. II, f. 55.

Quareis. [Etoffe : « Item, .II. *quareis* tachiez, « souciez. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 3.)]

Quarel. [Pierre de taille : « Tant ont miné sous

« terre, chascun à son cisel, Que des murs de Colo-« gne ont trait maint grant *quarel.* » (Sax. IX.) — « Encor a là un tel *quarel* Qui là il gist sour le cer-« cuel ; Se il estait resuscités N'en seroit il jamais « levés. » (Vie de J. C.)]

Quareler. Percer comme avec un carreau d'arbalète :

De doue trencant est l'alemele
Qi le cuer desous la mamele
Fiert sans angoisse et sans perieus ;
Si soef le roisne et *quarele*
Que son de harpe ne viele
N'est plus dous ne plus melodieus.
Poet. fr av 1300, t. II, p. 806.

Quarem-pernant. [Carnaval : « De ci qu'à « une feste *quarem-pernant.* » (Girard de Rossill. page 363.)]

Quaremiel. [Mardi gras : « Environ le *quare-« miel.* » (Froiss. t. VIII, 383.) Voir Gachet, Recherches sur les noms de mois et les grandes fêtes chrétiennes, Bruxelles, 1865.]

Quarentayne. En Angleterre, ce mot désignoit une mesure de terre, composée de 40 perches, chacune de 20 pieds : « Checun *quarentayne* par « sey conteynt quarante perchez et checun perche « conteynt seize pès d'home. » (Du Cange, sous *Quarantena*, 3.)

Quareour. [Carrière : « Sur demi arpent de « terre... joignant d'un bout à *quareour* au renart. » (B. N. anc. 9493, f. 30, an. 1430 ; censier d'Estilly.)]

Quaresme. [Carême : « Ainsinc en *quaresme* « s'espruevent ; Graces rendent et si saumoient. » (Ruteb. II, f. 129.) — « Est ce li froumenz que vous « nous deviez ameneir pour faire des gastiaus en « *quaresme.* » (Mén. de Reims, § 417.) — « Donnet « l'an de l'incarnacion N. J. C. 1296, le jour dou « *grant quaresme.* » (Marten. Anecd. I, p. 1280.) — « Che fu fait l'an de grace 1302, le merquedi pro-« chain après les octaves dou *grant quaresme.* » (B. N. fr. anc. 10196, 2, 2, f. 86.) Est-ce le dimanche des Rameaux ?]

Quaresmel. [Mardi gras ; voir Quaremiel : « Comme le jour que l'en dit du *quaresmel*, l'an de « grace 1375 ou environ, ledit Jehan, environ l'eure « d'avoir soupé, se fut alé esbatre avec sa femme « et autres en l'ostel d'un leur voisin, comme il est « accoustumé au lieu d'y aler, mengier du lait à la « cuillier de bois. » (JJ. 118, p. 39, an. 1380.) — « Comme le mardi XXIIIe jour de fevrier derraine-« ment passé, jour des *quaresmeaux.* » (JJ. 175, p. 199, an. 1432.)]

Quaresme-pernant, prenant. [Mardi gras : « Ceste chose fu emprise et atiriée à passer le jour « de *quaresme prenant.* » (Joinv. § 216.) — « Le fil « au seic, que il avoient perdu en la bataille, le « jour de *quaresme pernant.* » (Joinv. § 261.) Voir encore Froiss. XV, 5.]

Quaresmial prenant. [Carnaval : « Et s'a (au « pays de Cocagne) en l'an quatre vendenges, Qua-« tre Tossainz, quatre Noeus, Et quatre Chandeliers « anneus, Et quatre *quaresmiaus* prenans. » (Barbazan, Fabl. éd. Méon, IV, 178.)]

Quarfor. [Carrefour, dans Froiss. X, 14.]

Quargnon. [Mesure de grain, appelée ordinairement quarte : « Un *quargnon* de fourment. » (JJ. 75, p. 428, an. 1344.)]

Quariage. [Chargement (v. Cariage) : « Nous « partismes de Gaza... à tout nostre grand *qua-« riage.* » (Saint voyage de Jherusalem, de d'Anglure, § 176.)]

Quariel–iaus. [Voir Quarrel ; trait lancé par l'arbalète ou le canon : « Canons et bombardes qui « jettoient grans *quariaus.* » (Frois. t. III, 152.) — « Arbalestiers qui traioient *quariaus* de fors arba-« lestres. » (Id. V, 262.)]

Quarme. Charme, arbre. (Cotgr.)

Quaroime. [Carême : « Et les jors que an ne « mangera char,... chacun jour juque à *Quaroime*, « cosine à huile, et à chacun un haran. » (Cart. de Champagne, f. 273, an. 1267.)]

Quarolle. [Danse : « Toute celle semaine « fumes en festes et en *quarolles.* » (Joinv. § 110.)]

Quarouge. [Carrefour : « Quant ilz furent prez « de l'orme qui est au *quarouge*, qui depart le « chemin de Saint Humbert. » (JJ. 159, p. 216, an. 1404.)]

Quarraure. [Carré : « Et est assavoir que vint « et un pié en *quarraure* font un karreau. » (JJ. 66, p. 962, an. 1332.)]

Quarre. [1° Côté d'un carré : « Car ilz sont « quarrez de quatre *quarres ;* en chascune *quarre* « peut l'en trouver .IX.^c piez mesurez et plus. » (Voyage de d'Anglure, § 249.)] — 2° Angle, coin : « Quant feu mondit seigneur le duc advisa ledit « daulphin qui estoit à une des *quarres* dessus le « pont devers la riviere à un retrait qui estoit fait « en maniere d'un passouer, mondit seigneur le « duc se trahit devers ledit daulphin et se agenouilla « devant luy et osta son chapperon en luy faisant « la reverence. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourgog. p. 282.) — 3° [Dos de la main : « Le sup-« pliant bailla à icellui Perrinet de la *quarre* ou du « doulx de la main gaulche en arriere main sur la « joue. » (JJ. 197, p. 147, an. 1471.)]

Quarré. [Voir sous Quarre. 1° Carré. — 2° Fait de pierre de taille : « Je sui pour vostre amour en « ceste tour *quarrée ;* Tost y mourrai pour vous. » (Romanc. 15.) — « Haut fu li mur et tous *quarrés ;* « Si en fu bien clos et barrés, En leu de haies, un « vergiers. » (Rose, 467.) — 3° Qui a de la carrure : « Dist le levriers ; c'est chose clere ; Mes tu es grans, « gros et *quarrés*, Et as tes quatre piés ferrés. » (Froiss. Déb. du cheval et du lévrier.)]

Expression : « *Quarré de voiture*, » nombre de 66 au jeu de piquet, ainsi nommé parce que les quatre jetons avec lesquels on le marque forment un carré. Le P. de Voiture avoit donné naissance à ce mot. (Pelisson, Hist. de l'Académ. p. 239.)

Quarreau–el–iau. [1° Trait d'arbalète dont

le fer était à quatre pans : « D'arbaleste ne poet « traire un *quarrel.* » (Rol. v. 2265.) — 2° Pierre de taille : « Touz ses mostiers ert refais de *quarraus.* » (Roncisv. 149.) — « Ung mur de *quarriaus* taillées. » (Sax. t. III, 817.) — 3° [Pavé : « Au cheoir qu'il fist, « Boniface reversa contre les *quarreauls* de la « chaussie et eut la teste toute empautrée. » (Froiss. t. XVI, 114.) — « Tost furent esfremi e viel e juven- « cel, La novele espandue du saint martyr novel, « Qui giseit au mustier ocis sur le *quarrel.* » (Thom. de Cant. p. 153.) — 4° Pièce d'étoffe : « *Quarriau* de « toile sunt pieces de toile qui tiennent quatre « aunes et demie de toile. » (Livre des Mét. 260.) — 5° Coussin : « Fault luy mettre entre les deux « espaules ung oreiller ou un *quarreau* assez dur. » (Paré, XIII, 8.) — « .I. samit rouge pour couvrir les « *quarriaus* de sa chambre. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 5.) — « Quatre aulnes de satin vermeil… « pour couvrir deux grans *quarreaulx* plains de « duvet. » (Id. p. 149.) — 6° Terme de monnoie. (Ord. t. II, p. 317.) Première façon qu'on donne aux pièces d'or ou d'argent ; on taille le lingot ou la lame en morceaux carrés qu'on appelle encore carreaux. (Monet.) — 7° [Mesure agraire, contenant vingt et un pieds : « Quarante *quarreaux* de vigne « assis ou vignoy d'Argenteuil. » (JJ. 163, p. 1, an. 1408.) — 8° Outil de tonnelier : « Certains ferremens « à faire pipes à vin, c'est assavoir un ferrement « appelé *quarreau.* » (JJ. 167, p. 463, an. 1414.)]

Quarrefor—our. [Carrefour : « Et se li vallés « ne sont comandé, cil doivent aler en la place « jurée à l'aigle, ou *quarrefour* des chans pour eus « alouer. » (Livre des Mét. 132.) — « Coustume est « en moult de lieus c'on fet crois de pierre ou de « fust es *quarrefors* des chemins ou en autres « lieus. » (Beaum. XXV, 24.)]

Quarreller. [1° Carreler : « Que le plancher « soit *quarrellé* de briques. » (O. de Serres, 34.) — 2° Mettre une pièce à un soulier. (Monet.) — 3° Entailler, fracasser : « Gillet Hideuz ferit ladite famme « d'icellui Tristan d'un baston en la teste, et en telle « maniere qu'elle en fu vomie et *quarrelée.* » (JJ. 77, p. 172, an. 1347.)]

Quarrer (se). 1° « Piaffer, marcher en brave, « faisant de ses bras deux anses sur ses flancs, « pour faire monstre de la quarrure de son corps. » (Monet.) — 2° On s'est aussi servi de ce mot pour un cheval en mouvement. (Des Accord, Bigarrures, page 141.)

Quarrerie. [Carrière : « Item, la justice de « grosse voërie, c'est assavoir en tous les domai- « nes, *quarreries*, censives et terrages de Courben- « ton, quelque part que soient. » (1387, Aveu de Châteauvieux. L. C. de D.)]

Quarreure, [Carré : « Li vergiers par compas- « seure Si fu de droit *quarreure*, S'ot de lonc autant « cum de large. » (Rose, v. 1332.) — « Closture, qui « n'est pas faite en *quarreure.* » (Id. v. 20494.)]

1. Quarriere. [Route, dérivé de *carrus :* « Le « chevalier qui la destroit, Por le chemin qu'il vit « estroit La mit devant ; il fu derriere Por l'estrece « de la *quarriere.* » (Fabl. et Cout. anc. I, p. 196.) — « Et vinrent en la rue et *quarriere.* » (Froissart, t. XI, 379.)]

2. Quarriere. [Carrière, dérivé de *quadrarius :* « As charpentiers et as masons mairien achetassent, « et pierre feissent de la *quarriere* venir. » (Rois, p. 423.) Voir le suivant.]

Quarrieur. [Carrier : « Nulz ne puet… faire « pierres… en une certaine *quarriere*… Neantmoins « Jehan le *quarrieur* le josne… depuys un an en ça « à aler chever et haver pierre et autre matere. » (S. Jean de Laon, an. 1407.)]

Quarroge. [Carrefour : « Icellui Balins disoit « publiquement en ung *quarroge* ou quarrefour. » (JJ. 179, p. 304, an. 1449.)]

Quarroy. [Route ; voir Quarriere 1 ; dans Rabelais, I, ch. 25, p. 175.]

Quarrure. [Carré : « Il ordonna brievement « son ost en *quarrure* et par devant estoit en trian- « gle. » (Monstrel. I, 50.) — « Laditte maison conte- « nant entre les œuvres cinq toises de *quarrure* ou « environ. » (1404, Titre de Boynes. L. C. de D.) — « Ung chastelet ouvré et charpenté en *quarrure* de « quarante piés de hault et de vint piés de long et « de vint piés de large. » (Froiss. XIV, 15.)]

Quars. [Quatrième, cas sujet : « Li *quars* s'en « va fuiant de randonce. » (Aiol, v. 741.) — « Et « Tybers fu li *quars.* » (Berte, 17.)]

Quart. [1° Quatrième : « Ne verra passer le quint « mois ne le *quart.* » (Saxons, XXIX.) — « Au *quart* « jor (Dieu) commanda que li solaus et la lune et « les estoiles et tuit luminaires fussent fait. » (Brun. Latin. p. 12.) — « E la *quarte* (eschiele) est de « Bruns et d'Esclavoz. » (Roland, v. 3225.)] De là les expressions :

De pain secont vivoit mon maistre
Et cellui dont me faisoit paistre
Fut presque *quart ;* ne l' vueil noier. *(Desch. f. 457.)*

2° [« Une pièce de monnoye appelée *quart*, valant « quatre deniers. » (JJ. 195, p. 605, an. 1471.)]

II. [Quatrième partie : « Que teus se melle de « Renart, Qui n'en sait le tierc ne le *quart.* » (Ren. t. IV, 115.) — « Et puis saqua l'espée qui tranche « de randon, Et le tiers et le *quart* mit à secucion. » (H. Capet, v. 855.)]

Adonc un bourgeois honourable
Qui Jehan Maillart fut appelez,
Qui estoit quartier de ce lez,
Et garde d'un *quart* de la ville,
De la porte et de la Bastille. *(Desch. f. 573.)*

Expressions : 1° [Mesure pour le vin : « Une pinte « de vin, autrement nommé *quart* au dit pays (de « Comminge), » au reg. JJ. 160, p. 360, an. 1406. — 2° Impôt : « Venez le veoir en ce piteux arroy, « Nobles hommes, frans de *quars* et de dix. » (Villon, p. 112, ed. Jannet.)] — 3° « *Quart* de « canon, » pièce d'artillerie en 1600 : « Ils nous « fournirent vingt bons canons, onze demy-canons… « trente *quarts de canon.* » (Mém. de Sully, t. IV, p. 202.) — 4° « *Quart* de chopine. » (Cotgrave.) —

5° « *Quart*-denier du prix ou de l'estimation qui est « dû au seigneur en vendition, donation, ou aliena- « tion d'héritages cottiers, et sans requint ou « requart, encore que la vente soit faite francs « deniers. » (Laurière.) — 6° « *Quart* d'escu, » pièce de monnoie. (Le Blanc, p. 337.) — 7° « Parisis et « *quart* en sus, » droit pour les actes judiciaires. (Rom. Bourg. liv. II, p. 105.)

Quartaire. Quartenier : « Un jour de grande « feste il y avoit auprès du revestiaire de bon feu « dans le charriot à grille, et un *quartaire* y faisoit « griller du boudin durant matines. » (Moyen de parvenir, p. 368.)

Quartare. [Quartier de terre : « Deux royons « de terre seans sur le chemin de S. Aulbin conte- « nant environ trois *quartares* de terre. » (Dénombr. des biens de la Maison Dieu de Commercy.)]

Quartaut. Quart d'un muid : « En l'emine a « deux bichots, ou bichot deux *quartaux*, ou *quar-* « *tault* quatre quarteranches ou quatre boisseaux. » (Cout. Gén. I, 857.)

Quartayer. « Si es dites choses baillées en « assiette y a devoirs infeodez en moyenne justice... « ils seront *quartayez*, c'est à scavoir que les trois « seront estimez valoir quatre en assiette, et ceux « qui sont infeodez en basse justice seulement « seront quintayez, tellement que les quatre vau- « dront et seront baillez en assiette de cinq. » (Cout. Gén. t. II, p. 105.)

Quarte. [1° Mesure pour les liquides, valant un demi-gallon : « Un gallon de vin de Gascogne pour « sis estrelins, de quoy li gallons fait les deux « *quartiers* de pois. » (Froissart, II, p. 129.) — « Et « chacun jor, de vin, à chacun et as chacune des « convers et converses une *quarte* de vin, si la « poent boire. » (Cart. de Champ., f. 273, an. 1267.) — « Huile vendue par *quartes*. » (Liv. des Mét. 160.) — 2° Vase contenant une quarte : « Deux *quartes* « d'or fin, pleines, à deux fritelez d'or, tous grene- « tez, qui poisent .xii. marcs, .iii. onces. » (Inv. du duc de Normandie, an. 1363.) — « Une *quarte* et « une aiguiere d'argent doré, semées d'esmaux aux « armes de la duché et comté de Bourgogne, pesant « .xi. marcs, une once, .xv. esterlins.. » (Invent. de Charles V, 1380.) — 3° Banlieue dont l'étendue est de quatre milles, qui est composée de quatre villages : « Nul poissonnier ne peut achater poisson « dans la *quarte* d'Angiers, pour vendre à regrat. » (Charte de Charles, comte de Valois et d'Anjou, an. 1286.)] — 4° *Quarte* de baillage ; droit dû au seigneur de Chazeron en sa terre de Pauzac, en Auvergne, par ceux qui font feu et résidence en la seigneurie de Pauzac. (Laurière.) — [Redevance du quart des fruits de la terre, provenant surtout de la culture des vignes, tantôt obligatoire, tantôt conventionnelle, qui se payait au maître du fonds dominant. Le terrain avait été abandonné moyennant la perception du quart des fruits ; c'était un reste de l'usage antique où avaient été les possesseurs de grands domaines de donner à défricher leurs forêts et leurs plaines incultes, avec la réserve d'une part dans les produits à venir ; aussi ne revendiquaient-ils aucun droit tant que la terre n'était pas en plein rapport.] — 5° Mesure agraire, quartier, dans la Thaumass. Cout. de Berry, p. 42.

Quartée. Mesure de liqueur, qui paroit le quart du setier. (Beaumanoir.)

Quarteinne. [Fièvre quarte : « Il avoit illec « bons phisiciens qui bien savoient guerir de la « *quarteinne*. » (Joinville, § 730.)]

Quartelage. C'est un droit injuste, en vertu duquel les seigneurs voloient ou usurpoient la quatrième partie des blés ou vins recueillis par leurs habitans. (Laur.) — « Le dit seigneur a droict « de prendre sur chascun chezeau estant au dict « censif six boessaux marseche et trois parisis de « cens accordables payables comme dessus, et pour « demi cheseau trois boessaux marseche et un « denier obole parisis, et pour un tiers ou quart à « la raison dessus dite, lequel droit s'appelle le « droit de *quartelage*. » (Thaumass. Cout. de Berry, p. 222.)

Quartelets de roys. Quarts de roi, roitelets. Expression de Montaigne parlant des grands seigneurs qui tranchent du souverain. (t. I, p. 461.)

Quartellée. [Quatrième partie d'une mine : « Item, une pièce de terre assise devant ledit lieu « contenant cinq minées, desquelles il y en a trois « *quartellées* en terraige de la varenne. » (1404. Aveu de Châteauvieux ; L. C. de D.)] — « Trois « *quartellées* de terre à froment.... une *quartellée* « de terre froide. » (Cout. Gén. II, p. 409.)

Quartenier. [1° Ce qui est dû à raison de la *quarte* : « Sachent tous que jeu Jehan Doublie de la « paroisse de Gonneville et mes hoirs sommes « tenus de paier d'an en an à hommes religieux « monseignor l'abbé et le convent de S. Wandrille « trois boysseaux *quarteniers* de froment, à la me- « sure du païs por vendre et por acheter, et deux « capons d'annel rente. » (Cartul. de S. Wandrille, t. I, p. 679, an. 1300.)] — 2° « *Quartenier*, dizenier, « cinquantenier, centenier, qui a charge des.... de « quatre rues ou de dix ou de cinquante hommes « ou de cent. » (Rob. Estienne, Gram. fr. p. 16.) — [« Lesquelz sont en nombre seize et nommez « *quarteniers*, ayant charge expresse, chacun en « son quartier, de regarder au fait de la dite ville. » (Ord. janv. 1484.) — « A Paris seize *quarteniers*, à « Montfaucon, seize pilliers, c'est à chascun son « benefice. » (Sat. Ménipp. p. 203.) — 3° « Colin la « Taille et Jehan Courtois fermiers du quatriesme « du vin, ...laquelle femme demanda aux diz *quar-* « *teniers* que lui cousteroit le quatriesme de chas- « cune queue de vin que elle vendoit. » (JJ. 136, p. 198, an. 1389.) — « Jehan Eschart pour lors « *quartenier* du quatriesme des vins vendus à dé- « tail. » (JJ. 144, p. 14, an. 1392.)]

Quartenor. [De quatre ans : « Porc *quartenor*. » (Partonopex, v. 1832.)]

Quarter. 1° Mesure de froment. (Britt. des Lois d'Anglet. f. 74.) — 2° [Quart : « Dedans l'en boute « de la lance une aune et un *quarter.* » (Roncisv. p. 97.) — De là l'expression *de quarter*, de quart, de coin, opposée à de champ : « En lur cols pendent « lur escuz de *quarters.* » (Rol. v. 3867.) — « Fiert « l'amoraive sur l'escu de *quarter.* » (Roncisv. 62.)]

Quarteranche. [Mesure de grain, la même que la quarte : « Item en seigle quatre sextiers, six « quartons, *quarteranche* de pouhardiere. » (JJ. 199, p. 418, an. 1464.)] — « Treize pintes et demie « de la grande mesure de Dijon font la *quarteran-* « *che* froment. » (C. Gén. I, p. 856.) — « Les quatre « *quarteranches* de Dijon font cinq boisseaux de « Vergy froment » (Ibid) ; il y est marqué aussi qu'il y a seize « *quarteranches* à l'esmine de Dijon. » — « En l'esmine a deux bichots, ou bichot deux quar- « taux, ou quartault quatre *quarteranches* ou quatre « boisseaux. » (Ibid. p. 857.)

Quartere. [Qui est soumise à la quarte, en parlant d'une terre : « Et se il devenoit que ce avage « deust estre fait en choses terrageus, ou quinteres « ou *quarteres*, qui fussent audits religious en leus « dessudis, ge li dis Jofreis, et mi hoir successour, « seignour de Chastelachart, ne li porrions faire en « prejudice des religious, ne ne porrons ge li dis « Jofreis ne mi heir, ni mi successeur, pendre, ne « leurs forches, ne gibet, ne ardoir, ne enfouer en « leus dessusdis, ne tenir assises en iceos. » (Estiennot, Antiq. du Poitou, III, p. 946, an. 1293.)]

Quarterecer. [Ecarteler : « Et com treitour « estes trouvé, par que vous y serez treynez, *quar-* « *terecez*, et envoié parmi le realme. » (Knyghton, an. 1326, p. 354.)]

Quarterée. 1° Boisseau. (Cotgr.) — 2° Mesure agraire. (Nouv. Cout. Gén. IV, p. 903.)

Quarteroinche. [Mesure de grain (voir Quarteranche) : « Se uns hons porte une *quarteroinche* « de blef, il paiera uns denier. » (Péage de Dijon, ms.)]

Quarteron. 1° Quatrième partie de l'année, trimestre : « L'on payera par *quarterons* les louages « des maisons ou autres choses immeubles estans « es villes et autres lieux de la senechaussée de « Guyenne, s'il n'y a pas pacte au contraire... Si le « locataire ou conducteur y demeure un jour ou « deux outre le vouloir du seigneur sera tenu le « tenir pour un *quarteron ;* et s'il la laisse, sera « tenu payer pour le dit quartier, aussi le seigneur « de la maison, si ledit quartier est commencé, ne « pourra mettre dehors le locataire que ledit *quar-* « *teron* ne soit fini. » (Cout. de Bordeaux, art. 37.) — 2° [Mesure de vin : « Item ung *quarteron* de vin « et une miche. » (Reconn. des fiefs de Vieux-Pont, an. 1366.) — « Six livres de froment et *quarterons* « de vin. » (Bercheure, f. 114.)] — 3° Mesure agraire, quartier : « Et monte ledit plect de morte main pour « chacune mesure de terre cinquante sols tournois « et pour la ditte borderie vingt cinq sols, et par « *quarterons* de terre douze sols six deniers, et par « retail six sols trois deniers : car la borderie est « demi masure, et le *quarteron* est demye borderie « et le retail est le quart de la ditte borderie. » (Cout. Gén. II, p. 584.) — « En Gastine, gaignerie « de quatre bœufs garnie de prez et pasturage est « prisée et comptée pour masure de terre, et gai- « gnerie de deux bœufs pour borderie, et gaignerie « d'un bœuf pour *quarteron*, et gaignerie de demy « bœuf (qui est le quart de la borderie) est appellée « retail. » (C. Gén. II, p. 584.) — 4° Quart d'un cent : « Coururent parmi le pais de Flandres par cens et « par *quarterons.* » (Mém. d'Oliv. de la Marche, I, p. 341.) — « Il lui ressemble mieux qu'à un *quar-* « *teron* de pommes. » (Oudin.) — [« Mentez, men- « teurs à *quarterons.* » (Charles d'Orl. Rondeau.)— 5° Quart d'une livre : « Appareillier et mettre par « *quarterons* (le chanvre), por faire peser au pois « le roi. » (Liv. des Mét. p. 148.)]

Quartier. [1° Quatrième partie : « Et fui en la « compagnie dou roi un *quartier* d'un an. » (Froiss. II, p. 138.)] — Nous disons encore des officiers de la maison du roi, qu'ils font leur *quartier* ou leurs trois mois de service. — [2° Quart du muid : « Jehans « proposa contre Pierre, et dist à Pierre qu'il devoit « un *quartier* de blé. » (Beaum. t. XXVI, p. 2.) — 3° Quart de l'aune : « Trois ourlets de menu vair « assis sur l'espaule senestre, d'un *quartier* de long « ou environ. » (Froiss. XVI, 206.)] — « Poulaines « d'un *quartier* de long, voire plus, qu'on portoit à « ses souliers. » (Monstrel. an 1467, III, p. 129.) — Le même auteur parle de l'artillerie prise par les chrétiens sur les Turcs qui assiégeoient Belgrade : « Entre autres choses, ils gaignerent .xi. grosses « bombardes, dont les six avoient .xxxiii. *quartiers* « de long et .vii. *quartiers* de hault. » (Id. p. 68, an. 1458.) — 4° Quarteron, quart d'un cent : « La « coustume de l'oziere est telle, que ladite oziere « se vend à torches, et en doit avoir en chascune « torche soixante quatre osieres, qui font douze « vingts douze *quartiers*, ou se il en y a moins, « celluy qui les vend est amendable. » (Thaumass. Cout. de Berri, p. 278.) — [5° Sommets d'un écu carré : « Sus en l'escu, el primerain *quartier* Le « feri. » (Agol. v. 927.) — « Un escu.... D'or et de « sinople à *quartiers.* » (Partonop. v. 6871.) — De là l'expression « escu *quartier*, » divisé en quartiers : « .x. haubers, et .x. elmes et .x. escus *quar-* « *tiers.* » (Aiol, v. 4857.)] — Partonopex de Blois dit de l'équipage d'un cheval pour un tournois (fol. 149) :

> Si ert couvert et bel et bien
> De *quartiers* sont les couvertures
> Entaillées à granz mesures
> Et *quartiers* sont li gonfanons
> Et les lances et li arçon.

6° [Sommets d'un carré : « Et avoit quatre tours « sur les quatre *quartiers* du chastelet. » (Froiss. t. XIV, p. 15.) — 7° Quart, terme de marine : « Et « misent les voiles ensi qu'à demy *quartier.* » (Id. IV, 141.)] — « Ils firent tendre leurs voiles contre- « mont, et vindrent au *vent de quartier*, pour avoir « l'avantage du soleil ; qui en venant leur venoit

« au visage. » (Froiss. an. 1340, I, p. 67, où il parle du combat naval devant l'Ecluse.) — 8° Canton, pays : « Sitost que le chevalier veit le pillier, il le « recongneut, car autrefois avoit esté au *quartier*. » (Percef. VI, fol. 56.) — 9° Quartenier :

> Adonc un bourgeois honourable
> Qui Jehan Maillart fut appelez
> Qui estoit *quartier* de ce lez
> Et garde d'un quart de la ville
> De la porte et de la Bastille. *(Desch. f. 573.)*

10° Bande : « Tous le trouverent bon et ne vou- « lurent pas faire *quartiers ;* mais que tous deux « iroient ensemble, et commencerent de lors à re- « doubler les manœuvres de la fortification. » (Mém. de Montluc, t. II, p. 402.) — 11° Côté, coin ; au pays de Calicut, dit Montaigne (Ess. III, p. 115), les ignobles « sont tenus de crier en marchant « comme les gondoliers de Venise au contour des « rues, pour ne s'entreheurter, et les nobles leur « commandent de se jetter au *quartier* qu'ils veu- « lent. » — « L'un des escuyers doit proumener son « cheval en son *quartier* des lices, non vers la moi- « tié, et l'autre escuyer plus avant d'un peu, gar- « dant que les chevaux ne s'affrontent, ne combat- « tent, ce que faire pourroient. » (La Jaille, du Champ de bataille, fol. 50.) — « Au *quartier* du dit « theatre et joignant le costé de l'autel y avoit une « table dressée. » (Mém. de Bellievre et Sill. p. 412.) — 12° Les *quartiers* de la lune sont les quatre parties de la révolution synodique. Mais on trouve ce mot appliqué même au soleil, dans un autre sens : « Si chevaucherent tout le jour jusques sur le ves- « pre, car le soleil étoit entré en son dernier « *quartier*. » (Percef. vol. II, f. 36.) Il semble qu'on partageoit l'intervalle entre le lever et le coucher du soleil en quatre parties, dont le « vespre » étoit la dernière. — 13° *Quartiers* d'un cheval, terme de manège ; côtés du sabot compris entre la pince et le talon de part et d'autre ; de sorte qu'il y a « *quartiers* « de dedans » et « *quartiers* de dehors. » Un cheval a fait « *quartier* neuf, » quand il a renouvelé le *quartier* qu'on avoit été obligé de lui couper. [« Regardez si le cheval a piés gras et combles, piés « fenduz, faulx *quartiers*. » (Ménag. t. II, p. 2.)] — 14° Mesureur de grains : « Sera fait rapport à justice « de la valeur commune des dits grains selon le « cours du marché qui aura été le mois précédent « par les mesureurs et *quartiers* de cette ville, « ausquels *quartiers* est enjoint de commettre deux « d'entr'eux qui en ayent la charge par tour pour « faire fidel rapport de la valeur et estimation « commune chascun mois. » (Cout. Gén. I, p. 1159.) — 15° Terme de jurisprudence. C'est en Lorraine, dit Laurière, Gloss. « une maison ou un heritage « donné à cens par un seigneur, dans lequel un « autre que celuy qui reside en la maison ne peut « prendre part, parceque ny la maison ny l'heritage « ne peuvent se demembrer. » — « Retrait ne se « connoist à *quartier* au prejudice de l'acquereur ; « s'il ne lui plaist : c'est à dire que si aucun acquiert « un héritage ou plusieurs qui soient de plusieurs « branches ou degrez, et il soit adjourné au retrait « envers aucun qui ne soit lignager que de l'une « des branches, il est au choix du dit acquereur de « cognoistre le dit retrait en tout ou en partie du « dit acquest. » (Cout. Gén. t. II, p. 13.)

Quartodecimant. [Chrétien qui voulait, à l'imitation des Juifs, célébrer la fête de Pâques le quatorzième jour de la lune, à quelque jour de la semaine qu'elle pût tomber. (Du Cange, sous *Quartadecimani*.)]

Quartoier. [Droit seigneurial, quarte : « Item « le *quartoier* prisié huit solz, neuf deniers tour- « nois chascun an de rente. » (JJ. 48, p. 3, an. 1312.)]

Quarton. [1° Quartier, quart d'une année : « Laquelle pension de trente mille frans d'or, mon « dit seigneur le duc nous a promise... payer chas- « cun an à quatre *quartons* en l'an. C'est assavoir « à chascun *quarton*, sept mille cinq cent frans « d'or. » (Mém. D de la Ch. des Comptes, an. 1373.) — 2° Mesure de vin (v. Quarteron) : « Et ilec jouerent « ensemble pour ung *quarton* de vin aux cartes. » (JJ. 202, p. 14, an. 1465.)] — 3° Mesure de grain : « A raison de huit cartons des dites mesures pour « sextier des dits grains, et le *quarton* de quatre « couppes. » (Cout. Gén. t. II, p. 498.)

Quartonnier. [Quatrième partie d'un boisseau : « Une rente de deux cens trois quartiers, un bois- « sel, un tiersonnier et un quartonnier de froment, « mesure de Coustances. » (JJ. 142, p. 156, an. 1391.) — « Une piece de terre, où est assis un *quartonnier* « de froment, avecques un denier, pour regard à « Noel. » (JJ. 163, p. 408, an. 1409.)]

1. Quas. [Incompétent, du latin *quassus :* « A « ses clers prist conseil qui ne l' dęcurent pas : Li « quels direit sa cause ; il s'en firent tous *quas*. » (Thom. de Cant. 87.) — « Il fu semons ; li prestres « vient : Venus est, respondre convient A son eves- « que de cest *quas* Dont li prestres doit estre *quas*. » (Ruteb. 276.)]

2. Quas-at-az. 1° Chute ; de là « à un *quas*, » d'un seul coup :

> Outre s'en passe et fiert Lugan
> De devant les piez au Soudan
> Qu'il abat lui et son cheval
> Tot à un *quaz* en contreval. *(Partonop. f. 154.)*

[« Li paiens chet cuntreval à un *quat*. » (Roland, v. 1267.) — 2° Cas, accident (v. sous Quas, 1) : « S'il « avenoit que ledit molin par quertine d'aine, ou « par feu, ou par tempeste, ou par autre *quas* « d'aventure fust abatu. » (Liv. noir de l'évêché de Chartres, an. 1269.)]

Quasi. [Presque : « Et le nombre de ceulx qui « mangerent estoit *quasi* cinq mille hommes, sans « les femmes et les enfans. » (Matthieu, XIV, p. 21, *Nouv. Testam.* éd. Lefebv. d'Etaples.)] — Nicot et Thierri avertissent de se servir de « presque » au lieu de *quasi*, ce qui prouve que ce dernier vieillissoit de leur temps. Aussi ne paroit-il point dans le Dictionnaire in-fol. de Rob. Estienne, quoiqu'il soit dans l'in-4°.

Quasimodo. *Pudendum muliebre.* (Eutrapel

p. 60.) — Ce mot paroit avoir aussi un sens obscène, dans le Moyen de parvenir, p. 90 : « Il falloit plus« tot armer le diable de toutes pièces d'avantage à « l'épreuve du canon, ayant la porte piece le haut « apareil bref tout le fait ainsi que les preux armez « à la payenne et faire l'ange tout nud avec une « robbe de *quasimodo.* »

Quasser. [1° Briser, casser, au propre et au figuré : « *Quasset* son haume, si l'ont navret au « chef. » (Rol. v. 3448.) — « Li rois *quasse* la cire, « s'a au brief esgardé. » (Berte, c. 57.) — « Sans « deffense la porte *quassent : Quassée* l'ont ; outre « s'en passent. » (Rose, v. 12575.) — « Tuit sunt « un, sachés à delivre, Et vie d'oume et oez *quas-* « *seiz.* » (Ruteb. 131.) — « Bien seroit sa jangle « *quassée.* » (Rose, v. 7432.)] — Lorsqu'on portoit Guillaume le Conquérant en terre, il survint un embrasement, et tous les assistans y coururent, à la réserve des moines qui restèrent auprès du corps ; les autres ne revinrent qu'après que le feu eut cessé :

Tuit, fors les moingne, y coururent
Cist remestrent au cors et furent ;
Quant le feu chai et *quassa*
La gent arriere retorna. *(Rou, p. 393.)*

2° [Meurtrir : « Il ne cessa point... à plouvoir, par « quoy lors selles furent tous pourri et tout li che« val *quassés* sur le dos. » (Froiss. II, f. 153.)]

Quasseure. [Cassure : « Se vostre espervier à « la teste d'aucunes de ses plumes quassées, si la « moulliez tantost de vostre salive endroit la *quas-* « *seure.* » (Ménag. III, 2.)]

Quaternaire. Quintil Censeur (p. 201) dit du sonnet : « Vela une brave poesie, pour en mespri« ser et dedaigner toutes les autres excellentes « françoises, si conjointes en leurs croisures, « qu'elles ne laissent jamais perdre et loing voler « le son de leur compagne, encore demourant en « l'oreille, et le feit plus d'un vers ou deux au plus : « et ce en double croysure et entreposée *quater-* « *naire.* »

Quaterne. Nombre quatre amené aux dés :

Prince à ce coup leur faict *quaterne* ou quicte,
Sans retourner tant qu'ilz soient chetis,
Si que jamais par deça ne me guide
Gand en Flandres et tout le faulx païs. *(Desch. f. 110.)*

Quaternel. [Mesure, quarte : « Un *quaternel* « d'avoine pour une partie du manoir ....Trois « chapons et le tiers d'un *quaternel* d'avoine. » (B. N. fr. anc. 8448, 2.2. f. 91, an. 1320.)]

Quaternier. Quartenier. (Cotgrave.)

Quaternion. Distribution par quatre : « Quel« ques uns nous ont icy apporté certaines maximes « qu'ils content par *quaternions*, disans qu'il falloit « qu'un empereur eust sous soi quatre royaumes, « un roi quatre duchez, un duc quatre comtez. »

Quaterre. Catharre. (J. Marot, p. 26.)

Quatir. [Cacher : « D'escuierz jusqu'à dix Mena « avoeques lui, et si les a *quatis* En un petit bos« quet. » (Baud. de Seb. VI, 364.) — « Lez l'huis se « *quati* en un mont. » (Couci, v. 6571.) — « Si se « *quatirent* et escouserent dessous quesnes et grans « arbres tant que li jours fust venus. » (Froissart, t. IX, p. 38.)]

Quatorsimes. Quatorzième : « Rois *quatorsi-* « *mes* par escris Est nombrés cest Theodoris. » (Ph. Mouskes, p. 46.)

Quatorze. [« *Quatorze* rois i ot à heure de « souper. » (Sax. XIII.) — « Après ce envoia li rois « querre *quatorze* maistres nothonniers. » (Joinville, § 14.)]

Quatorzieme. [« Je estoie bien li *quatorziemes* « assis encontre le legat. » (Joinv. § 426.)] — « Il « est du *quatorzieme benedicite* » (Oudin), c'est un imbécile.

Quatorziesme. Impôt : « Tant d'impositions, « treziesme et *quatorziesme.* » (Du Guesclin, Mén. page 458.)

Quatre. [« *Quatre* cenz mulz cargiez de l'or « d'Arabe. » (Rol. v. 185.)]

Expressions : 1° « *Quatre* et *quatre,* » *quatre* à *quatre.* (Vigil. de Charles VII, p. 144.) — 2° « *Quatre* « et deux mes enfans, » quolibet du trictrac. (Rabelais, V, p. 43.) — 3° « Les *quatre,* » les *quatre* prudhommes qui avoient le gouvernement de la ville de Bourges. (La Thaumassière, Cout. de Berry, p. 288.) — 4° « Les *quatre* mairies, » tribunal du duc de Bouillon, et les seigneurs de ces *quatre* mairies s'appeloient les « *quatre* sires. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 849.) — 5° « Quand nous appellons « *quatre-menage* celui qui mal à point s'entremesle « de son mesnage, cela est au lieu de : *gaste-* « *menage.* » (Pasquier, Rech. liv. VIII, p. 754.) — 6° « Païs des *quatre* mestiers. » « Tout le pays de « Waz et des *quatre mestiers* estoit en leur obéis« sance (des Gantois) l'on ne parloit en Flandres « que du pouvoir de messieurs de Gand. » (Mem. d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 255.) Voir sous Mestier. — 7° « Bas des *quatre* pieds, » expression tirée d'un cheval qui s'abat des quatre pieds :

Tels estoient nez
Bien fortunez
Que quand ils ont tout despendu
Sont si au *bas des quatre pieds*
Que tous leurs biens, rentes, et fiefs
Ne vallent brayes d'un pendu.
Le Blason des faulces amours, p. 263.

8° *Quatre-vingts.* Fabri, Art. de Rhetoriq. livre I, fol. 159, V°, se plaint du mauvais usage qui a introduit ce mot en notre langue, au lieu de « octante. » Dans plusieurs provinces, on dit « septante, huitante, nonante. » — [On lit déjà dans Joinville : « Li « sainz roys fu à Corbeil à une Penthecouste, la où « il ot *quatre vins* chevaliers. » (Joinville, § 35.)]

Quatresmier. [Fermier du quatrième des vins vendus au détail : « *Quatresmier* du vin. » (JJ. 195, p. 45, an. 1468.)]

Quatriesme. Droit, le même que la quarte. On disoit par manière de proverbe : « Cela est de « son cru, il n'en doit point le *quatriesme.* » (Cotgrave.)

Quatrimiers. Receveurs de l'impôt du quatrième. (Monstrel. I, f. 159.)

Quatrin. [Petite monnaie valant à peu près un liard : « Faisant sa cavalcade, le pape jettoit par « toutes les rues où il passoit monnoye, c'est « à savoir deniers qu'on appelle *quatrins* et mailles « de Florence. » (Monstrel. I, ch. 62.)]

Quatr'œiller. Epithète d'une espèce de chien courant noir, marqué de rouge : « Les chiens noirs « sont de moyenne stature, la vraye race d'iceux « sont *quatr'œillers* de rouge, c'est à dire ont des « marques rouges ou fauves sur les yeux et com- « munement le poil de leurs jambes est de la mesme « couleur : s'ils ont du blanc c'est peu, et sur la « poitrine. » (Charles IX, sur la Chasse, p. 37.)

Quave. [Cave : « Item la grange et la *quave*, qui « sont dehors les murs dudit chastel. » (Cart. de S. Germain des Prés, f. 248, an. 1300.)]

Quay. [Quai : « Ils trouverent (à l'Escluse) une « nef appareillée et l'acheterent à leurs deniers, et « se departirent, et vinrent arriver au *quay* de « Londres. » (Froiss. Buch. II, II, p. 206.)]

Quayer. [Cahier : « *Quayer* getta au feu felon- « nement ; rioit sur les uns et les baisoit ; sur les « autres cracha par villonie et les foula des piés. » (G. Chastellain, Expos. de vérité mal prise.)]

Quazel. [Village, ensemble de *casæ*, dans Joinville, § 309 : « Messires Geffroys de Sergines, liquex « amena le roy jusques au *quazel* là ou li roys fu « pris. »]

Que. [I° Venant de *quam*. 1° Après un comparatif : « Plus curt à pied *que* ne fait un cheval. » (Rol. v. 890.) — 2° Dans les locutions puis *que* (Id. 818), einz *que* (Id. 1690). — 3° Froissart l'emploie souvent par pléonasme : « Li Flammenc souvent « assailloient à le chité et se mettoient en paine « *que* dou prendre » (III, 426). — « Li rois David « eut volenté *que* de retourner en son pays. » (Id. 432.) — « La cause a été *que* pour embellir sa lame « et sa sepulture. » (Id. XIV, 211.) — 4° Quelque : « *Que* grant qu'il fust. » (Id. II, 422.) — 5° *Que* .. *que*, tant que : « Et en i eut bien mors, *que* sus la place, « *que* as camps, trois cens. » (Froiss. II, p. 412.) — « *Que* mors, *que* navrés. » (Id. 268.) — L'omission du premier terme est fréquente, ce qui donne au second la valeur de *ou :* « Et sejourna en la ville de « S. Salveur *que* là environ. » (Id. VII, p. 260.) — « Et en occist *que* mehagna plus de dis huit. » (Id. t. III, 279.) — « Li Alemant et li Hainnuier emme- « nerent *que* fiancierent bien quatre vins prison- « niers. » (Id. p. 296.)]

Jonece qui est pourveus
Tous dis *que* de faire et de dire
Choses pour solacier et rire. *(Froiss. poës. p. 409.)*

6° Si ce n'est : « L'on peut pledeeir en la haute « court de toutes choses *que* de la foi. » (Assis. de Jerusalem, p. 24.)

II° Du latin *quod*, conjonction. [1° Comme : « Carles fist *que* proz. » (Roland, v. 1209.)]

Car leur langue (aux femmes) mal parliere
Tourne *que* moulins à vent. *(Froiss. poës. p. 22.)*

Mes trop fort esprouvé ai
De son regart
Comment li rai
Son trancant *que* fers de dart. *(Id. f. 145.)*

« Je ne suis *qu*'un seul homme et ne puis *qu*'un « homme. » (Desch. f. 220.) — « Il me ferit une fois « ou deux dont il fit *que* fol, car j'en fis pirs que « devant. » (Les XV Joyes du mariage, p. 39.) — [2° Placé entre un infinitif et un verbe à un mode personnel : « Ne s' poet guarder *que mals* ne li « ateignet. » (Roland, v. 9.) — « Dient alquanz *que* « diables i meignent. » (Id. 983.)] — « Ne pourriez « croire *que* les mères firent grans pleurs et gémis- « semens pour leurs enfans. » (Percef. II, fol. 151.) — [*Que* pouvait alors être supprimé : « Cosent « Rollanz la veüe ad perdue. » (Rol. v. 2297.) — « Ne lesserat la bataille ne lur dunt. » (Id. v. 841.)] — 3° Afin que : « Conradin se desguisa *que* il ne fust « congnu. » (Chr. de S. Denis, f. 88.) — [« El' camp « estez *que* ne seiez vencuz. » (Roland, v. 1048.) — 4° Si bien que : « Carles se dort *qu*'il ne s'esveillet « mie. » (Rol. v. 721.) — « Empeint le bien.... *que* « mort l'abat. » (Id. v. 1273.) — 5° Pour que : « Cum fu si os *que* me saisis. » (Roland, v. 2293.)] — 6° « *Que* non, » sinon, autrement : « Ou il se « trouveroit que par arrest auroit esté dit que la « terre de Reilhé se départiroit selon la coustume « de Touraine et que les seigneurs des dits lieux « auroient esté appellés à la reformation ancienne « des coustumes de Touraine ; *que non*, ce seroit « pour autre terre de Reilhé estant en Touraine, « que celle dont est question, qui de tout temps et « ancienneté estoit appellé Reilhé en Anjou. » (Cout. Gén. t. II, p. 35.) — 7° « *Que* si, » comme le latin *quod si ;* expression encore usitée au XVIIe siècle. — Dans la bibliothèque de Duverdier, p 177, le corps défendant sa cause contre l'âme, dit que jamais on n'eût monté à cheval, si les mains n'eussent forgé les freins et les mors : « Comment eut le bœuf « coupé, fendu, et labouré la terre par rayon, si « elles mesmes n'eussent fait et jougs et coultres et « charrues ? *Que si* ces choses ont été trouvées et « excogitées par l'ame y soigneusement pensant, « c'est ce que je disois maintenant que de nous « deux l'un a besoing de l'autre. Elle invente ; moi « par mon industrie j'acheve ce qui est inventé. » — 8° [*Que* entrait dans d'autres locutions : « Ne « lerrai *que* ne l' mat. » (Rol. v. 893.) — « Ne puet « muer *que* des oilz ne plurt. » (Id. v. 773.) — « Se « ne l'assail, dunc ne faz jo *que* creire. » (Id. 987.)]

III° [*Que*, de *quod* ou *quid*, pronom conjonctif et interrogatif. 1° Employé devant un infinitif après avoir : « Il n'ont riens *que* mangier. » (Froissart, X, p. 30.) — 2° Employé pour *qui, que il, que elle :* « Pierre n'i ad *que* tute ne seit neire. » (Roland, v. 982.) — « N'unt guarnement *que* tut ne reflam- « beit. » (Id. v. 1063.)] — « Gauvin les monstra à « Hector et luy dist : scavez *que* ceste bataille nous « tient si longuement ? — Nenny certes deist Hector ; « En non Dieu, deist Gauvin, ce sont ces trois che-

« valiers que vous voyez cy devant qui maintien- « nent tous les gens au roy. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 44.) — 3° [« *Que que*, » quidquid : « *Que que* « Rollanz à Guenelun forfesist. » (Rol. v. 3827.)] — 4° Quel : « Sous *que* jurisdiction sa maison estoit « située. » (Bouteil. Som. rur. p. 891.) — 5° Ce que. Dans les Marg. de la Marg. f. 366, on lit :

En mon chemin je trouvay un bon homme
L'a m'arrestay en lui demandant comme
L'année estoit, et *qu'*il en esperoit ;
Qu'il avoit fait, *qu'*il faisoit, qu'il feroit.

Queage. [Quayage, droit payé pour les marchandises étalées sur le quai d'un port, au Cart. de S. Wandrille, I, p. 581.]

Quebe. [« Le capel prist, le *quebe* et le doblier « Et le bordon grant et gros et plenier. » (Aubri, p. 154[2].)]

Quecce. [Caisse, caque : « Les harens frais, qui « seront apportez en *quecce*. » (Ord. V, p. 253, an. 1369.)]

Queconque. [Quelconque : « Par *queconque* « cautelle que ce fust. » (Froiss. III, p. 333.)]

1. Quei. [Tranquille, coi : « Icels d'Alverne... se « cuntiennent plus *quei*. » (Rol. v. 3797.)]

2. Quei. [Quoi : « De *quei* avez pesance. » (Rol. v. 832.) — « Baptisez la pur *quei* Deus en ait l'anme. » (Rol. v. 3981.)]

Queillir. [Prendre, saisir : « Si ne fu mies li « rois de Navarre trop resjoys de ces nouvelles et « en *queilla* en grant hayne le roy de France. » (Froissart, IX, p. 53.)]

Queilloite. [Troupes de même levée : « Gens « de toutes *queilloites*. » (Froiss. III, 197.)] — « De « ma niepce istra tres haulte lignée, si comme mon « estude demonstre, et dedans l'an d'icelle *queillot-* « *tes*, il viendra d'estrange terre par mer une « grande couvée de fortes et merveilleuses gens en « la grant Bretaigne qui toute la terre mettra en la « subgection. » (Percef. V, f. 97.)

Quel. [1° De quelle espèce : « Co ne set li *quels* « veint ne *quels* nun. » (Rol. v. 2567.) — « Ne li « chalt sire, de *quel* mort nus muriuns. » (Id. vers 227.) — 2° Sens, du latin *cujus, quorum :* « Dalès le « comte, par *quel* conseil ouvroient le plus. » (Froiss. II, p. 385.) — « Li rois lors sires, en *quelle* « istance il estoient là venu. » (Id. II, p. 326.)]

Car ne voeil la belle oubliier
Pour *quele* amour en ce traveil
Je sui entrés, et tant je veil. *(Froiss. Parad. d'am. f. 1.)*

Quelconques. Quoi que ce soit : « Bertrand ne « s'esbaissoit de riens *quelconques*. » (Bertrand Duguesclin, par Ménard, p. 277.)

Quelir. [Réunir : « Les saudoiers de Franche « que poc *quelir*. » (Aiol, v. 3316.)]

Quellir—ier. [1° Rassembler, réunir : « Messi- « res Gautiers de Mauni mist sus une chevauchie « et *quella* des compagnons environ soissante. » (Froiss. II, p. 487.) — 2° Prendre : « Cil archiet de « Lincole vous ont *quelliet* en grant haine. » (Froissart, II, p. 128.)]

Quelloite. [Rassemblement : « Ces gens d'armes « fisent lor *quelloite* de compagnons. » (Froissart, t. III, p. 17.)]

Quelongne. [Quenouille : « Ledit Guiot print « une *quelongne* de cane, de la quelle il la fery « plusieurs cops, tant que ladite *quelongne* brisa « sur elle. » (JJ. 108, p. 371, an. 1376.) — « Il avoit « donné une *quelongne* de laine pour six solz. » (JJ. 155, p. 333, an. 1400.)]

Quelques fois. Une fois. « Ezechias roy d'Israël « fut *quelques fois* malade jusqu'à la mort. » (L'am. ressusc. p. 528.)

Quemandement—er. [Commandement, commander : « Nous delivrasmes ledit Drouet au *que-* « *mandement* le dit bailleu d'Amiens... ; li baillieus « se consela et *quemanda*... que il nous rapooslis- « sent ledit Drouet. » (Liv. rouge d'Abbeville, 19.)]

Quemin. [Chemin : « Quant on tailla les *que-* « *mins*. » (Beaum. XXV, 2.) — « Que on gart se che « doit estre sentiers ou quariere ou voie ou *que-* « *mins* plus grans apelés *quemins* royal. » (Beaum. t. XXV, p. 3.) — « Et ne puent, ne porront lesdits « religieux ledit *quemin* enclorre. » (Cartul. 23 de Corbie, an. 1340.)]

Queminel. [Chenêt : « Icelui Jehan fery ledit « Symon d'un *queminel*, appellé chienet, sur la « teste, à sanc et à plaie. » (JJ. 148, p. 318, an. 1395.)]

Quemugne. [Commune : « S'aucuns qui n'est « mie de *quemugne* estranges ou forains fiert ou « navre, ou fourfache home de *quemugne* double « amende du fourfait paiera. » (Usages, mss. d'Amiens.)]

Quenasne. [« *Quenasne*, qui vault à dire, « comme l'en dit, sanglant villain, en anglais. » (JJ. 173, p. 74, an. 1427.)]

Quenellé. Monté comme une poupée à une quenouille : « Mettront peine à fournir à toutes les « emprises d'armes sans estre guindez, *quenellez*, « ni moufflez en harnois de guerre et seront visi- « tez. » (La Colomb. Théât. d'honn. I, p. 218.)

Quenette. [Canette, jeune cane : « Une petite « logete où l'en met couchier oes ou *quenettes*. » (JJ. 176, p. 131, an. 1442.)]

Quenieux. [Sorte de gâteau, en Belgique ; les Picards l'appellent *cuignet*. V. D. C. sous *Conicida*.]

Quenivet. [Canif, petit couteau : « Lequel San- « sonnet prit un petit *quenivet* qu'il portoit, et en « donna sur le col au dit Bernart, tellement qu'il « en mourut icelle nuit. » (JJ. 137, an. 1389.)]

1. Quenne. [Sorte de vase : « Un grant pot « lonc, que l'en appelle en France une *quenne*, « tout doré et cizelé à fueilles de chesne. » (Inv. du duc d'Anjou, § 167, an. 1360.)]

2. Quenne. [Dent : « Prendre le volt, mes il « failli, Et ne porquant qatre des pennes L'en re- « mistrent entre les *quennes*. » (Ren. v. 7344.)]

Quennette. [Bobine : « Trois *quennettes* de fil « d'or de Luques. » (JJ. 163, p. 456, an. 1409.)]

Quenouille. [« Clotho qui la *quenouille* porte. » (Rose, v. 19968.) — « Quand il vit venir cet appareil, « pensez qu'il eut bien des estoupes en sa *que-* « *nouille*, » c'est à dire il fut embarrassé, dans Louis XI, 52ᵉ nouvelle.]

Quens. [Cas sujet de *comte :* « Quant li *quens* de « Boorges vit Loeys. » (Aiol, v. 3207.)]

1. Quentin (mal saint). Voir sous Mal.

Du mal S. Fremin d'Amiens,
Du S. Fiacre, et du *S. Quentin*,
De la rage qui prent les chiens,
Du mau S. Leu, de l'evertin,
Du S. Josse et S. Matelin,
Et d'estre comme fols tondus
Et de tous maulx soir et matin
Soit maistre Mahieu confondus. *(Desch. f. 212.)*

Il semble que ce mal étoit une suite des excès du vin.

Car quant j'en boy, destruis sont mes boyaux ;
Mon estomac est plus froit que gelée ;
Le ventre en ai enflé comme uns pourceaux
Et se ne fust la porte deffermée
Qui est dessous pour yssir la vinée
Je mourusse du *mal Saint-Quentin*. *(Id. f. 385.)*

2. Quentin (Saint-). Ville de Picardie : « Beveurs de *S. Quentin*. » (Mercure, février 1735, p. 262.) — « *Saint Quentin* la grande. » (Id. p. 263.)

Quenton. [Coin, canton : « Icellui Pierre venant « par la ville de Carcassonne, au long de la grant « rue devers la porte de Tholouse, ...comme il fu « suz le *quenton* ou la rue de la mercerie. » (JJ. 157, p. 245, an. 1402.)]

Quenvre. Chanvre : « Est deffendu à aucun d'y « pouvoir rouyr du lin ou *quenvres* à peine de « confiscation du mesme lin ou *quenvres*. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 312)

Queor. Chœur d'église. « Donna à moines l'eglise « une chappe de *queor* pourpre, assés honneste, et « richement aournée des orfreys. » (Hist. du prieuré de Wigmoor, en Angleterre.)

Quepou. Partie d'une chaise.

Une chaere a près du lit
Dont li *quepou* sont d'or tot quit. *(Partonop. f. 128.)*

1. Quer. Car, conjonction :

Bien entent, et connoiz, et sai,
Quer tuit morront et clerc et lai. *(Rou, p. 2.)*

2. Quer. [Cœur : « La mort... sur le *quer* li des- « cent. » (Rol. v. 2356.)]

Querculant. Calculant :

Et scavoir par ce nombre en *querculant* la revolucion [des temps.
(Desch. f. 494.)

Querele. [Voir Querelle.]

Querelent. [« Le suppliant se print à rompre « un verial estant oudit hostel, en frappant fort « contre ledit verial d'un *querelent*. (JJ. 192, p. 52, an. 1460.)]

Querelle. [Iº Causerie, conversation : « Quand « des chevaliers fu finie la *querelle*, Qu'il laissie- « rent l'enfant delès la fontenelle. » (Brun de la Montagne, v. 885.)]

Qui bien velt boire et bien menger,
Querre l'estuet et porchacer
Et par sens traire la merele ;
Nos irons en nostre *querele*
Un petit s'il ne vos anoie
S'aporteront de la monnoie.

IIº Demande, prétention. Charles, roi de Navarre, voulant imposer ses sujets à une taille de deux cens mille florins, fit venir à Pampelune les plus notables des cités du royaume : « Quand ils furent tous « venus là et assemblés au palais du roy, lui-mesme, « sans autre moyen, remonstra la *querelle*... et dit « ainsi, tout conclu, qu'il lui faisoit besoing, et con- « venoit avoir la somme de deux cens mille florins. » (Froiss. III, p. 274.) — « Nous vous concedons « que souhayter vous povez aussi haultement que « nous et par plus grant desir : et si n'en devons « avoir quelque envye, veu que ja avons accomply « partie de nostre *querelle*. » (Percefor. V, fol. 43.)

IIIº [Procès, cause en litige : « On respondoit en « coulourant et en faisant la *querelle* dou roy de « France plus belle. » (Froiss. IX, p. 460.)]

Expressions : 1º « *Querelle* criminelle de dict. » Plainte, rendue en justice, d'injures atroces qui feroient perdre la vie à celui à qui on les a dites, si on lui avoit reproché la vérité. Cette querelle se termine par la « loy apparoissant, » suivant le chap. 67 de la Cout. de Normandie. (Laur.) — 2ᵉ « *Querelle* « criminelle de fait. » Plainte rendue en justice de meurtre ou d'autres crimes qui doivent coûter vie ou membre à l'accusé, s'il est coupable. Elle se termine par la « loy apparoissant. » (Id.) — 3º « Simple « *querelle* personnelle de dict. » Plainte qui naît d'injures dites appelée « simple, » parce qu'elle se termine par « desrene » ou « simple loy, » et parce que celuy qui en est atteint doit dire simplement en justice que la villenie qu'il dit à un autre par folie, n'est pas en lui. (Id.) — 4º « Simple *querelle* per- « sonnelle de meffait. » Plainte formée en justice pour méfait, conçue en termes pareils à ceux-ci, suivant le chap. 85 de l'anc. Cout. de Norm : « Je « me plains de Jean qui m'a feru de sa paume en « la joe. » Elle s'appelle simple parce qu'elle se termine par « simple loy, » ou parce que « ceux qui « meffont en sont chastiez simplement ainsi comme « l'enfant de la verge. » (Id.) — 5º « *Querelles* « fieffaux. » Plaintes devant le juge sur matière de fief. *Cum de feudis lis est apud judicem*. (Cout. de Norm. ch. 48.) — « *Querelle*, dit Laurière, est le « différent entre celui qui se plaint et celui duquel « on se plaint en justice. » — 6º « *Querelle* (*arrest* « ou *statuts*) » en l'édit de Charles VIII, 1490, et de « Louis XII, 1512, et en la coutume de Bearn, IV, « art. 9, sont les procès possessoires qui ainsi « s'appellent au pays de Languedoc et ressort de « Toulouse et ailleurs. » (Laur.) — 7º « Estre au « dessus de sa *querelle*, » être au-dessus de ses affaires :

Au desus de ma *querele*
Ai esté deux ans
Sans estre en dangier manans
De dame ou de damoiselle. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1403.)*

8° « Perdre sa *querelle*, » avoir le dessous. Froissart dit de sa dame (Poës. f. 48) :

Tant est de couleur fresche et belle
Que la rose quant est nouvelle
Et la flour de lys d'autre part
Perderoient bien leur *querelle*
S'estriver voloient contre elle.

9° « En fin de *querelle*, » en fin de cause : « Sitost « que les tables furent ostées et ilz se furent rassis « autour du feu, et jouez ensemble de beaulx par- « lers et de doulx regards et desirées accointances, « s'il estoit aucun qui vous le dye jusques en fin « de *querelle*, il fut temps d'aller reposer. » (Perceforest, I, fol. 129.)

IV° [Cause, motif : « Et disoit que il avoit bone « *querelle* de tout che faire. » (Froiss. X, p. 182.) — « Il avoit cause et *querelle* d'emprendre la guerre. » (Id. XI, p. 155.)]

V. Bon droit. Don Denys, roi de Portugal, prétendant avoir droit à la couronne, dit dans une harangue à ses troupes : « On me travaille à tort, et « la *querelle* est mienne. » (Froiss. III, p. 55.) — « Beau sire icy vous plaise me donner la grace que « je puisse deffendre mon ame qui est vostre *que- « relle*, et vostre heritaige contre celluy qui à tort « la veult avoir. » (Lanc. du Lac, III, f. 83.) — De là, avoir « bonne *querelle*, » juste sujet de faire quelque chose.

Il n'est dame ne pucelle
Qui me puist donner *querelle*
De confort, fors la loyelle
Que ma souveraine appelle. *(Froiss. poës. p. 250.)*

Quereller. [1° Faire querelle, procès, au propre et au figuré : « Cil qui mes fait as clers, Deus le het « et *querele*. » (Thom. de Cant. 74.) — « Se clers « de tenement volsist lai *quereler*. » (Id. 115.)] — 2° Disputer : « Je demande et *querelle* de frapper un « tournois, et behourdis d'armes contre lui. » (La Colomb. Théât. d'honn. I, p. 50.) — « Et l'honneur « deu à notre nation seulement *querele* depuis nos « discordes civiles, nous seroit incontinent rendu. » (Fauchet, Lang. et Poë. fr. épit. p. 3.)

Querelleres. [Demandeur dans un procès, aux Etablissements de S. Louis.]

Querelleux. Vicieux : « Se noya en la Durance « par le vice d'un cheval trop *querelleux* qui se « jecta en l'eau en passant le bac. »

Querelous. [Qui aime à chercher querelle : « Et certe pour moi conseille je, que chascun laisse « avant de sa raison, que il soit riotous ne *quere- « lous*. » (Assis. de Jerusalem, 103.)]

Quereux. [1° Qui cherche : « Vous faites les « *quereux*, et savez bien où est la ditte fillette. » (JJ. 169, p. 59, an. 1415.) — 2° Collecteur : « Aveuc « ce lesdiz escuiers... eussent acoustumé de mettre « *quereux*, pour querre ladite disme en aoust. » (Cart. de S. Martin de Pontoise, f. 35, an. 1330.)]

Querimonie. [Plainte en justice : « S'il se vou- « loit plaindre ne faire *querimonie* contre le sup- « pliant. » (JJ. 204, p. 136, an. 1476.)]

Querine. Sujet de plainte : « Toutes *querines* « vos pardoin. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1352.)

Queriné. Plaint :

. . . . Cil doit plus estre *querinés*
De moi par qui je pert joie à avoir. *(Vat. n° 1490, f. 150.)*

Querir. [Voir Querre.]

Querneau—eler. [Créneau, créneler : « A « breteches monterent, et aus mur *quernelé*. » (Wace.) — « As *quernaux* ne se voudrent monstrer « ne descouvrir. » (Id.)]

Querole. [Carole, danse : « Les *queroles* com- « mencent sur un fumier, » dans Du Cange, sous *Carola*, 2.]

Querone. [Tonsure : « Et clerc qui fet *querone*, « por tolir autrui son droit et por achever ses mef- « fez, ne doit pas avoir privilege de clerc. » (Liv. de Jost. p. 32.)]

Querque. Charge : « Advestures de bleds, avoi- « nes et autres grains en terre sur fief, alloets et « terres cottieres que l'on dit main fermes, n'ayans « pieds coupé seront tenus pour héritages comme « de mesme les *querques* et advestures d'heritages « baillez à cense. » (N. C. Gén. II, p. 137.)

Querquié. Chargé, couvert : « Item que nul ne « puist faire nouvelle sente, ne nouveau chemin, « sur heritage d'autruy, non accoustumé d'avoir « voye ne en tems qu'ils soient *querquiés* et adves- « tis de biens. » (Cout. Gén. I, p. 833.)

Querquier. [Charger, confier : « Et quist mes- « sagiers souffisans, si leur *querqua* pluiseurs « lettres et joiaux. » (Froiss. II, p. 36.)]

Querquois. Carquois. (Rob. Estienne.)

1. Querre. [De *quadrata*. 1° Carrière : « Une « maison avec tout le pourpoiement d'icelle qu'il a « séant à Baugenci vers les *querres*. » (1353. Aveux ; L. C. de D.) — 2° Coin d'un carré : « Un pot quarré, « dont il y a quatre *querres* à ymages. » (Inv. du duc d'Anjou, an. 1360.)]

2. Querre. [1° Chercher, rechercher, poursuivre : « *Querre* les armes et les aventures. » (Froiss. II, p. 12.) — « Enchauchiet et *quist* de rue en rue. » (Id. III, p. 276.) — « Quant l'empereres vait *querre* « sun nevold. » (Rol. v. 2870.) — « Je *quis* sa mort. » (Id. v. 3759.)] — « Qui le mal et la riote *quiert*, le « mal et la douleur le treuve. » (Le cheval. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 21.) — « *Quiers*-tu meil- « leur pain que de froment. (Cotgr.) — « Meschante « vie *quiert* le coing. » (id.) — « On ne doit point « *querir* brebis qui se veut perdre. » (Id.) — 2° [Lever un impôt, faire une *queste* : « Que ladite queste « et molages puissent faire *querir* esdites villes et « paroisses (de Dourdan) par les fermiers de leur « dit moulin. » (Chart. de 1378, dans Du Cange, sous *Quæsta*.)]

Querroy. [Place carrée, place publique : « Le « suppliant estant seul soubz un arbre en la place « ou *querroy* de Saint-Ligier. » (JJ. 169, p. 329, an. 1416.)]

Querrure. [Quadrature du cercle : « La *querrure* du cercle. » (Oresme.)]

Quers. [Cœur : « Ki est de la mesnie vostre pere « li plus courtois *quers* ke on sache. » (Flore et Jeanne, p. 22.)]

Quertine. [Crue d'eau, débordement : « S'il « avenoit que le dit molin par *quertine* d'aive, ou « par feu, ou par tempeste, ou par autre quas « d'aventure fust abatu. » (Livre noir de l'évêché de Chartres, an. 1269.)]

Quesine. [Cuisine : « Et à sa *quesine* furent « asis chascun jur, dis bues gras de guarde e vint « ki veneient de la kumune pasture. » (Rois, 239.)]

Quesne. [Chêne, en picard ; de là le nom propre *Duquesne*, et les noms de lieu *Beauquesne* (Somme), *le Quesne* (Nord.)]

Quesse. [Caisse : « Les *quesses* sont faites de « fer blanc ou de bois ; leur usage est de tenir les « os en bonne figure. » (Paré, XII, 8.)]

Quesson. Cuissard, partie de l'armure. (Gloss. de l'Hist. de Bretagne.)

Quest. Profit, forme masculine de *queste* : « J'étudiai jeune pour l'ostentation... jamais pour « le *quest.* » (Mont. Ess. III, p. 76.)

Questable. Soumis à l'impôt dit *queste :* « On « dit que les hommes *questables* en une place sont « reparables et doivent reparation et fossez et « murailles d'icelle place en laquelle ils sont *questables.* » (Nouv. Cout. Gén. III, p. 1214.)

Questal. Homme, bien soumis à la *queste* : « En la vicomté de Lovigner..... le seigneur a plu- « sieurs hommes appellez *questaux* et de condition « serve, lesquels ne peuvent tester ne disposer des « biens qu'ils possedent par testaments ou contrats « entre vifs en aucune maniere : car leurs biens et « heritages sont de condition *questale* et serve, et « sont au seigneur et non aux dits hommes *questaux*, sinon quant à la seule administration. » (Cout. Gén. II, p. 690.)

Queste. [1° Poursuite d'une affaire : « Et s'ele « (la demande) est niée, li sires puet fere enquerre « de sa autorité, et par sa *queste* fere le amender. » (Liv. de Justice, p. 12.) — « Puisque tant ils avoient « sejourné et frayé sur celle *queste.* » (Froiss. XIV, p. 359.) — « Selon le droit et la puissance que le roy « nous a donnée en ceste *queste* et querelle. » (Id. p. 362.) — 2° Chasse : « Si te diray les quatre « manieres d'aller en *queste.* » (Modus, fol. 10.) — « Et lors le doit son mestre fere mener le limier en « *queste* au matin après luy. » (Gaston Phébus, ch. 28.)] — « Estant tous en deffaut et hors de « *queste* à la mode des veneurs. » (Brant. Dames gal. II, 128.) — 3° [Proprement perception de l'impôt ; de même, taille signifie d'abord répartition.] Taille que le seigneur a le droit de rechercher, de percevoir et de lever sur ses sujets *questables.* Mais alors ce terme, d'après cette notion générale, se prend en deux sens particuliers. D'abord il signifie une taille que le seigneur a droit de lever sur ses sujets en quatre cas exprimés nommément, et que par cette raison on appeloit : « *Queste* ez quatre « cas celui qui a taille ou *queste es quatre cas*, peut « tailler ses sujets, quand il va en voyage d'outre « mer visiter la terre sainte, quand il est prisonnier « des ennemis, quand il marie sa fille en premieres « nopces, et quand il est fait chevalier. » (Cout. Gén. t. II, p. 394.) — [« Item... pourrons quester et « sur eulx faire *queste* en quatre cas. » (JJ. 179, p. 42, an. 1427.)] — En second lieu, ce mot signifie aussi le droit qu'a le seigneur de tailler ses hommes ou sujets par chacun an, soit francs ou serfs. (Laur.) — Cette espèce de *quête* ou de taille annuelle se subdivisoit encore en deux autres dont la première s'appeloit « *queste* courant, » laquelle étoit imposée par chacun an sur les sujets taillables, à la différence de la « *queste* abonnée, » qui est la seconde sorte de taille, ou une certaine somme à laquelle des sujets, serfs ou francs, étoient abonnés par contrat ou autrement. Cette sorte d'imposition étoit donc fixée par une convention, au lieu que la précédente dépendoit de la volonté du seigneur. (Art. 345, de la Cout. du Bourbonnais, cité par Laurière.) — [« Donnons et octroyons... aux religieux, « prieur et freres de ladite eglise de S. Germain « (de Dourdan) la *queste* de blez et autres grains « molables, en nos villes de la Forest le Roy, Auton, « Bechierville. Et que ladite *queste* et molages « puissent faire querir esdites villes et paroisses « par les fermiers de leur dit moulin ;... ainsi et « par la maniere qu'il appartient à faire la *queste* « de moulin. » (Charte de Louis, comte d'Etampes, an. 1378.)] — « *Queste* c'est une rente généralle, « uniforme et communément payée pour raison de « toute une parroisse ou de tous les tenemens et « terres d'une baronie par les habitans d'icelle : « pour le payement de laquelle chacun des habitans « entr'eux contribue pour la quantité des terres « qu'il a prins ou autrement tient. » (Cout. Gén II, p. 678.) — 4° Acquêt, conquêt : « Elle demande « douaire comme de son heritage, ou de sa *queste* « au jour qu'il l'espousa. » (Beaum. ch. II, p. 19.) — « Quant clercs tient hiretage de son patrimoine « ou de sa *queste* de seigneur lai, et aucuns l'en « demande tout ou partie, la jurisdiction en appar- « tient au seigneur lai de qui l'hiretage est tenu. » (Id. ch. XI, p. 60.) — 5° [Coffre : « Ung escrin feré, « .III. deniers ; une *queste* de fust ou huchel « .II. deniers. » (Cartulaire de Corbie, 21, fol. 355, an. 1295.)]

Questeau. [Coffre : « Laquelle vesve mettoit « son or et argent aucunes foiz en ses coffres ou « *questeaulx.* » (JJ. 172, p. 418, an. 1423.)]

Quester. [1° Interroger : « Vous serés mout « boins amparliers... Car mout savés parler par- « font Ensement que cil *quester* font. » (J. de Condet, p. 110.) — 2° Lever la *queste*, l'aide aux quatre cas : « Item... pourrons *quester* et sur eulx faire « queste en quatre cas. » (JJ. 179, p. 42, an. 1427.)] — « Les seigneurs qui par convenance ou prescrip- « tion suffisante ont plus ample droit de taille

« qu'une fois l'an sur les hommes et serfs de tailler « deux ou trois fois l'an, et de *quester* leurs gens « de trois en trois ans, ou autre semblable temps... « en useront ainsi qu'il est convenu. » (Cout. Gén. t. I, p. 879.) — 3° Chasser : « Je *queste* par tout sa « piste. » (Mont. III, 506.) — 4° Mendier : « Menestriers *questoyent* l'aumosne pour monseigneur « S. Julien. » (Aresta amor. p. 374.)

Questeur. Qui fait la quête pour les pauvres : « Six administrateurs du commun des pauvres, « avec pareil nombre de *questeurs* des aumosnes « en chascun quartier. » (Nouv. Cout. Gén. I, 551.)

Questeux. [Même sens : « De nului nous n'au« rons confort Ne plus que ung povre *questeux.* » Myst. du siège d'Orléans.)]

Question. [1° Proposition à discuter : « Et « quant il aveit bien solu ses *questions.* » (Thomas de Cantorb. 58.) — 2° Procès, différend, querelle : « Chascuns doit obeir simplement, sans noise et « sans *question.* » (Brun. Latin. Trésor, p. 433.)] — « Debat, riot ou *question.* » (Ord. t. III, p. 133.) — « Il y avoit eu aucunes *questions* entre les dits roi « et duc de Bourgongne. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 723.) — « Prendre *question.* » (Brant. sur les duels, p. 200.) — [« Nul ne sera mis en *ques*« *tion*, ne ne sera accordée sentence criminelle, « ne donnée au dit lieu, sans le faire savoir aux dis « conssous; lesquieus, ou l'un d'eux, seront pre« sens esdittes *questions* à accorder les sentences « et les donner. » (Ord. V, 705, an. 1368.) — « Sur « quoy les dittes partyes estoient en voye de procès « et de *questions* l'un à l'encontre de l'autre. » (Reg. de Corbie, 13, f. 88, an. 1511.)]

[*Expression :* « Faire *question*, » mettre en question : « Puisque vous en volés *faire question.* » (Froiss. III, 343.)]

Questionnaire. [Bourreau : « Il fut six sepmai« nes prisonnier dans un engein de bois poinctu « par le bas, que les *questionnaires* appellent « chausse d'hypocras. » (D'Aub. Hist. I, 75.)]

Questionner. [Interroger : « Et ge si le *ques*« *tionnai*, De gramaire li demandai. » (Renard, v. 21127.)]

Questionnette. Petite question. (Rob. Est.)

Qu'est-la. « Quand on heurte à un huis, nous « demandons *qu'est-là ?* qui est là ? qui est ce là ? » (Rob. Est. Gr. fr. p. 94.)

Queston. [Coffret : « Le suppliant prist un franc « qu'il vit sur l'eschantellet ou *queston* d'icelle « huche. » (JJ. 117, p. 188, an. 1380.)]

Questre. [Bâtard, dans Renard, I, v. 450.]

Questresse. [Quêteuse, dans Du Cange, sous *Quæstrix.*]

Questron. [1° Bâtard : « Vuidiez hors, fils de « ribaude, et se ta mere porta oncques si hardi « *questron* (qui est autant à dire que filz de putain); « si vuide hors. » (JJ. 156, p. 29, an. 1400.) — « Che« tif, coquin, truant, *questron*, bastart. » (JJ. 171, p. 122, an. 1420.) — 2° Coffret : « La suppliante print « furtivement dans l'estude de maistre Jehan « Hebert, chanoine de l'eglise d'Arras, en ung sac« quelet de toille dedens, en ung *questron* qui estoit « sur ung petit bancquet... six francs de monnoye « blanche. » (JJ. 176, p. 566, an. 1447.)]

Questuaire. Mercenaire : « Si pour l'avidité de « pecune tu n'estimes gain ne biere quelconque « vilein ne deshonneste, encores que de l'estat dont « tu es, tu ne puisses par honneurs estre *ques*« *tuaire.* » (L'Amant ressusc. p. 111.)

Questueusement. Pour de l'argent, à grands frais : « *Questueusement* et mercenairement. » (Sag. de Charr. p. 44.)

Quetaigne. [« Chauves toutes les rentes et « redevanches qui devant lors en estoient deues et « sauf droit *quetaigne* et tout autre droit. » (Cart. de S. Wandrille, I, 29.)]

Quetif. [Captif : « Je ay donné et otroié... au « freres de la meson Dieu de Clermont de l'ordre « de Sainte Trinité et des *quetis* de tout mon ma« noir. » (Reg. du comté de Clermont, an. 1262.)]

Queton. Coton, aux Fabl. ms. p. 234.

Queu. [Cuisinier : « Revue de Jehan de Bueil « chevalier bachelier, 4 bacheliers, 10 escuyers, « *queu*, trompette, mareschal de sa chambre. » (B. N. f. Clairambaut, v. XXIII, fol. 1664; Angers, 1er déc. 1380.)]

Quevage. [Chevage, capitation : « Droit de *que*« *vage*, » au Cout. de Péronne.]

Quevaisier. Sujet roturier, en Bretagne, qui tient des terres sujettes au droit de « quevaise. » (Morice, Hist. de Bretagne, préf. p. XVII; Cout. de Bretagne, p. 412.)

Quevaize—aiche. Il ne faut pas confondre ce mot avec quevage, chevage, chef-cens, capitation, lequel vient du latin *caput*, au lieu que celui-ci paroit venir de queue, parce que c'est un droit du dernier né des enfants, du *culot*, comme l'indiquent ces paroles : « Le droit de *quevaize*, auquel le der« nier né, soit fils ou fille, demeure seigneur de « tout l'heritage, les seuls meubles estans partables « entre les autres enfants, ausquels derniers nez « mourans sans hoirs de leurs corps succèdent les « seigneurs fonciers. Es terres dependantes de « l'abbaye du Rellec l'on observe la mesme usance... « sçavoir est le droit *quevaiche* qui journellement « s'altère en droit convenancier. » (Nouv. Cout. Gén. IV, p. 410.) — [Ce droit était dit encore « droit « de juveigneurage, de mainneté. » C'est l'opposé du droit d'aînesse.]

Queval—aus. [Cheval : « Porront aller passer « et repasser par le dit bac, à pié, a *queval*, à car, « à carrette, à wit et à carques, paisiblement et « franquement, sans paier au passageur du dit « bac. » (Cart. de Corbie, 23, an. 1362.) — « Se ses « *quevaus* muert ou afole. » (Beaumanoir, 64.)]

Quevalart. [Chevalier : « Meis le comte mandé « avoit Par tout le païs en toutes pars Mains che« vauchons, mains *quevalars.* » (Martene, Anecd.

III, col. 1492.) — « De l'autre part à luy si vint « Courant, criant deux *quevalars* Qui li disoient : « de toutes pars Vesci venir tous les Bretons. » (Ibid.)]

Queudre. [Coudre : « Deel à mettre ou doy pour « *queudre*. » (Du Cange, sous *Digitabulum*.)]

1. Queue. [Queue d'animal : « Renarz jette ses « ieus vers le buriau d'esteule, et voit les *queues* « des viatres, et dit à Ysengrin. » (Mén. de Reims, § 413.)]

Expressions : 1° [« Queue, » bourrelet, défaut dans le drap : « Les draps qui auront aucune *queue*, « et n'y aura autre faulte. » (Ordonn. IX, p. 174, an. 1403.)] — 2° « Et à leur departement (des Anglais) « feirent les dits Parisiens grant huée en criant *à* « *la queue*. » (Monstrel. II, f. 127.) — 3° « (Dame) la « plus noble et la plus haultaine du monde, de « laquelle ne estoye digne de porter sa *queue*. » (Percef. V, f. 53.) — 4° « Donnerent trois assauts « sur la pointe du jour *queue sur queue*, mais ils « furent tous jours repoussez » (Montluc, Mém. II, 62), c'est-à-dire coup sur coup. — 5° « Il sembloit, « quand ils (les huguenots) y oyoient parler de moy, « qu'ils avoient le bourreau *à la queue*. » (Id. liv. V.) — 6° « Messire Jean Chapperon et ledit seigneur « d'Auton meirent cinq cens hommes de guerre en « leurs vaisseaulx, c'est assavoir quatre cens dedans « la nau dudit Chapperon, et cent dedans la barque « du seigneur d'Auton, et se meirent sur mer à « *queue de vache* » (Jean d'Auton, p. 112), c'est-à-dire l'un derrière l'autre. — 7° [« Puis après lui « avoir coupé la bourse, il lui *coupe la queue*, et « s'en va chercher sa pratique deça delà, par la « ville » (Desper. 83ᵉ conte), c'est-à-dire il part comme un joueur qui fait Charlemagne.] — 8° « Vache ne sçait que vaut sa *queue*, jusques à ce « qu'elle l'ait perdue. » (Cotgr.) — 9° [Lettre scellée sur simple queue, sur « *queue sangle*, » lettre où le sceau est attaché à un coin du parchemin fendu exprès. Lettre sur double queue, lettre où le sceau est pendant à une bande en double de parchemin, passée au travers de la lettre. Les lettres à *queue sangle* étaient celles dont on coupait jusqu'à une certaine hauteur l'extrémité de parchemin par le bas, dans le milieu de sa largeur, sans cependant détacher la partie coupée qui formait une queue sur laquelle on attachait le scel : « Scavoir faisons « que le XXIXᵉ jour de juillet, l'an .Mil. .cccc. qua- « rante et trois, Guillaume Doulce, notaire-juré du « Chastellet d'Orléans, nous rapporta........ avoir « veues, tenues et lues de mot à mot, unes lettres « patentes de très hault et puissant prince, mon- « seigneur le duc d'Orléans, scellées de son grant « scel en cire vermeille et *queue sangle*. » (1443. Remises de cens aux habitants de Chanteau ; L. C. de D.)]

2. Queue. [Futaille : « Item, 3 *queues* où il a « despense. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 96.) Voir Froissart, t. XIII, p. 76. — « Autant doit la *queue* « comme li tonneaus. » (Livre des Métiers, 301.)]

3. Queue. [Pierre à aiguiser : « Une *queue* à « aiguisier cousteaux. » (JJ. 138, p. 1389.)]

Queveron. [Chevron : « Seront tenus de reca- « veronner une enbouchure de la grange d'icelle « cense, lesquelx *queverons*. » (Cart. de Corbie, Ezéchiel, f. 134, an. 1421.)]

Quevés. [Chevet, tête d'écluse : « Quant li *quevés* « du muelin est disrous, cascune maisnie feu tenans « en le ville i doit envoier à la semonse del maire « ung ovrier souffisant, sans machon et sans car- « pentier.... Nous disons ke *quevés* du muelin dure « très l'un chorun jusques à l'autre, si comme il « siet de l'un vantelé à l'autre. » (Charte de 1254.)]

Queugniete. [Petite cognée : « Une *queugniete* « que l'en tient en sa main. » (JJ. 100, p. 209, an. 1369.)]

Queville. [Cheville : « Cil qui le tient à loage « (le molin), sans depecier et apeticier le loier, « doit livrer *quevilles*, fuisiaus, aubes et teles « menues cozes. » (Beaumanoir, XXVIII, 17.)]

Queviller. [Cheviller : « Ceste roys est *quevillée* « en telle maniere qu'elle est plus longue que « large. » (Modus, f. 130.)]

Queuillette. [Levée d'un impôt : « La *queuil-* « *lette* de 10000 livres parisis que la ville de Paris « paie pour la chevalerie du roy Loys fils le roy « Philippe le Bel, l'an 1313. » (Reg. de la Chambre « des Comptes.)]

Queuldre. [Coudre, clouer : « Jaquet De Thou « marchant d'Orléans a baillé et livré deux millier « et demi de clo à latte.... pour *queuldre* les ais des « marchepiez du clos. » (1439. Réparations faites au châtelet d'Orléans ; L. C. de D.) — « Il prit sa « sainture et sa tasse, en laquelle avoit.... un del à « *queuldre*. » (JJ. 138, an. 1389.)]

Queur. [Cuir : « Apourtant ycelle yauwe en « grant buge de *queur*. » (Voyage de d'Anglure, p. 60, note.)]

Queurée. Curée : « La ville habbandonnée au « pillage dont plusieurs pouvres affamez d'argent y « fourrerent bien leurs poignetz, ce qui leur fict « une bonne *queurée* et chaul de gorge. » (J. d'Auton. Annales de Louis XII, f. 76.)

Queureez. Qui sont en curée : « En moings de « troys eures luy donnerent l'assault voire au plus « fort endroit de la place........ mais riens ne leur « arrestoit car ils estoyent à telles prises *queureez*, « la muraille fut emportée d'assault. » (J. d'Auton, folio 98.)

Quevrefeu. [Couvre-feu, dans la Cout. de Berry, p. 333.]

Quevron. Chevron :

Les uns fist aller assaillir,
Les autres le fossé emplir,
Les couvertures des mesons
Et les lates et les *quevrons*,
Et quanque il ont preuf trouvé
Ont el fossé amoncellé. *(Rou, ms. p. 248.)*

Queurre. [Chariot : « A Jehan Biterne.... pain-

« tre, pour paindre et cuirer un *queurre* pour « madame la duchesse. » Ducs de Bourg. n° 5516, an. 1391.)] — « Les dames d'Autichy et du Quesnoy « qui avoient accompagné la dite dame..... avec 70 « chevaux s'en retournerent en France.... et furent « defrayées avec les dits chevaux et charretiers de « leurs *queurres* jusques à Nogent. » (Etat des officiers des ducs de Bourg. f. 108, p. 134.)

Queurt. [Ind. de *courir :* « Ausinc cuer qui « d'amer ne cesse, Ne *queurt* pas tous jours d'une « lesse. » (Rose, 7954.) — « Mort, vielz et jeunes, « nous *queurt* seure ; Mort nous prent ; nous ne « gardons l'eure. » (Trés. de J. de Meung, 1365.)]

Queus. [Cuisinier : « Que tu dies au *queus* ou « tu le trouveras. » (Brun de la Mont. v. 362.) — « Si tost qu'il vit les *queus*, pas ne fu esperdus. » (Id. v. 397.)]

Queute. [Bière d'orge : « Et quant aux deux « tonneaulx de cervoise appellée *queute*. » (Cart. de Cambrai, an. 1441.)]

Queute-pointe. [Courte-pointe, dans Froiss. t. X, p. 155.]

Queutillier. [Tisserand de coutil : « Ou propre « jour vindrent boire en la dite taverne trois autres « compaignons telliers et *queutilliers*. » (JJ. 155, p. 184, an. 1400.)]

Queutis. [Coutil : « Ly tresiaux de toilles, de « dras, de camelos, de sarges, de *queutis*, de « coton. » (Cart. de Corbie, 21, f. 85.)]

Queuville. [Cheville : « En la bourbe jusques « as *queuvilles*. » (Froiss. II, p. 155.)]

Queuvre-chief. [Voile : « Il est bon d'avertir « que couvre-chef au moyen âge n'a jamais signifié « autre chose qu'un voile, et même un voile d'une « étoffe particulière. C'était un tissu de fil extrême- « ment fin, dont le nom fut le même que celui de « l'objet qu'il servait à confectionner. Reims eut la « renommée par dessus toutes les manufactures de « l'Europe pour la beauté de ses couvre-chefs. Les « femmes de la noblesse en Angleterre, les patri- « ciennes des républiques de l'Italie, ne se trou- « vaient bien habillées, qu'autant qu'elles avaient « dans leurs toilettes des couvre-chefs de Reims. » (Quicherat, Costume, p. 188.)]

Vous avez draps flairans les roses
Et *queuvrechiefs* plains de lavande. *(Desch. f. 427.)*

Parlant des pèlerins de la Mecque : « Se despouil- « lent nuds, excepté d'un petit *queuvrechief* autour « de leurs rains, et jettent en devotion par dessoubs « leurs membres genitoires pierres qui cheent en « un grant moncel illec jadis amassé en l'honneur « de Venus et des idoles. » (Al. Chartier, l'Espérance, p. 352.) — [« .III. aulnes pour faire deux « *queuvrechiefz* pour affubler par nuit le clerc de « ladite chambre. » (Nouv. Compt. de l'Arg. 151.) — « .XII. aulnes de grosse toile bourgeoise.... pour « mettre dedens et garder les *queuvrechiez* et « atours de ladite madame la royne. » (Id. p. 154.)]

Queuvrir. Couvrir : « ...*Queuvrent* leurs diffa- « mes. » (Desch. fol. 498.)

1. Queux. [Cuisinier : « De la maison de la con- « ciergerie d'Orléans.... laquelle feu monseigneur « le duc que Dieu pardoint donna jà pieça à Deni- « sot, son *queux*. » (1468. Compte du Domaine ; L. C. de D.)]

2. Queux. [Pierre à aiguiser : « Lequel Des- « camps, fery ledit exposant d'un sac qu'il portoit « à son col, ouquel avoit un grant *queux* à aiguiser « sarpes à boscheron. » (JJ. 151, p. 324, an. 1397.) « Trois faulx garnies de leur *queuz* pour les agui- « ser. » (JJ. 191, p. 21, an. 1454.)]

1. Qui. [1° Pronom conj. sujet : « Nul plaid, *qui* « cist meon fradre Karle in damno sit. » (Serm. de Strasbourg.) — « La siet li reis *qui* dulce France « tient. » (Rol. v. 116.)] — « Or ce Poltrot partit « d'Orleans, vint trouver monsieur de Guise, *qui* « par un beau semblant... lui dit. » (Brant. Cap. fr. III, p. 111.) — « A ces mots se tourna le chevalier « vers la royne, *qui* étoit nommé le chevalier à la « fumée. » (Percef. VI, f. 106.) — 2° [Pronom conj. régime : « En *qui* il se fiet. » (Roland, v. 586.) — 3° Pron. conj. pour *cui :* « *Qui* qu'en peist et *qui* « non. » (Rol. v. 1279.) — « Mult ben espleitet *qui* « damnes Deus aiuet. » (Id. v. 3657.)] — 4° *Qui* pour duquel, dont, suivant la construction italienne : « En *qui* main, » pour en la main de qui. (Beaum. p. 10.) *Nella cui mano.* — « Sous *qui* jurisdiction li « delict avoient été perpetré. » (Ordon. I, p. 57.) — « Le roi d'Angleterre *qui* mere il avoit à femme, » dont il avoit épousé la mère. (Chron. de Nangis, an. 1227, p. 3.) — 5° *Qui*, pronom répété, les uns... les autres. « Aucuns s'adonnent à l'étude des loix, « autres à l'art oratoire, *qui* à la speculation, *qui* à « la philosophie, et *qui* à autre chose. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 165.) — 6° *Qui*, que, singulier et pluriel :

C'est no dieux, c'est no sauvement
C'est no salut : c'est no deffense
C'est celui *qui* maint homme offense. *(Desch. f. 543.)*

C'est là un usage fréquent dans cet auteur.

Par plaintes *qui* Guilleaume fist
Et par paroles que il dist
Fist li rois assembler son ost. *(Rou, p. 236.)*

7° [*Qui*, si on : « Ce seroit noble cose et digne *qui* « ouvreroit le saint voyaige d'outre mer, et *qui* « iroit sour les ennemis de Dieu. » (Froissart, VI, p. 370.) — « Et encoires en euissent plus ocis en « l'heure, *qui* les euist layet convenir. » (Id. t. II, p. 118.) Cette tournure se retrouve en provençal et dans la locution comme *qui dirait*. Conf. dans Cicéron, *de legibus*, 2, 8 : « *Qui* secus faxit, deus « isse vindex erit. » Voir aussi Diez, Gramm. des langues romanes, 3e édition, III, p. 384.] — 8° *Qui*, pour qu'il, la conjonct. *que* jointe au pron. *il :*

A madame faiz supplication
Qui li plaise moy tant faire d'amour
Qu'en sa nouvelle ediffication
Soye logiez. *(Desch. f. 214.)*

Je pri à Dieu *qui*
Garde vo corps de doleur et d'esmay. *(Id. f. 366.)*

9° « *Qui* a compagnon a maître. » (Loisel, Instit. cont. t. II, liv. III, p. 20.) — 10° « *Qui* en veult si « en prenne, » paroles que le héraut adressoit aux chevaliers qui demandoient la joûte. « Paustonnet « alloit devant criant tout à hault au nouvel bache- « lier: *qui en veult, si en prenne.* » — 11° « *Qui* « faict l'ung faict l'autre, » espèce de jeu. (Rabel. I, p. 137.) — 12° « *Qui* ha si parle, » espèce de jeu. (Id.)

2. Qui. Ici : « De *qui* en avant. » (Assis. de Jerusalem, p. 173.)

3. Qui. Je cuide, je crois.

Ne me congnoistra pas, je *qui*. *(Fabl. p. 15.)*

Qui-je. (Vill. li Viniers, poët. av. 1300, III, 1275.)

Quia. [Mot latin, parce que. *Etre à quia* représente la situation de celui qui, dans une discussion théologique, ne peut répondre à *cur* que *quia* ou *quare :* « Quand les lavandieres sont *à quia* et au « bout du rollet de leurs injures. » (Dufail, Eutrap. ch. 30.)]

Quiade. [Cruche : « Le suppliant print de l'eaue « en ung petit vaisseau, appellé en Limosin *quiade.*» (JJ. 200, p. 151, an. 1466.)]

Quibus. [1° Mets : « Premiere assiette : « Pastés « de veel... et pastés norrois de *quibus.* » (Ménag. II, p. 4.)] — 2° Argent : « Car qui ne fonce de *qui-* « *bus*, » (Coquill. p. 74.)

Et par ainsi mes jeunes filles
Ne faictes fourbir vos coquilles
A seigneur ni à Coquibus
S'ilz ne vous baillent des *quibus*. *(R. de Collerye, p. 90.)*

Quicaudaive—aune. [Bouillotte (?) : « Ung « queminel .I. denier, une *quicaudaive*, .I. den. » (Cart. de Corbie 21, fol. 355, an. 1295.) — « Trois « couvertoirs, ung linceul, une *quicaudaune*, une « chemise. » (JJ. 189, p. 521, an. 1461.) — « Une « petite *quicaudaive* (d'argent) à ung biberon, « poinçonnée à personnages de berghiers et mou- « tons sur le couvercle une ymaige de Nostre « Dame, esmaillée, à une petite ansse à le tenir, « pesant .II. marcs, .VI. esterllins. » (Ducs de Bourg. n° 2693, an. 1467.)]

Quidditatif. Terme de scholastique, qui appartient à la *quiddité*, à la nature, à l'essence d'une chose. (Cotgr. et Rabel. I, III.)

Quideau—el. [Engin à pêcher : « Doivent « avoir les *quideaulz* .XVIII. piez en haut et en bas, « quant l'en les refait ; et non pas .XIII. piez, et n'y « doit avoir que une messine de rez sengle dedens « l'eaue au fons de la caige d'une escande ; et si ne « doit avoir le *quidel* point de closture hors du « fil de l'eaue, ne de haye, ne de pieux. » (Mém. E, f. 300, an. 1295.)]

Quider. [Penser, cuider : « Si navrez, ço *quid*, « de plus gentilz. » (Rol. v. 150.) — « S'il troevent « l'ost, bataille *quient* rendre. » (Id. v. 3004.) — « Teus en *quide* savoir qui en set molt petit. » (Aiol, v. 15.)]

Quidité. Terme de l'école, du latin barbare *quidditas*, par lequel on a désigné la propriété qui forme l'essence d'un être, qui le constitue ce qu'il est. « Mathematique montée sur un cheval leger « servoit de lui monstrer que c'estoit de la *quidité* « d'une chose abstraite de la matiere. » (Les Tri. de la Noble dame, fol. 5.)

Quierre. [Coin, angle : « Si vous di qu'en cele « fontaine luit uns charboucles merveillables sur « toutes merveilleuses pierres, trestous reons et à « trois *quierres*. » (Rose, v. 20730.) — « Qui entr'eus « gietent grosses pierres, Dars et quarriaus à tren- « chanz *quierres*. » (G. Guiart, v. 3317.) — « Icellui « le Mire qui estoit foible et ancien, ala frapper de « l'estomac contre la *quierre* d'une huche. » (JJ. 185, p. 31, an. 1450.)]

Quietacion. Repos, calme.

Justice tient la dominacion,
Terre et subgez, et de droit seigneurie,
En joye, en paix, en *quietacion*
Pour faire droit à chascune partie. *(Desch. f. 126.)*

Quiete. 1° Tranquille : « Le roi vouloit bien que « M^r le connestable demeurast *quiete* en sa maison, « et se donnast du bon tems. » (Brant. I, p. 378.) — « Celle est la meilleure mort qui est bien recueillie « en soy, *quiete*, solitaire. » (Charron, Sagesse, p. 343.) — 2° Tranquillité : « Mettre en *quiete*. » (Britt. lois d'Anglet. f. 165.)

Quietement. Tranquillement : « Les proces- « sions... se paracheverent fort devotieusement et « *quietement*, sans desordre, tumulte, ny inso- « lence. » (Brant. Cap. fr. III, p. 86.)

Quietin. Bigot. (Oudin.)

Quieuçon. [Vendange, cueillette : « C'est assa- « voir la moitiet dou roiage des vins de lor *quieu-* « *çon* de Bruieres, et des autres vins entier roiage.» (B. N. anc. 5649, f. 54, an. 1250, cart. de Thenailles.)]

Quievetaine. [Capitaine, dans Beaumanoir.]

Quieute. [Matelas : « Li sires peut prendre, si « comme il suit, les *quieutes* en se terre ; ...et se « li homs u li femme pert se *quieute* à court, li « sires doit li rendre. » (Ch. de 1238, dans D. C. sous *Couta* 1.)]

Quieutil. [Coutil : « Nappes, toiles, *quieutis*. » (Froiss. X, p. 149.)]

Qui fery. [Jeu de main chaude : « Plusieurs « jeunes gens et enfans s'esbatoient ensemble à « jouer au jeu de *qui fery*... Un grant compaignon « ferit un jeune filz un gros coup de la main sur « les rains ou sur le dos. » (JJ. 157, p. 393, an. 1403.)]

Qui fuit. [Mots latins ; qui fut, feu : « Nous « Felisse et Marguerite de Chastels suers, filles « Richardin lou woyel, *qui fuit*. » (Cart. du prieuré de Belval, an. 1311.)]

Quignaut. Laid, quinaud : « Vilain *quignaud* « que tu es, Au nez camard et punais. » (Des Acc. p. 37.)

Quignet. [Coin, au reg. JJ. 140, p. 298, an. 1391.]

Quignie. Cognée. Ph. Mouskes (p. 445) parle de

Robert Guiscard Normand qui, ayant mangé tout son bien, alla conquérir la Pouille :

A tant s'en retorna moult tos
A son manoir vint le galos ;
.I. prier i ot ; grans fu, ramés
Qui de son avie fu remés ;
D'une *quignie* le coperent
Et puis ariere s'en tornerent.

Quignon. [1° Coin : « Maistre, visez nos deux « pignons, Avecques leur quatre *quignons*, Seront « bien l'un cy, l'autre ça. » (Mir. de Ste Genev.) — 2° Tempe : « Icellui Thibaut attaigny ledit Chiviere « de ladite hache sur le *quignon* de la teste environ « l'œil senestre. » (JJ. 116, p. 262, an. 1380.) — 3° Extrémité d'un pain, croûton : « La femme de « Pierrot un *quignon* de pain coupe. » (Plais. des champs, p. 107.)]

Quilete. Gentille :

Ot deux Maries et deux fillettes
Qui furent belles et *quiletes*. *(III Maries, p. 82.)*

Quillard. Billard. (Cymbal. 106 ; C. Marot, 419.)

1. Quille. [Quille d'un navire : « Il brisa et gasta « les *quilles* et carenes de tous les vaisseaux de « Candie, à fin que l'on ne les peust soubdaine- « ment poursuivre. » (Amyot, Thém. 22.)]

2. Quille. [Sorte de jeu : « Plusieurs compai- « gnons de la ville de Serry se prindrent... à jouer « amiablement et par esbatement au jeu des grosses « *quilles*, auquel jeu l'en jette de loing pour ferir « les dittes *quilles* d'un baston, de la longueur ou « environ d'une aulne. » (JJ. 113, p. 182, an. 1378.)]
Expressions : 1° « Et faut paier *au coup la quille.* » (Desch. f. 326.)

Chaudement son gieu commença ;
Ou premier part a abattu ;
Mais quant vint au passer de là ;
Son gieu luy fut moult debattu
Pour le grant peril qui y fu ;
Du hasart lors du baston *quille*,
Tant qu'a pou qu'il n'a tout perdu,
En disant *à ce coup la quille.* *(Id. f. 280.)*

Voir encore Coquillart, p. 88.

2° « Tenir coup à *quille*, » tenir pied à boule :

C'est grant ennuy à jeune femme ou fille
Aymer seigneur qui ne la veult aymer
Veu la façon n'est-il pas à blasmer
Rey pour autant qui ne *tient coup à quille.*
Rog. de Collerye, p. 152.

3° . . . . . . Tu ne vois femme ou fille
A qui un tour tu ne *joues de quille*
Car par fauls dits et mensongiers deduits
Faints les aimer et par là les seduits.
Les Tri. de la Noble Dame, fol. 136.

4° « Tirer les *quilles*, » gagner au pied. Seroit-ce parce que les jambes ont quelque ressemblance avec des quilles ? Non, mais parce qu'en quittant la partie, on troussoit, on ramassoit ses quilles : « *Tirerent leurs quilles.* » (Vigiles de Charles VII, p. 119.) — 5° [« Et messire Jehan *troussé ses quilles* « et s'en va tout droict devers le roy. » (Chastell. Chron. des ducs de Bourg. III, p. 185.) — 6° « Je ne « suis pas si aveuglé que *je ne jouasse des quilles.* » (Mistère de la resurrect. xve siècle, p. p. A. Verard.)] — 7° « On lui a donné son sac et *ses quilles*, » c'est-à-dire on l'a renvoyé. (Cotgr.)

Quiller. [Jouer aux quilles (v. le précédent) : « Le suppliant demanda aux compaignons, qui « jouoient à la quille, s'il *quilleroit* point avec « eulx. » (JJ. 195, p. 756, an. 1472.)] — Le participe s'est dit d'une étoffe chargée de bandes droites d'une autre espèce ; on dit encore quilles des ornements des robes pour femmes : « Accoustrez de « velours jaune *quillez* et bordez de drap d'or, « bonnets et plumes de mesme. » (La Colomb. Th. d'honn. t. I, p. 185.)

Quillete. Mollet :

A ces coutiaus à demiseles,
Plate hanque, ronde gambete,
Gros bran, basse *quillete*
Pie vautie, haingre, a peu de char. *(Vat. 1490, f. 132.)*

Quilleter (se). Se tenir debout et droit comme une quille. (Borel.)

Quillette. Gentille. L'histoire des Trois Maries, ms. en vers, p. 59, dit d'un couvent de filles où la Ste Vierge fut mise pour y être élevée :

Avec celle compegnie
Tout pour estre mieus enseignie
Ont mis Marie la fillette
Qui tant estoit douce et *quillette.*

Quillons. Partie de la monture d'une épée, située du côté opposé aux branches ; l'extrémité en est arrondie. (Cotgr.)

Quin. [Coin d'une monnaie, dans Froissart, III, page 215.]

Quinaire. Pièce de cinq as. (Cotgr.)

Quinaud. 1° Singe, marmot, magot : « Les « medailles anciennes nous representent Socrates « pour un des plus laids *quinaux* qu'on eut sçu pen- « ser. » (Chol. p. 144.) — 2° Confus : « Voulez vous « payer un bussart de vin breton, si je vous foys « *quinault* en ce propous. » (Rabel. Garg. I, 13.)

Fist-il avecq son art *quinaude* la nature. *(Regn. Sat. XI.)*

Quincaille. [Ferraille, vieux deniers : « Il ne « chantoit plus ; il ne songeoit plus qu'en ce pot de « *quincaille.* » (Desper. Contes, XXI.)]

Quinconcé. Rangé en quinconce : « Embelli « de mille fontaines, bocages, prairies, et autres « deduits champetres, soit en vergers *quinconcez* à « la ligne. » (Printems d'Yver, f. 9.)

Quine. 1° Les deux cinq au jeu de dés :

Et deux et deux giettant es carnes
Et ambes as et le tiers ternes ;
A la foiée giettent *quines*
Et sennes ; et en font grant signes... *(Brut, 86.)*

2° Grimace, dite aussi *quine-mine ;* on appuyait le pouce contre la joue, et on agitait la main ouverte comme une aile. — 3° Membre viril, en Bourgogne : « Vin que Dieu pissa de sa *quine.* » (Des Acc. f. 26.)

Quing. [Coin pour les monnaies : « Un fran d'or « du *quing* et forge du roy nostre sire. » (JJ. 138, p. 195, an. 1390.)]

Quingey (pape de). Nom donné à un inquisiteur dominicain, du nom de *Quingey*, village entre

Besançon et Dôle. (Boullainv. Ess. sur la noblesse, page 164.)

Quingner. Faire quine :

Je cuit que ce sont dé mespoint
Dont tu ici *quingné* le m'as. *(Ms. 7218, f. 235.)*

Quiniguette. [« Laquelle Jaquette donna à « icellui Pierre par la teste dix ou douze coups « d'une corde appellée *quiniguette.* » (JJ. 181, p. 232, an. 1452.)]

Quinola. Espèce de jeu nommé à présent « reversi. » Comme le valet de cœur, qui à ce jeu est la carte principale, se nomme *Quinola*, ce mot s'est dit au figuré pour écuyer. (Hist. du Théât. fr. t. VIII, p. 172.)

Quinquaille. [Quincaille : « Triolets, virelais, « rondeaux, balades, et autres telles especes de « vieilles *quinquailles* rouillées. » (Tahureau, (Dialog. p. 12.)]

Quinquailler. Sonnailler :

. . . . . . Que ton importun caquet
Soit fait compagnon du claquet,
Du baril et de la besace
D'un ladre verd, ou que l'on face
Sans reposer ny nuit ny jour
Par les champs *quinquailler* ton bruit
Pendant au col mal asseurée
D'un cheval de chasse-marée. *(R. Belleau, II, 69.)*

Quinquaillerie. [Quincaillerie : « Tous mar- « chans vendans *quinquaillerie*, come pots de « terre, escuelle, plataux, vans... doivent chascun... « quatre deniers parisis. » (Liv. des Mét. 440.)]

Quinquallerie—allier. [« 1er rang... qui sont « des meilleurs mestiers... mercier grossier... ven- « dant bagues, *quinquallerie* d'armes et chenets... « 4e rang, qui sont des mestiers d'entre les medio- « cres et petits : tailleurs de pierres ; vanier, *quin-* « *quallier* d'osier. » (Edit, avril 1597.)]

Quinquampoit. (Voyez Quiquempoit.)

Quinquangle. Qui a cinq angles. (Cotgr.)

Quinquannion. Espace de cinq ans. (Laur.) — Les débiteurs obtenoient anciennement des lettres du petit scel, pour avoir le temps de payer leurs dettes. Pour empêcher la vente de leurs biens à vil prix, on leur accordoit ordinairement le terme d'un an, ce qui s'appeloit « benefice d'*annion.* » Quand les débiteurs vouloient éviter la cession de biens, on leur accordoit le terme de cinq années, ce qu'on nommoit le « benefice de *quinquannion.* Et ne « jouyra ledit acheteur de l'effet et privilege d'an- « nion, *quinquannion* et cession. » (Cout. Gén. t. I, page 1004.)

Quinquart. [« Laquelle bource ils lui osterent, « et n'y trouverent que trois dez et un *quinquart.* » (JJ. 197, p. 73, an. 1469.)]

Quinque. [Billard : « Quant il eschey au tour « du dit Felix à biller son cop... il dist : Tirez vous « arriere, je double que mon billouer, appellé en « aucuns lieux *quinque* ne m'eschape. » (JJ. 138, p. 131, an. 1389.)]

Quinquenelle. [Le même que *quinquannion*, dans la Cout. de Bourbon, art. 68.]

Quinquennal. Qui est de cinq ans. (Oudin.)

Quinquenove. Jeu qui se jouait avec deux dés, et qui a pris son nom du nombre de cinq et de neuf. (Rabelais, I, f. 139.)

Quinquernelle. (Voyez Quinquannion, dans Coquillart, p. 73.)

Quinseine. Quinzaine. (Rymer, t. I, p. 45, an. 1259.)

Quinson. Pinson, oiseau que le peuple nomme *quinson* au delà de la Loire. (Le P. Menestr. de la chevalerie, prol. préf. p. 4.)

Quint. [1° Cinquième : « Li *quint* (estur) après « lur est pesant e griefs. » (Rol. v. 1687.) — « Et la « *quinte* est de Soltras et d'Avers. » (Id. v. 3242.)] — « Il m'est avis que je suis la *quinte* roue du cha- « riot qui ne sert de riens. » (Percefor. I, fol. 122.) — [2° Profit du cinquième du prix de l'acquisition dû au seigneur de fief, en cas de revente : « Ladite « vente faitte pour la somme de vingt huit réaulx « d'or francs et quictes audit vendeur, dont appar- « tient à mondit seigneur le Duc le *quint* et requint « denier... » (1430, Vente de la terre d'Yssi. L. C. de D.) — « Quant heritages est vendus, s'il est de « fief, li sires a le *quint* denier de le vente, c'est à « savoir de cent sous, vint sous. » (Beaum. XXVII, p. 7.) — 3° Cinquième d'héritage laissé par certaines coutumes au cadet : « A la charge de tel portion de « *quint* et vivre naturel, qui par raison et la cous- « tume des lieux, poet appartenir audit Estevenot, « fils maisné et heritier dudit feu Jaque. » (Cart. de Corbie, 21, f. 246, an. 1419.) — « *Quint* naturel et « coutumier. » (Cout. d'Amiens, art. 57.)]

1. Quintaine. Voie des camps romains. (Monet.) — Elle avoit cinquante pieds de large, traversoit toute la largeur des tentes et logemens des légionnaires, ayant à droite cinq de ces tentes et cinq à gauche, d'où lui vient son nom. Elle servoit de place à marché. (Monet.)

2. Quintaine. [Ban à vin, droit de défendre la vente du vin en détail ou à broche, certains jours de l'an. (Monet, Laurière.) — [« Item chacun an sur les « *quintaines* de la saint Jean, un sestier de vin. » (Hist. de Tournus, p. 243, an. 1328.)]

3. Quintaine. Ce mot signifie à la fois une sorte de jeu ou de joûte, et le pilier ou jaquemart servant à cet exercice. On trouve différentes descriptions de ce jeu, parce qu'il n'étoit pas toujours exécuté de la même manière. Quelquefois c'estoit la figure d'un buste armé, mobile sur un pivot, tenant de la main droite une épée ou un bâton et de la gauche un bouclier, de sorte que celui qui, courant avec la lance, n'adressoit pas au milieu de la poitrine, faisoit tourner le jaquemart et en étoit frappé. D'autres fois c'étoit un pilier enfoncé dans l'eau contre lequel on alloit à force de rames, et des jeunes gens étoient obligés de le frapper à plusieurs reprises avec une perche qu'ils avoient dans la

main, et souvent de casser la perche, sous peine d'amende. Tantôt ce n'étoit qu'un ais, une planche ou un écu, qu'il s'agissoit de frapper de quelque manière que ce fût. Dans la Toscane, on appeloit *quintaine* un cercle ou anneau de fer suspendu en l'air par une ficelle et que les chevaliers tâchoient d'enfiler avec la lance. De sorte que chez eux cet exercice ressembloit à celui que nous nommons « courir la bague. » Le P. Menestrier, dans son traité des Tournois, etc., p. 264 et 265, parlant de l'exercice de la *quintaine :* C'est, dit-il, « un tronc « d'arbre, ou un pilier contre lequel on va rompre « la lance, pour s'accoustumer à atteindre l'ennemi « par des coups mesurez ; nous l'appellons la course « au faquin, parce qu'on se sert souvent d'un « faquin ou d'un portefaix armé de toutes pièces, « contre lequel on court. Les Italiens la nomment « la course à l'homme armé, et le Sarrasin, parce « qu'ils transfigurent ce faquin en Turc, ou More, « ou en Sarrasin, pour rendre ces courses plus « mystérieuses. » — [La quintaine se retrouve encore à Lesneven (Finistère) aux jours de fête. Sur un mât horizontal glisse une selle manœuvrée par un guindeau et un système de cordes à poulies ; à l'extrémité se dresse un mannequin costumé en Turc mû par un ressort ; il se redresse et renverse la selle, si la personne assise ne s'empresse de le saisir à bras le corps. « Li cuens n'i volt plus longuement targier, « Ains fait tantost la *quintaine* drescier. » (Auberg.) — « A la *quintaine* et à l'escu jouster, Et courre as « barres, et luitier, et verser. » (Jourd. de Blaye.) — « Je vous pri et requier por sainte carité Que « vous une *quintaine* faites drechier es prés, Si i « ferai .i. coup pour mon cors esprover, Savoir se « més poroié mes garnimens porter Ne en ruiste « bataille chevalier encontrer. » (Aiol, v. 8638.)]

Expressions :

1° Pluseurs fois j'en suy lasse et vayne,
Testes ay comme souflez d'un four,
Aussy plates c'une *quintaine :*
Onques femme n'ot tel doulour. *(Desch. f. 335.)*

De là ce mot s'est pris au figuré, comme dans la Satyre, XIII, de Regnier, p. 100 : « Lasse enfin de « servir au peuple de *quintaine.* » — 2° « Pot de la « *quintaine,* » le pal ou pieux qui portoit le but auquel on visoit. (Thaumassière, Cout. de Berry, p. 170.) — 3° « Droit de *quintaine,* » droit que les seigneurs avoient de faire faire des *quintaines* en certains lieux et à des temps marqués : « Les meus- « niers demourans es dittes baronies et chatelle- « nies... sont tenus une fois l'an frapper par trois « coups le pal de la *quintaine*, en la plus proche « riviere du chastel du dit seigneur baron ou chas- « tellain ou autre lieu accoustumé, et s'ils se fei- « gnent rompre leurs perches, ou s'ils deffaillent « au jour lieu et heure accoustumé, y a amende « soixante sols : et en la ditte baronie aucun, s'il « n'est seigneur chastelain, ne peut de nouvel faire « moulin sans le congé, permission ou licence « dudit seigneur baron, ou chastellain, et sans luy « en faire devoir, auquel cas ledit meusnier sera « tenu frapper la *quintaine* comme dessus, soient « les dits moulins en riviere ou ailleurs. » (Cout. Gén. t. II, p. 57.) — Voyez dans la citation de Laur. Gloss. p. 264, le droit qu'avoit le duc d'Alençon de faire faire les *quintaines* en la rivière de Loir, de sept ans en sept ans, le dimanche après la Pentecôte, par tous les bouchers près de la Flèche, par tous les pêcheurs et vendant poissons. Si celui qui devoit frapper la *quintaine* manquoit de rompre sa lance de bois à un des trois coups, il payoit 36 boisseaux d'avoine.

4. **Quintaine**. Fièvre dont l'accès prend une fois en cinq jours. Mot inventé par E. Pasquier, Lett. t. II, p. 666, Garasse l'en reprend (Rech. des Rech. p. 555.)

Quintal. Poids ordinairement de cent livres ; il pouvait varier : « Le *quintal* doit poiser quatre « vingt seize livres, et la livre quatorze onces et « demie, et le demie *quintal* demie livres, et quart « à l'equipollant, sur peine que dessus. » (Cout. Gén. II, p. 721.) — En plusieurs lieux, *quintal* est un gros poids public pour peser les marchandises, et le droit qui se paye pour le pesage est nommé « droit de *quintal.* » (Laur.) — [« (Les nefs des Chi- « nois) sont mout grans, si que par chascune porte « bien .xi. m. à .xii. m. *quintaux* pesant. » (Marc. Pol. p. 478.)]

Quintan. Mannequin monté sur un pivot dans un manège ; il tourne quand on le frappe maladroitement et donne un coup de fouet ; on lit dans La Colomb. Th. d'honn. I, p. 547 : « Tireront leur coup « de pistolet en courrant contre la teste d'un che- « valier qui sera peint en façon de *quintan.* »

Quintarieux. [Joueur de guitare : « O lui avoit « *quintarieus* Et si avoit boins conteurs Et des « flauteurs de Behaigne. » (Cléomadès.)]

Quinte. [1° Accès d'une fièvre *quintaine*, par suite attaque subite, folie, caprice : « Tenue a « sans *quinte* de guerre Lonc tans li roi Artus sa « terre Et ot trestous ses anemis A son voloir desous « lui mis. » (Li chevalier as deux espées, v. 1.)] — « Un beau matin que sa *quinte* le point. » (Nuits de Strap. II, p. 91.) — « A quelque temps de là Salard « prent sa *quinte* et partit de Gennes. » (Id. I, 14.) — 2° Terme de musique, l'intervalle de trois tons et demi : « La douceur de sa science et la mélodie « de sa voix leur chante par ses 61 nottes tier- « coyées, *quintes* et doublées ses chans delectables « et plaisans, etc. » (Desch. f. 394.) — « S'il ne vou- « loit estre veu tenir de la *quinte* des chantres. » (Dialog. de Tahureau, p. 44.) — Par suite « *quinte* « majoré, » soufflet donné avec les cinq doigts. (Oudin.) — 3° [Banlieue du Mans d'un rayon de 9 à 17 kilomètres ; elle embrassait 37 paroisses. (Bullet. de la Soc. d'agric. de la Sarthe, XVIII, 425.) — On lit aussi d'Angers, où le mot est pris au propre : « La ville et *quintes* d'Angers, le dernier samedi ; « lesquelles *quintes* sont cinq ; Brain, la Haye « Joustain, la Membrole, S. George et la Ville. » (D. C. sous *Quinta*, 1.)]

Quintefeuille. [Fleur de pervenche à cinq

pétales : « (A un chapeau de bièvre) par les costez « avoit .II. grandes *quintefeuilles* d'or soudé. » (Compte d'Et. de la Fontaine, an. 1351.)]

Quintelage. Lest d'un navire. (Oudin.)

1. Quintement. Cinquièmement. (Rabelais, t. III, p. 172.)

2. Quintement. Action de quinter les fiefs, d'en donner le cinquième aux puînés.

Quinter. [1° Donner le cinquième : « Deuz « choses sont que on ne puet *quinter* en testa- « ment... Mes en tous autres heretages soit en vil- « lenages soit en fief, puet estre li quins lessiés en « testament. » (Beaum. ch. XII, f. 30.)] — 2° Mesurer, arpenter :

Geometrie est apriès quinte
Ki les tieres mesure ; et *quinte*
Et fait mesurer mons et vaus,
Ausi bien les bas com les haus. *(Mousk. p. 253.)*

Quintere. [Terre dont on rendait le cinquième des fruits au propriétaire ; voir sous QUARTERE.]

Quintesine. Quinzième. (Marbod. col. 1668.)

Quintessencer. Tirer la quintessence. (Cotgr.)

Quintessencieux. Ce qui a la quintessence. (Cotgrave.)

Quintessentiers. Chercheurs de la pierre philosophale, qui cherchent la quintessence : « Ces « *quintessentiers*, qui transforment leurs esperan- « ces en rien. » (Pasquier, Lett. III, p. 624.)

Quintiable. Sujet au droit de quint : « Si le dit « quint, ou auscuns des maisnez decedent, ou « entrent en religion professe sans avoir demandé « leur part du dit quint, il se estainct au proffit de « l'aisné, et n'est aucun fief *quintiable* que de « quarante ans en quarante ans. » (Cout. Gén. t. II, p. 942.)

Quintier. [« Comme ledit Robin se feust alouez « à Robin du Chemin, *quintier* ou administrateur « de l'eglise de mons. S. Pierre de Dreux, à oster « certains tuilleaux et vielz goutereaux de bois, qui « estoient sur les voultes d'icelle eglise. » (JJ. 154, p. 51, an. 1398.)]

Quintil. Mois de juillet. (Cotgr.) Se dit aussi en astrologie de deux planètes distantes de 72 degrés, le cinquième du zodiaque.

Quintille. Jeu de l'hombre à cinq : « Montgo- « bert me parle de *quintille ;* je ne sais ce que c'est. » (Mme de Sévigné, V, 302, 28 sept. 1380.)

Quintin. Toile claire fabriquée à Quintin en Bretagne. (Cotgrave.)

1. Quintoier. [Adoniser, comme *cointier :* « Pour eulx bien jolyer et *quintoier*. » (Froissart, t. IX, p. 265.)]

2. Quintoier. [1° Disposer du quint d'un bien propre : « Affirment que madame la comtesse de « Pontieu... a droit de douaire et le quint heritable- « ment... en toutes les terres dessus dites, qui « *quintoier* se peuent. » (JJ. 74, p. 199, an. 1342.) — 2° Payer un cinquième en sus du cens dû : « Item gros cens et menu... dont la moitié se tier- « çoie et l'autre moitié *quintoie.* » (JJ. 56, p. 233, an. 1318.) — « Item gros cens, appellez les cens « Perier, à Chasteau Renart, receuz lendemain de « la S. Remy ; six solz huit deniers ; *quintoiez* « valent huit sols quatre deniers. Item gros cens « receuz à Chasteau Renart la veille de la S. Denis, « pour cause de vaulardie, quarante et cincq sols, « qui se *quintoient.* » (JJ. 72, p. 43, an. 1326.) — 3° Faire entendre la quinte supérieure d'un son, au lieu de ce son lui-même : « En l'orgener, et ver- « bloier, Ou deschanter, ou *quintoier.* » (Mir. de Coinsy, liv. II.)] — « Par ces six notes qui sont « appellées ut, ré, mi, fa, sol, la, l'en puet aprandre « à chanter, à corder doubler, *quintoyer*, tiercoier, « tenir, deschanter, par figures de notes, par clefs, « et par lignes, le plus rude homme du monde. » (Desch. f. 395.) — 4° Etre compté le cinquième : « Il « devoit *quintoyer* au royaume avec les quatre « autres enfans. » (Pasq. Rech. liv. V, p. 445.) — « Pris la liberté de composer ces mots *quintoyer* « pour estre compté le cinquiesme, fievre quin- « taine, pour une fievre qui reprend de cinq jours « en cinq jours. » (Id. Lett. III, p. 914.)

Quinzaine. [Espace de quinze jours : « Au « Mans avons sofert doulereuse *quinzaine.* » (Sax. t. XXX.)]

Quinze. [« De dulce France i ad *quinze* milliers.» (Rol. v. 109.)]

Expressions : 1° « Il me donneroit *quinze* et bis- « que » (Oudin), ce qui signifie qu'il a beaucoup d'avantage et de supériorité sur moi. Expression tirée du jeu de paume, où *donner quinze et brisque* c'est accorder à son adversaire quinze pour chacun des jeux qui forment la partie, et de plus sur la partie entière quinze que celui-ci peut prendre quand il le juge à propos. Quinze est le quart d'un jeu. « Celui-là vaut *quinze.* » (Oudin.) — 2° « J'ai *quinze* « en cette affaire, » un avantage considérable. (Id.) — 3° « Il y a à dire *quinze,* » une différence remarquable. (Id.) — 4° « En faire passer *quinze* pour « douze, » faire voir plus qu'il n'y a. (Id.) — 5° « Faire en quinze jours quatorze lieues. » (Id.) — 6° « Faire les *quinze* tours, » satisfaire tous ses goûts, agir tout à son aise : « Deux jeunes mar- « chandes d'auprès Ste Oportune, nous leur avons « vu *faire leur quinze tours* dans S. Denis, puis « elles sont allées achever le reste de leur voyage « dans le bois de Nostre Dame des Vertus, où je me « recommande. » (Caquets de l'Accouchée, p. 62.) — 7° « Forfaitures et grosses amendes *quinze deniers* « rachapt, mortemain et tous gros faicts et adven- « tures de toutes senechaussées et baillage seront « envoyez par escrit chacun an une fois à la cham- « bre des comptes. » (Gr. Cout. de France, liv. I, ch. VII, p. 83.)

Quinzeine. [Quinzaine : « Dedans la *quinzeine* « de la saint Remi qui vient. » (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 6e série, III, p. 574.) — « Et li rois leur ot « couvent que dedenz la *quinzeinne* qu'il seroit

« venuz à Damiete, qu'il la feroit vuidier à crestiens. » (Mén. de Reims, § 393.)]

Quinzenier. [« Anthoine le Boin nostre archier « de retenue de la ville de Dury *quinzenier*, et « avoit charge de quatorze hommes. » (JJ. 201, p. 180, an. 1478.)]

Quinze-vins. Hôpital fondé par S. Louis pour trois cents aveugles :

Les aveugles que fonda saint Loys,
Qui *quinze vins* sont en une maison. (*Desch. f. 286.*)

Quinzieme. Quinzaine : « Jusques à la *quinzieme* de cette prochaine Nostre Dame de septembre. » (Ord. II, p. 183.)

Quinziesme. Subside payé par les habitans du Quercy pour un an, à cause de la guerre de Flandres. (Ordon. de juil. 1319, I, p. 700.)

Quinzimes. Quinzième.

Cis fu *quinzimes* rois par conte
Qui la mors donta qui tot donte. (*Ph. Mousk. p. 48.*)

Quiolard, Quiole. Beauchamp (Rech. des Théât. I, p. 494) rapporte ce titre de comédie : « La « farce des *quiolards*, tirée de cet ancien proverbe « normand, y ressemble à la *quiole*, y fait des « gestes, lequel se met ordinairement en usage, « quand on voit une personne qui par ses paroles « et ses actions croit cacher la bassesse de sa naissance, la pauvreté de sa cuisine, ou les imperfections de son esprit, pour le divertissement des « melancoliques et de ceux qui sont en parfaite « santé. »

Quipage. Equipage, dans Cretin, p. 173.

Qui pro quo, quid pro quod. « Ha, mes « fillettes, ne vous y fiez pas, ils vous tromperont, « ils vous feront lire un *quid pro quod*. » (Cont. de Desperr. I, p. 7.) — Chez les jurisconsultes anglois, *quid pro quo* désigne un contrat synallagmatique. (Cotgr.) — « *Qui pro quo* d'apothicaire, » médicament donné l'un pour l'autre. (H. Estienne, Apolog. d'Hérodote, p. 214.)

Quiquaudeive. [Sorte de grand vase (voir Quicaudaive) : « Une *quiquaudeive*. » (Ducs de Bourgogne, n° 7178, an. 1487.)]

Quiquelikike. [Imitation du cri du coq : « Nous « enclinons un archebrike ou monseigneur *quiquelikike*. » (Mir. de la Vierge, I.)]

Quir. [Cuir : « Si 'n deit hom perdre e de l' *quir* « e de l' peil. » (Rol. v. 1012.) — « En *quirs* de cerf « les baruns unt mis. » (Id. v. 2968.) On donnait pour linceul aux corps des barons féodaux un cuir de cerf.]

Quire. [Cuire : « Les bras li ont loiés et les piés « environ, Les garés li ont *quis* à fu et à charbon, « A soufre tout ardant, et puis après à plon. » (Chans. d'Antioche, V, p. 340.)]

Quirée—rie. [Plastron de cuir, gambeson : « Legavit... palefridum... cum armis, scilicet lorica, « *quirée*, capello de ferro, gladio, calcaribus. » (Madox, formul. angl. p. 424.) — « Capieus orent « de fer et *quiries* devant. » (Aiol, v. 5898.) — « Qui « lor veist d'une part et d'autre pourpoins, *quiries* et « escus enarmer, et sieles et poitras appareillier. » (Mén. de Reims, § 123, var.)]

Quirielle. [Kyrielle des saints : « Icellui Guillemin en regniant tousjours Dieu et la *quirielle*, « dist que non feroit. » (JJ. 194, p. 239, an. 1466.)]

Quirier. [Garnir de cuirs frais contre l'incendie : « Un pont.... Li rois l'avoit tout fait *quirier*.... De « quir bouli. » (Ren. IV, p. 948.) — « Un castiel... A « trois etages et *quirié* De cuirs tanés. » (Id. 976.)]

Quis. [Formes de *querre*, chercher : « Jo *quis* sa « mort. » (Rol. v. 3759.) — « Jo vus otri quanque « m'avez ci *quis*. » (Id. v. 3202.) — « Trenchiet « l'eschine, unc n'i out *quis* jointure. » (Id. v. 1332.)]

Quisce. Cuisse, dans Ph. Mouskes, ms. p. 107.

Quisençon. [Peine, inquiétude : « Il furent « toute la nuit en grant *quisençon* de ce que la « dame ne revenoit. » (Froiss. IV, p. 24.)]

Quisine. [Cuisine : « Par devers la *quisine* sunt « entré el vergier. » (Th. de Cant. 144.) — « Cil le « reçeit, Si met cent cumpaignuns De la *quisine* « des mielz e des pejurs. » (Rol. v. 1821.)]

Quisinier. [Cuire : « Et en l'iaue et en rost ont « la char *quisiné*. » (Ch. d'Ant. 16.)]

Quisse. [Cuisse : « Là u parlout al rei saint « Thomas à cheval, De *quisse* en *quisse* sist, sovent « changet estal, L'une *quisse* en la selle et l'autre « contreval. » (Thom. de Cant. 114.) — « Curte la « *quisse* e la crupe bien large. » (Rol. v. 1653.)]

Quisseus. [Cuissards, dans Froiss. IX, p. 329.]

Quission. [Requête : « Par quoi il rendesissent « bon compte de ce que on avoit levet par lor *quission* ens ou pays. » (Froiss. VI, p. 3.)]

Quitaine. Quintaine : « Dresser la *quitaine*. » (Lanc. du Lac, I, f. 126.)

Quitan. On lit dans l'Anc. cout. d'Orléans, 467 : « Tous les ans de chacun muy de vin et de blé qu'il « aura tant de yvernage que de marcesche qu'il « soit, il nous en donra 2 deniers ; mais il est assavoir que la cueillaite de deux ans... fete de blé et « de vin, laquelle cuillaite li peuples apelle la taille « de pains et de vin sera por la *quitan*, qui est « dessus dit. »

Quitance. [1° Ecrit constatant un payement : « S'on me doit sor lettres et je rent les letres à celi « qui les me bailla, c'est bien à entendre que je me « tieng por paiés, ou que j'en ai *quitance* fete. » (Beaum. XXXIV, p. 21.) — 2° Exemption, liberté : « Qu'il aient pes de tote rien Et de costume la *quitance*, C'est une rien qui foire avance. » (Parton. v. 6557.) — « Et dou quart de lor penitance Lor fait « moult boinement *quitance*. » (J. de Condé, t. III, p. 10.) — « En *quitance*, » sans retour, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Quitane. [Quintaine : « Le droit dudit fieu est, « qui se marie... le mary doit *quitane*, c'est assavoir que... doit venir à cheval, prest de hurter à « un poteau. » (Delisl. Agricult. Norm. p. 71, xve s.)]

Quite. [Libre, dégagé, quitte : « Ben sunt asols « e *quites* de lur pechez. » (Rol. v. 1140.) — « Li « cuens de Poitiers seroit *quites* de l'omage que il « devoit de la terre que il tenoit en ces trois cou- « teiz. » (Mén. de Reims, § 459.) — « Il les delivroit « *quites* et delivres et les lairoient aler. » (Froiss. t. IV, p. 15.) — De là l'expression « clamer *quite*, » acquitter, abandonner sans réserve : « *Quite* vus « *cleimet* d'Espaigne le regnet. » (Rol. v. 2787.) — « Que Guenelun *cleimt quite* ceste feiz. » (Id. vers 3800.) — « Chils rois les avoit absols et *clammés* « *quites* d'une grande somme de florins. » (Froiss. III, p. 116.)] — « Plusurs purchas sount ou nule « chartre... si come droit jugement de nostre court « par rendre par relesser et *quite claimer* par de- « faut et par assignement de dovoer. » (Britt. des lois d'Angleterre, f. 101.) — On trouve aussi *quite clamaunce*, abandon : « De chartres simples ascun « sount de puer feffement et simple et ascuns de « feffement condicionel, et ascuns de confermement « et ascuns de *quite clamaunce*. » (Ibid. fol. 98.) — [« Ne sai se me devez, ou se nous vous devons, Or « soit tout *quite quite*, Puisque nous departons. » (Cuvelier, v. 10860.) Voir Quitte.]

Quitedet. [Tranquillité : « Si nus remeindrat « Espaigne en *quitedet*. » (Rol. v. 907.)]

Quitement. [Paisiblement, librement, entièrement, franchement, gratuitement : « Li reis.... fist « par ban crier C'um laissast *quitement* lui e les « suens aler. » (Thom. de Cantorb. p. 46.) — « Il li « doit garantir son fief *quitement* et franquement.» (Beaum. XIV, p. 7.)] — « Le Vesquesin normant que « son pere luy avoit donné *quittement*. » (Chron. de S. Den. I, p. 270.) — On lit dans Suger, p. 411 : *libere possidendum*.

Cil Hue li grans, g'en sui fis ;
Si estoit dus del Paresis,
Et Paris iert siens *quitement*,
Si que li rois n'i ot noient. *(Mousk. p. 388.)*

Et li rois fist si sa besongne
Qu'il ot tout *quitement* Bourgogne. *(Id. p. 416.)*

Quiter—ier. [1° Abandonner : « Se (elle) ne me « veut retenir ou *quiter*. » (Couci, VI.) — « Je *quit* « amours et à Dieu les commant. » (Ibid.) — 2° Donner quittance : « Si comme se uns hons me demande « vingt livres, et je li ni que je ne li doi pas, car je « li ai paiés, ou il le m'a *quité*. » (Beaum. XXXIX, p. 50.) — 3° Absoudre : « On ne doit mie dou tout « *quitier* au pecheeur la penitence de son pechié ; « car qui lui *quiteroit* dou tout, il i rencherroit « plus de legier. » (Mén. de Reims, § 183.) — 4° Déclarer quitte, dégager : « Il le dubt *quiter* de foy et « de prison. » (Froiss. III, p. 40.) — 5° Renoncer à : « Li Escoçois sont bien fol, qui quident por une « femme qui est serour de nostre roi que nous « doions cest que est hiretages à la couronne d'En- « gleterre *quiter*. » (Froiss. II, p. 260.) — « Se li « rois voloit *quiter* l'ommage et le calenge, si ne le « *quiteroient* pas ses gens. » (Id. 281.)]

Quittaine. [Quintaine : « *Quittaines* fist drecier, « et joustes y faisoit, Et donnoit un bel pris celui « qui mieulx joustoit. » (Guescl. p. 214.)]

Quittance. [1° Action de libérer : « Le roi ne « leur avoit fait encoires nulle *quittance*. » (Froiss. XV, p. 149.)] — 2° Désistement, renonciation :

Que je feray de marier *quittance*
Et que de ce doy mon penser distraire. *(Desch. f. 452.)*

3° Liberté :

Sy rouva qu'ilz eussent paix,
Toute paix, et *quittance* eussent ;
Et si en demené fussent
Que qui nul en violeroit
Si demenés forfais seroit. *(Brut, f. 20.)*

On lit dans l'Anc. Cout. de Norm. f. 48 : « Avoir « garenne ou *quittance* en forest, » ou en foire, où le latin porte *quittanciam in forestis*, et la traduction en vers « d'avoir en forests *quittance*. » Ce mot paroit s'y prendre dans le même sens. Aussi voit-on dans la même coutume, f. 56, v°, le nom de *quittances* donné à des fiefs exempts de certains droits : « Il y a en diverses parties de Normandie « moult de fiefs qui ne sont pas tenus à payer relief « si comme *quittances* franchises et autres dignitez « qui ne payent point de relief : jaçoit ce qu'ils « doivent hommage. »

Quitte. [1° Délivré, débarrassé : « Et estoit avis « au peuple que il estoient *quitte* d'un encombrier « et delivre d'un pesant faix. » (Froiss. II, p. 91.) — 2° Abandonné : « Et laissoient leurs maisons toutes « *quittes* et leur avoir. » (Id. VI, p. 45.)

Expressions : [1° « Clamer *quitte*, » abandonner : « Pour tant n'en ont point ceuls d'Armeignach leur « droit que il dient à avoir clamé *quitte*. » (Froiss. t. XI, p. 84.)] — 2° « Jouer à *quitte* et à double, » risquer tout : « Quant on sent les ennemis venir, et « qu'on se sent le plus foible, et qu'on ne les peust « attendre, il faut donner l'assault pour en *jouer à* « *quitte et à double*. » (Le Jouv. fol. 83.) — « Après « avoir rué plusieurs coups l'un sur l'autre delibera « *jouer à quitte ou double*. » (Dom Florès de Grèce, fol. 108.) — 3° « *Quitte* à *quitte*, » se rendre la pareille.

Et sur ces poins ay je donné
A Galehault mon compaignon
Chambre et estable en ma maison,
A Paris, tant comme il vourra,
Et la demeure lui plaira,
Par la maniere dessus ditte ;
Et s'il ne luy plaist *quitte à quitte*. *(Desch. f. 412.)*

1. Quittement. 1° Cession, abandon, dans la Chron. de S. Denis, II, fol. 119. — 2° Remise d'une chose due. (Bouteill. Som. rur. f. 311.)

2. Quittement. [Librement, paisiblement : « Et convenoit que lui fussent pardonnez tous ses « meffais et peuist *quittement* chevaulchier et aler « partout. » (Froiss. XV, p. 235.)] — « Ilz se depla- « cerent et leurs laisserent la voye, et non pas si « *quittement*, que au passer chascun ferit le sien « du tranchant de l'espée. » (Percef. I, f. 82.)

Quitter. [1° Dégager : « Faites les partir, je les « *quitte*. » (Froissart, V, 218.) — 2° Séparer par divorce : « Je vous ferray *quitter* de vostre mari

« avant que je vous espouse. » (Froiss. XI, 274.) — 3° Abandonner : « Il ne fourferoient mies ceste « grosse somme de florins, car li rois de Franche « et d'Engleterre leur *quitteroit*. » (Id. III, 63.) — 4° Pardonner : « Tant fu procuré que tout lui fut « *quittié* et pardonné. » (Froissart, XV, 235.)

Quitterotes. Marques des joueurs et nom donné à des chevaux d'Angleterre : « Nous demeu- « rasmes quelques jours à Fontainebleau, jouant « le plus furieux jeu dont on ait ouy parler ; il ne « se passoit journée qu'il n'y eut vingt mille pistol- « les pour le moins de perte et de gain. Les moin- « dres marques estoient de cinquante pistolles, « lesquelles on nommoit *quitterotes*, à cause qu'elles « alloient bien viste, à l'imitation de ces chevaux « d'Angleterre que *Quinterot* avoit amenez en « France plus d'un an auparavant, qui ont depuis « esté cause que l'on s'est servi des chevaux anglois, « tant pour la chasse que pour aller par païs, ce « qui ne s'usoit point auparavant. » (Mém. de Bassomp. I, p. 206.)

Quitteur. Qui quitte, qui cède. (Oudin.)

Quittus. Terme de compte qui subsiste encore. C'est l'état final d'un compte, par lequel le comptable se trouve quitte et déchargé. (Voyez Cotgrave ; Rabelais, V, p. 75.)

Qui va là. [« Une sentinelle parla d'assez loin ; « on repondit à son *qui va là* que. » (D'Aub. Hist. t. II, p. 264.)]

Quivert. [Comme *cuivert*, dans Aubri, v. 64.]

Qui-vive. [« Il respondit Vezins au *qui-vive*. » (Id. 352.)]

Quodlibetaire. [Choisi, facultatif : « Nos doc- « teurs n'y trouvent que rien ny que frire ; car ils « n'ont pas les questions *quodlibetaires* si frequen- « tes ; plus ne se passent tant de bacheliers. » (Satire Ménippée, p. 81.)]

Quoez. [Qui a une queue, dans Du Cange, sous *Caudatus*.]

1. Quoi. [Du latin *quod* ou *quid* : « Ma volonté « ferez, *quoi* qu'il doie couster. » (Berte, c. 112.) — « Dont i a bien de *quoi* je me doie esmaier. » (Id. couplet 39.)]

Expression : « De *quoi*, » dès que :

Richard demanda : qui es-tu ?
Et *de quoi* il l'out congneu,
Monter le fist, si l'emmena. *(Rou, p. 167.)*

2. Quoi. [Coi, tranquille, immobile : « En ares- « tant tous *quois* sour le rue. » (Froiss. II, 123.) — « Carles de Blois estoit tous *quois* demourés en le « cité de Nantes. » (Id. IV, 2.) — « Et cheminerent « par mer, laquelle estoit pour euls assés *quoye* et « de raison. » (Id. XVI, 53.)]

Quoife. [Coiffe, bonnet. Le comte de Soissons, dit Joinville, p. 52 de l'édition royale, jurait par la *quoife* Dieu.]

Quointise. [Comme *cointise*, au Chât. de Couci, vers 157.)]

Quointoier. [Comme *cointoier*, au Chât. de Couci, v. 1328.]

Quois. [Tranquillité : « Adonc il est en son « *quois* (du mineur) de rechevoir l'arbitrage dessus « lui, au tans que il fu sousaagé, si le puet il « delaissier, quant il vient en aage, se il li plet. » (Beaumanoir, ch. XLI, f. 108.)]

Quoisse. Cuisse :

Diex ! fait-il, se ge me feroie
D'un coutel tres parmi la *quoisse*. *(Fabl. ms. p. 351.)*

Quoite. [Hâte : « Mais il ot si grant *quoite* de « li armer que point il n'estoit armés de plate fors « de une cote de fiers. » (Froiss. III, 148.) — « Si « chevaucierent tout devant en grant *quoite*. » (Id. 426.)]

Quoitier. [Presser, harceler : « *Quoitier* son « cheval. » (Froiss. V, 160.) — « Et l'eurent ossi « priès souspris et si le *quoitierent*. » (Id. II, f. 220.)]

Quoitousement. [En toute hâte : « Il fit tant « que moult *quoitousement* il vint à Valenchien- « nes. » (Froiss. III, 228.) — « Cele feme s'en ala « *quoitousement* au mostier S. Esteve. » (Ms. S. Victor, 28, f. 13.)]

Quoitron. [Bâtard : « Enfans *quoitrons* ne bas- « tars. » (JJ. 171, p. 338, an. 1421.)]

Quo jure (bref de). Terme de droit : « Un « brefe sur le droit que on appele *de quo jure*, « par lequel le seigniour eyt le droit de la propreté « de ceo que il avera perdu en le droit de la posses- « sion. » (Britton, des Lois d'Angleterre, f. 140.)

Quolibet. [Causerie, propos sur ce que l'on veut (*quod libet*) : « Quant li preescheour, et « li cordelier qui là estoient li ramentevoient « aucun livre qu'il oyst volentiers, il lour disoit : « Vous ne me lirez point ; car il n'est si bon « livrés après mangier comme *quolibez*, c'est « à dire que chascun die ce que il veut. » (Joinville, § 668.)]

Enterré soit soubz un gibet,
Cil qui vouldra de vous mal dire,
Mais que de vous aye pour *quolibet*,
Vostre amour sans mectre en *debet*
Ne nullement me contredire.
Mais si vous me voulez desdire,
Sans me donner aulcun support,
Le deable d'enfer vous emport. *(Chasse d'amours, 113.)*

Quoquart. [1° Niais. (V. Coquart) : « Je m'en « allé droit au *quoquart*, Et luy dis : « Que quiers « tu, Jouen ? » (Chans. du xve s. p. 38.) — 2° Jeune élégant : « Et vous *quoquart* et puant maryolet. » (Id. p. 95.)]

Quoqubinaige. [Concubinage : « Icellui « Jaquet et Perrette la Platelle demouroient ensem- « ble en *quoqubinaige*. » (JJ. 161, p. 348, an. 1407.)]

Quoque—et. [Bateau. (V. Coque) ; l'un est une

nef, l'autre un canot : « Quandam navim, gallice « *quoque* nuncupatam, armis et vexillis S. Georgii « et leoparderum depictam. » (Arrêts du Parlem. VI, an. 1370.) — « Ou batel ou *quoquet*. » (JJ. 160, p. 277, an. 1363.)]

Quoquebers. [Nigaud : « Li faus vilains, li « faus bobers, Li faus bouviers, li *quoquebers*. » (Mir. de Coinsy, II.)]

Quoquelu. Bien nourri. (Borel.)

Quoquetrean. Babillard. (Id.)

Quoquillette. [Diminutif de coquille, au Théât. de Couci, v. 1432.]

Quoquillon. [« Un *quoquillon* de lin sur chas- « cun feu de laditte ville de Vrevin. » (JJ. 154, p. 2, an. 1398.)]

Quoquin. [Mendiant, coquin : « Lesquelx jeu- « nes hommes venant de la ville de Roches en la « ville de Rueil ou chemin trouverent un homme « en habit de *quoquin*. » (JJ. 107, p. 152, an. 1375.)]

Quoreil—eiller. [Verrou, verrouiller : « Vec- « tare, *quoreillier*, fermer de *quoreil* de huys. » (Gloss. 7684.)]

Quoron. [Coin, angle : « La cloture d'icele « (maison) se comporte de ancienneté jusques au « *quoron* dou jardin de Courdemaine. » (JJ. 48, p 8, an. 1311.)]

Quort. [Ind. de courir : « Autre matiere noz « *quort* sus. si noz soufrerons à tant. » (Beauman. t. XLVI, p. 12.)]

Quorum bonorum. « Action de nouvelleté « desquels biens que les clers appellent *quorum* « *bonorum*, si comme quand aucun heritage eschet « à autre, par ligne lateral ou collateral, et on luy « veut mettre empeschement par ceste action il « peut et doit estre remedié et pourveu, mais que « dedans l'an le face apres la mort de celuy par qui « ceste succession lui vient. » (Bouteill. Som. rur. tit. 27, p. 160.)

Quota (pro). Par quotité, à proportion, au *prorata*; expression souvent employée dans les coutumes locales de Berri. (Thaumass. p. 148.) — « Par la coustume dudit pays, qui prend et accepte « universellement à quelque titre que ce soit les « meubles du décédé est tenu payer et acquiter ses « debtes; et qui en prend portion par maniere de « quotité est tenu *pro quota*. » (Cout. Gén. t. II, p. 81.) — Il étoit défendu aux avocats de traiter, composer, pacifier, faire paction de *quota parte litis* avec leurs clients. (Gr. Cout. de France, p. 97.)

Quote. Quotité, quantité : « Testament faict de « tant de legs qu'ils excedent la juste value *quote* « de ce que le testateur a peu leguer valablement, « vaut neantmoins à la concurrence de ce dont il « aura pu légitimement disposer. » (Cout. Gén. II, p. 1082.) — « Biens laissez par *quote* et masure « sont des biens délaissez par espèce, comme une « maison, un fonds, » selon la Coutume de Liège. Suivant cette coutume, les enfants peuvent disposer des biens à eux délaissés par *quote et masure*, quoique le survivant de leur père ou mère en ait l'usufruit; au lieu qu'ils ne peuvent pas disposer des autres biens dont ils n'ont que la nue propriété appellée *proprietas consuetudinaria*.

Quote partie. Quote-part. Portion qui convient à chacun, en perte, gain ou dépense. (Rob. Est.)

Quoter. Coter. (Rob. Est.)

Quotidian—en. 1° Journalier :

> . . . . Comme s'il fut refroidy
> D'une fiebure *quotidiane*. *(Percef. V, f. 51.)*

« Celuy qu'ils ont jetté d'un morfondement en « une fieure *quotidienne* il eut eu sans eux la con- « tinue. » (Mont. Ess. t. II, p. 792.) — On voit ici la « fievre *quotidienne* » distinguée de la « continue; » c'est donc la « double tierce. » — 2° *Quotidiane* a été pris substantivement pour les besoins quotidiens, la subsistance journalière. La capitulation des habitants de Crotoy porte qu'ils « pourront amener « vins et toutes autres denrées pour vendre, sauf « qu'ils n'en mettront rien dedans la dicte ville et « chastel pour le ravitailler, sinon pour la *quoti-* « *diane* du temps qu'ils y doivent estre. » (Monstr. vol. II, p. 9.)

Quotidiennement. Journellement. (Les Tri. de la Noble Dame, f. 245.)

Quotiens. Quotient. (Cotgrave.)

Quotization. Action de cotiser. (Oudin.)

Quotizer. Marquer la quote-part de chacun. (Oudin.)

Quoutis. Chose difficile à démêler, comme les cheveux qui ont été longtemps sans être peignés. (Borel, au mot *Caille*, p. 100.) Je crois que ce mot subsiste encore dans le patois de quelques provinces. — [On lit dans Diderot, salon de 1765 : « Ces « *quouettes* de cheveux blonds, éparses sur le front; « tout ébourriffés. »]

1. Quoy. 1° *Pron. absolu*. Quelle chose : « Ainsi « ala Guillaume Bernard parler au conte lequel le « mena en sa chambre et lui demanda *quoy nous* « *ne savons*. » (Le Jouvencel, f. 66.)

> Sans regarder *quoy ne comment*
> Par voulenté soudainement
> Suis muez d'office en office. *(Desch. f. 343.)*

« *Quoy* ne qu'est-ce, » ni quoi ni qu'est-ce. (J. Marot, p. 181.) — 2° Pronom relatif de tout genre et de tout nombre; lequel, laquelle, lesquels, lesquelles : « Lui présenta un cheval sur *quoy* il « monta. » (Percef. vol. III, f. 9.) — « Blanche pour « *quoy* la journée se faisoit. » (Id. fol. 8.) — « Trou- « verent le trou du mur, par *quoy* ils avoient le « jour de devant gaigné le dit chastel. » (Froissart, liv. I, p. 100.) — « Le tout *quoy*, » toutes lesquelles choses : « Le tout *quoy* (pour obvier aux abus) sera

« reprins au mandement et lettres de relieuement « d'appel sans par nos greffiers en prendre plus « grand salaire que auparavant. » (Cout. Gén. t. II, p. 976.) — « *Que* de quoy, » que de ce que : « Ils ne « sont pas si offensez que je ne fasse pas assez, *que* « *de quoy* je puisse faire assez plus que je ne faiz. » (Mont. t. I, p. 27.)

2. Quoy. [Tranquille : « Si s'en fait bon taire « tout *quoy*. » (Villon, p. 30.)]

Ququermesse. Kermesse : « A une feste que « l'en appelle au païs *ququermesse* ou dedicasse. » Il s'agit du comté de Boulogne en Picardie. (JJ. 153, p. 114, an. 1397.)

Niort. — Typographie de L. Favre.